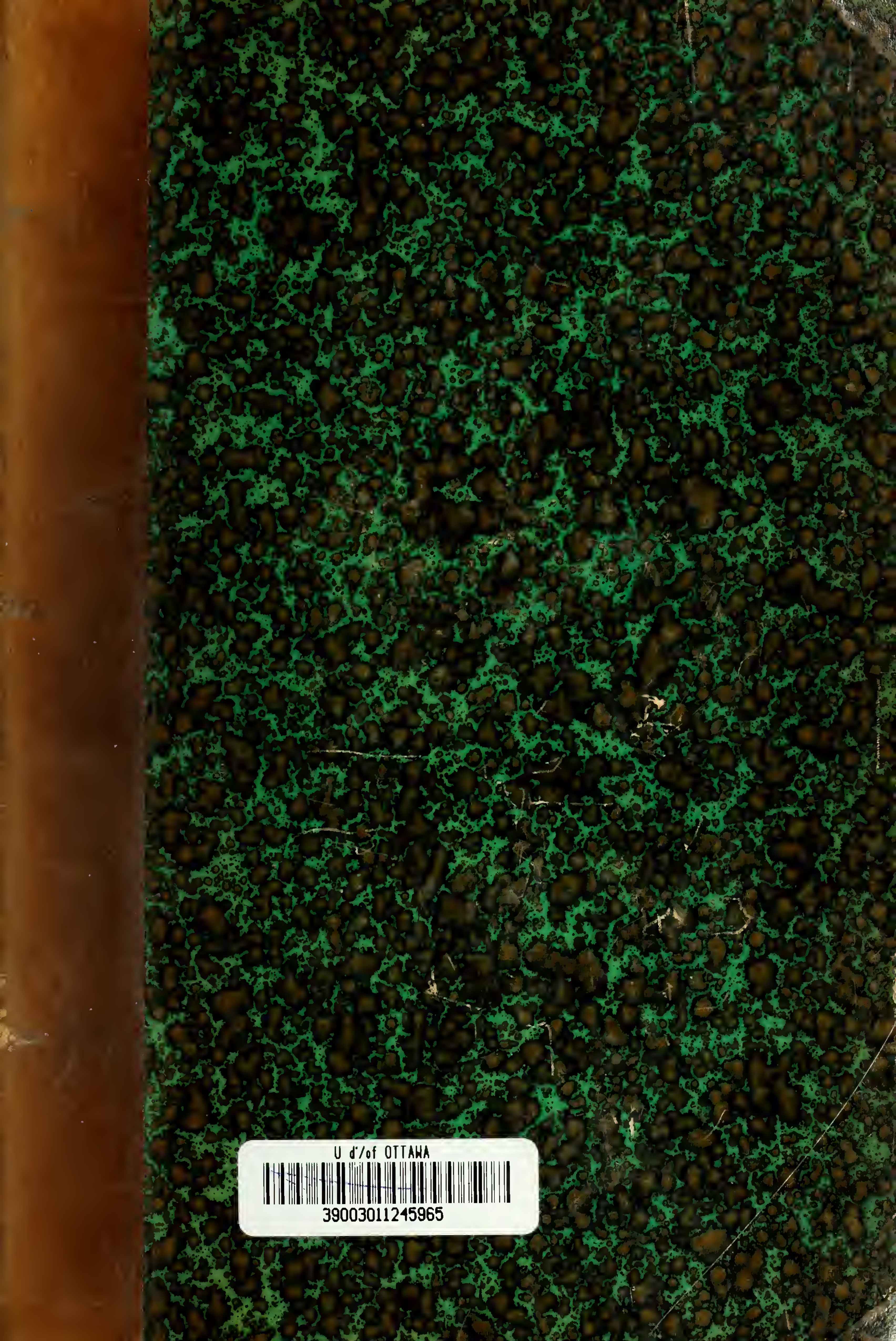
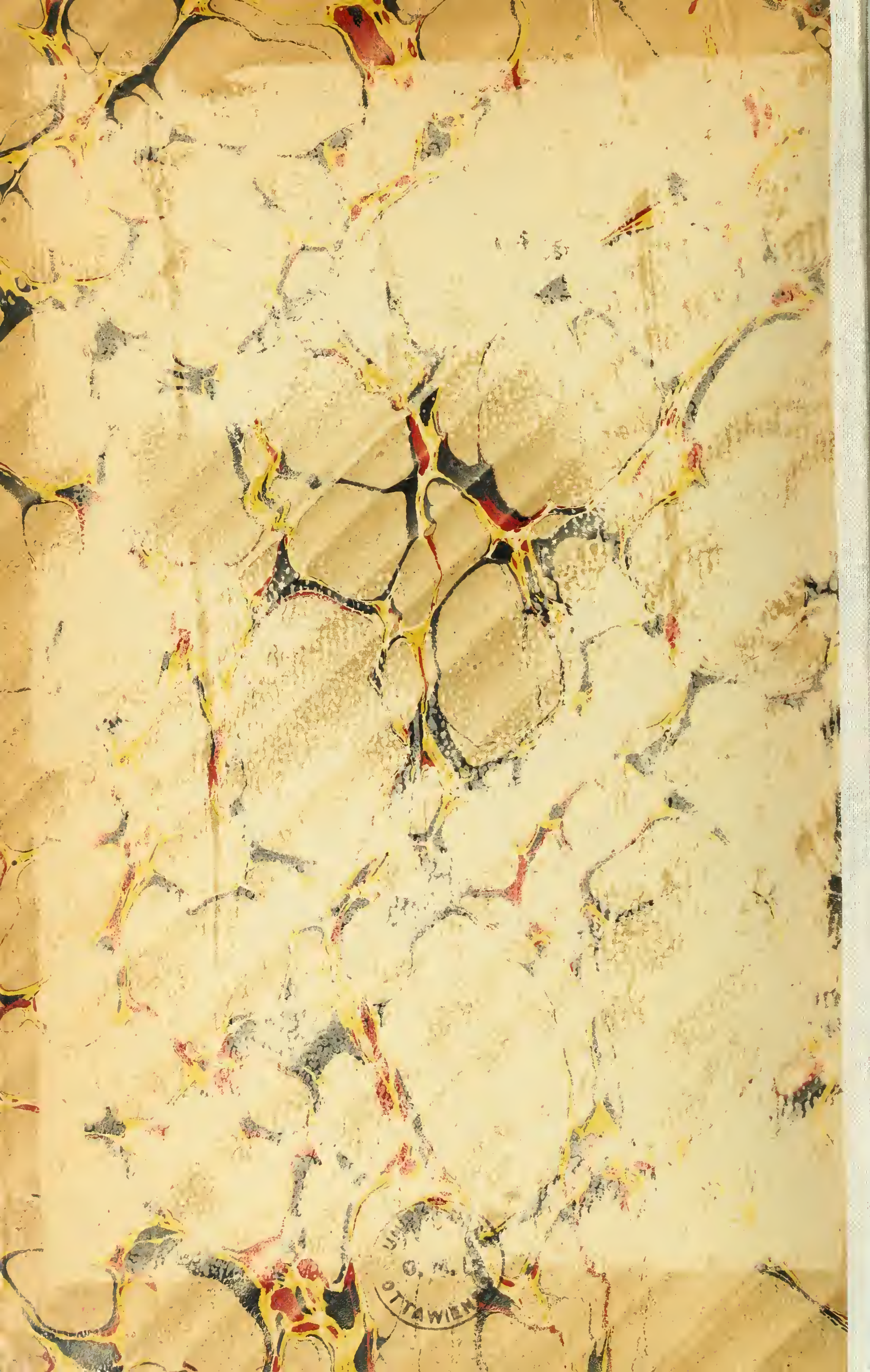

U d'/of OTTAWA
39003011245965


OTTAWIEN



ŒUVRES COMPLÈTES
DE BERGIER

ŒUVRES COMPLÈTES
DE BERGIER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE

CHANOINE DE LA MÉTROPOLE DE PARIS,

CONFESSEUR DE MESDAMES DE FRANCE, ETC., ETC.

Augmentées d'un grand nombre d'ouvrages inédits,

SAVOIR

TRAITÉS DIVERS, DISSERTATIONS, DISCOURS, LETTRES, ETC.,

ET REPRODUITS D'APRÈS LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES.

PUBLIÉES

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

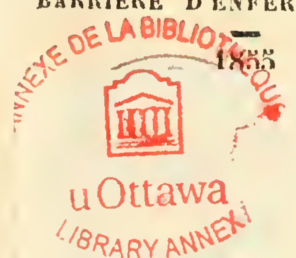
DES **COURS COMPLETS** SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

TOME SEPTIÈME.

PRIX : 50 FRANCS LES 8 VOLUMES.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS

1855



Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

NIC.-SYL. BERGIER

Cinquième Partie

THÉOLOGIE APOLOGÉTIQUE

(Suite)

TRAITÉ DE LA VRAIE RELIGION

AVEC LA RÉFUTATION DES ERREURS QUI LUI ONT ÉTÉ OPPOSÉES DANS LES DIFFÉRENTS SIÈCLES

SECONDE PARTIE

DE LA RÉVÉLATION FAITE AUX JUIFS PAR LE MINISTÈRE DE MOISE

(Suite)

CHAPITRE V.

DE LA RELIGION JUIVE, OU DE LA CROYANCE ET DES LOIS QUE MOÏSE A DONNÉES AUX JUIFS. CETTE RELIGION ÉTAIT NATIONALE, ET IL LE FALLAIT.

(Suite.)

ARTICLE V.

De l'intolérance des Juifs, et de leur haine contre les autres nations.

§ I.

L'amour de la vérité est incompatible avec la tolérance de l'erreur.

Il n'y eut jamais de peuple policé sans religion ; un des premiers liens de société entre les hommes est le culte public par lequel ils se réunissent pour rendre leurs hommages à la Divinité et s'avertir mutuellement de leurs devoirs. Il n'est pas possible de maintenir le culte public uniforme, et tel qu'il le faut pour lier les citoyens, s'il n'y a pas des lois qui le rendent sacré et inviolable. Tous les peuples ont senti cette vérité ; elle est évidente : tous ont eu des lois qui défendaient l'altération de la religion nationale et qui infligeaient des peines à ceux qui oseraient y donner atteinte. Admettre une religion comme vraie, salutaire, utile à la république, et n'avoir aucun zèle pour la maintenir, c'est une inconséquence ; la croire vraie et juger qu'une autre religion qui lui est contraire n'est pas moins vraie, c'est une contradiction. La vérité, sans doute, est plus utile aux hommes que l'erreur. Il est donc impossible que le

zèle de religion ne naisse du même penchant qui nous fait préférer la vérité au mensonge, la croyance et les pratiques utiles à celles qui nous semblent pernicieuses.

Vainement les incrédules argumentent sur ce procédé pour prouver que toute religion exclusive doit produire de mauvais effets, jeter une pomme de discorde entre les peuples, enfanter les haines nationales, etc. Il en est de même des lois civiles, des mœurs, de toutes les opinions. La vérité est essentiellement exclusive ; il est aussi impossible à l'homme de ne pas aimer exclusivement la vérité que d'embrasser le mensonge pour lui-même, ou d'aimer le mal pour le mal.

La différence des climats, la variété de l'organisation, la distance des contrées habitées par les hommes, mettent nécessairement de la diversité dans leurs idées, dans leur éducation, dans leur manière de voir, surtout lorsque les passions peuvent s'en mêler ; à moins que les dogmes de la religion ne soient tout aussi évidents que les premières vérités de calcul, il est impossible que les Chinois et les Européens, les Lapons et les nègres se fassent une croyance et une habitude des mêmes pratiques par les seules lumières de la raison. L'unique moyen de rendre pour eux la religion uniforme et invariable, était d'en révéler au premier homme les dogmes et le culte, d'ordonner à tous les pères de les transmettre fidèlement à leurs enfants. C'est le plan que la Providence divine avait suivi ; si tous les hommes y avaient été fidèles, toute religion fausse aurait été bannie de l'univers.

§ II.

La révélation est essentiellement intolérante.

Quoiqu'ils s'en fussent écartés par leur faute, il était encore de la bonté divine de recourir toujours au même moyen, de donner une seconde révélation pour empêcher que l'erreur ne devînt universelle, et pour conserver, au moins dans un coin de la terre, la connaissance d'un seul Dieu. Tel a été le but de la mission de Moïse. Les Juifs convaincus par des prodiges palpables de la vérité de leur religion, et de la fausseté de toutes les autres, devaient-ils être insensibles à ce bienfait? Etait-il de la sagesse du législateur de ne prendre aucune précaution pour prévenir l'altération d'une croyance et d'un culte émanés de Dieu ; de les abandonner à la discrétion des particuliers, toujours enclins à secouer le joug de la religion?

La question se réduit à savoir si Dieu était en droit de défendre sévèrement l'idolâtrie, d'établir chez une nation particulière une législation en vertu de laquelle ce crime serait censé un crime d'Etat, d'attacher sa protection particulière sur cette nation à l'accomplissement des lois religieuses et civiles : si nos adversaires contestent ce droit à la Divinité, nous ne prendrons pas la peine de les réfuter. Dès que l'on pose pour principe que Dieu ne peut et ne doit punir en ce monde aucun crime, aucune erreur volontaire, on attaque la Providence, on donne dans l'athéisme ; ce n'est plus ici le lieu de combattre cette absurdité.

Il était aussi essentiel à la religion juive d'extirper le polythéisme, qu'il est naturel à l'idolâtrie d'étouffer le culte d'un seul Dieu. Connaît-on sur la terre une nation polythéiste qui ait toléré chez elle l'adoration d'un seul Etre suprême ? Y en a-t-il quelqu'une qui ait bâti des temples ou offert de l'encens au Créateur du ciel et de la terre ? Pas une ; nous l'avons prouvé ailleurs. Ces deux cultes sont contradictoires; ils s'excluent mutuellement.

Nous prions le lecteur de se rappeler les raisons par lesquelles nous avons démontré dans notre première partie, que la tolérance prêchée par les philosophes est absurde, impraticable ; qu'elle n'a été observée nulle part ; qu'elle ne le sera jamais ; qu'elle est destructive de toute religion ; qu'eux-mêmes ne l'observent point.

L'amour de la vérité naturel à l'homme, la reconnaissance du bienfait de la révélation, les pernicieux effets des fausses religions que nous avons rendus sensibles lorsque nous les avons examinés, la pratique générale de toutes les nations, voilà les preuves que nous avons en main pour démontrer que la religion juive devait être intolérante comme toute religion vraie ; qu'il était juste d'attacher au culte exclusif d'un Dieu le salut de la république juive.

§ III.

La défense de pratiquer l'idolâtrie devait être sévère.

Il fallait que les lois prohibitives de l'idolâtrie fussent très-sévères. L'exemple des nations voisines était séduisant, la faiblesse des Juifs sur ce point était extrême ; leur séjour en Egypte les avait corrompus, jamais ils n'ont été parfaitement guéris de l'égyptianisme; le culte du veau d'or devait faire trembler Moïse sur l'avenir. Il fallait faire sentir à ce peuple sensuel et incorrigible toute l'infamie des mœurs et du culte des Chananéens, lui représenter le prix du choix dont Dieu l'avait honoré, l'attacher à sa religion par reconnaissance et par un retour secret d'amour-propre. C'est ce qu'a fait Moïse (1).

Voilà le mal, s'écrient nos adversaires ; Moïse apprend aux Juifs à se croire le seul peuple chéri de Dieu, à regarder les autres comme exécrables et maudits, à concevoir une aversion et un mépris invincible pour eux. Il était juste que les autres nations usassent de représailles, que les Juifs fussent généralement détestés, et ils l'étaient en effet. Ce n'était pas là le moyen d'inspirer de l'estime pour leur religion, ni de détromper les idolâtres de leur erreur (2).

(1) *Deut.* IV, 6 et suiv. etc.

(2) Sixième *Lettre à Sophie*, etc.

Avant d'examiner la justice de ce reproche, je supplie nos censeurs de dire clairement et nettement ce que Moïse devait faire, quelles idées il devait donner aux Juifs. Fallait-il leur enseigner que la religion est une institution indifférente? que chaque peuple peut l'arranger comme il lui plaît, que la religion d'Egypte était bonne pour les Egyptiens, celle de la Palestine pour les Chananéens, tout comme la leur serait bonne pour eux, s'ils voulaient s'y assujettir? Fallait-il approuver les infamies du bouc de Mendès, l'usage de brûler les enfants à l'honneur de Moloch, la prostitution des Babyloniennes, etc.? Etait-il permis d'envisager toutes ces abominations comme des institutions nationales, et tous les crimes comme des usages indifférents? Si les Chananéens en étaient réellement coupables, Moïse devait-il le dissimuler, pendant que les Juifs allaient en avoir la preuve sous les yeux? Décidez-vous, philosophes sublimes, qu'eussiez-vous fait à sa place?

Il est faux que Moïse apprenne aux Juifs à se regarder comme *le seul peuple* chéri de Dieu, et représente tous les autres comme abandonnés par la Providence. Il leur dit qu'il n'est aucun peuple que Dieu ait autant favorisé qu'eux, auquel il ait accordé d'aussi grands bienfaits; c'est la pure vérité. Il ne déclare exécrables et maudits que les Chananéens, à cause de leurs crimes, dont il fait l'énumération; un incrédule est-il en état de prouver que Moïse les calomniait? la plupart de ses lois seraient inutiles et absurdes. Il commande de la part de Dieu qu'ils soient exterminés, parce que si on les épargne, leur exemple sera pour les Juifs un piége toujours tendu, dans lequel ils tomberont infailliblement, et qui attirera sur eux les plus terribles malheurs; l'événement a vérifié la prédiction. Autant de fois les Juifs ont imité les Chananéens, et ils l'ont fait souvent, autant de fois ils ont été punis de Dieu. C'était donc conserver la peste parmi eux, que d'y tolérer les Chananéens et l'idolâtrie.

§ IV.

Les Juifs ne la proscrivaient que dans leur territoire.

Moïse, loin d'ordonner que l'on traite de même les autres peuples, défend au contraire de toucher à leurs possessions. Il veut que les Juifs regardent les Iduméens comme leurs frères, qu'ils n'empiètent point sur le territoire des Moabites ni des Ammonites, qu'ils ne gardent aucune haine contre les Egyptiens. Il pose exactement les limites du pays qui est destiné à son peuple, lui défend de tenter des conquêtes au delà; lui commande de faire accueil aux étrangers, de les traiter avec humanité, de les agréger à la république, s'ils veulent recevoir la circoncision et se soumettre aux lois. Toutes ces ordonnances sont couchées dans les écrits de Moïse (3). Est-ce là déclarer *tous les peuples* exécrables et maudits, inspirer aux Juifs la haine et le mépris pour eux? Nous prions nos adversaires de nous montrer les mêmes règlements dans la législation des autres peuples anciens.

Si les Grecs et les Romains ont ignoré ces lois de Moïse; s'ils ont cru que les Juifs haïssaient par religion tous les idolâtres, à cause qu'ils détestaient l'idolâtrie, ce n'est la faute ni de Moïse, ni des Juifs; c'est ignorance et prévention pure de la part de leurs ennemis; elle ne prouve pas plus que l'entêtement des philosophes qui calomnient les lois de Moïse sans vouloir les connaître.

Mais les Juifs ne voulaient pas manger chez les étrangers. Soit. Ils souffraient du moins que les étrangers mangeassent chez eux et avec eux; ils le souffrent encore. Ils étaient encore plus raisonnables que les Egyptiens, qui faisaient manger les étrangers à une table particulière; qui se seraient crus souillés pour les avoir touchés au visage, ou pour avoir respiré leur haleine (4). Les Egyptiens, dont on a tant loué la sagesse, ne sortaient jamais de chez eux, de peur d'y rapporter les coutumes des autres peuples (5).

Pourquoi les Juifs évitaient-ils la table des païens? Parce qu'ils ne pouvaient s'y placer sans prendre part aux superstitions païennes. On offrait aux dieux les prémices de tous les mets; on faisait les libations à leur honneur : c'était la coutume générale. On mettait sur la table les statues des dieux tutélaires; on buvait à l'honneur des grâces et des muses; on mangeait des viandes immolées, etc. (6). Voilà ce que les Juifs ne doivent jamais faire. Ce n'est pas leur faute si la superstition puérile, minutieuse, continuelle des païens, avait rendu leur commerce dangereux pour un adorateur du vrai Dieu.

D'alleurs, en quel temps l'aversion des Juifs pour les païens commença-t-elle à éclater davantage? après les persécutions cruelles qu'ils essuyèrent de la part des rois de Syrie, pour cause de religion; après les insultes et les avanies que leur firent les soldats romains pour la même raison. Si ces idolâtres aveugles avaient eu assez de bon sens pour laisser les Juifs en paix, et pour respecter une religion plus raisonnable que la leur, les Juifs auraient été moins ombrageux et moins prévenus contre les étrangers. Mais les païens imitaient la conduite des incrédules modernes, ils ne voulaient pas tolérer la religion des Juifs, et ils exigeaient que les Juifs tolérassent leurs fo-

(3) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* tome LX, page 590,

(4) *Gen.* XLIII, 32; HÉRODOT. l. I, c. 41.

(5) STRABON, l. XVII; DIODORE, l. I. Les différentes sectes des païens dans les Indes ne mangent point ensemble, encore moins avec ceux d'une autre religion. Il en est de même des Persans mahométans; ils n'admettent à leur table, ni *Sunnites*, ni païens, ni juifs, ni Chrétiens. (NIÉBUHR, *Desc. de l'Arabie*, p. 40.)

(6) HÉSIODE, *Travaux*, v. 336 et suiv.; PORPHYRE, *De l'abst.*, liv. II, n. 20; *Theologie païenne*, par M. DE BURIGNY, t. II, p. 144, 145; *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, in-12, tome I, p. 62; tome IV, p. 29.

lies ; ils s'attribuaient le droit de les railler, de leur insulter, et trouvaient mauvais que les Juifs s'en offensassent. De tout temps, les ennemis de la vraie religion se sont ressemblés.

Tacite, après avoir dit beaucoup de mal des Juifs, convient qu'ils furent excités à la sédition et à la révolte contre les Romains par la rapacité et la tyrannie des proconsuls et des lieutenants que l'on envoyait pour les contenir (7). Telle était la politique sage et bienfaisante des Romains envers les peuples conquis, ils leur rendaient le joug insupportable, ensuite ils les punissaient pour avoir voulu le secouer. La domination des Syro-Macédoniens n'avait été ni plus douce ni plus sensée ; et l'on veut faire retomber sur les Juifs tout l'odieux des séditions qui s'ensuivirent.

§ V.

Pourquoi ils avaient peu de société avec les étrangers.

Dans un autre sens, les Juifs n'étaient point intolérants en fait de religion : ils permettaient à tout étranger de venir adorer Dieu dans leur temple, nous l'avons fait voir (8) : il leur était ordonné de bannir l'idolâtrie de leur territoire, et non d'aller l'exterminer ailleurs. Le déiste qui a écrit que le principe fondamental du judaïsme était de détruire l'idolâtrie par le fer et par le feu (9), en a évidemment imposé.

Il est néanmoins certain, disent nos adversaires, que les Juifs regardaient les étrangers comme des animaux immondes ; Jésus-Christ lui-même a confirmé ce préjugé, en disant à la Chananéenne qu'il n'est pas bien de prendre le pain des enfants et de le jeter aux chiens (10) : telle est l'idée que les Juifs avaient des gentils. C'était une absurdité de croire que Dieu ne s'était révélé qu'à eux, qu'il était leur Dieu plutôt que celui des Egyptiens et des Chananéens ; ce préjugé a été la source de leur incrédulité à l'Evangile (11).

Réponse. Jésus-Christ ne rebuta d'abord la Chananéenne que pour éprouver sa foi, puisqu'il lui accorda ce qu'elle demandait. Loin de confirmer ainsi le préjugé des Juifs, il voulait au contraire le détruire, faire voir que Dieu avait des élus parmi les gentils aussi bien que parmi les Juifs, que souvent les premiers avaient plus de foi et de docilité que les seconds.

Nous ne disconvenons pas que du temps de Jésus-Christ les Juifs ne fussent orgueilleux à l'excès ; ce divin maître et les apôtres n'ont cessé de le leur reprocher ; mais Moïse et les prophètes leur avaient déjà fait les mêmes leçons : loin de leur enseigner que Dieu ne s'était révélé qu'à eux, les livres saints disent le contraire (11*).

Il était donc le Dieu des Juifs, et non des Egyptiens ni des Chananéens, puisque les premiers l'adoraient, au lieu que les autres peuples étaient polythéistes et idolâtres. Ou cette religion des Juifs était l'effet d'une révélation et d'une grâce surnaturelle que Dieu leur avait accordée, ou c'était l'effet d'une sagacité naturelle et singulière de laquelle il les avait doués. Nous laissons le choix aux déistes. Nous leur demandons s'il est plus contraire à la bonté, à la justice, à la sagesse divine, d'avoir accordé aux Juifs seuls une lumière surnaturelle, que de leur avoir départi une supériorité de raison qui ne s'est trouvée chez aucun autre peuple ; nous exigeons une preuve démonstrative, parce que c'est ici l'unique fondement du déisme.

On répliquera peut-être que, selon nos Ecritures, Dieu a *réprouvé* les autres peuples, les a *endurcis*, *aveuglés*, *abandonnés*, les a *laissés errer* dans la voie de perdition, etc. Nous avons démontré ailleurs que tous ces termes ne signifient rien, sinon que Dieu, pour tirer les autres peuples de l'aveuglement, de l'endurcissement, des voies de perdition, etc., n'a pas fait les mêmes prodiges que pour en préserver les Juifs, et ne leur a pas accordé autant de grâces surnaturelles. Cette différence est démontrée par la croyance des uns et des autres.

§ VI.

Pourquoi l'idolâtrie était punie de mort.

La doctrine de Moïse est donc à couvert du reproche ; voyons si les lois sur l'intolérance sont blâmables. Tout acte d'idolâtrie est défendu sous peine de mort (12). Si une ville entière est coupable de ce crime, elle doit être détruite, et ses habitants exterminés, Juifs ou non. Si un particulier quelconque ou un faux prophète veut engager ses concitoyens au culte des dieux étrangers, il doit être lapidé (13). Point de quartier sur cet article. Ainsi les adorateurs du veau d'or, les complices de l'idolâtrie des Madianites furent punis de mort. Telle était la constitution fondamentale de la république juive : était-ce une sévérité outrée ?

Il faut observer d'abord que ces lois regardaient uniquement les Juifs ; ils s'y étaient soumis ; elles n'avaient de force que dans l'étendue de leur territoire. Nulle part il ne leur est ordonné d'aller exterminer les idolâtres chez les Egyptiens, les Iduméens, les Arabes ou les Moabites, à Damas ou à Babylone ; la loi, au contraire, leur défendait d'inquiéter ces peuples.

Dieu n'avait promis aux Juifs une protection surnaturelle et constante que sous condition qu'ils seraient fidèles à son culte et à sa loi ; il les avait menacés des plus terribles malheurs s'ils se livraient à l'idolâtrie. La conservation de la république était attachée à cette espèce de contrat ; l'idolâtrie était donc un crime d'Etat, un acte de rébellion, un attentat contre la constitution politique. Chez tous les peuples, cette espèce de crime

(7) Tacite, *Hist.* l. v, c. 6 et 10.
(8) *Ci-dessus*, c. 5, art. 1, § 3.
(9) Morgan, tome I, page 360.
(10) *Matth.* xv, 26.
(11) Morgan, tome I, page 257.
(11*) *V.* ci-dessus, c. 5, art. 1, § 2, 3, 7.
(12) *Exod.* xxix, 20 ; *Levit.* xix, 4 ; *Deut.* xiii, etc.
(13) *Deut.* xiii.

est punie de mort : personne n'en est scandalisé. Il s'agit de savoir si Dieu avait pu, sans injustice, attacher le salut de l'Etat à cette condition, c'est-à-dire à l'observation d'un précepte de la loi naturelle. L'idolâtrie est certainement contraire à cette loi; la loi naturelle ne peut pas permettre d'adorer plusieurs dieux, puisqu'il n'y en a qu'un.

En cas d'idolâtrie, la nation était condamnée à perdre sa liberté civile, son indépendance, à être chassée de ses possessions, transportée dans une terre étrangère : ainsi fut-elle punie par la captivité de Babylone; ainsi elle le fut, quoique moins rigoureusement, par le joug que lui imposèrent les Chananéens, les Philistins, les Madianites, en différents temps. Tout homme qui, par ses leçons ou par son exemple, engageait ses concitoyens à l'idolâtrie, était un traître à la patrie; la maxime *Salus populi suprema lex esto* défendait de lui faire grâce.

L'auteur du *Traité sur la tolérance* appelle ces lois contre l'idolâtrie, *des lois de sang* (14); nos lois contre le crime de rébellion sont donc aussi des lois de sang.

§ VII.

Les autres peuples ont été plus intolérants que les Juifs.

Cette intolérance inexorable était-elle particulière aux Juifs? Nous avons montré dans la première partie de cet ouvrage que telle a été la politique de toutes les nations. Toutes ont puni les attentats commis contre la religion publique; mêmes lois sur ce point dans les républiques et dans les monarchies, chez les anciens et chez les modernes. Pourquoi celles de Moïse sont-elles les seules contre lesquelles l'incrédulité déclame? Elles sont plus sensées que celles des Egyptiens, des Perses, des Grecs et des Romains.

1° Elles sont portées pour conserver la seule religion vraie, raisonnable, utile, qu'il y eût alors sur la terre; en proscrivant l'idolâtrie, elles ne condamnent que des crimes. Les autres peuples faisaient en faveur de l'erreur ce que les Juifs faisaient pour maintenir la vérité et la vertu.

2° Les Juifs n'étaient intolérants que parmi eux et pour eux, dans l'enceinte de leur territoire et non ailleurs; les autres peuples sont allés souvent, le fer et le feu à la main, outrager la religion des étrangers. Cambyse alla tuer les animaux sacrés de l'Egypte; les Perses brisèrent les statues, et brûlèrent les temples des Grecs; Alexandre ne cessa de persécuter les mages; les Romains anéantirent le druidisme dans les Gaules; les Syriens répandirent le sang des Juifs pour leur faire embrasser la religion grecque; Mahomet a dévasté l'Asie pour y établir l'Alcoran. Les philosophes ne font point de livres pour invectiver contre cette fureur; leur bile ne s'échauffe que contre les Juifs.

3° Les Juifs ne forçaient point les étrangers établis parmi eux à embrasser le judaïsme; pourvu qu'ils ne fissent aucun acte d'idolâtrie, on les laissait tranquilles. Il leur était permis d'adorer Dieu dans le temple, de prendre part aux fêtes; on y recevait les oblations des gentils. Jérémie défend aux Juifs exilés à Babylone de prendre part au culte des Chaldéens; il ne leur ordonne point de le combattre ni de le troubler (15). David et Salomon firent des traités d'alliance et de commerce avec les rois de Tyr; ils n'en sont point blâmés dans les livres saints; les Juifs n'ont fait à aucun de leurs voisins une guerre de religion.

Où sont donc chez les Juifs l'intolérance cruelle, le zèle fanatique, la fureur contre toutes les religions, que nos adversaires s'obstinent à y supposer? En quel sens la loi de Moïse les a-t-elle mis dans un état de guerre avec toutes les autres nations (16)?

§ VIII.

L'abus que l'on peut faire de leurs lois ne prouve rien.

On peut abuser, disent-ils, des lois de Moïse : des esprits faibles et méchants, des cerveaux enivrés de fanatisme, imbus des maximes juives, en ont conclu qu'il était louable de tuer tous ceux qui pèchent contre la religion. Ce sont ces rêveries sanguinaires qui ont mis le poignard à la main de Jacques Clément, de Jean Châtel et de Ravaillac. Un peuple infatué de cette police abominable, méritait d'être exterminé, comme on a détruit les loups en Angleterre (17).

Réponse. Si l'on doit avoir horreur de toute maxime de laquelle un insensé peut abuser, il faut brûler tous les livres, anéantir toutes les histoires, supprimer tous les écrits des philosophes. Les modernes surtout établissent des principes beaucoup plus capables d'allumer les imaginations chaudes, que la lecture des lois de Moïse. Est-il certain que les assassins dont on cite l'exemple aient été portés au crime par les livres de l'Ancien Testament? Jamais peut-être ils n'en avaient lu un seul chapitre. Ce n'est pas là du moins que les meurtriers des empereurs Romains avaient puisé leur fureur. Qu'importe aux autres nations, à l'univers entier, que les Juifs fussent des loups, s'ils ne dévoraient que leurs concitoyens, par principe de religion?

La seule question est de savoir si ces lois, eu égard aux circonstances, à l'esprit qui régnait alors, à la constitution particulière de la république juive, étaient injustes, absurdes, contraires à l'humanité; si l'idolâtrie, avec tous les crimes qu'elle traînait à sa suite, était un cas pardonnable ou digne de mort; si des lois plus douces eussent été convenables aux Juifs, et suffisantes pour les réprimer. On sait d'abord que dans le commencement des sociétés les lois ont toujours été plus sévères, les peines plus rigoureuses, les supplices plus cruels que

(14) *Traité sur la tolérance*, c. 13, à la fin; *Bible expliquée*, p. 205, 206.
(15) *Baruch* VI.
(16) MORGAN, tome I, page 28; tome II, page 108.
(17) *Bible expliquée*, page 205.

dans les progrès de la civilisation. A mesure que les mœurs se sont adoucies, les lois ont pu, sans inconvénient, être plus indulgentes. Il faut donc examiner à quel degré de civilisation les Hébreux étaient parvenus lorsqu'ils sortirent de l'Egypte. Sans cet examen préliminaire, toute déclamation contre les lois de Moïse est contraire au bon sens. « Les lois, dit un écrivain récent, sont relatives à la position des peuples, elles ne doivent pas être jugées sur un principe général; cette vérité, méconnue des esprits systématiques, est très-bien sentie par les barbares (18). »

On ne dit rien de la jurisprudence des Chinois, selon laquelle toute la famille d'un coupable se trouve enveloppée dans sa punition, sans avoir participé à son crime; des lois romaines qui faisaient périr quatre cents esclaves pour le crime d'un seul; et on invective contre Moïse, parce qu'il veut que l'on extermine une ville entière, si elle est tombée dans l'idolâtrie.

§ IX.

Il est faux que les innocents aient été proscrits avec les coupables.

Pour rendre cette loi odieuse, l'auteur la travestit à son ordinaire; il suppose que l'on devrait massacrer tous les habitants d'une ville, parce que quelques citoyens de cette ville avaient eu un culte différent de celui qui était établi; qu'ainsi les innocents étaient punis comme les coupables (19). Mais, puisque la loi ordonnait de mettre à mort tous les idolâtres, une ville qui en souffrait sciemment dans son sein, violait ouvertement la loi; cette ville n'était donc plus innocente. Avant d'en venir à l'exécution, Moïse veut que l'on s'informe exactement si le crime est vrai, et si cette abomination a été véritablement commise (20). Il entend donc que le crime doit être public, et que la ville est censée n'avoir pu l'ignorer : circonstance qu'il ne fallait pas supprimer en déclamant contre cette loi.

Selon l'auteur, il est contraire à l'humanité qu'un parent soit obligé à mettre la main le premier sur un de ses proches qui a voulu le séduire et l'entraîner dans l'idolâtrie. Il ne sait pas que chez la plupart des anciens peuples, c'était la famille même du coupable qui était chargée de punir le crime, et que cet usage subsiste encore parmi plusieurs nations. D'ailleurs, l'idolâtrie était un crime d'Etat chez les Juifs; chez tous les peuples policés, une famille est obligée de sévir contre un de ses membres en pareil cas.

Persuadés que la religion est la chose du monde la moins essentielle au bien public, à la prospérité des Etats et au repos des peuples, les incrédules trouveront toujours trop rigoureuses les lois établies pour le maintien de la religion; mais leur opinion ne fait pas règle. Tous les législateurs et tous les peuples en ont jugé différemment, et si l'on veut se rappeler les preuves que nous avons données de la nécessité de la religion, l'on sentira qu'ils pensaient mieux que nos philosophes.

Depuis longtemps ceux-ci murmurent et font des dissertations contre la sévérité de nos lois criminelles; il serait mieux de remonter à la source du mal, de remédier à la dépravation des mœurs, qui rend de jour en jour cette sévérité plus nécessaire. Loin de là, ils travaillent de leur mieux à augmenter cette corruption; ensuite ils déclament contre la rigueur excessive des lois pénales. Réformateurs aveugles, vous vous révoltez contre votre propre ouvrage; donnez-nous des mœurs, laissez-nous du moins une religion qui tend à les rendre meilleures : lorsqu'elle sera mieux observée, les lois plus douces suffiront pour réprimer tous les crimes.

§ X.

Rêverie d'un philosophe sur la tolérance des Juifs.

L'auteur, dans le *Traité sur la tolérance*, et dans les *Questions de l'Encyclopédie*, touché peut-être du repentir des calomnies qu'il avait vomies contre les Juifs, a trouvé bon de leur faire amende honorable, de se réfuter lui-même, de montrer qu'ils ont été le peuple le plus tolérant de l'univers : ce phénomène est assez curieux. Si le philosophe prouve sa thèse, il en résultera du moins ce que nous prétendons, que les Juifs ont été moins intolérants que les autres peuples. Mais défions-nous d'une apologie qui part d'une main suspecte et trop célèbre par ses attentats.

« On ne voit chez les Juifs, dit-il, aucune contrainte sur la religion. L'on ne trouve dans toute l'histoire de ce peuple aucun trait de générosité, de magnanimité, de bienfaisance; mais il s'échappe toujours dans le nuage de cette barbarie si longue et si affreuse des rayons d'une tolérance universelle... En un mot, si l'on veut examiner de près le judaïsme, on sera étonné de trouver la plus grande tolérance au milieu des horreurs les plus barbares. C'est une contradiction, il est vrai; presque tous les peuples se sont gouvernés par des contradictions. Heureuse celle qui amène des mœurs douces, quand on a des lois de sang (21). »

Réponse. Il est un peu difficile de concilier tout cela; la barbarie affreuse des Juifs avec des mœurs douces, point de générosité, et la plus grande tolérance. Si l'on disait : *Les lois* des Juifs ont été cruelles, et *leurs mœurs* tolérantes, à la bonne heure; mais non, ce sont leurs mœurs, leur conduite, qui ont été tout à la fois tolérantes et barbares. C'est un mystère philosophique; il faut le respecter sans le compren-

(18) *L'Esprit des usages et des coutumes des différents peuples*, tome III, p. 72.
(19) *Bible expliquée*, p. 206.

(20) *Deut.* XIII, 14.
(21) *Traité sur la tolérance*, c. 12, p. 115 et 119;

dre. Tous les peuples, dit-on, se sont gouvernés par des contradictions : ne sont-ce pas plutôt les philosophes?

Les lois des Juifs n'étaient pas des lois de sang, elles ne punissaient de mort que les crimes pernicieux à la société; elles n'ordonnaient aucun des supplices barbares qui étaient en usage partout. Elles commandaient la bienfaisance, savoir, d'assister les pauvres, les veuves, les orphelins, les étrangers; d'aider et de rendre service à tous ceux qui en avaient besoin. Elles prescrivaient la générosité, elles voulaient que l'on prêtât sans intérêt, que l'on ne renvoyât jamais un esclave les mains vides : la magnanimité; il fallait pardonner aux vaincus, se borner à leur imposer un tribut; ne point faire la guerre sans avoir offert la paix : l'humanité; on devait traiter avec douceur non-seulement les esclaves, mais les animaux. Ou il faut prouver que les Juifs n'ont observé aucune de ces lois, ou il faut convenir qu'ils ont fait des actes de vertu. S'ils étaient barbares, ce n'était pas en suivant leurs lois; et s'ils étaient tolérants à l'excès, c'était encore moins en vertu de leurs lois.

D'ailleurs, selon les philosophes, la tolérance universelle est le remède à tous les maux et à tous les vices du genre humain; un peuple tolérant serait incapable des fureurs qui ont ensanglanté la terre : et voilà les Juifs qui, avec *la plus grande tolérance*, ont commis *les horreurs les plus barbares*. Autre mystère; il s'éclaircira quand il pourra.

Cette partie du Traité sur la tolérance a été réfutée sans réplique; cela n'a pas empêché l'auteur de répéter les mêmes réflexions dans la *Bible expliquée* (22). Nous ne ferons qu'abréger les réponses que l'on y a données.

§ XI.

Première objection : *Les Juifs ont été idolâtres dans tous les temps.*

Première objection. Les Juifs dans le désert n'ont rendu aucun culte à Jéhovah ou Adonaï; ils n'ont adoré que Rempham et Kiun; Amos et saint Etienne le disent. Sous Josué, ils avaient encore des dieux étrangers; sous les juges, Baalbérith fut adoré pendant vingt ans, Michas fit faire des théraphims ou des idoles. L'auteur pouvait encore ajouter dans le désert le veau des Egyptiens, et le Béelphégor des Madianites; sous les juges, le Moloch des Ammonites. Cependant l'on n'a pas exterminé tous ces coupables, comme la loi l'ordonnait : donc il n'y avait aucune contrainte sur la religion.

Réponse. C'est comme si l'on disait : malgré les lois qui nous défendent le vol, les rapines, le meurtre, les duels, il s'en commet encore, et tous les coupables ne sont pas pendus; donc il n'y a parmi nous aucune contrainte sur la police.

Les Juifs ont été idolâtres dans tous les temps, plus ou moins cela est prouvé par leurs livres : en Egypte, Ezéchiel nous l'apprend (23); dans le désert, Moïse le leur reproche (24); sous Josué ce chef de la nation en fait des plaintes (25); sous les juges, leurs rechutes ont été fréquentes; sous les rois, les prophètes n'ont cessé de leur en prédire la punition; dans la Chaldée, Ezéchiel en était témoin (26); après la captivité, pour plaire aux rois de Syrie, nous le voyons dans les livres des *Machabées* (27). Que s'ensuit-il? que ce malheureux penchant était plus fort que les lois; que ces *lois de sang*, qui proscrivaient l'idolâtrie, n'étaient pas trop sévères, que les châtiments les plus rigoureux étaient impuissants pour réprimer les Juifs.

Mais la mort des adorateurs du veau d'or, le supplice des chefs coupables de l'idolâtrie des Madianites, la contagion qui moissonna le peuple, les captivités souvent renouvelées sous les juges, le schisme arrivé sous les rois et la captivité de Babylone, les malheurs de la nation, sur lesquels notre philosophe a tant insisté, étaient-ils des châtiments assez rigoureux, ou n'étaient-ils pas suffisants? Tantôt il exagère les fléaux tombés sur les Juifs en punition de leur idolâtrie; tantôt il dit que ce crime n'était pas puni, que l'on ne contraignait personne sur la religion.

D'un autre côté, les efforts des juges et des rois pieux pour extirper l'idolâtrie, le succès des armes des Juifs, quand ils revenaient au Seigneur, les menaces des prophètes toujours suivies de leur effet; les éloges donnés aux justes qui résistaient à la corruption générale, le miracle des enfants sauvés de la fournaise à Babylone, le martyre d'Eléazar et des sept frères, le courage des Machabées, couronné de brillants succès, etc., sont-ils des témoignages assez éclatants de la volonté du ciel, et de la sanction donnée au culte d'un seul Dieu à Sinaï?

Lorsque l'idolâtrie est sévèrement chatiée, les philosophes crient à la barbarie; lorsqu'elle ne l'est point, ils en concluent une tolérance universelle : il faut un talent supérieur pour tirer aussi bon parti de l'histoire.

Nous avons prouvé ailleurs qu'Amos et saint Etienne disent le contraire de ce que notre auteur leur prête (28); il serait inutile de le répéter.

§ XII.

Deuxième objection : *Ils n'ont fait aucun acte de religion dans le désert.*

Deuxième objection. Il n'est parlé d'aucun acte religieux du peuple dans le désert; point de Pâque célébrée, point de Pentecôte; nulle

c. 13, p. 243; *Questions sur l'Encyclop.*, art. *Juifs* et ailleurs.

(22) V. *Lettres de plusieurs Juifs*, etc., seconde partie.

(23) *Ezech.* XXIII, 3 et suiv.

(24) *Deut.* XXII, 17.

(25) *Josue* XXIV, 23.

(26) *Ezech.* XXIII, 14.

(27) *I Machab.* I, 12.

(28) *Ci-dessus*, chap. 5, art. 2, § 10.

mention de la fête des Tabernacles ; nulle prière publique établie ; enfin la circoncision même ne fut point pratiquée. L'ordre a pu être donné de faire le tabernacle dans le désert, mais il ne fut exécuté que dans des temps plus heureux.

Réponse. Point de tabernacle dans le désert! Moyse dit cependant que tous les ouvrages ordonnés pour la construction du tabernacle furent exécutés; qu'une nuée miraculeuse couvrit le tabernacle; que la gloire du Seigneur y parut; que quand la nuée quittait le tabernacle, les Israélites décampaient; que lorsqu'elle s'y arrêtait, ils demeuraient dans le même lieu, que pendant la nuit cette nuée était lumineuse, que les Israélites la voyaient dans toute l'étendue de leur camp (29). Mais c'est une fable. Moïse est un insensé qui parle continuellement d'un tabernacle qui n'existait pas ; il a voulu persuader aux Juifs qu'ils voyaient de leur yeux ce qu'il avait rêvé.

Josué dit que les prêtres portaient l'arche sur leurs epaules, pendant que les Israélites passaient le Jourdain ; qu'ils la portèrent de même autour de Jéricho; que le tabernacle de l'alliance fut placé à Silo; que l'autel du Seigneur était dans son tabernacle. Josué est encore un imposteur ; il n'y avait ni arche, ni tabernacle, ni autel, au sortir du désert. Le livre des *Juges* dit que la maison de Dieu était à Silo ; cela est répété dans le premier livre des *Rois* : il y est dit que l'arche fut prise par les Philistins, et rapportée ensuite à Gabaa; dans le second, qu'elle fut transportée dans la ville de David ; dans le troisième, qu'elle fut placée par Salomon dans le temple. Tous ces livres sont de fausses histoires. Au reste, si elle ne fut pas construite sous Moïse, nous ne savons plus quels sont ces temps heureux pendant lesquels elle fut exécutée.

Point d'acte religieux dans le désert ! Lorsque Moïse et Aaron offrirent sur l'autel un holocauste sur lequel tomba le feu du ciel, ils ne faisaient point un acte de religion ; le peuple qui, à cet aspect, se prosterna et loua Dieu, ne faisait point une prière publique. Les enfants d'Aaron offrent sur l'autel un feu étranger, et ils sont frappés de mort; mais ce n'était point là un acte religieux, etc. etc. Lorsque l'on veut argumenter contre les livres saints, il faudrait du moins les traiter comme une histoire ordinaire, ne pas affecter de les contredire, pour en tirer des inductions.

Point de Pâque célébrée ! Il est dit cependant au livre des *Nombres*, que la seconde année, après la sortie d'Egypte, le quatorzième jour du premier mois, les Israélites firent la Pâque auprès de Sinaï, selon le rite que Dieu avait prescrit à Moïse (30).

Ils ne firent point la Pentecôte, parce que cette fête avait rapport à la moisson ; il fallait y offrir du pain fait des prémices; or les Israélites ne moissonnaient pas dans le désert. La fête des Tabernacles fut instituée pour perpétuer la mémoire du séjour qu'ils avaient fait sous des tentes ; il eût donc été ridicule de la célébrer, lorsqu'ils y étaient actuellement; elle avait encore rapport à la récolte des fruits de la terre. Moïse, en prescrivant ces fêtes aux Juifs, dit qu'il les célébreront lorsqu'ils seront entrés dans la terre que Dieu veut leur donner (31).

La circoncision ne fut point pratiquée; mais il est dit que tous les Israélites sortis de l'Egypte, étaient circoncis ; que ceux qui ne l'étaient pas, le furent à Galgala, en entrant dans la terre promise. On ne circoncisait point les enfants dans le désert, parce que le peuple était voyageur, exposé à décamper souvent ; c'est la raison qu'en donne Josué (32).

§ XIII.

Troisième objection : *Moïse fit adorer le serpent d'airain* (33)

Troisième objection. Moïse lui-même semble bientôt transgresser la loi qu'il a donnée : il a défendu tout simulacre; cependant il érige un serpent d'airain, des chérubins sont posés sur l'arche, ils ont une tête d'aigle et une tête de veau. Salomon fait sculpter douze bœufs, qui soutiennent le grand bassin du temple........ Moïse dit au peuple : *Quand vous serez dans la terre de Chanaan, vous ne ferez point comme nous faisons aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui semble bon* (34). Il n'y avait donc aucune contrainte sur la religion.

Réponse. Ajoutons aux prévarications de Moïse, qu'il fit broder des figures sur les voiles du tabernacle et du sanctuaire. Il avait défendu de faire des figures *pour les adorer*. Il reste donc à savoir s'il fit les figures dont nous parlons pour qu'elles fussent adorées, et si les Juifs leur ont rendu un culte. Il n'est pas certain que les chérubins de l'arche eussent une tête d'aigle ni une tête de veau, leur structure est inconnue; *chrvchis* signifie seulement *des sculptures*, rien davantage.

Il dit aux Juifs ; *Vous détruirez les idoles des nations, et les lieux où elles les ont adorées ; vous n'honorerez point le Seigneur votre Dieu comme elles ont honoré les leurs sur les montagnes, sur les collines, dans les bois, sous les arbres; mais vous viendrez de toutes vos tribus dans le lieu que le Seigneur aura choisi pour y faire invoquer son nom, et pour y habiter. C'est là que vous offrirez vos holocaustes et vos victimes, la dîme et les prémices, vos vœux et vos dons, et les premiers nés de vos troupeaux; vous les mangerez là (et non ailleurs)... Vous ne ferez point alors comme nous faisons aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui semble bon* (35). Il s'agit uniquement, dans ce passage, du choix du lieu dans lequel devait se pratiquer le culte

(29) *Exod.* XL, 31 et suiv.
(30) *Num.* IX.
(31) *Levit.* XXV.
(32) *Josué* V.
(33) *Traité sur la tolér.*, c. 12, p. 107, 114.
(34) *Exod.* XX, 5; *Levit.* XXVI, 1; *Deut.* 4, 15.
(35) *Deut.* XII, 2 et suiv.

divin. S'ensuit-il que le tabernacle n'était pas encore établi? Non; il s'ensuit seulement que les Juifs n'étaient pas encore assez exacts à y venir exercer toutes les pratiques du culte, qu'ils en faisaient encore des actes ailleurs selon leur gré. C'est donc un reproche que Moïse leur fait, et non une licence qu'il approuve.

§ XIV.

Quatrième objection : *Josué laisse l'option aux Juifs sur la religion.*

Quatrième objection. Josué, près de mourir, dit aux Juifs : *L'option vous est donnée, choisissez quel parti il vous plaira, ou d'adorer les dieux que vos pères ont servis dans la Mésopotamie, ou ceux des Amorrhéens, au milieu desquels vous habitez; pour moi et mes enfants, nous servirons le Seigneur.* Le peuple répond : *A Dieu ne plaise que nous abandonnions le Seigneur pour servir des dieux étrangers!* Josué leur répliqua : *Vous avez choisi vous-mêmes; ôtez donc du milieu de vous les dieux étrangers* (36). Ils avaient donc eu incontestablement, sous Moïse, d'autres dieux qu'Adonaï (37).

Réponse. Et qui le conteste? Ils avaient adoré le veau d'or, Rempham ou Kiun, et Béelphégor; en voilà déjà trois, sans compter ceux que nous ne connaissons pas : mais on sait comme ces prévarications furent tolérées; plusieurs milliers de coupables furent frappés de mort. Cependant, ils avaient aussi adoré le Seigneur, puisqu'ils disent : A Dieu ne plaise que nous *abandonnions* le Seigneur qui nous a tirés de l'Egypte! S'ils ne l'avaient jamais servi, ils n'étaient pas dans le cas de l'abandonner.

C'est sans doute par esprit de tolérance que Josué exige des Juifs un serment de ne plus adorer d'autre Dieu que le Seigneur; qu'il leur ordonne d'extirper tous les restes d'idolâtrie et de culte étranger; qu'il les exhorte à se décider une fois pour toutes, et à ne plus faire un mélange sacrilége du culte de Dieu avec celui des idoles.

Mais il leur laisse l'option. Fort bien. Lorsqu'un père dit à son fils, qui se conduit tantôt bien et tantôt mal : *Malheureux, choisis donc une fois pour toutes, d'être un scélérat décidé, ou d'être constamment homme de bien*, il lui laisse l'option; c'est une preuve de tolérance paternelle. Nous en avons grand besoin pour tolérer de pareils raisonnements.

§ XV.

Cinquième objection : *Chamos, Michas, culte de Baal-Bérith.*

Cinquième objection. Sous les juges, Jephté dit aux Ammonites : Ce que votre dieu Chamos vous a donné ne vous appartient-il pas de droit? Souffrez donc que nous prenions de la terre que notre Dieu nous a promise (38). Preuve évidente que Dieu tolérait Chamos.

2° Michas fit faire une chapelle et des idoles, il la fit desservir par un lévite; les Danites s'en emparèrent, portèrent les idoles dans la ville de Dan ou de Laïs, et y établirent pour prêtre Jonathan, petit-fils de Moyse (39).

3° Après la mort de Gédéon, les Juifs renoncèrent au culte d'Adonaï, et adorèrent Baal-Bérith pendant vingt ans, sans qu'aucun chef, aucun juge, aucun prêtre criât vengeance (40).

4° Dieu frappa de mort cinquante mille soixante-dix hommes, parce qu'ils avaient regardé l'arche, et il ne fit point périr les Philistins qui adoraient Dagon : Dieu ne punit donc pas un culte étranger, mais une profanation du sien (41).

Réponse. Les paroles de Jephté prouvent très-bien que Dieu tolérait Chamos *chez les Ammonites* : mais il ne s'ensuit pas qu'il permettait aux Juifs d'adorer Chamos; parce qu'il ne punit pas tous les idolâtres du monde, on ne doit pas conclure qu'il approuve le culte de tous les faux dieux. Jephté ne disputait point contre les Ammonites sur la divinité de Chamos, mais sur le titre de leur possession; il argumentait sur le titre dont ils se prévalaient, sans examiner s'il était bon ou mauvais; il n'avait point reçu ordre de Dieu de détruire l'idolâtrie chez les Ammonites.

Le fait de Michas, à le prendre sous le plus mauvais jour, était une prévarication; mais il n'est point approuvé dans les livres saints; un crime ne prescrit point contre la loi. Il n'est pas certain que les *théraphims* de Michas fussent des idoles, ni que le Jonathan des Danites fût petit-fils de Moyse; et quand cela serait, il ne s'ensuivrait rien.

On ne sait pas pendant combien de temps les Juifs adorèrent Baal-Bérith; mais il est dit que quand ils abandonnèrent le culte du vrai Dieu pour honorer les idoles, le Seigneur irrité les livra entre les mains de leurs ennemis; que pour punir son peuple il ne voulut pas détruire les nations qui restaient encore à subjuguer, qu'il les conserva pour les faire servir d'instrument à sa vengeance (42). Les chefs, les juges, les prêtres n'avaient donc pas besoin de crier vengeance; Dieu s'était chargé de l'exercer, et n'y manqua jamais. Le silence des prêtres paraît démontrer qu'ils n'étaient pas les souverains de la nation, comme les incrédules le prétendent, et qu'ils n'étaient pas aussi fanatiques que l'on veut nous le persuader.

Dieu ne frappa de mort ni les Philistins qui adoraient Dagon, ni les Egyptiens qui honoraient les animaux, ni les Ammonites qui révéraient Chamos, ni tous les idolâtres de l'univers; qu'importe? s'ensuit-il de là que la loi de Moïse permettait l'idolâtrie aux

(36) *Josue* XXIV.
(37) *Traité sur la tolérance*, page 110; *Bible expliquée*, p. 231.
(38) *Judic.* XI, 24.

(39) *Judic.* XVII, et XVIII.
(40) *Judic.* VIII, 33.
(41) *I Reg.* VI, 19.
(42) *Judic.* II, 11 et suiv.

Juifs, ou qu'elle approuvait celle des autres nations? Dieu ne punit point tous les crimes; est-ce une raison pour nous de les tolérer?

Nous avons prouvé plus haut que Dieu ne fit point mourir cinquante mille soixante-dix hommes, mais soixante-dix sur cinquante mille : cela est un peu différent. Ils ne furent point punis pour avoir regardé l'arche, mais pour avoir *regardé dans l'arche*, et voulu savoir ce qu'elle renfermait. C'était une curiosité contraire à la loi, qui menaçait de mort le grand prêtre même s'il eût osé entrer dans le sanctuaire où était l'arche, excepté le jour des expiations.

§ XVI.

Sixième objection : *Salomon et d'autres rois furent paisiblement idolâtres.*

Sixième objection. Du temps des rois, Salomon est paisiblement idolâtre; Jéroboam fait ériger des veaux d'or, et Roboam des statues. Le saint roi Asa ne détruit point les hauts lieux; le grand prêtre Urias érige dans le temple, à la place de l'autel des holocaustes, un autel du roi de Syrie. La plupart des rois juifs s'exterminèrent et s'assassinèrent les uns les autres; mais ce fut toujours pour leur intérêt et non pour leur croyance. Parmi les prophètes, il y en eut qui intéressèrent le ciel à leur vengeance; Elie fit descendre le feu du ciel pour consumer les prêtres de Baal; Elisée fit venir des ours pour dévorer quarante-deux petits enfants qui l'avaient appelé tête chauve : mais ce sont des miracles rares, et des faits qu'il serait un peu dur de vouloir imiter. Naaman l'idolâtre demanda à Elisée s'il lui était permis de suivre son roi dans le temple de Remnon, et *d'y adorer avec lui;* ce même Elisée ne lui répondit-il pas : *Allez en paix* (43)?

Réponse. Pour rendre l'objection complète, il fallait conclure que les cruautés et les assassinats des rois étaient tolérés quand ils les commettaient pour leur intérêt, et non pour leur croyance; que les prophètes, qui intéressaient le ciel à leur vengeance particulière, n'ont jamais rien dit de l'idolâtrie des rois ni des sujets; que quand Elie fit mettre à mort les prêtres de Baal, ce fut par un esprit de tolérance.

Mais les prophètes, que l'auteur suppose si tolérants, sont peints par d'autres philosophes comme des séditieux, des fanatiques, des brouillons qui ne cessaient de souffler le feu de la révolte contre l'autorité des rois, surtout des rois tolérants (44). Nous verrons ailleurs les reproches amers qu'on leur fait. Les voilà donc justifiés; ils furent d'une tolérance exemplaire, et très-indulgents pour l'idolâtrie.

Examinons les faits. *Salomon fut paisiblement idolâtre.* Pas si paisiblement; Dieu lui déclare que, puisqu'il a violé sa loi, son royaume sera divisé : il lui suscite pour ennemis Adad l'Iduméen, Raton, roi de Syrie, et Jéroboam son propre sujet. Dieu lui fait voir que ce Jéroboam enlèvera dix tribus à son fils. Vainement Salomon veut prévenir l'effet de la menace, et mettre à mort ce roi futur; Jéroboam lui échappe et accomplit la prophétie après la mort de Salomon (45).

Jéroboam érige deux veaux d'or; mais un prophète lui déclare que leur autel sera détruit, et ses prêtres sacriléges immolés sur l'autel même; un autre lui annonce que sa famille sera exterminée, qu'il n'en restera pas une seule tête, et la menace est exécutée quelques années après (46).

Roboam permet à son peuple de faire des idoles et de commettre des abominations; pour le punir, Dieu envoie Sésac, roi d'Egypte, lui faire la guerre, Roboam est vaincu, le temple pillé, le trésor des rois enlevé (47).

Asa ne détruit point les hauts lieux, mais il extermine les efféminés, il brise et fait brûler les idoles, il abolit le culte infame de Priape, il l'interdit à sa propre mère (48) : ce roi ne paraît pas fort tolérant.

Le prêtre Urias fit faire un autel sur le modèle de celui qui avait été vu par Achaz chez le roi de Syrie (49). Il eu tort, sans doute, et cela ne prouve rien.

Les rois d'Israël furent presque tous idolâtres; souvent ceux de Juda les imitèrent. Les prophètes Jéhu, Elie, Elisée, Isaïe et tous les autres, ne cessèrent de leur en faire des reproches, de leur annoncer des châtiments, de leur prédire la destruction de leur royaume par les Assyriens; et toutes ces menaces furent accomplies. Ils bravèrent le ressentiment des rois infidèles, s'exposèrent aux chaînes et à la mort, plutôt que de trahir leur ministère : la plupart des incrédules en concluent que c'étaient des rebelles; notre philosophe suppose qu'ils étaient tolérants.

Naaman n'était plus idolâtre lorsqu'il consulta le prophète Elisée, il déclare qu'il n'y a point d'autre Dieu d'Israël, il proteste qu'il n'offrira jamais d'holocaustes ni de victimes à aucun autre Dieu; mais, ajoute-t-il, lorsque le roi mon maître entrera dans le temple de Remnon pour l'adorer, et qu'il s'appuiera sur mon bras, *si je m'incline* dans le temps de son adoration, priez le Seigneur de me le pardonner (50). Le prophète répond : Allez en paix. Naaman demandait-il la permission d'adorer Remnon? Tout le monde sait que le terme souvent traduit par *adorer* ne signifie, à la lettre, que se courber ou se prosterner; cette action n'est une démonstration de culte que par l'intention de celui qui la fait. Naaman demandait donc la permission de rendre au roi le service que

(43) *Traité sur la tolérance*, c. 12 p. 115 et 123; *Bible expliquée*, p. 408.
(44) *Esprit du Jud.*, *Tableau des saints*, etc.
(45) *III Reg.* XI.
(46) *III Reg.* XIII. XIV, XV.
(47) *III Reg.* XIV, 22.
(48) *III Reg.* XV, 12.
(49) *IV Reg.* XXVI, 15.
(50) *IV Reg.* V, 15 et suiv.

sa charge lui imposait, et non la liberté d'*adorer avec lui*, comme notre philosophe l'entend.

§ XVII.

Septième objection : *Dieu protége les rois païens.*

Septieme objection. Dieu, par la bouche de Jérémie, appelle Nabuchodonosor *son serviteur.* Le même prophète prend le parti de ce roi idolâtre, veut qu'on lui livre l'arche, le sanctuaire, le temple, et tout ce qu'il renferme. Dans Isaïe, Dieu appelle Cyrus *son christ*, son oint, son pasteur, quoiqu'il fût un usurpateur aux yeux des hommes. Malachie dit que du levant au couchant, le nom de Dieu est grand parmi les nations, et qu'on lui offre partout des oblations pures : Dieu agréait donc le culte des nations. Selon Jonas, Dieu a soin des Ninivites idolâtres comme des Juifs, il les menace et il leur pardonne. L'Ecriture nous apprend donc que non-seulement Dieu tolérait les autres peuples, mais qu'il en avait un soin paternel (51).

Réponse. Voici du moins un philosophe qui rend gloire à Dieu et témoignage à la vérité. Les autres nous objectent que, selon les livres saints, Dieu abandonnait toutes les nations pour ne s'occuper que des Juifs; celui-ci prouve par ces mêmes livres, que Dieu non-seulement tolérait tous les peuples, mais qu'il en avait un soin paternel. Nous lui savons gré de cette observation.

La question n'est pas de savoir si Dieu tolère toutes les erreurs, les crimes, les folies du genre humain et les blasphèmes des incrédules; nous n'en pouvons pas douter; mais, si dans un Etat policé, on doit laisser un libre cours à tous ces désordres, parce que Dieu ne les punit pas toujours en ce monde. Lorsque les livres saints proposent aux hommes pour modèles la bonté, la justice, la sainteté, la miséricorde du Seigneur, les incrédules crient au blasphème : *Comme si les hommes*, disent-ils *pouvaient imiter Dieu!* L'auteur que nous réfutons nous exhorte à la tolérance, parce que Dieu nous en donne l'exemple ; il est difficile de tolérer tant de contradictions. Dieu appelle Nabuchonosor son serviteur, parce qu'il se sert de ce prince pour exécuter ses desseins, et il le déclare lui-même. D'ailleurs ce roi n'a pas toujours été idolâtre; nous voyons dans le livre de Daniel qu'après avoir été châtié de son orgueil, il a rendu hommage au vrai Dieu.

Jérémie conseille aux Juifs de lui livrer Jérusalem, parce que le prophète, instruit des desseins de Dieu, savait certainement que la ville serait prise d'assaut, et le temple détruit. Il jugeait donc qu'en se rendant volontairement, les Juifs pourraient calmer la fureur du vainqueur, et obtenir des conditions plus douces. L'événement justifia la sagesse de ses conseils. Quelques incrédules ont saisi ce prétexte pour soutenir que le prophète était un traître vendu aux Assyriens. On peut en juger par sa conduite. Il refusa les présents du général assyrien, il ne voulut point aller à Babylone, il demeura dans la Judée pour consoler les Juifs fugitifs, et les suivit jusqu'en Egypte ; un traître n'a pas coutume d'être si désintéressé ni si charitable. Dieu appelle Cyrus son oint, son pasteur, c'est-à-dire un roi qu'il a suscité pour délivrer son peuple et mettre fin à la captivité; c'est ainsi qu'il l'explique lui-même. Il n'est pas vrai que Cyrus fût un usurpateur, à moins que l'on ne veuille donner ce titre odieux à tous les conquérants. Que s'ensuit-il de là pour prouver la tolérance des Juifs ?

Il est évident que le texte de Malachie est une prédiction de l'établissement de la vraie religion chez toutes les nations par le ministère du Messie; nous le prouverons dans la suite. Le prophète peint cet événement comme présent et déjà opéré; c'est le style ordinaire des prophéties.

§ XVIII.

Huitième objection : *Les sadducéens furent tolérés.*

Huitième objection. Après la captivité, il se forma plusieurs sectes chez les Juifs; les sadducéens niaient l'existence des esprits, la vie future et la résurrection, ils n'en demeurèrent pas moins dans la communion de leurs frères; on vit même des grands prêtres de leur secte. Les pharisiens croyaient à la fatalité et à la métempsycose. Les esséniens pensaient que les âmes des justes allaient dans les îles fortunées, et celles des méchants dans une espèce de Tartare ; ils ne faisaient point de sacrifices, et s'assemblaient entre eux dans une synagogue particulière Ainsi, en examinant de près le judaïsme, on y trouve la plus grande tolérance (52).

Réponse. Les opinions de ces différentes sectes sont ici mal rendues; mais supposons cet exposé vrai. Il s'ensuit que quand des sectes opposées sont devenues nombreuses, et ont acquis assez de force pour se contre balancer, elles ne peuvent plus sévir, et se bornent à disputer ; c'est l'histoire de toutes les hérésies. Il reste à savoir si les pharisiens, devenus les plus forts, n'auraient pas été en droit d'excommunier les sadducéens comme déserteurs de la doctrine de Moïse : cette question nous est indifférente.

Les sadducéens n'étaient pas fort zélés pour répandre leur erreur et pour gagner des prosélytes; Jésus-Christ ne leur fait point ce reproche, et il le fait aux pharisiens. Les sadducéens observaient tout l'extérieur de la religion, ils ne causaient aucun scandale; ils ne faisaient pas comme les incrédules modernes, qui ne remplissent aucun devoir religieux, et qui dogmatisent sans mission

Quand la tolérance aurait été aussi grande que l'auteur le suppose dans les derniers temps de la Synagogue, ce ne serait pas

(51) *Traité sur la tolérance*, c. 12, p. 125 et suiv. ; *Bible expliquée*, p. 348.

(52) *Traité sur la tolérance*, c. 13, p. 137.

une forte preuve à nous opposer. La religion juive touchait à sa fin, la loi de Moïse était défigurée par les commentaires et les fausses traditions des pharisiens, la morale même était fort corrompue. Il était temps que le Messie arrivât pour enseigner aux hommes une croyance plus pure, un culte plus sain, une morale plus sublime.

Il est clair que cette multitude d'objections entassées par l'auteur du *Traité de la tolérance*, n'ont ni force ni justesse. La plupart sont étrangères à la question ; les autres sont de fausses allégations, des faits défigurés ou des textes mal entendus. Il nous suffit d'avoir prouvé que les lois de Moïse devaient être intolérantes ; que la seule vraie religion a droit de l'être, qu'il est impossible qu'elle subsiste avec l'indifférence des philosophes pour toute religion. Quand même l'auteur aurait mieux prouvé sa thèse, il en résulterait toujours qu'il se contredit aussi bien que ses confrères. Si les Juifs ont été tolérants, ce ne sont donc ni des tigres ni des barbares ; s'ils ont été cruels et féroces, ils n'ont pas pu être tolérants.

Encore une fois, la vraie religion est essentiellement intolérante, dans ce sens qu'elle ne peut approuver aucun culte qui lui soit opposé, et qu'elle doit se défendre contre ceux qui l'attaquent. L'erreur, qui favorise les passions, a plus d'attraits que la vérité, qui les réprime; celle-ci a donc besoin du secours des lois pour se soutenir. Mais la religion n'est point intolérante, dans ce sens qu'elle commande la cruauté, la persécution, la guerre, le carnage ; elle les défend au contraire; elle est sainte et austère comme les lois qui ordonnent le supplice des coupables, et non la proscription des innocents, qui commandent à toute société de maintenir l'ordre chez elle, et non d'inquiéter ses voisins.

Les anciens, mieux instruits que les modernes, Numénius dans Eusèbe, Diodore, Strabon, Tacite, Dion Cassius, Celse dans Origène, Julien, etc., ont remarqué que les Juifs n'adoraient qu'un seul Dieu, qu'ils détestaient le polythéisme et les idoles ; ils leur en ont fait un crime. Aujourd'hui, un philosophe entreprend de prouver que les Juifs étaient très-indifférents sur ce point, qu'ils pratiquaient, selon les occasions, l'idolâtrie, ou le culte du vrai Dieu. Il n'est aucun paradoxe que nous ne devions attendre de la fausse érudition des incrédules.

CHAPITRE SIXIÈME.

SUITE DE L'HISTOIRE JUIVE, DEPUIS MOISE JUSQU'A L'ARRIVÉE DU MESSIE.

Nous avons exposé dans les chapitres précédents les preuves de la mission divine de Moïse, les signes dont elle a été accompagnée, les effets qu'elle a produits ; nous avons fait voir que les miracles de ce législateur sont incontestables, ses prophéties claires et précises, sa conduite irrépréhensible. Il a enseigné une doctrine pure, une morale saine, un culte extérieur, utile dans les circonstances où se trouvaient les Hébreux ; il leur a donné des lois sages, leurs mœurs ont été moins corrompues que celles des autres peuples : en suivant exactement cette législation, ils auraient été tranquilles et heureux. La religion juive, dans son ensemble, porte donc toutes les marques d'une révélation divine, digne de la bonté et de la sagesse éternelles ; il serait à désirer que tous les peuples en eussent été favorisés.

Mais il nous reste des préventions à dissiper : l'œil malin des incrédules a cherché de toutes parts dans l'histoire sainte des sujets de scandale. La conquête de la Palestine leur paraît une scène d'injustice et de cruautés ; tous les personnages loués dans les livres saints sont à leurs yeux autant de scélérats, tous les prodiges qui y sont rapportés révoltent le bon sens (53). Nous sommes donc forcés de reprendre le fil de cette histoire, et de répondre à leur reproches. Le fondement en est toujours le même ; chicaner sur tous les mots, prendre toutes les expressions de travers, citer des versions fautives, sans avoir égard au texte, déguiser les faits, prêter de noires intentions à tous les acteurs, ne tenir aucun compte des mœurs et des usages anciens, insister sur un passage obscur, et passer sous silence ce qui sert à l'expliquer; telle est la méthode de nos censeurs : si, en la suivant, l'on peut parvenir à la vérité, quelles sont donc les routes qui conduisent à l'erreur?

Aux mêmes attaques nous continuerons d'opposer la même défense ; un désir sincère de montrer le vrai, le sang-froid dans les discussions, le doute sur ce qui ne paraît pas assez clair, la fidélité à rapporter les arguments de nos adversaires, seront nos seules armes. Avec elles, nous espérons de détruire les faux raisonnements, et de satisfaire suffisamment les esprits droits. Nous partagerons cette matière en deux époques : dans l'article premier nous parlerons de l'état des Juifs sous Josué et sous les juges ; dans le second, nous considérerons les actions des rois; celles des prophètes seront examinées dans le chapitre suivant.

ARTICLE Ier.

De la conquête de la Palestine sous Josué et sous les juges.

§ I.

A quel titre les Juifs ont fait cette conquête.

A quel titre les Hébreux se sont-ils emparés d'un pays que les Chananéens possédaient depuis plusieurs siècles? Parce que Noé avait maudit Chanaan leur père, qu'Abraham y avait acheté un tombeau, qu'Isaac y avait cultivé quelques portions de terre, parce que Jacob avait voulu y être enterré, et que Joseph avait ordonné que l'on y portât ses os, les Juifs avaient-ils le droit de dépouiller les possesseurs légiti-

(53) V. TINDAL, c. 13; MORGAN, tome I, p. 292 et suiv. ; *L'esprit du judaïsme*, c. 3 et suiv. ; *Tableau des saints*, Av. Prop., p. xij, etc. ; *Tableau du genre humain*, p. 25 ; *Bible expliquée*, etc.

mes? S'ils avaient du moins observé les lois de l'humanité en faisant la guerre; mais ils mirent tout à feu et à sang, hommes, femmes, enfants, animaux, rien ne fut épargné. Dieu, père de tous les peuples, a-t-il ordonné une semblable boucherie, peut-il autoriser la violence, le brigandage, la cruauté? Voilà un des plus beaux sujets de déclamation qui soit tombé sous la plume des incrédules; depuis les manichéens (54) jusqu'à nous, ils l'ont célébré à l'envi (55).

Nous demandons aussi de quel droit les Tartares se sont emparés deux fois de la Chine, les Perses, de l'Assyrie, de l'Asie Mineure et de l'Egypte; les Grecs, de l'empire des Perses; les Romains, de la meilleure partie de notre hémisphère; les peuples du Nord, des provinces de l'empire romain. Ce n'était pas pour s'établir, ils avaient tous des terres à défricher et à cultiver; les Juifs n'en avaient point, ils en cherchaient. Ils avaient été forcés de quitter l'Egypte par les vexations des Egyptiens; partout où ils se présentaient, on leur refusait le feu et l'eau: les Iduméens n'avaient point voulu leur accorder le passage, les Amalécites leur avaient livré bataille; les Madianites et les Moabites, trop faibles pour les vaincre, avaient essayé de les corrompre; les Chananéens les attendaient de pied ferme pour les exterminer: de quelque côté qu'ils portassent leurs pas, il fallait combattre, vaincre ou périr dans un désert. Si la nécessité est la plus impérieuse des lois, les Hébreux étaient sous son joug.

En parlant de l'irruption des barbares dans les Gaules, un philosophe moderne dit que la guerre eut alors le motif *le plus raisonnable* qui puisse la justifier; d'un côté la défense de ses foyers, de l'autre le besoin de subsistance et le désir d'une vie plus heureuse, sous un climat plus doux (56); c'est précisément le cas où se trouvaient les Hébreux. Quand Dieu et sa justice ne seraient intervenus pour rien dans leur conquête, ils seraient encore moins coupables que les autres nations; une invasion faite par nécessité est moins odieuse que si elle était entreprise par ambition.

Il ne fallait pas, dit-on, détruire les Chananéens, mais leur demander des terres. En eussent-ils accordé? Ils commencèrent par s'armer. Les Amalécites, les Iduméens, les rois de Madian, de Moab, d'Arad, les Amorrhéens, les Ammonites n'attendent pas qu'on les attaque, ils vont au-devant des Hébreux, et leur présentent le combat (57). Il fallait donc reculer dans le désert, ou passer sur le ventre à tous ces ennemis.

Loin de céder un pouce de leur terrain, ils se l'arrachaient les uns aux autres; les Amorrhéens avaient enlevé une partie de celui des Moabites (58); les Iduméens avaient pris sur les Horréens le pays de Séir, et avaient passé ce peuple au fil de l'épée. Les Cappadociens avaient exterminé les Hévéens qui possédaient le canton de Hasserim jusqu'à Gaza; les Moabites s'étaient emparés du pays des Emim, et les Ammonites de celui des Zonzominin après avoir éteint ces deux nations (59). Ces titres de possession des Chananéens ne sont pas fort respectables; le philosophe qui a écrit que les Chananéens n'avaient jamais fait la guerre à personne était fort mal instruit (60).

§ II.

Ils n'ont pas commencé par tout détruire.

A entendre nos adversaires, il semble que les Hébreux aient commencé par tout détruire. 1° Cela est faux. Dieu avait déclaré qu'il ne ferait disparaître les Chananéens que peu à peu, à mesure que les Juifs se multiplieraient, et cela se fit ainsi (61). Ils épargnèrent d'abord quelques peuples, comme les Gabaonites; d'autres se maintinrent malgré eux. Dieu dit qu'il conserve ce reste d'ennemis pour châtier son peuple lorsqu'il sera infidèle. Dans le livre de *Josué* et dans celui des *Juges*, il est dit que les Israélites, devenus les plus forts, soumirent les Chananéens, leur imposèrent un tribut, et ne les détruisirent point (62); ils ne sont point blâmés de les avoir épargnés, mais de les avoir imités. Dieu voulait aussi tenir son peuple en haleine et toujours en état de défense (63). Au commencement de la conquête, il fallut gagner les premiers établissements à la pointe de l'épée, se rendre maître des postes les plus forts, répandre d'abord la terreur afin de trouver moins de résistance, sauf à épargner dans la suite ceux que l'on pourrait réduire avec moins de rigueur.

Sous le règne de Salomon, il y avait dans la Judée cent cinquante-trois mille six cents étrangers ou prosélytes (64); et l'on vient nous dire que les Juifs avaient tout détruit (65).

2° Quand ils auraient exterminé tous les Chananéens, avant de les condamner, il faudrait encore examiner comment ces peuples faisaient la guerre. Sous Abraham, les vainqueurs de cinq rois de la Palestine tuèrent tout ce qui fit résistance, et emmenèrent le reste en esclavage (66). On sait, dit un philosophe, avec quelle rage les peuples anciens faisaient la guerre; souvent dans le

(54) S. Aug, *contra Adimantum*, c. 17; *contra Faustum*, l. XXII, c. 5; Julien dans S. Cyrille, l. VI, p. 185.
(55) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Droit*, etc.
(56) *De la félicité publique*, tome I, sect. 2, c. 5, p. 229.
(57) *Num.* XX, XXI, XXII.
(58) *Num.* XXI, 26.
(59) *Deut.* II.
(60) *Quest. sur l'Encyclop. Droit de la guerre.*
(61) *Exod.* XXIII, 29.
(62) *Josue* XVII, 13; *Judic.* I et II.
(63) *Judic.* III.
(64) *II Paral.* II, 17.
(65) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Esséniens.*
(66) *Gen.* XIV.

siége d'une ville, tous les habitants, hommes, femmes, enfants, se jetaient dans les flammes, plutôt que de tomber au pouvoir du vainqueur; dans les assauts, tout était passé au fil de l'épée; dans les combats, on aimait mieux périr les armes à la main que d'être conduit en triomphe dans un esclavage éternel (67).

En effet les Chananéens avaient exterminé les nations dont ils avaient envahi le territoire : lorsque les Gabaonites se furent rendus à Josué, les Amorrhéens se liguèrent pour les détruire : Josué les vengea (68). Aucune autre ville ne voulut se rendre, toutes furent prises d'assaut. Dieu, dit l'historien, avait résolu que ces peuples endurciraient leur cœur, s'obstineraient à combattre, et ne voudraient aucun quartier (69). Adonibezech avait fait couper les mains et les pieds à soixante et dix rois qui ramassaient sous sa table les morceaux qu'il leur jetait, Dieu lui fit rendre la pareille (70). On sait ce que c'était que les rois de ces temps-là; avec de telles mœurs méritaient-ils d'être épargnés?

Il est donc évident que quand les Juifs auraient voulu traiter les Chananéens selon le droit militaire très-modéré que prescrivait leur loi, ils ne le pouvaient pas : il fallait ou détruire ou être détruits. Aux yeux des incrédules, les Juifs étaient des brigands et des monstres; soit : ils exterminaient d'autres monstres qui valaient encore moins. S'ils avaient été aussi abominables qu'on veut les représenter, leurs voisins, qui eurent dans la suite tant d'avantages sur eux et qui les assujettirent, les auraient-ils laissé subsister? Les clameurs de nos adversaires sont donc mal fondées à tous égards.

§ III.

Justice de l'arrêt prononcé contre les Chananéens.

Mais remontons au titre primitif de la conquête, au vrai motif de la conduite des Juifs. Ils ont dépossédé, exterminé ou rendu tributaires les Chananéens, parce que Dieu l'avait ainsi ordonné, et voulait donner la Palestine à la postérité d'Abraham; Moïse n'allègue point d'autre raison. Dans l'arrêt de proscription prononcé contre eux, il n'est question ni de la malédiction de Noé, ni du tombeau d'Abraham, ni du testament de Jacob, mais de la volonté divine. Ce ne sont plus les Juifs, c'est Dieu et sa providence que nous sommes obligés de justifier.

Lorsque Dieu promet de donner la Palestine à la postérité d'Abraham; il dit qu'il n'accomplira sa parole que dans quatre cents ans, parce que les iniquités des Amorrhéens ne sont pas encore parvenues à leur comble (71); Dieu leur accorde donc quatre cents ans pour changer de conduite : il ne prononce l'arrêt de leur destruction que lorsqu'ils sont devenus incorrigibles; ainsi s'exprime le livre de la *Sagesse* (72).

Après l'énumération de leurs crimes, des impudicités contre nature, de tous les genres d'idolâtrie, des superstitions et des cruautés par lesquelles ils souillaient leur culte, des sacrifices de sang humain, etc.; voilà, dit le Seigneur, voilà les abominations dont les Chananéens ont infecté la terre; c'est pour cela qu'elle les vomira et que je veux les exterminer : gardez-vous de les imiter, de peur que je ne vous détruise à votre tour (73). Si cette accusation est vraie, Dieu n'a pas été injuste envers les Chananéens; les incrédules prouveront-ils qu'elle est fausse?

Ce malheureux peuple n'a profité ni des miracles qu'il a vu opérer par la toute-puissance divine, ni de l'exemple d'une religion pure qu'il avait sous les yeux, ni d'une législation sage qu'il ne tenait qu'à lui d'embrasser; au contraire, il s'est endurci par les châtiments mêmes, il a constamment travaillé à pervertir les Juifs, à les humilier et à les détruire : telles sont les raisons de la rigueur avec laquelle Dieu les a traités, après avoir inutilement employé à leur égard les voies de douceur et de miséricorde (74).

Nous savons que nos adversaires n'accordent à la justice divine le droit de punir aucun crime, ils veulent pécher impunément. Selon eux, Dieu doit changer les malfaiteurs, à force de grâces, et non par la terreur des châtiments; mais leur entêtement est absurde. La raison nous dit que Dieu fait justice ou miséricorde, comme il lui plaît; que la sévérité est juste, lorsqu'elle a été précédée, pendant longtemps, par la patience et la douceur, qu'il faut des sujets de crainte pour réprimer les passions humaines. Les crimes des hommes, poussés à l'excès, ne seront jamais un titre pour attendre de Dieu des grâces plus abondantes; le principe contraire serait un motif de se livrer aux plus grands forfaits.

Lorsque Dieu a résolu de punir une nation coupable et d'effrayer les autres, il est le maître de choisir à son gré le fléau dont il veut se servir : la famine ou la contagion, les eaux d'un déluge ou les feux d'un volcan, les traits de la foudre ou le tranchant de l'épée, les plaies de l'Egypte ou les ravages d'un conquérant. Il a trouvé bon de prendre les Hébreux pour exécuteurs de ses vengeances sur les Chananéens; il défend de leur faire grâce; il veut que ces obstinés périssent, parce qu'ils l'ont mérité; il n'en réserve qu'une partie, afin qu'à leur tour ils servent de verge dans sa main pour châtier son peuple lorsqu'il sera rebelle. Tel est le plan de la Providence, que nous présentent les livres saints, contre lequel les

(67) *Histoire des établissements des Européens dans les Indes*, tome VII, c. 9.
(68) *Josue* x.
(69) *Josue* xi, 18.
(70) *Judic*, i, 7.
(71) *Gen.* xv, 16.
(72) *Sap.* xii.
(73) *Levit.* xviii, 20, etc.
(74) *Sap.* xii.

incrédules peuvent se déchaîner à leur gré : en parlant des attributs de Dieu dans la première partie de cet ouvrage, nous avons répondu d'avance à toutes leurs plaintes

§ IV.

Dieu peut punir un peuple comme il lui plaît.

Les Hébreux, disent-ils, ont été des monstres de cruauté, de perfidie, de férocité, il est impossible que Dieu leur ait commandé des crimes, etc. (75). Vaines déclamations. Selon les plus fougueux des incrédules, Josué ne saccagea qu'une trentaine de bourgades des Chananéens (76). Encore une fois, Dieu, pour punir les Chananéens, a été le maître de choisir la guerre plutôt qu'un autre fléau; les Juifs armés n'étaient pas plus féroces que les autres peuples. Les Grecs, dans le sac de Troie et dans les guerres du Péloponèse; les généraux assyriens dans la prise de Jérusalem et de Tyr; Alexandre dans celle de Thèbes, de Tyr, de Gaza; les Romains dans l'expédition d'Epire, dans les siéges de Numance, de Corinthe, de Carthage, de Jérusalem, n'ont été ni plus doux, ni moins sanguinaires que les Juifs. Julien, cet empereur philosophe, ce modèle d'humanité, traita deux villes de Perse comme Josué avait traité Jéricho et Haï. « Les Grecs, dit Platon, ne détruiront point les Grecs; ils ne les réduiront point en esclavage, ils ne ravageront point leurs campagnes, ne brûleront point leurs maisons, *mais ils feront tout cela aux barbares* (77). » Si tel était encore le droit des gens du temps de Platon, il n'était certainement pas plus doux mille ans plutôt et au siècle de Josué.

En 1757, les quakers de Pensylvanie, quoique les plus paisibles des hommes, se sont trouvés dans la nécessité de mettre à prix la tête des sauvages, de les poursuivre comme des bêtes féroces, de ne faire aucun quartier à une nation de laquelle ils ne pouvaient espérer ni paix ni trève (78). On peut donc être forcé de faire la guerre à un peuple ennemi, de la même manière qu'il la fait lui-même (79).

On a beau s'écrier que Dieu ne peut commander la férocité ni la barbarie. Ce qui passe pour férocité, selon nos mœurs, n'était point regardé comme tel dans les temps anciens. En dépit des philosophes, c'est l'Evangile qui a donné les notions que nous avons du droit des gens; nous le prouverons en son lieu : Platon ne le connaissait pas. Aujourd'hui même, ce qui ne serait ni permis ni excusable, à l'égard de telle nation, peut être nécessaire et indispensable à l'égard d'une autre nation. Dieu avait prescrit aux Juifs une manière de faire la guerre qui n'était ni cruelle ni féroce : nous l'avons vu; le traitement fait aux Chananéens, surtout dans les premiers moments de la conquête, était une exception à la loi. Pour prouver que cette exception était injuste et contraire au droit naturel, il faut démontrer que Dieu ne peut pas ordonner la destruction d'un peuple méchant, dépravé, incorrigible.

Dans ces punitions générales, les innocents, tels que les enfants, se trouvent enveloppés avec les coupables, cela ne peut être autrement. A moins d'un miracle, il est impossible de punir les pères sans que les enfants en souffrent. Dieu peut faire mourir les enfants quand il lui plaît, parce qu'il peut leur accorder dans l'autre vie un sort qui les dédommage de celle-ci.

§ V.

Les Juifs n'ont point violé le droit naturel.

Tindal s'est efforcé de prouver que la Providence ne doit et ne peut pas en agir ainsi. Dieu, dit-il, a mille moyens de punir un peuple coupable, sans ordonner à un autre de violer la loi de la nature en l'exterminant, et sans envelopper les innocents avec les coupables. Les Juifs étaient les moins propres de tous les hommes à cette exécution, puisqu'ils étaient aussi enclins à l'idolâtrie que les Chananéens. Une nation peut être sans doute le fléau d'une autre, mais elle n'en est pas moins criminelle lorsqu'elle blesse les lois de la justice. Saint Pierre dit qu'il était déterminé par le dessein et la prescience de Dieu que les Juifs mettraient Jésus à mort; s'ensuit-il qu'ils n'ont pas péché ? Si les Hébreux avaient une commission divine d'exterminer les Chananéens, ceux-ci devaient en être instruits; autrement ils avaient le droit naturel de résister à ceux qui avaient le droit révélé de les détruire (80).

Réponse. Nous avons deux choses à demander à Tindal; 1° si Dieu avait fait périr de mort subite tous les Chananéens coupable des crimes que l'Ecriture leur reproche, que seraient devenus leurs enfants ? Les déistes, qui rejettent tous les miracles, exigeraient-ils que Dieu en ait fait un dans ces circonstances, pour sauver la vie et donner une bonne éducation aux enfants des Chananéens ? 2° Dans toutes les guerres anciennes et modernes, dans le sac de tant de villes célèbres, prit-on jamais tant de précautions pour sauver les enfants ? Lorsque les Anglais sont venus bombarder le Havre, Tindal, casuiste si rigide, leur aurait-il fait un scrupule de ce que les bombes pouvaient tuer les enfants aussi bien que les soldats ? Cependant, les nations modernes, instruites par l'Evangile, doivent mieux connaître le droit naturel que les Juifs. Tindal est-il en état de démontrer que jamais Dieu n'a pu, avec justice, se servir du fléau de la

(75) *Philos. de l'hist.*, page 176; *Exam. important*, c. 7; *Christian. dévoilé*, c. 2; *L'Esprit du judaïsme*, c. 3; *Tableau des saints*, c. 2. etc.

(76) *Bible expliquée*, p. 32.

(77) *De Repub.* l. v, p. 465.

(78) *Défenses des Recherch. philos. sur les Amér.*, à la fin.

(79) *Recherches historiques sur le nouveau monde*, p. 82, 83; *Hist. de l'Amérique*, par ROBERTSON, tome II, p. 292, 263, 460.

(80) *Christian. aussi ancien que le monde*, c. 13, p. 248, 249; MORGAN, tome II, p. 73.

guerre pour punir une nation de ses crimes ?

Parce que les Juifs étaient enclins à imiter l'idolâtrie des Chananéens, il ne s'ensuit pas qu'ils fussent aussi coupables et aussi dépravés que ces peuples. Dieu voulait les intimider eux-mêmes par cet exemple de sévérité, et leur faire craindre un pareil châtiment, il le leur déclare (81); tout autre fléau qui aurait détruit les Chananéens, aurait paru naturel : on l'aurait attribué à la malignité de l'air ou du sol de la Palestine. Qui aurait osé l'habiter ensuite ?

Les Juifs, qui ont mis à mort Jésus-Christ, n'avaient pas reçu de Dieu un ordre formel et attesté par des miracles, comme celui qui avait été donné à leurs pères de détruire les Chananéens ; saint Pierre ne l'a jamais pensé: Dieu avait prévu leur crime et le leur a laissé commettre ; mais le leur avait-il commandé ?

Les Chananéens ont été instruits de la commission que Dieu avait donnée aux Hébreux de les punir : Rahab, femme de la ville de Jéricho, l'avoue aux espions de Josué: nous citerons ses paroles ci-après. Ce peuple n'avait donc d'autre parti à prendre que de rendre hommage au vrai Dieu, de désarmer sa justice, de s'arranger avec les Hébreux, de mériter par leur soumission un sort moins rigoureux. Tout au contraire ils furent les premiers à tenter d'exterminer les Hébreux dans le désert, et avant qu'ils eussent mis le pied dans la Palestine.

On nous accusera peut-être de vouloir faire l'apologie de la guerre en général. Ce n'est point notre dessein ; nous prétendons seulement, en vertu d'une expérience aussi ancienne que le monde, que vu la manière dont les hommes sont faits, c'est un fléau inévitable. Mais de toutes les guerres dont l'histoire fait mention, celle des Hébreux contre les Chananéens est la plus aisée à justifier, puisque indépendamment de l'ordre de Dieu, les Hébreux y étaient forcés par la nécessité. Les incrédules rougiraient d'appliquer à toute autre nation les reproches qu'ils font aux Juifs.

§ VI.

Conduite de Josué.

L'auteur de la *Philosophie de l'histoire* a pris un ton gravement ironique, pour peindre les exploits de Josué; 1° il dit que Dieu avait le droit de punir les péchés des Chananéens par les mains des Juifs ; que si Josué fit pendre trente et un chefs de bourgades qui avaient osé défendre leurs foyers, leurs femmes et leurs enfants, il faut se prosterner devant la Providence, qui châtiait les péchés de ces rois par le glaive de Josué (82).

Réponse. Puisque Dieu punissait les crimes de ces rois, ils ne furent donc pas pendus pour avoir osé se défendre. Adonibezech, de son propre aveu, avait mutilé soixante et dix rois : il méritait donc d'être traité de même. Nous n'avons donc aucun sujet de présumer que les autres aient été moins méchants qu'Adonibezech.

2° Il pretend que pour faire passer aux Hébreux le Jourdain près de Jéricho, il n'était pas nécessaire d'en suspendre les eaux par miracle ; le fleuve, dit-il, n'a pas dans cet endroit quarante pieds de largeur; il était si aisé d'y jeter un pont de planches, et il était encore plus aisé de le passer à gué.

Réponse. Selon le témoignage des voyageurs, le Jourdain a dans cet endroit plus de soixante et quinze pieds de largeur, il est très-profond et très-rapide (83). Au temps du passage de Josué, ou vers la moisson, ce fleuve avait rempli ses bords, et le texte porte qu'il regorgeait (84). Il n'était donc pas possible d'y jeter un pont de planches, encore moins de le passer à gué.

3° Il n'était pas nécessaire d'envoyer des espions à Jéricho, puisque les murs de cette ville devaient tomber au son des trompettes.

Réponse. Lorsque Josué envoya ses espions, il était encore à Sétim, assez loin du Jourdain : il ne savait pas encore que Dieu ferait tomber les murs de Jéricho par miracle, il n'en fut averti que plusieurs semaines après (85).

4° Notre philosophe dit que tous les habitants de Jéricho et les animaux furent *immolés à Dieu*, excepté une femme prostituée qui avait reçu chez elle les espions des Juifs. Il est étrange que cette femme ait été sauvée pour avoir trahi sa patrie, qu'une prostituée soit devenue l'aïeule de David, et même du Sauveur du monde. Cette érudition vient encore de Tindal (86).

Réponse. Tout fut tué et la ville rasée, parce que tout avait été voué à l'anathème ou à la vengeance divine. Mais, lorsque Alexandre rasa Tyr, que Paul-Emile brûla et rasa soixante et dix villes en Epire, que Julien mit à feu et à sang Dacires et Majoza-Malcha, ils n'immolaient point à leurs dieux des victimes de sang humain : Josué n'en a pas tant fait qu'eux. Le même auteur dit ailleurs que le dévouement des villes ennemies était d'un usage très-ancien ; qu'en Italie, les Romains devouèrent Veïes, Fidènes, Gabie et d'autres villes hors de l'Italie, Carthage et Corinthe; qu'ils devouèrent même quelquefois des armées (87). Les Romains sont donc cent fois plus abominables que les Juifs. Selon Tacite, ces dévouements avaient aussi lieu chez les Germains (88).

Le censeur des Juifs ne savait pas que l'hébreu *vâghâ* qui signifie quelquefois une prosti-

(81) *Levit.* XVIII, XX, etc.; *Sap.* XII.

(82) *Philos. de l'Hist.*, c. 41 ; *Bible expliquée*, p. 212 et suiv.

(83) *Réponse crit. de M. Bullet*, tome XII, p. 196.

(84) *Josue* III, 15.

(85) *Josue* II, III, V.

(86) TINDAL, c. 15, p. 238.

(87) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Histoire*, p. 49.

(88) *Annal.* l. XIII, n. 57.

tuée, ne désigne souvent qu'une cabaretière, une femme qui reçoit les étrangers; il n'est pas certain que Rahab ait été une débauchée. Pour qu'elle fût la même que la bisaïeule de David, il faudrait qu'elle eût vécu au moins deux cents ans; mais nos adversaires n'y regardent pas de si près (89).

Elle ne fut point sauvée seule, mais avec sa parenté; non pour avoir trahi sa patrie, la visite des espions ne fit à Jéricho ni bien ni mal, mais pour avoir rendu hommage au Dieu d'Israël, et protégé ses envoyés. *Je sais*, leur dit-il, *que Dieu vous a livré notre pays; il y a répandu la terreur. Nous avons appris les miracles qu'il a opérés pour vous tirer de l'Egypte, et la manière dont vous avez traité les rois des Amorrhéens. Le Seigneur votre Dieu est le Dieu de la terre; jurez-moi donc en son nom que vous épargnerez ma famille, comme je vous ai épargnés* (90). Il ne tenait qu'aux habitants de Jéricho d'imiter cette conduite.

Pour tromper Josué, les Gabaonites viennent en équipage de voyageurs, et disent que leur pays est fort éloigné: dans cette persuasion, Josué et les anciens jurent de les épargner. Lorsqu'ils reconnaissent l'imposture, ils n'osent néanmoins violer leur serment; ils réduisent seulement les Gabaonites à l'esclavage, et les défendent contre le ressentiment des Chananéens. Telle est la perfidie des Juifs. L'auteur de la Bible expliquée décide qu'il n'y a qu'un voleur ivre qui puisse avoir écrit le livre de Josué; nous ne répondrons point à de pareilles grossièretés.

§ VII.

Dans le combat livré près de Gabaon, il se fait deux miracles. Une grêle de pierres tombe sur les ennemis qui fuyaient: Josué, qui voyait le jour baisser, commande au soleil de s'arrêter, et il s'arrête pendant l'espace d'un jour entier (91). Selon notre philosophe, ce miracle est impossible. Il est évident, dit-il, que le soleil et la lune s'arrêtant dans leur cours, l'heure des marées a dû changer. Ou leur situation à l'égard des astres a cessé d'être la même, ou les autres planètes ont dû s'arrêter aussi. Le mouvement de projectile et de gravitation ayant été suspendu dans tous les astres, il faut que les comètes s'en soient ressenties: le tout pour tuer quelques malheureux déjà écrasés par une pluie de pierres. Il paraissait plus digne de la sagesse éternelle d'éclairer et de rendre tous les hommes heureux sans miracle, que d'en faire un si grand pour achever de massacrer quelques fuyards (92). » D'autres, pour éviter ce bouleversement de la nature, ont imaginé que la prolongation du jour fut l'effet naturel d'un parhélie.

Ne nous effrayons pas si aisément.

1° Quoique, selon nos philosophes, ce soit la terre qui tourne et non le soleil, nous disons sans erreur, comme les livres saints, que le soleil se lève et se couche, qu'il monte sur l'horizon et qu'il descend; l'apparence suffit pour nous autoriser: un autre langage ne serait pas entendu.

2° Pour opérer le miracle, il a suffi de faire décrire aux rayons solaires une ligne courbe au lieu d'une ligne droite. Tous les jours, par le moyen de la rétraction, nous voyons le soleil plusieurs minutes avant qu'il soit sur l'horizon, et nous continuons de le voir lorsqu'il est déjà au dessous. Dira-t-on que Dieu n'a pas pu prolonger par miracle ce phénomène naturel?

3° Quand la situation respective de tous les astres aurait changé pendant quelques heures, il n'en serait rien arrivé; Dieu ne peut-il donc toucher à son ouvrage sans tout détraquer?

4° Ce miracle a été opéré non-seulement pour tuer quelques malheureux, et pour convaincre les Hébreux de la protection de Dieu en leur faveur, mais pour faire connaître aux Chananéens le souverain Maître de la nature, leur montrer l'absurdité de leur culte et de leur résistance, les engager à prévenir leur ruine. S'ils ne l'ont pas voulu, c'est leur faute. Accuserons-nous la sagesse éternelle, lorsque les punitions, non plus que les bienfaits, ne réussissent point à éclairer les hommes et à les rendre heureux?

5° Rendre tous les hommes vertueux, sages, heureux *sans miracle*, c'est une absurdité. Tous sont nés libres, sujets à l'erreur, aux passions, aux caprices; il est donc naturellement impossible que tous pensent et agissent de même: six mille ans de folie et de crimes de leur part ne nous apprennent que trop quel est le cours moral ordinaire de la nature; un déiste même est convenu qu'il faudrait un miracle pour y remédier (93).

Quand on dit *un si grand miracle*, il semble qu'à l'égard de Dieu, il y ait des miracles plus grands ou plus difficiles que d'autres; c'est une erreur: il n'en coûte à la toute-puissance divine que de vouloir.

6° Il est impossible qu'un parhélie dure douze heures ou davantage et lorsque le soleil est sous l'horizon; ce serait donc un miracle tout comme la cessation du mouvement de la terre.

Une pluie de pierres peut arriver naturellement par l'éruption d'un volcan; mais qu'elle soit venue à point nommé pour achever la victoire de Josué; qu'elle soit tombée sur les Chananéens et non sur les Hébreux, cela n'est plus naturel. Ou il faut prouver que toute cette histoire est fausse, ou il faut avouer ces deux miracles.

(89) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Emblème*, p. 281; *Bible expliquée*, p. 214.
(90) *Josue*, II, 9.
(91) *Josue*, X, 11; *Eccli.* XLVI, 5.
(92) *Lettres sur les miracles*, p. 29; *Tableau du genre humain*, p. 16.
(93) MORGAN, tome I, p. 248.

§ VIII.
Meurtre d'Eglon, tué par Aod.

En punition de leur idolâtrie, les Juifs furent subjugués par Eglon, roi de Moab, pendant dix-huit ans. Il est dit dans le livre des *Juges*, que Dieu suscita un vengeur à son peuple, nommé Aod ; il tua Eglon en feignant d'avoir à lui parler, se mit à la tête des Juifs, gagna une bataille, leur procura un repos de quatre-vingts ans. Selon les incrédules, voilà un régicide, une trahison noire ; il est dangereux de la proposer pour modèle : chez les docteurs chrétiens elle est devenue une maxime souvent réduite en pratique (94).

Réponse. N'oublions point ici les principes de nos philosophes modernes. Ils enseignent qu'un conquérant n'acquiert aucune souveraineté sur une nation vaincue, que par le consentement de celle-ci ; que jusqu'à ce qu'elle l'ait reconnu librement pour son roi, tout acte d'autorité qu'il exerce est une violence et une usurpation ; qu'elle a droit de s'en rédimer par la force quand elle pourra (95). Où est le traité par lequel les Juifs avaient reconnu Eglon pour leur souverain; les auteurs mêmes de l'objection disent que les Juifs ne furent jamais soumis aux rois qui les subjuguèrent ; donc ils ne les regardèrent jamais comme leurs vrais souverains, mais comme des ennemis contre lesquels ils pouvaient user des droits de la guerre.

Mais le droit public de nos philosophes est toujours contre les Juifs. Lorsqu'ils ont dépouillé les Chananéens, ils ont violé toutes les lois divines et humaines : si les Moabites, les Ammonites, les Amalécites, auxquels ils n'ont rien enlevé, viennent ravager la Palestine, prendre les villes, imposer un tribut, les Juifs n'ont aucun droit de se défendre ; s'ils osent secouer le joug, ce sont des traîtres et des *régicides*.

On donne ce nom à un sujet qui tue son propre roi, et non à celui qui tue un roi ennemi, pour mettre en liberté ses compatriotes. Chez les anciens peuples on croyait généralement que la fourberie était permise contre les ennemis de l'Etat (96). Lorsque Mucius Scevola se glissa dans le camp de Porsenna pour le tuer, dans le temps que ce roi assiégeait Rome, personne ne s'avisa de nommer cette action un régicide (97). Il n'est peut-être pas une seule nation, excepté celles qui sont éclairées par l'Evangile, chez laquelle l'action d'Aod ne fût réputée légitime (98).

Elle n'est point proposée pour modèle dans les livres saints. Ces livres racontent les actions des chefs de la nation juive, sans les approuver ni les blâmer. Lorsqu'il est dit que Dieu suscita aux Juifs un libérateur, cela ne signifie point que Dieu lui inspira le meurtre ni le mensonge; ce qui est cité comme un trait de courage, n'est pas toujours censé un acte de justice.

Ces exemples sont certainement moins dangereux que les maximes étalées dans les livres de nos philosophes. Ils enseignent que l'autorité du souverain n'a d'autre fondement que les avantages qu'il procure à la nation qu'il gouverne ; qu'il est, non le maître, mais le ministre de la société, le premier commis de sa nation : qu'il perd tous ses droits et n'a plus de sujets, dès qu'il viole les règles de l'équité. Selon eux, les peuples n'ont besoin ni de dieux, ni de rois; ils ont le droit de briser leurs chaînes ; dès qu'ils en ont le pouvoir. Des millions d'esclaves, disent-ils, sont prêts à exterminer leurs femmes aux premiers ordres de leurs maîtres ; il ne faudrait qu'un mot peut-être pour donner un autre objet à leur valeur (99), c'est-à-dire, pour les engager à égorger leurs maîtres. Voilà ce qui peut faire commettre des crimes et mettre la société en combustion.

§ IX.
Actions de Jahel et de Judith.

Jahel, qui tua Sisara, général de l'armée des Chananéens, pendant qu'il dormait, n'est pas plus difficile à excuser qu'Aod. Elle est louée dans le cantique de Débora d'avoir eu un courage supérieur à son sexe; le peuple la comble de bénédictions, pour avoir consommé la victoire (100) : tout autre peuple en aurait fait autant. Les lois de la guerre ne sont pas celles de la paix. Une famille alliée aux Hébreux devait être suspecte à Sisara vaincu; il eut tort de confier le soin de sa vie à une femme qu'il devait regarder comme ennemie.

On dira que, selon le livre des *Juges*, *il y avait paix* entre Jabin, roi des Chananéens, et la famille de Jahel (101) ; que cette femme abusa donc de la confiance de Sisara, général de Jabin. Il n'y a point de verbe dans le texte On doit entendre qu'*il y avait eu paix* autrefois entre la famille de Jahel et les Chananéens ; mais depuis que cette famille était incorporée à la république des Hébreux, elle ne pouvait être censée *en paix* avec un roi armé contre eux.

On doit encore juger de même l'action de Judith, qui tua Holopherne. Selon nos adversaires, elle joignit au meurtre la trahison et la prostitution : c'est une calomnie. L'his-

(94) *Bible expliquée*, p. 321 ; *Tableau des saints*, c. 2, p. 27 ; *Tableau du genre humain*, p. 25 ; TINDAL, 13, p. 259.

(95) *Encyclop.*, art., *Autorité politique* ; *Syst. social*, IIe part. c, 1, p. 16.

(96) *Dolus an virtus, quis in hoste requirat?*

(97) L'auteur de la *Bible expliquée* met Tarquin au lieu de Porsenna; c'est une bévue.

(98) *Hist. de l'Amérique*, tome II, p. 362, 90.

(99) *Hist. des Etabliss. des Europ. dans les Indes*, tome I, l. I, p. 42 ; tome IV, l. X, p. 21 ; l. XI, p. 170 ; tome VI, l. XVII, p. 294 ; *Syst. de la Nat.*, t. I, c. 9, p. 144, c, 13, note, p. 284, c. 14, p. 292 ; tome II, c. 8, p. 242 ; *De l'Homme*, tome II, note 10, p. 596 ; *Politique naturelle*, tome II, 5e disc., p. 11, 28, 50 ; *Syst. social*, première part., c. 12, p. 150, etc.

(100) *Judic.* V.

(101) *Judic.*, IV 17.

toire assure que Dieu veilla sur elle, et ne permit point que sa pudeur reçût aucune atteinte (102). On n'a jamais nommé *trahison ni perfidie*, les ruses, les mensonges, les faux avis dont on se sert à la guerre pour tromper l'ennemi, et pour le faire tomber dans un piége. Judith est louée de son action par les prêtres et par le peuple ; ils rendent grâces à Dieu de la défaite de leur ennemi ; peut-on les condamner?

Nos adversaires diront sans doute que les autres peuples étaient pardonnables d'adopter de faux principes de morale par ignorance, mais que Dieu aurait dû mieux instruire les Juifs. Aussi les avait-il suffisamment instruits: il leur avait donné sur la guerre des lois très-justes et très-sages; nous l'avons fait voir ailleurs (103). Mais il ne les a pas punis toutes les fois qu'ils s'en sont écartés, et ont imité la conduite de leurs ennemis.

Nous avons rapproché ces trois traits de l'histoire sainte, sans avoir égard à leur date, parce qu'ils sont de même espèce, et donnent lieu aux mêmes reproches: en général, ce n'est point par la guerre qu'il faut juger des mœurs d'un peuple. Les Juifs n'ont pas été aussi perfides ni aussi cruels que les Spartiates; jamais les philosophes n'ont autant déclamé contre ceux-ci que contre le peuple de Dieu.

Des fanatiques peuvent abuser de ces exemples : certains théologiens ont fondé là-dessus une doctrine meurtrière; soit. Les fureurs des fanatiques, les erreurs de quelques théologiens ne prouvent pas plus contre l'histoire sainte, que l'entêtement des incrédules. De quels livres, de quelle doctrine n'a-t-on pas abusé? En général, l'histoire n'est guère autre chose que le récit des crimes et des folies de l'humanité. Mais en considérant les idées et les mœurs anciennes, nous sentons mieux combien l'Evangile était nécessaire aux hommes. Les philosophes n'ont pas mieux connu le droit des gens que les nations sauvages; les modernes établissent un droit politique encore plus absurde que les erreurs des anciens.

§ X.
Exploits de Samson.

Les exploits de Samson et sa force plus qu'humaine, paraissent fabuleux aux incrédules. Cet homme, déréglé dans ses mœurs, exerce plusieurs cruautés contre les Philistins, finit par un suicide et par le carnage d'un peuple entier; le livre des *Juges* dit néanmoins qu'il était saisi de l'esprit de Dieu (104). Jamais Rabelais n'a menti avec autant d'impudence que l'historien de ce Samson (105).

Réponse. On a vu d'autres hommes que Samson dont les forces excédaient beaucoup la mesure ordinaire, sans qu'il y eût du surnaturel. Que celles de Samson dépendissent de sa chevelure, c'est un phénomène inconcevable, mais il ne s'ensuit rien. Ses mœurs étaient corrompues; aussi les livres saints n'en font pas l'éloge ; ils ne disent point que sa force était la récompense de ses mœurs. Quand on lit qu'il fut saisi de *l'esprit de Dieu*, on ne doit entendre par là ni une inspiration surnaturelle, ni un ardent amour de la vertu. Le mot *esprit* désigne souvent la colère, l'impétuosité du courage, une passion violente, bonne ou mauvaise; et le nom de Dieu se met pour exprimer le superlatif (106). Ainsi les Hébreux disaient *une frayeur de Dieu* pour une grande frayeur; *un sommeil de Dieu*, pour un sommeil profond; des montages ou des *cèdres de Dieu*, pour exprimer leur hauteur. Dans le premier livre des *Rois*, il est dit que Saül fut saisi de l'esprit de Dieu et entra dans une grande colère (107). La même expression, à l'égard de Samson, n'a pas un sens différent.

Saint Paul, dans l'*Epître aux Hébreux*, met Samson au nombre de ceux qui ont vaincu par la foi, ont pratiqué la justice, ont senti l'effet des promesses (108). Mais il ne faut pas abuser de ces termes. La foi est la confiance en Dieu ; on ne peut pas nier que Samson ne l'ait eue; la *justice* est le culte du vrai Dieu, Samson n'est point accusé d'idolâtrie; il a éprouvé l'effet des promesses que Dieu a faites de protéger ses adorateurs, rien de plus; ce n'est pas pour lui, mais pour l'utilité de son peuple, que Dieu lui avait donné une force plus qu'humaine, et il ne s'ensuit rien.

La même histoire raconte que Samson prit trois cents renards, les attacha deux à deux par la queue, y mit le feu, et les lâcha dans les moissons des Philistins (109). Cela paraît impossible et absurde.

Réponse. Morison et d'autres voyageurs nous apprennent que la contrée de la Palestine, habitée autrefois par les Philistins, est encore aujourd'hui pleine de renards; que souvent les habitants sont forcés de se rassembler pour les détruire, sans quoi ils ravageraient les campagnes (110). « Le Tschakkal, dit Niébhur, est une espèce de renard ou de chien sauvage, dont il y a un grand nombre dans les Indes, en Perse, dans l'Arack, *en Syrie*, près de Constantinople et ailleurs... Ils sont souvent assez hardis pour entrer dans les maisons ; et à Bambay, mon valet, qui demeurait hors de la ville, les chassait même de sa cuisine. On ne se donne aucune peine pour prendre cet animal, parce que sa peau n'est pas recherchée (111). Le renard nommé *Scvhál* dans le livre

(102) *Judith*, XIII, 20.
(103) *Ci-dessus*, c. 5, art. 3, § 12.
(104) *Judic.*, XIII, 25.
(105) *Tableau du genre humain*, p. 28 ; *Bible expliquée*, p. 255 et suiv.; *Tableau des Saints*, c. 2, p. 29.
(106) Glassii, *Philolog. sacra*, p. 592, 1432.
(107) I Reg. XI, 6.
(108) *Hebr.* XI, 33.
(109) *Judic.* XV, 4.
(110) *Réponse crit.*, tome I, p. 208; tome III, p. 156.
(111) *Descript. de l'Arabie*, p. 146.

des *Juges*, peut très-bien être le Tschakkal des Arabes; ce livre ne dit point que Samson ait été seul pour en prendre trois cents, ni qu'il les ait pris dans un seul jour, ni qu'il les ait lâchés tous à la fois dans les moissons.

On demande de quel droit il a ruiné et taillé en pièces les Philistins. Par le droit de représailles pour venger sa nation des violences et des rapines de ce peuple. Dans une république telle que celle des Juifs, un particulier avait droit de commencer la guerre lorsqu'il se sentait assez fort et en état d'affranchir tous ses concitoyens ; ainsi en usaient les Philistins et les nations voisines; elles n'attendaient pas que les Juifs eussent commencé les hostilités pour ravager leur territoire.

La mort de Samson n'est pas un suicide. Son intention principale n'était pas de se détruire, mais de se venger des Philistins en les faisant périr avec lui. On ne regarde point comme suicides, ceux qui se livrent à une mort certaine dans la vue de faire payer leur vie par le sang d'un grand nombre d'ennemis. Le temple de Dagon, renversé par Samson, n'a rien d'incroyable. Les Philistins étaient vraisemblablement placés sur une galerie portée par deux piliers, Samson les ébranla et fit tomber la galerie; Schaw en a vu de semblables dans l'Orient. Pausanias et Eusèbe citent un fait de même espèce (112).

§ XI.

Guerre contre les Benjamites.

Un crime commis sous les juges a paru à nos adversaires propre à décrier le gouvernement des prêtres. « De jeunes débauchés de la ville de Gabaa, abusèrent de la femme d'un lévite ; celui-ci en porta ses plaintes à tout le peuple d'Israël : il envoya un membre de sa femme à chacune des tribus ; sur-le-champ la nation prit fait et cause pour le prêtre; on demande les coupables aux habitants de Gabaa, avec menace de détruire, en cas de refus, toute la tribu de Benjamin. Les Benjamites s'excusèrent de les livrer faute de les connaître. Sur cette réponse, on consulte l'oracle du grand prêtre, qui répond que Dieu voulait la guerre. Après deux batailles dans lesquelles les Benjamites furent vainqueurs, ils furent défaits par un stratagème, et exterminés à la réserve de six cents hommes. D'où l'on voit que le sang humain n'a jamais coûté aux prêtres, toutes les fois qu'il fut question de venger les outrages faits à l'ordre sacré (113). » L'auteur de la *Bible expliquée* pense que cette histoire n'est pas vraisemblable.

Réponse. Pour en juger, il ne faut pas la falsifier. 1° Les débauchés de Gabaa poussèrent la brutalité à un tel excès, que la femme en mourut : ils voulaient faire le même outrage au lévite, malgré les remontrances d'un vieillard qui lui avait accordé l'hospitalité. Il s'agissait donc de punir le même crime qui avait causé la ruine de Sodome. *Jamais, disent les tribus assemblées, un tel crime ne s'est commis dans Israël, depuis la sortie d'Egypte* (114). La nation ne prit point fait et cause *pour le prêtre*, mais pour la loi qui défendait ces abominations, sous peine de mort. 2° Les Benjamites ne refusèrent point de livrer les coupables, *faute de les connaître :* le vieillard, qui avait résisté à leur fureur, les connaissait très-bien ; mais au lieu d'écouter la demande des autres tribus, ils s'armèrent pour défendre les habitants de Gabaa. Il n'avait point été d'abord question de menaces ; le peuple prit les armes, parce que les Benjamites s'obstinèrent à refuser toute justice. 3° Il est faux que le Seigneur ait été consulté avant la bataille, il ne le fut qu'après (115). Il s'agissait de venger, non pas un outrage fait à l'ordre sacré, mais les lois qui ordonnaient d'exterminer une ville dès qu'elle aurait imité les crimes des Chananéens. Dieu permit que les Israélites fussent vaincus dans les deux premiers combats, pour les punir d'avoir agi avec précipitation, avec passion, sans consulter le Seigneur. Toutes les tribus s'en repentirent, pleurèrent leur faute, tâchèrent de la réparer (116).

Selon nos censeurs, « cette corruption de mœurs ne fait pas honneur au gouvernement des prêtres; l'historien hébreu le reconnaît, en disant qu'il n'y avait point encore de roi dans Israël, et que chacun faisait ce que bon lui semblait. Cependant le souverain d'Israël était pour lors le grand prêtre Phinées, petit-fils d'Aaron ; toute l'affaire des Benjamites fut une suite de ses conseils inhumains (117). »

Réponse. Où est donc la preuve d'une corruption générale, sous le gouvernement des prêtres? A la première nouvelle d'un crime atroce, les tribus s'assemblent et demandent vengeance; elles n'attendent point les conseils *inhumains* du grand prêtre, elles s'écrient de concert que jamais un tel crime ne s'est commis dans Israël, et courent aux armes. Il est faux que Phinées fût alors le souverain d'Israël; il n'avait point donné ordre d'assembler les tribus, il n'eut point de part à la délibération. *Dites votre avis*, s'écrient les principaux du peuple, *décidez en commun de ce qu'il faut faire* (118). Sous un souverain, l'on n'opine point ainsi. Il est évident qu'alors le gouvernement des Juifs était démocratique, puisque *chacun faisait ce que bon lui semblait.* Si Phinées avait été souverain, il n'aurait pas souffert cette licence ; il ne fut consulté qu'après la

(112) *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, in-4°, t. XXXIV, p. 347 ; EUSÈBE, *Prép. évang.*, l. v, c. 34 ; PAUSAN, *Voyage d'Elide*, l. II, c. 9.

(113) *Esprit du judaïsme*, c. 3, p. 63 ; *Tableau des saints*, c. 3, p. 34 ; MORGAN, tome I, p. 140 ; *Bible expliquée*, p. 268.

(114) *Judic.* XIX, 30.

(115) *Judic.* XX.

(116) *Judic.* XXI.

(117) *Esprit du judaïsme*, c. 3, p. 63; MORGAN, I. p. 140, 272, 280 ; t. II, p. 147.

(118) *Judic.* XIX, 30 ; XX, 7.

première bataille perdue, pour savoir s'il fallait combattre de nouveau.

§ XII.

Gouvernement d'Héli.

Une autre plainte contre les prêtres, c'est que sous Héli affaissé par les ans, ses enfants commettaient les plus grands excès, des exactions, des impudicités : cette licence et cette tyrannie produisirent enfin une révolution; le peuple, las des prêtres, demanda un roi (119).

Réponse. Ici la chronologie est aussi maltraitée que l'histoire. 1° Entre le sacerdoce de Phinées et le gouvernement d'Héli il s'est écoulé plus de trois cents ans; il y a eu douze juges ou chefs de la nation qui n'étaient pas prêtres; Débora, juge du peuple, était une femme. Entre Phinées et Héli, il y eut six pontifes auxquels l'histoire n'attribue aucune autorité civile; ils n'ont donc pas pu contribuer à la corruption des mœurs, par un mauvais gouvernement. 2.° Les plaintes mêmes, formées contre la conduite des enfants d'Héli, démontrent que la corruption n'était pas générale, que lui-même n'avait donné lieu à aucun reproche (120); à l'âge de quatre-vingt dix-huit ans, ce vieillard n'avait plus la force d'en imposer à sa famille ni à la nation : tout autre aurait été dans le même cas. 3° Ce ne fut point sous Héli que le peuple demanda un roi, mais sous Samuel; or, Samuel n'était pas prêtre, il était de la tribu d'Ephraïm (121). Le peuple ne se plaignait pas du gouvernement de Samuel, mais de la conduite de ses enfants, lorsqu'il fut avancé en âge; et l'on sait s'il eut lieu de s'applaudir d'avoir demandé un roi (122). Encore une fois, où sont les preuves du mauvais gouvernement des prêtres?

§ XIII.

Conduite de Samuel.

Toujours persuadés que Samuel était prêtre, nos censeurs ont lancé contre lui les plus noires calomnies.

1.° Ils ont insinué que c'était un enfant adultérin du grand prêtre. « Anne sa mère, affligée de n'avoir point d'enfants d'Elcana son mari, s'adresse au grand-prêtre Héli...... Elle met au monde un fils qu'elle nomme Samuel; le grand prêtre voulut bien se charger de son éducation; il sembla prendre l'intérêt le plus tendre à cet enfant, obtenu par ses soins (123). »

Réponse. Ce soupçon téméraire est pleinement réfuté par l'histoire. Héli était âgé pour lors de plus de quatre-vingt-dix ans, cassé de vieillesse, réduit à demeurer sur une chaise à l'entrée du tabernacle (124). Anne affligée ne s'adresse point à lui, mais à Dieu. Héli, étonné de sa longue prière, croit qu'elle a pris du vin par excès, et le lui reproche; lorsqu'elle lui a dit l'objet de son affliction et de ses vœux, il lui répond simplement : Que le Seigneur vous accorde votre demande.

2° Ils accusent Samuel d'avoir usurpé le sacerdoce et le gouvernement. « Il eut, disent-ils, des songes et des visions qui le firent regarder comme un prophète. Il paraît qu'il avait prédit au peuple mécontent de ses prêtres, que le Seigneur voulait ôter le sacerdoce de la maison d'Héli. Après la mort tragique du grand prêtre et de ses deux fils, rien ne s'opposa plus aux vues de Samuel; assuré de longue main de la confiance du peuple, il lui fut très-aisé de s'emparer du sacerdoce et du gouvernement. » En conséquence il remplit les fonctions de sacrificateur, il rétablit le culte (125).

Réponse. Faussetés contraires au texte. Samuel ne passa point pour prophète, parce qu'il avait eu des songes et des visions, mais parce que tout Israël reconnut que ce qu'il annonçait s'accomplissait exactement : l'on jugea par les événements mêmes que Dieu se révélait à lui (126). Ce n'est point lui qui prophétisa au peuple ce que Dieu voulait faire à la maison d'Héli, pendant l'enfance de Samuel : il ne dit point à Héli que le Seigneur veut ôter le sacerdoce de sa maison; au contraire, il lui dit de la part du Seigneur : *Je n'ôterai pas entièrement votre race du service de mon autel* (127).

Samuel n'était point de la tribu de Lévi; il ne pouvait donc aspirer au sacerdoce, et le peuple n'aurait pas souffert qu'il s'en emparât. S'il a offert des sacrifices, il l'a fait en qualité de prophète, et non de prêtre : Elie fit de même dans la suite. Après la mort d'Héli et de ses deux fils, l'arche fut déposée à Gabaa, chez Abinadab, et son fils Eléazar fut *consacré* pour la garder (128). Sous Saül il est dit qu'Achias, petit fils d'Héli, *portait l'Ephod*, qui était l'habit du grand prêtre (129); il est donc faux que Samuel se soit emparé du sacerdoce. C'est une calomnie copiée d'après le docteur Morgan (130).

Il a encore moins usurpé le gouvernement. La nation, de son plein gré, sans être forcée ni séduite, lui donna sa confiance, respecta ses décisions, parce qu'elle reconnut que l'esprit de Dieu était en lui (131). Elle n'eut pas lieu de s'en repentir. Sous le gouvernement de Samuel, le culte fut rétabli, l'idolâtrie proscrite, les Philistins vaincus; ils furent obligés de restituer les villes qu'ils avaient prises; Israël jouit d'une paix profonde (132). Y a-t-il un meilleur titre de souveraineté que le consentement unanime d'un peuple libre? Les juges précédents n'en avaient pas eu

(119) *Esprit du judaïsme*, c. 3, p. 66.
(120) *I Reg.* II, 23.
(121) *I Reg.* I, 1.
(122) *I Reg.* VIII, 2 et 3.
(123) *Esprit du judaïsme*, c. 4, p. 67.
(124) *I Reg.* I, 9 et 17; IV, 15.
(125) *Esprit du judaïsme*, c. 4. p. 67.
(126) *I Reg.* III, 17 et suiv.
(127) *I Reg.* II, 27 et 33.
(128) *I Reg.* VII, 1.
(129) *I Reg.* XIV, 3.
(130) *Moral. philos.*, tom. I, p. 294, 297.
(131) *I Reg.* III, 19.
(132) *I Reg.* VII, 3 et 13.

d'autre. Après l'élection de Saül, le peuple assemblé rend un témoignage solennel de la justice, du désintéressement, de la sagesse, de la douceur du gouvernement de Samuel (133). Voilà l'exemple que choisissent nos adversaires pour démontrer que le gouvernement des prêtres ne vaut rien : nous voudrions savoir si dans la suite le peuple aurait rendu un pareil hommage à la conduite de ses rois.

3° Selon ces mêmes censeurs, la demande du peuple qui désirait un roi, déplut au prophète, parce qu'il ne voulait point que le pouvoir sortît de ses mains ou de celles de ses enfants. Il dit au peuple, de la part du Seigneur, les choses les plus propres à le dégoûter de l'idée d'avoir un roi ; cependant les Israélites insistèrent, et le Seigneur se trouva forcé de se conformer aux volontés de son peuple (134).

Réponse. En prêtant toujours à un homme des vues odieuses, il n'est personne que l'on ne puisse venir à bout de noircir. Samuel dit lui-même que Dieu lui ordonna d'acquiescer à la volonté du peuple (135); un ambitieux mécontent, n'aurait pas mis cet aveu dans son livre. Il prédit aux Hébreux la manière dont un roi les traitera : c'est à l'histoire de nous apprendre si sa prédiction a été fausse. Le peuple fut-il plus heureux sous ses rois que sous les juges? Il est fort singulier qu'un homme soit blâmé pour avoir prévu l'avenir, et dit hautement la vérité. Samuel fait plus. Lorsque le peuple se repent d'avoir demandé un roi, et craint d'en être puni, il le rassure : *Ne craignez rien*, dit-il; *servez fidèlement le Seigneur, n'abandonnez point son culte, et Dieu accomplira la promesse qu'il a faite de vous protéger* (136). C'est ainsi que Samuel regrette de n'avoir plus le pouvoir entre ses mains.

§ XIV.

Accusé d'infidélité envers Saül.

4° Continuons à écouter le roman de nos censeurs. Le prophète jeta les yeux sur Saül : il y a lieu de croire que la chose avait été arrangée de longue main. Samuel crut sans doute trouver dans le nouveau roi un homme entièrement dévoué à ses ordres. Ainsi, après avoir sacré Saül pour apaiser les clameurs du peuple, Samuel le renvoya chez lui, où il vécut en simple particulier, pendant plusieurs années : durant ce temps, le saint homme continua de gouverner comme auparavant (137).

Réponse. La chose avait été si peu arrangée de longue main, que l'élection de Saül fut décidée par le sort (138). Si ce choix avait été l'ouvrage de Samuel, il aurait préféré sans doute sa propre tribu ; et le sort tomba sur celle de Benjamin. Saül ne fut point sacré pour apaiser les clameurs du peuple, puisqu'il le fut en secret ; lorsque le sort eut décidé, une partie du peuple fut mécontente (139). Saül, après l'élection, vécut en particulier pendant un mois tout au plus, et non *pendant plusieurs années* (140). Voilà ce que l'histoire nous apprend : nous demandons pourquoi *il y a lieu de croire* le contraire.

5° Les habitants de Jabès Galaad, assiégés par les Ammonites, ont recours à Saül ; ce prince qui n'osait encore agir en son propre nom, envoya des ordres au nom de Samuel pour rassembler le peuple ; se mit à la tête, défit les Ammonites, et sauva son pays. Ce succès gagna au roi l'affection et la confiance du peuple. Samuel, forcé de céder au vœu général, proposa d'aller à Galgala renouveler l'élection du roi. L'homme de Dieu ne pardonnera jamais à Saül les succès qui lui avaient attiré l'affection de ses sujets : à compter de ce moment, il y eut une mésintelligence continuelle entre eux ; Samuel traversa continuellement les desseins de son roi, et tâcha de les faires échouer (141).

Réponse. Nouvelles impostures. Il est faux que Saül n'ait osé agir en son propre nom, et qu'il ait envoyé des ordres au nom de Samuel ; le prophète était absent, l'ordre de Saül était absolu : *Si quelqu'un refuse de suivre Saül et Samuel, ses bœufs seront mis en pièces* (142). Ce n'est point sur ce ton que l'homme de Dieu donnait des ordres. Il est faux que Samuel ait été fâché du succès de Saül, et qu'il ait été forcé de céder au vœu du peuple. C'est lui-même qui proposa de confirmer l'élection de Saül, pour fermer la bouche aux mécontents. Dans l'assemblée il rend compte de sa conduite, il prend le roi même pour juge ; il rassure le peuple sur les suites de son choix, il promet au roi et à ses sujets les bénédictions de Dieu, s'ils continuent à le servir. Il borne son propre ministère à prier pour le peuple, et à lui enseigner la loi du Seigneur (143). Il est donc faux que Samuel ait traversé les desseins de son roi, et qu'il ait tâché de les faire échouer : nous allons voir que nos adversaires n'en fournissent aucune preuve.

§ XV.

Et de perfidie envers sa nation.

6°. Le roi voulant marcher contre les Philistins, ne put le faire, parce que le prophète le fit attendre sept jours à Galgala, où il avait promis de se rendre pour un sacrifice. Les Philistins profitant de l'absence du roi, remportèrent une victoire complète sur les Israélites, qui n'avaient point leur monarque à leur tête. L'homme de Dieu, peu

(133) *I Reg.* XII, 13.
(134) *Esprit du judaïsme*, c. 4, p. 69 ; *Bible expliquée*, p. 294.
(135) *I Reg.* VIII, 7.
(136) *I Reg.* XII, 20.
(137) *Esprit du judaïsme, ibid.*; MORGAN, tom. I, p. 293.
(138) *I Reg.* X, 20.

(139) *I Reg.* IX, 27; X, 16 ; XI, 27.
(140) *I Reg.* XI, 1.
(141) *Esprit du judaïsme*, c. 4, p. 70 et 71 ; *Bible expliquée*, page 302 et suiv. ; MORGAN, t. I, p. 293.
(142) *I Reg.* XI, 7.
(143) *I Reg.* XI et XII.

touché des maux de sa patrie, espérait sans doute que cet échec rendrait Saül odieux, et faciliterait le projet qu'il avait déjà formé de le déposer, et de donner son royaume à un autre. Cependant le roi, lassé d'attendre, et voyant que l'armée se mutinait et désertait, ordonna que l'on offrît les sacrifices, sans attendre le prophète. Celui-ci arriva lorsque tout était fini; il fit au roi des reproches sanglants pour avoir eu la témérité d'empiéter sur les fonctions sacerdotales, crime pour lequel il le déclara déchu de la couronne. Saül ne put jamais apaiser le saint homme, qui lui-même, contre la loi de Moïse, usurpait depuis longtemps la dignité de grand prêtre : elle fut par la suite restituée à Achias, petit-fils d'Héli, à qui elle appartenait par le droit de sa naissance (144).

Réponse. Calomnies contre le saint homme. C'est Jonathas, fils de Saül, qui fit le premier acte d'hostilité contre les Philistins, et Samuel ne le désapprouva point. Il ne fit point attendre Saül au delà du temps convenu, puisqu'il arriva le septième jour. Il est faux que les Philistins aient profité de l'absence de Saül, et qu'ils aient remporté une victoire complète; comment auraient-ils gagné une victoire, pendant que personne ne combattait? Il est dit seulement qu'il sortit de leur camp trois détachements pour faire du dégât ; alors même Jonathas suivi de son écuyer, pénétra dans leur camp, répandit la terreur parmi eux ; ils s'entretuèrent, furent entièrement défaits (145). Le prétendu projet de Samuel est donc un rêve de son accusateur. Samuel ne pouvait prévoir ni l'entreprise de Jonathas, ni la terreur panique des Israélites, ni leur désertion.

Saül n'ordonna point d'offrir le sacrifice, il l'offrit lui-même. Cela n'était pas nécessaire pour combattre, et il pouvait le faire offrir par Achias et par les prêtres; il fut donc repris par Samuel avec raison. Il est faux que Samuel l'ait déclaré déchu de la couronne ; il lui dit : Si vous aviez été fidèle à l'ordre du Seigneur, il vous aurait assuré la royauté à *perpétuité;* mais elle ne subsistera point chez vos descendants (146). Le sens de la menace est confirmé par l'événement ; Saül conserva la royauté jusqu'à la mort, mais elle ne passa point à sa postérité. Il est faux que Samuel ait usurpé la dignité de grand prêtre ; Achias en était revêtu dans le temps dont nous parlons (147). Il est faux que Samuel ait violé la loi de Moïse ; elle ne défendait point à un prophète d'offrir des sacrifices, elle ordonnait au contraire à la nation d'obéir aux prophètes.

§ XVI.

Meurtre d'Agag.

Saül vainquit les Amalécites, et fit Agag leur roi, prisonnier ; il osa l'épargner contre les ordres de Samuel : le saint homme lui en fit des reproches amers, lui déclara que le Seigneur le rejetait à cause de son humanité, et finit par hacher en pièces le monarque captif (148).

Réponse. Ce fut Samuel lui-même qui avertit Saül de l'anathème que Dieu avait prononcé contre les Amalécites, et lui ordonna de la part de Dieu de l'exécuter (149); preuve convaincante qu'il n'était point jaloux des succès de Saül. Il lui fit des reproches, non pas de son humanité, mais de son avidité pour le butin, de sa désobéissance à la loi qui lui défendait de faire grâce aux peuples voués à l'anathème : nous avons vu plus haut les motifs de cette rigueur. Saül reconnait qu'il a péché, non par excès d'humanité, mais par complaisance pour le peuple; il prie Samuel de lui rendre en public les honneurs accoutumés. Agag ne méritait point d'être épargné ; Samuel lui reproche sa cruauté avant de le mettre à mort. L'historien ajoute que, dès ce moment, Samuel ne cessa de pleurer la destinée de Saül. Les exclamations des incrédules sur ce fait, ne peuvent émouvoir que les ignorants.

Un prêtre ! fausseté, Samuel n'était pas prêtre. *Un ministre de paix !* ineptie : les prophètes annonçaient aussi bien la guerre que la paix. *Un homme qui serait souillé pour avoir touché un corps mort !* trait d'ignorance; la souillure n'avait pas lieu à la guerre et dans les batailles. *Couper un roi en morceaux !* défaut de mémoire ; l'auteur a dit que les rois de ce temps-là étaient des maires ou des échevins de village. *Faire ce qu'un bourreau tremblerait de faire !* puérilité ; jamais un soldat n'a tremblé de tuer un maire de village. Le reste est de même force (150).

§ XVII.

Avénement de David à la royauté.

8° Samuel en possession de faire et de défaire les rois, suscita un concurrent à Saül ; il sacra secrètement David, fils de Jessé ; après quoi il arrangea les choses de manière à produire ce traître à la cour de Saül, dont il épousa la fille. Sa faveur continua jusqu'à ce que le roi, son beau-père, s'aperçut de ses menées et de ses projets appuyés par le prophète, qui empoisonna les jours de Saül, au point de le plonger dans la plus noire mélancolie. Samuel, de son côté, prêcha la révolte et le désordre au nom du Seigneur; telle fut la source de la guerre presque continuelle, qui s'éleva dans la suite entre les rois des Hébreux et leurs prophètes. Chez ce peuple superstitieux, il s'établit deux puissances qui furent toujours en guerre : l'auteur de toutes ces fausses imputations prétend qu'il en est de même dans le christianisme (151).

(144) MORGAN, *ibid.*, *Esprit du judaïsme*, *ibid.*
(145) *I Reg.* XIII et XIV.
(146) *I Reg.* XIII, 13.
(147) *I Reg.* XIV, 3.
(148) *Bible expliquée*, p. 310 et suiv. ; MORGAN, t. I, p. 298.
(149) *Exod.* XVII, 14; *I Reg.* XV.
(150) *Bible expliquée*, p. 312.
(151) *Esprit du judaïsme*, c. 4; p. 72 ; *Bible expliquée*, p. 311 ; MORGAN, t. I, p. 299.

Réponse. Il est faux que Samuel ait fait ni défait les rois; Saül fut élu par le sort, il conserva la royauté jusqu'à la mort. Samuel ne lui suscita pas un concurrent, mais lui désigna un successeur par l'ordre de Dieu. Jamais David n'a tenté de s'emparer de la couronne de Saül, et jamais Samuel ne lui en a suggéré le dessein. Ce n'est point Samuel qui fit connaître David à Saül, et qui le produisit à la cour; c'est le talent de David pour la musique, et la victoire qu'il remporta sur Goliath. L'auteur des reproches que nous réfutons, en convient lui-même dans le chapitre cinquième, et dévoile ainsi sa mauvaise foi. La haine de Saül contre David vint de jalousie, et non du ressentiment de ses menées. Il est encore plus faux que la mélancolie de ce roi soit née des chagrins que lui causa Samuel. Saül était si peu mécontent du prophète, qu'il voulut encore le consulter après sa mort, et fit évoquer son ombre. Jamais Samuel n'a prêché le désordre ni la révolte; on défie ses calomniateurs d'en citer un seul trait; leur haine aveugle contre les ministres du Seigneur, est le seul fondement de leurs déclamations : nous en verrons une foule d'exemples. Sur ce tissu d'impostures formellement contraires à l'histoire, ils ont trouvé bon de peindre, dans tous les livres, Samuel comme un fourbe et un séditieux, qui sacrifie tout à son ambition, qui veut à toute force se maintenir dans un poste usurpé, qui, dans le regret d'avoir perdu son autorité, fait des efforts continuels pour arracher le sceptre des mains d'un prince qu'il n'avait mis sur le trône que pour en faire son propre sujet (152). Aucun de ces traits ne convient à Samuel, n'importe; selon les incrédules, tous les prophètes sont des fourbes, tous les ministres des autels des méchants, tout homme zélé pour la religion est un scélérat. Le lecteur sensé sera révolté sans doute de ce fanatisme irréligieux, mais il aura besoin de courage pour nous suivre dans toutes les discussions minutieuses auxquelles nous sommes forcés par l'entêtement de nos adversaires : ils ne sont que les copistes des déistes anglais, et ceux-ci ne sont que les échos des anciens ennemis du christianisme.

ARTICLE II.

Continuation de l'histoire juive sous les rois.

§ I.

Les adorateurs du vrai Dieu ne sont pas impeccables.

Lorsqu'on connaît la méthode de nos adversaires, on prévoit déjà les plaintes qu'ils doivent former contre les rois des Juifs. Représenter comme des malfaiteurs, tous ceux qui ont été attachés à leur religion; faire l'apologie des rois idolâtres et impies; prendre leur défense contre les reproches des prophètes; accuser ceux-ci de sédition et de fanatisme, parce qu'ils ont toujours réclamé contre la violation de la loi, et ont annoncé aux prévaricateurs les plus terribles fléaux; telle est la marche constante des incrédules.

Nous avouons que les adorateurs du vrai Dieu n'ont pas été tous des modèles de vertu; ils ont eu des passions et des faiblesses, souvent ils ont donné de mauvais exemples; l'Ecriture rapporte, avec impartialité, le bien et le mal qu'ils ont faits; en rendant justice à leur foi et à leur zèle, elle ne prétend point canoniser leurs vices. De même que les hommes les plus impies ont quelquefois des retours vers le bien, les plus religieux ont payé le tribut à l'humanité par des chutes scandaleuses. Ce n'est point sur un fait isolé que l'on doit juger du caractère d'un prince ou d'un particulier, mais sur le total de sa conduite; il est de la justice d'excuser le mal, lorsque le bien prédomine, se souvenir qu'ici-bas le vice est rarement porté à son comble, et la vertu à sa perfection. Telle est la réponse que saint Augustin donnait déjà aux reproches des Manichéens, contre les personnages de l'Ancien Testament (153).

L'on entend aujourd'hui par *un saint*, un homme qui a pratiqué toutes les vertus dans un degré héroïque, et dans la vie duquel on peut à peine découvrir des taches légères; le nom de *juste*, de serviteur de Dieu, d'homme selon le cœur de Dieu, n'a pas toujours dans l'Ecriture un sens aussi étendu : il signifie communément un homme qui n'a point abandonné le culte du vrai Dieu, qui n'a point offert d'encens aux fausses divinités, rien davantage. Sous la loi de Moïse, un tel homme, quoique sujet d'ailleurs à plusieurs vices, pouvait prétendre aux bienfaits de Dieu, en vertu de la promesse générale que Dieu avait faite aux Juifs de les combler de biens lorsqu'ils demeureraient fidèles à leur religion. Quoique cette promesse regardât directement le corps de la nation, les livres saints nous montrent qu'elle s'est aussi accomplie à l'égard de quelques particuliers, surtout des rois dont l'exemple devait beaucoup influer sur les peuples. Lorsque Dieu a daigné accorder des bienfaits temporels à un homme vicieux, mais fidèle aux lois religieuses, ces bienfaits ne peuvent être envisagés comme la récompense, ni comme l'approbation du crime, mais comme un effet de la promesse générale attachée à la loi. Dieu l'exécutait sans préjudicier aux droits de sa justice, qui punit dans l'autre vie tous les crimes, lorsqu'ils n'ont point été expiés ici bas par un repentir sincère.

Si donc l'on se formait du plan de la Providence divine sous la loi de Moïse, la même idée que nous en avons sous la loi chrétienne, on se tromperait grossièrement. Dieu n'a point renouvelé dans l'Evangile la promesse des biens temporels qu'il avait

(152) *Esprit du judaïsme*, c. 4 et suiv.; *Tableau des saints*, c. 3, p. 96 et suiv.; *Tableau du genre humain*, p. 28; *Bible expliquée*, etc.

(153) S. Aug., *De civ. Dei*, l. xvi, c. 36; *Contra Faustum*, l. xxii.

faite aux Juifs. La fidélité au culte d'un seul Dieu, l'éloignement de l'idolâtrie, étaient le point capital qui devait décider de leur sort; sur le reste, la morale n'était ni aussi sévère, ni aussi parfaite que sous la loi de grâce; elle se sentait de la grossièreté du genre humain dans ces temps anciens : Dieu a toléré chez les Juifs des désordres qu'il a expressément réprouvés par les leçons et par les exemples de Jésus-Christ.

Sous l'Evangile, la prospérité temporelle d'un homme ne prouve ni ses vices, ni ses vertus; sous la loi de Moïse, elle prouvait une seule chose, savoir la persévérance de cet homme dans le culte du Seigneur : toute autre conséquence que l'on voudrait en tirer, serait fausse et contraire au plan de la Providence.

On ne doit jamais perdre de vue ce principe dans l'examen de la conduite des personnages de l'Ancien Testament; mais les incrédules n'ont pas coutume de procéder avec tant de circonspection : ils ont accumulé les reproches, sans s'embarrasser s'ils étaient justes ou non. Dans la multitude des déclamateurs, l'auteur de *l'Esprit du judaïsme* s'est distingué par la véhémence du style et par la hardiesse des accusations; il a tout rassemblé. Les objections de Tindal et de Morgan, les *remarques* de Basile *sur David*, la *Philosophie de l'histoire*, les *Questions de Zapata*, *l'Examen important* de Bolingbroke, l'article *David* des *Questions sur l'Encyclopédie*, les *Réflexions décisives sur le Judaïsme*, le *Tableau des saints*, etc. sont fondus dans ce fougueux ouvrage; la *Bible expliquée* est dans le même style, et respire la même fureur.

§ II.

Voici le portrait de David tracé de leur main. « Dans ce brigand révéré, que les livres des Hébreux ont appelé par excellence un homme selon le cœur de Dieu, et que les Chrétiens regardent encore comme le modèle des rois, nous ne voyons qu'un rebelle, un voleur, un adultère, un assassin, un monstre de luxure et de cruauté, qui se souille à chaque instant par les actions les plus noires. Avant et après être monté sur le trône par l'assistance des prêtres, sa vie n'est qu'un tissu de trahisons, de parjures et de forfaits. En un mot, dans un tel homme, nous ne pouvons apercevoir un ami de Dieu, mais un ami des prêtres, un homme selon leur cœur (154). »

Réponse. Un style plus modéré serait certainement plus propre à en imposer au lecteur. Avant d'examiner ces reproches, voyons ce que signifie cette expression, *homme selon le cœur de Dieu*. Lorsque Samuel déclare à Saül que Dieu est mécontent de lui, il ajoute : *Dieu s'est choisi un homme selon son cœur* (155). Pour peu que l'on soit au fait de la langue hébraïque, on sait que cela signifie *Dieu s'est choisi un homme tel qu'il lui a plu, et qui lui obéira mieux que vous* (156). *Secundum cor meum* signifie selon ma volonté, comme il me plaît. S'ensuit-il de là que David a plu à Dieu en toutes choses; que puisqu'il lui plaisait lorsqu'il a été choisi, il n'a jamais cessé de lui plaire pendant toute sa vie? En abusant ainsi des termes, on peut tromper les ignorants; mais on révolte les hommes instruits.

David n'est point le modèle des rois en toutes choses, mais dans sa soumission à Dieu, dans sa pénitence lorsqu'il a péché, dans son application aux affaires, dans l'ordre qu'il a fait régner parmi ses sujets.

Selon nos adversaires, *c'est un rebelle :* Nous demandons quel acte de rébellion il a fait; on n'en cite aucun. Saül jaloux de ses exploits, et plongé dans une noire mélancolie, veut le faire mourir; David s'enfuit ; est-ce là se révolter? Jonathas, fils de Saül, blâme la conduite de son père, et demeure constamment attaché à David; voilà encore un rebelle. Maître d'attenter à la vie de Saül endormi avec ses gens ; *A Dieu ne plaise*, dit David, *que je porte la main sur mon maître, sur l'oint du Seigneur*. Saül éveillé reconnaît son tort, pleure sa faute et s'écrie : *David, mon fils, vous êtes plus juste que moi; vous ne m'avez fait que du bien, et je vous rends le mal* (157). Il est singulier que les incrédules s'obstinent à calomnier un homme auquel Saül, ennemi jaloux et implacable, est forcé de rendre justice.

David est *un voleur* : nous verrons en quoi consistent ces vols prétendus; à faire des courses et des ravages chez les ennemis de sa nation.

C'est *un adultère et un assassin*. Nous convenons que son adultère avec Bethsabée et le meurtre d'Urie sont inexcusables; il l'avoue lui-même, les livres saints le lui reprochent, il en a été puni par une chaîne de malheurs, il a expié et pleuré son crime pendant toute sa vie.

Il est, dit-on, monté au trône *par l'assistance des prêtres*. Cela est faux : il y est monté par le choix libre de la nation, après la mort de Saül. Il avait été sacré par Samuel; mais il n'a fait aucune démarche pour s'emparer de la royauté. S'il était vrai que Samuel eût usurpé le sacerdoce, les petits-fils d'Héli, qui en étaient revêtus sous Saül, auraient été ennemis de David, protégé de Samuel. La vérité est que les prêtres n'ont contribué en rien à l'élévation de David. La seule chose que Saül ait reproché aux prêtres, est d'avoir donné du pain à David et à ses gens pendant sa fuite : ils ignoraient la rupture entre le gendre et le beau-père. Saül en fait mourir quatre-vingt-cinq, et passe au fil de l'épée tous les habitants de Nobé (158). Ce n'est pas là le

(154) *Esprit du judaïsme*, c. 5; MORGAN, t. I, p. 300; t. II, p. 88; *Bible expliquée*, p. 524.
(155) *I Reg*. XIII, 14.
(156) *I Reg*. II, 35; *II Reg*. VII, 21 ; *I Paral*. XVII, 19; *II Paral*. I, 11, etc.
(157) *I Reg*. XXIV.
(158) *I Reg*. XXII.

plus beau trait de sa vie, non plus que sa cruauté envers les Gabaonites. David n'en a pas fait autant.

§ III.

Exerça-t-il le brigandage?

Voyons néanmoins en détails les *forfaits* de David.

1° « Obligé de fuir devant Saül, il exerce partout les brigandages les plus inouïs; il ravage également les terres de ses ennemis et celles de ses amis; il paye par la trahison la plus noire les bienfaits de ceux qui lui fournissent un asile. Il enlève Abigail, après avoir fait périr Nabal, son mari. Par une hypocrisie détestable, il pleure la mort de Saül, qui faisait tout l'objet de ses désirs; il fait mourir ceux qui lui en apportent la nouvelle. Cependant il fait la guerre à Isboseth son fils, dont enfin une trahison le débarrasse (159). » On conviendra du moins qu'ici les termes ne sont pas ménagés.

Réponse. En quoi consistait le brigandage de David? Jusqu'à la fuite, il n'avait ravagé les terres des peuples voisins que par l'ordre de Saül; obligé de s'éloigner, il se met à la tête de quatre cents hommes qui étaient sans ressource. Il emploie leur valeur contre les Philistins, qui assiégeaient Ceïla et dévastaient la campagne; il sauve cette ville et bat les Philistins (160) Il servait donc Saül et sa nation, même dans sa disgrâce. Dans un besoin pressant de vivres, il en demande à Nabal, pour récompense d'avoir défendu ses troupeaux et ses bergers: Nabal refuse. David jure de se venger: c'eût été une injustice; mais il en est préservé par la prudence d'Abigail, et il en bénit le ciel. On l'accuse faussement d'avoir fait périr Nabal: cet homme mourut de maladie. Il n'enlève point Abigail; à la mort de son mari, elle devenait maîtresse d'elle-même; elle consent à épouser David. Où est le crime (161)?

Toujours poursuivi par Saül, il se retire chez Achis, roi de Geth, qui lui accorde pour demeure la ville de Siceleg, dans le pays des Philistins. Pendant quatre mois de séjour, David fait des incursions chez les Amalécites; il persuadait à Achis qu'il les faisait sur les terres des Israélites; c'était un mensonge; l'historien ne l'approuve point (162). Les Amalécites n'étaient ni les amis, ni les alliés d'Achis, puisqu'ils ravagèrent les terres des Philistins, aussi bien que celles des Israélites, pendant que ces deux peuples étaient aux prises (163). Il est donc faux que David ravage également les terres des amis et des ennemis. Il ne garde point pour lui les dépouilles qu'il enlève aux Amalécites, il les envoie aux différentes personnes chez lesquelles il avait séjourné avec son monde, afin de les dédommager (164): voilà un brigand bien généreux. N'importe, un oracle des incrédules décide que nos voleurs de grands chemins ont été partout moins coupables que David (165).

Il faut se souvenir que chez les peuples dont nous parlons, ce brigandage, ou plutôt cette guerre continuelle, était le droit commun; les philosophes mêmes de la Grèce ne l'ont point condamnée. « Aristote, dit un de nos adversaires, met le brigandage au nombre de différentes espèces de chasse: Solon, entre les différentes professions, compte celle de voleur; il observe seulement qu'il ne faut voler ni ses concitoyens, ni les alliés de la république (166). Platon n'avait pas une idée plus juste du droit des gens; il permet tout aux Grecs contre les barbares; nous l'avons remarqué ailleurs. Le sixième chapitre du code des Indiens règle le partage du butin entre les voleurs. Dans les premiers temps, les nations se regardaient mutuellement comme toujours ennemies, leurs traités de paix n'étaient que des trêves; il en est de même chez les sauvages (167). Avec ce principe faux, mais généralement suivi, il était impossible d'avoir la même idée que nous avons du droit des gens et de la justice; encore une fois, c'est à l'Evangile que nous en sommes redevables.

§ IV.

Il a pleuré sincèrement la mort de Saül.

David pleure amèrement la mort de Saül et de Jonathas: son accusateur dit que ce fut *une hypocrisie détestable:* il a donc pénétré dans le cœur de David pour y démêler ses vrais sentiments. David fait mourir celui qui lui en porte la nouvelle, parce que cet homme avoue qu'il a achevé d'ôter la vie à Saül, et *qu'il a porté la main sur l'oint du Seigneur* (168). Il comble d'éloges les habitants de Jabés qui avaient donné la sépulture à Saül et à ses enfants; il promet de les récompenser (169). Voyons si cette hypocrisie s'est démentie.

David est élu roi de la tribu de Juda, les autres suivent les lois d'Isboseth, fils de Saül; cette division met les autres tribus aux prises, il se donne un combat où le parti de David remporte la victoire; de là on prend occasion de dire que David fait la guerre à Isboseth. Cela est faux. David n'eut aucune part à ce tumulte, le combat fut engagé pendant son absence par deux généraux jaloux l'un de l'autre, Joab et Abner (170). Il est dit qu'il y avait dispute et rivalité, combat d'intérêts entre la maison de Saül et celle de David; mais pendant

(159) *Esprit du judaïsme*, ibid.; *Bible expliquée*, p. 325; MORGAN, t. I, p. 177.
(160) *II Reg.* XXII et XXIII.
(161) *I Reg.* XXV.
(162) *I Reg.* XXVII.
(163) *I Reg.* XXX, 16.
(164) *I Reg.* XXX, 31.
(165) *Examen important* de M. Bolingbr., c. 9; *Bible expliquée*, p. 326.
(166) *De l'Homme*, t. I, sect. 4, note 27, p. 605; *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Guerre*
(167) *De Repub.*, l. V, p. 454.
(168) *II Reg.* et *I.*
(169) *II Reg.* II.
(170) *II Reg.* II, 5.

sept ans il n'est question ni de guerre ni de bataille (171).

Une trahison débarrasse David de son rival, en fut-il l'auteur, l'approuve-t-il? Au contraire il la punit. Isobeth fut tué par deux de ses propres officiers mécontents et fugitifs; à la première nouvelle de cet attentat, David saisi d'indignation, jure qu'ils en porteront la peine, et les fait mettre à mort (172). Il faut observer qu'Isboseth avait régné paisiblement pendant sept ans entiers. Un usurpateur, un ambitieux, à qui les crimes ne coûtent rien, aurait-il attendu si patiemment la mort de son rival? Alors les tribus viennent d'elles-mêmes se soumettre à David et le reconnaissent pour leur roi, les prêtres n'y contribuent en rien (173).

Un autre philosophe, pour enchérir encore sur la calomnie, dit que David ravit le trône à Isboseth, fils de Saül (174). Nous ne savons pas comment on peut ravir le trône à un roi tué.

§ V.

Il n'a point violé ses serments envers Jonathas.

2° L'auteur de l'*Esprit du judaïsme* accuse David d'avoir violé les serments qu'il avait faits à Jonathas, son ami inséparable, et d'avoir adjugé à un vil délateur les biens de Miphiboseth, fils de cet ami (175).

Réponse. Cette imposture est trop forte. L'histoire nous apprend que le premier soin de David fut de s'informer si Jonathas avait laissé des enfants; qu'il envoya chercher Miphiboseth; qu'il le mit en possession de tous les biens de la famille de Saül; qu'il lui assigna une place à sa table pour toute sa vie : c'est ainsi qu'il trahit ses serments (176). David, fugitif devant son fils Absalom, est averti par un délateur que Miphiboseth est un ingrat qui n'a pas voulu suivre la fortune de son bienfaiteur; il adjuge à cet homme la fortune de Miphiboseth (177.) De retour à Jérusalem, il reçoit les excuses de ce malheureux, il lui fait restituer la moitié de ses biens (178), il le soustrait à la vengeance des Gabaonites par respect pour le serment qu'il avait fait à Jonathas (179); et on ose lui reprocher de l'avoir violé; on ne rougit point d'avancer que David fait assassiner Miphiboseth, fils de son protecteur Jonathas (180). Telle est l'équité de nos adversaires.

3° Comment, disent-ils, *un tel monstre* a-t-il pu passer pour un héros? » C'est que malgré tous ses forfaits, il trouva grâce devant les prêtres : il leur fut toujours soumis, il leur fit des largesses; il fut zélé pour sa religion; il exerça les plus grandes cruautés contre les idolâtres; il les détruisit sans pitié. Aux yeux du sacerdoce, ces titres suffiront toujours pour effacer toutes les iniquités (181) ».

Réponse. Il est juste que les prêtres aient leur part des calomnies lancées contre David; mais ce sont des ingrats, ils en ont mal usé envers leurs bienfaiteurs; ils ont laissé subsister dans les livres saints tous les faits peu honorables à sa mémoire; ils n'ont rien dit des largesses qu'il leur a faites, ni de la soumission qu'il eut toujours pour eux; il a fallu que nos adversaires déterrassent toutes ces anecdotes dans leur imagination, pour rendre raison des louanges données à David. Nous avouons qu'il fut zélé pour la religion, et qu'il en fut loué par les prêtres; mais cela n'a pas suffi à leurs yeux pour effacer toutes ses iniquités; ils disent au contraire que David pleura et confessa ses iniquités, qu'il en demanda pardon à Dieu; qu'il en fut puni par la mort d'un fils adultérin, par le désordre qui régna entre ses enfants, par la révolte d'Absalom, par l'outrage fait à ses femmes, par la révolte de plusieurs tribus, par les insultes de ses sujets, etc.

Quant aux cruautés qu'il exerça contre les idolâtres, il faut en voir la preuve. « David, dit notre auteur, ayant pris la ville de Rabba, en fit sortir les habitants, et fit passer sur eux des herses, des chariots armés de fer et de tranchants, pour les briser et les mettre en pièces; il en fit scier d'autres, un grand nombre fut jeté dans les fours où l'on cuit la brique. C'est ainsi, dit la Bible, que David traita les villes des Ammonites.» L'auteur de la *Bible expliquée* l'entend de même.

Réponse. La Bible ne dit point cela dans le texte original; elle dit que David condamna ce peuple à la scie, à traîner les chariots et les herses de fer, à couper du bois, à façonner, à cuire des briques, par conséquent aux travaux des esclaves (182). C'est ainsi que l'on traitait les prisonniers de guerre (183). La Bible n'est point responsable de l'ignorance des incrédules, ni de l'inexactitude des versions.

§ VI.

Punition de son adultère.

Les réflexions de l'auteur de l'*Esprit du judaïsme* sur l'adultère de David avec Bethsabée, et sur le meurtre d'Urie, sont les seules qui soient fondées; mais ni les prêtres, ni les écrivains sacrés n'ont applaudi à ces crimes. *Vous avez méprisé mes ordres, dit le Seigneur, vous avez pris la femme d'Urie, et vous avez fait périr cet homme par l'épée des Ammonites; je vous déclare que le glaive ne sortira point de votre maison; je vais y faire pleuvoir les malheurs : un autre ravira vos femmes sous vos yeux et les déshonorera à la face du soleil. Vous avez cru cacher votre*

(171) *II Reg.* III, 1 et 6.
(172) *II Reg.* IV, 9.
(173) *I Reg.* V, 1.
(174) *Examen important*, c. 9; MORGAN, t. II, p. 182, 183.
(175) *Esprit du Judaïsme*, c. 5.
(176) *II Reg.* IX.
(177) *II Reg.* XVI.
(178) *II Reg.* XIX, 29.
(179) *II Reg.* XXI, 7; *Examen important*, c. 9.
(180) V. les preuves du contraire : *Réponses critiques*, t. II, p. 176.
(181) *Esprit du jud.*, c. 5.
(182) *II Reg.* XII; *I Paral.* XX, 3.
(183) *Réponses critiques* par M. BULLET, t. I, p. 222.

crime: je le rendrai public, et tout Israël le saura (184). C'est ainsi que le Prophète Nathan menace son roi de la part de Dieu: ce prêtre n'était pas courtisan.

4°. Cependant notre critique dit qu'après les plus grands forfaits, « David en était quitte pour danser devant l'arche, pour composer un psaume, ou pour dire au Seigneur, *j'ai péché;* et ses prophètes l'assuraient aussitôt de la miséricorde divine, calmaient les remords de sa conscience bourrelée, et faisaient tomber sur son peuple les châtiments que lui seul avait mérités (185).

Réponse. David en était quitte! La menace de Nathan fut-elle accomplie ou non? Lorsque David confus s'écrie : *J'ai péché contre le Seigneur*, le prophète répond seulement : *Dieu vous remet une partie de la peine, vous ne mourrez point;* voilà toute la rémission. Mais l'enfant de David meurt, malgré ses prières, son jeûne et ses larmes; Thamar sa fille est déshonorée par son propre frère Amnon et sèche de douleur; Amnon est tué par Absalom : bientôt celui-ci révolte le peuple et veut arracher la couronne à son père; David est obligé de fuir; il est outragé par Séméï; ses femmes sont violées au milieu de Jérusalem; il essuie les emportements de son général; après la défaite d'Absalom, il est encore incertain si le trône lui sera rendu (186). Voilà comme il en fut quitte. Il est vrai que dans ces circonstances les prêtres firent leur devoir; ils exhortèrent le peuple à rentrer dans l'obéissance (187). S'ils avaient soufflé le feu de la révolte, nous aurions à essuyer bien d'autres clameurs.

Mais en quel sens les prophètes faisaient-ils tomber sur le peuple les châtiments que David avait mérités? Ils disposaient donc de la puissance divine et des lois de la nature; voilà ce que nous ne concevons pas.

L'auteur de la *Bible expliquée* accuse David de barbarie, de lâcheté et de parjure, parce qu'il livra sept enfants et la famille de Saül aux Gabaonites, qui les demandaient pour les mettre à mort, par vengeance des vexations qu'ils avaient éprouvées de la part de Saül (188). Selon lui, il n'est dit dans aucun endroit de l'Ecriture que Saül eût fait le moindre tort aux Gabaonites; il était même leur compatriote.

Cependant il est écrit que ce roi avait tué des Gabaonites contre la foi du serment et du traité par lequel ils avaient été conservés sous Josué (189). Saül n'était point né à Gabaon, mais à Gabaa; ces deux villes sont clairement distinguées dans la tribu de Benjamin (190). Si Saül avait ainsi traité ses compatriotes, sa perfidie serait encore plus odieuse.

David, dit notre philosophe, avait juré à Saül de n'ôter la vie à aucun de ses enfants. Cela est vrai; aussi ne livra-t-il point ces malheureux de son plein gré, mais pour faire cesser la famine qui désolait ses sujets, et il est dit qu'elle cessa en effet (191). Il ne pouvait avoir aucun motif personnel de les livrer. Il n'est pas surprenant que Dieu ait voulu détruire la postérité de Saül; les embûches qu'il avait tendues à David pour le faire périr, le meurtre des prêtres de Nobé, sa cruauté envers les Gabaonites, son avarice dans la guerre contre les Amalécites, la consultation de la pythonisse d'Endor, ne sont pas des traits louables. Si on veut se souvenir de l'excès auquel la plupart des anciens peuples ont porté la vengeance, on ne sera plus étonné que les Gabaonites aient voulu exercer la leur sur la postérité de Saül. Il ne faut pas juger des mœurs des premiers âges du monde par les nôtres. Ce trait démontre la sagesse des lois que Moïse avait portées pour prévenir les effets de cette passion cruelle.

§ VII.

Et du dénombrement qu'il fit faire.

5° David fit faire le dénombrement de ses sujets : il est écrit qu'en punition de cette faute, Dieu fit périr par la peste soixante et dix mille âmes (192). De là nouvelles plaintes de la part de nos adversaires; les uns disent que le peuple innocent fut puni pour la faute personnelle de son roi; d'autres soutiennent qu'il n'y avait point matière à punition, qu'il est naturel à un roi de vouloir connaître les forces de son royaume (193).

Réponse. Mais à qui s'en prendront nos adversaires? à Dieu, sans doute; ce n'est ni David, ni les prêtres, ni les prophètes qui firent venir la peste : c'est ce que saint Augustin répondait aux manichéens.

L'historien dit que la colère du Seigneur continua de s'irriter contre Israël, qu'elle excita David à faire le dénombrement du peuple (194). Dieu était donc irrité contre Israël avant ce dénombrement, puisque ce fut l'effet et non la cause de la colère du Seigneur. Quoique le texte ne fasse mention d'aucun péché du peuple, quoique David se reconnaisse seul coupable, il ne s'ensuit pas que Dieu ait été irrité sans sujet.

La faute de ce roi est plus sensible dans le texte hébreu et dans la version des Septante que dans la Vulgate; celle-ci dit que David *ne voulut* pas nombrer ceux qui étaient au-dessous de vingt ans; l'Hébreu et le Grec disent qu'il n'en vint pas à bout : *non tulit numerum, non numeravit* (195), parce que la colère de Dieu éclata, et que Joab chargé de faire le dénombrement, n'acheva pas. Il paraît donc que David avait voulu que tous ses

(184) *II Reg.* II.
(185) *Esprit du judaïsme*, c. 5, MORGAN, t. II, p. 185, 186.
(186) *II Reg.* XIX, et XX.
(187) *II Reg.* XIX, 11.
(188) *Bible expliquée*, p. 352; MORGAN, t. II, p. 184.
(189) *II Reg.* XXI, 1.
(190) *I Reg.* X, 26; *Josué*, XVIII, 25 et 26.
(191) *II Reg.* I, 14.
(192) *II Reg.* XXIV.
(193) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Dénombrement*; *Bible expliquée*, p. 353.
(194) *II Reg.* XXIV, 1.
(195) *I Paral.* XXVII, 23.

sujets y fussent compris sans distinction d'âge. Cela était contraire à la manière dont Dieu avait ordonné de faire les dénombrements sous Moïse (196). David semblait se défier de la promesse que Dieu avait faite de multiplier la race d'Israël comme les étoiles du ciel (197). Voilà pourquoi Joab s'était opposé à ce dénombrement.

On objectera encore que, selon l'historien, Dieu irrité *excite* David à mal faire, afin d'avoir lieu de punir le peuple; mais nous avons déjà remarqué dix fois que dans la langue des Hébreux *faire pécher* ou exciter au péché, ne signifie rien autre chose que laisser tomber dans le péché, le permettre, ne pas l'empêcher; nous l'avons fait voir par plusieurs exemples, et il est dit ailleurs que David fut excité à cette faute par un mauvais esprit (198).

6° Le censeur de David dit « que les psaumes de *ce monstre* sont remplis d'imprécations contre ses ennemis; il prie souvent le ciel de se rendre complice de ses fureurs; il y remercie le Très-Haut d'avoir eu le bonheur de répandre le sang humain à grands flots; il souhaite que les enfants de ses ennemis soient écrasés contre des pierres (199). » Notre pieux philosophe, copiste de Tindal, veut faire rougir les Chrétiens de ce qu'ils osent répéter tous ces blasphèmes dans leurs prières.

Réponse. Ces imprécations prétendues sont des prédictions, et non des souhaits; nous l'avons prouvé ailleurs. C'est en parlant de Babylone qu'il est dit dans le psaume 136, *heureux ceux qui écraseront ses enfants contre les pierres.* Or David n'avait rien à démêler avec les Babyloniens; pourquoi aurait-il fait des imprécations contre eux? C'est une prophétie qui se trouve en mêmes termes dans Isaïe (200). L'Eglise chrétienne emploie ces mêmes prédictions dans un sens spirituel; il n'y a ni sentiments de vengeance, ni blasphème, ni indécence dans la manière dont elle les entend. David, loin de remercier Dieu d'avoir répandu le sang humain, lui en demande pardon : *Libera me de sanguinibus* (201).

§ VIII.

A-t-il ordonné des assassinats en mourant?

7° Le critique continue : « Ce prince détestable dont on vante la pénitence, après avoir régné comme un tyran, mourut de même. Ingrat envers Joab, son général, auquel il dut la plupart de ses succès, et qui le servit jusque dans ses crimes, en mourant, il ordonna à Salomon son fils de le faire périr : ses dernières paroles furent des perfidies et des assassinats (202). »

Réponse. Un sujet qui sert son souverain jusque dans ses crimes, mérite la mort par cette complaisance même; mais il est faux que David ait ordonné celle de Joab. *Vous connaissez*, dit-il à Salomon *les crimes de Joab, meurtrier d'Abner d'Amasa; je laisse à votre sagesse le soin de le traiter comme il le mérite, et de voir si vous devez le laisser mourir en paix* (203). Joab conspire pour mettre Adonias sur le trône; Salomon le condamne à la mort, non en vertu de l'avertissement de David, mais à cause de sa révolte et de ses crimes (204).

Il en fut de même à l'égard de Séméï. *Je lui ai juré*, dit David, *de ne pas le mettre à mort; vous êtes sage, vous verrez de quelle manière vous en devez agir.* En conséquence, Salomon défend à Séméï, sous peine de la vie, de sortir de Jérusalem, et de passer le torrent de Cédron; Séméï viole la défense au bout de trois ans; il est condamné à mort (205). Où sont ici les traits de perfidie et les assassinats?

8° Dieu, pour récompenser le zèle de David, avait promis à sa postérité un règne éternel, et ce règne ne passa pas à la seconde génération : dix tribus se révoltèrent contre Roboam, petit-fils de David.

Réponse. Les promesses de Dieu sont conditionnelles, la justice l'exige : Dieu avait promis de conserver le trône à la postérité de David, sous condition que ses enfants garderaient l'alliance et les préceptes du Seigneur (206). Cette promesse est répétée à Salomon, sous la même condition, sinon Dieu lui prédit des malheurs (207). Il lui renouvelle la même menace, lorsqu'il le vit livré à l'idolâtrie (208) : personne n'a donc pu être trompé. On sent bien que dans ces promesses, le mot *éternel* ne signifie qu'une longue durée.

Dans tous ces reproches des incrédules contre David, y en a-t-il un seul qui puisse justifier les épithètes injurieuses qu'ils lui prodiguent?

§ IX.

Salomon n'a point ravi le trône à son frère aîné.

Ils ne sont pas plus équitables envers Salomon. Selon eux, c'était le fruit des amours illégitimes de David avec Bethsabée, femme d'Urie (209). Première imposture. Le fruit illégitime était mort : Salomon naquit du mariage contracté après la mort d'Urie. Ce mariage était condamnable, parce qu'il avait été procuré par un crime, mais il n'était pas nul.

Ils disent que le prophète Nathan, de concert avec Bethsabée, prévint l'esprit de David contre Adonias, son fils aîné, et le fit exclure du trône pour y placer Salomon. Seconde imposture. Avant que Nathan priât

(196) *Exod.* xxx, 14.
(197) *I Paral.* xxvii, 23.
(198) *I Paral.* xxi, 1.
(199) *Esprit du jud.*, c. 5.
(200) *Isa.* xiii, 16; xiv, 21.
(201) *Psal.* L, 16.
(202) *Esprit du judaïsme*, c. 5; *Questions sur l'Encyclopédie*, art. *Gouvernement*; *Bible expliquée*, p. 357.
(203) *II Reg.* ii, 5.
(204) *III Reg.* ii, 25.
(205) *III Reg.* ii, 46.
(206) *Psal.* cxxxi, 12.
(207) *III Reg.* x, 4.
(208) *III Reg.* x, 11.
(209) *Esprit du jud.* c. 6; *Questions sur l'Ency-

David de déclarer publiquement son successeur, David avait juré que ce serait Salomon. Le droit d'aînesse n'était pas un titre pour monter sur le trône : la loi n'avait rien réglé sur ce point; il n'y en avait point encore d'exemple. Adonias, pour s'être fait déclarer roi sans l'aveu de son père, méritait de perdre la couronne : il n'avait que peu de partisans, Salomon réunit le suffrage du peuple à celui de David (210).

L'auteur de la *Bible expliquée* observe que de tous temps les monarques asiatiques ont choisi leurs successeurs avec autant de liberté qu'ils choisissent leurs épouses (211); pourquoi David n'aurait-il pas eu ce privilége? A la vérité, M. Bossuet, dans sa *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, juge qu'Adonias, fils aîné de David, devait lui succéder, que son droit était incontestable (212); mais ce jugement n'est appuyé d'aucune preuve, l'Ecriture nous paraît insinuer le contraire.

Salomon, continuent ces critiques, ne tarda pas à se défaire d'un frère incommode, qui pouvait lui disputer ses droits; il fit assassiner Joab, fidèle serviteur de son père : peut-être que dans ces temps il fut guidé par les conseils des prêtres et des prophètes (213).

Réponse. Un *peut-être* ne suffit pas pour appuyer une troisième imposture. Salomon jura que si Adonias se comportait en bon sujet, il ne perdrait pas un cheveu de sa tête; mais ce frère ambitieux demanda en mariage Abisag, concubine de David, et ajouta que la royauté lui appartenait (214). Salomon, indigné de cette prétention, le fit mourir. Il fit, non pas assassiner, mais supplicier très-justement Joab, pour avoir suivi le parti d'Adonias contre le gré de David : ce n'était pas un serviteur fidèle, mais un séditieux et un meurtrier. Salomon dépouilla du sacerdoce Abiathar, autre partisan d'Adonias : il ne fut donc pas guidé par les conseils des prêtres. *Vous mériteriez la mort*, lui dit Salomon, *mais je vous fais grâce de la vie, parce que vous avez porté l'arche du Seigneur, et partagé les disgrâces de mon père.*

Cependant, disent nos censeurs, les prêtres firent passer Salomon pour un modèle de sagesse, parce qu'il bâtit un temple magnifique, et donna de grandes largesses au clergé : à la dédicace du temple, il fit immoler vingt-deux mille bœufs et cent-vingt mille brebis.

Réponse. Assurément les prêtres eurent de quoi manger, au moins pendant la fête; mais elle dura huit jours, et tout Israël était rassemblé (215). Or, tous les Juifs participaient aux victimes, aussi bien que les prêtres. La réputation de sagesse que Salomon s'est acquise, est fondée sur de meilleurs titres : la paix constante qu'il fit régner, l'abondance qu'il procura, le commerce qu'il établit, les arts qu'il fit cultiver, les livres qu'il a laissés, ont confirmé le jugement des prêtres; l'auteur même que nous réfutons y applaudit, parce que Salomon fut tolérant.

§ X.

Son idolâtrie est-elle excusable?

Ce roi, dit-il, voulut avoir un sérail nombreux; rendu plus éclairé par son commerce avec les étrangers, il leur accorda l'exercice libre de leur religion; il fit même bâtir pour les Juifs des temples particuliers, où ils pouvaient, suivant la loi, rendre leurs hommages à Dieu avec moins de dépense qu'à Jérusalem.

Réponse. En vertu de la tolérance, voilà Salomon réconcilié avec les incrédules; malgré ses perfidies, ses assassinats, son sérail, son idolâtrie, il fut grand roi. Cependant les manichéens étaient autrefois très-scandalisés du nombre des femmes de Salomon (216), et un philosophe moderne l'en a vigoureusement tancé (217).

Non seulement Salomon accorda aux étrangers le libre exercice de l'idolâtrie, mais il la pratiqua lui-même : il offrit de l'encens aux divinités des Sidoniens, des Moabites, des Ammonites, et leur bâtit des temples, par complaisance pour les femmes étrangères qu'il avait rassemblées dans son palais; mais alors il était vieux, et sa sagesse était fort éclipsée (218). Quant aux temples particuliers bâtis pour les Juifs, ils n'ont jamais existé que dans le cerveau des incrédules : la loi défendait aux Juifs de pratiquer aucun culte ailleurs que dans le lieu que le Seigneur aurait choisi (219).

Cette conduite, disent-ils, déplut beaucoup aux prêtres et aux prophètes; il y a tout lieu de croire que, s'ils avaient pu, ils n'auraient pas laissé Salomon jouir si longtemps de la couronne et de la vie (220).

Réponse. C'est trop d'imputer aux prêtres des crimes qu'ils n'ont pas pu commettre. Puisque Salomon a régné quarante ans, et n'a été infidèle au Seigneur que pendant sa vieillesse, il est clair que les prêtres ont été intéressés à le laisser jouir longtemps de la couronne et de la vie.

Cependant on les accuse de l'avoir décrié et menacé de la vengeance divine, à cause de sa tolérance; mais puisque le règne de Salomon fut long et heureux, Dieu ne prit point de part à la colère de ses ministres.

Réponse. Ce règne fut long et heureux, parce que Salomon ne s'oublia que sur la fin de sa vie. Les prophètes ne le décrièrent point, ils lui ont reproché en face, non sa-

clop., art. *Gouvernement;* sect. 1; *Bible expliquée*, p. 357.

(210) *II Reg.* I et II.

(211) *Bible expliquée*, p, 458.

(212) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Gouvernement;* sect. 1.

(213) *Esprit du judaïsme*, c. 6; *Examen important*, c. 9; *Questions sur l'Encyclop.*, art. *Salomon.*

(214) *III Reg.* I, 52; II, 15.

(215) *III Reg.* VIII, 63 et suiv.

(216) S. AUG. *contra Faustum*, l. XXII, c. 5.

(217) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Salomon.*

(218) *III Reg.* XI.

(219) *Deut.* XII, 5.

(220) *Esprit du judaïsme*, c. 6; MORGAN, t. I, p. 301.

tolérance, mais son idolâtrie; ils le menacèrent de la colère divine; elle ne tarda pas d'éclater : la haine d'Adab, prince d'Idumée, le ressentiment de Razon, roi de Syrie, la révolte de Jéroboam en furent les effets (221). Dieu approuva donc l'intolérance de ses ministres.

Selon un autre philosophe, les richesses laissées par David à Salomon sont incroyables; elles se montaient à vingt-cinq milliards six cent quarante-huit millions de France (222).

Réponse. Quand ce calcul ne serait pas enflé de moitié, il serait encore faux, il ne porte que sur une estimation arbitraire du talent d'or et d'argent : or chez les anciens il y a eu le talent de poids et le talent de compte, comme il y a chez nous la livre de poids et la livre de compte, qui n'est que la centième partie de la première. Qui a révélé aux incrédules ce que pouvait valoir chez les Juifs le talent de compte? Un savant très-exercé dans cette matière, a fait voir que les richesses laissées par David se montaient tout au plus à douze millions et demi de notre monnaie (223).

§ XI.

Révolte des dix tribus sous Roboam

Si l'on en croit nos adversaires, la révolte de dix tribus sous Roboham, fut l'ouvrage des prophètes du Seigneur, qui voulaient se venger de Salomon sur son fils. En effet, le prophète Abias avait prédit à Jéroboam qu'il régnerait sur dix tribus; et lorsque Roboam voulut réduire les rebelles, le prophète Séméïas défendit aux soldats de marcher contre leurs frères (224).

Réponse. La vraie cause de la révolte de Jéroboam et des dix tribus furent les impôts et les travaux dont Salomon avait chargé ses sujets, et que Roboam refusa de diminuer (225) : les prêtres ni les prophètes n'y eurent aucune part. Lorsqu'ils ne disent rien contre un gouvernement trop dur, on les accuse de fomenter le despotisme; s'ils appuient les plaintes du peuple, on leur reproche de souffler le feu de la sédition. Séméïas empêcha une guerre civile, on lui en fait un crime; s'il l'avait conseillée, on le rendrait responsable du sang répandu. Nous allons en voir la preuve.

Malgré les remontrances des prophètes, Jéroboam établit l'idolâtrie dans Israël : ces inspirés, disent nos adversaires, n'avaient donc pas prévu l'avenir; ils eurent beau menacer, Jéroboam régna vingt-deux ans, et fut toujours en guerre contre le royaume de Juda. Il y a tout lieu de croire que les prophètes mécontents se rejetèrent du côté de son adversaire. Ces guerres civiles furent atroces et cruelles, parce que c'étaient des guerres de religion dont les prophètes furent toujours les auteurs (226).

Réponse. Du moins Séméïas ne fut pas auteur de la guerre, puisqu'il l'empêcha. Un autre malheur, c'est que Roboam fut tolérant et laissa régner l'idolâtrie parmi ses sujets (227). Les prophètes n'eurent donc pas lieu d'être plus contents de lui que de Jéroboam, et ne furent pas plus tentés de favoriser l'un que l'autre. Que les guerres continuelles entre les rois de Juda qui souvent tolérèrent l'idolâtrie, aient été des guerres de religion toujours excitées par les prophètes, c'est l'imagination la plus absurde que l'on puisse concevoir; aucune de ces guerres, pendant deux cent cinquante ans, n'eût la religion pour objet.

Parce que Salomon et d'autres rois furent idolâtres, parce que plusieurs contractèrent des mariages illégitimes, l'auteur de la *Bible expliquée* conclut que la religion juive n'était pas encore fixée, ou que les lois de Moïse n'existaient pas encore. Nous ne croyons pas que des crimes commis malgré les lois soient une preuve de la nullité des des lois. Les prophètes ne cessèrent de menacer les prévaricateurs des châtiments annoncés par la loi.

Il se peut faire que les prophètes n'aient pas prévu d'abord quelle serait la conduite de Jéroboam, parce que Dieu ne le leur avait pas révélé, et cela ne prouve rien; mais ce roi fut puni par la destruction de sa race, et Roboam par la guerre que lui fit le roi d'Egypte, qui pilla le temple. Nos censeurs s'étonnent de ce que Dieu consentit que des idolâtres sacriléges lui ravissent les riches offrandes dont la loi des Hébreux le montre si avide.

Réponse. Non-seulement Dieu y consentit, mais il le voulut, pour exécuter la menace qu'il avait faite à Salomon (228). Loin de paraître avide d'offrandes, Dieu en cent endroits réprouve les offrandes des méchants, des hypocrites, d'un peuple qui veut allier son culte avec celui des fausses divinités du paganisme. Un de nos critiques l'avoue et se réfute lui-même (229).

§ XII.

Opiniâtreté des incrédules à justifier l'idolâtrie.

C'est justement le crime que les incrédules ne pardonneront jamais à Moïse, aux prêtres, aux prophètes, à plusieurs rois des Juifs; ils n'ont pas voulu tolérer l'idolâtrie (230), cette religion si commode et si humaine, qui permettait la prostitution, les débauches contre nature, l'intempérance et la crapule, les sacrifices de sang humain à

(221) *III Reg.* XI.
(222) *Quest. sur l'Encyclop.* art. *Salomon*; *Bible expliquée*, p. 369.
(223) *Recherches sur la valeur des monnaies* par M. Dupré de Saint-Maur.
(224) *Esprit du judaïsme*, c. 7; *Bible expliquée*, p. 375; Morgan, t. I, p. 308.
(225) *III Reg.* XXII.
(226) *Esprit du judaïsme*, c. 7; Morgan, t. I, p. 309 et suiv.
(227) *III Reg.* XIV, 22; XV, 3.
(228) *III Reg.* IX, 9.
(229) *Esprit du judaïsme*, c. 9, p. 131.
(230) *Ibid.*, c. 8, p. 100; Morgan, p. 310 et suiv.

l'honneur des dieux : c'étaient des fanatiques, des furieux des forcenés.

Les rois idolâtres étaient tolérants, ce sont des sages; les prêtres du paganisme ne forçaient personne à embrasser leur culte, ce sont des hommes respectables; les prophètes des faux dieux prêchaient l'indifférence des religions, ce sont les bienfaiteurs du genre humain. Si les Juifs avaient pu se résoudre à faire de même, ils auraient été les plus florissants de tous les peuples.

Mais leurs livres disent qu'ils n'ont été malheureux que quand ils ont été idolâtres; c'est une fable. Les peuples polythéistes ont éprouvé des désastres aussi bien que les Juifs, n'importe; ce que la tolérance n'a pas fait ailleurs, elle l'aurait fait chez les Juifs. Achab et Jézabel, quoique livrés à l'idolâtrie, étaient intolérants, puisqu'ils faisaient massacrer les prophètes du Seigneur, ils ont bien fait; ces hommes dangereux doivent être exterminés. Les Perses, les Grecs, les Romains, les Turcs, n'ont pas été plus tolérants que les Juifs; cela ne fait rien, il est permis aux païens d'être intolérants quand il leur plaît, cela n'est défendu qu'aux Juifs et aux Chrétiens.

Tel est exactement le résultat des idées de nos adversaires. Nous n'avons pas le courage de les suivre dans l'apologie qu'ils font de tous les rois idolâtres, de Jéroboam, d'Achab, de Jézabel, ni dans les calomnies dont ils accablent les rois pieux, Joas, Ezéchias, Josias, Josaphat. L'auteur de l'*Esprit du judaïsme*, après avoir forgé l'histoire juive à son gré, conclut que c'est un monument durable, fait pour prouver aux nations et aux souverains les malheurs qui résultent de la superstition des peuples et du pouvoir des prêtres; son livre est plutôt un monument authentique de la démence, de la mauvaise foi, et de la méchanceté des incrédules. Nous en verrons de nouvelles preuves dans le chapitre suivant.

CHAPITRE SEPTIÈME.

DES PROPHETES ET DES PROPHÉTIES DE L'ANCIEN TESTAMENT.

§ I.

La prophétie est un signe certain de mission divine.

Tous les peuples ont été persuadés que la connaissance des événements futurs est un apanage essentiel de la Divinité, que tous les temps lui sont également présents, qu'elle peut révéler l'avenir à qui il lui plaît, que souvent elle l'a fait, par bonté pour les hommes. Leur curiosité a tenté dans tous les siècles d'acquérir cette connaissance, leur a fait inventer différentes espèces de divination. Les uns ont jugé que leur destinée était écrite dans le ciel, se trouvait marquée par la situation et les différents aspects des astres; les autres, qu'elle leur était annoncée par les éclipses, par les météores, par les révolutions inopinées de la nature. Ceux-ci ont cru que dans certains lieux privilégiés, il sortait de la terre des exhalaisons prophétiques, ou que certains hommes, par une faveur du ciel, étaient doués du talent de prédire : ceux-là ont consulté l'instinct des animaux, leurs cris, leurs mouvements, leurs entrailles, le vol et le chant des oiseaux, le sifflement et les replis des serpents. Plusieurs ont pris les songes pour des inspirations célestes, ont interrogé les morts; tous ont eu recours aux esprits dont ils supposaient la nature animée, et qu'ils avaient pris pour objets de leur culte. Il n'est aucune pratique supertitieuse ou absurde qui n'ait été mise en usage pour connaître l'avenir.

La plupart des anciens philosophes ont donné dans toutes ces visions, les ont autorisées par leurs raisonnements et par leur exemple (231); les incrédules modernes n'ajoutent foi à aucune prédiction. D'abord les matérialistes, qui jugent que tout est nécessaire, qu'il y a dans la nature un enchaînement général et immuable de causes et d'effets, que les actions humaines sont soumises à cette fatalité générale comme tout autre phénomène, ont très-grand tort de soutenir qu'il est impossible de prévoir ces actions d'avance. Parmi les déistes, les uns ont refusé à Dieu la prescience de nos actions futures, parce qu'ils ne pouvaient pas l'accorder avec la liberté humaine; les autres, sans rien prononcer sur la possibilité, ont décidé que jamais Dieu n'a donné ces connaissances aux hommes, que toute prédiction est une imposture. Comme le monde a été trompé dans tous les temps par de faux prophètes, ils jugent que ceux des Juifs n'ont été ni plus sincères, ni plus éclairés que les autres. Cependant il nous paraît qu'il y a entre eux des différences essentielles.

1° Les prophéties de l'Ancien Testament ont pour principal objet le salut du monde entier; Tertullien l'a très-bien observé. « Rien dit-il, n'est subit, ou imprévu à l'égard de Dieu, tout est réglé et prévu d'avance. Si tout est déterminé, tout a dû être annoncé, afin que le décret de Dieu fût prouvé par la prédiction même, et la divinité du plan démontrée par la fidélité de l'éxécution. Un ouvrage aussi grand, préparé pour le salut de l'homme, ne devait donc pas être imprévu, puisqu'il ne devait être utile que par la foi. Autant il était nécessaire qu'il fût reçu par la foi pour être salutaire, autant il exigeait des préparatifs sensibles, des prophéties, des figures qui rendissent la foi raisonnable, en vertu desquels Dieu fut en droit de l'exiger, et l'homme obligé de rendre cet hommage à Dieu, en adorant comme présent ce qu'il avait déjà révéré dans l'avenir..... Il appartient à la Divinité de regarder comme fait et accompli ce qu'elle a une fois résolu. A son égard la différence des temps est nulle, tous sont confondus dans son éternité uniforme et invariable; il convient donc à des prophètes véritablement inspirés, d'annoncer comme présent ou com-

(231) Cicéron, *De divin.*, à la fin.

me passé ce qu'ils voient dans l'avenir, pour démontrer ainsi la certitude de l'événement (232).: » Rien de semblable dans les prétendus oracles du paganisme.

§ II.

Différence entre les prophéties juives et les faux oracles.

2° Nous ne trouvons chez aucun peuple une suite de prophéties continuées pendant plusieurs siècles et qui se rapportent au même objet, à la destinée spirituelle et temporelle de la nation qui en est dépositaire. On cite chez les Grecs et chez les Romains quelques oracles isolés, rendus pour satisfaire la curiosité ou l'ambition des particuliers, des oracles qui ne tiennent point à la religion ni à la législation de ces peuples; l'une et l'autre étaient établies sans l'intervention d'aucune prophétie ni d'aucun miracle; tout partait d'une même erreur générale, du préjugé universel qui avait persuadé aux peuples que la nature était animée par des intelligences particulières qui en réglaient à leur gré les mouvements et les phénomènes. Dès que le principe est évidemment faux, toutes les conséquences que l'on en avait tirées tombent de même; la divination, suite infaillible du polythéisme et de l'idolâtrie, n'est pas mieux fondée que ce culte même.

Chez les Juifs la marche est différente; l'édifice de leur religion et de leur législation porte sur ce principe vrai et incontestable, qu'il y a un seul Dieu créateur dont la providence veille sur l'univers et sur la destinée du genre humain. La même tradition qui nous montre cette vérité annoncée dès la création, nous instruit des moyens dont Dieu s'est servi pour en perpétuer la croyance, au moins dans une contrée de l'univers. Dieu conduit comme par la main la suite des patriarches, pour soutenir leur foi; il leur révèle la destinée de leur postérité; les prophéties marchent constamment avec l'histoire, toutes ont le même but, la conservation de la vraie religion chez une nation particulière qui ne l'a jamais entièrement abandonnée : toutes nous préparent à une révélation plus ample et plus générale que Dieu promettait dans la suite des siècles, toutes rentrent dans le plan de la Providence, et servent à prouver qu'il est constant; ce plan se soutient depuis la création jusqu'à Jésus-Christ, pendant un espace de quatre mille ans.

Ici l'exécution du dessein nous garantit la solidité et la sagesse des moyens. Il était digne de Dieu, sans doute, de perpétuer son culte exclusif au milieu du torrent des erreurs dont l'univers était inondé; il était impossible d'y réussir autrement que par des moyens surnaturels, par le secours des miracles et des prophéties. Ce double soutien se trouve, pour ainsi dire, enclavé dans l'édifice, aussi il nous est impossible de révoquer en doute la réalité des miracles et des prophéties en général, que de mettre en question si la connaissance et le culte du vrai Dieu se sont conservés et perpétués chez les Juifs.

§ III.

Ceux-ci appuyaient l'idolâtrie et favorisaient les passions.

3° Quand, par l'influence du démon, il y aurait quelque apparence de surnaturel dans les oracles des païens, ils ne pouvaient avoir pour but que de tromper les hommes, de maintenir l'idolâtrie, les superstitions et les crimes qui lui faisaient cortége. Chez les Juifs, elles servaient à frapper tous les esprits d'une vérité incontestable et essentielle au bonheur du genre humain, savoir que Dieu seul dispose des événements et les conduit par sa providence. Autant les oracles du paganisme étaient marqués au coin de l'erreur, autant les prophéties juives portent le sceau de la vérité.

4° Ces prophéties n'accordent rien aux passions ni à la curiosité des particuliers, elles ne tendent point même à flatter la vanité ou l'ambition du peuple Juif; souvent elles lui prédisent des fléaux et des malheurs; elles lui font envisager sa prospérité comme dépendante de sa fidélité au culte du Seigneur. Non-seulement les prophètes annoncent aux Juifs leur sort futur, mais la naissance et la chute des royaumes et des empires, la succession des monarchies, les bienfaits ou les châtiments que Dieu veut répandre sur les nations. Ces événements sont présentés comme une suite et une dépendance du dessein général de Dieu d'amener un jour ces nations à la connaissance de son nom, et de faire servir les révolutions humaines à l'établissement du royaume spirituel de son Fils. Un tableau si sublime ne peut avoir été enfanté dans un délire de l'imagination, il ne peut être l'ouvrage de l'imposture. Les fourbes cherchent leur gloire et leur intérêt particulier, ils flattent les passions des peuples pour les remuer à leur gré. Les prophètes juifs ne sont occupés que de la gloire du Seigneur et de la pureté de son culte; ils bravent la fureur d'une nation entière souvent indignée contre eux, la colère et les menaces des rois, les chaînes et la mort, pour remplir la commission périlleuse dont Dieu les a chargés. Si c'est ainsi que le mensonge a coutume de se montrer, que l'on nous dise à quels caractères la vérité se fait reconnaître.

Rien n'est donc plus faible que ce raisonnement des incrédules: il y a eu de faux prophètes; donc il n'y en a point eu de vrais. Nous répliquons au contraire : il y a eu de vrais prophètes, l'accomplissement de leurs prédictions en fait foi; donc il est naturel qu'il y en ait eu de faux, puisqu'en tout genre l'imposture s'étudie à contrefaire la vérité.

§ IV.

Les prophéties juives tiennent essentiellement à la religion.

Notre dessein n'est point d'exposer le très-

(232) Tert. *adv. Marcion.*, l. III, c. 2 et 5. S. Athanase dit la même chose, *De Incarn. Verbi Dei*, n. 12

grand nombre des prophéties de l'Ancien Testament, et de montrer qu'elles ont été vérifiées par l'événement; cette discussion demanderait plusieurs volumes. Nous nous bornerons à rapprocher celles qui annoncent un des plus grands événements de l'histoire, la venue d'un Messie ou d'un Rédempteur du genre humain. Ce sont les plus importantes et les plus propres à développer le dessein qu'a eu la divine Providence en prenant un soin particulier de la nation juive. Par la lumière qu'elles se prêtent mutuellement, nous verrons que ce dessein a été le même depuis le commencement du monde, et que Dieu l'a rendu plus sensible à mesure que l'on approche du temps auquel il voulait l'accomplir.

Ces prophéties ne sont point un hors-d'œuvre que l'on puisse détacher de la religion juive; elles font partie essentielle de la révélation que Dieu a donnée au premier homme, qu'il a continué de faire aux patriarches; et à Moïse, qu'il a rendue plus claire à mesure que le genre humain en est devenu plus capable, jusqu'à ce qu'elle ait reçu sa perfection par Jésus-Christ, qui en est le principal objet. C'est lui qui, en accomplissant les prophéties qui le concernaient, en a fait comprendre le vrai sens, y a répandu une clarté dont elles ne paraissaient pas susceptibles auparavant. C'est lui qui, réunissant dans sa personne tous les traits sous lesquels les prophètes avaient désigné le fondateur d'une nouvelle alliance, nous a montré le vrai but de l'ancienne, et le temps auquel elle devait finir. C'est lui enfin qui, par l'établissement d'un culte plus parfait que celui de Moïse, par la réunion de toutes les nations dans une même Eglise, par une révélation plus ample, a confirmé pour jamais les révélations précédentes, et leur a visiblement imprimé le sceau de la divinité.

Pour mettre de l'ordre dans cette matière, nous examinerons: 1° la personne et la conduite des prophètes que les incrédules se sont appliqués à noircir; 2° les promesses générales d'un Messie; 3° les prophéties qui le désignent sous quelques traits particuliers, et qui fixent le temps de son arrivée; 4° ce que l'on doit penser des prophéties allégoriques et des figures de l'Ancien Testament; quelles conséquences l'on en peut tirer en faveur du christianisme.

Dans ces questions, nous aurons principalement les Juifs pour adversaires; mais nous trouverons souvent les déistes réunis à ces anciens ennemis de notre foi, et armés des mêmes objections. Ils les ont puisées dans deux ouvrages très-connus. L'un est la conférence du Juif Orobio avec Limborch (233), l'autre le *Munimen fidei* du rabbin Isaac, réfuté par Gousset (234). Le premier de ces deux écrits a été donné par extrait en français, sous le titre d'*Israël vengé* (235); le second a été encore réfuté sommairement par Kidder dans sa *Démonstration du Messie* (236). Les incrédules, en compilant les objections des rabbins, n'ont eu garde de faire aucune mention de ces différentes réponses. La vengeance d'Israël n'est donc pas brillante entre leurs mains; il est humiliant pour des docteurs si superbes de n'être que les échos et les disciples des rabbins pour lesquels ils affectent d'ailleurs un souverain mépris. Les reproches dont ils accablent les prophètes sont la copie fidèle des calomnies que les Juifs ont vomies contre Jésus-Christ et ses apôtres.

ARTICLE I.

Des prophètes chez les Juifs

§ I.

Différentes significations du nom de prophète.

Un moyen très-facile de décréditer les prophéties et de renverser la preuve que nous en tirons en faveur de la révélation, était de rendre odieux d'abord les prophètes en général; si ces prétendus inspirés ont été des fanatiques, des imposteurs, des méchants, des rebelles, il n'est pas croyable que la Divinité ait daigné se communiquer à eux, ni se servir d'aussi vils instruments pour annoncer ses desseins. Il était donc fort utile à l'incrédulité d'intenter des accusations contre eux, de les noircir dans l'esprit des lecteurs; c'est à quoi se sont appliqués principalement les auteurs de *l'Esprit du judaïsme*, du *Tableau des saints*, de la *Philosophie de l'histoire*, etc. Les manichéens ont été leurs précurseurs (237); mais les déistes anglais leur ont épargné la peine de remonter si haut. Pour convaincre les prophéties de faux ou de supposition, il faudrait entrer dans des discussions dont nos adversaires aiment à se débarrasser; la calomnie est une voie plus courte et plus commode, la malignité aime à s'en repaître, le ridicule lancé à propos termine toute contestation chez les lecteurs indolents et superficiels; il en faut de tels pour faire prospérer les livres écrits contre la religion.

Nous avons déjà eu occasion de remarquer que chez les écrivains juifs, le nom de *prophète* ne signifie pas toujours un inspiré de Dieu pour prédire l'avenir. Quelquefois il désigne seulement un orateur, un homme qui parle pour un autre; ainsi Dieu dit à Moïse: *Aaron sera ton prophète*, c'est-à-dire, parlera pour toi. Souvent il signifie un homme exercé à chanter les louanges de Dieu: c'est dans ce sens que Saül rencontra une assemblée de prophètes et se mit à prophétiser avec eux (238); c'est-à dire, à chanter les louanges du Seigneur. Il est dit de

(233) PHILIPPI à LIMBORCH *amica collatio cum erudito Judæo*, in-8°, Basileæ, 1740.

(234) *Jesu-Christi Evangeliique veritas salutifera demonstrata*, etc.; in-fol; Amst., 1712.

(235) *Israël vengé, ou explication naturelle des prophéties*, etc., in-12, Londres, 1770.

(236) V. *Défense de la religion, tant naturelle que révélée*, etc., tome I, pag. 139.

(237) S. AUG., *contra Faustum*, l. XII, c. 1.

(238) *I. Reg.* X, 5

même que Saül, dans ses accès de mélancolie, *prophétisait dans sa maison* pendant que David jouait des instruments (239). On donnait aussi le nom de prophète à ceux qui enseignaient et qui expliquaient au peuple la loi de Dieu. Dans les livres des Rois, où il est fait mention des *enfants* ou des disciples des *prophètes*, ce nom ne désigne point des hommes qui apprenaient l'art de prédire l'avenir, mais qui étudiaient la loi de Dieu sous les prophètes chargés de l'enseigner. Enfin *prophète*, dans le sens propre et rigoureux, signifiait un homme auquel Dieu révélait l'avenir, et commandait de l'annoncer de sa part.

Les incrédules, par une affectation qui leur est ordinaire, ont confondu toutes ces significations; ils ont dit que le don de prophétie était *un métier;* que l'on s'y exerçait comme à tout autre art; qu'un prophète, à proprement parler, était un visionnaire qui assemblait le peuple et lui débitait ses rêveries; que c'était la plus vile espèce d'hommes qu'il y eût chez les Juifs; qu'ils ressemblaient exactement à ces charlatans qui amusent le peuple sur les places des grandes villes (240).

Il aurait été bon de se souvenir que David était prophète et roi, Samuel juge, ou souverain magistrat de la nation, Isaïe du sang royal, Ezéchiel et Jérémie de race sacerdotale; que Daniel fut élevé aux premières dignités sous les rois de Babylone. Ces divers personnages n'étaient dans le cas ni d'amuser le peuple, ni de faire un vil métier pour subsister. Leurs prophéties sont entre nos mains; nous verrons si elles sont l'ouvrage du délire, de l'ivresse, de l'imposture, comme il plaît aux incrédules de l'affirmer (241). Les psaumes de David ont enflammé la verve de nos meilleurs poëtes; lorsque le célèbre Lafontaine lut pour la première fois la prophétie de Baruch, il en fut extasié; Isaïe parle de Dieu, de sa puissance, de ses desseins avec une éloquence sublime; nous n'avons point d'élégie plus touchante que les *Lamentations* de Jérémie, etc. Des savants très-versés dans l'antiquité ont démontré que les prophètes hébreux avaient porté la poésie à sa perfection (242). Mais nos incrédules n'en savent pas tant; ils n'ont jamais lu les prophéties, et ils commencent par tourner en ridicule ceux qui les ont écrites.

§ II.

Persécutions suscitées contre les prophètes.

Dieu était le maître, sans doute, de choisir dans quel état il voulait les hommes auxquels il daignait révéler ses volontés; il y a eu des prophètes de tous les états, des rois et des particuliers, des prêtres et des laïques, des hommes et des femmes, des docteurs instruits et de simples bergers. L'art, les talents naturels, les connaissances acquises n'ont aucune relation avec le don de prédire l'avenir; Dieu pourrait le communiquer à un enfant, s'il le jugeait à propos.

Souvent les prophètes furent exposés aux persécutions et à la mort, et plusieurs la souffrirent. Isaïe fut mis à mort par Manassès; Jérémie par les chefs de la nation, Ezéchiel par les compagnons de son exil. Baruch fut couvert d'outrages, Daniel jeté dans la fosse aux lions, Michée mis en prison par ordre d'Achab, Amos eut les dents arrachées sous Amasias. C'est, dit l'oracle des incrédules, un méchant métier que celui de prophète. (*Quest. sur l'Encyclopédie*, art. *Prophètes*). Et l'on veut nous persuader que ceux qui en faisaient profession, l'avaient embrassé de propos délibéré.

Vainement nos doctes censeurs mettent les prophètes juifs en parallèle avec les *devins*, les *augures*, les *aruspices*, les *pythies* (243), qui trompaient chez les païens la crédulité du peuple. Ceux-ci n'avaient aucun titre pour mériter la confiance, et ne couraient ordinairement aucun danger : la fonction d'augure était une dignité chez les Romains. Lorsque Moïse défendit aux Hébreux les pratiques superstitieuses, par lesquelles les païens consultaient leurs dieux ou les morts, pour savoir l'avenir, *Dieu*, leur dit-il, *vous suscitera un prophète parmi vos frères, et semblable à moi, pour vous annoncer ses volontés; vous l'écouterez : quiconque lui résistera sera puni de Dieu..... Si un homme se donne pour un prophète, sans avoir été envoyé de Dieu, il sera mis à mort. Mais comment le distinguerez-vous d'avec un vrai prophète? S'il parle au nom des dieux étrangers, si ce qu'il a prédit n'arrive point, c'est un séducteur, il ne doit pas être écouté* (244). Voilà deux règles certaines, deux signes sensibles pour reconnaître les faux prophètes, et pour mettre les Hébreux à l'abri de la séduction. La peine de mort prononcée contre les imposteurs devait sans doute arrêter leur témérité; *le métier de prophète*, comme s'expriment nos adversaires, ne pouvait donc tenter personne. Les prophètes du Seigneur ont souvent été obligés de braver la fureur des rois idolâtres, pour remplir le ministère dont Dieu les avait chargés : nous ne lisons point dans l'histoire que les païens aient jamais puni du dernier supplice les devins qui les trompaient.

Il était aisé, disent nos critiques, d'abuser de la crédulité d'un peuple que ses institutions sacrées tendaient à retenir constamment dans un esclavage stupide, et dans une ignorance vraiment sauvage.

Réponse. Fausse allégation. Les incrédules connaissent aussi peu les mœurs des Juifs que leurs prophéties : nous avons dé-

(239) *II Reg.* XVIII, 10.
(240) *Esprit du judaïsme*, c. 9, pag. 120; *Bible expliquée*, p. 297.
(241) L'équivoque du nom *prophète*, sur laquelle jouent les incrédules, ne prouve pas davantage que la bévue d'un homme qui confondrait la dignité de *maréchal* de France, avec l'emploi de *maréchal* des Logis, et avec le métier de *maréchal* ferrant.
(242) LOWTH, *De sacra poesi Hebræorum.*
(243) *Esprit du judaïsme*, c. 9, pag. 116.
(244) *Deut.* XVIII, 1.

montré ailleurs que ces Juifs tant décriés, n'étaient ni stupides, ni esclaves, ni plus ignorants que les autres peuples. Nous ne sommes nous-mêmes ni enfants, ni stupides, ce sont plutôt nos adversaires; et plus nous lisons les prophéties, plus nous apprenons à respecter les prophètes. Sous des rois idolâtres, environnés de séducteurs, les prophètes du Seigneur étaient observés par leurs ennemis déclarés; il ne leur était possible ni de tromper, ni d'échapper à la vengeance; jamais on ne leur a reproché de la fourberie, mais leur fermeté, leur zèle, les maux qu'ils annonçaient et qui sont arrivés. Tel est le crime que les incrédules leur objectent aujourd'hui; nous le verrons ci-après. Souvent ils ont prouvé leur mission par les miracles et par la punition surnaturelle des imposteurs qui usurpaient le titre de prophètes.

§ III.

Ils ont été respectés par les rois pieux.

Pour les envelopper tous dans le même ridicule, on a tort de commencer par Moïse et de le peindre comme un imposteur (245). Nous avons vengé ailleurs sa mission et sa conduite; les livres, les lois, la doctrine qu'il nous a transmis sont marqués au coin de la sagesse et de la vertu, ils braveront à jamais les calomnies des incrédules.

Après sa mort, les Juifs consultaient le grand-prêtre, parce que Dieu l'avait ordonné. Nous n'avons pas besoin de savoir par quel moyen Dieu lui faisait connaître ses volontés, ce que c'était que *Urim* et *Thummim*, si les commentateurs ont bien ou mal rencontré dans leurs conjectures sur ce sujet. Il nous suffit d'être convaincus par la suite de l'histoire, que les Juifs n'ont jamais été trompés lorsqu'ils ont eu recours à cet oracle; et que le succès a toujours été conforme aux réponses. Il est faux que la conduite des prêtres ait fait perdre confiance à leurs oracles; ils ont été consultés par Saül, par David, par Ezéchias, et par tous les autres rois pieux. Samuel, que l'on s'obstine à donner pour un usurpateur du sacerdoce et du gouvernement, a été pleinement justifié par le témoignage unanime de la nation rassemblée sous les yeux de son roi, et par la confiance que Saül conservait encore en lui après sa mort.

Le prétendu séminaire des prophètes établi par Samuel, où l'on apprenait à faire des tours de force et à s'aliéner l'esprit pour étonner le peuple, la politique de Saül qui s'y fit agréger, le bonheur qu'eut David d'y avoir été initié, la conformité de cet ordre, de prophètes avec ceux des moines mendiants, etc. (246), sont de ridicules imaginations. L'auteur de l'*Esprit du judaïsme a prophétisé* sur ce point, c'est de sa part un tour de force ou de supercherie; l'histoire sainte n'en dit pas un mot. Nous voyons seulement Samuel à la tête d'un nombre d'élèves qu'il instruisait dans la loi du Seigneur, auquel Saül et David se réunissent pour chanter les louanges de Dieu (247). Dans les siècles passés, nos rois n'ont pas dédaigné de faire de même; quelques-uns ont composé des hymnes et des cantiques pour le service divin; ils n'en ont été que plus respectés. Ce que l'auteur ajoute du sien est une fable bonne pour amuser les prosélytes de l'incrédulité. Un déiste anglais, très-prévenu contre les prophètes, et qui a fourni à l'écrivain français tout le fond de son ouvrage, est convenu que l'espèce de séminaire institué par Samuel était sage et respectable dans son origine; mais il prétend que cet établissement dégénéra dans la suite (248).

§ IV.

Première objection : Les prophètes faisaient des contorsions indécentes.

Première objection. « Il paraît par la Bible, dit le judicieux censeur, que pour prophétiser, les prophètes s'enivraient ou faisaient des exercices violents, propres à s'étourdir et à s'aliéner l'esprit; ce qui parut communément au peuple un effet surnaturel. Saül voulant prophétiser, se dépouille tout nu. David qui était prophète se mit à danser devant l'arche, d'une façon si indécente, que Michol sa femme osa lui en faire des reproches. Il fallait des instruments de musique pour se disposer à l'inspiration. Les corybantes, les galles ou prêtres de Cybèle, ceux de la déesse de Syrie, les devins des sauvages faisaient de même (249). L'auteur de l'*Examen important* dit que l'on annonçait l'avenir en dansant (250). »

Réponse. En confondant toujours la fonction des prophètes avec celle des musiciens, le chant et la danse avec l'inspiration, il est aisé d'en imposer à ceux qui n'ont jamais lu l'histoire sainte. Nous demandons : 1° en quel endroit de la Bible on a lu que les prophètes s'enivraient, faisaient des exercices violents, s'aliénaient l'esprit pour prophétiser; une pareille accusation méritait des preuves. Il est dit que David et Saül se joignirent aux disciples de Samuel, et *prophétisèrent* avec eux, que Saül se dépouilla de ses habits (251); donc pour prophétiser on se dépouillait tout nu. David était prophète et il dansa devant l'arche; donc pour prophétiser, il fallait faire des tours de force, donc on annonçait l'avenir en dansant. Mais l'histoire ajoute que David dansant devant l'arche avait un *ephod* ou une tunique de lin (252). Il n'était donc pas sans habits. Sa femme lui reproche de s'être découvert en public *comme un bouffon* : est-il

(245) *Esprit du jud.*, c. 9, pag. 118.
(246) *Esprit du jud.*, c. 9, *ibid.*
(247) *I Reg.* XVII, 20.
(248) MORGAN, *Moral philos.* t. I, p. 282 et suiv. tom. II, pag. 171.

(249) MORGAN, tome I, pag. 22; *Esprit du jud.*, note, pag. 125; *De l'Homme*, tom. II, pag. 162.
(250) *Examen important*, c. 10, pag. 49.
(251) *I Reg.* XIX, 23 et 24.
(252) *II Reg.* VI. 14

probable que les musiciens et les danseurs aient été absolument nus?

La coutume de joindre le chant et la danse aux exercices publics de religion a régné dans tous les temps et chez tous les peuples; on se dépouillait alors de la robe longue, ou du manteau que portaient les orientaux; mais la nudité absolue n'a été soufferte chez aucune nation dans ces circonstances, si ce n'est peut-être chez les Egyptiens. Moïse avait défendu aux Juifs de se découvrir d'une manière indécente dans le culte divin : *Ne reveletur turpitudo tua* : cela était interdit aux prêtres sous peine de mort (253); et l'on vient nous dire que deux rois sont coupables de cette infamie.

2° Nous demandons si Saül ou David ont fait quelque prophétie dans cette circonstance, et dans quel endroit il en est fait mention? A-t-on conservé un recueil de celles qui ont été publiées par les corybantes, par les prêtres de la déesse de Syrie, ou par les devins des sauvages? Nous voudrions les avoir pour les comparer à celles d'Isaïe, de Jérémie et des autres prophètes.

3° Celles-ci, selon nos adversaires, sont des *rapsodies* écrites dans un style ampoulé, qui annoncent des événements passés ou des révolutions futures que ces prophètes avaient préparées. On peut les faire croire à ceux qui ne les ont jamais lues, et qui ne connaissent l'histoire que par les *rapsodies* des incrédules.

§ V.

Deuxième objection : Ils troublaient la tranquillité publique.

Seconde objection. La profession des prophètes consistait, selon notre auteur, à prédire l'avenir ou à préparer les événements, à haranguer le peuple, à remuer les passions et à allumer son fanatisme, à lui montrer des tours de force, à l'étonner par des prodiges, à se mêler des affaires d'Etat, et à porter le trouble parmi leurs concitoyens (254).

Réponse. Prédire l'avenir, c'était donc *préparer les événements*. Par conséquent Isaïe a préparé la captivité de Babylone, la ruine de Tyr, la dévastation de l'Idumée, la conquête de l'Egypte par les armées de Nabuchodonosor, les victoires de Cyrus qui ne devait naître que dans deux cents ans, le retour des Juifs dans la Palestine après soixante-dix ans de captivité. Il a prédit tous ces événements; mais s'il les a préparés, il était plus que prophète. Daniel a préparé de même la succession de quatre grandes monarchies, la venue du Messie dans quatre cent quatre-vingt-dix ans, sa mort, la dispersion entière des Juifs et la ruine de Jérusalem sous les Romains. Nous ne voyons plus de ces hommes qui, par la force de leurs paroles, font éclore les événements plusieurs siècles après eux.

Pour nous convaincre que les prophètes ont influé dans toutes les révolutions, il faudrait montrer en quoi l'onction de Saül, faite sans témoins par Samuel, a contribué à diriger le sort par lequel il fut élu roi; comment l'onction de David, faite dans l'intérieur de la famille, a déterminé la tribu de Juda à le prendre pour roi, après la mort de Saül qui avait survécu à Samuel; comment cette onction a encore eu la force de ramener sous son obéissance les onze tribus soumises à Isboseth. Est-ce la prédiction d'Ahias faite à Jéroboam seul et sans témoins qui détermina Roboam à répondre durement à ses sujets, à les révolter par sa hauteur, et qui engagea dix tribus à choisir Jéroboam pour roi? Ces *jongleurs*, ces *vagabonds* toujours ivres ou plongés dans le délire, auxquels nous donnons le titre de prophètes, n'étaient, dit-on, que des frénétiques; ils étaient cependant l'âme de toutes les délibérations, ils présidaient aux conseils des rois et aux assemblées du peuple; aucune révolution n'est arrivée qu'autant qu'ils l'avaient *préparée*. C'étaient tout à la fois des insensés et de rusés politiques. Voilà le paradoxe absurde qu'il faut croire pour penser comme les incrédules.

Les prophètes étonnaient encore le peuple par des prodiges. Nous avons vu ceux de Moïse et de Josué. Samuel, après sa mort, apparut à Saül, et lui prédit sa fin prochaine. Elie fit tomber le feu du ciel sur un sacrifice à la vue du peuple assemblé, il ressuscita un enfant mort; Elisée fit de même; Isaïe fit rétrograder de dix degrés l'ombre du soleil sur le cadre d'Achaz, etc. Mais ce n'étaient là que des tours de force ou d'adresse qui paraissent surnaturels aux Hébreux ignorants, stupides et sauvages. Nous ne devons pas désespérer de voir un jour nos charlatans ressusciter des morts, faire tomber le feu du ciel, prédire ce qui doit arriver dans trois ou quatre cents ans, disposer à leur gré des éléments et de la nature. Il est plus raisonnable de croire les miracles que Dieu a faits pour instruire les hommes, que d'attendre ceux qui seront opérés pour confirmer l'entêtement des incrédules.

§ VI.

Troisième objection : Ils supposaient que souvent Dieu les trompait.

Troisième objection. « Pour mettre à couvert leur honneur, dit notre critique, les prophètes eurent soin d'établir pour maxime que, lorsque le prophète était trompé, *c'était le Seigneur qui le trompait*, qu'il envoyait à ses prophètes *un esprit de mensonge*, afin de tendre un piége à ceux qu'il voulait faire périr. Ainsi quatre cents prophètes du Seigneur trompèrent Achab et Josaphat sur le succès de leur expédition contre les Syriens. Le seul prophète Michée dit la vérité. Les prédictions de Jérémie furent contredites par le prophète Hananie, à qui le Seigneur inspirait des choses entièrement opposées à celles qu'il révélait à son confrère (255). »

(253) *Exod.* xx, 28; xxviii, 4 et 43.
(254) *Esprit du jud.*, c. 9, p. 121 et 124; Morgan, tome I, page 303.
(255) *Esprit du jud.*, c. 9, p. 125, 126; Tindal,

Réponse. Il n'y a pas moins de quatre mensonges dans cette objection. Il est faux qu'il soit écrit nulle part que le Seigneur trompait *ses prophètes;* qu'il leur envoyait *un esprit de mensonge;* que les prophètes du Seigneur aient trompé Achab; que le Seigneur ait inspiré Hananie autrement que Jérémie. Reprenons tous ces traits de bonne foi.

1° Les quatre cents imposteurs qui trompèrent Achab et Josaphat étaient des prophètes des idoles, et non des prophètes du Seigneur; ils étaient à la solde d'Achab, roi idolâtre et impie; il est dit formellement que Michée était *le seul prophète du Seigneur* (256); lui seul dit la vérité aux deux rois, il ne fut pas écouté; et, pour récompense, Achab le fit mettre en prison.

2° Michée dit de ces faux prophètes du roi d'Israël que Dieu a envoyé *un esprit de mensonge* dans leur bouche; mais cela n'est dit nulle part des prophètes du Seigneur. L'auteur de l'objection ajoute que ces quatre cents imposteurs firent périr Achab et toute sa famille; il en conclut que *les prophètes du Seigneur* avaient résolu la perte de ce prince. Achab fut tué dans la mêlée en combattant contre les Syriens; l'auteur dit qu'il fut assassiné, quoique *les inspirés du Seigneur* lui eussent promis la victoire. Il en conclut que Jézabel, femme d'Achab, avait bien fait de mettre à mort les prophètes du Seigneur. Ainsi il rend responsables de la fourberie des imposteurs entretenus par Achab et par Jézabel, deux impies dont il fait l'éloge, et dont il approuve les crimes (257).

3° Ezéchiel dit au nom du Seigneur : *Si un prophète se trompe, c'est moi qui l'ai trompé;* mais il parle aussi bien que Michée des faux prophètes qui vivaient au milieu des Israélites idolâtres. Dieu les trompait, leur envoyait un esprit de mensonge, dans le même sens qu'il aveugle et endurcit les pécheurs, c'est-à-dire qu'il les laissait se tromper et se livrer à l'esprit de mensonge, qu'il ne les empêchait point. Ce sens est clair, puisque, selon le texte même, ces faux prophètes *parlaient d'après leur propre cœur;* ils se disaient envoyés de Dieu, pendant qu'il n'en était rien (258). Il est donc faux que par là Dieu tendît un piége à ceux qu'il voulait faire périr.

4° Lorsque Hananie prophétisait le contraire de ce qu'annonçait Jérémie, ce n'est pas le Seigneur qui le lui inspirait; Jérémie lui reproche qu'il est un fourbe, que Dieu ne l'a point envoyé; il lui dit qu'en punition de sa témérité il mourra dans l'année, et cette menace fut accomplie (259). Dieu a donc toujours donné des moyens suffisants pour distinguer les vrais prophètes d'avec les imposteurs, puisqu'il a souvent tiré une punition éclatante de ces derniers aussi bien que de ceux qui leur donnaient confiance. Il n'a jamais permis que son peuple fût trompé par de faux prophètes lorsqu'il lui était fidèle.

§ VII.

Quatrième objection : On ne pouvait pas distinguer les vrais et les faux prophètes

Quatrième objection. On ne peut, disent nos adversaires, faire aucun fond sur les prophéties, puisque dans le temps même qu'elles furent faites, on ne pouvait pas distinguer les vraies des fausses (260).

Réponse. Quand il y aurait eu d'abord du doute, du moins il n'y en a plus depuis qu'elles sont accomplies. La conformité de l'événement avec une prédiction par laquelle il a été annoncé, démontre que cette prophétie est vraie, qu'elle n'a point été faite au hasard, que son auteur n'est point un faux prophète. D'ailleurs, il a toujours été facile de connaître les imposteurs; il se sont ressemblés dans tous les temps, ils ont toujours flatté les passions des hommes, ils leur ont prêché la sécurité, l'impunité, la paix dans le crime, la tolérance des erreurs et des vices, le mépris de la religion et de la justice divine; ils font encore de même aujourd'hui. Jamais ils n'ont trompé que ceux qui voulaient être séduits.

Cinquième objection : Ils supposaient que Dieu s'était repenti.

Cinquième objection. Selon l'auteur de l'*Esprit du judaïsme*, les prophètes avaient encore un autre moyen de se tirer d'affaire. Lorsque les malheurs qu'ils avaient prédits n'arrivaient point, ils disaient que le Seigneur s'était laissé fléchir, qu'il avait révoqué ses arrêts. Ainsi Jonas avait prédit la destruction de Ninive, et cette ville ne fut pas détruite. Le prophète se fâcha; il aurait mieux aimé qu'une ville immense fût exterminée, que de voir sa prédiction démentie. On ne comprend pas comment un prophète juif a pu convertir les Ninivites qui ne connaissaient pas le judaïsme.

Réponse. Il suffisait que les Ninivites connussent le vrai Dieu; ils le connaissaient sans doute, puisqu'ils eurent recours à lui et le désarmèrent par leur pénitence. Il en fut de même d'Achab, lorsqu'il s'humilia devant le Seigneur (261). Sans ces exemples et autres semblables, les incrédules diraient que les livres saints nous représentent Dieu comme un tyran implacable qui ne fait jamais grâce; parce que ces livres nous apprennent que Dieu se laisse toucher par la pénitence et par les larmes des pécheurs, nos critiques obstinés disent que c'est là un subterfuge des prophètes. Comment faut-il que Dieu agisse pour les contenter? Il est faux que Jonas eût mieux aimé voir Ninive

c. 13, p. 232, 233; *Bible expliquée*, p. 894; MORGAN, t. II, p. 165, 205.

(256) *III Reg.* XXII, 7; *II Paral.* XVIII.

(257) *Esprit du jud.*, c. 8, p. 101 et suiv.; c. 9, p. 126; MORGAN, t. I, p. 312 et suiv.

(258) *Ezech.* XIII, 2, 6, 7; XIV, 7, 9.

(259) *Jerem.* XXVIII.

(260) *Esprit du jud.*, c. 9, p. 127; *Philos. de l'hist.*, c. 5.

(261) *III Reg.* XXI, 59.

exterminée que sa prédiction démentie. Il se plaint seulement à Dieu d'avoir été chargé de faire de sa part une menace qu'il savait bien ne devoir pas être accomplie. *Je sais*, lui dit-il, *que vous êtes un Dieu bon, patient, indulgent, d'une miséricorde infinie, qui pardonnez aisément les crimes des hommes; voilà pourquoi je voulais m'enfuir, au lieu d'exécuter vos ordres* (262). Le prophète avait évidemment tort. Il était coupable de faiblesse, et non de méchanceté.

§ VIII.

Sixième objection : Ils se ménageaient une évasion.

Sixième objection. La *Philosophie de l'histoire* nous avertit d'un troisième moyen employé par les prophètes pour ménager une évasion à tout événement. Elisée interrogé si le roi de Syrie guérirait de sa maladie, répondit *que le roi pourrait guérir, mais qu'il mourrait* (263). Tindal avait déjà fait cette objection.

Réponse. Nouvelle imposture philosophique. Elisée répond à l'envoyé : *Dites-lui qu'il vivra; cependant Dieu m'a révélé qu'il mourra* (264). Il n'y avait point là d'équivoque.

Pourquoi tromper ce roi malade? Je réponds que la tromperie ne vient point du prophète; il lisait dans l'âme de l'envoyé; il ne fait que lui désigner la réponse que cet officier infidèle était bien résolu de faire. Aussi Elisée se met à pleurer en réfléchissant sur les maux que cet homme devait faire un jour; et parce qu'il en pleura, l'auteur de l'*Esprit du judaïsme* soutient qu'il les lui suggéra.

« Bénadab, roi de Syrie, dit-il, envoie quarante chameaux chargés de présents à Elisée *qui les reçoit*, et inspire à Hazaël le dessein de tuer son maître. » De là l'auteur conclut que le métier de prophète était très-lucratif (265).

Réponse. Où a-t-il vu qu'Elisée reçut ces présents? Le texte ne le dit point (266). L'histoire nous apprend, au contraire, qu'Elisée avait refusé les présents de Naaman qu'il venait de guérir de la lèpre, et qu'il punit Giézi son serviteur, pour en avoir reçu en secret (267). Croirons-nous qu'Elisée refusait les présents lorsqu'il était en Syrie? Or, il était à Damas lorsqu'il fut consulté par Hazaël. Il lui prédit qu'il sera un jour roi de Syrie, et il pleure en prévoyant les maux dont ce roi sera cause; donc, il lui inspire le dessein de tuer son maître : il n'est permis qu'aux incrédules d'argumenter ainsi.

Des deux accusations intentées à Elisée par deux philosophes, l'une détruit l'autre; si le prophète suggère à Hazaël le dessein de tuer son maître, il n'a pas besoin de se ménager une évasion pour justifier sa prophétie. En rapprochant toutes les circonstances, la réponse du prophète devient très-claire, et sa conduite est hors de soupçon; c'est comme s'il avait dit : « La maladie de votre maître n'est pas mortelle, il en guérirait sûrement; mais Dieu m'a révélé qu'il mourra, parce que vous le tuerez pour régner à sa place, et je déplore d'avance les calamités que vous causerez à ma nation lorsque vous serez roi de Syrie. » Le prophète était-il assez forcené pour souhaiter de voir sur le trône un homme qui devait être l'ennemi déclaré du peuple juif?

§ IX.

Septième objection : Vengeance exercée par Elie.

En falsifiant continuellement l'histoire, il n'est pas difficile de faire passer tous les prophètes pour des scélérats; aussi n'y a-t-il aucun crime qu'on ne leur reproche. On fait observer qu'Osée, Elie et Elisée étaient des hérétiques samaritains. (*Quest. sur l'Encyclop*, art. *Prophètes.*) Cela est faux; tous les trois s'élevèrent avec zèle contre l'idolâtrie de leurs concitoyens. Autre chose est d'être né dans un royaume idolâtre, autre chose d'en approuver les erreurs.

Septième objection. Elie vengea le meurtre de ses confrères mis à mort par ordre d'Achab et de Jézabel. « Une famine cruelle et une sécheresse avait, dit-on, à la prière de ce saint homme, désolé son pays. Miracle bien digne d'un prophète juif, par lequel l'innocent se trouvait bien plus puni que les coupables! Cependant cette calamité nationale força le roi d'implorer les secours d'Elie qu'il avait voulu faire périr. L'homme de Dieu se laissa fléchir; mais ce fut à condition qu'il aurait la liberté de faire égorger quatre cent cinquante prêtres de Baal, pour expier le châtiment des prophètes hébreux que Jézabel avait fait punir du dernier supplice (268). »

Réponse. Il est absurde de peindre Elie comme un méchant homme, et de supposer que la sécheresse et la pluie, la famine et la fertilité sont à ses ordres; Dieu ne remet point son pouvoir entre les mains des méchants. Il est faux que Dieu, par le fléau dont nous parlons, ait puni les innocents plus que les coupables; tout Israël, à la réserve d'un très-petit nombre, était coupable d'idolâtrie aussi bien que son roi; il dépendait d'eux de fléchir le ciel par leur pénitence (269). Il est faux qu'Elie se soit laissé gagner *sous condition* de faire tuer les prêtres de Baal. Elie demande seulement à Achab de faire assembler le peuple avec cette troupe de prêtres idolâtres. A la vue de tous, il fait descendre le feu du ciel sur son sacrifice; il démontre ainsi, que le Seigneur est seul le vrai Dieu, que Baal n'est qu'une idole, et ses prêtres, des imposteurs.

(262) *Jonas* IV, 2.
(263) *Philos. de l'hist.*, c. 43, p. 210; *Bible expliquée*, p. 411.
(264) *IV Reg.* VIII, 10.
(265) *Esprit du jud.*, c. 9, p. 129; MORGAN, t. I, p. 386; t. II, p. 197.
(266) *IV Reg.* VIII, 7 et suiv.
(267) *IV Reg.* V, 16.
(268) *Esprit du jud.*, c. 8, p. 102; TINDAL, c. 23, p. 240; *Bible expliquée*, pag. 390; MORGAN, tome I, p. 312, 315.
(269) *III Reg.* XXI, 29.

Le peuple persuadé les met à mort; ils le méritaient selon la loi qui défendait l'idolâtrie sous peine de mort : il n'est point ici question de vengeance, mais d'exécuter la loi. Quel crime avaient commis les prophètes du Seigneur pour être égorgés par les ordres de Jézabel? Ils avaient réclamé contre l'idolâtrie; ils avaient prêché la loi de Dieu, ils n'étaient pas tolérants. L'auteur ne leur pardonne point, Jézabel avait bien fait de les exterminer; ce n'est point elle qui est coupable, ce sont les prophètes.

Cette princesse furieuse jura par ses dieux de faire périr Elie, quoiqu'il eût fait tomber la pluie par ses prières. Nonobstant l'assistance du Seigneur, continue le critique, Elie se sauva dans le désert, où Dieu, qui n'avait pas jugé à propos de le défendre, le nourrit par le moyen d'un corbeau.

Réponse. Cela n'est point exact. La retraite d'Elie dans le désert avait précédé le miracle du feu du ciel, et le supplice des prêtres; Elie y avait demeuré pendant les trois ans de famine. Pour se soustraire à la vengeance de Jézabel, il se retire de nouveau, et Dieu lui ordonne d'aller à Damas joindre Hazaël, roi de Syrie, et Jéhu, roi d'Israël. Dieu le défendit donc, puisque Jézabel ne put venir à bout de le faire périr.

§ X.

Huitième objection : Elie et Elisée ont cabalé en Syrie.

Huitième objection. De quoi se mêlent Elie et ensuite Elisée de désigner un roi à la Syrie, et un autre à Israël, de cabaler chez une nation et dans un royaume étranger? Ce sont les vrais auteurs des révolutions arrivées dans ces deux Etats (270).

Réponse. Ils se mêlent de ce que Dieu leur ordonne, et l'ordre de Dieu est prouvé par l'événement. Ces deux prophètes ne cabalèrent ni en Syrie pour Hazaël, ni dans Israël pour Jéhu; il n'ont contribué en rien à ces révolutions. Lorsque les rois ont péri dans des batailles, sont morts de maladie, ou qu'ils ont été tués par trahison, notre critique prétend que les prophètes en sont la cause, parce qu'ils ont prédit quel serait le successeur. Jéhu tua le roi d'Israël, extermina la maison d'Achab et tous les adorateurs de Baal; mais ce ne fut ni par les conseils d'Elie qui n'existait plus, ni par ceux d'Elisée; la prédiction en avait été faite plus de vingt ans auparavant. Les malheurs de la nation juive ont été causés par les crimes des rois et du peuple, et non par les prophètes, qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour le prévenir.

Neuvième objection : Elisée vindicatif.

Neuvième objection. Elisée fut un homme très-vindicatif et très-cruel. Ayant été un jour insulté par des enfants qui trouvèrent sa tête chauve et son extérieur ridicule, il fit venir des ours qui, pour venger cette injure, dévorèrent ces enfants malheureux (271).

Réponse. L'extérieur ridicule du prophète est de l'invention de l'auteur. Il n'est pas sûr qu'il soit ici question d'*enfants*, ce sont plutôt de *jeunes gens* qui devaient être assez raisonnables pour respecter un prophète. La Bible dit qu'Elisée *les maudit au nom du Seigneur.* Nous avons marqué plus d'une fois que *maudire* signifie souvent prédire du mal, et non en souhaiter. De deux choses l'une : ou l'arrivée des ours pour dévorer ces jeunes gens fut un effet du hasard, ou ce fut un châtiment surnaturel : dans le premier cas, le prophète n'en est pas responsable; dans le second, c'est à Dieu qu'il faut s'en prendre.

Point du tout, répliquent nos adversaires, c'est à la Bible; elle nous fait entendre que Dieu prêtait son pouvoir pour servir à la passion d'un vieillard vindicatif et cruel : n'est-ce pas là un blasphème?

Mais est-il démontré que Dieu en agissait ainsi pour satisfaire la vengeance du vieillard, et non pour faire respecter ses prophètes dans un pays où ils étaient persécutés et mis à mort? Il faut commencer par prouver que l'on avait raison de les mépriser et de les insulter, ou que ces jeunes gens n'avaient pas cette intention; alors il sera permis de conclure que la vengeance est injuste, que Dieu a mal fait de punir *ces innocentes créatures*, comme les appelle la *Philosophie de l'histoire* (272).

§ XI.

Dixième objection : Malédictions proférées par Osée.

Dixième objection. « Rien n'est plus capable de nous faire juger de *l'esprit infernal* qui animait ces prétendus inspirés, que ce passage du prophète Osée (273) : *Périsse Samarie, parce qu'elle a excité la colère du Seigneur; que ses habitants périssent par l'épée, que ses petits enfants soient écrasés, que ses femmes grosses soient éventrées!* » L'auteur de l'*Esprit du judaïsme* invite le lecteur à faire des réflexions là-dessus (274).

Réponse. Nous ne savons pas quel esprit a inspiré à cet auteur de supprimer le verset suivant, où le scandale est levé : *Convertissez-vous, Israël, au Seigneur votre Dieu.* On sait que la Samarie était la capitale d'Israël. N'est-il pas absurde de supposer que le prophète fait des imprécations contre un peuple, lorsqu'il l'exhorte à se convertir, afin d'éviter les malheurs dont il est menacé? Ceci prouve donc ce que nous avons dit, que souvent l'impératif ou l'optatif qui se trouve non dans l'hébreu, mais dans les versions, doit se rendre par le futur; c'est une prédiction et non une malédiction. Une autre preuve, c'est que Osée vivait sous Jéroboam II; or, sa prophétie fut accomplie immédiatement après, sous

(270) *Esprit du jud., ibid.; Bible expliquée*, p. 392; MORGAN, tome I, p. 328

(271) *Esprit du jud.*, c. 9, p. 150; *Bible expliquée*, p. 402

(272) *Philos. de l'Histoire*, c. 43, p. 210.

(273) *Osée*, XIV, 1.

(274) *Esprit du jud.*, c. 9, p. 154; *Quest. sur l'Encyclop.*

les règnes tumultueux et sanguinaires de Zacharie, de Sellum, de Manahen à Samarie (275). *L'esprit infernal* n'inspire point de prophéties, mais souvent des calomnies aux détracteurs des livres saints.

Onzième objection : Déclamations.

Onzième objection. Les prophètes déclamèrent souvent avec fureur contre lee prêtres, contre les sacrifices et les cérémonies. Ils exhortent les peuples au repentir de leurs fautes, à la réforme des mœurs, ils leur montrent la futilité des pratiques dans lesquelles les prêtres avides faisaient consister toute la religion. Cette doctrine ne fut goûtée ni des prêtres, ni du vulgaire (276).

Réponse. Dans cette objection, l'auteur s'est écarté de son modèle. Le docteur Morgan soutient au contraire que les prophètes n'ont jamais déclamé contre les vices, et n'ont donné aucune leçon de vertu. Comment accorder ces deux oracles (277) ? Voici du moins une morale qui ne fut point dictée aux prophètes par l'esprit infernal, et on la trouve dans les écrits de tous ceux qui nous restent. Ils ne déclament point contre les sacrifices ni contre les cérémonies, mais contre l'abus qu'en faisaient les Juifs; ils déclarent que ces pratiques extérieures ne plaisent point au Seigneur, lorsqu'elles sont mêlées ou avec le culte des fausses divinités, ou avec des mœurs corrompues. Jamais ils n'ont conseillé aux Juifs d'omettre les cérémonies que Dieu même avait prescrites, mais ils les ont exhortés à y joindre l'horreur du crime et la pratique de la vertu. Les prêtres ne pouvaient être offensés de cette doctrine, aucun n'en a fait des plaintes; Ezéchiel et Jérémie, qui étaient prêtres, l'ont enseignée comme les autres, et Samuel l'avait déjà prêchée de son temps.

XII.

Douzième objection : Prophètes faux consolateurs.

Douzième objection. « Lorsque les maux les plus affreux eurent accablé la nation juive, ses inspirés cessèrent de la menacer, ils prirent le rôle de consolateurs. Ils lui remirent sous les yeux les promesses prétendues faites à ses ancêtres, les prédictions flatteuses que Moïse avait imaginées pour se rendre maître des Israélites, les assurances données à David par quelques prophètes qui l'avaient payé en espérance des bienfaits réels qu'ils en avaient reçus. En conséquence, les Juifs attendirent toujours des secours surnaturels, un *Messie*, un libérateur de la race de David, un conquérant qui les tirerait de l'opprobre pour les faire régner sur tout l'univers (278). »

Réponse. L'auteur de l'objection nous rend ici de nouveaux services. 1° Il reconnaît que les prophètes n'ont menacé la nation juive que quand elle avait besoin d'être menacée; qu'ils ont été les consolateurs, lorsqu'elle avait besoin de soutien et de courage : leur ministère n'était donc pas aussi pernicieux que l'on a voulu le représenter d'abord. Puisque leurs menaces n'ont été que trop bien accomplies par les malheurs dans lesquels la nation est tombée, il est à présumer déjà que leurs promesses n'ont pas été moins vérifiées ; et nous ferons voir que l'effet y a répondu.

2° Il avoue que l'attente du *Messie* est l'effet des promesses faites aux patriarches, renouvelées par Moïse, répétées à David, consignées dans les écrits des prophètes. Par là, il réfute ce qu'ont avancé certains incrédules, que cette espérance était une imagination des derniers siècles, née de l'excès des malheurs où les Juifs étaient plongés, et qui n'a commencé à faire du bruit que vers le règne d'Hérode. Notre critique, mieux instruit sur ce point, la fait remonter jusqu'*aux ancêtres* de la nation, et nous démontrerons qu'elle y remonte en effet. Ainsi, après avoir longtemps déclamé, il nous donne lieu de conclure que les prophètes n'étaient donc ni des insensés ni des fanatiques, ni des furieux, ni les auteurs des maux et de la ruine de la nation juive. Il aurait mieux fait d'en parler avec moins de passion et d'emportement.

§ XIII.

Treizième objection : Isaïe marche sans habits.

Dans la *Philosophie de l'histoire*, on nous avertit « qu'un usage des Orientaux était non-seulement de parler en allégories, mais d'exprimer par *des actions singulières*, les choses qu'on voulait signifier. Rien n'était plus naturel alors que cet usage ; car les hommes n'ayant écrit longtemps leurs pensées qu'en hiéroglyphes, ils devaient prendre l'habitude de parler comme ils écrivaient (279). » L'auteur en cite des exemples dans l'histoire profane et dans les écrivains sacrés. Après une remarque aussi sage, il est fort étonnant que ce critique affecte de révéler plusieurs *actions singulières* des prophètes, comme si c'étaient des indécences, des traits de folie ou des exemples scandaleux. Nous allons voir ce que l'on doit en penser.

Treizième objection. Isaïe marche tout nu au milieu de Jérusalem (280).

Réponse. Cela est faux. Isaïe marche dans le même état où devaient être les Egyptiens et les Ethiopiens, lorsqu'ils seraient emmenés en esclavage par le roi d'Assyrie (281). Or on ne prouvera jamais que les prisonniers de guerre, ou les esclaves aient été absolument sans aucune couverture. Il ne sert à rien de citer les brachmanes dont parle Strabon, les fakirs des Indes, les insensés qui courent les rues en Afrique et en

(275) *IV Reg.* xv, 16.
(276) *Esprit du jud.* c. 9, p, 31.
(277) MORGAN, tome I, page 322; tome II, p. 269.
(278) *Esprit du jud.*, c. 9, p. 132.
(279) *Philos. de l'Hist.*, c. 45, p. 211.
(280) *Ibid.*, p. 212 : *Essai sur la tolérance*, c. 12, note, f. p. 125 ; *Examen important*. c. 12, TINDAL, c. 13, p. 231.
(281) *Isa.* xx.

Turquie ; il est question de l'équipage des captifs. Dans les pays très-chauds, les hommes et les femmes ne sont couverts que d'un simple pagne, ou morceau d'étoffe qui suffit à peine pour voiler ce que la pudeur défend de laisser à découvert : cette nudité ne fait impression sur personne; mais il ne faut pas prêter au texte des livres saints ce qui n'est point.

§ XIV.

Quatorzième objection : Jérémie fut traître à sa patrie.

Quatorzième objection. Jérémie met un joug sur ses épaules, pour annoncer aux Juifs le joug de Nabuchodonosor, qu'ils vont subir ; il prédit les victoires de ce roi et la prise de Jérusalem ; de là l'auteur de l'*Esprit du judaïsme* conclut que « Jérémie servit utilement le roi d'Assyrie qui prit Jérusalem *par la trahison du prophète*. Jérémie fit alors ses lamentations, il répandit des larmes perfides sur les ruines d'un pays à la destruction duquel il avait contribué selon les apparences plus que personne. Il en fut quitte alors pour consoler ses concitoyens, en leur faisant espérer la fin de leur captivité, à condition pourtant qu'ils demeureraient fidèles au culte de leurs pères. En effet, il paraît évidemment par les prophéties attribuées à Jeremie lui-même, que ce prophète fut un traître dont les Assyriens se servirent avec succès pour décourager les habitants de Jérusalem, les empêcher de se défendre, et les soulever contre leur roi. En conséquence, ce saint homme n'annonça que des malheurs à ses concitoyens, et leur montra toujours l'inutilité de résister. Cependant il est bon d'observer que l'homme de Dieu ne laissa pas d'acquérir des terres dans le pays dont il prédisait la désolation. D'ailleurs le monarque assyrien, pour prix de ses services, le recommanda fortement à son général Nabusardan, et il conserva toujours du crédit à la cour de Babylone (282). »

Réponse. Cette tirade est un chef-d'œuvre de sincérité et de sage politique ; il faut en développer toutes les circonstances.

1° Jérémie, prêtre et prophète, trahit sa patrie contre ses propres intérêts, consent à perdre son état, sa fortune, sa liberté, s'expose à la mort, pour le plaisir de livrer aux Assyriens la ville de Jérusalem, le temple, le pays entier. Il refuse les offres du général assyrien, il veut demeurer dans la Judée dévastée pour consoler les malheureux, pour y maintenir un reste de religion ; il suit les Israélites fugitifs jusqu'en Egypte (283). S'il conserve du crédit à la cour de Babylone, il n'en fait usage que pour adoucir l'état de ses frères. Voilà donc un traître qui est tout à la fois impie et religieux, perfide et charitable, vendu aux Assyriens, et désintéressé jusqu'à l'héroïsme, ennemi de ses frères, et victime de sa tendresse pour eux. On n'a jamais vu de pareils prodiges que dans les écrits des incrédules.

2° Le roi Sédécias, assiégé dans Jérusalem, demande à Jérémie ce qu'il doit faire. *Si vous vous rendez aux Assyriens*, dit le prophète, *vous sauverez vos jours et ceux de votre famille, la ville ne sera point brûlée ; si vous continuez à vous défendre, il vous en coûtera la vie, Jérusalem sera mis à feu et à sang* (284). Pendant que Jérémie donne ce conseil, Hananie et d'autres faux prophètes prédisent le contraire; ils sont écoutés, Jérémie est mis en prison pour récompense. N'importe; Jérémie que l'on n'a pas voulu croire est la cause de tout le mal. Parce que les Juifs se sont défendus avec opiniâtreté, ils éprouvent toute la fureur du vainqueur : cela ne fait rien ; ce sont les conseils de Jérémie qui ont ôté aux Juifs le courage de se défendre. Jérémie était dans les fers lorsque la ville fut prise (285); il en fut tiré par les Assyriens : n'importe; c'est lui qui a livré la ville à l'ennemi. Sédécias subjugué par une troupe de furieux, était obligé de consulter Jérémie en secret : cela ne prouve rien; Jérémie soulevait le peuple contre son roi. On ne peut pas prouver qu'il y ait eu aucune intelligence entre Jérémie et les assiégeants. Qu'il y en ait eu ou non, cela est égal; *selon les apparences*, il a contribué plus que personne à la ruine de son pays. Lorsqu'un disputeur est parvenu à ce point d'opiniâtreté, il est inutile d'argumenter contre lui.

3° Si les prédictions de Jérémie ont contribué à la prise de Jérusalem, elles ont aussi opéré la conquête et la dévastation de l'Egypte, de l'Idumée, du pays de Moab et de Tyr; ce prophète a prédit tout cela. Il a eu la hardiesse d'envoyer des jougs et des chaînes aux rois de tous ces peuples, pour leur annoncer le sort qui les attendait. (C. XXVII.) Mais il a trahi les Assyriens à leur tour, en prophétisant la prise de Babylone, la chute de leur empire, les victoires des Mèdes et des Perses (286); ces prédictions n'ont pas été moins accomplies que celles qu'il avait faites sur le sort de Jérusalem et de la Judée. S'il n'est pas également responsable de tous les malheurs qu'il a prédits, sur quoi fondé lui en attribue-t-on une partie ?

§ XV.

Absurdités des imputations faites à ce prophète.

4° Il n'est pas juste qu'il en porte seul le blâme, Isaïe qui était mort depuis six-vingts ans, doit le partager avec lui. Ce prophète, non moins perfide que Jérémie, n'a cessé de prédire aussi bien que lui la captivité des Juifs à Babylone, leur retour après soixante et dix ans par les ordres de Cyrus. Si les prédictions de Jérémie, que les Juifs de Jérusalem entendaient, étaient capables de les

(282) *Esprit du jud.*, c. 9, p. 152; *Bible expliquée*, page 437.

(283) *Jerem.* XLIII et XLIV.

(284) *Jerem.* XXXVIII, 17.

(285) *Jerem.* XXVIII.

(286) *Jerem.* L.

décourager, celles d'Isaïe qu'ils lisaient, devaient produire le même effet. Puisque les prophètes juifs avaient le pouvoir d'opérer les malheurs qu'ils annonçaient, il faut remonter jusqu'à Moïse, qui a eu la témérité de prophétiser le sort des Juifs infidèles neuf cents ans auparavant. Lorsque les incrédules viendront nous dire que les prophéties juives ne signifient rien, que ce sont des rapsodies inintelligibles, auxquelles on peut donner tel sens que l'on veut, ou des prédictions fabriquées après coup, nous leur opposerons désormais l'*Esprit du judaïsme*, et la sagacité de l'auteur qui a vu clairement que ces prophéties sont la vraie cause des événements qu'elles annoncent; les prophètes ont eu soin de vérifier eux-mêmes leurs propres prédictions.

5° Pendant le siége de Jérusalem, Jérémie, détenu en prison, achète par droit de parenté le champ d'un de ses proches, pour attester par ce contrat que la Judée sera de nouveau habitée, repeuplée, cultivée, et les terres remises en valeur après la captivité (287). S'il a causé la désolation de son pays, en la prédisant, il doit être aussi la cause du retour des Juifs et de leur rétablissement dans leurs possessions; il les a prédits de même, et a voulu en laisser un gage permanent. Il n'a point acheté ce champ avec l'argent des Assyriens, ils n'étaient pas encore maîtres de Jérusalem. Jérémie n'a reçu d'eux que des vivres après le siége, et de légers secours pour subsister (288); c'est lui-même qui nous l'apprend, sans craindre de se rendre par-là suspect à ses concitoyens.

6° Jérémie ne se borne point à faire des lamentations sur la ruine de sa patrie; consulté par le reste des Juifs qui ont échappé au glaive des Assyriens, il leur annonce que s'ils demeurent en Judée, ils seront épargnés; que s'ils se retirent en Egypte, ils y seront poursuivis par les Assyriens, et passés au fil de l'épée (289). Son avis n'est point suivi; Jérémie accompagne les fuyards en Egypte, et sous les yeux des Egyptiens, il fait le même personnage qu'à Jérusalem; il prédit que les Assyriens viendront mettre l'Egypte à feu et à sang, et ils y viennent. Il trahit donc encore les Egyptiens, après avoir trahi sa patrie (290).

Il fait plus, il a l'audace d'écrire aux Juifs captifs à Babylone, pour les consoler et les exhorter à garder la loi du Seigneur. Ces malheureux, dont il avait causé les maux, écoutent ses paroles avec respect, se repentent et pleurent de n'avoir pas suivi ses avis (291). Les témoins oculaires de sa conduite, n'ont pas pu se persuader que ce fût un traître; mais après deux mille cinq cents ans, les incrédules ont découvert cette anecdote; elle fait honneur sans doute à leur pénétration et à la bonté de leur cœur.

§ XVI.

Quinzième objection : Dieu commande des crimes à Osée.

Nous avons répondu ailleurs au reproche que l'on fait à Ezéchiel d'avoir peint l'idolâtrie de Jérusalem et de Samarie, sous l'emblème de deux prostituées, et d'avoir employé des expressions qui blessent la pudeur. Nous avons fait voir que ce tableau n'avait rien de scandaleux pour lors. Le philosophe même qui a si souvent fait trophée de cette peinture trop naïve pour nos mœurs, en fait l'apologie dans un autre endroit. Il a aussi réfuté l'imposture dont il s'était rendu coupable en accusant Ezéchiel d'avoir couvert son pain d'excréments humains (292), Mais cette faible rétractation ne répare point assez une calomnie réfléchie et trop souvent répétée. Il a laissé subsister une autre accusation plus atroce dont il faut démontrer l'injustice.

Quinzième objection. Dieu ordonne à Osée de prendre une prostitué, et d'en avoir des enfants; ce désordre continua au moins pendant trois ans (293).

Réponse. L'auteur dit ailleurs avec plus de vérité, que Dieu commande au prophète de prendre pour *sa femme* une prostituée, et il obéit (294). S'il la prend pour sa femme, comme le texte le porte expressément (295). ce n'est plus un désordre, les enfants ne sont point illégitimes. Le prophète n'est point coupable en retirant du libertinage une femme pour lui donner un état plus honnête. Selon nos mœurs, c'est manquer de délicatesse; mais ce n'est point faire une mauvaise action.

Dieu, dit le philosophe, ordonne encore à Osée d'épouser une femme adultère, et qui soit aimée d'un autre (296).

Cela est faux, il ne lui commande ni de l'épouser, ni d'avoir commerce avec elle; il lui ordonne seulement de témoigner de l'affection à cette femme. Le prophète l'achète, il la prend par conséquent sur le pied d'esclave et non d'épouse. Il lui dit : *Vous m'attendrez longtemps, vous vous abstiendrez du désordre, et vous ne serez à aucun homme; je vous attendrai de mon côté* (297). C'est donc encore une femme que le prophète retire d'une vie licencieuse et criminelle. La preuve en est dans l'objet même que Dieu veut peindre par cette action. La femme adultère aimée d'un autre homme que de son époux, représente la nation juive livrée à l'idolâtrie et aux dieux étrangers. Cette même femme séparée de tout commerce avec les hommes, est la figure des Juifs captifs à Babylone, qui ne rendent plus de culte pu-

(287) *Jerem.* XXXII.
(288) *Jerem.* XL, 4 et 5.
(289) *Jerem.* XLII.
(290) *Jerem.* XLIII et XLIV.
(291) *Baruch.* I et VI.
(292) *Lettre de M. Eratou; Mélanges de Littér.*, tome IV, p. 383.
(293) *Examen important*, c. 10, pag. 51; TINDAL, c. 13, pag. 321. S. AUG., *contra Faustum*, l. XXII, c. 80.
(294) *Philosophie de l'Histoire*, c. 43, p. 215.
(295) *Osée*, I, 2.
(296) *Examen important*, c. 10, p. 51. *Philosophie de l'Histoire*, c. 43, p. 216; *Traité sur la tolérance*, c. 12, p. 126.
(297) *Osée*, III, 3.

blic ni au vrai Dieu, ni aux fausses divinités. Après la captivité, ce peuple revient à Dieu qui le prend sous sa protection, et renouvelle son alliance avec lui (298). Pour que l'image soit fidèle, il faut que la femme, après avoir longtemps attendu, retourne à son premier époux, et non à un autre. Si elle avait commerce avec le prophète, ce ne serait point une cessation de crime, mais une continuation. Il y a donc un entêtement marqué à prétendre que Dieu a commandé au prophète deux actions criminelles, la fornication et l'adultère; Dieu serait allé directement contre son dessein, il aurait fait tracer une image infidèle du sort des Juifs qu'il voulait peindre à leurs propres yeux.

§ XVII.

Seizième objection. On a peine à comprendre le miracle de Jonas. Ce prophète, qui résistait à l'ordre de Dieu, est jeté dans la mer; il est avalé par *une baleine* qui, trois jours après, le vomit sur le sable (299). Il n'y a point de baleines dans les mers qui avoisinent la Judée; ce poisson, malgré sa grosseur, ne peut avaler un homme.

Réponse. Le texte ne parle point de baleine, mais d'un grand poisson; or, on connaît des poissons qui ont la gueule assez grande pour avaler un homme, et les entrailles assez vastes pour le renfermer. Jonas ne pouvait vivre naturellement dans un tel séjour; il fallait un miracle pour lui conserver la vie. On ne peut faire sur les circonstances de cet événement que des objections frivoles, et qui ne valent pas la peine de nous occuper plus longtemps.

C'est néanmoins sur la multitude des miracles rapportés dans les livres saints, que les incrédules insistent le plus souvent; ils partent de là pour assurer que l'histoire juive est ridicule, absurde, incroyable, remplie de fables et de puérilités. Nous avons prouvé ailleurs que la religion juive ne pouvait être fondée sans miracles; et il en fallait encore pour la conserver au milieu des erreurs auxquelles toutes les nations étaient livrées. La constitution de la république des Juifs portait sur une providence extraordinaire et continuelle; et sans cela elle ne pouvait subsister. Il est donc aussi impossible de douter si Dieu a fait des miracles en faveur des Juifs, qu'il l'est de nier l'existence de leur religion et de leur législation pendant quinze cents ans.

Par les détails immenses dans lesquels l'obstination des incrédules nous a forcés d'entrer, il est clair que la haine et la mauvaise foi leur ont suggéré la plupart de leurs objections. Si les personnages de l'Ancien Testament ne sont pas tous irréprochables ils ne méritent pas du moins les injures outrées que les ennemis de la révélation ont vomies contre eux. Il n'est aucune nation dont on ne puisse rendre l'histoire odieuse, en employant la méthode dont on se sert pour travestir les livres saints. Des livres qui existent depuis quatre mille ans, qui sont écrits dans une langue morte depuis vingt siècles, qui peignent les mœurs des premiers âges du monde, qui font allusion à des usages très-différents des nôtres, ne peuvent être aussi faciles à entendre qu'une histoire moderne. Mais ils sont bien moins obscurs que les rapsodies des Chinois, les fables des Indiens, les hiéroglyphes des Egyptiens, le fragment de Sanchoniathon, les vielles traditions des peuples septentrionaux. On peut faire contre tous ces monuments des objections cent fois plus accablantes que contre les livres des Juifs.

S'il y a eu de vrais prophètes parmi cette nation; s'ils ont fait des prédictions claires et circonstanciées de plusieurs événements impossibles à prévoir par les lumières naturelles, et qui ont été exactement vérifiées plusieurs siècles après, ce phénomène est une preuve invincible de la révélation divine, qui renverse d'un seul coup toutes les objections des incrédules. Dès que Dieu a daigné apposer le sceau de son autorité à la religion juive, il est absurde de l'attaquer par la conduite de ceux qui en ont fait profession.

Sur ce point nos adversaires raisonnent aussi mal que tous les autres. Les prophètes Juifs, disent-ils, ont été des insensés, des séditieux, des malfaiteurs; donc ils n'ont point été inspirés par la divinité (300). Nous répliquons: les prophéties juives sont authentiques, elles ont été clairement accomplies; donc leurs auteurs ont été divinement inspirés; donc ils ne sont ni fanatiques ni scélérats. Il est plus aisé de voir si une prophétie a été vérifiée par l'événement que de démêler les raisons et les motifs de la conduite d'un inspiré. Donc c'est par l'accomplissement des prophéties que nous devons juger du caractère des prophètes, et non par ce caractère inconnu que nous devons estimer la valeur des prophéties. Bornons-nous désormais à examiner ces oracles en eux-mêmes, et à voir s'ils ont été accomplis. Comme les incrédules ont pris leurs objections dans les écrits des Juifs, nous remonterons à la source; il est inutile de multiplier les citations pour mettre en évidence les plagiats de nos savants critiques.

ARTICLE II.

Des prophéties qui promettent aux Juifs un Messie

§ I.

Promesse faite à Adam.

On se formerait une fausse idée des prophéties, si l'on prétendait que chacune en particulier doit désigner si clairement son objet qu'il soit impossible de s'y méprendre avant même qu'elle soit accomplie. Dieu n'a point inspiré les prophètes pour satisfaire la curiosité des hommes; mais pour exciter

(298) *Osée*, v.
(299) *Jonas*, ii.

(300) C'était déjà le raisonnement des manichéens. (V. S. Aug., *contra Faustum*, l. xii, c. 1.

leur foi et leur confiance, pour les retenir dans une humble soumission à la Providence. Il a mesuré le degré de lumière dans les différents siècles selon les besoins présents du genre humain ; il n'a rien accordé à la vanité ni à la présomption des incrédules. Pour que les prophéties forment une preuve solide en faveur de la révélation, il suffit que celles qui étaient obscures dans les premiers âges du monde, soient devenues assez claires par leur accomplissement ; que d'autres dont il est difficile de saisir le sens, lorsqu'on les considère séparément, reçoivent un jour suffisant lorsqu'on les compare à la suite des oracles qui tendent au même but. Le dessein de la sagesse divine n'a jamais été de forcer les hommes à croire par l'évidence invincible des preuves, mais de fournir aux esprits droits et aux âmes dociles, des motifs suffisants pour fonder leur croyance.

Cette réflexion, qui regarde toutes les prophéties, sans exception, doit s'appliquer surtout aux promesses générales de la rédemption du monde, par lesquelles Dieu a voulu consoler l'homme pécheur. Quatre mille ans avant la naissance du Messie, il aurait été difficile de le désigner par des caractères aisés à reconnaître, ou de fixer le temps précis de sa venue ; un si grand éloignement aurait découragé les hommes. Il suffisait de leur donner l'espérance du salut, en laissant à la sagesse divine le soin de l'opérer dans le temps et de la manière qu'elle jugerait à propos. C'est dans les siècles postérieurs et plus voisins de l'événement, qu'il a été convenable de préparer les nations à recevoir et à reconnaître leur libérateur. Les prédictions ont dû être plus claires et plus circonstanciées à mesure que la rédemption était plus prochaine. Tel est le plan que Dieu a suivi, et que nous apercevrons évidemment dans l'examen des prophéties.

Après la chute de nos premiers parents, Dieu prononça cette sentence contre l'esprit tentateur caché sous la figure du serpent: *Parce que tu as trompé la femme, tu seras maudit entre tous les animaux de la terre ; tu ramperas sur ton ventre et tu mangeras la terre tous les jours de ta vie. Je ferai régner l'inimitié entre la femme et toi, entre ta race et la sienne : cette race t'écrasera la tête, et tu lui blesseras le talon* (301).

§ II.

Sens de cette prophétie.

Les incrédules se sont attachés à démontrer que la narration de Moïse, entendue à la lettre, renfermait plusieurs absurdités ; que le serpent soit le plus rusé de tous les animaux, qu'il ait eu une conversation suivie avec la femme, et qu'elle se soit laissée tromper ; qu'il soit plus maudit que les autres animaux, pendant qu'il a été honoré d'un culte religieux par plusieurs peuples ; qu'il n'ait rampé sur son ventre que depuis la malédiction prononcée contre lui, qu'il mange la terre, etc. Ils ont donc pris la peine de prouver ou que Moïse est un insensé ou qu'il y a un sens caché sous l'écorce de cette histoire.

Comme il est démontré d'ailleurs que Moïse avait du bon sens et des connaissances très-étendues, nous sommes forcés d'entendre, sous l'emblème de la race de la femme qui écrase la tête du serpent, un Rédempteur futur qui devait réparer les suites du péché, et détruire le pouvoir du démon. Outre les raisons alléguées par les incrédules, il en est d'autres plus solides pour nous persuader. 1° Les anciens Juifs ont ainsi entendu les paroles de la *Genèse;* elles sont rendues en ce sens dans le Targum de Jonathan et dans celui de Jérusalem; Galatin a fait voir que telle a été l'opinion des rabbins les plus célèbres (302). 2° Il est clair que Dieu, en punissant Adam, a voulu lui donner un sujet de consolation. Que lui importait la malédiction prononcée contre le serpent, si elle signifie seulement que les hommes tâcheraient de détruire la race de cet animal ? 3° Le terme de *race* dans les livres saints ne signifie pas toujours la suite des descendants, mais un d'entre eux, un fils ou un petit-fils. Ainsi Eve parlant de la naissance de Seth, dit : Dieu m'a donné une autre *race, hôrvh*, c'est-à-dire un autre fils pour remplacer Abel que Caïn a tué (303) ? *La race de la femme* peut donc très-bien désigner un de ses descendants en particulier, ou le Messie, comme les Juifs l'ont entendu. 4° Le sens de cette prophétie est déterminé par la suite des autres, où il est dit que le Messie viendra pour effacer les péchés.

Il n'est donc point ici question d'argumenter sur tous les termes, mais d'en appeler à la tradition des Juifs, ou plutôt à l'interprétation que Jésus-Christ même a donnée de ce passage, lorsqu'il a dit qu'il était venu au monde pour détruire les œuvres du démon, *qui a été homicide dès le commencement* (304). Aucune prophétie, prise en particulier, ne peut convaincre un incrédule déterminé à disputer sur tous les mots. La suite des prédictions, la croyance commune, l'événement qui les éclaircit et les vérifie, voilà trois choses qu'il ne faut jamais séparer.

Les Juifs modernes objectent, 1° que le péché d'Adam n'a point passé à sa postérité. 2° Que la tête du serpent n'a pas été écrasée par Jésus-Christ, puisque les hommes pèchent encore (305).

Réponse. En niant la propagation du péché originel, les Juifs contredisent formellement ces paroles de David : *J'ai été conçu*

(301) *Gen.* XIII, 14 [Hebr.].
(302) *De arcanis cathol. veritatis*, l. VI, c. 6, et suiv.

(303) *Gen.* IV, 15.
(304) *Joan.* VIII, 44.
(305) *Munimen fidei*, I part., c. 12.

dans l'iniquité et formé en péché dans le sein de ma mère (306). Ce péché des descendants d'Adam n'est que trop bien prouvé d'ailleurs par l'effet qu'ils ressentent de la sentence prononcée contre leur père. Nous verrons dans la suite, que les Juifs appliquent au Messie qu'ils attendent, les prophéties où il est dit qu'il détruira le péché; sont-ils en état de prouver que sous son règne les hommes ne pécheront plus? Détruire le péché, ce n'est point rendre les hommes impeccables, ils ne le seront jamais sur la terre; mais leur donner des grâces abondantes, pour éviter la damnation, s'ils le veulent. L'auteur du *Munimen fidei*, qui fait l'objection, n'explique point en quel sens la race de la femme *écrasera la tête du serpent;* s'il prend ces paroles à la lettre, nous lui demanderons si cette promesse est accomplie, et si tous les serpents sont écrasés.

§ III.

Prophétie de Noé et d'Abraham.

Noé, après le déluge, informé que Cham son troisième fils lui avait manqué de respect, prononça cette prophétie : *Chanaan sera maudit, il sera le dernier des serviteurs de ses frères. Béni soit le Seigneur, Dieu de Sem, Chanaan lui sera soumis : que Dieu étende la postérité de Japhet, que ses descendants demeurent avec ceux de Sem, que Chanaan lui soit assujetti* (306*). En quels sens le Seigneur est-il appelé *Dieu de Sem?* Pourquoi Noé ne le nomme-t-il pas aussi Dieu de Japhet? L'événement nous instruit et détermine le sens. Noé prédit que la connaissance et le culte du vrai Dieu persévéreront dans la race de Sem, au lieu qu'ils s'éteindront parmi la postérité de Cham et de Japhet : c'est ce qui est arrivé. Sem n'était pas l'aîné; c'est néanmoins parmi ses descendants que Dieu choisit Abraham pour lui renouveler les promesses et les bénédictions qu'il avait données à Noé et à ses enfants.

Abraham lui-même n'était pas l'aîné de ses frères. *Toutes les familles de la terre seront bénies en vous*, lui dit le Seigneur (307), *toutes les nations de la terre seront bénies dans votre race, parce que vous avez obéi à ma voix* (308). La même promesse est répétée à Isaac par préférence à Ismaël (309), et à Jacob au préjudice d'Esaü (310)

§ IV.

En quoi consistent les bénédictions promises aux patriarches.

En quoi consiste cette bénédiction qui doit se répandre sur toutes les nations, par Abraham et par sa postérité? On doit se souvenir que *bénir* dans les livres saints, ne signifie pas seulement souhaiter du bien ou en prédire, mais en faire; *bénédiction* et *bienfait* sont souvent synonymes, surtout lorsque c'est Dieu qui parle.

Il n'est point ici question de bienfaits purement temporels; car quels biens temporels Dieu a-t-il accordés aux nations, par Abraham et par sa postérité? D'ailleurs il s'agit d'une bénédiction qui passe d'Abraham à Isaac et à Jacob, par préférence à leurs aînés. Or, Dieu déclare qu'il bénira Ismaël, et qu'il le comblera de biens, qu'il le rendra père de douze chefs de peuplades, et tige d'une nation nombreuse; mais *c'est avec Isaac*, dit le Seigneur, *que je veux faire mon alliance* (311). De même Moïse fait remarquer que les descendants d'Esaü ont été jusqu'alors plus puissants que ceux de Jacob, qu'ils étaient déjà réunis en corps de nation, et qu'ils avaient des rois avant que les Israélites eussent un chef à leur tête (312). S'agit-il seulement de la possession du pays des Chananéens? Elle n'intéresse en rien les autres nations, elle n'est pas assez importante pour être annoncée avec tant d'appareil.

Nous sommes donc obligés, par l'énergie des termes et par l'événement, d'entendre ces bénédictions dans un sens spirituel comme celle de Noé. Dieu promet que la connaissance de son nom, la vraie religion, les grâces du salut, seront communiquées à toutes les nations, non-seulement par une branche des descendants d'Abraham, mais par l'un d'eux en particulier, qui est le Messie; lui-même a fait remarquer que le salut vient des Juifs (313). Ainsi l'ont toujours entendu les docteurs de la nation, et ils l'espèrent encore (314); saint Pierre et saint Paul l'expliquent de même, et conformément à la tradition (315).

Lorsqu'Isaac envoie Jacob, son fils, en Mésopotamie, il lui souhaite d'abord les bénédictions temporelles, et une nombreuse postérité; ensuite *les bénédictions d'Abraham* pour lui et ses descendants (316). Nouvelle preuve que la promesse divine emportait autre chose que des biens temporels. Les difficultés que l'auteur de la *Bible expliquée* a voulu faire sur ce passage (317), tombent d'elles-mêmes, quand on est instruit de la tradition des Juifs, à laquelle les apôtres se sont conformés.

Nous ne sommes plus étonnés du soin qu'ont eu les évangélistes de montrer que Jésus-Christ descendait d'Abraham par Isaac et par Jacob; c'était un caractère essentiel au Messie attendu par les Juifs. Nous concevons pourquoi Dieu avait intimement lié la constitution de la république juive à la conservation des généalogies; pourquoi

(306) *Psal.* L, 7.
(306*) *Gen.* IX, 25
(307) *Gen.* XII, 3; VII 18.
(308) *Gen.* XXII, 18.
(309) *Gen.* XXVI, 4.
(310) *Gen.* XXVIII, 4 et 14.
(311) *Gen.* XVII, 20 et 21.
(312) *Gen.* XXXVI, v. 31
(313) *Joan.* IV, 22.
(314) V. le *Targum* de Jonathan; *Gen.* XXVI, v. 18, et *Munimen fidei*, c. 13.
(315) *Act.* III, v. 25; *Galat.* III, 5.
(316) *Gen.* XXVIII, 3.
(317) *Bible expliquée*, p. 42

elles sont si souvent répétées dans les livres saints; pourquoi Dieu les a laissé confondre après la venue du Messie, et a permis que la nation fût dispersée. Quand un juif se donnerait aujourd'hui pour le Messie, il lui serait impossible de prouver qu'il descend d'Abraham en droite ligne, et non d'un étranger prosélyte qui ait embrassé autrefois le judaïsme. C'est une observation à laquelle les Juifs ne répondent jamais.

§ V.

Prophétie de Jacob.

Ce patriarche, au lit de la mort, assemble ses enfants, leur donne à chacun une bénédiction particulière, leur prédit ce qui doit arriver à leurs descendants. *Juda*, dit-il à son quatrième fils, *tes frères te combleront de louanges, ta main sera levée sur la tête de tes ennemis, les enfants de ton père se prosterneront devant toi; tu ressembles à un lion prêt à se jeter sur sa proie, et qui inspire encore la frayeur pendant son sommeil. Le sceptre ne sera point ôté de Juda, et il y aura toujours un chef de sa race*, jusqu'à ce que vienne l'envoyé *qui rassemblera les peuples. Tu attacheras, ô mon fils, ta monture à la vigne, tu laveras tes vêtements dans le suc du raisin: tes yeux recevront un nouvel éclat par le vin, et le lait te blanchira les dents* (318).

Les paraphrases chaldaïques, et les anciens docteurs juifs ont appliqué unanimement cet oracle au Messie; ils ont traduit: *jusqu'à ce que vienne le Messie;* les rabbins l'entendent encore ainsi (319); ils ne contestent que sur l'application que nous en faisons à Jésus-Christ. Saint Jean, dans l'*Apocalypse*, y fait allusion, lorsqu'il nomme Jésus-Christ *le lion de la tribu de Juda qui a vaincu* (320). Un long commentaire ne servirait qu'à obscurcir le sens qui se présente d'abord.

On ne peut pas soutenir que le mot de *sceptre* désigne nécessairement la royauté; dans le style des patriarches, ce n'est autre chose que le bâton d'un vieillard, ou d'un chef de famille: il exprime seulement la prééminence et une autorité analogue aux divers états de la nation. Ce sens est encore déterminé par le terme suivant, qui signifie un chef, un magistrat, un dépositaire de lois ou d'archives.

Jacob prédit à Juda, 1° une supériorité de forces sur ses frères; il le compare à un lion: 2° une possession meilleure, il la désigne par l'abondance du vin et du lait: 3° l'autorité indiquée par le bâton de commandement: 4° des chefs ou des magistrats de sa tribu, jusqu'à ce que le Messie vienne rassembler les peuples. Toutes ces circonstances ont été exactement accomplies.

La tribu de Juda fut toujours la plus nombreuse, on le voit par les dénombrements faits dans le désert (321). Elle campait la première, à l'orient du tabernacle (322). Moïse, près de mourir, fait l'éloge des guerriers de cette tribu, il lui annonce qu'elle marchera à la tête des autres pour conquérir la Palestine (323). Les livres de Josué et des juges nous le font remarquer (324).

Dans la distribution de la terre promise, elle eut la portion la plus considérable, et fut placée au centre; elle renfermait dans son partage la ville de Jérusalem, capitale de la nation; les vignobles des environs étaient célèbres (325).

Après la mort de Saül, elle prit David pour son roi, elle forma un état séparé, pendant que les autres tribus obéissaient à Isboseth; David le fait remarquer: le Seigneur a dit: *Juda est mon roi* (326). Sous Roboam, lorsque dix tribus se séparèrent, elle garda la fidélité aux descendants de David, et continua de former un royaume séparé sous son propre nom de *Juda;* souvent elle tint tête aux rois d'Israël et à toutes leurs forces. Après que les dix tribus eurent été emmenées en captivité et dispersées par les Assyriens, celle de Juda subsista encore dans la Judée pendant plus d'un siècle.

Après soixante et dix ans de captivité à Babylone, elle revint dans sa patrie, se maintint en corps de nation, usa de ses lois; les restes de Benjamin et de Lévi lui furent incorporés, le nom de *Juda* ou de *Juifs* a été dès-lors commun à toute la race de Jacob. Jérémie l'avait prédit (327). Les livres d'*Esdras* et des *Machabées* nous parlent des princes, des grands, des anciens, des *magistrats de Juda*. Lorsque la nation eut pris pour ses chefs des prêtres issus de Lévi, ils n'agirent point en leur nom, mais au nom *des anciens et du peuple des Juifs* (328). Voilà l'accomplissement littéral de ces mots prophétiques, *il y aura toujours un chef de sa race*. Cette tribu a ainsi conservé sa consistance, ses généalogies, ses possessions, sa prééminence sur les autres tribus, jusqu'à la destruction de la république juive sous les Romains et à la ruine de Jérusalem.

Mais alors le Messie était arrivé, il avait rempli son ministère, son Evangile *rassemblait les peuples* dans une seule Eglise; il avait prédit lui-même que la nation juive allait être dispersée, son temple et sa capitale rasés: l'oracle de Jacob était accompli. L'auteur du *Munimen fidei*, qui attend comme nous *le sceptre de Juda*, ne dit rien qui puisse éluder la force de cette observation, ni les conséquences qui s'ensuivent (329).

§ VI.

Quel est le sceptre promis à Juda?

Il n'est donc pas nécessaire, pour vérifier cette prophétie, de montrer dans la tribu de

(318) *Gen.* XLIX, 8 et suiv.
(319) *Munimen fidei*, I part., c. 14.
(320) *Apoc.* V, 5.
(321) *Num.* I, 27; XXVI, 22.
(322) *Num.* II, 3.
(323) *Deut.* XXXIII, 7.
(324) *Judic.* I, 1.
(325) *Josue*, XV.
(326) *Psal.* LIX, 8, 9.
(327) *Jerem.* XXX, 2.
(328) *I Machab.* XII, 6; XIII, 8 et 36; XIV, 20 et 28; *II Mach.* I, 10, etc.
(329) *Munim. fid.*, I part., c. 14.

Juda un sceptre royal, une autorité souveraine et monarchique toujours subsistante, mais une prééminence toujours remarquable, toujours sensible dans les divers états de la nation et compatible avec eux. Or, il est impossible de contester ce privilége à la tribu de Juda, ni de méconnaître le moment auquel il a cessé.

On y voit sous Moïse une prééminence de nombre et de forces, après la conquête et sous les juges une prééminence de possession : sous les rois elle jouit de la royauté, et la conserve après la dispersion des autres tribus. Pendant la captivité, elle garde encore ses lois, et ne se mêle point avec les autres; au retour, elle est censée toute la nation, les autres Israélites deviennent ses membres. Cette destinée singulière valait la peine de lui être annoncée par son père; mais elle a cessé depuis dix-sept cents ans, et à cette époque les peuples se sont rassemblés sous les lois de Jésus-Christ : il n'est donc plus question d'attendre le Messie.

Cette tribu a dû perdre ses priviléges, non dans le moment précis de cet *Envoyé;* mais lorsqu'il a commencé à *rassembler les peuples*, à faire cesser toute distinction entre les Juifs et les autres nations. Le Messie a donc dû arriver dans un siècle où les peuples déjà réunis par des conquêtes, par le commerce, par la civilisation, se sont trouvés capables de se rassembler dans une seule Eglise sous les mêmes lois et sous le même culte religieux; tel a été le siècle d'Auguste, pendant lequel le Messie a réellement paru et a commandé à ses envoyés de *prêcher l'Evangile à toutes les nations.* Il a déclaré son dessein de réunir tous les peuples *comme un troupeau sous un seul pasteur* (330). Si l'on veut comparer ces paroles de Jésus-Christ avec celles de Jacob, on sentira que leur conformité ne peut pas être un effet du hasard.

Depuis cette époque, qui est un fait éclatant, la tribu de Juda n'est plus un corps particulier de nation : elle ne peut plus observer ses lois ni son culte religieux, elle n'a plus de possession ni de généalogie. Un Juif ne peut plus prouver qu'il descend de Juda, plutôt que de Lévi, de Benjamin, ou d'un étranger prosélyte; donc le Messie est arrivé; point de réplique à cette démonstration.

La prophétie de Jacob n'a pu être forgée, ni par Moïse, qui n'a vu que les premiers traits de son accomplissement, ni par Esdras, qui a vécu près de cinq cents ans avant les derniers; Esdras n'aurait pas pu deviner qu'à l'arrivée d'un Messie de la tribu de Juda, cette tribu perdrait sa prééminence sur les autres; il était naturel de juger au contraire qu'elle acquerrait une supériorité plus marquée. Nous prions le lecteur d'y faire attention.

(330) *Joan.* x, 1.
(331) *Joan.* xviii, 31

Le droit de vie et de mort n'avait été ôté aux Juifs, ni par les rois d'Assyrie, ni par les Perses, ni par les rois de Syrie, ni par Hérode; mais ils en furent privés par les Romains : ils furent obligés d'obtenir de Pilate la confirmation de l'arrêt qu'ils avaient prononcé contre Jésus-Christ (331). Ils n'étaient donc plus en possession du sceptre ou de la puissance souveraine.

§ VII.

De quel personnage Jacob a-t-il parlé?

On demandera sans doute quelle idée les Juifs ont dû se former du personnage qui est annoncé par Jacob, sous le nom de *Schiloh*, que leurs docteurs ont traduit par *Messie*, oint ou sacré. Est-ce un roi, un conquérant, un prophète, un législateur, un prêtre ou un juge? Il ne peut être tout cela dans le sens grossier et charnel des Juifs. Pour nous, il suffit que ce soit un personnage remarquable qui rassemblera les nations, ou auquel les nations obéiront; ce caractère n'est pas méconnaissable, et les Juifs ne peuvent le contester à Jésus-Christ. La prophétie de Jacob n'a point pour objet de désigner plus particulièrement le ministère du Messie; cela aurait été inutile dix-sept cents ans avant sa naissance. C'est dans les temps postérieurs et plus voisins de l'événement, que Dieu a donné des marques certaines auxquelles on pourrait reconnaître son envoyé: nous le verrons ci-après. Mais si l'on veut rapprocher cette prophétie de la bénédiction donnée à Jacob lui-même et à ses pères, on sentira déjà qu'il n'est point ici question d'un roi ou d'un souverain temporel.

Selon le rabbin Isaac, cette prophétie nous apprend seulement que le Messie de la race de Juda naîtra dans les derniers jours, *in diebus postremis.* Il ne nous apprend point ce que c'est que *les derniers jours*, ni comment le Messie vérifiera qu'il est de la race de Juda, ni comment le sceptre subsiste encore dans cette tribu (332).

Un incrédule soutient que cette prophétie ne peut s'appliquer à Jésus-Christ, puisque le sceptre était sorti de Juda six cents ans avant lui; les chrétiens, dit-il, ne peuvent donner à cette prophétie un sens raisonnable (333).

Réponse. Nous convenons que le *sceptre royal* était sorti de Juda six cents ans avant Jésus-Christ; la question est de savoir si le sceptre dont parle Jacob signifie la royauté; nous avons prouvé le contraire. La race de Juda a subsisté en corps de tribu pendant seize cents ans; elle n'a possédé la royauté que pendant quatre siècles; mais tant qu'elle a duré, elle a conservé sa prééminence sur les autres tribus : donc c'est de

(332) *Munim. fid.*, ibid.
(333) *Opin. des anciens sur les Juifs*, p. 13.

ce privilége que Jacob a parlé. Il ne subsiste plus depuis dix-sept cents ans : donc à cette époque le Messie est arrivé. Si ce Messie n'est pas Jésus-Christ, nous demandons à quel autre personnage on doit donner ce titre. Notre explication est très-raisonnable, puisqu'elle est conforme à la lettre de la prophétie et à l'histoire.

On le sentira mieux encore, si l'on veut rapprocher la prophétie de Jacob de celle de Balaam (334) : *Une étoile sortira de Jacob, et il s'élèvera en Israël un sceptre qui gouvernera tous les enfants de Seth..* Les Targums d'Onkélos et de Jonathan, Maimonide et d'autres rabbins appliquent encore cet oracle au Messie (335), et lui donnent le même sens que nous : les commentaires des Juifs modernes viennent trop tard pour renverser cette tradition.

§ VIII.

Prophéties de Moïse.

Le législateur des Juifs, après leur avoir défendu toute espèce de divination, leur dit : *Le Seigneur notre Dieu vous suscitera dans votre nation et au milieu de vos frères, un prophète semblable à moi : vous l'écouterez... Quiconque ne voudra pas écouter un prophète qui parle au nom de Dieu, sera puni. Un faux prophète qui annoncera ce que Dieu ne lui a point ordonné, ou qui parlera au nom des dieux étrangers sera mis à mort... Voici le signe auquel vous le reconnaîtrez : Dieu n'arrive point, Dieu ne lui a point parlé, c'est un imposteur, vous ne l'écouterez pas* (336). Cette prophétie est appliquée à Jésus-Christ par les apôtres (337).

Les Juifs soutiennent qu'elle ne doit point être entendue d'un prophète particulier, mais de la suite des prophètes qui ont successivement paru après Moïse : les manichéens étaient de même avis (338). Il y a cependant une difficulté. Moïse annonce un prophète *semblable à lui;* et dans le dernier chapitre du *Deutéronome*, il est dit qu'il s'est élevé dans Israël un prophète *semblable à Moïse*, à qui Dieu parlât face à face, et qui fît des miracles comme lui. D'ailleurs un prophète, pour être semblable à Moïse, devait être libérateur du peuple et législateur; or les prophètes qui lui ont succédé n'étaient ni l'un ni l'autre. A l'exception du Messie, il n'en est aucun à qui Dieu ait parlé face à face, qui ait fait des miracles comme Moïse, qui ait sauvé son peuple, qui ait établi une loi nouvelle. Pour vérifier la prophétie dans toute son étendue, il faut trouver dans la suite des prophètes un envoyé qui ait porté tous ces caractères : Jésus-Christ est le seul qui les ait réunis en lui : nous le verrons dans la suite.

Admettons néanmoins l'explication donnée par les Juifs. Lorsqu'un prophète parlait au nom de Dieu et prouvait sa mission, le peuple était obligé de l'écouter et de lui obéir sous peine d'encourir la vengeance divine. Les preuves de sa mission, les caractères qui le faisaient distinguer d'un faux prophète sont assignés. Il devait parler au nom de Dieu, et non de la part des dieux étrangers ; ses prophéties devaient être vérifiées par l'événement, il devait faire des miracles, puisque Moïse en avait fait. Or, Jésus-Christ a rempli ces trois conditions. Les Juifs étaient donc obligés de l'écouter et de lui obéir en vertu de la loi ; puisqu'il s'est donné pour le Messie, ils n'ont pu le rejeter sans encourir la vengeance divine.

§ IX.

Evasion frivole imaginée par les Juifs.

Le Juif Orobio, pressé par ce raisonnement, objecte que Jésus-Christ n'a pas parlé au nom de Dieu, mais en son propre nom, et qu'il s'est mis à la place de Dieu. Ce n'était point au peuple, dit-il, de juger de la mission d'un prophète, mais à la Synagogue et aux chefs de la nation : il fallait examiner sa doctrine aussi bien que ses miracles, le peuple n'en était pas capable : les vrais prophètes n'ont jamais été rejetés ni persécutés par le sénat des Juifs. La loi ordonne de mettre à mort un prophète qui voudrait porter le peuple au culte des dieux étrangers ; cette loi emporte la défense d'adorer Dieu sous une autre idée que celle qu'il a donnée de lui-même aux Juifs ; or, pour embrasser la doctrine de Jésus, il fallait adorer un Dieu homme, un Dieu incarné, un Dieu corporel, visible et borné, trois dieux au lieu d'un, un Dieu sous les apparences du pain, etc. (339).

Réponse. Ces reproches sont faux dans tous les points. 1° Jésus-Christ dit aux Juifs : *Je viens au nom de mon Père, et vous ne me recevez pas ; si un autre vient en son propre nom, vous le recevrez.* Dans vingt autres passages Jésus-Christ déclare qu'il est envoyé par son Père ; qu'il fait la volonté de son Père, qu'il ne dit rien que ce que son Père lui a ordonné. Il est donc faux que Jésus-Christ ait parlé en son propre nom, et qu'il se soit mis à la place de Dieu. 2° Selon la loi du *Deutéronome*, c'était au peuple à juger de la mission d'un prophète ; Moïse ne le renvoie ni à la Synagogue, ni aux chefs de la nation ; il donne des signes palpables dont le peuple pouvait juger aussi bien que ses chefs. 3° Il est faux que l'on dût commencer par examiner la doctrine d'un prophète, de même que ses prophéties et ses miracles; Moïse ne le prescrit point. Les Juifs devaient-ils juger de la mission d'un prophète autrement qu'ils n'avaient jugé de celle de Moïse même ? Or, c'est sur ses miracles et non sur sa doctrine qu'ils avaient cru à sa mission. 4° Quand Orobio assure que jamais un vrai prophète n'a été rejeté ni persécuté par

(334) *Num.* XIV, 17.
(335) PRIDEAUX, *Hist. des Juifs*, l. XVI. t. II, pag. 290.
(336) *Deut.* XVIII, 15 et suiv.
(337) *Act.* III, 22.
(338) S. AUG., *Contra Faustum*, l. XVI, c. 4.
(339) V. LIMBORCH, *Amica collatio*, etc., p. 10, 15, 185 et suiv.

le sénat et par la Synagogue, il oublie la manière dont Isaïe et Jérémie ont été traités; l'un a été mis à mort, l'autre persécuté et jeté dans les fers. Jamais les Juifs n'ont pu souffrir un prophète qui leur reprochât leurs crimes et leur annonçait des malheurs. 5° Il est faux que la défense d'adorer des dieux étrangers emportât celle d'adorer Dieu sous une autre idée que celle que les Juifs en avaient conçue. Dieu, infini dans ses perfections, a pu se révéler plus parfaitement par Jésus-Christ qu'il ne l'avait fait par Moïse. Les Juifs ont connu l'unité de sa nature; grâce à Jésus-Christ, nous en connaissons encore la fécondité dans la Trinité des personnes. Une si haute instruction aurait passé la portée des Juifs dans le désert; au lieu qu'ils comprirent fort bien la défense d'adorer des dieux étrangers, laquelle était une suite du dogme de l'unité de Dieu. 6° Il est faux que Jésus-Christ ait commandé d'adorer trois dieux, puisque les trois personnes divines sont un seul Dieu. 7° Enfin Dieu, quoique pur esprit, a pu s'incarner, se rendre visible sous une forme humaine; et il ne s'ensuit point de là qu'il soit corporel et borné. Lorsque Jésus-Christ s'est attribué la divinité, il n'a fait que se conformer aux prophéties qui donnent formellement au Messie les noms et les attributs de Dieu : nous le verrons dans la suite.

§ X.

Prophéties de David.

Dans les psaumes, David a peint le Messie sous des traits auxquels il est impossible de le méconnaître.

Le Seigneur a dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je fasse ramper vos ennemis à vos pieds. Le Seigneur étendra de Sion les limites de votre puissance; vous serez le maître de ceux qui osent vous résister. Votre peuple se rangera sous votre obéissance, et sera un peuple saint; votre naissance a précédé l'éclat de l'aurore et la rosée du matin. Le Seigneur l'a juré, il ne se rétractera point : vous êtes prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech. Il est à votre droite pour briser dans sa colère la puissance des rois; il jugera les nations, il abattra les têtes et jonchera la terre de cadavres. Dans sa course, il boira l'eau du torrent; mais bientôt il lèvera une tête altière en témoignage de sa victoire. Ainsi s'exprime le texte hébreu (340). Jésus-Christ s'est appliqué cette prophétie dans l'Evangile. Les anciens docteurs Juifs y ont constamment reconnu les traits du Messie (341).

Le titre de ce psaume porte qu'il est de David, ou qu'il est composé pour lui; mais en quel sens peut-on dire que David est à la droite du Seigneur; qu'il règne sur un peuple saint; que sa naissance a précédé l'aurore; qu'il est prêtre selon l'ordre de Melchisédech? Aucun roi juif n'a été prêtre.

L'auteur du *Munimen fidei* soutient que David a été prêtre, puisque dans un temps de contagion, il offrit un sacrifice par lequel Dieu fut apaisé (342). C'est abuser des termes. Il est dit dans le même endroit, que David bâtit un autel, c'est-à-dire qu'il le fit bâtir. David, accompagné des officiers de sa maison, ne fit pas sans doute le métier de maçon; l'on doit bien entendre de même qu'il offrit un sacrifice, c'est-à-dire qu'il le fit offrir. Quand on supposerait que David, une seule fois en sa vie, a offert un sacrifice en qualité de prophète, cela ne suffit pas pour lui attribuer un *sacerdoce perpétuel*, comme le psaume le porte. Les autres circonstances de la prophétie ne conviennent pas mieux à David (343), mais elle désigne très-clairement le Messie; elle est appliquée à Jésus-Christ par les évangélistes et par saint Paul; il se l'est attribué lui-même en présence de ses juges et des docteurs de la nation juive. (*Matth.* XXVI, 44.) Le psaume composé et chanté mille ans avant la naissance du Sauveur, présentait, sous des traits assez reconnaissables sa génération éternelle, son trône dans le ciel à la droite de son Père, son sacerdoce supérieur à celui d'Aaron, sa victoire sur tous ses ennemis. Lorsque saint Paul en développait le sens (*Hebr.* VII et suiv.), il ne craignait pas d'être contredit par la Synagogue, puisque les anciens docteurs juifs y ont reconnu le Messie.

Dans le psaume XXI, David peint un état de souffrance qui ne peut pas lui être appliqué.

Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'aviez-vous abandonné? Ma délivrance s'éloigne malgré mes cris continuels...... Les méchants, semblables à des animaux dévorants, m'ont environné, ils m'ont percé les mains et les pieds, ils ont compté le nombre de mes os, ils m'ont considéré avec une attention cruelle. Ils se sont partagé mes vêtements, et ils ont jeté le sort sur ma robe..... Mais le Seigneur tournera enfin vers moi ses regards, il exaucera ma prière.... Toutes les nations viendront se prosterner devant lui et prendre part à ses sacrifices; une nouvelle race lui rendra hommage, chantera ses louanges, publiera sa justice, peuple nouveau que le Seigneur a formé (344).

Jésus-Christ sur la croix prononça les premières paroles de ce psaume pour se l'appliquer et faire comprendre qu'il en était le véritable objet. Les incrédules ont prétendu que cette plainte du Sauveur était un signe du désespoir. Aussi aveugles que les Juifs, ils n'ont pas voulu voir que c'était une allusion à la prophétie de David.

Les Juifs, pour en éluder la force, ont changé un mot dans le texte : au lieu de *Charv, ils ont percé*, les rabbins lisent *Charj, comme un lion* : correction absurde et qui

(340) *Psal.* CIX, hebr. CX.
(341) *Réponses crit.*, par M. BULLET, tome I, page 342.

(342) *II Reg.* XXIV, 25.
(343) *Munimen fidei*, I part., c. 48.
(344) *Psal.* XXI, hebr. XXII.

ne signifie rien. Le paraphraste chaldaïque a été forcé de suppléer le verbe : *ils ont mordu comme un lion mes mains et mes pieds*. Cette hyperbole ne peut pas mieux convenir à David. Quelque affligé et maltraité qu'il ait pu être dans ses revers, jamais il n'a pu dire que ses ennemis lui avaient percé ou déchiré les mains et les pieds, avaient compté ses os, avaient partagé ses habits et jeté le sort sur sa robe. Ces circonstances singulières ne se sont vérifiées à la lettre que dans Jésus mourant; le hasard n'a pas pu les rassembler, il a fallu pour cela un trait de providence. D'ailleurs quel est ce peuple nouveau, cette race que Dieu a fait naître sous David, et qui est venue rendre son culte au Seigneur? Ce psaume a toujours incommodé les Juifs; l'auteur du *Munimen fidei* n'en a pas parlé, et il doit donner de l'humeur aux incrédules.

Il en est plusieurs autres qui regardent certainement le Messie, et que l'on ne peut appliquer à un autre sans faire violence au texte. Ces deux suffisent pour montrer que les prophéties sont allées en croissant, que les dernières sont plus claires que les premières, qu'à mesure que l'on approche de l'accomplissement, la sagesse divine annonce plus distinctement ses desseins. On ne peut méconnaître dans cette conduite un plan suivi et raisonné.

ARTICLE III.

Des prophéties qui désignent le Messie sous certains caractères, ou qui fixent le temps de son arrivée.

§ I.

Prophéties d'Isaïe, c. VII *et suivants.*

La prophétie d'Isaïe sur la naissance du Messie est célèbre par les contestations qu'elle a fait naître, et par la multitude des commentaires auxquels elle a donné lieu. Pour en saisir le véritable objet, il faut avoir sous les yeux six chapitres consécutifs.

Chap. VII, ỳ 1. Sous le règne d'Achaz, roi de Juda, Phacée, roi d'Israël, et Rasin, roi de Syrie, rassemblèrent leurs forces et vinrent assiéger Jérusalem. (ỳ 6.) Ils ne se proposaient pas moins que de détrôner Achaz et d'exterminer la race de David. (ỳ 2.) Toute cette famille se crut perdue et fut saisie de frayeur. (ỳ 3.) Dieu ordonne à Isaïe d'aller avec son fils, Séar-Jasub, trouver Achaz, de le rassurer, et de lui promettre que ses deux ennemis ne réussiront point dans leur dessein. (ỳ 7.) *Ce projet n'aura pas lieu, dit le Seigneur, cela ne sera pas.* (ỳ 8.) *Dans soixante-cinq ans, Ephraïm dispersé ne sera plus un peuple.* (ỳ 9.) *Mais si vous ne me croyez pas, vous ne vous soutiendrez point.* (ỳ 11.) *Demandez à Dieu, ajoute le prophète, un signe visible de sa volonté dans l'intérieur de la terre ou au plus haut des cieux.* (ỳ 12.) *Je n'en ferai rien, répond Achaz, et je ne tenterai point le Seigneur.* (ỳ 13.) *Quoi, race de David, reprend Isaïe, n'est-ce pas assez de fatiguer les hommes par vos craintes, sans vous défier encore de Dieu?* (ỳ 14.) *Eh bien, le Seigneur lui-même vous donnera un signe : une Vierge concevra et enfantera un fils, et il sera nommé Emmanuel* (Dieu avec nous). (ỳ 15.) *Il mangera du beurre et du miel* (345), *afin qu'il sache discerner le bien et le mal.* (ỳ 16.) *Et avant que cet enfant* (346) *soit capable de distinguer le bien du mal, le pays de vos ennemis sera privé de ses deux rois* (ỳ 17). *Mais le Seigneur fera tomber sur vous, sur votre race et sur votre peuple, de plus grands malheurs que tous ceux que l'on a vus depuis la séparation d'Israël et de Juda.*

Nous prions le lecteur de ne point oublier qu'Isaïe avait avec lui son fils Séar-Jasub, encore enfant; cette circonstance est essentielle.

Chap. VIII, ỳ 3. Isaïe dit qu'il s'approcha de la prohétesse, qu'elle eut un fils, que Dieu lui ordonna de le nommer *Maher-Schalal* (dépouillez promptement). (ỳ 4.) *Avant que cet enfant, dit le Seigneur, sache nommer son père et sa mère, les forces de Damas et de Samarie seront enlevées par le roi des Assyriens.* (ỳ 8.) *Ce roi et son peuple se répandront comme un torrent, ils rempliront toute l'entendue de ton pays, ô Emmanuel!* (ỳ 9.) *Peuples, vous vous rassemblerez en vain, vous serez vaincus.* (ỳ 10.) *Vos projets se dissiperont, parce que nous avons Emmanuel* (Dieu avec nous). (ỳ 18.) *Me voici avec les enfants que Dieu m'a donnés, pour servir de signe et de prodige à tout Israël.*

Chap. IX. Isaïe, après avoir annoncé de nouveau les victoires des Assyriens et les malheurs de la Judée, s'écrie (ỳ 6.) : *Un enfant nous est né, un fils nous a été donné, il porte sur lui les marques de la souveraineté; il sera nommé l'admirable, le sage, le Dieu fort, le père du siècle futur, le prince de la paix.* (ỳ 7.) *Son empire s'étendra et la paix ne finira plus; il s'asseoira sur le trône de David, il affermira son règne par la sagesse et par la justice, pour le présent et pour toujours. C'est le Seigneur jaloux de sa gloire qui opérera ce prodige.* Le Targum de Jonathan fait au Messie l'application de ces paroles.

Le reste du chap. IX et le suivant sont employés à décrire les ravages que feront les Assyriens dans la Judée.

Chap. X. ỳ. 20. *Alors les restes d'Israël et de Juda ne mettront plus leur confiance dans celui qui les frappe* (ỳ 21.). *Mais ces restes redeviendront, ils se tourneront vers le Dieu fort.*

Chap. XI, ỳ 1. *Il sortira un rejeton du tronc de Jessé, il naîtra une fleur de sa tige.* (ỳ 2.) *L'esprit de Dieu se reposera sur lui, l'esprit de sagesse et d'intelligence, de prudence et de force, de science et de piété.* (ỳ 3.). *Il sera rempli de la crainte du Sei-*

(345) *Le beurre et le miel* signifient en général ce qu'il y a de plus gras et de plus doux, ce qu'il y a de meilleur. (V. *ibid.*, 22, et *Deut.* XXXII, 13 et 14.) En nourrir un enfant, c'est dans le sens figuré, l'élever avec beaucoup de soin, lui donner une excellente éducation.

(346) *Cet enfant* n'est pas le même que celui du verset précédent; c'est *Sear-Jasub*, fils d'Isaïe, qui était avec son père : nous le prouverons ci-après.

gneur. Il ne jugera point selon les apparences ni selon les vains discours des hommes (ỷ 4), *mais selon la justice et en faveur des pauvres, il défendra les petits contre les méchants; ses paroles frapperont la terre d'étonnement, son souffle tuera les impies, etc...* (ỷ 10.) *Ce rejeton de Jessé, élevé comme un étendard au milieu des nations, recevra leurs hommages; son repos même sera couvert de gloire.* (ỷ 11.) *Alors la main du Seigneur rassemblera de nouveau les restes de son peuple, de l'Assyrie, de l'Egypte, du pays de Chus, de la Mésopotamie, de la Perse, d'Emath et des îles éloignées*, etc.

Les Juifs même conviennent que ce chapitre XIe regarde le Messie; ils espèrent que toutes les merveilles qu'il annonce, s'accompliront sous le libérateur qu'ils attendent, mais ils nient qu'on puisse l'appliquer à Jésus-Christ. Ils soutiennent que les chapitres précédents regardent d'autres personnages. Les évangélistes, au contraire, ont appliqué tous ces différents oracles à Jésus-Christ. Lui seul est né d'une vierge, à lui seul conviennent les titres pompeux donnés par le prophète à l'enfant dont il prédit la naissance. Nous prétendons, comme eux, que l'enfant prédit dans les chapitres VII, VIII, IX et XI d'Isaïe, est le même; que dans ces six chapitres consécutifs, le prophète ne perd point de vue son objet. Les incrédules, en affectant de mépriser les Juifs, n'ont pas dédaigné de les copier; ils disent, après eux, que la prédiction d'Isaïe n'a aucun rapport à Jésus-Christ (347) : écoutons leurs raisons.

§ II.

Objections des Juifs.

1° Selon eux, *halmah* ne signifie pas toujours une vierge, mais une jeune personne; il est donc question, c. VII, ỷ 14, de la femme d'Isaïe, qui était encore jeune, de la prophétesse dont il est parlé dans le ch. VIII, ỷ 3.

2° Il fallait rassurer Achaz contre l'entreprise de deux rois ligués contre lui; comment pouvait-il l'être par un signe qui ne devait arriver, selon nous, que dans 600 ans?

3° Quand on objecte aux Juifs que le fils d'Isaïe ne fut point nommé Emmanuel, ils soutiennent le contraire. Cet enfant, disent-ils, avait trois noms relativement à chacun des rois dont il s'agit. Il se nommait *Emmanuel* (Dieu avec nous) pour assurer Achaz du secours de Dieu : *Maher-schalal* (dépouillez promptement) pour attester que le roi d'Israël serait dépouillé : *Chase-baz* (courez à la proie) pour montrer que le roi de Damas serait la proie des Assyriens. D'ailleurs le Messie chrétien ne se nomme point Emmanuel, mais Jésus.

4° L'enfant dont parle Isaïe, c. IX, ỷ 6, est Ezéchaz, fils d'Achias, qui était encore jeune. Le prophète annonce la prospérité de son règne et les prodiges que Dieu voulait opérer en sa faveur. Si l'on dit qu'Ezéchias ne peut être appelé le Dieu fort, le père du siècle futur, la phrase peut être ainsi rendue : le Dieu fort, sage, admirable, père du siècle futur, nommera cet enfant *le prince de la paix*.

5° Aucun de ces titres ne peut convenir à Jésus : il n'a point été assis sur le trône de David; il n'a point apporté la paix, mais le glaive; il n'est point le Dieu fort, puisqu'il a été mis à mort, etc.

6° Enfin si le trône de David n'a point été affermi *pour toujours* sous Ezéchias, ce prodige arrivera sous le règne du Messie futur.

Réponse. Par cette dernière observation les Juifs trahissent leur propre cause. Ils sentent que la prophétie d'Isaïe n'a pas été remplie par Ezéchias, ils espèrent qu'elle le sera sous le Messie : nous n'avons donc pas tort d'appliquer au Messie le chap. IX, ỷ 6, d'Isaïe. Mais il y a d'autres remarques à faire sur leurs prétentions et sur toute la prophétie.

En premier lieu, il est faux que l'hébreu *halmah* ne signifie pas toujours une vierge. Vainement les Juifs ont cherché dans les livres saints des passages où l'on puisse en méconnaître la signification : celui qu'ils allèguent, tiré du livre des *Proverbes* (348), prouve contre eux, il y est question du crime d'un homme qui a corrompu une vierge. Aussi le paraphraste chaldaïque et les Septante ont traduit comme nous *halmah*, dans le passage d'Isaïe, par *vierge*. Les anciens docteurs juifs ont été persuadés que le Messie devait naître d'une vierge; plusieurs rabbins modernes le pensent encore; tous se sont fondés sur la prophétie d'Isaïe (349).

En second lieu, il est faux que le but de la mission d'Isaïe fut seulement de rassurer Achaz. Le projet des rois d'Israël et de Syrie n'était pas uniquement de détrôner Achaz, mais d'enlever le sceptre à la maison de David (350). Achaz, pour conjurer l'orage, avait envoyé des ambassadeurs et des présents au roi d'Assyrie en lui demandant du secours (351); cette démarche déplaisait au Seigneur. La prophétie d'Isaïe avait donc trois objets; faisons-y attention. Le premier était d'assurer Achaz que Jérusalem ne serait pas prise, que le dessein de ses ennemis avorterait; le prophète y satisfait en promettant qu'avant que son fils *Séar-Jasub*, qu'il avait avec lui, fût capable de discerner le bien et le mal, qu'avant que le

(347) *Munimen fidei*, I part., 21; *Examen des prophéties*, § 8, pag. 46; *Esp. du Jud.*, c. 9, p. 136; *Opinions des anciens sur les Juifs*, p. 122. *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Prophéties.*

(348) *Prov.* XXX, 19.

(349) GALATIN, l. VII, c. 13 et 14; *Réponses critiques*, t. III, p. 429. L'auteur de la *Bible expliquée*, dit, p. 422, que le mot *halmah* signifie, tantôt fille, tantôt femme, quelquefois même une prostituée, qu'il est donné à Ruth, veuve; que dans le Cantique et dans Joël il est donné à des concubines. C'est une imposture. Le mot *halmah* ne se trouve ni dans le livre de *Ruth*, ni dans *Joël*, dans le *Cantique* il signifie de jeunes filles.

(350) *Isa.*, VII, 6.

(351) *IV Reg.* XVI, 7.

second fils dont la prophétesse devait accoucher, pût nommer son père et sa mère, les rois d'Israël et de Syrie seraient dépouillés par les Assyriens (352); cette révolution arriva en effet dans moins de deux ans (253). Le second objet était de blâmer Achaz du secours qu'il avait demandé aux Assyriens et de lui prédire que ce secours lui serait funeste. Isaïe lui annonce que les Assyriens, feront tomber sur Juda des maux plus terribles que ceux qu'il a éprouvés depuis qu'il est séparé d'avec Israël (354); le prophète les décrit dans le plus grand détail. Le troisième objet et le principal, était d'assurer toute la race de David qu'elle ne serait détruite ni par les Assyriens, ni par aucun des malheurs dont la Judée était menacée, parce que le Messie devait naître du sang de David. Pour remplir ce troisième objet, il n'était pas nécessaire, et il ne suffisait pas d'annoncer un événement prochain; au contraire, plus l'événement était éloigné, plus la race de David était assurée de subsister longtemps.

Voilà pourquoi Isaïe adresse la parole, non au roi, mais à la famille de David, que la frayeur avait saisie (355). Après avoir prédit, chap. VII, la naissance d'Emmanuel, *Dieu avec nous*, il le donne, c. VIII, ỷ. 10, pour gage du secours que Dieu veut prêter à son peuple contre la fureur des Assyriens; il étale, c. IX, ỷ 6, les caractères augustes de cet enfant qui doit posséder le trône de David, et *l'affermir pour toujours;* enfin, chap. XI, il fait le tableau de ses vertus et les merveilles de son règne. Tel est évidemment l'objet dont le prophète est le plus occupé.

§ III.

Explication du vrai sens de cette prophétie.

Cette question mérite d'être traitée avec soin; il faut prouver en détail notre explication, démontrer que le commentaire des rabbins, adopté par les incrédules, n'est point conforme au dessein d'Isaïe, jette dans sa prophétie une obscurité qui n'y est point.

Depuis le chapitre VII, ỷ 1, jusqu'au chapitre XIII, ses prédictions forment un discours suivi; il n'y perd de vue aucun des trois objets dont nous avons parlé, tout s'y rapporte et y rentre; selon les idées de nos adversaires, c'est un chaos où l'on n'entend plus rien.

Je dis que le ỷ 13 du chapitre VII n'est point adressé à Achaz, mais à toute la famille de David, aux princes du sang qui accompagnaient le roi; cela est évident par ce verset même, et par le ỷ 2 du même chapitre. Achaz ne demandait point un signe miraculeux, il n'en voulait point; c'était un impie qui persévéra dans l'idolâtrie jusqu'à la mort, et qu'aucun châtiment ne put corriger. Ce n'est donc pas pour lui directement qu'Isaïe annonce un prodige, c'est pour la maison de David. Il fallait, dit-on, un signe dont l'accomplissement fût prochain, puisque l'événement principal devait arriver dans moins de deux ans. Mais l'âge de raison du fils d'Isaïe, qui n'était pas encore conçu, ne pouvait servir de signe prochain; avant que cet enfant *pût discerner le bien et le mal*, il devait s'écouler près de huit ans. Ici nos adversaires argumentent contre eux-mêmes. Pour assurer la maison de David, un signe éloigné était plus nécessaire qu'un signe prochain; Prideaux l'a très-bien compris (356).

De là nous conclurons que l'enfant qui doit naître d'une Vierge, c. VII, ỷ 14, n'est point le même que celui dont il est parlé ỷ 16. Ce dernier est *Séar-Jasub*, fils d'Isaïe, encore enfant, et qui l'accompagnait. Il est aisé de le prouver. 1° Si l'on suppose le contraire, on ne voit plus pourquoi Dieu avait ordonné au prophète, ỷ 3, de prendre avec lui son fils *Séar-Jasub*. 2° Il y aura opposition entre ce ỷ 16 et le ỷ 4 du chapitre suivant. Dans le premier, le texte porte : avant que l'enfant *sache discerner le bien et le mal;* dans le second il est dit : avant que l'enfant *sache nommer son père et sa mère :* ces deux époques ne peuvent être la même. Un enfant peut parler à trois ans, il ne peut distinguer le bien et le mal qu'à sept. En reconnaissant que dans l'un il est question de *Séar-Jasub*, âgé de quatre ans, dans l'autre de *Maher-Schalal*, prêt à naître, tout se concilie et tombe à la même date. Avant que l'aîné soit parvenu à l'âge de raison, et que le cadet sache parler, par conséquent avant trois ans, les deux royaumes ennemis seront dévastés. 3° Sans cela le prophète aurait tort de dire, c. VIII, ỷ 18 : Me voici, moi et *mes enfants*, que Dieu m'a donnés pour servir de signe à Israël; il ne serait parlé que d'un seul, savoir, *Maher-Schalal;* il ne serait pas question de *Séar-Jasub*.

De là il suit encore que l'enfant qui doit naître d'une Vierge n'est point l'un des fils d'Isaïe. Aucun des deux n'a été nommé *Emmanuel*. Que le second ait eu trois noms, c'est une idée vaine. *Maher-Schalal* et *Chasc-Baz*, c. VIII, ỷ 1, sont synonymes, tous deux signifient *dépouillez promptement*. Ils ne peuvent donc avoir rapport l'un au roi d'Israël, l'autre au roi de Syrie, ni servir à distinguer leur sort futur. *Emmanuel*, c. VIII, ỷ 8, est représenté comme maître de la Judée, et ỷ 10, il sert de garant que le projet conçu par les Assyriens d'anéantir la nation juive, ne réussira pas. En quoi les deux fils d'Isaïe pouvaient-ils être caution contre la fureur des Assyriens qui devaient se répandre *sur Juda* comme un torrent, et tout dévaster sur leur passage ? Isaïe avait offert un miracle pour gage, la naissance future de son second fils

(352) *Isa.* VII, 16; VIII. 4.
(353) *IV Reg.* XVI, 9.
(354) *Isa.* VII, 17 et suiv.; VIII, 7; *II Paral.* XXVIII, 20.
(355) *Isa.* VII, 2 et 13.
(356) *Hist. des Juifs*, l. I, p. 4, édit. in-4°.

n'en était pas un. Le rabbin David Kimchi, plus sensé que ses confrères, convient qu'Emmanuel n'est point le fils d'Isaïe; il est très-mal réfuté dans le *Munimen fidei*. On voit évidemment que dans les prédictions du prophète, l'on doit distinguer trois enfants.

Nos adversaires ne font pas assez d'attention à ce chapitre VIII, ỳ 8 et 10, où *Emmanuel* est répété deux fois, où il est donné pour gage du secours de Dieu contre les Assyriens. C'est néanmoins ce passage qui fait sentir la liaison et le dessein de la prophétie. Dans le ỳ 18, Isaïe dit que Dieu lui a donné ses enfants pour servir de signe et de prodige à Israël. Les noms prophétiques qu'ils portaient l'un et l'autre étaient sans doute un signe des événements futurs. *Maher-Schalal* attestait que les rois d'Israël et de Syrie seraient bientôt dépouillés; *Séar-Jasub* (les restes reviendront) annonçait que les restes d'Israël reviendraient au Seigneur, c. XX, ỳ 21. Mais ni l'un ni l'autre ne donnaient à la maison de David (357) une sûreté de sa durée future et de l'accomplissement des promesses que Dieu avait faites à David; il fallait un gage plus auguste et moins prochain, Dieu le donne à *Emmanuel :* les éloges que le prophète en fait, c. IX et XI, ne conviennent en aucune manière aux enfants d'Isaïe, nos adversaires le reconnaissent.

§ IV.

Emmanuel n'est point Ezéchias.

Il est faux que l'enfant dont il est parlé, c, IX, ỳ 6, soit Ezéchias, fils d'Achaz et son successeur. Ce jeune Prince avait alors au moins douze ans, puisque treize ans après il monta sur le trône âgé de vingt-cinq ans (358) L'enfant est désigné par le prophète, comme s'il venait de naître. C'est d'ailleurs une absurdité de nommer Ezéchias *le Dieu fort, le père du siècle futur ;* jamais un homme n'a porté des noms semblables. La construction de phrase proposée par l'auteur du *Munimen fidei*, pour éluder cette objection, est contraire aux règles de la grammaire à la version des Septante et aux paraphrases chaldaïques, où ce passage est appliqué au Messie. Ezéchias n'a pu être appelé *Prince de la paix*, encore moins d'une *paix perpétuelle ;* il eut une guerre à soutenir contre les Philistins, une autre contre les Assyriens, et fut obligé de leur payer un tribut. Il *n'étendit point son empire*, ne fit point de conquêtes (359). Quand son règne aurait dû être cent fois plus heureux, il ne pouvait affermir le trône de David pour toujours. Les Juifs sont forcés d'en convenir, et de rapporter cette promesse au Messie, c'est tout ce que nous demandons.

Enfin ils avouent que le chapitre XI regarde le Messie et non un autre (360). Mais à quel propos le prophète en parle-t-il dans cet endroit, s'il n'en est pas question dans les chapitres précédents? Quel rapport le Messie peut-il avoir avec les événements qu'Isaïe vient de prédire.

Selon notre explication, tout s'accorde et se soutient. Dieu a promis à David de protéger ses descendants à perpétuité (361) ; et au premier danger cette race infidèle se croit perdue. Isaïe lui reproche sa défiance et la rassure. Dans six cents ans elle doit encore subsister : alors une Vierge de cette race concevra et enfantera un fils nommé *Emmanuel*, Dieu avec nous. Elle ne sera donc point détruite par l'entreprise des rois d'Israël et de Syrie ; le nom que portera *Maher-Schalal* promet que bientôt ces deux rois ne seront plus. Elle ne sera point anéantie par les ravages des Assyriens, quelque effrayant qu'en soit le tableau tracé par le prophète; *Emmanuel* lui est donné pour gage du secours de Dieu; il est le Dieu fort, le père du siècle futur ; il affermira le trône de David pour jamais. Elle ne succombera point pendant la captivité de Babylone ; *Séar-Jasub* nous avertit que *les restes reviendront*. Elle subsistera encore longtemps après cette époque, puisqu'il doit naître un rejeton du tronc de Jessé, père de David, qui rassemblera sous ses lois les Juifs de tous les pays du monde et les nations étrangères

La race de David est donc indestructible jusqu'à l'avénement du Messie; il doit être issu de ce sang que Dieu protége. C'est lui qui sera *Dieu avec nous*, fils d'une Vierge, père du siècle futur, prince de la paix éternelle, rempli de l'esprit de Dieu et de tous ses dons. Aucun autre personnage ne peut réunir tous ces caractères; ils ne conviennent qu'à lui seul.

Tels sont les grands objets qu'Isaïe a rassemblés dans six chapitres ; nous venons de les extraire, sans rien déranger à l'ordre des promesses ni des événements. Dans le reste de son livre, le prophète n'est occupé qu'à développer les circonstances qui y ont rapport ou qui en sont la suite. Ces six chapitres se tiennent, il ne faut pas les diviser; Isaïe ne perd point de vue son dessein. Le chapitre XI répand du jour sur les précédents et en fait sentir la liaison; le XII est un cantique d'actions de grâces. Les Juifs, en les appliquant au Messie, font tomber toutes leurs objections : nous y répondrons cependant en détail.

§ V.

Première objection : Jésus n'est point Emmanuel.

Première objection. Le Messie des chrétiens n'est point nommé *Emmanuel*, mais Jésus.

Réponse. Le fils d'Isaïe ni Ezéchias n'ont pas porté non plus le nom d'Emmanuel ; les Juifs doivent donc commencer par résoudre leur propre objection. Ils diront qu'il suffit

(357) *II Reg.* VII, 16; XXIII, 51.
(358) *IV Reg.* XVIII, 2.
(359) *II Parol.* XXXIII, 11.

(360) *Munimen fidei*, c. 1 et 16.
(361) *II Reg.* VII, etc. ci-dessus; *Ps.* LXXXIX, 35.

que les noms soient à peu près équivalents; or, le nom de *Jésus* ou de *Sauveur* est plus équivalent à Emmanuel, Dieu *avec nous*, que les noms d'Ezéchias et du fils d'Isaïe. Ils diront qu'il est ici moins question du nom que de la chose, qu'Emmanuel est moins le nom d'un homme, que le symbole de la présence de Dieu au milieu de son peuple. Nous le disons comme eux; nous avons même plus que le symbole, puisque le Messie est véritablement Dieu : s'il n'était qu'un homme, comme le veulent les Juifs, aucun des titres que lui donne Isaïe ne pourrait lui convenir.

Deuxième objection : Il n'a point été sur le trône de David.

Deuxième objection. Jésus n'a point été assis sur le trône de David.

Réponse. Si l'on prend ce trône à la lettre, il est impossible que personne y soit jamais assis, puisqu'il est détruit depuis plus de deux mille ans. Pourquoi les Juifs espèrent-ils que leur Messie futur siégera sur le trône de David? Parce qu'il commandera au même peuple que David, aux Juifs et à leurs descendants. Or, Jésus règne sur les descendants des Juifs qui ont cru en lui, ils l'adorent comme leur roi et leur législateur. Le Messie qui, selon Isaïe, doit succéder à David, est le *père des siècles futurs;* son règne ne peut donc pas être une monarchie civile et temporelle. Ce règne doit être *éternel;* donc le siége ne doit pas en être placé sur la terre. Ce n'est pas assez d'insister sur une des circonstances de la prophétie, ou sur un des caractères du Messie, il faut les vérifier et les concilier tous; c'est à quoi les Juifs ne parviendront jamais en suivant leur système.

Troisième objection : Il n'a point apporté la paix sur la terre, mais le glaive.

Troisième objection. Jésus n'a point apporté la paix sur la terre, mais le glaive (362).

Réponse. Le Messie attendu par les Juifs doit encore moins apporter la paix que Jésus, puisque, selon eux, son règne doit commencer par un carnage horrible des chrétiens et des mahométans, sous le nom de Gog et de Magog. Jésus est venu apporter non la paix civile et politique, mais la paix intérieure, fruit de la victoire sur nos passions. Le glaive dont parle Jésus-Christ, vient de la malice des hommes; c'est leur faute si l'Evangile les divise, il réunirait des esprits plus dociles. Les Juifs conviennent qu'à l'avénement de leur Messie futur, il y aura des incrédules; voilà donc le même glaive et le même sujet de guerre que dans le royaume de Jésus-Christ. Cette objection répétée dix fois dans le *Munimen fidei*, et souvent copiée par les incrédules, prouve autant contre les Juifs que contre nous.

(362) *Matth.* x, 34.
(363) *Isa.* LIII, 12.

§ VI.

Quatrième objection : Il n'est point le Dieu fort.

Quatrième objection. Jésus n'est point le Dieu fort, puisqu'il a été mis à mort.

Réponse. Il est mort, parce qu'il l'a voulu; Isaïe l'avait ainsi prédit du Messie (363). Il faut plus de force pour se tirer de la mort en ressuscitant, comme a fait Jésus, que pour s'exempter de mourir. C'est par sa mort que Jésus a triomphé; en mourant il a sauvé les hommes : cette mort, suivie de sa résurrection, l'a fait méconnaître pour Fils de Dieu. Tout cela était prédit par Isaïe : nous le verrons ci-après.

Cinquième objection : La liaison des parties n'est pas aussi claire que nous le soutenons.

Cinquième objection. Les incrédules diront, sans doute, que dans la prophétie d'Isaïe la liaison des parties n'est pas aussi claire que nous le soutenons; et qu'il n'est pas aisé de l'apercevoir.

Réponse. Pour prendre le vrai sens d'une prophétie, il faut en rapprocher tous les membres, les comparer avec l'histoire, voir quel était le but du prophète dans les circonstances où il se trouvait; voilà ce que les Juifs ni les incrédules n'ont pas pris la peine de faire. Les premiers ne considèrent dans Isaïe qu'un passage isolé, ne cherchent qu'à en éluder les conséquences, argumentent sur tous les mots : nous convenons qu'en s'y prenant ainsi, on ne prouvera jamais rien. Les seconds disent que les prophéties sont des rapsodies vagues et décousues, parce qu'ils ne les envisagent que par lambeaux. Ils ne veulent en voir ni la suite, ni les rapports; ce n'est pas le moyen de trouver le vrai. Nous avouons que les prophètes n'ont pas coutume de suivre l'ordre chronologique des événements, ni le fil ordinaire des pensées; Isaïe ne les a pas suivis. Mais lorsqu'en rapprochant les divers membres d'une prophétie, on voit que malgré leur dispersion apparente, ils rentrent dans le même dessein et tendent au même but, il y a de l'entêtement à soutenir encore que c'est un discours vague dont on ne peut apercevoir le véritable objet.

Sixième objection : Plusieurs Pères allégorisent.

Sixième objection. Plusieurs commentateurs chrétiens, anciens et modernes, plusieurs Pères de l'Eglise sont convenus que la prophétie d'Isaïe ne regarde point le Messie directement et dans le sens littéral, mais seulement dans le sens allégorique ou figuré, en tant que le fils d'Isaïe était l'image ou le type du Messie. Ainsi le prétend l'auteur de l'*Examen des prophéties* (364).

Réponse. Collins nous en impose, et avance une calomnie. Les Pères de l'Eglise et les commentateurs anciens, aussi bien que les docteurs Juifs, ont constamment appliqué à Jésus-Christ la prophétie d'Isaïe dans le sens

(364) *Examen des Prophéties*, § 8, p. 51 et suiv.

littéral, et nous avons prouvé qu'ils étaient bien fondés. Quant aux critiques modernes, il ne s'en est trouvé que trop qui, étourdis par les clameurs des Juifs, ébranlés par les sarcasmes des incrédules, prévenus contre le dogme de la virginité de Marie, entêtés de systèmes particuliers, ont trahi la vérité, ou l'ont mal défendue. Les sociniens ont été leurs maîtres. Mais leur opinion ne prévaudra jamais au texte de la prophétie, au sentiment des évangélistes, à la tradition constante de l'Eglise. Cette tradition est fondée sur le sens littéral et naturel du texte, sur sa correspondance avec l'histoire, sur l'ancienne croyance des Juifs, consignée dans les paraphrases et dans les écrits des rabbins, sur la suite et la liaison des différentes parties de la prophétie : que peut-on lui opposer? Théodoret, savant Père de l'Eglise, a jugé comme nous, qu'Isaïe avait pour objet principal de prédire la durée de la race de David, jusqu'à l'arrivée du Messie, et il en fait l'application à Jésus-Christ. Ce n'est donc pas ici une nouvelle découverte dont nous puissions nous applaudir; mais une ancienne doctrine qu'il fallait venger des attentats de l'incrédulité.

§ VII.

Autre prophétie d'Isaïe, ch. LII *et* LIII : *Quid credidit*, etc.

Le même prophète a tracé ailleurs un tableau très-ressemblant des souffrances du Messie, et de la gloire qui en a été la suite : il n'était pas possible de les peindre sous des traits plus frappants; mais pour en prendre exactement le sens, il faut traduire et commenter trois chapitres presque entiers.

Chap. LII. Isaïe prédit aux Juifs leur délivrance de la captivité de Babylone; il les invite à en sortir avec des sentiments religieux. (ÿ 12.) *Vous n'en partirez point à la hâte comme des fugitifs, le Seigneur vous précédera; c'est moi, Dieu d'Israël, qui vous rassemble.*

Ici le prophète change d'objet, il parle d'un autre événement qui doit suivre le précédent. (ÿ 13.) *Voici*, dit-il, (une autre merveille). *Mon serviteur aura le don de sagesse, il s'élèvera, il prospérera, il sera grand.* (ÿ 14) *De même que plusieurs ont été frappés d'étonnement sur votre sort, ainsi il sera ignoble et défiguré à la vue des hommes.* (ÿ 15.) *Il purifiera plusieurs nations, les grands de la terre se tairont devant lui, parce qu'ils ont vu celui qui ne leur avait point été annoncé; il a paru aux yeux de ceux qui n'en avaient point ouï parler.*

Chapitre LIII, ÿ 1. *Qui croira ce que nous annonçons? A qui le bras du Seigneur s'est-il fait connaître?* (ÿ 2.) *Il croîtra comme un faible rejeton qui sort d'une terre aride, il n'a ni éclat, ni beauté; nous l'avons vu, à peine pouvait-on l'envisager.* (ÿ 3) *Il est méprisé, le dernier des hommes, l'homme de douleurs, il éprouve l'infirmité, il cache son visage, nou n'avons pas osé le regarder.* (ÿ 4.) *Il a vraiment souffert nos maux, il a supporté nos douleurs; nous l'avons pris pour un lépreux, pour un homme frappé de Dieu et humilié* (ÿ 5.) *Mais il est blessé par nos iniquités, il est meurtri par nos crimes; le châtiment qui doit nous donner la paix est tombé sur lui, nous sommes guéris par ses blessures.* (ÿ 6.) *Nous nous sommes égarés tous comme un troupeau errant, chacun s'est écarté de son côté, le Seigneur a rassemblé sur lui l'iniquité de nous tous.* (ÿ 7.) *Il a été opprimé et affligé, il n'a point ouvert la bouche; il est conduit à la mort comme une victime, il se tait comme un agneau dont on enlève la toison* (ÿ 8). *Il a été délivré des liens et de l'arrêt qui le condamne; qui pourra révéler son origine? Il a été retranché de la terre des vivants, il est frappé pour les péchés de mon peuple.* (ÿ 9.) *Sa mort sera parmi les impies, et son tombeau parmi les riches, parce qu'il n'a point commis d'iniquité, et que le mensonge n'est point sorti de sa bouche.* (ÿ 10.) *Dieu a voulu le frapper et l'accabler. S'il donne sa vie pour victime du péché, il vivra, il aura une postérité nombreuse, il accomplira les desseins du Seigneur.* (ÿ 11.) *Parce qu'il a souffert, il reverra la lumière, et sera rassasié de bonheur. Mon serviteur, juste lui-même, donnera aux autres la justice par sa sagesse, et il supportera leurs iniquités.* (ÿ 12.) *Voilà pourquoi je lui donnerai un partage parmi les grands de la terre; il enlèvera les dépouilles des ravisseurs, parce qu'il s'est livré à la mort; qu'il a été mis au nombre des scélérats, qu'il a porté les péchés de la multitude, et qu'il a prié pour les pécheurs.*

Chapitre LIV, ÿ 1. *Femme stérile qui n'enfantez pas, chantez un cantique de louanges, réjouissez-vous de votre fécondité future; l'épouse abandonnée aura plus d'enfants que celle qui avait un époux, le Seigneur l'a promis.* (ÿ 2.) *Préparez une vaste demeure, augmentez le nombre de vos tentes, ne craignez pas de trop étendre vos possessions.* (ÿ 3.) *Vous les porterez à droite et à gauche, votre famille sera composée des nations entières, et rebâtira les villes abandonnées.* (ÿ 4.) *Ne craignez rien, ne rougissez plus; la honte de votre jeunesse est passée, l'opprobre de votre viduité est effacé pour jamais.* (ÿ 5.) *Le Seigneur des armées, qui vous a créé, sera désormais votre maître; le saint d'Israël, qui vous rachète, sera reconnu Dieu de toute la terre*, etc.

Nous prétendons que cette prophétie regarde directement et littéralement le Messie, les souffrances, la gloire qu'elle lui ont acquise, sa résurrection et l'établissement de son Eglise. Jésus-Christ se l'est appliquée à lui-même (365), et les apôtres ont assuré qu'elle avait été accomplie en lui (366). Ce n'est pas sans raison.

1° Il est évident qu'au chap. LII, ÿ 13, le prophète change d'objet; il continue de parler aux Juifs, et il leur dit : *De même que plusieurs ont été frappés d'étonnement sur votre sort*, super te, *ainsi mon serviteur sera*

(365) *Luc.* XXII, 37.

(366) *Act.* VIII, 32.

ignoble, etc. Voilà une comparaison entre les Juifs humiliés et le serviteur de Dieu dont il est question ; ce sont donc deux objets différents. Le prophète ne parle pas du sort des captifs, puisqu'il vient de peindre leur délivrance; après ce tableau, celui de leur misère pendant la captivité serait déplacé. 2° Le paraphraste chaldaïque l'a entendu comme nous ; il traduit formellement : *mon serviteur le Messie*, et lui applique cette prophétie dans son entier. Les anciens docteurs juifs ont fait de même; les rabbins modernes sont forcés d'avouer qu'ils s'écartent sur ce point de la tradition de leurs maîtres (367). 3° Il n'est pas possible d'appliquer à un autre personnage ni à un autre objet, les différentes circonstances de cette prédiction ; nous le voyons en examinant l'explication que les Juifs modernes tâchent de lui donner.

§ VIII.

Fausse explication des Juifs.

Ils disent qu'elle doit s'entendre du peuple Juif dans l'état d'humiliation et de captivité où il est aujourd'hui réduit, mais d'où il sortira glorieusement, lorsque le Messie viendra le délivrer. Ce peuple, disent-ils, est souvent nommé le *serviteur de Dieu* par les prophètes. De là nous tirons déjà deux conséquences essentielles : la première, qu'Isaïe change d'objet dans le chap. LII, comme nous le supposons. Jusqu'au ỳ 12, il avait parlé de la délivrance des Juifs captifs à Babylone; et selon les rabbins, il commence ỳ 13, à parler de leur captivité présente, qui n'a commencé que cinq cents ans après le retour de Babylone. La seconde, que nous n'avons pas tort d'appliquer le chap. LIV à la propagation du peuple de Dieu sous le règne du Messie, puisque les Juifs l'entendent de même.

L'auteur du *Munimen fidei* tord le sens de tous les versets de la prophétie, pour les faire cadrer à son opinion (368) : son commentaire est assez fidèlement rendu dans *Israël vengé*. Orobio, plus sincère, convient que l'histoire de la mort de Jésus-Christ, tracé par les évangélistes, est la copie exacte du LIIIe chapitre d'Isaïe (369) : cet aveu est remarquable dans un juif très-entêté. On ne peut pas nous accuser ici d'entendre les prophéties tout autrement que les anciens Juifs, puisque nous en appelons à leur témoignage. Venons à l'examen des versets.

Chap. LII, ỳ 14 : *De même que plusieurs ont été frappés d'étonnement sur votre sort* (à Babylone), *ainsi seront-ils étonnés de l'humiliation et de l'extérieur méprisable de mon serviteur*. C'est l'explication des Juifs; et ce *serviteur*, disent-ils, est toujours le peuple juif.

2° Il est absurde que le prophète parlant du même peuple dans deux états d'humiliation, le présente comme deux personnages différents, sans donner aucun signe auquel on puisse reconnaître l'identité, jamais prophète n'a ainsi parlé. 1° Selon les Juifs et selon la vérité, leur état actuel est beaucoup plus misérable que la captivité de Babylone; 2° il n'y a donc point de comparaison à faire entre l'un et l'autre. 3° L'auteur du *Munimen fidei* se trouve déjà déconcerté : ici il fait tomber l'étonnement sur l'état malheureux des Juifs ; dans le verset suivant, il lui donne pour objet leur félicité future : cela ne s'accorde pas.

(ỳ 15.) Il purifiera les nations : *Asperget* ou *lavabit gentes multas*. Le rabbin ne dit point en quel sens les Juifs rachetés par le Messie purifieront les nations. Que le Messie lui-même les purifie, comme il est dit chap. LIII, ỳ 11, qui les *justifiera* ou les rendra justes, cela se conçoit ; mais que les Juifs qui ont eux-mêmes très-grand besoin de purification, soient les purificateurs des autres, cela ne se comprend plus.

« Les rois se tairont devant lui, parce-qu'ils voient celui qui ne leur avait point été annoncé. » Cela signifie, disent les Juifs, que *ceux qui nous oppriment aujourd'hui*, seront fort étonnés de voir que notre sort sera encore plus heureux que les prophètes même ne l'avaient annoncé.

Réponse. Mauvais commentaire, évidemment étranger au texte. Nous venons d'observer qu'il est déjà contraire à ce que l'auteur a dit sur le verset précédent. Il est naturel que les rois et les grands de la terre se taisent, par admiration, lorsqu'on leur présente pour la première fois le Messie, qui ne leur avait pas été prédit ; mais il est absurde que *ceux qui oppriment aujourd'hui* les Juifs n'aient jamais ouï parler d'eux.

§ IX.

Vrai sens du texte.

Chap. LIII, ỳ 1. *Qui croira ou qui peut croire ce que nous annonçons ?* Selon les rabbins, le prophète met ces paroles à la bouche des peuples témoins de la future délivrance des Juifs ; elles signifient : *Qui d'entre nous a cru ce qu'annonçaient les prophètes sur ce grand événement ?*

Réponse. Version fautive. 1° Lorsque Habacuc dit à Dieu : *Domine audivi auditionem tuam et timui*, chap. III, II, cela signifie évidemment : Seigneur, j'ai entendu ce que vous m'avez annoncé, et j'en ai été pénétré de crainte. Par conséquent : *Quis credidit auditioni nostræ*, signifie, qui a cru ce que nous annonçons? Le prophète parle lui-même ? Il ne met point le discours dans la bouche d'un autre. Que le verbe *croire* soit ici au passé, ou au présent, ou au futur, cela est égal, les verbes hébreux ne sont que des participes indéterminés. 2° Les chrétiens, que les Juifs regardent comme leurs persécuteurs, ont toujours cru et croient encore ce que ces prophètes ont annoncé touchant le Messie ; ils soutien-

(367) GALATIN, l. VIII, c. 13.
(368) *Munimen fidei*, part. I, c. 22.
(369) *Amica collatio*, p. 101.

nent que tout est accompli sous Jésus-Christ, on ne peut donc pas supposer qu'ils disent : *Qui de nous a cru ce que les prophètes ont annoncé?*

(ỳ 3.) *Un homme de douleurs* ne peut certainement pas signifier un peuple entier.

(ỳ 4 et suiv.) *Il a souffert nos maux, il est blessé par nos iniquités, le châtiment qui doit nous donner la paix est tombé sur lui, nous sommes guéris par ses blessures, Dieu a rassemblé sur lui les iniquités de nous tous*, etc. Comment cela peut-il s'entendre du peuple juif?

L'auteur du *Munimen fidei* répond gravement, que les Juifs ont vainement souffert les maux et les iniquités des nations qui les affligent, que Dieu a fait tomber sur son peuple les châtiments que méritaient ces nations injustes. Elles sont si méprisables, dit-il, aux yeux de la majesté divine, que Dieu n'en prend pas plus de soin que des bêtes, et ne daigne pas seulement punir leurs crimes. Il en est tout autrement de son peuple, Dieu le châtie pour tous les autres. Ceux-ci sont donc guéris par ses blessures, puisqu'en souffrant leurs persécutions, ils prient encore Dieu pour leur prospérité, et demandent grâce pour eux (370).

On n'accusera pas ce rabbin de pécher par excès de modestie nationale. Lorsqu'on lui dit que Jésus-Christ, en qualité de Messie et de rédempteur, a porté les iniquités des hommes, et les a guéris par ses blessures, il soutient que cela est impossible, que Dieu ne peut pas punir un innocent pour les coupables; par une contradiction révoltante, il veut que sa nation, quoiqu'innocente, soit punie pour les coupables. Si on demande aux Juifs pourquoi Dieu afflige si grièvement et pendant si longtemps son peuple chéri, ils répondent que ce peuple ne l'a que trop mérité; en même temps ils soutiennent que moins criminel que les autres, il est néanmoins châtié pour eux.

Mais Dieu déclare ici formellement le contraire : Mon serviteur *est frappé pour les péchés de mon peuple*, ỳ 8. Ce n'est donc pas pour les péchés des étrangers. *Mon serviteur et mon peuple* ne sont donc pas le même personnage. Dieu déclare par Ezéchiel qu'il ne punit point les Juifs pour les péchés de leurs pères (371); ici les Juifs soutiennent à Dieu, qu'il les punit pour les péchés des autres nations. Peut-on dire encore de ce peuple, qu'*il est retranché de la terre des vivants*, ou qu'il est mort?

§ X.

Continuation.

(ỳ 9.) *Sa mort sera parmi les méchants, et son tombeau parmi les riches.* Ce verset paraît renversé dans le texte; plusieurs ont traduit littéralement : *Il a donné son tombeau avec les impies, et avec le riche dans sa mort*, ce qui ne fait aucun sens. Notre rabbin traduit : *Il subira le tombeau à cause de l'impiété; et la mort à cause des richesses.* Version contraire au texte. Le verbe hébreu *Bhoth* n'a jamais signifié subir, il signifie donner ou placer; la particule *ath* répétée n'a jamais exprimé *à cause :* le peuple juif n'est ni mort ni enterré. Sans rien changer dans le texte, on peut traduire à la lettre : *Il placera chez les impies son tombeau, et chez les riches ses autels*, ses temples ou ses chapelles. Comme l'accomplissement d'une prophétie en est le meilleur commentaire, nous sommes fondés à juger que le prophète a prédit ce qui est effectivement arrivé. Le Messie, après avoir été crucifié parmi les méchants, a été enseveli dans le tombeau d'un des riches de Jérusalem, et ce tombeau est devenu un temple.

(ỳ 10.) *S'il donne sa vie pour victime du péché, il prolongera ses jours, il aura une postérité nombreuse, et il accomplira les desseins du Seigneur.* Nous demandons comment un personnage, qui donne sa vie pour victime du péché, peut prolonger ses jours, à moins qu'il ne ressuscite; en quel sens le peuple juif donne sa vie pour victime du péché. Il ne souffre point volontairement, et Dieu dit qu'il a frappé cette victime *pour les péchés de son peuple.* (ỳ 11.) *Parce qu'il a souffert, il reverra la lumière*, videbit; *il sera comblé de bonheur*, saturabitur; *il donnera aux autres sa propre justice et sa sagesse; il portera le fardeau de leurs iniquités.* Mêmes réflexions sur ce verset. Il s'ensuit que le Messie mis à mort ressuscitera; qu'il sera reconnu pour Sauveur du monde; que par ses leçons et par ses grâces, il donnera aux hommes la justice et la sagesse; que leurs iniquités seront effacées par l'application de ses mérites. Pour adapter au peuple juif tous ces caractères, il faut faire violence à tous les termes, imaginer une mort et une résurrection allégoriques, une justification par métaphore, une satisfaction mystique pour le péché; et après avoir ainsi défiguré le texte, les Juifs et les incrédules viennent nous reprocher que nous entendons les prophéties dans un sens allégorique

(ỳ 12.) *Voilà pourquoi je lui donnerai une part avec les grands de la terre; il partagera les dépouilles avec les forts, parce qu'il a livré son âme à la mort, qu'il a été mis au nombre des criminels, qu'il a porté le péché de plusieurs, et qu'il a prié pour les pécheurs.* C'est la traduction des Juifs mêmes. Ils ont beau se promettre des victoires et des possessions immenses sous le règne futur de leur Messie; la promesse d'Isaïe ne les regarde point. Il n'est pas vrai qu'ils aient livré leur âme à la mort, qu'ils aient porté les péchés des autres nations, ni qu'ils aient prié pour leurs persécuteurs. Notre Messie a fait tout cela; voilà pourquoi Dieu lui a donné pour partage toutes les nations qui l'adorent, et qu'il a enlevé les dépouilles des ennemis du salut. C'est donc avec raison qu'il a dit lui-même dans l'Evangile : *Lorsque le fort armé garde sa demeure, il con-*

(370) *Munimen fidei*, I part. c. 22, p. 159, 162.

(371) *Ezéch.* XVIII.

serve paisiblement ce qu'il possède; mais s'il survient un plus fort que lui, qui le dompte, il lui ôtera ses armes, et partagera ses dépouilles (372).

§ XI.

Explication du chapitre LIV.

Le chap. LIV ne convient pas mieux aux Juifs que le précédent : les conquêtes futures dont ils flattent leur imagination depuis deux mille ans ne sont pas plus réelles que leur mort et leurs mérites. En quel sens peut-on dire, (℣ 1) que l'*épouse veuve et abandonnée aura plus d'enfants que celle qui a un époux?* Est-ce la Synagogue qui est veuve et abandonnée pendant que les autres nations ont Dieu pour époux. Les Juifs ne l'admettront jamais : ils prétendent que Dieu leur est tellement attaché, qu'il néglige le reste de l'univers pour ne penser qu'à eux; qu'ils sont le seul peuple fidèle à Dieu, puisqu'ils aiment mieux souffrir les persécutions et la mort que de renoncer au culte de Dieu. Ce serait donc un blasphème dans leur bouche et une contradiction, de supposer que Dieu les abandonne, pendant qu'il protége les autres peuples.

Selon le sens que nous donnons à la prophétie, tout s'accorde et se soutient. Dans les premiers âges du monde, Dieu était l'époux de toutes les nations ; il était seul adoré. Lorsqu'elles se sont livrées à l'idolâtrie, Dieu a semblé les abandonner, pour n'instruire et ne protéger que la nation juive : elles sont demeurées veuves et stériles; elles n'enfantaient plus à Dieu de nouveaux adorateurs. L'épouse juive étant devenue infidèle à son tour en rejetant le Messie, Dieu a repris la veuve, lui a donné une nouvelle fécondité, a rendu l'Eglise chrétienne plus nombreuse que ne fut jamais la Synagogue. Il continue de l'étendre, et ne l'abandonnera plus jamais. On n'a qu'à suivre le chapitre entier, ce sens y est clair et soutenu; le commentaire des Juifs n'est qu'une vision pour l'avenir, dont rien ne peut nous garantir la réalité. Il serait inutile de pousser plus loin notre explication.

Mais ils prétendent que Jésus-Christ n'a pas accompli tout ce que promet la prophétie : nous devons encore satisfaire à leurs plaintes.

1° Si Jésus-Christ est Dieu, comme nous le croyons, il n'a pas pu être appelé serviteur de Dieu, souffrir, mourir, intercéder pour les pécheurs, etc. (373).

Réponse. Jésus-Christ est Dieu et homme ; en qualité d'homme, il a pu faire tout ce qu'on lui conteste, et il l'a fait. S'il n'était pas Dieu dans toute la rigueur du terme, il n'aurait pas pu porter les iniquités des hommes, souffrir le châtiment qui doit nous donner la paix, s'offrir pour victime du péché, etc. Isaïe lui-même nomme le Messie *Dieu fort, Dieu avec nous ;* sur ce fondement, les anciens Juifs ont attribué la divinité au Messie, tout comme nous l'attribuons à Jésus-Christ (374).

2° Jésus-Christ n'a été ni élevé, ni exalté, ni grand parmi les hommes, puisqu'il est mort comme l'un des derniers du peuple.

Réponse. Jésus est mort, mais il est ressuscité ; Isaïe avait prédit qu'il reverrait la lumière. Il a été élevé non-seulement au plus haut des cieux; mais aux yeux de toutes les nations qui l'adorent comme leur Dieu et leur Sauveur, cette grandeur est plus réelle et plus solide que celle que les Juifs attribuent à leur Messie ; grandeur temporelle, fondée sur le carnage des nations et sur leur esclavage, contraire aux desseins de Dieu, qui rendrait ce prétendu Messie incapable de remplir les fonctions du Sauveur et de porter les iniquités de son peuple.

3° Il est dit que le Messie verra sa race ou sa postérité; or Jésus n'a point laissé d'enfant : ses disciples ne sont point *sa race*, on ne peut donner ce nom qu'à des hommes nés de son sang.

Réponse. Les disciples et adorateurs de Jésus-Christ sont véritablement *la race* dans le sens d'Isaïe et des prophètes. Ceux-ci promettent que Dieu adoptera les étrangers qui se joindront à son peuple, et qu'il n'y aura point de différence entre eux (375). On ne peut pas entendre autrement la fécondité qu'Isaïe annonce sous le règne du Messie à l'épouse stérile et abandonnée. Les Juifs eux-mêmes prouvent par les prophètes qu'alors les étrangers se joindront à eux, et deviendront avec eux le peuple du Seigneur. Voilà donc une race qui ne vient point du sang, mais de l'adoption ; c'est la seule qui convienne au Messie.

4° Qui sont les grands de la terre, *les forts*, avec lesquels Jésus a partagé les dépouilles ?

Réponse. Nous l'avons dit, ce sont les démons, les faux dieux des nations et les ennemis du salut, auxquels Jésus-Christ a enlevé les âmes qu'ils tenaient captives et conduisaient à une perte éternelle. Le sens grossier dans lequel les Juifs prennent toutes ces expressions, est contraire aux prophéties, aux promesses et aux desseins de Dieu. Pour l'appuyer, les rabbins mêlent ensemble les promesses que Dieu avait faites aux Juifs pour leur retour de la captivité de Babylone, et qui sont purement temporelles avec celles qui regardent le règne du Messie, et qui sont évidemment spirituelles. Ils veulent, non pas éclaircir les unes par les autres, mais plonger le tout dans un même chaos où l'on ne puisse rien discerner. C'est ainsi qu'ils sont parvenus à étouffer leur ancienne tradition, qu'ils nourrissent l'entêtement de leurs sectateurs, et font valoir toutes leurs rêveries. Lorsqu'on les a forcés dans toutes les subtilités et les chicanes qu'ils font sur le texte, ils nous renvoient à l'avénement futur d'un Messie qui tarde à

(372) *Luc.* XI, 21.
(373) *Munimen fidei*, c. 22, p. 157.
(374) V. GALATIN, l. III.
(375) *Isa.* LVI, III et suiv.; *Ezech.* XLVI, 22.

venir depuis deux mille ans; quand il ne leur reste plus d'autre ressource, ils se rabattent à blasphémer contre Jésus-Christ. Telle est la savante école dans laquelle les incrédules ont pris des leçons pour argumenter contre la religion chrétienne.

§ XII.

Prophétie de Daniel, c. II, VII *et* VIII.

Daniel captif à Babylone, expliquant un songe qu'avait eu Nabuchodonosor, prédit la destinée de quatre monarchies successives, figurées par quatre métaux différents. Il annonce à ce roi que sa monarchie, représentée par l'or, fera place à une seconde moins considérable, dont l'argent est l'image; que celle-ci sera détruite par une puissance d'airain qui subjuguera une partie de l'Orient; qu'enfin une puissance de fer brisera et réduira en poudre ces différentes dominations. *Alors*, dit le prophète, *le Dieu du ciel fera naître un royaume qui ne se détruira jamais, et qui ne sera point transporté à un autre peuple. Il affaiblira et consumera insensiblement tous les autres, et il subsistera éternellement.* (Chap. II, ℣ 44.)

Chap. VII. ℣. 14 et suiv. Il annonce la même succession d'empires, sous l'emblème de quatre animaux qui se dévorent l'un après l'autre. Il voit ensuite descendre sur les nuées du ciel *le Fils de l'homme* qui est présenté devant le trône de l'Eternel. *Dieu lui a donné la puissance, la gloire, la royauté; tous les peuples, toutes les langues, toutes les familles lui seront soumises; son pouvoir est éternel, il ne lui sera point ôté, et son royaume ne se détruira jamais..... Alors les saints du Dieu très-haut régneront et jouiront de la royauté pendant une suite infinie de siècles.... Le sceptre, le pouvoir, l'étendue des forces qui sont sous le ciel, doivent être donnés aux peuples des saints du Très-Haut dont le règne est éternel; tous les rois doivent lui être soumis et lui obéir.*

Dans le chap. VIII, l'ange Gabriel apprend au prophète que le premier des animaux qu'il a vus est le roi des Mèdes et des Perses; le second, le roi des Grecs, qui aura quatre successeurs moins puissants que lui; qu'après eux viendra un roi cruel, qui persécutera le peuple saint et ôtera la vie à plusieurs. Personne ne peut méconnaître Cyrus dans le premier de ces princes, Alexandre dans le second, Antiochus Epiphanes dans le troisième. Daniel les désigne de nouveau dans le ch. XI; il prédit que le dernier sera attaqué et vaincu par des peuples qu'il nomme *Chthjm*, *Kittim* ou Occidentaux (376); ce sont évidemment les Romains.

Les Juifs pensent comme nous, que, dans cette prophétie de Daniel, le royaume du Fils de l'homme et des saints est celui du Messie; mais ce royaume, disent-ils, n'est pas encore arrivé; Jésus ne règne point sur tous les peuples; dans l'Ancien Testament les Juifs seuls sont désignés sous le nom de *saints* (377).

Cependant, selon la prophétie de Daniel, le royaume du Fils de l'homme et des saints doit arriver après la destruction de la troisième monarchie qui est celle des Grecs, et pendant la durée de la quatrième, qui est celle des Romains: *In diebus regnorum illorum.* L'auteur du *Munimen fidei* ne devait point supprimer cette circonstance décisive; mais il a toujours soin de passer sous silence ce qui l'incommode.

Si Jésus-Christ ne règne pas encore sur tous les peuples, il a droit d'y régner; il n'y a aucune nation considérable dans l'univers chez laquelle il n'ait quelques adorateurs, et il augmente tous les jours ses conquêtes. Son règne seul peut être éternel, parce qu'il l'exerce sur les esprits et sur les volontés. Quant à celui que les Juifs se promettent sous leur Messie, qui doit être tout à la fois temporel et éternel, réunir la sainteté à la félicité de ce monde, c'est une chimère qui ne se réalisera jamais. Les Juifs ne sont plus le peuple saint, depuis qu'ils ont rejeté le Messie qui venait les sanctifier.

§ XIII.

Sur la succession des monarchies.

La prophétie de Daniel sur la succesion des monarchies, a paru trop claire aux incrédules. Ils soutiennent, après Porphyre et après Spinosa, qu'elle a été forgée depuis l'événement et pendant les temps qui se sont écoulés depuis Antiochus jusqu'à Jésus-Christ (378). L'auteur de l'*Examen important* pense que les livres de ce prophète, ceux de David, de Salomon et d'autres, ont été faits dans Alexandrie (379).

Réponse. Les soupçons et les conjectures ne coûtent rien à nos adversaires; mais la hardiesse avec laquelle ils les proposent, démontre qu'ils ne sont pas fort habiles dans l'art de la critique. 1° Si le livre de Daniel était d'une date postérieure au siècle d'Antiochus, il serait écrit tout entier en Chaldéen comme les paraphrases; au lieu que la plus grande partie de ce livre est en Hébreu. A l'époque dont nous parlons, l'Hébreu n'était plus la langue vulgaire parmi les Juifs, et personne parmi eux n'était plus en état d'écrire en cette langue. 2° Il est fait mention de Daniel dans les prophéties d'Ezéchiel, qui vivait avec lui à Babylone; il y est parlé de la sagesse de Daniel, et de la connaissance qu'il avait des choses cachées (380). Ezéchiel compare la sainteté de Daniel avec celle de Noé et de Job (381). 3° Néhémie, qui vivait longtemps avant le siècle d'Antiochus, fait à Dieu une prière évidemment tirée du livre de Daniel (382). L'auteur

(376) *Dan.* VIII, 20; XI, 30.
(377) *Munimen fidei*, c. 41.
(378) *Opinion des anciens sur les Juifs*, p. 117; *Esprit du Judaïsme*, p. 149; *Examen des prophéties*, p. 149, 152.

(379) *Examen important*, c. 10, p. 54; *Bible expliquée*, p. 465 et suiv.
(380) *Ezech.*, XXVIII, 3.
(381) *Ezech.*, XIV, 14 et 20.
(382) Comparez *Néhém.* I, 5, avec *Daniel*, IX, 4.

du premier livre des Machabées nous apprend que Mathathias, contemporain d'Antiochus, citait à ses enfants l'exemple de ce même prophète (383). 4° Josèphe l'historien regarde les prophéties de Daniel comme très-authentiques; il raconte qu'elles furent montrées à Alexandre le Grand, par le pontife Jaddus, longtemps avant le règne d'Antiochus (384). 5° Cette authenticité n'était point révoquée en doute parmi les Juifs, lorsque Jésus-Christ a paru, puisqu'il allègue ces prophéties, et qu'il en annonce l'accomplissement (385). 6° Quand l'auteur de ce livre aurait écrit au siècle d'Antiochus, il faudrait encore lui supposer l'esprit prophétique, puisqu'il a prédit l'établissement du *royaume du Fils de l'homme et des saints*, qui n'était pas encore arrivé, et la ruine de Jérusalem par les Romains, qui était encore fort éloignée. Nous le verrons dans le paragraphe suivant. La prétendue supposition des prophéties de Daniel n'est donc pas d'un grand secours aux incrédules.

§ XIV.

Cette prophétie n'a point été faite après l'événement.

Il y a plus : les *remarques astronomiques* de M. de Cheseaux *sur le livre de Daniel*, démontrent que l'auteur a été ou divinement inspiré pour trouver le cycle dont il s'est servi, ou l'un des plus habiles astronomes qui furent jamais. Les incrédules n'admettent point la première de ces deux suppositions : ils sont donc forcés de reconnaître que ce livre a été fait à Babylone dans le temps que l'astronomie était la plus florissante chez les Chaldéens, et non trois cent quatre-vingts ans plus tard et après la persécution d'Antiochus; à cette dernière époque, les Juifs de la Palestine, ni ceux d'Alexandrie n'étaient certainement pas de savants astronomes.

Les preuves sur lesquelles les incrédules appuient leurs soupçons, ne sont rien moins que solides. Ils disent que Daniel, prétendu ministre d'Etat, se trompe sans cesse sur le nom des rois d'Assyrie et de Perse. Ce qu'il raconte de la métamorphose de Nabuchodonosor, n'a été connu d'aucun historien profane, et son livre est plein de mots dérivés du grec.

Mais il est faux que Daniel se trompe sur les noms des rois dont il parle. Il leur donne le nom chaldéen ou persan qu'ils portaient; au lieu que les Grecs, en écrivant ces noms, les ont traduits ou défigurés; c'est ce qui fait la difficulté de concilier les historiens grecs avec les livres saints. Souvent même ces historiens ne s'accordent pas entre eux; ils varient sur le nom du même personnage, parce que les rois d'Assyrie et de Perse avaient plusieurs noms; ils étaient nommés différemment par leurs sujets de différentes nations : la langue des Mèdes, celle des Perses, celle des Chaldéens, n'étaient pas la même.

(383) *I Machab.* II, 58.
(384) JOSÈPHE, *Antiq. Jud.*, l. XVIII, c. 12; l. XI; c. 8.

Est-il étonnant que la métamorphose de Nabuchodonosor ne se trouve dans aucun historien profane? Nous n'en avons aucun qui ait parlé de ce roi, ou qui en ait fait l'histoire; les anciens historiens orientaux, et même plusieurs historiens grecs, ne subsistent plus.

Il est faux qu'il se trouve dans Daniel un très-grand nombre de mots tirés du grec; nous y voyons seulement quelques termes d'arts, qui sont à peu près les mêmes en grec et en chaldéen; mais il est incertain si ces mots n'ont pas été plutôt empruntés du chaldéen par les Grecs, que du grec par les Chaldéens. La présomption est en faveur du plus ancien des deux peuples; or, les Chaldéens ont été policés, ils ont cultivé les sciences et les arts avant les Grecs.

Les raisons que nous avons alléguées pour prouver l'authenticité du livre de Daniel, sont encore plus fortes pour établir l'antiquité de ceux de David, de Salomon, d'Isaïe et des autres prophètes. S'ils avaient été fabriqués dans Alexandrie, ils auraient été écrits en grec, puisqu'il a fallu faire la traduction grecque de ces livres pour les Juifs d'Alexandrie, qui n'entendaient plus l'hébreu, et celui de Daniel a été traduit aussi bien que les autres. Saint Justin, saint Clément le Romain, saint Jérôme, Origène; en sont garants. On a publié à Rome, en 1772, la traduction grecque de Daniel par les Septante, copiée sur les *Tétraples* d'Origène.

§ XV.

Autre prophétie de Daniel, c. IX. *Sur la mort du Messie.*

Le même prophète s'exprime ainsi, ch. IX, ℣ 1. *La première année du règne de Darius le Mède, je compris, en lisant Jérémie, que, selon la parole de Dieu qui lui fut adressée, la désolation de Jérusalem ne devait durer que soixante-dix ans.* En conséquence, Daniel prie Dieu pour son peuple et demande sa délivrance; à la fin de la prière l'ange Gabriel lui apparaît, et lui dit, ℣ 23 : *Votre prière est exaucée; je viens vous instruire de la parole que le Seigneur a prononcée, parce que vous le désirez avec ardeur.* (℣ 24.) *Comprenez donc ce que je vais vous dire, et le sens de la prophétie* (*que vous avez lue sur les soixante-dix ans de captivité*). *Ce sont soixante-dix semaines abrégées sur le sort de votre peuple et de la ville sainte, pour mettre fin aux prévarications, racheter les péchés, expier les iniquités, faire naître la justice éternelle, mettre le sceau aux visions et aux prophètes, et consacrer le Saint des saints* (*ou la sainteté par excellence*). (℣ 25.) *Sachez que du moment où s'accomplira l'ordre de rebâtir Jérusalem, jusqu'au Messie, chef du peuple, il s'écoulera sept semaines et soixante-deux semaines. Les places publiques et les murs seront rebâtis dans un temps assez court.* (℣ 26.) *Après soixante-deux semaines, le Messie sera retranché ou tué, mais non*

(385) *Matth.* XXIV. 15.

pas pour lui. Un peuple conduit par un chef qui doit venir, détruira la ville et le sanctuaire, en faisant les ravages d'une inondation, et la désolation durera jusqu'à la fin de la guerre. (℣ 27.) *Pendant une semaine, l'alliance se conclura avec plusieurs; au milieu de la semaine, il fera cesser le sacrifice et les offrandes; il étendra partout les abominations; il portera au comble la désolation et la consternation.*

Nous avons tâché de rendre ce texte le plus littéralement qu'il est possible, sans vouloir tirer aucun avantage des versions; le commentaire qu'il exige ne sera pas fort étendu.

1° La prophétie de Jérémie, à laquelle Daniel fait allusion, est conçue en ces termes : *Toute la terre* (de la Judée) *sera déserte et causera de l'étonnement; tous ses habitants seront assujettis au roi de Babylone pendant soixante-dix ans. Lorsque ces soixante-dix ans seront écoulés, je punirai le roi de Babylone et son peuple de leurs iniquités* (386). Puisque ces soixante-dix ans sont *l'abrégé* de soixante-dix semaines qui doivent se passer jusqu'à l'arrivée du Messie, il est évident qu'il s'agit ici de semaines d'années, et que les soixante et dix font quatre cent quatre-vingt-dix ans.

2° A quelle époque doit-on les commencer? Selon la plupart des commentateurs : *Ab exitu sermonis ad œdificare faciendum Jerusalem*, signifie, *depuis que l'édit sera porté de faire rebâtir Jérusalem.* Il nous paraît plus naturel d'entendre l'exécution de cet ordre que sa publication. L'hébreu *mtra* a la même signification que le français *issue*; or *issue* signifie non-seulement sortie, ou l'action de sortir, mais succès, événement, la fin d'une affaire. Il nous paraît encore assez indifférent de prendre *sermo* pour l'édit du roi de Perse, ou pour la prédiction faite par les prophètes de la reconstruction de Jérusalem, puisque c'est l'accomplissement de l'un et de l'autre, ou l'événement même prédit et ordonné qui nous sert d'époque.

3° Il n'est point ici question de la reconstruction du temple, mais du rétablissement de la ville, de ses places publiques, de ses murs, de ses remparts; le texte y est formel. Cet événement était intéressant pour les Juifs; ils ne pouvaient pas en ignorer la date précise. C'est sous Néhémie, soixante-treize ans après le premier retour, ou la vingtième année d'Artaxerxès à Longue-Main, que l'on commença à rétablir les murs de Jérusalem et ses portes (387). Le tout fut achevé en cinquante-deux jours (388), par conséquent *dans un temps assez court.*

§ XVI

Les difficultés de chronologie sont nulles.

4° Quand nous ne pourrions pas déterminer en quelle année tomba la vingtième d'Artaxerxès, quand l'histoire et la chronologie de ces temps-là seraient encore plus confuses, quand aucun des calculs imaginés par les commentateurs ne serait solidement prouvé, cela nous serait fort indifférent. Ce qui est devenu incertain après deux mille ans, ne l'était pas dans le temps de la venue de Jésus-Christ. Les Juifs ne pouvaient ignorer dans quelle année leur capitale avait été rebâtie, ni en quel temps devaient échoir les quatre cent quatre-vingt-dix ans fixés par Daniel. Jésus-Christ était bien sûr de leur fin prochaine, lorsqu'il disait à ses disciples : *Quand vous verrez dans le temple l'abomination et la désolation, prédites par le prophète Daniel, que celui qui lit le comprenne. Ceux qui sont dans la Judée, n'ont qu'à fuir dans les montagnes..... Cette génération ne passera point avant que toutes ces choses arrivent* (389).

Nous n'entrerons donc dans aucune dispute de calcul; peu nous importe de savoir en quelle année il faut commencer à compter les quatre cent quatre-vingt-dix ans qui devaient s'écouler depuis la construction de Jérusalem jusqu'au Messie; comment il faut arranger les semaines; s'il faut détacher des sept premières les soixante-deux après lesquelles le Christ sera retranché ou mis à mort; quelle est la semaine pendant laquelle plusieurs concluront une alliance, et au milieu de laquelle les sacrifices et les offrandes cesseront, etc. Cela n'est pas nécessaire pour prouver démonstrativement contre les Juifs, que le Messie est arrivé depuis plus de dix-sept siècles.

5° En effet, à cette époque les Romains ont détruit Jérusalem, le temple, les sacrifices, les oblations, et ont anéanti la république des Juifs. Dans ces temps-là, il a paru dans la Judée plusieurs hommes qui se sont donnés pour le Christ ou le Messie que les Juifs attendaient : ce fait est certain, non-seulement par l'Evangile, mais par l'histoire de Josèphe. Tacite et Suétone nous apprennent que vers le temps de la guerre des Romains contre les Juifs, l'Orient était imbu d'une persuasion *ancienne et constante*, que des conquérants, sortis de la Judée, seraient les maîtres du monde. La prophétie de Daniel avait donc fait impression sur tous les esprits et les tenait en suspens; l'on était persuadé que le temps fixé par ce prophète était expiré ou prêt à l'être. Nous demandons, parmi les personnages divers qui ont paru sur la scène, lequel a le mieux porté les caractères sous lesquels Daniel et les autres prophètes ont désigné le Messie, auquel d'entre eux on doit donner la préférence?

De deux choses l'une : ou l'un d'entre eux est le Messie, ou la prophétie de Daniel est fausse. Il ne sert plus à rien de calculer et de contester sur quelques années de plus ou de moins. Dix-sept siècles

(386) *Jerem.* xxv, 12; et xxix, 10.
(387) *II Esdr.* ii, 1.
(388) C. vi, 15.
(389) *Matth.* xxiv, 15 et 34.

écoulés depuis l'époque fatale, sont plus que suffisants pour démontrer l'aveuglement des Juifs, qui s'obstinent encore à espérer un Messie futur, lorsqu'il ne reste plus aucun moyen sûr de le reconnaître, et qu'il est trop tard pour lui appliquer les prophéties.

6° On demandera peut-être : Pourquoi Daniel a-t-il ainsi haché le temps fixé pour l'accomplissement de sa prédiction? Plusieurs y soupçonnent du mystère : pour nous, nous n'y voyons qu'une allusion au nombre septénaire, allusion très-commune chez les Juifs, et qui paraît ici destinée à fixer la mémoire. C'est comme si l'ange avait dit à Daniel : Les soixante dix ans de captivité sont précisément la septième partie du temps qui doit s'écouler depuis le rétablissement de Jérusalem jusqu'à l'arrivée du Messie. Comptez d'abord sept fois 7, vous aurez 49; c'est le dixième du total : il vous restera soixante-deux fois 7, après lequel temps le Messie sera mis à mort : enfin, dans les sept années nécessaires pour parfaire le nombre, il y aura une alliance conclue avec plusieurs : et vers le milieu de ces sept ans, les sacrifices et les offrandes cesseront absolument.

§ XVII

Circonstances plus remarquables.

Encore une fois, il n'est pas nécessaire de faire cadrer tous les événements avec les différentes parties de ce calcul. Si des commentateurs plus habiles en viennent à bout et réunissent tous les suffrages, nous applaudirons à leur travail : il sera très-satisfaisant pour la curiosité; mais il ne nous paraîtra pas ajouter beaucoup à la force de la preuve. Les Juifs et les incrédules ont voulu tirer avantage de la multitude des systèmes imaginés pour y réussir (390) ; il est bon de leur montrer que l'on n'y prend aucun intérêt.

7° Il nous paraît plus utile de noter quelques-unes des circonstances énoncées dans la prophétie. Le Messie sera retranché ou mis à mort, *mais non pas pour lui.* C'est le seul sens que présentent ces mots *vajv lj* et *non ei*, ou plutôt, *et non sibi;* les Hébreux n'ont point de pronom réciproque. Lorsque Caïphe disait aux Juifs: *Il est expédient pour vous qu'un homme meure pour le peuple, et que toute la nation ne périsse point* (391); il expliquait, sans le savoir, la prophétie de Daniel. L'évangéliste n'a pas tort de remarquer qu'il prophétisait sans y faire attention. Le Messie n'a point été mis à mort *pour lui-même*, ni pour l'avoir mérité par aucun crime, mais pour sauver les hommes.

Les autres effets qui devaient résulter de sa mort, sont annoncés par le prophète. C'était de mettre fin aux prévarications, à l'idolâtrie et aux autres crimes des gentils, et ux infidélités des Juifs ; de *racheter les péchés*, ou d'y mettre un sceau qui en fît sentir la malice et l'énormité ; d'expier les iniquités ; de faire régner la justice éternelle ou le vrai culte de Dieu jusqu'à la fin des siècles ; de sceller les visions et les prophéties, ou d'en démontrer la vérité et la divinité par leur accomplissement, de consacrer la sainteté par excellence, ou d'apprendre aux hommes en quoi consiste la sainteté, et de la faire régner parmi eux. La mort de Jésus-Christ a fait tout cela ; ces traits singuliers ne conviennent qu'à lui, et ils nous semblent plus propres à prouver qu'il est le vrai Messie, que tous les calculs possibles sur la prophétie de Daniel. Il faudrait un très-gros volume pour réfuter les anachronismes et les fables que l'auteur du *Munimen fidei* a rassemblés sur ce point (392).

Daniel parle d'une alliance qui sera conclue pendant la dernière semaine, au milieu de laquelle cesseront les victimes et le sacrifice. Cette alliance nous paraît désigner la réunion des Juifs avec les gentils dans le sein de l'Eglise; or, elle a commencé à s'exécuter avec le plus grand éclat, lorsque Jérusalem et le temple ont été détruits, que les sacrifices et les cérémonies légales ont cessé.

Le juif Orobio dit que cette prophétie est très-obscure (393); pour nous, elle nous paraît très-claire; il l'applique au grand-prêtre qui vivait sous Néhémie. Mais c'est Néhémie lui-même qui apporta l'ordre de rebâtir Jérusalem et qui le fit exécuter. Il ne s'était donc écoulé ni sept semaines ni soixante-dix semaines depuis cette époque jusqu'au grand-prêtre qui vivait pour lors.

Dans les *opinions des anciens sur les Juifs*, il est dit, que l'auteur du premier livre des *Machabées* applique à la persécution d'Antiochus et à la mort d'Onias la prophétie de Daniel (394). C'est une fausseté. Il n'est fait aucune mention de cet oracle dans le premier ni dans le second livre des Machabées ; cette histoire n'y fait aucune allusion. Jusqu'à la mort d'Onias, il ne s'était point écoulé quatre cent quatre-vingt-dix ans, ni depuis Néhémie, ni depuis le retour sous Esdras, ni depuis la prophétie de Daniel, ni depuis celle de Jérémie ; cette mort ne peut s'ajuster avec aucun calcul.

On dit dans l'*Encyclopédie*, *Moasim*, que les oracles de Daniel *sont applicables à divers objets.* Nous serions charmés d'apprendre à quel objet ou à quel personnage différent du Messie l'on peut appliquer les deux prophéties que nous venons d'alléguer.

§ XVIII.

Prophéties d'Aggée et de Malachie.

Le prophète Aggée, qui vivait après le retour de la captivité, exhortait les chefs de la nation juive à reprendre et à continuer les travaux de la reconstruction du temple, qu'ils avaient interrompus. *Encore quelques*

(390) *Munimen fidei*, I part., c. 42; *Amica collatio*, p. 161; *Bible expliquée*, p. 467.
(391) *Joan.* XI, 50.
(392) *Munimen fidei*, I part., c. 42.
(393) *Amica collatio*, p. 162
(394) *Opinion des anciens sur les Juifs*, p. 111.

moments, et je mettrai en mouvement le ciel et la terre, la mer, le continent et tous les peuples. Alors arrivera le désir ou le désiré de toutes les nations, et je remplirai de gloire cette maison. L'or et l'argent sont à moi; la gloire de ce temple nouveau sera plus grande que celle du premier : j'y donnerai la paix, dit le Seigneur des armées (395).

Malachie, qui prophétisa quelques années après, dit au nom du Seigneur : *Je vais envoyer mon ange qui préparera le chemin devant moi; bientôt viendra dans son temple le maître ou le prince que vous cherchez, et l'Ange de l'alliance que vous désirez; il vient, dit le Seigneur des armées. Qui saura le jour de son arrivée? Qui osera soutenir sa présence? Il ressemble au feu qui purifie les métaux, et à l'herbe des foulons. Il purifiera les enfants de Lévi, et les éprouvera comme on éprouve l'or et l'argent. Alors ils offriront au Seigneur des sacrifices dans l'innocence; Dieu agréera les offrandes de Juda et de Jérusalem comme dans les premiers temps et dans les âges les plus anciens* (396).

Il avait dit peu auparavant, en parlant aux Juifs : Vous ne pouvez plus me plaire, dit le Seigneur; je n'accepterai plus les offrandes de vos mains, parce que du lieu où le soleil se lève, jusqu'à celui où il se couche, mon nom est grand parmi les nations; l'on m'offre en tout lieu des sacrifices, et on me présente des victimes pures, parce que mon nom est exalté parmi les nations (397).

On ne doit point séparer ces prophéties, elles répandent du jour l'une sur l'autre; après les avoir comparées, nous faisons aux Juifs les questions suivantes.

1° En quoi la gloire du second temple doit-elle l'emporter sur celle du premier, où Salomon avait étalé toute sa magnificence? Il est dit dans Esdras, que lorsqu'on jeta les fondements du second temple, les vieillards, les prêtres, les chefs de la nation qui avaient vu subsister le premier, pleuraient amèrement en faisant la comparaison de l'un à l'autre (398). Les Juifs conviennent que dans le second il manquait plusieurs choses qui rendaient le premier recommandable, l'arche, le propitiatoire, les chérubins, l'oracle du grand-prêtre, le saint esprit, le feu céleste, l'huile sainte pour les onctions, et la présence du Dieu d'Israël (399). Comment, avec tous ces désavantages, ce second temple pouvait-il effacer la gloire de celui de Salomon?

2° Qui est le désiré des nations, le dominateur que cherchent les Juifs, l'ange de l'alliance qui doit venir dans le second temple?

3° Comment les sacrifices offerts au Seigneur en tout lieu, chez les nations, peuvent-ils être plus agréables à Dieu que ceux des Juifs, surtout lorsque les lévites auront été purifiés comme l'or, et qu'ils offriront des sacrifices dans l'innocence?

(395) *Aggæ.* II, 7 et seq.
(396) *Malach.* III, 1.
(397) *Malach.* I, 10.
(398) *Esdr.* III, 12.

§ XIX.
Objections du juif Orobio.

L'auteur du *Munimen fidei*, qui a senti le poids de ces difficultés, répond à la première, qu'Aggée ne parle point dans sa prophétie du second temple que les Juifs bâtissaient pour lors, mais du troisième qui sera construit sous le Messie, selon le plan qui en est tracé dans Ezéchiel, chap. IX et suiv. « Aggée, dit-il, s'attache dans tout ce chapitre à exténuer et à rabaisser l'ouvrage auquel les Juifs étaient pour lors occupés, et à leur montrer que tout cela n'était rien devant Dieu. Mais il relève la gloire du temple qui sera bâti lorsque Dieu *mettra le ciel et la terre en mouvement*, c'est-à-dire, après les guerres contre Gog et Magog, qui précéderont l'arrivée du Messie. »

Il n'est pas possible de contredire plus formellement le texte du prophète. Son unique but est d'encourager les Juifs à bâtir le second temple, dont la construction avait été interrompue; il les reprend vivement de l'avoir négligée : *Qui est celui d'entre vous*, dit-il, *qui a vu* cette maison *dans sa première gloire, et pourquoi la regardez-vous à présent comme si ce n'était rien? Courage donc, Zorobabel; et vous, Jésus, grand-prêtre, et vous tous, peuple de Judée, travaillez, dit le Seigneur, parce que je suis avec vous... Je remplirai de gloire cette maison*, etc. (400). Zacharie s'exprime de même (401), et les Juifs osent nous dire qu'il n'est pas ici question du second temple.

Ils sont forcés de convenir que la gloire du temple dont parle Aggée, consiste en ce qu'il sera honoré de la présence du Messie; le texte le dit expressément. Dès que nous démontrons qu'il y est question du second temple bâti par Zorobabel, et non d'un autre, il est évident que le Messie a dû arriver pendant la durée de ce même temple détruit depuis dix-sept cents ans.

Les prétendues guerres contre Gog et Magog sont un rêve, dont les rabbins amusent leurs sectateurs. Les mouvements dans le ciel, sur terre et sur mer, dont parle Aggée, sont évidemment les miracles qui ont accompagné la naissance, la prédication et la mort du Messie, et la révolution qui s'est faite chez toutes les nations par l'établissement de l'Evangile.

Dieu, disent-ils encore, promet de *donner la paix* dans son temple; or, il ne l'a pas donnée dans le second, puisque Jésus *est venu apporter, non la paix, mais le glaive.*

Nous répondrons que Dieu a donné dans son temple et par Jésus-Christ, la vraie paix, qui consiste dans la rémission des péchés et dans la grâce de vaincre nos passions; toute autre ne conviendrait point au caractère d'*Ange de la nouvelle alliance*, que le prophète attribue au Messie. Nous avons

(399) *Munimen fidei*, c. 34.
(400) *Aggæ.* II, 4.
(401) *Zachar.* IV 9.

expliqué ailleurs le sens des paroles de l'Evangile, dont les Juifs et les incrédules ne cessent d'abuser.

Sur la seconde question, nous avons lieu d'être satisfaits de la réponse de notre auteur ; il convient que le Désiré des nations, le Dominateur attendu, l'Ange de l'alliance, est le Messie. Mais si cet envoyé de Dieu a conclu une nouvelle alliance, il est clair que l'ancienne ne subsiste plus.

A la troisième, il répond que Dieu ne fait aucune comparaison entre les sacrifices des Juifs et ceux des idolâtres; il excuse seulement ces derniers, parce qu'en rendant un culte à de fausses divinités, leur intention était de le rendre au vrai Dieu (402). Tel est aussi le sentiment des plus fameux rabbins, David Kimchi, Aben-Esdra, Salomo-Jarchi, etc.

Ainsi les Juifs, ordinairement si zélés contre l'idolâtrie, n'hésitent point de se réconcilier avec elle, pour se tirer d'un passage qui les incommode. En parlant de la religion des Grecs et des Romains, dans la première partie de notre ouvrage, nous avons fait voir que le culte des païens n'a jamais eu aucun rapport direct ni indirect au vrai Dieu.

Dans les paroles de Malachie, la comparaison est clairement établie entre les sacrifices des Juifs et des autres nations, et Dieu donne la préférence à ces derniers. *Je n'accepterai plus vos offrandes, parce que l'on m'offre en tout lieu des sacrifices*, etc. Mais il n'est pas question ici des sacrifices des idolâtres; jamais Dieu ne peut les agréer. Le prophète parle évidemment de ceux qui seront offerts à Dieu chez les nations converties par la prédication du Messie et de ses apôtres; le présent est mis pour le futur, selon le style ordinaire des prophètes.

De même on doit conclure que quand Malachie parle des sacrifices qui seront offerts à Dieu *dans l'innocence* par les lévites que le Messie aurait purifiés, il n'est plus question des mosaïques, ni de victimes sanglantes, mais d'un sacrifice nouveau, institué par le Messie lui-même, et qui mérite seul le nom d'*oblation pure* et sans tache.

§ XX.

La présomption n'est point en faveur des Juifs.

Quoiqu'il y ait plusieurs autres prophéties dans les livres saints, qui ne sont ni moins claires, ni moins décisives que celles que nous venons d'exposer, nous ne pousserons pas cette discussion plus loin. Ce que nous avons dit suffit pour confondre également les Juifs et les incrédules. Les premiers soutiennent que les prophéties n'ont point été accomplies en Jésus-Christ; ils en pervertissent le sens, pour esquiver les preuves accablantes que l'on en tire contre eux. Les seconds disent que la présomption est néanmoins en faveur des Juifs, qu'ils doivent être plus en état que nous de juger du vrai sens des prophéties et de l'application que l'on doit en faire (403). On a vu déjà combien cette présomption est vaine et mal fondée ; nous le montrerons encore plus évidemment par la suite. Quand il a été question de peindre les Juifs, nos adversaires les ont représentés comme le peuple le plus ignorant, le plus stupide, le plus fanatique de l'univers : quand il s'agit d'éluder les prophéties, ils lui font réparation d'honneur; ils soutiennent que les Juifs ont raisonné très-sensément et très-solidement sur le sens des prophéties et sur les caractères du Messie.

Il n'en faut pas davantage pour démontrer encore la fausseté d'une autre supposition souvent renouvelée par les incrédules. Selon eux, « il ne paraît point que l'attente d'un Messie fût une opinion universellement répandue chez les Juifs du temps de Jésus-Christ. Philon et Josèphe n'en parlent point. Ce dernier attribue à Vespasien le passage de l'Ecriture qui parle du Messie ; c'est, disent-ils, le sens le plus naturel qu'on puisse lui donner. Tacite et Suétone n'ont fait que copier Josèphe. Aucuns des auteurs anciens qui ont parlé des Juifs, ne leur ont attribué cette opinion qui fait aujourd'hui leur caractère distinctif (404). » Quelques-uns ont avancé que l'attente du Messie n'avait commencé à s'introduire chez les Juifs qu'après le règne d'Hérode (405) : d'autres, qu'elle est venue, non des prophéties, mais du préjugé ordinaire aux Juifs, qui, dans toutes leurs calamités, espéraient toujours que Dieu leur enverrait un libérateur ; d'autres enfin, que c'est une invention des chrétiens (406).

§ XXI.

L'attente du Messie était constante et générale.

Toutes ces allégations sont réfutées par des preuves incontestables. 1° Si, vers le temps de la mission de Jésus-Christ, l'attente d'un Messie n'était pas universellement répandue chez les Juifs, comment les auteurs des paraphrases chaldaïques, qui ont écrit dans ce même temps, ont-ils constamment appliqué au Messie les prophéties dont nous avons parlé? Ont-ils résolu de contredire la tradition, de changer le sens que l'on avait donné aux prophéties jusqu'alors, d'introduire chez les Juifs une croyance de laquelle il n'avait pas encore été question? La nation entière s'est-elle laissée subjuguer par la simple autorité de ces écrivains? On sait que chez les Juifs l'autorité des paraphrases est égale à celle du texte. 2° Le silence de Josèphe et de Philon ne peut pas prévaloir au témoignage formel des para-

(402) *Munimen fidei*, c. 38.
(403) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Proph.*; *Sixième Lettre à Sophie*, p. 92 et suiv.

(404) *Opinion des anciens sur les Juifs*, p. 92.
(405) *Examen important*, c. 11, p. 57.
(406) *Septième Lettre à Sophie*, p. 102.

phrases; un argument négatif ne renversera jamais des preuves positives. Lorsque Philon et Josèphe ont écrit, l'attente du Messie était aussi répandue chez les Juifs qu'elle l'est aujourd'hui; nous le verrons dans un moment : que peut-il donc résulter de leur silence? Mais il est faux que Josèphe ne parle pas du Messie; nous rapporterons ailleurs le fameux passage sur lequel les incrédules ont formé tant de mauvaises contestations. 3° Il applique à Vespasien un passage de l'Ecriture qui portait, que *l'on verrait en ce temps-là un homme de la Judée commander à toute la terre* (407) : s'ensuit-il de là qu'il n'eût aucune connaissance des autres prophéties qui annonçaient un Messie? Il a cité celles de Daniel (408). 4° Il est faux que Tacite et Suétone aient copié Josèphe; ces deux historiens suffisent pour réfuter nos adversaires. « Il s'était répandu dans tout l'Orient, dit Suétone, une opinion ancienne et constante, qu'en ce temps-là, par un arrêt du destin, des conquérants sortis de la Judée seraient les maîtres du monde (409). » Selon lui, c'était une opinion ancienne, constante, universelle; selon eux, c'était une opinion nouvelle, et qui n'était pas générale, même parmi les Juifs. Ils disent que cette croyance ne venait pas des prophéties, mais des calamités que les Juifs avaient souffertes : Tacite dépose du contraire. « Plusieurs, dit-il, étaient persuadés, que *dans les anciens livres des prêtres* il était écrit qu'en ce temps-là l'Orient reprendrait la supériorité, et que des hommes sortis de la Judée seraient les maîtres du monde (410). » Ces deux auteurs ajoutent que les Juifs tournaient en leur faveur leurs anciens oracles, que ce préjugé fut la cause de leur révolte. Ont-ils copié tout cela dans Josèphe? 5° Un philosophe célèbre dit que l'histoire de Josèphe fut méprisée des Romains (411); en voici un autre qui soutient que cet historien juif a été copié par Tacite et par Suétone. Mais il est décidé que nos adversaires se contrediront surtout

Il est donc très-faux qu'aucun des anciens auteurs qui ont parlé des Juifs, ne leur ait attribué l'opinion de la venue du Messie. Il en résulte au contraire, qu'à l'époque de la guerre des Juifs contre les Romains, les prophéties qui annonçaient un Messie, étaient connues dans tout l'Orient aussi bien que dans la Judée; que les Juifs étaient persuadés que le temps de l'accomplissement de ces oracles était arrivé. Quand on voit l'auteur des lettres à Sophie décider magistralement que vers le temps de Jésus-Christ personne ne pensait à un Messie, même chez les Juifs, si ce n'est la canaille, on est tenté de s'extasier sur la vaste étendue de son érudition (412).

(407) *Guerre des Juifs*, l. VI, c. 31.

(408) *Antiq. Jud.*, l. XVIII, c. 12; l. 11, c. 8.

(409) SUETON, *in Vesp.* : « Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio esse in fatis, ut eo tempore profecti Judæa rerum potirentur. »

(410) TACITE, *Hist.*, l. V : « Pluribus persuasio inerat antiquis sacerdotum litteris contineri eo ipso tempore fore ut valesceret Oriens, profectique Judæa rerum potirentur. »

(411) *Philos. de l'hist.*, c. 45, p. 223.

(412) *Sixième Lettre à Sophie*, p. 102 et 103.

ARTICLE IV.

Des prophéties typiques et allégoriques ou des figures de la loi ancienne.

§ I.

Origine des hiéroglyphes et des allégories.

C'est un fait avoué par tous les savants, que l'écriture hiéroglyphique, symbolique ou allégorique, a été la première en usage, que l'écriture alphabétique n'a été inventée que plusieurs siècles après le déluge; et celle-ci paraît être née chez les Egyptiens. Lorsque cet art si utile fut connu, il ne fit point perdre l'usage des hiéroglyphes; les Egyptiens les ont conservés pendant tout le temps que les sciences ont été cultivées chez eux. L'habitude de peindre les objets par des symboles, introduit naturellement le style figuré; ce style est de nécessité absolue lorsque les langues sont encore pauvres; l'on est forcé de se servir d'un petit nombre de termes pour désigner une très-grande multitude d'objets : les métaphores et les allégories sont donc alors d'un besoin continuel et indispensable. Cette manière de s'exprimer et de faire parler toute la nature, plaît surtout aux imaginations vives et ardentes; elle fut toujours du goût des Orientaux. Elle est l'âme de la poésie, et l'on sait que chez toutes les nations les poëtes ont été les premiers écrivains; *poëte* ne signifie rien autre chose que *compositeur*.

Il n'est donc pas surprenant que les prophètes hébreux aient ordinairement parlé en style figuré, qu'ils aient même représenté autant par leurs actions que par leurs discours, les objets dont ils voulaient frapper l'imagination des Juifs. Leur langue n'était ni aussi riche, ni aussi cultivée que l'ont été le grec et le latin, ils avaient affaire à un peuple qu'il fallait émouvoir puissamment, et qui était accoutumé à l'usage universel des symboles.

Or, quel est le sens *littéral et naturel* d'un symbole ou d'un hiéroglyphe? C'est sans doute celui que l'écrivain a eu directement et principalement en vue. Lorsque les Egyptiens peignaient une figure humaine avec un œuf qui lui sortait de la bouche, le sens naturel et littéral de ce symbole était d'enseigner que Dieu est le créateur du monde, et non d'apprendre aux spectateurs qu'un homme pouvait pondre des œufs par la bouche,

Isaïe représente l'ingratitude et l'infidélité des Juifs sous la figure d'une vigne cultivée avec soin, et qui n'a produit que des raisins sauvages; il prédit que cette vigne sera foulée aux pieds par les animaux et leur servira de pâture. Cette prophétie annonce aux Juifs qu'ils seront opprimés, dépouillés, dispersés par un peuple étranger; tel en est le *sens littéral*. Le prophète le déclare lui-

même : *La vigne du Dieu des armées*, dit-il, *est la maison d'Israël* (413); et quand il n'en avertirait pas, la chose parle d'elle-même.

Dieu dit, dans les prophètes, qu'il obscurcira le soleil et la lune, fera tomber les étoiles, desséchera la mer ou en fera refluer les eaux; transportera les montagnes, fera trembler la terre, etc. Nous soutenons que le sens littéral de cette menace est : Je détrônerai les princes et les rois, je renverserai la fortune des grands, je ferai marcher les armées et les mettrai en fuite; je changerai la situation et la destinée des peuples, je répandrai partout la terreur, parce que dans le style ancien des Orientaux, le soleil et la lune sont les rois et les royaumes, les étoiles désignent les grands et les généraux, la mer ou les eaux sont les symboles des armées, et la terre se prend pour ses habitants.

Dans le chapitre LIV d'Isaïe, il est question de deux épouses, dont l'une a conservé son époux, l'autre a été veuve et abandonnée : lorsque le prophète prédit que celle-ci deviendra plus féconde et aura plus d'enfants que la première, nous prétendons que dans le sens naturel et littéral, il nous annonce que l'Eglise chrétienne, formée de toutes les nations du monde, sera plus nombreuse que l'Eglise juive, et qu'on ne peut pas l'entendre dans un autre sens.

Il est donc évident que dans ces sortes de prophéties, le sens allégorique ou figuré est le vrai sens littéral, direct et naturel. Il serait absurde de soutenir qu'une figure n'a pas un sens figuré, qu'une allégorie doit être prise dans la signification grammaticale des termes. Ce serait affirmer qu'un emblème n'est plus un emblème, qu'une image est la même chose que son objet. Blâmer dans ce cas les explications allégoriques, c'est nous reprocher que nous donnons aux prophéties le seul sens dont elles sont susceptibles, puisque le sens grossier de la lettre serait évidemment absurde et inconcevable. Les Juifs sont souvent forcés de les prendre dans le même sens que nous; il n'est plus question entre eux et nous que de décider à quel objet particulier on doit en faire l'application. Alors c'est le plus ou moins de justesse avec laquelle se vérifient toutes les circonstances exprimées dans la prophétie, qui doit faire embrasser telle application plutôt que telle autre.

§ II.

La plupart des prophéties sont littérales

Mais nous prions le lecteur de se souvenir que toutes les prophéties ne sont pas de cette espèce ; la plupart de celles dont nous avons donné l'explication, ne sont ni des figures, ni des emblèmes, ni des allégories. De douze prophéties que nous avons citées, nous soutenons que celle d'Adam et celle d'Abraham sont les deux seules que l'on doive prendre dans un sens figuré, parce que le sens grossier dans lequel les Juifs s'obstinent à les entendre, est ridicule et indigne de Dieu. Quant à celle de Jacob, celle de Moïse, les psaumes XXI et CIX, les deux prédictions d'Isaïe, les deux de Daniel, celles d'Aggée et de Malachie, nous prétendons contre les Juifs qu'elles désignent Jésus-Christ comme Messie dans le sens direct, littéral, simple et naturel, qu'on ne peut les entendre autrement sans faire violence au texte.

La dispute que nous avons avec les Juifs sur le cinquante-troisième chapitre d'Isaïe, consiste à savoir si cette prophétie est allégorique, ou si elle ne l'est pas. Ils soutiennent qu'elle doit s'entendre du peuple Juif et non d'un homme; ce serait dont alors une allégorie, puisque le prophète parle évidemment d'un *homme de douleurs*. Nous affirmons au contraire qu'il y est question d'un homme ou du Messie, et non d'un peuple, puisque les termes du prophète sont formels. Nous prenons donc parti pour le sens simple et littéral contre le sens figuré que les Juifs veulent lui donner. Il en est de même du psaume XXI. Il ne peut être appliqué à David que dans un sens métaphorique, au lieu qu'il est vérifié à la lettre quand on l'attribue à Jésus-Christ. Il est dit du personnage désigné dans le psaume CIX, que sa naissance *a précédé l'aurore*, qu'il a *un sacerdoce éternel* selon l'ordre de Melchisédech; nous prétendons que ces paroles ne peuvent être entendues de David dans aucun sens, qu'il faut nécessairement les appliquer à Jésus-Christ dans toute l'étendue des termes.

Sur d'autres prophéties nous convenons de part et d'autre du sens figuré, nous ne disputons plus que sur l'application ; ainsi, selon les Juifs et selon nous, dans le cinquante-quatrième chapitre d'Isaïe, l'emblème des deux épouses, l'une stérile et l'autre féconde, désigne deux peuples ou deux états du même peuple. Nous convenons encore que le prophète compare le *peuple de Dieu* tel qu'il était avant l'arrivée du Messie, avec l'état de ce même peuple sous le règne du Messie. La seule difficulté qui reste, est de savoir si cette figure a été accomplie par Jésus-Christ et par l'établissement de son Eglise, ou s'il faut attendre jusqu'à la fin du monde pour voir si elle se vérifiera sous le Messie que les Juifs espèrent depuis deux mille ans.

Enfin, dans les prophéties même les plus littérales, il se trouve encore souvent des expressions métaphoriques et figurées. Alors il ne faut prendre dans le sens littéral que ce qui en est évidemment susceptible, pour le reste, recourir au sens figuré : ce procédé est dicté par le bon sens. Dans le chap. 7 d'Isaïe, nous entendons à la lettre que l'enfant prédit par le prophète *naîtra d'une vierge;* quant à ce qui suit, qu'*il mangera du beurre et du miel*, etc., nous disons que c'est une métaphore ou une espèce de proverbe, pour désigner une excellente éduca-

(413) *Isa.* V, 7.

tion, au lieu que les Juifs ont la grossièreté de prendre les termes à la lettre et ne disent que des absurdités.

Le simple exposé de nos disputes avec les Juifs suffit pour faire sentir l'injustice et la mauvaise foi des incrédules. Ils s'efforcent de persuader que toutes les prophéties sont allégoriques, que toute la contestation entre les Juifs et nous, se réduit à savoir si nous réussissons mieux qu'eux à deviner le mot de l'énigme, que le simple préjugé semble décider en faveur des Juifs. Rien n'est plus faux que cette prévention. Encore une fois, la plupart de nos disputes avec les Juifs sur les prophéties, consistent à rejeter les allégories ou les explications forcées qu'ils tâchent de leur donner, et à défendre le vrai sens littéral contre la licence des métaphores auxquelles ils ont recours.

§ III.

Des types et de leur double sens.

Outre les prophéties littérales et les prophéties allégoriques, il en est une troisième espèce que l'on nomme des *types*, dont il est bon de donner une idée et de fixer la valeur. Nous voyons dans l'Ancien Testament des prédictions qui paraissent avoir désigné directement David, Salomon, ou pour tel autre personnage, mais qui n'ont pu s'accomplir à leur égard dans toute l'énergie des termes, et dans toute l'étendue de leur signification. Les Pères de l'Eglise et les commentateurs ont conclu que ces personnages étaient les types ou les figures du Messie, que les circonstances qui n'avaient été accomplies qu'imparfaitement en eux, se vérifiaient en lui dans leur plénitude et d'une manière beaucoup plus sensible; qu'ainsi l'imperfection du sens littéral indiquait alors un sens figuré plus digne de l'esprit de Dieu qui inspirait les prophètes.

Un exemple fera mieux comprendre ce que c'est que cette espèce de prophétie, et jusqu'où l'on peut porter les conséquences qui s'ensuivent.

Le psaume 71 est conçu en ces termes : *Seigneur, accordez au roi et à son fils la justice, apanage de la Divinité, le don de juger votre peuple, et surtout les pauvres, selon le droit et l'équité ; qu'ils fassent régner la paix parmi les grands, et l'innocence parmi les peuples. Le prince que vous protégez rendra la justice aux pauvres, il mettra leurs enfants à couvert de l'oppression, il humiliera les calomniateurs. Sa gloire chez les générations futures, égalera l'astre du jour, elle effacera le flambeau de la nuit. L'influence de son autorité rendra la terre féconde comme la rosée qui tombe sur l'herbe tendre, la justice et la paix feront chérir son règne aussi longtemps que la lune brillera dans le ciel. Il dominera depuis une mer jusqu'à l'autre, depuis les bords du Nil jusqu'aux extrémités du monde. Les peuples du Midi se prosterneront devant lui, ses ennemis ramperont à ses pieds. Les souverains des pays éloignés, les habitants des îles, les chefs des Arabes et ceux de Saba lui offriront des présents ; tous les rois de la terre lui rendront hommage, toutes les nations se rangeront sous ses lois ; parce qu'il protégera le pauvre contre l'oppression des grands, il soutiendra ceux qui n'ont appui, il soulagera leur misère, il les tirera de l'affliction, il les vengera de la dureté de l'usurier et de l'homme injuste, il écoutera leurs plaintes et leurs prières. Ses jours seront prolongés, il recevra pour tribut l'or de l'Arabie, le respect des nations, les bénédictions de ses sujets. Sous ses lois, la sûreté sera la même dans les plaines et sur le sommet des montagnes, les monceaux de fruits égaleront les hauteurs du Liban, et les cités seront aussi florissantes que les prairies au printemps. Que son nom soit béni dans tous les siècles, que sa gloire efface l'éclat du soleil, que toutes les familles fassent des vœux pour lui, que toutes les nations le comblent d'éloges ? Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël qui seul peut opérer ces merveilles, que la majesté de son saint nom soit respectée à jamais, que sa gloire soit célébrée dans tout l'univers ? Tels sont mes vœux et mes désirs.*

Il est dit dans le titre de ce psaume qu'il a été composé *sur Salomon* ou pour lui. C'est sans doute une prière, ce sont les vœux d'un père tendre pour la prospérité et la gloire de son fils. Mais il est prouvé d'ailleurs que David était prophète et inspiré, ce psaume renferme des prédictions aussi bien que des vœux. Elles n'ont point été accomplies parfaitement dans Salomon, ni dans aucun de ses successeurs. Salomon n'a point étendu son empire jusqu'aux extrémités de la terre, il n'a pas reçu les hommages de tous les rois et de tous les peuples, il y a eu des vexations commises sous son règne qui ont excité les murmures de ses sujets, etc. C'est au Messie seul que peuvent convenir les titres pompeux que David lui attribue, lui seul a rempli parfaitement, mais dans un sens spirituel, les devoirs que Salomon, n'a observés que très-imparfaitement dans le sens littéral. On doit donc supposer que Salomon est ici le type ou la figure du Messie, que David a eu principalement en vue le règne de ce dernier, lorsqu'il en fait un éloge si sublime.

Ce sens figuré ne forme point une démonstration, jamais personne ne l'a prétendu. La force de cette preuve dépend du plus ou du moins de justesse d'esprit de celui qui la propose, et du degré de pénétration de ceux qui la reçoivent. Nous soutenons néanmoins que Jésus-Christ, les apôtres et les Pères de l'Eglise, ont eu raison d'en faire usage avec les Juifs, parce que les Juifs étaient accoutumés à cette manière d'entendre l'Ecriture sainte, quelques incrédules en sont convenus (414.) Les païens mêmes goûtaient cette méthode. C'était donc un argument *ad hominem* tiré de l'opinion des différents prosélytes qu'il fallait instruire ; il était d'ailleurs analogue

(414) *Examen des prophéties*, § 11.

au style souvent figuré et emphatique des prophètes.

§ IV.

Nous ne faisons usage que des prédictions littérales.

Mais il est absolument faux qu'il n'y ait point d'autre prophétie dont le sens direct, naturel, littéral et principal, regarde Jésus-Christ et son Eglise ; nous avons démontré le contraire. Il est faux que toutes les preuves que l'on peut tirer de l'Ancien Testament en faveur du Nouveau, consistent dans ce double sens que l'on donne à certaines prédictions qui, dans le sens littéral et rigoureux, regardent des objets tout différents. Les prophéties que nous avons citées en preuve, concernent directement et uniquement le Messie, et n'ont aucun autre objet, nous l'avons fait voir. Nous déclarons que nous ne voulons tirer contre les incrédules, aucun avantage de toutes celles auxquelles on peut donner un autre sens littéral et direct ; nous en dirons les raisons plus bas.

Il est encore plus faux que le christianisme n'ait point d'autre preuve que les prophéties entendues ainsi dans un double sens, que Jésus-Christ n'ait aucun droit aux respects et à la soumission des hommes qu'en qualité de Messie promis aux Juifs, et prédit dans leurs écritures sacrées (415). Nous avons déjà indiqué plus d'une fois sommairement les preuves de la divinité de notre religion et de la mission de Jésus-Christ, indépendamment des prophéties, et nous les développerons amplement dans la suite. Quand il n'y aurait jamais eu ni prophètes ni prédictions, il n'en serait pas moins démontré que Jésus-Christ a été envoyé de Dieu pour instruire les hommes, qu'ils lui doivent par conséquent docilité et soumission; parce qu'il a fait des miracles nombreux, éclatants, incontestables; parce qu'il a réuni dans sa personne toutes les qualités et tous les dons qui peuvent caractériser un envoyé du ciel, parce que la doctrine et la morale qu'il a enseignées sont vraiment dignes de Dieu, etc. Nous avons prouvé la mission de Moïse, sans recourir à aucune prophétie qui l'ait précédé; nous sera-t-il plus difficile de démontrer celle de Jésus-Christ ? Nous ferons voir qu'il a possédé plus éminemment que Moïse tous les caractères d'un législateur inspiré de Dieu.

Un nombre de prophéties claires, formelles, décisives, évidemment vérifiées dans sa personne, ajoutent sans doute un nouveau poids et un nouveau degré de force aux autres preuves rassemblées en sa faveur, mais il ne s'en suit pas que, sans ce surcroît d'évidence, sa mission et sa qualité de Fils de Dieu soient demeurées douteuses ou faiblement prouvées. Un artifice ordinaire des incrédules est de s'attacher beaucoup au genre des preuves qui leur paraissent les plus aisées à obscurcir, de soutenir que ce sont là cependant les plus fortes et les principales, pour donner à conclure que toutes les autres sont encore plus faibles. Il n'est aucune des preuves du christianisme qui ne soit convaincante et solide en elle-même, et indépendamment des autres, lorsqu'on l'envisage sous son vrai point de vue. Mais la réunion de toutes ces preuves, leur comparaison, leur tendance vers un même centre de vérité, y ajoutent encore un nouveau degré de force pour subjuguer tout homme qui ne cherche point à s'aveugler. Parce que deux preuves réunies sont toujours plus fortes qu'une seule, il ne s'ensuit pas que chacune en particulier soit faible.

Dieu qui voulait soumettre tous les hommes à l'Evangile de son Fils, lui a donné tous les signes capables de faire impression sur les peuples de divers caractères et de différentes religions. *Les Juifs*, dit saint Paul, *demandent des prodiges*, par conséquent l'accomplissement des prophéties qui les annoncent; *et les Grecs ou gentils cherchent la sagesse ;* or, nous leur offrons l'un et l'autre ; *nous leur prêchons Jésus crucifié*, qui est tout à la fois le prodige *de la puissance et de la sagesse divine* (416).

§ V.

Réfutation de l'ouvrage de Collins sur les prophéties.

Pour montrer jusqu'où nos adversaires ont poussé la bonne foi sur ce point, il est bon de donner en deux mots l'analyse de l'ouvrage de Collins sur les prophéties. Il avait pour titre en anglais : *Discours sur les fondements et les raisons de la religion chrétienne ;* on a intitulé la traduction : *Examen des prophéties qui servent de fondement à la religion chrétienne.* L'auteur se propose de démontrer 1° que le christianisme est appuyé sur le judaïsme ; que les évangélistes et les apôtres ne fondent le Nouveau Testament que sur l'Ancien; il en conclut que, si cette preuve n'est pas valable, notre religion est une imposture; 2° que les preuves tirées de l'Ancien Testament sont toutes allégoriques et figurées ; et il donne assez à entendre de quelle valeur peuvent être ces preuves aux yeux de ceux qui savent raisonner ; 3° il soutient que ces preuves allégoriques ne sont pas simplement un argument *ad hominem*, ou personnel contre les Juifs accoutumés à cette façon d'entendre l'Ecriture, mais une preuve directe et absolue adressée aussi bien aux païens qu'aux Juifs.

Les théologiens qui ont réfuté cet ouvrage, ont démontré qu'il est faux que la preuve principale du christianisme soit tirée des prophéties; encore plus faux que ce soit la preuve unique sur laquelle les apôtres et les évangélistes aient insisté.

En second lieu, ils ont fait voir que les prophéties principales et qui prouvent le plus évidemment que Jésus-Christ est le Messie, ne sont point alléguées dans un sens mystique, figuré, étranger au dessein direct des prophètes, mais dans le sens

(415) *Examen des prophéties*, § 1.

(416) *I Cor.* I, 22.

propre, littéral et naturel, comme nous l'avons montré nous-mêmes.

Sur le troisième chef, ils n'ont pas eu besoin de réfuter Collins, parce qu'il a pris la peine de le faire lui-même. Il observe d'abord que les preuves alléguées par les apôtres étaient adressées à tous leurs disciples sans distinction. Il soutient ensuite que la méthode allégorique d'expliquer les prophéties, n'était pas ancienne parmi les Juifs; que les sadducéens ne l'admettaient pas, et que tous les Juifs s'en départirent quand ils virent que les chrétiens en tiraient avantage. Il s'attache à montrer que l'allégorie était fort en usage chez les païens, même parmi les philosophes; que ce goût subsiste encore dans toutes les religions modernes. Il prétend enfin que les gentils, avant d'embrasser le christianisme, étaient obligés de croire que le judaïsme était d'institution divine, et l'Ancien Testament un livre inspiré, qu'ainsi ils se trouvaient alors dans le même cas que les Juifs.

Quand tout cela serait vrai, il s'ensuivrait toujours que les apôtres et les Pères de l'Eglise allégorisaient pour s'accommoder à l'inclination de leurs différents auditeurs, puisque les païens ne goûtaient pas moins les allégories que les Juifs. Que cette méthode fût ancienne ou nouvelle parmi les Juifs, cela est fort indifférent, toujours était-elle fort en vogue du temps de Jésus-Christ et des apôtres : les pharisiens et les esséniens y étaient fort attachés : Collins en convient; peu importe que les sadducéens l'aient rejetée; c'était des hérétiques et de faux disciples de Moïse. Que les Juifs se soient ensuite départis des allégories, parce qu'ils aperçurent qu'ils y avaient du désavantage, cela ne prouve encore rien; il s'ensuit seulement que nous ne pouvons plus nous en servir contre eux avec le même succès que les apôtres, et nous y renonçons sans aucun regret (417).

Il est faux qu'avant d'embrasser le christianisme les païens aient été obligés de croire que le judaïsme était d'institution divine. Un païen pouvait croire en Jésus-Christ, à cause de ses miracles, de sa résurrection, de la sainteté de sa doctrine, etc., sans entrer dans aucune autre question; sans savoir même s'il y avait jamais eu des Juifs au monde. Saint Paul annonça Jésus-Christ dans l'Aréopage, il prêcha sa résurrection, la providence et l'unité de Dieu, la vanité de l'idolâtrie, et non la divinité du judaïsme. Si un païen ne pouvait pas croire à l'Evangile en vertu des miracles de Jésus-Christ et des apôtres, quelle preuve pouvait-on lui donner de la révélation juive et de l'inspiration des Ecritures? Voilà ce que Collins ne nous a pas appris

§ VI.

Pourquoi les apôtres et les Pères ont allégorisé.

C'est très-injustement que les incrédules font un crime aux apôtres et aux Pères d'avoir tourné l'Ancien Testament en allégories : c'était le goût dominant de leur siècle, et il était plus ancien qu'eux. Il dérivait du génie symbolique des anciens peuples, surtout des Orientaux, et de l'usage primitif d'écrire en hiéroglyphes. Ce goût n'était rien moins qu'un travers d'esprit, ou un raffinement politique des imposteurs. Il avait été suggéré par la nécessité, il est encore indispensable chez tous les peuples qui n'ont pas l'usage de l'écriture, ou dont la langue n'est pas assez abondante; il est puisé dans la nature.

De là il résulte : 1° que les anciens docteurs juifs n'ont pas eu tort d'appliquer au Messie plusieurs prophéties qui semblaient regarder directement d'autres personnages ou d'autres objets; 2° que les évangélistes et les apôtres qui les ont prises dans le même sens, y étaient autorisés par la tradition constante de l'Eglise juive; tradition qui remontait au siècle même des prophètes; 2° que les rabbins modernes accusent injustement Jésus-Christ et les apôtres, d'avoir perverti le sens des prophéties, puisqu'ils n'ont fait que se conformer à la tradition des anciens docteurs de la Synagogue. Ce fait est prouvé par les paraphrases chaldaïques, par le Thalmud, par les anciens commentaires des rabbins sur les différents livres de l'Ecriture (418).

Mais il est très-faux que les apôtres et les Pères se soient bornés à ce genre de preuves, même à l'égard des Juifs. Ils leur ont prouvé que Jésus-Christ était le Messie, par les prophéties que nous avons alléguées nous-mêmes, prises dans le sens le plus littéral et le plus naturel, et par plusieurs autres qui ne sont pas moins démonstratives. Nous avons cité les endroits du Nouveau Testament qui y font allusion, et on peut s'en convaincre par les écrits qui nous restent des anciens Pères.

Déclamer en général contre les allégories, c'est montrer bien peu de connaissance de l'antiquité. Lorsqu'Isaïe annonce que sous le règne du Messie le loup fera sa demeure avec l'agneau, et le chevreau avec le léopard, que l'ours et le veau paîtront ensemble, que le lion mangera du foin comme le bœuf (419), il faut avoir une tête juive pour imaginer que cela doit s'entendre à la lettre.

Lorsque nous avons recours aux allégories, nous le faisons avec plus de circonspection et de certitude que les Juifs. Nous sommes guidés : 1° par la nature des choses et par l'histoire, à laquelle nous nous faisons une loi de nous conformer; 2° par la tradition ancienne de leurs interprètes et de leurs docteurs, qu'ils ont abandonnée et qui dépose contre eux; 3° par l'autorité de Jésus-Christ et des apôtres, dont la mission divine est prouvée d'ailleurs. Mais nous le répèterons jusqu'à ce que les incrédules veuillent l'entendre, nous ne fondons sur

(417) Les manichéens soutenaient déjà que les prophéties ne prouvaient rien, si ce n'est contre les Juifs. (S. Aug., *contra Faustum*, l. XIII, c. 1.)

(418) *Réponses critiques* de M. Bullet, t. III, p. 312 et suiv.

(419) *Isa.* XI, 6.

des allégories arbitraires aucune preuve, aucun dogme, aucune partie de notre religion quelconque.

§ VII.

On peut abuser des figures de l'Ancien Testament.

Il en est de même des figures de l'Ancien Testament; c'est un entêtement égal de la part de ceux qui tournent toutes les lois, les cérémonies, les événements, les personnages en figures, et de ceux qui ne veulent en admettre aucune.

Que la loi ancienne ait été en plusieurs choses figurative de la loi nouvelle et des événements à venir, c'est une vérité établie : 1° non-seulement sur le témoignage de Jésus-Christ, des apôtres, des Pères de l'Eglise, mais sur l'aveu formel des anciens docteurs juifs et des modernes les plus célèbres, tels que Philon, Josèphe, les compilateurs du Thalmud, Maimonide, Abrabanel, etc. On peut en voir les passages dans Spencer et dans M. Huet (420); 2° parce que c'était la manière d'enseigner de tous les anciens sages, Egyptiens, Chaldéens, Perses, Indiens, Grecs, des poëtes, des orateurs, des philosophes, et en particulier de l'école de Pythagore et des platoniciens; 3° cette méthode était la plus analogue au génie des Juifs et des Orientaux en général. Si on leur avait parlé autrement, ils n'y auraient fait aucune attention; ils n'auraient pu se persuader qu'un homme dont le style n'avait rien de figuré fût divinement inspiré. Ce même préjugé a dégoûté autrefois plusieurs philosophes de la lecture du Nouveau-Testament; ils en trouvaient le style trop simple, et les leçons trop aisées à comprendre.

Saint Paul, après avoir parlé des bienfaits que Dieu avait accordés aux Juifs et des châtiments qu'ils s'attirèrent par leur ingratitude, dit que *toutes ces choses leur arrivaient en figures, et qu'elles ont été écrites pour nous instruire, nous qui sommes parvenus à la fin des siècles, ou à l'accomplissement des temps* (421). Il dit ailleurs que la loi ancienne a été notre pédagogue en Jésus-Christ, afin que nous soyons justifiés par la foi (422); que c'étaient les premiers éléments par lesquels Dieu instruisait le monde (423); que l'abstinence de plusieurs aliments, les fêtes, les nouvelles lunes, le sabbat, étaient l'ombre des choses futures, et que Jésus-Christ nous en donne le corps et la substance (424). Il ajoute que le sacerdoce ancien était une ombre ou une image de choses célestes (425); qu'il en était de même du tabernacle et des instruments du culte divin (426); que la loi ne présentait que l'ombre des biens futurs etc. (427). Les anciens Juifs pensaient de même (428).

Par toutes ces façons de parler, l'Apôtre nous apprend qu'il n'est dans la loi ancienne aucun précepte, aucune cérémonie, aucun événement dont nous ne puissions tirer des leçons utiles pour notre instruction sur l'Evangile; c'est ainsi qu'il s'en servait lui-même pour l'édification des fidèles. Mais il ne s'ensuit pas de là que tel ait été le dessein unique ou principal que Dieu s'est proposé dans l'établissement de la loi; cette loi était utile en elle-même pour les Juifs, relativement aux circonstances: nous l'avons fait voir. Il ne s'ensuit pas non plus que l'on puisse tirer de ces sortes d'applications une preuve démonstrative en faveur de la loi nouvelle; jamais saint Paul n'en a fait cet usage. Il n'en faut pas conclure enfin que tout le monde peut faire ces applications à son gré, et que c'est la meilleure manière d'expliquer l'Ancien Testament.

Elle a été fort en usage chez les Pères de l'Eglise, aussi bien que chez les Juifs; nous en avons donné la raison et nous avons fait voir qu'on ne doit pas les blâmer d'avoir employé cette manière d'instruire; ce qui était goûté de leur temps pourrait produire aujourd'hui beaucoup moins de fruit. Mais il est faux que les Pères aient tiré aucune preuve absolue des explications allégoriques de l'Ecriture, ni qu'ils les aient regardées comme le fondement du christianisme; c'est une calomnie des incrédules. Les Pères eux-mêmes ne nous ont pas laissé ignorer le degré de valeur qu'ils y attachaient. Saint Grégoire de Nysse, après avoir tiré de la loi de Moïse un grand nombre d'allégories, conclut ainsi : « Ce que nous venons de proposer se réduit à des conjectures, nous les abandonnons au jugement des lecteurs; s'ils les rejettent, nous ne réclamerons point; s'ils les approuvent, nous n'en serons pas plus contents de nous-mêmes (429). » Saint Augustin, peu de temps après sa conversion, avait écrit deux livres sur la *Genèse* contre les manichéens, où il avait donné des raisons allégoriques de la plupart des faits, *parce que je ne voyais pas*, dit-il, *comment on pouvait les entendre dans le sens propre* (430). Lorsqu'il fut mieux instruit, il écrivit un autre ouvrage sur la *Genèse*, où il s'attache, autant qu'il le peut, au sens littéral.

§ VIII.

Il n'y a aucune nécessité de s'en servir.

Nous ne sommes donc point embarrassés de répondre à une objection que nous font les déistes. Si nous soutenons, disent-ils, que les païens devaient être évidemment convaincus de l'absurdité de leur religion par la nécessité dans laquelle ils étaient de recourir aux allégories, ils sont en droit de faire le même reproche aux chrétiens, puisque les anciens Pères ont tous allégorisé,

(420) Spencer, *De legib. hebr. ritual*, l. i, c. 11, sect. 1 et suiv.; Huet, *Démonst. évang.*, prop. 9, c. 171; *Rép. crit.* t. III, p. 412.
(421) *I Cor.* x, 11.
(422) *Gal.* iii, 24.
(423) *Gal.* iv, 3.
(424) *Coloss.* ii, 17.
(425) *Hebr.* viii, 5.
(426) *Hebr.* ix, 23.
(427) *Hebr.* x, 1.
(428) *Réponses critiques*, t. III, p. 412 et suiv.
(429) Lib. *De vita Mosis*, p. 23.
(430) Lib. viii *De Genesi ad litteram*, c. 2.

et ont avoué qu'il était impossible d'entendre l'Ecriture dans le sens littéral. Ainsi en ont usé saint Paul, saint Barnabé, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, saint Augustin, etc. (431).

Réponse. Nous avons fait voir que ces auteurs ont allégorisé, non par nécessité et parce qu'il était impossible de faire autrement, mais pour se conformer au goût de leur siècle et de leurs auditeurs.

Si quelques-uns de ces Pères ont dit qu'il était impossible ou absurde d'entendre l'Ancien Testament *dans le sens littéral*, ils entendaient le sens purement grammatical, sur lequel insistaient les manichéens et d'autres hérétiques, et les Pères avaient raison. Mais le sens purement grammatical des termes, et le sens littéral du texte ne sont pas la même chose. Une preuve de la possibilité d'expliquer ce texte dans le sens littéral, est que tous les commentateurs modernes se sont attachés à cette méthode, et ont presque tous renoncé aux allégories, dès qu'ils ont vu que les incrédules voulaient en tirer avantage contre les livres saints. Nous croyons avoir suffisamment prouvé cette possibilité en répondant aux objections des nos adversaires.

Il faut donc distinguer avec soin les différentes espèces de prophéties et les arguments que l'on peut en tirer. 1° Celles qui regardent directement et uniquement le Messie, et qui ne peuvent être appliquées à un autre sans faire violence au texte, forment une preuve démonstrative, soit qu'elles soient conçues en style simple, ou en style figuré et métaphorique, puisque le sens figuré de ces derniers est évidemment le vrais sens littéral et naturel. 2° Celles qui peuvent être appliquées à un autre objet jusqu'à un certain point, quand même on ne les verrait point alors vérifiées dans toute leur énergie, ne forment qu'un argument probable contre les modernes; mais il était très-fort contre les Juifs anciens qui faisaient profession de respecter la tradition : nous n'en faisons cependant ici aucun usage. 3° Lorsqu'une prophétie a été suffisamment accomplie dans les temps antérieurs au Messie, on ne peut en tirer aucune preuve solide. Il en est de même des types et des figures de l'Ancien Testament. L'application que l'on en fait au Messie et à l'Evangile, peut être utile pour l'instruction des âmes pieuses et dociles, et pour la correction des mœurs ; mais elle n'a point une force démonstrative contre les Juifs ni contre les incrédules. L'on doit avouer néanmoins que la multitude des traits sous lesquels Jésus-Christ semble avoir été représenté dans l'Ancien Testament, la justesse avec laquelle ils se vérifient en lui, le concert étonnant qui résulte de leur nombre, de leur variété, de leur énergie, forme plus qu'un préjugé : c'est un spectacle très-consolant pour les fidèles. Mais pour en saisir toute la valeur, il faut en considérer l'ensemble ; il faut tout rapprocher et tout comparer; c'est une étude longue et pénible, de laquelle peu de personnes sont capables.

Nous faisons profession de respecter et d'embrasser les explications allégoriques de l'Ancien Testament, consignées dans le Nouveau, parce qu'elles partent de la plume des écrivains sacrés, dont l'inspiration est prouvée d'ailleurs, et parce qu'elles sont fondées sur l'ancienne tradition de l'église juive; tradition qui remonte jusqu'au siècle même des prophètes. Nous applaudissons aux leçons morales que les Pères de l'Eglise ont tirées de l'Ecriture par la même méthode ; ils parlaient à des auditeurs pieux et dociles, qui goûtaient cette manière d'enseigner. Mais, dans un ouvrage polémique où il faut raisonner en rigueur, nous sommes obligés de nous tenir à des preuves incontestables contre lesquelles les ennemis de notre religion n'aient rien à opposer de solide. Si l'auteur des *Questions de l'Encyclopédie* avait été assez judicieux pour faire toutes ces réflexions , il se serait épargné la peine de tourner en ridicule très-mal à propos les Pères de l'Eglise. (Article *Figure*, etc.)

CHAPITRE HUITIÈME.

DE LA DURÉE DE LA RELIGION JUIVE.

Une des questions les plus essentielles que nous ayons à traiter avec les ennemis du christianisme, est de savoir si la loi de Moïse avait été établie pour toujours, ou seulement pour un temps limité. Selon les Juifs, Dieu n'a pas pu changer une religion à laquelle il avait donné la sanction la plus authentique, et dont il n'avait point fixé la durée; il n'a pu révoquer l'alliance qu'il avait faite avec Abraham et avec sa postérité, après leur avoir ordonné de l'observer *éternellement*. Le Messie, lorsqu'il paraîtra sur la terre, loin d'y donner aucune atteinte, doit la confirmer pour jamais. Dès que Jésus-Christ s'est annoncé comme envoyé pour abroger la loi mosaïque, les Juifs ont dû le rejeter comme un faux prophète. Selon nous, au contraire, cette loi porte dans sa nature même et dans la manière dont elle a été établie, toutes les marques d'une économie passagère, qui devait faire place un jour à une révélation plus générale et à un culte plus parfait. Elle était principalement destinée à préparer le genre humain à la mission et à la venue de Jésus-Christ; Dieu s'en était clairement expliqué par les prophètes. De cette contestation, dépend en grande partie l'intelligence de la plupart des prophéties, et c'est un des articles qui inspire aux Juifs le plus de répugnance à embrasser le Christianisme.

Pour terminer la question en peu de mots, il suffit de faire attention au plan général de la sagesse divine dans l'économie de la ré-

(431) Tindal, *Christianisme aussi ancien que le monde*, c. 12, p. 199; Celse, dans Origène, l. i, n. 17.

vélation. La religion domestique des patriarches fidèlement observée par Abraham, Isaac et Jacob, n'a dû continuer dans sa simplicité primitive, que jusqu'au moment auquel leur postérité formerait un corps de nations; et c'est à ce moment précis que Dieu a envoyé Moïse pour donner la loi aux Juifs. Donc de même la religion locale et nationale des Juifs n'a pu durer que jusqu'au temps auquel les nations cesseraient d'être isolées et ennemies; elle a dû finir lorsque les Juifs ont cessé de former un corps de république. A cette époque, Dieu a envoyé son Fils pour établir une religion universelle et rassembler tous les peuples dans une seule Eglise. Mais outre cette preuve générale, qui est sans réplique, il en est d'autres que l'on peut tirer de la nature et de la constitution même de la loi mosaïque, et qu'il est important de développer.

Nous examinerons donc, 1° si le culte cérémoniel établi par Moïse devait être perpétuel; 2° si la morale enseignée dans la loi était assez connue pour que le genre humain n'eût pas besoin d'en recevoir de nouvelles leçons; 3° si Dieu n'a pas pu révéler aux hommes de nouvelles vérités par la bouche du Messie, et si les mystères du christianisme sont contraires à la doctrine enseignée par Moïse. En combattant contre les Juifs, nous rencontrerons souvent sur notre route les déistes qui se sont revêtus des armes des rabbins, et qui ont puisé la plupart de leurs objections dans les écrits du juif Orobio.

ARTICLE I.

Le culte cérémoniel établi par Moïse devait-il être perpétuel.

§ I.

Ce culte devait cesser. Première preuve : La manière dont il fut prescrit.

En parlant du culte extérieur prescrit aux Juifs par Moïse, nous avons fait voir qu'il n'était ni indigne de la majesté divine, ni avilissant pour l'homme. Comme tous les rites sont indifférents en eux-mêmes, et qu'ils n'ont d'autre énergie que celle que les hommes sont convenus d'y attacher, ils ne peuvent aussi avoir aucune valeur pour mériter les grâces divines, qu'autant qu'il plaît à Dieu de les accepter et d'en faire un devoir à l'homme.

Nous convenons néanmoins qu'entre les différentes cérémonies, il en est plusieurs qui paraissent plus propres par elles-mêmes que d'autres à nous inspirer les sentiments intérieurs de piété et de vertu; mais leur efficacité dépend encore du génie particulier et du caractère des peuples, aussi bien que du degré de civilisation auxquels ils sont parvenus. En général, un peuple à demi-sauvage exprime ses pensées et ses sentiments par des gestes plus marqués et plus forts qu'un peuple poli. De même que le langage du premier est plus grossier, plus rude, énoncé par des articulations plus sensibles, les cérémonies dont il se sert pour adorer la divinité sont aussi plus vives, et ses mouvements plus violents : il faut des objets frappants pour l'émouvoir, et beaucoup d'extérieur pour le fixer.

Il est naturel que dans l'enfance du monde, la religion se soit ressentie de ce caractère. Dieu, par condescendance pour ses créatures, a bien voulu agréer ce culte grossier, analogue à leurs mœurs et à leur génie. La religion juive a été clairement calquée sur le tempérament physique et moral du peuple auquel elle était destinée, et adaptée aux circonstances dans lesquelles il se trouvait. On conçoit déjà qu'il y a de l'entêtement à prétendre qu'un tel culte doit être bon pour tous les climats et pour tous les siècles; qu'en lui donnant une fois la sanction, Dieu a voulu le rendre perpétuel et irrévocable.

Mais lorsqu'il est question des desseins de Dieu, c'est à lui-même de s'en expliquer et de nous les apprendre; nos spéculations sur ce point ne peuvent être un argument décisif, qu'autant qu'elles se trouvent conformes à ce qu'il a révélé. Or, Dieu a suffisamment déclaré que le culte mosaïque devait être remplacé dans la suite des siècles par un culte plus parfait, et qui serait le fruit des leçons du Messie. En voici les preuves.

Première preuve. La loi morale ou le Décalogue fut dicté aux Juifs par la propre bouche de Dieu même au milieu des feux de Sinaï, avec un appareil redoutable; la loi cérémonielle fut donnée par Moïse successivement et à mesure que l'occasion s'en présenta. La première fut imposée d'abord après la sortie d'Egypte, c'est par là que Dieu commence : la plupart des cérémonies ne furent prescrites qu'après l'adoration du veau d'or et comme un préservatif contre l'idolâtrie; nous avons vu que les prophètes l'ont remarqué. Moïse renferma dans l'arche d'alliance les préceptes moraux ou le Décalogue gravé sur deux tables; il n'y plaça point les ordonnances du cérémonial. N'en est-ce pas assez déjà pour nous faire sentir la différence essentielle que l'on doit mettre entre ces deux sortes de lois ?

§ II.

Deuxième preuve : Les leçons des prophètes; David.

Seconde preuve; les leçons des prophètes. Dieu a souvent déclaré aux Juifs par ses prophètes, que le culte extérieur n'avait par lui-même aucun mérite ni aucune efficacité pour les purifier de leurs péchés; qu'il le rejetait lorsqu'il n'est pas accompagné de l'innocence et de la vertu. Donc ce culte avait été institué, non à cause de sa propre excellence, mais par des raisons particulières, tirées du caractère national des Juifs et des circonstances où ils se trouvaient au sortir de l'Egypte. Donc il était naturel que ce culte fût aboli lorsque les circonstances ont été changées et que les raisons de son institution ne subsistaient plus.

Ecoute, Israël, dit le Seigneur dans le psaume XLIX, *tu es mon peuple et je suis ton Dieu; je ne te jugerai point sur tes sacrifices ni sur les holocaustes qui brûlent devant moi. Je n'ai pas besoin de tes victimes; l'univers et tout ce qu'il renferme est à moi. Est-il nécessaire de me rassasier de la chair des taureaux, ou de m'abreuver du sang des animaux? Offre-moi le sacrifice de tes louanges et l'hommage de tes prières; alors je t'exaucerai, je te délivrerai de tes maux, et tu m'honoreras véritablement* (432). Dieu s'élève ensuite contre le pécheur hypocrite qui a souillé par le crime le culte qu'il affectait de rendre au Seigneur; il lui déclare qu'il entrera en jugement avec lui, et qu'il mettra ses forfaits au grand jour.

David pénitent s'écrie : *Seigneur, si vous aviez voulu des sacrifices, je vous en aurais offert; mais les holocaustes ne sont pas ce que vous agréez : la meilleure victime pour vous est un cœur brisé de douleur, humilié, repentant; voilà ce que vous ne rejetterez jamais* (433).

Orobio répond que David s'exprime ainsi, parce qu'il n'y avait point de sacrifices ordonnés pour les grands crimes, tels que l'adultère et l'homicide dont ce roi s'avouait coupable (434). Nous le savons, et de là même nous concluons que les sacrifices et les cérémonies n'avaient aucune vertu par eux-mêmes pour effacer le péché, et ne pouvaient avoir d'autre mérite que celui de l'obéissance.

§ III.

Isaïe, Jérémie, Ezéchias, Michée.

Isaïe enseigne aux Juifs la même vérité. Après leur avoir déclaré que leurs sacrifices, leur encens, leurs fêtes, leurs assemblées déplaisent au Seigneur : *Purifiez-vous,* leur dit-il : *ôtez de devant mes yeux les pensées criminelles; cessez de faire le mal; apprenez à faire le bien; pratiquez la justice; soulagez le malheureux opprimé; soutenez les droits du pupille; prenez la défense de la veuve : alors venez disputer contre moi, dit le Seigneur; quand vos péchés seraient rouges comme l'écarlate, vous deviendrez aussi blancs que la neige* (435). *Sur qui arrêterai-je mes regards, sinon sur le pauvre intérieurement repentant et qui tremble au souvenir de mes paroles? Quiconque se contente d'immoler un bœuf, c'est comme s'il tuait un homme; sacrifier une victime, ne vaut pas mieux que de fendre la tête à un chien; une offrande ne me touche pas plus que du sang de pourceau; l'encens n'a pas plus de mérite que le culte rendu à une idole. Les enfants d'Israël ont fait tout cela selon leur goût, ils n'ont mis leur confiance que dans des abominations* (436).

Jérémie n'est pas moins exprès. *Multipliez tant que vous voudrez vos sacrifices et mangez la chair de vos victimes. Lorsque j'ai tiré vos pères de l'Egypte, je ne leur ai parlé ni d'holocaustes, ni d'oblations, mais je leur ai dit : Ecoutez ma voix, je serai votre Dieu, et vous serez mon peuple; marchez dans la voie que je vous ai commandée, et vous serez heureux* (437).

Même leçon dans Ezéchiel. *Malgré les crimes dont les enfants d'Israël s'étaient rendus coupables en Egypte, je les ai tirés de la servitude, pour que mon nom ne fût pas déshonoré parmi les nations. Je les ai conduits dans le désert; je leur ai imposé des préceptes et des lois qui donnent la vie à celui qui les observe. Je leur ai encore prescrit le sabbat, pour servir de signe entre eux et moi, et les faire souvenir que je suis le Seigneur qui sanctifie mes serviteurs.... Mais ils n'ont pas voulu les garder; ils m'ont irrité et outragé.... Ils ont encore adoré des idoles; alors je leur ai imposé* des préceptes qui ne sont pas bons, *et des lois qui ne peuvent donner la vie. Je les ai déclarés souillés eux-mêmes, indignes de m'offrir leurs prémices et leurs premiers-nés* (438).

Nous prions les juifs de nous dire quels sont les préceptes qui donnent la vie, sinon les lois morales publiées d'abord dans le Décalogue; quels sont au contraire ceux qui ne peuvent la donner, et qui ne sont pas bons par eux-mêmes, sinon la foule des lois cérémonielles portées après l'adoration du veau d'or. Soutenir que le culte extérieur communique par lui-même une vraie sainteté à l'homme, c'est contredire formellement les prophètes.

Qu'offrirai-je au Seigneur qui soit digne de sa grandeur suprême? Me prosternerai-je devant lui? Faudra-t-il lui offrir des holocaustes et des victimes? Dieu peut-il donc être apaisé par des milliers d'animaux immolés? Lui sacrifierai-je mon premier-né pour expier mon crime, et le fruit de mes entrailles pour effacer mon péché? Homme aveugle, je t'apprendrai ce qui est bon *et ce que le Seigneur demande de toi; c'est de pratiquer la justice, la miséricorde, et de marcher avec circonspection en présence de ton Dieu* (439).

C'est ainsi que Michée répétait aux Juifs les leçons des prophètes plus anciens; nous voudrions savoir comment ceux d'aujourd'hui peuvent les concilier avec leur doctrine sur l'excellence, la nécessité et la perpétuité de la loi cérémonielle.

§ IV.

Troisième preuve : Leurs prédictions d'un nouveau culte et d'un nouveau sacerdoce.

Troisième preuve, tirée des prophéties. En premier lieu, Dieu, dans le *Deutéronome,* Promet aux Juifs un prophète semblable à Moïse pour leur annoncer ses volontés (440). Or, aucun prophète ne peut être semblable

(432) *Psal.* XLIX, 7.
(433) *Psal.* L, 18.
(434) *Amica collatio.*
(435) *Isa.* I, 16 et suiv
(436) *Isa.* VI, 2.

(437) *Jerem.* VII, 21.
(438) *Ezech.* XX, 5 et suiv.
(339) *Mich.* VI, 6.
(440) *Deut.* XVIII, 15.

à Moïse, à moins qu'il ne soit législateur comme lui; donc cette promesse doit être entendue d'un prophète qui donnera une loi nouvelle. Dieu lui-même déclare que parmi les autres prophètes il n'en est aucun semblable à Moïse, auquel Dieu parle face à face, et non point seulement par des songes et des visions (441). Donc lorsque Moïse annonce un prophète semblable à lui, il entend un homme qui sera revêtu du même caractère, qui aura les mêmes fonctions et les mêmes priviléges, et auquel Dieu accordera les mêmes faveurs. Aucun des prophètes envoyés aux Juifs pour les exhorter à l'observation de la loi de Moïse, n'a possédé toutes ces qualités; elles ne peuvent convenir qu'au Messie.

Isaïe dit de lui que les îles ou les peuples maritimes et les nations *attendront sa loi* (442); les Juifs lui appliquent ce passage (443). Comment donc peuvent-ils lui contester la qualité de *législateur ?*

En second lieu, Dieu promet aux Juifs une *nouvelle alliance*, différente de la première. *Il viendra des jours, dit le Seigneur, où je ferai avec la maison d'Israël et de Juda une nouvelle alliance, différente de celle que j'ai faite avec leurs pères, lorsque je les ai tirés de l'Egypte, en vertu de laquelle j'ai été leur maître, mais qu'ils ont rompue. Voici l'alliance que je ferai avec eux : je mettrai ma loi dans le fond de leur âme, et je l'écrirai dans leur cœur : je serai leur Dieu et ils seront mon peuple. Un particulier n'enseignera plus son voisin ou son frère, en lui disant :* Connaissez le Seigneur ; *ils me connaîtront tous depuis le plus petit jusqu'au plus grand; je pardonnerai leurs péchés et les laisserai dans l'oubli* (444). Saint Augustin allègue ce passage aux manichéens qui soutenaient la prétention des Juifs (445).

Vainement les Juifs disent que cela doit s'entendre du temps qui a suivi la captivité de Babylone, pendant lequel ce peuple n'est plus tombé dans l'idolâtrie, et a été plus fidèle à la loi du Seigneur. Il n'est point ici question du renouvellement de l'ancienne alliance, mais d'une alliance nouvelle, différente de la première. Dieu lui-même explique en quoi consiste cette différence. En vertu de la première, Dieu était le maître ou le souverain des Juifs, il exerçait sur eux par sa loi, un domaine civil et temporel ; en vertu de la seconde, il sera leur Dieu. Celle-là était écrite sur des tables de pierre et dans les livres de Moïse ; celle-ci sera gravée dans le cœur des hommes. L'ancienne ne faisait connaître Dieu qu'aux seuls Juifs ; la nouvelle le fera connaître à tous les hommes. L'une ne donnait point par elle-même la rémission des péchés : l'autre aura ce pouvoir et sera beaucoup plus efficace.

Tout cela n'est point arrivé après la captivité de Babylone. Dieu, pendant cinq cents ans, a continué d'exercer sur les Juifs le domaine civil et temporel par la loi de Moïse ; il n'a point écrit sa loi dans leur cœur, puisque plusieurs sont encore tombés dans l'idolâtrie sous Antiochus ; il n'a point oublié leurs péchés, puisqu'ils ont souffert, pendant tout ce temps-là, des guerres, des persécutions, des malheurs : la connaissance de Dieu n'a point été donnée aux autres nations.

Cette promesse doit s'appliquer au règne du Messie, plusieurs docteurs juifs en sont convenus : l'auteur du *Munimen fidei* l'avoue dans deux endroits, et le nie dans un autre (446). Il est donc ridicule de croire que sous ce règne, la loi de Moïse doit encore subsister ; dans ce cas, Dieu continuerait à être le souverain temporel des Juifs, ils auraient toujours le même droit civil et politique : circonstance contraire à la lettre même de la prophétie.

En troisième lieu, Dieu a promis un nouveau sacerdoce. Selon le psaume CIX, le sacerdoce du Messie doit être éternel, non selon l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisédech. Ce sacerdoce ne sera plus affecté à la naissance, il dépendra du choix de Dieu. Isaïe nous avertit que Dieu prendra des prêtres et des lévites même *parmi les nations* (447). Ils n'exerceront pas leurs fonctions comme les anciens, dans le temple de Jérusalem, mais en *tout lieu*, selon la prédiction de Malachie (448). Les victimes qu'ils offriront ne seront plus les mêmes, puisque Dieu, suivant le même prophète, rejette désormais les oblations des Juifs, et selon Daniel (449) les victimes, les sacrifices, le temple doivent être détruits après la mort du Messie. Saint Paul a eu raison d'insister sur ces différentes preuves, pour démontrer aux Juifs qu'après la venue du Messie, la loi ancienne ne subsistait plus (450).

En quatrième lieu, selon la prophétie de Jacob, le Messie doit *rassembler les peuples ;* donc il doit faire cesser la distinction que mettait la loi cérémonielle entre les Juifs et les autres peuples. Selon les prédictions de Daniel, l'*alliance* doit se conclure lorsque les victimes et les sacrifices cesseront; donc le Messie ne doit pas laisser subsister ce culte cérémoniel.

Pour éluder la force de toutes ces prophéties, les Juifs ont grand soin de les séparer, ils ne les comparent et ne les réunissent jamais; leur concert est trop sensible et trop frappant pour laisser encore du doute sur la subrogation de la loi de Moïse.

§ V.

Quatrième preuve : La fin de la loi.

Quatrième preuve, tirée de la nature même et de la fin de cette loi. Il est évident que la loi de Moïse avait pour but de distinguer

(441) *Num.* XII, 7.
(442) *Isa.* XLII, 4.
(443) *Munimen fidei*, I part., c. 20.
(444) *Jerem.* XXXI, 31 ; *Hebr.* VIII, 8.
(445) *Contra Faustum*, l. 32, c. 9.

(446) *Munimen fidei*, I part., c. 1 et 6; c. 29.
(447) *Isa.* LXVI, 21.
(448) *Malach.* c. I, 10.
(449) *Dan.* IX.
(450) *Hebr.* VII, 12; VIII, 8.

les Juifs des autres nations jusqu'à l'arrivée du Messie. La circoncision était ordonnée comme un signe distinctif de la postérité d'Abraham et comme un monument des promesses que Dieu lui avait faites. C'est dans le même dessein que Moïse avait prescrit aux Juifs tant de rites et d'usages contraires à ceux des autres nations, et qui les ont rendus odieux à leurs voisins.

Or, Dieu a déclaré qu'à l'avénement du Messie, les nations étrangères seraient appelées à le connaître, et agrégées à son peuple. Nous l'avons vu dans plusieurs passages des prophètes, et les Juifs n'en disconviennent point. Il est donc impossible que sous le Messie, Dieu veuille conserver des observances destinées à les séparer des autres nations; cette conduite serait directement contraire à son dessein.

Il ne l'est pas moins que Dieu oblige tous les peuples à embrasser la religion juive. Nous avons vu qu'une bonne partie du culte cérémoniel n'avait qu'une utilité relative au climat, au génie national, aux circonstances dans lesquelles les Juifs se trouvaient. Si l'on perd de vue cette révélation, l'on ne voit plus la sagesse de la loi, ni les raisons sur lesquelles elle était fondée; la transplanter ailleurs, serait un projet insensé. Dieu ordonnera-t-il des bains et des purifications continuelles aux habitants de la zone glaciale? Voudra-t-il interdire la viande du pourceau en Amérique, où elle est le plus et le plus agréable de tous les mets? A quoi serviront des rites uniquement destinés à écarter le danger de l'idolâtrie dans un temps où il n'y aura plus d'idolâtres? Et ainsi du reste.

L'exercice du culte mosaïque était attaché à un lieu particulier, au temple de Jérusalem. Dieu avait sévèrement défendu d'offrir ailleurs les prémices des victimes, l'encens, les sacrifices. Puisque sous le Messie Dieu veut étendre son culte chez toutes les nations, il est absurde de croire qu'elles viendront des extrémités du monde, du fond des Indes et de l'Amérique, offrir des sacrifices, et célébrer trois fois l'année des fêtes à Jérusalem, dans la saison où elles sont ordonnées; que l'état du sol de la Judée règlera le calendrier, et décidera du sort des nations qui habitent les contrées les plus reculées au nord ou au midi. Ces entraves mises au culte mosaïque, prouvent évidemment que Dieu l'avait destiné aux seuls Juifs, puisqu'en l'étendant à toutes les nations, il deviendrait impraticable. Soutenir que telle est la volonté divine, c'est donner lieu aux incrédules d'accuser sa sagesse et sa bonté. Dieu n'a jamais rendu aux hommes le salut impossible ni extrêmement difficile; il ne leur a jamais imposé que des devoirs analogues à leur situation et à leurs besoins.

La loi de Moïse réglait tout à la fois le culte, les mœurs, les usages civils, politiques et militaires. Imaginer qu'un jour tous les peuples auraient les mêmes mœurs, le même droit civil et politique, les mêmes usages, malgré la diversité des climats et des causes physiques qui varient à l'infini leur tempérament, leurs idées, leurs besoins, c'est vouloir que Dieu fasse un miracle absurde et contraire à la nature de l'homme.

§ VI.

Cinquième preuve : La Providence générale de Dieu sur toutes les nations.

Cinquième preuve; la Providence générale de Dieu. Les Juifs imaginent que sous le Messie, Dieu multipliera les miracles en leur faveur; que tous ses bienfaits seront pour eux; que les autres peuples n'ont été créés que pour être leurs serviteurs et leurs esclaves. En cela, comme en toute autre chose, ils contredisent formellement les prophètes. Dieu avait promis à Abraham de bénir dans sa race toute les nations de la terre (451). David dit que Dieu a donné au Messie les nations pour héritage, et les extrémités de la terre pour possession (452). Dieu lui dit : C'est peu que vous soyez mon serviteur pour ressusciter les tribus de Jacob, et pour ramener les restes d'Israël; je vous ai établi pour être la lumière des nations et l'auteur du salut que je veux donner jusqu'aux extrémités de la terre (453). Dieu déclare par Ezéchiel que le motif principal pour lequel il prend soin des Juifs, n'est ni leur bonheur ni leur salut particulier, mais celui de toutes les nations. *Ce n'est pas pour vous, leur dit le Seigneur, que je ferai toutes ces merveilles, mais pour mon saint nom que vous avez souillé chez toutes les nations parmi lesquelles vous avez habité. Je glorifierai mon nom, afin que toutes les nations sachent que je suis le Seigneur* (454).

De quel droit les Juifs réservent-ils à eux seuls des grâces que Dieu a destinées à l'univers entier? Cette jalousie a été la source de leur incrédulité; ils n'ont été le peuple chéri de Dieu que parce que le Messie rédempteur du monde, devait naître parmi eux, et ils ont cessé de l'être depuis qu'ils l'ont rejeté et méconnu. De quel front prétendent-ils donc que sous le règne du Messie, sous une époque où Dieu permet d'adopter tous les peuples pour ses adorateurs, il voudra encore que tous deviennent juifs, qu'il n'y ait de gloire et de félicité que pour les Juifs; que la loi qu'ils n'ont jamais voulu observer devienne la loi de tout l'univers? Cet entêtement de leur part donne lieu aux incrédules d'objecter sans cesse que Moïse avait prêché aux Juifs un Dieu injuste, partial, dont la Providence ne s'étend point sur tous les hommes; mais l'esprit de Moïse et celui des Juifs modernes sont fort différents.

C'est cette même vanité qui a le plus contribué à les rendre incrédules à la prédication de Jésus-Christ et des apôtres; ils n'ont

(451) *Gen.* XII, 3
(452) *Psal.* II, 8.
(453) *Isa.* XLIX, 6.
(454) *Ezech.* XXXVI, 22; XX, 9 et 22.

pas pu souffrir que l'Evangile fût annoncé aux autres nations aussi bien qu'à eux, que les étrangers fussent adoptés aussi bien qu'eux au nombre des enfants de Dieu ; ils voulaient que les gentils fussent assujettis à recevoir la circoncision, et à professer le judaïsme avant de devenir chrétiens. Jamais ils n'ont pu renoncer aux vaines espérances d'une gloire et d'une domination temporelle, dont ils ont toujours fait plus de cas que de la connaissance de Dieu. Saint Paul leur a opposé les mêmes raisonnements que nous (455).

§ VII.

Sixième preuve : L'événement duquel on ne peut pas douter.

Sixième preuve, tirée de l'événement même, qui est le meilleur interprète des prophéties et des desseins de Dieu. Depuis près de dix-huit cents ans, Dieu a banni les Juifs de la terre promise, il a fait raser le temple, sans qu'aucune puissance humaine ait pu le relever, il a rendu leur religion impraticable, leurs lois et la constitution de leur république impossibles à rétablir à jamais. Cette constitution dépendait essentiellement de la distinction des tribus et de la conservation des généalogies. La distribution de la Palestine y était relative; les prêtres devaient être du sang d'Aaron et de Lévi, le roi, de la race de David, le Messie devait naître de cette même famille.

Or, depuis la dispersion des Juifs et la ruine de leur république, leurs généalogies sont confondues, la distinction des tribus et des races est abolie. Il est impossible à aucun Juif de prouver qu'il est de la tribu de Juda, plutôt que de celle de Lévi ou de Benjamin, beaucoup plus encore de montrer qu'il descend de David. Il est donc absurde aujourd'hui d'attendre un Messie qui prouvera qu'il est fils de David, qui rétablira chacune de ces tribus dans ses anciennes possessions, qui rendra le sacerdoce aux enfants de Lévi, qui remettra sur pied le droit civil et politique des Juifs. Dieu, tout-puissant qu'il est, ne fait point des miracles absurdes et contradictoires; il ne fera jamais qu'un sang mêlé soit un sang pur, qu'un enfant ait pour père celui dont il ne tire point son origine. La seule distinction des généalogies démontre la vraie destination de la loi juive, et leur confusion rend son rétablissement impossible. La circoncision devenue, depuis plusieurs siècles, commune à d'autres nations qu'aux Juifs, nous fait sentir que son ancienne destination ne peut plus avoir lieu.

La preuve la plus évidente que Dieu n'impose plus une loi, c'est lorsqu'il n'exécute plus lui-même la sanction qu'il lui avait donnée. Quelle est la sanction de la loi de Moïse? Dieu avait promis que tant que les Juifs seraient fidèles à l'observer, il les protégerait, les comblerait de biens, les délivrerait des mains de leurs ennemis. Or, depuis la venue du Messie, cette promesse exécutée jusqu'alors, est demeurée sans effet. Malgré l'attachement opiniâtre des Juifs à leur loi, ils éprouvent depuis dix-sept cents ans la plus dure captivité ; ils en conviennent et en gémissent Donc, depuis l'arrivée du Messie, Dieu a cessé d'imposer aux Juifs la loi de Moïse. Ils ne peuvent soutenir le contraire sans accuser Dieu de manquer à sa promesse.

De quelque manière que l'on envisage la loi de Moïse, il est évident qu'elle n'a été donnée que pour un temps et pour un seul peuple, qu'elle est incompatible avec la vocation des nations à la connaissance et au culte du vrai Dieu. Aussi, sans qu'il ait été nécessaire d'en défendre l'observation, elle est tombée d'elle-même à la publication de l'Evangile; elle s'est anéantie à la ruine de Jérusalem et du temple. Ce que les Juifs modernes en conservent aujourd'hui n'est plus que l'écorce ; l'essentiel est impraticable. Voyons néanmoins les raisons sur lesquelles ils veulent fonder sa perpétuité.

§ VIII.

Première objection : Dieu a donné la loi pour toujours.

Première objection. Quoique Dieu puisse absolument changer la loi, il a promis de ne le faire jamais; il a commandé aux Juifs de l'observer *à perpétuité* et pour toujours ; il leur a défendu d'y rien ajouter ni d'en retrancher. Si après une sanction aussi solennelle, il venait à l'abroger, on pourrait l'accuser d'inconstance, et d'avoir trompé les Juifs. Aucun prophète ne peut donc déroger à la loi sans attenter à l'autorité divine (456).

Réponse. Il nous paraît qu'il y a d'abord contradiction à dire que Dieu peut absolument changer la loi; mais que s'il le faisait, il serait trompeur et inconstant : Dieu est absolument incapable d'inconstance et de tromperie. Lorsqu'il fait dans un temps ce qu'il n'avait pas encore fait jusqu'alors, s'ensuit-il qu'il est inconstant? Il l'a donc été lorsqu'il a donné aux Juifs une loi qu'il n'avait pas donnée à leurs pères. Etaient-ils en droit de refuser l'obéissance, parce que Dieu n'avait pas annoncé aux patriarches le nouveau joug dont il voulait charger leurs descendants?

Les Juifs raisonnent continuellement sur un faux principe ; ils imaginent que Dieu a dû les avertir d'avance de tout ce qu'il avait résolu de faire dans la suite des siècles; que s'il a fait quelque chose de plus que ce qu'il leur avait formellement prédit, il les a trompés. On ne peut pas argumenter plus mal. Dieu n'a prédit par ses prophètes que ce qu'il était à propos de révéler aux Juifs avant l'arrivée du Messie; il s'est réservé de leur enseigner par la bouche de son Fils les nouveaux moyens de salut qu'il lui plairait

(455) *Gal.* III, 20; *Ephes.* 3, 6; *Coloss.* III, 11.

(456) *Amica collatio*, pag. 10, 113, 164, 195, 207, 214; MORGAN, *Morale philos*, t. II, p. 92.

de prescrire. Or, il n'était ni utile ni convenable de les avertir que la loi de Moïse durerait seulement jusqu'à l'arrivée du Messie; ils en auraient eu moins de respect pour elle, ils auraient conclu qu'elle était donc inutile et purement arbitraire. Ils n'étaient déjà que trop portés à s'en écarter, malgré la sanction solennelle que Dieu y avait donnée.

Quoiqu'il leur commande de l'observer à perpétuité, pour toujours, de génération en génération, etc., on sait que ces façons de parler si communes dans les livres saints, ne signifient pas toujours une durée qui n'aura jamais de fin, mais une durée indéterminée dont Dieu ne veut point fixer les limites. Les Juifs ont donc été obligés d'observer la loi, jusqu'à ce que Dieu ait témoigné clairement, par la bouche du Messie, qu'il voulait la remplacer par une loi plus parfaite. Il n'est donc pas vrai qu'il ait trompé les Juifs; il ne leur en imposait point en leur laissant ignorer ce qu'il avait résolu de faire après une longue suite de siècles. Était-il nécessaire aux Juifs du temps de Moïse, de savoir ce que Dieu ferait par le Messie, dans un temps où ces Juifs n'existeraient plus? D'ailleurs, ils en ont été suffisamment prévenus par les prophéties que nous avons citées en preuve ; si elles n'étaient pas assez claires avant l'événement, elles le sont devenues par leur accomplissement et par l'explication qu'en a donnée le Messie. Les Juifs n'ont point encore voulu en prendre le vrai sens; mais c'est leur faute, et non celle de Dieu.

Il est faux qu'aucun prophète n'ait pu déroger à la loi cérémonielle, plusieurs l'ont fait : nous le verrons dans un moment. Le Messie d'ailleurs n'était pas un simple prophète, mais un prophète semblable à Moïse, par conséquent *Législateur*, revêtu comme lui de toute l'autorité divine.

§ IX.

Deuxième objection : Il n'y a pas de loi plus parfaite que celle de Dieu.

Seconde objection. Il ne peut pas y avoir de loi plus parfaite que la loi de Dieu, ni de culte plus saint que celui que Dieu lui-même a institué. Il est donc faux que le Messie ait pu rien introduire de mieux que ce qu'avait fait Moïse (457).

Réponse. C'est un sophisme d'opposer la loi de Dieu à la loi du Messie, comme si ce n'était pas Dieu lui-même qui a parlé par le Messie aussi bien que par Moïse. Déjà les déistes ont rétorqué contre la religion juive l'argument qu'Orobio fait contre le christianisme. Il ne peut pas y avoir de religion plus parfaite ni plus sainte que la religion naturelle que Dieu avait révélée à Adam et à Noé; donc il est faux que Moïse ait pu en introduire une meilleure. Si elle ne vaut pas mieux, certainement Dieu n'a pas changé son propre ouvrage. Nous voudrions savoir ce que les Juifs répondent à ce raisonnement.

Pour donner un sens raisonnable à la maxime qu'ils nous opposent, il faut dire : Dieu ne peut pas révéler une loi plus parfaite, un culte plus saint que celui qu'il a institué d'abord ; alors cet axiome est évidemment faux, puisque selon les Juifs mêmes, Dieu a révélé par Moïse une loi plus parfaite que celle qu'il avait prescrite aux patriarches.

Nous avons observé ailleurs que la *perfection* des ouvrages de Dieu est un terme relatif. Tout ce qui vient de Dieu est *parfait*, parce qu'il est toujours conforme au dessein que Dieu se propose et au besoin actuel des créatures. La loi de nature révélée aux premiers hommes était parfaite, suffisante pour eux, conforme à leurs besoins, elle ne suffisait plus aux Juifs. Celle que Dieu leur a révélée par Moïse était très-sage, parfaitement analogue aux circonstances; elle cessait de l'être à l'arrivée du Messie. Dieu seul connaît les besoins du genre humain dans les différents âges du monde; sa sagesse infinie a soin d'y proportionner les connaissances, les lois, les secours qu'il donne, les devoirs qu'il impose. Ce n'est pas lui qui change, ce sont les hommes.

§ X.

Troisième objection : La loi morale est moins parfaite que la loi cérémonielle.

Troisième objection. Nous supposons faussement que la loi morale est plus parfaite ou plus importante que la loi cérémonielle, et qu'il y a plus de mérite à observer la première que la seconde. Quand même nous ne connaîtrions pas les motifs pour lesquels Dieu nous commande telle cérémonie, il y a plus de perfection et de vertu à faire ce que Dieu nous commande que ce que la raison nous prescrit. Une preuve de cette vérité, c'est que Dieu a puni souvent plus rigoureusement les transgressions de la loi cérémonielle que les fautes contre la loi morale. La violation du sabbat était punie de mort, le vol n'était point sujet à la même peine. Si le culte extérieur, ordonné par la loi cérémonielle, n'ajoutait pas une nouvelle perfection au culte intérieur prescrit par la loi naturelle, Dieu ne commanderait pas le premier avec tant de rigueur (458).

Réponse. Nouveau sophisme d'opposer *ce que Dieu commande* à ce que la raison nous prescrit. N'est-ce donc pas Dieu lui-même qui nous commande par la raison, aussi bien que par la loi positive; et la raison, à son tour, ne nous prescrit-elle pas de faire ce que Dieu commande? D'un autre côté, les déistes soutiennent que Dieu ne peut pas nous commander, par une loi positive, ce que la raison ne nous prescrit point. Erreur égale de part et d'autre; la vérité tient le milieu.

1° Dieu peut dispenser l'homme d'obser-

(457) *Amica collatio*, p. 136.

(458) *Ibid.*, pag. 18, 194, 190, 203 et suivantes.

ver la loi cérémonielle; il en a dispensé plus d'une fois les prophètes. Quelques-uns ont offert des sacrifices sans être prêtres, d'autres les ont offerts hors du tabernacle; David fit manger à ses gens, qui n'étaient ni prêtres ni lévites, les pains offerts à Dieu; Ézéchias fit célébrer la Pâque pendant le second mois, et la fit manger à des hommes qui n'étaient pas purifiés; Dieu le trouva bon (459). Les Juifs eux-mêmes se croient dispensés des cérémonies légales qu'ils ne peuvent pas accomplir. Mais Dieu ne peut dispenser personne d'observer la loi naturelle ou morale; il ne l'a jamais fait : cette dispense serait contraire à sa sainteté infinie : Orobio le reconnaît (460). Dieu a souvent toléré les infractions de la loi naturelle, il ne les a pas punies; mais il ne s'ensuit pas qu'il les ait approuvées. Il est donc clair que la loi naturelle ou morale est plus importante, plus nécessaire, plus indispensable que la loi cérémonielle ou positive.

2e Lorsqu'un devoir de la loi naturelle se trouve en concurrence avec un devoir de la loi positive, et que l'homme ne peut pas les accomplir tous les deux, il doit donner la préférence au devoir naturel. C'est dans ce sens que Dieu dit, par la bouche des prophètes, que l'obéissance vaut mieux que les victimes (461), qu'il veut la miséricorde et non le sacrifice, etc. (462). Telle est la leçon que Jésus-Christ a souvent faite aux pharisiens, dont Orobio soutient ici la doctrine (463). Lorsque l'homme peut remplir l'un et l'autre devoir, il ne doit se dispenser ni de l'un ni de l'autre, c'est encore une maxime de Jésus-Christ (464).

3° Dieu a puni plus sévèrement les infractions de la loi cérémonielle que la violation de la loi naturelle, lorsque le bien public l'exigeait ainsi. Nous avons observé que la peine de mort était prononcée contre un violateur du sabbat, parce que cette loi était intimement liée avec la foi d'un seul créateur. La violation du sabbat était un scandale; l'ordre public exigeait une punition sévère. Dans ce cas, venger la loi positive, c'est aussi venger la loi naturelle, qui nous prescrit d'obéir à Dieu lorsqu'il commande, qui nous défend de donner mauvais exemple et de troubler l'ordre public. C'est donc principalement en vertu de la loi naturelle, que Dieu punit les infractions de la loi positive. Voilà ce que les déistes n'ont jamais voulu comprendre.

Le culte extérieur est une condition nécessaire du culte intérieur lorsque Dieu l'ordonne ainsi. Le prétendu culte intérieur n'est pas sincère, il est nul, nous violons librement et sans nécessité un commandement de Dieu : le culte principal est l'obéissance. Dieu ne peut jamais nous dispenser du culte intérieur, ou de la volonté sincère d'obéir; mais il peut nous exempter d'un devoir extérieur pour un plus grand bien, et lorsque l'accomplissement de ce devoir entraînerait des inconvénients.

Il est donc clair que Dieu peut varier à son gré le culte extérieur sans déroger à aucune de ses perfections, et sans dispenser l'homme d'aucune vertu. Dirons-nous que les patriarches antérieurs à Moïse étaient moins vertueux, moins saints, moins parfaits que les Juifs, parce que Dieu ne leur avait pas imposé la loi cérémonielle! Orobio soutient donc ici une morale très-fausse; c'est celle des Pharisiens et des Juifs de tous les temps; mais ce n'est point celle de Moïse ni des prophètes. Concluons-en qu'ils avaient très-grand besoin des leçons de morale de Jésus-Christ; mais loin de vouloir les écouter, ils prétendirent que ce divin Maître était un faux prophète.

§ XI.

Quatrième objection : La loi n'était point donnée pour distinguer les Juifs.

Quatrième objection. Il n'est pas vrai que la circoncision et la loi cérémonielle aient été données aux Juifs pour les distinguer des autres nations jusqu'à l'arrivée du Messie; ce n'est point là leur fin principale. Au contraire, cette séparation avait pour but de faire souvenir les Juifs qui étaient le peuple du Seigneur, spécialement consacré à son culte, qu'ils étaient un peuple saint que Dieu voulait protéger et combler de bénédictions. Dieu avait donc attaché la sainteté à la loi cérémonielle. Cette loi n'avait aucun trait au Messie, puisqu'il n'y en est point fait mention; Jamais les Juifs n'ont pensé au Messie en accomplissant leur loi, en recevant la circoncision, ou en remplissant quelqu'autre devoir. Il n'est pas vrai que le Messie soit *la fin de la loi*; il est tout au plus l'instrument dont Dieu veut se servir pour accomplir ses promesses et rétablir son culte. La loi est plutôt la fin du Messie, que celui-ci n'est la fin de la loi; il est donc faux que la loi ait dû cesser à l'arrivée du Messie (465).

Réponse. Voici sans doute la principale difficulté dont la solution doit décider de toutes nos disputes avec les Juifs; elle mérite une attention particulière.

1° Il est faux que Dieu eût attaché à l'observation de la loi cérémonielle une autre sainteté que celle de l'obéissance; autrement il s'ensuivrait qu'Abraham et les autres patriarches qui ont vécu avant la loi, étaient moins saints que ceux qui ont vécu sous la loi; que Dieu les avait laissés manquer d'un moyen essentiel et efficace de sanctification : conséquence qu'un Juif religieux et sincère n'admettra jamais. La prétention d'Orobio est contredite expressément par les prophètes, qui déclarent aux

(459) *II Paral.* xxx, 18 et 20.
(460) *Amica collatio*, p. 203.
(461) *I Reg.* xv, 22.
(462) *Ose.*, vi 6.
(463) *Matth.* ix, 13; xii, 7, etc.
(464) *Matth.* xxiii, 23.
(465) *Amica collatio*, p. 150 et suiv.

Juifs que Dieu préfère la miséricorde aux sacrifices, l'obéissance à l'oblation des victimes, les actes de justice aux jeûnes et à l'abstinence : ils disent que l'holocauste le plus parfait est un cœur contrit et humilié, que Dieu rejette les cérémonies, les fêtes, les obligations des Juifs, parce que leur cœur est corrompu et vicieux, qu'il ne leur avait point parlé de victimes au sortir de l'Egypte, mais seulement d'obéissance; qu'il ne veut plus de leurs sacrifices, parce qu'on lui en offrira désormais en tout lieu chez les nations, etc. Or il est impossible que Dieu rejette jamais un culte *saint* par lui-même, auquel la sainteté est attachée; il est absurde d'appeler *culte saint par lui-même* un culte abominable à Dieu, lorsqu'il n'est pas accompagné de l'innocence; de nommer *peuple saint* un peuple dont Dieu réprouve les hommages, parce qu'ils sont souillés par le crime.

La seule vertu que les Juifs pouvaient pratiquer, en exerçant le culte extérieur, est *l'obéissance*, et nous convenons que celle-ci devait avoir pour principe l'amour de Dieu, *Deut.* c. XI, 1; or l'obéissance ne peut avoir lieu lorsque le commandement ne subsiste plus; il est donc impossible que le culte mosaïque ait aujourd'hui aucun mérite, aucune *sainteté*, si Dieu ne le commande plus. Ce culte n'était pas commandé parce qu'il était saint, mais il était saint parce qu'il était commandé : toute sa sainteté a donc disparu avec le commandement. Les Juifs prouveront-ils jamais que Dieu n'a pas pu cesser de l'exiger?

§ XII.

Preuve du contraire.

2° Dès que ce culte n'était pas commandé à cause de sa propre excellence, à cause d'aucune vertu qui y fût attachée, il était donc commandé pour d'autres raisons; nous demandons quelles sont ces raisons? Les Juifs conviennent qu'un des effets de ce culte a été de les distinguer et de les séparer d'avec les autres nations Que ce soit-là la cause principale de son institution ou la cause secondaire, cela nous est égal. Dieu a déclaré qu'à l'avénement du Messie, toutes les nations seraient appelées à son culte et agrégées à son peuple; la distinction de son peuple d'avec les autres nations sous le Messie, serait donc contraire au dessein de Dieu. Donc, sous le Messie, le culte institué pour les séparer ne doit plus subsister. Donc, il est faux que le Messie soit destiné de Dieu à rétablir le culte mosaïque; il est plutôt destiné à l'abolir.

3° De là il s'ensuit que le Messie *est la fin de la loi*, comme le dit saint Paul, puisque l'effet de la loi ou la séparation des peuples devait cesser à l'avénement du Messie. Nous ne prétendons pas qu'il en soit la fin dernière, il est envoyé lui-même pour la gloire de Dieu et pour le salut des hommes; mais il en est la fin prochaine et immédiate. Voilà pourquoi Dieu n'a pas fait prédire par les prophètes ce qui devait se faire sous le règne du Messie; c'est à lui-même que Dieu a laissé le soin de nous l'apprendre (466). Sous le Messie, les Juifs ne sont pas plus le *peuple du Seigneur* que tout autre peuple converti au Seigneur. Il est donc absurde qu'ils conservent une loi destinée à les faire souvenir qu'ils sont particulièrement et exclusivement le peuple du Seigneur. S'ils s'obstinent à l'entendre autrement, c'est opiniâtreté pure et orgueil aveugle de leur part; les prophètes les auraient détrompés, s'ils avaient voulu les écouter.

4° La circoncision avait été ordonnée à Abraham pour caractériser sa race, et comme un gage des bénédictions que Dieu voulait répandre sur les nations par un Messie descendu de cette postérité chérie (467); lorsque ce Messie est arrivé et qu'il a rempli les promesses, il est absurde d'en conserver encore le gage, et de retenir la marque d'un événement futur lorsqu'il est passé. Que le le Messie soit l'auteur ou seulement *l'instrument* des bénédictions divines, cela est indifférent à la question; les promesses sont accomplies, la circoncision devient superflue, de même que le reste de la loi qui avait la même destination. La circoncision est aujourd'hui pratiquée par des nations qui ne descendent certainement pas d'Abraham; Dieu l'a ainsi permis pour faire sentir aux Juifs que le motif de son institution ne subsiste plus.

5° Il est faux qu'il ne soit point fait mention du Messie dans la loi; nous soutenons que c'est lui qui est désigné principalement sous le nom de *race* d'Abraham et d'Isaac, dans laquelle doivent être bénies toutes les nations de la terre (468), et que Moïse la prédit aux Juifs en leur annonçant un prophète semblable à lui (469). Que les Juifs aient ou n'aient pas pensé au Messie en accomplissant la loi, cela ne nous fait rien; l'objet de son institution doit se tirer des livres saints, et non de la pratique des Juifs.

§ XIII.

Cinquième objection : Ces deux lois ont eu la même sanction.

Cinquième objection. Lorsque Dieu prescrit les lois cérémonielles, il y ajoute la même sanction et le même motif sur lequel il fonde les lois morales : Vous serez saints, parce que je suis saint. Cette formule est répétée dans vingt passages de la loi. Donc Dieu attachait la vraie sainteté à l'observation des lois cérémonielles aussi bien qu'à l'exécution des lois morales. Si Dieu avait abrogé les premières sous le Messie, il serait allé directement contre le dessein qu'il se proposait, qui est, selon nous, de sanctifier les hommes. Pour distinguer les Juifs des

(466) *Omnes prophetæ et lex usque ad Joannem prophetaverunt.* (*Matth.* XII, 13.)

(467) *Gen.* XXVII, 9 et suiv.; XXII, 18.

(468) *Gen.* XXII, 18; XXVI, 4.

(469) *Deut.* XVIII, 15.

autres peuples, il n'était pas besoin de tant de rites : la circoncision et le sabbat auraient suffi (470).

Réponse. Cette objection peut être pardonnable à un incrédule qui n'a aucune connaissance du langage des Hébreux; elle n'est pas excusable dans un Juif. *Kâsch* saint, se dit des choses inanimées, des créatures raisonnables, et de Dieu lui-même. Dans le premier cas, il signifie un objet ou un lieu consacré au culte de Dieu, et devenu respectable; cette sainteté consiste en ce que l'on en doit écarter non-seulement toute action criminelle ou profane, mais encore toute indécence et toute espèce de malpropreté. Quand il se dit des personnes, il signifie non-seulement l'exemption du péché, et l'amour de la vertu, qualités dans lesquelles consiste la sainteté de l'âme; mais encore l'exemption de toute souillure extérieure capable de blesser les sens. Ainsi il est dit d'une femme adultère, qui a conçu par un crime, et dont les purgations cessent, qu'elle est *sanctifiée de son impureté* (471). Assurément il n'est pas question là d'une sainteté intérieure, ni de l'exemption du péché. Lorsqu'on attribue la *sainteté* à Dieu, elle signifie, tantôt la haine que Dieu porte au péché, l'amour qu'il a pour la vertu, l'exactitude avec laquelle il punit l'un et récompense l'autre; tantôt l'attention avec laquelle il défend tout ce qui peut altérer la décence et la majesté de son culte.

Lorsque, en portant une loi morale, Dieu disait aux Juifs : *Vous serez saints, parce que je suis saint*, cela signifiait : Vous vous abstiendrez de tel crime, parce que je déteste toute sorte de crime, et que je suis exact à le punir. Quand il tenait le même langage à l'égard d'une loi cérémonielle qui regardait la propreté du corps, le sens était alors : Vous éviterez telle souillure, parce que je n'en veux point souffrir dans l'exercice de mon culte. Il est sans doute de la majesté divine de bannir de son culte non-seulement le crime, mais encore l'indécence et la malpropreté, signes ordinaires de négligence et de mépris. Mais il serait ridicule de penser que Dieu a autant d'horreur de l'une que de l'autre; qu'il fait autant de cas de la propreté extérieure que de la pureté de l'âme; que l'homme est aussi louable, aussi agréable à Dieu, aussi digne de récompense, en exécutant les lois qui ordonnent la première qu'en observant celles qui commandent la seconde.

Nous convenons qu'en prenant la *sainteté* dans le sens le plus général du terme hébreu, elle emporte l'exemption d'indécence aussi bien que l'horreur du crime; mais il y a de l'obstination à prétendre que l'une de ces conditions est aussi importante et aussi méritoire que l'autre; que Dieu y prend un intérêt égal; que le soin de la propreté et de la décence est *un moyen de sanctification*. Les leçons et les reproches que les prophètes font aux Juifs sont une preuve du contraire.

Nous avouons encore que Dieu, en séparant les Juifs des autres nations, voulait les préserver non-seulement des crimes et des erreurs, mais encore des indécences, très-communes alors chez ces peuples. Voilà pourquoi il avait fallu leur désigner en détail toutes les souillures et les superstitions qu'ils devaient éviter, et leur prescrire des usages contraires. Cet attirail de cérémonies était donc nécessaire pour guérir les Juifs du penchant invincible qu'ils avaient à imiter les mœurs et les usages de leurs voisins, à en adopter les vices et les travers; penchant trop bien attesté par leur histoire. Il était encore nécessaire pour polir leurs mœurs très-grossières, lorsqu'ils sortirent de l'Egypte.

Au siècle du Messie toutes ces raisons avaient cessé. Les Juifs, par de longues calamités, s'étaient guéris de leur fureur pour l'idolâtrie, et ce culte insensé, prêt à être confondu par les leçons de l'Evangile, n'était plus un piége aussi dangereux pour eux. Les nations, devenues plus polies, étaient moins sujettes aux souillures défendues par Moïse; il n'était plus nécessaire d'éviter par religion ce que l'on rejetait déjà par goût et par habitude. Enfin les maux que les Juifs avaient essuyés de la part des païens leur avaient inspiré la plus forte haine contre eux. Cette antipathie même fut une des sources de l'incrédulité des Juifs : nous le verrons plus bas.

Soutenir aujourd'hui que des lois relatives aux mœurs qui régnaient parmi les Asiatiques il y a quatre mille ans, ne sont ni moins obligatoires ni moins nécessaires qu'elles l'étaient pour lors; que Dieu défend encore sévèrement des usages indifférents auxquels on n'attache plus les mêmes idées qu'y attachaient les païens superstitieux à l'excès, c'est un travers d'esprit dont les Juifs seuls peuvent être capables.

§ XIV.

Sixième objection : L'hypocrisie peut avoir lieu en fait de morale.

Sixième objection. La loi morale ou naturelle peut être accomplie sans aucune vertu, aussi bien que la loi cérémonielle. Un homme peut exercer l'humanité, la compassion, la justice, la sobriété par tempérament, par orgueil, par intérêt, sans aucune intention de plaire ni d'obéir à Dieu; alors ce n'est ni un saint ni un homme vraiment vertueux. Donc, quoiqu'un hypocrite puisse satisfaire au culte extérieur sans aucun mérite, il ne s'ensuit pas que la loi qui l'ordonne soit moins importante ni moins parfaite que la loi morale (472).

Réponse. L'homme, sans doute, peut abuser de toutes les lois, pervertir tous les motifs, prendre le masque de toutes les vertus sans en avoir la réalité; ce n'est

(470) *Amica collatio*, pag. 152, 153.
(471) *II Reg.* XI, 4.

(472) *Amica collatio*, p. 201.

donc point par la conduite des hypocrites qu'il faut juger de l'importance ou de l'utilité des lois : il faut en examiner l'objet, la fin, l'effet qui en résulte. Lorsqu'un homme contrefait les vertus morales qu'il n'a pas, il en provient encore un avantage pour ses semblables qui en sont l'objet; lorsqu'il affecte seulement l'extérieur de la religion, cela ne produit aucun fruit pour personne.

Dieu était libre de ne pas prescrire aux Juifs la loi cérémonielle, puisqu'il ne l'avait pas imposée aux patriarches; mais lui était-il libre de ne pas commander la justice, la tempérance, de leur permettre le meurtre ou la vengeance? Après avoir porté la loi cérémonielle, Dieu a pu encore en dispenser les hommes en certains cas, et il l'a fait : pouvait-il aussi les dispenser de l'obéissance, de la charité, de la justice? Dieu pouvait non-seulement abroger la loi cérémonielle, mais lui en substituer une toute contraire; ordonner qu'on lui immolât des pourceaux ou des chiens; qu'on lui offrît des pierres au lieu de pains et d'encens : peut-il abroger de même la loi naturelle, faire cesser la distinction immuable du bien et du mal moral?

L'observation de la loi cérémonielle a pu être utile dans un temps, pernicieuse dans un autre, convenable au génie et au caractère des Juifs, pleine d'inconvénients à l'égard de toute autre nation; aisée à exécuter dans tel pays et sous tel climat, moralement impossible partout ailleurs. Il n'en est pas de même de la loi naturelle ou morale : elle est nécessaire, utile, praticable dans tous les temps, dans tous les lieux, chez tous les peuples. Il n'y a donc aucune comparaison à faire entre l'une et l'autre.

Lorsqu'un homme exerce la justice extérieurement, en conservant le désir de faire tort au prochain; lorsqu'il pardonne, en respirant secrètement la vengeance, il n'accomplit point la loi morale, il la viole en partie; elle défend le désir même de l'injustice, de la vengeance, de la cruauté. Au contraire, lorsqu'un homme vicieux satisfait au culte extérieur sans aucun sentiment de piété, il ne viole point la loi cérémonielle, mais il transgresse la loi naturelle et morale qui ordonne le culte intérieur, l'obéissance et le respect sincère envers la Divinité : il ne faut donc pas confondre ces deux lois, ni attribuer à l'une ce qui appartient à l'autre.

Dieu ne peut pas dispenser l'homme de tout culte extérieur, parce que le culte intérieur ne peut pas subsister seul, et que la religion doit être un lien de société. Mais entre les différents signes propres à lui témoigner de la reconnaissance, de la confiance, du respect, il peut choisir et désigner tels signes qu'il lui plaît, les agréer dans un temps, les rejeter dans un autre. L'homme, en usant de ces signes, n'a de mérite qu'autant qu'il satisfait alors à la loi naturelle, qui nous ordonne d'obéir à Dieu et de lui témoigner notre respect de la manière qu'il lui plaît de nous prescrire. Conclure de là comme font les Juifs, que le culte extérieur est donc plus parfait que le culte intérieur, c'est déraisonner.

§ XV.

Septième objection : La destruction du temple ne prouve rien.

Septième objection. La destruction du temple ne prouve point que Dieu ait aboli la loi cérémonielle : il fut détruit avant la captivité de Babylone : le judaïsme ne fut point éteint pour cela. Dieu a prédit par Ezéchiel que ce temple serait rebâti sous le Messie; les Juifs sont donc bien fondés à l'espérer et à croire que Dieu ne les dispense point des cérémonies qu'ils peuvent observer hors du temple. Les sacrifices, les cérémonies qui se faisaient dans le temple, ne sont qu'une légère partie de la loi rituelle; la circoncision, les fêtes, les purifications, les abstinences, les lois civiles, peuvent être observées ailleurs, et les Juifs y sont fidèles autant qu'il leur est possible (473).

Réponse. Il est assez étonnant d'entendre un Juif soutenir que les rites attachés au temple ne sont qu'une légère partie du judaïsme, et qu'en rigueur les Juifs peuvent s'en passer. D'où vient donc leur obstination à prétendre que, sous le Messie, le temple sera rebâti, que toutes les nations seront obligées d'aller à Jérusalem célébrer les fêtes juives et d'accomplir tous les rites mosaïques sans exception? Lorsqu'il est question de leur état futur sous le Messie, les Juifs veulent que toute la loi cérémonielle soit rétablie sans en rien rabattre; quand il s'agit de pallier les conséquences que nous tirons de leur état présent, ils jugent que la plupart de ces choses ne sont pas fort essentielles; que dix-sept siècles passés sans temple, sans sacrifices, sans prêtres, sans expiations solennelles, sans offrandes, ne prouvent rien contre la perpétuité du judaïsme. Si le culte cérémoniel donne la sainteté, Dieu dispense donc les Juifs d'être saints.

Il suffit de lire Moïse pour voir que tout l'essentiel du culte était attaché au temple. A proprement parler, une religion sans sacerdoce et sans sacrifice, n'est plus une religion. Les Juifs peuvent encore circoncire leurs enfants; vingt autres nations le font de même, et cela ne signifie plus rien. Ils ne peuvent offrir leurs premiers nés dans le temple; les femmes ne peuvent s'y purifier; les mâles ne peuvent s'y présenter trois fois par an comme il était ordonné. Toutes les fêtes étaient remarquables par quelques oblations ou par le nombre des sacrifices, il n'est plus possible d'en faire. Point d'agneau offert pour la Pâque, point de gerbes pour la Pentecôte, point de dîme ni de prémice, point de victime pour l'expiation solennelle; tout cela est impraticable : Le sa-

(473) *Amica collatio*, p. 19, 207 et suiv.

cerdoce est impossible à rétablir, on ne connaît plus la race de Lévi, etc. Les espérances des Juifs sont des chimères.

Quelle différence entre une captivité de soixante-dix ans, dont Dieu avait prédit la durée précise avec promesse du retour, pendant laquelle les prophètes ne cessaient de consoler le peuple, où les Juifs virent plusieurs miracles opérés en leur faveur, et une dispersion de dix-sept cents ans, à laquelle on ne voit point de fin! Ezéchiel a prédit la reconstruction du temple après la captivité de Babylone, et il a été rebâti en effet. Il est ridicule de penser que le prophète n'a rien dit de cette reconstruction prochaine, et qu'il s'est occupé d'un prétendu rétablissement sous le Messie qui n'est point encore venu après deux mille ans.

§ XVI.

Huitième objection : Jésus Christ ne dit point que la loi fût figurative.

Huitième objection. Jésus-Christ n'a point dit que la loi fût figurative, ni qu'elle dût être anéantie par l'Evangile; au contraire, il a ordonné de l'observer; s'il avait prêché le contraire, on l'aurait d'abord lapidé comme son disciple Etienne. Ce sont ses apôtres qui ont imaginé cette défaite, et ils se sont contredits sur ce point, puisqu'ils ont observé la loi cérémonielle aussi bien que leur maître. Ils ont même fait un décret solennel pour interdire aux fidèles le sang et les viandes suffoquées. Loin de conclure delà que le Messie des chrétiens est venu abolir la loi, il s'ensuit plutôt qu'il l'a confirmée, et il le déclare lui-même (474).

Réponse. Si Jésus-Christ n'a pas dit en propres termes que la loi cérémonielle était figurative et prête à finir, il l'a du moins donné à entendre assez clairement. Il dit à la Samaritaine : *Le temps est venu auquel les vrais adorateurs adoreront Dieu en esprit et en vérité, et non pas seulement à Samarie ni à Jérusalem* (475). Il dit aux pharisiens que ce n'est point ce que l'on mange qui souille l'homme (476); preuve que la loi concernant la distinction des viandes ne servait plus à rien. Il nomme son propre sang *le sang d'une alliance nouvelle et éternelle* (477). C'était déclarer que l'ancienne était sur ses fins.

Il dit, à la vérité: Je ne suis point venu pour détruire la loi, ni les prophètes, mais pour les accomplir (478). Il parlait de la loi morale, et non de la loi cérémonielle, tout le chapitre en fait foi. D'ailleurs il était venu pour accomplir les figures de la loi cérémonielle qui désignaient le Messie, aussi bien que les prédictions des prophètes.

Jésus-Christ et les apôtres ont observé eux-mêmes la loi cérémonielle, pour ne scandaliser personne; ils n'ont point enseigné aux Juifs à la violer ni à la mépriser. Ils savaient que par la dispersion des Juifs, cette loi allait bientôt devenir impraticable, et tomberait d'elle-même. Il n'était pas nécessaire d'annoncer sa chute en termes plus clairs, puisque cela n'eût servi qu'à rendre les Juifs furieux, et à se faire lapider. Mais les apôtres leur ont résisté constamment, lorsqu'ils ont voulu assujettir les païens convertis à recevoir la circoncision, et à observer la loi cérémonielle; ils ont décidé qu'elle ne servait plus à rien, que l'on était sauvé par la foi en Jésus-Christ; ils ont donc ménagé autant qu'ils ont pu le préjugé des Juifs, mais sans user de dissimulation, de mensonge ni de contradiction, comme on les en accuse. Quoique la loi cérémonielle ne fut pas un joug nécessaire aux fidèles, il n'était cependant pas défendu à ceux qui étaient nés dans le judaïsme de continuer à l'observer. Des pratiques inutiles au salut ne sont pas pour cela criminelles; celles dont nous parlons étaient indifférentes, les apôtres savaient que Dieu lui-même ne tarderait pas de les abolir; la plupart étaient des règlements de police qui contribuaient à l'ordre de société.

Le décret porté dans les Actes des apôtres (479) sur l'abstinence de la fornication, du sang, des viandes suffoquées ou immolées aux idoles, avait non-seulement pour but de ménager les Juifs, mais d'écarter le danger d'idolâtrie. Le sang était offert aux dieux par les païens; pour tenter les premiers Chrétiens, on leur présentait du sang et du boudin (480).

La principale raison pour laquelle nous soutenons que la loi cérémonielle devait cesser à la mort du Messie, n'est pas parce qu'elle était figurative; mais parce qu'elle ne donnait à l'homme par elle-même, aucune espèce de mérite ni de sainteté; parce qu'elle était évidemment relative au caractère des anciens Juifs sortis de l'Egypte; parce que Dieu avait annoncé sa fin par les prophètes, et enfin parce qu'il l'a rendue impraticable. Orobio, en disant que si Jésus avait déclaré d'abord que la loi était figurative on l'aurait lapidé sur le-champ comme saint Etienne, nous peint au naturel le génie de ses aïeux. Devons-nous être étonnés de ce qu'avec de telles dispositions, il a été si difficile de les convertir?

§ XVII.

Neuvième objection : Dieu ne l'a point révélée aux prophètes.

Neuvième objection. Il serait bien étonnant que Dieu eût révélé aux Grecs et aux Romains ce qu'il avait laissé ignorer à David et aux prophètes, savoir que la loi cérémonielle ne contribuait en rien à la vraie sainteté, et que des païens récemment convertis fussent devenus plus intelligents dans la loi

(474) *Amica collatio*, p. 108 et suiv.
(475) *Joan.* IV, 21 et 23.
(476) *Matth.* XV, 11.
(477) *Matth.* XXVI, 28.
(478) *Matth.* V, 17.
(479) *Act*, V, 20.
(480) TERTULL., *Apol.*, c. 9; SPENCER, 1re part., l. II, c. 3, sect. 2.

divine que tous les saints de l'Ancien Testament (481).

Réponse. Il est faux que la vérité dont nous parlons ait été inconnue à David, aux prophètes, aux saints de l'Ancien Testament; ils l'ont formellement enseignée, nous avons cité leurs paroles ; ce point leur a donc été révélé. Ils ont été néanmoins exacts à pratiquer les cérémonies, parce qu'alors Dieu les commandait. Les Grecs et les Romains convertis à l'Evangile, ont su que Dieu ne les commandait plus, non pas parce qu'ils étaient plus intelligents que les Juifs, mais parce qu'ils étaient plus dociles. Ceux d'entre les Juifs qui se sont convertis, ont compris cette vérité comme les païens ; le Messie l'avait déclaré à tous, et avait développé le vrai sens des prophéties. Pour les Juifs incrédules, ils n'ont pas voulu le comprendre ; ils ont fermé volontairement les yeux à la lumière qui s'offrait à eux; et nous verrons ci-après que les motifs de leur conduite ne sont pas louables

§ XVIII.

Dixième objection : La loi figurative ne regarde pas les chrétiens.

Dixième objection. De quel front ose-t-on assurer, dit un incrédule, que des lois positives, dont l'infraction est un crime, sont de pures fictions, que les serments sacrés d'un Dieu faits conséquemment aux sacrifices qu'il a exigés des Juifs, ne sont qu'une ombre, et que le mensonge est sorti de la bouche de la vérité éternelle? Il faut être chrétien pour faire de pareilles suppositions. Si Dieu, dans ses lois et dans ses promesses, n'a parlé que figurément, si elles ne regardent pas les Juifs, mais les chrétiens, Dieu a traité la nation juive en tyran cruel. La loi qu'il a donnée aux Hébreux, l'alliance qu'il leur a proposée et jurée, ses promesses magnifiques, les prodiges qu'il a opérés en leur faveur, les bienfaits qu'il leur a prodigués, étaient des présents de sa haine; c'était un piége pour les précipiter dans l'abîme qu'il leur creusait. Le grand point était de les instruire, de leur indiquer d'une manière claire et précise, moment pour moment, la venue du Messie et les traits caractéristiques qui devaient le distinguer de toutes les créatures. Or, cette instruction essentielle, Dieu ne l'a point donnée aux Juifs (482).

Réponse. Si l'avocat des Juifs n'est pas fort sensé, il est du moins très-véhément; mais le ton ne doit pas faire peur. Nous avons fait voir que Dieu a donné formellement aux Juifs par les prophètes, l'instruction essentielle que notre déclamateur exige, qu'ils se sont aveuglés très-volontairement comme font tous les incrédules : nous le prouverons encore plus évidemment dans le chapitre neuvième. Il ne leur a pas révélé expressément cette vérité *par Moïse*, non-seulement parce qu'il avait été fort inutile de les en prévenir quinze cents ans avant l'accomplissement, mais parce que cette révélation les aurait rendus moins attachés à leur loi qu'ils ne violaient déjà que trop aisément.

Où sont les Chrétiens qui ont enseigné que les lois, les promesses, les serments de Dieu n'étaient qu'une ombre, *qu'ils ne regardaient pas les Juifs, mais les Chrétiens*, que c'était *une pure fiction.* Dieu, pendant quinze cents ans, a-t-il violé la promesse qu'il avait faite aux Juifs, de les protéger tant qu'ils seraient fidèles à sa loi, et la menace de les punir lorsqu'ils l'abandonneraient? La loi était donc très-sérieuse, la promesse très-sincère, et la menace très-redoutable. Mais les Juifs, en rejetant les leçons de Jésus-Christ, ont-ils accompli cette loi formelle : *Si quelqu'un*, dit le Seigneur, *n'écoute point le prophète qui parlera en mon nom, j'en serai le vengeur* (483)? Autre chose est de dire que la loi était *une figure*, autre chose d'affirmer qu'elle n'était que cela : le premier sens est vrai, c'est la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres; le second est faux, c'est le commentaire malicieux des Juifs et des incrédules.

Dieu a indiqué par Daniel, moment pour moment, la venue du Messie, puisqu'il a dû venir quatre cent quatre-vingt-dix ans après la reconstruction des murs de Jérusalem; on savait que ce moment était arrivé du temps de Jésus-Christ. Nous en sommes informés par Josèphe, par Tacite, par Suétone, aussi bien que par l'Evangile. Dieu avait désigné les traits caractéristiques du Messie, en annonçant qu'il naîtrait d'une vierge, qu'il serait *Dieu avec nous*, qu'il ferait des miracles, qu'il serait rejeté et mis à mort par son peuple, qu'il ressusciterait, qu'il formerait un peuple nouveau; ces traits ne conviennent certainement à aucune créature. Si les Juifs les ont méconnus, comme ils le font encore, cela ne prouve point que ces traits fussent obscurs ou équivoques; leurs pères ne les avaient pas jugés tels, on le voit par leurs paraphrases. L'aveuglement des Juifs postérieurs n'est pas plus étonnant que celui des incrédules.

Nos adversaires accusent les Juifs de grossièreté, de stupidité, de fanatisme, de fureur; ensuite ils font semblant d'être surpris de ce que cette nation s'est aveuglée sur le sens des prophéties et sur les caractères du Messie. Ce n'est pas Dieu qui lui avait donné ces défauts, c'est elle-même qui s'est creusé le précipice dans lequel elle est tombée. Son attachement servile aux biens de ce monde, son orgueil qui lui a persuadé que Dieu ne pensait qu'à elle, son mépris pour toutes les autres nations, son opiniâtreté à faire plus de cas des cérémonies que des vertus morales : voilà ce qui lui a fait prendre de travers les prophéties et les promesses de Dieu.

(481) *Amica collatio*, p. 19.
(482) *Huitième lettre à Sophie*, p. 115, 116.

(483) *Deut.* XVIII, 19.

ARTICLE II.

Était-il nécessaire que le Messie donnât de nouvelles leçons de morale après celles de Moïse et des prophètes.

§ I.

Les Juifs entendaient très-mal la morale de leur loi.

Une des raisons dont nous nous servons pour prouver que le genre humain avait très-grand besoin de la révélation donnée par Jésus-Christ, est l'état dans lequel était la morale non-seulement chez les païens, mais chez les juifs. En traitant de la religion des peuples anciens, nous avons vu combien leur morale était fausse et imparfaite, même celle des philosophes. Celle des Juifs, du temps de Jésus-Christ n'était pas moins vicieuse ; les pharisiens et les autres docteurs Juifs avaient corrompu la loi de Dieu sur plusieurs articles importants; nous en trouvons la preuve dans l'Evangile et dans les écrits des Juifs modernes. Ils soutiennent cependant que Jésus-Christ n'a pas pu donner au monde des leçons de morale plus parfaites que celles qui se trouvent dans l'Ancien Testament; que l'Evangile n'a rien ajouté de vrai ni de solide à la morale de Moïse et des prophètes. Mais ils commencent par dénaturer la question.

La difficulté n'est pas de savoir si la morale de Moïse et des prophètes était saine et irrépréhensible ; nous ne contestons point là-dessus, puisque nous l'avons prouvé contre les incrédules ; mais si les Juifs la prenaient dans son vrai sens, si elle n'était point altérée par les leçons des docteurs de la Synagogue. Nous soutenons qu'ils l'avaient corrompue par leurs fausses traditions ; Jésus-Christ n'a cessé de le leur reprocher. Ils prenaient de travers la plupart des préceptes de la loi ; ils avaient fait passer en coutume des abus que Dieu avait tolérés parmi leurs pères, mais qu'il n'avait jamais approuvés ; ils voulaient rendre perpétuelle la division que Dieu n'avait mise que pour un temps entre eux et les autres nations; ils donnaient la préférence aux rites sur les devoirs de la loi naturelle. Il fallait donc un maître revêtu d'une autorité semblable à celle de Moïse, et dont la mission fût encore plus éclatante, pour donner aux hommes le vrai sens de cette morale divine, pour y ajouter toutes les leçons que l'aveuglement des Juifs et des païens avait rendues nécessaires.

La morale de Moïse était bonne et suffisante pour ceux qui voulaient en prendre le vrai sens; donc il ne fallait pas une révélation nouvelle. Faux raisonnement. Chaque révélation a été suffisante pour le temps auquel il a plu à Dieu de la donner ; il a eu soin de la proportionner au besoin présent de l'humanité : mais il ne s'ensuit pas que dans la suite des siècles, une révélation plus claire et plus étendue ne puisse devenir nécessaire par l'aveuglement et la corruption des hommes.

La révélation que Dieu avait donnée à Adam et aux patriarches était sûrement suffisante ; il leur avait enseigné assez clairement la morale naturelle; il l'avait gravée assez profondément dans le cœur des hommes. Lorsque les incrédules en concluront que la révélation de Moïse n'était donc pas nécessaire, que répondront les Juifs?

Ils diront que toutes les nations avaient étouffé et défiguré la morale primitive, qu'elles avaient oublié et méconnu les vérités les plus essentielles de la religion naturelle. Il était donc de la bonté divine de réparer son ouvrage ; de dissiper, par une loi écrite et positive, les nuages que les passions humaines avaient répandus sur la loi naturelle.

§ II.

Ils l'avaient corrompue en plusieurs points.

Voilà ce que nous disons nous-mêmes. Quoique Moïse eût parlé assez clairement dans la loi, pour que des hommes sensés et dociles pussent l'entendre, s'ensuit-il que la mission des prophètes postérieurs à Moïse a été superflue? Les Juifs, sans doute, ne l'avoueront pas. Plusieurs de ces prophètes ont expliqué plus clairement certains préceptes dont les Juifs ne prenaient pas le sens, et sur lesquels ils s'aveuglaient. La rigueur avec laquelle Moïse avait ordonné l'exécution de la loi cérémonielle, faisait conclure aux Juifs que les cérémonies étaient l'essentiel de la religion; ils leur donnaient la préférence sur les devoirs de justice, d'humanité, de tempérance, de chasteté prescrits dans le Décalogue. Les prophètes n'ont cessé de tonner contre cette erreur et de prêcher le contraire.

Malgré les clameurs des prophètes, l'erreur était plus enracinée que jamais parmi les Juifs du temps de Jésus-Christ. Nous le voyons par le reproche qu'il leur fait. Elle subsiste encore dans toute sa force dans les écrits de leurs docteurs modernes, en particulier dans celui d'Orobio. C'est ce préjugé qui les a rendus et qui les rend encore incrédules à l'Evangile ; toute la sévérité dont Dieu a usé depuis dix-sept siècles pour rendre leurs cérémonies impraticables, n'a pu encore leur dessiller les yeux.

Lorsque nous soutenons que la mission de Jésus-Christ était nécessaire pour rétablir la morale dans sa pureté, les Juifs ne peuvent nous faire aucune objection que les incrédules ne puissent rétorquer contre la mission des prophètes postérieurs à Moïse, contre la mission de Moïse lui-même après la révélation que Dieu avait faite aux patriarches. Déjà les déistes ont eu soin de le faire ; toutes leurs objections contre la nécessité de la révélation en général, ont été calquées sur celles des Juifs contre le Christianisme. Pour attaquer notre religion, les Juifs sont réduits à livrer la leur sans défense aux incrédules.

Bornons-nous donc à examiner, non si la morale de Moïse était bonne et suffisante, mais de quelle manière elle était entendue, expliquée par les docteurs juifs du temps de Jésus-Christ. En réduisant ainsi la question, nous éviterons l'inconvénient dans le-

quel sont tombés plusieurs théologiens disputant contre les Juifs. Ils ont exagéré les défauts de la loi de Moïse, pour relever l'excellence de l'Evangile (484); ils semblent oublier que la loi était l'ouvrage de Dieu. Cette méthode n'est bonne qu'à révolter les Juifs, et ne peut édifier personne. L'Evangile n'a pas besoin d'être mis en parallèle avec la loi pour paraître ce qu'il est véritablement, le chef-d'œuvre de la sagesse divine et le don le plus précieux que Dieu ait pu faire au genre humain. La nécessité de la révélation chrétienne ne vient point de ce que Dieu avait refusé la lumière dans les siècles précédents, mais de l'excès de l'aveuglement volontaire des hommes.

§ III.

Première objection : Jésus-Christ a dit : Gardez les commandements.

Première objection. — Jésus-Christ a dit dans l'Evangile, que pour avoir la vie éternelle, il fallait garder les commandements; que toute la loi et les prophètes se réduisent à deux préceptes principaux, à aimer Dieu sur toutes choses, et le prochain comme soi-même; il jugeait donc que la morale de Moïse était suffisante, qu'elle proposait le plus parfait de tous les motifs pour pratiquer la vertu, l'amour de Dieu sur toutes choses. Qu'a-t-il donc pu y ajouter (485)?

Réponse. — Nous ne nions pas que la morale de Moïse, telle que Jésus-Christ l'expliquait, ne fût parfaite; mais il est toujours question de savoir comment les Juifs l'entendaient avant Jésus-Christ; quel sens ils donnaient en particulier aux deux grands préceptes de l'amour de Dieu et du prochain. Ce point une fois éclairci, suffira pour nous faire sentir la nécessité des leçons de ce divin Maître.

1° Les Juifs se croyaient obligés d'aimer Dieu, mais par le motif des bienfaits temporels qu'ils en attendaient, et qu'il leur avait promis. Comme les bénédictions temporelles étaient principalement attachées à l'observation de la loi cérémonielle, ils la jugeaient beaucoup plus importante que la loi morale. Ce levain de saducéisme fermentait dans le cœur de tous les Juifs du temps de Jésus-Christ; il infectait toute leur religion; notre divin Maître s'est principalement attaché à l'extirper. Nous en voyons encore les restes dans les écrits des Juifs modernes; ils tournent le sens de toutes les promesses divines du côté d'un Messie terrestre et temporel. Si quelques-uns, comme Orobio, protestent qu'ils l'attendent principalement pour la gloire de Dieu, pour le salut du genre humain; qu'en observant la loi, ils se proposent principalement la vie éternelle; c'est une teinture du christianisme qu'ils ont été forcés de prendre dans l'état où ils sont réduits. Ils ne peuvent en montrer le fondement dans leurs livres, qu'en adoptant le sens que Jésus-Christ et les apôtres nous ont appris à leur donner, mais que les docteurs de la Synagogue n'ont jamais voulu y voir.

2° Ils reconnaissaient l'obligation d'aimer *le prochain;* mais sous ce nom ils entendaient seulement les Juifs, non les étrangers. La loi avait formellement ordonné d'aimer l'étranger, de le traiter comme un frère (486); eux, au contraire, le regardaient comme un ennemi, surtout depuis les vexations qu'ils avaient essuyées de la part des gentils. C'est pour les guérir de cet odieux préjugé que Jésus-Christ propose dans l'Evangile la parabole du Samaritain (487), qu'il insiste sur l'obligation d'aimer les ennemis. Voilà pourquoi les apôtres ont si souvent répété qu'en Jésus-Christ il n'y a plus de distinction entre le Juif et le gentil, le Grec et le barbare, le maître et l'esclave (488); que tous les hommes sont frères, qu'il faut faire du bien à tous. Ces leçons n'ont pu guérir les Juifs; ils enseignent encore aujourd'hui que Dieu ne prend soin que de leur nation, qu'il ne fait pas plus d'attention aux autres peuples que si c'étaient des bêtes (489). Par ce trait seul on peut juger de l'étendue de la charité des Juifs. Or, en limitant ainsi tous les préceptes de la loi qui regardent le prochain, il en résulte un code de morale très-corrompu; il n'y a pas un seul précepte qui ne se trouve détourné de son vrai sens.

§ IV.

Erreurs de morale chez les Juifs.

Que serait-ce s'il nous fallait parcourir toutes les erreurs de morale que Jésus-Christ leur reproche? Nous nous bornerons à deux ou trois principales.

La loi avait permis ou plutôt tolérait le divorce pour cause d'infidélité de la part de l'épouse; les Juifs avaient étendu cette permission jusqu'à une licence effrénée aussi bien que les païens. Pour la réprimer, Jésus-Christ remonte à l'esprit primitif de la loi naturelle, et rétablit l'indissolubilité du mariage. En traitant la question de la polygamie et du divorce, nous avons prouvé que la loi les favorisait beaucoup moins qu'il ne paraît d'abord; mais l'usage avait obscurci le sens de la loi. Lorsque Jésus-Christ le mit dans le plus grand jour, ses disciples même furent fort surpris; ce n'est pas ainsi qu'ils avaient été instruits jusqu'alors (490).

Moïse avait sévèrement défendu l'adultère, il avait même décerné contre ce crime la peine de mort; par un effet de leur corruption, les Juifs s'étaient imaginés que cette loi regardait seulement l'adultère d'un juif avec la femme d'un autre juif, qu'il leur était permis d'abuser des étran-

(484) Limborch, en réfutant Orobio, nous paraît être tombé dans ce défaut.
(485) *Amica collatio*, p. 197, 208.
(486) *Levit.* XIX, 34.
(487) *Luc.* X, 30.
(488) *Coloss.* III, 11; *Gal.* III, 28, etc.
(489) *Munimen fidei*, I part. c. 22.
(490) *Matth.* XIX, 3 et suiv.

gères, mariées ou non mariées; cette morale scandaleuse se retrouve encore dans leurs docteurs modernes (491). Jésus-Christ confond leur turpitude en déclarant que le seul désir de corrompre une femme est déjà un adultère intérieur (492).

Chez les Juifs, aussi bien qu'ailleurs, on ignorait le devoir de se réprimer soi-même, de mortifier les passions dans leur source, de crucifier sa chair, de conserver la pureté et l'innocence intérieure : l'épicuréisme était la morale la plus en vogue et la plus goûtée : on le voit par les écrits des prophètes et par ceux des rabbins. C'est là-dessus que Jésus-Christ et ses apôtres ont insisté davantage, et ont posé des maximes qui ne se trouvent chez aucun des sages de l'antiquité. On n'a qu'à lire attentivement le cinquième chapitre de saint Matthieu, on y verra la sublimité du commentaire que Jésus-Christ a fait sur les principaux points de la loi de Moïse.

Mais que l'on y fasse bien attention; ce n'est point ici une loi nouvelle substituée à une loi ancienne et défectueuse, c'est la loi de Moïse même, exposée dans toute l'étendue qu'une raison saine, exempte de préjugés et de passions, doit lui donner, et mise à couvert des interprétations fausses et absurdes qu'en faisaient les docteurs juifs. Il fallait un maître descendu du ciel pour développer ainsi la loi divine, pour donner à ses propres leçons force de loi, pour déraciner des abus aussi invétérés. L'étonnement dont les Juifs furent saisis lorsqu'ils entendirent ces leçons sublimes (493), prouve assez le besoin qu'ils en avaient.

§ V.

La morale de Jésus-Christ n'est point opposée à celle de Moïse.

Si quelques commentateurs ont cru que Jésus-Christ opposait sa propre morale à celle de Moïse, ils n'ont pas assez pesé ses paroles : *Si votre justice*, dit-il, *ou votre vertu, n'est pas plus parfaite que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.... Vous avez ouï dire qu'il a été dit aux anciens : Tu aimeras ton prochain, et tu haïras ton ennemi* (494). Ces dernières paroles ne se trouvent point dans la loi, c'est une glose fausse des docteurs Juifs. Le dessein de Jésus-Christ n'est donc point de relever des erreurs de morale dans la loi, mais de réfuter les commentaires erronés des Juifs; saint Augustin le soutient ainsi contre les manichéens (495).

Nous ne pousserons pas plus loin ce détail, parce que nous serons forcés d'y revenir, en exposant la morale chrétienne dans notre troisième partie. Ce que nous venons de dire suffit pour démontrer qu'au siècle de Jésus-Christ, malgré la loi et les prophètes, la morale juive était très-corrompue; la mission d'un prophète ordinaire n'aurait pas suffi pour porter le remède à la racine du mal. Les Juifs opiniâtrément attachés à la lettre de la loi, auraient soutenu qu'un simple prophète n'avait pas le pouvoir d'y ajouter ni d'en retrancher, puisque Moïse, de la part de Dieu, l'avait défendu. Ils le disent en effet aujourd'hui. De leur prétention même il s'ensuit, ou que le mal était incurable, ou qu'il a fallu que le Messie fût revêtu d'une autorité législative, égale à celle de Moïse, pour donner le vrai sens de la loi, pour prévenir, par des préceptes plus étendus, plus clairs, plus formels, les fausses interprétations que la malice humaine n'aurait cessé d'y donner.

S'il en est ainsi, dira-t-on, la loi morale de l'Evangile n'est donc rien autre chose que la loi de Moïse. Qui en doute ? La morale enseignée par Moïse lui-même était-elle différente de *la loi naturelle* donnée à Adam et aux patriarches par la propre bouche de Dieu ? Il ne peut pas y en avoir d'autre, elle est immuable. Mais de même qu'au siècle de Moïse, cette loi oubliée, méconnue, défigurée par les passions, exigeait un législateur inspiré pour être rendue à sa pureté primitive ; ainsi, au siècle de Jésus-Christ, la loi de Moïse, non moins maltraitée par les Juifs, demandait la main du législateur suprême pour être rétablie dans tout son éclat. La même raison, qui a rendu nécessaire la mission législative de Moïse, rendait celle de Jésus-Christ encore plus indispensable. Les Juifs ne peuvent s'élever contre la seconde sans attaquer la première, et les incrédules ne peuvent faire contre l'une et l'autre que les mêmes arguments.

§ VI.

Deuxième objection : La morale évangélique n'est pas meilleure que celle de Moïse.

Deuxième objection. La morale évangélique n'est ni plus claire, ni plus sévère que celle de Moïse, elle est même plus relâchée sur une infinité de choses; toute la réforme qu'elle a opérée sur les mœurs, a été de retrancher la loi cérémonielle, parce qu'elle était incommode. Si Jésus-Christ y ajoute quelques maximes, que l'on nomme *conseils évangéliques*, ils sont impraticables à la lettre, personne ne les exécute à la rigueur; pour leur donner un sens raisonnable, on est obligé de les réduire presque à rien. Il ne paraît pas que les chrétiens soient beaucoup plus vertueux que les Juifs; c'est donc mal à propos qu'ils font sonner si haut la perfection et la sublimité de la morale chrétienne (496).

Réponse. Nous avons prouvé que la morale chrétienne est plus claire et plus sévère que la morale de Moïse, telle que les Juifs l'entendaient et l'enseignaient communément; c'est là le seul point dont il s'agit. Voyons en quoi elle est plus relâchée, selon

(491) *Amica collatio*, p. 581.
(492) *Matth.* v, 28.
(493) *Contra Faustum*, l. xix, c. 26 et suiv.
(494) *Matth.* vii, 28.
(495) *Matth.* v, 20, etc.
(496) *Amica collatio*, p. 107, 121, 180, 223.

les Juifs. La permission de manger du sang et toutes sortes de viandes ; la liberté laissée aux époux d'habiter ensemble dans tous les temps ; la suppression de la peine de mort prononcée dans la loi contre l'adultère : voilà les seuls reproches qu'Orobio ait trouvé lieu de faire. Sont-ils aussi graves qu'ils le paraissent d'abord ?

1° L'abstinence du sang, des viandes suffoquées et de certains animaux, était une loi relative au climat et au danger de tomber dans l'idolâtrie : nous l'avons prouvé ailleurs par le témoignage même des rabbins, et par la comparaison de ce régime avec celui des Egyptiens ; c'était donc une loi cérémonielle et non une loi morale. Or, la loi chrétienne a été donnée, non pour la Palestine ou pour aucun pays particulier, mais pour tous les climats. Il serait donc absurde qu'elle renfermât des préceptes qui deviendraient impraticables ou pernicieux dans tout autre que l'Egypte ou la Palestine. Si la viande de pourceau était interdite partout, à quoi servirait cet animal ? Il faudrait en détruire l'espèce, il n'est bon qu'à être mangé. La défense de manger les viandes immolées aux idoles est devenue inutile, depuis que l'idolâtrie est bannie de la plus grande partie de l'univers ; mais si un chrétien se trouvait dans le cas de participer à un sacrifice d'idolâtres, cela lui serait défendu, non-seulement par la morale chrétienne, mais par la loi naturelle.

2° C'était en vérité une privation fort douloureuse pour des Juifs qui se permettaient le divorce et la polygamie, qui abusaient impunément de leurs esclaves étrangères ; de s'abstenir de leurs femmes pendant leurs maladies et après leurs couches ? Par leur pluralité ils avaient abondamment pourvu à la satisfaction de leur lubricité. Les Juifs, en général, n'ont jamais passé pour des modèles de chasteté ; il est humiliant pour eux d'avoir eu besoin de la loi dont ils parlent. Jamais ils n'ont attaché aucun mérite à la continence et à la virginité ; cette gloire était réservée à l'Evangile.

3° La morale de Jésus-Christ n'a statué des peines afflictives pour aucun crime, parce que ce soin regarde les lois civiles. Celles-ci sont nécessairement différentes chez les différentes nations, et l'Evangile est destiné à toutes les nations. Orobio, qui donne la préférence à la loi mosaïque parce qu'elle était civile et politique aussi bien que religieuse, raisonne fort mal ; c'est ce qui démontre qu'elle n'était pas faite pour tous les peuples.

4° La loi cérémonielle n'a pas été abolie par Jésus-Christ, parce qu'elle était incommode, mais parce qu'elle serait absurde, inutile et dangereuse, si elle était en vigueur partout. Les motifs qui l'ont fait établir ne subsistent plus, ils ne peuvent avoir lieu chez des peuples moins grossiers, moins indociles, moins portés à la superstition que les Juifs sortis de l'Egypte. La sagesse même et la nécessité de ces lois dans le temps auquel elles ont été établies, ne donne pas une haute idée du caractère de ceux qui en ont eu besoin. Les Juifs eux-mêmes sentent si bien que leur loi cérémonielle est une loi locale, que, pour la remettre en vigueur, ils disent que le Messie reconduira les Juifs dans la Palestine.

Nous ferons voir dans la troisième partie de notre ouvrage, que les conseils évangéliques ne sont ni impraticables, ni contraires à la raison, ni opposés au bien public. Ils ont été pratiqués très-exactement par les apôtres et par les premiers fidèles. Ceux qui ont encore aujourd'hui le courage de les pratiquer n'en sont que plus louables et plus heureux.

Orobio argumente contre lui-même quand il veut nous faire juger de la morale chrétienne par les mœurs des peuples qui font profession du christianisme. Consentira-t-il que l'on en juge de la morale de Moïse par les mœurs des Juifs, telles qu'elles sont représentées dans leur propre histoire ? C'est dans l'Evangile et dans les écrits des apôtres qu'il faut prendre la morale de Jésus-Christ ; comme c'est dans le Pentateuque et dans les prophètes qu'il faut chercher celle de Moïse : la conduite des hommes, toujours entraînés par les passions, ne prouve rien contre leur religion.

§ VII.

Troisième objection : Il y a des vices qui ne sont pas assez réprimés dans l'Evangile.

Troisième objection. Tous les fondateurs de religion sont intéressés à prêcher une bonne morale, sans cela ils ne feraient aucun prosélyte. Mahomet lui-même a donné de bonnes maximes de morale, qu'il avait puisées dans les livres de Moïse. Jésus de même et les apôtres ont emprunté la leur de l'Ancien Testament. Mais il y a des vices très-grossiers, tels que l'idolâtrie, contre lesquels ils ne se sont pas élevés avec autant de force que Moïse : à peine ont-ils prêché contre elle. Jésus s'est beaucoup attaché à rendre odieuse l'hypocrisie des scribes et des pharisiens ; mais il y avait d'autre crimes très-communs dans ce temps-là, tels que le vol, l'impudicité, le meurtre, les haines, les divisions de secte, contre lesquels il aurait été encore plus nécessaire de tonner (497). Cependant Jésus lui-même a ordonné au peuple d'écouter les scribes et les pharisiens, et de faire ce qu'ils disaient ; il ne jugeait donc pas que leur morale fût mauvaise (498).

Réponse. Il semble qu'Orobio n'ait pris la plume que pour trahir sa propre religion. Les déistes disent de même, que Moïse a prêché une bonne morale, parce qu'autrement il n'aurait pu se faire écouter ; qu'il l'avait prise dans les leçons des patriarches ses ancêtres ; qu'il l'avait même empruntée des Egyptiens. Un Juif aurait dû prévoir cette rétorsion.

Si Jésus-Christ et ses apôtres ont puisé

(497) *Amica collatio*, p. 198, 224.

(498) *Ibid.*, p. 192, 255

la leur dans l'Ancien Testament, comment en ont-ils tiré des leçons si différentes de celles des scribes et des pharisiens? Qui leur en avait donné l'intelligence? Pourquoi les Juifs d'aujourd'hui refusent-ils encore de voir dans ce même livre ce que Jésus-Christ et les apôtres y ont vu.

Il y a bien de la maladresse à leur reprocher qu'ils ont moins foudroyé l'idolâtrie que Moïse. Ils l'ont anéantie partout où ils ont prêché. Moïse, au contraire, avec toutes ses lois, ses menaces, ses châtiments, n'a pu empêcher les Juifs d'y tomber sous ses yeux, et pendant neuf cents ans ils n'ont cessé de s'y plonger. Que l'on juge, par les effets, lequel des deux législateurs a donné les meilleures leçons.

C'est une calomnie d'avancer que Jésus-Christ et les apôtres n'ont pas tonné contre tous les vices. Dans vingt endroits de l'Evangile, Jésus-Christ reproche aux scribes et aux pharisiens leurs rapines, l'impudicité, l'injustice, le défaut d'humanité et de bonne foi, le zèle amer et fougueux (499). Ce reproche ne retombait-il pas sur tous leurs imitateurs? C'est par cette censure trop vraie que Jésus-Christ encourut leur haine; c'est pour se venger qu'ils conspirèrent sa mort. Dans le chapitre même où il les démasque, il ordonne au peuple de les écouter lorsqu'ils enseignent la loi de Moïse, parce que, malgré le déréglement de leurs mœurs, ils prêchaient une morale sévère en plusieurs points: mais puisqu'il en avait dévoilé les erreurs sur plusieurs autres chefs, il ne l'approuvait pas en tout.

Il est fort singulier qu'Orobio soutienne d'un côté la divinité d'une prétendue loi orale donnée à Moïse concernant la manière dont il fallait observer les cérémonies (500), et que, selon lui, la loi morale ou le Décalogue n'ait pas eu besoin de commentaire. 1° La loi cérémonielle, dans les livres de Moïse, est beaucoup plus détaillée que les préceptes moraux; elle avait donc moins besoin d'explication. 2° Quoi qu'en puissent dire les Juifs: les vertus sont plus essentielles que les cérémonies, et les crimes sont plus pernicieux que les manquements au rituel: les passions nous portent plutôt à enfreindre les devoirs moraux que ceux du culte extérieur; on s'aveugle plus aisément sur les obligations de la loi naturelle que sur des rites clairement commandés: les premiers ont donc plus besoin de sauvegarde que les seconds. 3° Il est prouvé, par le fait, que les Juifs, très-scrupuleux sur le rituel, étaient très-relâchés sur les devoirs de la loi naturelle, et il en est de même de ceux d'aujourd'hui: c'est donc avec raison que Jésus-Christ et les apôtres ont enseigné une morale directement contraire. Ces leçons sont infiniment plus utiles au genre humain que la prétendue loi orale donnée à Moïse par la bouche de Dieu. Jésus-Christ n'a pas eu tort de reprocher aux pharisiens que par leur loi orale ou *par leur tradition*, ils avaient altéré les commandements de Dieu (501).

La manière dont les Juifs raisonnent, n'est qu'un tissu de contradictions; les incrédules, en l'adoptant, se sont couverts d'un opprobre éternel.

ARTICLE III.

Dieu n'a-t-il pas pu révéler aux hommes de nouvelles vérités par le Messie? Les mystères du christianisme sont-ils contraires aux dogmes enseignés par Moïse.

§ I.

Les arguments des Juifs sont les mêmes que ceux des déistes.

Dans cette question comme dans les précédentes, les arguments des Juifs sont les mêmes que ceux des déistes qui rejettent toute révélation. Ces derniers soutiennent que Dieu n'a pas pu révéler dans la suite des temps ce qu'il n'avait pas déclaré depuis le commencement du monde; que s'il a donné une religion aux premiers hommes, elle doit être la même pour tous les hommes; que ce qui a suffi pour mériter le salut dans les premiers âges, doit suffire de même dans toute la suite des siècles. Il est absurde, disent-ils, que Dieu exige d'un homme plus qu'il ne demande d'un autre; qu'il commande à l'un ce qu'il ne prescrit point à l'autre; une croyance capable de sanctifier Adam, ne peut pas être insuffisante pour sauver sa postérité. Dieu ne fait pas les choses à demi, il ne commence pas comme un ouvrier mal-habile, par ébaucher son ouvrage, pour lui donner ensuite la perfection; la religion sortie des mains de Dieu en même temps que l'univers, ne peut pas plus changer que Dieu et que la nature de l'homme, qui est toujours la même.

D'autre côté, il n'est pas croyable, disent les Juifs, que Dieu, parlant à Moïse et à nos pères, ait rien laissé ignorer de ce qu'ils avaient besoin de savoir; qu'il leur ait donné une révélation imparfaite, dans la vue de l'étendre davantage par la bouche du Messie. Dieu ne nous a pas instruits à demi dans nos livres saints. Quiconque se présente pour nous révéler des vérités dont Dieu ne nous a jamais parlé, contredit la révélation divine à laquelle Dieu nous a ordonné de nous fixer; c'est un imposteur et un faux prophète.

Vainement on représente aux Juifs que cette manière de raisonner attaque leur propre religion, que déjà les incrédules l'ont fait valoir contre la révélation de Moïse; ils ne s'en inquiètent point. Ils posent pour principe qu'il ne faut pas disputer contre un païen, ni contre un déiste, ni contre un athée; qu'il est impossible de leur prouver ni la divinité de la loi de Moïse, ni l'existence d'une révélation, ni même l'existence de Dieu (502). Cela est exactement vrai en suivant la méthode et les principes des Juifs.

(499) *Matth.* xxv.
(500) *Amica collatio*, p. 232.

(501) *Matth.* xv, 6.
(502) *Amica collatio*, p. 225 et suiv.

Selon eux, toute la dispute doit rouler entre eux et les Chrétiens qui admettent comme eux la divinité de l'Ancien Testament; c'est uniquement au texte de l'Ecriture qu'il faut s'en tenir pour terminer la contestation. Ainsi, pour nous combattre de la manière qui leur paraît la plus avantageuse, les Juifs consentent à livrer leur propre religion sans défense, à la dérision des païens, des déistes et des athées.

Pour nous qui avons plus de respect pour le judaïsme que ses propres sectateurs, parce qu'il a été l'ouvrage de Dieu, nous rejetons une méthode de laquelle s'ensuivent d'aussi funestes conséquences. Nous sommes persuadés que les mêmes preuves, qui établissent la religion juive, doivent servir à prouver toute religion véritablement révélée, par conséquent le christianisme, aussi bien que la religion donnée à notre premier père; que toute objection qui peut se tourner également contre l'une ou l'autre des trois, est fausse, et ne prouve rien. Commençons par réfuter les principes des incrédules; nos réflexions, si elles sont solides, feront tomber du même coup les arguments des Juifs.

§ II.

Dieu peut exiger plus d'un homme que d'un autre.

1° Il est faux que Dieu ne puisse pas exiger d'un homme ce qu'il ne demande pas à un autre. Il est évident par le fait, que la distribution des dons de Dieu n'est égale ni dans l'ordre de la nature, ni dans l'ordre de la grâce; la justice divine ne consiste donc point à répandre également ses dons, mais à ne demander compte à chacun que de ce qu'elle lui a donné; par conséquent à mesurer l'étendue des devoirs de l'homme sur le degré de connaissances et de secours qu'elle a daigné lui accorder. Ce principe est également conforme à la droite raison et à la révélation. *On demandera beaucoup*, dit Jésus-Christ, *à celui à qui l'on a beaucoup donné, et l'on exigera davantage de celui à qui l'on a confié un dépôt plus considérable* (503). Il confirme cette maxime par la parabole des talents (504). Dieu n'exige point de nous ce que nous ne savons et ne pouvons pas; mais il a droit d'exiger que nous fassions le bien selon la mesure de connaissance et de pouvoir qu'il nous a donnée. Les Juifs n'étaient-ils pas obligés à servir Dieu plus fidèlement que les peuples qui n'avaient pas reçu de Dieu une révélation semblable à la leur? Moïse le leur fait remarquer (505).

De là il s'ensuit qu'il en est de la croyance comme des autres devoirs. Nous ne sommes pas obligés de croire un dogme, lorsqu'il ne nous est pas révélé; mais nous y sommes obligés dès que nous avons connaissance de la révélation, et nous devons le croire plus ou moins clairement, selon le degré de lumière que la révélation nous donne. La question est donc de savoir si Dieu peut révéler aux hommes dans un temps ce qu'il n'a pas révélé dans un autre, et si, après la révélation, il peut donner plus de facilité de la connaître à un homme qu'à un autre. Notre propre expérience et les faits nous mettent à portée d'en juger. Parmi les hommes, Dieu a donné plus de lumière et de pénétration aux uns qu'aux autres; un homme à l'âge mûr en sait plus qu'un enfant. L'homme instruit et naturellement pénétrant, connaît mieux, sans doute, sa religion et ses devoirs, que l'idiot à qui l'on n'a rien appris, et à l'âge mûr, il les comprend mieux que dans son enfance. Il est donc tout simple que la croyance et les devoirs de l'homme très-instruit, s'étendent plus loin que ceux d'un ignorant ou d'un imbécile, et que ceux de l'âge mûr soient plus étendus que ceux de l'enfance.

Cela posé, nous demandons : Est-il absurde que Dieu mette entre un peuple et un peuple la même différence qu'il met entre un homme et un homme, ou qu'il traite le genre humain de la même manière qu'il conduit l'homme dans ses différents âges? C'est la comparaison dont se sert saint Paul (506). Lorsque les incrédules auront démontré qu'il y aurait là de l'injustice, de la partialité, de l'imprudence, nous nous engageons à prouver le contraire. Leur prétendu principe, que *Dieu ne fait rien à demi*, n'est dans le fond qu'une absurdité; il s'ensuivrait que l'homme doit naître dans l'âge mûr, et non dans l'état de l'enfance.

2° Par les progrès que fait l'homme, en vertu des secours naturels ou surnaturels, dans la connaissance de sa croyance et de ses devoirs, il ne s'ensuit pas que sa religion change. Sa religion est toujours la même, quoique la connaissance en soit moins développée dans l'enfance que dans l'âge mûr. Le progrès qu'il a fait n'a point consisté à rejeter dans un temps ce qu'il a dû croire dans un autre, mais à mieux connaître ce qu'il devait croire et pratiquer. Par conséquent, lorsque Dieu a donné plus d'étendue à la révélation primitive, il n'a pas changé pour cela le fond de la religion; mais il a donné à tel peuple de nouvelles lumières, pour mieux connaître Dieu et ses desseins. Il n'a pas révélé dans un temps le contraire de ce qu'il avait révélé dans un autre.

3° Dans le cas d'une révélation plus ample, on ne peut pas conclure que le salut soit devenu plus difficile, tout au contraire. La facilité du salut dépend sans doute de l'abondance des moyens et des secours que Dieu nous donne pour le faire. Or, une connaissance plus étendue de la croyance et des devoirs, de nouvelles grâces et de nouveaux motifs pour s'en acquitter, ne sont-ils pas de nouveaux moyens de salut? L'accroissement que prennent alors nos devoirs est abondamment compensé par le surcroît de lumières et de grâces; des devoirs plus étendus sont la source d'un nouveau degré

(503) *Luc.* XII, 48.
(504) *Matth.* XXV, 14.
(505) *Deut.* IV, 6 et suiv.
(506) *Galat.* IV, 3.

de mérite et l'occasion de pratiquer des vertus plus parfaites. Envisager la chose autrement, c'est soutenir que le salut est plus difficile à un homme fait qu'à un enfant, à un homme instruit qu'à un imbécile. Quand on examine de près les pompeuses maximes que les déistes opposent à l'utilité et à la nécessité de la révélation, l'on n'y trouve qu'un verbiage vide de sens.

§ III.

Il a étendu les leçons de Moïse par celle des prophètes.

Les préventions des Juifs sont encore moins raisonnables. La révélation publiée par Moïse leur a donné sans doute une idée plus claire et plus exacte de la Divinité, de ses desseins, des devoirs de l'homme, que ne pouvaient en avoir les nations privées de ce bienfait; Moïse ne cesse de le leur représenter. Les prodiges que Dieu avait faits en leur faveur étaient un puissant motif de fidélité à son culte; la multitude des lois qu'il leur avait imposées, les mettait plus à portée que les patriarches de connaître leurs devoirs, de pratiquer l'obéissance, la piété, la reconnaissance envers Dieu; s'il leur imposait de nouvelles obligations, il leur donnait aussi plus de facilité pour les remplir. Cette révélation était donc un bienfait.

Cependant longtemps après Moïse, Dieu leur a envoyé des prophètes pour leur annoncer de nouveaux desseins et un nouvel ordre de choses. Ils ont parlé de la vie future en termes plus clairs que Moïse; les Juifs étaient donc obligés pour lors de croire et de professer ce dogme plus expressément. Ces prophètes ont déclaré plus formellement que Moïse, que le culte extérieur ne pouvait plaire à Dieu sans la piété intérieure, et sans la pratique exacte de la loi morale. Ils ont annoncé le Messie sous des traits plus marqués que Moïse, qui n'en a parlé que dans deux ou trois endroits de ses livres, sans le désigner par aucun caractère personnel. Ils ont prédit qu'à son avénement les nations étrangères seraient appelées à la connaissance et au culte du vrai Dieu : vérité importante, dont les conséquences sont infinies, et dont Moïse néanmoins n'avait rien dit dans ses livres.

Les Juifs étaient-ils en droit de contester la mission des prophètes, et de leur refuser croyance, sous prétexte que leurs pères avaient été suffisamment instruits par Moïse, que Dieu ne leur avait rien laissé ignorer de nécessaire au salut? Pouvaient-ils rejeter ces révélations nouvelles, parce qu'elles ne s'accordaient point avec les idées qu'ils avaient conçues de l'excellence du culte extérieur, et parce qu'ils se flattaient d'être jusqu'à la fin des siècles le seul peuple protégé et chéri du Seigneur?

Lorsque le Messie est venu annoncer encore plus clairement ces mêmes vérités, et qu'il en a révélé de nouvelles; lorsqu'il a dit que le culte cérémoniel allait cesser et serait remplacé par un culte plus parfait, que les bénédictions promises à Abraham et à sa postérité seraient désormais, des bienfaits spirituels, et qu'ils seraient accordés aux gentils aussi bien qu'aux Juifs, que ceux-ci entendaient mal la plupart des préceptes moraux et des prédictions des prophètes, etc., les Juifs n'ont pas été mieux fondés à lui refuser croyance que ceux de leurs ancêtres qui ont persécuté les prophètes, parce que ces saints personnages leur annonçaient des malheurs et leur reprochaient hautement leurs crimes.

Ces Juifs incrédules au Messie ont été même plus criminels que leurs aïeux; car enfin aucun des prophètes n'a démontré sa mission par des preuves aussi éclatantes que Jésus-Christ, n'a rassemblé autant de caractères capables de persuader les plus indociles. Jésus-Christ a prouvé sa qualité de fils de Dieu par des prodiges plus frappants et plus multipliés que ceux de Moïse; il a fait voir que toutes les prophéties qui promettaient aux Juifs un Rédempteur, étaient accomplies en lui; il a donné des exemples de vertu, de charité, de patience, d'humilité, de désintéressement, de zèle pour la gloire de Dieu, qui auraient dû toucher tous les cœurs. Que fallait-il de plus pour lui donner droit de parler au nom de Dieu et d'enseigner avec autorité?

§ IV

Les Juifs donnaient un sens faux à plusieurs vérités révélées.

Il y a donc eu de la part des Juifs une opiniâtreté et un aveuglement inexcusables à disputer contre lui, à soutenir qu'il expliquait mal la loi de Dieu; qu'il détournait le vrai sens des prophéties, qu'il enseignait une doctrine contraire à celle de Moïse, etc. Qui était le plus en état d'en juger, ou un race toujours incrédule aux prophètes, ou un envoyé du ciel, revêtu de tous les caractères de législateur divin. De quel front les Juifs modernes, héritiers de l'indocilité de leurs pères, osent-ils encore remettre la chose en question?

Ils disent qu'à la vérité un prophète a pu être envoyé pour enseigner des dogmes dont on n'avait encore aucune connaissance, mais non des dogmes contraires à ceux que Dieu avait révélés par Moïse; qu'il a pu montrer dans les prophéties un sens plus sublime que celui qu'on y avait toujours aperçu, mais non un sens directement opposé à celui que la lettre montre d'abord; qu'il a pu mieux expliquer la loi que les docteurs de la nation, mais non pas abroger la loi dont Dieu avait promis la perpétuité. Nous verrons si Jésus-Christ est coupable de tous ces prétendus attentats que les Juifs lui reprochent.

Avant d'en venir au détail, il est bon de montrer d'abord que la règle générale sur laquelle se fondent les Juifs est très-fautive. Ils confondent le dogme révélé avec le sens qu'il leur plaît d'y donner; ce sont deux choses très-différentes.

1° Moïse semblait avoir révélé que Dieu

punit les crimes des pères sur les enfants. Les Juifs en étaient si persuadés, qu'ils disaient par manière de proverbe : *Nos pères ont mangé le raisin vert, et c'est nous qui en avons les dents agacées.* Ils le croient encore aujourd'hui, puisque c'est un axiome parmi eux, qu'il ne leur arrive aucune calamité dans laquelle il n'entre au moins *une once de l'adoration du veau d'or.* Cependant Ezéchiel s'élève de toutes ses forces contre ce blasphème ; il déclare de la part de Dieu, que *le fils ne portera point l'iniquité du père; que l'homme qui péchera est celui qui mourra* (507). Les Juifs étaient-ils en droit de proscrire Ezéchiel comme un imposteur, parce qu'il leur enseignait un dogme formellement contraire à celui qu'ils s'obstinaient à voir dans les écrits de Moïse ?

2° Pour savoir si le sens que Jésus-Christ a donné à une prophétie est contraire au sens littéral, il faut commencer par examiner si le sens que le texte semble présenter d'abord est le vrai sens littéral. Les Juifs mêmes sont forcés d'en entendre plusieurs dans le sens figuré et allégorique ; nous le verrons ci-après.

3° Avant de décider que le Messie n'a pas pu abroger le culte cérémoniel, il faut savoir si les passages qui en promettent la perpétuité, doivent être pris dans le sens rigoureux. Les Juifs sont obligés de convenir que dans plusieurs endroits les termes *éternel, perpétuel, pour toujours, durée sans fin*, ne signifient point l'éternité proprement dite. Le prétendu principe établi par les Juifs est donc faux dans sa généralité, et nous produirons d'autres raisons qui le démontrent. Ecoutons leurs objections.

§ V.

Première objection : Jésus-Christ oblige de croire plusieurs dieux.

Première objection. Le dogme principal que Moïse a inculqué aux Juifs est un seul Dieu créateur, un Dieu pur esprit ; c'est pour cela qu'il avait défendu de faire aucune image de la divinité. Or, Jésus-Christ a enseigné une doctrine contraire ; pour être chrétien, il faut croire trois personnes en Dieu, par conséquent trois dieux, il faut adorer un Dieu corporel, un Dieu incarné et fait homme ; il faut adorer Dieu sous une forme humaine : c'est une idolâtrie expressément défendue dans le Décalogue (508). Aucun miracle n'a pu obliger les Juifs à s'y soumettre

Réponse. Il est faux que Jésus-Christ ait révélé trois dieux, ni qu'il ait enseigné à les adorer. Pour décider que trois personnes divines sont trois Dieux, il faut être certain que la nature divine ressemble à la nature humaine, et que la distinction des personnes divines emporte nécessairement pluralité de natures ; cela est-il démontré ? S'il y a une vérité clairement établie dans le Nouveau Testament, c'est l'unité de Dieu; la Trinité est un mystère inconcevable, nous en convenons. Mais Dieu n'avait-il révélé aucun mystère aux Juifs ? Il n'est pas plus aisé à la raison humaine d'accorder ensemble la spiritualité parfaite de Dieu avec son immensité, sa liberté avec son immutabilité, que la trinité des personnes avec l'unité de nature ; cependant tous ces attributs de Dieu sont révélés. Les Juifs, qui affectent tant de zèle pour la doctrine révélée, la contredisent quand il leur plaît. Ils professent hautement une providence exclusive en leur faveur ; si on les en croit, Dieu ne prend soin que de la postérité d'Abraham : il ne fait pas plus d'attention aux autres peuples que si c'étaient des bêtes (509). Erreur opposée à la révélation et à la raison. Moïse a-t-il dit que Dieu est *un* comme l'homme est *un* dans chaque individu ? Voilà ce qu'il faudrait prouver avant d'affirmer que le mystère de la sainte Trinité est contraire à l'unité de Dieu.

Il a enseigné que Dieu est un pur esprit, Jésus-Christ l'a confirmé : *Dieu est esprit, il doit être adoré en esprit et en vérité* (510). Cependant, malgré sa spiritualité parfaite, Dieu a souvent rendu sa présence sensible aux Juifs. Il est apparu à Moïse dans le buisson ardent et sous la forme d'une lumière, au peuple entier dans les feux de Sinaï, et dans la nuée miraculeuse; aux prophètes, sous la figure d'un vieillard vénérable ; il parlait à Moïse face à face et par un son de voix articulé : il était assis sur les chérubins de l'arche, etc. Etait-ce une idolâtrie d'adorer Dieu sous ces formes différentes, et adorait-on alors un Dieu corporel ? Que répondraient les Juifs à un incrédule qui dirait que leurs ancêtres ont adoré un Dieu feu, un Dieu lumière, un Dieu nuée, un Dieu voix, un Dieu vieillard, comme nous adorons un Dieu homme ? La nature de l'homme n'est pas plus incapable que toute autre nature corporelle de servir de voile à la divinité. Dieu peut être adoré sans idolâtrie sous toutes les formes dont il lui plaît de se revêtir. Il est donc faux que Moïse ait défendu d'adorer Dieu sous aucune figure sensible.

Il avait défendu de faire aucune sculpture ni image de ce qui est dans le ciel, sur la terre et dans les eaux, de les adorer et de leur rendre aucun culte (511). *Lorsque le Seigneur*, dit-il, *vous apparut à Horeb, au milieu d'un feu, vous n'avez vu aucune figure, de peur que, trompés par-là, vous ne fissiez une statue ou une image de mâle ou de femelle, d'animaux qui sont sur la terre, d'oiseaux, de reptiles ou de poissons; de peur encore que, frappés de l'éclat du soleil, de la lune ou des autres astres, vous ne fussiez tentés d'adorer des créatures que Dieu a faites pour l'utilité des hommes* (512). Dieu défend donc d'adorer des créatures ; mais en adorant un

(507) *Ezech.* XVIII.
(508) *Amica collatio*, p. 121, 123, 139.
(509) *Munimen fidei*, I part., c. 22, p. 159.
(510) *Joan.* IV, 24.
(511) *Exod.* XX, 4.
(512) *Deut.* IV, 15.

Dieu incarné, nous n'adorons point une créature, non plus que les Juifs en adorant Dieu dans le feu d'Horeb. Nous ne faisons point de figures d'animaux, mâles ou femelles, pour les adorer : nous ne croyons point que Dieu y réside, comme le pensaient les Egyptiens et les Chananéens. Si Moïse avait voulu interdire toute figure en général, il n'aurait pas placé deux chérubins sur l'arche, il n'en aurait pas fait broder sur le voile du sanctuaire. Il est clair que les Juifs entendent mal le sens de la loi. Orobio tombe ici dans une contradiction grossière. Il dit ailleurs que Jésus-Christ n'a enseigné, ni sa divinité, ni plusieurs autres dogmes imaginés dans la suite par les chrétiens (513); et il allègue ces dogmes mêmes pour prouver que les Juifs ont bien fait de ne pas croire à la prédication de Jésus-Christ.

§ VI.

Deuxième objection : Les Juifs ne pouvaient concilier les mystères avec la religion de Moïse.

Seconde objection. Quand la croyance des dogmes de la Trinité, de l'Incarnation, serait compatible avec la foi de l'unité de Dieu, ces mystères étaient au-dessus de la portée des Juifs ; il ne leur était pas possible de les concilier avec la doctrine de Moïse, ni de comprendre toutes les subtilités de la théologie chrétienne (514).

Réponse. Les Juifs ont donc tort d'affirmer que ces deux doctrines sont inconciliables, puisqu'ils ne comprennent ni l'une ni l'autre. Ils devraient donc s'en rapporter aux lumières et au témoignage du Messie, qui les a enseignées l'une et l'autre de la part de Dieu ; tout comme ils ont ajouté foi à Moïse qui leur a révélé la spiritualité et l'immensité de Dieu, sa liberté et son immutabilité : mystères qu'ils ne conçoivent pas mieux que ceux de la théologie chrétienne. Selon la manière de raisonner des Juifs, les païens auxquels on proposait l'unité de Dieu, et les autres dogmes du judaïsme, étaient bien fondés à les rejeter et à persévérer dans l'idolâtrie, sous prétexte que ces dogmes étaient au-dessus de leur portée ; mais les Juifs ne s'embarrassent point du salut des païens ; ils sont persuadés, malgré la parole formelle des prophètes, que Dieu ne s'est jamais occupé du salut des nations.

§ VII.

Troisième objection : L'Evangile n'a pas rendu les dogmes plus clairs.

Troisième objection. La prétendue révélation faite par le Messie n'a pas rendu les dogmes plus clairs, elle n'a fait que les obscurcir davantage. Leur obscurité même a enfanté les hérésies et les différentes sectes du christianisme. Depuis la venue de Jésus-Christ, Dieu n'est pas mieux connu qu'il l'était, l'univers est encore plein d'erreurs et de fausses religions. Cependant Dieu avait promis par les prophètes, que sous le Messie, toutes les nations connaîtraient Dieu (515).

(513) *Amica collatio*, p. 107, 108, 242.
(514) *Ibid.*, p. 189.

Réponse. Les déistes disent de même, que la révélation donnée par Moïse n'a rendu aucun dogme plus clair, que les Juifs sous la loi n'ont pas mieux connu la nature divine qu'Abraham, Noé et Adam ; les Juifs devraient commencer par leur répondre.

Dieu est mieux connu des chrétiens que des Juifs. S'il y avait quelque utilité à compiler les rêveries du Talmud et des rabbins, on y verrait sur la nature divine les erreurs les plus grossières, et les plus contraires à la doctrine de Moïse. C'est Jésus-Christ qui nous a donné les plus grandes idées de la bonté, de la sagesse, de la justice, de la providence de Dieu ; les mystères mêmes qu'il a révélés, font éclater davantage les perfections divines, fournissent les motifs les plus touchants pour nous porter à la vertu : nous le verrons en traitant cette matière.

Dieu ne se fait point connaître aux hommes malgré eux, il ne leur fait pas plus violence par les lumières de la révélation que par celles de la raison ; lorsqu'il a promis que tous les peuples le connaîtraient, cela signifie qu'il leur donnerait les moyens de le connaître, sauf à eux à en profiter. Or, depuis Jésus-Christ, il n'est aucun peuple connu chez lequel les prédicateurs de l'Evangile n'aient tenté de porter la connaissance de Dieu. Si plusieurs nations la refusent, c'est leur faute.

Lorsque les Juifs reprochent au christianisme les hérésies et les sectes qui le divisent, ils oublient qu'il y en a eu, et qu'il y en a encore parmi eux. Les Pharisiens et les Saducéens, les Esséniens et les Samaritains, les Caraïtes et les Talmudistes sont connus ; ils n'ont jamais été mieux d'accord que les différentes sectes de mécréants. Il s'ensuit donc, selon le raisonnement des Juifs, que la doctrine de Moïse n'est pas claire.

Jamais la révélation n'est assez claire pour convaincre les opiniâtres ; les Juifs en sont un exemple frappant. Ils ne peuvent faire contre le christianisme une objection spécieuse que l'on ne rétorque avec avantage contre le judaïsme ; toutes celles auxquelles nous venons de répondre ont été soigneusement répétées par les déistes. Nous allons voir que sur tous les autres chefs de la dispute, sur les preuves de la mission du Messie, sur l'accomplissement des prophéties, sur l'état présent de leur nation, ils raisonnent toujours d'une manière aussi peu conséquente, et que leur entêtement est inconcevable.

CHAPITRE NEUVIÈME.

DES CAUSES DE LA RÉPROBATION DES JUIFS.

§ I.

Méthode abusive d'expliquer les prophéties.

Pour achever de mettre en évidence le

(515) *Amica collatio*, p. 106, 107, 132.

vrai sens des prophéties, et terminer nos contestations avec les Juifs, il reste à examiner les raisons par lesquelles ils s'efforcent de prouver qu'ils ne sont point coupables d'avoir rejeté le Messie; qu'ils ont jugé de la mission de Jésus-Christ selon les règles qui leur étaient prescrites par la loi; que l'état d'ignominie et d'oppression dans lequel ils gémissent aujourd'hui ne peut pas être la punition d'un déicide commis dans la personne de ce divin Sauveur.

Déjà il est prouvé par ce que nous avons dit jusqu'à présent, que la méthode dont ils se servent pour expliquer les prophéties doit nécessairement les induire en erreur, et rendre leur aveuglement incurable; il reste donc à savoir si cette méthode leur était prescrite par la loi, si les prophéties étaient le seul moyen que Dieu leur eût donné pour distinguer le Messie d'avec un imposteur, si c'était la voie la plus facile et la plus sûre pour en porter un jugement sage et prudent.

Certains critiques, après avoir exagéré l'obscurité des prophéties et la difficulté d'y apercevoir le sens que nous leur donnons, voudraient insinuer que si les Juifs se sont trompés sur la mission de Jésus-Christ, ce n'est pas leur faute : que vu le peu de ressemblance qu'il avait avec le libérateur promis par les prophètes, on ne doit pas être surpris de l'incrédulité du plus grand nombre des Juifs; qu'à leur place tout homme sensé eût fait à peu près de même, et se serait cru obligé de crier avec eux : *Crucifige* (516). Selon eux, ce peuple ignorant, fanatique, opiniâtre, insensé, s'est conduit sagement au moins une seule fois en quinze cents ans; c'est lorsqu'il a rejeté et crucifié Jésus-Christ. S'il a méconnu en lui le Messie, c'est que Dieu a fait précisément tout ce qu'il fallait pour qu'on ne pût le reconnaître (517).

§ II.

Idées que les incrédules se sont formées de l'état des Juifs.

De là ils concluent que si les Juifs sont aujourd'hui détestés, méprisés, poursuivis par toute la terre, ce n'est point en punition du crime qu'ils ont commis en mettant à mort le Messie, que c'est plutôt un effet naturel de leur caractère insociable; qu'il en a toujours été de même, que jamais les Juifs n'ont été mieux traités ni plus heureux qu'ils le sont aujourd'hui.

Lorsqu'on demande aux Juifs pourquoi, malgré tant de promesses que Dieu avait faites de protéger et de bénir la postérité d'Abraham et de David, ils se trouvent le plus méprisé et le plus malheureux de tous les peuples, ils répondent que c'est à cause de leurs péchés et ceux de leurs pères, mais qu'ils espèrent que Dieu accomplira un jour ses promesses en leur envoyant enfin le Messie qu'ils attendent. Si l'on insiste et que l'on s'informe comment Dieu, qui n'a châtié autrefois l'idolâtrie et les infidélités continuelles de leurs aïeux que par des calamités passagères, peut les punir depuis près de deux mille ans par une captivité plus dure que n'ont été toutes les précédentes; par quel crime plus grief que l'idolâtrie ils ont pu mériter un châtiment si long et si rigoureux, ils disent que les jugements de Dieu sont inconcevables, que c'est à lui seul de rendre raison de sa conduite.

Il s'agit donc de savoir, 1° à quels signes les Juifs ont dû principalement faire attention, pour juger si un homme qui prétendait être le Messie, l'était véritablement. 2° S'il est vrai que Jésus-Christ n'ait pas accompli les prophéties d'une manière assez claire. 3° Si l'erreur des Juifs qui l'ont rejeté a été involontaire, si leur crime est excusable, et si leurs descendants peuvent en être absous. 4° Nous prouverons que leur châtiment est visible, que la cause en est évidente, qu'ils ne peuvent espérer de rentrer en grâce avec Dieu qu'en adorant le Messie que leurs pères ont rejeté et crucifié. Le *Munimen fidei* et la conférence d'Orobio avec Limborch, sont les principales sources dans lesquelles nous continuerons à puiser leurs objections et leurs excuses.

ARTICLE I.

Des signes par lesquels les Juifs ont dû juger de la mission et de l'arrivée du Messie.

§ I.

Les miracles sont le principal de ces signes.

Nous convenons que les prophéties forment une preuve essentielle de la mission du Messie, qu'en arrivant sur la terre il devait les accomplir; que s'il n'avait pas réuni dans sa personne les caractères sous lesquels les prophètes l'ont annoncé, les Juifs seraient dispensés de croire à sa parole. Mais la question est de savoir s'il n'y avait pas d'autres signes plus sensibles, plus aisés à vérifier, plus à portée de tout le monde que les prophéties, pour savoir si tel homme qui se donnait pour le Messie, l'était véritablement. Parmi les prophéties, les unes sont plus claires, les autres plus obscures; les unes doivent être prises dans le sens littéral, les autres dans un sens figuré; les unes donnent des signes qui doivent précéder sa mission, d'autres les marques qui doivent l'accompagner, d'autres les événements qui doivent la suivre : à quelle règle fallait-il avoir recours pour savoir si le Messie devait accomplir telle prophétie dans le sens littéral, telle autre dans le sens figuré et allégorique, pour savoir s'il fallait attendre que toutes les prophéties fussent accomplies sans exception, avant d'ajouter aucune foi au prétendu Messie, ou s'il suffisait qu'il en eût accompli quelques-unes pour faire présumer qu'il remplirait de même les autres ? Voilà la difficulté.

Nous soutenons que les miracles du Mes-

(516) *Remarques sur les Pensées de Pascal*, n° 12.

(517) *Huitième lettre à Sophie*, p. 113

sie sont la principale preuve à laquelle les Juifs ont dû s'arrêter, que sa mission étant une fois démontrée par des miracles, c'est au Messie lui-même de nous dévoiler le vrai sens des prophéties et la manière dont elles ont dû s'accomplir; qu'alors elles deviennent un nouveau caractère d'authenticité qui confirme invinciblement sa mission. Ce sont donc les miracles qui doivent servir d'interprètes aux prophéties, et non les prophéties qui doivent décider de la vérité et de la réalité des miracles. Les Juifs, en suivant une méthode contraire, ont évidemment dénaturé la question, et renversé l'ordre des preuves. Lorsqu'il s'est trouvé des théologiens qui ont soutenu que sans les prophéties, les miracles de Jésus-Christ seraient une preuve équivoque, ils ont trahi la cause de la religion : c'est avec raison qu'ils ont été censurés ; nous espérons de le démontrer.

§ II.

Première preuve : Ainsi les Juifs ont jugé de la mission de Moïse.

Première preuve. La mission du Messie n'a pas dû être constatée autrement que celle de Moïse; or, c'est par les miracles de ce législateur que les Hébreux furent convaincus de sa mission : donc c'est aussi par les miracles de Jésus-Christ que l'on a dû juger de son caractère. Dieu avait prédit à Abraham que sa postérité affligée par les Egyptiens serait tirée de leurs mains par des punitions éclatantes; lorsque Moïse annonça aux Hébreux qu'il était envoyé de Dieu pour les délivrer, *il fit des miracles en présence du peuple, et le peuple crut à sa parole; il comprit que Dieu visitait enfin les enfants d'Israël; qu'il avait égard à leur affliction, et ils se prosternèrent pour l'adorer* (518). De même que Dieu avait promis d'envoyer aux Juifs un Messie, lorsqu'il s'est présenté, et qu'il a fait des miracles pour prouver sa mission; les Juifs ont dû croire à sa parole, et comprendre que Dieu accomplissait enfin ses promesses. On ne trouvera jamais aucune raison solide pour prouver que Dieu tenant la même conduite dans l'un et l'autre cas, les Juifs aient dû se comporter différemment.

La question est donc réduite à savoir si Jésus-Christ a fait des miracles pour certifier qu'il était le Messie ; nous y satisferons pleinement dans la troisième partie de notre ouvrage. Les Juifs n'ont jamais nié absolument que Jésus-Christ ait fait des miracles.

On dira peut-être qu'avant sa mission Moïse n'avait été désigné aux Juifs sous aucun trait particulier, au lieu que le Messie leur avait été prédit sous certains caractères remarquables. Avant de donner confiance à ses miracles, il fallait donc examiner s'il était réellement doué de ces qualités.

Réponse. Ce n'est point là résoudre la difficulté; c'est la reculer et la rendre interminable. Ou ces caractères étaient plus évidents qu'un miracle, ou ils ne l'étaient pas. S'ils ne l'étaient pas, il est absurde de recourir à un signe moins évident que les miracles, pour juger du caractère de celui qui les opérait. S'ils étaient plus évidents, nous demandons, 1° quels étaient ces caractères plus sensibles et plus évidents que les miracles mêmes; jusqu'à présent les Juifs n'en ont assigné aucun, et nous prouverons qu'il n'y en a point. 2° Si Dieu a pu permettre que des miracles se trouvassent en opposition avec les caractères du Messie; s'il a pu donner à un homme qui n'était pas le Messie, le pouvoir de faire des miracles pour prouver qu'il l'était. 3° Si parmi les caractères du Messie tracés par les prophètes, le pouvoir de faire des miracles n'était pas le plus sensible, le plus évident et le plus capable de frapper tous les esprits, et de convaincre tout le monde. Nous ne voyons dans les livres des Juifs aucune solution à ces difficultés.

§ III.

Deuxième preuve : Dieu avait donné des marques pour les vrais et les faux prophètes

Deuxième preuve. Les marques données par Moïse pour distinguer un vrai prophète d'avec un imposteur, sont connues. *Si un prophète dit qu'il a eu un songe, prédit un signe ou un phénomène, quand même ce qu'il a prédit arriverait, s'il vous dit : Allons adorer les dieux étrangers que vous ne connaissez pas, vous n'écouterez point ce prophète ou ce rêveur, vous le mettrez à mort* (519). *Voici le signe auquel vous connaîtrez qu'un prophète ne parle point de la part du Seigneur. Si ce qu'il a prédit n'arrive point, le Seigneur ne lui a point parlé, c'est un faux prophète, qui, par présomption, a inventé ce qu'il dit, vous n'y aurez aucun égard* (520). Lorsque Jésus-Christ s'est donné pour le Messie, il n'a pu prouver sa mission autrement qu'un prophète; il s'agit donc de savoir s'il a excité les Juifs à adorer des dieux étrangers, ou s'il a prédit quelque chose qui ne soit pas arrivé. Peut-on lui faire l'un ou l'autre de ces reproches?

Les Juifs disent à la vérité que Jésus-Christ a voulu leur persuader d'adorer un Dieu étranger sous la forme d'un homme, puisqu'il s'est donné lui-même pour un Dieu. Mais Jésus-Christ a-t-il jamais parlé d'un autre Dieu que du Créateur du ciel et de la terre, du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui a parlé à Moïse et aux prophètes ? Est-il décidé quelque part dans les Ecritures, que Dieu ne peut pas prendre la forme d'un homme pour les instruire et converser avec eux? Lorsque les prophètes l'ont vu sous la forme d'un vieillard vénérable, était-ce un Dieu étranger qui leur apparaissait? Voilà sur quoi les Juifs ne s'expliquent point.

(518) *Exod.* IV, 30 et 31.
(519) *Deut.* XIII, 1.
(520) *Deut.* XVIII, 22.

Dès que Jésus-Christ a prouvé qu'il était véritablement prophète, et qu'il parlait de la part de Dieu, les Juifs, selon leur loi étaient obligés de le croire, sous peine d'encourir la vengeance divine. *Si quelqu'un, dit le Seigneur, n'écoute point le prophète qui parlera en mon nom, j'en serai le vengeur* (521). Puisque Jésus-Christ a prouvé qu'il était le Messie, les Juifs ont encouru la peine de cette menace en refusant de le croire.

§ IV.

Troisième preuve : Les Juifs tordent le sens de toutes les prophéties.

Troisième preuve. Par la manière dont les Juifs expliquent les prophéties, il est clair qu'aucune ne pouvait servir à distinguer si Jésus-Christ était le Messie ou non. Il y a dans les prophéties des choses qui doivent être accomplies à la lettre, d'autres qui ne peuvent avoir lieu que dans un sens figuré; les Juifs sont forcés d'en convenir : quel est le juge qui devait en décider? Les anciens docteurs juifs avaient entendu les prophéties comme nous les entendons, la preuve en est dans les paraphrases. Il fallait donc ou s'en tenir à cette tradition, ou que chaque particulier interprétât les prophètes à sa manière. Ce n'était pas là le moyen de rien éclaircir.

Dans un temps où la Synagogue était partagée en deux sectes, l'une de saducéens qui n'admettaient point de vie future, l'autre de pharisiens qui faisaient profession de suivre la tradition, il était impossible d'attendre de ces deux partis une décision uniforme sur le sens des prophéties. Ce sont les saducéens qui, bornant toutes leurs espérances à la vie présente, ont fait prévaloir parmi les Juifs l'habitude d'entendre dans un sens grossier et terrestre les prophéties qui promettaient sous le Messie des bienfaits spirituels. De pareils maîtres ne feront jamais honneur aux disciples qu'ils ont formés. S'obstiner, dans ces circonstances, à fermer les yeux sur les miracles et les vertus de Jésus-Christ; vouloir ramener toute la question à savoir si les prophéties se vérifiaient en lui, c'était le vrai moyen de rendre la dispute interminable, et de ne jamais rien conclure.

Parmi les prophéties, les unes devaient se vérifier à la naissance du Messie, les autres pendant sa prédication, quelques-unes à sa mort, d'autres par la prédication de sa doctrine, d'autres enfin par la ruine de la nation juive. Avant de croire à la mission de Jésus-Christ, fallait-il attendre que toutes ces prophéties fussent accomplies, ou devait-on s'en tenir aux premières, en attendant que la suite des événements confirmât les autres dans leur temps? Le premier parti eût été contraire au bon sens. C'était une absurdité de vouloir, avant de rendre hommage au Messie, attendre que la nation l'eût rejeté et en fût punie. S'il suffisait de voir dans Jésus-Christ un ou deux des caractères sous lesquels les prophètes avaient désigné le Messie, c'était mal raisonner que de le rejeter, sous prétexte qu'il n'avait pas encore réuni parfaitement en lui tous les signes indiqués par les prophètes, puisque ces signes ne pouvaient se réunir que successivement et dans un laps de temps assez considérable.

§ V.

Quatrième preuve : Le peuple était incapable d'entendre les prophéties.

Quatrième preuve. Parmi ces signes, il devait y en avoir qui fussent à la portée du peuple aussi bien que des docteurs, proportionnés à la capacité des ignorants, aussi bien qu'à la pénétration des savants; il importait également aux uns et aux autres de connaître l'auteur de leur salut. La preuve tirée des prophéties n'était certainement pas de ce nombre. Le peuple était incapable de comparer ensemble toutes les prophéties, de les expliquer l'une par l'autre, de distinguer ce qui devait être pris à la lettre, d'avec les métaphores, les allégories, les exagérations assez ordinaires dans les prophètes. Les Juifs affectent d'en appeler toujours aux prophéties, parce qu'ils sentent la facilité qu'il y a d'en détourner le sens, d'en esquiver les conséquences, de prolonger la dispute, de séduire les ignorants par un étalage de prophéties qui n'ont souvent aucun rapport. Ils évitent d'entrer dans la discussion des miracles de Jésus-Christ, parce qu'ils sentent la force de cette preuve; leur opiniâtreté même rend hommage à la vérité.

Une multitude de prophéties justifiées par les événements, est devenue sans doute un argument invincible contre eux dans la suite des siècles, lorsque toute la chaîne a été remplie. Elle ajoute un nouveau poids aux preuves tirées des miracles, des vertus, de la doctrine, des succès de Jésus-Christ et de ses apôtres; elle sert à développer le plan de la Providence divine et les ressorts secrets de sa conduite. Mais il fallait du temps pour élever cette preuve au degré de force et de certitude auquel elle est parvenue; les miracles étaient une preuve journalière, décisive dans tous les temps et dans tous les lieux.

Les prophéties les plus frappantes étaient celles qui fixaient le temps de la venue du Messie; elles annonçaient qu'il viendrait après la destruction de la monarchie des Grecs; pendant la durée du second temple, quatre cent quatre-vingt-dix ans après la reconstruction de Jérusalem, qu'alors la tribu de Juda cesserait d'avoir l'autorité et la prééminence qu'elle avait conservée jusqu'alors. Voilà ce qu'il y a de plus précis. Mais entre plusieurs personnages qui pouvaient porter quelques-uns des caractères du Messie, il n'était décidé par aucun de ces signes auquel des prétendants l'on devait donner la préférence. C'était donc dans sa personne, dans ses vertus, dans ses miracles, qu'il fallait chercher de quoi fixer l'application des

(521) *Deut.* XVIII, 19.

prophéties. Vouloir justifier les Juifs de leur opiniâtreté à rejeter Jésus-Christ, parce qu'ils n'ont pas pu voir assez clairement les prophéties vérifiées dans sa personne, c'est les absoudre d'avoir dénaturé la question.

Nous les défions d'alléguer aucune prophétie en vertu de laquelle ils puissent juger avec une certitude entière, *tel homme est le Messie*, au moment qu'il commence à se donner pour tel. Il doit être fils de David, mais c'est par sa généalogie seule qu'on peut le vérifier: les Juifs n'ont plus cette généalogie depuis dix-sept siècles. Il doit être roi dans la Judée. Pour être roi, il faut avoir des sujets; sur quel fondement les Juifs prendront-ils pour leur roi Messie tel homme plutôt que tel autre? Doit-il être libérateur de son peuple et le reconduire dans la Judée? Il faut que les Juifs consentent à le suivre, ils le suivront à l'aveugle, à moins que sa qualité de Messie ne soit prouvée avant toutes choses. Le connaîtra-t-on par ses victoires? Il ne les remportera point sans troupes et sans soldats; il y aura bien du sang répandu et des innocents immolés, avant qu'on sache s'il faut lui résister ou lui obéir. Le Messie doit naître d'une vierge; pour le savoir, on ne peut s'en rapporter qu'à son témoignage et à celui de sa mère; et ce témoignage ne sera point infaillible, s'il n'est prouvé par des miracles comme celui de Jésus-Christ. Le Messie doit souffrir et triompher ensuite; les Juifs en conviennent, quoiqu'ils n'avouent pas qu'il doit mourir et ressusciter. Mais les souffrances qu'on lui fera supporter seront un crime affreux, digne de la vengeance du ciel; elles seraient innocentes, si c'était un imposteur, et s'il n'avait déjà prouvé sa mission. Comment la prouvera-t-il, sinon par des miracles, par des exemples héroïques de vertu, par une doctrine céleste, etc., comme Jésus-Christ a prouvé la sienne?

Que l'on prenne toutes les prophéties l'une après l'autre, on trouvera le même embarras; il faut absolument une preuve indépendante des prophéties pour savoir si tel personnage qui commence à paraître est destiné à les accomplir; autrement ces divins oracles ne seront qu'un piége tendu aux esprits droits et qui cherchent sincèrement la vérité.

§ VI.

Cinquième preuve : Le Messie devait être connu des gentils comme des Juifs.

Cinquième preuve. Les signes propres à faire connaître le Messie devaient être à portée des gentils aussi bien que des Juifs, puisque, selon les prophètes, il devait rassembler les uns et les autres sous ses lois. Or, les prophéties étaient inconnues aux gentils, ils ne pouvaient en avoir qu'une très-faible notion. Pour en prendre le sens, il fallait entendre l'hébreu; cette langue leur était étrangère, elle était même devenue inintelligible au très-grand nombre des Juifs. On était donc obligé de se servir de la version grecque. Mais cette version avait-elle rendu fidèlement le texte? les prophéties avaient-elles toujours été entendues de la manière dont elles étaient traduites? L'original n'était-il pas susceptible d'un autre sens? etc. Certainement le commun des Juifs n'était pas capable de toutes ces discussions, les gentils l'étaient encore moins. Donc il fallait pour les uns et les autres une voie plus simple, un signe plus sensible pour juger si Jésus-Christ, ou tel autre personnage était le Messie ou un imposteur; l'on ne peut en assigner aucun plus frappant, plus convaincant pour tout le monde, que les miracles de Jésus-Christ.

Orobio répond que ce qui suffisait pour persuader et pour convertir les païens, ne suffisait pas pour convaincre les Juifs; que ceux-ci avaient reçu dans les prophéties le seul caractère par lequel ils devaient juger de la mission et de l'arrivée du Messie. Mais il est absurde de supposer que les Juifs, en vertu des prophéties, avaient droit d'être plus opiniâtres et plus incrédules que les païens; que les prophéties leur avaient été données pour qu'il leur fût plus difficile qu'aux gentils de discerner un envoyé du ciel d'avec un imposteur; que toute preuve démonstrative à l'égard d'un homme raisonnable ne suffit pas pour éclairer un autre homme; que Dieu a tendu aux païens, dans les miracles de Jésus-Christ, un piége dans lequel ils devaient nécessairement tomber, et aux Juifs un autre piége dans les oracles des prophètes.

§ VII.

Sixième preuve : A quelle marque les Juifs reconnaîtront-ils leur Messie futur?

Sixième preuve. Les Juifs s'obstinent à espérer un Messie futur; lorsqu'il viendra, nous demandons à quelles marques ils prétendent le reconnaître? C'est, disent-ils, parce qu'il opérera en faveur des Juifs les merveilles annoncées par les prophètes. Il reconduira dans la Judée les douze tribus dispersées; il taillera en pièces les armées de Gog et de Magog, et les fera périr sur les montagnes d'Israël; nous le voyons dans Ezéchiel. Alors, la montagne des Oliviers doit être fendue en deux, et former un vallon au milieu; Zacharie l'a prédit. L'Euphrate et le Nil seront desséchés pour laisser le passage libre aux Juifs. Une source d'eau vive doit sortir de Jésusalem, envoyer une partie de ses eaux dans la mer Morte, et le reste dans la Méditerranée. Les montagnes doivent s'abaisser, les vallées se remplir, les chemins raboteux se redresser et s'aplanir, La paix régnera parmi les animaux, le loup et l'agneau paîtront ensemble, le lion mangera du foin comme le bœuf, etc.; tout cela est clairement couché dans Isaïe (522).

Fort bien. Mais les païens qui n'ont jamais entendu parler des prophéties, et qui ver-

(522) *Munimen fidei*, I part., c. 6, 46, etc.

ront toutes ces merveilles, seront-ils excusables, s'ils refusent encore de rendre hommage au Messie des Juifs? Ne mériteront-ils pas alors d'être exterminés comme les armées de Gog et de Magog? Sans doute; les Juifs se félicitent déjà du carnage qu'ils auront lieu d'en faire pour venger la gloire de Dieu (523). Les miracles suffisent donc sans les prophéties pour faire connaître le Messie, et rendre inexcusables tous les incrédules. La condamnation des Juifs est donc prononcée par eux-mêmes, à moins que Dieu n'ait réservé pour eux seuls le privilége de l'incrédulité. Nous verrons, dans la suite, que les miracles dont ils se bercent l'imagination, sont des chimères.

Ils disent : ce n'est pas assez que le Messie fasse des miracles ; il faut qu'il fasse nommément ceux qui lui sont attribués par les prophètes.

Il le faudrait sans doute, si dans le sens littéral et grossier ces miracles n'étaient pas absurdes, indignes de Dieu, contraires à ses desseins, contredits par d'autres prophéties ; or, nous prouverons qu'ils le sont. Il ne suffit pas de citer deux ou trois lambeaux de prophéties, et d'exiger que le Messie les remplisse à la lettre ; il faut les rassembler, les comparer, expliquer l'une par l'autre, puisqu'il est impossible de les vérifier toutes dans le sens littéral. Comme cette opération n'est pas fort aisée, nous concluons de là même que les Juifs ne devaient point procéder de cette manière, et que Dieu avait donné d'autres preuves.

§ VIII.

Ils ont rejeté Jésus-Christ par des motifs condamnables.

Quels ont été les motifs de leur conduite en rejetant le Messie ? Voilà par où nous pouvons principalement juger s'ils sont innocents ou coupables, et jusqu'à quel point ils ont péché. Nous voyons en eux, 1° un levain de saducéisme, qui les portait à donner aux prophéties le sens le plus grossier. 2° Plus de sensibilité pour leurs maux temporels que pour leurs vices ; sentiment qui tournait toute leur attention et leur espérance du côté d'une délivrance temporelle. 3° La préférence qu'ils donnaient aux rites extérieurs sur les vertus, et qui leur persuadait que la loi cérémonielle était l'essentiel de la religion, que par conséquent elle devait durer éternellement. 4° La jalousie et le ressentiment des chefs de la nation contre un prophète qui leur reprochait publiquement la corruption de leur mœurs. 5° La crainte d'alarmer le gouvernement romain, s'ils reconnaissaient Jésus-Christ pour leur libérateur. 6° Une haine décidée contre les gentils qui, selon eux, ne devaient avoir aucune part aux faveurs du Messie. Ces divers motifs percent encore de toutes parts dans leurs écrits. Y en a-t-il un seul qui soit fondé sur sa loi ou sur les prophètes, et qui ait pu rendre leur conduite excusable? Ce sont ces motifs mêmes, tous vicieux et répréhensibles, qui les ont empêchés jusqu'à présent de prendre les prophéties dans leur vrai sens et de les voir accomplies dans Jésus-Christ.

Il y en eut néanmoins un assez grand nombre qui ouvrirent les yeux, surtout après la résurrection du Sauveur, et une plus grande multitude se convertit après la ruine de Jérusalem. Il n'était presque plus possible alors de s'aveugler sur l'accomplissement de tant de prédictions. Nous ne devons donc pas être surpris si les apôtres renvoient continuellement les Juifs aux prophéties et aux écritures, les exhortent à les méditer, à les comparer entre elles et avec les événements. La suite des faits avait rendu la lumière plus éclatante, l'opiniâtreté seule pouvait encore retenir ce peuple dans les ténèbres.

Jésus-Christ lui-même en appela souvent aux prophètes pour prouver que c'est de lui qu'ils avaient parlé ; mais il en appelait encore plus souvent à ses œuvres et à ses miracles : *Ce sont mes œuvres*, dit-il, *qui rendent témoignage de moi* (524). Une de ces preuves ne devait pas être consultée sans l'autre, elles se prêtent une force mutuelle ; oublier les miracles, c'était le moyen de ne plus voir les prophéties qu'avec des yeux fascinés ; commencer par réfléchir sur les miracles, c'était se mettre en état d'entendre les prophéties.

Si le crime des Juifs est avéré, leur châtiment est encore plus palpable. La destruction de Jérusalem et du temple, l'abolition des sacrifices et des cérémonies, le carnage affreux des habitants de la Judée, la dispersion de ce peuple par toute la terre, l'état d'abjection, d'opprobre et de mépris dans lequel il est réduit, la haine de toutes les nations qui le détestent également, l'esprit de vertige et d'aveuglement auquel il est livré, n'attestent que trop qu'il s'est rendu coupable d'un grand crime. Les prophéties seules peuvent donner l'explication de ce phénomène, qui dure depuis dix-sept cents ans.

Dès que la cause en est connue, il n'est pas difficile de juger à quelles conditions ce peuple peut rentrer en grâce avec Dieu, et en quoi doit consister sa pénitence. Puisqu'il est puni pour avoir rejeté et crucifié le Messie, le premier devoir pour expier sa faute est d'adorer Jésus-Christ et de le reconnaître pour Sauveur du monde. Toute autre conversion serait insuffisante, contraire aux desseins de Dieu, ne pourrait faire recouvrer aux Juifs les bienfaits dont ils se sont volontairement privés.

§ IX.

Fausse apologie des Juifs par un incrédule.

L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie*, qui voulait justifier les Juifs et soutenir leur cause dans l'art. *Messie*, a pleinement confirmé nos réflexions. Il dit qu'avant l'événement, il était impossible de concevoir com-

(523) *Ibid.*

(524) *Joan.* VI, 36; X, 25; *Matth.* XI, 5

ment Jésus-Christ pouvait être tout ensemble Dieu et homme, vainqueur du démon et tenté par cet esprit infernal, sacrificateur et victime, mortel et vainqueur de la mort, maître de la nature et homme de douleurs, etc. Si cela était impossible, donc ce n'était pas par là qu'il fallait juger du vrai caractère de Jésus-Christ ou du Messie, mais par les miracles qu'il opérait.

D'ailleurs Dieu, en promettant aux Juifs un libérateur, s'était-il obligé de leur en faire *concevoir* tous les caractères, et de ne plus laisser aucun exercice à leur foi? On peut voir, par la manière dont ils expliquent aujourd'hui les prophéties, si les caractères qu'ils attribuent à leur prétendue Messie sont plus convenables que ceux que Jésus-Christ a réunis dans sa personne.

« Il faut convenir, continue le philosophe, que dans l'état d'oppression sous lequel gémissait le peuple juif, et après les glorieuses promesses de l'Eternel, ce peuple devait soupirer après la venue d'un Messie, et l'envisager comme l'époque de son heureuse délivrance; ainsi il est en quelque sorte excusable de n'avoir pas voulu reconnaître ce libérateur dans la personne de Jésus-Christ, d'autant plus qu'il est de l'homme de tenir plus au corps qu'à l'esprit, d'être plus sensible aux besoins présents que flatté des avantages à venir et toujours incertains par là même. »

Nous convenons en effet que des hommes qui tenaient plus au corps qu'à l'esprit, qui étaient plus sensibles à une délivrance temporelle qu'à une rédemption spirituelle, qui regardaient les biens à venir comme *incertains*, malgré les promesses de l'Eternel, ne devaient pas être fort disposés à reconnaître Jésus-Christ pour libérateur. Mais qu'ils fussent *excusables* en cela, c'est ce que nous n'avouerons jamais. Ils se révoltent encore lorsque nous leur reprochons ces défauts par lesquels leurs pères ont été aveuglés; ils ne sauront donc pas beaucoup de gré à l'auteur de cette apologie.

Il convient que depuis ce temps-là les Juifs ne voyant rien qui achemine à l'accomplissement de leurs oracles, et ne voulant point y renoncer, se livrent à des idées chimériques. Les uns ont soutenu que les prophéties que nous alléguons ne devaient point s'entendre du Messie; d'autres, qu'il était venu dans la personne d'Ezéchias. Quelques-uns disent que la croyance du Messie n'est point un article fondamental de la loi; d'autres, qu'il est venu à la dernière destruction de Jérusalem; d'autres, qu'il devait chasser de la Judée les Chrétiens : et c'est Saladin qui en est venu à bout. La plupart prennent à la lettre les images de noces et de festins, sous lesquelles est représentée la félicité du règne du Messie.

Enfin leur apologiste juge qu'avec ces idées grossières, ils ne sont pas si condamnables de n'avoir pas pu concevoir que le Messie fût Dieu et homme. Les prophètes ne le disent point; Jésus-Christ lui-même ne l'a déclaré qu'avec beaucoup de ménagement. Dès qu'il l'a dit, les Juifs ont crié au blasphème et ont voulu le lapider : les apôtres mêmes ne l'ont conçu qu'avec beaucoup de peines, et il n'est aucun des passages qui établissent ce dogme, dont on ne puisse détourner le sens.

Cependant nous avons vu que les prophètes nomment le Messie le *Dieu fort*, le *Père du siècle futur*, *Dieu avec nous*, *Dieu Sauveur*, etc. Puisque les Juifs entraient en fureur dès que Jésus-Christ parlait de sa divinité, il n'est pas étonnant qu'il en ait parlé d'abord avec ménagement, et ne se soit pas mis à tout moment dans le cas d'être lapidé. Nous verrons dans notre troisième partie qu'il a déclaré plus d'une fois hautement et clairement sa divinité; que ce fut la cause de sa condamnation; que les apôtres l'ont crue et professée formellement. En quel sens les Juifs ne sont-ils pas *si condamnables* d'avoir été incrédules malgré les prohéties et malgré les miracles par lesquels Jésus-Christ prouvait qu'elles étaient accomplies en lui? *Détourner* le sens de plusieurs déclarations claires et formelles, est-ce un bon moyen de disculper l'incrédulité?

Quoique les raisons des docteurs juifs soient fort mauvaises, ils se défendent néanmoins un peu moins mal que n'a fait l'auteur des questions; il ne leur a pas rendu un service fort essentiel. Nous n'omettrons aucune de leurs objections. Orobio les a rassemblées avec beaucoup de soin. Les réponses de Limborch sont ordinairement solides; mais il en est plusieurs dans lesquelles il paraît pencher au socinianisme, et que nous ne pouvons adopter; d'autres peuvent être appuyées par de nouvelles réflexions. Nous nous convaincrons de plus en plus de ce fait essentiel, que les plus fortes objections des déistes sont empruntées des Juifs, et que les rabbins ont été leurs premiers maîtres.

§ X

Fausses réflexions d'un déiste anglais.

Un déiste anglais, convaincu de la difficulté de disculper la nation juive en général, a voulu du moins excuser les chefs. Le peuple, dit-il, ne crut à Jésus que parce qu'il espérait qu'il rétablirait le royaume d'Israël; les chefs de la nation le condamnèrent à mort pour prévenir les suites de cette prévention du peuple et l'ombrage qu'elle pouvait donner au gouvernement romain, et non pour punir Jésus d'avoir usurpé le titre de Messie. Telle fut encore l'espérance de la plupart des Juifs qui crurent en lui après sa résurrection. Lorsque Jésus eut déclaré à Pilate que son royaume n'était pas de ce monde, le peuple demanda sa mort; alors ni les prêtres ni Pilate n'auraient pas été les maîtres de le sauver (525).

Il est étonnant qu'un écrivain qui fait profession de croire à l'Evangile, ose le

(525) MORGAN, *Moral. philos.*, t. I, p. 225, 328, 330, 333.

contredire aussi ouvertement. Cette histoire nous apprend, 1° que le peuple crut à Jésus à cause de ses miracles, et non pour aucune autre raison. Jamais le Sauveur n'a flatté les folles espérances du peuple, et n'a parlé de rétablir le royaume d'Israël; il ne prêchait que le royaume des cieux. 2° Que Jésus fut condamné par le conseil des Juifs, parce qu'il déclara au grand prêtre qu'il était *le Christ, fils de Dieu*. Si ces chefs accusèrent Jésus devant Pilate d'avoir voulu se faire roi, ce fut une imposture et une calomnie de leur part. 3° Que le peuple fut excité par les chefs à demander, par des cris tumultueux, la mort de Jésus : il n'avait pas été témoin de la réponse que Jésus fit à Pilate. 4° Si, après la résurrection, quelques disciples ont encore espéré le rétablissement du royaume d'Israël, du moins ils n'y ont plus pensé après l'ascension et après la descente du Saint-Esprit. Lorsque saint Pierre convertit huit mille hommes à Jérusalem, il ne les flatta d'aucune espérance temporelle, il ne leur parla que de faire pénitence et de croire à Jésus, pour obtenir la rémission de leurs péchés. La prétendue croyance d'un royaume temporel n'est enseignée dans aucun écrit des apôtres. Notre auteur n'a forgé son roman qu'afin de nous persuader que tous les premiers Chrétiens étaient dans les idées des Juifs et entendaient, comme eux, les prophéties : autre vision que nous réfuterons dans notre troisième partie.

Selon lui, quand même les prophètes auraient prédit les actions de Jésus-Christ, cela ne prouverait pas la vérité de sa doctrine ; ces prophètes n'étaient rien moins qu'infaillibles, puisqu'ils se sont trompés sur la nature du règne du Messie (526).

Voilà ce qu'un Juif n'admettra pas plus qu'un Chrétien. Le Messie avait été annoncé et promis aux Juifs comme un législateur et un docteur qui devait les enseigner, et qu'ils devaient écouter, sous peine d'encourir la vengeance divine; pouvaient-ils y être obligés, si ce Messie était capable de les tromper et de leur enseigner des erreurs? Dès qu'il est prouvé que Jésus-Christ est le législateur annoncé par les prophéties, il s'ensuit que c'est Dieu qui l'a envoyé; qu'on doit l'écouter et y croire, que tout ce qu'il enseigne est vrai. Autrement Dieu, en faisant la promesse et en l'accomplissant, aurait tendu à tous les esprits droits et dociles un piége inévitable.

Ce ne sont point les prophètes qui se sont trompés sur la nature du règne du Messie, ils l'ont décrit exactement tel qu'il est; ce sont les Juifs qui se sont aveuglés volontairement sur le sens des prédictions ; nous le ferons voir dans l'article suivant. On ne peut pas justifier plus maladroitement leur incrédulité que le font les déistes

§ XI.

Première objection : Un imposteur peut faire des miracles.

Première objection. Les miracles ne suffisent point pour prouver la mission d'un prophète ; un imposteur peut en faire : il est dit dans le chapitre XIII du *Deutéronome*, que quand un faux prophète ferait des miracles pour porter le peuple à l'idolâtrie, on ne doit pas l'écouter, mais le mettre à mort. Jésus-Christ lui-même a dit dans l'Evangile qu'il viendrait de faux christs et de faux prophètes qui feraient de grands miracles (527); il a donc ôté toute autorité à ceux qu'il a faits. Saint Paul avertit que *quand un ange apporterait du ciel un Evangile contraire au sien, il doit être anathème* (528). Les Juifs étaient donc obligés de recourir à d'autres caractères pour juger si les miracles de Jésus-Christ étaient vrais ou faux. Tous les miracles possibles ne pouvaient les obliger à recevoir une doctrine et un culte qui leur paraissaient contraires à ceux que Dieu leur avait ordonnés par Moïse (529).

Réponse. Si un faux prophète peut faire des miracles, sur quoi donc était fondée la mission de Moïse ? Les Juifs n'ont point eu d'autre preuve que les miracles pour juger de sa mission et de la divinité de son ministère. De même, par quel autre caractère ont-ils jugé de l'inspiration des prophètes ? Lorsqu'ils en auront assigné quelqu'un, nous nous obligeons à faire voir que Jésus-Christ en a été revêtu plus éminemment que Moïse. Vainement Orobio fait l'étalage des miracles de ce législateur; on lui répondra qu'un imposteur peut en faire ; que ces miracles ne prouvent donc rien. Comment un Juif peut-il faire contre le christianisme une objection qui anéantirait le judaïsme même, si elle était solide?

Dans les vies de Jésus-Christ composées par les Juifs, ils ont avoué que ce divin Sauveur a fait des miracles par la vertu du nom ineffable de Dieu qu'il avait dérobé dans le temple (530). Par cet aveu ils ont fait tomber d'avance toutes leurs objections : des miracles ainsi opérés ont-ils été moins efficaces pour prouver la mission de Jésus-Christ, que pour constater celle de Moïse? Voilà sur quoi les Juifs ne donneront jamais une réponse satisfaisante.

Il n'est point question de miracles dans le chap. XIII du *Deutéronome : S'il s'élève au milieu de vous un prophète qui dise qu'il a eu un songe, ou qui prédise un signe ou un phénomène; quand même ce qu'il a prédit arriverait, s'il vous dit, allons adorer des dieux étrangers que vous ne connaissez pas, vous n'écouterez point ce prophète ou ce rêveur.* Ainsi parle Moïse. Avoir un songe, prédire un signe ou un phénomène, ce n'est pas faire des miracles. Moïse n'aurait pu enseigner la doctrine des Juifs modernes, sans détruire les preuves de sa propre mission.

(526) *Ibid.*, 332, 335.
(527) *Matth.* XXIV, 24.
(528) *Galat.* I, 8.
(529) *Amica collatio*, p. 118, 190, 217, etc.
(530) *Hist. de l'établissement du christian.*, p. 75 et suiv.

Jésus-Christ parle dans l'Evangile de faux miracles, de prestiges, de prodiges apparents, et non d'œuvres réellement surnaturelles, autrement sa prédiction serait fausse. Où sont les prétendus christs ou les imposteurs qui, depuis Jésus-Christ, ont fait de vrais miracles? Plusieurs faux messies ont promis d'en faire, et ont ainsi trompé les Juifs, mais aucun n'en a fait.

Les paroles de saint Paul, prises à la lettre, renferment évidemment une supposition impossible ; on doit donc les entendre ainsi : Quand un faux apôtre, qui annoncerait un Evangile différent du mien, vous paraîtrait un ange descendu ciel, n'y croyez pas ; dites-lui anathème. Saint Paul lui-même cite souvent les miracles en preuve de la divinité de l'Evangile.

Mais supposons, pour un moment, qu'un imposteur puisse opérer des miracles. Dieu peut-il, sans déroger à sa sagesse, donner à un faux prophète le pouvoir de faire des miracles aussi nombreux, aussi continuels, aussi éclatants que ceux de Jésus-Christ ; le pouvoir de guérir des aveugles-nés, de multiplier des pains, de ressusciter des morts, de sortir lui-même du tombeau après sa mort? Peut-il permettre qu'un fourbe montre autant de vertus, enseigne une doctrine aussi pure et aussi sublime, opère dans l'univers une révolution aussi étonnante que l'a fait Jésus-Christ? A-t-il pu placer un faux Messie avec autant de caractères de divinité, dans les circonstances mêmes où le vrai Messie était attendu, et tendre ainsi aux esprits droits un piége dont il leur était impossible de se préserver? Les Juifs qui admettent une Providence, doivent sentir qu'elle se démentirait elle-même, si elle donnait jamais lieu à une pareille illusion. Nous traiterons plus amplement ce point dans la suite.

§ XII.

Deuxième objection : Les Juifs ne peuvent être certains des miracles de Jésus-Christ.

Deuxième objection. Les Juifs ne peuvent avoir aujourd'hui des miracles de Jésus la même certitude qu'ils ont eue de tout temps des miracles de Moïse. Ceux-ci leur sont parvenus par une tradition constante, transmise des pères aux enfants; or on ne concevra jamais que les pères veuillent tromper leurs enfants de propos délibéré. Quant aux miracles de Jésus, les Juifs ne peuvent en être informés que par le témoignage des étrangers, qui doit toujours leur être suspect. Ce témoignage suffit peut-être pour persuader les païens ; mais il ne peut suffire pour convaincre les Juifs qui ont reçu de Dieu des leçons et une doctrine dont il ne leur est pas permis de s'écarter (531).

Réponse. 1° Que s'ensuivrait-il de là? Que les Juifs d'aujourd'hui ne peuvent pas être obligés d'embrasser le christianisme ; mais en pourrait-on conclure que les habitants de Jérusalem, témoins oculaires des miracles de Jésus, n'ont pas dû y croire?

2° Il est faux que ces miracles ne soient connus aux Juifs d'aujourd'hui que par un témoignage étranger. L'historien Josèphe, les talmudistes, les auteurs des *Sepher Toledoth Jesu* en conviennent : voilà un témoignage national auquel les Juifs ne peuvent refuser croyance selon leurs principes.

3° S'il n'y avait point d'autre preuve des miracles de Moïse qu'une tradition transmise des pères aux enfants, il ne serait pas difficile aux incrédules d'en ébranler la certitude. Puisque les Juifs ont été souvent assez aveugles et assez corrompus pour enseigner l'idolâtrie à leurs enfants, contre la réclamation de leur propre conscience, ce ne serait pas un prodige qu'ils les eussent encore trompés sur les miracles de Moïse. Mais nous avons fait voir ailleurs que ces miracles ont de meilleurs garants qu'une simple tradition, que leur certitude est fondée sur la constitution même des lois, de la religion et de la république juive. Nous prouvons donc plus solidement la divinité de cette religion que les Juifs mêmes ; nous la défendons contre les incrédules, pendant que les Juifs la leur abandonnent. Nous montrerons de même que ceux de Jésus-Christ ne sont point attestés par une simple tradition, mais par toutes les preuves capables de fonder la certitude historique, et qu'ils sont encore plus incontestables que ceux de Moïse.

4° C'est une étrange prévention de la part des Juifs, de penser que toute tradition étrangère est suspecte ; que la probité et la sincérité des pères à l'égard des enfants ne peuvent se trouver que chez eux. Les fables racontées dans le Talmud ne sont pas fort propres à confirmer ce préjugé. Nous soutenons, au contraire, qu'une tradition qui vient à nous par divers canaux, est plus sûre que celle qui passe simplement des pères aux enfants. Il est plus impossible que des hommes de différentes nations s'accordent à rapporter les mêmes faits et à les croire, qu'il ne l'est qu'une fausse tradition s'établisse dans le sein d'une seule nation, lorsqu'elle n'a aucun commerce avec les étrangers.

5° Une autre preuve d'entêtement est de prétendre que ce qui suffit pour prouver aux païens la vérité des miracles de Jésus-Christ, ne suffit pas pour en convaincre les Juifs. Les règles de vérité et de certitude ne sont-elles pas les mêmes pour tous les hommes?

Orobio a si bien senti les conséquences de son raisonnement, qu'il en conclut qu'il ne faut pas disputer contre les païens (532). Quoi! Dieu n'a pas donné aux Juifs des raisons suffisantes pour amener les païens au culte du vrai Dieu? Les anciens prosélytes du judaïsme étaient donc des insensés. Il est absurde qu'une religion soit vraie, et

(531) *Amica collatio*, p. 13, 23, 118, 222 et suiv.

(532) *Amica collatio*, p. 223, 230.

que sa vérité ne puisse pas être démontrée à tous les hommes. Ainsi, pour attaquer le christianisme avec quelque avantage, ce rabbin trahit sa propre religion, et la livre aux insultes de tous les mécréants. Il pousse l'entêtement jusqu'à dire que c'est temps perdu de vouloir démontrer aux athées l'existence de Dieu (533). Il serait plus vrai de dire que c'est une peine inutile de disputer contre les Juifs, puisqu'ils n'admettent point les principes de certitude dont les autres hommes font usage.

§ XIII.

Troisième objection : S'il en avait fait, tout le monde aurait cru en lui.

Troisième objection. Il n'est pas croyable que Jésus ait fait en présence des Juifs tous les miracles dont il est parlé dans l'Evangile ; tout le monde sans doute aurait cru en lui. S'il s'était montré publiquement aux Juifs après sa résurrection, il ne leur eût pas été possible de se refuser à une preuve aussi invincible. On a tant débité de faux miracles, et il s'est trouvé tant de faux témoins pour les attester, que l'on ne saurait trop se défier des histoires qui les rapportent (534).

Réponse. Nouvelle atteinte portée aux miracles de Moïse. Si ce législateur, disent les incrédules, avait fait en Egypte tous les miracles racontés dans l'*Exode*, il serait impossible que les Egyptiens eussent persévéré dans l'idolâtrie. Si les Juifs avaient été témoins de ces miracles, ils ne se seraient pas révoltés contre Moïse ; ils n'auraient pas adoré le veau d'or; ils n'auraient pas murmuré continuellement dans le désert, etc. Nous avons répondu à cette objection en parlant des miracles de Moïse; il est fâcheux que ce soient les Juifs qui l'aient fournie aux ennemis de la révélation ; mais leur opiniâtreté présente peut nous faire comprendre jusqu'où leurs pères ont été capables de pousser l'indocilité et la révolte.

Orobio, qui nous objecte que les miracles de Jésus-Christ ne sont pas réels, puisque tous les Juifs n'y ont pas cru, soutiendra dans un moment que quand ils les auraient vus, que quand Jésus-Christ en aurait fait cent fois davantage, ils ne devaient pas y croire. Il est donc bien décidé, selon ses principes, que quand Jésus ressuscité se serait montré à tout Jérusalem, il n'aurait pas eu un disciple de plus; que l'incrédulité des Juifs n'aurait pas plus cédé à ce miracle qu'à tous les autres. C'en est assez pour fermer la bouche aux déistes, lorsqu'ils renouvellent cet argument contre la certitude et la publicité des miracles de Jésus-Christ.

Déjà il a soutenu que les miracles ne prouvent rien, puisqu'*un imposteur peut en faire :* selon lui, un imposteur peut donc ressusciter et se montrer publiquement après sa résurrection, sans que l'on soit obligé pour cela de croire en lui.

La multitude de faux miracles sur laquelle il insiste tend encore à faire douter de ceux de Moïse; il ne prouvera jamais que sa nation ait été plus difficile à tromper qu'une autre : mais nous avons fait voir ailleurs que les faux miracles ne sont point attestés comme ceux de Moïse et ceux de Jésus-Christ.

§ XIV.

Quatrième objection : C'était au Sanhédrin de juger des miracles.

Quatrième objection. Les miracles, pour être authentiquement prouvés, devaient être examinés par le sénat des Juifs; ce tribunal était seul juge compétent de la mission d'un prophète. Il fallait discuter sa doctrine aussi bien que ses miracles; le peuple n'en était pas capable : selon la loi, il était obligé de s'en tenir à la décision du sénat. Puisque la mission de Jésus a été jugée fausse par les chefs de la nation assemblés, personne n'a dû y croire ; jamais un vrai prophète n'a été rejeté ni mis à mort par ce tribunal. Si Jésus a eu quelques Juifs pour disciples, c'était sans doute des Samaritains, des Iduméens ou des hommes de la lie du peuple, qui n'étaient Juifs que de nom (535).

Réponse. Jérémie est un vrai prophète dont les Juifs ont toujours reçu les écrits avec vénération ; loin d'avoir été écouté et approuvé comme tel par le sénat des Juifs, il fut insulté, persécuté, emprisonné et presque mis à mort (536). Alors les chefs de la nation et les prêtres, livrés à l'idolâtrie, souillaient la maison de Dieu, méprisaient ses envoyés, détestaient les prophètes (537). Où était alors ce sénat respectable, chargé de vérifier la mission et d'examiner la doctrine des prophètes ? Il ne valait pas mieux après la captivité et du temps de Jésus-Christ. Indépendamment de ce qu'en dit l'Evangile, Josèphe convient que le Sanhédrin était composé d'hommes très-corrompus et très-méchants, qui causèrent la ruine de leur nation.

La loi qui ordonne au peuple de s'en rapporter à la décision des prêtres et des juges, regarde évidemment les contestations et les doutes sur le sens et l'application des lois, et non la mission des prophètes; nulle part il n'est ordonné à ceux-ci de soumettre leur mission ou leur doctrine à l'examen du sénat; il est dit au contraire que quiconque refusera d'écouter un prophète envoyé de Dieu, encourra la vengeance divine (538). Lorsque Jésus-Christ renvoie le peuple aux scribes et aux pharisiens, c'est pour apprendre d'eux la loi, et non pour juger de ses miracles et de sa mission; Orobio le recon-

(533) *Amica collatio*, p. 226.
(534) *Amica collatio*, p. 160, 217, 220, 221; Celse dans Orig., l. ii, n. 9, 28, 30.
(535) *Amica collatio*, p. 189, 191, 220.
(536) *Jerem.* xxvi, 7; xxxviii, 4.
(537) *II Paral.* xxxvi, 14.
(538) *Deut.* xviii, 19.

naît (539). Encore faut-il entendre cette leçon de Jésus-Christ avec restriction, puisqu'il reprochait plusieurs erreurs de morale aux docteurs de la loi. Tout prophète qui avait prouvé sa mission par les signes que la loi exigeait, était en droit d'enseigner et de reprendre les chefs de la nation, et les rois aussi bien que le peuple, et de braver leur ressentiment comme fit Jérémie.

Nous prouverons en son lieu que Jésus-Christ a eu pour premiers disciples, non des étrangers, mais de vrais Juifs; non des ignorants, mais des prêtres et des docteurs de la loi. Orobio convient que saint Paul était très-instruit; saint Paul n'était ni samaritain, ni iduméen, mais pharisien très-zélé pour la loi.

ARTICLE II.

Jésus-Christ n'a-t-il pas rempli suffisamment toutes les promesses qui regardent le Messie?

§ I.

Les espérances des Juifs ne peuvent jamais être satisfaites.

Quand il serait démontré que toutes les prophéties qui concernent le Messie ont été pleinement vérifiées dans Jésus-Christ, les Juifs auraient toujours une répugnance invincible à le reconnaître, parce qu'il n'a pas rempli toutes leurs espérances, et qu'il n'a pas paru sous les caractères qu'ils s'attendaient à trouver dans un libérateur (540). La question est donc de savoir quels sont les vrais caractères que les prophètes lui ont attribués, les devoirs que le Messie avait à remplir, de quelle nature sont les bienfaits qu'il devait répandre sur son peuple. Cette nation impatiente du joug que lui firent subir successivement les Assyriens, les Macédoniens, les Romains, soupirait ardemment après la liberté; elle s'accoutuma peu à peu à ne voir dans les livres saints que les promesses temporelles faites à ses pères, à ne plus désirer un Messie que pour jouir sous son règne d'une félicité terrestre; les Saducéens n'en connaissaient point d'autre. Dès lors les Juifs ont pris dans le sens le plus grossier les bienfaits dont Dieu avait promis de les combler. Lorsque Jésus-Christ parut sous un extérieur humble et pauvre, cet état si différent de celui dont ils avaient l'imagination frappée, les révolta; ils ne virent en lui qu'un faux prophète; ils prirent ses miracles pour des œuvres du démon, sa doctrine pour un tissu d'erreurs et d'absurdités, ses vertus pour un masque d'hypocrisie; l'impuissance où il semblait être de briser le joug des Romains leur parut une marque de réprobation; ils conclurent à le mettre à mort. La vengeance éclatante que Dieu tire de ce forfait depuis dix-sept siècles, ne peut pas encore détromper leurs descendants.

Leur méthode ordinaire est de prendre à la lettre dans les prophètes, tous les termes qui peuvent favoriser leur ambition. Comme la manière dont ils furent rétablis dans leur patrie après la captivité de Babylone, ne leur paraît pas assez magnifique pour remplir toute l'étendue des oracles prophétiques, ils concluent que ces prédictions ne sont pas accomplies, qu'elles le seront donc un jour par un Messie qui en remplira toute l'énergie, qui les rendra heureux de la manière qu'ils le souhaitent. Ainsi raisonnait déjà le juif que Celse fait parler (541).

Mais en tournant ainsi le sens des prophéties, il est impossible de les concilier; les titres divers qu'ils rassemblent sur la tête de leur Messie s'excluent nécessairement l'un l'autre. Un conquérant qui subjuguera les nations par ses victoires, peut-il être le *prince de la paix?* Un vengeur qui exterminera les ennemis des Juifs, est-il le même que *ce roi doux et pacifique*, qui sera modestement assis sur un ânon pour faire son entrée à Jérusalem, dont on n'entendra pas la voix, et qui ne commettra aucun acte de violence? Un fils de David dans la Judée sur le trône des anciens rois, peut-il avoir pour sujets *tous les peuples*, les Chinois et les Américains, les Lapons et les nègres? Celui que Dieu envoie pour être l'*auteur du salut des nations*, leur précepteur et leur maître, n'est point destiné à exercer sur elles un pouvoir civil et monarchique; *le Dieu fort* doit faire consister sa puissance à régner sur les esprits et les volontés, non sur les biens et sur la personne de ses sujets. Comment concilier le pouvoir souverain, les victoires, la prospérité temporelle, avec les humiliations, les souffrances, la mort que le Messie doit subir *pour les péchés de son peuple?* Dieu, malgré sa puissance infinie, ne peut allier les choses contradictoires; accorder au Messie un règne temporel qui soit *éternel;* susciter un descendant de David, lorsque sa race ne subsiste plus; rétablir les sacrifices mosaïques, après avoir formellement déclaré qu'il n'en veut plus.

Puisque le sens matériel et le sens spirituel des prophéties sont inconciliables, il faut nécessairement choisir; en s'arrêtant au premier, les Juifs ne disent que des absurdités : nous sommes donc forcés de recourir au second.

§ II.

Il est faux que la Providence leur ait tendu un piége.

Vainement on dira que la Providence divine avait tendu un piége aux Juifs, que ce n'est pas leur faute s'ils y sont tombés, qu'ils n'en savaient pas assez pour démêler un sens spirituel sous des promesses temporelles. Ce sont eux-mêmes qui ont dressé le piége; nous le ferons voir. Dieu a multiplié les rayons de lumière pour les éclairer; ils y ont fermé les yeux. Ce n'est pas Dieu qui a rendu exprès les Juifs grossiers, charnels, ambitieux, orgueilleux, insensibles aux biens spirituels, endurcis dans l'aveu-

(539) *Amica collatio*, p. 255.
(540) *Amica collatio*, p. 221.

(541) Dans Origène, l. II, n° 29.

glement que les prophètes n'ont cessé de leur reprocher. Si dix-sept siècles de misère n'ont encore pu les changer, que fallait-il que Dieu fît pour les éclairer sur le véritable objet de la mission du Messie ?

Que des grâces spirituelles soient cachées sous l'appât des biens temporels, cela se conçoit ; en accordant les premières, Dieu donne plus qu'il n'avait promis. Un père tendre, qui connaît le faible de ses enfants, peut les conduire ainsi, sans qu'on puisse l'accuser de les avoir trompés. Mais que Dieu accomplisse sur la terre les promesses faites *pour l'éternité*, cela ne se comprend plus. Le bonheur temporel des nations est un des plus grands obstacles qui s'opposent à l'héroïsme de la vertu : il est absurde de penser que Dieu ait promis de rendre les Juifs plus sages et plus vertueux que leurs pères, par l'affluence des biens temporels.

En le supposant pour un moment, il y a encore d'autres considérations à faire. 1° En général les promesses de Dieu sont conditionnelles ; elles supposent que l'homme n'y mettra point obstacle. Les Juifs le reconnaissent, puisqu'ils disent que ce sont leurs péchés qui retardent encore actuellement la venue du Messie et l'exécution des promesses que Dieu leur a faites. Si ces péchés sont une cause suffisante pour justifier ce retard, à plus forte raison pour disculper la Providence de ce qu'elle ne leur a pas accordé autant de biens temporels qu'elle leur en avait promis après la captivité de Babylone. Ils ont donc tort de transporter ces promesses à la venue du Messie, sous prétexte qu'elles n'ont pas été suffisamment remplies. C'est leur faute et non celle de Dieu.

2° Lorsque l'accomplissement littéral de certaines promesses temporelles renferme des absurdités ou des effets contraires aux desseins de Dieu, il y a de la folie à espérer cet accomplissement à la lettre. Or telles sont la plupart de celles dont les Juifs attendent l'issue sous le règne du Messie ; nous le verrons en détail, et les Juifs l'avouent à l'égard de plusieurs autres.

3° Que Dieu, rebuté de l'indocilité et de l'ingratitude des Juifs, ait transporté aux nations étrangères une partie des biens qu'il leur avait promis, il n'y a rien là que de juste ; mais voilà ce que les Juifs n'ont jamais voulu se persuader ; ils se sont révoltés de ce que Dieu étendait aux gentils le bienfait de la rédemption opérée par le Messie; de ce qu'ils n'étaient pas eux-mêmes préférés à tous les peuples, malgré leurs infidélités et celles de leurs pères. Dieu était-il obligé de condescendre à une jalousie aussi absurde? D'un côté, les incrédules reprochent aux Juifs cette vanité ; de l'autre ils prétendent que Dieu devait s'y prêter pour empêcher les Juifs de s'aveugler davantage. C'est justement cette jalousie criminelle qui leur fait prendre de travers le sens des promesses divines. On en sera convaincu par leurs propres objections.

§ III.

Première objection : Les douze tribus doivent être reconduites en Judée.

Première objection. Dieu a promis par Ezéchiel que les douze tribus seraient réunies dans la Judée, sous la domination du fils de David, et qu'elles y demeureraient éternellement (542). Or cela n'a pas eu lieu au retour de la captivité ni à l'avénement du Messie des Chrétiens; donc cette promesse s'accomplira dans la suite des siècles sous le Messie que les Juifs attendent.

Réponse. Ezéchiel a prédit ce qui est arrivé. 1° Au retour de la captivité de Babylone, les Juifs des dix tribus, qui voulurent revenir dans la Judée, se joignirent à ceux de Benjamin et de Juda, et ne composèrent tous ensemble qu'une seule république, jusqu'à la ruine de Jérusalem. 2° Les douze tribus furent autorisées par l'édit de Cyrus à revenir dans la Judée, *si elles le voulaient*, puisque cet édit était illimité. De ce que la plupart ont préféré le séjour de la Perse et de la Médie à celui de la Palestine, il ne s'ensuit pas que la promesse de Dieu soit fausse. Dieu n'avait pas promis de les forcer à revenir ; il accordait un bienfait, mais il laissait à ceux qui n'en voudraient point la liberté de n'en pas profiter. Il est ridicule à présent d'espérer le retour des douze tribus entières, après qu'elles sont détruites ou confondues, de manière qu'aucun Juif ne peut montrer dans quelle tribu il est né. 3° Dieu promet pour chef à ces douze tribus réunies, *son serviteur David*; les Juifs ont bien senti que ces paroles ne pouvaient être prises à la lettre, ils les ont entendues d'un descendant de David. En effet, les Juifs qui revinrent de Babylone eurent pour chef Zorobabel, descendant de David. 4° Le nom de *roi* ne signifie pas toujours un chef revêtu du pouvoir monarchique, puisque ce titre a été donné à Moïse. C'est une absurdité de supposer qu'un règne temporel sera *éternel* sur la terre. On le repète, dans vingt autres passages les mots *perpétuel, éternel, sans fin* signifient seulement plusieurs siècles ou une durée indéterminée. Les Juifs disent que, selon les prophètes, le Messie viendra *dans les derniers jours ;* si par là ils entendent la fin du monde, où placerons-nous le règne temporel du Messie ? 5° Dieu ajoute que, sous ce roi David, les Juifs marcheront *dans la voie de ses commandements et les garderont.* Comme ils sentent qu'ils n'ont pas rempli cette promesse, ils se flattent qu'ils ne pécheront plus sous le Messie. Mais lorsque Dieu promet aux hommes qu'ils seront fidèles, c'est plutôt une exhortation à l'être qu'une prédiction de ce qui arrivera; c'est une promesse d'accorder les grâces nécessaires, et non une caution de l'usage que l'homme en fera.

6° Il est inconcevable qu'Ezéchiel, parlant

(542) *Ezech.* XXXVII, 16 et suiv.

aux Juifs à Babylone, ne leur ait rien dit de leur état prochain dans la Judée, et les ait entretenus de leur destinée future sous un Messie, qui, selon eux, n'est pas encore venu après deux mille ans. Il est donc clair que la prophétie d'Ezéchiel regarde l'état des Juifs après la captivité, et non le règne du Messie.

§ IV.

Deuxième objection : Gog et Magog doivent être exterminés.

Deuxième objection. Selon le même Ezéchiel, Gog et Magog doivent périr avec leurs armées sur les montagnes d'Israël ; les Juifs allumeront le feu pendant sept ans avec les débris de leurs armes (543) ; puisque cela n'est point encore arrivé, il s'accomplira sans doute sous le règne du Messie.

Réponse. Avant d'argumenter sur cette prophétie, les Juifs devraient nous dire qui leur a révélé que Gog et Magog sont les Chrétiens et les mahométans, dont ils se promettaient de faire une sanglante boucherie. Des nations exterminées, la Judée jonchée de cadavres, des débris d'armes et de bagages, destinés à chauffer les Juifs pendant sept ans, sont un beau préparatif pour le règne du prince de la paix !

Gog et Magog, selon la prophétie, doivent venir dans la Judée du côté du Nord, le second habite *dans les Iles ;* c'est ainsi que les livres saints désignent ordinairement la Grèce. Ils ont dans leur armée des Perses, des Libyens, des Ethiopiens ou plutôt des *Chusites.* Il nous paraît que ces différents traits désignent les armées d'Antiochus, dont plusieurs détachements furent taillés en pièces par les Juifs. Si la narration paraît exagérée, si ces victoires sont annoncées dans un style très-pompeux, c'est la manière ordinaire des prophètes. Le sens que donnent les Juifs à cette prédiction est un rêve qui n'est fondé sur rien.

§ V.

Troisième objection : Le mont des Olives sera coupé en deux.

Troisième objection. La montagne des Olives, voisine de Jérusalem, doit être fendue en deux et former un vallon au milieu ; l'Euphrate et le Nil seront mis à sec pour laisser passer les Juifs ; une source d'eau vive jaillira du sanctuaire, portera ses eaux en partie vers la mer Orientale, et en partie dans la Méditerranée. Les montagnes doivent s'abaisser, les vallées se remplir, les chemins raboteux se redresser et s'aplanir. Les animaux du Liban ne suffiront pas pour servir de victimes, ni les forêts pour les brûler. Ceux qui espèrent en Dieu, auront des ailes comme les aigles, et courront sans jamais se lasser. Toutes les familles de l'univers viendront à Jérusalem célébrer les nouvelles lunes et les fêtes juives. Tout cela est formellement prédit : donc tout doit être accompli.

Réponse. Dieu ne fera point de miracles inutiles pour contenter la folle vanité des Juifs. Il est dit dans Zacharie, que quand le mont des Olives se fendra, Dieu aura les pieds dessus, et qu'il viendra avec tous les saints (544). Doit-on encore prendre ces paroles à la lettre ? Pour qu'une fontaine, sortie de Jérusalem, pût envoyer une partie de ses eaux dans la mer Morte, et une partie dans la Méditerranée, il faudrait que le sol de la Judée fût bouleversé. Il est clair que toutes ces exagérations signifient seulement : Quand, pour accomplir mes promesses, il faudrait fendre ou aplanir les montagnes, combler les vallées, dessécher les fleuves, faire jaillir des fontaines, changer le sol de la terre, je suis assez puissant pour le faire ; la difficulté des événements que j'annonce ne doit point empêcher mon peuple de croire à ma parole. Entendre autrement les prophéties, c'est les livrer à la dérision des incrédules.

Que tous les peuples, sans exception, viennent à Jérusalem, malgré la distance des lieux, le trajet des mers, la durée du voyage, c'est une autre absurdité. Après la captivité, les Juifs firent des prosélytes chez les différentes nations parmi lesquelles ils étaient dispersés. Plusieurs eurent la dévotion ou la curiosité de voir Jérusalem et le temple. Nous lisons dans les Actes des apôtres, qu'à la fête de la Pentecôte, il se trouvait des Juifs *de toutes les nations qui sont sous le ciel* (545). Par l'énumération nous voyons qu'il n'y en avait d'aucun pays fort éloigné ; on n'y comptait ni des Indiens, ni des Chinois, ni des Gaulois, ni des Espagnols. Le style populaire admet ces sortes d'exagérations ; il est ridicule d'en presser le sens pour multiplier les miracles.

Dira-t-on que par là Dieu a tendu un piége aux Juifs ? Les exagérations populaires ne furent jamais un piége pour les hommes de bons sens ; il faut avoir toute la stupidité judaïque pour y être trompé.

§ VI.

Quatrième objection : L'idolâtrie sera détruite par toute la terre.

Quatrième objection. Dieu promet que l'idolâtrie et les idoles seront anéanties par toute la terre ; qu'il n'y aura plus qu'une seule religion, savoir, la religion juive ; qu'il n'y aura qu'un seul roi et un seul royaume qui durera toujours ; qu'il régnera une paix universelle parmi les hommes, même parmi les animaux. Les Juifs attendent toutes ces merveilles sous le régne du Messie futur, puisqu'elles n'ont pas encore été opérées jusqu'à présent.

Réponse. On doit se souvenir que *toute la terre* signifie souvent, dans les prophètes, *toute la Judée*, rien davantage. En res-

(543) *Ezech.* XXXVIII et XXXIX.
(544) *Zachar.* IV.
(545) *Act.* II, 5.

treignant ainsi la signification littérale de ces termes, les prodiges se trouvent réduits presqu'à rien. Après la captivité, les Juifs ne se livrèrent plus à l'idolâtrie avec la même fureur qu'auparavant; ils n'y tombèrent que rarement et en petit nombre sous les persécutions des rois de Syrie. Ce changement dans leurs mœurs méritait d'être annoncé par les prophètes, quoiqu'il n'ait pas été aussi parfait, aussi merveilleux, aussi universel que les termes semblent l'annoncer.

Il est faux que les prophètes aient promis le règne universel de la religion juive. Ils disent que Dieu sera connu et adoré partout; que l'on jurera par son nom; que tout genou fléchira devant lui, etc. Mais ils ne disent point que les sacrifices, la circoncision, les fêtes, les cérémonies juives seront observées partout, ni ailleurs que dans la Judée. Ils annoncent au contraire qu'elles finiront à la mort du Messie. Nous convenons que les prophètes annoncent par ces prédictions la conversion des nations par l'Evangile du Messie; mais ce prodige n'est plus à naître, il est accompli suffisamment pour vérifier les expressions des prophètes.

Un seul roi, un seul royaume temporel et perpétuel sur la terre, gouverné dans tous les climats selon la loi de Moïse, est une absurdité; nous l'avons prouvé. Le royaume éternel du Messie, selon Daniel, est le *royaume des saints*, et il doit se former après la destruction de la monarchie des Grecs (546). Ce royaume est composé de tous les peuples qui reconnaissent Jésus-Christ pour leur roi. Ce n'est point une monarchie civile et politique; elle ne formerait point des saints; elle ne pourrait être ni universelle ni éternelle. Le Messie règne sur les esprits qu'il instruit par sa doctrine, sur les volontés qu'il subjugue par ses lois, sur les âmes qu'il sanctifie par ses grâces. Ce règne commence sur la terre et doit continuer dans le ciel; ici le sens spirituel est indiqué par la nature de la chose et par les expressions du prophète.

Peu importe que la paix règne parmi les animaux, ce serait bien assez qu'elle régnât parmi les hommes. Le Messie leur en donne les moyens. Ce qui trouble la paix, ce sont les passions; il nous enseigne à les réprimer, il nous le commande, il nous fournit des secours pour le faire; et quand nous voulons en user, nous jouissons réellement de la paix au milieu du tumulte et des révolutions humaines.

§ VII.

Cinquième objection : Il n'y aura plus de crimes dans l'univers.

Cinquième objection. — Dieu a promis qu'il n'y aurait plus de péchés, plus de crimes, plus d'infidélités contre sa loi, plus de châtiments ni de calamités sur la terre; qu'il y ferait régner une félicité complète et durable.

Réponse. Comment concilier tout cela avec les guerres de Gog et de Magog, avec le carnage que les Juifs se proposent de faire. Parmi les prophéties qu'ils allèguent, les unes regardent le sort temporel des Juifs rétablis dans leur patrie; les autres, celui des peuples rassemblés sous les lois du Messie. Les premières signifient que l'idolâtrie sera bannie de la Judée avec tous les crimes dont elle était accompagnée; que les Juifs seront plus fidèles à observer leurs lois; qu'en conséquence Dieu ne fera plus tomber sur eux des fléaux aussi terribles que ceux qu'ils avaient essuyés à la dévastation de la Judée par les Assyriens; c'est ce qui est arrivé. Les secondes annoncent que sous le règne du Messie, après la conversion des nations, les crimes seront moins énormes et moins communs, les mœurs moins corrompues; qu'il y aura parmi ses adorateurs un très-grand nombre d'âmes saintes et innocentes, par conséquent heureuses, autant que la condition humaine peut le permettre. Pousser plus loin les prétentions, c'est vouloir que Dieu place sur la terre le bonheur réservé pour le ciel. Les paroles d'Isaïe, que les Juifs citent en preuves, devraient leur ouvrir les yeux. *Je vais créer de nouveaux cieux et une terre nouvelle...... Il n'y aura plus d'enfant qui ne remplisse la carrière de ses jours : l'homme mourra à l'âge de cent ans, et un pécheur de cent ans sera maudit* (547). S'il peut y avoir un pécheur de cent ans, où sera l'innocence universelle? Si ce pécheur est *maudit*, comment peut-il être à couvert de châtiments?

§ VIII.

Sixième objection : L'esprit prophétique retournera chez les Juifs.

Sixième objection. — L'esprit de prophétie dont les Juifs sont privés aujourd'hui, doit revenir chez eux (548); le temple doit être rebâti suivant le plan et les dimensions qu'Ezéchiel a tracés (549); la Palestine doit être partagée de nouveau entre les douze tribus d'Israël (550); Dieu doit leur envoyer le prophète Elie (551). Enfin, la résurrection des morts doit arriver sous le Messie (552).

Réponse. La prophétie par laquelle Dieu promet de répandre son esprit sur la maison d'Israël a été pleinement accomplie, lorsque le Saint-Esprit est descendu sur les disciples de Jésus-Christ le jour de la Pentecôte, et a rendu communs, parmi les premiers fidèles, les dons miraculeux. Puisque les Juifs conviennent qu'ils ne possèdent plus cet esprit divin qui a dicté les prophéties, il n'y a pas lieu de s'étonner de ce qu'ils les entendent si mal.

Ezéchiel ne dit point que le temple dont

(546) *Dan.* II, 7 et 8.
(547) *Isa.* LXV, 7.
(548) *Ezech.* XXXVII, XXXIX, XLIII.
(549) *Ezech.* XLIX et suiv.
(550) C. 47.
(551) *Malach.* IV.
(552) *Deut.* XXXII; *Isa.* XXVI; *Ezech.* XXXVII; *Dan.* XII.

il trace le plan et les dimensions, *sera rebâti*; une vision prophétique n'est pas toujours une prédiction. D'ailleurs le temple a été rebâti après la captivité, et les Juifs ne sont pas en état de prouver que le plan d'Ezéchiel n'a pas été suivi.

En parlant du partage de la Judée entre les douze tribus, il dit que l'on y donnera une part à l'étranger qui aura mis au monde des enfants parmi les Juifs, et qu'on le traitera comme un Israélite (553). Voilà ce que les Juifs n'admettront jamais dans le partage qu'ils espèrent.

Selon Malachie, le prophète Elie doit venir *avant le jour terrible du Seigneur*. Quel est ce jour terrible? C'est peut-être le jour auquel Dieu a livré la nation juive à la fureur des Romains. Or il est dit dans l'Evangile qu'à la transfiguration du Sauveur, Elie parut à côté de lui. D'ailleurs Jésus-Christ nous fait remarquer que saint Jean-Baptiste a été désigné par le prophète sous le nom d'Elie. Nous n'avons donc pas besoin d'attendre à la fin du monde ni à l'avénement imaginaire d'un nouveau Messie.

Quant à la résurrection des morts que les Juifs placent encore à cette époque, c'est une rêverie. Dieu, prêt à reconduire les Juifs captifs dans leur patrie, compare le prodige de leur délivrance à celui de la résurrection des morts: mais une comparaison n'est pas une prédiction. Ce sens est évident dans Ezéchiel, et il sert à expliquer les autres prophéties; mais les Juifs abusent de tout pour s'aveugler et nourrir leurs vaines espérances. Les plus sensés d'entre eux ne croient pas un mot de toutes ces fables; elles sont néanmoins étalées pompeusement dans le *Munimen fidei*, et dans d'autres livres des Juifs.

§ IX.

Les prophéties ne sont point des énigmes.

Par la manière dont nous expliquons les prophéties, on peut juger de la justice des reproches que nous font les incrédules. Ils disent, 1° que les prophéties juives sont des énigmes obscures et inintelligibles, des rêveries décousues, des promesses vagues, des rapsodies informes, souvent indécentes et scandaleuses, altérées par le temps et par la friponnerie sur lesquelles le christianisme se fonde (554).

Réponse. Nous avons vu que ces énigmes prétendues sont très-intelligibles, lorsqu'on veut les rapprocher et les comparer, en voir la suite et l'enchaînement, expliquer les unes par les autres, faire attention au dessein que Dieu se proposait, aux circonstances dans lesquelles elles ont ont été prononcées, aux événements qui se sont ensuivis. Alors elles ne sont ni vagues ni décousues; elles marchent en ordre et se soutiennent. Ce sont nos adversaires qui, en les *décousant* comme les Juifs, en les prenant comme eux dans un sens grossier, les font paraître vagues, obscures et ridicules.

Il est impossible que les prophéties aient été altérées ni par le temps ni par la friponnerie, puisqu'elles sont les mêmes dans le texte hébreu, dans le Samaritain, dans les paraphrases chaldaïques et dans les versions; nous avons prouvé ailleurs que le texte n'a jamais été corrompu. Si les Juifs s'étaient donné cette licence, ils n'y auraient pas laissé tant de traits qui les condamnent.

Ce n'est point précisément sur ces prophéties que le christianisme se fonde. Il est appuyé sur le plan constant que la Providence a suivi depuis le commencement du monde; sur la nature de la loi juive, destinée à ne durer que pendant un temps limité; sur les miracles de Jésus-Christ et des apôtres; sur la manière dont l'Evangile s'est établi; sur la révolution qu'il a opérée dans les esprits et dans les cœurs; sur la sainteté de sa doctrine et de sa morale, sur la comparaison que nous en faisons avec toutes les fausses religions qui règnent dans l'univers; sur la futilité des systèmes et des objections que les incrédules lui ont opposés dans tous les temps. Les prophéties sont une de ses preuves; mais ce n'est point la seule, toutes les autres subsisteraient quand il n'y aurait jamais eu de prophéties.

§ X.

Nous n'y cherchons point des allégories.

Ils affirment, 2° que nous cherchons dans les livres saints des emblèmes, des mystères cachés, des types, des allégories; que les écrits obscurs des prophètes nous présentent par cette méthode tout ce que nous voulons y trouver; qu'à force de commentaires, de figures, d'explications peu naturelles, nous sommes parvenus à découvrir que tout, dans la loi de Moïse et dans l'histoire juive, n'a servi qu'à annoncer notre religion (555). Ils ajoutent que nous entendons tout dans un sens mystique, figuré, allégorique, énigmatique, c'est-à-dire, très-différent de celui qui se présente naturellement à ceux qui lisent l'Ancien Testament (556).

Réponse. Nous n'avons eu recours ni aux mystères ni aux allégories pour expliquer les prophéties principales que nous apportons en preuve; nous en avons cherché la signification dans le texte même, dans la force des termes, dans les faits de l'histoire. C'est donc un sens littéral et naturel que nous leur avons donné, et non un sens figuré et et allégorique. Nous défions nos habiles critiques de leur en donner une autre sans faire violence au texte, et nous sommes bien assurés qu'ils ne le tenteront pas.

Nous avons observé que quand la signification grammaticale des termes présente une contradiction avec d'autres prophéties, ou une absurdité, alors ce n'est point là le sens

(553) *Ezech.* XLVII, 22.
(554) *Esprit du judaïsme*, c. 9, p. 128; CELSE dans ORIG., l. II, n° 28.

(555) *Esprit du judaïsme*, c. 9, p. 137.
(556) *Examen des prophéties*, § 8, p. 46

naturel ni littéral de la prophétie; parce qu'il nous est démontré par la lecture même des prophètes qu'ils n'étaient ni rêveurs ni insensés. Le sens spirituel est donc alors le sens littéral et naturel, ce n'est plus un sens étranger à celui qui se présente d'abord au lecteur.

Nous avons déclaré que nous ne prétendions tirer aucun avantage des prophéties typiques, dont le sens peut être appliqué à un autre objet qu'au Messie et à son règne, ni d'aucune prophétie à laquelle on puisse donner un double sens, parce que notre religion n'a pas besoin de preuves équivoques, et sur lesquelles on peut contester. Que veulent donc nos adversaires avec toutes leurs clameurs?

Pour démontrer contre les Juifs, que le Messie est arrivé, et que c'est Jésus-Christ, il n'est pas nécessaire de faire voir en quoi et comment il a vérifié toutes les prophéties qui peuvent le concerner. Quand il n'y en aurait qu'une ou deux dont nous fussions en état de prouver invinciblement l'accomplissement en lui, c'en est assez pour fermer la bouche à nos adversaires. Toutes les difficultés que l'on peut tirer des autres ne détruisent point l'évidence de celles dont l'application est palpable. Elles ne servent qu'à prolonger la dispute, et à fournir des prétextes pour s'aveugler. Avant de leur faire toucher au doigt la vérité, faudra-t-il attendre que le laps infini des siècles, ou la ruine de l'univers, ait démontré aux Juifs la frivolité de leurs plaintes et de leurs espérances?

ARTICLE III.

L'erreur des Juifs qui ont rejeté le Messie a-t-elle été involontaire? Leur crime est-il excusable?

§ I.

Tournure que le Juif Orobio donne à cette question.

Le Juif Isaac Orobio, qui était très-instruit, a fait les plus grands efforts pour disculper sa nation de l'erreur et du crime que nous lui attribuons. Il soutient qu'elle ne pouvait entendre les prophéties autrement qu'elle ne les a entendues, et les entend encore; que si elle se trompe, Dieu lui a tendu un piége et devient la cause de l'erreur; qu'il était impossible aux Juifs de reconnaître dans Jésus-Christ le Messie qu'ils attendaient. C'est sur ce point qu'il fait rouler presque toute la dispute avec Limborch; c'est là qu'il ramène toujours l'état de la question.

Déjà il est prouvé dans les deux articles précédents, que ce rabbin l'envisage mal, et qu'il cherche à dévoyer son adversaire. Il est absurde de vouloir mieux entendre les prophéties qu'un envoyé du ciel, qui prouve sa mission par les mêmes signes par lesquels Moïse et les prophètes ont prouvé la leur. Lorsque Dieu s'explique clairement par son envoyé, les Juifs auront-ils le front de lui reprocher qu'il a eu tort de ne pas parler aussi clairement à leurs pères? La question doit donc se reduire à savoir si Jésus-Christ a suffisamment prouvé sa mission. C'est aussi à ce point que Limborch s'efforce de ramener la contestation; il démontre qu'en voulant laisser de côté les miracles de Jésus-Christ et les autres preuves de sa mission, les Juifs se ferment toute voie de démêler jamais le vrai sens des prophéties.

Orobio s'était arrêté d'abord à quatre questions. 1° En quel lieu de l'Ancien Testament Dieu a-t-il commandé la foi au Messie comme un moyen nécessaire au salut? 2° Où est-il prédit qu'Israël sera dispersé et damné à cause de son incrédulité au Messie? 3° Où est-il révélé que, si les Juifs croient au Messie venu, ils rentreront en grâce? 4° Sur quel fondement doit-on juger que la loi, à l'exception des préceptes moraux, est figurative, et qu'on ne doit avoir aucun égard au sens littéral?

Sans nous astreindre à copier les réponses de Limborch, nous disons à la première question : Dieu dans le *Deutéronome* ordonne aux Juifs d'écouter un prophète envoyé de sa part, et menace de sa vengeance quiconque ne lui obéira pas (557). A plus forte raison cet ordre et cette menace doivent-ils s'entendre du Messie, qui devait être un prophète plus éminent et plus autorisé de Dieu que les autres, puisqu'il devait être *semblable à Moïse*, par conséquent législateur comme lui : ce passage même le suppose, et nous le prouverons d'ailleurs. Il serait absurde de penser que Dieu a promis aux Juifs un Messie prophète, législateur et docteur, et que les Juifs n'ont pas été obligés de l'écouter, qu'ils ont été en droit de résister à ses leçons. Dès que le Messie a paru, a prouvé sa mission, a déclaré que si les Juifs ne l'écoutaient point, ils seraient rejetés et punis de Dieu, ils ont dû le croire; quand il leur a fait voir qu'ils entendaient mal la loi et les prophètes, ils ont dû reconnaître leur erreur.

De là s'ensuit la réponse à la seconde question. Dès que les Juifs, en vertu du commandement de Dieu, étaient obligés de prêter l'oreille aux leçons du Messie, et qu'ils ont refusé de le faire, il est tout simple qu'ils aient encouru la malédiction et la vengeance divine dont la loi les menaçait.

De là il suit encore que si les Juifs veulent rentrer en grâce, il faut qu'ils commencent par réparer leur crime; ils ne peuvent le faire qu'en rendant hommage au Messie, que leurs pères ont rejeté et crucifié. Il est ridicule d'exiger sur ce point une déclaration formelle de Dieu, couchée dans la loi ou dans les prophètes; la droite raison nous dicte que la première condition de la pénitence est de réparer, autant qu'on le peut, le mal que l'on a fait. C'est la réponse à la troisième question.

Quant à la quatrième, nous avons démontré que la loi cérémonielle n'était point établie pour durer toujours; qu'elle devait

(557) *Deut.* XVIII, 19.

faire place à un culte plus saint et plus agréable à Dieu. Quand cela ne serait pas enseigné aussi clairement qu'il l'est dans l'Ancien Testament, il suffirait que le Messie l'eût ainsi déclaré ; et il n'était point nécessaire que cette vérité fût clairement prédite, connue et confessée dans les siècles précédents.

Cependant Orobio s'obstine à soutenir qu'un commandement général d'obéir aux prophètes ne suffit pas pour prouver la nécessité absolue de croire au Messie ; que si l'incrédulité devait être cause de la réprobation des Juifs, Dieu aurait dû le prédire et le révéler clairement, formellement et en propres termes. Il prétend que le Messie ne devait être ni législateur, ni docteur, mais roi, juge et pasteur: qu'il a été impossible aux Juifs de connaître ces qualités dans Jésus-Christ : nous écouterons ses raisons.

§ II.

Première objection : Le Messie n'est point un législateur, mais un roi.

Première objection. Le Messie n'est point annoncé sous le titre de docteur ni de législateur, mais comme roi, pasteur et libérateur de son peuple. Il ne doit point venir enseigner de nouveaux moyens de salut, puisque le salut consiste à garder les commandements. S'il n'a dû être roi que dans un sens métaphorique, c'était à Dieu d'en avertir son peuple (558).

Réponse. Le Messie a été prédit comme docteur, prophète et interprète des volontés du Seigneur, dans les prophéties mêmes que les Juifs appliquent au Messie; on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur celles que nous avons expliquées. Isaïe lui donne le titre de *Jvhâez, Conseiller* (559); il dit qu'il sera rempli de l'esprit de sagesse, d'entendement, de conseil, de science et de piété (560). Ne sont-ce pas là les qualités d'un docteur; juste lui-même, il communiquera aux autres sa science et sa justice (561) : le fera-t-il sans leur donner des leçons? La volonté de Dieu s'accomplira par sa main (562) ; il la fera donc connaître.

Isaïe lui donne encore ailleurs les mêmes caractères. *Voici mon serviteur que j'ai choisi, mon bien-aimé en qui j'ai mis mes complaisances. Je l'ai rempli de mon esprit, il rendra la justice aux nations ; il ne contestera point ; il ne fera acception de personne ; on n'entendra point sa voix. Il ne brisera point la mèche qui fume encore ; il jugera selon la vérité. Il ne sera ni fâcheux ni turbulent, pour faire régner la justice sur la terre ; les peuples éloignés* attendront sa loi... *Je vous ai établi, dit le Seigneur, pour être le* médiateur d'une alliance *et la lumière des nations, pour ouvrir les yeux aux aveugles, briser les fers des captifs et dissiper les ténèbres où ils sont plongés* (563). La paraphrase chaldaïque applique cet éloge au Messie. Or, il est désigné comme médiateur d'une alliance aussi bien que Moïse, comme législateur des nations et la lumière du monde. Malachie le nomme encore l'*ange de l'alliance* (564). Dieu dit qu'il l'a établi pour rendre témoignage aux peuples, pour servir de *guide et de précepteur* aux nations (565). Comment un Juif instruit peut-il avancer que le Messie ne doit être ni docteur, ni législateur, ni prophète?

Sur quoi fondé affirme-t-il encore que le Messie ne doit point enseigner de nouveaux moyens de salut? S'il établit une alliance nouvelle, c'est à lui d'en prescrire les conditions. S'il vient pour donner des lois aux nations, celles-ci sont dans l'obligation de s'y soumettre. Le salut consiste, sans doute, à garder les commandements; mais ceux que Dieu donne par la bouche du Messie ne sont pas moins nécessaires à garder que ceux qu'il a prescrits à Moïse.

Dès que les lois du Messie ont le salut pour objet, on conçoit de quelle espèce est sa royauté. Dieu en a assez expliqué la nature, en l'appelant *le père du siècle futur*, et en disant que son règne sera *éternel*. Un monarque civil et temporel peut-il régner éternellement sur la terre ? Le Messie doit être libérateur de son peuple ; mais puisqu'il est envoyé *pour le salut* éternel des hommes, il est aisé de comprendre quels sont les *captifs* dont il vient *briser les fers*. D'ailleurs le peuple qui l'a rejeté et méconnu n'est plus son peuple.

Les Juifs, uniquement frappés de la qualité de *roi*, qui flatte leur orgueil, affectent d'oublier tous les autres caractères du Messie ; mais on les défie de concilier jamais ses titres et ses fonctions avec celles de roi temporel et de conquérant.

§ III.

Deuxième objection : Dieu n'a point ordonné de croire au Messie.

Deuxième objection. Quoique plusieurs prophéties soient obscures, Dieu a révélé clairement tout ce qui est nécessaire au salut; or, il n'a pas ordonné de croire au Messie comme à lui-même. Quoiqu'il ait commandé en général de croire à la parole d'un prophète, il ne s'ensuit pas que la foi au Messie soit de nécessité de salut. Un point aussi important, d'où dépendait, selon nous, la destinée de la nation juive, devait être plus clairement révélé ; Dieu a formellement enseigné plusieurs autres vérités moins nécessaires que celles-là (566).

Réponse. Par cet argument Orobio prouve très-doctement que les Juifs n'étaient pas obligés d'écouter Moïse, parce qu'il leur ordonnait des choses que Dieu n'avait pas commandées aux patriarches : Dieu sans doute avait révélé aux patriarches tout ce qui était nécessaire au salut. Il s'ensuit

(558) *Amica collatio*, p. 11 et 54.
(559) *Isa.* IX, 6.
(560) *Isa.* XI, 2.
(561) C. XLIII, 11.
(562) *Ibid.*, 10.
(563) *Isa.* XLII, 1 et suiv.
(564) *Malach.* III.
(565) *Isa.* LV, 4.
(566) *Amica collatio*, p. 10, 11, 14, 15, etc.

encore que les Juifs ont pu contredire impunément les prophètes qui leur annonçaient la conversion future des nations, sous le Messie, puisque Moïse, qui avait révélé tout ce qui était nécessaire au salut, n'avait pas parlé de ce dogme.

A quoi était-il nécessaire de révéler clairement l'obligation de croire au Messie? Etait-ce aux Juifs qui vivaient mille ans avant le Messie, ou à ceux qui existaient lorsqu'il a paru? Il est évident que cette obligation regardait personnellement ces derniers; donc c'est à eux principalement que la révélation a dû être faite. Donc ce n'est ni Moïse, ni les prophètes antérieurs au Messie, qui ont dû apporter cette révélation; c'est le Messie lui-même. Or, il l'a faite très-clairement. C'est une absurdité de ne vouloir pas croire ce que Dieu nous révèle, en quelque temps et de quelque manière que sa révélation nous parvienne; de nous révolter contre lui, parce qu'il n'a pas voulu révéler à nos aïeux les obligations qu'il lui plaît de nous imposer aujourd'hui.

Dieu, sans doute, a révélé clairement tout ce qu'il obligeait les Juifs à croire et à professer clairement; jamais ils n'ont été dans l'obligation de croire expressément ce que Dieu n'avait pas encore voulu révéler en termes exprès. L'obligation de croire est relative au degré de connaissance et de lumière qu'il plaît à Dieu de nous donner. Que s'ensuit-il de là? Que si, dans les siècles qui ont précédé le Messie, Dieu n'a pas révélé clairement l'obligation de croire en lui, les Juifs, antérieurs au Messie, n'étaient pas obligés d'y croire. Mais s'ensuit-il encore que, quand Dieu a révélé très-clairement par la bouche du Messie la nécessité de croire en lui, les Juifs, qui l'ont entendu, n'y ont pas été plus obligés que leurs aïeux? Toute la question se résout à savoir si c'était Dieu qui parlait par la bouche du Messie, tout comme il avait parlé par la bouche des prophètes et de Moïse.

C'est une fausse subtilité de distinguer entre l'obligation générale de croire à un prophète, et la nécessité de croire au Messie, sous peine de damnation. Lorsque Dieu a dit: Si quelqu'un refuse de croire à mon prophète, *j'en serai le vengeur* (567); il n'a pas expliqué en quoi consisterait cette vengeance: le Messie y a suppléé en déclarant qu'elle consisterait dans la réprobation et la ruine entière de la nation. Mais la menace générale de la vengeance divine n'était-elle pas assez terrible pour intimider les Juifs? Dieu n'a pas dit: Croyez à la parole de ce prophète comme à moi-même; mais il a dit, *je mettrai mes paroles dans sa bouche*. N'est-ce pas la même chose? Le Messie l'a répétée en disant: *Ma doctrine n'est pas la mienne, mais celle de mon Père; je ne parle pas de moi-même, mais de la part de mon Père; celui qui croit, ne croit pas seulement en moi, mais en celui qui m'a envoyé*, etc.

(567) *Deut.* XVIII, 19.
(568) *Amica collatio*, p. 14

Autre sophisme d'objecter qu'il n'est pas dit dans la loi, que la foi à Dieu créateur ne suffit pas, sans la foi au Messie médiateur (568); la foi au Messie est-elle donc différente de la foi au Créateur, lorsque le Messie est envoyé, parle en son nom, et que Dieu *met ses paroles dans la bouche* du Messie? Croire à Moïse, ministre de Dieu, c'était croire à Dieu lui-même; or, le Messie n'est pas moins le ministre et l'envoyé de Dieu que Moïse.

Parmi les vérités révélées de Dieu, ce n'est point à nous de distinguer des vérités plus nécessaires ou moins nécessaires; tout ce qu'il a révélé doit être cru, en quelque temps et de quelque manière qu'il l'ait révélé. Dès que la révélation est certaine, la foi est un devoir rigoureux.

§ IV.

Troisième objection: Il n'a point prédit aux Juifs qu'ils le mettraient à mort.

Troisième objection. Dieu prédit aux Juifs qu'ils tomberont dans l'idolâtrie, et qu'ils en seront punis; il ne leur prédit point qu'ils mettront à mort le Messie, et qu'en punition de ce crime ils seront exterminés. Ils avaient cependant bien plus d'intérêt de connaître leur sort éternel que leur destinée passagère. Quand cette seconde prophétie aurait dû être inutile, Dieu ne devait pas moins la faire pour rendre les Juifs inexcusables. Si le Messie avait paru tel qu'il était promis, il aurait été impossible aux Juifs de le rejeter; qu'il soit méconnu par quelques particuliers, cela se peut faire; mais il ne se peut pas que toute la nation soit insensée, autrement la promesse de Dieu serait vaine (569).

Réponse. Il n'est pas possible de réunir plus d'absurdités qu'il y en a dans cette objection. 1° Selon la prétention des Juifs, il ne leur a pas été libre de tomber dans aucun crime, à moins que Dieu ne le leur ait prédit. La vérité est que les prophéties les plus claires, les menaces les plus terribles n'ont pas suffi pour les détourner d'un seul crime, ils n'en ont fait ni plus ni moins.

2° Souvent Dieu leur a promis et leur a prédit des bienfaits généraux dont ils n'ont pas voulu profiter. Il leur avait promis en général, et sans restriction, leur retour de Babylone; le plus grand nombre ne voulut pas revenir; s'ensuit-il que la promesse de Dieu ait été vaine?

3° Il est faux que Dieu n'ait pas prédit que les Juifs mettraient à mort le Messie. Selon Isaïe, *il est blessé par nos iniquités, il est meurtri par nos crimes, il a été retranché de la terre des vivants, il est frappé pour les péchés de son peuple*, etc. Selon Daniel, *le Christ sera tué, mais non pas pour lui; la désolation et la consternation seront portées au comble*, etc. Voilà le crime et la punition très-clairement prédits. Que font les Juifs? Ils détournent le sens des prophéties les plus

(569) *Amica collatio*, pag. 14, 17, 143, 167, etc.

évidentes; ensuite ils se plaignent de ce que Dieu n'a pas prédit leur crime assez clairement.

4° Quand il ne l'aurait pas fait, il suffit que le Messie en ait averti la nation très-expressément et sans aucun détour ; il n'a cessé de leur prédire leur crime et leur punition ; il n'a pas été écouté. De même que les prophéties de Moïse qui prédisaient aux Juifs leur idolâtrie et leur châtiment, ne les ont pas empêchés d'y tomber; celles qui leur annonçaient le meurtre du Messie et leur désolation, les menaces réitérées du Messie même, ne les ont pas détournés de consommer leur crime; ils ont toujours été les mêmes.

5° Si le Messie avait paru *tel que les Juifs l'attendaient*, il est présumable qu'ils l'auraient reçu; mais ils ne l'attendaient plus *tel qu'il avait été promis :* ils prenaient dans un sens faux et absurde les promesses qui leur avaient été faites. Lorsque le Messie leur a représenté qu'ils les entendaient mal; que l'orgueil et l'ambition les aveuglaient; ils se sont mis en fureur, ils l'ont regardé comme un faux prophète. Ils voulaient un roi, un conquérant, une félicité temporelle, une vengeance éclatante de leurs ennemis; sans cela point de Messie.

6° Orobio se réfute lui-même. Il dit que quand le Messie viendra, ceux qui rendront hommage à la rédemption des Juifs seront récompensés; que *ceux qui la méconnaîtront* seront punis; que personne ne pourra douter du caractère du Messie, *si ce n'est dans les commencements* de sa venue; que *plusieurs particuliers pourront lui résister*, mais non la nation entière (570). La résistance sera donc possible, malgré l'évidence des caractères du Messie, malgré la clarté des prédictions, malgré la magnificence et l'universalité des promesses. Orobio a donc tort d'argumenter toujours sur la supposition contraire; il est donc faux que si les Juifs avaient été mieux avertis, ils n'auraient pas rejeté le Messie.

7° Il ne s'ensuit point de leur incrédulité que la promesse de Dieu ait été vaine. Un grand nombre de Juifs se sont convertis et ont embrassé l'Evangile; les gentils ont profité du salut et des promesses dont les autres se rendaient indignes. N'en déplaise aux Juifs, le salut des nations n'était pas moins cher à Dieu que le leur, et les promesses n'avaient pas été faites pour eux seuls.

§ V.

Quatrième objection : Ils ne l'ont point rejeté par ambition.

Quatrième objection. On calomnie les Juifs, lorqu'on les accuse d'avoir méconnu le Messie par l'ambition d'une félicité temporelle. Quand Dieu n'aurait annoncé qu'un règne spirituel du Messie, ils n'en auraient pas été moins attachés à leur loi, puisque souvent ils ont enduré les plus cruelles persécutions et la mort pour elle; qu'ils résistent encore aujourd'hui au mépris des nations, aux promesses, aux menaces, aux espérances d'un meilleur sort, plutôt que de renoncer à leur foi. Ils ne croient point que le règne du Messie doive être purement temporel. La paix, la connaissance de Dieu et son culte régneront sur la terre; les Juifs le désirent pour la gloire de Dieu et pour le salut du monde entier. D'ailleurs les biens temporels ne sont point incompatibles avec les biens spirituels. Dieu avait accordé les uns et les autres aux patriarches. Le Messie pouvait donc avoir tout à la fois un règne spirituel et temporel, il aurait ainsi rempli les divers caractères sous lesquels il a été désigné par les prophètes : Jésus-Christ ne l'a pas fait ; les Juifs ont donc été bien fondés à le méconnaître et à le rejeter (571).

Réponse. Nous ne pouvons juger des dispositions intérieures des Juifs et de l'esprit dont ils étaient animés que par leur conduite. Or, immédiatement avant Jésus-Christ et après, la Judée a été pleine de troubles, causés par de faux messies, qui promettaient aux Juifs une délivrance temporelle. Tous les imposteurs qui ont su flatter leurs désirs ambitieux, ont trouvé parmi eux des sectateurs. C'est un fait dont toutes les histoires déposent. L'attachement des Juifs à un Messie temporel est donc certain et incontestable. Il est confirmé par le tableau tracé dans leurs livres de la rédemption qu'ils attendent (572). La constance avec laquelle ils ont souvent enduré les tourments et la mort plutôt que de changer de religion, est une nouvelle attestation de cette vérité. Pour embrasser le christianisme, un Juif doit renoncer à la chimère d'un Messie glorieux, triomphant, vainqueur des nations, qui rendra son peuple le plus heureux de l'univers; c'est à quoi il ne peut se résoudre. Il aime mieux mourir avec son espérance, que d'y renoncer pour vivre plus longtemps. Il est donc faux que l'attente du Messie spirituel ne les eût pas rendus moins attachés à leur loi.

Puisque selon les Juifs mêmes, le règne du Messie ne doit pas être purement temporel, il est donc prédit par les prophètes que ce sera aussi un règne spirituel comme nous le supposons. Car enfin les Juifs ne croient pas l'envisager sous d'autres caractères que ceux qui sont tracés dans les prophéties. Or, nous les prions d'alléguer ces prophéties qui annoncent que le règne du Messie sera spirituel, du moins en partie. Nous sommes bien sûrs qu'ils ne peuvent en citer d'autres que celles par lesquelles nous prouvons que ce règne est purement spirituel ; et ce sont celles-là mêmes qu'ils s'obstinent à entendre dans un sens purement temporel. D'ailleurs il est faux que le commun des Juifs imagine rien de spirituel dans le règne de leur Messie : si quelques rabbins ont eu recours à cet expédient, ils

(570) *Amica collatio*, p. 20, 143, 166.
(571) *Ibid.* p. 21, 102, 104, 119, 128, etc.

(572) *Munimen fidei*, I part. c. 1, 6, 46, etc.

y ont été forcés, comme Orobio, par les arguments des docteurs chrétiens. Tout ce qu'il y aura selon eux de spirituel dans le règne du Messie, c'est que tout le monde embrassera le judaïsme.

§ VI.

Le règne du Messie ne peut être temporel et spirituel.

La question est donc de savoir si le règne du Messie peut être tout à la fois temporel et spirituel ; nous soutenons que cela ne se peut pas : 1° un règne temporel, des bienfaits temporels, ne peuvent regarder que les Juifs qui existeront lorsque le Messie viendra, ou qui vivront après son arrivée. Tous ceux qui seront morts depuis le siècle des prophètes jusqu'alors ne peuvent y avoir aucune part. Cependant les prophéties sont adressées, les promesses sont faites à la nation prise collectivement. Les Juifs l'ont si bien senti, qu'ils ont imaginé que, sous le Messie, tous les Juifs morts ressusciteraient pour jouir de la félicité de son règne (573). Nous ne nous arrêterons point à réfuter ce rêve. Orobio plus sensé soutient que la venue du Messie n'est nécessaire qu'au corps de la nation, et non aux particuliers, puisque ceux-ci parviennent au salut éternel en observant la loi. C'est détruire d'une main ce qu'il a établi de l'autre ; en quoi le règne temporel ou spirituel du Messie peut-il donc les intéresser ?

2° Il est impossible de concilier un règne temporel du Messie avec les souffrances et la mort qu'il doit subir; jamais les Juifs ne parviendront à les accorder. Or, nous avons vu que les souffrances et la mort du Messie sont aussi clairement prédites que son règne, que sa gloire même doit en être le fruit. Conçoit-on qu'un roi temporel porte les iniquités de son peuple, donne sa vie pour victime du péché, etc., et tout ce que prédit Isaïe ?

3° Le Messie est annoncé sous le nom de Dieu fort, de père du siècle futur; son règne doit être éternel. Il est impossible qu'un règne soit éternel sur la terre. Pour rendre immortel le Messie, Dieu le privera-t-il du bonheur éternel promis dans le ciel à tous les justes ? Si l'on dit qu'il ne régnera pas toujours en personne, mais dans ses descendants, en quel sens son règne spirituel sera-t-il éternel ? Ici les Juifs sont forcés d'expliquer les prophéties dans le même sens que nous, après s'être élevés de toutes leurs forces contre la manière dont nous les entendons.

4° La félicité temporelle n a jamais contribué en rien, et ne contribuera jamais à l'avancement d'un règne spirituel. Dieu n'a point sanctifié les patriarches par une prospérité constante, mais par des afflictions et des épreuves ; leur histoire en fait foi. Comment les Juifs peuvent-ils espérer une destinée différente de celle de leurs pères et des personnages pour lesquels ils ont le plus de vénération ? Il est absurde de vouloir jouir sur la terre de la félicité réservée pour le ciel. Dieu n'a jamais rétracté la sentence qu'il a prononcée contre la postérité d'Adam. Le Messie, en nous comblant de bénédictions spirituelles, n'a pas dû nous exempter de la nécessité de souffrir.

Nous convenons qu'à ne considérer que la toute-puissance divine, Dieu pouvait rassasier les Juifs de biens temporels sur la terre, et les transporter encore dans le ciel avec le Messie, sans les avoir fait passer par aucune épreuve; nous concevrons qu'à ces conditions les Juifs auraient consenti à recevoir un Messie ; mais nous demandons de quel droit les Juifs l'exigent ainsi, et par quelle prophétie Dieu le leur a promis.

Ce règne du Messie spirituel et temporel est une imagination nouvelle du Juif Orobio, dont les autres rabbins n'ont jamais parlé.

§ VII.

Cinquième objection : Jésus n'a rien exécuté de ce qui était promis.

Cinquième objection. Jésus n'a fait aucune des choses que le Messie doit faire; la connaissance du vrai Dieu n'est point répandue par toute la terre; le vice y règne encore ; la paix n'est point établie, même parmi les Chrétiens, qui sont divisés en une infinité de sectes; Israël n'est point délivré de sa captivité, ni reconduit dans la terre de Chanaan, ni remis en possession de son état, de sa religion et de ses lois : tout cela néanmoins est prédit par les prophètes. Il est donc impossible aux Juifs de reconnaître Jésus pour le Messie (574).

Réponse. Nous répétons, pour la dixième fois, que quand Dieu promet des événements dont l'accomplissement dépend en partie de la volonté libre des hommes, la promesse signifie seulement qu'il donnera tous les secours nécessaires pour que les hommes puissent l'effectuer, s'ils le veulent ; c'est ainsi qu'il le déclare formellement par Ezéchiel (575), et l'histoire le confirme. Ainsi il avait promis aux Juifs en général leur retour de Babylone ; la plupart ne voulurent pas profiter de cette grâce. Il avait promis aux Juifs, revenus dans leur patrie, de circoncire leur cœur, de les faire marcher dans la voie de ses commandements, etc.; bien entendu qu'*ils le voudraient* eux-mêmes ; Dieu ne convertit point les hommes sans leur aveu. Il a promis que sous le Messie tous les peuples le connaîtraient, c'est-à-dire, qu'ils auraient les moyens de le connaître. En effet, Dieu, par le Messie et par ses apôtres, a mis toutes les nations à portée de le connaître, si elles veulent être dociles. Le grand ouvrage de leur conversion a été commencé à la descente du Saint-Esprit, et il se continue tous les jours. Il ne tient qu'aux Juifs eux-mêmes d'en accélérer l'accomplissement. Il en est

(573) *Munimen fidei*, I part., c. 6, p. 55; LIMBORCH., p. 397.

(574) *Amica collatio*, p. 155, 259, 165.

(575) *Ezech.* XXXIII, 13.

de même de l'extirpation des vices et de l'établissement de la paix.

Vainement les Juifs envisagent ces événements comme des prodiges qui devaient s'accomplir tout à coup, dans un instant, à l'apparition du Messie, et servir à le faire connaître. La conversion subite de tous les peuples, en vertu d'une grâce efficace et invincible, donnée à tous en un même temps, est un miracle, non-seulement contraire au cours de la nature et au plan de la Providence, mais opposé à la constitution morale de l'homme. La grâce divine n'agit point brusquement et uniformément, comme l'impulsion physique d'une cause nécessaire; mais insensiblement, par degrés, par réflexion, par attrait, en laissant à l'homme toute la liberté d'en retarder ou d'en avancer les effets. C'est prendre les prophéties de travers que de les entendre autrement.

Quant au rétablissement des Israélites dans la Palestine, il n'est point promis pour avoir lieu *sous le Messie*, mais après la captivité de Babylone, et il a été accompli. Les Juifs confondent perpétuellement ces deux époques, mêlent ensemble les circonstances des deux révolutions qui n'ont rien de commun; par cet entêtement, ils mettent dans les prophéties un embarras et une obscurité qui n'y sont point. Ce fait sera éclairci plus amplement dans la suite.

§ VIII.

Sixième objection : On ne doit point recourir au sens figuré.

Sixième objection. L'on peut supposer qu'il y a dans les prophéties des circonstances obscures, d'autres qui ne doivent point être entendues à la lettre; mais on ne doit recourir au sens figuré que quand le sens littéral est contraire à la raison et au texte des livres saints. Or, aucun des caractères attribués au Messie, aucun des prodiges prédits à son avénement, n'est opposé dans le sens littéral à la raison ni aux saintes Écritures; on doit donc les prendre littéralement. A la venue de Jésus, non-seulement les Juifs n'ont vu en lui aucun de ces caractères, mais ils en ont aperçu de tout opposés. Il fallait des caractères visibles et sensibles pour le reconnaître; nous lui en attribuons d'invisibles et qu'on ne pouvait pas discerner. Les Juifs n'ont pu voir ni un règne spirituel, ni un roi céleste, ni une rédemption par métaphore, ni un Sauveur mystique dans un homme crucifié. Comment veut-on qu'ils aient reconnu pour Messie un personnage qui n'avait à l'extérieur aucune des marques destinées à le caractériser (576).

Réponse. Tant que les Juifs raisonneront de même, il est impossible de rien finir avec eux; ils partent toujours de plusieurs suppositions, dont nous avons démontré la fausseté.

1° Ils supposent que les caractères visibles du Messie, tracés dans les prophéties, étaient le signe principal auquel les Juifs devaient le reconnaître; cela est faux. Ce sont les miracles du Messie qui devait le faire reconnaître, et non les prophéties; nous l'avons prouvé, et nous défions les Juifs d'opposer rien de solide à nos preuves.

2° Ils supposent que les prétendus caractères visibles du Messie doivent être pris dans le sens littéral; cela est faux. Selon leur propre règle, on ne doit point s'attacher au sens littéral, lorsqu'il est contraire à la raison ou au texte des livres saints : or, leurs prétendus caractères visibles sont tous dans ce cas. Il est contraire à la raison qu'un roi règne sur tout l'univers sans exception; qu'il naisse du sang de David, lorsque la race de David ne subsiste plus; qu'il soit assis sur le trône de David, lorsque ce trône est détruit depuis deux mille ans; qu'il ait un règne *éternel* sur la terre, qu'il soit le prince de la paix, et qu'il extermine des nations entières. Il est contraire au texte des livres saints qu'un roi conquérant par la puissance de Dieu, soit mis à mort et donne sa vie pour les péchés de son peuple, que la religion juive et les sacrifices soient rétablis, lorsque Dieu a déclaré qu'il n'en veut plus, que les Juifs soient encore exclusivement le peuple de Dieu, lorsqu'il a promis d'adopter tous les peuples, etc. Il y a donc de l'entêtement à prendre pour caractères visibles, sensibles et décisifs du Messie, sa royauté temporelle, la rédemption temporelle des Juifs, leur félicité temporelle dans le pays de Chanaan, le rétablissement de leur religion et de leurs lois. Les caractères les plus visibles, les plus sensibles et les plus décisifs pour reconnaître le Messie, étaient ses miracles.

3° Que font les Juifs? Après avoir appliqué au Messie, dans le sens littéral, toutes les prophéties qui flattent leur ambition, ils soutiennent que toutes les autres, qu'ils ne peuvent point accorder avec celle-là, ne regardent point le Messie, et ils en détournent le sens à d'autres objets. Qui prendrons-nous pour juge, et pour décider quelles sont les prophéties que l'on doit ou que l'on ne doit pas appliquer au Messie? L'ancienne tradition? Ils l'ont abandonnée: Le Messie lui-même? Ils refusent de le reconnaître. L'événement? Il parle depuis deux mille ans, et ils ne veulent pas l'écouter. Un aveuglement aussi opiniâtre est sans remède.

Encore une fois, il est absurde de vouloir que la mission et les fonctions du Messie aient dû se prouver autrement que celles de Moïse et des prophètes. Voilà le point auquel il faut continuellement ramener les Juifs, aussi bien que les incrédules, qui font semblant de prendre leur parti.

§ IX.

L'ignorance des Juifs n'a pas été invincible.

Si l'erreur des Juifs, qui ont méconnu le Messie, a été volontaire, le crime qu'ils ont commis en le mettant à mort, ne peut être excusé. Les motifs qui les ont fait agir

(576) *Amica collatio*, p. 124.

étaient vicieux, c'est la passion et non la raison qui les a conduits. Vainement leurs docteurs cherchent à pallier l'énormité du déicide dont ils se sont rendus coupables. L'ambition d'un royaume et d'une prospérité temporelle, le désir de se venger des Romains qui les opprimaient, joint à la crainte de leur donner de l'ombrage, le ressentiment contre Jésus-Christ qui leur avait reproché leurs erreurs et leurs vices, l'attachement machinal à l'écorce de leur loi, plutôt qu'aux vertus qu'elle commandait, ne sont point des motifs assez purs pour fonder leur apologie. Ils voulaient un roi, et ils accusèrent Jésus-Christ d'avoir voulu se faire roi, afin d'engager les Romains à le condamner à la mort; ils désiraient un libérateur, mais Jésus-Christ ne leur paraissait pas assez puissant; ils ne pouvaient souffrir un censeur de leur vices, et ils reprochaient à Jésus-Christ de violer la loi; ils l'accusaient d'avoir menacé de détruire le temple, et ils profanaient eux-mêmes ce temple, etc. Cependant Orobio soutient qu'ils sont innocents.

1° Les Juifs, dit-il, n'ont point rejeté le Christ par malice, mais par une ignorance invincible : Jésus-Christ et saint Paul en conviennent. Ils l'ont rejeté par zèle pour leur loi, parce qu'il y dérogeait, parce qu'il annonçait qu'elle allait être abrogée. Ils l'ont méconnu par zèle pour l'unité de Dieu, et parce qu'il semblait y donner atteinte, en se donnant lui-même pour un Dieu; enfin par attachement aux prophéties qu'il ne paraissait point accomplir. Aucun de ces motifs n'est répréhensible. Il est donc faux que leur conduite soit inexcusable (577).

Réponse. Il est vrai que Jésus-Christ sur la croix, dit à Dieu, en faveur des Juifs : *Mon Père, pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font.* Telle a été la charité infinie d'un Dieu mourant pour les pécheurs, de demander miséricorde pour ceux mêmes qui l'avaient crucifié : à ce seul trait les Juifs devaient reconnaître le Sauveur des hommes. Mais il leur avait souvent prédit qu'ils *mettraient le comble à l'iniquité de leurs pères ;* il ne les supposait donc pas innocents. Il en est de même de saint Paul, il excuse les Juifs comme il s'excusait lui-même d'avoir persécuté les disciples de Jésus-Christ : *Je l'ai fait*, dit-il, *par ignorance et dans les ténèbres de l'incrédulité* (578) ; mais il reconnait en même temps qu'il est le *premier des pécheurs :* il ne prétendait donc pas se justifier. L'ignorance des Juifs était encore moins invincible que la sienne; saint Paul n'avait pas été comme eux, témoin des miracles de Jésus-Christ.

Nous ne disconvenons pas que les Juifs n'aient affecté de se couvrir d'un masque de zèle pour leur loi. Mais, tenir ferme à l'écorce de la loi, sans vouloir en prendre l'esprit; faire plus de cas des cérémonies que des vertus morales; donner la préférence aux pratiques extérieures sur les actes de charité et de justice; c'est un zèle hypocrite que Jésus-Christ n'a cessé de leur reprocher, et que les prophètes avaient déjà vivement censuré dans leurs écrits. En annonçant que la loi allait être abrogée, il ne disait rien que ce que les prophètes avaient prédit avant lui.

Lorsque les Juifs lui ont objecté qu'il se faisait égal à Dieu, il leur a répondu par les propres termes de l'Ecriture, et ils n'ont rien eu à répliquer. Il leur a démontré son pouvoir divin en opérant des miracles, et ils lui en ont fait un crime ; ils les ont attribués à l'esprit de ténèbres, comme si l'enfer pouvait faire des miracles pour remettre les péchés et ramener les pécheurs à Dieu.

Ils demandaient l'accomplissement des prophéties, mais ils commençaient par les entendre de travers. Lorsque Jésus-Christ voulait leur en donner l'intelligence, et prouvait qu'il était envoyé pour dissiper leur erreur, ils refusaient de l'entendre et se croyaient plus éclairés que lui. C'est ainsi qu'ils avaient autrefois traité les prophètes. Devons-nous applaudir à cette conduite fidèlement suivie par ceux d'aujourd'hui ?

§ X.

Sont-ce les Romains et non les Juifs qui ont crucifié Jésus-Christ?

2° Ce ne sont pas les Juifs, dit Orobio, qui ont crucifié Jésus, ce sont les Romains. Quand ce serait les Juifs, leurs descendants n'en sont pas responsables ; il serait injuste de les punir du péché de leurs pères. D'ailleurs les dix tribus dispersées dans la Perse et dans la Médie, n'ont point eu de part à la mort de Jésus, et nous supposons que leurs descendants en sont punis aussi bien que la postérité des Juifs de Jérusalem (579).

Réponse. Orobio oublie que ce sont les Juifs qui ont condamné Jésus, qui ont demandé aux Romains sa mort, qui ont crié à Pilate, *Crucifige*, qui ont dit : *Que son sang tombe sur nous et sur nos enfants.* Il feint d'ignorer que leurs descendants applaudissent à cette conduite, et sont encore aussi obstinés, après dix-sept cents ans de punition. Lui-même, en voulant prouver que ses aïeux n'ont pas péché, qu'ils ont obéi à la loi, démontre qu'il a hérité de leurs sentiments et de leur haine contre Jésus-Christ. Les Juifs qui étaient à Alexandrie, dans la Grèce, à Rome, ou ailleurs, n'eurent point de part à la mort du Messie ; mais ils y applaudirent ; ils rejetèrent la grâce de l'Evangile, lorsqu'il leur fut annoncé; ils traitèrent les apôtres comme ceux de Jérusalem avaient traité Jésus-Christ : ils se rendirent donc leurs complices autant qu'il était en leur pouvoir. Quant aux Juifs des huit tribus, on ne sait

(577) *Amica collatio*, p. 114, 118, etc. Les manichéens faisaient la même objection. (S. Aug., l. XVI *contra Faustum*, c. 5 et 7.)

(578) *I Tim.* I, 13 et 16.

(579) *Amica collatio*, p. 102, 154, 171.

ce qu'ils sont devenus. S'ils ont persisté dans le Judaïsme, ils ont adopté les idées des autres Juifs : ils ont donc mérité le même châtiment.

Nous verrons plus bas qu'Orobio lui-même suppose que les Juifs sont punis des péchés de leurs pères.

ARTICLE IV.

Des causes du châtiment que les Juifs éprouvent aujourd'hui.

§ I.

Cet état n'est point naturel.

L'état présent des Juifs dans toutes les parties du monde, est le phénomène le plus frappant qu'il y ait dans l'histoire. Dix-sept cents ans de souffrances et d'opprobre n'ont pu changer le génie de cette nation; ses mœurs, ses idées, ses inclinations, ses espérances, sont toujours les mêmes. On a eu beau répandre son sang par toute la terre, égorger ses membres par milliers, employer tous les moyens possibles pour la transformer ou pour la détruire; tous les efforts ont été vains. Il en est toujours resté assez pour entretenir et rétablir la nation et sa religion. Ils n'ont pas un seul lieu dans l'univers qui soit à eux; ils se trouvent dispersés et établis presque partout. La même main de Dieu, qui les poursuit et les punit pour avoir crucifié Jésus-Christ, les soutient et les conserve pour rendre un témoignage continuel à l'histoire évangélique, à l'authenticité des Ecritures, aux faits qui prouvent la religion chrétienne. Le laps des siècles, la variété des climats, les révolutions arrivées dans les mœurs des autres nations, n'ont point altéré celles des Juifs. Dans les Indes et en Amérique, dans les pays du Nord et dans les contrées du Midi, ils sont encore ce qu'ils étaient il y a dix-sept cents ans. Haïs, méprisés, persécutés partout, ils se croient la nation la plus respectable de l'univers; le souvenir du passé et l'espérance de l'avenir les soutiennent et les consolent. Les empires ont été détruits, les monarchies abîmées, plusieurs peuples effacés de dessus la terre, tout a changé; les Juifs seuls sont immuables. Ce peuple sent sa misère, il en gémit, il demande à Dieu sa délivrance, il ne tient qu'à lui de se procurer un meilleur sort, et il ne le veut pas. Plus on se pare de philosophie, plus on s'épuise en réflexions, plus ce peuple singulier cause d'étonnement.

Lorsque l'on compare leurs calamités présentes à toutes celles qu'ils ont essuyées autrefois, on y voit des traits marqués de la colère divine. Dans les autres captivités, Dieu marquait un temps, après lequel il promettait de s'apaiser. Mais point de terme fixé au malheur qu'ils éprouvent aujourd'hui. Avant Jésus-Christ, Dieu les consolait par des hommes inspirés; depuis cette époque, ils n'ont vu que de faux messies qui ont aggravé leur joug, en les excitant à le secouer; plus de prophètes, plus de consolateurs pour eux. Lors même que Dieu livrait son peuple aux infidèles, il le transportait en corps de nation dans un même lieu; aujourd'hui ils sont dispersés dans toutes les parties du monde, et dans tous les climats; ils ne se trouvent en grand nombre dans aucun lieu : ce qui restait des dix tribus en Orient a disparu. Il ne leur reste aucune ombre d'autorité souveraine; cependant, la nation subsiste toujours, et se compte encore par millions. Le châtiment s'est étendue non-seulement sur les hommes, mais sur leur religion et sur la terre qu'ils ont habitée. Les cérémonies essentielles de cette religion ne peuvent plus être observées, et ils n'oseraient mettre le pied dans la terre possédée autrefois par leurs ancêtres. Josèphe, qui n'a vu que les commencements de cette désolation, y reconnaissait déjà le doigt de Dieu. Jamais ils n'ont prié, jeûné, fait pénitence avec plus de ferveur que depuis leur dispersion; le ciel paraît sourd à leurs vœux et à leurs plaintes. Il faut donc que Dieu les ait rejetés, en punition de la manière dont ils ont traité et dont ils envisagent encore le Messie qu'il leur avait envoyé. Mais il les conserve pour qu'ils servent de témoins et de preuve des écrits et des faits sur lesquels la religion de Jésus-Christ est fondée, et pour les ramener peut-être un jour à la connaissance et à l'adoration de ce divin Sauveur (580).

§ II.

Les incrédules veulent en vain prouver le contraire

Cependant plusieurs philosophes, à la tête desquels est Spinosa, prétendent que ce phénomène n'a rien que de naturel. Selon eux, les Juifs se conservent par l'attachement qu'ils ont à leurs cérémonies, et surtout par la circoncision, et par la haine qu'ils inspirent aux autres nations. La crédulité, l'opiniâtreté, l'ignorance, les attachent à leur religion, les espérances qu'elle leur donne d'un Messie futur, les encouragent. Ils regardent le christianisme et le mahométisme comme deux hérésies sorties de leur religion, et qui la rendent plus respectable. La singularité de leurs usages les concentre et les rallie entre eux; les vexations qu'ils essuient leur rendent leur religion plus chère; c'est l'effet naturel des persécutions.

Réponse. Les incrédules, suivant leur coutume, donnent pour raison le fait même, qu'il s'agit d'expliquer. Nous demandons comment et pourquoi, malgré le laps des temps et la variété des climats, les Juifs conservent la même crédulité, la même ignorance, la même obstination qui les attache à une croyance, à des pratiques, à des usages, à des espérances qui les rendent odieux à toutes les nations; pourquoi ils ont toujours été et sont toujours

(580) V. S. Justin, *Apol.* i, n° 47; *Dial. contre Tryph.*, n° 16; Tertull., *Apol.*, c. 21, *adv. Judæos*, c. 3 et 13; Hieronym., *in Sophon.*, c. 1.

les plus opiniâtres des hommes. Il y a eu parmi eux des hommes très-instruits, et ils n'ont pas été moins opiniâtres que les autres. On a beau dire que c'est l'effet naturel des persécutions. Dans le temps que les Juifs ne sont pas persécutés, dans les lieux où ils sont tolérés, ils ne sont ni moins crédules, ni moins aveugles, ni moins obstinés, que dans les autres temps et dans les autres lieux. Nous demandons encore pourquoi le judaïsme inspire de la haine à toutes les nations, pendant que les autres religions fausses inspirent plutôt la pitié. Lorsque les persécutions ont été générales et continuées pendant longtemps contre une autre religion, l'on est venu à bout de la détruire; il n'en est aucune contre laquelle on ait suscité des persécutions aussi longues, aussi générales, aussi meurtrières que contre le judaïsme, et il subsiste encore partout. Si la cause de ce phénomène est naturelle, il aurait dû se reproduire quelque part, et l'on ne peut en citer aucun exemple.

L'auteur des *Lettres juives* soutient que c'est une absurdité et une impiété de penser que Dieu conserve la religion des Juifs pour servir de preuve au christianisme. « N'est-il pas ridicule de penser, dit-il, que la Divinité perde et damne un certain nombre de créatures, pour donner aux autres le moyen de se sauver; comme si elle avait besoin d'un stratagème aussi cruel pour fortifier la foi de ceux qu'elle veut attacher à certaine croyance (581)? »

Réponse. Conserver la religion des Juifs, est-ce la même chose que les perdre et les damner? Si nous disions que Dieu rend exprès les Juifs aveugles et obstinés dans leur religion, pour qu'elle serve de preuve à la nôtre, alors il serait permis aux incrédules de crier au blasphème. Mais que Dieu se serve de cette obstination libre de la part des Juifs pour confirmer notre croyance, il n'y a rien en cela de contraire à la justice ni à la sainteté de la Providence. Dieu n'a pas besoin de ce stratagème sans doute; il pourrait produire le même effet par d'autres moyens, il ne s'ensuit pas de là qu'il ne se sert point de celui dont nous parlons. Dieu, sans être auteur du mal, se sert de la malice des méchants pour éprouver la vertu des justes, et fait ainsi tourner le mal à l'accomplissement de ses desseins.

§ III.

Première objection : Ce n'est point à nous d'interroger Dieu.

Le Juif Orobio, forcé de rendre raison de ce phénomène, s'est tourné de tous côtés; il a laissé sur ce point tout l'avantage à son adversaire. Voici ses objections.

Première objection. Ce n'est point à nous d'interroger Dieu sur les raisons de sa conduite, lui seul peut les connaître, nous devons consentir à les ignorer, lorsqu'il ne lui a pas plu de nous les dévoiler (582).

Réponse. Cette pieuse réflexion d'Orobio est déjà une contradiction. Il soutient que si l'incrédulité des Juifs à la mission du Messie était la cause de la captivité actuelle des Juifs, Dieu l'aurait clairement prédit par les prophètes; que quand même cette prédiction aurait dû être inutile, quand même elle n'aurait pas été capable d'ouvrir les yeux aux Juifs, Dieu ne devait pas moins la faire, après avoir prédit tant d'autres événements moins importants (583). Ici il prétend que Dieu n'est pas obligé de nous avertir du plan ni des raisons de sa conduite; qu'il y a de la témérité de notre part de vouloir l'interroger. Il dit que la captivité présente ne peut pas être une punition de la mort du Messie, puisque Dieu ne l'a pas prédit; et il affirme que Dieu retarde l'exécution des promesses qu'il a faites d'envoyer le Messie, quoiqu'il n'ait jamais prédit ce retard. Il exige de nous un passage des livres saints, dans lequel il soit dit formellement que Dieu punira les Juifs pour avoir mis à mort le Messie; et ils ne veulent pas que nous lui en demandions un où Dieu déclare qu'il retardera la venue du Messie et prolongera les malheurs des Juifs, à cause de leurs péchés.

Lorsque Dieu a daigné lui-même nous instruire du plan qu'il veut suivre, et de la conduite qu'il a résolu de tenir, il n'y a point de témérité à croire qu'il sera fidèle à sa parole, et qu'il ne se démentira point. Or, Dieu avait solennellement promis aux Juifs, que, tant qu'ils seraient fidèles à son culte, il continuerait de les protéger et de les combler de biens; lorsqu'ils se livreraient à l'idolâtrie, il avait menacé de les punir en les dispersant, en les bannissant de leur patrie, en les rendant esclaves chez les nations étrangères. Il avait ajouté que, s'ils revenaient à lui, il les rétablirait dans leurs possessions et dans leur premier état de prospérité. Telle est la sanction qu'il avait donnée à la loi de Moïse (584).

Nous voyons par l'histoire juive, que Dieu a fidèlement accompli ses promesses et ses menaces. Toutes les fois que le gros de la nation est tombé dans l'idolâtrie, Dieu n'a pas manqué de la punir par des captivités passagères. Toutes les fois que les Juifs se sont corrigés et sont revenus au culte du Seigneur, il les a délivrés, et souvent il l'a fait par des prodiges. Après des rechutes continuelles sous les rois pendant plus de quatre cents ans, Dieu les a punis par la captivité de Babylone. Cette punition leur avait été prédite par les prophètes, longtemps avant qu'elle arrivât; Dieu en avait marqué la durée, il avait promis la fin de cet exil après soixante-dix ans (585). Il a exacte-

(581) Lettre 131, t. V, p. 92.
(582) *Amica collatio*, p. 168, 170.
(583) *Amica collatio*, p. 14 et 167.
(584) *Deut.* xxx.
(585) *Jerem.* xxv, 11 et 12; xxix, 10.

ment tenu parole : après soixante-dix ans, Dieu a fait accorder aux Juifs par Cyrus, la liberté de revenir dans la Judée, et tous ceux qui ont voulu en profiter y sont revenus.

Depuis cette époque, le corps de la nation ne s'est point livré à l'idolâtrie ; Orobio en convient : les Juifs, loin d'être tentés aujourd'hui d'y tomber, en détestent même les apparences, ils sont plus attachés que jamais à la loi de Moïse : Orobio leur en fait un mérite. Nous demandons quel est le crime plus énorme que l'idolâtrie, pour lequel Dieu punit son peuple plus rigoureusement qu'il n'a jamais fait ; par quel forfait cette nation a mérité une captivité plus longue, plus accablante que toutes les autres, et à laquelle Dieu n'a point fixé de terme; pourquoi Dieu semble manquer aux promesses solennelles par lesquelles il a donné la sanction à leur loi. Saint Jérôme leur adressait déjà cet argument ; il est devenu plus pressant par le laps des siècles.

Les Juifs répondent que ce n'est point à nous d'interroger Dieu. Nous leur soutenons que la cause de cette punition est la mort qu'ils ont fait souffrir au Messie. Daniel le déclare assez clairement, en disant qu'après la mort du Messie, le sanctuaire et la ville seront détruits, que la dévastation et le désolation seront portées à leur comble (586). Quand aucun prophète n'en aurait parlé, le Messie l'a prédit dans les termes les plus clairs. Les Juifs ont-ils droit de faire moins de cas de ses prédictions que de celles des prophètes plus anciens ? Lorsqu'il n'y a point de prophéties, ils en demandent ; quand il y en a, ils les rejettent ou en détournent le sens

§ IV.

Deuxième objection : Les menaces de Dieu n'ont point été accomplies à Babylone.

Seconde objection. Dans le chap. XXVIII du *Deutéronome*, Dieu menace les Juifs, lorsqu'ils abandonneront sa loi et son culte, de faire tomber sur eux des fléaux encore plus terribles que les plaies de l'Egypte : or, ces menaces n'ont point été accomplies pendant la captivité de Babylone. Les Juifs n'y étaient pas malheureux, puisque le grand nombre aima mieux y demeurer que de revenir dans la Judée. Dans le chap. XXX, Dieu leur promet que, s'ils reviennent sincèrement à lui, il les rassemblera des extrémités du monde, il les replacera dans la terre promise, il circoncira leur cœur, il leur fera aimer le Seigneur de toutes leurs forces. Ces promesses n'ont point eu tout leur effet après le retour de Babylone. Il est donc clair que la captivité présente est une continuation ou plutôt une extention de celle de Babylone ; Dieu y vérifie à l'égard des Juifs toute la sévérité de ses menaces. On ne doit donc pas lui chercher une autre cause que les infidélités anciennes et souvent réitérées de la nation, puisque Moïse n'en donne point d'autre. Mais, lorsque la justice divine sera enfin satisfaite, Dieu accomplira ses promesses dans toute leur étendue par une délivrance beaucoup plus éclatante que celle qui a mis fin à la captivité de Babylone (587).

Réponse. 1° Il est singulier que les Juifs se croient en droit d'accuser également la justice et la bonté divine. Ils se plaignent tout à la fois de ce que Dieu ne les a pas traités à Babylone aussi rigoureusement qu'il les en avait menacés, et de ce qu'au retour il ne leur a pas fait autant de bien qu'il leur en avait promis, parce qu'il ne leur a pas plu d'en mieux profiter.

2° Ils disent que si la captivité présente était un châtiment de la mort du Messie, Dieu les en aurait avertis ; et ils soutiennent malgré la parole formelle des prophètes, que cette captivité est une extension de celle de Babylone, quoique Dieu ne les ait jamais avertis de cette prolongation.

3° Ils prétendent que leur misère ne peut pas être la punition d'un déicide commis par leurs pères depuis dix-huit cents ans ; et ils affirment que c'est un châtiment de l'idolâtrie dans laquelle leurs pères sont tombés il y a trois mille ans (588). Que répondre à des contradictions aussi palpables?

Il est faux que la captivité présente soit une continuation ou une extension de celle de Babylone ; les preuves du contraire sont évidentes. 1° Les mêmes prophètes, qui ont prédit la captivité de Babylone en ont prédit la fin. Jérémie avait déclaré formellement qu'elle ne durerait que soixante-dix ans (589). Daniel le comprit en lisant Jérémie, et il n'hésita point de compter sur une délivrance prochaine (590). L'édit de Cyrus, donné après ce terme, était exprès et illimité ; il accordait à tous les Juifs, sans distinction, la liberté de retourner chez eux : *Qui d'entre vous appartient au peuple de Dieu; que Dieu soit avec lui, qu'il retourne à Jérusalem en Judée pour rétablir le temple du Dieu d'Israël*, etc. (591). L'auteur des Paralipomènes reconnaît dans les derniers versets du second livre, que cet édit mit fin à la captivité. 3° Daniel et Néhémie appliquent à la captivité de Babylone les menaces que Dieu avait faites à son peuple par la bouche de Moïse. Daniel dit en propres termes : *Les malédictions, les anathèmes et tous les maux dont vous nous avez menacés par Moïse, sont tombés sur nous* (592). 4° Moïse menace les Juifs qu'ils seront transportés, eux *et leur roi*, dans une terre éloignée, qu'ils y serviront des dieux étrangers, des dieux de bois et de pierre : ces menaces ne peuvent être appliquées à la captivité présente. Depuis le retour de Babylone, les

(586) *Dan.* IX, 26 et 29.
(587) *Amica collatio*, p. 16, 17, 137, 157, 171 ; *Munimen fidei*, I part., c. 6, 7, 17.
(588) *Amica collatio*, p. 175.

(589) *Jerem.* XXV et XXIX.
(590) *Dan.* IX.
(591) *Esdr.* I, 4.
(592) *Dan.* IX, 11, *Esdr.* I, 8.

Juifs n'ont plus de roi; on ne les force nulle part d'adorer des dieux de bois et de pierre (593). Il est donc faux que les chap. XXVIII et XXX du *Deutéronome* n'aient point été accomplis pendant la captivité de Babylone.

Les raisons dont se sert Orobio pour prouver le contraire, sont frivoles. Les Juifs, dit-il, ne furent point pour lors dispersés jusqu'aux extrémités du monde: *Usque ad cardines cœli, usque ad ultima terræ;* les fléaux de l'Egypte ne tombèrent point sur eux, puisque la plupart se trouvent assez heureux en Assyrie pour ne pas vouloir revenir dans la Judée.

Mais les paroles de Moïse, prises à la lettre, ne sont pas plus vérifiées aujourd'hui qu'elles ne le furent pour lors. Les Juifs ne sont dispersés ni dans les terres Australes, ni chez les Lapons; les plaies de l'Egypte ne sont nulle part tombées sur eux. Daniel et Néhémie, témoins oculaires, ont jugé que les malédictions de Moïse avaient été vérifiées à Babylone: donc elles l'ont été effectivement. Le même Néhémie, et l'auteur des Paralipomènes ont pensé que la captivité avait fini par l'édit de Cyrus; donc elle ne s'étend pas plus loin.

Jérémie, parlant du même événement, dit: Lorsque soixante-dix ans seront accomplis à Babylone, je vous visiterai.... Je vous rassemblerai de toutes les nations et de tous les lieux où je vous ai dispersés (594). Les Juifs, pendant la captivité, avaient-ils été dispersés *chez toutes les nations?* Les paroles de Moïse ne signifient pas plus que celles de Jérémie.

Si le rétablissement des Juifs dans la terre promise ne fut pas aussi pompeux et aussi complet que Moïse l'avait promis, c'est leur faute. Moïse met aux promesses de Dieu une condition: *Si cependant vous écoutez la voix de votre Dieu, et si vous retournez à lui de tout votre cœur et de toute votre âme* (595). Jérémie s'exprime de même. Or Orobio convient qu'au retour de Babylone les Juifs ne remplirent point cette condition dans toute son étendue: est-ce à Dieu qu'il faut s'en prendre?

§ V.

Troisième objection: La cause de la captivité présente sont les péchés des Juifs.

Troisième objection. Il n'est pas nécessaire de chercher une autre cause de la captivité présente que les péchés continuels des Juifs. Après le retour de Babylone, ils ne furent pas absolument exempts d'idolâtrie; plusieurs y tombèrent sous Antiochus. Josèphe fait une peinture affreuse de leurs crimes sous la domination romaine. Aujourd'hui les uns embrassent le christianisme, les autres le mahométisme, pour se soustraire aux persécutions et jouir d'un meilleur sort. Ils méritent donc la rigueur avec laquelle Dieu les traite. D'ailleurs la captivité présente regarde moins les particuliers que le corps de la nation. Dans tous les pays du monde, il y a des Juifs opulents, élevés en dignité, heureux à l'extérieur, et dont le sort est envié par les chrétiens mêmes. Pour la nation prise en corps et comme république, elle est dans l'état de captivité et d'abjection le plus affreux. On doit donc l'attribuer à un crime national, et non au crime de quelques particuliers, tel que peut être la mort du Messie. On ne peut imputer aux Juifs d'autre crime national que les infidélités anciennes de leurs pères, dans lesquelles ils retombent encore aujourd'hui.

Réponse. Toujours mêmes contradictions dans les principes d'Orobio. Tantôt il soutient que les Juifs ont horreur de l'idolâtrie, qu'ils sont très-attachés à la loi de Moïse, qu'ils ont été tels depuis le retour de Babylone (596); tantôt, qu'ils ne sont pas exempts d'idolâtrie, et qu'ils se rendent encore coupables d'autres crimes. Dans plusieurs endroits il fait remarquer que le principal désordre pour lequel Dieu a menacé les Juifs de sa colère, est l'idolâtrie et l'abandon du culte qu'il leur a prescrit; que Dieu ne leur enjoint d'autre pénitence dans leurs malheurs, que de renoncer au culte des dieux étrangers, et de retourner à l'adoration du vrai Dieu (597): ailleurs il s'efforce d'excuser l'idolâtrie, et de montrer qu'il y a d'autres crimes qui méritent une vengeance plus sévère (598). Lorsqu'il est question d'éluder les prophéties, il prétend que les malédictions du Deutéronome regardent plutôt la captivité présente que celle de Babylone, parce que les Juifs y sont beaucoup plus malheureux: ici, il veut nous persuader que leur état n'est pas si déplorable, que l'affliction et le mépris tombent plutôt sur le corps de la nation que sur les particuliers. Selon lui, le meurtre du Messie ne peut pas être un crime national, et l'apostasie des particuliers est un crime national. Rien de suivi, rien de constant dans ses assertions.

Mais, au lieu de résoudre la difficulté, il la rend plus pressante. Selon la croyance des Juifs, ils sont aujourd'hui dans l'univers les seuls défenseurs de l'unité de Dieu et de son vrai culte; ils y sont attachés jusqu'à souffrir les persécutions et souvent la mort plutôt que d'y renoncer. Dieu leur a promis que tant qu'ils seraient dans ces dispositions, il les protégerait, les comblerait de biens, les arracherait de la main de leurs ennemis. Pourquoi ces promesses si solennelles sont-elles sans effet depuis dix-sept siècles? Par quel crime plus grief que l'idolâtrie, la nation en corps a-t-elle mérité l'abandon où Dieu semble la laisser? Voilà la question à laquelle il faut satisfaire.

Dans un temps où la nation dispersée par toute la terre ne peut conserver aucune re-

(593) *Deut.* XXVIII, 36.
(594) *Jerem.* XXIX, 10, 14.
(595) *Amica collatio*, p. 142, 172 et suiv.
(596) *Amica collatio*, p. 167 et 211.
(597) *Ibid.*, p. 157, 162.
(598) *Ibid.*, p. 175.

lation entre ses membres, il est absurde de prétendre que l'infidélité des particuliers est plutôt *un crime national* que la mort du Messie. Lorsqu'un Juif apostasie à Constantinople, embrasse le christianisme à Rome ou à Madrid, ou fait semblant d'abjurer le judaïsme dans les fers, quelle part peuvent avoir à ce crime les Juifs des Indes, de l'Angleterre ou de l'Amérique? Il n'en est pas de même de la mort du Messie. Il a été rejeté par le conseil de la nation dans le temps qu'elle faisait encore un corps politique ; le peuple entier a demandé sa mort, a consenti que son sang retombât sur tous les Juifs et sur leurs enfants. Les Juifs dispersés partout, et qui n'ont pas voulu se convertir, y ont applaudi ; ils l'approuvent encore aujourd'hui, ils regardent Jésus-Christ comme un faux prophète, qui a mérité la mort selon la loi ; sur ce point leur opiniâtreté est invincible. Voilà donc le crime national que nous cherchons, qui est commun à tous les Juifs sans exception. C'est une révolte formelle contre la loi, qui ordonnait d'écouter un prophète envoyé de Dieu, sous peine d'encourir la vengeance divine ; c'est un mépris affecté du plus grand bienfait que Dieu ait jamais accordé à son peuple ; c'est un entêtement obstiné à espérer un messie temporel que Dieu ne leur a jamais promis, un aveuglement réfléchi, malgré la lumière que répandent cent prophéties, dont l'accomplissement est palpable.

Attribuer l'état actuel des Juifs aux anciennes infidélités de leurs pères, c'est contredire Ezéchiel, qui déclare, de la part de Dieu, *que les enfants ne porteront point les iniquités de leurs pères*, lorsqu'ils s'en préservent eux-mêmes et n'y ont point de part (599). Jérémie dit la même chose (600). Dieu promet, par Isaïe, qu'après la captivité de Babylone, *il ne se souviendra plus des iniquités* de son peuple (601). Les Juifs blasphèment donc, lorsqu'ils disent, que dans toutes les calamités qui leur arrivent, il entre au moins une once de l'adoration du veau d'or.

§ VI.

L'apostasie délivre un Juif de l'opprobre de sa nation.

Quatrième objection. Lorsqu'un Juif apostasie, il cesse d'être odieux, quelle que soit la religion qu'il embrasse ; qu'il se fasse turc ou païen, ou chrétien, ou athée, n'importe ; il est exempt dès lors de l'anathème porté contre sa nation. Si cet anathème avait pour cause la révolte des Juifs contre le Messie, il ne pourrait être expié que par une amende honorable faite au Messie, par la conversion au christianisme ; cependant, un Juif s'y soustrait aussi bien en embrassant le mahométisme qu'en adorant Jésus-Christ. D'ailleurs c'est une contradiction de la part des chrétiens de reprocher aux Juifs leur attachement à la félicité temporelle, à un messie temporel, et de leur objecter en même temps leur misère temporelle : ou cette misère n'est pas un malheur, ou les Juifs n'ont pas tort de désirer leur délivrance (602).

Réponse. Orobio devait sentir qu'il argumentait autant contre lui-même que contre nous. Si l'opprobre actuel des Juifs était un châtiment de leur infidélité à la loi de Moïse, il ne pourrait être expié que par un attachement plus fort à cette loi : or, quand un Juif embrasse une autre religion, il ne fait certainement pas amende honorable à la loi de Moïse.

Selon ce rabbin et selon la vérité, l'état de réprobation des Juifs tombe sur la nation et non sur les particuliers : il est donc tout simple que quand un Juif se dépouille du caractère national, il se délivre par là même d'un opprobre affecté à sa nation, et que son sort devienne le même que celui du peuple dont il commence à être membre. Mais cela ne décide encore rien pour ou contre son sort éternel. Un Juif sera jugé pour l'éternité comme tout autre homme, selon le bien ou le mal personnel qu'il aura fait. S'il embrasse le christianisme, et qu'il en remplisse les devoirs, non-seulement il se soustrait à la punition temporelle que Dieu exerce sur sa nation, mais il assure son salut éternel. S'il se fait turc ou païen, il sera jugé comme les Turcs et les païens, selon ses œuvres, selon la mesure de grâces et de lumières que Dieu lui aura données, et selon l'usage qu'il en aura fait.

Lorsque nous objectons aux Juifs leur misère présente, nous leur faisons un argument personnel tiré de leurs propres principes. Nous leur disons : Vous êtes persuadés qu'en vertu des promesses faites à vos pères, Dieu doit vous combler de bénédictions temporelles lorsque vous lui êtes fidèles ; c'est sur ce fondement que vous attendrez pour messie un libérateur temporel, un conquérant qui vous vengera de vos ennemis. Comment pouvez-vous accorder cette confiance avec l'état de souffrance et d'abandon dans lequel Dieu vous laisse depuis dix-sept cents ans, malgré l'attachement que vous témoignez pour son culte et pour sa loi ? Un argument *ad hominem* n'est point une contradiction. Ce sont les Juifs qui se contredisent, lorsqu'ils prétendent que Dieu doit accomplir à leur égard ses promesses temporelles ; que cependant leur misère, à laquelle ils ne voient point de fin, ne prouvent pas qu'ils aient déplu à Dieu en rejetant Jésus-Christ.

§ VII.

La foi au Messie est nécessaire pour rentrer en grâce.

Dès qu'il est démontré jusqu'à l'évidence que l'état actuel des Juifs est une punition visible de leur incrédulité au Messie et de la mort ignominieuse qu'ils lui ont fait subir, il est clair qu'ils ne peuvent espérer de

(599) *Ezech.* XVIII.
(600) *Jerem.* XXXI, 29.
(601) *Isa.* XLIII, 25.
(602) *Amica collatio*, p. 142, 153, 177.

rentrer en grâce avec Dieu qu'en réparant ce crime, en adorant ce même Messie qu'ils ont attaché à la croix. Les raisons qu'ils allèguent de leur répugnance à embrasser le christianisme sont très-mal fondées ; il n'en est aucune digne d'attention.

Ils disent, 1° que Dieu n'a déclaré nulle part que la foi au Messie fût une condition nécessaire pour rentrer en grâce avec lui. Dans toutes les captivités auxquelles Dieu les a réduits, la seule pénitence qu'il leur ait prescrite a été de revenir à l'observation de sa loi ; toute cette loi, toute la religion juive est renfermée dans les livres de Moïse; Dieu a sévèrement défendu d'y ajouter ou d'en retrancher. Le dernier des prophètes a fini ses leçons par exhorter les Juifs à l'observation de la loi de Moïse. Or, pour embrasser le christianisme, un Juif est obligé de renoncer à cette loi, de croire plusieurs dogmes dont Moïse n'a point parlé, qui paraissent même formellement contraires à sa doctrine. C'est à quoi un Juif ne doit jamais se résoudre ; il y a de l'injustice à l'exiger (603).

Réponse. Dieu a déclaré que tout juif qui refuserait d'écouter un prophète envoyé de sa part, encourrait la vengeance divine (604): or, le Messie a été évidemment envoyé de Dieu, sa mission est aussi authentiquement prouvée que celle de Moïse, par le même genre de preuves, d'une manière même beaucoup plus éclatante. Donc tout juif incrédule au Messie encourt la vengeance divine; donc il ne peut réparer sa faute qu'en rendant hommage au Messie qu'il a méconnu. Lorsque les Juifs n'étaient coupables d'aucun autre crime que d'avoir violé la loi de Moïse, il leur suffisait, pour faire pénitence, de retourner à l'observation de cette loi : ici il y a un crime d'une autre espèce et qui ne peut être réparé qu'en observant ce que le Messie a prescrit.

Dans les captivités précédentes, Dieu a ordonné aux Juifs de retourner à l'observation de sa loi, parce qu'elle subsistait encore dans toute sa force et devait subsister jusqu'à l'arrivée du Messie. Mais nous avons prouvé qu'il a été envoyé pour mettre fin à cette loi, pour lui en substituer une plus parfaite et plus capable de procurer le salut de tous les hommes. Dieu a clairement fait connaître ses desseins par la voix du Messie, et en rendant la loi de Moïse impraticable depuis cette époque. Les conditions nécessaires aux Juifs pour récupérer la grâce divine, ne peuvent donc plus être les mêmes qu'auparavant.

§ VIII.

Le Messie est véritablement la fin de la loi.

Dieu avait défendu aux Juifs de rien ajouter ni retrancher de leur propre autorité à la loi de Moïse ; c'est au législateur seul qu'il appartient de toucher à ses lois. Mais il ne s'était point ôté à lui-même le pouvoir d'y ajouter ou d'en retrancher lorsqu'il le jugerait à propos, il suffisait pour cela de revêtir un prophète de la même autorité qu'il avait donnée à Moïse ; c'est ce qu'il a fait à l'égard du Messie. Dieu en avait suffisamment prévenu les Juifs; nous l'avons prouvé. Il est ridicule de prétendre que Dieu ne peut jamais plus déroger à une loi positive qu'il a une fois établie. Les prophètes même y ont dérogé dans certains cas, comme nous l'avons observé.

Le signe le plus évident que nous puissions avoir de l'abrogation d'une loi divine positive, c'est lorsque Dieu lui-même n'exécute plus la sanction qu'il lui avait donnée : or, depuis la venue du Messie, Dieu ne tient plus à l'égard des Juifs la promesse qu'il leur avait faite de les combler de bénédictions temporelles lorsqu'ils seraient fidèles à sa loi : donc Dieu n'impose plus cette loi aux Juifs. Vouloir la suivre encore, c'est aller contre la volonté de Dieu.

Malachie finit sa prophétie en exhortant les Juifs à l'observation de la loi de Moïse, parce qu'elle subsistait encore; Dieu n'a envoyé le Messie que plus de quatre cents ans après. Mais ce prophète, dans les chapitres précédents, avait assez fait entendre que Dieu avait résolu d'en établir une autre qui serait destinée à sanctifier toutes les nations; et il l'a fait en effet par le ministère du Messie.

Orobio allègue, 2° que le Messie n'est point la fin du peuple juif ni de la loi, que c'est seulement une circonstance de la délivrance d'Israël. Il est faux, selon lui, que les prophéties finissent au Messie; au contraire, l'esprit prophétique reviendra chez les Juifs à l'arrivée du Messie (604*).

Réponse. Nous avons déjà observé que le Messie n'est point la *fin dernière* de la loi ni des prophètes, qu'il a été envoyé pour procurer la gloire de Dieu et le salut des hommes ; telle est, en dernière analyse, la fin que Dieu s'est proposée dans l'économie mosaïque et dans tous ses ouvrages. Mais le Messie est la fin prochaine et immédiate de la loi et des prophètes; la loi était destinée à séparer les Juifs des autres nations, et à conserver parmi eux la connaissance de Dieu jusqu'à l'arrivée du Messie; les prophètes ont été envoyés pour annoncer sa venue, et disposer les peuples à le recevoir. Alors tous les peuples ont dû être appelés à la connaissance de Dieu, selon les prédictions des prophètes : la loi, qui séparait d'eux les Juifs ne devait donc plus avoir lieu. Aussi, depuis ce moment, Dieu a rendu la loi impraticable; et il n'a plus paru aucun prophète chez les Juifs. Vainement ils se flattent d'y en voir revenir ; Dieu a laissé au Messie le soin de gouverner son peuple par l'assistance de son Esprit, et par les successeurs des apôtres.

(603) *Amica collatio*, p. 1, 16, 20, 162, 208, 242, etc.

(604) *Deut.* XVIII, 19.

(604*) *Amica collatio*, p. 153, 154.

§ IX.

Les apôtres ont-ils prédit la conversion future des Juifs.

Ils objectent, 3° que la délivrance future des Juifs, par le Messie, a paru évidemment prédite aux apôtres mêmes et aux docteurs chrétiens; c'est parce qu'ils ne l'ont pas vue suffisamment accomplie par Jésus-Christ, qu'ils ont été forcés d'imaginer que tous les Juifs se convertiront un jour au christianisme. Cette espérance ne peut être fondée que sur des prophéties qui annoncent clairement que, quand le Messie paraîtra, tous les Juifs se réuniront à lui. Ce n'est donc là qu'un subterfuge inventé par les fondateurs du christianisme, pour esquiver un argument accablant contre la prétendue rédemption opérée par Jésus-Christ (605).

Réponse. Lorsque saint Paul a espéré la conversion des Juifs (606), il nous a indiqué lui-même sur quelles prophéties il fondait sa confiance : ses paroles font évidemment allusion au cinquante-neuvième chapitre d'Isaïe. Les Juifs s'en servent encore pour prouver leur rédemption future par le Messie. *Les peuples de l'Occident*, dit le prophète, *craindront le Seigneur, et ceux de l'Orient lui rendront gloire, lorsque son esprit, semblable à un torrent qui ravage, viendra lever l'étendard parmi eux. Alors, dit le Seigneur, il viendra un Rédempteur pour Sion et pour ceux de Jacob qui retournent de leur prévarication; et voici l'alliance que je fais avec eux; je leur dis : Mon esprit, qui est en vous, et mes paroles que j'ai mises dans votre bouche, n'en sortiront plus, ni de la bouche de votre race et de ses descendants, dès ce moment et pour toujours* (607).

Pour prendre le sens de saint Paul, il faut commencer par saisir celui d'Isaïe; l'Apôtre n'a rien voulu prédire de plus que le prophète. Or Isaïe dit qu'il viendra un Rédempteur pour ceux de Sion et de Jacob *qui reviennent de leurs prévarications*, et non pour d'autres. C'est donc à ceux-là exclusivement que Dieu promet son alliance, son esprit, sa parole pour toujours. Tirer de là une promesse générale de la conversion de tous les Juifs, c'est donner évidemment à la prophétie une extension qu'elle n'a point.

Saint Paul la lui a-t-il donnée? Rien ne le prouve dans ses paroles; le contraire y est assez clair. 1° Il dit que *si les Juifs ne persévèrent point dans l'incrédulité*, ils seront replantés sur leur ancien tronc, que Dieu est assez puissant pour les y greffer de nouveau; il met donc, aussi bien qu'Isaïe, une condition à la promesse. 2° Il compare la vocation des Juifs à celle des gentils : or, il avertit ceux-ci de prendre garde à eux, de craindre et de s'humilier; que si Dieu a réprouvé une partie des Juifs malgré ses promesses, il peut aussi laisser retomber les gentils dans l'incrédulité malgré leur vocation. Donc il suppose que la conversion future des Juifs est conditionnelle, tout comme la persévérance des gentils. 3° Il dit que l'aveuglement est tombé sur une partie d'Israël, en attendant que la multitude des gentils fût entrée, et qu'alors tout Israël sera sauvé; mais il faut toujours sous-entendre, *s'il est docile, s'il ne persévère point dans l'incrédulité;* autrement l'on fait tomber l'Apôtre en contradiction avec lui-même et avec Isaïe. 4° Il met en comparaison l'incrédulité précédente des gentils et celle des Juifs; il dit que Dieu les a laissés d'abord, les uns et les autres, dans l'incrédulité, afin de faire miséricorde à tous. Or saint Paul n'entend pas que Dieu fera miséricorde aux gentils, s'ils s'obstinent à rejeter l'Evangile; donc il ne l'entend pas non plus à l'égard des Juifs. 5° Le fondement sur lequel l'Apôtre espère la conversion des Juifs, c'est que *Dieu ne se repent jamais de ses dons* et de sa vocation : mais il a dit aux gentils, que, malgré leur vocation, ils peuvent encore retomber dans l'incrédulité : donc les dons de Dieu sont toujours conditionnels, ils supposent notre correspondance volontaire, notre persévérance libre. Donc il n'est point ici question d'une promesse absolue dont l'effet soit infaillible. 6° Saint Paul promet-il une conversion générale des Juifs, qui se fera tout à la fois dans un même temps, à la fin du monde? Il n'en dit pas un mot. Il s'agit donc d'une conversion successive et très-lente, comme il y paraît par l'événement. Saint Paul, persuadé que les Juifs étaient toujours chers à Dieu en qualité de descendants d'Abraham, espère que Dieu aura enfin pitié d'eux; que, touchés d'émulation par la docilité des gentils, lorsqu'ils en verront un très-grand nombre convertis, ils les imiteront et embrasseront comme eux l'Evangile. Saint Paul écrivait aux Romains l'an 58 de notre ère, douze ans avant la ruine de Jérusalem. A cette époque, un grand nombre de Juifs se convertit en effet. Nous ne voyons rien de plus dans le passage dont les Juifs veulent se prévaloir. Les autres prophéties d'Isaïe, ch. X, XXIV, XXV, XXVI, XLIII, XLIV, celles d'Osée, chap. II et III, etc., où il est question du retour des Juifs à Dieu, ne font aucune mention du Messie, et ils ne peuvent pas prouver qu'elles doivent être appliquées à son règne.

§ X.

Rien ne nous force de supposer cette prédiction.

On nous objectera sans doute que le torrent des commentateurs a entendu saint Paul d'une conversion générale des Juifs à la fin du monde; que cette explication est devenue, dans le christianisme, une tradition de laquelle il n'est pas permis de

(605) *Amica collatio*, p. 153.
(606) *Rom.* XI, 25 et suiv.
(607) *Isa.* LIX, 16 et suiv.

s'écarter (608). Nous répondrons que cette tradition ne nous paraît revêtue d'aucune sanction de l'Eglise, qu'elle ne doit pas prévaloir au texte clair et formel de l'Ecriture, et sur l'événement qui est le meilleur interprète des prophéties. Si l'on peut nous montrer que l'Eglise a autorisé cette tradition, nous sommes tout prêts à nous y soumettre, et à rétracter humblement les doutes que nous venons de proposer.

Pour ne donner aucune occasion de plainte ou de censure, supposons que la prédiction d'Isaïe et celle de saint Paul sont absolues, générales, sans aucune restriction ; quel avantage les Juifs pourront-ils en tirer? Les prophéties, qui promettaient aux Juifs leur retour de Babylone, étaient générales, absolues, sans exception ni limitation expresse. Cependant, le très-grand nombre des Juifs ne revint point, parce qu'il ne voulut pas revenir. Une promesse de la conversion ou de la rédemption générale des Juifs par le Messie, peut-elle prouver davantage que la promesse du retour général des Juifs après la captivité? L'événement démontre que les promesses de Dieu les plus générales et les plus formelles sont conditionnelles par leur nature même, sans qu'il soit besoin d'exprimer la condition. Elles supposent toujours que l'homme ne mettra pas volontairement obstacle à leur entier accomplissement. Si les Juifs n'ont pas été plus touchés de la rédemption qui leur était offerte par le Messie, qu'ils ne l'avaient été de leur rappel de Babylone, il ne s'ensuit rien contre la fidélité de Dieu à tenir ses promesses.

Les Juifs raisonnent donc très-mal sur l'un et sur l'autre de ces deux événements. Parce qu'ils n'ont pas voulu profiter, autant qu'ils le pouvaient, de leur rappel de la captivité, ils concluent que les promesses des prophètes n'ont pas été vérifiées dans toute leur étendue; que la captivité n'a pas été entièrement finie, qu'elle continue encore aujourd'hui. De même, parce qu'ils ont rejeté la rédemption opérée par le Messie, ils soutiennent que cette rédemption n'est point arrivée; qu'elle est donc retardée pour l'avenir. Erreur volontaire. Il ne tient qu'à eux qu'elle arrive à ce moment ; qu'ils se convertissent, le prodige sera opéré.

RECAPITULATION ET CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE.

§ I.

Authenticité et vérité de l'histoire juive

Nous avons envisagé la religion juive sous toutes les faces et de toutes les manières dont les incrédules l'ont attaquée. Malgré leurs recherches, ils n'ont lancé contre elle que des traits impuissants : ils l'ont combattue sans la connaître. Sous ses divers aspects, elle est solidement fondée, sage, utile, raisonnable, digne de Dieu, convenable au peuple Juif, au temps, aux circonstances où elle fut donnée, et au dessein que Dieu se proposait.

Les monuments qui la renferment, sont de la plus haute antiquité, et ont été soigneusement conservés : ils portent l'empreinte des siècles les plus reculés de l'histoire et des auteurs auxquels ils sont attribués. Leur suite et leur correspondance leur sert d'attestation, et garantit leur fidélité; ils ont tous les caractères de livres destinés par la Providence à instruire et réformer les hommes.

L'histoire qu'ils retracent à nos yeux ne ressemble point à celle des autres peuples; c'est l'histoire de la religion, et non celle des passions et des folies de l'humanité. Dieu est l'acteur principal, ou plutôt unique; il doit l'être. Il gouverne ses serviteurs comme arbitre souverain de la nature, par des prodiges. Il en fallait pour exciter l'attention des hommes encore très-grossiers; ils étaient trop enfants et trop aveugles pour voir Dieu dans l'ordre journalier de l'univers : c'est cet ordre même destiné à les éclairer qui les a trompés; ils ont pris pour autant de dieux tous les ouvrages du Créateur. Il fallait donc que le Créateur lui-même interrompît souvent la marche du monde pour démontrer qu'il en était le seul maître souverain. Les histoires profanes ne se trouvent certaines et d'accord entre elles, qu'autant qu'elles se concilient avec nos livres saints; mieux on étudie ceux-ci, plus ils répandent de jour sur les ténèbres de l'antiquité.

§ II.

Caractère du législateur et de sa doctrine.

Pour servir d'interprète et d'ambassadeur à la Divinité, il fallait un homme extraordinaire, vénérable par l'étendue de ses connaissances, encore plus respectables par ses vertus, doué d'un courage invincible et d'un zèle que rien ne pût rebuter; Dieu l'avait formé dans Moïse. Sa naissance, son éducation, sa mission, ses travaux, sa conduite, ses épreuves, sa mort, tout annonce un grand homme; il n'en fut jamais de plus propre au personnage de législateur. Il ne ressemble point aux autres; il ne devait pas leur ressembler. Les autres fondateurs de la société ont été des philosophes, des sages, des politiques de grands génies, si l'on veut; mais ce n'était que des hommes; Moïse était l'instrument de la Divinité. D'un seul coup il enfante une législation com-

(608) *Bible d'Avignon*, tome XI; Préf. sur Malachie.

plète; mais il ne la tient ni de lui-même, ni d'aucun autre; c'est Dieu qui a tout ordonné. Il prouve sa mission surnaturelle comme il doit la prouver, par le pouvoir de faire des miracles, par l'esprit prophétique dont il est doué; signes certains que l'imposture ne peut contrefaire, et auxquels l'homme reconnaîtra toujours infailliblement l'opération divine. Encore une fois, il fallait des miracles, et Dieu en fait lorsqu'il le juge nécessaire, sans avoir besoin de nous consulter.

Quand on veut sentir l'excellence et la sublimité de la doctrine de Moïse, il faut la comparer, non à la révélation plus ample que Dieu nous a donnée par son Fils, mais avec les erreurs qui régnaient alors chez tous les peuples, et qui dégradaient l'humanité, avec les chefs-d'œuvres prétendus de législation, de morale et de religion qui sont partis de la main des anciens philosophes. Le culte extérieur qu'il établit convenait au siècle, aux mœurs, au caractère du peuple pour lequel il était destiné, et il n'était fait que pour lui. Sa morale est pure, mais moins sévère qu'il ne l'aurait donnée à un peuple plus traitable; ses lois civiles et politiques sont sages, ses institutions utiles; si le tout avait été fidèlement observé, les Juifs auraient eu des mœurs plus douces, une police plus régulière, un gouvernement plus modéré, un sort plus heureux qu'aucun autre peuple de l'univers.

§ III.

Personnages de l'Ancien Testament; desseins de Dieu.

Pour porter un jugement équitable de la conduite des principaux personnages de l'Ancien Testament, il faut partir, non du point auquel nous sommes parvenus avec le secours d'une révélation plus ample, mais du degré de connaissance et de civilisation qui pouvait régner dans les siècles où ils ont vécu. Dieu n'exige de l'homme que la mesure de vertu qu'il a mise à sa portée par les lumières et les secours qu'il lui a fournis. Dans tous les temps, il nous a beaucoup donné pour nous demander peu; il n'exige qu'un léger intérêt des fonds qu'il nous confie (609). Les héros grecs et romains, si vantés de leur temps, ne seraient rien moins que des personnages respectables chez nous. Il doit en coûter davantage à un Chrétien qu'à un Juif pour être irrépréhensible, parce qu'il a reçu des moyens du salut beaucoup plus abondants.

Quiconque examine attentivement l'économie mosaïque, aperçoit qu'elle n'était destinée qu'à un seul peuple, et qu'elle ne devait pas durer toujours. Mais on se tromperait étrangement si l'on croyait que Dieu, en bâtissant ce grand ouvrage, et en opérant tant de merveilles, n'avait en vue que l'avantage temporel et spirituel des Juifs seuls; la vanité leur a inspiré cette prévention, mais c'est une erreur. Les Egyptiens, les Arabes ou Iduméens, les Assyriens, les Phéniciens, seules nations qui figurassent alors dans le monde, ont été témoins oculaires ou instruits des principaux événements. Dieu les avait-il placés sous leurs yeux afin qu'ils continuassent à s'aveugler? Les Livres saints nous déclarent le contraire. Lorsque les Grecs et les Romains ont commencé à paraître, la république juive était sur sa fin; ses lois et sa religion lui avaient été données pour servir de préparation à une révélation générale et destinée à tous les peuples : leur salut présent ou futur était donc le but des prodiges que Dieu avait opérés dans les âges précédents.

Ces nations, auxquelles Dieu n'avait cessé de se révéler, ont très-mal répondu aux vues de sa providence. Loin de rendre hommage à la vérité et à la sagesse de la religion juive, elles ne l'ont connue que pour la détester. Infatuées de leur propre sagesse, qui, dans le fond, n'était qu'une folie invétérée, aveuglées par une fausse religion qu'elles avaient reçue sur la foi de leurs pères, elles n'ont voulu reconnaître Dieu, ni dans la marche régulière de la nature, ni dans les prodiges qui attestaient la révélation, ni dans les restes de la tradition primitive qui subsistait encore. Elles ont fait comme les philosophes d'aujourd'hui, qui prétendent asservir la sagesse divine à leurs propres idées et à leur intérêt particulier. Ils refusent à Dieu leur hommage, parce qu'il n'a pas suivi le plan de conduite qui leur paraît meilleur; ils méconnaissent sa Providence dans la nature, parce qu'il ne l'a pas rendue assez parfaite à leur gré; ils blasphèment contre lui dans la religion, parce qu'elle les incommode et les humilie. Si Dieu s'était révélé aux hommes, ce serait à nous, sans doute, qu'il aurait parlé; cette présomption a été la source de l'aveuglement des trois quarts des incrédules.

§ IV.

Tout se rapporte au Messie comme à la fin de la loi.

Dieu, néanmoins, avait révélé ses desseins par les prophètes; il avait fait prédire d'avance la conversion des nations; il a montré de loin le personnage intéressant qui devait opérer cette révolution. Il en laisse échapper un trait après la chute de notre premier père; ce rayon de lumière s'étend, se développe, se rend plus sensible dans la suite des siècles. Abraham est averti que la source des bénédictions naîtra de sa postérité; Jacob annonce un envoyé auquel les nations rendront obéissance; Moïse, un prophète semblable à lui; David, un souverain qui rangera les peuples sous ses lois. Isaïe et les autres prédisent sa naissance, ses caractères, ses travaux, sa mort, sa résurrection, son règne éternel; l'établissement de son Eglise; en traçant la destinée de leur propre nation, ils montrent la conversion future des peuples comme le terme où toutes les choses doivent aboutir.

(609) *Matth.* xxv, 23

Méconnaîtrons-nous dans cette suite de prophéties, qui deviennent plus claires à mesure que l'événement approche, le plan général de la Providence? Dieu saura nous forcer à le reconnaître. Au temps marqué, un Messie paraît, il se donne pour l'envoyé prédit par les prophètes; il est reçu de la manière qu'ils l'avaient annoncé, vérifie leurs oracles, et nous montre, par l'événement, leur véritable sens. Lorsque *tout est consommé* par sa mort, Dieu détruit le siége de la religion juive, il le rend impraticable, il efface jusqu'aux vestiges du temple, il disperse la nation, il cesse de la protéger comme autrefois. Elle a rempli sa destinée, c'est à elle de reconnaître et d'effacer par sa conversion le souvenir des infidélités de ses pères.

En vain les incrédules ont exercé leur critique sur toutes les parties de la religion et de la législation des Juifs; ils l'envisageaient sous un faux jour, comme un ouvrage isolé qui ne tient à rien; au lieu que c'est un préparatif essentiel à l'Evangile. Ils l'ont comparée à une religion faite pour tous les hommes, et l'état du genre humain ne comportait pour lors qu'une religion nationale, locale, exclusive. Quand on méconnaît la fin, il n'est pas étonnant que l'on ne comprenne plus rien à la sagesse des moyens.

Si Jésus-Christ avait paru dans le monde sans avoir été prévu, annoncé, attendu de loin, nous manquerions d'une des preuves les plus convaincantes de sa mission; il n'aurait pu être envisagé que comme un autre prophète, comme un homme destiné à enseigner d'autres hommes. La venue d'un Dieu sur la terre méritait plus d'appareil, elle valait la peine d'être préparée par une suite d'événements et de prodiges déjà dignes de l'attention des hommes; l'édifice qu'il devait construire demandait de longs et de vastes préparatifs. L'échafaud dressé par la Providence répond-il à la majesté et au plan de l'édifice, ou celui-ci est-il assez magnifique pour exiger cette énorme charpente? Telle est la question à laquelle un philosophe intelligent saurait se borner. Nous travaillerons désormais à la résoudre en traçant l'histoire, les preuves, la constitution, les effets du christianisme; ce que nous avons dit jusqu'à présent n'est que le préliminaire de l'important sujet qui nous reste à traiter.

TROISIÈME PARTIE.

DE LA RÉVÉLATION DONNÉE AUX HOMMES PAR JÉSUS-CHRIST.

INTRODUCTION.

CONDUITE DE LA PROVIDENCE; PLAN DE CETTE TROISIÈME PARTIE.

§ I.

De la révélation donnée aux patriarches.

Au commencement était le Verbe, il était en Dieu, et il était Dieu. Il est incréé, puisque toutes choses ont été créées par lui. Principe de la vie, vraie lumière des hommes, il n'a cessé de les éclairer, et ils sont demeurés dans les ténèbres. Créateur du monde, il y a toujours été présent, mais le monde ne l'a pas connu; quoiqu'il eût été annoncé par un envoyé, nommé Jean-Baptiste, *à la nation même qui l'attendait....., lorsqu'il est venu parmi les siens, ils n'ont pas voulu le recevoir. Quand à ceux qui l'ont reçu et qui ont cru en son nom, il leur a donné une nouvelle naissance, fondée, non sur les droits de la chair et du sang, ni sur la volonté des hommes, mais sur une adoption divine; il les a faits enfants de Dieu. Revêtu de notre chair, homme semblable à nous, il a conversé avec nous. A la vue des grâces qu'il a répandues, des vérités qu'il a enseignées, de la gloire dont il a été revêtu, nous l'avons reconnu pour le Fils unique du Père, l'auteur de la grâce et de la vérité.... La loi avait été donnée par Moïse, la grâce et la vérité ont été apportées par Jésus-Christ.*

Tel est le plan sublime que l'apôtre saint Jean nous a tracé de la Providence, au commencement de son Evangile. Saint Paul l'a exprimé à peu près de même : *Dieu*, dit-il, *qui avait parlé à nos pères de différentes manières par ses prophètes, nous a parlé dans ces derniers jours par son propre Fils; il lui a donné pour héritage l'univers entier, qu'il a créé par ce Verbe divin. Image substantielle du Père, revêtu de toute sa gloire, il a exercé sur la terre la puissance par laquelle il conserve et gouverne toutes choses, et remet les péchés, et il est retourné au ciel s'asseoir à la droite de la Majesté suprême* (610).

Dieu a parlé de nos pères. Il avait instruit de vive voix le premier homme et ses enfants; la tradition domestique, les leçons de

(610) *Hebr.* I, 1.

l'éducation, les pratiques extérieures du culte divin, plusieurs monuments des bienfaits et des châtiments du ciel, placés au grand jour, devaient conserver parmi eux la connaissance et la pratique de la vraie religion. Cette conduite paternelle de la Providence convenait au genre humain, encore enfant, peu nombreux, dispersé en peuplades formées d'une seule famille, qui ne connaissaient encore d'autres liens que ceux du sang, d'autre autorité que celle des pères, d'autres lois que celles de la nature, d'autre gouvernement que celui des vieillards. Ainsi devait se perpétuer dans la suite des générations, la religion primitive, telle qu'elle était sortie de la bouche du Créateur; mais par l'indocilité des hommes, elle ne tarda pas de se corrompre : à peine en seraitil resté quelques vestiges sur la terre, si Dieu n'eût continué de veiller avec un soin particulier sur la postérité de l'un des patriarches.

Lorsque les peuplades dispersées au loin, eurent oublié les leçons de leurs aïeux, Dieu ne cessa point de leur parler. La marche constante et régulière de l'univers, les bienfaits répandus sur la face de la terre ? La voix de la conscience et du sentiment intérieur, des événements frappants qui forçaient les hommes à élever les yeux vers le ciel, disaient hautement à tous : *Il y a un arbitre suprême des choses de ce monde, qui demande vos adorations et vos hommages.* Mais cette race insensée avait trouvé une occasion d'erreur dans les leçons mêmes qui auraient dû l'éclairer. Elle s'était fait autant de dieux qu'il y avait dans la nature d'êtres capables d'exciter l'admiration ou la crainte, les désirs ou la reconnaissance. Bientôt à la Chine et aux Indes, dans la Perse et en Egypte, dans la Grèce et en Italie, dans les campagnes des Gaules et dans les forêts de la Germanie, Dieu fut inconnu : l'encens et les victimes fumaient de toutes parts à l'honneur des créatures; Dieu n'avait d'autels que dans un seul lieu du monde, et les philosophes avaient décidé qu'il ne devait point en avoir (611). *Il était dans le monde, et le monde ne l'a pas connu.*

§ II.

De la révélation donnée aux Juifs par Moïse.

Dieu a parlé à Moïse. Les Hébreux reçurent par la bouche de ce législateur, des instructions plus amples, plus claires, plus frappantes qu'aucun autre peuple. Dieu les conduisit comme par la main pendant plus de quinze cents ans (612). Indépendamment des leçons traditionnelles de leurs pères, Moïse fut envoyé pour leur prescrire le culte, la morale, les lois qu'ils devaient observer. Alors le genre humain avait fait des progrès; il y avait de grandes nations rassemblées, des empires formés, des législations établies. Mais, malgré les arts, les sciences, le commerce, qui étaient déjà connus, les mœurs étaient encore agrestes et sauvages. Les guerres étaient fréquentes ou plutôt continuelles, les peuples ne s'approchaient que pour s'entre-détruire, un étranger était censé un ennemi. Dieu gouverna les Hébreux relativement aux circonstances; il leur donna une loi convenable à un peuple isolé; une loi sévère, mais qui tendait à les humaniser; une loi très-détaillée, où tous les cas étaient prévus, parce que dans une société naissante, il n'y a pas assez de lumières pour appliquer des principes généraux aux différents cas particuliers; une loi qui donnait beaucoup à l'extérieur, parce que l'homme grossier, veut être pris par les sens. Elle fut couchée par écrit, parce que l'art d'écrire était déjà connu. Mais Dieu ne retrancha point aux Hébreux les leçons de l'état primitif, l'éducation et la tradition, le rapport entre les rites et la croyance, l'autorité des anciens et des ministres de la religion, parce que ces secours conviennent à tous les âges et à tous les états de la société; ils sont fondés sur la nature : ainsi *Dieu a parlé en différents temps et de toutes manières à nos pères.* Par les prodiges opérés en leur faveur, il parlait encore aux grandes nations dont ils étaient environnés.

Les prophètes renouvelèrent de siècle en siècle les exhortations, les promesses, les menaces, les prédictions de Moïse. Des bienfaits ou des châtiments, des prospérités ou des malheurs envoyés aux Juifs, selon qu'ils étaient soumis ou infidèles à leur religion, attestaient sans cesse l'attention de la Providence. Mais les Juifs encore plus intraitables que les autres peuples, pervertirent le sens de la morale et des lois que Dieu leur avait données, des prédictions et des promesses qu'il leur avait faites.

Corrigés par un long exil, de leur penchant invincible à l'idolâtrie, ils se crurent réconciliés avec la justice divine, parce qu'ils n'étaient plus tentés d'abandonner leur religion. Dieu leur commandait des vertus, et ils crurent accomplir toute justice en pratiquant des cérémonies. Dieu leur avait promis un médiateur, qui devait écraser la puissance du démon, instruire les hommes, porter le fardeau de leurs iniquités, faire régner la justice et la sainteté sur la terre, amener les nations à la connaissance du vrai Dieu (612*); ils se bornèrent à espérer un libérateur temporel qui leur procurerait un sort heureux sur la terre. Plusieurs donnèrent tête baissée dans un épicuréisme grossier.

Quel genre d'instruction Dieu pouvait-il encore employer pour rendre les hommes moins insensés et moins vicieux? De quelque côté qu'il portât ses regards, il ne voyait que des coupables. L'homme avait abusé de tout; en devenant moins grossier et moins stupide, il s'était rendu plus indocile : il chérissait les erreurs et les ténèbres dans

(611) PORPHYRE, *De l'abst.*, l. II, n° 34.
(612) *I Deut.* XXXII, 20.

(612*) *Gen.* III, 15; *Isa*, LIII; *Dan.* IX, 24; *Malach.* I, 11.

lesquelles ses passions l'avaient plongé ; il se croyait sage, parce qu'il avait trouvé dans sa raison des prétextes et des sophismes pour justifier sa démence.

§ III.

De la révélation donnée par Jésus-Christ.

Dieu a parlé par son Fils. Père des hommes, il connaît le limon dont il nous a formés; il aime les âmes faites à son image. Riche en miséricorde, il ne rétracte point ses promesses; il a voulu détruire l'abondance du péché par une grâce surabondante. A des cœurs ingrats qui avaient fermé l'oreille à la voix de la nature, méconnu et rejeté ses prophètes, il a daigné envoyer son Fils unique pour les toucher par l'excès de sa bonté. Il s'est fait homme pour converser avec les hommes; il s'est revêtu de nos infirmités pour les guérir; il a rendu sa sagesse, sa puissance, sa bonté visibles et palpables, pour nous détromper enfin de nos erreurs.

L'état du genre humain demandait un nouvel ordre de choses, une religion faite pour tous les peuples. L'empire romain avait englouti les autres monarchies, et réuni sous ses lois presque toutes les nations du monde connu; entre les sujets d'un même souverain, il ne devait plus y avoir de distinctions nationales. Les sciences et les arts avaient été portés à leur perfection; le commerce faisait des progrès, la législation était plus parfaite, les mœurs plus douces, les esprits plus éclairés et plus curieux que dans les siècles passés. Par ses disputes et par ses doutes, la philosophie avait fait sentir au genre humain le besoin d'une croyance fixe et d'une morale populaire. Quelques exemples de vertu, consignés dans l'histoire, faisaient comprendre que l'homme, mieux instruit, pourrait en pratiquer encore de plus sublimes. Il fallait que la révélation fût analogue à cette nouvelle situation; l'Evangile y a répondu parfaitement : *Jésus-Christ nous a donné la grâce et la vérité.*

Aux premières familles du monde, Dieu a parlé par leurs pères; aux nations naissantes, par un législateur; aux peuples civilisés, par un Dieu.

Par la première révélation, il a fondé la société naturelle; par la seconde, la société civile ; par la troisième, la société religieuse ou *la communion des saints.*

Depuis trop longtemps les préjugés de naissance, d'éducation, de patrie, de climat, divisaient les hommes; Jésus-Christ est venu leur annoncer l'*Evangile de la paix*, les réunir dans une seule Eglise, en faire une société de frères. En Jésus-Christ, dit saint Paul, il n'est plus de distinction entre le Juif et le gentil, le grec et le barbare, le maître et l'esclave; vous êtes tous un seul corps et une même famille (613). Ne craignons pas de le répéter; ce projet est trop beau, pour avoir été formé sur la terre; Dieu seul a pu le concevoir, lui seul a pu l'exécuter.

Il n'a pas échappé à nos anciens apologistes. « Dieu, dit Origène, dans le dessein de disposer toutes les nations à recevoir la doctrine de Jésus-Christ, les soumit au seul empire romain. Jésus est né sous Auguste, qui avait rangé sous sa puissance la plus grande partie des peuples du monde. S'ils avaient encore été divisés par la différence des gouvernements et des intérêts politiques, il aurait été moins facile aux apôtres d'exécuter l'ordre de Jésus-Christ, *d'enseigner toutes les nations;* les dissensions et les guerres auraient continué entre elles comme auparavant. Comment leur faire goûter une doctrine pacifique qui ne permet pas que l'on se venge même de ses ennemis, si les esprits n'y avaient pas été préparés par une paix générale à l'avénement de Jésus-Christ (614).

Qu'il nous soit permis, dit Tertullien, d'attribuer à Jésus-Christ la divinité qui lui appartient. Il n'a pas civilisé, comme Numa, des peuples ignorants et grossiers, par la crainte d'une multitude de dieux imaginaires; il a ouvert à la lumière de la vérité les yeux des nations polies, mais égarées par leur prétendue sagesse (615).

Par les leçons données aux premières familles, Dieu avait appris aux hommes qu'il est le créateur et le seul maître du monde, que les différentes parties de la nature ne sont ni des êtres animés ni des dieux, faute de s'en souvenir, les premières peuplades ne tardèrent pas de tomber dans le polythéisme. Par Moïse, Dieu voulut convaincre les nations déjà formées, qu'il est le souverain législateur, le père de la république et de l'ordre social. Cette grande vérité aurait dû les guérir de l'ambition d'avoir des divinités nationales, des dieux *indigètes ;* prévenir la fureur de diviniser les héros, les conquérants, les fondateurs des villes et des Etats : funeste abus qui n'a servi qu'à perpétuer la division parmi les peuples. En nous enseignant que Dieu est l'auteur du salut et de la sanctification des âmes, *le Père du siècle futur*, Jésus-Christ nous a prémunis contre l'orgueil des philosophes, qui avaient poussé la démence jusqu'à faire du sage une espèce de divinité. En établissant entre tous les hommes une nouvelle fraternité, il a voulu détruire le préjugé barbare par lequel les différentes nations se regardaient comme ennemies, et dans un état de guerre continuelle : il est venu leur annoncer la paix, *Veniens evangelizavit pacem.*

Une philosophie libertine avait attaqué toutes les vérités de croyance et de pratique, avait enseigné que Dieu est l'âme du monde, qu'il est asservi à ses lois et à ses mouvements, il fallait de nouveaux miracles, pour démontrer qu'il en est le créateur et qu'il le gouverne à son gré, il fallait ré-

(613) *Galat.* III, 28.
(614) *Contre Celse*, l. II, n° 30; saint LÉON, serm. 80, c. 2.
(615) *Apolog.*, c, 21.

véler des mystères sur lesquels la raison n'eût point de prise, et qui servissent de sauve-garde aux vérités même démontrables, il fallait enfin donner des préceptes de morale plus sublimes que ceux de tous les sages, et que tous fussent obligés de respecter. C'est ce qu'a fait Jésus-Christ. Lui seul pouvait nous révéler ce plan de la sagesse divine, il nous a ainsi *donné la grâce et la vérité*. La philosophie ne veut ni miracles, ni mystères, ni conseils de perfection, et c'est elle qui les a rendus nécessaires.

Dieu a parlé par son Fils. Tel est le fait important dont nous avons exposé jusqu'à présent les préparatifs, et dont il nous reste à considérer l'exécution et les effets.

§ IV.

Attente générale du Messie.

Nous avons observé ailleurs, qu'à l'époque de la venue de Jésus-Christ, l'attente d'un Messie était générale dans la Judée et dans l'Orient. « Il s'était répandu dans tout l'Orient, dit Suétone, une opinion *ancienne et constante*, qu'en ce temps-là, par un arrêt du destin, des conquérants sortis de la Judée, seraient les maîtres du monde (616). Plusieurs, dit Tacite, étaient persuadés qu'il était écrit dans les anciens livres des prêtres, qu'en ce temps-là l'Orient reprendrait la supériorité, et que des hommes sortis de la Judée seraient les maîtres du monde (617). Il est donc certain que les prophéties des Juifs étaient connue pour lors ; et que l'attente d'un Messie n'était pas un préjugé récemment introduit chez les Juifs.

Les *paraphrases chaldaïques*, faites vers ce temps-là, et pour lesquelles les Juifs ont autant de respect que pour le texte des livres saints, prouvent la même chose ; les auteurs de ces paraphrases ont appliqué au Messie toutes les prophéties que Jésus-Christ a prétendu accomplir : les Juifs modernes viennent trop tard en contester le sens et en éluder les conséquences.

Josèphe rend à ce même fait un nouveau témoignage, lorsqu'il parle d'un passage des livres saints, qui portait qu'en ce temps-là on verrait un homme de la Judée commander à toute la terre (618). L'application qu'il fait de cette prophétie à Vespasien, ne détruit point, elle confirme plutôt l'existence de cette opinion générale. Le même historien fait mention de plusieurs imposteurs qui parurent en ce temps-là, se donnèrent pour prophètes ou pour messies, séduisirent le peuple, et furent punis par les Romains (619).

Enfin, la supposition des oracles sibyllins, qui avaient cours parmi les païens, et qui annonçaient une heureuse révolution dans l'univers, comme Virgile nous l'apprend, est encore un monument de l'universalité de cette opinion. Quoique les incrédules aient souvent nié ce fait, il n'est pas moins incontestable.

Un juste qui vivait deux siècles avant l'ère chrétienne, disait à Dieu : *Vérifiez, Seigneur, les prédictions que les anciens prophètes ont prononcées en votre nom ; récompensez ceux qui vous ont attendu, afin que vos prophètes soient trouvés fidèles : exaucez les prières de vos serviteurs.... Que tous les habitants de la terre sachent que vous êtes un Dieu auquel tous les siècles sont présents* (620).

§ V.

Court abrégé de l'histoire évangélique

La naissance d'un législateur destiné à changer la face du monde, n'était pas un événement ordinaire ; elle devait être signalée par des prodiges. Mais la conduite de la Providence n'est point de donner d'abord un grand éclat à ses desseins ; dans la religion, comme dans la nature, elle opère en secret : lorsque l'ouvrage touche à sa perfection, elle le montre, il étonne l'univers. Le Messie devait naître du sang de David ; il fallait que ce sang tombât dans l'obscurité, pour que la promesse pût s'accomplir.

Un ange est envoyé à Marie, vierge issue de cette race oubliée ; il lui annonce qu'elle enfantera le Sauveur des hommes par l'opération du Saint-Esprit, qu'il sera le Fils de Dieu : ce mystère demeure caché sous le voile d'un chaste mariage. Mais il convient que cet enfant vienne au monde dans le lieu même de la naissance de David, à Bethléem ; que ses droits soient constatés par les registres publics du dénombrement de la Judée ; ils le sont en effet. Le nom de *Jésus* ou de Sauveur, qui lui est donné, marque sa destinée. Des anges publient sa naissance ; mais il n'est reconnu que par des bergers : une étoile miraculeuse amène à son berceau des mages de l'Orient ; ils l'adorent et s'en retournent. Lorsque Jésus est présenté au temple, deux justes le reconnaissent pour le Rédempteur d'Israël ; cette nouvelle fait peu d'impression. A douze ans, Jésus reparaît à Jérusalem ; il étonne les docteurs par la sagesse de ses réponses ; il continue néanmoins de vivre dans une famille pauvre : il n'était pas venu pour canoniser les richesses ni la volupté.

A trente ans, il commence à déclarer sa mission. Jean-Baptiste, dont toute la Judée admire les vertus, avait préparé les esprits à écouter ce nouveau maître. Jésus reçoit le baptême, les cieux s'ouvrent, l'Esprit de Dieu descend visiblement sur lui. Il prêche la pénitence, une morale sévère et sublime, une doctrine que les Juifs n'étaient pas accoutumés à entendre ; il s'applique les prophéties, et prétend les accomplir. Il est écouté, il gagne des disciples ; ce sont de simples pêcheurs, il leur promet de les

(616) Sueton. *in Vespas.*
(617) Tacite, *Hist.*, l. v, c. 13.
(618) *Guerre des Juifs*, l. vi, c. 31.
(619) *Antiq. Jud.*, l. xviii, c. 1 ; l. xx, c. 3.
(620) *Eccli.* xxxvi, 17.

rendre capables d'instruire et de convertir les nations.

Il confirme sa mission et sa doctrine par des miracles; il multiplie des pains, guérit les malades, ressuscite les morts, calme les tempêtes, marche sur les eaux; il donne à ses disciples le pouvoir d'opérer de semblables prodiges. Dans une entrée solennelle qu'il fait à Jérusalem, le peuple le nomme fils de David, l'envoyé du Seigneur.

Cet homme extraordinaire est-il le Messie promis par les prophètes? La Synagogue délibère; les avis sont partagés. La nation attend un libérateur temporel, un conquérant qui l'affranchisse du joug des Romains; Jésus pauvre, suivi de quelques pêcheurs, n'en paraît pas capable. Le Messie doit naître à Bethléem; Jésus a été élevé à Nazareth parmi les Galiléens que les Juifs méprisent. Il fait des miracles, mais il les opère souvent le jour du sabbat; il fait moins de cas des cérémonies que des œuvres de charité. Il instruit le peuple avec douceur, mais il s'élève avec force contre la morale fausse et contre les vices des docteurs de la loi; leur crédit baisse, et le sien augmente; le nombre de ses disciples s'accroît; ses succès peuvent donner de l'inquiétude aux Romains ; Il dit qu'il est le Fils de Dieu : c'est un blasphémateur et un faux prophète, il faut s'en défaire; sa mort est résolue : Jésus a prédit plus d'une fois que tel serait le terme de son ministère.

Livré par un de ses disciples, renié par un autre, abandonné de tous, il souffre en silence les accusations, les insultes, les outrages que des ennemis cruels font tomber sur lui. Rassasié d'opprobres, condamné à mourir sur une croix, il la porte sur ses épaules, il y est attaché entre deux malfaiteurs. *Tout est consommé*, dit-il; *mon Père, pardonnez à ces hommes aveugles, ils ne savent ce qu'ils font. Je remets mon esprit entre vos mains.*

Au moment que Jésus expire, le soleil s'obscurcit, la terre tremble, les rochers se fendent, les morts sortent de leur tombeau, le voile du temple se déchire. L'officier romain, présent à son supplice, s'écrie : *Cet homme était véritablement le Fils de Dieu.* Plusieurs assistants s'en retournent en frappant leur poitrine, et reconnaissent leur crime; mais les chefs de la nation demeurent inflexibles.

Jésus est mis dans un tombeau d'un des principaux de Jérusalem; les Juifs ont fait sceller la pierre qui le ferme; une garde y est placée pour prévenir l'enlèvement de son corps. Le troisième jour il se montre vivant à ses disciples, les console, boit et mange avec eux, les instruit pendant quarante jours, leur promet son esprit, leur commande de prêcher l'Evangile à toutes les nations, monte au ciel en leur présence.

Au jour que Jésus a marqué, le Saint-Esprit descend sur les apôtres en forme de langues de feu. Ces hommes, auparavant si grossiers et si timides, paraissent au milieu de Jérusalem, publient hautement la résurrection de leur Maître. Ils disent qu'il est le Messie, le Sauveur des hommes, qu'il a rempli les prédictions des prophètes. Ils parlent diverses langues, ils font des miracles. Malgré les défenses, les menaces, la violence des chefs de la nation, plusieurs milliers de Juifs reçoivent le baptême, reconnaissent Jésus pour le Sauveur des hommes. Peu à peu l'Evangile s'étend, fait des prosélytes s'établit chez les Grecs et chez les Romains. Les apôtres scellent de leur sang la vérité de leur témoignage : on a beau sévir contre leurs sectateurs, après trois cents ans de persécution et de sang répandu, le christianisme triomphe, il est embrassé par Constantin; il devient la religion de l'empire. Dix-huit siècles de durée de combats et de progrès, nous attestent aujourd'hui la mission et la divinité de son fondateur.

§ VI.

Alternative dans laquelle se trouvent les incrédules.

Les prodiges d'aveuglement, d'ingratitude, d'incrédulité de la part des hommes, que nous avons remarqués dans les temps qui ont précédé, ont dû nous préparer à voir le même phénomène dans les siècles suivants. Le mystère de la rédemption du monde a été un scandale pour les Juifs, il a paru une folie aux païens (621); il est encore envisagé de même par de prétendus sages qui ont hérité des préventions et de l'entêtement des anciens. Quatre mille ans d'erreurs et de crimes répandus sur toute la terre, n'ont encore pu les faire convenir de la nécessité et de l'utilité d'une révélation. Eclairés, malgré eux, des lumières de l'Evangile, ils rougissent de l'avouer; aussi indociles que leurs prédécesseurs, ils sont encore plus ingrats. Ils renouvellent contre la mission de Jésus-Christ, contre sa doctrine, contre ses succès, les reproches des Juifs et les calomnies des païens. Ils lui font un crime des vérités qu'il a établies, et des erreurs qu'il a détruites, des prodiges qu'il a faits, et de ceux qu'il n'a pas opérés, des vertus réelles qu'il a fait pratiquer et des fausses qu'il a démasquées, des biens qu'il a produits dans le monde, et des maux qu'il y a laissés. Ses discours, ses actions, ses souffrances, ses miracles, ses succès, tout a été noirci par la plume empoisonnée des déistes, des athées, des pyrrhoniens; ils ont traité de fable ce qu'il ne leur était pas possible de blâmer. La meilleure apologie que l'on puisse faire du tout, est de rapprocher leurs différentes accusations, et de montrer à quels excès ils se sont portés.

N'omettons point une remarque essentielle. Les blasphèmes vomis contre Jésus-Christ, par les incrédules, sont moins l'effet d'un dessein prémédité que d'un désespoir systématique, dans lequel ils ont été précipités par une chaîne de conséquence qu'ils n'avaient pas prévues. Ici, point de milieu :

(621) *I Cor.* I, 25.

ou Jésus-Christ est Dieu, ou c'est le plus fourbe et le plus méchant de tous les imposteurs : ou le christianisme est une religion divine, ou c'est l'une des plus absurdes et des plus mauvaises. Les déistes avaient cru trouver un tempérament, en disant que Jésus était un sage, dont l'unique dessein était de rectifier les idées et d'épurer les mœurs de sa nation; que, pour donner plus d'autorité à ses leçons, il avait cru pouvoir se servir des préjugés dominants parmi les Juifs, de la confiance qu'ils avaient aux miracles vrais ou apparents, du style énigmatique des prophètes, auquel ils étaient accoutumés; que les mystères renfermés dans l'Evangile ne doivent point être pris à la lettre, mais expliqués selon les notions de bon sens; qu'au surplus la morale en est excellente; qu'en dépouillant le christianisme des subtilités auxquelles se sont livrés les Pères et les théologiens, c'est la meilleure de toutes les religions, et la seule digne d'un homme sage et instruit. Cette tournure artificieuse a séduit d'abord les esprits, et les a fait donner tête baissée dans le déisme.

Mais le masque est tombé promptement; ceux qui ont voulu raisonner, ont senti que ce biais était absurde.

En effet, Jésus-Christ s'est constamment annoncé comme *Dieu;* il s'est attribué les pouvoirs, les priviléges, les honneurs de la divinité; les Juifs l'ont ainsi entendu; ses disciples en ont été persuadés et l'ont enseigné de même; tous les Chrétiens le croient depuis dix-huit cents ans; et malgré cinq ou six hérésies qui ont soutenu le contraire, la divinité de Jésus-Christ est encore un article fondamental de notre foi. S'il n'était qu'un homme, il a dû détromper les Juifs, mieux instruire ses disciples, prévenir l'erreur des siècles futurs. Non : il a mieux aimé se faire crucifier, que de dissiper le scandale; il a confirmé les apôtres dans leur croyance après sa résurrection; ses derniers ordres ont été les mêmes que les premiers. Il a donc usurpé sciemment et volontairement les attributs de la divinité; il a voulu que ses disciples fussent comme lui victimes de ses blasphèmes; que le monde entier les adoptât : jamais imposteur n'a poussé à ce point la frénésie et la méchanceté.

L'excellence de sa morale ne répare point l'outrage fait à Dieu, ni l'erreur inspirée au genre humain; le christianime n'a fait que substituer à l'idolâtrie un polythéisme plus subtil, trois dieux au lieu de mille. Ce dogme envisagé par les raisonneurs est ce qui les révolte contre notre religion; la morale se trouve enveloppée dans l'anathème qu'ils prononcent contre la croyance : ôtez cette pierre d'achoppement, les juifs, les païens, les mahométans, les philosophes de toutes les nations auraient moins de répugnance à se faire chrétiens; l'univers y gagnerait une morale sainte et irrépréhensible.

Cependant partout où l'Evangile a été embrassé, il a produit de grands effets; ils sont visibles par la différence qui se trouve entre les nations chrétiennes et les autres. Hors des limites du christianisme, point de croyance supportable, point de morale pure et sensée, point de culte raisonnable, presque point de police ni de civilisation. Dieu a-t-il pu se servir d'un imposteur abominable pour répandre sur les hommes le plus grand des bienfaits? S'il y a une Providence, a-t-elle pu permettre cet alliage monstrueux d'erreur et de sagesse, de vertus et de forfaits, de charité et de fourberie? Voilà l'embarras.

Encore une fois, point de milieu : il faut tout croire ou tout nier, fléchir le genou devant Jésus-Christ, ou le charger d'outrages; adopter le christianisme tel qu'il est, ou le déchirer sans pitié; adorer Dieu par Jésus-Christ, ou abjurer la Providence. Le désespoir a fait embrasser aux incrédules le parti le plus violent; c'est où ils en sont aujourd'hui : tel est le tableau qu'a tracé de Jésus-Christ et de sa religion l'un de nos plus fougueux adversaires.

§ VII.

Tableau qu'ils ont tracé de Jésus-Christ et de sa religion.

« Nous voyons en lui, dit-il, un législateur obscur, qui depuis sa mort s'est acquis une célébrité à laquelle il n'y a pas lieu de présumer qu'il ait prétendu de son vivant. Sa religion, destinée d'abord uniquement à la populace la plus vile de la nation la plus abjecte, la plus crédule, la plus stupide de la terre, est devenue peu à peu la maîtresse des Romains, le flambeau des nations, la souveraine absolue des monarques européens, l'arbitre des destinées des peuples, la cause de l'amitié ou de la haine qu'ils se portent, le ciment qui sert à fortifier leurs alliances ou leurs discordes, le levain toujours prêt à mettre les esprits en fermentation. En un mot, nous verrons un artisan enthousiaste, mélancolique, et jongleur maladroit, sortir d'un chantier pour séduire les hommes de classe, échouer dans tous ses projets, être puni comme un perturbateur public, mourir sur une croix; et cependant, après sa mort, devenir le législateur et le Dieu d'un grand nombre de peuples, et se faire adorer par des êtres qui se piquent de bon sens (622). »

Jongleur, vous-même : sentez-vous le ridicule dont vous vous couvrez? Jésus-Christ est maladroit, et il est venu à bout de ce qu'il avait résolu; il a échoué dans tous ses projets, et ils sont accomplis plus parfaitement qu'il ne l'avait prétendu pendant sa vie. Il ne le prévoyait pas sans doute, et il l'a prédit plus d'une fois. Il est mort sur une croix, et il avait dit : *Lorsque j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi; mon*

(622) *Hist. critique de Jésus-Christ.*, Préface, pag. x et xj.

Evangile sera prêché par tout le monde (623). Il avait voulu éclairer les hommes, et vous avouez que sa religion est le flambeau des nations. Il aspirait à être législateur, et il est en effet le législateur et le Dieu d'un grand nombre de peuples; il a fait plus que Pythagore, Zénon, Platon et Socrate n'ont pu faire : donc il est maladroit.

Sa religion n'était destinée qu'à la populace la plus vile; elle est néanmoins la souveraine des monarques et des peuples européens qui se piquent de bon sens. Elle ne convenait qu'à la nation la plus stupide; cependant il n'est point aujourd'hui de nations éclairées que les nations chrétiennes, les autres sont demeurées stupides. Elle est la cause de toutes les discordes; il n'y a donc point de discorde chez les infidèles, et il n'y en avait point autrefois chez les païens. Elle part de la main d'un artisan de Judée, et elle a triomphé des erreurs et de la résistance des Romains. A quels autres signes peut-on reconnaître la force de la vérité? Un pareil tableau, placé à la tête d'un livre où l'on se propose de calomnier Jésus-Christ et sa religion, montre un écrivain fort adroit.

Les philosophes de nos jours sont-ils plus sages et plus puissants que Jésus-Christ? Ils prêchent depuis un siècle leur Evangile, et leurs apôtres sont répandus dans toute l'Europe; on sait, par leur aveu, quels disciples ils ont gagnés : *De mauvais raisonneurs, des hommes gênés par les entraves que la religion mettait à leurs déréglements, qui haïssent la vertu encore plus que l'erreur et l'absurdité; des mortels emportés par le torrent de leurs passions, de leurs habitudes criminelles, de la dissipation, des plaisirs; une foule de libertins dissipés et sans mœurs, une troupe de débauchés, de voleurs publics, d'intempérants, de voluptueux*, etc. C'est ainsi qu'ils peignent leurs prosélytes (624). Cependant leur symbole n'est pas long : *Il n'y a point de Dieu;* voilà toute leur croyance. *Il faut chercher le plaisir et fuir la douleur;* c'est toute leur morale. Une grâce surnaturelle n'est pas nécessaire pour la pratiquer, ni pour embrasser cette doctrine.

Les conversions opérées au nom de Jésus-Christ étaient différentes. *Ne vous y trompez pas*, disait saint Paul à de nouveaux fidèles, *les fornicateurs, les idolâtres, les adultères, les impudiques, les hommes livrés aux désordres contre nature, les voleurs, les avares, les intempérants, les détracteurs, les ravisseurs ne posséderont jamais le royaume de Dieu.* Vous avez été tout cela autrefois : *mais vous êtes changés, purifiés, sanctifiés au nom de Jésus-Christ et par la vertu de l'esprit de Dieu* (625). Il fallait que le nom de cet artisan de Judée fût plus efficace que la philosophie; vainement elle a tenté de détruire l'ouvrage qu'il a fondé.

Une nouvelle preuve de la sagesse du critique, auquel nous répondrons désormais, c'est qu'après avoir peint les Juifs comme la nation la plus abjecte, la plus crédule, la plus stupide de la terre, il a pris ensuite les Juifs pour ses maîtres : l'*Histoire critique de Jésus-Christ*, et les autres productions du même auteur, sont principalement extraites des écrits du Juif Isaac Orobio, du *Munimen fidei*, et des autres livres des rabbins. Ne les a-t-il déprimés que pour faire retomber sur lui tout leur opprobre? Tels sont les docteurs irréfragables auxquels les incrédules se sont livrés.

§ VIII.

Plan de la troisième partie.

Nous suivrons dans cette nouvelle carrière le même ordre que dans l'examen de la religion juive. 1° Nous prouverons dans le chapitre premier l'authenticité des livres du Nouveau Testament. 2° Nous démontrerons en détail la vérité de l'histoire évangélique; nous en discuterons les faits depuis l'incarnation du Fils de Dieu jusqu'à sa mort, surtout ses miracles et ses prophéties. 3° Nous verrons quels ont été sa morale, ses actions, les leçons et les exemples qu'il a donnés. 4° Nous parlerons de ses souffrances et de sa mort; nous prouverons sa résurrection. 5° Dans le cinquième chapitre, nous considérerons la mission des apôtres, leurs travaux, leurs succès, les moyens par lesquels notre religion s'est établie; le caractère de ses premiers sectateurs, la force du témoignage que lui ont rendu les martyrs. 6° Dans le sixième, nous exposerons la conduite des philosophes à l'égard du christianisme, la manière dont ils l'ont attaqué. 7° Nous examinerons les dogmes, la morale, le culte extérieur que les apôtres ont introduits. 8° Nous traiterons de la constitution même du christianisme, de l'autorité de l'Eglise, ou du guide que Jésus-Christ a donné aux fidèles pour diriger leur foi, des disputes de religion, des hérésies, des moyens de les prévenir et de les étouffer. 9° De la discipline ecclésiastique, du clergé, de la nature de ses biens et de ses pouvoirs, du célibat et de l'état religieux. 10° Des effets civils et politiques qui ont dû résulter de cet ensemble ou du christianisme tel qu'il est; des révolutions survenues depuis son établissement, des missions nouvelles, des conquêtes qu'il a faites, et des pertes qu'il a essuyées; en particulier du mahométisme, de son rétablissement, de ses progrès. 11° Nous parlerons du bonheur éternel, qui est la fin de la vraie religion, et le terme auquel nous devons aspirer. 12° Pour conclure, nous jetterons un coup d'œil sur la réforme que proposent les incrédules, sur les changements qu'ils se flattent d'avoir opérés, sur les effets qui en résulteraient, s'ils venaient à bout de leur projet.

Les principes généraux que nous avons établis dans les deux parties précédentes, nous serviront à éclaircir et à décider les

(623) *Joan.* XII, 32; *Matth.* 24, 14.
(624) V. l'*Introd.* à cet ouvr., § 8.

(625) *I Cor.* VI, 9.

questions qui nous restent à traiter; nous serons souvent obligés d'y renvoyer le lecteur. Comme nous avons fait voir dans la seconde que les prophéties ont été accomplies en Jésus-Christ, c'est autant de retranché sur le travail qui nous reste; nous aurons soin de rappeler cette preuve, lorsque l'occasion s'en présentera.

C'est surtout dans cette troisième partie que nous aurons besoin de nous armer de patience, non pour essuyer les sarcasmes et les reproches offensants de nos adversaires; que peut nous faire leur colère aveugle et impuissante? mais pour réfuter de sang-froid les calomnies et les blasphèmes qu'ils ont vomis contre le divin auteur de notre foi, contre le Dieu Sauveur que nous adorons. Les Juifs dans leur accès de fureur, les païens dans les plus vifs transports d'un faux zèle, ne sont pas allés si loin. Au lieu de nous en émouvoir, bénissons-en la Providence. L'excès même de la passion qui a dicté à nos adversaires tant d'invectives et de sorties indécentes, est le meilleur préservatif contre leurs sophismes; un ton plus modéré et plus sage aurait été plus dangereux et plus capable de séduire. Nous avons d'ailleurs, pour nous consoler, la leçon de notre Maître : *Vous serez odieux à tout le monde, à cause de mon nom....... Par la patience vous posséderez votre âme en paix* (626). Il a tracé la loi, c'est à nous de la suivre.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'AUTHENTICITÉ DES LIVRES DU NOUVEAU TESTAMENT.

§ I.

Différentes notions à distinguer.

La collection des livres que l'on nomme le *Nouveau Testament* contient quatre Evangiles ou histoires de la vie de Jésus-Christ, les Actes des apôtres qui racontent ce qui s'est passé dans les premières années de leur prédication, quatorze Epîtres ou Lettres de saint Paul, écrites à différentes Eglises ou à des particuliers, une lettre de saint Jacques, deux de saint Pierre, trois de saint Jean, une de saint Jude, et l'Apocalypse ou la révélation faite à saint Jean.

On doit distinguer l'*authenticité* d'avec la vérité et la divinité ou canonicité d'un livre. Un écrit est *authentique*, lorsqu'il a été composé par l'auteur dont il porte le nom, et auquel il est communément attribué; les Evangiles sont authentiques, si le premier a été écrit par saint Matthieu, le second par saint Marc, le troisième par saint Luc, le quatrième par saint Jean; il en est de même des Actes des apôtres, si saint Luc en est véritablement l'auteur : et de leurs lettres, si elles ont été écrites par eux.

Une histoire, un livre sont *vrais*, lorsque les faits qui y sont rapportés sont exactement arrivés comme on les raconte. Les Evangiles pourraient être vrais ou conformes à la vérité, quand même ils ne seraient pas authentiques, quand même ils n'auraient pas été écrits par les auteurs dont ils portent les noms, mais par quelques autres disciples de Jésus-Christ, bien informés de ses discours et de ses actions. Ces mêmes livres ne peuvent être authentiques sans être vrais, parce qu'il n'est pas possible que les apôtres ou disciples auxquels ils sont attribués, aient osé écrire les faits d'une manière contraire à la vérité et à la notoriété publique, et qu'ils aient cependant trouvé croyance : nous le prouverons ci-après.

Un livre est *divin*, *inspiré*, ou censé la parole de Dieu, lorsqu'il est certain que l'auteur qui l'a écrit était revêtu d'une mission divine, et assisté d'un secours surnaturel, pour ne tomber dans aucune erreur, soit sur le dogme, soit contre les mœurs. Alors nous sommes obligés de lui ajouter foi, d'y conformer notre croyance et notre conduite. Il n'est pas nécessaire que les mots, les expressions, le style, le tour de phrase aient été immédiatement suggérés à cet auteur par inspiration divine; l'Eglise n'a jamais eu cette opinion des livres qu'elle reçoit comme parole de Dieu. Nous l'avons fait voir en parlant de ceux de l'Ancien Testament.

Un livre est *canonique*, lorsqu'il est placé par l'Eglise dans le canon ou catalogue de ceux qu'elle regarde comme divins, comme inspirés, comme règle de notre foi. Un livre divin, sacré, inspiré, canonique, un livre de l'Ecriture sainte, un livre qui contient la parole de Dieu, c'est la même chose.

§ II.

Ce qu'il faut pour qu'un livre soit canonique.

Pour qu'un livre soit canonique ou divin, il n'est pas nécessaire et il ne suffit pas qu'il ait été écrit par un apôtre ou par un disciple immédiat de Jésus-Christ. Saint Marc et saint Luc n'étaient point apôtres, et il n'est pas absolument certain qu'ils aient entendu prêcher Jésus-Christ lui-même; cependant leurs Evangiles ont toujours été regardés comme divins et canoniques, parce que l'on a été convaincu qu'ils avaient été approuvés par les apôtres, et donnés par eux aux fidèles, comme parole de Dieu. Au contraire, quoiqu'il soit assez constant que l'épître de saint Barnabé est véritablement de cet apôtre, elle n'est pas néanmoins regardée comme canonique, elle n'est point placée dans le catalogue des livres sacrés, soit parce que la tradition des Eglises sur ce point n'était pas assez uniforme, soit parce qu'il y a eu d'abord du doute sur son véritable auteur, soit parce que l'on a craint qu'elle n'eût passé par des mains infidèles, soit pour quelque autre motif.

Il est clair, par cette différence même, que la vraie raison qui nous détermine à regarder tel livre comme canonique, divin ou inspiré, est la croyance ou la tradition de l'Eglise. Quand nous serions pleinement persuadés qu'il a été véritablement écrit par

(626) *Luc.* xxi, 17.

un apôtre, par un disciple de Jésus-Christ, qu'il est par conséquent authentique; quand il ne renfermerait rien que de vrai et de conforme à tous les articles de foi, cela ne suffirait pas. La divinité des livres saints ne porte principalement ni sur la certitude historique, ni sur les règles de critique, ni sur le témoignage d'aucun particulier; mais sur la croyance et la tradition universelle de l'Eglise : nous en verrons ailleurs les preuves et les raisons.

On doit donc nommer livre *supposé*, celui qui n'est certainement pas authentique; *faux ou fabuleux*, celui qui contient des mensonges et des impostures; *apocryphe*, celui dont l'authenticité est douteuse, qui n'est par conséquent ni divin, ni canonique. Un livre peut être supposé, sans être faux ni fabuleux; il peut être apocryphe, sans être faux ni supposé.

Toutes ces distinctions sont d'autant plus nécessaires, que les incrédules qui attaquent nos livres saints, confondent toutes les notions, et décident de tout sans avoir des idées nettes sur rien. Plusieurs écrivains hétérodoxes, qui ont rejeté quelques-uns de ces livres, n'ont pas parlé avec plus d'exactitude.

Nous traiterons dans ce chapitre, 1° de l'authenticité des Evangiles; 2° de celle des autres livres du Nouveau Testament; 3° des livres apocryphes; 4° de la divinité ou de l'inspiration des livres regardés comme canoniques.

ARTICLE I.

De l'authenticité des Evangiles.

§ I.

Manière de prouver l'authenticité d'un ouvrage.

Lorsqu'il est question de juger des titres constitutifs et fondamentaux d'une société quelconque, des écrits qu'elle regarde comme les règles de la foi, de ses mœurs, de sa conduite, comme la base de ses droits, de ses priviléges, de ses espérances, c'est à elle sans doute d'en rendre témoignage. Elle ne peut le faire d'une manière plus éclatante, qu'en continuant d'en faire un usage journalier, de s'y conformer, d'en appeler à la lettre et au sens toutes fois qu'on lui suscite des contestations. Si, après plusieurs siècles de durée, on disputait à un parlement l'authenticité de la charte de son établissement, sous prétexte que l'original n'existe plus, que les copies peuvent avoir été altérées, que dans quelques archives il en existe des doubles où il se trouve des variantes, etc.; cette compagnie serait fondée à répliquer, que la meilleure preuve de l'authenticité de son titre est l'usage public et constant qu'elle en a fait. Ce témoignage serait encore plus convaincant, s'il était prouvé que, depuis l'origine, l'assemblée n'a jamais manqué, à chacune de ses séances, de lire une section ou un chapitre de cette charte toujours contestée, et néanmoins toujours suivie.

Pour savoir si telle loi d'un empereur romain est authentique ou supposée, la meilleure preuve est l'effet qu'elle a produit. Le dispositif de cette loi a-t-il passé en coutume; les mœurs et la jurisprudence y ont-elles été conformes depuis l'époque du règne de cet empereur? Il n'y a plus lieu de disputer; on n'a plus besoin du témoignage des historiens contemporains, pour prouver que la loi a été véritablement portée et publiée telle qu'elle est.

Les incrédules mêmes ont suivi cette méthode, quand il s'est agi de décider si les livres de Confucius, des brahmines, de Zoroastre, de Mahomet, étaient authentiques et sortis de la main des auteurs dont ils portent les noms. Ils ont dit que le témoignage de la nation ou de la société à laquelle ces livres appartiennent, est irrécusable; que ce n'est point à nous, modernes étrangers, de contester sur ce point qu'une famille quelconque doit savoir mieux que nous si les titres de ses possessions sont vrais ou faux.

Nous ne voyons pas pourquoi la société chrétienne a moins de privilége que les autres, et pourquoi son témoignage est moins recevable.

Mais qu'est-il arrivé? Ce qui se fait dans toutes les disputes longues et opiniâtres; on perd bientôt de vue le premier état de la question, et les accessoires font oublier le principal.

Les sectes révoltées contre l'autorité de l'Eglise lui ont refusé même la certitude traditionnelle que l'on accorde aux autres sociétés; elles ont fait de l'authenticité des livres saints une question de pure critique; elles ont voulu juger de ces livres comme d'une histoire isolée qui ne tient à rien, qui n'appartient à personne, qui ne produit aucun effet dans la vie civile; comme d'un vieux manuscrit déterré par hasard dans un coin de l'univers, et qui voit le jour pour la première fois. Sous ce point de vue, la question est devenue presque interminable. Pour prouver, dit-on, l'authenticité des Evangiles, il faut le témoignage des écrivains contemporains. Il a donc fallu fouiller dans tous les monuments de l'antiquité, voir s'il y est fait mention de nos Evangiles, et de quelle manière chaque auteur en a parlé.

On devait sentir que plus l'on fait entrer de pièces dans un procès, plus l'examen devient long et difficile; il faut faire à l'égard de chacune la même discussion que sur le titre principal. L'adversaire argumente sur la date précise de chaque livre, sur le nombre, sur la capacité, sur le mérite personnel de chaque témoin, sur le degré de confiance qu'on doit lui donner: vient ensuite l'examen du sens et de la force des termes; selon les uns, l'auteur en a trop dit; selon d'autres, il ne s'explique pas assez, etc. La dispute renaît à chaque instant.

Certainement les simples fidèles, qui ont besoin d'une règle de croyance et de conduite, ne sont pas en état d'entrer dans toutes ces contestations. Cette réflexion seule aurait dû faire comprendre que, si elles ne

sont pas nécessaires pour eux, les savants mêmes auraient pu s'en passer; qu'elles sont donc hors de propos. Quoique l'on doive savoir gré aux critiques hétérodoxes des savantes discussions dans lesquelles ils sont entrés, nous sommes dispensés de leur en témoigner de la reconnaissance; ils ont dénaturé la question.

§ II.

Ce n'est point ici une question de pure critique.

C'est dans cet état de cause que les incrédules sont survenus. Fiers de l'avantage que leur donnaient les critiques dont nous parlons, ils en ont adopté les principes, et ont disputé chaque pouce de terrain. Cette question de critique, disent-ils, de l'authenticité des Evangiles, n'a pas été suffisamment éclaircie (627). La première chose est de savoir si c'est là une *question de critique ;* nous soutenons avec Tertullien, que c'est une question de possession : si l'on s'en était tenu là, on se serait épargné bien de la peine.

Blâmerons-nous cependant les apologistes de la religion, d'avoir eu trop d'indulgence pour leurs adversaires, de leur avoir trop accordé, d'avoir perdu le temps à les suivre hors de la voie ? Non : nous sommes en état de démontrer que, même sous ce point de vue, l'avantage nous reste. Mais si nous poussons à l'égard des incrédules la complaisance à l'excès, ils n'ont pas droit de s'en prévaloir. En admettant toutes les règles de critique qu'il leur plaît de nous prescrire, j'ose les défier de prouver l'authenticité d'aucun livre, et de réfuter le P. Hardouin : cet auteur n'a fait autre chose qu'appliquer à l'Enéide les objections que les protestants et les incrédules font contre nos livres saints.

Au IIIe siècle, Tertullien, plus avisé que nous, réfutait les hérétiques par voie de *prescription* ou *fin de non-recevoir*. Ce n'est pas à vous, leur disait-il, de venir disputer sur nos Ecritures; elles ne vous appartiennent point, vous n'avez rien à y voir. Nous les avons reçues de la main de nos fondateurs ; c'est notre titre et non le vôtre. Nous sommes avant vous ; nous avons usé de nos droits avant que vous fussiez au monde. C'est à nous de savoir quelles sont les vraies Ecritures, de qui elles viennent, quel en est le sens, et non à vous qui n'êtes ni les enfants de la maison, ni les héritiers de la famille (628). Saint Augustin argumentait de même contre les manichéens (629). Quinze cents ans de plus ajoutés à cette possession ne l'ont pas rendue plus mauvaise.

L'Eglise catholique fondée par les apôtres a toujours fait profession de ne croire, de ne pratiquer, de n'enseigner que ce qu'elle avait reçu d'eux; cette règle de croyance et de conduite l'a, dans tous les temps, distinguée des autres sectes. Nos pères s'en seraient-ils écartés dès l'origine ? Ont-ils reçu d'une autre main que des apôtres les livres qui devaient leur servir de guides et de supplément à la prédication vivante de ces envoyés de Jésus-Christ ? On nous permettra de penser que la tête ne leur a pas tourné si promptement qu'en faisant profession publique d'*apostolicité;* les Eglises n'ont pas commencé par oublier cette boussole dans l'objet le plus important pour elles. Nous présumons qu'au IIe siècle les disciples des apôtres n'ont pas été une troupe de faussaires ; qu'ils n'ont pas donné aux fidèles, comme ouvrage des apôtres, des écrits dont on ne connaissait ni les auteurs ni la véritable origine.

Que ces livres aient été connus et répandus d'abord dans un plus ou moins grand nombre d'Eglises ou de sociétés chrétiennes, cela ne fait rien à la question. Les apôtres, dispersés dans les différentes parties du monde, ne se sont pas rassemblés successivement dans toutes les Eglises, pour leur apprendre quels étaient tous les écrits partis de leur main ou de celle de leurs disciples. Mais toute Eglise particulière, bien certaine de l'origine de tel livre qu'elle avait reçu, était capable d'en certifier l'authenticité aux autres Eglises, et ce témoignage était irrécusable. Il a fallu du temps pour que ces sociétés dispersées pussent se communiquer les unes aux autres les divers écrits qu'elles avaient reçus des apôtres ; il n'est donc pas étonnant que le *canon* ou catalogue de ces écrits ait grossi dans la suite des siècles : c'est une absurdité d'exiger que, dès le temps des apôtres, un écrivain quelconque ait donné la liste complète des ouvrages dont ils étaient les auteurs ou les garants.

§ III.

Sous cet aspect l'avantage nous reste encore.

Mais puisque nos adversaires veulent absolument traiter l'authenticité de nos livres en question de pure critique, nous y consentons. Sous cet aspect, l'on doit raisonner de l'authenticité d'un livre comme de la légitimité d'un enfant. Avant l'établissement des registres paroissiaux, les hommes n'étaient pas moins tranquilles, pas moins assurés de leur état, qu'ils le sont aujourd'hui. Cette précaution est sage et utile ; mais elle ne nous donne pas une plus grande certitude de nos droits. Un citoyen est mieux armé pour défendre sa naissance; mais les chicaneurs sont aussi mieux en force pour l'attaquer. Un registre peut être mal dressé, négligé, falsifié, incendié ; l'imbécillité des parents et des témoins, l'inattention du rédacteur, la hardiesse d'un faussaire, peuvent rendre caduque cette pièce authentique. Si elle décidait *seule* de la qualité d'un enfant, son sort serait plus mal assuré qu'autrefois. Outre les dangers qui viennent de cette part, un enfant peut encore être adultérin,

(627) *Examen critique des apol. de la relig. chrét* c. 1.

(628) *De Præscript. hæret.*, c. 15 et suiv.

(629) *Contra Faustum*, l. XXXII, c. 16 et 21, l. XXXIII, c. 6.

supposé, baptisé sous un faux nom ; la foi publique repose toujours principalement sur la vertu de la mère, sur l'adoption du père, sur les sentiments de la nature.

Si le registre manque, on a recours aux informations, aux preuves non écrites, ou à la tradition, à l'état constant et habituel de l'enfant : lorsqu'il est constaté, on ne conteste plus sur le défaut de registre, parce que celui-ci n'est autre chose, dans le fond, que l'attestation même des témoins, couchée par écrit. Si un enfant pouvait porter sur soi des marques certaines du sang duquel il est né, on n'aurait jamais pensé à la formalité des registres.

Or un livre peut être revêtu de ces marques, porter, pour ainsi dire, les livrées et la physionomie de la famille dans laquelle il a reçu le jour ; tels sont nos livres saints. Trouve-t-on dans les Evangiles des choses que les disciples de Jésus-Christ ou des apôtres n'aient pu écrire, des opinions, des mœurs, des coutumes, des termes ou des expressions qui n'aient été en usage que longtemps après eux, des faits arrivés postérieurement à la date de ces livres, ou qui n'aient pas pu être connus de ceux qui les ont rapportés ? Ce sont là les signes auxquels les critiques s'attachent, pour juger si un livre est authentique ou supposé. Lorsque le ton, le style, la manière sont exactement analogues au caractère connu de l'auteur, aux circonstances dans lesquelles il se trouvait, au personnage qu'il devait soutenir, au degré de lumière et de connaissances qu'il pouvait avoir : lorsque le livre a paru, ou du vivant de l'auteur même, ou immédiatement après, et que ceux qui pouvaient avoir intérêt à la supposition, n'ont point réclamé, ce livre porte toutes les marques d'authenticité qu'il est possible de réunir, et jamais aucun faussaire n'est parvenu à les rassembler. Ou toutes les règles de critique sont fausses, ou l'on doit recevoir un tel livre comme authentique. De prétendus littérateurs, qui, dix-huit cents ans après, viennent s'inscrire en faux contre un tel ouvrage, se couvrent de ridicule ; ils entreprennent de prouver que nous ne pouvons être certains de l'authenticité d'aucun écrit ancien.

Mais lorsque les incrédules attaquent notre croyance, ils ne connaissent plus ni règles ni principes. Selon leur opinion, les mêmes preuves qui paraîtraient surabondantes pour garantir un titre duquel dépendent la fortune, la réputation, la vie d'un grand nombre d'hommes, tombent sans force lorsqu'il s'agit d'écrits destinés à fonder notre croyance. Celles qui suffisent pour prouver l'antiquité des livres chinois, indiens, perses, mahométans ou autres, sont invalides pour donner de l'autorité aux nôtres.

Pour nous, qui n'avons ni deux poids ni deux mesures, nous nous bornons à demander que l'on juge de nos livres sacrés comme des livres profanes, d'un écrit ancien comme d'un titre moderne, d'un ouvrage domestique comme d'une pièce apportée d'ailleurs ; ainsi disputait saint Augustin contre les manichéens (630).

On ne peut nous opposer le préjugé dominant contre les productions d'une haute antiquité, nées dans le sein de l'ignorance et dans les ténèbres de la barbarie. Les livres du Nouveau Testament datent du siècle d'Auguste, le plus éclairé de tous ; ils sont écrits dans une langue qui était pour lors universelle ; ils ont été reçus par des sociétés qui pouvaient aisément remonter à la source ; ils concernent des faits qui ont dû mettre la plume à la main de différents auteurs. Si jamais la critique et les règles de certitude ont été de quelque usage, c'est assurément dans le cas où nous sommes.

Comme nous avons déjà traité cette question dans un autre ouvrage (631), nous ne pouvons éviter quelques répétitions ; mais il nous reste des réflexions que nous n'avions pas encore faites. Cette matière a été récemment traitée avec beaucoup d'érudition et de solidité par M. l'abbé Duvoisin (632).

§ IV.

Première preuve : De l'authenticité des Evangiles ; leur comparaison.

La première preuve que nous donnons de l'authencité des Evangiles est la date qui résulte de leur comparaison avec les autres livres du Nouveau Testament. Les Actes des apôtres ont été certainement écrits avant la ruine de Jérusalem et du temple, arrivée l'an 70, puisqu'il y est parlé de l'un et de l'autre comme d'édifices encore subsistants. Ils doivent même l'avoir été avant l'an 63 ou 67, époque de la mort de saint Pierre et de saint Paul ; il n'y en est fait aucune mention, et ils finissent à l'arrivée de saint Paul à Rome. Saint Luc, en commençant cette histoire, témoigne qu'il avait déjà écrit son Evangile. *J'ai raconté en premier lieu*, dit-il, *mon cher Théophile, tout ce que Jésus a fait et enseigné jusqu'au jour où il donna ses ordres aux apôtres qu'il avait choisis, touchant la venue du Saint-Esprit, et fut enlevé au ciel* (633). C'est, en effet, par ces deux événements que saint Luc finit son Evangile.

Or, en le commençant, il dit que d'autres ont déjà écrit avant lui : son Evangile n'est donc pas le plus ancien. Nous prouverons ci-après, par des témoignages du IIe siècle, que l'ordre selon lequel nous plaçons les Evangiles est celui de leur date. Saint Matthieu, qui a écrit le sien en hébreu ou en syriaque, ne l'a pas fait pour les Juifs dispersés après la prise de Jérusalem ; alors les Juifs furent obligés d'apprendre et de parler la langue grecque. Voilà donc la date des

(630) *Contra Faustum*, l. XXXIII, c. 6.
(631) *Certitude des preuv. du christ.*
(632) *L'autor. des liv. du N. T.*, in-12, Paris, 1775.
(633) *Act.* I, 1.

trois premiers Evangiles, déjà fixée à une époque certaine.

Elle est confirmée par la première lettre de saint Clément, écrite, selon les meilleurs critiques, vers l'an 65 ou 68, immédiatement après la mort de saint Pierre et de saint Paul. Il y est parlé, n. 41, de l'exercice de la religion juive dans le temple de Jérusalem comme d'une chose encore existante. Saint Clément cite dans cette lettre des paroles tirées des Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc; mais on n'y voit aucun passage de l'Evangile de saint Jean, parce qu'il n'était pas encore écrit.

Ceux qui soupçonnent que les Evangiles ont été composés après la prise de Jérusalem et la dispersion des Juifs, dans un temps où il n'y avait plus de témoins oculaires pour contredire les apôtres, n'y ont pas réfléchi; l'histoire des Actes et la lettre de saint Clément font preuve du contraire. Or les Actes nous apprennent que, dès la descente du Saint-Esprit, les apôtres avaient rempli tout Jérusalem de leur doctrine (634), conséquemment des actions, des miracles, des leçons de Jésus-Christ.

Croirons-nous que l'auteur des Actes a rempli son histoire de fables, d'anachronismes, de faits publics faussement controuvés; que néanmoins ce livre a trouvé croyance chez les différentes sociétés chrétiennes, quoique bien informées de la fausseté des faits, de leurs dates et de leurs circonstances? La scène des Actes n'est plus seulement en Judée, mais à Antioche, en Chypre, en Asie, en Macédonie, en Achaïe et à Rome: il devait y avoir partout des témoins en état de juger de la vérité ou de la fausseté des faits racontés par l'historien.

§ V.

Deuxième preuve : Le ton et la candeur des écrivains.

La deuxième preuve de l'authenticité des Evangiles est le ton, la manière, le style de ces écrits. Il était naturel que les disciples de Jésus, chargés de publier sa doctrine et ses actions, voulussent les mettre par écrit pour l'instruction de leurs prosélytes. Ils racontent ce qu'ils ont vu et entendu avec la naïveté qui convenait à leur état; ils soutiennent constamment le personnage de témoins oculaires ou bien informés de ce qu'ils rapportent. Ils ne disent que ce qu'ils ont pu savoir; leur narration ne porte aucune marque d'une date plus récente. *Comme plusieurs*, dit saint Luc, *ont entrepris de faire l'histoire des choses qui se sont passées parmi nous, de la manière que les ont rapportées ceux qui en ont été témoins dès le commencement, et qui étaient chargés de nous les annoncer, j'ai trouvé bon, mon cher Théophile, de vous les écrire par ordre, après m'en être soigneusement informé, afin que vous sachiez la vérité de ce que vous avez appris* (635). La prédication publique des apôtres avait donc déjà précédé l'histoire que saint Luc entreprend de rédiger.

Nos quatre Evangiles sont certainement l'ouvrage de quatre écrivains juifs; le style, les idées, la croyance juive s'y font sentir d'une manière palpable; un païen converti n'aurait pas eu la même tournure d'esprit. Ce ne peut pas être un seul auteur qui ait forgé dans la suite ces quatre histoires: il n'aurait pas pu mettre tant de variété dans le style et dans les circonstances, avec tant d'uniformité dans le fond des choses. Le grec des Actes et celui de l'Evangile selon saint Luc sont tellement semblables que l'on ne peut y méconnaître la même main; mais il ne ressemble pas à celui des autres évangélistes.

Quatre auteurs, qui n'auraient pas ouï prêcher Jésus-Christ, qui ne l'auraient pas exactement suivi, ou qui n'auraient pas été soigneusement instruits par ses apôtres, auraient-ils été en état de former le tissu de ses actions et de ses discours sans varier entre eux, sans se contredire sur aucun fait ni sur aucun point de croyance? Les incrédules, malgré tous leurs efforts, n'ont encore pu y démontrer aucune contradiction. Des écrivains juifs ont-ils pu avoir assez de talents pour forger une histoire assez longue avec tant d'uniformité? Le prodige plus surprenant encore serait qu'ils s'accordassent avec ce que saint Pierre, saint Paul et saint Jean ont écrit dans leurs lettres. Nos adversaires, qui ne cessent de déprimer les Juifs, leur accordent ici une sagacité qui tiendrait du prodige et dont on ne peut citer aucun exemple.

Tout homme sensé, qui lit les Evangiles sans prévention, y reconnaît évidemment quatre mains différentes; mais il ne sent pas moins que, pour y mettre la naïveté et l'uniformité qui y règnent, il a fallu ou quatre témoins oculaires, ou quatre disciples instruits avec le plus grand soin par ces témoins mêmes.

On conçoit que saint Jean, qui avait tout vu et tout entendu, a pu se rappeler les faits et les discours de Jésus-Christ, soixante ans après leur date, parce qu'il les avait souvent répétés aux fidèles qu'il instruisait. S'il ne les avait appris que par la bouche d'autrui, il serait impossible que sa mémoire lui eût fourni un si grand nombre de discours et de circonstances dont les autres évangélistes n'avaient pas parlé. Si les Evangiles avaient été composés après coup et long-temps après la mort des apôtres, jamais l'on n'aurait imaginé que celui de saint Jean eût été fait le dernier.

Selon la tradition commune, saint Matthieu a écrit l'an 36, trois ans après la mort de Jésus-Christ; saint Marc, dix ans plus tard; saint Luc, en 53 ou en 55; saint Jean, vers l'an 97 ou 100 (636).

(634) *Act.* v, 28.
(635) *Luc.* I, 1.

(636) Selon un manuscrit de la Bibliothèque du roi, l'Evangile de saint Matthieu a été écrit l'an 41

Est-ce par hasard que le premier et le dernier de ces quatre Evangiles se trouvent exactement analogues aux circonstances dans lesquelles étaient les auteurs? Saint Matthieu, qui travaillait principalement à la conversion des Juifs, a écrit en hébreu; il commence son évangile par la généalogie du Sauveur, pour montrer qu'il descendait d'Abraham et de David; il lui applique un plus grand nombre de prophéties que les autres évangélistes; il insiste sur la virginité de Marie: quatre précautions nécessaires à l'égard des Juifs.

Lorsque saint Jean a écrit, Cérinthe, Saturnin, Basilide, philosophes païens mal convertis, attaquaient, les uns la divinité de Jésus-Christ, les autres la réalité de sa chair; l'évangéliste commence par la génération éternelle du *Verbe fait chair;* il expose le plan sublime de la sagesse divine dans la dispensation de la révélation depuis le commencement du monde; il met dans la bouche du Sauveur les déclarations les plus formelles de sa divinité. Des faussaires auraient-ils eu le talent d'adapter ainsi leur travail aux circonstances, lorsqu'elles n'existaient plus? C'est un peu trop de sagacité pour des Juifs; l'imposture prétendue ressemble trop à la vérité. Saint Jean ne parle point de la prophétie de Jésus-Christ sur la ruine de Jérusalem, que nous lisons dans saint Matthieu; comme il a écrit après cet événement, on l'aurait accusé d'avoir forgé la prédiction après coup. C'est la remarque de saint Jean Chrysostome (637).

Nous pourrions faire des observations semblables sur saint Marc et saint Luc: les évangiles apocryphes, dont nous parlerons amplement dans la suite, portent-ils de pareils caractères d'authenticité?

§ VI.

Troisième preuve : Ces livres ont été connus dès leur origine.

Troisième preuve. Les Evangiles ont été connus dès le temps même auquel on suppose qu'ils ont été composés. Saint Justin, qui a écrit cinquante ou soixante ans après saint Jean, nous apprend que dans les assemblées chrétiennes on lisait les mémoires des apôtres et les écrits des prophètes, et que ces *Mémoires* sont nommés *Evangiles* (638).

Cet usage s'est perpétué jusqu'à nous; il dure encore: mais il est plus ancien que saint Justin; il paraît imité des Juifs, qui, le jour du sabbat, lisaient publiquement les Ecritures dans leurs synagogues. Saint Jean, dans l'*Apocalypse*, chapitre IV et suiv., a représenté la gloire du ciel sous l'image des assemblées chrétiennes: il peint un trône sur lequel est assis le président ou l'évêque; un rang de siéges des deux côtés, où sont placés des vieillards ou des prêtres; au milieu *l'Agneau* en état de victime; sous l'autel, les martyrs qui ont souffert la mort pour la parole de Dieu; à la droite du trône, *un Livre* scellé de sept sceaux qui ne peuvent être ouverts que par l'Agneau. Quel est ce livre, sinon les écrits des prophètes et des apôtres dont parle saint Justin? De son temps, les fidèles ne faisaient que ce qu'ils avaient vu faire aux apôtres. C'est sur ce plan qu'a été construit dans la suite le chœur des anciennes basiliques.

Saint Ignace, contemporain et disciple de saint Jean, dit qu'il a recours à *l'Evangile comme à la chair* ou à la personne *de Jésus-Christ, et aux apôtres, comme au presbytère de l'Eglise* (639): voilà les deux parties du Nouveau Testament clairement désignées. Saint Ignace aurait-il ainsi parlé des Evangiles, s'il les avait crus écrits par des hommes suspects ou mal instruits?

Il est donc certain que, dès le temps des apôtres, dès l'origine des assemblées chrétiennes, l'usage a été d'y lire les livres saints, les prophètes, les Evangiles, les lettres que les apôtres écrivaient aux Eglises: Saint Paul voulait qu'il en fût ainsi des siennes (640). Ce que nous faisons encore aujourd'hui est de tradition apostolique. Cet usage une fois établi, a-t-il été possible qu'aucune Eglise, du vivant des apôtres, ou immédiatement après leur mort, reçût comme leur ouvrage des écrits qui ne venaient ni d'eux ni de leurs disciples, et auxquels ils n'avaient donné aucune autorité? A-t-il été possible d'introduire dans la liturgie la lecture des livres apocryphes, dont on ne connaissait pas les auteurs? Les livres dont la lecture faisait partie de l'office divin, ont-ils pu recevoir dès lors des altérations considérables, sans que l'on s'en soit aperçu?

Lorsque l'auteur de l'*Examen critique des apologistes de la religion chrétienne* a osé soutenir que saint Justin est le premier qui ait eu connaissance des quatre Evangiles que nous avons (641), il a contredit saint Justin lui-même: ceux qui assurent qu'ils n'ont commencé à paraître que sous Trajan, s'inscrivent en faux contre des monuments irrécusables.

Tertullien, qui vivait au IIIe siècle, atteste que les Eglises fondées par les apôtres conservaient encore les originaux des lettres qu'elles en avaient reçues: *Authenticæ Litteræ eorum recitantur* (642). Pierre, évêque d'Alexandrie, nous apprend qu'au VIe siècle on gardait encore à Ephèse l'autographe de l'Evangile de saint Jean, *To idiocheiron* (643). On a donc poussé l'attention aussi loin qu'il était possible, pour assurer l'authenticité des véritables écrits des apôtres.

celui de saint Marc en 43; celui de saint Luc en celui de saint Jean l'an 63.

(637) Homil. 77 *in Matth.*

(638) *Apol.* 1, n° 66 et 67.

(639) *Ad Philadelph.*, n° 5.

(640) *Coloss.* IV, 16.

(641) *Exam. crit.*, c. 1.

(642) *De Præscript.*, c. 36.

(643) *Chron. Alex.* a Radero editum.

Aussi, lorsque Marcion et d'autres voulurent altérer nos livres saints ou y substituer les leurs, Tertullien, pour les confondre, appelait à la tradition des Eglises : « Voyons, dit-il, ce qu'ont reçu de Paul les Corinthiens et les Galates, ce que lisent les Philippiens, les Thessaloniciens, les Ephésiens, ce qu'annoncent les Romains, à qui Pierre et Paul ont laissé l'Evangile signé de leur sang. Nous avons encore les Eglises fondées par Jean : quoique Marcion rejette son Apocalypse, cependant la suite des évêques, qui remonte jusqu'à l'origine, s'arrête à Jean, comme à son auteur. C'est ainsi que l'on reconnaît la source de tous les autres livres. Or, ce ne sont pas seulement les Eglises apostoliques, mais toutes les Eglises qui leur sont unies par le sceau d'une même foi, qui possèdent l'Evangile de saint Luc dès sa naissance (644). »

Saint Augustin répétait le même argument aux manichéens (645); saint Irénée l'avait fait avant Tertullien (646). Origène dit, au commencement de son *Commentaire sur saint Matthieu*, qu'il a appris par la tradition qu'il y a quatre Evangiles qui sont seuls reçus sans contestation dans toute l'Eglise de Dieu, qui est sous le ciel, celui de saint Matthieu, celui de saint Marc, celui de saint Luc et celui de saint Jean.

Au IVe siècle, Eusèbe, faisant le catalogue des livres sacrés, met au premier rang les quatre Evangiles, les *Actes des apôtres*, les *Epîtres* de saint Paul, la première de saint Jean, et la première de saint Pierre. Voilà, dit-il, ceux qui sont reçus d'un consentement universel; il place ensuite ceux dont on a douté, et finit par ceux que l'on a toujours rejetés (647). Or Eusèbe, Origène, saint Irénée connaissaient non-seulement les écrits des auteurs plus anciens qui nous restent, mais encore ceux que nous n'avons plus; ils avaient vu les ouvrages des hérétiques qui avaient pu former des objections contre l'authenticité des Evangiles; ils assurent néanmoins que l'on n'en a jamais douté. Si les incrédules d'aujourd'hui ont découvert quelque monument dont ces Pères n'aient pas eu connaissance, ils devraient le mettre au jour.

Ils diront peut-être que ces Pères n'approchaient pas assez du temps des apôtres; mais outre que saint Irénée a été instruit par les disciples immédiats des apôtres, il allègue, non des témoignages particuliers, mais celui des Eglises fondées par les apôtres. Ce témoignage rendu par les sociétés éloignées les unes des autres, qui toutes font profession de s'en tenir aux leçons de leurs fondateurs, est invincible; puisqu'il est uniforme, il n'a été ni changé ni interrompu : il est aussi fort au IVe siècle qu'il l'était au Ier.

§ VII.

Quatrième preuve : Les Pères apostoliques les ont cités.

Quatrième preuve. On n'a jamais douté de l'authenticité d'un livre qui a été connu et cité par les auteurs contemporains, ou qui ont écrit immédiatement après l'époque de sa naissance; or les écrivains du Ier et du IIe siècle, que l'on nomme les Pères apostoliques, saint Barnabé, saint Clément, Pape, saint Ignace, saint Polycarpe, Hermas, auteur du livre du *Pasteur*, ont connu nos quatre Evangiles; ils en ont tiré un grand nombre de textes, ou en propre terme ou en substance : nous l'avons fait voir dans un autre ouvrage (648); il serait trop long de répéter cette liste de passages. Ces citations mêmes, jointes à la tradition des Eglises, ont servi de règle dans les siècles suivants, pour distinguer les Evangiles authentiques d'avec ceux qui ne l'étaient pas. Origène, Eusèbe, saint Jérôme, les conciles de Nicée, de Carthage, de Laodicée, ont jugé que nos quatre Evangiles étaient authentiques, parce qu'ils ont été cités par les Pères apostoliques et par les suivants; ils n'ont point admis les Evangiles apocryphes, parce qu'on ne pouvait alléguer en leur faveur, ni le suffrage de ces Pères, ni la tradition des Eglises; ils rendent compte des raisons qui les ont déterminés (649).

Nous convenons que les Pères apostoliques n'ont point *nommé* nos Evangiles; ils les ont cité de mémoire, en faisant plus d'attention au sens qu'aux paroles, sans dire que tel passage est de saint Matthieu, tel autre de saint Luc, etc. Ils ont agi de même à l'égard des livres de l'Ancien Testament; ils en allèguent les termes ou le sens, sans indiquer le livre d'où le texte est tiré; les Pères des siècles postérieurs ont souvent fait de même. Cette manière de citer les livres saints prouve qu'ils étaient très-connus des fidèles, qu'il n'était pas nécessaire de les leur indiquer nommément, parce qu'ils étaient accoutumés à les lire et à les entendre lire dans leurs assemblées.

Les écrits des Pères apostoliques ne sont ni des dissertations, ni des traités théologiques, ni des disputes savantes; ce sont des leçons de morale, des exhortations paternelles, adressées aux Eglises par les disciples des apôtres. On les lisait dans les assemblées chrétiennes, aussi bien que celles des apôtres et les actes des martyrs (650). Il n'était pas besoin d'y citer nommément les Evangiles, puisque la doctrine, la morale, et souvent les paroles de l'Evangile en étaient le fond principal. L'Eglise catholique a conservé ces anciennes lectures dans son office; nous les continuons encore : il est bon d'imiter nos pères, et de conserver nos

(644) *Contre Marcion*, l. IV, c, 5.
(645) *Contra Faustum*, l. XIII, c. 4; l. XXVIII, c. 2; l. XXXIII, c. 6.
(646) *Contra hæret.*, l. III, c. 3.
(647) *Hist. eccl.*, l. III, c. 25.
(648) *Certit. des preuves du christian.*, troisième édit., pag. 32 et suiv.
(649) EUSÈBE, *Hist. eccl.*, l. III, c. 25.
(650) *Actes du martyre de saint Ignace et de saint Polycarpe. Lettres de l'Eglise de Lyon, sur les martyrs*; EUSÈBE, *Hist. eccl.*, l. IV, c. 23; TERTULL., *De præscr.*, c. 36; *Contre Marcion*, l. IV, c. 5.

titres par le même moyen qui les a fait passer jusqu'à nous.

Pourrait-on ne pas reconnaître dans les Pères apostoliques les faits, les dogmes, la morale, les maximes tirées de nos Evangiles? C'est le même ton et le même esprit. Dans quelle autre source ces pasteurs vénérables auraient-ils puisé leur caractère inimitable de candeur, de simplicité, d'humilité, de piété, de respect et d'amour pour Jésus-Christ, de charité pour les hommes, d'ardeur pour les souffrances et pour le martyre? De même que les apôtres ont été les images vivantes de leur maître, ainsi leurs vertus ont été retracées par les Pères du Ier et du IIe siècle. On ne disputait pas encore contre les hérétiques sur l'authenticité de nos livres; ces hommes audacieux n'avaient pas encore osé les attaquer, et les Pères ne pouvaient pas prévoir jusqu'où les sectaires pousseraient bientôt la témérité.

Lorsque Dioclétien eut ordonné de brûler nos livres saints, une multitude de Chrétiens aima mieux souffrir la mort que de les livrer; et l'on suppose que dans la ferveur du Ier et du IIe siècle, les fidèles n'ont eu aucun zèle à connaître et à conserver les vrais écrits des apôtres, qu'ils en ont reçu de toutes mains sans discernement et sans précaution. Toujours prêts à verser leur sang pour la conservation de leur foi, ils n'ont fait aucun scrupule de la laisser altérer dans les sources mêmes, de duper les simples, et de se laisser tromper eux-mêmes par des suppositions de livres, par des histoires sans aveu, par des fourberies et des falsifications de toute espèce. Tel est le tableau que les incrédules nous tracent de l'Eglise primitive; ils ont tort de prêter aux premiers fidèles leurs propres mœurs, et l'esprit duquel ils sont animés.

§ VIII.

Cinquième preuve : Témoignage des anciens.

La cinquième preuve est le témoignage des auteurs qui ont succédé immédiatement aux disciples des apôtres, et qui font profession de n'assurer que ce qu'ils en ont appris. Papias, contemporain de saint Polycarpe, disait, vers le milieu du IIe siècle, qu'il avait été exact à interroger ceux qui avaient ouï prêcher les apôtres, et qu'il avait toujours formé sa croyance sur cette tradition. Voici ce qu'il tenait d'un prêtre nommé *Jean*, et d'Aristion, qu'il nomme *disciples du Seigneur*. « Saint Marc, interprète de saint Pierre, écrivit exactement tout ce qu'il avait appris de cet apôtre, sans raconter cependant par ordre de tout ce qui avait été dit ou fait par le Seigneur : car il n'avait jamais entendu ni suivi le Seigneur lui-même; mais il avait vécu avec saint Pierre, qui prêchait l'Evangile, non pour faire l'histoire des discours de son maître, mais pour instruire ses auditeurs. Saint Marc n'a donc point été répréhensible en écrivant plusieurs choses, telles que sa mémoire les lui fournissait. Son unique dessein était de ne rien omettre de ce qu'il avait entendu, et de n'y rien ajouter de faux...... Saint Matthieu écrivit les oracles divins en hebreu; divers interprètes les ont traduits comme ils ont pu (651). »

On objecte que ce témoignage de Papias ne se trouve que dans Eusèbe; mais Eusèbe n'a jamais été accusé de citer à faux les écrits dont il nous a conservé des fragments. Une preuve de son exactitude est la conformité de ses citations avec les ouvrages qui nous restent des anciens.

On ajoute que, selon Eusèbe lui-même, Papias était un petit génie, et qu'il entendit mal plusieurs points de la doctrine des apôtres. Mais il n'avait pas besoin d'un grand génie pour raconter simplement un fait qu'il tenait des disciples des apôtres. On admet tous les jours, pour prouver des faits, le témoignage de gens que l'on ne voudrait pas consulter, s'il s'agissait de doctrine.

Papias n'est pas le seul qui eût reçu cette histoire des disciples des apôtres. Saint Clément d'Alexandrie, qui n'était rien moins qu'un petit génie, la rapportait de même dans ses hypotyposes. Une preuve qu'il ne la tenait point de Papias, c'est qu'il y ajoute des circonstances dont Papias ne parle point, et il dit qu'il l'avait reçue de plusieurs prêtres fort vieux. Il témoigne, d'après eux, que l'ordre selon lequel nous plaçons les quatre Evangiles, est celui de leur date (652).

Quand on objecte que ces écrivains ne remontent point jusqu'au temps même des apôtres, on ne fait pas attention que la certitude d'un témoignage ne dépend point de l'âge plus ou moins avancé du témoin, ni de l'époque plus ou moins reculée du fait, mais de la chaîne qui a mis le fait à portée du témoin. Un homme instruit par les apôtres, à l'âge de vingt ans, pouvait, soixante ans après, rendre sur les faits qu'il tenait de leur bouche, un témoignage aussi fort et aussi convaincant que s'il l'avait rendu immédiatement après la mort des apôtres. Saint Jean vécut un siècle entier; l'Asie était remplie de ses disciples; ceux-ci pouvaient porter immédiatement leur témoignage jusque sur la fin du IIe siècle. Or, Papias, saint Justin, saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, ont vécu dans ce siècle même; ils avaient raison de consulter les vieillards; ceux-ci pouvaient avoir vu et entendu le dernier des apôtres.

Si, dans la durée de ce siècle, ou sur la fin du Ier, on connaissait quelques écrivains qui n'eussent fait aucune mention de nos Evangiles, et qui ne les eussent pas connus, ce serait, sans doute, un préjugé fâcheux; mais où sont ces écrivains? Dès que la tradition de l'authenticité des quatre Evangiles a été formée au milieu du IIe siècle, elle tient immédiatement aux apôtres, elle commence une chaîne qui s'étend

(651) EUSÈBE, *Hist. eccl.*, l. III, c. 39.

(652) EUSÈBE, *Hist. eccl.*, l. III, c. 14.

sans interruption à tous les siècles suivants.

On dira peut-être que les témoins ne sont pas en assez grand nombre; combien en faudrait-il de plus. Leur attestation n'est point une opinion particulière; c'est la croyance publique des Eglises de leur temps, puisque ces livres étaient lus constamment et publiquement dans ces Eglises fondées par les apôtres.

§ IX.

Sixième preuve : Aveu des anciens hérétiques et des incrédules.

Sixième preuve. Les hérétiques du Ier et du IIe siècle, les sectateurs de Cérinthe et de Carpocrate, de Valentin et de Marcion, les ébionites, les sévériens, etc., ne niaient point l'authenticité de nos Evangiles; quelque intéressés qu'ils fussent à la révoquer en doute, ils en sont néanmoins convenus. Ce n'est qu'au IIIe siècle et plus tard, qu'il s'est trouvé des sectaires assez entêtés pour soutenir que ces écrits étaient d'une date postérieure aux apôtres. Donc jusqu'alors cette authenticité avait été regardée comme incontestable.

Nos adversaires sont étonnés de ce fait, il leur paraît incroyable, ils disent que nous en imposons (653) : c'est qu'ils n'ont pas lu les anciens.

« Telle est, dit saint Irénée, la certitude de nos Evangiles, que les hérétiques même leur rendent témoignage et en empruntent l'autorité pour confirmer leur doctrine. Les ébionites qui se servent du seul Evangile selon saint Matthieu, peuvent être convaincus par ce même Evangile, qu'ils ont des sentiments erronés sur Notre-Seigneur. Marcion, qui retranche plusieurs choses de l'Evangile selon saint Luc, et blasphème contre Dieu, peut être réfuté par les endroits mêmes qu'il a conservés. Ceux qui distinguent Jésus d'avec le Christ, qui disent que Jésus a souffert pendant que le Christ est demeuré impassible, pourraient se corriger, s'ils lisaient avec amour de la vérité l'Evangile de saint Marc, qu'ils admettent. Les disciples de Valentin reçoivent l'Evangile de saint Jean tout entier, *plenissime utentes;* il est donc facile de leur prouver qu'ils ne disent que des faussetés..... Or, puisque ceux qui nous contredisent rendent témoignage aux Evangiles et s'en servent, la preuve que nous en tirons contre eux est certaine et invincible (654). » On peut se convaincre du même fait par les extraits de Théodote et de Valentinien, qui sont à la suite de saint Clément d'Alexandrie (655); on y verra les divers passages tirés de nos Evangiles, par lesquels ces hérétiques tâchaient de confirmer leurs erreurs.

Cérinthe et Carpocrate admettaient l'Evangile de saint Matthieu tout entier, au rapport de saint Epiphane (656); les ébionites n'en retranchaient que les deux premiers chapitres, à ce que dit saint Irénée (657). Les sévériens, selon le témoignage du même saint, cité par Eusèbe (658), admettaient la loi, les prophètes et les *évangélistes;* mais ils les entendaient à leur manière. Valentin recevait nos quatre Evangiles; dans la suite, ses disciples en composèrent un nouveau (659). Théodote et les aloges ne rejetaient que l'Evangile de saint Jean (660). Marcion, qui n'adoptait que celui de saint Luc, ne niait point que les trois autres ne fussent véritablement des trois auteurs dont ils portent les noms; mais il leur refusait croyance, parce que saint Paul, dans l'*Epître aux Galates*, dit qu'il y a de faux apôtres qui corrompent l'Evangile de Jésus-Christ (661). Cette raison, toute ridicule qu'elle est, suppose que Marcion ne niait point l'authenticité de ces trois Evangiles; mais qu'il attaquait la bonne foi des Evangélistes mêmes. Il ajoutait que l'Evangile de saint Luc, tel que nous l'avons, avait été falsifié. Tertullien fait voir que la falsification est dans celui de Marcion, et non dans le nôtre; puisque celui-ci existait avant Marcion, et que Marcion lui-même le recevait tel qu'il est avant d'être hérétique (662).

Quelques-uns de ces chefs de secte, tels qu'Ebion et Cérinthe, passent pour avoir vécu sur la fin du Ier siècle, du temps même des apôtres, du moins avant la mort de saint Jean. Comment ont-ils pu avouer ou supposer l'authenticité des Evangiles qui réfutaient leur doctrine, si ce point de fait n'était pas incontestable?

De tout temps les incrédules ont reproché au christianisme les hérésies auxquelles il a donné lieu dès sa naissance; Dieu a permis ce scandale, pour fournir à son Eglise des témoins non suspects de l'authenticité de ses titres, de la vérité des faits sur lesquels elle se fonde, de la puissance du bras qui l'a soutenue. C'est à nos ennemis mêmes que nous en appelons toujours, pour prouver ce que l'on ose nous contester.

Celse et Julien étaient sans doute des hommes instruits; ils n'ont négligé aucune des accusations que l'on pouvait former contre les Chrétiens : ils ne leur reprochent point d'avoir forgé les Evangiles sous le nom des apôtres : Julien les cite nommément sans les suspecter (663). Si l'on dit qu'il était trop éloigné de leur origine, Celse en était très-voisin; selon l'opinion commune, il a vécu sous Adrien vers l'an 117; saint Jean était mort depuis peu de temps. Celse connaissait nos Evangiles; il affirme qu'il les a lus (664); il les suit pied

(653) *Exam. crit. des apol. de la relig. chrét.*, c. 1; *Lettre du Recueil philos.*, pag. 180.
(654) Saint Irén., l. III, c. 11, n° 7.
(655) Edition de Potter, tome II, pag. 966.
(656) Hæres. 28, c. 5; hær. 30, c. 14.
(657) Saint Irén., l. I, c. 6, n° 2.
(658) *Hist. eccl.*, l. IV, c. 29.
(659) Tertull., *Præscr.*, c. 38 et 49.
(660) Saint Irén., l. III, c. 11.
(661) Tertull., *contre Marcion*, l. IV, c. 3.
(662) Tertull., *ibid.*
(663) Saint Cyrille, *contre Julien*, l. X, p. 327.
(664) Origène, *contr. Celse*, l. II, n° 74.

à pied ; nous le ferons voir en donnant l'extrait de son ouvrage ; il ne les regarde point comme des livres supposés ou apocryphes. Il accuse en général les Chrétiens d'avoir altéré le texte de leurs livres : Origène lui répond que ce sont les hérétiques. Les manichéens renouvelèrent le même reproche : saint Augustin le réfute en appelant à la conformité des manuscrits les plus anciens (665).

Telle a donc été la marche des disputes entre les hérétiques et les enfants de l'Eglise. Durant le Ier et le IIe siècle, les sectaires n'ont pas osé nier l'authenticité de nos Evangiles ; le fait était trop récent et trop bien établi ; ils se bornèrent à en altérer la doctrine, à retrancher ou falsifier quelques passages, à tordre le sens du texte. Dans la suite leur audace augmenta ; ils forgèrent de nouveaux Evangiles sous le nom des apôtres ; la difficulté de les distinguer d'avec les vrais, servit à répandre des nuages sur l'authenticité de ceux-ci : bientôt des docteurs plus hardis osèrent soutenir que les nôtres n'étaient pas des apôtres. C'est ainsi que la fausse monnaie sert à décrier et à suspecter la vraie. Aujourd'hui les incrédules ont la bonne foi de rejeter sur les premiers fidèles les fourberies des hérétiques. Enfin quelques-uns soutiennent que les apôtres mêmes ont composé ces livres pour se forger des titres (666). Nous pouvons nous en tenir à cet aveu.

§ X.

Première objection : Les Evangiles n'ont point été cités par des auteurs contemporains.

Nos Evangiles sont donc revêtus de tous les signes qui peuvent caractériser des enfants légitimes ; ils portent sur leur front la date de leur naissance ; ils présentent les traits, le génie, les mœurs, l'esprit de leurs pères ; ils ont été reçus, sans difficulté, dans la famille sainte à laquelle ils appartiennent ; tous les témoins, à portée de déposer du fait, en ont rendu témoignage ; ceux mêmes qui avaient le plus d'intérêt à contester leurs droits, les ont authentiquement reconnus. Parmi les divers ouvrages des auteurs profanes, en peut-on citer un seul qui réunisse aussi éminemment toutes les preuves possibles d'authenticité ?

Première objection. La seule preuve valable pour constater l'authenticité d'un écrit, est de montrer qu'il a été connu et nommément cité par les contemporains, comme étant de l'auteur dont il porte le nom : or, aucun auteur, contemporain des apôtres, n'a cité nos Evangiles sous le nom des auteurs auxquels ils sont attribués ; donc toutes les preuves que nous avons alléguées sont nulles et insuffisantes.

Réponse. Nous demandons : 1° Qui sont les écrivains, contemporains des apôtres, qui auraient dû citer nommément nos Evangiles et qui ne l'ont pas fait ; nous prions nos adversaires de les alléguer. 2° Nous soutenons que leur règle de critique est fausse, et nous allons le démontrer.

En prenant le nom de *contemporain* dans le sens rigoureux que lui donnent nos adversaires, nous n'aurions peut-être pas un seul livre profane ancien dont on pût affirmer l'authenticité. Où sont les écrivains contemporains qui nous garantissent que les ouvrages de Tite-Live, de Cicéron, de Plutarque, sont véritablement de ces auteurs ? Personne ne doute de l'authenticité des poëmes d'Homère et d'Hésiode ; le premier qui en ait parlé est Hérodote, qui a vécu quatre cents ans après eux : est-ce là un témoin contemporain ?

La date d'une histoire isolée, d'un livre auquel personne ne prend intérêt, qui ne peut favoriser ni gêner personne, a besoin, sans doute, de l'attestation des auteurs contemporains, ou presque contemporains ; mais un livre sur lequel sont fondés la croyance, les mœurs, les usages d'une société nombreuse qui s'accroît tous les jours, n'est pas un enfant perdu ni abandonné, il opère des effets publics ; il est lu dans les assemblées ; on en rappelle les paroles et les lois ; il fait du bruit ; il souffre des contradictions : voilà les indices de sa naissance. Y a-t-il des contemporains en état de nous justifier l'authenticité des lois romaines, portées par divers empereurs ? L'exécution de ces lois, voilà la meilleure attestation.

Nos adversaires ont ainsi raisonné sur les écrits de Confucius, des brahmines, de Zoroastre, de Mahomet ; ont-ils produit les témoignages d'auteurs contemporains, nationaux ou étrangers ? Sont-ils assurés que les Chinois, les Indiens, les Parsis, les musulmans, dans leur origine, ont été plus éclairés et plus difficiles à tromper que les premiers Chrétiens ?

C'est une opiniâtreté absurde de vouloir que des hommes, d'une religion différente de la nôtre, aient rendu témoignage à nos livres, qu'ils ne connaissaient point, qui ne les intéressaient en rien, que leurs préjugés devaient leur faire regarder comme des fables. Que dirait-on, si, pour avouer l'authenticité du Zend-Avesta, nous exigions qu'il fût muni du témoignage des Juifs, des Chrétiens ou des mahométans ? Il n'est pas moins ridicule de supposer que les disciples des apôtres ont dû publier à son de trompe, et répéter dans toutes leurs lettres, que nos quatre Evangiles sont véritablement des auteurs dont ils portent les noms. Les fidèles n'avaient là-dessus aucun doute ; ils avaient reçu ces livres de la main de leurs fondateurs. Des attestations plus amples ne sont devenues nécessaires que soixante ou quatre-vingts ans après, lorsque des faussaires ont osé forger de faux titres. Mais les apôtres ni leurs disciples n'ont pas été obligés de prévoir l'excès de démence au-

(665) *Contra Faustum*, l. XXXIII, c. 6.
(666) *Tableau des saints*, tome II, chap. 2, pag. 127, 144, 148, etc.

quel devaient se porter, dans la suite, les hérétiques et les incrédules.

Dieu néanmoins, pour les confondre, a voulu que nous eussions sur ce point, non-seulement la preuve que le fait exige par lui-même, mais des témoignages, des citations, des aveux surabondants, desquels on aurait pu absolument se passer, sans qu'il en résultât rien contre l'authenticité des Evangiles.

§ XI.

Deuxième objection : Les Pères apostoliques ont cité des Evangiles apocryphes.

Deuxième objection. Il y a eu un grand nombre d'Evangiles apocryphes, supposés, dès le Ier siècle, qui ont eu autorité pendant un certain temps : donc le prétendu zèle des fidèles à conserver les vrais Evangiles ne prouve point leur authenticité. Ces Evangiles apocryphes ont été cités par les Pères apostoliques; les plus savants critiques en conviennent; il y a plusieurs passages de ces Pères qui ne sont point dans nos Evangiles, et qui se trouvaient dans les Evangiles apocryphes : donc il est incertain si les textes que nous alléguons sont tirés des uns plutôt que des autres. Le fait est d'autant plus douteux, que les Pères apostoliques n'ont point nommé nos Evangiles, et que la plupart de leurs passages ne s'y trouvent point mot pour mot. On ne sait même si ces passages sont tirés de quelques livres, ou s'ils ont été retenus par tradition (667).

Nos adversaires auraient dû se borner là; mais ils sont allés plus loin; ils ont affirmé que les Pères qui ont précédé saint Justin, n'avaient cité que des livres apocryphes. Toland, dans son *Amyntor*, avait osé avancer ce fait; la troupe moutonnière des incrédules l'a répété avec une confiance intrépide (668) : ainsi se forme la tradition parmi eux. L'auteur des *Lettres à Sophie* lance une très-belle invective contre l'Eglise qui s'est servie de faux ouvrages pour s'établir, qui les a rejetés ensuite, et qui place au rang des saints ceux qui ont employé le mensonge pour servir la vérité (669).

Réponse. Remarquons d'abord la justesse de leurs raisonnements. Selon eux, il est certain que les premiers Pères ont fait usage des Evangiles apocryphes, puisque deux passages qu'ils citent ont été retrouvés dans ces faux Evangiles; et il n'est pas certain qu'ils aient connu les nôtres, quoique environ quarante passages qu'ils allèguent, ou auxquels ils font allusion, se retrouvent dans les nôtres. Ils n'ont pas connu nos Evangiles, puisqu'ils ne les ont pas nommés; et ils ont connu les Evangiles apocryphes, quoiqu'ils ne les aient pas nommés. On doit croire les critiques modernes, lorsqu'ils avouent que les Pères apostoliques ont cité les Evangiles apocryphes, que nous n'avons plus; et on ne doit pas croire les anciens, lorsqu'ils attestent que ces Pères ont cité nos Evangiles, dans lesquels nous retrouvons en effet leurs passages. Il est certain, si ces textes viennent de nos Evangiles, puisqu'ils n'y sont pas toujours mot pour mot; et il est incertain qu'ils viennent des Evangiles apocryphes, quoiqu'ils n'y fussent pas mot pour mot. On peut douter si ces passages nombreux n'ont pas été retenus par tradition; mais on ne doit pas soupçonner que deux passages conformes aux Evangiles apocryphes aient été retenus par tradition.

Si un apologiste de la religion s'avisait de faire de pareils arguments, il serait couvert d'opprobres par les incrédules. Quand on les voit triompher sur de pareilles observations, encenser ceux qui les ont faites, en prendre droit d'insulter à nos apologistes (670), en vérité on ne sait plus où l'on en est.

Eclaircissons les faits. Nous nions qu'il y ait eu des Evangiles apocryphes, supposés *dès le Ier siècle;* nous défions nos adversaires de prouver la date de leur supposition. Saint Luc dit, à la vérité, que *plusieurs se sont mis à écrire* avant lui; mais est-il certain que les Evangiles antérieurs au sien soient des Evangiles apocryphes, et non ceux de saint Matthieu et de saint Marc? Saint Jérôme (671), et d'autres écrivains postérieurs l'ont cru; Origène, plus ancien, n'a pas osé l'affirmer. Peut-être, dit-il, ces paroles, *se sont mis à écrire*, renferment-elles un reproche contre ceux qui avaient écrit avant lui (672). Ce n'est là qu'une conjecture, et elle paraît détruite par le texte même de saint Luc. Il dit que ces historiens ont tenté d'écrire les faits, conformément au récit des témoins oculaires ou des apôtres : *sicut tradiderunt nobis qui ab initio ipsi viderunt;* il ne dit point qu'il va écrire pour les contredire ou pour les réfuter, mais pour les imiter : *visum est et mihi*, etc. Que résulte-t-il de là en faveur de l'antiquité des Evangiles apocryphes? Rien du tout. N'importe : les incrédules ont trouvé bon de prendre la conjecture d'Origène et de saint Jérôme pour un témoignage irréfragable, et de décider magistralement que les Evangiles apocryphes sont les plus anciens.

§ XII.

Examen de ce fait. Saint Clément de Rome.

En second lieu, est-il certain que les Pères apostoliques aient cité les Evangiles apocryphes? Point de preuve solide de ce fait.

Dans la deuxième lettre de saint Clément

(667) *Examen critique*, chap. 1; *Histoire critique de Jésus-Christ.* Préface pag. xvj; *Réflexions importantes sur l'Evangile*, page 126.

(668) *Examen critique*, c. 1; *Lettre du recueil philosophique*, pag. 179; *Analyse de la religion chrétienne*, pag. 32 et 33; *Question de Zapata*, n° 61; *Examen important*, c. 13; *Questions sur l'Encyclopédie*, art. *Apocryphes*, *Athéisme*, *Evangile.*

(669) Troisième lett., pag. 43.

(670) *Questions sur l'Encyclop.*, art. *Athéisme*, sect. 4.

(671) *Proœm. in Matth.*

(672) *Orig. in Lucam*, hom. 1, selon le grec, tom. III, pag. 932.

de Rome, n. 12, on lit : « Quelqu'un interrogea le Seigneur pour lui demander quand son règne viendrait ; il répondit : Lorsque deux ne seront qu'un ; lorsque ce qui est dehors ressemblera à ce qui est dedans ; lorsqu'il n'y aura plus ni mâle ni femelle. » Saint Clément d'Alexandrie a remarqué qu'on trouvait ces paroles dans l'Evangile des Egyptiens : donc saint Clément de Rome les avait prises dans cet Evangile (673).

Réponse. Nous nions cette conséquence; voici nos raisons. 1° Ni saint Clément d'Alexandrie, ni aucun des anciens Pères, n'a dit que le texte de saint Clément le Romain fût tiré de l'Evangile des Egyptiens; on peut s'en convaincre par la liste des témoignages de ces anciens, que Cotelier a rassemblés (674). Le fait n'est donc appuyé que sur les conjectures des modernes, très-sujettes à révision.

2° Le passage de saint Clément de Rome n'est point conforme à celui de l'Evangile des Egyptiens, rapporté par saint Clément d'Alexandrie; voici les paroles de ce dernier. « : Jules Cassien, chef de la secte des docètes... pour confirmer son erreur, dit : Salomé ayant demandé quand paraîtrait ce dont elle s'informait, le Seigneur répondit : *Lorsque vous aurez foulé aux pieds le voile de la pudeur, lorsque deux ne feront qu'un, lorsqu'il n'y aura plus ni mâle ni femelle.* D'abord, ajoute saint Clément d'Alexandrie, ces paroles ne se trouvent point dans les quatre Evangiles que nous avons reçus par tradition, mais dans celui des Egyptiens. » Ensuite il tâche de donner un sens orthodoxe à ce passage, en le supposant allégorique (675). Il est singulier que des philosophes qui exigent que nous montrions dans les Pères apostoliques, *mot pour mot*, les textes de nos Evangiles, osent soutenir l'identité de deux passages aussi peu ressemblants, et dont le dernier renferme une erreur contraire à la doctrine de saint Clément de Rome.

3° Jésus-Christ dit, selon saint Luc, que dans le siècle futur il n'y aura plus ni maris ni femmes (676). Saint Paul dit aux Galates, qu'en Jésus-Christ il n'y a plus ni Juifs ni gentils, ni homme libre ni esclave, ni mâle ni femelle, que tous ne sont qu'un (677). Nous soutenons avec Cotelier, que le Pape saint Clément a eu plutôt en vue ces deux passages que celui de l'Evangile des Egyptiens; et c'est par les paroles mêmes de saint Paul que saint Clément d'Alexandrie tâche de donner un sens orthodoxe à cet Evangile apocryphe. Jules Cassien peut très-bien avoir corrompu le texte de saint Luc, celui de saint Paul, et celui de saint Clément le Romain ; mais ce dernier n'a pas pu copier l'Evangile des Egyptiens, qui n'existait pas encore.

(673) *Questions sur l'Encyclop.*, art. *Apocryphe.*
(674) *Patres apostolici*, tome I, pag. 128.
(675) *Strom.*, l. III, n° 13, pag. 552.
(676) *Luc*, XX, 35.
(677) *Gal.* III, 28.
(678) FABRICII *Codex apocryph. N. T.*, p. 345.

En effet, cet Evangile fut fabriqué en faveur des gnostiques, docètes ou docites, qui condamnaient le mariage. Les fragments qui en restent le prouvent, le passage cité en fait foi, saint Clément d'Alexandrie le confirme, les anciens et les modernes en conviennent (678). Jamais saint Clément, Pape, n'a donné dans cette erreur; il loue la chasteté, mais il ne condamne pas le mariage, il l'approuve au contraire (679). Croirons-nous qu'il a cité un Evangile fait exprès pour appuyer une hérésie déjà réprouvée par les apôtres (680)? Ces paroles de Jules Cassien : *lorsque vous aurez foulé aux pieds le voile de la pudeur*, qui ne sont point dans saint Clément de Rome, et qui sont substituées à celles-ci : *lorsque ce qui est dehors ressemblera à ce qui est dedans*, auraient dû ouvrir les yeux aux critiques. C'est évidemment une maxime des sectes infâmes de gnostiques qui, en condamnant le mariage, se livraient à l'impudicité.

4° Saint Clément, Pape, a écrit avant la fin du Iᵉʳ siècle; les gnostiques débauchés n'ont paru que vers le milieu du IIᵉ : Jules Cassien, chef des docètes, est postérieur d'un siècle à ce Père. L'Evangile des Egyptiens, fabriqué pour favoriser ces sectes impudiques, a-t-il existé avant leur naissan e et du temps de saint Clément, Pape? Le contraire nous paraît évident. Donc c'est l'auteur de cet Evangile qui a falsifié le texte de saint Clément, et non celui-ci qui a copié l'Evangile des Egyptiens.

Supposer cet Evangile fort ancien, parce qu'il s'y trouve un texte analogue à celui de saint Clément, c'est une pétition de principe. La question est de savoir lequel des deux a copié l'autre, et il est aisé d'en juger : l'interpolation ajoutée à l'Evangile des Egyptiens désigne la main d'un faussaire et non d'un disciple des apôtres.

5° L'auteur de l'*Examen critique* a montré une bonne foi singulière dans la remarque qu'il a faite. « Jules Cassien, dit-il, auteur du IIᵉ siècle, nous apprend que ce fut Salomé qui fit à Jésus-Christ la demande » dont nous avons parlé (681). Il n'a eu garde d'ajouter que Jules Cassien était un sectaire, qu'il y a eu une interpolation dans son texte, qu'il ne fait aucune mention de la lettre de saint Clément, qu'il enseigne une hérésie contraire à la doctrine de ce Père, qu'il est réfuté par saint Clément d'Alexandrie. Excellent témoignage pour prouver qu'un Père apostolique a cité l'Evangile des Egyptiens! Voilà néanmoins le savant respectable auquel l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* prodigue son encens (682).

Si les critiques modernes, qui ont traité cette question, n'ont pas fait toutes ces remarques, elles n'en sont pas moins solides; leur autorité nous en avait imposé, lorsque

(679) Epist. I, n. 1 et 6.
(680) *I Tim.* IV, 3.
(681) *Examen crit.*, c. 1, page 10.
(682) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Athéisme*, sect. 4, page 320 et suiv.

nous avons réfuté l'examen critique; nous avons accordé sur leur parole que saint Clément, Pape, avait cité l'Evangile des Egyptiens : la comparaison des passages et des dates nous a détrompés, et nous force de raisonner différemment.

§ XIII.

Idem. Et saint Barnabé.

Le second passage allégué par nos adversaires prouve encore moins; il est aussi de saint Clément. Dans sa première lettre, n° 23, on lit : « Loin de nous l'Ecriture où il est dit : Malheureux sont ceux qui ont l'esprit double et chancelant, et qui disent, nous avons ouï dire toutes ces choses à nos pères; nous voici parvenus à la vieillesse, et rien de tout cela ne nous est arrivé. » Sa seconde lettre porte, n° 11 : « Il est dit dans les prophéties : Malheureux sont ceux qui ont l'esprit double et le cœur chancelant, qui disent, nous avons ouï dire toutes ces choses à nos pères, et en attendant, de jour en jour, nous n'avons rien vu. » Ce texte, disent nos censeurs, doit être tiré de quelque livre apocryphe (683).

Réponse. Il n'est pas fort utile d'alléguer un passage tiré des prophéties pour prouver que les Pères apostoliques ont cité les Evangiles apocryphes; jamais, dans les écrits de ces Pères, les Evangiles ne sont nommés *Sermo propheticus.* Les paroles de saint Clément sont analogues à celles d'Isaïe, c. v, ỳ. 19; d'Ezéchïel, c. XII, ỳ. 27; et saint Pierre y fait allusion dans sa seconde *Epître,* c. III, ỳ. 4. Si on veut se donner la peine de confronter ces divers passages, on y verra, sinon les mêmes termes, du moins le même sens que dans saint Clément.

C'est encore une maladresse de mettre sous nos yeux un texte cité en termes différents dans les deux lettres de ce Père, et de soutenir en même temps que si les Pères apostoliques ont cité nos Evangiles, il faut y retrouver les textes en propres termes et mot pour mot; cet exemple démontre le contraire. Il y a moins de différence entre le texte de nos Evangiles et la manière dont il est rendu par saint Clément, qu'il ne s'en trouve entre la prophétie que nous voyons dans les deux lettres de ce Pape.

On nous oppose en troisième lieu les paroles de l'*Epître* de saint Barnabé, n° 4. « Le Fils de Dieu dit : Résistons à toute iniquité, et prenons-la en aversion. » Cette sentence, de l'aveu du P. Ménard, n'est point dans nos Evangiles.

Réponse. Elle n'y est point en propres termes; mais dans saint Matthieu, c. VII, ỳ 23, et dans saint Luc, c. XIII, ỳ 27, le Fils de Dieu dit : *Retirez-vous de moi, vous tous qui commettez l'iniquité.* D'ailleurs, qui nous empêche de croire que la maxime de saint Barnabé a été véritablement proférée par Jésus-Christ, que cet apôtre l'avait retenue, quoiqu'elle ne soit dans aucun Evangile? Nos adversaires mêmes conviennent que plusieurs sentences ont été retenues par mémoire, et transmises par la tradition.

Il en est de même de celle que nous lisons dans les *Actes des apôtres : Il vaut mieux donner que de recevoir.* Saint Luc, auteur des *Actes,* l'a placée en d'autres termes dans son Evangile, c. VI, ỳ 28 : *Donnez, et on vous donnera; on versera dans votre sein une mesure abondante,* etc.

Celle qui se trouve dans les constitutions apostoliques : *Soyez des agents de change honnêtes,* est évidemment une allusion à la parabole des talents.

Quant à la maxime citée dans la seconde lettre de saint Clément, n. 8 : *Gardez votre chair chaste et son sceau immaculé,* il ne l'attribue point à Jésus-Christ, c'est seulement une conséquence qu'il tire des paroles du Sauveur.

§ XIV.

Saint Ignace.

Enfin, dans *l'Epître* de saint Ignace *aux Smyrniens,* on lit, n. 3 : « Lorsqu'il (Jésus) vint à ceux qui étaient avec Pierre, il leur dit : Prenez, touchez-moi, et voyez que je ne suis point un esprit sans corps. » Eusèbe dit qu'il ne sait où saint Ignace avait pris ces paroles; mais saint Jérôme nous apprend qu'elles se trouvaient dans l'Evangile selon les Hébreux, et il a jugé que saint Ignace les en avait tirées.

Réponse. Elles sont aussi dans le dernier chapitre de saint Luc; il est dit que les onze apôtres étant rassemblés, *Jésus se présenta au milieu d'eux, et leur dit : Considérez mes mains et mes pieds et soyez assurés que c'est moi; touchez et voyez qu'un esprit n'a pas de la chair et des os, comme vous voyez que j'en ai.* Saint Ignace n'a fait qu'abréger ce passage.

Quoique la manière dont il le rend ait été plus conforme, dans les termes, à l'Evangile des Hébreux, qu'à celui de saint Luc; quoique saint Jérôme en ait jugé ainsi, est-il certain que c'est saint Ignace qui a copié l'Evangile des Hébreux, et non le compilateur de cet Evangile qui a copié saint Ignace? Origène nous apprend que ce même passage se trouvait encore dans le livre intitulé : *La doctrine de saint Pierre* (684); il n'est donc pas fort aisé de savoir de quel livre il est tiré dans l'origine.

L'Evangile des Hébreux n'était d'abord autre chose que celui de saint Matthieu, écrit en hébreu par cet évangéliste; dans la suite il fut interpolé et altéré par les ébionites (685). Les divers fragments conservés par les anciens prouvent que ces altérations ont été faites en différents temps et par différents auteurs; nous n'en savons point la date précise : il s'était écoulé trois cents ans entre saint Ignace et saint Jérôme; nous n'avons plus cet Evangile que saint Jérôme avait traduit, et ce saint n'a pas rendu avec

(683) *Examen critique,* c. 1, pag. 8.
(684) *De principiis,* l. I, Préf., n° 8.
(685) FABRIC. *Cod. apoc. N. T.,* p. 360.

exactitude les paroles de saint Ignace. Comment, au milieu de ce chaos d'incertitudes, décider que saint Ignace a eu plutôt en vue l'Evangile des Hébreux que celui de saint Luc ? On ne peut l'assurer que sur une présomption fausse, savoir, que les Pères apostoliques, en citant l'Ecriture, en ont toujours fidèlement rendu les termes : il est prouvé au contraire par cent exemples, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, qu'ils n'ont eu égard qu'au sens, et se sont mis peu en peine des paroles.

Voilà exactement tous les passages que les critiques ont pu recueillir pour prouver que les Pères apostoliques ont connu et cité des Evangiles apocryphes. Y en a-t-il un seul qui établisse solidement ce fait? De quel front peut-on avancer sur de pareilles conjectures, que les premiers Pères n'ont point connu nos Evangiles, qu'ils n'ont fait usage que des livres apocryphes? Par une présomption semblable, on peut soutenir encore qu'il en a été de même des Pères du IIe, du IIIe et du IVe siècle, puisque souvent, en citant nos Evangiles, ils n'en ont pas conservé scrupuleusement les termes.

La dernière ressource de nos adversaires est de dire « qu'il est incertain si la plupart des axiomes de Jésus-Christ, répétés par les premiers Pères, sont tirés de quelques livres, ou si ce sont des sentences de Jésus-Christ, transmises aux disciples par le canal de la tradition (686). »

Réponse. Donc, il est ridicule d'affirmer que les passages cités par les Pères apostoliques, et qui ne se retrouvent point en propres termes dans nos Evangiles, sont tirés de livres apocryphes. L'objection se réfute elle-même.

§ XV.

Fausses allégations des incrédules.

Nous soutenons qu'environ quarante passages cités par les Pères apostoliques, et qui sont conformes à nos Evangiles, du moins quant au sens et à la substance, en sont véritablement tirés, et n'ont point été retenus par tradition. 1° Parce que souvent la citation même le prouve : *Ait Dominus in Evangelio, alia quoque Scriptura dicit, sicut scriptum est,* etc.; au lieu que quand il s'agit de passages qui ne sont point dans nos Evangiles, la citation ne parle ni de livres ni d'écriture : nous prions le lecteur de le remarquer. 2° Parce que plusieurs, quoique assez longs, se trouvent en propres termes dans nos Evangiles; ce qui n'aurait pu arriver, s'ils avaient été cités par tradition : au contraire les sentences citées par tradition ne consistent qu'en trois ou quatre mots. 3° Parce que les écrivains voisins des temps apostoliques en ont jugé ainsi, en confrontant les vrais et faux Evangiles, et en ont conclu que les Pères avaient connu les premiers et non les seconds.

Eusèbe, pour discerner ces livres canoniques d'avec les apocryphes, observe que les premiers ont été connus et cités par les anciens, au lieu que les autres ne l'ont pas été (687). Saint Jérôme, après une pareille confrontation, a remarqué comme un fait digne d'attention, qu'un passage de saint Ignace se trouvait dans un Evangile apocryphe : donc il a été convaincu que les autres textes évangéliques, cités par les premiers Pères, venaient de nos Evangiles, et non des apocryphes.

Lorsque l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* assure qu'il y a beaucoup de citations pareilles, dont aucune n'est tirée de nos quatre Evangiles (688), il avance une fausseté.

Il fait dire au *savant Fréret*, que nos Evangiles n'ont été écrits que plus de quarante ans après l'année où nous plaçons la mort de Jésus; qu'ils n'ont été faits que dans des langues étrangères, et dans des villes très-éloignées de Jérusalem, comme Alexandrie, Corinthe, Ephèse, Antioche, Ancyre, Thessalonique, toutes villes d'un grand commerce, remplies de Thérapeutes, de disciples de Jean, de Judaïtes, de Galiléens, divisés en plusieurs sectes; que de là vient le grand nombre d'Evangiles tous différents les uns des autres, parce que chaque société particulière et cachée voulait avoir le sien; que les quatre qui nous sont restés, ont été écrits les derniers (689).

Jamais Fréret n'a été assez ignorant pour écrire toutes ces inepties ; elles appartiennent en propre à l'auteur des *Questions.* Fréret savait que l'Evangile de saint Matthieu avait été écrit en hébreu, par conséquent pour des Juifs convertis, et non encore dispersés. Il ne lui est point venu dans l'esprit que le grec fût une langue étrangère dans les villes de la Grèce. Il n'a point imaginé que l'on eût composé des Evangiles pour les thérapeutes et les judaïtes, qui étaient deux sectes de Juifs, ni que les nôtres eussent été écrits les derniers; il avait non-seulement de l'érudition, mais du bon sens, et malheureusement l'auteur des *Questions* ne montre ni l'un ni l'autre.

Que penserons-nous de la confiance avec laquelle les incrédules répètent sur de pareilles autorités, que saint Justin est le premier qui ait eu connaissance de nos Evangiles; que jusqu'à lui on ne trouve que des livres apocryphes cités; que, quoique les premiers Pères fassent fréquemment usage de faux Evangiles, jamais ils ne parlent de ceux qui nous restent (690). Nous avons prouvé, au contraire, que ces pères ont fait très-fréquemment usage de nos Evangiles, et qu'il est faux qu'ils aient cité des Evangiles apocryphes; on ne trouve au-

(686) *Exam. crit.*, c. 1, pag. 12.
(687) *Hist. eccl.*, l. III, c. 25.
(688) *Apocryphes*, pag 16.
(689) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Athéisme*, sec. 4. pag. 321.
(690) *Exam. critiq.*, c. 1, pag. 11 ; *Examen import.* c. 13, pag. 84 · *Questions.* ibid.

cune mention de ceux-ci que chez les écrivains postérieurs à saint Justin.

L'auteur de l'*Examen critique* n'en impose pas moins, lorsqu'il ajoute que depuis Justin jusqu'à Clément d'Alexandrie, les Pères *emploient l'autorité* des livres supposés, et de ceux qui passent maintenant pour canoniques. Nous défions nos adversaires d'alléguer aucun écrivain qui ait vécu dans cet intervalle, et qui ait employé l'autorité des Evangiles apocryphes. Si quelques-uns ont cité le livre du *Pasteur*, ce n'est ni un Evangile, ni un livre supposé.

Les contemporains de saint Clément d'Alexandrie sont saint Irénée, Tertullien et Origène. Saint Clément lui-même distingue les quatre Evangiles que nous avons reçus par tradition d'avec les autres. Saint Irénée déclare qu'il n'y a que quatre Evangiles, que ceux qui en admettent d'autres sont des hommes vains, ignorants et téméraires (691). Il prouve l'authenticité des nôtres par la tradition des Eglises, et par le témoignage des anciens hérétiques; il rejette les leurs. Tertullien fait de même. Origène, dans la préface de son Commentaire sur saint Matthieu, déclare que nos quatre Evangiles sont seuls reçus dans l'Eglise universelle. Dans sa première homélie sur saint Luc, il dit que l'Eglise a quatre Evangiles, mais que les hérétiques en ont plusieurs, entre autres l'Evangile des Egyptiens; il cite ceux qu'il a lus, et il en parle avec mépris. Dans le huitième traité sur saint Matthieu, après avoir nommé l'Evangile des Hébreux : « Si quelqu'un veut l'admettre, dit-il, *non comme faisant autorité,* mais pour éclaircir la question. » Est-ce là faire usage indifféremment des vrais et des faux Evangiles?

§ XVI.

Troisième objection : Multitude de faux Evangiles.

Troisième objection. Jusqu'à présent il est demeuré pour constant qu'il y a eu des Evangiles apocryphes ou supposés, dès les premiers temps de l'Eglise; on en connaît au moins cinquante, qui tous ont eu des partisans. Cette multitude d'impostures démontre que, parmi les premiers fidèles, les uns étaient des fourbes, les autres des hommes simples et crédules, fort aisés à tromper. Au milieu de ce chaos, il a été impossible de discerner quels étaient les vrais ou faux Evangiles (692).

Réponse. Le juif Orobio avait déjà fait cette objection; mais il n'y avait pas ajouté les impostures accumulées par nos adversaires (693). Les Evangiles faux, supposés ou apocryphes, ne sont ni aussi nombreux, ni aussi anciens qu'ils le prétendent; et quand cela serait, il n'en résulterait rien contre l'authenticité de nos Evangiles; nous allons le démontrer.

1° Il est absurde de mettre au nombre des *anciens livres* supposés un prétendu *Evangile éternel*, fabriqué au XIIIe siècle, une Vie de Jésus-Christ en persan, écrite l'an 1600, et le livre du P. Berruyer; cet étalage que fait ridiculement l'auteur de l'*Histoire critique de Jésus-Christ,* n'est bon qu'à éblouir les ignorants (694).

D'où est venu le grand nombre d'Evangiles apocryphes? De l'abus d'un terme. Au IIe siècle et dans les suivants, l'on a nommé *Evangiles*, non-seulement tous les livres du Nouveau Testament (695), toutes les histoires de Jésus-Christ ou de la sainte Vierge, mais les professions de foi, les catéchismes, les livres de croyance et de morale à l'usage des hérétiques ; cela est clair par la notice que Fabricius en a donnée : or, il y a eu au moins dix ou douze sectes d'hérétiques au IIe siècle.

La différence des noms et des titres a encore servi à les multiplier, il y a tel de ces livres qui a porté trois ou quatre noms différents ; Fabricius le reconnaît : le nombre de ceux dont il parle pourrait être réduit à moins de moitié.

2° En quel temps ont paru les Evangiles apocryphes ? D'abord il en est dix ou douze dont on n'a aucune notion que par le décret du Pape Gélase, donné sur la fin du Ve siècle, et qui n'en a cité que les noms. Neuf ou dix autres ne nous sont connus que par saint Epiphane, qui a vécu sur la fin du IVe siècle, et qui ne nous en apprend pas davantage. Saint Jérôme, postérieur à saint Epiphane, en a nommé quatre ou cinq, dont les écrivains plus anciens n'avaient pas parlé. En voilà donc plus de la moitié dont on ne peut pas constater l'existence au IIIe siècle.

Origène, qui écrivait pour lors, en a cité cinq ou six; il les attribue tous aux hérétiques, et en parle avec mépris (696). Saint Irénée, plus ancien, en a nommé quatre, et en porte le même jugement. Dans les écrits de saint Clément d'Alexandrie, qui a précédé, ils se trouvent réduits à deux, celui des Egyptiens et celui des Hébreux ou Nazaréens. Enfin dans saint Justin, mort vers l'an 167, ils disparaissent; ce Père n'a connu que nos quatre Evangiles. Une preuve qu'il n'y en avait point d'autres pour lors, c'est que Tatien, son disciple, composa une espèce de concordance de nos quatre Evangiles, qu'il nomme l'*Evangile selon les quatre :* les anciens lui reprochent d'avoir retranché du texte plusieurs choses, mais ils ne l'accusent point d'y avoir rien ajouté ou changé (697).

Celse, qui a écrit avant saint Justin, ne cite point de faux Evangiles, il suit l'ordre et la marche des nôtres; les faits, les maximes, les dogmes qu'il attaque s'y retrouvent encore. Il allègue quelques ouvrages des

(691) *Adv. hæres.*, l. III, c. II.

(692) *Examen. crit.*, c. 1, pag. 15 et 18, *Examen important,* c. 13, *Hist. critiq. de J. C.*, préface, p. XV.

(693) *Amica collatio*, pag. 239.

(694) *Hist critiq.* pag. XVI.

(695) *PP. Apost.*, tome I, page 175.

(696) Homil. 1 *in Luc.*

(697) FABRIC., *Cod. apoc. N. T.*, n° 12 et 45.

ophites; mais ces livres n'étaient pas des Evangiles.

Il est donc clair qu'avant saint Clément d'Alexandrie, mort l'an 215, il n'y a point d'indice ni de vestige certain de l'existence d'aucun Evangile faux ou apocryphe. Or, des deux côtés qu'il a cités, celui des Hébreux n'était ni faux ni supposé dans son origine, puisque c'était le texte même de saint Matthieu; il ne fut interpolé par les ébionites qu'après la mort des apôtres. Celui des Egyptiens était l'ouvrage des gnostiques impurs, et leur secte ne s'est formée que peu de temps avant saint Clément d'Alexandrie.

Ces faits incontestables une fois posés, nous demandons quel préjugé l'on en peut tirer contre la probité et la bonne foi des premiers fidèles, contre la facilité qu'ils ont eue de s'assurer de l'authenticité de nos Evangiles, contre la certitude de l'antiquité et de l'origine de ceux-ci?

L'objection de nos adversaires se réduit à cet argument : Cinq cents ans après les apôtres, il est fait mention de cinquante faux Evangiles; donc ils existaient déjà du temps des apôtres. Les premiers hérétiques ont été des fourbes; donc les premiers fidèles étaient des imbéciles. Plusieurs ont été trompés dans la suite par les faussaires; donc tous l'ont été par les apôtres et par leurs disciples.

§ XVII.

Cette multitude ne prouve rien.

Mais nous ne risquons rien d'admettre pour un moment les impostures de nos adversaires. Supposons que les faux Evangiles aient été fabriqués dès le temps des apôtres, et soient aussi anciens que les nôtres, qu'en résultera-t-il?

1° Ces Evangiles apocryphes étaient adaptés aux erreurs particulières de ceux qui les avaient composés; on y voyait l'empreinte de la secte qui les avait mis au jour: autant le concert parfait entre nos quatre Evangiles et les autres écrits des apôtres, tant sur les faits que sur les dogmes, en prouvait l'authenticité, autant la discordance des faux Evangiles en démontrait la supposition.

2° Ils n'étaient munis de l'attestation ni de la tradition d'aucune Eglise apostolique. C'est par cette tradition même que saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, Origène et Tertullien les réprouvaient, et établissaient l'autorité des nôtres. Saint Clément d'Alexandrie n'avait pas besoin d'un autre moyen pour connaître certainement l'authenticité de l'Evangile de saint Marc que la tradition même de son Eglise, fondée et gouvernée par cet évangéliste. Il en était de même des autres.

3° Nos quatre Evangiles étaient admis dans toute l'Eglise catholique; aucun Evangile apocryphe n'avait de crédit que dans la secte qui l'avait forgé ou adopté. Les nôtres étaient admis par les hérétiques mêmes, nous l'avons prouvé; les leurs ne furent jamais respectés par les enfants de l'Eglise.

4° Les nôtres ont été cités par les Pères apostoliques; les anciens en étaient convaincus, et nous l'avons fait voir : on ne peut pas prouver que ces Pères aient connu aucun des Evangiles apocryphes : et les anciens les ont rejetés par cette raison.

Donc les mêmes preuves qui démontrent l'authenticité de nos quatre Evangiles mettent en évidence la supposition et l'imposture des Evangiles apocryphes. Ces preuves n'avaient pas encore acquis tout leur éclat dans le premier siècle et au commencement du second, parce qu'il était difficile alors de rassembler et de confronter le témoignage de différentes Eglises apostoliques; mais cette règle lumineuse était suppléée par une autre, par la voix des disciples et des successeurs immédiats des apôtres. Après la mort des uns et des autres, les hérétiques eurent plus de facilité de donner carrière à leur mauvaise foi. De nos jours, lorsque les incrédules ont publié des livres pseudonymes, ils les ont attribués à des auteurs morts, et non à des vivants qui auraient réclamé : les imposteurs de tous les siècles se ressemblent, et suivent les mêmes errements.

§ XVIII.

Quatrième objection : Les Evangiles n'ont été connus que sous Trajan.

Quatrième objection Les quatre Evangiles n'ont commencé à être connus que sous Trajan, et même sous Adrien; jusqu'alors ces écrits avaient été cachés dans les archives des Eglises, et étaient entre les mains des prêtres qui pouvaient en disposer à leur gré. Les pasteurs qui succédèrent aux apôtres eurent le plus grand soin de soustraire ces livres aux regards de tous ceux qui n'étaient pas initiés aux mystères de la religion. Parmi les docteurs des premiers chrétiens, il s'est trouvé un grand nombre de pieux faussaires, qui, pour faire valoir leur cause, ont supposé et forgé des livres et des fables de toute espèce. Ainsi ceux qui peuvent déposer de l'autorité des Ecritures, se sont tous rendus fameux par des fraudes pieuses, telles que les lettres de Jésus-Christ, les sibylles, etc. Ils ajoutaient foi à des livres pleins de rêveries, tels que le *Pasteur* d'Hermas, l'*Evangile de l'Enfance*, etc. Leur témoignage est donc absolument nul (698).

Réponse. Nous avons affaire à des hommes fort habiles en fait de chronologie, et bien d'accord entre eux. L'un nous dit que les Evangiles n'ont été connus que sous Adrien, l'autre, que sous Dioclétien (699); bientôt ils soutiendront, avec un certain rabbin, qu'ils

(698) Tindal, c. 2. pag. 145; *Hist. crit. de Jésus-Christ*, Préf., pag. v, xv; *Exam. crit. de la vie et des ouvr. de S. Paul*, c. 5, pag. 27; *Exam. crit. des apol.*. c. I, p. 19; *XVIIIe Lettre sur les miracles*, *Catéch. de l'hon. homme*, pag. 110, etc., etc.

(699) *Quest. sur l'Encyclop.* art. *Evangile*, p. 344.

n'ont été écrits que sous Constantin (700).

Ils ne savent pas que saint Jean vivait encore lorsque Trajan fut appelé à l'empire ; qu'il n'a écrit son Evangile que sur la fin de sa vie; que saint Polycarpe, son disciple, a souffert le martyre vingt-huit ans après la mort d'Adrien. Ils exigeront peut être que l'on ait cité l'Evangile de saint Jean avant qu'il fût composé. Nous ne voyons pas en quoi les premiers fidèles, qui entendaient prêcher les apôtres ou les disciples de Jésus-Christ, pouvaient avoir besoin des Evangiles pour fonder leur croyance. Saint Irénée atteste que, de son temps, il y avait des Eglises qui croyaient en Jésus-Christ, sans avoir aucune écriture, et dont la foi se soutenait par la tradition (701).

Les Evangiles, dit-on, sont demeurés cachés dans les archives des Eglises; ce sont des ouvrages clandestins, fabriqués environ un siècle après Jésus-Christ, et cachés soigneusement aux gentils pendant un autre siècle (702). C'est comme si l'on disait que nos catéchismes sont des ouvrages clandestins, dont personne n'a connaissance, et qui sont à la merci des prêtres. S'ils étaient cachés si soigneusement, comment Celse a-t-il pu les lire quatre-vingts ans après la mort de Jésus-Christ, dix-sept ans après celle de saint Jean? Il nous paraît que saint Clément, saint Ignace, saint Justin ne les citent point aux fidèles comme des ouvrages clandestins, puisque le dernier atteste aux empereurs païens qu'on les lisait hautement dans les assemblées chrétiennes.

On les cachait aux gentils, lorsque Dioclétien en fit faire la recherche pour les brûler; mais on ne les a jamais cachés à ceux qui voulaient s'instruire : si les empereurs avaient demandé à les lire, saint Justin ne les leur aurait pas refusés. Nous ne cachons point nos livres, disait Tertullien (Apol., c. 31), et plusieurs cas fortuits les font tomber entre les mains des étrangers.

Il y a eu de pieux faussaires chez les hérétiques, la plupart l'ont été ; Hégésippe, dans Eusèbe, le leur reprochait au IIe siècle et Origène au IIIe (703). Il y en a eu parmi les philosophes ; témoins les poésies d'Orphée, de Linus, de Musée, d'Eumolpe, etc., forgées par les nouveaux platoniciens. Pour les Chrétiens, instruits par les apôtres et par leurs disciples, c'est autre chose ; la tradition de l'Eglise leur suffisait; ils n'avaient pas besoin de forger des livres : l'on n'est pas faussaire sans intérêt.

Il n'est donc pas vrai que les témoins qui déposent de l'authenticité des Ecritures soient les mêmes hommes qui se sont rendus fameux par des fraudes pieuses; ceux-ci sont les hérétiques, et nous n'alléguons leur témoignage que quand il est forcé et contraire à leurs desseins.

Il n'est pas vrai non plus que les Pères, auxquels nous appelons, aient ajouté foi à des ouvrages pleins de rêveries, tels que l'*Evangile de l'Enfance* : jamais cet Evangile n'a été cité ni respecté par les anciens Pères; ils l'ont constamment rejeté, comme une production des hérétiques (704). Le *Pasteur* d'Hermas n'est point un livre d'histoire ni de dogme, mais de morale; il a été cité comme propre à instruire, mais non comme un livre des apôtres : il n'est par conséquent ni faux ni supposé.

Un de nos adversaires a découvert une anecdote plus curieuse. Saint Jude, dit-il, fait allusion dans son *Epître* à un trait qui ne se trouve dans aucun autre livre que dans l'histoire fabuleuse de la mort de Moïse : donc saint Jude avait lu ce livre, et le regardait comme canonique (705). Mais cet habile critique convient que le livre de la mort de Moïse n'a été tiré de la poussière que vers l'an 1517; que jamais le rabbinisme et le goût du merveilleux ne se déployèrent avec plus d'excès. Or un livre qui porte aussi évidemment le caractère du rabbinisme moderne, peut-il être *d'une haute antiquité*, et avoir été cité par saint Jude? Cet apôtre dit que saint Michel disputait avec le démon touchant le corps de Moïse, et le livre de la mort de Moïse ne parle point de ce fait. Il y avait un exemple moins ridicule à objecter, c'est le vers d'un poëte païen cité par saint Paul; sans doute l'Apôtre a regardé ce poëme comme un livre canonique.

§ XIX.

Cinquième objection : Il y a eu des faussaires par zèle de religion.

Cinquième objection. Si les dépositaires des livres saints ont cru que les hommes devaient juger par eux-mêmes de ce qui est vrai ou faux, agréable ou désagréable à Dieu, ils n'ont pas pu être tentés de commettre aucune fraude; mais s'ils ont pensé que certaines opinions étaient nécessaires au salut, ils ont dû se croire obligés en conscience de les fourrer partout. Telle a été la manie de ceux qui ont supposé de faux livres, qui ont corrompu ceux d'autrui, qui ont dressé des symboles et des formulaires, qui ont mis leur propre parole à la place de la parole de Dieu. Les malédictions prononcées contre les faussaires ne peuvent épouvanter ces gens-là (706).

Réponse. A moins qu'un homme n'ait perdu l'esprit, il lui est impossible de juger que telle opinion est nécessaire au salut, si elle n'est pas révélée de Dieu: il contredirait sa propre religion, en mettant dans les livres saints une opinion ou un dogme qui n'y est point. Ce projet n'a pu entrer que dans la tête des hérésiarques, tous philosophes et raisonneurs, qui croyaient en savoir plus que les apôtres, et n'avaient dans le

(700) *Munimen fidei*, II part., c. 1.
(701) S. Iren., l. III, c. 3.
(702) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Evangile*, p. 344.
(703) Eusèbe, *Hist.*, l. IV, c. 22; Orig. *contre Celse*, l. II, n° 27.
(704) *Cod. apoc. N. T.*, pag. 128.
(705) *Quest. sur l'Encyclop*, art. *Apocryphe*.
(706) Tindal, c. 11, p. 141; Celse, dans Orig. l. II, n° 27.

fond aucun respect pour la révélation. En général, l'orgueil et l'entêtement de système ont inspiré plus de fourberies et d'impostures que le faux zèle.

Ce sont les philosophes qui ont forgé les anciens livres sous les noms d'*Orphée* de *Linus*, de *Musée*, d'*Eumolpe*, de *Trismégiste*, etc. Les hérétiques, autres philosophes, ont supposé les faux testaments des patriarches, les fausses prophéties, les faux Evangiles, etc., puisqu'ils y ont fourré leurs erreurs. Aujourd'hui nos adversaires falsifient tout, et ils accusent les prêtres d'être aussi fourbes qu'eux.

A entendre raisonner Tindal et ses copistes contre les fraudes pieuses, il semble que les seuls hommes de probité qui restent sur la terre, soient les incrédules, qui ne jugent aucune croyance nécessaire au salut. Nous aurions très-grand besoin d'une caution pour nous rassurer sur leur bonne foi. Jamais livre ne fut rempli d'autant de citations fausses, de textes tronqués ou pris de travers, de faits controuvés ou altérés, que celui de Tindal; jamais on n'a tant fait paraître de livres sous un faux nom, ni tant corrompu ceux d'autrui en les citant, que depuis la naissance de l'incrédulité parmi nous.

Un autre déiste anglais, moins prévenu, observait que si les prêtres et les pasteurs de l'Eglise avaient osé corrompre les livres saints, ils n'y auraient pas laissé tant de choses qui les gênent et les humilient; qu'ils y auraient fourré une morale plus commode pour eux (707).

Ajoutons que quand ils auraient voulu les altérer ou les forger, ils ne l'auraient pas pu. Ces livres n'ont jamais été livrés à leur discrétion; dès le temps des apôtres, ils ont été lus publiquement dans les assemblées chrétiennes; tout fidèle zélé pour la religion voulait en avoir des copies : ils ont été très-promptement répandus dans les différentes Eglises de l'Egypte, de la Syrie, de la Grèce, des Gaules, et de l'Italie. Ces différentes sociétés, éloignées les unes des autres, ont-elles pu s'accorder entre elles et avec leurs pasteurs pour altérer de concert les monuments de leur croyance? Nos adversaires accusent continuellement les ministres de la religion d'être disputeurs, pointilleux, opiniâtres, soupçonneux à l'excès : et ils supposent que dès qu'un imposteur a voulu prendre la peine de tromper ses collègues et leurs ouailles, il y a réussi, et s'est rendu le maître de leur foi et de leurs opinions : cette docilité du grand nombre s'accorde-t-elle avec le caractère ombrageux et tracassier qu'on leur prête ? C'est ainsi que la calomnie se démasque toujours elle-même et devient enfin ridicule à force d'être outrée.

§ XX.

Sixième objection : C'est le concile de Nicée qui a fait le triage des Evangiles.

Sixième objection. C'est le concile de Nicée, qui, en 325, a fait le triage des Evangiles; parmi une cinquantaine qui existaient pour lors, il en choisit seulement quatre, et rejeta les autres. Ce fut, dit-on, un miracle qui décida de ce choix ; à la prière des évêques, les livres inspirés allèrent d'eux-mêmes se placer sur un autel. Avant cette époque, il n'y avait donc encore aucun catalogue de ces livres qui fût généralement avoué. En laissant de côté le prétendu miracle, il est évident que le concile n'a eu aucune règle certaine pour se guider dans sa décision. Quand il en aurait eu, il s'agit d'un fait, et un concile ne peut être infaillible sur les faits; la foi des Chrétiens fondée sur une pareille décision ne peut être inébranlable, c'est une autorité purement humaine. A proprement parler, c'est Constantin qui lui a donné toute sa force, et qui a obligé tout le monde à recevoir comme inspirés les quatre Evangiles (708).

Réponse. La première chose à prouver serait qu'au temps du concile de Nicée il y avait déjà une cinquantaine d'Evangiles, ensuite nous supplierions nos adversaires de vouloir bien s'accorder. L'auteur de l'*Histoire critique de Jésus-Christ* assure, sur la parole de Dodwel, que le Canon ou Recueil des écrits du Nouveau Testament ne fut formé que sous le règne de Trajan ou d'Adrien (709); plus loin il dit que ce fut au concile de Nicée, ou deux cents ans après Adrien. Bolingbroke l'attribue au concile de Laodicée ; un autre soutient que ce fut au III[e] siècle : enfin plusieurs ont décidé doctement que c'est au concile de Trente. Des malades en délire formeraient entre eux un concert aussi parfait !

Selon l'historien critique, les livres inspirés par le Saint-Esprit allèrent d'eux-mêmes se placer sur un autel; selon un autre docteur, ce furent les livres apocryphes qui tombèrent sous l'autel, pendant que les livres authentiques demeurèrent placés dessus ; *c'est*, dit-il, *un des faits de l'histoire ecclésiastique les mieux avérés* (710). Un troisième nous apprend que cet autel était préparé artificieusement, que le miracle ne réussit point, que le mensonge fut encore respecté des hommes pendant deux siècles (711).

Ce prétendu fait si bien avéré, est tiré d'un livre intitulé *Libellus synodicus*, écrit au plutôt dans le IX[e] siècle, cinq cents ans après le concile de Nicée, par un auteur inconnu, ignorant, visionnaire : c'est un ouvrage plein d'erreurs, d'anachronismes, de fables, méprisé par tous les critiques, dont jamais personne n'a fait aucun

(707) HOBBES, *Leviathan*, c. 33. p. 180.
(708) *Hist. critique de Jésus-Christ*, Préface, pag. XVII, XX, XXII.
(709) *Ibid.*, pag 15.
(710) *Examen import.*, c. 31, p. 181. *Quest. sur l'Encycl.*, art. *Athéisme*, sect. 4, art. *Concil.*
(711) 3[e] *Lettre à Sophie*, p. 45.

usage (712). Tels sont les monuments respectables sur lesquels nos adversaires fondent leurs opinions : si nous en citions de semblables, ils feraient un beau bruit.

Le concile de Nicée a eu une règle certaine pour guider sa décision, elle subsiste encore : savoir, la tradition des siècles précédents, et le témoignage des Eglises apostoliques. Dans les canons des apôtres, recueillis sur la fin du IIe siècle ou au commencement du troisième, et suivis par les Pères de Nicée, il y a un catalogue des livres saints conforme à celui de ce concile (713). On ne pouvait ignorer la manière dont saint Irénée, Origène, Tertullien avaient prouvé au IIe siècle l'authenticité des livres saints, reçus dans toute l'Eglise. Les évêques de plusieurs siéges apostoliques étaient présents ; ils rendaient témoignage des livres donnés à leurs Eglises par les apôtres et par leurs disciples, et qui avaient été lus de tout temps dans les assemblées chrétiennes. Ces témoignages réunis de différentes parties du monde, et qui se trouvaient uniformes, étaient-ils sujets à l'erreur?

Lorsqu'on demande si un concile a pu être infaillible sur un fait, nous répondons que la certitude morale, poussée au plus haut degré de notoriété, n'est pas plus faillible dans un concile qu'ailleurs ; que pour fonder notre foi, il n'est pas besoin d'une certitude plus grande que celle sur laquelle portent notre vie, notre fortune, nos intérêts les plus chers, nos devoirs même naturels.

Nous ne prétendons point refuser au concile de Nicée l'assistance surnaturelle que Jésus-Christ a promise à son Eglise pour diriger son enseignement; s'il y eut jamais une question intéressante pour les fidèles, c'est de savoir quels sont les livres que l'on doit recevoir comme parole de Dieu. Mais nous soutenons que quand l'autorité du concile aurait été purement humaine, ce qui est faux, l'objection de nos adversaires serait encore absurde.

S'ils étaient mieux instruits, ils n'attribueraient pas à Constantin plus de pouvoir qu'il n'en avait : cet empereur ne put forcer à l'obéissance les ariens qui étaient ses sujets, et l'on veut qu'il ait fait recevoir les Evangiles dans tout le monde chrétien. Quatorze ou quinze évêques ariens résistèrent à la décision du concile et à l'autorité de Constantin ; les autres, sans doute, auraient pu faire de même ; plus le nombre en aurait été grand, moins il aurait été possible de vaincre leur résistance. Mais les ariens, quoique révoltés contre l'Eglise et contre l'empereur, n'admettaient pas d'autres Evangiles ni d'autres livres sacrés que les nôtres.

§ XXI.

Septième objection : Ce qui est dit de Zacharie, fils de Barachie.

Septième objection. Il y a dans les Evangiles des choses qui n'ont pas pu être écrites par les disciples de Jésus-Christ, et avant la destruction de Jérusalem. Dans saint Matthieu, c. XXIII, Jésus-Christ dit aux Juifs : *Tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre retombera sur vous, depuis le sang d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple et l'autel.* Or, nous lisons dans Josèphe qu'il y eut, pendant le siége de Jérusalem, un Zacharie, fils de Barak, assassiné entre le temple et l'autel, par la faction des Zélés ; par là l'imposture est aisément découverte.

Il est dit dans ce même Evangile : *S'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit à vos yeux comme un païen et un publicain.* Il n'y avait point d'*Eglise* du temps de Jésus et de Matthieu ; ce terme grec ne fut adopté parmi les Chrétiens que dans la suite des temps, quand il y eut parmi eux quelque forme de gouvernement. Matthieu, qui avait été publicain lui-même, aurait-il voulu comparer aux païens les chevaliers romains chargés du recouvrement des impôts? Cette idée est destructive de toute administration. Un faussaire se trahit toujours par quelque endroit (714).

Réponse. Un faux savant se trahit encore mieux, et c'est ici le cas. L'Evangile de saint Matthieu avait été écrit en hébreu, ou en syro-chaldaïque, tel qu'on le parlait en Judée du temps de Jésus-Christ. Les prétendues méprises que l'on reproche à l'évangéliste pourraient donc être mises sur le compte du traducteur.

En répondant à cette objection dans un autre ouvrage, nous avions cru que la prédiction de Jésus-Christ pouvait être appliquée au Zacharie dont parle Josèphe (715); un examen plus réfléchi nous a fait changer d'avis. 1° Ce dernier Zacharie n'était fils ni de Barak ni de Barachie, mais de *Baruch*; ce n'est pas le même nom. *Baruch* signifie *Béni*, *Barachiah*, qui bénit Dieu. 2° Le Zacharie dont parle Josèphe n'était pas prêtre ; il fut tué dans le temple, mais non *entre le temple et l'autel*, comme le dit saint Matthieu. 3° Il ne paraît point que ce Zacharie ait cru en Jésus-Christ. Or, un juif encore incrédule quarante ans après la mort du Sauveur ne peut pas être mis au rang des *justes*. 4° Saint Jérôme nous apprend que dans l'Evangile des Nazaréens, qu'il avait traduit, et qui, dans son origine, était l'hébreu de saint Matthieu, avec des interpolations, il y avait *Zacharie, fils de Joaïda* (716). Nous trouvons en effet dans les Paralipomènes (717), un prêtre Zacharie, fils de Joaïda, tué dans le

(712) *Collectio Concil.* HARDUINI, t. V, à la fin.
(713) *PP. Apost.*, tome I, pag. 453, notes de Béveridge.
(714) *Examen import.*, c. 13, pag 79 ; *Dict. philos.*, art. *Christianisme ; Munimen fidei*, IIe part., c. 22.
(715) *Guerre des Juifs*, l. IV, c. 19.
(716) L. IV *in Matth.*, 23, 35.
(717) *II Paralip.* c. XXIV.

parvis du temple, par conséquent dans le parvis des prêtres, ou *entre le temple et l'autel*. Que ce Joïada ait eu deux noms (718), chose assez commune chez les Juifs, ou que le traducteur de saint Matthieu ait rendu l'hébreu *Jovjdha* (*qui connaît Dieu*), par le syriaque *Bahrachjha* (*qui bénit Dieu*), ou qu'un copiste, occupé du fait dont parle Josèphe, ait substitué un nom à un autre, il ne s'ensuit rien contre l'exactitude de l'évangéliste. 5° Le prêtre Zacharie dit en mourant : Que Dieu le voie et en fasse rendre compte : *Videat Deus et requirat*. Jésus-Christ fait évidemment allusion à ces paroles, saint Luc, c. XI, ỳ 51 : *Requiretur ab hac generatione*.

La remarque de nos critiques sur le terme *d'Eglise* est encore plus frivole ; ce terme signifie *assemblée*, il est du traducteur et non de saint Matthieu. Du temps de Jésus-Christ, il assemblait ses disciples, il leur donnait un précepte pour l'avenir, et qui devait être exécuté lorsqu'il y aurait parmi eux quelque forme de gouvernement.

Que les collecteurs des impôts chez les Juifs fussent des chevaliers romains, que saint Matthieu, qui avait exercé cet emploi, fût un chevalier romain, c'est une autre idée grotesque. Toute nation accoutumée à la liberté voit toujours de mauvais œil ceux qui sont chargés de lever un impôt; mais Jésus-Christ lui-même avait fait payer pour lui et pour saint Pierre ; il avait dit aux Juifs de rendre à César ce qui est à César : ce n'est pas là s'élever contre l'administration.

Si les Evangiles avaient été composés longtemps après la mort de Jésus, les auteurs juifs, que l'on nous peint si grossiers, si stupides, si peu instruits, auraient-ils eu assez d'adresse pour ne pas donner lieu à des reproches plus graves et plus solides que ceux-ci? Mais, selon nos adversaires, les évangélistes ont été tout à la fois les plus ignorants des hommes, et les plus adroits de tous les fourbes.

§ XXII.

Huitième objection : Ces Evangiles ont été falsifiés.

Huitième objection. On a beau nier que les premiers Chrétiens aient falsifié les évangiles, c'est un fait incontestable; ils en ont ôté tout ce qui pouvait dévoiler l'imposture; ils les ont arrangés à leur gré. Celse le leur reprochait déjà au IIe siècle; Origène est forcé de convenir que le texte était altéré dans une infinité d'endroits, par la hardiesse des copistes. Victor de Tmuis, auteur du VIe siècle, nous apprend que sous le règne d'Anastase les Evangiles furent corrigés et réformés comme ayant été composés par des ignorants. L'abbé Houtteville a employé deux pages pour ruiner la conséquence; mais il n'en résulte pas moins que l'altération si bien marquée a été faite (719). Collin, Tindal, Chubb, Bolingbroke, et vingt autres déistes, ont répété cette objection après le juif Orobio (720), et après les manichéens.

Réponse. Nous n'emploierons pas un grand nombre de pages pour ruiner la conséquence; il n'est question que d'exposer les faits tels qu'ils sont.

Il est vrai que les hérétiques du IIe et du IIIe siècle ont tenté de corrompre le texte des Evangiles; de là sont venus les Evangiles faux et apocryphes; ceux-ci n'étaient qu'une compilation, et une interpolation des nôtres. C'est ce que dit Origène (721); il devait le savoir, puisqu'il avait lu les hérétiques. Mais sont-ils venus à bout d'altérer tous les exemplaires, même ceux qui étaient gardés dans les archives des Eglises?

Quant aux fautes des copistes, Origène y avait remédié en comparant un grand nombre de manuscrits. Ses plaintes tombaient principalement sur la version grecque de l'Ancien Testament par les Septante, et non sur le texte des Evangiles (722).

Le fait avancé par Victor de Tmuis se réduit à rien. Libérat, diacre de Carthage, son contemporain, rapporte que sous Anastase, Macédonius, évêque de Constantinople, essaya de changer une seule lettre dans le seizième verset du chap. III de la première *Epître* de saint Paul *à Timothée*, et en conséquence fut chassé de son siége comme suspect d'hérésie. Voilà donc un évêque dépossédé pour avoir osé tenter la plus légère altération dans un passage; la fraude fut découverte et punie sur le champ. Il en résulte toujours, dit-on, que l'altération si bien marquée a été faite. Y est-elle encore? S'il y a un fait dans l'histoire qui prouve l'impossibilité d'altérer les livres saints, c'est celui-là.

En effet, pour corrompre la doctrine et les faits de nos Evangiles, il aurait fallu altérer tous les autres livres du Nouveau Testament, tous les exemplaires dispersés dans les différentes Eglises, et les écrits des Pères apostoliques; tous ces écrits étaient lus dans les assemblées des fidèles (723).

On se plaint de la multitude des disputes et des hérésies nées dans le sein de l'Eglise primitive, de la frivolité des objets pour lesquels il est arrivé des schismes, de la témérité avec laquelle les différents partis se sont mutuellement accusés; et l'on veut nous persuader que les Chrétiens si ombrageux ont laissé altérer sans réclamation les titres de leur croyance; qu'en Egypte et en Asie, dans la Grèce et à Rome, dans l'Arabie et dans la Perse, tous les exemplaires des Evangiles se sont trouvés falsifiés sans qu'on s'en soit aperçu. On a vu une Eglise entière se soulever contre un lecteur, qui, en lisant le prophète Jonas, avait changé dans le texte

(718) V. *Réponses crit.* de M. BULLET, tom. I, pag. 397.

(719) *Nouv. lib. de penser*, pag. 109, 110; *Analyse de la relig. chrét.*, pag. 32; *Hist. crit. de Jésus-Christ*, Préf., pag. XIII.

(720) *Amica collatio*, p. 241.

(721) *Contre Celse*, l. II, n° 27.

(722) *V.* sa *Lettre à Jules Africain*, ses *Homél. sur les Proph.* et la huitième *sur S. Matthieu.*

(723) EUSÈBE, *Hist.*, l. IV, c. 23.

le mot de *courge* en celui de *lierre* (724); c'eût été bien pis, si on l'avait soupçonné d'avoir altéré le livre même (725).

Sans ces hérésies, presque aussi anciennes que l'Eglise, les incrédules soutiendraient avec encore plus d'opiniâtreté que tous nos livres sont des romans; que tous les faits évangéliques sont des fables; que tous les premiers Chrétiens étaientdes faussaires. Mais ils étaient surveillés et environnés d'ennemis et d'accusateurs; ce sont ces ennemis mêmes dont nous invoquons le témoignage sur l'authenticité des livres, sur la réalité des faits, sur l'antiquité des dogmes; y a-t-il eu collusion entre des partis toujours aux prises pour commettre la même fraude, pour divulguer la même imposture.

On nous opposera peut-être la multitude des variantes du Nouveau Testament; on en a compté jusqu'à trente mille. Mais parmi ces variantes y en a-t-il une seule qui change essentiellement le sens d'un verset, qui détruise un des faits de l'histoire, ou qui établisse un nouveau dogme? Si les variantes d'un texte fort ancien, copié une infinité de fois, transcrit dans tous les pays du monde, sont une preuve de fraude, il n'est aucun auteur profane auquel nous puissions ajouter foi; tous ceux qui ont copié des livres depuis l'origine de l'écriture sont des faussaires.

§ XXIII.

Neuvième objection : L'histoire de la femme adultère est une addition.

Neuvième objection. Plusieurs critiques sont convenus que l'histoire de la femme adultère n'était point originairement dans saint Jean; qu'elle y avait été transportée de l'Evangile des Nazaréens, puisqu'elle manque dans plusieurs anciens manuscrits. Soit qu'elle ait été ajoutée ou retranchée de propos délibéré, il s'ensuit toujours que le texte des Evangiles n'a pas été fort respecté, et qu'il n'a pas été impossible de l'altérer.

Réponse. Il en résulte au contraire que l'on n'a jamais pu y toucher sans que la chose ait été remarquée, puisque la variété des exemplaires dont il s'agit a toujours été connue. S'il y avait eu d'autres changements, nous en serions informés de même.

L'histoire de la femme adultère n'a point été empruntée de l'Evangile des Nazaréens; c'est au contraire l'auteur de cet Evangile qui l'avait transportée du grec de saint Jean dans le texte hébreu de saint Matthieu. L'Evangile de saint Jean est plus ancien que celui des Nazaréens; le premier a été cité par les Pères apostoliques et par saint Justin; le second ne l'a pas été avant saint Clément d'Alexandrie. Les fragments qui en restent prouvent qu'il avait été composé de morceaux tirés des quatre Evangiles, mais surtout de saint Matthieu, ou plutôt que c'était le texte même de saint Matthieu avec des interpolations.

Saint Augustin et d'autres anciens auteurs disent que l'histoire de la femme adultère avait été omise exprès par les copistes dans plusieurs manuscrits, parce que l'on craignait que cette narration ne donnât lieu à des conséquences fâcheuses; en effet, les incrédules s'en scandalisent encore aujourd'hui. Fausse prudence de la part de ces copistes, mais qui heureusement n'a point eu de succès (726).

Nous n'entrerons pas dans un plus long détail sur les autres endroits que des critiques pointilleux supposent avoir été altérés; l'intérêt de système ne peut suggérer que des soupçons injustes et des conjectures frivoles. Ce sont les sociniens et leurs partisans qui, par leur témérité à combattre tous les dogmes, à chicaner sur tous les textes, et à éplucher tous les manuscrits, ont mis à la mode le pyrrhonisme historique et critique. Les mécréants anciens et modernes ont été tous animés du même esprit, ont suivi la même marche, ont fait usage des mêmes artifices; mais leurs attentats ne doivent point retomber sur les enfants de l'Eglise; et il n'est pas juste que les incrédules modernes profitent des crimes commis par les anciens.

Des livres aussi essentiels que les Evangiles, qui doivent décider de la croyance et du sort d'une multitude de nations, qui engageaient les hommes à courir au martyre, ne pouvaient paraître dans le monde sans mettre les esprits en fermentation. Ils devaient être contrefaits, altérés, contestés par tous ceux qui auraient intérêt d'en combattre la doctrine ou d'en esquiver les lois, être dans tous les siècles un objet de haine pour les hérétiques, de scandale pour les incrédules, de dispute pour les raisonneurs opiniâtres. Tel est le glaive que Jésus-Christ est venu apporter sur la terre, et qui troublera éternellement la fausse paix dont voudraient jouir les partisans du crime et de l'erreur. Les Juifs se sont élevés contre ces livres, les hérétiques ont tenté de les anéantir, les philosophes païens les ont méprisés, les mécréants de tous les âges n'ont cessé de les calomnier; cela devait être. Mais après dix-sept siècles de combats ils subsistent, et n'ont rien perdu de leur autorité. Reconnaissons à ce signe l'ouvrage de celui qui a dit : *Il faut que cet Evangile soit prêché par tout le monde, pour rendre témoignage à toutes les nations* (727).

ARTICLE II.

De l'authenticité des autres livres du Nouveau Testament.

§ I.

Preuves de cette authenticité.

Les mêmes raisons par lesquelles nous

(724) S. Aug., Epist. 71 et 82.
(725) On peut voir un autre exemple de cette attention dans Sozom., *Hist.*, l. I, c. 2.

(726) *Cod. apocryph. N. T.* p. 356.
(727) *Matth.* xxiv, 14.

avons prouvé l'authenticité des quatre Evangiles n'établissent pas moins celle des *Actes* et des *Epîtres des apôtres*; l'application en est aisée.

1° Personne n'a jamais douté que les *Actes des apôtres* n'aient été écrits par saint Luc; il commence cette histoire en rappelant l'Evangile dont il était l'auteur. *J'ai fait, en premier lieu*, dit-il, *le récit de tout ce que Jésus a fait et enseigné jusqu'au jour qu'il quitta les apôtres qu'il avait choisis, et leur donna ses ordres sur la descente du Saint-Esprit.* Saint Luc raconte d'abord cette descente miraculeuse, et successivement les faits qui ont suivi. Dans le cours de sa narration, il rappelle souvent les actions, les miracles, la doctrine, les paroles de Jésus-Christ, tels qu'ils sont dans les Evangiles. 2° Il est évident que ces actes ont été écrits avant la ruine de Jérusalem, arrivée l'an 70; il y est parlé du temple comme d'un édifice encore subsistant. Ils finissent à l'arrivée de saint Paul à Rome l'an 63; ils ont donc été écrits entre ces deux époques. S'ils étaient l'ouvrage d'un écrivain postérieur, il n'aurait pas manqué de faire mention de la mort de saint Pierre et de saint Paul, et de la ruine de Jérusalem, arrivée dans le cours des sept années suivantes. 3° L'on ne peut pas douter que ces Actes n'aient été lus dans les assemblées des fidèles; aussi bien que les Evangiles, ils sont compris dans ce que saint Justin nomme les Mémoires des apôtres, *Commentaria apostolorum.* 4° Ils ont été cités plusieurs fois par les Pères apostoliques (728); c'est un des livres du Nouveau Testament, sur lesquels il n'y eut jamais de contestation dans l'Eglise primitive (729).

Les lettres que saint Paul a écrites aux différentes Eglises ne portent pas des marques moins certaines de leur origine. Elles ont été conservées avec soin par les Eglises qui les avaient reçues; la lecture en a été faite constamment dans les assemblées des fidèles; ces Eglises étaient attentives à les communiquer pour leur édification mutuelle. Dans l'*Epître aux Colossiens*, saint Paul les charge de faire lire ce qu'il leur écrit à l'Eglise de Laodicée, et de lire eux-mêmes la lettre qu'il adresse aux Laodicéens (730). Dans la *Ire aux Thessaloniciens*, il les conjure de lire sa lettre à tous les fidèles (731). Saint Clément, dans sa première lettre aux Corinthiens, leur rappelle celles que saint Paul leur avait écrites. Tertullien nous apprend qu'au IIIe siècle on lisait encore ces lettres *authentiques* ou originales des apôtres dans les Eglises auxquelles elles avaient été adressées.

Y avait-il un moyen plus naturel et plus infaillible de transmettre aux siècles suivants les écrits des apôtres dans toute leur pureté? On conçoit jusqu'où devait aller la vénération des premiers Chrétiens pour leurs pères dans la foi; avec quel respect ils en écoutaient les leçons, soit de vive voix, soit par écrit; avec quel soin des Eglises nouvellement formées conservaient les titres de leur croyance, qui étaient, pour ainsi dire, leurs lettres de noblesse, qui faisaient leur consolation dans les épreuves auxquelles leur foi était exposée; vénération qui s'accrut encore lorsque les apôtres eurent scellé par leur sang la vérité de l'Evangile.

Souvent les incrédules ont tourné en ridicule, et ont voulu rendre suspect l'empire que les missionnaires, les pasteurs, les directeurs, les prêtres se sont acquis sur l'esprit de ceux qu'ils avaient instruits ou convertis. Cet effet naturel de la reconnaissance n'était, sans doute, pas moins vif dans les premiers siècles que dans les suivants. Souvent on a peint les ministres de l'Evangile comme des espèces de magiciens qui fascinaient les yeux et les esprits de leurs prosélytes. En admettant, pour un moment, cet étrange phénomène, il en résultera un préjugé invincible en faveur de l'authenticité des écrits des apôtres. Le zèle pour les conserver et les répandre, les précautions pour empêcher qu'ils ne fussent altérés ou méconnus, ont dû être poussés jusqu'au scrupule par des disciples inviolablement attachés à leurs maîtres. L'affectation même des hérétiques à donner leurs propres productions sous le nom des apôtres, prouve le respect que l'on avait dans les premiers siècles, pour tout ce qui venait de ces saints fondateurs de notre religion.

Les lettres de saint Paul à Timothée et à Tite ses disciples, n'étaient pas destinées à eux seuls, mais à l'instruction des Eglises qu'ils étaient chargés de gouverner; elles devaient servir de règle à tous ceux qui étaient revêtus du même ministère.

On voit aisément la raison du doute dans lequel plusieurs anciens auteurs ont été sur l'authenticité de l'*Epître aux Hébreux*. Comme elle n'était adressée à aucune Eglise particulière, elle n'a pas été conservée d'abord avec autant de soin, ni revêtue des mêmes attestations que les autres. Il a fallu du temps pour savoir par quelles mains elle avait passé, rassembler et comparer les témoignages, pour confronter les copies, pour être enfin assuré de sa véritable origine.

§ II.

Conduite de l'Eglise catholique à cet égard.

Par cet exposé simple de la manière dont les vrais écrits des apôtres ont été distingués de ceux qui étaient apocryphes ou douteux, on sent l'injustice des soupçons que les incrédules ont coutume de former. Les uns ont imaginé que ces écrits, cachés et oubliés dans les archives des Eglises, n'avaient commencé à voir le jour que sous Trajan ou sous Adrien, parce qu'alors ils acquirent plus de célébrité; que jusqu'alors ils avaient été à la discrétion des prêtres, qui purent les falsifier à leur gré. Outre les faits positifs et les témoignages qui déposent du con-

(728) *PP. Apost.*, tome II, p. 216.
(729) EUSÈBE, *Hist.*, l. III, c. 25.
(730) *Coloss.* IV, 16.
(731) *I Thess.* V, 27.

traire, pourquoi aurait-on plutôt commencé dans ce temps-là qu'auparavant à lire ces écrits en public, et à les communiquer aux fidèles? Si différentes mains y avaient touché, y aurait-il tant de conformité entre eux sur les faits, sur le dogme, sur la morale? Une multitude de faussaires, les uns à Rome, les autres en Grèce, les autres en Egypte, se sont-ils donné le mot pour altérer de même les Evangiles, les *Actes* et les *Epîtres des apôtres?* Il serait inutile d'insister davantage sur l'absurdité de cette supposition. Saint Augustin en a démontré le ridicule contre les manichéens (732).

D'autres ont été scandalisés de ce que l'Eglise, dans la suite des temps, a reçu comme canoniques des livres dont l'autorité n'avait pas été unanimement reconnue d'abord : l'*Epître aux Hébreux*, la seconde de saint Pierre, celles de saint Jacques et de saint Jude, la seconde et le troisième de saint Jean (733). Un peu d'attention aurait fait cesser leur étonnement. Ces différentes lettres n'étaient adressées à aucune Eglise; on ne pouvait donc avoir de leur date et de leur authenticité le même témoignage que l'on avait à l'égard de celles qui avaient été conservées dès l'origine, par les Eglises auxquelles elles avaient été adressées par les apôtres. Il a fallu du temps pour recueillir les suffrages et pour consulter la tradition. L'on n'a été convaincu de leur authenticité, que quand le témoignage du plus grand nombre des Eglises qui en avaient connaissance s'est trouvé uniforme. Il était difficile de le vérifier dans les trois premiers siècles, temps de persécution et de haine déclarée contre lo christianisme.

Tant que les disciples immédiats des apôtres ont vécu, leurs leçons étaient suffisantes pour fonder et diriger la foi des fidèles; on était moins empressé qu'on ne l'a été depuis à former un recueil complet de tout ce qui venait des apôtres. Il y avait d'ailleurs assez de livres déjà unanimement reconnus, pour que l'on n'eût pas absolument besoin des autres.

Ce n'est qu'après la mort de ces personnages respectables que les chefs de secte, qui avaient eu le temps de multiplier leurs prosélytes, ont eu la hardiesse de forger de faux Evangiles, de fausses lettres des apôtres, de mutiler ou d'interpoler leurs véritables écrits. Cette témérité même a forcé les pasteurs de l'Eglise à distinguer soigneusement les livres authentiques d'avec les pièces supposées ou douteuses, à dresser une liste des premiers, pour préserver les fidèles de la séduction. C'est ce que l'on a fait dans les canons des apôtres, dans les conciles de Laodicée, de Carthage et de Nicée, et l'on y a procédé avec la plus grande circonspection. Tant que les témoignages ne se sont pas trouvés assez nombreux et assez uniformes, l'Eglise ne s'est point pressée de placer dans son canon un écrit dont l'origine n'était pas encore suffisamment constatée.

Prétendre qu'un concile n'a pas pu mettre dans le canon un livre qui n'y avait pas été mis par un concile antérieur, ou tenu dans une autre partie du monde, c'est soutenir qu'un fait, qui n'était pas encore suffisamment éclairci à telle époque, n'a pu l'être mieux cinquante ans après; que l'on n'a pas pu, dans cet intervalle, découvrir des preuves de fait, qui avaient été ignorées jusqu'alors; qu'un fait douteux dans telle partie de l'univers ne peut pas être mieux constaté dans une autre partie.

§ III.

De l'authenticité de l'Apocalypse; opinion d'un protestant.

Comme l'*Apocalypse* de saint Jean est celui de nos livres saints contre lequel les protestants et les incrédules ont fait le plus de difficultés, il est bon de traiter cette question avec soin; on verra si les anciens Pères ont manqué de précaution et de critique, comme nos docteurs modernes les en accusent.

Dans les œuvres diverses d'Abauzit (734), il y a un discours sur l'*Apocalypse*, où il a rassemblé tout ce qu'il a pu trouver d'objections contre l'authenticité de ce livre. L'auteur du *Dictionnaire philosophique*, et de la *Raison par alphabet*, a donné l'extrait de ce discours, en a copié servilement les sophismes et les bévues dans l'article *Apocalypse*. C'est encore ici un exemple de la manière dont se forme la tradition par les incrédules.

Abauzit remarque d'abord que le canon des Ecritures n'a été formé que successivement par les Eglises particulières, sans l'autorité d'aucun concile, ni du Pape; que souvent ces Eglises étaient d'opinion différente sur plusieurs livres.

Il est cependant certain que le plus ancien catalogue des livres du Nouveau Testament se trouve dans les canons des apôtres, et que ces canons ont été recueillis des conciles tenus dans le IIe siècle. Il est donc faux que ce catalogue ait été dressé sans l'autorité d'aucun concile. Il a été suivi par les conciles de Laodicée, de Carthage et de Nicée (735).

Quant à la différence d'opinion des Eglises particulières sur plusieurs livres, et à la lenteur avec laquelle le canon des Ecritures a été formé, la raison est très-naturelle. Le canon n'a pu se faire avant que tous les livres fussent écrits; or, l'Evangile de saint Jean ne l'a été qu'à la fin du Ier siècle. Un livre ne pouvait être déclaré canonique qu'autant qu'il était reçu comme tel par le très-grand nombre des Eglises. Il fallait du temps pour comparer leur croyance sur ce point : le canon n'a donc pu être dressé que dans le IIe siècle; et il l'a été en

(732) L. XVIII, *contra Faustum*, c. 3.
(733) EUSÈBE, *Hist.* l. III, c. 25.
(734) *Œuv. diverses d'Abauzit*, tome I, p. 245.
(735) *PP. Apost.*, tome I, p. 433.

effet. De ce fait il résulte que les Eglises réglaient principalement leur foi sur la tradition vivante, et non uniquement sur des livres. Cette observation n'est pas favorable aux sectes qui prétendent aujourd'hui régler la leur autrement. Mais ces Eglises n'ont jamais été de différente opinion sur aucun des livres compris dans le canon des apôtres : voilà ce qu'il est bon d'observer.

Abauzit objecte, en premier lieu, que dans les écrits des Pères apostoliques, il n'y a aucune trace de l'*Apocalypse*.

Cela est faux. Dans la première lettre de saint Clément, n. 34, on lit : « Voici le Seigneur, la récompense est avec lui, pour rendre à chacun selon ses œuvres. » Dans l'*Apocalypse*, c. XXII, v. 12, il y a : *Voici que je viens promptement ; ma récompense est avec moi, pour rendre à chacun selon ses œuvres*. Saint Clément finit sa lettre par une formule semblable à celle de l'*Apocalypse* : « A celui qui est assis sur le trône, et à l'agneau, louange, gloire et puissance, pendant les siècles des siècles (736). »

Notre critique allègue en second lieu les fables forgées par Prochore, sur la manière dont saint Jean a écrit : ce Prochore, dit-il, était du nombre des honnêtes Chrétiens qui se jouaient de la crédulité du public (737).

Mais Prochore n'a écrit que sur la fin du IVe siècle : il a été inconnu aux anciens ; on ne sait de quelle secte il était. Ceux qui ont vécu avant lui n'ont certainement pas fondé sur ses fables leur respect pour l'*Apocalypse*. Ce sont des hérétiques, et non des Chrétiens honnêtes, qui se sont joués de la crédulité publique, et malheureusement ils ont aujourd'hui des imitateurs.

Cérinthe, continue Abauzit, entêté du règne temporel de mille ans, l'appuyait sur l'*Apocalypse*, et fut soupçonné d'en être l'auteur. Cerdon, Marcion et les aloges soutenaient qu'elle n'était pas de saint Jean, parce que du temps de cet apôtre il n'y avait point d'Eglise à Thyatire, et saint Epiphane en est convenu. Pendant ce débat de différents hérétiques, les orthodoxes se tenaient à l'écart (738).

Réponse. Voilà donc la raison des doutes élevés sur l'auteur de l'*Apocalypse* ; ce livre semblait favoriser l'opinion des millénaires ; on craignait que Cérinthe ne l'eût supposé pour appuyer son erreur. Le fait a été éclairci, quand on a vu évidemment que saint Jean ne donnait aucun lieu à cette fausse opinion.

D'où savaient les aloges qu'il n'y avait point eu d'Eglise à Thyatire du temps de saint Jean ? Dans le style de ces temps-là, une seule famille chrétienne était *une Eglise*. Quoique saint Epiphane n'ait pas voulu contester sur ce fait, il ne s'ensuit pas qu'il en fût persuadé.

Par cette contestation même, il est clair que *l'analogie de la foi*, ou la conformité d'un livre avec la croyance générale de l'Eglise, est une des conditions nécessaires pour que cet écrit fût placé dans le *Canon*, règle toujours méconnue par les hérétiques ; mais il est faux que pendant la contestation, les orthodoxes se soient tenus à l'écart.

§ IV.

Témoignage des Pères. Saint Justin.

Le point principal est de former la chaîne des témoignages qui indiquent l'origine de l'*Apocalypse*.

Selon notre critique, saint Justin, martyr, qui écrivait vers l'an 170, est le premier de nos docteurs qui dépose en sa faveur. Le juif Tryphon lui demande s'il ne croit pas que Jérusalem sera rétablie un jour. Justin répond que pour lui il le croit ainsi avec tous les Chrétiens qui pensent juste, et il allègue l'autorité de l'apôtre saint Jean, qui prédit dans son Apocalypse que les fidèles passeront mille ans dans Jérusalem. Ainsi il la cite pour prouver le règne de mille ans.

Réponse. Il fallait ici plus d'exactitude. 1° Saint Justin a été martyrisé l'an 167 ; il a écrit son dialogue avec Tryphon vers l'an 160, par conséquent soixante ans seulement après la mort de saint Jean. Puisque saint Clément allègue des paroles de l'*Apocalypse*, il n'y a point de vide entre saint Justin et saint Jean ; s'il y en avait un, il serait rempli par Papias, qui croyait à l'*Apocalypse* (739).

2° Le passage de saint Justin n'est point fidèlement rendu. Il dit qu'il croit le règne de mille ans comme bien d'autres, quoiqu'il y ait plusieurs Chrétiens pieux et *d'une foi pure* qui sont d'un sentiment contraire (740). Ce n'était donc pas là un dogme de foi. Lorsqu'il ajoute que tous les Chrétiens qui pensent juste sont du même avis, il parle de la résurrection future, qui est un article de foi, et non du rétablissement de Jérusalem et du règne de mille ans.

3° Quelques anciens Pères ont cru ce règne par deux raisons : la première, parce qu'ils pensaient que saint Jean l'enseignait dans l'*Apocalypse*. Cette méprise sur le sens de ce livre ne déroge point aux preuves de fait qu'ils ont pu avoir de son authenticité. Au contraire, il a fallu qu'ils fussent bien convaincus de ce point pour adopter une opinion fausse, dont Cérinthe et d'autres abusaient grossièrement. Mais que font nos adversaires ? Ils supposent que les anciens Pères ont cru le règne de mille ans, en vertu d'une tradition juive, qu'ensuite ils ont admis l'*Apocalypse* pour étayer cette opinion. Fausse supposition : les Pères n'ont point adopté l'*Apocalypse*, parce qu'ils étaient millénaires ; au contraire, plusieurs

(736) *Apoc.* v, 13.)
(737) ABAUZIT, §. 4.
(738) Idem, §. 5, 6, 7.

(739) *V.* la *IVe Dissert. sur la traduction de Daniel par les Septante*, n° 11, p. 467.
(740) *Dial. cum Tryph.*, n° 80.

l'ont été, parce qu'ils croyaient que ce point de doctrine était enseigné dans l'*Apocalypse;* saint Justin et les autres le déclarent ainsi. Ils ont pu se méprendre sur le sens du texte, sans se tromper sur son authenticité.

La seconde raison qui a persuadé à plusieurs Pères le règne de mille ans était la liaison apparente de ce dogme avec celui de la résurrection générale ; les hérétiques qui niaient le premier rejetaient aussi le second : voilà pourquoi les Pères ont soutenu l'un et l'autre. Mais il est évident, par la distinction qu'en fait saint Justin, que quand ils ont traité d'hérésie le sentiment opposé au leur, cette note tombait sur l'article de la résurrection générale, dont le règne de mille ans leur paraissait une conséquence, et non sur ce règne envisagé seul et indépendamment de la résurrection (741). Pour voir le vrai sens des Pères, il faut se mettre à leur place, et connaître les opinions de leurs adversaires : mais ceux qui aiment à les blâmer ne prennent pas tant de précaution.

§ V.

Reproches faits à ce Père.

Le témoignage de saint Justin était incommode; il a fallu trouver des moyens de l'affaiblir. On ne saurait douter, dit Abauzit, que saint Justin n'ait cité un faux Evangile, lorsqu'il dit que Jésus-Christ descendant dans le Jourdain *le feu s'y alluma*, et qu'on entendit cette voix du ciel : *Tu es mon fils*, etc. Il assure que les apôtres ont écrit ces choses, qui ne se trouvent pourtant que dans l'Evangile des ébionites (742).

Réponse. Non-seulement on peut douter de ce fait, mais on doit le nier, parce qu'il est faux. Saint Justin entend seulement que Jésus-Christ entrant dans l'eau pour être baptisé, il parut une lumière sur le fleuve; cela dut être, puisque les cieux s'ouvrirent. Saint Justin ajoute : *Et les apôtres de ce même Jésus ont écrit que le Saint-Esprit était descendu sur lui, en forme de colombe, lorsqu'il sortait de l'eau* (743). La descente du Saint-Esprit sur Jésus à son baptême a été écrite en effet par trois de nos évangélistes ; l'apparition d'un feu ou d'une lumière qu'ils n'ont pas écrite, a paru à saint Justin une conséquence de ces paroles : *Aperti sunt ei cœli.*

Saint Justin, continue le critique, était trop crédule; il prétend avoir vu le trépied et les bains de la sibylle de Cumes, les cellules dans lesquelles furent enfermés les septante interprètes *du temps du roi Hérode*, la statue de Simon le magicien à Rome; autant de fables. Cette statue, au jugement de tous les antiquaires, était celle de *Sémo Sancus*, Dieu des Sabins, dont saint Justin avait mal lu l'inscription (744).

Réponse. Ce sont plutôt les critiques imprudents qui lisent mal les écrits des Pères. Jamais saint Justin n'a pensé à placer sous le roi Hérode la traduction des Septante ; ce serait un anachronisme de deux cents ans ; il dit formellement qu'elle fut faite sous Ptolémée Philadelphe (745).

Il rapporte ce que les gens du pays lui avaient dit de la sibylle de Cumes, et des cellules des Septante : il a eu tort de croire ces traditions fabuleuses, mais il ne les garantit point. Si un auteur n'est plus croyable, dès qu'il s'est laissé tromper sur un fait qu'il lui était impossible de vérifier, il n'y a plus dans le monde d'écrivains dignes de foi. Il cite les vers des sibylles, parce que les païens eux-mêmes y avaient confiance. Nous le verrons dans l'article suivant.

Quant à l'inscription qu'il avait vue à Rome, nous présumons que saint Justin savait lire. Les savants éditeurs de ses ouvrages ont fait voir qu'il a été censuré trop légèrement, et que les preuves de sa prétendue méprise ne sont rien moins que convaincantes (746).

Que prouvent les divers récits de saint Justin ? Que de son temps il y avait en Italie une tradition populaire sur la demeure de la sibylle de Cumes; qu'il y en avait une en Egypte sur les vestiges de cellules qui restaient dans l'île du Phare. Donc ce qu'il dit de l'*Apocalypse* prouve qu'il y avait aussi parmi les Chrétiens une tradition sur l'origine de ce livre, et sur son auteur. C'est tout ce que nous prétendons. De même que saint Justin n'a point forgé les traditions qui régnaient à Cumes et en Egypte, il n'a pas rêvé non plus la croyance des Chrétiens qui attribuaient l'*Apocalypse* à saint Jean : il en est le simple témoin; cela nous suffit. La question est de prouver que cette tradition sur l'*Apocalypse* était aussi fabuleuse que celle des soixante-douze cellules, et celle de la sibylle de Cumes.

§ VI.

Saint Irénée.

Saint Irénée, qui cite souvent *l'Apocalypse*, sous le nom de Jean, disciple de Notre-Seigneur, ne donne pour garant que la tradition ou le témoignage d'un vieillard qu'il ne nomme point ; il s'en sert pour établir le règne de mille ans ; il ne dit point qu'elle fût reçue par tous les Chrétiens de son temps; il donne le nom d'*écriture* à la prophétie de Baruch et au *Pasteur* d'Hermas (747).

Réponse. Saint Irénée donne pour garant de l'authenticité de l'Apocalypse non la tradition d'un vieillard, mais le *témoignage de ceux qui ont entendu saint Jean lui-même;*

(741) V. les notes des éditeurs de saint Justin, sur le *Dial. avec Tryph.*, n° 80, 81.

(742) *Discours sur l'Apocalypse*, n° 9.

(743) *Dial. avec Tryph.*, n° 88.

(744) Abauzit, *Disc.*, n° 10.

(745) *Cohort. ad Græcos*, n° 13 ; *Dial. cum Tryph.*, n° 71 ; *Apol.*, n° 31. Les savants éditeurs de S. Justin ont remarqué avec raison que le nom d'*Hérode* ajouté dans l'*Apologie* est évidemment une faute de copiste.

(746) Préf., troisième part., c. 6, n° 3.

(747) Abauzit, n° 11.

c'est ainsi qu'il s'exprime (748). Il dit dans un autre endroit qu'il a entendu un prêtre ou un ancien faire la comparaison des figures de l'Ancien Testament avec les événements du Nouveau, et des plaies de l'Egypte avec celles dont parle saint Jean dans l'*Apocalypse* (749); ce trait n'a aucun rapport à l'authenticité du livre.

A-t-il eu tort de citer la prophétie de Baruch? C'est à nos adversaires de le prouver. Quant au *Pasteur* d'Hermas, saint Irénée a cru, avec toute l'antiquité, que ce livre était d'un disciple des apôtres: nous le croyons encore, mais l'Eglise ne l'a jamais placé dans le canon.

Saint Irénée, disent nos critiques, s'y est pris singulièrement pour s'assurer de la vérité des quatre Evangiles; il la croit parce qu'il n'y a que quatre parties du monde, quatre vents cardinaux, et qu'Ezéchiel n'a vu que quatre animaux : il appelle ce raisonnement une démonstration.

Réponse. Nouvelles impostures. Saint Irénée a prouvé l'authenticité des quatre Evangiles par la tradition de l'Eglise, à laquelle il rappelle continuellement ses adversaires, par le témoignage des anciens, par l'aveu forcé des hérétiques; nous avons cité ses paroles dans l'article précédent, et l'on en peut voir d'autres dans son livre et dans Eusèbe (750). Ce Père, ou plutôt son traducteur, nomme *démonstration* toute espèce d'explication, de preuve, d'allusion ou de comparaison : que s'ensuit-il de là contre la réalité de la tradition dont saint Irénée est témoin ?

Nos adversaires sont fâchés de ce que les modernes font tant d'estime du témoignage de ce Père, parce qu'il avait vu Papias et Polycarpe, disciples de saint Jean. Ce fait, disent-ils, ne prouve rien. Papias était mort avant Polycarpe, et ce dernier souffrit le martyre l'an 167. Quand il aurait eu quatre-vingt-six ans pour lors, il ne peut avoir vu saint Jean que dans son enfance. Papias lui-même fait profession de ne rapporter que ce qu'il avait ouï dire aux disciples des apôtres ; Eusèbe le traite de petit génie et d'homme crédule.

Réponse. Admettons tous ces calculs; il en résulte déjà que saint Polycarpe était âgé de dix-neuf ans à l'époque de la mort de saint Jean : Saint Irénée est venu au monde vingt ans après. Mais saint Polycarpe était-il le seul des disciples de cet apôtre qui vécût encore en Asie quarante ans après la mort de saint Jean ? Saint Irénée, âgé de vingt ans, a donc pu converser avec eux; il réclame leur témoignage, il a pu vivre quarante-six ans avec saint Polycarpe : n'est-ce pas assez pour s'instruire ? Mais il a été le fléau des hérétiques de son temps : il n'en faut pas davantage pour donner de l'humeur aux modernes.

§ VII.

Méliton, Théophile d'Antioche, saint Clément d'Alexandrie.

Avant saint Irénée, Méliton, évêque de Sardes, avait composé, entre autres ouvrages, un traité *du démon et de la révélation de saint Jean* (751), et non *du diable de l'Apocalypse*, comme Abauzit a trouvé bon de traduire. On ne sait, dit-il, s'il y était parlé de ce livre en bien ou en mal.

Réponse. Eusèbe, qui fait mention de l'ouvrage de Méliton, a eu soin de citer ceux qui ont été faits contre *l'Apocalypse :* celui-ci n'est pas du nombre; donc il était fait pour la soutenir, et non pour la combattre. L'Eglise de Sardes était une de celles auxquelles la révélation de saint Jean était adressée (752).

Théophile, évêque d'Antioche, avait écrit contre l'hérésie d'Hermogène un livre, dans lequel il employait des preuves tirées de la révélation de saint Jean. Apollonius, autre écrivain ecclésiastique, avait fait de même en écrivant contre les montanistes (753). Comme ces livres sont perdus, nous ne savons pas, dit Abauzit, si ces auteurs ont attribué l'*Apocalypse* à saint Jean l'évangéliste. Les Pères ont souvent employé contre leurs adversaires des actes douteux. Théophile, en particulier, a cité les sibylles.

Réponse. Si Apollonius et Théophile n'attribuaient pas l'*Apocalypse* à saint Jean l'évangéliste, de quel poids pouvaient être les preuves qu'ils en tiraient contre les hérétiques ? Apollonius dit que ce même Jean avait ressuscité un mort à Ephèse, par la puissance divine (754). Ce n'est pas un autre que l'évangéliste.

Si le témoignage des anciens Pères ne prouve rien, parce qu'ils ont quelquefois cité des actes douteux ou supposés, sur quel fondement les protestants croient-ils donc l'authenticité des livres saints qu'ils admettent ? Il a fallu être frappé d'aveuglement, pour travailler ainsi à détruire toute tradition; les déistes leur en doivent des actions de grâces.

Saint Clément d'Alexandrie, qui termine le IIe siècle, et qui cite aussi l'*Apocalypse,* ne dit nulle part qu'elle soit de l'apôtre saint Jean; mais en récompense, il parle, dans ses *Electa,* d'une *Apocalypse* de saint Pierre. Il cite, comme écriture divine, la prophétie de Baruch, le *Pasteur* d'Hermas, le livre de *Tobie,* la *Sagesse,* l'*Ecclésiastique,* les *Epîtres* de Clément le romain, et de Barnabé, la prédication de saint Pierre, l'Evangile selon les Hébreux, l'Evangile selon les Egyptiens, etc. (755).

(748) *Advers. hæres.*, l. v, c. 30. V. Eusèbe, *Hist.*, l. v, c. 8 et la note de Grabe.
(749) *Adv. hæres.*, l. iv, c. 5.
(750) Eusèbe, *Hist.*, l. v, c. 8.
(751) Eusèbe, *Hist.*, l. iv, c. 26.
(752) *Apoc.*, iii.
(753) Eusèbe, l. iv, c. 24, l. v, c. 18.
(754) Idem, l. v, c. 18.
(755) Abauzit, § 20.

Réponse. Ce Père cite aussi, sous le nom de *Jean*, sans addition, les Epîtres de l'apôtre saint Jean (756); certainement il ne les attribuait pas à un autre qu'à l'évangéliste.

Comme il a plu aux protestants de retrancher du nombre des livres sacrés, *Baruch*, *Tobie*, la *Sagesse*, l'*Ecclésiastique*, nous leur faisons nos excuses de ce que saint Clément d'Alexandrie les a reconnus pour divins; mais il est faux qu'il ait cité comme tels, deux Evangiles apocryphes, l'*Apocalypse* et la prédication de saint Pierre : nous avons la différence qu'il a mise entre nos quatre Evangiles et les deux autres qu'il cite; on peut s'en convaincre encore, par un autre passage conservé par Eusèbe (757). Il a reçu le *Pasteur* d'Hermas, les *Lettres* de Clément et de Barnabé, comme des ouvrages respectables, venus des disciples des apôtres; nous les regardons aussi comme tels; mais il ne leur a pas donné le titre de livres sacrés ou divins.

Par la liste qu'Abauzit lui-même a dressée des auteurs ecclésiastiques des deux premiers siècles, il est évident qu'aucun d'eux n'a nié l'authenticité de l'*Apocalypse*.

§ VIII.

Tertullien, Origène, saint Hippolyte, saint Cyprien.

Dans le troisième, Tertullien la prouvait par la succession des évêques d'Ephèse. « Nous avons aussi, dit-il, des Eglises fondées par saint Jean; quoique Marcion rejette son *Apocalypse*, la succession des évêques, en remontant jusqu'à la source, s'arrête à Jean, comme à son auteur (758). » Abauzit trouve ces paroles équivoques. On ne sait, dit-il, si elles signifient que Jean est l'auteur de l'*Apocalypse*, ou qu'il est l'auteur de la succession des évêques : ce second sens convient mieux au but de Tertullien.

Réponse. Le but de Tertullien était sans doute de prouver ce que Marcion contestait; or Marcion ne niait point la succession des évêques, mais l'authenticité de l'*Apocalypse.*

Tertullien, ajoute le critique, était millénaire et montaniste; il croyait aux prophétesses de cette secte, aux visions d'Hermas, à la prophétie d'Enoch; il dit que l'on avait vu en Judée la Jérusalem céleste suspendue en l'air : c'était donc un visionnaire.

Réponse. Il n'y a point de vision à prouver l'authenticité de l'*Apocalypse* par la tradition des évêques successeurs de saint Jean; quand Tertullien n'aurait argumenté solidement que cette seule fois dans sa vie, la preuve ne serait pas moins invincible. Si, en matière de fait, il faut des témoins infaillibles et impeccables, où les trouverons-nous?

Origène, autre millénaire, dit notre discoureur, cite l'*Apocalypse* sous le nom de l'apôtre saint Jean; mais, dans ses livres contre Celse, il prend sous sa protection les oracles des sibylles; il croyait le ***Pasteur*** d'Hermas inspiré de Dieu; il regardait comme authentique l'*Epître* de Barnabé, la *Sagesse* de Salomon, la *Prophétie de Baruch;* il admettait trois autres apocalypses; il allègue de faux Evangiles, etc.

Réponse. C'est trop d'impostures accumulées pour noircir un ancien auteur. Abauzit lui-même a reconnu qu'Origène, mieux instruit que les autres Pères, *a rejeté ce dogme* (des millénaires), et a reçu en même temps l'*Apocalypse* (759). En effet, il réfute les millénaires dans son *Commentaire sur saint Matthieu*, tome XVII, n. 35; dans le second livre des *Principes*, c. 11, et ailleurs.

Sans prendre sous sa protection les oracles des sibylles, il se contente de nier que les chrétiens aient corrompu ces oracles prétendus, comme Celse le leur reprochait; il le défie de citer un seul exemplaire qui puisse prouver cette falsification (760). Origène d'ailleurs observe que l'on nommait *Sibyllistes* ceux qui croyaient à ces oracles.

Il n'a point cru le *Pasteur* d'Hermas inspiré : ce livre, dit-il, est en usage dans l'Eglise, mais il n'est pas reçu de tous comme un livre divin (761). Et ailleurs : *Si quelqu'un veut lire ce livre* (762). Jamais Origène n'a ainsi parlé des livres reconnus pour canoniques.

Loin d'admettre les faux Evangiles ou les fausses Apocalypses, il les a tous attribués aux hérétiques : nous l'avons fait voir ailleurs.

A la vérité il a cru authentiques l'*Epître* de Barnabé, le livre de la *Sagesse*, la *Prophétie de Baruch;* nous croyons de même, avec l'Eglise catholique, la canonicité des deux derniers : c'est un crime que les protestants devraient nous pardonner.

Saint Hippolyte, évêque contemporain d'Origène, attribue l'*Apocalypse* à saint Jean, dans un écrit publié par Combéfis, et dans une homélie Abauzit soutient que le premier de ces ouvrages est seulement du IVe siècle; saint Hippolyte dit que l'on chercha les reliques de saint Jean, et qu'on ne les trouva pas : or c'est au IVe siècle que l'on a commencé à chercher les reliques des saints, et à les déterrer. Quant à l'homélie, saint Grégoire de Nazianze nous apprend que ces sortes de discours n'étaient que du babil.

Réponse. Les *Actes du martyre de saint Ignace et de saint Polycarpe* font foi qu'au commencement du IIe siècle on était déjà dans l'usage de recueillir et d'honorer les reliques des saints; dans le Ier siècle même, l'Apocalypse nous les montre placés sous l'autel (763). C'est une des raisons qui ont irrité les protestants contre ce livre. Nous pouvons juger par nous-mêmes

(756) *Strom.*, l. III, c. 6; l. VI, c. 15.
(757) *Hist. eccl.*, l. VI, c. 14.
(758) *Contre Marcion*, l. IV.
(759) ABAUZIT, § 60, pag. 284.
(760) *Contre Celse*, l. VII, n° 56.
(761) *Comment. sur S. Matthieu*, t. IV, n° 21.
(762) *Commentar. series*, n° 53.
(763) *Apoc.* VI, 9.

du mérite des homélies des Pères, qui nous restent : si saint Grégoire de Nazianze a peu estimé quelques prédicateurs de son temps, cela ne doit point s'appliquer à tous, encore moins à ceux qui ont vécu avant eux.

Saint Cyprien a cité l'*Apocalypse* comme une écriture divine; mais il a cité de même *Tobie*, la *Sagesse*, l'*Ecclésiastique*, les *Machabées;* tant il est vrai, dit Abauzit, qu'il n'y avait point alors parmi les chrétiens, de canon fixe des Ecritures.

Réponse. N'est-ce pas là un fort argument? Saint Cyprien a reconnu pour écritures divines des livres que les protestants ne veulent pas reconnaître : donc son avis ne prouve rien. Nous avons déjà vu et nous verrons encore en quel sens le canon n'était pas fixe.

§ IX.

Auteurs du III[e] *siècle qui ont rejeté l'Apocalypse.*

Voilà, jusqu'au milieu du III[e] siècle, une tradition constante de l'authenticité de l'*Apocalypse*. Quelles raisons opposera-t-on à cette chaîne de témoignages?

Abauzit observe d'abord que saint Ignace n'en a rien dit dans ses *Epîtres*, même dans celle qui est adressée aux Ephésiens; selon lui, Papias, auteur du règne de mille ans, ne fondait pas cette croyance sur l'*Apocalypse*, mais sur une tradition non écrite (764).

Réponse. Soit. Deux témoins qui ne disent mot ferment-ils la bouche à ceux qui parlent? « Il paraît, dit Eusèbe, que Papias imagina le règne de mille ans, sur quelques narrations des apôtres qu'il entendit de travers, et faute de comprendre ce qu'ils avaient dit dans un sens mystérieux et par manière de comparaison (765). » Eusèbe n'ajoute point que ces narrations des apôtres étaient *non écrites.* Il est certain d'ailleurs, par un passage de Papias, dont Eusèbe n'a cité que le commencement, que cet auteur a mis l'*Apocalypse* au nombre des livres canoniques (766).

Mais enfin le III[e] siècle offre deux auteurs qui ont nié que l'*Apocalypse* fût de saint Jean. Le premier est Caïus, prêtre de Rome; il soutint que l'*Apocalypse* avait été fabriqué par Cérinthe; le second est Denys, évêque d'Alexandrie, qui pensait qu'elle avait été écrite par un homme pieux, nommé *Jean*, et non par l'apôtre du même nom (767). Caïus écrivait en 210; c'était, dit Abauzit, l'oracle de l'Eglise de Rome; Denys vers 250.

Réponse. Notre adversaire sera du moins forcé de convenir que l'oracle prétendu de l'Eglise de Rome poussait trop loin la témérité, puisqu'il rejetait encore l'*Epître* de saint Paul *aux Hébreux.*

Est-ce donc là, réplique Abauzit, cette tradition si vantée, dont les Pères auraient été fidèles dépositaires?

Pourquoi non? Il nous paraît que l'ignorance ou la témérité d'un dépositaire ne porte aucun préjudice à la fidélité et aux connaissances des autres, que les plus anciennes sont les plus dignes de foi; qu'une tradition fait preuve, quand elle ne serait pas unanime.

Denys d'Alexandrie, continue le critique, dit que plusieurs docteur qui ont vécu avant lui, ont réfuté pied à pied les chapitres de l'*Apocalypse*, ont soutenu qu'il n'y avait ni raison ni bon sens; que c'était l'ouvrage de Cérinthe. Ces docteurs devaient être fort anciens, puisque Denys écrivait déjà vers le milieu du III[e] siècle.

Réponse. Faussetés. Denys ne parle ni des docteurs, ni d'auteurs fort anciens : « Quelques-uns, dit-il, de ceux qui nous ont précédés ont rejeté ce livre, en ont réfuté tous les chapitres, ont dit qu'il n'y avait ni raison ni bon sens, et ont soutenu qu'il était de Cérinthe.... Pour moi, je n'ose le rejeter, parce que plusieurs de nos frères en font grand cas; quoique je ne l'entende point, je soupçonne qu'il renferme un grand sens, et je ne condamne point ce que je ne conçois pas....... J'avoue qu'il est l'ouvrage d'un saint homme nommé *Jean*, inspiré par le Saint-Esprit; mais je ne conviendrai pas aisément qu'il soit de saint Jean l'apôtre. » Ensuite il tâche de prouver que le style, les expressions, l'esprit qui règne dans les vrais écrits de l'Apôtre, sont différents de ceux de l'*Apocalypse* (768).

Quoique les réflexions de Denys ne soient pas démonstratives, elles sont néanmoins d'un savant très-exercé dans l'art de la critique. Caïus avait écrit plus de trente ans avant Denys, et l'on ne connaît aucun auteur plus ancien qui ait attribué l'*Apocalypse* à Cérinthe.

Abauzit sait mauvais gré à l'évêque d'Alexandrie de n'avoir admis l'*Apocalypse* que parce que ses amis en faisaient grand cas, et malgré l'obscurité de ce livre; selon lui, Denys a lâchement trahi la vérité, et n'a pas dit ce qu'il pensait; mais il s'ensuit toujours, dit-il, que l'*Apocalypse* n'était pas encore dans le canon.

Assurément; la question est de savoir si ceux qui l'y ont placé, ont eu tort de préférer au jugement de Caïus et de Denys le suffrage de deux siècles entiers.

Notre critique convient que ce qui affaiblit un peu l'autorité de ces deux écrivains, c'est qu'ils disputaient contre les millénaires; ils trouvèrent plus aisé de rejeter absolument l'*Apocalypse* que d'ôter à ces hérétiques l'avantage que ce livre semblait leur donner; mais, par la même raison, dit-il, les autres Pères ne l'ont admise que

(764) Abauzit, n° 38, 39.

(765) Eusèbe., *Hist. eccl.*, l. III, c. 39.

(766) *Quatrième dissertation sur la traduction de Daniel par les Septante*, n° 11, pag. 467.

(767) Eusèbe, l. III, c. 28, l. VII, c. 25.

(768) Eusèbe, *Hist.*, l. VII, c. 25. Avant l'an 210, personne, excepté Marcion, n'avait rejeté l'*Apocalypse;* voyez la note de Millus sur cet endroit d'Eusèbe.

parce qu'ils croyaient le règne de mille ans.

Cela est faux. Plusieurs Pères, persuadés de l'authenticité de l'*Apocalypse*, ont rejeté le règne de mille ans; ceux qui y ont cru n'ont suivi cette opinion que parce qu'elle paraissait enseignée dans l'*Apocalypse;* ils n'en donnaient point d'autre preuve. La prévention d'Abauzit ne peut affaiblir les témoignages de saint Méthode, de Victorin, de Lactance, qui ont admis l'*Apocalypse* au IIIe siècle.

§ X.

Conciles qui ne l'ont point mise dans le canon.

Elle n'est point dans le catalogue des livres saints insérés dans les canons des apôtres; du temps d'Eusèbe, plusieurs doutaient encore s'il fallait l'y mettre; mais elle est dans la liste attribuée à saint Athanase, dans la *Synopse*, dans celle de Papias qui est plus ancien.

Le concile de Laodicée, tenu vers l'an 360, suivit la liste du canon des apôtres, et n'y ajouta point l'*Apocalypse;* saint Cyrille de Jérusalem, saint Grégoire de Nazianze, saint Amphiloque firent de même; ils ne placèrent dans le canon que les livres *unanimement reçus par toute l'Eglise* (769); l'*Apocalypse* n'était pas encore dans ce cas. Abauzit confond très-mal à propos saint Cyrille de Jérusalem avec saint Cyrille d'Alexandrie.

Le concile de Carthage, en 397, mit l'*Apocalypse* au rang des livres sacrés. Voilà, dit notre censeur, concile contre concile; celui de Laodicée la rejette, celui de Carthage la reçoit.

Il est faux que celui de Laodicée la rejette : le silence n'est pas un anathème. Les conciles et les Pères n'ont placé dans le canon que les livres universellement reçus. En Asie, l'an 360, quelques-uns doutaient encore de l'authenticité de l'*Apocalypse;* en Afrique, l'an 397, personne n'en doutait plus; l'on jugeait que le témoignage unanime des deux premiers siècles devait prévaloir aux doutes élevés dans le IIIe siècle, et la secte des millénaires ne subsistait plus.

Ce n'est donc pas parce que saint Augustin dominait dans les délibérations du concile. L'unanimité des suffrages : tel est le vrai motif de la décision. Il est faux que jusqu'alors l'Eglise eût réprouvé l'*Apocalypse* comme un livre faux et supposé; pas un seul auteur du Ier ni du IIe siècle n'en a eu cette idée; et dans le IIIe siècle, on ne peut citer que Caïus qui en ait porté ce jugement.

Il y a bien de la différence entre un livre faux ou supposé, et un livre apocryphe ou douteux. On le regarde comme *apocryphe*, tant que les preuves de son origine ne paraissent pas assez certaines, et n'ont pas été suffisamment discutées; dans cet état de cause, l'Eglise s'abstient de prononcer. Pour décider que c'est un livre faux et supposé, il faut avoir des preuves convaincantes et certaines de sa supposition; l'*Apocalypse* n'a jamais été dans ce cas. On peut douter de la légitimité d'un enfant, sans que cela suffise pour le déclarer bâtard par un arrêt; les juges peuvent renvoyer à un plus amplement informé, sans que l'enfant soit censé dégradé par là.

Mais si des auteurs du IIIe siècle ont cru devoir rejeter l'*Apocalypse*, si d'autres se sont crus fondés à douter de son authenticité, comment ceux du IVe siècle ont-ils pu se croire plus habiles ?

Parce qu'ils ont discuté plus exactement la question. En fait d'histoire, de monuments, de critique, ce qui avait paru douteux dans un temps peut devenir certain dans un autre. Le IVe siècle, lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, fut un temps de lumière, de recherches, de savantes discussions; les monuments des siècles précédents furent rassemblés et comparés; la tradition fut interrogée, les témoins confrontés; ce qui avait été obscur et douteux jusqu'alors, put devenir certain et incontestable. Tant que l'hérésie des millénaires avait subsisté, l'Eglise avait craint de l'autoriser en canonisant l'*Apocalypse ;* lorsque cette secte fut éteinte, il n'y eut plus de danger.

§ XI.

Circonspection avec laquelle l'Eglise forme ses décisions.

On voit à présent dans quel sens le canon des Ecritures n'a pas été fixé. Il l'a été dans ce sens que l'on n'a jamais douté des quatre Evangiles, des *Actes des apôtres*, des treize *Epîtres* de saint Paul, de la première de saint Jean et de la première de saint Pierre; l'authenticité de ces livres n'a été contestée que par des hérétiques. Le canon n'a pas été si fixe dans ce sens que l'Eglise n'ait pu, dans la suite, y ajouter un ou plusieurs livres, lorsque les raisons qui avaient d'abord jeté du doute sur leur origine ont été pleinement dissipées. Il en est de même d'un dogme contesté : l'Eglise s'abstient de prononcer, jusqu'à ce qu'il soit prouvé que ce dogme fait partie de la croyance révélée et universellement professée : lorsque les preuves sont acquises, l'Eglise le décide, et quiconque s'obstine à disputer encore après la décision mérite d'être condamné.

Nous ne suivrons pas plus loin la liste des auteurs ecclésiastiques qui ont parlé de l'*Apocalypse* dans les siècles postérieurs; Abauzit ne les passe en revue que pour avoir occasion de lancer quelques traits de satire contre eux. En récompense, il a déterré dans la Bibliothèque des Pères l'ouvrage d'un certain Junilius, évêque d'Afrique au VIe siècle, qui lui a paru enseigner la même doctrine que les protestants. Il veut, comme eux, que l'on juge de l'inspiration divine d'un livre par la doctrine qu'il contient, par le caractère et le style de l'écrivain, etc.

(769) Saint CYRILLE de Jérus., catéch. 4.

Cette méthode est-elle à portée du commun des fidèles? Il faudra donc juger de la doctrine par les livres, et des livres par la doctrine; c'est un cercle dans lequel les protestants peuvent se donner carrière tant qu'il leur plaira.

Les raisonnements de ce critique sont toujours les mêmes. Si un écrivain n'a pas formellement adopté l'*Apocalypse* comme un livre divin, donc il l'a rejetée. Si un autre l'admet comme tel, Abauzit objecte ou que cet auteur ne parlait pas au nom de toute l'Eglise, ou qu'il n'avait pas examiné la question, ou qu'il s'en est fié aux anciens, ou qu'il admet aussi d'autres livres rejetés par les protestants.

Comme le concile général de Constantinople, en 602, a reçu le concile de Laodicée et celui de Carthage, il conclut que cette assemblée œcuménique approuve en même temps deux conciles contradictoires. Il n'y a pas entre ces deux conciles plus de contradictions qu'entre un arrêt de plus amplement informé et un jugement définitif.

Abauzit finit en disant que l'Eglise catholique, qui croit que les prédictions de l'*Apocalypse* ont été accomplies dans les trois premiers siècles, semble avoir craint qu'en descendant plus bas elle ne vît l'Antechrist dans la personne de son chef. Un protestant qui en est encore là n'est pas un adversaire fort redoutable. Tel est néanmoins le personnage dont le plus célèbre de nos philosophes a trouvé bon d'être le plagiaire; il s'est paré de ses dépouilles sans lui faire la grâce de le nommer.

Pour couronner son chef-d'œuvre, Abauzit entreprend d'expliquer les prédictions de l'*Apocalypse;* c'est dommage que le philosophe dont nous parlons n'ait pas eu la même ambition, et ne se soit pas érigé en prophète.

Comme ce livre nous présente un tableau très-ressemblant du culte extérieur de l'Eglise catholique, les protestants, obstinés à regarder ce culte comme une idolâtrie, n'ont pu consentir à laisser l'*Apocalypse* dans le canon des Ecritures.

ARTICLE III.

Des livres apocryphes ou supposés.

§ I.

Cette supposition sert de preuve à l'authenticité des autres.

Un des moyens que les incrédules ont jugés les plus propres à jeter du doute sur l'authenticité des livres du Nouveau Testament a été d'exagérer le nombre des ouvrages supposés dans les premiers siècles en faveur de la religion chrétienne. Il y a eu, disent-ils, près de cinquante Evangiles apocryphes, presque autant de faux actes des apôtres; on leur a supposé de fausses lettres, on en attribuait même à Jésus-Christ et à la sainte Vierge. Les anciens font mention de dix ou douze *Apocalypses* ou révélations prétendues. L'on a forgé de fausses prophéties, les oracles des sibylles, les testaments des patriarches, on a publié des livres sous le nom d'Adam, sous celui des anciens sages du paganisme, d'Hermès, d'Orphée, etc. Comme plusieurs de ces livres sont des chefs-d'œuvre de ridicule et d'imbécillité, en les mettant à côté de ceux que nous respectons, nos adversaires se sont flattés de les couvrir tous du même opprobre, de rendre tous nos anciens titres suspects. Tel est le dessein qu'ils se sont proposé dans l'examen critique des apologistes de la religion chrétienne, dans l'*Examen important* de Bolingbroke, dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, art. *Apocryphe*, etc. Il n'en a pas coûté beaucoup pour étaler de l'érudition sur ce point; les auteurs en ont été quittes pour extraire Fabricius. Ils étaient bien sûrs que les lecteurs ne remonteraient pas à la source pour savoir si ces livres apocryphes sont anciens ou modernes, en quel temps ils ont paru, quel jugement on en a porté, quels en ont été probablement les fabricateurs. Des philosophes en possession d'être crus sur leur parole peuvent-ils nous en imposer? Voilà, disent-ils d'un ton triomphant, des monuments authentiques de la hardiesse des imposteurs et de l'imbécillité de leurs prosélytes. Au milieu de tant de romans, comment nous fier à l'histoire? Dès que l'on a cru tant de fables reste-t-il quelque chose de certain?

A cet argument terrible nous répondons: Les imposteurs ont été découverts et confondus, donc ceux qui sont demeurés en possession de la confiance publique se sont trouvés exempts de soupçon: les romans ont été rejetés dès qu'ils ont paru, donc l'histoire a été reconnue vraie: les fables sont tombées dans l'oubli, donc la vérité n'en a reçu aucune atteinte. Les imposteurs modernes qui font aujourd'hui tant de prosélytes doivent trembler à la vue du sort des anciens.

Si nous sommes obligés d'entrer ici dans des discussions ennuyeuses, on ne doit pas s'en prendre à nous.

§ II.

Origine des faux Evangiles, de leur nombre.

Nous avons déjà remarqué que le nombre des faux Evangiles est exagéré de moitié, que la plupart ont été inconnus au IIIᵉ siècle, et n'ont paru qu'après; nous ajoutons que quand ils seraient plus anciens et en plus grand nombre, ce phénomène, si étonnant au premier aspect, ne prouverait encore rien.

1° Il était naturel que des juifs ou des païens convertis voulussent mettre par écrit, pour leur usage, pour l'instruction de leurs enfants ou de leurs amis, les faits et les articles de croyance qu'ils avaient appris de la bouche des apôtres et de leurs disciples. A la naissance du christianisme, aucune histoire ne pouvait paraître plus intéressante que celle de Jésus-Christ à tous ceux qui avaient embrassé sa doctrine. A mesure que le nombre des fidèles s'accrut, le nombre de ces histoires a dû augmenter, sans

que l'on puisse accuser ceux qui les ont faites d'avoir voulu se tromper eux-mêmes, ni en imposer aux autres. Comme parmi cette foule d'écrivains, les uns avaient plus ou moins de capacité, étaient plus ou moins instruits, il a dû se trouver beaucoup de vérité dans leurs récits; mais ces histoires plus ou moins exactes ont dû devenir inutiles, lorsque les Evangiles, composés par leurs apôtres eux-mêmes ou par leurs disciples assidus, ont été mis entre les mains des fidèles. Que quelques-unes de ces histoires, oubliées dans les cabinets des particuliers, aient reparu dans la suite, aient été nommées *faux Evangiles*, ou *Evangiles apocryphes*, ce fait n'a rien d'étonnant et dont l'histoire moderne ne fournisse des exemples. Loin de porter aucune atteinte à l'autorité de nos quatre Evangiles, il démontre la force qu'a naturellement une histoire authentique, exacte, bien faite pour décréditer tous les mémoires qui n'ont point les mêmes caractères.

2° Vu la multitude des sectes nées dans le second siècle, et de philosophes qui ont voulu accommoder la doctrine chrétienne à leurs opinions, il n'est pas surprenant que les différents chefs de parti aient voulu aussi composer des Evangiles à leur usage; qu'ils aient mutilé, interpolé, mis en pièces le texte des nôtres pour fabriquer les leurs. A peine l'ont-ils entrepris, que ce crime leur a été reproché; saint Clément d'Alexandrie, saint Irénée, Origène, Tertullien, etc. l'ont mis au grand jour. Quand les attentats des faussaires auraient encore été plus fréquents, quel préjugé en pourrait-on tirer contre la candeur et la prudence des premiers fidèles, qui n'ont voulu recevoir pour authentiques et pour vrais, que les ouvrages munis du témoignage des Eglises apostoliques, attentives à conserver les écrits et les leçons de leurs fondateurs?

Nous avons encore observé que le nom d'*Evangile* a été donné, dans les premiers temps, à tout ce que nous appelons *Livres de religion*. Est-il étonnant qu'au milieu de vingt hérésies que l'entêtement philosophique a fait éclore dans le second siècle, il ait paru tous les jours des professions de foi, des catéchismes, des expositions de doctrines conformes aux préjugés de chaque secte? Ce phénomène a paru dans tous les siècles; il se renouvellera toujours dans les mêmes circonstances. L'Eglise catholique, toujours attachée à la tradition, à la source première de sa croyance, et qui ne s'en écarta jamais, sera-t-elle responsable des efforts que ses ennemis n'ont cessé de faire pour lui enlever son dépôt? L'on nous objecte ces funestes divisions aussi anciennes que l'Eglise, c'est le crime de la philosophie et non de la religion. Des disputeurs mal convertis portèrent dans le sein du christianisme leur caractère pointilleux, opiniâtre, incrédule et tant soit peu fripon. C'est à leur postérité que nous avons affaire.

§ III.

Leur conformité par le fond, avec les vrais.

3° Ces Evangiles apocryphes, partis de tant de mains différentes, ont-ils contredit les nôtres sur le fond de l'histoire, sur les faits principaux qui servent de base à notre religion? Voilà où il en faut revenir. S'ils y ont été conformes, quel préjugé en tirera-t-on contre les nôtres? Lorsqu'une histoire a été écrite par un grand nombre d'auteurs de différents pays, qui avaient des opinions et des intérêts contraires, qui s'accordent néanmoins pour le gros des faits, la narration de ceux qui étaient moins à portée de la source porte-t-elle quelque préjudice à l'authenticité ou à la vérité du récit des témoins oculaires? C'est une preuve de plus en leur faveur.

Or, dans la multitude d'Evangiles supposés, il ne reste que le nom de la plupart; on ne sait pas en quoi ils étaient conformes ou contraires aux nôtres; il n'en résulte donc rien ni pour nous, ni pour nos adversaires.

Il ne s'en est conservé que quatre, qui sont assez courts. Le premier est l'Evangile de la *Nativité de la sainte Vierge;* il n'a pas été connu avant le IVe siècle; saint Epiphane est le premier qui en ait parlé. Le second est le *Pro-Evangile* de saint Jacques, dont Origène a fait mention sur la fin du second siècle. Le troisième est l'*Evangile de l'Enfance du Sauveur;* il est du même temps; saint Irénée l'a indiqué et l'attribue aux marcosiens. Le quatrième est l'*Evangile* de Nicodème *sur la Passion et la Résurrection de Jésus-Christ.* On ne peut pas le faire remonter plus haut que le IVe siècle; il est dit, à la fin, qu'il a été trouvé par l'empereur Théodose. Ces quatre histoires, quoique pleines de fables et de puérilités, ne contredisent point les faits de nos Evangiles; elles serviraient à les confirmer, si des rêveries ne les avilissaient pas

Les deux plus anciens Evangiles apocryphes sont celui des Egyptiens et celui des Hébreux; tous deux ont été connus de saint Clément d'Alexandrie, il n'en reste que des fragments très-courts. Ni l'un ni l'autre ne contredisaient l'histoire Evangélique sur les faits principaux. Celui des Hébreux y était si conforme, que saint Jérôme s'était donné la peine de le traduire; l'aurait-il fait, si c'eût été un livre absolument fabuleux, et contraire à nos Evangiles? Selon saint Epiphane, c'était l'Evangile même de saint Matthieu en hébreu, mais interpolé par les ebionites. Si celui des Egyptiens n'avait eu aucune conformité avec les nôtres, saint Clément d'Alexandrie, en le citant, se serait-il borné à dire qu'il n'était point au nombre des quatre que l'Eglise avait reçus par tradition? Il l'aurait absolument rejeté.

Nos adversaires présument sans doute que les Evangiles, composés par les hérétiques, à l'usage de leur secte, contredisaient en tout point la narration des nôtres; nous

prouverons le contraire, dans le chapitre suivant, par des témoignages irrécusables. Si cela eût été, Origène, qui les avait lus, et qui les méprisait, aurait fait remarquer ce défaut.

Plus nous voyons les incrédules insister sur la multitude des Evangiles apocryphes, moins nous comprenons quel avantage ils peuvent en tirer. Quand une histoire vraie aurait été contrefaite, commentée, maladroitement défigurée par cent auteurs, qu'en pourrait-on conclure, dès qu'elle subsiste toujours telle qu'elle est sortie de la main des témoins oculaires ?

Il en résulte, dira-t-on, que les fables contenues dans les Evangiles ont été crues par un grand nombre de personnes; donc on a pu ajouter foi de même à nos Evangiles, quand même ils n'auraient raconté que des fables.

Par qui les faux Evangiles ont-ils été crus ? Par des contemporains. Ils n'ont paru que plus d'un siècle après la date des événements. Par les Pères de l'Eglise ? Ils ont crié à l'imposture, dès qu'ils ont connu ces fausses productions. Par de simples fidèles ? Aucun n'y a donné confiance que ceux qui s'étaient aveuglément livrés aux hérétiques. Aujourd'hui les incrédules les plus fiers croient encore, ou font semblant de croire toutes les fables qui leur paraissent injurieuses au christianisme; s'ensuit-il de leur crédulité que l'on doive s'inscrire en faux contre toutes les histoires ?

En deux mots, ou les Evangiles apocryphes étaient conformes aux nôtres, pour le gros des faits, ou ils ne l'étaient pas. Dans le premier cas, ils n'ont été rejetés qu'à cause qu'ils manquaient d'attestations de leur authenticité, et c'est un préjugé de plus en faveur des nôtres. Dans le second, il s'ensuit qu'ils ont été réfutés par la notoriété publique, et que, si quelqu'un s'y est laissé tromper, c'est sa faute.

§ IV.

Des faux Actes des apôtres.

Il en est de même des faux *Actes des apôtres*. Ce sont des productions des hérétiques beaucoup plus récentes que les *Actes* écrits par saint Luc; il n'en est fait aucune mention avant le IIIe siècle (770). L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* prétend que saint Epiphane les a cités (771). En effet, ce Père les attribue aux encratites, aux apostoliques ou apotactiques, aux origénistes, aux ébionistes, et les rejette absolument. Origène, Tertullien, Eusèbe, saint Jérôme et d'autres Pères en ont parlé de même; ces citations ne font pas beaucoup d'honneur aux livres apocryphes (772).

Le même auteur ajoute que les *Actes de sainte Thècle et de saint Paul* sont recommandés par saint Grégoire de Nazianze, par saint Ambroise, par saint Chrysostome, etc. Imposture. Ces Pères ont cru qu'il y avait quelque chose de vrai dans l'histoire de sainte Thècle, mais ils n'ont fait aucun cas des actes dont il s'agit; tous les ont rejetés (773).

Nous avouons que la *Prédication de saint Pierre* a été citée par saint Clément d'Alexandrie; mais Eusèbe nous apprend (774) que ce livre, et plusieurs autres que l'on attribuait au même apôtre, n'ont jamais eu aucune authenticité dans l'Eglise. Tous ces ouvrages apocryphes partaient de la main des hérétiques; on le savait, quoiqu'ils y eussent déguisé avec beaucoup de soin leurs erreurs (775).

C'est la hardiesse même de ces faussaires qui a rendu les auteurs des siècles suivants très circonspects, et souvent scrupuleux à l'excès, sur l'authenticité de certains livres, de laquelle nous ne doutons plus aujourd'hui. L'Eglise, éclairée par trois siècles continuels de disputes et de recherches, a placé dans le canon des Ecritures plusieurs ouvrages desquels on doutait encore du temps d'Eusèbe, parce que la multitude et le poids des témoignages rassemblés ont dissipé enfin tous les nuages et les scrupules. Dès que l'on a vu dans un livre quelques passages qui, au premier coup d'œil, semblaient favoriser l'erreur, l'Eglise s'est abstenue de prononcer jusqu'à ce qu'elle eût acquis des preuves indubitables de l'origine de cet écrit. Elle a jugé avec raison que l'analogie de la foi, le concert parfait des livres sacrés entre eux et avec la tradition descendue des apôtres, étaient la règle la plus sûre pour savoir si un livre devait être placé ou non dans le canon des saintes Ecritures. Les auteurs qui se défient de ses jugements, qui veulent tout décider selon les règles d'une critique contentieuse, et qui n'est rien moins qu'infaillible, se trompent dans le principe. L'Eglise ne s'est jamais reposée sur l'autorité seule d'aucun écrivain particulier, quelque respectable qu'il fût; elle a compris que la conformité de croyance entre les différentes Eglises fondées par les apôtres avait non-seulement tous les avantages de la certitude morale portée au plus haut degré, mais encore le caractère d'unité dans la foi que Jésus-Christ a voulu lui donner.

§ V.

Abus des discussions de critique.

Peut-on former en faveur d'aucun livre apocryphe une chaîne de témoignages aussi longue et aussi constante que celle que nous avons tissue à l'égard de l'*Apocalypse* ? Quelques citations isolées d'un ou deux anciens ne prouvent rien? Il faut une continuité pour établir une tradition.

Notre croyance d'ailleurs n'est pas fondée sur des livres qu'il plaît aux hétérodoxes de

(770) *Cod. apocryph. N. T.*, p. 388.
(771) *Quest. sur l'Encycl.* art. *Apoc.*
(772) *Cod. apoc.*, p. 747

(773) TERTULL., *De bapt.*, c. 17, not. de Lacerda.
(774) *Hist. eccl.*, l. III, c. 3.
(775) V. la note de CAVE sur Eusèbe, l. III, c. 3.

regarder comme apocryphes. Quand il n'y aurait jamais eu de livres, la foi chrétienne n'aurait pas moins subsisté par le moyen de la tradition. Puisque les ignorants peuvent faire leur salut sans savoir lire, il nous paraît aussi que les savants pourraient être sauvés sans écriture. Le témoignage de l'Église est nécessaire pour connaître quelles sont les véritables Écritures, puisqu'il y en a eu de fausses ? Il faut donc commencer par être persuadé de l'autorité de l'Église, avant de pouvoir donner confiance aux écritures. Nous démontrerons ailleurs la justesse et la certitude de cette méthode.

Des exemples récents ne font que trop sentir le peu de fond que l'on doit faire sur les discussions pointilleuses de la critique : lorsque les *Épîtres* de saint Ignace parurent telles que nous les avons aujourd'hui, les protestants, incommodés de la doctrine qu'elles enseignent, épuisèrent toutes les ressources de l'érudition pour les rendre suspectes ; ils parvinrent à jeter, pendant quelque temps, un nuage sur leur authenticité. Enfin, après un siècle de disputes et de recherches, après les savantes remarques de Pearson, la vérité s'est fait jour ; aucun écrivain sensé n'oserait plus calomnier ce monument. Si Saumaise, Blondel, Aubertin, Daillé, revenaient au monde, ils rougiraient des conjectures frivoles qui ont fait leur réputation. Mais les incrédules, obstinés à ramener sur la scène les vieux préjugés des sectaires, disent encore que la question n'est pas décidée (776). Jamais question fut-elle décidée contre des opiniâtres ?

Il serait inutile de disserter sur les lettres faussement attribuées aux apôtres, sur les *Apocalypses* ou révélations supposées. Toutes ces pièces sont très-postérieures à la date des livres du Nouveau Testament ; ceux-ci en ont fourni le canevas, les imposteurs se sont moulés, tant qu'ils ont pu, sur nos livres saints. L'Église n'a jamais fait aucun usage de leurs futiles productions ; elle a fondé ses dogmes sur de meilleurs titres. Son *Symbole* était formé avant qu'il s'élevât de faux docteurs pour en contester les articles ; la maxime que Tertullien leur opposait au troisième siècle est d'une certitude éternelle : la vérité a précédé le mensonge : *Illud verum quod prius*.

Dans un autre ouvrage, nous avons répondu aux conjectures des incrédules contre le *Pasteur* d'Hermas, le *Symbole* des apôtres, la seconde lettre de saint Clément, celle de saint Barnabé, etc. (777) ; nous ne répéterons point les mêmes observations. Il vaut mieux démontrer l'injustice du reproche qu'ils font aux anciens Pères d'avoir cité les actes de Pilate, forgé les vers de sibylles, employé sans scrupule à la défense du christianisme des pièces évidemment fausses (778).

§ VI.

Des Actes de Pilate.

Saint Justin, dans la première apologie adressée aux empereurs et au sénat romain, leur dit, (n. 35) : « Que Jésus ait été crucifié, et que l'on ait partagé ses habits, vous pouvez l'apprendre par les Actes dressés sous Ponce-Pilate (n. 48) ; qu'il ait été prédit que le Christ guérirait toutes les maladies et ressusciterait les morts, vous pouvez vous en convaincre par les paroles d'un prophète (779) ; qu'il ait opéré en effet ces miracles, vous pouvez en être informé par les Actes dressés sous Ponce-Pilate. »

Tertullien, dans son *Apologétique*, c. 21, parle de ces mêmes actes. Après avoir rapporté les miracles, la mort, la résurrection, l'ascension de Jésus-Christ, il ajoute : « Pilate, chrétien dans sa conscience, envoya la relation de tous ces faits du Christ à l'empereur Tibère. » On comprend que ces mots, *chrétien dans sa conscience*, signifient seulement, *forcé par sa conscience de rendre témoignage à Jésus-Christ*. Il avait déjà dit, c. 5 : « Un Dieu ne peut être dieu à Rome s'il ne plaît au sénat. Tibère, sous lequel le nom de Chrétien a commencé d'être connu, informé, de la Palestine même, des faits qui caractérisaient un personnage divin, en fit son rapport au sénat en l'appuyant de son suffrage. Le sénat rejeta cette proposition, parce qu'il n'avait pas été consulté d'abord. L'empereur persista dans son avis, et menaça de punition ceux qui accuseraient les Chrétiens. Consultez vos registres, vous verrez que Néron est le premier qui ait sévi contre cette religion. »

Eusèbe, dans son *Histoire ecclésiastique*, l. II, c. 2, confirme l'existence de la relation de Pilate, en s'appuyant du témoignage de Tertullien : nous ne ferons point mention des écrivains postérieurs qui en ont parlé.

L'auteur des *Lettres à Sophie* regarde les actes de Pilate comme une imposture, et accuse saint Justin d'en être l'inventeur (780) : 1°, dit-il, quelle vraisemblance y a-t-il qu'un gouverneur écrivant à ses maîtres fasse l'éloge d'un homme qu'il vient de condamner comme coupable ? 2° Si ces actes avaient existé, quelques-uns des grands de Rome, que l'on suppose avoir été déjà convertis, n'auraient pas manqué d'appuyer Justin ; ce qui n'est pas arrivé. 3° Justin, martyr, est un homme qui a fait peu de figure dans le monde, et dont on ne lit plus les ouvrages.

Pour accuser de fausseté un philosophe respectable, tel que saint Justin, il faudrait d'autres preuves que des conjectures frivoles. Pilate ne pouvait-il pas se disculper auprès de ses maîtres en disant que les Juifs furieux lui en avaient imposé ; qu'il s'était cru obligé de céder à leur emportement par la crainte d'une sédition ; qu'il n'avait ap-

(776) *Examen critiq. des apol. de la relig. chrét.*, c. 2.
(777) *Certit. des Preuves du Christ.*, c. 2.
(778) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Apocryphes* ; *Troisième lettre à Sophie*, p. 49.
(779) S. Justin cite Isaïe, c. XXXV, v. 6.
(780) *Troisième lettre à Sophie*, p. 49 et suiv.

pris à connaître Jésus que par les miracles arrivés à sa mort et par sa résurrection? etc. Il est à présumer que des grands de Rome ont appuyé l'*Apologie* de saint Justin, puisqu'elle produisit son effet; l'empereur fit cesser ou ralentir la persécution (781). Saint Justin a donc fait une certaine figure à Rome; à la tête de son Mémoire il met son nom et sa naissance, il fait mention de ses disputes avec le philosophe Crescent; le succès de sa première apologie l'enhardit à en présenter une seconde pour avertir les empereurs que les ordres qu'ils avaient donnés à l'égard des Chrétiens étaient fort mal exécutés. En un mot, saint Justin a obtenu sa demande; donc il n'en avait pas imposé sur un fait aussi aisé à vérifier que les Actes de Pilate. Que ses ouvrages soient lus ou ignorés par les incrédules, il ne s'ensuit rien.

Pour éluder le témoignage de Tertullien, qu'a fait notre critique? 1° Il a supprimé le passage de ce Père, tiré du vingt-unième chapitre de l'*Apologétique;* il ne cite que le second, tiré du chapitre cinquième, parce qu'il est moins formel, et que Pilate n'y est pas nommé. 2° Il reproche aux apologistes chrétiens d'avoir fait tomber ces paroles : *Consultez vos registres*, sur ce qui précède, au lieu qu'elles regardent ce qui suit. Nos apologistes n'ont point fait cette bévue ; en les accusant d'impudence il en fait profession lui-même (782). 3° Il allègue les objections par lesquelles Tannegui Lefèvre a voulu prouver que Tertullien avait été trop crédule en affirmant que Tibère avait voulu mettre Jésus-Christ au rang des dieux (783). Ces objections sont-elles péremptoires?

§ VII.

Du dessein de Tibère de mettre Jésus-Christ au rang des dieux.

Lefèvre oppose, 1° que cette histoire est tirée d'une pièce apocryphe ; savoir les Actes de Pilate ; 2° que Tibère n'avait point de religion : Suétone le fait remarquer ; 3° que le sénat n'aurait osé lui résister; 4° que sous Tibère le nom de Chrétien n'était pas connu à Rome. Havercamps, dans ses notes sur Tertullien, ajoute que Tibère, ennemi de la religion juive, devait l'être aussi de la religion chrétienne. L'auteur des *Lettres à Sophie* observe enfin que, selon quelques-uns, le passage de Tertullien est falsifié; il vante la critique de Lefèvre et de Havercamps; il dit que les plus savants Chrétiens ont placé les Actes de Pilate dans la classe des fraudes pieuses (784).

Réponse. Il est faux que l'histoire faite par Tertullien soit tirée des Actes de Pilate. Tertullien dit que Tibère fit sa proposition au sénat, *ensuite des informations* ou des avis *venus de la Palestine;* donc ces informations ou ces actes ne faisaient pas mention de la démarche de Tibère. Elle a pu être connue par la notoriété publique. Décider que ces Actes sont une pièce apocryphe, c'est supposer ce qui est en question. Que diraient nos adversaires, si nous soutenions que Tacite avait consulté ces Actes, lorsqu'il dit que le Christ avait été mis à mort sous Ponce-Pilate?

Tibère n'avait point de religion, mais il avait des caprices ; il a pu avoir celui de faire rendre les honneurs divins à Jésus-Christ, puisqu'il haïssait les Juifs; c'était un excellent moyen de les mortifier. Le sénat, bien convaincu que Tibère n'attachait pas beaucoup d'importance à cette affaire, a pu refuser son suffrage sans danger, tourner même son refus en adulation.

Si Pilate a écrit à Tibère les faits qui regardaient Jésus-Christ, il a dû mander que sa doctrine avait déjà des sectateurs; alors il sera vrai que le nom de *Chrétien* ou la chose signifiée par ce nom a été connue à Rome sous Tibère.

Il n'y a point de falsification dans le texte de Tertullien, mais une variante dans les manuscrits qui ne change point le sens. Rigaut a lu *istius divinitatis;* Havercamps met *istius divini*, et l'explique par *istius numinis;* nous avons suivi ce sens en traduisant par *un personnage divin :* où est la différence?

C'est l'auteur même des *Lettres à Sophie* qui a falsifié le texte d'Eusèbe. Selon lui, Eusèbe, fondé sur l'usage des gouverneurs de province, prétend seulement que Pilate n'a pas manqué *sans doute* d'envoyer une relation touchant le Christ ; ce n'est qu'une présomption. Ce *sans doute* est de sa façon ; Eusèbe articule le fait positivement.

Nous savons qu'au II[e] siècle les quartodécimans forgèrent de faux Actes de Pilate pour appuyer leur usage touchant la Pâque ; qu'au III[e], les païens en forgèrent d'autres pour rendre les Chrétiens odieux; que Maximin les fit afficher et répandre dans tout l'empire; que depuis ce temps-là il en a paru d'autres, soit qu'il faille les confondre avec l'*Evangile de Nicodème*, soit qu'il faille les distinguer (785). Mais que prouvent ces fausses pièces postérieures contre l'existence des Actes cités par saint Justin? La vérité du fait a pu donner lieu de fabriquer de faux actes à la place de ceux qui n'existaient plus; mais des actes supposés, après saint Justin, ne lui ont pas suggéré un fait qu'il n'aurait pas osé avancer sans preuve (786)

Ce sont ces faux actes plus récents que quelques savants chrétiens ont regardés, avec raison, comme une fraude pieuse; mais s'il y en a eu quelques-uns qui aient attaqué l'existence de ceux dont saint Justin a parlé, ils n'ont allégué aucune preuve démonstrative. Saint Justin a persuadé les empereurs; donc il ne leur en a pas imposé.

Supposons néanmoins pour un moment

(781) V. La *lettre de l'empereur Antonin aux Etats de l'Asie*, à la suite de la première *Apol.* de saint Justin.

(782) *Troisième lettre à Sophie*, p. 54.

(783) *Quatrième lettre*, p. 64 et suiv.

(784) *Ibid.*, p. 59.

(785) *Cod. apocr. N. T.*, p. 214 et suiv

(786) V. PEARSON, *Lect. 4 in Acta apost.*, n° 15.

que saint Justin ait été mal informé; que Tertullien ait été trompé par un faux bruit; que la narration d'Eusèbe n'ajoute aucun nouveau poids à ce récit, est-ce là une raison d'accuser les apologistes chrétiens qui ont cru vrais les Actes de Pilate, d'*imposture et d'impudence?* Nous ne faisons aucun usage de ces actes, parce que les faits qui concernent Jésus-Christ sont assez prouvés d'ailleurs. Il en est de même de la lettre d'Abgare à Jésus-Christ, et de la réponse, contre lesquelles l'auteur des *Lettres à Sophie* déclame avec le même emportement, en accusant Eusèbe de les avoir forgées (787).

§ VIII.

Des oracles et des sibylles.

Quant aux oracles des sibylles, nous nous nous bornerons à extraire en peu de mots la dissertation de M. Fréret sur ce sujet (788). On ne peut pas le soupçonner d'être trop prévenu en faveur de nos apologistes.

Il observe d'abord que le désir de connaître l'avenir, et la confiance à la divination, sont une maladie de l'esprit humain, presque incurable, et la source de la plupart des superstitions du paganisme; que ce préjugé faisait partie essentielle de la religion des anciens. Quoique la croyance aux prodiges de toute espèce ait été extrêmement affaiblie par l'établissement du christianisme, cependant, dit-il, la religion ni la philosophie n'ont pu encore la déraciner tout à fait.

La confiance des Grecs à leurs oracles, l'entêtement des Romains pour les livres des sibylles, dès la naissance de leur république, sont deux faits connus; ces livres sont beaucoup plus anciens que le christianisme; ils ont été conservés à Rome jusqu'au commencement du ve siècle. L'empereur Aurélien, ordonnant aux pontifes de les consulter, l'an 270, leur reproche la répugnance qu'ils avaient à le faire. Il semble, dit-il, que vous ayez cru délibérer dans une église de Chrétiens, et non dans le temple de tous les dieux (789). Cette réflexion semble prouver que, quoique plusieurs Chrétiens aient cité les vers des sibylles, ils n'y avaient dans le fond aucune confiance.

Josèphe, dans ses *Antiquités judaïques*, composées vers l'an 93 de notre ère, cite un ouvrage de la Sibylle, où il était parlé de la tour de Babel et de la confusion des langues, à peu près comme dans la Genèse. M. Fréret en conclut que cet ouvrage passait déjà pour ancien, qu'il était entre les mains des Grecs, que les Chrétiens ne sont pas les premiers auteurs de la supposition des livres sibyllins. Il le confirme, parce que les vers qui en sont cités par saint Justin, par Théophile d'Antioche, par saint Clément d'Alexandrie, et par d'autres Pères, ne se trouvent point dans le recueil que nous avons aujourd'hui, et qui est plus récent; d'où il résulte évidemment que ces Pères n'ont eu aucune part à la fraude, qui peut être l'ouvrage de quelques Juifs platoniciens.

Par le texte même du recueil des vers sibyllins, tel que nous l'avons, M. Fréret prouve qu'il a été composé ou interpolé, au IIe siècle, sous Marc-Aurèle, entre les années 169 et 177 de Jésus-Christ.

Celse, qui écrivait sous Adrien, quelques années avant cette époque, reprochait aux Chrétiens qu'il y avait parmi eux une secte de *sibyllistes*, et qu'ils avaient corrompu les vers sibyllins, pour y mettre des blasphèmes. Origène répond que ceux d'entre les Chrétiens qui ne voulaient pas regarder la sibylle comme prophétesse, nommaient, à la vérité, *sibyllistes*, ceux qui y avaient confiance. Quant au reproche de falsification, il défie le philosophe de produire d'anciens exemplaires non altérés, par lesquels on pût constater la fraude. Cela prouve, dit M. Fréret, 1° que l'authenticité de ces prédictions n'était point alors mise en question, et qu'elle était également supposée par les païens et par les Chrétiens; 2° que, parmi ces derniers, il y en avait seulement quelques-uns qui y ajoutaient foi, pendant que les autres n'en faisaient aucun cas.

Il observe qu'en fait de critique les plus célèbres philosophes du paganisme n'avaient aucun avantage sur le commun des auteurs chrétiens; il le montre par l'exemple de Plutarque, de Celse, de Pausanias, de Philostrate, de Porphyre, de l'empereur Julien. Tous allèguent, sous le nom d'Orphée, de Musée, d'Eumolpe, etc. des ouvrages et des oracles supposés par les nouveaux platoniciens, ou plutôt par les sectateurs du nouveau pythagorisme. Les Chrétiens, de leur côté, crurent qu'il leur était permis d'alléguer les mêmes autorités, pour battre les païens par leurs propres armes, surtout pour détruire le reproche de nouveauté que l'on répétait sans cesse contre le christianisme.

§ IX.

Différentes opinions des anciens sur ce sujet.

Lorsque cette religion fut dominante, la dispute changea. Eusèbe, dans sa *Préparation évangélique*, ne cite le témoignage des sibylles que d'après Josèphe; s'il allègue des oracles favorables au christianisme, il les emprunte toujours de Porphyre, ennemi déclaré de la religion chrétienne. Saint Augustin, dans son ouvrage *contre Fauste*, dit que ces preuves peuvent avoir quelque force pour confondre l'orgueil des païens; mais qu'elles n'en ont pas assez pour donner quelque autorité à ceux de qui elles portent le nom (790). Il convient ailleurs que ces prédictions peuvent à la rigueur être regardées comme l'ouvrage des Chrétiens, et que ceux qui veulent raisonner juste, doivent s'en tenir aux prophéties tirées des livres conservés par les Juifs nos ennemis (791).

(787) *Cinquième lettre à Sophie*, p. 73.
(788) *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, in-12, tome XXXVIII.
(789) FLAV. VOPISC. *in Aureliano*.
(790) *Contra Faustum*, l. XIII. c. 15.
(791) *De civit. Dei*, l. XVIII. c. 47.

Delà il paraît évident que les Pères qui ont cité les sibylles, ne les ont opposées à leurs adversaires que comme un argument personnel; que si la plupart de ces vers ont été forgés par des Chrétiens, ceux-ci n'ont fait qu'imiter la conduite des philosophes, ennemis du christianisme; c'était un mauvais exemple à suivre.

La conclusion de M. Fréret mérite attention : « Les controverses, dit-il, agitées dans les deux derniers siècles sur l'autorité de la tradition, ont jeté les critiques dans deux extrémités opposées. Les uns, dans la vue de détruire la force du témoignage que les anciens écrivains portent de la croyance de leur siècle, ont extrêmement appuyé sur le défaut de leur manière de raisonner, sur la faiblesse, ou même sur la fausseté de quelques-unes des preuves qu'ils emploient. Les autres se sont persuadé que l'autorité des Pères, lorsqu'ils déposent de ce qu'on croyait de leur temps, ne pouvait subsister, si on les abandonnait dans la manière dont ils avaient traité des questions indifférentes et étrangères au fond de la religion. Dans cette vue, ils ont cru devoir défendre, avec le zèle le plus ardent, des opinions dont il paraît que les Pères mêmes n'étaient pas trop persuadés, mais qu'ils ont cru pouvoir employer comme un argument personnel contre les païens : telle était l'opinion du surnaturel des oracles. Il faut sans doute tenir le milieu entre ces deux excès. »

Il est fâcheux que, dans l'article *Sibylles* de l'*Encyclopédie*, en copiant M. Fréret, on ait supprimé plusieurs de ses réflexions qui vont à la décharge des Pères de l'Eglise.

Par les plaintes qu'ils ont formées dans tous les temps contre les hérétiques, il est prouvé que les supercheries de toute espèce, commises dans les premiers siècles, ont été l'ouvrage de ces sectaires. Le moindre soupçon d'infidélité en ce genre suffisait pour rendre un homme suspect d'hérésie; l'Eglise n'a laissé aucune de ces sortes de fautes impunie. Tertullien nous apprend qu'un prêtre d'Asie, convaincu d'avoir supposé les *Actes de saint Paul et de sainte Thècle*, par un zèle mal entendu pour la gloire de cet apôtre, fut dégradé de son ministère (792). Macédonius, évêque de Constantinople, accusé d'avoir changé une seule lettre dans un passage de saint Paul, fut chassé de son siége. Puisque l'on ignore quel est l'auteur des oracles sibyllins, favorable au christianisme, il est naturel d'attribuer cette imposture aux déserteurs de la foi chrétienne, plutôt qu'à ceux qui sont demeurés soumis à l'Eglise.

ARTICLE IV.

De la divinité ou de l'inspiration des livres du Nouveau Testament.

§ I.

Cette inspiration se prouve par l'autorité de l'Eglise.

Ce n'est pas assez de prouver que les livres du Nouveau Testament ont été écrits par les auteurs dont ils portent les noms, par des disciples du Sauveur, pour conclure qu'ils sont inspirés ou *parole de Dieu*. Il n'est pas certain que saint Marc et saint Luc aient entendu prêcher Jésus-Christ, qu'ils aient reçu immédiatement de lui leur mission, qu'ils aient été remplis du Saint-Esprit avec les apôtres le jour de la Pentecôte. Saint-Barnabé est, ou un apôtre, ou un de leurs disciples, comme saint Clément; cependant leurs écrits n'ont pas été placés dans le canon comme ceux de saint Marc et de saint Luc. Quand il ne serait pas possible de démontrer, par les règles de critique, que tel ouvrage vient d'un apôtre, ou d'un disciple des apôtres, il ne s'ensuivrait pas qu'il doit être exclu du catalogue des livres saints; pour qu'il mérite d'y être compris, c'est assez de prouver que depuis le siècle des apôtres, l'Eglise l'a toujours respecté comme un livre canonique. La question de l'inspiration des livres saints est donc absolument indépendante de celle de leur authenticité, elle n'a rien de commun avec les discussions de la critique.

La preuve à laquelle il faut avoir recours pour être certain qu'un livre est inspiré, divin, canonique, parole de Dieu, est la tradition constante et universelle de l'Eglise. En traitant de la règle de la foi, nous ferons voir que cette manière de procéder est seule vraie, solide, décisive. Les simples fidèles ne sont point en état de discuter les preuves historiques, de fouiller dans les monuments de l'antiquité, pour savoir si un livre est authentique ou ne l'est pas, si la doctrine en est pure ou indigne de Dieu, si l'auteur était inspiré ou non; mais ils ont des preuves palpables de la nécessité et de l'obligation de s'en rapporter à l'enseignement de l'Eglise; sans cette boussole, les savants eux-mêmes n'auraient pas de leur foi une certitude suffisante.

Il nous suffit donc de montrer que, dans tous les siècles, l'Eglise a mis entre les mains des fidèles les livres du Nouveau Testament, comme des ouvrages inspirés de Dieu, pour diriger leur croyance. Il ne peut y avoir de doute sur ce point à l'égard des siècles qui se sont écoulés depuis le premier concile de Nicée tenu l'an 315. Les Pères de ce concile formèrent leur symbole contre Arius sur les passages du Nouveau Testament aussi bien que sur ceux de l'Ancien. Toute la question entre les catholiques et les ariens se réduisait à savoir en quel sens ces passages doivent être entendus; l'on convenait de part et d'autre de la nécessité de régler la croyance sur la doctrine de ces saints livres. Il en a été de même de toutes les contestations survenues dans l'Eglise depuis ce temps-là. Les hérétiques n'ont jamais nié aux orthodoxes la nécessité de se conformer à la doctrine du Nouveau Testament; les manichéens mêmes, qui rejetaient l'Ancien, faisaient profession de respecter le Nouveau dans toutes ses parties. Il en avait été de

(792) *De bap*., c. 17.

même pendant les trois siècles qui ont précédé le concile de Nicée.

§ II.

Ce que l'on en pensait au IIIe siècle.

Au IIIe siècle, Origène travaillait dans l'Orient à rendre plus corrects le texte et les versions des livres saints, à en rendre le sens dans ses commentaires et dans ses homélies; il s'en servait avec avantage contre différentes sectes d'hérétiques. Selon lui et la vérité, toutes étaient nées du désir d'approfondir les mystères des Ecritures. « Les uns dit-il, ont trouvé telle opinion plus vraisemblable, les autres lui ont préféré l'opinion contraire, lorsqu'il a été question d'expliquer *les livres qu'ils reconnaissaient unanimement pour divins*. Leurs sectateurs ont pris des noms différents, selon qu'ils ont suivi les opinions de celui-ci ou de celui-là; il en a été de même chez les Juifs et chez les philosophes (793). »

Tertullien combattait principalement les hérétiques de son temps par la voie de *prescription*, et soutenait qu'on ne devait pas les admettre à disputer sur le sens des Ecritures. Mais il n'était pas moins attentif à prouver contre eux l'authenticité des livres du Nouveau Testament, l'intégrité du texte lu dans l'Eglise catholique, la vérité du sens qu'elle y donnait, fondée sur la tradition venue des apôtres. On convenait, de part et d'autre, de l'obligation d'en suivre la doctrine, d'y déférer comme à la parole de Dieu.

Saint Clément d'Alexandrie, comme les autres Pères, réfute les hérétiques par les Ecritures; il leur reproche de rejeter celles qui condamnaient leur erreur, de pervertir le sens des autres, de n'en citer que des fragments, de leur faire dire ce qu'il leur plaît.

§ III.

Dans le IIe siècle.

Dans le IIe siècle, saint Irénée suit la même méthode; il combat les hétérodoxes par l'Ecriture et par la tradition. « Pour donner, dit-il, quelque probabilité à leurs hypothèses, les hérétiques s'efforcent d'y ajuster quelques paroles de Jésus-Christ, des prophètes et des apôtres, afin qu'il ne paraisse pas que leurs imaginations sont absolument destituées de fondement (794). »

Ainsi, dans les premiers siècles, aussi bien que dans les suivants, les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ont été l'arsenal commun où tous les partis puisaient leurs preuves et leurs arguments; tous faisaient profession de céder à l'autorité de ces livres divins; ceux mêmes qui en altéraient la doctrine, affectaient pour eux le plus grand respect. La différence qu'il y eut toujours entre eux et les orthodoxes, est que ceux-ci soutenaient, comme nous faisons encore, que le sens de ces livres devait être fixé, non par des explications arbitraires, mais par la tradition de l'Eglise.

Un auteur anonyme du IIe siècle, cité par Eusèbe, reproche aux hérétiques de corrompre les Ecritures, de séduire les simples par des raisonnements subtils, d'altérer le texte des livres saints; crime dont on peut les convaincre, dit-il, par la discordance des exemplaires qu'ils ont altérés. Ou ils ne croient pas que les Ecritures aient été dictées par le Saint-Esprit, et alors ce sont des infidèles; ou ils se croient plus sages que le Saint-Esprit, et alors ils sont possédés de l'esprit impur (795). Tertullien leur fait le même reproche (796).

Saint Justin, dans ses ouvrages contre les Juifs et contre les païens, argumente également sur le texte des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; il dit qu'on les lisait dans les assemblées des fidèles: nous avons conservé cet usage. La coutume d'écouter debout la lecture de l'Evangile, de former le signe de la croix sur le front, sur la bouche, sur le cœur, lorsqu'on la commence, de baiser le livre à la fin, de réciter ensuite la profession de foi, atteste mieux que tous les témoignages possibles, l'idée que nous avons de ce livre divin. Ces pratiques anciennes, constantes, universelles, sont le plus éloquent de tous les monuments.

Tatien, disciple de saint Justin, avait fait un Evangile, composé du texte des quatre que nous avons, et qui servit de règle à ses sectateurs. La multitude d'Evangiles supposés, qui parurent ensuite, prouve que toutes les sectes s'accordaient à regarder les écrits des apôtres comme la règle de leur foi. Les faussaires n'auraient pas été tentés de supposer de faux titres, si l'Ecriture n'avait été d'aucun poids pour décider de la croyance.

Saint Justin touchait aux Pères apostoliques, et ceux-ci ont cité les livres du Nouveau Testament, comme faisant autorité parmi les fidèles. Mais ils n'ont jamais séparé ces deux règles, l'Ecriture et la tradition, ou l'enseignement de l'Eglise. Telle étoit la seule méthode capable de tranquilliser les fidèles sur l'authenticité des écrits, sur leur intégrité, sur le sens que l'on devait leur donner : elle a été la même dans tous les siècles. Les Pères apostoliques sont irrécusables, non-seulement parce qu'ils ont été instruits par les apôtres, mais parce qu'ils en ont reçu la mission. Ils ont hérité de leurs pouvoirs pour transmettre aux fidèles les livres saints, en garantir l'intégrité, et les expliquer au besoin.

§ IV.

Egalité entre les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

De même que Jésus-Christ et les apôtres ont cité à leurs disciples les livres de l'Ancien Testament comme dictés par le Saint-Esprit, ainsi les successeurs des apôtres

(793) *Contre Celse*, l. III, n° 12.
(794) S. IREN., l. I, c. 8; l. III, c. 4; l. IV. c. 26, etc.
(795) *Hist. eccl.*, l. V, c. 28.
(796) *De præscrip.*, c. 38.

nous ont laissé des écrits de leurs maîtres comme des oracles dignes d'être reçus avec autant de respect que les anciens. L'Eglise est ainsi une société nombreuse, dispersée dans tous les lieux, qui atteste la validité de ses titres originaux par la confiance même qu'elle leur donne, par le soin qu'elle a de les conserver, par la profession qu'elle fait d'en suivre fidèlement la doctrine. Elle les tient de ses fondateurs ; jamais elle ne s'en est laissé disputer la possession et l'intelligence. Lorsque les empereurs païens en ordonnèrent la recherche pour les brûler, plusieurs Chrétiens souffrirent la mort plutôt que de les livrer ; ceux qui en eurent la faiblesse, furent regardés comme des traîtres et des apostats. Jamais l'Eglise n'a placé les ouvrages de ses docteurs les plus accrédités au même rang que les Evangiles et les écrits des apôtres. Elle a également exclu de son sein les sectes qui rejetaient, qui falsifiaient, ou qui exploitaient mal l'Ancien ou le Nouveau Testament.

Que Jésus-Christ ait confirmé l'opinion qu'avaient les Juifs de leurs Ecritures, c'est un fait attesté par l'Evangile. *Lisez avec soin*, leur disait-il, *les Ecritures dans lesquelles vous croyez trouver la vie éternelle ; ce sont elles qui rendent témoignage de moi. Si vous ajoutiez foi à Moïse, vous croiriez aussi en moi ; c'est de moi qu'il a écrit* (797). *Toute Ecriture inspirée de Dieu*, dit saint Paul, *est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger, pour donner des leçons de justice, pour rendre parfait un homme de Dieu, et le former à toutes sortes de bonnes œuvres* (798). Or, les disciples des apôtres mettent sur la même ligne les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les hérétiques mêmes, qui en rejetaient quelques livres, sous prétexte qu'ils n'étaient pas des apôtres, ou qu'ils étaient corrompus, tombaient d'accord que ceux contre lesquels on ne pouvait pas faire le même reproche, étaient règle de foi.

Lorsque Celse accusa les Chrétiens de changer le texte de leurs livres, et de l'expliquer arbitrairement : « Pour moi, répondit Origène, je n'en connais point d'autres qui entreprennent de changer le texte de l'Evangile, que les disciples de Marcion, de Valentin ou de Lucien : mais on ne doit point imputer à la religion chrétienne le crime particulier de quelques sectaires. C'est comme si l'on voulait faire retomber sur la philosophie, les erreurs ou la mauvaise foi de quelques philosophes (799). »

§ V.

En quoi consiste leur inspiration.

Ce point de fait une fois prouvé, que dès le siècle des apôtres l'on a cru constamment et universellement dans l'Eglise que les livres du Nouveau Testament étaient inspirés, aussi bien que ceux de l'Ancien, nous n'avons plus besoin de discuter l'opinion de Le Clerc, qui prétend que cette inspiration n'est pas nécessaire pour prouver la divinité du christianisme, et pour rendre notre foi certaine (800). Qu'elle soit nécessaire ou non nécessaire, ce n'est point à nous d'en décider. Si l'Eglise a cru cette inspiration dès le temps des apôtres, c'est un dogme révélé; donc il est nécessaire de le croire : Dieu a voulu que ce fût un dogme de croyance, puisque l'Eglise n'a jamais cessé de le regarder comme tel.

Pour le rendre ridicule, l'auteur suppose que, selon nous, Dieu a inspiré aux écrivains sacrés non-seulement les dogmes, la morale, les prophéties; mais encore le style, les phrases et les mots dont ils se sont servis. Jamais l'Eglise n'a canonisé ce sentiment comme un dogme de foi ; jamais elle n'a condamné l'opinion contraire.

1° Selon l'opinion commune, Dieu a *révélé* aux écrivains sacrés ce qu'ils ne pouvaient pas savoir par la lumière naturelle; mais cette révélation n'a pas été nécessaire pour les faits dont ils avaient été témoins oculaires, ou qu'ils avaient appris de la bouche de ces mêmes témoins. Les leçons de Jésus-Christ sont une *révélation* expresse, faite aux apôtres et aux disciples qui l'ont entendu prêcher.

2° Dieu leur a *inspiré*, par un mouvement de sa grâce, le dessein et la volonté de mettre par écrit ce qu'ils savaient, par la révélation ou autrement.

3° Il leur a donné une *assistance*, ou un secours particulier, pour les préserver d'erreur ou d'infidélité dans leur récit, sans rien changer néanmoins au degré de capacité naturelle que chaque écrivain pouvait avoir d'écrire plus ou moins correctement, plus ou moins clairement.

Ces trois conditions sont nécessaires, mais suffisantes, pour que nous soyons obligés d'ajouter foi à leurs écrits, sans aucun danger d'erreur, et de les regarder comme parole de Dieu. Nous ne prodiguons point ici les miracles.

La principale objection de Le Clerc contre l'inspiration des livres saints est tirée des contradictions dans lesquelles sont tombés les écrivains sacrés, et des malédictions auxquelles ils se sont livrés. Nous nions formellement ces prétendues contradictions, et nous défions tous les incrédules d'en citer aucune qu'il ne soit pas possible de concilier. Pour les malédictions, nous avons fait voir, dans notre seconde partie, que ce sont des prophéties ou des menaces, et non des souhaits dictés par la vengeance.

Autre chose est de soutenir que l'Ecriture sainte est une *règle* de notre foi, autre chose de prétendre qu'elle est la *seule règle*; qu'elle doit s'expliquer par elle-même et non autrement. Cette seconde opinion, em-

(797) *Joan.* v, 39, 46.
(798) *II Tim.* III, 16.
(799) *Contre Celse*, l. II, n° 27.

(800) *Sentimens de quelques théol. de Holl.*, lettre onzième.

brassée par les sectes hétérodoxes, n'a jamais été celle de l'Eglise catholique. Quiconque fait profession de s'en tenir au texte des livres saints, et se réserve la liberté de l'entendre comme il lui plaît, ne se trouve pas beaucoup gêné. On ne doit pas être étonné qu'en la suivant, vingt sectes différentes voient ou croient voir dans l'Ecriture les opinions qu'il leur a plu d'adopter; qu'en tordant le sens à volonté, les incrédules y aperçoivent des absurdités sans nombre. L'Eglise catholique, plus soumise à la révélation et plus humble dans sa foi, a toujours été persuadée que le texte seul d'un livre, sans autre secours, n'est pas plus capable de fixer les opinions et de prévenir les erreurs, que le texte des lois ne peut terminer les procès, s'il n'y a pas des tribunaux établis pour prononcer. Conséquemment elle croit et a toujours cru que l'enseignement catholique, ou universel et perpétuel de l'Eglise, est la règle à laquelle on est forcé d'avoir recours pour déterminer le vrai sens des Ecritures, aussi bien que pour en constater l'intégrité et l'authenticité : nous prouverons, dans son lieu, la sagesse et la solidité de ce sentiment.

L'auteur de l'*Histoire critique de Jésus-Christ* a répété et amplifié la fausse accusation de Le Clerc. « A l'inspection seule de l'Evangile, dit-il, tout Chrétien doit être convaincu que ce livre est divin, que chaque mot qu'il contient est inspiré par le Saint-Esprit. Le sentiment de la plupart des théologiens est que le Saint-Esprit a révélé aux écrivains sacrés, jusqu'à l'orthographe des mots, jusqu'aux points et aux virgules. Mais qui nous garantira que tous les copistes et les moines des siècles d'ignorance, qui nous ont transmis les écrits révélés, n'ont fait aucune faute en les transcrivant ? Un point ou une virgule déplacés suffisent, comme on le sait, pour altérer totalement le sens d'un passage (801). »

C'est ainsi que l'on rend les théologiens méprisables et odieux, par des calomnies : nous ne prendrons point la peine de les réfuter plus au long. C'est l'Eglise qui nous garantit la conservation, l'intégrité, l'authenticité et le vrai sens des livres saints, et non la capacité des copistes.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DE LA VÉRITÉ DE L'HISTOIRE ÉVANGÉLIQUE.

La divinité du christianisme porte sur ce fondement.

La divinité de la religion chrétienne porte sur la vérité des faits rapportés dans les livres du Nouveau Testament. Cette histoire nous apprend que Jésus-Christ est né d'une vierge par l'opération du Saint-Esprit; qu'il a prêché dans la Judée pendant trois ans; qu'il a fait des miracles pour confirmer sa mission et sa doctrine, donné l'exemple de toutes les vertus; que, mort sur une croix, il est ressuscité trois jours après, a prédit que son Evangile s'établirait par tout le monde, malgré la résistance des hommes. Elle ajoute que, quarante jours après sa résurrection, Jésus est monté au ciel à la vue de ses disciples; qu'il leur a envoyé le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte. Dès ce moment, selon la même histoire, les apôtres ont publié, à Jérusalem et ailleurs, les événements dont nous venons de parler, surtout la résurrection de leur maître; ils ont été écoutés et suivis par une multitude de prosélytes : peu à peu l'Evangile s'est établi dans les villes principales de l'empire romain, et dans d'autres climats; il s'y est formé de nombreuses sociétés de Chrétiens : telle est l'origine de la religion que nous professons. Ceux qui en ont continué l'histoire disent ou supposent que la plupart des apôtres et des disciples de Jésus-Christ ont été mis à mort, en persévérant de publier et d'attester les faits précédents, dont ils se donnaient pour témoins oculaires.

Si tous ces faits sont vrais, la mission divine de Jésus-Christ et de ses apôtres est incontestable, la vérité du christianisme est démontrée; cette religion est l'ouvrage d'un Dieu. Nous avons vu ailleurs, que, de l'aveu d'un déiste célèbre, le pouvoir d'opérer des miracles, joint à une conduite irréprochable, sert d'attestation divine à un missionnaire, lorsque d'ailleurs il n'enseigne rien qui ne soit digne de la sagesse et de la sainteté de Dieu. De quels signes plus certains et plus évidents Dieu pourrait-il se servir pour attester la mission surnaturelle d'un ou plusieurs hommes, qu'en réunissant en eux les trois principaux attributs que nous adorons en lui, la puissance, la sainteté, la sagesse? S'ils ont brillé singulièrement dans Jésus-Christ, ce n'est pas à tort qu'il s'est donné pour le Fils de Dieu. Notre principal objet doit donc être de prouver la vérité de l'histoire évangélique dans toutes ses parties. L'ordre exige que nous apportions les preuves générales, avant d'entrer dans l'examen détaillé des faits; nous suivrons ensuite la chaîne de cette histoire, et nous la diviserons en deux ou trois époques principales.

Un des reproches que nos adversaires nous font le plus souvent, c'est que les faits évangéliques n'ont pour témoins que des hommes prévenus et engagés par système à les rapporter; il est à propos d'écarter d'abord cette fausse idée, et de montrer que les faits principaux sont attestés par des témoins qui avaient le plus grand intérêt à les nier ou à les révoquer en doute. Nous rapporterons donc, dans l'article premier de ce chapitre, les témoignages des auteurs juifs, païens ou hérétiques; dans le second, les preuves générales de la vérité de l'histoire de l'Evangile; dans le troisième nous discuterons les faits qui ont précédé la prédication du Sauveur. Les trois articles suivants auront pour objet ses miracles pendant les trois années de sa prédication;

(801) *Histoire critique de Jésus-Christ*, Préf., pag. IV.

dans le septième nous parlerons de ses prophéties.

Les incrédules ont senti comme nous l'importance de cette discussion ; ils ont fait tous leurs efforts pour couvrir d'opprobre le fondateur et les défenseurs du christianisme : conjectures hasardées, calomnies noires, impostures de toute espèce, comparaisons odieuses, plaisanteries grossières, sarcasmes amers, telles sont leurs armes. Ici principalement, l'on verra que la haine de la religion est une passion terrible, capable de se porter aux plus violents excès ; mais l'amour de la vérité doit nous donner autant de sang-froid que l'erreur inspire d'emportement à nos adversaires.

ARTICLE I.

Preuve des faits évangéliques, fournies par les auteurs profanes.

§ I.

Il est peu d'histoires écrites par les témoins oculaires.

Ceux mêmes qui sont le plus sincèrement attachés au christianisme, voudraient que les faits rapportés dans nos Evangiles fussent confirmés par des preuves auxquelles l'incrédulité ne pût rien opposer, par le témoignage formel des auteurs contemporains, qui n'ont pas embrassé notre religion. Plusieurs sont ébranlés lorsqu'ils entendent dire aux incrédules que nous ne produisons pour témoins de ces faits que des hommes qui, par système, étaient engagés à les croire, des écrivains de notre parti ; qu'il est étonnant que Dieu n'ait pas fait attester, par des témoignages étrangers, ces faits si essentiels, de la vérité desquels dépend le sort du genre humain pour ce monde et pour l'autre, pendant que des événements beaucoup moins importants sont constatés par tous les genres de preuves sur lesquelles la foi humaine peut être fondée.

Cette espèce de scandale sera aisée à dissiper, si l'on veut se donner la peine de faire quelques réflexions.

1° De tous les écrivains qui ont fait l'histoire du règne d'Auguste, il n'en est pas un seul qui ait été témoin oculaire ou contemporain des événements, et qui n'ait été sujet de l'empire ; cependant personne n'a encore douté de ce qu'ils racontent. On n'a pas posé pour principe qu'un historien romain est indigne de foi, lorsqu'il n'a écrit que cent ans après la date des faits, lorsqu'il était engagé par l'intérêt national à les croire et et à les embellir, lorsque son récit n'est pas confirmé par le témoignage des contemporains étrangers. On a jugé, avec raison, que ceux-ci sont toujours plus mal informés que les nationaux ; qu'un écrivain sensé ne peut former le projet d'en imposer à son siècle sur des événements publics dont la mémoire est encore assez récente, sur lesquels il peut être convaincu de faux par le grand nombre de ses lecteurs. Il nous paraît que l'on doit raisonner de même sur les faits rapportés par les évangélistes, et que l'avantage est entièrement de leur côté.

Des auteurs païens ne peuvent avoir été témoins oculaires des miracles de Jésus-Christ et des apôtres, à moins qu'ils ne les aient suivis dans leur mission. Quand les officiers et les soldats romains, qui étaient dans la Judée, auraient envoyé à Rome une relation circonstanciée des miracles, de la mort, de la résurrection de Jésus-Christ et des prodiges opérés par les apôtres, les beaux-esprits de Rome n'y auraient fait aucune attention ; ils auraient cru leurs compatriotes aussi visionnaires que les Juifs. On sait quelle était alors la disposition des Romains à l'égard de la religion, le peu de cas que l'on faisait des Juifs, les progrès qu'avait faits l'épicuréisme, les idées que l'on s'était formées de la magie et des faiseurs de miracles.

Ceux de Jésus-Christ et des apôtres n'étaient point destinés à exciter la curiosité, mais à fonder une religion ; il ne servait à rien d'en être informé, si on ne l'était aussi de la doctrine à laquelle ils servaient d'attestation. Il fallait donc que ces miracles fussent écrits par des hommes instruits de la doctrine et des leçons de Jésus-Christ, que la même relation renfermât les uns et les autres ; elle ne pouvait être dressée que par les diciples attachés à la suite de Jésus, ou par ceux qu'ils prirent soin de former.

§ II.

Le témoignage des apôtres est irrécusable.

2° Il n'est pas raisonnable d'ajouter moins de foi au témoignage positif des disciples de Jésus, témoins oculaires, qu'à l'aveu plus ou moins formel des auteurs Juifs ou païens. En matière de fait, les témoins qui ont été à portée de voir et d'entendre sont plus capables de déposer et méritent plus de croyance que ceux qui étaient absents, qui n'ont rien vu, et qui auraient refusé de voir quand ils l'auraient pu. L'ignorance ou le silence d'un absent ne forme aucun préjugé contre le témoignage d'un homme sensé, qui a vu et a pris la peine de s'instruire. Lorsqu'il est question de faits qui entraînent des conséquences, qui imposent des obligations fâcheuses, les témoins qui agissent en vertu de la conviction qu'ils en ont acquise, ont plus de poids et sont plus croyables que ceux qui sont capables de résister à la vérité connue, et de s'aveugler sur les conséquences qui en résultent. Des Juifs et des païens qui avouent les miracles de l'Evangile, et persévèrent dans leur fausse croyance, sont des hommes qui ne raisonnent point ou qui trahissent leur conscience. Vouloir qu'ils confirment le rapport des évangélistes et des premiers Chrétiens, c'est exiger qu'un plaideur avoue formellement les faits qui donnent gain de cause à son adversaire.

Lorsque des hommes, tels que saint Clément, saint Ignace, saint Polycarpe, etc. se sont convertis à la prédication des apôtres,

dans un temps où la mémoire des faits était récente et la notoriété très-publique, leur conversion est une preuve beaucoup plus forte qu'un simple témoignage. Elle montre en eux une conviction réfléchie, raisonnée, ferme et constante, qui les porte à changer de religion et de mœurs, à verser leur sang pour garant de leur foi. L'évidence des faits et des preuves est le seul motif qui a pu les engager à ce sacrifice héroïque. C'est choquer le bon sens de prétendre que leur témoignage serait plus convaincant, s'il avaient persévéré dans le paganisme; qu'il a perdu de son poids, parce qu'ils ont été sincères et de bonne foi. Le simple aveu d'un Juif ou d'un païen qui n'est suivi d'aucun effet, part nécessairement d'un esprit frivole ou d'un opiniâtre qui s'aveugle et se contredit. Nous ne voyons pas en quoi l'attestation d'un tel incrédule peut prévaloir à celle d'un honnête païen converti. Celui-ci n'était pas du parti des Chrétiens, ni engagé par système à croire les faits lorsqu'il les a vus; il était plutôt engagé par système à les nier, puisqu'il était encore infidèle: ce sont ces traits mêmes qui l'ont déterminé à changer de système et de parti.

§ III.

Mauvaise foi des incrédules sur ce point.

3° Un homme qui se laisse étourdir par les clameurs des incrédules, ne voit pas qu'il est dupe de leur mauvaise foi. Quelle est leur manière d'argumenter? Ils demandent des témoins qui ne soient pas de notre parti; lorsque nous en alléguons un, si son témoignage n'est pas assez formel et assez avantageux, on dit qu'il ne prouve rien; s'il l'est trop, on accuse les Chrétiens de l'avoir forgé. C'est le cas du fameux passage de Josèphe. Ce Juif, disent nos adversaires, parle trop favorablement de Jésus-Christ; il n'a pas pu avouer aussi clairement ses miracles, ses vertus, sa résurrection, sa qualité de de Messie, sans se faire Chrétien. S'il avait embrassé le christianisme, son témoignage serait nul, il serait de notre parti; puisqu'il est demeuré Juif, son texte a été corrompu. Citons-nous un païen? Cet auteur, réplique-t-on, était sans doute mal informé; il s'est fié à un bruit public; il n'a pas vu les faits; il n'a pas examiné la question; il a cru que son aveu était sans conséquence, etc. En même temps, que l'on nous demande tels et tels témoins, l'on prépare déjà contre eux un moyen de récusation.

« Un peuple entier, me direz-vous, est témoin de ce fait; oserez-vous le nier? Oui, répond l'auteur des *Pensées philosophiques*, j'oserai, tant qu'il ne sera pas confirmé par quelqu'un qui ne soit pas de votre parti, et que j'ignorerai que ce quelqu'un était incapable de fanatisme et de séduction (802). »

Fort bien! Comment prouverons-nous qu'un auteur était incapable de fanatisme, après que les incrédules en ont accusé les écrivains de toutes les sectes et de tous les partis? Selon eux, les Juifs étaient ignorants, crédules, enthousiastes, fanatiques; les païens, même les philosophes, étaient infatués de théurgie, de magie, de divination, d'astrologie, de faux miracles; c'étaient des fanatiques : les Chrétiens le sont encore davantage. Tout le monde l'est donc, à la réserve des incrédules; tel est leur avis. Ensuite ils nous demandent des témoins qui ne soient pas capables de fanatisme.

Lorsque les Juifs et les païens ne disent rien, on nous objecte leur silence; s'ils disent du mal de notre religion, l'on triomphe de leurs accusations; s'ils en disent du bien, cela ne se peut pas, c'est un témoignage forgé. Enfin l'on décide que « la rejection des miracles du Christ, ou leur admission de la part des païens, ne prouve encore absolument rien (803). » Ainsi l'on nous demande des témoins, quand on croit que nous n'en avons pas; lorsque nous en produisons, l'on n'en veut plus.

§ IV.

Attente du Messie; dénombrement de la Judée; massacre des Innocents

Comme nous écrivons pour les sages et non pour les insensés et les opiniâtres, peu nous importe que ces derniers nous approuvent ou nous censurent, admettent des preuves ou les rejettent. Les faits évangéliques sont suffisamment attestés par les Juifs, par les païens, par les hérétiques, tous intéressés par système à les révoquer en doute; il en résulte que les apôtres n'ont voulu et n'ont pu en imposer à personne; nous allons le prouver.

Il faut se rappeler d'abord que, selon Tacite, Suétone et Josèphe, il s'était répandu dans l'Orient *une opinion ancienne et constante*, que, dans ce temps-là, c'est-à-dire, dans le siècle de Jésus-Christ, un ou plusieurs conquérants, sortis de la Judée, seraient les maîtres du monde; que ce préjugé des Juifs fut cause de leur révolte contre les Romains (804). Suétone dit ailleurs, que déjà, sous le règne de Claude, trente ans auparavant, les disputes des Juifs au sujet du Christ les firent chasser de Rome (805). L'apparition de plusieurs faux Messies dans la Judée, à cette même époque, est remarquée par Josèphe et par Celse (806), aussi bien que par les écrivains du Nouveau Testament. Il est donc certain que, dans ce temps-là, l'opinion de l'arrivée d'un Messie était répandue dans tout l'Orient, comme dans la Judée; que les Juifs étaient persuadés de l'accomplissement prochain de leurs prophéties. La venue de Jean-Baptiste et de Jésus dans ce temps

(802) *Pensées philos.*, n. 46.
(803) *Quatorzième lettre à Sophie*, pag. 207; *Examen crit. des Apolog.*, etc., c. 4.
(804) TACITE, *Hist.* l. v, c. 13. SUÉTONE, *in Vespas.*; JOSÈPHE, *Guerre des Juifs*, l. v, c. 31.
(805) SUÉTONE, *in Claudio*.
(806) ORIG., *contre Celse*, l. I, n° 50.

même, dut donc exciter l'attention des Juifs, et tenir les esprits en suspens, comme l'Evangile le rapporte. Cependant un incrédule soutient que, dans ce temps-là, les Juifs ne pensaient plus au Messie (807).

Saint Luc parle, dans son Evangile et dans les *Actes*, de deux dénombrements de la Judée, sous le règne d'Auguste : Josèphe fait aussi mention de l'un des deux ; il le place sous Quirinus, comme saint Luc, et dit qu'il excita une sédition générale (808). Nous verrons ailleurs s'il y a erreur dans la date, comme le prétendent les incrédules. Julien en parle sans le révoquer en doute (809). Personne n'était plus en état que lui de savoir si le fait était vrai ou faux. On nous objecte que jamais Auguste n'a fait de dénombrement de tout l'empire. Qu'importe, pourvu qu'il ait fait celui de la Judée (810) ?

Est-ce par hasard que ce dénombrement a servi à prouver la généalogie de Jésus, sa descendance de David, sa naissance à Bethléem, annoncée par les prophètes, et la légitimité de cette naissance, sur laquelle les incrédules jettent des soupçons ? Quand tous les historiens romains auraient gardé le silence sur cet événement, qui n'intéressait que la Judée, le témoignage d'un évangéliste, appuyé de Josèphe et de l'empereur Julien, n'est-il pas assez fort pour le constater ?

Le massacre des Innocents, ordonné par Hérode, à l'occasion de la naissance de Jésus, est rapporté par Macrobe, comme un fait qui fut divulgué à Rome dans le temps. « Auguste, dit-il, ayant appris que parmi les enfants âgés de deux ans et au-dessous, qu'Hérode roi des Juifs avait fait tuer dans la Syrie, son propre fils avait été enveloppé dans le massacre, dit : *Il vaut mieux être le pourceau d'Hérode que son propre fils* (811). » Celse, qui avait lu ce fait dans saint Matthieu, et qui le met dans la bouche d'un Juif, n'y oppose rien (812). C'était donc un fait constant. Saint Justin, né dans la Syrie, allègue tous ces faits au Juif Tryphon, et ce Juif ne les révoque point en doute (813). Que Josèphe et Nicolas de Damas en aient parlé ou non, cela est indifférent; le silence de ceux-ci ne détruit pas le témoignage de ceux-là : Josèphe rapporte vingt autres traits de la cruauté d'Hérode, qui rendent le meurtre des Innocents très-croyable.

Ce crime prouve évidemment que la naissance du Messie est un événement duquel on était occupé pour lors; que celle de Jésus fit du bruit dans la Judée et à Jérusalem, ou par l'arrivée des mages, ou par les signes miraculeux dont parle l'Evangile. A quel titre aurait-elle donné de l'inquiétude à Hérode ? Pourquoi se serait-il porté à faire périr au berceau un enfant inconnu, né par hasard à Bethléem ? Le lecteur doit sentir que, sur tous ces faits, la narration des évangélistes n'a rien de hasardé ; qu'ils ne craignaient pas d'être convaincus de faux.

§ V.

Apparition d'une étoile ; fuite de Jésus en Egypte.

L'apparition d'une étoile miraculeuse, et la venue des Mages au berceau de Jésus n'ont point paru incroyables à Chalcidius, philosophe platonicien du IVe siècle, auteur d'un *Commentaire sur le Timée* de Platon. « Il y a, dit-il, une autre histoire plus digne de notre vénération religieuse, qui raconte l'apparition d'une étoile, destinée à annoncer aux hommes, non des maladies ou quelque mortalité funeste, mais la venue d'un Dieu, uniquement descendu pour le salut et le bonheur du genre humain. Elle ajoute que cette étoile, ayant été observée par des Chaldéens versés dans l'astronomie, sa route nocturne les conduisit à chercher le Dieu nouvellement né, et qu'ayant trouvé cet auguste enfant, ils lui rendirent les hommages dus à un si grand Dieu (814). »

Nous convenons que l'histoire dont parle le philosophe païen est l'Evangile même de saint Matthieu, et que son témoignage n'ajoute aucun nouveau poids à celui de l'évangéliste. Mais il en résulte du moins que les anciens philosophes avaient pour cette histoire plus de respect que les incrédules modernes. Loin de l'envisager comme un roman tissu d'impostures, ils la regardaient comme une histoire sainte et vénérable : *Sanctior et venerabilior historia.* En auraient-ils eu cette idée, s'il y avait eu parmi les Juifs, ou parmi les païens, une tradition constante de la fausseté des faits qui y sont rapportés ?

Une conséquence de l'adoration des mages et du massacre des Innocents, est la fuite de Jésus en Egypte. Sans la fureur d'Hérode, pour quelle raison la sainte famille aurait-elle quitté la Judée ? Ce nouveau fait était si constant, que Celse, de concert avec les Juifs, en fait un crime à Jésus, et l'accuse d'avoir appris la magie en Egypte. « Il fut obligé, dit-il, de servir en Egypte, et après y avoir appris les secrets magiques dont les Egyptiens font grand cas, il revint dans sa patrie, où il eut l'orgueil de se faire passer pour un Dieu..... Qu'avait-il besoin d'être transporté en Egypte ? De peur d'être tué ? Mais il ne convient pas à un Dieu de craindre la mort... Quoi ! ce grand Dieu, qui avait déjà envoyé deux anges à cause de Jésus, ne pouvait pas mettre en sûreté son propre fils, sans le faire sortir de chez lui (815). »

Voilà les quatre principaux faits de l'enfance de Jésus, qui tiennent l'un à l'autre, suffisamment attestés par les auteurs profanes, même par ses ennemis. Une enfance marquée par des traits aussi frappants ne

(807) *Septième lettre à Sophie*, p. 103.
(808) *Antiq. Jud.*, l. XVIII, c. 1.
(809) Dans S. Cyrille. l. VI, p. 213.
(810) V. PRIDEAUX, *Hist. des Juifs*, l. XVII, tome II, p. 350.
(811) *Saturnal*, l. I, c. 4.
(812) ORIG., *contre Celse*, l. I, n° 58.
(813) *Dial. avec Tryph.*, n° 76 et 79.
(814) *Comment. sur le Timée*, p. 219.
(815) ORIGÈNE, *contre Celse*, l. I, n° 28, 67.

peut être celle d'un homme ordinaire. Lorsqu'un célèbre incrédule a remarqué, d'un ton railleur, que Dieu n'a pas voulu que ces choses divines fussent écrites par des mains profanes (816), il s'est montré aussi peu instruit de l'histoire profane, que de l'histoire sainte.

L'auteur des *Lettres à Sophie* objecte que Macrobe et Chalcidius n'étaient point contemporains; qu'ils ont suivi les rumeurs populaires; que d'autres auteurs, plus voisins des événements, n'en ont rien dit; que Macrobe faisait une satire, et non une histoire; que Chalcidius était un rêveur (817). Mais Celse rêvait-il encore, ou était-il fort éloigné de la date des événements? S'ils étaient faux, il ne tenait qu'à lui d'attester le contraire par la notoriété publique; il ne l'a pas fait.

§ VI.

Prédication et supplice de saint Jean-Baptiste.

La prédication, les vertus, la mort injuste de saint Jean-Baptiste sont racontées par Josèphe. Il dit que la défaite de l'armée d'Hérode fut regardée comme une punition de Dieu, à cause de la mort qu'il avait fait subir à Jean-Baptiste. « C'était, continue-t-il, un homme de grande piété, qui exhortait les Juifs à embrasser la vertu, à exercer la justice, à recevoir le baptême, à joindre la pureté du corps à celle de l'âme... Comme il était suivi d'une grande multitude de peuple qui écoutait sa doctrine, Hérode, craignant son pouvoir, l'envoya prisonnier dans la forteresse de Machéra, où il le fit mourir (818). »

Plusieurs de nos adversaires n'ont pas laissé d'affirmer que les historiens d'Hérode ne lui attribuaient point la mort de Jean-Baptiste (819). Blondel jugeait que ce passage de Josèphe est une interpolation faite par les Chrétiens, parce que le *Précurseur de Jésus-Christ y est trop loué.* Mais s'il a mérité de l'être, pourquoi Josèphe ne lui aurait-il pas rendu justice? A la vérité, il est fâcheux pour les incrédules que cet historien confirme nos Evangiles sur un fait important. Il l'est encore davantage que le hasard ait si bien servi Jésus, en lui donnant pour précurseur et pour premier apôtre un homme aussi respectueux et aussi respecté que Jean-Baptiste. De là il est résulté deux inconvénients : le premier, qu'il a fallu supposer collusion entre ce Prédicateur et Jésus, accuser d'imposture un prophète admiré de toute la Judée; le second, c'est que si Josèphe a été assez équitable pour rendre hommage à la sainteté du Précurseur, il n'est plus incroyable qu'il l'ait aussi rendu aux miracles de Jésus-Christ et à sa qualité de Messie.

Que Jésus ait prêché dans la Judée et y ait jeté les fondements du christianisme, c'est un fait dont nous sommes instruits par Tacite. Son témoignage sera rapporté ci-après.

(816) *Dict. philos.* art., *Christianisme.*
(817) *Treizième lettre à Sophie*, p. 187 et suiv.
(818) *Antiq. Jud.*, l. XXVIII, c. 7.
(819) *Hist. crit de Jésus-Christ*, c. 4, p. 76; *Dieu et les hommes*, c. 30.

§ VII.

Miracles de Jésus-Christ avoués par Celse.

Jésus a-t-il fait des miracles, et peut-on le prouver par les auteurs profanes? C'est ici la grande question : les Juifs sont les premiers témoins qu'il faut interroger, puisque ces miracles ont dû être opérés sous leurs yeux.

Celse nous apprendra quel était au commencement du second siècle le sentiment des Juifs sur ce point. Dans ses deux premiers livres, il prend le personnage d'un Juif pour attaquer l'histoire évangélique; il n'ignorait pas ce que les Juifs pouvaient y opposer.

Il dit d'abord que les Chrétiens lui paraissent exercer leur pouvoir par des enchantements ou par l'invocation de quelques démons ou génies. Il reproche à Jésus que, dans sa fuite en Egypte, il a étudié la magie et les arts occultes dont les Egyptiens font profession; qu'à son retour, enflé de ce pouvoir, il a voulu se faire passer pour un Dieu (820).

« Lorsque Jésus, dit-il, fut baptisé dans le Jourdain, il prétend que la figure d'un oiseau vint se reposer sur lui, et que l'on entendit une voix du ciel qui le reconnaissait pour le Fils de Dieu. Qui a été témoin de ce prodige? Qui a entendu cette voix? Deux ou trois compagnons de son supplice... Jésus se vante qu'à sa naissance, des Chaldéens sont venus l'adorer comme un Dieu enfant; qu'ils le déclarèrent ainsi à Hérode le tétrarque : celui-ci envoya des soldats pour mettre à mort tous les enfants du même âge, espérant d'envelopper Jésus dans ce massacre et de l'empêcher de devenir roi... Mais si Hérode a eu peur d'être détrôné par lui, pourquoi Jésus, parvenu à l'âge viril, n'a-t-il pas régné?... Qu'était-il nécessaire de le transporter en Egypte?.... Le Dieu suprême ne pouvait-il pas garder son Fils en sûreté chez lui, après lui avoir déjà dépêché deux anges?... Qu'a-t-il fait d'admirable ou de surnaturel, lorsqu'on l'exhorta dans le temple à prouver, par un miracle évident, la qualité de Fils de Dieu?... Supposons vrai tout ce que l'on raconte des guérisons et des résurrections qu'il a opérées, des pains qu'il a multipliés pour nourrir un peuple nombreux : cela lui est commun avec les magiciens qui promettent des choses encore plus admirables, qui chassent les démons, qui guérissent les malades par leur souffle, qui évoquent les âmes des héros, etc. Parce qu'ils font tout cela, faut-il croire que ce sont autant de Fils de Dieu? Ne sont-ce pas les pratiques d'hommes méchants et de mauvais démons?... Les actions de Jésus sont celles d'un magicien détestable et d'un ennemi de Dieu (821). »

Celse continue d'apostropher les Chrétiens par la bouche d'un Juif : « Pour quelle

(820) Dans ORIGÈNE, l. I, n° 6, 28, 38
(821) Dans ORIG., l. I, n. 41, 58, 61, 66, 67, 68, 71.

raison, dit-il, reconnaissez-vous Jésus pour Fils de Dieu? Parce que, selon vous, il a guéri des boîteux et des aveugles, et qu'il a ressuscité des morts; mais il ouvre les yeux lui-même et rend témoignage à la vérité : il dit, comme vos Ecritures l'attestent, qu'il viendra des malfaiteurs et des imposteurs qui opéreront des prodiges semblables; il nomme Satan l'auteur de ces prétendues merveilles. Il convient donc qu'il n'y a rien de divin dans tout cela, que ce sont des artifices de séducteurs; la vérité l'a forcé de décréditer ses propres pratiques en dévoilant celles des autres. N'est-il pas absurde de juger sur les mêmes signes qu'il est Dieu, et que les autres sont des imposteurs?... Il a prédit qu'il ressusciterait après sa mort. Soit! Combien d'autres ont employé le même artifice pour en imposer à des auditeurs imbéciles. On raconte la même chose de Zamolxis, de Pythagore, de Rampsinitus, d'Orphée, de Protésilaüs, d'Hercule, de Thésée. Mais il faudrait savoir si jamais un mort est ressuscité avec le même corps. Vous regardez, sans doute, les histoires étrangères comme des fables; pour les vôtres, c'est un dénoûment merveilleux d'avoir imaginé le cri d'un crucifié prêt à expirer, un tremblement de terre et des ténèbres. Cet homme qui n'a pu se garantir de la mort, a montré après sa résurrection les marques de son supplice, ses mains percées de clous. Vous citez pour témoins une femme troublée, quelque sectateur de Jésus, complice de sa magie, qui a rêvé ce qu'il souhaitait, qui a été trompé par son imagination comme bien d'autres, ou, ce que je crois plutôt, qui a voulu en imposer aux hommes par un mensonge et donner à d'autres l'occasion de publier la même imposture (822). »

Il dit ailleurs que les apôtres n'ont vu qu'un fantôme, en croyant voir Jésus ressuscité (823).

« Si Jésus, poursuit-il, voulait prouver sa puissance divine, il devait se montrer ressuscité à ses ennemis, au juge qui l'avait condamné à mort, à tout le peuple rassemblé.... Une fois mort et devenu Dieu, comme vous le dites, il ne pouvait plus craindre personne, et il n'avait pas été envoyé pour se cacher.... Nous vous opposons vos propres livres, et nous n'avons pas besoin de chercher ailleurs des témoignages pour vous confondre; vous vous percez de vos propres traits (824). »

§ VIII.

Les Juifs les ont attribués à la magie.

Celse, comme on le voit, ne ménageait pas plus les termes que les incrédules d'aujourd'hui; ils ont copié ses objections et son style. Ce philosophe avait sous les yeux l'Evangile, il en suit sommairement l'histoire. Il oppose aux miracles de Jésus-Christ : 1° Qu'ils n'ont pour témoins que ses disciples, qui les ont beaucoup exagérés. 2° Que Jésus les a opérés par la magie, par des enchantements, par l'invocation et les secours des démons ou génies. 3° Que d'autres imposteurs en ont fait de semblables; que Jésus lui-même défend d'y ajouter foi. Quant à sa résurrection, Celse dit que ses disciples n'ont vu qu'un fantôme, ou qu'ils ont forgé un mensonge pour tromper leurs sectateurs.

S'il n'y avait eu dans la Judée aucun témoin des miracles de Jésus; s'il était constant et notoire que Jésus n'en avait jamais fait, le Juif que Celse fait parler se met dans l'embarras très-mal à propos. Il fallait nier ferme tous ces miracles, invoquer la notoriété publique et le témoignage de toute la Judée, et s'en tenir là.

Les attribuer à la magie ou à l'intervention des démons, c'était avouer qu'il y avait du surnaturel. Mais les démons pouvaient-ils prêter leur secours à Jésus pour l'aider à détruire le culte qu'on leur rendait? Satan pouvait-il travailler contre ses propres intérêts? Tel avait été l'argument de Jésus contre les Juifs (825). Celse était-il en état de prouver par des témoins oculaires, que des imposteurs avaient guéri des malades par leur souffle, ressuscité des morts, multiplié des pains?

Comme il savait que Jésus ressuscité ne s'était montré qu'à ses disciples, Celse les accuse d'avoir rêvé ou forgé un mensonge; mais il fait semblant d'ignorer que ce prétendu rêve avait duré pendant quarante jours. Pourquoi n'a-t-il pas nié les autres miracles avec autant de fermeté que la résurrection? Parce qu'il sentait que la notoriété publique aurait déposé contre lui.

Or, ne pas les nier absolument dans un temps auquel ses disciples les publiaient hautement dans la Judée et ailleurs, qu'ils en attestaient la publicité, en faisaient la base de leur doctrine, réussissaient à faire une infinité de prosélytes, c'était leur donner gain de cause sur l'article décisif.

Lorsque Celse ajoute : *Nous n'avons pas besoin de chercher ailleurs des témoignages pour vous confondre*, il fait assez connaître qu'il en aurait cherché inutilement; s'il avait pu en trouver, il n'aurait pas renoncé à cet avantage. Le Juif dont il est l'organe ne fait que renouveler contre Jésus-Christ l'accusation que les scribes formaient contre lui dans l'Evangile; ils lui reprochaient de chasser les démons par l'invocation d'autres démons plus puissants (826). Telle était leur opinion dans ce temps-là, ils n'en ont point changé.

En effet, les anciens docteurs de l'Eglise qui ont disputé contre les Juifs, saint Justin, Tertullien, Origène, Arnobe, saint Jean Chrysostome, saint Grégence, dans sa dispute avec Herban, saint Isidore de Séville, ont supposé tous que les Juifs admettaient

(822) Orig. l. II, n° 47, 48, 54, 55.
(823) L. III, n° 22.
(824) L. II, n° 63, 67, 74.

(825) *Matth.* XII, 26.
(826) *Matth.* XII, 24; *Luc.* XI, 15

la réalité des miracles de Jésus-Christ, mais qu'ils les attribuaient à la magie ou à la nécromancie (827). Le Juif Tryphon ne niait point les miracles de Jésus-Christ allégués par saint Justin; il soutenait que Jésus n'était pas le Messie, parce qu'Élie n'était pas encore venu (828).

Dans le Talmud, dans les commentaires des rabbins sur les livres saints, dans les vies de Jésus qu'ils ont composées, ils persistent à dire que Jésus a fait des miracles ou par la magie, ou par la prononciation du nom ineffable de Dieu. Un ancien rabbin, dans son commentaire sur le psaume LXXIV, dit qu'à la venue du Messie les méchants ne croiront pas à ses miracles; qu'ils les attribueront à l'art magique et à des paroles impures (829); il fait ainsi le procès à sa propre nation.

L'auteur du *Munimen fidei* répète la même calomnie (830). Enfin Orobio, dans sa conférence avec Limborch, ne nie point absolument les miracles rapportés dans nos Evangiles. Il dit que Dieu avait défendu aux Juifs d'abandonner la loi, quand même un prophète aurait voulu les y engager par des prodiges et des miracles; qu'il est probable que les apôtres n'en ont point fait, puisqu'on les chassait des synagogues avec violence; que des miracles ne suffisent point, puisqu'un faux prophète peut en faire; que les chefs de sa nation n'ont pas cru à Jésus, parce qu'ils n'ont pas vu en lui l'accomplissement des prophéties; parce que sa doctrine était contraire à la loi; parce qu'il se donnait pour un Dieu (831). Ce Juif, d'ailleurs très-instruit, raisonne donc précisément comme font les scribes dans nos Evangiles, et comme le Juif que Celse fait parler. Telle a été la tradition constante de la nation, depuis Jésus-Christ jusqu'à nous; elle atteste la réalité des miracles du Sauveur, et la fidélité des évangélistes à rapporter les objections et les reproches de ses ennemis.

§ IX.

Aveux de Porphyre et d'Hiéroclès.

Les philosophes païens, qui ont attaqué le christianisme dès sa naissance, n'ont point nié les miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres; comme les Juifs, ils les ont attribués à la magie. Quoique Celse ait mis cette opinion dans la bouche d'un Juif, nous ne voyons rien dans tout son ouvrage qui nous autorise à lui prêter un sentiment différent.

Porphyre attribuait aussi à la magie toutes les merveilles que Jésus a opérées; il dit que les miracles qui se font au tombeau des martyrs, sont des prestiges du démon (832). Dans son *Histoire de la philosophie par les oracles*, il en citait plusieurs qui étaient favorables à Jésus-Christ. « On trouvera fort extraordinaire, dit-il, ce que nous allons rapporter. Les dieux mêmes ont assuré que Jésus était un homme de bien, et un grand homme, dont l'âme jouit de l'immortalité; mais que les Chrétiens qui l'adorent, sont des hommes corrompus et plongés dans l'erreur. Ils sont donc haïs des dieux, parce qu'ils ont le malheur de ne pas les connaître, et de se tromper grossièrement. Pour leur chef, c'est un homme de bien placé dans le ciel avec les âmes vertueuses.

« Il ne faut point blasphémer contre lui, mais avoir pitié de la folie de ceux qui sont tombés dans l'erreur à son égard (833).

« Il y a, dit-il ailleurs, des esprits terrestres d'un ordre inférieur, qui sont soumis, à certains égards, au pouvoir des mauvais démons. Les sages des Hébreux, du nombre desquels a été Jésus, comme Apollon en a rendu témoignage, ont travaillé à détourner les âmes pieuses du culte de ces mauvais démons et des esprits inférieurs; ils les ont exhortés à honorer plutôt les dieux célestes, et surtout Dieu le Père. Mais des ignorants et des impies, à qui le destin n'a point accordé la connaissance des dieux et de l'immortel Jupiter, ont rejeté tous les dieux sans distinction (834). »

Si Porphyre avait regardé Jésus-Christ comme un fourbe, un imposteur, et ses miracles comme des tours d'adresse ou des prestiges de charlatan, il n'aurait pas pu le reconnaître homme de bien.

Hiéroclès opposait les prétendus miracles d'Apollonius de Thyane à ceux de Jésus-Christ. « Les Chrétiens, dit-il, font grand bruit, et donnent de grandes louanges à Jésus, parce qu'il a rendu la vue aux aveugles et opéré d'autres merveilles.... Nous sommes mieux fondés lorsque nous en attribuons de semblables à plusieurs grands hommes tels qu'Aristée le Proconnésien, Pythagore, quelques autres anciens, et Apollonius, qui a vécu sous le règne de Néron... » Après avoir raconté les prodiges d'Apollonius, il conclut: « Je rapporte ces merveilles pour montrer que nous pensons plus sagement que les Chrétiens: nous ne regardons point comme un Dieu, mais comme un ami des dieux, un homme qui a opéré de si grands prodiges: les Chrétiens, au contraire, publient que Jésus est Dieu, à cause de quelques petits prodiges qu'il a faits.... Pierre, Paul, et quelques autres de cette espèce, hommes menteurs, ignorants et *magiciens*, ont vanté avec emphase les actions de Jésus: Maxime d'Egée, le philosophe Damis, Philostrate, hommes savants et amateurs de la vérité, nous ont transmis celle d'Apollonius (835). »

Bayle, frappé de ces aveux d'Hiéroclès, dit que ce philosophe ne voyait rien de so-

(827) *Histoire de l'établissement du christian.*, p. 72, 95.
(828) *Dial. cum Tryph.*, n° 39, 49, 69.
(829) GALATIN, *De arcan.* l. VIII, c. 5.
(830) *Munimen fidei*, II part., c. 65.
(831) *Amica collatio*, pag. 118, 161, 190, 217.
(832) Dans saint CYRILLE, *contre Julien*, l. X, p. 339. Dans saint JÉROME, *contre Vigilance.*
(833) S. AUG. *De civit. Dei*, l. XIX, c. 25; *De consensu Evang.*: c. 34.
(834) *Ibid.*
(835) EUSÈBE, *contre Hiéroclès.*

lide qu'il pût opposer aux miracles de Jésus-Christ (836).

§ X.

Julien et d'autres ont parlé de même.

Les païens disent, dans Arnobe, que Jésus a été un magicien, qu'il a volé dans les sanctuaires des Egyptiens les noms des génies puissants, et les secrets par lesquels il a opéré des prodiges (837).

Lactance rapporte un oracle d'Apollon de Milet, qui déclare que Jésus est un homme sage, et qui a fait des prodiges, mais par le secours de la magie, et non par la puissance divine (838).

Eusèbe, dans sa *Démonstration évangélique*, s'attache à réfuter ceux qui disaient que Jésus était un magicien et un fourbe très-adroit; qu'il avait été instruit des sciences secrètes des Egytiens, et avait eu pour maîtres les imposteurs de ce pays-là (839).

Julien n'a pas nié les miracles de Jésus-Christ; il dit que « Jésus n'a rien fait de mémorable, à moins qu'on ne veuille regarder comme de grands exploits d'avoir guéri des boiteux et des aveugles, d'avoir exorcisé les possédés dans les villages de Bethsaïde et de Béthanie... Jésus, dit-il, qui commandait aux démons et les chassait, qui marchait sur la mer, et qui selon vous, a fait le ciel et la terre, n'a pas pu changer la volonté de ses amis et de ses proches pour leur salut (840).

Il dit ailleurs que saint Paul surpasse tous les magiciens et les imposteurs qui ont jamais été; que vraisemblablement les apôtres ont exercé la magie avec plus d'habileté que leurs disciples, auxquels ils ont laissé ces secrets pernicieux (841).

Volusien écrit à saint Augustin que les démons chassés, les malades guéris et les morts ressuscités sont peu de chose pour un Dieu, puisque d'autres en ont fait autant. Le comte Marcellin, parlant des païens, dit: Ils nous citent toujours leur Apollonius, leur Apulée, et d'autres magiciens semblables, qui leur paraissent avoir fait de plus grands miracles que ceux de Jésus-Christ (842).

Il y a donc eu, chez les païens comme chez les Juifs, une tradition constante de la réalité de miracles de Jésus-Christ, les uns ni les autres n'en ont jamais contesté l'existence. Ils les attribuaient au même principe, à la magie, à un commerce avec les démons. Ils n'ont point jugé, comme les incrédules d'aujourd'hui, que c'étaient des tours de souplesse, des scènes préparées avec art pour en imposer aux spectateurs, un jeu joué entre Jésus et les malades qu'il semblait guérir, ou des fables inventées après coup par ses disciples; la notoriété publique et le défaut de réclamation de la part des Juifs écartait ce soupçon.

L'opinion des païens sur ce point est encore attestée par la conduite de plusieurs empereurs: selon Tertullien, Tibère, sur la relation de Pilate, voulut mettre Jésus-Christ au rang des Dieux (843). Lampride raconte qu'Adrien avait fait bâtir plusieurs temples, dans lesquels il n'avait point fait mettre de simulacres, parce qu'il les destinait à Jésus-Christ; qu'Alexandre Sévère conçut le même dessein, mais qu'il en fut détourné par les augures et les aruspices. Ils lui représentèrent que, s'il l'exécutait, tout le monde embrasserait le christianisme, et que les autres temples seraient bientôt déserts. Sévère ne continua pas moins à rendre en particulier un culte à Jésus-Christ, et à le mettre au nombre des grands hommes (844).

Nos adversaires contestent tous ces faits, parce qu'ils nous sont trop favorables; ils n'ont point d'autre raison. En répondant aux objections, nous verrons s'il est vrai que les aveux des païens soient sans conséquence et ne prouvent rien.

§ XI.

Mort et résurrection de Jésus-Christ, prêchées et crues sur les lieux.

Que Jésus ait été condamné par les Juifs, qu'il soit mort sur une croix à la vue de tout Jérusalem, c'est un fait que nos ennemis n'ont jamais révoqué en doute. Les Juifs et les païens n'ont cessé de reprocher aux Chrétiens cette ignominie, et le culte qu'ils rendaient à un homme crucifié. L'on n'accuse point les évangélistes d'avoir déguisé ce fait, mais seulement d'y avoir ajouté des circonstances. Nous verrons ailleurs que le tremblement de terre qui arriva pour lors est encore attesté par ses effets, par l'aspect actuel des rochers du Calvaire, selon le témoignage des voyageurs.

Quant aux ténèbres qui couvrirent toute la Judée, nous convenons que ce ne fut point une éclipse; que ce qu'on lit dans Phlégon ne fait pas preuve: mais Tertullien, parlant au sénat romain, renvoyait sur ce fait aux archives de l'empire (845).

L'article principal est la résurrection de Jésus-Christ: à la réserve de Josèphe, dont nous rapporterons ci-après les paroles, aucun Juif ni aucun païen n'en est convenu. Comme Jésus ressuscité ne s'est montré qu'à ses disciples, ce fait n'a pu être connu que par leur témoignage. Les Juifs avaient trop d'intérêt à l'étouffer, à le contester, à en supprimer les preuves, pour qu'ils en aient jamais fait aucun aveu. Il n'aurait pas été possible d'attribuer à la magie cette résurrection; de persuader que Jésus, quoique ressuscité selon les prophéties,

(836) *Dict. crit.* art. *Beaulieu*, rem. D.
(837) *Contra Gentes*, l. I, p. 12.
(838) *Divin. Instit.*, l. IV, c. 13.
(839) *Démonst. evang.*, l. III, c. 8.
(840) Dans S. Cyrille, l. VI, p. 199, 213.
(841) Dans S. Cyrille, l. III, p. 99; l. X, p. 339.
(842) S. Aug., Lettres 135 et 136.
(843) *Apolog.*, c. 5.
(844) Lampride, *Vie d'Alexandre Sévère*, n° 5
(845) *Apologét.*, c. 21.

n'était cependant pas le Messie promis par les prophètes.

Mais ils sont convenus, aussi bien que les païens, que ce fait a été publié par les apôtres peu de temps après la mort de leur Maître; qu'ils sont venus à bout de le persuader à un grand nombre de Juifs sur le lieu même où l'événement s'est passé. Cette circonstance intéresse; il est essentiel de l'établir.

Le juif, que Celse fait parler, apostrophe ainsi ses compatriotes : A quoi pensiez-vous de quitter la loi de vos pères, pour vous laisser tromper par cet homme qui a paru parmi nous, et changer tout à coup de nom et de mœurs?... Il n'y a pas si longtemps qu'il a souffert le supplice après vous avoir séduits... Jésus vivant n'a pu s'attacher que dix matelots ou publicains très-vicieux, encore ne lui sont-ils pas demeurés fidèles; et après sa mort, quiconque veut prêcher lui fait une infinité de disciples : y a-t-il rien de plus absurde?... Ceux mêmes qui ont vécu avec lui, qui l'avaient pris pour maître, ne se sont pas exposés pour lui à la mort, lorsqu'ils l'ont vu souffrir et mourir; ils ont nié, au contraire, qu'ils fussent ses disciples; et à présent vous courez à la mort pour l'amour de lui (846). Celse fait semblant d'ignorer que ceux mêmes qui avaient d'abord manqué de fidélité à Jésus, ont ensuite versé leur sang pour lui.

Il dit : « De même que les Hébreux ont fondé leur république en se séparant des Egyptiens, parmi lesquels ils étaient nés; ainsi, du temps de Jésus, une partie d'entre eux a levé l'étendard contre le reste de la nation, et s'est attachée à Jésus (847). »

Selon les Juifs, la raison qui porta Judas le Saint à écrire la Misne, sous le règne d'Antonin le Pieux, fut le progrès du christianisme, qu'il appelle *le mauvais règne* (848). Josèphe nous apprend que plusieurs personnes furent mises à mort avec Jacques, frère de Jésus, qu'on appelle *Christ*, comme coupables d'avoir violé la loi (849).

Ce qui est dit dans les Actes des apôtres, que plusieurs milliers de Juifs se convertirent à Jérusalem et dans la Judée, n'est donc pas une fable. Or, le principal article de la prédication des apôtres a toujours été la résurrection de Jésus-Christ; c'est un point renfermé dans leur symbole.

Les miracles opérés par les apôtres n'ont pas été moins avérés que ceux de Jésus-Christ. Suétone, Celse, Hiéroclès, Julien, Porphyre, Lucien, ont regardé les Chrétiens comme une secte de magiciens; c'est une des calomnies auxquelles nos apologistes ont été obligés de répondre.

Dans le Talmud de Jérusalem, qui est le plus ancien, les Juifs conviennent qu'il se faisait des miracles par l'invocation de Jésus (850).

(846) Dans ORIG., l. II, n° 1. 4, 45, 46.
(847) *Ibid.*, l. III, n° 7.
(848) *Jérome de* SAINTE-FOI, l. I, c. 5.
(849) *Antiq. Jud.*, l. XX, c. 8.

§ XII.
Témoignage de Tacite.

Nous prions nos adversaires de faire attention au témoignage de Tacite. Selon cet historien, Néron était accusé d'avoir allumé exprès un incendie à Rome : « Pour étouffer ce bruit, dit-il (851), Néron substitua des coupables; il punit par des supplices recherchés des hommes détestés pour leurs crimes, et que l'on nommait vulgairement les *Chrétiens*. Ce nom tire son origine de *Christ*, qui sous le règne de Tibère, avait été condamné à mort par Ponce-Pilate. Leur superstition, déjà réprimée auparavant, pullulait de nouveau, non-seulement dans la Judée, où elle avait pris naissance, mais à Rome, où toutes les ordures se rassemblent et sont accueillies; on se saisit d'abord de ceux qui s'avouaient Chrétiens; par les informations que l'on fit entre leur multitude énorme, ils furent moins convaincus d'avoir mis le feu à Rome, que d'être détestés du genre humain. On insultait à leur mort, on les revêtait de peaux de bêtes pour les faire dévorer par les chiens, on les mettait en croix, couverts de matières inflammables pour servir de torches ardentes pendant la nuit. Néron prêta ses jardins pour ce spectacle, et y ajouta les jeux du cirque : il y parut dans la foule, revêtu d'un habit de cocher, et monté sur un char. Mais quoique ces barbaries fussent exercées contre des coupables qui avaient mérité la mort, on en avait pitié, parce qu'ils étaient immolés à la cruauté du prince, et non à l'utilité publique. »

N'oublions pas que Néron est mort l'an 68 de notre ère; la persécution qu'il exerça contre les chrétiens est arrivée au plus tard en 67; saint Pierre et saint Paul furent du nombre des martyrs.

1° Tacite expose fidèlement l'origine des Chrétiens; il n'est donc pas vrai qu'ils fussent confondus avec les Juifs : cet écrivain les distingue très-clairement. 2° Le supplice de Jésus-Christ, et sa condamnation sous Ponce-Pilate, étaient connus à Rome; ce n'était donc pas un personnage aussi obscur que l'on veut nous le persuader; l'authenticité des actes de Pilate devient par là très-probable. 3° La superstition des Chrétiens avait déjà été réprimée auparavant, sous Tibère et sous Claude; ainsi le christianisme a été connu et persécuté dès sa naissance, comme les apôtres nous l'apprennent; il ne s'est point établi sans bruit et dans les ténèbres. 4° En 67, près de quarante ans après la mort de Jésus-Christ, les Chrétiens étaient déjà *une multitude énorme*, non-seulement dans la Judée, mais à Rome, par conséquent dans le reste de l'empire : Saint Paul n'a pas tort d'écrire aux Romains que leur foi est annoncée par tout le monde (852). 5° Que

(850) GALATIN, *De arcan.*, l. VIII, c. 5.
(851) *Annal.*, l. XV, n° 44.
(852) *Rom.* I, 8.

découvrit-on parmi les informations que l'on fit contre ces prétendus coupables? Des fourberies, des impostures, la fausseté des faits qu'ils allégnaient en preuve de leur religion? Non ; ils furent convaincus d'être détestés du genre humain : Jésus-Christ l'avait prédit; les apôtres en conviennent; cette haine dure encore chez les incrédules; elle ne prouvait pas plus autrefois qu'aujourd'hui. 6° Quelle était la source de la haine des Païens? la superstition des Chrétiens; ils n'adoraient pas les dieux de l'empire, ils rendaient leur culte à un homme crucifié, ils faisaient des prosélytes : voilà leur crime. Cent cinquante ans après, sous Trajan, Pline, par ses informations, ne découvrit rien de plus. 7° L'on employa contre eux des supplices recherchés; Tacite les rapporte : ce qu'en disent les actes des martyrs n'est point exagéré. 8° Ils avaient mérité la mort selon les lois de l'empire, puisqu'ils suivaient une religion nouvelle; Trajan le décida de même. Il est donc faux que les Romains fussent tolérants, il l'est que les martyrs aient été suppliciés pour d'autres crimes. Nos adversaires, qui cherchent avec tant de soin des reproches, des calomnies, des préventions contre notre religion dans les auteurs païens, peuvent y puiser, quand ils le voudront, la réfutation de leurs invectives.

§ XIII.

Passage de Josèphe.

Ils ont décidé sans appel, que le fameux passage dans lequel Josèphe a parlé de Jésus-Christ est une interpolation des Chrétiens : voici les paroles de cet historien juif. « En ce temps-là parut Jésus, homme sage, si cependant on doit l'appeler un homme; car il fit une infinité de prodiges et enseigna la vérité à tous ceux qui voulurent l'entendre. Il eut plusieurs disciples, tant Juifs que Gentils, qui embrassèrent sa doctrine. C'était le Christ. Pilate, sur l'accusation des premiers de notre nation, l'ayant fait crucifier, cela n'empêcha pas ceux qui s'étaient attachés à lui dès le commencement, de lui demeurer fidèles. Il leur apparut vivant trois jours après sa mort, selon la prédiction que les prophètes avaient faite de sa résurrection, et de plusieurs autres choses qui le regardaient; et encore aujourd'hui la secte des Chrétiens subsiste et porte son nom (853). »

Jusqu'au XVIe siècle, ce passage avait été constamment regardé comme authentique. Blondel et quelques autres protestants, qui avaient formé le projet d'ôter toute autorité aux Pères de l'Eglise, et qui voulaient les faire passer pour des faussaires, accusèrent Eusèbe de l'avoir forgé et de l'avoir inséré dans le texte de Josèphe, parce qu'Eusèbe est le premier qui en ait fait mention expresse. Lefèvre et Blondel firent tous leurs efforts pour le prouver; ils ont entraîné à leur suite la foule des incrédules.

Parmi le grand nombre de critiques qui ont vengé Eusèbe, et ont soutenu l'authenticité du passage de Josèphe, nous nous bornerons à citer Daubuz, auteur anglais, dont l'ouvrage a mérité les éloges de Grabe et des meilleurs juges. Il a démontré que le passage en question n'est pas supposé, et qu'il n'a pu l'être; qu'il a été impossible à un faussaire d'altérer tous les exemplaires de Josèphe, d'en imiter le style et les expressions aussi parfaitement que si c'était Josèphe lui-même; il a tourné en preuves la plupart des objections, et a fait voir que les autres sont sans fondement, et contraires à toutes les règles de la critique (854).

La plus forte que l'on ait faite n'est, dans le fond, qu'une prévention. Il est impossible, a-t-on dit, que Josèphe, juif de naissance et de croyance, ait fait un éloge aussi complet de Jésus-Christ. Il n'a pu avouer, sans se faire Chrétien, que Jésus était le Messie, qu'il avait fait des miracles, qu'il était ressuscité, qu'il avait accompli les prophéties, autrement il a été en contradiction avec lui-même. Voilà une objection à laquelle on ne répondra jamais,

Ne commençons pas par nous effrayer. Nous soutenons que Josèphe a pu parler de Jésus-Christ comme il a fait sans renoncer au judaïsme et sans se contredire : la plupart de nos adversaires seront forcés de l'avouer, ou de se contredire eux-mêmes.

§ XIV.

Il a pu l'écrire sans changer de religion.

1° Ne donnent-ils pas un sens forcé à ces mots : *Il était le Christ!* Le fondateur du christianisme était connu des Romains sous le nom de *Christus* ou *Chrestus ;* on le voit ainsi nommé dans Tacite et dans Suétone; Josèphe qui venait de parler de lui sous le nom de *Jésus*, a dû faire remarquer que c'était le même personnage que l'on appelait à Rome *Christus;* tel paraît être le sens simple et naturel de ces mots : *C'était le Christ* : qu'y a-t-il là d'extraordinaire?

Allons plus loin ; supposons que Josèphe ait voulu dire que Jésus était le Messie attendu par sa nation, et promis par les prophètes; donc il devait renoncer au judaïsme : fausse conséquence. Plusieurs de nos adversaires, instruits par les Juifs, disent que Jésus n'était point venu dans le dessein d'abroger la loi de Moïse, mais de la conserver; que tous les apôtres, excepté saint Paul, pensaient de même, aussi bien que leurs premiers disciples; que l'abrogation de la loi mosaïque, la divinité de Jésus, et les autres dogmes que nous croyons, sont de nouvelles inventions auxquelles Jésus-Christ n'a jamais pensé. Ils ajoutent que, dans les commencements, un juif, pour être chrétien, n'avait rien autre chose à faire que de croire

(853) *Antiq. Jud.*, l. XVIII, c. 4.

(854) Caroli DAUBUZ, *De Testim. Fl. Josephi*, in-8°; Londini, 1706.

que Jésus était le Messie, et de recevoir le baptême (855).

Si Josèphe a été dans ce sentiment, qui a été celui des Juifs ébionites, à quoi l'engageait le témoignage qu'il rendait à Jésus-Christ? A rien du tout. Le baptême était en usage chez les Juifs; Josèphe le regardait comme utile, sinon à la pureté de l'âme, du moins à la propreté du corps; c'est ainsi qu'il en parle, lorsqu'il fait mention du baptême de Jean-Baptiste (856). Il était donc assez chrétien, selon l'opinion de nos adversaires; ils ne peuvent en exiger davantage de lui sans déraisonner : l'éloge qu'il fait de Jésus-Christ est exactement la profession de foi d'un juif ébionite.

2° Du temps de Josèphe, tous les Juifs n'avaient plus de Jésus-Christ la même opinion qu'en avaient eue les chefs de la nation qui l'avaient mis à mort. Il y en avait de modérés, tels qu'avaient été Gamaliel et d'autres qui rendaient justice à ses vertus et à ses miracles, mais qui, avant de faire profession de sa doctrine, voulaient voir le succès qu'elle aurait, la manière dont les événements tourneraient. Ce procédé a été celui des politiques de toutes les nations, et en particulier de Josèphe; on le voit par ses écrits.

Il adaptait à Vespasien les prophéties qui annonçaient qu'un conquérant, parti de la Judée, serait le maître du monde; mais il ne lui appliquait pas celle de Daniel, selon laquelle, quatre cent quatre-vingt-dix ans après la reconstruction de Jérusalem, le Christ devait venir, être rejeté de son peuple, et mis à mort. Josèphe la connaissait, puisqu'il parle des autres prédictions de Daniel (857); il pouvait donc penser, comme font quelques rabbins, que les prophètes annonçaient deux Messies, et que Jésus était l'un des deux.

3° Puisque Josèphe était courtisan, il savait accommoder ses opinions aux personnes et aux circonstances; il a pu avoir de bonnes raisons pour faire sa cour à plusieurs parents de Domitien, qui étaient chrétiens, tels que Flavius Clément et Domitilla sa femme, surtout à Epaphrodite, affranchi et secrétaire de l'empereur, auquel il dédie son ouvrage : il est très-probable que cet Epaphrodite était chrétien, et le même dont parle saint Paul dans ses lettres. Il aura donc cherché à leur plaire, en plaçant un éloge de Jésus-Christ dans son histoire.

4° Supposons enfin que cet éloge soit en contradiction avec les vrais sentiments de Josèphe. A-t-on jamais vu de la liaison et de la suite dans la conduite de ceux qui ont peu de religion? Dans quelques siècles d'ici, pourra-t-on se persuader que l'auteur d'Emile ait placé dans un livre destiné à établir le déisme, un éloge de Jésus-Christ plus pompeux que celui de Josèphe? Il y est cependant. Le reproche de contradiction n'est donc ici qu'un épouvantail d'enfant; ce serait plutôt une preuve pour nous, qu'une objection.

Il est étonnant, dit-on, que saint Justin, saint Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, Photius, n'aient rien dit du passage de Josèphe, s'il est véritablement de cet auteur. Mais s'il n'en est pas, il ne sera pas moins étonnant que Photius, qui avait lu ce passage dans Eusèbe, n'ait pas remarqué qu'il ne se trouvait point dans Josèphe. Une des premières règles de critique est que le silence de vingt auteurs qui n'est qu'un argument négatif, ne peut prévaloir contre le témoignage positif d'un seul écrivain respectable et bien instruit, encore moins contre l'uniformité de tous les exemplaires de l'histoire de Josèphe.

Par la manière dont nous envisageons ce passage, on doit comprendre que nous ne le supposons pas d'un très-grand poids; il ne serait pas surprenant que les anciens Pères en eussent pensé de même. Quoique nous en soutenions l'authenticité, nous ne le regardons pas comme une preuve dont le christianisme ne saurait se passer. Nous ferons voir, dans l'article suivant, que le silence de Josèphe nous serait aussi favorable que son témoignage.

§ XV.

Aveux des faits évangéliques par les anciens hérétiques.

Une troisième espèce d'écrivains qui n'étaient pas de notre parti et dont nous réclamons l'aveu, sont les anciens hérétiques. La plupart étaient des philosophes mal convertis. Ils n'étaient subjugués ni par l'autorité des apôtres, contre laquelle ils s'élevaient, ni par la narration des évangélistes qu'ils altéraient, ni par l'intérêt de système, puisque les faits dont ils convenaient étaient opposés à leur système. Ou ils en sont formellement convenus, ou la manière dont ils les ont attaqués est équivalente à un aveu formel.

Le dogme favori de la plupart des sectes qui ont paru sur la fin du premier siècle ou pendant le second, était qu'un Dieu ne peut naître, souffrir et mourir; qu'il n'a pu se revêtir d'une chair humaine ni éprouver les misères de l'humanité. C'est encore l'opinion des incrédules; des hommes entêtés de philosophie ne croiront jamais l'incarnation. Il fallait de deux choses l'une : ou soutenir que Jésus-Christ était un pur homme, ou révoquer en doute sa naissance, sa passion, sa mort, sa résurrection; c'est ce qu'ont fait ces hérétiques. Les uns ont nié sa divinité et sont convenus de la réalité des faits; les autres ont dit qu'il était Dieu, mais qu'il n'était né, mort et ressuscité qu'en apparence; qu'il avait seulement les

(855) *Hist. crit. de Jésus-Christ*, c. 17, p. 342, 348, 352. *Tableau des saints*, II[e] part., c. 2, p. 126; 152, 156; *Exam. crit. de la vie et des œuvr. de saint Paul*, c. 2, p. 15; LOCKE, *Christian. raisonnable*, etc.

(856) *Antiq. Jud.* l. XVIII, c. 7.

(857) *Ibid.*, l. X, c. 12; l. XI, c. 8.

apparences et non la réalité d'une chair humaine et passible.

Si les faits qui prouvent la réalité de sa chair n'étaient pas vrais, ils étaient assez récents pour que l'on pût trouver chez les Juifs des témoignages et des preuves capables de détruire la narration des évangélistes; aucun des anciens hérétiques n'a tenté d'en découvrir.

Selon la chronologie ordinaire, Simon le Magicien, né près de Samarie, parut l'an 34, immédiatement après la mort de Jésus-Christ; Cérinthe, en 54, Ebion en 72; Ménandre, disciple de Simon, en 73. On ne pouvait pas être plus voisin des faits. Simon et ses disciples, Ménandre, Saturnin, Basilides, les valentiniens, les gnostiques, s'accordaient à nier que le Verbe se fût incarné réellement; qu'il eût souffert, fût mort et ressuscité en réalité. Selon eux, il n'avait eu qu'une chair apparente, un corps spirituel et impassible (858). Mais ils convenaient que tout cela s'était fait en apparence; que le Verbe avait paru revêtu d'une chair semblable à la nôtre; qu'on l'avait vu, entendu, touché, comme s'il avait eu réellement un corps; que les Juifs avaient cru le crucifier, que les apôtres avaient cru le voir mort et ressuscité. Marcion et ses sectateurs ne niaient point ces deux derniers faits. Tous jugeaient qu'il était indigne de la majesté du Verbe divin de s'unir à un corps humain, de naître d'une femme, de mourir sur un gibet: donc, disaient-ils, il n'a eu qu'une chair apparente; il n'a pu naître, mourir et ressusciter qu'en apparence (859). Les manichéens raisonnaient de même (860).

Telle est l'erreur contre laquelle les apôtres et leurs disciples se sont élevés. Saint Jean, dans sa première *Epître*, c. 4, ỳ. 2 et 3; saint Barnabé, dans la sienne, n. 5; saint Polycarpe, *aux Philippiens*, n. 7; saint Ignace, *aux Tralliens*, n. 9 et 10; *aux Smyrniens*, n. 2, regardent ceux qui soutiennent ce sentiment comme des antechrists et des infidèles. Saint Ignace, surtout, s'attache à prouver que les actions, les souffrances, la résurrection de Jésus-Christ ne sont pas de simples apparences.

Mais avouer l'apparence constante et uniforme de ces faits à tous les sens pendant trois ans, n'est-ce pas confirmer authentiquement la vérité de l'histoire qui les rapporte? Soutenir que Dieu a fasciné constamment les yeux des Juifs et des apôtres; que ceux-ci ont cru voir, entendre, toucher Jésus-Christ, boire et manger avec lui avant et après sa résurrection, sans qu'il en fût rien; que cette illusion n'a jamais été dissipée, n'est-ce pas donner au récit des apôtres toute la force dont le témoignage des sens réunis est capable?

Nous avons fait voir, dans le chapitre précédent, que les hérétiques mêmes qui avaient composé de faux évangiles, n'osaient cependant pas rejeter absolument les nôtres; qu'ils disputaient seulement sur la manière dont il fallait entendre la narration: donc ils ne contestaient point la sincérité du témoignage des apôtres.

Voilà un nombre d'incrédules placés à la source des événements et intéressés par système à les nier, qui n'osent cependant les traiter de fables, ni accuser les témoins de mensonge et d'imposture. Le seul crime qu'ils leur reprochent est d'avoir cru au témoignage de leurs sens. Les anciens Pères qui ont écrit contre ces hérétiques ne les ont point accusés d'avoir poussé plus loin la témérité. Nos incrédules modernes sont-ils mieux à portée de savoir la vérité ou la fausseté des faits que ceux qui vivaient dans le temps même auquel ils sont arrivés?

Les ébionites, qui niaient la divinité de Jésus-Christ, qui le croyaient né de Joseph et de Marie, qui voulaient que l'on continuât d'observer la loi de Moïse malgré la décision des apôtres, étaient des Juifs convertis qui avaient vécu sur les lieux, dont plusieurs pouvaient avoir été témoins oculaires. Ils ne niaient ni les miracles ni la résurrection de Jésus-Christ; les anciens ne les en accusent point: leur aveu fait donc preuve. De quel front les incrédules osent-ils nous dire que nous n'alléguons pour témoins de la vérité de l'histoire évangélique que des gens de notre parti? Dans l'article suivant, nous citerons encore le témoignage des apostats, gens qui n'étaient plus de notre parti.

Mais ils font des objections contre ces trois espèces de témoignage; il faut y satisfaire.

§ XVI.

Première objection : Les Juifs n'ont point cru les miracles de Jésus-Christ.

Première objection. Le très-grand nombre des Juifs n'a point cru aux miracles de Jésus-Christ: donc ces miracles n'étaient pas prouvés. Il n'y eut jamais d'informations chez les Juifs ni chez les païens, pour savoir si ces miracles étaient vrais ou faux; ils ne sont donc pas suffisamment constatés. Quoiqu'ils soient avoués par les talmudistes, gens peu instruits de l'histoire et peu versés dans l'art de raisonner, il paraît certain que les Juifs des premiers siècles n'en convenaient pas. Nous lisons dans les *Actes des apôtres* que la religion chrétienne n'éprouva que des contradictions dans son origine. La raison pour laquelle les apôtres se tournèrent du côté des païens, c'est qu'ils ne trouvèrent aucune croyance chez les Juifs; ceux-ci envoyèrent même des émissaires de tous côtés pour avertir leurs compatriotes de se tenir en garde contre la narration des apôtres. Si quelques-uns ont embrassé le christianisme, c'étaient des hommes de la lie du peuple, ou, comme le pense Orobio, des Samaritains et des Iduméens (861).

(858) S. IREN., l. I, c. 7; 23 et suiv.

(859) TERTULL. *De Præscrip.*, c. 46; *De carne Christi*, c. 3 et suiv.; *Adversus Marcionem*, l. III, c. 2.

(860) S. AUG., *contra Faustum*, l. XXXII, c. 7.

(861) CELSE, *contre Orig.*, l. II, n° 8; OROBIO,

Réponse. Nous soutenons que les chefs de la nation juive, aussi bien que le peuple, ont été convaincus de la réalité des miracles de Jésus-Christ, puisqu'ils n'ont jamais osé les nier, ni alléguer des preuves contraires, et qu'ils se sont obstinés à les attribuer à la magie.

Ils n'ont pas cru à sa mission ; donc ils n'ont pas cru à ses miracles. Faux raisonnement. Ils ont soutenu, et ils soutiennent encore, que des miracles ne suffisaient pas pour prouver que Jésus était le Messie, puisqu'un faux prophète pouvait en faire. Selon eux le Messie devait confirmer la loi de Moïse, et non l'abroger, accomplir toutes les prophéties d'une manière éclatante, délivrer son peuple du joug des étrangers, ne pas se donner pour un Dieu ; Jésus, disent-ils comme leurs pères, a fait tout le contraire. Tels sont les griefs pour lesquels ils l'ont méconnu et refusent de le reconnaître ; et non parce qu'il n'a pas fait des miracles. La notoriété publique attestait qu'il avait fait tous ceux que rapporte l'Evangile. Voilà la véritable et l'unique raison des contradictions que le christianisme a éprouvées de la part des Juifs.

Nous ne nous arrêtons point à l'aveu des Talmudistes, pour prouver que les Juifs ont été convaincus des miracles de Jésus-Christ. Nous ajoutons à cet aveu les calomnies que Celse met dans la bouche d'un juif, l'état de la dispute entre les Juifs et les anciens Pères de l'Église, les écrits des Juifs modernes qui font profession de suivre la tradition de leurs pères; mais par-dessus tout, les reproches qu'ils font à Jésus-Christ dans nos Evangiles : chaîne de preuves qui se soutiennent et se confirment.

Des informations juridiques pour constater ces miracles auraient été une absurdité. 1° En ordonne-t-on pour vérifier un fait public, passé sous les yeux des juges mêmes et de cent mille témoins? 2° En fait-on, lorsque l'on est persuadé par erreur que ce fait ne décide point la question? Telle était l'opinion des Juifs. 3° S'imagine-t-on que chez les Juifs, les Grecs, les Romains, tout se vérifiait comme chez nous par des procès-verbaux ou des informations par écrit, ou qu'il y avait à Jérusalem un greffe de l'officialité? 4° S'il fallait des informations, c'était aux Juifs de les ordonner et de les faire : pourquoi y ont-ils manqué, s'ils se sentaient en état de confondre par témoins les disciples de Jésus-Christ?

Il est faux que les apôtres n'aient trouvé aucune croyance chez les Juifs. Huit mille se convertirent aux deux premières prédications de saint Pierre (862) ; on fait remarquer à saint Paul combien de milliers d'hommes croient en Jésus-Christ à Jérusalem (863) ; nous prouverons en son lieu que ce n'était point la lie du peuple. Sans cette foule de croyants, les Juifs auraient-ils souffert qu'un seul des apôtres y prêchât? Ils les auraient traités comme leur maître.

Saint Justin nous apprend la manière dont ils s'y prirent pour décréditer le christianisme. « Vous avez choisi, dit-il à Tryphon, des hommes affidés ; vous les avez envoyés publier par tout le monde, qu'un imposteur, nommé *Jésus de Galilée*, avait formé une secte séditieuse et impie ; qu'ayant été mis en croix par votre nation, ses disciples ont enlevé pendant la nuit son corps du tombeau, et trompent les hommes en disant qu'il est ressuscité et monté au ciel. Vous avez ajouté que ce Jésus a enseigné des crimes horribles dont vous accusez chez toutes les nations ceux qui le reconnaissent pour Christ, docteur des hommes et Fils de Dieu (864). » Est-ce ainsi qu'auraient agi les chefs d'une nation, convaincus de la fausseté des faits publiés par les apôtres?

Quant à la conjecture d'Orobio, que les premiers disciples de Jésus étaient peut-être des Samaritains ou des Iduméens, elle ne vaut pas la peine d'être réfutée. Jésus avait défendu aux apôtres d'annoncer l'Evangile aux gentils ni aux Samaritains, avant la descente du Saint-Esprit, et sans en avoir reçu un ordre exprès (865). Voilà pourquoi il fallut une révélation et un miracle pour déterminer saint Pierre à instruire et à baptiser Corneille, et les autres disciples en furent étonnés (866).

Un savant Père de l'Eglise a très-bien remarqué que l'incrédulité des Juifs a été un motif de plus pour faciliter la conversion des païens. Ceux-ci ne pouvaient suspecter les prophéties ni les aveux faits par les Juifs en faveur du christianisme; cette double preuve était fournie par des ennemis (867).

§ XVII.

Deuxième objection : L'aveu des anciens philosophes ne prouve rien.

Deuxième objection. L'aveu des miracles de Jésus-Christ, tiré des philosophes païens, ne prouve rien. « Il est vrai que Celse suppose que Jésus-Christ a pu faire, par science magique, des choses qui paraissent au-dessus des forces humaines ; Julien ne nie pas qu'il ait guéri des boîteux et des aveugles ; les mahométans et les talmudistes n'ont pas contesté les miracles qu'on lui attribue. Mais ces aveux ne sont rien moins que décisifs...... C'était un principe reconnu de tous les partis, qu'un homme, par le secours des esprits, pouvait faire des choses surnaturelles ; les philosophes de ce temps-là en étaient aussi persuadés, que le peuple l'est présentement, que ceux qu'il appelle *sorciers* peuvent dominer sur la terre. C'est par cette raison qu'ils ne faisaient aucune difficulté de faire un aveu dont ils ne croyaient point qu'on pût tirer aucun avan-

Amica collatio, p. 220, *Examen crit. des apol. de la relig. chrét.*, c. 3; *Réflex. import. sur l'Evang.*, p. 182.

(862) *Act.* II, 41 ; IV, 4.

(863) *Act.* XXI, 20.

(864) *Dial. cum Tryph.*, n° 108.

(865) *Matth.* X, 5.

(866) *Act.* XVII et XI.

(867) THEODORET. *De Provid.* orat. 10, p. 455.

tage. Ils ne pensaient pas que ces miracles décidassent plus en faveur de Jésus-Christ, que ceux de Pythagore et d'Apollonius pour ces hommes célèbres. Aussi ces aveux sont-ils faits sans examen, et il faut les regarder comme les propositions que les théologiens et les philosophes accordent, parce qu'ils ne veulent pas les contester, persuadés qu'elles ne décident rien pour le fond de la dispute... De même que les aveux des Pères ne prouvent pas la réalité des miracles du paganisme, ceux des ennemis de la religion chrétienne ne concluent rien en faveur de ceux de Jésus-Christ (868). »

Réponse. Ainsi les incrédules, après avoir exigé de nous des témoins qui ne soient pas de notre parti, finissent par décider qu'aucun témoin quelconque ne peut être admis à certifier des miracles. L'attestation d'un ignorant ne prouve rien ; il n'est pas en état d'en juger : celle d'un philosophe ne vaut pas mieux, dès qu'il croit qu'un homme peut faire des choses surnaturelles par le secours des esprits. Les disciples de Jésus sont suspects, ils étaient intéressés à la gloire de leur maître ; les Juifs n'ont rien avoué puisqu'ils n'ont pas cru en Jésus-Christ. Les premiers sont récusés parce qu'ils ont cru, et les seconds parce qu'ils n'ont pas cru. On ne peut alléguer les anciens hérétiques, ils ont contredit la doctrine des apôtres ; la foi des premiers fidèles est sans conséquence, ils n'ont pas osé contredire les apôtres. L'aveu des philosophes n'est d'aucun poids, ils ont cru pouvoir le faire sans conséquence ; celui de Josèphe n'est pas possible, il n'aurait pas pu le faire sans conséquence, il aurait fallu qu'il se fît chrétien. En soufflant ainsi le froid et le chaud, selon l'intérêt du moment. nos législateurs, en fait de critique, font éclore des règles qui ne sont que pour eux.

Quels témoins faudra-t-il pour les contenter ? Des philosophes qui se contredisent, qui croient tout miracle impossible, et qui avouent cependant que Jésus en a fait, ou qui jugent qu'un miracle ne peut venir que du maître de la nature, et qui en attribuent à Jésus-Christ, sans le reconnaître pour maître de la nature ?

Eh bien ! quelque absurde que soit cette prétention, nous avons de quoi y satisfaire ; Celse est précisément l'homme qu'il leur faut. Il était épicurien ; Origène et Lucien nous l'apprennent (869), et il a nié la Providence dans son ouvrage. Il devait donc croire que les démons sont des chimères, et il dit que les chrétiens ont commerce avec les démons ; il devait regarder comme des fables les miracles de Pythagore, d'Orphée, etc. et il oppose ces miracles à ceux de Jésus-Christ. Il ne devait admettre que des tours de souplesse, et il dit que les imposteurs guérissent les malades avec leur souffle et évoquent les âmes des héros. Dans ses principes, un miracle ne prouve rien ; et il dit que Jésus-Christ devait se tirer miraculeusement des mains des Juifs, pour prouver sa divinité. Sont-ce là des contradictions assez palpables ? Il pouvait se les épargner en niant ferme les miracles de Jésus-Christ, et il ne l'a pas fait ; donc c'est leur notoriété incontestable qui l'a forcé de les avouer, de se contredire, et de déraisonner.

Les aveux des Pères ne prouvent pas la réalité des prodiges du paganisme. 1° Parce que les Pères les plus anciens qui avaient été élevés dans le paganisme, soutiennent que ces prodiges n'étaient que des illusions (870). 2° Parce que ces prodiges manquent de la preuve principale et indispensable, de la déposition constante des témoins oculaires, ou instruits à la source des événements, et d'ailleurs n'ont produit aucun effet ; défaut auquel rien ne peut suppléer. Nous convenons de même, que si les miracles de Jésus-Christ n'étaient appuyés que sur l'aveu des philosophes qui ne les ont pas vus, cette preuve ne suffirait pas. Mais elle vient à l'appui du témoignage des apôtres, de l'aveu forcé des Juifs, des effets que les miracles ont opérés ; c'est donc un témoignage arraché par la notoriété des faits, et qui suppose une pleine conviction.

§ XVIII.

Cet aveu a-t-il été fait sans examen?

Est-il vrai que ces aveux aient été faits sans examen, ou aient paru sans conséquence ? Celse avait lu nos Évangiles d'un bout à l'autre, même les *Épîtres* de saint Paul, il en cite des traits ; il était témoin de la multitude d'hommes attirés au christianisme par les miracles de Jésus-Christ. Il se tourne et retourne de tous côtés pour se débarrasser de cette preuve ; tantôt il les attribue aux esprits ou à la magie ; tantôt il dit que les apôtres les ont exagérés ; il soutient qu'au lieu de Jésus ressuscité ils n'ont vu qu'un fantôme ; qu'ils rêvaient ou qu'ils mentaient : au lieu de prouver le mensonge, il s'épuise en raisonnements et en conjectures : donc il avait examiné la question et sentait les conséquences.

Julien croyait à la théurgie, à la magie, aux miracles, il se vantait d'en avoir éprouvé, d'être en commerce avec les dieux ; mais pouvait-il se dissimuler les conséquences de ceux de Jésus-Christ ? 1° Il convient que les miracles confirment la vérité d'une révélation (871) : il en sentait donc la conséquence. 2° Il suivit ses préjugés en croyant aux prodiges du paganisme ; mais pouvait-il admettre que les dieux eussent aidé Jésus-Christ par des miracles à détruire leur culte ? 3° S'il y avait eu quelques preuves de la fausseté de ces miracles, Julien, par un aveu impru-

(868) *Examen crit. des apol. de la religion chrétienne*, c. 4.

(869) *V.* les notes de Spencer sur les livres d'Origène contre Celse.

(870) Athénagore, n° 27, note *f* ; à la suite de S. Justin, p. 305.

(871) S. Cyrill., *contra Julian.* l. v, p. 553.

dent, se fût-il privé de l'avantage de les faire valoir, et de fermer la bouche aux Chrétiens? 4° Il n'ignorait pas l'impression que ces miracles faisaient sur tous les esprits, l'argument que les Chrétiens en tiraient; en lâchant le pied sur cet article, il leur laissait tout l'avantage de la dispute : a-t-il été assez stupide pour ne pas le sentir?

Pour réfuter Hiéroclès, Eusèbe observe que les miracles d'Apollonius ne sont point rapportés par des témoins oculaires; personne ne les a vus; l'on n'a commencé à en parler que fort longtemps après la mort d'Apollonius; ils n'ont produit aucun effet mémorable; la plupart sont ridicules, et ne pourraient faire regarder Apollonius que comme un magicien. Pourquoi les philosophes n'ont-ils pas usé de la même méthode pour combattre ceux de Jésus-Christ, s'ils n'étaient pas persuadés de leur réalité ?

Vainement nos adversaires se tourmentent pour esquiver le coup que leur porte l'aveu des anciens ennemis du christianisme; ils ne s'en mettront jamais à couvert; il en résulte que les faits étaient d'une notoriété contre laquelle il n'était pas possible de se roidir.

§ XIX.

Troisième objection : Les anciens hérétiques ne sont point convenus des faits.

Troisième objection. Il n'est pas vrai que les anciens hérétiques, contemporains des apôtres ou de leurs disciples, aient admis les faits principaux de l'Evangile, sur lesquels le christianisme est fondé; ils en ont formellement nié plusieurs, et les traditions qu'ils ont laissées après eux sont entièrement contraires à ce que nous lisons dans nos livres sacrés : il s'en faut donc beaucoup que ces faits aient été incontestables, et d'une notoriété à laquelle il n'y ait eu rien à opposer (872).

Réponse. Pour démontrer que l'opinion des anciens hérétiques sert à confirmer les faits de l'Evangile, nous alléguerons les preuves mêmes dont s'est servi l'auteur de l'*Examen critique des apologistes de la religion chrétienne*, et nous copierons ses propres termes.

Par quelle voie a-t-il découvert les traditions que ces sectaires ont laissées après eux? Par les écrits des Pères de l'Eglise; nous ne chercherons point d'autres témoins.

« Les gnostiques, dit notre auteur, s'accordaient à nier ce que dit saint Jean que *le Verbe s'est fait chair;* ils prétendaient que le Verbe de Dieu et le Christ avait paru sur la terre sans s'incarner, sans naître de la Vierge, sans avoir de corps qu'en apparence, sans souffrir réellement, et par conséquent sans ressusciter. » Fort bien. Mais si le Christ avait un corps en *apparence*, il était donc né, avait souffert, était mort et ressuscité en apparence, de manière que les apôtres l'avaient vu, entendu, touché, etc. Qui avait révélé aux gnostiques que tout cela n'était pas réel? La déposition d'un témoin n'est recevable qu'autant qu'elle porte sur le témoignage des sens.

« Cérinthe soutenait qu'il était impossible que Jésus-Christ fût né d'une vierge; il ne doutait pas que Joseph ne fût son père; il niait la résurrection de Jésus-Christ, qu'il prétendait ne devoir ressusciter qu'avec les autres hommes. » Voici un autre témoin qui dépose que Jésus-Christ est né réellement, et non en apparence, puisqu'il lui donne Joseph pour père : ainsi pensaient encore les ébionites et les carpocratiens. Saint Irénée, dans l'endroit même cité par notre auteur (873), dit que, selon Cérinthe, Jésus était né de Joseph et de Marie; qu'après son baptême, le Christ était descendu sur lui en forme de colombe; que *Jésus avait souffert et était ressuscité;* mais qu'alors le Christ s'était retiré de lui, et était remonté dans sa plénitude, sans rien souffrir. Si des auteurs postérieurs ont accusé Cérinthe d'avoir nié la résurrection de Jésus, ils ont tiré de ses principes une conséquence qu'il n'avouait pas, ou ils lui ont attribué une nouvelle erreur de ses disciples (874).

Il faut remarquer que la plupart des anciens hérétiques distinguaient le Christ, ou le Verbe, d'avec Jésus; s'ils niaient la naissance, la mort, la résurrection du Christ, ils n'en admettaient pas moins celle de Jésus, et cela nous suffit. L'union du Verbe ou de la personne divine, avec le corps et l'âme de Jésus, n'est plus un fait sensible qui se prouve par témoins.

De savoir si Jésus était né d'une vierge, ou s'il était fils de Joseph, c'est un fait dont personne n'a été témoin oculaire; on ne pouvait le savoir que de Jésus-Christ même ou de sa sainte mère. Or, qui en croironsnous? les apôtres instruits par Jésus-Christ même, ou les cérinthiens, les ébionites, les carpocratiens, qui ne lui ont jamais parlé? Eusèbe et Théodoret nous apprennent qu'une partie des ébionites reconnaissent la virginité de Marie (875). Cette dispute même ne sera pas inutile dans la suite.

« Symmaque, qui embrassa la secte des ébionites, écrivit, dit notre critique, contre la généalogie que saint Matthieu donne à Jésus-Christ. » Faux exposé. Symmaque nia, comme les ébionites, que Jésus eût été conçu par l'opération du Saint-Esprit, comme l'assure saint Matthieu; mais il n'écrivit point contre la généalogie que saint Matthieu donne à Joseph, dont Jésus-Christ était fils selon la loi, quoiqu'il ne fût pas né de son sang (876).

« Basilide disait que Jésus (ou plutôt le

(872) *Examen crit. des apol.*, c. 1.
(873) S. Iren. l. I, c. 26. n° 1.
(874) *Dissert.* de D. Massuet, *sur S. Irénée*, p. 65.
(875) Euseb., *Hist.*, l. III, c. 27; Theodoret, *Hæret. fab.*, l. II, c. 1.
(876) Tillemont, t. IV, p. 108.

Christ) ne s'était pas incarné; qu'il s'était seulement couvert de l'apparence d'un homme; que dans le temps de sa passion, il avait pris la figure de Simon le Cyrénéen, et lui avait donné la sienne; qu'ainsi les Juifs n'avaient crucifié que Simon; que le Christ, qui les regardait, se moquait d'eux sans qu'ils le vissent, et qu'il était ensuite remonté dans le ciel vers son Père, sans avoir été connu ni des anges ni des hommes. »

Basilide savait donc, par inspiration, ce que les anges ni les hommes n'avaient pu découvrir; mais il devait commencer par s'accorder avec les autres inspirés, qui soutenaient que Jésus était un pur homme, fils de Joseph.

Marcion prétend que Jésus-Christ n'est point né de Marie, qu'il est descendu du ciel en terre sans s'incarner dans le sein d'une femme, parce qu'il est éternel, dit-il, et qu'il ne peut pas changer (877). En conséquence, il avait rejeté les deux premiers chapitres de l'Evangile de saint Luc. Tertullien demande des témoins de cette descente miraculeuse; pour preuve de la naissance du Sauveur, il cite le cens fait sous Auguste, et conservé dans les archives de Rome.

Telle est la différence entre la déposition des apôtres et les imaginations des sectaires; les premiers attestent des faits publics passés sous leurs yeux et sous ceux d'un peuple entier; les seconds disaient que c'étaient là de simples apparences : où est leur preuve? Les apôtres répètent ce qu'ils ont entendu prêcher à Jésus-Christ; les autres se flattent d'en mieux prendre le sens que les apôtres mêmes. Ceux-ci s'accordent entre eux sur les faits; les hérétiques se contredisent et se réfutent les uns les autres.

§ XX.

Force du témoignage des apôtres.

Sur quoi sont donc appuyées les conséquences que l'auteur de l'*Examen critique* veut tirer des anciennes hérésies? « Voilà, dit-il, un grand nombre des premiers Chrétiens qui déclarent que ce qui est dans l'Evangile est contraire à la vérité historique, et qui combattent, entre autres articles, ces deux points capitaux de la foi catholique que Jésus est né par une autre voie que le reste des hommes, et qu'il est ressuscité. » Cette déclaration, si authentique, se réduit dans le fond à récuser le témoignage des sens. Si nos adversaires adoptent cette manière de combattre les vérités historiques, nous les laisserons jouir de leur triomphe; mais il ne faut pas oublier que tous les anciens sectaires qui ont nié la résurrection de Jésus-Christ, niaient aussi sa mort, et que tous ceux qui ont cru sa mort, croyaient aussi sa résurrection.

(877) Tertull., *advers. Marcion.*, l. iv, c. 7.—Les Manichéens soutenaient aussi que le Verbe n'a pas pu naître; ils commençaient leur Evangile à la prédication de Jésus-Christ. (S. Aug. *contra Faustum*, l. ii, c. i; l. iii, c. 1.)

(878) *I Joan.* i, 1.

(879) *Joan.* i, 22.

Saint Jean, dans ses lettres, met sous nos yeux la manière simple et victorieuse dont les apôtres réfutaient tous ces visionnaires : *Ce qui a été dès le commencement*, dit-il, *ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons regardé avec attention, et que nos mains ont touché du Verbe vivant, sa vie rendue sensible : voilà ce que nous attestons et vous prêchons* (878).... *Celui qui nie que Jésus soit le Christ, est un menteur et un antechrist* (879). L'apôtre désigne Cérinthe et Basilide, qui distinguaient le Christ d'avec Jésus.

Nous avons connu l'amour de Dieu, en ce qu'il a donné sa vie pour nous; c'est ainsi que nous devons donner la nôtre pour nos frères (880). Bonne marque pour distinguer les vrais apôtres des hérétiques qui, niant que le Christ fût mort pour nous, n'étaient pas disposés à donner leur vie pour le salut de leurs frères.

Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans une chair véritable, est de Dieu; tout esprit qui divise Jésus n'est point de Dieu, c'est un antechrist. Cela tombe sur les gnostiques et sur Marcion. *Nous avons vu, et nous attestons que le Père a envoyé son Fils pour sauver le monde. Quiconque reconnaît que Jésus est fils de Dieu* (et non fils de Joseph) *demeure en Dieu, et Dieu en lui* (881). L'apôtre en veut à Cérinthe et aux carpocratiens.

Il y a trois choses qui rendent témoignage sur la terre, l'esprit, l'eau et le sang, et ces trois prouvent une même chose. Si l'on reconnaît le témoignage des hommes, le témoignage de Dieu est encore plus fort (882). En effet, quel témoignage plus authentique de la révélation divine, que l'*esprit* ou le don de prophétie et des miracles, donné aux fidèles par le Saint-Esprit; l'*eau* c'est-à-dire le baptême, et les effets qu'il produisait sur les mœurs de ceux qui l'avaient reçu; le *sang*, ou le courage du martyre commun aux apôtres et à ceux qu'ils avaient instruits? Les vrais apôtres étaient de simples témoins : *Eritis mihi testes. Nos testes sumus* (883); les faux étaient des philosophes qui raisonnaient de travers : on ne pouvait pas s'y tromper.

Mais n'est-ce pas un scandale affreux, que, dès le temps des apôtres, il y ait eu des schismes, des hérésies, des divisions et des sectes dans l'Eglise? N'en déplaise aux incrédules, c'est un bienfait de la philosophie. *Il faut qu'il y ait des hérésies*, disait saint Paul, *afin que l'on connaisse parmi vous ceux qui ont été mis à l'épreuve* (884). Et nous venons de voir à quelles épreuves on connaissait les vrais et les faux apôtres, les véritables enfants de l'Eglise, et les enfants illégitimes. Il fallait cette différence, pour distinguer les vrais témoins d'avec les faux

(880) *Joan.* iii, 16

(881) *Joan.* iv, 2 et 14; v, 1 et 5.

(882) *Joan.*, v, 8 et 9.

(883) *Luc.* xxv, 48; *Act.* i, 8; ii, 32; *I Joan.* i, 1, etc.

(884) *I Cor.* xi, 19.

docteurs. Il fallait des contradictions, afin qu'il fût démontré que les apôtres n'ont pas été crus sur parole, et qu'ils auraient été confondus, s'ils avaient voulu tromper. Il fallait des incrédules anciens pour réfuter les modernes, lorsqu'ils prétendent que nous n'avons, pour constater les faits évangéliques, que des témoins de notre parti.

Selon l'avis d'un autre philosophe, si Dieu avait voulu fonder son culte sur des miracles, il les aurait faits à Rome, ou il leur aurait donné, dans la Judée, une telle authenticité, qu'il aurait été impossible de les révoquer en doute ou de les passer sous silence, comme ont fait Josèphe et Philon (885).

Réponse. Nous ne voyons pas pourquoi les Romains étaient plus dignes de voir des miracles que les Juifs, pourquoi Dieu devait en faire à Rome plutôt qu'à Pékin ou à Cusco. Les prophètes avaient prédit que *la parole du Seigneur sortirait de Jérusalem*, et non de Rome. Ici nos adversaires objectent que Josèphe n'a pas parlé des miracles de Jésus-Christ : quand on leur allègue le passage où il en est parlé, ils soutiennent que ce passage est supposé; si Philon en avait parlé, ils le suspecteraient de même. Ils veulent des preuves qu'il ait été *impossible de révoquer en doute*; il n'y en a point de telles, parce que l'opiniâtreté des incrédules n'a point de bornes.

ARTICLE II.

Preuves générales de la vérité des faits rapportés dans les Evangiles.

§ I.

Première preuve : Caractère et sincérité des témoins.

Pour savoir si l'Evangile est une histoire vraie ou fausse, nous prions les lecteurs d'y procéder comme à l'examen de toute autre histoire; de consulter les mêmes règles, surtout la plus infaillible des règles, le bon sens. Dans une question de la dernière importance, qui doit décider de notre conduite en ce monde, et de notre sort éternel en l'autre, ce n'est pas le cas de nous laisser guider par la passion, ou par des impressions étrangères. Si jamais le sang-froid, la droiture, l'impartialité ont été nécessaires, c'est ici sans doute. Indépendamment de notre intérêt personnel, il s'agit de savoir si la moitié du genre humain a eu la tête renversée, il y a dix-sept cents ans, ou si les hommes d'alors étaient les mêmes qu'aujourd'hui. Nous soutenons que ceux qui ont cru à l'Evangile y ont été forcés par l'évidence des faits, par une notoriété publique, à laquelle ils n'ont pu se refuser, et nous allons le prouver.

Première preuve. Une histoire écrite en différents temps et en différents lieux par plusieurs auteurs qui se donnent pour témoins oculaires, ou qui ont puisé à la source des événements, dont les narrations s'accordent et se soutiennent; qui donnent toutes les marques possibles de candeur et de sincérité; qui s'exposent tous les jours aux persécutions et aux tourments, pour rendre témoignage à la vérité des faits qu'ils annoncent, qui n'ont pu avoir le même intérêt de tromper ni la même passion d'en imposer et qui n'auraient pu y réussir quand ils l'auraient voulu ; une telle histoire porte certainement des caractères de vérité plus frappants qu'aucune de celles auxquelles il serait absurde de refuser notre confiance. Or telle est l'histoire renfermée dans le Nouveau Testament.

1° Dans ses différentes parties, les mêmes faits sont rapportés ou supposés? aucun de ces divers écrits ne dément les autres. Il s'est néanmoins écoulé près de soixante ans entre la date de l'Evangile de saint Matthieu et celui de saint Jean. Quelques-uns de ces ouvrages ont été écrits à Rome, d'autres dans la Grèce, dans l'Asie Mineure, dans la Judée, ou ailleurs. Le même intérêt, la même passion, les mêmes motifs personnels n'ont pu subsister entre les divers auteurs ainsi éloignés les uns des autres, pendant soixante ans consécutifs; donc c'est la vérité seule qui a rendu le témoignage uniforme.

2.° Ils sont, ou témoins oculaires, ou instruits par ceux qui ont vu les faits. Saint Matthieu fait profession d'avoir été à la suite de Jésus (886); saint Marc était disciple de saint Pierre (887); saint Luc cite le témoignage des apôtres (888); il avait vu ce qu'il raconte des travaux et des voyages de saint Paul (889). Saint Jean dit à ceux auxquels il écrit : Nous vous attestons ce que nous avons vu et entendu (890). Saint Paul dit qu'il a comparé son Evangile avec celui des autres apôtres, pour ne pas prêcher en vain (891). Tous ont donc été sur le lieu, et instruits à la source des événements; le concert de leurs témoignages le démontre.

3° Ils n'ont d'intérêt que celui de la vérité. Aucun n'a formé une secte particulière, comme les faux docteurs de leur temps. Quel motif a pu les rendre victimes de la gloire de Jésus-Christ, s'il les a trompés et n'a pas tenu ses promesses? C'est cependant lui seul qu'ils font aimer et adorer; ils ne s'attribuent ni les dons surnaturels dont ils sont revêtus, ni la gloire du succès : ils lui demeurent fidèles jusqu'à la mort. Un homme qui dogmatise pour son propre intérêt ou pour sa gloire, par entêtement ou par préjugé; veut dominer sur les esprits, ne souffre point de rival, ne veut recevoir la foi de personne, veut décider seul, être l'oracle, le maître, le docteur unique de sa secte. Rien ici de semblable. Les apôtres et les disciples se réunissent pour décider en commun (892), aucun n'affecte de contredire les

(885) *De la félicité publ.*, sect. 2, c. 3, tome I, p. 167.
(886) *Matth.* VI, 9.
(887) *I Petr.* V, 13.
(888) *Luc.* I, 3
(889) *II Tim.* IV, 12 ; *Philem.*, 24.
(890) *I Joan.* I, 1.
(891) *Galat.* I, 18 ; II, 2 et 9.
(892) *Act.* XV.

autres. Les différentes sociétés qu'il forment ont la même foi, les mêmes mœurs, les mêmes lois; cette uniformité ne vient point de l'imposture; la vérité seule et la vertu peuvent subjuguer ainsi les hommes. Voyez les réformateurs et les philosophes de tous les siècles, et trouvez parmi eux cette unanimité.

§ II.

Leur désintéressement et la publicité des faits.

4° L'on n'a jamais soupçonné de mensonge, des historiens qui rapportent avec autant de candeur les faits qui leur sont désavantageux, que ceux qui leur sont favorables; un imposteur craint de se décréditer par des aveux trop sincères. Or les disciples de Jésus avouent sans détour la bassesse de leur condition, leur peu d'intelligence, les traits d'ambition ou de faux zèle qui leur sont échappés, la perfidie de l'un d'entre eux, le défaut de courage d'un autre, la timidité de tous, la répugnance qu'ils eurent d'abord à croire la résurrection de leur maître. Ils parlent froidement de ses miracles, de ses vertus, de ses prophéties, de ses souffrances, de l'incrédulité des Juifs; point de réflexion sur les faits, point d'invectives contre leurs ennemis, point de retours flatteurs sur eux-mêmes. Rien ne les forçait à faire tant d'aveux humiliants; la prudence semblait prescrire de les supprimer. Des hommes incapables de déguiser la vérité pour leur intérêt sont encore moins tentés de la dissimuler en faveur d'autrui; s'ils ne sont pas croyables, personne ne l'est dans le monde.

5.° Ils n'annoncent point des événements arrivés en secret, mais des faits publics opérés sous les yeux d'un peuple entier. Saint Paul, cité devant Festus et devant Agrippa, prend à témoin ce prince de la réalité de la prédication, de la mort, de la résurrection de Jésus-Christ. *Le roi devant lequel je parle, dit-il, sait la vérité de ce que j'avance, il ne peut l'ignorer : rien de tout cela ne s'est passé dans le secret* (893). C'est à Jérusalem, sous les yeux des témoins, qu'ils commencent à prêcher, qu'ils sont écoutés et persuadent. Nous prouverons ailleurs l'existence d'une Eglise nombreuse à Jérusalem, immédiatement après la mort de Jésus-Christ. Si la multitude des prosélytes n'en avait pas imposé aux Juifs, ils auraient exterminé les apôtres.

Antioche, Alexandrie, villes peuplées et remplies de Juifs, étaient en relation continuelle avec Jérusalem; les faits de l'Evangile ont été aussi connus, aussi publics dans l'une de ces villes que dans les autres : il y a eu des Chrétiens dès l'origine. Saint Pierre a gouverné l'Eglise d'Antioche; saint Marc, celle d'Alexandrie. Des Juifs et des païens ont-ils changé de religion pour des fables dont il leur était très aisé de découvrir la fausseté? Quadratus, disciple des apôtres, qui vivait sous Adrien, atteste que des malades guéris, des morts ressuscités par Jésus-Christ avaient vécu jusqu'à ce temps-là (894). Leur témoignage n'était pas suspect.

6° Cette multitude de témoins, éloignés les uns des autres, dont les intérêts, les habitudes, les préjugés devaient être fort différents, ont persévéré jusqu'à la mort dans leur attestation. Saint Jacques, l'ancien, saint Etienne, saint Jacques le Mineur, parent de Jésus-Christ, saint Pierre, saint Paul, ont été promptement victimes de la haine des ennemis de l'Evangile (895); nous apprenons de saint Ignace et de saint Clément d'Alexandrie, qu'il en a été de même de la plupart des apôtres (896). Siméon, parent du Sauveur, évêque de Jérusalem, mourut dans les supplices à l'âge de cent vingt ans (897). On connaît des hommes qui ont bravé la mort plutôt que de démordre de leurs opinions; l'on n'en cite point qui aient scellé de leur sang des faits dont la fausseté leur était connue : les faits et non les opinions se prouvent par témoins. Saint Augustin n'avait donc pas tort de tourner en ridicule les manichéens, qui croyaient des fables absurdes sur le seul témoignage de Manès, et ne voulaient pas croire des faits publics, attestés par les apôtres (898).

§ III.

Deuxième preuve : Monuments des faits établis par les apôtres.

Seconde preuve. Les disciples de Jésus-Christ ne se sont pas bornés à écrire les faits dans l'Evangile, ils en ont établi des monuments. Les premiers Chrétiens ont célébré le dimanche en mémoire de la résurrection du Sauveur; saint Paul, *l'Apocalypse*, l'*Epître* de saint Barnabé, la *Lettre de Pline à Trajan*, déposent du fait (899). Saint Paul dit que le baptême est la figure de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ; l'Eucharistie, un mémorial de sa passion et de sa dernière cène; le signe de la croix, usité dès les premiers temps, retraçait la même idée. Dans la liturgie, à la lecture de nos Evangiles, on joignait des cantiques qui perpétuaient la mémoire des actions de Jésus-Christ (900). Les apôtres n'auraient pas empreint le signe de sa croix sur tout l'extérieur du christianisme, s'ils n'avaient été persuadés que la certitude de sa résurrection effaçait pour jamais l'opprobre de la mort.

Est-il jamais venu à l'esprit d'un imposteur d'établir une fête ou une cérémonie pour conserver le souvenir d'un événement fabuleux, et de vouloir y assujettir les té-

(893) *Act.* XXVI, 26.
(894) EUSEB., *Hist.*, l. IV.
(895) *Ibid.*, l, II, c. 23 et 25.
(896) S. IGN., *ad Philip.*; CLEM. Alex., *Strom.* l. IV, c. 5
(897) EUSEB., l. III, c. 32.
(898) *contra Faustum*, l. XXXII, c. 19.
(899) *I Cor.* XVI, 10; *Apoc.* I, 10; *Epist. Barnabæ*, n° 15; PLINE, l. X, *Epist.* 97 : « Quod essent soliti stato die ante lucem convenire, carmenque Christo quasi Deo, dicere secum invicem. »
(900) *Ephes.* V, 19; *Coloss.* III, 16.

moins oculaires de la fausseté du fait? Ce serait une preuve de folie complète dans le maître et dans les disciples. En parlant des miracles de Moïse, nous avons fait voir la force qui résulte d'un monument de même date que l'événement attesté. De même que la sortie de l'Egypte est le prodige principal dont Moïse a eu le plus à cœur d'éterniser le souvenir, ainsi la résurrection de Jésus-Christ est le miracle décisif dont les apôtres se sont attachés à perpétuer la mémoire. Il était impossible à un homme, non convaincu de sa réalité, de se soumettre à recevoir le baptême, à célébrer le dimanche, à entendre continuellement la narration de ce prodige dans les assemblées des fidèles. Cependant, c'est après avoir ouï publier cette résurrection par saint Pierre au milieu de Jérusalem, que des milliers de Juifs ont demandé le baptême (901).

§ IV.

Troisième preuve : L'établissement du christianisme.

Troisième preuve. On nous peint les Juifs comme superstitieux, opiniâtres, intraitables; leur attachement à leurs cérémonies, à leurs idées ambitieuses, à leurs espérances, dure encore après deux mille ans. Ils attendaient pour Messie un conquérant qui les délivrerait du joug des Romains, qui les comblerait de gloire et de prospérité. Ils détestaient les païens, surtout depuis les persécutions qu'ils avaient essuyées de la part des rois de Syrie. Pour embrasser le christianisme, il fallait renoncer à leurs espérances et à leur antipathie.

Les païens, de leur côté, haïssaient les Juifs; nos adversaires ont eu très-grand soin de le prouver. Voilà les deux sortes de caractères qu'il a fallu réunir pour en former l'Eglise de Jésus-Christ. Les juifs ont-ils pu aisément se résoudre à fraterniser avec des incirconcis; et les païens à prendre des Juifs pour maîtres, à rendre un culte divin à Jésus crucifié? Nous en appelons à la conscience des incrédules, qui se révoltent à cette seule idée. De deux choses l'une, ou la révolution s'est opérée en vertu des preuves de la divinité de Jésus-Christ, et par l'évidence des faits; ou un vertige a saisi tout à coup les Juifs et les païens dans les trois parties de notre hémisphère. Par une maladie inconnue, leur haine invétérée s'est calmée; ils ont pris de nouvelles idées et de nouvelles mœurs, sans aucun motif.

Si les faits évangéliques sont vrais, la révolution, quoique surnaturelle, est concevable; les miracles de Jésus-Christ et des apôtres ont démontré leur mission et les volontés du ciel: mais si les faits sont faux, la plus étonnante révolution qui soit arrivée dans l'univers, n'a point eu de cause. Prodiges pour prodiges, ceux de l'Evangile sont plus croyables que celui-là.

(901) *Act.* II, 38 et 41.
(902) *I Cor.* II, 4; *Hebr.* II, 4.

On comprend comment le polythéisme et l'idolâtrie se sont introduits dans le monde, par quels moyens les religions des Indiens, des Parsis, des mahométans se sont établies; l'ignorance, les passions, l'imposture, la violence y ont concouru. Nous prouverons, dans la suite, qu'aucune de ces causes n'a influé dans l'établissement du christianisme. Il a été prêché dans le siècle le plus éclairé, chez les nations les plus instruites, par des hommes simples et sans artifice, qui n'ont ménagé ni les erreurs ni les vices; il a fait régner la paix et la charité entre des peuples qui semblaient irréconciliables. D'où est venu ce phénomène, si l'histoire évangélique est fabuleuse? Saint Paul atteste qu'il n'a donné d'autre preuve de la doctrine qu'il a prêchée, que les dons du Saint-Esprit et les miracles (902).

§ V.

Quatrième preuve : Le peu de progrès du judaïsme. — Cinquième preuve : Silence de trois auteurs juifs. — Sixième preuve : Anciennes hérésies.

Quatrième preuve. Avant la publication de l'Evangile, les Juifs travaillaient avec zèle à faire des prosélytes; Jésus-Christ le fait remarquer dans l'Evangile (903), et nos adversaires le reprochent aux Juifs (904). Cependant nous ne voyons, ni dans les auteurs sacrés ni dans l'histoire profane, que ce zèle ait eu beaucoup de succès, quoique les Juifs fussent dispersés dans tout l'empire romain depuis plus de deux siècles. Pourquoi des prédicateurs juifs, instruits par Jésus-Christ, ont-ils réussi à faire tant de disciples, dès qu'ils ont prêché l'Evangile? Celse, au commencement du second siècle, était déjà étonné de leurs progrès. Les dogmes du judaïsme devaient cependant paraître moins révoltants aux païens, que ceux du christianisme: des Juifs nés dans Alexandrie, dans la Grèce ou à Rome, devaient avoir plus de talents que les apôtres élevés dans la Judée et dans la plus basse condition. Pourquoi ceux-ci ont-ils gagné plus de sectateurs que les premiers, s'ils n'ont pas eu de meilleures lettres de créance dans les miracles de Jésus-Christ et dans ceux qu'ils faisaient eux-mêmes? Les incrédules devraient donner une raison satisfaisante de ce nouveau phénomène; ils n'ont pas seulement daigné le remarquer.

Cinquième preuve. Selon eux, Josèphe, Juste de Tibériade, Philon, quoique contemporains, ont gardé un profond silence sur Jésus-Christ et sur ses disciples. Soit, pour un moment. Ces trois écrivains, non plus que les chefs de la nation juive, n'ont pu ignorer ce que les Chrétiens publiaient touchant Jésus-Christ, l'accusation qu'ils intentaient contre les Juifs d'avoir mis à mort le Messie. Pendant les trente-cinq ans qui se sont écoulés depuis cette époque jusqu'à la ruine de Jérusalem, nous ne voyons de la part de ces chefs aucune démarche éclatante, pour se laver du crime qu'on leur

(903) *Matth.* XXIII, 15.
(904) *Opinions des anciens sur les Juifs*, p. 27.

reprochait. Le nombre des sectateurs de Jésus augmente sous leurs yeux ; ils le souffrent ; on les accuse d'un déicide, ils demeurent muets ; on publie hautement les miracles et la résurrection, ils n'y opposent rien : aucun écrivain juif ne prend la plume pour faire l'apologie de sa nation.

Josèphe, Philon, Juste de Tibériade paraissent cependant zélés pour la gloire de leurs frères ; ils ont cherché à les justifier sur des reproches moins importants. Pourquoi ne pas rendre témoignage à la vérité, et laisser ainsi l'erreur s'accréditer ? Si les faits sont vrais, l'impuissance d'en détruire la notoriété a pu les réduire au silence ; s'ils sont faux, leur conduite et celle des chefs est un prodige de stupidité et de démence.

Quand nous n'aurions de la part des Juifs aucun aveu formel de la vérité des faits évangéliques, leur inaction seule suffit pour la confirmer ; quand Josèphe n'en aurait pas dit un mot, son silence serait aussi éloquent que le meilleur témoignage.

Sixième preuve. Nous avons fait voir que la manière dont les anciens hérétiques ont parlé des principaux événements de l'Evangile en suppose évidemment la vérité : il y a plus ; les manichéens qui parurent avec éclat au quatrième siècle de l'Eglise, avaient adopté la doctrine des sectes hétérodoxes du premier et du second ; ils nièrent hardiment les faits qui les incommodaient : tels que la généalogie, la naissance, le baptême de Jésus-Christ. Il soutinrent que les passages de l'Evangile, qui en parlaient, étaient forgés ou falsifiés (905). Pourquoi Cérinthe, Basilide, Carpocrate, Valentin, Cerdon, Marcion, avaient-il été moins hardis ? Parce qu'alors la mémoire des faits était trop récente ; plusieurs témoins oculaires subsistaient encore, les contradicteurs auraient été aisément confondus. Deux cents ans après, les manichéens couraient moins de danger : il n'y avait plus de témoins oculaires, les écrits originaux des apôtres avaient péri ou n'étaient plus entiers. La différence entre le procédé des premiers hérétiques et celui des manichéens, démontre qu'au Ier et au IIe siècle les faits étaient tellement incontestables, qu'il n'était pas possible d'en attaquer la vérité.

§ VI.

Septième preuve : Aucun apostat n'a révélé la fausseté des faits.

Septième preuve. Dès le temps des apôtres et dans les âges suivants, il y eut des apostats du christianisme. Saint Jean les nomme des antechrists. *Il y en a plusieurs*, dit-il, *ils sont sortis d'entre nous, mais ils n'étaient pas des nôtres ; s'ils en avaient été, ils seraient demeurés avec nous* (906). Pline en avait interrogé plusieurs (907) ; le nombre en augmenta lorque les persécutions devinrent plus violentes (908) : y eu a-t-il quelqu'un qui ait dévoilé aux Juifs ou aux païens le secret de l'Eglise, la fausseté de l'histoire de Jésus-Christ, et qui en ait fourni les preuves ? Il aurait été comblé d'éloges et de bienfaits ; le judaïsme et le paganisme auraient triomphé, les chrétiens auraient été confondus. Au contraire, la plupart n'avaient succombé que par crainte et par faiblesse ; après l'orage passé, ils revinrent à pénitence : il fallut établir des règles pour leur réconciliation.

Dans le collége apostolique il s'est trouvé un traître. Si Jésus était un imposteur, si ses miracles étaient faux, s'il a usurpé le titre de Messie, Judas fit un acte de justice en le livrant aux Juifs. Mais non ; ce malheureux, déchiré par les remords, vient avouer son crime, et se pend par désespoir. Saint Pierre et les évangélistes, en rapportant ce fait, donnent pour preuve le nom de *Hakeldamah*, que portait le champ acheté du prix de la trahison de Judas (909).

On a vu des persécuteurs devenir chrétiens ; avant l'empereur Julien, nous ne connaissons point d'apostat changé en persécuteur ; nous examinerons, en donnant l'extrait de son ouvrage, s'il a démontré la fausseté de quelques-uns des faits de l'Evangile.

Puisque les incrédules n'ont confiance qu'à ceux qui leur ressemblent, nous les supplions de ne pas pousser plus loin les soupçons et les calomnies contre le christianisme, que ceux qui ont apostasié dans les premiers siècles.

La vérité de l'histoire évangélique est donc prouvée par l'uniformité du récit des témoins oculaires, par leur candeur, leur désintéressement, leur conduite, par la notoriété publique des faits, par les monuments qui en subsistent, par la révolution qu'ils ont opérée, par l'aveu formel ou par le silence des Juifs, par la confession des premiers hérétiques, par la conduite des apostats. Nous ne connaissons aucune histoire profane qui réunisse autant de caractères capables de mériter notre croyance. Ces preuves seront confirmées par l'examen détaillé des faits : fortifions-les encore en démontrant l'absurdité des objections de nos adversaires.

§ VII.

Première objection : L'Evangile n'est qu'un roman absurde et incroyable.

Première objection. « L'Evangile n'est qu'un roman oriental, dégoûtant pour tout homme de bon sens, et qui semble ne s'adresser qu'à des ignorants, des stupides, des gens de la lie du peuple, les seuls qui puissent être séduits. La critique n'y trouve nulle liaison dans les faits, nul accord dans les circonstances, nulle suite dans les principes, nulle uniformité dans les récits. Quatre hommes grossiers et sans lettres passent pour les véritables auteurs des mémoires

(905) S. Aug., *contra Faustum*, l. II, c. 1 ; l. III c. 1 ; l. XXXII, c. 2 ; l. XXXIII, c. 3.
(906) *I Joan.* II, 8.
(907) *Lettre de Pline à Trajan.*
(908) S. Cypr., *De lapsis*, et *Epist.*
(909) *Matth.* XXVII, 8 ; *Act.* I, 19.

qui contiennent la vie de Jésus-Christ; c'est sur leur témoignage que les Chrétiens se croient obligés d'admettre la religion qu'ils professent, et d'adopter sans examen les faits les plus contradictoires, les actions les plus incroyables, les prodiges les plus étonnants, le système le plus décousu, la doctrine la plus inintelligible, les mystères les plus révoltants.... Mais des hommes que l'on nous annonce comme ignorants et dépourvus de lumières n'ont-ils pas pu se tromper? Des enthousiastes, des fanatiques très crédules n'ont-ils pas pu s'imaginer avoir vu bien des choses qui n'ont jamais existé? N'ont-ils pas été dupes de la séduction? Des imposteurs fortement attachés à une secte qui les faisait subsister, et qu'ils avaient par conséquent intérêt de soutenir, n'ont-ils pas pu attester des miracles et publier des faits dont ils connaissaient très bien la fausseté (910). »

Réponse. Rien ne manque à cette amplification de rhéteur que la vérité et le bon sens. Un roman oriental ne produira jamais une révolution dans le monde, ne changera point les opinions, les mœurs, le caractère de plusieurs nations, ne réconciliera point des peuples ennemis de tout temps. Au siècle d'Auguste, les hommes avaient de la raison; ils n'étaient pas disposés à sacrifier leur religion, leurs habitudes, leurs intérêts, leur fortune, par respect pour un roman oriental.

S'il n'a pu séduire que des ignorants, des stupides, des hommes de la lie du peuple, de quelle trempe étaient donc les philosophes du Ier et du IIe siècle, auxquels il en a imposé? « Les hérésies, dit Tertullien, sont l'ouvrage de la philosophie. Le système de Valentin venait de Platon; Marcion avait emprunté des stoïciens son dieu oisif et indolent; la mortalité de l'âme est un dogme des épicuriens; la matière éternelle d'Hermogène est sortie de l'école de Zénon.... Aristote leur a prêté sa logique versatile, occupée à bâtir et à détruire.... Ils ont enfanté un christianisme stoïque, platonique, académique, etc. (911). » Voilà toutes les sectes acharnées à disputer sur les faits et sur le sens d'un roman oriental; elles étaient assez près de la source pour en découvrir la fausseté; Cérinthe, qui avait étudié la philosophie en Egypte et ailleurs, a été sur les lieux, et a vu les apôtres (912); comment n'a-t-il pas craint d'avilir sa dignité en contestant contre des hommes aussi méprisables? Nous ne parlons point de saint Justin, de saint Clément d'Alexandrie, de Quadratus, d'Aristide, d'Origène, etc., philosophes plus respectables que les premiers. Les incrédules devraient avoir un peu plus d'égard pour leurs prédécesseurs, dont ils ne dédaignent point de suivre la doctrine et de copier les arguments.

Malgré leur décision, les faits de l'Evangile nous paraissent très-liés non-seulement entre eux, mais avec l'histoire profane de ces temps-là, surtout avec le plan général de la religion, depuis le commencement du monde jusqu'à Jésus-Christ : à la vérité les incrédules n'ont jamais saisi ce plan ni comparé les faits; mais leur courte vue ne change rien à la nature des choses.

Nous avouerons que les évangélistes sont quatre hommes grossiers et sans lettres, si l'on entend par là qu'ils n'ont jamais étudié les sciences profanes; si l'on veut dire qu'ils ne savaient ni lire, ni écrire, ni penser, ni raisonner, leurs écrits déposent du contraire; ces ignorants ont eu des philosophes pour disciples.

Croyons-nous notre religion sur leur témoignage seul? Il faut y joindre les monuments qu'ils ont laissés, les disciples qu'ils ont formés, les sociétés qu'ils ont établies, la morale qu'ils ont enseignée, la mort qu'ils ont subie, l'aveu forcé des Juifs, la confession des hérétiques, les prophéties qui avaient précédé, etc., etc., et pour comble de preuves, les mauvais arguments des philosophes.

Nous ne croyons donc pas sans examen; ce sont les incrédules qui écrivent sans réflexion; nous prouverons contre eux, qu'il n'y a dans l'Evangile ni faits contradictoires, ni actions incroyables, ni mystères révoltants : tout y est croyable, puisque tout a été cru, professé et défendu depuis dix-sept cents ans.

Les évangélistes se sont-ils imaginé avoir vu et entendu des choses qui n'ont jamais existé? Pour être à l'abri de ce vertige, il leur a suffi d'avoir eu des yeux, des oreilles et une légère dose de bon sens. Ils ont été capables de rendre compte de leur persuasion, puisqu'ils l'ont fait; leurs récits sont très-raisonnables, puisqu'ils sont d'accord sans avoir pu se concerter; ils sont vrais, puisqu'ils ont persuadé; ils sont à l'abri de la critique, puisque celle des philosophes y a toujours échoué.

Ce sont des enthousiastes, des fanatiques... Quiconque connaît les symptômes de cette maladie, la trouvera moins dans les apôtres que dans leurs accusateurs. *Ce sont des imposteurs...* Prenez garde à la contradiction; des hommes ignorants, stupides, grossiers, sans lettres, capables de rêver ce qui n'a jamais existé, ne sont pas propres à forger une imposture dont des savants et des philosophes puissent être dupes, surtout lorsqu'il est très aisé de vérifier les faits et d'interroger les témoins.

Les apôtres étaient intéressés à soutenir une secte qui les faisait subsister. Cependant ils n'ont amassé ni argent, ni richesses; Jésus-Christ le leur avait défendu (913). Ils se sont contentés de la nourriture et de l'habit, et ils ont travaillé de leurs mains

(910) *Hist. crit. de Jésus-Christ*, Préf., p. xij; *Tableau des saints*, I part., c. 2; *Réflex. import. sur l'Evang.*, pag. 213.

(911) TERTULL., *de Præscr.*, c. 7; ORIG., hom. 7, *sur Josué; contre Celse*, l. III, n° 12; S. JUSTIN, *Dial.*, n° 35.

(912) THÉODORET. *Hæret. fab.*, l. II.

(913) *Matth.* X, 9.

pour n'être à charge à personne (914). A tout prendre, le ministère d'apôtre était plus pénible et plus périlleux que le métier de pêcheur.

Nous ne comprendrons jamais comment des raisonneurs qui ont tant de peur des miracles peuvent admettre le plus incroyable de tous; un roman oriental, composé par des ignorants fanatiques, qui a produit dans le monde une révolution que tous les philosophes n'ont jamais pu opérer; qui a séduit les hommes les plus savants et les plus sages; qui, malgré les clameurs de l'incrédulité dans tous les siècles, subsiste et se fait respecter depuis dix-sept cents ans. Nous verrons bien d'autres mystères dans le symbole des incrédules.

§ VIII.

Deuxième objection : Désordre et barbarie qui y règnent.

Deuxième objection. « Il règne dans l'Evangile un désordre, une obscurité, une barbarie de style, très-propres à dérouter les ignorants et à repousser les personnes éclairées..... Nous ne voyons pas que l'Esprit-Saint, qu'on en suppose l'auteur, ait surpassé ni même égalé un grand nombre d'historiens profanes, dont cependant les écrits ne sont point de la même conséquence pour le genre humain.... Il semble s'être accommodé à la faiblesse des lumières de ses organes, et leur avoir inspiré des ouvrages dans lesquels on ne rencontre ni le jugement, ni l'ordre, ni la précision que l'on trouve dans quelques écrits humains. En conséquence, les évangélistes nous présentent un assemblage confus de prodiges, d'anachronismes, de contradictions, dans lequel la critique est forcée de s'égarer, et qui ferait rejeter tout autre livre avec mépris. C'est par des mystères que l'on dispose les esprits à respecter la religion et ceux qui l'enseignent. On peut donc soupçonner que l'obscurité de ces écrits n'y a pas été répandue sans dessein : en matière de religion, il est à propos de ne jamais parler bien clairement (915). »

Réponse. En reprochant des contradictions aux évangélistes, il ne fallait pas y tomber. C'en est une très-grossière de les supposer ignorants et stupides, et de soupçonner qu'ils ont répandu, *à dessein*, de l'obscurité dans leurs écrits; que, par défaut de lumières, ils ont commis des anachronismes et des bévues, et qu'ils l'ont fait exprès pour rendre leurs ouvrages plus respectables. Au reste, l'accusation est fausse; nous le verrons en détail.

Une autre idée fausse est de prétendre que des livres qui sont de la plus grande conséquence pour le genre humain doivent être écrits dans le style le plus pur et avec beaucoup d'éloquence. En fait de titres anciens, les plus vieux sont toujours les plus obscurs et les moins analogues au style de notre siècle; ils n'en sont que plus précieux.

Telle est, sans aucun mystère, la raison de l'obscurité des livres du Nouveau-Testament. On l'exagère très mal à propos; elle vient de la nature même de la chose et du laps des temps. Le langage de ceux qui l'ont écrit n'est pas le nôtre; les mœurs ont changé pendant dix-sept siècles, celles des orientaux étaient différentes des nôtres. La langue des apôtres est un mélange de tours syriaques et d'hellénismes; ce n'est pas le français du dix-huitième siècle. Mais lorsque Dieu daigne instruire les hommes, il leur parle la langue qu'ils sont accoutumés à entendre, et nous ne croyons pas qu'il soit obligé de répéter ses leçons dans toutes les langues et les jargons de l'univers. Ceux qui sont accoutumés à lire les écrits des apôtres, même dans les versions, les entendent très-bien. Il s'en faut beaucoup que ces livres soient aussi obscurs que ceux des Chinois, des Indiens, des Parsis, des mahométans; personne cependant n'a décidé que ces derniers fussent absolument indéchiffrables.

Les livres saints, destinés à instruire tous les hommes, dans tous les siècles et chez toutes les nations, devaient-ils être des chefs-d'œuvre d'éloquence? C'est comme si l'on voulait mettre un catéchisme ou un livre élémentaire quelconque, dans le style des dialogues de Platon ou des harangues de Démosthènes. Ceux-ci ont pu amuser les hommes; ils n'ont instruit ni corrigé aucun peuple. L'Evangile, traduit littéralement dans toutes les langues, se trouve suffisamment à portée des plus ignorants; personne ne le lit sans être excité à la vertu. Lorsque des littérateurs imprudents ont voulu le traduire en style de Cicéron, l'on s'est moqué d'eux; la version de Castalion n'a été lue de personne. Dieu, dit Lactance, qui a donné à l'homme l'esprit, la langue, la voix, ne peut-il pas parler avec éloquence? Assurément; mais il a voulu donner ses divines leçons en termes simples pour mettre à portée de tous ce qu'il disait à tous (916). » L'orgueil des incrédules perce de toutes parts; ils voudraient que Dieu n'eût parlé que pour eux; mais le salut des ignorants lui est aussi cher que celui des savants.

§ IX.

Troisième objection : Cette obscurité paraît affectée pour aveugler les lecteurs.

Troisième objection On ne peut douter que l'obscurité de l'Evangile ne soit affectée, lorsqu'on lit que Jésus-Christ, quoique venu pour éclairer le monde, devait être pour le plus grand nombre des hommes *une pierre d'achoppement* (917). Il est dit que la gloire de Dieu est de cacher sa parole (918). C'est sur cette maxime odieuse

(914) *I Cor.* IV, 12; *Act* X, 34.
(915) *Hist. crit. de Jésus-Christ*, Préf., p. j et ij: *Tableau des saints*, IIe part., tom. I, p. 145.

(916) *Divin instit.*, l. VI, 21.
(917) *Rom* IX, 33; *Isa.* VIII, 14.
(918) *Prov.* XXV, 2.

et déshonorante pour la Divinité, que tous les mystères sont fondés. Toute la Bible n'est-elle pas un piége tendu aux Juifs, *afin qu'en écoutant ils n'entendissent pas, et qu'en voyant ils ne crussent point* au Messie (919)? Tout annonce dans l'Évangile le petit nombre des élus, la difficulté du salut, le danger de raisonner. En cela, l'Eternel n'a paru se proposer que de jeter les mortels dans les ténèbres, dans des embarras continuels, qui les obligeassent à chaque instant de recourir aux lumières infaillibles de leurs prêtres, et de rester à jamais sous la tutelle de l'Eglise (920).

Réponse. Quelle justesse de raisonnement! Il s'agissait de prouver que les auteurs de l'Évangile sont tout à la fois des imbéciles et des imposteurs; pour le démontrer, on fait voir qu'ils ont conformé leurs maximes à celles d'Isaïe et des *Proverbes* de Salomon. Est-ce là de l'ignorance ou de l'imposture! On conclut que toute la Bible est un piége tendu à l'esprit humain; mais les évangélistes sont-ils auteurs de toute la Bible?

Les apôtres sont des ignorants stupides, et ils ont enfanté un système de *Politique profonde*, en vertu duquel les peuples sont forcés de rester à jamais sous la tutelle de l'Eglise en matière de foi. Nous convenons que telle a été en effet la politique de Jésus-Christ et le plan de la Providence depuis le commencement du monde; nous avons déjà fait voir, et nous prouverons encore, que c'était le seul moyen concevable de rendre certaine et infaillible la foi du peuple et des savants. Par cette observation, les incrédules rendent un mauvais service aux protestants, leurs maîtres. Mais examinons ces maximes de la Bible, si déshonorantes pour la Divinité.

Il est dit, dans les *Proverbes*, qu'il est de la gloire de Dieu de cacher, non *sa parole*, mais ses desseins et les ressorts de sa conduite; l'hébreu דבר *dhbhr*, *verbum*, signifie tout cela; et c'est ainsi que Dieu agit en effet. Nous ajoutons qu'il est de sa gloire de révéler des mystères; que la foi est un hommage dû à Dieu; qu'il y a des mystères dans tous les systèmes possibles, et que les incrédules en admettent plus que nous.

Ils traduisent très mal les maximes d'Isaïe, citées et confirmées dans l'Evangile. Les promesses de Dieu, la venue du Messie, la conduite de Jésus-Christ ont été une pierre d'achoppement, non par le dessein de Dieu, mais par la malice et l'opiniâtreté des hommes; les Juifs en ont été révoltés, comme le sont encore les incrédules, parce qu'ils le veulent, parce qu'il faut croire des vérités qui les humilient.

Je parle à ces gens en paraboles, dit Jésus-Christ, *parce qu'en regardant ils ne voient point, en écoutant ils n'entendent ni ne comprennent; c'est l'accomplissement de la prophétie d'Isaïe, qui dit: Vous entendrez et vous ne comprendrez pas; vous regarderez et vous ne verrez pas. Le cœur de ce peuple est endurci; ils se bouchent les oreilles et ferment les yeux, de peur de voir, d'entendre, de comprendre, de se convertir, et de recevoir de moi la santé* (921). Par une bonne foi édifiante, nos adversaires font dire à Jésus-Christ, qu'il parle en parabole, *afin que* les Juifs ne comprennent pas. Ils font donc précisément ce que faisaient les Juifs: ils ferment les yeux pour ne pas voir. Des paraboles, ou des façons de parler familières et populaires, étaient sans doute les leçons les plus convenables à une multitude d'hommes ignorants et grossiers. Ici, ce n'est pas la Bible qui tend des piéges; ce sont ceux qui la corrompent, elle ne condamne point ceux qui raisonnent sensément, mais ceux qui déraisonnent comme les Juifs.

X.

Quatrième objection : L'Evangile n'a été cru que par des ignorants.

Quatrième objection. Dans les premiers siècles du christianisme, ceux qui embrassèrent la religion de Jésus n'étaient que des gens de la lie du peuple, par conséquent très simples, peu versés dans les lettres, disposés à croire toutes les merveilles qu'on voulut leur annoncer. Jésus lui-même, dans ses prédications, ne s'adressa qu'à des hommes grossiers; il ne voulut avoir affaire qu'à des gens de cette trempe; il refusa constamment d'opérer des miracles en présence des personnes les plus clairvoyantes de sa nation; il déclama sans cesse contre les savants, les docteurs et les riches; en un mot contre ceux dans lesquels il ne put trouver la souplesse requise pour adopter ses maximes. Nous le voyons continuellement vanter la pauvreté d'esprit, la simplicité et la foi. On ne peut faire aucun fond sur la croyance de pareils sectateurs (922).

Réponse. Nous prouverons en son lieu, qu'il est faux que Jésus, pendant sa vie et après sa mort, n'ait été cru et suivi que par des ignorants et des gens de la lie du peuple; mais admettons-le pour un moment. Les ignorants et le peuple sont encore moins crédules que les autres hommes, en fait d'événements qui choquent leurs préjugés; la première chose qu'ils font est de les nier, sans vouloir écouter aucune preuve. Un juif, quel qu'il fût, pouvait-il aisément se persuader qu'un homme condamné comme faux prophète par les chefs de sa nation, eût fait des miracles et fût ressuscité? Un païen, entêté des fables de ses dieux, était-il porté à croire qu'un juif crucifié avait été un thaumaturge? On con-

(919) *Matth.* XIII, 13; *Isa.* VI, 9.
(920) *Hist. crit. de Jésus-Christ*, Préf., pag. iij et viij; *Tableau des saints*, IIe part., c. 1, t. I, pag. 107, 148.
(921) *Matth.* XIII, 13, etc.

(922) *Hist. crit. de Jésus-Christ*, Préf., pag. IV; *Examen crit. des apolog.*, c. 6; *Réflex. import. sur l'Evangile*, pag. 180, 197, 283; OROBIO, *Amica collatio*, p. 222; CELSE, dans ORIG., l. III, n° 44.

çoit qu'un chrétien catholique peut imaginer aisément qu'un saint a fait des miracles ; mais essayez de lui persuader qu'un calviniste en a opéré; faites convenir un protestant qu'il se fait encore des miracles dans l'église romaine : voilà le cas des Juifs et des païens à l'égard de Jésus-Christ et des apôtres.

Il est faux que Jésus ait refusé de faire des miracles en présence des scribes, des pharisiens, des prêtres, des docteurs de la loi. Ils étaient présents lorsqu'il guérit un paralytique et lui fit emporter son lit (923); ils y étaient lorsqu'il rendit la santé à un hydropique (924). Jaïre, dont il ressuscita la fille, était chef d'une synagogue (925). Le conseil des Juifs examina soigneusement la guérison de l'aveugle-né (926), et la résurrection du Lazare (927).

Par la pauvreté d'esprit, Jésus-Christ entend, non le défaut d'esprit ou l'imbécillité, mais le détachement et le mépris des richesses, la *simplicité*, c'est-à-dire la droiture et la franchise; Jésus veut qu'elle soit unie à la prudence (928). Il n'exige donc pas une foi aveugle; faible ressource, de pervertir le sens de ses maximes pour les rendre odieuses.

§ XI.

Cinquième objection : Des faits miraculeux ne prouvent rien.

Cinquième objection. Des témoignages extérieurs, des faits miraculeux sont des armes usées, et qu'il est aisé de repousser. On sait, à n'en pouvoir douter, que des faits prétendus, attestés par des gens dignes de foi, dont ils se disaient témoins oculaires, ont été reconnus pour faux, après avoir été mieux approfondis par ceux-mêmes qui en avaient produit des attestations. Ces expériences sont sans nombre; elles ont produit un tel effet, que bien des gens ne savent plus s'ils doivent en croire leurs propres yeux. Il n'est pas douteux que, s'il s'agissait d'un fait qui parût tenir du merveilleux, ils ne s'en tiendraient pas à ce qu'ils voient. Quand il se ferait aujourd'hui des miracles tout semblables à ceux dont l'Evangile fait mention, il y a tout lieu de présumer qu'ils ne trouveraient guère de croyance. Un mort ressuscité, des malades guéris, qu'est-ce que cela prouve? Peut-être est-ce l'effet de quelque supercherie. Si ce n'est pas cela, rien n'empêche que ce ne soit l'effet de quelque cause naturelle. Pour être assurés que tels ou tels effets sont de vrais miracles, il faudrait pouvoir démontrer que ni la fraude, ni la nature ne peuvent en être la cause (929).

Réponse. Il faut que les faits miraculeux ne soient pas des armes si aisées à repousser, puisque, depuis dix-sept siècles, les incrédules y emploient toutes leurs forces, sans en venir à bout; l'auteur même de l'objection ne s'en tire que par des contradictions.

S'il y a mille exemples de faits attestés par des témoins oculaires, et néanmoins reconnus faux, il fallait en citer au moins un, afin de nous convaincre que des témoins dignes de foi étaient cependant indignes de foi, étaient trompés ou trompeurs

Puisque l'on doit se défier de ses yeux, lorsqu'il s'agit d'un fait qui tient du merveilleux, nous ne devons croire ni les phénomènes de l'électricité, ni la renaissance des têtes de limaçons; ces faits sont très merveilleux, et ils avaient été inconnus avant notre siècle.

S'il se faisait aujourd'hui des miracles semblables à ceux de l'Evangile, dans les mêmes circonstances, et avec la même publicité, il arriverait ce qui arriva pour lors : les incrédules opiniâtres n'y croiraient pas; ils les attribueraient à l'art ou à la nature; ils ne daigneraient pas les examiner; ils les tourneraient en ridicule. Les hommes sensés les examineraient, y croiraient, laisseraient disputer et déraisonner les incrédules.

Que prouve un miracle? Que c'est Dieu qui agit. Lorsqu'un homme le fait pour convaincre ses auditeurs qu'il est envoyé de Dieu, sa mission est prouvée; dès-lors on doit le croire. Dieu ne fait point de miracles pour autoriser un imposteur : il nous tendrait un piége inévitable.

C'est peut-être l'effet d'une supercherie ou d'une cause naturelle..... Excellent *peut-être* pour s'aveugler et s'endurcir! C'est peut-être encore l'effet de la magie, ou l'opération des malins esprits, comme l'ont dit les juifs et les philosophes. Heureusement, l'auteur de ce *peut-être* se réfute lui-même.

Il dit que les miracles ont été surtout *nécessaires* pour fonder la religion judaïque, puisqu'elle ne pouvait l'être que par-là; que ceux de Jésus-Christ ont été nécessaires, parce qu'il ne pouvait pas abolir une loi établie sur des prodiges authentiques, et soutenue par son ancienneté, sans produire, de son côté, des témoignages extraordinaires (930); que, sans cela, il n'aurait pas trouvé un seul homme qui eût voulu l'écouter. Ainsi, selon lui, il a été *nécessaire*, pour fonder le judaïsme et le christianisme, que Dieu employât des preuves qui, dans le fond, ne prouvent rien, des miracles qui sont peut-être des fourberies ou des effets naturels. Voilà comme il est aisé de repousser nos *armes usées*, par des absurdités et des contradictions.

§ XII.

Sixième objection : Il n'est pas sûr qu'ils avaient été faits pour prouver la mission.

Sixième objection. Est-il certain que

(923) *Luc.* v, 17; *Matth.* ix, 2.
(924) *Luc.* iv, 1.
(925) *Luc.* viii, 41.
(926) *Joan.* ix, 13.
(927) *Joan.* ii, 46.

(928) *Matth.* x, 16.
(929) *Lettre sur la Relig. essent. à l'homme*, tom. I, Introd., p. 2.
(930) *Lett. sur la rel. essent. à l'hom.* t. V, p. 26, 29, 31

Jésus-Christ et ses apôtres ont fait leurs miracles directement pour prouver leur mission? L'on sait qu'un déiste célèbre a soutenu de toutes ses forces que Jésus-Christ n'avait point opéré les siens dans cette intention; que ses miracles étaient plutôt des actes de charité et de compassion envers les misérables, que des œuvres surnaturelles destinées à convaincre les Juifs de son caractère de Messie et d'envoyé de Dieu (931). Un autre soutient que Jésus-Christ les a faits, non pour prouver sa doctrine, mais pour exciter l'attention de ses auditeurs qui exigeaient cette preuve (932).

Réponse. Nous donnerons, en peu de mots, la démonstration du contraire; nous avons répondu, dans un autre ouvrage, aux objections de ces deux auteurs.

Les Juifs furent scandalisés de ce que Jésus disait à un paralytique : *Vos péchés vous sont remis. Qui peut remettre les péchés,* dirent-ils, *sinon Dieu seul? Pour vous faire voir,* répliqua Jésus, *que le Fils de l'homme a, sur la terre, le pouvoir de remettre les péchés : Levez-vous,* dit-il au paralytique, *emportez votre lit et retournez chez vous.* Le malade se leva et s'en retourna (933).

Deux disciples de Jean-Baptiste vinrent de sa part trouver Jésus et lui firent cette question : *Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre?* Voici la réponse. *A l'heure même,* dit l'Evangile, *il guérit plusieurs malades, il rendit la vue à plusieurs aveugles. Allez,* dit ensuite Jésus aux deux envoyés, *racontez à Jean ce que vous avez vu et entendu; que les aveugles voient, que les boiteux marchent, que les lépreux sont guéris, que les sourds entendent, que les morts ressuscitent, que l'Evangile est annoncé aux pauvres* (934).

Après avoir examiné la guérison de l'aveugle-né, les principaux Juifs environnèrent Jésus et lui dirent : Jusqu'à quand nous tiendrez-vous en suspens? Si vous êtes le Christ, dites-le-nous ouvertement : Jésus répond... Les œuvres que je fais au nom de mon Père rendent témoignage de moi (935), etc.

Prêt à ressusciter Lazare, *Jésus éleva les yeux au ciel et dit : Mon Père, je vous rends grâces de ce que vous m'avez exaucé. Pour moi, je sais bien que vous m'écoutez toujours; mais je l'ai dit à cause de ce peuple qui m'environne, afin qu'il croie que vous m'avez envoyé.* Ensuite il appelle le mort et le ressuscite (936).

Saint Pierre, pour prouver la mission de son Maître, dit aux Juifs : *Jésus de Nazareth homme autorisé de Dieu parmi vous par les œuvres surnaturelles, par les prodiges et les miracles que Dieu a opérés par lui au milieu de vous, comme vous le savez, est ce même homme que vous avez fait souffrir et mis à mort par les mains des méchants, lorsque Dieu vous l'a livré, comme il l'avait prévu et résolu... Dieu l'a ressuscité, nous en sommes témoins* (937).

Saint Paul dit aux Corinthiens : *Mes discours et ma prédication n'ont point été appuyés par les raisonnements de la sagesse humaine, mais par les dons évidents du Saint-Esprit, et par un pouvoir surnaturel, afin que votre foi ne soit pas fondée sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu* (938).

Telles sont les lettres de créance que Jésus-Christ avait données à ses apôtres : *Allez prêcher, et dites que le royaume des cieux est proche; guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons : vous avez reçu gratuitement ces dons; accordez-les de même* (939).

Si ces prodiges étaient des supercheries ou des effets naturels, Jésus-Christ et ses apôtres seraient des imposteurs et des insensés. Nous avons répondu ailleurs aux objections générales des incrédules contre les miracles et contre leur certitude (940).

§ XIII.

Septième objection : Les Pères les ont expliqués dans un sens allégorique.

Septième objection. Les Pères de l'Eglise ont expliqué la plupart des miracles de Jésus-Christ dans un sens allégorique; ils ont donc jugé qu'on ne devait pas les entendre à la lettre; que, dans le sens littéral, ils sont absurdes ou imaginaires : on ne peut donc en tirer aucune preuve.

Réponse. Woolston, qui a fait un livre exprès pour établir ce paradoxe, a falsifié la plupart des passages des Pères qu'il a cités, ou les a tirés d'ouvrages qui ne sont certainement pas des auteurs auxquels il les attribue; c'est ce qu'ont fait voir plusieurs théologiens anglais qui ont réfuté Woolston (941). Jamais aucun Père de l'Eglise n'a donné à entendre que les miracles de Jésus-Christ fussent faux ou impossibles dans le sens littéral; au contraire, leurs explications allégoriques supposent la réalité des miracles. Ils ont fait de même à l'égard de ceux de l'Ancien Testament; nous en avons fait voir les raisons, en traitant des prophéties.

Un de ceux que l'on accuse d'avoir poussé à l'excès l'usage des allégories, est Origène. Or ce Père, dans son commentaire sur saint Jean (942), s'élève avec force contre ceux qui, s'écartant des règles de l'Eglise, se repaissent d'allégories, et rapportent les

(931) *Lettres écrites de la Montagne*, troisième lettre.
(932) MORGAN, *Moral. philos.*, tome II, pag. 35; *Lettre*, pag. 15.
(933) *Matth.* IX, 6.
(934) *Luc.* VII, 19.
(935) *Joan.* X, 24.
(936) *Joan.* II, 41.

(937) *Act.* II, 22.
(938) *I Cor.* II, 4
(939) *Matth.* X, 7.
(940) *Dissertation sur la certit.*, art. 4, et deuxième part. de cet ouvr., c. 1, art. 1, § 7.
(941) *Apol. des miracles de Jésus-Christ*, par SMALBROKE, etc.
(942) *Comment. in Joan.*, tome XX, n° 18.

guérisons opérées par Jésus-Christ à la seule guérison de l'âme. En parlant de la résurrection de Lazare, il dit que Jésus se sentit exaucé, parce qu'il connut intérieurement que l'âme de Lazare était renvoyée du séjour des morts pour rentrer dans son corps. « Car il ne faut pas croire, dit-il, que l'âme de Lazare fut encore présente à son corps après sa mort, et qu'en vertu de cette présence, elle le ranima lorsque Jésus s'écria : *Lazare, sortez dehors*... On doit penser de même de la fille du chef de la synagogue que Jésus ressuscita, et du fils de la veuve de Naïm (943). »

Les objections de Woolston ont été copiées et amplifiées dans l'*Histoire critique de Jésus-Christ*, et dans les *Questions sur l'Encyclopédie*. On le verra ci-après.

§ XIV.

Huitième objection : Les preuves en sont insuffisantes

Huitième objection. Les miracles de Jésus-Christ sont, à la vérité, revêtus de quelques preuves, mais elles sont insuffisantes. 1° L'histoire n'en a pas été composée sur les lieux et dans le temps même qu'ils ont été opérés. 2° Les Juifs n'en sont pas convenus assez clairement : il en est de même des anciens hérétiques et des philosophes; ils biaisent sur ce point; on ne sait pas trop ce qu'ils en pensaient. 3° Les premiers qui y ont cru, l'ont fait dans un temps où il n'était plus aisé de les vérifier, puisque le christianisme ne s'est établi qu'après la ruine de Jérusalem. Pour constater des faits aussi essentiels, il faudrait au moins la déposition expresse et authentique de témoins éclairés et non intéressés à la chose; Dieu ne pouvait donner des preuves trop fortes pour fonder une religion aussi difficile à embrasser. Quand on supposerait que les miracles ont dû persuader les témoins oculaires et contemporains, il ne s'ensuit pas qu'après dix-sept siècles écoulés, ils doivent faire la même impression sur nous. Tel est le dernier retranchement dans lequel nous avons vu plusieurs incrédules se renfermer.

Réponse. Les miracles de l'Evangile ne paraîtront jamais suffisamment prouvés aux opiniâtres ni aux hommes prévenus contre la religion; l'entêtement réfléchi et la répugnance du cœur ne se guérissent point par des arguments. Mais dès que les miracles ont été suffisamment prouvés pour convertir les témoins oculaires, les contemporains raisonnables et dociles, pour imposer silence aux ennemis de Jésus-Christ, ou pour les forcer à biaiser sur ce point essentiel, ils le sont aussi *suffisamment* pour persuader les esprits droits de tous les siècles : ce qui a été vrai une fois ne peut pas cesser de l'être.

L'histoire en a été composée par les témoins occulaires ou par des disciples qu'ils avaient soigneusement instruits, très-peu de temps après les événements; nous l'avons prouvé. Il est absurde de vouloir qu'elle ait été rédigée en forme de journal, pendant la vie même de Jésus-Christ. L'histoire est faite pour instruire, non ceux qui voient actuellement les faits, mais ceux qui n'ont pas pu les voir.

De quelle manière voudrait-on que les Juifs les eussent avoués? On exige de leur part un témoignage clair et formel, et on rejette celui de Josèphe précisément parce qu'il est clair et formel. Les anciens hérétiques et les philosophes ne pouvaient parler plus clairement sans se couvrir d'ignominie aussi bien que les Juifs. Avouer formellement les miracles de Jésus-Christ, et refuser de croire sa mission et sa doctrine, c'est se déshonorer par une contradiction grossière. Il a donc fallu biaiser, comme font encore les incrédules qui ne savent jamais ce qu'ils doivent avouer ou nier, et qui ne sont constants dans aucune assertion.

Il est faux que les premiers qui ont cru n'aient pas été à portée de vérifier les faits. Immédiatement après la descente du Saint-Esprit, cinquante jours après la résurrection du Sauveur, il y a eu des milliers de Chrétiens à Jérusalem. S'ils avaient été en petit nombre, les Juifs auraient étouffé le christianisme à sa naissance. La plupart des Juifs convertis avaient assisté aux autres fêtes, pendant lesquelles Jésus avait fait ses miracles; voilà pourquoi saint Pierre les prend à témoin : ils n'ont donc pas cru sur la parole de cet apôtre, mais comme témoins oculaires de ce qu'il disait, et des miracles qu'il fit lui-même pour confirmer la résurrection de Jésus-Christ.

Il est absurde d'objecter que Cérinthe, qui a vu les apôtres, et que les autres hérétiques anciens avaient intérêt à la chose; ils étaient intéressés au contraire à nier les miracles pour sauver le système qu'ils avaient embrassé. Il n'est pas moins absurde de penser que les premiers fidèles aient eu intérêt à quitter le judaïsme ou le paganisme. Il l'est enfin de supposer que les apôtres ont eu intérêt de s'exposer à la mort pour tromper l'univers.

Une autre absurdité est d'exiger de Dieu des preuves aussi fortes que sa puissance peut les donner, des preuves invincibles auxquelles l'opiniâtreté même ne puisse résister. Dieu a donné la religion pour les hommes raisonnables et dociles, et non pour des insensés. Ils contestent même l'existence de Dieu; s'ensuit-il qu'elle n'est pas assez prouvée?

A la vérité, il fallait pour les premiers fidèles des preuves plus frappantes et plus palpables que pour nous, parce qu'il y avait alors des obstacles à vaincre qui ne subsistent plus. Il fallait braver la haine publique et les supplices, renoncer à des préjugés de naissance et d'éducation, à des erreurs sucées avec le lait; ce n'est point le cas des incrédules d'aujourd'hui. D'ail-

(943) *Comment. in Joan.*, tome XXVIII, n° 5.

leurs le miracle de l'établissement du christianisme toujours subsistant, et les effets qu'il a opérés, suppléent pour nous à la certitude oculaire des miracles de Jésus-Christ et des apôtres.

L'incrédulité des philosophes passés, présents ou futurs, ne prouve pas plus que leurs arguments contre l'existence de Dieu; s'il n'y avait jamais eu de ces hommes pervers, les preuves de notre religion seraient moins certaines pour nous. Un seul Juif, un seul païen converti, démontre qu'il y a eu des raisons de croire: la résistance de mille autres ne prouve rien; les passions suffisent pour retenir les hommes dans l'erreur et dans l'incrédulité.

§ XV.

Neuvième objection : On peut les éluder par une hypothèse probable.

Neuvième objection. Vous arrangez les faits, disent-ils, sur des suppositions très-douteuses; nous avons droit de former une hypothèse contraire et qui sera pour le moins aussi probable. Le temps auquel les Evangiles, les Actes des apôtres et leurs Epîtres ont été écrits, est absolument incertain; celui de leur mort et de celle de leurs premiers disciples ne l'est pas moins; on n'a, sur ces deux chefs, que des probabilités, quelques témoignages respectables, si l'on veut, mais que l'on peut récuser, puisqu'ils sont combattus par des Chrétiens mêmes.

Nous sommes donc fondés à juger, 1° qu'après la mort de Jésus-Christ les apôtres se dérobèrent à l'orage, répandirent sourdement le bruit de sa résurrection, soit à Jérusalem, soit dans la Judée et aux environs, dans quelques villes de l'Asie Mineure et de la Grèce. Ils ne risquaient rien de parler des miracles de Jésus-Christ à des peuples éloignés de Jérusalem, qui n'étaient point à portée de vérifier les faits.

2° Que c'est probablement pendant le temps qui s'écoula depuis la mort de Jésus-Christ jusqu'au siége de Jérusalem, que les apôtres ou leurs disciples écrivirent aux Corinthiens, aux Ephésiens, etc., les lettres que nous avons sous leur nom, ou plutôt le canevas de ces lettres que l'on a pu broder dans la suite. Quant à la *Lettre aux Hébreux*, elle a été plutôt adressée aux Juifs dispersés dans les différentes villes de l'Asie, qu'à ceux de Jérusalem, qui seuls ont pu être témoins des faits.

3° C'est, sans doute, pendant les vingt-cinq ans de tranquillité qui ont suivi la ruine de cette ville, que les premiers Chrétiens ont donné une forme à leur religion, ont rédigé les écrits qui ont couru sous le nom des apôtres, les Evangiles, les Actes, les Epîtres, etc. Ils embellirent les faits, ils y adaptèrent les prophéties, pour confirmer à Jésus le caractère de Messie. Si l'on ne peut appuyer ces suppositions sur aucun fait historique, on ne peut les combattre non plus par aucune preuve démonstrative.

4° Il en résulte que l'édifice du christianisme ne porte sur rien. Les prophéties ne sont que des applications arbitraires, faites après coup, de quelques oracles obscurs épars dans la Bible. Les miracles n'ont aucune authenticité : ils n'ont été attestés que par des écrivains que l'on ne pouvait plus contredire; la tradition ne remonte qu'à cinq ou six autorités suspectes. Les *Evangiles*, les *Actes*, les livres du Nouveau Testament ne sont qu'un recueil de bruits populaires, d'écrits informes et altérés par plusieurs mains.

Ajoutons encore que nous ne savons pas si les Juifs ont contredit ces livres, ni même s'ils les ont connus, puisque nous n'avons aucun écrit des Juifs de ces temps-là; nous avons seulement une forte présomption pour juger que les chefs et le gros de la nation n'ont jamais cru les faits rapportés dans nos Evangiles, puisqu'ils ne se sont pas convertis.

Réponse. Ce n'est point nous qui arrangeons les faits; nous les alléguons tels qu'ils sont rapportés dans les *Actes des apôtres*, histoire écrite par un témoin oculaire, confirmé par la croyance que lui ont donnée les Eglises apostoliques, autres témoins oculaires, et par des faits postérieurs consignés dans les monuments irrécusables. Voyons si les suppositions de nos adversaires sont aussi bien fondées.

§ XVI.

Réfutation. Eglise fondée à Jérusalem.

1° Immédiatement après la mort de Jésus-Christ, il y a eu une Eglise nombreuse à Jérusalem; les apôtres l'ont formée, non en prêchant sourdement la résurrection de Jésus-Christ, mais en la publiant hautement. Cela est prouvé par le martyre des deux apôtres, savoir, les deux saints Jacques, et de deux disciples, saint Etienne et saint Siméon fils de Cléophas, parent de Jésus-Christ. Cela est confirmé par la suite des faits racontés dans les *Actes des apôtres;* il est impossible que les Eglises apostoliques aient donné croyance à cette histoire, si elle était fausse. Les fidèles d'Alexandrie, de la Judée, d'Antioche, d'Ephèse, de Corinthe, de Rome, ont-ils pu conspirer à recevoir comme vraie une histoire fabuleuse, malgré la certitude qu'ils avaient de sa fausseté! Cela est démontré enfin par la succession des évêques de Jérusalem, donnée par Eusèbe, sur les mémoires des siècles précédents. Le premier fut saint Jacques le Mineur; le second, Siméon, fils de Cléophas; le troisième, Juste, Juif de naissance comme ses prédécesseurs, etc. Josèphe lui-même nous apprend qu'Ananus, grand sacrificateur, homme audacieux et turbulent, fit lapider *Jacques, frère de Jésus appelé le Christ* (944). Or cet Ananus a eu encore quatre successeurs avant la ruine de Jérusalem.

(944) *Antiq. hebr.*, l. xx, c. 8.

Nos adversaires voudraient persuader qu'il n'y avait, hors de cette ville, point de témoins oculaires des miracles de Jésus-Christ et du succès de la prédication de ses apôtres. Ils oublient que Jésus a fait la plupart de ses miracles dans la Judée, les autres à Jérusalem dans les grandes fêtes; qu'il fut mis à mort et ressuscita pendant la solennité de Pâques; que sa résurrection fut publiée à la Pentecôte. Or Josèphe atteste que dans ces fêtes il se rassemblait à Jérusalem plus d'un million de Juifs (945). Donc, dans toute la Judée et dans les villes voisines, les miracles de Jésus-Christ ont été aussi connus et aussi publics qu'à Jérusalem; ce n'est pas sans raison que saint Pierre en prend à témoin tous ces Juifs rassemblés, et que huit mille hommes se convertissent en vertu de deux prédications.

Les Eglises d'Antioche et d'Alexandrie se sont formées presque à la même époque que celle de Jérusalem, parce que ces trois villes étaient dans une relation nécessaire et continuelle, surtout sous la domination des Romains; la succession de leurs évêques est donnée par Eusèbe. Quand il n'y aurait eu que ces trois Eglises fondées d'abord, c'en serait assez pour confirmer invinciblement la vérité de l'histoire des *Actes des apôtres*. La naissance et les progrès de l'Eglise d'Antioche y sont rapportés aussi soigneusement que ceux de l'Eglise de Jérusalem. Les fidèles d'Antioche, témoins oculaires des faits, ont-ils pu donner croyance dans la suite à une fausse histoire de la naissance de leur Eglise et de celle de Jérusalem, qui leur était aussi connue que la leur?

Dès que la vérité de l'histoire composée par saint Luc est ainsi prouvée, toutes les suppositions qui la contredisent, et qui ne sont appuyées d'aucune preuve, tombent par elles-mêmes.

§ XVII.

Eglises de l'Asie Mineure et de la Grèce.

2° Les Eglises de Corinthe, d'Ephèse, de Thessalonique, etc., étaient croyables, sans doute, lorsqu'elles ont attesté qu'elles avaient reçu des lettres de saint Paul; qu'elles les avaient conservées et lues constamment dans leurs assemblées; qu'elles se les étaient communiquées mutuellement. Ont-elles pu souffrir que ces lettres fussent altérées ou interpolées dans la suite; que sur un prétendu canevas qu'elles avaient reçu, les imposteurs brodassent des faits, des circonstances, des dogmes ou des leçons dont ces différentes sociétés n'avaient jamais entendu parler? Nos adversaires ignorent, sans doute, les petites altercations qu'elles ont eues, les jalousies qui s'y sont glissées, les prétentions à la prééminence, les partialités en faveur de quelques-uns de leurs pasteurs, qui ont donné lieu aux plaintes de saint Paul, aux réprimandes de saint Clément, aux exhortations de saint Ignace. Est-ce parmi des esprits toujours éveillés et des passions toujours prêtes à éclore qu'il a pu se former un complot d'altérer l'histoire ou la doctrine, et que ce complot a pu réussir sans réclamation? Un des reproches de nos adversaires est que ces premiers fidèles n'ont jamais pu s'accorder ni vivre en paix, et ils supposent qu'ils ont donné tout de concert dans le piége qu'on leur a tendu, et qu'ils ont tous uniformément admis les fables que des imposteurs ont forgées.

Si les divers écrits du Nouveau Testament ne sont point l'ouvrage des apôtres et de leurs disciples, il faut que plusieurs fourbes, les uns placés en Italie, les autres dans la Grèce, les autres en Judée ou en Egypte, aient rêvé tous uniformément, se soient accordés sur le fond des faits et de la doctrine, pendant qu'ils variaient dans quelques circonstances et dans la manière de raconter. Ce phénomène est-il possible? On ne veut pas se souvenir qu'à l'époque où l'on veut placer l'imposture, saint Jean vivait et gouvernait l'Eglise d'Ephèse. Il faut que cet apôtre ait été de moitié dans la fourberie ou l'ait confirmée par son suffrage; car enfin ce sont principalement ses disciples, saint Polycarpe et saint Irénée, qui nouent la chaîne de la tradition sur l'authenticité des Evangiles et sur la vérité des faits. Quand cette trame aurait réussi dans l'Asie Mineure, l'Eglise d'Alexandrie, formée par saint Marc, celle de Rome, fondée par saint Pierre et saint Paul, celles de la Grèce, établies par saint Paul, auraient-elles consenti à recevoir de la main des disciples de saint Jean des livres ou des faits contraires à leur propre tradition?

Principe incontestable et contre lequel on affecte vainement de se roidir. La vérité seule peut réunir les hommes; les mensonges et les passions n'ont jamais fait que les diviser. Y a-t-il eu entre les premières sectes hérétiques le même concert sur les faits et sur les dogmes qu'entre les Eglises apostoliques?

Indépendamment des preuves positives que nous avons données de la vraie date des Evangiles, l'objection à laquelle nous répondons fournit une nouvelle observation qui n'est pas à négliger. L'*Epître aux Hébreux* fut écrite aux Juifs dispersés dans les villes de l'Asie, puisqu'elle le fut en grec; donc l'Evangile de saint Matthieu était principalement fait pour les Juifs encore rassemblés à Jérusalem et en Judée, puisqu'il a été écrit en hébreu. Il est donc faux que nos livres n'aient été faits qu'après la ruine de Jérusalem et la dispersion entière des Juifs.

§ XVIII.

Certitude des époques; les premiers hérétiques sont des témoins.

3° Le temps et le lieu du martyre de saint Pierre et de saint Paul n'est point incertain. Selon plusieurs monuments incontestables,

(945) *Voy.* la Note du P. Brotier sur le chap. 13 du cinquième livre de l'*Histoire* de TACITE, t. V, in-12, pag. 302; *Guerre des Juifs*, l. VI.

ils ont souffert à Rome sous Néron, mort l'an 68; par conséquent leur martyre est arrivé en 67 au plus tard, trois ans avant la ruine de Jérusalem. Leurs écrits, reconnus et conservés dès l'origine, ont donc précédé cette époque. Aucun Chrétien n'a contesté ces faits, sinon des protestants, pour le seul plaisir de contredire l'Eglise romaine; mais il n'est plus de critiques instruits qui osent adopter leurs vaines conjectures.

En voulant tracer d'imagination le tableau de l'établissement du christianisme, nos adversaires font, sans y penser, l'histoire de différentes sectes d'hérésies. C'est après la ruine de Jérusalem et après la mort de la plupart des apôtres que les faux docteurs ont eu des disciples, ont forgé des livres, ont trouvé croyance chez des hommes qui ne pouvaient plus consulter les témoins oculaires; voilà ce qui a fait pulluler les erreurs dans le IIe siècle; mais alors les Eglises apostoliques étaient fondées, et la tradition établie sur leur croyance uniforme. Ces hérésies mêmes nous répondent qu'il n'y a eu parmi les disciples des apôtres ni complots, ni impostures, ni desseins formés de tromper, parce que les surveillants auraient dévoilé tout mystère d'iniquité contraire à leurs prétentions. Il est bien singulier que les chefs de ces divers partis, qui affectaient de contredire la doctrine des apôtres, soient cependant convenus des faits principaux contenus dans nos livres saints.

Nous sommes très-certains que les Juifs n'ont osé les contredire dans aucun ouvrage, parce que Cérinthe et les autres hérétiques s'en seraient prévalus; Celse, qui les fait parler, aurait allégué leur témoignage; nos anciens apologistes, qui ont écrit contre eux, auraient remarqué leur mauvaise foi; rien de tout cela n'est arrivé. Il est absurde de juger que les chefs et le gros de la nation juive n'ont jamais cru les faits rapportés dans nos Evangiles, pendant qu'il est prouvé que, loin de les nier, ils les ont toujours supposés vrais, et qu'ils n'ont pris aucune mesure pour les détruire. Mais *ils ne se sont pas convertis....* Donc ils ont mal raisonné; voilà tout ce qui s'ensuit.

Il est étonnant que, d'un côté, l'on nous fasse remarquer l'attachement opiniâtre des chefs et du gros de la nation juive à leur religion; et que, de l'autre, on suppose que ceux qui l'ont quittée pour embrasser le chistianisme l'ont fait sans raison, sans examen et sans motifs. Pour changer de religion, il faut des motifs bons ou mauvais; pour y persévérer, il ne faut que l'habitude et le préjugé de naissance.

Nous avons prouvé ailleurs que les prophéties ne sont point des oracles ambigus, que leur application n'est point arbitraire, que les anciens Juifs les ont prises dans le même sens que nous. Où est donc la prétendue probabilité des conjectures et des soupçons de nos adversaires?

ARTICLE III.

Examen de l'histoire évangélique depuis l'incarnation du fils de Dieu jusqu'à sa prédication.

§ I.

Règles que nous prescrivent les incrédules.

« Les défenseurs de la religion, dit l'auteur de l'*Histoire critique de Jésus-Christ*, sont avertis que, si dans leurs savantes réfutations ils ne parvenaient point à résoudre complétement toutes les objections qu'on leur oppose, ils n'auraient rien fait pour leur cause. Ils sont tenus de ne point laisser un seul argument en arrière, et doivent se persuader que répondre à un argument n'est pas toujours l'anéantir. Ils voudront bien encore se souvenir qu'use seule fausseté, une seule absurdité, une seule contradiction, une seule bévue bien démontrée dans l'Evangile, suffirait pour rendre suspecte et même pour renverser l'autorité d'un livre qui doit être parfait en tous points, s'il est vrai qu'il soit l'ouvrage d'un être infiniment parfait. Un incrédule n'étant qu'un homme, est quelquefois en droit de raisonner très-mal; mais il n'est jamais permis à un Dieu ou à ses organes de se contredire ni de déraisonner(946). »

Nous ne sommes pas assez téméraires pour contester aux incrédules le droit d'argumenter très-mal, de se contredire, de déraisonner; personne ne s'en est mis en possession plus authentiquement que l'auteur qui nous impose ici des lois; mais un copiste servile des rabbins doit être aussi mauvais législateur que mauvais philosophe. Les trois quarts de ses objections sont un plagiat du *Munimen fidei*, déjà copié par les déistes anglais; les manichéens en sont les premiers auteurs (947).

Après avoir démontré par des preuves générales invincibles la vérité de l'histoire évangélique, quand nous ne serions pas en état de répondre à toutes les objections et les questions des incrédules, s'ensuivrait-il qu'elle est fausse? Répondre à un argument, ce n'est pas toujours l'anéantir, mais argumenter contre des preuves, ce n'est pas non plus les anéantir; les objections ne démontrent souvent que l'ignorance ou l'opiniâtreté de celui qui les fait.

Une histoire très-succincte, qui a dix-sept cents ans d'antiquité, écrite par différents auteurs dont la langue et les mœurs ne sont pas les nôtres, ne peut être aussi claire qu'une histoire moderne. Si l'on examinait toutes les histoires anciennes avec autant de malignité que l'Evangile il n'en est aucune que l'on ne fît paraître absurde.

En quel sens ce livre doit-il être parfait? Si c'est aux incrédules d'en tracer les règles de perfection, aucun livre de religion ne sera parfait à leur gré. Ils commencent par supposer que Dieu a dû en dicter le style,

(946) *Hist. crit. de J.-C.*, Préf., à la fin.

(947) S. August., *contra Faustum*, l. XXXII et XXXIII.

les mots, l'orthographe, les points, les virgules (948). Absurdité. L'Evangile est la parole de Dieu dans ce sens que Dieu, qui le destinait à régler notre croyance et nos mœurs, n'a pas permis qu'il s'y glissât aucune erreur de dogme ni de morale, c'est dans ce même sens qu'il est parfait. Si nos adversaires peuvent y trouver une seule fausseté, une absurdité, une contradiction, une bévue *bien démontrée*, nous consentirons à le regarder comme un écrit sans autorité; mais nous ne redoutons pas les démonstrations des incrédules. L'auteur des *Lettres à Sophie* dit que les faits éclatants les plus favorables au Christ sont contredits par des *auteurs illustres, par des savants du premier ordre* (949); nous avons le malheur de ne pas les connaître; leur science ne paraît en rien dans les écrits de ceux qui les ont copiés.

§ II.
De la généalogie de Jésus-Christ.

La première difficulté qu'ils forment regarde la généalogie de Jésus-Christ. Il était prédit que le Messie naîtrait de la race de David, les Juifs en étaient persuadés; il fallait donc prouver que Jésus descendait de ce roi en droite ligne. Mais la généalogie donnée par saint Matthieu n'est point la même que celle de saint Luc: on n'a pas encore pu les concilier. Les interprètes disent que l'une est celle de Joseph; or, selon la croyance chrétienne, Jésus n'est point fils de Joseph, mais Fils de Dieu. Si ces deux généalogies disparates sont celle de Marie, le Saint-Esprit s'est trompé dans l'une ou l'autre; les écrivains qu'il a daigné inspirer ont manqué d'exactitude; la preuve est fautive et incomplète, et la descendance de Jésus très-faiblement constatée (950).

Réponse. Mais si de ces deux généalogies, l'une est celle de Joseph, l'autre celle de Marie, il est clair que le Saint-Esprit ne s'est pas trompé, que les évangélistes n'ont point manqué d'exactitude, que la preuve est complète et démonstrative, et la descendance de Jésus évidemment constatée. D'ailleurs, quand la preuve serait incomplète et laisserait quelque chose à désirer, ce ne serait encore là ni une fausseté, ni une bévue, ni une *contradiction bien démontrée*. Cette objection, sur laquelle les manichéens ont insisté, que Julien a renouvelée, qui est répétée par les Juifs modernes et par la foule des incrédules (951), n'est pas démonstrative; et il est faux que l'on n'ait pas encore pu concilier saint Matthieu avec saint Luc.

1° On sait le soin qu'avaient les Juifs de conserver les généalogies; la constitution de leur république l'exigeait; la vraie descendance de Jésus ne pouvait donc être ignorée. Or les Juifs anciens n'ont point nié que Jésus fût né du sang de David, ils l'ont même avoué dans le Talmud (952). Ils ont ajouté que sa naissance était illégitime; c'est une contradiction : il aurait été plus simple de prouver, si cela était possible, qu'il ne descendait pas de David.

2° Cérinthe, les carpocratiens, une partie des ébionites ont soutenu que Jésus était fils de Joseph et non conçu par miracle; ils n'ont point nié sa descendance de David. Les malades le nomment *fils de David* (953); le peuple criait à Jésus : *Gloire au Fils de David* (954)!

3° Hégésippe, auteur du IIe siècle, rapporte que certains hérétiques dénoncèrent à Domitien plusieurs parents de Jésus comme *descendants de David* et Chrétiens; que cet empereur n'ayant vu en eux que des hommes simples et pauvres, n'en prit aucun ombrage et les renvoya (955). Il était donc constant que Jésus et ses parents étaient de la race de David.

4° Julien ne conteste point ce fait, il se contente d'objecter que les deux généalogies ne s'accordent point. Celse, qui fait parler un Juif et qui reproche à Jésus une naissance impure, se borne à dire que les auteurs de la généalogie de Jésus ont poussé trop haut leurs prétentions, lorsqu'ils l'ont fait descendre du premier homme et des rois des Juifs. L'épouse d'un artisan, dit-il, n'aurait pu ignorer cette noblesse de sa race (956). Aussi ne l'ignorait-elle pas. Celse a donc vu les deux généalogies; il n'y oppose ni contradiction ni doutes sur la descendance de David.

§ III.
Conciliation de saint Matthieu et saint Luc.

Quand nous n'aurions rien de plus à répondre, l'objection serait suffisamment détruite; mais nous n'en demeurerons pas là.

Pourquoi deux généalogies? Parce que l'une est celle de Joseph, l'autre de Marie. Joseph était père de Jésus selon la loi et selon la maxime : *Pater est quem nuptiæ demonstrant.* Saint Matthieu montre qu'il descendait de David par Salomon et par la branche des aînés. Saint Luc, qui écrivit ensuite, voulut faire voir que Marie, mère de Jésus, descendait aussi de David par Nathan et par la branche des puînés. Conséquemment les deux branches se sont trouvées réunies dans Zorobabel aussi bien que dans Jésus-Christ, parce que le père de Zorobabel avait, comme Joseph, épousé sa parente.

Joseph, disent nos critiques, ne peut être

(948) *Hist. de J.-C.*, Préf., pag. IV.
(949) *Deuxième lettre*, p. 39
(950) *Hist. crit. de J.-C.*, c. 2, p. 23.
(951) S. AUGUST., *contra Faustum*, l. III, c. 1; l. XXIII, c. 3; l. XXVIII, c. 1; JULIEN, dans saint CYRILLE, l. VIII, p. 252; *Munimen fidei*, Ire part., c. 1; IIe part., c. 1; *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Contradiction*, p. 122; *Testament de Jean Meslier*, etc.
(952) *Voy.* la Réf. du *Munimen*, par GOUSSET, aux deux endroits cités.
(953) *Luc.* XVIII, 38, etc.
(954) *Matth.* XXI, 9.
(955) EUSÈB., *Hist.*, l. III, c. 17, 20, 32.
(956) Dans ORIG., l. II, n° 32.

en même temps fils de Jacob, comme le dit saint Matthieu, et fils d'Héli, comme le dit saint Luc. Sans doute il ne l'est point dans le même sens; il est fils de Jacob par le sang, et fils par alliance ou gendre d'Héli. Aussi les deux évangélistes ne s'expriment point de même. Selon saint Matthieu, *Jacob engendra Joseph;* voilà une filiation de sang. Selon saint Luc, *Joseph était fils d'Héli;* or le nom de *fils* peut se donner à un gendre. Saint Luc dit de même que Salathiel était fils de Néri, duquel il n'était certainement pas né; et qu'Adam était *fils de Dieu;* ce qui ne signifie point une filiation proprement dite.

Sur quoi fondés nos adversaires peuvent-ils affirmer que l'on s'est vainement efforcé de résoudre cette question, qu'il y a là-dessus des volumes et des opinions à l'infini? Clameurs ridicules. Une objection sans cesse répétée sera autant de fois réfutée ; c'est l'opiniâtreté des incrédules qui fait multiplier les livres. Quant aux opinions, elles se réduisent à deux; la première est celle que nous venons d'exposer, qui n'exige point un volume, et qui est suivie par la foule des commentateurs. La seconde est celle que Jules Africain proposait au troisième siècle; il pensait que Mathan, père de Jacob, étant mort, sa veuve avait épousé Mathat, dont elle avait eu Héli, père de Marie; qu'ainsi Jacob et Héli étaient frères utérins : que Joseph, en épousant Marie, fille unique d'Héli, se trouvait tout à la fois neveu, gendre, héritier, par conséquent *fils d'Héli*, selon la loi (957). Quoique ce sentiment soit sujet à plusieurs difficultés, il ne renferme rien d'impossible ni de contraire aux mœurs des Juifs. Celui que nous suivons est plus simple ; il ne donne lieu à aucune objection solide. Il est donc faux que les deux généalogies soient inconciliables.

On nous oppose que, selon saint Luc, Marie était cousine d'Elisabeth, femme du prêtre Zacharie; elle était donc de la tribu de Lévi : les prêtres étaient obligés, par la loi, de prendre des épouses dans leur propre tribu (958).

Réponse. Ils y étaient moins obligés que les autres Israélites. La loi avait été portée afin d'empêcher que les filles héritières ne portassent les biens de leur tribu dans une autre; cet inconvénient ne pouvait avoir lieu à l'égard des lévites qui ne possédaient point de fonds. D'ailleurs cette loi, observée à la rigueur avant la captivité, ne pouvait plus l'être aussi facilement après le retour; la tribu de Juda revint presque seule, les autres familles y furent incorporées : celle de Lévi n'était plus en assez grand nombre pour donner des épouses à tous les prêtres. Il était donc naturel qu'ils prissent des filles de la tribu de Juda.

Nous ne nous arrêterons point aux autres difficultés; elles ont été éclaircies récemment par M. Bullet (959).

§ IV

Soupçons jetés sur la chasteté de Marie.

Nous avons à réfuter une calomnie plus grave. L'auteur de l'*Histoire critique de Jésus-Christ*, après avoir parlé de l'annonciation racontée par saint Luc, dit que l'ange Gabriel, envoyé à Marie, était évidemment un jeune homme qui vint à bout de la séduire. Selon les Juifs, c'était un soldat, nommé *Panther* ou *Pandira*. Celse met ce reproche dans la bouche d'un Juif, et soutient que Jésus est né d'un adultère. Cette calomnie s'est perpétuée chez les Juifs; on la retrouve dans le Talmud et dans les Vies de Jésus composées par les rabbins. Ce dénouement, dit l'historien critique, fait disparaître tout le merveilleux de la narration de saint Luc. Nous supprimons les circonstances romanesques et scandaleuses dont cet auteur a revêtu son récit (960).

Réponse. A force d'exagérer la fourberie et l'imbécillité des évangélistes, nos adversaires se mettent en danger d'en être accusés eux-mêmes. Copier les Juifs après les avoir couverts d'ignominie, ce n'est pas une marque de sagesse ni de bon sens. La sévérité avec laquelle les filles nubiles étaient gardées et surveillées chez les Juifs, devrait suffire pour écarter tous les soupçons.

S'ils avaient déjà été formés du temps de saint Luc, cet évangéliste aurait-il été assez maladroit pour contredire l'opinion des Juifs, qui croyaient Jésus fils de Joseph? Cette origine n'était point déshonorante pour Jésus; par là il descendait de David. Toutes les accusations que l'on aurait pu former étaient suffisamment réfutées par la publicité du mariage de Joseph, et par sa cohabitation constante avec Jésus et Marie. Dans cet état de cause qui était le plus favorable, on suppose qu'un évangéliste insensé a forgé une histoire la plus propre à confirmer les soupçons injurieux des Juifs et à répandre du doute sur la naissance de Jésus ; qu'il a été néanmoins assez adroit pour en imposer aux Juifs de son temps qui ont embrassé le christianisme. On nous permettra de penser que la stupidité des uns et des autres n'est pas allée jusque-là. C'est la réponse qu'Origène fait à Celse.

Il y a plus. Dès le temps des apôtres, Cérinthe, Carpocrate, une partie des ébionites soutenaient que Jésus était fils de Joseph, et non conçu par miracle ; la Judée est le lieu même où l'on disputait; Cérinthe, selon les anciens, y a conféré avec les apôtres (961) : les ébionites étaient des Juifs convertis, qui voulaient garder les cérémonies de la loi; une partie d'entre eux ad-

(957) EUSÈBE, *Hist.*, l. I, c, 7.
(958) *Hist. crit. de Jésus-Christ*, c. 3, n° 63; S. AUG., *contra Faustum*, liv. XXIII, c. 4.
(959) *Réponses crit.*, tome II, p. 275.
(960) *Hist. crit. de Jésus-Christ*, c. 1, p. 26; *Lettres à Sophie*, deuxième lettre, p. 57; CELSE, dans ORIG., l. I, n. 28 et 32.
(961) EUSÈBE, l. III, c. 28; S. EPIPH., *hæres.* 28.

mettait la virginité de Marie (962). Les uns ni les autres n'ont été subjugués par les apôtres, puisqu'ils n'en ont pas suivi la doctrine. Cette dispute aurait-elle pu avoir lieu, s'il y avait eu pour lors des soupçons jetés sur la chasteté de Marie et sur la naissance de Jésus ?

Les savants éditeurs des œuvres d'Origène ont fait sur ce sujet des réflexions très-solides. 1° La calomnie des Juifs n'est point alléguée d'une manière uniforme. Il est dit, dans le Talmud, que Panthéra était l'époux de Marie; de là plusieurs ont conjecturé que *Panthéra* était un surnom de Joseph; Celse dit au contraire que c'était un séducteur. 2° La loi ordonnait de lapider les femmes infidèles et de noter d'infamie le fruit de leur crime : les Juifs devenus jaloux de Jésus auraient-ils souffert qu'il échappât, aussi bien que sa mère, à la peine, si Marie avait été coupable? 3° Joseph et sa famille, les parents de Jésus qui furent d'abord incrédules à sa mission, auraient-ils supporté dans le silence l'opprobre dont ce crime les aurait couverts ? 4° Jésus, reconnu illégitime, n'aurait trouvé dans sa patrie ni disciples ni sectateurs; jamais ceux-ci n'auraient eu le front de lui appliquer les prophéties sous les yeux des témoins oculaires de son ignominie. 5° Les évangélistes qui ont rapporté, dans le plus grand détail, les reproches des ennemis de Jésus, n'ont fait aucune mention de celui-ci ; les Juifs lui reprochaient au contraire d'être *fils d'un artisan* nommé *Joseph*. L'opinion de la virginité de Marie était si bien établie dans le Ier siècle, que Simon le Magicien, qui voulut se donner pour le Messie, publia qu'il était né d'une vierge, etc.

Marcion, contemporain de Celse, et qui, selon Tertullien, avait sucé tout le venin des Juifs, soutenait, comme plusieurs autres hérétiques, qu'il était indigne du fils de Dieu d'être né d'une femme, d'éprouver les infirmités humaines, etc. ; à plus forte raison aurait-il allégué qu'il était indigne de Dieu d'être né d'un adultère; ç'aurait été le plus fort argument en faveur de son système. Point de vestiges de ce soupçon avant les écrits de Celse : donc il en est l'auteur ou il lui a été suggéré par un Juif qui ne craignait plus d'être confondu par la notoriété publique.

Ajoutons avec Origène, que dans la croyance d'un Dieu et d'une sage providence, on ne se persuadera jamais que Dieu ait choisi un enfant adultérin pour en faire le législateur du genre humain et le fondateur de la plus sainte des religions. Lorsque les incrédules n'étaient que des déistes, ils feignaient encore de respecter Jésus-Christ; depuis qu'ils sont devenus athées, la fureur des Juifs a passé dans leur âme ; ils consentent à partager l'opprobre de cette nation réprouvée, pour insulter d'une manière plus sanglante à l'objet de nos adorations.

§ V.

Questions indécentes sur l'Incarnation.

Ils demandent comment Dieu, pur esprit, a pu couvrir de son ombre une femme, produire un enfant dans son sein, comment la nature divine a pu s'unir à la nature humaine. Dieu, disent-ils, n'avait pas besoin d'employer des moyens aussi indécents pour opérer le salut du genre humain. Ils comparent l'incarnation du Verbe aux fables du paganisme. Ils insistent sur les questions absurdes qui ont été agitées sur ce point par quelques théologiens scholastiques (963).

Réponse. Tertullien répondait aux anciens hérétiques, auteurs de cette objection, que rien n'est plus décent ni plus digne de Dieu que d'opérer le salut de l'homme ; qu'à l'exception du péché tout moyen lui est égal. Il a formé un enfant dans le sein de Marie par le même pouvoir qui a créé le premier homme et qui a donné aux créatures vivantes la faculté de se reproduire. Nos adversaires, qui exigent que nous leur expliquions un mystère, pourraient-ils nous apprendre comment un homme peut engendrer son semblable ? Ils tombent évidemment dans le ridicule qu'ils reprochent aux théologiens : il n'est point de question plus absurde que de demander comment Dieu exerce sa toute-puissance, de quels ressorts ou de quels moyens il se sert, lorsqu'il opère par le seul vouloir. De quelque manière que Dieu eût opéré le salut du monde, il aurait trouvé des censeurs parmi des philosophes qui osent argumenter contre lui, même sur le fait de la création.

Les fables du paganisme, les prétendues incarnations des dieux telles que les admettaient les païens, n'ont servi qu'à remplir l'univers d'erreurs et de crimes ; la foi au Verbe incarné y a ramené la vérité et la vertu. C'est encore la réponse qu'Origène fait à Celse.

La naissance de Jésus à Bethléem était un événement très-connu dans la Judée. Saint Justin, qui était de la Samarie, cite au Juif Tryphon la caverne dans laquelle Jésus est venu au monde; Origène dit à Celse que les ennemis même du christianisme la connaissent (964).

§ VI.

Dénombrement de la Judée sous Auguste.

Il paraît, disent nos dissertateurs, que Marie ignorait son terme, puisqu'elle fut prise au dépourvu en arrivant à Bethléem; on ne comprend pas que cette mère soit restée dans une ignorance entière sur ce point, et que Dieu ait ainsi abandonné le précieux enfant qu'il avait déposé dans son sein. Saint Luc nous parle à ce sujet d'un dénombrement ordonné par Auguste, dont il n'est fait mention dans aucun historien;

(962) ORIG., *contre Celse*, l. II, p. 385 ; EUSÈBE, l. III, c. 27; THÉODORET, *Hæres.*, fab., l. II, c. 1.

(963) *Hist. crit. de Jésus Christ*, c. 1, p. 51; ORIG., *contre Celse*, l. I, n° 39.

(964) *Dial. cum Tryph.*, n° 78; ORIG., l. I, n° 51.

il dit que cela se fit sous Quirinus, pendant qu'il est prouvé que Quintilius Varus était alors gouverneur de Judée ; Quirinus ne lui succéda que plus de dix ans après. Quelle nécessité y avait-il que le Messie naquît à Bethléem (965) ?

Réponse. Et quelle nécessité y avait-il qu'il naquît ailleurs? Marie n'ignorait pas le terme de ses couches, mais elle savait que Dieu veillait sur elle et sur son fils; et en effet Dieu le sauva des mains d'Hérode.

Les prophètes avaient prédit que le Messie naîtrait à Bethléem ; les Juifs le savaient et le déclarèrent à Hérode; ils le croient encore aujourd'hui (966) ; il le fallait pour mieux constater qu'il était du sang de David, originaire de Bethléem. Les incrédules commencent par contester cette descendance; ensuite ils attaquent une circonstance que Dieu a ménagée exprès pour rendre le fait indubitable.

L'empereur Julien fait mention, d'après saint Luc, du dénombrement ordonné par Auguste (967) ; s'il y avait eu erreur dans le fait ou dans la date, il devait le savoir, et il ne l'a pas remarqué. Josèphe parle aussi d'un dénombrement de la Judée sous Quirinus, qui excita un soulèvement général (968). Saint Justin le cite à l'empereur Antonin (969) ; saint Clément d'Alexandrie le suppose certain (970) ; Tertullien dit qu'il est dans les archives de Rome (971) ; Eusèbe le rappelle dans son histoire (972), et Cassiodore dans ses lettres (973); Suidas fait de même au mot *Apographé.* Selon nos grands critiques, personne n'en a dit un mot; l'auteur des *Lettres à Sophie* accuse de mensonge et les évangélistes et les Pères qui en supposent la réalité.

Est-il étonnant qu'aucun auteur romain contemporain n'ait parlé d'un dénombrement de la Judée? Aucun contemporain n'a fait l'histoire du règne d'Auguste ; Dion Cassius ne l'a écrite que deux cents ans après; et les dix années de son histoire, pendant lesquelles le dénombrement a dû se faire, sont perdues.

Nous avouons encore que celui dont parle saint Luc n'est point le même que celui dont Josèphe fait mention : le premier regardait les personnes, il ne causa aucun trouble : le second était une déclaration des biens, dont le dessein était d'imposer un tribut aux Juifs ; ils se soulevèrent. Saint Luc les a distingués ; il allègue le premier dans son Evangile, le second dans les *Actes* (974).

Mais il dit que le premier dénombrement se fit sous Quirinus ; au contraire, c'est le second ; selon Tertullien, le premier fut fait par Sentius Saturninus : l'évangéliste s'est donc trompé.

Réponse. Il n'y a point d'erreur. 1° Le texte peut signifier à la lettre : *Le dénombrement fut fait* premier que *Cyrinus fût gouverneur de Syrie ;* c'est-à-dire avant que Cyrinus fût gouverneur. Herwart, le cardinal de Noris, le P. Pagi, le P. Alexandre, ont fait cette observation ; M. Bullet a cité vingt exemples de cette façon de parler (975).

2° Josèphe, livre premier de la *Guerre des Juifs*, c. 27, nous apprend que pour faire les dénombrements on envoyait divers officiers avec une commission extraordinaire : Quirinus a donc pu être ainsi envoyé avant d'être gouverneur de Syrie.

Tertullien était bien instruit, lorsqu'il disait que le premier dénombrement avait été fait par Saturninus. En effet, Quintilius Varus était alors gouverneur de la haute Syrie, et demeurait à Antioche (976). Saturninus l'était de la basse Syrie, c'est-à-dire de la Phénicie et de la Palestine (977) ; il demeurait à Béryte, où il avait sous lui deux légions (978). Il est donc tout simple qu'il ait présidé au cens et au dénombrement de la Judée avec Quirinus, envoyé exprès, et que saint Luc n'ait fait mention que du dernier, parce qu'il en était expressément chargé.

Il parle, disent nos critiques d'un dénombrement *de toute la terre, universus orbis ;* on ne peut entendre par là qu'un dénombrement général de tout l'empire. Or il n'y eut jamais de tel dénombrement sous Auguste. De là l'auteur de l'*Examen important* fait une sortie vigoureuse contre saint Luc (979).

Réponse. Avant d'invectiver, il serait bon de s'instruire. Dans le style ordinaire des livres saints *toute la terre* signifie tout le pays, toute la contrée ; saint Luc le prend dans ce sens, non-seulement dans son Evangile, c. IV, ỳ 25; c. XXIII, ỳ 44, mais encore dans les *Actes*, c. XI, ỳ 28. Le cens dû aux Romains par les Juifs se payait par tête (980) : donc il avait fallu un dénombrement pour l'établir.

§ VII.

Massacre des Innocents.

Le massacre des Innocents paraît incroyable à nos adversaires. Saint Matthieu dit, qu'aussitôt que Jésus fut né, et lorsqu'il était encore dans l'étable de Bethléem, des mages vinrent de l'Orient à Jérusalem, s'informer de l'endroit où était né le roi des Juifs. Hérode consulta les gens de loi, qui répondirent que le Christ devait naître à Bethléem.

(965) *Hist. crit.*, c. 2, p. 35 ; *Quæst. sur l'Encyclopédie*, art. *Contradiction.*
(966) *Matth.* II, 5; *Joan.* VII, 42; *Munimen fidei*, [1]re part., c. 33.
(967) Dans saint CYRILLE, l. VI, p. 213.
(968) *Antiq.*, l. XVIII, c. 1.
(969) *Apol.* I, n° 34.
(970) *Strom.*, l. I, p. 339.
(971) *Advers. Marcion.*, l. IV, c, 7 et 19.
(972) L. I, c. 5.
(973) L. III, epist. 52.
(974) *Luc.* II, 1; *Act.* V, 37.
(975) *Rép. crit.*, tome I, p. 455.
(976) JOSÈPHE, *Antiq.*, l. XVII, c. 7 et 12.
(977) JOSÈPHE, *ibid.*, c. 4 ;*Guerre des Juifs*, l. I, c. 18.
(978) STRABON, l. XVI.
(979) *Examen import.*, c. 13, p. 85.
(980) *Matth.* XVII, 25.

Il permit aux mages d'y aller, en leur recommandant de lui faire connaître l'enfant, lorsqu'ils l'auraient trouvé, afin qu'il pût aller lui rendre ses hommages. Les mages vont à Bethléem, adorent Jésus et s'en retournent chez eux sans repasser auprès d'Hérode. Celui-ci, se voyant trompé, entre en fureur, envoie massacrer tous les enfants de Bethléem au-dessous de l'âge de deux ans. Dans l'intervalle, Joseph, averti par un ange, eut le temps de fuir en Egypte avec sa famille.

On ne conçoit pas, dit l'historien critique, comment un roi soupçonneux, jaloux, troublé par la nouvelle de la naissance d'un nouveau roi des Juifs, a pu prendre si mal ses mesures, se fier à des étrangers pendant plusieurs jours sans rien faire pour s'assurer du fait. Ou Hérode croyait aux prophéties, ou il n'y croyait pas ; s'il y croyait, il devait aller rendre ses hommages au Christ; s'il n'y croyait pas, il est absurde qu'il ait fait égorger des enfants en vertu des prophéties auxquelles il n'ajoutait aucune foi.

Dieu ne peut avoir permis ce massacre; il pouvait sauver son fils par une autre voie. Hérode n'était point maître absolu dans la Judée; les Romains n'auraient pas souffert cette barbarie. Les autres évangélistes n'en parlent point; Philon ni Josèphe n'en disent rien, quoique ce dernier raconte toutes les cruautés d'Hérode. Saint Matthieu n'a inventé ce conte que pour y appliquer faussement une prophétie de Jérémie qui concerne la captivité de Babylone. Le voyage et le séjour de Jésus en Egypte ne s'accordent point avec les autres évangélistes (981).

Réponse. Pour attaquer l'Evangile avec succès, il ne faut point ajouter au texte; saint Matthieu ne dit point que Jésus, adoré par les mages, fut encore dans l'étable de Bethléem. Nous avons vu, dans l'article premier de ce chapitre, que le meurtre des Innocents est rapporté par Celse et par Macrobe ; le Juif que Celse fait parler n'y oppose point la notoriété publique.

Il est très-concevable qu'un roi *troublé* prenne mal ses mesures, surtout lorsque Dieu y veille : Hérode était un monstre, ainsi le peint l'histoire ; donc c'était un insensé (982). Pour qu'il fût alarmé, il n'est pas nécessaire qu'il crût aux prophéties, mais qu'il sût que la nation juive y croyait: il fit massacrer les enfants; non en vertu des prophéties, mais en conséquence de l'avis qu'il reçut par les mages, et de la réponse des docteurs de la loi. Dieu a permis ce massacre, comme il a souffert tous les autres crimes des hommes, et comme il permet les blasphèmes des incrédules.

Les Romains n'avaient pas empêché les autres forfaits d'Hérode, et il ne consulta pas les Romains pour commettre celui-ci. Que prouve le silence de Philon et de Josèphe contre des témoignages positifs, contre la notoriété publique dont Macrobe est témoin ?

L'application figurée et allégorique, faite par saint Matthieu, d'une prophétie qui a un autre sens littéral, n'est point une fausseté. Les Juifs ont donné le même sens que saint Matthieu à ces mots : *J'ai rappelé mon Fils de l'Egypte* (983); ce n'est donc pas une interprétation forgée par saint Matthieu. Il est faux que cet évangéliste soit contredit par les autres; nous le verrons dans un moment.

Quel intérêt pouvait l'engager à forger, contre la notoriété publique, l'histoire du meurtre des Innocents? Ce fait ne pouvait tourner ni à la gloire de Jésus, ni à l'avantage de ses disciples, ni à la propagation de l'Evangile; il y aurait plutôt nui, s'il avait été faux. L'historien critique avoue lui-même que ce fait détaché ne prouve ni pour ni contre.

§ VIII.

Il n'y a point de contradictions entre les évangélistes.

Sans cesse il reproche des contradictions aux évangélistes; sur quoi fondé? C'est que l'un rapporte des faits ou des circonstances dont l'autre ne parle point. Selon cette règle, il n'est aucune histoire écrite par deux auteurs différents, qui ne soit pleine de contradictions. Ils se contrediraient, si l'un niait des faits que l'autre raconte ; mais les passer sous silence, ce n'est pas les nier (984).

Saint Matthieu rapporte de suite la naissance de Jésus, l'adoration des mages, la fuite en Egypte, le meurtre des innocents, le retour d'Egypte, le séjour de Jésus à Nazareth, la prédication de Jean-Baptiste, le baptême de Jésus, sans fixer aucune époque ni l'intervalle du temps qui s'est écoulé entre ces divers événements. Saint Luc raconte la naissance de Jésus, sa circoncision, sa présentation au temple, le retour de la sainte famille à Nazareth, les trois jours d'absence de Jésus retrouvé dans le temple à l'âge de douze ans, la prédication de Jean-Baptiste, le baptême de Jésus. Saint Marc et saint Jean commencent leur Evangile par ces deux derniers faits; ils passent sous silence tout ce qui a précédé. L'historien critique observe doctement qu'ils font tomber des nuées le Messie (985).

Voilà des vérités remarquables ; mais y a-t-il une contradiction *bien démontrée?* L'un a-t-il affirmé ce que l'autre a nié? Toute la difficulté de concilier les deux premiers consiste à savoir combien de temps s'est écoulé entre les divers événements de l'enfance de Jésus; l'Evangile n'en dit rien; s'il faut placer sa présentation au temple et la

(981) *Hist. crit. de Jésus-Christ*, c. 3, p. 43; *Dict. philos.*, art. *Christianisme ; Quest. sur l'Encyclopédie*, art. *Contradiction, Innocents; Munimen fidei*, part. I, c. 45 ; CELSE, dans ORIG., l. I, n° 58, 61, 66.

(982) *Bible expliquée*, p. 510.
(983) GALATIN, *De arcan.*, l. VIII, c. 4.
(984) S. AUG., *contra Faust.*, l. XXXIII, c. 7 et 8.
(985) *Hist. crit.*, c. 3, pag. 68.

purification de Marie avant ou après le retour d'Egypte.

Rien ne nous empêche de supposer que cela s'est fait après. Selon la loi, cette cérémonie devait se faire quarante jours après l'enfantement : mais lorsque les couches avaient été fâcheuses, lorsque la mère ou l'enfant étaient malades, lorsqu'ils étaient fort éloignés de Jérusalem, l'intention de la loi ne fut jamais de mettre leur vie en danger. Le temps avait été prescrit principalement pour les Israélites campés autour du tabernacle (986); dans la Judée, la loi admettait des dispenses et des délais : Marie, forcée de fuir en Egypte pour sauver les jours de son fils, était dans le cas d'en user. On ne sait pas combien de temps dura son absence; probablement elle ne fut pas longue, puisque Hérode mourut cinq jours après le meurtre de son fils Antipater (987), peu de temps après le massacre des Innocents.

Il est donc vraisemblable que Jésus ne fut présenté au temple qu'après le retour d'Egypte. Saint Luc dit à la vérité : « Après que les jours de la purification de Marie furent accomplis, selon la loi de Moïse, Jésus fut porté à Jérusalem pour être présenté au Seigneur (988). » Il faut nécessairement sous-entendre, *lorsqu'il fut possible d'accomplir la loi;* la nature des faits exige cette restriction.

Dans cette hypothèse tout se concilie sans effort. Jésus est circoncis huit jours après sa naissance, comme le dit saint Luc; il est adoré par les mages, transporté en Egypte; les innocents sont massacrés; Hérode meurt; la sainte famille revient en Judée, comme le rapporte saint Matthieu. Les parents de Jésus le portent à Jérusalem, le présentent au Seigneur, et Marie satisfait à la loi, comme nous l'apprend saint Luc. Ils s'en retournent à Nazareth, ainsi que le disent les deux évangélistes. Il est exactement vrai que le retour à Nazareth suit immédiatement le retour d'Egypte, comme le veut saint Matthieu; et qu'il se fait après que les parents de Jésus eurent accompli tout ce qui était prescrit par la loi du Seigneur, comme l'a observé saint Luc (989).

§ IX.

Fausses raisons pour prouver le contraire.

Dans la vue de prouver que toute conciliation est impossible, l'auteur de l'histoire critique a fait de savantes observations. La première, c'est que, jusqu'à présent, l'on n'a pas pu faire une *concordance* des Evangiles, qui eût l'approbation générale de l'Eglise... Les chefs de l'Eglise, dit-il, ont vraisemblablement senti l'impossibilité de concilier des récits aussi discordants que ceux des quatre Evangiles (990).

Réponse. Si l'Eglise n'a encore approuvé aucune concordance, elle n'en a aussi réprouvé aucune. Qu'un événement soit arrivé plus tôt ou plus tard, avant ou après tel autre, que tel moyen de conciliation soit plus ou moins probable; qu'en résulte-t-il pour ou contre la vérité de l'histoire, de la croyance ou de la morale? Notre critique avoue lui-même que les *fautes chronologiques* ne sont d'aucune importance quand elles n'influent point sur la nature des événements, que le lieu et le temps ne changent rien à la nature des faits (991); à plus forte raison les *doutes chronologiques*.

2° « L'on est forcé de conclure, dit-il, ou que le récit de saint Luc est défectueux, ou que saint Matthieu a voulu tromper ses lecteurs par des fables improbables. Quel parti que l'on prenne, le Saint-Esprit, qui les inspirait tous deux, se trouvera toujours en défaut (992). »

Réponse. C'est la critique de l'auteur qui est en défaut; il avait à prouver, non que les récits sont défectueux et incomplets, mais qu'ils sont contradictoires, qu'il est impossible de les concilier. Saint Jean nous avertit, à la fin de son Evangile, qu'il n'a pas rapporté tous les miracles de Jésus; sans doute il n'a pas rapporté non plus tous ses discours, ni toutes les circonstances des faits : il en est de même des autres évangélistes. Nous sommes donc avertis, et c'est le Saint-Esprit qui a eu cette attention.

3° « Il est impossible, continue notre historien, que Jésus, comme dit saint Luc, soit demeuré constamment à Nazareth jusqu'à douze ans, s'il est vrai qu'aussitôt après sa naissance il a été transporté en Egypte, où saint Matthieu le fait demeurer jusqu'à la mort d'Hérode (993). »

Réponse. Où saint Luc a-t-il dit que Jésus soit demeuré *constamment* à Nazareth depuis sa naissance? Il ne le fait aller à Nazareth qu'après la purification de Marie; si elle n'a eu lieu qu'après le retour d'Egypte, où est l'impossibilité? Saint Matthieu n'a insinué nulle part que le séjour en Egypte ait duré longtemps. Hérode mourut promptement; donc le retour put être très-prompt. Vainement l'auteur veut prouver le contraire par l'Evangile de l'enfance; ce faux Evangile n'a paru que sur la fin du II° siècle, et saint Irénée accuse les marcosiens de l'avoir forgé (994).

4° Saint Matthieu, continue le critique, place le baptême de saint Jean immédiatement après le retour d'Egypte, et fait aussitôt commencer à Jésus sa mission (995).

Réponse. Cela est faux. L'auteur reconnaît lui-même, pag. 65, que saint Matthieu fait revenir Jésus d'Egypte *en ce temps-là*, sans fixer aucune époque. Puisque Jésus fut rap-

(986) *Levit.* XII, 6.
(987) JOSÈPHE, *Antiq.*, l. XVII.
(988) *Luc.* II, 22.
(989) *Ibid.*, 39.
(990) *Hist. crit.*, c. 3, p. 42.

(991) *Hist. crit.*, c. 6, p. 96 et 97.
(992) *Ibid.*, c. 3, pag. 51.
(993) *Ibid.*, pag. 53.
(994) S. IRÉN., l. I, c. 17.
(995) *Hist. crit.*, c. 3, pag. 67.

porté d'abord après la mort d'Hérode, qui suivit de près le massacre des Innocents, il est clair que ce retour n'a pas été différé. Il est donc faux que saint Matthieu ait donné à entendre qu'il fut immédiatement suivi du baptême de Jean.

5° Saint Matthieu, dit-il enfin, observe que Jésus fut élevé à Nazareth pour accomplir cette prédiction des prophètes : *Il sera nommé nazaréen*. Cette prophétie ne se trouve nulle part. *Nazaréen*, chez les Juifs, signifiait un bandit, un vagabond, un homme séparé du monde : ainsi furent nommés les premiers Chrétiens, que l'on nommait aussi *ébionites*, gueux ou mendiants? L'auteur doit aux Juifs cette remarque importante (996).

Réponse. Nous convenons que *nazar* ou *nazir* en hébreu signifie séparé ou rejeté ; on donnait ce nom à ceux qui se séparaient des autres hommes pour se consacrer à Dieu et à ceux qui étaient rejetés ou éloignés par leurs frères. Dans le premier sens, il est dit de Samson (997) ; dans le second, de Joseph (998). Il est parlé de la consécration des nazaréens dans la loi de Moïse (999). Les incrédules, sous l'escorte des Juifs, soutiendront-ils que jamais les prophètes n'ont parlé du Messie comme d'un personnage consacré à Dieu? Quand on prendrait le terme de *nazaréen* dans le sens le plus odieux, il est encore prédit par Isaïe, c. LIII, que le Messie sera méprisé et rejeté par son peuple. Jésus a été en effet méprisé dès son enfance, à cause de la ville dans laquelle il habitait, puisqu'un docteur de la loi demandait si rien de bon pouvait sortir de Nazareth (1000).

Quant aux conjectures savantes de nos adversaires sur les noms de *nazaréens* et d'*ébionites* donnés aux premiers Chrétiens, nous les réfuterons ailleurs.

§ X.

Faux soupçons sur la fuite de Jésus en Egypte.

Ce n'était pas assez de falsifier le texte des évangélistes, de citer des livres apocryphes, d'insister sur des contradictions imaginaires, il a fallu encore prêter des motifs à ces écrivains respectables, et donner des raisons absurdes d'une opposition prétendue qui n'existe point entre eux. Du vivant même de Jésus, suivant notre auteur, on formait un reproche contre lui de son séjour en Egypte; ses ennemis prétendaient qu'il y avait appris la magie, à laquelle ils attribuaient les prodiges ou les tours d'adresse qu'on lui voyait opérer. Saint Luc, pour faire tomber ces accusations, a passé sous silence le voyage en Egypte. Parmi les Juifs, les grands et les riches attendaient pour Messie un prince, un homme puissant; ils ne purent reconnaître comme tel Jésus né dans une étable. Les pauvres, au contraire, purent se figurer que le Messie naîtrait dans leur classe et que Marie était issue du sang des rois. Saint Matthieu, qui avait la tête remplie de prophéties et de notions populaires, a imaginé le voyage en Egypte pour remplir un vide de trente ans dans la vie de Jésus, sans prévoir les inconvénients. C'est peut-être pour justifier la durée du séjour de Jésus en Egypte, qu'il raconte la colère d'Hérode. Saint Luc, au contraire, a gardé le silence sur ce voyage d'Egypte pour écarter du Christ l'accusation de magie; mais il ne l'a point lavé d'accusations tout aussi graves que l'on faisait sur sa naissance (1001).

Réponse. Admirons d'abord la justesse de ces conjectures. Le séjour en Egypte a été reproché à Jésus *de son vivant* même ; cependant c'est une fable que saint Matthieu a *imaginée* pour remplir un vide de trente ans. On a donc deviné cette fable avant que saint Matthieu l'eût forgée. Saint Luc l'a supprimée, non parce que c'était une fable, mais pour écarter du Christ l'accusation de magie. Il a cru que son silence seul écarterait cette accusation ; mais il n'a tenu compte de laver Jésus du soupçon d'une naissance illégitime; au contraire il a donné lieu à ce reproche en rapportant, comme saint Matthieu, la conception miraculeuse de Jésus. Ces deux évangélistes savaient que les Juifs riches et puissants voulaient pour Messie un prince conquérant, et ils ont eu soin de leur apprendre que Jésus était né dans une étable.

De grâce, sublime raisonneur, n'attribuez point aux évangélistes le trouble dont vous êtes saisi.

La vérité est que Celse, au IIe siècle, est le premier qui ait accusé Jésus d'avoir étudié la magie en Egypte, et qui ait supposé, contre toute vérité, qu'il y avait passé sa jeunesse ; il n'est aucun vestige de cette accusation dans les monuments plus anciens. C'est donc une absurdité de supposer que saint Luc a supprimé le voyage d'Egypte, pour dissiper une calomnie qui n'a été forgée que quatre-vingts ans après. C'en est une troisième de dire que saint Matthieu a voulu justifier, par la colère d'Hérode, *la durée* d'un séjour qui n'a pas pu durer plus de trois ans, et qui probablement n'a été que de quelques mois.

Ou le voyage en Egypte et le meurtre des Innocents sont vrais, ou ils sont faux ; s'ils sont vrais, saint Matthieu n'a pas eu tort de les rapporter ; s'ils sont faux, saint Luc n'est pas blâmable de les avoir supprimés. Bon gré mal gré, il faut justifier au moins l'un des deux.

Disons mieux, l'un et l'autre sont à couvert de censure ; le premier n'a eu besoin d'aucun motif étranger pour écrire un fait vrai et notoire ; le second n'en a pas eu be-

(996) *Hist. crit.* p. 53; *Munim. fidei*, Ire part. c. 49.
(997) *Judic.* XIII, 5.
(998) *Gen.* XLIX, 26.
(999) *Num.* VI.
(1000) *Joan.* I, 46.
(1001) *Hist. crit.* c. 3, p. 55.

soin non plus pour le passer sous silence, parce qu'il ne s'était pas engagé à rapporter tous les faits.

Pour comble de sagesse, l'historien critique va étayer encore une autre calomnie par le voyage en Egypte, en supposant toujours que ce voyage est faux.

§ XI.

Calomnie de Celse à ce sujet.

« Celse, dit-il, médecin célèbre, qui vivait dans le IIe siècle du christianisme, et qui avait soigneusement recueilli tout ce qu'on avait publié contre le Christ, assure qu'il était le fruit d'un adultère. Il ne nous a point transmis les preuves de cette accusation ; les incrédules ont tâché d'y suppléer ; 1° Selon saint Matthieu même, Joseph, époux de Marie, fut très-mécontent de sa grossesse et voulut la quitter. Il paraît que ce dessein avait éclaté, que le fait s'était divulgué, qu'on en formait un reproche contre Jésus. Saint Luc, plus prudent que saint Matthieu, a passé tout cela sous silence. De plus, Joseph ne paraît plus sur la scène dès que Jésus y entre ; il est à présumer qu'il ne vit jamais de bon œil son fils putatif, et qu'il l'abandonna. Lorsqu'à trente ans Jésus et sa mère se trouvèrent aux noces de Cana, il n'est point question de Joseph : lorsque Jésus est retrouvé dans le temple au bout de trois jours, ils ne daignent point se parler.

« 2° Des témoignages positifs et d'une haute antiquité confirment ces présomptions. L'empereur Julien, ainsi que Celse, qui avaient vu tous les écrits pour et contre la religion chrétienne, représentent la Mère de Jésus comme une prostituée vivant de ses débauches et chassée par son fiancé. Dès l'origine du christianisme, la secte des antidico-marianites regarda Jésus comme un enfant bâtard. Dans les ouvrages des Juifs, il est traité d'enfant adultérin. Enfin, presque de nos jours, Helvidius, savant critique protestant, ainsi que plusieurs autres, a soutenu non-seulement que Jésus était le fruit d'une intrigue criminelle, mais encore que Marie, répudiée par Joseph, avait eu d'autres enfants de différents maris.

« La tradition nous assure qu'elle fit le voyage d'Egypte pour se soustraire aux poursuites de son époux qui l'aurait pu livrer à la rigueur des lois. On sait que les Hébreux n'entendaient point raillerie sur cet article. Enfin, selon le Talmud, Panther, ou Bar-Panther, était l'amant ou le mari de la Vierge ; si le fait est vrai, Panther, soldat égyptien, est le vrai père de Jésus.

« On nous dira peut-être que ce sont là des calomnies inventées par les ennemis de la religion chrétienne. Mais comment juger un procès, si l'on n'examine les pièces des deux parties? Ces reproches ont été faits aux Chrétiens dès l'origine ; ceux-ci ne les ont jamais solidement repoussés (1002). »

(1002) *Hist. crit. de Jésus-Christ*, c. 3, pag. 59, et suiv.

Nous n'avons retranché de cette objection que les longueurs assommantes du style de l'auteur.

Réponse. Voici une érudition brillante. Celse, médecin célèbre, était de Rome ; il vivait sous Auguste. Celse, philosophe épicurien, qui a écrit contre le christianisme, était Grec ; il a vécu plus de cent ans après le médecin, sous Adrien et ses successeurs.

Les antidico-marianites ont paru au IVe siècle, et non dès l'origine du christianisme. Helvidius était le chef de cette hérésie, et non un critique protestant qui ait vécu presque de nos jours. Voilà trois bévues grossières ; mais ce n'est rien en comparaison du reste.

§ XII.

Réfutation.

Quoique nous ayons déjà réfuté la calomnie que l'auteur ramène sur la scène, il faut l'anéantir encore par les impostures mêmes dont il se sert pour l'étayer : dira-t-il encore qu'elle n'a jamais été solidement repoussée?

Il est faux que le mécontement de Joseph ait éclaté. Saint Matthieu dit au contraire qu'il voulut renvoyer son épouse *en secret*, et non la traduire devant les juges, *parce qu'il était juste*, ou homme de bien. Ce qu'ajoute l'auteur, que les Hébreux n'entendaient point raillerie sur cet article, prouve contre lui.

Il est faux que ce reproche ait été fait contre Jésus pendant sa vie ; l'on n'en trouve aucun vestige que dans les écrits de Celse, et Julien ne l'a pas répété. L'opiniâtreté de Cérinthe, des carpocratiens, des ébionites plus anciens que Celse, à soutenir que Jésus était fils de Joseph et non conçu par le miracle, démontre que Celse est le premier auteur de la calomnie.

Il est faux que Joseph ne paraisse point sur la scène avec Jésus. Il conduit son épouse enceinte à Bethléem ; il fuit en Egypte avec la mère et l'enfant ; il les ramène ; il est présent lorsque Jésus est offert dans le temple ; il les reconduit à Nazareth ; il va tous les ans avec Jésus et Marie à la fête de Pâques ; il recherche et retrouve Jésus dans le temple ; Marie le nomme publiquement père de Jésus. Jésus retrouvé lui adresse la parole aussi bien qu'à sa mère ; il retourne avec eux à Nazareth ; l'Evangile remarque qu'il leur était soumis (1003). Où sont les marques d'abandon ou de mésintelligence?

Lorsqu'à trente ans Jésus commence sa mission, il n'est plus question de Joseph ; probablement il était mort. Mais alors même saint Luc atteste que Jésus *passait pour fils de Joseph* ; il appuie sa généalogie sur ce fondement ; saint Matthieu fait de même. S'il y avait eu pour lors des soupçons et des doutes, il aurait été absurde de révéler sa

(1003) *Luc.* II, 23 ; *Matth.* II.

conception miraculeuse pour prouver qu'il descendait de David.

Lorsque Jésus prêche à Nazareth, les habitants sont indignés de ce que le *fils de Joseph*, simple artisan, se donne pour prophète (1004). Les Capharnaïtes, révoltés de sa doctrine, se demandent : *N'est-ce pas là le fils de Joseph, dont nous connaissons le père et la mère? Comment peut-il dire qu'il est descendu du ciel* (1005)? Voilà des Juifs irrités qui parlent; ils ne révoquent point en doute la naissance de Jésus.

Dans les plus violents accès de fureur, les Juifs l'ont nommé séducteur, blasphémateur, profanateur du sabbat, ami des pécheurs, homme possédé du démon qui chassait les esprits au nom de Béelzébub, etc. Dans quel ouvrage des Juifs est-il traité d'*enfant adultérin?* L'auteur devait les alléguer.

Il est faux que Julien ni Celse aient envisagé Marie comme une prostituée ; Julien conteste à Jésus sa descendance de David, et à Marie le titre de Mère de Dieu : il n'attaque point sa chasteté (1006). Celse ne lui reproche aucun commerce illégitime que celui dont il suppose que Jésus est né. Les incrédules anciens étaient moins hardis et moins furieux que les modernes.

Il est faux que les antidico-marianites, ni Helvidius leur chef, aient regardé Jésus comme illégitime, et Marie comme une femme répudiée. Ils soutenaient seulement qu'après la naissance de Jésus, Marie avait eu d'autres enfants de Joseph, son époux, et non d'un autre (1007).

Il est faux que *selon la tradition*, Marie soit allée en Égypte pour se soustraire aux poursuites de son époux : Celse est le seul qui ait avancé cette imposture contraire au texte de saint Matthieu ; il ne l'a forgée que pour étayer l'accusation de magie qu'il intentait contre Jésus. Les Juifs ont dit au contraire que Jésus faisait des miracles par la prononciation du nom ineffable de Dieu.

Le seul livre ancien dans lequel ils aient parlé de naissance, est le Talmud compilé au IXe siècle : or, il y est dit que Panther était l'époux de Marie, et non un séducteur ou un soldat égyptien.

Est-il permis de rassembler ainsi huit ou dix impostures pour appuyer une calomnie? Que doit-on penser de gens qui, par haine contre la religion de Jésus-Christ, ont recours à des moyens aussi bas et aussi noirs? En justice on punit les calomniateurs et les faussaires ; autrefois les blasphémateurs étaient traités de même. Aujourd'hui les uns et les autres sont respectés ; à peine osons-nous leur reprocher leur turpitude.

§ XIII.

L'ensemble des preuves est ce qui nous persuade.

Quelque invincibles que soient les preuves que nous leur opposons, ce ne sont point celles dont nous sommes le plus frappés. Comme Origène, nous croyons la virginité de Marie et la conception miraculeuse de Jésus par les mêmes motifs que sa divinité. Les prophéties qui annonçaient l'une et l'autre, la candeur et la sincérité des apôtres, les vertus de Jésus, ses miracles, la sainteté de sa doctrine, les effets opérés dans le monde, la perpétuité de son Eglise, le plan sublime de providence qu'il nous a développé, l'aveuglement duquel ont été frappés dans tous les temps les ennemis de la religion : voilà ce qui nous persuade. Jésus-Christ l'a prédit; sa prophétie s'accomplit sous nos yeux. *Je suis venu dans le monde*, dit-il, *exercer un jugement, de manière que ceux qui ne voient point verront, et que ceux qui croient voir, deviendront aveugles* (1008). Leur aveuglement est volontaire, réfléchi, opiniâtre ; c'est le grand malheur.

Pour décréditer l'histoire évangélique, ils suivent une méthode que l'on rougirait d'employer dans la moindre question d'intérêt ou de critique ; ils se donnent pour philosophes : et quels sont leurs raisonnements? Saint Luc n'a point parlé de tel fait; donc il l'a cru faux : saint Matthieu le rapporte ; donc il l'a forgé. Le premier, après avoir rapporté un événement antérieur, en écrit un autre qui n'est arrivé que quelque temps après; donc il ne suppose aucun intervalle entre deux. Ils ne rapportent pas toujours les mêmes événements ; l'un marque une circonstance dont l'autre ne fait pas mention ; donc ils se contredisent. Saint Marc et saint Jean passent sous silence tout ce qui a précédé la prédication du Messie; donc ils le font tomber des nues. Les deux premiers ont eu tort de parler de son enfance, et les deux derniers ont encore tort de n'en avoir rien dit. Il faut entendre toutes les parties : donc les évangiles apocryphes, fabuleux, dont les auteurs sont inconnus, ont autant de poids que ceux qui ont été écrits par les témoins oculaires ou contemporains. Un épicurien qui ne croyait point à la Providence et qui a vécu cent ans après les événements, les a contredits ; mais c'est un philosophe : donc il est plus croyable que les apôtres. Cent fois les incrédules ont peint les Juifs comme des fanatiques stupides ; mais lorsqu'ils accusent Jésus-Christ, on doit les respecter. Depuis dix-sept cents ans, la moitié du genre humain l'adore comme un Dieu ; donc il faut le peindre comme le plus vil des hommes, afin de détromper ses adorateurs : tous moyens sont bons, pourvu qu'ils réussissent.

On conviendra que de pareils arguments ne prospéreront pas, tant qu'il y aura de la raison et de la vertu sur la terre ; nous n'en verrons point de meilleurs dans toute la suite de cet examen.

(1004) *Matth.* XIII, 55; *Luc.* IV, 22.
(1005) *Joan.* VI, 42.
(1006) S. CYRILLE, *contr Julien*, l. VIII.
(1007) *Encyclopédie*, art. *Antidico-marianites.*
(1008) *I Joan.* IX, 39.

ARTICLE IV.

Suite de l'histoire évangélique, depuis le baptême de Jésus-Christ jusqu'à la fin de la première année de sa prédication.

§ I.

Embarras des incrédules lorsqu'il faut définir le caractère de Jésus-Christ.

Les excès auxquels les incrédules se portent contre la personne de Jésus-Christ, n'ont peut-être pas été prémédités de leur part; ils y ont été amenés insensiblement par la chaîne de leurs principes, et par l'embarras dans lequel ils se sont trouvés. Dès que l'on refuse de croire la mission divine de Jésus-Christ, il faut opter : ou il est le plus fourbe de tous les imposteurs, ou c'est le plus insensé de tous les enthousiastes; point de milieu. Il est absurde de vouloir réunir en lui ces deux caractères, comme font plusieurs incrédules (1009). La folie n'a pu enfanter un système de conduite aussi profond et aussi compliqué que celui qu'il a fallu former pour changer la face de l'univers; quand elle aurait pu le concevoir, il lui aurait été impossible de l'exécuter, à moins que le même genre de folie dont l'auteur était attaqué, n'eût saisi tous les esprits dans une grande partie du monde. Indépendamment de la sublimité des dogmes et de la morale du christianisme, le plan de sa constitution intimement lié avec les deux révélations précédentes, et qui dévoile les desseins de la Providence pour tous les siècles, n'a pu éclore dans un cerveau mal organisé.

Jésus est-il un fourbe très-rusé et très-adroit? Une scélératesse réfléchie ne s'accorde point avec la morale pure qu'il a prêchée, avec les vertus qu'il a pratiquées, avec la simplicité des moyens qu'il a employés, avec le courage héroïque qu'il a montré dans les souffrances. Des passions humaines n'auraient pu se soutenir constamment au milieu de tant d'épreuves, elles auraient percé par quelque endroit. Dieu n'a pu se servir d'un imposteur pour établir la plus sainte des religions. Une fable, crue depuis dix-sept siècles, ressemble de trop près à la vérité.

Croirons-nous que Jésus-Christ a été successivement enthousiaste et fourbe, homme de bien et imposteur, sage et insensé, zélé pour l'humanité et trompeur, simple dans ses mœurs et hypocrite, une âme de boue et un héros? Ce caractère n'est point dans la nature; ce serait un miracle d'autant plus absurde, qu'il aurait été opéré pour la séduction du genre humain. Tel est néanmoins le prodige qu'admettent sans difficulté la plupart des incrédules; tel est le plan qu'a suivi l'auteur de l'*Histoire critique de Jésus-Christ*.

Les Juifs, dit-il, attendaient avec impatience le Messie promis à leurs pères; déjà plusieurs imposteurs s'étaient donnés pour tels, et avaient été réprimés par les Romains : il fallut donc recourir à la ruse, aux prestiges, à la fourberie, pour mieux réussir. « Pour cela, il était important de bien connaître l'esprit de la nation juive, d'affecter un grand respect pour ses lois et ses usages, de profiter habilement des prédictions dont elle était imbue; de remuer les passions et d'échauffer l'imagination d'un peuple fanatique et crédule. Mais tout cela devait se faire sourdement; il fallait éviter de se rendre suspect aux Romains; il fallait se mettre en garde contre les prêtres, les docteurs et les personnes instruites, capables de pénétrer et de traverser ses desseins. Pour cet effet, il était essentiel de commencer par se faire des adhérents, des coopérateurs, et ensuite un parti dans le peuple, afin de s'en appuyer contre les grands de la nation. La politique exigeait de se montrer rarement dans la capitale, de prêcher dans les campagnes; de rendre odieux à la populace les prêtres qui dévoraient la nation, les grands qui l'opprimaient, les riches dont elle devait être naturellement jalouse. La prudence demandait que l'on parlât à mots couverts et en *paraboles*, de peur de trop alarmer les esprits. Enfin, l'on ne pouvait se dispenser d'opérer des prodiges, qui, bien plus que toutes les harangues du monde, furent en tout temps propres à séduire des dévots ignorants, disposés à voir *le doigt de Dieu* dans toutes les œuvres dont ils ne peuvent démêler les mobiles véritables. Telle fut la conduite du personnage dont nous examinons la vie (1010).

Un projet aussi compliqué, auquel tant de personnes devaient concourir, et tant d'autres s'opposer, qui dépendait de tant de hasards, qui exigeait des prodiges, suppose dans celui qui l'a conçu, non-seulement de l'*habileté*, de la *politique*, de la *prudence*, comme le critique en convient; mais de grandes vues, une âme ferme, un courage à toute épreuve, un zèle ardent pour le bien de l'humanité : Jésus l'a exécuté. Cependant on nous dit ailleurs que cet *artisan de Judée* était un *jongleur maladroit* (1011).

§ II.

Examen du projet formé par Jesus-Christ.

Son dessein est assez beau pour mériter un moment d'examen. Quel en fut le motif? L'ambition d'être chef de secte? Mais l'exemple des imposteurs qui avaient déjà paru, et que les Romains avaient réprimés, devait ôter à Jésus l'envie de les imiter. Il déclare que la conversion du monde ne sera pas son ouvrage, mais celui de l'Esprit-Saint qui sera envoyé de Dieu son Père (1012); que pour lui il sera crucifié par les Juifs (1013). S'il a voulu racheter et sanctifier les hommes, c'est un motif bien singulier dans un imposteur.

Il fallait *profiter des prédictions* dont le peuple était imbu. Mais les Juifs ne voyaient alors dans les prédictions qu'un Messie con-

(1009) *Hist. crit. de Jésus-Christ; Lettres à Sophie*, 2e lettre, pag. 40, etc.
(1010) *Hist. crit. de J.-C.*, c. 4, p. 69.
(1011) *Ibid.*, Préf., p. xj.
(1012) *Joan.* xvi, 8.
(1013) *Matth.* xx, 19, etc.

quérant, une délivrance pour ce monde, des bienfaits temporels; et Jésus ne prêchait que le *royaume des cieux*. S'il a vu ce sens dans les prophéties, il y a vu aussi le sort qui lui était réservé, d'être rejeté et mis à mort par son peuple; c'est en effet dans ce sens qu'il se les est appliquées. La crédulité des Juifs était donc un obstacle et non un moyen. Ils ont été si peu crédules, que depuis deux mille ans ils n'ont pas encore renoncé à leurs espérances.

Il fallait *remuer les passions* et échauffer l'imagination du peuple. Jésus, au contraire, s'est appliqué à étouffer toutes les passions des Juifs, leur orgueil, leur ambition, leurs idées grossières, le mépris et l'aversion qu'ils avaient pour les autres peuples, leur confiance excessive aux mérites de leurs pères, l'attachement aveugle à leur cérémonial, la jalousie qui les portait à s'approprier exclusivement les promesses et les bienfaits de la Providence. L'imagination n'a rien à voir dans un royaume qui n'est pas de ce monde.

Tout cela devait se faire *sourdement*: et Jesus prêchait en public à Jérusalem comme dans les campagnes, dans le temple et sous les yeux des docteurs de la loi. Bientôt son censeur lui reprochera d'avoir fait un *vacarme* dans le temple.

Il fallait éviter de se rendre suspect aux Romains. Comment former des disciples, rassembler des sectateurs, décréditer les chefs de la nation, persuader le peuple, sans faire du bruit et sans se rendre suspect? Les imposteurs précédents l'étaient promptement devenus, et ils avaient mal réussi.

La politique exigeait, non de se montrer rarement dans la capitale, mais de n'y pas paraître du tout avant d'avoir formé un parti nombreux et formidable; Jésus y allait à toutes les fêtes et y demeurait plusieurs jours. Comment *affecter du respect* pour les lois juives, sans accomplir celle qui ordonnait aux Juifs d'aller trois fois par an rendre leurs hommages à Dieu dans le temple?

Si les prêtres *dévoraient la nation*, si les grands l'opprimaient, ce n'était donc pas un trait de politique de les décrier, c'était un acte de justice.

Mais on ne pouvait se dispenser d'opérer des prodiges; ce n'était pas le plus aisé; guérir les malades, rendre le mouvement aux paralytiques et la vue aux aveugles, ressusciter les morts, calmer les tempêtes, marcher sur les flots, multiplier des pains, etc., ne sont pas des tours de souplesse que Jésus eût pu apprendre en Egypte ou à Nazareth. Les Juifs attendaient ces œuvres de leur Messie; aucun imposteur ne les avait faites, et Jésus les a opérées; ses ennemis même ont été forcés d'en convenir. Il n'a employé son pouvoir miraculeux qu'à faire du bien aux hommes (1014); comment aurait-il voulu leur en imposer?

(1014) *Act.* x, 38.
(1015) *Hist. crit.*, c. 4, p. 71.

Il n'y a donc pas de milieu: ou Jésus est l'envoyé de Dieu, bien assuré du secours divin pour convertir le monde, ou c'est un insensé qui s'est volontairement livré aux opprobres, aux souffrances, à la mort, pour venir à bout d'un dessein qui choquait de front les lumières du bon sens, et de tous les penchants de la nature; ses disciples, qui ont fait de même, sont autant de forcenés. Dieu, pour éclairer et sanctifier les hommes, s'est servi de la plus vile espèce de fanatiques qui fut jamais: un esprit aliéné a fait ce que tous les sages n'avaient osé tenter.

Les docteurs de l'incrédulité, qui ont aussi projeté la réforme du genre humain, sont beaucoup plus prudents. Ils ne se montrent point, ils ne mettent pas seulement leur nom à la tête de leurs écrits. Apôtres et missionnaires au fond de leur cabinet, ils prêchent *sourdement;* le zèle de l'humanité qui les dévore ne porte point préjudice à leur repos, à leur fortune, à leurs plaisirs. Sans miracles, sans vertus, sans courage, ils se flattent de détruire l'ouvrage de Jésus. A ce seul trait l'on connaît aisément de quel côté est l'imposture.

§ III.

Prétendue collusion entre Jésus et Jean-Baptiste.

Jésus, disent-ils, se choisit un prophète, un précurseur dans la personne de son cousin Jean-Baptiste; sous prétexte de recevoir le baptême, il vint se concerter avec lui. Quoique les deux prédicateurs eussent de l'ambition, saint Jean céda le premier rôle à Jésus; il déclara nettement aux prêtres de Jérusalem, qu'il n'était envoyé que pour préparer les voies au Messie. Le peuple ne soupçonna point qu'un missionnaire d'une vie si austère, si détaché des choses de ce monde, pût le tromper; on crut, sur sa parole, que l'Esprit-Saint, sous la forme d'une colombe, était descendu sur Jésus au moment de son baptême. Selon saint Matthieu, Hérode fit trancher la tête à Jean-Baptiste, par complaisance pour Hérodias, sa belle-sœur; cependant les historiens de ce prince ne lui reprochent point le supplice du précurseur. Pendant son emprisonnement, le Christ ne songea point à le délivrer, il ne fit aucun miracle pour lui; depuis sa mort, il n'en parle que très-peu, il n'en avait plus besoin. Belle leçon pour ceux qui servent aux vues des ambitieux (1015).

Réponse. Voici deux ambitieux d'un caractère singulier. Jean-Baptiste, élevé dans un désert, respecté de toute la Judée, à cause de la sainteté de ses mœurs, dit qu'il ne connaissait pas Jésus, et qu'il ne l'avait point vu avant son baptême (1016). Sa déclaration aux prêtres de Jérusalem avait précédé cette première entrevue (1017); il n'y avait donc rien eu de concerté entre eux. Déjà révéré de toute la nation, maître de se donner pour le Messie, s'il l'eût voulu, ce précurseur cède sans difficulté le premier rôle à

(1016) *Joan.* I, 31.
(1017) *Joan.* I, 19.

Jésus : cet excès de complaisance n'est pas ordinaire à un ambitieux. Nous avons déjà examiné si Jésus a pu être conduit par l'ambition.

Jean-Baptiste ne fut pas seul témoin de la descente du Saint-Esprit sur le Christ, et de la voix céleste qui le déclarait Fils de Dieu. Saint Luc dit que Jésus vint au Jourdain, lorsque tout le peuple se faisait baptiser par Jean (1018) ; le peuple fut donc témoin du prodige ; il ne le crut point sur la seule parole du précurseur.

Non seulement saint Matthieu, mais saint Marc et saint Luc disent que Jean-Baptiste fut mis à mort par Hérode ; l'historien Josèphe confirme ce fait ; nous avons rapporté plus haut ses paroles (1019). Il est donc faux que les historiens n'en parlent point.

Jésus ne fit aucun miracle poup délivrer Jean-Baptiste, parce qu'il fallait que son témoignage fût scellé par son sang, aussi bien que celui de Jésus et de ses apôtres. C'est un caractère essentiel aux *imposteurs ambitieux* que Dieu envoie pour instruire les hommes. Ce signe, à la vérité,-ne tente point l'ambition des humbles prédicateurs de l'irréligion ; c'est pour cela même qu'il est moins équivoque.

Souvent Jésus a parlé de Jean-Baptiste après sa mort, et toujours avec éloge. Il reproche aux Juifs qu'en voyant la vie austère de Jean-Baptiste, ils ont dit qu'il était possédé du démon (1020). Il déclare à ses disciples qu'Elie est déjà venu ; mais que les Juifs l'ont méconnu et maltraité, et les disciples comprirent qu'il parlait de Jean-Baptiste (1021). Après la guérison de l'aveugle né, Jésus alla se placer sur les bords du Jourdain, dans le lieu où le Précurseur avait baptisé ; à la vue de ses miracles, le peuple s'écria : Tout ce que Jean-Baptiste a dit de lui était vrai, et un grand nombre crut en lui (1022) Il demande aux Juifs : Le baptême de Jean était-il de Dieu ou des hommes ? Ils n'osent répondre. *Les publicains*, ajoute Jésus, *et les femmes de mauvaise vie vous précèderont dans le royaume de Dieu ; ils ont cru à Jean qui venait à vous dans la voie de la justice ; vous n'y avez pas cru, et n'avez point fait pénitence* (1023). Belle leçon pour les imitateurs des Juifs.

Si la Providence elle-même n'avait pas ménagé exprès le témoignage de Jean-Baptiste, Jésus a été bien servi par le hasard. A moins que le précurseur n'ait été ambitieux sans intérêt, hypocrite sans orgueil, imposteur sans faiblesse, le caractère de Jésus est incontestable ; *il est l'Agneau de Dieu*, ou la victime *qui efface les péchés du monde* (1024).

§ IV.

Tentation de Jésus au désert

Jésus, continue l'historien critique, se retira dans le désert, où il demeura quarante jours ; de là nouveaux reproches. Il se retira dans la crainte d'être compromis dans l'affaire de Jean-Baptiste. Il se venta d'avoir jeûné quarante jours pour paraître plus austère que son Précurseur. Il forgea l'histoire de sa tentation, pour montrer un désintéressement parfait et un zèle surnaturel de travailler au salut des âmes. Cette histoire fait voir la puissance de Satan sur le Messie, puisqu'il le transporte, sans doute malgré lui, sur le pinacle du temple et sur une montagne. Il lui fait voir de là tous les royaumes du monde, même ceux des antipodes. Saint Jean n'a point parlé de cet événement, parce qu'il pouvait porter préjudice à la divinité de Jésus que cet apôtre voulait établir ; saint Matthieu, saint Marc et saint Luc le rapportent différemment (1025).

Réponse. Quelle pénétration, quelle sagacité dans nos critiques ! Lorsque Jésus se retira dans le désert, Jean-Baptiste n'était pas encore arrêté : il baptisait dans la Judée hors de la domination d'Hérode ; lorsqu'il fut mis en prison, il se trouvait dans la Galilée, soumise à ce prince. L'historien critique avoue lui-même que Jésus se fit baptiser, et commença de prêcher la quinzième année de Tibère *avant Pâques*, et que saint Jean ne disparut que sur la fin de cette année (1026) ; or, Jésus alla dans le désert immédiatement après son baptême (1027). Plusieurs commentateurs sont persuadés que Jean-Baptiste ne fut emprisonné que l'année suivante. Deux évangélistes disent que Jésus ayant appris cet emprisonnement, se retira *dans la Galilée*, par conséquent dans les Etats d'Hérode (1028) ; il n'avait donc pas peur.

Loin de vouloir paraître plus austère que Jean-Baptiste, Jésus reproche aux Juifs leur contradiction sur ce point. *Jean-Baptiste*, leur dit-il, *a pratiqué une abstinence sévère, et vous avez dit : Il est possédé du démon ; le Fils de l'homme boit et mange comme les autres, et vous dites : Voilà un homme intempérant, ami des pécheurs et des publicains ; ainsi la sagesse est justifiée contre ses propres enfants* (1829). Notre censeur objecte ailleurs à Jésus une conduite relachée (1030), ici il l'accuse d'avoir voulu affecter l'austérité. Il ajoute que le raisonnement de Jésus contre les Juifs est un galimatias (1031). La sagesse de Jésus est donc justifiée par les contradictions de ses ennemis anciens et modernes.

Le désintéressement de Jésus-Christ est

(1018) *Luc*. III. 21.
(1019) *Antiq. Jud.*, *l*. XVIII, c. 7.
(1020) *Matth*. II, 18; *Luc*. VII, 33.
(1021) *Matth*. XVII, 12; *Marc*. IX, 12.
(1022) *Joan*. X, 40.
(1023) *Matth*. XXI, 25 ; *Marc*. II, 30 ; *Luc*. XX, 4.
(1024) *Joan*. I, 29.
(1025) *Hist. crit*. c. 4, p. 77: WOOLSTON, second disc., p. 166; *Tabl. du genre humain*, p. 98 ; *Munimen fidei*, II° part., c. 7.
(1026) *Hist. crit*., p. 80, 81.
(1027) *Marc*. I, 12 ; *Luc*. IV, 1.
(1028) *Matth*. IV, 12; *Marc*. I, 14.
(1029) *Matth*. II, 18; *Luc*. VII, 33.
(1030) *Hist. crit*., c. 7, p. 129.
(1031) *Hist. crit*., c. 2, p. 197.

mieux prouvé par la vie pauvre qu'il a menée volontairement, que par sa résistance aux offres de l'esprit tentateur. Lui qui commandait à la nature, qui était servi par les anges, qui multipliait les pains, etc. n'avait pas besoin d'affecter le mépris des richesses.

Notre critique prétend que cette histoire a été forgée pour mettre Jésus au-dessus de Jean-Baptiste, et il dit qu'elle fait voir la puissance de Satan sur le Messie ; or Jean-Baptiste, n'avait pas été tenté par Satan. Mais l'ennemi du salut n'a eu de pouvoir qu'autant que Jésus a voulu lui en donner, puisqu'il les chassait des corps dont il s'était emparé, et il est faux que le démon ait *transporté* Jésus, le terme *paralambanei*, *assumpsit*, signifie dans vingt autres endroits, *il prit*, *il conduisit avec lui*.

Celse était déjà scandalisé de ce que les Chrétiens admettaient un ennemi de Dieu, sous le nom de *Satan*, qui avait tenté le Messie ; il valait mieux, dit-il, punir ce calomniateur, que de lui laisser exercer son pouvoir sur les hommes (1032). D'autres ont accusé les Chrétiens d'admettre deux principes, l'un bon l'autre mauvais, à l'exemple des manichéens.

Ainsi les ennemis du christianisme en ont toujours altéré les dogmes pour les rendre odieux. Jamais les Juifs ni les Chrétiens n'ont cru que Satan fût indépendant de Dieu, qu'il pût faire du mal à Dieu, ou qu'il pût tenter les hommes sans la permission de Dieu. Lorsque Dieu le permet, c'est pour exercer la vertu, et il ne refuse jamais la grâce de vaincre les tentations. Qu'importe qu'elles viennent du démon, des méchants, ou des penchants de la nature, pourvu qu'il soit toujours en notre pouvoir d'y résister ? Jésus-Christ nous en a donné la force et l'exemple. Sans cela nous aurions été plus effrayés, et nous nous serions crus perdus pour avoir été tentés.

Tous les royaumes du monde; expression populaire qu'il est ridicule de prendre à la lettre : elle signifie plusieurs royaumes, plusieurs contrées. Grande victoire pour nos adversaires quand ils peuvent nous chicaner sur un mot !

Finiront-ils de se contredire ? Tantôt l'histoire de la tentation dut remplir d'étonnement et de reconnaissance ceux qui en apprirent le détail, et le nombre des adhérents de Jésus augmenta (1033). Tantôt saint Jean l'a supprimée, de peur de nuire à la divinité de Jésus. Comment une narration qui excitait la reconnaissance, qui augmentait le nombre de ses adhérents, pouvait-elle porter préjudice à sa divinité? Saint Jean ne l'a pas effacée dans les trois évangélistes qui avaient écrit avant lui. Il est faux qu'ils la rapportent différemment.

§ V.

Vocation des apôtres.

L'historien critique persiste dans son plan ridicule de peindre Jésus et ses apôtres comme des fourbes appliqués à tromper, et en même temps comme les hommes les plus stupides qui furent jamais.

Jésus, dit-il, s'était associé un disciple, nommé *Simon*, auquel il donna le nom de *Pierre*, qui avait été disciple de Jean-Baptiste. A peine avait-il pris ses arrangements avec le Messie, qu'il attira son frère *André* dans la même secte. Mais la fuite de Jésus dans le désert les contraignit à reprendre leur premier métier de pêcheurs. Jésus les ayant trouvés sur les bords de la mer de Galilée : *Suivez-moi*, leur dit-il, *je vous ferai pêcheurs d'hommes*. Il leur fit vraisemblablement entendre qu'il leur fournirait un moyen sûr de subsister sans travail, aux dépens de la crédulité du vulgaire (1034.)

Réponse. L'Evangile dit au contraire qu'André fut appelé le premier, et qu'il amena son frère Simon à Jésus; mais cela est indifférent. Les *arrangements* furent courts; ils se bornèrent aux paroles de Jésus que l'on vient de citer; il n'était pas question de *secte*, puisque Jean-Baptiste avait reconnu Jésus pour le Messie. La prétendue fuite de Jésus est imaginaire. Les deux frères ne quittèrent point leur métier, souvent il est parlé dans l'Evangile des pêches de saint Pierre. Si Jésus leur avait promis de les faire subsister sans travail, il leur aurait mal tenu parole ; on peut voir par le récit que fait saint Paul de ses travaux (1035), si l'apostolat était moins pénible que le métier de pêcheur. Un maître qui savait multiplier les pains par une parole, n'avait pas besoin de la crédulité du vulgaire pour faire subsister ses disciples.

Julien accusait les apôtres d'imprudence, d'avoir suivi Jésus sur sa simple parole. Mais Pierre et André avaient suivi Jean-Baptiste ; ils savaient le témoignage que ce saint homme avait rendu à Jésus ; ils étaient instruits du miracle arrivé à son baptême; ils ne le suivirent donc pas sans preuve. Il n'est pas étonnant qu'après la mort du précurseur, la plupart de ses disciples se soient attachés à Jésus.

Celse, copié par nos censeurs, insiste sur la condition basse et abjecte de ces hommes, sur leur ignorance et leur grossièreté (1036). Nous l'avouons d'après eux-mêmes. Mais la question n'est pas de savoir ce qu'ils sont, il faut voir ce qu'ils deviendront et ce qu'ils feront dans la suite. Ces pêcheurs grossiers ont eu des philosophes pour disciples ; ils ont éclairé le monde que les faux sages avaient aveuglé; ils ont détruit l'idolâtrie ; les erreurs, les vices que les savants avaient protégés. Il n'est pas de l'intérêt de nos adversaires de nous le faire remarquer.

§ VI.

Miracles opérés aux noces de Cana.

Pour donner de l'éclat à sa mission, Jésus, disent-ils, jugea devoir faire un miracle,

(1032) Dans Orig., l. v, n° 42.
(1033) *Hist. crit.*, c. 4, p. 73.
(1034) *Hist. crit.*, c. 4, p. 75, 79.
(1035) *II Cor.* xi, 24 et suiv.
(1036) Dans Orig., l. i, n° 62.

c'est-à-dire, selon le langage des Juifs, quelque tour capable d'émerveiller le vulgaire. Invité avec sa mère aux noces de Cana, il changea l'eau en vin. Miracle scandaleux aux yeux des incrédules. Jésus manque de respect à sa mère qui lui fait observer l'embarras des époux : *Femme*, lui dit-il brusquement, *qu'y a-t-il entre vous et moi? Mon heure n'est pas encore venue*. Il favorise l'intempérance en fournissant du vin à des gens qui étaient déjà ivres, et ses expressions dénotent qu'il l'était lui-même. L'ordre qu'il donna de remplir des cruches d'eau, démontre qu'il s'entendit avec le maître d'hôtel, et qu'il fit une mixtion pour donner à l'eau les apparences du vin. Il est ridicule de parler d'un maître d'hôtel chez des pauvres tels que paraissent avoir été les époux de Cana (1037).

Réponse. Un peu plus de connaissance de la langue et des mœurs juives, même des mœurs populaires parmi nous, aurait épargné à nos censeurs de l'Evangile toutes ces inepties.

1° Il est faux que Jésus manque de respect à sa mère; le terme de *femme*, qui n'est pas respectueux dans notre langue, n'avait rien de dur ni de brusque chez les Hébreux. Jésus sur la croix parle de même, en recommandant sa mère à saint Jean; si ce terme eût été indécent, le disciple bien-aimé de Jésus ne l'aurait pas rapporté dans deux circonstances aussi frappantes. Jésus ressuscité dit à Madeleine : *Femme, que pleurez-vous?* Il ne voulait pas l'insulter, puisque les incrédules accusent Jésus d'avoir eu trop d'attachement pour elle. Dans la *Cyropédie* de Xénophon, l. v, un des officiers de Cyrus dit à la reine de Suse : *Femme, ayez bon courage*. Cette expression ne serait pas supportable chez nous. Mais dans le style populaire de nos provinces, un fils dit à sa mère, sans lui manquer de respect : *Mère, que voulez-vous?* Elle se croirait traitée en étrangère, si ses enfants lui parlaient sur le ton respectueux qui est en usage parmi le beau monde. Marie comprit si bien que son fils lui accordait sa demande, qu'elle dit aux domestiques : *Faites ce qu'il vous dira*. La réponse de Jésus démontre que le miracle ne fut pas prémédité, qu'il fut accordé à la peine imprévue des époux, et à la prière de Marie.

2° Il est faux que Jésus ait favorisé l'intempérance, que les conviés fussent ivres, etc. Le maître d'hôtel dit à l'époux : « Tout autre sert d'abord le bon vin, et après que l'on a beaucoup bu (*cum inebriati fuerint*), il en sert alors du moindre; pour vous, vous avez réservé le meilleur pour la fin du repas. » *Inebriari*, dans les livres saints, ne signifie pas toujours *s'enivrer*, mais boire à sa soif (1038). Le discernement du maître d'hôtel prouve qu'il n'était pas ivre lui-même. Quel signe de ce défaut peut-on citer dans Jésus-Christ? L'ivresse de l'irréligion est bien plus dangereuse que celle d'intempérance, elle dure plus longtemps, et suggère des propos plus indécents.

3° Par quelle mixtion, par quelles drogues peut-on donner subitement à quatre-vingt-dix pintes d'eau pour le moins, le goût du meilleur vin? Quand cela serait possible, la chimie était-elle connue des Juifs? Les domestiques qui avaient rempli les cruches d'eau, furent témoins oculaires du changement; Jésus n'y toucha point. Ce miracle, selon l'Evangile, confirma la foi des disciples; ils avaient vu ce qui s'était passé. S'il y avait eu de la supercherie, leur foi n'aurait pas plus duré que leur ivresse prétendue.

4° Nos savants critiques ignorent que dans les campagnes, chez les particuliers les moins aisés, lorsqu'on fait une noce, on charge un parent, un ami, un domestique intelligent ou un traiteur, de veiller à l'ordonnance du repas. C'est ce que signifie *architriclinus* aux noces de Cana, il n'est point question d'un maître d'hôtel en titre ou à gages.

Nous aurons souvent de pareils traits d'ignorance à relever.

§ VII.

Vendeurs chassés du temple

Aux approches de la Pâque, Jésus se rendit à Jérusalem; le concours de la nation était une occasion favorable pour faire des miracles; saint Jean dit qu'il en fit, mais il ne les détaille point. Selon lui, Jésus ne se fiait point à ceux mêmes qui croyaient en lui, parce qu'il connaissait par lui-même tout ce qui était dans l'homme. Il savait donc tout, excepté le moyen de donner à ceux qui voyaient ses miracles, les dispositions qu'il pouvait désirer. Dans ces cas, les miracles étaient opérés en pure perte (1039).

Réponse. Le sens des paroles de l'évangéliste est très-clair. A la vue des miracles de Jésus, un grand nombre de Juifs crurent en lui; mais Jésus ne se fiait pas à tous, ne comptait pas sur la persévérance de tous indifféremment; il connaissait l'inconstance naturelle de plusieurs. Pourquoi ne pas la guérir? pourquoi ne pas donner à tous de meilleures dispositions? Parce que Dieu laisse aux inconstants, aux incrédules, aux opiniâtres, leur liberté naturelle; nous en voyons l'exemple sous nos yeux. Ce n'est pas faute de preuves, ni de secours de la part de Dieu, que les incrédules s'aveuglent.

Jésus entre dans le temple, il en chasse à coups de fouet les marchands qui vendaient des animaux pour les sacrifices, renverse les tables des changeurs, et leur dit : *Enlevez tout cela, et ne faites pas de la maison de mon Père, un lieu de commerce* (1040). Nou-

(1037) *Hist. crit.*, c. 4, pag. 82; *Tableau des saints*, II° part., p. 99; Woolston, 1er disc., p. 69; 4e disc., p. 23 et 33.

(1038) *Réponses crit.* de M. Bullet, t. I, p. 476.

(1039) *Hist. crit.*, c. 5, p. 85.

(1040) *Joan*, II, 15.

veau scandale. Jésus avait-il droit à cet acte d'autorité? Les marchands, disent nos adversaires, étaient irrépréhensibles; ils se plaçaient à l'entrée du temple, pour la commodité de ceux qui venaient y faire leurs offrandes. Lorsque les Juifs lui demandent un miracle en preuve de sa mission, il leur donne une réponse absurde : *Détruisez ce temple, et je le rebâtirai dans trois jours.* Devons-nous prendre tout ce vacarme et cette fureur de Jésus pour un miracle; l'évangéliste fait dire aux Juifs que l'on a demeuré quarante-six ans à rebâtir le temple, c'est une fausseté (1041).

Réponse. Jésus avait déjà suffisamment prouvé sa mission par ses miracles; en qualité de Messie, il avait l'autorité de législateur et de prophète semblable à Moïse. Les Juifs ne pouvaient ignorer ce caractère; mais, selon le génie des incrédules, ils voulaient que Jésus multipliât les miracles à leur gré et selon leur caprice.

Les marchands pouvaient faire leur commerce hors du temple; c'était une profanation de tenir des bureaux de change, de vendre des animaux, d'exciter un bruit continuel dans l'intérieur; un philosophe en est convenu. « Dieu lui-même, dit-il, faisait justice d'une contravention à la loi. C'était manque de respect à la maison du Seigneur, que de changer son parvis en une boutique de marchands. En vain le Sanhédrin et les prêtres permettaient ce négoce pour la commodité des sacrifices; le Dieu auquel on sacrifiait pouvait sans doute, quoique caché sous la figure humaine, détruire cette profanation (1042).

L'évangéliste, observe, qu'en disant, *détruisez ce temple*, etc., Jésus parlait de sa résurrection; il est probable qu'en même temps il toucha son propre corps, pour mieux faire sentir le sens de ses paroles.

Que la fuite des marchands ait été miraculeuse ou non, cela est égal; la sévérité de Jésus était juste et cela suffit; nos adversaires la traitent de *fureur;* ce vice n'est que chez eux.

En consultant l'historien Josèphe (1043), on y verra que la construction du temple fut commencée la dix-huitième année du règne d'Hérode; que depuis cette époque jusqu'à la première année de la prédication de Jésus, il y a quarante-six ans; qu'après ce temps l'on y travailla encore pendant trente ans. L'érudition de nos censeurs est fausse à tous égards.

§ VIII.

Entretien de Jésus avec Nicodème.

Selon l'historien critique, Jésus résolut de sortir de Jérusalem sans bruit et même pendant la nuit, dans la crainte d'être puni comme un perturbateur du repos public.

Cela est faux. L'évangéliste après avoir parlé de l'expulsion des marchands, rapporte que, pendant la fête de Pâques, Jésus fit des miracles, et que plusieurs Juifs crurent en lui (1044).

Loin que les suites aient été fâcheuses pour Jésus-Christ, un des principaux Pharisiens, nommé Nicodème, vint le trouver pendant la nuit pour s'instruire. *Maître,* lui dit-il, *nous voyons que Dieu vous a envoyé pour enseigner : un homme ne pourrait faire les miracles que vous faites, si Dieu n'était avec lui* (1045). Nos adversaires n'aiment point cet aveu d'un docteur juif; il fallut tenter de s'en débarrasser.

C'était, dit notre censeur, un pharisien dévot; l'occasion était belle pour Jésus de déclarer sa divinité; il n'en fait rien. Il lui débite un galimatias inintelligible, semblable à celui dont les théologiens étourdissent les auditeurs. Si Nicodème fut persuadé, c'est que la foi dispose les élus à se soumettre aux mystères de la religion, sans attacher aucune idée aux mots qu'ils entendent prononcer. Pour les incrédules, ils ne peuvent comprendre qu'un Dieu venu pour instruire les hommes, ne se soit jamais expliqué clairement; ils concluent qu'il a tendu un piége, non-seulement aux Juifs, mais à tous ceux qui liront l'Evangile (1046).

Réponse. Jésus tient à Nicodème un discours très-intelligible, et déclare nettement sa divinité. Il l'avertit d'abord que personne ne peut entrer dans le royaume de Dieu, s'il ne reçoit une nouvelle naissance par l'eau et le Saint-Esprit. Selon notre critique même, les Juifs étaient dans l'usage de baptiser tous les prosélytes; ils regardaient ce baptême comme une *régénération* propre à faire du baptisé un homme nouveau (1047). Si cela est vrai, la nécessité et les effets du baptême n'étaient pas une énigme pour un docteur juif.

Jésus compare cette naissance spirituelle aux effets du vent dont on entend le bruit sans savoir d'où il vient; ainsi, dit le Sauveur, on voit, dans le baptisé, un changement sensible, dont la cause est invisible. Il ajoute que le témoignage qu'il rend de cette vérité, est digne de foi, puisqu'il est descendu du ciel pour venir l'annoncer aux hommes. Nicodème n'en doutait pas; il avait rendu cet hommage à Jésus, en voyant ses miracles.

Dieu a aimé le monde, continue Jésus, *jusqu'à donner son Fils unique, afin que celui qui croit en lui ne périsse point, mais obtienne la vie éternelle.* Or, le Fils unique de Dieu, qui donne la vie éternelle, n'est certainement pas un pur homme. Voilà donc une déclaration que Jésus fait de sa divinité.

(1041) *Hist. crit.*, c. 5, pag. 87; *Tableau des saints*, tome I, pag. 99; *Examen important*, c. 11; Woolston, disc. 1, pag. 36.
(1042) *Traité sur la tolérance*, c. 14, pag. 149.
(1043) *Antiq. Jud.*, l. xv, c. 11; l. xx, c. 9.

(1044) *Joan.* ii, 1 et suiv.
(1045) *Joan.* iii, 1.
(1046) *Hist. crit.*, c. 5, p. 90.
(1047) *Ibid.*, c. 4, p. 72.

L'historien critique, avec sa bonne foi accoutumée, supprime ces dernières paroles, et conclut que l'Evangile est un piége : où est le piége sinon dans la malice des incrédules?

§ IX.

Conversation avec la Samaritaine.

Pour se rendre dans la Galilée, Jésus passa par la Samarie ; il conversa avec une femme de mauvaise vie, l'instruisit, lui déclara qu'il était le Messie, et plusieurs Samaritains crurent en lui. Beau sujet pour une critique maligne. Dans toute sa vie, disent nos censeurs, Jésus a montré du faible pour le sexe et pour la profession de la Samaritaine. Il la fait jaser, tire adroitement d'elle des éclaircissements sur sa vie passée, lui fait ensuite son histoire, se fait passer pour un prophète ou pour un sorcier. Il vécut pendant deux jours avec ses discipes aux dépens de ces hérétiques, qui furent émerveillés de ses discours sans y comprendre peut-être un mot. Les Samaritains, étant une colonie d'Assyriens, ne peuvent avoir eu la notion ni l'attente d'un Messie. Il est d'ailleurs absurde de faire dire à Jésus : *Vous n'adorerez plus le Père, ni sur la montagne ni dans Jérusalem; vous adorez ce que vous ne connaissez pas.* Les Samaritains croient en Jésus sur la parole d'une courtisane; crédulité dont il n'y a que des Juifs et des Chrétiens qui puissent être susceptibles (1048).

Réponse. Des sarcasmes et des invectives ne prouvent rien; arrêtons-nous aux faits.

Il est faux que la Samaritaine fût une courtisane. Le divorce avait lieu chez les Samaritains comme chez les Juifs, et les uns en abusaient comme les autres; cette femme pouvait donc avoir été répudiée quatre fois, sans mériter pour cela le nom de prostituée. Jésus, qui jugeait que le divorce n'était permis par la loi que pour le cas d'adultère, décidait avec raison que l'homme avec lequel elle vivait n'était pas son vrai mari, parce que le premier engagement qu'elle avait contracté n'avait pas été légitimement rompu. *Quinque viros habuisti*, signifie évidemment, vous avez eu cinq maris.

Il est faux que Jésus ait montré plus de faible pour les femmes déréglées que pour les autres pécheurs; il a eu la même charité pour tous. Il a traité Zachée avec autant de bonté que la femme adultère, et la pécheresse de Naïm; dans les paraboles du bon pasteur et de l'enfant prodigue, il a mis à découvert sa compassion pour tous les pécheurs sans exception. Si Jésus avait usé de rigueur envers ces femmes, les incrédules crieraient à la cruauté. L'Evangile observe que ses disciples furent étonnés de le voir converser avec une femme.

Il est faux que Jésus ait tiré de la Samaritaine aucun éclaircissement sur sa vie passée. Il lui dit qu'elle a vécu successivement avec cinq maris, et que celui avec lequel elle est actuellement n'est point son époux. Une femme ne s'avise point de faire de pareilles confidences à un étranger, à un inconnu, encore moins une Samaritaine à un Juif; l'antipathie était mutuelle entre ces deux peuples.

Il est faux que Jésus et ses disciples aient vécu aux dépens des Samaritains. Les disciples étaient allés acheter des vivres dans la ville. Plus haut, l'auteur les accuse d'avoir pillé l'argent des banquiers du temple; ici il leur reproche d'avoir vécu aux dépens des hérétiques; d'abord il rend hommage à *la tolérance* de Jésus envers les Samaritains, ensuite il le blâme d'avoir demeuré deux jours chez eux.

Il est faux que les Samaritains n'aient eu aucune notion du Messie. Ils avaient les cinq livres de Moïse; nous avons prouvé que le Messie y était annoncé. Depuis cinq cents ans, ils étaient environnés de Juifs, comment auraient-ils pu ignorer les espérances des Juifs? On les connaissait dans tout l'Orient, selon Tacite et Suétone. Une preuve positive, c'est qu'ils se convertirent à la prédication des apôtres, et que Simon le Magicien s'était donné chez eux pour le Messie (1049). Notre censeur, qui n'a des notions exactes de rien, suppose tantôt que les Samaritains adoraient le vrai Dieu, tantôt qu'ils étaient païens et idolâtres (1050).

Le discours de Jésus-Christ n'est absurde que dans le commentaire faux et ridicule du critique. A la vérité, la Samaritaine allègue une fausse tradition, lorsqu'elle dit : *Notre père Jacob nous a donné ce puits*; *nos pères ont adoré sur cette montagne.* Les Samaritains n'étaient point enfants de Jacob, c'était une colonie de Cuthéens; leur temple n'était bâti sur la montagne de Garizim que depuis cinq cents ans; mais Jésus-Christ n'autorise point leur tradition, il la réfute.

Lorsqu'il dit des Samaritains : *Vous adorez ce que vous ne connaissez pas*, cela signifie évidemment, vous adorez un Dieu, duquel vous avez une fausse idée. Quand il ajoute : *L'heure vient à laquelle vous n'adorerez plus le Père sur cette montagne, ni à Jérusalem*, il parle d'un culte public borné à ces deux temples, comme le voulaient les Samaritains et les Juifs, puisqu'il dit ensuite : *Dieu est esprit; il doit être adoré en esprit et en vérité.* Si Dieu est esprit, il est partout : on peut donc lui bâtir des temples et lui rendre un culte public dans tous les lieux du monde, aussi-bien qu'à Garizim et à Jérusalem.

Il est faux que les Samaritains aient cru en Jésus-Christ sur la parole d'une femme ; ils lui disent au contraire : *Nous ne croyons plus sur votre parole ; mais sur ce que nous avons vu et entendu, que cet homme est vraiment le Sauveur du monde* (1051).

Si l'histoire de l'Evangile était fausse, absurde, ridicule, il ne serait pas néces-

(1048) *Hist. crit.*, c. 6, p. 97 et suiv.
(1049) *Act.* VIII, 5.
(1050) *Hist. crit.*, p. 101, 102
(1051) *Joan.* IV, 42.

saire de l'altérer, comme font les incrédules, pour y trouver de quoi blâmer.

§ X.

Pêche miraculeuse des apôtres. — Guérison d'un malade et d'un possédé.

Nous passerons légèrement sur les calomnies et les traits de malignité contre la personne de Jésus-Christ, qui ne sont appuyés d'aucune preuve ; ils ne démontrent que la perversité de nos adversaires ; ses miracles sont le principal objet de notre examen.

Saint Pierre, occupé à la pêche avec ses collègues, dit à son maître, qu'il ont passé toute la nuit sans rien prendre ; Jésus leur ordonne de jeter leur filet, et ils retirent assez de poissons pour remplir deux barques. Jésus, dit notre auteur, fit voir par là qu'il savait plus d'un metier (1052). Cette réflexion, qui ne touche point à la vérité de l'histoire, fait voir que Jésus n'avait pas besoin de subsister aux dépens d'autrui, comme l'en accuse l'historien critique.

Un officier (*regulus*), dont le fils était malade à Capharnaüm, vint trouver Jésus à Cana, et lui dit : *Seigneur, venez guérir mon fils ; partez, je vous prie, avant qu'il expire.* « Mais notre Esculape, qui n'aimait point à opérer sous des yeux trop clairvoyants, se défit de l'importun, de façon à ne point se compromettre en cas qu'il ne réussît pas : *allez*, dit-il à l'officier, *votre fils se porte bien.* Cet homme approchant de chez lui, apprit que la fièvre qui, *peut-être*, était intermittente, avait quitté son fils ; il n'en fallut pas davantage pour crier miracle, et pour convertir toute la famille (1053).

Réponse. Ainsi, par la vertu d'un *peut-être*, l'auteur fera disparaître tous les miracles de l'Evangile. Il y a cependant, dans celui dont nous parlons, une circonstance qu'il ne fallait pas omettre ; c'est que l'officier apprit de ses domestiques que la fièvre avait quitté son fils précisément à la même heure à laquelle Jésus lui avait dit : *Votre fils se porte bien* (1054).

Est-il vrai que cette réponse de Jésus ne le compromettait point ? Si le jeune homme se fût trouvé mort comme le craignait son père, si la fièvre eût continué, si elle n'avait cessé que quelques jours après, la réponse aurait été fausse. Jésus, qui affirme la guérison d'un malade absent, n'était pas moins compromis que s'il avait voulu le guérir sous les yeux de sa famille. L'historien critique suppose d'abord que l'officier était un témoin trop clairvoyant ; ensuite il donne à entendre que cet homme crut en Jésus-Christ sans raison, et comme un imbécile. Toujours des contradictions.

A Capharnaüm, Jésus harangue dans la synagogue un jour de sabbat ; au milieu de sa prédication, on amène un possédé, qui, *peut-être*, de concert avec lui, se mit à crier : *Laissez-nous en paix ; qu'y a-t-il entre toi et nous, Jésus de Nazareth ? Es-tu venu pour nous perdre ! Nous savons que tu es le saint de Dieu.* Jésus, sûr de son fait, s'adressant, non à l'homme, mais au démon qui le possédait : *Tais-toi*, lui dit-il, *et sors de cet homme* Aussitôt le possédé fut guéri.

Les médecins, dit notre auteur, et surtout ceux qui sont au fait des pays orientaux, savent que des maladies, que l'on prenait du temps des Juifs pour des *possessions*, ne sont dues qu'à des dérangements produits dans le cerveau par l'excès de la chaleur (1055). D'autres ont observé que, dans le style ordinaire des Juifs, les mots *démon*, *mauvais esprit*, ne signifiaient rien autre chose qu'une maladie quelconque. C'était l'opinion des anciens, même des philosophes (1056).

Réponse. Nous n'entrerons point dans la question de la réalité des possessions dont il est parlé dans l'Evangile ; cela n'est pas nécessaire. On peut consulter sur ce point les articles *possédés* et *possessions* dans l'Encyclopédie, on verra que l'opinion commune des théologiens est beaucoup mieux fondée que celle des incrédules.

Quand il serait vrai que les possessions n'étaient autre chose qu'une maladie de cerveau, n'était-ce pas toujours un miracle de les guérir par une parole ? L'auteur critique l'a senti ; *peut-être*, dit-il, les possédés agissaient de concert avec Jésus. Par quel motif ? Par quel intérêt ? Jésus était-il assez riche pour soudoyer des gens dans toute la Judée ?

« Quand les possédés auraient été seulement des malades, les miracles de Jésus qui les guérissait, n'en sont que plus grands ; car, que des êtres malfaisants obéissent au commandement de Jésus-Christ, ce n'est pas une chose si miraculeuse que de faire cesser les maladies les plus opiniâtres, les plus rebelles, les plus incurables, en n'employant cependant qu'une simple parole, un signe, un attouchement. Notre Sauveur ne jugeait pas devoir corriger les erreurs des Juifs sur la nature de ces maladies il ne disputait pas, il guérissait (1057).

Nous verrons bientôt que plusieurs de ces possessions n'étaient pas une simple maladie. Notre auteur avoue que quand l'incrédulité viendrait à bout d'enlever à Jésus-Christ les miracles de la guérison des possédés, il lui en reste encore assez (1058).

§ XI.

Belle-mère de saint Pierre guérie. — Témoignage rendu par les démons

Jésus, invité à manger chez Simon Pierre, guérit la belle-mère de cette apôtre, qui avait la fièvre ; il lui prend la main, et la fait lever de son lit si parfaitement guérie,

(1052) *Hist. crit.*, c. 6, pag. 106.
(1053) *Ibid.*, pag. 107.
(1054) *Joan.* IV. 53.
(1055) *Hist. crit.*, c. 6, p. 108.
(1056) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* tome LVI, pag. 67.
(1057) *Encyclop.*, art. *Possédé.*
(1058) *Hist. crit.*, c. 6, pag. 109.

qu'elle se trouve en état de servir les conviés. L'historien critique dit que, *selon toutes les apparences*, tout avait été préparé pour qu'il pût faire ce miracle (1059). Où sont ces apparences? Nous n'en savons rien.

Sur le soir, on amène à Jésus tous les malades et tous les possédés. Il les guérissait, selon saint Matthieu, par des paroles, et suivant saint Luc, en imposant les mains sur chacun d'eux. Fausse remarque. Saint Luc, dit que Jésus guérissait les malades en leur imposant les mains; saint Matthieu rapporte qu'il chassait les démons par sa parole (1060). Il n'y a point là de contradiction.

Les démons sortant des possédés, s'écriaient que Jésus était le Christ fils de Dieu; Jésus leur imposait silence et les menaçait. Là-dessus notre auteur raisonne. Si Jésus voulait que sa qualité de Fils de Dieu fût inconnue au démon, celui-ci est donc plus fort et plus habile que lui, puisqu'il le sait et le publie. Par la malice du démon, Dieu se trouve obligé de livrer son Fils à la mort, sans pouvoir détruire, même par ce sacrifice, la puissance de son ennemi : ainsi le christianisme est un vrai manichéisme. Ou Dieu a voulu que le démon révélât ce mystère, ou il ne l'a pas voulu : s'il l'a voulu, Jésus a tort de s'y opposer. S'il ne l'a pas voulu, le démon peut donc agir contre la volonté divine. Jésus cache avec soin sa qualité, dont la connaissance pouvait seule opérer le salut et le démon la publie contre son propre intérêt. Si Jésus ne voulait pas réellement que le démon la découvrît, pourquoi ne lui imposer silence que quand il a parlé (1061)?

Réponse. Quand nous ne pourrions pas rendre raison des desseins de Dieu et des intentions de Jésus-Christ, les faits seraient-ils moins vrais; toute cette argumentation est en pure perte.

Jésus ne voulait point du témoignage de l'esprit infernal, parce qu'il savait que les Juifs l'accuseraient d'être en collusion avec les démons. Il fallait donc que ce témoignage fût forcé et arraché par le désespoir; il l'était en effet. Ainsi Dieu l'avait réglé, ainsi Jésus-Christ l'a voulu, et ainsi le démon l'a rendu; point de mystère ni de contradiction dans cette conduite. Notre auteur forcé lui-même d'en convenir ajoute que cet aveu était très-important dans la bouche de l'ennemi du salut (1062). Ainsi, cet ennemi de Jésus-Christ et les incrédules se touvent les uns et les autres dans le cas de lui rendre témoignage malgré eux.

J'en demande pardon à ces habiles critiques, mais la comparaison développe très-bien le plan de la Providence. Dieu pouvait absolument empêcher le démon de mettre aucun obstacle à la rédemption du monde; il pourrait encore empêcher les incrédules de blasphémer et d'argumenter, pour séduire les hommes : mais il a permis au démon d'agir, et il permet que les incrédules déraisonnent, parce qu'il faut que la foi des croyants soit combattue et tentée, pour être méritoire. Il n'a pas permis que la malice du démon empêchât l'exécution du mystère de la rédemption; il ne permettra pas non plus que les incrédules viennent à bout d'en arrêter les effets. Les efforts de ces deux espèces d'ennemis, qui de tout temps ont agi de concert, ne servent qu'à faire mieux éclater la puissance divine, la sagesse de Jésus-Christ, la vérité de notre religion, la droiture et le courage de ceux qui la professent. Tout cela nous paraît parfaitement d'accord. De même que Jésus-Christ ne faisait aucun cas du témoignage des mauvais esprits, nous ne faisons aucun fond sur les aveux de nos adversaires; leurs contradictions continuelles décréditent absolument leurs opinions.

Jésus se faisant passer à l'autre bord du lac de Génézareth, s'endort dans la barque; une tempête survient, ses disciples effrayés l'éveillent et lui représentent le danger. Cette action leur attira des reproches sur leur peu de foi, qui donnèrent *peut-être* à la tempête le temps de se calmer. Alors Jésus, d'un ton de maître, commanda à la mer de s'apaiser, et sur-le-champ cet ordre fut exécuté. *Peut-être* aussi que la tempête, dont l'Evangile fait une description pompeuse, se borna à un coup de vent qui s'apaisa de lui-même (1063).

Réponse. Les disciples de Jésus, pêcheurs de profession, étaient assez accoutumés à la navigation pour savoir distinguer un coup de vent d'une tempête. Des *peut-être* en l'air ne signifient rien, sinon, peut-être était-ce là un miracle. Mais si c'en est un, comment s'en tireront les incrédules? Ce n'est pas assez de soupçonner que peut-être le fait n'est pas miraculeux, il faudrait démontrer qu'il ne l'est pas en effet; pour nous, nous ajoutons foi à l'histoire qui nous apprend que c'était un miracle.

§ XII
Démoniaques de Geraza.

Lorsque Jésus fut débarqué sur les terres des Gérazéniens, deux démoniaques furieux coururent à sa rencontre, se prosternèrent devant lui, en s'écriant : *Qu'y a-t-il entre vous et nous, Jésus Fils de Dieu?* Jésus demande à l'Esprit impur quel est son nom; celui-ci répond : *Je m'appelle Légion.* La troupe d'esprits infernaux conjure Jésus de ne point les renvoyer dans l'abîme, mais de leur permettre d'entrer dans un troupeau de deux mille pourceaux qui passaient dans les environs. Jésus l'ayant permis, le troupeau courut se précipiter dans les eaux.

Les incrédules, dit notre auteur, prétendent trouver des erreurs capitales et des signes évidents de fausseté dans cette narra-

(1059) *Ibid.*, pag. 110.
(1060) *Matth.* VIII, 16; *Luc.* IV, 40.
(1061) *Hist. crit.*, pag. 110 et suiv.

(1062) *Ibid.*, pag. 113.
(1063) *Hist. crit.*, c. 6, pag. 116.

tion, qui d'ailleurs ne paraît que ridicule. Saint Matthieu dit qu'il y avait deux possédés; saint Marc et saint Luc prétendent qu'il n'y en avait qu'un seul. Comment les diables, condamnés à des tourments éternels, peuvent-ils en sortir pour s'emparer des habitants de la terre ? On est étonné de voir le diable adresser des prières au Fils de Dieu : il avait donc reçu une grâce surnaturelle pour prier. Un miracle, par lequel Jésus fait du bien à deux possédés aux dépens des possesseurs de deux mille cochons n'est pas conforme aux règles de l'équité. Comment des Juifs, à qui leur loi inspirait de l'horreur pour les cochons, pouvaient-ils en nourrir des troupeaux? On trouve de l'indécence à faire entrer le Fils de Dieu en composition avec des diables, du ridicule à faire entrer ceux-ci dans les cochons, enfin de l'injustice à les faire entrer dans les cochons des autres. Les Gérazéniens, témoins du prétendu miracle, ne croient point à Jésus; ils le prient de s'éloigner de chez eux, et les habitants de la Décapole sont ravis d'admiration sur le simple récit que leur fait le possédé guéri. Communément on trouve dans l'Evangile, qu'être témoin d'un miracle est une raison très-forte pour n'y point croire (1064).

Réponse. Tous ces raisonnements et ces questions au sujet du miracle opéré chez les Gérazéniens, prouvent que les incrédules en sont très-incommodés; mais est-il démontré que le miracle est faux ou impossible?

1° Les possédés de Géraza étaient deux. saint Matthieu le dit; comme l'un était plus tourmenté et plus furieux que l'autre, saint Marc et saint Luc n'ont parlé que de lui; mais ils n'ont pas dit *qu'il n'y en avait qu'un seul*, comme le prétend l'historien critique; il ne vient à bout de trouver là une contradiction qu'en ajoutant au texte ce qui n'y est point. Passer un fait sous silence, ce n'est pas nier; ne rapporter qu'un miracle au lieu de deux, ce n'est pas les rendre douteux.

2° Personne n'a jamais supposé que les démons pussent sortir des enfers pour venir tourmenter les hommes sans la permission de Dieu. Pourquoi l'a-t-il permis? Parce qu'il lui a plu, parce qu'il voulait faire éclater le pouvoir divin de Jésus-Christ, confondre les prétentions des incrédules, démontrer l'impiété du culte rendu par les païens aux esprits impurs.

3° Il faut sans doute une grâce pour prier d'une manière méritoire et utile au salut, mais elle n'est pas nécessaire pour demander un bien temporel ou la délivrance d'un tourment à celui qui peut nous les procurer; les démons n'avaient donc pas besoin de grâce pour faire une pareille demande à Jésus-Christ.

4° Il leur permit de faire du mal aux Gérazéniens, mais il ne leur commanda point; ce peuple le méritait d'ailleurs.

5° Quoiqu'il fût défendu aux Juifs de manger de la chair de pourceau, ils en nourrissaient cependant, aussi bien que des ânes et des chiens qui n'étaient pas moins immondes selon la loi. Juvénal dit (1065) que les Juifs laissent vieillir les pourceaux, parce qu'ils ne les tuent point :

Et vetus indulget senibus clementia porcis.

D'ailleurs Géraza était dans la Décapole, dont la plupart des habitants n'étaient pas juifs. Mais cela est égal. Le pourceau était la victime la plus commune dans les sacrifices des païens; si les Gérazéniens étaient Juifs, ils avaient tort de nourrir des victimes pour les idolâtres; s'ils étaient païens, il fallait les détromper du culte absurde qu'ils rendaient aux mauvais esprits, en leur faisant voir que ces dieux prétendus étaient toujours prêts à faire du mal, même à leurs adorateurs. Ce miracle était encore utile pour prouver aux Juifs que Jésus-Christ n'agissait point par collusion avec les démons, et pour démontrer aux incrédules que les possessions n'étaient pas de simples maladies.

6° Il n'y eut donc ni injustice, ni indécence, ni ridicule dans ce prodige. Il prouve l'existence des démons, le dessein de Jésus-Christ de détruire leur empire, l'absurdité du reproche de magie que l'on fait à Jésus, l'aveuglement des païens, la prévention des Juifs, l'opiniâtreté des incrédules.

7° Les Gérazéniens prient Jésus de sortir de leur pays, parce qu'ils étaient effrayés et sensibles à la perte qu'ils venaient de faire; cela ne prouve point qu'ils aient douté du miracle qu'ils venaient de voir. Autre chose est de voir un miracle, d'en convenir, d'en être frappé ; autre chose est de renoncer aux habitudes et aux erreurs dont on est imbu. Plusieurs incrédules assurent qu'ils ne croiraient pas quand ils verraient des miracles. Lorsque ceux qui en ont vu ont été persuadés, *c'étaient*, dit-on, *des gens très-disposés à croire* (1066); lorsqu'ils y ont résisté, on soutient que le miracle leur a paru faux; rien ne peut satisfaire des disputeurs entêtés.

§ XIII.

Guérison d'un paralytique descendu par le toit

En voici un nouvel exemple. Jésus, de retour à Capharnaüm, enseignait le peuple; il eut pour auditeurs des pharisiens et des docteurs de la loi, venus de la Galilée, de la Judée et de Jérusalem. On apporta un paralytique pour qu'il obtînt sa guérison; quatre hommes qui en étaient chargés, ne pouvant percer la foule, le transportèrent sur le toit de la maison, et par une ouverture le descendirent dans la chambre où était Jésus. Touché de leur confiance, il dit

(1064) *Hist. crit.*, c. 7, pag 117; *Tableau des saints*, t. I, p. 100; Woolston, disc. 1, p. 46.

(1065) Sat. 6, 160. V. *Réponses crit.*, t. I, p. 309.
(1066) *Hist. crit.*, c. 7, pag 125.

au malade : *Mon fils, vos péchés vous sont remis.* Les scribes dirent en eux-mêmes : *Cet homme blasphème ; qui peut remettre les péchés, sinon Dieu seul?* Jésus, instruit de leurs pensées, leur adresse ces paroles : Lequel est le plus difficile de dire à ce paralytique : *Vos péchés vous sont remis*, ou de lui dire : *Levez-vous et marchez?* Pour vous faire voir que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés : *Je vous le commande*, dit-il au paralytique, *levez-vous, emportez votre lit et retournez chez vous.* Le malade se leva, emporta son lit, et s'en retourna en bénissant Dieu (1067).

Qu'oppose l'historien critique à ce miracle? Les docteurs, dit-il, ne furent pas convertis; il y eut donc des circonstances qui leur rendirent le miracle suspect. Saint Matthieu dit simplement que l'on présenta un paralytique à Jésus, sans parler de la circonstance du toit découvert. Cette opération suppose que les porteurs ont pu fendre la presse, grimper avec le malade sur le toit, y faire une ouverture; tout cela est impossible. Les toits des Orientaux sont en plate-forme, et non couverts de tuiles. Il est donc vraisemblable que les choses étaient arrangées d'avance; que l'on fit descendre par une trappe un prétendu paralytique, instruit du rôle qu'il devait jouer; que les docteurs s'en aperçurent, n'osèrent contredire une foule de fanatiques imbéciles, mais n'en crurent pas davantage au miracle dont ils avaient été témoins (1068).

Réponse. L'auteur a dit plus d'une fois que Jésus n'osait faire ses miracles en présence de gens éclairés; qu'il avait soin de ne prendre pour témoins que des ignorants et des imbéciles : voici la preuve du contraire ; voyons si des vraisemblances prétendues peuvent la détruire.

1° Où est-il dit que les docteurs ne crurent point au miracle? L'Evangile dit au contraire, que tous les spectateurs furent saisis d'admiration en glorifièrent Dieu; il n'excepte personne (1069).

2° Saint Mathieu ne parle point de la manière dont le paralytique fut présenté à Jésus; mais il ne dit rien non plus qui y soit contraire ; passer sous silence une circonstance, ce n'est pas la nier. Si tous les évangélistes racontaient les mêmes faits sans aucune variété, on dirait qu'ils se sont copiés, que le témoignage des quatre se réduit à un seul.

3° Est-il probable que saint Luc et saint Marc n'aient pas su comment les toits des Orientaux étaient bâtis, et qu'ils aient fait une narration dont tout le monde pouvait sentir l'absurdité à la simple lecture? L'Evangile même nous apprend que les toits étaient des lieux d'assemblée, puisque Jésus dit à ses disciple : *Ce que je vous ai dit en secret, prêchez-le sur les toits* (1070). Ils sont encore aujourd'hui de même; il y a un escalier intérieur, et une trappe au-dessus pour y monter, et souvent un escalier extérieur, opposé à la porte d'entrée. Les porteurs du paralytique ne pouvant percer la foule assemblée à la porte, gagnèrent l'escalier extérieur, portèrent le malade sur le toit, le descendirent par la trappe et par les degrés intérieurs : où est l'impossibilité?

Mais saint Luc dit qu'on le descendit au travers des tuiles. Nos savants critiques ignorent que κέραμον signifie non-seulement des tuiles, mais des briques et du mortier ; que les toits plats des Orientaux sont faits de briques et de mastic (1071). L'évangéliste ne dit point que l'on ait fait une brèche dans le toit.

4° Pour préparer une fraude, il eût fallu un complot entre Jésus, le paralytique, les porteurs et les propriétaires de la maison. L'on savait à Capharnaüm si cet homme avait été jusque-là paralytique ou non; il était de la ville même, puisqu'il remporta son grabat chez lui. Il aurait donc fallu que toute la ville fût complice de l'imposture : quel en eût été l'intérêt et le motif?

§ XIV

Fille de Jaïre ressuscitée.

Un des chefs de la Synagogue, nommé Jaïre, vient trouver Jésus, se jeta à ses pieds, et lui dit : Ma fille est malade à l'extrémité, venez la toucher de vos mains et la guérir. Pendant que Jésus y allait un des domestiques de Jaïre vient lui dire : Votre fille est mort, n'importunez plus cet homme. Ne craignez rien, répond Jésus au père, croyez seulement, elle sera guérie. En entrant dans la maison, il trouve une troupe de gens plongés dans le deuil : Ne pleurez point, leur dit-il, cette fille n'est point morte, elle dort. On se moqua de lui, parce qu'on savait que la malade était expirée. Jésus lui prenant la main, cria : Fille, levez-vous ; elle ressuscita, se leva sur-le-champ, et marcha : Jésus lui fit donner à manger.

Sur ce miracle, voici les observations de Woolston, toujours copié par l'historien critique. Cette fille était morte, selon saint Mathieu ; elle n'était que bien malade, selon saint Marc et saint Luc; Jésus soutient lui-même qu'elle n'est qu'endormie : on sait que les jeunes personnes sont souvent sujettes à des syncopes. Selon toute apparence, Jésus avait appris du père et de la mère l'état de cet enfant ; il était bien sûr de la faire revenir, si elle n'était que pâmée : s'il l'eût trouvée morte en effet, il y a tout lieu de croire qu'il se serait borné à dire qu'on l'avait appelé trop tard. Jésus écarta la foule il ne veut pour témoin que le père, la mère et trois de ses disciples : il craignait donc d'être observé de trop près. Il défend au père et à la mère de publier ce qui s'est passé; il sentait donc bien lui-même que ce miracle était fort suspect ; il semble prouver que Jésus avait pris en

(1067) *Matth.* IX; *Marc.* II; *Luc.* V.
(1068) *Hist. crit.*, c. 7, p. 124; Woolston, disc. 1, pag. 72; disc. 4, p 53.
(1069) *Luc.* V, 26.
(1070) *Matth.* X, 27.
(1071) V. Hésychius, au mot *Kéramos.*

Egypte quelque teinture de médecine (1072).

Réponse. Fausseté et mauvaise foi. Saint Marc et saint Luc rapportent, comme saint Mathieu, que les domestiques vinrent dire à Jaïre que sa fille était morte (1073). Tous les trois ajoutent, que quand Jésus dit : *Elle n'est point morte, elle dort*, les assistants se moquèrent de lui, bien convaincus, dit saint Luc, qu'elle était véritablement morte. La différence est sensible entre une syncope qui survient tout-à-coup, et l'état d'une malade qui languit, s'affaiblit peu-à-peu, se trouve à l'agonie, expire enfin.

2° Il est faux que Jésus ait interrogé le père et la mère; il demande à Jaïre la foi. ou la confiance à son pouvoir; rien de plus. Il était environné de peuple et d'auditeurs curieux. Si Jésus avait voulu tromper, il n'aurait pas affecté de dire : Cette fille n'est point morte, elle dort.

3° L'historien critique dit que Jésus *entra tout seul* pour ressusciter la fille (1074); cela est faux, il y avait cinq témoins; Jaïre, chef d'une synagague, n'était ni un ignorant stupide, ni un partisan de Jésus. Lorsque Jésus opère ses miracles devant le peuple, nos censeurs disent qu'il veut pour témoins des fanatiques imbéciles; s'il écarte la foule, ils objectent le petit nombre des spectateurs.

3° Selon le même auteur, Jésus ne voulut point que ce miracle fût publié, de peur d'exciter de plus en plus l'indignation des Juifs de Jérusalem. Que Jésus ait exigé le silence par ce motif, ou par modestie, ou pour d'autres raisons, cela est égal : le miracle n'est ni moins constaté ni moins évident. Une fille malade, réduite à l'agonie, expirée à la vue de plusieurs témoins, ne peut dans un instant se ranimer, se lever, marcher, être en état de prendre de la nourriture.

4° Le critique suppose ailleurs que le voyage de Jésus en Egypte est une fable imaginée par saint Matthieu; il s'en sert ici pour jeter du doute sur un miracle; nous avons vu que Jésus en revint dans sa première enfance. Le médecin le plus habile ne peut, dans un moment, faire passer un malade de l'état d'agonie à celui d'une santé parfaite.

§ XV.

L'hémorrhoïsse, deux aveugles et un possédé guéris.

Pendant que Jésus, environné de peuple, allait chez Jaïre, une femme affligée depuis douze ans d'une perte de sang s'approcha de lui, persuadée que, si elle pouvait toucher le bord de sa robe, elle serait guérie; à peine eut-elle satisfait son désir, qu'elle fut délivrée de sa maladie. L'Evangile dit à ce sujet que Jésus-Christ sentit qu'il était sorti de lui une vertu miraculeuse. L'historien critique a saisi cette expression pour tourner le miracle en ridicule; il s'égaye sur cette transpiration divine qui guérissait tous ceux qui se trouvaient dans son atmosphère; il ajoute que vraisemblablement les spectateurs n'avaient pas plus vérifié la maladie que la guérison (1075).

Réponse. Il est vrai qu'il n'y eut aucune enquête pour vérifier si la maladie durait depuis douze ans, si tous les remèdes avaient été inutiles, si elle était naturellement incurable; on ne fit comparaître ni les médecins qui l'avaient traitée, ni les témoins des accidents arrivés à la malade; il n'y eut aucun procès-verbal dressé par-devant les magistrats. D'habiles médecins, tels que Mercurialis, Ader Bartholin, Freind, Harle, Fienus jugent sur la narration de saint Luc, que la maladie était incurable (1076); à plus forte raison ne pouvait-elle être guérie par le simple attouchement de la robe de Jésus.

Pomponace et Woolston soutiennent que cette femme fut guérie par la force de l'imagination (1077). Les médecins qui prescrivent des remèdes sont donc des fourbes; ils devraient se borner à échauffer l'imagination des malades. Nos graves auteurs allèguent pour preuve que Jésus ne guérissait que ceux qui avaient la foi. Mais avoir la foi ou la confiance au pouvoir de Jésus et avoir l'imagination exaltée, ce n'est pas la même chose. Les incrédules, à force d'électriser la leur, opèreront peut-être un jour des miracles.

Saint Matthieu rapporte que Jésus guérit des aveugles en leur touchant les yeux, et après avoir exigé d'eux la foi à son pouvoir (1078). On ne sait, dit l'historien critique, comment concilier la foi de ces deux aveugles avec leur désobéissance; Jésus leur défend de publier ce miracle, et ils le divulguent partout. Mais leur joie, leur admiration, leur reconnaissance prouvent-elles qu'ils n'eurent aucune foi au pouvoir de leur médecin?

Selon lui, le silence des spectateurs n'est pas moins étonnant que l'indiscrétion des deux aveugles. Ainsi se peignent nos adversaires. Lorsque le peuple crie miracle, c'était, disent-ils, une troupe de fanatiques imbéciles; lorsqu'il ne dit rien, ce silence leur paraît étonnant. Que les témoins parlent ou se taisent, ils ont toujours tort. Mais qu'importe cette circonstance à la réalité des miracles ?

Un possédé muet fut amené, Jésus chassa le démon et le muet se mit à parler (1079). A la vue de ce miracle, le peuple fut dans le ravissement à son ordinaire; les pharisiens et les docteurs accusèrent Jésus de faire ses conjurations au nom du démon; ils lui reprochaient de chasser le diable par le diable. C'était, dit l'historien critique, tomber en contradiction; mais elle ne prouve pas la divinité de Jésus, elle prouve seulement que les Juifs étaient capables de dérai-

(1072) Woolston, disc. 5, p. 106; *Hist. crit.*, c. 7, pag. 134.
(1073) *Marc.* v, 35; *Luc.* ix, 49; *Matth.* ix, 18
(1074) *Hist. crit.*, cap. 7, pag. 135.
(1075) *Ibid.*, pag. 134.

(1076) V. l'*Apologie des miracles de J.-C.*, par l'évêque de S. David, tome I, c. 5, p. 245.
(1077) Woolston, disc. 2, pag. 104.
(1078) *Matth.* ix, 27.
(1079) *Ibid.* ix, 32.

sonner et de se contredire, comme font tous les hommes superstitieux et crédules.

Réponse. L'auteur devait dire plutôt, *comme font tous les incrédules;* car enfin ce n'est pas par crédulité que les Juifs attribuaient au démon des guérisons dont ils ne pouvaient contester la réalité. Lui-même a souvent accusé Jésus de craindre la présence de témoins trop clairvoyants; à présent il reproche aux docteurs juifs, témoins des miracles, et qui en méconnaissaient la cause, d'avoir été superstitieux et crédules; Jésus ne devait donc pas redouter leurs regards. Il dit que les malades guéris étaient des gens apostés; pourquoi donc les docteurs n'ont-ils pas mis au jour les fraudes dont Jésus s'était servi? Leur contradiction ne prouvait pas sans doute la divinité de Jésus; mais des miracles opérés directement pour la prouver sont-ils sans conséquence? Voilà la question. Il ajoute que les théologiens, en prouvant la fausseté des miracles de Pythagore, d'Appollonius et du diacre Pâris, ont démontré en même temps la fausseté de ceux de Jésus (1080). Pourquoi donc ne fait-il aucun usage de leurs arguments? Les miracles de Pythagore et d'Appollonius n'ont été attestés par aucun témoin oculaire, n'ont produit aucun effet, n'avaient point de but, point de dessein marqué, n'ont converti personne. Ceux de Jésus-Christ ont tous les caractères directement opposés. Quant à ceux du diacre Pâris, nous en avons fait voir l'illusion dans un autre ouvrage (1081).

A quoi se réduisent les objections de ce critique contre ceux de Jésus-Christ? A des conjectures frivoles, à des falsifications de l'histoire, à des réflexions absolument étrangères à la vérité des faits.

ARTICLE V.

Seconde année de la prédication de Jésus-Christ.

§ I.

Les Juifs n'ont point soupçonné de fourberie de la part de Jésus-Christ.

Les miracles opérés par Jésus-Christ depuis son baptême, et pendant la première année de sa prédication, étaient assez multipliés et assez éclatants pour convaincre les Juifs de sa mission divine et de sa qualité de Messie. Aucun des anciens prophètes n'en avait fait de semblables; souvent les docteurs et les principaux de la nation en avaient été témoins; le bruit en était répandu dans toute la Judée. S'ils y avaient aperçu de la fourberie et de l'imposture, ils avaient l'autorité en main, et tous les moyens nécessaires pour démontrer la fraude et détromper le peuple. Nous ne voyons, ni dans l'histoire évangélique, ni dans les écrits des Juifs, ni dans les ouvrages des anciens ennemis du christianisme, qu'ils aient fait aucune tentative pour en venir à bout. Il faut donc que l'évidence invincible des faits et une conviction forcée leur en ait ôté le dessein.

On dira que les Juifs l'ont peut-être fait, mais que les évangelistes n'ont eu garde de nous en informer. Fausse conjecture. Les évangelistes ont rapporté sans crainte tous les reproches que les Juifs ont faits à Jésus: si les miracles avaient été accusés d'imposture cette calomnie n'eût été ni plus déshonorante ni mieux prouvée que celles dont l'Evangile fait mention. Celse, qui fait parler les Juifs, qui ne ménage ni Jésus ni ses disciples, aurait tiré avantage de l'opinion des premiers sur la fausseté des miracles; il ne se fût pas contenté d'accuser Jésus de magie et d'un commerce avec les démons, comme avaient fait les Juifs; il lui aurait reproché d'avoir guéri des maladies feintes ressuscité des hommes qui n'étaient pas morts, fait commerce de mensonge et de fourberie avec les vagabonds et les malfaiteurs de la Judée et de la Galilée; il aurait parlé comme les incrédules modernes.

Les Juifs, disent ces derniers, n'ont point cru à la mission de Jésus; donc ils ont été persuadés que ses miracles étaient apparents et non réels; que c'étaient des prestiges arrangés d'avance avec les prétendus miraculés. S'ils les avaient crus réels, il n'est pas probable qu'ils les eussent rejetés sur des prétextes aussi frivoles que ceux dont l'Evangile fait mention et qu'ils eussent méconnu un prophète revêtu d'un pouvoir évidemment surnaturel. Ou les évangelistes ont dissimulé le vrai point de la contestation: ou la fausseté des miracles était si évidente qu'il n'était pas besoin de la constater par aucune information.

Mais, s'il n'était pas besoin de la constater il était du moins nécessaire de détromper le peuple, qui se laissait séduire par ces prestiges. Pourquoi recourir à la magie, afin de décréditer des tours dans lesquels il n'y avait, selon nos adversaires, qu'un peu de souplesse et de collusion? Une seule fourberie mise au grand jour, aurait fait tomber tous les autres: il n'aurait pas été nécessaire de faire mourir Jésus pour arrêter le cours de ses succès.

L'équité de nos censeurs est admirable. Ils trouvent plus simple d'accuser d'imposture Jésus, ses disciples, tous ceux qui ont cru en lui pendant sa vie, que d'avouer que les Juifs ont pu mal raisonner. Mais ils raisonnent encore aujourd'hui de même. Dans la seconde partie de notre ouvrage, nous avons vu le Juif Orobio, très-instruit de la façon de penser de ses pères, ne point contester la réalité des miracles de Jésus. Il soutient que les miracles ne sont point la preuve qui devait décider de la mission du Messie, parce qu'un faux prophète peut faire des miracles. Il prétend que les Juifs n'ont point dû reconnaître Jésus pour envoyé de Dieu, dès qu'il n'accomplissait pas les prophéties de la manière dont la nation les entendait; qu'il voulait abroger la loi, ou l'expliquer dans un sens figuré, qu'il prêchait une autre doctrine que celle de

(1080) *Hist. crit.*, c. 7, p. 159.

(1081) *Certit. des preuves du christian.*, c. 6, § 5.

Moïse; qu'il se donnait pour un Dieu. Il oppose donc à la mission de Jésus les mêmes exceptions que nos évangélistes mettent dans la bouche des anciens Juifs, et que Celse a renouvelées par l'organe du Juif qu'il fait parler.

Selon l'historien critique (1081*) les habitants de Jérusalem, plus éclairés et moins crédules que ceux de la campagne, montrent un endurcissement incroyable, malgré tous les miracles et les raisonnements de Jésus, ils ne pensent qu'aux moyens de le punir comme un jongleur, un charlatan, un imposteur dangereux.

Cela est faux ; Jésus eut des partisans et des prosélytes à Jérusalem aussi bien que parmi les gens de la campagne ; il fit dans cette ville les plus éclatants de ses miracles, la guérison du paralytique de trente-huit ans, et celle de l'aveugle né ; la résurrection de Lazare fut opérée à Bethanie, aux portes mêmes de Jérusalem. Les chefs de la nation résolurent de le punir comme un faux prophète, un faux Messie, un blasphémateur qui s'attribuait la divinité, mais non comme un jongleur, un fourbe, un charlatan ; jamais ils ne lui ont reproché ce crime, puisqu'ils étaient persuadés, comme le sont encore les rabbins, qu'un faux prophète pouvait faire des miracles.

Notre censeur lui-même l'avoue indirectement. Ils lui reprochèrent, dit-il, de violer la loi ; ils regardèrent cette violation comme une preuve d'hérésie, il ne leur vint point en tête qu'un Dieu pouvait se mettre au-dessus des règles ordinaires, et fouler aux pieds ce qu'ils étaient accoutumés à regarder comme sacré et agréable à Dieu. Voilà donc la vraie cause de l'incrédulité des Juifs, reconnue par l'auteur même, qui veut en forger une autre.

Reprenons la suite des miracles du Sauveur et du commentaire de notre historien.

§ II.

Piscine Probatique; guérison d'un paralytique de trente-huit ans.

Il y avait à Jérusalem une fontaine ou piscine, fameuse par ses propriétés, dont cependant aucun historien n'a parlé, à l'exception de saint Jean l'évangéliste. Dieu avait donné à cette eau la vertu de guérir tous les maux ; mais ce miracle ne se faisait qu'en faveur du premier qui pouvait s'y plonger après qu'un ange l'avait troublée. Le magistrat de Jérusalem, qui vraisemblablement ignorait cette merveille n'avait établi aucun ordre dans ce lieu ; le plus fort ou le plus agile des malades, celui qui était le mieux servi par ses amis, s'y plongeait le premier, et recevait, à l'exclusion des autres, la guérison de ses maux.

Jésus rencontra parmi eux un paralytique perclus depuis trente-huit ans, et lui demanda s'il voulait être guéri. *Oui, Seigneur*, répond le malade ; *mais je n'ai personne pour me jeter dans l'eau lorsqu'elle est troublée. Levez-vous*, reprend Jésus ; *emportez votre lit et marchez.* Ce malheureux, dit notre auteur, *peut-être* semblable aux mendiants qui feignent des maux qu'ils n'ont pas, et qui pouvait être gagné par quelque bagatelle, prit son grabat sur l'ordre de Jésus, et s'en alla.

Mais chez les Juifs, on ne déménageait point le jour du sabbat ; les gens de loi furent scandalisés de cette action du paralytique, et de l'ordre que Jésus lui avait donné ; à l'instant ils formèrent le dessein de faire mourir le Christ, comme violateur du Sabbat.

Cependant, continue le critique, il n'est pas vraisemblable que ce fût la vraie cause de la colère des Juifs ; quelque scrupuleux qu'on les suppose, il n'est pas à présumer qu'ils aient refusé leurs soins aux malades les jours de Sabbat : il est plus probable qu'ils ne regardaient les miracles du Sauveur que comme des prestiges, des impostures, des tours d'adresse, et lui-même comme un fourbe qui pouvait exciter du trouble (1082).

Réponse. Nous convenons que saint Jean est le seul auteur qui ait parlé de la piscine de Jérusalem, et de sa vertu miraculeuse. Supposons pour un moment que ce fût une croyance populaire mal fondée, que saint Jean l'ait rapportée sans la garantir, toute la question est de savoir si le paralytique fut véritablement guéri, et quelle fut la vraie cause de l'indignation des Juifs.

1° C'était *peut-être* un mendiant fourbe, gagné par quelque bagatelle : mais un mendiant accoutumé depuis trente-huit ans à la fainéantise et à l'aumône, n'est pas disposé à quitter son métier pour une bagatelle. Celui dont parle saint Jean devait être connu ; s'il n'était pas malade, il était aisé de s'en convaincre et d'en faire le reproche à Jésus, au lieu de faire un crime au malade du transport de son lit.

2° Selon l'évangéliste, la violation du Sabbat n'était point la seule cause de la colère des Juifs. *Ils cherchaient*, dit-il, *à faire mourir Jésus, non-seulement parce qu'il violait le Sabbat, mais parce qu'il disait que Dieu était son Père, et se faisait égal à Dieu* (1083).

Les Juifs sans doute ne refusaient pas leurs soins aux malades le jour du Sabbat ; ils soignaient même les animaux ; Jésus leur fait sentir, par cette conduite même, l'absurdité de leur reproche. Il ne faut pas se servir, pour les justifier, d'un des arguments dont Jésus se sert pour les confondre.

§ III

Réponse de Jésus aux Juifs sur le Sabbat.

Cependant nos critiques jugent, comme les Juifs, que Jésus se justifia très-mal par un discours énigmatique ; les Juifs trouvèrent son sermon décousu, contradictoire, blasphématoire, et en furent scandalisés. En

(1081*) *Hist. crit. de J. C.*, c. 8, p. 141.
(1082) *Ibid.*, p. 143 ; WOOLSTON, disc. 2, pag. 155 ; disc. 1, p. 216 ; *Réflex. import.*, pag. 192.
(1083) *Joan.* v, 18.

effet, ce discours est très-mal rendu dans l'*Histoire critique*; mais il n'est pas tel dans saint Jean; en voici la substance:

« Dieu mon Père ne cesse pas de travailler (pour les hommes le jour du Sabbat; il n'interrompt point le gouvernement du monde); son Fils doit l'imiter: c'est ce que je fais.... Il vous montrera encore dans ma personne des œuvres plus admirables; je ressusciterai les morts comme il les ressuscite lui-même, et je jugerai les hommes, parce qu'il m'a donné ce pouvoir; je ne fais rien par ma propre volonté, mais par la sienne.... Jean-Baptiste vous a rendu témoignage de moi, à peine y avez-vous fait attention. Les œuvres que je fais au nom de mon Père, sont un témoignage encore plus fort; c'est mon Père même qui me le rend.... Consultez vos Ecritures, vous y verrez ce même témoignage. Ce n'est pas moi qui vous accuserai devant mon Père, ce sera Moïse; il a parlé de moi dans ses écrits, mais vous n'ajoutez foi ni à ses paroles, ni aux miennes (1084). »

Pour savoir si Jésus était répréhensible ou non, il fallait vérifier si ses miracles étaient divins et surnaturels; Jésus soutient qu'ils le sont, que Dieu lui-même les opère par le ministère de son Fils; les Juifs n'y opposent rien. S'ils se fâchent parce que ce discours leur parut *blasphématoire*, ce ne fut donc pas parce que le miracle leur parut faux.

Selon nos adversaires, Jésus renvoya les Juifs à la fin du monde, à la résurrection générale, au jugement dernier, pour les effrayer; ce n'est point là-dessus que Jésus raisonne. Ils prétendent que la vraie question était de savoir si les miracles qu'il alléguait n'étaient pas des fourberies; jamais les Juifs n'ont émis cette question. Ils disent que la conduite de Jésus était fort différente de celle de Jean-Baptiste; mais il s'agissait du témoignage de celui-ci, et non de sa conduite. Ils ajoutent que Jésus attaquait la mission de Moïse en disant aux Juifs: *Vous n'avez jamais entendu la voix de mon Père;* mais ces Juifs auxquels Jésus parlait avaient-ils été présents lorsque Dieu donna sa loi sur le mont Sinaï? Ils disent enfin que Jésus n'expliqua point clairement *sa filiation.* Il l'expliqua si clairement que les Juifs le comprirent, conclurent qu'*il se faisait égal à Dieu,* et qu'il *blasphémait.* Pour cette fois, nos adversaires l'emportent en absurdité sur les Juifs.

Jésus s'est encore justifié au sujet du Sabbat par d'autres raisons.

§ IV.

Apôtres justifiés de vol et de violation du repos.

Un jour de Sabbat, ses disciples traversèrent les moissons; ils cueillirent des épis, les froissèrent et les mangèrent. Nouveau scandale pour les Juifs et pour les incrédules. Les premiers disent à Jésus que cela n'est pas permis un jour de Sabbat; les seconds soutiennent que c'était un vol inexcusable; que l'apologie qu'en fait Jésus est une très-mauvaise leçon.

Commençons par examiner le vol. Voici la loi de Moïse. *Si vous entrez dans la vigne de votre prochain, vous pourrez manger du raisin tant que vous voudrez, mais vous n'en emporterez point avec vous. Si vous entrez dans ses moissons, il vous sera permis de broyer des épis et de les manger, mais vous n'en couperez point avec la faux* (1085). Les Juifs ne pouvaient donc taxer de vol l'action des apôtres.

Quant à la violation du Sabbat: *N'avez-vous pas lu,* dit Jésus aux Juifs, *ce que fit David avec ses gens lorsqu'il eut faim? Il entra dans le temple sous le grand prêtre Abiathar; il leur fit manger les pains d'offrande, dont il n'était permis qu'aux prêtres de manger. Les jours de Sabbat, les prêtres remplissent leurs fonctions dans le temple sans violer la sainteté de la fête; or il y a ici quelqu'un plus grand que le temple. Si vous aviez fait attention à ces paroles: Je veux la miséricorde plutôt que le sacrifice, vous n'eussiez pas condamné des innocents. Le Sabbat est fait pour l'homme, et non l'homme pour le Sabbat; sachez que le Fils de l'homme est maître du Sabbat* (1086).

L'esprit judaïque des incrédules trouve encore ici de quoi blâmer. L'action de David, disent-ils, est arrivée sous Achimélech, et non sous Abiathar. Jésus fait une comparaison indécente entre les fonctions du sacerdoce et le vol commis par ses disciples. En insinuant que *tout appartient aux justes,* il a autorisé toutes les usurpations du clergé (1087).

Réponse. Savantes observations, fort utiles pour prouver que les miracles de Jésus étaient des prestiges! 1.° Abiathar, fils d'Achimélech, exerçait le sacerdoce conjointement avec son père, comme avaient fait Eléazar et Ithamar sous Aaron, Ophni et Phinées sous Héli; il lui succéda immédiatement à l'époque même dont nous parlons. Saint Marc l'a cité plutôt que son père, parce qu'il exerça la charge de grand prêtre pendant tout le règne de David; au lieu qu'il n'est fait mention d'Achimélech qu'à cette occasion. D'ailleurs Abiathar avait un fils, nommé aussi Achimélech, prêtre comme son père et son aïeul; il était bon de prévenir la confusion des noms et des personnages (1088).

2° Jésus ne fait point de comparaison entre les fonctions des prêtres et l'action de ses disciples; il se borne à prouver, par un fait journalier, que *nécessité n'a point de loi,* et que toute loi positive souffre des exceptions.

3° Il ne dit point que tout appartient aux

(1084) *Joan.* v, 18.
(1085) *Deut* xxiii, 24 et 25.
(1086) *Matth.* xii; *Marc.* ii; *Luc.* vi.
(1087) *Hist. crit.*, c. 8, p. 152; *Munimen fidei,* iie part., c. 28
(1088) *II Reg.* viii, 17; *I Paral.* xviii, 16; xxiv 6,31.

justes; mais il soutient que ses disciples sont innocents, puisqu'ils n'ont fait que ce que la loi de Moïse permettait, et ce que la nécessité exigeait. Quant aux prétendues usurpations du clergé, vous verrons ailleurs les motifs qui inspirent ce langage aux incrédules.

§ V.

Guérison d'une main desséchée le jour du Sabbat.

Un autre jour de Sabbat, Jésus enseignait dans la synagogue; les scribes et les pharisiens y étaient venus pour voir s'il ferait des guérisons. Jésus fit placer au milieu de l'assemblée un homme qui avait la main droite desséchée, et adressant la parole à ses observateurs: *Est-il permis*, leur dit-il, ***de faire du bien le jour du sabbat, ou de faire du mal, de conserver la vie à un homme ou de la lui ôter? Si l'un de vous trouvait une de ses brebis tombée dans un fossé le jour du Sabbat, ne l'en tirerait-il pas? Un homme, sans doute, vaut mieux qu'une brebis, et il est permis de faire du bien le jour du Sabbat..... Etendez la main, dit-il au malade. Il l'étendit, elle se trouva aussi saine que l'autre.*** Les pharisiens, confondus et furieux, allèrent consulter les officiers d'Hérode sur les moyens de perdre Jésus (1089).

Nos critiques, non moins judicieux, ne sont pas satisfaits. Ce malade, disent-ils, était peut-être aposté pour jouer cette scène dans la synagogue (1090).

Aposté ou non, il est aisé de distinguer une main desséchée d'une main saine et charnue: la première ne devient point semblable à l'autre dans un instant, et en vertu d'une seule parole.

La question de Jésus, ajoutent-ils, était déplacée: suivant toute apparence, il n'était défendu, les jours de Sabbat, que de faire des œuvres serviles, et non des œuvres de charité absolument nécessaires; mais la logique n'était pas la science la mieux connue des Juifs.

Réponse. Elle est encore moins connue des incrédules. L'historien critique avoue que Jésus conclut *très-justement* qu'il était permis de faire du bien les jours de Sabbat. S'il conclut justement, sa logique n'était donc pas fausse. L'auteur dit, dans une note, que les esséniens s'abstenaient, le jour du Sabbat, *de satisfaire aux besoins les plus pressants de la vie.* Ils s'interdisaient donc quelque chose de plus que les œuvres serviles; la question de Jésus n'était donc pas déplacée. Voilà comme nos docteurs corrigent la logique de Jésus.

C'est à tort disent-ils, qu'on lui applique cette prophétie: *Il ne disputera point, ne criera point, on n'entendra point sa voix dans les rues* (1091); elle fut souvent démentie par les disputes continuelles de Jésus avec les docteurs, par le vacarme qu'il fit souvent dans le temple, dans les rues de Jérusalem, et dans les synagogues des environs.

Réponse. Jésus n'a pas cherché les disputes: lorsque ses ennemis venaient lui faire des réponses captieuses, et lui tendre des piéges, il était forcé de se défendre; nous ne lisons point qu'il ait disputé dans les rues. Lorsqu'il chassa les vendeurs du temple, il fit ce qu'il avait droit de faire.

Le dernier reproche de nos censeurs, c'est qu'au lieu de faire tant de miracles, il fallait convertir les Juifs: le diable est le seul qui ait confessé la divinité de Jésus (1092).

Réponse. Donc le diable est moins obstiné que les Juifs et leurs imitateurs; voilà tout ce qui s'ensuit. Ou Jésus a fait des miracles, ou il n'en a pas fait. Dans le premier cas, il n'a pas tort; ce sont ses ennemis anciens et modernes. Dans le second il faut nous apprendre pourquoi le diable a confessé sa divinité, pourquoi les Juifs n'ont point nié les miracles, pourquoi Jésus est venu à bout de convertir le monde.

Grand argument de nos adversaires! Les Juifs ont été aussi incrédules, aussi opiniâtres, aussi mauvais logiciens que nous; donc Jésus n'a point fait de miracles. Selon nous, ses miracles étaient des fourberies; donc les témoins oculaires en ont jugé comme nous, quoiqu'ils témoignent le contraire.

Ce délire continuel doit causer sans doute beaucoup d'ennui au lecteur; mais il faut le dévorer jusqu'à la fin, pour que l'on ne nous accuse pas de supprimer les objections, et pour que l'on juge de la solidité des titres sur lesquels se fonde l'orgueil de nos adversaires.

L'auteur de l'*Histoire critique* entre ici dans l'examen de la morale de Jésus-Christ, des leçons qu'il a données à ses apôtres, de la doctrine qu'il a prêchée, de la conduite qu'il a suivie; nous ne traiterons cette question qu'après avoir achevé ce qui regarde ses miracles.

§ VI

Guérison d'un lépreux et du serviteur d'un centurion; résurrection du fils de la veuve de Naïm.

Jésus à l'entrée d'une ville de Galilée, fut rencontré par un lépreux, qui se prosterna devant lui, et le pria de le guérir. *Je le veux*, répondit le Seigneur, *soyez guéri;* ne le dites à personne: mais allez vous montrer aux prêtres, faites l'offrande ordonnée par Moïse, pour preuve de votre guérison. Le lépreux fut guéri sur-le-champ et publia le miracle opéré en sa faveur (1093).

Le critique observe que Jésus voulut sans doute gagner les prêtres par cette marque de déférence, que la défense inutile qu'il fait de publier ses miracles semble prouver, ou qu'ils ont été faits sans témoins, ou qu'ils n'ont point été opérés du tout (1094)

(1089) *Matth.* XII,; *Marc.* III; *Luc.* VI.
(1090) *Hist. crit. de Jésus-Christ*, c. 9, p. 158
(1091) *Isa.* XLII, 1
(1092) *Hist. crit.*, c. 9, pag. 160.
(1093) *Matth.* VIII; *Marc.* I; *Luc.* V.
(1094) *Hist. crit.*, c. 11, pag. 193.

Réponse. Elle prouve précisément le contraire; il eût été absurde de défendre la publication d'un miracle non opéré, de dire à un malade, n'assurez point que vous êtes guéri ; puisqu'il n'est rien. Elle prouve que Jésus ne faisait point ses miracles par ostentation, mais par charité; qu'il ne cherchait point à aigrir des ennemis qui avaient déjà conjuré sa perte.

Il renvoie le lépreux aux prêtres, parce que la loi l'ordonnait; il fit de même à l'égard des dix lépreux qu'il guérit quelque temps après en allant à Jérusalem (1095).

Jésus, continue le censeur, n'osa plus reparaître dans la ville; il s'enfonça dans le désert à mesure qu'on le suivait; il ne voulut plus accorder la guérison aux malades.

Réponse. S'il ne *voulut plus*, il l'avait donc accordée auparavant, et les guérisons précédentes ne sont pas des fables; mais la remarque du critique est fausse. Il est dit que Jésus ne pouvait plus entrer dans la ville, à cause de la foule; qu'il se retira dans le désert pour prier; jamais il ne refusa de guérir aucun malade (1096). On va voir la preuve du contraire.

Etant rentré à Capharnaüm, il fut prié par les principaux Juifs d'accorder à un centurion la guérison de son serviteur; il l'accorda, et ce paralytique fut guéri à l'heure même. Il n'est pas dit, répond notre historien, que ce centurion païen se soit converti. Mais il n'est pas dit non plus qu'il ne se convertit point; au contraire il est dit que Jésus fut étonné de sa foi, et ajouta : *Je n'ai pas encore trouvé tant de foi dans Israël.*

L'endurcissement des Juifs, continue le censeur, est la seule maladie que le Fils de Dieu ne put jamais guérir, quoiqu'il fût venu pour cela (1097). La raison en est claire; l'endurcissement est une maladie volontaire, et Dieu ne fait point violence à la volonté de l'homme. Parce qu'il ne convertit pas les athées, conclurons-nous, comme eux, que Dieu n'existe pas ?

Quelques jours après, Jésus arrivant aux portes de la ville de Naïm, environné d'une foule de peuple, ressuscita le fils d'une veuve, que l'on portait en terre (1098). L'auteur fait remarquer que saint Luc est le seul qui rapporte ce miracle; que s'il était bien constaté, on pourrait soupçonner que la mère désolée s'entendait avec le thaumaturge ; que ce prodige effraya les assistants et ne convertit personne.

Réponse. Faussetés et absurdités. *Un grand prophète s'est élevé au milieu de nous*, s'écrient les assistants ; *Dieu a visité son peuple.* Sur quoi peut être fondé le soupçon de collusion entre Jésus et la veuve? Sur rien. Le jeune homme était réellement mort, puisqu'on le portait en terre; les Juifs n'avaient pas coutume d'enterrer des vivants. Qu'importe que les autres évangélistes n'aient pas parlé de ce miracle? Aucun d'eux n'a promis de rapporter tous ceux que Jésus a opérés, et saint Jean déclare qu'il ne se l'est pas proposé.

§ VII.

Possédé, aveugle, muet guéri. — Jésus refuse un miracle dans l'air.

Un possédé aveugle et muet fut amené à Jésus : il le délivra : l'auteur dit que ce miracle était ménagé d'avance. Comment, par qui, pour quel motif ? Nous n'en savons rien.

Les scribes et les pharisiens demandèrent à Jésus un miracle dans le ciel. *Il ne vous en sera point accordé d'autre*, répondit-il, *que celui de Jonas; de même que ce prophète a été trois jours et trois nuits dans le ventre d'un poisson, ainsi le Fils de l'Homme demeurera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre* (1099).

Belle occasion pour notre historien de renouveler son reproche ordinaire. Jésus, selon lui, ne faisait point de miracles sans préparations, ni en présence de gens capables d'en juger ; un signe dans l'air était plus difficile à opérer que sur la terre : le refus de contenter les Juifs devait les rendre plus incrédules (1100).

Réponse. Nous avons vu par vingt exemples, qu'il était impossible à Jésus d'avoir des gens préparés et apostés dans tous les cantons de Galilée, de la Judée, et surtout à Jérusalem ; que la plupart des maladies qu'il a guéries ne pouvaient être feintes, telles que les paralysies invétérées, les membres desséchés, les convulsions des démoniaques, etc. Il est faut que Jésus ait refusé de les guérir dans quelques circonstances, et en présence de quelques témoins que ce soit.

Est-ce par impuissance qu'il refusa un signe dans l'air? Ce ciel ouvert sur sa tête, et la descente du Saint-Esprit sur lui au moment de son baptême; la tempête apaisée, les ténèbres répandues sur la Judée à l'heure de sa mort, ont été des signes dans l'air très-visibles, et pour lesquels il ne pouvait y avoir de collusion avec personne ; les Juifs et les incrédules n'en ont pas été plus touchés que des autres ; ils font un crime à Jésus des miracles qu'il a faits, comme de ceux qu'il n'a pas voulu faire ; ils veulent s'aveugler et non s'instruire; Dieu ne fait point de miracles pour de pareils hommes.

Selon notre critique, les parents de Jésus voulurent se saisir de lui, en disant qu'il avait l'esprit troublé : il ne se tira d'affaire qu'en gagnant la faveur du peuple par un prétendu miracle.

Réponse. Tout cela est faux. L'Evangile nous apprend que Jésus alla de lui-même

(1095) *Luc.* XVII, 11.
(1096) *Marc.* I, 45; *Matth.* VIII, 5; *Luc.* V, 16; VII, 1.
(1097) *Hist. crit.*, c. 11, p. 195.
(1098) *Luc.* VII, 11.
(1099) *Matth.* XII, 40.
(1100) *Hist. crit.*, c. 11, pag. 202.

à Nazareth; qu'il enseigna dans la synagogue; qu'il fit à ses concitoyens des reproches de leur incrédulité; que ceux-ci, transportés par la colère, voulurent le précipiter du haut d'une montagne; que Jésus passa au milieu d'eux, et se retira; qu'il guérit un petit nombre de malades, à cause de leur peu de confiance à son pouvoir (1101). L'auteur assure, par une nouvelle fausseté, que, selon saint Marc, Jésus ne put faire *aucun miracle* dans sa patrie; le texte dit le contraire.

Il aurait mieux valu, continue-t-il, convertir les Nazaréens, que de faire un miracle pour se tirer de leurs mains. Jésus ne fait des miracles qu'en pure perte, et jamais lorsqu'ils seraient décisifs.

Réponse. Il fallait donc faire un miracle sur l'esprit et sur le cœur des Nazaréens, précisément parce qu'ils résistaient à l'évidence des miracles; ainsi, plus les hommes sont indociles et méchants, plus Dieu doit leur accorder de grâces et de bienfaits. Cette absurdité répétée cent fois ne prouve rien, sinon une conformité parfaite entre les Juifs et les incrédules.

Ils supposent que les parents même de Jésus n'ont pas cru en lui. Cependant saint Jacques, premier évêque de Jérusalem, et Siméon qui lui succéda, étaient cousins du Sauveur, et ont souffert le martyre pour lui : s'ils n'ont pas cru en lui pendant sa vie, comment ont-ils versé leur sang pour lui après sa mort?

§ VIII

Curiosité d'Hérode mal satisfaite; multiplication des pains.

Nous lisons dans l'Evangile, qu'Hérode entendit parler des miracles de Jésus; il se persuada que c'était Jean-Baptiste ressuscité, et désira de le voir. Il paraît, dit notre auteur, qu'en conséquence il députa vers Jésus : cette circonstance n'est point dans l'Evangile. Cependant le critique en conclut que Jésus, qui en savait assez pour opérer des miracles aux yeux d'un peuple imbécile, n'osa pas se compromettre devant une cour éclairée. Il s'étonne de ce que Jésus refusa une entrevue, qui aurait pu contribuer non-seulement à la conversion de ce prince et de toute sa cour, mais encore à celle de la Judée entière, et peut-être de tout l'empire romain (1102).

Réponse. Il fallait ajouter encore, *et à celle des incrédules de tous les siècles.* Est-ce à la cour des princes tels qu'Hérode, qu'il y a beaucoup de gens prêts à se convertir? Ce roi lui-même, meurtrier d'un prophète qui avait osé lui reprocher ses crimes, était-il bien disposé à changer de vie à la vue d'un miracle? Quand cela eût été, sa cruauté, sans doute, n'était pas un titre pour exiger du Fils de Dieu une récompense; et quand cet homme vicieux eût changé de mœurs et de croyance, nous ne voyons pas en quoi cela pouvait influer sur ceux de l'empire romain.

Jésus, mieux instruit des motifs de la curiosité d'Hérode, et des excès dont il était capable, n'eut aucun égard à ses désirs. Quelque temps après, des pharisiens avertirent Jésus qu'Hérode voulait le mettre à mort; il n'en fut point ému: « *Allez,* répondit-il, *dites à cet homme rusé, qu'aujourd'hui et demain je fais des miracles, que le troisième jour ma fin viendra; mais un prophète ne doit être mis à mort qu'à Jérusalem* (1103). »

Au lieu de s'approcher d'Hérode, Jésus traversa le lac de Tibériade et se retira dans le désert; il y fut suivi par une foule de peuple; il instruisit cette multitude, guérit tous les malades, et passa ainsi la journée. Sur le soir il dit à ces disciples de donner à manger à ces gens-là. *Nous n'avons ici,* répondirent-ils, *que cinq pains et deux poissons, qu'est-ce que cela* pour un nombre d'environ cinq mille hommes *Jésus ordonna au peuple de s'asseoir par troupes, prit les pains, les bénit, les rompit, et les fit distribuer. Toute la multitude mangea et fut rassasiée; les apôtres recueillirent les restes et en remplirent douze corbeilles. Le peuple étonné s'écria. Voici véritablement le prophète qui doit venir dans le monde, et conçut le dessein de le proclamer roi* (1104).

L'historien critique oppose à ce miracle, que les évangélistes ne s'accordent point sur les circonstances; que les apôtres, dans leur mission avaient fait une quête abondante; qu'en traversant le lac, ils avaient pu prendre du poisson; que sans doute la foule n'était pas si nombreuse qu'on le dit (1105).

Réponse. Il suffit d'ouvrir une concordance pour voir que la narration des quatre évangélistes est parfaitement conforme; les uns rapportent une circonstance, les autres une autre : mais aucunes ne se contredisent. Les apôtres ne faisaient ni quêtes ni provisions; Jésus-Christ le leur avait défendu; ils disent eux-mêmes qu'ils n'ont que cinq pains et deux poissons. Il n'était pas possible de porter des vivres ni de préparer du poisson sans que la multitude s'en aperçût; si elle avait vu des préparatifs, ce repas ne l'aurait plus étonnée; elle ne l'aurait pas pris pour un miracle. Le nombre du peuple ne peut être exagéré, puisqu'on le fit asseoir par troupes de cinquante et de cent personnes. Mais, n'y eût-il que cinquante hommes avec Jésus et ses disciples, il est impossible que cinq pains et deux poissons, *portés par un jeune homme,* aient suffi pour les nourrir. Ou toute la narration est fabuleuse, ou le miracle est incontestable.

(1101) *Matth.* XIII, 58; *Marc.* VI, 5.
(1102) *Hist. crit.*, c. 12, pag. 222.
(1103) *Luc.* XIII, 32.

(1104) *Matth.* XIV; *Marc.* VI; *Luc.* IX; *Joan.* VI.
(1105) *Hist. crit.*, c. 12, pag. 227.

§ IX

Jésus marche sur les eaux. — Chananéenne exaucée; sourd et muet guéri.

Jésus, ayant congédié le peuple, fit monter ses disciples dans une barque pour retourner à Capharnaüm, et demeura seul pour prier. Vers la quatrième veille de la nuit ou à la pointe du jour, pendant que les disciples se fatiguaient à ramer contre le vent, ils virent Jésus marcher sur les eaux, près de leur barque. Ils le prirent pour un fantôme et jetèrent un cri de frayeur. *Rassurez-vous*, leur dit Jésus, *c'est moi*. — *Seigneur*, reprit saint Pierre, *si c'est vous, ordonnez que je marche sur les eaux pour aller à vous. Venez*, dit Jésus. Saint Pierre sort de la barque, marche sur les eaux et s'approche de son maître. Saisi de crainte à la vue d'un coup de vent, il sentit qu'il enfonçait, et s'écria : *Seigneur, sauvez-moi*. Jésus lui prit la main et lui dit : *Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous eu peur?* Jésus monta dans la barque, et le vent cessa. Les disciples, encore plus étonnés de ce miracle que de celui de la multiplication des pains, se prosternèrent devant lui, confessèrent qu'il était véritablement le Fils de Dieu (1106).

Le censeur des miracles, qui n'a pu supposer ni préparatifs ni collusion, ni tours de souplesse, dit que les disciples virent seulement l'ombre de Jésus près de leur barque, et que la frayeur leur fit croire que Jésus avait marché sur les eaux (1107).

Réponse. Mais, s'il n'y avait pas marché, comment se trouvait-il là? Il n'était pas parti avec ses disciples et il n'avait point eu de barque pour arriver seul. Il est difficile de concevoir comment un corps pouvait donner de l'ombre avant le lever du soleil, comment la frayeur put persuader à saint Pierre qu'il avait marché lui-même sur les eaux, que Jésus lui avait pris la main, etc. L'auteur, qui avait demandé des miracles dans l'air, glisse légèrement sur celui-ci et n'y oppose rien.

Une autre fois Jésus se fit passer de l'autre côté du lac, et aborda sur le territoire de Génézareth. Les habitants transportèrent leurs malades dans les lieux où il passait; tous ceux qui touchaient seulement le bord de ses vêtements furent guéris (1108).

Parce que Jésus s'avança un jour du côté de Tyr et de Sidon, l'historien critique suppose qu'on l'avait averti qu'il n'y avait point de sûreté pour lui dans le lieu où il se trouvait (1109). C'est une imposture : rien ne donne lieu à ce soupçon.

Quoique Jésus ne se fît point annoncer, il fut promptement connu. Une femme chananéenne vint lui demander la guérison de sa fille, qui était tourmentée par le démon. Le Sauveur parut la refuser d'abord; mais, touché par sa prière humble et soumise : *Femme*, lui dit-il, *votre foi est grande, que votre désir soit accompli*. La fille fut guérie à l'heure même; sa mère, de retour, la trouva en parfaite santé (1110). Selon notre critique, cette fille fut délivrée de son diable ou de ses vapeurs.

Soit, pour un moment : la guérison des vapeurs, par une parole prononcée sans voir la malade n'est pas un fait naturel.

Dans la Décapole, Jésus guérit un sourd et muet, en lui touchant les oreilles et la langue; il rendit la vue à plusieurs aveugles, fit marcher les boiteux et les infirmes, rendit la santé à tous les malades. Point d'objections de la part de l'historien contre ces miracles.

§ X.

Nouvelle multiplication des pains.

Nous lisons que Jésus rassasia encore quatre mille hommes avec sept pains et quelques poissons (1111). Il soupçonne que c'est un double emploi du miracle cité plus haut; que Jésus avait reçu de l'argent ou des provisions pour récompense des guérisons qu'il avait opérées (1112).

Mais il manque de mémoire. Il a soutenu que les malades guéris par Jésus étaient des fourbes qui, pour une récompense légère, feignaient des maladies qu'ils n'avaient point; ils étaient donc soudoyés par Jésus : ici ce sont eux qui le payent pour des guérisons dont ils n'avaient pas besoin, puisqu'ils n'étaient pas malades. Nous prions l'auteur de concilier ces deux suppositions.

Loin d'exiger ou de recevoir quelque récompense de ses miracles, Jésus le défend à ses apôtres. Lorsqu'il les envoie en mission, il leur dit : *Guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons; vous avez reçu gratuitement ces dons, accordez-les de même. N'ayez ni or ni argent dans votre bourse, ni équipages ni provisions : un ouvrier est digne d'être nourri* (1113). Il ne leur laisse donc aucun moyen de soudoyer des fourbes pour feindre des maladies. Lorsque Simon le Magicien offrit de l'argent à saint Pierre pour obtenir de lui le don de communiquer le Saint-Esprit : *Que ton argent périsse avec toi*, reprit l'apôtre indigné, *puisque tu as cru que les dons de Dieu s'acquéraient pour de l'argent* (1114)!

Il ne se peut pas faire sans miracle, dit le censeur, que quatre mille âmes aient suivi Jésus pendant trois jours sans boire ni manger. Aussi l'Evangile ne le dit point : il dit qu'au bout de trois jours, les provisions leur manquèrent; et c'est alors que Jésus y suppléa par un miracle.

D'où venaient les corbeilles dont on se servit pour ramasser les restes du repas? De

(1106) *Matth.* XIV; *Marc.* VI; *Joan.* VI.
(1107) *Hist. crit.*, c. 13, pag. 232.
(1108) *Matth.* XIV; *Marc.* VI.
(1109) *Hist. crit.*, c. 13, pag. 240.
(1110) *Matth.* XV; *Marc.* VII.

(1111) *Matth.* XV; *Marc.* VIII.
(1112) *Hist. crit.*, c. 13, pag. 243.
(1113) *Marc.* X, 8; *Luc.* IX, 1.
(1114) *Act.* VIII, 20.

ceux mêmes qui avaient apporté des provisions dans ces corbeilles, mais qui avaient tout consommé.

Il eût été plus court, conclut l'auteur, de faire en sorte que ce peuple n'eût ni faim ni soif, ni aucun besoin; il eût été bien plus court encore de convertir tout d'un coup, par une grâce efficace, tous les habitants de la Judée, que de faire tant de courses et de miracles inutilement.

Réponse. Sublime réflexion ! 1° A l'égard de Dieu, y a-t-il des voies plus courtes ou plus longues, des opérations plus ou moins difficiles, des miracles plus ou moins grands; Dieu est-il obligé de faire ce qui paraît le mieux et le plus court aux incrédules ? 2° Exempter tout un peuple des besoins naturels, convertir toute la Judée au même instant, sont-ce des miracles plus croyables que ceux dont Jérusalem est véritablement l'auteur? 3° S'il les avait opérés, que diraient les incrédules ? Si tous les Juifs s'étaient convertis sans voir aucun miracle, ils auraient reconnu Jésus pour le Messie, sans raisons, sans preuve, sans apercevoir en lui les signes qui devaient le caractériser. Cette prétendue grâce efficace serait donc un accès d'enthousiasme et de folie, un impulsion machinale donnée à tous les esprits, qui ne laisserait aucun exercice à la réflexion et à la liberté.

Dieu ne conduit point ainsi les hommes ; il leur donne des motifs et des raisons de croire, en leur laissant la liberté d'y acquiescer et de s'aveugler, parce qu'il veut que la foi soit méritoire et non forcée. Les miracles de Jésus n'ont point été opérés inutilement, puisqu'ils ont converti le monde ; ils nous persuadent encore, et ils opéreront le même effet jusqu'à la fin des siècles. S'ils ont été inutiles pour les Juifs et pour les incrédules, c'est leur faute; l'opiniâtreté des seconds nous fait concevoir parfaitement l'aveuglement des premiers ; mêmes motifs, même tournure d'esprit, mêmes raisonnements chez les uns et chez les autres, même démence, en un mot; et cela devait être ainsi, puisque Jésus-Christ l'a prédit.

§ XI

Jésus refuse encore un signe dans le ciel; aveugle guéri.

Les pharisiens et les sadducéens se réunirent pour demander à Jésus un signe dans le ciel; il le refusa constamment, et les renvoya de nouveau à la délivrance de Jonas, figure de sa résurrection (1115). Selon notre auteur, les apôtres étonnés de son refus, lui en demandèrent la raison ; Jésus par une figure, leur fit entendre qu'il ne pouvait point opérer devant des gens si clairvoyants : *Gardez-vous*, leur dit-il, *du levain des pharisiens et des sadducéens, et du levain d'Hérode* (1116).

Réponse. Tout cela est faux. La raison du refus de Jésus est, que ses ennemis lui faisaient cette demande *pour le tenter*, pour mettre son pouvoir et sa sagesse à l'épreuve. Connaissant très-bien leurs dispositions, il savait qu'un prodige dans le ciel ne ferait pas plus d'impression sur eux qu'un miracle sur la terre; il voulait que ses miracles fussent des œuvres de charité, et non un spectacle de curiosité et d'ostentation.

Les évangélistes ajoutent, que par le levain des pharisiens, Jésus entendait *leur doctrine* et leur hypocrisie (1117); cela n'a aucun rapport au miracle qu'il leur refusait. Loin de redouter des gens si clairvoyants, nous avons vu et nous verrons encore que Jésus a souvent opéré sous leurs yeux, des miracles auxquels ils n'ont rien eu à opposer.

Il reprend ses apôtres de leur inquiétude sur ce qu'ils n'avaient point apporté de pains : Avez-vous oublié, leur dit-il, les deux prodiges des pains multipliés ? Preuve que Jésus ne faisait point de provisions, et ne faisait point payer ses miracles.

En entrant à Bethsaïde, il guérit un aveugle en lui mettant de la salive sur les yeux (1118). Ce remède, dit le critique, produisit un plaisant effet ; cet homme vit marcher les hommes *comme des arbres;* Jésus lui imposa donc les mains, et alors il vit tout autrement.

Réponse. Le texte ne fait point marcher les arbres : il dit que les hommes qui marchaient parurent d'abord à l'aveugle hauts comme des arbres, qu'en lui touchant les yeux, Jésus lui rendit parfaitement la vue.

Quelque temps après, Jésus annonça clairement à ses disciples ses souffrances futures, sa mort, sa résurrection (1119); il leur renouvela encore ailleurs cette prédiction (1120). L'auteur dit que les apôtres en tirent usage dans la suite ; cela est vrai. Mais les Juifs en firent usage de leur côté, en demandant des gardes pour veiller sur le tombeau de Jésus, et en faisaient sceller la pierre qui le fermait : nous le verrons en son lieu.

§ XII.

Transfiguration. — Guérison d'un lunatique et de dix lépreux.

Au bout de huit jours arriva la transfiguration. Jésus prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, et se retira sur une montagne pour prier. Son visage devint rayonnant de lumière, et ses habits d'une blancheur éblouissante. Moïse et Elie parurent, et s'entretinrent avec lui sur la manière dont il devait finir son ministère à Jérusalem. Les apôtres endormis s'éveillèrent, et furent témoins de ce spectacle. Saint Pierre ravi s'écria : *Seigneur, c'est ici le séjour du bonheur, permettez que nous fassions trois huttes de feuillages, une pour vous, une pour Moïse, et une*

(1115) *Matth.* XVI; *Marc.* VIII.
(1116) *Hist. crit.*, c. 15, pag. 149; CELSE, dans ORIG., l. I, n° 67.
(1117) *Matth.* XVI, 12; *Luc.* XII, 1.
(1118) *Marc.* VIII, 22.
(1119) *Matth.* XVI; *Marc.* VIII; *Luc.* IX.
(1120) *Matth.* XVII; *Marc.* IX; *Luc.* IX.

pour Elie. Pendant qu'il parlait, une nuée lumineuse les environna, une voix cria du ciel : *Voilà mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance, écoutez-le*. Les apôtres se prosternèrent. Jésus les releva et leur dit : *Levez-vous, ne craignez point*. Elie et Moïse avaient disparu. Jésus ajouta : *Ne dites à personne ce que vous avez vu, si ce n'est lorsque le Fils de l'homme sera ressuscité* (1121).

Les apôtres dormaient, dit l'historien critique, pendant que ce spectacle s'apprêtait; ce qui fait soupçonner que tout pourrait bien n'avoir été qu'un rêve (1122).

Réponse. L'auteur devait nous apprendre par quels préparatifs Jésus a pu donner à ses trois apôtres un rêve uniforme; était-ce par la prédiction qu'il leur avait faite de ses souffrances, de sa mort, de sa résurrection, prophétie de laquelle les apôtres se souvenaient très-bien, et dont l'idée leur revint à cette occasion ? Ils ne dormaient plus lorsqu'ils virent et entendirent parler les trois personnages, lorsqu'ils ouïrent la voix du ciel, lorsqu'ils se prosternèrent, lorsque saint Pierre adressa la parole à Jésus. Saint Pierre parle de ce spectacle dans ses lettres, non comme d'un rêve, mais comme d'une action réelle dont il avait la mémoire très-présente (1123). Trois évangélistes, sans se copier, l'ont racontée de la même manière. Si les incrédules n'ont rien de plus à objecter contre ce miracle, leur simple soupçon ne nous paraît pas assez fort pour en détruire la réalité

Le lendemain, Jésus guérit un possédé muet et lunatique, sujet dès son enfance à des convulsions terribles et à des symptômes affreux. Les apôtres n'avaient pu le délivrer, ils en témoignent de l'étonnement. Jésus leur répond, qu'ils ont manqué de foi, que cette espèce de démons ne peut être mise en fuite que par la prière et par le jeûne (1124). Un fourbe, un charlatan n'aurait pas fait une pareille leçon.

Les collecteurs du tribut demandèrent à saint Pierre si son Maître ne le payait point; Jésus lui commanda d'aller pêcher : *Vous trouverez*, lui dit-il, *une pièce de monnaie dans la gueule du premier poisson qui viendra; vous la donnerez pour vous et pour moi* (1125). Nouvelle preuve que Jésus ne recevait de l'argent de personne, et qu'il n'avait pas besoin de cette ressource. Notre censeur, qui a orné ce récit de plusieurs circonstances de son invention, ne cherchait qu'à distraire le lecteur (1126).

On était pour lors près de la fête des Tabernacles; les parents de Jésus l'exhortèrent à s'y montrer, et à se faire connaître. *Allez-y vous-mêmes*, répondit le Sauveur; *pour moi je n'y vais point, parce que mon temps n'est pas encore arrivé*. Il demeura donc encore quelques jours dans la Galilée, ensuite il alla à la fête en secret sans être accompagné (1127). La vérité éternelle, dit l'accusateur de Jésus, se débarrassa de leur importunité par un mensonge (1128).

Réponse. C'est le censeur même qui est le coupable; il fait dire à Jésus : *Je n'irai pas;* Jésus dit seulement : *Je n'y vais point, parce que mon temps n'est pas encore arrivé;* nous ne sommes pas encore au moment auquel je veux y aller. Il n'y a là ni équivoque, ni restriction mentale, ni ombre de fausseté.

En passant par la Galilée et par la Samarie, Jésus guérit dix lépreux, qu'il rencontra, et leur dit d'aller se présenter aux prêtres (1129). Point d'objection contre ce miracle.

§ XIII.

Guérison de l'aveugle-né et d'une femme courbée depuis dix-huit ans.

Jésus, qui selon le critique, était si timide, si effrayé des sourdes menées des Juifs; qui fuyait tantôt dans le désert, tantôt dans la Décapole, tantôt du côté de Tyr et de Sidon, qui n'osait mettre le pied dans la Judée, va néanmoins à Jérusalem *au milieu de la fête;* dans le temps que l'affluence du peuple était plus grande, il se montre dans le temple, et *il y enseigne*: il fait plus, il adresse à ses ennemis de vifs reproches. Les chefs de la nation envoient des hommes pour le saisir, aucun n'ose mettre la main sur lui. Il reparaît les jours suivants, et continue d'enseigner en public (1130); les Juifs veulent le lapider, il se dérobe à leur fureur. Notre censeur, qui lui reproche souvent de la timidité, prétend ici qu'il aigrit encore davantage les Juifs par *sa pétulance* et ses invectives (1131). Nous avons dû nous attendre à cette contradiction.

Jésus rencontra un aveugle-né, il lui frotta les yeux avec de la salive et de la poussière, lui ordonna d'aller se laver à la piscine de Siloé; l'aveugle obéit et recouvra la vue. Ce miracle devint public; les chefs de la Synagogue en furent alarmés, ils interrogèrent l'aveugle et ses parents; ils eurent beau argumenter sur la circonstance du sabbat, le miracle parut incontestable. Notre historien se borne à dire que la mauvaise humeur des pharisiens alla un peu loin dans cette occasion (1132).

Disons mieux, leur confusion fut complette; il doit la partager. Où sont les soupçons de fourberie, de collusion, de tours de souplesse qu'il s'est obstiné à supposer dans les Juifs ? Le résultat de l'examen et d'un interrogatoire exact est un profond silence. Si ces docteurs, dont la mauvaise humeur alla si loin, avaient découvert des marques de fausseté ou d'artifice, en seraient-ils de-

(1121) *Matth.* XVII et alib.
(1122) *Hist. crit.*, c. 13, p. 250.
(1123) *II Petr.* I, 16.
(1124) *Matth.* XVII; *Marc.* IX; *Luc.* IX.
(1125) *I Matth.* XVII, 23.
(1126) *Hist. crit.*, c. 12, p. 251.
(1127) *Joan.* VII, 3.
(1128) *Hist. crit.*, *ibid.*, p. 253.
(1129) *Luc.* XVII, 11.
(1130) *Joan.* VII et VIII.
(1131) *Hist. crit.*, c. 14, p. 256.
(1132) *Ibid.*, p. 260

meurés là? Ils se contentèrent de prononcer une excommunication contre quiconque reconnaîtrait Jésus pour le Christ ou le Messie (1133). Quelques-uns néanmoins, plus raisonnables que nos incrédules, convinrent que le diable n'avait pas le pouvoir de guérir un aveugle-né (1134).

Jésus s'en retourne après la fête. Son accusateur dit qu'il eut de la peine à se tirer de la capitale (1135) : cependant nous l'y verrons bientôt reparaître avec plus de gloire et de célébrité, et achever de confondre ses ennemis.

De retour dans la Galilée, il continua d'enseigner dans les synagogues. Un jour de sabbat il guérit une femme courbée depuis dix-huit ans ; les Juifs s'en scandalisèrent encore. *Hypocrites*, leur dit le Sauveur, *y en a-t-il un d'entre vous qui, le jour du sabbat, ne conduise un animal à l'abreuvoir* (1136) ? Le censeur des miracles se borne à relever l'expression du Sauveur, qui dit que Satan avait courbé cette femme depuis dix-huit ans. Du moins il ne supposera pas que, pendant tout ce temps-là, cette femme s'entendait avec Jésus, et avait feint une maladie qu'elle n'avait pas.

§ XIV.

Il est impossible que tous ces miracles soient imaginaires.

Tous ces reproches sont aussi absurdes que ceux des Juifs; aucun ne prouve rien contre la réalité des miracles du Sauveur. La multitude, la variété, l'évidence, la continuité de ces prodiges pendant trois ans; la douceur, la charité, la modestie avec lesquelles Jésus les opère; les sages leçons qu'il ajoute; le nombre des témoins oculaires qui crurent en lui; la jalousie qu'en conçurent les chefs de la nation juive, l'impuissance dans laquelle ils furent toujours d'en obscurcir l'éclat, sont autant de circonstances qui en démontrent la réalité. A quoi servent les clameurs, les contradictions, les sarcasmes, les petites supercheries des incrédules, sinon à la confirmer? Des prestiges, des tours d'adresse, des scènes concertées entre Jésus et une foule de malades, n'auraient pu soutenir les regards d'ennemis aussi attentifs et aussi malins que les Juifs; le mensonge aurait percé par quelque endroit, Jésus aurait eu le même sort que les imposteurs qui parurent avant ou après lui.

Il n'est pas moins impossible que ses disciples aient forgé cette multitude de prodiges longtemps après sa mort; qu'ils aient pu les rapporter avec le ton de naïveté et de candeur qui règne dans leurs écrits; rassembler une multitude de petites circonstances qui ne peuvent avoir été sues que par des témoins oculaires, ou par des hommes instruits à la source des événements; mettre dans leurs écrits la variété qui doit naturellement se trouver entre divers auteurs, qui ne se sont point copiés, sans se contredire jamais. Deux incrédules ne peuvent raisonner sur une même question, sans se réfuter l'un l'autre; comment quatre historiens ont-ils pu se trouver d'accord, si les faits sont fabuleux, s'ils ont rêvé chacun à sa manière? Des faussaires auraient invectivé, de leur chef, contre les Juifs, ils auraient peint leurs propres idées et leurs sentiments personnels; ils auraient mis dans la bouche des ennemis de Jésus, l'accusation de fourberie que les incrédules s'obstinent à prêter aux Juifs; ils auraient exalté la puissance, les vertus, la patience de leur maître; ils auraient fait sur eux-mêmes des retours d'amour-propre. Rien de tout cela n'est arrivé.

Enfin, il est impossible que des prodiges imaginaires, des illusions et des prestiges aient fondé une religion. Il l'est qu'un tissu de mensonges ait servi d'appui à une morale aussi pure, à une doctrine aussi sublime, à des vertus aussi héroïques que celles qui brillent dans le christianisme, surtout dans ses premiers fondateurs. Que l'on examine l'histoire des religions fausses, telle que nous l'avons tracée d'après leurs titres originaux, la conduite des sectaires qui ont paru dans tous les siècles, les leçons des docteurs chinois, indiens, perses, mahométans, grecs ou romains; rien ne ressemble à Jésus-Christ, à ses historiens, à son Evangile : ici l'humanité ne se montre en rien; il faut donc que ce soit l'ouvrage de la divinité.

ARTICLE VI.

Troisième année de la prédication de Jésus; miracles qu'il fit avant sa mort

§ I.

Dispute entre Jésus et les Juifs; guérison d'un hydropique.

La fête des Tabernacles, à laquelle Jésus avait assisté, se célébrait vers le 15 octobre, selon notre manière de compter, et celle de la dédicace du temple, sur la fin de décembre (1137); la troisième année de sa prédication doit donc être comptée immédiatement après cette dernière fête, à laquelle il se trouva. Il eut dans le temple une dispute avec les docteurs juifs sur la qualité de Messie et de Fils de Dieu; il les renvoya, selon sa coutume, au témoignage de ses œuvres : la contestation finit comme les précédentes; les Juifs voulurent se saisir de lui, et le lapider comme blasphémateur. *Ce n'est pas pour vos bonnes œuvres*, lui dirent-ils, *que nous voulons vous lapider*, *mais pour vos blasphèmes*, *parce qu'étant homme*, *vous vous donnez pour un Dieu* (1138). Cette réponse prouve contre les incrédules, 1° que les Juifs ne regardaient point ses miracles comme des fourberies, ils les nomment *des bonnes œuvres*. 2° Que Jésus leur déclarait expressément sa divinité, puisqu'ils veulent

(1133) *Joan.* IX, 12.
(1134) *Joan.* X, 21.
(1135) *Hist. crit.*, c. 14, p. 261.
(1136) *Luc.* XIII, 10.
(1137) *Joan.* X, 33.
(1138) *Matth.* XIX, 2.

le lapider pour cette déclaration même. Nos adversaires, qui font profession d'examiner l'histoire évangélique *telle qu'elle est*, qui l'ont sous les yeux et qui s'obstinent à contester ces deux faits, n'ont pas envie de nous convaincre de leur bonne foi.

Après la fête, Jésus alla se placer sur les frontières de la Judée, de l'autre côté du Jourdain, dans le lieu même où Jean avait donné le baptême; le peuple l'y suivit; Jésus continua d'instruire et de guérir les malades. Un grand nombre de Juifs crurent en lui, et dirent : Jean-Baptiste n'a fait aucun miracle, mais tout ce qu'il a dit de Jésus était vrai (1139). L'auteur de l'*Histoire critique* soutient néanmoins que cette tentative de Jésus fut infructueuse (1140).

Un jour de sabbat, Jésus étant à dîner chez un des principaux pharisiens, on lui présenta un hydropique. *Est-il permis*, dit-il à l'assemblée, *de guérir un jour de sabbat?* Les pharisiens et les docteurs de la loi qui étaient là, gardèrent le silence. Jésus toucha le malade, le guérit, et le renvoya. *Qui d'entre vous*, leur dit-il, *se fait scrupule de retirer le jour du sabbat un animal tombé dans un fossé* (1141)? Le sage critique, dont nous réfutons les objections, dit à ce sujet, que l'on admirait les guérisons opérées par Jésus ; mais qu'il gâtait tout par des raisonnements bizarres et scandaleux (1142).

On admirait ses guérisons; il n'est donc pas vrai qu'elles fussent regardées comme des fourberies. S'il y a ici quelque chose de bizarre et de scandaleux, ce n'est pas le raisonnement du Sauveur.

Le plus éclatant de ses miracles est la résurrection de Lazare; la narration qu'en fait saint Jean, chap. XI, porte toutes les marques d'exactitude et de sincérité que peut donner un témoin oculaire; Woolston, l'auteur d'*Emile*, l'historien critique, ont employé toute leur sagacité pour la travestir et la rendre suspecte. Vainement le serpent a voulu mordre la lime, leurs objections sont amplement résolues dans l'ouvrage de Stackhouse, et dans celui de M. Bullet (1143).

Il n'y a que deux partis à prendre pour attaquer ce miracle; il faut supposer ou que Lazare n'était pas mort, ou que l'histoire de sa résurrection est une fable inventée par saint Jean : nous examinerons ces deux hypothèses.

§ II.

Résurrection de Lazare ; circonstances qui la précédèrent.

Selon l'*Histoire critique*, Jésus comprit qu'il lui était important de faire croire qu'il pouvait ressusciter les morts (1144). Mais il en avait donné des preuves en ressuscitant la fille de Jaïre et le fils de la veuve de Naïm; il paraît même par l'Evangile, que ces deux ne sont pas les seuls, quoiqu'il ne soit pas fait mention expresse des autres (1145).

Lazare, ami de Jésus, continue l'auteur, lui parut propre à donner au public le spectacle d'un mort rappelé à la vie; quand tout fut bien concerté et bien disposé, le Christ s'achemina vers Béthanie.

Réponse. Pour supposer une fourberie arrangée entre Jésus et Lazare, il faut prêter à celui-ci un motif, et l'on n'en voit aucun. 1° Lazare était un homme riche et considéré chez les Juifs; cela est prouvé par la manière dont l'Evangile en parle, par la quantité de parfums que sa sœur répandit pour faire honneur à Jésus, par l'attention des principaux Juifs de Jérusalem, qui viennent consoler Marthe et Marie de la mort de leur frère ; un homme de cet état ne s'expose pas aisément à se déshonorer. 2° Il aurait fallu que les deux sœurs et les domestiques de Lazare fussent du complot; comment feindre la maladie, la mort et les funérailles d'un homme de considération à une demi-lieue de Jérusalem, sans danger d'être découvert? 3° La crainte du ressentiment des Juifs devait en détourner les complices; il y avait une excommunication prononcée contre ceux qui reconnaîtraient Jésus pour le Messie : les Juifs avaient déjà tenté plus d'une fois de l'arrêter; essayer une fourberie, c'était accélérer la perte de Jésus, et s'y envelopper avec lui. 4° Jésus aurait-il osé le proposer à une famille qui lui montrait de l'estime, et dont l'amitié pouvait lui être utile? Il ne faut pas peindre Jésus et ses partisans comme des insensés, et comme des gens assez adroits pour en imposer à toute la Judée. 5° Vu la manière dont les Juifs ensevelissaient les morts, il était impossible à un homme vivant de se laisser ensevelir; nous le prouverons ci-après.

Lorsque les deux sœurs envoyèrent avertir Jésus de la maladie de Lazare, il était à Bethabara, au delà du Jourdain, à douze lieues, pour le moins, de la demeure de Lazare (1146). Il y resta encore deux jours après avoir reçu la nouvelle, il n'en partit qu'après avoir déclaré à ses disciples que Lazare était mort.

Il est faux que Marthe et Marie aient envoyé *au-devant de lui* pour l'instruire de cette maladie, comme le dit notre critique ; elles envoyèrent où il était, par conséquent à Bethabara, et il n'en partit que deux jours après (1147).

Selon le même auteur, les deux jours que Jésus passe dans un village, joints au long temps qu'il emploie à faire une demi-lieue, se convertissent aussitôt en quatre jours, depuis lesquels Jésus prétend que Lazare est mort.

Réponse. Faussetés : depuis le départ du messager envoyé par les deux sœurs, il se passe le temps que cet exprès employa pour

(1139) *Joan.* x, 41.
(1140) *Hist crit.* c. 14, p. 265.
(1141) *Luc.* XIV, 1.
(1142) *Hist. crit.*, c. 14, p. 265.
(1143) *Le sens littéral de l'Ecriture sainte*, etc., t. II, c. 21, p. 203; *Réponses critiques*, t. II, p. 359.
(1144) *Hist. crit.*, c. 14, p. 265.
(1145) *Matth.* XI, 5.
(1146) *Joan.* x, 40.
(1147) *Joan.* x, 40; XI, 6

aller trouver Jésus au delà du Jourdain, deux jours que Jésus y demeura encore le temps qu'il lui fallut pour venir de ce même lieu à Béthanie. Ce délai emporte au moins cinq jours, et il paraît que Jésus affecta de ne pas faire diligence. Si Lazare mourut dans les vingt-quatre heures après le départ du messager, les dates sont exactement d'accord.

Jésus, en apprenant la maladie de Lazare, dit tout haut : *Cette maladie ne va point à la mort; elle est pour la gloire de Dieu :* le critique juge que c'était déjà en trop dire.

En effet, si Jésus avait été un imposteur, il aurait craint de donner des soupçons, il aurait parlé tout autrement; il se serait empressé d'annoncer la mort de Lazare, et le miracle qui allait être opéré; mais Jésus ne risquait rien à être sincère et modeste. Il diffère d'annoncer à ses disciples la mort de son ami; lorsqu'il la leur apprend, il ajoute : *A cause de vous, je suis bien aise de n'avoir point été là, afin que vous ayez la foi.*

§ III.

Quels en furent les témoins.

Enfin, continue le censeur, Jésus arrive chez le défunt, qu'on avait mis dans un caveau voisin de la maison, et non dans un sépulcre hors de la ville, suivant la coutume d'alors.

Réponse. Béthanie n'était pas une ville, mais un château, ou un hameau : l'Evangile nous l'apprend; l'observation du critique porte donc à faux.

Jésus ne vint point d'abord chez Lazare; Marthe avertie de son arrivée, alla au devant de lui à quelque distance : *Seigneur*, lui dit-elle, *si vous aviez été ici, mon frère ne serait pas mort; mais je sais que Dieu vous accordera tout ce que vous lui demanderez.* Jésus répond : *Votre frère ressuscitera.* —*Je sais*, reprend Marthe, *qu'il ressuscitera au dernier jour, à la résurrection générale.* — *Non-seulement alors*, dit Jésus; *je suis l'auteur de la résurrection et de la vie; celui qui croit en moi vivra, quand même il serait mort, et tout homme vivant qui croit en moi, ne mourra point pour toujours. Le croyez-vous ?* — *Oui, Seigneur*, répliqua Marthe, *je crois que vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant, qui êtes venu dans ce monde.* Ce n'est point là le ton de l'imposture, mais le langage d'une personne affligée et pleine de foi.

Marthe retourne à la maison, et avertit secrètement sa sœur de l'arrivée de Jésus, qui était demeuré dans le lieu même où Marthe lui avait parlé. Marie sort avec précipitation et va le trouver. Les Juifs venus de Jérusalem pour la consoler, disent : Sans doute elle va pleurer au tombeau de son frère; ils la suivent. Marie éplorée se jette aux pieds de Jésus, et dit comme sa sœur : *Seigneur, si vous aviez été ici, mon frère ne serait pas mort.* Jésus touché, demande où l'on a mis le défunt; on le conduit au tombeau, il pleure lui-même. Les Juifs étonnés disent : *Cet homme qui a rendu la vue à l'aveugle-né, ne pouvait-il donc pas empêcher Lazare de mourir?* Rien jusqu'ici ne ressemble à un jeu concerté entre les divers personnages.

C'est en présence des deux sœurs, des Juifs de Jérusalem, de ses disciples que Jésus approche de la caverne dans laquelle était inhumé Lazare ; il ordonne d'ôter la pierre qui en fermait l'entrée. Seigneur, lui dit Marthe, il sent déjà mauvais : il y a quatre jours qu'il est enseveli. Cette circonstance est répétée deux fois. Jésus lève les yeux au ciel, rend grâce à son Père, qui l'a exaucé, *à cause*, dit-il, *de ceux qui sont ici présents, et afin qu'ils croient que vous m'avez envoyé.* Il appelle Lazare à haute voix, et lui commande de sortir dehors. Le mort se lève, on lui ôte les bandes sépulcrales, il est plein de vie. Plusieurs Juifs, témoins de ce prodige, crurent en Jésus-Christ.

§ IV.

Manière dont les Juifs étaient ensevelis ; suite au miracle.

Arrêtons-nous à vérifier les circonstances. L'usage des Juifs d'enterrer les morts dans des cavernes est certain. Joseph d'Arimathie avait fait creuser son propre tombeau dans un jardin voisin du Calvaire. Cet usage venait des patriarches. On voit encore dans la Judée plusieurs de ces tombeaux antiques.

Ils embaumaient les corps avec des aromates. Nicodème apporta environ cent livres de myrrhe et d'aloès pour embaumer le corps de Jésus, selon la coutume des Juifs. Lorsque Marie répandit des parfums sur Jésus : *Elle me rend déjà*, dit-il, *les honneurs de la sépulture.*

Après avoir enduit et saupondré de ces drogues les membres du mort, ils les liaient avec des bandelettes qui en étaient imbibées; ils environnaient de même la tête, et la couvraient d'un suaire. C'est ainsi que Lazare avait été enseveli ; l'évangéliste le fait remarquer en parlant des bandelettes dont ses pieds et ses mains étaient liés, et du suaire qui était sur sa tête. Un philosophe moderne a prouvé, par le témoignage des anciens rabbins, que les Juifs avaient changé peu de chose à la manière d'ensevelir des Egyptiens (1148).

Lazare était-il véritablement mort? S'il avait été vivant, il lui aurait été impossible de demeurer seulement pendant quelques heures ainsi enmailloté, le visage et les membres couverts de drogues, dans un tombeau fermé par une pierre, sans être suffoqué. S'il n'avait pas été ainsi enseveli et embaumé, comme l'étaient ordinairement les morts de sa condition, les Juifs présents à l'action de Jésus n'auraient pas été dupes d'une sépulture simulée; ils auraient accusé Lazare et ses deux sœurs de collusion avec Jésus.

Quelles furent les suites du miracle? Il est dit que plusieurs des témoins crurent en Jésus-Christ; les autres allèrent avertir

(1148) *Recherches philos. sur les Amér.*, tom. II, cinquième part., sect. 2, pag. 225.

les pharisiens de ce qui s'était passé. Ceux-ci assemblèrent un conseil? en voici le résultat.

Que ferons-nous? Cet homme fait beaucoup de miracles : si nous le laissons continuer, tout le monde croira en lui : les Romains viendront détruire notre pays et notre nation. Ils prennent la résolution de faire mourir Jésus. Il est donc certain que les témoins qui crurent en lui, ceux qui allèrent avertir les pharisiens, et ces derniers eux-mêmes, furent persuadés que Lazare était ressuscité par miracle.

Plusieurs vinrent exprès à Béthanie pour voir Lazare après sa résurrection; le bruit qu'elle fit à Jérusalem, sur le récit des témoins oculaires, valut à Jésus l'entrée triomphante qu'il y fit quelques jours avant la Pâque : les Juifs résolurent de se défaire de Lazare, parce que sa résurrection augmentait le nombre des partisans de Jésus (1149).

Ainsi les circonstances dont ce miracle fut précédé, la manière dont il fut opéré, les effets qu'il produisit, concourent à en confirmer la réalité. Les objections des incrédules prouveront-elles le contraire?

§ V.

Objection des déistes, et réponses.

Ils disent, 1° que Lazare ne serait pas le premier qui aurait été enterré sans être mort.

Il serait le premier, si tous les morts avaient été ensevelis à la manière des Juifs et comme le fut Lazare. Avec une pareille sépulture, il était impossible qu'un homme vécût, je ne dis pas pendant quatre jours, mais pendant un jour entier.

2° La mort de Lazare n'était peut-être qu'une syncope.

Réponse. Une syncope ne dure pas quatre jours, elle ne rend pas un corps fétide, elle ne cesse point en vertu de deux paroles; un malade en syncope eût été étouffé par l'embaumement même.

3° Comment sait-on que Lazare était mort depuis quatre jours?

Par le témoignage de ses sœurs, par la visite des Juifs qui venaient les consoler, par la confrontation des dates, par la déclaration de Jésus à ses disciples; il le savait, puisque rien ne lui était caché.

4° Est-il bien sûr qu'il puait déjà? Sa sœur le dit, voilà toute la preuve. L'effroi, le dégoût en eût fait dire autant à toute autre femme, quand même cela n'eût pas été vrai.

Réponse. Si l'effroi et le dégoût ont inspiré cette opinion, ce n'était donc pas un jeu concerté. Puisque les deux sœurs allaient pleurer sur le tombeau, elles pouvaient savoir s'il rendait de l'odeur. Quatre jours de sépulture étaient plus que suffisants pour infecter un cadavre, à moins qu'on ne lui eût ôté les entrailles.

5° Jésus, selon l'Evangile, ne fait qu'appeler Lazare, et il sort. Prenez garde de mal raisonner, dit un déiste; il s'agissait de l'impossibilité physique, elle n'y est plus (1150).

Quoi? Il n'est pas physiquement impossible qu'un mort de quatre jours sorte du tombeau en vertu de deux paroles? C'est une dérision.

6° Ce prodige, dit un autre, fut conduit avec bien de la maladresse. Il eût fallu que les Juifs, prétendus témoins de la résurrection, eussent vu Lazare mourir, mort, embaumé, qu'ils sentissent par eux-mêmes l'odeur de sa corruption; enfin qu'ils conversassent avec lui depuis sa sortie du tombeau (1151).

Réponse. Qui a dit aux incrédules que tout cela n'est pas; qu'une partie des Juifs, témoins de la résurrection, n'étaient pas venus voir Lazare pendant sa maladie, n'avaient pas assisté à sa mort et à sa sépulture? Ceux qui crurent en Jésus-Christ à la vue du miracle, pouvaient savoir avec certitude ce qui avait précédé; ils conversèrent avec Lazare ressuscité : nous le verrons ci après.

7° Les Juifs trouvèrent des caractères de fourberie si marqués dans ce miracle, que loin de se convertir, ils prirent la résolution de se défaire de Jésus, qui fut contraint de se retirer.

Réponse. Il est faux qu'aucun des Juifs ne se soit converti. L'Evangile dit que plusieurs des témoins crurent en Jésus-Christ; et il n'est pas sûr que ceux qui allèrent avertir les pharisiens soient demeurés dans l'incrédulité. Autre chose était de croire le miracle, autre chose de se convertir. Les motifs de la colère des Juifs ne fut point le soupçon de fourberie, mais la crainte d'un soulèvement du peuple, et du ressentiment des Romains. Loin de soupçonner de la fourberie, les Juifs disent : *Cet homme fait beaucoup de miracles.* Jésus se retire parce que son heure n'était pas venue; il devait être immolé à la Pâque; lorsqu'elle approche, il reparaît, revient à Béthanie, entre publiquement à Jérusalem, enseigne dans le temple pendant une semaine entière.

8° Ce miracle, dit l'historien critique, valut à Jésus une proscription générale; lorsqu'il revint à Béthanie, il fut reçu, non par Lazare, qui avait peut-être été forcé de se sauver pour s'être prêté à cette imposture, mais par Simon le Lépreux, comme l'assure saint Matthieu. Lazare, depuis sa résurrection, ne paraît plus sur la scène.

Réponse. Tout cela est faux. Au lieu d'une proscription générale, le nombre des partisans de Jésus augmenta : *Voilà*, disent les pharisiens, *que tout le monde le suit.* Dans le repas que Jésus prit chez Simon, Marthe servait, Marie répandit des parfums sur Jésus, *Lazare était du nombre des conviés.* Les Juifs ont donc conversé, bu et mangé avec lui après sa résurrection. Il ne convient point

(1149) *Joan.* XII, 9 et suiv.

(1150) *Lettres écrites de la Montagne*, 3e lettre, p. 101.

(1151) *Hist. crit. de J. C.*, c. 11, pag. 263.

de falsifier l'histoire, pour argumenter contre un miracle.

§ VI.

Objections et questions de Woolston.

Le même auteur nous renvoie à Woolston; celui-ci est encore un peu plus ridicule que ses copistes.

Il demande : 1° pourquoi Jésus pleura Lazare, puisqu'il allait le ressusciter.

Jésus pleura pour mêler ses larmes à celles de deux personnes affligées, pour déplorer l'aveuglement des incrédules, pour intéresser plus efficacement la bonté de Dieu son Père.

2° Pourquoi Jésus appela Lazare à haute voix.

Pour ôter aux Juifs le prétexte de dire qu'il l'avait réssuscité par des paroles magiques.

3° Pourquoi Lazare ressuscité n'a rien dit de l'autre monde.

Parce que Jésus nous a suffisamment appris tout ce que nous avons besoin d'en savoir.

4° Pourquoi Jésus ne fit pas ôter le suaire de dessus le visage de Lazare avant de le ressusciter; les assistants auraient mieux vu s'il était véritablement mort.

Mais les assistants n'avaient pas besoin de voir Lazare, pour être convaincus qu'il était mort et enseveli depuis quatre jours.

5° Puisqu'il est dit, continue Woolston, que quelques-uns des témoins allèrent dire aux pharisiens *ce que Jésus avait fait*, cela signifie qu'ils allèrent leur découvrir la fraude.

Cela signifie tout le contraire, puisque les pharisiens en concluent que Jésus fait beaucoup de miracles; que si on le laisse continuer, tout le monde croira en lui.

6° Si ce miracle eût été incontestable, il n'est pas possible que les Juifs eussent poussé la rage jusqu'à vouloir mettre à mort Lazare aussi bien que Jésus; il est plus naturel de juger qu'ils les reconnurent tous deux coupables d'imposture.

Fort bien. Il est donc plus naturel de penser que Jésus, Lazare, ses sœurs, toute sa maison, tous les disciples de Jésus ont été des fourbes, que de juger que les Juifs ont été des forcenés. On n'a qu'à lire dans Josèphe ce qu'ils ont fait pendant le siége de Jérusalem, pour voir de quoi ils étaient capables. Présumerons-nous que Socrate était digne de mort, parce qu'il a été condamné par quatre cents juges? Nous sentirions moins jusqu'à quel point les Juifs ont été aveugles et obstinés, si nous n'avions pas sous les yeux l'exemple des incrédules.

§ VII.

Ce miracle a-t-il été forgé par saint Jean.

Quelques-uns ont senti que la narration de l'Evangile était inattaquable; ils ont pris le parti de soutenir que c'est une fable. Saint Jean, disent-ils, est le seul qui ait fait mention de la résurrection de Lazare, les trois autres évangélistes n'en ont pas parlé. Saint Jean ne l'a publié que soixante ans après l'événement, lorsque les Juifs étaient exterminés ou dispersés, et qu'il n'y avait plus de témoins oculaires pour le contredire. Il est évident qu'en fait de résurrection, les évangélistes sont allés en augmentant; les deux premiers n'avaient parlé que de la résurrection de la fille de Jaïre, qui venait seulement d'expirer : Saint Luc y ajoute le fils de la veuve de Naïm, que l'on portait en terre. Saint Jean, pour amplifier, raconte la résurrection de Lazare, mort depuis quatre jours, et déjà infect. Cette progression de merveilleux sent la fable et l'envie d'en imposer. Aucun écrivain juif n'a parlé de ce miracle, et il n'en est fait mention dans aucun registre public (1152).

Réponse. Nous n'insisterons point sur le caractère personnel de saint Jean, sur le respect dû à un vieillard centenaire, sur la sincérité et la candeur qui brillent dans ses écrits; la vertu n'a plus de pouvoir sur le cœur de nos adversaires. Mais nous demandons, si cet apôtre est un romancier : comment a-t-il pu faire le récit d'un fait très-compliqué avec toute l'exactitude d'un témoin oculaire, avec une telle sagacité, qu'aucun incrédule n'a pu encore entamer sa narration? Un auteur, juif de naissance, était-il capable de ce discernement?

Loin de multiplier les miracles de Jésus, il déclare, à la fin de son Evangile, que Jésus en a fait beaucoup d'autres dont il ne parle point. En effet, il passe sous silence les deux premières résurrections rapportées par saint Luc, la multitude des guérisons opérées par Jésus, et le miracle de la transfiguration, duquel il avait été témoin oculaire. Ce dernier était pour le moins aussi capable d'exciter l'admiration, que Lazare ressuscité. En quel sens a-t-il donc voulu enchérir sur le merveilleux? On est convaincu, en lisant son Evangile, qu'il s'est attaché principalement à rapporter les discours et les actions de Jésus dont les autres évangélistes n'avaient pas parlé, ou dont ils n'avaient fait mention qu'en abrégé.

Pourquoi les trois premiers n'ont-ils rien dit de la résurrection de Lazare? Parce qu'aucun d'eux ne s'est proposé de faire une histoire complète. A peine ont-ils parlé de ce que Jésus a fait depuis la fête des Tabernacles, au mois d'octobre, jusqu'à la Pâque suivante; et c'est dans cet intervalle qu'il ressuscita Lazare.

Il est faux que, du temps de saint Jean, il n'y eût plus de témoins oculaires. Quadratus, disciple des apôtres, dit que plusieurs personnes guéries ou ressuscitées par Jésus-Christ, avaient vécu jusque vers le temps auquel il écrivait; c'était sous Adrien, vers l'an 120, par conséquent après la mort de saint Jean (1153). Saint Epiphane nous apprend que, selon une ancienne tradition, Lazare a encore vécu trente ans après sa

(1152) *Letres à Sophie*, 2ᵉ lettre, p. 29.

(1153) EUSÈBE, *Hist.*, l. IV, c. 3.

résurrection (1154). Lorsque saint Jean a écrit, il était donc environné, sinon de témoins oculaires, du moins de gens qui avaient pu apprendre la vérité de leur bouche.

Nos adversaires exigeront-ils que les Juifs se soient couverts d'ignominie en écrivant les miracles d'un homme que leurs chefs avaient mis à mort comme un faux prophète ? Dans les *Sepher Toldoth* ou Vies de Jésus, ils avouent qu'il a ressuscité des morts (1155). Quant au défaut de registres publics, un homme versé dans l'antiquité ne s'avisera jamais d'alléguer cette exception contre le témoignage d'un historien quelconque.

§ VIII.

Effets qu'il produisit. — Aveugle de Jéricho. — Figuier desséché.

Selon l'historien critique, le miracle de Lazare valut à Jésus une proscription générale. 1° S'étant présenté aux portes d'un bourg de la Samarie, on lui refusa d'abord le passage (1156).

La vérité est qu'on lui refusa seulement le couvert, *parce que l'on vit qu'il allait à Jérusalem* (1157). Ses disciples lui demandèrent : Seigneur, voulez-vous que nous fassions tomber le feu du ciel sur ces gens-là pour les détruire ? Jésus blâma leur emportement: Apprenez, leur dit-il, que je ne suis pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver.

2° On ne lui permit point de s'arrêter à Jéricho, quoiqu'il y guérît un aveugle.

Fausseté. Il fut reçu chez Zachée, et il ne guérit deux aveugles qu'après être sorti de Jéricho.

3° Selon saint Matthieu, il y avait deux aveugles; saint Marc et saint Luc ne parlent que d'un seul.

Cela est vrai. Saint Matthieu les a réunis pour ne pas répéter deux fois la même chose ; les deux autres évangélistes ne parlent que du premier, qui était le plus connu, et saint Marc l'a nommé (1158) : preuve que ces écrivains ne cherchaient pas à multiplier les miracles. Ils disent qu'à la vue de ce prodige, le peuple rendit gloire à Dieu.

4° Cette réjection et cet abandon du Christ jetèrent les apôtres dans la consternation.

Point du tout. Ils avaient un sujet plus réel d'être consternés, et ils ne le furent point. *Nous allons à Jérusalem*, leur dit Jésus; *tout ce que les prophètes ont prédit du Fils de l'homme s'accomplira. Il sera livré aux pontifes, aux docteurs, aux anciens de la Synagogue, ils le condamneront à mort, et le livreront aux gentils. Il sera couvert d'opprobres, flagellé et crucifié, mais il ressuscitera le troisième jour* (1159). Les apôtres ne comprirent rien à ce discours; ils s'occupèrent du royaume temporel du Messie, ils disputèrent pour savoir lesquels d'entre eux y auraient les premières places.

Jamais Jésus ne reçut de plus grands honneurs. A Béthanie, Simon le lépreux lui donna à manger, Marthe servit les conviés, Lazare était du nombre ; Marie répandit sur Jésus des parfums précieux ; plusieurs Juifs vinrent de Jérusalem pour voir Jésus et Lazare. Le lendemain Jésus entra à Jérusalem au milieu des acclamations du peuple ; on s'écrie : *Béni soit le Dieu d'Israël qui vient au nom du Seigneur* (1160) !

5° Pour ranimer la confiance des apôtres, Jésus fit mourir, en vingt-quatre heures, un figuier, pour le punir de n'avoir point eu de figues dans une saison où il ne pouvait pas en porter, c'est-à-dire vers le mois de mars.

Réponse. Si Jésus fit ce miracle pour ranimer la confiance des apôtres, ce ne fut donc pas pour punir le figuier. Pline et Théophraste nous apprennent qu'il y a dans la Syrie et dans la Grèce des figuiers toujours couverts de feuilles qui portent à la fois le fruit de deux ans (1161). L'empereur Julien parle d'un figuier de Damas, qui est de même espèce (1162). Baumgarten a vu, près de Jéricho, des figues mûres en décembre, d'autres en janvier, près de Béryte, en Syrie (1163). Tournefort a vu la même chose dans les îles de l'Archipel (1164). L'auteur de l'*Histoire critique*, et celui du *Traité sur la tolérance*, sont aussi mal instruits l'un que l'autre; lorsqu'ils disent qu'un figuier ne pouvait avoir des fruits au mois de mars (1165).

Mais saint Marc dit que ce n'était pas alors le temps des figues. Il le dit avec raison, puisque la récolte ordinaire de ces fruits est au mois d'août et de septembre ; mais il pouvait y avoir des figues précoces, puisqu'il y avait des feuilles : le figuier pousse les uns et les autres en même temps. Celui-ci était donc stérile, puisqu'il y avait des feuilles sans fruits. Son dessèchement ne fut pas une punition, mais un emblême de la réprobation future des Juifs.

D'ailleurs le texte de saint Marc peut être mal rendu; la particule *ou*, qui est négative, est aussi un adverbe de lieu : on peut donc traduire, *car c'était là le temps des figues.* Heinsius et plusieurs autres critiques l'ont observé (1166).

Un Juif avait fait cette objection (1167) ;

(1154) *De hæres. Manich.*, l. II, t. II, p. 652.
(1155) *Hist. de l'établissement du christ. tirée des seuls auteurs juifs et païens*, p. 77 et suiv.
(1156) *Hist. crit.*, c. 14, p. 269.
(1157) *Luc.* IX, 53.
(1158) *Matth.* XXVI ; *Marc.* X ; *Luc.* XVIII.
(1159) *Ibid.*
(1160) *Matth.* XXI, 9; *Marc.* XII ; *Luc.* XIX; *Joan.* XII.
(1161) PLINE, l. XIII, c. 8 ; l. XVI, c. 26 ; *Hist. des plantes*, l. IV, c. 2.
(1162) JULIANI, epist. 24, p. 144.
(1163) *Voyag. de Palest.*, p. 94, 125, 139.
(1164) TOURNEF., p. 1?8.
(1165) *Traité sur la tolérance*, c. 14, p. 148.
(1166) *Sens littér. de l'Ecrit. sainte*, c. 15, t. II, pag. 29.
(1167) *Munimen fidei*, II[e] part., c. 30.

Woolston l'a copiée, et nos déistes l'ont adoptée sur parole.

§ IX.

Entrée de Jésus à Jérusalem. — Vendeurs chassés. — Miracles opérés.

A l'occasion de l'entrée de Jésus à Jérusalem, l'historien critique dit que si quelques-uns rendirent des hommages sincères à ce triomphateur, le plus grand nombre se moqua de lui, et ne donna que des huées à cette farce ridicule ; il ose citer en note les quatre évangélistes (1168).

Nous le citons nous-mêmes avec plus de vérité ; le peuple criait : *Prospérité au fils de David! béni soit le roi d'Israël, qui vient au nom du Seigneur !* Les acclamations recommencèrent dans le temple, lorsque Jésus y guérit des aveugles et des boiteux (1169). Il est dit que les pontifes et les scribes en furent indignés et s'efforcèrent vainement de faire taire le peuple.

La résurrection de Lazare, dit notre auteur, publiée par des témoins oculaires, dut faire une grande impression sur la canaille étonnée.

Elle en fit sur tout le monde. Plusieurs des principaux de Jérusalem crurent en Jésus-Christ, mais ils n'osaient le témoigner, de peur d'être chassés de la Synagogue (1170).

Saint Marc nous assure, continue-t-il, que dans cette circonstance Jésus donna encore une fois au peuple le pillage des marchandises étalées dans le parvis du temple (1171).

Calomnie. Trois évangélistes disent que Jésus chassa de nouveau les marchands du temple, renversa les tables des changeurs, leur reprocha qu'ils faisaient de la maison de Dieu une caverne de voleurs ; mais il ne mit rien au pillage. Le critique lui-même est forcé d'avouer que cette sévérité était plus sage ou plus nécessaire que la première fois (1172).

Jésus dit à haute voix dans le temple : *Mon âme est troublée à ce moment. Dirai-je à mon Père : Sauvez-moi à cette heure? Mais j'y suis venu exprès. Mon Père glorifiez mon nom. A l'instant on entendit cette voix du ciel : Je l'ai glorifié et je le glorifierai encore* (1173). Notre auteur prétend qu'un enfant peureux, pressé dans la foule, s'étant mis à crier, on prit la voix de cet enfant pour une voix du ciel qui répondait au prophète.

C'est ainsi que l'histoire de Jésus-Christ est travestie par un écrivain qui avait promis de présenter le texte des Evangiles *avec fidélité* (1774). Nous avons vu comment il a tenu parole.

Quoiqu'il ait copié les écrits des Juifs et ceux des déistes, qu'il ait rassemblé tous les reproches que sa malignité a pu lui suggérer, quelle preuve en résulte-t-il contre la réalité des miracles du Sauveur ? Souvent il a défiguré la narration, en a supprimé des circonstances essentielles, ou en a forgé de son chef; à quoi se réduisent néanmoins ses objections ? Tantôt il dit que tel miracle n'est rapporté que par un seul évangéliste, que ces historiens varient entre eux sur quelques circonstances; tantôt que peut-être les choses se sont passées autrement ; que les guérisons opérées par Jésus étaient peut-être naturelles. Il soutient que Jésus n'a fait ces miracles qu'en présence du peuple ignorant, et jamais sous les yeux de ses ennemis ou de gens éclairés; nous avons vu vingt exemples du contraire. Il se plaint de ce que Jésus, au lieu de faire tel miracle, n'en a pas fait tel autre, n'a pas mis son pouvoir à la discrétion des incrédules, n'a pas forcé les Juifs à croire malgré eux. Mais, nous le répétons, l'incrédulité des Juifs, malgré l'évidence des miracles, ne doit pas plus nous surprendre que l'athéisme de nos philosophes, malgré les démonstrations de l'existence de Dieu.

§ X.

Jésus a donné à ses disciples le pouvoir d'en faire.

Non-seulement Jésus-Christ a fait un très-grand nombre de miracles, mais il a donné à ses disciples le pouvoir d'en faire. *Guérissez les malades*, leur dit-il, *ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons; vous avez reçu gratuitement ces dons, accordez-les de même* (1175). Les soixante-douze disciples revenus de leur mission, lui disent d'un air satisfait : *Seigneur, les démons mêmes nous sont soumis en votre nom. — A la vérité*, répond Jésus, *je vous ai donné le pouvoir de fouler aux pieds les serpents, les scorpions et toute la puissance de l'ennemi du salut, sans en recevoir aucun mal ; cependant ne vous réjouissez point de ce que les mauvais esprits vous sont soumis, mais de ce que vos noms sont écrits dans le ciel* (1176). Des imposteurs qui auraient voulu se vanter d'un pouvoir imaginaire, n'auraient eu garde de révéler les deux conditions sous lesquelles Jésus-Christ le leur avait accordé, la défense d'en tirer aucun intérêt, et d'en concevoir de l'orgueil.

Avant de les quitter pour monter au ciel : *Voici*, leur dit-il, *les signes ou les prodiges qu'opéreront ceux qui croiront en moi ; ils chasseront les démons en mon nom, ils parleront diverses langues, ils prendront les serpents à la main; s'ils avalent un poison mortel, il ne leur fera point de mal; en touchant les malades, ils les guériront* (1177). Les apôtres ont opéré en effet ces miracles dans le cours de leur prédication.

Un pouvoir non moins surnaturel, est celui de remettre les péchés; Jésus-Christ le leur a donné. Leurs miracles devaient en ser-

(1168) *Hist. crit.*, c. 14, pag. 272

(1169) *Matth.* XXI, 9 et 15 ; *Marc.* XI, 10 ; *Luc.* XIX, 38; *Joan.* XII, 13.

(1170) *Joan.* XII, 42.

(1171) *Hist. crit.*, c. 14, pag. 273.

(1172) *Hist. crit.*, c. 14, p. 273.

(1173) *Joan.* XII, 28.

(1174) *Hist. crit.*, Préf., pag. XXIV.

(1175) *Matth.* X, 8; *Marc* III, 15; *Luc.* IX, 1.

(1176) *Luc.* X. 17.

(1177) *Matth.* XVI, 17.

vir de preuve ; c'est ainsi que Jésus-Christ lui-même avait démontré aux Juifs qu'il avait l'autorité de pardonner les péchés (1178). *Je vous assure*, dit-il, *que tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel, et que tout ce que vous délierez ici-bas, sera délié dans le ciel* (1179). *Au temps du renouvellement de toutes choses, lorsque le Fils de l'homme sera placé sur le trône de sa majesté, vous serez assis sur douze siéges pour juger les douze tribus d'Israël* (1180). *Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé, recevez le Saint-Esprit : les péchés que vous remettrez seront remis, et ceux que vous retiendrez seront retenus* (1181).

Si ce pouvoir n'était pas réel, si Jésus-Christ n'était pas Dieu, non-seulement c'était un fourbe et un blasphémateur, mais un insensé ; en s'attribuant une autorité qui n'appartient qu'à Dieu, en voulant persuader aux apôtres qu'il la leur donnait, il usurpait les honneurs divins, il se rendait digne du supplice que les Juifs lui ont fait subir.

Le cours de ses miracles n'a pas été interrompu par ses souffrances ; il en a opéré pendant sa passion même ; et à sa mort, il y a mis le sceau par sa résurrection. Mais avant de toucher à cette époque, qui est la plus frappante de toute sa vie, il faut voir si Jésus a été doué du don de prophétie, et s'il a réuni les autres caractères qui peuvent désigner un envoyé de Dieu.

ARTICLE VII.

Des prophéties de Jésus-Christ.

§ I.

Des prophéties de Jésus-Christ.

Dans la seconde partie de cet ouvrage, nous avons fait voir que la connaissance de l'avenir est un apanage de la Divinité ; le don de prophétie est par conséquent un signe aussi certain de mission surnaturelle, que le pouvoir d'opérer des miracles. Dieu a ordinairement réuni ces deux priviléges dans les hommes qu'il envoyait pour annoncer ses volontés ; tels furent Moïse, Samuel, Elie, Elisée, Isaïe, Daniel, Jésus, fils unique de Dieu, destiné à un ministère plus auguste que celui de tous les prophètes, devait donc montrer dans sa personne ce double caractére, joindre à l'éclat de ses miracles des prophéties relatives à l'objet de sa misssion.

Les oracles des anciens prophètes avaient eu trois grands objets ; la destinée temporelle des Juifs et des nations voisines, la venue du Messie, la vocation des peuples infidèles à la connaissance du vrai Dieu. Le premier et le second aboutissaient à Jésus-Christ ; c'était au Messie, dépositaire et ministre des desseins de Dieu, de révéler pour la suite les destinées du peuple nouveau qu'il devait former. Dans ce sens, Jésus-Christ a dit que la loi et les prophètes se terminaient à Jean-Baptiste ; qu'à son arrivée commençait un nouveau plan de providence, qu'il appelle *le royaume des cieux* ou *le royaume de Dieu* (1182).

Jésus accomplissait les prophéties qui le concernaient lui-même ; il se les est constamment appliquées. *Il faut*, disait-il, *que tout ce qui est écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les prophètes et dans les psaumes, s'accomplisse* (1183) ; prêt à expirer, il dit que *tout est consommé*. C'est en démontrant l'accomplissement des prophéties en Jésus-Christ, que les apôtres ont converti la plupart des Juifs qui ont cru en lui, et ont embrassé l'Evangile (1184).

La vocation des gentils à la connaissance du vrai Dieu, n'était prédite qu'en termes généraux par les anciens prophètes ; c'était donc à Jésus-Christ, auteur de cette vocation, de dévoiler plus amplement ce grand dessein de préparer ses apôtres à la manière dont il devait s'accomplir par leur ministére.

Tel a été précisément l'objet de ses prédictions ; il a prévu et annoncé d'avance ce qui le regardait lui-même, ce qui devait arriver à ses apôtres, aux Juifs incrédules, à son Eglise naissante, et tout s'est exactement vérifié. Il a ainsi lié l'Ancien Testament et le Nouveau, développé le plan de la Providence, montré qu'il était lui-même la pierre angulaire de l'édifice, le principe et la fin de toutes choses.

§ II.

Jésus prédit sa passion et les circonstances.

Nous allons à Jérusalem, dit-il à ses disciples quelque temps avant sa mort : *là s'accomplira tout ce que les prophètes ont écrit du Fils de l'homme : il sera livré aux pontifes, aux scribes, aux anciens ; ils le condamneront à mort, ils le livreront aux gentils ; ceux-ci le couvriront d'opprobres et de mépris, lui feront subir une flagellation cruelle, le feront mourir sur une croix, et le troisième jour il ressuscitera* (1185)

On dira sans doute avec les incrédules, que Jésus, convaincu de la haine des Juifs, et averti de leurs desseins, pouvait aisément prévoir qu'il y succomberait enfin ; mais pouvait-il aussi deviner le genre de mort et les divers outrages qu'on lui ferait souffrir, la flagellation, les insultes des soldats romains, le supplice de la croix ? L'usage des Juifs n'était point de crucifier les blasphémateurs et les faux prophètes, mais de les lapider.

Saint Luc observe que les disciples ne comprirent rien à cette prédiction, quoique Jésus l'eût répétée plus d'une fois (1186). La promesse de ressusciter n'était pas facile à

(1178) *Matth.* IX, 6; *Marc.* II, 10; *Luc.* V, 24; VII, 48.
(1179) *Matth.* XVIII, 18.
(1180) *Matth.* XIX, 28.
(1181) *Joan.* XX, 12.
(1182) *Matth.* XI, 13; *Luc.* XVI, 16.
(1183) *Luc.* XXIV, 44.
(1184) *Act.* XVII, 11,
(1185) *Matth.* XX; *Marc.* X; *Luc.* XVIII.
(1186) *Matth.* XVI, *Marc.* VIII; *Luc.* IX.

remplir, aucun imposteur n'a été assez insensé pour s'y engager.

Lorsque Marie, sœur de Lazare, répand sur Jésus une quantité de parfums, et qu'un de ses disciples blâme cette profusion : *Laissez-la faire*, dit-il, *elle me rend d'avance les honneurs de la sépulture; dans tous les lieux de l'univers où l'Evangile sera prêché, on racontera ce qu'elle a fait* (1187).

Il prédit que Judas le trahira, que saint Pierre le reniera trois fois, que tous ses disciples l'abandonneront; et l'événement confirme la prophétie (1188). Non-seulement il annonce sa résurrection, mais encore son ascension et la descente du Saint-Esprit (1189).

Il avertit ses apôtres qu'ils seront haïs, méprisés, persécutés, flagellés, mis à mort à cause de lui; mais qu'il leur donnera une éloquence et une force à laquelle leurs ennemis ne pourront résister (1190).

Prévoir avec certitude des événements qui dépendent du concours libre de plusieurs personnes, c'est une connaissance qui n'appartient qu'à Dieu. La trahison de Judas était un crime très-libre de sa part. La faiblesse de saint Pierre, prédite au moment même où cet apôtre témoignait le plus vif attachement à son maître, semblait devoir la prévenir; c'était un avertissement salutaire d'éviter l'occasion : cependant la parole du Sauveur fut vérifiée quelques heures après.

Une prophétie porte un caractère de divinité encore plus marqué, lorsqu'elle annonce des événements que la puissance divine peut seule opérer; ressusciter, monter au ciel, envoyer le Saint-Esprit, convertir le monde par le ministère de quelques pêcheurs, sont des prodiges au-dessus des forces humaines; pour les promettre et les accomplir, il faut être instruit des décrets de Dieu et revêtu de sa puissance.

Celse et les incrédules qui l'ont copié, disent que ces prédications prétendues sont un tour imaginé après coup par les apôtres, pour pallier l'ignominie de leur maître; est-il moins honteux pour Jésus, disent-ils, d'avoir été trahi, abandonné, renié par ses disciples, couvert d'opprobres et crucifié par les Juifs, parce qu'il a prédit tous ces événements (1191)?

C'est justement parce que cette défaite serait ridicule, qu'il ne faut pas l'attribuer aux apôtres. Quelle nécessité y avait-il pour eux de se charger d'une partie de l'opprobre, en avouant qu'ils avaient abandonné et renié leur maître? La bonne foi avec laquelle ils rapportent cette circonstance humiliante pour eux, prouve qu'ils n'en ont pas imposé; le nombre des Juifs qu'ils ont convertis, démontre qu'ils n'ont été rien moins que stupides. Leur conduite est directement opposée à celle de tous les imposteurs qui ont jamais paru.

§ II.

Prédiction du sort des Juifs et leur punition.

Jésus a prédit le sort des Juifs; il leur a fait connaître par différentes paraboles, qu'ils seraient punis et rejetés à cause de leur incrédulité; que les gentils seraient substitués à leur place pour être le peuple du Seigneur. Après avoir avoué la foi du centenier, qui était païen, il dit à ceux qui l'environnaient : *Je vous prédis que plusieurs viendront de l'Orient et de l'Occident s'asseoir avec Abraham, Isaac et Jacob dans le royaume de Dieu, et que les enfants de ce royaume seront chassés dehors dans les ténèbres, où ils pleureront et grinceront les dents de désespoir* (1192). Quelle apparence y avait-il à cette révolution? Si les Juifs qui étaient témoins des miracles du Messie, qui respectaient les prophéties par lesquelles il était annoncé ne croyaient pas en lui, comment pouvait-il espérer la conversion des païens, qui ne connaissaient ni les prophètes ni le Messie, qui ne l'avaient ni vu ni entendu? Mais Isaïe avait déjà prédit la même chose, quoiqu'en termes moins formels (1193).

Jésus-Christ représente Dieu comme un père de famille qui a donné à ses serviteurs une vigne à cultiver; ceux-ci, au lieu d'en rendre fidèlement le fruit, ont maltraité ceux qui venaient le demander, et ont fini par mettre à mort le fils de leur maître. Cet homme, répliquent les Juifs, exterminera sans doute ces colons perfides, et donnera sa vigne à d'autres. C'est cela même, reprend Jésus; le royaume de Dieu vous sera ôté, et sera donné à une nation qui en profitera mieux. Les Juifs irrités voulurent se saisir de lui; mais ils n'osèrent, à cause du peuple qui regardait Jésus comme un prophète (1194).

Je vous envoie, leur dit-il, *des prophètes, des sages, des docteurs; vous mettrez les uns à mort et les crucifierez; vous flagellerez les autres dans vos synagogues, et les poursuivrez de ville en ville; ainsi vous ferez retomber sur vous le sang de tous les justes, depuis le sang d'Abel jusqu'à celui de Zacharie fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple et l'autel. Je vous le répète, tout cela retombera sur la génération présente* (1195).

En entrant à Jérusalem, il pleure sur le sort de cette ville. *Le temps viendra*, dit-il, *que tes ennemis t'environneront de tranchées et te serreront de toutes parts; ils renverseront tes murs, détruiront tes enfants, ne laisseront pas une pierre sur l'autre, parce que tu n'a pas connu le temps de la visite du Seigneur* (1196).

Ses disciples lui font remarquer la magni-

(1187) *Matth.* XXVI; *Marc.* 14; *Joan.* XII.
(1188) *Matth.* XXVI, 21, etc.
(1189) *Joan* VI, 63; *Act.* I, 5.
(1190) *Matth.* X, 17, etc.
(1191) CELSE, dans ORIG., l. II, n° 15 et 16.
(1192) *Matth.* VIII, 11.
(1193) *Isa.* LIII.
(1194) *Matth.* XXI, 43.
(1195) *Matth.* XXIII, 34.
(1196) *Joan.* XII, 43.

ficence du temple et la solidité de cet édifice; il leur répond : *Je vous dis en vérité que le temps de sa destruction approche, et qu'il n'en restera pas pierre sur pierre* (1197). *Lorsque vous verrez Jérusalem environnée par une armée, souvenez-vous que sa désolation est prochaine; et lorsque vous verrez dans le lieu saint l'abomination et la désolation prédites par le prophète Daniel, que les habitants de la Judée fuient dans les montagnes. C'est le temps de la vengeance divine et de l'accomplissement de tout ce qui est écrit.... les Juifs seront passés au fil de l'épée, et seront conduits en esclavage; Jérusalem sera foulée aux pieds par les nations, jusqu'à ce que leur temps soit arrivé.... Alors il s'élèvera de faux prophètes qui présenteront des signes et des prodiges, de manière à tromper même les élus, si cela était possible* (1198).

Josèphe, dans son *Histoire de la guerre des Juifs*, témoigne que ces prophéties ont été accomplies dans toutes leurs circonstances. Les trois Evangiles qui les rapportent étaient écrits avant cette époque. Saint Jean qui a composé le sien plus tard, n'en a rien dit, parce que tout était déjà vérifié, et qu'on aurait pu l'accuser d'avoir forgé ces prédictions après l'événement.

§ IV.

Jésus-Christ a-t-il prédit la fin du monde ?

Pour y jeter de l'obscurité, les incrédules ont prétendu que Jésus-Christ y prédisait la fin du monde, parce qu'immédiatement après il ajoute : *Il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles; le soleil sera obscurci, la lune couverte de ténèbres, les étoiles tomberont du ciel, les forces du ciel seront ébranlées; alors le signe du Fils de l'homme paraîtra dans le ciel, tous les peuples de la terre pleureront et verront arriver le Fils de l'homme sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté. Il enverra ses anges, qui, au son de la trompette, et à voix haute, rassembleront ses élus des quatre parties du monde, depuis le haut des cieux jusqu'aux extrémités de la terre. Lorsque tout cela commencera d'arriver, regardez et levez la tête, parce que votre rédemption est proche... Je vous dis en vérité que cette génération ne passera point avant que toutes ces choses s'accomplissent* (1199). Les apôtres lui avaient demandé : Seigneur, quel sera le signe de votre arrivée et de *la consommation du siècle* (1200) ?

Réponse. La question est de savoir si, dans ce passage, la consommation du siècle signifie la fin du monde. 1° Le terme de *siècle* n'exprime rien autre chose que *révolution*, durée de temps indéterminée. Dans les écrits du nouveau Testament, il désigne souvent la durée de la loi juive, par opposition à celle de l'Evangile. Saint Paul parlant du mystère de l'incarnation, dit qu'aucun des princes de *ce siècle* n'en a eu connaissance; que s'ils l'avaient connu, ils n'auraient pas crucifié le Seigneur (1201). Il est clair que par les *princes de ce siècle* il entend les chefs de la Synagogue. En parlant des Juifs, il dit que tout ce qui leur arrivait était une figure, et a été écrit pour nous instruire, nous qui sommes venus *à la fin des siècles*, c'est-à-dire à la fin de la loi juive (1202). Enfin, il dit que Jésus-Christ a paru, et s'est offert à la consommation des siècles (1203). 2° Jésus-Christ assure que la génération présente ne passera point avant que tout soit accompli; il suppose que ses disciples seront témoins de la révolution dont il parle; en effet, environ quarante ans après, Jérusalem fut ruinée, le temple détruit, la religion juive abolie. La consommation du siècle est donc la fin de la loi juive. Nous ne disconvenons point que, dans d'autres passages, ce terme ne signifie la fin du monde.

L'arrivée, ou plutôt *l'apparition* de Jésus-Christ est le moment auquel il sera reconnu pour le Messie et le Fils de Dieu ; il l'explique ainsi lui-même : C'est le jour auquel *le Fils de l'homme sera révélé* et connu (1204). Il donne pour époque de cette manifestation, la prédication de l'Evangile par tout le monde (1205).

Venir sur les nuées du ciel, dans le style des prophètes, c'est arriver d'une manière imprévue, surprenante et sensible à tous. Ainsi dans Isaïe, Dieu monte sur une nuée légère et entre en Egypte (1206). Daniel voit arriver avec les nuées du ciel, un personnage semblable au Fils de l'homme, auquel Dieu donne la puissance et la royauté (1207). Jésus-Christ semble faire allusion à ce passage, lorsqu'il parle de son apparition ; il dit aux Juifs, en présence du grand prêtre : *Vous verrez bientôt le Fils de l'homme assis à la droite de Dieu, et revêtu de sa puissance, venir sur les nuées du ciel* (1208).

Chez les prophètes, le soleil et la lune sont les princes et les rois , les étoiles sont les grands, les forces du ciel sont les armées ; les apôtres et les Juifs étaient accoutumés à ce langage. La prise de Babylone dans Isaïe, la défaite du roi d'Egypte dans Ezéchiel, la ruine de Jérusalem. de Tyr et de Sidon dans Joël (1209), sont décrites sous les mêmes images que la chute de la république juive dans les Evangiles. Saint Pierre fait l'application de la prophétie de Joël aux prodiges arrivés à la descente du Saint-Esprit (1210) ; certainement à cette époque, le soleil et la lune n'ont point été obscurcis. Lorsque les

(1197) *Matth.* XXIV ; *Marc.* XIII ; *Luc.* XXI.
(1198) *Ibid.*
(1199) *Matth.* XXIV; *Marc.* XIII; *Luc.* XVII et XXI.
(1200) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Fin du monde.*
(1201) *I Cor.* II, 8.
(1202) *I Cor.* X, 11.
(1203) *Hebr.* IX, 26.
(1204) *Luc.* XVII, 30.
(1205) *Matth.* XXIV, 14.
(1206) *Isa.* XIX, 1.
(1207) *Dan.* VII, 13.
(1208) *Matth.* XXVI, 64.
(1209) *Isa.* XIII, 10; *Ezech.* XXXII, 7; *Joel*, II, 10 et 31; III, 15.
(1210) *Act.* II, 19.

prophètes annoncent des prospérités, ils disent que l'éclat du soleil sera sept fois double, que la lune égalera la lumière du soleil, que ces deux astres ne se coucheront plus, etc (1211). Tout cela ne doit point être pris à la lettre.

Nous convenons que plusieurs commentateurs et plusieurs Pères de l'Eglise ont cru que Jésus-Christ avait réuni les signes de la fin du monde et ceux de la ruine de Jérusalem; mais cette opinion n'a jamais été universelle, l'Eglise n'y a donné aucune sanction (1212).

Selon l'histoire critique, Jésus-Christ avait ordonné à ses apôtres d'annoncer la fin du monde, pour effrayer les hommes et se faire donner de l'argent (1213); c'est une imposture. Il leur ordonne de dire : *Faites pénitence, le royaume des cieux est proche;* le royaume des cieux est le règne de Jésus-Christ et de son Evangile, et non la fin du monde; loin de leur permettre de demander de l'argent, il leur défend d'en recevoir.

D'autres disent que pendant plus de six cents ans, on a vu une multitude de donations faites aux moines, commençant par ces mots : *La fin du monde étant prochaine, je donne telles terres*, etc., donc l'on était persuadé que le monde allait finir.

Réponse. Le monde sans doute devait finir pour les moines aussi bien que pour les autres hommes; de quoi pouvaient leur servir des donations? Le monde finit pour tous ceux qui meurent, et selon nos adversaires mêmes, *tous les peuples connus* attendaient la fin du monde; ce ne sont ni les Evangiles, ni les moines qui avaient donné cette croyance aux païens. On a toujours eu cette idée dans les temps de calamités; or les six siècles dont il est question sont venus à la suite des ravages faits par les barbares.

§ V.

Prophétie sur l'établissement de l'Evangile.

Jésus a prédit l'établissement de son Evangile, la chute de l'idolâtrie et des superstitions païennes. Cet ouvrage devait être un prodige de la puissance divine : il fallait donc être animé de l'esprit de Dieu pour le prédire, et annoncer les moyens par lesquels il devait être accompli.

Le jugement de ce monde arrive, disait-il aux Juifs, *le prince de ce monde va être chassé dehors. Lorsque j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi.* Il parlait ainsi, dit l'Evangile, pour annoncer de quelle mort il devait mourir (1214). Déjà il avait dit à Nicodème : *De même que Moïse a élevé le serpent d'airain dans le désert, ainsi il faut que le Fils de l'Homme soit élevé, afin que tout homme qui croit en lui ne périsse point, mais obtienne la vie éternelle* (1215). Il est étonnant que la victoire de Jésus-Christ sur le monde n'ait dû commencer qu'à sa mort.

Il avertit ses apôtres que leurs succès seront l'ouvrage de l'Esprit consolateur qu'il leur enverra de la part de son Père. *Lorsqu'il sera venu*, dit-il, *il convaincra les hommes du péché qu'ils ont commis en refusant de croire en moi; il leur fera connaître la vraie justice; car pour moi je retourne à mon Père, et bientôt vous ne me verrez plus; il exercera contre le prince de ce monde le jugement qui est déjà prononcé* (1216). *Mon Evangile sera prêché par tout le monde pour rendre témoignage à toutes les nations* (1217). *De même que Jean a baptisé par l'eau, vous serez baptisés par le Saint-Esprit dans peu de jours...... Vous recevrez sa vertu, lorsqu'il descendra sur vous, et vous me rendrez témoignage à Jérusalem, dans la Judée et la Samarie, jusqu'aux extrémités de la terre* (1218).

Un imposteur aurait prédit aux apôtres des succès faciles, sans obstacles et sans résistance; Jésus-Christ ne leur dissimule point ce qu'ils auront à souffrir. *Les Juifs mettront la main sur vous, et vous poursuivront; ils vous traîneront dans leurs assemblées, dans leurs synagogues, dans les prisons; vous serez conduits devant les rois et les magistrats, et frappés à cause de moi................ Mais je vous donnerai une éloquence et une sagesse à laquelle vos ennemis ne pourront résister. Ce ne sera pas vous qui parlerez, ce sera le Saint-Esprit* (1219). En effet, le succès des apôtres a été complet; mais ils ne s'en attribuent point la gloire; ils y reconnaissent l'accomplissement de la promesse de leur maître.

Cette prophétie des persécutions que les apôtres auraient à souffrir de la part des Juifs, est étonnante. Les Juifs toléraient parmi eux les sadducéens qui niaient la vie à venir; c'étaient de vrais épicuriens; mais ils ne purent supporter les disciples de Jésus-Christ : ils leur déclarèrent d'abord une guerre sanglante.

Si Jésus avait trompé ses apôtres, s'ils ne l'avaient pas vu ressuscité, s'ils n'eussent pas reçu le Saint-Esprit, par quels motifs se seraient-ils dévoués aux travaux, à l'ignominie, aux souffrances, à la mort pour la gloire de Jésus-Christ? L'établissement du christianisme n'a pu se faire que par des moyens surnaturels, ses fondateurs en conviennent; la prophétie qui l'annonce a donc été faite par le même esprit qui en a opéré l'accomplissement; elle a été écrite avant qu'il fût arrivé.

Lorsque les incrédules disent que Jésus ne prévoyait pas que sa religion dût jamais faire une fortune aussi éclatante, ni acquérir autant de célébrité,(1220), ils font une conjec-

(1211) *Isa.* LX, 19.
(1212) *V.* Dom CALMET; *Matth.* XXIV.
(1213) *Hist. crit.*, c. 12, p. 214, 218.
(1214) *Joan.* XII, 31.
(1215) *Joan.* III, 14.
(1216) *Joan.* XVI, 8.
(1217) *Matth.* XXIV, 14.
(1218) *Act.* I, 5.
(1219) *Matth.* XXIV; *Marc.* XIII; *Luc.* XXI.
(1220) *Hist. crit*, Préf., q. XI.

ture absurde. Si Jésus-Christ ne l'avait pas prédit, s'il n'en eût pas indiqué et fourni les moyens, si les apôtres n'y avaient pas compté, jamais ils n'auraient osé l'entreprendre. S'ils avaient eux-mêmes forgé ces prophéties, ils les auraient rendues plus flatteuses. Des imposteurs peuvent se vanter qu'ils réussiront; mais ils ne s'avisent point d'en attribuer la gloire à un autre.

§ VI.

Jésus a connu les pensées intérieures des hommes.

Connaître les pensées intérieures des hommes, est un don aussi miraculeux que la science de l'avenir; Jésus en a été doué. Lorsqu'il dit au paralytique : *Vos péchés vous sont remis*, les Juifs pensèrent en eux-mêmes, cet homme blasphème. Jésus qui vit leur pensée, leur dit : *Pourquoi pensez-vous mal dans votre cœur*, etc. (1221)?

Pendant qu'il parlait à ses disciples du levain des pharisiens, il leur vint à l'esprit qu'il leur reprochait de n'avoir point apporté de pain. Jésus qui s'en aperçut, leur dit : *Hommes de peu de foi, à quoi bon penser en vous-mêmes que vous n'avez point de pain? avez-vous oublié le miracle de la multiplication que j'en ai faite* (1222)?

Lorsqu'il demanda aux Juifs si le baptême de Jean venait de Dieu ou des hommes, ils répondirent : nous n'en savons rien. Jésus pénétra le motif de leur embarras et de leur réponse, quoiqu'ils n'en eussent rien dit (1223).

Jésus, dit saint Jean, *ne se fiait point aux Juifs, parce qu'il les connaissait tous; il n'avait pas besoin qu'on lui rendît témoignage de personne, il savait lui-même ce qu'il y avait de plus secret dans l'âme* (1224).

Ses apôtres convaincus de cette vérité, lui disent : *Nous savons que vous connaissez toutes choses, et que vous n'avez pas besoin que personne vous instruise; c'est pour cela même que nous croyons que vous êtes venu de Dieu* (1225). Saint Pierre, affligé de ce que son maître lui demandait trois fois : *M'aimez-vous!* lui répond : *Seigneur, vous qui connaissez tout, savez bien que je vous aime.* Jésus lui prédit que dans sa vieillesse il sera mis dans les chaînes et conduit au supplice (1226).

Quel motif a pu engager les apôtres à rapporter comme témoins, ces différents traits, s'ils n'étaient pas vrais? Des écrivains juifs n'auraient jamais imaginé que leur maître pût connaître les pensées secrètes des hommes, s'ils n'en avaient pas eu des preuves. Aucun des anciens prophètes ne paraît avoir été doué de cette connaissance; c'était un privilége inouï dont l'idée n'a pu venir naturellement à l'esprit des apôtres.

CHAPITRE TROISIÈME.

DE LA MORALE DE JÉSUS-CHRIST, ET DES EXEMPLES DE VERTU QU'IL A DONNÉS.

§ unique.

Les incrédules avaient commencé par respecter la morale.

Le pouvoir de faire des miracles et celui de prédire l'avenir que Jésus-Christ a possédés au plus haut degré, sont deux marques incontestables de sa mission divine; mais ce ne sont pas les seules par lesquelles il a prouvé qu'il était le Fils de Dieu, le Messie promis par les prophètes, le législateur destiné à instruire toutes les nations. Comme la morale est une partie essentielle de la vraie religion, nous sommes obligés d'examiner si celle que Jésus-Christ a enseignée est digne de Dieu, conforme à la nature et aux besoins de l'homme, capable de nous rendre bons et heureux; il ne nous sera pas difficile de démontrer qu'elle est plus sage, plus pure, plus sublime que celle de tous les autres législateurs. Mais il ne s'est pas borné à la prêcher, il l'a confirmée et justifiée par son exemple. Leçon touchante, plus propre à persuader que les discours éloquents des philosophes; comment résister à un maître qui commence par pratiquer lui-même ce qu'il enseigne aux autres?

Aucun des anciens sages n'a soutenu constamment ce double caractère; leurs préceptes de morale n'ont pas toujours été purs, leur conduite ne fut jamais irrépréhensible. Moïse seul n'a donné prise à aucun reproche sur ce point; nous l'avons justifié contre ceux des incrédules. Mais sa morale, assez parfaite pour les hommes, tels qu'ils étaient alors, ne suffisait plus pour le temps de l'Evangile. Devenus moins farouches, mieux policés et plus instruits, les peuples étaient capables de s'élever à des vertus plus sublimes. La morale de Moïse était altérée par les gloses et les fausses interprétations des docteurs Juifs; il fallait en montrer le vrai sens; et le rétablir dans sa pureté. Moïse n'avait point établi expressément la vraie base de la morale, la foi des récompenses et des peines de l'autre vie; il fallait donner à ce motif toute sa force, et mettre cette vérité dans le plus grand jour. La promesse des biens temporels avait été nécessaire pour toucher un peuple sensuel et grossier : cet attrait n'était plus de saison, et pouvait devenir pernicieux; il devait être supprimé. En faisant mieux connaître Dieu aux hommes, il fallait leur apprendre à le servir d'une manière plus généreuse; à concevoir de plus hautes espérances que celles de ce monde, à s'estimer eux-mêmes plus qu'ils n'avaient fait jusqu'alors : au lieu du salaire temporel, destiné aux mercenaires et aux esclaves, il fallait montrer aux enfants de Dieu l'héritage éter-

(1221) *Matth.* IX, 2; *Marc.* II, 5; *Luc.* V, 20.
(1222) *Matth.* XVI, 7; *Marc.* II, 6; *Luc.* V, 21.
(1223) *Matth* XXI, 25; *Luc.* XX, 4.
(1224) *Joan.* II, 24.
(1225) *Joan.* XVI, 30.
(1226) *Judic.* XXI, 17.

nel de leur père. Tel est le ministère auguste dont Jésus-Christ a été chargé, et qu'il a parfaitement rempli.

Lorsque les incrédules, obstinés à prêcher le déisme, conservaient encore un fond de respect pour la vertu, ils convenaient assez volontiers de la perfection de la morale évangélique, ils en reconnaissaient la sagesse, la pureté, les heureux effets, ils rendaient hommage à l'éminente sainteté de son auteur. C'est par-là, disaient-ils, que le christianisme l'emporte sur les autres religions, et qu'il est véritablement divin; il n'a pas besoin d'autres preuves; les dogmes, les mystères, le culte, sont indifférents, la morale est l'essentiel.

Ce zèle affecté pour la morale s'est trop tôt démenti; depuis que l'athéisme est devenu le système favori de nos philosophes, la morale de l'Evangile leur est aussi odieuse que ses dogmes; ils s'attachent à prouver que Jésus était un imposteur et un homme de mauvaises mœurs. Nous sommes obligés de venger sur ces deux articles le divin auteur de notre religion.

ARTICLE I[er].

De la morale de Jésus-Christ.

§ I.

Eloge de Jésus-Christ par les déistes.

Il n'est personne qui n'ait lu avec enthousiasme l'éloge qu'a fait l'auteur d'*Emile* de la morale et des vertus de Jésus-Christ; nous le transcririons volontiers, s'il était moins connu. Déjà un déiste plus célèbre avait dit, en parlant du Sauveur dans l'*Epître à Uranie :*

Ses exemples sont saints, sa morale est divine,
Il console en secret les cœurs qu'il illumine,
Dans les plus grands malheurs il nous offre un [appui,
Et si sur l'imposture il fonda sa doctrine,
C'est un bonheur encore d'être trompé par lui.

D'autres ont parlé de même. Ces exemples et cette morale n'ont pas changé depuis cinquante ans; mais les incrédules ne sont plus du même avis.

Dans la seconde partie de notre ouvrage, nous avons fait voir les erreurs des Juifs en fait de morale, et le besoin qu'ils avaient d'en recevoir de nouvelles leçons; nous avons répondu à leur objections contre Jésus-Christ; les reproches des matérialistes sont à peu près les mêmes.

Notre divin Maître a renfermé toute la morale en deux préceptes : aimer Dieu sur toutes choses et le prochain comme soi-même; *dans ces deux commandements*, dit-il, *sont contenus toute la loi et les prophètes* (1227). Règle lumineuse, supérieure à toutes les maximes des philosophes, et de laquelle s'ensuivent clairement toutes nos obligations.

Il ne nous laisse point ignorer en quoi consiste l'amour de Dieu : *Celui*, dit-il, *qui retient mes commandements et les observe, m'aime véritablement..... Celui qui ne m'aime point, ne les observe point* (1228). La seule preuve de cet amour est donc l'obéissance parfaite à la loi; de même l'amour du prochain doit se démontrer par les œuvres.

§ II.

Corruption de la morale chez les Juifs.

Avant Jésus-Christ, les Juifs avaient réduit presque à rien ce second devoir par de fausses interprétations. 1° Sous le nom de *prochain*, ils entendaient seulement les hommes de leur nation; Jésus-Christ, pour les détromper, propose la parabole du Samaritain qui exerce la charité envers un Juif (1229). *Faites de même*, dit-il, à celui qui l'interrogeait. Par là il leur apprend que les étrangers, les hommes de différente religion, sont compris dans la loi qui ordonne à tout homme de témoigner de l'affection, et de faire du bien à un autre homme. 2° Les Juifs se croyaient dispensés d'aimer leurs ennemis. *Vous avez ouï dire que l'on a dit aux anciens : Tu aimeras ton prochain, et* tu haïras ton ennemi. Ces dernières paroles étaient une fausse addition des docteurs juifs, elles ne sont point dans la loi (1230). *Pour moi*, continue le Sauveur, *je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient* (1231). Enfin, il explique nettement ce qu'il entend par aimer le prochain *comme soi-même. Tout ce que vous voulez que les autres vous fassent, faites-le de même à leur égard* (1232). Il n'est donc point question de sentiments affectueux, tels que nous les avons pour nos amis, mais de procédés et de bienfaits.

Un rabbin accuse Jésus-Christ d'avoir cité à faux la loi de Moïse; il allègue les passages de cette loi où l'amour des ennemis est commandé (1233). Mais Jésus-Christ ne prétend point corriger la loi, il réfute les gloses des pharisiens : il ne dit point, *vous savez qu'il est écrit*, mais *vous avez ouï dire que l'on a dit aux anciens*. C'est aux Juifs de prouver que jamais leurs docteurs n'avaient enseigné cette morale; le contraire est assez démontré par leur conduite, et par les reproches qu'on leur a faits de tout temps.

Ils se persuadaient que le culte de Dieu ne consistait qu'en prières, en cérémonies en purifications; ils poussaient sur ce point l'exactitude jusqu'au scrupule, et se permettaient des vices très-répréhensibles : Jésus-Christ n'a cessé de leur rappeler les leçons des anciens prophètes qui exigeaient le culte du cœur, des vertus, avec les pratiques extérieures.

§ III.

Vrai sens que Jésus-Christ donne aux divers commandements de la loi.

Le second commandement de Dieu défendait le parjure; le Sauveur condamne toute espèce de jurement fait sans nécessité; il ré-

(1227) *Matth.* XXII, 37; *Marc.* XII; *Luc.* X.
(1228) *Joan.* XIV, 21 24.
(1229) *Luc.* X, 30.
(1230) *Levit.* XIX, 18.
(1231) *Matth.* V, 43.
(1232) *Matth.* VII, 12; *Luc.* VI, 31.
(1233) *Munimen fidei*, part. II, c. 11.

prouve la distinction que faisaient les Juifs entre les serments qui obligeaient et ceux qui n'obligeaient pas (1234).

Sur l'observation du sabbat, ils étaient d'un rigorisme superstitieux : jamais ils ne pardonnèrent à Jésus-Christ les guérisons qu'il opérait le jour du repos ; ce divin maître leur fait sentir l'absurdité de leurs préjugés : il leur prouve, par leur propre conduite, qu'il est permis ce jour-là de faire de bonnes œuvres, des actes de charité, et de pourvoir à tous les besoins de la vie.

La manière dont ils énervaient les commandements qui regardent le prochain, n'est pas moins scandaleuse ; ils dispensaient les enfants d'assister les pères et mères dans le besoin : sous prétexte de faire des offrandes à Dieu (1235) : Jésus-Christ condamne cette fausse maxime comme une infraction formelle de la loi divine.

Sur la défense de l'homicide, il ajoute que c'est un crime de se mettre en colère contre le prochain ; de l'injurier, de conserver de la haine et du ressentiment contre lui, qu'il vaut mieux souffrir la violence que de la faire (1236).

Quoique les Juifs fissent observer la loi qui défendait l'adultère sous peine de mort, ils ne respectaient pas assez la sainteté du mariage. Jésus-Christ les fait souvenir du neuvième commandement, qui réprouve même les désirs criminels : il décide que tout homme qui fréquente une personne mariée avec des désirs impurs, est déjà coupable dans son cœur (1237). Il réprime la licence avec laquelle les Juifs usaient du divorce ; il leur soutient que la loi de Moïse ne l'avait permis que dans le seul cas d'infidélité de la part de l'épouse ; que la renvoyer dans tout autre cas pour en épouser une autre, c'est un adultère ; qu'en vertu de la loi primitive portée dès la création, le mariage est indissoluble (1238).

Personne ne doutait que le vol ne fût un crime, mais les pharisiens trouvaient le moyen de s'approprier le bien des veuves, sous prétexte de dévotion : Jésus-Christ leur reproche cette hypocrisie et les menace d'un châtiment rigoureux (1239).

Ce détail, qu'il serait inutile de pousser plus loin, suffit pour réfuter les Juifs modernes qui osent soutenir que Jésus-Christ a porté atteinte à la loi divine, que la morale de l'Evangile est plus relâchée sur certains points que celle de Moïse.

Le Sauveur a donc eu raison de dire qu'il était venu, non pour détruire la loi et les prophètes, mais pour les accomplir (1240). Vainement les Juifs et les incrédules, concluent qu'il ne devait donc pas abolir la loi cérémonielle ; les prophètes n'avaient pas tant tonné contre la violation de celle-ci que contre l'infraction des lois morales. Dieu, pendant la captivité de Babylone, avait mis les Juifs hors d'état d'accomplir leur loi cérémonielle, il la leur a rendue impossible pour toujours par la destruction de leur temple et de leur république.

Cependant, disent nos adversaires, Jésus lui-même fait l'apologie des pharisiens ; il dit au peuple : *Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse ; faites donc et observez tout ce qu'ils diront ; mais n'imitez point leur conduite, ils ne font point eux-mêmes ce qu'ils disent* (1241).

Réponse. Lorsque les scribes et les pharisiens, assis sur la chaire de Moïse, lisaient au peuple la loi du Seigneur et l'expliquaient à la lettre, le peuple sans doute pouvait écouter et suivre leur morale ; mais il ne s'ensuit pas que dans leurs leçons particulières ils ne fussent très-relâchés aussi bien que dans leur conduite. Ce procédé est très-analogue au caractère hypocrite que Jésus-Christ leur a souvent reproché.

§ IV

Fondement de la morale, peines et récompenses de la vie future.

L'article essentiel était de donner à la morale sa véritable sanction, de la fonder sur la certitude des récompenses et des peines de l'autre vie ; voilà ce qu'aucun philosophe ni aucun législateur n'avait pu faire, il fallait pour cela être revêtu d'une autorité divine. Moïse avait supposé cette sanction portée par la loi primitive et naturelle, nous l'avons prouvé ; il y en avait ajouté une autre pour le corps de la nation juive par l'ordre exprès de Dieu, mais elle ne convenait plus à une morale destinée à tous les peuples. Jésus-Christ envoyé pour *mettre en lumière la vie et l'immortalité* (1242), n'a plus laissé aucun doute sur la croyance d'une vie future.

Ne craignez point, dit-il, *ceux qui peuvent tuer le corps et qui n'ont aucun pouvoir sur l'âme ; mais craignez celui qui peut plonger le corps et l'âme dans les tourments...... Que sert-il à l'homme de gagner le monde entier, s'il vient à perdre son âme ; quel échange pourra le dédommager de cette perte ? Le Fils de l'homme viendra dans la gloire de son père avec ses anges pour rendre à chacun selon ses œuvres.... Il placera les justes à sa droite, les méchants à sa gauche ; il dira aux premiers : Venez, les bénis de mon père, prendre possession du royaume qui vous est préparé depuis le commencement du monde.... Il dira aux méchants : Allez, maudits, au feu éternel, qui est préparé au démon et à ses anges.... Ceux-ci iront dans le supplice éternel, et les justes à la vie éternelle* (1243).

(1234) *Matth.* v, 33 ; xxiii, 26.
(1235) *Marc.* vii, 11.
(1236) *Matth.* v, 21.
(1237) *Matth.* v. 27.
(1238) *Matth.* v, 31 ; xxviii, 4.

(1239) *Matth.* xxiii, 14, etc.
(1240) *Matth.* v, 17.
(1241) *Matth.* xxiii, 2.
(1242) *II Tim.* x, 10.
(1243) *Matth.* xx, 28 ; xvi, 26 ; xxv, 33

Peu de temps avant sa mort il dit à ses disciples : *N'ayez aucune crainte et ne vous troublez point ; croyez en Dieu et en moi : il y a plusieurs demeures dans la maison de mon père ; je vous ai dit que je vais vous y préparer une place.... Je reviendrai pour vous prendre avec moi et vous placer où je serai moi-même* (1244). Il confirme ces promesses par sa résurrection, par son ascension, par la descente du Saint-Esprit. Avec de pareilles assurances, est-il étonnant que des hommes faibles soient devenus capables de braver les tourments et la mort pour participer à la gloire de Jésus-Christ même, que des milliers de martyrs aient sacrifié leur vie avec joie pour un Dieu qui donne un royaume éternel à ses serviteurs ?

Un sentiment confus de l'immortalité gravé dans nos cœurs, soutenu par des raisonnements philosophiques, devait exciter les espérances d'un homme de bien accoutumé à réfléchir sur soi-même. Socrate, et quelques autres, s'étaient livrés avec enthousiasme à cet avant-goût du bonheur destiné à la vertu. Mais ils n'avaient point une certitude ferme et entière, ils sentaient une nécessité d'une révélation surnaturelle pour soutenir notre faible raison, pour dissiper tous les doutes, pour nous donner une pleine confiance. Jésus-Christ est venu l'apporter ; par ses leçons et par ses exemples, il a inspiré aux plus ignorants une foi aux récompenses de la vertu, que la philosophie n'avait pu procurer aux sages mêmes qui l'avaient cultivée avec le plus de succès.

Les fables du paganisme sur l'état des morts avaient jeté du ridicule sur le dogme de la vie future, le rêve de la métempsycose l'avait rendu encore plus douteux ; les conjectures des stoïciens sur la nature de l'âme avaient augmenté l'incertitude ; enfin, les objections d'Epicure avaient achevé de détruire la foi à l'immortalité parmi les païens. Les Juifs, grossièrement attachés aux promesses temporelles que Dieu leur avait faites, portaient difficilement leurs espérances plus loin : la secte des saducéens, fruit pernicieux de la philosophie des Grecs, et qui n'espérait rien après cette vie, faisait chaque jour de nouveaux progrès. Jésus-Christ parut, les doutes s'évanouirent, la foi se ranima, la raison frappée d'un rayon de lumière parvint à démontrer enfin une vérité qu'elle n'avait sentie qu'en tâtonnant, l'homme rentra dans ses droits, et les yeux fixés sur le prix de la vertu, il apprit à mépriser et à braver la mort.

§ V.

Nécessité d'une morale austère.

Quand on sait à quel excès l'épicuréisme spéculatif et pratique était porté, jusqu'où allait la corruption des mœurs, on sent la sagesse et la nécessité des leçons du Sauveur. Ce divin maître porte le remède à la racine du mal, il s'attache à étouffer la sensualité et les passions jusque dans leur source. Il fait consister la béatitude dans la victoire sur ces ennemis domestiques ; il appelle heureux, non ceux qui possèdent des richesses, mais ceux qui ont le courage de s'en détacher ; non ceux qui ont l'autorité et l'empire sur leurs semblables, mais ceux qui gagnent les cœurs par la douceur ; non ceux qui passent leur vie dans les plaisirs, mais ceux qui savent pleurer et souffrir avec patience. Il canonise la justice, la modération, la miséricorde, la compassion envers les misérables, la pureté du cœur, le caractère pacifique ; il promet le royaume des cieux à ceux qui souffrent persécution pour la justice (1245). Morale désolante pour les âmes énervées par la volupté, mais absolument nécessaire.

1° Il s'agissait de former des disciples capables d'établir l'Evangile malgré l'opposition de toutes les puissances de la terre ; les premiers chrétiens devaient s'attendre aux persécutions, aux mépris, aux outrages, aux tourments, aux supplices. Selon l'opinion des Juifs sensuels et des païens voluptueux, cette destinée devait paraître un effet de la colère du ciel, un signe de réprobation ; les uns et les autres n'ont cessé de reprocher aux Chrétiens la haine publique qui les poursuivait, l'abandon dans lequel leur Dieu les laissait ; Celse et Julien triomphent sur ce point. Quelle tentation pour les disciples du Sauveur, s'ils n'avaient pas été prémunis par les leçons et les exemples de leur maître ? *Si nous n'avons rien à espérer qu'en ce monde*, dit l'un d'entre eux, *nous sommes les plus misérables de tous les hommes* (1246). Le conseil qu'il leur donne de renoncer à tout, de se faire violence sur tout, de s'attendre à toutes sortes d'épreuves, était donc un précepte et une loi à leur égard ; sans ce courage héroïque, ils ne pouvaient réussir dans leur ministère.

2° Dans les siècles corrompus par le luxe et par l'usage immodéré des plaisirs, il est besoin d'une morale plus mâle et plus austère que chez des peuples sages et tempérants par habitude. Plus les passions s'efforcent de rompre le lien qui les captive, plus il est nécessaire de le resserrer (1247). Les philosophes, qui avaient calqué leurs leçons sur les mœurs de leur siècle, avaient tout perdu ; l'excès de leur relâchement ne pouvait être corrigé que par une morale inflexible. Un homme ne peut être vertueux à demi au milieu d'une nation dépravée ; il faut ou pousser la vertu jusqu'à l'héroïsme, ou suivre le torrent des mœurs publiques. C'était donc une sagesse supérieure de la part de Jésus-Christ de ne point renfermer la morale dans les bornes étroites de la loi naturelle, mais d'y ajouter des conseils et des règles de perfection capables de soutenir la vertu dans les siècles même les plus corrom-

(1244) *Joan.* XIV, 1.
(1245) *Matth.* V, 3 et suiv.
(1246) *I Cor.* XV, 19.

(1247) Nos préceptes sont quelquefois outrés, dit Sénèque, afin qu'on les réduise à leur juste valeur. (*De benef.*, l. VII.)

pus. Un Dieu qui instruit ne doit point parler comme les hommes; lorsqu'il offre des secours et des récompenses, il a droit d'exiger des vertus supérieures aux forces de la nature.

3° L'effet ordinaire du luxe est d'augmenter les vices des grands et les souffrances du peuple; celui-ci pour lors a besoin de consolation, ceux-là de leçons qui les répriment et les humilient; de là on conçoit l'effet que l'Evangile a dû produire sur les uns et les autres. Il fut plus aisément embrassé par le peuple, qui y trouvait une consolation dans ses peines, très-peu goûté par les grands, qui y voyaient leur condamnation. Comme nous avons hérité des vices de la Grèce et de l'Italie corrompues, le même phénomène doit se renouveler aujourd'hui. Les grands énervés par les plaisirs, les riches oppresseurs de la société, les philosophes adulateurs des vices de leur siècle préfèrent la morale d'Epicure à celle de Jésus-Christ; cela doit être, leur vain triomphe est une preuve de plus en faveur de sa morale.

§ VI.

Sens de la maxime : Bienheureux les pauvres, *etc.*

Pour la rendre odieuse et ridicule, ils commencent par la défigurer. Ils supposent que par ces paroles : *Bienheureux les pauvres d'esprit*, Jésus-Christ entend ceux qui ont peu d'esprit, les ignorants et les imbéciles; c'est ainsi, disent-ils, que l'Eglise l'a toujours entendu (1248).

Imposture; le grec πνεῦμα, le latin *spiritus* n'ont jamais eu le sens que nous donnons au mot *esprit;* ils ne désignent ni l'intelligence, ni la pénétration, ni les connaissances. Dans saint Luc, Jésus-Christ dit simplement : *Bienheureux les pauvres.... malheur à vous, riches, qui avez votre consolation*, etc. (1249). Par la pauvreté d'esprit, jamais l'Eglise n'a entendu autre chose que le détachement des richesses.

Est-ce donc un crime d'être riche? s'écrient nos censeurs. Non sans doute; mais, dans plusieurs circonstances, c'est un malheur, puisque c'est une tentation à laquelle peu de personnes savent résister. Le luxe toujours attaché aux richesses, la mollesse et l'orgueil qu'elles inspirent, la crainte de les perdre et de souffrir, ne sont certainement pas des vertus. Ce n'est pas sans raison que Jésus-Christ disait : *Qu'il est difficile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux!... Cela est impossible aux forces humaines, mais rien n'est impossible à Dieu* (1250). Platon jugeait de même qu'il est impossible qu'un homme riche à l'excès soit un grand homme de bien (1251).

Selon l'auteur de l'*Histoire critique*, Jésus-Christ prêchait la douceur, la paix, la charité, l'aumône par intérêt; sa subsistance et ses succès en dépendaient (1252).

Réponse. Un législateur qui savait nourrir des milliers d'hommes par miracle, ne devait pas craindre de manquer de subsistance; lui qui connaissait les plus secrètes pensées des cœurs, n'avait pas besoin d'artifices ni d'hypocrisie pour les gagner. Loin de compter sur ces moyens, il a prédit l'opposition constante que le monde formerait à sa doctrine et à sa morale. Nos philosophes ont loué la pauvreté fastueuse et la malignité de Diogène; ils calomnient la pauvreté humble et bienfaisante du Fils de Dieu. S'il ne promet d'autre bonheur que d'être haï, persécuté, méprisé, diffamé (1253), par quel attrait a-t-il donc gagné des disciples? Zénon fut admiré, parce qu'en prêchant l'abstinence, il trouva des sectateurs : *Esurire docet et discipulos invenit;* et on veut nous persuader que les succès de Jésus n'ont rien de surprenant.

§ VII.

En quel sens Jésus a aboli la loi de Moïse.

Jésus, continue le même censeur, ne tenta point d'abord d'abolir la loi de Moïse, il n'en était pas encore temps; ce dessein ne lui est venu que dans la suite (1254).

Réponse. Jamais Jésus-Christ n'a voulu abolir la loi morale de Moïse, il a éclairci et confirmé tous les préceptes du décalogue. Quant à la loi cérémonielle, nous avons prouvé qu'elle devait être abolie; Dieu lui-même en a rendu la pratique impossible. On nous demande pourquoi nous avons horreur du judaïsme, pendant que Jésus-Christ l'a observé. Parce que nous ne sommes pas nés juifs. Jésus l'a observé, parce que les lois cérémonielles, civiles et politiques des Juifs ne devaient être abolies que par la ruine de leur république; il a suffisamment fait connaître que Dieu n'y attachait plus aucun mérite.

Dieu, dit le philosophe Celse, avait commandé aux Juifs par Moïse d'amasser des richesses, d'asservir les autres peuples, d'exterminer leurs ennemis; Jésus a donné des lois contraires, il condamne l'amour des richesses, des honneurs, de la gloire, défend de penser au lendemain, et de se venger d'une injure (1255).

Réponse. Dieu, par Moïse, donnait aux Juifs non-seulement des lois morales et religieuses, mais des lois civiles, nationales et politiques; Jésus, au contraire, donnait des lois morales et religieuses, non à un corps de nation, mais à tous les hommes. Un déiste même a fait cette observation (1256). L'objet de ces lois différentes ne peut être le même. Ce qui est permis, louable, avantageux à un corps de nation, ne l'est plus aux particuliers. D'ailleurs, plusieurs des maximes de

(1248) *Hist. crit.*, c. 10, pag. 165, 184.
(1249) *Luc.* VI, 20, 24.
(1250) *Matth.* XIX, 23; *Luc.* XVIII, 24.
(1251) CELSE, dans ORIG., l. VI, n° 16.
(1252) *Hist. crit.*, c. 10, pag. 167.
(1253) *Hist. crit.*, c. 10, pag. 167.
(1254) *Ibid.; Munimen fidei*, part. II, c. 18; CELSE, dans ORIG., l. II, n°s 6 et 7.
(1255) CELSE, dans ORIG., l. VII, n° 18.
(1256) *Lettres écrites de la montagne*, p. 51.

Jésus-Christ sont des conseils, et non des lois; nous le ferons voir ci-après.

Mais, disent les Juifs et leurs copistes, Jésus ou ses apôtres ont retranché ou changé des points essentiels de la loi de Moïse, la circoncision, l'abstinence de certaines viandes, la célébration du sabbat ou du samedi, etc. (1257).

Réponse. En parlant des lois cérémonielles de Moïse dans la seconde partie de notre ouvrage, nous avons fait voir que, loin d'être essentielles, elles n'étaient utiles que relativement au temps, au lieu, aux circonstances dans lesquelles elles ont été portées. L'abstinence de certains animaux était une police relative au climat; la circoncision était destinée à distinguer la postérité d'Abraham d'avec les autres nations; elle devait donc cesser lorsque toutes les nations seraient réunies dans une même religion. Le choix du jour consacré au service de Dieu était indifférent; il a été convenable de choisir le dimanche, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. Il est étonnant que les incrédules appuient les préventions des Juifs en faveur de la loi rituelle, eux qui affectent un mépris décidé pour toutes les pratiques du culte extérieur.

§ VIII.

Apologie de plusieurs de ses maximes.

Il est injuste, dit notre critique, de punir du même supplice l'homme qui se met en colère et le meurtrier.

Réponse. Un meurtrier était puni de mort; jamais Jésus-Christ n'a ordonné ce supplice pour un homme qui se met en colère. Il ne compare point péché à péché, ni châtiment à châtiment, mais il décide que la même loi qui défend l'homicide, défend aussi la colère et les sentiments de vengeance.

La restriction du divorce au seul cas d'adultère est une loi très-dure et très-nuisible au bonheur des conjoints; c'est l'avis de tous nos moralistes philosophes.

Réponse. Le mariage est destiné non-seulement au bonheur des conjoints, mais à l'avantage des enfants et de la société; le divorce est contraire à tous les trois, nous l'avons prouvé en parlant de la polygamie.

Il est absurde, disent-ils de faire un crime du simple désir, surtout quand on ne suppose point la liberté de l'homme; Jésus ne s'est point expliqué sur cet article important, il dit même que l'homme ne peut disposer d'un seul cheveu de sa tête : saint Paul, dans plusieurs endroits, établit la fatalité sous le nom de prédestination.

Réponse. Jésus-Christ enseigne que les justes seront éternellement récompensés de leurs vertus, les méchants punis de leurs crimes, et que Dieu est juste; donc il suppose la liberté de l'homme; il dit qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de rendre un de ses cheveux blanc ou noir, et cela est vrai. Nous prouverons ailleurs que la prédestination dont parle saint Paul n'impose aucune nécessité. Le seul désir réfléchi des voluptés sensuelles est condamnable, parce que celui qui s'y livre cherche dans ce désir même une partie de la satisfaction qu'il se promet dans la consommation du crime.

C'est un remède bien étrange de se couper ou de s'arracher un membre, toutes les fois qu'il est pour nous une occasion de péché ou de scandale; il contredit le précepte de ne point attenter à notre vie. Origène est blâmé par les Chrétiens mêmes de s'être mutilé pour conserver la chasteté.

Réponse. Aucune personne n'a pris à la lettre la maxime de Jésus-Christ, pas même les Juifs ; en quel sens peut-on dire qu'un de nos membres nous scandalise ? C'est donc une parabole, pour nous enseigner qu'il faut sacrifier ce que nous avons de plus cher, lorsque c'est pour nous une occasion de péché. Ce n'est point ce passage qui a séduit Origène, mais celui où il est dit qu'il y a des eunuques qui se sont mutilés pour le royaume de Dieu. Que prouve son erreur contre une leçon qui est assez intelligible d'ailleurs ?

Le conseil ou le précepte de ne rien posséder, de ne rien amasser, de ne point songer au lendemain serait très-nuisible pour les familles; cela ne convient qu'à quelques fainéants décidés de vivre aux dépens du public, aux prêtres, aux moines, qui ont le travail en horreur.

Réponse. Jésus-Christ ne donne point ce précepte aux familles, mais aux apôtres et aux ministres de l'Evangile. Si on les voyait occupés du commerce, des arts, des moyens de s'enrichir, on crierait encore plus fort. Les fainéants qui ne remplissent point les devoirs de leur état sont coupables sans doute, mais les apôtres ont été très-laborieux; et il y a des fainéants parmi les philosophes comme partout ailleurs.

§ IX.

Il n'interdit point la juste défense. — Sens spirituel des promesses.

Jésus-Christ, selon eux, interdit à l'homme la juste défense de sa personne et de ses droits, en disant qu'il ne faut point résister aux méchants, qu'il faut tendre l'autre joue quand on vous frappe, abandonner le manteau à celui qui veut enlever la tunique, etc. C'est renverser les lois de la société, ouvrir la porte aux iniquités et aux crimes, rendre inutile l'exercice de la justice. Avec de telles maximes, un peuple ne subsisterait pas dix ans (1258).

Celse dit que ce conseil de l'Evangile n'est qu'un commentaire grossier de la maxime de Platon, qu'il ne faut point repousser une injure par une autre injure (1259).

(1257) *Hist. crit.*, c. 10, p. 180; *Munimen fidei*, part. II, c. 18, etc; CELSE, dans ORIG.; JULIEN, dans CYRILLE, etc.

(1258) *Hist. crit.*, c. 8, pag. 152; *Munimen fidei*, part. II, c. 37.

(1259) Dans ORIG., l. VII, n° 58.

Réponse. Cependant les apôtres ont suivi ces maximes, ont souffert sans se plaindre les injustices et les persécutions, et la société n'en a pas moins subsisté; quand ils auraient imploré la justice, on ne la leur aurait pas rendue, puisqu'en les mettant à mort, on croyait faire une œuvre agréable à Dieu (1260). Ceux qui, en pareille circonstance, ont eu le courage de les imiter, n'ont pas eu lieu de s'en repentir; ils ont été plus sages que ceux qui se trouvent *réduits à l'hôpital par vingt procès gagnés.* L'auteur même de l'objection semble leur applaudir (1261).

Il est aisé, dit-il, de voir à présent que les promesses faites aux Juifs par Moïse au nom de la Divinité, n'ont pas été vérifiées à la lettre, et ne sont qu'allégoriques; mais ce n'est pas du Fils de Dieu que les Juifs devaient apprendre cette vérité fatale. Une fois trompés, ils ont dû craindre de l'être encore. Comme Jésus, Moïse avait fait des promesses confirmées par des miracles, cependant elles se sont trouvées fausses; c'était une présomption fâcheuse contre celles de Jésus-Christ.

Réponse. L'auteur devait commencer par prouver que les Juifs ont été trompés par Moïse et que ses promesses se sont trouvées fausses; jamais les Juifs ne l'ont cru, ils ne le croient pas encore.

De qui devaient-ils apprendre le vrai sens de ces promesses, sinon du Fils de Dieu? Ont-ils dû se flatter qu'ils en prenaient mieux le sens que le Messie envoyé de Dieu pour les instruire? Dans notre seconde partie, nous avons démontré les inconséquences et les contradictions dans lesquelles ils sont tombés.

La nature spirituelle de ces promesses n'est point une vérité fatale, mais consolante pour tout homme qui croit une autre vie; des épicuriens seuls préfèrent les biens de ce monde aux biens éternels; voilà ce qu'ont fait les Juifs en imitant les incrédules.

§ X.

Cette morale console les malheureux, n'est ni fanatique ni intelligible.

De ces savantes observations, l'historien critique conclut « qu'il n'est pas surprenant que la morale naturelle et merveilleuse de Jésus ait été applaudie par ceux qui l'entendirent. Elle s'adressait aux pauvres, aux gens de la lie du peuple, à des misérables. Une morale austère et stoïque doit plaire à des malheureux; elle transforme en vertu leur situation habituelle, elle flatte leur vanité, elle les enorgueillit dans leur misère; elle les endurcit contre les coups du sort; elle leur persuade qu'ils valent bien mieux que ces riches qui les maltraitent, et que la Divinité, qui se plaît à voir souffrir les hommes, préfère les malheureux à ceux qui jouissent du bonheur (1262).

Réponse. Voilà donc le crime dont Jésus-Christ est coupable; il a consolé les malheureux que nos philosophes réduisent au désespoir en leur apprenant qu'ils n'ont rien à espérer dans une autre vie.

Il leur a persuadé que leurs souffrances n'étaient point une preuve d'oubli, d'abandon, ni de haine de la part de la Divinité; que par la patience ils pouvaient mériter une éternité de bonheur. Il devait sans doute enseigner, comme les matérialistes, que ces peines sont un arrêt irrévocable du sort, l'ouvrage d'une nature marâtre, contre laquelle il n'y a point de remède. Jésus a prêché une morale austère et stoïque, propre à rendre les hommes courageux et bienfaisants; et les incrédules veulent une morale épicurienne, qui canonise leurs passions et leur égoïsme. Jamais ils ne pardonneront à l'Évangile l'opprobre dont il les couvre.

Cependant ils travaillent de leur côté à inspirer beaucoup d'orgueil aux misérables. Ils déclament contre les princes, les grands, les ministres, et leur attribuent l'infortune des peuples; ils disent qu'un gouvernement qui ne rend pas les hommes bons et heureux, perd le droit de leur commander; que le peuple a un droit inaliénable de se faire rendre compte et d'ôter l'autorité à ceux qui en abusent, etc. Ainsi, selon eux, Jésus-Christ est répréhensible, parce qu'il console les malheureux; et un philosophe est louable, lorsqu'il travaille à les révolter.

La morale de l'Évangile, dit notre auteur, n'est suivie à la lettre que par un petit nombre de fanatiques, de frénétiques ennemis d'eux-mêmes et parfaitement inutiles aux autres.

Cependant il ne trouve point étonnant que la morale de Jésus ait été applaudie par ceux qui l'entendirent, et reçue par tant de gens (1263). Il paraît donc tout simple que tant de gens soient devenus fanatiques, frénétiques et ennemis d'eux-mêmes.

Selon lui, la doctrine effrayante des châtiments éternels ne trouva point de contradicteurs, parce que les superstitieux aiment à trembler; elle ne déplaît pas même aux personnes heureuses qui admirent la doctrine de Jésus, bien assurées d'en éluder la pratique.

Ainsi, à son avis, les uns admirent et goûtent cette doctrine, parce qu'ils veulent trembler; les autres, parce qu'ils savent un moyen de n'avoir jamais peur: les premiers, parce qu'ils sont frénétiques; les seconds, parce qu'ils sont sages. Elle plaît donc à tout le monde, précisément parce qu'elle est absurde et fausse.

Selon lui enfin, ces paroles: *Craignez celui qui peut jeter votre corps et votre âme dans l'enfer*, devaient paraître inintelligibles dans une langue où l'âme est prise pour le sang, ou pour ce qui fait la vie. Il blâme Jésus-Christ de n'avoir pas fait une dissertation sur la spiritualité et l'immortalité de l'âme. Ensuite il observe, dans une

(1260) *Joan.* XVI, 2.
(1261) *Hist. crit.*, c. 10, p. 174.
(1262) *Hist. crit.*, c. 10 pag. 185.
(1263) *Hist. crit.*, c. 10, p. 187.

note, que les pharisiens admettaient, non une vraie résurrection, mais une *transmigration* des âmes, à la façon de Pithagore (1264).

Réponse. Si chez les Juifs l'âme n'était rien que le sang, les pharisiens admettaient donc une transmigration du sang, ou une résurrection, en vertu du sang transvasé. Cependant ils applaudirent à Jésus, lorsqu'il réfuta les saducéens, et qu'il enseigna qu'après sa résurrection les justes seront semblables aux anges de Dieu (1265). Il n'est point question là de transmigration, ni de résurrection par métaphore, il n'est plus besoin de dissertation sur l'immortalité de l'âme.

Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que l'auteur de l'histoire critique nous donne ces difficultés comme *très-embarrassantes;* pour nous, elles nous paraissent enfantées dans un accès de délire.

§ XI.

Nécessité de distinguer les conseils d'avec les préceptes.

Il dit que la distinction entre les préceptes et les conseils, entre ce que Jésus-Christ commande à ses apôtres et ce qu'il propose comme une perfection au commun des hommes, est une subtilité imaginée par les théologiens, pour sauver l'absurdité de la morale évangélique, à laquelle Jésus-Christ n'a jamais pensé lui-même (1266). D'autres soutiennent la nécessité de faire cette distinction, et alors, disent-ils, la morale chrétienne n'est rien autre chose que la loi naturelle gravée dans le cœur de tous les hommes (1267).

Réponse. En attendant que nos divers oracles se soient accordés, voyons si Jésus n'a pas fait lui-même cette distinction. « Un jeune homme fort riche vint lui demander ce qu'il devait faire pour obtenir la vie éternelle ; Jésus lui dit : *Gardez les commandements. — Je les ai gardés dès ma jeunesse*, répliqua ce prosélyte ; *que me manque-t-il encore? — Si vous voulez être parfait*, lui dit Jésus, *allez vendre ce que vous possédez, donnez-le aux pauvres, vous aurez un trésor dans le ciel; venez, et suivez-moi* (1268). Ce que Jésus lui conseillait de faire n'était donc pas nécessaire pour obtenir la vie éternelle, mais pour pratiquer la perfection et pour être admis au ministère des apôtres.

Pendant que les matérialistes invectivent contre la morale de Jésus-Christ, les déistes soutiennent qu'elle est dans le fond la même que celle des anciens philosophes, et Lactance le fait remarquer. Ils ajoutent que, dans les écrits de ces sages, la morale est prouvée, développée, appuyée sur le raisonnement, proposée dans un style plus attrayant que celui de l'Evangile, plus propre, par conséquent, à nous instruire.

(1264) *Hist. crit.*, c. 10, pag. 189.
(1265) *Matth.* xxii, 34; *Marc.* xii, 28; *Luc.* xx, 39.
(1266) *Hist. crit.*, c. 10, pag. 178.
(1267) *Encyclopédie*, art. *Vingtième*, ajouté, p. 858.

Réponse. Nous prions le lecteur de se rappeler l'examen que nous avons fait de la morale des philosophes, dans la première partie de notre ouvrage, et de confronter leurs leçons avec le cinquième chapitre de saint Matthieu, et les suivants. Théodoret et d'autres Pères de l'Eglise ont fait ce parallèle (1269). Nous convenons avec Lactance, qu'en prenant l'Evangile pour règle, en choisissant ce qu'il y a de bon dans les philosophes, et en laissant de côté leurs erreurs, on peut former un code de morale assez pure; mais il ne serait pas complet. Quelle morale aurons-nous sur la sainteté du mariage, sur l'éducation des enfants, sur la vengeance, sur le droit des gens, etc. Aucun philosophe n'est à couvert de censure à l'égard de tous ces points. Si, au lieu de l'Evangile et des catéchismes, on mettait entre les mains du peuple les *Dialogues* de Platon, ou le livre des *Devoirs* de Cicéron, nous voudrions voir les prodiges qu'opérerait la morale prouvée, creusée, raisonnée, quintessenciée des philosophes.

Vous nous reprochez, disait Arnobe aux païens, le style barbare et grossier de nos livres; mais cette prétendue barbarie a converti le monde : les phrases de vos philosophes sont des remèdes brillants qui n'ont guéri aucun malade (1270). La morale n'est point prouvée dans l'Evangile ; Dieu a-t-il donc besoin de prouver ses lois ? « Nos livres saints, dit Lactance, sont réduits en maximes courtes et simples. Il ne convenait pas que Dieu, parlant aux hommes, employât des raisons et des preuves pour appuyer ses oracles, comme si l'on pouvait douter de ce qu'il dit : mais il a parlé comme il appartient au souverain arbitre de toutes choses, auquel il ne convient poit d'argumenter, mais de dire la vérité; il a parlé en Dieu (1271). »

Saint Augustin a donné en peu de mots le précis de la morale de l'Evangile, tiré des exemples de Jésus-Christ. « Les hommes, dit-il, désiraient des richesses pernicieuses, Jésus-Christ a voulu être pauvre ; ils ambitionnaient les honneurs et le pouvoir, il n'a pas voulu être roi ; ils regardaient une nombreuse famille comme un très-grand bien, il a renoncé au mariage et à l'espérance d'une postérité. Leur orgueil redoutait les outrages, il en a souffert de toute espèce; une injure leur paraissait insupportable, y en a-t-il une plus sensible que d'être condamné injustement? Ils avaient en horreur les souffrances, il a supporté la flagellation et un cruel supplice ; ils craignaient la mort, il l'a subie ; la croix leur semblait une mort infâme, il a été crucifié. Les choses que nous recherchions avec le plus d'ardeur, il les a rendues méprisables en y renonçant; tout ce que nous évitions injustement et

(1268) *Matth.* x, 16; *Marc.* x, 17; *Luc.* xviii, 18.
(1269) *Théod. thérap.*, neuvième disc., p. 615.
(1270) *Adv. Gentes*, l. i, sub finem.
(1271) *Div. Instit.*, l. iii, c. 1.

par erreur, il a su l'adoucir en le souffrant. Nous ne pouvons plus pécher qu'en désirant ce qu'il a méprisé, ou en fuyant ce qu'il a supporté : sa vie humaine et terrestre a été la règle et le modèle des mœurs. Sa résurrection démontre que rien de la nature humaine ne périt dès que Dieu l'a sauvé, que toute la nature obéit à son créateur, ou pour punir le péché, ou pour délivrer l'homme, et avec quelle facilité le corps est soumis à l'âme, lorsqu'elle-même est soumise à Dieu (1272). »

Nous reviendrons encore dans la suite à la morale chrétienne et aux effets qu'elle a produits dans la société; un objet aussi essentiel doit être traité sous toutes les faces sous lesquelles il a plu aux incrédules de l'envisager. L'un d'entre eux (1273) convient qu'en tordant le sens de l'Evangile, et en le prenant de travers, on peut en tirer des maximes abominables; mais cette manière de procéder ne fera jamais honneur à nos adversaires.

ARTICLE II.

De la conduite de Jésus-Christ, ou des exemples de vertu qu'il a donnés.

§ I.

Eloge de Jésus-Christ par un philosophe célèbre.

Le plus célèbre de nos philosophes, après avoir souvent lancé des traits contre Jésus-Christ et la religion, s'est cru obligé d'en faire l'apologie; voici le tableau qu'il a tracé de la conduite de ce divin maître. « Presque toutes les paroles et les actions de Jésus-Christ prêchent la patience, la douceur, l'indulgence. C'est le père de famille qui reçoit l'enfant prodigue : c'est l'ouvrier qui vient à la dernière heure, et qui est payé comme les autres; c'est le Samaritain charitable : lui-même justifie ses disciples de ne pas jeûner; il pardonne à la pécheresse; il se contente de recommander la fidélité à la femme adultère, il daigne même condescendre à l'innocente joie des convives de Cana, qui, étant déjà échauffés de vin, en demandent encore; il veut bien faire un miracle en leur faveur.

« Il n'éclate pas même contre Judas qui doit le trahir; il ordonne à Pierre de ne jamais se servir de l'épée; il réprimande les enfants de Zébédée, qui, à l'exemple d'Elie, voulaient faire descendre le feu du ciel sur une ville qui n'avait pas voulu les loger.

« Enfin, il meurt victime de l'envie. Si on ose comparer le sacré avec le profane, et un Dieu avec un homme, sa mort, humainement parlant, a beaucoup de rapport à celle de Socrate. Le philosophe grec périt par la haine des sophistes, des prêtres et des premiers du peuple : le législateur des Chrétiens succomba sous la haine des scribes, des pharisiens et des prêtres. Socrate pouvait éviter la mort, et il ne voulut pas; Jésus-Christ s'offrit volontairement. Le philosophe grec pardonna non-seulement à ses calomniateurs et à ses juges iniques, mais il les pria de traiter un jour ses enfants comme lui-même, s'ils étaient assez heureux pour mériter leur haine comme lui; le législateur des Chrétiens, infiniment supérieur, pria son père de pardonner à ses ennemis....

« Socrate avait traité les sophistes d'ignorants, et les avait convaincus de mauvaise foi ; Jésus, usant de ses droits divins, traita les scribes et les pharisiens d'hypocrites, d'insensés, d'aveugles, de méchants, de serpents, de race de vipères.

« Socrate ne fut point accusé de vouloir fonder une secte nouvelle ; on n'accusa point Jésus d'avoir voulu en introduire une. Il est dit que les princes des prêtres et tout le conseil cherchaient un faux témoignage contre Jésus pour le faire périr. Or s'ils cherchaient un faux témoignage, ils ne lui reprochaient donc pas d'avoir prêché publiquement contre la loi. Il fut en effet soumis à la loi de Moïse depuis son enfance jusqu'à sa mort.... Il observa tous les points de la loi ; il fêta tous les jours du sabbat; il s'abstint des viandes défendues; il célébra toutes les fêtes, et même avant sa mort il avait célébré la Pâque. On ne l'accusa ni d'aucune opinion nouvelle, ni d'avoir observé aucun rite étranger. Né Israélite, il vécut constamment en Israélite (1274). »

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si tous les traits de ce tableau sont également justes; mais il est toujours bon de savoir ce qu'ont pensé les incrédules, lorsqu'ils ont parlé de sang-froid des vertus du Sauveur. L'auteur d'*Emile* et celui de l'*Homme* en ont fait le même éloge (1275).

§ II.

Reproches que les Juifs ont faits au Sauveur.

Sur la fin de la seconde année de sa prédication, Jésus-Christ, attaqué par les docteurs de la loi, les défiait de trouver quelque chose à blâmer dans sa conduite. *Qui de vous*, leur dit-il, *me convaincra de péché* (1276)? Il les accusait lui-même de corrompre la loi, d'en imposer au peuple par leur hypocrisie, de n'entendre ni la doctrine de Moïse, ni celle des prophètes ; il leur reprochait à ce moment même le dessein qu'ils avaient formé de le perdre. Il n'est pas à présumer que des ennemis aussi violents l'aient épargné dans une circonstance où il leur faisait des leçons aussi humiliantes.

Ils lui disent qu'il est possédé du démon et un vrai Samaritain ; qu'il se met au-dessus d'Abraham et des prophètes ; ils veulent le lapider. Dans d'autres disputes aussi vives, ils prétendent que Jésus viole le sabbat, en guérissant les malades, qu'il méprise les traditions des anciens, qu'il est ami des publicains et des pécheurs, qu'il chasse les démons par l'entremise du prince de ces mauvais esprits, qu'il blasphème en

(1272) *De vera relig.*, c. 16.
(1273) *Lettres écrites de la montagne*, p. 40.
(1274) *Traité sur la tolérance*, c. 14, p. 149.
(1275) *Emile*, tome III, p. 165 ; *Lettres écrites de la montagne*, p. 21, 71, 117; *De l'homme*, par HELVET, tome I, p. 505 et 556.
(1276) *Joan.* VIII, 46.

se faisant égal à Dieu. S'ils avaient eu d'autres griefs, les évangélistes, assez sincères pour rapporter ceux-ci, n'auraient pas tu les autres. Dans les écrits postérieurs des Juifs, nous n'en trouvons pas de plus solides; la gloire d'en inventer de nouveaux était réservée aux incrédules du XVIIIe siècle.

Lorsqu'il s'agit de former un jugement sur le caractère et la conduite d'un personnage célèbre, ce n'est point à ses ennemis ni à ses rivaux que l'on doit s'en rapporter. Il faut peser les faits et les circonstances, juger des intentions par les actions mêmes, et non des actions par les intentions secrètes. S'il était permis de prêter des motifs odieux aux démarches les plus innocentes, d'altérer l'histoire, de donner une tournure maligne à tous les discours, quel homme serait sûr de sa réputation? Le plus sage, le plus vertueux pourrait être peint sous les traits d'un scélérat.

L'Agneau innocent qui a donné son sang pour les iniquités du monde et qui a prié pour ses bourreaux, nous défend d'employer pour le venger d'autres armes que les siennes, la patience et la vérité. Par là il a triomphé de ses anciens ennemis; puissent-elles opérer le même effet sur ses accusateurs modernes!

Déjà nous avons réfuté les soupçons jetés sur la pureté de sa sainte Mère et sur le mystère de l'incarnation; l'indifférence prétendue de Joseph pour son fils adoptif est une imposture; le dessein que Jésus aurait formé de tromper l'univers aux dépens de sa propre vie, sans intérêt et sans motif, répugne à la nature. L'accusation de magie, si souvent répétée par les Juifs et par Celse, est absurde. Il faut voir si nos incrédules font des reproches plus sensés.

§ III.

Différence entre leurs mœurs et les nôtres.

Avant d'en venir au détail, il est à propos de faire attention à la différence qu'il y avait entre les mœurs des Juifs et les nôtres; cette différence en produit beaucoup dans le ton de la société. Chez les nations civilisées par les arts, par le commerce des étrangers, par la fréquentation des deux sexes, la politesse des discours et des procédés fait partie de l'éducation commune. Telle façon de parler qui serait injurieuse parmi nous, ne ferait aucune impression chez un autre peuple. La manière dont les héros se traitent dans l'Iliade n'est pas supportable selon nos mœurs; le style de notre ancienne chevalerie est fort différent du nôtre. Sur ce point les Juifs n'étaient pas plus polis que les anciens Grecs, ou que les Français du XIIe siècle.

De même, moins les peuples sont civilisés, plus l'autorité paternelle est absolue; on le voit par les mœurs des différentes nations. Dans cet état de société, la cordialité mutuelle entre les pères et les enfants ne peut être aussi parfaite, ni les procédés aussi compassés que dans les familles où l'autorité paternelle est tempérée par les lois (1277). Telle expression qui semble peu respectueuse parmi les grands, est sans conséquence parmi le peuple.

Faute d'avoir fait ces réflexions, nos critiques se scandalisent très-mal à propos de plusieurs traits de l'Histoire sainte, ou de quelques expressions qu'ils lisent dans les Evangiles. Les réponses que Jésus-Christ fait à sa Mère, qui lui représentait l'embarras des époux de Cana, à la Chananéenne qui lui demandait un miracle, à saint Pierre qui était révolté de la prédiction que Jésus faisait de ses souffrances, plusieurs reproches qu'il fait aux Juifs peuvent paraître durs et violents dans nos langues et dans nos mœurs modernes; ils ne l'étaient point chez les Juifs. Parce que ces expressions sentent parmi nous la colère et la grossièreté, il ne s'ensuit pas que Jésus, en les prononçant, ait été fâché ou grossier; il s'ensuit seulement que les Juifs n'étaient pas les Français du XVIIIe siècle.

Le Fils de Dieu, venu pour instruire les hommes, a pu, sans crime et sans indécence, prendre les mœurs du peuple chez lequel il était né, et vivre comme les Juifs en tout ce qui n'était contraire ni à la loi naturelle, ni à la loi de Moïse. C'est de ce principe qu'il faut partir pour juger sensément de ses discours et de ses actions.

§ IV.

Caractère de Jésus-Christ tracé par un incrédule.

Mais quand on ne craint point de calomnier, il n'est pas nécessaire de prendre tant de précautions. Voici le portrait que l'historien critique a tracé du caractère personnel de Jésus-Christ.

Après avoir renouvelé les soupçons qu'il a jetés sur la chasteté de Marie et sur la naissance de son Fils, il dit qu'il y a tout lieu de croire qu'elle lui apprit dans la suite sa descendance de David, et peut-être les circonstances merveilleuses qui pouvaient, en justifiant la mère, allumer l'enthousiasme de l'enfant. Ainsi Jésus put de très-bonne heure être vraiment persuadé de la noblesse de sa race et du merveilleux dont sa naissance avait été accompagnée. Ces idées ont pu enflammer son ambition par la suite, et peu à peu lui faire accroire qu'il était vraiment destiné à jouer un grand rôle dans son pays. Il acheva de se confirmer dans ces notions sublimes, et de s'enivrer de plus en plus par la lecture des prophéties obscures et par l'étude des traditions répandues parmi les Juifs. Il est donc très-possible qu'il se soit cru appelé par la Divinité, et désigné par les prophètes pour être le réformateur, le chef, le Messie d'Israël.

Quelques savants ont soupçonné Jésus d'avoir puisé sa morale et sa science chez une espèce de moines ou cénobites juifs, appelés thérapeutes ou esséniens; il y a une

(1277) *Observ. sur les comm. de la Société,* par MILLAR, c. 2, sect. 1, p. 155.

conformité frappante entre ce que Philon nous dit de ces pieux enthousiastes et les préceptes sublimes de notre héros.

Au milieu d'une nation ignorante, superstitieuse, perpétuellement repue d'oracles et de promesses pompeuses, misérable pour lors, et mécontente du joug des Romains, continuellement flattée de l'attente d'un libérateur, Jésus trouva sans peine des auditeurs, et peu à peu des adhérents. Un fanatique a toujours des conquêtes à faire sur un peuple misérable.

Il connaissait le faible de ses concitoyens, il leur fallait des prodiges, il en fit à leurs yeux. Des stupides totalement étrangers aux sciences naturelles, à la médecine, aux ressources de l'artifice, prirent aisément pour des miracles des opérations très-simples, effets des connaissances que Jésus avait acquises durant le long intervalle dont sa mission fut précédée.

Rien de plus commun dans le monde que la combinaison de l'enthousiasme et de la fourberie; les dévots les plus sincères se permettent souvent des fraudes qu'ils appellent *pieuses*, quand il s'agit de faire réussir ce qu'ils appellent l'œuvre de Dieu. Ainsi l'on a vu tout Paris plein de miracles, de guérisons, de convulsions, de prédictions qui étaient visiblement des fraudes imaginées, par de bonnes âmes, dans la vue d'étayer leur parti. Dans la religion comme au jeu, l'on commence par être dupe, et l'on finit par être fripon.

Ainsi un mélange assez constant d'enthousiasme et de fourberie, paraît constituer le caractère de Jésus; c'est celui de tous les aventuriers spirituels qui s'érigent en réformateurs, ou qui se font chefs de secte (1278).

Réponse. Il a fallu une forte dose d'enthousiasme pour tracer un pareil tableau; mais il y est entré quelque chose de plus; on le verra par l'analyse.

§ V.

Réfutation. — Jésus-Christ n'est point un fanatique abruti par l'imagination.

1° Jésus a cru, sur la parole de sa Mère, non-seulement que sa conception avait été miraculeuse, et qu'il était né du sang de David, mais que des anges avaient annoncé sa naissance; qu'une étoile avait amené à son berceau des mages de l'Orient; qu'Anne et Siméon l'avaient reconnu pour le Rédempteur d'Israël; qu'il avait été sauvé par miracle du massacre des Innocents. Si tous ces faits sont vrais, il n'est pas étonnant qu'en les comparant aux prophéties, Jésus se soit persuadé qu'il était vraiment destiné à jouer un grand rôle dans son pays. S'ils sont fabuleux, il faut que Marie, femme d'un simple artisan, ait été bien habile pour forger un roman si conforme aux anciennes prédictions, et pour le mettre dans la tête de son fils. Voilà un enfant bien docile à l'égard d'une mère pour laquelle on suppose qu'il a eu dans la suite fort peu de respect. Si Jésus a cru de bonne foi les fables que sa Mère lui contait, il a dû la respecter infiniment pendant toute sa vie; s'il a eu pour elle de l'indifférence, comme l'historien critique l'en accuse, il n'a donc pas ajouté foi à ses discours.

Ou Joseph a confirmé par son témoignage les récits de son épouse, ou il ne l'a pas fait. Dans le premier cas, il est faux que Joseph ait eu de l'aversion pour la mère et pour l'enfant, comme le même auteur le soutient. Dans le second, Jésus a dû se défier des rêveries de sa Mère, il a dû juger par la conduite de Joseph, que Marie lui en imposait. A moins que Joseph n'ait eu part au complot, il est impossible que Jésus ait été trompé: en l'accusant d'enthousiasme, d'ambition et de fourberie, on lui fait du moins la grâce de supposer qu'il avait de l'esprit.

Voilà déjà un commencement de scène assez mal arrangé. Après avoir supposé des aventures qui devaient rendre Marie odieuse à son époux et à son fils, il ne convenait plus de supposer un complot dans lequel il aurait fallu que ces trois personnages fussent d'accord. N'oublions pas que les parents de Jésus furent d'abord incrédules à sa mission; cependant ils ne lui ont reproché ni l'opprobre de sa naissance, ni les rêveries de sa mère, ni l'enthousiasme dont on le suppose attaqué. L'historien critique a supposé qu'il y avait eu un complot entre Jésus et Jean-Baptiste; il a fallu que ce complot fût formé de très-bonne heure. Ces deux hommes ont donc été fourbes avant de devenir enthousiastes.

2° Jésus s'est enivré d'enthousiasme par la lecture des prophéties *obscures*, et par l'étude des traditions de son pays. Mais s'il a lu dans les prophéties que le Messie devait naître d'une vierge, descendre de David, venir au monde à Bethléem, paraître dans le temps où l'on était pour lors, et que les traditions juives se soient accordées sur tous ces points, il faut que ces prophéties n'aient pas été fort obscures, puisqu'elles cadraient si bien avec les circonstances de la naissance de Jésus. Il est à craindre que Dieu lui-même n'ait travaillé par ces oracles à inspirer à Jésus l'enthousiasme dont il était saisi.

En lisant sa propre histoire dans les prophéties, Jésus a dû y voir que le Messie serait rejeté par son peuple, couvert d'opprobres et mis à mort; les prophéties et les traditions juives n'étaient ni moins claires, ni moins formelles sur la mort du Messie que sur sa naissance. Cette destinée ne paraît pas fort propre à exciter l'ambition.

D'ailleurs cette passion paraît un peu précoce dans Jésus enfant. A l'âge de douze ans il a déjà l'ambition de converser avec les docteurs dans le temple, de les étonner par la sagesse de ses réponses, de paraître tout occupé des desseins de Dieu son père. Il n'est pas ordinaire de trouver l'enthou-

(1278) *Hist. crit. de Jésus-Christ*, c. 17, p. 334 et suiv

siasme, l'ambition et la fourberie combinées dans une tête de douze ans.

§ VI.

Il n'a rien emprunté des esséniens; ses miracles sont réels.

3° Si quelques savants ont soupçonné Jésus d'avoir puisé sa morale et sa science chez les thérapeutes ou chez les esséniens, ils sommeillaient sans doute. Y avait-il des thérapeutes ou des esséniens à Nazareth? Si Jésus avait étudié chez eux, ses compatriotes n'auraient pas été si surpris de sa science. *Où cet homme*, disaient-ils, *a-t-il puisé tant de sagesse et les merveilles qu'il opère? N'est-ce pas le fils d'un artisan? Marie sa mère et tous ses parents sont parmi nous; d'où lui est venue sa doctrine* (1279)? Les Juifs de Jérusalem demandent à leur tour : Comment cet homme sait-il les lettres sans les avoir apprises (1280)? L'Evangile dit que Jésus avait été élevé à Nazareth (1281); il n'y eut jamais dans cette bourgade d'école célèbre dans laquelle Jésus ait pu puiser des connaissances supérieures. Nicodème demandait si rien de bon pouvait sortir de Nazareth.

L'historien critique, d'après Celse et les Juifs, reprochent ailleurs à Jésus d'avoir appris la magie en Egypte. Mais Jésus n'a pu être élevé tout à la fois à Nazareth, en Egypte et chez les esséniens. Philon, parlant de ces *pieux enthousiastes*, ne les accuse d'avoir été ni magiciens, ni médecins, ni charlatans, ni occupés à élever des jeunes gens dans l'art de faire des prestiges. L'auteur aurait encore dû nous apprendre en quoi la doctrine des esséniens et celle de Jésus se ressemblaient.

4° Les Juifs voulaient des miracles; Jésus en fit à leurs yeux : ces hommes stupides prirent aisément pour des miracles des opérations très-simples. En effet, guérir des maladies naturellement incurables, éclairer des aveugles-nés, multiplier des pains, ressusciter des morts, sont des opérations très-simples; Jésus les faisait par une parole. Mais, depuis ce temps-là, on n'a plus vu de thaumaturges juifs, égyptiens, ou esséniens, opérer avec la même simplicité.

Lorsque notre critique a examiné les miracles de Jésus, il n'y a pas montré ce caractère. Il a supposé que Jésus était environné tout à la fois de Juifs qui ne croyaient point à son pouvoir, de gens apostés, qui s'entendaient avec lui, de gens stupides, qui y ajoutaient foi, de disciples fourbes, qui les ont forgés après coup. Ce n'est plus là du simple, c'est une complication d'hypothèses, qui se détruisent.

§ VII.

Il n'est coupable d'aucune fourberie

1° Selon lui, rien n'est plus commun chez les chefs de secte que la combinaison de l'enthousiasme et de la fourberie. C'est comme si l'on disait que rien n'est plus commun que l'alliage de la bonne et de la mauvaise foi. L'exemple de ce phénomène cité par l'auteur n'est pas convaincant. Que parmi les partisans des prestiges opérés à Paris, les uns aient été des enthousiastes, les autres des fourbes, cela se conçoit : mais que plusieurs aient été l'un et l'autre; que, convaincus de la fausseté des miracles, ils aient cru, *de bonne foi*, qu'il était permis de les employer pour la cause de Dieu, cela ne se comprend plus. Ou ils avaient perdu l'esprit, ou ils agissaient contre les lumières de leur conscience.

Quand la chose serait possible à leur égard, elle ne l'était point de la part de Jésus. Qu'en vertu des prophéties et des discours de sa Mère, il se soit cru destiné à être le Messie; soit pour un moment. Les prophéties annonçaient que le Messie ferait de vrais miracles, et non des prestiges. A moins d'être insensé, Jésus n'a pas pu croire que Dieu le destinait à convertir le monde par des fourberies; que Dieu lui prêterait son secours pour tromper les hommes.

S'il avait été dominé par l'ambition, il aurait étalé aux yeux des Juifs les droits de sa naissance, les prodiges qui l'avaient accompagnée, les prophéties qui lui promettaient le trône de David : il n'en parle point, il n'en appelle qu'à ses œuvres. Il se cache lorsque la multitude veut le proclamer roi; il déclare à Pilate que son royaume n'est pas de ce monde; il réprime dans ses disciples les idées de grandeur temporelle; il dit que celui qui croira en lui fera des prodiges plus grands que les siens (1282); que la conversion du monde ne sera point son ouvrage, mais celui de l'Esprit-Saint que son Père doit envoyer (1283). Voilà une modestie singulière dans un ambitieux.

Avant de l'accuser de fourberie, il faut démontrer que ces miracles sont des prestiges; les incrédules en sont-ils venus à bout? Un imposteur ambitieux n'est point fourbe sans intérêt; les chefs de secte qui ont agi par ce motif, se sont démasqués tôt ou tard. Jésus n'a recherché ni les richesses, ni les honneurs, ni la faveur des grands, ni les commodités de la vie; toujours il a eu sous les yeux la croix sur laquelle il devait consommer son sacrifice : a-t-il été fourbe pour le plaisir d'être crucifié?

§ VIII.

Il a parlé clairement, n'a eu de collusion avec personne.

Les preuves qu'emploie l'auteur de l'histoire critique sont aussi absurdes que ses calomnies. Jésus, dit-il, ne parle dans les commencements que d'une façon très-réservée de sa qualité de Messie, de Fils de Dieu, de fils de David; il laisse seulement échapper ce secret de la bouche de ses énergumènes, et leur impose silence ensuite; il

(1279) *Matth.* XIII; *Marc.* VI.
(1280) *Joan.* VII, 15.
(1281) *Luc.* IV, 16
(1282) *Joan.* IV, 42.
(1283) *Joan.* XVI, 8.

refuse constamment d'opérer ses prodiges devant les Juifs disposés à les critiquer. S'il en fit quelquefois en présence des docteurs, ce fut lorsqu'il se sentit appuyé par le suffrage de la multitude (1284).

Réponse. Toutes ces allégations sont déjà réfutées. Avant que Jésus commençât de prêcher, Jean-Baptiste avait publiquement déclaré qu'il était le Christ, l'agneau de Dieu qui efface les péchés du monde; que l'Esprit de Dieu était descendu sur lui à son baptême (1285). Ce témoignage engagea les disciples de Jean à s'attacher à Jésus, et ils le publièrent (1286). Jésus lui-même se fit connaître pour tel à Jérusalem pendant la fête de Pâques (1287). Il le déclare à Nicodème (1288), à la Samaritaine (1289), et le peuple de Samarie en fut persuadé.

Mais supposons que Jésus ne se soit pas déclaré d'abord, qu'il ait voulu prouver son caractère de Messie par la multitude de ses miracles, avant de se l'attribuer en public, que s'ensuivra-t-il? Que Jésus n'est ni un ambitieux, puisqu'il ne commence point par étaler ses titres; ni un fourbe, puisqu'il veut prouver sa mission avant de la publier, ni un enthousiaste, parce que l'enthousiasme ne procède point avec tant de prudence et de circonspection.

Supposer que les énergumènes étaient des *Convulsionnaires* à la solde de Jésus, c'est imaginer qu'il s'est mis à la discrétion de fourbes sans conscience et sans religion. De tels hommes seraient allés trouver les Juifs, lorsqu'ils virent que la perte de Jésus était résolue, ils se seraient fait payer pour dévoiler l'imposture dont ils étaient complices. Les Juifs avaient payé la trahison de Judas, ils cherchaient de faux témoins contre Jésus; comment ne s'en est-il trouvé aucun parmi cette multitude de fourbes qui, dit-on, s'étaient accordés avec lui?

Il est faux que Jésus n'ait fait des miracles en présence des docteurs que quand il se sentait appuyé par le peuple. Il en a fait dans le temple au moment même où les docteurs voulaient le lapider et avaient donné ordre de le saisir; il guérit l'aveugle-né et il ressuscita Lazare, dans le temps qu'ils avaient résolu sa perte. Il n'a refusé de guérir aucun malade dans quelque circonstance que ce soit; mais il a refusé un signe dans l'air, qui n'aurait servi qu'à satisfaire la curiosité de ses ennemis.

Nous verrons dans la suite l'historien critique renouveler contre les disciples de Jésus la même accusation d'enthousiasme et de fourberie, et toujours avec aussi peu de justesse et de succès.

§ IX.

Faux reproches d'ingratitude, de timidité, etc.

Il reproche au Sauveur d'avoir payé d'ingratitude la complaisance de son précurseur; il ne fit, dit-il, aucun miracle pour le délivrer; depuis sa mort il n'en parla que très-peu, et s'abstint d'en faire l'éloge, parce qu'il n'en avait plus besoin (1290).

Réponse. Nous avons réfuté cette calomnie, chap. 2, art. 4, § 3. Jésus n'a fait aucun miracle pour se délivrer lui-même, ni pour préserver ses apôtres de la mort; il fallait que leur témoignage fût confirmé comme celui de Jean-Baptiste par l'effusion de leur sang. Jésus ne faisait point de miracles contraires au but de sa mission et aux desseins de Dieu.

Il est clair que la mort de Jean-Baptiste avait rendu sa mémoire plus respectable aux Juifs; Jésus avait donc le plus grand intérêt à rappeler souvent le témoignage que ce saint homme lui avait rendu; aussi l'a-t-il fait, nous l'avons prouvé.

Notre critique dit que Jésus a fui plusieurs fois par crainte, tantôt dans le désert, tantôt dans la Galilée ou sur les confins de la Phénicie, tantôt au delà du Jourdain.

Cela est faux. Jésus répondait au contraire à ceux qui voulaient l'intimider: *Mon heure n'est pas encore venue* (1291). Il avait prédit le lieu, le temps, le genre de sa mort; et lorsque le moment fut arrivé, il s'y offrit avec intrépidité. L'auteur même se réfute en disant ailleurs que Jésus se perdit par un excès de confiance; qu'il a cherché souvent à aigrir ses ennemis; que, dans les moments où le peuple lui applaudissait, la tête lui a tourné, etc. L'un de ces reproches n'est pas plus vrai que l'autre.

Les compatriotes de Jésus, les habitants de Nazareth n'ont jamais pu se résoudre à croire en lui, à le regarder comme un prophète, à écouter ses leçons et sa doctrine; ils ont voulu un jour le précipiter. Sans doute ils le connaissaient mieux que les étrangers; ils n'ont jamais eu confiance à ses miracles (1292).

Réponse. L'Evangile nous indique la cause des préventions des habitants de Nazareth contre Jésus: c'était l'obscurité de sa naissance, la rigueur de ses leçons, la jalousie de ce qu'il ne faisait pas ses miracles chez eux. Quand on connaît le caractère jaloux, railleur, malin, dédaigneux des habitants de la plupart des petites villes, on n'est pas fort surpris de le trouver dans ceux de Nazareth. Il n'est fait mention de leur incrédulité que dans les commencements de la mission de Jésus, et cette circonstance sert à réfuter les fables que ses ennemis ont forgées sur son enfance, sur ses études, sur les discours de sa Mère.

§ X

Ses parents ne l'ont point pris pour un insensé.

Les parents mêmes de Jésus, disent nos

(1284) *Hist. crit.*, c. 17, pag. 339.
(1285) *Matth.* III; *Marc.* I; *Luc.* III; *Joan.* I.
(1286) *Joan.* I, 45.
(1287) *Joan.* II, 23.
(1288) *Joan.* III, 15, 16
(1289) *Joan.* IV, 26, 42.
(1290) *Hist. crit.*, c 4, pag. 77.
(1291) *Joan.* VIII, 20; XI, 9.
(1292) *Hist crit.*, c. 11, p. 199· *Munimen fidei*, II[e] part., c. 45.

adversaires, étaient scandalisés de sa conduite. « Informés du bruit qu'il faisait, et soupçonnant qu'il ne pouvait mener une vie bien pure, au milieu des gens qu'il fréquentait, ou même craignant que sa conduite ne lui attirât de méchantes affaires, ils vinrent de Nazareth à Capharnaüm, pour le faire enfermer. Il y a lieu de croire qu'ils avaient peur d'être enveloppés dans sa disgrâce.... Ils répandirent donc le bruit que Jésus était un insensé, à qui la tête avait tourné (1293). »

Réponse. Fable ; elle n'est fondée que sur une traduction fautive d'un verset de saint Marc, On lit dans les versions ordinaires, chap. III, ỳ 20 : *Jésus et ses disciples vinrent à la maison; la foule du peuple s'y assembla de nouveau ; de manière qu'ils ne pouvaient pas seulement prendre leurs repas* (ỳ 21). *Ce que ses proches parents ayant appris, ils vinrent pour l'emmener avec eux, car, disaient-ils, il a perdu l'esprit.*

Nous soutenons que ce verset 21 est mal traduit : voici le texte de chaque mot :

Kai akosantes oi par autou, éxêlton kratêsai
Et entendants ceux qui près de lui, ils sortirent [enfermer
autôn : êlegon gar oti éxécè.
lui : car ils disaient que il est dehors, ou hors de [lui.

1° *Oi par autou* peut signifier, ceux qui écoutaient près de Jésus, ou ses proches, ou ses disciples ; lorsque l'évangéliste parle de ses parents sur la fin du chapitre, il dit, *sa mère et ses frères ;* il n'est pas probable qu'il ait voulu les désigner ici par une autre expression.

2° *Exélton*, ils sortirent, ne signifie point, *ils vinrent de Nazareth à Capharnaüm;* Jésus demeurait dans cette dernière ville avec sa mère ; il était chez lui pour lors. Les parents de Jésus auraient-ils choisi le moment où il était environné de ses disciples et d'une foule de peuples, pour se saisir de lui ?

3° *Kratêsai* ne signifie pas seulement *prendre*, mais retenir, renfermer ; l'évangéliste dit plus bas, dans une autre occasion, que la mère et les parents de Jésus vinrent *pour le voir;* et l'on suppose ici qu'ils vinrent pour lui faire violence.

4° *Exécè* signifie *il est dehors*, ou *il est hors de lui ;* ce terme exprime ou l'absence corporelle ou l'absence d'esprit. On s'en sert non-seulement pour désigner la fureur, la folie, la frénésie, mais l'admiration, la crainte, la faiblesse, la défaillance; c'est l'équivalent de notre façon de parler, *il n'y est plus*. Que Jésus, fatigué de ses travaux, de ses courses et du défaut de nourriture, ait put tomber en défaillance, cela se conçoit; mais que l'on ait dit qu'il était en démence, c'est une absurdité.

(1293) *Hist. crit.*, c. 11, p. 199· *Munimen fidei*, c. 29.

On doit donc traduire : *Ceux qui écoutaient près de Jésus*, ou ses proches, ou ses disciples *sortirent* de la maison pour fermer la porte, *pour renfermer Jésus*, pour écarter la foule, *en disant : il est sorti*, il est dehors ou il n'en peut plus; *il est tombé en défaillance*, comme a traduit l'interprète arabe. Ce verset se trouvera ainsi lié avec le précédent, et fera un sens suivi. La traduction ordinaire est décousue, et le commentaire de l'historien critique est absurde.

Nos adversaires s'obstinent à soutenir que les parents de Jésus étaient offensés de sa conduite, le haïssaient, auraient voulu l'enfermer; mais il est dit dans le même chapitre, que sa mère et ses parents vinrent pour le voir; cette sainte mère eut le courage d'assister à sa mort sur le Calvaire avec ses parentes : Saint-Jacques le Mineur, saint Siméon, fils de Cléophas, tous deux parents de Jésus, ont souffert le martyre pour lui.

Il est dit dans saint Jean que ses parents ne croyaient pas en lui (1294) ; mais c'était le cours de la seconde année de sa prédication, ils y crurent dans la suite, surtout après sa mort. Jean-Baptiste, son parent, crut en lui, avant même qu'il eût commencé de prêcher.

Si Jésus-Christ avait commencé par convertir ses parents et ses compatriotes, et qu'il se fût servi d'eux pour attirer d'autres disciples, les incrédules diraient que ces premiers prosélytes ont agi par intérêt, en vue de la considération que faisait rejaillir sur eux la réputation de Jésus. Ainsi commencèrent les succès de Mahomet; mais il est très-probable que les parents de ce dernier n'auraient pas souffert le martyre pour lui, comme ont fait pour Jésus-Christ deux vieillards vénérables qui lui étaient unis par les liens du sang.

§ XI.
A-t-il fréquenté mauvaise compagnie ?

Lorsque les incrédules accusent le Sauveur d'avoir fréquenté mauvaise compagnie, nous leur demandons quelles personnes il devait fréquenter chez une nation qu'eux-mêmes s'efforcent de rendre méprisable. Jésus a répondu aux Juifs leurs maîtres : *Ce ne sont point les hommes sains, mais les malades, qui ont besoin de médecin. Je ne suis point venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence.*

Il devait donc, répliquent nos censeurs, convertir les scribes, les pharisiens, les docteurs, les chefs de la nation, qui étaient de grands pécheurs (1295). Fort bien. C'est-à-dire qu'il devait guérir ceux qui ne voulaient point de médecin, et rebuter ceux qui consentaient à recevoir des remèdes.

Jésus, disent-ils encore, n'était environné que de fainéants, de vagabonds, de femmes perdues de mœurs et de réputation ; telles étaient Magdelaine, Marie sœur de Lazare, la pécheresse de Naïm. Jeanne, fem-

(1294) *Joan.* VII, 5.
(1295) *Hist. crit.*, c. 9, pag. 151.

me de Chusa, intendant d'Hérode, avait, selon la tradition, quitté et volé son mari pour suivre Jésus. Sa conversation avec la Samaritaine, et le refus qu'il fit de condamner la femme adultère, démontrent qu'il eut un faible marqué pour les personnes débauchées. Selon l'*Epître* de Barnabé, il choisit pour ses apôtres les plus méchants des hommes, *omni iniquitate iniquiores;* il est probable que Jean l'Evangeliste devint son disciple favori, parce qu'il était un beau garçon (1296).

Réponse. Celse avait tracé une partie de ce tableau scandaleux (1297) ; pouvait-il partir d'une autre main que de celle des épicuriens anciens et modernes? Les Juifs ont été moins furieux et moins dépravés.

1° Il est faux que ceux qui suivaient Jésus pour s'instruire, fussent des fainéants et des vagabonds. Jésus préférait les jours de sabbat pour guérir les malades et pour instruire le peuple; l'Evangile nous le fait assez remarquer ; il ne détournait donc personne du travail. Nos sages philosophes approuvent les armées de fainéants qui courent aux spectacles; ils ne pardonnent point aux laboureurs et aux artisans qui donnent quelques moments aux devoirs de la religion.

2° Il est dit dans l'Evangile que Jésus avait délivré Madeleine de sept démons. Ce n'est pas un crime à une femme honnête de conserver de la reconnaissance envers son libérateur, lorsqu'il est d'ailleurs respectable par ses vertus. Sur quelle preuve l'historien ose-t-il affirmer que Madeleine était une courtisane avérée? C'est que les Albigeois, dit-il, ont prétendu qu'elle avait eu des complaisances criminelles pour le Messie (1298).

L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* a pris la peine de réfuter cette calomnie. « Je n'ai jamais lu, dit-il, cet horrible blasphème ni dans l'histoire des albigeois, ni dans leur profession de foi; il me semble d'ailleurs qu'ils avaient le plus profond respect pour la personne de Jésus. L'auteur de la *Christiade* a fourni cette anecdote ; celui des *Questions* se moque du *Christiadier* (1299). Le courage qu'eut Madeleine d'assister à la mort de Jésus et de lui rendre les devoirs de la sépulture, montre assez l'innocence de son attachement; ce ne sont point ordinairement les femmes perdues qui ont la charité d'ensevelir les morts.

§ XII.

Calomnies lancées contre les saintes femmes.

3° Les sœurs de Lazare n'étaient point à la suite de Jésus. Il y a de la noirceur à suspecter leurs mœurs, parce qu'elles ont reçu plusieurs fois Jésus chez elles (1300). Lazare, ami de Jésus, était un homme distingué dans sa nation; Marie, sa sœur, n'a rien de commun avec Marie-Madeleine, ni avec la pécheresse de Naïm.

Cette dernière ne suivait point Jésus. Les marques de respect qu'elle lui donna, les larmes qu'elle répandit, venaient d'un sentiment de pénitence et du regret de ses désordres passés. Cette scène se passa en public, sous les yeux des ennemis et des censeurs de Jésus : est-ce là qu'il aurait souffert des marques d'un attachement suspect (1301)? S'il avait rebuté cette femme, on lui en ferait un crime.

Par quelle tradition est-il prouvé que Jeanne, femme de Chusa, avait quitté et volé son mari pour suivre Jésus (1302)? Cette conduite n'aurait pas été impunie. Un Juif pouvait répudier son épouse; aucune loi n'autorisait une femme à quitter son mari.

4° Il n'y a aucun sujet de croire que les saintes femmes qui contribuaient à la subsistance de Jésus (1303), l'aient suivi dans les voyages et les courses qu'il faisait par toute la Judée. Elles vinrent avec lui à Jérusalem à la fête de Pâques (1304); ces voyages, loin d'avoir rien d'indécent, étaient ordonnés par la loi.

Aussi l'historien critique s'est réfuté lui-même. Il dit que ces femmes étaient des dévotes affecteuses, que le tempérament a déterminé à se livrer à la religion avec autant d'emportement *après leur conversion*, qu'elles se livraient auparavant au monde et à leurs amants (1305). Soit: elles étaient donc converties. Jésus sans doute n'est pas blâmable de les avoir retirées du désordre, si elles y étaient plongées. N'est-il plus permis à une femme d'aimer Dieu, parce qu'elle a trop aimé le monde; de faire de bonnes œuvres, parce qu'elle a commis des péchés; d'écouter la loi de Dieu, parce qu'elle l'a oublié pendant trop long-temps? Dans un autre endroit, l'auteur accuse Jésus d'avoir affecté un extérieur austère (1306). Il ne cherchait donc pas à plaire aux femmes.

Nous avons déjà prouvé que la Samaritaine n'était pas une prostituée; les cinq maris qu'elle avait eus démontrent que les Samaritains, comme les Juifs, abusaient du divorce: il ne s'ensuit rien de plus. Jésus n'avait pas tort de l'en avertir, et de lui faire sentir le malheur de son état.

Il ne voulut point condamner la femme adultère (1307), parce que *personne ne l'avait encore condamnée* (1308), parce que c'était un piége que les Juifs lui tendaient; parce que le Messie était venu *pour sauver les âmes*, et non pour les perdre. S'il avait

(1296) *Hist. crit.*, c. 6, 7, 10, 11, 14.
(1297) Dans Orig., l. i, n° 62, etc.
(1298) *Hist. crit.*, c. 10, p. 172.
(1299) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Marie-Madeleine.*
(1300) *Hist. crit.*, c. 14, pag. 261.
(1301) *Luc.* vii, 48.
(1302) *Hist. crit.*, c. 10, p. 173
(1303) *Luc.* viii, 2.
(1304) *Matth.* xxvii, 55.
(1305) *Hist. crit.*, c. 6, p. 130.
(1306) *Hist. crit.*, c 7, p. 129.
(1307) *Hist. crit.*, c. 14, p. 257; *Munimen fidei*, c. 47.
(1308) *Joan.* iv, 11.

décidé qu'elle devait être mise à mort, les incrédules l'accuseraient de cruauté. L'auteur même de l'objection suppose que cette femme n'était pas véritablement coupable (1309).

Mais il ne devait pas décider que, pour juger un coupable, il faut être sans péché (1310). Jésus n'a point donné cette décision; il a dit que, pour *accuser et punir* un coupable, pour lui jeter *la première pierre*, il faut ne pas être coupable du même crime, il ne parlait point à des magistrats mais à des accusateurs.

§ XIII.

Et contre les apôtres

Ce sont les apôtres mêmes qui disent qu'ils étaient de grands pécheurs lorsque Jésus les a pris à sa suite : sont-ils demeurés tels? Ils n'auraient pas converti le monde. Saint Jean l'Evangéliste, âgé de cent ans, dit qu'il était le disciple bien-aimé de Jésus : les leçons du maître, les écrits du disciple respirent-ils l'odeur du crime ou de la vertu ? On a cherché à justifier Socrate d'une passion détestable; on voudrait en charger les plus chastes des hommes.

Encore une fois, les Juifs n'ont pas poussé la dépravation et la haine aussi loin que nos incrédules. En attaquant la mission, la doctrine, la morale de Jésus, ils ont respecté la sainteté de ses mœurs. Le Talmud, les vies de Jésus, le *Munimen fidei*, les écrits d'Orobio, ceux de Celse et de Julien, sont plus modérés que l'*Histoire critique de Jésus-Christ*. On y trouve moins de symptômes de cette rage maligne qui a conduit la plume de l'auteur de ce dernier ouvrage.

Quand il serait décidé que le christianisme est une erreur, il ne serait pas permis de calomnier son divin fondateur. Des outrages et des blasphèmes, lancés contre le Dieu que nous adorons, sont un mauvais moyen de nous détromper. La vraie philosophie, l'amour de la vérité, le désir d'instruire les hommes, ne parlent point sur ce ton, qui est celui de la passion et de la fureur. N'est-il donc pas possible d'être incrédule, sans abjurer toute bienséance et toute vertu?

Mais la calomnie se réfute ordinairement elle-même; l'historien critique fait à Jésus-Christ des reproches contradictoires.

§ XIV.

Jésus était-il d'une austérité affectée?

De graves auteurs, dit-il, nous assurent que Jésus n'a jamais ri; les réformateurs, pour réussir, doivent toujours avoir un extérieur austère (1311). Un de ses disciples lui demande la permission d'aller rendre les derniers devoirs à son père ; Jésus répond, qu'il faut laisser aux morts le soin d'ensevelir leurs morts. Un autre voulait aller embrasser sa famille : il reçut pour réponse, que quiconque met la main à la charrue et regarde derrière lui n'est pas propre au royaume de Dieu. On trouve dans ces maximes une preuve de la dureté du caractère, de l'esprit exclusif et despotique de Jésus-Christ, qui, sous prétexte du royaume du ciel, obligeait ses disciples à manquer aux devoirs les plus saints de la morale (1312). Deux fois il s'est mis en colère contre les vendeurs du temple, et a fait du vacarme dans la maison de Dieu. Souvent il a invectivé contre les Juifs, les a nommés race de vipères, hypocrites, sépulcres blanchis, enfants du diable, etc. Il a cherché à effrayer les hommes par des menaces de la fin du monde prochaine et du jugement dernier.

Réponse. Nous convenons que Jésus-Christ a eu le maintien grave et sérieux qui convenait à un Dieu fait homme, descendu du ciel pour instruire et corriger, et non pour flatter et pour séduire. Il n'a cherché à plaire ni aux femmes, ni aux grands, ni aux riches, ni aux docteurs. Il a censuré hautement tous les vices, démasqué les vertus hypocrites, confondu les faux sages; mais il a pardonné à tous les pécheurs convertis et pénitents, consolé tous les affligés, instruit avec bonté les ignorants dociles. Si cette conduite déplaît aux incrédules, nous n'en sommes pas étonnés; c'est la condamnation de la leur.

Avant de compter sur la constance de ses disciples, il a voulu la mettre à l'épreuve; il l'a fait dans les deux exemples cités. Mais assister aux funérailles d'un père mort, n'est pas un devoir aussi essentiel que de le soulager pendant sa vie ; Jésus-Christ a fortement insisté sur cette obligation (1313). Le second disciple dont parle l'objection, ne demandait pas la permission d'aller embrasser sa famille, mais d'aller faire une renonciation solennelle à ses biens (1314). Jésus jugea que cet homme n'était rien moins que disposé à les quitter. Il n'est donc pas ici question d'un devoir de morale.

La sévérité dont il usa envers les vendeurs du temple n'était point un acte de colère ni de violence, mais d'autorité légitime et divine; sa mission était prouvée : nous l'avons fait voir ailleurs.

Jésus n'a point ménagé les pharisiens, les prêtres, les docteurs de la loi; ils ne méritaient aucune indulgence. Peu de temps après ils furent la cause de la ruine de leur nation : ils n'ont pas pu s'inscrire en faux contre les reproches de Jésus. Quant au ton, à la manière, aux expressions, tout cela était relatif aux mœurs des Juifs, très-différentes des nôtres ; mais il est absurde d'en faire un crime personnel à Jésus.

Il est faux qu'il ait menacé les Juifs de la fin prochaine du monde; il ne les a menacés que de la ruine prochaine de leur nation; et cette menace a été exactement accomplie.

(1309) *Hist. crit.*, c. 14, p. 258.
(1310) *Ibid.*
(1311) *Hist. crit.*, c. 7, p. 119
(1312) *Hist. crit.*, c. 6, p. 115.
(1313) *Matth.* VIII, 22
(1314) *Luc.* VI, 16.

§ XV.

Est-il venu pour aveugler les Juifs?

Les discours de Jésus, dit le même historien, loin de pouvoir instruire les Juifs, n'étaient propres qu'à les aveugler : la plupart sont des énigmes inintelligibles, des logogryphes, auxquels ses auditeurs ne pouvaient rien comprendre (1315). Il semble que Dieu n'ait envoyé son fils aux hommes que pour les tromper. Jésus lui-même déclare qu'il est venu pour être une pierre de scandale, un piége tendu aux Juifs. Loin de vouloir se faire reconnaître pour le Messie, il a fait précisément tout ce qu'il fallait pour n'être pas connu (1316). Pour compléter l'objection, nos adversaires allèguent les passages où il est dit que Dieu réprouve, aveugle, endurcit, abandonne les pécheurs, envoie un esprit de mensonge et de vertige à ceux qu'il veut perdre.

Réponse. Une preuve que les discours de Jésus étaient très-inintelligibles, c'est que les Juifs les ont très-bien entendus ; voilà ce qui les a irrités. Une autre preuve, c'est que, pour les rendre obscurs, nos adversaires sont forcés de les altérer et de falsifier le texte ; nous en avons plusieurs exemples.

C'étaient des paraboles..... Donc c'étaient des leçons populaires. Ainsi avaient parlé les prophètes et tous les sages de l'antiquité ; nous l'avons fait voir ailleurs. Jamais personne ne s'est avisé de dire que les fables de Lockman, de Pilpay, d'Esope, de Phèdre et de La Fontaine, étaient des énigmes et des logogryphes.

Pourquoi Jésus a-t-il été une pierre de scandale ? Par la malice et l'opiniâtreté des Juifs, comme il l'est encore aujourd'hui pour les incrédules. Soutenir que Jésus est venu *pour cela* et dans ce dessein, c'est non-seulement contredire sa déclaration formelle, mais c'est prétendre qu'il est venu exprès pour rendre les Juifs incrédules, vicieux, opiniâtres, ambitieux et superbes : ils l'étaient déjà avant que le Messie vînt au monde.

Si aucun Juif n'avait cru en Jésus-Christ pendant sa vie ni après sa mort, on pourrait peut-être dire qu'il n'a pas voulu se faire connaître. Mais de qui a été composée l'Eglise de Jérusalem, sinon des Juifs convaincus de la mission et de la divinité de Jésus-Christ? La question est de savoir si ceux-ci ont eu moins de raison de croire, que les autres de ne pas croire.

Nous ne répéterons point ce que que nous avons dit plus d'une fois de la vraie signification des termes *aveugler*, *endurcir*, *réprouver*, etc. (1317) Lorsque Jésus annonça aux Juifs leur *réprobation* sous différentes paraboles, ils les comprirent très-bien (1318) ; lorsqu'il leur prédit la manière dont il serait traité par eux, et la punition qui s'ensuivrait, ils l'entendirent encore mieux ; cette leçon ne les aveuglait donc pas. S'ils se sont obstinés à perdre Jésus et à braver la menace, est-ce faute d'avoir été instruits ?

Mais les incrédules répéteront jusqu'à la fin des siècles ce raisonnement absurde : les Juifs ont fait comme nous : donc ils ont bien fait. Si Jésus-Christ revenait au monde avec tous ses miracles et toutes ses vertus, voilà des hommes tout prêts à le crucifier.

§ XVI.

En quel sens est-il venu apporter le glaive ?

Jésus a dit : *Je suis venu apporter non la paix, mais* le glaive, *séparer le père d'avec l'enfant, le maître d'avec les domestiques*, etc. *Allumer un feu sur la terre, et je veux qu'il s'allume*, etc. Pouvons-nous recevoir comme envoyé de Dieu un homme venu dans le dessein de mettre l'univers en combustion, et qui a très-bien réussi ; témoins les guerres, les séditions, les disputes, les massacres, le carnage, que l'Evangile a causés sur la terre depuis dix-huit cents ans ?

Les Juifs avaient ébauché ce tableau, les déistes y ont ajouté de nouveaux traits, les athées y ont mis la dernière main (1319).

Réponse. Grâce à l'opiniâtreté des Juifs, à la dépravation des païens, à la haine des anciens philosophes, à la frénésie des modernes, la prédiction de Jésus-Christ s'est pleinement vérifiée, elle s'accomplit encore sous nos yeux ; et si nos adversaires étaient les maîtres, elle aurait un accomplissement encore plus parfait. Pour prévenir les dissensions futures, ils opineraient à noyer le christianisme dans le sang de ses sectateurs. A moins que nous n'eussions la complaisance d'abjurer notre foi, de trahir notre conscience, d'embrasser l'athéisme, nous verrions renaître les mêmes scènes qui ont fait gémir nos pères pendant trois cents ans.

Où est la source du mal ? qui en est l'auteur? Est-ce Dieu ou les hommes, Jésus-Christ ou les incrédules, l'amour de la vérité ou l'obstination dans l'erreur, le goût de la vertu ou le penchant au vice? Lorsque cette question sera décidée, il sera aisé de juger qui a raison ou tort.

Si l'on disait : les Juifs étaient les plus droits et les plus dociles de tous les hommes, les païens désiraient de tout leur cœur une religion plus sage ; les philosophes cherchaient la vérité avec une candeur digne de récompense ; ceux d'aujourd'hui font tout ce qu'ils peuvent pour la trouver ; donc une religion qui leur déplaît à tous, qui les révolte et les divise, ne peut être vraie ni

(1315) *Hist. crit.*, c. 5, p. 89.
(1316) *Ibid.*, p. 93, etc.
(1317) V. seconde part., c. 4, art. 1, § 4 ; troisième part., c. 11, art. 11, § 9.

(1318) *Matth.* XXI, 45 ; *Marc.* II, 12 ; *Luc.* XX, 19.
(1319) *Munimen fidei*, IIe part., c. 15 ; OROBIO, p. 106 ; *Encyclop.*, art. *Vingtième*, ajouté ; *Hist. critique*, etc.

divine : dès qu'on accorderait les prémisses, la conclusion serait inévitable.

Mais nous n'en sommes pas là. On est forcé de dire : Les hommes, depuis la création, sont insensés et intraitables; l'erreur qui flatte les passions leur plaît; toute vérité gênante les revolte. Lors même qu'ils font profession de l'embrasser, ils disputent encore sur les conséquences, sur la manière dont il faut l'entendre, sur le plus ou le moins d'étendue que l'on doit lui donner, etc. Les leçons destinées à les rendre meilleurs ne servent souvent qu'à les rendre plus méchants et moins sociables. Conclurons-nous : Donc tout homme envoyé de Dieu pour leur annoncer la vérité, est un boute-feu dont il faut se défaire? Donc Dieu doit plutôt laisser les hommes s'égarer, s'aveugler, s'abrutir, que de leur enseigner la vérité.

Il ne restera qu'à conclure encore : Donc tout philosophe croyant ou mécréant, qui se mêle d'annoncer de prétendues vérités, doit être étouffé sans bruit.

Mais il ne tenait qu'à Dieu de rendre les hommes plus dociles et plus paisibles, de donner à la vérité plus d'évidence, à la religion des attraits plus puissants, à la mission de son Fils des caractères capables de persuader tous les peuples : il ne l'a pas fait.

Il le pouvait sans doute ; donc il le devait : cent fois nous avons réfuté ce raisonnement qui va droit à l'athéisme. Il porte sur ce principe insensé, que plus l'homme est opiniâtre et méchant par sa faute, plus Dieu est obligé de prodiguer les grâces et les bienfaits pour le corriger.

Si dans tous les siècles il y a eu grand nombre d'incrédules, il y a eu aussi une multitude de croyants : la question est de savoir si les motifs et les raisons de ceux-ci étaient moins forts que les prétextes de ceux-là. Jusqu'ici nous les avons comparés et il nous paraît que le désavantage n'est pas de notre côté. Or, dès que les motifs et les preuves suffisent pour déterminer tout homme raisonnable, vertueux et docile, s'ils ne suffisent plus pour les autres hommes, c'est la faute de ceux-ci et non la faute de Dieu ou de la religion.

Les miracles de Jésus-Christ sont incontestables, ses prophéties claires et précises, sa doctrine irrépréhensible, ses vertus héroïques, ses succès éclatants. Que manque-t-il à sa mission ? Mais c'est surtout dans ses souffrances qu'il a paru tout ce qu'il est et qu'il a confirmé ses leçons par son exemple. Sa résurrection est le plus grand de ses miracles; son ascension au ciel, la venue du Saint-Esprit, la prédication et les succès de ses apôtres en ont été les suites.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DE LA MORT, DE LA RÉSURRECTION ET DE L'ASCENSION DE JÉSUS-CHRIST

Ses souffrances ont été la source de sa gloire.

Nous prêchons Jésus-Christ crucifié, disait saint Paul ; *scandale pour les Juifs, folie aux yeux des gentils, mais mystère de la puissance et de la sagesse divine pour ceux qui ont été appelés à la foi* (1320). Aujourd'hui encore les Juifs ne peuvent souffrir que l'on accuse leurs pères d'avoir crucifié le Messie. Le plus grand reproche que les païens aient fait aux Chrétiens, a été d'adorer un homme attaché à la croix : Celse se récrie sur ce trait de démence ; Julien donnait aux Chrétiens par dérision le nom de Galiléens; Porphyre plaignait quelquefois leur aveuglement, d'autres fois il les regardait comme l'objet du courroux des dieux : les incrédules modernes répètent les mêmes sarcasmes et les mêmes invectives. Dix-sept cents ans de victoires remportées sur le monde par la croix de Jésus-Christ, n'ont pu encore en effacer l'opprobre aux yeux des hommes sensuels ; tant qu'il y aura des épicuriens de cœur et de pratique, le seul nom de chrétiens leur sera odieux.

Nous n'en soutenons pas moins avec l'apôtre, que la mort du Fils de Dieu est le prodige de la sagesse et de la puissance divine. Il fallait que notre sage législateur confirmât, par son exemple, les leçons de patience, d'humilité, de soumission à Dieu, de courage, qu'il avait données. Le genre humain condamné à souffrir avait besoin d'un modèle, puisque les pompeuses maximes des stoïciens n'avaient produit aucun effet. Jésus n'a jamais mieux fait paraître son pouvoir que par les prodiges qui ont accompagné et suivi sa mort; la puissance divine n'a jamais éclaté davantage, qu'en convertissant l'univers par le mystère d'un Dieu crucifié.

Nous n'avons donc point à rougir des souffrances et des ignominies de notre maître; jamais il n'a paru plus grand : nous ne redoutons point un examen sévère du prodige de sa résurrection ; il n'est point de fait mieux prouvé. Pour ressusciter, il fallait qu'il mourût, et que cette mort fût revêtue de toutes les circonstances capables d'en attester la certitude et la publicité : sa résurrection, non moins certaine, fait de son tombeau la source de sa gloire : autant l'une prouve qu'il est vraiment homme, autant l'autre démontre qu'il est véritablement Dieu. Son ascension dans le ciel ajoute le dernier trait aux preuves de sa divinité. Nous suivrons l'histoire de ces trois grands événements, telle qu'elle est tracée dans les Evangiles

(1320) *I Cor.* I, 23.

ARTICLE I[er].

Des souffrances et de la mort de Jésus-Christ.

§ I.

Le Sauveur a-t-il manqué de fermeté?

Un homme sensé ne peut lire dans l'Evangile le récit des souffrances et de la mort du Sauveur, sans être frappé de la tranquillité de son âme, du sang-froid avec lequel il prédit les circonstances de sa passion, et la fuite de ses disciples, de la tendresse qu'il leur témoigne, des instructions qu'il leur donne, de l'humilité avec laquelle il adore les desseins de son Père. Ajoutons le courage avec lequel il se présente aux soldats, la fermeté et la douceur qu'il montre dans les divers tribunaux, le silence qu'il garde dans les souffrances, la présence d'esprit qu'il conserve sur la croix, la force avec laquelle il rend le dernier soupir; y a-t-il un tableau semblable dans l'histoire? Un juste qui souffre sans se plaindre inspire le respect; un père qui meurt pour ses enfants fait couler des larmes de reconnaissance : le Fils de Dieu qui donne sa vie pour sauver les hommes mérite nos adorations. Pour le rendre ridicule et méprisable, il a fallu qu'un incrédule s'armât de cette rage maligne dont les Juifs furent animés dans cette circonstance. Altérer des faits, en supprimer d'autres, pervertir le sens de l'histoire, s'emporter, se contredire, plaisanter hors de propos, c'est le chef-d'œuvre de l'impiété, dont nous ne connaissons aucun exemple dans l'antiquité.

Dans plusieurs occasions, l'historien critique de Jésus-Christ a osé l'accuser de crainte, de pusillanimité; de s'être enfui ou caché au moindre danger. Est-ce par un trait de cette faiblesse que Jésus s'offre lui-même à ses ennemis? Il ne tenait qu'à lui de s'éloigner; il savait le dessein des Juifs, il le leur avait reproché dans le Temple, il en avait averti ses disciples (1321). La Samarie était une retraite, plusieurs Samaritains croyaient en lui; il n'aurait couru aucun danger dans la Galilée, Hérode avait désiré de le voir : il pouvait gagner les confins de la Phénicie, il y avait fait un miracle. Pourquoi choisir le temps de la fête de Pâques, afin de rendre ses humiliations plus solennelles et sa mort plus ignominieuse? Il passe les jours entiers à Jérusalem et dans le temple, continue d'y prêcher et d'y faire des miracles pendant toute la semaine qui précède la fête.

C'est dans ces circonstances que l'historien critique dit : « En général notre héros était sujet à perdre la tête; nous trouvons constamment en lui un mélange d'audace et de pusillanimité. La tristesse et la crainte lui avaient ôté toute sa présence d'esprit. » Où en est la preuve? C'est que « depuis le jour de son entrée solennelle à Jérusalem, nous ne voyons pas qu'il y soit retourné, sinon pour subir son jugement (1322). »

Cela est faux. Saint Jean dit que Jésus vint à Béthanie *six jours* avant la Pâque, et que son entrée à Jérusalem se fit *le lendemain* (1323). Saint Luc répète deux fois que tous les jours Jésus allait enseigner dans le temple; que la nuit il se retirait sur la montagne des Oliviers; que dès le matin le peuple allait l'écouter dans le temple (1324). Saint Matthieu et saint Marc racontent, comme saint Luc, ce qui se passa pendant ces six jours; la malédiction du figuier, l'expulsion des marchands, les disputes de Jésus avec les prêtres et les docteurs, les piéges qu'ils lui tendirent, les questions des saducéens, la prophétie de la destruction de Jérusalem et du temple, le conseil que tinrent les Juifs deux jours avant la fête, la prédiction de Jésus qui dit à ses disciples que dans deux jours il serait livré aux Juifs pour être crucifié. Sont-ce là des marques de crainte ou d'absence d'esprit?

Une autre preuve alléguée par le critique, c'est qu'il fallut que ses disciples lui rappelassent qu'il était temps de célébrer la Pâque. Seconde fausseté. Jésus les avait prévenus lui-même deux jours auparavant. Ils lui demandent: *Où voulez-vous que nous vous préparions un lieu propre à manger la pâque?* Jésus répond : *Entrez dans la ville, vous rencontrerez un homme chargé d'une cruche d'eau; suivez-le, vous lui direz: Notre maître veut faire la pâque chez vous; il vous montrera une grande salle à manger; vous y ferez les préparatifs.* Ils allèrent et trouvèrent les choses telles que Jésus les avait dites (1325). Il avait donc l'esprit très-présent.

§ II.

Dernière cène; institution de l'Eucharistie.

Jésus à table avec ses disciples, dit le censeur, leur fit entendre que cette pâque serait *vraisemblablement* la dernière qu'il célébrerait avec eux.

Le texte ne marque point une vraisemblance, mais une certitude entière. *J'ai désiré ardemment*, leur dit Jésus, *de manger cette pâque avec vous avant de souffrir; je vous assure que je ne la mangerai plus jusqu'à ce qu'elle s'accomplisse dans le royaume de Dieu.* La pâque en effet fut accomplie par le sacrifice de sa mort.

Jésus, continue l'auteur, voulut leur laver les pieds, pour leur apprendre que l'humilité était essentiellement nécessaire quand on était le plus faible (1326).

Selon la leçon de Jésus, l'humilité est nécessaire à tous et dans tous les temps. *Je vous ai donné l'exemple*, dit-il, *afin que vous le suiviez. Le serviteur n'est pas supérieur à son maître, ni l'envoyé plus grand que celui qui l'envoie; vous serez heureux si vous comprenez et si vous faites ce que je vous dis* (1327).

(1321) *Matth.* XXI; *Marc.* X; *Luc.* XX.
(1322) *Hist. crit.*, c. 14, p. 275.
(1323) *Joan.* XXI, 1 et 12.
(1324) *Luc.* XIX, 10; XXI, 37
(1325) *Matth.* XXVI; *Marc.* XIV; *Luc.* XXII.
(1326) *Hist. crit.*, c. 14.
(1327) *Joan* XIII, 14.

« S'étant remis à table, poursuit notre auteur, il leur fit entendre assez clairement qu'il craignait d'être trahi par l'un d'entre eux. Ses soupçons tombèrent particulièrement sur Judas. »

Il n'est point question de crainte ni de soupçons. Jésus dit clairement qu'il sera trahi par celui auquel il va donner un morceau de pain trempé, et il le présente à Judas. Celui-ci demande hardiment : *Mon maître, est-ce moi qui vous trahirai?* Jésus répond : *Vous l'avez dit.* Judas sort, et Jésus ajoute : *C'est à ce moment que le Fils de l'homme est glorifié, et que Dieu est glorifié en lui; puisqu'il rend gloire à Dieu, Dieu lui-même lui rendra gloire, et dans peu de temps.* Jésus craint-il des souffrances qu'il envisage comme une source de gloire pour Dieu et pour lui-même?

L'institution de l'Eucharistie est travestie par notre historien selon sa méthode ordinaire. « Comme ce Judas, dit-il, était le trésorier de la troupe, et par conséquent chargé de payer les frais du repas, Jésus voulut, selon les apparences, faire entendre que c'était aux dépens de sa vie et de son sang qu'ils étaient régalés dans ce moment. *Prenez*, leur dit-il d'une façon emblématique, *car ceci est mon corps.* Il leur donna ensuite la coupe en leur disant que c'était là *son sang qui allait être versé pour eux.* Judas saisit très-promptement le sens de l'énigme; il se leva de table et sortit sur-le-champ. Les autres apôtres n'y comprirent rien du tout. C'est néanmoins sur cet emblème que quelques docteurs ont depuis élevé le dogme fameux de la *transsubstantiation.* » L'auteur ajoute dans une note que les protestants ont tort de n'y pas croire, puisqu'ils croient qu'un Dieu a pu s'incarner. « Si le dogme de la transsubstantiation, dit-il, est une folie, c'est une folie bien ancienne dans l'Eglise, et qui ne prouve que la crédulité prodigieuse des premiers fidèles. Saint Paul, saint Ignace martyr, saint Irénée, etc., parlent de ce mystère absurde comme les catholiques romains (1328). »

Réponse. Ce savant commentaire souffre plusieurs difficultés. 1° Selon l'Evangile, Judas était un voleur, il aimait l'argent, il vendit son maître par avarice. Jésus a-t-il pu supposer que ce traître payerait les frais du repas sur une somme qu'il avait voulu se procurer par un crime.

2° Tourmenté par ses remords, Judas rendit aux Juifs les trente deniers qu'il avait reçus pour prix de sa trahison, et alla se pendre de désespoir. Jésus se serait donc trompé, s'il avait voulu dire que les apôtres étaient régalés du prix de sa vie et de son sang.

3° Judas n'était plus là, il était sorti immédiatement après avoir reçu le morceau de pain trempé que Jésus lui donna (1329). Il ne fut donc pas dans le cas de *saisir le sens de l'énigme* : il serait absurde que Jésus eût adressé à ses apôtres un discours auquel ils ne pouvaient *rien entendre du tout.*

4° Jésus dit : *Ceci est mon sang d'une nouvelle alliance*, sang *qui est répandu pour vous et pour plusieurs en rémission des péchés* (1330). Nous ne concevons point en quel sens l'argent reçu par Judas pouvait cimenter une nouvelle alliance et remettre les péchés.

5° Jésus ajoute à ses apôtres : *Faites ceci en mémoire de moi ;* leur a-t-il donné un ordre auquel ils n'aient rien compris? Déjà il avait dit : *Le pain que je donnerai est ma propre chair* livrée *pour la vie du monde. Ma chair est véritablement une viande, et mon sang un breuvage* (1331). Les apôtres ont dû le comprendre, lorsqu'ils virent exécuter cette promesse après la dernière scène. Saint Paul l'a très-bien compris, puisqu'il en a parlé comme les catholiques romains.

6° Qui sont donc les docteurs qui *ont elevé depuis* le dogme de la transsubstantiation? Est-ce saint Jean, saint Paul, saint Ignace martyr, saint Justin, saint Irénée, etc., qui ont parlé de l'Eucharistie comme les catholiques romains? Ou les docteurs ont-ils eu tort d'avoir autant de *crédulité* que les apôtres et les premiers fidèles?

Ce n'est pas ici le lieu de faire une plus longue dissertation sur ce dogme; nous y reviendrons dans la suite. Il nous suffit qu'un incrédule soit forcé d'avouer que ce mystère n'est pas plus incroyable que celui d'un Dieu incarné.

§ III.

Prière et agonie de Jésus-Christ au jardin des Oliviers.

Pour savoir dans quelle situation d'esprit Jésus se trouvait pour lors, il faut lire le discours très-long qu'il fit à ses apôtres après la dernière cène, discours le plus pathétique et le plus tendre qu'il leur ait fait dans toute sa vie. Il leur annonce de nouveau ce qui va leur arriver, leur faiblesse et l'abandon dans lequel ils vont le laisser, ses souffrances prochaines, sa mort et sa résurrection. Il les encourage et les console, leur promet le Saint-Esprit, les exhorte à la charité mutuelle et à la paix, leur promet des instructions plus amples pour la suite. *Vous aurez à souffrir en ce monde*, leur dit-il, *j'ai vaincu le monde.*

La prière qu'il adresse à son Père est remarquable : *Mon Père, l'heure est venue, glorifiez votre Fils, afin qu'il vous glorifie à son tour; vous lui avez donné puissance sur toute chair, afin qu'il donne la vie éternelle à tous ceux que vous lui avez confiés.* Il met ses apôtres sous la protection de son Père, le prie de les sanctifier, eux et tous ceux qui croiront en lui (1332). Ainsi Jésus continue à regarder sa passion comme le commencement de sa gloire, parle de son pouvoir et de sa résurrection, fait des promesses au moment même qu'il marche à la mort

(1328) *Hist. crit.*, c. 14, pag. 274, 277.
(1329) *Joan.* XIII, 30.
(1330) *Matth*, XXVI; *Marc.* XIV.
(1331) *Joan.* VI, 52, 56.
(1332) *Joan.* XIV et suiv

Il conduit ses disciples au jardin des Oliviers, où il avait coutume de passer la nuit. Il pouvait aller la passer ailleurs ; Judas aurait été trompé ; les Juifs auraient manqué leur proie, ils auraient peut-être craint de l'arrêter pendant le jour. Jésus consentit donc très-librement à se livrer à ses ennemis.

Mais dans ce jardin même Jésus est tombé en faiblesse et à l'agonie ; il a conjuré son Père d'écarter de lui le calice des souffrances ; il a sué sang et eau : les incrédules peignent cette scène avec complaisance. L'Homme Dieu, disent-ils, aux approches de la mort fit voir une faiblesse qu'un grand nombre d'hommes ordinaires rougiraient de montrer en pareille circonstance (1333).

Aveugles ! Un homme ordinaire se livre-t-il à la mort, lorsqu'il est le maître de l'éviter ? Promet-il de ressusciter et de triompher par sa mort même ? Jésus voulait nous apprendre que la répugnance de souffrir et de mourir n'est point un crime, lorsqu'elle est jointe à une parfaite soumission à Dieu. Il voulait instruire les martyrs, et leur montre qu'il faut attendre la mort et non la provoquer. Il finit sa prière en disant à son Père : *Que votre volonté soit faite et non la mienne.*

Un philosophe même a fait sur ce point l'apologie de Jésus. « S'il sembla craindre la mort, dit-il, si l'angoisse qu'il ressentit fut si extrême qu'il en eut une sueur mêlée de sang, ce qui est le symptôme le plus violent et le plus rare, c'est qu'il daigna s'abaisser à toute la faiblesse du corps humain qu'il avait revêtu. Son corps tremblait, et son âme était inébranlable ; il nous apprenait que la vraie force, la vraie grandeur consistent à supporter des maux sous lesquels notre nature succombe. Il y a un extrême courage à courir à la mort en la redoutant (1334). »

Mais, reprennent nos adversaires, un Dieu savait de toute éternité qu'il devait mourir ; Dieu, sans livrer son Fils à la mort, pouvait pardonner aux coupables. Sa conduite eût été plus simple et plus généreuse, en s'apaisant à moins de frais pour une pomme mangée depuis quatre mille ans (1335).

A ces sarcasmes impies, nous n'avons rien à répondre. Dieu peut faire ce qu'il veut : l'homme qui ose lui tracer un plan de conduite est un insensé. Dieu pourrait rendre sages tous les incrédules, et il les laisse blasphémer à leur gré.

« La Divinité, continue l'auteur sur le même ton, ne doit jamais agir d'une façon naturelle et trop aisée à concevoir ;... cela fournit à nos guides spirituels le plaisir de l'expliquer pour de l'argent. »

Ce grand philosophe pourrait-il nous apprendre quelle façon d'agir est *naturelle* ou surnaturelle à l'égard de Dieu ! S'il veut que Dieu agisse comme agirait un homme, c'est une absurdité. Peut-il y avoir de la *générosité* dans Dieu, qui n'a aucun besoin de nos services de notre obéissance, à qui notre salut ou notre perte ne peut faire ni bien ni mal.

§ IV.

Il est pris par les soldats.

Point de faiblesse dans Jésus après sa prière. Il reproche avec douceur aux apôtres la persévérance de leur sommeil. *Levez-vous*, leur dit-il, *allons ; celui qui doit me livrer approche.* Il marche vers la troupe des soldats, reçoit froidement le baiser du traître, demande d'un ton ferme : *Qui cherchez-vous ?* Jésus de Nazareth, répondent les satellites. *C'est moi*, répond le Sauveur ; *puisque vous n'en voulez qu'à moi, laissez aller mes disciples.*

L'auteur de l'*Histoire critique* a senti qu'il n'y avait point là de timidité. Il dit que Jésus, sentant l'impossibilité d'échapper, fait de nécessité vertu, et, *en poltron révolté*, se présente hardiment à la troupe.

Où était cette impossibilité une heure auparavant ? Jésus avait calculé les instants. S'il fût sorti du jardin, Judas et son escorte n'auraient su où le chercher.

Saint Pierre, indigné de voir saisir son Maître, mit l'épée à la main, frappa un des domestiques du grand prêtre, et lui abattit l'oreille droite. Jésus approche du blessé, le touche et le guérit. *Modérez-vous*, dit-il à son apôtre ; *quiconque se sert du glaive, mérite de périr par le glaive. Croyez-vous que je ne puisse obtenir de mon Père le secours de ses anges ? Il faut que je boive le calice qui m'est réservé, et que les Ecritures s'accomplissent.* Ce n'est point là le discours d'un poltron révolté.

Selon le critique, Jésus ne voulut point envelopper dans sa perte des hommes dont les secours pouvaient encore lui être nécessaires.

Si Jésus ne devait pas ressusciter, de quoi pouvaient lui servir des secours des apôtres ? L'auteur se coupe et se confond ici malgré lui.

Jésus chargé de chaînes fut conduit chez Anne, beau-père de Caïphe ; tous deux étaient souverains pontifes, et servaient à l'alternative : Caïphe étant pour lors en exercice, Anne lui renvoya Jésus. Il est à présumer, dit notre censeur, que Jésus subit un interrogatoire chez Anne ; on ne sait comment il en sortit.

Fausse présomption : l'Evangile dit que les Juifs étaient assemblés chez Caïphe, parce qu'il était pontife cette année, et que Jésus y fut renvoyé pour être interrogé.

« Caïphe, dit-il, était l'homme le plus intéressé par sa place à la perte de tout novateur en matière de religion ; cependant nous ne voyons pas que ce pontife parle avec h–

(1333) *Hist. crit.*, c. 14, p. 279 ; CELSE, dans ORIG., l. II, n° 23 ; *Munimen fidei*, IIe part., c. 24.

(1334) *Traité sur la tolérance*, c. 14, p. 151

(1335) *Hist. crit.*, ibid.

meur, il agit juridiquement, et en homme qui entend son métier (1336). »

Réponse. Le critique entend fort mal le sien, bientôt il se rétractera. Il dit que ces magistrats devinrent eux-mêmes de *faux témoins* devant Pilate ; que rien n'arrêta la cruauté religieuse des Juifs excités par les prêtres (1337). Juges fort intègres par conséquent.

§ V.

Jésus est interrogé et frappé chez le grand prêtre.

« Le grand prêtre interrogea Jésus sur ses disciples et sur sa doctrine. *J'ai parlé devant tout le monde, répondit Jésus ; j'ai enseigné dans la synagogue et dans le temple où tous les Juifs s'assemblent ; je n'ai rien dit en secret. Ce n'est pas moi qu'il faut interroger, mais ceux qui m'ont entendu, ils savent ce que j'ai dit.* Sur cette réponse, un des serviteurs du grand prêtre donna un soufflet à Jésus, en lui disant : *Est-ce ainsi que tu réponds au pontife?* Jésus répliqua sans s'émouvoir : *Si j'ai mal parlé, rendez témoignage du mal ; si je n'ai rien dit que de bien, pourquoi me frappez-vous* (1338)? Le pontife, sans humeur, et qui entendait son métier, ne fit aucune attention à la brutalité de son valet. »

Selon notre critique, c'est Jésus qui avait tort. « La réprimande, dit-il (1339), est un peu dure ; mais il faut convenir que la réponse du Christ était peu respectueuse à un homme constitué en dignité, et en droit de faire des questions pour découvrir la vérité de la propre bouche d'un accusé. Jésus devait être plus au fait de sa doctrine propre que les paysans de Galilée et de Judée, devant lesquels il avait, par préférence, affecté de prêcher d'une manière inintelligible (1340). »

Réponse. Lorsque Jésus avait prêché dans la synagogue et dans le temple, il avait été entendu, non-seulement par le peuple, mais par les pharisiens, par les prêtres, par les docteurs ; ils y avaient disputé contre lui peu de jours auparavant ; ils y avaient vu ses disciples. C'est donc à ses propres juges que Jésus en appelait pour savoir quels étaient ses disciples et sa doctrine.

D'ailleurs il s'agissait de savoir si Jésus était le Messie, ou s'il ne l'était pas : était-ce par la doctrine qu'il fallait en juger, ou par les miracles? Ceux-ci étaient évidents ; les prêtres ne voulaient entrer là-dessus dans aucune discussion, ils se rejetaient sur la doctrine. Mais, s'il était démontré par les miracles que Jésus était le Messie, sa doctrine venait de Dieu, personne n'avait droit de la juger ; le Messie n'en devait compte à personne.

L'auteur ajoute, après un rabbin, que Jésus frappé ne tendit point l'autre joue, comme il l'avait conseillé à ses disciples. Il ne le devait pas. En prédisant la persécution de ses disciples, il leur conseille de souffrir plutôt un second outrage, que de demander en justice la réparation du premier : ce conseil était sage. Mais Jésus était pour lors en justice, sous les yeux du sanhédrin assemblé ; il devait donc se justifier, et non provoquer, en tendant l'autre joue, la brutalité d'un valet autorisé par la présence de son maître.

« Caïphe, continue le critique, ne pouvant rien tirer de l'accusé, attendit que le jour fût venu, et le conseil assemblé, pour continuer son enquête (1341). »

Cela est faux. Le conseil était assemblé chez lui : l'enquête fut continuée sur-le-champ. Caïphe, voyant que Jésus s'en rapportait au témoignage de ses auditeurs, fit venir des témoins. Comme leurs dépositions se coupaient et ne prouvaient rien, le pontife somma Jésus, au nom de Dieu, de dire s'il était *le Christ Fils de Dieu.* Jésus ayant répondu qu'il l'était, l'assemblée s'écria : *Il a blasphémé, il est digne de mort.* L'enquête fut donc faite, et la sentence prononcée sans interruption. En attendant le jour, Jésus condamné fut livré à la brutalité des soldats. Le conseil rassemblé le lendemain matin, ne s'occupa que des moyens de faire confirmer la sentence par le gouverneur romain, afin qu'elle fût exécutée avant le soir ; sans cela il eût fallu attendre après la Pâque.

§ VI.

Il est accusé et condamné ; ses réponses.

Parmi les témoins, deux formèrent cette accusation : Nous lui avons ouï dire : *Je puis détruire le temple de Dieu et le rebâtir en trois jours* (1342). Le critique soutient que ce n'était point là un faux témoignage, que Jésus l'avait dit en effet, que les Juifs ne pouvaient pas deviner qu'il parlait de son propre corps en style figuré (1343).

Réponse. Ce témoignage était faux. Jésus n'avait pas dit, *le temple de Dieu*, mais *ce temple*, en montrant son propre corps (1344). L'auteur convient que cette déposition ne pouvait faire condamner Jésus à la mort : aussi Jésus n'y répondit rien.

Quel fut donc le motif de sa condamnation? C'est le point essentiel. Les anciens, les pontifes, les docteurs lui dirent : *Si vous êtes le Christ, dites-le-nous. — Quand je vous le dirais*, répondit Jésus, *vous ne me croirez pas ; si je vous interroge, vous ne me répondrez rien, et vous ne me laisserez pas aller. — Je vous adjure par le Dieu vivant*, répond le grand prêtre, *de nous dire si vous êtes le Christ Fils de Dieu.* Jésus n'hésite point : *Vous l'avez dit, je le suis, et j'ajoute que vous verrez bientôt le Fils de l'homme assis à la droite de Dieu, et porté sur les nuées du ciel.* Le grand prêtre indigné déchire ses vêtements, et s'écrie : *Il a blasphémé ; qu'en*

(1336) *Hist. crit.*, c. 15, pag. 282.
(1337) *Ibid.*, c. 15, p. 280, 293.
(1338) *Joan.* XVIII, 19.
(1339) *Hist. crit.*, c. 15, p. 88
(1340) *Hist. crit.*, c. 15, p. 28

(1341) *Hist. crit.*, c. 15, p. 282, en note ; *Munimen fidei*, IIe part., c. 37.
(1342) *Matth.* XXVI, 61.
(1343) *Hist. crit.* c. 15, p. 284.
(1344) *Joan.* II, 19.

pensez-vous? Tous répondent : *Il est digne de mort* (1345). Ainsi l'arrêt fut prononcé.

Le censeur de Jésus-Christ dit que, malgré *ces réponses entortillées*, les juges *crurent entendre* que Jésus voulait se donner pour le Fils de Dieu; que leur jugement était valable suivant la loi des Juifs; qu'il doit paraître tel aux Chrétiens, dont les lois sanguinaires punissent de mort ceux que le clergé accuse de blasphémer (1346).

Réponse. C'est au lecteur de juger si la réponse de Jésus est entortillée. Pour savoir si Jésus était condamnable en vertu de la loi portée contre les blasphémateurs, il s'agissait d'examiner s'il avait prouvé ou non sa qualité de *Christ Fils de Dieu*. C'était donc le cas de discuter ces miracles, de voir s'ils étaient vrais ou faux, réels ou simulés, si c'étaient des effets surnaturels ou des fourberies, comme l'historien critique l'a supposé. Les Juifs n'ont pas daigné mettre ce point en question. Ils ont condamné Jésus non comme imposteur, séditieux, fourbe ou malfaiteur, mais comme *blasphémateur*, pour s'être attribué la qualité de *Christ Fils de Dieu*. Selon notre loi, disent les Juifs à Pilate, il doit mourir, parce qu'il s'est donné pour *Fils de Dieu* (1347). Le motif de sa condamnation est donc incontestable; il confond l'entêtement des incrédules, qui ne cessent de répéter que Jésus n'a jamais déclaré nettement sa qualité de Messie et de Fils de Dieu, que les Juifs n'ont ajouté aucune foi à ses miracles, qu'ils les ont constamment pris pour des impostures.

Que répliquent-ils ? « S'il fallait que le Christ mourût, s'il le voulait, si la réprobation des Juifs était résolue, Jésus s'y prenait très-bien pour les maintenir dans l'erreur. Mais si c'était là le dessein de la Providence, pourquoi les prêcher et faire des miracles dont un petit nombre seulement devait profiter ? Jésus voulait-il les sauver? il devait changer d'un mot ces cœurs opiniâtres. Voulait-il les perdre ? il devait les frapper de mort et les précipiter sur-le-champ dans les enfers (1348). »

Réponse. C'est ici une argumentation à la juive. Si les Juifs étaient déterminés à mettre à mort tout prophète qui se donnerait pour Christ ou Messie Fils de Dieu, Jésus s'y prenait très-bien sans doute pour être leur victime, en déclarant qu'il était le Christ, Mais, devait-il affirmer qu'il ne l'était pas ? Ce n'est pas Jésus, ni Dieu son Père, qui avait donné aux Juifs cette détermination criminelle et insensée ; c'est leur propre volonté. Dieu l'a permise comme il permet tous les autres crimes.

Jésus devait changer *d'un mot* ces cœurs opiniâtres.... sans doute, pour les récompenser de leur ingratitude et de leur méchanceté. Il doit, par la même raison, convertir d'un mot tous les incrédules, par reconnaissance de leurs blasphèmes.

Dieu ne voulait pas encore perdre les Juifs *en les frappant de mort*, il voulait leur donner le temps de se laisser toucher par les prodiges arrivés à la mort du Sauveur, par sa résurrection, par la prédication et les miracles de ses apôtres. Ils ont résisté; mais d'autres en ont profité et en profitent encore. Si nous disions que Dieu doit frapper de mort tous les incrédules qui l'outragent, que répondraient-ils?

§ VII.

Il est insulté par les soldats, renié par saint Pierre.

Mais il faut absolument que les Juifs aient raison, et que Dieu ait tort. « Ils ne comprirent pas sans doute, dit leur apologiste, qu'un accusé qui ne pouvait pas se tirer de leurs mains pût être le Fils de Dieu. » Telle est en effet l'insulte qu'ils firent à Jésus crucifié : *Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix, et nous croirons en toi* (1349). Celse l'a répété, et les incrédules élèveront ce trophée contre Jésus-Christ jusqu'à la fin des siècles.

Réponse. Ces hommes si sages devaient comprendre qu'un prophète qui avait guéri les aveugles-nés, multiplié les pains, ressuscité les morts, pouvait se tirer de leurs mains, s'il l'eût voulu. Mais il voulait que sa mort fût le salut du monde, et sa résurrection la preuve complète de sa divinité. Ils durent comprendre trois jours après que Jésus ressuscité s'était tiré de leurs mains d'une manière plus miraculeuse que s'il se fût échappé avant sa mort, ou s'il fût descendu de la croix. Par un trait de sagesse singulière, les incrédules ne veulent point des miracles que Dieu a faits; ils exigent toujours ceux qu'il n'a pas jugé à propos de faire.

« Il fallait, continue notre historien, que la sentence de mort prononcée contre Jésus fût confirmée et exécutée par les Romains souverains de la nation. En attendant, Jésus fut traité de la façon la plus cruelle par les Juifs, à qui le zèle, comme aux Chrétiens, permettait ou ordonnait d'être inhumains. »

Réponse. Nous ne connaissons aucune loi juive qui ait ordonné aux zélés de cracher au visage, de donner des soufflets, de couronner d'épines, de frapper et d'injurier un homme proscrit par les prêtres. Nous ne connaissons aucun criminel qui ait été traité par les Chrétiens, comme Jésus innocent le fut par les Juifs. Si le zèle des Chrétiens est injuste et inhumain, comment peut-il servir à justifier les Juifs et à condamner Jésus ?

« C'est durant cette nuit, et ensuite au matin du jour si funeste au Sauveur du monde, que l'on doit placer par trois fois le reniement de saint Pierre, ce chef des apôtres, pour qui son Maître avait pourtant prié. » L'auteur excuse cette faiblesse et

(1345) *Matth.* XXVI; *Marc.* XIV; *Luc.* XXII.
(1346) *Hist. crit.*, c. 15, p. 285.
(1347) *Joan.* XIX, 7.
(1348) *Hist. crit.*, c. 15, p. 286.
(1349) *Matth.* XXVII; *Marc.* XV; *Luc.* XXIII.

celle des apôtres. Celse est très-scandalisé de ce que Jésus a été trahi par un de ses disciples, renié par un autre, abandonné de tous (1350).

Réponse. A Dieu ne plaise que nous cherchions à exagérer la faute de ces hommes simples et timides, qui l'ont réparée dans la suite avec tant de courage, et qui ont versé leur sang pour leur Maître. Jésus leur avait prédit ce qui arriva ; il avait prié pour que *la foi* de saint Pierre ne manquât jamais (1351); aussi n'est-ce pas la foi qui lui manqua, mais le courage : un regard de Jésus le fit rentrer en lui-même et pleurer amèrement. Des écrivains qui ont rapporté avec tant de candeur les ignominies de leur Maître, leur propre faiblesse, leur ignorance, leur indocilité avant la descente du Saint-Esprit, ne ressemblent guère à des imposteurs déterminés à tromper tout l'univers.

Judas, informé de la condamnation de son Maître, fut saisi d'un remords ; il alla reporter aux prêtres l'argent qu'il en avait reçu : *J'ai péché*, dit-il, *en vous livrant le sang d'un juste.* — *C'est ton affaire*, répondent ces hommes emportés, *cela ne nous fait rien.* Judas jette l'argent dans le temple et va se pendre de désespoir. Si Jésus avait été un fourbe, un négociant de prestiges, un faux prophète qui eût appris à ses disciples l'art de tromper les hommes, Judas aurait fait un acte de justice en le livrant aux Juifs. Le témoignage qu'il lui rend, les remords dont il est déchiré, le désespoir auquel il se livre, sont une apologie plus complète de Jésus-Christ que s'il avait été absous dans les tribunaux de Jérusalem. Le champ nommé *Hakeldamach* servait de monument de ce fait, et saint Pierre le fait remarquer (1352).

§ VIII.

Il est conduit à Pilate et à Hérode.

Jésus conduit devant Pilate fut accusé par les Juifs d'avoir voulu se faire roi, et d'avoir enseigné que l'on ne devait point payer le tribut à César. L'auteur critique avoue que c'était un faux témoignage. « On reconnaît ici, dit-il, le génie du clergé, qui pour perdre ses ennemis ne se rend jamais difficile sur le choix des moyens, et surtout s'efforce de les rendre suspects à la puissance temporelle, afin de l'engager par son propre intérêt à venger ses propres injures ou à contenter ses passions (1353). »

Réponse. Considérons un moment le procédé sage des incrédules. Pour déprimer la religion des Juifs, ils les ont représentés comme le plus fanatique et le plus insensé de tous les peuples. Ensuite ils ont noirci les discours et les actions de Jésus en vertu de l'opinion qu'en ont eue les Juifs. Ici ils se proposent de prouver que Jésus a été justement condamné, et ils comparent la conduite de ses juges à celle du clergé qui est, selon eux, le corps le plus injuste et le plus fourbe de l'univers. Voilà les Juifs bien lavés, et la question de la mission de Jésus bien éclaircie. Ce n'est pas ici le lieu de répondre aux invectives contre le clergé.

Pilate comprit d'abord par les cris tumultueux des Juifs que la passion seule les faisait agir. Il demande à Jésus : Etes-vous véritablement roi? Qu'avez-vous fait pour exciter ces gens-là à vous livrer entre mes mains?

« Jésus, dit le critique, pouvait aisément se tirer d'affaire, mais dans le trouble où il est, il se met à battre la campagne, et loin de pénétrer les dispositions favorables de Pilate qui voulait le sauver, il lui dit que son royaume n'est pas de ce monde, qu'il est la vérité, etc. Le gouverneur lui demande alors ce que c'est que la vérité; mais le Sauveur ne répond rien, quoique la question méritât bien une réponse catégorique (1354). »

Réponse. Jésus répond directement et très-à-propos : *Si mon royaume était de ce monde, mes gens feraient des efforts pour me tirer des mains des Juifs ; mais mon royaume n'est pas de ce monde... Je suis véritablement roi, parce que je suis né pour rendre témoignage à la vérité et la faire connaître à ceux qui veulent m'écouter.* Pilate lui demande, *Qu'est-ce que la vérité?* Mais il n'attend pas la réponse ; il sort, et dit aux Juifs qu'il ne trouve dans Jésus aucun sujet de condamnation. Comme il apprend que Jésus était de Galilée, il le renvoie à Hérode.

Hérode n'avait aucune juridiction à Jérusalem. Jésus venait d'être condamné par le sanhédrin, comme blasphémateur, pour avoir déclaré qu'il était le Christ Fils de Dieu : il s'agissait de confirmer ou de casser cette sentence; Hérode n'avait point cette autorité : il n'était donc point juge de cette affaire. Aussi Jésus ne répondit rien à ses questions. Cette conduite nous paraît sage; les incrédules pensent autrement; ils applaudissent à Hérode qui regarda Jésus comme un insensé, et le renvoya couvert d'une robe blanche par dérision.

§ IX.

Il est condamné par Pilate, flagellé, couronné d'épines.

Pilate confirmé dans son opinion de l'innocence de Jésus, ébranlé par l'avis que lui fit donner son épouse de ne point se mêler du procès d'un juste faussement accusé, essaya de sauver Jésus. Il devait délivrer aux Juifs un criminel à la fête de Pâques, il leur proposa le choix entre Jésus et un voleur, coupable d'assassinat, nommé Barabbas; les Juifs demandèrent la délivrance de Barabbas et la mort de Jésus. Pilate, pour les toucher, le fit flageller, couronner d'épines, revêtir d'un manteau de pourpre, avec un roseau à la main, et le montra au

(1350) *Hist. crit.*, c. 15, p. 287; CELSE, dans ORIG. l. II, n° 9, 18, etc.
(1351) *Luc.* XXII, 32.
(1352) *Act.* I, 19.
(1353) *Hist. crit.*, c. 16, pag. 288.
(1354) *Ibid.*, pag. 289.

peuple dans cet état. *Otez-nous la vue de cet homme*, criaient ces forcenés, *crucifiez-le. Selon notre loi, il doit mourir, parce qu'il s'est donné pour le Fils de Dieu. Nous n'avons point d'autre roi que César; crucifiez celui-là; que son sang retombe sur nous et sur nos enfants.* Pilate, effrayé de leur fureur, leur livra Jésus pour en faire ce qu'ils voudraient, en déclarant qu'il le jugeait innocent.

On ne conçoit pas trop, dit notre auteur, qu'un gouverneur romain qui exerçait en Judée la puissance souveraine pût se rendre facilement aux volontés des Juifs; mais on ne conçoit pas mieux comment Dieu a permis que cet honnête gouverneur se rendît par sa faiblesse complice de la mort de son Fils (1355).

Réponse. Nous ne concevons pas davantage comment les incrédules se confirment dans l'irréligion par des réflexions aussi absurdes; cependant le fait est visible.

On conçoit qu'un gouverneur, quoique ennemi du crime, peut être faible, craindre les séditions et le tumulte, redouter les relations infidèles que l'on peut faire à la cour de sa conduite; les exemples n'en sont pas rares dans l'histoire. On conçoit encore, puisqu'on le voit, que Dieu laisse commettre aux hommes des injustices et d'autres crimes; et il ne s'ensuit rien contre sa sainteté ni contre sa providence.

Le critique observe, dans une note, que les Pères de l'Eglise ont reproché aux païens les persécutions, les souffrances, les ignominies de leurs dieux; ces reproches n'étaient-ils pas déplacés dans la bouche des adorateurs d'un Dieu crucifié? C'est encore une objection de Celse.

Réponse. Lorsque les poëtes ont raconté les afflictions et les souffrances de leurs dieux, ils ont supposé que ces personnages les souffraient malgré eux, et sans aucune utilité pour le genre humain; c'était donc en eux un signe d'impuissance. Jésus a souffert volontairement pour effacer les péchés des hommes, pour leur donner dans leurs peines l'espoir d'une récompense éternelle. Il s'est ressuscité lui-même; par sa croix il a converti le monde. Rien de semblable chez les dieux du paganisme.

On cite un passage de Lactance sur les persécutions qu'essuya Saturne de la part de son fils, auquel il fut obligé de céder (1356). Mais Saturne, détrôné, chassé, poursuivi par Jupiter, réduit à se cacher en Italie, a-t-il souffert pour sauver le monde et pour établir sur la terre le culte du vrai Dieu?

§ X.

Jésus est conduit au Calvaire et crucifié.

« Jésus, dit le critique, abandonné à la rage des dévots, en reçut de nouveau les traitements les plus cruels..... rien n'arrêtait leur cruauté religieuse que les prêtres avaient excitée... Il pliait sous le poids de sa croix... il devait être très-affaibli par tout ce qu'il avait souffert pendant la nuit et durant la matinée. Enfin il fut mis en croix, supplice ordinaire des esclaves (1357). »

Réponse. Si Jésus était tel que l'auteur a osé le peindre dans son histoire, un fourbe, un imposteur, un opérateur de faux miracles, qui rassemblait les vagabonds et les malfaiteurs de la Judée, qui fréquentait les femmes perdues et les pécheurs scandaleux, qui enseignait les dogmes absurdes et une morale insensée; qui travaillait à rendre les hommes fanatiques, intolérants, cruels, insociables, et qui en est venu à bout; a-t-il été trop puni? Commencer par faire l'apologie des Juifs, invectiver ensuite contre leur cruauté religieuse, y a-t-il du bon sens?

Le supplice de la croix était celui des esclaves chez les Romains, mais il n'était pas en usage chez les Juifs; selon la loi, un blasphémateur devrait être lapidé par le peuple (1358). Cependant Jésus, condamné comme tel, meurt sur une croix. Il l'avait prédit formellement; comment a-t-il pu le prévoir?

Sur le chemin du Calvaire, il vit pleurer plusieurs femmes: *Ne pleurez point sur moi*, leur dit-il, *mais sur vous et sur vos enfants; le temps vient où l'on dira: Heureuses les femmes qui n'ont jamais enfanté*, etc. C'était une répétition de la prophétie qu'il avait faite sur le sort de Jérusalem.

Jésus, dit le censeur, ne résista pas longtemps aux douleurs du crucifiement. Il y résista trois heures. Bientôt cet écrivain, dont la mémoire est courte, voudra nous faire douter si Jésus était véritablement mort lorsqu'il fut détaché de la croix.

Selon lui, le Saint-Esprit, qui inspirait les évangélistes, fait dire à saint Marc que Jésus mourut *à la troisième heure*, c'est-à-dire, à neuf heures du matin; et à saint Jean, que Jésus mourut *à la sixième heure*, c'est-à-dire à midi.

Réponse. Cela est faux. En comparant le récit des quatre évangélistes, on voit qu'à la troisième heure ou à neuf heures du matin, Jésus fut livré aux Juifs pour être crucifié: c'est ce qu'a entendu saint Marc (1359); qu'il fut attaché à la croix *environ la sixième heure* ou vers midi (1360); qu'il expira vers la neuvième heure ou à trois heures après midi (1361). Il n'est pas vrai que saint Jean fasse mourir Jésus à la sixième heure; c'est une bévue que notre historien a copiée dans le *Christianisme dévoilé* (1362), sans se donner la peine de vérifier le fait.

Lorsque saint Marc dit: *Il était la troisième heure, et ils le crucifièrent*, il entend

(1355) *Hist. crit.*, c. 15, pag 292.
(1356) *Divin. instit.*, l. I, c. 13.
(1357) *Hist. crit.*, c. 15, p. 295.
(1358) *Lévit.* XXIV, 14, 16.
(1359) *Marc.* XV, 25.
(1360) *Matth.* XXVII, 45; *Marc.* XV, 33; *Luc.* XXV, 44.
(1361) *Ibid.*, v et suiv.
(1362) *Christian. dévoilé*, c. 10, p. 132.

évidemment : *ils se disposèrent à le crucifier* ; cela est clair par les versets suivants. Saint Jean écrivit qu'*environ* la sixième heure, Pilate dit aux Juifs : *Voilà votre roi*, et qu'il le leur livra pour être crucifié (1363). Cela ne signifie point qu'il était déjà la sixième heure, mais qu'elle était commencée ; or elle commençait à neuf heures du matin. Les Juifs ne divisaient pas le temps avec autant de précision que nous le faisons depuis l'invention des horloges, et les évangélistes ne se piquent point d'une exactitude minutieuse.

§ XI.

Ses paroles sur la croix.

Nouvelle contradiction prétendue. Selon saint Matthieu et saint Marc, les deux voleurs crucifiés avec Jésus lui insultaient ; selon saint Luc, au contraire, un seul injurie le Sauveur ; l'autre reprit son camarade de son insolence et pria Jésus de se souvenir de lui dans son royaume (1364).

Réponse. Il s'ensuit seulement que les deux premiers évangélistes ont mis le pluriel pour le singulier ; façon de parler qui se rencontre souvent dans les auteurs profanes, aussi bien que dans les livres saints (1365).

Enfin, selon notre critique pontilleux, l'inscription placée sur la croix par ordre de Pilate est énoncée différemment dans les quatre évangélistes.

Qu'importe la variation dans les termes lorsque le sens est le même ? On lit dans saint Matthieu : *C'est ici Jésus le roi des Juifs ;* dans saint Marc : *roi des Juifs ;* dans saint Luc : *C'est ici le roi des Juifs ;* dans saint Jean : *Jésus de Nazareth, roi des Juifs.*

Les interprètes, continue l'auteur, ont mille secrets pour prouver que le Saint-Esprit ne se contredit jamais, même quand il parle de la façon la plus contradictoire. Nous laissons à juger au lecteur de la justesse de ce reproche.

Il dit que Jésus se plaignit d'être lâchement abandonné par son Père : *Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé ?* Cette plainte était déplacée dans la bouche du Christ, qui devait savoir que sa mort était convenue avec son Père de toute éternité ; à moins qu'on ne suppose que c'était une feinte destinée à tromper les assistants (1366).

Réponse. Ce n'est ni une plainte ni une tromperie, mais un trait de lumière qui aurait dû désiller les yeux aux Juifs et aux incrédules. Les paroles de Jésus-Christ sont le premier verset du psaume XXI, qui est une prophétie des souffrances du Messie. Le Psalmiste dit : *Ils ont percé mes mains et mes pieds... ils se sont partagé mes vêtements et ont jeté le sort sur ma robe.* Ce trait ne peut convenir qu'à David, et les évangélistes nous en font remarquer l'accomplissement dans Jésus crucifié. En prononçant les premiers mots de ce psaume, le Sauveur se faisait l'application de la prophétie, et il la confirma un moment après, en disant : *Tout est consommé*, ou tout ce qui est écrit de moi est accompli. D'autres mécréants ont dit que Jésus, par les paroles du psaume, avait donné des marques de désespoir. C'est ainsi que l'aveuglement des Juifs a passé aux incrédules.

Mais Jésus-Christ sur sa croix prononça d'autres paroles qui ne méritent pas moins d'attention. Il demande grâce pour ceux qui l'ont crucifié : *Mon Père, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font.* Il promet la béatitude à l'un des compagnons de son supplice : *Je vous assure qu'aujourd'hui vous serez avec moi en paradis.* Il recommande sa mère à son disciple bien-aimé ; près d'expirer, il dit d'une voix forte : *Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains :* il baisse la tête et rend l'esprit.

A ce dernier moment un imposteur n'eût point soutenu ce personnage. S'appliquer les prophéties, prier pour ses bourreaux, promettre la béatitude à un pécheur repentant, recommander son âme à Dieu, sont-ce là les symptômes d'un malfaiteur mourant ? Un fanatique abusé par les rêves de son imagination, serait revenu de son ivresse, aurait déploré son erreur. Un homme ordinaire affaibli par vingt-quatre heures d'angoisses et de souffrances, épuisé de sang, réduit à la mort par trois heures d'un supplice cruel, n'aurait pas eu la force d'élever la voix au moment d'expirer. Jésus mourant confirme les leçons qu'il a données, les promesses qu'il a faites, les prophéties qu'il a accomplies, le caractère de Messie et de Sauveur qu'il s'est attribué ; il atteste encore qu'il est le Fils de Dieu, le rédempteur du monde, le maître de la nature, le dispensateur des biens de l'éternité. Si un Dieu a pu se faire homme, c'est ainsi qu'il devait mourir.

§ XII.

Prodiges arrivés à sa mort.

Au moment que Jésus expire, les ténèbres couvrent la Judée, la terre tremble, les rochers du Calvaire se fendent, le voile du temple se déchire, les morts sortent du tombeau et se montrent à plusieurs personnes. L'officier romain présent à son supplice, frappé de ces signes, s'écrie : *Cet homme était véritablement le Fils de Dieu.* Plusieurs de ceux qui avaient contribué à la mort de Jésus, ou qui lui avaient insulté, s'en retournent frappant leur poitrine, et pénétrés de repentir (1367).

L'historien critique dit que les Juifs seuls eurent le malheur de ne rien voir de tout cela, que ces prodiges ne se sont opérés que

(1363) *Joan.* XIV, 14, 16.
(1364) *Hist. crit.*, c. 15, p. 194.
(1365) V. les *Rép. crit.* de M. BULLET, tome I, pag. 65.
(1366) *Hist. crit.*, c. 15, p. 294 et 295 ; *Munimen fidei*, IIe part., c. 26.
(1367) *Matth.* XXVII, 54.

dans l'esprit des disciples de Jésus; une éclipse de soleil en pleine lune est impossible. Selon lui, il n'y eut d'éclipsé que le bon sens de ceux qui virent toutes ces merveilles, ou la bonne foi des écrivains qui les ont attestées. A l'égard du tremblement de terre, il soupçonne que les apôtres de Jésus, transis de peur, furent les seuls qui le sentirent (1368).

Réponse. Cinquante jours après ces événements, huit mille Juifs se sont convertis à Jérusalem, ont reçu le baptême, ont reconnu Jésus-Christ pour le Fils de Dieu; nous prouverons ce fait important : donc les Juifs avaient vu les prodiges dont parlent les évangélistes. Ils n'auraient pas cru si promptement la résurrection de Jésus, s'ils n'avaient été bien certains des miracles qu'il avait faits pendant sa vie, et des prodiges arrivés à sa mort.

Il n'est pas question d'une éclipse de soleil, mais de ténèbres qui couvrirent toute la Judée pendant trois heures; si la cause en avait été naturelle, les évangélistes n'en auraient pas parlé.

Le tremblement de terre est encore attesté par un monument irrécusable, par la manière dont le rocher du Calvaire est fendu. Des voyageurs et des historiens très-instruits, Millar, Fléming, Maundrell, Schaw et d'autres, attestent que ce rocher n'est point fendu naturellement selon les veines de la pierre, mais d'une manière évidemment surnaturelle (1369). « Si je voulais nier, dit saint Cyrille de Jérusalem, que Jésus ait été crucifié, cette montagne du Golgotha sur laquelle nous sommes présentement assemblés me l'apprendrait (1370). »

La circonstance du temps n'est pas indifférente. On faisait à Jérusalem les préparatifs du sabbat, qui concourait avec la Pâque; l'agneau immolé à cette solennité a été constamment regardé par les apôtres comme la figure de la victime qui se livrait à la mort pour effacer les péchés du monde. Du haut de sa croix, Jésus voyait commencer la cérémonie dont il remplissait le sens par sa mort.

Nous osons, à présent, demander à nos adversaires : avez-vous prouvé que Jésus, dans sa passion, a fait le personnage d'un *poltron révolté*, d'un *imposteur* légitimement condamné, d'un *fanatique*, victime du dérèglement de son imagination, même d'un homme ordinaire mis à mort par une cabale d'ennemis puissants et injustes? Les réponses qu'il a faites à ses juges, son silence avec ceux qui n'avaient point droit de l'interroger; la patience avec laquelle il a souffert les tourments et les outrages; la prédiction faite aux femmes de Jérusalem; l'application des prophéties; les paroles qu'il a prononcées sur la croix; les prodiges arrivés à sa mort; sont-ils les preuves d'une fourberie consommée, d'un esprit aliéné, d'une ambition déchue de ses espérances? Trouvez dans l'histoire un exemple qui puisse nous faire concevoir ce phénomène.

Selon les incrédules, nos évangélistes sont des Juifs grossiers, crédules, ignorants, imbéciles; cependant ils font soutenir à leur maître le caractère qui convenait au Fils de Dieu injustement proscrit : caractère unique, dont le modèle ne se trouvait nulle part. Par quel prodige ont-ils créé ce tableau d'imagination, et par quel vertige un peuple de croyants, placés dans le lieu de la scène, a-t-il pu l'adopter comme vrai? Jésus, dans sa passion, ne montre ni dépit ni faiblesse, ni désir de calmer ses ennemis, ni affectation de les braver; point de détours dans ses réponses, point de ressentiment contre personne; aucun empressement de mourir, aucune envie d'abréger ses souffrances. Douceur, fermeté, modestie, sagesse, charité, patience, tout se soutient jusqu'au dernier moment; le faible de l'humanité ne perce par aucun endroit. Brutus et Caton, Epicure et Sénèque ont fini en philosophes; Phocion et Socrate, Cicéron et Fabricius sont morts en grands hommes; Jésus est mort en Homme-Dieu. Quatre écrivains juifs se sont attachés à le peindre : la touche est différente, les traits sont les mêmes, les quatre portraits se ressemblent; ils n'ont donc pas manqué leur modèle, ils n'ont pas travaillé d'imagination.

Dans le récit de la résurrection, nous verrons des signes d'attention, de sagacité, de prévoyance, ou plutôt de *vérité*, encore plus marqués. Une seule fois depuis la création, quatre ignorants, sans s'être donné le mot ont fait une histoire dans laquelle la simplicité même et le désordre apparent de la narration servent à mieux constater la réalité des faits, et deviennent un motif invincible de conviction.

Concluons avec un déiste célèbre : « Ce n'est pas ainsi que l'on invente.... Il serait plus inconcevable que plusieurs hommes d'accord eussent fabriqué ce livre qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni le sujet. Jamais des auteurs juifs n'eussent trouvé ce ton ni cette morale; et l'Evangile a des caractères de vérité si grands, si frappants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros. »

ARTICLE II.

De la résurrection de Jésus-Christ.

§ I.

Commencement de sa gloire.

Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, disait saint Paul aux Corinthiens, *notre prédication est vaine ; votre foi ne porte sur rien ; nous sommes de faux témoins qui outrageons Dieu en attestant contre toute vérité qu'il a ressus-*

(1368) *Hist. crit.*, c. 15, p. 97; CELSE, dans ORIG., l. II, n° 55.

(1369) *Réponses crit.*, tom. I, p. 547; FLÉMING, *Christology*, tome II, p. 97.

(1370) Catéch. 13, traduct. de GRANCOLAS, pag. 300.

cité Jésus-Christ (1371). Cet apôtre ne craignait pas que l'on produisît alors des témoignages et des preuves pour démontrer que lui et ses collègues étaient des faussaires, que l'on fît sur les lieux des informations pour savoir si le fait était vrai ou faux. Jérusalem subsistait encore ; les chefs de la nation y avaient assez d'autorité pour faire valoir contre les apôtres les raisons de leur incrédulité. Les Juifs établis dans la Grèce conservaient assez de liaison avec le chef-lieu de leur religion pour être promptement informés de la manière dont les faits s'y étaient passés. Si les perquisitions que l'on pouvait faire pour lors n'inspiraient aucune crainte aux apôtres, il n'est pas à présumer qu'après dix-sept siècles les efforts des incrédules soient plus redoutables.

« L'histoire d'un homme ordinaire, dit notre censeur, finit communément à sa mort; il n'en est pas de même de celle d'un Homme-Dieu qui a le pouvoir de se ressusciter, ou que ses adhérents ont la faculté de faire revivre à volonté. Grâces aux apôtres de Jésus ou à ses évangélistes, nous lui voyons encore jouer un rôle considérable, même après son trépas....

«Rien de plus important pour un Chrétien que de savoir à quoi s'en tenir sur la résurrection du Christ. Saint Paul nous dit que *si Jésus n'est pas ressuscité, notre espérance est vaine.* En effet, sans ce miracle de la toute-puissance, destiné à nous manifester la supériorité du Christ sur les autres hommes, et l'intérêt que la Divinité prenait à ses succès, ce Christ ne paraîtrait à nos jeux que comme un aventurier, un fanatique impuissant, puni pour avoir fait ombrage aux prêtres de son pays. Il est donc nécessaire d'examiner sérieusement un fait sur lequel la croyance de tout Chrétien est uniquement appuyée (1372). »

Ces réflexions de l'historien critique sont vraies en partie, mais il n'a saisi qu'imparfaitement l'importance de la question que nous avons à traiter.

1° Ce n'est point assez de dire que Jésus a joué encore un rôle considérable après son trépas ; il n'a commencé qu'à ce moment à paraître ce qu'il est. La gloire des conquérants, des législateurs, des philosophes, des souverains, se termine au tombeau et c'est-là que commence celle de l'Homme-Dieu. Pendant sa vie il n'avait été regardé communément que comme un prophète ; après sa mort il est adoré comme Fils unique du Père, auteur de la grâce et de la vérité. Avant cette époque, ses disciples se contentaient de le nommer leur Maître, leur Seigneur ; après sa résurrection, le plus incrédule d'entre eux, convaincu enfin par l'attouchement de ses plaies, s'écrie : *Mon Seigneur et mon Dieu.* Saint Paul enseigne qu'il a été authentiquement déclaré Fils de Dieu par la puissance et l'esprit de sainteté par lequel il s'est ressuscité d'entre les morts (1373). Si la Divinité prend intérêt au salut des hommes, il faut que cette révolution soit son ouvrage.

§ II.

Ce n'est point un fait isolé; c'est le fondement du christianisme.

2° La résurrection du Sauveur n'est point un fait isolé qui n'ait aucun rapport au plan de la Providence ; c'est l'anneau qui lie les événements précédents avec ceux qui doivent suivre. Non-seulement Jésus avait prédit hautement qu'il ressusciterait, mais les prophètes l'avaient annoncé comme un des caractères du Messie (1374). La croyance en était si bien établie chez les Juifs, que les compilateurs du Talmud et d'autres rabbins attestent cette tradition (1375), et les Juifs modernes attribuent ce prodige au Messie qu'ils attendent. Il ne dépendait donc pas des apôtres ni des évangélistes de *faire revivre Jésus à volonté*, ou de supposer faussement sa résurrection. Dès qu'il avait prouvé par ses miracles qu'il était le Christ Fils de Dieu, sa résurrection était un événement infaillible.

3° Ce n'est pas sans raison que les apôtres l'ont envisagé comme le point essentiel et fondamental du christianisme. En accomplissant sa promesse, Jésus-Christ a mis le sceau à toutes les prophéties, confirmé tous ses miracles, imprimé un caractère ineffaçable de vérité à toute sa doctrine, donné un gage de l'établissement futur de son Evangile. Les apôtres, en l'attestant au péril de leur vie, ont cru fermer la bouche aux ennemis de leur Maître. Les Juifs à leur tour, en ont senti les conséquences ; c'est le seul des miracles de Jésus qu'ils aient opiniâtrément nié. Ils ont soutenu, et ils croient encore, qu'un faux prophète pouvait faire des miracles, mais ils n'ont jamais pensé que Dieu pût permettre qu'il ressuscitât. Ils ont compris que s'ils avouaient la résurrection de Jésus, ils ne pouvaient se dispenser de rendre hommage à sa mission et à sa qualité de Messie.

4° Le fait de la résurrection de Jésus-Christ est incorporé à tout l'édifice du christianisme. C'est un des articles du symbole de notre foi ; un Juif, un païen n'a pu se convertir sans commencer par le croire ; il est peint dans la forme du baptême, selon l'explication de saint Paul ; la liturgie, en mettant sous nos yeux la mort de Jésus-Christ, le représente néanmoins comme vivant à la droite de son Père : le même fait est attesté par la célébration du dimanche et d'une fête solennelle, qui règle l'ordre de toutes les autres fêtes de l'année. Si on retranchait ce point essentiel, que resterait-il du christianisme ? On peut suivre la doctrine de Mahomet sans croire à ses miracles,

(1371) *I Cor.* xv, 14.
(1372) *Hist. crit.*, c. 16, p. 301, 805.
(1373) *Rom.* i, 4.
(1374) *Isa.* xxxv.
(1375) Galatin, l. liii, c. 22.

embrasser celle de Zoroastre sans ajouter foi à ses prodiges, professer la religion des Chinois, des Indiens, des lamas, des païens, sans se fonder sur aucun événement surnaturel; mais on ne peut pas être Chrétien sans croire la résurrection de Jésus-Christ. Le plan du christianisme n'est point celui des fausses religions.

Nous avouons donc la nécessité d'examiner scrupuleusement ce fait essentiel; nous le ferons avec tout le sang-froid et l'impartialité qu'exigent les incrédules, mais aussi avec toute la sécurité que donne la certitude morale poussée au plus haut point de notoriété. Nous exposerons d'abord les circonstances qui ont précédé la résurrection, ensuite celles qui l'ont accompagnée; enfin celles qui l'ont suivie.

§ III.

Jésus est véritablement mort sur la croix.

Le premier fait à établir est que Jésus était véritablement mort lorsque son corps fut descendu de la croix.

La preuve en est acquise 1° par la narration uniforme des quatre évangélistes. Jésus prononça d'une voix haute ces paroles: *Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains*, et baissant la tête, il expira (1376). Jésus en agit ainsi pour exciter l'attention des assistants, et les rendre témoins oculaires de sa mort.

2° Par la longueur et la variété de ces tourments, l'agonie et la sueur de sang qu'il avait essuyées au jardin des Oliviers, les coups qu'il avait reçus chez Caïphe, la flagellation qu'il souffrit chez Pilate, la défaillance qui lui survint en portant sa croix, le sang qu'il répandit lorsqu'il y fut attaché, les douleurs qu'il y supporta pendant trois heures, devaient avoir épuisé son sang et ses forces. A moins d'un miracle, il ne pouvait conserver sa vie plus longtemps.

3° La raison pour laquelle les soldats ne lui rompirent point les jambes comme aux deux voleurs, c'est qu'*ils virent qu'il était mort.* Mais un d'entre eux lui plongea sa lance dans le côté, fit sortir le sang qui restait dans le cœur et l'eau du péricarde. De l'aveu de tous les naturalistes, ce coup devait nécessairement lui ôter la vie. Saint Jean, témoin oculaire, nous fait remarquer cette circonstance.

4° Tous les assistants furent persuadés que Jésus était mort. Lorsque Joseph d'Arimathie alla demander le corps de Jésus pour l'ensevelir, Pilate, avant de l'accorder, fit venir le centurion qui avait assisté au supplice, qui avait vu expirer Jésus, et qui était témoin du coup de lance qu'il avait reçu. C'est sur l'attestation de cet officier que Pilate permit de détacher le corps de la croix. Joseph d'Arimathie lui-même, et Nicodème, en étaient convaincus, puisqu'ils apportèrent des aromates pour embaumer Jésus, et le mirent en effet dans le tombeau. Les saintes femmes, qui ne savaient pas cette circonstance, mais qui avaient vu expirer Jésus, vinrent dans la même intention de l'embaumer le dimanche matin. Les apôtres en étaient persuadés; lorsque Madeleine leur annonça que le corps de Jésus n'était plus dans le tombeau, ils y accoururent pour vérifier le fait; et lorsque Jésus leur apparut, ils crurent que c'était un fantôme.

5° Les Juifs eux-mêmes, très-intéressés à constater la mort de Jésus, n'en doutaient pas, puisqu'ils demandèrent à Pilate des soldats pour garder le tombeau, et ils en scellèrent l'entrée; ils ont publié ensuite que les apôtres avaient dérobé le corps pendant le sommeil des gardes. Ils n'ont jamais soupçonné que Jésus ait vécu depuis ce moment.

6° La sixième preuve est l'embaumement du corps fait par Nicodème et Joseph d'Arimathie. Il est impossible que Jésus épuisé de sang et de forces, avec le côté percé d'une lance, ait pu demeurer trente-six heures enveloppé de langes et d'environ cent livres d'aromates, dans un tombeau fermé par une pierre scellée, sans perdre la vie. La manière d'embaumer usitée chez les Juifs aurait bientôt suffoqué un homme vivant.

La mort de Jésus est donc certaine et indubitable.

§ IV.

Doutes mal fondés sur ce fait.

Pour inspirer des doutes, l'historien critique observe, qu'on ne cassa point les jambes à Jésus suivant l'usage. Il ne fallait pas en dissimuler la raison; c'est que l'on vit qu'il était mort. Il ne fallait pas supprimer le coup de lance qui lui perça le côté; ce coup était plus mortel que l'action de casser les jambes.

Il dit que les amis de Jésus eurent la liberté d'enlever son corps. En quel temps? Après que Pilate fut certain de sa mort par le témoignage du centurion. Le coup de lance, suivi de l'effusion du sang du cœur et de l'eau du péricarde, était-il susceptible de guérison?

Il ajoute que Jésus fut mis dans un tombeau tout neuf, d'où ses disciples eurent peut être soin de le tirer à temps. L'en ont-ils tiré vif ou mort? Un tombeau *neuf* est-il plus aisé à percer qu'un tombeau ancien? S'il y avait eu d'autres morts ensevelis avant Jésus, on dirait que ce n'est peut-être pas lui qui est ressuscité, mais un autre.

Il dit que ce tombeau pouvait avoir des issues secrètes et différentes de l'entrée que l'on avait scellée. L'Evangile prévient ce soupçon, en avertissant que ce tombeau *était taillé dans le roc.* Ce caveau subsiste encore, et depuis dix-sept cents ans l'on n'y a point vu d'issue. M. Huet prouve, par le témoignage de saint Jérôme et des voyageurs anciens et modernes, que cette ca-

(1376) *Matth.* XXVII, 50; *Marc.* XV, 37; *Luc.* XXIII, 46; *Joan.* XIX, 30.

verne est taillée dans le roc vif, qu'il n'y avait point d'autre issue ni d'entrée que celle qui était couverte d'une pierre (1377). Lorsque la résurrection de Jésus fut publiée, est-il probable qu'aucun Juif, croyant ou incrédule, n'ait eu la curiosité de visiter ce tombeau ? Les Juifs à portée de l'examiner n'ont point accusé les apôtres d'être entrés par des ouvertures secrètes, mais d'avoir profité du sommeil des gardes.

Il a pu se faire, continue la critique, que le cadavre n'ait point été déposé dans le tombeau. Cela n'a pu se faire. La précaution prise par les Juifs, l'accusation qu'ils ont formée contre les apôtres, le voyage des saintes femmes le dimanche matin, l'empressement des apôtres à courir au tombeau sur l'avertissement de Madeleine, les bandelettes sépulcrales trouvées au fond du tombeau, démontrent que Jésus y avait été déposé et embaumé.

L'auteur observe enfin que Basilide, Cérinthe et leurs sectateurs, contemporains des apôtres, soutenaient que Jésus n'avait pas été crucifié, et n'était pas mort. Les uns disaient que Simon le Cyrénéen avait été crucifié à sa place, les autres que c'était Judas (1378).

Réponse. Donc l'accusation intentée aux apôtres par les incrédules est fausse. Mais ne profitons point d'un faux exposé. Ces hérétiques convenaient que Jésus avait été crucifié, était mort et ressuscité du moins *en apparence* ; que les Juifs, les soldats, les apôtres, tous les assistants, avaient cru le voir expirer sur la croix. Ils attaquaient donc la certitude de l'attestation des sens. Cette manière d'argumenter ne sera pas d'un grand secours aux incrédules.

Si l'histoire de la mort et de la sépulture de Jésus-Christ est fausse, convenons que les évangélistes ont été les romanciers les plus habiles, les imposteurs les plus rusés et les plus prévoyants qu'il y eut jamais. Quand ils auraient deviné tous les doutes et les soupçons que les incrédules devaient élever dans la suite des siècles, ils n'auraient pas pu les mieux prévenir. Si nous pouvons démontrer avec une certitude égale que Jésus a reparu vivant trois jours après sa mort, il faudra de toute nécessité conclure qu'il est ressuscité.

§ V.

Circonstances de l'embaumement de son corps.

Toutes les circonstances sont à remarquer; il n'en est aucune dont les incrédules n'aient cherché à tirer avantage.

Le tombeau de Jésus était placé dans un jardin attenant au Calvaire, par conséquent à quelque distance de Jérusalem. C'était un caveau creusé dans le roc, dont l'entrée perpendiculaire se fermait avec une grosse pierre. Les saintes femmes qui avaient assisté à la mort de Jésus, étaient présentes lorsque son corps fut détaché de la croix et déposé dans ce tombeau. Contentes d'avoir vu le lieu, elles retournèrent à Jérusalem sans savoir que le corps allait être embaumé quelques moments après : elles se tinrent en repos le lendemain, qui était le jour du sabbat.

Après leur départ, Nicodème et Joseph d'Arimathie vinrent faire l'embaumement; il était environ six heures du soir, et le sabbat commençait; ils fermèrent ensuite le caveau, en mettant la pierre à sa place.

Le lendemain les Juifs allèrent trouver Pilate, et lui dirent : Nous nous rappelons, seigneur, que ce séducteur a dit avant de mourir : *Je ressusciterai après trois jours ;* ordonnez donc que son tombeau soit gardé *jusqu'au troisième jour*, de peur que ses disciples ne viennent enlever son corps, et ne disent au peuple : *Il est ressuscité d'entre les morts.* Cette nouvelle erreur serait pire que la première. Vous avez une garde, répondit Pilate : servez-vous en, et faites-la placer où vous voudrez. Sur cet ordre, les Juifs allèrent visiter et fermer exactement le tombeau, mirent un sceau sur la pierre et y placèrent des gardes. C'est ce que disent les évangélistes.

Le samedi soir, le sabbat étant passé, les saintes femmes achetèrent des parfums et les préparèrent pour embaumer Jésus ; elles partirent dans ce dessein le dimanche au point du jour, et arrivèrent au tombeau lorsque le soleil était déjà levé. Elles se demandaient le long du chemin : *Qui nous ouvrira le tombeau et lèvera la grosse pierre qui en ferme l'entrée ?*

Avant qu'elles y fussent arrivées, la terre trembla, un ange du Seigneur leva la pierre du tombeau et s'assit dessus ; à son aspect, les gardes saisis de frayeur s'enfuirent. Les saintes femmes, en arrivant, virent la pierre ôtée, et le tombeau ouvert ; Madeleine, sans examen, quitta ses compagnes, courut à Jérusalem annoncer aux apôtres que l'on avait enlevé le corps de Jésus. Dans son absence, les autres femmes descendirent dans le tombeau, et furent consternées de le trouver vide. Un ange leur apparut d'abord, ensuite un autre, ils leur dirent : *Ne craignez point, vous cherchez Jésus de Nazareth, il n'est plus ici, il est ressuscité; allez dire à Pierre et à ses autres disciples, qu'ils le verront dans la Galilée.* Ces femmes pénétrées de crainte, de joie, d'étonnement, n'eurent pas la force de répondre ; elles allèrent faire leur commission. Sur le chemin, Jésus leur apparut, les salua, leur permit de lui baiser les pieds, leur répéta d'avertir ses disciples.

Dans l'intervalle, Pierre et Jean, avertis par Madeleine, accoururent au tombeau, y descendirent, n'y trouvèrent que les linges dont Jésus avait été enveloppé, et s'en retournèrent consternés. Madeleine, qui était revenue avec eux, se tint auprès du tombeau en pleurant. S'étant baissée pour y regarder, elle vit deux anges assis dans le fond, qui lui demandèrent le sujet de ses

(1377) *Démonst. évang.*, prod. 9, c. 142, n. 4.

(1378) *Hist. crit.*, c. 15, pag. 300.

larmes. Elle leur répondit : *On a enlevé le corps de mon Seigneur, et je ne sais pas où on l'a mis.* S'étant retournée au même moment, elle vit un homme debout qu'elle prit pour le jardinier : *Si c'est vous*, lui dit-elle, *qui l'avez emporté, dites-moi où vous l'avez mis, et je le rapporterai.* Jésus, car c'était lui-même, lui dit : *Marie;* elle le reconnut à sa voix, et s'écria : *Ah mon Maître ! Allez trouver mes frères*, ajouta Jésus, *dites-leur que je ne tarderai pas de retourner à mon Père et à mon Dieu, qui est aussi le vôtre.*

Madeleine, pénétrée de joie, courut de nouveau dire aux disciples qu'elle trouva consternés et baignés de pleurs. *J'ai vu le Seigneur, voici ce qu'il m'a dit.* Les autres femmes, qui avaient pris un autre chemin, avaient marché plus lentement, s'étaient arrêtées pendant quelques moments avec Jésus, étaient allées peut-être reporter leurs aromates chez elles, arrivèrent à leur tour, et confirmèrent le récit de Madeleine. Les apôtres n'en crurent rien, ils prirent ce discours pour un rêve.

Sur le soir, Jésus se fit connaître à deux de ses disciples qui allaient à Emmaüs. Quelques heures après, il vint trouver les onze apôtres qui étaient à table. *La paix soit avec vous*, leur dit-il, *c'est moi, ne craignez point.* Frappés d'étonnement, ils crurent voir un spectre. *Pourquoi vous troubler*, continua Jésus; *voyez mes mains et mes pieds, reconnaissez-moi, touchez et voyez qu'un esprit n'a pas de la chair et des os comme moi.* Pour les convaincre d'avantage il but et mangea avec eux. Cette apparition fut suivie de plusieurs autres dont nous parlerons.

Quelques-uns des gardes allèrent dire aux chefs des prêtres ce qui était arrivé le matin. Ceux-ci tinrent conseil avec les anciens, et conclurent à donner une somme aux gardes, pour les engager au secret. *Publiez*, leur dirent-ils, *que les disciples de Jésus sont venus la nuit enlever son corps pendant que vous dormiez ; nous confirmerons la même chose au gouverneur, et nous vous mettrons à couvert de châtiment.* Les gardes firent ce que voulaient les Juifs; la fable de l'enlèvement du corps de Jésus a persévéré constamment parmi eux; ils la répètent encore.

§ VI.

Vérité du récit des évangélistes.

Tels sont en substance les faits que présentent les quatre Evangiles rapprochés et comparés : ils donnent lieu à plusieurs observations.

1° S'il y a un récit qui porte tous les caractères possibles de vérité, c'est celui-là. Il est impossible que des romanciers, qui auraient forgé dans la suite une fausse histoire, eussent imaginé toutes ces circonstances, ces allées et ces venues, ces voyages qui se croisent, ces apparitions de Jésus et des anges interrompues, ces moments de surprise multipliés, ces traits d'inattention, de précipitation, d'étonnement, d'incrédulité de la part des divers personnages. Un imposteur aurait fait une narration plus simple et moins compliquée. Il aurait fait sortir Jésus du tombeau, rayonnant de gloire, comme les peintres ont coutume de le représenter ; il aurait fait intervenir les apôtres pour être témoins de ce grand miracle ; il aurait supposé que les grands virent Jésus, et attestèrent aux Juifs toutes les circonstances du fait. En un mot, il aurait arrangé une narration telle que les incrédules la demandent, qui porterait un caractère de netteté, de publicité, de conviction irrécusable, qui trancherait tous les doutes et toutes les questions. Ce que disent les incrédules pour montrer que la narration n'est pas assez nette, que les circonstances ne sont pas assez suivies, que plusieurs sont supprimées, que les apôtres n'y étaient pas, que Jésus ne s'est montré d'abord qu'à des femmes, etc, est justement ce qui démontre que l'histoire n'est point forgée, que les évangélistes gênés par la vérité des faits, les ont rapportés tels qu'ils sont, et qu'ils se présentaient à leur mémoire, et qu'ils ne les ont point arrangés à volonté. Des imposteurs auraient moins compliqué un récit destiné à tromper leurs auditeurs.

La netteté avec laquelle ils ont tracé le tableau de la mort de Jésus-Christ, à laquelle saint Jean, et peut-être plusieurs autres avaient assisté, comparée avec l'embarras des circonstances de la résurrection arrivée dans leur absence, démontre qu'ils ont rapporté les faits tels qu'ils leur avaient été rendus immédiatement après l'événement principal.

2° Pour aller de Jérusalem au calvaire et au tombeau de Jésus, il y avait évidemment plusieurs chemins, les uns plus longs, les autres plus courts, selon les différents quartiers de la ville où les apôtres et les saintes Femmes étaient logées. Il n'est donc pas étonnant, que celles-ci partant du tombeau chargées des aromates qu'elles avaient apportés, conversant entre elles sur ce qu'elles avaient vu et entendu, ne rencontrèrent ni Madeleine ni les apôtres; que Madeleine qui courait de toutes ses forces ait fait deux voyages, et soit arrivée encore plutôt que les autres pour rendre compte de l'apparition et des discours de Jésus. Lorsque Jérusalem subsistait encore, et que l'on connaissait les lieux; tout cela ne formait aucun embarras; il n'est difficile à concevoir pour nous, que parce que nous ne les connaissons plus : mais les premiers qui ont cru la narration des évangélistes avaient le local sous les yeux.

3° Vainement on objecte que les gardes, ni les apôtres, ni les saintes femmes n'ont vu Jésus sortir du tombeau. Il y avait été mis, nous l'avons prouvé; les linges, le suaire, le reste de l'embaumement en déposaient encore. Il n'y était plus, puisqu'il se montrait, parlait et agissait ailleurs; donc il en était sorti. Il avait été mort, et il était vivant, donc il était ressuscité. Les doutes et les questions sur les circonstances sont

absurdes et déplacés, lorsque le fait essentiel est établi.

Nous soutenons que personne n'a pu et n'a dû se trouver auprès du tombeau pour être témoin de la sortie de Jésus. Les soldats qui y étaient se sont enfuis; quand il y aurait eu plus de monde, tous auraient fait de même. Un tremblement de terre, un ange qui renverse la pierre et présente un aspect terrible, un mort sortant du tombeau, auraient effrayé tout l'univers. Jésus voulait convaincre et non effrayer ses disciples, il a pris au contraire toutes les précautions possibles pour les rassurer.

Les gardes ni les saintes femmes n'étaient pas les principaux témoins que Dieu destinait à publier la résurrection de son Fils; c'étaient les apôtres. Les gardes en virent assez pour convaincre les Juifs que Jésus était ressuscité; ces soldats ne connaissaient pas assez Jésus pour savoir si le personnage terrible qu'ils avaient vu assis sur la pierre était Jésus lui-même ou un ange. Pour rendre les apôtres capables d'attester cette résurrection, il suffisait qu'après la mort de Jésus incontestablement prouvée, ils le vissent et le touchassent plein de vie. Un témoignage plus détaillé sur les circonstances du fait pouvait satisfaire la curiosité, mais il n'y aurait ajouté aucun degré de certitude.

Nous ne refusons pas néanmoins de répondre à toutes les objections, quelque étrangères qu'elles soient au fait principal que nous devons établir. Commençons par examiner l'accusation formée par les Juifs et par les incrédules contre les apôtres.

§ VII.

Les apôtres ont-ils pu enlever le corps de Jésus-Christ?

« Les bons apôtres, dit l'historien critique, n'eurent rien de plus pressé que de faire disparaître mort ou vif le corps de leur maître (1379). »

1° L'ont-ils pu? On sait les preuves de courage qu'ils avaient données jusque-là. A la première apparition des soldats qui venaient saisir Jésus, ils s'enfuirent et se cachèrent. Saint Pierre fut le seul qui le suivit de loin, et il n'eut pas la force de s'avouer son disciple. Saint Jean se trouva sur le Calvaire, et il ne s'occupa que des soins qu'il devait à Marie. Après la résurrection de Jésus, lorsqu'ils étaient assemblés, ils tenaient encore les portes fermées, *dans la crainte des Juifs* (1380). Cela ne montre pas des hommes fort intrépides.

Les ennemis de Jésus lui reprochent l'infidélité, la faiblesse, la timidité de ses disciples, et ils en font tout à coup des braves qui affrontent un corps-de-garde et le ressentiment des Juifs pour dérober son corps. Ces hommes singuliers ont abandonné leur Maître pendant sa vie, ils ne lui deviennent fidèles qu'après sa mort: ils lui ont manqué lorsqu'ils comptaient encore sur ses promesses, ils se sont attachés à lui lorsqu'ils ont vu qu'il les avait trompés. Ils avouent leur pusillanimité, leur incrédulité, leur défaut de courage, et on leur prête malgré eux une valeur à toute épreuve. Voilà une étrange métamorphose.

Le seul moment où l'on puisse juger possible l'enlèvement du corps de Jésus est la nuit du vendredi au samedi, avant que les Juifs eussent placé des gardes pour veiller sur le tombeau. Or, selon l'aveu des Juifs et celui des incrédules, les apôtres ne l'ont point enlevé pendant ce temps-là; on dit que les apôtres ont profité du sommeil des gardes pour enlever le corps; l'historien critique en juge ainsi (1381). Les Juifs ne publient cette fable que le dimanche; donc ils étaient bien convaincus que le corps de Jésus était encore dans le tombeau lorsqu'ils y avaient placé des gardes. L'Evangile atteste leur précaution par ces mots: ἠσφαλίσαντο τὸν τάφον, *ils visitèrent et fermèrent, exactement le tombeau* (1382).

S'il y a eu de la ruse ou de la violence, le coup a dû se faire la nuit du samedi au dimanche, puisque c'est le dimanche matin que les gardes se sont retirés et que le tombeau a cessé d'être gardé. Donc l'enlèvement ne s'est point fait pendant la nuit du vendredi au samedi, et avant que la garde fût placée. Le témoignage des Juifs, celui des soldats, le moment de leur retraite, justifient les apôtres d'un enlèvement prématuré.

Cet enlèvement est devenu impossible dès le moment qu'un corps-de-garde a été chargé d'y veiller. La ruse ne pouvait avoir lieu, la violence eût mis les apôtres dans le cas d'être poursuivis à outrance par les Juifs et par les Romains, de passer publiquement pour des séditieux et des malfaiteurs.

On connaît la sévérité de la discipline observée par les soldats romains, elle devait redoubler chez une nation suspecte et remuante telle que la nation juive. Il n'était pas possible de remuer une grosse pierre, d'enlever un corps enduit de cent livres d'aromates sans faire de bruit. On n'aurait pas retrouvé les linges de l'ambaumement au fond du tombeau. Si les soldats eussent laissé réellement commettre ce vol, les Juifs auraient demandé leur punition. Ceux qui laissèrent échapper saint Pierre de sa prison furent condamnés à mort (1383).

§ VIII.

L'ont-ils voulu, et par quel motif?

2° Quand les apôtres auraient pu dérober le corps de Jésus, ont-ils voulu le faire dans l'espérance de persuader au peuple sa résurrection? Ils protestent que loin d'espérer ce miracle, ils n'y croyaient pas, qu'à la première nouvelle ils n'en crurent rien, qu'ils eurent peine à se le persuader en voyant et

(1379) *Hist. crit.*, c. 16, pag. 303.
(1380) *Joan.* xx, 19.
(1381) *Hist. crit.*, c. 16, pag. 304, 307.
(1382) *Matth.* xxvii, 66.
(1383) *Act.* xii, 29.

en touchant leur Maître ressuscité. Lorsqu'on leur annonce que son corps n'est plus dans le tombeau, ils y courent, et le trouvant vide ils s'en retournent consternés et en pleurs. Quel motif a pu leur faire publier ces circonstances humiliantes? Des imposteurs commencent-ils par se déshonorer pour trouver croyance?

C'eût été de leur part une absurdité encore plus inconcevable de s'exposer aux persécutions et à la mort pour un maître qui les avait trompés. Déchus de leurs espérances, ils n'avaient d'autre parti à prendre que de retourner à leurs barques et à leurs filets, et de dévorer en secret la honte d'avoir été abusés par les promesses d'un imposteur.

Pouvaient-ils espérer d'être crus sur leur parole, lorsque les chefs de la nation seraient en état de les convaincre de vol et de mensonge? Nous avons déjà peine à concevoir qu'ils aient eu le courage d'annoncer une résurrection réelle et incontestable ; et on veut nous persuader que sans motifs ils l'ont prêchée, quoiqu'elle fût fausse.

Il ne faut pas s'obstiner, comme font les incrédules, à supposer dans les disciples de Jésus des qualités inconciliables, à les peindre comme des imbéciles, et cependant fourbes très-rusés, comme des ambitieux, et néanmoins aveugles sur leur intérêt; comme des scélérats, mais victimes de la gloire de Jésus et de la conversion du monde.

L'historien critique dit que les apôtres se trouvèrent obligés de publier la résurrection de Jésus, parce que, selon l'Evangile, il l'avait prédite (1384). Dans un autre endroit, il soutient que cette prédiction est une fable insérée dans l'Evangile après coup (1385). Ainsi, selon lui, les apôtres ont été obligés de publier une résurrection fausse en vertu d'une prédiction qui n'était pas encore forgée, et de laquelle ils ne se sont avisés que longtemps après. Rendons grâces aux accusateurs des apôtres de leur exactitude à les justifier.

§ IX.

L'ont-ils fait? ils sont disculpés par les Juifs eux-mêmes.

3° Quand les apôtres auraient pu et quand ils auraient voulu commettre le vol dont on les accuse, l'ont-ils effectivement commis? Dans ce cas les Juifs ont dû les dénoncer à Pilate comme des séditieux, leur reprocher ce crime lorsqu'ils ont prêché à Jérusalem, réclamer, pour leur fermer la bouche, le témoignage des soldats, les condamner juridiquement à mort comme leur Maître. Ils étaient plus criminels que lui. Pourquoi les Juifs n'en ont-ils rien fait? Ont-ils manqué de pouvoir ou de ressentiment?

Il y a plus : les apôtres ont été disculpés peu de temps après par le désaveu formel du sanhédrin en corps. Ce conseil assemblé délibère sur les moyens d'arrêter le progrès de leur prédication et opine à les mettre à mort. Le pharisien Gamaliel, homme accrédité, ne leur oppose qu'une réflexion : *Prenez garde*, leur dit-il, *à ce que vous allez faire, si le projet de ces gens-là vient des hommes, il échouera de lui-même comme celui de quelques autres imposteurs; s'il vient de Dieu, il réussira malgré vous et vous n'aurez commis qu'un crime inutile.*

Ils furent de son avis (1386). Si les apôtres avaient été réellement coupables de vol et de fourberie, Gamaliel aurait-il osé ouvrir cet avis, et le Sanhédrin aurait-il été assez insensé pour le suivre? Je soutiens que ce fait est la justification pleine, entière, irrécusable de l'innocence et de la sincérité des apôtres.

Lorsque les Juifs ont lapidé saint Etienne, qu'ils ont fait emprisonner saint Pierre, qu'ils ont mis à mort les deux saints Jacques et Simon, qu'ils ont accusé saint Paul au tribunal des Romains, ils ne les ont point taxés d'imposture sur le fait de la résurrection, ni d'avoir enlevé le corps de Jésus-Christ: cette accusation, cependant, aurait fait plus d'impression que toute autre sur des magistrats.

Il est fort étonnant, disent nos adversaires, que les Juifs convaincus de la résurrection de Jésus-Christ ne se soient pas convertis, et n'aient pas cru en lui.

Il est bien plus étonnant que, convaincus de la fourberie et du crime des apôtres, ils ne les en aient pas accusés juridiquement. Jésus n'était coupable ni de violence ni de fourberie, ni de résistance à l'autorité publique, et ils l'ont mis à mort; les apôtres, selon nos censeurs, étaient chargés de tous ces crimes, et les Juifs n'ont rien fait pour les en convaincre. Ils se sont contentés de les emprisonner, de les battre de verges de leur défendre de prêcher. Ce sont les mêmes hommes qui ont voulu dix fois lapider Jésus, qui ont demandé sa mort avec des cris de fureur, qui ont voulu repaître leurs yeux du spectacle de ses tourments, qui lui ont insulté sur la croix. Si Jésus n'est pas ressuscité, pourquoi ne pas condamner juridiquement ses disciples?

Ces mêmes apôtres, que l'on pourrait convaincre de vol d'un cadavre, d'imposture et de calomnie, par la déposition d'un corps-de-garde entier, ont trouvé cinquante jours après, sous les yeux des chefs de la nation, huit mille hommes assez aveugles pour leur ajouter foi. La faiblesse des chefs, la crédulité du peuple, l'impudence des apôtres, sont trois prodiges, au lieu d'un. Tenons-nous-en à celui de la résurrection; il fait disparaître les autres. Les chefs, confus de leur crime, n'ont pas osé suivre les mouvements de leur haine; le peuple moins obstiné à rendre hommage à la vérité connue; les apôtres, certains de ne pouvoir être convaincus de faux, ont publié hardiment un miracle duquel ils étaient assurés par la déposition de leurs sens. Tout cela se conçoit et devait arriver naturellement. Quant au prodige de

(1384) *Hist. crit.*, c. 15, pag. 503.
(1385) *Ibid.*, c. 16, pag. 509.

(1386) *Act.* v, 35 et suiv.

l'incrédulité des Juifs, il est rendu croyable par les exemples que nous avons sous les yeux.

On nous objecte qu'il n'y a point eu d'information juridique pour constater la résurrection de Jésus. Mais il n'y en a point eu non plus pour prouver le vol de ses apôtres. Etait-ce à ceux-ci d'ordonner une enquête? Quoi ! l'on se prévaudra du silence que les Juifs ont été forcés de garder, pour ne pas faire éclater davantage leur turpitude, et de l'impuissance dans laquelle ils se sont trouvés d'étouffer la vérité !

§ X.

Sens de la promesse : Après trois jours et trois nuits.

L'accusation de vol et d'imposture est démontrée fausse par leur conduite, par leur propre intérêt, par le caractère connu des apôtres, par la situation dans laquelle ils se trouvaient, par le succès de leur prédication, par la nature même du fait et par les circonstances : donc la résurrection de Jésus est incontestable.

Dans l'impuissance de détruire ce fait principal, les incrédules argumentent sur la façon. Jésus, disent-ils, selon l'Evangile, avait promis de ressusciter *après trois jours et trois nuits ;* mais ses apôtres n'attendirent pas que les trois nuits de la prédiction prétendue fussent expirés ; le cadavre disparut dès le second jour, et le surlendemain de sa mort, notre héros, vainqueur du trépas se trouva ressuscité (1387).

Réponse. C'est justement parce que les apôtres n'attendirent pas plus tard que leur prétendu vol est absurde. S'ils l'avaient voulu faire le vrai moment eût été celui de la retraite des gardes. Puisqu'il s'agissait d'ourdir une fable elle eût été aussi bonne à ce moment que vingt-quatre heures ou trente-six heures plus tôt. Ils auraient eu un prétexte plausible pour la faire valoir. Ils auraient dit : Jésus avait promis de ressusciter après trois jours et trois nuits; or il est effectivement ressuscité après ce terme, et non dans l'intervalle, c'est la faute des Juifs s'ils n'ont pas fait garder le tombeau pendant quatre, six ou dix jours; il nous suffit qu'il soit ressuscité en effet : quelques moments plus tôt ou plus tard ne font rien à la vérité de la prédiction.

De là même il s'ensuit que si Jésus fût ressuscité plus tard, les Juifs et les incrédules en aurait tiré une objection plus forte. Il dépendait des Juifs de faire retirer la garde le dimanche au soir, et de conclure que Jésus avait manqué de parole. Ils n'avaient demandé à Pilate une garde que *jusqu'au troisième jour.* Ils auraient dit de leur côté Jésus avait promis de ressusciter *le troisième jour ;* cela est formel : or nous avons fait garder le tombeau jusqu'à la fin du troisième jour, et il n'est pas ressuscité pendant que les gardes y étaient; donc sa prétendue résurrection est une fable composée par ses disciples.

Nous n'avons pas besoin de prouver par des exemples que ces expressions, *après trois jours, après trois jours et trois nuits, le troisième jour*, sont synonymes dans la plupart des langues, chez les écrivains sacrés, et chez les auteurs profanes. Plusieurs critiques l'ont fait voir (1388). Il nous suffit de montrer que dans quelque temps que Jésus-Christ fût sorti du tombeau les incrédules formeraient la même difficulté : qu'ainsi elle ne prouve rien du tout. Dès que le fait est invinciblement prouvé, les objections sur le temps, sur la manière, sur les circonstances, peuvent servir à pallier l'opiniâtreté des incrédules, et non à décider la question.

Le point essentiel était de rendre cette résurrection incontestable, de confondre les précautions et la malice des Juifs ; Jésus-Christ l'a fait. Il est ressuscité le troisième jour, comme les Juifs l'entendaient, au lever du soleil, par conséquent en plein jour, pour donner à ses disciples et à ses ennemis toutes les facilités de vérifier le fait au moment même qu'il est arrivé. Il n'a pas attendu sur le soir ou à l'entrée de la nuit, afin de ne donner aucun soupçon de supercherie faite dans les ténèbres. Il est sorti du tombeau pendant que la garde y était encore, pour ne laisser aux Juifs aucun prétexte de nier le fait. Il ne les a point consultés sur le moment, parce qu'aucun moment n'aurait été convenable à leur gré pour le faire.

§ XI.

Les Juifs et les soldats devaient-ils être présents?

Woolston a trouvé un prétexte plus singulier pour intenter un procès à Jésus-Christ. Le sceau apposé par les Juifs à la pierre du sépulcre était, dit-il, une convention entre les deux parties, en vertu de laquelle ce tombeau ne devait être ouvert qu'en présence des Juifs (1389).

Réponse. Puisqu'une convention suppose deux parties, nous demandons qui avait stipulé avec les Juifs. Etait-ce Jésus-Christ mort? Sont-ce les disciples? L'apposition d'un sceau et d'une garde était une précaution prise contre eux ; ce n'était donc pas une convention faite avec eux. Les apôtres ignoraient cette circonstance. Le dimanche matin les saintes femmes n'en savaient rien, puisqu'elles demandaient : *Qui lèvera la pierre de l'entrée du tombeau?* Les disciples n'ont décidé ni du temps ni de la manière dont il a plu à Jésus-Christ de ressusciter ; ils n'y étaient pas, ils l'ignoraient, et lorsqu'on le leur annonça, ils n'en crurent rien. A moins que Dieu lui-même n'ait contracté avec les Juifs, nous ne voyons pas à qui ceux-ci ont dû s'en prendre de la violation de leur sceau. Si Jésus-Christ avait attendu leur agrément pour ressusciter, il aurait attendu longtemps.

Mais, dit un autre incrédule, pourquoi effrayer les gardes et les mettre en fuite?

(1387) *Hist. crit.*, c. 16, p. 304.
(1388) *Réponses crit.* de M. BULLET, t. I, p. 421.

(1389) *Cinquième disc. sur les miracles de J.-C.*

Jésus craignait-il leur présence pour sortir du tombeau? Il eût été mieux que ces soldats fussent témoins oculaires de l'événement, et en état de confirmer par leur témoignage la narration des apôtres. Un fait aussi essentiel ne pouvait être opéré devant un trop grand nombre de témoins (1390).

Réponse. Dieu a eu tort, sans doute, de permettre qu'un tremblement de terre et l'apparition d'un ange effrayassent les soldats; il devait faire un miracle pour les rendre plus intrépides. Ce n'est pas Jésus qui les a redoutés, ce sont eux qui ont eu peur de lui. L'ange qui renversa la pierre et s'assit dessus dut être pris par les soldats pour le mort même qui sortait de son tombeau; et si tous les incrédules de l'univers avaient été là, ils n'auraient pas eu moins de peur que les soldats.

Il eût été mieux que ces gardes fussent témoins oculaires de la résurrection. Par la même raison, il eût été mieux que les apôtres y fussent sans craindre les soldats; que les chefs de la nation juive fussent sommés juridiquement de s'y trouver; qu'avant de ressusciter, Jésus rassemblât autour de son tombeau autant de monde qu'il y en avait à sa mort sur le Calvaire. Il serait encore mieux qu'il ressuscitât aujourd'hui sous les yeux des incrédules, afin de ne leur laisser aucun prétexte de méconnaître sa divinité. Sauf le respect dû à ces grands génies, ce *mieux* prétendu, qui conduit à l'infini, est une absurdité.

Des hommes qui reçoivent de l'argent des Juifs pour rendre un faux témoignage sont-ils des témoins plus respectables que les apôtres qui n'avaient aucun intérêt d'en imposer? Il est fort singulier que Dieu ait dû choisir des faussaires plutôt que des âmes honnêtes pour attester la résurrection de son Fils. On veut que les apôtres aient été intéressés à publier ce miracle; nous avons prouvé le contraire, et nous le prouverons encore; mais les Juifs n'étaient-ils pas intéressés à le nier pour pallier leur crime, et les soldats à mentir pour gagner de l'argent, et éviter la mort?

Il fallait que ces gardes fussent écartés, pour laisser aux saintes femmes et aux apôtres l'accès libre du tombeau, et les convaincre, par leurs propres yeux, que Jésus n'y était plus. Si les uns et les autres avaient su que les Juifs y avaient placé des soldats, aucun d'eux n'aurait osé en approcher.

Après avoir examiné les circonstances qui ont précédé et accompagné la résurrection, il nous reste à exposer celles qui l'ont suivie; nous discuterons ensuite le caractère des témoins et le poids de leur témoignage.

§ XII.

Apparition de Jésus ressuscité.

Jésus-Christ ressuscité s'est montré d'abord le dimanche matin aux femmes qui retournaient à Jérusalem, leur a permis de lui baiser les pieds, leur a dit d'avertir ses apôtres. Presque au même moment il s'est montré à Madeleine près du tombeau, et lui a donné le même ordre. Sur le soir il a conversé avec les deux disciples qui allaient à Emmaüs, leur a expliqué les prophéties, et s'est fait connaître à eux en mangeant avec eux. Quelques heures après, il est entré à Jérusalem dans la chambre où ses apôtres étaient tous rassemblés, à la réserve de saint Thomas, leur a montré ses plaies, les a invités à les toucher, a bu et mangé avec eux.

Saint Luc et saint Paul nous apprennent que le même jour il s'est fait voir à saint Pierre, quoique les autres évangélistes ne disent rien de cette apparition (1391).

Huit jours après il vint trouver ses apôtres rassemblés, invita saint Thomas à toucher ses pieds, ses mains et la plaie de son côté. Saint Jean, qui le rapporte, ajoute que Jésus fit encore plusieurs miracles en présence des apôtres, dont il n'est point fait mention dans son Evangile (1392).

Il dit que plusieurs jours après Jésus se fit voir sur le bord de la mer de Galilée à six de ses apôtres et de ses disciples, avec lesquels se trouvait Nathanaël, qu'il fit faire à saint Pierre une pêche miraculeuse, but et mangea avec eux, chargea saint Pierre de paître son troupeau, et lui prédit son martyre. Il ajoute que c'était pour la troisième fois que Jésus se montrait à ses disciples rassemblés (1393).

Saint Matthieu rapporte que Jésus s'est fait voir à ses apôtres sur une montagne de Galilée, où il leur avait donné ordre de se trouver (1394). Saint Paul ajoute qu'il y avait alors plus de cinq cents de ses disciples réunis (1395).

Saint Luc, dans son Evangile et dans les *Actes*, dit, ausssi bien que saint Matthieu, que Jésus vint trouver de nouveau ses apôtres à Jérusalem, leur donna ses derniers ordres étant à table avec eux, leur commanda de ne point sortir de la ville avant d'avoir reçu le Saint-Esprit, et leur promit son assistance jusqu'à la fin des siècles.

Saint Marc et saint Luc, dans les *Actes*, nous apprennent qu'il conduisit les apôtres et ses disciples à Béthanie, sur le mont des Oliviers, leur donna sa bénédiction et s'éleva dans le ciel à leurs yeux; qu'étant retournés à Jérusalem le Saint-Esprit descendit sur eux dix jours après, et qu'alors ils commencèrent à publier hautement la résurrection de leur maître.

Quoique les évangélistes se soient très-peu étendus sur les apparitions, les discours, les actions de Jésus ressuscité, il paraît, par le premier chapitre des *Actes*, que, pendant les quarante jours qui s'écoulèrent depuis sa résurrection jusqu'à son ascension, il

(1390) *Hist. crit.*, c. 16, pag. 316).
(1391) *Luc.* XXIV, 34; *I Cor.* XV, 5.
(1392) *Joan.* XX, 24.
(1393) *Joan.* XXI, 14.
(1394) *Matth.* XXVIII, 16.
(1395) *I Cor.* XV, 6.

vécut habituellement avec ses apôtres et avec ses disciples, pour les instruire plus amplement de sa doctrine, et les préparer à la prédication de l'Evangile.

Nous demandons si cette multitude d'apparitions, de conversations, de repas, et cette société habituelle de Jésus-Christ ressuscité avec ses disciples, pendant quarante jours, leur a donné une certitude suffisante de sa résurrection, et les a mis en état de l'attester aux dépens de leur repos et de leur vie. Nous ne croyons pas que l'on puisse en disconvenir : ce n'est pas là-dessus que portent les principales objections des incrédules.

§ XIII.

Prétendue contradiction des évangélistes.

Mais, en confondant l'une avec l'autre les différentes apparitions, ou en transportant à l'une les circonstances de l'autre, nos adversaires prétendent prouver qu'il y a contradiction entre les évangélistes ; que cette discordance rend leur témoignage absolument nul. On sait déjà par quel art ces critiques adroits forgent des contradictions ; lorsqu'un évangéliste ne parle point d'une circonstance racontée par un autre, ils donnent à ce silence le nom de contradiction ; selon eux, un homme qui se tait est censé contredire celui qui parle.

Lorsqu'il est question de confronter des témoins, un juge éclairé a soin d'interroger celui qui dépose, pour vérifier les circonstances rapportées par un autre témoin, dès que l'un et l'autre ont pu et ont dû les voir également. De deux témoins présents à l'action, si l'un soutient qu'il a vu tel fait ou telle circonstance que l'autre dit n'avoir pas vue, il est à présumer que l'un des deux n'est pas sincère, ou manque de mémoire ; leur discordance alors peut être prise pour une contradiction. Mais il n'y a rien ici de semblable. Saint Matthieu, par exemple, n'a été ni interrogé, ni confronté, pour savoir si telle circonstance dont il ne parle point, et qui est écrite par saint Jean, est vraie ou fausse, s'il l'a vue ou ne l'a pas vue comme saint Jean. Quand ce dernier, en composant son Evangile, aurait eu sous les yeux celui de saint Matthieu, il a pu raconter un fait, une circonstance, un discours dont il se souvenait et dont saint Matthieu n'a point fait mention, sans le contredire pour cela. Entre plusieurs écrivains, l'un peut être plus exact dans les détails, plus attentif que les autres à remarquer certaines circonstances, sans qu'il y ait aucune opposition entre eux.

« Saint Jean, dit l'historien critique de Jésus-Christ, parle de plusieurs apparitions de Jésus à ses disciples, dont il n'est pas fait mention par les autres évangélistes; d'où l'on voit que son témoignage détruit les leurs, ou que ceux-ci détruisent le sien (1396). »

Où est donc la destruction ? Selon cette règle, Florus, Tacite, Suétone sont continuellement en contradiction ; l'un cite des faits, des discours, des particularités dont l'autre ne dit pas un mot. On est forcé de les rapprocher, de les comparer, de les concilier, pour former une histoire plus suivie et plus complète, tout comme nous faisons à l'égard des évangélistes. C'est ce que saint Augustin répondait à Fauste le manichéen.

Non content d'établir une règle de critique fausse et absurde, l'auteur altère encore souvent le texte, y ajoute ou retranche à son gré, pour forger des objections; nous répondrons exactement, quoique la plupart n'en vaillent pas la peine.

§ XIV.

Première objection : Les apôtres étaient ignorants et crédules.

Première objection. Pour examiner sérieusement, dit-il, la résurrection de Jésus-Christ, la première chose à faire est de nous assurer de la qualité ou du caractère des témoins qui nous attestent ce fait. « Ce sont des apôtres ou des adhérents de Jésus. Etaient-ils bien éclairés ? Tout nous prouve qu'ils étaient ignorants et grossiers, et qu'une crédulité infatigable formait leur caractère (1397). »

Réponse. Sans être savants, les apôtres ont pu voir si Jésus, avec lequel ils avaient vécu pendant trois ans, et qui était mort sur une croix à la vue de tout un peuple, était le même personnage avec lequel ils ont ensuite conversé, bu et mangé pendant quarante jours, et sur lequel ils ont reconnu les cicatrices de ses plaies. Si des ignorants ne sont pas croyables sur un fait aussi bien constaté, il faut casser tous les arrêts rendus sur des dépositions de témoins.

La crédulité infatigable des apôtres ne paraît guère dans leur conduite. Ils ont refusé de croire la résurrection de leur maître jusqu'à ce qu'ils l'eussent vu et touché. *A moins*, dit l'un d'entre eux, *que je ne voie et ne touche du doigt les plaies de ses mains et de son côté, je ne croirai point* (1398). Après que Jésus a été vu, entendu, touché, reconnu par un grand nombre de ses disciples, il s'en trouve qui doutent encore (1399). Il a beau leur reprocher leur prévention et leur incrédulité ; pour achever de les convaincre, il les rassemble au nombre de cinq cents sur une montagne de Galilée, et se montre à eux loin de tous les objets capables de les distraire ou de leur faire soupçonner de l'illusion. Est-ce là une crédulité infatigable?

Ces prétendus ignorants sont cependant, selon nos adversaires, les fourbes les plus rusés qu'il y eut jamais. Ils ont eu la malice de se peindre comme des incrédules opiniâtres, pendant qu'ils étaient d'une crédulité aveugle, de vouloir en imposer à l'univers, en se donnant pour des hommes simples et

(1396) *Hist. crit.*, c. 16, p. 322.
(1397) *Ibid.*, c. 16, pag. 305.
(1398) *Joan.* xx, 25.
(1399) *Matth.* xxviii, 17.

grossiers; de forger une histoire mensongère à laquelle ils ont donné tous les traits de l'ingénuité et de la candeur; de l'écrire de manière que, pour y trouver des contradictions et des bévues, il faut altérer le texte, pervertir le sens, défigurer les faits, employer toutes les ressources de la mauvaise foi. Ces mêmes ignorants ont établi une religion plus sage et plus pure que les savants de toutes les nations et de tous les siècles; ils ont eu des philosophes, les uns pour disciples, les autres pour adversaires, et ils ont enfin réussi à se faire passer pour inspirés. Ce phénomène nous paraît un prodige de la puissance divine; selon nos censeurs, c'est un excès de démence de la part des croyants.

Heureusement nous avons les écrits de part et d'autre; nous pouvons juger si ceux des apôtres sont l'ouvrage de l'ignorance et de la stupidité, et si ceux des incrédules sont des chefs-d'œuvre de raisonnement et de sagesse.

§ XV.

Deuxième objection : Ils n'ont point vu Jésus sortir du tombeau.

Seconde objection. « Les apôtres ont-ils vu Jésus ressusciter? Non, personne n'a vu de ses yeux ce grand miracle. Les apôtres n'ont point vu leur maître sortir du tombeau; ils ont trouvé seulement que le tombeau était vide, ce qui ne prouve aucunement qu'il fût ressuscité. Mais, dira-t on, les apôtres l'ont vu depuis, et ont conversé avec lui; il s'est montré à des femmes qui le connaissaient très-bien. Mais ces apôtres et ces femmes ont-ils bien vu? Leur imagination préoccupée ne leur a-t-elle pas fait voir ce qui n'existait pas? Enfin est-il bien sûr que leur maître fût mort avant d'être mis dans le tombeau (1400)? »

Réponse. Si les apôtres, les saintes femmes et cinq cents disciples ont mal vu, ils ont aussi mal entendu et mal touché; tous leurs sens les ont trompés. Pendant quarante jours consécutifs, ils ont rêvé qu'ils conversaient, mangeaient, buvaient, marchaient avec Jésus; qu'il leur donnait des leçons, leur intimait des ordres, leur promettait le Saint-Esprit, et qu'enfin il est monté au ciel en leur présence. Leur imagination préoccupée a été pendant six semaines dans un délire continuel. Celse le disait il y a seize cents ans; les incrédules le répètent, parce qu'ils n'ont pu rien inventer de mieux. Lorsqu'un mort, un spectre, un esprit apparaît, il n'est jamais vu que d'une seule personne; ici un mort s'est montré, s'est fait toucher, a vécu familièrement avec douze apôtres, et a parlé à plus de cinq cents disciples. Jamais ce phénomène n'était arrivé, et il ne s'est plus renouvelé.

Puisque les apôtres avaient la vue trouble, n'étaient que des visionnaires, que prouverait leur témoignage, quand même ils auraient été présents lorsque Jésus est sorti du tombeau? Avertis, prévenus par leur maître et rassurés par sa présence, ils ont vu sans effroi Lazare sortir du sépulcre; les incrédules disent que c'est une supercherie. Ici l'on se plaint de ce qu'ils n'ont pas assisté à un événement qui a glacé les gardes de frayeur. On demande pourquoi ils n'y étaient pas, et bientôt on leur fera un crime d'avoir approché du tombeau lorsqu'il était vide. Tantôt on les accuse d'avoir dérobé le corps de Jésus, tantôt d'avoir cru voir ce qu'ils ne voyaient pas; tantôt ce sont des fourbes, et tantôt des rêveurs de bonne foi. Où en sommes-nous?

Il est très-sûr que Jésus est mort, qu'il a été mis dans le tombeau, enseveli et embaumé; nous l'avons prouvé sans réplique. S'il n'est pas mort sur le Calvaire, ou il est mort dans le tombeau, ou les apôtres l'ont tué, puisqu'on ne veut pas avouer qu'il ait reparu depuis ce moment. A partir de l'instant auquel Jésus fut détaché de la croix, nos adversaires ne veulent plus qu'il ait été mort ni vivant, placé dans le tombeau ni déposé ailleurs, remonté au ciel ni existant sur la terre. Comment saurions-nous ce qu'ils en pensent? Ils n'en savent rien eux-mêmes.

§ XVI.

Troisième objection : Les apôtres étaient intéressés à la chose.

Troisième objection. Les apôtres et les disciples de Jésus étaient-ils dégagés de tout intérêt? Pendant sa vie ils étaient intéressés à sa gloire, il les faisait subsister sans travail, ils attendaient des récompenses dans le royaume qu'il devait établir. Voyant ces espérances détruites par la mort réelle ou supposée de leur chef, plusieurs perdirent courage; d'autres sentirent que l'on pouvait profiter des impressions que la prédication du Christ et ses prodiges avaient faites sur le peuple. Ils crurent ou que leur maître pourrait encore en revenir, ou, si on le suppose mort, ils purent feindre qu'il avait prédit qu'il ressusciterait, en conséquence répandre le bruit de sa résurrection. Connaissant l'imbécillité des gens auxquels ils avaient affaire, ils présumèrent que le peuple croirait aisément à la résurrection d'un homme qui avait passé pour faire des miracles et pour ressusciter les autres. Ils comprirent qu'il fallait prêcher la résurrection du Christ ou consentir à mourir de faim; ils prévirent de plus qu'il fallait braver les châtiments et même le trépas plutôt que de renoncer à une doctrine dont leur subsistance journalière et leur bien être dépendaient absolument. Ils n'étaient donc rien moins que désintéressés; ils furent poussés par le principe que *qui ne risque rien n'a rien* (1401).

Réponse. Voici un projet de politique profonde digne tout à la fois des petites maisons et du gibet: voyons si les apôtres ont été capables de le former, et si leur conduite a été analogue aux motifs qu'on leur prête.

(1400) *Hist. crit.*, c. 16, p. 307.

(1401) *Hist. crit.*, c. 16, p. 307 et suiv.

Il est faux d'abord que, pendant la vie de Jésus, ses disciples aient subsisté sans travail. Nous voyons saint Pierre retourner plusieurs fois à la pêche avec ses compagnons; il y retourna encore après la résurrection de son maître (1402), et saint Paul travaillait de ses mains pour subsister. Loin de leur promettre des récompenses dans un royaume temporel, Jésus leur avait répété pendant trois ans qu'ils seraient haïs, méprisés, persécutés, flagellés, mis à mort pour son nom; il les avait repris et blâmés toutes les fois que l'idée d'un royaume temporel leur était venue à l'esprit: il leur avait commandé de répandre gratuitement les dons surnaturels qu'ils avaient reçus: ils nous l'apprennent eux-mêmes. Mais supposons pour un moment que leurs intentions n'aient pas été assez pures pendant la vie de Jésus; il s'agit de savoir quels pouvaient être encore leurs motifs et leurs desseins lorsqu'il eut été cruxifié: ne sortons point de là.

Quand ils publièrent sa résurrection, ou ils savaient que Jésus était mort, ou qu'il était vivant: point de milieu. Sur laquelle de ces deux hypothèses devons-nous raisonner? Considérons l'une et l'autre.

Si Jésus n'était pas mort, si les apôtres croyaient qu'il pouvait encore en revenir, il est absurde qu'ils aient prêché sa résurrection sans dire qu'il était en état de reparaître, et qu'ils aient parlé de lui comme d'un homme qui n'était plus sur la terre. La plus forte preuve qu'ils pouvaient donner de sa résurrection était d'affirmer qu'il existait dans la Judée ou ailleurs, qu'il se montrerait dans la suite, qu'on le verrait, qu'il viendrait confondre ses ennemis par sa présence. Selon les incrédules, si Jésus était ressuscité, il devait se montrer à Jérusalem, etc. Et ils supposent que les apôtres ont annoncé faussement sa résurrection, sans ajouter qu'il vivait encore, quoiqu'il vécût réellement, ou guéri de ses blessures, ou convalescent; et sans que Jésus lui-même ait voulu paraître nulle part pour confirmer le récit de ses apôtres. Ainsi nos adversaires, en nous reprochant une supposition qui leur paraît incroyable, en font une autre qui est cent fois plus absurde.

Dans le cas que Jésus fût encore vivant, les apôtres sans doute devaient attendre qu'il pût recommencer à prêcher pour *les faire subsister sans travail*. L'apparition de Jésus, dont toute la nation juive croyait fermement la mort, aurait fait un tout autre éclat que les miracles qu'il avait opérés pendant sa vie. S'il y avait eu entre Jésus et ses apôtres un complot de tromper l'univers, jamais l'occasion n'a été plus belle, Jésus y a manqué bien gauchement; il a refusé à ses disciples un moment de complaisance qui, selon les incrédules, aurait suffi pour faire tomber toute la Judée et le monde entier à ses pieds,

L'ineptie et l'absurdité de cette hypothèse nous forcent de recourir à une autre, de supposer que les apôtres savaient très-bien que Jésus était mort; qu'il les avait trompés par ses promesses; qu'ils avaient eu tort de s'attacher à lui. Voyons quels pouvaient être dans ce cas les sentiments, l'intérêt, les motifs, les espérances des apôtres.

§ XVII.

Examen de leur intérêt et de leurs motifs.

1° Il est clair qu'ils n'avaient plus aucun intérêt à la gloire de Jésus; il les avait trompés, son royaume était une chimère; il ne pouvait leur donner aucun secours. Sans autre ressource que leur propre industrie, il était naturel que des ambitieux s'attribuassent toute la gloire du succès, donnassent la religion qu'ils voulaient prêcher comme leur propre ouvrage. En rapporter toute la gloire à un imposteur dont ils étaient la victime, vouloir braver les persécutions, les souffrances, la mort pour lui, est un dessein directement contraire à l'intérêt personnel dont on les suppose animés.

2° Il ne leur était pas libre de prêcher ou de supprimer le miracle de la résurrection de Jésus. Indépendamment de la promesse claire et formelle que Jésus avait faite de ressusciter, les prophètes avaient annoncé ce prodige comme un des caractères du Messie; les Juifs en étaient et en sont encore persuadés. La promesse de Jésus était si publique et si connue, que les Juifs s'en autorisèrent pour demander à Pilate une garde, et faire sceller la pierre de son tombeau.

3° Mais comment les apôtres purent-ils espérer que ce même peuple, qui, poussé par ses chefs, avait demandé à grands cris la mort de Jésus et avait assisté à son supplice, *croirait aisément* et sans preuve sa résurrection? Quand ils auraient pu compter jusqu'à ce point sur l'imbécillité du peuple, ce n'était pas assez. Il fallait, ou que les chefs de la nation fussent persuadés, ou que les apôtres s'attendissent a éprouver le même sort que leur maître; l'exemple de son supplice n'était pas fort propre à les encourager. Les Juifs devaient être encore plus animés contre eux que contre lui. Si plusieurs *perdirent courage*, c'étaient autant de témoins tout prêts à dévoiler la fourberie. Si les miracles de Jésus vivant n'avaient été que des impostures, mille autres témoins répandus dans la Judée étaient en état de détruire une trame aussi mal ourdie et de déconcerter le projet des apôtres.

4° Selon l'historien critique, les apôtres comprirent qu'il fallait prêcher la résurrection de Jésus-Christ, ou consentir à mourir de faim. Mais ils n'étaient pas morts de faim avant de s'attacher à Jésus; ils pouvaient retourner à leurs barques et à leurs filets. Croirons-nous que, semblables aux voleurs et aux assassins, ils ont mieux aimer *braver les châtiments et même le trépas*, que de gagner leur vie par un travail honnête? Ont-ils

(1402) *Joan.* XXI, 3.

tenu pendant le reste de leur vie la conduite des malfaiteurs qui troublent la société? On ne peut les accuser d'avoir abusé de la confiance de leurs prosélytes pour amasser des richesses, pour usurper des honneurs, pour se procurer le bien-être. L'un d'entre eux prend les fidèles à témoin, qu'il a pourvu à sa subsistance par le travail de ses mains, afin de n'être à charge à personne. Après avoir fait le détail de ses travaux et de ses peines, il conclut : *Si nous n'avons rien à espérer au delà de ce monde, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes* (1403). Où sont donc l'intérêt temporel et l'aversion du travail qui les ont engagés à prêcher l'Évangile?

5° Ils agirent, dit-on, par le principe que *qui ne risque rien n'a rien*. Mais risquer son repos et sa vie pour ne rien posséder sur la terre, c'est agir par un principe tout opposé. Sans cela, les apôtres n'auraient pas mis dans la bouche de leur maître les maximes de détachement, de pauvreté volontaire, d'abnégation de soi-même, de renoncement à toutes choses, dont il fait une loi aux ministres de son Evangile. Un homme intéressé ou ambitieux, maître de forger une morale à son gré, n'enseignera point des maximes qu'il est bien résolu de ne jamais observer; il ne cherchera point à se couvrir d'un opprobre ineffaçable. Les écrits des apôtres ne respirent ni l'ambition, ni l'intérêt, ni l'amour-propre; ils condamnent sans ménagement toutes les passions et toutes les vues sordides. Les incrédules savent bien en faire souvenir les ministres de la religion. Est-ce dans une âme basse, dans un cœur servile, dans le caractère dépravé des voleurs que cette morale a pu éclore?

Nous reprendrons cette question dans le chapitre suivant, où nous discuterons la conduite des apôtres et les causes de leurs succès.

§ XVIII.

Quatrième objection : Ils ne sont point d'accord sur la prédiction de la résurrection.

Quatrième objection. L'historien critique demande en troisième lieu si les témoins de la résurrection du Christ sont d'accord entre eux et avec eux-mêmes; nous ne voyons, dit-il, ni l'un ni l'autre : il est donc question de montrer entre eux des contradictions.

La première que l'auteur allègue, c'est que, « quoique Jésus, suivant quelques évangélistes, eût annoncé, de la façon la plus positive, qu'il devait ressusciter, saint Jean ne fait aucune mention de cette prédiction, ou du moins il déclare formellement que les disciples de Jésus ne savaient pas qu'il devait ressusciter d'entre les morts (1404)... Cela peut faire soupçonner que ces prédictions du Christ ont été pieusement inventées après coup et insérées par la suite des temps dans le texte de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc (1405). »

Réponse. Admettons d'abord que saint Jean n'ait pas parlé de la prédiction de Jésus, qui est répétée quatre fois dans chacun des autres évangélistes. S'ensuivra-t-il qu'il les contredit? Passer un fait sous silence, ce n'est pas taxer de mensonge ceux qui l'ont rapporté.

Mais ce silence est faussement attribué à saint Jean. Jésus, parlant de son propre corps, avait dit aux Juifs : *Détruisez ce temple, je le rebâtirai dans trois jours;* saint Jean remarque à ce sujet : *Lorsqu'il fut ressuscité d'entre les morts, ses disciples se souvinrent de ce qu'il avait dit, ils crurent à l'écriture et au discours que Jésus avait proféré* (1406). Comment n'y pas croire, quand ils en virent l'accomplissement? Selon le même saint Jean, Jesus dit aux Juifs : *Je suis aimé de mon Père, parce que je donne ma vie pour la reprendre de nouveau. Personne ne me l'enlève, mais je la quitte de moi-même; j'ai le pouvoir de la donner et de la reprendre : c'est le commandement que j'ai reçu de mon Père* (1407).

Il est faux que cet évangéliste ait dit ce que notre fidèle auteur lui prête; il y a dans le texte : *Car ils n'entendaient pas encore les écritures*, selon lesquelles Jésus *devait ressusciter d'entre les morts* (1408). Il s'ensuit seulement que les apôtres *n'avaient pas compris* le sens des prédictions de Jésus, et non que Jésus ne les avait pas faites. C'est aussi ce que nous apprennent saint Marc et saint Luc (1409).

Selon notre critique, saint Matthieu ne rapporte que cette réponse de Jésus aux Juifs : *Le Fils de l'homme sera*, comme Jonas, *trois jours et trois nuits dans le sein de la terre* (1410). Nouvelle fausseté. Il y a quatre autres passages plus clairs dans saint Matthieu, et ils sont semblables dans saint Marc et dans saint Luc : *Jésus*, dit le premier, *fit connaître à ses disciples qu'il devait aller à Jérusalem, souffrir beaucoup de la part des anciens, des scribes, des grands prêtres, être mis à mort, et ressusciter le troisième jour* (1411). Après la transfiguration, Jésus défend à ses disciples de publier ce qu'ils ont vu, jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité d'entre les morts (1412). *Nous allons à Jérusalem*, leur dit-il ailleurs, *et le Fils de l'homme sera livré aux grands prêtres et aux scribes, condamné à mort, couvert d'opprobres, flagellé et crucifié, et il ressuscitera le troisième jour* (1413). Enfin, la veille de sa passion il leur dit : *Lorsque je serai ressuscité, j'irai devant vous*

(1403) *I Cor.* xv, 19.
(1404) *Joan.* xx, 9.
(1405) *Hist. crit.*, c. 16, p. 309.
(1406) *Joan.* II, 22.
(1407) *Joan.* x, 17, 18.
(1408) *Joan.* xx, 9.
(1409) *Marc.* IX, 30; *Luc.* XVIII, 34.

(1410) *Matth.* XIV, 40.
(1411) *Matth.* XVI, 21; *Marc.* VIII, 31; *Luc.* IX, 22.
(1412) *Matth.* XVII, 9; *Marc.* IX, 8, 30.
(1413) *Matth.* XX, 18; *Marc.* X, 33; *Luc.* XVIII, 31; XXIV, 7.

dans la Galilée (1414). Que penser de la bonne foi de l'historien critique?

En reprochant faussement aux évangélistes de se contredire, il tombe lui-même dans deux contradictions grossières. 1° Il dit que, suivant quelques évangélistes, Jésus avait annoncé, *de la façon la plus positive*, qu'il devait ressusciter; mais il soupçonne que ces prédictions du Christ ont été pieusement inventées après coup et insérées dans les Evangiles par la suite des temps. Ensuite il soutient qu'on ne trouve dans aucun des évangélistes un passage où cette résurrection soit prédite d'*une façon si publique et si décidée*. Comment donc les prédictions positives et formelles du Christ ont-elles été insérées dans les Evangiles après coup et dans la suite, si on ne les y trouve pas? 2° Il dit ailleurs que les apôtres se trouvèrent obligés de publier la résurrection de Jésus, parce que, selon l'Evangile, il l'avait prédite (1415). Ils ont donc été obligés de mentir en vertu d'une prédiction qui n'était pas encore inventée. En vérité ces traits d'aveuglement sont inconcevables.

§ XIX.

Cinquième objection : Ils ne sont point d'accord non plus sur les circonstances de l'embaumement.

Cinquième objection. Selon saint Jean, Jésus détaché de la croix fut embaumé par Nicodème, qui avait apporté pour cet effet environ cent livres d'aromates (1416). D'un autre côté, saint Matthieu, saint Marc et saint Luc nous disent que cette sépulture et cet embaumement avaient été faits en présence de Marie-Madeleine et de Marie, Mère de Jésus. Cependant saint Marc et saint Luc font revenir ces mêmes femmes le lendemain du sabbat pour embaumer son corps. Il faut que ces deux évangélistes aient manqué de mémoire (1417).

Réponse. C'est plutôt le censeur qui manque d'attention ou de sincérité. Il est faux que, selon ces évangélistes, l'embaumement ait été fait en présence des saintes femmes. En rapprochant les textes, on voit qu'elles se contentèrent d'examiner le lieu et le tombeau dans lequel le corps de Jésus était déjà déposé et enveloppé d'un linceul, mais non encore embaumé. L'embaumement rapporté par sain Jean seul ne se fit par Nicodème et Joseph d'Arimathie que quelques moments après, lorsque ces femmes étaient déjà retournées à Jérusalem; elles n'en furent donc pas témoins. Il n'est point question dans ce récit de Marie, Mère de Jésus, mais de Marie, mère de Joseph (1418)

« Ces femmes, continue l'auteur, qui craignaient l'obstacle de la pierre, ne craignirent pas l'obstacle de la garde que saint Matthieu fait placer à l'entrée du tombeau. »

Cela n'est pas surprenant; les saintes femmes étaient encore moins informées de la garde placée par les Juifs auprès du tombeau, que de l'embaumement fait par Nicodème. Cette garde avait déjà pris la fuite le dimanche matin, lorsqu'elles arrivèrent au tombeau.

« D'autre côté, dit-il, si ces femmes savaient que le Christ devait ressusciter au bout de trois jours, s'il l'avait prédit publiquement, si les Juifs mêmes en étaient informés, qu'était-il besoin de tant embaumer son corps ? »

Réponse. Il en était besoin et Dieu le voulait. pour prouver plus authentiquement la mort de Jésus contre les doutes et les soupçons des incrédules, pour démontrer que tous ceux qui avaient assisté sur le Calvaire et les Juifs mêmes en étaient bien persuadés. Puisque les apôtres, malgré la clarté des prédictions de leur maître, n'avaient pu concevoir qu'il dût ressusciter, il n'est pas surprenant que Joseph d'Arimathie, Nicodème et les saintes femmes ne fussent pas mieux instruits, ou qu'ils l'eussent oublié; la douleur dans laquelle ils étaient plongés rend cet oubli très-concevable. Les Juifs s'en souvinrent, parce que la crainte et la haine réveillèrent leur attention. Quand tout cela serait incompréhensible, il nous suffit de savoir que Dieu ménageait les événements.

« Les précautions des Juifs, ajoute le même auteur, étaient fondées sur la crainte où étaient les prêtres *que les disciples ne vinssent enlever son corps et publier ensuite qu'il était ressuscité.* Cependant nous voyons des femmes et des disciples perpétuellement rôder autour de ce tombeau, aller et venir librement, se présenter pour embaumer deux fois le même cadavre. Il faut convenir que tout cela passe l'intelligence. »

Réponse. Il n'en faut pas convenir, c'est une fausseté. Depuis le moment auquel Jésus fut déposé dans le tombeau et embaumé par Joseph et Nicodème, il est faux que les disciples ni les femmes aient rôdé autour, ni s'en soient approchés avant le dimanche matin, ou avant la résurrection. L'Evangile dit formellement que les saintes femmes *se tinrent en repos* pendant le sabbat selon la loi; les disciples consternés firent de même; dès le soir de ce jour et la nuit suivante, le tombeau fut constamment gardé par les soldats; quoique cette garde fût ignorée des disciples et des saintes femmes, aucun d'eux ne fut tenté d'approcher du tombeau. Leur conduite est attestée par l'accusation même des Juifs; ils disent que les disciples sont venus *de nuit et pendant le sommeil des gardes* dérober le corps; ils ne les accusent point d'y être venus pendant le jour, ni d'avoir rôdé autour du tombeau. L'historien critique ne se corrige point de la mauvaise habitude qu'il a contractée de falsifier l'Evangile pour y trouver des difficultés.

(1414) *Matth.* XXVI, 32; *Marc.* XIV, 28.
(1415) *Hist. crit.*, c. 15, pag. 303.
(1416) *Hist. crit.*, c. 17, p. 311.
(1417) *Matth.* XXIX, 55, 61.
(1418) *Matth.* XXVII, 56, 61.

§ XX.

Sixième objection : Sur le récit des soldats et sur la conduite des Juifs.

Sixième objection. La conduite des soldats et celle des prêtres sont encore plus inconcevables. Selon saint Matthieu, ces gardes coururent effrayés dire aux prêtres *que l'ange du Seigneur était descendu du ciel, avait détaché la pierre qui fermait le tombeau, qu'à son aspect ils avaient pensé mourir de peur.* Là-dessus les prêtres leur donnent de l'argent pour les engager à publier que les disciples de Jésus ont enlevé son corps pendant la nuit et durant leur sommeil.

Sur ce récit l'auteur observe, 1° que les gardes disent ne point avoir vu Jésus ressusciter, il est seulement question d'une *apparition* et non d'une résurrection ; 2° qu'il est probable que pendant la nuit les disciples sont en effet venus effrayer les gardes, et que ceux-ci ont imaginé un événement surnaturel pour se justifier ; 3° que les prêtres, quoique convaincus du miracle, n'en sont cependant pas touchés, mais donnent de l'argent pour l'étouffer ; 4° que les soldats encore effrayés acceptent néanmoins de l'argent pour débiter un mensonge dont l'ange du Seigneur pouvait très-bien les punir, et trahissent ainsi leur conscience ; 5° que les prêtres n'ont pas pu être assez sots pour imaginer que les soldats garderaient le silence, ni assez méchants pour résister à un miracle aussi éclatant ; autrement à quoi pouvait être bon un miracle qui ne pouvait convertir ni les prêtres ni les soldats ? 6° que l'ange du Seigneur paraît avoir gâté les affaires du Christ en écartant les soldats qui auraient dû être témoins de la résurrection.

Il conclut que personne ne l'a vu, ni les disciples, ni les soldats, ni les prêtres. Jésus ne s'est montré qu'à ses disciples, intéressés à dire qu'il était ressuscité, à des femmes qui au même intérêt joignaient une imagination ardente, une tête disposée à se former des fantômes et des chimères (1419).

Réponse. S'il y a ici quelque chose d'inconcevable, c'est l'opiniâtreté et la mauvaise foi des incrédules ; nous ne devons pas être surpris de retrouver le même phénomène dans les Juifs.

1° Saint-Matthieu dit simplement que quelques-uns des gardes allèrent dire aux grands prêtres *tout ce qui s'était passé.* De quelque manière que ces soldats aient arrangé leur récit, cela nous est indifférent ; qu'ils aient cru voir un ange du Seigneur ou Jésus lui-même sortant du tombeau, nous n'y prenons aucun intérêt : nous ne fondons point la certitude de la résurrection sur le témoignage des gardes, mais sur celui des apôtres ; ni sur la conviction des Juifs incrédules, mais sur le bon sens de ceux qui ont cru.

2° Nous avons prouvé qu'il n'est pas probable, qu'il est même impossible que les disciples soient venus de nuit effrayer les gardes et enlever le corps de Jésus. Les soldats ni les Juifs ne les accusent point d'avoir effrayé ou forcé la garde, mais d'avoir profité de son sommeil. Il est singulier que l'on suppose les disciples plus hardis et plus intrépides que les soldats. Ce ne sont point les soldats qui forgent un miracle pour se disculper, ce sont les Juifs qui leur suggèrent une absurdité pour se justifier.

3° Nous convenons de l'obstination des Juifs à constater un miracle dont ils étaient certainement convaincus, mais ils avaient fait de même à l'égard des autres miracles dont ils avaient été témoins oculaires. Les incrédules nous rendent cette obstination croyable en soutenant qu'ils n'ont pas dû croire la résurrection, dès qu'ils n'ont pas vu Jésus sortir du tombeau, et qu'ils n'ont pas dû prendre une apparition pour une résurrection. Ces grands philosophes sont de vrais Juifs ressuscités.

4° Nous concevons de même que les gardes ont craint davantage la colère des Juifs et du gouverneur que celle de l'ange du Seigneur. Ils ont trouvé très-commode de recevoir de l'argent et de trahir leur conscience pour éviter le supplice auquel ils auraient été condamnés. L'ange du Seigneur n'était plus là pour les intimider. D'ailleurs si cette apparition était une fable qu'ils ont forgée, comme l'historien critique le suppose, nous ne voyons plus comment un ange imaginaire pouvait leur en imposer alors.

5° Quand les Juifs auraient été aussi *sots* que méchants, cela ne nous surprendrait pas, c'est le caractère de tous les malfaiteurs. Il est souvent copié par les incrédules, dont les détours et les ruses ne servent qu'à mieux dévoiler la turpitude. Cependant les Juifs pouvaient croire avec assez d'apparence que les soldats, intéressés à garder le secret par crainte et par intérêt, le gardaient en effet. Le respect des incrédules pour les Juifs est remarquable. Selon eux, ces Juifs n'ont pas pu être assez méchants pour résister à un miracle éclatant ; mais les apôtres l'ont été assez pour le publier contre leur conscience. Les premiers n'avaient aucun intérêt à se disculper d'un déicide, d'une cruauté abominable, et d'une incrédulité poussée à l'excès ; mais les seconds avaient intérêt à se dévouer à la mort pour Jésus, qui les avait trompés, et pour accréditer une imposture qu'ils avaient forgée. Cependant nos adversaires ont souvent peint les Juifs comme des monstres de fanatisme et de férocité ; n'importe, pour décrier les apôtres et le christianisme, il est bon de supposer que les Juifs ont été des modèles de sagesse et de vertu.

Parce que la résurrection de Jésus n'a pas converti les chefs de la nation juive et les soldats, il ne s'ensuit pas que ce miracle n'ait été bon à rien ; ce n'est pas pour

(1419) *Hist. crit.*, c. 16, pag. 315, 317.

eux principalement que Dieu a dû et a voulu l'opérer. Il en a converti d'autres, il a fondé le christianisme, il lui sert encore d'appui. Quoique les incrédules ne se rendent à aucune preuve, on ne doit pas conclure que toute preuve est inutile.

6° L'ange du Seigneur a écarté les soldats pour rendre le tombeau accessible aux saintes femmes et aux apôtres, pour les disposer à voir sans frayeur Jésus ressuscité, pour les mettre en état d'attester ce miracle à tout l'univers. Pour cela il n'était pas nécessaire qu'ils vissent Jésus sortir du tombeau; il suffisait qu'après sa mort invinciblement constatée, ils pussent le voir, l'entendre, le toucher vivant et conversant avec eux pendant quarante jours. Une preuve que ce procédé n'a point *gâté les affaires du Christ*, c'est que depuis dix-sept cents ans il est adoré dans une grande partie du monde comme Fils de Dieu ressuscité d'entre les morts.

Nous prouverons plus bas qu'il n'a dû se montrer qu'à ses disciples et à ceux qui croyaient en lui.

§ XXI.

Septième objection : Sur les différentes apparitions aux femmes.

Septième objection. Les évangélistes ne sont pas d'accord sur les apparitions de Jésus ressuscité. Pour le prouver, l'historien critique entre dans un grand détail; nous le suivrons, en admirant toujours le secret qu'il a trouvé de mettre les évangélistes en opposition.

« Saint Matthieu nous dit que Jésus se fit voir *à Marie-Madeleine et à l'autre Marie*, tandis que saint Jean ne fait mention que de Marie-Madeleine *toute seule.* »

Réponse. A la vérité, saint Jean ne parle que de Marie-Madeleine, parce que c'est d'elle que les apôtres reçurent la première nouvelle de la résurrection de Jésus; mais il ne dit nulle part que Madeleine soit venue *toute seule* au tombeau, et que Jésus ne se soit montré qu'à elle. Pour savoir quel était le nombre de femmes qui vinrent au tombeau de Jésus et qui le virent ressuscité, il faut rapprocher les quatre évangélistes.

Saint Matthieu dit qu'à la mort de Jésus Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques et de Joseph, la mère des enfants de Zébédée, et d'autres femmes de Galilée qui avait suivi Jésus, étaient sur le Calvaire. Il ajoute que Marie-Madeleine et l'autre Marie s'assirent auprès du tombeau. Il dit que ces deux mêmes personnes vinrent le matin du premier jour de la semaine visiter le sépulcre; ensuite qu'un ange parla *aux femmes*, sans en fixer le nombre, enfin que Jésus leur apparut et leur parla (1420).

Saint Marc rapporte que Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques le Mineur et de Joseph, Salomé et plusieurs autres femmes de Galilée, qui avaient suivi Jésus à Jérusalem, regardaient de loin sur le Calvaire. Il dit ensuite que Marie-Madeleine et l'autre Marie regardèrent où le corps de Jésus devait être placé, Il ajoute que, le sabbat étant passé, Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques, et Salomé, achetèrent des parfums pour venir embaumer Jésus; que le matin du premier jour de la semaine elles vinrent au tombeau de grand matin, et y arrivèrent après le lever du soleil; qu'ayant vu le tombeau ouvert, elles y descendirent et y trouvèrent un ange qui leur parla : enfin que Jésus ressuscité apparut à Madeleine (1421).

Au lieu de deux femmes dont parle saint Matthieu, en voilà déjà trois; mais saint Luc nous apprend qu'elles étaient en plus grand nombre. Sans les nommer d'abord, il dit que les femmes, qui étaient venues de la Galilée avec Jésus, virent le tombeau et la manière dont son corps y était placé; que s'en étant retournées, elles préparèrent des parfums et se tinrent en repos pendant le sabbat; que le premier jour de la semaine, dès le matin, elles apportèrent au tombeau les aromates qu'elles avaient préparés; qu'averties par deux anges de la résurrection de Jésus, elles allèrent en faire rapport aux apôtres. Il ajoute que ces femmes étaient Marie-Madeleine, Jeanne, Marie, mère de Jacques, *et les autres qui étaient avec elles* (1422). Elles étaient donc plus de trois.

Par cette comparaison des textes divers, il est clair qu'il n'y a entre eux aucune contradiction, mais que l'un des évangélistes nomme des personnes, allègue des faits ou des circonstances dont un autre ne parle pas; que rien n'est plus facile que de les accorder.

§ XXII.

A Madeleine.

L'historien critique soutient que cela est impossible. Selon lui, « saint Matthieu nous dit que Jésus se fit voir *aux deux Maries*, sur le chemin, lorsqu'elles retournaient du sépulcre pour rapporter aux disciples ce qu'elles avaient vu. Saint Jean dit que Marie-Madeleine, après avoir été au sépulcre, alla porter la nouvelle aux disciples, et revint ensuite à ce même sépulcre, où elle vit Jésus avec des anges. Saint Matthieu dit que *les deux Maries* embrassèrent les pieds de Jésus. Saint Jean dit que Jésus défendit à Madeleine de le toucher. Saint Matthieu nous apprend que Jésus dit *aux Maries* de dire à ses disciples qu'il allait en *Galilée.* Saint Jean dit que Jésus ordonna à Marie de dire à ses disciples qu'il allait *chez son Père*, c'est-à-dire dans le ciel (1423). » Comment concilier tout cela?

Réponse. L'auteur altère le texte de saint Matthieu. Cet évangéliste ne dit point que Jésus se fit voir *aux deux Maries*, mais qu'il se fit voir *aux femmes;* or nous avons

(1420) *Marc.* XVII et XVIII.
(1421) *Marc.* XV et XVI.
(1422) *Luc.* XXIII et XXIV.
(1423) *Hist. crit.*, c. 16, p. 317, 318.

démontré qu'il y avait là d'autres femmes que les deux Maries, puisque Salomé et Jeanne étaient de la compagnie. Saint Jean nous fait assez comprendre qu'il n'y a rien de commun entre l'apparition de Jésus à Madeleine, la seule de laquelle il parle, aussi bien que saint Marc, et son apparition aux autres femmes, de laquelle saint Jean ne dit rien, mais qui est rapportée par saint Matthieu. Saint Jean dit que Madeleine, ayant vu la pierre du tombeau hors de sa place, courut en avertir les disciples ; donc elle se sépara de ses compagnes, puisque celles-ci demeurèrent auprès du tombeau et y descendirent. C'est pendant son absence qu'elles y trouvèrent des anges qui leur apprirent que Jésus était ressuscité, et leur dirent d'aller annoncer cette nouvelle aux disciples. Elles partirent, saisies de crainte et d'étonnement ; Jésus, pour les rassurer, leur apparut sur le chemin et leur permit de lui embrasser les pieds : Madeleine n'était point alors avec elles.

Mais elle revint promptement au sépulcre, avec saint Pierre et saint Jean. Ces deux apôtres y descendirent, n'y trouvèrent que des linges, et s'en retournèrent consternés. Madeleine demeura sur le bord, baignée de pleurs : c'est là qu'elle vit deux anges qui lui parlèrent, et que Jésus lui apparut. Il y a de l affectation à confondre cette apparition de Jésus à Madeleine, avec son apparition *aux femmes :* le lieu, les circonstances, les discours sont différents.

Mais sont-ils opposés ? Jésus dit aux femmes : *Allez avertir mes frères de se rendre dans la Galilée, ils m'y verront.* Il dit à Madeleine : *Allez trouver mes frères, et dites-leur que je remonte vers mon Père et mon Dieu, qui est aussi le vôtre.* Cela signifie-t-il que Jésus remontait au ciel dès ce moment? Nous disons souvent : *Je m'en retourne,* au lieu de dire : Je suis prêt ou déterminé à m'en retourner.

§ XXIII.

Apparition des anges

« Ce qu'il y a de plus singulier, dit le censeur, c'est que, selon saint Marc, les disciples eux-mêmes ne voulurent point ajouter foi à cette apparition de Jésus-Christ à Madeleine ; selon saint Luc, ils traitèrent de rêveries tout ce qu'elle leur dit des anges. Enfin, selon saint Jean, Madeleine ne crut point d'abord elle-même avoir vu Jésus, qu'elle prit pour un jardinier. »

Réponse. Rien n'est ici singulier que la préoccupation du critique, qui, malgré ces traits d'incrédulité de la part des disciples, ne laisse pas de les accuser d'une crédulité infatigable. Ils n'ont pas voulu croire que leur maître fût vivant, jusqu'à ce qu'ils l'eussent vu, entendu et touché; pouvaient-ils pousser plus loin la défiance?

Il n'est pas étonnant que Madeleine, avec des yeux baignés de larmes, n'ait pas reconnu d'abord Jésus. Elle était baissée pour regarder dans le tombeau ; elle ne voyait point en face le personnage qui se trouvait près d'elle ; elle ne l'aperçut qu'en se retournant (1424). Cela paraît prouver que Madeleine n'était point *une imagination ardente, une tête disposée à se former des fantômes,* comme notre critique l'en accuse, d'après Celse (1425).

Mais, dit-il, saint Pierre et saint Jean, qui vinrent au tombeau et qui y descendirent, n'y virent point leur maître. Qu'importe, pourvu qu'ils l'aient vu ailleurs? A ce moment même, il se montrait aux saintes femmes sur le chemin de Jérusalem. Si les deux apôtres étaient restés près du tombeau, ils auraient vu Jésus lorsqu'il apparut et parla à Madeleine.

Ils ne virent point non plus les anges qui avaient parlé aux saintes femmes et qui parlèrent aussi à Madeleine un moment après, parce que ces anges avaient disparu pour quelques instants. *Ils ne furent donc vus que par des femmes.* Cela est clair; mais il ne s'ensuit rien.

Saint Matthieu, continue notre auteur, ne fait mention que d'un seul ange, que saint Marc appelle *un jeune homme ;* saint Jean et saint Luc assurent qu'ils étaient deux.

Réponse. En comparant les textes, on comprendra que les saintes femmes virent d'abord l'ange qui s'était assis sur la pierre du tombeau, avait effrayé les gardes, se plaça ensuite dans le tombeau même, et invita les femmes à y descendre; c'est ce que dit saint Matthieu. Y étant entrées, elles en virent encore un autre, sous la figure d'un jeune homme, habillé de blanc, qui leur parla à son tour, comme le dit saint Marc. Saint Luc a réuni ces deux anges, n'a distingué ni leur situation, ni leurs discours; voilà toute la différence. Selon saint Jean, lorsque Madeleine les aperçut, un moment après, ils étaient placés, l'un où avait été la tête, l'autre où avaient été les pieds de Jésus; ils avaient par conséquent changé de situation. Un des évangélistes a rapporté une partie de la narration des saintes femmes, les autres en ont écrit chacun une autre partie; aucun d'eux n'a rien dit de faux, quoiqu'il n'ait pas tout dit. Il faut les consulter tous, et les comparer, pour voir la suite et la liaison de toutes les circonstances.

§ XXIV.

Apparition de Jésus aux disciples d'Emmaüs.

« Jésus, poursuit le critique, se montra encore aux deux disciples d'Emmaüs, appelés *Simon* et *Cléophas ;* mais ils ne le reconnurent pas, quoiqu'ils eussent vécu familièrement avec lui..... N'est-il pas bien singulier que Jésus vienne se montrer afin de n'être pas connu? Cependant ils le reconnaissent ensuite; mais aussitôt, craignant apparemment d'être vu de trop près, le fantôme disparut. Cependant nos deux disciples n'eurent rien de plus pressé que

(1424) *Joan.* XX, 11 et 14.

(1425) ORIG., *contra Cels.*, l. II, n. 55

d'aller annoncer cette nouvelle à leurs confrères à Jérusalem, où Jésus arriva tout aussi promptement qu'eux (1426). »

Réponse. Voilà donc un fantôme qui voyage, parle, explique les Ecritures, boit et mange avec ses disciples, et qui bientôt se fera toucher par les autres, pour prouver qu'il a de la chair et des os. Nous ne voyons pas ce qu'un homme en corps et en âme peut faire de plus. Conclure de là que Jésus se montrait afin de n'être pas connu, c'est une logique nouvelle.

Est-il fort étonnant que Jésus n'ait pas été facilement reconnu par ses deux disciples? De même qu'il avait voulu conserver sur sa chair les cicatrices de ses plaies en témoignage de sa mort, il voulut conserver de même l'altération que ses souffrances avaient dû produire dans les traits de son visage. Souvent il est difficile de reconnaître un homme qui relève d'une grande maladie. Nous ne savons pas d'ailleurs sous quel habit Jésus joignit les deux voyageurs, s'il avait le visage couvert en partie ou découvert. Avant de se faire connaître, il voulait, par une instruction suivie sur le sens des Ecritures, préparer la foi de ses deux disciples, les mettre en état de persuader les autres; c'est ce qui arriva.

Jésus craignait si peu d'être vu de trop près, qu'il se mit à table avec eux. Quelques moments après, il alla trouver ses autres disciples rassemblés, les invita à le toucher, mangea et but avec eux; il ne pouvait se faire voir de plus près.

Suivons toujours notre critique. « Saint Matthieu, dit-il, saint Marc et saint Luc s'accordent à nous dire que lorsque les disciples furent instruits de la résurrection de Jésus, ils le virent *pour la première et la dernière fois;* mais l'auteur des *Actes des apôtres*, saint Jean et saint Paul, contredisent cette assertion, car ils nous parlent de plusieurs apparitions faites par la suite (1427). »

Réponse. Les trois premiers évangélistes disent tout le contraire de ce que l'auteur leur attribue. Il y a eu cinq apparitions de Jesus-Christ le jour même de sa résurrection. La première aux saintes femmes (1428), la seconde à Madeleine seule (1429), la troisième à saint Pierre (1430), la quatrième aux deux disciples d'Emmaüs (1431), la cinquième aux apôtres rassemblés à Jérusalem (1432). Saint Marc dit que ce fut la dernière fois, *novissime;* mais on doit entendre *pour ce jour là*, puisqu'il parle ensuite de l'ascension à laquelle les disciples furent présents.

Pour supprimer l'apparition de Jésus à saint Pierre, *apparuit Simoni*, l'auteur suppose que ce *Simon* était l'un des disciples d'Emmaüs; c'est une erreur. Saint Paul nous dit que Jésus ressuscité *se fit voir à Céphas, ensuite aux onze* (1433). Puisque l'un des voyageurs d'Emmaüs se nommait *Cléophas* (1434); l'autre ne peut être nommé *Simon* et *Céphas*, qui sont les deux noms de saint Pierre.

Quoique saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, ne parlent que d'une seule apparition de Jésus à ses disciples rassemblés le jour de sa résurrection, ils ne supposent pas pour cela que ses disciples l'ont vu pour la première et dernière fois; ils attestent le contraire.

§ XXV.

Aux apôtres rassemblés.

Nouvelle plainte. « Saint Matthieu et saint Marc nous apprennent que les disciples reçurent ordre d'aller joindre Jésus *en Galilée;* mais saint Luc, dans son Evangile, dit que les disciples eurent ordre de ne point sortir de Jérusalem. A l'égard de cette dernière apparition dont nous venons de parler, saint Matthieu la place *sur une montagne de Galilée*, où Jésus avait fixé le rendez-vous pour le soir du jour de la résurrection, tandis que saint Luc nous apprend que cette apparition se fit à Jérusalem, et nous dit qu'immédiatement après il monta au ciel, et disparut pour toujours. Cependant il prétend dans les *Actes*, que Jésus demeura encore quarante jours avec ses disciples (1435). »

Réponse. Cette objection renferme trois ou quatre faussetés. 1° Que l'apparition dont parle saint Matthieu, soit *la dernière;* c'est la seule de laquelle il fasse mention, mais il n'en fixe ni le temps ni le jour: il finit par là son Evangile, mais il ne dit point que ce soit aussi la fin du séjour de Jésus-Christ sur la terre. 2° Que le rendez-vous en Galilée ait été fixé *pour le soir du jour de sa résurrection;* il n'y avait aucun temps de fixé; cinq cents disciples ne pouvaient se trouver ce jour-là dans la Galilée. 3° Que cette apparition soit la même que celle qui se fit à Jérusalem immédiatement avant l'ascension. 4° Que l'ordre d'aller en Galilée et celui de demeurer à Jérusalem aient été donnés aux apôtres en même temps, comme l'auteur le suppose.

Saint Matthieu ne rapporte que deux apparitions de Jésus ressuscité, l'une aux saintes femmes, l'autre aux apôtres sur une montagne de Galilée; c'était la plus éclatante, et Jésus-Christ l'avait promise avant sa passion. Saint Marc fait mention de quatre; savoir, à Madeleine, aux disciples d'Emmaüs, aux apôtres qui étaient à table, et la dernière le jour de l'ascension. Après avoir fait dire aux anges que Jésus se montrerait en Galilée comme il l'avait promis, il ne parle plus de cette apparition. Saint Luc,

(1426) *Hist. crit.*, c. 16, pag. 319.
(1427) *Hist. crit.*, c. 16, p. 320.
(1428) *Matth.* xxviii, 9.
(1429) *Marc.* xvi, 9; *Joan.* xx, 14.
(1430) *Luc.* xxiv, 34.
(1431) *Marc.* xvi, 12; *Luc.* xxiv, 13.
(1432) *Marc.* xvi, 14; *Luc.* xxiv, 36.
(1433) *I Cor.* xv, 5.
(1434) *Luc.* xxiv, 18.
(1435) *Hist. crit.*, c. 16, p. 321.

dans son Évangile, en cite cinq, aux saintes femmes, aux disciples d'Emmaüs, à saint Pierre, aux onze apôtres, et celle du jour de l'ascension. Dans les *Actes*, il ne rappelle que cette dernière, mais il ajoute que Jésus se fit voir à ses disciples pendant quarante jours, leur donna différentes preuves pour les convaincre qu'il était vivant, mangea et but avec eux : ensuite qu'il leur commanda de ne point sortir de Jérusalem avant d'avoir reçu le Saint-Esprit. Cet ordre ne fut donc intimé qu'au bout de quarante jours. Saint Jean raconte quatre apparitions à Madeleine, aux onze apôtres rassemblés, aux mêmes et à saint Thomas ; huit jours après, à six d'entre eux, et à Nathanaël sur le bord de la mer de Galilée ; mais il dit que Jésus a fait beaucoup d'autres signes en présence de ses disciples, dont il ne fait point mention (1436). Ces deux derniers évangélistes nous avertissent donc suffisamment qu'ils n'ont point rapporté toutes les apparitions de Jésus ; aucun des quatre ne l'a fait.

§ XXVI.

Jésus-Christ ressuscité avait-il un corps ?

« Pour rendre, dit notre auteur, une de ces apparitions plus merveilleuse, on nous assure que Jésus se trouva au milieu de ses disciples, tandis que les portes étaient fermées. Il avait donc un corps immatériel ou incorporel ; aussi ses disciples le prirent-ils pour un esprit. Cependant cet esprit avait des plaies, était palpable, et prenait de la nourriture. Mais peut-être que tout cela n'était que fantastique, et ces apparitions de pures illusions des sens. Un être qui a le pouvoir de changer le cours de la nature peut détruire toutes les règles par lesquelles nous jugeons de la certitude ; les apôtres n'ont donc jamais pu être sûrs d'avoir vu le Christ après sa résurrection (1437). »

Réponse. Qui est donc cet être doué du pouvoir de changer le cours de la nature ? C'est Dieu sans doute. Le changera-t-il pour détruire les règles de la certitude, et pour nous tromper par des illusions ? Il est absurde de penser que Jésus, doué du même pouvoir, n'en a pas eu assez pour se ressusciter, ou qu'il a mieux aimé faire des miracles pour tromper ses apôtres que pour les convaincre.

S'ils le prirent d'abord pour un esprit, ils n'eurent plus cette opinion lorsqu'ils l'eurent touché, qu'il leur montra ses plaies, mangea et but avec eux. Conclure de là que Jésus avait un corps *incorporel*, c'est le comble du ridicule.

Telle est l'énumération des contradictions que l'auteur de l'*Histoire critique* se proposait de nous démontrer dans le récit des évangélistes. Lui-même en dévoile tout l'artifice en concluant par cette réflexion : « Saint Jean parle de plusieurs apparitions de Jésus à ses disciples, dont il n'est pas fait mention par les autres évangélistes ; d'où l'on voit que son témoignage détruit les leurs, ou que ceux-ci détruisent le sien (1438). » Ainsi, selon lui, le simple *silence* d'un écrivain est censé *un témoignage* ou une réclamation formelle contre la sincérité de ceux qui ont parlé. Une pareille règle de critique ne sera jamais adoptée que par les incrédules.

§ XXVII.

Apparitions citées par saint Paul.

Il ne fait aucun cas du témoignage de saint Paul : « Quant aux apparitions de Jésus dont saint Paul fait mention, il n'en avait pas été témoin, il ne les savait que par ouï-dire ; aussi en parle-t-il d'une façon très-peu exacte. Il dit, par exemple, que Jésus se montra *aux douze ;* or ; depuis la mort de Judas, il n'y avait plus qu'onze apôtres. On est surpris de voir ces inexactitudes dans un auteur inspiré ; elles peuvent nous rendre suspect ce qu'il a dit encore de l'apparition de Jésus *à cinq cents d'entre les frères*. Pour lui, on sait qu'il n'a jamais vu son Maître que dans une vision. Peut-être en peut-on dire autant des autres apôtres et des disciples ; ils étaient Juifs, enthousiastes, prophètes, [par conséquent sujets à rêver, même étant éveillés. »

Réponse. C'est l'auteur qui rêve, puisqu'il se contredit. Il a voulu nous persuader que les apôtres avaient dérobé le corps de Jésus et avaient forgé ensuite la fable de sa résurrection. Si cela est, ont-ils pu rêver qu'ils le voyaient, le touchaient, conversaient avec lui ? Tantôt ce sont des fourbes, tantôt ils rêvaient même étant éveillés ; *peut-être* qu'ils nous trompent, *peut-être* qu'ils ont été trompés. Voilà le résultat de cent objections contre leur témoignage.

Saint Paul savait les apparitions de Jésus par l'attestation des autres apôtres qui en avaient été témoins oculaires ; il en était de même de saint Marc et de saint Luc : saint Paul dit formellement que Jésus se montra à Céphas, ensuite *aux onze* (1439) et non *aux douze ;* le critique devait au moins lire avant de censurer. Lorsque cet apôtre vit Jésus-Christ et lui parla, il marchait avec d'autres personnes, il en devint aveugle (1440) ; ce n'est point là un rêve.

Cependant de cette foule d'observations sages et profondes l'auteur conclut qu'il est impossible d'admettre un fait aussi incroyable et aussi merveilleux que la résurrection du Sauveur, sur des récits aussi contradictoires, sur des témoignages aussi suspects que ceux que nous fournissent les évangélistes (1441).

Réponse. Fait merveilleux sans doute, mais en quel sens incroyable ? Dieu a pu l'opérer ; il est donc possible, conforme au plan de la Providence, nécessaire pour démontrer la mission de Jésus-Christ, prédit

(1436) *Joan.* XX, 30.
(1437) *Hist. crit.*, c. 16, p. 321, 322.
(1438) *Hist. crit.*, c. 16, p. 322.
(1439) *I Cor.* XIX, 5.
(1440) *Act.* IX, 8.
(1441) *Hist. crit.*, c. 16, pag. 323.

par les prophètes, annoncé par Jésus-Christ lui-même, prévu et redouté par les Juifs, préparé par les miracles précédents, confirmé par ceux des apôtres : que faut-il de plus pour le rendre croyable? Il l'est, puisqu'il a été cru, et il ne l'a pas été sans preuves.

Ces preuves sont *faibles*, en connaît-on de plus fortes que l'attestation des témoins oculaires, adoptée par d'autres qui pouvaient vérifier le fait sur les lieux, fortifiée par les reproches mêmes des Juifs, scellée par le sang des témoins? Les faits se prouvent-ils autrement?

Leurs récits ne sont point *contradictoires*, puisque l'historien critique, malgré tous ses efforts, n'a pu y montrer aucune contradiction. Il ne peut faire voir que ces témoins sont *suspects* qu'en les supposant intéressés à braver la haine des Juifs, à souffrir la mort, à trahir leur conscience, pour la gloire d'un maître qui les avait trompés. Le persuadera-t-il à des hommes sensés?

§ XXVIII.

Huitième objection : Jésus devait ressusciter en public.

Huitième objection. « Jésus avait prédit en public sa propre résurrection : il fallait donc ressusciter en public. Il fallait se montrer aux prêtres, aux pharisiens, aux docteurs, à des personnes éclairées, surtout après leur avoir fait entendre que c'était là *le seul signe qui leur serait donné.* Le refuser ensuite, c'était reconnaître la fausseté de sa mission. Etait-il raisonnable d'exiger que les Juifs crussent sur la parole des disciples un fait dont Jésus pouvait les convaincre par leurs propres yeux? Après dix-huit cents ans un homme sensé peut-il être obligé de croire sur les témoignages discordants de quatre évangélistes intéressés, fanatiques ou menteurs, un fait qu'ils n'ont pu faire croire de leur temps qu'à un petit nombre d'imbéciles incapables de raisonner, avides de merveilleux, trop bornés pour éviter les piéges que l'on tendait à leur simplicité? Un gouverneur romain, un tétrarque, un grand prêtre juif, convertis par l'apparition de Jésus-Christ, eussent fait plus d'impression sur un homme de bon sens que cent apparitions faites en secret à des disciples choisis. Le Sanhédrin de Jérusalem, converti à la fois, eût été d'un plus grand poids pour nous que toute cette canaille obscure à qui les apôtres parvinrent à faire croire leurs merveilles improbables, et à persuader qu'ils avaient vu le Christ vivant après sa mort (1442). »

Voilà l'objection triomphante des incrédules ; anciens et modernes, Juifs et païens, tous l'ont fait valoir ; souvent des hommes sensés d'ailleurs en ont été ébranlés.

Réponse. Nous soutenons que cette plainte est absurde, que Jésus-Christ n'a pas dû faire ce qu'exigent nos adversaires ; que quand il l'aurait fait, sa résurrection n'en aurait pas été mieux prouvée, ni les incrédules mieux disposés à croire.

1° Les uns partent de ce principe, que la résurrection est un fait *impossible*, qu'aucune preuve ne peut jamais le constater; d'autres disent que c'est un fait *incroyable*, que quand ils verraient de leurs yeux un mort ressuscité, ils ne le croiraient pas. Si les Juifs ont été dans les mêmes dispositions, comme ils l'ont assez témoigné, il est clair que la vue même de Jésus ressuscité ne les aurait pas convaincus. C'est une absurdité de vouloir qu'un Dieu sage fasse tout ce qu'il plaira aux insensés de lui prescrire, et leur fournisse de nouvelles occasions de résistance et d'opiniâtreté. N'est-ce pas une dérision de dire : Nous nions la résurrection, parce que Jésus ne s'est pas montré en public, et nous déclarons que, quand il aurait été vu de tout Jérusalem, nous ne croirions pas davantage?

2° C'est une impiété de penser que Jésus devait, par une complaisance sans bornes et par le don de la foi, récompenser la faiblesse de Pilate qui l'avait livré à la mort contre sa conscience, l'injustice du grand prêtre qui l'avait condamné comme blasphémateur, la turpitude du Sanhédrin qui avait souscrit à l'arrêt, la fureur du peuple qui avait crié : *Crucifiez-le*; la rage même des bourreaux qui l'avaient couvert d'opprobres et de plaies. Il faut avoir perdu le sens pour affirmer que Jésus-Christ devait forcer la résistance de pareils forcenés. Avait-il donc besoin de leur aveu ou de leur ministère pour établir sa religion? Elle s'est établie malgré eux, elle subsiste et subsistera malgré les incrédules de tous les siècles. Il semble, à les entendre, que Dieu leur soit redevable, et soit obligé de mettre sa puissance et ses grâces à leur discrétion.

3° Rejeter des preuves convaincantes et décisives, suffisantes pour persuader tout homme raisonnable et droit, sous prétexte qu'il ne tenait qu'à Dieu d'en donner de plus fortes, c'est se ménager un rempart contre toute espèce de preuves, puisque Dieu peut les augmenter à l'infini. Tel est précisément le raisonnement insensé des athées contre l'existence de Dieu. S'il y avait un Dieu, disent-ils, et s'il voulait que l'on croie son existence, il ne tiendrait qu'à lui de l'écrire dans le ciel en caractères ineffaçables et visibles à tous les hommes. Exigerons-nous pour la résurrection de Jésus-Christ un degré d'évidence que les athées ne trouvent pas même dans le dogme de l'existence de Dieu, et dans le fait de sa providence?

4° Jésus-Christ a rempli ses promesses dans toute leur étendue. Il n'avait pas promis aux Juifs de sortir du tombeau *sous leurs yeux* et en leur présence, ni de se montrer à eux après sa résurrection, ni de rendre ce signe plus éclatant et plus incontestable pour eux que tous les autres. Il les a convaincus de sa résurrection par le récit

(1442) *Hist. crit.*, c. 16, pag. 326; CELSE, dans ORIG., l. II, n. 63, 67, 68, 70, etc.

des soldats, par le témoignage public et par les miracles des apôtres, par l'exemple de huit mille hommes qui ont cru à leur prédication, par le désaveu formel que le Sanhédrin a été forcé de faire de l'accusation qu'il avait intentée aux apôtres. Ils n'ont osé attaquer directement aucune de ces preuves, ni essayer d'en fournir de contraires. Que fallait-il davantage? Jésus, dit-on, leur a *refusé* le témoignage de leurs propres yeux; le lui ont-ils demandé? Ils ont fait ce qu'ils ont pu pour étouffer le témoignage des soldats et celui des apôtres; incapables d'en montrer la fausseté, ils leur ont défendu de le rendre public, et ils auraient traité les apôtres comme leur maître, s'ils avaient osé.

On nous accuse d'exiger que les Juifs crussent *sur la parole* des disciples. Cette parole n'était-elle pas confirmée par leurs miracles, par le récit des soldats, par l'inspection du tombeau, par l'impossibilité d'en faire disparaître le corps de Jésus?

5° Quand Jésus-Christ aurait fait tout ce que les incrédules exigent, qu'en serait-il résulté pour la certitude de sa résurrection? Rien. Il était aussi facile aux Juifs de dire : *C'est le diable qui a pris la figure de Jésus pour nous tromper*, que de dire comme ils avaient fait : *C'est par l'opération du démon que Jésus délivre les possédés, guérit les malades, ressuscite les morts.* Ils auraient pu dire encore, c'est un spectre, un fantôme, un homme semblable à Jésus, un nouvel imposteur qui a pris la place du premier. Jésus ressuscité, vu en corps et en âme, n'aurait pas été un miracle plus éclatant que Lazare ressuscité. Les Juifs avaient voulu tuer Lazare, pour étouffer le prodige de sa résurrection; ils auraient opiné à crucifier Jésus une seconde fois. Fallait-il qu'il eût encore cette complaisance (1442*)?

§ XXIX.

Preuve du contraire.

Voilà pour ce qui regarde les Juifs; considérons le procédé de leurs imitateurs. Il est fort singulier que les incrédules se servent toujours des miracles que Dieu n'a pas faits pour rejeter ceux qu'il a faits; ne veuillent point des preuves qu'il a données, sous prétexte qu'il en pouvait donner d'autres. Ne sent-on pas le ridicule de cet artifice?

1° Outre la profession formelle que font plusieurs de regarder la résurrection comme un fait impossible, qui ne peut admettre aucune preuve, quel cas font-ils du témoignage des Juifs sur les faits miraculeux universellement crus par la nation juive? On le sait. Ils disent que les Juifs étaient des ignorants, des rêveurs, des fanatiques, des hommes avides de merveilleux, incapables de discerner le vrai d'avec le faux. Ici ils font semblant d'invoquer ce témoignage, bien résolus de le mépriser toutes les fois qu'il leur sera contraire. Selon eux, tous ceux qui ont cru, de quelque nation qu'ils aient été, sont des fourbes ou des imbéciles, des hommes intéressés ou *de la canaille obscure;* tous ceux qui ont refusé de croire étaient des sages et des hommes respectables. Avec ce préjugé ridicule, peut-on leur opposer des témoins qu'ils ne soient tout prêts à suspecter?

2° Quand Jésus ressuscité se serait montré aux chefs de la synagogue, comment le saurions-nous? Par la relation des Juifs convertis, tels qu'ont été les apôtres et les évangélistes. Car enfin des Juifs incrédules n'auraient pas eu la complaisance de nous en instruire pour se couvrir d'opprobre. Mais les incrédules ont commencé par rejeter le témoignage de tous les disciples de Jésus, parce qu'ils étaient intéressés, fanatiques ou menteurs. Un fait de plus consigné dans les Evangiles serait donc réprouvé par les incrédules, précisément parce qu'il nous serait trop favorable. C'est ainsi qu'ils ont traité le témoignage de Josèphe.

3° Si les grands prêtres, les tétrarques, le Sanhédrin en corps s'étaient convertis, que diraient les incrédules? Qu'il y a eu collusion entre tous ces gens-là et les apôtres, qu'ils se sont entendus pour publier les miracles et la résurrection de Jésus, afin de fouler le peuple, de faire une révolution, de secouer le joug des Romains; que telle a été la cause secrète de leur révolte et de la destruction de Jérusalem. Déjà quelques-uns ont dit que l'envie de recouvrer leur liberté leur a fait imaginer la ressource d'un Messie.

4° Quand toute la nation aurait suivi cet exemple dans la Judée, en serions-nous plus avancés? Non, selon le raisonnement des incrédules. Les Juifs de la Grèce ou de Rome n'étaient pas obligés de s'en fier au témoignage de leurs frères de Judée sur un fait aussi merveilleux et *aussi incroyable* que la résurrection de Jésus; les païens encore moins. Ils étaient en droit de dire comme nos adversaires : *Est-il raisonnable d'exiger que nous croyions sur la parole d'autrui un fait dont Dieu pouvait nous convaincre de nos propres yeux?* Il aurait donc fallu que Jésus se fît crucifier et ressuscitât de nouveau à Rome et dans tous les lieux du monde. Tant qu'il serait resté une poignée d'incrédules dans la Judée ou ailleurs, ils auraient pu répéter la même plainte ou plutôt la même absurdité.

Il est ridicule de prétendre que ce qui a été prouvé une fois ne l'est plus, que ce qui a suffi pour convertir un très-grand nombre de Juifs et païens raisonnables ne suffit plus pour convaincre les autres hommes; que Dieu est obligé de multiplier et de renouveler les preuves à proportion des obstacles que l'opiniâtreté des hommes oppose au don de la foi; que plus leur malice augmente, plus sa bonté doit éclater.

5° Quand il serait vrai que les apôtres n'ont converti que du peuple, il serait encore très-mal de supposer que les grands,

(1442*) Dans les *Spher Toldoth* les Juifs disent, que le corps de Jésus mort fut montré au peuple par Tan Cuma. *Tan Cuma* signifie à la lettre *miracle de la résurrection.*

les hommes constitués en dignité ont été plus désintéressés, plus sages, plus éclairés que les hommes du commun. Mais nous prouverons que le fait avancé par les incrédules est absolument faux. Joseph d'Arimathie, Nicodème, Gamaliel, saint Paul, plusieurs autres pharisiens, et la multitude des prêtres convertis dont parlent les *Actes des apôtres*, n'étaient ni des ignorants, *ni de la canaille obscure*. Il y a de l'entêtement à soutenir que parmi cinq cents disciples témoins oculaires de la résurrection, et parmi huit mille hommes convertis à Jérusalem, il n'y avait pas un seul homme sage et éclairé.

§ XXX.

S'en suit-il que Dieu n'ait pas voulu éclairer les Juifs?

Pour ajouter un dernier trait de bonne foi à l'objection précédente, l'historien critique suppose que nous y donnons une réponse absurde ; il se la propose afin d'avoir l'avantage de la réfuter. « Mais, nous dira-t-on, les Juifs avaient mérité d'être rejetés, les vues de la Providence étaient changées, Dieu ne voulait pas que les Juifs fussent convertis. Ces réponses, dit-il, sont autant d'outrages à la Divinité. Comment est-il possible que les hommes résistent à Dieu? L'homme est libre, direz-vous ; mais un Dieu qui savait tout devait prévoir que les Juifs abuseraient de leur liberté pour résister à ses volontés. Dans ce cas, pourquoi leur envoyer son Fils, pourquoi lui faire souffrir en pure perte un supplice infamant et cruel? Pourquoi ne le point envoyer tout d'un coup à des sujets disposés à l'entendre et à lui rendre leurs hommages? » L'auteur s'efforce ensuite de prouver que les vues de la Providence ne peuvent pas changer (1443).

Réponse. Cette tirade est en *pure perte;* nous ne disons point que les vues de la Providence soient changées, elles sont éternelles ; ni que Dieu ne voulait plus que les Juifs fussent convertis, puisqu'il leur accordait encore des preuves, des miracles, des grâces pour se convertir. Nous soutenons néanmoins qu'ils méritaient d'être rejetés, c'est-à-dire, d'être privés de ces lumières plus pénétrantes et de ces preuves surabondantes que les incrédules s'obstinent à exiger pour eux, comme si Dieu avait dû les multiplier à proportion de l'opiniâtreté des Juifs. Nous ajoutons que les hommes résistent souvent à Dieu, c'est-à-dire, font ce qu'il défend, abusent de ses grâces, se roidissent contre les lumières de leur propre conscience. L'expérience ne nous en convainc que trop. Soutenir le contraire, c'est blasphémer et rejeter sur Dieu les crimes de l'homme.

Dieu avait prévu l'incrédulité des Juifs, il l'avait même prédite par ses prophètes, aussi bien que la mort de son Fils. Il l'a néanmoins envoyé sur la terre, non pour les Juifs en particulier, mais pour le salut de tous ceux qui croiraient en lui (1444), pour la rédemption du monde entier (1445). Sa mort n'a donc pas été *en pure perte*, puisqu'une partie de l'univers en profite; si le reste demeure dans l'incrédulité, c'est sa faute, et non celle de Dieu.

Pourquoi ne point l'envoyer à des sujets mieux disposés? Saint Paul répond : *Homme, qui êtes-vous, pour contester avec Dieu?.... Ses jugements sont incompréhensibles, et ses voies supérieures à nos lumières* (1446).

Pourquoi donne-t-il à l'un plus de raison, de sagesse, de connaissances naturelles ou acquises qu'à l'autre? Nous ne le savons pas mieux. Nous avons prouvé dix fois que l'inégalité de ses dons naturels ou surnaturels ne prouve rien contre sa bonté, sa sagesse ni sa justice. Nos adversaires conviennent que la prétention contraire est le vrai fondement de l'athéisme.

Cependant, comme ils sont dans l'habitude de triompher sur des sophismes, notre auteur conclut victorieusement, que la résurrection du Christ, loin d'être fondée sur des preuves solides, n'est visiblement établie que sur le mensonge et la fourberie, que les évangélistes sont des romanciers : nous avons vu avec quel succès il l'a démontré.

Les évangélistes n'ont rien pu inventer ; l'histoire du Messie était tracée d'avance par les prophètes, il devait mourir et ressusciter : les Juifs le croient encore aujourd'hui à l'égard de leur prétendu Messie futur, ils lui attribuent le prodige qu'ils ne veulent pas reconnaître dans Jésus-Christ. Les apôtres ont été de simples témoins, et non les auteurs des miracles de leur maître.

ARTICLE III.

De l'ascension de Jésus-Christ.

§ I.

Ce prodige était prédit par les prophètes.

Les anciens prophètes avaient prédit l'ascension du Messie aussi bien que sa mort et sa résurrection ; quoique leurs expressions paraissent d'abord susceptibles d'un autre sens, la vraie signification était connue par une tradition constante. On lit dans l'un des psaumes : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je renverse vos ennemis à vos pieds. Le Seigneur étendra de Sion le sceptre de votre puissance, vous serez le maître de ceux qui osent vous résister. Entrez aujourd'hui en possession de votre autorité sur le peuple des saints, votre naissance a précédé l'éclat de l'aurore et la rosée du matin. Le Seigneur l'a juré, il ne se rétractera point : Vous êtes Prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisedéch*, etc. (1447). Ces promesses sont trop magnifiques pour être appliquées à David ou à Salomon ; le Psalmiste avait en vue un personnage plus grand que ces deux rois, et un règne tout

(1443) *Hist. crit.*, c. 16, pag. 328.
(1444) *Joan.* XVII, 20.
(1445) *Joan.* III, 17.
(1446) *Rom.* IX, 20.
(1447) *Rép. crit.* de M. BULLET, tome I, p. 342.

différent du leur. Lorsque Jésus-Christ en fit application au Messie, les Juifs n'en furent point étonnés (1448); leurs docteurs l'avaient faite avant lui.

Ils ont entendu de même les paroles du psaume LXXVII : *Détruisez, Seigneur, les nations qui veulent la guerre : l'Egypte enverra ses dons dans votre temple, l'Ethiopie lèvera ses mains vers vous. Royaumes de la terre, adorez Dieu, chantez ses louanges, honorez le seigneur qui monte au plus haut des cieux vers l'orient.* Celles du prophète Amos dans la paraphrase de Jonathan ne sont pas moins formelles. *Le Seigneur a placé son trône au plus haut degré des cieux, et a établi son Eglise sur la terre. Il a rassemblé les peuples comme les eaux de la mer, et les a distribués sur la face du globe. Son nom est Jehovah, celui qui est* (1449).

Jésus-Christ lui-même avait souvent prévenu ses apôtres qu'il ne demeurerait pas long-temps sur la terre, après sa résurrection. En instruisant Nicodème, il avait parlé de son ascension future, comme d'une preuve de sa divinité (1450); Il avait allégué ce prodige d'avance, pour exciter la foi de ses disciples sur l'Eucharistie (1451); il le leur avait répété la veille de sa passion (1452); et au moment même de sa résurrection, il avait ordonné à Madeleine de leur dire qu'il ne tarderait pas de retourner à son Père (1453). Il est à présumer que, dans les divers entretiens qu'il eut avec eux, pendant quarante jours, il eut soin de leur en rappeler le souvenir.

Aussi les évangélistes rapportent cet événement sans aucune emphase; ils y étaient préparés : c'est ainsi que le Fils de Dieu devait terminer sa mission et leur donner un gage de la venue du Saint-Esprit qu'il leur avait promis.

Demeurez dans la ville, leur dit-il, *jusqu'à ce que vous soyez revêtus du pouvoir d'en haut.... Dans peu de jour, vous serez baptisés par le Saint-Esprit, et vous me rendrez témoignage à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre* (1454). Il les conduit à Béthanie, et sur le mont des Oliviers, leur donne sa bénédiction, s'élève sur une nuée lumineuse au plus haut des cieux, et disparaît. Les apôtres transportés de joie retournent à Jésusalem, y demeurent rassemblés, y attendent, dans la retraite et la prière, l'effet de la parole de leur maître.

Les prophéties anciennes, les promesses de Jésus-Christ, l'événement et ses suites, tout s'accorde et se soutient. L'ascension du Sauveur est certaine, si sa résurrection est prouvée; la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, miracle public opéré sous les yeux de tout Jérusalem, confirme l'une et l'autre. Ou toute l'histoire évangélique est fabuleuse, ou la chaîne de ces divers prodiges est indissoluble. Mais des hommes aussi grossiers que l'on suppose les apôtres, ont-ils pu être assez adroits pour forger d'imagination un tissu aussi bien lié, dont on ne peut retrancher un seul fil sans tout détruire ? Jusqu'à présent les incrédules ne sont pas venus à bout de le prouver, et de nous le faire concevoir; ils n'ont pas fait de fortes objections contre l'ascension du Sauveur.

§ II.

Y a-t-il contradiction sur le temps et sur le lieu

Selon l'historien critique, les évangélistes ne sont pas d'accord sur le temps ni sur le lieu où Jésus monta au ciel. « Saint Marc, dit-il, et saint Luc nous apprennent que le Christ, après s'être montré aux onze apôtres, tandis qu'ils étaient à table, et leur avoir parlé, monta au ciel. Saint Luc ajoute néanmoins qu'il les conduisit hors de Jérusalem jusqu'à Béthanie ; que là il les bénit et fut transporté dans le ciel. Saint Marc contredit saint Luc, et fait monter Jésus au ciel en Galilée. Saint Matthieu et saint Jean ne parlent point de cette ascension, le premier même fait dire à Jésus qu'il restera avec ses disciples jusqu'à la fin des siècles. Saint Luc nous dit que Jésus monta au ciel le soir même de sa résurrection, et dans les *Actes* il le fait demeurer avec ses disciples quarante jours après sa résurrection. Saint Jean finit le roman platonique qu'il a fait de son maître, en disant, que si on rapportait tout ce que Jésus a fait, le monde même ne pourrait contenir les livres que l'on écrirait. »

L'auteur conclut que la fable de l'ascension du Christ est visiblement empruntée de celle de l'ascension de Romulus et de Jules-César.

Réponse. Avec le secours de trois ou quatre falsifications, il est aisé d'empêcher que les évangélistes ne soient d'accord.

1° Il est faux que saint Marc et saint Luc fassent monter Jésus au ciel *immédiatement* après avoir parlé à ses disciples lorsqu'ils étaient à table. Il a bu et mangé plusieurs fois avec eux depuis sa résurrection ; dire qu'il est monté au ciel après leur avoir parlé à table, ce n'est point déterminer le temps ni le lieu de l'ascension. C'est saint Luc qui en fixe le lieu, savoir à Béthanie, sur le mont des Oliviers, et le temps, savoir, quarante jours après sa résurrection (1455).

2° Il n'est pas plus vrai que saint Marc fasse monter Jésus au ciel en Galilée ; il ne dit rien du temps ni du lieu. Il parle de l'ascension après avoir raconté l'apparition de Jésus à ses disciples le jour de sa résurrection; il dit que Jésus monta au ciel *après leur avoir parlé*, mais il ne dit point pendant combien de temps il leur a parlé. Si l'on veut joindre ces deux faits, il faudra

(1448) *Matth.* XXII, 42.
(1449) *Amos*, IX, 6; GALATIN, l. VIII, c. 23 et 24.
(1450) *Joan.* III, 13.
(1451) *Joan.* VI, 63.
(1452) *Joan.* XIV, 3, 28; XVI, 7.
(1453) *Joan.* XX, 17.
(1454) *Luc.* XXIV, 49; *Act.* I, 4.
(1455) *Luc.* XXIV, 50; *Act.* I, 3 et 12.

supposer que Jésus est monté au ciel dans le lieu même où ses disciples étaient à table; or, c'était à Jérusalem, et non en Galilée (1456).

3° Selon saint Matthieu, Jésus dit à ses apôtres : *Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle.* Cela ne signifie point une présence corporelle sur la terre, puisque ses apôtres n'y sont plus.

4° Saint Luc n'a dit nulle part que Jésus monta au ciel le soir même du jour de sa résurrection; il ne contredit point dans les *Actes* ce qu'il avait dit dans son Evangile, au contraire, il le rappelle.

5° L'expression de saint Jean est sans doute une hyperbole; mais qu'a-t-elle de répréhensible ou de révoltant?

Lorsque ce même critique accuse les évangélistes d'avoir copié la fable de l'apothéose de Romulus et de César, il oublie que, selon lui, ces écrivains étaient des Juifs ignorants et grossiers. Ils n'ont donc pas lu l'histoire romaine. Des Juifs n'ont jamais été tentés de copier les fables des païens.

Personne n'a vu monter au ciel Romulus ni César; mais les apôtres et les disciples attestent qu'ils ont vu Jésus ressuscité s'élever au ciel, et ils ont répandu leur sang pour sceller la vérité de leur témoignage; l'apothéose des deux héros romains n'a été prédite par personne, ils ne l'avaient point eux-mêmes annoncée, elle ne servait à rien, aucune nation n'en a fait la base de sa foi: la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ étaient prévues depuis plusieurs siècles, il les avait lui-même prédites; ces deux grands prodiges ont servi à fonder le christianisme. Dès son origine, le dimanche a été célébré pour servir de monument à la résurrection; cette fête a été établie par les apôtres mêmes aussi bien que celle de l'Ascension (1457). On ne pouvait être chrétien sans professer les deux articles du symbole qui concernent la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ. Nous verrons dans le chapitre suivant que ces deux événements ont été publiés sur le lieu même immédiatement après leur date.

§ III.

Le succès des apôtres est une preuve de tous les faits.

Nous devons au lecteur des excuses d'avoir copié tant d'objections minutieuses et étrangères au fond de la question. Mais la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ sont deux faits de si grande importance que nous ne pouvions nous dispenser de les discuter avec la plus scrupuleuse attention. Si l'historien critique, qui a tout compilé, n'a pas renversé nos preuves, elles sont hors d'atteinte; à peine a-t-il pu y répandre quelques nuages à force de falsifier les Evangiles et d'altérer tous les faits. En commençant son ouvrage il avait promis de présenter le texte des évangélistes *tel qu'il est;* on voit comment il a tenu parole.

Des faits aussi éclatants et qui entraînaient des conséquences aussi sérieuses n'ont pu être crus sur les lieux et dans le temps même sans examen et malgré la notoriété contraire; des ennemis aussi fougueux que les Juifs n'ont pu souffrir aussi tranquillement que cette croyance s'établît, s'ils avaient en main des preuves convaincantes de la fausseté de ces faits : des hommes tels que les apôtres n'ont pu avoir aucun motif de braver la haine publique et les supplices pour accréditer des fables injurieuses à Dieu, fatales à leur propre nation, pernicieuses au monde, onéreuses à eux-mêmes. Telle serait l'histoire évangélique si elle était fausse. Plus les incrédules exagèrent la fourberie, l'impudence, la scélératesse des apôtres, plus ils rendent inconcevable le succès de leur prédication.

Aussi nos adversaires sont-ils forcés de supposer dans ces hommes singuliers des qualités incompatibles et qui jamais n'ont pu se trouver ensemble dans la nature humaine; une ignorance excessive et des ruses impénétrables, une grossièreté sans égale et une prudence consommée, une *crédulité infatigable* et toutes les précautions possibles pour n'être pas pris en défaut, un intérêt sordide et un courage héroïque, un fanatisme révoltant et un zèle ardent pour la gloire de Jésus-Christ, une scélératesse consommée et le désir de sanctifier le monde une ambition aveugle et la soif du martyre. Déjà les incrédules ont supposé le même caractère dans Jésus-Christ; tels sont les prodiges absurdes qu'ils substituent à ceux de l'Evangile.

La plus importante de leurs objections est l'obstination du plus grand nombre des Juifs, et surtout des chefs de la nation à persévérer dans l'incrédulité; mais ils nous ont préparés à ce phénomène par le tableau qu'ils ont eux-mêmes tracé de cette nation et par celui que nous a laissé Josèphe. Plus ce portrait est chargé, moins nous concevons qu'une partie de Juifs se soit laissée entraîner par des fables à changer de religion. En fait d'incrédulité, rien ne peut nous surprendre depuis que nous voyons les philosophes de notre siècle adopter contre le christianisme les préventions, les arguments, la haine et le fanatisme des Juifs.

CHAPITRE CINQUIÈME.

DE LA PRÉDICATION DES APOTRES ET DE L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME.

§ unique.

Narration des Actes des apôtres.

Il ne s'était écoulé que dix jours depuis l'ascension du Sauveur, lorsque les apôtres commencèrent à prêcher publiquement sa résurrection dans Jérusalem; ils choisirent, ou plutôt Dieu avait choisi le moment auquel cette ville était pleine de Juifs de toutes les nations, qui y étaient venus pour

(1456) *Marc.* XVI, 14 et suiv.

(1457) S. Aug., Ep. 128, n° 1.

la fête de la Pentecôte. L'auteur des *Actes* raconte que le cinquantième jour après la Pâque, le Saint-Esprit descendit sur eux en forme de langues de feu, qu'alors ils commencèrent à parler diverses langues, et se montrèrent en public.

A la vue de ce prodige, le peuple s'assembla autour d'eux; Pierre prit la parole et leur dit : *Ce que vous voyez est l'accomplissement de la promesse que Dieu a faite par le prophète Joël : Je répandrai mon esprit sur mes serviteurs et mes servantes, et ils prophétiseront. Alors quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Vous savez, ô Israélites, que Jésus de Nazareth a été célèbre parmi vous, par les miracles qu'il a opérés sous vos yeux. Cependant vous l'avez livré entre les mains des méchants, et vous l'avez crucifié; mais Dieu l'a ressuscité, il a vérifié en sa faveur l'oracle que David avait prononcé, et qui n'a point été accompli à l'égard de ce roi : Vous ne laisserez point mon âme dans le séjour des morts, et vous ne permettrez point que votre serviteur éprouve la corruption du tombeau; vous me ferez rentrer dans le chemin de la vie. Nous sommes tous témoins de cette résurrection de Jésus, que Dieu a opérée, de son ascension à la droite de son Père, et vous voyez vous-mêmes l'effusion du Saint-Esprit qu'il avait promis.*

A ces mots, un grand nombre furent touchés de componction; sur l'invitation de saint Pierre environ trois mille reçurent le baptême et se rangèrent parmi les disciples de Jésus-Christ. Le miracle que fit saint Pierre à la porte du temple en guérissant un boiteux au nom de Jésus-Christ, et son discours à cette occasion, convertirent encore cinq mille hommes. Ce nombre augmenta de jour en jour (1458).

Que l'on se représente l'étonnement et la rumeur que dut exciter à Jérusalem et dans toute la Judée ce nouvel événement. Les esprits étaient éveillés et tenus en suspens par ce qui était arrivé à la Pâque précédente; les miracles de Jésus-Christ, son entrée à Jérusalem, aux acclamations du peuple, sa condamnation, sa mort, les prodiges dont elle avait été accompagnée, devaient faire le sujet de toutes les conversations. Dans ce moment les apôtres se trouvent transformés en docteurs intrépides, publient sa résurrection, soutiennent qu'il est le Messie, opèrent des miracles en son nom, font des milliers de prosélytes; voilà une nouvelle Eglise qui se forme, une nouvelle religion qui s'établit. Que doivent penser les chefs de la nation juive? Frappés d'un étonnement stupide, ils ne savent quel parti prendre. Ils ont cru prévenir cette révolution en mettant Jésus à mort; s'il est ressuscité, et s'il est le Messie, de quel crime ne sont-ils pas coupables? La honte, les remords, la crainte, l'étonnement leur ôtent la présence d'esprit et la force d'agir; ils ne commencent à menacer et à punir les apôtres que quand Jérusalem et la Judée sont déjà remplies de leur doctrine. Et l'on vient nous dire aujourd'hui que le christianisme s'est d'abord établi dans le secret, dans les ténèbres, sans que les chefs de la nation juive puissent en être informés.

Le même historien expose ensuite les progrès de l'Evangile à Samarie, la conversion de saint Paul, le baptême du centurion Corneille et de plusieurs païens à Césarée, la naissance d'une Eglise nombreuse dans la ville d'Antioche, où les disciples de Jésus prirent le nom de *Chrétiens*. Saint Paul prêche dans plusieurs villes de l'Asie Mineure, et y fait des conversions. Les apôtres s'assemblent à Jérusalem, et décident que les païens convertis ne sont point assujettis à la loi de Moïse. Saint Paul passe dans la Macédoine et dans la Grèce, il établit des Eglises dans les villes principales. C'est à ces premiers fidèles qu'il écrivit dans la suite les lettres qui portent son nom. Accusé par les Juifs à Jérusalem de sédition et de profanation du temple, après avoir comparu dans divers tribunaux, il appela à César; il est envoyé à Rome où il demeure pendant deux ans.

Les *Actes* ne disent rien des travaux et des succès des autres apôtres; nous pouvons en juger par ceux de saint Paul, et par les lettres de saint Pierre. L'Eglise d'Alexandrie paraît dater du même temps que celle d'Antioche, puisque saint Marc en fut le premier évêque. Celle de Rome était fondée avant que saint Paul y arrivât, puisqu'en l'an 58 il écrit aux Romains que leur foi est annoncée par tout le monde. Il paraît que, dès l'an 45, saint Pierre y avait prêché, et en écrivit sa première lettre aux Chrétiens de l'Asie Mineure. Tel était l'état du christianisme l'an 62, trente ans après la mort de Jésus-Christ. Ses progrès furent plus rapides dans les années suivantes.

Il est question d'en développer les causes, de savoir si son établissement s'est fait naturellement, comme les incrédules le prétendent, de dissiper les nuages qu'ils ont tâché de répandre sur le berceau de notre religion. Nous parlerons, 1° de la prédication des apôtres; 2° de la conversion de saint Paul; 3° de la conduite des apôtres et des fautes qu'on leur reproche; 4° du caractère de leurs premiers disciples; 5° des persécutions et des martyrs; 6° nous examinerons si l'établissement de notre religion a été l'ouvrage des premiers empereurs chrétiens. Dans le chapitre suivant, nous verrons de quelle manière elle a été attaquée par les philosophes.

ARTICLE I.

De la prédication des apôtres.

§ I.

Circonstances de cette prédication; son effet.

L'abrégé que nous avons donné de l'histoire évangélique a dû faire connaître les apôtres. Lorsque Jésus-Christ les prit à sa suite, c'étaient des hommes ignorants et

(1458) *Act.* II, 4.

grossiers, tels que pouvaient être des Juifs de la plus basse condition. Faibles et timides à l'excès, ils s'étaient enfuis lorsque Jésus-Christ fut saisi par des soldats ; depuis sa mort, ils n'avaient pas osé se montrer. Cinquante jours après, on les voit paraître au milieu de Jérusalem, haranguer le peuple, attester la résurrection de leur maître, braver le ressentiment des Juifs, soutenir en face au Sanhédrin assemblé que Jésus est le Messie et le Fils de Dieu. Après l'avoir abandonné si aisément pendant sa vie, par quel motif lui sont-ils si attachés après sa mort? S'il ne s'est fait en eux aucun changement surnaturel, comment ont-ils été transformés en docteurs, comment peuvent-ils être écoutés, faire plus de prosélytes en un jour que Jésus n'en a gagné pendant trois ans ? Ou ce phénomène prouve la descente du Saint-Esprit, ou un accès de folie a saisi tout à coup les apôtres et les Juifs des différentes parties du monde, et s'est communiqué par eux à tous les peuples. Dans cette dernière supposition embrassée par les incrédules, il est bon de considérer à quel excès le délire et la démence ont été portés.

1° Si les miracles de Jésus-Christ n'ont pas été constants, publics, opérés sous les yeux des Juifs de la Judée, saint Pierre a perdu le sens lorsqu'il ose les en prendre à témoins. Si la résurrection de Jésus-Christ n'est pas incontestable, si les apôtres peuvent être convaincus d'imposture par la déposition des gardes placés auprès de son tombeau, par l'inspection du lieu, par le témoignage du Sanhédrin, par l'aveu de quelques faux frères, peuvent-ils être assez impudents pour la certifier, pour accuser d'un déicide le peuple même auquel ils parlent, pour l'inviter à la pénitence, au baptême, à reconnaître Jésus pour le Messie? Des imposteurs accusés par leur propre conscience n'auraient pas osé paraître sitôt; ils n'auraient pas choisi, pour publier une résurrection fausse, le lieu même où tout s'est passé, le concours des témoins de toute espèce, le moment où les Juifs rassemblés par un motif de religion sont plus redoutables. Ils auraient essayé de séduire quelques disciples en secret, hors de Jérusalem, dans les cantons les plus éloignés, ils ne se seraient montrés que quand ils se seraient sentis assez forts pour en imposer aux chefs de la nation et n'avoir plus à craindre leur ressentiment.

2° Dans le nombre de huit mille hommes convertis d'abord, se peut-il faire qu'aucun n'ait eu assez de bon sens pour vouloir examiner les faits, interroger les docteurs, visiter le tombeau de Jésus, vérifier les circonstances de sa mort, de sa sépulture, de sa sortie du tombeau, confronter le récit des divers témoins, voir s'il renfermait des contradictions, des impossibilités, des doutes? Il s'agissait de renoncer aux espérances d'un Messie conquérant, d'adorer un Sauveur crucifié, d'accuser d'un déicide les chefs de la nation, de prendre pour maîtres des Galiléens pauvres et méprisés ; ces Juifs, ordinairement si entêtés, si mutins, si attachés à leurs idées, en ont-ils changé tout à coup sans motifs, sans raison, sans intérêt? Si tout ce que saint Pierre allègue est faux, est absurde, comment un seul miracle opéré au nom de Jésus peut-il subjuguer des hommes qui ont déjà vu tant de miracles sans en être touchés? Voilà ce que nous ne concevons point. Cette métamorphose opérée sans cause nous paraît plus incroyable que le changement produit dans les apôtres par la descente du Saint-Esprit.

3° Cette révolution s'est faite sous les yeux des chefs de la nation ; elle a dû leur déplaire et les alarmer; qu'ont-ils fait pour en arrêter les progrès? Ils ont d'abord fait mettre en prison deux apôtres, leur ont défendu avec menaces de prêcher au nom de Jésus-Christ. Ceux-ci ont répondu hardiment qu'ils devaient obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, qu'ils ne pouvaient se dispenser de publier ce qu'ils avaient vu et entendu : on les a laissés aller. Emprisonnés une seconde fois et délivrés par miracle, ils ont soutenu en face du conseil des Juifs l'injustice de la mort de Jésus et sa résurrection ; pour toute réponse, on les fait battre de verges, et on leur renouvelle la même défense (1459). Mais leur a-t-on opposé des preuves, des témoins, des faits, des reproches du vol qu'ils avaient commis en faisant disparaître le corps de Jésus? Rien de tout cela. Cependant ce conseil ne manquait ni d'autorité, ni de passion, ni d'intérêt ; il craignait le déclin de son pouvoir, la vigilance des Romains, la perte entière de la nation : tels sont les motifs qu'il avait allégués pour livrer Jésus à la mort. Pourquoi ne pas vérifier les faits, ne pas confondre l'imposture, ne pas détromper le peuple? On ne nous en donne aucune raison.

§ II.

Nécessité dans laquelle étaient les Juifs d'aller souvent à Jérusalem.

Nos adversaires diront sans doute que les *Actes* des apôtres sont une fausse histoire, que jamais les apôtres n'ont osé prêcher publiquement à Jérusalem ; que des milliers de Juifs convertis à la fête de la Pentecôte sont une chimère. Avant de prouver le contraire, faisons quelques observations.

Par la loi de Moïse, tous les Juifs étaient obligés de se rendre à Jérusalem aux trois principales solennités de l'année, lorsqu'ils pouvaient le faire ; à Pâques, à la Pentecôte, à la fête des Tabernacles (1460). Josèphe atteste que cette loi était encore observée de son temps (1461). Dans l'Evangile, nous voyons l'exactitude avec laquelle Jésus-Christ s'y conformait; il choisissait exprès le moment des grandes fêtes pour se rendre à Jérusa-

(1459) *Act.* IV et V.
(1460) *Exod.* XXIII, 17.

(1461) *Antiq. Jud.* l. IV, c. 8.

lem, pour enseigner dans le temple, pour y faire des miracles. A la veille de la Pâque, il fut arrêté et mis à mort; à la Pentecôte suivante, saint Luc dit qu'il y avait à Jérusalem des Juifs de toutes les nations (1462). Plusieurs années après, saint Paul s'y rendit encore, pour la fête de la Pentecôte (1463).

Josèphe, dans son histoire, rapporte deux décrets du sénat romain, qui accordent aux Juifs la liberté de continuer ces assemblées; alors les Romains redoublaient la garnison qu'ils entretenaient à Jérusalem, pour prévenir les émeutes et les séditions (1464). Il dit que, dans une Pâque célébrée sous le règne de Néron, l'on y compta plus de deux millions de Juifs; qu'il s'en trouva de même un nombre prodigieux à la dernière, lorsque la ville fut assiégée et prise; qu'il y périt onze cent mille Juifs, et que quatre-vingt-dix-sept mille furent faits prisonniers et réduits en esclavage (1465).

Il est donc constant qu'il y avait un commerce habituel et indispensable entre les villes d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, entre les habitants de celle-ci et les autres Juifs établis ailleurs. Ce qui intéressait la religion juive ne pouvait être longtemps ignoré des Juifs dispersés dans les différentes provinces de l'empire romain. Qu'y avait-il de plus intéressant que l'établissement d'une nouvelle religion dans la Judée même?

Cela posé, il est évident que si, dans les *Actes des apôtres*, saint Luc en avait imposé lorsqu'il rapporte qu'il y eut, dès la fête de la Pentecôte, plusieurs milliers de Juifs convertis à Jérusalem, et une Eglise nombreuse formée par les apôtres, cette histoire n'aurait pu, dans la suite, trouver croyance nulle part chez les Juifs, et qu'un fait aussi public ne pouvait être forgé impunément.

Ce fait essentiel est confirmé par plusieurs autres preuves. 1° Saint Jacques, premier évêque de Jérusalem, fut mis à mort l'an 62 : il eut des successeurs ; la suite en est connue. Saint Pierre fut le premier évêque d'Antioche, et saint Marc gouverna l'Eglise d'Alexandrie : la succession dans ces deux siéges n'a point été interrompue. Le titre de *patriarche*, donné dans la suite aux évêques de ces trois villes, était un monument du fait que nous soutenons, de la fondation de ces trois Eglises par les apôtres mêmes, avant la ruine de Jérusalem et la dispersion des Juifs.

En supposant vrai le récit de saint Luc dans les *Actes*, le succès des apôtres hors de la Judée n'a plus rien d'étonnant. Les Juifs de toutes les contrées, rassemblés à Jérusalem le jour de la Pentecôte, témoins de la descente du Saint-Esprit, ou du moins de ses effets, du miracle de saint Pierre, de la conversion des Juifs qui avaient crucifié Jésus, ont frayé en retournant chez eux le chemin à l'Evangile. Les apôtres, en arrivant dans les villes de l'Egypte, de l'Asie Mineure, de la Grèce, de l'Italie, etc., y ont trouvé des témoins déjà instruits et capables d'attester une partie des faits arrivés à Jérusalem.

Mais si dans cette ville personne ne s'est converti et n'a rendu témoignage à la vérité de la prédication des apôtres, il est impossible que les Juifs des autres villes, et surtout des contrées les plus éloignées, aient pu y ajouter aucune foi. Dans l'année qui suivit la mort de Jésus-Christ, il y avait certainement des Chrétiens dans la Judée et ailleurs, puisque, avant sa conversion, saint Paul les persécutait déjà; il en convient dans ses lettres : ce n'est donc pas une fable forgée par saint Luc.

§ III.

Preuve de l'existence d'une Eglise nombreuse dans cette ville.

2° Nous avons observé que les *Actes des apôtres* finissent à l'an 63, sept ans avant la ruine de Jérusalem. Ils ne parlent ni de la mort de saint Pierre et de saint Paul, arrivée en 97, ni de la désolation de la Judée en 70. Les principaux faits contenus dans ces actes sont répétés ou supposés dans les épîtres de saint Paul. Cet apôtre a-t-il pu parler aux Romains, aux Corinthiens, etc., d'une Eglise de Jérusalem, s'il n'y en avait point encore (1466)?

3° Le concile tenu à Jérusalem est un fait indubitable, on ne peut le reculer plus loin qu'à l'an 51. Sa décision a servi de règle dans la suite ; les Juifs convertis, qui s'obstinèrent à soutenir la nécessité d'observer les rites judaïques, furent regardés comme des réfractaires ; telle fut la source de l'hérésie des ébionites. Il est dit que cette erreur était l'ouvrage des *pharisiens convertis*. L'assemblée fut nombreuse, il y est parlé des apôtres, des anciens, de l'Eglise de Jérusalem; la lettre du concile est adressée aux fidèles convertis du paganisme, d'Antioche, de la Syrie et de la Cilicie (1467). Cette suite de faits, de disputes, de circonstances qui tiennent ensemble et aux événements postérieurs, a-t-elle pu être forgée à plaisir et crue aveuglément par les parties intéressées ?

4° Il y eut d'autres disputes et d'autres hérésies pendant ces premières années ; saint Pierre, saint Paul, saint Jean s'en plaignent dans leurs lettres. On contestait même à Jérusalem pour savoir si Jésus était fils de Joseph ou conçu par miracle, s'il était mort et ressuscité en apparence, etc. L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* le fait remarquer (1468). On est persuadé que Cérinthe, philosophe d'Alexandrie, était un des chefs de ces différents partis, sans parler de Simon le Magicien et d'autres.

(1462) *Act.* II, 5.
(1463) *Act.* XX, 16.
(1464) *Antiq. Jud.*, l. XIV, c. 17; l. XX, c. 4.
(1465) *Guerre des Juifs*, l. VI, c. 45.
(1466) *Rom.* XV, 19; *I Cor.* XVI, 3, etc.
(1467) *Act.* XV, 4 et suiv.
(1468) Art. *Christianisme*.

Hégésippe, auteur du IIe siècle, et qui était lui-même Juif converti, rapporte qu'après le martyre de saint Jacques, on lui donna pour successeur Siméon, parent du Seigneur. « Jusqu'alors, dit-il, l'Eglise était demeurée vierge, aucune erreur n'y avait encore pris racine; mais un certain Thébutis, fâché de n'être pas élevé à l'épiscopat, entreprit de la corrompre. Il était sorti de l'une des sectes de la religion juive. De la même source sont nés Simon, Cléobius, Dosithée, Gortéus, Masboréus, qui tous ont eu des sectateurs, aussi bien que Ménandre, Marcion, Carpocrate, Valentin, Basilide, Saturnin et d'autres. De là sont venus les faux Christs, les faux prophètes, les faux apôtres; sans compter les différentes sectes juives, les esséniens, les galiléens, les saducéens, les pharisiens, les samaritains, etc. (1469). » Saint Jérôme expose les dogmes de ces différentes sectes, et nous en voyons une partie dans les lettres des apôtres.

Voilà donc immédiatement après la mort de saint Jacques, l'an 62, l'Eglise de Jérusalem agitée par des disputes et des hérésies. Au milieu de ces différentes sectes toujours aux prises, a-t-il été possible aux apôtres de séduire les fidèles par des faits controuvés et fabuleux?

5° Les incrédules s'imaginent que le christianisme se forma d'abord sans bruit, dans les ténèbres et dans le silence; qu'il ne commença à faire de l'éclat qu'après la ruine de Jérusalem, lorsqu'il n'y avait plus de témoins oculaires, et que l'on ne pouvait plus vérifier les faits publiés ou écrits par les apôtres. Le contraire est certain par les plaintes qu'ils font dans leurs lettres de la multitude des faux docteurs qui se faisaient des partisans. Il fallait ce conflit perpétuel d'opinions et d'intérêts, pour démontrer que les apôtres ont été dans l'impossibilité de tromper personne; qu'il leur a fallu le don des miracles pour l'emporter sur la troupe des séducteurs dont ils étaient environnés.

§ IV.

Publicité de tous ces faits.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* s'attache à prouver que les Chrétiens ont été d'abord inconnus, parce qu'il y avait différentes sectes chez les Juifs (1470). C'est à peu près comme s'il avait dit que les Chrétiens ne pouvaient faire aucun bruit, parce qu'il y avait des disputeurs et des prédicants parmi eux.

Selon lui, les premiers fidèles se répandirent secrètement dans la Grèce et à Rome; les quinze premiers évêques de Jérusalem étaient des évêques secrets. Outre que l'on sait les divers tumultes que les Juifs excitèrent dans les villes de la Grèce contre saint Paul, il est difficile de croire que saint Etienne, les deux saints Jacques et saint Siméon aient été mis à mort à Jérusalem pour des opinions secrètes, aussi bien que saint Pierre et saint Paul à Rome.

Il dit que la séparation des Chrétiens d'avec les Juifs n'eut lieu que vers l'an 60, et que cette séparation était ignorée du gouvernement romain. Mais lorsque Néron livra les Chrétiens aux supplices, il ne traita pas de même les Juifs; il n'ignorait donc pas la distinction de ces deux religions.

Il dit que toutes les sectes jouissaient alors d'une entière liberté de dogmatiser, de conférer et d'écrire. C'est donc en vertu de cette *liberté entière* que les Chrétiens furent suppliciés sous Néron, sans avoir commis aucun crime; que, sous Tibère, quatre mille hommes furent relégués dans l'île de Sardaigne, pour avoir embrassé les uns le judaïsme, les autres l'égyptianisme (1471); que, sous Claude, les Juifs furent encore bannis de Rome (1472).

Il ajoute que les Chrétiens célébrèrent d'abord leurs mystères dans des maisons retirées, dans des caves, pendant la nuit. Ils y furent obligés, sans doute, dans les temps de persécution déclarée; mais ce n'est pas ainsi qu'ils tinrent d'abord leurs assemblées à Jérusalem, dans les villes d'Antioche et d'Alexandrie. Loin de s'y cacher, ils s'y firent aimer et respecter par leur charité et par la pureté de leurs mœurs. L'auteur lui-même en convient dans l'article *Christianisme*, et s'accorde sur ce point avec les *Actes des apôtres.*

Une cinquième preuve de la promptitude et de l'éclat des progrès du christianisme dans la Judée, est le témoignage de ses ennemis. Celse introduit un Juif qui reproche à ses compatriotes d'avoir quitté la loi de leurs pères pour se laisser séduire par un homme *supplicié depuis peu de temps* (1473). « Jésus, pendant sa vie, dit-il, n'a pu s'attacher que dix matelots ou publicains très-méprisables, encore ne lui sont-ils pas demeurés constamment fidèles; après sa mort, quiconque veut en prendre la peine vient à bout de lui faire *une infinité de disciples :* y a-t-il rien de plus absurde (1474)? » Tacite dit que le christianisme s'était répandu d'abord *dans la Judée*, où il avait pris naissance, que déjà sous Néron il y avait *une grande multitude* de Chrétiens à Rome (1475).

6° Eusèbe rapporte que peu de temps avant le siége de Jérusalem, les fidèles de cette Eglise, avertis par les prophéties, se retirèrent à Pella, ville de la Décapole au delà du Jourdain (1476). Josèphe confirme ce fait, en disant que les principaux d'entre les Juifs sortirent de cette capitale comme d'un vaisseau près de périr (1477). Mais tous revinrent à Jérusalem, deux ans après, lorsque l'armée romaine se fut retirée. La

(1469) Eusèbe, *Hist.*, l. IV, c. 22.
(1470) Art. *Eglise.*
(1471) Tacite, *Annal.*, l. II, n° 85.
(1472) Suéton., *in Claudio*, c. 18, 2.
(1473) Dans Orig., l. II, nos 1 et 4.
(1474) *Ibid.*, n° 46.
(1475) Tacite, *Annal.*, l. XV, n° 44.
(1476) *Hist.*, l. III, c. 5.
(1477) *Guerre des Juifs*, l. II, c. 39 et 40.

succession des témoins vivants sur les lieux ne fut donc pas interrompue.

Il était essentiel de prouver l'existence d'une Eglise nombreuse à Jérusalem avant la destruction de cette ville par les Romains. Les incrédules révoquent en doute ce fait, parce qu'il démontre que les premiers qui ont embrassé le christianisme, avaient toutes les facilités possibles de vérifier les faits publiés par les apôtres; qu'il a été impossible à ceux-ci d'en imposer.

§ V.

Les apôtres ont fait des miracles.

Un autre fait à contester, et qui n'est pas moins important, c'est que les apôtres ont fait des miracles comme leur maître, et que telle a été la vraie cause de leurs succès.

Il est dit dans les *Actes* que saint Pierre, accompagné de saint Jean, guérit, à la porte du temple, au nom de Jésus-Christ, un boiteux de naissance, âgé de plus de quarante ans; qu'à cette occasion, cinq mille hommes se convertirent, à la prédication de saint Pierre. Les Juifs alarmés firent mettre en prison les deux apôtres; mais ils n'osèrent les punir, parce que le miracle était incontestable, tout le peuple en avait été témoin (1478).

A la parole de saint Pierre, Ananie et Saphire sont frappés de mort, pour avoir manqué au Saint-Esprit. On expose, dans les places publiques, les malades, afin que l'ombre de saint Pierre puisse les atteindre, et cela suffisait pour les guérir. Les Juifs consternés firent emprisonner de nouveau les apôtres; l'ange du Seigneur les délivra.

Il est dit que saint Etienne faisait de grands miracles; conduit au conseil des Juifs, et accusé d'avoir blasphémé, il leur reproche la mort de Jésus, et ajoute qu'il le voit à la droite de Dieu; il est traîné hors de la ville, et lapidé.

Philippe prêche dans la ville de Samarie, et la convertit par ses miracles : Simon le Magicien admire le pouvoir surnaturel du prédicateur, et se fait baptiser. Il reconnaissait la différence entre les miracles opérés au nom de Jésus-Christ et ses propres prestiges.

A Lydda saint Pierre guérit un homme paralytique depuis dix-huit ans, il ressuscite à Joppé une veuve charitable, nommée Tabithe; il convertit une partie de la ville. Appelé à Césarée par le centurion Corneille, il lui annonce Jésus-Christ; pendant son discours, le Saint-Esprit descend sur les assistants, ils parlent diverses langues, saint Pierre les baptise. Mis en prison à Jérusalem, par ordre d'Hérode, il est délivré miraculeusement par un ange, et continue son apostolat.

En parlant de la conversion de saint Paul, nous citerons ses miracles. Bornons-nous à quelques réflexions.

La simplicité avec laquelle tous ces miracles sont rapportés dans les *Actes des apôtres*, les circonstances dont ils sont accompagnés, les conversions dont ils sont suivis suffisent pour en prouver la vérité. Si ces faits n'avaient pas été reconnus pour certains parmi les premiers fidèles, l'histoire qu'en fait saint Luc n'aurait jamais pu trouver croyance; il en parle comme de faits publics, n'affecte point d'en relever l'éclat; la candeur et la sincérité se font sentir dans son récit. C'était l'accomplissement de la promesse que Jésus-Christ avait faite à ses apôtres de les revêtir d'un pouvoir surnaturel.

Loin de nous étonner de la multitude des conversions que ces miracles ont opérées, nous sommes peut-être surpris de ce que l'effet n'en a pas été plus prompt. En lisant les *Actes des apôtres*, il nous semble que la Judée et les contrées voisines auraient dû être chrétiennes en moins de dix ans. Mais, quand on y regarde de plus près, on sent qu'avec les miracles mêmes il a fallu toute la puissance de la grâce divine pour toucher des cœurs aussi endurcis que ceux des Juifs et aussi corrompus que ceux des païens.

Sur ce point, comme sur les autres, les incrédules se contredisent. D'un côté, ils disent que les Juifs et les païens, tous superstitieux, crédules, infatués des prestiges de la magie, ont été trompés aisément par les miracles apparents des apôtres. D'autre part, pour en combattre la réalité, ils disent que si ces miracles étaient vrais, tout le monde aurait embrassé l'Evangile, et qu'il ne serait pas resté dans le monde un seul incrédule. Ils ne font pas attention que la confiance aux prestiges était justement ce qui devait empêcher l'effet des miracles.

De là même il s'ensuit que, si les apôtres n'avaient employé que des prestiges, ils auraient agi en vrais insensés. Dès que c'était un art ordinaire auquel on était accoutumé, rien n'était plus inutile que d'en faire; ils ne pouvaient que retarder les progrès de l'Evangile et faire mettre les apôtres au rang des magiciens. Cependant ils attestent que c'est par les miracles qu'ils ont trouvé croyance, que les conversions n'ont point été l'ouvrage de leurs talents, mais de la grâce divine et des dons du Saint-Esprit. Des imposteurs n'ont point coutume de tenir ce langage.

Ce don des miracles a persévéré constamment dans l'Eglise pendant plus de trois siècles; nous le verrons ci-près. Ils ont eu pour témoins, non-seulement des ignorants, mais des philosophes très-capables d'en juger, qui y ont ajouté foi, se sont convertis et en ont rendu témoignage. Cette preuve nous paraît supérieure à l'opiniâtreté de ceux qui n'ont voulu ni les croire ni les examiner.

L'auteur de l'*Histoire critique de Jésus-Christ*, du *Tableau des saints*, de l'*Examen critique de la vie et des ouvrages de saint Paul*, fatigué, sans doute, des efforts qu'il avait faits pour anéantir les miracles de Jé-

(1478) *Act.* III et IV.

sus-Christ, a glissé légèrement sur ceux de saint Paul, et n'a rien dit de ceux de saint Pierre; il a cherché d'autres raisons de la constance et du succès des apôtres.

§ VI.

Caractère et motifs attribués aux apôtres.

Parmi les disciples de Jésus, dit-il, les uns lui étaient attachés par intérêt, parce qu'il les faisait subsister aux dépens des dévots charitables, les autres par crédulité et par l'espérance de remplir des postes éminents dans le royaume qu'il avait dessein de fonder. Toutes ces idées se dissipèrent à la mort de Jésus; les plus timides perdirent courage, les plus habiles forgèrent la fable de la résurrection de Jésus, et se flattèrent de la persuader. Ils sentirent que pour réussir il fallait s'associer des hommes plus prudents et plus éclairés qu'eux. Ils délibérèrent ensemble sur leurs intérêts communs, et ce fut alors que le Saint-Esprit descendit sur eux, c'est-à-dire qu'ils avisèrent aux moyens de subsister, de gagner des prosélytes, de grossir le nombre de leurs adhérents, pour pouvoir se défendre contre les prêtres et les grands de la nation (1479).

Réponse. Nous n'insisterons point sur la fausseté du motif que l'on prête à la plupart des disciples de Jésus; ils déclarent eux-mêmes que leur maître leur a défendu de se proposer aucun intérêt temporel, et les a désabusés de l'idée d'un royaume terrestre; nous nous contentons de l'aveu fait par notre auteur, que ces motifs ne pouvaient plus avoir lieu après la mort de Jésus. Voyons s'il s'accorde avec lui-même dans le tableau qu'il nous trace des apôtres.

Les uns étaient *plus timides, les autres plus habiles.* Ce partage de caractères se concilie mal avec ce qu'il a dit ailleurs; il a supposé qu'en général les premiers disciples de Jésus étaient tout à la fois des imbéciles et des fourbes, des hommes crédules et cependant fort adroits; les voici divisés en deux parts : l'une d'esprits crédules et timides, l'autre de caractères plus hardis et plus habiles. Cette différence seule devait faire avorter leur projet; l'auteur va nous le faire sentir.

Les plus timides perdirent courage. Tous le perdirent à la mort de Jésus; mais après sa résurrection, où sont ceux qui ont renoncé à la partie et ont laissé aux autres le soin de poursuivre le grand dessein de convertir le monde? Si cela était arrivé, les plus timides auraient servi de témoins contre les plus habiles, auraient dévoilé la fable de la résurrection de Jésus, et auraient été récompensés par les Juifs. Il est assez étonnant que parmi cent vingt disciples qui se trouvaient à la descente du Saint-Esprit, ou parmi cinq cents qui avaient vu Jésus ressuscité, aucun n'ait été assez timide ou d'assez bonne foi pour révéler la fourberie du complot des apôtres.

Les plus habiles forgèrent la fable de la résurrection de Jésus. Nous avons vu s'il a été possible de la forger telle qu'elle est, et si jamais les apôtres ont pu être assez insensés pour croire qu'ils viendraient à bout de la persuader malgré la notoriété du contraire.

Ils sentirent qu'il fallait s'associer des hommes plus prudents et plus habiles qu'eux. Par quel motif des hommes ignorants et stupides gagneront-ils des hommes prudents et habiles? Que peuvent leur promettre les apôtres? Sans doute de les faire subsister aux dépens des dévots charitables. Mais des hommes prudents et habiles, saisis de cette noble ambition, ne s'associeront point à des imbéciles tels que les apôtres, il n'y aurait rien à gagner. Iront-ils se faire égorger pour les intérêts de Jésus crucifié, qu'ils n'ont peut-être jamais connu, et duquel ils n'ont reçu aucun bienfait?

Ils délibérèrent, et c'est alors que le Saint-Esprit descendit sur eux. Le Saint-Esprit des incrédules arrive ici trop tard; il faut qu'il soit descendu trente-six heures après la mort de Jésus, puisqu'alors, selon la supposition de nos adversaires, les apôtres ont tiré son corps du tombeau, et l'ont fait disparaître. Si Jésus n'est pas ressuscité, quel ressort, quel intérêt commun a rassemblé des différents quartiers de la Judée et de la Galilée cent vingt disciples pour se trouver à la descente du Saint-Esprit? Dans l'intervalle de cinquante jours, les plus timides qui avaient perdu courage, peuvent avoir trop parlé; dans la multitude de Juifs réunis à Jérusalem, il peut y en avoir déjà un bon nombre qui sont suffisamment instruits pour déconcerter les plus habiles.

Il fallait se défendre contre les prêtres et les grands de la nation. Comment se défendre s'ils sont en état de démontrer, par le témoignage des gardes, que les apôtres sont des fourbes et des voleurs, qu'ils ont dérobé le corps de leur maître, pour forger ensuite la fable de sa résurrection? Voilà des inconvénients auxquels il aurait fallu parer pour nous faire concevoir le projet des apôtres et la possibilité de leurs succès.

§ VII.

Leur délibération dans le Cénacle.

Eusèbe a réfuté ce projet absurde, il y a près de quinze cents ans. Il suppose les apôtres assemblés dans le Cénacle pour délibérer sur le parti qu'ils ont à prendre; le discours qu'il met à la bouche de saint Pierre semble calqué sur les idées de l'historien critique; nous n'en prendrons que la substance.

« Mes frères, nous voici sans ressource, il s'agit de savoir ce que nous ferons; depuis trois ans nous sommes accoutumés à subsister sans rien faire, je suis d'avis qu'il faut continuer. Il est évident que Jésus nous a trompés, en nous promettant de rétablir le royaume d'Israël et de nous y donner les premières places; il a failli de nous envelopper dans sa condamnation et dans son

(1479) *Hist. crit. de J. C.*, c. 17, pag. 341; *Tableau des saints*, IIe part., c. 2.

supplice : heureusement nous avons été assez sages pour l'abandonner et le renier. Mais il a su persuader au peuple qu'il faisait des miracles, qu'il guérissait les malades, qu'il ressuscitait les morts : on est encore frappé de cette idée, nous pouvons en tirer parti. Nous l'avons vu opérer, pourquoi n'en ferions-nous pas autant ? Déjà nous avons eu la précaution de tirer son corps du tombeau et de le faire disparaître. Comme il avait promis de ressusciter, nous pouvons publier qu'il est ressuscité en effet, que nous l'avons vu et touché, que nous avons bu et mangé avec lui pendant quarante jours, qu'il est monté au ciel à nos yeux, qu'il est le Messie et le Fils de Dieu.

« Les prêtres, il est vrai, les docteurs, les grands de notre nation prouveront, par le témoignage des gardes, qu'il n'en est rien, que nous sommes des fourbes et des séditieux, que nous méritons la mort ; mais il ne faut pas nous rebuter. Si nous pouvons gagner quelques-uns de ceux qui ont cru aux miracles de Jésus, il y a toute apparence que nous prévaudrons enfin, que nous fonderons une religion nouvelle, que nous en serons les pasteurs et les maîtres ; notre fortune et notre bien-être sont assurés. Il ne s'agit pas de moins que de convertir nos compatriotes et les païens, de faire adorer Jésus comme un Dieu ; mais nous sommes en assez grand nombre ; en nous dispersant dans les différentes contrées de l'univers, nous pouvons en venir à bout. Ce projet est assez grand pour tout risquer dans son exécution.

« Je conviens qu'il n'est pas sans danger ; nous serons certainement contredits et persécutés, mis en prison et fustigés, peut-être crucifiés comme notre maître, exterminés comme Judas le Galiléen et d'autres. N'importe, il faut s'armer de courage, braver tous les dangers, mentir hardiment et d'une manière uniforme. Si l'un d'entre nous cède à la crainte ou à la violence, vient à se couper ou à contredire les autres, nous sommes tous perdus.

« C'est, direz-vous, une entreprise abominable d'attaquer la religion de nos pères, de tordre le sens des prophéties, de faire adorer comme Dieu un imposteur tel que Jésus, d'exposer au tourment et à la mort ceux que nous viendrons à bout de séduire ; nous allons nous charger de la malédiction de Dieu et des hommes. Il n'est point ici question de Dieu ni de conscience, mais de jouer un rôle dans le monde. Je me sens assez de courage pour l'entreprendre ; voyez si vous voulez me seconder (1480). »

Il n'est pas nécessaire de réfléchir longtemps pour juger si un pareil projet a pu entrer dans la tête de saint Pierre et des autres apôtres, s'il est conforme à la conduite qu'ils ont tenue, s'il était possible et praticable ; Eusèbe n'a pas de peine à en démontrer l'absurdité Mais quand saint Pierre aurait été assez frénétique pour le proposer à six-vingts hommes rassemblés, ont-ils pu consentir tous à l'adopter et persévérer jusqu'à la mort ?

Nous verrons bientôt par quels moyens les incrédules prétendent que les apôtres ont pu réussir : mais il ne faut pas prendre ici le change. Si les faits publiés par les apôtres étaient vrais, les moyens dont ils se sont servis, appuyés par la grâce divine, ont dû sans doute établir l'Evangile ; mais si les faits étaient faux, et pouvaient aisément être démontrés tels, aucun moyen n'a été capable de remédier à ce défaut essentiel : il est impossible que les apôtres aient seulement osé en concevoir le projet, il l'est encore davantage qu'ils aient pu persuader un seul Juif dans la Judée, ni un seul païen dans le reste du monde. Ils ont dû d'abord être couverts d'opprobres, universellement décriés et détestés.

Environnés de Juifs incrédules, qui avaient le plus grand intérêt de les convaincre d'imposture ; de païens, auxquels tout ce qui venait de la Judée était suspect ; d'hérétiques, qui voulaient adapter les faits et les dogmes à leurs opinions philosophiques ; de docteurs ambitieux et jaloux, qui désiraient l'emporter sur les apôtres, comment ceux-ci auraient-ils pu établir la croyance d'un seul fait hasardé ou faux ? Les incrédules, dans leurs objections, supposent toujours que les faits n'entraient pour rien dans la prédication des apôtres, au lieu que ces faits ont toujours été la base sur laquelle ils ont fondé toute leur doctrine. Il ne faut pas perdre de vue cette observation.

§ VIII.

Les plus habiles ont-ils pu tromper les autres ?

« Parmi les premiers prédicateurs du christianisme, dit notre auteur, il a pu se trouver des hommes simples, crédules, de bonne foi, qui, conduits par des confrères plus rusés qu'eux, sont devenus dans leurs mains des instruments utiles à leurs vues. Mahomet fut un imposteur ; il eut le bonheur de trouver des fanatiques de bonne foi dans la plupart de ses premiers sectateurs. Jésus paraît avoir eu trois confidents principaux : Pierre, Jacques et Jean ; ceux-ci pouvaient être dépositaires du secret de leur maître. Il a donc pu se faire que les autres apôtres crussent bonnement que leur maître était le Messie. Après la mort du Christ, Paul se joignit au comité apostolique, et ses succès passèrent les espérances de ses anciens chefs. Dans tous les partis, quelques hommes adroits se rendent toujours maîtres de tous les autres.

« Bien plus, il arrive souvent qu'un homme qui aura commencé par être un fourbe, finira par être enthousiaste de bonne foi. Son intérêt lui fait illusion : souvent des menteurs finissent par croire les faussetés qu'ils se sont habitués à débiter. Zoroastre fut, dit-on, le martyr de sa nouvelle doc-

(1480) EUSÈBE, *Démonstr. évang.*, l. III, c. 5, p. 112.

trine, avec quatre-vingts de ses adhérents (1481). »

Réponse. Souvenons-nous que, dans un autre ouvrage, l'auteur a supposé que Jésus-Christ avait été d'abord enthousiaste de bonne foi, et avait fini par être fourbe (1482). Ici il prétend que Jésus et trois de ses apôtres ont commencé par la fourberie, et ont fini par l'enthousiasme. Il juge que, parmi les apôtres, les uns étaient des fourbes, les autres des enthousiastes crédules; d'autres docteurs aussi respectables que lui pensent que tous les disciples de Jésus étaient des fourbes très-déliés, que dans aucune autre législation, les moyens ne furent jamais mieux assortis au but que l'on se proposait d'atteindre (1483); d'autres enfin décident que tous étaient des imbéciles. A laquelle de ces suppositions nous arrêterons-nous? A aucune, toutes sont également absurdes. Déjà nous l'avons prouvé à l'égard de Jésus-Christ, il ne nous sera pas plus difficile de justifier ses apôtres.

Que pendant la vie de Jésus-Christ, des disciples crédules se soient persuadés faussement qu'il était le Messie, on peut l'admettre pour un moment; mais qu'ils l'aient encore cru après sa mort, s'il n'a pas accompli la promesse qu'il avait faite de se ressusciter, c'est une démence dont il n'y a jamais eu aucun exemple.

Penserons-nous que Pierre, Jacques et Jean sont venus à bout de faire croire aux autres que tous ensemble avaient vu, entendu, touché Jésus-Christ après sa résurrection; qu'ils avaient conversé, bu et mangé avec lui pendant quarante jours, qu'ils l'avaient vu monter au ciel, qu'ils avaient reçu le Saint-Esprit, quoiqu'il n'en fût rien? Ont-ils eu le don de faire à leur gré rêver leurs confrères, et de leur persuader une fable au point de verser leur sang pour l'accréditer contre le témoignage de leur propre conscience?

Dans cette hypothèse chimérique, il n'y a plus de complot formé entre saint Pierre et les autres apôtres le jour de la Pentecôte; les trois chefs ont ourdi la trame entre eux, les autres, sans aucun motif, ont suivi l'impulsion, comme un troupeau de brutes. Saint Jacques le Mineur, saint Etienne, saint Siméon se sont livrés à la mort à Jérusalem pour soutenir la fourberie, dont trois de leurs confrères étaient seuls artisans. Se peut-il faire que dans un nombre de cent vingt disciples, il ne s'en soit trouvé aucun d'assez éclairé pour découvrir l'iniquité des chefs, ni d'assez sincère pour la dévoiler?

§ IX.

Impossibilité d'un complot.

Pour attirer saint Paul dans le collége apostolique, il a fallu, sans doute, lui faire part du projet; il n'était pas assez imbécile pour croire sans preuve des faits et des miracles que l'on suppose notoirement faux. Par quel motif Pierre, Jacques et Jean l'ont-ils engagé à trahir sa conscience, sa religion, les intérêts de sa nation, ses propres intérêts, et pour l'attacher à un parti qui, selon les vues de la prudence humaine, devait être promptement détruit? Nos adversaires supposent que, dans la suite, il s'est brouillé avec les apôtres, et a voulu faire bande à part; comment n'a-t-il révélé à personne le secret important dont il était dépositaire? Assez méchant pour adopter d'abord un mystère de scélératesse, il avait une belle occasion de se réconcilier avec la synagogue, et d'y devenir un personnage très-important; une âme vile, un caractère ambitieux, a-t-il pu tenir contre une pareille tentation?

Par un sophisme grossier, nos adversaires confondent la crédulité et l'enthousiasme *en matière de doctrine*, avec le même défaut *en matière de fait.* Un homme épris de certaines opinions peut, sans doute, controuver ou adopter aisément des faits propres à les faire valoir et à les établir; les exemples de cette manie ne sont pas rares. Mais supposer que cet homme parviendra jamais à se persuader et à croire des faits publics dont il connaît la fausseté, par enthousiasme pour la doctrine à laquelle ces faits servent d'appui, c'est un trait de démence que l'on n'a jamais vu, et qui n'existera jamais. C'est par là que nous avons démontré qu'il est impossible que Jésus-Christ ait été, ou en même temps, ou successivement, enthousiaste et fourbe, *en matière de faits :* la même démonstration doit être appliquée à ses disciples.

Il est faux que Mahomet ni aucun autre ait été assez enthousiaste pour croire enfin les faux miracles qu'il avait forgés en preuve de sa mission; l'imagination n'aura jamais la force d'étouffer sur ce point la mémoire et le sentiment intérieur. Il est faux qu'il ait trouvé d'abord des disciples fanatiques de bonne foi, il trouva seulement dans sa propre famille des complices de sa fourberie et de son ambition; nous le prouverons ailleurs. Des succès inespérés allumèrent ensuite le fanatisme dans l'âme de ses sectateurs.

Il est faux que Zoroastre ait été martyr de sa nouvelle doctrine. L'auteur de l'objection a cité Hyde; or cet écrivain rapporte, d'après un disciple de Zoroastre, que cet imposteur périt dans une bataille, ou plutôt dans le sac de la ville de Balk (1484). M. Anquetil, qui doute de ce fait, ne dit point de quelle manière mourut Zoroastre (1485). Quand il aurait été martyr *de sa doctrine*, cela ne prouverait encore rien; il nous faut des martyrs *en matière de faits*, et nous

(1481) *Tableau des saints*, IIe part., c. 2, pag. 155, 160.

(1482) *Hist. crit.*, c. 17, p. 338.

(1483) *Deuxième lettre à Sophie*, p. 55.

(1484) HYDE, *De relig. vet. Pers.*, c. 24, pag. 329.

(1485) *Vie de Zoroastre*, pag. 59.

prouverons que tels ont été les disciples de Jésus-Christ.

Toutes les suppositions imaginées par les incrédules pour persuader que l'enthousiasme et la fourberie ont pu se combiner dans la tête de Jésus et de ses apôtres, ne portent que sur ce sophisme dont il est aisé de découvrir l'illusion. Nous allons examiner les causes prétendues auxquelles ils attribuent les succès de l'Evangile.

§ X.

Première objection : Les apôtres n'ont point prêché la divinité de Jésus-Christ.

Première objection. Les apôtres n'ont pas commencé par prêcher aux Juifs la divinité de Jésus-Christ, ce dogme les aurait révoltés d'abord ; saint Pierre leur dit au contraire : Vous savez que Jésus a été *un homme que Dieu a rendu célèbre.* La doctrine de la divinité de Jésus n'a donc été inventée qu'après par l'intérêt du clergé et adoptée par la sottise des Chrétiens (1486).

Réponse. Soit d'abord. Du moins saint Pierre a commencé par publier à la face de tout Jérusalem les miracles et la résurrection de Jésus, et c'est par là qu'il veut le faire reconnaître pour le Messie. Si ces faits sont faux, comment peut-il être écouté et trouver croyance ? Voilà la principale difficulté.

Mais il est faux que saint Pierre ne prêche point la divinité de Jésus-Christ. Il dit aux Juifs que Jésus a reçu *de son Père* la promesse du Saint-Esprit. Il lui applique ces paroles de David : *Le Seigneur dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite.* Il dit, que Dieu a fait Jésus *Seigneur et Christ* ou Messie (1487). Dans son second discours, il dit que Dieu a glorifié *son Fils Jésus.* Ce titre de *Fils de Dieu* est donné à Jésus au moins six fois dans les *Actes des apôtres.* Pour savoir si ce nom emportait avec lui la divinité, nous nous en référons aux Juifs mêmes. Lorsque Jésus-Christ se l'attribua, ils lui reprochèrent qu'il *se faisait Dieu*, et voulurent le lapider (1488). Dès qu'il eut répondu affirmativement au grand prêtre, qui lui demandait s'il était *le Christ Fils de Dieu*, le pontife s'écria : *Il a blasphémé;* Jésus fut condamné à mort (1489). Saint Pierre ménageait-il les Juifs, en donnant publiquement à Jésus-Christ une qualité pour laquelle il avait été condamné à leur tribunal comme blasphémateur?

Les leçons que les apôtres faisaient aux Juifs ne sont pas moins claires dans l'Epître de saint Paul aux Hébreux. L'apôtre applique au Fils de Dieu ces paroles du Psalmiste : *Votre trône, ô Dieu, est éternel..... Vous avez aimé la justice et détesté l'iniquité; c'est pour cela, ô Dieu, que votre Dieu vous a donné l'onction du bonheur* (1490), etc.; en parlant de Jésus-Christ, il dit que toutes choses ont été faites par lui et pour lui (1491), etc.

L'empereur Julien soutenait aussi que le *bonhomme Jean* était le seul des apôtres qui eût osé dire que Jésus était Dieu (1492) ; il avait oublié les paroles de saint Paul et celles de saint Thomas : *Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu* (1493).

Nous voudrions savoir par quel intérêt le clergé a forgé le dogme de la divinité de Jésus-Christ. Il est vrai que, sans cet article de foi, la doctrine chrétienne ne serait plus fondée sur rien; et nous voyons à quoi elle est réduite chez les sociniens ; mais nos adversaires ont grand soin d'observer que l'intérêt de la religion et celui du clergé ne sont pas la même chose : ou ce trait de malignité porte à faux, ou leur conjecture est absurde.

§ XI.

Deuxième objection : Ils ont ménagé les préjugés des Juifs.

Deuxième objection. Les apôtres eurent l'attention de ménager les préjugés des Juifs; on connaît l'attachement fanatique de ce peuple à sa religion et à ses cérémonies; en conséquence Jésus lui-même déclara qu'il était venu, non pour détruire la loi, mais pour l'accomplir; pendant sa vie, il en observa fidèlement les rites. Les apôtres suivirent son exemple. S'ils avaient commencé par déclarer, comme fit saint Paul dans la suite, que la circoncision ne sert de rien, ils n'auraient pu convertir aucun Juif. Pour être admis dans la société chrétienne, il suffisait de croire en Jésus-Christ, et de se faire baptiser; un Juif n'était donc obligé de changer ni de mœurs ni de croyance pour devenir chrétien (1494).

Réponse. Mais il fallait croire que Jésus était ressuscité ; ne l'oublions pas, nous avons déjà répondu à cette objection en réfutant le Juif Orobio, et nous avons observé ci-devant que, par la conséquence qu'en tirent les incrédules, ils détruisent la plus grande objection qu'ils aient faite contre le fameux passage de Josèphe.

Les apôtres eurent raison de laisser observer aux Juifs, dans les commencements, les cérémonies de leur loi. Ces rites n'avaient rien de mauvais, plusieurs étaient utiles relativement aux climats, tous étaient liés à la police civile de la nation. Les apôtres savaient que la plupart deviendraient bientôt impraticables par la destruction de Jérusalem et du temple, et par la dispersion des Juifs. Mais dès que ceux-ci prétendirent que leurs rites étaient nécessaires *au salut*, et que la foi en Jésus-Christ ne suffisait pas sans eux, les apôtres décidèrent le contraire dans le concile de Jérusalem; déjà saint Paul avait prêché

(1486) *Hist. crit.*, c. 19, p. 342.
(1487) *Act.* II, 33 et suiv.
(1488) *Joan.* X, 33.
(1489) *Matth.* XXVI, 65.
(1490) *Hebr.* I, 8.
(1491) *Hebr.* II, 10

(1492) Dans saint CYRILLE, l. VIII, p. 161 ; l. X, p. 327.
(1493) *Joan.* XX, 28.
(1494) *Hist. crit.*, c. 17, pag. 348, 352 ; *Tableau des saints*, p. 126; *De la félicité publique*, sect. II, c. 3, tome I, p. 168 et suiv.

la même doctrine dans toutes les synagogues (1495).

Lorsque Jésus-Christ déclara qu'il était venu accomplir la loi, et non la détruire, il parlait de la loi morale plutôt que de la loi cérémonielle (1496), puisque, dans le même chapitre, il s'attache à réfuter le commentaire faux et erroné des docteurs juifs sur plusieurs préceptes moraux. Mais il avait assez déclaré d'ailleurs ce qu'il pensait du sabbat, des abstinences, des purifications; il dit à la Samaritaine : *Le temps est venu auquel les vrais adorateurs ne rendront plus à Dieu leur culte à Jérusalem ni à Samarie... Dieu est pur esprit, il doit être adoré en esprit et en vérité* (1497).

Nous convenons que, pour devenir chrétien, un Juif n'était obligé de renoncer à aucun dogme ni à aucun point de morale enseignés dans la loi de Moïse; mais il fallait se défaire de plusieurs préjugés chez les Juifs. Il fallait renoncer à l'espérance d'un Messie conquérant et libérateur temporel de la nation; les Juifs ne peuvent encore aujourd'hui s'y résoudre. Il fallait croire la résurrection de Jésus-Christ et sa qualité de Fils de Dieu, deux autres articles sur lesquels ils sont encore intraitables. Il fallait fraterniser avec les incirconcis et avec les Samaritains convertis, croire que par la foi les païens avaient part aux promesses faites à la postérité d'Abraham; nouveau scandale pour les Juifs entêtés, comme ils le sont encore, de la prééminence de leur nation sur toutes les autres. Il fallait croire que la foi en Jésus-Christ et le baptême justifiaient le pécheur, indépendamment de la circoncision et des autres rites mosaïques. Il fallait embrasser la morale de l'Evangile, plus sévère que celle des docteurs juifs, qui interprétaient mal celle de Moïse. Il fallait enfin renoncer aux bénédictions temporelles que Dieu avait promises aux observateurs de sa loi : Jésus-Christ n'avait promis que des biens spirituels, des persécutions et des souffrances. Il n'est pas étonnant qu'un grand nombre de Juifs n'aient pas eu le courage de faire tant de sacrifices; mais ceux qui les ont faits n'y ont certainement pu être engagés que par une conviction très-ferme des preuves de la mission et de la résurrection de Jésus-Christ.

Lorsque le philosophe, qui traite de la félicité publique, dit que les Juifs dispersés, ne pouvant plus observer les rites de leur loi, se firent aisément chrétiens, il montre très-peu de connaissance du caractère des Juifs et de leur conduite à l'égard du christianisme.

XII.

Troisième objection : Le christianisme ressemble à la mythologie des païens.

Troisième objection. Il y a un fond de ressemblance entre la théologie chrétienne et la mythologie des païens. Ceux-ci ne devaient avoir aucune répugnance à croire les dogmes de la Trinité et de l'incarnation, puisqu'ils admettaient plusieurs dieux, plusieurs incarnations des dieux; ils voyaient dans leurs fables des dieux tourmentés, mis à mort et ressuscités. Il y a beaucoup de conformité entre Jésus-Christ et Esculape, dieu de la médecine; entre ce même Jésus et Prométhée, persécuté par Jupiter, pour avoir fait du bien aux hommes, et crucifié sur le Caucase. Les païens croyaient un enfer, un jugement dernier, des génies, des anges, des démons. Ils avaient des sibylles, des oracles, des prédictions. Les sacrements et les cérémonies du christianisme ne sont point différents des rites théurgiques des païens (1498).

Réponse. Il nous paraît que nos savants adversaires s'arrêtent en beau chemin; ils auraient pu démontrer une conformité parfaite entre Jésus-Christ calmant les tempêtes, et le Neptune de Virgile, entre la descente de Jésus aux enfers et la fable d'Orphée, etc., de même que Celse et Julien ont trouvé une ressemblance entière entre les miracles de l'Ancien Testament et les fables des poëtes. Déjà l'on a prouvé doctement que Moïse et le Bacchus des Arabes, que saint Pierre avec ses clefs est le Janus des Latins (1499). C'est dommage que cette érudition brillante n'ait encore persuadé personne.

Il y a déjà ici un malheur : c'est que, selon la plupart de nos adversaires, la Trinité, l'incarnation, la divinité de Jésus-Christ, les sacrements, les cérémonies du christianisme n'étaient pas encore inventés du temps des apôtres : ce sont des opinions et des rites imaginés dans la suite des siècles, par les Pères de l'Eglise, par les théologiens, par le clergé. Si cela est vrai, nous ne voyons plus en quoi la ressemblance du christianisme avec le paganisme, qui n'exisait pas encore sous les apôtres, a pu leur servir pour convertir les païens.

D'ailleurs, si cette ressemblance existait déjà, les Juifs ont dû détester le christianisme aussi cordialement qu'ils haïssaient le paganisme : on sait quelle était leur aversion pour les païens. Mieux on prouvera la facilité de convertir ceux-ci, plus on augmentera la difficulté de gagner les Juifs. Mais les inconséquences ne font pas peur aux incrédules. Les uns nous disent que la conformité entre le paganisme et le christianisme gagna les païens; les autres, que les philosophes, indignés des fables, et rebutés des absurdités du paganisme, consentirent à embrasser la foi chrétienne (1500). Comment les accorderons-nous?

Pour savoir si les païens avaient de l'a-

(1495) *Act.* xv, 2.
(1496) *Matth.* v.
(1497) *Joan.* iv, 23.
(1498) *Hist. crit.*, c. , note, pag. 352, 356; *Exam. crit. de la vie et des ouvrages de saint Paul*, c. 5, p. 34.
(1499) *Dissert. sur Elie et sur Hénoch*, etc.
(1500) *De la félicité publique*, sect. ii, c. 3, tom. I, pag. 177.

version pour le christianisme, nous ne nous en rapporterons point aux docteurs modernes, mais aux anciens défenseurs du paganisme. On n'a qu'à voir de quelle manière Celse, Julien, Porphyre, Hiéroclès, Maxime de Madaure traitent la croyance, la morale, le culte, les miracles, les livres sacrés du christianisme. Selon eux, tout y est absurde, ridicule, méprisable, révoltant. Si nous en croyons nos adversaires, ces grands philosophes ont eu raison. Il est difficile de comprendre comment une religion peinte sous de telles couleurs a dû plaire aux païens.

On peut consulter encore nos anciens apologistes, lire les reproches, les railleries, les injures, les calomnies que les païens vomissaient contre le christianisme; on verra s'ils y trouvaient beaucoup de ressemblance avec leur religion.

Si ce n'est pas assez, nous invitons nos adversaires à lire Tacite, ce que Pline en écrit à Trajan, mais surtout les édits des empereurs romains contre le christianisme. C'est un malheur que les incrédules modernes n'aient pas assisté aux conseils de ces persécuteurs; ils leur auraient représenté sans doute, qu'ils avaient tort de poursuivre avec tant d'acharnement une religion qui ressemblait tant à celle de l'empire : peut-être il y aurait eu moins de martyrs et de sang répandu.

Quant au parallèle que l'on veut faire entre la Trinité de l'Evangile et celle de Platon, entre nos sacrements et la théurgie des païens, nous aurons occasion de l'examiner ailleurs.

§ XIII.

Quatrième objection : La morale chrétienne a dû plaire aux misérables.

Quatrième objection. Les principes et la morale du christianisme avaient sans doute des attraits pour des peuples misérables, opprimés par des tyrans et des oppresseurs de toute espèce. Ses maximes, qui tendaient à introduire l'égalité et la communauté des biens, eurent de quoi séduire des malheureux méprisés, consolèrent les esclaves qui chez les Romains étaient déchus de tous les droits de l'humanité. Ses promesses flattèrent de misérables fanatiques à qui l'on annonçait d'ailleurs la fin d'un monde pervers, la venue de Jésus, un royaume où régneraient l'abondance et le bonheur. Quant aux maximes austères de la secte chrétienne, elles n'étaient point de nature à révolter les misérables accoutumés par état à souffrir et à manquer des commodités de la vie. Ses dogmes, en petit nombre dans l'origine, furent aisément adoptés par des ignorants avides de merveilles, et que leur mythologie propre disposait à recevoir les fables des Chrétiens. Leur morale austère et fanatique dut encore bien disposer en leur faveur un grand nombre de stoïciens accoutumés à se faire un mérite de mépriser les plaisirs, de braver la douleur et la mort (1501).

Réponse. Rendons grâces à nos adversaires; une fois dans leur vie ils sont justes à l'égard du christianisme. Cette religion était destinée de Dieu à humilier l'orgueil des riches, à consoler les pauvres, à réprimer les oppresseurs, à rendre aux esclaves les droits de l'humanité, à rétablir un peu d'égalité entre les hommes, à encourager les misérables, à soutenir les âmes stoïques et vertueuses, à les rendre capables de mépriser les plaisirs, la douleur et la mort. De l'aveu de notre auteur, la charité des Chrétiens et leurs aumônes s'étendirent jusqu'aux païens, et Julien en convient dans une de ses lettres (1502).

Comme de tout temps et en tout lieu les hommes sont condamnés par la nature à souffrir, il est clair que la religion chrétienne est le don le plus précieux que Dieu ait pu faire à l'humanité. Mais comme il y eut toujours des riches orgueilleux et voluptueux, des oppresseurs insolents et cruels, des épicuriens efféminés et abrutis, le christianisme a dû toujours avoir un grand nombre d'ennemis, et plus chez les nations corrompues par le luxe que chez les autres. Ainsi la source de l'incrédulité nous est dévoilée par ses partisans mêmes.

Mais ne tirons aucun avantage de leur confession sans l'avoir examinée. 1° L'auteur suppose que le christianisme ne fut d'abord embrassé que par des ignorants et par des misérables; nous prouverons le contraire ci-après dans l'article quatrième.

2° Il suppose que les apôtres annonçaient la fin du monde, le retour de Jésus-Christ sur la terre, un royaume temporel dans lequel régneraient la paix et le bonheur. C'est une fausseté. La crainte de la fin du monde se réveille dans tous les temps de calamité, et elle vient tous les jours pour ceux qui meurent.

3° Il fait entendre que, dans l'origine, les dogmes du christianisme étaient en plus petit nombre qu'aujourd'hui; c'est une erreur; l'Evangile et le Symbole des apôtres n'ont pas changé.

Nous concevons que la croyance, la morale, le culte du christianisme mis en parallèle avec les autres religions, durent gagner les âmes droites et vertueuses; mais en conclure que l'établissement de l'Evangile n'est donc pas miraculeux, c'est une absurdité. Plus notre religion est parfaite, plus elle a dû révolter les passions, et plus il est évident que Dieu même en est l'auteur et le fondateur.

§ XIV.

Cinquième objection : La communauté des biens était un attrait.

Cinquième objection. Un des moyens qui contribuèrent le plus à grossir la secte des

(1501) *Hist. crit.*, c. 17, p. 351, 358, 359; *Tableau des saints*, IIe part. c. 2, p. 125; *De la félicité publique*, ibid., tome I, note, p. 172.

(1502) *Tableau des saints*, c. 3, p. 167; *Lettre à Arsace, pontife de Galatie.*

Chrétiens, fut la loi de mettre tous les biens en commun. Les pauvres durent être fort empressés à s'enrôler dans un parti où les riches s'engageaient à *mettre la nappe* pour les indigents. Cette institution pouvait sans miracle fortifier la foi et augmenter journellement le nombre des fidèles. Les apôtres furent les dépositaires de ces biens ; et il y a tout lieu de croire que ces grands saints ne s'oubliaient pas eux-mêmes dans la distribution. Il paraît que la loi de mettre ses biens en commun s'observait à la rigueur; en effet, nous voyons dans les *Actes des apôtres* Ananie et Saphire frappés de mort à la prière de saint Pierre, pour avoir eu la témérité de retenir une portion de leur propre bien ; conduite qui paraîtrait aussi injuste que barbare dans toute autre personne qu'un apôtre de Jésus-Christ (1503).

Réponse. Mais si le christianisme n'était embrassé que par les misérables, où sont les riches qui pouvaient *mettre la nappe* et fournir à la subsistance des pauvres ?

Il est faux qu'il y ait eu aucune *loi* qui obligeât les fidèles à mettre leurs biens en commun ; l'exemple même dont nos adversaires abusent prouve le contraire. Saint Pierre dit à Ananie : *Votre champ n'était-il pas à vous, et n'étiez-vous pas le maître du prix après l'avoir vendu? Pourquoi mentir au Saint-Esprit en retenant une partie de cet argent?* Le crime d'Ananie n'était donc pas de s'être réservé une partie de son bien, mais d'avoir voulu paraître s'en dépouiller entièrement afin d'avoir part à la distribution des aumônes; conduite frauduleuse et punissable. La communauté de biens ne paraît point avoir été établie ailleurs que dans l'Eglise de Jérusalem.

D'ailleurs la mort d'Ananie fut-elle naturelle ou surnaturelle? Dans le premier cas, elle arriva par hasard ; car enfin une parole de saint Pierre n'avait pas naturellement la force de tuer les hommes. Dans le second, Dieu seul en fut l'auteur; c'est contre lui que les incrédules déclament. Les manichéens faisaient de même, et saint Augustin leur répond que quand Dieu punit un pécheur en ce monde, c'est afin de lui faire grâce en l'autre (1504).

Les apôtres, loin de s'attribuer l'administration des biens des fidèles, firent choisir sept diacres pour se débarrasser de ce soin (1505). Il est donc faux qu'ils ne se soient pas oubliés dans la distribution. Saint Paul prend les fidèles à témoin qu'il a travaillé des mains pour subsister et pour n'être à charge à personne non plus que ses collègues; qu'il a enduré constamment la faim, la soif, la nudité, les mauvais traitements et la fatigue (1506). La meilleure preuve de la probité et du désintéressement des apôtres est la confiance et la vénération constantes des fidèles pour eux. Ils étaient environnés d'ennemis soupçonneux, jaloux, intraitables, qui ne leur auraient rien pardonné. Mais l'auteur même de l'objection va les justifier.

§ XV.

Sixième objection : On était dégoûté des prêtres idolâtres.

Sixième objection. Il est vrai que les premiers Chrétiens essuyèrent des traverses et des persécutions d'abord de la part des Juifs, et ensuite de la part des grands, animés par les prêtres païens. Ceux-ci, selon l'usage du sacerdoce en tout pays, firent une guerre très-cruelle à une secte qui attaquait leurs dieux et menaçait leurs temples d'une désertion générale. L'univers était fatigué des impostures et des exactions de ces prêtres, de leurs sacrifices coûteux, de leurs oracles menteurs. Leurs friponneries avaient été plus d'une fois dévoilées, et la secte nouvelle offrait aux hommes un culte moins dispendieux, et qui, sans parler autant aux yeux que le culte des idoles, était plus propre que lui à faire travailler l'imagination, à exciter l'enthousiasme..... Les pauvres d'ailleurs n'avaient point de quoi payer l'avidité des prêtres païens qui, de même que les nôtres, ne faisaient rien sans argent..... Des hommes que leurs prêtres idolâtres négligeaient, furent flattés de se voir recherchés, et d'être l'objet des *soins désintéressés* des personnages qui, par pure tendresse pour eux, venaient de loin les trouver et leur porter des consolations à travers les plus grands périls (1507).

Vu l'état dans lequel était la religion chez les Romains, un platonicien enthousiaste, épris de la gloire d'être chef de parti, et qui aurait voulu prêcher l'unité de Dieu, devait probablement réussir (1508).

Réponse. Voilà une apologie assez bonne de la conduite des premiers prédicateurs du christianisme, de la croyance et du culte qu'ils ont établi, des moyens dont ils se sont servis ; mais nos adversaires ne tarderont pas de l'oublier et d'en revenir aux calomnies.

Parmi les instigateurs des persécutions, il ne fallait pas oublier les philosophes ; personne ne prit plus à cœur les intérêts des prêtres païens ; nous le verrons en son lieu; et cela n'est pas fort honorable à la philosophie.

Nous convenons que le portrait de ces prêtres n'est pas chargé, et s'il fallait des preuves nous les trouverions dans les lettres mêmes de l'empereur Julien. Il n'est cependant que trop vrai que les empereurs, les grands, les magistrats, les prêtres, les philosophes, ont réuni toutes leurs forces pendant trois cents ans pour étouffer le christianisme. Où est donc la conformité que l'on trouvait

(1503) *Hist. crit.*, c. 17, pag. 345; *Tab. des saints*, p. 122; *Exam. imp.*, etc.
(1504) *Contra Adim.*, c. 17, n° 5.
(1505) *Act.* VI.
(1506) *Act.* XX, 34; *I Cor.* IV, 11; *II Cor.* XII, 16; *I Thess.* II, 10; *II Thess.* III, 8, 10; *I Tim.* VI, 8.

(1507) *Hist. crit.*, c. 17, p. 358, 367; *Exam. crit. de la vie et des ouvr. de saint Paul*, c. 5, p. 54 ; *De la félicité publique*, sect. 2, c. 2, p. 156.
(1508) *Lettres de Memmius à Cicéron*, n° 22; *De la félicité publique*, ibid., tome I, pag. 155, 156.

entre celui-ci et le paganisme, le dégoût dans lequel on était des impostures et des exactions des prêtres païens, le désir que l'on avait d'entendre prêcher l'unité de Dieu? Est-ce par des édits sanglants, par des supplices cruels, par des torrents de sang répandu, par les cris forcenés de l'amphithéâtre, par les écrits fougueux des philosophes, que ces louables sentiments ont éclaté? Nous convenons du besoin qu'avait l'univers d'une religion plus pure, plus sensée, plus solidement prouvée que le paganisme; mais il ne paraît par aucun signe que l'univers l'ait senti.

Ou la religion chrétienne était propre par elle-même à s'insinuer dans les esprits et dans les cœurs, ou elle ne l'était pas. Si elle l'était, il est donc faux qu'elle soit absurde, révoltante, inhumaine, pernicieuse, fondée sur l'imposture et le mensonge, comme le prétendent les incrédules. Si elle ne l'était pas, si elle choquait de front toutes les idées communément reçues, et toutes les passions, son établissement ne peut pas être naturel. Nous prions nos adversaires de répondre à ce dilemme.

Ils diront peut-être, et déjà ils le disent, que cette religion n'est plus telle qu'elle l'était alors; mais nous avons encore les écrits des apôtres et ceux des Pères des trois premiers siècles; c'est à eux que nous en appelons. Est-ce la nature humaine qui a changé? Mais nous retrouvons encore aujourd'hui les mêmes dispositions dans ceux qui croient, et la même conduite dans les incrédules modernes, que dans les anciens. Tout est donc parfaitement égal.

Après l'événement, il est fort aisé de prophétiser que Jésus-Christ et ses apôtres devaient enfin réussir; mais ils n'étaient ni platoniciens, ni enthousiastes, ni épris de la gloire d'être chefs de parti, ils ne désiraient que la gloire de Dieu et le salut des hommes. Celse qui, de son côté, voulait prophétiser aussi, disait au IIe siècle, que c'était un projet absurde de vouloir amener à la même croyance et aux mêmes lois, les habitants de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, les Grecs et les barbares. Nous laissons à décider qui jugeait le mieux, Celse ou ses successeurs.

§ XVI.

Septième objection : Les persécutions ont hâté les progrès de l'Evangile.

Septième objection. Ce sont les persécutions mêmes qui ont hâté les progrès du christianisme (1509). Les Juifs, peu contents d'avoir fait mourir Jésus, eurent encore l'imprudence de persécuter ses adhérents. Ils engagèrent Hérode à faire périr Jacques, frère du Christ, et ils firent lapider Etienne. Ils ne virent pas que la persécution est le moyen le plus sûr d'étendre le fanatisme de plus en plus. Les mauvais traitements, les emprisonnements, les supplices rendent toujours les sectaires plus opiniâtres, et en font des objets intéressants pour ceux qui les voient souffrir; on se persuade que c'est pour la religion qu'ils sont persécutés. La persécution fit encore sentir aux nouveaux sectaires qu'il était important pour eux de s'unir d'intérêts, qu'il fallait éviter les querelles et la division; ils vécurent dans la concorde et dans la paix.

Réponse. Nouveau remercîment à faire à nos adversaires: à force de contradictions, ils rencontrent quelquefois la vérité; mais ils n'y persévèrent pas long-temps. Ici l'historien critique veut que les persécutions aient favorisé les progrès du christianisme; dans le chapitre suivant, il dit que les violences exercées par Constantin contre le paganisme hâtèrent sa ruine (1510). Comment la même cause a-t-elle opéré deux effets si opposés?

Selon lui, les supplices rendirent les Chrétiens intéressants; vingt pages après, il convient, d'après nos apologistes, que l'on imputait aux Chrétiens les crimes les plus abominables, qu'on les regardait comme la cause de la colère des dieux et des calamités publiques (1511); en quel sens des accusés victimes de la haine publique sont-ils intéressants? Lorsque le peuple se repaissait du spectacle de leurs supplices, dans l'amphithéâtre, cela donnait-il beaucoup d'envie aux assistants d'embrasser cette religion? Les Juifs avaient prévenu les païens dans les calomnies que l'on répandait contre les Chrétiens (1512).

L'auteur juge que la persécution suscitée contre les disciples de Jésus-Christ fut une imprudence; il dit ailleurs que les magistrats se trouvèrent obligés de réprimer une secte qui voulait être indépendante (1513); il fait tout ce qu'il peut pour justifier leur conduite: ainsi, selon lui, ce fut tout à la fois une prudence et une imprudence.

Il nous fait remarquer que les premiers Chrétiens vécurent dans la concorde et dans la paix; plus loin, il soutient qu'une altercation entre saint Pierre et saint Paul produisit un vrai schisme; que les partisans de saint Paul regardèrent comme des hérétiques les disciples des autres apôtres; que l'esprit de parti, l'intolérance, les cabales, les hérésies déchirèrent le christianisme dès sa naissance (1514). Nous verrons ce qui en est.

Ce critique si exact à se réfuter est très-mal instruit de ce que firent les Juifs. Ils commencèrent par lapider saint Etienne (1515). Hérode, pour leur plaire, fit tran-

(1509) *Hist. crit.*, c. 17, p. 343, 360; *Tableau des saints*, IIe part., c. 2, p. 121; *De la félicité publique*, sect. II, c. 3, tome I, p. 185; *Vie de Sénèque*, p. 258.
(1510) *Hist. crit.*, c. 18, p. 372.
(1511) *Hist. crit.*, c. 18, note, p. 360.

(1512) S. Justin, *Dialog. avec Tryphon*, n° 17.
(1513) *Tableau des saints*, c. 2, p. 124.
(1514) *Hist: crit.* pag. 350; *Tableau*, p. 138; *De la félicité publique*, ibid. p. 182.
(1515) *Act.* VII.

cher la tête à saint Jacques le Majeur, frère de saint Jean, et fit emprisonner saint Pierre, qui fut délivré par miracle (1516). Les Juifs précipitèrent en bas du temple saint Jacques le Mineur, parent et non *frère* de Jésus-Christ (1517). Il ne fallait pas confondre ces deux saints Jacques (1518). Saint Siméon, qui était aussi parent de Jésus-Christ, fut crucifié par ordre des Romains, à l'âge de six-vingts ans (1519).

Il est faux qu'en général les persécutions hâtent les progrès d'une religion. Lorsqu'un homme souffre, on est persuadé que c'est pour sa religion, ou l'on croit qu'il est convaincu de crime. Dans le premier cas, ceux d'une religion différente le regardent comme un apostat de la croyance de ses pères, et comme un opiniâtre qui n'a pas voulu se laisser instruire : ces deux qualités n'inspirent pas un intérêt bien vif pour le patient. Si on le croit coupable de crime, on a pour lui encore moins de compassion. Les apôtres et leurs disciples auraient été des malfaiteurs, s'ils avaient faussement publié les miracles et la résurrection de Jésus-Christ, pour rendre odieux les chefs de la nation juive. La vérité seule des faits peut disculper les fondateurs du christianisme.

Il est absurde de supposer, comme font les incrédules, que le zèle de religion est une passion cruelle, injuste, barbare, et qui inspire néanmoins de la pitié envers les victimes qu'il fait souffrir.

Nous convenons que le martyre des premiers Chrétiens a opéré des conversions; mais ce phénomène n'était point naturel, puisque leurs souffrances étaient un effet de la haine publique qui éclatait contre eux. Ceux qui demandaient à grands cris le sang des Chrétiens, qui les regardaient comme des impies, objets de la colère des dieux, n'étaient pas naturellement tentés de les plaindre, encore moins de les imiter; mais Dieu voulait que le sang des martyrs fût une semence de nouveaux Chrétiens, et il l'a été en effet.

XVII.

Huitième objection : Le peuple est avide de nouveautés.

Huitième objection. Le peuple se ressemble dans toutes les superstitions; il est partout également curieux de merveilles, susceptible de fanatisme, amoureux de nouveautés et facile à tromper. Il n'est donc pas étonnant que les apôtres, animés d'un zèle infatigable et d'une opiniâtreté à toute épreuve, soient venus à bout d'établir leur religion (1520).

Réponse. Il est très-faux que le peuple en général soit avide de merveilles et de nouveautés contraires aux idées qu'il a reçues dès l'enfance; son fanatisme même le prévient et l'indispose contre toute religion nouvelle; cela est prouvé par la haine persévérante des Juifs et des païens contre le christianisme. Tantôt les incrédules soutiennent que rien n'était si aisé que de convertir le peuple; tantôt ils nous objectent qu'il a cependant fallu trois cents ans de persévérance pour en venir à bout, et que, sans l'autorité des empereurs, l'Evangile ne se serait jamais établi. Ils argumentent ainsi successivement sur la facilité et sur la difficulté de convertir le peuple.

Nous demandons d'ailleurs quelle a pu être la source naturelle du zèle infatigable et à toute épreuve dont les apôtres ont été animés, si l'on en trouve des exemples dans toutes les superstitions? Supposé que ce zèle ait été surnaturel, comme nous le pensons, c'est une absurdité de dire que son effet a été naturel.

Sur cette question, à qui devons-nous nous en rapporter, aux philosophes anciens ou aux incrédules modernes? Celse, au commencement du IIe siècle, jugeait impossible le projet de ranger sous la même loi et d'amener à la même croyance les peuples des différentes contrées de la terre (1521). Avant lui, Platon avait décidé qu'il était impossible de faire connaître Dieu à tous les hommes (1522). Tous les philosophes étaient d'avis qu'il y aurait de la folie à vouloir détruire les religions qui avaient reçu la sanction des lois. Malgré ces spéculations profondes, les apôtres l'ont entrepris et ils en sont venus à bout.

Mais ils nous apprennent eux-mêmes par quels moyens ils ont réussi. Jamais ils n'ont compté sur leurs propres forces, ni sur les secours humains, mais sur la grâce de Jésus-Christ, sur les dons du Saint-Esprit, sur les miracles que Dieu opérait par leur ministère, sur la puissance de la croix de Jésus-Christ. *Je suis venu parmi vous*, dit saint Paul aux Corinthiens, *dans la plus grande faiblesse, avec crainte et en me défiant de moi-même; ma prédication et mes discours n'ont point été fondés sur l'éloquence ni sur la sagesse humaine, mais sur les marques évidentes de l'esprit de Dieu et de sa puissance, afin que votre foi ne fût point appuyée sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu* (1523). *Si j'ai travaillé plus qu'un autre, ce n'est pas moi, mais la grâce de Dieu, qui est avec moi* (1524). Tous déclarèrent *que Jésus-Christ leur a défendu de compter sur aucun moyen humain* (1525). Ils étaient donc incapables de former d'eux-mêmes le projet d'établir l'Evangile, à plus forte raison de l'exécuter.

§ XVIII.

Il fallait commencer par croire les faits.

Des différentes causes auxquelles les incrédules ont recours pour expliquer ce phé-

(1516) *Act.* XII.
(1517) On sait que chez les Hébreux les cousins germains, et en général les plus proches parents se nommaient *frères*.
(1518) EUSÈBE, *Hist.*, l. II, c. 1 et 23.
(1519) EUSÈBE, l. III, c. 22.
(1520) *Hist. crit.*, c. 17. p. 347.
(1521) Dans ORIG., l. VIII, n° 72.
(1522) *Ibid.*, l. VII, n° 42.
(1523) *I Cor.* II, 3
(1524) C. XV, 10.
(1525) *Matth.* X.

nomène, les unes sont faussement supposées, les autres devaient produire un effet contraire ; c'étaient des obstacles et non des moyens.

Quand il serait vrai que les dogmes, la morale, le culte extérieur du christianisme ne pouvaient déplaire ni aux Juifs ni aux païens, ce qui est faux, en serions-nous plus avancés ? Les apôtres fondaient le tout sur les miracles et sur la résurrection de Jésus-Christ : ils convenaient que si ces faits étaient faux, le reste ne pouvait se soutenir. La grande question était donc d'examiner les faits ; on ne pouvait être chrétien sans les croire. Mais nos adversaires supposent toujours qu'une multitude de païens et de Juifs crurent en Jésus-Christ, sans savoir pourquoi, sans examiner si les apôtres étaient de vrais ou de faux témoins.

La manière dont les apôtres enseignaient ne nous est pas inconnue, elle subsiste dans leurs écrits. Saint Pierre démontrait aux Juifs par les prophéties, par les miracles et par la résurrection de Jésus-Christ, qu'il était le Messie, qu'ils devaient croire à sa parole et à sa doctrine (1526). Saint Paul, pour convertir les Athéniens, ne se bornait point à faire voir l'absurdité de l'idolâtrie, il prouvait par les miracles et par la résurrection de Jésus-Christ, qu'il était envoyé de Dieu pour enseigner une religion plus sage et plus vraie (1527). Il faisait de même dans ses lettres. La foi des fidèles n'était donc plus une persuasion naturelle, puisqu'elle avait pour base des faits surnaturels et miraculeux. Ce n'était pas assez d'en être convaincu par les témoignages des apôtres, qui disaient : *Nous les avons vus ;* il fallait encore une grâce surnaturelle pour vaincre les préjugés de naissance, les motifs d'intérêt, de crainte, de respect humain, qui détournaient de la foi.

Outre les obstacles personnels, les apôtres ont eu à combattre le faux zèle des magistrats, le fanatisme des peuples, l'intérêt des prêtres, l'orgueil et la jalousie des philosophes, les artifices des hérétiques. Comment ces Juifs, que l'on peint comme les plus vils des hommes, ont-ils pu triompher de ces divers ennemis, s'il ne fallait qu'un léger examen pour voir qu'ils débitaient des fables ? Nous invitons nos adversaires à expliquer ce prodige par les causes naturelles.

§ XIX.

Conduite d'un fameux imposteur.

Si nous comparons la conduite des apôtres à celle des imposteurs connus, nous en verrons la différence. Lucien a fait l'histoire d'un fameux imposteur nommé Alexandre, qui parut dans le Pont au IIe siècle. Cet homme, qui faisait l'inspiré, n'attaquait point le paganisme, il annonçait un nouveau dieu qu'il nommait *Glycon*, duquel il se disait le prophète, et au nom duquel il prétendait opérer des prodiges et rendre des oracles. Par là il acquit des richesses immenses et un très-grand crédit.

Il intéressait à ses succès les prêtres païens du Pont et des autres provinces ; il renvoyait souvent aux oracles qui étaient alors le plus en vogue, ceux qui venaient le consulter. Il parlait avec respect de toutes les sectes de philosophes, excepté des épicuriens, qui savaient le démasquer, et des Chrétiens qu'il regardait comme ses ennemis. Il ameutait le peuple contre eux, il voulait qu'on ne répondît à leurs objections qu'à coups de pierres.

Pour se faire donner de l'argent, il faisait parler son dieu, et l'on n'osait rien refuser au prophète, lorsque le dieu avait parlé. Les sommes immenses qu'il extorqua ainsi étaient partagées à une infinité d'associés et d'émissaires qui accréditaient ses oracles. Il tendait des piéges à ses ennemis, et tramait sourdement leur perte. Lucien faillit d'être victime de sa haine.

Il gardait les billets des personnes puissantes qui étaient venues consulter *Glycon* sur des affaires d'état, les retenait ainsi dans la dépendance ; les forçait d'employer leur crédit pour lui et pour ses protégés. Après avoir séduit un général romain, nommé Rutilianus, il lui commanda, par un oracle, d'épouser sa fille, qu'il prétendait avoir eue de la lune. Cette alliance mit l'imposteur à couvert de châtiment. Il faisait rendre à son dieu des oracles favorables aux grands, entretenait des émissaires à Rome pour publier ses miracles, et lui donner avis de ce qui se passait. Un empereur même fut dupé par ses prédictions.

Ses mœurs étaient très-corrompues, la superstition des peuples lui servait à satisfaire ses passions criminelles ; des réponses ambiguës, des oracles équivoques, des ruses et des tours de souplesse le tiraient d'affaire, lorsqu'il était embarrassé.

Ce n'est point ainsi qu'ont fait les apôtres. Ils ont attaqué de front les superstitions de tous les peuples, les préjugés des Juifs, les fables des païens, les erreurs des hérétiques ; ils n'ont fait la cour ni aux grands, ni aux prêtres, ni aux philosophes, n'ont amassé ni trésors, ni richesses, ont à peine consenti à recevoir des fidèles le simple nécessaire. Ils n'ont tramé la perte de personne, ont pardonné à leurs persécuteurs, n'ont prêché que la paix, la vérité et la vertu Jamais on n'a pu leur reprocher des mœurs déréglées, jamais on ne les a surpris à tromper. Ils n'ont point fait servir à leur ambition la confiance que l'on avait en eux ; ils ont passé leur vie dans les courses apostoliques, ont laissé à leurs disciples le soin de gouverner les Eglises ; ils n'ont dominé que par la douceur et par la persuasion ; ils ont la plupart scellé de leur sang les vérités qu'ils avaient enseignées. Si l'imposture peut se servir de pareilles armes, que l'on nous dise par quels moyens la vérité doit s'établir.

(1526) *Act.* I, 3, 4.

(1527) *Act.* XVII, 31.

§ XX.

Les miracles ont persévéré dans l'Eglise.

Il nous reste à prouver que le don des miracles ne s'est pas borné aux apôtres, qu'il a persévéré dans l'Eglise pendant plusieurs siècles.

Saint Paul reprend les Corinthiens de ce qu'ils faisaient trop d'estime des dons miraculeux, et de ce que plusieurs en concevaient de l'orgueil. Il leur représente : 1° Que c'est le même esprit de Dieu qui distribue ses dons différents, aux uns la science et l'intelligence, aux autres la foi, à ceux-ci le pouvoir d'opérer des guérisons ou d'autres miracles, à ceux-là le don des langues ou de prophétie; que c'est donc à lui seul qu'il en faut rapporter la gloire. 2° Que tous sont donnés pour la même fin, pour l'édification et l'utilité commune de l'Eglise; qu'ils doivent donc être uniquement consacrés à cet objet, n'être jamais parmi les fidèles un sujet de division. 3° Que la charité parfaite est le plus excellent de tous les dons; que tous doivent donc servir à l'entretenir. 4° Il prescrit l'ordre selon lequel les fidèles doués de ces dons miraculeux doivent en faire usage dans les assemblées chrétiennes (1528). Saint Paul n'aurait jamais pensé à donner une pareille instruction, si les dons surnaturels n'avaient pas été alors communs dans l'Eglise.

L'auteur du livre du *Pasteur* donne des signes pour distinguer l'esprit prophétique qui vient de Dieu, d'avec l'esprit terrestre et vain des faux prophètes (1529).

Saint Justin, dans la seconde apologie, n° 6, atteste que les démons sont chassés tous les jours au nom de Jésus-Christ; et dans son *Dialogue avec Tryphon*, n° 82, il lui représente que l'esprit prophétique, autrefois commun chez les Juifs, a passé aux Chrétiens.

Saint Irénée dit de même que parmi les Chrétiens, les uns chassent les démons, les autres prédisent l'avenir, que plusieurs guérissent les maladies par l'imposition des mains, que quelques-uns ont ressuscité des morts (1530).

Tertullien ose défier les païens de produire un seul possédé qui ne soit délivré au nom de Jésus-Christ, et il les prend eux-mêmes à témoin de ce qu'il dit (1531). Origène atteste qu'il a vu plusieurs malades guéris par l'invocation du nom de Jésus-Christ, et par le signe de la croix; il le répète plusieurs fois dans son livre contre Celse, et ailleurs (1532).

Lactance rend témoignage de l'efficacité du signe de la croix, non-seulement pour chasser les démons du corps des possédés, mais pour déconcerter l'art magique et les prestiges des païens (1533). Tertullien et saint Cyprien font la même observation dans leurs traités contre les Juifs; saint Grégoire de Nazianze et Théodoret en citent des exemples.

Saint Ambroise rapporte plusieurs miracles opérés au tombeau des saints martyrs Gervais et Protais; saint Augustin, dans ses livres de la *Cité de Dieu*, se donne pour témoin oculaire de plusieurs miracles opérés par les reliques de saint Etienne.

La seule ressource des incrédules est de répondre que tous ces Pères de l'Eglise étaient des enthousiastes, des visionnaires, des hommes superstitieux et crédules. Cette manière de les réfuter est courte et facile, mais elle n'est ni judicieuse ni honnête; ceux qui s'en servent se tiendraient très-offensés si on les traitait de même.

Dans les derniers siècles mêmes, le don des miracles n'a pas cessé dans l'Eglise. Elle ne met au rang des saints auxquels on doit rendre un culte public que ceux dont Dieu a récompensé la foi et la vertu par des miracles avérés. Lorsqu'il s'agit de les constater, elle y procède avec toutes les précautions, les examens, la prudence qu'une critique sage peut suggérer.

§ XXI.

Objection tirée des légendes.

Pour décréditer tous ces miracles sans autre discussion, les incrédules opposent les prodiges fabuleux rapportés dans les légendes forgées par des ignorants, dans les bas siècles. Après en avoir fait une liste ridicule, l'auteur des *Lettres à Sophie* reproche à l'Eglise d'avoir fulminé autrefois des anathèmes contre quiconque oserait censurer un seul des faits contenus dans les légendes par elle approuvées; d'avoir obligé les Chrétiens, sous peine de l'indignation du ciel, à croire pieusement toutes ces visions extravagantes. « On ne pourrait, dit-il, tourner contre l'Eglise le ridicule de ces prodiges, si elle n'employait son autorité pour forcer les fidèles à les croire (1534). »

Le point essentiel était donc de prouver que l'Eglise a obligé les fidèles à croire ces faux miracles, d'alléguer les décrets de quelques conciles, des Souverains Pontifes, ou les statuts de quelques diocèses, qui aient lancé des anathèmes contre ceux qui refuseraient d'ajouter foi aux légendes. Une accusation aussi grave exigeait des preuves; pourquoi l'auteur n'en fournit-il aucune ? c'est qu'il n'y en a point.

Nous convenons que, dans les siècles d'ignorance, les prières et les cérémonies de l'Eglise se sont ressenties de la grossièreté et du défaut de critique, qui régnaient pour lors; mais, à mesure que la lumière a commencé à renaître, l'Eglise s'est appliquée à purger le culte extérieur de tous les faits apocryphes et de tous les abus qui s'y étaient glissés. On peut citer une multitude de lois

(1528) *I Cor.* XII, 13, 14.
(1529) Mandat. 12.
(1530) *Adv. hær.*, l. II, c. 56 et 57.
(1531) *Apologet.*, c. 23, ad *Scapul.*, c. 2.
(1532) *Contre Celse*, l. III, n° 4.
(1533) *Div. instit.*, l. IV, c. 7; *De morte persecut.*
(1534) *Neuvième lettre*, pag. 125, 128.

des conciles, qui ont proscrit les fables; on ne peut en alléguer aucune qui ait tendu à les accréditer. L'auteur même, qui suppose le contraire, avoue que souvent les évêques ont éprouvé de la résistance de la *part du peuple imbécile*, lorsqu'il s'est agi de supprimer des erreurs ou des abus (1535). Voilà pourquoi la correction n'a pas été aussi prompte et aussi générale que les pasteurs l'auraient désiré.

Il est donc fort inutile de parcourir les royaumes et les provinces, les églises et les monastères pour voir en quels lieux on a honoré de fausses reliques, ou publié de faux miracles. Il nous suffit de savoir qu'aucun de ces abus n'a été formellement autorisé par l'Eglise. Aucun de ces faux miracles n'est attesté par des témoins oculaires, comme ceux qui ont fondé le christianisme; aucun n'est prouvé par ses effets, aucun n'a servi à convertir des mécréants; plusieurs ne sont pas évidemment surnaturels, quand même les faits seraient vrais. Aucun dogme, aucune pratique, aucune loi de discipline ne sont fondés sur des faits imaginaires ou douteux.

On a beau répéter que les peuples sont avides de miracles, parce qu'ils les regardent comme des bienfaits du ciel; qu'ils les admettent légèrement, parce qu'ils ne sont pas en état d'en juger; que souvent les ministres de l'Eglise les autorisent, parce qu'ils y sont intéressés. Les Juifs ni les païens n'étaient certainement pas intéressés aux miracles des apôtres, ni avides de les voir; ni disposés à les croire sans examen; cependant c'est par là qu'ils ont été convertis. Depuis trois siècles, une critique rigoureuse a tout discuté et a fait main basse sur tout ce qui a paru suspect : ce n'est plus le cas d'argumenter sur des présomptions; il faut des preuves et des raisons sans réplique, et non des conjectures et des invectives.

Nos adversaires conviennent que les faux miracles ont été forgés dans les bas siècles, dans les temps d'ignorance; alors l'Europe entière était ravagée par les barbares : on supposait des miracles pour effrayer les soldats, pour réprimer leur rapacité et leurs violences : souvent on épargna, par cette fraude, plusieurs crimes à des rois très-méchants (1536). Mais ce motif, ni le succès ne suffisent pas pour justifier aucune espèce de fraude : c'est mal servir la religion, que d'employer pour elle des moyens qu'elle réprouve.

ARTICLE II.

De la conversion de saint Paul.

§ I.

Caractère de cet apôtre; circonstances du fait.

Une des plus importantes conquêtes qu'ait faite le christianisme presque immédiatement après la descente du Saint-Esprit, est la conversion de saint Paul. Les ennemis mêmes de notre religion conviennent que c'était un Juif très-instruit, qu'il avait acquis à l'école de Gamaliel une connaissance profonde des Ecritures et de leur explication allégorique (1537). Quand ils ne l'avoueraient pas, ses écrits en sont la preuve. Ils avouent encore qu'il était actif, courageux, intrépide, infatigable, animé d'un zèle ardent pour la religion et très-propre à faire des prosélytes; ils lui en font un crime. Elevé à l'école des pharisiens, il était très-entêté des opinions de sa secte, il fut un des plus violents persécuteurs des disciples de Jésus-Christ, lui-même en fait l'aveu. Il se fit donner par les chefs de la nation un plein pouvoir de faire arrêter et mettre dans les fers tous ceux qui faisaient profession de croire en Jésus-Christ; il allait à Damas bien accompagné, pour exécuter sa commission. Preuve qu'il y avait déjà des Chrétiens dans la Syrie.

Sur le chemin, et près d'arriver, il fut environné tout à coup d'une lumière éclatante, qui le frappa d'aveuglement et le renversa par terre. Au même moment, il entendit une voix qui lui criait : *Saul, pourquoi me persécutes-tu?* Qui êtes-vous donc, Seigneur, répondit-il? La voix continua : *Je suis Jésus de Nazareth dont tu te déclares l'ennemi. Mais en vain tu veux regimber, je t'ai choisi pour mon apôtre; va à Damas, on te dira ce que tu dois faire.* Saul, devenu aveugle, se fit conduire à Damas par ses compagnons, fut instruit par un disciple de Jésus, nommé Ananie, reçut le baptême, recouvra la vue, prit le nom de *Paul*, et commença de prêcher l'Evangile (1538).

Les incrédules, prévenus contre tout miracle, attribuent la conversion de saint Paul, au dépit, à la jalousie, à l'ambition de devenir chef de parti; ils invectivent contre lui, le peignent comme un fanatique : nous écouterons leurs reproches.

Littleton a fait un ouvrage exprès pour démontrer la vérité du miracle de la conversion de saint Paul (1539). Nous en donnerons un extrait fort court. Il s'agit de prouver d'abord que, dans l'histoire que saint Paul a faite de sa conversion, il n'a été ni imposteur, ni visionnaire, ni séduit par les apôtres.

Un homme sensé n'a pas besoin d'autres preuves que les écrits, la conduite, les travaux, les succès de saint Paul. Avait-il puisé chez les Juifs la science profonde des Ecritures, la sagesse, l'éloquence, la morale sublime qui brillent dans ses lettres? la charité, le zèle, le désintéressement, l'amour pour Jésus-Christ que nous admirons dans ses actions? Si cela est, les incrédules ont tort de peindre les Juifs comme des ignorants, des fanatiques, des hommes abrutis

(1535) *Neuvième lettre*, pag. 123.
(1536) *Troisième disc. sur l'Hist. de France*, tome III, p. 394, 398.
(1537) *Examen crit. de la vie et des ouvrages de S. Paul*. c. 9, p. 66.
(1538) *Act.* IX, 22; *Galat.* I, 13.
(1539) *La relig. chrét. démontrée par la conversion et l'apostolat de S. Paul.*

par la superstition. Des maîtres de ce caractère n'étaient pas capables de former un disciple tel que l'Apôtre des nations. En faisant honneur à Gamaliel de la science de saint Paul, nos adversaires n'ont pas fait réflexion que ce docteur juif avait pris le parti des apôtres dans le conseil de Jérusalem. Le mépris, la haine contre les païens ne se montrent plus dans saint Paul devenu chrétien. Ou il y a du surnaturel dans cette conversion, ou les motifs auxquels on l'attribue ont opéré en lui une métamorphose inconcevable. Paul apôtre n'est plus juif dans ses préjugés, dans son caractère, ni dans sa conduite : donc il s'est opéré en lui un miracle. Nous laissons à nos adversaires le choix entre celui qu'ils rejettent et celui qu'ils veulent nous persuader.

Mais il est à propos d'examiner de près la nature et les causes du prodige dont saint Paul fournit la preuve en lui-même.

§ II.

Saint Paul n'a pu avoir aucun intérêt à se convertir.

Pour changer de religion, il faut un motif; quel motif humain, quelle passion a pu engager saint Paul à se déclarer disciple de Jésus-Christ dans les circonstances où il se trouvait?

1° Serait-ce l'intérêt? Jésus crucifié était regardé par les gros de la nation juive comme un faux prophète, et ses disciples comme des apostats. Il y avait une persécution déclarée contre eux; Paul lui-même exécutait en les poursuivant l'ordre du grand prêtre. Selon toutes les apparences, ce parti, encore faible et sans défense, devait être bientôt exterminé. Cet apôtre prend à témoin les fidèles de Corinthe, de Thessalonique, d'Ephèse, de son désintéressement (1540). S'il avait désiré des richesses, l'Eglise naissante était moins en état de lui en procurer que le parti qu'il abandonnait; le sort des autres apôtres n'était pas capable de le tenter.

Quel crédit, quelle réputation, quelle autorité pouvait-il espérer dans une secte dont le chef avait été crucifié, dont les disciples étaient poursuivis à mort, dont les dogmes révoltaient les Juifs et les païens et qui, selon nos adversaires, n'était embrassée que par la plus vile partie du peuple? Il devait s'attendre à être couvert d'opprobres et de calomnies. On sait jusqu'où les Juifs portèrent la fureur et la vengeance contre lui. *Nous sommes le rebut du monde*, dit-il aux Corinthiens, *mais nous ne perdons pas courage pour cela, et nous ne rougissons pas de l'Evangile... Si nous n'avons rien à espérer qu'en ce monde, nous sommes les plus malheureux de tous.* (1541).

S'il avait été dominé par l'ambition, il se serait fait chef d'une secte particulière, il aurait voulu l'emporter sur les autres apôtres, il aurait rompu avec eux, il aurait prêché une doctrine différente de la leur; nos adversaires l'en accusent, nous verrons que c'est une calomnie.

Il avait donc tout à perdre et rien à gagner dans le parti qu'il embrassait; le rôle de pharisien, d'homme important et zélé, de docteur utile au judaïsme devait le flatter beaucoup plus que celui de déserteur de la loi, de disciple du crucifié, qu'il fallait prendre dès lors.

§ III.

Ni aucun ressentiment contre les Juifs

2° Saint Paul a-t-il rompu avec les Juifs par ressentiment, par libertinage, par esprit d'indépendance, comme certains incrédules le lui reprochent (1542)?

Il ne se plaint d'avoir reçu aucune injure de la part des Juifs avant sa conversion. Loin de chercher à les rendre odieux, il tâche d'excuser leur incrédulité, il désire ardemment leur salut, il espère qu'ils se convertiront un jour. Accusé et poursuivi à mort par les Juifs, il se borne à faire son apologie, il n'invective point contre eux, il ne pense point à les rendre suspects au gouverneur romain. Un homme mécontent, aigri, animé par la vengeance, n'a pas coutume d'être si modéré.

Peut-on l'accuser de mœurs corrompues? Ses écrits, sa morale, ne respirent que la charité, la patience, le désintéressement, l'humilité, la sobriété, l'application au travail, la piété, la soumission à Dieu, le détachement des choses de ce monde, la charité. Il prend les fidèles à témoin qu'il leur a donné l'exemple de ces vertus, que sa conduite a été juste, sainte, irrépréhensible (1543).

Loin d'affecter l'indépendance, il prêche l'obéissance aux magistrats et à toutes les puissances établies de Dieu; il ordonne aux fidèles de prier pour tous ceux qui sont revêtus de l'autorité (1544). Il dit qu'il est le dernier des apôtres, qu'il ne mérite point ce nom, parce qu'il a persécuté l'Eglise de Dieu. Convaincu que les rites judaïques n'étaient pas nécessaires aux païens convertis, il fait décider la question par les apôtres. Frappé dans une assemblée de Juifs par ordre du grand prêtre, il demande pardon d'un terme peu respectueux qui lui était échappé, il s'excuse sur ce qu'il ne connaissait pas le grand prêtre (1545). Voilà un indépendant bien soumis.

Dirons-nous que, touché de la sublimité de la morale chrétienne, saint Paul a cru qu'il était permis de forger un faux miracle pour la faire valoir? Il déclare que si la résurrection de Jésus-Christ est fausse, la foi des Chrétiens est vaine, que les apôtres et

(1540) *Act.* xx, 34; *I Cor.* iv, 11 et 22; *I Cor* xii; *I Thess.* ii; *II Thess.* iii.

(1541) *I Cor.* iv, 13; xv, 19.

(1542) *Hist. crit.*, c. 17, pag. 346; *Tableau des saints*, IIe par., c. 2, pag. 124; *Examen crit. de S. Paul*, c. 9, p. 68.

(1543) *I Thess.* ii; *II Cor.* vii et viii.

(1544) *Rom.* xiii, 1; *I Tim.* i.

(1545) *Act.* xxiii, 5.

lui sont des blasphémateurs et de faux témoins. Il n'approuvait donc aucune espèce d'imposture, même en faveur de la morale.

§ IV.

Ni aucun complice de la fraude.

Quand saint Paul aurait voulu fonder sa mission sur une fable, elle ne pouvait réussir sans le concours des autres apôtres; aussi nos adversaires supposent-ils qu'il y eut un accord fait entre eux. Mais les apôtres ont-ils pu se fier à un ennemi qui les avait persécutés? Dans ce cas, il n'était plus besoin d'un miracle; les apôtres avaient le droit de prendre des collègues, et déjà ils avaient adopté saint Mathias. Le mensonge que l'on attribue à saint Paul aurait été sans utilité. Il pouvait dire que, par une étude profonde des Ecritures, il avait enfin découvert que Jésus était le Messie; qu'en conséquence il se croyait obligé de se déclarer son disciple, et à persuader la même chose à tout le monde. Où était la nécessité de recourir à un faux miracle?

Saint Paul n'était pas seul sur le chemin de Damas; s'il avait inventé une fable, il n'aurait pas cité des témoins. Les Juifs de Damas, contre lesquels il levait l'étendard, l'auraient convaincu de mensonge. Or saint Paul cite le miracle de sa conversion, non-seulement dans une assemblée de Juifs, mais devant le roi Agrippa et devant Festus, et dit que cela ne s'est point passé dans le secret (1546).

Loin d'avoir formé un complot avec les autres apôtres, il dit qu'il a demeuré trois ans depuis sa conversion avant de les voir (1547). Il a donc bien mal pris ses mesures pour ne pas être contredit par eux.

Outre les obstacles communs à la prédication de tous les apôtres, il semble que saint Paul soit allé en chercher de nouveaux. Il ne prend point pour théâtre de ses travaux la Judée; il va prêcher dans l'Asie Mineure et dans la Grèce, où l'on était plus éclairé, plus défiant, plus en garde contre tout ce qui venait des Juifs. C'est là qu'il fonde des églises. Il ne craint point de disputer contre les philosophes, de leur prêcher un Dieu mort et ressuscité. Julien lui-même, étonné des succès de l'Apôtre, n'a d'autre ressource que de le peindre comme le plus grand magicien et le plus habile fourbe qui fut jamais (1548).

Nous avons vu la différence qu'il y a entre les imposteurs et les apôtres. Lorsque saint Paul a rencontré de faux docteurs, il ne les a pas épargnés; il leur a reproché leurs artifices, leurs vues purement humaines, leurs erreurs; il ne craignait point d'être démasqué par eux, ni de partager leur confusion.

§ V.

Il n'était ni visionnaire ni crédule.

Il faut donc que, selon nos adversaires, saint Paul ait été un enthousiaste, un visionnaire, qui a cru voir et entendre ce qui ne se passait que dans son imagination. Un homme peut-il pousser l'enthousiasme jusqu'à croire faussement qu'il a été aveugle pendant trois jours, qu'il a fallu le conduire par la main à Damas, que ses compagnons de voyage ont entendu une voix qui lui parlait, qu'un disciple de Jésus, nommé Ananie, est venu le baptiser et lui rendre la vue? Tant de circonstances qui se tiennent, ne sont pas un simple rêve. La mélancolie, la crédulité, l'ignorance, la vanité, une imagination ardente, causes ordinaires de l'enthousiasme, ne paraissent ni dans la conduite, ni dans les écrits de saint Paul. Lorsque Festus, après avoir ouï le récit de sa conversion, lui dit que son savoir lui a tourné la tête, l'Apôtre répond avec modestie et avec fermeté; Agrippa, mieux instruit, ne le regarde point comme un visionnaire.

La chaleur de l'imagination peut mettre dans l'esprit d'un homme des visions conformes à son inclination, à ses intérêts, à ses projets; le désir qu'une chose soit, peut aider à croire qu'elle est en effet; mais l'apparition de Jésus-Christ à saint Paul sur le chemin de Damas était contraire aux dispositions actuelles d'un persécuteur, à ses projets aux passions qui l'animaient; il ne croyait encore ni à la résurrection ni à la divinité de Jésus-Christ. Aucune cause naturelle n'a pu lui donner des idées, des affections, des vues toutes contraires à celles dans lesquelles il était; ou c'est un effet sans cause.

Etait-il crédule? jusqu'alors il avait résisté aux miracles de Jésus-Christ, qu'il ne pouvait ignorer, à ceux des apôtres qui étaient publics et récents, au martyre de saint Etienne, dont il avait été témoin. Ces miracles, dit un incrédule, étaient faux ou insuffisants, puisqu'il en fallut un nouveau pour convertir saint Paul (1549). A la vérité, tout miracle, quoique réel et incontestable, est toujours insuffisant pour quiconque a résolu de ne pas croire.

Saint Paul en a lui-même opéré plusieurs, nous le verrons ci-après; si nos adversaires ne veulent en avouer aucun, qu'ils nous disent quelle a été la cause des succès rapides et prodigieux de cet apôtre.

Il est démontré, 1° qu'aucun motif concevable n'a pu changer Paul persécuteur en apôtre, sinon la conviction invincible du miracle opéré en sa faveur; 2° que quand il aurait voulu le supposer faussement, il n'aurait pu le persuader à personne; 3° qu'il n'a pu se faire illusion à soi-même sur un fait aussi sensible et dont il y avait des témoins. D'où nous concluons que la conversion de saint Paul et son apostolat sont une preuve irrécusable de la divinité du christianisme.

(1546) *Act.* XXII et XXVI.
(1547) *Galat.* I.
(1548) Dans S. CYRILLE, l. III, pag. 99.

(1549) *Exam. crit. de la vie et des ouvrages de S. Paul*, c. 1, p. 5.

§ VI.

Première objection : Le récit de sa conversion est contradictoire.

Ses succès sont un crime aux yeux des incrédules. Dans l'impuissance de contester ses lumières et ses talents, ils ont noirci ses écrits et sa conduite. *L'Histoire critique de Jésus-Christ, le Tableau des saints, l'Examen critique de la vie et des ouvrages de saint Paul, le Dictionnaire philosophique*, article *Paul, l'Examen important* de milord Bolingbroke, les *Questions sur l'Encyclopédie*, article *Eglise*, sont autant de libelles diffamatoires écrits contre l'Apôtre des nations. Colère impuissante ; des invectives ne font que du bruit.

Première objection. Le récit de la conversion de saint Paul renferme des contradictions. Dans un endroit, cet apôtre dit que ses compagnons de voyage entendirent la voix qui lui parlait ; dans un autre, qu'ils ne l'entendirent pas. Il dit, dans les *Actes*, qu'après sa conversion, il retourna de Damas à Jérusalem ; dans l'épître aux Galates, il dit qu'en sortant de Damas il alla en Arabie et ne vint à Jérusalem que trois ans après. Il ajoute, dans cette même épître, qu'il n'a vu que Pierre et Jacques : et il est dit dans les *Actes* qu'il a vécu à Jérusalem avec les apôtres. Une narration contradictoire ne mérite aucune croyance (1150).

Réponse. La narration ne se contredit point. Dans les *Actes*, c. IX, vers. 7, il est dit que ceux qui accompagnaient Paul furent étonnés d'entendre une voix et de ne voir personne. Dans le chap. XXII, vers. 9, saint Paul lui-même dit : « Ceux qui étaient avec moi virent une lumière, mais ils n'entendirent point la voix *de celui qui me parlait*. » Ces derniers mots expliquent le double sens du mot *entendre*. Les compagnons de Paul virent une lumière et entendirent une voix, mais ils n'entendirent ni ce que cette voix disait, ni qui était la personne qui parlait. Il suffisait qu'ils fussent à quelque distance de Paul, et frappés d'étonnement, pour entendre une voix, sans pouvoir distinguer les paroles.

Dans le même chap. IX, vers. 26, l'auteur des *Actes*, après avoir parlé du séjour de saint Paul à Damas, des embûches que lui tendirent les Juifs, de sa fuite pendant la nuit, fait mention de son voyage à Jérusalem. Il ne s'ensuit pas que saint Paul y soit venu immédiatement en sortant de Damas. L'historien passe sous silence le voyage de saint Paul en Arabie, mais il ne le contredit point. C'est dans *l'Epître aux Galates*, c. I, vers 17, que saint Paul nous apprend qu'immédiatement après sa conversion, il ne vint point de Damas à Jérusalem, mais qu'il alla en Arabie, qu'il retourna à Damas au bout de trois ans, qu'il vint ensuite à Jérusalem. Supprimer ce qui s'est passé entre ces deux sorties de Damas, ce n'est pas le nier.

Saint Paul ajoute dans le même endroit qu'il ne vit point à Jérusalem d'autres apôtres que Pierre et Jacques, frère du Seigneur. Lors donc que l'auteur des *Actes* dit, c. IX, vers. 27, que saint Paul, arrivé à Jérusalem, fut conduit *aux apôtres* par Barnabé et qu'il vécut avec eux, on doit entendre *aux apôtres qui y étaient pour lors;* ces apôtres étaient saint Pierre et saint Jacques le Mineur, les autres étaient absents : ce séjour ne dura que quinze jours (1551). Barnabé n'était pas un apôtre, mais un disciple. On a beau chercher ici des contradictions, il n'y en a point.

§ VII.

Deuxième objection : Saint Paul a divisé le christianisme pour être chef de parti.

Deuxième objection. Saint Paul a voulu être chef de parti, il divise le christianisme primitif en deux sectes. Les premiers prosélytes que firent les apôtres crurent en Jésus sans renoncer à loi de Moïse : ils alliaient le Judaïsme avec la foi chrétienne. Il paraît que c'était l'intention de Jésus-Christ, qui avait déclaré qu'il était venu pour accomplir la loi, et non pour l'abolir ; tous les apôtres l'entendaient de même. Mais saint Paul ne tarda pas de se séparer de ses confrères, de prêcher une doctrine différente de la leur, de saper ouvertement le judaïsme, de décrier la loi de Moïse et les observances légales. Comme il eut beaucoup de succès parmi les gentils et que son parti devint le plus nombreux, il l'emporta; le christianisme devint une religion toute nouvelle dont le judaïsme n'avait été que la figure. Les disciples des autres apôtres conservèrent le nom de *nazaréens* ou d'*ébionites*, c'est-à-dire de Juifs réformés ou convertis à Jésus. Ils avaient un Evangile peu conforme à celui de saint Paul, ils le faisaient passer lui-même pour un hérétique et un apostat. Ils regardaient Jésus comme un pur homme, fils de Joseph et de Marie, à qui l'on ne donnait le nom de Fils de Dieu qu'à cause de ses vertus. Cela posé, il paraît que c'est saint Paul qui a déifié Jésus et aboli le judaïsme; les *paulites*, devenus les plus forts, traitèrent d'hérétiques les ebionites ou les disciples des autres apôtres, d'où l'on voit que c'est la religion de saint Paul, et non celle de Jésus-Christ qui subsiste aujourd'hui parmi nous (1552).

Réponse. Ce plan merveilleux du christianisme primitif est l'ouvrage de Toland dans son *Nazarenus*, il vient originairement des Juifs et des manichéens (1553). Porphyre en avait adopté une partie (1554), parce qu'il approuvait beaucoup les sacrifices des Juifs

(1550) *Exam. crit. de S. Paul*, c. 17, p. 110.

(1551) *Galat.* I, 18.

(1152) *Hist. crit.*, c. 17, p. 349; *Tableau des saints*, IIe part., c. 2, p. 132, 136; *Examen crit. de S. Paul*, c. 2, p. 15; *Quest. sur l'Encyclopédie*, art. *Eglise, Religion ;* MORGAN, tome I, p. 361 et suiv., tome II, p. 86.

(1553) OROBIO, *Amica collat.*, p. 108, 110; *Munimen fidei*, Ire part., c. 19; S. AUG., *contra Faustum*, l. XIX, c. 6.

(1554) S. HIERON., *prolog. ad Galat.*

(1555); Julien pensait de même (1556). Les incrédules ont embrassé cette découverte à l'envi, et l'ont répétée dans vingt brochures. Nous verrons toutes les impostures par lesquelles ils ont tâché de l'étayer, et la division qui est entre eux; il faut commencer par détruire ce système

1° Il est faux que l'intention de Jésus-Christ ait été de faire observer les cérémonies de la loi mosaïque par les Chrétiens. Il dit à la Samaritaine que l'heure est venue à laquelle on n'adorera plus le Père sur la montagne de Samarie ni à Jérusalem (1557). Or, les Juifs conviennent que leur culte cérémoniel était essentiellement attaché au temple de Jérusalem, et ils espèrent que leur Messie futur l'y rétablira. Cette prédiction de Jésus-Christ n'est point rapportée par saint Luc, disciple de saint Paul, mais par saint Jean, qui a écrit trente ans après la mort de saint Paul.

Jésus-Christ dit aux pharisiens que l'homme n'est point souillé par ce qu'il mange (1558), preuve qu'il ne jugeait point nécessaire la distinction des viandes; il leur déclare qu'il est le maître du sabbat (1559), les Juifs lui en font un crime : il appelle le sacrement de son corps et de son sang *une nouvelle alliance;* il ne prétendait donc pas laisser subsister l'ancienne. Jésus-Christ n'a certainement pas contredit les prophètes qui annonçaient la cessation de la loi juive sous le règne du Messie, ni les autres preuves par lesquelles nous avons fait voir que cette loi devait finir. Ce qu'il appelait *le royaume des cieux* ou le royaume de Dieu, n'est pas le règne de la loi mosaïque, mais le culte universel du vrai Dieu.

A la vérité, il n'a pas ordonné à ses apôtres d'abroger cette loi par d'autres lois contraires; mais il a suffisamment prédit qu'elle tomberait d'elle-même par la destruction de Jérusalem, du temple et de la république juive. Plusieurs lois de Moïse auraient été impraticables partout ailleurs que dans la Judée.

§ VIII.

Fausses suppositions sur la durée de la loi cérémonielle.

2° Il est faux que les apôtres se soient crus obligés de conserver la loi cérémonielle de Moïse, et qu'ils aient été d'un autre avis que saint Paul. Tous ont pensé qu'il était *permis aux Juifs* de continuer à l'observer; aucun n'a décidé qu'ils y fussent *obligés* et qu'elle fût nécessaire *aux gentils :* ils ont enseigné le contraire. Saint Jean dit que la loi a été donnée par Moïse, que la grâce et la vérité ont été données par Jésus-Christ (1560). Il n'est donc plus besoin de la loi de Moïse sous le règne de Jésus-Christ. Lorsque saint Pierre baptisa Corneille et toute sa maison, il ne lui proposa point de se faire circoncire. Dans le concile de Jérusalem, ce même apôtre, parlant de la loi de Moïse, dit : *Pourquoi imposer aux disciples un joug que nous ni nos pères n'avons pu porter?* Tous décident en commun que les païens, convertis sont justifiés par la foi (1561). Dans aucun écrit des apôtres on ne trouvera pas un seul passage qui enseigne la nécessité des rites judaïques.

C'est une conjecture absurde d'imaginer que la décision du concile de Jérusalem fut dictée par saint Paul, malgré les autres apôtres (1562). Quelle autorité saint Paul pouvait-il avoir à Jérusalem, où il n'avait jamais prêché? Le contraire est prouvé par la lettre même du concile aux fidèles d'Antioche : *Nous avons trouvé bon*, disent les apôtres, *de vous envoyer deux hommes avec nos très-chers frères Barnabé et Paul*, *qui ont livré leur vie pour le nom de Jésus-Christ* (1563).

Saint Pierre, dans sa seconde lettre, appelle encore Paul *son très-cher frère,* loue sa sagesse et ses écrits, se plaint de ce que des hommes légers et ignorants en abusent comme des autres écritures (1564). Où sont donc les marques d'une rupture entre saint Paul et les autres apôtres?

On dit que saint Paul s'est brouillé avec saint Barnabé (1565); cependant saint Barnabé, dans sa lettre, c. II, enseigne que Jésus-Christ a rendu inutile la loi judaïque.

§ IX.

Sur les nazaréens ou ébionites.

3° Il est faux que le nom de *nazaréens* ou d'*ébionites* ait désigné les disciples des autres apôtres, pour les distinguer d'avec ceux de saint Paul; il désignait les Juifs opiniâtres qui, malgré la décision unanime des apôtres, s'obstinaient à soutenir la nécessité de la loi judaïque pour *tous* ceux qui croyaient en Jésus-Christ. L'historien critique le prouve lui-même, en avouant que les ébionites regardaient Jésus-Christ comme un pur homme, né de Joseph et de Marie. Aucun apôtre n'a enseigné ces erreurs. Saint Matthieu professe aussi clairement que saint Luc la virginité de Marie; saint Pierre et saint Jean n'enseignent pas moins formellement que saint Paul la divinité de Jésus-Christ. Julien regardait saint Jean comme auteur de ce dogme (1566). Les disciples des apôtres n'étaient donc pas ébionites.

Selon les incrédules, *nazaréen* signifie excommunié; *ébionites*, gueux ou mendiants soit; ces noms furent donnés aux *judaïsants.* Leur première erreur fut de soutenir la nécessité des rites judaïques *pour tout le monde;* au lieu que les apôtres et leurs disciples en reconnaissent l'utilité *pour les Juifs seuls :* cela est fort différent Saint

(1555) *De abstin.*, l. II, n. 26.
(1556) Dans S. CYR., l. X.
(1557) *Joan.* IV, 21.
(1558) *Matth.* XV, 11.
(1559) *Marc.* XII, 8; *Marc.* II, 28.
(1560) *Joan.* I, 17.
(1561) *Act.* XV, 10.
(1562) *Examen crit. de S. Paul*, c. 5, p. 38; *Tableau des saints*, p. 133.
(1563) *Act.* XV, 15.
(1564) *II Petr.* III, 15.
(1565) *Examen crit. de S. Paul.* c. 5, p. 40; *Tableau*, p. 133.
(1566) Dans S. CYRILLE, l. X.

Ignace, disciple de saint Jean, dans plusieurs de ses lettres, attaque, aussi bien que saint Barnabé, l'erreur des *judaïsants* (1567). Il n'est donc pas vrai que ces hérétiques fussent les premiers disciples des apôtres.

Comment les disciples de saint Paul seraient-ils devenus les plus forts? Dispersés dans l'Asie Mineure, en Grèce, en Italie, pouvaient-ils avoir quelque autorité sur les Chrétiens répandus dans la Judée, dans l'Egypte, dans la Perse, dans l'Arménie et sur les côtes de l'Afrique? Saint Jean a gouverné l'Eglise d'Ephèse jusqu'à une extrême vieillesse, et pendant plus de trente ans après la mort de saint Paul; saint Pierre écrit aux fidèles du Pont de l'Asie Mineure et de la Bithynie : nous ne voyons pas qu'ils aient contredit saint Paul sur un seul dogme. Il est donc faux que saint Paul ait prêché une doctrine différente de la leur, qu'il ait divisé le christianisme primitif en deux sectes, qu'il ait établi une religion nouvelle. Il l'est que cet apôtres ait décrié la loi de Moïse, ait sapé les observances légales *pour les Juifs;* il a fait le contraire, nous le verrons dans un moment.

4° Pendant que l'auteur de l'*Examen critique* soutient que saint Paul a introduit un christianisme nouveau et différent de celui de Jésus-Christ, un déiste anglais prétend que le parti de saint Paul a eu le dessous; que les judaïsants ont prévalu; que ce sont eux qui ont introduit dans l'Eglise l'esprit judaïque, la hiérarchie, les dons du Saint-Esprit, et tous les abus possibles (1568). Voilà comme nos adversaires sont d'accord dans leurs sublimes conjectures.

§ X.

Troisième objection : Saint Paul s'est séparé des autres apôtres.

Troisième objection. Saint Paul prétendait avoir un Evangile à lui, il dit qu'il ne l'a point reçu des hommes, mais par la révélation de Jésus-Christ : cependant il n'avait pas vu Jésus-Christ. Il ajoute que les autres apôtres n'y ont contribué en rien. Il se vante d'avoir résisté en face à saint Pierre, parce qu'il continuait à observer les rites judaïques. Il dit aux Galates : *Si quelqu'un vous annonce un autre Evangile que le mien, fût-ce un ange du ciel, qu'il soit anathème.* Cela paraît regarder les autres apôtres. Il est donc certain qu'il a rompu avec eux, et fait une secte à part. Nous ne devons pas être surpris de ce que, dans les *Actes des apôtres* que suivaient les ébionites, Paul est traité d'hérétique et d'apostat. Pour savoir la vérité, on doit entendre les deux partis (1569).

Réponse. Selon l'aveu de nos adversaires mêmes, l'Evangile que saint Paul appelait le *sien*, est celui de saint Luc, son disciple; or, en quoi cet Evangile est-il opposé aux trois autres? Il ne faut pas supprimer dans le discours de saint Paul des articles essentiels. Il dit qu'il a conféré son Evangile avec ceux qui prêchaient à Jérusalem, de peur d'avoir travaillé en vain; que Jacques, Céphas et Jean, qui paraissaient être les principaux, sont convenus avec lui qu'il prêcherait principalement aux gentils, pendant qu'eux instruiraient les Juifs : *Dextras dederunt mihi et Barnabæ societatis* (1570). Voilà comme il a rompu avec les autres apôtres.

Céphas, auquel saint Paul dit qu'il a résisté à Antioche, est-il certainement le même que saint Pierre? Rien ne nous force à le supposer, quoique ce soit le sentiment commun. Mais en l'admettant, s'ensuivra-t-il que saint Paul avait tort? La conduite de saint Pierre dans ce cas pouvait avoir de fâcheuses conséquences; il n'a pas su mauvais gré à son collègue de les lui avoir fait apercevoir. En cessant de fraterniser avec les païens convertis, ils donnait lieu aux Juifs de conclure que ces nouveaux chrétiens étaient des profanes, parce qu'ils n'étaient pas circoncis. Voilà ce que saint Paul blâmait avec raison.

Il est faux qu'en disant anathème à quiconque annoncerait un Evangile différent du sien, il désigne par là les autres apôtres. Il désigne des hommes *qui troublaient les Galates*, en leur soutenant la nécessité des rites judaïques, *et voulaient pervertir l'Evangile de Jésus-Christ* (1571). Il se comprend lui-même dans l'anathème qu'il prononce : *Si nous-même*, dit-il, *ou un ange du ciel, vous annoncions un autre Evangile, dites-nous anathème.*

Saint Paul déclare qu'il n'a point reçu des hommes, mais de Jésus-Christ même, l'Evangile qu'il annonce; cela était vrai, il était forcé de le dire, pour fermer la bouche aux faux docteurs qui troublaient les Galates, qui disaient, comme les incrédules modernes, que Paul était un intrus dans l'apostolat; qu'il n'avait pas vu Jésus-Christ; que sa doctrine était un emprunt. Il en appelle à la manière dont sa conversion s'était opérée et à l'ordre exprès que Jésus-Christ lui avait donné.

Loin de vouloir faire secte à part, il réprimande les Corinthiens des divisions qui étaient entre eux. Chacun dit: *Je suis disciple de Paul, moi d'Apollo, moi de Céphas, moi de Jésus-Christ. Jésus-Christ est-il donc divisé? Paul a-t-il été crucifié pour vous, avez-vous été baptisés en son nom? Je rends grâces à Dieu de n'avoir baptisé personne parmi vous que Crispus et Caïus, de peur que vous ne prétendiez être baptisés en mon nom* (1572). Saint Clément de Rome, plus de trente ans après, renvoyait les Corinthiens à cette leçon de saint Paul, pour les exhorter à la paix (1573).

(1567) *Ad Magnes.*, n. 8, 9, 10; *Ad Philad.* n. 6.
(1568) MORGAN, tome I, p. 578, etc.
(1569) *Exam. crit. de S. Paul*, c. 2, p. 8, 13, 15.
(1570) *Galat.* II, 2, 9
(1571) *Galat.* I, 7.
(1572) *I Cor.* I, 12.
(1573) *Epist.* I, n. 47.

Nous savons que les ébionites avaient de faux *Actes des apôtres* dans lesquels saint Paul était maltraité et calomnié; mais ces *Actes* n'ont été connus qu'au IVe siècle (1574). Ils corrompirent encore l'Evangile hébreu de saint Matthieu qui, dans cet état d'altération, fut nommé l'Evangile des nazaréens. Ce ne sera pas un grand avantage pour les incrédules de vouloir réhabiliter ces fausses pièces, d'attribuer aux disciples des apôtres les erreurs d'une secte méprisable et de consulter, pour savoir la vérité, un parti de faussaires.

§ XI.

Quatrième objection : Il est coupable d'hypocrisie envers les Juifs.

Quatrième objection. Saint Paul s'est rendu coupable d'une hypocrisie peu digne d'un apôtre. Après avoir prêché hautement contre la loi de Moïse dans toutes ses missions, il revient à Jérusalem, se purifie pendant sept jours à la manière des Juifs et s'acquitte d'un vœu dans le temple, pour se réconcilier avec les Juifs. Il fait circoncire son disciple Timothée, quoique né d'un père païen. Tantôt il enseigne que la circoncision ne sert de rien, tantôt qu'elle est utile, si on accomplit la loi. Il dit qu'il a vécu comme Juif avec les Juifs pour les gagner à Jésus-Christ, et il trouve mauvais que saint Pierre fasse de même. Que penser d'un homme qui dit le blanc et le noir, souffle le froid et le chaud selon les circonstances (1575)?

Réponse. Saint Paul n'a point prêché contre la loi de Moïse. Il a enseigné que *les païens convertis* n'étaient pas obligés de l'embrasser, qu'elle ne servait de rien pour leur salut, puisqu'ils étaient justifiés par la foi en Jésus-Christ. Il ajoute que si quelques-uns voulaient pratiquer la circoncision comme une chose *nécessaire*, Jésus-Christ ne leur servirait de rien, que ceux qui prêchaient cette nécessité étaient de faux apôtres. Cette doctrine est précisément ce qu'avaient décidé les apôtres au concile de Jérusalem. Mais a-t-il jamais dit que la circoncision et la loi fussent inutiles *aux Juifs?* Au contraire, il dit que la circoncision ne sert de rien *aux païens convertis* (1576), mais qu'elle est utile *aux Juifs*, s'ils observent la loi (1577). Où est la contradiction?

Sa conduite a été parfaitement d'accord avec sa doctrine. Né Juif, il a continué de pratiquer les usages et les cérémonies juives, surtout à Jérusalem, pour ne point scandaliser ses frères. Mais il n'a jamais voulu que l'on y assujettît les païens convertis; il a fraternisé avec eux, a vécu parmi eux et comme eux, parce que la séparation des Juifs d'avec les païens ne devait plus avoir lieu, dès que les uns et les autres croyaient en Jésus-Christ.

Il a blâmé saint Pierre de ne pas faire de même, de ce qu'après avoir fraternisé d'abord avec les païens convertis à Antioche, il s'était séparé d'eux, de peur de déplaire à quelques Juifs qui arrivaient de Jérusalem (1578): c'était, comme le remarque saint Paul, *forcer les gentils à judaïser*, et autoriser les Juifs opiniâtres à mépriser la décision du concile de Jérusalem. L'auteur des *Questions sur l'encyclopédie*, qui a tant répété cette dispute entre saint Pierre et saint Paul, l'a fait, sans doute, par respect pour Julien; celui-ci en était de même très-scandalisé (1579).

§ XII.

Raison de sa conduite à leur égard.

Pourquoi a-t-il circoncis son disciple Timothée? Parce qu'il était fils d'une Juive, et qu'il devait travailler à la conversion des Juifs: ceux-ci n'auraient pas voulu écouter un prédicateur incirconcis (1580). Cette condescendance pour des Juifs qui n'étaient encore ni chrétiens, ni instruits, ne pouvaient produire à Lystres le même effet que produisait celle de saint Pierre à Antioche.

Il n'y a donc ni contradiction, ni inconstance, ni dissimulation dans la conduite de saint Paul. Lorsqu'il s'est trouvé avec des Juifs convertis à Jésus-Christ, mais entêtés de leurs cérémonies et obstinés à y soumettre tout le monde, il n'a plus voulu que l'on eût aucune complaisance pour eux. Lorsqu'il s'est agi de traiter avec des Juifs qui n'étaient pas encore instruits, il s'est prêté à leurs idées, autant qu'il a pu le faire sans trahir la vérité. C'est dans ce sens qu'il *s'est fait tout à tous, pour les gagner tous*.

Il n'y a eu non plus aucune différence entre la manière de penser des apôtres. A Jérusalem, on était obligé de ménager les Juifs, parce qu'ils y étaient les maîtres et plus ombrageux qu'ailleurs. Comme les incrédules d'aujourd'hui, ils accusaient saint Paul d'enseigner *aux Juifs* dispersés parmi les nations, à quitter la loi de Moïse, à ne plus circoncire leurs enfants, à renoncer aux cérémonies légales (1581); c'étaient autant de calomnies. Pour les confondre, saint Jacques conseille à saint Paul de se purifier avec ses compagnons et de faire ensuite leurs oblations dans le temple. Saint Paul y consent et l'exécute. Où est le mal? On lui reproche ailleurs d'avoir levé l'étendard contre les autres apôtres; ici on lui fait un crime d'avoir déféré au conseil de saint Jacques. Dans toutes ces clameurs, nos incrédules ne sont que les échos des Juifs.

Mais, diront-ils, saint Jacques dit à saint Paul : *Vous voyez, mon frère, combien de milliers de Juifs ont cru en Jésus-Christ, et*

(1574) FABRICII, *Cod. apocryph. N. Test.*, p. 762.
(1575) *Munimen fidei*, IIe part., c. 74; *Tableau des saints*, p. 134; *Exam. crit. de S. Paul*, c. 5, 6, etc.; *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Eglise*, pag. 101; S. AUG., *contra advers. leg. et prophet.*, l. II, c. 2, n. 5.

(1576) *I Cor.*, XVII, 17, 19; *I Tim.* IV, 11
(1577) *Rom.* II, 25.
(1578) *Galat.* II, 12.
(1579) Dans S. CYRILLE, l. IX, p 325.
(1580) *Act.* XVI, 3.
(1581) *Act.* XXI, 21.

tous sont zélés pour la loi (1582). Donc, tous les premiers disciples soutenaient la nécessité de la loi, et pensaient en vrais ébionites.

Réponse. Tous en soutenaient la nécessité *pour les Juifs* seulement; les ébionites voulaient qu'elle fût nécessaire même aux païens convertis. Saint Jacques conseille à saint Paul d'observer les purifications, parce qu'il était Juif et parce qu'on l'accusait d'enseigner l'inutilité de la loi *pour les Juifs*. Aussi saint Jacques ajoute : *Quant aux gentils convertis, nous avons jugé et leur avons écrit qu'il suffisait pour eux de s'abstenir des viandes immolées aux idoles, du sang, des chairs suffoquées et de la fornication.* Cela est clair.

En quel sens les apôtres et leurs premiers disciples jugeaient-ils que la loi cérémonielle était encore nécessaire ou utile *aux Juifs?* Ils la jugeaient nécessaire, non *pour le salut*, puisque selon eux les Juifs, aussi bien que les gentils, étaient justifiés par la foi en Jésus-Christ, mais *pour la police extérieure*, parce que les lois morales, civiles et cérémonielles, étaient intimement liées entre elles dans la république juive. Mais les apôtres avaient appris de Jésus-Christ que cette police serait bientôt anéantie par la destruction de Jérusalem, du temple et de la république. Il n'y a donc ni erreur, ni inconséquence, ni faiblesse dans leur conduite, ni division entre eux.

En récompense, le schisme est évident parmi nos adversaires. Pendant que nos déclamateurs français invectivent contre saint Paul, Morgan, leur oracle, le justifie de toutes ses forces, et fait retomber le blâme sur les autres apôtres (1583). La vérité est qu'il n'y a rien ici à blâmer que la prévention des incrédules.

§ XIII.

Cinquième objection : Il s'est défendu par le mensonge.

Cinquième objection. Saint Paul, accusé par les Juifs, s'est défendu par deux ou trois mensonges. Lorsqu'il reçut un soufflet de la part du grand prêtre, il ne tendit point l'autre joue, selon le conseil de Jésus-Christ; il outragea même le pontife, en l'appelant *muraille blanchie*. Repris de sa faute, il s'excusa, en disant qu'il ne savait pas que ce fût le grand prêtre. Pouvait-il l'ignorer? Il ajouta qu'il était accusé, parce qu'il était pharisien, et parce qu'il prêchait la résurrection des morts; c'était une fausseté, il était accusé de prêcher contre la loi. Il n'était plus pharisien, mais chrétien : il trahissait donc sa religion; il se rendait coupable de mauvaise foi, de lâcheté et d'apostasie (1584).

Réponse. Examinons cette décision. Nous avons déjà observé ailleurs que le conseil de Jésus-Christ n'est point applicable au cas présent. Lorsqu'un accusé est en présence des juges, il y est pour se défendre, pour être mis à couvert de la violence, et non pour la souffrir; Jésus-Christ avait fait de même, et pour la même raison. C'est ce que saint Augustin répond aux manichéens (1585).

Saint Paul pouvait très-bien ne pas connaître de vue le grand prêtre. Depuis sa conversion, c'est-à-dire depuis plus de vingt ans, il n'avait fait que deux voyages à Jérusalem, et y avait demeuré très-peu de temps. Pendant cet intervalle, les grands prêtres avaient changé au moins sept à huit fois; nous le voyons dans Josèphe; ils étaient institués et destitués à volonté par les Romains, et ils n'étaient distingués par aucune marque extérieure de dignité hors du temple.

En se faisant Chrétien, saint Paul avait-il cessé d'être pharisien ou de professer les dogmes qui distinguaient les pharisiens d'avec les sadducéens? Non, certainement, il ne mentait donc pas en disant qu'il était pharisien de naissance et de croyance (1586), puisque cela était vrai.

Mais, dit-on, il ne s'agissait pas de cela. Je soutiens qu'il s'en agissait. Pour en être convaincu, on n'a qu'à lire l'apologie que saint Paul fit de sa croyance et de sa conduite devant Félix et devant Festus (1587) : elle est la même que celle qu'il voulait faire dans le conseil des Juifs; en voici le fond : Je suis né Juif, de la secte des pharisiens; en cette qualité, j'ai toujours cru la vie future et la résurrection des morts; conséquemment je crois que Jésus est ressuscité, parce qu'il m'est apparu et m'a parlé sur le chemin de Damas; qu'il est le Christ et le Messie, parce que les prophètes ont prédit que le Christ ressusciterait. Je prêche ces vérités partout, parce que je les crois. Au reste, je n'ai péché en rien, ni contre ma nation, ni contre la loi de Moïse.» Cette apologie est-elle équivoque ou hors de propos?

Saint Paul commençait de même devant le conseil des Juifs; il faisait sa profession de foi avant de parler de sa conduite; mais on ne lui laissa pas le temps de continuer. A peine eut-il dit qu'il était pharisien, qu'il s'agissait de le juger sur la résurrection des morts, que la dissension se mit entre les juges et le tumulte dans l'assemblée; on ne l'écouta plus. Est-ce sa sa faute? La conduite de nos adversaires est aussi sage et aussi équitable que celle des Juifs.

Ils ont dit ailleurs que pour être Chrétien, il suffisait de croire en Jésus-Christ et de recevoir le baptême; ici ils supposent que, pour devenir Chrétien, saint Paul avait

(1582) *Act.* XXI, 20.

(1583) *Moral. philos.*, t. I, p. 363 et suiv., t. II, p. 87. 99, etc.

(1584) *Munimen fidei*, IIe part., c. 73; *Examen crit. de S. Paul*, c. 8, p. 53, 55; *Tableau des saints*, tome II, p. 155; *Quest. sur l'Encyclopédie*, art. *Economie* de paroles.

(1585) L. XXII, *contra Faust.*, c. 79.

(1586) *Act.* XXIII, 6.

(1587) *Act.* XXIV et XXVI.

abjuré les dogmes du judaïsme ; il n'en avait quitté que les erreurs.

§ XIV.

Sixième objection : Il a été orgueilleux et turbulent.

Sixième objection. Nous voyons dans saint Paul un caractère orgueilleux, altier, emporté, turbulent. Continuellement il se vante de ses travaux, de ses souffrances, de ses succès, de ses révélations, de la prééminence de son apostolat; il se met sans façon au-dessus de tous les autres apôtres. Partout il veut dominer, il ne peut souffrir aucune contradiction : et lorsqu'il en éprouve il livre à Satan ses adversaires. Il tonne, il menace, il déclare qu'il ne fera grâce ni à ceux qui ont péché, *ni aux autres* : voilà une charité bien singulière. Il emploie même la violence ; s'il rendit aveugle le magicien Elymas, ce fut sans doute à force de coups. Son désintéressement est très-équivoque, puisqu'il parle continuellement du droit qu'il a de vivre de l'Evangile, d'exiger des fidèles sa subsistance, de moissonner le temporel pour le spirituel. Aussi rebuta-t-il les Juifs, au lieu de les gagner. Il fut un perturbateur du repos public en annonçant ses opinions particulières comme la parole de Dieu même ; souvent il s'attira de mauvaises affaires par son imprudence. A ses traits, il est difficile de reconnaître un apôtre de Jésus-Christ (1588).

Réponse. De quelque manière que saint Paul pût se conduire, il lui était impossible de ne pas encourir la haine des Juifs et des incrédules : il les a trop bien démasqués les uns et les autres.

Il n'a fait mention de ses travaux et de ses succès que quand il a été forcé de prouver sa mission et son apostolat contre ceux qui l'attaquaient et voulaient détruire la doctrine qu'il avait établie. Il ne citait que des faits dont l'Asie Mineure, la Grèce, la Macédoine étaient témoins. Une preuve qu'il ne l'a jamais fait par orgueil, c'est qu'il ne s'en attribue pas la gloire : *Ce n'est pas moi*, dit-il, *qui ai fait tout cela*, *mais la grâce de Dieu qui est avec moi* (1589).

Loin de se mettre au-dessus des autres apôtres, il dit : *Je suis le dernier de tous*, *indigne d'être nommé apôtre*, *puisque j'ai persécuté l'Eglise de Dieu* (1590). Lorsqu'il se préfère aux grands apôtres, aux apôtres par excellence, il désigne clairement ceux qu'il entend par là : *Ce sont*, dit-il, *de faux apôtres*, *des ouvriers artificieux qui prennent le masque d'apôtres de Jésus-Christ*, *comme Satan prend la figure d'un ange de lumière* (1591). Après avoir cité ce qui peut rendre son apostolat respectable aux Corinthiens, il ajoute : *J'ai parlé comme un imprudent et un insensé*, *et non selon Dieu*, *mais vous m'y avez forcé.* Il fait le récit de ses tentations et de ses faiblesses, pour montrer qu'il ne veut tirer aucune vanité des grâces que Dieu lui a faites (1592). L'orgueil philosophique n'a pas coutume de s'exprimer ainsi.

Quand il menace de livrer à Satan les pécheurs scandaleux et endurcis, entend-t-il par là qu'il veut les damner ? Il déclare au contraire que c'est pour faire mourir en eux la chair afin de sauver leur âme (1593). Livrer quelqu'un à Satan, c'est le retrancher de la société des fidèles.

Lorsque je retournerai parmi vous, dit-il aux Corinthiens, *je crains d'y trouver des disputes*, *des haines*, *des séditions ; je crains de recevoir de Dieu la plus grande humiliation*, *d'avoir à pleurer la perte de ceux qui ont péché ci-devant*, *et qui n'ont pas fait pénitence de leur impudicité*, *de leur libertinage*, *du scandale qu'ils ont donné..... Je leur annonce qu'à mon arrivée je ne ferai grâce ni à eux ni aux autres* (1594). Il est clair que saint Paul menace de ne faire grâce ni aux impudiques ni aux séditieux ; mais nos adversaires, toujours sensés et de bonne foi, soutiennent qu'il se propose de ne faire grâce ni aux coupables ni aux innocents.

§ XV.

Apologie de cet apôtre.

Il est dit dans les *Actes* que cet apôtre instruisit à Paphos le proconsul Sergius Paulus; qu'il frappa d'aveuglement, *par une parole*, un magicien nommé Elymas, qui détournait le proconsul d'embrasser la foi; qu'à la vue de ce miracle Sergius Paulus crut en Jésus-Christ (1595). *Ce fut peut-être à force de coups*, dit le critique de saint Paul ; le proconsul l'aurait-il souffert, et se serait-il converti ?

L'Apôtre soutient qu'un ministre de l'Evangile doit au moins recevoir la nourriture et le nécessaire de ceux pour l'instruction desquels il a quitté sa patrie, sa demeure et tout ce qu'il possédait ; nous le pensons de même : mais saint Paul déclare qu'il n'a jamais usé de ce droit. Il reproche même aux Corinthiens leur facilité à se laisser duper par de faux apôtres. *Vous souffrez* : dit-il, *que d'autres vous asservissent*, *vous dépouillent*, *reçoivent vos présents*, *s'enorgueillissent*, *et vous insultent........ Qu'ai-je fait de moins pour vous que pour les autres églises ? Je ne vous ai point été à charge ; eh bien, pardonnez-moi cette injure que je vous ai faite. J'irai vous voir pour la troisième fois. je ferai encore de même*, *parce que je ne cherche point ce qui est à vous*, *mais vous-mêmes. Ce sont les pères qui doivent amasser pour les enfants*, *et non les enfants pour leurs pères ; je donnerai volontiers tout ce que j'ai*, *et me sacrifierai moi-même pour le salut de vos âmes*, *quoique votre affection ne réponde pas à la mienne* (1596). Si ce désin-

(1588) *Examen crit. de S. Paul*, c. 9 et suiv.
(1589) *I Cor.* xv, 10.
(1590) *Ibid.* 9.
(1591) *II Cor.* xi, 13.
(1592) *II Cor.* xi et xii.
(1593) *I Cor.* v, 3; *I Tim.* i, 20.
(1594) *II Cor.* xii, 21 ; xiii. 2.
(1595) *Act.* xiii, 6.
(1596) *II Cor.* xi et xii.

téressement est équivoque, nous invitons les censeurs de l'Apôtre à en pratiquer un plus parfait.

Il leur avait dit au commencement de sa lettre : *Notre gloire consiste dans le témoignage que nous rend notre conscience d'avoir agi avec tout le monde, mais surtout parmi vous, avec simplicité de cœur et avec toute la sincérité que Dieu commande, et non avec une prudence charnelle. Nous ne vous écrivons que ce que vous savez et que vous avez vu* (1597).

Selon eux, saint Paul a rebuté les Juifs, il a troublé le repos public. Il était difficile en effet de travailler à la conversion des gentils sans blesser l'orgueil des Juifs; infatués de leur origine, ils voulaient que toutes les grâces de Dieu fussent pour eux seuls: c'est ce que saint Paul condamne hautement dans son *Epître aux Romains*. Nos censeurs leur ont reproché cet injuste préjugé, et ils font un crime à saint Paul d'avoir voulu en corriger les Juifs.

Il était encore plus impossible d'établir l'Evangile sans bruit et sans contestation chez un peuple disputeur, léger, curieux, querelleur, tels qu'étaient les Grecs. Ce caractère avait brouillé les écoles de leurs philosophes, sous l'Evangile il enfanta les hérésies; mais ce n'est pas la religion, c'est la nature qui avait fait les Grecs tels qu'ils étaient. Grâce aux influences de la philosophie, nous n'avons plus rien à leur reprocher sur ce point. Les incrédules ne craignent point de troubler le repos public en prêchant l'irréligion et l'athéisme, ils se plaignent de ce que l'on a fait du bruit pour enseigner aux hommes la vérité et la vertu.

§ XVI.

Septième objection : Il a révolté les fidèles contre les magistrats.

Septième objection. Saint Paul se rend le juge et l'arbitre des Chrétiens, et veut les soustraire aux magistrats civils. Pour dominer plus absolument, il préféra de prêcher aux païens, et les dispensa de la loi mosaïque, à laquelle les apôtres restèrent attachés, même après le concile de Jérusalem. Les prêtres ont exactement suivi cet exemple; de là leur respect pour saint Paul, fondateur du pouvoir hiérarchique, duquel Jésus-Christ n'a jamais parlé (1598). »

Réponse. Aucun apôtre n'a prêché plus hautement que saint Paul l'obéissance aux magistrats et la soumission à l'autorité civile. Plusieurs incrédules lui en ont fait un crime, ils ont dit que cette morale chrétienne ne tendait qu'à établir le despotisme des princes et l'esclavage des peuples. Mais nous sommes accoutumés aux contradictions de nos adversaires.

Saint Paul reprend les Corinthiens de ce qu'ils avaient entre eux des procès, de ce qu'ils plaidaient devant les tribunaux des infidèles, au lieu de terminer leurs contestations à l'amiable et par devant des arbitres. C'est déjà un défaut, dit-il, d'avoir entre vous des affaires contentieuses; il vaudrait mieux souffrir la fraude et la violence que de plaider contre vos frères (1599). Les magistrats mêmes font souvent aux plaideurs la même leçon, ils ne blâment point les pasteurs qui travaillent à entretenir la paix parmi leurs ouailles.

Saint Paul était très-bien fondé à ne point assujettir à la loi de Moïse les païens convertis; elle n'était pas faite pour eux, mais pour la postérité d'Abraham, et elle devait cesser à l'avénement du Messie. Il est faux qu'aucun apôtre, avant ni après le concile de Jérusalem, ait pensé à imposer ce joug aux gentils; ils le laissèrent aux Juifs, pour maintenir parmi eux la police, jusqu'à la chute de leur république.

Jésus-Christ a certainement parlé de la hiérarchie, dans la promesse qu'il fait à ses apôtres : *Je vous assure qu'au temps de la régénération, lorsque le Fils de l'homme sera placé sur le trône de sa majesté, vous serez assis vous-mêmes sur douze sièges, pour juger les douze tribus d'Israël* (1600). Nous en verrons ailleurs d'autres preuves. Ceux qui ont attaqué les prétentions du clergé, n'ont eu garde d'avouer qu'elles fussent fondées sur les écrits ou sur l'exemple de saint Paul : notre critique lui rend ici un mauvais service. Morgan soutient, de son côté, que ce *plan de tyrannie* est l'ouvrage des judaïsants, et non de saint Paul; qu'il est enseigné dans l'*Apocalypse*, dans les constitutions apostoliques, et dans les lettres de saint Ignace (1601). Devons-nous remercier plutôt que réfuter nos adversaires?

§ XVII.

Huitième objection : Il n'y a point de preuve de ses miracles.

Huitième objection. Nous n'avons d'autre preuve des miracles de saint Paul que le roman de son disciple saint Luc, qui ne s'accorde pas avec les épîtres de cet apôtre; la plupart sont évidemment suspects de fraude. A Lystres, il guérit un boiteux de naissance, pour récompense il fut lapidé. Dans la ville de Philippes, il délivre une fille qui était possédée de l'esprit de divination, c'était, sans doute, une personne apostée; aussi ce prétendu miracle excita une sédition : saint Paul et ses compagnons furent fustigés et mis en prison. A Ephèse, il est dit que les linges et les suaires de Paul guérissaient les malades et les possédés; cependant il n'en résulta encore qu'un tumulte parmi le peuple; Paul fut obligé de se retirer. A Troade, on prétend qu'il ressuscita un jeune homme tombé d'un troisième étage; ce miracle aurait dû convertir toute la ville, et il n'en fut rien (1602). Les Juifs surtout ne furent touchés d'aucun de ces miracles. Paul se guérit lui-même de la

(1597) *I Cor.* I.
(1598) *Exam. crit. de S. Paul*, c. 12.
(1599) *II Cor.* VI, 7.
(1600) *Matth.* XIX, 28.
(1601) *Moral. philos.*, tome I, p. 384.
(1602) *Act.* XIV, 16, 19, 20.

morsure d'une vipère, en y appliquant le feu; grande merveille (1603)!

Réponse. Saint Luc, témoin oculaire des miracles de saint Paul, en a mis la narration sous les yeux des premiers fidèles, dont plusieurs en avaient été témoins comme lui; s'il avait fait un roman, s'il avait contredit les épîtres de saint Paul, il n'aurait trouvé croyance nulle part. La vraie preuve de ces miracles est l'effet qu'ils ont opéré; les conversions qui en ont été la suite, les églises que saint Paul a fondées dans les villes mêmes où il avait trouvé de la résistance. Les obstacles qui lui ont été opposés d'abord démontrent que ceux qui ont cru, ne l'ont fait ni par enthousiasme, ni par légèreté, ni par séduction, ni par les autres causes auxquelles nos adversaires ont recours, mais par la force invincible des preuves. Si l'Apôtre n'avait point rencontré d'incrédules, on dirait que le caractère frivole, curieux, crédule, enthousiaste des Grecs a fait tout le miracle de ses succès. Puisqu'il a été environné d'ennemis jaloux, soupçonneux, opiniâtres : donc ceux qui ont cédé ne l'ont pas fait sans motif.

Il est faux que les Juifs n'aient point cru à ses miracles; plusieurs, et même en grand nombre, se sont convertis. Quand il n'en aurait pas persuadé un seul, il s'ensuivrait seulement que les païens ont été moins obstinés et moins aveugles.

Nous n'entreprendrons point de vérifier chacun de ces miracles en particulier, le critique n'y oppose que des soupçons frivoles. Ce n'est pas non plus le lieu de répondre à ces objections contre les écrits et la doctrine de saint Paul; nous en verrons une partie en parlant des dogmes de la foi chrétienne enseignés par les apôtres.

Il suffit de lire ses epîtres même avec attention et avec droiture, pour être frappé des vertus de l'Apôtre, aussi bien que de la profondeur de ses raisonnements et de la sublimité de ses réflexions. Sagesse, douceur, modestie, charité, courage, fermeté, zèle infatigable, amour ardent pour Jésus-Christ et pour le salut des âmes; que fallait-il de plus à un apôtre? Ces écrits ont fait l'admiration de tous les siècles, surtout des pasteurs qui ont l'esprit de leur état; ils ont fait éclore plus de vertus que les anciens moralistes n'en avaient imaginé. Les incrédules ne les ont jamais lus, peu sont en état de les entendre.

Mais la calomnie n'exige ni lecture, ni talents, ni connaissances; selon eux, la douceur et la charité de Paul étaient un piége tendu aux fidèles pour surprendre leur confiance; son zèle et son courage n'étaient qu'une ambition excessive de dominer; son ardeur pour les travaux et les souffrances, un enthousiasme de tempérament. S'il a converti des milliers d'hommes, ç'a été pour le plaisir de faire du bruit et de troubler le monde; s'il a versé son sang pour l'Evangile, c'est qu'il aurait eu honte de reculer et de se dédire. Le zèle des incrédules est sans doute beaucoup plus pur, ils prêchent l'athéisme et la morale d'Epicure par un tendre amour pour l'humanité, et ils sont bien sûrs qu'il ne leur en coûtera pas la vie. Mais Jésus-Christ nous a donné la règle pour discerner les vrais et les faux prophètes : Vous connaîtrez, dit-il, l'arbre par ses fruits, *a fructibus eorum cognoscetis eos.*

(1603) *Examen crit. de S. Paul*, c. 15.

ARTICLE III.

De la conduite des apôtres dans le cours de leur mission.

§ I.

Les apôtres n'ont pu agir par des motifs humains.

Après avoir vu les calomnies que les incrédules ont forgées contre saint Paul, nous ne devons pas être surpris de celles qu'ils ont écrites contre les autres apôtres. Des hommes qui ont formé le projet d'anéantir dans le monde le culte de la Divinité et l'amour de la vertu, ne pardonneront jamais aux fondateurs du christianisme leurs travaux, leur zèle, leurs succès.

On nous permettra de répéter encore que ce travers d'esprit n'est pas ancien parmi nos adversaires. Lorsqu'ils étaient déistes, ils avouaient assez communément que Jésus-Christ et ses apôtres étaient des sages et des hommes très-vertueux; que le christianisme, tel qu'il est sorti de leurs mains, est la meilleure de toutes les religions. Depuis qu'ils professent l'athéisme, tout est changé; selon eux, Jésus-Christ a été un imposteur enthousiaste, les apôtres ne sont que ses complices, l'Evangile est un tissu d'absurdités, la religion chrétienne, le plus cruel fléau de l'univers. Ont-ils donc fait quelques nouvelles découvertes dans l'histoire ou dans la critique? Non, ils répètent les invectives de Celse, de Julien et des rabbins les plus fougueux; il ne leur a fallu que compiler et copier. Ce n'était pas la peine de faire tant de bruit pour ramener de pareils acteurs sur la scène.

La constance des apôtres à prêcher l'Evangile n'a pu venir de la soif des richesses, ils n'en ont point possédé; ni de l'ambition des honneurs, ils se sont donnés pour de simples *envoyés*, et ont souffert patiemment les opprobres; ni de l'amour du bien-être, leur vie n'a été qu'une suite continuelle de fatigues; ni d'un orgueil secret, jamais il n'y eut entre eux de jalousie; ils n'ont cherché d'autre gloire que celle de Jésus-Christ.

Les passions fortes, capables de faire entreprendre de grandes choses, n'étaient pas de nature à entrer aisément dans le cœur de douze pêcheurs de Galilée; le projet d'instruire et de réformer l'univers n'était guère analogue à leurs idées : l'exemple de leur maître était peu propre à les encourager. Il avait eu des succès très-bornés, et il avait fini par en être la victime. Comment pouvaient-ils espérer d'avoir plus de talents que lui et plus d'ascendant sur les esprits? S'il n'avait pas tenu sa promesse de ressusciter,

et de leur envoyer le Saint-Esprit, il y avait encore plus de folie à compter sur la parole qu'il leur avait donnée de les aider à convertir toutes les nations.

Des hommes dominés par les passions humaines les auraient fait transpirer dans leurs écrits; on n'y en trouve aucun vestige. Jamais ils n'ont insisté sur les honneurs et les récompenses qui leur étaient dus, sur les respects et les hommages qu'ils avaient droit d'exiger. Lorsqu'ils ont fondé des églises, on ne les a point vus s'y arroger des priviléges, y étaler du faste, régner sur les fidèles comme sur des sujets conquis. La malignité même de nos adversaires leur rend ce témoignage; lorsque les ennemis du clergé lui reprochent des vices, ils nous renvoient à l'exemple et aux leçons des apôtres. De deux choses l'une, ou ces fondateurs de l'Eglise ont été humbles, pauvres, désintéressés, détachés de toutes prétentions humaines, ou leur exemple n'est pas propre à corriger le clergé.

§ II.

Règles qu'ils se sont prescrites.

Les apôtres ont fait plus, ils se sont ôté à eux-mêmes la liberté et le danger de tomber dans les défauts dont on voudrait les accuser, ils ont mis dans la bouche de Jésus-Christ des maximes absolument contraires. *Vous avez reçu gratuitement les pouvoirs que je vous donne, accordez-les de même. N'ayez ni or, ni argent, ni monnaie, ni provisions; l'ouvrier mérite qu'on le nourrisse, rien de plus... Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Vous serez traînés dans les assemblées, flagellés dans les synagogues, condamnés par les princes et les magistrats, détestés de tout le monde à cause de moi.; lorsqu'on vous persécutera dans une ville, fuyez dans une autre* (1604). *Vous savez que les chefs des nations exercent sur elles l'autorité, il n'en sera pas de même parmi vous, celui qui veut être le premier, doit devenir le dernier et le serviteur de tous. Le Fils de l'homme n'est point venu exiger des services, mais servir les autres, et donner sa vie pour la rédemption de tous. Voilà votre modèle* (1605).

Des missionnaires avides, ambitieux, intéressés, altiers, se seraient-ils imposé de pareilles lois, auraient-ils fourni aux fidèles des armes contre leurs prétentions ?

Ils ont suivi ces leçons à la lettre. Lorsque saint Pierre voulut guérir un boiteux à la porte du temple : *Je n'ai ni or ni argent*, lui dit-il, *mais ce que je puis, je te le donne : au nom de Jésus-Christ de Nazareth, lève-toi et marche* (1606). Simon le Magicien offrit une somme pour obtenir le pouvoir de donner le Saint-Esprit : *Que ton argent périsse avec toi*, répondit l'apôtre indigné, *puisque tu as cru que le don de Dieu s'acquérait pour de l'argent* (1607).

(1604) *Matth.* x; *Marc* vi; *Luc.* ix et xii.
(1605) *Matth.* xx; *Marc*, x; *Luc.* xxii.
(1606) *Act.* iii, 6.
(1607) *Act.* viii, 20.

Je regarde, dit saint Paul, *les choses de ce monde comme un néant, au prix de la connaissance de Jésus-Christ mon Seigneur; j'ai renoncé à toutes choses pour l'amour de lui, et les méprise comme un tas de boue, content de le gagner lui-même......... de le connaître, de partager ses souffrances, de mourir comme lui, pour ressusciter avec lui* (1608). Aurait-il osé se prévaloir aux yeux des fidèles de son désintéressement, si on avait pu lui reprocher le défaut contraire ?

Un prédicateur peut annoncer la morale austère de l'Evangile, sans la pratiquer parfaitement; il n'en est pas l'auteur, il la donne telle qu'elle est connue; mais s'il osait se vanter de l'observer à la lettre, pendant qu'il n'en est rien, il exciterait l'indignation de ses auditeurs, et se couvrirait d'ignominie. Les apôtres n'ont pas été dans ce cas, puisqu'ils ont été constamment l'objet de la vénération des fidèles.

Croirons-nous, comme les incrédules, que les apôtres ont été tout à la fois des insensés qui ont conçu un projet absurde; des fourbes très-adroits qui ont constamment suivi le même plan sans s'en écarter jamais; des opiniâtres qu'aucun obstacle n'a pu rebuter; des imprudents qui ont toujours fait le contraire de ce qu'ils disaient; des magiciens qui ont fasciné les yeux et les esprits de ceux qu'ils instruisaient; des forcenés qui ont souffert la mort pour des impostures dont ils connaissaient la fausseté; enfin des scélérats dont Dieu a néanmoins voulu se servir pour éclairer et sanctifier les hommes? Il est bien singulier que des raisonneurs qui dévorent ces absurdités, osent nous en reprocher.

Un d'entre eux, pour faire l'apologie des mœurs de Sénèque, demande si l'on conçoit un philosophe qui n'écrit pas une ligne qui ne soit une satire sanglante de lui-même, un méchant dont la fonction habituelle est de faire des gens de bien (1609). Nous demandons si ce phénomène est plus concevable dans un apôtre que dans un philosophe.

§ III.

Première objection : Les apôtres attestent seuls leur sainteté.

Première objection. Les apôtres seuls attestent leur sainteté, toutes les preuves que l'on en allègue sont tirées de leurs écrits; il faut être bien docile pour les en croire sur leur parole (1610).

Réponse. Ils l'attestent seuls ! Mais tous ceux qu'ils ont convertis ne sont-ils pas autant de témoins qui en déposent ? Les hommes n'ont pas coutume de s'adresser à des méchants pour prendre des leçons de vertus. Selon nos adversaires, les apôtres n'ont eu ni esprit, ni science, ni éloquence, ni bon sens; d'ailleurs ils n'avaient certainement

(1608) *Philipp.* iii, 8 et 10.
(1609) *Vie de Sénèque*, p. 122.
(1610) *Tableau des saints*, t. II, c. 2, p. 128.

ni richesses, ni crédit, ni autorité dans le monde; s'ils n'ont encore eu ni vertus, ni pouvoir surnaturel, quel est donc le lien magique qui leur a gagné des disciples? Leur doctrine attaquait toutes les opinions régnantes, leur morale révoltait toutes les passions, leur extérieur n'avait rien d'attrayant; s'il est vrai que leur conduite fut encore en contradiction avec leurs maximes, leur caractère altier et impérieux, où est le charme par lequel ils ont triomphé des Juifs et des païens? En leur refusant celui de la vertu, on augmente le prodige de leurs succès.

Des hommes qui n'auraient pas eu la vertu dans le cœur, ne l'auraient pas enseignée d'un ton si énergique; parmi tant d'hypocrites, quelques-uns se seraient démasqués, au moins à la mort, comme font la plupart des incrédules.

L'auteur du *Tableau des saints* marchant sur les pas de Celse, objecte de nouveau, que, selon saint Barnabé, Jésus-Christ choisit pour apôtres des hommes d'une méchanceté extrême, *omni iniquitate iniquiores* (1611). Mais ces apôtres ont-ils persévéré dans le crime après avoir été instruits par Jésus-Christ et purifiés par la descente du Saint-Esprit? Saint Barnabé s'accuse donc lui-même, puisqu'il était du nombre des disciples de Jésus. Saint Paul avouait qu'il était le plus grand des pécheurs, et dans l'Evangile, les apôtres confessent ingénument toutes leurs fautes. Ceux qui persévèrent dans le mal, n'ont pas coutume de tenir ce langage. Lorsque les incrédules se convertissent, ils conviennent aussi de la vanité, de la mauvaise foi, de l'entêtement, du libertinage qui les avaient engagés dans l'irréligion.

Vainement ils calomnient les mœurs des apôtres pour rendre leur témoignage suspect; nous avons prouvé que, quand ces témoins auraient voulu en imposer, ils ne le pouvaient pas : la certitude de leur attestation ne porte point précisément sur leur probité, mais sur la notoriété des faits et sur l'acquiescement de ceux qui y ont cru sur le lieu même, où il était aisé de tout vérifier.

§ IV.

Deuxième objection : Ils ont trompé les fidèles par des allégories.

Seconde objection. Si quelques Juifs ont cru en Jésus-Christ, ils l'ont fait en vertu des explications allégoriques des prophètes, et parce qu'ils se persuadaient que Jésus-Christ viendrait bientôt sur la terre établir le règne temporel du Messie. Ou les apôtres ont été eux-mêmes dans cette croyance, et alors ce sont des ignorants qui en ont trompé d'autres; ou ils n'y croyaient pas, et ce sont des fourbes qui ont séduit des imbéciles. Quant à ceux qui trouvaient un avantage à embrasser le christianisme, ils crurent ou firent semblant de croire, et ils ont transmis cette persuasion à leurs enfants; ainsi les religions commencent par l'imposture et se perpétuent par la crédulité (1612).

Réponse. Sublimes imaginations. 1° Les Juifs savaient certainement que Jésus-Christ était mort : ont-ils pu espérer son royaume temporel sans être persuadés de sa résurrection? Cette résurrection une fois admise, avait-on encore besoin du royaume temporel pour croire que Jésus était le Messie?

2° Quand ce motif aurait déterminé les Juifs, il était nul à l'égard des païens, qui ne connaissaient ni les prophéties ni le Messie, ni son royaume temporel; cependant, à dater de la conversion de Corneille, le christianisme a été embrassé par les païens plus aisément que par les Juifs.

3° Nous avons prouvé dans notre seconde partie que les prophéties les plus claires et et les plus décisives sont appliquées à Jésus-Christ, non dans un sens allégorique, mais dans le sens le plus littéral et le plus naturel; que, quand les apôtres lui en ont adapté d'autres dans un sens allégorique, ils l'ont fait en vertu d'une tradition constante et publique de l'Eglise juive.

4° Puisque les prophètes avaient clairement annoncé la résurrection du Messie, il était impossible de croire en Jésus-Christ en vertu de leurs oracles, sans croire sa résurrection; or cette résurrection n'aurait jamais été admise si elle n'avait été invinciblement prouvée. Aussi saint Pierre n'allègue jamais aux Juifs les prophéties sans y joindre les miracles et la résurrection de Jésus-Christ.

5° Loin de faire espérer aux fidèles un royaume temporel du Messie, saint Paul prévient les Thessaloniciens contre ce préjugé (1613). L'erreur des millénaires ne s'établit dans la suite que sur une fausse interprétation de quelques passages de l'*Apocalypse.* Au contraire, l'opiniâtreté des Juifs à espérer un royaume temporel a été la principale cause de leur incrédulité; Jésus-Christ avait clairement déclaré à Pilate que son royaume n'était pas de ce monde, et ce sont les apôtres qui ont transmis cette déclaration dans l'Evangile.

6°. Où est l'avantage temporel qui a pu déterminer des Juifs ou des païens à embrasser le christianisme?

§ V.

Troisième objection : Ils ont voulu dominer.

Troisième objection. Tout nous prouve que les premiers chefs des Chrétiens ont voulu fonder une secte totalement séparée du reste de la société, indépendante de l'autorité civile, et se rendre eux-mêmes souverains de leurs prosélytes. Cet esprit de domination a persévéré constamment parmi les pasteurs de l'Eglise, depuis les apôtres jusqu'à nous. C'est ce qui donna bientôt de l'ombrage aux magistrats et fit naître les persécutions. Si les apôtres ont

(1611) *Tableau des saints*, tome II, c. 2, p. 139.
(1612) *Ibid.*, pag. 120; MORGAN, tome II, p. 224.

(1613) *II Thess.* II.

souffert à cette occasion, ils ont été les martyrs de leur ambition. Mais le peuple, incapable de démêler les motifs de leur constance, crut qu'ils souffraient pour attester la vérité de ce qu'ils annonçaient; il jugea que de tels hommes étaient incapables de se tromper eux-mêmes, ni de tromper les autres (1614).

Réponse. Déjà nous avons remarqué que, selon la plupart des incrédules, la morale de Jésus-Christ et des apôtres, loin de favoriser l'indépendance, est au contraire trop favorable aux princes et aux chefs des nations; ces deux accusations contradictoires sont l'apologie complète de l'Evangile et de la conduite des apôtres. Selon d'autres, les pouvoirs, la juridiction, les priviléges actuels du clergé ne sont fondés sur aucun titre, ce sont des usurpations récentes; au lieu que, selon l'auteur de l'objection, c'est un plan de domination qui a commencé avec le christianisme, et qui a été constamment suivi depuis les apôtres jusqu'à nous. Lorsque nos adversaires se réfutent mutuellement, nous sommes dispensés de toute autre apologie.

Il est faux que tel ait été le motif des persécutions; il n'en est parlé ni dans les raisons que donne Tacite de la persécution de Néron, ni dans la lettre de Pline, ni dans la réponse de Trajan, ni dans les édits des empereurs, ni dans les interrogatoires des martyrs, ni dans les plaintes de nos apologistes. Les vraies causes furent le zèle fougueux des Juifs, la superstition des païens, la prévention des princes et des magistrats excités par des clameurs populaires, l'intérêt des prêtres idolâtres, le fanatisme des philosophes: nous le prouverons ci-après.

Il est donc faux que les apôtres aient souffert en punition de leur indépendance et de leurs entreprises sur l'autorité civile des magistrats. Ils ont déclaré eux-mêmes les motifs de leur constance: leur amour pour Jésus-Christ, la conviction qu'ils avaient de ses miracles et de sa résurrection, le désir du salut des âmes. C'est une injustice criante de leur attribuer des intentions criminelles lorsque leur conduite est à couvert de reproche.

Le peuple a jugé avec raison que les apôtres ne pouvaient ni être trompés sur des faits aussi palpables que ceux dont ils se donnaient pour témoins, ni en imposer sur des événements aussi publics, ni s'exposer à la mort sans aucun motif et pour le seul plaisir de persuader des fables. Des milliers de Juifs et de païens convertis par la seule force de la vérité; voilà nos garants de la sincérité des apôtres.

§ VI.

Quatrième objection: Leurs disciples étaient vicieux.

Quatrième objection. On nous représente ordinairement les premiers Chrétiens, disciples des apôtres, comme des modèles de douceur, de charité, de concorde, de toutes les vertus; c'est très-mal à propos. Saint Paul fait aux Corinthiens des reproches qui démontrent que les premiers fidèles étaient déjà très-vicieux et très-corrompus. Saint Jacques, dans son *Epître*, reproche de même des vices très-considérables à ceux auxquels il écrit. L'esprit de parti, l'intolérance, les cabales, les hérésies ont déchiré le christianisme dans son enfance. On est tout surpris de trouver cet esprit destructeur et la haine théologique dans saint Jean même l'apôtre de la charité; il ordonne de fermer la porte aux hérétiques, de ne pas même les saluer. Selon la tradition, il ne voulut pas entrer dans un bain public parce que l'hérétique Cérinthe s'y trouvait. Les haines, les fureurs, les passions auxquelles ce sont livrés les Chrétiens, dans tous les siècles, sous l'étendard des ministres du Seigneur, n'annoncent nullement ni l'inspiration divine ni l'esprit de charité de leurs saints fondateurs (1615).

Réponse. Admettons pour un moment la vérité de ces reproches dans toute leur étendue. Il s'ensuit que le christianisme n'a pas donné aux hommes des mœurs angéliques, qu'il n'a pas étouffé en eux toutes les passions ni guéri tous les faibles de l'humanité. Cela est clair. Si l'on en conclut que le christianisme ne vient donc point de Dieu, nous demanderons par quel principe il est démontré que les grâces divines doivent nous rendre impeccables. Pour savoir si le christianisme a été inutile, il faut comparer les mœurs des premiers Chrétiens avec celles des païens, et l'état actuel des nations chrétiennes avec celles qui ne le sont pas; nous aurons soin de faire ce parallèle, lorsque nous parlerons des effets du christianisme.

Que reproche saint Paul aux Corinthiens? Des jalousies et des tracasseries telles que nous en voyons encore aujourd'hui dans les paroisses, des préventions en faveur de tel ou tel prédicateur, quelques injustices qui avaient causé des procès; un inceste qui avait scandalisé l'Eglise et qui n'avait pas été puni. Mais trente ans auparavant, lorsque l'encens des prostituées fumait dans le temple de Vénus, lorsqu'elles se montraient au public sans aucun voile, lorsque l'on exposait ou que l'on étouffait les enfants mal conformés, que les villes grecques étaient en proie aux séditions, que les philosophes sapaient le droit des gens, se déshonoraient par les crimes contre nature, que les cyniques se distinguaient par leur infamie, etc. L'Apôtre aurait-il eu d'aussi faibles réprimandes à faire? *Ne vous y trompez pas*, dit-il, *les fornicateurs, les idolâtres, les adultères, les impudiques, les sodomites, les voleurs, les avares, les intempérants, les calomniateurs, les ravisseurs n'auront point de part au royaume de Dieu. Quelques-uns d'entre vous ont été tels autrefois, mais vous*

(1614) *Tableau des saints*, p. 121, 124; CELSE, dans ORIG., l. III, n. 5, 9, 10, etc.

(1615) *Tableau des saints*, tome II, p. 138, CELSE, dans ORIG., l. III, n. 5, 10, 12, 14.

avez été purifiés, corrigés, sanctifiés au nom de Jésus-Christ et par l'esprit de Dieu (1616). L'Evangile avait donc opéré une réforme chez les Corinthiens.

Saint Jacques, dans sa lettre aux Juifs dispersés, leur reproche l'attachement aux biens de ce monde, des injustices et des dissensions (1617); mais si l'on fait attention à la sublimité de la morale qu'il leur prêche, on verra qu'il fallait que ces Juifs eussent bien changé pour être suceptibles de pareilles leçons.

Saint Jean et tous les Chrétiens dans tous les siècles ont été intolérants, ils n'ont pas fait plus de grâce aux erreurs qu'aux crimes; voilà le grief impardonnable. Nous en parlerons amplement dans la suite.

§ VII.

Cinquième objection : Ils se sont forgé des titres ambigus.

Cinquième objection. Ce sont les apôtres eux-mêmes qui ont forgé leurs titres; ils ont arrangé comme il leur a plu l'histoire de Jésus-Christ et la leur, ils ont attesté les faits qu'ils avaient intérêt de faire croire. Malgré les contradictions dont ces écrits sont remplis, on les regarde comme inspirés. L'obscurité, l'ambiguïté, le défaut de précision, le style énigmatique, y semblent ménagés exprès pour favoriser toutes les opinions et faire naître des hérésies. Ceux qui n'ont pas la foi ne peuvent s'empêcher de regarder les ouvrages de saint Paul comme un pompeux galimatias, un amas confus de notions fanatiques, *rabbiniques*, *cabalistiques*, *platoniques*, etc., où les théologiens ont trouvé de quoi appuyer les sentiments les plus contraires sur la grâce, la prédestination, la justification, l'utilité ou l'inutilité des bonnes œuvres. Ces livres prétendus inspirés n'ont produit que des schismes, des querelles, des persécutions, des forfaits sur la terre. Enfin les chefs des Chrétiens, devenus plus avisés, ont ôté des mains des fidèles ces ouvrages qu'ils n'ont jugés propres qu'à mettre en danger leur foi, et faire entrer dans leur cerveau une fermentation dangereuse. Peut-être aurait-on dû les supprimer absolument (1618).

Réponse. Après tant de livres faits par les incrédules, pour prouver que les écrits du Nouveau Testament ne sont pas des apôtres, mais de quelques faussaires plus récents, en voici un qui convient enfin que les apôtres en sont véritablement les auteurs, qu'ils les ont composés pour se forger des titres : nous lui savons gré de cet aveu. Il en résulte que l'histoire des faits évangeliques a été écrite et publiée à la date même des événements et sous les yeux des témoins oculaires, qu'il a été aussi impossible aux apôtres d'arranger ces faits à leur gré, qu'il l'est à un écrivain de nos jours de falsifier l'histoire de notre siècle; et de nous faire croire des événements dont nous ne pouvons ignorer la fausseté.

Nous cherchons vainement quel intérêt les apôtres ont pu avoir de forger une histoire en vertu de laquelle ils se sont crus obligés de prodiguer leur vie, et de verser leur sang pour la gloire de Dieu et pour le salut des hommes; nous sommes très-assurés que les incrédules ne seront jamais tentés d'en mettre une au jour qui leur impose une pareille obligation.

Quant aux contradictions dont ils parlent sans cesse, nous avons vu s'ils ont réussi à en montrer aucune.

Nous convenons qu'à force de gloses, de commentaires, de fausses traductions, l'on peut parvenir à rendre les écrits de saint Paul très-obscurs; à y trouver, si l'on veut, la cabale, le rabbinisme, le platonisme et toutes les hérésies possibles. Par ce talent sublime, on a montré mille absurdités dans l'*Enéide* de Virgile, et la pierre philosophale dans Homère.

Ce ne sont donc pas les livres qui ont produit des disputes, des divisions, des hérésies; c'est l'esprit gauche, pointilleux, visionnaire, entêté des sectaires : nous avouons qu'il serait très-bien d'ôter les livres à de pareils hommes, comme on interdit le vin aux furieux et les remèdes aux malades imaginaires. Il ne s'ensuit pas néanmoins que les remèdes, le vin et les livres soient pernicieux dans le monde.

§ VIII.

Sixième objection : Saint Pierre n'a rien fait de louable.

Sixième objection. Dans saint Pierre, chef des apôtres, nous ne trouvons rien de bien louable. Il renia son maître; mais on dit qu'il s'en repentit et pleura très-amèrement. On prétend que, par la descente du Saint-Esprit, cet homme sans lettres devint un prédicateur éloquent, qui convertit des milliers de Juifs. Comme il occupait le premier rang parmi les apôtres, il faut croire que son maître lui avait trouvé des talents supérieurs à ceux de ses confrères. Mais, s'il eut le pouvoir de faire des miracles, il n'en fit pas un usage bien édifiant dans l'affaire d'Ananie et de Saphire. Une légende fabuleuse fait voyager saint Pierre à Rome, pour fonder la sainte Eglise romaine. C'est en vertu de ce voyage si douteux que le Pape se dit successeur de saint Pierre, chef visible de l'Eglise, vicaire de Jésus-Christ. La même légende rapporte qu'il eut à Rome une dispute contre Simon le Magicien, et qu'au lieu de le convertir, il le précipita des airs et lui cassa les jambes. Ce procédé violent ne marque pas un grand fonds de charité (1619).

Réponse. La faute de saint Pierre, avouée par son disciple saint Marc, aussi bien que par les autres évangélistes, prouve que les apôtres n'ont jamais cherché à en imposer.

(1616) *I Cor.* VI, 9.
(1617) *Jac.* IV.
(1618) *Tableau des saints*, tome II, c. 2, pag. 127, 144, 148, etc.
(1619) *Ibid.*, p. 129; *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Eglise.*

Le succès de ses prédications à Jérusalem est attesté par l'existence de cette Eglise, immédiatement après la descente du Saint-Esprit; par le dessein que forma Hérode de le faire mourir, par ses propres *Epîtres* et celles de saint Paul, aussi bien que par les *Actes des apôtres*. Il faut que la punition d'Ananie et de Saphire n'ait pas paru injuste pour lors, puisqu'elle n'empêcha pas la propagation de l'Evangile.

Il y a de la mauvaise foi à supposer que nous n'avons aucun autre monument du voyage de saint Pierre à Rome, que la légende apocryphe dans laquelle il est parlé de la chute de Simon le Magicien. Les témoins qui attestent ce voyage, sont saint Ignace, saint Clément, Papias, tous trois disciples des apôtres; Caïus, prêtre de Rome, saint Denys de Corinthe, saint Clément, d'Alexandrie, saint Irenée, Origène et les Pères des siècles suivants. Saint Pierre lui-même date sa première *Epître* de *Babylone*, et aucun des anciens n'a douté que, sous ce nom, saint Pierre n'ait désigné la ville de Rome, parce que l'auteur de l'*Apocalypse* nomme *Babylone* la ville qui domine sur les rois de la terre, qui est assise sur sept montagnes, et qui s'est enivrée du sang des martyrs de Jésus (1620). Le tombeau de cet apôtre et celui de saint Paul, constamment révérés à Rome, achèvent de rendre le fait indubitable (1621). Les protestants mêmes, qui l'ont autrefois contesté, conviennent aujourd'hui que leurs écrivains ont eu tort; mais l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie*, n'a pas dédaigné de compiler sur ce point les sophismes des controversistes du plus bas étage (1622).

Les incrédules, avec tout le fiel de leur plume, ne parviendront point à répandre des nuages sur la sincérité, sur le courage, sur la mission surnaturelle des apôtres. La vénération dont les fidèles ont été pénétrés pour eux pendant leur vie, les honneurs rendus à leur mémoire, la gloire que s'attribuaient les anciennes Eglises d'avoir été fondées par eux, le soin avec lequel elles ont conservé leurs écrits, les disciples qu'ils ont formés, attesteront à tous les siècles la fidélité et le succès avec lesquels ces envoyés de Jésus-Christ ont rempli leur ministère. Plus puissants que tous les sages, les philosophes, les législateurs, ils ont changé, non chez des peuples stupides, mais chez les nations les plus polies, les mœurs, les lois, la croyance. Leur ouvrage subsistant depuis dix-sept siècles, malgré les efforts de l'incrédulité, démontre que Jésus-Christ a rempli exactement, à leur égard, la promesse qu'il leur avait faite de leur envoyer son esprit, de parler par leur bouche et d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles.

On les accuse d'avoir promptement altéré sa doctrine, établi une religion différente de la sienne (1623) : outre l'impossibilité dans laquelle ils ont été de se concerter entre eux pour exécuter cet odieux projet, il suffit de voir dans leurs écrits le respect dont ils sont pénétrés pour ce divin maître, le zèle qu'ils témoignent pour sa gloire, l'attention qu'ils ont de lui rapporter leurs succès, pour sentir l'injustice et l'absurdité de l'accusation que les incrédules osent intenter contre eux.

Un de nos philosophes dit que le christianisme naissant prêcha la communauté des biens, sous prétexte que le monde allait finir, et que les prêtres s'en emparèrent (1624). Cette calomnie grossière est suffisamment réfutée.

ARTICLE IV.

Des premiers fidèles qui ont embrassé le christianisme.

§ I.

Etaient-ce des ignorants? Contradiction des incrédules.

Dès que la divinité de notre religion est démontrée par les mêmes faits qui prouvent la mission surnaturelle des apôtres, peu importe de savoir de quelle condition étaient ceux qui l'ont embrassée les premiers. La vérité ne tire point son prix du génie, des talents, du crédit de ses partisans; l'expérience ne prouve que trop qu'en fait de religion, les plus grands hommes peuvent tomber dans l'erreur, ou y persévérer par un préjugé de naissance. Le paganisme n'en est ni plus vrai ni plus respectable, parce que les philosophes, les législateurs, les grands, les souverains de toutes les nations l'ont professé. Il n'en résulterait donc rien contre la divinité du christianisme, quand ses sectateurs auraient été tous des ignorants et des hommes de la lie du peuple. Aux yeux du souverain maître de l'univers, tous les hommes sont égaux, le salut des grands ne lui est pas plus cher que celui des petits. Il était même de la sagesse divine de démontrer qu'elle n'a pas besoin des philosophes pour faire connaître la vérité, qu'entre ses mains les instruments les plus vils peuvent opérer tout ce qui lui plaît.

Mais comme il est bon de savoir le vrai en toutes choses, nous ne pouvons nous dispenser de consulter ici l'histoire et les monuments; cela est d'autant plus nécessaire, que sur cette question, comme sur toutes les autres, les incrédules soutiennent le pour et le contre.

La plupart disent, du ton le plus affirmatif, que le christianisme ne fut d'abord embrassé que par la partie la plus vile et la plus méprisable des Juifs et des païens: que cette seule circonstance rend notre religion suspecte. Il y a de l'aveuglement, disent-ils, à prendre pour guides, dans une affaire de cette importance, le rebut de la société par préférence aux sages, aux hommes instruits, qui ont touché de plus près à l'origine des

(1620) *Apoc.* XVII.
(1621) V. la *Dissert.* de D. Calmet sur ce point.
(1622) Art. *Voyage.*
(1623) MORGAN, tome I, p. 440.
(1624) *De l'homme*, par HELVET, t. I, p. 64.

choses. Jésus-Christ même pendant sa vie, ne peut trouver de sectateurs que parmi les Juifs du plus bas étage ; aucun des pharisiens, des prêtres, des docteurs, des chefs de la nation ne crut en lui.

D'autres, en supposant toujours le même fait, disent que la stupidité, l'ignorance et la superstition furent toujours le caractère du peuple, que le suffrage des personnes au-dessus du commun n'a guère plus de poids (1625). De qu'elle espèce d'hommes faillait-il donc que le christianisme fût composé dans son origine?

Un de nos plus célèbres philosophes a pris la peine de réfuter ses confrères. « On se trompe, dit-il, quand on croit que, sous le règne d'Hérode, les Juifs étaient plongés dans la même ignorance où ils étaient auparavant. Il est évident que saint Paul était très-instruit ; il n'y a qu'à lire le premier chapitre de saint Jean, qui est si différent des autres, pour voir que l'auteur écrit précisément comme Hermès et comme Platon.... »

Dès le temps des apôtres, vous voyez des sociétés entières de Chrétiens qui ne sont que trop savants, et qui substituent une philosophie fantastique à la simplicité de la loi. Les Simon, les Ménandre, les Cérinthe enseignent précisément les dogmes d'Hermès. Leurs *éons* n'étaient autre chose que les dieux subalternes créés par le grand Etre. Tous les premiers Chrétiens ne furent donc pas des hommes sans lettres, comme on le dit tous les jours, puisqu'il y en avait plusieurs qui abusaient de leur littérature, et que, même dans les *Actes*, le gouverneur Festus dit à Paul : *Tu es fou, Paul, trop de science t'a mis hors de sens.*

« Cérinthe dogmatisait du temps de saint Jean l'évangéliste; ses erreurs étaient d'une métaphysique profonde et déliée. Les défauts qu'il remarquait dans la construction du monde, lui firent penser, comme dit le docteur Dupin, que ce n'était pas le Dieu souverain qui l'avait formé ; mais une vertu inférieure à ce premier principe, laquelle n'avait pas connaissance du Dieu souverain. C'était vouloir corriger le système de Platon même, c'était se tromper, et comme chrétien et comme philosophe, mais c'était en même temps montrer un esprit très-délié et très-exercé (1626). »

Est-ce le même auteur qui, dans un autre article, affirme, sur la parole de Julien, que tous les premiers fidèles furent des hommes obscurs qui travaillaient de leurs mains (1627)? Comme nous ne pouvons nous fier à des écrivains qui ne sont constants sur aucune question, il faut consulter d'autres témoins pour savoir quels étaient les hommes convertis par Jésus-Christ et par les apôtres.

(1625) *Quatorzième Lettre à Sophie*, p. 199.
(1626) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Hermès.*
(1627) S. Cyrille, *contre Julien*, l. vi, p. 205; *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Eglise.*

§ II.

Jésus-Christ eut des disciples instruits.

Jean-Baptiste, avec lequel nos adversaires supposent que Jésus était d'intelligence, n'était point un Juif de la lie du peuple, il était fils du prêtre Zacharie, très-considéré de sa nation, respecté même et craint par Hérode ; l'historien Josèphe se réunit aux évangélistes pour nous l'apprendre.

Nicodème, disciple secret de Jésus, était un des principaux docteurs de la synagogue, *princeps Judæorum.* Joseph d'Arimathie, qui se réunit à lui pour donner la sépulture au Sauveur, était un homme de considération, *nobilis decurio;* il respectait Jésus, puisqu'il le plaça dans son propre tombeau ; Lazare et ses amis, Zachée, chef des publicains, le prince de Capharnaüm, dont Jésus guérit le fils, Jaïre, l'un des chefs de la synagogue, dont il ressuscita fille, n'étaient point des gens de basse condition ; tous avec leur famille crurent en Jésus-Christ, à cause de ses miracles. Il est dit, dans saint Jean, qu'après la résurrection de Lazare plusieurs des principaux Juifs firent de même : *Multi ex principibus crediderunt in eum;* mais qu'ils n'osaient se déclarer, de peur d'être chassés de la synagogue (1628). L'officier romain témoin des prodiges arrivés à la mort de Jésus-Christ confessa qu'il était le Fils de Dieu; les autres spectateurs qui s'en retournaient frappant leur poitrine, ne persistèrent pas, sans doute, à regarder Jésus comme un faux prophète.

Les esprits étaient donc préparés à recevoir la prédication des apôtres le jour de la Pentecôte; nous ne devons plus être surpris de ce que les premiers discours de saint Pierre produisirent tant d'effet, et convertirent un si grand nombre de Juifs.

Saint Paul était un des plus savants d'entre eux, nos adversaires en conviennent, et le supposent ambitieux. Si le parti des apôtres n'avait été composé que des hommes les plus vils d'entre le peuple, l'avantage de tenir un rang parmi eux aurait-il pu tenter l'ambition de saint Paul? Gamaliel, son maître, docteur accrédité chez les Juifs, fit assez voir par le conseil qu'il leur donna, qu'il était persuadé de la mission des apôtres : *Si leur entreprise vient de Dieu*, dit-il, *vous ne viendrez pas à bout de la détruire* (1629)

Il est dit, dans les *Actes*, qu'un grand nombre de prêtres avaient embrassé la foi (1630); que le dogme des Chrétiens judaïsants était l'ouvrage de quelques pharisiens qui avaient cru en Jésus-Christ (1631). Voilà donc des Juifs de tous les états au nombre des premiers disciples. Tous avaient été témoins de ses miracles et de sa mort, tous étaient à portée de vérifier sa résurrection.

(1628) *Joan.* ii, 45; xv, 42
(1629) *Act.* iv, 34, 39.
(1630) *Act.* vi, 7.
(1631) *Act.* xv, 5.

Cependant l'on ne cesse de nous dire que cette résurrection n'a été crue que par des témoins intéressés à la publier, que la crédulité d'*un tas de canailles, conduits par la faim*, ne prouve rien.

§ III.

Les apôtres ont converti des savants

Chez les païens, l'Evangile eut d'abord des sectateurs que l'on ne peut accuser d'intérêt, d'ignorance ni de stupidité. Le centurion Corneille de Césarée, baptisé avec toute sa maison par saint Pierre, était un militaire respectable. L'eunuque de la reine Candace, baptisé par saint Philippe, paraît avoir été un homme instruit. Le proconsul de Cypre, Sergius Paulus, fut un des premiers prosélytes de saint Paul. Julien, qui objecte l'ignorance des premiers Chrétiens, en excepte Corneille et Sergius (1632). Les principaux Juifs de Bérée convertis examinaient avec soin les Ecritures, pour vérifier ce que saint Paul leur avait dit ; ce n'étaient ni des ignorants, ni des pauvres. Dans la ville d'Athènes, Denys, un des juges de l'Aréopage, et plusieurs autres embrassèrent le christianisme. A Corinthe, Crispus, chef de la synagogue, Eraste, trésorier de la ville, furent baptisés avec leur famille. Saint Paul reproche aux Corinthiens qu'ils tiraient vanité de leur rang, de leur science, de leur pouvoir (1633). Si Apollo, Céphas, Tite, Timothée, disciples de saint Paul, avaient été des ignorants, les Corinthiens, entêtés de philosophie, auraient-ils consenti à les prendre pour maîtres ?

A Ephèse, non-seulement les ignorants, mais ceux qui faisaient profession de science, se convertirent ; convaincus de la frivolité de leurs études précédentes, ils brûlèrent leurs livres jusqu'à la valeur de cinquante mille deniers. Il est dit que les principaux de l'Asie étaient amis de saint Paul (1634).

Le même apôtre, arrivé à Rome, assembla les principaux Juifs, et plusieurs crurent en Jésus-Christ. Il y eut des prosélytes jusque dans le palais des empereurs (1635). On sait, par le témoignage des auteurs profanes, que Flavius Clémens, cousin germain de Domitien, Domitilla son épouse, sœur du même empereur, le consul Acilius Glabrio, Pomponio Grœcina, et d'autres personnes du premier rang chez les Romains, étaient Chrétiens (1636). Il est très-probable qu'Epaphrodite, et secrétaire et confident de Domitien, auquel Josèphe adresse son histoire, était le même que celui dont parle saint Paul et qu'il avait converti.

Par les lettres de saint Clément, de saint Ignace, de saint Polycarpe, et par le pasteur d'Hermas, on peut se convaincre que les disciples des apôtres n'étaient point des ignorants. Celles de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jean, n'ont point été écrites à des hommes sans littérature, ils n'y auraient rien compris.

Cérinthe, Ménandre, Basilides, Saturnin, Simon le Magicien ou le *philosophe*, car ces noms désignaient à peu près la même chose, n'ont pas dédaigné de disputer contre les apôtres et contre leurs disciples. Ils croyaient aux miracles de Jésus, puisqu'ils le regardaient comme un envoyé de Dieu ; ils voulaient accommoder sa doctrine avec leurs opinions ; mais ils ne pouvaient concilier ses souffrances avec sa qualité de Fils de Dieu. Ils se firent chefs de secte dans le christianisme même. Cette religion ne leur paraissait donc méprisable ni dans son auteur, ni dans ses apôtres, ni dans ses sectateurs ; les philosophes ont trop d'honneur pour s'amuser à endoctriner la plus vile partie du peuple.

§ IV.

Docteurs de l'Eglise du second siècle.

Telles ont été les conquêtes du christianisme dans le Ier siècle et avant la mort de saint Jean. Si nous avions une relation aussi détaillée des travaux des autres apôtres, que des succès de saint Paul, nous y trouverions des preuves aussi fortes et en plus grand nombre du fait que nous soutenons. Il est à présumer que ces divers prosélytes ont vu les miracles des apôtres, puisque ceux-ci faisaient profession d'en opérer, qu'ils ont été instruits des miracles de Jésus-Christ, puisque les apôtres en faisaient la base de leur doctrine. Ces faits ont été examinés, discutés, vérifiés, puisque l'on disputait dans la Judée et ailleurs. Quand on viendra nous dire que personne ne s'en est informé, qu'ils n'ont été crus que par un tas d'ignorants pressés par la faim, que le christianisme a été fondé par l'imposture, et propagé par la stupidité, etc., nous serons en droit de répondre que ceux qui en parlent ainsi sont eux-mêmes ou très-mal instruits, ou de mauvaise foi.

Le second siècle nous fournit des preuves en plus grand nombre. Quadratus, disciple des apôtres, évêque d'Athènes, et l'un de nos premiers apologistes, atteste que plusieurs personnes guéries ou ressuscitées par Jésus-Christ, avaient vécu jusqu'à son temps (1637). Méliton, évêque de Sardes, avait composé un grand nombre d'ouvrages. Hégésippe écrivit l'histoire de l'Eglise, Eusèbe en fait un grand usage. Athénagore, philosophe d'Athènes, fit l'apologie du christianisme. Saint Justin, philosophe platonicien, et Tatien, son disciple, étaient très-savants pour leur siècle, leurs ouvrages en sont la preuve. Hermias, autre philosophe converti, saint Irénée, évêque de Lyon, Théophile d'Antioche, Apollinaire d'Hiéraples, Denys de Corinthe, Polycrate d'Ephèse, Pantœnus, catéchiste d'Alexandrie, firent honneur à l'E-

(1632) Dans S. Cyrille, l. vi, p. 205.
(1633) *I Cor.* iv, 10.
(1634) *Act.* xix, 19, 26, 31.
(1635) *Philipp.* iv, 22.

(1636) *Hist. de l'établiss. du christ.*, par M. Bullet, p. 5 et 6.
(1637) Eusèbe, l. iv, c. 3.

glise et à leur siècle; Clément d'Alexandrie les surpassa en érudition. Nous osons défier nos adversaires de citer aucun philosophe de ce même temps qui puisse être comparé à Tatien, à Clément d'Alexandrie, à Ammonius, et surtout à Origène; Porphyre lui-même rendait hommage à leur mérite.

Nous ne parlerons point des docteurs de l'Eglise qui leur ont succédé dans le IIIe, le IVe siècle et les suivants; ils ont été incontestablement les plus grands génies et les meilleurs écrivains de leur temps. Les incrédules font profession de les mépriser, parce qu'ils ne les ont jamais lus; ceux qui connaissent leurs ouvrages pensent différemment.

Il serait surprenant qu'une secte méprisable, née dans la fange et dans l'obscurité, qui, sous les apôtres, n'avait, dit-on, pour partisans que des vagabonds, des pauvres, des imbéciles, fût sortie tout à coup des ténèbres, eût subjugué sans preuves, sans titres, sans motifs, des hommes tels que ceux dont nous venons de parler. Nous laissons de côté la multitude des hérésiarques qui parurent au IIe siècle; tous faisaient profession de ne point croire sur parole, mais d'examiner, de raisonner, de concilier le christianisme avec les systèmes de philosophie dont ils étaient infatués. Tous admirent les principaux faits annoncés par les apôtres et consignés dans les Evangiles, nous l'avons prouvé; tous prirent ce livre pour texte et pour fondement de leurs dogmes: quand ils virent qu'ils ne pouvaient pas en tordre le sens à leur gré, ils en forgèrent d'autres.

Pline, au commencement du IIe siècle, écrit à Trajan que, si l'on continue à punir les Chrétiens, un grand nombre d'hommes de tout âge, de toute condition et de tout sexe, sont en danger; qu'avant son arrivée en Bithynie, les temples étaient déserts, les fêtes interrompues, et qu'à peine on trouvait à vendre des victimes. Nous présumons que le peuple et les ignorants n'étaient pas les seuls dans le paganisme qui fréquentassent les temples et achetassent des victimes, que la Bithynie n'était pas entièrement peuplée de pauvres, de mendiants, de gens sans aveu, tels que nos adversaires peignent les premiers Chrétiens. C'est cependant saint Pierre et saint Paul qui avaient converti la Bithynie et les environs.

§ V.

Faux reproches de Celse et de Julien.

Celse et Julien, qui ont endoctriné nos incrédules, ont-ils prouvé les reproches qu'ils faisaient au christianisme? Le premier se fondait sur deux ou trois passages de l'Evangile qu'il prenait de travers (1638). Jésus-Christ dit à son Père: *Vous avez caché ces vérités aux sages et aux savants, et vous les avez révélées aux petits et aux ignorants* (1639). Souvent il se plaint de l'incrédulité des docteurs, des pharisiens, des chefs de la nation juive. Saint Paul dit aux Corinthiens, pour réprimer leur orgueil: *Voyez la manière dont vous avez été appelés à la foi; il n'y a pas eu grand nombre de sages, de nobles, d'hommes puissants* (1640). Delà Celse et la multitude des incrédules concluent que tous les premiers Chrétiens étaient des pauvres et des ignorants; nous avons prouvé le contraire. Saint Paul parle des prédicateurs de l'Evangile, et non des fidèles convertis à la foi.

Julien, plus rusé, se contentait d'affirmer que, *sous le règne de Tibère et de Claude*, aucun personnage illustre n'avait fait profession du christianisme (1641). Il savait bien que, sous Domitien et avant la mort de saint Jean, plusieurs illustres Romains avaient cru à l'Evangile.

Le philosophe, que nous avons déjà cité, a pris la peine de réfuter ses confrères. « Il est certain, dit-il, que du temps d'Hérode on disputait sur les attributs de la Divinité, sur l'immortalité de l'esprit humain, sur la résurrection des corps; l'esprit philosophique répandu alors sur tout l'Orient connu laissa du moins échapper quelques étincelles d'esprit raisonneur vers la Palestine. Les Juifs raisonnaient donc à leur manière; Josèphe était très-savant pour un militaire. Il y avait d'autres savants dans l'état civil, puisqu'un homme de guerre l'était; Philon, son contemporain, avait eu de la réputation parmi les Grecs; Gamaliel, maître de saint Paul, était un grand controversiste; les auteurs de la Michna furent des polymathes.... Dans ces circonstances, si Jésus prêcha une morale pure, s'il annonça un prochain royaume des cieux pour la récompense des justes; s'il eut des disciples attachés à sa personne et à ses vertus; si ces vertus mêmes lui attirèrent la persécution des prêtres; si la calomnie le fit mourir d'une mort infâme, sa doctrine, constamment prêchée par ses disciples, dut faire un très-grand effet dans le monde.... Je soutiens que le christianisme dut plus réussir par sa mort que s'il n'avait pas été persécuté. On s'étonne que ses disciples aient fait de nouveaux prosélytes; je m'étonnerais bien davantage s'ils n'avaient pas attiré beaucoup de monde dans leur parti; soixante et dix personnes convaincues de l'innocence de leur chef, de la pureté de ses mœurs, et de la barbarie de ses juges, doivent soulever bien des cœurs sensibles. Le seul saint Paul devait, humainement parlant, attirer mille hommages à Jésus, quand même Jésus n'aurait été qu'un homme de bien opprimé. Saint Paul était savant, éloquent, véhément, infatigable, instruit dans la langue grecque, secondé de zélateurs bien plus intéressés que lui à défendre la réputation de leur maître. Saint Luc était un grec d'Alexandrie, homme de lettres, puisqu'il était médecin. Le premier chapitre de saint Jean est d'une sublimité

(1638) Dans Orig., l. III, n° 44 et suiv.
(1639) *Matth.* XI, 25; *Luc.* X, 1.

(1640) *I Cor.* I, 26.
(1641) Dans S. Cyrille, l. VI, p. 205.

platonicienne qui dut plaire aux platoniciens d'Alexandrie. En effet, il se forma bientôt dans cette ville une école fondée par Luc ou par Marc, perpétuée par Athénagore, Panthène, Origène, Clément, tous savants, tous éloquents; cette école une fois établie, il était impossible que le christianisme ne fît pas des progrès rapides, etc. (1642). »

Auxquels de nos divers oracles devons-nous ajouter foi? Les uns veulent que le christianisme ait fait des progrès rapides, parce qu'il fut embrassé par des hommes trop peu éclairés pour discerner s'il était vrai ou faux; les autres soutiennent qu'il gagna des prosélytes, parce que l'on raisonnait de toutes parts sur les matières de religion. Dans le premier cas, le peuple aurait entraîné les savants; dans le second, les savants auraient subjugué le peuple; ni l'un ni l'autre n'est arrivé. Pour être chrétien, il fallait commencer par être convaincu de la résurrection de Jésus-Christ, de ses miracles et de ceux des apôtres; ces faits, s'ils avaient été faux, n'auraient été crus ni par les savants, ni par les ignorants. Dès qu'ils ont été vrais et d'une notoriété incontestable, ils ont dû subjuguer tous les esprits droits, de quelque condition qu'ils fussent. Nous ne voyons pas parmi nous que les disputes et les systèmes des philosophes fassent beaucoup sur les opinions des hommes instruits; sans doute il en fut de même autrefois.

Dans leurs spéculations sublimes, nos adversaires perdent toujours de vue le fond de la question, ils oublient que le christianisme a été uniquement fondé sur la croyance des faits évangéliques, et qu'il était impossible d'en embrasser la doctrine sans être fermement persuadé de ces faits. Que Jésus ait été comme Socrate un sage persécuté injustement pour ses vertus, il ne s'ensuit rien pour ou contre la vérité de sa doctrine; mais, s'il n'a pas fait des miracles, s'il n'est pas ressuscité comme il l'avait promis, ce n'est plus un juste ni un sage, c'est un blasphémateur qui s'est arrogé le titre de Fils de Dieu, ses disciples sont des imposteurs et de faux témoins qui ont dû révolter tout le monde. Voilà le point d'où il faut partir pour juger des vrais motifs qui ont fait prospérer le christianisme.

§ VI.

Il n'était pas nécessaire qu'il y eût alors beaucoup de savants.

De quelle manière fallait-il qu'il s'établît pour plaire aux incrédules? Il fallait que Jésus-Christ fût d'abord accueilli par les docteurs de la Judée, qu'il les prît pour ses apôtres, que ceux-ci vinssent à bout de subjuguer les philosophes, les grands, les magistrats, les empereurs; alors peut-être nos sages critiques consentiraient à croire en Jésus-Christ. Voyons si ce plan est meilleur que celui qu'a suivi la sagesse divine.

1° Les dogmes et la morale de l'Evangile ne peuvent plaire à des hommes sensuels, vicieux, disputeurs et opiniâtres, tels qu'étaient communément les Juifs et les païens; il aurait donc fallu ou altérer cette doctrine pour l'accommoder au goût de leurs passions, ou changer par une grâce miraculeuse et uniforme l'esprit et le cœur de tous ces hommes corrompus. Mais une grâce qui agirait uniformément sur tous les hommes, malgré la différence de leurs opinions, de leurs préjugés, de leur tempérament, de leurs habitudes, est contraire à la nature humaine; elle dirigerait des êtres libres de la même manière qu'une impulsion physique fait mouvoir des machines. Dieu ne fait point d'absurdités pour plaire aux incrédules, il veut que la foi soit libre et méritoire.

2° Dans ce cas-là même, nos adversaires diraient encore que la prétendue mission de Jésus-Christ n'a été qu'une révolution de politique concertée par les Juifs, que ses miracles étaient prémédités et arrangés d'avance, que les Juifs fatigués d'une loi qui les rendait odieux aux Romains, ont trouvé bon de la changer, que les docteurs et les chefs ont entraîné le peuple à leur suite. Déjà ils ont dit que la conversion de Constantin, opérée par un motif de politique, était la principale source des progrès du christianisme.

3° Quand tous les Juifs et tous les païens contemporains de Jésus-Christ auraient cru en lui, les incrédules modernes n'en seraient pas plus touchés. Selon eux, les Juifs étaient ignorants, grossiers, enthousiastes, nourris de fables dès leur origine, ils n'auraient fait que substituer de nouvelles chimères aux anciennes. Les païens, même les philosophes, n'étaient guère plus sensés, puisqu'ils croyaient à la théurgie et à la magie; après avoir encensé un Jupiter, un Bacchus, une Vénus, ils pouvaient bien adorer Jésus-Christ. Chez les Romains, la religion était une affaire de pure politique; comme le christianisme prêche aux peuples l'obéissance, des empereurs despotes ont dû naturellement l'adopter; ils ont fait grâce au dogme en faveur de la morale, etc. (1643).

Pour confondre toutes ces spéculations téméraires, Dieu a suivi un plan différent, il a permis que pendant trois cents ans le christianisme fût attaqué par les Juifs, par les philosophes, par les magistrats, par toutes les puissances de la terre. Il a ainsi démontré que l'établissement de cette religion est son ouvrage, que les hommes n'y ont contribué en rien, que dès l'origine toute collusion entre des imposteurs a été impossible. Il s'est servi de quelques Juifs sans lettres et sans études, afin de faire voir que, pour exécuter ses desseins, il n'a besoin ni des philosophes, ni des grands, ni des princes de la terre. *Dieu*, dit saint Paul, *a choisi la simplicité des ignorants pour confondre les sages, la faiblesse même, pour hu-*

(1642) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Christianisme.*

(1643) *Quatorzième lettre à Sophie*, pag. 210 et suivantes; *De la félicité publique*, sect. 2, c. 2 et 3.

milier les forts, ce qui paraît méprisable pour détruire la puissance du monde, afin que personne ne se glorifie devant lui (1644). Il a inspiré plus de docilité au peuple qu'aux savants, afin de nous convaincre qu'en fait de religion la vérité est un don du ciel, et non le résultat de nos recherches. Voilà ce qu'ont dit les apôtres, et l'événement nous en a convaincus.

Dieu a voulu néanmoins qu'un nombre de sages Juifs ou païens se rendît à l'éclat de la vérité; et il résulte qu'ils n'ont pas cru sans motifs : mais ce nombre est trop borné pour que l'on puisse juger que notre religion est redevable de ses progrès au crédit, à l'autorité, aux talents naturels de ses premiers sectateurs.

§ VII.

Etait-on alors crédule, fourbe, avide de nouveautés?

Sur cette question nous n'aurons pas de fortes objections à résoudre, elles sont prévenues d'avance. Quelques-uns ont dit que le christianisme s'était établi dans un siècle crédule. Crédule, sans doute, à l'égard des fables consacrées par leur antiquité, et analogues à la corruption des mœurs, mais très-incrédule à l'égard de tous les faits contraires aux opinions reçues et aux vices dominants. Quand on voit des philosophes tels que Celse, Julien et Porphyre, adopter ou faire semblant de croire la mythologie païenne et rejeter l'Evangile, on ne doit plus être étonné de rien. Chez les Juifs et chez les païens le peuple crut aveuglément toutes les calomnies inventées contre les Chrétiens, il ne voulut rien croire de ce qui les justifiait. C'est encore de même aujourd'hui. Qu'un imposteur forge une fable absurde et injurieuse au christianisme, elle sera reçue, applaudie, publiée par tous les philosophes. Lorsqu'un fait nous est favorable, il a beau être prouvé et poussé au dernier degré de certitude, ils en douteront et le nieront opiniâtrement.

Les premiers Chrétiens, disent-ils, étaient des gens de mauvaise foi, ils ont forgé de fausses histoires, de faux titres, de faux miracles pour étayer leur religion.

Mais il ne faut pas confondre avec les premiers Chrétiens les hérétiques du second siècle et des âges suivants. Les philosophes de ces temps-là ont forgé autant de livres faux que les hérétiques; et de nos jours il y a autant de mauvaise foi à nier des monuments authentiques, qu'il y en eut autrefois à supposer des écrits apocryphes.

Selon nos censeurs, la plupart ont cru en Jésus-Christ, sans examiner les faits, les uns par admiration de la morale évangélique, les autres par respect pour la sainteté des apôtres; ceux-ci par dégoût des superstitions païennes, ceux-là par amour de la nouveauté.

(1644) *I Cor.* I, 27.
(1645) *Mélanges de littér.*, IIIe part., p. 121 · *De la félicité publ.*, sect. 2, c. 3, p. 179, 182.

Fort bien; mais selon ces mêmes censeurs, Jésus-Christ a été un insensé, ses apôtres des fourbes et des hommes vicieux, la morale chrétienne est absurde, et nos dogmes sont encore plus ridicules que la mythologie; quel motif ont donc pu avoir les Juifs et les païens d'embrasser une pareille religion? Peut-on prouver que plusieurs en ont fait profession sans ajouter aucune foi aux faits sur lesquels elle était fondée?

On nous dit enfin, que les savants, Justin, Clément d'Alexandrie, Origène, Irénée, etc. furent attirés au christianisme par sa conformité avec les rêveries de Platon; que sans cela aucun philosophe ne se serait converti (1645).

Malheureusement d'autres oracles décident que ce sont des platoniciens convertis qui ont introduit dans le christianisme les rêveries de leur maître; elles n'y étaient donc pas encore, quand ils ont cru à l'Evangile. Selon l'avis d'un de nos philosophes, saint Jean, Juif très-ignorant, qui ne savait peut-être ni lire ni écrire, ne saurait être l'auteur d'un Evangile rempli d'idées platoniques, tel que celui qui porte son nom; il a donc été forgé par quelque philosophe entêté du platonisme, et sans doute dans la vue de séduire les ignorants par la sublimité de ses rêveries. Ainsi le christianisme platonique est tout à la fois l'ouvrage des philosophes et la cause de leur conversion. Cela est un peu difficile à concevoir.

§ VIII.

L'incrédulité des savants romains ne prouve rien.

Il y a, disent nos adversaires, un préjugé fâcheux contre le christianisme; Tacite, Pline le jeune, Plutarque, Epictète, Suétone et d'autres savants l'ont regardé comme une superstition : peut-on supposer que la vérité n'avait aucun pouvoir sur ces immortels écrivains, qui ont succédé au siècle d'Auguste? Ce n'est point la morale qui les a rebutés; celle d'Epictète et des stoïciens était aussi pure et plus raisonnable que celle de l'Evangile : ils n'avaient besoin, pour soumettre leur croyance, que d'un fonds de religion qui fût vrai. Ils ne l'ont pas trouvé dans le christianisme, puisqu'ils n'y ont pas cru (1646).

Réponse. Ou ces immortels écrivains avaient une religion, ou ils n'en avaient point. S'ils en avaient une, nous prions nos savants critiques de nous dire, non par conjecture, mais sur de bonnes preuves, quelle était cette religion, ce que croyaient ces écrivains romains, et ce qu'ils ne croyaient pas, afin que nous puissions juger par leur croyance de la sagesse de leur jugement. S'ils n'avaient point de religion, s'ils étaient athées, pyrrhoniens, indifférents, ont-ils pris la peine d'examiner le christianisme? S'ils ne l'ont point examiné, que prouve leur avis?

(1646) *Quatorzième lettre à Sophie*, pag. 222 et suivantes.

On sait que chez les sages du paganisme, la religion était une affaire de législation et de politique, et non de persuasion (1647). Platon convenait que le paganisme n'était fondé sur aucune preuve, Cicéron regarde l'existence des dieux comme probable ; quant à la manière dont ils étaient honorés, les philosophes avouaient aisément qu'elle était absurde. Mais elle était autorisée par les lois, la tranquillité des Etats semblait y être attachée, tout changement dans ce genre pouvait causer une révolution fâcheuse; les lois proscrivaient les religions étrangères ; donc il n'en fallait point souffrir. Dans cette question il ne s'agissait point de la vérité, mais de l'utilité : telle a été constamment la manière de penser des philosophes, des magistrats, des empereurs ; avec un tel préjugé, ont-ils pu être tentés d'examiner si le christianisme était vrai ou faux, bien ou mal fondé.

Cependant, dira-t-on, Pline, Celse, Porphyre, Julien, Hiéroclès l'ont examiné et l'on rejeté. D'accord. Quelle religion lui ont-ils préférée ? Voilà toujours l'article essentiel. Ou ils ont cru, ou ils ont fait semblant de croire aux fables, à la théurgie, à la magie, aux miracles des dieux, aux oracles. Si leur croyance a été sincère, ils ne pouvaient admettre des miracles qui détruisaient les leurs, et renversaient les fausses idées qu'ils avaient de la Divinité. Si leur foi n'était qu'une hypocrisie, que peut prouver leur incrédulité ? Nos adversaires sont forcés de les peindre ou comme des fanatiques, ou comme des fourbes, et l'on vient nous dire qu'ils n'avaient besoin, pour fonder leur croyance, que d'un fonds de religion qui fût vrai.

D'un côté, l'on nous dit que quand les païens auraient cru les miracles du Christ, cela ne prouverait encore absolument rien (1648) : de l'autre, on veut tirer avantage de ce qu'ils ne les ont pas crus. On nous blâme lorsque nous alléguons les lumières de ceux qui ont cru, et on nous objecte les talents sublimes de ceux qui n'ont pas voulu croire. Laissons de côté les personnes, et pesons les preuves.

Encore une fois, il en a été des incrédules anciens comme des modernes. Ceux-ci croient très-légèrement tout ce qui les favorise ; ils ne croiront jamais ce qui réfute leurs opinions. Selon eux, tout homme qui est de leur avis, est un savant et un sage ; quiconque écrit contre eux est un imbécile ou un fripon. Que nous importe leur façon de penser ?

Si ces hommes illustres, dit-on, eussent embrassé le christianisme, c'eût été, pour cette religion, le triomphe le plus glorieux; tout le monde l'eût embrassée (1649).

1° C'est une contradiction avec ce que l'auteur a dit plus haut, que quand ces personnages illustres auraient cru les miracles du Christ, cela ne prouverait encore rien. 2° Plusieurs ont été épicuriens, et tout le monde n'a pas embrassé l'épicuréisme ; quelques-uns ont été stoïciens, et nos docteurs modernes se moquent du stoïcisme. 3° Il y a eu assez de philosophes qui ont embrassé le christianisme, cela ne suffisait pas pour convertir tout le monde, parce que la conversion est l'ouvrage de la grâce, et non des talents ou de l'exemple. 4° Si les illustres Grecs et Romains avaient professé l'Evangile, on dirait que son établissement vient d'eux, et non de la puissance divine. 5° Nos philosophes se croient fort supérieurs aux anciens ; cependant leur exemple n'a pas encore perverti tout le monde. En général, le monde ne s'informe pas beaucoup de ce que les philosophes pensent ou ne pensent pas : Dieu a fait voir qu'il savait se passer d'eux, et convertir le monde malgré eux.

§ IX.

Aveux importants de Celse, de Julien, d'Antonin.

Croirons-nous sur la parole de Celse et de Julien, garantie par les incrédules modernes, que les premiers fidèles étaient des hommes vicieux et de mauvaises mœurs (1650).

Déjà nous avons prouvé le contraire; mais il faut tirer encore la vérité de la bouche même de nos ennemis. Pline fait l'apologie des mœurs des Chrétiens, dans sa lettre à Trajan. Il atteste que, soit par la confession de ceux qu'il a mis à la torture, soit par l'aveu de ceux qui ont apostasié, il n'a rien découvert, sinon que les Chrétiens s'assemblaient en secret pour honorer Jésus-Christ comme un Dieu ; qu'ils s'obligeaient par serment, non à commettre des crimes, mais à s'abstenir du vol, du brigandage, de l'adultère, de manquer à leur parole, de nier un dépôt; qu'ils prenaient ensemble un repas innocent, et qu'ils avaient cessé leurs assemblées depuis qu'elles étaient défendues par un édit (1651).

Celse lui-même avoue que, parmi les Chrétiens, il y avait des hommes modérés, tempérants, sages et intelligents (1652); auraient-ils voulu fraterniser avec une multitude de gens de mauvaises mœurs ?

L'empereur Antonin, dans son rescrit aux Etats d'Asie, reproche aux païens obstinés de persécuter les Chrétiens, que ces hommes, dont ils demandent la mort, sont plus vertueux qu'eux; il rend justice au courage, à l'innocence, au caractère paisible des Chrétiens, il défend de les mettre à mort pour cause de religion (1653).

Julien est forcé de faire leur éloge dans plusieurs de ses lettres. Il reproche aux païens d'être moins charitables et moins réguliers que les Galiléens. « Ne penserons-nous jamais, dit-il, aux moyens par lesquels

(1647) *De la félicité publ.*, sect. 2, c. 2, t. I, p 156 et suiv.

(1648) *Quatorzième lettre à Sophie*, p. 207.

(1649) *Ibid.*, p 222.

(1650) Dans Orig., l. III, n° 59 ; Dans saint Cyrille, l. VII, p. 238; *De la félicité publ.*, ibid., note, p. 172.

(1651) Pline, l. X, lettre 97.

(1652) Dans Orig., l. I, n° 27.

(1653) S. Justin, *Apol.*, I, n°s 69 et 70 ; Eusebe, *Hist.*, l. IV, c. 13.

l'impiété s'est le plus accréditée dans le monde, je veux dire l'hospitalité, le soin d'enterrer les morts, une vie réglée en apparence? Ils (les Galiléens) jouent toutes les vertus... Il est honteux que les impies Galiléens, outre leurs pauvres, nourrissent encore les nôtres, que nous laissons manquer de tout..... Ne souffrons pas que ces nouveaux venus nous enlèvent notre gloire, ni qu'en imitant des vertus dont nous avons parmi nous l'original et le modèle, ils couvrent d'opprobre notre négligence et notre inhumanité (1654). »

Lucien, dans son histoire de la mort de Pérégrin, rend justice de même à la charité, à la fraternité, au courage, à l'innocence des mœurs des Chrétiens : Ils rejettent constamment, ajoute-t-il, les dieux des Grecs; ils n'adorent que ce sophiste qui a été crucifié; ils règlent leurs mœurs et leur conduite sur ses lois; ils méprisent les biens de la terre, et les mettent en commun.

Calomniateurs modernes, êtes-vous satisfaits? Non, la passion ne cède à aucune preuve. « Quand on donnait le baptême, dit l'un d'entre eux, on déshabillait le récipiendaire de la tête aux pieds; cette immodestie donna au christianisme plus d'un jeune homme et d'une jeune fille. Les assemblées qui se tenaient de nuit et dans les lieux écartés étaient favorables à ceux qui avaient une intrigue amoureuse... Il est constant que la plupart des Chrétiens qui furent suppliciés étaient des séditieux, des voleurs, des gens coupables de rapt et convaincus d'avoir enlevé plus d'une femme à son mari (1655). »

Nous rougirions de copier ces infamies, si elles n'étaient pas réfutées par les témoignages mêmes que nous avons produits, mais il est bon de voir jusqu'à quel point nos adversaires poussent l'ignorance aussi bien que la perversité. Pour voir des immodesties, il suffisait de fréquenter les bains publics qui étaient pour lors communs aux deux sexes; c'est un des désordres du paganisme contre lequel les pasteurs de l'Eglise et les conciles n'ont cessé de faire des lois (1656). Lorsqu'on baptisait les femmes; c'étaient des diaconesses qui les faisaient entrer dans le baptistère, et il y avait un voile tendu entre ces femmes et l'évêque qui prononçait la formule du baptême (1657). Pline, dans sa lettre à Trajan, fait mention de ces diaconesses, qui étaient des femmes âgées ; il sut par leur confession tout ce qui se passait dans les assemblées chrétiennes. Nous vengerons la mémoire des martyrs dans l'article suivant; des hommes de mauvaises mœurs n'ont pas coutume de courir au martyre.

§ X.

Les Chrétiens ont-ils supprimé les écrits de leurs ennemis?

Les Chrétiens, disent nos accusateurs, ont supprimé avec le plus grand soin les écrits de ceux qui ont attaqué la religion dès son origine, de Celse, de Jamblique; ce procédé seul, qui part d'un fonds de mauvaise foi, suffit pour nous faire présumer que ces ouvrages renfermaient des arguments sans réplique, et démontraient la fausseté des faits allégués par les Chrétiens. Il est probable que ce que l'on a conservé n'est pas ce qu'il y avait de plus fort; il n'arrive pas ordinairement qu'un accusé produise des pièces qui le chargent (1658-59).

Réponse. A la vérité, cela n'arrive jamais aux incrédules, mais les Chrétiens en ont fait profession dans tous les temps; sans Origène et saint Cyrille, il ne resterait pas une seule phrase de l'ouvrage de Celse ni de celui de Julien; ils ont présenté ces écrits tels qu'ils étaient, et avec ce qu'il y avait de plus fort; autrement ils se seraient couverts d'opprobre, puisqu'ils les ont réfutés dans le temps que ces ouvrages étaient très-connus.

Sont-ce encore les Chrétiens qui ont fait périr les apologies de Quadratus et de Méliton, les ouvrages d'Hégésippe et d'Apollinaire d'Hiéraples, la réfutation que les Pères ont faite des ouvrages de Porphyre et tant d'autres écrits précieux du IIe et du IIIe siècle?

Comment les écrits que nous n'avons plus auraient-ils détruit les faits défavorables au christianisme, pendant que ceux qui nous restent les avouent? Nous l'avons fait voir. Nous avons donc plus d'intérêt que les incrédules à les conserver et à regretter ceux qui ont péri.

Un livre ancien n'a pu braver l'outrage des temps que par la multitude des copies; il est tout simple que les Chrétiens aient copié plus souvent les livres de leurs défenseurs que ceux de leurs ennemis; cependant, malgré leur zèle, plusieurs ouvrages très-importants sont absolument perdus. Ce ne sont point les Chrétiens qui ont brûlé la bibliothèque d'Alexandrie, les empereurs chrétiens n'ont point exercé contre les livres des païens la même persécution que les empereurs païens ont suscitée contre les nôtres ; aucun auteur païen n'a été mis à mort pour n'avoir pas voulu brûler ses livres, au lieu que plusieurs Chrétiens ont souffert le martyre pour n'avoir pas livré aux flammes nos livres saints. Ce sont les clercs et les moines qui ont arraché à la fureur des barbares tous les anciens monuments qui nous restent; mais si nos adversaires étaient les maîtres, ils n'en laisseraient subsister aucun de ceux qui sont favorables au christianisme.

§ XI.

Contradictions constantes des incrédules.

L'auteur des *Lettres à Sophie* lance des

(1654) JULIEN, lettre 32, *à Arsace, pontife de Galatie.*

(1655) *Quatorzième lettre à Sophie*, p. 215, 219.

(1656) *Hist. de l'Acad. des inscript.*, in-12, t. I, p. 130, 131; *Lettres sur la Grèce*, t. I, pag. 240.

(1657) *Const. apost.*, l. III, c. 15.

(1658-59) *Lettres à Sophie*, 1re part., conclusion p. 226 et suiv.

sarcasmes contre ceux qui invoquent le témoignage des monuments qui ne subsistent plus, et il tire lui-même des inductions d'ouvrages dont il ne reste que ce qui a été conservé par des auteurs chrétiens (1660).

Rien de constant parmi nos adversaires sur le caractère personnel de Jésus-Christ et des apôtres, sur leur conduite, sur leur doctrine, sur les effets qui en ont résulté. Selon les uns, les fondateurs du christianisme ont été des fourbes, selon les autres, c'étaient des imbéciles; selon plusieurs, ils ont réuni la stupidité et la ruse la plus impénétrable. Ici on nous dit que, par un manége très-adroit, ils ont ménagé les opinions et les préjugés des Juifs et des païens qui se détestaient mutuellement; là on soutient que leur conduite a été insensée, révoltante, capable de rebuter tout le monde. Tantôt un incrédule prétend que le christianisme n'était fait que pour les ignorants, tantôt que c'est un extrait des rêveries de Platon. Celui-ci avoue que la morale de l'Evangile gagnait les cœurs, celui-là décide qu'elle est absurde, impraticable, contraire à la raison et au bon sens. Souvent l'on imagine que les païens ont embrassé l'Evangile par dégoût des anciennes fables; un moment après, on dit que l'Evangile est encore plus dégoûtant que la mythologie. Selon un de nos docteurs, on était las des prêtres païens, mais les prêtres des Chrétiens valent encore moins; selon un autre, il fallait bien que le monde changeât, mais il est pire qu'il n'était, il faut le rendre athée, afin qu'il devienne meilleur. Pour comble de sagesse, tous ces oracles, si bien d'accord entre eux, nous reprochent que nous ne sommes pas d'accord.

ARTICLE V.

Des persécutions et des martyrs.

§ I

Commandement donné par Jésus-Christ de confesser son nom.

L'ordre donné par Jésus-Christ à ses disciples de confesser son nom et d'établir l'Evangile au péril et aux dépens de leur vie, était clair et formel. *Si quelqu'un me renie devant les hommes, je le renierai devant mon Père... Quiconque perdra la vie pour moi et pour l'Evangile, la retrouvera pour l'éternité* (1661). *Lorsque vous serez traduits au tribunal des princes et des magistrats, ne vous mettez pas en peine de ce que vous aurez à répondre, je mettrai dans votre bouche ce que vous devez dire, je vous donnerai un courage et une sagesse à laquelle vos ennemis ne pourront résister* (1662).

En conséquence de cet ordre du Fils de Dieu, les apôtres se sont crus obligés de braver les défenses, les menaces, les supplices, pour rendre témoignage de la mission de Jésus-Christ, et prêcher sa doctrine. Ils ont inspiré le même courage aux disciples qu'ils ont formés. Lorsqu'il fut défendu, sous peine de la vie, d'embrasser et de professer le christianisme, on vit les Chrétiens souffrir cette épreuve avec un courage invincible. Il se fit un combat entre la cruauté des persécuteurs et la constance des victimes; les premiers, rebutés par l'inutilité de trois cents ans de supplice ont été enfin obligés de céder.

Nos anciens apologistes ont fait valoir avec raison ce courage héroïque, ils ont dit aux païens : Vous ne feriez pas de pareils sacrifices pour votre religion, parce que vous n'avez aucune preuve de sa vérité. C'est Dieu qui nous inspire la patience que vous êtes forcés d'admirer, c'est contre lui-même que vous combattez. Vos efforts seront vains; plus vous exterminerez de Chrétiens, plus il en naîtra; notre sang est une semence qui les fait éclore. L'événement a vérifié la prédiction.

Dans les écrits des anciens ennemis de notre religion, nous ne voyons aucune réponse à cet argument; mais les incrédules modernes sont plus habiles. A leur avis, la constance des Chrétiens ne prouve que leur crédulité et leur opiniâtreté, puisque les fausses religions ont eu des martyrs. La plupart de ceux que l'Eglise honore comme tels n'ont point été punis pour leur religion, mais pour les crimes vrais ou faux dont ils étaient accusés. Leur courage n'a eu rien de surnaturel; il s'en faut beaucoup qu'il y ait eu autant de martyrs qu'on le croit communément, les histoires et les légendes en ont exagéré le nombre aussi bien que la rigueur des supplices; ce sont des fables.

Voilà quatre dogmes indubitables de la nouvelle philosophie, c'est à nous de prouver le contraire; la question est assez importante pour mériter d'être traitée avec soin.

§ II.

Sens du nom de martyr.

Souvent nous avons eu occasion de reprocher à nos adversaires, ou qu'ils n'entendaient pas les termes, ou qu'ils affectaient d'en oublier le sens; nous sommes encore dans ce cas. Que signifie le nom de *martyr?* C'est un *témoin*, celui qui a vu ou entendu. Sur quels objets peut-on et doit-on admettre la preuve par témoins? sur les faits; ils ne se prouvent pas autrement; jamais sur les opinions. Dans tous les tribunaux, lorsqu'il est question d'un fait douteux, on ordonne une enquête; on n'y a point recours lorsqu'il s'agit d'un point de droit ou de raisonnement. Le bon sens a dicté ce procédé. Tout homme capable de voir et d'entendre peut être admis à rendre témoignage d'un fait sen-

(1660) *Troisième lettre à Sophie*, p. 42, et conclus., p. 226.

(1661) *Matth.* x, 33 et 39.

(1662) *Luc.* xxi, 12.

sible, parce que les sens sont les mêmes dans tous les hommes; lorsqu'il faut juger du sens d'une loi ou d'un titre et de son application, le cas est différent : en matière de droit même naturel, tout homme peut se tromper par préjugé, par intérêt, par défaut d'intelligence, par motif de partialité; à plus forte raison sur le sens d'une loi positive ou d'un dogme quelconque. Tel est le principe évident et universel duquel il faut partir.

Jésus-Christ lui-même a déclaré en quoi consistait le ministère des apôtres ou de ses envoyés : *Vous recevrez le Saint-Esprit*, leur dit-il, *et vous me servirez de témoins :* Eritis mihi testes. (1663). La même commission est donnée à saint Paul : *Vous rendrez témoignage à tous les hommes de ce que vous avez vu et entendu* (1664). Saint Pierre et saint Jean bornent là leurs prétentions : *Nous ne pouvons nous dispenser de publier ce que nous avons vu et entendu... Nous sommes témoins de ce que nous vous disons de Jésus-Christ, aussi bien que le Saint-Esprit qu'il vient de répandre* (1665). Saint Jean répète la même chose dans ses lettres : *Ce que nous avons entendu dès le commencement, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons vérifié avec attention, ce que nos mains ont touché du Verbe vivant et rendu sensible, voilà ce que nous vous annonçons et vous attestons* (1666). Tel a été le caractère des premiers prédicateurs de l'Evangile.

§ III.

Faits dont les premiers martyrs ont rendu témoignage.

Lorsque saint Etienne, les deux saints Jacques, saint Pierre et saint Paul, saint Siméon et d'autres, sont morts pour Jésus-Christ, qu'ont-ils attesté? Qu'ils l'avaient vu opérer des miracles, l'avaient vu mort et ressuscité, qu'il leur avait ordonné de prêcher telle doctrine. Sur ces faits sensibles, leur témoignage est-il digne de foi ou récusable, fait-il preuve ou non? Voilà toute la question.

Dans le IIe siècle, lorsque saint Ignace, saint Polycarpe et d'autres disciples des apôtres sont morts dans les supplices, de quoi ont-ils rendu témoignage? Ils ont attesté et enseigné qu'ils avaient entendu les apôtres prêcher telle doctrine comme venant de la propre bouche du Fils de Dieu, raconter ses miracles et sa résurrection comme témoins oculaires, qu'ils avaient vu les apôtres faire aussi des miracles pour preuve de leur doctrine et de leur mission, que ces mêmes apôtres étaient morts pour signer ces vérités de leur sang, qu'ils en avaient reçu eux-mêmes la commission de publier les mêmes faits et enseigner la même doctrine. Voilà encore des objets sensibles dont ces martyrs étaient témoins compétents.

Dans le IIIe, le témoignage était le même, les martyrs mouraient en vertu de la conviction dans laquelle ils étaient que leur religion venait de Jésus-Christ et des apôtres par le canal de leurs disciples, que les miracles de Jésus-Christ et des apôtres étaient prouvés par les monuments qui en subsistaient, par le martyre de ceux qui les avaient vus, par la multitude de ceux qu'ils avaient convertis. Souvent ils avaient vu eux-mêmes de nouveaux miracles, ils avaient du moins vu des martyrs, et la propagation de l'Evangile marquée au coin de la Divinité. Ils mouraient donc encore pour attester une suite de faits palpables, et pour une doctrine dont la vérité reposait sur ces mêmes faits.

Les martyrs des siècles suivants n'ont fait que transmettre et perpétuer le même témoignage, ils ont scellé de leur sang la tradition de dogmes et de faits toujours relatifs, une certitude morale poussée au plus haut degré de notoriété.

Telle est la chaîne indissoluble qui rend à la vérité des faits évangéliques un témoignage immortel, et qui en perpétue la certitude jusqu'aux dernières générations du genre humain. Est-il vrai que les martyrs postérieurs aux apôtres n'aient rien attesté à l'univers, sinon leur foi aveugle et implicite à la parole de leurs pasteurs(1667)? Est-ce sur la parole de nos pasteurs que nous ajoutons foi à la tradition constante et universelle de dix-sept siècles, et aux faits dont les monuments sont sous nos yeux?

A présent nous allons voir si l'on peut citer ailleurs que dans le christianisme des témoins de cette espèce; si on ne le peut pas, ce ne sont plus des martyrs. Nous ne parlons pas des Juifs dont la religion, comme la nôtre, portait sur une suite de faits surnaturels dont les preuves étaient subsistantes; cette religion a pu avoir autrefois des martyrs, mais elle ne le peut plus depuis que la chaîne des faits et des monuments a été rompue par la ruine et la dispersion de la nation. La tradition des Juifs était *nationale*, la nôtre est *universelle*.

§ IV.

Rien de semblable dans les autres religions.

On nous citera des Egyptiens, des païens, des mahométans, des montanistes, des donatistes, des protestants, qui ont mieux aimé mourir que de renoncer à leur religion, même des athées morts pour leur athéisme. Sans contester sur la cause de leur mort, nous n'examinons que la nature de leur témoignage. Mouraient-ils pour attester des faits dont ils fussent témoins oculaires, ou des faits prouvés par le témoignage sanglant de ceux qui les avaient vus, ou des faits dont les monuments incontestables fussent exposés à tous les yeux, ou pour une doctrine dont la vérité eût ces faits pour base? Voilà où nous en sommes. Les Egyptiens mouraient, si l'on veut, pour attester la

(1663) *Act.* I, 8.
(1664) *Act.* XXII, 15.
(1665) *Act.* IV, 20; V, 32.
(1666) *I Joan.* I. 1.
(1667) *Tableau des saints*, IIe part., c. 3, p. 155.

vérité de la religion de l'Egypte; comment étaient-ils sûrs de cette vérité? Les montanistes par conviction de la vérité des opinions de Montan, quelle preuve en avaient-ils? Les protestants par attachement à une doctrine contraire à celle de l'Eglise romaine, par quels faits cette doctrine leur était-elle démontrée? Il ne faut pas sortir de là, en attendant que nous ayons discuté les vraies causes du supplice des protestants. Mais nos adversaires n'ont jamais voulu entrer seulement dans l'état de la question.

Dès les premiers siècles de l'Eglise l'on a enseigné constamment que c'est la cause et non la peine qui fait le martyre; *causa non pœna facit martyrem* (1668). Dès qu'un homme meurt pour toute autre cause que pour attester un fait, ou une vérité fondée sur des faits, ce n'est plus un *témoin*, c'est un opiniâtre, un enthousiaste, un forcené, et tout ce qu'on voudra; il n'a rien de commun avec les vrais martyrs; ce serait profaner un nom si respectable que de le lui donner.

Un oracle de la nouvelle philosophie dit qu'il y a encore de la difficulté à savoir si on croira des témoins qui meurent pour soutenir leur déposition, *comme ont fait tant de fanatiques* (1669). Il fallait sous peine d'absurdité citer des exemples de fanatiques morts pour attester comme témoins oculaires des faits faux et fabuleux, ou de prétendues vérités démontrées par des faits. Un fanatique qui meurt pour ses opinions ou pour ses rêveries ne fait pas une *déposition*, il ne rend témoignage de rien que de son opiniâtreté.

« Celui qui mourrait, dit un autre, pour un culte dont il connaîtrait la fausseté, serait un enragé. Celui qui meurt pour un culte faux, mais qu'il croit vrai, ou pour un culte vrai, mais dont il n'a point de preuve, est un fanatique. Le vrai martyr est celui qui meurt pour un culte vrai et dont la vérité lui est démontrée (1670). »

Soit. La vérité du christianisme était démontrée à nos martyrs par les faits dont ils avaient été témoins oculaires, ou dont les preuves étaient sous leurs yeux. Elle leur était prouvée d'ailleurs par tous les signes qui peuvent caractériser un culte émané de Dieu. Ces signes, loin de diminuer dans la suite des siècles, n'ont fait qu'augmenter. La perpétuité du christianisme, malgré les efforts de l'impiété redoublés pendant dix-sept cents ans, est une très-bonne preuve de sa vérité. Point de phénomène semblable dans les autres religions.

L'auteur d'un article très-absurde sur les martyrs, crie comme un forcené: « Vous parlez toujours de martyrs; eh! ne sentez-vous pas combien cette misérable preuve s'élève contre nous? Insensés et cruels que nous sommes, quels barbares ont jamais fait plus de martyrs que nos barbares ancêtres? » Là-dessus il copie les légendes du martyrologe des protestants (1671).

Il est faux que nos ancêtres aient fait un seul martyr. L'auteur a reconnu lui-même que *martyr* signifie témoin, et *martyrion* témoignage. De quoi les protestants suppliciés ont-ils rendu témoignage? Nous verrons ailleurs quelles ont été les causes justes ou injustes de leurs supplices. Mais c'est déjà une ineptie de comparer des fanatiques ou des coupables aux martyrs, et de déraisonner pour rendre odieuse la preuve que nous en tirons.

§ V.

La force de ce témoignage ne dépend point des qualités personnelles.

Le témoignage des vrais martyrs est revêtu de tous les caractères capables de lui donner la plus grande force. Il a été rendu d'abord par les apôtres et les disciples de Jésus-Christ, témoins oculaires des faits qui prouvent la vérité de sa mission et la divinité de sa doctrine. Il l'a été ensuite par les témoins oculaires de cette première attestation et des miracles opérés par les apôtres pour le même objet. Il l'a été en troisième lieu par les témoins oculaires de la constance des précédents, des miracles arrivés dans cette circonstance et sur leurs tombeaux, et des conversions surprenantes qui se sont ensuivies. Il l'a été enfin successivement par ceux qui avaient sous les yeux les monuments de tous ces faits, qui étaient eux-mêmes témoins ou bien informés des effets qui en étaient résultés et de la propagation de l'Evangile par des moyens supérieurs à la puissance humaine. Si jamais des témoins sont croyables, c'est lorsqu'ils attestent par l'effusion de leur sang des faits qu'ils avaient un très-grand intérêt de contester, et qui les ont déterminés à changer de religion. Donc le témoignage des martyrs prouve invinciblement la vérité du christianisme. Nous ne craignons pas que nos adversaires viennent à bout de détruire ce raisonnement.

Ils disent que plusieurs martyrs étaient très-ignorants, d'autres en bas âge, d'autres subitement convertis au seul aspect de la constance de ceux qui souffraient. Quel témoignage pouvaient rendre ces hommes prévenus à la vérité du christianisme? Saint Cyprien reproche cette ignorance et des vices grossiers à plusieurs confesseurs; leur constance ne prouve donc ni la solidité de leur foi ni la réalité de leurs vertus (1672). C'est un reproche des protestants contre les martyrs du Japon.

Réponse. Il n'était pas nécessaire d'être savant pour pouvoir rendre témoignage des faits sur lesquels la vérité de la religion chrétienne est fondée. Ces faits forment une chaîne continue, les uns confirment les autres; et leur notorié est telle, qu'après dix-sept siècles tout homme médiocrement ins-

(1668) S. CYPR., *De unitate*, epist. 52, *ad Antoniam.*

(1669) *Lettre philos. sur les Pensées de Pascal*, n° 33.

(1670) *Pensées philos.*, n° 58.

(1671) *Quest. sur l'Encycl.*, art. *Martyrs*, p. 60.

(1672) *Tableau des saints*, IIe part., c. 3, pag. 190.

truit de sa religion peut en être aussi certain que le furent les contemporains: nous le ferons voir en parlant de la foi des simples.

Saint Cyprien se plaignait de ce qu'un confesseur nommé Lucien, qui ne savait pas écrire, avait donné imprudemment des billets de réconciliation à tous ceux qui avaient succombé dans la persécution; il dit que cet homme, dont la foi était ardente et le courage intrépide, *n'était pas fort habile dans les écritures* (1673). S'ensuit-il de là que Lucien ne connaissait pas les preuves de sa foi? Ces preuves ne sont pas des écritures, mais des faits.

Le même saint reproche des crimes à plusieurs confesseurs (1674); il s'ensuit que cette confession ne les rendait pas impeccables. Mais ceux mêmes qui savent le mieux leur religion, et qui y croient avec pleine connaissance de cause, ne sont pas plus à couvert des faiblesses de l'humanité que les ignorants.

Si la religion était une matière de spéculation et de recherches philosophiques, aucune espèce de témoignage ne pourrait y avoir lieu; celui des savants ne prouverait pas plus que celui des hommes les plus grossiers, puisque les philosophes ont souvent enseigné des absurdités qui feraient rougir le peuple.

§ VI.

Les martyrs n'ont été punis pour aucun crime.

La seconde question est de savoir si les martyrs ont souffert uniquement pour leur foi, ou pour des crimes dont ils fussent coupables. Nous soutenons qu'ils ont été mis à mort pour leur religion seule, parce qu'ils ne voulaient pas y renoncer, et non pour aucuns délits qu'ils eussent commis; les preuves ne nous manqueront pas.

Nous laissons de côté ce qui est dit du martyre des apôtres dans les *Actes*, dans les *Lettres* de saint Clément et de saint Ignace; l'histoire authenthique du martyre de ce dernier et de celui de saint Polycarpe, la lettre de l'église de Lyon aux églises d'Asie, les actes originaux de plusieurs autres martyrs, les plaintes de nos anciens apologistes (1675); cette multitude de monuments serait plus que suffisante pour prouver ce que nous soutenons; mais, comme nos adversaires leur refusent toute croyance, il faut leur en opposer d'autres auxquels ils n'aient rien à répliquer.

Le premier est le témoignage de Tacite. Il est bon de le copier de nouveau. Selon cet historien, l'incendie de Rome fut attribué à la malice frénétique de Néron : il était hautement accusé d'en être l'auteur. « Pour étouffer ce bruit, dit Tacite, Néron substitua des coupables : il punit, par des supplices recherchés, des hommes détestés pour leurs crimes, et que l'on nommait vulgairement les *Chrétiens*. Ce nom tirait son origine de *Christ*, qui, sous l'empire de Tibère, avait été condamné à mort par Ponce-Pilate. Leur superstition, déjà réprimée auparavant, pullulait de nouveau, non-seulement dans la Judée, où elle avait pris naissance, mais à Rome, qui est comme l'égout de tous les vices et de toutes les infamies. On saisit d'abord ceux qui s'avouaient Chrétiens; par les informations que l'on fit contre cette multitude énorme, ils furent moins convaincus d'avoir mis le feu à Rome, que d'être haïs du genre humain. On insultait à leur mort, on les revêtait de peaux de bêtes, pour les faire dévorer par les chiens, on les mettait en croix, couverts de matières inflammables, pour servir de torches ardentes pendant la nuit. Néron prêta ses jardins pour ce spectacle, et y ajouta ceux du cirque: il y parut dans la foule, revêtu d'un habit de cocher, et monté sur un char. Mais, quoique ces cruautés fussent exercées contre des coupables qui avaient mérité la mort, on en avait pitié, parce qu'ils étaient immolés à la cruauté du prince, et non à l'utilité publique (1676). »

Quels étaient les crimes qui rendaient les Chrétiens dignes de mort? Leur *superstition*, l'on n'en découvrit point d'autres, Tacite n'en articule aucun; mais il était mauvais juge en fait de superstitions.

Suétone dit de même que, sous Néron, l'on punit par des supplices les Chrétiens, secte d'une superstition nouvelle et pernicieuse (1677); il ne dit point secte d'un caractère inquiet, turbulent, séditieux

Sous Domitien, Flavius Clémens, Domitilla, son épouse, le consul Acilius Glabrio, et beaucoup d'autres, furent proscrits pour avoir changé de religion, et non pour avoir commis des crimes (1678).

La *Lettre* de Pline *à Trajan* est une apologie plus complète. Il convient qu'il ne sait pas si l'on punit dans les Chrétiens le nom seul ou les crimes attachés à ce nom, si l'on doit pardonner à ceux qui se repentent, ou s'il ne faut faire grâce à aucun. Il dit qu'il a fait conduire au supplice ceux qui ont persisté à confesser qu'ils étaient chrétiens; qu'il a renvoyé absous ceux qui ont dit qu'ils ne l'étaient pas ou qu'ils avaient cessé de l'être; qui ont adoré les dieux et fait des imprécations contre le Christ. Il ajoute qu'après avoir interrogé ceux qui avaient été de cette religion il n'a découvert autre chose, sinon qu'ils s'assemblaient pour rendre un culte au Christ comme à un dieu; qu'ils s'engageaient par serment, *non à quelque crime*, mais à ne commettre ni vol ni adultère, à ne point manquer à leur promesse, à ne point nier un dépôt; qu'après avoir fait mettre à la torture deux filles esclaves qui en étaient, il n'a trouvé en elles

(1673) Epist. 22

(1674) *De unitate Ecclesiæ*

(1675) ORIG., *contre Celse*, l. III, n° 7, etc.; TERTULL., *Apolog.*, c. 44, etc.

(1676) TACITE, *Annal.*, l. XV, n° 44.

(1677) SUETONE, *Vie de Néron.*

(1678) DION, dans XIPHILIN, *Vie de Domitien.*

qu'une superstition poussée à l'excès; qu'il est persuadé que l'on peut en ramener un grand nombre de leur égarement, si l'on fait grâce au repentir.

Trajan, dans sa réponse, approuve cette conduite. Il dit qu'il ne faut point faire de perquisitions des Chrétiens; mais que, s'ils sont accusés et convaincus, il faut les punir; que si un accusé nie qu'il soit chrétien, et qu'il invoque les dieux, il faut lui pardonner (1679).

Il est donc certain que l'on condamnait les Chrétiens pour leur religion seule, puisqu'on leur faisait grâce lorsqu'ils la reniaient.

Adrien et Antonin, successeurs de Trajan, donnèrent des rescrits pour défendre de punir les Chrétiens, à moins qu'ils ne fussent convaincus de quelque crime (1680), preuve certaine qu'avant ce temps-là on les poursuivait sans qu'ils fussent coupables d'aucun crime.

Celse, qui vivait dans ce même temps, reproche aux Chrétiens que leur Dieu les abandonne et ne leur prête aucun secours lorsqu'ils sont chargés de chaînes, traînés au supplice et attachés au gibet par les païens (1681). Il ne leur impute aucune désobéissance aux lois, sinon de s'assembler en secret contre la défense des magistrats, de détester les simulacres et les autels, et de blasphémer contre les dieux. Voilà tous leurs forfaits.

Dans les édits que Dioclétien et Maximin portèrent contre les Chrétiens, ils ne les accusèrent d'aucun autre crime que d'avoir quitté l'ancienne religion et renoncé au culte des dieux (1682). Lorsque Galère et Maximin donnèrent d'autres édits pour faire cesser la persécution, ils ne firent mention d'aucun délit pour lequel les Chrétiens eussent besoin de grâce; ils déclarèrent seulement que désormais il leur serait permis de professer leur religion (1683).

Julien, en écrivant contre eux, ne les accuse point d'avoir été séditieux, turbulents, infidèles au gouvernement, ni d'avoir trempé dans aucune des conjurations qui avaient éclaté sous ses prédécesseurs. Il convient au contraire que le christianisme s'est établi par la sainteté des mœurs que les Galiléens ont su affecter. (*Voyez* sa lettre quarante-neuvième à Arsace.)

Libanius, dans la harangue funèbre de Julien, dit que, lorsqu'il monta sur le trône, ceux qui suivaient une religion corrompue craignaient beaucoup, et s'attendaient à être traités comme sous ses prédécesseurs; mais que Julien, sachant que le christianisme prenait des accroissements par le carnage de ses sectateurs, ne voulut pas employer contre eux des supplices qu'il ne pouvait approuver (1684). Il les aurait certainement approuvés, si les Chrétiens les avaient mérités par leurs crimes.

§ VII.

Ni pour aucune sédition, mais pour leur religion seule.

Les incrédules, qui osent affirmer que les Chrétiens furent mis à mort parce qu'ils étaient séditieux, emportés, fanatiques; que le plus grand nombre de ceux qui furent suppliciés étaient des voleurs, des gens coupables de rapt, etc., sont des calomniateurs plus malicieux que les persécuteurs mêmes. Les anciens apostats faisaient l'apologie du christianisme, parce qu'ils n'y avaient renoncé que par faiblesse (1685); ceux d'aujourd'hui le calomnient, parce qu'ils l'ont renié par libertinage. Le *Dictionnaire philosophique*, la *Philosophie de l'histoire*, le *Traité sur la tolérance*, l'*Examen important*, les *Essais sur l'histoire générale*, les *Mélanges de littérature*, les *Questions sur l'Encyclopédie*, l'*Histoire critique de Jésus-Christ*, le *Tableau des saints*, les *Lettres à Sophie*, le *Christianisme dévoilé*, l'*Espion chinois*, etc., sont les archives immortelles dans lesquelles les siècles futurs apprendront que les premiers Chrétiens étaient des malfaiteurs, que les persécuteurs étaient des sages, les auteurs ecclésiastiques des faussaires, et les païens des modèles de modération et de vertu. Cependant saint Justin nous apprend que les hérétiques n'étaient pas persécutés pour leurs opinions comme les catholiques (1686). D'où vient cette différence?

Selon les dissertateurs, il est impossible que les Chrétiens aient été persécutés sous Néron; ils étaient confondus avec les Juifs, et les Juifs étaient tolérés: les Romains étaient tolérants par principe. Festus répond aux Juifs qui accusaient saint Paul pour cause de religion, que ce n'est point la coutume des Romains de condamner un homme sans l'avoir confronté avec ses accusateurs, et lui avoir donné les moyens de se défendre. En effet toutes sortes de cultes étaient soufferts à Rome, même l'athéisme. Les Romains reconnaissaient un Dieu suprême; ils n'ont donc pas pu détester les Chrétiens à cause de ce dogme. Les Titus, les Trajan, les Antonin, n'étaient pas des barbares; auraient-ils refusé aux seuls Chrétiens une liberté dont jouissait toute la terre? On peut donc révoquer en doute ce que disent Tacite et Suétone; l'un et l'autre recueillaient les bruits populaires: les historiens en général se plaisent à diffamer les princes; voilà pourquoi il est si difficile de percer dans les ténèbres de l'histoire.

Réponse. Faisons donc réparation à Néron, ce n'était ni un monstre, ni un barbare, Tacite et Suétone l'ont diffamé mal à propos. Cependant on l'accuse d'avoir aussi persé-

(1679) PLINE, *Epist.*, l. X, n° 97 et 98.
(1680) S. JUSTIN., *Apol.* I, n° 69 et 70.
(1681) Dans ORIG., l. VIII, n° 39 et 41.
(1682) *Lettre de Maximin à la ville de Tyr*, dans EUSÈBE, *Hist.*, l. IX, c. 7.
(1683) CECIL., *De mort. pers.*, n° 34, et EUSÈBE. *Hist.*, l. IX, c. 9.
(1684) FABRICIUS, *Biblioth. grecque*, t. VII, pag. 283.
(1685) *Voyez* la *Lettre de Pline*
(1686) *Apol.* I, n° 26.

cuté les philosophes, de les avoir chassés de Rome, d'avoir fait mourir Sénèque et Burrhus, qui sans doute n'avaient pas commis de crimes. Il est vrai que, sous Vespasien, qui n'était pas un barbare, les philosophes furent encore chassés, à cause de leur insolence (1687); mais les Chrétiens n'étaient pas philosophes.

Les Juifs étaient tolérés. Cependant ils furent chassés de Rome sous Claude, selon Suétone et selon les *Actes des apôtres.* Sous Tibère, quatre mille hommes avaient été relégués en Sardaigne, pour avoir embrassé le judaïsme et l'égyptianisme (1688).

Voilà comme les Romains étaient tolérants par principe, et nous en avons fourni d'autres preuves ailleurs. C'est justement parce qu'ils toléraient l'athéisme, qu'ils ne pouvaient souffrir la vraie religion, non plus que les athées d'aujourd'hui.

Nous concevons qu'on ne condamnait pas toujours les Chrétiens sans les entendre; qu'on leur faisait leur procès selon la jurisprudence établie dans la lettre de Trajan; que quand ils ne voulaient pas apostasier, ni adorer les dieux de l'empire, on les livrait au supplice.

Il est faux que les Romains reconnaissaient un Dieu suprême, nous avons prouvé le contraire ailleurs. De plus les Chrétiens adoraient un Dieu unique; et parce qu'ils refusaient d'adorer Jupiter et les autres, on les taxait d'impiété et d'athéisme. Dans les *Questions sur l'Encyclopédie* on les accuse d'avoir été ennemis de tous les cultes (1689). Ils en étaient *ennemis* dans ce sens qu'ils ne voulaient pas y participer, mais non dans ce sens qu'ils en soient venus à des voies de fait contre les païens.

Peu nous importe de savoir si on doit nommer *barbares* les empereurs qui ont commandé ou permis le meurtre des Chrétiens : il nous suffit de prouver le fait. Des supplices publics et multipliés ne sont ni des bruits populaires, ni des anecdotes secrètes recueillies pour diffamer les princes. Si Tacite et Suétone avaient diffamé les Chrétiens avec autant de fiel que le font les incrédules, ceux-ci nous objecteraient ce témoignage comme une preuve sans réplique. Mais leurs règles de critique ne sont faites que pour eux.

§ VIII.

Fausses raisons des persécutions.

Deux de nos adversaires ont recherché les causes des persécutions (1690); il est bon de les examiner : peut-être qu'en voulant justifier les persécuteurs ils ont fait l'apologie des victimes.

1° Les Romains confondirent presque toujours les Chrétiens avec les Juifs; comme ceux-ci fatiguaient le gouvernement par leurs fréquentes révoltes dans la Judée, on jugea que les Chrétiens n'étaient pas des sujets plus soumis. Il paraît qu'on ne fit mourir Siméon, parent de Jésus-Christ, que parce qu'il était de la race de David, et par conséquent soupçonné de vouloir exciter des troubles.

Réponse. Tacite et Suétone distinguaient très-clairement les Chrétiens, d'avec les Juifs; Pline et Trajan n'ont pas pu les confondre. Les Juifs, loin d'être enveloppés dans les supplices des Chrétiens, étaient leurs plus ardents accusateurs. Parce que les premiers se révoltaient dans la Judée, il eût été absurde de penser que les seconds se révoltaient à Rome. Quels troubles pouvait exciter Siméon, vieillard âgé de six vingts ans? Il fut accusé d'être chrétien et parent du Seigneur par des hérétiques qui furent aussi convaincus d'être du sang de David et de la même famille (1691); ils ne furent point mis à mort. La persécution commença par une émeute populaire sous Trajan; mais cette émeute ne venait pas des Chrétiens, puisqu'elle était contre eux.

2° La secte des Chrétiens dut paraître aux Romains une association très-dangereuse, parce qu'ils étaient très-unis entre eux, presque totalement séparés du reste de la société, soumis uniquement à la domination des évêques, seuls juges et seuls magistrats qu'ils reconnussent.

Réponse. Cependant on ne cesse de nous répéter que les Chrétiens, loin d'être unis entre eux, étaient divisés en plusieurs sectes qui se déchiraient. Ils n'étaient séparés du reste de la société que dans les exercices de religion; les punir pour cette séparation, c'était les persécuter pour leur religion même. Il est faux qu'ils ne fussent point soumis à l'autorité des magistrats; Jésus-Christ et saint Paul avaient commandé la soumission; mais ils refusaient de jurer par les dieux du paganisme, de brûler de l'encens devant les statues dans le *Forum :* on y avait dressé des autels exprès pour les forcer à y sacrifier. Pline ne représente point leur association comme dangereuse.

3° Le pouvoir excessif des évêques sur l'esprit de leurs sectateurs parut dangereux aux empereurs; nous en voyons un exemple à l'occasion du martyre de *Fabien*, évêque de Rome, dans la cinquante-deuxième lettre de saint Cyprien.

Réponse. L'auteur falsifie cette lettre pour appuyer une fausse accusation. Saint Cyprien dit que le tyran (Dèce) aurait été moins alarmé de voir s'élever contre lui un rival de son empire, que de voir établir à Rome un rival de son sacerdoce : *Quam constitui Romæ æmulum sacerdotem;* le traducteur met *un rival de sa puissance*, et fait parler ridiculement saint Cyprien. Rigaut a remarqué d'ailleurs qu'il faut lire, *Quam constitui Romæ Dei sacerdotem.* Sans rien corri-

(1687) DION, l. LXVI, p. 141.
(1688) TACITE, *Annal.*, l. II, n° 85.
(1689) Art. *Eglise*, p. 107.
(1690) *Tableau des saints*, t. II, c. 3, p. 176; *Quatorzième lettre à Sophie*, p. 211.
(1691) HÉGÉSIPPE, dans EUSÈBE, *Hist.*, l. III, c. 32.

ger, le texte prouve la haine de Dèce contre le christianisme, et non l'ombrage que lui causait le pouvoir des évêques ; ce pouvoir était purement spirituel. Enfin, il est question là de saint Corneille et non de saint Fabien.

§ IX.

Soupçons mal fondés.

4° Les Chrétiens refusaient de prier les dieux et de leur sacrifier pour la prospérité des empereurs, de rendre à leurs images les honneurs que leur décernaient l'usage et la flatterie ; saint Polycarpe ne voulut jamais donner à l'empereur le nom de *Seigneur*, Eusèbe nous l'apprend (1692).

Réponse. Nouvelle falsification. On disait à saint Polycarpe : *Quel mal y a-t-il de dire*, Seigneur César, et de sacrifier, *pour être mis en liberté?* Il ne suffisait donc pas de donner à César le nom de seigneur, il fallait sacrifier. Saint Polycarpe, devant le juge, refusa de jurer *par le génie de César*, parce que c'était un acte de paganisme. Il ajouta : « Il nous est ordonné de rendre aux magistrats et aux puissances établies de Dieu l'honneur qui leur est dû, mais sans nous rendre coupables ; et ils ne me paraissent pas disposés à entendre les raisons de notre foi. » Si c'est là un crime, nous avouons que les Chrétiens en étaient coupables.

5° Les peuples irrités par les prêtres du paganisme regardaient les Chrétiens comme des impies, des ennemis des dieux, et leur imputaient toutes les calamités publiques ; continuellement on criait dans l'amphithéâtre : *Faites périr les impies.* Les magistrats durent être disposés à châtier des hommes qui refusaient de plaider devant eux.

Réponse. Nous avouons encore tous ces traits de la tolérance romaine ; il en résulte que les Chrétiens étaient mis à mort pour leur religion seule ; mais nous ne croyons pas que l'on ait jamais résolu de les forcer à plaider sous peine de la vie.

6° Comme les Chrétiens tenaient leurs assemblées de nuit, on crut qu'ils cabalaient contre l'Etat : on les accusa de manger des enfants, et de se souiller par d'horribles impiétés. Cette accusation était fondée à l'égard de quelques hérétiques que les païens ne savaient pas distinguer des orthodoxes.

Réponse. Toutes ces accusations étaient démontrées fausses par les informations de Pline ; cependant Trajan ordonna que les Chrétiens *accusés et convaincus* fussent punis. Selon l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie*, les baisers de paix, les agapes ou repas de charité, les noms de *frère ou de sœur* que les Chrétiens se donnaient, leur attirèrent longtemps cette imputation de débauche dont les prêtres de Jupiter et les prêtresses de Vesta les chargeaient (1693). Soit ; la haine religieuse suggérait seule ces imputations ; elles n'ont été faites aux Chrétiens dans aucun des Actes des martyrs.

7° L'opinion des Chrétiens sur la fin prochaine du monde et sur la vie future fit croire que ces misanthropes se réjouissaient des malheurs publics, et les fit regarder comme ennemis de la société. Tacite dit qu'ils furent convaincus *de haïr le genre humain.*

Réponse. La phrase de Tacite : *Haud perinde in crimine incendii quam odio humani generis convicti sunt*, nous paraît signifier qu'ils furent convaincus *d'être haïs du genre humain.* Mais qu'importe ? Le cri *tolle impios*, dont retentissait l'amphitéâtre, ne signifie point, faites périr ceux qui haïssent le genre humain. Pline, Trajan, les édits des empereurs, Celse, Julien, Libanius, Porphyre, etc., ne les ont point condamnés par ce motif, mais parce qu'ils détestaient l'idolâtrie.

§ X.

Fausses accusations de violence et de sédition.

8° Voici une accusation plus grave. Les Chrétiens, par leur zèle fanatique et turbulent, attiraient souvent de gaieté de cœur la persécution sur eux. Ils allaient braver les dieux jusque dans leurs temples, ils renversaient leurs autels, ils brisaient leurs statues, ils troublaient la tranquillité publique (1694).

Réponse. Si cela est arrivé souvent, pourquoi n'en voyons-nous pas de vestiges dans les écrits de nos anciens ennemis ? ils auraient excusé par là leur cruauté. Pendant trois cents ans de persécution, à peine peut-on citer trois exemples de zèle imprudent de la part d'un chrétien, et ce sont des écrivains ecclésiastiques qui nous les ont transmis. On allègue un certain Théodore qui brûla un temple de Cybèle à Amasée, Polyeucte, qui insulta les idoles dans un temple, un chrétien qui arracha dans Nicomédie l'édit porté contre le christianisme par Dioclétien ; voilà toutes les preuves de nos déclamateurs. Le premier fait est assez obscur, on n'en sait ni les circonstances, ni les raisons, ni le prétexte ; le second est très-apocryphe, la tragédie de Corneille n'est pas une preuve ; le troisième ne fut point cause de la persécution, puisqu'elle étoit affichée par un édit. Mais ces trois faits, fussent-ils mieux connus, nous feront-ils douter de la patience des Chrétiens en général, qui est attestée par vingt monuments irrécusables ?

9° Souvent ces mêmes Chrétiens allaient insulter les magistrats sur leur tribunal, et provoquaient leur cruauté.

Réponse. Calomnie ; on n'en a point de preuve. Quand un chrétien, dans les douleurs de la torture, aurait reproché à ses juges leur cruauté, cela suffirait-il pour les justifier ?

10° Les Chrétiens durent avoir pour ennemis les prêtres du paganisme, les aruspices, les devins, les magiciens, dont il dévoilaient

(1692) Eusèbe, *Hist.*, l. iv, c. 15.
(1693) Art. *Baiser*, *Initiation.*

(1694) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Martyrs.*

la fourberie ; ceux-ci, à leur tour, irritaient le peuple contre les Chrétiens. Les écrits des premiers apologistes du christianisme sont remplis de fiel, d'invectives et d'ironies sanglantes contre le paganisme et contre les dieux.

Réponse. Ajoutons que les Chrétiens irritèrent aussi les philosophes protecteurs des erreurs populaires, et que les philosophes exercèrent contre eux la noble fonction d'accusateurs ; mais quel fut toujours le motif ou le prétexte de la colère de ces gens-là ? L'*impiété.* Jamais les apologistes du christianisme n'ont déclamé avec autant d'amertume contre le paganisme, que les incrédules le font contre notre religion ; se croient-ils dignes de mort ?

Après avoir fouillé dans tous les écrits de nos ennemis anciens et modernes, voilà toutes les raisons qu'a pu trouver un auteur très-passionné pour justifier les persécutions. A-t-il prouvé que les Chrétiens ne furent pas mis à mort pour cause de leur religion, mais pour des crimes ? Il a démontré le contraire. Il n'est aucun de ces motifs qui n'ait été allégué avec beaucoup plus de vérité contre les protestants punis en France ? cependant nos adversaires ne cessent d'invectiver contre cette barbarie.

Ils ajoutent que le paganisme, qui avait la force en main, fit tout ce qu'il put pour détruire un ennemi dont les vues ne s'étendaient à rien moins qu'à le détruire lui-même (1695). En effet, les Chrétiens voulaient détruire le paganisme et lui substituer le christianisme, par l'*instruction* et par la *persuasion ;* mais ils n'ont jamais pensé à le détruire par les voies de fait et par la violence ; nous verrons ailleurs qu'il est faux qu'ils aient usé de représailles sous les empereurs chrétiens.

Heureusement les calomniateurs se réfutent mutuellement : pendant que les uns accusent les Chrétiens d'avoir été séditieux dès leur origine, les autres disent que notre religion s'est établie *dans le silence*, et à l'insu des empereurs ; mais quand elle se sentit assez forte, elle obligea les souverains à l'embrasser (1696).

Jugeons par ces traits de ce que feraient nos ennemis, s'ils devenaient les maîtres : le procès de notre religion est déjà fait dans leur écrits.

§ XI.

Le courage des martyrs a été surnaturel.

La troisième question est de savoir si le courage des martyrs a été surnaturel ; nous le soutenons, et voici nos preuves.

1° Les Chrétiens eux-mêmes ont toujours été persuadés que la constance dans le martyre était une grâce. Ils s'y préparaient par la prière, par le jeûne, par l'aumône, par la réception de sacrements, ils demandaient le secours des prières de leurs frères. Ceux qui échappaient à la mort, attestaient qu'ils avaient été assistés d'un secours divin qui avait soutenu leur faiblesse. Ils étaient confirmés dans cette croyance par l'exemple de quelques-uns qui, après avoir paru d'abord très-courageux, avaient cependant succombé à la violence des tourments. Nous trouvons ces faits rapportés par Origène, par Tertullien, par saint Cyprien, par Eusèbe, par les Actes des martyrs. Ce trait d'humilité de la part des confesseurs ne peut pas être suspect. Les Pères de l'Eglise attestent que les hérétiques n'ont point eu de martyrs (1697).

2° Parce que leur combat fut souvent accompagné de prodiges évidents par lesquels les spectateurs, et quelquefois les bourreaux furent convertis ; souvent il s'est fait des miracles à leur tombeau, Porphyre prenait ces merveilles pour des prestiges du démon (1698). Nos adversaires avouent que la constance des Chrétiens les rendit intéressants, excita l'admiration et la pitié, répandit l'épidémie du martyre, gagna de nouveaux prosélytes ; Libanius en est convenu. Si la crainte des souffrances est naturelle à l'homme, comment le désir de souffrir peut-il être naturel, surtout lorsqu'il est inspiré par des preuves évidemment surnaturelles ?

3° La longueur, la variété, la cruauté de leurs supplices ne pouvaient être supportées par des forces naturelles ; nous prouverons dans un moment qu'il n'y a point d'exagération là-dessus chez les écrivains ecclésiastiques. Les regrets, la honte, les larmes, la pénitence exemplaire de ceux qui avaient succombé, confirment la même chose. On peut lire sur ce point le traité de saint Cyprien, *De lapsis*, et ses lettres aux confesseurs.

4° La constance dans le martyre a été une grâce accordée à tous les âges, à l'un et à l'autre sexe ; de tendres enfants, de faibles vierges, des vieillards caducs, des personnes d'un tempérament délicat, ont souvent lassé la cruauté des persécuteurs. Ce phénomène ne peut être attribué qu'à une providence surnaturelle, qui voulait faire éclater la puissance de son bras dans l'établissement du christianisme.

5° Jésus-Christ l'avait promis, lorsqu'il prédit à ses apôtres qu'ils seraient maltraités et mis à mort pour son nom. *Mais*, ajoute-t-il, *ne craignez point ceux dont le pouvoir se borne à ôter la vie du corps, craignez celui qui peut envoyer le corps et l'âme dans les supplices éternels. Il ne peut périr un cheveu de votre tête sans que votre Père céleste y consente ; par la patience, vous posséderez votre âme en paix. C'est moi qui vous soutiendrai, qui vous donnerai le courage*

(1695) *Quatorzième lettre à Sophie*, p. 211.

(1696) L'*Espion chinois*, tome VI, lettres.

(1697) ORIG., *contre Celse*, l. VI ; saint EPIPHANE, hær. 19, 24, 30 ; TERTULL., *Scorp.*, c. 10 ; S. JUSTIN., *Apol.* I, n° 35 ; S. IRÉN., l. IV, c. 64 ; S. CYPR., epist. 60, 61 ; EUSÈBE, *Hist.*, l. V, c. 18.

(1698) S. JÉRÔME, *contre Vigilance.*

et la force de vaincre vos ennemis. Ayez confiance, j'ai vaincu le monde (1699). En priant son Père de protéger et de sanctifier ses disciples : *Je ne prie pas seulement pour eux, mais pour tous ceux qui croiront en moi par leur ministère* (1700). L'événement prouve que cette prière a été exaucée.

§ XII.

En quoi consistait leur enthousiasme.

Les incrédules n'en conviendront pas, ils ont des arguments tout prêts. Ils objectent contre nos preuves : 1° que le détachement des choses de ce monde, le désir ardent des biens éternels, la pratique journalière des mortifications, excitaient un enthousiasme que les apôtres et les pasteurs nourrissaient de bonne heure parmi les Chrétiens ; 2° qu'avec une imagination ainsi exaltée, ils ont pu devenir capables de braver les tourments et la mort. Une preuve que ce phénomène est naturel, c'est qu'on l'a vu dans les fausses religions ; c'est par un effet du même fanatisme que les femmes indiennes se brûlent sur les corps de leurs maris, que d'autres frénétiques se précipitent sous les chars sur lesquels on promène les statues de leurs dieux, etc. (1701).

Réponse. Grâces au ciel, voilà les Chrétiens changés. C'étaient, il n'y a qu'un moment, des séditieux, des forcenés, des malfaiteurs; à présent ce sont des hommes détachés du monde, épris du désir des biens éternels; et tel était l'effet des leçons des apôtres, et de celles des pasteurs. Nous n'avions pas lieu d'attendre une si prompte réparation. Ce reproche d'enthousiasme a été fait aux martyrs par les valentiniens et par les gnostiques (1702).

Mais il y a deux réflexions qu'il ne fallait pas oublier, la première, que cet enthousiasme supposait la certitude invincible des faits qui avaient converti les premiers Chrétiens ; certitude qui n'a pas lieu dans les fausses religions; la seconde, que la plupart des martyrs avaient été élevés dans le paganisme, qu'ainsi l'enthousiasme n'avait pas pu être nourri en eux dès l'enfance, comme il l'est dans les femmes indiennes, dans ceux qui se font écraser, etc. Plusieurs, encore païens, qui n'avaient assisté au martyre des Chrétiens que pour repaître leur haine et leur cruauté, s'étaient trouvés changés à l'instant, et saisis eux-mêmes de l'enthousiasme du martyre. Nous n'avons point de preuve que cela soit jamais arrivé dans les fausses religions. Nos adversaires traitent ce phénomène de folie et de fanatisme, parce qu'ils n'en conçoivent pas la cause ; pour nous il nous paraît l'effet d'une grâce miraculeuse.

Cet enthousiasme des Chrétiens était, disent-ils, entretenu par les honneurs singuliers dont les confesseurs étaient comblés pendant leur vie, et les martyrs après leur mort; par l'ignominie dont étaient couverts ceux qui avaient succombé à la violence des tortures, et que l'on nommait *les Tombés*. On leur faisait acheter la grâce de la réconciliation par des pénitences longues et rigoureuses, par des humiliations de toute espèce (1703).

Ajoutons encore que souvent les païens insultaient à la faiblesse de ceux qui reniaient leur foi, et qui offraient de l'encens aux dieux par défaut de courage.

Réponse. Il est clair d'abord que ces motifs ne pouvaient avoir lieu à l'égard des païens convertis subitement ou depuis peu de temps. L'espérance d'être honoré, ou si l'on veut, canonisé, après sa mort, est un faible dédommagement des tortures par lesquelles on exerçait la constance des martyrs; la plupart étaient cruellement trompés, puisqu'il en est un très-grand nombre dont nous savons à peine le nom, qui n'ont reçu ni éloges ni honneurs pendant leur vie, ni après leur mort. Ce motif ne s'accorde point avec le détachement des choses de cette vie et le désir exclusif des biens éternels dont on reconnaît que les martyrs étaient fortement épris. Le goût des honneurs n'a jamais été fort puissant sur les hommes du commun, tels qu'on suppose qu'étaient les premiers Chrétiens. Ainsi les différentes imaginations de nos adversaires se contredisent, et c'est leur manière de raisonner.

La conduite des païens à l'égard des *Tombés* était exactement semblable à celle des incrédules; lorsqu'ils ont séduit quelqu'un, ils insultent à sa faiblesse, ils disent qu'il n'était pas fort persuadé de sa religion, qu'il n'a pas fallu de grands efforts pour l'en détacher, qu'il en est de même de tous ceux qui font semblant de croire. Belle récompense de la docilité que l'on a pour eux !

Dans l'*Encyclopédie*, art. *Fanatisme* et *Pères de l'Eglise*, les martyrs sont aussi regardés comme des enthousiastes ; et on dit que les Pères n'ont cessé de souffler ce fanatisme dans l'âme de leurs auditeurs.

Cependant, l'on y définit le *fanatisme*, l'effet d'une fausse conscience, qui abuse des choses sacrées, et qui asservit la religion aux caprices de l'imagination et aux déréglements des passions. Il faut donc savoir en quoi l'imagination des martyrs a été capricieuse, quelle passion déréglée a pu les engager à souffrir le martyre. Les Pères de l'Eglise ont-ils inspiré à leurs auditeurs la vengeance, l'orgueil de braver les persécuteurs, le désir d'étonner les assistants, l'envie d'être cités dans l'histoire ? Ils ont donné des leçons toutes contraires. Est-ce une fausse conscience qui les a por-

(1699) *Matth.* x, 28; *Luc.* xxi, 15; *Joan.* xvi, 33, etc.
(1700) *Joan.* xvii, 20.
(1701) *Tableau des saints*, tome II, c. 3, pag. 171, 173
(1702) Tertull., *Scorpiace*; S. Clém. d'Alexand., *Strom.*, etc.
(1703) *Tableau des saints*, tome II, c. 3, pag. 173, 175.

tés à rendre témoignage de leur foi, selon le commandement de Jésus-Christ? Celse, leur ennemi, n'ose les blâmer (1704).

§ XIII.

Les miracles arrivés à leur mort ne sont point fabuleux.

Selon nos adversaires, les prétendus miracles arrivés au martyre des Chrétiens sont fabuleux; il est absurde, disent-ils, que Dieu ait empêché le feu de brûler saint Polycarpe, et qu'il n'ait pas ôté au fer des bourreaux le pouvoir de lui ôter la vie; qu'il ait fermé la gueule aux bêtes qui devaient dévorer d'autres martyrs, pour qu'ils périssent par le glaive, et ainsi des autres: ces miracles sont inutiles et indignes de Dieu. Il aurait été beaucoup mieux de convertir tous les spectateurs, que d'opérer des prodiges qui n'aboutissaient à rien (1705).

Réponse. Il est faux que ces miracles n'aient abouti à rien; souvent ils ont converti des païens, et toujours ils ont servi à confirmer la foi des croyants; l'auteur du *Tableau des saints* en convient (1706). L'absurdité réelle est de supposer que Dieu ne doit déployer sa puissance qu'en faveur des blasphémateurs qui l'outragent; qu'il n'a pas fait tel miracle, puisqu'il n'en a pas opéré tel autre; que tous sont fabuleux, dès qu'ils n'ont pas converti tous les incrédules. Pendant que ces raisonneurs résistent à toutes les lumières de la raison et de la grâce, ils s'étonnent de ce que leurs semblables ont pu résister à un miracle. D'un côté, ils soutiennent que l'enthousiasme et l'opiniâtreté des Chrétiens ont pu leur faire braver les tourments; de l'autre, que l'entêtement des infidèles n'a pu leur faire fermer les yeux sur un miracle : est-il donc plus difficile de tenir contre un miracle, que contre les douleurs de la torture?

Ils disent que la folie épidémique du martyre était un attentat de l'homme contre sa propre vie, un vrai suicide; qu'il n'est pas probable que Dieu ait récompensé ou encouragé cette frénésie par des secours surnaturels. L'Eglise même fut obligée de défendre et de proscrire la témérité de ceux qui allaient s'offrir à la mort (1707).

Réponse. Les exemples de ceux qui allaient s'offrir à la mort n'ont pas été aussi communs qu'on veut nous le persuader, et il est faux que ce fussent des suicides. L'intention principale de ces martyrs n'était pas de se détruire, mais de faire comprendre aux persécuteurs que leur cruauté n'aboutissait à rien; que jamais ils ne réussiraient à exterminer le christianisme par des supplices. Leur dessein était donc de faire cesser les persécutions, de sauver leurs frères de la mort, de procurer un bien public. Ils voulaient imiter Mutius Scevola, qui, par sa constance, effraya l'ennemi de sa patrie. Tertullien, dans la même vue, représentait à Scapula, gouverneur de Carthage, l'inutilité des supplices pour diminuer le nombre des Chrétiens; nos ennemis ont avoué que cela ne servit qu'à l'augmenter.

L'Eglise fit néanmoins sagement de proscrire le zèle mal entendu; Jésus-Christ même avait dit à ses apôtres : *Lorsque vous serez persécutés dans une ville, fuyez dans une autre* (1708). L'Eglise de Smyrne disait déjà, au IIe siècle : *Nous n'approuvons pas ceux qui s'offrent d'eux-mêmes au martyre, parce que l'Evangile ne l'enseigne point ainsi* (1709). Saint Clément d'Alexandrie blâme ceux qui provoquaient la cruauté des persécuteurs (1710); et le concile d'Elvire, l'an 300, défendit de mettre au nombre des martyrs ceux qui auraient brisé les idoles des païens. Saint Augustin pensait de même au Ve siècle. Ainsi il n'est pas vrai que les Pères de l'Eglise aient soufflé le fanatisme du martyre.

§ XIV.

Ils n'étaient dominés par aucune passion.

On nous objecte que les sauvages qui tombent entre les mains de leurs ennemis, souffrent, sans se plaindre, des tourments horribles, et insultent à leurs bourreaux : cette constance vient uniquement de l'habitude que ces peuples ont contractée de mener une vie dure, et de supporter des fatigues de toute espèce.

Réponse. Les premiers Chrétiens n'étaient ni des sauvages, ni des hommes exercés depuis longtemps à une vie dure; plusieurs, avant leur conversion, avaient vécu comme le reste des hommes et dans l'usage habituel des commodités de la vie. Les sauvages tourmentés par leurs ennemis n'ont pas la liberté d'échapper; les Chrétiens pouvaient se soustraire au supplice par l'apostasie; les premiers souffrent dans une espèce de rage et en respirant la vengeance; les Chrétiens souffraient en bénissant Dieu et en priant pour leurs ennemis. Les symptômes de la grâce sont fort différents de ceux de la passion.

« Toute passion forte, dit notre critique, tout intérêt puissant nous fait fermer les yeux sur les conséquences les plus immédiates de nos actions. Parmi les martyrs, les uns furent des imposteurs devenus victimes de leur métier périlleux; ils purent montrer autant de courage que les autres, parce que, tombés une fois entre les mains des juges, ils comprirent qu'il était impossible de reculer; il fallait être punis ou comme violateurs des édits et des lois, ou comme des séducteurs et des fripons. Ils prirent le parti de mourir avec courage, pour sauver du moins leur honneur aux yeux de leurs adhérents. Les autres furent des fanatiques dont l'imagination avait été puissamment

(1704) Dans Orig., l. I, n° 8.
(1705) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Martyrs; Tableau des saints*, t. II, c. 3, p. 191.
(1706) *Ibid.*, p. 190.

(1707) *Tableau des saints*, IIe part., c. 3, p. 184.
(1708) *Matth.* X, 23.
(1709) *Epist. Eccl. Smyrn.*, n° 4.
(1710) *Strom.*, l. IV, c. 4 et 10, p. 571 et 597.

allumée par des pasteurs trompeurs ou fanatiques eux-mêmes (1711). »

Réponse. Tout cela est déjà réfuté. 1° Le *fanatisme* ne peut signifier ici qu'une persuasion aveugle et mal fondée ; or la persuasion des premiers Chrétiens était fondée sur des faits sur lesquels ils ne pouvaient ni tromper, ni être trompés. 2° L'auteur n'a pu prêter aux apôtres et aux pasteurs d'autre *passion forte*, d'autre *intérêt puissant*, que le désir de dominer sur les fidèles et de subsister à leurs dépens ; deux motifs dont nous avons démontré la fausseté. 3° Il est faux qu'il fût impossible aux martyrs de reculer. Trajan avait ordonné que ceux qui sacrifieraient fussent renvoyés. On aurait laissé en paix saint Jacques le Mineur, s'il avait voulu cesser de prêcher Jésus-Christ ; saint Ignace et saint Polycarpe pouvaient éviter le supplice. « Les Chrétiens, dit Origène, sont les seuls que les magistrats laisseraient tranquilles, s'ils voulaient abjurer leur religion, offrir des sacrifices, faire les serments accoutumés (1712). » Il le savait, puisqu'il était lui-même confesseur de Jésus-Christ ; Tertullien et saint Cyprien disent la même chose, et le fait est certain par la multitude des *Tombés*. 4° Si les apôtres avaient été des fourbes, il aurait fallu, selon l'expression d'un incrédule, qu'ils fussent *enragés*, pour mettre dans l'Evangile un commandement de Jésus-Christ qui leur ordonnait, et à tous les fidèles, de souffrir la mort pour des fables. 5° Saint Clément d'Alexandrie, Tertullien et d'autres ont réfuté certains hérétiques qui enseignaient qu'il était permis de trahir sa foi devant les magistrats. 6° S'il y avait eu des fourbes, ou parmi les pasteurs ou parmi les fidèles, il serait impossible que dans les tortures aucun n'eût révélé le secret de la secte ; or les apostats mêmes firent à Pline l'apologie de la religion qu'ils avaient quittée. 7° Cent fois nous avons défié nos adversaires de citer un seul exemple d'imposteurs qui soient morts pour attester la vérité de quelques faits dont ils connaissaient la fausseté.

§ XV.

Différence entre eux et les malfaiteurs.

Cependant ils ne rougissent point de comparer les apôtres et leurs disciples aux voleurs, aux malfaiteurs, aux contrebandiers qui font un métier dont ils connaissent les dangers ; qui, malgré le gibet et les roues qui les attendent, ne laissent pas de suivre une profession qu'ils trouvent lucrative ou commode, et qui les fait du moins subsister. Les voleurs, disent-ils, sont les martyrs de la fainéantise et de la rapacité, comme les prédicateurs d'une religion nouvelle sont les martyrs d'une doctrine de contrebande qui les fait régner sur les esprits et subsister aux dépens de la crédulité (1713).

Réponse. Nous nous abstenons de faire aucune réflexion sur ce parallèle abominable. Si le métier de ceux qui le font était aussi périlleux que celui des apôtres, ces contrebandiers de doctrine ne parleraient pas si haut. L'auteur avait attribué d'abord le courage des martyrs au détachement des choses de ce monde, au désir ardent des biens éternels dont les Chrétiens étaient épris ; à présent il suppose que ces dispositions leur étaient inspirées par des brigands et des malfaiteurs, ou du moins par des hommes qui avaient le même esprit et le même caractère.

Les malfaiteurs ne sont pas les maîtres d'ôter de leur métier le danger de périr par les supplices, ils ne peuvent éviter le gibet ni la roue en avouant qu'ils ont eu tort et qu'ils se repentent. Si les apôtres étaient de mauvaise foi, il ne tenait qu'à eux de se décharger de l'obligation de mourir pour l'Evangile et d'en dispenser les fidèles. Ils pouvaient enseigner, comme les albigeois, les manichéens et les autres hérétiques dont nous avons parlé, qu'il était permis de renier la foi pour éviter la mort.

Des hommes qui ont consacré leur vie à retirer leurs semblables de l'erreur et du vice, à prêcher la paix, la charité, la soumission aux puissances, la justice, le désintéressement, le travail, la tempérance, la chasteté, la sincérité, la fidélité à remplir tous les devoirs d'homme et de citoyen, sont-ils des âmes viles, perverses, atroces comme les malfaiteurs ? O incrédules, que la vôtre est dégradée ! Vous ne distinguez plus le vice de la vertu.

Ils comparent encore les apôtres aux prédicants huguenots qui bravent la peine de mort à laquelle ils sont condamnés par les lois *infâmes et sanguinaires* de Louis XIV.

Même injustice. Ces prédicants ne sont pas les maîtres d'éviter la mort en renonçant à leur métier et à leur religion. Leur doctrine n'est pas fondée sur des faits publics et palpables comme celle des apôtres. Ils n'ont jamais fait de miracles pour prouver leur mission. Ils ne prêchent point à des hommes d'une religion différente de la leur ; ils se cachent, et les apôtres ne se sont point cachés. Si les lois de Louis XIV sont infâmes et sanguinaires, qu'étaient celles des Romains ?

Mourir ou souffrir pour une cause, disent nos censeurs, ne prouve ni la bonté de cette cause, ni la vérité d'une doctrine, ni la sincérité de celui qui souffre et meurt pour elle.

Non sans doute, quand ce sont des opinions, et que la rétractation ne servirait de rien. Mais quand un homme meurt pour attester la vérité des faits palpables dont il a été témoin, et qu'il pourrait éviter la mort en se rétractant ou en se taisant, cela prouve sa sincérité. Lorsque ces faits sont évidemment surnaturels, ils démontrent la vérité et la sainteté de la doctrine à laquelle ils servent de base. Lorsque les vertus des témoins sont prouvées d'ailleurs par toute

(1711) *Tableau des saints*, IIe part. c. 3. p. 162.
(1712) *Contre Celse*, l. II, n° 13.

(1713) *Tableau des saints*, IIe part., c, 3, pag. 157 et 158.

leur conduite, elles rendent leur témoignage plus respectable. C'est le cas singulier et unique des apôtres.

§ XVI.

Les pasteurs n'ont point inspiré le fanatisme.

Vainement on répète que les premiers pasteurs de l'Eglise étaient souverainement respectés; qu'ils exerçaient sur les fidèles une autorité absolue; qu'ils étaient seuls magistrats, seuls dispensateurs des aumônes, et pouvaient faire mourir de faim ceux qui leur avaient déplu (1714).

La plupart de ces motifs sont faux, les autres n'ont pu avoir lieu que quand le christianisme fut établi. Mais lorsque les apôtres commencèrent leur mission, les Juifs et les païens n'étaient disposés à leur accorder ni du respect ni de l'autorité. Jamais ils n'ont exercé aucune autorité civile, Jésus-Christ l'avait défendu. La plupart ont laissé à d'autres le soin de gouverner les Eglises; ils ont passé leur vie dans les missions. Ils n'ont point voulu être dispensateurs des aumônes; ils ont laissé ce soin aux diacres, ils ont recommandé d'en faire part même aux ennemis de l'Evangile (1715), et Julien est forcé de convenir que cela s'exécutait : ils n'ont donc fait mourir de faim personne.

Les motifs du martyre que l'on prête aux simples fidèles sont encore plus faux. On était persuadé, dit notre critique, que l'Antechrist allait venir et persécuterait les saints; que le monde allait finir, et serait consumé par le feu; que Jésus-Christ viendrait en personne sur les nuées pour juger les vivants et les morts; qu'à l'exception de ceux qui auraient répandu leur sang pour la foi, tous seraient consumés par les flammes. On croyait même, dans les premiers siècles de l'Eglise, qu'excepté les martyrs qui entraient sur-le-champ en possession du paradis, personne ne jouirait de la béatitude avant la résurrection générale : sentiment que l'on peut voir dans saint Grégoire de Nazianze. Il n'en fallait pas tant pour échauffer les imaginations, et faire courir tout le monde au martyre (1716).

Réponse. Pures chimères. Aucune de ces idées ne se trouve dans les écrits des apôtres, ni dans ceux de leurs disciples. Loin de croire la fin du monde prochaine, plusieurs anciens Pères ont cru que le monde durerait six mille ans, relativement aux six jours de la création (1717). Si l'on avait cru le jugement dernier et la résurrection si prochains, où aurait été le retard de la béatitude pour ceux qui n'étaient pas martyrs? Ces deux opinions se contredisent. Saint Grégoire de Nazianze n'a vécu qu'au IVe siècle; les persécutions étaient finies, et il n'approuve point les rêveries dont nous parlons. Ici on veut nous prouver que tout le monde devait courir au martyre, et bientôt l'on s'évertuera pour faire voir qu'il y a eu très-peu de martyrs.

§ XVII.

Il n'est point indigne de Dieu de nous commander le courage.

Nos adversaires sont scandalisés de l'ordre qu'avait donné Jésus-Christ de braver la mort pour confesser son nom. Un Dieu bon, disent-ils, et qui veut le bien-être de ses créatures, n'a pu voir avec plaisir périr dans les tourments les plus zélés de ses serviteurs. Croire le contraire, c'est adorer un Dieu féroce et sanguinaire, qui, peu satisfait par la mort de son propre Fils, a exigé encore le sacrifice de plusieurs milliers de Chrétiens, et a canonisé le suicide (1718).

Réponse. Des épicuriens qui ne connaissent et ne désirent que le bonheur de cette vie, ne comprendront jamais comment un Dieu bon traite si mal ses serviteurs en ce monde : pour ceux qui aspirent à l'immortalité, ils n'en sont pas étonnés. Des philosophes, persuadés que Dieu n'exige aucun culte des hommes, peuvent juger que la vraie religion ne vaut pas la peine d'être professée aux dépens de notre vie. Qu'importe à Dieu que les hommes l'adorent ou blaphèment contre lui, soient païens, juifs ou chrétiens?

Pour nous qui croyons une Providence et une autre vie, nous pensons que le bonheur éternel est réservé à la vertu, et non au crime; à la fidélité, et non au parjure; à la foi, et non à l'apostasie. Nous pensons que Dieu doit exiger de nous un attachement à toute épreuve; que l'homme doit de grands exemples à ses semblables; que la vertu ne mérite du respect qu'autant qu'elle est capable de faire de grands sacrifices. Conséquemment nous concluons que, s'il est beau de donner sa vie pour le bien temporel de la société, il l'est encore plus de s'immoler pour le salut de tous, pour les instruire, les éclairer, les retirer de l'erreur et du désordre. C'est ce qu'ont fait Jésus-Christ, ses apôtres, les martyrs, et ce que ne feront jamais les philosophes.

Celse, tout épicurien qu'il était, parlait plus sensément; après avoir blâmé les martyrs, il ajoutait : « Je ne prétends pas néanmoins que celui qui a une fois embrassé la vérité, doive jamais l'abandonner ou la dissimuler..... Si on commandait à un adorateur de Dieu de dire une impiété ou de faire une mauvaise action, il ne devrait jamais obéir, mais souffrir plutôt les tourments et la mort, que de mal penser ou de mal parler de Dieu (1719). » Nous savons que les philosophes en général n'étaient pas de cet avis. Ils avaient une *doctrine extérieure* pour se mettre à couvert de tout danger, et une *doctrine secrète* réservée pour leurs adeptes. Jé-

(1714) MORGAN, *Moral philos.*, tome I, p. 385.
(1715) *Galat.* VI, 10.
(1716) *Tableau des saints*, IIe part., c. 3, p. 171.
(1717) *Dissert. sur l'Antechrist*, Bible d'Avignon, tome XVI, p. 46.
(1718) *Tableau des saints*, IIe part., c. 3. p. 184.
(1719) Dans ORIG., l. I, n° 8; l. VIII, n° 66.

sus-Christ, plus sincère, voulait que *ce qu'il avait dit à l'oreille de ses disciples fût prêché sur les toits* (1720).

On accuse saint Clément d'Alexandrie d'avoir exhorté les Chrétiens au martyre par l'exemple des anciens païens qui se donnaient volontairement la mort (1721). C'est une calomnie. Ce Père dit au contraire que ceux qui cherchent la mort ne connaissent pas Dieu, et n'ont rien de chrétien que le nom; il taxe de témérité celui qui s'expose au danger sans nécessité; il dit qu'en se présentant lui-même au juge, il se rend coupable de meurtre, et contribue autant qu'il est en lui à l'injustice des persécuteurs; que, s'il les irrite, il est donc dans le même cas que celui qui provoquerait un animal féroce. Il se fonde sur les paroles de Jésus-Christ : *Lorsque vous serez persécutés dans une ville, fuyez dans une autre* (1722). Si jamais nos adversaires souffrent le martyre, ce ne sera pas pour avoir confessé la vérité.

Donnons des soins à notre corps, disait Sénèque, lettre 14; mais prêts à le précipiter dans les flammes au moindre signal de la raison, de l'honneur, du devoir. Cette morale n'est plus goûtée par les philosophes modernes.

§ XVIII.

La vérité a besoin de martyrs.

La vérité, disent-ils, n'a pas besoin de martyrs; contredite et combattue dès le commencement, elle finit tôt ou tard par s'établir dans l'esprit des hommes. Le mensonge seul a besoin de prodiges, de miracles, de martyrs, de merveilleux; l'enthousiasme seul fait mépriser les tourments et la mort. Une passion forte pour la vérité est louable sans doute, parce que la vérité est utile au genre humain; mais cet enthousiasme ne prouve point qu'on l'ait trouvée, il n'est propre qu'à la rendre suspecte aux personnes sensées (1723). C'était le principe des valentiniens et des gnostiques.

Réponse. Nous prions ces docteurs de la vérité de nous dire en quel lieu du monde elle s'est établie sans merveilleux, sans miracles, sans révélation. Depuis six mille ans, les hommes n'ont encore pu se persuader, sans ce secours, qu'il n'y a qu'un seul Dieu. Si c'est l'athéisme qui est la vérité, où est le peuple qui l'a professé, où sont les apôtres qui sont venus à bout de l'établir?

Si une forte passion pour la vérité est louable, en quel sens est-il blâmable de la défendre jusqu'à la mort contre les persécuteurs qui veulent nous forcer à professer le mensonge?

Quand il est question d'établir la tolérance en faveur de l'erreur, nos graves docteurs posent pour principe qu'il n'est permis de faire violence à personne sur ses sentiments; que c'est une tyrannie et une cruauté; dès qu'il s'agit du christianisme, ils sont tout prêts à faire l'apologie de la persécution : ceux qui y ont résisté étaient des enthousiastes, ils avaient tort de ne pas céder : et Jésus-Christ a eu tort de commander une forte passion pour la vérité. De quel côté est ici l'enthousiasme, le fanatisme, le délire de la raison?

Un homme, continuent-ils, qui se fait un mérite de braver les tourments et la mort pour ses opinions, se croira bientôt obligé en conscience de faire prendre aux autres les opinions pour lesquelles il est prêt à mourir. Il ne manque à un martyr que la force pour devenir un bourreau. Celui dont le zèle est assez aveugle pour se sacrifier lui-même, quand il est le plus faible, ne balancera pas à sacrifier les autres, quand il se verra le plus fort. C'est aussi ce qui est arrivé à la religion chrétienne (1724).

Réponse. Cette calomnie sera réfutée dans l'article suivant par des preuves sans réplique; elle l'est déjà par les leçons de Jésus-Christ et des apôtres. Ils se sont sacrifiés eux-mêmes, et ils savaient que les Chrétiens deviendraient les plus forts; leur ont-ils ordonné de sacrifier quelqu'un?

Mais enfin, que devait faire un Chrétien accusé et traduit devant les magistrats pour sa religion? S'il devait la renier, en quel sens une forte passion pour la vérité est-elle louable? S'il devait la confesser et marcher au supplice, en quel sens son zèle est-il aveugle? Voilà sur quoi il faut une décision.

Le calomniateur des saints a osé accuser saint Paul de lâcheté et d'apostasie, parce que, dans le conseil des Juifs, cet apôtre dit qu'il était pharisien, ce qui était vrai. A présent il taxe de zèle aveugle et de fanatisme ceux qui n'ont pas voulu abjurer leur religion, adorer l'adultère, la vengeance, l'impudicité, sous les noms de Jupiter, de Mars et de Vénus.

Quoique les incrédules ne se croient pas obligés de braver la mort pour leurs opinions, ils ne seraient pas pour cela plus débonnaires s'ils étaient les plus forts; il ne manque à un calomniateur que la force pour devenir un bourreau : quiconque ne rougit point de trahir sa conscience dans ses écrits, rougira encore moins de la trahir dans sa conduite (1725).

Encore une fois, ce n'est point pour *leurs opinions* que les martyrs ont bravé la mort, mais pour attester les faits sur lesquels leur croyance était fondée; la conviction d'une suite de faits palpables n'est point une opinion.

§ XIX.

Multitude de martyrs; cruauté de leurs supplices.

Il nous reste encore une question à éclaircir, c'est de savoir s'il y a eu peu ou beaucoup de martyrs, si on leur a fait souffrir de cruels supplices. Les mêmes monuments

(1720) *Matth.* x, 27.
(1721) *Tableau des saints*, IIe part. c. 3, p. 185.
(1722) *Strom.*, l. IV, nos 4 et 10, p. 575, 205.

(1723) *Tableau des saints*, IIe part., c. 3, pag. 395.
(1724) *Tableau des saints*, p. 200.
(1725) *Annales polit.*, t. III, n° 18, p. 81.

nous instruisent de leur multitude et de la rigueur de leurs tourments; nous continuerons de réunir le témoignage des auteurs profanes à celui des écrivains ecclésiastiques.

Parmi les disciples immédiats de Jésus-Christ, le martyre de saint Pierre et de saint Paul, celui des deux saints Jacques, de saint Etienne et de saint Siméon, sont prouvés, ou par les *Actes des apôtres*, ou par les écrits des anciens Pères. Saint Clément de Rome, après avoir parlé de la mort de saint Pierre et de saint Paul, ajoute : « Ces hommes divins ont été suivis *par une grande multitude d'élus*, qui ont souffert les outrages et les tourments pour nous donner l'exemple; Danaïde et Dircé, deux femmes faibles tourmentées par *d'horribles supplices*, ont égalé la constance des hommes (1726). » Saint Polycarpe, dans sa lettre aux Philippiens, exhorte les fidèles à la patience dont ils ont vu des exemples dans les bienheureux Ignace, Zozime et Rufe, même dans saint Paul, *et dans les autres apôtres* qui sont tous dans le Seigneur, avec lequel ils ont souffert : *Cum quo et passi sunt*. Saint Clément d'Alexandrie dit de même que les apôtres sont morts, comme Jésus-Christ, pour les Eglises qu'ils avaient fondées (1727). Les critiques qui ont avancé que le martyre de la plupart des apôtres n'était pas certain, étaient très-mal instruits.

Tacite, dont nous avons cité plus haut le passage, dit que sous Néron, l'on saisit à Rome une grande multitude de Chrétiens, *multitudo ingens*, qu'ils furent tourmentés par des supplices recherchés, *exquisitissimis pœnis;* il en fait le tableau. Sénèque enchérit encore : il parle du fer, du feu, des chaînes, des bêtes féroces, d'hommes éventrés, de prisons, de croix, de chevalets, de corps percés de pieux, de membres disloqués, de tuniques imbibées de poix, et de tout ce que *la barbarie humaine* a pu inventer (1728).

On conçoit que les Romains, accoutumés à repaître leurs yeux du meurtre des gladiateurs, à voir les hommes combattre contre les bêtes, à considérer voluptueusement un blessé qui mourait de bonne grâce, n'étaient plus accessibles à la pitié; c'étaient des tigres plutôt que des hommes. On sait comment ils traitaient leurs esclaves.

Le règne de Domitien fut fatal au christianisme : cet empereur ne fit pas grâce aux personnes même de sa famille qui l'avaient embrassé, à plus forte raison sévit-il contre les autres. On peut juger de la rigueur de leurs supplices par le portrait que Juvénal a fait de la cruauté de ce prince (1729). Voilà pour le Ier siècle.

§ XX.

Dans le IIe siècle.

Dans le IIe siècle, nous voyons par la *Lettre* de Pline *à Trajan* qu'il n'y avait point de règle établie pour la condamnation des Chrétiens; le genre de leur supplice dépendait du caprice des magistrats et de la cruauté du peuple. Il fit mettre à la torture deux femmes chrétiennes; il interrogea ceux qui avaient apostasié; quoiqu'il ne découvrît aucun crime, il ne laissa pas d'envoyer au supplice ceux qui refusèrent de sacrifier. Il convient que si l'on ne fait pas grâce au repentir, une infinité de personnes de tout âge, de tout sexe, de toutes conditions se trouveront en danger; qu'à son arrivée en Bithynie les temples étaient déserts, les fêtes païennes interrompues, et qu'à peine l'on trouvait à vendre des victimes. Si les gouverneurs précédents avaient été encore moins modérés que Pline, quel carnage avaient-ils dû faire?

Celse en est témoin; il dit que lorsque les Chrétiens sont pris, ils sont conduits au supplice, mis en croix, et qu'avant de les faire mourir, on leur fait souffrir tous les genres de tourments (1730). Il écrivait sous Marc-Aurèle; la persécution était donc encore alors déclarée contre notre religion (1731).

Dès l'origine du christianisme, les Juifs avaient publié partout que les Chrétiens, dans leurs assemblées, immolaient un enfant, le mangeaient, se souillaient par d'abominables impudicités (1732); les païens en étaient persuadés; on prenait les Chrétiens pour des magiciens; Celse, Lucien, Porphyre, Julien leur en font le reproche : on leur attribuait les fléaux de la nature et tous les désastres de l'empire; pouvait-on les traiter avec trop de rigueur?

Selon nos adversaires, les Chrétiens couraient au martyre, c'était une maladie épidémique; Marc-Aurèle, dans ses réflexions, dit qu'ils vont à la mort *en enfants perdus :* si tout cela est vrai, ils ont dû être sacrifiés par milliers.

La chronique des Samaritains porte qu'Adrien fit mourir en Egypte un grand nombre de Chrétiens. Quoique Antonin son successeur eût défendu de les accuser pour cause de religion, un chronologiste juif nous apprend qu'ils furent néanmoins persécutés sous ce règne, aussi bien que sous celui de Marc-Aurèle et de Commode.

Les édits portés par Adrien et par les Antonins pour faire cesser les massacres furent donc très-mal exécutés; saint Justin n'eut pas tort de le leur représenter dans sa seconde apologie. Les gouverneurs des provinces, pour se rendre agréables au peuple, et pour ne pas l'irriter, lui laissaient exercer sa fureur contre d'innocentes victimes, et se prêtaient aux exécutions. Quand on vient nous alléguer les édits des empereurs philosophes pour suspecter les actes des martyrs

(1726) Epist. 1, n° 6.
(1727) *Strom.*, l. IV, c. 5.
(1728) Epist. 14.
(1729) JUVEN., sat. IV, v. 150.

(1730) Dans ORIG., l. VIII, nos 39, 43, 48, etc.
(1731) V. l'*Avert.* des édit. d'Orig., t. I, p. 313.
(1732) ORIG., *contre Celse*, l. VI, nos 27 et 40; S. JUSTIN, *contre Tryphon*, n° 108.

(1733), on se joue de la crédulité des lecteurs : ces princes, dont on exalte si fort la clémence, ont souvent manqué de vigilance et de fermeté ; ce n'est pas par des maximes philosophiques que l'on gouverne les empires.

§ XXI.

Dans le troisième.

Le IIIe siècle offre des scènes plus sanglantes. Plus le nombre des Chrétiens augmentait, plus la haine redoublait contre eux. Spartien, dans la *Vie d'Alexandre Sévère*, dit que cet empereur défendit à ses sujets d'embrasser le judaïsme ni le christianisme. Cependant, selon un autre historien, il était pénétré de respect pour Jésus-Christ, il lui rendait un culte en secret ; il voulut même lui faire bâtir un temple, mais on lui représenta que, s'il le faisait, tout le monde embrasserait le christianisme, et déserterait les autres temples (1734). Cette contradiction apparente ne doit pas nous étonner ; nous avons vu ailleurs Porphyre faire l'éloge de Jésus-Christ, et déclamer contre ses adorateurs.

Sous ce règne, Domitius Ulpien, préfet de Rome, rassembla les édits qui avaient été portés contre les Chrétiens, pour qu'ils servissent de règle aux proconsuls (1735). Les magistrats continuaient donc de sévir.

On connaît les cruautés de Maximin et de Dèce ; il n'est pas étonnant que les annales de l'Eglise placent sous leur règne un grand nombre de martyrs. Dans ce temps de trouble, où les empereurs finissaient ordinairement par une mort tragique, la police était très-mal observée ; les gouverneurs de province étaient les maîtres, et la plupart étaient des hommes très-vicieux.

Sous Dioclétien, la persécution dura dix ans sans relâche ; ce prince avait eu de la peine à s'y résoudre : il disait qu'il était dangereux de troubler l'univers, et de répandre inutilement du sang ; que les Chrétiens mouraient avec joie (1736). Il céda néanmoins aux désirs de Maximien son collègue. Leur successeur Maximin écrivit aux gouverneurs de province, que Dioclétien et Maximien ses prédécesseurs, voyant que *presque tous les hommes* renonçaient au culte des dieux pour se faire Chrétiens, avaient ordonné qu'ils seraient contraints par les supplices à reprendre l'ancienne religion ; que lui-même avait commandé que les Chrétiens fussent tous chassés de Nicomédie, parce que les empereurs précédents l'avaient ainsi ordonné. Eusèbe rapporte cette lettre originale (1737).

A quels supplices étaient-ils condamnés ? Libanius nous l'apprend. Il dit que, quand Julien parvint à l'empire, « ceux qui suivaient une religion corrompue, craignaient beaucoup ; ils s'attendaient qu'on leur arracherait les yeux, qu'on leur couperait la tête ; que l'on verrait couler des fleuves de leur sang ; ils croyaient que ce nouveau maître inventerait de nouveaux tourments plus cruels que d'ête mutilé, broyé, noyé, enterré tout vif : *Car les empereurs précédents avaient employé contre eux ces sortes de supplices....* Julien, convaincu que le christianisme prenait des accroissements par le carnage de ses sectateurs, ne voulut pas employer contre eux des supplices qu'il ne pouvait approuver (1738). »

Cependant l'on a tourné en ridicule les auteurs ecclésiastiques qui ont appelé le règne de Dioclétien, *l'ère des martyrs*, et qui se sont récriés sur la cruauté avec laquelle ils avaient été tourmentés. Mais ce prince et son collègue étaient si convaincus de l'excès du carnage, qu'ils se flattèrent d'avoir exterminé le christianisme, et s'en attribuèrent la gloire dans des inscriptions et sur des médailles (1739). Libanius nous fait voir comme ils avaient réussi.

Maximien Galère et Maximin Hercule ne furent pas moins cruels : le meurtre des Chrétiens ne finit qu'en 311 par la conversion de Constantin. On prétend que, sous le règne de Sapor, il y eut plus de deux cent mille Chrétiens mis à mort dans la Perse (1740).

§ XXII.

Passage d'Origène mal entendu.

On a traité de fable le martyre de la légion Thébaine composée de six mille six cents hommes. Monsieur de Rivaz a démontré la vérité de ce fait d'une manière qui ne laisse plus aucune prise à la critique (1741).

Les incrédules peuvent rejeter à leur gré les Actes des martyrs, l'*Histoire* d'Eusèbe, les plaintes de nos apologistes, le témoignage des Pères, leurs discours adressés aux confesseurs et aux *tombés*, les églises et les autels érigés sur les cendres des martyrs, comme des monuments indignes de croyance. Ils peuvent nous vanter la douceur des mœurs romaines, la clémence des empereurs philosophes, la sagesse des lois, la police qui régnait dans tout l'empire. Ils diront, tant qu'il leur plaira, que saint Laurent rôti sur un gril, saint Romain à qui l'on arrache la langue, sainte Félicité et sainte Perpétue exposées aux bêtes dans le cirque, *sont des fables de la Légende dorée.* Les auteurs païens contemporains que nous avons cités sont-ils dignes de foi ? Les conjectures philosophiques du XVIIIe siècle doivent-elles prévaloir contre le témoignage réuni de nos écrivains et de nos ennemis ?

Aucun de ces derniers n'accuse les Chré-

(1733) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Martyrs.*
(1734) Lampride, *Vie d'Alex. Sévère.*
(1735) Lactance, *Div. inst.*, l. v, c. 11.
(1736) Lucius Cecil., *De mort.*, c. 11.
(1737) Parent, *Hist. ecclés.*, l. IX, c. 9.
(1738) Liban. *in Julian.*, n° 58.
(1739) *Hist. de l'établissement du christ.*, par M. Bullet ; p. 24.
(1740) Sozom., *Hist. ecclés*, l. II, c. 14 ; *Mém. de l'Acad. des Inscript.* in-12, tome L, pag. 266 ; Théodoret, *Thérapeut.*, neuvième discours, pag. 612, 614.
(1741) Voy. *Eclairciss. sur le mart. de la lég. Théb.*, Paris, 1779, in-8°.

tiens d'avoir mérité la mort par une conduite turbulente, séditieuse, fanatique; par des avanies et des insultes faites aux païens dans l'exercice de leur religion; par défaut de respect et de soumission envers les magistrats; par la fureur de vouloir détruire le paganisme, ou pour avoir trempé dans quelqu'une des conjurations si fréquentes pour lors. Tous conviennent qu'ils étaient condamnés pour avoir quitté l'ancienne religion, parce qu'on voulait les forcer à la reprendre, parce que tout le monde se faisait chrétien.

Quelle preuve positive nos adversaires ont-ils à nous opposer ? Un seul passage d'Origène, qu'ils entendent mal, et qu'ils n'ont jamais cité fidèlement. Ce Père, dans le troisième livre *contre Celse*, n° 8, dit : « On peut aisément compter sur ceux qui sont morts pour la religion chrétienne, parce qu'il en est mort un petit nombre, et par intervalles, *Dieu ne voulant pas que cette race d'hommes fût entièrement détruite.* » Ces dernières paroles, toujours supprimées par nos adversaires, déterminent le sens du reste. Origène compare le nombre de ceux qui sont morts avec la multitude de ceux que Dieu a conservés; les premiers sans doute étaient peu de chose en comparaison des seconds; mais cela ne prouve pas qu'il n'y en eût déjà beaucoup. Origène écrivait avant la persécution de Dèce, et longtemps avant celle de Dioclétien ; à ces deux époques, le nombre des martyrs augmenta de plus des trois quarts. Il parlait après douze ans de paix, mais il prévoyait qu'elle ne durerait pas, vu les clameurs continuelles des païens : il ne se trompait point; l'orage recommença sous le règne de Dèce, immédiatement après (1742).

Nous croyons avoir prouvé sans réplique les quatre propositions opposées à celles de nos adversaires ; savoir, que le témoignage des martyrs démontre la vérité des faits sur lesquels le christianisme est fondé; qu'ils n'ont point été mis à mort pour des délits ou pour des crimes, mais uniquement pour leur religion; que leur courage a été évidemment surnaturel et a multiplié les conversions ; que leur multitude et la rigueur de leurs tourments n'ont point été exagérés. Le lecteur doit être convaincu que les incrédules n'ont jamais fait paraître plus d'entêtement, plus de haine, d'inconséquence, que dans l'examen de ces questions; il est fâcheux que les protestants leur aient donné l'exemple par leur prévention contre les martyrs des derniers siècles (1743).

ARTICLE VI.

De l'influence des empereurs dans l'établissement du christianisme.

§ 1.

Progrès du christianisme naissant.

Sur toutes les questions qui se présentent, nous avons des contradictions à reprocher à nos adversaires ; lorsqu'il s'est agi de savoir pourquoi les apôtres ont converti tant de prosélytes, nos profonds spéculateurs ont dit que les Juifs et les païens devaient être très-portés à embrasser une religion nouvelle ; que la leur ne tenait plus à rien, et devait tomber toute seule (1744). A présent, ils soutiennent qu'il a fallu toute la sévérité des lois portées par les empereurs chrétiens, *et les plus grandes violences* pour extirper le paganisme. Comment accorder ces deux prétentions ?

L'énumération que nous avons faite des disciples attachés à Jésus pendant sa vie, et de ceux qui se rendirent à la prédication des apôtres; les preuves que nous avons données de l'existence des Eglises de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie; les lettres de saint Pierre, de saint Paul et de saint Jean adressées aux Eglises de l'Asie Mineure, de la Grèce, de la Macédoine, de Rome ; l'effet des persécutions, qui n'aboutirent qu'à multiplier les conversions, démontrent déjà que l'établissement du christianisme n'est pas l'ouvrage des hommes. Trois siècles de combats, de souffrances et de victoires ont dû forcer enfin la résistance du monde. Des savants et des philosophes convertis avaient fait d'éloquentes apologies de notre religion ; plusieurs sont perdues ; il nous reste celles de saint Justin, d'Athénagore, de Tertullien, le discours de Tatien, l'exhortation de saint Clément d'Alexandrie, les livres d'Origène *contre Celse*, autant d'ouvrages qui prouvent l'érudition, les lumières, la sagesse, aussi bien que le courage de leurs auteurs. Bientôt la philosophie ne parla plus que dans les écoles chrétiennes, heureuse de pouvoir marcher dès lors à la lumière de la révélation.

Les fureurs de Dioclétien et de ses collègues furent les dernières convulsions du paganisme près d'expirer. Cet orage une fois calmé, les Chrétiens pouvaient se flatter d'acquérir enfin la supériorité du nombre ; ils avaient déjà celle des talents et des mœurs, Le zèle des pasteurs n'était pas ralenti ; la plupart avaient supporté, pour la foi, les chaînes et les supplices. Des confesseurs couverts de blessures et sortis vainqueurs du combat méritaient sans doute le respect et la confiance de leur troupeau.

A l'aspect que présente le christianisme au commencement du IVe siècle, plusieurs incrédules sont convenus qu'une sage politique devait engager les empereurs à se déclarer pour lui. « Au bout de trois siècles, dit l'historien critique de Jésus-Christ, nous voyons le christianisme devenir un parti redoutable dans l'empire romain; la puissance souveraine reconnut l'*impossibilité de l'étouffer ;* les Chrétiens répandus en grand nombre dans les provinces formaient une digue imposante; des chefs ambitieux s'arrachaient sans cesse le

(1742) Voy. l'*Avertissem.* des éditeurs d'Origène, t. I, p. 313.

(1743) *Apol. pour les cath.*, t. II, c. 17, p. 319, 325.

(1744) *De la félicité publ.* sect. 2, c. 2 et 3, etc.

droit de régner sur les débris d'une république asservie ; chacun cherchait à se fortifier et à prendre de l'avantage sur ses rivaux. Ce fut dans ces circonstances que Constantin, pour se fortifier contre Maxence et ensuite contre Licinius, crut devoir, par un coup de politique, attirer tous les Chrétiens dans son parti et renforcer son armée de tous les soldats de cette secte nombreuse. Il finit par embrasser cette religion *devenue si puissante;* il honora, distingua, enrichit les évêques, pour disposer du troupeau par leur secours (1745). »

La vérité est que Maxence n'existait plus lorsque Constantin embrassa le christianisme; que celui-ci donna le premier édit favorable à cette religion de concert avec Licinius. Mais nous ne devons attendre aucune sincérité de la part de nos adversaires.

Après l'aveu qu'ils ont été forcés de faire, comment peuvent-ils soutenir encore que si Constantin et ses successeurs n'avaient pas employé toute leur autorité pour abolir l'idolâtrie et lui substituer le christianisme, le paganisme subsisterait encore; que les trois quarts de l'Europe seraient encore païens; que l'établissement de notre religion est l'effet de la toute-puissance et de la cruauté de Constantin et de ses successeurs (1746)? Si cela est, quel motif put avoir cette empereur, que l'on nous peint comme un monstre sans religion, de se faire chrétien?

Pour savoir en quel état était le christianisme lorsque Constantin parvint à l'empire, il faut consulter, non des raisonneurs toujours en colère, mais les auteurs contemporains de l'un et de l'autre parti.

§ II

Dans le Ier *siècle et dans le* IIe.

On se souvient de ce qu'a dit Tacite, que sous Néron, trente ans après la mort de Jésus-Christ, il y avait à Rome une grande multitude de Chrétiens, *multitudo ingens.* Il y en avait bien davantage dans la Grèce où saint Paul avait prêché. Sur la fin du Ier siècle, saint Clément écrit aux Corinthiens que le nombre des Chrétiens surpasse déjà celui des Juifs (1747).

Eusèbe raconte que sous les disciples des apôtres, qui avaient comme eux le don des miracles, on voyait souvent des peuplades entières converties par une seule prédication (1748). L'auteur de la *Lettre à Diogène,* qui a écrit pour le plus tard au commencement du IIe siècle, dit que les Chrétiens sont déjà répandus partout; que plus on en fait mourir, plus ils se multiplient (1749).

Dans ce même temps, Pline avertissait Trajan qu'une multitude infinie de personnes de tout âge, de toute condition et de tout sexe avaient embrassé le christianisme; que, cette superstition remplissait non-seulement les villes, mais encore les campagnes; que lorsqu'il était arrivé en Bithynie, les temples étaient déserts, les fêtes païennes interrompues, et qu'à peine on trouvait à vendre des victimes (1750).

Environ quarante ans après, saint Justin atteste que l'on trouve partout des hommes qui souffrent le martyre pour Jésus-Christ, et que son avénement n'est ignoré d'aucune nation (1751).

Sur la fin de ce même siècle, saint Irénée cite la foi et la tradition des Eglises répandues chez les Germains, les Ibères ou Espagnols, les Celtes, dans l'Orient, dans l'Egypte, dans la Libye, et au milieu du monde, c'est-à-dire à Rome et dans l'Italie (1752). En effet, plusieurs conciles furent tenus pour terminer la contestation qui s'était émue sur le jour de Pâques: nous en connaissons un tenu à Césarée en Palestine, un en Achaïe, un dans le Pont, un à Rome, un dans les Gaules, sans compter les assemblées des évêques de l'Asie Mineure (1753). »

Les ennemis du christianisme lui faisaient un crime de ses progrès; Minutius Félix leur répond: « Si le nombre des nôtres augmente chaque jour, ce n'est pas une marque d'erreur, mais un effet de la vérité; lorsqu'une profession est louable, ses anciens sectateurs ne sont point tentés de l'abandonner, et d'autres sont portés à l'embrasser (1754)

Celse dit que Jésus pendant sa vie n'avait gagné qu'un petit nombre de disciples; mais qu'après sa mort, quiconque en voulait prendre la peine, lui en attirait une infinité; il regardait ce phénomène comme une absurdité. Il ajoute que, depuis que leur multitude s'était répandue de toutes parts, ils avaient formé différentes sectes. Il dit enfin que tout homme sage est dégoûté de la doctrine des Chrétiens par la multitude même de ceux qui l'embrassent (1755).

§ III.

Dans le IIIe *siècle.*

Nous ne sommes donc pas surpris d'entendre au IIIe siècle Tertullien s'exprimer avec encore plus de force. « Nous ne sommes que depuis deux jours, et nous remplissons tout l'empire; les villes et les campagnes, les îles et le continent sont pleins de Chrétiens: on les trouve dans les armées, dans le palais des empereurs, dans

(1745) *Hist, crit. de J.-C.*, c. 18, p. 370; *Tableau des saints*, IIe part. c. 7, p. 90; *De la félicité publique*, etc.
(1746) *Examen crit. des apolog. de la relig. chrét.*, c. 7; *Tableau des saints*, IIe part. 93.
(1747) Deuxième lettre, n° 2.
(1748) *Hist. eccl.*, l. III, c. 37.
(1749) *Epist. ad Diogen.*, nos 5, 6, 7.

(1750) L. x, epist. 97.
(1751) *Dial. cum Tryph.*, n° 121.
(1752) S. Irén., l. I, c. 10.
(1753) Eusèbe, l. v, c. 13.
(1754) Octavius, p. 26.
(1755) Dans Origène., l. II, n° 46; l. III, nos 10 et 73.

le sénat, dans le barreau; nous ne vous laissons que vos temples..... Si cette multitude se retirait dans un coin du monde, la perte de tant de citoyens anéantirait l'empire, et vous punirait de votre cruauté; vous seriez effrayés de la solitude et du vide qui resteraient parmi vous; vous auriez plus d'ennemis que de sujets à gouverner (1756).

« Il est assez évident, dit-il au gouverneur de Carthage, que Dieu nous inspire la patience; multipliés à l'infini, et faisant presque le plus grand nombre dans toutes les villes, nous sommes toujours également paisibles et moins connus en gros qu'en détail. » Pour le détourner du dessein de recommencer la persécution, il ajoute : « Où pourrez-vous trouver assez de feux et assez de glaives pour faire périr tous les coupables? Il faudra décimer Carthage. Qu'arrivera-t-il lorsque chacun reconnaîtra ses proches et ses amis, les principaux de la ville de l'un et de l'autre sexe, les parents et les alliés de ceux qui vous sont les plus chers? Epargnez-vous vous-mêmes, si vous ne ne voulez pas nous épargner (1757). »

Eusèbe rapporte aussi qu'avec la persécution de Dioclétien, le christianisme avait fait des progès incroyables; que plusieurs empereurs avaient confié des charges et des gouvernements de province à des chrétiens; qu'ils avaient permis à leurs femmes, à leurs officiers, à toute leur maison de croire en Jésus-Christ, et d'en faire profession. Il parle, aussi bien que Lactance, d'une ville de Phrygie, dans laquelle il ne restait pas un seul païen, et qui fut réduite en cendres dans cette persécution (1758). Il rapporte le discours que le prêtre Lucien fit au peuple d'Alexandrie en présence des juges, où ce saint martyr prend les païens à témoin que déjà plus de la moitié du monde, *pars pene mundi jam major*, rend témoignage à la vérité du christianisme (1759).

Ce n'est pas de son plein gré que l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* convient que, sous Dioclétien, le tiers de l'empire était déjà chrétien; il a été forcé à cet aveu par des monuments irrécusables (1760).

En effet, dans le *Traité de la mort des persécuteurs*, il est dit que Dioclétien hésita longtemps avant de recommencer la persécution; le nombre des Chrétiens l'effrayait; il craignait ce qui arriva, que le nombre des martyrs ne servît qu'à étendre et affermir notre religion (1761).

Arnobe, qui écrivait en même temps, représente le christianisme établi chez les Allemands, chez les Perses, chez les Scythes, dans l'Asie, la Syrie, l'Espagne, les Gaules, chez les Gétules, les Maures et les Nomades (1762).

Déjà du temps d'Origène, il y avait des Eglises florissantes en Arabie; ce savant homme y fit deux voyages, assista à deux conciles, et contribua, par ses talents, à y éteindre deux hérésies (1763).

Dans le rescrit que Constantin adresse aux Eglises touchant le concile de Nicée, il dit qu'il est juste de se conformer, pour la célébration de la Pâque, à ce qui est pratiqué à Rome et dans toute l'Italie, en Afrique et en Egypte, en Espagne et dans les Gaules, dans la Bretagne, la Libye, l'Achaïe, l'Asie Mineure, le Pont et la Cilicie (1764). Cet empereur devait connaître mieux qu'un autre le nombre de ses sujets qui avaient embrassé le christianisme.

§ IV.

Témoignage des auteurs païens.

Mais nous aimons à citer par préférence le témoignage de nos ennemis. Lucien, dans son *Pseudomantis*, introduit l'imposteur Alexandre, qui dit, au nom de son dieu Glycon, que le pays est rempli de Chrétiens; que si on veut trouver le dieu favorable, il faut les chasser à coups de pierre.

« Faut-il s'étonner, disait Porphyre, si Rome est affligée de la peste depuis tant d'années? Esculape et les autres dieux en sont bannis; dès que Jésus est adoré impunément, nous n'avons plus de secours à espérer des immortels (1765). »

Pour détourner Alexandre Sévère du dessein de faire bâtir un temple à Jésus-Christ, les païens lui représentèrent que, s'il l'exécutait, tout le monde se ferait chrétien, et que les autres temples serait bientôt déserts. Lampride, qui le raconte, prétend que l'on attribuait le même projet à l'empereur Adrien (1766).

Un monument plus décisif est l'édit de Maximin contre les Chrétiens; il était gravé à Tyr sur une colonne d'airain, Eusèbe l'y avait copié. Il porte que cette vaine et pernicieuse erreur du christianisme avait répandu ses ténèbres sur presque tout l'univers. Quelque temps après, cet empereur écrivit aux gouverneurs de province que, sous Dioclétien et Maximien, presque tous les hommes renonçaient au culte des dieux pour se faire Chrétiens (1767).

Enfin Libanius nous apprend que ce qui empêcha Julien d'employer les supplices contre les Chrétiens, c'est qu'il savait, par expérience, que cette cruauté n'avait servi qu'à les multiplier (1768).

Eusèbe a donc pu dire, sans exagération, au commencement du IVe siècle : « La voix de l'Evangile s'est fait écouter par toute la

(1756) *Apolog.*, c. 37.
(1757) *Ad Scapulam*, c. 2.
(1758) *Hist. eccl.*, l. VIII, c. 1 et 11; LACTANT. *Instit.*, l. V, c. 11.
(1759) *Hist. eccl.* l. IX, c. 6.
(1760) Art. *Christianisme.*
(1761) *De mort. pers.*, c. 11.
(1762) *Disp. adv. Gentes*, l. I, p. 5.
(1763) EUSÈBE, *Hist. eccl.*, l. VI, c. 33, 37.
(1764) EUSÈBE, *Vie de Constantin*, l. III, c. 19.
(1765) Idem, *Prép. évangél.*, l. V, c. 1.
(1766) *Vie d'Alex. Sévère*, c. 43, 51.
(1767) EUSÈBE, *Hist. eccl.*, l. IX, c. 7 et 9.
(1768) *Parent in Julian.*, n° 58.

terre, et s'est ouvert le chemin chez toutes les nations. Le nombre de ceux qui le reçoivent s'augmente de jour en jour, l'Eglise a poussé de profondes racines, et sa tête s'élève au plus haut des cieux (1769). » Il rapporte, comme témoin oculaire, qu'au concile de Nicée en 325, outre les évêques arrivés de toutes les provinces de l'empire, il y en eut plusieurs de l'Arabie, un de la Perse et un de la Scythie (1770). Dans les souscriptions de ce concile, on trouve un évêque des grande Indes. L'intérieur de l'Arabie, la Scythie, la Perse, les Indes n'étaient pas soumises à l'empire romain.

Que, dans ces circonstances, Constantin, parvenu à l'empire, ait jugé que le paganisme n'était plus redoutable; que les Chrétiens étaient les plus forts; qu'il était important pour lui de se les attacher en embrassant leur religion (1771), cela ne serait pas étonnant; il en résulte qu'elle ne doit point son établissement à la toute-puissance de ce prince, mais à celle de Dieu.

Malgré ces preuves, nos adversaires ne persistent pas moins à soutenir que les édits de Constantin ont opéré tout le miracle; il ont peint cet empereur comme un monstre couvert de crimes, parce qu'il a renoncé au paganisme; ils ont avancé que, sous son règne, les Chrétiens avaient rendu aux païens, avec usure, les cruautés qu'ils en avaient essuyées sous les règnes précédents : trois calomnies qu'il est important de réfuter.

§ V.

Conduite de Constantin.

C'est à eux d'abord de nous apprendre quels furent les édits violents, cruels, sanguinaires que Constantin porta contre les païens. Selon son propre aveu, le premier, donné en 313, ne portait que la tolérance du christianisme; il laissait aux païens la liberté de suivre leur religion. Maximien Galère avait statué la même chose deux ans auparavant. Par le rescrit à Amulinus, Constantin ordonna que les clercs fussent déchargés des fonctions civiles. L'an 321, il fit cesser, le dimanche, les actes de justice, les métiers et les occupations ordinaires des villes. En 323 il défendit aux grands officiers, même aux préfets du prétoire, de sacrifier et de faire aucun acte d'idolâtrie; il fit encore défense de consacrer de nouvelles idoles et de faire aucun sacrifice. Bientôt après, il dépouilla quelques temples de leurs richesses, et en fit enlever les principales statues, il en fit démolir quelques-uns. Il interdit les fêtes et les solennités païennes; enfin il couronna son zèle par la mort du philosophe Sopatre; il le punit du dernier supplice, si l'on en croit Suidas, pour faire voir combien il détestait le paganisme (1772).

(1769) *Prép. évang.*, l. I, c. 3,
(1770) *Vie de Constantin*, l. III, c. 7.
(1771) *Tableau des saints*, IIe part., c. 7, p. 90; *De la félicité publ.*, tome I, sect. 2, c. 4.
(1772) *Tableau des saints* et *Exam. crit. des apol. de la relig. chrét.*, c. 7.

Plusieurs de ces faits sont faux, mais supposons-les vrais. De quel front nos adversaires osent-ils avancer qu'il a fallu *les plus grandes violences, des violences inouïes*, pour établir le christianisme sur les ruines de l'idolâtrie? Est-ce ainsi qu'en avaient agi les empereurs précédents pour l'exterminer?

Aucun des édits de Constantin ne porte la peine de mort, excepté contre les sacrifices accompagnés de magie et de maléfices déjà défendus par les lois de l'empire. On peut voir, dans un savant mémoire de l'Académie des inscriptions, qu'il n'est pas vrai que Constantin ait défendu l'exercice de l'idolâtrie; qu'il ait dépouillé ou démoli des temples, qu'il ait interdit les cérémonies païennes. Le contraire est prouvé par des faits et par des témoignages. Quelques lois attribuées à ses enfants sont encore fausses et mal entendues (1773).

Loin d'avoir employé aucune violence pour forcer les païens à changer de religion, Constantin déclare, par un édit, qu'il veut que les païens jouissent de la même tranquillité que les fidèles; qu'il leur laisse les temples de l'erreur, puisqu'ils le veulent; il leur défend seulement de troubler en aucune manière l'exercice de la religion chrétienne. Il dit qu'il faut instruire ceux qui y consentent, laisser en paix ceux qui refusent, et non les y forcer par des supplices (1773*). Si Julien en avait dit autant, quel concert d'acclamations nous verrions partir de la plume de nos adversaires! Constantin répète la même chose dans son discours à l'assemblée des saints (1774).

Si cet empereur avait exercé les violences, les cruautés, *la rage* dont les incrédules osent l'accuser; s'il s'était fait, comme ils le disent, *le bourreau des évêques*. Zozime, païen zélé, qui ne lui a rien pardonné, Julien, qui le traite assez mal dans la Satire des Césars; Eunape, Libanius et les autres flatteurs de Julien; Ammien Marcellin, que l'on n'accuse point de dissimulation, auraient-ils gardé le silence sur ce caractère persécuteur? Eusèbe lui-même aurait-il osé avancer le contraire, à la face de tout l'empire, contre la teneur des édits, et malgré la notoriété des faits?

Les temples et les autels des païens ont subsisté longtemps après Constantin; s'il en a fait démolir deux ou trois, c'était à cause des abominations qui s'y passaient, et que la police ne devait pas souffrir. Encore une fois, les empereurs précédents, et Julien lui-même, n'ont pas été si modérés.

On dit que les conversions qui se firent pour plaire à Constantin, n'étaient pas sincères; soit : donc les apostasies qui se firent ensuite pour plaire à Julien ne le furent pas davantage. Sous son règne, il y eut une li-

(1773) *Mém. des Inscr.*, tome XXII, in-12, pag. 350; tome XV, in-4°, p. 94.
(1773*) EUSÈBE, *Vie de Constantin*, l. II, c. 56, 59, 60.
(1774) *Ibid.* c. 11.

berté entière de lever le masque; cependant il nous apprend lui-même que, malgré ses exhortations et ses promesses, personne ne voulait retourner au culte des dieux; que son zèle avait échoué contre les habitants de la ville de Bérée ; qu'il avait essuyé la même honte de la part de ceux d'Antioche (1775).

Il est faux que Constantin ait fait mourir Sopatre pour cause de religion. Suidas, qui a rêvé ce motif, est trop moderne pour mériter d'être cru sans preuve. Eunape, philosophe païen, dit que l'on fit croire à Constantin que Sopatre, grand magicien, enchaînait les vents, et empêchait les vaisseaux chargés de blé d'arriver à Constantinople; c'est une fable ridicule. Zozime dit que Sopatre fut victime de la jalousie d'Abladius, homme puissant à la cour. Quelle qu'ait été la vraie cause de cette mort, il est clair que le zèle de religion n'y entra pour rien. Aussi Brucker ne fait aucun cas du récit d'Eunape et de Suidas; mais l'auteur de l'article *Eclectisme* de l'*Encyclopédie* a trouvé bon d'adopter le dernier, pour noircir la mémoire de Constantin. Telle est l'équité philosophique: lorsque les Chrétiens ont été mis à mort pour leur religion, l'on soutient qu'ils ont été punis pour des crimes; si un païen est supplicié pour fait de magie, ou pour avoir intrigué à la cour, on dit qu'il est mort pour cause de religion.

L'auteur du *Traité de la félicité publique* dit que Constantin envoya des soldats dans toutes les provinces de l'empire renverser les temples, briser les idoles, emprisonner leurs prêtres et disperser leurs adorateurs; qu'il établit ses opinions par le fer et par le feu (1776). C'est une calomnie.

§ VI.

Crimes qu'on lui attribue.

Nous en allons voir de plus atroces. Selon l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie*, Constantin était un scélérat, un parricide, qui avait étouffé sa femme dans un bain, égorgé son fils, assassiné son beau-père, son beau-frère et son neveu, un homme bouffi d'orgueil et plongé dans les plaisirs, un détestable tyran, ainsi que ses enfants; le plus ambitieux des hommes, le plus vain, le plus voluptueux, et en même temps le plus perfide et le plus sanguinaire (1777). Ce même tableau se trouve dans les *Essais sur l'histoire générale*, dans les mélanges de littérature, etc. L'article *Christianisme* du *Dictionnaire philosophique* enchérit encore : Constantin était bâtard, il envahit l'empire par la faction des étrangers, et dépouilla Maxence légitimement élu par le sénat romain.

Nous avons réfuté la plupart de ces faits dans un autre ouvrage (1778); ce n'est pas la peine de recommencer. Quand ils seraient tous vrais, ils sont arrivés avant la conversion de Constantin, nous aurions très-peu d'intérêt à les justifier. Mais il est étonnant que les philosophes du XVIIIe siècle poussent la haine contre cet empereur plus loin que Zozime, Eunape, Julien, Libanius, Ammien Marcellin et les autres écrivains du paganisme; qu'ils taxent d'*assassinats* et de *parricides* des exécutions que le malheur des circonstances et la cruelle politique de ces temps-là rendaient inévitables. Sous un gouvernement despotique, tel qu'était celui des empereurs, la punition des crimes faite sans formalités ne passa jamais pour assassinat.

Selon Julien même, Maxence et Licinius, compétiteurs de Constantin, étaient deux tyrans détestés des dieux et des hommes (1779); Maximien, son beau-père, avait attenté à sa vie, et ne valait pas mieux : il est difficile de savoir mauvais gré à Constantin d'avoir délivré l'empire de ces trois monstres, et de tous ceux qui avaient les mêmes prétentions.

Le philosophe qui a traité *de la félicité publique*, servile adulateur du précédent, regarde comme une fraude pieuse l'histoire du *Labarum* ou de la croix lumineuse qui apparut à Constantin, lorsqu'il marchait à la tête de son armée contre Maxence (1780). Comme ce fait a été savamment discuté par M. l'abbé Duvoisin, nous renvoyons le lecteur à cette dissertation. Notre auteur objecte qu'Origène, mort plus de cinquante ans avant la date de ce prodige, n'en a pas parlé; telle est l'érudition brillante de nos adversaires.

Après avoir mis en parallèle les âmes grandes et sublimes de Trajan et des Antonins avec le caractère encore barbare de Constantin, il reproche à ce dernier d'avoir traité avec cruauté les peuples d'Allemagne qu'il avait vaincus ; d'avoir mis le pays des *Bructères* à feu et à sang, d'avoir massacré les hommes et les femmes, et fait exposer aux bêtes les prisonniers.

Cette manière de faire la guerre n'est certainement pas honorable à l'humanité; mais c'est ainsi qu'en usaient les nations germaniques lorsqu'elles faisaient des irruptions sur les terres de l'empire, et les Romains leur rendaient la pareille au delà du Rhin et du Danube (1781). Platon avait décidé qu'il était permis aux Grecs de traiter ainsi les barbares. De nos jours même, les quakers de Pensylvanie ont été forcés d'aller à la chasse des sauvages leurs voisins, comme s'ils avaient poursuivi des bêtes féroces.

Ces mêmes *Bructères*, si maltraités par Constantin, n'avaient pas été plus ménagés par les Chamaves et les Angrivariens sous les yeux de Trajan; lui-même avait fait la guerre aux Daces, *sans quartier*. Sous son

(1775) *Lettres choisies de Julien*, IV et XXVII; *Misopogon*, p. 96, 97, 100.
(1776) Tome I, sect. 2, c. 4, p. 193.
(1777) Art. *Arianisme*, p. 132.
(1778) *Apol. de la relig. chrét.*, t. II, p. 325.
(1779) *Satire des Césars.*
(1780) *De la félicité publ.*, t. I, sect. 2, c. 4, pag. 189.
(1781) *Recherches hist. sur le nouv. monde*, p. 82, 83.

règne les Juifs furent massacrés sans distinction d'âge ni de sexe, dans l'île de Chypre et dans la Cyrénaïque, pour venger les cruautés dont ils s'étaient rendus coupables. Les Chrétiens exposés aux bêtes par ordre de Trajan n'étaient ni des *Bructères* pris les armes à la main, ni des Juifs souillés de sang, mais des citoyens soumis et paisibles. N'importe, tout est crime et *atrocité* de la part de Constantin ; tout est vertu dans l'âme grande et sublime de Trajan.

Cependant Libanus, dans son *Discours royal*, avoue que Constantin a surpassé tous ses prédécesseurs par son courage, par ses talents et par ses vertus (1782). Praxagore, autre auteur païen, porte de ce prince le même jugement (1783). Il nous paraît que des contemporains sont plus en état d'en juger que les critiques du XVIIIe siècle.

§ VII.

Autres accusations.

Selon le même censeur, Constantin est responsable du sang des deux césars Valens et Martianus, qui n'étaient coupables d'autre crime, que d'avoir été élevés au premier rang par Licinius ; de la mort de Licinius lui-même, qui, longtemps l'égal de Constantin, enfin soumis à son pouvoir sous la sanction des traités, fut bientôt condamné à mort sur de vains prétextes (1784).

Sur de vains prétextes ! Zozime l'a dit, mais l'auteur les a-t-il vérifiés ? Trois fois Licinius avait armé contre Constantin, avait été vaincu en bataille rangée, et trois fois Constantin lui avait pardonné ; autant de fois Licinius avait violé les traités, et lorsque Constantin ordonna sa mort, il cabalait encore. La déposition de *Valens* avait été stipulée dans le premier traité entre Constantin et Licinius, *Martianus* avait été pris les armes à la main, et livré à la fureur des soldats. Laisser vivre trois prétendants à l'empire, et autant de germes de guerres civiles, est-ce le moyen de procurer la félicité publique ? Après un siècle entier de convulsions, l'empire ne pouvait respirer que sous un seul maître.

Constantin n'est point irréprochable. Le meurtre de son fils Crispus, sur la simple accusation d'une marâtre, est une tache ineffaçable, aucun écrivain chrétien n'a cherché à la pallier ; mais le supplice de cette femme perfide et adultère est un acte de justice. Nous ignorons les raisons et les circonstances de la mort du jeune Licinius, nous ne devons ni la condamner ni l'approuver.

On ne veut pas se souvenir que l'autorité impériale était despotique et militaire. Les prédécesseurs de Constantin n'avaient pas observé plus de justice ni de formalités pour se défaire de leurs concurrents ; dans tous les temps et dans tous les lieux, les despotes ont fait de même. Ce gouvernement ne vaut rien : mais Constantin n'en est pas l'auteur, il n'en avait pas pris l'idée dans la religion chrétienne, et il travailla efficacement à le modérer.

Notre critique dit que Constantin, souillé de plusieurs parricides, était entouré de concubines et de bâtards : cela est faux ; des historiens, même païens, ont loué sa continence.

Selon lui, tandis que Constantin établit ses opinions par le fer et par le feu, il en change sans cesse lui-même, passe perpétuellement d'un parti à l'autre, prêche, enseigne des choses contradictoires ; et dans l'excès de son zèle, il oublie de se faire baptiser, et meurt hérétique (1785).

Nouvelles impostures. Il n'y a aucune preuve que Constantin ait passé du catholicisme à l'arianisme ; il fut baptisé à la mort par Eusèbe de Nicomédie, cela ne prouve point qu'il ait adopté les opinions de cet évêque. Jamais Constantin n'a employé le fer ni le feu pour établir ses opinions ; l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* convient que cela n'est pas vrai (1786).

Lorsqu'il s'agit d'examiner les exploits de Constantin, en qualité de prince, notre critique ne lui tient aucun compte de ses victoires ; c'est peu pour sa gloire, dit-il, tant qu'on ignorera le choix de ses moyens et la sagacité de ses vues. Si, par la même méthode, nous ôtions à Trajan toute la gloire des batailles gagnées, nous voudrions voir ce qui resterait de son âme grande et sublime.

Il faut juger Constantin comme *législateur*; très-volontiers : il reviendra sur la scène en cette qualité, lorsque nous traiterons des effets civils et politiques de la religion chrétienne. Nous rapporterons les lois qu'il a faites pour la félicité publique ; notre auteur les a passées sous silence, pour n'en présenter que deux ou trois qui lui ont paru dignes de censure : nous verrons les unes et les autres.

Pour juger Constantin sans partialité, il fallait imiter Tillemont. Il n'a supprimé aucun des reproches que Zozime et d'autres ont faits contre ce prince ; il leur oppose, non le témoignage des auteurs chrétiens, mais celui des païens, d'Aurélius Victor, d'Eutrope, d'Ammien Marcellin, de Libanius et de Julien. La plupart ont écrit après la mort de Constantin et après l'extinction de sa famille ; ils n'avaient aucune raison de ménager sa mémoire. Mais, pour traiter ainsi l'histoire, il faut de l'érudition, du bon sens, des réflexions ; pour calomnier, il ne faut que de la bile et de la malignité.

§ VIII.

Les Chrétiens sont-ils devenus persécuteurs ?

Est-il vrai que les Chrétiens, devenus les

(1782) *Note* de SPANHEIM *sur les œuvres de Julien*, p. 83.

(1783) Dans PHOTIUS, cod. 117.

(1784) *De la félicité publ.*, t. I, sect. 2, c. 4, p. 190.

(1785) *De la félicité publ.*, t. I, p. 192, 193.

(1786) Art. *Arianisme*, p. 136.

plus forts sous Constantin, aient rendu aux païens les cruautés qu'ils en avaient essuyées sous les règnes précédents ? Cette calomnie est trop forte, tout l'odieux en tombera sur ses auteurs.

« Les Chrétiens, disent-ils, secondés par un empereur très-despotique, oublièrent promptement les maximes douces et tolérantes de leur législateur. Ils firent bientôt usage de leur crédit pour venger leurs injures, et pour rendre à leurs ennemis, avec usure, les maux qu'ils en avaient reçus (1787). Ils jetèrent la femme de Maximin dans l'Oronte ; ils égorgèrent tous ses parents, ils massacrèrent dans l'Egypte et dans la Palestine les magistrats qui s'étaient le plus déclarés contre le christianisme. La veuve et la fille de Dioclétien, s'étant cachées dans Thessalonique, furent reconnues, et leurs corps furent jetés dans la mer. Il eût été à souhaiter que les Chrétiens eussent moins écouté l'esprit de vengeance ; mais Dieu, qui punit selon sa justice, voulut que les mains des Chrétiens fussent teintes du sang de leurs persécuteurs, sitôt que ces Chrétiens furent en liberté d'agir (1788). »

Que penseront les lecteurs, lorsqu'ils sauront que toutes ces barbaries ont été commises par Licinius, le plus mortel ennemi des Chrétiens, dans l'Orient, où Constantin n'avait encore aucune autorité ? Ces faits sont arrivés en 313, immédiatement après la victoire de Licinius sur Maximin ; Constantin n'a été seul maître de l'empire qu'en 324.

Le seul écrivain qui fasse mention de ces atrocités est l'auteur du *Traité de la mort des persécuteurs ;* il les attribue formellement à Licinius, elles ne pouvaient venir d'une autre main. Quel motif les Chrétiens auraient-ils pu avoir de sévir contre Prisca, veuve de Dioclétien, et contre Valeria sa fille ? Plusieurs auteurs ecclésiastiques ont pensé que ces deux princesses étaient chrétiennes ; l'auteur même que nous réfutons en juge de même ; il dit que Dioclétien avait épousé une chrétienne (1789). Du moins on ne peut pas douter qu'elles n'aient favorisé le christianisme. Le même historien nous apprend que Licinius était irrité contre elles, parce qu'il n'avait pu obtenir en mariage Valeria, veuve de Maximilien Galère ; il dit que la chasteté et le rang de ces deux femmes causèrent leur perte (1790). Et l'on suppose sans pudeur que les Chrétiens ont été les auteurs de leur mort !

C'est Licinius qui fit jeter dans l'Oronte la femme de Maximin son ennemi, fit égorger ses enfants, fit massacrer, dans l'Egypte et la Palestine, les magistrats qui avaient suivi le parti de Maximin ; c'est lui qui fit mourir le césar Valérius ou Valens, qu'il avait créé lui-même, et le jeune Candidien, fils adoptif de Maximien Galère ; c'est lui qui, après avoir publié d'abord un édit en faveur des Chrétiens, de concert avec Constantin, recommença contre eux la persécution, dès qu'il fut brouillé avec cet empereur. Est-il étonnant qu'un tel monstre n'ait pu s'accorder avec son collègue, que Julien l'appelle un tyran détesté des dieux et des hommes ? Tel est néanmoins le personnage dont Zozime prend le parti, parce qu'il a persécuté les Chrétiens, et en faveur duquel il s'attache à décrier Constantin. Par le même motif, les incrédules veulent rendre responsables de la barbarie de Licinius les Chrétiens qui en étaient victimes. Nous nous abstenons de faire aucune réflexion sur ce procédé.

§ IX.

Julien fut-il apostat?

Sous Constantin l'on vit éclore l'arianisme : cette hérésie porta autant de préjudice à la religion que les persécutions ; elle eut pour protecteur Constance, fils et successeur de Constantin, prince méchant qui ne fit que des maux à l'Eglise. Les lois qu'il porta contre l'idolâtrie ne furent point exécutées (1791). Julien, qui lui succéda, fit remonter l'idolâtrie sur le trône ; il persécuta les Chrétiens de sang-froid, avec cette haine profonde que conçoivent ordinairement les apostats contre la religion qu'ils ont quittée : dès qu'il fut le maître, il suivit sans relâche le projet d'exterminer le culte de Jésus-Christ.

Si la politique de Constantin avait été sage, en embrassant le christianisme, celle de Julien, qui voulait le détruire, était absurde. En 360, ce parti était certainement plus fort et plus redoutable qu'en 313. Il faut choisir : ou Julien connaissait les Chrétiens pour les plus patients des hommes, ou il agissait en insensé.

Cependant les incrédules ont entrepris de réhabiliter sa mémoire. Selon eux, il ne fut point apostat ; ce fut un héros, un sage, un stoïcien égal à Marc-Aurèle : loin d'avoir été intolérant et persécuteur, il voulait extirper l'intolérance et la persécution. Les preuves de ces prétentions doivent être curieuses.

« C'est encore, disent-ils, une question parmi les savants, si l'empereur Julien était en effet un apostat, et s'il avait été chrétien véritablement. Sa vie fut longtemps menacée ; dès sa tendre jeunesse, il voyait en secret les plus illustres philosophes de l'ancienne religion de Rome ; il est bien probable qu'il ne suivit celle de son oncle Constance, que pour éviter l'assassinat. Il devait être d'autant moins chrétien, que son oncle l'avait forcé à être moine, et à faire les fonctions de lecteur dans l'église. On est rarement de la religion de son persé-

(1787) *Hist. crit. de J.-C.*, c. 18, p. 371, 372; *De l'homme*, par HELVET., t. I, p. 557.

(1788) *Dict. philos.*, art. *Christianisme; Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Eglise*, *Massacres.*

(1789) Art. *Eglise*, p. 115.

(1790) Voy. *De morte persec.*, c. 51, et les notes.

(1791) *Mém. de l'Acad des Inscript.*, tom. XXI, in-12, pag. 350.

cuteur, surtout quand il veut dominer sur la conscience.

« Une autre probabilité, c'est que, dans aucun de ses ouvrages, il ne dit point qu'il ait été chrétien; il n'en demande jamais pardon aux pontifes de l'ancienne religion : il n'est pas avéré qu'il ait voulu effacer, par le sacrifice du Taurobole, le caractère de son baptême... Il fut excusable aux yeux des hommes de haïr une religion souillée du du sang de sa famille (1792). »

Réponse. Ce sont les incrédules, et non les savants, qui mettent en question si Julien était apostat; il en convient lui-même. Dans sa lettre aux chrétiens d'Alexandrie, en 362, il leur dit : « Revenez à la vérité : j'ai marché dans votre voie jusqu'à l'âge de vingt ans, et voici la douzième année que je marche dans celle-ci (1793). » L'aveu nous paraît clair. Il avait en effet vingt ans lorsqu'il commença de fréquenter Edésius, Eusèbe, Chrysante, Libanius, et surtout Maxime, platoniciens livrés à la théurgie et la magie, qui furent les auteurs de son apostasie, et jouèrent chacun leur rôle pour lui tourner la tête.

Il est faux que Constance l'ait forcé à prendre l'habit de moine et à faire les fonctions de lecteur. C'est lui-même qui eut recours à cet artifice, pour dissiper les soupçons que donnaient à la cour ses familiarités avec les philosophes. Il usa de la même dissimulation lorsqu'il fut créé César, à l'âge de vingt-quatre ans; enfin déclaré Auguste par les soldats, à l'âge de vingt-huit ans, il assista encore à l'église, le jour de l'Epiphanie, avec la pompe impériale, l'an 360, pour ne pas révolter les soldats et les peuples des Gaules, presque tous chrétiens (1794).

Les pontifes du paganisme n'avaient garde d'exiger qu'il demandât pardon de son hypocrisie; elle leur était très-utile : il en est loué par Libanius (1795).

Que l'histoire du Taurobole soit vraie ou fausse, cela est indifférent; mais elle est plus que probable, puisque Julien exige que ceux qui reviendront au culte des dieux purifient leur corps par des expiations convenables (1796). Sans doute il avait fait lui-même ce qu'il prescrivait aux autres.

C'est encore une calomnie d'avancer que la religion était souillée du sang de la famille de Julien : cette famille était chrétienne, elle n'avait pas été immolée à la religion, mais à la politique barbare qui régnait depuis long temps parmi les maîtres du monde. Quelque méchant que fût Constance, il ne l'était certainement pas autant que plusieurs de ses prédécesseurs païens.

§ X.

Ses vertus et ses vices.

De savoir si Julien fut un héros et un sage, c'est une autre question. Nous convenons qu'il eut de très-grandes qualités, mais qui furent défigurées par de plus grands vices; on peut dire de lui beaucoup de bien, et encore plus de mal, sans blesser la vérité; il fit paraître des vertus, tant qu'il fut en tutelle et réduit à trembler continuellement pour ses jours; lorsqu'il fut le maître, il donna l'essor à son caractère. Une dissimulation profonde, une hypocrisie raffinée, dont il avait contracté l'habitude, fut le voile dont il sut couvrir de très-grands vices.

Son courage est incontestable, mais il fut bouillant, téméraire, avide de gloire à un excès puéril. Maître de conclure avec les Perses une paix avantageuse, il eut la folie de vouloir imiter Alexandre; il se laissa tromper par un espion, malgré les remontrances de ses généraux; il exposa son armée à une perte certaine en faisant brûler sa flotte. Il mit l'Assyrie à feu et à sang; la manière dont il traita les villes de Diacires, Ozogardanne et Maogamalque, fait horreur.

Il fut d'une tempérance exemplaire; mais il poussait la malpropreté et l'extérieur cynique à une indécence qui avilissait l'empereur et le philosophe. Dans les fêtes de Vénus, il ne rougissait point de se mêler à la troupe des prostituées et des efféminés qui célébraient la déesse; il fit pour les sacrifices des profusions insensées. Ammien Marcellin dit que s'il était revenu vainqueur des Perses, l'empire n'aurait pas pu fournir assez de bœufs pour servir de victimes. Il faisait lui-même les fonctions les plus viles de sacrificateur, et paraissait continuellement dans l'équipage d'un boucher.

Dans plusieurs occasions, il donna des exemples de clémence; dans d'autres, il montra de la cruauté. Il laissa tourmenter impunément Marc d'Aréthuse, qui lui avait sauvé la vie pendant son enfance; il paya de la même ingratitude le trésorier Ursulus, qui avait tenu son parti dans les Gaules; la mort de cet homme irréprochable fit murmurer tout l'empire. Il fit mourir deux officiers, parce qu'ils étaient demeurés fidèles à Constance leur maître. Il ne vengea aucune des cruautés que les païens exercèrent contre les Chrétiens sous son règne; il punit au contraire les gouverneurs de province qui voulurent les réprimer. Par une libéralité mal entendue, il causa une famine à Antioche.

Il était d'une application infatigable au travail; il fit plusieurs ordonnances très-sages et retrancha beaucoup d'abus; mais il en fit naître de nouveaux, et commit plusieurs injustices (1797). A la place de tyrans subalternes qu'il déposséda, il mit en faveur des sophistes dont l'orgueil, l'insolence et les vexations indignaient tout le monde. L'apostasie, sous son règne, tint lieu de

(1792) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Apostat*, *Julien.*
(1793) *Lettres choisies de Julien*, p. 145, 306.
(1794) *Vie de Julien*, pag. 107.
(1795) *Lettres choisies de Julien*, p. 145.
(1796) *Ibid.*, pag. 288.
(1797) AMMIEN MARCELLIN, l. XXV, p. 294.

tout autre mérite ; on vit un certain Ecebolus, qui avait été un de ses maîtres, changer trois fois de religion sous trois règnes. Il souffrit toutes les cruautés du comte Julien, son oncle, apostat comme lui.

Selon l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie*, il fit grâce à dix soldats *chrétiens* qui avaient voulu attenter à sa vie. C'est une imposture. Ces soldats étaient des gardes de Julien : or il ne prenait pas des Chrétiens pour ses gardes ; comment auraient-ils pu escorter un prince continuellement occupé de sacrifices, de théurgie et de superstitions païennes ?

Le philosophe qui a traité *de la félicité publique* a porté de ce prince un jugement plus équitable que ses confrères. Il convient que la manière dont on en a parlé, est moins humiliante pour le faux zèle que pour la philosophie ; que c'était un crime de la part de Julien d'opprimer le christianisme ; qu'au lieu de montrer sur le trône un philosophe impartial, il ne fit voir en lui qu'un païen dévot et fanatique. Je ne sais, dit-il, quel caractère de comédien domine dans l'esprit de Julien ; tantôt c'est Marc-Aurèle, tantôt Trajan, tantôt Alexandre qu'il s'empresse de copier. Ses ouvrages sont ceux d'un sophiste et d'un rhéteur. Dans ses mœurs, c'est un stoïcien ; au temple, c'est un idolâtre, et dans son cabinet, un mauvais platonicien qui cherche à corrompre la doctrine de cette secte par l'indigne alliage de la magie.

Cependant ce critique se récrie contre l'acharnement avec lequel Julien a été calomnié par les auteurs ecclésiastiques : en ont-ils dit beaucoup plus qu'il n'est forcé d'en avouer lui-même ? Un autre assure que les écrivains ecclésiastiques, en peignant Dioclétien et Julien sous les plus noires couleurs, se sont rendus coupables de mauvaise foi (1798). C'est lui-même qui commet ce crime. Julien, dans une lettre à saint Basile, lui demande mille livres d'or, sinon il le menace de saccager la ville de Césarée (1799). Ce procédé n'est digne ni de la justice d'un empereur ni de la modération d'un philosophe.

§ XI.

Il fut intolérant et persécuteur.

Si, pour être intolérant et *persécuteur*, il fallait condamner par un édit les Chrétiens à la mort pour leur religion, nous convenons que Julien n'en a point publié de tel. Libanius nous en apprend la raison ; c'est qu'il savait que les supplices, loin de diminuer le nombre des Chrétiens, n'avaient servi qu'à l'augmenter (1800).

Il s'y prit plus adroitement. Il défendit d'abord aux Chrétiens l'entrée des écoles et l'étude des sciences (1801). Il fit peindre les images des dieux avec la sienne, pour avoir droit de punir les Chrétiens qui refuseraient de fléchir le genou devant elle ; il fit exposer partout de viandes immolées, souiller toutes les fontaines par de l'eau lustrale, et par le sang des victimes. Il ordonna que tous ceux qui avaient contribué à la démolition de quelques temples sous Constantin et sous Constance fussent forcés à les payer ou à les rétablir, et à restituer le revenu. On conçoit quel brigandage les païens exercèrent à l'ombre de cet édit ; ils commirent, dans la Syrie et dans la Palestine, des cruautés inouïes : Julien ne voulut pas qu'on les punît. Le comte Julien, par son ordre, fit piller et fermer toutes les églises d'Antioche ; il s'en repentit, l'empereur ne voulut pas qu'elles fussent rouvertes. Juventin et Maximin, deux officiers distingués, furent décapités en prison pendant la nuit, pour s'être plaints de tous ces actes de tyrannie (1802). Nous ne finirions pas, s'il fallait les rapporter en détail.

Cependant nos adversaires affirment gravement qu'il ne répandit pas une goutte de sang chrétien (1803) ; qu'il ne persécuta point les Chrétiens (1804) ; qu'il ne versa jamais que le sang des ennemis de l'empire en prodiguant le sien (1805). Il ne mit point à mort les Chrétiens juridiquement comme ses prédécesseurs ; mais il autorisa les voies de fait ; c'était encore pis.

Voyons néanmoins les preuves de sa tolérance. « Julien, persécuté, emprisonné, exilé, menacé de mort par les *Galiléens* sous le règne du barbare Constance, ne les persécuta jamais. On lit ses lettres et l'on admire. *Les Galiléens*, dit-il, *ont souffert sous mon prédécesseur l'exil et les prisons ; on a massacré réciproquement ceux qui s'appellent tour à tour* hérétiques. *J'ai rappelé leurs exilés, élargi leurs prisonniers ; j'ai rendu leurs biens aux proscrits, je les ai forcés à vivre en paix. Mais telle est la fureur inquiète des Galiléens, qu'ils se plaignent de ne pouvoir plus se dévorer les uns les autres.* Quelle lettre ! quelle sentence prononcée par la philosophie contre le fanatisme persécuteur (1806) ! »

Réponse. Quelle lettre en effet ! quel manége d'un hypocrite admiré par un autre !

Constance n'avait pas été soupçonneux, jaloux, barbare, parce qu'il était *Galiléen*, mais parce qu'il était né avec ce caractère ; la religion n'était entrée pour rien dans ses procédés à l'égard de Julien : en accuser les *Galiléens* en général, c'est calomnier.

Julien, témoin des fureurs que les ariens, soutenus par Constance, avaient exercées contre les catholiques, trouva bon de les remettre aux prises, et de souffler le feu pour les détruire les uns par les autres. Il protégea les brouillons, et sévit contre les

(1798) *Vie de Sénèque*, pag. 324.
(1799) Voy. Fabricius, *Salutis lux Evangelii*, etc., pag. 323.
(1800) *Orat. parent. in Julian.*, n. 58.
(1801) Dans S. Cyrille, l. vii, p. 229.
(1802) *Vie de Julien*, pag. 226.
(1803) *Encyclopédie*, art. *Eclectisme*.
(1804) *Tableau des saints*, c. 7, p. 101.
(1805) *Questions sur l'Encyclop.*, art. *Arianisme*, p. 133.
(1806) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Apostat*, *Pensées philos.*, n. 43.

évêques les plus pacifiques (1807). Il fit rendre les biens à quelques exilés, et les fit dépouiller ensuite par ses émissaires, pour les mettre plus en état, disait-il, *de gagner le royaume des cieux*. Il ne voulait pas que les Galiléens se dévorassent les uns les autres, parce qu'il les réservait pour être la proie des païens. Telle est la comédie atroce qu'il joua pendant son règne : nous allons en voir un exemple.

§ XII.

Sa dissimulation.

« Des Alexandrins s'emportèrent contre un évêque chrétien, nommé George, méchant homme, il est vrai, élu par une brigue de scélérats. Il était avare, calomniateur, persécuteur, imposteur, sanguinaire, séditieux, détesté de tous les partis; les habitants le tuèrent à coups de bâton. Julien leur parle en père et en juge. Quoi! au lieu de me réserver la connaissance de vos outrages, vous vous êtes laissés emporter à la colère, vous vous êtes livrés aux mêmes excès que vous reprochez à vos ennemis ! George méritait d'être traité ainsi ; mais ce n'était pas à vous d'être ses exécuteurs. Vous avez des lois, il fallait demander justice, etc. On a osé flétrir Julien de l'infâme nom d'*Intolérant* et de persécuteur, lui qui voulait extirper la persécution et l'intolérance (1808). »

Réponse. Que le portrait de l'évêque George soit vrai ou faux, peu nous importe. L'auteur n'a eu garde d'avertir que c'était un évêque arien, et que les *scélérats* qui l'avaient mis en place étaient les ariens. Cet homme était précisément tel qu'il le fallait pour fournir à Julien des motifs de plainte contre les *Galiléens*, en affectant de confondre, comme apologiste, les hérétiques avec les catholiques, et de les rendre odieux les uns par les autres. Julien devait être fâché de perdre pour la suite une si belle occasion de sévir contre eux.

Désapprouver une émeute populaire, un excès de violence, la barbarie des païens, *qui avaient mis un homme en pièces, comme feraient des chiens* (1809), est-ce établir la tolérance, ou empêcher la persécution?

Nous ne sommes pas les seuls qui donnions à Julien l'infâme nom de *persécuteur*, ce sont les païens mêmes : *Christianæ religionis insectator*, dit Eutrope, *perinde tamen ut cruore abstineret* (1810). Ammien Marcellin juge trop dures les lois que Julien porta contre les Chrétiens : *Inter quæ illud erat inclemens quod*, etc. (1811). Tout le monde est convenu que si Julien fût revenu de son expédition contre les Perses, c'en était fait du nom chrétien ; cet insensé, eût-il dû dépeupler l'empire, aurait exterminé le chrisnisme (1812). Pendant moins de deux ans qu'il a été seul empereur, les Chrétiens ont plus souffert que dans le plus fort de la persécution de Dioclétien.

Son apologiste veut tirer avantage de ce que Jovien, son successeur, quoique chrétien, le nomma *divus Julianus;* ne sait-il pas que ce titre d'étiquette ne signifiait pas plus que notre formule, tel prince *de glorieuse mémoire :* on l'a donné souvent à des rois dont la mémoire était très-odieuse. Le titre *divus* fut aussi donné à Constantin et à ses enfants.

Il soutient que Julien n'était ni hypocrite, ni fourbe, ni menteur, ni ingrat, ni vindicatif. Les faits démontrent qu'il avait tous ces vices, et qu'ils étaient mis en action par son fanatisme antichrétien.

§ XIII.

Conduite des empereurs suivants.

Nous avons prouvé, dans un autre ouvrage, la réalité du miracle arrivé à Jérusalem, lorsque Julien entreprit de rebâtir le temple des Juifs. Il est attesté par les païens, par les Juifs, par Julien lui-même, aussi bien que par les auteurs ecclésiastiques contemporains. Nous avons répondu à toutes les objections que l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* et d'autres critiques ont rassemblées contre ce miracle (1813).

Celui qui a traité *de la félicité publique*, a cru les détruire en montrant que, selon le texte d'Ammien Marcellin, ce tremblement de terre n'est pas un miracle. Nous n'avons jamais dit que les païens l'aient envisagé comme tel. Nous demandons seulement que nos adversaires conviennent du fait rapporté par Ammien, des tourbillons de flammes qui écartèrent les ouvriers et bouleversèrent les fondements de l'édifice. Nous laisserons ensuite juger nos lecteurs si un phénomène arrivé si à propos, et avec de pareilles circonstances, est purement naturel.

Dans l'examen critique des apologistes de la religion chrétienne, on convient que Jovien, Valentinien et Valens ménagèrent les païens; on devait ajouter que Jovien donna un édit pour établir la tolérance. Les païens cependant étaient des animaux féroces que Julien avait déchaînés contre l'Église. Théodose, plus ferme, les réprima par des lois plus sévères; il se souvenait des excès auxquels leur fureur s'était portée.

Il nous paraît que nos adversaires ont très-mal réussi à prouver ce qu'ils prétendent; savoir, que le christianisme est redevable de ses succès au zèle persécuteur des premiers empereurs chrétiens. Ils conviennent cependant que ses succès mêmes furent le motif qui engagea Constantin à l'embrasser. Les lois qu'il fit en sa faveur sont très-modérées; encore ne furent-elles pas exécutées en rigueur. Il maintint l'empire en paix, et y fit régner une meilleure police que le prétendu héros dont on nous vante la sa-

(1807) *Vie de Julien*, pag. 188.
(1808) *Questions sur l'Encyclop.*, art. *Apostat*
(1809) *Lettres choisies de Julien*, pag. 276.
(1810) Eutrope, l. x, à la fin.
(1811) Amm. Marc., l. xxiv, p. 505.
(1812) *Vie de Julien*, p. 322.
(1813) *Cert. des preuves du christ.*, c. 4, § 8.

gesse. Constance, arien déterminé, ne fit que des maux à l'Eglise; Julien les porta au comble; Jovien et ses successeurs n'étaient pas assez fermes pour les réparer. Théodose se fit craindre et respecter; mais il ne versa point le sang des païens. Arcadius et ses successeurs n'eurent autre chose à faire que de tenir la main à l'exécution des lois de Théodose; quand ils ne l'auraient pas fait par zèle de religion, ils y auraient encore été engagés par raison d'état; la mémoire des fureurs du paganisme était trop récente pour que l'on voulût s'y exposer de nouveau.

Ils sévirent aussi contre les ariens et les donatistes, à cause des violences et des excès auxquels ils s'étaient portés sous les règnes précédents.

Mais nos adversaires ne seront jamais assez équitables pour distinguer les lois portées par une sage politique et pour la tranquillité des peuples, d'avec celles qui ont été dictées par le zèle de religion. Il est absurde de regarder comme des violences exercées en faveur du christianisme les mesures prises pour réprimer des païens furieux ou des hérétiques turbulents. L'opiniâtreté de nos adversaires à tout confondre, la tournure maligne de leurs observations, démontrent leur haine et non leur sagacité à débrouiller les faits de l'histoire.

Malgré leur entêtement, il y a un fait certain, c'est qu'aucun auteur ancien n'a cité l'exemple d'un seul païen mis à mort, pour cause de religion, sous le règne de Constantin ni de ses successeurs. De trois choses l'une : ou leurs lois n'ont pas été aussi sévères qu'on le prétend, ou elles n'ont pas été exécutées, ou les païens n'ont pas osé les violer. En quoi consistent donc les violences, les cruautés, la rage, le carnage dont les Chrétiens se sont rendus coupables envers les païens, et que l'on puisse reprocher à notre religion?

Déjà, au commencement du v[e] siècle, Théodoret soutenait que la puissance des empereurs n'avait contribué en rien aux progrès du christianisme, puisque cette religion, constamment persécutée dans la Perse, et encore poursuivie pour lors à feu et à sang, y avait néanmoins jeté d'aussi profondes racines que dans l'empire romain (1814).

Comme les philosophes ont joué un rôle important sous les empereurs païens, il est bon d'examiner leur conduite, et de reconnaître les obligations que nous leur avons.

CHAPITRE SIXIÈME.

DES PHILOSOPHES ET DE LEUR CONDUITE A L'ÉGARD DU CHRISTIANISME.

Etat de la philosophie à la naissance du christianisme.

A la naissance de notre religion la philosophie jetait un grand éclat : Cicéron l'avait ornée, à Rome, des grâces de l'éloquence latine, et Lucrèce des charmes de la poésie. Les écoles d'Athènes retentissaient encore des noms de Platon, de Zénon et d'Epicure; celle d'Alexandrie commençait à devenir célèbre. Lorsque saint Paul annonça aux Athéniens l'unité de Dieu et la résurrection de Jésus-Christ, il excita, pendant quelques moments, la curiosité des épicuriens et des stoïciens; ils voulurent l'entendre, parce que sa doctrine leur parut nouvelle; mais elle n'était pas de nature à leur plaire. Un Dieu mort et ressuscité dans la Judée qui exigeait la foi à sa parole sans dispute et sans réplique, dut révolter d'abord des hommes qui prétendaient découvrir toute vérité par la force du raisonnement. Nous avons vu, dans la première partie de notre ouvrage, jusqu'à quel point ils y étaient parvenus, et nous allons bientôt les entendre discourir eux-mêmes. L'Apôtre ne fit pas un grand nombre de prosélytes parmi ces disputeurs; le portrait qu'il en a tracé n'est point à leur avantage (1815); il avertit les fidèles de ne pas se laisser séduire par le vain étalage de leur éloquence (1816) : l'événement a prouvé que le christianisme ne pourrait jamais avoir d'ennemis plus à craindre que les philosophes incrédules.

Ceux qui en entendirent parler les premiers, tels que Simon, Cérinthe, Ménandre, Saturnin, Basilide, frappés des faits annoncés par les apôtres, et dont toute la Judée rendait témoignage, jugèrent que Jésus-Christ ne pouvait pas être un homme ordinaire; ils essayèrent de concilier sa doctrine avec leurs opinions philosophiques; leurs efforts n'aboutirent qu'à enfanter les premières hérésies qui troublèrent l'Eglise (1817).

Au commencement du II[e] siècle, d'autres devinrent Chrétiens dociles et de bonne foi : ils furent bientôt apologistes zélés de la religion qu'ils avaient embrassée; quelques-uns la scellèrent de leur sang. Saint Justin et Tatien son disciple, Hetimias, Athénagore, saint Théophile d'Antioche, Quadratus, Aristide, Méliton, évêque de Sardes, Apollinaire d'Hiéraples, Miltiade, Apollonius, sénateur romain, saint Clément d'Alexandrie, tous très-instruits des dogmes de la philosophie, attaquèrent ses partisans par leurs propres armes, et mirent au grand jour l'absurdité de leurs opinions. Au III[e] siècle, Tertullien, Origène et d'autres démontrent encore plus clairement que le christianisme n'était point incompatible avec la vraie philosophie; qu'il enseignait à tous les hommes des vérités que les philosophes avaient inutilement cherchées, et donnait la sagesse dont ceux-ci n'avaient eu que le nom.

Mais, pour acquérir ce trésor, il fallait s'exposer au martyre : tous n'en avaient pas le courage, et plusieurs manquaient de droi-

(1814) *Thérapeut.*, neuvième disc., p. 613, 614.
(1815) *Rom.* I, 18.
(1816) *Coloss.* II, 8.

(1817) *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, in-12, t. L, p. 222; TERTULL., *De præscript.*, c. 7.

ture. Les épicuriens surtout jugèrent qu'il valait mieux vivre comme les insensés, que de mourir avec les sages. Celse, conformément à ce principe, faisait un crime aux Chrétiens de leur constance dans les tourments; pour attaquer notre religion sans se compromettre, il feignit d'être païen zélé. Tout son ouvrage prouve que la bonne foi ne paraissait pas une vertu fort nécessaire.

D'autres, plus odieux, travaillèrent à enflammer le zèle des persécuteurs. Saint Justin fut livré au supplice sur les accusations d'un certain Crescent, philosophe cynique, qui en voulait aussi à Tatien (1818). Lactance se plaint de la haine de deux philosophes de son temps, que plusieurs critiques croient être Porphyre et Hiéroclès (1819). Nous ne pouvons pas douter que ceux dont Julien était obsédé n'aient joué un rôle semblable et n'aient contribué, par leurs pernicieux conseils, aux vexations qu'il exerça contre les Chrétiens. Plus ces philosophes avaient été considérés, sous les empereurs païens, plus ils étaient blessés de voir, parmi les sectateurs du christianisme, des hommes capables d'offusquer l'éclat de leurs talents.

Ils avaient essayé de bâtir un nouveau système; plusieurs attaquèrent de front le christianisme. Il est bon d'examiner cette nouvelle hypothèse, que l'on a nommée l'*éclectisme*, ensuite les deux ouvrages les plus célèbres qu'ils aient écrit contre notre religion; ce sera la matière de trois articles. Nous en ajouterons un quatrième pour conclusion des faits que nous avons établis dans les chapitres précédents.

ARTICLE I.
De la philosophie éclectique.

§ I.
Nouveau système des éclectiques.

Malgré le mépris que la plupart des philosophes affectaient pour notre religion, elle causa une révolution dans leurs écoles. A l'éclat de la lumière que répandait l'Evangile, les *éclectiques* entreprirent de réformer le paganisme et de le rendre moins révoltant, pour étouffer par là même le flambeau qui les avait guidés. C'est ainsi que de nos jours leurs successeurs, instruits par la révélation, se sont attachés à bâtir une prétendue religion naturelle, pour détruire la religion révélée.

Ceux dont nous parlons admirent plus clairement que les anciens un Dieu suprême; ils dirent que les dieux inférieurs étaient des intelligences qu'il avait créées pour gouverner le monde, que le culte qu'on leur rendait était relatif et se rapportait au Créateur même (1820). Ils enseignèrent que les honneurs rendus à une idole ne s'adressaient point à elle, mais au dieu qu'elle représentait, qui y habitait, qui s'y rendait présent en vertu de la consécration qui en avait été faite.

Ils professèrent le dogme de l'immortalité de l'âme et des récompenses destinées à la vertu dans une vie future : conséquemment ils approuvaient le culte rendu aux âmes des héros ou des hommes qui avaient utilement servi la société.

A la vérité, disaient-ils, les fables des poëtes sont absurdes dans le sens littéral, mais on doit les prendre dans un sens allégorique; et alors on y trouve les plus sublimes vérités de la physique, de la théologie et de la morale.

Ils soutinrent que, par le moyen des évocations, des sacrifices, des cérémonies théurgiques, l'homme pouvait entrer en communication familière avec les dieux, s'élever à la plus haute perfection, faire des miracles, connaître l'avenir. Ils appuyaient cette confiance sur les prodiges, les oracles, les merveilles opérées dans le paganisme. C'étaient, selon eux, autant de signes par lesquels les dieux avaient attesté que ce culte leur était agréable.

Sans cesse ils représentaient que la Divinité avait suffisamment révélé ses volontés par la prospérité et les avantages dont elle avait comblé les Grecs, les Romains et les autres nations idolâtres. Telles sont en abrégé les raisons par lesquelles Celse, Porphyre, Julien, Maxime de Madaure, et d'autres sophistes, se sont efforcés de soutenir le paganisme contre les coups que lui portaient les apologistes chrétiens.

§ II.
Réfutation de ce système.

Pour renverser tout cet édifice, il suffirait de demander aux architectes sur quelle base il était fondé. Pythagore, Platon, Socrate et d'autres anciens étaient convenus que c'était à Dieu même de déterminer et de déclarer la manière dont il voulait être honoré; que les lumières de l'homme étaient trop bornées pour découvrir avec certitude ce qui pouvait plaire ou déplaire à Dieu; qu'il fallait une révélation pour nous l'apprendre. En quel lieu du monde Dieu avait-il parlé depuis le siècle de Platon? Qui sont les sages auxquels il avait révélé ses volontés plus clairement qu'à ce philosophe?

D'ailleurs la profession de foi des éclectiques n'était pas admise par toutes les sectes. Les épicuriens, les cyniques, les académiciens n'auraient pas voulu la signer; les uns n'avaient pas moins d'autorité que les autres. Ce symbole péchait encore par plusieurs endroits.

1° Porphyre, loin d'admettre un culte relatif au Dieu suprême, décidait que cet Etre souverain n'exigeait aucun culte, que tous les hommages devaient être adressés aux dieux secondaires (1821). Ceux-ci, selon tous les philosophes, n'avaient pas besoin

(1818) TATIANI *Orat.*, n. 19.
(1819) *Instit. divin.*, l. v, c. 2.
(1820) OROSE, *Hist.*, l. vi, c. 1; *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, in-12, tom. L, p. 287; tom. LVI, p. 23 et 24.
(1821) *De l'abstin.*, l. ii, n. 34.

de notre culte, cependant il leur était agréable. Par la même raison, ce culte pouvait lui être agréable; il fallait donc une révélation expresse de sa part pour savoir s'il s'était déchargé sur des lieutenants du soin de gouverner l'univers, et s'il trouvait bon que les hommes leur adressassent leurs hommages plutôt qu'à lui. Celse, de son côté, n'approuvait pas le culte des simulacres, il ne blâmait point les Chrétiens de le rejeter (1822).

D'ailleurs, ce Dieu suprême était-il l'âme du monde éternel ou le créateur du monde? S'il n'avait pour lieutenants que des êtres créés, on ne devait pas leur donner le nom de *dieux*. Jupiter, Mars, Neptune sont-ils des personnages assez respectables pour tenir la place de la Divinité? Un culte rendu à des êtres vicieux, à des statues obscènes, accompagné d'actions infâmes, ne peut être agréable à Dieu ni utile aux hommes.

2° Quoique la raison nous prouve l'immortalité de l'âme et la vie future, les philosophes n'en avaient aucune certitude. La fable des enfers jetait du ridicule sur ce dogme, et le faisait mépriser par plusieurs sages. La plupart des héros placés dans le ciel des poëtes étaient des malfaiteurs; le culte qu'on leur rendait servait à canoniser le vice et non la vertu.

3° Sur quoi se trouvait fondé le sens allégorique donné aux fables? Chacun les expliquait selon son caprice; les poëtes et le peuple les prenaient à la lettre. Quelle absurdité d'enseigner la morale par des fables qui choquaient de front toute vérité et toute morale!

4° L'efficacité de la théurgie, autre rêve inconnu aux anciens, n'était fondée sur aucune promesse divine, ni prouvée par aucun fait incontestable. C'était une vraie magie, et toutes les lois défendaient cet art funeste; personne n'avait vu les miracles qu'on lui attribuait. Porphyre lui-même écrivit contre la théurgie, il n'y ajoutait aucune foi (1823).

5° On ne pouvait pas prouver que la prospérité des Grecs et des Romains fût une récompense de leur superstition. Comme les autres peuples ils avaient éprouvé des prospérités et des malheurs, des victoires et des défaites, les bienfaits du ciel et les fléaux de la nature. La Divinité avait-elle attaché des récompenses au cérémonial plutôt qu'aux vertus morales et civiles? Les autres nations n'étaient pas moins superstitieuses que les Romains; c'était donc une injustice de la part de la Divinité, de favoriser les uns plutôt que les autres.

Voilà en substance les raisons par lesquelles nos anciens écrivains ont réfuté les prétentions des philosophes, en y ajoutant les preuves de la révélation donnée aux hommes par Jésus-Christ. On pouvait aisément prévoir quelle serait l'issue de la dispute.

(1822) Dans Orig., l. i, n. 5.
(1823) *Hist. de l'éclectisme*, tome I, p. 46.

§ III.

*Tableau qui est tracé dans l'*Encyclopédie.

Ce n'est point ainsi que les incrédules modernes l'ont présentée. L'auteur de l'article *Eclectisme* de *l'Encyclopédie* a tracé de cette philosophie et du christianisme un tableau où on ne les reconnaît plus ni l'un ni l'autre. Il a été réfuté sur tous les chefs dans l'*Histoire de l'éclectisme;* nous ne ferons mention que des principaux. Le dessein de l'auteur a été de faire retomber sur le christianisme tous les travers et les égarements des éclectiques.

Selon lui, un éclectique est un philosophe qui, foulant aux pieds le préjugé, la tradition, l'ancienneté, le consentement universel, l'autorité, en un mot, tout ce qui subjugue la foule des esprits, ose penser de lui-même, recueille de tous les philosophes sans distinction ce qu'il y trouve de plus conforme à la raison. Cependant l'auteur observe qu'en partant d'un principe aussi sage, on forma le système d'extravagance le plus monstrueux que l'on puisse imaginer. Il n'a pas tort. Si l'on doit juger d'une méthode par le succès, il n'en est point de plus mauvaise que celle des éclectiques; les modernes qui l'ont adoptée pourraient bien ne pas être plus sages que les anciens. Les uns ont été ridicules par leur fanatisme, les autres ne le sont pas moins par leur matérialisme; la religion n'a pas à rougir d'avoir eu de pareils ennemis.

L'*éclectisme*, dit-il, ne forma une secte et n'eut un nom que vers la fin du IIe siècle et le commencement du IIIe; il prit naissance à Alexandrie. Alors le christianisme s'étendait, le peuple se rendait en foule dans les assemblées de la religion nouvelle; les disciples mêmes de Platon et d'Aristote s'y laissaient entraîner; toutes les sectes furent alarmées de la rapidité de ses progrès.

On ne viendra donc plus nous dire que le christianisme doit ses progrès aux édits des empereurs chrétiens du IVe siècle, puisque, dès la fin du IIe, les philosophes en étaient alarmés, et qu'un intérêt commun les réunit avec les prêtres du paganisme, dont les temples étaient de jour en jour plus déserts (1824).

Non-seulement, selon lui, le christianisme alarma toutes les sectes, mais il les révolta par une intolérance qui n'avait pas encore d'exemple, en établissant pour premier principe, que, hors de son sein, il n'y avait ni probité dans ce monde, ni salut dans l'autre, parce que sa morale était la seule véritable morale, et que son Dieu était le seul vrai Dieu. Le soulèvement des prêtres, du peuple et des philosophes aurait été général, sans un petit nombre d'hommes froids qui se firent un système conciliateur.

1° Ceci est une contradiction avec ce que l'auteur vient de dire, que le christianisme

(1824) *Encyclop.*, art. *Eclectisme*, p. 271.

gagnait non-seulement le peuple, mais les philosophes. 2° Jamais le christianisme n'a enseigné que hors de son sein il n'y a point de probité dans ce monde; les apôtres ont dit le contraire. 3° Les Juifs croyaient déjà que leur Dieu était le seul véritable Dieu; cela n'est donc pas particulier au christianisme.

§ IV.

Prétendue conformité de ce système avec le christianisme.

Mais apprenons à connaître le système conciliateur des éclectiques. « Comme les Chrétiens ils admirent un seul Dieu et une Trinité en Dieu, des êtres inférieurs ou des anges qu'ils nommèrent *dieux*, démons, héros, etc. Ils adoptèrent l'immortalité de l'âme, un autre monde, des peines et des récompenses, la métempsycose; la plupart furent idéalistes : ils admettaient l'existence de tout ce qui n'est pas, et niaient l'existence de tout ce qui est. »

Du moins la métempsycose et l'idéalisme ne furent pas tirés du christianisme; sur ces deux chefs le système n'était rien moins que conciliateur. Jusqu'à présent les incrédules avaient accusé les Chrétiens d'avoir emprunté de Platon le mystère de la Trinité; ici ce sont les éclectiques qui le prennent du christianisme. Tous soutenaient que les anciens philosophes admettaient un Dieu suprême et l'immortalité de l'âme; selon l'encyclopédiste, c'est encore un vol fait aux Chrétiens. L'essentiel aurait été d'admettre la création, sans laquelle l'unité de Dieu ne se soutiendra jamais. D'ailleurs l'idéalisme est destructif de toute vérité et de toute religion.

Continuons le parallèle. « Les Chrétiens avaient différents cultes. Les éclectiques imaginèrent les deux théurgies; ils supposèrent des miracles, ils eurent des extases, ils conférèrent l'enthousiasme comme les Chrétiens conféraient le Saint-Esprit. Ils crurent aux visions, aux apparitions, aux exorcismes, aux révélations comme les Chrétiens. Ils invoquèrent les dieux, leur offrirent des sacrifices. Quand la superstition cherche les ténèbres et se retire dans les lieux souterrains pour y verser le sang des animaux, elle n'est pas loin d'en répandre de plus précieux; quand on a cru lire l'avenir dans les entrailles d'une brebis, on se persuade bientôt qu'il est gravé en caractères beaucoup plus claires dans le cœur d'un homme. C'est ce qui arriva aux théurgistes pratiques; leur esprit s'égara, leur âme devint féroce et leurs mains sanguinaires. »

Avant la naissance de notre religion, n'y avait-il donc chez les païens ni faux miracles, ni révélations prétendues, ni visions, ni évocations, ni sacrifices, ni aruspices? Si tout cela y était, comme on n'en peut douter, les théurgistes n'ont pas eu besoin d'en prendre l'idée dans le christianisme, ils n'ont fait que perpétuer des sottises aussi anciennes que l'idolâtrie.

Nous ne connaissons point dans le christianisme *différents cultes;* nous adorons Dieu seul, nous ne rendons aux anges et aux saints qu'un culte secondaire très-inférieur au premier, et qui rentre dans le culte de Dieu même, puisque les anges et les saints ne sont honorés qu'à cause de Dieu. Les théurgistes, au contraire, adressaient tout leur culte aux génies, dieux ou démons, et n'en rendaient aucun à Dieu.

Puisqu'ils devinrent féroces et sanguinaires, il n'y a plus rien d'incroyable dans le fait rapporté par quelques écrivains ecclésiastiques : savoir, que Julien, théurgiste forcené, immola une victime humaine dans le temple de Carres, en partant pour la guerre de Perse, et voulut lire l'avenir dans ses entrailles. Vainement ses panégyristes ont rejeté cette narration comme une calomnie grossière (1825); l'observation de l'*Encyclopédie* est très-propre à la confirmer.

S'il n'avait pas reçu lui-même une forte dose d'enthousiasme, si ses idées n'étaient pas des visions, nous en conclurions que le culte extérieur de l'Eglise catholique n'est point d'une invention récente, comme certains critiques l'ont avancé, puisque, dès le IIe siècle, il a été copié par les théurgistes. Mais nous ne pourrions emprunter de nos adversaires que des contradictions. Les uns veulent que nos cérémonies viennent des païens; les autres, qu'une secte païenne les ait contrefaites au IIe siècle. Rêveries, absurdités, mensonges de part et d'autre.

§ V.

Causa-t-il des apostasies?

Nous ne sommes pas à la fin du roman. Selon le généalogiste de l'éclectisme, la conformité des deux partis produisit des effets opposés. Quelques Chrétiens, séduits par les mensonges des éclectiques, se précipitèrent dans leurs écoles; quelques éclectiques au contraire, qui avaient le jugement sain, renoncèrent à la philosophie et se firent baptiser.

La première partie de cette observation est fausse. Il n'y eut jamais d'opposition plus visible qu'entre la religion chrétienne et le paganisme des éclectiques, soit dans le dogme, soit dans la morale, soit dans le culte; jamais les Chrétiens n'eurent d'ennemis plus déclarés que les théurgistes. On ne connaît qu'un seul exemple avéré d'un Chrétien transfuge et précipité dans l'éclectisme, c'est celui de Julien; il ne fut pas séduit par la ressemblance des deux religions, puisqu'il a écrit avec emportement contre la nôtre; mais par son génie curieux, avide de merveilleux, ardent, sanguin, triste et mélancolique : l'*Encyclopédie* en convient assez ouvertement.

Il a cru trouver un autre exemple dans Ammonius Saccas, qui apostasia, dit-il, après avoir reçu une éducation chrétienne. C'est une calomnie de Porphyre qu'Eusèbe a réfutée (1826); il nous apprend qu'Ammonius,

(1825) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Apostat.*

(1826) *Hist. eccl.*, l. VI, ch. 19.

philosophe célèbre, et l'un des fondateurs de l'école d'Alexandrie, vécut et mourut Chrétien. Vainement l'auteur veut distinguer deux Ammonius; Eusèbe était trop voisin de l'événement, pour ignorer s'il y avait eu plusieurs personnages du même nom dans la même école.

L'apostasie de Porphyre ne peut servir d'exemple, puisque, selon l'*Encyclopédie*, Porphyre apostasia pour quelques coups de bâton que des Chrétiens lui donnèrent mal à propos.

Non content de peindre Ammonius comme un apostat, il lui prête encore un discours absurde; il lui fait dire en parlant du christianisme : « Si la secte intolérante qui nous persécute aujourd'hui, peut nous procurer quelques lumières sur Dieu, sur l'origine du monde, sur l'âme, sur sa condition présente, sur son état à venir, sur le bien et le mal moral, profitons-en (1827). »

Ammonius, successeur de Potamon, fondateur de l'éclectisme, ne peut avoir vécu plus tard qu'au commencement du IIIe siècle. En quel sens les Chrétiens pouvaient-ils persécuter alors, eux qui étaient sous le poids des édits et sous le glaive des bourreaux? Ils confondaient les philosophes païens la plume à la main; voilà toute la persécution.

Il est faux que sous Constantin même, au IVe siècle, les temples du paganisme aient été renversés, les écoles éclectiques fermées, les philosophes dispersés et persécutés, qu'il en ait coûté la vie à quelques-uns de ceux qui osèrent braver les conjonctures (1828). Constantin ne fit détruire que les temples où l'on pratiquait *dans les ténèbres et dans des lieux souterrains* la magie, la prostitution, les sacrifices de sang humain, et les autres abominations des théurgistes, et le nombre n'en était pas considérable (1829). Les écoles d'Alexandrie ne furent point fermées. Jamblique, qui vivait pour lors, ne fut point persécuté. Si Sopatre était un de ces théurgistes pratiques qui avait *l'esprit égaré, l'âme féroce, et des mains sanguinaires*, il méritait la mort, non comme philosophe, mais comme malfaiteur

Constantin déclara si peu la guerre à la théurgie, qu'il laissa aux païens la liberté de consulter les aruspices lorsque la foudre tomberait sur le palais ou sur les édifices publics : il défendit de faire le procès à ceux qui se serviraient de la magie pour conserver la santé aux hommes ou pour les guérir (1830). Il ne fit donc punir que les maléfices, la magie noire et malfaisante.

Sous Valens, en 374, plusieurs ayant eu recours à la magie pour savoir quel serait son successeur, il les fit mettre à mort, non comme théurgistes, mais comme criminels de lèse-majesté. Maxime, corrupteur et favori de Julien, fut du nombre. Les écoles éclectiques d'Athènes et d'Alexandrie n'ont été fermées et la secte éteinte que sous Justinien, environ l'an 533. A en juger par le portrait que notre auteur en a fait, ce n'est pas une perte à regretter

§ VI.

Pourquoi les éclectiques n'ont point eu de martyrs.

Il demande pourquoi la persécution a fait fleurir le christianisme et éteint l'éclectisme; pourquoi les éclectiques enthousiastes n'ont pas été martyrs ; la seule raison solide, c'est qu'il y a une différence essentielle entre l'œuvre de Dieu et les caprices des hommes, et qu'il n'est pas vrai que la persécution par elle-même contribue au progrès d'une secte.

D'ailleurs, la persécution de l'éclectisme et de la philosophie en général est imaginaire. Tant que les philosophes se sont renfermés dans les bornes de leur métier, loin de les vexer, on a eu souvent plus de considération pour eux qu'ils n'en méritaient. Mais, dans tous les temps, ces êtres singuliers se sont crus fort importants, et ont porté très-loin leurs prétentions : l'orgueil, la fatuité, l'esprit hargneux, cabaleur, tracassier, leur ont souvent attiré de mauvaises affaires : ils ont crié qu'on en voulait à la philosophie, comme si elle était la même chose que les travers des philosophes. Insolents et durs lorsqu'ils se sont sentis en crédit, poltrons et rampants dès qu'on les a réprimés, ils ne sont pas nés de la souche qui produit les martyrs.

L'encyclopédiste a pris une tournure singulière pour affaiblir le témoignage qu'a rendu Porphyre aux faux miracles de Jésus-Christ. « Porphyre, dit-il, fut assez philosophe pour imaginer qu'il placerait Jésus-Christ et Plotin sur le même niveau, en attribuant des miracles à ce dernier. Si l'on rendait justice à Porphyre sur cette misérable supercherie, loin d'ajouter foi aux miracles de Plotin, on regarderait son historien, malgré sa haine contre la religion chrétienne, comme peu convaincu de la fausseté des miracles de Jésus-Christ. »

Pour parler plus sensément, il faut dire que si Porphyre avait vu qu'il fût possible de nier les miracles de Jésus-Christ, il n'aurait pas eu recours à une aussi misérable supercherie que d'en attribuer à Plotin. Quoique son disciple, il n'a pas été assez impudent pour affirmer qu'il les avait vus, que d'autres en avaient été témoins, qu'il était prêt à les attester aux dépens de sa vie. Nous avons rapporté ailleurs ce qu'il a dit de Jésus-Christ et de ses miracles.

Nous ne pousserons pas plus loin nos remarques sur l'article *Eclectisme*, parce qu'il a été solidement réfuté. Nous avertissons seulement que les autres articles de l'*Encyclopédie* qui regardent la philosophie ancienne, ne sont pas faits avec plus de justesse et de bonne foi que celui-ci; nous

(1827) *Eclectisme*, p. 274, col. 2.
(1828) *Ibid.*, p. 277, col. 1.
(1829) *Mém. de l'Acad.*, tom. XXII. in-12, p. 375.

(1830) *Cod. Theod.*, tit. De paganis, sacrif. et templis, l. I et III.

l'avons fait voir en examinant les articles *Epicuréisme*, *Ciniques* et *Cyrénaïques*.

Mais deux philosophes célèbres, Celse et Julien, ont écrit contre notre religion, l'un au IIe siècle, l'autre au IVe : leurs ouvrages sont-ils redoutables? Nous croirions manquer à l'exactitude et à la sincérité dont nous faisons profession, si nous négligions d'en donner un extrait fidèle, et de rapporter les réponses des Pères de l'Eglise. On y verra que les anciens incrédules raisonnaient comme ceux d'aujourd'hui, et que nous les combattons avec les mêmes armes que nos maîtres.

ARTICLE II.

Analyse de l'ouvrage de Celse contre la religion chrétienne.

§ I.

Plan général de cet ouvrage.

Le philosophe Celse vivait sous Adrien au commencement du IIe siècle; si l'on examine sa doctrine, on a de la peine à juger de quelle secte il était. Origène et d'autres anciens ont cru qu'il était épicurien; cependant il soutient la plupart des dogmes de Platon et des stoïciens : soit qu'il ait déguisé ses véritables sentiments, soit que, comme les éclectiques, il n'en ait épousé aucun, il est rarement d'accord avec lui-même; mais il s'agit moins ici de ce qu'il a pensé, que de ce qu'il a écrit contre le christianisme.

Il avait pompeusement intitulé son ouvrage : *Discours vrai*, ou *Leçons de vérité :* il se vante de connaître à fond le christianisme. Il avait lu nos Evangiles et les livres de quelques hérétiques, l'histoire sainte de l'Ancien Testament, ou du moins le *Pentateuque;* il avait eu sous les yeux l'Evangile de saint Matthieu, il le suit assez exactement, et semble faire allusion à quelques passages de saint Paul; mais il n'y a aucun ordre dans son ouvrage. Il attaque l'histoire, la croyance, le culte, les prophéties, les mœurs des Juifs; il tourne en ridicule la naissance, les actions, les miracles et surtout les souffrances de Jésus-Christ : il blâme les dogmes, la morale, la conduite des Chrétiens. Il compare leur doctrine à celle des philosophes et donne la préférence à celle-ci, il y mêle ses propres opinions, qui sont souvent inintelligibles, incohérentes et contradictoires. Il finit par faire l'apologie du paganisme, et invite les Chrétiens à revenir aux culte des dieux; tout cela est haché, confondu, écrit sans ordre et sans méthode.

Origène, qui l'a réfuté, lui en a souvent fait le reproche : il a eu la bonne foi de rapporter les propres termes de Celse, et de conserver ainsi le fond d'un ouvrage qui aurait péri sans cette attention. Nous devons nous borner à rapporter les principales objections du philosophe avec les réponses d'Origène, supprimer les répétitions fréquentes et les reproches minutieux; il en est plusieurs auxquels nous avons déjà répondu dans le cours de ce traité.

§ II.

Sentiment de Celse sur les miracles, sur les martyrs, etc.

Celse commence son premier livre par blâmer les assemblées religieuses que les Chrétiens tenaient malgré les lois : leur doctrine, dit-il, vient des *barbares;* par là il entend les Juifs : leur morale est la même que celle des philosophes. Il ne leur fait pas d'abord un crime de condamner l'adoration des idoles; mais dans la suite il le leur reproche avec aigreur.

Origène répond que ces assemblées sont innocentes et louables, que les erreurs et la corruption publiques forcent les Chrétiens de faire bande à part; il relève la sainteté des mœurs et de la discipline qui règnent parmi eux, les prodiges qui s'y opèrent, la victoire que le christianisme a remportée sur les puissances de la terre conjurées contre lui. Il fait voir que la philosophie vient aussi des *barbares*, mais que la doctrine de Moïse est plus ancienne que celle des philosophes, et la morale chrétienne plus pure que la leur. Puisque l'idolâtrie fut toujours inséparable du polythéisme, Celse partisan de la pluralité des dieux, autorise par là même l'idolâtrie qu'il fait semblant de désapprouver (1831).

Selon Celse, le pouvoir prétendu miraculeux des Chrétiens leur vient des enchantements et de l'invocation des démons. Jésus a opéré par magie les prodiges qu'on lui attribue, ensuite il a banni de sa société les magiciens, et s'est ainsi condamné lui-même.

Le pouvoir de Jésus et des Chrétiens, reprend Origène, est réel ou apparent; s'il n'est qu'apparent, nous n'avons besoin ni des démons ni de la magie : s'il est réel, les démons peuvent-ils le donner contre leur intérêt pour la destruction de leur culte? Jésus n'a donc rien de commun avec les faiseurs de prestiges, jamais ces fourbes n'en ont fait pour porter les hommes à la vertu et au culte d'un seul Dieu; tel a été l'effet des miracles que Jésus a opérés, et de ceux qui se font encore parmi les Chrétiens : loin d'invoquer les démons, ils les chassent et les mettent en fuite (1832).

Celse n'ose blâmer la constance des martyrs : Je ne prétends pas, dit-il, que celui qui a une fois embrassé la vérité doive jamais la trahir ou la dissimuler. Cependant il déplore ailleurs l'aveuglement des Chrétiens qui meurent pour Jésus-Christ. Origène lui reproche de dissimuler lui-même son épicuréisme et de trahir sa propre morale.

Les Chrétiens, continue Celse, ne veulent rendre aucune raison de leur doctrine; ils disent, *ne disputez point; croyez, si vous voulez être sauvés;* ils préfèrent ainsi la folie à la sagesse. Il en est de même des disciples des philosophes, dit Origène; ils embrassent

(1831) ORIGÈNE, *contre Celse*, l. I, n. 1, 3.

(1832) *Ibid.* n. 6, 8.

une secte, ils commencent par croire sur la parole d'un maître, sans savoir s'il a raison ou tort. Mais lequel vaut mieux, croire sans disputer et se convertir, ou disputer sans cesse, et ne sortir jamais de l'erreur ni du désordre (1833)?

Ici, Celse blâme Moïse d'avoir enseigné la création, il soutient que le monde est éternel; et dans le quatrième livre, n° 52, il semble admettre la création. Moïse, dit-il, a emprunté sa doctrine des autres nations et de quelques sages plus anciens que lui, et les Juifs ont reçu la circoncision des Egyptiens (1834).

Où sont, réplique Origène, les sages plus anciens que Moïse? L'histoire n'en connaît aucun. La circoncision vient d'Abraham; jamais on ne prouvera que les Egyptiens l'aient pratiquée avant lui.

Les Juifs, continue le philosophe, trompés par les artifices de Moïse, ont admis un seul Dieu, mais quelque nom qu'ils lui aient donné, ils ont entendu *le monde*, rien de plus; ils rendent un culte aux anges, et pratiquent la magie selon les leçons de leur législateur.

Méprise grossière de la part de Celse. Si, de son propre aveu, Moïse admet un Dieu créateur du monde, comment ce Dieu peut-il être le monde? Numénius et d'autres anciens philosophes ont reconnu que les Juifs adoraient un Dieu incorporel : ce n'est donc pas le monde. Ces mêmes auteurs ont ajouté foi aux miracles de Moïse, et ont placé les Juifs parmi les peuples les plus sages (1835). Les propres livres des Juifs attestent leur croyance. Que Celse compare ces livres avec ceux des sages les plus vantés, tels que Linus, Musée, Orphée, etc., et qu'il dise lesquels ont produit de meilleurs effets.

§ III.

Calomnie d'un Juif sur la naissance de Jésus-Christ.

Celse avait reproché aux Chrétiens leur ignorance; il reconnaît néanmoins qu'il y a parmi eux des sages, des hommes graves, modérés, capables d'instruire. C'était cent ans tout au plus après la mort de Jésus-Christ (1836).

Désormais il prend le masque d'un Juif pour attaquer les Chrétiens. Il reproche à Jésus d'avoir feint qu'il était né d'une vierge, pendant qu'il est fils d'une pauvre juive qui gagnait sa vie à filer : sa mère, dit-il, convaincue d'adultère, fut chassée par son mari, qui était un artisan; réduite à une vie vagabonde, elle mit au monde Jésus sans témoin; il fut obligé lui-même de servir en Egypte, et après y avoir appris les secrets magiques dont les Egyptiens font grand cas, il revint dans sa patrie, et eut l'orgueil de se faire passer pour un dieu (1837).

Origène fait voir que ces calomnies sont assez réfutées par la sainteté de la doctrine de Jésus-Christ, et par l'heureux changement qu'elle a produit dans les mœurs de tous les peuples. Dieu, sans doute, n'a pas donné par un crime la naissance à un personnage qu'il destinait à sanctifier le monde. La naissance surnaturelle du Messie était prédite par les prophètes, elle n'a eu lieu que dans Jésus (1838).

Les Juifs ont répété dans le Talmud et dans les vies de Jésus, qu'ils ont forgées depuis, la fable inventée par Celse; nous l'avons réfutée.

Selon l'opinion de Celse, la conception de Jésus est une fable semblable à ce que l'on raconte de Danaé, de Mélanippe, d'Antiope, d'Augé, qui avaient eu commerce avec des dieux. Mais il ne convenait pas à la Divinité d'avoir de la passion pour une femme qui n'était recommandable ni par sa naissance, ni par sa fortune, qui n'était pas seulement connue dans son voisinage. Ni la puissance divine, ni ses discours artificieux ne l'ont mise à couvert du mépris et de la haine de son mari (1839).

Ce philosophe ne faisait pas attention que les femmes dont il parle n'ont probablement existé que dans l'imagination des poëtes. On supposait que les dieux, revêtus d'une forme humaine, avaient eu commerce avec elles : rien de semblable dans la conception de Jésus. La noblesse de Marie était certaine, puisqu'elle descendait de David; mais Dieu ne fait point attention aux vaines distinctions inventées par les hommes; il n'a égard qu'à la vertu. Il voulait opérer le salut du monde par Jésus-Christ : point d'autre raison de la grâce qu'il a faite à Marie. Origène représente à son adversaire que, sur une matière aussi grave, le ton de dérision et les sarcasmes ne conviennent point à un philosophe.

§ IV.

Adoration des mages, fuite en Egypte, baptême de Jésus-Christ.

Ce censeur de l'Evangile révoque en doute la descente du Saint-Esprit sur Jésus à son baptême : Quel est, dit-il, le témoin digne de foi qui l'a vu? un ou deux peut-être de ceux qui ont été suppliciés avec Jésus ont entendu la voix du ciel qui le déclarait Fils de Dieu (1840).

Origène remarque d'abord qu'il n'est aucune histoire dont toutes les circonstances puissent être prouvées directement par des témoignages ou par des faits positifs : c'est la suite, l'ensemble, le dessein général qui sert d'appui aux circonstances particulières. C'est donc un mauvais procédé de la part d'un philosophe, d'attaquer en détail les moindres faits de l'Evangile l'un après l'autre. Il viole encore la vraisemblance, en mettant dans la bouche d'un Juif des argu-

(1833) ORIGÈNE, contre Celse, l. I, n. 9, 11.
(1834) N. 17, 22.
(1835) N. 18, 23.
(1836) N. 27.
(1837) N. 27.
(1838) N. 32 et suiv.
(1839) N. 37, 39.
(1840) N. 39, 40.

ments qui prouveraient autant contre l'histoire de Moïse que contre celle de l'Evangile. Les faits racontés dans cette dernière, quoique miraculeux, sont assez prouvés par les autres miracles qui se font encore parmi les Chrétiens, et desquels Origène se donne pour témoin oculaire. Enfin Josèphe l'historien confirme par son témoignage plusieurs faits rapportés par les évangélistes (1841).

Cette réflexion est également applicable au doute que Celse veut élever sur l'étoile miraculeuse qui apparut aux mages, et leur servit de guide pour venir adorer Jésus après sa naissance (1842).

Il dit qu'à la vérité un prophète a prédit autrefois à Jérusalem qu'un fils de Dieu viendrait pour juger les bons et les méchants; mais cette prophétie, selon lui, ne regarde pas Jésus plutôt que cent autres qui sont venus depuis ce temps-là. Ceux qui se donnent pour des fils de Dieu descendus du ciel sont des fanatiques et des imposteurs; dans un sens tout homme est enfant de Dieu, né par un décret de la Providence.

Origène fait voir, et nous l'avons prouvé, que les anciennes prophéties se sont vérifiées dans Jésus, et non dans aucun autre. Sa filiation divine est constatée par les prophéties mêmes, et par les miracles qu'il a faits pour la confirmer; aucun imposteur n'en a fait pour prouver ses titres : aussi le parti de tous ces prétendus messies a-t-il été promptement dissipé (1843).

Jésus, continue le philosophe, n'a pu attacher à lui que dix ou douze hommes vils et déshonorés : des publicains, des matelots, gens de mauvaises mœurs, et n'a fait que courir honteusement avec eux de côté et d'autre, trouvant à peine de quoi vivre.

Origène convient que les apôtres étaient des ignorants et des hommes du commun, mais il n'avoue point qu'ils aient eu de mauvaises mœurs, même avant de s'attacher à Jésus; ils n'auraient pu goûter une morale telle que la sienne. D'ailleurs, quand le reproche de Celse serait vrai, on connaît plusieurs philosophes dont la conduite avait été autrefois déréglée; doit-on blâmer leur conversion? Jésus et ses apôtres ont corrigé les vices des hommes : voilà ce que ne feront jamais les philosophes ni des hommes pervers (1844).

Celse trouve mauvais que Jésus ait fui en Egypte avec ses parents, et n'ait pas été sauvé des mains d'Hérode par un miracle; il compare la naissance de Jésus à celle des héros de la fable, et prétend qu'ils ont fait de plus grandes choses que lui.

Voyez, dit Origène, le ridicule de mon adversaire; au lieu de l'avertissement donné miraculeusement aux parents de Jésus par un ange, il voudrait un autre miracle, et si on le lui citait, il le blâmerait de même. Il censure une conduite dictée par la prudence, il ose comparer Jésus à des héros fabuleux. Jésus a converti le monde, et son nom seul opère des miracles : voilà les deux faits décisifs auxquels il faut toujours revenir (1845).

§ V.

Des miracles du Sauveur.

Mais comment Celse a-t-il parlé des miracles du Sauveur? « Supposons vrai, dit-il, ce qui est écrit des guérisons, des résurrections, de la multiplication des pains et des autres prodiges que les apôtres ont exagérés à l'excès. Il n'y a là rien de plus que ce qu'opèrent les charlatans égyptiens qui, pour quelques oboles, vendent sur les places publiques leurs merveilleux secrets. Ils chassent les démons, guérissent les malades par leur souffle, évoquent les âmes des héros; ils font paraître des tables somptueusement servies, font mouvoir des animaux qui ne sont qu'apparents. Faut-il pour cela les reconnaître pour fils de Dieu? Ne doit-on pas plutôt regarder toutes ces merveilles comme des prestiges d'hommes très-méchants et très-dangereux (1846). »

Les charlatans égyptiens, répond Origène, ne font point leurs prestiges pour sanctifier les hommes, pour les tirer du vice et les porter à la vertu; les miracles de Jésus-Christ et des apôtres n'ont point eu d'autre but, c'est l'effet qu'ils ont opéré et qu'ils produisent encore. Ce ne peut donc être ni des fourberies d'imposteurs, ni des opérations magiques faites par l'intervention du démon. Celse avait-il vu les prétendus prodiges dont il fait l'étalage? Mais tels ont toujours été les incrédules, ils croient aveuglément tout ce qui favorise leurs préjugés, ils ne font aucune attention à ce qui s'y trouve contraire.

Ce premier livre de Celse finit par une apostrophe ridicule à Jésus-Christ. « Le corps d'un Dieu ne serait pas tel que le vôtre, il ne serait pas né de même, il n'aurait pas besoin de nourriture, il ne parlerait pas comme vous, et saurait mieux persuader. Toutes vos œuvres sont celles d'un charlatan scélérat et maudit de Dieu (1847).

Origène répond à cette invective que le Fils de Dieu a pris un corps humain semblable aux nôtres et sujet aux mêmes besoins; qu'il est né par l'opération du Saint-Esprit, et a possédé au plus haut degré le don de persuader, puisque, tant par lui-même que par ses disciples, il a converti des milliers d'hommes; il n'est donc ni charlatan, ni scélérat, ni maudit de Dieu.

Déjà l'on voit dans cette dispute le faible des attaques du philosophe. Si les faits de l'Evangile étaient faux, le Juif que Celse fait parler devait réclamer sur ce point la notoriété publique, alléguer des faits posi-

(1841) Origène, contre Celse, l. I, n. 42, 48.
(1842) N. 50.
(1843) N. 49, 57.
(1844) N. 62, 65.
(1845) N. 66, 67.
(1846) N. 68.
(1847) N. 69 et 70.

tifs ou des témoignages contraires; il ne le fait point, parce que cela était impossible. Origène s'en tient à cette notoriété, c'était un bouclier impénétrable. Attribuer à la magie des miracles opérés pour soulager, éclairer et corriger les hommes, c'était une absurdité. Des invectives, des calomnies, des fables, un ton de mépris et d'indignation, sont une preuve de passion et non de persuasion: il faut d'autres armes pour détruire des faits positifs et incontestables.

§ VI.

De sa doctrine et de ses souffrances.

Au commencement du second livre de Celse, le Juif qu'il fait parler reproche à ses concitoyens d'avoir quitté la foi de leurs pères pour s'attacher à un imposteur *supplicié depuis peu*, et d'avoir embrassé une doctrine qui n'a d'autre fondement que la foi même des Juifs et les prédictions de leurs prophètes.

Origène montre la fausseté de ce reproche par les *Actes des apôtres*, où l'on voit que les Juifs convertis ont observé pendant assez longtemps toutes les cérémonies de leur loi. Ils n'ont donc renoncé ni à leur loi, ni à leur croyance, en reconnaissant pour Messie celui que la loi et les prophètes ont désigné comme tel. Ce sont au contraire les Juifs incrédules qui sont coupables de ce crime, qui résistent aux leçons de Moïse et des prophètes (1848).

« La doctrine des Chrétiens, poursuit le Juif, sur la résurrection des morts, sur le jugement de Dieu, sur les peines et les récompenses de l'autre vie, n'est point nouvelle, ce sont les anciens dogmes du judaïsme. Jésus a observé les rites judaïques, il n'y a rien ajouté du sien que des dogmes arrogants, des mensonges et des impiétés. Plusieurs autres personnages auraient pu paraître aussi grands que lui à ceux qui veulent être trompés. Mais comment aurions-nous pu le couvrir d'opprobres s'il avait été envoyé de Dieu? L'aurions-nous ainsi traité pour être punis plus rigoureusement que les autres peuples? »

Puisque, de l'aveu de ce Juif, Jésus a conservé les dogmes essentiels du judaïsme, il n'est donc pas vrai que les Juifs qui ont cru en lui aient renoncé à leur ancienne croyance. Origène demande quels sont les dogmes faux, arrogants ou impies que Jésus a enseignés, et pourquoi le Juif introduit par Celse n'en allègue aucun? Qui sont les grands personnages qui ont fait dans le monde une révolution telle que celle qui a été opérée par Jésus-Christ? Quant à la question que fait ce même Juif, elle est ridicule; c'est comme s'il disait: comment serions-nous injustes, nous qui prêchons la justice? La punition des Juifs ne peut pas être plus terrible ni plus éclatante qu'elle est depuis qu'ils ont mis à mort Jésus-Christ; jamais aucune nation n'a été traitée comme ils l'ont été par les Romains (1849).

Cependant il insiste encore: « Comment pouvions-nous prendre pour un Dieu, dit-il, un homme qui n'a rien exécuté de ce qu'il avait promis, qui, après avoir été accusé, jugé et condamné à mort, s'est caché, a été pris en fuyant honteusement, et trahi par ceux mêmes qu'il nommait ses disciples? »

La divinité de Jésus, réplique Origène, est prouvée par les prophéties qui annoncent le Messie comme un Dieu. Mais quelles sont les promesses qu'il n'a pas accomplies? Où sont les crimes dont les Juifs l'ont convaincu pour le condamner à mort? Loin de fuir ou de se cacher, Jésus s'est présenté lui-même à ceux qui le cherchaient. Le disciple qui l'a trahi a confessé son crime et s'en est puni: exemple frappant du pouvoir qu'a eu la doctrine de Jésus, même sur un scélérat.

Une preuve que les apôtres n'en ont point imposé en écrivant ces faits, c'est qu'ils ont donné leur vie pour confirmer leur témoignage (1850).

Au jugement de Celse ou de son interlocuteur, c'est une mauvaise excuse de dire que Jésus avait prédit tout ce qui lui était arrivé. S'il avait prévu ses souffrances, il les aurait évitées; s'il avait prédit à ses disciples qu'ils allaient le trahir et le renier, ses disciples s'en seraient abstenus. A supposer que Dieu l'ait prédit, il fallait donc que cela fût; un Dieu a mis ses disciples dans la nécessité d'être perfides. Si Jésus a souffert de son plein gré, pourquoi a-t-il conjuré son Père de détourner le calice de sa mort?

Origène montre que Jésus-Christ a prédit les persécutions que souffriraient ses disciples, la prédication de son Evangile par tout le monde, la ruine de Jérusalem, etc. S'il n'avait pas réellement prédit à ses apôtres leur faiblesse et leur désertion, ces apôtres auraient-ils écrit cette circonstance déshonorante pour eux? Une pareille preuve de sincérité les rend croyables sur tout le reste (1851).

Jésus n'a point voulu éviter les souffrances ni la mort, parce qu'il était sûr de ressusciter, et qu'il savait d'avance les effets que produirait son sacrifice. Socrate, Léonidas et d'autres qui prévoyaient leur mort, n'ont pas voulu fuir le danger, et on les admire: ainsi en agissent les Chrétiens qui ne veulent point renier leur religion, quoiqu'ils sachent qu'il leur en coûtera la vie (1852). Il est faux que la prédiction faite par Jésus-Christ ait dû empêcher ses disciples de le renier et de l'abandonner; au contraire, puisque Jésus-Christ était Dieu, sa prédiction n'a pas pu être fausse (1853). Il ne s'ensuit pas que cette prédiction a été la cause du crime des disciples et les a mis dans la nécessité de le commettre: une pré-

(1848) ORIGÈNE, contre Celse, l. II, n. 1, 4.
(1849) N. 5, 8.
(1850) N. 9, 11.
(1851) N. 13, 15.
(1852) N. 16, 17.
(1853) N. 18, 19.

diction n'ôte point à l'homme la liberté de faire ce qu'il veut (1854).

Jésus, après avoir prié son Père, s'est offert volontairement à ses ennemis ; il aurait voulu détourner le calice afin de prévenir le crime des Juifs et leur punition ; mais il a consenti à le boire, afin d'inspirer le même courage à ceux qui devaient souffrir pour lui (1855).

§ VII.
De sa mort.

Celse accuse les Chrétiens d'altérer et de tourner comme il leur plaît le texte des Evangiles. Origène soutient que les seuls coupables de ce crime sont les marcionites, les valentiniens et les sectateurs de Lucain (1856).

« Nos prophéties, dit le Juif, annoncent un roi puissant, un conquérant, un vainqueur des nations ; ces caractères ne conviennent point à Jésus : on peut les appliquer à cent autres personnages avec plus de probabilité. » Origène défie son adversaire de faire cette application. En effet, lorsque nous avons parlé des prophéties, nous avons fait voir qu'elles ne conviennent qu'à Jésus-Christ (1857).

« Un fils de Dieu, continue le Juif, aurait dû paraître comme un soleil, être reçu et connu par tout le monde, et non sous l'extérieur d'un homme méprisable, flagellé et mis en croix. » Origène répond que l'avénement du Fils de Dieu a été suffisamment annoncé à tout le monde, par la paix générale que Dieu fit régner à sa naissance, et par les prodiges qui l'ont accompagnée (1858).

Les auteurs de la généalogie de Jésus, selon le jugement de Celse, ont porté trop haut leurs prétentions, en le faisant descendre des rois de la nation juive et du premier homme : l'épouse d'un artisan, dit-il, n'aurait pas pu ignorer cette noblesse de sa race. Qu'elle l'ait ignorée ou non, réplique Origène, qu'est-ce que cela prouve contre l'authenticité de cette généalogie (1859) ? Il est clair, par cette réflexion de Celse, qu'il avait vu non-seulement la généalogie de Jésus-Christ, dressée par saint Matthieu, mais encore celle qui a été donnée par saint Luc, et qui remonte jusqu'*au premier homme* ; il n'y oppose rien.

Après avoir insisté sur les insultes et les outrages que Jésus a soufferts pendant sa passion et sur la croix, ce censeur observe que Jésus ne s'est point moqué de ses ennemis, ne s'est point tiré de leurs mains, ne s'en est point vengé. Origène lui représente que Jésus a beaucoup mieux prouvé sa divinité par un tremblement de terre, par les ténèbres qui ont couvert la Judée, par la conversion du centurion et d'autres témoins de ces prodiges. Il a bien su tirer de prison saint Pierre et saint Paul. Quant à la vengeance exercée sur les Juifs, elle est éclatante, on ne peut y méconnaître le doigt de Dieu (1860).

Celse conclut cependant que Jésus n'a été exempt ni de faiblesse, ni de crime. Où sont donc ces crimes, où est la faiblesse ? La sainteté et la force de Jésus-Christ se montrent encore dans ceux qui croient en lui et ont le courage de mourir pour lui (1861-62).

« Pendant sa vie, reprend notre incrédule, Jésus n'a pu s'attacher que dix matelots ou publicains très-méchants ; encore ne lui sont-ils pas demeurés fidèles : après sa mort, quiconque le veut, vient à bout de lui faire une infinité de disciples ; y a-t-il rien de plus absurde ? » Absurde sans doute, quand on déguise les faits. Ces mêmes disciples, d'abord infidèles par timidité, ont versé ensuite leur sang pour Jésus-Christ : lui-même pendant sa vie n'a-t-il pas été souvent suivi par des milliers de peuple (1863).

Cet aveu de Celse sur la multitude des conversions qui se faisaient au IIe siècle, est remarquable.

Il blâme néanmoins les Chrétiens de croire que Jésus-Christ est Fils de Dieu, parce qu'il a guéri des boiteux et des aveugles, et, comme ils le disent, a ressuscité des morts. « Selon vos Ecritures, dit-il, Jésus lui-même a prédit que d'autres hommes, imposteurs et méchants, feraient les mêmes miracles : il reconnaît donc qu'il n'y a dans tout cela rien de divin, mais que ce sont des signes d'imposture et de méchanceté. » C'est pour la seconde fois qu'il répète cette objection.

Mais cela est faux, dit Origène, Jésus n'a jamais prédit que des imposteurs feraient *les mêmes miracles que lui* ; il est dit que de faux Christs et de faux prophètes feront des signes et des prodiges pour tromper les élus (1864) ; que l'Antechrist fera de faux prodiges par l'opération de Satan, pour faire périr ceux qu'il aura séduits (1865). Les miracles de Jésus-Christ et de ses disciples ont été faits au contraire pour conduire les hommes au salut, pour les détromper de leurs erreurs et les corriger de leurs vices. Il y a de vrais et de faux prodiges, comme il y a de vrais et de faux raisonnements ; c'est par les mœurs, par la conduite, par le dessein de ceux qui font des miracles, et par les effets qu'ils produisent, que l'on doit discerner les vrais d'avec les faux.

Celse n'a pas vu qu'un Juif ne pouvait pas adopter les raisonnements qu'il lui prête, sans attaquer les miracles de Moïse, et sans détruire les fondements de sa propre religion (1866).

(1854) ORIGÈNE, contre Celse, l. II, n. 20.
(1855) N. 25.
(1856) N. 27.
(1857) N. 28, 29.
(1858) N. 30.
(1859) N. 32.
(1860) N. 33, 36.
(1861-62) N. 41, 42.
(1863) N. 45, 46.
(1864) *Matth.* XXIV, 23.
(1865) *II Thess.* II, 8.
(1866) N. 49, 54.

§ VIII.

De sa résurrection.

La résurrection de Jésus-Christ était un article incommode; notre philosophe a cherché à s'en débarrasser. « Supposons, dit-il, que Jésus ait promis de ressusciter, bien d'autres ont forgé de semblables prodiges pour séduire les ignorants. Zamolxis, Pythagore, Rampsinite, Orphée, Protésilaüs, Hercule, sont descendus aux enfers et en sont revenus; du moins on le dit : vous soutenez que ce sont des fables; ce que vous croyez est-il mieux prouvé ? »

Assurément, répond Origène, il a été fort aisé à ces héros de se cacher pendant quelque temps, de reparaître ensuite, et de dire qu'ils étaient descendus aux enfers, personne n'en a été témoin. Mais Jésus est mort publiquement sur une croix à la vue de tout Jérusalem; il a reparu vivant, s'est laissé toucher, a bu et mangé avec ses disciples; ceux-ci l'ont ainsi attesté, et ont soutenu ce fait aux dépens de leur vie : les Juifs, intéressés à les convaincre de faux, n'ont pas pu le faire. Quelle ressemblance y a-t-il entre une prétendue descente aux enfers, et une résurrection prouvée de cette manière (1867)?

Celse a senti la différence, il a cherché à l'obscurcir. « Il faudrait examiner, dit-il, si jamais un homme véritablement mort est ressuscité *en corps*. Vous croyez avoir trouvé un dénoûment merveilleux à votre fable, en supposant un grand cri de Jésus mourant, un tremblement de terre, des ténèbres. Vous ajoutez que cet homme, qui n'a pu se délivrer des tourments, est ressuscité après sa mort, a montré les marques de son supplice sur son corps, et ses mains percées de clous. Qui a vu tout cela? Une femme visionnaire, comme vous l'avouez vous-mêmes, ou quelqu'un de ceux qui professent la même magie, qui a rêvé selon ses dispositions actuelles, et qui a cru voir ce qu'il désirait, comme cela est arrivé à tant d'autres : ou plutôt comme je le pense, qui a voulu étonner les hommes par ce prodige, et donner à d'autres par un mensonge le moyen de tromper comme lui (1868). »

Cette manière de raisonner, reprend Origène, convient mal à un Juif persuadé de la vérité des résurrections opérées par les prophètes Elie et Elisée; celles-ci n'ont pas été vérifiées avec autant de soin que celle de Jésus-Christ, et n'ont pas produit des effets aussi éclatants. Il est faux que Jésus ressuscité n'ait été vu que par une femme, il l'a été par tous ses disciples pendant quarante jours; la manière dont l'apôtre Thomas s'est convaincu de la résurrection de son Maître démontre qu'aucun des disciples n'a rêvé.

Pour sentir toute la solidité de cette réponse, nous invitons le lecteur à se rappeler les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la résurrection du Sauveur, et que nous avons remarquées plus haut, chap. IV, art. 2, § 3 et suivant. S'il y en avait quelqu'une de fausse, il est étonnant que le Juif introduit sur la scène n'en appelle point à la notoriété publique, et au témoignage de tout Jérusalem.

(1867) Orig., l. II, n. 54, 56.
(1868) N. 58, 61.
(1869) *I Cor.* XV, 6.

§ IX.

Pourquoi Jésus-Christ ressuscité ne s'est point montré à ses ennemis.

Mais il a recours au grand argument des incrédules. « Si Jésus voulait prouver sa résurrection et son pouvoir divin, il devait se montrer à ses ennemis, à ses juges, *à tout le monde.* Il ne pouvait plus craindre personne, puisqu'il avait subi la mort, et que, selon vous, il était Dieu; il n'était pas venu pour demeurer caché. Si même cela pouvait servir à prouver sa divinité, il a dû se détacher de la croix et disparaître. Pendant sa vie, lorsqu'il ne pouvait persuader personne, il n'a cessé de prêcher à tous venants; après sa résurrection, devenu capable de convertir tout le monde, il ne s'est montré qu'à une femme et à ses disciples. Il y a eu une infinité de témoins de sa mort, il n'y en a eu qu'un de sa résurrection; il fallait faire tout le contraire s'il voulait éclairer *les bonnes âmes*, faire miséricorde aux pécheurs et aux pénitents. »

Origène relève avec force ce tissu de faussetés; selon le témoignage de saint Paul, Jésus ressuscité s'est montré à plus de cinq cents disciples rassemblés (1869); si ce nombre ne suffit pas, combien en fallait-il ? On peut faire la même objection contre chacun des miracles que Dieu a opérés, et soutenir toujours qu'il n'y avait pas un assez grand nombre de spectateurs. Quand Jésus se serait montré à son juge et à ses ennemis, cet aspect n'aurait servi qu'à les glacer de frayeur, et peut-être à leur faire perdre l'esprit. Il n'était pas venu au monde pour se faire connaître à tous les impies, et pour convertir par force les incrédules, mais pour éclairer ceux qu'il jugeait propres à recevoir les lumières de la foi pour éclairer *les bonnes âmes*, et il l'a fait (1870).

Vouloir que Jésus-Christ se soit détaché de la croix, c'est imiter les athées qui se plaignent toujours de ce que Dieu n'a pas fait les choses autrement qu'elles ne sont; mais de quelque manière que Dieu en eût agi, soit dans la nature, soit en fait de miracles, ils y trouveraient toujours à redire. Quand Jésus se serait détaché de la croix, un incrédule demanderait pourquoi il n'a pas disparu avant que les Juifs pussent le faire souffrir. Jésus a voulu souffrir, mourir, être enseveli et ressusciter, pour démontrer qu'il était Homme-Dieu; mais c'était à lui de discerner qui étaient ceux qu'il devait laisser dans l'incrédulité (1871).

(1870) Orig., l. II, n. 63, 67.
(1871) N. 68, 73.

Nous avons fait ailleurs d'autres observations sur cette objection toujours répétée par les incrédules.

C'est cependant sur quoi Celse triomphe et insulte aux Chrétiens. « Quoi, dit-il, un Dieu n'a pu se faire reconnaître de ceux mêmes qui l'attendaient ? N'est-il donc venu que pour les rendre incrédules? » Selon lui, Dieu est la cause de l'opiniâtreté des hommes, puisqu'il ne les force pas à être dociles.

Ce raisonnement, dit Origène, est bien absurde dans la bouche d'un Juif qui est forcé d'avouer que malgré l'évidence des miracles de Moïse, les Egyptiens sont demeurés incrédules, que les Juifs mêmes se sont révoltés dans le désert, et ont été idolâtres; cette infidélité de leur part a semblé présager d'avance l'incrédulité de leurs descendants (1872).

Souvent nous avons eu lieu de remarquer que la plupart des objections des Juifs contre le christianisme, sapent leur propre religion par le fondement; mais elles ne sont pas plus raisonnables dans la bouche des païens ou des déistes. Il y a de l'entêtement à prétendre toujours que Dieu ne s'est pas révélé, n'a point fait de miracles, n'a point accordé de grâces, puisque la plupart des hommes ont persévéré dans l'incrédulité.

§ X.

Des sectes et des hérésies.

Dans le troisième livre, Celse change de personnage, il attaque les Juifs encore plus vivement que les Chrétiens; leur dispute sur la venue du Messie lui paraît frivole. Mais Origène prouve qu'elle est très-précieuse, puisqu'il s'agit de savoir si le Sauveur prédit par les prophètes est arrivé ou non, si c'est Jésus-Christ ou un autre. Sans les prophéties et les miracles de Moïse, les Juifs n'auraient pas pu être aussi attachés à leur religion qu'ils l'ont été lorsque les Assyriens et les rois de Syrie les ont persécutés. Comme les nations voisines vantaient les oracles rendus par leurs dieux, publiaient une foule de miracles auxquels Celse lui-même fait semblant de croire, il avait été de la sagesse divine de prémunir les Juifs contre ce piége par de vraies prophéties, et par de vrais miracles (1873).

De même, dit le philosophe, que les Juifs se sont séparés autrefois des Egyptiens par une sédition, ainsi les Chrétiens se sont séparés des Juifs pour s'attacher à Jésus. Vous avez tort, répond Origène, de prendre les Juifs pour une peuplade d'Egyptiens, le langage de ces deux peuples a toujours été différent; l'Hébreu et l'Egyptien ne se ressemblent point (1874). Une poignée de séditieux fugitifs n'a pas pu former tout à coup un corps de nation, se créer un langage nouveau et des mœurs différentes. Vous êtes encore plus injuste d'envisager les Chrétiens comme une troupe de Juifs séditieux; jamais il n'y eut de séditions, de meurtres, de brigandage parmi nous : tout y respire la modération, la charité, le zèle de faire connaître la vérité, et d'inspirer l'amour de la vertu à tous les hommes (1875).

Quelle preuve pouvait donner Celse du caractère séditieux des Chrétiens? « C'est, dit-il, que dans les commencements, lorsqu'ils étaient en petit nombre, ils étaient de même sentiment; depuis que leur multitude s'est augmentée, ils ont formé différents partis qui se détestent, qui n'ont plus rien de commun que le nom, et qui ne sont d'accord sur rien. »

Origène observe que Celse est mal instruit; il n'est pas vrai que les Chrétiens aient été d'abord en petit nombre, puisque Jésus-Christ était suivi par plusieurs milliers de personnes de tous les états. Immédiatement après sa mort, il y a eu des disputes sur les observances légales, sur la résurrection future, sur la sainteté du mariage, etc.; les apôtres ont réfuté plusieurs hérésies. C'est une preuve de l'importance que l'on a d'abord attachée à la doctrine chrétienne; ces disputes ne sont pas plus surprenantes que celles qui ont régné entre les différentes sectes de philosophie. Saint Paul a très-bien dit qu'il faut qu'il y ait des hérésies, afin que l'on connaisse ceux dont la foi est à l'épreuve (1876).

Celse devait encore faire attention que les disputes dont il parle étaient l'ouvrage des philosophes ses confrères, tout le blâme en devait retomber sur eux; mais Dieu s'en est servi pour démontrer qu'il a été impossible aux apôtres et aux premiers fidèles d'en imposer sur aucun fait : ils étaient surveillés par des ennemis jaloux, instruits, attentifs, très-disposés à les contredire.

Ce raisonneur désapprouve les dogmes effrayants du christianisme. « A Dieu ne plaise cependant, dit-il, que personne travaille à détruire la croyance d'une punition future pour les méchants, et d'une récompense pour les gens de bien; mais les Chrétiens ont dénaturé l'ancienne doctrine, ils épouvantent d'abord leurs prosélytes, comme l'on fait dans les mystères des corybantes.»

C'est encore ici un trait d'hypocrisie épicurienne. Nous verrons plus bas Celse attaquer de front le dogme de la Providence. Origène le défie de dire en quoi les Chrétiens ont défiguré l'ancienne doctrine des peines et des récompenses après la mort, ils n'en ont retranché que les fables des poëtes qui rendaient cette doctrine ridicule (1877).

Notre philosophe a donc tort de comparer les belles espérances de la doctrine chrétienne à l'extérieur imposant des mystères égyptiens, dont le résultat est d'adorer les animaux. Par une contradiction grossière, il

(1872) Orig., l. ii, n. 75, 78.
(1873) L. iii, n. 1, 4.
(1874) Origène était d'Alexandrie et savait l'hébreu; il était en état de comparer les deux langues.
(1875) Orig., l. iii, n. 5, 9.
(1876) N. 10, 15.
(1877) N. 16.

fait lui-même l'apologie des Egyptiens, en soutenant qu'ils n'adoraient pas les animaux, mais *les idées éternelles*. Origène n'a pas de peine à lui faire sentir le ridicule de ce parallèle; pouvait-on tirer du culte des Egyptiens une morale semblable à celle qu'enseignaient les apôtres (1878)?

§ XI.

Du culte rendu à Jésus-Christ.

Mais Celse continue à raisonner de même. « Les Chrétiens, dit-il, ne peuvent souffrir que l'on adore comme des dieux, Hercule, Bacchus, Esculape, malgré les services qu'ils ont rendus au genre humain, parce qu'ils ont été des hommes, et ils adorent Jésus comme un dieu, parce qu'il est apparu après sa mort; mais ses disciples n'ont vu que son ombre. » Il leur oppose les histoires d'Aristée le Proconnésien, de l'Hyperboréen Abaris, d'Hermotime de Clazomène, de Cléomède d'Astypalée, qui cependant n'ont pas été pris pour des dieux. Le culte rendu par les Egyptiens à l'infâme Antinoüs lui paraît plus raisonnable que celui qu'on rend à Jésus, puisque Antinoüs n'est pas placé dans le même rang qu'Apollon et Jupiter.

On sent tout l'avantage que Celse donne ici à son antagoniste. 1° Il trouve bon que l'on adore d'un culte divin Hercule, Bacchus et d'autres personnages très-vicieux, dont l'existence n'est pas fort certaine, mais auxquels l'histoire ou la fable attribuent des crimes; pendant qu'il blâme les Chrétiens d'adorer Jésus, qui a été non-seulement exempt de crime, mais un modèle parfait de toutes les vertus (1879). 2° Il admet les miracles prétendus d'Esculape et des autres, desquels personne ne peut déposer, et il refuse de croire ceux de Jésus attestés par des témoins oculaires qui ont répandu leur sang pour en confirmer la vérité (1880). 3° Quel avantage ont procuré aux hommes les prétendus prodiges d'Abaris, d'Aristée, etc., en comparaison de ceux de Jésus-Christ, qui ont corrigé les erreurs et les vices des fidèles, qui ont détruit le culte absurde des démons et des dieux scandaleux du paganisme? Que Celse compare les mœurs des Eglises chrétiennes avec celles des païens, et qu'il dise de quel côté sont les marques de l'opération divine (1881).

La comparaison entre le culte rendu à Jésus-Christ, et celui que les Egyptiens rendent à l'infâme Antinoüs, n'est qu'une insulte grossière; elle démontre combien ce philosophe était corrompu, et faisait peu de cas de la pureté des mœurs (1882).

Il accuse néanmoins les Chrétiens d'avoir une foi aveugle, une crédulité stupide. « Ils prennent, dit-il, pour un dieu un mortel revêtu d'un corps; mais ce corps est plus corruptible que la matière des statues. Ils se moquent de Jupiter dont on voit le tombeau dans l'île de Crète, et ils adorent un mort, sans savoir la raison du culte des Crétois. »

Tel est le caractère constant des ennemis du christianisme, anciens et modernes, Origène le fait remarquer (1883). Une crédulité puérile pour toutes les fables qu'ils ont intérêt d'accréditer; une opiniâtreté invincible à rejeter les faits les mieux prouvés dès qu'ils en redoutent les conséquences; une affectation ridicule de justifier les superstitions et les infamies des fausses religions; une prévention incurable contre la sainteté attachée au culte du vrai Dieu.

§ XII.

Des premiers sectateurs du christianisme.

Selon Celse, les Chrétiens ne reçoivent parmi eux aucun homme instruit, sage, prudent, ces qualités leur déplaisent: mais ils font accueil aux ignorants, aux insensés, aux imbéciles; ils ne savent gagner que les esclaves, les femmelettes et les enfants.

Origène démontre la fausseté de ce reproche par les leçons que font à tous les hommes les auteurs sacrés, qui les invitent tous à l'étude de la vraie sagesse. Celse prend de travers quelques passages dans lesquels Jésus-Christ et les apôtres préviennent les fidèles contre la fausse sagesse des philosophes, parce qu'elle trompe et corrompt les hommes. Personne ne doit être exclu de la connaissance de la vérité, Jésus-Christ ni les apôtres ne l'ont refusée à personne; l'on admet au christianisme les savants dociles aussi volontiers que les ignorants (1884).

Lorsque Celse compare les docteurs chrétiens aux charlatans, qui n'assemblent autour d'eux que la plus vile partie du peuple, Origène repousse cette calomnie en exposant les précautions que prennent les pasteurs de l'Eglise à l'égard des catéchumènes, pour les instruire et pour s'assurer de leurs mœurs, avant de les admettre au baptême et à la profession du christianisme; la sévérité de la discipline que l'on exerce envers les pécheurs qui ont besoin de pénitence. Il observe qu'il y a eu quelques philosophes qui n'ont pas dédaigné d'instruire le peuple (1885).

Quand ce même censeur ajoute que les docteurs chrétiens n'oseraient s'adresser à un homme grave et instruit, qu'ils exhortent les jeunes gens à se révolter contre leurs pères et leurs instituteurs: « Qu'il nous fasse voir, répond Origène, des jeunes gens que nous ayons débauchés ou révoltés contre leurs pères. Quant aux instituteurs qui enseignent le vice aux jeunes gens, qui leur mettent entre les mains des fables et des poésies obscènes, qui les conduisent à des spectacles infâmes, qui corrompent les femmes et les séparent de leurs maris, nous avouons que nous faisons notre possible

(1878) Orig., l. iii, n. 17, 21.
(1879) N. 22, 23.
(1880) N. 25, 27.
(1881) N. 28, 39.
(1882) N. 36.
(1883) N. 39, 43.
(1884) N. 44, 49.
(1885) N. 50, 55.

pour prévenir les funestes effets de leurs leçons; ces instituteurs sont malheureusement des philosophes; mais les sages, tels que Socrate, Pythagore et d'autres, ont cherché avant nous à préserver les jeunes gens de cette éducation pestilentielle (1886). »

De ces paroles de l'Evangile : *Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence*, Celse conclut que le christianisme n'admet que les malfaiteurs, et fonde là-dessus une vigoureuse invective. Mais, dit Origène, quand nous appelons les pécheurs, c'est pour les rendre justes; et nous en venons à bout, puisqu'il n'y a point de malfaiteurs parmi nous. C'est une calomnie, d'avancer que nous ne voulons pas recevoir ceux dont la conduite est déjà innocente, nous leur offrons au contraire les moyens de se rendre plus justes et plus parfaits. Refuser aux pécheurs des remèdes pour se corriger, ce serait imiter un médecin qui ne voudrait pas laisser approcher de lui les malades (1887).

Mais notre philosophe ne voulait point de conversions. Il dit que ceux qui ont fortifié en eux le penchant par l'habitude ne changent jamais par les punitions, encore moins par l'indulgence et le pardon. Morale détestable; Origène la réfute non-seulement par l'exemple de plusieurs hommes que les leçons de la philosophie ont corrigés, mais par la multitude de ceux qui ont absolument changé de vie en embrassant le christianisme. Il fait voir la faiblesse des préceptes de la philosophie, en comparaison de l'efficacité de la morale chrétienne (1888).

Quand Celse ajoute que le changement de la nature n'est pas aisé, il ne fait que rendre un hommage plus éclatant à la force surnaturelle de l'Evangile; mais il entend très-mal ce que disent les Chrétiens, que *Dieu peut tout;* ils n'ont jamais voulu insinuer par là que Dieu peut faire des injustices. Celse les calomnie encore quand il les accuse de penser que Dieu a plus d'égard pour les méchants qui excitent sa compassion que pour les justes; un Chrétien bien instruit n'admettra jamais cette maxime (1889).

Ainsi ce philosophe pervertit malicieusement la croyance et la morale chrétiennes, afin de les rendre ridicules et odieuses; il n'a aujourd'hui que trop d'imitateurs.

XIII.

Pourquoi Dieu est venu sur la terre.

Au commencement du quatrième livre, il dit que les Juifs et les Chrétiens disputent ridiculement pour savoir si Dieu est venu ou n'est pas venu sur la terre. Pour quelle fin y viendrait-il? Pour voir ce qui s'y passe? il sait tout. Pour corriger les hommes? il le peut sans venir habiter parmi nous. Pour se faire mieux connaître? il est insensible à la gloire humaine. Il ne peut quitter sa demeure ni changer l'ordre du monde sans le faire retomber dans le chaos.

Toutes ces questions et ces réponses, dit Origène, sont des inepties. Dieu sait tout et peut tout, mais il ne peut changer de place, puisqu'il est partout; sans quitter son trône dans le ciel, il peut se rendre visible aux hommes, et se revêtir de leur nature pour leur rendre les leçons et les exemples de vertu plus frappants; c'est ce qu'il a fait (1890).

Celse lui-même a senti que ce qu'il venait de dire avait besoin de correction. Dieu, dit-il, n'a pas besoin d'être connu, mais il veut nous sauver par cette connaissance; il la donne aux hommes, afin que ceux qui la reçoivent en deviennent meilleurs et soient récompensés, et que ceux qui la rejettent malicieusement soient punis. Mais comment après tant de siècles Dieu a-t-il pensé à ramener les hommes à la vertu, s'il n'y pensait pas auparavant ?

Dieu, répond Origène, n'a jamais cessé d'instruire les hommes et de les exciter à la vertu, mais il a varié les moyens selon les temps et selon les divers besoins des hommes. Après leur avoir envoyé plusieurs prophètes, il a daigné leur donner son Fils unique. Dieu a fait dans un temps ce qu'il n'avait pas fait dans un autre, mais il y avait pensé de toute éternité (1891).

Celse rejette ce que disent les Chrétiens de la fin du monde et de la punition des méchants ; tout cela, dit-il, n'est bon qu'à effrayer les simples. Cependant il a dit dans le livre précédent, qu'il ne faut pas détruire la croyance des peines et des récompenses ; Origène l'en fait souvenir, et lui soutient que Dieu peut venir parmi les hommes sans quitter sa demeure, sans changer le bien en mal, sans devenir faible, malheureux et méchant (1892).

« Ou Dieu, continue Celse, s'est véritablement changé en un corps mortel, *comme les Chrétiens le pensent*, et cela ne se peut pas; ou il a seulement paru ainsi changé; dans ce cas il nous trompe et nous induit en erreur. » Point du tout, dit Origène, le Verbe divin ne s'est point changé en un corps mortel, mais il s'en est revêtu, il s'est fait véritablement homme; il n'y a dans ce mystère ni tromperie ni danger d'erreur (1893).

Ce philosophe accuse d'un orgueil insupportable les Juifs et les Chrétiens qui disputent pour savoir si Dieu est venu à cause des péchés des premiers ou des seconds; autant vaudrait, selon lui, entendre contester les fourmis et les vers, pour savoir si Dieu fait plus de cas des uns que des autres. Il en prend occasion d'avilir l'origine, les mœurs, les lois, la croyance des Juifs. Il ne se souvient plus d'avoir dit, n° 7, que Dieu se fait connaître aux hommes

(1886) ORIG., l. III, n. 55, 58.
(1887) N. 59, 64.
(1888) N. 65, 68.
(1889) N. 69, 71.

(1890) L. IV, n. 2, 6.
(1891) N. 7, 9.
(1892) N. 18.
(1893) N. 18.

afin de les sauver; en agit-il de même à l'égard des insectes? Pourquoi Celse veut-il rabaisser les Juifs et les Chrétiens? parce qu'ils ne sont pas infectés des mêmes superstitions et des mêmes vices que les païens, et parce qu'ils soutiennent une doctrine que ce censeur opiniâtre ne veut pas admettre; mais peut-il montrer, même parmi les philosophes, les vertus pratiquées par les Chrétiens (1894).

Quant à ce qu'il ajoute, que, selon l'idée des Juifs et des Chrétiens, Dieu oublie le gouvernement de l'univers pour ne s'occuper que d'eux, c'est une calomnie; Origène prouve par des textes formels de l'Ancien et du Nouveau Testament, que Dieu répand ses grâces sur tous les hommes, que Jésus-Christ est venu et s'est livré à la mort pour tous. Il relève la mauvaise foi de son adversaire, qui tourne en ridicule les dogmes du jugement dernier, de la récompense des justes, de la punition des impies, après avoir fait semblant de les admettre, et qui trahit ainsi son épicuréisme sans s'en apercevoir (1895).

§ XIV.

De l'histoire de la création.

Tout à coup Celse change de sujet, il attaque en particulier les Juifs et leur histoire. « Ce peuple, dit-il, qui n'était qu'une troupe d'esclaves égyptiens fugitifs, n'a été célèbre par aucune action remarquable, on n'en a jamais fait aucun cas. » Origène lui fait voir que les Juifs ont eu une croyance plus sensée et plus vraie, des lois plus sages, des mœurs plus pures que les autres nations; que la Providence divine sur ce peuple a été visible jusqu'au moment où il s'est rendu coupable de la mort du Messie, crime en punition duquel Dieu l'a rejeté et abandonné (1896).

Mais l'histoire de la création, du déluge, de la tour de Babel, des patriarches, paraît absurde à notre épicurien; selon lui, une partie est empruntée de la mythologie des poëtes, le reste n'a aucun sens, et ne peut être justifié par aucune allégorie. Hésiode et plusieurs autres écrivains *divinement inspirés* ont mieux parlé que Moïse de l'origine du monde.

Origène prouve que Moïse est plus ancien que les poëtes Grecs: donc il n'a rien emprunté d'eux; il justifie en détail ce que l'Histoire sainte dit de la création, de la chute d'Adam, du déluge, des patriarches, dont plusieurs actions paraissent répréhensibles. Celse prend de travers la plupart des expressions, mais la narration de Moïse est plus sensée que les fables des poëtes: vainement les philosophes tâchent de pallier la turpitude de celles-ci par des allégories. L'Ecriture sainte ne loue ni ne justifie les actions blâmables, et la sincérité des auteurs sacrés qui les rapportent, doit inspirer la confiance plutôt que le mépris (1897).

Comme nous avons discuté ailleurs ces mêmes faits, et que nous en avons parlé comme Origène, nous ne répéterons pas.

Au sujet du péché d'Adam, Celse disait qu'il est absurde de supposer Dieu assez impuissant pour n'avoir pas pu rendre le premier homme fidèle. Mais, réplique Origène, on pourrait dire la même chose de tout autre péché quelconque; la véritable absurdité est de prétendre que quand les hommes pèchent, c'est que Dieu ne peut pas les empêcher (1898).

Malgré l'inspiration prétendue divine que Celse attribue aux poëtes, il ne s'en tient pas à leur doctrine. « La raison nous enseigne, dit-il, que Dieu n'a rien pu faire de mortel et de corruptible, que tous ses ouvrages sont immortels comme lui; que ce sont ceux-ci qui ont produit des créatures mortelles. L'âme est l'ouvrage de Dieu, mais la nature des corps est différente; rien de ce qui vient de la matière n'est immortel. Les maux de ce monde ne viennent point de Dieu, mais de la matière, et sont l'apanage d'une nature mortelle. Les révolutions de la nature se ressemblent toujours, et selon l'ordre qu'elles suivent, *il est nécessaire* que les maux passés, présents et futurs soient toujours les mêmes. »

Origène demande d'abord des preuves de tous ces dogmes avancés sur l'autorité de Platon; comment des philosophes qui blâment la foi, peuvent-ils croire à la seule parole de Platon, pendant que les stoïciens pensent tout autrement? puisque Dieu a créé l'âme de l'homme, sans doute il a aussi créé l'âme des bêtes, que Celse soutient être plus parfaites et plus agréables à Dieu que les nôtres; elles sont donc immortelles aussi bien que les âmes humaines. Affirmer que les maux de ce monde sont *nécessairement* toujours les mêmes, c'est détruire la Providence divine, anéantir la liberté de l'homme, et contredire l'expérience. S'il n'y a point d'autre mal que le mal moral, le péché et les vices, il est vrai que Dieu n'en est pas l'auteur, puisque ce mal vient de la volonté de l'homme. Mais Celse n'en savait pas assez pour éclaircir la grande question de l'origine du mal; il n'a pas seulement su distinguer les dogmes de Platon d'avec ceux des stoïciens (1899). Observons que dans son premier livre, n° 19, Celse soutient l'éternité du monde; dans celui-ci il admet que le monde a commencé, et n° 99, il dit que ce monde est l'ouvrage de Dieu; ainsi ont toujours dogmatisé les philosophes, sans être jamais d'accord avec eux-mêmes.

Comme tous les incrédules, Celse est scandalisé de ce que nos livres saints paraissent attribuer à Dieu les passions humaines, l'amour et la haine, la pitié et la colère; mais les auteurs sacrés ont été forcés de

(1894) Orig., l. iv, n° 23, 27.
(1895) N. 28, 30.
(1896) N. 31 et 3.
(1897) N. 36 et suiv.
(1898) N. 40.
(1899) N. 54, 68.

tenir ce langage pour s'accommoder à la faiblesse de notre intelligence; si Dieu avait parlé autrement, on ne l'aurait pas entendu. C'est la réflexion d'Origène (1900).

§ XV

Objections contre la Providence.

Tantôt platonicien et tantôt épicurien, Celse ne veut point que tout ait été fait pour l'homme, qu'il ait aucune prééminence ni aucune autorité sur les animaux, que Dieu ait pour lui aucune prédilection. Selon lui, la nature a pourvu aux besoins des animaux plus abondamment qu'à ceux de l'homme, et les a doués de facultés plus excellentes que les nôtres.

En traitant de la Providence, nous avons donné à cette objection la même réponse qu'Origène; ce Père, plus philosophe que son adversaire, lui fait voir que la raison de laquelle Dieu a doué l'homme est un don bien supérieur à l'instinct et à l'industrie des animaux. Celse fait un abus continuel du langage, en transportant aux opérations des brutes ce qui ne peut être dit que des actions réfléchies de l'homme. Tous ces sophismes des épicuriens n'aboutissent pas seulement à étouffer dans tous les cœurs les sentiments de religion et de reconnaissance envers Dieu, mais à dégoûter les hommes de tous les devoirs de la morale et de la société civile, en leur persuadant que dans tout cela ils ne font rien de meilleur ni de plus louable que les brutes (1901).

Celse n'en demeure pas là, il soutient que les animaux participent aussi bien que l'homme à la connaissance de la Divinité; Dieu leur révèle l'avenir, ce sont eux qui le dévoilent à l'homme : ils ont donc une relation plus étroite que nous avec la Divinité, plus de sagesse et de mérite que nous.

Dans ce cas-là, répond Origène, Celse a grand tort de ne pas prendre les animaux pour maîtres, plutôt que les philosophes; les premiers lui auraient donné des idées de la Divinité plus justes et plus sensées que celles qu'il a puisées dans les écoles de philosophie. Il a eu mauvaise grâce de blâmer le culte que les Egyptiens rendaient aux animaux; ce peuple pensait mieux que les Grecs, qui adoraient des hommes ou des héros. Puisque les brutes ont le talent de la divination, il est fâcheux qu'elles ne prévoient pas toujours les piéges qui leur sont tendus par les hommes, et ne sachent pas s'en garantir. Si elles étaient douées de l'esprit prophétique, il y aurait lieu de croire que ce n'est pas Dieu, mais les démons qui leur ont fait ce présent. Applaudissons plutôt à la sagesse de Moïse, qui a déclaré impurs la plupart des animaux auxquels les Egyptiens attribuaient le talent de la divination (1902).

Etrange aveuglement d'un philosophe, qui aime mieux attribuer l'esprit prophétique aux animaux, que de croire que Dieu a daigné le donner à quelques hommes choisis; qui s'avilit jusqu'à penser que les brutes sont plus agréables à la Divinité que les saints; qui adoptent aveuglément les fables que de mauvais naturalistes ont racontées sur les animaux, et qui n'ajoute aucune foi aux histoires les plus respectables (1903).

Mais un philosophe ne recule jamais; Celse enseigne que dans ce monde qui est l'ouvrage de Dieu, les parties ne sont point faites principalement l'une pour l'autre, mais pour le tout; c'est du tout que Dieu prend soin, sa providence ne cesse d'y veiller. Il ne se fâche pas plus contre les hommes que contre les singes et contre les mouches, il ne leur fait point de menaces; toute chose garde le rang dans lequel Dieu l'a placée.

Ainsi, après bien des détours et des contradictions, Celse dévoile enfin sa doctrine; c'est la fatalité des stoïciens, l'inaction de la divinité d'Epicure, le sort égal des hommes et des animaux : voilà où reviennent encore les incrédules modernes. Origène se borne à rappeler ce qu'il a dit plus haut, savoir, que la providence divine est non-seulement générale sur l'univers entier, mais particulière à l'égard des créatures raisonnables : Dieu les instruit et les menace pour les corriger, les punit et les récompense selon leur mérite. Celse a paru en convenir ailleurs, ici il se rétracte et se contredit (1904).

Nous voyons par exemple, ce que les incrédules ont été dans tous les temps; forts pour attaquer la vérité par mille sophismes, ils ne savent mettre à la place que des systèmes absurdes, contradictoires, désolants, qui dégradent l'homme et lui ôtent toute espérance et tout motif de vertu.

§ XVI.

Du culte des êtres naturels et de la résurrection.

Il est étonnant, dit notre philosophe, au commencement du livre 5e, que les Juifs, qui honorent le ciel et les anges *ou les démons*, ne rendent aucun culte au soleil, à la lune, aux planètes, aux étoiles, qui sont cependant les principales parties du ciel. Il est absurde de penser que *le tout est Dieu*, et que les parties ne sont point divines, qu'il faut honorer les esprits qui apparaissent aux magiciens ou dans les songes, et non les interprètes de la Divinité qui sont sur nos têtes, ces anges vraiment célestes qui prophétisent si évidemment aux yeux de tous, qui produisent la pluie, la chaleur, les fruits, et auxquels nous devons la connaissance de Dieu.

Il faut, réplique Origène, que Celse n'ait pas eu l'esprit présent quand il a écrit ces réflexions; s'il y a un fait incontestable, c'est que les Juifs n'ont adoré ni le ciel, ni les anges, ni les démons, ni aucune créature, mais Dieu seul; que le culte de tout être

(1900) Orig. l. iv, n° 71 et suiv.
(1901) N. 64, 87.
(1902) N. 88, 94.
(1903) N. 95, 98.
(1904) N. 99.

sensible leur était sévèrement interdit, et que toutes les fois qu'ils sont tombés dans cet abus, les prophètes le leur ont reproché comme un crime. Tous les raisonnements que Celse a fondés sur la supposition contraire, sont absurdes.

Jamais un juif ni un chrétien n'avoueront que le *tout* ou le monde *est Dieu*, c'est l'ouvrage de Dieu, et quand tout serait Dieu, il ne s'ensuivrait pas encore que toutes les parties de l'univers sont autant de dieux différents et qu'il faut les adorer. Nos livres saints le défendent et nous avertissent que les astres sont des créatures que Dieu a faites pour l'utilité de toutes les nations (1905). Quand on penserait, comme les philosophes, que les astres sont animés par des anges, ministres de Dieu, on aurait encore tort de conclure qu'il faut leur rendre le culte réservé à Dieu seul (1906).

La résurrection future déplaît à Celse. « Quelle est l'âme, dit-il, qui voulût retourner dans un corps pourri? Dieu, quoique tout puissant, ne peut remettre dans son premier état un corps dissous, parce que cela est indécent et contraire à la nature. Il ne nie point que Dieu ne puisse donner à l'âme une vie éternelle ; pour les cadavres, ils sont moins que la boue. Dieu est lui-même la raison de tout ce qui est ; il ne peut donc rien faire contre la raison ni contre lui-même. »

Origène lui représente que, selon la croyance des Chrétiens, lorsque l'âme se réunira au corps, il ne sera plus dans un état de pourriture, mais de gloire, d'incorruptibilité et d'impassibilité; ainsi l'enseigne saint Paul. Les philosophes, qui n'ont point admis une résurrection générale, ont imaginé une *Palingénésie* universelle, un cercle de révolutions au bout desquelles le monde redeviendra tel qu'il est, et les hommes se retrouveront tels qu'ils sont. Ç'a été le sentiment des stoïciens, duquel Pythagore et Platon ne se sont pas beaucoup écartés. Il est faux que la résurrection soit contraire à la nature, puisque la nature est telle que Dieu l'a faite; rien n'est impossible à Dieu que ce qui est contraire à la raison, à la justice, à la sainteté (1907).

§ XVII.

Des différentes religions.

Après avoir censuré les Juifs, Celse trouve cependant bon que, dès le moment qu'ils ont été réunis en corps de nation, ils se soient donné des lois conformes à leur caractère, et gardent une religion qu'ils ont reçue de leurs aïeux. Il lui paraît convenable que tous les peuples suivent ce qui est publiquement établi. Il est probable, dit-il, que les intelligences préposées aux différentes nations les gouvernent de la manière qu'il convient : il n'est pas permis de détruire ce qui a été établi pour chaque pays dès le commencement.

Voilà donc, reprend Origène, les Juifs bien fondés à persévérer dans leur religion, malgré les reproches que Celse leur a faits. Mais, lorsqu'un peuple a des lois injustes, cruelles, absurdes, ou des mœurs honteuses, comme les Perses, les habitants de la Taurique, les Libyens, etc., est-il obligé de les garder, ou est-il permis de les changer? Les Egyptiens sont-ils louables d'adorer des animaux, parce que cette coutume vient de leurs aïeux? Si l'on dit que ce qui est criminel dans un pays peut être permis et louable dans un autre, la vertu et le vice sont donc des choses d'institution humaine ; ils ne sont tels que dans l'opinion des peuples (1908).

Ce Père pense que Dieu a préposé, en effet, des anges pour prendre soin des différentes nations, et cette croyance est fondée sur plusieurs passages de l'Ecriture sainte; mais ces anges ne font rien que par l'ordre de Dieu. C'est Dieu qui, par la confusion des langues, a placé les peuples où ils sont, et les retient chacun dans le pays qu'il habite (1909).

Mais, continue Celse, s'il survient de nouveaux docteurs, je leur demanderai qui ils sont, d'où ils viennent, qui est l'auteur de leurs lois. J'avoue, dit Origène, que nous sommes de nouveaux venus ; mais on sait qui nous sommes, d'où nous venons, et que Jésus-Christ est l'auteur de nos lois. A-t-il eu moins de droit de nous en donner que ces intelligences prétendues qui, selon Celse, en ont fait pour les autres nations (1910) ?

Ce philosophe a beau soutenir que chaque nation doit garder ses lois ; lorsqu'un sage se trouve chez un peuple qui a des lois ridicules ou abominables, est-il obligé de les suivre ? Il doit donc, en Egypte, pratiquer les superstitions des Egyptiens; les Scythes font bien de manger de la chair humaine, et les Indiens, de manger leurs propres parents (1911).

Qu'un peuple garde ses lois positives, lorsqu'elles n'ont rien de contraire à la loi naturelle, qui est la loi de Dieu, à la bonne heure ! mais, si elles y sont opposées, on doit plutôt s'exposer à la mort que de les observer. Ainsi nous nous garderons bien de pratiquer le polythéisme, l'idolâtrie et les superstitions des différentes nations, parce que cela est défendu par la loi de Dieu (1912).

§ XVIII

Quel est le Dieu des Juifs et des Chrétiens.

Celse prétend que les Juifs ont le même Dieu que les Perses ; ceux-ci, au rapport d'Hérodote, nomment *Jupiter* toute l'étendue du ciel ; le nom ne fait rien à la chose. Les

(1905) *Deut.* IV, 19.
(1906) ORIG., l. V, n° 6, 13.
(1907) L. V, n° 14, 24.
(1908) N°s 25, 28.
(1909) L. V, n°s 29, 32.
(1910) N°s 32, 33.
(1911) N°s 34, 36.
(1912) N°s 37, 40.

Juifs ne sont ni plus saints que les autres peuples, à cause de la circoncision et des abstinences, ni plus favorisés de Dieu par le don qui leur a été fait de la Palestine : ils ne connaissaient point *le grand Dieu*, et ils ont été trompés par Moïse, pour leur malheur.

Tout cela est réfuté par Origène : ce Père fait voir la sainteté des dogmes, la sagesse des lois, l'innocence des mœurs établies par Moïse, le soin avec lequel ce législateur avait préservé les Juifs des abus et des désordres qui régnaient chez les autres peuples. Les Juifs n'ont adoré ni le ciel, ni Jupiter, mais un Dieu pur esprit, créateur du ciel. La circoncision et les abstinences qu'ils ont pratiquées ne sont point les mêmes que celles des autres peuples, ni fondées sur les mêmes raisons; et l'abstinence observée par les Chrétiens est fort différente de celle que gardaient les pythagoriciens. Les Juifs ont été véritablement favorisés et protégés de Dieu, tant qu'ils ont été fidèles à suivre leur loi, et jusqu'à la venue du Messie ; ils ont donc *connu le grand Dieu* que les philosophes ne connaissent point et ne veulent pas adorer (1913).

Quand le maître des Chrétiens, poursuit notre censeur, serait un ange, il n'est pas Dieu, puisqu'il a été envoyé de Dieu ; d'autres anges que lui ont été envoyés ; il n'est pas plus grand qu'eux ; il y a une secte de Chrétiens qui admettent un Dieu plus grand que le créateur.

Origène observe que le Fils de Dieu venu sur la terre pour sauver les hommes, n'est point un ange semblable à ceux que Dieu a envoyés dans d'autres circonstances ; mais l'*Ange du grand conseil*, duquel les livres saints et les miracles qu'il a faits attestent la divinité. Les disputes et les erreurs des différentes sectes d'hérétiques ne prouvent pas plus contre la doctrine chrétienne, que les égarements des mauvais philosophes contre la vraie philosophie (1914).

Celse lui-même avoue (1915) que *la grande Eglise* fait profession d'adorer le même Dieu que les Juifs, reçoit leurs livres, et ajoute foi à l'histoire de la création ; quoiqu'il y ait des sectes (tels que les marcionites) qui admettent un autre Dieu que le Créateur. Cette distinction faite au IIe siècle entre les sectes hérétiques et *la grande Eglise*, à laquelle Origène fait profession d'être attaché (1916), mérite attention.

§ XIX.

De la morale des philosophes et de celle du christianisme.

Dans le sixième livre, il est question d'abord de la morale chrétienne ; Celse prétend qu'elle est mieux traitée dans les écrits des Grecs, sans qu'elle ait besoin des menaces ni des promesses d'un prétendu Dieu ou Fils de Dieu. La doctrine de Platon sur le souverain bien lui paraît fort supérieure à celle de Jésus-Christ. Ce philosophe, dit-il, ne se vante point, ne forge point de révélation, n'impose point la nécessité de la foi, ne se donne point pour un envoyé du ciel.

C'est ici surtout qu'Origène a tout l'avantage sur son adversaire. Je conviendrai, dit-il, que les prophètes, Jésus et ses apôtres, ont parlé beaucoup plus simplement que Platon; mais quel effet a produit l'éloquence de ce philosophe et de ses pareils, en comparaison de la multitude de ceux qui ont été éclairés, corrigés et changés par les leçons de l'Evangile? Preuve évidente que ce ne sont point les paroles ni les raisonnements, mais la grâce de Dieu qui éclaire les esprits et touche les cœurs. Après avoir dit de belles choses sur le souverain bien, sur l'immortalité de l'âme, etc., nos graves philosophes vont avec la multitude célébrer les fêtes de Diane, ou sacrifier un coq à Esculape.

Nous soutenons d'ailleurs que nos écrivains sacrés ont mieux parlé du souverain bien que Platon, et ont mieux connu que lui ce qu'il fallait taire ou prêcher au peuple. Les prophètes n'ont pu rien emprunter de Platon, puisqu'ils sont plus anciens que lui et que tous les écrivains grecs : quant aux disciples de Jésus, c'étaient des hommes qui n'avaient fait aucune étude et n'avaient lu aucun écrit des philosophes (1917).

Celse en impose encore quand il prétend que ces derniers n'ont parlé ni de miracles, ni de révélations. Qui ne connaît pas les prodiges dont Pythagore s'est vanté, le troisième œil de Platon, et le démon de Socrate? Platon, dans le *Timée*, ne prend-il pas le ton d'un inspiré, lorsqu'il fait parler Jupiter (1918)?

Il y a eu, nous en convenons, des imposteurs qui exigeaient la foi de leurs auditeurs, aussi bien que Jésus; mais ont-ils prouvé leur mission divine comme Jésus a prouvé la sienne (1919)?

Celse ne pardonnait point à saint Paul d'avoir dit que la sagesse de ce monde est une folie devant Dieu; cela prouve, dit-il, que ces gens-là ne veulent avoir pour disciples que des ignorants et des insensés. Origène le fait souvenir que les philosophes eux-mêmes ont distingué la vraie sagesse d'avec la fausse; qu'il n'est pas possible de regarder comme de vrais sages, des hommes infatués des absurdités du paganisme. Il lui soutient qu'il y a dans l'Église chrétienne plusieurs hommes qui ont cultivé la philosophie avant d'embrasser la foi, d'autres qui s'y sont appliqués depuis leur conversion (1920).

(1913) L. v, n° 41, 51.
(1914) Nos 52, 58.
(1915) N° 59.
(1916) N° 61.

(1917) L. vi, n° 1, 7.
(1918) Nos 8, 10.
(1919) N° 11.
(1920) Nos 12, 14.

§ XX.

Divers reproches de Celse.

Comme Celse prétendait que Jésus avait mal entendu et grossièrement rendu plusieurs maximes de Platon sur l'humilité, sur le danger des richesses, etc., Origène lui représente que Jésus, qui avait reçu la naissance et l'éducation dans la Judée, qui n'avait point étudié les lettres, et qui passait pour le fils d'un artisan, n'a pu avoir aucune connaissance des écrits ni de la doctrine de Platon. Il fait voir que les sentences de ce philosophe, dont Celse paraissait le plus épris, n'approchent pas de la sublimité des pensées et des expressions de nos écrivains sacrés (1921).

Nous ne parlerons ni des mystères de Mithras, que Celse a voulu comparer à la doctrine des livres saints, ni des erreurs des ophites, secte antichrétienne, dont il attribuait les absurdités et les blasphèmes aux Chrétiens en général; Origène montre que, pour étaler une vaine érudition, ce philosophe confond tout, parle de choses qu'il ne sait pas, ne fait paraître, au lieu de science, qu'un fonds de malignité (1922).

Il accusait les Chrétiens de magie. Ce reproche, dit Origène, ne mérite pas plus de croyance que les autres calomnies forgées contre nous. Ne nous a-t-on pas accusés de manger, dans nos assemblées, la chair d'un enfant, et d'y pratiquer l'impudicité la plus effrénée? Ceux qui nous connaissent n'ont rien vu parmi nous de semblable (1923).

Selon Celse, il est absurde d'imaginer un diable, un ennemi de Dieu, nommé *Satan*, de supposer qu'il a traversé le Fils de Dieu, et qu'il viendra sur la terre pour tromper les hommes : on reconnaît là, dit-il, la précaution d'un imposteur qui veut en empêcher un autre de faire des disciples. C'est une imitation grossière de la fable des Titans, qui ne signifie autre chose que le combat des éléments. Il valait mieux exterminer le diable que d'en menacer les hommes.

Si Celse était mieux instruit, il saurait qu'il est fait mention du diable dans les livres de Moïse et dans celui de Job, qui sont fort antérieurs à ceux des poëtes inventeurs de la fable des Titans. Mais les auteurs sacrés n'ont jamais enseigné que le démon puisse rien opérer contre la volonté de Dieu, ou prévaloir contre le Fils de Dieu. Dieu ne permet au démon d'exercer son pouvoir qu'autant qu'il le faut pour éprouver la vertu et montrer la différence qu'il y a entre les bons et les méchants. Il en est de même de ce qui est dit de l'Antechrist (1924). D'ailleurs nous avons vu que Celse lui-même admet des démons ou des génies, les uns bons, les autres mauvais, et qu'il attribue à ces derniers les miracles des Chrétiens.

(1921) L. VI, nos 15, 22.
(1922) Nos 24, 38.
(192 Nos 39, 40
(1924) Nos 42, 46.

§ XXI.

Objections contre l'histoire de la création.

Par un de ses écarts ordinaires, Celse passe à un autre sujet. Les anciens, dit-il, ont envisagé le monde comme engendré de Dieu, ils l'ont appelé l'enfant ou le fils de Dieu; les Chrétiens ont abusé de ce terme pour donner à Dieu un fils.

Mais, selon la remarque d'Origène, Moïse et les prophètes qui parlent du Fils de Dieu, ont précédé de longtemps ceux que Celse appelle *les anciens*. Il y a un passage dans lequel Platon nomme *Fils de Dieu*, non le monde, mais le formateur du monde; Celse n'a pas osé le citer. Il ne blâme point les stoïciens qui égalaient leur prétendu sage à Jupiter; de quel droit condamne-t-il les Chrétiens parce qu'ils croient que le Verbe de Dieu s'est uni substantiellement à l'humanité de Jésus (1925)?

L'histoire de la création lui semble ridicule, déjà il l'avait attaquée dans son IVe livre; mais, avant d'en relever les circonstances, il demande : « Si tout est l'ouvrage de Dieu, pourquoi a-t-il fait des maux, et pourquoi ne les prévient-il pas? Comment peut-il se repentir d'avoir créé des ingrats et des méchants, se plaindre de son propre ouvrage, menacer et punir ses enfants? »

Que Celse lui-même réponde à sa propre objection, réplique Origène, puisqu'il enseigne, comme nous, que c'est Dieu qui a fait le monde tel qu'il est. Selon nos Ecritures, et selon les philosophes les plus sensés, il n'y point *de mal* proprement dit dans le monde que le péché; or, ce n'est pas Dieu qui en est l'auteur. Les souffrances, les châtiments servent à corriger les pécheurs et à purifier les justes; ce ne sont point des *maux absolus*, mais relatifs. Parce que Dieu ne prévient pas tous les crimes, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse les empêcher; mais l'homme, en qualité d'agent libre, résiste aux leçons et aux grâces de Dieu. Le repentir, sans doute, ne convient pas à Dieu; mais nous avons exposé ailleurs en quel sens l'Ecriture semble attribuer à Dieu les passions et les affections humaines (1926).

Au jugement de Celse, c'est une absurdité de partager en six jours l'ouvrage de la création, et de supposer du jour avant que le soleil ait tourné. Selon la narration de Moïse, Dieu parle, commande, travaille des mains, augmente son ouvrage, se repose ensuite comme un ouvrier faible et fatigué, etc. Dieu, dit-il, ne ressemble ni à l'homme ni à aucune autre espèce; il est donc faux que l'homme soit fait à son image.

Origène répond brièvement à chacun de ces reproches, et renvoie au commentaire qu'il avait fait sur le livre de la *Genèse* et sur l'histoire de la création (1927). Nous avons traité ce sujet, tome V, art. premier.

(1925) L. VI, n° 47, 48.
(1926) N° 55, 58.
(1927) N° 60, 66.

§ XXII.

Que le Fils de Dieu a pu naître dans la Judée.

On dit, continue le philosophe, que Dieu, trop grand pour être compris, a envoyé son esprit revêtu d'un corps, afin que nous pussions l'entendre et recevoir ses leçons; c'est à peu près le sentiment des stoïciens qui regardent Dieu comme un esprit qui pénètre et renferme toutes choses. Dans ce cas, le Fils de Dieu n'était point immortel. Si, en mourant, il a rendu l'esprit à Dieu, il n'a pu ressusciter corporellement. Dieu n'a pas pu recevoir un esprit souillé par son séjour dans un corps. Il pouvait faire descendre ce corps du ciel, sans le faire naître d'une femme, alors tout le monde aurait cru en lui. D'ailleurs le corps de Jésus n'a été remarquable par aucune qualité divine; on dit, au contraire, qu'il était de petite stature, d'une physionomie abjecte et peu agréable.

Origène montre la différence qu'il y a entre l'opinion des stoïciens et la croyance chrétienne. L'esprit ou l'âme du monde, qu'admettaient ces philosophes, était un mélange de corps et d'esprit; le Verbe divin, créateur du monde, n'a rien de corporel; il n'est donc ni mortel, ni corruptible. Il a pris un corps et une âme : or cette âme est encore un esprit et non un corps; elle est donc immortelle. Jésus, en mourant, a rendu son âme à Dieu, mais elle n'a pas été séparée du Verbe divin; elle s'est réunie au corps de Jésus qui est ainsi ressuscité. Le Verbe divin n'a point été souillé par son union avec un corps, ayant été formé du sang d'une vierge, par l'opération divine; jamais les stoïciens n'ont pensé que l'esprit ou l'âme du monde fût souillée par son union avec le corps.

Quand Dieu aurait formé le corps de Jésus hors du sein d'une femme, quand il l'aurait fait descendre du ciel, personne n'aurait pu deviner ce miracle, s'il n'avait pas été prouvé d'ailleurs. Origène n'avoue point que Jésus ait eu rien d'abject ou de désagréable à l'extérieur, et il observe que quand Jésus l'a voulu, il a fait paraître en lui tout l'éclat de la divinité; c'est ce qu'ont vu ses disciples dans sa transfiguration (1928).

Mais, réplique le philosophe, si Dieu éveillé d'un long sommeil, comme le Jupiter de la fable, a voulu enfin délivrer le genre humain de ses maux, pourquoi n'a-t-il envoyé son esprit que dans un coin de l'univers? Il fallait le faire descendre dans plusieurs corps et l'envoyer par tout le monde. Les Chaldéens, les Egyptiens, les Perses, les Indiens méritaient mieux cette faveur que la nation méprisable des Juifs. Dieu, qui connaît toutes choses, a cependant ignoré qu'il envoyait son Fils à des hommes pervers qui le mettraient à mort (1929).

Ces sarcasmes, dit Origène, ne montrent que de l'ignorance. Dieu n'a jamais cessé de veiller sur le genre humain et d'y répandre ses bienfaits; il ne s'est jamais rien fait

(1928) L. VI, n°s 68, 77.
(1929) N°. 78.
(1930) L. VII, n° 3.

de bien parmi les hommes, sinon parce que le Verbe divin est venu dans les âmes de ceux qui étaient capables, du moins pour un temps, de recevoir ses opérations. Mais il a voulu accomplir l'incarnation dans le temps et dans le lieu où ce mystère était annoncé, et chez le peuple qui en était averti. Celse, qui a exalté la sagesse des autres nations, a oublié que les Chaldéens ont infecté le monde des folies de la divination; qu'il a tourné lui-même en ridicule la superstition des Egyptiens; que les Perses se sont permis des incestes abominables, et qu'il a reproché aux Indiens de manger de la chair humaine; les Juifs ont-ils rien fait de semblable? Dieu ignorait si peu que son Fils serait mis à mort, que cela était prédit par les prophètes (1930).

Ainsi l'entêtement des incrédules a toujours été de soutenir que Dieu n'a pas pu faire une grâce quelconque à un peuple, ni à un particulier, sans l'accorder de même à tous les hommes; mais Celse, qui faisait tant de cas de la philosophie, pouvait-il soutenir que Dieu l'avait également fait éclore chez tous les peuples; et les déistes qui se savent si bon gré de leur sagesse, sont-ils persuadés que Dieu en a donné une dose égale à tous les hommes?

§ XXIII.

Objections touchant les prophéties.

Le censeur du christianisme attaque les prophéties dans le livre septième. Il lui paraît étrange que les Chrétiens ne fassent aucun cas des oracles du paganisme, et ajoutent foi à tous ceux qui ont été rendus dans la Palestine (1931).

Origène lui fait remarquer d'abord que la plupart des disciples d'Epicure se moquaient des oracles et n'en faisaient aucun cas. En effet, vu la manière indécente dont la plupart de ces oracles étaient rendus, vu l'effet qu'ils produisaient, qui était de retenir les peuples dans l'erreur, s'il y avait du surnaturel, on devait l'attribuer aux mauvais démons plutôt qu'à Dieu. On ne peut rien reprocher de semblable aux prophètes juifs, leur vie, leurs mœurs, leur courage, ont été d'accord avec les vérités et les leçons dd morale qu'ils donnaient aux hommes.

C'est une imposture de la part de Celse d'avancer qu'il a vu dans la Judée ou ailleurs des prophètes tels que ceux des Juifs. Origène, pour démontrer l'authenticité et la vérité des prophéties des Juifs, renvoie aux commentaires qu'il avait écrits sur Isaïe, sur Ezéchiel et sur quelques-uns des petits prophètes, où il a montré le sens de leurs prédictions, et a prouvé que ce ne sont point des énigmes indéchiffrables, qu'on ne peut point les adapter à quel sujet l'on veut, comme Celse le prétend (1932).

Selon ce dernier, on doit rejeter ces prophéties sans examen, parce qu'elles prédisent des choses indignes de Dieu; il ne

(1931) L. VII, n° 3.
(1932) N°s 3, 11.

convenait pas plus à Dieu de manger de la chair de brebis, de boire du fiel et du vinaigre, que d'avaler de l'ordure; de vrais prophètes n'ont pu le prédire, parce que cela est absurde et impie.

Celse en impose grossièrement; les prophètes n'ont point prédit que Dieu ou la Divinité boirait du fiel ou du vinaigre, souffrirait ou mourrait; Jésus n'a pas souffert et n'est point mort en tant que Dieu, mais en tant qu'homme. On ne prouvera jamais qu'il était indigne de la divinité d'être unie à un homme qui devait mourir pour sauver les hommes, pour les détromper de leur aveuglement, pour les amener à la connaissance du vrai Dieu et de son culte (1933).

Le même Dieu, poursuit Celse, qui a ordonné aux Juifs, par Moïse, d'amasser des richesses, d'asservir les autres peuples, d'exterminer leurs ennemis, ne peut avouer pour son fils Jésus qui a commandé le contraire, qui veut que l'on renonce aux biens de ce monde, que l'on souffre les injures, etc.

Après avoir donné d'abord un sens figuré et tropologique aux lois de Moïse, pour les concilier avec celles de l'Evangile (1934), Origène répond plus directement : Moïse, dit-il, a donné des lois civiles, politiques et nationales, telles qu'il les fallait pour fonder et maintenir la république juive. Cette nation n'aurait pas pu subsister, s'il ne lui avait pas été permis de se défendre, même d'attaquer ses ennemis, de punir les criminels, etc. Jésus-Christ, au contraire, donne des lois morales et des conseils de perfection pour les particuliers qui vivent dans le sein d'une nation policée, et sont protégés par les lois civiles. Il n'y a donc aucune contradiction entre les lois de l'Evangile et celles de Moïse, puisque l'objet n'en est pas le même (1935).

§ XXIV.

Comparaison entre Jésus-Christ et les héros du paganisme.

Suivant l'opinion de Celse, les Chrétiens ont tort d'attribuer à Dieu un corps et une forme humaine; mais il est clair qu'en cela il les calomnie (1936).

Platon, dit-il, et les anciens n'ont eu qu'une idée très-obscure du séjour des âmes après la mort; les Chrétiens n'en ont pas une idée plus claire, lorsqu'ils se flattent d'aller un jour *dans une meilleure terre*. Mais Celse donne mal à propos un sens grossier à des expressions très-innocentes; puisque les philosophes mêmes ont été forcés de peindre la félicité future sous des images corporelles, il n'est pas étonnant que les auteurs sacrés aient fait de même (1937).

Après avoir accusé les Chrétiens d'imaginer un Dieu corporel, Celse soutient que dans l'antre de Trophonius, dans les grottes d'Amphiaraüs et de Mopsus, les dieux se montrent réellement sous une figure humaine, et se font voir tant qu'on veut; et par une nouvelle contradiction, il s'emporte contre les Chrétiens, parce qu'ils veulent, dit-il, voir Dieu des yeux du corps.

Origène se moque avec raison des prestiges auxquels son adversaire semble ajouter foi, des idées fausses qu'il prête aux Chrétiens en les calomniant, de l'opiniâtreté avec laquelle il leur attribue les absurdités des ophites, secte ennemie du christianisme (1938).

Platon a dit qu'il est difficile de découvrir le Créateur et le père de ce monde, et impossible de le faire connaître à tous; Origène fait remarquer que Jésus-Christ, plus habile que les philosophes, a fait connaître Dieu aux plus ignorants; il démontre le ridicule de Celse, qui soutient que le verbiage souvent inintelligible des philosophes, a été plutôt inspiré de Dieu que les leçons de Jésus-Christ. Il observe que la prétendue sagesse de ces maîtres orgueilleux n'a servi qu'à les rendre aussi vicieux que les autres hommes, comme saint Paul le leur reproche, au lieu que les leçons de Jésus-Christ corrigent les hommes de leurs vices, et les portent efficacement à la vertu (1939).

Si vous vouliez un nouvel objet d'adoration, continue l'ennemi du christianisme, ne valait-il pas mieux adorer Hercule, Esculape, Orphée, Anaxarque ou Epictète, qu'un homme tel que Jésus; Epictète frappé par son maître lui dit sans s'émouvoir : *Vous me casserez la jambe;* lorsqu'elle fut cassée : *Ne vous l'avais-je pas bien dit?* Votre Dieu a-t-il rien dit de semblable dans son supplice?

Notre Dieu n'a rien dit, répond Origène, et cela est encore mieux; la patience de Jésus a été invincible, non-seulement dans son supplice, mais pendant toute sa vie. Hercule a été célèbre par des vols, des violences, des impudicités; Orphée a écrit sur les dieux d'aussi grandes absurdités que les autres poëtes : ce ne sont point là des hommes dignes de vénération (1940).

Celse s'étonne encore de ce que les Chrétiens ne peuvent souffrir les simulacres. « Plusieurs nations barbares et athées, dit-il, sont de même; Héraclite blâme hautement ce culte. Est-ce parce que les statues ne sont pas des dieux? Jamais personne n'a été assez insensé pour le croire. Diront-ils que les dieux n'ont pas une forme humaine? Mais ils enseignent que Dieu a fait l'homme à sa ressemblance, et eux-mêmes adorent Dieu sous une figure humaine. Soutiendront-ils que les êtres représentés par les statues ne sont pas des dieux, mais des démons? ils n'adorent ni Dieu, ni les démons, mais un homme mort. »

Qu'importe, dit Origène, que les Scythes,

(1933) L. VII, n° 12, 17.
(1934) N°s 18, 25.
(1935) N° 26.
(1936) N° 27.
(1937) L. VII, n°s 28, 31.
(1938) N°s 35, 41.
(1939) N°s 42, 48.
(1940) N°s 53, 57.

les Libyens, les Perses n'adorent point les simulacres des dieux des Grecs, s'ils adorent d'autres créatures? On sait que les Perses adorent le soleil et d'autres êtres sensibles; les Chrétiens adorent Dieu seul, parce qu'il a défendu d'adorer autre chose. Si les philosophes ne regardent point les statues comme des dieux, pourquoi induisent-ils en erreur les ignorants, en rendant à ces statues les honneurs divins? Déjà nous avons répété dix fois à Celse que ce n'est point le corps de l'homme qui a été fait à l'image de Dieu, mais son âme. Nous n'avons garde d'adorer les démons, puisqu'au nom de Jésus-Christ nous les chassons des corps dont ils se sont emparés (1941).

§ XXV.

Culte des démons ou génies.

C'est sur la fin du septième livre et au commencement du huitième, que Celse entreprend l'apologie du polythéisme, par conséquent de l'idolâtrie qui en était inséparable. « Pourquoi, dit-il, ne rendait-on pas un culte aux démons ou génies? Ce qui se fait par un Dieu, par les anges, par les génies, par les héros, ne se fait qu'en vertu de la volonté du *Dieu suprême*, celui qui leur a donné le pouvoir et l'autorité sur certaines parties de la nature. Quiconque honore Dieu, ne doit-il pas honorer aussi les êtres auxquels Dieu a donné du pouvoir? »

Nous nions absolument, répond Origène, que Dieu ait confié le gouvernement de la nature à des êtres vicieux, bizarres, malfaisants, tels que vos prétendus dieux, héros ou démons. S'il leur a laissé quelque pouvoir, il est tel que celui que les magistrats donnent aux bourreaux pour tourmenter les criminels, ou celui que les brigands donnent à leurs chefs, afin d'en être aidés à faire du mal 1942).

Selon les Chrétiens, on ne doit point servir deux maîtres. « Cette maxime, dit Celse, ne convient qu'à des séditieux qui cherchent à rompre toute société avec les autres hommes, et qui attribuent à Dieu leurs propres affections. Cela peut être vrai à l'égard des hommes qui ont besoin du service entier de leurs esclaves, et qui ne peuvent rien relâcher qu'à leur propre désavantage; mais Dieu n'a besoin de rien, il ne peut rien perdre ni rien acquérir; il est donc absurde de lui attribuer de la jalousie, comme si c'était un homme ou un génie particulier. Celui qui honore plusieurs dieux se rend par là même agréable au Dieu souverain, en honorant ses serviteurs. Ce serait un crime de rendre un culte à des êtres pour lesquels Dieu n'a point ordonné de culte; mais ce n'en est pas un de le rendre à ceux qui lui appartiennent et qui dépendent de lui. »

(1941) L. VII, nos 62, 67
(1942) Nos 68, 70.
(1943) L. VIII, nos 2, 10.

Donc, conclut Origène, c'est à Dieu seul de décider de l'objet de nos adorations; or il a daigné nous en instruire par Jésus-Christ. Ce divin maître a dit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous le servirez seul; conséquemment nous adorons Dieu par Jésus-Christ son Fils ou son Verbe, non parce qu'il a besoin de notre culte, ou parce qu'il perdrait quelque chose si nous le rendions à d'autres, mais parce que nous devons lui obéir, et que notre bonheur éternel en dépend. Mais comment Celse prouvera-t-il que Dieu a ordonné d'adorer les génies ou démons, que ce culte n'est pas l'ouvrage de l'ignorance et de la corruption des hommes? Dieu n'a pas pu commander un culte aussi infâme que celui d'Antinoüs, etc. Quant à Jésus-Christ, il a prouvé par ses miracles et par ses vertus qu'il doit être honoré comme son Père (1943).

On doit conserver la société avec les hommes dans tout ce qui est juste et raisonnable, et non dans ce qui est absurde et criminel; c'est une maxime de Celse lui-même.

§ XXVI.

Pourquoi les Chrétiens en avaient horreur.

Il insiste néanmoins. « Celui, dit-il, qui, en parlant de Dieu, affirme qu'il n'y a qu'un seul Seigneur, est un impie; il divise le royaume de Dieu, il y suppose une sédition et des factions, comme si Dieu pouvait avoir des rivaux. »

Cela pourrait être vrai, réplique Origène, si Celse avait commencé par prouver que les génies sont des dieux, et non de mauvais démons. Loin de diviser le royaume de Dieu, nous prétendons que Dieu seul règne souverainement sur tout l'univers par Jésus-Christ son Verbe ou son Fils, au lieu que Celse partage le gouvernement de ce monde entre plusieurs dieux qui s'accordent fort mal (1944).

Mais selon l'usage de tous les philosophes, Celse continue à se contredire et à se réfuter. « Si les Chrétiens, dit-il, n'adoraient qu'un seul Dieu, on pourrait admettre leurs raisons; mais ils honorent à l'excès un homme né depuis peu, et ne croient point pécher contre Dieu en honorant son ministre. »

Origène soutient que Dieu le Père et le Fils sont un seul Dieu, quoique les deux personnes soient divines; ainsi Jésus l'a enseigné. Si, sous le nom de *ministres de Dieu*, Celse entendait les bons anges, on pourrait convenir qu'il faut les honorer, en distinguant cependant les différentes espèces de culte et de service; mais nous ne reconnaîtrons jamais pour ministres de Dieu de mauvais démons qui détournent tant qu'ils peuvent les hommes du culte de Dieu (1945).

Celse poursuit le même reproche. « Sous prétexte, dit-il, d'adorer le grand Dieu, les Chrétiens adorent un fils de l'homme, au-

(1944) L. VIII, n° 11.
(1945) Nos 12 et 13.

quel ils donnent le premier rang; ils disent qu'il est plus puissant que Dieu qui gouverne toutes choses, qu'il est son Seigneur.»

Fausse doctrine, dit Origène, nous la désavouons; Celse l'a empruntée de quelque secte obscure d'hérétiques : à Dieu ne plaise que nous pensions que le Fils est plus grand que le Père, pendant que Jésus-Christ a enseigné formellement le contraire (1946).

Lorsque Celse reproche aux Chrétiens de nouveau l'horreur qu'ils témoignent pour les simulacres, les temples, les autels, Origène lui répond que le temple et l'autel le plus digne de Dieu est l'âme d'un juste; qu'aucun sacrifice, aucun parfum ne lui est aussi agréable que les vœux et les prières d'un cœur pur; que le vrai simulacre de la Divinité est un homme qui sait imiter les vertus de Jésus-Christ, image parfaite de Dieu son Père (1947).

Il ne s'ensuit pas de là que du temps d'Origène les Chrétiens n'avaient aucun temple, ni aucun lieu d'assemblée; le contraire est prouvé par des témoignages positifs; nous en citerons quelques-uns, dans le chap. IX, art. 3, §. 24 (1948).

Mais Celse ne voulait pas qu'ils eussent d'autres assemblées que celles des païens : « Dieu, dit-il, est le Dieu de tous les hommes, la bonté même, sans besoin et sans jalousie; qui empêche donc ceux qui se consacrent à son culte d'assister aux fêtes publiques? » C'est, dit Origène, que ces fêtes ne se font point à l'honneur de Dieu, mais des démons; qu'elles sont absurdes, scandaleuses, fondées sur des fables. Il oppose à ces cérémonies païennes la sainteté des fêtes que célèbrent les Chrétiens, le dimanche, Pâques et les jours précédents, la Pentecôte (1949).

« Si les idoles *ne sont rien*, continue l'apologiste du paganisme, quel mal y a-t-il d'assister aux festins publics? Si ce sont des démons, sans doute ils appartiennent à Dieu; on doit donc les croire, les honorer selon les lois, les prier de nous être propices. » Origène oppose à cette doctrine la défense que fait saint Paul aux fidèles de participer à la table des démons (1950). Il nie que ces mauvais esprits appartiennent à Dieu autrement que les méchants, avec lesquels il ne faut avoir aucun commerce (1951).

Celse s'élève contre la défense faite par saint Paul. « Les Chrétiens, dit-il, s'abstiennent des victimes, pour *ne point participer à la table des démons;* mais les fruits et les grains qu'ils mangent, le vin et l'eau qu'ils boivent, l'air qu'ils respirent, sont aussi le don de certains démons qui ont reçu commission d'y présider. »

Folles idées, réplique Origène. Si Dieu a établi des intelligences pour présider aux dons de la nature, ce sont de bons anges, et non les démons dont les païens ont l'imagination frappée. Dieu ne laisse à ces derniers aucun pouvoir, si ce n'est de corrompre quelquefois les dons de la nature, de causer la stérilité ou la peste, pour punir les hommes : ainsi l'enseignent nos livres saints (1952).

Notre philosophe, païen dévot, ou qui en fait semblant, dit que les Chrétiens n'insultent point impunément les dieux ni leurs simulacres, qu'on les bannit de tous les pays du monde, qu'on les charge de chaînes, qu'on les traîne au supplice, qu'on les attache au gibet, sans que leur Dieu en tire aucune vengeance : au lieu que ceux qui ont crucifié et mis à mort ce Dieu prétendu, n'ont éprouvé aucune punition de leur crime pour lors, ni longtemps après. Aujourd'hui l'on vient nous dire que les tourments des martyrs sont des fables.

Origène nie que les Chrétiens allaient insulter les dieux ni leurs simulacres; il dit que les persécuteurs sont sans doute excités par les démons, mais qu'ils sont déjà punis par leur aveuglement, et que Dieu leur réserve dans l'autre vie des supplices plus terribles. Il soutient de nouveau que les Juifs ont été punis, de la manière la plus éclatante, par la ruine de leur ville et de leur temple, par leur exil, et par le carnage de leur nation (1953).

§ XXVII.

Prétendus prodiges inspirés par les dieux. Constance des martyrs.

Pour preuve de la puissance des dieux, Celse allègue les prodiges, les oracles, la divination, les augures, les voix entendues dans les temples, les apparitions des dieux en songe, les bienfaits reçus par leurs adorateurs, les châtiments tombés sur les profanateurs des sanctuaires, et toutes les autres merveilles dont les païens repaissaient leur crédulité.

Telle est l'inconséquence d'un philosophe incrédule, il croit comme un enfant des oracles et des prodiges dont les disciples de Démocrite, d'Épicure et d'Aristote se sont moqués, et ne veut pas croire ceux dont il est parlé dans les livres des Juifs et des Chrétiens. Sans entrer dans la comparaison des preuves alléguées en faveur des uns et des autres, on doit sans doute regarder comme divins ceux qui ont eu pour objet de porter les hommes à la vertu, et comme diaboliques ceux qui n'ont abouti qu'à les aveugler et à les corrompre (1954).

Celse, tout prévenu qu'il est, avoue cependant que les Chrétiens vont à la mort sans répugnance, plutôt que d'abjurer leur

(1946) L. VIII, nos 14, 16.
(1947) Nos 17, 20.
(1948) Voyez la note des Editeurs d'Origène, sur cet endroit.
(1949) L. VIII, nos 21, 23.
(1950) *I Cor.* VIII, 4.
(1951) ORIG., l. VIII, nos 24, 27.
(1952) Nos 28, 37.
(1953) Nos 38, 41.
(1954) Nos 45, 48.

religion, et dans l'espérance d'une éternelle félicité. Il observe que cette croyance d'une vie à venir ne leur est pas particulière; qu'elle est enseignée par les pontifes et par les mystagogues : c'est une vérité, dit-il, que personne ne doit abandonner. Mais il reproche aux Chrétiens d'être trop attachés à la foi de la résurrection des corps, et de faire plus de cas de la béatitude du corps que de celle de l'âme.

Il y a, selon la remarque d'Origène, une différence essentielle entre les divers docteurs qui ont enseigné aux hommes la vie à venir; les Juifs et les Chrétiens s'en sont servis pour exciter les hommes à la vertu, les païens n'en ont tiré aucune conséquence pour les mœurs. Il est faux, dit ce Père, que nous fassions plus de cas de la félicité du corps que de celle de l'âme; mais nous devons espérer et désirer tout ce que Dieu nous a promis; or il nous a promis l'un et l'autre (1955).

N'oublions pas que Celse, qui affecte ici un zèle hypocrite pour la doctrine des peines et des récompenses futures, l'a cependant frappée par le fondement, dans son quatrième livre, n° 99.

Il conclut que si les Chrétiens s'obstinent à refuser d'honorer les dieux, il faut leur interdire toutes les fonctions de la vie et les exterminer, si bien qu'il n'en reste plus. Admirons, dit Origène, cette douceur charitable et philosophique; mais Dieu saura toujours protéger ses adorateurs contre la fureur de leurs ennemis (1956).

Après avoir cité, pour preuve de l'existence et du pouvoir des démons, l'opinion des Egyptiens, dont il a méprisé ailleurs les superstitions, Celse reconnaît que, selon les sages, la plupart de ces démons terrestres aiment les femmes, le sang, l'odeur des chairs brûlées, la musique; que leur pouvoir se borne à soigner le corps, à prédire l'avenir, à connaître ce qui regarde les mortels. On ne doit les honorer, dit-il, qu'autant que l'on s'en trouve bien, et non par goût et par caprice.

Autorité fort respectable, sans doute, que celle des Egyptiens; faut-il les en croire plutôt que Jésus-Christ, et préférer la magie au christianisme? Nous laissons à examiner, poursuit Origène, quel homme doit être le plus agréable à Dieu, celui qui se confie et se dévoue à lui seul, ou celui qui s'amuse à rechercher la nature, les inclinations, les opérations des démons, et les superstitions par lesquelles on peut leur plaire. Puisque, selon l'aveu de Celse, la plupart sont vicieux, malheur aux insensés qui s'attachent au service de pareils maîtres (1957)!

Ce philosophe n'en est pas moins obstiné dans ses préjugés. Selon lui, il faut honorer non-seulement ceux qu'il appelle les princes et les gouverneurs de ce monde, mais il faut obéir aux rois, aux souverains qui le veulent ainsi.

Il faut leur obéir, sans doute, reprend Origène, lorsqu'ils ne nous commandent point de crime, saint Paul nous l'ordonne; mais s'ils veulent nous rendre impies envers Dieu, et nous forcer à honorer les démons, il faut endurer la mort plutôt que de le faire. Ainsi nous ne jurons ni par la fortune de César, ni par son génie, soit que ce prétendu génie existe ou n'existe pas (1958).

Celse lui-même est forcé d'approuver cette conduite. Si l'on commandait, dit-il, à un adorateur du vrai Dieu de dire une impiété, ou de faire une mauvaise action, il ne doit jamais obéir; il doit plutôt souffrir la mort et les tourments que de mal penser ou de mal parler de Dieu. Mais il n'est pas vrai, comme il le soutient, qu'en honorant le soleil, ou Minerve, on adore Dieu lui-même (1959).

§ XXVIII

Sur le projet des Chrétiens de convertir le monde.

« Si tout le monde vous imitait, dit-il, le souverain se trouverait seul, les barbares s'empareraient de l'empire, vous seriez exterminés avec votre religion et votre prétendue sagesse. Vainement vous direz que si les Romains quittaient leur religion et leurs usages pour ne plus adorer que le *Très-Haut*, il viendrait les secourir et combattre pour eux. Ce Dieu, malgré les belles promesses qu'il avait faites à ses serviteurs, leur a-t-il fait de grands biens non plus qu'à vous? Loin de les rendre maîtres du monde, il ne leur a pas laissé une chaumière ni un pouce de terre; vous-mêmes êtes réduits à fuir et à vous cacher, parce que l'on vous cherche pour vous mettre à mort (1960). »

Si tout le monde nous imitait, répond Origène, les barbares deviendraient justes et humains, les sujets seraient plus fidèles, les souverains plus tranquilles et plus heureux. Dieu a tenu ses promesses aux Juifs, tant qu'ils lui ont été soumis; leur état présent est une punition du crime qu'ils ont commis en mettant Jésus à mort. Quant à nous, Dieu nous donne le courage de souffrir pour son nom, comme il l'a promis; il sait, quand il lui plaît, mettre un frein à la cruauté des persécuteurs, et nous faire goûter la paix au milieu de nos ennemis. (1961).

Notre philosophe, devenu prophète, prédit que les Chrétiens ne réussiront pas dans leur projet. « Ils se flattent, dit-il, de ranger sous la même loi les peuples de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique, les Grecs et les barbares jusqu'aux extrémités de la terre; celui qui croit ce projet possible n'y entend rien. » Il finit en exhortant les Chrétiens à obéir au souverain, à porter les armes, à remplir les magistratures et les autres emplois de la société.

(1955) L. VIII, nos 49, 50.
(1956) Nos 55, 57.
(1957) Nos 58, 62.
(1958) Nos 63, 65.
(1959) L. VIII, n° 66.
(1960) Nos 68, 70.
(1961) *Ibid.*

Nous espérons, dit Origène, la conversion du monde, parce que Dieu l'a promise par ses prophètes; nous ne refusons ni au souverain le service légitime, ni à nos concitoyens les soins charitables, ni à aucun homme le secours de nos prières. Il n'est pas nécessaire que tous les hommes portent les armes et répandent le sang humain, ni que tous remplissent les magistratures; ceux qui gouvernent les églises rendent aux hommes un service plus essentiel que ceux qui occupent les charges civiles, puisqu'ils travaillent à les rendre tous sages et vertueux (1962).

Si Celse avait vécu plus tard et avait été témoin de la conversion des empereurs, il aurait vu par lui-même la fausseté de ses conjectures.

Nous nous sommes peut-être trop étendus à examiner cet ouvrage publié contre le christianisme naissant; il aurait suffi, sans doute, pour l'étouffer, si l'auteur avait eu pour lui la vérité et la justice. Il nous a paru important de montrer que la plupart des objections étalées par les incrédules modernes, ont au moins dix-sept cents ans d'antiquité, puisque Celse les a faites avant eux. Ceux qui ont embrassé notre religion, dans ces temps-là, n'ignoraient donc pas ce que l'on pouvait alléguer contre elle.

On voit encore, par ce même ouvrage, s'il est vrai, comme le disent les incrédules, que l'établissement du christianisme n'a rien eu d'étonnant ; que le paganisme ne tenait plus à rien; que l'on en était dégoûté, que personne n'en a pris la défense ; que les persécutions sanglantes exercées contre les premiers Chrétiens sont des fables, etc. Celse n'était pas le seul philosophe zélé pour le maintien du paganisme; sous le règne de plusieurs empereurs du IIe siècle, ces personnages importants jouirent de la plus haute considération, et il est évident que nous ne les accusons pas à faux d'avoir soufflé le feu de la persécution. Quand ceux d'aujourd'hui seraient cent fois plus honorés, nous n'avons pas plus à craindre leurs attaques que nos pères ne les ont redoutées: la main qui a établi le christianisme a vaincu des obstacles plus terribles que leurs arguments.

ARTICLE III.

Extrait de l'ouvrage de Julien, contre la religion chrétienne.

§ I

Sentiment de Julien sur les fables, système de Platon sur la création.

Lorsque Julien écrivit contre notre religion, elle avait fait de plus grands progrès que du temps de Celse, elle était mieux affermie : les conversions s'étaient multipliées sous Constantin et ses enfants, les philosophes avaient été forcés de la respecter. Un empereur qui s'était fait leur disciple, qui regardait la ruine du christianisme comme un coup de politique et comme un titre à l'immortalité, était sans doute un ennemi redoutable; mais que peuvent la puissance et la sagesse humaine contre les desseins de Dieu? Le règne de Julien fut court, et ses projets insensés périrent avec lui. Son écrit n'est ni plus solide ni mieux arrangé que celui de Celse; il est même plus faible. Il répète les mêmes objections, et la plupart attaquent le judaïsme plutôt que le christianisme. Nous n'avons donc pas besoin d'en donner une notice aussi détaillée que celle de l'ouvrage précédent. Saint Cyrille d'Alexandrie, qui l'a réfuté en dix livres, en a conservé les propres termes.

Le premier livre n'est qu'un préliminaire dans lequel ce Père fait voir que Moïse est plus ancien que les écrivains grecs; qu'il était par conséquent plus en état qu'eux de nous transmettre les origines du monde et de l'histoire des premiers hommes; que les Grecs n'ont fait que défigurer et travestir cette histoire.

Au commencement du second, Julien reproche aux Chrétiens d'avoir fait un mélange de ce qu'il y a de plus mauvais dans la religion des Juifs et dans celle des Grecs, pour en composer la leur; d'avoir reçu des premiers la haine du polythéisme, et des seconds leur morale relâchée. «Ils ont profité, dit-il, de notre inertie et de nos désordres pour s'établir et se fortifier. » Il avoue que les Grecs ont forgé sur les dieux des fables absurdes, telles que celles de Saturne, de Jupiter et de Bacchus (1963).

Saint Cyrille lui demande pourquoi donc il blâme les Chrétiens d'avoir renoncé à ces fables et à ces désordres pour embrasser une croyance plus raisonnable; si c'est un crime de quitter un système que l'on croit faux pour en adopter un qui paraît vrai, dans ce cas Julien lui-même était coupable, puisqu'après avoir été élevé dans le christianisme, il l'avait quitté pour se livrer aux erreurs et aux superstitions du paganisme (1964). Nous verrons ci-après que le *relâchement* qu'il reproche aux Chrétiens consiste en ce qu'ils ne pratiquaient plus les abstinences et les purifications du judaïsme.

Il prétend que Platon a beaucoup mieux expliqué que Moïse la création du monde ; il reproche à Moïse de n'avoir rien dit de la création des anges, d'avoir supposé la matière éternelle, d'avoir donné à entendre que Dieu n'a fait autre chose que l'arranger.

Cependant, comme le remarque saint Cyrille, plusieurs grands philosophes ont rejeté la doctrine de Platon, l'ont accusé d'erreur et de contradiction; l'on ne trouve pas deux sectes de philosophes d'accord sur l'origine des choses : les uns soutiennent que le monde est éternel, d'autres qu'il a commencé; ceux-ci en attribuent la formation au hasard, ceux-là à une intelligence; plu-

(1962) L. VIII, nos 72, 75.
(1963) S. CYRILLE, *contre Julien.*, l. II, p. 43.
(1964) L. II, p. 43 et 44.

sieurs admettent une Providence, la plupart n'en veulent point.

Moïse a fait l'histoire de la création, non pour amuser la curiosité des philosophes, et fournir matière à leurs disputes, mais pour faire adorer le Créateur et réfuter l'erreur des païens qui prenaient les différentes parties de la nature pour autant de dieux. Julien travestit malicieusement le sens des expressions de Moïse, mais il ne viendra pas à bout d'effacer l'idée claire et précise que ce législateur a donnée de la création, en nous enseignant que Dieu a opéré par le seul vouloir, et que sa parole seule a donné l'être à ce qui n'était pas (1965).

Ce même philosophe tourne en ridicule la manière dont Moïse raconte la formation de l'homme, et ce qu'il dit que l'homme est fait à l'image de Dieu ; il juge que Platon a mieux parlé, lorsqu'il a dit que le Dieu souverain, après avoir créé les dieux immortels, les a chargés de former l'homme, les animaux et les plantes. Celse a fait la même observation, l. IV, n. 54.

Saint Cyrille demande qui a révélé ces belles choses à Platon, et de quel droit ce philosophe parle en homme inspiré. Il représente à Julien que c'est par l'esprit, par l'intelligence, et non par le corps, que l'homme est l'image de Dieu. Il prouve que le pouvoir créateur appartient à Dieu seul, et ne peut être communiqué à des êtres qui sont eux-mêmes créés. On fait injure à Dieu, dit-il, en supposant qu'il a remis à d'autres le soin d'achever son ouvrage ; s'il n'a pas daigné créer l'homme, il daigne encore moins le gouverner : ainsi Julien sape le dogme de la Providence admis et soutenu par les philosophes les plus sages. C'est une vaine imagination de penser que Dieu ne peut rien faire qui ne soit immortel et incorruptible comme lui (1966).

Platon nomme *dieux visibles* le soleil, la lune, les astres, le ciel ; mais le soleil, dit Julien, n'est que l'image de l'intelligence que l'on ne voit pas. Il n'est pas possible de regarder le ciel, sans reconnaître qu'il est l'ouvrage d'un Dieu tout-puissant ; l'ordre constant des corps célestes, leur mouvement régulier, leur nature immuable, démontrent que Dieu en est l'auteur, et qu'ils sont immortels.

La première chose que Platon devait faire était de prouver que le soleil et les autres astres sont des êtres animés et doués d'intelligence, et non des corps mis en mouvement et conduits par la suprême Intelligence qui les a créés. La constance de l'ordre de la nature, l'unité de plan et de dessein démontrent, dit saint Cyrille, qu'un même ouvrier tout-puissant et sage a tout créé seul, tout arrangé, et gouverne le tout. Platon n'a donc débité que des visions, et les autres philosophes ont eu raison de le lui reprocher (1967).

(1965) L. II, p. 48, 56.
(1966) P. 58, 64.

§ II.

Dieu a-t-il abandonné les nations?

Dans le troisième livre, Julien attaque de nouveau la narration de Moïse. Selon cet historien, dit-il, Dieu s'est trompé ; il avait fait la femme pour aider l'homme, et elle a été la cause de sa chute ; ce qui est dit du serpent qui a parlé à Eve est aussi absurde que les fables des Grecs. Pourquoi Dieu ne voulait-il pas que l'homme connût le bien et le mal ? Le serpent, qui lui a donné cette connaissance, a rendu un très-grand service à la nature humaine. Dieu a été jaloux et malveillant, puisqu'il n'a pas voulu que l'homme, après sa chute, mangeât du fruit qui lui aurait donné l'immortalité.

Dieu ne s'est point trompé, répond saint Cyrille ; la femme était nécessaire à l'homme pour perpétuer le genre humain, telle est sa destination. Dieu savait que nos premiers parents useraient mal de leur libre arbitre ; mais si Julien en conclut que Dieu ne devait donc pas le leur donner, il sera réfuté par tous les philosophes qui n'admettent point la fatalité. Dieu avait accordé à Adam et à son épouse la connaissance du bien et du mal, mais il ne voulait pas qu'ils en eussent *l'expérience ;* c'est ce que l'Ecriture nomme *connaissance.* Le serpent n'était que l'organe du démon lorsqu'il a parlé à Eve ; plusieurs philosophes que Julien n'oserait blâmer, ont cru et ont écrit que des êtres imaginaires ont parlé. Ce n'est ni par haine, ni par jalousie, mais plutôt par miséricorde, que Dieu n'a pas voulu que l'homme pécheur fût immortel dans son péché, et y persévérât comme les démons ; la mort sert à le purifier. Par l'incarnation de son Fils, Dieu a dédommagé amplement notre nature de ce qu'elle avait perdu par le péché d'Adam (1968.

Selon le commentaire de Julien, Moïse a supposé que Dieu ne prenait soin que de la nation juive, qu'il négligeait les autres, puisqu'il ne dit point par quels dieux les autres peuples sont gouvernés ; il leur accorde tout au plus l'usage du soleil et des astres. Telle a été, dit-il, la doctrine des prophètes, de Jésus et de Paul, le plus grand imposteur et le plus odieux magicien qui fut jamais. Cependant Paul a varié sur ce point, car il dit que le Dieu des Juifs est aussi le Dieu des nations. Mais pourquoi les abandonner ainsi pendant des milliers d'années, les laisser croupir dans l'ignorance et dans l'idolâtrie ?

Mais Julien, dit saint Cyrille, donne malicieusement aux paroles de Moïse une fausse interprétation. S'il y a une vérité clairement enseignée dans nos livres saints, c'est que Dieu, créateur et père de tous les hommes, est aussi le bienfaiteur de tous, que sa providence s'étend sur tous et n'en néglige aucun ; cela est prouvé par toute la suite des événements dont l'histoire sainte fait

(1967) L. II, p. 65, 72.
(1968) L. III, p. 75, 94.

mention : c'est à Dieu qu'elle attribue les bienfaits et les châtiments qui sont tombés sur les différentes nations dans tous les siècles. Il n'était donc pas nécessaire que Moïse leur assignât des gouverneurs, puisque c'est Dieu lui-même qui les gouverne; et saint Paul n'a rien dit que de conforme à la doctrine de tous les écrivains sacrés.

Il est absurde de demander pourquoi Dieu n'a pas accordé aux autres nations les mêmes grâces qu'aux Juifs; maître de ses dons, il les distribue comme il lui plaît: Julien, dans son propre système, est forcé de convenir que parmi les prétendus génies gouverneurs des nations, il y en a qui sont meilleurs que les autres, puisque le sort des nations n'est pas égal; pourquoi Dieu n'a-t-il pas accordé à toutes un gouverneur également bienfaisant?

Si la plupart ont croupi dans l'ignorance, dans l'idolâtrie et dans le vice, ce n'est pas faute de secours de la part de Dieu, mais faute de correspondance de leur part. Il est faux que Jésus-Christ n'ait pas été envoyé pour le salut des nations aussi bien que pour celui des Juifs; les prophètes ont annoncé le contraire, et l'Évangile leur a été prêché aussi bien qu'aux Juifs (1969).

Vainement Julien reprend Moïse d'avoir dit que Dieu est jaloux, et punit les péchés des pères sur les enfants; cette jalousie n'est dans le fond que la justice par laquelle Dieu punit ceux qui se livrent volontairement au crime: Dieu dit qu'il punit jusqu'à la quatrième génération *de ceux qui le haïssent*, ou violent ses lois, et il déclare ailleurs que *l'âme qui péchera est celle qui mourra* (1970).

§ III.

D'où vient la diversité de leurs mœurs.

Julien continue de raisonner de même dans le livre quatrième. « Nos auteurs, dit-il, enseignent que Dieu est le père de tous les peuples, qu'il a préposé à chaque nation et à chaque ville des dieux pour les gouverner et pour présider à chaque talent particulier. De-là vient la diversité de caractères, de talents, de mœurs, de lois chez les différents peuples; il n'est point d'autre cause probable de cette diversité. Nos dogmes sont donc confirmés par l'expérience, les vôtres y sont contraires. »

Saint Cyrille fait d'abord remarquer l'injure que Julien fait à la Providence, en soutenant que Dieu ne daigne pas prendre soin lui-même du genre humain, et le livre à la conduite de prétendus dieux vicieux et méchants, qui ont donné à la plupart des peuples un très-mauvais caractère, et sont la cause des crimes dont ces peuples se sont rendus coupables. Si tout cela est l'ouvrage des dieux qui gouvernent les nations, l'on a tort de reprocher aux Germains leur férocité, aux Scythes leur barbarie, aux Perses leur impudicité, etc.; peuvent-ils résister à l'action des dieux qui leur ont donné de telles mœurs?

Lorsqu'un souverain donne des gouverneurs aux peuples des provinces de son empire, il choisit les personnages les plus éclairés et les plus vertueux, pour gouverner les différentes nations du monde; le Dieu souverain semble avoir choisi les démons les plus méchants et les plus corrompus. Des gouverneurs fidèles auraient porté les peuples à rendre au Dieu souverain le culte qui lui est dû; au contraire, les dieux de Julien se sont réservé l'encens et les hommages, se sont attribué tous les honneurs divins. Ils ont introduit le culte des animaux préférablement à celui du Dieu souverain, le règne de tous les vices et non celui des vertus, des sacrifices de victimes humaines plutôt que des victimes innocentes. Lorsque le Fils de Dieu est venu pour faire cesser toutes ces abominations, ces usurpateurs de la divinité ont soulevé contre sa doctrine et contre ses sectateurs toutes les puissances de la terre.

Porphyre n'a donc pas eu tort de les représenter comme des esprits malins, trompeurs, perfides, avides d'encens et de sacrifices, appliqués à séduire les hommes par des prestiges et à leur suggérer des crimes. Donc *ce sont des démons*, et non des dieux; ainsi le déclarent nos livres saints (1971).

Vainement Julien dit qu'en blâmant les sacrifices des païens l'on censure aussi ceux que Moïse avait ordonnés; ceux-ci étaient offerts au vrai Dieu et non aux démons; ils n'étaient pas souillés par les crimes qui accompagnaient ceux des païens, et Dieu ne les avait commandés aux Juifs que pour les détourner des superstitions païennes (1972).

Ce philosophe raisonne encore plus mal en soutenant que les lois et les mœurs des peuples sont relatives au caractère qu'ils ont reçu des dieux qui les gouvernent. Chez un peuple policé, tel que les Romains, tous les particuliers ne sont pas également honnêtes et vertueux; chez une nation barbare, tous ne sont pas également féroces; il y a eu des sages et des philosophes chez toutes les nations : il faudrait donc supposer un gouverneur particulier, non-seulement à chaque peuple, mais à chaque individu (1973).

Il tourne en ridicule l'histoire de la confusion des langues, et la compare à la fable des Aloïdes : Moïse, dit-il, veut rendre raison de la diversité des langues, et il n'en rend aucune de la diversité du caractère, des talents, des lois et des mœurs des nations.

La narration de Moïse, dit saint Cyrille, ne contient rien de ridicule. Quand Moïse

(1969) L. III, p. 99, 106.
(1970) P. 106, 113.
(1971) L. IV, p. 115, 124.
(1972) L. IV, p. 125, 130
(1973) P. 131, 134.

dit que Dieu *descendit* pour voir ce que faisaient les hommes, il n'entend pas que Dieu changea de place, puisque *Dieu remplit le ciel et la terre;* mais l'historien se proportionne à la manière dont les hommes conçoivent les opérations de la Divinité.

Dieu ne confondit point le langage des descendants de Noé parce qu'il avait peur que leur tour ne s'élevât jusqu'au ciel, mais parce qu'il voulait que les hommes se séparassent pour aller peupler les différentes contrées de la terre. La variété des mœurs des particuliers vient de l'éducation et des habitudes qu'ils ont volontairement contractées, celle des nations sont nées du climat, des leçons et des exemples de leurs chefs, souvent du caprice des législateurs, et non de ce que Dieu a négligé de gouverner le genre humain (1974).

Dieu, continue Julien, nous a donné de meilleurs gouverneurs que celui des Juifs, et des législateurs plus sages que Moïse. Mais pourquoi, répond saint Cyrille, Dieu, infiniment bon, n'a-t-il pas donné à tous les peuples des gouverneurs également bienfaisants, des législateurs également sages? C'est à quoi Julien ne satisfait pas (1975).

Par une contradiction choquante, après avoir soutenu que la différence du caractère des peuples vient de celui de leurs gouverneurs, il dit que la différence entre le corps d'un Carthaginois ou d'un Ethiopien, et celui d'un Scythe ou d'un Germain, vient sans doute du climat, et il donne à entendre qu'il en est de même de leur caractère.

Saint Cyrille démontre l'absurdité de ce parallèle, en ce que le caractère n'a rien de commun avec la couleur du corps; autrement il faudrait dire que tous les peuples blancs sont sages et bons, que tous les noirs sont stupides et mauvais. Ou les dieux gouverneurs ont pu vaincre l'influence de la nature et du climat, ou ils ne l'ont pas pu; dans ce dernier cas, ce sont des êtres impuissants et non des dieux, ils n'ont contribué en rien à la différence des caractères; s'ils l'ont pu et ne l'ont pas fait, tout le mal doit leur être attribué (1976).

L'obstination de Julien va jusqu'à prétendre que Moïse lui-même suppose la pluralité des dieux, puisqu'il leur a fait dire: *allons, confondons* le langage des enfants d'Adam. Mais saint Cyrille fait remarquer avec quelle énergie Moïse enseigne l'unité de Dieu; il pense que quand Dieu dit : *faisons* l'homme à notre image, *confondons*, etc., c'est pour insinuer le mystère de la Sainte Trinité (1977). Il révèle la mauvaise foi avec laquelle Julien soutient que Moïse n'a fait envisager le Dieu des Hébreux que comme un Dieu particulier, et non comme le souverain maître de l'univers (1978).

(1974) L. IV, p. 136, 140.
(1975) P. 141 et 142.
(1976) P. 143, 145.
(1977) P. 146, 147.

§ IV.

Sur la pluralité des dieux

Ce sophisme commence le cinquième livre, en disant qu'à l'exception de la défense d'honorer plusieurs dieux et de la loi du sabbat, le Décalogue ne commande rien qui n'ait été ordonné de même par les autres législateurs.

La contradiction dans laquelle il tombe, n'a point échappé à saint Cyrille. Pourquoi tant insister d'abord sur la différence des lois et des mœurs des peuples, pour prétendre ensuite que tous ont eu la même loi que Moïse a donnée? Il met les législateurs grecs fort au-dessus de Moïse, et soutient presque au même endroit que celui-ci a porté les mêmes lois qu'eux. Mais Moïse est plus ancien qu'eux; ce n'est donc pas lui qui les a imités, ce seraient eux plutôt qui l'auraient copié : Julien peut-il montrer dans leurs écrits le Décalogue tout entier (1979)?

Selon l'avis de Julien, il est absurde de défendre d'adorer plusieurs dieux, sous prétexte qu'il est jaloux, qu'il est un feu dévorant. C'est donc malgré lui que les nations adorent les dieux; pourquoi ne les en a-t-il pas empêchés? Est-ce défaut de puissance ou de volonté? Le premier est un blasphème, le second nous excuse et nous autorise.

La jalousie de Dieu, réplique saint Cyrille, n'est autre chose que sa sainteté et sa justice; par des menaces et par des châtiments il veut détourner les hommes de l'impiété et de l'idolâtrie, parce que c'est pour eux un malheur d'y tomber. Il serait absurde que Dieu traitât de même ceux qui lui rendent un culte et ceux qui le lui refusent pour adorer de faux dieux. Mais pour exprimer la conduite de la Providence, le langage humain ne nous fournit point d'autres termes que ceux qui désignent les affections et les passions des hommes. C'est la même réponse qu'Origène a donnée à Celse.

Saint Cyrille demande à Julien si quand un adorateur des dieux se fait chrétien, ils en sont fâchés ou non; s'ils ne le sont pas, Julien a tort de s'en indigner lui-même : s'ils le sont, ils ont donc aussi de la jalousie; c'est à lui de les justifier.

Mais pourquoi Dieu n'a-t-il pas empêché les nations d'adorer d'autres dieux ? Question déplacée : il ne pouvait mieux les en empêcher que par des lois, des menaces, des châtiments ; s'il leur avait fait violence, il n'y aurait eu plus de liberté dans leur culte (1980).

Cependant, poursuit Julien, vous adorez un autre que lui, un Fils que vous lui supposez et qu'il n'a jamais reconnu. Vous vous trompez, répond saint Cyrille ; le Fils de Dieu n'est pas un autre Dieu que le Père, et nous prouverons que Dieu l'a authentiquement reconnu (1981).

(1978) L. IV, p. 148, 150.
(1979) L. V, p. 151, 154.
(1980) P. 155, 158.
(1981) P. 159, 160.

Il n'est pas croyable, dit le censeur de Moïse, que Dieu se soit mis dans une si grande colère parce que les Hébreux avaient adoré Béelphégor, et qu'il ait voulu détruire une nation entière pour la faute de quelques-uns. Il serait plus digne de lui de conserver un méchant, pour épargner un million d'innocents.

Tel est l'entêtement ridicule d'un philosophe qui ne veut pas que Dieu punisse aucun crime, et qui veut que l'idolâtrie, jointe à la prostitution, soit une faute légère, même après les miracles dont les Juifs avaient été témoins. Soit que Dieu ait châtié les Juifs prévaricateurs, soit qu'il leur ait fait grâce, à la prière de Moïse, Julien le trouve également mauvais; il ne peut souffrir ni la justice de Dieu, ni sa miséricorde. Porphyre et d'autres philosophes plus sensés ont reconnu l'une et l'autre, et ont condamné comme autant de crimes les blasphèmes que Julien vomit contre la Providence. Lorsqu'il cite la douceur des législateurs grecs et romains, il oublie que les uns et les autres ont statué des peines contre les sacriléges (1982).

Nos philosophes, dit Julien, nous commandent d'imiter les dieux; dans le Dieu des Juifs, on ne trouve rien à imiter que la colère, la fureur, la vengeance, la jalousie.

Qui sont, demande saint Cyrille, les dieux qui doivent servir de modèles à un homme de bien? Faut-il imiter les fureurs de Mars, l'inconstance de Minerve, les impudicités de Jupiter, etc.? On a déjà dit que les termes de colère, de jalousie, de vengeance, à l'égard de Dieu, sont des expressions impropres, mais inévitables, desquelles il est ridicule d'abuser (1983); mais à l'égard des dieux du paganisme, elles sont vraies dans toute leur énergie.

Une preuve, continue Julien, que Dieu a soin de toutes les nations, c'est qu'il les a beaucoup mieux traitées que les Juifs. Les Egyptiens, les Chaldéens, les Assyriens, les Grecs ont eu des sages qui ont mieux connu la nature divine que les Hébreux, des guerriers auxquels les Juifs n'oseraient comparer les leurs; la philosophie et toutes les sciences sont nées et se sont perfectionnées chez les premiers; les Juifs n'en ont cultivé aucune.

Et qui doute, répond saint Cyrille, que Dieu n'ait pas soin de toutes les nations? Mais il a fait aux Juifs des dons plus précieux que la philosophie, les sciences et la bravoure militaire; il leur a donné une religion vraie, une morale pure, une police plus sage que celles des autres nations. Les fables et toute la religion des Grecs ne sont qu'un tissu d'abominations, leur philosophie un chaos de disputes; Platon, Socrate, Xénophon et d'autres n'en ont fait aucun cas, en ont relevé le ridicule et les inepties (1984). L'abus que Julien lui-même faisait de la philosophie n'était pas fort propre à la rendre respectable.

§ V.

Il poursuit son parallèle dans le sixième livre; il vante les philosophes, les grands capitaines, les artistes célèbres, les législateurs nés chez les nations païennes, les exploits et les lois de Minos, de Dardanus et d'Enée. Ils ont mieux traité, dit-il, les ennemis dont ils avaient à se plaindre, que Moïse n'a traité ceux qui ne lui avaient point fait de mal.

Pour rabaisser tous ces héros à leur juste valeur, saint Cyrille rapporte, d'après les historiens, les vices dont ils ont été accusés; il compare leur conduite avec celle de Moïse et de quelques autres personnages de l'Ancien Testament; il fait voir que ces derniers ont eu des idées plus justes de la vertu que les Grecs (1985).

Julien, qui blâme avec tant d'aigreur la sévérité de Moïse envers les Chananéens, ne montra guère de modération dans le traitement qu'il fit aux villes de Diacires, d'Ozogardane et de Maogamalque; il les mit à feu et à sang et en extermina les habitants.

Il dit que Jésus n'a pu se faire suivre que par un petit nombre et par les plus méchants d'entre les Juifs; que l'on ne parle de lui que depuis environ trois cents ans. « Pendant toute sa vie, dit-il, Jésus n'a rien fait de mémorable, à moins qu'on ne regarde comme de grands exploits d'avoir guéri les boiteux et les aveugles, et d'avoir exorcisé les démons, dans les villages de Bethsaïde et de Béthanie »

Que fallait-il donc, reprend saint Cyrille, que fît Jésus pour prouver sa divinité? Il n'a point fait de prodiges pour étonner les hommes, mais pour les soulager, les instruire et les corriger. Il les a guéris de leurs erreurs et de leurs vices en même temps que de leurs infirmités; il a été ainsi le bienfaiteur, non d'une seule nation, mais de l'univers entier (1986-87).

Observons en passant que si les miracles de Jésus-Christ n'avaient pas été prouvés d'une manière incontestable, Julien n'en aurait pas parlé si légèrement, et aurait fait de plus grands efforts pour les rendre douteux.

Il étale pompeusement l'inspiration de la Sibylle et des devins, les dons miraculeux accordés aux Romains par Jupiter, le bouclier tombé du ciel, la tête déterrée sur le Capitole, etc. Au lieu, dit-il, de révérer ces gages de la protection du ciel, les Chrétiens adorent le bois de la croix. Vous imprimez ce signe sur votre front, vous le gravez sur la porte de vos maisons, vous quittez le culte des dieux pour adorer un Juif puni du dernier supplice.

Laissons de côté, dit saint Cyrille, toutes

(1982) L. v, p. 160, 170.
(1983) P. 171, 175.
(1984) P. 176, 181.
(1985) L. vi, p. 186, 190.
(1986-87) P. 191, 195.

ces fables absurdes. Nous honorons la croix, parce qu'elle nous donne de salutaires instructions; elle nous avertit de consacrer notre vie à celui qui est mort pour nous. Mettrons-nous à sa place les tableaux scandaleux et infâmes que les païens ont dans leurs temples, qui enseignent aux hommes la débauche et le crime (1988)?

Selon Julien, l'inspiration divine a cessé chez les Hébreux et chez les Egyptiens, les oracles même les plus avérés ont cédé au ravage du temps; mais Jupiter, pour en dédommager les hommes, leur a donné les arts sacrés ou la théurgie, afin qu'ils eussent toujours commerce avec les dieux. Il raconte les miracles d'Esculape, et les met fort au-dessus de ceux dont se glorifiaient les Hébreux.

Depuis la venue de Jésus-Christ, réplique saint Cyrille, nous n'avons plus besoin de prophètes, il est lui-même la fin de la loi et des prophètes. C'est lui qui a imposé silence aux oracles et a fait taire les démons perfides qui trompaient les hommes. Comment Julien ose-t-il nommer *arts sacrés* les prestiges de la magie, dont les sectateurs sont justement punis de mort selon les lois? Si Esculape a rendu de si grands services aux hommes, est-ce par jalousie que Jupiter a lancé la foudre contre lui? C'est ainsi que Julien, aussi aveugle que superstitieux, se perce de ses propres traits (1989).

§ VI.

Sur le culte que les Chrétiens rendent à Jésus-Christ.

« Si vous étiez demeurés dans le parti des Juifs, continue Julien, au lieu de plusieurs dieux, vous en adoreriez un seul, et non un homme mort, ou plutôt plusieurs hommes malheureux, comme vous faites; votre culte serait plus pur et plus saint. Vous n'avez pas seulement conservé l'idée qu'ils avaient de la sainteté, vous n'imitez que leur fureur à détruire les temples et les autels. Vous avez mis à mort, non seulement ceux qui persévéraient dans la religion de leurs pères, mais encore les hérétiques imbus de la même erreur que vous, et qui ne s'accordaient point à pleurer un mort avec vous. Ni Jésus, ni Paul ne vous en ont fait une loi, parce qu'ils n'ont pas espéré que vous parvinssiez jamais à un si haut degré de puissance. Ils se contentaient de séduire les esclaves, d'entraîner quelquefois les femmes et leurs maris, tels que Corneille et Sergius. Si, parmi leurs disciples de ce temps-là, sous l'empire de Tibère et de Claude, on peut citer un seul personnage illustre, je consens à passer pour un imposteur. »

Il est faux, répond saint Cyrille, que nous adorions *un homme mort;* nous adorons un Dieu fait homme et ressuscité après sa mort; nous honorons les martyrs, non comme des dieux, mais comme des hommes recommandables par leurs vertus et par leur courage. Comment ce culte peut-il être blâmé par un philosophe qui approuve celui que les païens rendent à des héros vicieux et célèbres par leurs crimes? Où sont les homicides que nous avons commis? Julien n'en peut citer aucun; jamais nos martyrs n'ont commis de crimes, ils ont été mis à mort uniquement pour avoir été fidèles à Dieu. C'est une absurdité de blâmer les apôtres d'avoir instruit tous les hommes sans aucune distinction de rang; y en a-t-il donc qui, par naissance ou par état, soient exclus de la connaissance de la vérité et de la pratique de la vertu? N'a-t-on pas vu des ignorants et des esclaves devenir philosophes (1990)?

Julien d'ailleurs ne pouvait ignorer que, depuis le règne de Tibère et de Claude, plusieurs Romains très-distingués et plusieurs philosophes avaient embrassé le christianisme.

Il oppose de nouveau la splendeur et la prospérité des Romains à l'état de servitude dans lequel ont vécu les patriarches et leur postérité; c'est selon lui une preuve convaincante de l'approbation que Dieu a donnée au culte des dieux.

Mais, si ce sont des dieux qui ont donné aux Romains l'empire du monde, comment ont-ils consenti à le perdre eux-mêmes, à se laisser vaincre et dépouiller des honneurs divins par Jésus-Christ et par ses disciples? La question n'est pas de savoir si les patriarches et leurs descendants ont été assujettis par d'autres peuples, mais s'ils ont été sages et vertueux. Les Juifs n'ont été subjugués par leurs voisins, que quand ils ont été infidèles au vrai Dieu, et qu'ils ont offert leur encens à ces prétendus dieux que Julien suppose être les distributeurs de la félicité temporelle; ceux-ci ont donc mal payé les hommages des Juifs. Ils ont laissé subjuguer par les Romains, non-seulement les Juifs qui adoraient le vrai Dieu, mais d'autres nations qui adoraient les mêmes dieux que les Romains. Où est donc l'approbation que le ciel a donnée au culte des dieux (1991-92)?

Si Julien avait prévu qu'il allait être lui-même bientôt vaincu et tué par les Perses qui n'adoraient pas ses dieux, il aurait été bien confus.

Cependant il insiste encore. « Jésus lui-même, dit-il, était sujet de César; vous dites qu'il fut inscrit dans le cens fait sous Cyrénius avec son père et sa mère. Après sa naissance, quel bien a-t-il fait à ses parents? Mais ils n'ont pas voulu se soumettre à lui. Quoi, ce peuple inflexible et indomptable a cependant obéi à Moïse! Jésus, qui commandait aux esprits, qui marchait sur la mer, qui chassait les démons, qui a fait, à ce que vous dites, le ciel et la terre, n'a pas pu changer les cœurs de ses proches et de ses amis pour leur salut? Mais aucun de ses disciples n'a osé lui attribuer le pouvoir créateur, si ce n'est le seul Jean, encore ne l'a-t-il pas

(1988) L. vi, p. 194, 197.
(1989) P. 198, 200.

(1990) L. vi, p. 201, 208.
(1991-92) P. 209, 212.

dit fort clairement : mais qu'il l'ait dit, j'y consens. »

Voilà, dit saint Cyrille, le langage, non d'un philosophe, mais d'un insensé. Si le Fils de Dieu avait voulu rechercher la gloire, il ne se serait pas fait homme. Il a déclaré que son royaume n'était pas de ce monde ; mais y a-t-il une gloire plus digne du Fils de Dieu que d'avoir instruit, corrigé, racheté les hommes, et d'avoir fait tomber le culte des faux dieux partout où sa doctrine s'est établie ? Il n'a voulu forcer la foi, ni de ses parents, ni de personne, mais il a donné à tous ceux qui ont cru en lui le privilége d'être enfants de Dieu, et héritiers du royaume éternel ; cette grâce est préférable à toutes les richesses et les grandeurs de la terre. Saint Jean l'évangéliste a dit que *tout a été fait par lui ;* les autres apôtres l'ont appelé leur *Dieu*, parce qu'il a prouvé sa divinité (1993).

Julien, comme on voit, ne révoque point en doute le cens de la Judée, fait sous Cyrénius; il était plus à portée de constater ce fait que les incrédules d'aujourd'hui qui ne veulent pas en convenir.

§ VII

Sur les connaissances et les mœurs des Chrétiens.

Au commencement du septième livre, il persiste à opposer les grands hommes du paganisme aux personnages de l'histoire sainte ; il demande s'il y eut jamais parmi ces derniers des guerriers que l'on ait pu comparer à Alexandre ou à César.

Mais qu'y a-t-il de commun, dit saint Cyrille, entre les exploits des conquérants et la vérité de notre religion ? Le mérite militaire leur a-t-il donné la connaissance du vrai Dieu et de son culte ? C'est de quoi il s'agit. Par les victoires des Romains, Dieu a voulu préparer les voies à l'Evangile et mettre les maîtres du monde à portée de le connaître ; c'est ce qui est arrivé. Si les peuples vaincus ont tort de demeurer soumis aux lois de ceux qui les ont assujettis, Julien lui-même a eu tort de vouloir gouverner ces mêmes peuples.

Jésus naissant n'a pas dédaigné d'obéir aux ordres de César ; mais depuis ce temps-là il a reçu l'adoration des Césars ; Constantin et ses enfants ont mis leur sceptre à ses pieds : les dieux de Julien, si puissants selon lui, ont été chassés de leurs temples et de leurs autels. On sait d'ailleurs que plus d'une fois les Juifs ont remporté sur leurs ennemis des victoires miraculeuses (1994).

Le parallèle que Julien poursuit entre les législateurs, les orateurs, les écrivains grecs et ceux des Juifs, est toujours également étranger à la question. Les lois de Moïse sont plus anciennes et meilleures que celles des Grecs ; l'érudition de ces derniers ne les a rendus ni plus éclairés en fait de religion, ni plus attentifs à se préserver du vice (1995).

Quand il serait vrai que Théognis, Phocylide et Isocrate ont mieux écrit que Salomon, il ne s'ensuivrait pas encore que leurs leçons sont meilleures et plus utiles que les siennes. Julien veut en vain se prévaloir de ce que Salomon, livré aux femmes dans sa vieillesse, adora les dieux des païens ; alors il n'était plus sage, et Dieu lui fit sentir la grièveté de son crime (1996).

« Pourquoi, ajoute ce philosophe, voulez-vous étudier les sciences des Grecs, si la lecture de vos Ecritures vous suffit? Il valait mieux défendre aux hommes cette étude que l'usage des viandes immolées. L'étude des sciences n'a jamais manqué de désabuser de votre impiété tous ceux qui avaient un peu de bon sens naturel. Par un trait de folie inconcevable, vous attribuez à la Divinité des livres qui n'ont jamais rendu un seul homme plus sage, plus courageux, plus vertueux ; et ceux qui donnent la sagesse, la vertu, la justice, vous les attribuez à Satan et à ses adorateurs. »

C'est justement, répond saint Cyrille, la lecture des livres des Grecs qui nous ramène à l'étude de nos saintes Ecritures; les fables, les erreurs, la doctrine corrompue des premiers nous font mieux sentir la sagesse et la sainteté des leçons de nos auteurs sacrés. Nous ne disconvenons point que les Grecs n'aient écrit avec beaucoup d'esprit et d'élégance ; mais c'est du poison présenté dans une coupe d'or (1997).

Julien ne sentait que trop bien l'ascendant que donnait aux Chrétiens la culture des sciences ; c'est pour cela qu'il leur défendit, par un édit, l'entrée des écoles et la fonction d'enseigner. On nous combat, disait-il, par nos auteurs ; nous laisserons-nous égorger par notre épée (1998)?

Il revient encore aux miracles d'Esculape, d'Apollon, des Muses, etc.; il atteste Jupiter qu'Esculape l'a souvent guéri et lui a indiqué des remèdes. Il accuse de nouveau les Chrétiens d'avoir abandonné ce qu'il y avait de meilleur dans la religion juive, les cérémonies, les purifications, les abstinences. Moïse, dit-il, avait défendu de *maudire les dieux*, mais les Juifs n'ont point observé cette loi. Vous n'avez retenu d'eux que leur aversion pour le culte des dieux, et vous y avez ajouté la liberté de manger de tout indifféremment.

Quelle absurdité, reprend saint Cyrille, de partager entre différents dieux les talents et les diverses espèces de mérite, comme si un Dieu ne devait pas posséder toutes les perfections ; de supposer qu'Esculape est un dieu, et qu'il a besoin de remèdes pour guérir les hommes; qu'il n'est pas assez puissant pour leur rendre la santé par une parole ! Julien est encore plus ridicule, lors-

(1993) L. VI, p. 213, 216.
(1994) L. VII, p. 218, 220.
(1995) P. 221, 224.
(1996) P. 224, 228.
(1997) L. VII, p. 229, 234.
(1998) V. *Vie de Julien*, l. IV, p. 232.

qu'il prétend que les purifications et les abstinences étaient l'essentiel de la loi de Moïse, et qu'il y a plus de mérite à s'abstenir de certains mets, qu'à éviter des crimes tels que l'adultère, la prostitution, les impudicités contre nature, crimes que les païens se permettaient par religion et jusque dans le temple de leurs dieux.

Les Chrétiens ne s'abstiennent d'aucun mets par superstition ou par des raisons fabuleuses, comme les païens, mais plusieurs d'entre nous par mortification, et pour réprimer les appétits déréglés du corps, se réduisent à vivre de pain, d'huile, d'herbes, de légumes et d'eau, passent leur vie dans la méditation et dans la pratique de toutes les vertus (1999).

Pour prouver la prétendue corruption des mœurs chrétiennes, Julien cite le passage de saint Paul aux Corinthiens : « Ne vous trompez pas, les fornicateurs, les idolâtres, les adultères, les impudiques, les voleurs, les avares, les intempérants, les calomniateurs, les ravisseurs ne posséderont point le royaume de Dieu. Vous avez été tels autrefois, mais vous êtes purifiés, corrigés et sanctifiés par le nom de notre Seigneur Jésus-Christ et par l'esprit de Dieu (2000). » Cependant, dit Julien, le baptême ne guérit ni la lèpre, ni la goutte, ni les défauts du corps, ni les maladies de la peau; comment peut-il effacer les adultères, les rapines et tous les vices de l'âme, sans exception ?

Comme la sainteté des mœurs des Chrétiens, en comparaison de celles des païens, était suffisamment connue, saint Cyrille se contente d'observer qu'il est absurde de trouver mauvais que Jésus-Christ et les apôtres aient admis au christianisme des hommes vicieux, mais résolus de se corriger. Si Jésus-Christ, dit-il, avait voulu donner au baptême le pouvoir de guérir les maladies du corps, il le pouvait sans doute, lui qui les guérissait par une parole; mais il l'a institué pour remédier aux maladies de l'âme; et une preuve que ce sacrement les guérit en effet, c'est la vie nouvelle que commencent à mener ceux qui l'ont reçu (2001).

§ VIII.
Des prophéties.

Le livre huitième regarde principalement les prophéties. Moïse, dit Julien, n'admet qu'un seul Dieu; il ne lui donne point de second ni d'égal, comme font les Chrétiens : il promet aux Juifs un prophète semblable à lui, et non semblable à Dieu ; cela ne peut s'entendre du fils de Marie. La prophétie qui annonce que le sceptre ne sera point ôté de Juda jusqu'à l'arrivée du Messie regarde le règne de David, qui finit sous Sédécias; les Chrétiens en ont altéré le sens. Jésus ne descend pas de Juda, puisqu'il est né, non de Joseph, mais du Saint-Esprit; Matthieu et Luc ne s'accordent point dans la généalogie qu'ils lui ont dressée.

Saint Cyrille soutient que le Fils de Dieu n'est point un second Dieu, mais qu'il est coéternel à son Père de même que le Saint-Esprit; qu'ainsi les Chrétiens n'admettent qu'un seul Dieu. Il fait voir que la prophétie de Moïse et celle de Jacob regardent directement Jésus-Christ et ont été accomplies en lui, qu'il n'y a ni fausseté ni contradiction dans la généalogie que saint Matthieu et saint Luc ont donnée (2002). Nous avons nous-mêmes prouvé ces trois points ailleurs par les mêmes raisons.

Julien prétend que la prophétie du livre des *Nombres*, c. XXIV, v. 25 : *une étoile sortira de Jacob*, etc., ne regarde point le Messie, mais David et ses successeurs ; saint Cyrille soutient et prouve le contraire.

La principale objection de Julien est de répéter que Moïse et les prophètes ne parlent que d'un seul Dieu, au lieu que les Chrétiens en admettent trois. Il veut prouver que saint Jean, lorsqu'il dit : *Au commencement était le Verbe*, etc., en admet au moins deux. Saint Cyrille le réfute, expose la génération éternelle du Verbe, et fait voir que le mystère de la sainte Trinité est révélé, du moins obscurément, dans plusieurs passages de l'Ancien Testament (2003). Cette discussion est trop longue pour que nous puissions y entrer.

Julien persiste à soutenir que les paroles d'Isaïe : *une vierge enfantera un fils*, etc., n'annoncent point un Dieu; il est question là, dit-il, de la femme d'Isaïe. Il n'est point dit qu'elle enfantera un Dieu ; l'on a donc tort de nommer Marie *mère de Dieu.* Il n'est pas exprimé non plus qu'il sera le fils unique de Dieu, ni de celui par qui tout a été fait. Comment une femme a-t-elle pu enfanter un Dieu qui est un homme semblable à nous ? Dieu dit : *je suis seul, il n'y point d'autre Sauveur que moi* : et vous osez nommer *Sauveur* celui qui est né de Marie!

Saint Cyrille ne s'attache point à discuter les termes de la prophétie d'Isaïe; nous l'avons fait en son lieu; mais il expose le mystère de la chute d'Adam, de la rédemption du monde et de l'incarnation, selon la doctrine de nos livres saints. Il fait voir l'absurdité de l'objection toujours répétée par les incrédules, qui disent que Dieu pouvait instruire, corriger, sauver les hommes, sans se revêtir de notre nature, sans endurer les souffrances et la mort. Il cite un passage dans lequel Numénius, philosophe platonicien, semble approuver ce qu'enseigne saint Jean du Verbe fait chair (2004).

§ IX.
De la croyance et des cérémonies des Juifs

Dans le neuvième livre, Julien va plus

(1999) L. VII, p. 233, 241.
(2000) *I Cor.* VI, 9.
(2001) L. VII, p. 215, 230.

(2002) L. VIII, p. 253, 261.
(2003) P. 261, 276.
(2004) P. 276, 288.

loin; il prétend prouver la pluralité des dieux par Moïse même. En effet, ce législateur parle du mariage des *enfants de Dieu* avec les filles des hommes. Julien prend ces enfants de Dieu pour des anges, et pense que les géants sont nés du mélange d'une nature mortelle avec des êtres immortels. Mais Moïse, dit-il, n'a point parlé d'un fils unique de Dieu, il ne le connaissait pas; il ne parle que d'un seul Dieu et de ses enfants, auxquels il a confié le soin des nations.

Saint Cyrille montre que les *enfants de Dieu*, dont il est parlé dans l'histoire de Noé, ne sont point les anges, mais les descendants d'Énos, fidèles adorateurs du vrai Dieu. Il fait voir que Moïse et les patriarches ont connu le Fils de Dieu, ou le Verbe de Dieu; que ce Verbe divin est désigné assez clairement dans plusieurs passages de Moïse et des prophètes. Mais Moïse n'a jamais parlé de dieux secondaires ou inférieurs auxquels le Créateur a confié le soin des nations; c'est par son Verbe, coéternel à lui, qu'il a tiré du néant et gouverné toutes les créatures (2005).

Selon Julien, Moïse semble avoir connu les dieux expiateurs, *dii averrunci*, dans la cérémonie du bouc émissaire. Mais il oublie ce qu'il a dit plus d'une fois, que Moïse avait défendu, sous peine de mort, d'offrir des sacrifices à d'autres qu'à Dieu seul. Saint Cyrille prouve que le sacrifice du bouc émissaire était une figure du sacrifice de Jésus-Christ sur la croix, et n'avait aucun rapport aux sacrifices expiatoires des païens (2006).

Mais Julien voulait opiniâtrément trouver le paganisme dans Moïse. « Vous n'offrez point, dit-il aux chrétiens, les sacrifices ordonnés par ce législateur de la part de Dieu; vous avez imaginé un autre genre de sacrifices: pourquoi ne pas observer les anciens? Les Juifs ne diffèrent de nous que dans le culte exclusif d'un seul Dieu; tout le reste, les temples, les autels, les lustrations, les victimes, les cérémonies, leur sont communs avec nous. »

Que Julien, répond saint Cyrille, soit Juif tant qu'il lui plaira, son entêtement pour les sacrifices sanglants est condamné par un bon nombre de philosophes. Dieu ne les avait ordonnés aux Juifs qu'à cause de leur grossièreté, pour les empêcher de tomber dans les superstitions des autres peuples, il a souvent déclaré par ses prophètes que ce culte ne lui était point agréable, et il l'a suffisamment prouvé en défendant de le pratiquer ailleurs que dans le temple de Jérusalem (2007).

Cependant, selon Julien, saint Pierre a eu tort de déclarer purs des aliments que Dieu avait défendus comme impurs; il n'a point fait de miracles pour prouver que Dieu avait révoqué cette défense; il a seulement forgé une révélation à ce sujet.

Mais, comme le remarque saint Cyrille, la chair de la plupart des animaux dont Moïse défend de manger, est une nourriture dégoûtante et malsaine, de laquelle personne n'est tenté de faire usage; il n'est donc plus nécessaire d'y attacher une impureté légale pour en détourner les hommes. Ce Père ajoute des raisons allégoriques de la plupart des défenses faites par Moïse; il serait inutile de nous y arrêter (2008).

« Moïse a déclaré cent fois, poursuit Julien, que sa loi serait éternelle; il a défendu de la part de Dieu d'y ajouter ou d'en retrancher; il a prononcé une malédiction contre ceux qui ne l'observeraient pas fidèlement; de quel droit les chrétiens ont-ils osé dire qu'elle est abolie? »

Saint Cyrille prouve, par les paroles expresses des prophètes, que la loi de Moïse devait cesser et faire place à une autre plus parfaite et plus agréable à Dieu (2009). Nous avons cité ces mêmes passages lorsque, nous avons traité cette question.

Vu la prédilection que Julien témoigne pour le cérémonial judaïque, à cause de sa ressemblance avec celui que les païens pratiquaient pour lors, on ne doit pas être étonné du dessein que cet empereur avait formé de rebâtir le temple de Jérusalem, et d'y rétablir l'exercice de la religion juive. Ce projet entrait parfaitement dans ses vues de mortifier les chrétiens, de rendre fausses les prédictions de Jésus-Christ, de mettre le christianisme aux prises avec ses divers ennemis. Vainement les incrédules modernes ont révoqué en doute les tentatives qu'il fit pour exécuter ce projet, et le miracle qui le déconcerta. Nous en avons parlé ci-devant, c. 5, art. 6, § 13.

Il dit que saint Pierre était un hypocrite, puisqu'il fut repris par saint Paul de ce qu'il vivait tantôt comme les Juifs et tantôt comme les gentils. Nous avons éclairci ce fait en parlant de la conduite de saint Paul, et nous en avons jugé comme saint Cyrille.

§ X.

De la divinité de Jésus-Christ et du culte des martyrs.

Julien, dans le dixième livre, accuse les chrétiens d'avoir changé la doctrine des apôtres. « Le bonhomme Jean, dit-il, est le seul qui ait osé dire que Jésus est *Dieu*, encore ne l'a-t-il enseigné qu'en termes ambigus. Il met cette doctrine dans la bouche de Jean-Baptiste; et une preuve que sa déclaration n'est ni expresse, ni incontestable, c'est qu'une partie des Chrétiens ne reconnaît point la divinité de Jésus. Jean paraît même se rétracter en disant que personne n'a jamais vu Dieu; cependant, si le Verbe incarné est Dieu, il a été vu et a demeuré parmi vous. »

Saint Cyrille fait voir que non-seulement saint Jean, mais les autres évangélistes et

(2005) L. IX, p. 290, 298.
(2006) L. IX, p. 299, 304.
(2007) L. IX, p. 305, 313.
(2008) L. IX, p. 314, 318.
(2009) P. 318. 325.

saint Paul, ont donné à Jésus-Christ le nom de *Dieu* et de *Fils de Dieu*, et lui ont attribué tous les caractères de la Divinité. Ils ont dit que personne n'a pu voir Dieu en lui-même et dans sa nature divine; mais il s'est rendu visible en se faisant homme, et Jésus-Christ a dit : *Celui qui me voit, voit aussi mon Père* (2010).

« Ce que vous avez imaginé depuis, continue Julien, en ajoutant d'autres morts à celui-là, est encore plus abominable; vous avez rempli l'univers de tombeaux et de monuments, quoique vos livres n'aient jamais dit qu'il fallait les honorer. Jésus lui-même semble blâmer cette pratique en disant aux Juifs : *Vous êtes semblables à des sépulcres blanchis, remplis d'ossements et d'immondices;* et *laissez les morts ensevelir leurs morts.* Comment donc osez-vous y invoquer Dieu et vous y prosterner? Isaïe parle de ceux qui dorment sur les tombeaux et dans les cavernes, pour y avoir des rêves ; c'était une vieille superstition des Juifs. Je crois volontiers que vos apôtres ont fait de même, et vous ont enseigné cette magie exécrable. »

Saint Cyrille fait de nouveau l'apologie du culte rendu aux martyrs, et démontre l'imprudence de son adversaire, qui ne peut blâmer ce culte sans condamner celui que les païens rendaient aux dieux mânes et à leurs héros, et le respect qu'ils avaient pour leurs tombeaux. Jésus-Christ lui-même, dit-il, n'a pas dédaigné d'approcher des corps morts pour leur rendre la vie. Julien a beau s'obstiner à nommer Jésus-Christ *un mort;* par sa résurrection, ce divin Sauveur a été vainqueur de la mort; les martyrs ne sont pas morts tout entiers, ils vivent dans le sein de Dieu, et ils ressusciteront un jour comme Jésus-Christ.

Dormir sur les tombeaux pour avoir des rêves est une superstition des païens ; elle était défendue aux Juifs, ils n'y sont tombés que quand ils ont imité les usages insensés de leurs voisins; mais jamais les chrétiens n'ont donné dans cette erreur (2011).

Julien persiste à demander pourquoi les chrétiens n'ont point conservé l'usage des sacrifices, de la circoncision, du sabbat, etc. La loi qui les prescrit est appelée une alliance éternelle ; Jésus lui-même a dit qu'il était venu, non pour détruire la loi, mais pour l'accomplir.

Ces sacrifices, dit saint Cyrille, ont dû cesser lorsque Dieu a daigné accomplir ce qui était figuré par ces cérémonies, et que Jésus-Christ nous a appris à adorer Dieu en esprit et en vérité. Ce Père le prouve par les passages de l'Ecriture, que nous avons cités en traitant de la durée de la loi de Moïse, et il répond comme nous l'avons fait à ceux que lui oppose son adversaire.

Lorsque celui-ci prétend que les sacrifices d'animaux sont plus agréables à Dieu que l'oblation des fruits de la terre, non-seulement il contredit les livres saints, qui ordonnent aux Juifs d'offrir à Dieu les prémices de leur récolte, mais il attaque le sentiment de plusieurs philosophes, qui désapprouvent les sacrifices sanglants : telle a été l'opinion de Pythagore et de Porphyre (2012).

§ XI

Prétendu paganisme des Patriarches.

Ce sophiste en impose grossièrement quand il dit : « J'adore le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu très-grand et très-puissant qui a comblé de ses faveurs tous ceux qui l'ont adoré de la même manière qu'Abraham, au lieu qu'il vous traite assez mal. Abraham était habile dans la divination, il observait les augures, il avait un devin pour économe. Dieu lui dit : *Regarde le ciel, compte les étoiles si tu peux; ainsi sera ta postérité.* Il voulait donc lui faire observer, par le cours des astres, les décrets du ciel, qui gouverne tout et dispose de tous les événements. De même il lui ordonne de passer entre les parties de la victime, et des oiseaux viennent s'y reposer. Dieu confirma donc sa parole par un augure ; sans cette confirmation, la foi d'Abraham aurait été un enthousiasme et une folie. »

Il est évident, dit saint Cyrille, que le Créateur du ciel et de la terre, adoré par Abraham, n'a rien de commun avec les génies ou démons auxquels Julien rendait son culte; qu'ainsi les sacrifices offerts par Abraham ne ressemblent en rien à ceux des Grecs. Dieu lui dit que sa postérité sera multipliée comme les étoiles du ciel ; il veut que cette promesse soit confirmée par un sacrifice, de la même manière que les Chaldéens confirmaient leurs alliances; l'économe d'Abraham prie le Seigneur de lui faire connaître quelle est l'épouse destinée à Isaac : quelle comparaison peut-on faire entre ces pratiques de religion, et les augures, les aruspices, la divination des Grecs? Mais un esprit superstitieux cherche partout de quoi nourrir ses folles idées (2013).

Julien tombait encore en contradiction, en disant que Dieu a comblé de ses faveurs tous ceux qui l'ont adoré comme Abraham, après avoir soutenu et répété que Dieu a mieux traité les autres nations que la postérité d'Abraham ; celle-ci rendait cependant à Dieu le même culte que son père.

Quoiqu'en finissant son ouvrage saint Cyrille ne dise point qu'il a entièrement réfuté celui de Julien, il n'y a cependant aucun lieu d'en douter; Théophane (2014) et Cédrène (2015) le disent expressément. Dom Ceillier s'est donc évidemment trompé, lorsqu'il a dit : « Il y a des endroits où Julien promet de traiter certaines choses dans son second livre, que nous ne trouvons point dans ce que saint Cyrille a rapporté de lui. Il a dit, par exemple, qu'il traiterait dans la

(2010) L. x, p. 327, 334.
(2011) L. x, p. 335, 342.
(2012) L. x, p. 343, 335.

(2013) L. x, p. 456, 361.
(2014) *Chronol.*, p. 44.
(2015) *Compend. hist.*, p. 307.

suite des prodiges attribués à Jésus-Christ, qu'il en montrerait la fausseté, qu'il prouverait aussi que les Evangiles ne sont point véritables; rien de tout cela ne se trouve dans saint Cyrille (2016). »

Fausse observation. Julien, après avoir remarqué à la fin du sixième livre, p. 213, que saint Jean est le seul qui ait osé dire que Jésus-Christ a fait le ciel et la terre, qu'il ne l'a pas fait formellement, ajoute, au commencement du livre VII, p. 218 : « Ceci trouvera bientôt sa place, lorsque nous traiterons en particulier des prodiges et des fourberies qui sont dans l'Evangile. » En effet, l. VIII, p. 262; l. X, p. 327 et 333, Julien répète ce même reproche ; il dit que le bonhomme Jean, *pour nous en imposer plus adroitement*, a mis dans la bouche de Jean-Baptiste ce qu'il dit de Jésus-Christ, *qu'il est le Dieu Verbe;* qu'ensuite il tergiverse et met le comble *à la fourberie*, en disant que personne n'a jamais vu Dieu.

Voilà donc les prétendues fourberies que Julien se proposait de montrer dans les Evangiles; il avait parlé des miracles de Jésus-Christ, l. VI, p. 191; ainsi nous trouvons, dans saint Cyrille, tout ce que Julien avait promis. Mais il est faux qu'il ait promis de *montrer la fausseté des miracles de Jésus-Christ, et de prouver que les Evangiles ne sont point véritables*, comme le prétend D. Ceillier; il n'y a dans Julien pas un seul mot de cette prétendue promesse.

§ XII.

Conséquences qui résultent des écrits de Celse et de Julien.

Tel est en abrégé le fameux ouvrage de Julien, dont les incrédules font encore de nos jours un trophée contre le christianisme. Ils l'ont traduit, commenté, mis en pièces, pour en rajeunir toutes les objections; c'est une des grandes sources dans lesquelles ils ont puisé leur érudition. Ou il ne fallait pas tant vanter les talents et le génie de cet auteur, ou il ne fallait pas en produire une si mauvaise preuve. Si Julien avait de l'esprit, on voit qu'il manquait de jugement; souvent il fournit des armes contre lui-même, et les aveux qu'il fait suffisent pour le couvrir de confusion. Il ne pouvait mieux peindre son génie superstitieux, étroit, pointilleux, sophistique, qu'il le fait dans cette production ; le ton et la manière conviennent peu à un philosophe, encore moins à un empereur. L'affectation de déprimer les Juifs, et de vouloir en même temps concilier leur religion avec le paganisme, est d'un ridicule inconcevable.

Si le christianisme était aussi mal fondé que les incrédules le prétendent, est-il croyable qu'on ne l'aurait pas mieux attaqué ? Julien avait tout l'avantage possible. Au lieu de s'amuser à chicaner sur des passages, il pouvait emprunter des Juifs qu'il protégeait, des histoires, des faits, des traditions, des circonstances, s'ils avaient de quoi renverser la preuve fondamentale du christianisme, les miracles de Jésus-Christ et des apôtres, et surtout le fait important de la résurrection du Sauveur; il n'en parle seulement pas.

Dans l'hypothèse de la fausseté de l'histoire évangélique, Celse et Julien avaient beau jeu ; ils auraient dit aux Chrétiens, avec le ton ferme que donne naturellement la vérité : Jamais on n'a vu dans la Judée ni ailleurs ces malades guéris, ces morts ressuscités, ces peuples miraculeusement nourris, etc., dont vos apôtres et vos évangélistes font mention ; les Juifs attestent le contraire; la notoriété publique de toute la Judée dépose contre vous. Jamais vous n'avez osé publier chez eux ces miracles imaginaires, ils vous auraient convaincus d'imposture. Paul ni ses collègues n'en ont jamais fait aucun dans les villes de l'Asie ni de la Grèce; tout ce qu'il y a de Juifs et de païens dans ces villes réclame contre les fables que vous avez forgées. La prétendue résurrection de Jésus n'a été crue par aucun de ceux qui étaient sur le lieu; l'inspection de son tombeau, la fâme publique, le témoignage des gardes, ont constamment prouvé que les apôtres avaient enlevé son corps, etc. Il n'est pas besoin d'être philosophe pour imaginer ce plan de dispute : ainsi eût raisonné l'homme le plus ignorant.

Nous ne voyons rien de semblable. Celse biaise, doute, glisse légèrement sur les miracles, les attribue à la magie, dit que d'autres imposteurs en ont fait autant, que les faits sont exagérés, que les apôtres ont rêvé, qu'ils ont vu une ombre, au lieu de Jésus ressuscité. Julien parle deux fois des miracles de Jésus sans les attaquer, il demande si ce sont là de grandes merveilles ; il traite saint Paul de magicien, et ne dit pas un mot de la résurrection de Jésus-Christ. C'est que la fermeté, la constance, l'uniformité du témoignage des apôtres, le nombre de ceux qui avaient cru sur le lieu, le silence forcé des Juifs, la notoriété publique, étaient un rempart inattaquable.

On doit raisonner de même de la manière dont le christianisme s'était établi, de la sainteté des mœurs et de la conduite des premiers Chrétiens, du courage héroïque des martyrs, de l'impression que tous ces faits réunis avaient produite et continuaient de produire sur les Juifs et sur les païens.

Loin d'être fâchés de la conservation des écrits de Celse et de Julien, nous avons une obligation sincère aux Pères de l'Eglise qui ont eu la bonne foi d'en copier fidèlement le texte, et de nous le donner tel qu'ils l'avaient. Ils nous ont ainsi transmis des faits, des aveux, des réflexions qui ne se trouvent point ailleurs; ils nous ont mis à portée de juger de la force ou de la faiblesse de nos anciens ennemis. Le seul aspect du champ de bataille démontre de quel côté a dû pencher la victoire. Ceux d'aujourd'hui, qui se parent de ces vieilles dépouilles et recom-

(2016) *Hist. des aut. sacrés et ecclés.*, t. XIII, p. 345.

mencent un combat dans lequel leurs prédécesseurs ont succombé, peuvent prévoir dès à présent la destinée de leurs ouvrages; il n'en restera dans les siècles futurs que les lambeaux dont les apologistes du christianisme auront fait usage pour les réfuter.

Mais il est à propos de rassembler, en peu de mots, les aveux favorables au christianisme que Julien a faits dans ses divers ouvrages. Il avoue la constance des Chrétiens à souffrir le martyre, et le goût de plusieurs pour la vie solitaire (2017); il reconnaît leur libéralité envers les pauvres (2018). Il convient que le christianisme s'est établi par la charité envers les étrangers, par le soin d'ensevelir les morts, par la sainteté des mœurs que les Chrétiens savent contrefaire; qu'ils nourrissent non-seulement leurs pauvres, mais encore ceux des païens (2019). Il dit que les Chrétiens meurent volontiers pour leur religion; qu'ils souffrent plutôt la faim et l'indigence, que de manger des viandes immolées; qu'ils adorent le Dieu souverain de l'univers; que toute leur erreur consiste à rejeter le culte des autres dieux (2020). Ce témoignage, rendu par un ennemi, devrait fermer la bouche aux incrédules.

ARTICLE IV.

Conclusion des chapitres précédents : l'établissement du christianisme est évidemment surnaturel.

§ I.

Preuves tirées des prophètes.

Après avoir examiné les circonstances dans lesquelles les apôtres ont prêché, les faits qu'ils ont allégués, le nombre et la qualité des prosélytes qu'ils ont persuadés, les obstacles qu'ils avaient à vaincre, les ennemis qu'ils ont eus à combattre, il n'est pas difficile de juger du principe et de la nature de leurs succès. Une révolution générale, à laquelle aucune cause naturelle n'a pu contribuer, à laquelle tous les moyens humains mettaient obstacle, ne peut être l'ouvrage des hommes : tel a été l'établissement du christianisme. Pour achever de nous en convaincre, il suffit de rappeler en peu de mots les événements qui l'avaient précédé, ceux qui l'ont accompagné et ceux qui l'ont suivi.

1° La conversion du monde avait été prédite; les Juifs en étaient persuadés; ils l'attendent encore à l'arrivée de leur Messie futur, sur la foi des anciens oracles. Nous n'en citerons qu'un petit nombre; on peut voir les autres dans M. Huet (2020*).

Dieu avait prédit à Abraham que *toutes les nations de la terre seraient bénies en son nom;* dans la prophétie de Jacob, le Messie est annoncé comme un chef qui doit rassembler les peuples sous ses lois (2021).

Dans le psaume II, le Seigneur dit au Messie : « Demandez, je vous donnerai les nations pour héritage, et vous mettrai en possession de toutes les contrées de la terre. » Dans le psaume XXI, 28 : « Toutes les contrées de la terre se souviendront du Seigneur et se tourneront vers lui; toutes les nations viendront l'adorer, parce que l'empire de l'univers lui appartient : il régnera sur tous les peuples. »

« Dans les derniers temps, dit le prophète Isaïe, la colline sur laquelle est placée la maison du Seigneur s'élèvera au-dessus des plus hautes montagnes; toutes les nations y viendront en foule, et diront : Venez, allons à la montagne du Seigneur, à la maison du Dieu de Jacob; il nous enseignera ses volontés, et nous fera marcher dans ses voies : car la loi viendra de Sion, et la parole du Seigneur sortira de Jérusalem; il jugera les peuples et en corrigera un grand nombre (2022). »

Nous avons vu dans la seconde partie de cet ouvrage les chapitres XLII, LIII et LIV d'Isaïe où la même prédiction est répétée, et les prophéties d'Aggée et de Malachie, qui la confirment.

Lorsque Jésus-Christ envoyait ses apôtres prêcher l'Evangile à toutes les nations, leur promettait l'assistance du Saint-Esprit, les assurait de leur victoire sur le monde, il ne faisait que répéter les anciens oracles. Il n'est pas étonnant que les apôtres aient compté sur sa parole. Ces prophéties n'annonçaient point la conversion du monde comme l'ouvrage des hommes, mais comme un effet de la puissance divine : Jésus-Christ l'attribue de même à la grâce du Saint-Esprit; les apôtres ont constamment rapporté leurs succès à la même cause.

§ II.

Talents des apôtres, lieux où ils ont prêché, leurs preuves.

Les envoyés de Jésus-Christ étaient-ils par eux-mêmes capables d'opérer une pareille révolution? Nos adversaires ne cessent de les peindre comme des hommes ignorants, stupides, insensés, sans talents et sans vertus : loin de diminuer le prodige de leurs succès, ils l'augmentent. Des Juifs détestés et méprisés de toutes les nations viendront-ils à bout de les subjuguer? feront-ils ce que Pythagore, Zénon, Platon, Socrate n'ont pu faire et n'auraient pas seulement osé tenter? Ils avouent qu'ils sont le rebut du monde, un objet de mépris pour les faux sages, un scandale pour les Juifs, un sujet de haine pour les païens. C'est bien mal commencer que de s'avilir aux yeux de ceux que l'on veut persuader. Ou la docilité des premiers fidèles est un trait de démence comme le pensent les incrédules, ou ç'a été un effet de la grâce divine et de la notoriété des faits publiés par les apôtres. Mais un accès de folie ne saisit point tout à coup des peuples aussi différents par les mœurs et par les préjugés que l'étaient les Juifs et les

(2017) *Juliani oper. fragm.*, p. 288.
(2018) *Misopogon*, p. 363.
(2019) L. XLIX, à Arsace, p. 410. 420.
(2020) A Théodore, l. LXIII, p. 463.
(2020*) *Démonstr. évang.*, prop. 9, c. 58.
(2021) *Gen.* XXII, 18; XLIX, 10.
(2022) *Isa.* II, 2.

païens ; il n'a pu opérer le même effet dans la Judée, dans la Grèce, à Rome, chez les nations policées et chez les barbares : c'est la seule fois que ce phénomène ait paru dans l'univers.

3° Les apôtres n'ont point choisi d'abord pour théâtre de leur mission les lieux éloignés de la scène des événements ; ils n'ont point attendu que le temps eût répandu des nuages sur les faits qu'ils annonçaient. Cinquante jours après la mort de Jésus, à Jérusalem, sous les yeux de témoins oculaires, ils publient ses miracles et sa résurrection : ils invoquent la notoriété publique, protestent qu'ils ont vu, entendu, touché Jésus ressuscité ; qu'ils ont conversé, bu et mangé avec lui pendant quarante jours : ils rendent ce témoignage à la multitude des Juifs rassemblés non-seulement de toutes les villes et bourgades de la Judée dans lesquelles Jésus a paru et enseigné deux mois auparavant, mais de toutes les provinces de l'empire romain dans lesquelles les Juifs sont dispersés : ils ne vont publier ces mêmes faits au loin que lorsque la croyance en est établie, professée et rendue incontestable sur le lieu même par une société nombreuse prête à verser son sang pour en soutenir la vérité. Des imposteurs qui auraient compté sur leurs talents et sur la crédulité populaire auraient suivi un plan tout différent. C'est en vertu de l'effusion des dons du Saint-Esprit, dont les Juifs étaient actuellement témoins, que saint Pierre commence sa première prédication et convertit trois mille hommes.

Avant cette époque, les Juifs n'envoyaient point de missionnaires aux autres nations ; ils ne faisaient des prosélytes que dans la Judée ou dans les lieux qu'ils habitaient : lorsque le moment fixé par Jésus-Christ est arrivé, douze apôtres et un plus grand nombre de disciples se dispersent et vont annoncer l'Evangile aux peuples les plus éloignés. Dans quelle source ces nouveaux docteurs ont-ils puisé tant de zèle et de courage? Avant sa conversion, Paul, pharisien zélé, se bornait à persécuter dans la Judée et dans la Syrie les sectateurs de l'Evangile; après son baptême, il va prêcher en Arabie, et brûle du désir de porter le nom de Jésus-Christ aux extrémités de l'occident: voilà un changement bien singulier.

4° Quels moyens ont-ils employés pour gagner des prosélytes? Ils nous l'apprennent et en font souvenir leurs auditeurs. « Lorsque je suis venu vous annoncer Jésus-Christ, dit saint Paul aux Corinthiens, je n'ai employé ni l'éloquence, ni la sagesse humaine; j'ai fait profession de ne savoir autre chose que Jésus crucifié; j'ai laissé voir toute ma faiblesse, la crainte et la défiance de moi-même dont j'étais saisi : mes discours n'ont pas été appuyés par les raisonnements de la philosophie, mais par les signes de la puissance divine et de la grâce du Saint-Esprit ; afin que votre foi ne fût point fondée sur la sagesse humaine, mais sur la puissance divine (2023). »

Vainement nos ennemis veulent triompher de ces aveux, puisque ces moyens, qui paraissent absurdes, ont réussi : plus on se révolte contre ce phénomène, mieux on fait sentir qu'il ne vient point d'une cause naturelle.

§ III.

Préjugés des Juifs et des païens.

5° Ce qu'enseignaient les apôtres devait indisposer tous les esprits, alarmer toutes les consciences, c'est encore une remarque de nos adversaires. Des dogmes inconcevables qui étonnent la raison, une morale sévère qui attaque toutes les passions et réprouve les mœurs communément suivies, un culte simple, sans appareil, peu propre à flatter les sens. Si on veut concevoir combien l'on dut avoir de répugnance à l'embrasser, on n'a qu'à se rappeler les tableaux qu'en ont tracés Celse et Julien, et que les incrédules renouvellent encore : tel il dut paraître à la plupart de ceux auxquels il fut présenté.

Les Juifs tenaient opiniâtrément à l'espérance d'un Messie puissant et vainqueur des nations, à la prospérité dont ils se flattaient de jouir sous son règne, à leurs cérémonies et aux promesses temporelles que Dieu y avait attachées. Dix-huit siècles de retard et de malheurs n'ont encore pu les guérir : tel est le lien qui les enchaîne encore à leur religion. Il fallait y renoncer pour devenir Chrétien, adorer un Messie pauvre et crucifié, ne plus espérer que les biens éternels, fraterniser avec les incirconcis, partager avec eux l'adoption divine et les promesses faites à la postérité d'Abraham. On sait combien les apôtres ont eu de peine à vaincre sur ce point la répugnance des Juifs même convertis.

Un de nos adversaires remarque que l'idée de faire reconnaître Jésus-Christ pour le Messie est peut-être la plus hardie, si elle n'est la plus folle, qu'on ait jamais pu concevoir. « Il fallait, dit-il, prouver à toute une nation qu'elle n'entendait pas sa langue, qu'elle ignorait la valeur de ses symboles, que les prophéties contenues dans ses livres et qui lui étaient adressées, ne la concernaient pas; que ce Jésus que l'on avait décoré du nom de *Christ*, était vraiment le *chef* annoncé par les prophètes; qu'il descendait directement de David par les mâles jusqu'à sa mère ; qu'en un mot il était le Messie attendu avec tant d'ardeur et depuis si longtemps : cette entreprise n'était pas d'une exécution facile (2024). » Cet exposé est certainement faux, quant au sens des prophéties ; mais nous demandons à ceux qui le prennent pour vrai, comment ils osent soutenir que tout cela s'est fait naturellement.

Les païens tenaient à leur religion, non-

(2023) *I Cor* II.

(2024) *Septième lettre à Sophie*, p. 96.

seulement par l'attrait des fêtes publiques, d'un cérémonial pompeux, des jeux du théâtre, de la licence qui régnait dans les solennités, des passions autorisées par l'exemple des dieux; mais par la croyance des bienfaits qui y étaient attachés, par la persuasion où l'on était que la prospérité de l'empire en dépendait. On ne manqua pas d'attribuer au christianisme et à la colère des dieux tous les fléaux qui arrivèrent, et d'en rendre les Chrétiens responsables. Plusieurs villes jouissaient de grands priviléges qui dépendaient du culte de leurs dieux tutélaires, et de certains gages qu'elles prétendaient avoir reçus de telle ou telle divinité. L'origine des républiques, dit un de nos philosophes, les principes de la législation, les droits des magistrats, les limites des états, tenaient à la mythologie (2025). Il fallait fouler aux pieds tous ces objets de la vénération publique, et y substituer la croix de Jésus-Christ. L'enthousiasme dont Julien était saisi nous fait concevoir jusqu'à quel point le paganisme avait fasciné ses sectateurs, et s'il était aisé de les guérir.

Celse, au commencement du IIe siècle, trouvait absurde le projet de ranger sous la même loi et sous la même croyance les nations des trois parties du monde connu; cependant ce projet, si chimérique en apparence, s'est accompli très-peu de temps après.

§ IV.

Leur résistance, persécutions, effets du christianisme.

6° Quelle résistance n'ont point opposée à l'Evangile les empereurs, les magistrats, les grands, les politiques, les philosophes, les prêtres du paganisme, pendant trois cents ans? Les lois anciennes et les édits nouveaux, les menaces, l'inquisition et les supplices, les calomnies, les opprobres, les libelles diffamatoires, tout ce que peuvent suggérer l'intérêt, l'orgueil, la jalousie, la cruauté et le fanatisme; rien n'a été épargné. Nos adversaires n'ont pas oublié sans doute les excès dont ce dernier monstre est capable. Cependant princes, magistrats, prêtres, philosophes, tous puissants, furieux et fanatiques, ont été obligés de céder.

Il semble que Dieu se soit plu à multiplier les obstacles pour mieux faire éclater la puissance de son bras. Aux persécutions des païens se sont jointes les divisions intestines, capables d'arrêter seules le progrès de l'Evangile. Une multitude de sectes a déchiré le sein de l'Eglise dès son origine. A peine Constantin lui avait donné la paix, que l'arianisme la mit à deux doigts de sa perte. La même épreuve a duré dans tous les siècles, les derniers n'ont pas été moins orageux que les premiers. Nos adversaires sont attentifs à le faire remarquer. Comment, avec tant de principes de destruction, le christianisme a-t-il pu s'établir et durer jusqu'à nous?

7° Cependant il a jeté de profondes racines partout où il a été prêché par les apôtres. La diversité des climats, la variété des préjugés et des mœurs, les divers degrés d'ignorance et de dépravation chez les différents peuples, ne lui ont jamais opposé des barrières insurmontables; il a encore aujourd'hui des sectateurs dans toutes les contrées de l'univers. Il faut donc que la grâce divine ait agi dans tous ces lieux : Jésus-Christ, qui a su le prédire, a eu sur ce point des lumières surnaturelles; c'est lui qui a opéré le prodige, puisqu'il l'avait promis.

8° Cette religion a produit partout des effets semblables; elle n'a pénétré nulle part sans causer une heureuse révolution dans les mœurs; lorsqu'elle a été bannie, la barbarie a repris sa place. Nous le verrons, lorsque nous traiterons des effets civils et politiques du christianisme. Le schisme, les hérésies, les guerres, les massacres dont les incrédules retracent continuellement le tableau, n'ont point été l'effet de l'Evangile, mais des passions révoltées contre lui. Semblables à des animaux féroces, elles n'ont cessé de mordre la chaîne qui les retient captives; elles ne la souffrent point encore; les clameurs de la philosophie nous font souvenir des cris dont retentissaient l'amphithéâtre, et de la fureur des hérétiques. Jésus-Christ a prédit ce combat, il durera jusqu'à la fin des siècles; la manière dont il s'est toujours terminé, dans les temps qui nous ont précédés, doit nous rassurer sur l'issue qu'il doit avoir parmi nous.

Si Dieu n'avait soutenu constamment cette religion sainte, les persécutions des païens, les disputes des raisonneurs croyants ou incrédules, l'inondation des barbares, la chute des empires, les vices de ses enfants, la longueur du temps qui suffit seule pour tout miner et tout détruire, auraient certainement opéré sa ruine. Mais elle subsiste, et la parole d'un Dieu est le garant de sa durée.

§ V.

Constance du plan de la Providence.

9° La révolution arrivée dans le monde par le christianisme est le dernier trait d'un plan suivi, constant, uniforme de la Providence. De même que la religion donnée aux patriarches était proportionnée à l'état d'enfance dans lequel était alors le genre humain, celle que Dieu avait prescrite par Moïse était évidemment relative à l'état de séparation et de guerre mutuelle dans lequel les nations déjà formées vivaient entre elles. Le christianisme, au contraire, s'est trouvé exactement analogue à l'état de société et de commerce auquel les peuples

(2025) *De la félic. publ.*, sect. 2, t. I, p. 158.

étaient parvenus, lorsque Jésus-Christ a paru sur la terre.

Dieu avait instruit les patriarches immédiatement par lui-même ; il s'était fait connaître aux Hébreux et aux nations voisines par des prodiges qui inspiraient la terreur ; par le ministère de son Fils unique, il n'a répandu que des bienfaits. L'objet des miracles du Sauveur était d'éclairer les esprits, en gagnant les cœurs. Sa doctrine, sa morale, ses promesses toutes spirituelles, auraient fait peu d'impression sur les hommes encore à demi sauvages ; elles pouvaient en faire davantage sur des peuples civilisés et devenus plus dociles par la culture des sciences et des arts.

Pour prouver que notre religion est l'ouvrage du hasard ou de quelques hommes adroits, il faut commencer par démontrer que, depuis la création, la Providence divine n'est intervenue pour rien dans l'établissement et le maintien de la vraie religion. Lorsque la philosophie envisage le christianisme comme un édifice isolé qui ne tient à rien, comme un accès de démence qui a saisi tout à coup une grande partie du genre humain, elle montre que ses vues sont très-bornées, qu'elle ne connaît seulement pas le système qu'elle ose attaquer.

Dans l'article 1er du chapitre 5, nous avons réfuté les raisons par lesquelles les incrédules ont voulu prouver que l'établissement du christianisme était un événement très-naturel. Un philosophe, qui se flatte de penser plus profondément que les autres, en a imaginé de nouvelles ; seront-elles plus solides ?

§ VI.

Objections. Le monde avait besoin de consolation.

« Le christianisme, dit-il, succéda au judaïsme. L'asservissement d'une république, maîtresse du monde, à des monstres de tyrannie, la misère effroyable que le luxe d'une cour et la solde des armées répandirent dans le vaste empire, sous le règne des Néron, les irruptions successives des barbares qui démembrèrent ce grand corps, la perte des provinces qui se soulevèrent ou furent envahies ; tous ces maux physiques avaient préparé les esprits à une nouvelle religion, et les révolutions de la politique en devaient amener dans le culte. On ne voyait plus, dans le paganisme vieilli, les fables de son enfance, l'ineptie ou la méchanceté de ses dieux, l'avarice de ses prêtres, l'infamie et les vices des rois qui soutenaient ces dieux et ces prêtres. Alors le peuple qui ne connaissait que ses tyrans sur la terre, chercha son asile dans le ciel. Le christianisme vint le consoler et lui apprendre à souffrir (2026). »

Rêve sublime ! Il s'accorde bien mal avec les faits. Il y avait trois cents ans que la république romaine était asservie, lorsque le sang des Chrétiens coulait sous Dioclétien ; l'empire ne fut démembré que plus d'un siècle après la paix donnée à l'Eglise par Constantin.

Les maux physiques avaient si peu disposé les esprits à une nouvelle religion, qu'on les attribuait à sa naissance ; pendant trois siècles on rendit les Chrétiens responsables de toutes les calamités publiques, on demandait leur sang à cris redoublés pour apaiser la colère des dieux. Saint Augustin réfutait encore ce préjugé au ve siècle, dans ses livres de la *Cité de Dieu*.

Est-il vrai que Celse, Julien, Porphyre, Hiéroclès, Libanius, Maxime de Madaure, et tant d'autres défenseurs du paganisme, n'y voyaient plus que les fables de son enfance, la méchanceté de ses dieux, etc. ? L'ont-ils représenté sous ces couleurs ? Il n'est pas à présumer que le peuple ait eu la vue plus perçante ou plus nette que tous ces philosophes.

L'auteur lui-même peint le christianisme comme la religion la plus capable de révolter tous les esprits. Les temples des Chrétiens, dit-il, furent bâtis en croix, couverts de croix, remplis de croix, décorés d'images horribles et funèbres, d'échafauds, de supplices, de martyrs, de bourreaux ; les arts furent condamnés à effaroucher continuellement l'imagination par des spectacles de sang, de mort, d'enfer (2027). Nous convenons que les tableaux riants et lascifs, qui décoraient les temples du paganisme, devaient plaire davantage aux hommes voluptueux et corrompus.

Il est vrai encore que le christianisme vint consoler le peuple et lui apprendre à souffrir ; et cette leçon était fort nécessaire. Il est donc probable que le peuple continuera d'être chrétien tant qu'il aura besoin de consolation, et que les philosophes pourront se concilier avec la religion, lorsqu'ils auront quelque chose à souffrir.

§ VII.

Pouvoir des ministres de l'Evangile sur les fidèles.

« Tandis, poursuit l'auteur, que les vexations et les débauches du trône sapaient le paganisme avec l'empire, des sujets opprimés et dépouillés, qui avaient embrassé les nouveaux dogmes, achevaient cette ruine par l'exemple de toutes les vertus qui accompagnent toujours le zèle du prosélytisme. Mais une religion née dans les calamités publiques devait donner à ceux qui la prêchaient beaucoup d'empire sur les malheureux qui se réfugiaient dans son sein. Aussi le pouvoir du clergé naquit-il, pour ainsi dire, dans le berceau de l'Evangile. »

Nous n'avions pas lieu de nous attendre à des aveux aussi importants. Il n'est donc pas vrai que les apôtres et leurs disciples aient réussi, par des prestiges, des fourberies, des fables et par l'imbécillité des peuples, comme les incrédules les en accusent ; ils ont persuadé par l'exemple de toutes les vertus.

Il n'est pas plus vrai que ces signes per-

(2026) *Hist. des établiss. des Europ. dans les Indes*, tome VII, c. 1, p. 2 ; *De la félicité publique*, sect. 2, c. 2 et 3.

(2027) *Hist. des établiss.*, *ibid.* c. 12.

suasifs accompagnent toujours le zèle du prosélytisme, les hérésiarques n'ont jamais manqué de zèle, mais la plupart ont eu très-peu de vertus.

Enfin il ne l'est point, que le pouvoir du clergé soit venu de l'ambition de ses membres et de la politique des papes, de l'ignorance et de la crédulité des peuples, comme l'auteur le dit ailleurs; puisque, selon lui, c'est un effet de la vertu des premiers prédicateurs de l'Evangile, des consolations qu'ils ont procurées aux malheureux, de la confiance qu'ils ont acquise. Il serait difficile de fonder ce pouvoir sur une base plus respectable.

En nous parlant toujours de calamités publiques, l'auteur oublie les règnes fortunés de Titus, de Trajan, des Antonins; c'est cependant alors que le christianisme fit les plus grands progrès, parce qu'alors les vertus de ses sectateurs étaient les mêmes que dans les calamités publiques.

« Du débris des superstitions païennes, dit notre historien, et des sectes philosophiques, il se forma un corps de rites et de dogmes, que la simplicité des premiers Chrétiens sanctifia par une piété vraie et touchante, mais qui laissèrent en même temps un germe de disputes et de débats, d'où sortit cette complication de passions qu'on voile et qu'on honore du nom de zèle. Ces dissensions enfantèrent des écoles, des docteurs, un tribunal, une hiérarchie. Le christianisme avait commencé par des pêcheurs qui ne savaient que l'Evangile; il fut achevé par des évêques qui formèrent l'Eglise. »

Cette théorie n'est ni juste, ni d'accord avec elle-même. 1° Quels débris Jésus-Christ a-t-il empruntés du paganisme et des sectes de philosophie? Les apôtres n'ont parlé des superstitions païennes que pour les faire détester, et des philosophes, que pour démasquer leurs erreurs et leurs vices.

2° Le christianisme n'est pas seulement formé de dogmes et de rites, mais de faits miraculeux qui prouvent la mission de ses fondateurs. Ces faits sont-ils vrais ou faux? S'ils sont faux, la piété la plus sincère et la plus touchante n'a pu les sanctifier; s'ils sont vrais, ils ont suffi avec des vertus pour fonder le christianisme tel qu'il est.

4° Le germe des disputes et des débats est venu, non de l'Evangile et des apôtres, mais des philosophes. Avant l'Evangile, ils s'étaient querellés sur la nature et sur son auteur; sous le christianisme, ils se jetèrent sur tous les dogmes, et voulurent les assujettir à leurs idées : telle est la source des hérésies et de leurs suites; un autre philosophe en convient (2028).

4° Il est faux que les écoles, les docteurs, la hiérarchie, l'Eglise ne soient nés qu'après les disputes : Jésus-Christ lui-même avait établi ses apôtres *pasteurs* et *docteurs;* il leur avait dit qu'ils seraient assis sur douze siéges *pour juger* les douze tribus d'Israël : les apôtres se sont placés sur ce tribunal au concile de Jérusalem; leurs successeurs n'ont fait que les imiter.

5° Ce n'est point l'Evangile qui inspire les passions masquées du nom de zèle; les incrédules n'y ont pas puisé le faux zèle et les passions qui éclatent dans leurs écrits, et dont les effets seraient redoutables, s'ils étaient plus puissants.

§ VIII.

Effets de la tolérance et des persécutions.

« Alors, continue notre philosophe, le christianisme gagna de proche en proche, et parvint jusqu'à l'oreille des empereurs. Les uns le tolérèrent par mépris ou par humanité, les autres le persécutèrent. La persécution hâta les progrès que la tolérance lui avait ouverts : le silence et la proscription, la clémence et la rigueur, tout lui devint utile. La liberté naturelle à l'esprit humain le fit adopter à sa naissance, comme elle l'a fait souvent rejeter dans sa vieillesse. Cette indépendance, moins amoureuse de la vérité que de la nouveauté, devait lui donner des sectacteurs dans toutes les conditions, quand il n'aurait pas eu tous les caractères propres à lui attribuer de la vénération. »

Rendons grâces à l'auteur de ce nouvel hommage : le christianisme réunissait tous les caractères propres à lui attribuer de la vénération; donc il n'était pas fondé sur des impostures. Il dut avoir des sectateurs dans toutes les conditions; donc il est faux qu'il n'ait été d'abord embrassé que par la plus vile partie du peuple.

Dès son origine, le christianisme parvint à l'oreille des empereurs, puisque Néron le persécuta. Selon Tacite, on l'avait déjà réprimé avant cette époque : *Repressaque in præsens exitiabilis superstitio rursus erumpebat.* Il fut encore persécuté sous Domitien; Trajan ne le toléra point, puisqu'il ordonna de mettre à mort tous ceux qui seraient convaincus d'être Chrétiens. Les Antonins, par humanité, voulurent arrêter l'excès du carnage : leurs ordres furent mal exécutés.

En quel temps la *tolérance* a-t-elle donc ouvert les progrès au christianisme? Connait-on d'ailleurs une autre religion à laquelle le silence et la proscription, la clémence et la rigueur ont été également utiles ?

Que la liberté naturelle à l'esprit humain lui ait fait adopter une religion qui retranche cette liberté naturelle d'examiner, de discuter, d'expliquer les dogmes, voilà ce que nous ne concevons point. Mais on comprend très-bien que l'*indépendance, moins amoureuse de la vérité que de la nouveauté*, a dû rejeter le christianisme dans tous les temps; nous en voyons des preuves, et nous prions le lecteur d'y faire attention.

(2028) *De la félicité publ., ibid.*, t. I, p. 182.

§ IX.

Conduite de Constantin, despotisme du clergé.

« Constantin, dit notre politique, au lieu d'unir à sa couronne le pontificat, quand il se fit chrétien, comme ils étaient unis dans la personne des empereurs païens, accorda au clergé tant de richesses et d'autorité, tant de moyens de les accroître de plus en plus, que cet aveugle abandon fut suivi d'un despotisme ecclésiastique qui, avec le temps, devint intolérable. »

Constantin n'avait rien à prétendre au pontificat de la religion chrétienne; sous le paganisme, c'était une dignité purement civile; sous l'Evangile, c'est une *vocation* qui donne des pouvoirs surnaturels : ces pouvoirs ne peuvent venir que de Jésus-Christ, par voie de succession et d'ordination. Nous verrons ailleurs s'il est vrai que Constantin ait accordé au clergé tant de richesses et tant d'autorité, et s'il a été aveugle. Il n'est aucune nation qui ait donné aux prêtres moins de pouvoir que les Juifs et les Chrétiens (2029).

De Constantin l'auteur passe à la naissance de la prétendue réforme. Un saut de douze siècles est un peu brusque; mille révolutions politiques, arrivées dans cet intervalle, ont varié à l'infini la somme des richesses et le degré d'autorité temporelle dont le clergé a joui. Nous prouverons dans la suite, par les aveux mêmes de l'auteur et par les monuments de l'histoire, que le prétendu despotisme ecclésiastique a été l'ouvrage de la nécessité, et un remède indispensable aux maux que l'irruption des barbares avait causés dans toute l'Europe.

« Ce despotisme, dit-il, était porté au dernier excès, quand une partie de l'Europe en secoua le joug. Un moine lui fit perdre presque toute l'Allemagne ; un chanoine, la moitié de la France ; un roi, pour une femme, la moitié de l'Angleterre. Dans d'autres Etats beaucoup d'esprits hardis se détachèrent des dogmes du christianisme, et les plus vertueux d'entr'eux n'en conservèrent qu'un certain attachement à la pureté de sa morale, quoiqu'extérieurement ils pratiquassent ce que prescrivaient les lois de la société où ils vivaient. »

Ce qu'il y a de faux dans ces remarques ne nous est pas moins avantageux que ce qu'il y a de vrai. Il est très-faux qu'à la naissance de la réforme, le pouvoir temporel du clergé fût aussi étendu qu'il l'avait été aux XIIe et au XIIIe siècles. Lorsque Luther sortit de son cloître pour mettre en feu l'Allemagne, il pensait moins à renverser le despotisme ecclésiastique qu'à fonder le sien ; Calvin établit à Genève une inquisition plus rigoureuse que celle du Pape ; Henri VIII, tyran civil en Angleterre, voulut, pour une femme, être encore despote spirituel : telle est en effet la prétendue réforme, l'ambition, l'humeur, le désir de l'indépendance ; et tels ont été, dans tous les siècles, les motifs des prédicants de toute espèce.

Mais remarquons le progrès. Des esprits hardis n'eurent pas plustôt secoué le joug de l'autorité de l'Eglise, qu'ils se détachèrent des dogmes du christianisme ; bientôt ils furent sociniens et déistes : sous leurs drapeaux s'est élevé le matérialisme qui domine aujourd'hui. Jugeons par là si ce sont les plus vertueux qui ont poussé le plus loin les conséquences. On sait ce qu'est devenue la morale dans toute cette belle progression ; jamais écrivain n'en a débité une plus scandaleuse que celle de l'auteur que nous réfutons.

§ X.

Prétendue nécessité de la tolérance indéfinie.

Selon lui, cette manière de penser ne deviendra jamais générale et populaire, à moins que le magistrat ne recouvre ses premiers droits : il voudrait que tous les Etats eussent à peu près le même code moral de religion, et que le reste fût livré, non pas aux disputes, mais à l'impulsion de la conscience. « Cette tolérance indéfinie, dit-il, sur tous les dogmes et les opinions qui n'attaqueraient pas le code moral des nations, serait l'unique moyen de prévenir ou de saper ce pouvoir, soit temporel, soit spirituel du clergé, qui, avec le temps, en fait un corps formidable à l'Etat, d'éteindre l'enthousiasme des ministres et le fanatisme des peuples. » Il prophétise que cette tolérance arrivera enfin.

Mais la tolérance des prétendus réformateurs nous a fait connaître d'avance celle de nos philosophes ; on sait si l'impulsion de leur conscience les portera jamais à respecter la morale en attaquant le dogme. Les magistrats sont trop sages pour prétendre à aucun *droit* sur ce que Dieu a révélé, et pour favoriser un système qui, en nous conduisant à l'athéisme, sape du même coup le dogme et la morale. Nous ferons voir qu'ils sont tellement liés dans le christianisme, soit entre eux, soit avec le culte extérieur, que l'un ne peut subsister sans l'autre. Il est difficile de ne pas être indigné lorsque l'on entend des épicuriens nous parler d'un code moral des nations.

Nous ne suivrons pas plus loin les rêves de notre historien philosophe. Sur l'établissement du christianisme il est un peu moins fougueux que ses confrères, mais il ne raisonne pas mieux. Si les aveux qu'il fait pouvaient prouver quelque chose, ils confirmeraient nos réflexions, et achèveraient de démontrer que l'établissement du christianisme a été l'ouvrage de la puissance, de la sagesse et de la bonté divine.

Sur cette question, nos adversaires sont aussi mal d'accord que sur toutes les autres. L'un a voulu prouver que ce phénomène fut l'effet de la fourberie des apôtres et de l'imbécillité des peuples ; un second soutient

(2029) *Mém. de l'Acad. des Inscr. hist.*, t. XV, in-12, p. 431

le contraire, il attribue la conversion du monde à l'esprit raisonneur qui s'était emparé de toutes les têtes; celui-ci nous apprend qu'elle est venue du besoin de consolation qu'avait le peuple dans l'excès des calamités publiques, et des vertus éminentes des premiers prédicateurs de l'Evangile; nous acquiesçons volontiers à ces deux causes. Tous prétendent que les persécutions y ont contribué; nous avons vu en quel sens et par quels moyens.

Comme il est absurde de supposer que la Providence divine s'est servie d'hommes très vertueux pour persuader des fables, et qu'elle a voulu attacher la consolation du genre humain à des impostures, il s'ensuit évidemment que les faits de l'Evangile sont vrais, et que la religion à laquelle ils servent de base est divine.

§ XI.

Fausses réflexions d'un auteur anglais.

Un auteur anglais, dont les incrédules ont recueilli soigneusement les réflexions, a expliqué d'une autre manière les causes prétendues naturelles de la propagation du christianisme. Ces causes sont, selon lui, le zèle intolérant, la croyance inébranlable d'une vie future, le don des miracles attribué à l'Eglise primitive, la morale pure et austère des Chrétiens, leur union et leur discipline (2030). Probablement cet auteur a voulu se jouer de ses lecteurs en nommant tout cela *des causes naturelles;* il faut les examiner en détail.

1° Par le zèle intolérant il entend sans doute l'aversion des Chrétiens pour le polythéisme et l'idolâtrie, pour les préjugés et les pratiques des Juifs, le courage avec lequel ils allaient à la mort plutôt que d'abjurer leur religion, leur empressement à instruire et à faire des prosélytes. Est-ce la nature qui leur inspirait ces dispositions? Ils étaient nés Juifs ou païens, ils avaient sucé avec le lait les dogmes, les rites, les mœurs de l'une ou de l'autre de ces religions; par quelle raison naturelle y avaient-ils renoncé, au risque d'en être les victimes? Si nous en croyons nos adversaires, le zèle intolérant est une maladie propre et particulière au christianisme, de laquelle les païens étaient exempts; quelle cause physique la leur donnait dès qu'ils étaient convertis? Nous cherchons vainement le motif naturel qui a conduit les martyrs sur l'échafaud, les confesseurs aux pieds des juges, les apôtres et leurs disciples aux extrémités du monde; la religion des Juifs ni celle des païens n'avaient pas donné cet exemple, il est unique: c'est aux incrédules d'en assigner la cause naturelle.

Ils disent que les persécutions suscitées par l'intolérance des païens contribuèrent aux progrès du christianisme; le zèle intolérant des Chrétiens devait donc aussi affermir le règne de l'idolâtrie et du judaïsme. Par une contradiction grossière, l'auteur anglais prétend que l'on toléra dans l'Eglise les sophismes des gnostiques, la licence des allégories, l'entêtement des judaïsants, les visions des millénaires: tout cela est faux; mais s'il était vrai, où serait le zèle intolérant des Chrétiens?

2° La croyance inébranlable d'une vie future n'était point naturelle dans un temps où les sophismes des philosophes, les fables de la mythologie, les rêveries de la métempsycose, les erreurs des sadducéens avaient ébranlé cette croyance. Aristote, Platon, Socrate, Cicéron doutaient de la vie future; les Epicuriens la niaient, les poëtes la tournaient en ridicule; Jésus-Christ parle, et les Chrétiens n'en doutent plus: en quel sens cela est-il naturel? L'auteur dit que les promesses d'une vie future inspiraient de l'orgueil; il est fort singulier que les Chrétiens, tous nés dans la lie du peuple, selon l'opinion de nos adversaires, se soient trouvés plus orgueilleux que les philosophes.

3° Ou le don des miracles attribué à l'Eglise primitive était réel, ou il était imaginaire: s'il était réel, ce don n'est pas une cause naturelle; s'il était faussement supposé, les miracles crus par les Chrétiens ne devaient pas produire plus d'effet que les prodiges vantés par les païens. Pourquoi ces derniers n'ont-ils pu empêcher la chute du paganisme, pendant que les premiers ont établi le règne de notre religion?

Vainement l'auteur nous parle de visions et de révélations particulières: ce n'est point là-dessus que les apôtres et leurs disciples ont fondé leur prédication, ils ont allégué les miracles de Jésus Christ, sa résurrection, l'effusion des dons du Saint-Esprit, les guérisons miraculeuses qu'ils opéraient eux-mêmes; ils en ont cité à témoin, non-seulement leurs prosélytes, mais les Juifs et leurs propres ennemis: ce ne sont point là des visions.

§ XII.

Réfutation.

4° Nous convenons que la morale pure et austère du christianisme a dû inspirer aux cœurs vertueux de l'estime et du respect pour cette religion; mais, pendant que la morale était altérée chez les Juifs, scandaleuse chez les païens, contestée par les philosophes, étouffée par la corruption des mœurs publiques, il n'est pas naturel que des pêcheurs de Judée aient prêché une morale pure, sublime, irrépréhensible, l'aient fondée sur sa vraie base, et l'aient fait généralement adopter. Il ne l'est point que des hommes élevés dans le sein de la licence et des désordres aient pris du goût pour une morale qui ne tolère aucun vice, ne ménage aucune passion, ne dispense d'aucune vertu. La plupart des incrédules soutiennent que cette morale est désolante, absurde, impraticable, inventée pour ren-

(2030) *Suppl. à l'Hist. de la décadence et de la chute de l'empire Romain*, par M. GIBBON, c. 15 et 16, p. 115 et suiv.

dre la vertu odieuse et l'homme malheureux; comment a-t-elle été un attrait pour engager les hommes à la profession du christianisme?

5° Il en est de même de l'union, de la charité, de la discipline sévère observées parmi les premiers fidèles. Des Juifs et des païens, accoutumés à se détester et à se mépriser mutuellement, commencent tout à coup à fraterniser, ne forment qu'une même famille, *n'ont qu'un cœur et qu'une âme*; étrange spectacle! Il devait édifier sans doute, donner une haute idée du christianisme à ses propres ennemis (2031). Jésus-Christ l'avait promis, il avait dit, en parlant des Juifs et des païens: *J'en ferai un seul troupeau sous un même pasteur* (2032). Nous demandons par quel moyen naturel ce phénomène s'est opéré.

Rendons néanmoins grâces à nos adversaires de l'hommage que la vérité leur arrache en faveur du christianisme. Les plus furieux d'entre eux l'ont accablé d'outrages; ils en ont noirci les dogmes, la morale, les rites, la discipline; ils ont décrié les mœurs la sincérité, la conduite de ses premiers sectateurs.

A leurs yeux, cette religion n'est qu'un tissu d'erreurs et d'impostures, prêché par des fourbes ou des fanatiques, adopté sans examen par la plus vile partie du peuple, réduit en système dans la suite par des docteurs rusés et ambitieux, établi enfin par les violences et les cruautés de quelques empereurs despotes. Voici de profonds raisonneurs qui en jugent plus favorablement; selon leur avis, la croyance inébranlable d'une vie future, l'attrait d'une morale pure et sévère, l'union des premiers chrétiens, la discipline austère de l'Eglise, le zèle infatigable de ses ministres ont propagé rapidement notre religion; elle n'a pas lieu d'en rougir, nous acquiesçons volontiers à cet aveu; il démontre la divinité du christianisme.

En effet, il en résulte que ses premiers sectateurs ont cru aux miracles de Jésus-Christ, de ses apôtres, de leurs disciples; ils étaient à la source des faits, plusieurs en avaient été témoins oculaires; donc ces miracles étaient incontestables. Par la force de cette persuasion ils ont professé hautement l'unité de Dieu, les peines et les récompenses de la vie future, deux dogmes essentiels sur lesquels portent tous nos devoirs et tous les liens de société; ils ont suivi une morale pure et sublime, ont cimenté entre eux une union parfaite, ont banni tous les désordres par une discipline austère. Des miracles forgés par des fourbes, ou imaginés par des imbéciles, n'auraient pas produit d'aussi heureux effets. A portée de comparer par expérience cette nouvelle religion avec celle qu'ils avaient quittée, ces mêmes Chrétiens ont désiré avec ardeur de procurer le même avantage à tous les hommes; ils ont bravé les tourments et la mort pour répandre une croyance qu'il envisageaient comme la source du bonheur de l'univers. Dites-nous, savants dissertateurs, si cette religion était l'ouvrage de Dieu, qu'aurait-elle fait d'avantage?

CHAPITRE SEPTIÈME.

DES DOGMES, DE LA MORALE ET DU CULTE EXTÉRIEUR DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

§ unique.

Projet de Jésus-Christ; son exécution.

Pendant trois siècles, le christianisme eut à combattre les préjugés et les espérances des Juifs, la superstition des païens, la politique des empereurs, l'entêtement des philosophes. Ils ont employé contre lui les subtilités de la dispute, les noirceurs de la calomnie, la sévérité des lois, la cruauté des supplices, toutes les forces de la terre, les prestiges de l'enfer. Vaine résistance; Dieu agissait, l'homme a été forcé de céder. D'autres ennemis lui préparaient de nouvelles attaques; une multitude d'hérétiques n'ont cessé de s'élever contre les divers articles de notre croyance; c'est une épreuve qui doit durer jusqu'à la fin des siècles. Dieu a permis cette guerre, soit étrangère, soit intestine, pour faire éclater la puissance de son bras. Il avait annoncé le plan de sa providence, il l'a pleinement exécuté; il l'accomplit encore sous nos yeux. Nous sentirions moins le prix de ses bienfaits, si nous en jouissions avec plus de tranquillité. L'Eglise tire de ses anciennes victoires la force de soutenir de nouveaux combats; une partie de ses ennemis sont toujours les mêmes: ils peuvent lire l'arrêt de leur défaite sur le tombeau de leurs prédécesseurs.

Plaçons d'un côté ce tableau, de l'autre Jésus seul au milieu de la Judée, traçant froidement à douze pêcheurs leurs travaux, leurs courses, leur destinée, et leur promettant le succès. Il compare sa doctrine à une semence presqu'imperceptible, qui, jetée sur la terre, pousse un faible germe, devient bientôt un arbre dont les branches s'étendent au loin et servent de retraite aux oiseaux du ciel. A peine ce germe commença-t-il de paraître, que toutes les puissances de ce monde s'efforcèrent de l'étouffer; il a pris son accroissement sous leurs yeux et malgré elles. Planté depuis dix-huit siècles, il n'a rien perdu de sa séve et de sa vigueur; souvent on en a retranché des branches, le tronc est demeuré immobile: il ne cesse de pousser des rameaux; Dieu préside à sa durée, l'homme ne viendra point à bout de l'arracher.

Je ne suis point venu, dit Jésus-Christ, apporter la paix sur la terre, mais le glaive et la division. Les familles s'élèveront contre les familles, le fils contre son père, une mère méconnaîtra sa fille; les parents, les alliés, les voisins se feront une guerre ouverte, les domestiques deviendront les

(2031) *Act.* IV, 32; TERTULL., *Apol.*, c. 39.

(2032) *Joan.* XVIII, 163.

ennemis de leurs maîtres. Alors on reconnaîtra ceux qui sont à moi. Mais celui qui donnera sa vie pour moi ne la perdra pas : elle lui sera rendue pour l'éternité (2033).

Philosophes, cette prédiction vous scandalise : vous continuez cependant de l'accomplir; vous invectivez contre la guerre, et vous la déclarez. Vous déplorez la quantité de sang répandu, et vous soufflez le feu qui l'a fait répandre. Quels sont les motifs de votre haine? Une doctrine mystérieuse qui vous déplaît, une morale qui vous rebute, un culte onéreux qui vous incommode : n'est-il pas possible de les justifier? Le christianisme porte certainement, dans les signes extérieurs qui l'ont accompagné, un caractère évident de divinité : montrons encore qu'en lui-même, dans ses dogmes, dans sa morale, dans le culte extérieur, il est également digne de Dieu; que les clameurs des incrédules sont contraires à la raison, de laquelle ils prétendent défendre les droits, et au bien de la société, dont ils se déclarent les protecteurs.

Dans les religions forgées par des hommes, ces trois parties n'ont aucune liaison; le chef-d'œuvre de la sagesse divine a été de les enchaîner si étroitement dans le christianisme, que l'une ne peut subsister sans l'autre. Le dogme sert à fonder la morale, le culte extérieur est une profession de foi muette, qui rappelle à l'homme sa croyance et ses devoirs. Toute secte qui a donné atteinte à l'un de ces trois objets, n'a pu en conserver aucun dans son entier; ici, les principes et les faits se soutiennent mutuellement. Nous traiterons de chacun en particulier, et nous ajouterons un article sur l'intolérance que l'on reproche au christianisme.

ARTICLE Ier.

Des dogmes ou des mystères de la religion chrétienne.

§ I.

La philosophie avait rendu les mystères nécessaires.

« Comme le monde n'avait point connu la sagesse divine par la philosophie, il a plu à Dieu de sauver les croyants par la folie de la prédication (2034). » Tel est, en deux mots, l'apologie que fait saint Paul de la doctrine chrétienne et de ses mystères, c'est le délire de la philosophie qui les a rendus nécessaires. Pendant cinq ou six cents ans, les philosophes n'avaient cessé d'attaquer les dogmes de la religion naturelle; par une fausse politique, ils avaient autorisé l'idolâtrie; par leurs sophismes, ils avaient ébranlé la croyance d'un Dieu et d'une autre vie. Il fallait imposer silence à ces raisonneurs téméraires, mettre une barrière à leurs attentats, les forcer de reculer devant des mystères sur lesquels la raison n'a point de prise, sauver les hommes par une humble soumission à la parole divine.

Vainement ils se révoltent contre une conduite que leur témérité a rendue indispensable; ils disent que la foi aux mystères est une absurdité et une folie. Soit, leur répond l'Apôtre; cette folie, qui vient de Dieu, est préférable à votre prétendue sagesse : celle-ci avait aveuglé et dépravé les hommes; celle-là les éclaire et les sanctifie. Avec tous vos raisonnements vous n'avez pu détruire une seule erreur populaire; par la foi, Dieu veut convertir le monde et le changer. Ainsi, ce que vous nommez folie, triomphera de la sagesse, et la force sera vaincue par la faiblesse même (2035). L'événement démontre de quel côté se trouve la vraie folie ou la véritable sagesse.

Pour corriger les hommes aveugles qui adoraient les différentes parties de la nature, Dieu avait frappé autrefois sur la nature des coups terribles, pour faire sentir qu'il en était le seul maître. Ainsi, lorsque devenus philosophes, ils ont abusé du raisonnement pour détruire toute religion, Dieu a frappé sur les prétendus droits de cette raison présomptueuse, et l'a réduite à plier sous le joug de la foi.

Les mystères sont ainsi devenus la base des vérités même démontrables et les plus nécessaires à notre repos; celles-ci n'ont été connues et conservées que chez les nations qui ont consenti à croire et à n'adorer qu'un seul Dieu par Jésus-Christ. Les philosophes raisonneurs, les savants indociles sont retombés et retombent encore dans le chaos des anciennes erreurs, dès qu'ils refusent de subir le joug que Dieu a voulu leur imposer. Nous n'avons pas besoin d'une autre preuve pour sentir que Jésus-Christ et ses apôtres étaient les interprètes de la divinité.

Quand on examine le symbole du christianisme, on voit qu'il n'y a pas un seul article qui ne soit opposé à l'erreur de quelqu'une des sectes de philosophie. Saint Clément d'Alexandrie, Lactance, Théodoret l'ont fait voir, et ont confondu, par ce symbole lumineux, les sophismes des philosophes.

§ II.

Ils sont inévitables dans tous les systèmes.

Dans la première partie de cet ouvrage, chap. 7, art. 1er, nous avons démontré que Dieu nous révèle des mystères, soit dans lui-même, soit en nous, soit dans le reste de la nature, et qu'il serait absurde de n'y pas croire. Nous avons fait voir qu'il n'est aucun système d'incrédulité dont les sectateurs ne soient forcés de croire des mystères plus révoltants et en plus grand nombre que ceux du christianisme. Nous avons répondu aux objections que l'on fait contre la croyance des mystères en général, et il n'en est aucune que nous n'ayons rétorquée contre les incrédules.

C'est donc une erreur de penser que les mystères sont un inconvénient particulier à la religion chrétienne : les athées mêmes

(2033) *Matth.* x, 34; *Luc.* xii, 51.
(2034) *I Cor.* i, 21.
(2035) *I Cor.* i, 25 et 27

soutiennent qu'il est impossible d'admettre un Dieu, sans croire des mystères; ils avouent qu'un Chrétien raisonne plus conséquemment qu'un déiste. En effet, dès que Dieu daigne nous révéler ce qu'il est en lui-même, ce qu'il a fait et ce qu'il veut faire pour nous, il est impossible que ces vérités ne soient pas des mystères. Un être infini ne peut, ni dans sa nature, ni dans ses décrets, ni dans sa conduite, être compréhensible à un esprit borné.

Aussi Dieu a révélé des mystères depuis le commencement du monde. La création, la chute de l'homme, sa rédemption future, la conduite de la Providence à l'égard des différentes nations, sont des mystères dont les incrédules sont aussi révoltés que de celui de la Trinité divine. C'est donc une absurdité de déclamer contre la doctrine de Jésus-Christ, comme si ce divin législateur était le premier qui eût révélé des mystères aux hommes.

Il y a plus. En fait d'opinions, les philosophes mêmes ont toujours commencé par croire avant d'être convaincus; c'est la réflexion de Cicéron. « Un philosophe, dit-il, se trouve engagé dans les sentiments d'une secte, avant d'être capable d'en juger : un ami le conduit à une école; il entend le discours d'un professeur, et il s'attache à lui. Des circonstances particulières le conduisent à un parti plutôt qu'à un autre; il s'y fixe comme à un rocher : il juge à l'aventure que tel maître mérite la préférence, sur cette présomption vague que c'est un homme sage, au discernement duquel on peut se fier; comme s'il ne fallait pas beaucoup de sagesse pour décider qui mérite le nom de sage (2036). » De l'aveu des incrédules modernes, la plupart croient *sur parole*, et ils trouvent étrange que nous ajoutions foi à la parole de Dieu.

Par la foi des mystères, le christianisme a procuré aux hommes un avantage inestimable, en établissant pour jamais le dogme d'un seul Dieu créateur et gouverneur de l'univers, dogme que les philosophes n'ont jamais enseigné; il a banni de l'imagination des peuples la multitude de divinités bizarres que l'on croyait répandues dans toute la nature. En proscrivant l'idolâtrie, il a retranché les vaines terreurs, les superstitions et les crimes qui en étaient inséparables, qui l'accompagnent encore aujourd'hui, et qui sont toujours prêts à renaître dans les esprits faibles.

§ III.

Dans le christianisme ils forment une chaîne et appuient la morale.

Dans les religions les plus fausses, il y a eu des mystères : mais loin de porter les hommes à la vertu, ils servaient de modèle et d'aliment au crime. Ceux du christianisme, au contraire, tiennent à la morale; ils suggèrent des motifs d'amour et de reconnaissance envers Dieu, de charité envers nos frères, de vigilance sur nous-mêmes. Ce qui nous engage à les croire, est, dit saint Jean, l'amour que Dieu a eu pour nous (2037); caractère qui ne se trouve point ailleurs.

Otez du symbole chrétien le mystère de la sainte Trinité, tout l'édifice de notre religion s'écroule, la divinité de Jésus-Christ ne peut plus se soutenir, les effusions de l'amour divin à notre égard se réduisent à rien. Ce mystère ne nous est point proposé comme un dogme de foi purement spéculatif, mais comme un objet d'admiration, d'amour, de reconnaissance. Dieu, éternellement heureux en lui-même, a créé le monde par son Verbe éternel; c'est par lui qu'il le conserve et le gouverne. Ce Verbe divin, consubstantiel au Père, a daigné se faire homme, se revêtir de notre chair et de nos faiblesses, habiter parmi nous pour nous servir de maître et de modèle; il a donné sa vie pour nous; il se donne encore à nous sous la forme d'un aliment, afin de s'unir plus étroitement à nous. L'Esprit divin, amour essentiel du Père et du Fils, après avoir parlé aux hommes par les prophètes, nous a été envoyé pour nous éclairer et nous instruire; communiqué par les sacrements, il opère en nous par sa grâce et préside à l'enseignement de l'Eglise. Ces idées sont non-seulement grandes et sublimes, mais affectueuses et consolantes; elles élèvent l'âme et l'attendrissent. Dieu, tout grand qu'il est, s'est occupé de nous de toute éternité; tout son être, pour ainsi dire, s'est approprié à nous. L'homme, quoique faible et pécheur, est donc précieux à Dieu; par les excès de la bonté divine, nous pouvons estimer le prix du bonheur qu'il nous prépare.

Sous ces traits aimables, Dieu est non-seulement notre créateur et notre maître, notre bienfaiteur et notre père dans l'ordre de la nature, mais notre Sauveur dans l'ordre de la grâce, notre consolateur, l'ami intime et inséparable de notre âme, notre bonheur éternel. Il commande la vertu, mais il nous aide à la pratiquer; il nous a donné l'exemple, et il nous montre de loin le salaire : il n'est pas étonnant que cette doctrine ait fait des saints. De là naissent les sentiments d'humanité, de charité, de fraternité envers nos semblables; malgré l'empire des passions, ces sentiments brillent encore dans le christianisme : ils ont fait éclore la multitude d'institutions utiles dont aucune autre religion n'a eu seulement l'idée. Le déiste qui a demandé de quoi servent à la société civile les dogmes de la Trinité, du péché originel, etc., ne connaissait guère notre religion (2038).

Sans croire le mystère de la Sainte Trinité, comment pourrions-nous admettre la

(2036) *Acad. quest.*, l. IV, n°s 8 et 9; Théodoret, *Thérapeut.*, I disc., p. 479.

(2037) *Nos credidimus charitati quam habet Deus in nobis.* (*I Joan.* IV, 16.)

(2038) *Lettres écrites de la Montagne*, p. 34.

mission de Jésus-Christ? Il a dit à ses apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. » Sans doute il n'a pas voulu que les fidèles fussent baptisés sous un autre nom que le sien, ni sous un autre nom que celui de Dieu. Si les trois personnes ne sont pas un seul Dieu, qui sont ces deux qu'il met sur la même ligne que le Père ? Aurait-il voulu que le sacrement qui nous rend chrétiens fût pour nous un piége d'erreur? N'aurait-il détruit le polythéisme des païens que pour lui en substituer un autre?

Dès l'origine du christianisme, Simon le magicien, Cérinthe, les différentes sectes de gnostiques s'élevèrent contre ce dogme ; ils soutinrent que Jésus-Christ n'était pas Dieu ou qu'il n'était homme qu'en apparence. Les apôtres, pour les combattre, ont constamment enseigné que Jésus-Christ était *le Verbe fait chair*. Arius, au IVe siècle, ne fit que renouveler sous un tour différent l'erreur que les apôtres avaient déjà frappée d'anathème; les sociniens ont ressuscité à leur tour les idées et les sophismes des anciens hérétiques. La réfutation la plus ingénieuse que l'on ait faite de leur système est une dissertation dans laquelle on a démontré que, selon leurs principes et leur manière de raisonner, on doit affirmer que les femmes ne participent point à la nature humaine.

§ IV.

La Trinité vient-elle de Platon ?

Selon la plupart des incrédules, le dogme de la Trinité est tiré de Platon; ce philosophe a-t-il enseigné réellement quelque chose de semblable? Après avoir rapproché cinq ou six passages de ses écrits, on trouve que Platon admet, 1° l'Etre suprême, qu'il nomme *le Père*. 2° Le monde, qui est *son Fils*, parce qu'il est sorti de lui par émanation 3° L'âme du monde qui est l'intelligence divine. Mais Platon a-t-il dit que ce sont trois êtres coéternels, égaux, qui sont un seul Dieu? Jamais il n'y a pensé (2039).

L'auteur de l'*Histoire critique* de Jésus-Christ prétend que de la *bonté*, de la *sagesse*, de la *puissance* de Dieu, Platon a fait trois hypostases, et qu'il a personnifié ces trois attributs (2040). C'est une fausseté; d'ailleurs, cette distinction ne formerait point encore le dogme que nous croyons. Un autre dit que, selon Platon, la première personne est le Dieu suprême, la seconde l'intelligence divine, la troisième l'esprit ou l'âme du monde (2041). Nouvelle erreur. Platon admet pour second être le monde, et il n'admet point pour l'animer un esprit distingué de l'intelligence divine, puisque, selon lui, Dieu est l'âme du monde.

Il paraît certain que ce philosophe ni ses disciples n'ont jamais admis la *création* proprement dite; ils jugeaient que le monde était sorti de Dieu par *émanation*, que l'univers était une espèce d'extension de la Divinité; le Dieu de Platon était l'univers animé, rien de plus. Or, les Pères de l'Eglise ont certainement admis la création; c'est le premier article du Symbole des apôtres : il est donc impossible qu'ils aient adopté la prétendue Trinité de Platon (2042).

Lorsque Jésus-Christ a nommé Dieu *son Père*, qu'il s'est donné lui-même pour Fils de Dieu, qu'il a promis à ses apôtres le Saint-Esprit, il n'entendait ni le monde, ni l'âme du monde; il n'y pensait pas davantage, lorsqu'il a ordonné de baptiser les croyants au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

Saint Jean ne copiait point Platon, lorsqu'il a dit : « Au commencement était le Verbe, il était en Dieu et il était Dieu, etc. il y a trois (personnes) qui rendent témoignagne dans le ciel, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois sont une même chose (2043). » Saint Paul dit aux fidèles dispersés, qu'ils ont été élus *selon la prescience de Dieu le Père, pour être sanctifiés par le Saint-Esprit, par l'obéissance et l'aspersion du sang de Jésus-Christ* (2044). Voilà toujours les trois personnes divines réunies pour opérer le salut des hommes.

On sait d'ailleurs de quelle manière saint Paul et les autres apôtres ont parlé des philosophes et de leur doctrine, les précautions qu'ils ont prises pour en détourner les fidèles. Est-il croyable que, malgré leurs leçons, les anciens Pères se soient laissé séduire par le platonisme.

Ce n'est point ce qu'en ont pensé les platoniciens du IIe siècle et des suivants. Celse et Julien n'ont point trouvé, entre nos dogmes et ceux de Platon, la prétendue conformité qu'il plaît aux soniciens et aux incrédules de supposer. « Les anciens, dit Celse, ont envisagé ce monde comme engendré de Dieu ; mais il ne ressemble en rien à celui dont les Chrétiens nous parlent (2045). » Julien oppose la même doctrine de Platon à celle de Moïse et de Jésus-Christ (2046).

Si l'on veut comparer les premiers versets de l'Evangile de saint Jean avec l'extrait que donne Julien de la doctrine de Platon, l'on verra qu'il n'est pas un seul de ces versets qui ne réfute une erreur du philosophe. Et on vient de nous dire que ce commencement de l'Evangile a été fait par un Grec platonicien.

(2039) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Trinité*.
(2040) *Hist. critique de Jésus-Christ.*, c. 17, note, p. 353.
(2041) *Christian. dévoilé*, c. 7, note, p. 94.
(2042) Si on veut lire avec attention ce que saint Cyrille en a dit dans son huitième livre contre Julien, p. 271 et suiv., on verra que ce Père avait seulement dessein de faire un argument personnel à son adversaire, parce que celui-ci affectait de comparer la doctrine de Platon à celle de nos livres saints.
(2043) *I Joan.* v, 7.
(2844) *I Petr.* I.
(2045) Dans ORIG., l. v, n° 47.
(2046) Dans S. CYRILLE, l. II et III, p. 49, 58, 65 et 69.

Plotin, vers le milieu du IIIe siècle, imagina une autre espèce de Trinité; on ne sait ce que c'était : Brucker convient que ce philosophe ténébreux ne s'entendait pas lui-même. Mais les Pères de l'Eglise n'ont puisé leurs croyances ni dans Plotin, ni dans Porphyre son disciple et son éditeur : ces deux philosophes étaient ennemis mortels de la religion chrétienne. Selon un encyclopédiste, les nouveaux platoniciens ou éclectiques copièrent les dogmes du christianisme; ce ne sont donc pas les Pères qui ont copié les nouveaux platoniciens.

Entre les divers philosophes qui se convertirent, les uns abjurèrent sincèrement toutes les opinions qui ne s'accordaient point avec la doctrine de nos livres saints; ils ont été les plus zélés défenseurs du christianisme : d'autres s'obstinèrent à vouloir plier les paroles de Jésus-Christ et des apôtres aux dogmes philosophiques; ils enfantèrent les premières hérésies : Tertullien et d'autres Pères le font remarquer. Lorsqu'Arius et ses adhérents furent condamnés ils n'accusèrent point le concile de Nicée de platonisme; au contraire, les Pères reprochèrent aux ariens d'avoir été endoctrinés par des philosophes, et d'avoir puisé leurs idées dans Platon. (2047).

Vainement les incrédules prétendent que le mystère de la sainte Trinité est absurde et contradictoire. En parlant des mystères en général, nous avons fait voir que ces contradictions prétendues viennent uniquement d'une comparaison fausse que l'on fait entre la nature et la personne divine, et la nature et la personne humaine : comparaison qui ne prouve rien. D'ailleurs, pour faire paraître ce mystère ridicule, les incrédules ne manquent jamais de le défigurer; ils n'argumentent que sur un faux énoncé.

§ V.

Du mystère de l'Incarnation.

Nous convenons que le mystère de l'Incarnation n'est pas plus concevable que celui de la sainte Trinité; l'un ne peut subsister sans l'autre. En comparant toujours la nature divine avec la nature humaine, on ne comprendra jamais comment deux natures peuvent être réunies dans une seule personne, comment Jésus-Christ peut être vrai Dieu et vrai homme; nous ne concevons pas même comment une âme spirituelle peut être unie à un corps matériel, parce que nous ne pouvons comparer cette union à aucune autre; mais ce qui est incompréhensible n'est pas pour cela démontré faux.

Nous avons fait voir ailleurs que Jésus-Christ a révélé très-clairement et professé hautement sa divinité, qu'il fut condamné par les Juifs, pour avoir déclaré qu'il était *le Christ, Fils de Dieu.* S'il ne l'avait été que dans un sens figuré et métaphorique, par quelle raison les Juifs l'auraient-ils condamné comme blasphémateur? Jésus-Christ lui-même aurait-il consenti à être victime d'une équivoque? Les apôtres ont distinctement prêché ce même article de foi. Julien, plus sincère que les incrédules modernes, convient qu'au moins Jean l'Evangéliste attribue à Jésus le pouvoir créateur, et le nomme *Dieu Verbe* (2048).

A la vérité, la divinité de Jésus-Christ est la pierre de scandale contre laquelle se sont heurtés les premiers hérétiques, aussi bien que les Juifs; ils ne pouvaient se persuader qu'un Dieu pût naître et mourir. Tel est *le scandale de la croix* sur lequel saint Paul a tant insisté, et auquel il ne pouvait pas donner atteinte. Où serait ce scandale, si Jésus-Christ n'eût été qu'un homme? Saint Jean, parlant des premiers ennemis de la divinité de son Maître, dit que celui qui nie que Jésus-Christ soit le Fils de Dieu, est un Antechrist : Cérinthe, les gnostiques, Arius et ses adhérents n'ont jamais refusé d'admettre cette filiation dans un sens métaphorique, comme l'entendent les sociniens.

Mais le concile de Nicée, en condamnant Arius, s'est servi d'un nouveau terme qui n'est point dans l'Ecriture; jamais Jésus-Christ n'a dit qu'il était *consubstantiel* à son Père : ce mot fatal a mis l'univers en combustion.

Réponse. Jésus-Christ a dit : *Mon Père et moi sommes une même chose*, et ce mot fatal rendit les Juifs furieux : *Tu blasphèmes*, s'écrièrent-ils; *tu n'es qu'un homme et tu te fais Dieu;* ils voulurent le lapider (2049). Les ariens, aussi incrédules mais plus rusés que les Juifs, tordaient le sens des parole de Jésus-Christ, comme font encore les sociniens. Rien de plus captieux que leurs professions de foi. Le concile de Nicée, pour couper racine à leurs artifices, fixa par un terme clair le sens des paroles du Sauveur : les clameurs des ariens firent tomber le masque dont ils se couvraient.

Ce n'est donc point ni le terme, ni le dogme, qui ont mis l'Eglise en combustion; c'est l'opiniâtreté des hérétiques. Le dogme était cru et professé depuis trois cents ans, et le terme le rendait dans toute l'exactitude possible.

Cependant les incrédules concluent que Constantin, en appuyant de son autorité la décision du concile de Nicée, est devenu le véritable auteur de la divinité de Jésus-Christ : quelques-uns disent que c'est saint Paul; Julien prétendait que c'est saint Jean. Tous ont deviné avec égal succès; c'est Jésus-Christ lui-même qui l'a révélé à ses apôtres. Les Juifs, plus sincères, conviennent que leurs pères ont rejeté Jésus et l'ont mis à mort, parce qu'il s'est donné pour un Dieu : Celse le lui reprochait : le juif Tryphon, qui disputait contre saint Justin, en était scan-

(2047) S. CYRILLE, *contre Julien*, l. I, sur la fin. On prétend même qu'Arius avait amené au concile de Nicée des philosophes pour soutenir sa doctrine. V. SCULET, *Analys. act. Conc. Nic.*, p. 486,

(2048) Dans S. CYRILLE, l. VI, p. 215; l. VIII, p. 262; l. X, p. 227, 253, 335.

(2049) *I Joan.* X, 30 et suiv.

dalisé (2050). Il est trop tard pour en accuser Constantin ou les Pères de Nicée.

§ VI.

De la rédemption des hommes.

Il est clair que le mystère de la rédemption des hommes est une conséquence de celui de l'incarnation et suppose le dogme du péché originel. Si Jésus-Christ n'était pas Dieu, sa mort n'aurait pas eu la force de nous racheter de la damnation éternelle; et si notre premier père n'avait pas péché, il n'eût pas été besoin d'un rédempteur.

Selon les incrédules, ce dogme est absurde : le christianisme, disent-ils, représente Dieu comme un tyran dont la colère est implacable, qui, peu content d'avoir accablé de maux le genre humain pour un morceau de pomme, pousse la fureur jusqu'à vouloir le damner éternellement, et ne peut être apaisé que par le sang de son Fils. Un roi ne pourrait imiter cette conduite, sans passer pour un insensé; c'est une injustice de punir un innocent pour des coupables. Ce prétendu mystère est né de la même démence qui a persuadé aux peuples barbares que la Divinité exigeait l'effusion du sang humain pour expier les péchés (2851).

Réponse. Toujours des comparaisons pour juger des mystères! Cent fois nous avons démontré qu'elles sont toutes fautives.

1° Si c'est un déiste qui propose cette objection, nous lui dirons : Ou l'état de souffrance dans lequel gémit le genre humain sur la terre est la punition d'un péché, ou c'est la condition naturelle dans laquelle Dieu nous a créés : point de milieu. Est-il plus digne de Dieu de nous faire souffrir sans raison, que de nous punir du péché de notre premier père? Choisissez. Si notre état ne peut se concilier avec la justice d'un Dieu vengeur, l'accorderez-vous mieux avec la bonté d'un Dieu créateur?

A un athée nous répliquons : Vous soutenez que les souffrances de l'homme ne peuvent s'accorder ni avec la bonté paternelle du Créateur, ni avec la justice d'un Dieu vengeur; soit pour un moment. Etes-vous fort soulagé en les attribuant à une nécessité aveugle, à une nature marâtre, qui ne nous laisse point de ressource ni d'espérance, en ce monde ni en l'autre? Des blasphèmes contre la Providence ne sont pas un remède fort efficace pour guérir nos maux.

Où est donc cette colère d'un Dieu implacable? Quoique irrité contre l'homme pécheur, Dieu n'a cessé de lui faire du bien depuis la chute d'Adam. S'il lui en fait moins sur la terre qu'il ne lui en aurait fait dans l'état d'innocence, il ne s'ensuit pas qu'il manque de justice ou de bonté. Nous l'avons démontré dans la question de l'origine du mal. Quelque péché que l'homme eût pu commettre, Dieu en aurait-il reçu plus de préjudice que d'un morceau de pomme mangé? Laissons donc de côté cette impertinente comparaison.

2° Dieu, loin de vouloir damner éternellement le genre humain, promet un rédempteur au moment même de la condamnation d'Adam. La réconciliation a donc été aussi prompte que la colère, et il ne s'est pas trouvé là un tiers pour obtenir de Dieu ce traité de paix. Dieu, dit saint Paul, par une réflexion sublime, Dieu était en Jésus-Christ se réconciliant le monde et pardonnant les péchés des hommes (2052). C'est donc Dieu qui fait, pour ainsi parler, tous les frais de la réconciliation, et les incrédules osent le peindre comme un Dieu implacable.

3° Un roi n'aurait pas le pouvoir de ressusciter son fils, s'il le livrait à la mort; il n'y a point de ressemblance entre Dieu et un roi, point d'injustice à recevoir la satisfaction qu'offre volontairement un innocent, lorsqu'il doit en être dédommagé par une victoire complète sur la mort et par les adorations de tous les hommes.

4° Le sacrifice de Jésus-Christ, loin d'autoriser l'effusion du sang humain sur les autels, a fait cesser la coutume d'offrir même des animaux. Quand Jésus-Christ n'aurait point apporté d'autre réforme sur la terre, il serait encore vrai de dire qu'il est le rédempteur des hommes, puisqu'il a sauvé des milliers de victimes humaines qui auraient été immolées sans lui.

§ VII.

Est-elle injurieuse à la Divinité ou métaphorique?

Il eût mieux valu, disent nos adversaires, pardonner absolument et sans réserve, que d'y mettre tant d'appareil; puisque Dieu commande aux hommes de pardonner à leurs semblables, il devait leur en donner l'exemple (2053).

Réponse. Dieu, dit saint Augustin, pouvait sans doute délivrer l'homme sans s'incarner et sans souffrir, mais quand il l'aurait fait, les raisonneurs insensés y trouveraient encore à redire. Ce sont les exemples du Sauveur qui leur déplaisent, parce qu'il faut les imiter (2054).

Dieu a-t-il donc fait autre chose que pardonner dans le fond? Qui l'empêchait d'exercer sa vengeance? Il n'a point voulu annoncer la grâce sous le titre d'un simple pardon; il y a mis un appareil de justice, pour effrayer les ingrats et les impénitents, et pour exciter la confiance des cœurs vertueux. Son Fils nous a donné des leçons, des lois, des exemples, des grâces, des secours de toute espèce, nous a fait voir jusqu'où peut aller le courage de la vertu, jusqu'où s'étend la justice de Dieu lorsqu'il punit, et sa libéralité lorsqu'il récom-

(2050) *Dial. avec Tryph.*, n° 48 et 49
(2051) TINDAL, c. 14, p. 384 et suiv.
(2052) *II Cor.* v, 19.
(2053) TINDAL, c. 14, p. 358.
(2054) L. *de Agone Christiano*, c. 11, n° 12

pense. Le monde ignorait ces vérités, Jésus-Christ les a fait connaître et les a fait aimer; des milliers de saints ont marché sur ses traces. Mais les incrédules ne voudraient ni leçons, ni lois, ni exemples, ni menaces, ni punitions; ils demandent le bonheur, sans être obligés de l'acheter par des vertus.

En vue des mérites et des satisfactions de Jésus-Christ, le droit à la béatitude éternelle nous est rendu; nous pouvons mériter un bonheur plus parfait que celui de l'homme innocent. Dieu n'a pas attendu que le sacrifice fût consommé pour en appliquer les effets; en vertu des mérites futurs de son Fils unique, il a donné à l'homme déchu de l'innocence, et à toute sa postérité, des moyens de salut plus ou moins abondants; pas un seul homme n'a été entièrement privé des grâces méritées par le Rédempteur. Il est, selon l'expression de saint Jean, la vraie lumière qui éclaire *tout homme* qui vient en ce monde. Saint Augustin a pris ce passage dans toute la rigueur des termes (2055).

Vainement les sociniens et les déistes veulent expliquer dans un sens allégorique la satisfaction et la rédemption opérées par Jésus-Christ; ils font violence à tous les termes et se jouent du langage : Jésus-Christ, disent-ils, est mort pour nous; il a été notre victime, parce qu'il a confirmé par sa mort la doctrine évangélique, parce qu'il nous a donné en mourant l'exemple de la parfaite obéissance par laquelle nous pouvons mériter le ciel, et parce qu'il a demandé à Dieu pour nous le même courage : c'est dans ce sens qu'il nous a rachetés (2056).

Mais Jésus-Christ lui-même s'est clairement expliqué; il dit : « Ceci est mon sang, le sang d'une nouvelle alliance qui sera répandu pour vous et pour plusieurs en rémission des péchés (2057).» Lorsque l'on immolait une victime pour sceller une alliance, il n'était question ni de confirmation d'une doctrine, ni d'exemple, ni d'intercession. Selon la réflexion de saint Paul, « si le sang des boucs et des taureaux et l'aspersion de la cendre d'une victime purifient les coupables des transgressions légales, à plus forte raison le sang de Jésus-Christ purifiera notre âme des œuvres mortes (2058). » Donc Jésus-Christ est notre victime dans le même sens que les animaux immolés dans l'ancienne loi. L'Apôtre nomme Jésus-Christ souverain prêtre et médiateur d'une nouvelle alliance, parce qu'il a offert en sacrifice son propre sang pour le rachat du genre humain. Saint Pierre dit aux fidèles : « Vous n'avez pas été rachetés à prix d'or ou d'argent, mais par le sang précieux d'un Agneau sans tache qui est Jésus-Christ (2059) : » donc ce sang est le prix de notre rédemption dans le même sens que l'or et l'argent sont le prix du rachat d'un esclave. La licence de tordre ces passages par des allégories forcées ne sert qu'à démontrer la nécessité d'une tradition vivante pour entendre l'Ecriture dans son vrai sens.

§ VIII.

Effets qu'elle a produits.

Nos adversaires objectent que l'efficacité de cette rédemption n'est prouvée par aucun effet sensible : les hommes sont aussi vicieux et aussi insensés; Dieu ne cesse de punir et d'envoyer des fléaux sur la terre, tout comme il faisait avant la venue de Jésus-Christ (2060).

Réponse. 1° C'est une témérité de faire des comparaisons qu'il est impossible de vérifier. Personne n'a tenu registre des crimes et des vertus, des châtiments et des bienfaits qui ont été répandus sur la terre avant et après la venue de Jésus-Christ : sur quoi peut-on juger de l'égalité de ces deux périodes ?

2° Il est faux que les effets de la rédemption n'aient pas éclaté par la révolution qui s'est faite dans les mœurs des nations lorsqu'elles ont embrassé le christianisme, et que ces nations soient aussi corrompues que les infidèles anciens ou modernes.

3° Si elles sont très-dépravées partout où il y a des incrédules, c'est à eux principalement que l'on en a obligation : s'applaudiront-ils des obstacles qu'ils mettent à l'efficacité de la rédemption? Mais ils jugent mal du gros des nations, lorsqu'ils les supposent semblables à leurs propres disciples.

Ils ajoutent que, selon la manière ordinaire de penser des Chrétiens, et selon la maxime, *hors de l'Eglise point de salut*, le bienfait de la rédemption se trouve réduit presque à rien; il n'y a pas la millième partie du genre humain qui en profite.

Réponse. Si l'on entend la maxime dans ce sens, que hors de la profession actuelle du christianisme et hors de l'Eglise il n'y a aucun moyen de salut, aucune grâce, c'est une erreur contraire aux passages que nous avons cités; à saint Paul, qui assure que Dieu veut que les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité, que Jésus-Christ est le Sauveur de tous les hommes, *surtout des fidèles;* à saint Pierre, qui enseigne que, chez toutes les nations, celui qui craint Dieu et pratique la justice, est agréable à Dieu.

Aucun homme sur la terre n'est donc entièrement exclu du bienfait de la rédemption, quoique ce bienfait ne soit pas appliqué à tous également et au même degré ; en vertu des mérites de Jésus-Christ, tous reçoivent des moyens de salut plus ou moins abondants, plus ou moins prochains et efficaces, desquels ils peuvent profiter ou abuser.

De cette vérité il s'ensuit que personne n'est exclu du salut que celui qui résiste aux grâces que Dieu lui fait, aux lumières

(2055) *Tract.* 1, *in Joan*, n. 1, 8; *Tract.* 2, n° 7; *Enarr. in ps.* XCIII, n° 4; *Serm.* 4, 78, 183; *Epist.* 140, *ad Honorat.* n. 6 et 8, etc.
(2056) MORGAN, t. I, p. 165, 228.
(2057) *Matth.* XXVI, 28.
(2058) *Hebr.* IX, 13 et 14.
(2059) *I Petr.* I, 18.
(2060) TINDAL, c. 14, p. 369, 371; OROBIO, *l'Espion chinois*, etc.

qu'il lui communique; et dans ce sens il n'est point de salut pour quiconque est sciemment et volontairement hors de l'Eglise. De savoir par quels moyens et de quelle manière Dieu aide, éclaire, conduit les infidèles pour les amener à l'Evangile et à la véritable Eglise, jusqu'à quel point ils sont coupables lorsqu'ils n'y parviennent point, quel sera leur sort dans l'autre vie; ce n'est point notre affaire. Il nous suffit de savoir que Dieu ne fait injustice à personne, ne demande compte que de ce qu'il a donné; qu'un homme ne peut être réprouvé que par sa faute.

Il serait absurde de penser que la venue de Jésus-Christ sur la terre ait été un malheur pour aucune créature; que le salut soit aujourd'hui plus difficile à un seul homme qu'il ne l'était avant la publication de l'Evangile. Comme nous ne savons pas de quelle manière Dieu a pourvu au salut de tous avant cette heureuse époque, nous ignorons de même comment il y pourvoit depuis ce temps-là, et nous n'avons pas besoin de le savoir. La manière dont Dieu opère notre salut, est un mystère pour nous; et nous voudrions deviner comment il arrange celui d'un Turc ou d'un Chinois!

En quoi devraient consister la bonté de Dieu et la rédemption de Jésus-Christ, selon les incrédules? A sauver tous les hommes en dépit d'eux-mêmes et malgré leur résistance aux moyens de salut. C'est une absurdité. Selon nous, cette bonté consiste à donner à tous des secours, aux uns plus, aux autres moins abondamment, lors même que Dieu prévoit qu'ils y résisteront. Nous puisons cette idée, non-seulement dans une révélation claire et formelle, mais encore dans le témoignage de notre propre conscience, qui nous reproche nos résistances fréquentes aux grâces que Dieu nous fait. L'opinion des incrédules n'est qu'une présomption folle qui les endurcit dans le crime; la nôtre est un sentiment intérieur qui nous humilie, qui peut nous rendre vertueux et reconnaissants: laquelle des deux mérite la préférence?

§ IX.

De l'Eucharistie.

Le mystère de l'Eucharistie ne pouvait manquer de fournir à nos adversaires des sarcasmes injurieux. Aucun peuple, disent-ils, excepté les Egyptiens et les Chrétiens, n'a été assez insensé pour croire qu'il mangeait son Dieu. Nous supprimons d'autres indécences plus fortes que la malignité leur a dictées (2061).

Réponse. Il n'est aucun dogme si respectable que l'impiété ne puisse le tourner en dérision, en le rendant sous des expressions révoltantes. Les païens, les Juifs, les ariens, ne pouvaient souffrir qu'un *Dieu fût mort.* En effet, quand on se figure un Dieu dédaigneux et hautain, tel que celui des philosophes, très-peu occupé du salut de ses créatures, comment admettre les abaissements du Verbe incarné? Mais il *s'est anéanti*, dit saint Paul, il a pris la forme d'un esclave: il s'est revêtu de notre chair et des misères de l'humanité; il a jugé que rien n'était indigne de lui pour nous témoigner son amour et obtenir le nôtre. Il a donné son corps et son sang pour victime; les donner pour aliment en est la suite; de tout temps les hommes ont mangé la chair des victimes; c'est ainsi que l'on participe au sacrifice.

Mais Jésus-Christ a retranché de ce mystère auguste toute idée grossière, toute apparence capable de blesser le sens. Après avoir dit que sa chair est une nourriture et son sang un breuvage, il nous le donne sous la forme de nos aliments ordinaires, du pain et du vin. Nous mangeons les symboles: selon sa propre expression, nous mangeons sa chair et nous buvons son sang, mais *nous ne mangeons pas Dieu;* il est pur esprit, et les esprits ne se mangent point. Une expression absurde n'est point une démonstration de la fausseté d'un article de foi.

Quelques philosophes ont nié l'immensité de Dieu, par respect pour sa majesté suprême; ils craignaient que Dieu, présent partout, ne fût souillé par les ordures de ce monde; d'autres ont nié l'incarnation du Verbe divin, par le même motif. Puissants cerveaux! Ils raisonnaient comme les détracteurs de l'Eucharistie.

De quelle manière Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est-il présent sous les symboles eucharistiques? De quelle manière Dieu lui-même est-il présent en tous lieux? De quelle manière notre âme est-elle présente à notre corps? Toutes ces questions sont également absurdes. Si nous pouvions en concevoir la manière, ce ne serait plus des mystères; si nous pouvions les comparer à quelque chose, ils ne seraient plus inexplicables.

Pour expliquer le changement par lequel cette présence s'opère, l'Eglise se sert du terme de *transsubstantiation.* Nouveau scandale. Selon toutes les écoles de philosophie, il est impossible qu'une substance soit changée en une autre substance.

Mais ceux qui ont prononcé cet oracle, ont-ils l'idée claire et nette d'une *substance* lorsqu'il s'agit des corps? S'ils sont forcés de convenir que l'on ne peut pas l'avoir, comment viendraient-ils à bout de démontrer leur axiome prétendu? Le terme de *transsubstantiation* était nécessaire pour prévenir les subtilités des hérétiques, qui n'admettaient la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, que dans un sens figuré et métaphorique: sens évidemment contraire à l'énergie des paroles de ce divin Sauveur; de même que celui de *consubstantiel* fut autrefois nécessaire pour dissiper les équivoques des ariens. Dans ces deux

(2061) *L'Américain sensé, Dîner du comte de Boulainv.; Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Eucharistie.*

circonstances l'Eglise s'est conduite avec la même sagesse et la même fermeté ; mais elle n'a pas prétendu expliquer par là deux mystères essentiellement inexplicables.

Le plus spécieux argument qui ait été fait contre la transsubstantiation, est celui de la Placette et de Tillotson. Ils ont dit que la certitude morale que nous pouvons avoir du changement de la substance du pain et du vin, certitude que nous puisons dans la révélation, ne peut pas prévaloir à la certitude physique de nos sensations, qui nous assurent que la substance de corps se trouve partout où nous apercevons leurs accidents ou leurs qualités sensibles ; qu'ainsi Dieu ne peut nous obliger à croire ce changement.

Dans notre dissertation sur les différentes espèces de certitude, nous avons fait voir que ce principe est faux, qu'il attaquerait la réalité de l'incarnation ; que David Hume s'en est servi pour prouver qu'aucun miracle ne peut être certain pour ceux qui n'en ont pas été témoins oculaires. Nous prions le lecteur de recourir à cet endroit (2062).

Nos sens nous attestent les qualités sensibles des corps, rien de plus ; quant à la substance, ils ne peuvent nous en certifier ni la présence ni l'absence. Si nous jugeons que la substance du pain se trouve partout où nous apercevons les qualités sensibles du pain, c'est une simple présomption et non une démonstration. David Hume lui-même a prouvé que nous n'en avons aucune certitude (2063). Nos sens ne nous trompent donc point lorsqu'ils nous attestent qu'une hostie consacrée conserve toutes les qualités sensibles du pain. Cela est exactement vrai : si nous en concluons que la substance du pain s'y trouve encore, nous le faisons sans fondement ; la révélation, qui nous apprend le contraire, ne nous force point de résister au témoignage de nos sens.

§ X.

Ce mystère ne sert-il à rien?

Dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, l'article *Eucharistie* est un chef-d'œuvre d'hypocrisie et d'absurdité. L'auteur, après avoir protesté qu'il est soumis de cœur et d'esprit à ce qu'enseigne sa religion, copie toutes les grossièretés qu'ont vomies contre ce mystère les hérétiques les plus emportés. Il convient ensuite que la croyance de ce dogme met aux crimes *le plus grand frein possible*, que l'on ne pouvait en imaginer un qui retînt plus fortement les hommes dans la vertu ; par quel motif s'efforce-t-il de les en débarrasser ?

Après une longue énumération de ceux qui avaient consacré ou reçu l'Eucharistie, et qui ont commis de grands crimes, il conclut que tous ces gens-là ne croyaient pas véritablement en Dieu, qu'ils ont encore moins cru qu'ils eussent mangé le corps de Dieu et bu son sang. « Quelle est donc, dit-il, la ressource qui nous reste contre la déprédation, la violence, etc ? De bien persuader l'existence de Dieu au puissant qui opprime le faible. Il ne rira pas du moins de cette opinion. Un mystère incompréhensible l'a rebuté : pourra-t-il dire que l'existence d'un Dieu rémunérateur et vengeur est un mystère incompréhensible ? »

Réponse. Il le dira ; déjà toute la secte des athées le dit, le répète, prétend le prouver. Elle soutient que le Dieu des théistes ou déistes, est un monstre aussi incompréhensible que tous les mystères du christianisme, que quiconque admet un Dieu raisonne très-mal quand il rejette un autre mystère quelconque. Les matérialistes rient de Dieu, comme vous riez vous-mêmes de l'Eucharistie ; c'est une absurdité de dire que des impies *qui ne croient pas véritablement en Dieu* ne riront pas de Dieu.

Les scélérats dont on nous parle avaient étouffé tout à la fois dans leur cœur la foi à l'Eucharistie et la croyance d'un Dieu vengeur : par quelle preuve persuadera-t-on l'un plutôt que l'autre à des esprits aveuglés par les passions et parvenus à une espèce de démence ? L'auteur lui-même a décrédité d'avance le remède qu'il nous propose, en répétant les sophismes des athées, en attaquant la Providence, en niant la liberté humaine, en soutenant que l'immortalité de l'âme n'est pas démontrée, etc. Quel antidote nous donnera-t-il contre le poison qu'il a répandu ?

Quiconque n'a pas assez de droiture pour se rendre aux preuves de la révélation, n'aura pas plus d'égard à celles qui démontrent l'existence d'un Dieu vengeur. Nous le voyons par la promptitude avec laquelle on passe du déisme au matérialisme, et par la connexion des divers chaînons de l'incrédulité. Tout homme qui sait raisonner ne peut être incrédule à demi ; nos adversaires en conviennent : ils sapent toutes les vérités qui mettaient aux crimes *le plus grand frein possible ;* ils sont donc complices de tous les crimes que l'irréligion fera commettre.

§ XI.

De la résurrection des corps, des peines de l'enfer.

Ils ne peuvent se persuader l'éternité des peines de l'enfer. Ce dogme, disent-ils, ne peut se concilier avec les notions de la justice divine ; il est absurde de croire que Dieu est implacable dans sa colère. « Si la suprême puissance est unie dans un être à une infinie sagesse, elle ne punit point, elle perfectionne ou elle anéantit. Cette vérité est aussi évidente qu'un axiome de mathématique : tout est bien dans l'univers (2064). » Dieu ne peut avoir droit de faire à ses créatures plus de mal qu'il ne leur fait de bien ; or une éternité malheureuse est un plus grand mal que tous les biens dont une âme peut avoir été comblée. On ne concevra jamais que des âmes spirituelles puissent être

(2062) Tome IV, art. 11, n° 11.

(2063) *Quatrième essai sur l'entend. hum.*, t. I, p. 80, 83, 87.

(2064) *Code de la nat.*, III° part., p. 125.

brûlées par un feu matériel, ni que des corps puissent en ressentir continuellement les ardeurs sans se consumer jamais (2065).

Réponse. Comment accorderons-nous ces divers oracles? L'un consent que Dieu punisse le crime au moins par un châtiment passager; l'autre ne veut pas que Dieu inflige aucune punition : voilà comme les déistes sont toujours fidèles à la croyance d'un Dieu vengeur. Si tout est bien dans l'univers, le supplice éternel des méchants est donc un bien; il peut effrayer ceux qui sont tentés de les imiter.

A proprement parler, ce n'est pas Dieu qui damne, c'est l'homme qui se plonge volontairement et librement dans une éternité de malheurs : tout ce que Dieu fait tend à l'en préserver. Il est donc absurde de comparer la damnation au bien que Dieu nous fait; le bien est son ouvrage, le mal vient de nous seuls. Il l'est encore davantage de vouloir trouver une proportion entre la durée du crime et celle de la peine, entre la justice divine et la justice humaine, etc. Dès qu'il est question de l'infini, notre imagination se perd; aucun calcul, aucune comparaison ne peuvent avoir lieu. La seule question est de prouver qu'un Dieu bon, juste, sage, tout-puissant ne peut donner à l'homme la liberté de se rendre heureux ou malheureux; que c'est un don perfide, empoisonné, funeste, et non un bienfait; nous avons démontré le contraire en traitant de l'origine du mal.

L'éternité de l'enfer ne peut effaroucher que ceux qui sont dans le dessein de le braver; un cœur vertueux, convaincu que la damnation n'est réservée qu'aux méchants obstinés, bien résolu de ne s'y exposer jamais, l'envisage sans effroi; il se repose sur la bonté de Dieu, sur les mérites de Jésus-Christ, sur le secours de la grâce : il tremble moins que les incrédules. « Malgré les menaces terribles du Créateur, disait Tertullien à Marcion, à peine pouvons-nous encore nous abstenir du crime : que serait-ce s'il ne menaçait point? Appellerez-vous un mal la justice qui ne peut souffrir le mal? La cause du bien est sans doute un très-grand bien. Nous ne pourrions nommer souverainement bon un Dieu qui rendrait l'homme méchant par la sécurité dans le crime. Peut-il être auteur du bien sans en être le juge, ou l'ennemi du mal s'il n'en est le vengeur (2066)? »

Ce frein est inutile, disent nos adversaires, il est nul puisqu'on le brave. On croirait plus aisément, et l'on craindrait plus efficacement des peines temporelles.

Cela est faux. Croit-on plus aisément et craint-on plus efficacement les feux du purgatoire que ceux de l'enfer? Les incrédules ne veulent rien croire ni rien craindre, ils veulent pécher impunément. La plupart soutiennent, comme les stoïciens, que Dieu ne peut ni menacer ni punir, exercer sa justice ni en ce monde ni en l'autre. Si un frein était censé inutile, parce qu'il n'arrête pas tous les crimes, les lois, les menaces, les supplices de la justice humaine devraient être supprimés, puisque malgré les roues et les gibets il y a encore des malfaiteurs.

Il n'est pas plus difficile à Dieu de faire sentir de la douleur à une âme séparée du corps, qu'à cette même âme unie à un corps. Il n'y a pas plus de relation nécessaire entre la blessure ou la brûlure d'un corps et la douleur de l'âme, qu'entre le feu de l'enfer et le tourment des damnés. Que nous concevions ou ne concevions pas comment ce feu ne consumera pas les corps, il ne s'ensuit rien; lorsque nous aurons conçu tous les phénomènes de ce monde, nous serons excusables de vouloir encore concevoir ceux de l'autre.

§ XII.

De la prédestination.

Sous le nom de *prédestination*, disent nos adversaires, les Chrétiens ont introduit un vrai fatalisme; selon plusieurs théologiens, la prédestination absolue est clairement enseignée par saint Paul; cet apôtre est un vrai fataliste (2067).

Réponse. La prédestination absolue ou les *décrets absolus* de choix et de réprobation de la part de Dieu, sont une erreur condamnée par l'Eglise; ils n'ont été soutenus que par des théologiens hétérodoxes; c'est surtout dans le chapitre IX de l'*Epître aux Romains*, qu'ils ont cru trouver cette doctrine : y est-elle véritablement? Dans ce chapitre et dans toute la lettre, saint Paul enseigne que ni les Juifs ni les gentils n'avaient mérité leur vocation à la foi; qu'ils y ont été appelés par une grâce purement gratuite, par miséricorde et non par justice; que Dieu a laissé les uns dans l'incrédulité et qu'il a éclairé les autres; non parce que ceux-ci l'avaient mérité, mais parce qu'il lui a plu; qu'en cela il n'a fait injustice à aucun, parce qu'il ne devait rien à personne et qu'il est le maître absolu de ses dons.

L'Apôtre cite pour exemple la vocation d'Abraham, la bénédiction donnée à Isaac, par préférence à Ismaël, et à Jacob plutôt qu'à Esaü, sans que ni l'un ni l'autre eussent mérité cette prédilection; les Israélites sauvés de l'Egypte, pendant que Dieu laissait Pharaon dans l'endurcissement. Saint Paul en conclut que Dieu fait miséricorde à qui il lui plaît et laisse endurcir qui il veut, que la vocation à la foi n'est point la récompense de celui qui l'a désirée ou qui a fait des efforts pour y parvenir, mais un don de la miséricorde divine.

Que ce choix purement gratuit de la part de Dieu soit nommé *prédestination* ou autre-

(2065) TINDAL, c. 4, p. 37; *Pens. phil.* n° 10, etc.
(2066) *Adv. Marcion*, l. II, c. 13.

(2067) *Tableau des saints*, t. I, p. 231.

ment, cela est égal ; il n'y a pas ici plus de fatalité que dans la distribution inégale des dons naturels : Dieu les accorde en telle mesure qu'il lui plaît, sans faire aucune injustice et sans que personne ait droit de se plaindre. On peut dire de ses dons naturels tout ce que saint Paul dit des grâces surnaturelles : *Homme, qui êtes-vous pour demander compte à Dieu? Le vase peut-il demander au potier, pourquoi m'avez-vous fait ainsi? O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu! Ses jugements sont impénétrables, et ses voies incompréhensibles*, etc. (2067*).

On raisonnerait très-mal si on concluait de là que Dieu peut donc de même prédestiner l'un à la gloire éternelle, et l'autre à la damnation, sans avoir égard aux mérites de l'un ni de l'autre. Il est de la nature d'une récompense et d'une punition d'être méritées : or la révélation nous représente constamment la gloire éternelle comme une récompense, et la damnation éternelle comme une punition ; Dieu, comme un juge souverainement équitable, etc. Jamais au contraire, la vocation à la foi n'est représentée comme une récompense. Saint Paul s'attache à prouver que ce n'en est pas une, mais une pure grâce. Saint Augustin a fait de même contre les pélagiens et les semi-pélagiens : il n'y a donc aucune comparaison à faire entre la prédestination à la grâce ou à la foi, et la prédestination à la gloire.

De là résulte une autre différence. Lorsque Dieu laisse un homme ou un peuple dans l'infidélité, il ne lui ôte pas pour cela toute grâce, tout moyen de salut, comme il fait aux damnés ; la persévérance dans l'infidélité et l'endurcissement ne supposent pas un abandon absolu de la part de Dieu comme la damnation. D'autre part, la vocation à la foi ne décide pas absolument du salut d'un homme ; il faut qu'il persévère, qu'il travaille, qu'il mérite le ciel par de bonnes œuvres : au lieu que dans l'état des bienheureux, il n'est plus besoin de mérites nouveaux. C'est donc un paralogisme de comparer le décret par lequel Dieu veut donner à un homme la grâce et la foi, avec le décret par lequel il veut lui accorder la gloire éternelle ; les prédestinatiens auraient dû le comprendre.

§ XIII.

Inégalité de la distribution des grâces.

Un déiste soutient qu'il n'y a point non plus de comparaison à faire entre la distribution des dons naturels et celle des grâces surnaturelles. L'inégalité des dons naturels, dit-il, dans les créatures, contribue à l'ordre de l'univers et au bien du tout : mais l'inégalité des grâces surnaturelles n'est bonne à rien qu'à faire manquer la fin générale pour laquelle Dieu a créé tous les hommes, qui est le bonheur éternel (2068).

Réponse. Cette spéculation sublime peut satisfaire peut-être un homme content de lui-même et des avantages qu'il a reçus de la nature ; mais il n'est pas aisé de persuader à un boiteux, à un manchot, à un homme attaqué de la goutte ou de la gravelle, que ses infirmités contribuent à l'ordre de l'univers et au bien général du tout.

Non-seulement il y a beaucoup d'inégalité dans les dons qui n'ont point de rapport direct à la vertu et au bonheur éternel, mais encore dans les qualités morales des hommes ; les uns sont nés avec des passions plus vives, avec des inclinations plus mauvaises que les autres : cette différence n'est-elle bonne à rien qu'à faire manquer la fin générale pour laquelle Dieu nous a créés ? La philosophie sans doute peut contribuer à la vertu et au bonheur ; Dieu cependant n'a pas donné à tous des talents et des moyens égaux pour l'acquérir.

Le seul moyen de justifier sur ce point la sagesse, la bonté, la justice divine, est de reconnaître que Dieu ne demande compte à chacun que de ce qu'il lui a donné, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel ; qu'il punit ou récompense, non selon le degré de grâces qu'il nous a faites, mais selon la mesure du profit que nous en avons tiré. Jésus-Christ l'enseigne ainsi dans la parabole des talents. Il fait remarquer que des païens qui avaient reçu moins de grâces que les Juifs, avaient cependant plus de foi et de docilité. Il est donc faux que l'inégalité des grâces fasse manquer la fin pour laquelle Dieu les donne.

Nous ne prenons aucun intérêt aux invectives lancées contre les prédestinatiens dans les *Questions sur l'Encyclopédie* (2069) ; mais, avant d'en parler, l'auteur aurait dû se mettre du moins au fait de la question.

§ XIV.

Première objection : Les mystères ne nous font pas mieux connaître Dieu.

Dans notre première partie, chapitre VII, article 1, nous avons répondu à plusieurs objections sur les mystères en général ; dans la seconde, chapitre 8, article 3, nous avons résolu celle des Juifs : celles des déistes reviennent au même dans le fond ; mais il est à propos d'y satisfaire sous les différentes tournures que l'on peut y donner.

Première objection. Les mystères ne nous font pas connaître Dieu plus parfaitement, ils le rendent au contraire plus incompréhensible ; ce sont de nouvelles obscurités ajoutées à celles dans lesquelles la raison nous laisse. On peut dire des Chrétiens, aussi bien que des païens, qu'ils adorent *un Dieu inconnu.* A quoi bon bouleverser l'univers par la révélation, pour nous laisser sur ce grand objet dans des ténèbres aussi profondes que celles dont les anciens se plaignaient ?

Réponse. Avant de faire cette objection,

(2067*) *Rom.* XI, 33.
(2068) TINDAL, c. 14, p. 375.

(2069) Article *Grâce.*

les déistes devraient se souvenir que les athées leur reprochent aussi d'adorer un Dieu inconnu, un Etre incompréhensible dont nous ne pouvons parler que comme les aveugles parlent des couleurs, sur la nature duquel les plus grands philosophes n'en savent pas plus que le vulgaire ignorant.

Il est faux que la révélation ne nous ait pas mieux fait connaître Dieu que la philosophie; par la notion de *Créateur*, elle nous a mis en état de démontrer son unité et sa spiritualité parfaite : deux points essentiels que les anciens philosophes n'ont jamais prouvés ni conçus. Quand elle n'aurait pas augmenté nos connaissances spéculatives et métaphysiques, elle nous a donné des notions qui nous inspirent pour la Divinité le respe t, l'admiration, la reconnaissance, la soumission, la confiance, l'amour; cela vaut mieux que des spéculations, et tel a été l'effet des mystères. Elle a banni l'idolâtrie et les abominations qui l'accompagnaient. Quand elle ne nous aurait pas appris à mieux raisonner, elle nous a du moins appris à mieux vivre.

Les païens n'avaient de Dieu que des idées fausses, absurdes, ignobles, injurieuses à la majesté suprême; un ignorant, un enfant médiocrement instruit de la religion chrétienne, a des notions plus exactes, plus certaines, plus respectables que n'en avaient les plus grands philosophes de l'antiquité. Il fallait des mystères pour couper la racine de leurs spéculations fausses et téméraires.

Il en est de même des autres vérités les plus essentielles, telles que la spiritualité, l'immortalité, la destinée éternelle de notre âme, et surtout la règle des mœurs. C'est par les mystères que Dieu a confirmé la croyance de toutes ces vérités; et c'est l'abus de la philosophie qui a rendu les mystères absolument nécessaires. Nous verrons ailleurs les autres effets qu'a opérés la révélation chrétienne.

§ XV.

Deuxième objection : Leur révélation attaque la Providence.

Deuxième objection. En insistant sur la nécessité et sur les avantages de la révélation, vous accusez la providence divine, vous justifiez l'aveuglement et les désordres des païens. De deux choses l'une : ou Dieu ne leur avait pas donné des secours suffisants pour connaître la vérité, et alors ils ne sont plus coupables; ou ils pouvaient la connaître sans révélation, et alors celle-ci n'était plus nécessaire. Ou les désordres qui régnaient autrefois ne prouvent point la nécessité de la révélation, ou ceux qui règnent encore aujourd'hui démontrent qu'il en faut une autre (2070).

Réponse. Par ce raisonnement lumineux, les déistes prouvent sans réplique, ou que Dieu a toujours tort, ou que les hommes ne l'ont jamais : que s'ils sont coupables, Dieu doit les laisser tels qu'ils sont s'il ne veut pas les rendre impeccables. Prodige de sagesse!

Jamais la lumière n'a manqué aux hommes, puisque Dieu avait donné une révélation dès l'origine du monde. Lorsqu'ils en ont oublié les leçons, il leur restait encore un flambeau, la raison; ils n'ont pas mieux suivi l'un que l'autre. Parce qu'ils étaient doublement coupables, s'ensuit-il qu'ils n'avaient pas besoin de remède, ou que Dieu a mal fait de leur en donner un?

Ils y résistent encore; est-ce la faute du médecin ou des malades? Lorsque les nations furent formées et séparées, la révélation primitive, oubliée partout, ne suffisait plus; Dieu en donna une seconde à la vue des peuples qui en avaient le plus besoin : ils n'ont pas voulu en profiter. Dès que les communications ont été établies, et les hommes capables d'être plus réunis, Dieu, qui avait promis une révélation universelle, a été fidèle à sa parole. Qu'ils en profitent ou la rejettent, elle subsiste malgré eux et les condamne. Les incrédules ne sont pas encore venus à bout d'exterminer l'Evangile, comme leurs prédécesseurs avaient banni le culte d'un seul Dieu. De quoi servirait donc à présent une nouvelle révélation? Elle ne serait analogue à aucun état de la nature humaine.

Du moins, continuent les déistes, si la révélation était nécessaire, c'était pour rétablir les connaissances naturelles de la Divinité et de la morale que les hommes avaient laissé perdre; il ne fallait rien ajouter de plus; des mystères, des préceptes positifs, ne sont qu'un hors-d'œuvre superflu.

C'est-à-dire, qu'il fallait précisément renouveler la révélation primitive, afin que l'homme la laissât perdre de nouveau et forgeât de fausses révélations, comme il avait fait la première fois. Dieu a fait mieux, par une révélation qui subsiste depuis dix-huit siècles, par les mystères et les préceptes positifs contre lesquels les déistes s'élèvent, il a mis les vérités de la religion naturelle hors de danger de se perdre jamais.

§ XVI.

Troisième objection : Dieu ne veut pas y attacher le salut.

Troisième objection. Dieu ne peut pas attacher le salut à la foi de certaines opinions. Un homme ne professe telle ou telle croyance, que parce qu'il est né dans les contrées où ces opinions sont établies : Dieu récompenserait donc ou punirait cet homme précisément parce qu'il est né dans une telle contrée plutôt que dans une telle autre; c'est une injustice et une absurdité. Saint Pierre dit qu'il n'y a point en Dieu acception de personnes, que chez toute nation, celui qui craint Dieu et pratique la justice est agréable à Dieu (2071).

Réponse. De ce principe, un athée conclut doctement que pourvu qu'il soit honnête homme, il n'a pas besoin de croire en Dieu,

(2070) TINDAL, c. 14, p. 347.

(2071) TINDAL, c. 14, p. 375.

et que Dieu ne peut le punir avec justice.

Il est faux qu'un homme croie toujours par pur préjugé les opinions de son pays. Si cela est ainsi dans les fausses religions, il n'en est pas de même dans la nôtre; non-seulement nous en connaissons les preuves, mais encore les objections par lesquelles les incrédules les attaquent depuis dix-huit siècles. Ce sont plutôt eux qui croient au hasard le système philosophique qui se trouve adopté par le chef de la secte ; il a été un temps où tous étaient déistes sans savoir pourquoi ; aujourd'hui presque tous sont matérialistes sans y entendre davantage.

Celui qui craint Dieu ne se révolte point contre l'autorité de Dieu, il croit par respect pour l'autorité divine tout ce qu'il a plu à Dieu de révéler. Quoique saint Pierre fût convaincu que le centurion Corneille craignait Dieu et pratiquait la justice, il en exigea néanmoins la foi en Jésus-Christ et le baptême.

Quatrième objection. Les mystères rendent la raison inutile et apprennent à en mépriser les lumières ; les hommes accoutumés à croire aveuglément sur la parole des prêtres, s'imaginent qu'il faut être absurde pour plaire à Dieu (2072).

Réponse. La raison nous est très-utile pour peser les preuves de la révélation et les comparer aux frivoles objections des incrédules ; lorsque la révélation est prouvée, la raison nous dit que nous devons nous y soumettre, et qu'il est absurde de vouloir discuter la doctrine qu'il a plu à Dieu de nous enseigner. Pour les incrédules, ils n'écoutent ni la raison ni la révélation, et en parlant toujours de la raison, ils ne cessent de déraisonner.

Dans toutes les circonstances de la vie, nous croyons sur des témoignages, lorsqu'ils sont suffisants, quand même nous ne comprendrions pas la raison, la manière, les causes des phénomènes qui nous sont attestés. Nous verrons ailleurs que les simples fidèles les plus ignorants croient au christianisme sur un fondement très-sage et très-solide, et non sur la parole des prêtres.

§ XVII.

De là naissent les disputes de religion.

Cinquième objection. Le préjugé dans lequel sont les Chrétiens que le salut est attaché à la croyance de certaines opinions, a produit les plus funestes effets ; il inspire de la haine et du mépris pour les peuples qui ont une croyance différente, une jalousie ombrageuse pour la secte que l'on a épousée, un zèle persécuteur au premier soupçon de danger que courent ces opinions mêmes (2073).

Réponse. Jamais un Chrétien bien instruit n'a pensé que le salut fût attaché à la croyance *seule* de certaines opinions ; encore moins qu'il fût permis de haïr et de mépriser ceux qui sont dans l'erreur : mais lorsque les incrédules joignent à l'entêtement de l'erreur le mépris, la haine, les insultes contre ceux qui croient, ils se font mépriser et détester par représailles.

Les peuples qui ne connaissent point la révélation se haïssent, se battent, se détruisent avec beaucoup plus de cruauté que ceux qui la connaissent ; tous sont jaloux et infatués de leurs lois, de leurs mœurs, de leurs usages, se croient seuls sages, et regardent tous les autres comme des insensés. Il est fâcheux que les incrédules soient eux-mêmes attaqués de cette maladie, et qu'en déclamant contre le zèle des persécuteurs, ils montrent un penchant très-décidé à persécuter s'ils le pouvaient.

ARTICLE II.

De la morale et des vertus chrétiennes.

§ I

Variations des incrédules sur ce point.

En examinant les preuves de la mission de Jésus-Christ, nous avons justifié sa morale contre plusieurs reproches des incrédules (2074). Dans notre seconde partie nous avons prouvé contre les Juifs, que la morale de ce divin Maître est plus parfaite et développée plus clairement que celle de Moïse ; nous avons répondu à plusieurs objections des rabbins, qui ont été copiées par les déistes (2075). La morale de Moïse et ses lois étaient relatives à l'état de séparation et de guerre dans lequel les nations se trouvaient pour lors : celle de Jésus-Christ est analogue à la fraternité que Dieu, par la religion, voulait établir entre tous les hommes. Mais des philosophes, disciples des rabbins, n'ont pas la vue assez perçante pour découvrir le plan qu'a suivi la sagesse divine. S'ils s'étaient donné autant de peine pour entendre l'Evangile qu'ils en ont pris pour l'obscurcir, ils se seraient épargné des absurdités et des contradictions qui ne leur feront jamais honneur. Nous ne devons pas craindre de répéter des réflexions qu'il est essentiel de ne pas perdre de vue.

1° Lorsque nos adversaires ont commencé à professer le déisme, ils parlaient avec respect de la morale chrétienne ; ils la jugeaient supérieure à celle de Moïse et à celle des philosophes ; c'était à leur avis la meilleure preuve de la divinité de l'Evangile. Tindal, dans son *Christianisme aussi ancien que le monde*, l'auteur des *Lettres sur la religion essentielle à l'homme*, plusieurs déistes anglais, l'auteur d'*Emile*, qui copiait Tindal, etc., ont tenu le même langage (2076). Ceux qui ont passé du déisme à l'athéisme n'ont

(2072) Celse, dans Orig., l. i, n° 9; *Christianis. dévoilé*, c. 12, p. 169; *Catéchisme de l'honnête homme*, p. 50.

(2073) Tindal, c. 14, p. 379.

(2074) Ci-dessus, c. 3, art. 1.

(2075) Deuxième part., c. 8, art. 2.

(2076) Voyez encore, *Essai sur le mérite et la vertu*, sect. 3, p. 41 ; *Code de la nat.*, iie part., p. 69 et 70.

plus voulu d'autre morale que celle d'Epicure; après avoir calomnié l'Evangile sur tous les points, ils ont conclu d'un ton d'oracle que nulle bonne morale n'est compatible avec la religion chrétienne. L'intérêt du moment a décidé de leur système.

2°. Ils ont fait de même à l'égard de la morale des anciens philosophes. Ils l'ont exaltée d'abord, lorsqu'ils voulaient persuader que la révélation n'était pas nécessaire pour donner aux hommes un code parfait de morale et de législation. Devenus athées, ils ont dit qu'à la réserve d'Epicure, les anciens moralistes n'étaient que des rêveurs. Nous avons fait voir ailleurs l'excellence et les effets merveilleux de leur morale épicurienne.

3° De là même il résulte que la philosophie est essentiellement incapable de réformer les mœurs; elle s'accommode à leur corruption, et se laisse gangrener par les vices de chaque siècle. Le phénomène, qui parut autrefois à Rome et dans la Grèce, ne manquera pas de renaître chez tous les peuples. Il faut aux hommes une morale fondée sur l'autorité divine, indépendante des siècles et des climats, couchée dans des écrits inaltérables, surveillée par une tradition vivante, inaccessible aux attentats du luxe et de la philosophie son esclave.

§ II.

Insuffisance de la morale naturelle.

4° *La morale naturelle* dont on veut nous bercer est un mot vide de sens, il ne porte que sur une abstraction. *La nature humaine*, prise dans un sens abstrait, n'existe point; l'homme, dans les différents siècles, sous divers climats, chez les nations plus ou moins civilisées, bien ou mal élevé, n'est plus le même. Chez un peuple frugal, pauvre, laborieux, ennemi des superfluités, endurci à la fatigue et aux souffrances, la morale naturelle est très-austère; la philosophie de ce peuple, s'il en a une, doit être le stoïcisme : il ne verra dans l'Evangile qu'une morale très-naturelle, c'est-à-dire très-pure et très-sublime, capable de rendre l'homme vertueux et heureux. Chez une nation corrompue, voluptueuse, amollie par le luxe, réduite à l'égoïsme et à l'inertie, la morale prétendue naturelle est l'épicuréisme, la volupté est le souverain bien; là, l'Evangile doit paraître un livre absurde, un code de morale impraticable, un recueil de lois contraires à la *nature*, c'est-à-dire à toutes les passions identifiées avec l'humanité. Alors les philosophes, serviles adulateurs de leur siècle, doivent conjurer contre ce livre; ils n'y ont jamais manqué. Un épicurien et un stoïcien, un Spartiate et un sybarite, un méchant et un homme de bien, ne voient point la nature des mêmes yeux; leur morale naturelle ne peut être la même.

5° Une morale divine, conçue dans les termes les plus clairs et les plus formels, ne suffirait pas encore, s'il n'y avait une autorité vivante pour en conserver le dépôt. Par les subtilités de la dialectique, par les raffinements des commentateurs, par le relâchement des casuistes, il n'est point de loi si formelle qu'elle ne puisse être éludée. Malgré la multitude et la clarté des lois civiles, il faut des tribunaux pour les interpréter et en faire l'application; l'Eglise, chargée d'enseigner les fidèles, est le tribunal que Jésus-Christ a établi pour déterminer le vrai sens des lois morales de l'Evangile, aussi bien que celui des dogmes écrits. On raisonne très-mal quand on dit que ce sens doit être déterminé par la loi naturelle; que ce qui n'est point ordonné par celle-ci ne peut être prescrit par l'Evangile : la loi naturelle fut-elle jamais connue chez les nations qui n'ont pas été éclairées par les lumières de la foi ?

6° Il y a encore moins de bon sens à objecter que, malgré la perfection de la morale évangélique, les nations chrétiennes ne laissent pas de se corrompre; que cette morale ne sert donc à rien. Chez les peuples qui ont les meilleures lois civiles, il y a encore des injustices et des procès; cela ne prouve point que les lois civiles ne servent à rien. La loi *naturelle*, dans le sens de nos adversaires, est souvent violée par ceux qui la connaissent le mieux; il ne s'ensuit point qu'elle soit inutile. Lorsque chez les nations chrétiennes les mœurs sont pures, on doit en faire honneur à l'Evangile, puisqu'alors il est exactement suivi; si elles viennent à se dépraver, ce n'est plus la faute de la loi, elle réclame contre le désordre et condamne les prévaricateurs. Aucune loi ne fait violence à la liberté des hommes, et ne peut les empêcher d'être vicieux quand ils le veulent. Lorsqu'un artiste a fait une excellente statue, en suivant fidèlement son modèle, c'est une preuve de la bonté de celui-ci; s'il s'en écarte et réussit mal, ce n'est pas le modèle qui a péché.

§ III.

Son incertitude, sa faiblesse; efficacité de la morale chrétienne.

Les philosophes des premiers siècles ne se déchaînaient pas contre la morale chrétienne avec autant de fureur que les modernes; les empereurs qui cultivaient la philosophie, faisaient cas de plusieurs de nos maximes. Alexandre Sévère voulait que l'on gravât sur les édifices publics : *Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas que l'on vous fasse.* Celse et Julien, admirateurs outrés de la morale philosophique, n'accusaient point celle de l'Evangile d'être contraire à la loi naturelle; ils prétendaient seulement qu'elle était empruntée des anciens sages, et qu'elle rendait grossièrement plusieurs de leurs préceptes (2077); ils reprochaient à Jésus-Christ d'avoir changé la

(2077) Celse dans Orig., l. vi, n° 15 et suiv. ; l. vii, n° 58.

morale de Moïse (2078). Julien soutient que Salomon était beaucoup moins sage que Socrate (2079).

Nos apologistes n'eurent pas de peine à prouver la supériorité de la morale de l'Evangile, à montrer les erreurs de morale dans lesquelles étaient tombés les philosophes, à faire voir que la morale de Jésus-Christ et de Moïse était plus ancienne que la philosophie. Mais le triomphe de la morale chrétienne est d'avoir converti le monde, au lieu que celle des philosophes n'a eu que très-peu de sectateurs. « Aristote et Platon, dit Lactance, ont été louables d'enseigner la vertu aux hommes; ils auraient eu plus de succès si leurs efforts, leur éloquence, leur génie, avaient eu le soutien de l'autorité divine; ils n'ont rien opéré, et n'ont fait embrasser leurs préceptes à personne, parce qu'ils n'ont point reçu l'assistance du ciel. Notre doctrine est plus solide, elle vient de Dieu même. Les philosophes peignaient la vertu sous les plus belles couleurs; mais ils ne pouvaient en montrer le modèle, ni confirmer leurs leçons par des exemples. On pouvait leur répondre qu'ils traçaient un plan de vie chimérique, puisque aucun homme ne l'avait jamais suivi. Pour nous, nous prouvons, par des exemples incontestables, que nous ne disons rien de faux ni d'impossible (2080). »

§ IV.

La morale des philosophes était-elle prouvée?

En effet, les vertus des premiers Chrétiens sont incontestables. « Nous connaissons, dit saint Clément de Rome, plusieurs d'entre nous qui se sont mis dans les chaînes pour en tirer ceux qui y étaient détenus : plusieurs se sont faits esclaves et ont employé le prix de leur liberté à nourrir les pauvres (2081). » Pendant la peste qui ravagea l'empire romain en 252, et pendant les dix années suivantes, le courage des Chrétiens brava le danger; ils rendirent des soins charitables, non-seulement à leurs frères, mais aux païens, pendant que ceux-ci abandonnaient leurs malades (2082). Si l'on joint au témoignage des Pères celui de l'empereur Julien que nous avons cité ailleurs, pourra-t-on révoquer en doute ces faits essentiels ? Saint Jean Chrysostome exhorte les Chrétiens de son temps à faire de même, c'est, dit-il, le moyen le plus efficace pour convertir les infidèles (2083). On n'a rien vu de semblable chez les philosophes anciens, ni chez les modernes.

La morale des philosophes était prouvée, disent certains déistes; celle de l'Evangile ne l'est pas.

On sait à quoi se réduisaient ces belles preuves, le cas qu'en faisaient les académiciens rigides et les sceptiques. Cicéron convient que les plus belles spéculations morales ne pouvaient tenir contre leurs arguments (2084). Mais nous avons vu de quelle manière réussissent les modernes lorsqu'ils veulent prouver leur morale. Disons donc que celle de l'Evangile est très-bien prouvée; que celle des philosophes ne l'est point et ne peut pas l'être.

Sur quoi porte la première ? Sur l'autorité souveraine d'un Dieu législateur qui a non-seulement gravé ses lois dans le cœur des hommes, mais qui les leur a intimées de vive voix dès le commencement du monde, et qui a renouvelé cette révélation dans la suite des siècles; fait important, confirmé par toutes les preuves dont les faits sont susceptibles.

De là naissent les divers motifs d'éviter le crime et de pratiquer la vertu. L'espérance certaine d'une récompense éternelle, et la crainte des châtiments de l'autre vie, le repos et la paix de la conscience, la satisfaction de correspondre à la dignité de notre nature et à la grandeur de notre destinée, l'estime et l'amour de nos semblables, le respect que les méchants mêmes sont souvent forcés de rendre à la vertu; la reconnaissance pour un Dieu qui s'est fait notre victime, qui, revêtu de notre nature et de nos faiblesses, nous a tracé le modèle de la perfection; l'exemple des saints qui se sont formés sur ce divin modèle, et dont les vertus nous inspirent une tendre vénération : tous ces motifs se soutiennent; l'un n'affaiblit point l'autre, dès qu'ils sont subordonnés l'un à l'autre.

De ces divers discours les philosophes n'ont retenu que le plus faible, l'intérêt de notre bien-être en ce monde, c'est-à-dire le désir d'être aimé de nos semblables, et de pouvoir nous estimer nous-mêmes; nous avons fait voir la fragilité de ce motif lorsqu'il est seul, et les écueils contre lesquels il se brise. Par ce procédé ils ont sapé toutes les vertus qui ont Dieu pour objet, et ont énervé celles qui regardent les hommes; ils ont anéanti le motif le plus noble de la vertu, qui est l'amour de Dieu, et l'ont réduit à un vil égoïsme. Ils soutiennent que les vertus chrétiennes sont impossibles, fausses et pernicieuses : écoutons leurs arguments.

§ V.

Première objection : La foi est une vertu impossible.

Première objection. La foi, sur laquelle l'Evangile insiste si fort, est une vertu impossible; elle consiste à croire non-seulement ce que nous ne concevons pas, mais le contraire de ce qui nous paraît évident. Elle ne peut pas être méritoire, il n'y a aucun mérite à croire ce que l'on juge vrai, il est même impossible de faire autrement. Elle est pernicieuse, on se persuade qu'elle peut tenir lieu de toutes les autres vertus; que

(2078) CELSE dans ORIG., l. VII, n° 18.
(2079) Dans S. CYRILLE, l. VII, p. 224.
(2080) *Divin. Instit.*, l. V, c. 18.
(2081) S. CLEM., *Epist.* 1, n° 7.
(2082) EUSÈBE, *Hist. eccl.*, l. VII, c. 22; PONCE, *Vie de S. Cyprien.*
(2083) *Préf. sur l'Epître aux Philip.*
(2084) *De legib.*, l. I.

l'on est assez chrétien dès que l'on croit aveuglément ce que l'Evangile enseigne ; que le zèle pour la pureté de la foi efface tous les crimes, que tous sont permis pour maintenir l'orthodoxie : c'est le principe de toutes les sectes et de toutes les religions. Plusieurs théologiens ont soutenu que la foi, sans les œuvres, suffit pour être sauvé (2085).

Réponse. La foi est *impossible.* Il est donc impossible à un aveugle-né de croire l'existence des couleurs, la réalité d'une perspective et d'un miroir, les phénomènes de la lumière et de la vision. Philosophes, nous vous en conjurons depuis longtemps, prouvez une fois pour toutes cette impossibilité ; la question sera terminée. La foi est impossible, et cependant il est impossible de ne pas croire ce que l'on juge vrai. Accordez cela si vous pouvez.

Nous avons fait voir que la croyance des choses inconcevables a nécessairement lieu, non-seulement dans toutes les religions, mais dans toutes les sectes de philosophes, dans tous les systèmes d'incrédulité. La seule différence qu'il y ait entre les mécréants et nous, c'est que nous croyons parce qu'il est prouvé que Dieu a parlé, au lieu qu'ils croient parce qu'il leur plaît de croire. Il est donc faux que la foi soit impossible.

Elle est très-méritoire, puisque de tous les temps elle a été éprouvée et combattue, non-seulement par les passions, mais par des ennemis très-opiniâtres. Souvent, pour lui rendre témoignage, il a fallu que les Chrétiens portassent leur tête sur un échafaud : ce courage nous paraît très-méritoire. Aujourd'hui les incrédules travaillent de leur mieux à augmenter le mérite de notre foi par des sophismes, par des calomnies, par des outrages. Ce zèle de leur part ne nous semble pas fort méritoire ; ils s'en font cependant gloire comme d'une vertu.

Ce n'est pas un paradoxe de soutenir que la *foi*, prise dans toute l'étendue que l'Evangile donne à ce terme, tient lieu de toutes les vertus et les renferme toutes. En effet, l'Evangile ne nous propose pas seulement des dogmes spéculatifs, mais des maximes pratiques ; on n'est pas chrétien, si on ne croit les uns et les autres. Jésus-Christ a dit : Bienheureux les pauvres d'esprit, les hommes doux et pacifiques, ceux qui souffrent persécution pour la justice ; il a dit qu'il faut renoncer à soi-même, porter sa croix, faire du bien à tous, même à nos ennemis, ne point se venger, traiter les autres comme nous voulons qu'ils nous traitent, etc. On ne croit véritablement toutes ces vérités qu'autant qu'on les pratique. C'est dans ce sens seul que l'homme est justifié par la foi, que la foi se prouve par les œuvres, que saint Paul attribue à la foi toutes les vertus des saints de l'Ancien Testament, que, selon la promesse de Jésus-Christ, quiconque croira à l'Evangile sera sauvé. La foi dans ce sens n'est rien moins qu'une vertu facile, oisive et sans mérite.

Si des théologiens hétérodoxes ont soutenu que la foi suffit sans les œuvres, ils se contredisaient et ne s'entendaient pas ; l'Eglise les a condamnés. Quand saint Paul a dit que l'homme est justifié par la foi *sans les œuvres*, il parlait des œuvres cérémonielles de la loi ancienne ; il le fait entendre clairement.

Assurer que dans toutes les religions le zèle pour la pureté de la foi tient lieu de toutes les autres vertus, c'est calomnier l'univers entier en pure perte. Peut-être dans toutes les religions y a-t-il des insensés qui parlent ainsi ; mais aucune religion n'est un antidote assuré contre la démence. Par réciprocité, les incrédules se persuadent que le fanatisme antireligieux les dispense d'avoir égard à la vérité et à la justice. Une de ces maladies vaut bien l'autre.

Quand ils décident que l'Evangile consiste moins dans la foi que dans les œuvres, ils ne font que copier un trait d'hypocrisie des anciens hérétiques (2086) ; on sait par expérience que ceux qui ne croient point les dogmes de l'Evangile n'ont jamais respecté sa morale.

§ VI.

Deuxième objection : L'espérance n'a aucun fondement.

Deuxième objection. L'espérance chrétienne est une vertu chimérique ; il est impossible de la concilier avec les notions que l'on nous donne de la justice redoutable de Dieu, de son penchant à la colère, du choix arbitraire qu'il fait d'un petit nombre d'élus, de la nécessité de la grâce qui n'est pas donnée à tous, ni avec la maxime qui enseigne que l'homme doit opérer son salut *avec crainte et tremblement.* Chez la plupart des Chrétiens l'espérance ne porte que sur l'efficacité prétendue de certaines dévotions extérieures, sur l'invocation des saints, sur les jeûnes et les prières, sur l'effet des sacrements et le pouvoir des prêtres, etc. Autant de rêveries qui ne sont propres qu'à détourner les hommes de la pratique des vertus morales et civiles (2087).

Réponse. Des erreurs que le christianisme condamne sont-elles la croyance du christianisme ? Il faut montrer dans les livres saints, dans nos professions de foi, dans nos catéchismes, que Dieu est enclin à la colère, qu'il choisit arbitrairement un petit nombre d'élus, que la grâce n'est pas donnée à tous, etc. Le contraire y est enseigné formellement.

Est-il vrai que saint Paul exhorte les Philippiens à opérer leur salut *avec crainte et tremblement ?* Il les invite à se réjouir dans le Seigneur, à n'avoir point d'inquiétude, à

(2085) *Christian. dévoilé*, c. 12, p. 169 ; *Tableau des saints*, IIe part., c. 10, p. 235, 245 ; *Deuxième lettre à Sophie*, p. 27, etc.

(2086) *Voy.* S. Aug. *contra Faustum.*, l. v, c. 1.

(2087) *Christian. dévoilé*, c. 12, p. 174 ; *Tableau des saints*, IIe part., c. 10, p. 224, 244.

prier Dieu avec action de grâces, à conserver la paix de Dieu dans leur cœur et dans leur esprit (2087*). Il veut les consoler de la part qu'ils prenaient à ses souffrances, les rassurer contre la crainte de leurs ennemis, les affermir contre les assauts *d'une nation perverse et dépravée.* S'est-il contredit en les effrayant contre les difficultés du salut?

On traduit ordinairement, c. II, ℣ 12 : « Ayez soin, non-seulement lorsque je suis parmi vous, mais encore plus lorsque je suis absent, d'opérer votre salut avec *crainte et tremblement;* car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et l'action *comme il lui plaît.* » Cette leçon de l'Apôtre n'est-elle pas susceptible d'un autre sens.

Uper tes eudokias, pro bona voluntate ou *supra bonam voluntatem,* ne signifie point *comme il plaît; eudokias,* dans saint Paul, exprime souvent *affection, bienveillance, volonté de faire du bien à quelqu'un,* ou volonté de faire de bonnes œuvres (2088).

2° Il serait ridicule d'exhorter les Philippiens à la crainte, parce que Dieu leur donne le vouloir et l'action par l'affection qu'il a pour eux ; c'est plutôt un motif de confiance et de courage.

3° Par *la crainte et le tremblement,* saint Paul entend ailleurs la défiance de soi-même, et non la défiance du secours de Dieu (2089).

On peut donc traduire sans faire violence au texte : « Travaillez à votre salut, non-seulement comme vous faisiez lorsque j'étais présent, mais encore plus pendant que je suis absent, au milieu de la crainte et du tremblement dont vous êtes saisis ; car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et l'action par l'affection qu'il a pour vous. » Loin de vouloir effrayer les Philippiens, saint Paul cherche à les rassurer et à les encourager. Ce sens nous paraît le plus analogue au but général de la lettre aux Philippiens.

Les motifs de notre espérance sont la bonté de Dieu, ses promesses, le pouvoir de sa grâce, les mérites de Jésus-Christ, l'expérience que nous avons faite de sa miséricorde. Pour peu qu'un chrétien soit instruit, il sait qu'aucune dévotion, aucune pratique n'est utile au salut qu'autant qu'elle nous fait désirer la grâce divine et nous dispose à y coopérer. Les sacrements ne peuvent nous la donner sans ces dispositions. Il est donc absurde de supposer que notre confiance à ces pratiques change les motifs de notre espérance, que des pratiques destinées à nous rappeler le souvenir de nos devoirs, nous détournent de les remplir.

§ VII.

Troisième objection : L'amour de Dieu est sans motif.

Troisième objection. La charité ou l'amour de Dieu n'est fondé sur aucun motif raisonnable ; nous ne pouvons aimer Dieu qu'autant que nous sommes certains qu'il nous aime et nous fait du bien ; or, souvent il est difficile de nous le persuader, vu la manière dont il nous traite. On nous dit que Dieu ne doit rien à personne, qu'il a droit de disposer de ses créatures à son gré, qu'il choisit ou réprouve comme il lui plaît, qu'il exerce ses vengeances pendant toute l'éternité : ce n'est point là le portrait d'un Dieu aimable. L'amour pur et désintéressé n'est qu'un enthousiasme de quelques cerveaux échauffés. On ajoute que pour aimer Dieu parfaitement, il ne faut rien aimer que lui, qu'il faut haïr son père, sa mère, ses frères, et se haïr soi-même. Aussi, à force d'aimer Dieu, les dévots se dispensent d'aimer les créatures, et se croient en droit de tourmenter les hommes pour la gloire de Dieu (2090).

Réponse. Si les incrédules aimaient autant Dieu qu'ils détestent ses admirateurs, ce seraient des hommes parfaits. Y a-t-il une seule créature à laquelle Dieu n'ait fait du bien dans l'ordre de la nature et dans celui de la grâce? Il n'en est point d'assez ingrate pour oser soutenir le contraire ; voilà donc un motif de reconnaissance et d'amour. Dieu peut sans doute augmenter ses bienfaits à l'infini ; mais est-ce à nous d'en fixer la mesure ou de nous en plaindre?

Qu'il nous doive ou ne nous doive rien, qu'importe, dès qu'il nous fait du bien ! Un bienfait gratuit mérite-t-il moins de reconnaissance que le payement d'une dette?

Nous avons expliqué en quel sens Dieu dispose de nous *à son gré;* mais il est faux qu'il choisisse ou réprouve *comme il lui plaît,* sans aucun égard au mérite ou au démérite des créatures. Ces reproches équivoques et captieux sont autant de blasphèmes dans le sens qu'y donnent les incrédules.

Il ne punit que les méchants, et il ne tient qu'à nous de ne pas l'être ; est-ce par respect pour Dieu que les incrédules prennent contre lui le parti des réprouvés? Il ne serait ni juste ni aimable s'il traitait de même les bons et les méchants.

Une âme ingrate, insensible, dégradée par un amour-propre insatiable, asservie à l'intérêt, est sans doute incapable de l'amour de Dieu pur et désintéressé ; mais ce n'est point à elle de juger jusqu'où les saints peuvent pousser l'héroïsme du sentiment et l'enthousiasme de la vertu.

« Si quelqu'un vient à moi, dit Jésus-Christ, et ne hait pas son père, sa mère, son épouse, ses enfants, ses frères et sœurs, *même sa propre vie,* il ne peut être mon disciple (2091). » Avant de nous révolter contre cette sentence, il faut du moins en prendre le sens. *Haïr sa propre vie,* c'est sans doute être prêt à la sacrifier lorsqu'il est nécessaire pour confesser le nom de Jésus-Christ ou pour annoncer l'Evangile ; donc, de même haïr son père et sa mère, etc., c'est être prêt à les quitter lorsqu'il le faut pour la

(2087*) *Philipp.* II, 12 ; IV, 4 et suiv.
(2088) *Ephes.* I, 9 ; *Philipp.* I, 15 ; *II Thess.* I, 11, etc.
(2089) *I Cor.* II, 3.
(2090) *Christian. dévoilé,* c. 12, p. 175.
(2091) *Luc.* XIV, 26.

même raison. Est-ce alors inimitié ou indifférence à leur égard? Nous pouvons en juger par les promesses de Jésus-Christ. « Il n'est, dit-il, aucun de ceux qui ont quitté leur maison, leurs parents, leurs frères, leur épouse, leurs enfants pour le royaume de Dieu, qui ne reçoive beaucoup plus en ce monde et la vie éternelle en l'autre (2092). » Comment recevoir beaucoup plus en ce monde, sinon par les bienfaits que Jésus-Christ s'obligeait de répandre sur la famille de ceux qui s'attachaient à lui ? Elle ne pouvait avoir un protecteur plus puissant que ce divin maître.

Il est donc faux que Dieu commande de ne rien aimer que lui ; il nous défend seulement de ne rien aimer plus que lui (2093), ou contre l'ordre qu'il a établi. Un sarcasme lancé contre les dévots ne prouve rien.

§ VIII.

Quatrième objection : Le christianisme affaiblit l'amour du prochain.

Quatrième objection. Vainement l'Evangile a commandé l'amour du prochain, même l'amour des ennemis, s'il renferme d'autres maximes capables d'énerver et de faire violer cette loi si essentielle : or c'est ce qui est arrivé. Jésus-Christ, en disant qu'il était venu apporter, non la paix, mais le glaive, allumer un feu sur la terre, séparer l'homme d'avec ses proches, mettre l'inimitié entre le maître et ses domestiques, qu'il fallait l'aimer lui-même plus que toute autre chose, étouffer toute affection naturelle par zèle pour l'Evangile (2094), etc., a donné lieu de conclure que ce zèle tenait lieu de toute autre vertu ; qu'il était permis et louable de persécuter les hommes pour la cause de Dieu. Ce sont ces maximes, bien ou mal entendues, qui ont fait éclore les dissensions, les haines, les persécutions, les guerres, les massacres pour cause de religion. Jésus-Christ aurait dû s'expliquer plus clairement, et prévenir les fausses interprétations ; puisqu'il ne l'a pas fait, il s'ensuit toujours qu'il est la cause de tout le mal qui est arrivé (2095).

Réponse. Il est faux que Jésus-Christ ne l'ait pas fait. La loi générale et absolue d'aimer le prochain, même nos ennemis, ne peut être plus claire ni plus formelle; les exemples de patience, de douceur, de charité, par lesquels Jésus-Christ l'a confirmée, ont été constants, éclatants et publics; les ordres donnés à ses apôtres de se conduire comme des brebis au milieu des loups, sont clairs et ont été exactement suivis. Les maximes que l'on veut y opposer n'y sont point contraires, et n'ont rien que de juste ; nous l'avons fait voir. En quel sens et de quelle manière Jésus-Christ peut-il être la cause des fausses interprétations que l'on a pu donner à ses lois ?

D'ailleurs ces interprétations ont-elles été aussi fréquentes que les incrédules le supposent? C'est une vaine imagination de penser que tous ceux qui ont péché contre la charité, sous prétexte de religion, sont allés chercher dans l'Evangile des maximes pour autoriser leur conduite ; ils ont trouvé ces maximes dans les principes mêmes des incrédules ; nous le verrons dans un moment.

Selon leur morale, il y a sans doute une loi qui défend de calomnier et d'outrager le prochain, même par zèle pour la vérité. Ces graves docteurs l'observent-ils, la respecteront-ils jamais ? S'ils s'écartent si souvent d'un précepte évident de la morale naturelle, ce n'est pas merveille que des Chrétiens aient violé quelquefois une loi de l'Evangile qui n'est pas moins claire ; si les premiers trouvent des prétextes dans leur raison, il n'est pas étonnant que les seconds y en aient trouvé de même.

Lorsque Jésus-Christ a dit qu'il était venu apporter non la paix, mais le glaive, il prédisait les contradictions que sa doctrine et ses disciples auraient à essuyer de la part des Juifs, des païens, des incrédules de tous les siècles ; il ne s'est pas trompé : s'ensuit-il qu'il a voulu que l'Evangile fût prêché l'épée à la main ? Par une contradiction grossière on lui reproche d'avoir interdit à ses disciples la juste défense, en disant qu'il ne faut point résister aux méchants, qu'il faut tendre l'autre joue quand on nous frappe, abandonner le manteau à celui qui veut enlever la tunique, etc. (2096).

Puisque Jésus-Christ, diront les incrédules, prévoyait les divisions que causerait sa doctrine, il ne devait pas la prêcher.

Quoi ! eux-mêmes ont prévu, sans doute, les contradictions qu'éprouverait la leur ; cependant ils ne laissent pas de la publier. Ils disent que c'est un devoir d'annoncer la vérité, de combattre l'erreur, d'attaquer des préjugés qui s'opposent au bonheur des humains (2097). Jésus-Christ a-t-il eu tort de suivre cette maxime? Il serait singulier que les déistes et les athées eussent le privilége de prêcher l'erreur, aux risques de mettre le genre humain aux prises, et que Dieu n'eût pas le droit de faire annoncer la vérité, parce qu'ils sont toujours prêts à lui résister. Les divisions qu'a causées l'Evangile sont le crime de leurs semblables et non celui de Jésus-Christ ni des apôtres.

Mais des hommes violents, tels que Luther et d'autres, ont conclu des paroles de Jésus-Christ qu'il fallait établir l'Evangile avec le glaive. Soit. Il y a aussi des incrédules fougueux qui opinent à détruire toutes les religions et à exterminer les prêtres. Selon eux, ce n'est plus désormais que sur la destruction de la plupart des religions qu'on peut, dans les empires, jeter

(2092) *Luc*, XVIII, 26.
(2093) *Matth.* X, 37.
(2094) *Ibid.*
(2095) *Christian. dévoilé*, c. 12, p. 177; *Tableau des saints*, IIe part., c. 10, p. 245; *L'Espion chinois*, tom. V, lettre 75.
(2096) *Hist. crit. de J.-C.*, c. 10; *Munimen Fidei*, IIe part., c. 57.
(2097) *Syst. de la nat.*, tom. II, c. 7, 11, 14.

les fondements d'une morale saine (2098); ils observent que tout homme, sans exception, penche à établir ses opinions par la violence (2099). Ce n'est donc pas l'Evangile qui échauffe le cerveau de tous les insensés.

Nous examinerons dans la suite les guerres et les massacres dont ces déclamateurs ne cessent de nous étourdir; nous verrons qu'ils raisonnent aussi mal sur ces faits que sur tout le reste.

§ IX.

Cinquième objection : L'humilité n'est point une vertu.

Cinquième objection. L'humilité commandée par le christianisme, ne peut pas être une vertu; de même que l'orgueil est un excès, l'humilité en est un autre, la modestie tient le milieu. Renoncer à sa raison, se défier des bonnes actions mêmes, ne point prétendre à l'estime des autres, se persuader qu'ils valent mieux que nous, est un sacrifice impossible. Il ne peut servir qu'à dégrader l'homme, à l'avilir à ses propres yeux, à étouffer en lui toute énergie et tout désir de se rendre utile à la société. Défendre aux hommes de s'estimer eux-mêmes et de rechercher l'estime des autres, c'est briser le ressort le plus puissant qui les porte aux grandes actions, à l'étude, à l'industrie. Il semble que le christianisme ne se propose que de faire des esclaves abjects, inutiles au monde, à qui la soumission aveugle à leurs prêtres tienne lieu de toute vertu (2100).

Réponse. Un philosophe célèbre soutient cependant que l'humilité est recommandée par Platon, par Epictète, par Marc-Antoine; il cite leurs maximes. Jamais capucin, dit-il, n'alla si loin qu'Epictète; l'humilité est la modestie de l'âme; c'est le contre-poison de l'orgueil (2101). Celse, de son côté, disait que les Chrétiens, en recommandant l'humilité, n'avaient fait que défigurer une maxime de Platon (2102). Voilà toujours nos sages maîtres de morale très-mal d'accord entre eux.

Saint Paul dit aux Philippiens : « Ne faites rien par esprit de dispute ni de vaine gloire, mais regardez, par humilité, les autres comme supérieurs à vous; ne cherchez point votre intérêt, mais celui des autres. » Il leur propose Jésus-Christ pour modèle (2103). Qu'y a-t-il d'impossible dans cette leçon? Un savant ne peut pas se persuader qu'un ignorant lui est supérieur en connaissances; mais il peut croire que cet ignorant lui est supérieur en vertu; que Dieu compense en lui, par les dons de la grâce, les défauts de la nature. En cela il ne fait point violence à la raison.

Nous défier de nos bonnes actions, c'est juger qu'elles viennent de la grâce de Dieu beaucoup plus que de nous, que nous devons compter sur elle et non sur nous, qu'aucune bonne action ne nous met à couvert de chute, et cela est vrai.

Dieu ne nous défend point absolument de rechercher l'estime des autres, mais de l'envisager comme la seule récompense des bonnes actions et d'en faire de mauvaises pour l'obtenir. Le jugement des hommes n'est point infaillible, souvent ils approuvent des actions très-peu louables; si le désir de leur plaire peut produire de grandes vertus, il peut aussi enfanter de grands crimes.

L'humilité, au lieu de dégrader l'homme, substitue à la fausse grandeur qu'il voudrait tirer de lui-même ou de l'opinion d'autrui, une grandeur plus solide, fondée sur l'adoption divine et sur l'excellence de notre destinée. Reconnaissez, Chrétien, disait saint Léon, la dignité de votre caractère; devenu enfant adoptif de Dieu, et frère de Jésus-Christ, ne retombez plus dans des désordres capables de vous avilir devant Dieu, devant les hommes et à vos propres yeux. Cette morale vaut bien celle des stoïciens.

Loin d'étouffer en nous le désir de servir la société, elle nous apprend que les hommes sont nos frères selon la grâce comme selon la nature, elle ennoblit les services que nous leur rendons, par la croyance que tous ont une âme rachetée par le sang de Jésus-Christ, et que le bonheur éternel doit être le salaire des travaux consacrés au bien de nos semblables : morale très-nécessaire pour nous porter à leur rendre des services auxquels les hommes n'attachent aucune gloire. La vanité philosophique n'engagera personne à se dévouer au service des pauvres, des malades, des prisonniers, des enfants abandonnés, etc.; c'est le propre de la charité humble et désintéressée qu'inspire le christianisme.

§ X.

Sixième objection : La mortification est injuste et pernicieuse.

Sixième objection. En érigeant en vertu la *mortification*, le christianisme défend à l'homme de s'aimer lui-même, lui ordonne de haïr les plaisirs et de chérir la douleur; il lui fait un mérite des maux volontaires qu'il se fait. De là ces austérités, ces pénitences destructives de la santé, ces mortifications extravagantes, ces privations cruelles, enfin ces suicides lents, par lesquels les plus fanatiques des Chrétiens croient mériter le ciel. Ils renoncent aux bienfaits qu'un Dieu bon leur présente; ils supposent que ce Dieu s'irriterait s'ils en faisaient usage. Le bon sens peut-il admettre un Dieu qui veut que l'on se rende malheureux, et qui se plaît à contempler les tourments de ses créatures? Quel fruit la société peut-elle recueillir de ces vertus qui rendent l'homme

(2098) *De l'homme*, t. I, sect. 1, c. 13 et 14.
(2099) *De l'esprit*, t. I, note, p. 103.
(2100) *Christian. dévoilé*, c. 12, p. 185; *Tableau des saints*, IIe part., c. 10, p. 246; *De l'homme*, t. I, p. 328.
(2101) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Humilité.*
(2102) Dans ORIG., l. VI, n° 15.
(2103) *Philipp.* II, 3.

sombre, misérable, incapable d'être utile à sa patrie (2104)?

Réponse. Les prédicateurs de cette morale devraient se souvenir de la manière dont ils furent autrefois accueillis par les stoïciens, et des titres honorables que leur prodiguait l'école de Zénon. Le christianisme ne pousse pas plus loin les maximes de mortification que ne l'ont fait les deux sectes de philosophie les plus respectées, celle de Pythagore et celle du Portique, même quelques platoniciens du IIIe et du IVe siècle (2105). Ce n'est pas dans les étables d'Epicure qu'il faut aller chercher des leçons de bon sens, de vertu, de zèle pour le bien public.

Quels hommes ont été les plus utiles au monde, ont fait le plus d'honneur à l'humanité, les sectateurs des maximes austères du stoïcisme, ou les partisans du souverain bien d'Epicure? Nous avons vu ailleurs les importants services que ceux-ci ont rendus à la société (2106). Dans quels lieux du monde trouve-t-on un plus grand nombre de vieillards? Est-ce parmi les voluptueux des grandes villes, parmi les philosophes qui prêchent l'humanité dans les fatigues de la digestion, où à la Trappe, à Sept-Fonds, dans les cloîtres de Sainte-Claire, parmi les malheureux qui vivent d'un pain grossier? C'est par là qu'il faut juger si ce sont les mortifications ou les plaisirs qui détruisent la santé.

Dans quelques intervalles de bon sens, nos censeurs sont forcés de convenir que les passions et les plaisirs poussés à l'excès se tournent contre nous-mêmes, que la volupté et la dissolution sont des vices auxquels doit renoncer tout homme jaloux de se conserver et de mériter l'estime de ses concitoyens (2107).

§ XI.

Il est faux que l'Evangile défend tous les plaisirs.

Mais l'Evangile, disent-ils, ne se borne pas là, il ne défend pas seulement l'excès dans les plaisirs, mais toute espèce de plaisir quelconque. Cela est faux : nous les défions de nous citer cette défense.

Quand elle existerait, il serait encore aisé de la justifier. 1° Pour modérer un penchant aussi impétueux et aussi aveugle que l'amour du plaisir, il faut des maximes rigoureuses ; il n'est pas à craindre que le commun des hommes les prenne jamais trop à la lettre : tel est le principe sur lequel les philosophes mêmes ont dirigé leur morale. 2° Jésus-Christ a paru dans un siècle aussi voluptueux et aussi corrompu que le nôtre ; le saducéisme chez les Juifs, l'épicuréisme chez les païens étaient la philosophie régnante. Pour décréditer cette doctrine dangereuse qui nourrissait la volupté en feignant de la modérer, il fallait poser des principes directement contraires, et couper le mal à la racine. 3° Dans des circonstances où les Chrétiens étaient exposés tous les jours au martyre, il fallait les y préparer par un stoïcisme habituel ; ce n'était pas là le temps de prêcher une morale indulgente et timide. Puisque le danger de l'épicuréisme se renouvelle dans tous les siècles, une morale austère est la seule qui convienne pour tous les temps ; il se trouvera toujours assez de voluptueux prêts à la contredire, et des philosophes accommodants disposés à la mitiger.

Exiger dans les maximes de morale une précision géométrique c'est une absurdité; leur application dépend du temps, du lieu, du climat, du génie des peuples, du tempérament des particuliers : autant de circonstances qui se dérobent à un calcul exact. La *loi* se borne à défendre ce qui est crime, à commander ce qui est *devoir;* les *conseils* ou maximes doivent aller plus loin, pour la sûreté même de la loi. Sénèque a très-bien fait cette distinction. Regarde-t-on comme autant de lois rigoureuses les *maximes* d'Epicure? La distinction entre les *préceptes* et les *conseils* est donc fondée sur la nature même des choses; ce n'est point une vaine subtilité comme les incrédules le prétendent.

Mais l'Evangile ordonne *de renoncer à soi-même;* cela est-il possible ni raisonnable?

Renoncer à nous-mêmes, ce n'est point renoncer à nos intérêts bien entendus, à notre bonheur solide, à un amour-propre éclairé et modéré; il y aurait de la mauvaise foi à entendre l'Evangile en ce sens ; mais c'est renoncer à nos passions, à l'intérêt aveugle, à l'amour-propre injuste et excessif que nous confondons mal à propos avec *nous-mêmes.* Qu'y a-t-il en cela d'impossible ou de déraisonnable?

§ XII.

Septième objection : La continence est contraire au bien de la société.

Septième objection. Selon nos critiques, la chasteté ou la continence est une vertu de laquelle il ne résulte rien. En la recommandant comme un état de perfection, la religion chrétienne donne lieu de regarder le mariage comme une imperfection. Malgré la bénédiction que Dieu avait donnée à cet état dès la création, Jésus-Christ, dans l'Evangile, est venu annuler la loi que Dieu avait imposée à l'homme de croître et de multiplier. Si l'on veut considérer le dessein du Créateur dans l'institution du mariage, on sentira que c'est un état plus respectable et plus sacré qu'un célibat destructeur, une castration volontaire, que les Chrétiens ont le front de transformer en vertu. Dieu a institué et béni le mariage pour le bonheur des conjoints, pour le bien de la société, et

(2104) *Christian. dévoilé*, c. 12, p. 186; *Tableau des saints*, IIe part., c. 10, p. 211 ; *Lettre à M. de Beaumont*, p. 92.

(2105) *Voyez* le *Manuel d'Epictète* et les *Notes de Simplicius*, le *Traité de l'abst.* de Porphyre.

(2106) *Voyez* ci-dessus, Ire part., c. 2, art. 2, § 15.

(2107) *Christian. dévoilé*, c. 12, p. 188, 192.

le christianisme détourne les hommes de l'embrasser. Il s'oppose au vœu de la nature, il érige en perfection un état qui dépeuple la société, qui invite à la débauche, qui rend l'homme isolé, qui ne peut aboutir qu'à rendre les prêtres puissants et mauvais citoyens (2108). Ainsi raisonnaient déjà les manichéens (2109).

Réponse. La loi qui commande la chasteté à tous ceux qui ne sont point mariés, a pour but de pourvoir à la sainteté même du mariage. Les voluptueux incontinents, ou ne se marient jamais, ou sont très-sujets à violer leurs engagements; quiconque est impudique par habitude continue à l'être, marié ou non. Cela est démontré par la comparaison des nations qui ont des mœurs avec celles qui n'en ont plus. En blâmant la chasteté, les incrédules portent donc atteinte au mariage qu'ils font semblant de favoriser; ils en détruisent encore les liens qu'ils nomment *sacrés et respectables*, en décidant que Jésus-Christ a eu tort d'abolir le divorce et de condamner la polygamie (2110). Sous les dehors d'un feint respect pour les intentions du Créateur, ils ne travaillent dans le fond qu'à établir un concubinage universel qui dépeuplerait le monde, et que Dieu a proscrit dès la création.

Dieu a-t-il réellement fait une loi à tous les hommes de se marier? Les paroles de la *Genèse : Croissez, multipliez, peuplez la terre*, renferment une *bénédiction;* le texte le dit formellement; pour une *loi*, il n'y en a pas plus que dans les suivantes : *Régnez sur les poissons de la mer et sur les oiseaux du ciel.* En vertu de ces paroles, l'homme a le *droit* de se marier, s'il le veut; il ne s'ensuit pas que ce soit un *devoir;* il peut renoncer à son droit pour de bonnes raisons.

D'autre part, y a-t-il dans l'Evangile une loi qui défende à quelqu'un de se marier, qui condamne le mariage comme une imperfection? Saint Paul dit au contraire que le mariage est *honorable* à tous égards, et le lit nuptial sans tache, qu'il vaut mieux se marier que de brûler d'un feu impur. Il condamne comme déserteurs de la foi ceux qui réprouvent le mariage (2111). Jésus-Christ enseigne que tous les hommes ne sont pas en état de comprendre les avantages de la continence, mais seulement ceux qui en ont reçu la grâce (2112). Il ne suppose donc pas que la continence soit une perfection *pour tous*, mais seulement pour ceux que Dieu y appelle.

Dieu n'a-t-il pas le droit d'appeler certaines personnes à la continence, pour les occuper aux fonctions de son culte, à la prédication de l'Evangile, aux œuvres de charité, comme Jésus-Christ a fait à l'égard des apôtres (2113), en leur promettant pour ce sacrifice une récompense plus abondante? Voilà ce que les incrédules n'ont pas encore démontré. Un homme né sans aucune inclination pour le mariage, est-il obligé de se faire violence pour l'embrasser?

Au lieu de copier les sophismes et les déclamations des protestants contre le célibat religieux, il serait beaucoup mieux de s'élever contre le célibat voluptueux et philosophique conseillé par Epicure et pratiqué par un bon nombre de ses sectateurs. Nous traiterons amplement cette question dans la suite, et nous verrons quels sont les plus mauvais citoyens, si ce sont les prêtres ou les incrédules.

§ XIII.

Huitième objection : Plusieurs préceptes de l'Evangile sont contraires à la justice.

Huitième objection. Malgré les éloges que donnent les Chrétiens aux préceptes de leur divin maître, il en est qui sont totalement contraires à l'équité et à la droite raison. Lorsqu'il dit : Faites-vous des amis dans le ciel avec *les richesses acquises injustement*, n'insinue-t-il pas visiblement que l'on fait bien de voler pour faire l'aumône aux pauvres ? Il confirme cette morale, lorsqu'après avoir reproché aux pharisiens leurs vols et leurs rapines, il leur dit : *Cependant faites l'aumône, et tout sera purifié.* En vertu de cette maxime, une infinité de faux dévots, ont volé pendant toute leur vie, et se sont crus absous à la mort en faisant des aumônes aux églises, aux monastères, aux hôpitaux (2114).

Réponse. Dans le premier passage, Jésus-Christ ne parle point de richesses acquises injustement, mais de richesses fausses et trompeuses : *Mammona iniquum, mammona iniquitatis*, signifie à la lettre : Monnaie de mauvais aloi; cela est clair par le texte même. *Si vous n'avez pas été fidèles*, dit le Sauveur, *dans l'administration d'une fausse monnaie, qui vous en confiera de la vraie* (2115)?

Lorsqu'un homme s'est enrichi par une infinité d'injustices légères et de détail, il lui est impossible de restituer à tous ceux auxquels il a fait tort : les uns lui sont inconnus, les autres sont morts et n'ont pas d'héritiers ; la seule restitution praticable dans ce cas est de donner aux pauvres. C'est restituer au public, puisque les pauvres sont à sa charge. Si de faux dévots se sont dispensés de la restitution, lorsqu'ils pouvaient la faire à la partie lésée, ils se sont aveuglés eux-mêmes, et l'Evangile n'en est pas la cause. Lorsque le publicain Zachée voulut témoigner à Jésus-Christ sa conversion, il lui dit : « Seigneur, je donne la moitié de mon bien aux pauvres, et si j'ai fait tort à quelqu'un, je lui rends le quadruple (2116). » Il ne croyait donc pas que

(2108) *Christian. dévoilé*, c. 12. p. 190, 197.
(2109) S. Aug., *contra Faustum*, l. xxx, c. 4.
(2110) *Christian. dévoilé*, p. 198.
(2111) *I Tim.* iv, 1 et 9.
(2112) *Matth.* xix, 11.
(2113) *Luc.* xiv, 26.
(2114) *Christian. dévoilé*, c. 11, note, p. 168.
(2115) *Luc.* xi, 41.
(2116) *Luc.* xix, 8.

l'aumône pût tenir lieu de la restitution. La manière dont cet exemple est proposé fait assez sentir que c'est une leçon pour ceux qui se trouvent en pareil cas.

§ XIV.

Neuvième objection : Il défend de porter les armes.

Neuvième objection. Les écrits des premiers Chrétiens attestent qu'il ne leur était pas permis de porter les armes ; ils ressemblaient aux quakers, aux anabaptistes, aux mennonites d'aujourd'hui, qui se piquent de pratiquer l'Evangile à la lettre. Jésus-Christ commande de tendre l'autre joue quand on vous donne un soufflet, de donner votre tunique quand on veut vous voler votre manteau, etc. Le grand philosophe Bayle n'a-t-il donc pas eu raison de dire qu'un Chrétien des premiers temps serait un mauvais soldat, qu'une société de Chrétiens se défendrait mal contre les attaques d'un ennemi ? C'est très-mal à propos que Montesquieu a voulu le réfuter sur ce point, il ne lui oppose que de mauvaises raisons. Mais Montesquieu voulait sans doute prévenir les injustes accusations qu'il a essuyées de la part des fanatiques ; s'il avait osé écrire aussi librement que Bayle, il aurait pensé de même. Les Chrétiens n'entrèrent dans les troupes de l'empire que quand l'esprit qui les animait fut changé (2117).

Réponse. Il est faux que la profession des armes soit défendue aux Chrétiens ; l'un des évangélistes rapporte la leçon que fit saint Jean-Baptiste aux soldats. Il leur dit : Ne faites violence à personne, n'accusez personne injustement, et contentez-vous de votre solde (2118). Il ne leur ordonna point de quitter l'état militaire. Saint Paul veut que chacun demeure dans l'état de vie dans lequel il a été appelé à la foi (2119). Les soldats ne sont pas exceptés.

Lorsque Jésus-Christ conseillait de tendre l'autre joue, etc., il ne parlait pas à des soldats, mais aux disciples qu'il destinait à prêcher son Evangile ; il voulait les rendre capables de souffrir les outrages *pour son nom*, et sans ce courage les apôtres n'auraient jamais pu réussir. Jésus-Christ ne pensait point à établir une police générale, ni à troubler l'ordre de la société. Montesquieu a eu raison de réfuter Bayle qui supposait le contraire, comme font tous les incrédules.

Telle est leur équité. Ils commencent par affirmer que Jésus-Christ donnait des lois rigoureuses et générales : ils le prouvent par l'autorité respectable des quakers, des anabaptistes, des mennonites et de quelques autres visionnaires ; ensuite ils accusent Jésus-Christ de n'avoir pas suivi ses propres leçons, et saint Paul de les avoir violées. Ces deux exemples sont justement ce qui prouve que nos adversaires prennent mal le sens de l'Evangile. D'un côté ils décident que selon l'Evangile la profession des armes est criminelle ; ils disent que Tertullien en imposait lorsqu'il attestait que les armées étaient pleines de Chrétiens ; de l'autre ils s'emportent contre les prédicateurs, parce qu'ils ne déclament pas contre la guerre. D'une première absurdité, ils tirent cinq ou six conséquences fausses.

Quant au reproche d'hypocrisie et de respect humain fait à Montesquieu, il ne prouve que la malignité de l'accusateur ; un hypocrite suppose toujours que personne n'est sincère.

§ XV.

Dixième objection : Obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes est une maxime fausse.

Dixième objection. On apprend aux Chrétiens, dès l'enfance, *qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ;* cette maxime n'est propre qu'à troubler la société. Obéir à Dieu n'est jamais qu'obéir aux prêtres. Dieu ne parle plus lui-même, c'est l'Eglise qui parle pour lui, et l'Eglise est un corps de prêtres qui trouvent souvent dans la Bible que les souverains ont tort, que les lois sont criminelles, que les établissements les plus sensés sont impies, que la tolérance est un crime (2120).

Réponse. Cette maxime si pernicieuse à la société a cependant été enseignée par Socrate, par Platon, par Epictète (2121). Celse lui-même est d'avis que l'on ne doit point trahir la vérité par la crainte des tourments ; il ne blâme point les Chrétiens de résister aux lois qui ordonnaient l'idolâtrie (2122). Nos adversaires eux-mêmes bravent sans scrupule les lois qui défendent d'écrire et d'invectiver contre la religion de l'Etat ; ont-ils trouvé dans la Bible que ces lois sont criminelles, et que les souverains ont tort ? Ils n'obéissent ni à Dieu ni aux hommes, ni aux souverains, ni aux prêtres.

Lorsque les apôtres résistaient au conseil des Juifs, c'est aux prêtres mêmes qu'ils refusaient d'obéir (2123). Ils en avaient le droit, parce qu'ils prouvaient leur mission par celle de Jésus-Christ, par la descente du Saint-Esprit, par les miracles qu'ils opéraient ; lorsque les incrédules auront fourni de pareils titres, nous avouerons qu'il leur est permis de dogmatiser, et que ce serait un crime de ne pas les tolérer.

§ XVI.

Onzième objection : Cette morale n'opère rien sur leurs mœurs.

Onzième objection. Malgré la perfection de la morale chrétienne, elle n'a opéré aucun effet parmi les hommes ; le monde est à peu près le même qu'il était avant la prédication de l'Evangile. Si les crimes sont

(2117) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Esséniens*, p. 329.
(2118) *Luc.* III, 14.
(2119) *I Cor.* VII, 10.
(2120) *Christian. dévoilé*, c. 11, note, p. 150 ; *Tableau des saints*, IIe part., p. 251.
(2121) Voyez l'*Apol. de Socrate* et le *Phédon*, *Vie d'Epictète*, p. 58.
(2122) Dans ORIG., l. I, n. 8.
(2123) *Act.* V, 29.

un peu moins communs chez certaines nations que chez les autres, c'est un effet de la civilisation et de la philosophie, plutôt que de la religion. Les guerres sont aussi fréquentes et aussi meurtrières qu'elles l'ont toujours été, et jamais les prédicateurs n'ont eu le courage d'invectiver contre ce fléau. Il est fort singulier que Bourdaloue n'ait point fait de sermon contre la guerre (2124).

Réponse. En parlant des effets civils et politiques de la religion chrétienne, nous montrerons la multitude des crimes et des désordres qu'elle a bannis de la société, et qui étaient autrefois autorisés par les lois de tous les peuples.

On nous allègue la civilisation. Mais d'où est venue la civilisation des nations chrétiennes, sinon de leur religion même? Pourquoi n'y a-t-il aujourd'hui de nations civilisées que celles qui font profession du christianisme? Et pourquoi celles qui l'ont abandonné sont-elles retombées dans la barbarie?

Pour la philosophie, on sait les merveilleux effets qu'elle produisit chez les Grecs et chez les Romains: elle n'a pas changé de nature. Un de ses panégyristes avoue que chez nous elle a émoussé les caractères, partagé les affections de l'homme et affaibli l'énergie de tous les sentiments (2125); c'est dire assez clairement qu'elle nous a rendus incapables de vertu; il n'y a pas là de quoi se glorifier.

Supposons, si l'on veut, qu'en rendant les hommes lâches, efféminés, égoïstes, incapables d'affections patriotiques, elle les rende aussi plus pacifiques; pour que cet avantage soit réel, il faut qu'il soit général. Si pendant qu'une nation s'amollit par l'épicuréisme, ses voisins conservent leurs mœurs guerrières, ils auront bon marché du peuple philosophe. L'histoire nous sert encore ici de guide et de garant. Il nous paraît qu'un martyr, qui allait d'un pas ferme au supplice, était plus capable de marcher contre l'ennemi qu'un élégant épicurien.

Si, dans le sein de la paix, un prédicateur s'avisait de déclamer contre la guerre, on jugerait qu'il a perdu l'esprit; s'il le faisait lorsqu'il y a des armées en campagne, on dirait qu'il invective contre le gouvernement, que c'est un séditieux. La paix et la guerre sont l'affaire du conseil des rois, et non des prédicateurs; il n'appartient qu'aux philosophes *de gouverner les Etats du fond de leur cabinet par des brochures* (2126). C'est sans doute à la bénigne influence de leurs leçons, que la Pologne, l'Amérique, la Turquie, sont redevables de la tranquillité profonde dont elles jouissent aujourd'hui (2127). Mais après avoir tonné contre, il ne fallait pas faire l'éloge d'un roi, parce qu'il a composé autant de livres qu'il a gagné de batailles, et a terrassé autant de préjugés que d'ennemis (2128). Des livres même philosophiques sont un dédommagement bien léger pour des villes saccagées, des provinces dévastées, et trois cent mille hommes plus ou moins égorgés.

Nous parlerons encore de la morale chrétienne en traitant de ses effets civils et politiques.

ARTICLE III.

Du culte extérieur ou des cérémonies de la religion chrétienne.

§ I.

Nécessité des cérémonies religieuses.

L'homme, esclave des sens et né imitateur, a besoin de signes sensibles pour graver dans sa mémoire les instructions qu'il reçoit, pour apprendre ses devoirs, et en contracter l'habitude. Dès l'enfance, il doit en recevoir les premières leçons; et le propre des enfants est d'imiter ce que l'on fait devant eux: c'est ainsi qu'un art, une profession, un talent, se perpétuent dans la même famille. Ce caractère ne change point dans les adultes; il est de tous les temps et de tous les lieux: les sauvages mêmes ont du goût pour les cérémonies. L'usage des hiéroglyphes, des allégories, des symboles mystérieux, a commencé au berceau des nations: un apôtre les nomme, avec raison, *les leçons élémentaires du monde* (2129). Tel est le mobile par lequel les premiers législateurs ont tiré les nations de la barbarie; elles y retomberaient bientôt si elles cessaient d'en faire usage. Le commun des hommes n'est point né pour faire une étude profonde et continuelle des sciences et de la religion, et l'étude ne peut suppléer qu'imparfaitement à l'énergie des signes extérieurs, par lesquels nous communiquons aux autres nos pensées et nos affections. S'aperçoit-on que le goût des spectacles diminue chez les nations civilisées? S'ils étaient aussi utiles qu'on le prétend pour modérer les passions, ce serait une preuve de plus pour démontrer leur utilité dans la religion.

Les anciens philosophes, plus sensés que ceux d'aujourd'hui, n'osèrent blâmer le culte extérieur, quoiqu'ils fussent convaincus des abus qu'il renfermait; les épicuriens mêmes s'en acquittaient; cependant ils ne s'accordaient pas avec leurs principes. Ils auraient évité cette contradiction, s'il n'avaient pas senti que cet usage universel était intimement lié à l'ordre de la société, que l'on ne pouvait y donner atteinte sans produire un plus grand mal. On prétend que chez les Chinois, le cérémonial supplée à un code de lois fixes qu'ils n'ont point, et aux leçons très-imparfaites de leurs moralistes. Il serait difficile de juger qu'un ressort si utile partout ailleurs, pût être pernicieux chez nous.

Des savants, infatués de leurs connaissan-

(2124) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Droit de la guerre.*

(2125) *Hist. des établ. des Europ. dans les Indes*, t. VII, c. 1.

(2126) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Economie.*

(2127) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Philosophe.*

(2128) En 1777.

(2129) *Galat.* IV, 3.

ces, ont cru que les nations civilisées n'avaient plus besoin de leçons élémentaires ; qu'un des avantages du christianisme était de nous avoir affranchis du joug des cérémonies religieuses. Ils ont donc supposé ou que l'homme avait changé de nature, en devenant moins grossier, ou que Jésus-Christ n'avait pas connu le fond de l'humanité. Ce divin législateur savait que chez les nations, même policées, le nombre des ignorants est toujours le plus considérable ; il ne s'est pas proposé de gouverner l'homme par un miracle continuel. Il a voulu réformer l'homme et non le dénaturer; guérir ses erreurs sans lui retrancher aucun moyen d'instruction, corriger ses penchants vicieux, et non étouffer ceux que l'on peut tourner au bien.

§ II.

Exemple de leur pouvoir.

Mais qu'avons-nous besoin de raisonnements lorsque les faits parlent? La nation n'oubliera de longtemps le spectacle touchant dont elle vient d'être témoin, il est gravé dans les cœurs plus profondément que sur les médailles (2130). On sait de quels sentiments de respect, d'amour, d'attendrissement, d'enthousiasme, les spectateurs furent saisis à la vue d'un jeune monarque prosterné aux pieds des autels, consacré par la religion, revêtu des ornements de sa dignité, recevant dans cet appareil auguste les hommages de ses principaux sujets. Un ambassadeur barbaresque, témoin de la cérémonie, se crut Français, et versa des larmes. Il y avait bon nombre de philosophes dans l'assemblée, leur âme de fer ne put tenir à ce spectacle, ils furent émus, pleurèrent et crièrent comme les autres. *La théurgie chrétienne* est donc bonne à quelque chose, puisqu'elle attendrit même les philosophes.

Ce n'est pas la seule occasion dans laquelle l'incrédulité ait rendu hommage au culte religieux. Milord Bolingbroke, assistant à la messe du roi à Versailles, fut frappé du silence majestueux qui régnait dans l'assemblée, surtout à l'élévation de l'hostie, et du spectacle d'une cour brillante prosternée, avec son roi aux pieds des autels. En sortant, il dit à un seigneur qui l'accompagnait : *Si j'étais roi de France, je voudrais faire cette cérémonie.*

Misson, dans son voyage d'Italie, raconte l'émotion dont il fut saisi à l'aspect du Pape nouvellement élu, et donnant la bénédiction au peuple assemblé sur la place Saint-Pierre : *J'avoue*, dit-il, *que je fus catholique pour ce moment-là.* Ceux qui ont assisté au dernier conclave, ont éprouvé le même sentiment, lorsque Pie VI donna la bénédiction pour la première fois.

Un autre auteur anglais, témoin de l'attendrissement que causait aux Siciliens leur culte extérieur, dit : « J'avoue que j'ai envié leur état pour quelques instants, et je maudissais au fond du cœur l'orgueil de la raison et de la philosophie, qui, avec sa froideur et ses triomphes insipides, nous laisse dans une espèce d'apathie stoïque, et anéantit les plus douces émotions de l'âme (2131).

Un de nos adversaires observe que le clergé romain a très-habilement conservé les signes extérieurs dans le culte (2132). Le peuple, dit un autre, se sert mieux de ses yeux que de son entendement; les images prêchent et ne blessent l'amour-propre de personne (2133).

Le culte extérieur renferme éminemment tous les avantages dont il est susceptible, lorsqu'il a les caractères suivants. 1° Ce doit être une profession de foi des dogmes révélés, capable d'en perpétuer la croyance, et d'en prévenir l'altération. 2° Une leçon de morale qui nous apprenne nos devoirs. 3° Un lien de société, qui contribue au bon ordre public. 4° Un monument des faits principaux sur lesquels la révélation est fondée, et qui en rappelle continuellement le souvenir.

Dans notre seconde partie, nous avons fait voir que tel a été le culte extérieur établi par Moïse. Il était exactement analogue au génie particulier des Juifs, aux circonstances dans lesquelles ils se trouvaient, aux vues que la Providence s'était proposées en prescrivant la religion juive. Nous avons insisté sur la nécessité de la pompe extérieure dans les cérémonies de religion, et nous avons démontré la fausseté des réflexions que quelques incrédules très-bornés dans leurs idées ont opposées à cette vérité : nous prions le lecteur de se rappeler ce que nous avons dit (2134).

Il nous reste à démontrer que le culte établi par Jésus-Christ et par les apôtres porte les mêmes caractères et réunit les mêmes avantages. Il exprime les dogmes de notre foi, nous donne des leçons de morale, contribue à l'ordre et au repos de la société, sert de preuve et de monument des principaux faits sur lesquels le christianisme est fondé : c'est un commentaire muet qui marche toujours à côté de l'Evangile, et lui sert d'interprète au besoin. Il est donc à tous égards très-analogue au degré de civilisation dans lequel les nations commençaient à se trouver lorsque Jésus-Christ est venu sur la terre ; c'est par ce moyen qu'elles y ont fait de nouveaux progrès. Dans le chapitre x, nous ferons voir qu'il a contribué, plus que toute autre cause, à maintenir et à perfectionner cette civilisation, de laquelle nous sommes si jaloux, et dont les philosophes voudraient s'attribuer l'honneur.

§ III.

Du baptême.

Les pratiques principales du culte chrétien sont les sacrements que Jésus-Christ a

(2130) Ceci a été écrit en 1775.

(2131) *Voyage en Sicile et à Malte*, par Bridone, t. I, p. 157, 1.

(2132) Emile, t. III, p. 215, note 20.

(2133) *Vie de Sénèque*, p. 341.

(2134) IIe part., c. 5, art. 2, § 1, 4 et suiv.

institués; c'est surtout dans ces augustes cérémonies que brille éminemment la sagesse de notre divin législateur.

Par le baptême, administré aux enfants dès leur naissance, l'Eglise professe le dogme du péché originel, la nécessité et l'efficacité de la rédemption consommée par Jésus-Christ. Dans toutes les religions, l'usage de se laver a été un symbole de purification et d'expiation du péché; ceux qui méconnaissent cet effet dans le baptême ont oublié le dessein de cette première institution. Les paroles de Jésus-Christ, par lesquelles on l'administre sont l'expression du mystère de la sainte Trinité. La manière dont il était conféré autrefois représentait, selon saint Paul, la mort et la résurrection de Jésus-Christ. Le baptisé, plongé entièrement dans l'eau, en sortait comme Jésus-Christ était sorti du tombeau, pour mener une vie nouvelle et semblable à celle d'un corps ressuscité (2135). On le donnait principalement et plus solennellement à la fête de Pâques, pour faire souvenir les nouveaux fidèles de la résurrection du Sauveur et du baptême qu'il avait reçu de son précurseur.

Les observations frivoles de l'auteur des *Questions sur l'encyclopédie*, à l'article *Baptême*, ne nous apprennent rien ; à son ordinaire, il y a mêlé des faits très-faux et des erreurs grossières.

En général, l'Eglise n'administre aucun sacrement sans y joindre le signe de la croix : elle veut apprendre aux fidèles, que la grâce qu'ils reçoivent par ces symboles, est le fruit du sang et des mérites d'un Dieu crucifié. Elle répète trois fois ce signe dans le baptême, au nom des trois personnes divines, pour attester leur égalité parfaite. Elle tirait de cet usage même un argument contre les Ariens, pour leur prouver que la *consubstantialité* était un dogme aussi ancien que la coutume de baptiser les fidèles.

Comme la Trinité et l'Incarnation sont les deux mystères que les hérétiques ont attaqués avec le plus d'opiniâtreté dès la naissance du christianisme, l'Eglise en a multiplié les symboles dans son culte. De là l'usage de répéter trois fois plusieurs formules de consécration et de prières, le *Kyrie*, le *Trisagion*, la *Doxologie* à la fin des psaumes, etc. Les incrédules, très-peu instruits de notre croyance, de nos usages, de la relation qu'il y a toujours entre les uns et les autres, ont imaginé des raisons frivoles et superstitieuses de ce nombre de trois affecté partout. Qu'ils lisent l'antiquité, ils en verront le motif. Ils objectent gravement que le nom de *trinité* ne se trouve ni dans l'Ecriture ni dans le symbole: qu'importe le nom, si la chose est gravée en caractères ineffaçables sur tout l'extérieur de notre religion !

On peut juger en général de l'antiquité d'une cérémonie par son rapport avec tel dogme que l'Eglise a voulu professer plus expressément, et avec telle erreur qu'elle a voulu proscrire en tel temps. Aussi avons-nous vu l'effet qu'a produit chez les sectes hétérodoxes la suppression des cérémonies; le socinianisme et le déisme s'y sont rapidement glissés; les dogmes ont disparu avec les signes extérieurs qui les attestaient. Certains controversistes ont imaginé que l'Eglise avait introduit les cérémonies pour établir de nouveaux dogmes; la vérité est qu'elle y a eu recours pour réfuter de nouvelles erreurs.

§ IV.

Les effets relativement à la morale et à la police.

Mais ce qui ne mérite pas moins d'attention, ce sont les conséquences morales qui s'ensuivent du baptême et de ses effets. En vertu de ce sacrement, un enfant est fils adoptif de Dieu, frère de Jésus-Christ, racheté par son sang; il devient doublement précieux à ses parents. C'est un dépôt dont ils doivent rendre compte à la religion et à la société, et qui leur impose des devoirs rigoureux. Nous n'avons plus à craindre de voir introduire dans le christianisme l'usage barbare qui a régné et qui règne ailleurs, d'étouffer les enfants avant ou après leur naissance, de les exposer, de les vendre, de destiner les uns à l'esclavage, les autres à la prostitution. A combien de fruits malheureux de l'incontinence n'aurait-on pas ôté la vie, si la nécessité du baptême n'avait retenu la main prête à les immoler? Ce même dogme a rendu la charité industrieuse. Des asyles se sont élevés, les uns pour les orphelins, les autres pour les enfants pauvres ou abandonnés; des vierges chrétiennes se consacrent à les élever et à leur servir de mère; des hommes, par le même zèle, les instruisent, leur procurent des ressources pour la suite, en font des hommes et des citoyens. Voit-on ce phénomène chez les nations qui ne croient pas au baptême?

Dans les premiers siècles, les parrains et marraines étaient des garants de la foi et de la bonne conduite du baptisé ; c'est encore un appui que la religion lui procure, un moyen de rapprocher les grands des petits. Ces affinités spirituelles, sagement restreintes comme elles le sont, ne peuvent produire que du bien.

La puissance séculière ne pouvait manquer d'applaudir à l'attention qu'on a d'enregistrer les baptêmes : de constater ainsi par un titre public la naissance, l'état, les droits d'un enfant et les devoirs de ses parents. Cette précaution est inconnue chez les peuples qui ne baptisent point (2136).

(2135) *Rom.* VI, 4.

(2136) On se rappelle sans doute un trait de religion de feu M. le Dauphin. Il mit sous les yeux des princes ses enfants les registres de la paroisse, montra leurs noms confondus avec ceux des simples fidèles, et fit à ce sujet une leçon touchante de modestie et de fraternité chrétienne. « Vous voyez, leur dit-il, que vos noms sont ici mêlés et confondus avec ceux du peuple. Cela doit vous apprendre que les distinctions dont vous jouissez ne viennent pas de la nature qui a fait tous les hommes égaux ; il n'y a que la vertu qui mette entre eux une véri-

Cependant les incrédules demandent froidement de quoi servent les dogmes de la nécessité du baptême, du péché originel, de la rédemption de Jésus-Christ. Ils servent à nous apprendre ce que c'est qu'un homme et ce qu'il vaut. Des sociétés de matérialistes n'en feraient pas plus de cas que d'un animal. Selon leurs idées les mariages devraient être nuls, les femmes communes, et tous les enfants déclarés enfants de l'État : Eh! sages à courte vue, ils sont enfants de la religion, leur sort est encore meilleur.

§ V.

De la confirmation.

Par le sacrement que nous nommons *confirmation*, les apôtres donnaient aux fidèles le Saint-Esprit, ou la grâce nécessaire pour confesser leur foi; souvent ce bienfait était accompagné des dons miraculeux des langues, de prophétie, de guérir les malades, etc. Des hommes qui recevaient ces dons, ou qui les voyaient briller dans les apôtres, étaient sans doute confirmés dans leur foi, prêts à répandre leur sang pour en attester la vérité. Ils se fiaient au témoignage de Dieu même, et les apôtres y renvoyaient les Juifs incrédules (2137).

Dans la suite des siècles le don des miracles a été moins nécessaire, la religion étant établie, l'on n'était plus exposé à braver les supplices pour en faire profession. Mais le courage de confesser Jésus-Christ est nécessaire dans tous les temps; la religion n'a jamais cessé d'avoir des ennemis, elle en aura toujours. Le sacrement destiné à fortifier les fidèles contre eux ne sera donc jamais inutile.

Quand ses effets seraient douteux; c'est toujours un monument de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres et sur les premiers fidèles; il avertit le Chrétien du devoir qui lui est imposé de préférer sa foi à tous les biens de ce monde. La croyance et les anciens usages, le dogme et la discipline, les monuments historiques et le fond de la religion se tiennent; il ne faut toucher ni aux uns ni aux autres.

De même que dans l'état civil les militaires engagés à la défense de la patrie portent les marques extérieures de leur destination et s'en font honneur; ainsi le fidèle porte sur son front le signe de la croix, pour se souvenir qu'il est obligé de tout souffrir pour le nom de Jésus-Christ; les sarcasmes des incrédules contre ce sacrement sont une nouvelle raison de le conserver.

Ils disent qu'en le recevant, un Chrétien contracte l'obligation d'être intolérant et persécuteur. Pas plus qu'un militaire en ceignant l'épée ne contracte l'obligation d'attaquer et d'égorger indistinctement tout le monde. Etre obligé à défendre la foi contre ses ennemis déclarés, ce n'est point faire profession de haine et de persécution contre ceux qui nous laissent tranquilles. Si de droit naturel il nous est permis de défendre nos biens, notre liberté, notre réputation contre ceux qui veulent nous les enlever, il ne l'est pas moins de défendre le dépôt de la foi contre les agresseurs : ce n'est point à eux de se plaindre des suites de leur témérité.

§ VI.

Du sacrifice de la messe.

Dans toutes les religions, les offrandes et les sacrifices font partie essentielle du culte divin. De tout temps les hommes ont offert à Dieu leurs aliments comme le plus précieux de tous les biens. Chez les nations policées le pain et le vin sont la base de la nourriture; il était convenable que Jésus-Christ par l'Eucharistie conservât l'usage de cette oblation. Mais il lui a donné un caractère plus auguste, une valeur plus précieuse; en l'instituant il assura ses apôtres que son corps et son sang étaient présents sous ces symboles. « Ceci, leur dit-il, est mon corps qui sera livré pour vous; ceci est mon sang, le sang d'une nouvelle alliance, qui est répandu pour la rémission des péchés; mangez et buvez-en tous, et faites ceci en mémoire de moi (2138). »

Au lieu des victimes grossières par le sang desquelles avait été cimentée l'alliance divine avec les Juifs; il n'est plus dans le christianisme d'autre victime que celle qui a été immolée sur la croix pour la rémission des péchés. Jésus-Christ ordonne d'en renouveler l'oblation, mais sous les symboles sous lesquels il rend présents son corps et son sang. Il veut que l'on y participe comme on faisait autrefois à la chair des victimes immolées. Il supprime tout ce qui était capable de blesser les sens et de causer un dégoût. Il réunit dans un seul sacrifice toutes les vues, tous les effets, toutes les leçons, qui étaient attachés aux anciens sacrifices.

Ceux-ci apprenaient aux hommes que les dons de la nature sont des bienfaits de la Providence, qu'il est juste d'en faire hommage à la main libérale de laquelle nous les avons reçus; l'Eucharistie, en nous retraçant ces vérités, y en ajoute de plus sublimes : elle nous dit que Dieu est non-seulement le Père de la nature, mais l'auteur de la grâce, qu'il nous a donné son Fils pour victime de notre rédemption; ce divin Sauveur présent sur les autels y fait continuellement les fonctions de médiateur.

Avant de participer aux sacrifices on se purifiait; mais cette purification extérieure faisait rarement sentir la nécessité de renoncer à ce qui souillait l'âme. Ici l'âme seule est l'objet de la cérémonie, il est question de la nourrir, et non le corps; sans la pureté intérieure l'homme *mange et boit sa condamnation.*

Le repas commun était un symbole de fraternité, tout le monde y était admis, les pauvres à côté des riches, les esclaves aussi

table différence, et peut-être que l'enfant d'un pauvre, dont le nom précède le vôtre, sera plus grand aux yeux de Dieu, que vous ne le serez jamais aux yeux des peuples. »

(2137) *Act.* v, 32; *Hebr.* II, 4.

(2138) *Matth.* XXVI; *Marc.* XIV; *Luc.* XXII; *I Cor.* XI.

bien que les maîtres. Mais le mystère d'un Dieu incarné et mort pour les hommes, établit entre eux une fraternité plus étroite; tous sont enfants adoptifs de Dieu, tous frères de Jésus-Christ, destinés au même héritage, affranchis de la même servitude, reçoivent le même gage du bonheur éternel. A la vue d'un Dieu victime qui a prié pour ses bourreaux, et qui se donne à des pécheurs, la vengeance doit expirer dans les cœurs, les inimitiés se calmer, la jalousie disparaître. Sur l'autel comme sur la croix sont proscrites la loi barbare du plus fort, la loi insensée de la servitude, la loi vaine d'inégalité fondée sur des titres chimériques: nous sommes tous un seul corps en Jésus-Christ.

Les anciens philosophes ont déclamé sans fruit contre l'usage cruel de réduire l'homme à la condition des animaux, de se jouer de sa vie et de ses mœurs, de l'immoler à des dieux fantastiques ou aux plaisirs d'une multitude rassemblée. L'homme, dit Sénèque, tête sacrée pour l'homme, est mis à mort pour le plaisir : *Homo sacra res homini jam per lusum et jocum occiditur* (2139). Cette réflexion est sublime, mais elle ne porte sur rien. Deux lois de Jésus-Christ en remplissent toute l'énergie : *Baptisez toutes les nations*, *mangez ma chair et buvez mon sang*. En vertu de ces paroles, l'homme est égal en dignité à tout autre homme ; il s'assied à la même table que celui qui voudrait l'asservir. Parmi vous, dit saint Paul, plus de distinction entre l'étranger et le citoyen, entre le maître et l'esclave, entre le sexe faible et le sexe fort, vous êtes tous un seul en Jésus-Christ (2140). Le fidèle instruit de ces lois et de leurs conséquences ira-t-il attenter à la liberté de son frère ou se repaître du spectacle de sa mort? Sénèque avec toute sa philosophie n'a pas fait fermer l'amphithéâtre; Jésus-Christ avec deux mots l'a fait démolir.

Mais l'esclavage est encore établi dans nos colonies; nous le savons : il s'ensuit que l'orgueil, l'avarice, la mollesse l'emportent souvent sur les sentiments de la nature et de la religion. Nous verrons ailleurs qu'un de nos philosophes a fait l'apologie de cet abus. Si donc l'Evangile n'est pas encore venu à bout de le réformer, la philosophie y réussira encore moins.

Selon nos adversaires, le mystère d'un Dieu mort est une conséquence du préjugé absurde commun à tous les peuples, que des victimes humaines étaient agréables à Dieu. Aveugles ! Jésus-Christ, en instituant le sacrifice de son corps et de son sang, et en abolissant tous les autres, a coupé pour jamais la racine à toute espèce d'abus et d'effusion de sang dans le culte de la Divinité. Un Chrétien persuadé que la mort d'un Dieu a rendu inutiles tous les autres sacrifices, ira-t-il encore ensanglanter les autels du vrai Dieu ?

(2139) *Epist.* VII, l. I; *Epist.*, l. XV.
(2140) *Galat.* III, 28

§ VII.
Nécessité des expiations.

On a compris dans toutes les religions la nécessité des expiations, ou d'un remède pour effacer le péché et détourner les châtiments de la justice divine. L'homme, naturellement inconstant, sujet à passer fréquemment de la vertu au vice, et du vice à la vertu, a besoin de moyens pour calmer ses remords et se relever de ses chutes. Où en serions-nous si celui qui a péché n'avait plus de ressource et se livrait à un sombre désespoir? Quelques incrédules ont blâmé les expiations en général, selon eux elles enhardissent au crime; d'autres ont exalté les heureux effets des mystères ou expiations du paganisme; ceux-ci ont reconnu que la pénitence et la confession produisaient de grands biens ; ceux-là ont soutenu qu'elle opérait beaucoup de mal. Parmi des docteurs appliqués à se contredire, il ne faut pas chercher la vérité.

Jésus-Christ, qui connaissait mieux l'homme que les philosophes, a établi la seule espèce de pénitence qui soit utile à tous égards. Elle consiste dans le regret sincère d'avoir péché, dans l'humble aveu que l'on fait de ses fautes, dans la résolution d'en réparer les effets, et de n'y plus retomber. Ce n'est qu'à ces conditions qu'il a donné aux prêtres le pouvoir d'absoudre.

Nous ne ferons pas une dissertation pour prouver l'antiquité de la confession, sa nécessité est établie par les paroles de Jésus-Christ : *Les péchés seront remis à ceux auxquels vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux auxquels vous les retiendrez* (2141). Comment les apôtres pouvaient-ils discerner les péchés qu'ils devaient remettre ou retenir, si on ne commençait par les leur faire connaître? Remettre indifféremment les péchés à tout le monde sans discernement, ce serait une conduite pernicieuse; il en est qui exigent des restitutions, des réparations, des réconciliations avec le prochain ; souvent il est nécessaire que le pénitent y ait satisfait avant d'être absous, et qu'il ait donné des marques de repentir plus certaines qu'une simple promesse. Cette pratique s'est trouvée si étroitement liée avec le dogme, que, pour la supprimer, il a fallu changer entièrement la doctrine de l'Eglise sur la justification, sur la grâce, sur le mérite des bonnes œuvres, sur l'application des mérites de Jésus-Christ. Ainsi l'abolition de la confession a frayé le chemin au socinianisme.

Pour savoir si la confession est utile ou pernicieuse, nous en rapporterons-nous à ceux qui n'en font point usage? Des calomnies répétées, d'après les protestants, ne persuaderont pas ceux qui font l'expérience du contraire; elles sont d'ailleurs réfutées par des faits. Les luthériens de Nuremberg envoyèrent une ambassade à Charles-Quint,

(2141) *Joan.* XX, XXIII.

pour le prier de rétablir chez eux, par un édit, l'usage de la confession (2142); ceux de Strasbourg ont voulu faire la même chose (2143); elle a été conservée en Suède par les luthériens, parce que c'est un des articles convenus dans la confession d'Ausgbourg (2144).

On dit que ceux qui se confessent n'ont pas les mœurs plus pures que ceux qui ne se confessent point; cela est faux. Tous ceux qui se livrent au désordre commencent ordinairement par abandonner la confession, et ils y retournent lorsqu'ils veulent se convertir.

On ajoute que plusieurs scélérats se sont confessés avant de commettre des forfaits. Mais est-on bien sûr qu'ils les ont accusés? Quand cela serait, il s'ensuivrait seulement que leur esprit était en aussi mauvais état que leur cœur, et qu'ils ont tourné le remède en poison. Un prodige de scélératesse ne décide point du cours ordinaire des choses.

On prétend que des confesseurs ont abusé de leur ministère pour suggérer des crimes. Ce fait n'est pas prouvé, et il ne peut pas l'être; on n'en cite pour témoins que des scélérats qui voulaient faire retomber leurs crimes sur un confesseur, parce qu'ils savaient que celui-ci ne pouvait se défendre. Des malfaiteurs ont abusé du serment pour s'engager au crime ou pour tromper un ami, des lois pour pallier des injustices, de l'amitié pour commettre des perfidies, de la médecine pour tuer des malades; s'ensuit-il que le serment, les lois, l'amitié, la médecine sont des choses pernicieuses.

Il y a de l'aveuglement à soutenir qu'un sacrement dans lequel le pécheur est obligé de s'avouer coupable, de se repentir, de s'humilier, de réparer le mal qu'il a fait, peut être dangereux; qu'un prêtre, obligé de montrer au pénitent la grièveté de ses fautes, de l'exhorter à fléchir la justice divine, de lui donner de sages conseils, etc., est un homme capable de faire du mal (2145). Ceux qui ont envie d'en faire ne se chargent pas d'en détourner les autres.

§ VIII.
De l'extrême-onction.

L'extrême-onction, destinée aux malades en danger de mort, est une preuve touchante de la charité du Sauveur, et une occasion fréquente pour les ministres de l'Eglise d'exercer cette vertu. Consoler un mourant, ranimer sa foi et son espérance, l'aider par des prières, procurer aux pauvres des secours temporels, les exciter à la patience; telles sont les fonctions des prêtres lorsqu'ils administrent les derniers sacrements. S'il y a un spectacle capable d'attendrir le cœur, d'inspirer aux pécheurs des réflexions salutaires, c'est la vue de l'homme aux prises avec la mort : les incrédules n'ont garde d'y assister, leur morale s'y trouverait impuissante, et leur bravoure déconcertée.

En bonne santé, ils accusent la religion de s'être étudiée à rendre à l'homme la mort mille fois plus amère.« Un prêtre tranquille, disent-ils, va porter l'alarme auprès du grabat d'un mourant; sous prétexte de le réconcilier avec son Dieu, il vient lui faire savourer le spectacle de sa fin. Usage barbare; les sacrements font mourir plus de monde que les maladies et les médecins: la frayeur ne peut que causer des révolutions fâcheuses dans un corps affaibli (2146). »

Bientôt le zèle charitable de nos adversaires écartera d'un malade les médecins et les notaires; les premiers tuent par des remèdes, les seconds par la cérémonie fatigante d'un testament. Mais un Chrétien ne pense pas comme un incrédule; les sacrements ne lui font pas peur, il y trouve un sujet d'espérance et de consolation; sa résignation et sa tranquillité nous paraissent préférables au désespoir sombre et stupide dans lequel meurent souvent les incrédules.

Pour combler le ridicule, il a fallu encore que l'auteur se réfutât par une contradiction. « L'expérience nous montre, dit-il, que la plupart des Chrétiens vivant avec sécurité dans le débordement ou le crime, remettent à la mort le soin de se réconcilier avec Dieu; à l'aide d'un repentir tardif et de largesses qu'ils font au sacerdoce, celui-ci expie leurs fautes, et leur permet d'espérer que le ciel met en oubli les rapines, les injustices, les crimes qu'ils ont commis pendant le cours d'une vie nuisible à leurs semblables. »

Quelques lignes plus haut les prêtres étaient des barbares, qui tuent les malades, en les faisant trembler de peur; à présent ce sont des flatteurs indulgents qui font espérer le ciel pour quelques largesses faites au sacerdoce, sans aucune réparation des injustices qu'ils ont commises. Mais qu'importe à la malignité de se contredire, pourvu qu'elle exhale son poison.

Un autre docteur de même trempe, décide d'un côté qu'enseigner que, sans la satisfaction de Jésus-Christ, Dieu n'aurait pas pardonné au pécheur repentant, c'est supposer un Dieu cruel et inexorable; de l'autre, c'est, selon lui, anéantir la justice divine que de penser, qu'après un cercle continuel de péchés et de pénitences, on sera pardonné à la mort (2147). Est-ce donc à la mort surtout que Dieu doit être cruel et inexorable ?

Lequel des deux est plus avantageux à la société qu'un criminel meure dans le désespoir, sans avoir réparé aucune injustice, ou qu'on lui promette le pardon et le salut s'il se repent et restitue autant qu'il le peut ? accuser les prêtres de pardonner les injustices sans réparation, et moyennant quelques largesses faites au sacerdoce, c'est une ca-

(2142) Soto in 4, dist. 18, *quæst.* 1, art. 1.
(2143) Scheffmacher, *quatrième lettre*, 3.
(2144) *Hist. des variat.* l. III, n° 46.
(2145) *Espion chinois*, t. II, l. XXIV, LXX.
(2146) *Christ. dévoilé*, c. 13, p. 218.
(2147) Morgan, t. I, p. 150 et 169.

lomnie absurde. Quand tous les prêtres seraient sans religion, ils auraient encore de l'honneur; ils craindraient qu'un malade guéri, contre toute espérance, ne dévoilât leur turpitude.

Ces clameurs ridicules, suggérées par la haine, n'empêcheront pas les prêtres de continuer aux mourants leurs soins charitables; ceux qui les calomnient, arrivés au dernier moment, feront peut-être amende honorable au sacerdoce, il faudra leur pardonner, et prier Dieu d'avoir pitié d'eux.

§ IX.

De l'ordre et du sacerdoce.

Le sacerdoce serait moins outragé, par les incrédules, s'il était moins utile; leur haine est la meilleure preuve de la sagesse de Jésus-Christ dans l'institution du sacrement de l'ordre. Les pouvoirs de remettre les péchés, de consacrer son corps et son sang, de présenter à Dieu les oblations et les prières du peuple, d'annoncer l'Evangile, sont d'un ordre surnaturel; il fallait un sacrement pour les conférer aux prêtres. Chargés de prier assidûment, de s'instruire pour enseigner les autres, de vaquer aux fonctions du culte divin, d'assister les malades et les pauvres, de consoler les mourants et les affligés; ils doivent être exempts de toute autre occupation, former une classe particulière, porter les marques extérieures de leur vocation. La vie d'un pasteur zélé est laborieuse et fatigante; il fait plus de bonnes œuvres dans une semaine, qu'un philosophe dans toute sa vie. Ce ministère, nécessaire dans les villes, l'est encore plus dans les campagnes. Au milieu d'un peuple condamné à des travaux continuels, tout occupé de sa subsistance, il est besoin d'un homme livré tout entier aux fonctions religieuses et charitables; elles cesseraient d'être respectables si elles étaient exercées par le premier venu, sans connaissances, sans talents, sans règle. Nous avons prouvé ailleurs la nécessité du sacerdoce (2148).

Mais les accusations ne coûtent rien aux incrédules. Selon eux, les prêtres s'arrogent des pouvoirs surnaturels par orgueil et par intérêt, pour dominer sur les esprits et sur les consciences; uniquement occupés de leurs droits et de leurs priviléges, ils sont incapables de zèle pour le bien public, redoutables quoiqu'inutiles, méchants et mauvais citoyens.

Réponse. Les magistrats et les militaires forment aussi deux corps à part, ont chacun leurs fonctions, leurs droits, leurs priviléges, leurs intérêts distingués de ceux des autres hommes; il faudra donc leur appliquer le même reproche.

Ce n'est point l'orgueil des prêtres qui a forgé les paroles de Jésus-Christ, sur lesquelles sont fondés leurs pouvoirs surnaturels; il ne paraît pas que les apôtres, qui ont fait les premières fonctions du sacerdoce, aient été des hommes orgueilleux, méchants, mauvais citoyens. En vertu des leçons de Jésus-Christ, le seul orgueil permis aux prêtres est de tâcher de marcher sur ses traces, et de faire plus de bonnes œuvres, de pratiquer plus de vertus que les simples fidèles. Si quelques-uns oublient ces leçons divines, c'est qu'ils sont hommes, et il ne sied guère à l'orgueil philosophique de s'en plaindre.

On ne concevra jamais comment des hommes consacrés au service de la société, qui reçoivent d'elle leur subsistance, qui ne sont propriétaires d'aucuns biens, mais de simples usufruitiers, peuvent avoir des intérêts différents de ceux de la société, être suspects à ceux dont ils cherchent à gagner la confiance, afin de rendre leur ministère utile. S'ils sont odieux aux incrédules, Jésus-Christ le leur a prédit, et ils doivent s'en féliciter; mais ils ne doivent pas oublier cette maxime : *Faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez Dieu pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient.*

§ X.

Du sacre des rois, des bénédictions.

Dans le *Christianisme dévoilé*, un philosophe a blâmé le sacre des rois; selon lui, c'est un rite de la *théurgie chrétienne* qui contribue à rendre les chefs des nations plus respectables aux yeux des peuples, et leur imprime un caractère tout divin (2149). Est-ce le respect pour la majesté royale qui lui a inspiré cette réflexion?

Un déiste célèbre a pensé différemment. Il reconnaît l'influence et la nécessité du cérémonial dans la religion aussi bien que dans la vie civile; il regrette les retranchements que la mollesse de nos mœurs y fait faire de jour en jour. « Dans le gouvernement ancien, dit-il, l'auguste appareil de la puissance royale en imposait aux sujets. Des marques de dignité, un trône, un sceptre, une robe de pourpre, une couronne, un bandeau, étaient pour eux des choses sacrées. Ces signes respectés leur rendaient vénérable l'homme qu'ils en voyaient orné; sans soldats, sans menaces, sitôt qu'il parlait, il était obéi. Maintenant qu'on affecte d'abolir ces signes, qu'arrive-t-il de ce mépris? Que la majesté royale s'efface de tous les cœurs, que les rois ne se font plus obéir qu'à force de troupes, et que le respect des sujets n'est que dans la crainte du châtiment (2150). »

Les bénédictions, les prières, les exorcismes par lesquels l'Eglise sanctifie ce qui est à l'usage des fidèles, les font souvenir que tous les biens viennent de Dieu, qu'il faut en user avec action de grâces, avec modération, avec charité pour nos frères. Par ces pratiques, elle a détruit l'erreur des païens que nous avons vue professée dans les écrits de Celse et de Julien : savoir, que les biens de ce monde viennent de certains démons

(2148) IIe part., c. 5, art. 2, § 6.
(2149) *Christian. dévoilé*, c. 9, p. 126.
(2150) *Emile*, t. III, p. 215

ou génies particuliers auxquels on doit rendre un culte. Elle a ainsi coupé la racine aux superstitions, aux sortiléges, à la magie dont les théurgistes étaient infatués : pratiques abominables qui renaîtraient encore chez les esprits faibles, timides, ignorants, si l'on prenait moins de précautions pour les prévenir.

Dans les familles véritablement chrétiennes, tout événement qui donne lieu à une cérémonie religieuse réveille la charité. Le baptême d'un enfant, sa confirmation, sa première communion, la célébration d'un mariage, les obsèques d'un mort, la bénédiction d'une maison, etc. engagent à faire des aumônes. On se souvient alors que rien ne prospère si Dieu n'y répand ses bénédictions, que le meilleur moyen de les obtenir est de faire de bonnes œuvres. Dans les villes, grâce à la philosophie, ces sentiments et ces pratiques deviennent rares; mais dans les campagnes, parmi ce peuple qui paraît si rustre et si grossier, l'humanité vit encore, et c'est la religion qui lui sert d'aliment.

§ XI.

Du mariage.

De tous les engagements que l'homme peut contracter, le plus important est le mariage. Chez les peuples mal policés, on y apporte peu de formalités ; mais les nations civilisées ont senti la nécessité de donner à ce contrat tout l'appareil et la solennité possibles. Il doit être indissoluble pour le bien des conjoints, pour celui des enfants, pour celui de la société, et Dieu l'a institué tel dès la création ; nous l'avons prouvé ailleurs. Que ce lien soit formé au pied des autels, sous les yeux de la Divinité, béni par les ministres de la religion, accompagné de tout ce qui peut le rendre sacré et respectable, c'est un usage très-utile et très-sensé. Il est à propos de borner l'autorité des maris sur leurs épouses et sur leurs enfants, pour leur assurer l'affection et la reconnaissance des uns et des autres. Ces avantages ne se trouvent réunis que chez les nations qui règlent les mariages, selon les lois ecclésiastiques et civiles.

Par un trait de sagesse supérieure, Jésus-Christ ne s'est point contenté de rétablir l'indissolubilité primitive et naturelle de ce contrat, mais il l'a élevé à la dignité de sacrement. Ceux qui ont méconnu ce caractère n'ont pas tardé de pousser la témérité plus loin. On n'oubliera jamais que trois chefs de la prétendue réforme, permirent, par une décision expresse, au landgrave de Hesse d'avoir deux femmes à la fois; que par une autre erreur, les protestants croient le mariage dissoluble pour cause d'adultère: une première chute ne manque jamais d'en entraîner d'autres.

Le désordre serait allé plus loin sans le frein des lois civiles et du droit public établi dans toute l'Europe ; mais ce droit même est une conséquence des lois de Jésus-Christ, et du caractère auguste qu'il a imprimé au mariage. Ici la cérémonie maintient le dogme, et le dogme assure la perpétuité des effets civils ; la société conjugale n'est nulle part mieux réglée ni plus heureuse que chez les nations chrétiennes : on rougit à la vue des absurdités et des crimes par lesquels elle est souillée chez la plupart des peuples infidèles (2151).

Que les incrédules aient blâmé le serment du mariage, aient voulu justifier la polygamie et le divorce ; que d'autres plus aveugles aient réprouvé toute espèce de mariage, aient désiré que les femmes fussent communes, et que le monde entier fût un lieu de prostitution ; nous n'en sommes pas étonnés : c'est une nouvelle preuve de la sagesse des lois de l'Evangile.

Ils ont dit qu'en louant la virginité et le célibat, en multipliant les entraves du mariage, le christianisme en détournait les hommes; c'est une fausseté, nous avons prouvé le contraire dans l'article précédent. C'est le libertinage et non la religion qui dégoûte du mariage.

Lorsque le luxe est poussé à l'excès, que les mœurs sont très-licencieuses, la liberté des femmes absolue, leurs prétentions excessives; le mariage est très-onéreux et une source de chagrins amers. Pour faciliter les alliances, pour alléger le joug des époux et des pères, il faut dans les personnes du sexe des vertus que nos vices et nos usages insensés ont étouffées en elles. On ne les retrouve plus que loin des villes et dans les conditions médiocres ; c'est là seulement que les mariages sont purs, paisibles et heureux. Les lois contre le célibat, si souvent renouvelées à Rome, ne produisirent rien, elles n'attestaient que trop l'excès de la corruption ; il n'en avait point fallu lorsque les Romains avaient des mœurs. Si les mêmes déréglements opèrent parmi nous le même effet, il ne faut pas s'en prendre à la religion ; la morale scandaleuse des philosophes, loin de diminuer le mal, n'est propre qu'à l'augmenter.

§ XII.

Des obsèques des morts.

Il est important à l'ordre public et à la sûreté des particuliers que la mort d'un homme, aussi bien que sa naissance, soit un événement connu ; on ne peut lui donner trop de publicité. C'est une des raisons qui dans l'origine ont fait établir les pompes funèbres, les obsèques des morts. Dans notre religion, cette cérémonie est accompagnée des leçons les plus capables d'inculquer le dogme de l'immortalité de l'âme et de la vie à venir. L'Eglise ne néglige rien pour nourrir dans ses enfants l'espérance d'une résurrection future et d'une béatitude éternelle, seul motif capable de diminuer les frayeurs de la mort, et de nous porter à la vertu.

(2151) *Voy. l'Esprit des usages et des coutumes des différents peuples*, l. III

La facilité de commettre des homicides dans les grandes villes où la multitude d'habitants les rend inconnus les uns aux autres, et dans les lieux écartés où un étranger se trouve sans défense ; les effets terribles de la vengeance chez les nations peu policées; la multitude des meurtres chez les peuples barbares, ne font que trop sentir la nécessité de multiplier les sauve-gardes de la vie des citoyens. Mais nous jouissons sans attention et sans gratitude des soins, des travaux, des expériences d'une police vigilante; nous ne sommes pas plus reconnaissants des bienfaits de la religion. Pour sentir le prix des uns et des autres, il faut se transporter chez les nations infidèles, anciennes et modernes, comparer leur état et leurs mœurs avec les nôtres ; les ennemis de la religion ne sont pas assez instruits ni assez équitables pour faire ce parallèle.

Ils nous accusent de respecter les morts plus que les vivants ; ils ne voient pas que ce respect pour les premiers tourne entièrement au profit des seconds. Un Chrétien accoutumé à envisager le cadavre de son semblable avec une vénération religieuse, comme la dépouille d'une âme créée pour le ciel, comme un germe confié à la terre, et qui doit en sortir un jour, n'est pas tenté de tremper ses mains dans le sang humain, ni de se jouer de la vie d'un esclave, comme faisaient les anciens.

Selon l'observation de Montesquieu, la religion chrétienne propose avec beaucoup de sagesse les dogmes de l'immortalité de l'âme et de la résurrection future; elle en a écarté toutes les idées et toutes les conséquences qui ont produit de mauvais effets dans les fausses religions (2152).

Quand l'usage de prier pour les morts ne serait pas fondé sur la révélation et sur une tradition apostolique, il serait encore à propos de le conserver. Il nous tient dans une espèce de société avec ceux qui nous ont précédés; il nous rappelle un tendre souvenir de nos parents et de nos bienfaiteurs; il inspire du respect pour leurs dernières volontés : ces sentiments contribuent à la paix des familles. Souvent il en rassemble les membres dispersés, les ramène sur le tombeau de leurs pères, leur remet en mémoire des faits et des leçons qui intéressent leur bonheur. Cet effet ne subsiste plus dans les villes, où le tumulte des passions et des affaires étouffe les penchants de la nature ; mais il se maintient dans les campagnes où l'homme a moins dégénéré. *L'ami des hommes* a très-bien observé que le temps du deuil abrégé par un motif de luxe est une preuve de la dégradation de nos mœurs.

Par un zèle inconsidéré, les protestants avaient retranché d'abord les pompes funèbres, insensiblement ils y sont revenus; la nature et la raison reprennent leurs droits tôt ou tard. Quand une fausse philosophie viendrait à bout de détruire tout ce qui lui fait ombrage, ce ne serait pas pour longtemps.

Un motif de piété a fait désirer aux fidèles d'être inhumés dans les églises ou dans les cimetières qui y tiennent : la vanité a perverti ensuite cet usage; la population excessive des villes l'a rendu dangereux. On ne peut trop applaudir au zèle des premiers pasteurs, des magistrats, des souverains qui prennent aujourd'hui des mesures pour le réformer. Dans son origine il était innocent et louable ; voilà pourquoi l'Eglise ne s'y est pas opposée, mais il ne faut pas s'en prendre à elle des inconvénients qu'elle ne pouvait prévoir, et qu'elle a souvent été forcée de tolérer (2153).

Que ce soit, si l'on veut, la vanité qui a fait d'abord ériger des tombeaux, des monuments, des inscriptions à la mémoire des grands hommes ; la reconnaissance doit les perpétuer, sauf les abus, lorsqu'il y en a. Les anciens les plaçaient sur les grands chemins ou sur les places publiques : l'Eglise chrétienne les a placés plus décemment dans ses lieux d'assemblée. Dans le même dessein de proposer aux fidèles des modèles de conduite, elle a établi le culte des saints, de leurs reliques, de leurs images. On ne peut remettre trop souvent sous les yeux des hommes les exemples qu'ils doivent imiter. Les déclamations que l'on a faites contre cette pratique ne l'aboliront jamais; les prétendus abus que l'on a cru y remarquer, sont imaginaires ou exagérés.

§ XIII.

Des fêtes.

Dans toutes les religions, les fêtes font partie du culte divin ; nous avons vu ailleurs que dans l'origine c'étaient les jours auxquels les hommes se rassemblaient, non-seulement pour honorer la Divinité, mais pour s'instruire, pour entretenir la fraternité, pour régler le cours de leurs travaux et de leurs affaires. Cette institution, après avoir contribué d'abord à policer la société, avait dégénéré dans le paganisme; les fêtes n'y étaient plus que des jours de dissolution : la plupart des pratiques, par lesquelles le peuple croyait honorer ses dieux, étaient absurdes et scandaleuses, il n'en comprenait plus le sens ni l'origine; elles ne tenaient qu'à des fables. Ovide, dans ses *Fastes*, est souvent embarrassé à expliquer le nom des fêtes romaines, les cérémonies que l'on y faisait, les surnoms des principaux personnages. Les auteurs grecs, même les philosophes, n'étaient pas mieux instruits (2154)

Dans la religion juive, les fêtes étaient beaucoup plus sensées; elles servaient de monuments des bienfaits que Dieu avait accordés à son peuple, et des événements sur lesquels la révélation était fondée; les céré-

(2152) *Esprit des Lois*, l. XXIV, c. 19.

(2153) *Voyez l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Toulouse sur ce sujet*, *d* *nnée en* 1775.

(2154) V. l'*Hist. du Calendr.*, par M. de Gébelin.

monies que l'on y observait se rapportaient à la même fin; nous l'avons fait voir en son lieu. Ces pratiques ne pouvaient paraître ridicules qu'à ceux qui n'en comprenaient pas le sens.

Les fêtes chrétiennes ont eu le même objet dans l'origine; elles sont commémoratives aussi bien que celles des Juifs. Le dimanche et la Pâque ont été célébrées par les premiers fidèles en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ, la Pentecôte, pour faire souvenir de la descente du Saint-Esprit. De tout temps, ces deux jours ont été les plus solennels de l'année, parce que les faits qu'ils attestent sont les fondements de notre foi, l'Église a célébré dans le même esprit l'incarnation du Fils de Dieu, sa naissance, sa circoncision, son adoration par les Mages, sa présentation au temple, sa mort, son ascension; l'objet de toutes ces fêtes est sensible, on ne peut le méconnaître.

Pour les fêtes des martyrs, elles furent établies par les premiers fidèles, pour conserver le souvenir de leur courage et de la victoire qu'ils avaient remportée sur les ennemis de la foi. On plaça leurs reliques sur l'autel (2155), afin que les Chrétiens, dans leurs assemblées eussent continuellement sous les yeux cet exemple de constance et d'amour pour Jésus-Christ; ainsi s'expriment les Actes des premiers martyrs. On lit dans ceux de saint Ignace, N. 6 et 7 : « Ce qui restait de ses reliques a été transporté à Antioche, enveloppé soigneusement comme un trésor inestimable, et laissé à cette église en considération du saint martyr.... « Nous vous avons fait connaître le temps et le jour de sa mort, afin que rassemblés à cette époque, nous attestions notre union avec lui. » Dans ceux de saint Polycarpe, n° 18 : « Nous avons enlevé ses os comme un dépôt plus cher que l'or et les pierres précieuses, et les avons placés dans un lieu convenable, afin de nous y assembler, quand nous le pourrons, d'y célébrer avec joie, devant le Seigneur, le jour du triomphe de ce saint martyr, non-seulement pour honorer les combats de ceux qui ont souffert, mais pour inspirer à ceux qui nous suivront, la même foi et le même courage. »

Dans la suite, on fait le même honneur à plusieurs saints qui n'ont pas souffert le martyre, mais qui ont édifié l'Eglise par des vertus héroïques. Saint Martin, au quatrième siècle, est le premier évêque auquel l'Eglise latine ait rendu un culte public à cause des miracles qui se faisaient à son tombeau. On conçoit que les peuples d'une contrée ont été naturellement portés à honorer ceux qui avaient vécu parmi eux ou dans le voisinage, et dont on pouvait aisément visiter le tombeau. Ce culte s'est étendu de proche en proche, ainsi le nombre des fêtes s'est augmenté : la politique même y a souvent contribué; nous le verrons dans un moment.

§ XIV.

Leur nécessité.

Cependant une troupe de déclamateurs élève la voix contre la multitude des fêtes; c'est un abus énorme qui ruine le peuple; c'est un temps donné à l'oisiveté, souvent à la débauche; il faut les abolir: ce sont les prêtres qui s'obstinent à les maintenir par un esprit d'intérêt.

Sans nous émouvoir nous allons prouver qu'à n'envisager même que l'intérêt temporel, les fêtes sont utiles et nécessaires; que ce ne sont point les prêtres, mais les peuples, qui en ont établi le plus grand nombre; qu'il ne dépend point de l'autorité ecclésiastique seule de les abolir.

1° Les fêtes sont nécessaires. « Il ne suffit pas, dit un philosophe, que le peuple ait du pain et vive dans sa condition, il faut qu'il y vive agréablement, afin qu'il en remplisse mieux les devoirs, qu'il se tourmente moins pour en sortir, et que l'ordre public soit mieux établi. Les bonnes mœurs tiennent plus qu'on ne pense à ce que chacun se plaise dans son état; il faut aimer son métier pour le bien faire. Cela posé, que doit-on penser de ceux qui voudraient ôter au peuple les fêtes, les plaisirs, et toute espèce d'amusements, comme autant de distractions qui le détournent de son travail? *Cette maxime est barbare et fausse.* Tant pis si le peuple n'a de temps que pour gagner son pain, il lui en faut encore pour le manger avec joie, sans quoi il ne le gagnera pas longtemps. Ce Dieu juste et bienfaisant qui veut qu'il s'occupe, veut aussi qu'il se délasse, lui impose également l'exercice et le repos, le plaisir et la peine. Le dégoût du travail accable plus les malheureux que le travail même. Voulez-vous donc rendre un peuple actif et laborieux? Donnez lui des fêtes, offrez-lui des amusements qui lui fassent aimer son état et l'empêchent d'en envier un plus doux. Des jours ainsi perdus feront mieux valoir tous les autres. Présidez à ses plaisirs pour les rendre honnêtes, c'est le moyen d'animer ses travaux (2156). »

L'*Ami des hommes* a fait les mêmes réflexions; il ajoute que la mollesse de nos mœurs, la coutume absurde de faire de la nuit le jour, et du jour la nuit, ont retranché beaucoup plus de temps sur le travail des ouvriers que les fêtes. « Qu'on se souvienne, dit-il, qu'une fête supprimée n'est jamais que neuf heures ajoutées dans l'an tout au plus, au lieu qu'une heure de sommeil en compose trois cent soixante-cinq.... Ce jour redonne des forces à l'homme courbé sous le poids du travail hebdomadaire; cet intervalle de relâche lui donne le temps de la réflexion si nécessaire à tout, et qu'un travail mécanique affaisse à la longue sans ressource.

« Outre le repos, il nous faut de la joie et des rapports d'union et de société. Exami-

(2155) *Apoc.* VI, 9.

(2156) OEuvres de J. J. Rousseau, t. II, p. 195.

nez nos fêtes dans leur institution, et en y joignant ce que l'antique simplicité y avait ajouté d'usages et de pratiques habituelles, vous verrez que tout y concourt à ces deux objets vraiment politiques. » Il le prouve par l'énumération de nos fêtes principales.

« Ces sortes d'assemblées d'ailleurs, ces révolutions à temps marqué unissent la société, y établissent les rapports et la confiance... Les fêtes votives, processions, pèlerinages du canton en un lieu dont on fête le saint, et qui se tient prêt à donner la revanche à ses voisins, ont été encouragées par d'habiles princes, comme Charles-Quint, en Flandre, en Artois, et autres.....

« Encourageons donc le travail, et nos hommes auront quatre bras; c est le seul et unique secret, car tout est jour de fête pour un paresseux (2157). »

L'auteur de *l'Esprit des lois* établit pour maxime, que le nombre des fêtes doit être relatif aux besoins des hommes, au genre de leur travail, au degré d'industrie et de commerce dont ils jouissent, à la variété même du climat et au caractère des peuples (2158). Cette règle est sage; mais pour faire ce calcul, il faut se souvenir que les villes ne sont pas les campagnes, et que Paris n'est pas l'univers.

Dans les grandes villes, où la subsistance du peuple est précaire, où les ouvriers vivent au jour la journée, où le luxe occupe un grand nombre de bras, les fêtes peuvent avoir des inconvénients. Mais dans les campagnes elles n'interrompent ni le soin du bétail, ni les occupations intérieures du ménage, ni les relations et les conventions des laboureurs. Cette classe d'hommes n'est pas payée au jour et à l'heure, il lui faut des intervalles de repos pour vaquer à ses affaires. Dans plusieurs cantons du royaume, sans les fêtes, les habitants deviendraient à demi-sauvages. Lorsque les récoltes sont en danger, l'Eglise ne refuse jamais d'y pourvoir.

Pour les trois quarts des hommes, les fêtes sont le seul moyen de s'instruire; les assemblées chrétiennes sont de véritables écoles, le peuple n'en a pas d'autres. Puisqu'il n'est pas destiné à vivre comme les bêtes de somme, il lui faut des fêtes et des assemblées religieuses pour apprendre à connaître Dieu, ses bienfaits, ses desseins, sa loi, et les leçons qu'il a données au genre humain; à se connaître lui-même, sa destinée, ses devoirs, ses fautes, et les moyens de les réparer. Ceux d'entre les habitants des campagnes qui, par négligence ou par irréligion s'absentent des offices divins, contractent un caractère farouche, dangereux, malfaisant; si tous tombaient dans ce désordre, ce seraient autant d'animaux redoutables.

(2157) *L'ami des hommes*, I part., t. I, p. 415.
(2158) *Esprit des lois*, l. XXIV, c. 23.
(2159) *Traité de la célébration des Fêtes*, l. I, c 7, n° 15

§ XV.

Ce n'est pas l'Eglise qui en a institué la plupart.

2° Ce ne sont pas les prêtres qui ont établi le grand nombre des fêtes. Le père Thomassin a très-bien prouvé que la plupart ont commencé par une devotion libre (2159), et non en vertu d'un ordre exprès des pasteurs. C'est le peuple qui s'est porté de lui-même à fêter tel saint dans telle contrée; les prêtres n'ont fait que se prêter à la dévotion du peuple; loin d'y avoir aucun intérêt, ils ont des devoirs plus fatigants à remplir ces jours-là. Toutes les fêtes des saints ont été *locales* dans l'origine; la plupart ne se célèbrent pas dans telles contrées, et les unes sont plus étendues que les autres. Lorsque ces fêtes ont été établies par un usage constant, l'Eglise a fait des lois pour ordonner qu'elles fussent célébrées saintement, et que toute profanation en fût bannie: elle ne pouvait faire mieux.

« L'Eglise, dit un auteur moderne, n'a point institué toutes les fêtes par des ordonnances expresses, mais elle les a laissé établir dans les siècles barbares pour adoucir d'autant la servitude féodale. On y gagnait autant de jours de paix et de sûreté dans le brigandage universel de ces temps malheureux; le défaut d'arts et d'autres occupations utiles multipliant les bras dans la campagne, ses ouvrages n'avaient pas besoin d'autant de temps (2160). » L'auteur de l'histoire du règne de Charles-Quint observe de même que le grand nombre des fêtes s'est introduit pour soulager les serfs, écrasés sous le joug de la tyrannie, et par le même motif qui fit établir *la trêve de Dieu* (2161).

En effet, pendant plusieurs siècles, les peuples de l'Europe, réduits à l'esclavage, et traités à peu près comme des brutes, n'avaient de relâche que les jours consacrés au culte de Dieu, et ne respiraient qu'au pied des autels; la religion seule pouvait les distraire et les consoler. Condamnés à une vie triste et pénible, ils trouvaient du moins, dans les temples du Seigneur, un appareil de magnificence qui avait disparu partout ailleurs, et des spectacles qui suspendaient, pour quelques moments, le souvenir de leurs maux. Les ministres de la religion, toujours compatissants, mais peu éclairés pour lors, poussèrent trop loin la condescendance. Ils laissèrent introduire dans les églises des spectacles indécents; la fête des fous, la fête de l'âne, celle des innocents, etc. A Dieu ne plaise que nous blâmions la censure que l'on fait de ces profanations, ni les efforts de l'autorité ecclésiastique pour les supprimer. Mais lorsque nos critiques ont voulu remonter à l'origine, il ne fallait pas alléguer les *Saturnales* dont nos ancêtres n'avaient plus

(2160) Anti-Bernier, art. *Fêtes et temps*, t. III. n. 19, p. 188, 181.
(2161) *Voyez* encore *Annales politiques*.

aucune notion, ni les cérémonies du paganisme dont le souvenir était effacé au IXe et au Xe siècle. Les hommes n'ont pas besoin de modèle pour inventer des folies. Quand on prend la peine de réfléchir sur le temps, le lieu, les circonstances, la condition des peuples, on est forcé de reconnaître que la plupart des coutumes, qui sont devenues inutiles, absurdes, blâmables dans la suite des temps, étaient louables ou du moins excusables lorsqu'elles ont été permises.

§ XVI.

Souvent elle en a supprimé.

3° Si le nombre des fêtes paraît encore excessif, ce n'est point la faute des ministres de la religion, ni de l'autorité ecclésiastique. Les conciles provinciaux de Sens en 1524, de Bourges, en 1528, de Bordeaux, en 1583, et d'autres, ont exhorté les évêques à diminuer le nombre des fêtes autant qu'il se pourrait. Outre les exemples cités par le Père Thomassin, il n'a pas tenu à Benoît XIV, à plusieurs évêques de France et d'Allemagne, de le diminuer. Ce Souverain Pontife a donné, en 1746, deux bulles pour cet objet, sur la représentation des évêques. Clément XIV en a donné une semblable pour les états de Bavière, en 1772, et une autre pour les états de Venise. L'évêque de Posnanie, en Pologne, voulut sur ce modèle, en 1772, faire la même réforme dans son diocèse; les peuples refusèrent d'y acquiescer, affectèrent de célébrer les fêtes avec plus de pompe et d'éclat (2162). Nous pourrions citer plusieurs évêques de France qui ont trouvé plusieurs obstacles dans leur diocèse.

En général, il n'est presque point d'abus qui ne se trouvent liés à l'intérêt temporel des villes ou des particuliers. Toutes les fois que les évêques ont voulu tenter de les réformer, ils ont été croisés ou par les officiers municipaux, ou par les receveurs des deniers publics, ou par l'entêtement des peuples, souvent par tous ensemble, et ils ont été forcés de faire autoriser leurs règlements par des arrêts du conseil. Nous en connaissons plusieurs exemples.

Quand on voit le sénat romain dépenser 12500 onces d'argent pour une seule fête; quand on lit la multitude des fêtes païennes dans les fastes d'Ovide, le nombre des jours réputés malheureux dans le poëme d'Hésiode sur *les travaux et les jours*, on est fort étonné des déclamations et des calculs de nos politiques modernes (2163).

Si l'abbé de Saint-Pierre, l'auteur des articles *dimanches et fêtes* de l'Encyclopédie; celui des articles *fête* et *fertilisation*, dans les Questions sur l'Encyclopédie, celui de *l'Histoire des établissements des Européens dans les Indes*, et tant d'autres qui ont déclamé à l'envi, avaient fait toutes ces réflexions, ils n'auraient pas disserté au hasard, ils auraient rectifié leurs calculs de profit et de dépense, et peut-être auraient-ils pris le parti de se taire. Ces gens-là, qui ne connaissent que Paris, sont persuadés que les mœurs et les besoins de Paris doivent subjuguer le monde entier.

§ XVII.

De l'abstinence et du jeûne.

Ils n'ont pas agi avec plus de prudence, lorsqu'ils ont parlé de l'abstinence et du jeûne; à leur ordinaire ils en ont raisonné en hommes très-peu instruits.

Il ne convenait pas au christianisme d'autoriser la gourmandise et la sensualité des païens. La plupart des anciens sages ont poussé les maximes de tempérance et d'austérité plus loin que l'Evangile. Presque tous avaient voyagé, et connaissaient mieux le monde que les modernes. On doit se souvenir que les peuples de l'orient et du midi sont moins carnassiers que ceux du nord; que dans les beaux climats les fruits et les légumes sont plus abondants et plus nourrissants que chez nous. Les apôtres n'étaient pas obligés de calculer ce que coûterait le maigre à Paris, au XVIIIe siècle. Selon M. de Buffon, la mortification la plus efficace contre la luxure, est l'abstinence et le jeûne (2164); il y a donc eu de bonnes raisons de les établir.

Dans plusieurs de nos provinces, le peuple mange rarement de la viande; il vit de laitage, de fruits et de légumes; il les mange presque sans apprêt; il n'en est pas pour cela moins robuste ni moins vigoureux, il en est même moins sujet aux maladies. Nous n'avons donc pas besoin de recourir aux dissertations des médecins et des naturalistes, qui ont voulu prouver que les aliments maigres sont plus utiles à la santé que la viande; l'expérience du peuple le prouve mieux que les raisonnements.

Aussi ce n'est point le peuple accoutumé à une vie frugale, qui se plaint du carême, ce sont des hommes fatigués de l'abondance qui les environne, et qui ne sont point satisfaits s'ils ne voient rassemblés sur leur table les mets de toutes les espèces et de toutes les saisons. Tel qui, par sensualité, préfère un maigre exquis au gras le plus substantiel, déclame contre les lois de l'Eglise, et prend pour texte de ses diatribes le besoin de pourvoir à la subsistance du peuple. Qui sera dupe de ce zèle imposteur?

Personne ne disconvient que les lois de discipline ne soient sujettes à des inconvénients qui naissent du lieu ou du temps; alors elles sont susceptibles de dispenses passagères ou de quelque adoucissement habituel. L'Eglise n'a point décidé que dans les pays du nord la loi du jeûne devait être observée avec une rigueur aussi austère que dans les climats méridionaux; elle n'a jamais blâmé la condescendance des

(2162) *Gaz. de France*, 10 août 1782.
(2163) V. l'*Hist. du Calendr.*, p. 381.

(2164) *Hist. nat.*, t. III, in-12, c. 4, p. 105.

pasteurs qui se croient obligés de permettre un peu de relâchement, surtout en faveur des pauvres et des ouvriers dont le travail est pénible.

Mais d'après les controversistes protestants, nos oracles français ont décidé que la loi est injuste et pernicieuse en elle-même; qui osera les contredire? Ils ne veulent point de la condescendance habituelle de l'Eglise, ils exigent qu'elle réforme ses lois sur leurs goûts et leurs idées. Le maigre est cher et mauvais à Paris, donc il ne vaut rien dans aucun lieu du monde; nous trouvons peu de goût à nos légumes, donc le peuple ne peut pas en faire sa nourriture; nous sommes carnassiers et gourmands, donc il doit être permis à tout le monde de l'être : on ne les tirera pas de là.

C'est le luxe et les profusions insensées des riches qui rendent la subsistance chère et difficile au peuple. Qu'ils joignent au précepte du jeûne celui de l'aumône, comme l'Eglise le commande, le peuple vivra plus aisément en carême que dans les autres temps. Nos pères ne déclamaient pas si fort, parce qu'ils étaient plus tempérants. Les Anglais, grands consommateurs de viande, ont cependant respecté la loi du carême, parce qu'elle est de tradition apostolique (2165); mais les philosophes français n'en veulent plus. Est-ce donc sur la sensualité de ces Epicuriens, que l'Eglise doit régler sa discipline?

Un d'entr'eux, après avoir souvent déclamé contre le carême, en a reconnu l'utilité. « Il est bon, dit-il, de faire cesser le carnage quelques semaines dans les pays où les pâturages ne sont pas aussi gras qu'en Hollande et en Angleterre. Ce sont les riches qui n'ont pas la force de faire le carême, les pauvres jeûnent toute l'année. Il est très-peu de cultivateurs qui mangent de la viande une fois par mois.... Ils n'ont que leurs châtaignes, leur pain de seigle, les fromages qu'ils ont pressurés du lait de leurs vaches, de leurs chèvres ou de leurs brebis, et quelques œufs de leurs poules... La sainte Eglise a ordonné le carême, mais elle ne commande qu'au cœur; elle ne peut infliger que des peines spirituelles (2166). » A qui en veulent donc nos sages réformateurs? La plupart de leurs objections contre le culte du christianisme sont empruntées des protestants, et celle-ci vient des manichéens (2167).

§ XVIII.

Première objection : Le culte extérieur n'est pas ancien.

Première objection. Le culte extérieur du christianisme, tel qu'il est aujourd'hui, n'était point en usage du temps des apôtres. La messe qui se célèbre le matin était la Cène que l'on faisait le soir. Aucun des ordres ecclésiastiques ne portait un habit différent des séculiers, aucun n'était contraint au célibat. Aucune représentation, soit en peinture, soit en sculpture, dans leurs assemblées, pendant les deux premiers siècles; point d'autels, encore moins de cierges, d'encens et d'eau lustrale. Les Chrétiens cachaient soigneusement leurs livres aux Gentils; il n'était pas même permis aux catéchumènes de réciter l'*Oraison Dominicale* (2168). Dans l'origine du christianisme nul sacrifice, nul culte extérieur (2169).

Réponse. Brillante érudition! La messe se disait le soir, les assemblées se tenaient la nuit, et il n'y avait point de cierges; on y était donc sans lumière. S'il n'y avait point de culte extérieur, que faisait-on dans ces assemblées d'aveugles?

Cependant nous trouvons dans l'Apocalypse le tableau d'un culte pompeux. Saint Jean dit, c. I, ŷ 10 : « Je fus ravi en esprit un jour de dimanche. » ŷ 13 : « Je vis au milieu de sept chandeliers d'or, un personnage vêtu d'une longue robe, et ceint sous les bras d'une ceinture d'or. » ŷ 14 : « Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme la neige. » ŷ 20 : « Les sept étoiles, dit-il, que vous avez vues dans ma main sont les anges des sept Eglises. » C. IV, ŷ 2 : « Je vis un trône placé dans le ciel, celui qui l'occupait, » ŷ 3, « était d'un aspect éblouissant. » ŷ 4 : « Autour de ce trône étaient assis vingt-quatre vieillards vêtus de blanc, avec des couronnes d'or sur la tête. » C. V, ŷ 1 : « Dans la main droite de celui qui occupait le trône, je vis un livre écrit en dedans et en dehors, et scellé de sept sceaux. » ŷ 6 : « Devant le trône, au milieu des vieillards et de quatre animaux était un agneau en état de mort ou de victime. » ŷ 11 et 12 : « J'entendis un million d'anges qui chantaient : L'agneau qui a été immolé est digne de recevoir la puissance et les honneurs de la divinité, la sagesse, la force, les louanges, la gloire, les bénédictions. »

C. VI, ŷ 9 : « Je vis sous l'autel les âmes de ceux qui ont été mis à mort pour la parole de Dieu et pour le témoignage qu'ils lui ont rendu. » ŷ 10 : « Ils disaient à haute voix : Seigneur, qui êtes la vérité et la sainteté même, jusqu'à quand différerez-vous de juger et de venger notre sang? » C. VII, ŷ 17 : « L'agneau qui est devant le trône les conduira aux sources d'eau vive, ou qui donnent la vie. » C. VIII, ŷ 2 : « Il vint un ange qui se tint devant l'autel avec un encensoir d'or; on lui donna beaucoup d'encens, afin qu'il offrît les prières de tous les saints. »

Si l'on veut comparer ce tableau avec celui que saint Justin a tracé des assemblées chrétiennes ou de la Liturgie du second siècle (2170), on verra si l'un est différent de l'autre. De deux choses l'une : ou saint Jean représente la gloire éternelle sous l'image des assemblées chrétiennes; ou la Liturgie du second siècle a été formée sur

(2165) *Hist. des Variat.*, l. VII, n° 90, 102.
(2166) *Quest. sur l'Encyclop.* art. *Carême.*
(2167) S. Aug., *contra Faustum*, l. L, c. 1.
(2168) *Quest. sur l'Encyclop.* art. *Eglise*, p. 104.
(2169) *De la félicité publ.*, t. I, sect. 1, c. 3, p. 178.
(2170) *Apol.* I, n° 65, 66, 67.

le plan dressé dans l'Apocalypse; dans l'un et l'autre cas elle est de tradition apostolique. Sur ce modèle ont été bâties les anciennes Basiliques.

1° La vision de saint Jean lui est donnée le dimanche, jour auquel les fidèles célébraient les saints mystères ; le terme de *dimanche* atteste que ce jour était consacré au culte du Seigneur. 2° Nous voyons dans l'assemblée un pontife vénérable, qui au milieu de vingt-quatre vieillards ou prêtres, préside à la cérémonie. Ce que l'apôtre écrit aux anges ou aux pasteurs des sept Eglises, rapproché de ce que saint Ignace dit dans ses lettres, nous montre une hiérarchie, les devoirs et les fonctions des pasteurs. 3° Voilà des habits sacerdotaux, des robes blanches, des ceintures, des couronnes, des instruments du culte divin, un autel, des chandeliers, des encensoirs, un livre scellé, des hymnes, des cantiques, une source d'eau qui donne la vie. 4° Un agneau en état de victime auquel on rend les honneurs de la divinité; par conséquent un sacrifice, Jésus-Christ présent et pontife principal. 5° Sous l'autel sont les martyrs qui adressent des vœux à Dieu. Cette circonstance est éclaircie par les Actes du martyre de saint Ignace et de saint Polycarpe, et par les honneurs rendus à leurs reliques. 6° Un ange présente à Dieu les prières des saints ou des fidèles.

Que prouvent contre ce monument apostolique les clameurs de nos adversaires et les gros livres de Daillé, où il soutient que pendant les trois premiers siècles de l'Eglise il n'a pas été question de culte religieux rendu à l'Eucharistie, aux anges, aux saints, aux reliques, aux images, etc. Quand les Pères de ce temps-là n'en auraient pas dit un mot, la manière dont ils célébraient la liturgie était une profession de foi publique de nos dogmes, de la divinité de Jésus-Christ, de sa présence réelle dans l'Eucharistie, du sacrifice qui en est offert, de l'intercession des anges et des saints, du culte que nous leur rendons. Un déiste anglais en est convenu, il dit que c'est un reste des superstitions judaïques (2171).

Daillé répond que l'Apocalypse est une vision et non une réalité, que l'autel, le trône, etc., vus par saint Jean étaient dans le ciel et non sur la terre (2172). Mais saint Justin est témoin qu'au second siècle, ce que saint Jean avait vu dans le ciel, se faisait sur la terre. Eusèbe et saint Basile nous apprennent que l'usage des images remonte au siècle des apôtres (2173); ils en étaient plus voisins que les critiques du XVIIe ou XVIIIe siècle. « Nous ne cachons point nos livres, dit Tertullien, et divers hasards les font tomber entre les mains des étrangers (2174). » Celse les avait lus au commencement du second siècle. Si donc on les a cachés au troisième, c'est lorsque les empereurs les firent rechercher pour les brûler.

§ XIX

Deuxième objection : Il est emprunté du paganisme.

Deuxième objection. « Toutes les superstitions et les rites de l'idolâtrie sont renouvelés par les Chrétiens; nous voyons chez eux des sacrifices, de l'encens, des cierges, des lustrations, des fêtes, du chant, des autels, des pèlerinages, des jeûnes, un célibat religieux, des consécrations, des divinations, des sortiléges, des augures, des présages, des enchantements, des cultes à l'honneur des morts, des hommes et des femmes canonisés, des médiateurs entre Dieu et les hommes, des génies bienfaisants et malfaisants, des génies tutélaires mâles et femelles auxquels on dédie des temples, etc. (2175). Du côté de l'idolâtrie les Chrétiens ont peu d'avantage sur les païens (2176). » C'est une vieille objection des manichéens (2177)

Réponse. Selon cette décision, les protestants ont conservé des rites du paganisme, des assemblées à certains jours, le chant, le repas de la Cène, le baptême, qui est une lustration ou consécration, l'imposition des mains, les obsèques des morts, etc. Si c'est un reste d'idolâtrie, ils sont presque aussi païens que nous, les apôtres mêmes l'ont été selon l'Apocalypse.

Comment concilier ici nos différents adversaires ? Selon Daillé, tout culte qui ne s'adresse pas directement et immédiatement à Dieu, est une idolâtrie; selon les déistes, le culte rendu aux dieux des païens n'était pas une idolâtrie, il se rapportait indirectement au Dieu suprême. Hyde, bon protestant, blâme les Chrétiens de la Perse, de ce qu'ils aimaient mieux perdre la vie que de rendre un culte au soleil et au feu (2178). Beausobre les justifie, mais il soutient que ce culte était innocent de la part des Perses (2179). Cherbury et d'autres approuvent le culte que les païens rendaient aux mânes des héros : c'était un hommage rendu à la vertu; et parce que nous honorons dans les saints une vertu beaucoup plus réelle, on nous en fait un crime. Voilà comme s'accordent les écrivains qui raisonnent sans principes et sans réflexion.

Il nous paraît que *culte, honneur, respect, vénération, service*, sont des termes à peu près synonymes ; tout ce qui sert à témoigner de l'estime, de l'admiration, de l'amour, de la soumission, est une espèce de culte. Nous honorons nos parents et les vieillards, les chefs et les bienfaiteurs de la société, les fervents serviteurs de Dieu,

(2171) MORGAN, t. I, p. 364.

(2172) *Adversus cult. relig. Latinorum*, l. IV,

(2173) EUSEB., *Hist.*, l. VII, c. 14; S. BASILE, *Ep. ad. Jul.*

(2174) *Apolog.*, c. 31.

(2175) *Troisième lettre philos. de* TOLAND, § 21, p. 159; *Conformité du papisme et du paganisme*, par le D. MIDDLETON.

(2176) *De la félicité publique.*, t. I, p. 178; *De l'homme*, par HELVET., t. I, note, p. 238.

(2177) S. AUG., *contra Faustum*, l. XX, c. 5 et 21.

(2178) *De relig. vet. Persar.*, c. 4.

(2179) *Hist. du Manich.*, t. II, l. IX, c. 1.

Jésus-Christ Dieu lui-même : ces honneurs, ce culte ne sont certainement pas égaux, ne viennent pas du même motif. Y a-t-il quelque inconvénient à dire que nous rendons à nos parents un culte naturel, aux grands un culte civil, aux saints un culte religieux, à Jésus-Christ un culte divin et suprême? Un culte est *religieux* sans doute lorsqu'il est inspiré par la religion, c'est-à-dire, par le respect que nous avons pour Dieu lui-même. Or nous honorons dans les saints les grâces que Dieu leur a faites, les mérites de Jésus-Christ qui leur ont été appliqués, la gloire dont Dieu les a couronnés, le pouvoir d'intercession qu'il leur accorde : donc ce culte se rapporte indirectement à Dieu. Avec cette distinction, nous n'avons plus besoin de disserter sur les termes équivoques d'*Adoration*, de *Latrie*, de *Dulie*, dont on a tant abusé pour nous calomnier. Nous avons prouvé ailleurs que le culte du paganisme n'avait et ne pouvait avoir aucun rapport au vrai Dieu (2180).

Mais les Pères et les Chrétiens des trois premiers siècles ont fait profession de ne rendre un culte qu'à Dieu seul. Cela n'est pas étonnant. Le paganisme subsistait avec toutes ses erreurs, et selon les idées des païens, tout culte religieux était un culte divin, un culte suprême, tous les êtres révérés étaient *des dieux*. Ce nom était prodigué non-seulement aux génies ou intelligences dont on croyait la nature animée, mais encore aux âmes des morts, aux mânes des héros, même aux empereurs vivants; on rendait à tous les mêmes honneurs. Au milieu de ce délire universel, il aurait été inutile de parler d'un culte secondaire, subordonné, relatif; ce langage n'aurait pas été entendu : *Jurer par le génie de César*, c'était assez, selon la manière de penser des païens, pour n'être pas censé chrétien.

Au quatrième siècle, lorsque le paganisme fut à peu près détruit, et que le danger fut écarté, les Pères se sont expliqués plus clairement et avec plus de précision; ils ont fait profession d'invoquer les saints, d'honorer leurs reliques et leurs images, sans déroger au culte suprême, culte d'adoration réservé à Dieu seul. Loin de s'écarter en cela de la doctrine des apôtres, ils l'ont vue consignée dans la liturgie que les fidèles avaient sous les yeux depuis trois siècles. Les hétérodoxes en ont si bien senti l'énergie, qu'ils ont fait tous leurs efforts pour retrancher l'Apocalypse du catalogue des livres sacrés.

§ XX.

Est-il superstitieux?

Il nous reste à examiner si ce culte peut être taxé de *superstition*. Un rite est *superstitieux* lorsque Dieu l'a défendu, ou lorsqu'il ne l'a ni commandé ni approuvé; conséquemment il l'est lorsqu'on l'emploie pour rendre un culte divin et suprême à d'autres êtres qu'à Dieu : il l'a expressément défendu, la loi même naturelle nous ordonne d'adorer un seul Dieu.

Mais Dieu a-t-il interdit dans son culte *tous les rites* que les païens ont employés dans celui de leurs dieux imaginaires? Si cela est, il a interdit toute cérémonie quelconque, toute espèce de signes extérieurs de vénération; il n'en est aucun que les païens n'aient profané. Mais le culte du vrai Dieu avait précédé celui des fausses divinités; les cérémonies religieuses sont plus anciennes que le paganisme, elles ont servi à honorer Dieu avant d'être profanées par les idolâtres. Lorsque nous les ramenons à leur premier objet, nous n'empruntons rien du paganisme, nous ne faisons que revendiquer ce qu'il avait dérobé. Une cérémonie qui était sainte et respectable, avant l'abus qu'en ont fait les païens, n'a pas changé de nature ni de signification par leur crime; pas plus que le langage humain par la fraude des imposteurs, ou les signes de politesse par l'hypocrisie des âmes perfides.

Un déiste anglais nous objecte qu'il n'y a aucune relation entre des actes extérieurs, tels que de se laver le corps ou de manger du pain, et la purification de notre âme; ce sont, dit-il, des pratiques Judaïques, dont Jésus-Christ n'est pas l'auteur (2181).

On pourrait soutenir de même qu'il n'y a aucune relation entre un langage quelconque et les idées ou les sentiments de notre âme, puisque l'on peut se servir de tous les langages du monde pour tromper. Dans la vérité, les pratiques de religion ne sont pas plus juives que païennes; elles ont été en usage avant qu'il y eût des Juifs et des païens. Entre ces signes extérieurs et les sentiments de notre âme, il y a une relation de signification équivalente à celle du langage; ils nous avertissent des dispositions intérieures que Dieu exige de nous : ils parlent donc à l'âme aussi bien qu'aux yeux. Lorsque Dieu a daigné les commander et y attacher ses grâces, est-ce à nous de le trouver mauvais?

Jésus-Christ, les apôtres, l'Eglise chrétienne ont donc légitimement rétabli dans le culte du vrai Dieu le langage naturel de la religion, les signes extérieurs de respect, d'amour, de reconnaissance, de confiance, de soumission. Le changement d'objet fait toute la différence entre le culte superstitieux et le culte raisonnable. Si l'on sort de ce principe, il faudra dire que le culte même civil est une idolâtrie. Lorsqu'on se prosterne devant les rois, qu'on leur parle à genoux, que l'on fait des illuminations à leur honneur, que l'on répand des fleurs, que l'on brûle des parfums sur leur passage, est on idolâtre parce que les païens ont fait tout cela pour des empereurs qu'ils nommaient des *dieux*, et auxquels ils voulaient rendre les honneurs divins? Le terme de *superstition* est donc susceptible d'abus comme tout autre. Selon les athées tout culte quelconque est absurde et superstitieux.

(2180) I part., t. II, chap. 3, art. 5, § 12

(2181) MORGAN, *Moral. philos.*, t. I, p. 202.

Entrons dans le détail des rites qui leur déplaisent.

§ XXI.

Raisons de la plupart des cérémonies.

Nous avons un sacrifice, il est essentiel à toute religion; c'est l'acte d'adoration par excellence, le signe du culte suprême, il ne peut être adressé qu'à Dieu. Point de sacrifice sans autel, point de communion ou de participation au sacrifice sans une table commune. « Nous avons, dit saint Paul, un autel auquel les ministres du Tabernacle n'ont aucun droit de participer (2182). » Ces idées d'autel, de sacrifice, de participation à la victime, ne sont donc pas nouvelles.

On brûle de l'encens dans les temples; où est le mal? Est-il de l'essence du culte de respirer une mauvaise odeur? De tout temps on a brûlé des parfums à l'honneur de la Divinité, aussi bien que pour flatter les hommes; parce que nous n'avons pas des signes différents pour témoigner notre respect à Dieu et aux créatures.

On allume des cierges, c'est une démonstration de joie; elle convient dans les exercices de religion; le chant des louanges de Dieu est aussi ancien que le monde. Le premier usage de la musique, de la poésie, de la danse, a été dans le culte religieux

On ne blâmerait point les pèlerinages en général, si l'on voulait se souvenir qu'ils ont été pendant longtemps le seul lien de communication entre les nations chrétiennes.

Nous avons parlé ailleurs des bénédictions, des jeûnes, des consécrations; quant à la divination, aux augures, aux présages, aux sortiléges, nous n'en connaissons point. En récompense les protestants, selon Bayle, ont retenu la superstition des présages. Selon l'auteur de la Nouvelle Héloïse, les peuples du pays de Vaud sont très-superstitieux; ceux du canton de Berne emploient un sortilége pour faire reculer les glaces: les Anglais, en renonçant au catholicisme, n'ont pas abjuré les idées superstitieuses; les athées mêmes n'en sont pas exempts (2183).

Nous honorons la mémoire et les cendres des hommes recommandables par leurs vertus; c'est une pratique aussi ancienne que le monde. Nous croyons que Dieu a placé les saints dans un état de béatitude, parce qu'il l'a promis. Nous jugeons que la mort n'a pas rompu toute société entre eux et nous, parce que les âmes sont immortelles et que la charité ne meurt jamais. Nous pensons qu'ils peuvent prier pour nous, parce que les anges mêmes nous rendent ce bon office. Si l'on veut que dans ce sens ils soient *médiateurs* entre Dieu et nous, ce terme peut être admis, pourvu qu'on ne leur donne point ce titre dans le même sens qu'à Jésus-Christ, seul *médiateur* par ses propres mérites entre Dieu et les hommes.

Dieu lui-même nous apprend, dans les livres saints, qu'il y a des anges bons et mauvais; les premiers peuvent être appelés des *génies tutélaires*, mais non dans le sens des païens. Ceux-ci prenaient les génies pour des dieux, les croyaient mâles et femelles, leur attribuaient les passions de l'humanité, les honoraient par des crimes; nous ne donnons point dans toutes ces erreurs.

On a beau dire que le peuple grossier se forme de fausses idées de tous ces objets, que ce sont pour lui autant de sources d'erreur. S'il fallait retrancher toutes les choses dont le peuple peut abuser, il faudrait bannir toute religion et n'en laisser subsister aucun vestige parmi les hommes.

Un incrédule avoue que si Dieu lui-même était venu enseigner aux hommes la manière dont il veut être servi, tous seraient obligés de se soumettre à cette volonté suprême, quelque répugnance qu'ils eussent à s'y conformer (2184). Toute la question est donc réduite à savoir si Dieu n'a pas suffisamment fait connaître sa volonté par Jésus-Christ.

§ XXII.

Troisième objection: C'est la théurgie des païens.

Troisième objection. Le culte extérieur du christianisme n'est point différent de l'ancienne *théurgie*. La Divinité, forcée par le pouvoir magique de quelques paroles accompagnées de cérémonies, obéit à la voix de ses prêtres, et sur leur ordre, elle opère des merveilles. Ils persuadent à leurs disciples que des formules et des mouvements du corps sont capables d'obliger le Dieu de la nature à suspendre ses lois, à se rendre à leurs vœux, à répandre ses grâces. Ainsi le prêtre acquiert le droit de commander à Dieu, d'altérer ses volontés, et de l'obliger à changer ses décrets immuables (2185).

Réponse. Si cette objection était solide, elle prouverait que toute espèce de culte extérieur est absurde; c'est aussi le sentiment de l'auteur, qui décide que la *prière* même est injurieuse à Dieu, à sa bonté, à sa sagesse, à son immutabilité; qu'un Dieu tout-puissant ne peut être flatté de nos hommages. Aussi, selon lui, le culte même intérieur est très-superflu (2186).

Si Dieu était *immuable* dans le même sens que le *destin* des fatalistes, la conséquence serait évidente: mais il n'en est point ainsi. Dieu a prévu de toute éternité ce qu'il ferait lui-même, et ce que feraient toutes ses créatures dans tous les instants de leur durée; ses décrets sont donc éternels comme lui. Dieu ne change point lorsqu'ils s'exécutent; ces décrets ne donnent atteinte ni

(2182) *Hebr.* XIII, 10.
(2183) *Espion chinois*, tom. VI, Lett. 18.
(2184) *IIe Lettre à Sophie*, p. 36.
(2185) *Christian. dévoilé*, c. 9, p. 125.
(2186) *Ibid.*, c. 13, p. 205.

à la liberté de Dieu, ni à celle de ses créatures.

Il ne nous commande point le culte, parce qu'il en a besoin, mais parce que nous avons besoin nous-mêmes d'être reconnaissants, religieux, soumis. Si Dieu attache des grâces à ces dispositions, c'est de sa part un trait de bonté, de sagesse, de puissance, de justice, et non une preuve des défauts contraires.

Lorsqu'un bienfaiteur nous a librement promis sa bienveillance et ses bienfaits sous telle condition, est-il vrai qu'en l'accomplissant nous faisons un acte de magie ou de théurgie, en vertu duquel il est obligé, contraint, forcé de nous faire du bien? Ce n'est point Dieu qui obéit aux prêtres, c'est le prêtre qui obéit à Dieu en faisant ce qu'il a ordonné. Ce n'est point le prêtre qui a inventé la formule ou qui lui donne du pouvoir; il lui est défendu au contraire d'y rien mettre du sien, et d'y rien changer.

Mais Dieu avait-il institué ou ordonné les formules par lesquelles un théurgiste prétendait obliger ses dieux, ou plutôt les démons à lui obéir, à lui révéler l'avenir, à opérer des miracles, ou à faire du mal à quelqu'un?

Il est aussi nécessaire que Dieu prescrive les pratiques de son culte, qu'il l'est qu'un souverain prescrive des formules pour la validité des actes civils. Celles-ci sont utiles pour prévenir les méprises et les fraudes, celles-là pour écarter les erreurs et les superstitions; il n'y a pas plus de magie dans les unes que dans les autres. Le commandement de Dieu fait toute la différence entre le culte légitime et le culte superstitieux. Plus la superstition était commune, aveugle, excessive chez les païens, plus il a été nécessaire que les rites du christianisme fussent institués par autorité divine; aussi ont-ils fait tomber dans une grande partie du monde les folies et les abominations du paganisme.

§ XXIII.

Quatrième objection : Les prêtres recommandent les cérémonies par intérêt.

Quatrième objection. Les prêtres ne recommandent les pratiques de religion que pour rendre leur ministère nécessaire, et parce qu'il y a une rétribution attachée à chacune de leurs fonctions.

Réponse. La manière la plus noire de calomnier est de fouiller dans l'intention des hommes, de leur prêter des motifs odieux, lorsqu'ils peuvent en avoir de louables. Si les prêtres ne cherchaient pas à se rendre utiles par leurs fonctions, ils manqueraient à la destination de leur état. Mais les incrédules déclament également contre les prêtres qui sont inutiles par leur oisiveté, et contre ceux qui se rendent nécessaires par leur travail. Que répondraient-ils si nous disions que les philosophes ne prêchent et ne dogmatisent que pour se rendre importants?

Ce ne sont point les prêtres qui ont fait attribuer un honoraire à chacune de leurs fonctions; cet usage vient des malheurs de l'Eglise et non de ses lois. Lorsque les biens ecclésiastiques eurent été pillés à la décadence de la race carlovingienne, il fallut pourvoir à la subsistance du clergé par les droits casuels. S'il dépendait de lui de rétablir les choses sur l'ancien pied, il n'hésiterait pas un moment.

A la naissance du christianisme, les ministres des autels vécurent des oblations volontaires des fidèles. Constantin et ses successeurs donnèrent aux églises les fonds qui avaient appartenu aux temples des idoles. Julien les fit reprendre; après sa mort, ils furent rendus au clergé. Dans les différentes révolutions de l'Empire, ces biens furent pillés tantôt par les hérétiques, tantôt par les ennemis de l'Etat. Pendant les invasions des barbares, il n'y eut rien de fixe ni de constant. Charlemagne rétablit les dîmes et rendit les fonds aux églises; à la décadence de sa maison, ils furent enlevés de nouveau; le clergé séculier fut presque anéanti. Dans la suite on rendit aux moines une partie de ce qui avait été ravi. Enfin, par la sagesse et la libéralité de nos rois, les choses se sont remises dans l'état où elles sont aujourd'hui. Nous en parlerons dans le chapitre 9.

§ XXIV.

Cinquième objection : C'est une source infaillible d'abus.

Cinquième objection. Le culte extérieur est une source infaillible d'abus; le commun des hommes ne manque jamais d'y attacher plus de mérite qu'aux vertus intérieures et morales. Tel qui ne se fait aucun scrupule de manquer aux devoirs de la justice et de la charité, croit tout réparer par son exactitude à remplir le cérémonial. L'attachement servile de chaque peuple à ses pratiques devient un sujet de division parmi les hommes; donc, ou il faut supprimer le culte extérieur, ou il faut laisser à chacun la liberté de l'arranger à son gré.

Réponse. Tel aussi qui ne se fait aucun scrupule de supplanter ou de trahir son parent ou son voisin, ne voudrait pas manquer à une visite d'usage ou à un compliment de cérémonie; s'ensuit-il qu'il attache plus de prix à ces démonstrations qu'aux sentiments du cœur? Les usages de la vie civile, la diversité du langage, sont aussi une source de divisions et d'antipathies parmi les peuples : s'ensuit-il qu'il faut supprimer le langage, les lois, les mœurs nationales, pour établir la paix? L'extérieur de la religion n'est pas moins nécessaire que l'extérieur de l'humanité.

Les hommes savent très-bien, et on le répète assez souvent, que les cérémonies ne peuvent ni effacer aucun crime ni tenir lieu de vertus; mais, comme elles coûtent moins que ce qui gêne les passions, il est tout simple que le commun des hommes soit fidèle au cérémonial, pendant qu'il viole les devoirs les plus essentiels, et se

serve souvent de ce voile extérieur pour cacher les vices auxquels il est sujet. Parce qu'un homme a violé un devoir intérieur, faut-il qu'il foule encore aux pieds toutes les bienséances? Un déiste même a dit que mépriser et négliger les pratiques ordinaires du culte, est une affectation d'orgueil et une espèce d'insulte faite à nos semblables (2187).

Sans miracle tous les hommes ne penseront et n'agiront jamais de même; Dieu seul peut les accorder et les réunir, en les soumettant tous au joug de l'Evangile. Les incrédules de tous les siècles ont fait et font encore tout ce qu'ils peuvent pour l'empêcher : ils sèment la division et la dispute dans le sein même du christianisme; ensuite ils se plaignent de ce que la religion divise les hommes. Parce qu'ils ont secoué le joug de tout devoir de religion, ils voudraient que tout le monde fît de même, pour que leur turpitude fût moins remarquée.

§ XXV.

Sixième objection : Le culte pompeux sert à fomenter le luxe.

Sixième objection. Selon un article de l'*Encyclopédie*, la pompe extérieure du culte divin sert à fomenter le luxe; cette magnificence publique excite celle des particuliers; on veut toujours imiter ce qu'on admire le plus. Un culte simple, rendu à Dieu à la face du ciel, sur la hauteur d'une colline, serait plus majestueux que dans un temple, où sa puissance et sa grandeur paraissent resserrées entre quatre colonnes. Le peuple se familiarise aisément avec des cérémonies trop souvent répétées; elles lui paraissent indifférentes. Si la Sinaxe ne se célébrait qu'une fois l'année, elle paraîtrait d'une toute autre importance. Les richesses accumulées dans les temples sont autant de perdu pour la société (2188). Dans un autre article, on a poussé l'ineptie jusqu'à supputer combien coûte, dans une année, le *pain bénit* à tout le royaume.

Réponse. Qui supputera combien ont coûté à l'Europe, depuis cinquante ans, les sophismes et les contradictions imprimés contre la religion? Les uns lui reprochent d'avoir abâtardi les arts, les autres de fomenter le luxe, par conséquent d'entretenir le goût pour les arts. Celui-ci voudrait que les pratiques de religion se fissent en pleine campagne ou sur des collines; Montesquieu observe que les peuples qui en agissent ainsi, et n'ont point de temples, sont tous barbares. Un philosophe désirerait que les cérémonies fussent plus rares, quoiqu'il n'y assiste jamais; les grands, par vanité et par mollesse, exigent qu'elles se fassent chez eux et presque dans leur chambre. D'un côté, notre encyclopédiste soutient que les cérémonies sont pernicieuses; de l'autre, il veut qu'elles soient pratiquées d'une manière plus capable de frapper l'imagination du peuple. Si elles étaient mauvaises, il faudrait les retrancher absolument. Irréligion, bizarrerie, aveuglement de toutes parts.

1° Il est faux que la magnificence du culte inspire du goût pour le luxe. Un particulier sent très-bien qu'il serait absurde et impie de faire pour lui-même ce qu'il fait pour Dieu, de prendre la majesté des temples pour modèle de sa demeure. Les hommes les plus zélés pour la pompe du culte divin ne sont pas les plus prodigues pour leur dépense personnelle. Dès qu'il y a du luxe et de la pompe civile chez une nation, il est impossible de la retrancher dans le culte sans l'avilir aux yeux de la multitude.

2° Il est faux que la vue du ciel et d'un vaste horizon fasse plus d'impression sur le commun des hommes que l'aspect d'un temple décemment orné. Le peuple est accoutumé à la vue du ciel et de la campagne; il ne médite ni sur la marche ni sur la magnificence de la nature; il n'est pas philosophe, et il n'y perd rien. Or, dans la manière de régler le culte, il convient d'avoir plus d'égard aux besoins de la multitude qu'au goût des philosophes, puisque ceux-ci pensent que le culte n'est pas fait pour eux.

3° Il n'est pas à propos que la célébration du saint sacrifice soit aussi rare que celle des jeux olympiques. Il est bon qu'au moins, une fois par semaine, le peuple puisse, en se délassant de ses travaux, se trouver aux assemblées de religion destinées à l'instruire, à l'édifier, à le consoler.

4° Nous ne concevons rien à l'*humanité* de nos calculateurs; rien ne leur paraît assez somptueux pour le théâtre auquel ils assistent tous les jours, et ils regrettent ce qu'il en coûte pour inspirer au peuple le respect envers la divinité, la fraternité envers les hommes, pour le consoler de sa misère et le faire souvenir de sa destinée. Ces leçons de vertu leur paraissent toujours trop chères. Il y aurait bien d'autres réflexions à faire sur leurs diatribes; mais nous aurons encore occasion d'en parler. Déjà quelques-uns sont convenus que le retranchement du culte en Angleterre en a banni la piété, y a fait éclore l'athéisme et l'irréligion (2189); il n'est pas fort nécessaire d'opérer le même effet chez nous.

ARTICLE IV.

De l'intolérance du christianisme.

§ I.

En quel sens le christianisme est intolérant.

Il est naturel à ceux qui se croient en

(2187) MORGAN, t. I, p. 205; *Impii continentur*, dit saint Aug., *sine quo non potest perfici pietas*, l. XIX, *contra Faustum*, c. 11.

(2188) *Encyclop.*, art *Vingtième*, ajouté, p. 860 art. *Pain bénit.*

(2189) *L'Espion chinois*, t. V, lett. 43 et 65.

possession de la vraie religion, de souhaiter qu'elle soit connue de tous les hommes, de les y amener par l'instruction et par la persuasion, de leur déclarer que, s'ils ferment volontairement les yeux à la lumière, ils s'exposent à la damnation éternelle. Puisque les incrédules se croient en droit de prêcher la doctrine qui leur paraît la plus vraie, sans doute les croyants ont le même privilége. Si c'est un crime d'*intolérance*, ils en sont aussi coupables que nous. Dans ce sens, l'intolérance est attachée non-seulement à toute religion, mais à toute doctrine qui paraît intéresser le genre humain.

Dès le commencement du christianisme, Celse reprochait aux Chrétiens qui ne voulaient adorer qu'un seul Dieu, qu'ils outrageaient la divinité en supposant Dieu jaloux, comme si c'était un homme (2190). Julien faisait le même argument contre les Juifs (2191); ni l'un ni l'autre n'a prouvé qu'un culte absurde soit aussi agréable à Dieu qu'un culte raisonnable.

Quoique bien convaincus de la vérité de notre religion et de la fausseté de toutes les autres, nous ne croyons point qu'il nous soit permis de haïr ceux qui, par le malheur de leur naissance ou par un choix volontaire, en professent une autre, ni de recourir à la violence pour les éclairer malgré eux. L'Evangile ne nous défend point de vivre en société civile et paisible avec eux, ni de leur rendre les devoirs de l'humanité, il l'ordonne au contraire : faire aux autres ce que nous voulons qu'ils nous fassent, aimer nos ennemis, faire du bien à ceux qui nous haïssent, sont des préceptes généraux et sans exception. Jésus-Christ propose l'exemple d'un Samaritain qui avait exercé la charité envers un Juif, et recommande de faire de même. Loin d'ordonner à ses apôtres de faire violence à quelqu'un, il leur commande de la souffrir; ils ont exactement suivi cette leçon, ils se disent envoyés *pour faire rendre obéissance à la foi chez toutes les nations*, mais par l'instruction et la persuasion, et non autrement. Saint Paul exhorte les fidèles à conserver, autant qu'ils le peuvent, la paix *avec tous les hommes* (2192). Dans ce sens, le christianisme est la plus tolérante de toutes les religions.

§ II.

Causes de l'intolérance politique des princes.

Lorsqu'il fut autorisé par les lois de Constantin et de ses successeurs, il reçut la sanction de la puisance civile, et devint partie des lois nationales. Les empereurs chrétiens, pour leur tranquillité et celle de leurs sujets, pour bannir enfin les crimes du paganisme, firent des lois coactives en faveur du christianisme. Quand ils auraient péché contre l'humanité et contre la saine politique, ce qui n'est point, il faudrait encore prouver qu'ils y ont été excités par les lois de l'Evangile : on ne le prouvera jamais. Aucun précepte de l'Evangile n'enjoint aux souverains de proscrire, dans leurs Etats, toute autre religion que celle de Jésus-Christ.

C'est donc une affectation maligne de confondre l'intolérance civile et politique avec l'intolérance religieuse; les moyens qu'ont employés les souverains pour établir l'unité de la religion parmi leurs sujets, avec les moyens dont les ministres de l'Evangile se sont servis pour persuader; la raison d'Etat qui détermine les rois avec l'esprit des maximes du christianisme.

Ce sont, disent nos adversaires, ce sont les ministres de la religion qui ont suggéré aux souverains l'emploi de la force coactive toutes les fois qu'ils en ont fait usage; ils ont exalté jusqu'aux cieux le zèle de Constantin, et loué toutes les lois qu'il a faites contre le paganisme.

Soit. Avaient-ils tort d'applaudir à des lois qui mettaient les Chrétiens à l'abri des scènes sanglantes qu'ils avaient essuyées pendant trois cents ans? Les lois de Constantin n'ordonnaient à personne sous peine de mort de renoncer au paganisme et de se faire baptiser. Lorsque des ecclésiastiques ont été consultés par des rois, sont-ils coupables d'avoir suggéré des lois qui leur paraissaient utiles au bien de l'État, quand même ils se seraient trompés dans le fait? Ils n'étaient pas obligés en conscience de penser comme les athées.

Ceux-ci enseignent que quiconque viendrait à bout d'étouffer la *notion funeste d'un Dieu*, serait à coup sûr l'ami du genre humain; que l'on ne peut désormais fonder une bonne morale que sur la destruction de la plupart des religions (2193); bien entendu que le christianisme n'est pas excepté. S'ils assistaient au conseil des rois, quelles lois se croiraient-ils obligés de suggérer en conséquence de ces maximes? On comprend comment ils nous traiteraient par amitié pour le genre humain, et de quelle espèce serait leur tolérance. De même que les peuples les plus jaloux de leur liberté sont les despotes les plus hautains envers ceux qu'ils ont assujettis, ainsi les plus zélés prédicateurs de la tolérance seraient les persécuteurs les plus violents, s'ils en avaient le pouvoir.

§ III.

Doctrine des Pères sur la tolérance.

Ils ont rassemblé les passages des Pères de l'Eglise, qui enseignent constamment que l'on ne doit pas employer la violence pour convertir les païens ni les Juifs (2194). Souvent nos apologistes ont reproché aux païens la violence qu'ils employaient pour forcer les Chrétiens à l'idolâtrie; mais où sont les supplices mis en usage pour forcer

(2190) Dans ORIG., l. VIII, n. 2 et 11.
(2191) Dans saint CYRILLE, l. V, p. 155, 160.
(2192) *Rom.* XII, 18; *Hebr.* XII, 14.
(2193) *Syst. de la nat.*, t. II, c. 3, p. 88; *De l'homme*, t. I, sect. 1, c. 13 et 14.
(2194) *Traité sur la tolérance*, c. 15; *Comment. philos.*, de BAYLE, etc.

les païens à se faire chrétiens? Pas un seul idolâtre n'a été traîné aux pieds des autels en vertu des lois de Constantin, ni de ses successeurs. Autre chose est de défendre l'exercice du paganisme, les sacrifices et le culte des idoles, autre chose de forcer un païen à faire profession du christianisme. Ces défenses mêmes ne furent pas exécutées à la rigueur, puisque le paganisme subsista encore pendant longtemps. En quoi donc a consisté l'intolérance des chrétiens?

Après la paix rendue à l'Eglise par Constantin, l'arianisme ne tarda pas à éclore, et devint un parti redoutable. Constance, fils de Constantin, l'embrassa; souvent il usa de violence contre les évêques catholiques: il y eut des séditions, des meurtres, des cruautés exercées à l'ombre de son autorité. Les évêques s'en plaignirent, ils renouvelèrent les maximes des siècles précédents sur l'injustice d'employer la contrainte pour persuader la religion. Mais ces excès mêmes des ariens firent comprendre aux empereurs suivants la nécessité de les réprimer.

Avant la naissance de l'arianisme, les donatistes avaient déjà commis des violences en Afrique. Constantin avait porté des lois contre eux; leur fureur durait encore lorsque saint Augustin parut. Il fut d'abord d'avis de les ramener par la douceur et par la persuasion: lorsqu'il vit que ces moyens étaient inutiles, il jugea que l'on devait exécuter contre eux les lois d'Honorius, qui condamnaient les réfractaires à l'exil et à la perte de leur biens. Avant sa mort, il eut la consolation de voir les donatistes réunis à l'Eglise. Déjà, en 341, le concile d'Antioche avait décidé que si un schismatique déposé continue à *troubler l'Eglise*, il doit être réprimé par la puissance extérieure, comme *un séditieux*.

En France, après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants, irrités des rigueurs que l'on exerçait contre eux, ont soutenu qu'il y avait contradiction dans la doctrine des Pères; ils ont rejeté sur saint Augustin tout l'odieux des lois pénales portées contre les hérétiques; ils ont dit que cette doctrine autorisait toute espèce de persécution exercée pour cause de religion. Bayle s'est efforcé de le prouver dans son *Commentaire philosophique;* c'est l'arsenal dans lequel les incrédules ont puisé leurs déclamations et leurs sophismes.

§ IV

Elle ne renferme aucune contradiction.

Y a-t-il véritablement contradiction dans la doctrine des Pères? Conformément à l'esprit de l'Evangile, ils ont enseigné qu'il ne fallait point employer la violence pour convertir les Juifs ni les païens; jamais ils n'ont varié sur ce point. Mais ils n'ont pas décidé que, quand les uns ou les autres étaient séditieux et turbulents, il n'était pas permis au souverain de les réprimer; cette doctrine eût été fausse et absurde. Ils n'ont pas même soutenu que si les Chrétiens avaient été de ce caractère, les empereurs païens auraient mal fait de les punir; nos apologistes demandaient toujours: pourquoi tourmenter des sujets paisibles qui n'ont d'autre crime que le refus d'adorer les dieux de l'empire?

Mais les Pères ont fait distinction entre les infidèles et les hérétiques. Les premiers n'ont jamais été sujets à l'autorité de l'Eglise, les seconds lui auraient juré obéissance lorsqu'ils étaient dans son sein. Elle a éprouvé que ses enfants révoltés concevaient contre elle une haine violente, et lui faisaient une guerre plus cruelle que les infidèles mêmes. Tels furent en effet les ariens et les donatistes. Ils s'emparaient des églises par violence, dépouillaient les évêques, exerçaient le brigandage à l'ombre de l'autorité des empereurs qui le favorisaient, et souvent malgré les lois de ceux qui les proscrivaient. C'est alors que les Pères ont jugé qu'il était permis d'implorer le bras séculier. Nous défions nos adversaires de citer un seul monument qui prouve que, quand même les hérétiques sont paisibles, l'Eglise veut que l'on emploie contre eux la violence.

Il n'y a aucune contradiction à user de divers procédés envers les différentes sectes selon la diversité de leurs principes et de leur conduite. Les Pères du IVe siècle ont blâmé hautement la cruauté de ceux qui poursuivaient la mort des priscillianistes, parce que ces hérétiques étaient tranquilles; ils ont approuvé les lois portées contre les ariens et contre les donatistes, parce que ces deux sectes étaient séditieuses et turbulentes.

§ V

Saint Augustin a pensé de même.

Il n'y en a pas plus dans la conduite et dans les principes de saint Augustin. Ce Père, écrivant contre les Manichéens, avait dit: « Que ceux-là sévissent contre vous qui ne savent pas par combien de peine s'achète le bonheur de trouver la vérité, et combien il est difficile de se garantir des piéges de l'erreur,.... qui ignorent combien il est rare et pénible de s'élever au-dessus des fantômes d'une imagination grossière par le calme d'une intelligence pieuse. Que ceux-là vous persécutent qui ne sentent pas ce qu'il en coûte pour guérir l'œil de l'homme intérieur, et pour le mettre en état de voir son soleil.... Qui ne comprennent pas quels gémissements et quels soupirs il faut pour acquérir quelque faible connaissance de la nature divine Que ceux-là vous traitent avec rigueur qui ne sont jamais tombés dans des erreurs semblables à celle qui vous a séduits. Pour moi je ne puis absolument me résoudre à vous maltraiter; je dois au contraire vous supporter comme on m'a souffert moi-même autrefois, et user envers vous d'une aussi grande tolérance que celle dont mes proches usaient envers moi, lors-

qu'une lueur aveugle me faisait égarer avec vous (2195) »

Si les donatistes le forcèrent de changer de sentiment et de langage, c'est qu'ils n'étaient pas aussi paisibles que les manichéens. Il ne fut d'avis d'employer contre les premiers la sévérité des lois civiles qu'à cause de leur génie séditieux et de l'inutilité des autres moyens. Cela est clair par les paroles mêmes de ce Père que Bayle rapporte, et se propose de réfuter.

« Les donatistes, dit-il dans la lettre 93 à Vincent, étant aussi turbulents qu'ils le sont, je suis persuadé qu'il faut les réprimer par les puissances établies de Dieu (2196). Plusieurs circoncellions mêmes sont à présent des zélés catholiques : ils ne seraient jamais revenus, si on ne les avait liés comme des frénétiques (2197). » On sait que les circoncellions étaient des donatistes furieux qui marchaient les armes à la main, mettaient les esclaves en liberté, obligeaient les créanciers à décharger leurs débiteurs, voulaient rétablir l'égalité entre tous les hommes. On envoya contre eux des soldats qui en tuèrent plusieurs ; les donatistes les honorèrent comme des martyrs.

« Vous vous souviendrez, continue saint Augustin, de la violence avec laquelle les donatistes ont poussé les maximinastes et d'autres, et de la requête par laquelle ils imploraient contre eux l'autorité de l'empereur Julien (2198). »

Il dit dans sa lettre 185 à Boniface : « L'Eglise étant réduite à ces extrémités, fallait-il tant souffrir plutôt que d'implorer le secours des empereurs chrétiens (2199)? Dans la lettre 167 à Festus : Si l'on compare ce qu'une sévérité charitable leur fait souffrir, avec les excès auxquels leur fureur les porte, on verra qui sont les persécuteurs d'eux ou de nous (2199*). »

Ce même saint, dans sa lettre centième, dit à un officier chargé d'exécuter les ordres de l'empereur : « Quand vous jugez les causes de l'Eglise, quelque atroces que soient les injures qu'elle a souffertes, nous vous prions d'oublier que vous avez le pouvoir d'ôter la vie..... Si vous punissez de mort les coupables, vous nous ôtez la liberté de nous plaindre, et ils se déchaîneront plus hardiment contre nous, nous voyant réduits à la nécessité de nous laisser ôter la vie plutôt que de la leur faire perdre par vos jugements. »

Une preuve que ce saint docteur n'a jamais changé de sentiment sur la tolérance, c'est que, dans les dernières années de sa vie, il exhortait encore les catholiques à tolérer les pélagiens, à tâcher de les ramener par la patience et la douceur (2200).

Que répond Bayle aux raisons de saint Augustin? Il dit que les cruautés des donatistes et de leurs circoncellions sont exagérées, et qu'il n'est pas permis de rendre le mal ; que les heureux effets d'une injustice ne la rendent pas légitime ; que s'il n'avait été question que de réprimer des séditions, il n'était pas besoin de nouvelles lois.

Au lieu de faire un volume d'invectives, Bayle devait prouver : 1° que les violences et le brigandage des circoncellions sont exagérés ; que les lois portées contre eux, les histoires qui en déposent, les plaintes des Pères de l'Eglise, ne sont pas des monuments de croyance. 2° Qu'il n'est pas permis de châtier les séditieux dès qu'ils le sont par motif de religion ; que c'est alors une injustice, une représaille odieuse, et rendre le mal pour le mal. 3° Que le motif de la tranquillité publique ne suffit pas pour rendre cette sévérité légitime. 4° Que quand il y a des lois générales qui défendent et punissent toute sédition, il n'est plus besoin d'en ordonner l'exécution par rapport à telles personnes.

Mais la principale question est de savoir si la doctrine des Pères de l'Eglise et les lois des empereurs autorisent à persécuter également les hérétiques et les orthodoxes. Si ces derniers sont séditieux, cela est clair ; de quelque côté que viennent la sédition et les voies de fait, elles sont punissables. Ce n'est point ainsi que Bayle l'entend. Il suppose que les hérétiques ont été poursuivis, précisément pour leurs opinions, et non pour leur conduite séditieuse ; en raisonnant constamment sur cette fausse hypothèse, il lui a été fort aisé de donner le change à ses lecteurs.

Il emploie la première partie de son *Commentaire philosophique* à prouver que la parabole du père de famille, qui a préparé un festin, et qui dit à son économe de *contraindre* les conviés à entrer, *compelle intrare*, ne doit point être prise à la lettre ; qu'il ne s'ensuit point de là qu'il soit permis de persécuter *pour cause de religion*. Nous en convenons, ce n'est point là-dessus que nous voulons contester ; mais la plupart des raisons dont il s'est servi pour appuyer cette vérité sont fausses, captieuses, contraires au droit public ; il est essentiel de les réfuter : nous laisserons de côté tout ce qui est étranger à la question.

§ VI.

Première objection de Bayle : La contrainte révolte les esprits.

Première objection. La contrainte ne peut inspirer la religion ; elle aigrit les esprits, elle les révolte contre la doctrine qu'on veut leur faire embrasser, elle les rend plus attachés à l'erreur pour laquelle ils souffrent (2201). Donc, il est aussi absurde

(2195) L. *contra Epist. fundam.*, c. 2 et 3.
(2196) *Comment. philos.*, IIIe part., n° 1.
(2197) *Ibid.*, n° 4 et 18.
(2198) *Ibid.*, n° 16.
(2199) *Ibid.*, n° 24.
(2199*) *Ibid.*, n° 40.
(2200) Serm. 294, *De bapt. parvul.*, c. 21, n° 20.
(2201) *Comment. philos.*, Ire part., c. 2 ; IIe part., c. 2.

qu'injuste d'employer la violence contre les hérétiques.

Réponse. Si on l'emploie précisément pour les persuader, cela est clair; mais si on en use pour les réprimer et les empêcher de troubler le repos de la société, cela est faux. Autrement il ne serait jamais à propos d'employer la violence contre les séditieux opiniâtres; ce moyen les révolte et les attache davantage au parti qu'ils ont embrassé : n'ayant rien à ménager avec la faction qui les poursuit, ils deviennent plus chers à celle pour laquelle ils souffrent.

Lorsque saint Augustin dit que la contrainte avait été très-utile contre les donatistes et en avait ramené un grand nombre, Bayle répond que les bons effets d'un moyen n'en prouvent pas la justice; ici il soutient que l'inutilité des voies de contrainte en démontre l'injustice : cela ne s'accorde pas. Un moyen juste et légitime en lui-même peut être rendu inutile par l'opiniâtreté et par la malice de ceux contre lesquels on l'emploie.

De son principe même et des faits l'on tire contre lui un raisonnement auquel il ne répondra jamais. Selon vous, les hommes sont indomptables par la force, lorsqu'ils sont poussés par un motif de religion; donc les donatistes et d'autres sectes qui ont enfin cédé à la force, n'étaient pas animés par un motif de religion : donc l'on n'a pas eu tort d'employer la force contre eux.

Bayle se réfute encore plus évidemment ailleurs. Il soutient que toute religion quelconque cède enfin à la violence ; que le christianisme lui-même aurait succombé aux persécutions, si elles avaient été continuelles (2202). Son principe est donc faux, tout comme la conséquence qu'il en tire.

Mais oublions les contradictions de nos adversaires. Quoique la violence soit par elle-même un très-mauvais moyen de changer les opinions des hommes, il est prouvé par des exemples que, si elle est continuée pendant longtemps, elle peut, selon le cours ordinaire des choses et jointe à l'instruction, venir à bout de faire triompher indifféremment l'erreur ou la vérité. Par là le mahométisme s'est établi et a banni le christianisme d'une partie de l'univers; par le même moyen les donatistes, les albigeois et d'autres sectes ont disparu. On ne peut donc juger de la justice ou de l'injustice de la contrainte par l'effet qu'elle produit.

Dans d'autres cas elle n'a rien opéré, ou parce que la religion que l'on voulait détruire était trop répandue; ainsi le judaïsme a résisté à de cruelles persécutions : ou parce que Dieu soutenait la religion que l'on voulait anéantir ; ainsi le christianisme a triomphé des persécuteurs. L'on ne peut donc pas raisonner non plus de l'utilité ou de l'inutilité de la contrainte par l'événement seul; il faut faire attention aux autres causes qui ont pu y influer.

(2202) *Comment. philos.*, Préf., p. 365; Supplém., c. 30, p. 559.

(2203) *Comment. philos.*, Ire part., c. 6.

La vérité d'une religion ne lui donne pas le droit de persécuter les autres, puisque Jésus-Christ n'a point donné ce droit à ses apôtres. C'est donc argumenter en l'air, que de dire : si la vérité a droit de persécuter, toute secte qui s'attribue la vérité sera dans ce cas. Ce n'est point la vérité des opinions, mais la tranquillité des Etats, qui est le véritable objet des lois coactives. Bayle avoue lui-même que les souverains peuvent en faire, *par raison de politique*, quoique, selon lui, ils ne doivent pas en faire par motif de religion (2203).

Parce que les religions fausses ont souvent usé de la force pour s'établir, il ne s'ensuit pas que la vraie religion ne puisse en user pour se défendre ; autrement il faudrait lui interdire encore la voie de persuasion, parce que l'erreur abuse aussi de ce moyen.

§ VII.

Deuxième objection : Elle autorise la conduite des païens.

Deuxième objection. Approuver la violence employée contre les hérétiques, c'est faire l'apologie de la conduite des païens, des mahométans, des ariens, contre le christianisme; c'est autoriser toutes les sectes à s'entr'égorger. De quel droit les Pères ont-ils blâmé les violences des païens et des ariens, pendant qu'ils ont loué celles que l'on exerçait contre les ennemis de notre religion (2204).

Réponse. Même sophisme et même fausseté. Les païens, les mahométans, les ariens, ont-ils eu les mêmes raisons de persécuter le christianisme, que l'Eglise a eues de réprimer les hérésies turbulentes, nées dans son sein ? Voilà la question.

Lorsque le christianisme commença de se répandre, ses sectateurs donnèrent-ils au gouvernement de justes sujets d'inquiétude par des assemblées tumultueuses, par leur désobéissance aux lois civiles, par la doctrine qu'ils enseignaient, par leur liaison avec les ennemis de l'Etat, etc. ; nous avons prouvé le contraire. Si Bayle osait disputer sur ce point, nous lui opposerions son propre aveu ; il reconnaît que les apôtres n'étaient chargés que de persuader, et qu'ils n'ont été que par accident la cause des dissensions (2205).

Les empereurs, devenus chrétiens, comprirent que la doctrine de l'Evangile était utile pour maintenir la paix, la subordination, l'obéissance parmi les sujets; ils sentirent que l'idolâtrie était non-seulement absurde, mais souillée par des abominations pernicieuses aux mœurs; ils se souvinrent des excès de cruautés qu'un faux zèle avait inspirés aux païens sous Dioclétien. Pour retrancher ces désordres, ils autorisèrent la profession du christianisme et défendirent l'exercice du paganisme. Eurent-ils tort? Bayle avoue qu'ils pouvaient faire des lois

(2204) *Ibid.*, c. 7, 8, 9, 10; IIe part., c. 6.

(2205) *Comment. philos.*, I part., c. 6.

coactives *par raison de politique;* ils en firent ; les Pères ont-ils dû les en blâmer?

Les ariens, appuyés de l'empereur Constance, excitèrent des séditions et commirent des violences ; aucune loi ne pouvait les y autoriser. Les Pères s'en plaignirent. Lorsque les empereurs suivants réprimèrent ces excès par des lois, les Pères applaudirent ; tout cela se suit. Bayle ne peut les censurer, puisqu'il décide qu'il faut réprimer les factieux et punir tous ceux qui troublent le repos public, *quelle qu'ait été leur conscience* (2206).

Quand les mahométans ont parcouru l'Asie et l'Afrique, le fer à la main, ont forcé les peuples à embrasser l'alcoran, sous peine de la vie, avaient-ils d'autre droit que la force? Il était certainement très-permis aux peuples de se défendre aussi par la force s'ils le pouvaient. Autoriser la juste défense, ce n'est pas justifier la violence d'un agresseur.

Nous savons très-bien qu'une secte turbulente abusera de ce principe ; si elle se livre à des excès, elle dira que c'est par le motif d'une juste défense, par représailles, pour prévenir les attaques qu'elle a lieu de craindre pour la suite, etc.; mais une maxime de laquelle on peut abuser n'est pas pour cela fausse ni pernicieuse.

§ VIII.

Troisième objection : Les hérétiques sont innocents.

Troisième objection. Il n'y a aucun juste motif de punir les hérétiques. 1° Le prétexte de leur résistance aux lois est nul ; pour avoir droit de punir les infracteurs des lois, il faut que ces lois soient justes; or les hérétiques sont très-convaincus de l'injustice des lois portées contre eux (2207). Ils sont donc autorisés à répondre comme les apôtres, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (2208).

2° L'on a tort de leur reprocher l'opiniâtreté ; ce n'en est pas une de demeurer constamment attaché à la doctrine que l'on croit vraie (2209). Le refus même d'examiner et de se laisser instruire peut n'être pas criminel, parce qu'on regarde l'examen comme un piége et un danger de séduction (2210).

3° Il y a de l'injustice à les persécuter sous prétexte qu'ils sont dans l'erreur et qu'ils se font une fausse conscience : l'erreur est souvent involontaire; la conscience erronée a les mêmes droits que la conscience bien fondée ; un homme pécherait en agissant contre sa conscience, lors même qu'il se trompe (2211). En fait de religion, il n'est pas aisé de discerner la vérité de l'erreur; s'il y a de la difficulté à se convaincre, même de la vérité du christianisme, à plus forte raison est-il difficile de distinguer quel est la véritable Eglise et quel est le vrai sens de l'Ecriture (2212).

4° Vainement on dira que ce sont des perturbateurs du repos public; tous ceux qui annoncent une nouvelle doctrine ne sont pas pour cela des perturbateurs; témoins Jésus-Christ et ses apôtres (2213). Il y a bien de la différence entre un hérétique et un malfaiteur; celui-ci sait qu'il fait mal, celui-là est persuadé qu'il fait son devoir ; c'est donc le cas de laisser à Dieu le soin de punir ceux qui ne pèchent que contre Dieu : *Deorum injuriæ, diis curæ* (2214).

Réponse. Par cette sublime théorie Bayle prouve doctement qu'un malfaiteur n'est plus punissable dès qu'il lui a plu de se persuader qu'il fait bien; qu'un séditieux est innocent dès qu'il juge illégitime l'autorité contre laquelle il se révolte ; qu'un plaideur n'est point obligé à exécuter un arrêt qui lui paraît injuste, etc. Excellente morale très-utile au bonheur de l'humanité !

1° Où en seraient les législateurs et les chefs des nations, s'il fallait attendre que les sujets eussent rendu hommage à la justice et à la sagesse d'une loi, avant d'être punissables pour l'avoir violée ! Une loi injuste en elle-même, et une loi qu'un opiniâtre s'obstine à trouver injuste, est-ce la même chose ?

Lorsque les apôtres disaient : *il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, ils avaient prouvé les ordres de Dieu dont ils étaient porteurs, par les miracles, par la résurrection de Jésus-Christ, par la descente du Saint-Esprit; les hérétiques ont-ils les mêmes preuves ?

2° S'il n'y a point de marques certaines pour distinguer l'opiniâtreté d'avec la constance, il n'y en a point non plus pour discerner la folie d'avec la sagesse, ni un sophisme d'avec une démonstration. Voilà tous les fanatiques de l'univers justifiés par le pyrrhonisme. Cependant Jésus-Christ et ses apôtres ont reproché aux Juifs, aux païens, aux incrédules, leur opiniâtreté, et les ont menacés d'un châtiment terrible; selon Bayle, c'est Jésus-Christ et les apôtres qui ont tort. Il pose ailleurs pour principe que tout homme, ayant éprouvé qu'il est sujet à l'erreur, *doit* être toujours disposé à écouter ceux qui lui offrent des instructions en matière même de religion (2215). Ici il soutient que le refus d'examiner et de se laisser instruire n'est pas criminel.

3° Après avoir rassemblé vingt sophismes, pour prouver que la consicence erronée a les mêmes priviléges que la conscience droite, ce qui est faux, il le réfute en avouant que l'on doit punir tous ceux qui troublent le repos public, *quelle qu'ait été leur conscience* (2216).

Il y a sans doute des erreurs involontaires

(2206) *Comment. philos.*, II[e] part., c. 6 et 9.
(2207) *Ibid.*, I[re] part., c. 4.
(2208) *Ibid.*, II[e] part., c. 4.
(2209) *Ibid.*, c. 1.
(2210) *Comment. philos.*, Supplém., c. 15 et 17.
(2211) *Ibid.*, II[e] part., c. 8.
(2212) *Ibid.*, c. 10.
(2213) *Ibid.*, III[e] part., p. 447.
(2214) *Ibid.*, II[e] part., c. 6.
(2215) *Ibid.*, I[re] part., c. 5.
(2216) *Ibid.*, II[e] part., c. 9.

et invincibles : mais soutenir qu'elles le sont toutes, que tous les hérétiques sont dans ce cas, du moins que l'on doit toujours le présumer, c'est une absurdité; il s'ensuivrait qu'aucun insensé, aucun fanatique ne doit être puni.

En exagérant la difficulté de connaître la vraie religion, la véritable Eglise, le vrai sens de l'Ecriture, Bayle fait le procès à tous les hérétiques. Pour avoir droit de lever l'étendard contre la religion établie, ils ont préjugé que cette religion n'était pas la vraie; que l'Eglise catholique n'était pas la véritable Eglise; qu'elle donnait à l'Ecriture un sens faux. Avant de porter cette sentence, ont-ils dévoré toutes les difficultés, fait toutes les études, éclairci toutes les questions que Bayle soutient être nécessaires? Ils ne se sont pas donné tant de peine, ils ont jugé le procès sans examiner les pièces. L'Eglise a toujours pris plus de précautions, avant de condamner les hérétiques, qu'ils n'en ont pris avant de la condamner elle-même.

4° Tout homme qui annonce une nouvelle doctrine sans être en état de prouver authentiquement sa mission, est un *perturbateur*. Jésus-Christ et les apôtres ne seraient point exempts de ce reproche, s'ils n'avaient pas prouvé la leur. Mais quelle preuve ont donné de leur mission divine Arius, Pélage, Nestorius et tant d'autres? Ont-ils dogmatisé avec la douceur, la modération, la patience, le désintéressement de Jésus-Christ et des apôtres? Leurs disciples ont-ils été aussi paisibles que les premiers fidèles?

Si un hérétique gardait pour lui seul sa doctrine, il ne pécherait sans doute que contre Dieu; mais la fureur de faire des prosélytes, d'être chef de secte, de détruire le parti opposé, trouble la tranquillité publique. D'ailleurs si un hérétique *pèche contre Dieu*, il n'est donc pas vrai que sa conscience l'excuse.

§ IX.

Quatrième objection : La violence est aussi utile à l'erreur qu'à la vérité.

Quatrième objection. Il y a beaucoup d'imprudence à user de contrainte, afin de forcer les hérétiques à s'instruire ; l'état de crainte et de souffrance est une très-mauvaise disposition à l'instruction et à l'examen : un homme dans cet état n'a pas la liberté d'esprit nécessaire pour porter un jugement désintéressé. La contrainte par elle-même est aussi propre à établir l'erreur que la vérité. On ne peut alléguer aucune raison de persécuter les hérétiques dont ils ne puissent se servir eux-mêmes pour persécuter les orthodoxes. Dès que la guerre est une fois déclarée, on ne garde plus de mesures, on pousse la cruauté à l'excès, tous les crimes paraissent permis et louables, dès qu'ils sont inspirés par un motif de religion (2217).

Réponse. Ce que Bayle allègue sur l'état de crainte est réfuté par l'exemple des ariens, des donatistes, des novatiens, des albigeois, qui, forcés de s'instruire, ont ouvert les yeux et se sont enfin convertis. Ce n'est pas dans l'ivresse de la prospérité qu'une secte a coutume de se détromper de ses erreurs; elle regarde ses succès comme un signe de l'approbation du ciel.

La contrainte est aussi propre à établir l'erreur que la vérité ; mais il en est de même de la prédication; de l'instruction, du raisonnement : cependant on ne conclura pas qu'il faut renoncer à tous ces moyens.

Il n'est aucune vérité de laquelle on ne puisse abuser, aucun motif, aucune règle de conduite dont on ne puisse faire une fausse application. Dans les temps de sédition, lorsque le gouvernement veut punir les factieux parce qu'ils violent les lois, méconnaissent l'autorité légitime, troublent le repos public ; ils ne manquent pas de répondre que ce sont leurs ennemis qui sont coupables de ces crimes ; que pour eux ils ne travaillent qu'à mettre les lois en vigueur, à faire reconnaître le souverain légitime, à établir un sage gouvernement, etc. Il en est de même des hérétiques, et cela ne prouve rien.

Le tableau des crimes commis dans les guerres de religion. quelque horrible qu'il soit, ne prouve pas plus que celui des guerres civiles. Il s'ensuit seulement que ce sont des fléaux déplorables; mais qu'eu égard aux vertiges dont l'humanité est capable, il est difficile que ces deux malheurs n'arrivent de temps en temps, aussi bien que la peste, la famine, les inondations, les stérilités. C'est principalement aux hérétiques qu'il faudrait faire cette leçon, puisque ce sont eux qui commencent la guerre. Nous présumons que, si Arius, Manès, Donat, Jean Hus, etc., avaient prévu les ravages que leurs rêveries devaient causer dans l'univers, ils auraient frémi et se seraient condamnés au silence. La question est de savoir si l'expérience proposée par les incrédules, pour prévenir tous ces maux, est aussi sage et aussi efficace qu'ils le prétendent ; c'est ce que nous allons examiner.

§ X.

Cinquième objection : Il faut une tolérance universelle.

Cinquième objection. Le seul moyen d'éviter les dissensions et les guerres mutuelles, est de tolérer indifféremment toutes les religions; sociniens, Juifs, Turcs, païens, tous sans exception doivent être soufferts. Plusieurs religions peuvent très-bien s'accorder ensemble dès qu'elles sont tolérantes ; cela est évident par l'exemple du paganisme dont la tolérance n'a pas nui à la société. Les sectes ne sont dangereuses que quand on ne sait pas les réprimer (2218).

Réponse. Quand on ne sait pas les réprimer ; voilà une restriction fâcheuse.

(2217) *Comment. philos.*, IIe part., c. 1, 2, 3, 11; Supplém., c. 26, 27, 28.

(2218) *Comment. philos.*, Préf., p. 56; IIe part., c. 6 et 7.

Nous voudrions savoir quel moyen l'on a de les réprimer, si les lois pénales, la contrainte, la violence, ne sont jamais permises sous aucun prétexte.

Différentes sectes peuvent s'accorder, lorsqu'elles sont *tolérantes ;* en quel sens faut-il qu'elles le soient? Si l'on entend que quand l'une d'entre elles se trouve insultée ou attaquée, elle ne doit ni se plaindre ni se défendre, ni implorer le bras du gouvernement, cette jurisprudence est absurde ; aucune secte ne s'y résoudra jamais. Veut-on dire que toutes ces sectes doivent s'accorder mutuellement la vérité, la certitude du salut; qu'aucune ne doit faire plus de cas de sa croyance et de ses lois, que de celles de ses rivales? Cette indifférence est impossible, c'est l'incrédulité absolue. Si l'on prétend seulement qu'aucune ne doit être inquiète, jalouse, turbulente, ne doit chercher l'occasion de faire du bruit et d'irriter les autres, cela est très-bien : on ne peut trop prêcher cette morale qui est celle de l'Evangile ; mais nous doutons que les sociniens, les Juifs, les Turcs, les païens, les Chrétiens mêlés ensemble l'observent tous pendant long-temps. A moins que le gouvernement ne soit athée, il aura des prédilections, c'est assez pour faire naître la guerre.

La prétendue tolérance du paganisme est alléguée à faux. Les païens toléraient les différentes espèces de polythéisme et d'idolâtrie, parce que toutes rentraient dans le même système ; ils n'ont jamais toléré les mages, les Juifs ni les Chrétiens, parce que ces trois religions soutenaient l'unité de Dieu. Dès l'origine, les Chrétiens, quoique paisibles, soumis à toutes les lois civiles, fidèles à tous les devoirs de citoyens, furent persécutés.

Bayle, qui demande la tolérance de toutes les religions, ne la demande point pour les athées; cependant il a soutenu ailleurs qu'ils pouvaient être aussi vertueux et aussi bons citoyens que les croyants. Ses disciples ont raisonné plus conséquemment; la tolérance de l'athéisme est aujourd'hui un dogme sacré pour les philosophes.

§ XI.

Sixième objection : Conséquences fâcheuses de l'intolérance.

Sixième objection. Le dogme de la contrainte entraîne les plus fâcheuses conséquences. Si un souverain a droit de contraindre ses sujets sur le fait de la religion, les sujets à leur tour ont droit de forcer leur souverain à professer la religion qui leur plaît. Ce dogme, une fois connu des princes infidèles, leur fournit un juste sujet de fermer l'entrée de leurs Etats aux missionnaires, puisque ceux-ci ne prêchent la soumission et la patience que quand ils ne sont pas encore assez forts pour prêcher la violence et la révolte. On sait assez que ces émissaires du Pape ne font des missions chez les infidèles, que par ambition et pour troubler le repos des Etats (2219)

Réponse. Calomnies. Personne n'a jamais enseigné que les souverains avaient le droit de contraindre sur la religion des sujets soumis et tranquilles, qui ne donnent aucun lieu au gouvernement de se plaindre ni de se défaire d'eux. Bayle suppose toujours le contraire faussement et sans preuve ; les ariens, les donatistes, les albigeois, les protestants dont il cite l'exemple, n'étaient rien moins que des sujets paisibles.

Supposer un droit de représailles entre les sujets et le souverain est le comble de l'absurdité. L'autorité appartient au prince et non aux sujets; c'est à lui de commander, à eux d'obéir. Une révolte contre le souverain, sous prétexte de religion, n'est pas plus légitime que pour tout autre prétexte quelconque.

5° Quel est donc le dogme pour lequel les princes infidèles doivent fermer leurs états aux missionnaires ? Le voici tel que Bayle l'a forgé. « Nous avons reçu commandement de la part de notre Dieu de contraindre à se faire chrétiens tous les opiniâtres, c'est-à-dire, tous ceux qui, après nos instructions, refuseront de se faire baptiser. En conséquence de cet ordre notre conscience nous oblige, dès que nous en aurons le pouvoir, et qu'il n'y aura pas à craindre un plus grand mal, de chasser à coup de bâton dans les Eglises chrétiennes tous les idolâtres, de les emprisonner, de les réduire à l'aumône, d'en pendre quelques-uns pour exemple, etc. (2220). » Mais dans quel catéchisme, dans quelle profession de foi, dans quel passage de l'Evangile Bayle a-t-il puisé cette doctrine ?

Il dira sans doute que, si l'Evangile ne donne pas ce droit, il est du moins établi par le fait, puisque l'on a porté des lois coactives contre les païens, et que les missionnaires pensent et agissent ainsi.

Nous avons vu le vrai motif des lois portées contre les païens; mais il est faux que l'on en ait fait aucune pour les forcer à se faire baptiser, à fréquenter les Eglises, etc. L'accusation intentée aux missionnaires est une pure calomnie ; nous parlerons ailleurs de ces missions.

Selon Bayle, Jésus-Christ a défendu la contrainte par la règle générale de la charité, en disant : *Faites aux autres ce que vous voulez qu'ils vous fassent;* or aucun de vous ne veut être contraint en fait de religion (2221).

Il n'est point question de ce que nous voulons, mais de ce que nous avons droit de vouloir. Avons-nous droit de *professer publiquement* telle religion qu'il nous plaît, de susciter des ennemis à la religion dominante en faisant des prosélytes sans mission, de forcer le gouvernement à tolérer une religion dont l'esprit, la morale, les

(2219) *Comment. philos.*, Préf., p. 351 1re part., c. 4 et 5.

(2220) *Comment. philos.*, 1re part., c. 5.
(2221) *Comment. philos.*, Supplém., c. 29

maximes lui paraissent incompatibles avec le bien public et la tranquillité de l'Etat? La charité n'oblige certainement pas à favoriser la liberté particulière aux dépens du bien général.

Bayle soutient que quand saint Paul met les *sectes* ou les hérésies au nombre des œuvres de la chair, qui damnent ceux qui les commettent (2222), il veut parler d'un homme qui, pour se faire chef de parti, sème la discorde dans l'Eglise, et en rompt l'unité, non par zèle pour la vérité, mais par ambition, par jalousie, ou par quelque autre passion injuste. Il est rare, dit-il, que les auteurs des schismes agissent de bonne foi. Il entend de même le passage où l'apôtre dit qu'un hérétique est un homme pervers, condamné par son propre jugement (2223). Admettons cette explication sur parole, Bayle soutiendra-t-il encore que l'erreur de ces gens-là est involontaire ; qu'ils ne sont point opiniâtres ; que les droits de leur conscience erronée sont les mêmes que ceux de la conscience droite, etc.?

Il n'est pas possible de peindre leur crime sous des couleurs plus noires que celles du pinceau de Bayle. Il convient qu'il n'y a point de forfait plus énorme que de déchirer le corps mystique de Jésus-Christ, de calomnier son épouse, de faire révolter les enfants contre leur mère : que c'est un crime de lèse-majesté divine au premier chef (2224). Si les auteurs d'un schisme sont si coupables, nous ne concevons point comment leurs complices et leurs sectateurs peuvent être innocents.

§ XII.

Contradictions de Bayle et des tolérants.

Un chef-d'œuvre de contradiction est l'arrêt de proscription qu'il a prononcé contre le catholicisme. Après avoir décidé que l'on doit tolérer toutes les religions, les sociniens, les Juifs, les Turcs, les païens, à plus forte raison les différentes sectes du christianisme, il dit que les papistes ne doivent point être tolérés *à cause de leurs dogmes* (2225); que les princes protestants font bien d'exclure de la tolérance les catholiques par politique, à cause de leur doctrine contraire à la tranquillité des Etats et de leur intolérance (2226). Cette doctrine est, selon lui, *que le serment de fidélité fait à un prince hérétique n'oblige pas* (2227).

Calomnie dont Bayle lui-même a reconnu ailleurs la fausseté (2228). Jamais l'Eglise catholique n'a professé ce dogme ; le contraire est clairement prescrit par les apôtres (2229), et par Jésus-Christ lui-même, qui ordonne de rendre à César ce qui est à César (2230). N'importe, par esprit de tolérance Bayle sonne le tocsin contre l'Eglise romaine, invite tous les souverains protestants, et s'il le faut, tous les princes infidèles à faire ligue offensive et défensive contre elle (2231) ; les souverains catholiques s'en tireront comme ils pourront.

Ce n'est pas tout. Les protestants méritent-ils mieux d'être tolérés que les catholiques? Non. Bayle affirme et prouve que les premiers sont et ont toujours été aussi intolérants que les seconds ; que les sociniens et les Arméniens sont les seuls qui aient proscrit le dogme de la contrainte ; mais que ce sont deux sectes faibles et peu nombreuses. Il ajoute, qu'en prêchant la tolérance, on passe presque pour hérétique, même chez les protestants (2232). Il fait voir que les prétendus réformateurs ont professé le dogme de la contrainte, et l'ont suivi ; que c'est toujours la doctrine régnante parmi leurs sectateurs (2233).

Il va plus loin dans la réponse à la lettre d'un réfugié; il démontre que le supplice de Servet fut approuvé par les principaux docteurs de la réforme ; que les protestants n'ont point changé de doctrine sur ce point; qu'ils ne sont ni plus tolérants ni plus doux que les catholiques ; que, lorsqu'ils ont été tranquilles, ça été par faiblesse et par impuissance. Il leur représente que la prise d'armes, approuvée par eux et exécutée en Angleterre aussi bien qu'en France et en Hongrie, donne aux princes un juste sujet de se défaire d'eux ; que leurs principes sur le serment de fidélité sont plus pernicieux que ceux des catholiques.

Enfin, dans l'avis aux réfugiés, il leur fait des reproches encore plus sanglants. Il les accuse d'avoir introduit en France l'usage des libelles diffamatoires, et d'avoir toujours enseigné une doctrine séditieuse, telle que la dissolubilité du contrat entre les sujets et le souverain, lorsque celui-ci manque aux conditions. Après avoir soutenu avec vivacité les droits des rois contre le Pape, ils n'ont pas épousé avec moins de chaleur le parti du peuple contre les rois. Bayle fait voir qu'ils sont partis du même principe, pour établir l'anarchie en fait de politique et en fait de religion : que sur ce point leur doctrine a été constante et uniforme partout ; qu'ils ont détrôné plus de rois en cent ans, que jamais les Papes n'en ont excommunié. Il dit, dans la conclusion, que les protestants ont été toujours entichés de l'esprit républicain ; que tous les reproches qu'ils ont faits aux catholiques se retournent contre eux, et qu'ils ont fait cent fois pis que les ligueurs, etc. (2234).

Il est donc clair que, selon les principes de Bayle, les protestants sont encore moins

(2222) *Galat.* v, 20.
(2223) *Tit.* III, 10 ; Supplém. 18.
(2224) Supplém., Préf.
(2225) *Comment.*, Préf., p. 361.
(2226) *Ibid.*, IIe part., c. 5.
(2227) Supplém., c. 31.
(2228) *Rép. aux Quest. d'un prov.*, Ire part., c. 8 et 9.
(2229) *Rom.* XIII ; *I Petr.* II, 13.
(2230) *Matth.* XXII, 21.
(2231) *Comment. philos.*, Préf., p. 361.
(2232) Supplém., c. 29.
(2233) *Ibid.*, c. 31.
(2234) *Voy.* la confirmation de ces faits, Londres, t. II, n° 156 et suiv.

tolérables que les catholiques; que ces deux religions sont très-bien fondées à demeurer aux prises l'une contre l'autre jusqu'à la fin des siècles (2235).

Cependant, c'est sur ces mêmes principes que les prédicateurs de la tolérance étayent encore aujourd'hui leurs exhortations. L'auteur de l'article *Tolérance*, de l'*Encyclopédie*, nous renvoie au *Commentaire philosophique* de Bayle, dans lequel, dit-il, ce beau génie s'est complétement surpassé. S'il entend que ce beau génie s'est complétement réfuté, nous sommes de son avis. Dans le *Traité sur la tolérance*, le plus célèbre de nos philosophes n'a eu garde de faire mention des griefs que le gouvernement français a eus dès l'origine contre les protestants; mais il en fait mention ailleurs, et a confirmé ce que Bayle en a dit; nous le verrons ci-après.

§ XIII.
Les sectaires ont été agresseurs.

A Dieu ne plaise que nous désapprouvions les maximes qui tendent à inspirer aux hommes le support mutuel, la compassion pour ceux qui sont dans l'erreur, l'attention à ne point les aigrir, la douceur et la modération, dans le zèle même le plus légitime. Mais ceux qui prêchent cette morale avec tant d'emphase devraient moins affecter de donner toujours le tort à l'autorité, de dissimuler les vrais motifs qui l'ont engagée à sévir, d'altérer tous les faits. Dans les écrits des tolérants incrédules, les sectes révoltées contre l'Eglise ont toujours raison. C'est toujours elle qui est la cause des outrages qu'elles lui ont faits. On dirait qu'elle leur a mis exprès les armes à la main, et les a excitées à lui déclarer la guerre. Quel mal l'Eglise catholique avait-elle donc fait à Luther et à Calvin, pour les engager à lever l'étendard contre elle, à la nommer la prostituée de l'Apocalypse, à l'accuser d'idolâtrie, à répéter dans tous leurs écrits qu'il fallait poursuivre le papisme à feu et à sang?

Un oracle encyclopédique dit gravement : « Si les novateurs étaient tolérés, ou n'étaient combattus qu'avec les armes de l'Evangile, l'Etat ne souffrirait point de cette fermentation des esprits; mais les défenseurs de la religion dominante s'élèvent avec fureur contre les sectaires, arment contre eux les puissances, arrachent des édits sanglants, soufflent dans tous les cœurs la discorde et le fanatisme, et rejettent sans pudeur sur leurs victimes les désordres qu'eux seuls ont produits (2236). »

Selon cette décision, les défenseurs de la religion dominante ont causé seuls tous les désordres; ce ne sont point les hérésiarques, c'est le clergé qui a soufflé dans tous les cœurs la discorde, la fureur, le fanatisme. On le soutient de même dans le *Traité sur la tolérance*, dans les *Conseils raisonnables*, etc. Le fait vaut la peine d'être examiné. C'est avec répugnance que nous allons retracer des scènes odieuses, mais nous y sommes forcés par l'injustice et par les calomnies de nos adversaires.

Luther commença à dogmatiser en 1517; il fut soutenu d'abord par l'électeur de Saxe. En 1520, il publia son livre de *Liberté chrétienne*, où il décidait que le Chrétien n'est sujet à aucun homme, et déclamait hautement contre les législateurs et les souverains. On sait les effets que produisit cette doctrine sur les anabaptistes peu de temps après, et la guerre sanglante qui s'ensuivit. Condamné en 1520 par Léon X, auquel il avait appelé, il publia des thèses dans lesquelles il disait qu'il fallait courir sus au Pape; que si les rois et les Césars faisaient la guerre pour lui, ils la feraient à leur dam. Déjà il avait répondu à la citation du Pape qu'il comparaîtrait lorsqu'il serait suivi de vingt mille hommes de pied et de cinq mille chevaux (2237). Alors il n'y avait point encore eu d'édit porté contre lui; il ne fut mis au ban de l'empire qu'en 1521. Charles Quint n'eut pas besoin d'avis du clergé pour proscrire un furieux qui voulait mettre l'Allemagne en combustion, et qui en vint à bout.

Henri VIII, roi d'Angleterre, n'avait point publié d'édit contre Luther, mais seulement un livre théologique, lorsque ce réformateur l'accabla d'injures. Ce ne fut point pour se venger d'un édit qu'il fit son *Traité du fisc commun*, où il voulait que l'on pillât les monastères, les églises, les évêchés; qu'il se brouilla avec Carlostad, son disciple, et lui jura une haine éternelle, rupture de laquelle s'ensuivit bientôt *la guerre sacramentaire*.

Les Suisses n'avaient porté aucune loi sanglante contre les novateurs en 1523, lorsque Zuingle fit abolir à Zurich l'exercice de la religion catholique, et fit punir de mort les anabaptistes. La guerre entre ses disciples et les catholiques, dans laquelle il fut tué, ne fut la suite d'aucun édit extorqué par le clergé.

Il en fut de même de la guerre civile de Genève, en 1533, qui fit abolir le catholicisme dans cette république. Il avait déjà été proscrit à Berne en 1528. Notre religion ne fut pas mieux traitée en Suède et en Danemark, où elle fut défendue sous peine de mort.

Pour quels crimes Jean Fischer, Thomas Morus, trois chartreux et deux ecclésiastiques furent-ils pendus en Angleterre, éventrés ensuite et mis en pièces en 1535? Ils avaient désapprouvé le schisme de Henri VIII. La persécution fut meurtrière en 1538. Trente abbés ou prieurs, soixante-dix-sept moines, un plus grand nombre de laïques furent mis à mort comme coupables de

(2235) *De l'homme*, par HELVET, t. II, sect. 9, note 4, pag. 594.

(2236) *Encyclopédie*, art. *Tolérance*; *De l'homme*, par HELVET., t. I, sect. 4, c. 19, p. 635.

(2237) *Hist. des Variat.* l. II, n° 25 et suiv.

haute trahison, parce qu'ils refusaient au roi la qualité de chef suprême de l'Eglise (2238).

Ce n'est donc pas sans raison qu'un déiste, irrité contre ses frères les protestants, leur a soutenu que la réforme a été intolérante dès son origine, et que les réformateurs sont promptement devenus persécuteurs (2239).

Nous prions nos adversaires de citer une ville, une bourgade, un village, où les novateurs, devenus les maîtres, aient souffert un seul catholique.

§ XIV.

Le gouvernement français a été obligé de sévir.

Pour nous borner à ce qui s'est passé en France, plusieurs des faits dont nous venons de parler y étaient connus en 1534, lorsque François I[er] donna son premier édit contre les hérétiques; on était instruit de leurs maximes, de leurs projets, de leur conduite. Déjà en 1526 un cardeur de laine avait brisé les images à Meaux; en 1528 il y avait eu une statue de la Vierge mutilée à Paris. L'édit fut porté en conséquence des placards séditieux que les luthériens avaient affichés jusqu'aux portes du Louvre, et sur les indices d'une conspiration qu'ils avaient tramée contre les catholiques; six luthériens furent brûlés à cette occasion. Nos adversaires ont déclamé très-éloquemment contre ce supplice; mais ils n'ont eu garde d'articuler les faits pour lesquels ces criminels furent punis. On les a peints comme des martyrs de leur religion; dans le vrai, c'étaient des séditieux, des émissaires de Luther, de Bucer et des autres chefs qui venaient allumer en France le feu dont la Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre, le Nord, étaient embrasés. L'édit de 1540 les proscrit comme perturbateurs de l'Etat et du repos public.

L'Evangile, disait Luther, a toujours causé du trouble, il faut du sang pour l'établir; Zuingle mettait cette morale en pratique: Calvin animait ses disciples du même esprit (2240) : sont-ce là des apôtres dignes d'être tolérés?

Pour savoir si c'est le clergé qui a aigri le gouvernement, ou si c'est le souverain qui a senti la nécessité de sévir pour son repos et celui de ses sujets, nous n'alléguerons que des témoignages irrécusables.

Selon Brantôme, François I[er] disait hautement que le calvinisme et toute autre nouvelle secte tendait à la destruction des royaumes, monarchie et dominations (2241). L'auteur des *Essais sur l'histoire générale* en convient. « Le conseil de François I[er], dit-il, était persuadé que toute nouveauté en fait de religion traîne après elle des nouveautés dans l'Etat. Ce conseil avait raison en considérant les troubles d'Allemagne qu'il fomentait lui-même...

« L'esprit dominant du calvinisme était de s'ériger en république; il tenta long-temps en France cette grande entreprise; il l'exécuta en Hollande; mais en France et en Angleterre on ne pouvait arriver à ce but si cher aux peuples qu'à travers des flots de sang (2242). » Même aveu dans l'Histoire des établissements des Européens dans les Indes, tome III, liv. VIII, p. 304.

Erasme avait vu éclore la prétendue réforme; il dit de ses premiers sectateurs: « Je les voyais sortir de leur prêche avec un air farouche et des regards menaçants, comme gens qui venaient d'ouïr des invectives sanglantes et des discours séditieux. Aussi ce peuple évangélique était-il toujours prêt à prendre les armes, et aussi propre à combattre qu'à disputer (2243). »

Grotius pensait que la révolte, la sédition, la violence est ce qui a donné la naissance à la prétendue réforme dans les Provinces-Unies, *comme partout ailleurs;* il le prouve par les principes mêmes des réformateurs (2244). Nous avons vu que Bayle reproche aux protestants l'esprit républicain et le caractère séditieux comme une tache qu'ils ont apportée en naissant (2245).

David Hume convient que les prétendus abus de la religion catholique ne sont point la vraie raison qui a fait éclore le protestantisme; que tolérer les nouveaux prédicants, ou vouloir anéantir la religion nationale, c'eût été la même chose. Partout, dit-il, où la réformation put l'emporter *par sa résistance à l'autorité civile,* le génie de cette religion se manifesta dans toute son étendue (2246).

L'auteur du *Tableau des saints* pense de même. « Ce ne fut, dit-il, ni la raison, ni l'amour de la vérité, ni le désir de procurer le bien-être des peuples qui guida les apôtres de la réforme. Ce fut bien plutôt la vanité de se distinguer, le désir de faire parade de ses nouvelles idées ou rêveries, le mécontentement, la jalousie contre les chefs du clergé dominant, l'envie de combattre ses opinions, de le décrier, de lui nuire et de dominer à sa place. Voilà quels furent dans tous les temps les vrais mobiles des hérésiarques et des chefs de secte parmi les Chrétiens. » Il le prouve par les fureurs de Luther, par les cruautés de Calvin, par la tyrannie de Henri VIII (2247).

§ XV.

Conduite des hérétiques, prises d'armes, etc

Nous ne parlerons point de la conjuration

(2238) *La conversion de l'Anglet. comparée à sa prétendue reform.*, troisième Entret., c. 6.

(2239) *Lettres écrites de la Montagne*, p. 49 et suiv.

(2240) *Voyez* la Préface de l'*Instit. chrét.*, en 1536; les deux *Lettres* de Calvin à M. du Poët, en 1547 et 1561.

(2241) *Dames illustres*, p. 309; *Dissert. sur la tolérance civile et relig. en Anglet., en France*, p. 8.

(2242) *Essais sur l'Hist. gén.*, c. 134. t. IV, p. 6; c. 176, t. V, p. 146.

(2243) *Hist. des Variat.*, l. I, n° 34.

(2244) *Append. de Antichr.*, p. 59.

(2245) *Avis aux réfug.*, II[e] part. et Conclus.

(2246) *Hist. de la maison de Tudor*, t. II, p. 9 et 10; t. III, p. 6 et 129.

(2247) *Tableau des saints*, II[e] part., c. 7, p. 79.

d'Amboise, des guerres de religion et des scènes affreuses qui s'en sont suivies; M. Bossuet en a développé les causes, il n'a cité en preuve que des écrivains protestants. C'est assez pour nous d'avoir indiqué la première source des rigueurs exercées contre les hérétiques en France et ailleurs. Dès l'origine le gouvernement se trouva dans la cruelle alternative ou de recevoir la loi de leur part, ou de la leur faire par la terreur des supplices; d'extirper l'hérésie, ou de voir exterminer la religion dominante; de répandre du sang, ou de laisser bouleverser le royaume. D'autre part le clergé et les peuples furent réduits à choisir, de renoncer à leur religion, de fuir ou d'être égorgés.

Si, avec tout le flegme que peut inspirer la charité chrétienne et l'amour de la vérité, les prétendus réformateurs s'étaient attachés à prouver que l'Eglise romaine n'est point la véritable Eglise de Jésus-Christ, que son chef visible n'a aucune autorité de droit divin; que les souverains qui la protégent entendent mal leurs intérêts et ceux de leurs peuples; que le culte extérieur est contraire à l'esprit de l'Evangile, etc. Est-il bien certain que les gouvernements auraient encore sévi contre eux? Nos adversaires sont-ils en état de le démontrer? Mais ce n'était point là le ton des novateurs. Dans leurs écrits l'Eglise romaine est la paillarde de l'*Apocalypse*, le Pape est un antechrist et un démon; les souverains soutenant son parti sont des tyrans et des Nérons; la messe est une détestable idolâtrie, la communion un festin de cannibales, la confession une invention de bourreau, etc. Ces grossièretés subsistent encore dans leurs catéchismes (2248). Tel était leur style évangélique; tels sont les *sujets fidèles* contre lesquels on reproche au clergé d'avoir irrité les souverains (2249). Calvin exhortait M. du Poët à défaire le pays des *zélés faquins* qui engageaint le peuple à rejeter la réforme; *pareils monstres*, dit-il, *doivent être étouffés, comme fit ici en l'exécution de Michel Servet, Espagnol*. Voilà ce qu'un souverain catholique devait tolérer pour mériter l'approbation des incrédules. Cependant un de nos déclamateurs modernes convient que Calvin, en allumant le bûcher de Servet, semblait avoir ôté à ses disciples le droit de se plaindre (2250).

Ils font mieux. De peur qu'il ne nous arrive d'oublier les outrages qu'ont essuyés nos pères, nos adversaires ont soin de les renouveler. L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* a copié exactement tous les blasphèmes que les protestants ont vomis contre l'Eucharistie, et qui sont autant d'insultes pour ceux qui croient à ce mystère (2251); ensuite il dit que les protestants ont été égorgés pour n'avoir pas voulu croire qu'un homme pût faire un dieu de pain, ou changer le pain en Dieu. Ainsi selon lui, refuser de croire un dogme et insulter ceux qui le croient, c'est la même chose. N'est-il donc pas possible d'être hérétique ou incrédule sans être insolent, grossier et furieux?

§ XVI.

Causes du massacre des vaudois.

Ils ont répété cent fois le massacre des vaudois en 1545. Ils disent que le souverain qui eut le malheur d'y souscrire fut indignement trompé par la superstition, et aveuglé par le fanatisme (2252).

Nous soutenons que le zèle de religion n'entra pour rien dans cette expédition; que les vaudois furent massacrés, non parce qu'ils étaient hérétiques, mais parce qu'ils étaient séditieux et devenus redoutables depuis qu'ils s'étaient unis aux calvinistes. Nos adversaires mêmes nous fourniront les preuves.

1° De leur aveu, les vaudois avaient vécu pendant deux siècles dans une tranquillité profonde, avant que les réformateurs de Suisse et d'Allemagne leur eussent envoyé des ministres : or ils n'étaient pas plus catholiques pendant ces deux siècles que depuis leur agrégation au calvinisme; donc si on les poursuivit après cette époque, ce ne fut pas à cause de leur religion.

2° Nous avons fait voir de quelle manière François Ier et son conseil pensaient sur le compte des calvinistes; ils les regardaient comme des sujets mutins, révoltés, toujours prêts à prendre les armes. Donc telle fut l'opinion qu'ils eurent des vaudois, depuis que ceux-ci eurent embrassé le calvinisme.

3° Le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, intercéda pour les vaudois auprès de François Ier, mais les vaudois s'attroupèrent; le président d'Oppède et l'avocat général Guérin exagérèrent cette faute au roi. Ils lui persuadèrent que seize mille vaudois voulaient se saisir de Marseille (2253). Donc cet attroupement fut la cause de la sévérité avec laquelle on les traita. S'il se fût agi de la religion, le roi aurait eu plus d'égard aux prières du cardinal Sadolet qu'aux instances de deux magistrats.

4° Les vaudois de Mérindol et le Cabrières avaient effectivement pris les armes, renversé les autels, pillé les églises, avant que le roi ordonnât de les exterminer (2254).

Selon nos adversaires, cette manière d'envisager les faits tend à rendre la puissance civile et les souverains odieux (2255). Nous voudrions savoir lequel des deux est le plus injurieux aux souverains, de leur attribuer une politique qui paraît vicieuse aux incrédules, ou de les supposer aveuglés par le fanatisme et par la superstition. Est-il beaucoup plus utile de décrier la religion que de suspecter la politique?

(2248) *Voyez* le *Grand Catéchisme de Berne.*
(2249) *De l'homme*, t. I, sect. 4, c. 19, n° 633.
(2250) *Eloge du chancelier de L'hôpital*, p. 58.
(2251) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Eucharistie.*
(2252) *Essai sur l'hist. gén.*, c. 134; *Encyclop.*, art. *Vaudois*, *Vingtième*, ajouté, p. 859.
(2253) *Note* d'Amelot de la Houssaie *sur Fra-Paolo*, l. II, 110.
(2254) *Hist. de l'Acad. des inscr.*, t. IX, p. 652.
(2255) *Encyclop.*, art. *Vingtième*, ajouté.

L'auteur des *Essais sur l'histoire générale* confond les vaudois avec les albigeois; c'est une erreur pleinement réfutée par M. Bossuet (2256). Il veut persuader que la croisade, faite contre les albigeois au XII[e] siècle, a été la source de la haine des vaudois contre l'Eglise romaine. Fausseté. Les vaudois étaient trop ignorants pour savoir l'histoire des albigeois; ces deux sectes n'avaient rien de commun. Il dit que le massacre des vaudois augmenta prodigieusement le nombre des calvinistes en France; que le tiers du royaume embrassa leur doctrine. Imposture; ce massacre n'influa en rien sur les progrès du calvinisme.

Cependant l'article *Vaudois*, de l'*Encyclopédie*, est tiré mot à mot des *Essais sur l'Histoire générale*, sans aucune correction; ainsi se perpétuent les histoires mensongères, forgées par les incrédules.

§ XVII.

Multitude des massacres exagérée par les incrédules.

¡Mais nous avons des reproches plus vifs à essuyer. « Par l'intolérance, les Chrétiens ont été des monstres cent fois plus abominables que tous les sectateurs des autres religions ensemble. Une preuve évidente sont les massacres, les roues, les gibets, les bûchers des Cevennes, et près de cent mille âmes péries dans cette province, sous nos yeux; les massacres des vallées de Piémont, les massacres de la Walteline du temps de Charles Borromée, les massacres des anabaptistes, massacreurs et massacrés en Allemagne; les massacres des luthériens et des papistes depuis le Rhin jusqu'au fond du Nord, les massacres d'Irlande, d'Angleterre et d'Ecosse du temps de Charles I[er], massacré lui-même; les massacres ordonnés par Marie et par Henri VIII son père; les massacres de la Saint-Barthélemy en France, et quarante ans d'autres massacres depuis François II jusqu'à l'entrée de Henri IV dans Paris; les massacres de l'inquisition, peut-être plus abominables encore, parce qu'ils se font juridiquement; enfin les massacres de 12 millions d'habitants du nouveau monde, exécutés le crucifix à la main, sans compter tous les massacres faits précédemment au nom de Jésus-Christ depuis Constantin, et sans compter encore plus de vingt schismes, et de vingt guerres de papes contre papes, et d'évêques contre évêques; les empoisonnements, les assassinats, les rapines de plusieurs papes, qui passèrent de si loin en scélératesse les Néron et les Caligula. Cette épouvantable chaîne, presque perpétuelle de guerres de religion pendant quatorze cents années, n'a jamais subsisté que chez les chrétiens : aucun peuple, hors eux, n'a fait couler une goutte de sang pour des arguments de théologie. On est forcé d'accorder que tout cela est vrai (2257).

Réponse. On est forcé de soutenir que tout cela est faux, quoique répété vingt fois dans le même ouvrage et cent fois dans d'autres livres. Il est faux que la cause de tous ces massacres ait été un motif de religion; il est encore plus faux que les Chrétiens soient les seuls peuples qui se soient égorgés par ce motif ou sous ce prétexte. Le contraire, une fois prouvé, fera voir jusqu'où va la bonne foi des incrédules.

Quant au premier chef, l'auteur lui-même, dans l'article *Religion*, dit que ce fut *pour avoir des richesses que l'on accumula tous ces morts*. Dans les articles *Droit* de la guerre *Economie* de paroles, il s'efforce de prouver que l'Evangile défend à ses sectateurs la profession des armes; que les premiers Chrétiens ont eu la guerre en horreur; que tous sont obligés de se laisser égorger sans se défendre, etc. Ici il soutient que, dès l'origine, c'a été une race de meurtriers, d'assassins, de bourreaux, qui n'ont cessé d'avoir les mains teintes du sang de leurs frères ou de leurs ennemis. Mais il nous faut de meilleures preuves que les contradictions de nos adversaires.

La vraie cause de toute guerre, sans exception, est la passion naturelle à l'homme de dominer, de subjuguer ses semblables, de se défaire de ceux qui lui résistent. Cette ressource d'une part, de l'autre l'impatience de subir le joug, le désir de la vengeance, ont armé les peuples les uns contre les autres depuis la création, et produiront le même effet, plus ou moins, jusqu'à la fin du monde.

Si un peuple qui voulait en écraser un autre, si une nation divisée en deux partis dont l'un redoutait l'autre, ont allégué le motif de la religion pour en venir aux voies de fait, ils n'ont pas manqué de prétexter en même temps le droit naturel, la juste défense, la sûreté publique, etc. Attribuer tout au premier de ces motifs, sans vouloir tenir compte des autres, c'est un trait de fanatisme philosophique.

Tout homme regarde sa religion comme une propriété; espérer qu'on le rendra moins ardent à défendre cette espèce de propriété que toutes les autres, c'est se flatter de pouvoir inspirer de l'athéisme à tous les hommes.

Puisque nos adversaires aiment tant à parler de massacres, nous consentons à en parcourir la liste, à la grossir encore, à discuter les causes de chacun.

§ XVIII.

Vraie cause de ces malheurs

Selon Josèphe, le motif qui porta les Juifs à se révolter contre les Romains fut le sens qu'ils donnaient aux prophéties, qui semblaient leur promettre l'empire du monde. Selon Tacite, ce fut le brigandage des proconsuls romains. Selon la vérité, ce fut l'impatience de porter un joug très-dur et l'envie

(2256) *Hist. des Var.*, l. XI, n° 45 et suiv.

(2257) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Athéisme*, sect. 4; *Voy.* encore les art. *Conspiration*, *Dieu*, sect. 4; *Eglise*, p. 529; *Martyrs*, *Massacres*, etc.; *De l'Homme*, par HELVET., t. II, sect. 7, c. 1, p. 219; *Lettre à M. de Beaumont*, p. 98.

de le secouer. Parce que ce motif a fait voir aux Juifs dans les prophéties un sens qui n'y était pas, rendrons-nous leur religion responsable d'onze cent mille Juifs qui périrent au siége de Jérusalem, sans compter ceux qui furent exterminés sous Adrien?

Selon nos adversaires, ce ne fut point le zèle de religion, mais la politique qui engagea les empereurs romains à massacrer les Chrétiens pendant trois cents ans; il serait fort singulier que ces princes eussent toujours péché par politique, pendant que les souverains chrétiens pèchent toujours par excès de religion.

Le motif qui arma les ariens contre les catholiques, fut le désir d'envahir les églises, les revenus, l'autorité du clergé, et de se rendre les maîtres; ils n'avaient pas puisé dans l'Evangile cette noble ambition. Les catholiques, de leur côté, n'avaient pas besoin de l'Evangile pour sentir qu'il leur était permis de résister et de se défendre.]

Quelle passion animait les donatistes et les circoncellions? Ils voulaient, disaient-ils, rétablir l'égalité parmi les hommes, bien entendu qu'en entendant l'égalité, ils pillaient par provision. Il nous paraît que, sans consulter le zèle de religion, le gouvernement faisait bien de les exterminer.

Ceux qui poursuivirent les priscillianites d'Espagne y étaient poussés par des inimitiés et des jalousies particulières; ils abusaient de l'ambition du tyran Maxime, qui avait condamné à mort ces hérétiques pour s'emparer de leurs biens. Ces persécuteurs furent excommuniés par les évêques.

Lorsque les Bourguignons, les Goths, les Vandales, infectés de l'arianisme, mirent l'Europe et les côtes de l'Afrique à feu et à sang, ils ne faisaient que suivre l'amour du pillage et du carnage qui les avait poussés à sortir de leurs forêts : quand ils auraient été juifs, païens ou athées, ils n'auraient pas été moins féroces.

Si l'on prit les armes au XII[e] siècle contre les albigeois, on y fut obligé par leur trahison, leur perfidie, leurs parjures : on ne pouvait avoir aucune sûreté avec eux. L'auteur des *Questions* dit que la cause de la croisade contre les Albigeois était l'envie d'avoir les dépouilles de Raymond, comte de Toulouse, et le prétexte son hérésie et celle de ses sujets (2258), Soit. Voilà donc des massacres inspirés, non par la religion, mais par la cupidité.

Nous avons vu, dans les écrits même de Luther, la vraie cause des guerres des anabaptistes, des luthériens, des sacramentaires. Nous ne croyons pas que les souverains et les peuples catholiques aient été obligés de se laisser égorger sans coup férir, et de laisser agir des séditieux ameutés par un enthousiasme ambitieux.

Dans les *Essais sur l'Histoire générale*, l'auteur, lui-même, nous a indiqué la véritable origine des troubles de France. Elle est confirmée par l'auteur d'*Emile*. « Examinez, dit-il, toutes vos précédentes guerres, appelées *guerres de religion :* vous trouverez qu'il n'y en a pas une qui n'ait eu sa cause à la cour et dans les intérêts des grands. Des intrigues de cabinet brouillaient les affaires, et puis les chefs ameutaient les peuples au nom de Dieu (2259). »

David Hume a montré la cause des massacres d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande; l'auteur du *Tableau des saints*, celle des fureurs de tous les chefs de secte. Nous parlerons ailleurs du tribunal de l'Inquisition.

Un écrivain très-instruit vient de prouver, à la face de tous les philosophes, que le clergé de France n'a aucune part au massacre de la Saint-Barthélemy (2260), et cela est vrai. Mais il est faux que dans ce siècle un homme d'Eglise ait fait le panégyrique de cette exécution (2261).

Lorsque nos adversaires disent que douze millions d'Américains ont été exécutés *le crucifix à la main*, ils savent bien que c'est une imposture. Les brigands espagnols qui ont dévasté l'Amérique étaient animés par la soif de l'or, par l'ambition et la jalousie du commandement : ils finirent par s'égorger les uns les autres. Nous le verrons en traitant des nouvelles missions.

Il est encore plus ridicule d'alléguer les schismes pour le siége de Rome, les guerres de papes contre papes, d'évêques contre évêques, les fautes de quelques pontifes qui se sentaient de la corruption de leur siècle; quelle part peut y avoir eu le zèle de la religion, vrai ou faux?

§ XIX.

Sophismes et injustice des incrédules.

Vous ne nierez pas au moins, nous dira-t-on, que ce ne soit le fanatisme ou le faux zèle de religion qui a enflammé les cerveaux ardents de Luther, de Calvin, de leurs collègues et des autres principaux sectaires.

Soit. Selon les mécréants de toutes les sectes, *le fanatisme* est un vice d'organisation, un effet des passions exaltées. Par quelle opération physique la religion agit-elle sur le cerveau, et parvient-elle à exalter les passions?

Nous les voyons allumées dans un égal degré chez les incrédules et chez les hommes qui ont une religion. Même langage, même fureur, mêmes principes, dans les écrits des philosophes d'aujourd'hui que dans les livres de Luther et de Calvin. A la vérité ils n'ont pas encore fait autant de mal, mais ce n'est pas défaut de volonté. Ils triomphent déjà de la chute future du christianisme, comme les réformateurs se flattaient d'avance de l'anéantissement du papisme. Y a-t-il beaucoup de différence entre ces paroles forcenées : *Les Chrétiens sont des monstres abominables*, et les cris tumul-

(2258) *Quest. sur l'Encyclopédie*, art. *Avignon.*
(2259) *Lettre à M. de Beaumont*, p. 88.
(2260) *Annales polit.*, t. III, n° 18, p. 103 et suiv.
(2261) *Lettre à M. de Beaumont*, p. 97.

tueux dont les amphithéâtres ont retenti pendant trois cents ans : Livrez les Chrétiens aux bêtes, *Christianos ad leonem?* (TERTULL.) Certainement ce n'est pas la religion qui a donné cette tournure à leur cerveau, et qui leur a enflammé la bile.

L'un d'entre eux s'est attaché à prouver que l'orgueil et la paresse, déguisés sous le nom de zèle, sont les vraies causes qui rendent un homme persécuteur de ses semblables (2262). Donc il est faux que le zèle persécuteur vienne de la religion.

Enfin, disent-ils encore, s'il n'y avait plus de religion sur la terre, ce serait un prétexte de moins, pour allumer les passions. D'accord. De même, s'il n'y avait plus de propriété, plus de lois, plus d'autorité, plus d'opinions, les hommes ne pourraient plus se disputer leurs possessions, leurs lois, leurs trônes, leurs systèmes, c'est-à-dire, en d'autres termes, que si les hommes étaient brutes, ils ne seraient plus animés les uns contre les autres par les passions de l'humanité, mais seulement par celles de l'animalité. Sublime philosophie !

On voit que nous poussons la complaisance, pour nos adversaires, beaucoup plus loin qu'elle ne devrait aller ; qu'en leur accordant même leurs folles prétentions, il est encore évident qu'ils déraisonnent.

Mais portons-la aux derniers excès, nous ne risquons rien. L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie*, grand calculateur, porte le nombre des massacres commis pour cause de religion, depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, à près de dix millions. Il n'est pas un seul article de sa supputation qui ne soit faux : n'importe, admettons-la contre toute vérité. Cette somme, répartie sur dix-sept siècles, produira environ six cent mille homicides par siècle ; c'est à raison de six mille par an. Ce résultat serait encore terrible, mais il embrasse une bonne partie du globe. Sans sortir du royaume de France, je soutiens que la seule institution des hôpitaux pour les enfants trouvés, et les soins qu'inspirent aux parents l'idée du baptême conservent toutes les années plus de six mille sujets ; que les hôpitaux de toute espèce, et les autres soins de la charité chrétienne, inconnus aux nations infidèles, triplent et quadruplent le nombre des hommes conservés et qui périraient sans cela.

La cruauté des Chinois laisse périr toutes les années plus de trente mille enfants, de compte fait ; les philosophes nous vantent les mœurs chinoises. La barbarie des Romains laissait mourir de faim ou de maladie, tous les ans, un plus grand nombre d'esclaves, et les philosophes n'en disent rien. Le libertinage de la seule ville de Paris empêche, toutes les années, plus de six mille enfants de naître, et les philosophes le trouvent bon. Ils déclament ensuite contre les massacres arrivés pour cause de religion.

Il faut le répéter souvent, disent-ils, afin qu'on n'ait plus de pareils calculs à faire. Répétons-le donc puisqu'il le faut. Vos calculs sont enflés à discrétion ; la cause à laquelle vous attribuez les massacres est fausse, de votre propre aveu : en exagérant le mal, vous ne tenez aucun compte du bien ; vous rejetez sur la religion le mal qu'elle défend, et non le bien qu'elle commande : vous ne méritez pas d'être écoutés. Quand le zèle de religion serait tel que vous le peignez, vous seriez encore des insensés d'agacer un tigre endormi ; si jamais les anciennes fureurs venaient à renaître, ce serait vous qui auriez attisé le feu.

§ XX.

Violences exercées par les autres religions.

En second lieu, est-il vrai que les guerres et les massacres, sous prétexte de religion, soient un vice particulier aux Chrétiens, duquel les sectateurs des autres religions soient exempts? Pour oser l'affirmer, il faut compter étrangement sur la confiance aveugle des lecteurs.

Lorsque Zoroastre, à la tête d'une armée parcourait la Perse et l'Inde, arrosait par des torrents de sang *l'arbre de sa loi*, il ne parlait que de religion. Cambyse qui ravagea l'Egypte, Darius Ochus qui fit démolir les temples, détruisit les monuments des Egyptiens, et *fit mettre leur Dieu à la broche*, étaient animés du même esprit que Zoroastre. Plus d'une fois les Perses parcoururent l'Asie Mineure et la Grèce, brulèrent les temples, mirent en pièces les statues des dieux ; les Grecs laissèrent subsister ces ruines pour exciter chez leurs descendants le ressentiment contre les Perses. Alexandre ne l'avait pas oublié lorsqu'il persécuta les Mages (2263). Les Antiochus voulurent détruire la religion juive, pour assujettir plus efficacement les Juifs ; on sait combien il y eut de sang répandu à cette occasion. La guerre sacrée chez les Grecs dura dix ans entiers, et causa tous les désordres des guerres civiles. Les Romains ont exterminé le druidisme dans les Gaules ; ils n'en sont pas venus à bout sans effusion de sang. Nous avons prouvé l'abondance de celui qu'ils ont fait couler pendant trois cents ans pour détruire le christianisme. Tacite nous apprend qu'une des guerres les plus meurtrières qui se soient faites entre deux peuples de Germanie, avait été entreprise par un motif de religion (2264). Chosroès, roi des Perses, jura qu'il poursuivrait les Romains jusqu'à ce qu'il les eût forcés de renoncer à Jésus-Christ et d'adorer le soleil : on ne doit donc pas être surpris si des milliers de Chrétiens ont été mis à mort dans la Perse. Niera-t-on, que quand les mahométans ont parcouru les trois parties du monde connu, l'épée d'une main et l'Alcoran

(2262) *De l'Esprit*, quatrième disc., c. 10, t. III, p. 142 et suiv.; *Lett. à M. de Beaumont*, p. 74.

(2263) PRIDEAUX, *Hist. des Juifs*, lib. IV et VII, p. 150 et 294.

(2264) *Annal.*, l. XIII, c. 57.

de l'autre, ils n'aient été possédés du fanatisme religieux ?

Si nous en croyons un auteur très-instruit, la religion a eu part aux plus anciennes émigrations des Gaulois; leur *versacrum* qui les décidait était une institution religieuse. Ils prétendaient avoir des droits sur toutes les nations qui avaient abandonné le culte primitif dont ils se croyaient en possession. Les irruptions si fréquentes des Germains dans les Gaules sous le Bas-Empire étaient aussi liées avec leur religion; ils s'y croyaient engagés pour l'expiation de leurs crimes (2265). Dans l'Orient, il y eut une foule d'émigrations, d'irruptions, d'invasions occasionnées par la religion (2266).

A remonter plus haut, nous voyons le roi de Babylone abattre les statues et les idoles de l'Egypte (2267), et un de ses successeurs ordonne que l'on extermine tous les dieux des nations, et que l'on brûle leurs temples (2268).

Comparez, savants philosophes, cette suite de massacres; osez encore écrire qu'aucun peuple, excepté les Chrétiens, n'a répandu une goutte de sang pour des arguments théologiques; que les prêtres chrétiens seuls ont répandu plus de sang que les prêtres de toutes les fausses religions, etc. (2269).

Que l'on prêche la douceur à tous les hommes en général; que l'on efface, s'il est possible, le souvenir de tous les crimes anciens et modernes, de peur que l'idée même n'en fasse renaître l'envie ; rien de mieux, c'est l'esprit de l'Evangile. Mais nos philosophes jugent qu'il est plus utile de retracer sans cesse les forfaits de tous les siècles, de les exagérer, d'en charger la religion pour échauffer tous les esprits contre elle. Ils veulent guérir un fanatisme par un autre. Si la religion rend ses sectateurs furieux, docteurs téméraires, à quoi vous exposez-vous ? Après ces traits de démence, ils se vantent encore d'avoir guéri les hommes de leur intolérance, et de leur avoir ôté l'envie de répandre du sang pour des opinions.

§ XXI.

Les incrédules n'en veulent qu'à la vraie religion.

Sans doute, disent-ils, *la vraie religion* condamne tous les meurtres injustes; mais ce n'est pas de celle-là qu'il s'agit, ce n'est point elle que nous accusons : nous n'en voulons qu'à la religion fausse, à la superstition, au fanatisme, au zèle persécuteur et cruel. C'est un sophisme d'autant plus grossier, une *fourberie d'autant plus criminelle* de les confondre, qu'en voulant disculper le fanatisme on rejette le blâme sur la puissance civile, sur l'autorité du gouvernement, et que l'on rend ainsi les souverains odieux aussi bien que les philosophes (2270).

Voyons de quel côté est le sophisme et la fourberie. 1° Selon nos adversaires, le fanatisme, le zèle intolérant et destructeur vient de la religion même. Ils décident non-seulement que l'intolérance est essentielle au christianisme et à toute religion (2271), mais que tout homme qui admet un Dieu, est nécessairement intolérant (2272); qu'une religion vraiment tolérante serait celle qui n'aurait aucun dogme (2273); que l'intolérance est même attachée à toute opinion qui paraît importante (2274). En disant que le fanatisme *est un serpent caché et nourri* dans le sein de la vraie religion, ils ont grand soin de nous faire sentir qu'il en est inséparable. De quel front veulent-ils nous persuader que leurs déclamations contre le fanatisme ne retombent point sur la vraie religion ?

2° Quand nous disons que les princes, par raison d'Etat, par politique pour le maintien de leur autorité et de la tranquillité publique, ont cru devoir réprimer les hérétiques et les incrédules par des lois coactives, nos adversaires nous reprochent que nous rendons l'autorité même odieuse. Ainsi, selon eux, l'abus de l'autorité fait haïr l'autorité, mais l'abus de la religion ne fait point haïr la religion. Nous manquons de respect aux princes lorsque nous pensons que leur politique les a déterminés; et les incrédules sont respectueux, lorsqu'ils soutiennent que les souverains ont agi par un zèle de religion cruel et aveugle. La vérité est que leur politique a été aussi sage que leur religion, lorsqu'ils n'ont sévi que contre des sectes turbulentes.

3° Selon les incrédules, lorsque les Chrétiens ont souffert avec une patience invincible la persécution des païens, *ils ont été suppliciés pour leurs crimes;* lorsqu'ils se sont défendus contre des sectes entreprenantes et injustes, ils ont été *des monstres abominables.* Ceux qui ont enduré la mort en bénissant Dieu et en priant pour leurs bourreaux, étaient *des enthousiastes, des fanatiques ;* ceux qui ont fait voir la nécessité de réprimer les attentats de l'hérésie étaient encore *des fanatiques.* Que la religion ait été patiente ou réprimante, cela est égal; c'est toujours *un fanatisme.* Cependant nos adversaires n'en veulent point à la vraie religion; mais si celle des martyrs n'était pas la vraie, où est-elle sur la terre ? Lorsqu'il est question de rendre suspect le zèle des missionnaires, nos censeurs soutiennent qu'il ne leur est point inspiré par la religion, mais

(2265) GRÉG. DE TOURS, l. I, n° 30.
(2266) *Mém. pour l'hist. de Troie*, p. 129.
(2267) *Ezech.* XXX, 13.
(2268) *Judith*, III, 13; IV, 2.
(2269) *Deuxième lettre à Sophie*, p. 153.
(2270) *Encyclop.*, art. *Vingtième* ajouté, p. 859; *Les Incas*, Préf., p. 16.
(2271) *Hist. des établ. des Europ. dans les Indes* t. VI, l. XVII, p. 333.
(2272) *Syst. de la Nat.*, t. II, c. 3, 7, 10; *Hist. nat. de la relig.*, p. 69, 71.
(2273) *De l'homme*, t. I, sect. 1, c. 13 et 14.
(2274) *Syst. de la nat.*, t. II, c. 7, 224; *De l'esprit*, II° disc., c. 3, t. I, p. 103; *De l'homme*, t. II, sect. 9, c. 7.

par inquiétude de caractère, par la vanité, par l'intérêt, par l'ambition de dominer sur leurs prosélytes, etc. S'agit-il d'assigner la cause des troubles arrivés dans le christianisme? C'est toujours le zèle de religion. Selon ces critiques judicieux, la religion est toujours le principe du mal qu'elle défend, elle ne l'est jamais du bien qu'elle commande.

4° Dans un temps où nous ne pensons à inquiéter personne, une troupe de corsaires nous tombe sur les bras, nous accable de sophismes, de reproches, de calomnies; renouvelle les injures des Juifs, des païens, des hérétiques de tous les siècles : si nous ne répondons rien, c'est que nous nous sentons confondus; si nous dévoilons toute la turpitude de nos agresseurs, nous sommes des intolérants, des fanatiques, des boute-feu qui sonnons le tocsin contre les mécréants. Quand nous disons qu'ils attaquent la religion, *c'est une fourberie*, ils n'en veulent qu'à la superstition, bien entendu que quiconque croit un Dieu est superstitieux.

La vraie religion, de concert avec le bon sens, nous dit que quand des hérétiques, des incrédules, des infidèles qui se trouvent au milieu de nous, sont paisibles et soumis aux lois, il faut non-seulement les tolérer, mais les plaindre, les instruire avec douceur et charité; que s'ils sont querelleurs, ambitieux, turbulents, révoltés, il faut les réprimer et les punir, parce que la religion et la tolérance ne doivent nuire ni à la justice, ni à la tranquillité publique. Ceux qui ont intérêt de penser autrement, ne sont pas animés par des motifs fort louables.

Ce n'est ni la vraie ni la fausse philosophie qui leur dictent tant de calomnies et tant d'absurdités; ce sont plutôt leurs passions propres et personnelles, l'ignorance présomptueuse, l'orgueil dogmatique, la vanité de s'ériger en précepteurs des rois et des nations, la jalousie contre le clergé, l'aversion pour une religion qui gêne et qui humilie : dans tous ces travers il n'y a certainement rien de philosophique. De même parmi les croyants, d'autres passions peuvent inspirer un faux zèle et une mauvaise politique; il n'est donc pas besoin d'en accuser ni la vraie ni la fausse religion.

§ XXII.

L'Eglise catholique n'est pas plus intolérante que les autres.

L'intolérance, disent-ils, est surtout le vice de l'Eglise catholique; il vient de ce qu'elle exclut du salut tous ceux qui ne lui rendent point obéissance; la maxime, *hors l'Eglise point de salut*, est la source de toutes les dissensions : l'on ne peut pas se résoudre à vivre en paix avec des gens que l'on croit damnés.

Réponse. L'Eglise catholique exclut aussi du salut tous les pécheurs obstinés et impénitents : elle est persuadée que, s'ils ne changent pas, ils seront damnés; cependant elle n'a jamais décidé qu'il fallait leur déclarer la guerre. Convaincue qu'elle professe seule la vraie religion, elle croit que tous ceux qui s'en écartent volontairement et la méconnaissent, sont hors de la voie du salut; les protestants, les Juifs, les musulmans pensent de même

Comme la religion ne paraît d'aucune importance aux incrédules, ils imaginent que Dieu est de leur avis; que quiconque a les vertus morales, remplit les devoirs de société et d'humanité, sera récompensé dans le ciel; ils prétendent que Socrate, Platon, Titus, Trajan, Marc-Aurèle, ont mieux mérité le bonheur éternel, que les saints auxquels l'Eglise chrétienne rend un culte.

Ce n'est ni aux philosophes ni à nous de placer dans le ciel qui bon leur semble. Jésus-Christ a décidé que ceux qui croiront à l'Evangile seront sauvés, que quiconque n'y croira pas sera condamné (2275). Nous avons fait voir ailleurs que cette foi renferme la fidélité aux préceptes de l'Evangile, par conséquent les vertus et les bonnes œuvres; Jésus-Christ le déclare (2276); voilà deux conditions qu'il ne faut pas séparer.

Quand il serait évident que les païens ont eu toutes les vertus morales, ce qui n'est point, ils seraient encore condamnables de n'avoir rendu aucun culte à Dieu, d'avoir approuvé et pratiqué l'idolâtrie; saint Paul enseigne que du moins les plus instruits ont été inexcusables (2277). Il ne nous appartient pas de juger jusqu'à quel point les autres peuvent être excusés par le défaut de connaissance ou par l'excès de stupidité; ce jugement est l'affaire de Dieu, et non la nôtre.

On invective contre les Pères de l'Eglise, parce qu'ils ont dit que les vertus des païens n'étaient pas *de vraies vertus*, que souvent les actions les plus louables en apparence étaient des péchés brillants, *splendida peccata*, parce que la vaine gloire en était ordinairement le motif. En cela, les Pères ont pensé comme toute la secte des stoïciens. Simplicius dit après Epictète, que c'est une passion honteuse à l'âme de vouloir acquérir de la gloire par le bien que l'on fait; que cette passion souille la vertu; que l'on n'est pas véritablement juste quand on c'est par vanité (2278).

Il ne faut pas oublier que les théologiens qui sont allés plus loin, qui ont enseigné que *toutes* les actions des infidèles sont des péchés, et que toutes les vertus des philosophes sont des vices, ont été condamnés par l'Eglise; les plaintes des incrédules sont donc injustes à tous égards

Plusieurs ont écrit que, selon la doctrine de l'Eglise catholique, on n'est pas obligé de garder la foi aux hérétiques, que le concile de Constance l'a ainsi décidé (2279). C'est une calomnie du ministre Jurieu que

(2275) *Marc.* XVI, 16.
(2276) *Matth.* XV, 34.
(2277) *Rom.* I, 21.
(2278) *Manuel d'Epictète*, n° 52, p. 266.
(2279) *Syst. de la nat.*, t. II, c. 15, p. 375; *Contagion sacrée*, t. I, c. 7, p. 179.

nos adversaires copient à l'aveugle. Bayle l'a réfutée; il soutient avec raison que cela est faux, qu'aucun concile, ni aucun théologien de marque n'a enseigné cette doctrine (2280). Dans un autre ouvrage nous avons fait voir qu'elle ne s'ensuit point des décrets ni de la conduite du concile de Constance, que le supplice de Jean Hus fut ordonné par l'empereur, et non par le concile; nous l'avons prouvé par le témoignage même du ministre Lenfant, apologiste décidé de Jean Hus (2281).

Nous parlerons encore de l'intolérance en traitant des effets civiles et politiques de la religion chrétienne et des nouvelles missions.

Déjà il demeure incontestablement prouvé, 1° que l'intolérance, le fanatisme, le faux zèle, ont leur source dans les passions et les divers intérêts des hommes; qu'ils viennent moins des opinions que l'on suit, que du tempérament et de l'organisation de chaque particulier; 2° que cette maladie a été commune à toutes les religions, à tous les peuples, à tous les siècles; les athées et les incrédules de toute espèce y sont pour le moins aussi sujets que les croyants; 3° que les excès attribués au fanatisme sont venus d'une toute autre cause; qu'indépendamment du zèle de religion, l'intérêt politique des souverains et des peuples les a forcés de sévir contre les sectes turbulentes. 4° Si les peuples de l'Europe paraissent aujourd'hui plus modérés et plus tolérants qu'autrefois, les philosophes ont très-grand tort de s'en attribuer la gloire; leur style amer, fougueux, déclamateur, est plus propre à aigrir les esprits qu'à les calmer. Ils n'inspirent l'indifférence de religion qu'à des hommes qui ont déjà puisé dans l'épicuréisme l'indifférence du bien public.

CHAPITRE HUITIÈME.

DE LA CONSTITUTION DU CHRISTIANISME OU DE LA RÈGLE DE FOI.

§ I.

Les apôtres ont été de simples témoins.

Il suffit de faire attention à la manière dont le christianisme s'est établi pour connaître la voie par laquelle il doit se perpétuer. Les apôtres n'ont point converti le monde par des raisonnements philosophiques, mais en prouvant leur mission par des miracles; saint Paul le déclare (2282); telles sont les lettres de créance que Jésus-Christ leur avait données (2283). Ils ont attesté les faits qu'ils avaient vus et la doctrine qu'ils avaient entendue, ce sont de simples *témoins;* là se bornait leur mission (2284). Lorsqu'il faut substituer un nouvel apôtre à la place de Judas, ils choisissent un de *ceux qui ont été témoins*, avec eux des actions de Jésus, pour attester sa résurrection (2285). Ils disent aux Juifs qui leur défendaient de prêcher : Nous ne pouvons nous dispenser de publier ce que nous avons vu et entendu (2286). Nous vous annonçons, dit saint Jean, et nous vous attestons ce que nous avons vu et entendu (2287). Ce témoignage uniforme d'un grand nombre de témoins était encore confirmé par de nouveaux miracles.

Les apôtres donnent la même commission aux pasteurs qu'ils établissent. Saint Paul dit à Timothée : « Conservez avec foi et charité en Jésus-Christ les vérités que vous avez reçues de moi, gardez ce dépôt par le Saint-Esprit qui habite en nous..... Ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins, confiez-le à des hommes fidèles et capables d'enseigner les autres (2288). » La doctrine chrétienne est donc une tradition et un dépôt; les ministres de l'Evangile doivent le transmettre tel qu'ils l'ont reçu, sans y rien ajouter ni retrancher.

« Qu'est-ce qu'un dépôt, demande à ce sujet Vincent de Lérins? C'est ce qui vous a été confié, et non ce que vous avez inventé; vous l'avez reçu, et non imaginé; ce n'est point le fruit de vos réflexions, mais des leçons d'autrui, ni votre opinion particulière, mais la croyance publique : il a commencé avant vous, et il vous est parvenu; vous en êtes non l'auteur, mais le gardien; non l'instituteur, mais le sectateur; vous ne montrez aux autres le chemin qu'en le suivant vous-même (2289). »

La nature même de cette doctrine ne nous permet point de l'envisager autrement; plusieurs articles de croyance, enseignés par Jésus-Christ, sont des mystères supérieurs à l'intelligence humaine, les maximes de sa morale sont très-opposées aux penchants de notre nature; nous ne parviendrons jamais à comprendre les uns ni à goûter les autres, il serait absurde d'en faire un sujet de dispute et de discussion; vouloir les assujettir aux lumières de la philosophie, ce serait soumettre l'autorité de Dieu à celle des hommes; le nom seul de *révélation* nous avertit que la curiosité humaine n'a rien à y voir, c'est un objet de foi et non un raisonnement.

§ II.

La foi a toujours été fondée sur des témoignages.

Sur ce point le plan de la Providence a toujours été le même; il ne s'est jamais démenti. La révélation primitive devait être transmise des pères aux enfants par la tradition continue : elle ne s'est conservée que dans les familles qui ont fidèlement gardé cette méthode. Sous la loi juive, l'instruction était la même; les Juifs devaient suivre la tradition de leurs pères et les leçons de

(2280) *Rép. aux quest. d'un prov.*, c. 8 et 9; Voy. *Apol. pour les cathol.*, t. I, p. 425.
(2281) *Cert. des preuves du chr.*, c. 10, § 5.
(2282) *I Cor.* II, 4.
(2283) *Matth.* X, 8.
(2284) *Act.* I, 8.
(2285) *Act.* I, 21, 22.
(2286) *Ibid.*, IV, 10.
(2287) *I Joan.* I, 1, 3.
(2288) *II Tim.* II, 2.
(2289) *Commonit.* n° 22.

leurs prêtres; lorsqu'ils s'en écartaient, Dieu envoyait des prophètes revêtus d'une mission surnaturelle pour rétablir la religion dans sa pureté (2290). Sous l'Evangile, loi destinée à toutes les nations, il fallait ou que Dieu promît d'envoyer de nouveaux apôtres lorsqu'il s'élèverait des erreurs, ou qu'il établît la perpétuité de la foi sur l'uniformité de l'enseignement des Eglises.

A la seconde époque, la révélation, concentrée chez un seul peuple et renfermée dans un espace assez borné, pouvait être altérée ou obscurcie par la défection de la majeure partie de la nation, comme il arriva dans le schisme des dix tribus; il fallait donc alors une nouvelle mission de prophètes. Dieu l'avait promise à Moïse (2291). Il n'y manqua jamais. Lorsque l'Evangile a été établi chez les différentes nations, ou il aurait fallu autant de prophètes que de langues différentes pour extirper les erreurs, ou il était nécessaire que Dieu promît son assistance à l'Eglise ainsi dispersée; il l'a promise en effet. Comme Dieu ne fait pas des miracles continuels, il a fondé la sûreté de sa promesse sur la nature même des choses. Il est naturellement impossible que des Eglises situées à mille lieues les unes des autres, puissent s'accorder à changer sur un même point ou sur plusieurs la doctrine de Jésus-Christ. En établissant parmi elles un centre d'unité, un chef qui a inspection sur tout le troupeau, Jésus-Christ a réuni toutes les Eglises à ce centre commun, et les a par là même unies entre elles. L'uniformité de leur foi est donc un garant infaillible de sa pureté, de son antiquité, de sa perpétuité, de son immutabilité.

En un mot, de même que la religion primitive a dû porter sur la tradition *domestique*, et la religion juive sur la tradition *nationale ;* ainsi la religion universelle établie par Jésus-Christ doit reposer sur la tradition générale que nous nommons la *catholicité.* C'est donc avec une évidence entière que saint Augustin pose cette maxime générale, que, pour instruire l'homme de la vraie religion, l'autorité doit précéder l'usage et les recherches de la raison (2292).

§ III.

La révélation est un fait prouvé comme les autres faits.

Puisque la doctrine chrétienne n'est point le fruit des découvertes de la raison humaine, mais une leçon venue de Dieu par la bouche de Jésus-Christ, il a été de la sagesse divine d'appuyer cette tradition sur le même fondement de certitude que les faits mêmes qui lui servent de preuve. Or nous avons vu que les faits ont toute la certitude possible, lorsqu'ils nous parviennent par une chaîne non interrompue de témoins qui remontent jusqu'à la date même des événements, lorsque ces faits sont éclatants, publics, sensibles à tout le monde, lorsqu'ils sont rapportés par des auteurs contemporains, lorsqu'ils sont liés à des monuments répandus de toutes parts. Que Jésus-Christ ait enseigné tel ou tel point de doctrine, *c'est un fait;* pourquoi ne pourrait-il pas nous être transmis par la même voie et avec la même certitude que tout autre fait quelconque?

1° C'est un fait public et sensible. La doctrine chrétienne n'a jamais été renfermée dans le secret d'une école ou d'une secte particulière, bornée à un seul lieu ; elle a toujours été prêchée dans les Eglises fondées par les apôtres dès le moment de leur dispersion. Pour peu qu'un Chrétien ait d'intelligence, il voit si on lui enseigne dans l'âge mûr les mêmes vérités qui lui ont été inculquées dès l'enfance. Change-t-il de séjour ? Il ne lui est pas difficile de savoir si on prêche dans le lieu où il arrive la même doctrine qu'il a reçue dans sa patrie. Plus les communications sont devenues fréquentes et faciles entre les divers peuples du monde, plus il est aisé de se convaincre de l'uniformité ou de la diversité de croyance entre les différentes Eglises de l'univers.

2° C'est un fait susceptible de la même attestation que tout autre fait. Dans les tribunaux l'on interroge les témoins, non-seulement sur ce qu'ils ont vu, mais sur ce qu'ils ont entendu ; dès qu'ils sont croyables sur le même chef, ils ne le sont pas moins sur le second. Les témoins sont encore plus dignes de foi, lorsque ce sont des personnes publiques, revêtues d'un caractère et d'une commission spéciale pour attester l'objet dont il est question. Ainsi le seing d'un notaire fait plus de foi que celui d'un simple particulier ; la parole d'un ambassadeur est censée plus respectable que le témoignage d'un homme du commun. Les pasteurs de l'Eglise sont dans le même cas : ils ont caractère et commission pour enseigner ce qu'ils ont appris, transmettre ce qui leur a été confié, attester, comme les apôtres, *ce qu'ils ont vu et entendu ;* ils font profession et serment de n'y rien ajouter du leur

3° La chaîne de ces témoins n'a jamais été interrompue, leur succession a duré depuis Jésus-Christ et les apôtres jusqu'à nous. Ils ne peuvent donner une mission différente de celle qu'ils ont reçue, ni d'autres pouvoirs que ceux dont ils sont revêtus. Leur enseignement public est surveillé par les fidèles mêmes qu'ils sont chargés d'instruire, et qui savent qu'il n'est jamais permis d'innover. Ils ont à répondre de leur doctrine au corps dont ils sont les membres, tous se servent mutuellement d'inspecteur et de caution. Il n'est jamais arrivé à un seul de se départir de la croyance commune, sans que cet écart ait fait du bruit et causé du scandale.

4° La doctrine chrétienne est consignée dans des monuments contemporains à sa

(2290) *II Esdr.* IX, 26.
(2291) *Deut.* XVIII, 15.
(2292) S. AUG., l. *De vera relig.*, c. 24.

naissance, dans les Evangiles, dans les écrits des apôtres, dans ceux de leurs successeurs; dans les professions de foi, dans les décrets de conciles. C'est sur ces monuments rassemblés et comparés à l'enseignement public que l'Eglise se repose, et atteste à tous les siècles la perpétuité de sa foi.

5° Cette foi est intimement liée aux cérémonies de l'Eglise, aux pratiques du culte public. Nous avons vu que ces cérémonies sont dans le fond une profession de foi. Il est donc impossible que la doctrine change sans que le culte extérieur soit altéré; celui-ci ne peut l'être sans que tout le monde s'en aperçoive. Pourrait-on citer dans l'univers deux Eglises qui aient une foi différente, et qui aient conservé un même culte, ou qui, réunies par la même croyance, aient cependant un culte extérieur tout différent?

Voilà trois règles dont le concert parfait donne à toute Eglise particulière et à tout fidèle une certitude invincible de l'immutabilité de sa croyance, les monuments écrits, le culte extérieur, l'enseignement public et uniforme des pasteurs. S'il y a en matière de faits une certitude morale poussée au plus haut degré, c'est assurément celle-là; elle est la même pour les faits évangéliques, pour le dogme, pour la morale.

§ IV.

La règle de foi est la même que celle de la certitude morale.

Dès que l'on a saisi une fois ces principes tirés de la nature même des choses et des notions les plus claires du sens commun, l'on doit être fort étonné d'entendre mettre en question, *quelle est la règle de la foi?* Nous disons qu'elle est la même que la règle de certitude morale, savoir, l'accord des trois signes dont nous venons de parler. Nous ne voyons pas quelle différence il peut y avoir entre l'une et l'autre.

Lorsqu'un fait quelconque est prouvé non-seulement par une histoire écrite, mais encore par une tradition publique non interrompue, et par des monuments muets qui concourent au même but, on ne s'avise point de juger qu'il faut laisser de côté les deux dernières preuves du fait, et ne s'attacher qu'aux écrits qui en parlent; l'on est persuadé au contraire, que si ces écrits anciens peuvent laisser quelque obscurité ou quelque doute sur la manière ou sur les circonstances du fait, il faut chercher à les éclaircir par la tradition des témoins ou par l'énergie des monuments. C'est ainsi que l'on parvient à débrouiller et à concilier les anciens faits de l'histoire, à éclaircir les lois et les mœurs antiques, que l'on rétablit le sens d'un ancien titre par la possession. Nous ne concevons pas pourquoi l'on ne veut plus de cette méthode lorsqu'il faut examiner cette question de fait: *Jésus-Christ et les apôtres ont-ils enseigné telle ou telle doctrine?* Quiconque s'obstinerait à la rejeter dans une question de jurisprudence, serait regardé comme un plaideur de mauvaise foi.

Cependant nous sommes arrêtés par des clameurs qui retentissent de toutes parts. Les sectes qui se sont écartées de la croyance commune de l'Eglise, soutiennent que l'Ecriture est la seule règle de notre foi; elles ont attaqué la validité du témoignage des pasteurs, et ont rejeté la plus grande partie du culte extérieur, sans apercevoir que le contre-coup en retomberait sur la certitude même des faits évangéliques. Elles se sont élevées contre les conciles ou assemblées d'évêques qui les ont condamnées, et en général contre toute voie d'autorité. Les incrédules, fiers de l'avantage que leur donnait cette prétention, l'ont appuyée de leur mieux; ils ont soutenu à leur tour, que l'Ecriture pouvait encore moins fonder notre croyance que l'autorité de l'Eglise.

De ce choc d'opinions et de disputes il résulte une nouvelle difficulté, qui est de savoir sur quoi porte la foi des simples et des ignorants. Pour répandre du jour sur ces questions, nous parlerons, 1° de l'Ecriture comme règle de foi; 2° de l'autorité de l'Eglise dispersée ou rassemblée; 3° du fondement de la foi des simples; 4° de la tradition du témoignage des Pères de l'Eglise; 5° des schismes et des hérésies en général. Nous avons suffisamment traité de la force que peut avoir le culte extérieur.

Nous ne prétendons point entrer dans toutes les discussions des controversistes du dernier siècle, mais nous en tenir aux principes généraux qui sont pour tous les lieux et pour tous les temps.

ARTICLE I.

De l'Ecriture sainte, considérée comme règle de foi

§ I.

Toutes les sectes ont été appelées à l'Ecriture sainte.

« Toute Ecriture inspirée de Dieu, dit saint Paul, est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger, pour former à la la piété et à la justice, pour rendre parfait un ministre de Dieu et le disposer à toutes sortes de bonnes œuvres (2293). » Les livres du Nouveau Testament renferment les instructions que Jésus-Christ donnait à ses disciples, et les leçons qu'ils ont faites eux-mêmes aux premiers fidèles; ils se sont servis fréquemment des passages de l'Ancien Testament, pour appuyer les vérités qu'ils enseignaient. Le recueil complet des livres saints est donc à tous égards le monument le plus respectable de notre foi. Nous en avons prouvé ailleurs l'authenticité; nous avons expliqué en quel sens ces livres sont inspirés de Dieu et sont nommés *la parole de Dieu.* Il est question de savoir si ce moyen d'instruire est le seul que Jésus-Christ ait laissé à son Eglise, s'il suffit par lui-même à tout le monde, s'il n'est besoin d'aucun autre secours pour perpétuer jusqu'à la fin des

(2293) *II Tim.* III, 16.

siècles, et répandre chez toutes les nations la vraie doctrine de Jésus-Christ.

Telle a été la prétention des hérétiques depuis la naissance de l'Eglise. *Ils nous renvoient aux Ecritures*, dit Tertullien (2294), *ils ont toujours l'Ecriture à la bouche. Pourraient-ils traiter des vérités de la foi en vertu d'un autre titre?... Par là ils fatiguent les personnes instruites, ils séduisent les ignorants, donnent de l'inquiétude aux autres. Mais nous les arrêtons d'abord en prouvant qu'on ne doit point les admettre à disputer par l'Ecriture. S'ils en tirent toute leur force, il faut la leur ôter. Il faut commencer par examiner à qui appartiennent les Ecritures, et en déposséder les usurpateurs... L'Apôtre nous ordonne d'éviter les disputes, de n'approcher d'un hérétique que pour le reprendre de ses erreurs, de le fuir ensuite... Les contestations sur l'Ecriture n'aboutissent qu'à faire du bruit et à rendre les questions plus obscures. Telle hérésie rejette certains livres, retranche ou ajoute à ceux qu'elle reçoit selon l'intérêt de son système. Si elle admet un livre entier, elle lui donne l'explication qui lui plaît. Un sens faux ne nuit pas moins à la vérité que la corruption du texte même. L'hérésie orgueilleuse rejette ce qui lui est contraire, allègue celui qu'elle a forgé ou dont l'ambiguïté la favorise. Qu'avancerez-vous, docteur habile dans les Ecritures, lorsqu'on vous niera ce que vous affirmez, et que l'on affirmera ce que vous niez? Vous perdrez le temps à de vaines clameurs, et ne remporterez pour récompense que l'indignation d'avoir entendu blasphémer.*

Origène, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Cyrille d'Alexandrie, disent la même chose des hérétiques de leur temps. Toutes les contestations qui se sont élevées depuis les apôtres jusqu'à nous, ont eu pour objet le sens qu'il fallait donner à certains passages de l'Ecriture; tous les chefs de sectes ont prétendu les entendre mieux que l'Eglise. Du temps même des apôtres, les esprits indociles abusaient du texte de l'Ancien Testament; ils ont fait ensuite le même abus de l'Evangile et des autres écrits des apôtres. Saint Pierre se plaignait déjà de la témérité de certains esprits légers et inconstants, qui prenaient de travers plusieurs endroits des Epîtres de Saint Paul et d'autres livres de l'Ecriture (2295). Le même désordre a régné dans tous les siècles.

Dans le fond, la révélation ne consiste pas précisément dans la lettre des Ecritures, mais dans le sens qui y est attaché; le Nouveau Testament n'est autre chose que la doctrine prêchée par les apôtres. Lorsqu'ils s'instruisaient de vive voix, ils étaient prêts à donner le vrai sens de leurs discours et à redresser l'erreur de ceux qui les auraient mal entendus; lorsqu'ils ont écrit, ils n'ont pas plus laissé à chaque lecteur la liberté d'entendre leurs leçons comme il lui plairait, qu'ils ne laissaient à chacun de leurs auditeurs la liberté d'interpréter à son gré ce qu'ils avaient dit. L'Eglise, qui a reçu d'eux la lettre des Ecritures, en a donc aussi reçu le sens, l'un et l'autre sont en sa possession depuis les apôtres; les hérétiques n'ont pas plus de droit de lui contester l'un que l'autre. Ainsi le soutient Tertullien; il met au même rang ceux qui falsifient le texte de l'Ecriture et ceux qui en pervertissent le sens. Lorsque des docteurs, qui font profession de ne point écouter l'Eglise, viennent, une Bible à la main, disputer contre nous, nous sommes en droit de leur dire comme cet ancien Père : Ce livre n'est point à vous, la clef ne vous a pas été donnée pour l'entendre, c'est un livre scellé pour vous. Saint Pierre déclare que toute prophétie ou révélation renfermée dans l'Ecriture n'admet point d'interprétation particulière, mais doit être entendue par le même esprit qui l'a dictée (2296).

§ II

Les incrédules récusent cette autorité.

Déjà nos divers ennemis se réfutent les uns les autres. D'un côté les sectes séparées de l'Eglise font profession de s'en tenir au texte de l'Ecriture, crient hautement que ce livre divin est la seule règle de notre foi, qu'il enseigne clairement tout ce qu'un fidèle est obligé de croire et de savoir, qu'il suffit de le lire avec attention et droiture pour trouver la vérité. D'autre part, les déistes élèvent la voix et soutiennent que l'Ecriture sainte est le plus obscur de tous les livres, que toutes les sectes y ont trouvé les erreurs les plus absurdes, et lui ont fait dire tout ce qu'il leur a plu; selon eux, c'est un nez de cire que l'on tourne comme on veut, une pomme de discorde qui a produit les erreurs, les schismes, les haines, les guerres de religion. Ainsi les deux excès les plus opposés sont nés du même principe, de l'esprit d'indépendance et de révolte contre l'autorité établie par Jésus-Christ.

Bayle, qui faisait semblant de combattre sous les drapeaux du calvinisme, avoue cependant que les Catholiques n'ont pas tort d'objecter à leurs adversaires, qu'il est impossible aux ignorants et même aux savants de s'assurer jamais avec une pleine certitude du vrai sens de l'Ecriture. *Il n'est pas possible*, dit-il, *d'arriver à une telle idée à l'égard de ce seul point de fait, qu'un tel passage de l'Ecriture a été bien traduit, que le mot qui est aujourd'hui dans le grec ou dans l'hébreu, y a toujours été, et que le sens que lui ont donné les paraphrastes, les commentateurs et les traducteurs, est le même que celui de l'auteur du livre. On peut avoir une certitude morale de cela, et fondée sur de très-grandes probabilités; mais au fond cette certitude se peut rencontrer dans l'âme d'une infinité de gens qui se trompent* (2297).

(2294) *De præscript.*, c. 15, 16, 17.
(2295) *II Petr.* III, 16.
(2296) *Ibid.*, I, 20 et 21.
(2297) *Comment. Phil.*, IIe part., c. 10, p. 438; *Supplém.*, c. 10, p. 498.

Il observe que *la grâce* à laquelle nos adversaires ont recours, *n'augmente point l'esprit, la mémoire, l'imagination, ne nous apprend point l'hébreu, ni le grec, ni les règles du raisonnement, ni les solutions de sophismes, ni les faits historiques. Il faudrait*, dit-il, *une grâce semblable au don miraculeux de prophétie. Sans cela la certitude d'un chrétien ne peut être fondée qu'à proportion des connaissances que nous avons des preuves, des solutions, des objections. C'est pourquoi, à moins de donner dans le quakérisme et l'enthousiasme, on ne peut guère sortir d'affaire par la route que j'examine* (2298). Il s'est contredit ailleurs, et a renouvelé les clameurs des protestants; c'est sa coutume.

Tindal soutient qu'aucun livre ne peut nous servir de règle dans toutes les circonstances. Les préceptes de l'Evangile, dit-il, sont souvent figuratifs et pourraient induire en erreur si on les prenait à la lettre. Un certain auteur (Flaccus Illyricus) a donné cinquante et une raisons de l'obscurité de l'Ecriture. Les écrits des prophètes et des apôtres sont pleins de tropes, de métaphores, de types, d'allégories, de paraboles, d'expressions obscures; ils sont autant et plus inintelligibles que les écrits des anciens. Il tourne en ridicule Daillé, qui, dans son livre de l'*Usage des Pères*, a voulu infatuer le peuple de la prétendue clarté de l'Ecriture. Il ne s'accorde guère, dit-il, avec un grand génie (Swist, *Conte du tonneau*), qui s'écrie : les Livres véritablement inspirés sont les plus obscurs de tous (2299). Il s'attache encore à le prouver dans un autre endroit (2300).

L'auteur d'*Emile*, qui copiait Tindal, est le même avis; il conclut par dire : *Le langage humain n'est pas assez clair; Dieu lui-même, s'il daignait nous parler dans nos langues, ne nous dirait rien sur quoi l'on ne pût disputer*. Selon lui, nous ne pouvons pas seulement nous assurer si Moïse a enseigné le dogme de la création (2301). Il en est de même de toute autre question. Le docteur Morgan reproche aux protestants leur imprudence de prendre des livres pour règle de leur foi (2302).

§ III.

Sage milieu suivi par l'Eglise catholique.

Un peu de bon sens suffit pour voir que ces deux excès sont également absurdes. Prétendre que les livres ne servent à rien, ne nous apprennent rien, n'ont produit que du mal dans le monde, que Dieu ne peut pas nous parler dans des livres, parce que le langage humain est imparfait et sujet au changement, c'est un paradoxe qui ne peut en imposer qu'à ceux qui ne réfléchissent point. D'autre côté, soutenir que des livres très-anciens, écrits dans les langues mortes, pour des peuples dont les mœurs étaient très-différentes des nôtres; par des auteurs qui ne se piquaient ni d'élégance, ni d'érudition, sont cependant assez clairs pour être entendus par les plus ignorants, et leur donner une connaissance certaine de toutes les vérités chrétiennes sans autre secours; c'est une autre imagination bizarre qui n'a pu être adoptée que par nécessité de système.

N'y a-t-il pas un milieu? Des livres obscurs en eux-mêmes ne peuvent-ils pas devenir intelligibles par les leçons de ceux qui les ont lus dès l'origine, par la tradition de doctrine que l'on en a toujours tirée, par les usages qui y ont rapport? Quand les livres de Platon ne seraient plus entendus, on pourrait encore savoir quelles sont les opinions qui lui ont été constamment attribuées par ses sectateurs.

Nous avons, pour entendre les livres saints, une tradition plus suivie et plus sûre. Ces livres ont été lus assidûment dans toutes les assemblées chrétiennes, toujours regardés comme la règle de la croyance et de la morale, mais toujours entendus conformément aux instructions que les apôtres avaient données de vive voix. De là il est résulté un symbole de croyance, un corps de doctrine dont personne n'a cru pouvoir s'écarter, et qui s'est transmis d'âge en âge. Dire que cette chaîne ne sert de rien pour entendre les livres saints, c'est soutenir que jamais les Chrétiens ne se sont entendus en parlant de leur religion, et que le langage humain ne sert de rien dans la société.

Laissons donc de côté les paradoxes enfantés par entêtement de système, cherchons le vrai dans les simples notions du bon sens : nous comprendrons d'abord que des livres ne suffisent pas seuls pour nous instruire : nous en avons déjà indiqué les preuves.

§ IV.

Preuves que l'Ecriture seule ne suffit pas.

1° Il ne faut pas perdre de vue le plan général de la Providence dans la conservation de la religion; ce plan ne fut jamais d'instruire l'homme par le raisonnement ou par l'examen direct de la doctrine révélée, écrite ou non écrite. Il est absurde que des vérités révélées, supérieures aux lumières de la raison, soient livrées à ses recherches et à son discernement, soient intimées aux hommes autrement que par l'autorité divine. A moins que Dieu ne parle immédiatement lui-même à toutes les générations, il lui faut des interprètes. Sous la loi de nature on devait suivre la tradition domestique, sous la loi de Moïse la tradition nationale; lorsqu'il y avait du doute, on devait consulter les prêtres et les juges. Toutes les

(2298) *Supplém. au Comment. philos.*, c. 25, p. 524.

(2299) *Le christian. aussi ancien que le monde*, c. 5, p. 24.

(2300) *Ibid.*, c. 13, p. 215.

(2301) *Lettre à M. de Beaumont*, 51, 75.

(2302) *Moral. philos.*, t. I, p. 405.

fois que l'on s'est écarté de cette règle, la religion en a souffert, l'erreur s'est établie.

Sous l'Evangile, ce plan sage n'est pas moins nécessaire, il est encore plus indispensable. La doctrine de Jésus-Christ est incompréhensible en plusieurs points; ce sont des mystères qui passent notre intelligence. Cette doctrine est écrite, mais il est encore plus dangereux de la prendre de travers dans des livres que dans la tradition vivante; cela est infiniment plus aisé, et ce malheur est arrivé à plusieurs sectes. Toutes ont prétendu suivre la lettre, et ne se sont point accordées sur le sens.

Poser pour principe *que la lumière naturelle est la règle de toute interprétation de l'Ecriture* (2303), c'est n'accorder pas plus d'autorité à ce livre divin qu'à tout autre parti et écrit de la main des hommes. Cette maxime a fait éclore successivement le socinianisme et le déisme. Les théologiens hétérodoxes ne l'avaient pas prévu; mais l'événement devrait ouvrir les yeux à leurs successeurs (2304).

Bayle lui-même a senti les conséquences; il ajoute qu'il ne faut pas étendre ce principe autant que le font les sociniens: mais où est la borne qu'il ne fallait pas franchir? Si le principe est vrai, les sociniens n'ont pas tort de le suivre dans toute son étendue.

Puisque les conséquences démontrent la fausseté du principe sur lequel se sont fondées les sectes hétérodoxes; il faut donc une autre règle que la lumière naturelle pour nous guider dans l'interprétation de l'Ecriture. Quelle sera cette boussole, sinon l'autorité de la tradition générale?

2° Pour que l'Ecriture sainte soit règle certaine et complète de notre foi, nous devons être assurés d'abord que le texte est authentique, fidèlement conservé et tel qu'il est sorti de la main des écrivains sacrés. Ainsi, pour donner autorité aux titres anciens dans la société civile, on a établi des archives publiques et des dépositaires pour les garder. Les copies délivrées, signées et attestées par eux, ont la même force que les originaux. Dans quelles archives les originaux et les copies des livres saints ont-ils été conservés, sinon dans les différentes Eglises chrétiennes? Qui sont les dépositaires capables d'attester l'authenticité et la fidélité des copies, sinon les pasteurs dans les différents siècles?

S'il se trouve une variante dans le texte qui regarde un dogme contesté, nous demandons sur quelle autorité nos adversaires préféreront une leçon à une autre? Quand ils seraient en état d'en juger par des règles infaillibles de critique, le commun des fidèles n'est certainement pas capable de cette discussion; cependant il lui faut une certitude de la fidélité de la leçon qu'on lui fait suivre; qui la lui donnera?

Si les pasteurs de l'Eglise sont dignes de foi lorsqu'ils attestent la fidélité du texte, des copies de telle leçon, nous voudrions savoir pourquoi ils ne le font plus lorsqu'ils nous assurent que dans tel temps on donnait tel sens à tel passage. Ce fait est-il moins important ou plus difficile à constater que le premier? Le sens nous paraît plus digne d'attention que la lettre; dans tous les temps on s'est moins occupé de la comparaison des manuscrits que de l'intelligence du texte.

Les apôtres avaient établi la doctrine de Jésus-Christ et avaient fondé des Eglises avant que les livres du Nouveau Testament fussent écrits et donnés à toutes ces sociétés chrétiennes. C'est par l'uniformité de leur croyance que l'on a jugé dans la suite quels étaient les vrais ou les faux évangiles: donc c'est la tradition qui a servi de règle pour les discerner, et non au contraire.

§ V.

Continuation de ces preuves

3° Comme le commun des fidèles n'entend point les originaux, il a besoin d'être assuré de la fidélité de la version qu'on lui met entre les mains. Dans celles de nos provinces où les actes publics se passent en plusieurs langues, comme en Alsace, on a établi des *secrétaires-interprètes*, sur la foi desquels on se repose de la fidélité des traductions. Dans les communions séparées de l'Eglise catholique, nous cherchons qui sont les secrétaires-interprètes auxquels le peuple doit donner pleine confiance, comment il est assuré de leur bonne foi, et de la fidélité de la version de l'Ecriture en langue vulgaire.

De tous temps on a reproché aux hérétiques leur témérité à changer le texte de l'Ecriture, à en altérer le sens dans leurs versions; nous l'avons vu par le passage de Tertullien. A présent encore, nous faisons le même reproche aux sectes séparées d'avec nous. Elles sont convaincues de fraude ou d'erreur par la comparaison de leurs versions entre elles et avec le texte (2305). Quand ces accusations seraient mal fondées, il faut que le peuple soit assuré que nous sommes des calomniateurs, que la version de l'Ecriture est fidèle et rend exactement le sens des originaux; car enfin c'est sur cette version que le peuple fait un acte de foi. Les déistes conviennent aujourd'hui de la difficulté qu'il y a de rendre dans les versions le vrai sens de l'Ecriture (2306).

Dans le sein de l'Eglise catholique, nous n'avons aucune inquiétude. L'Eglise, dépositaire des Ecritures et gardienne du dépôt de la foi, nous garantit également l'authenticité du texte, la conformité des copies, la fidélité des versions, le vrai sens des passages, dans tout ce qui regarde la foi et les mœurs. Le simple fidèle n'a besoin ni d'érudition,

(2303) *Comment. philos.*, Ire part., c. 1, p. 367, 368.

(2304) *Apol. pour les cathol.*, t. II, c. 4.

(2305) Voyez l'*Abrégé des frères de Wallemburch*, p. 148 et suiv.

(2306) MORGAN, *Moral. philos.*, t. I, p. 262.

ni de critique ni de confrontation, pour savoir que l'Eglise est le guide que Jésus-Christ lui a donné pour instruire et pour diriger sa foi. Nous le verrons ci-après.

4° L'on est forcé de convenir que, dans les versions même les plus exactes et les plus littérales, il y a encore des passages susceptibles de différents sens. Telles sont ces paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.* L'Eglise catholique soutient qu'il faut les prendre dans le sens littéral et naturel; les protestants les entendent dans un sens figuré et métaphorique; par quelle autorité divine le peuple, chez ces derniers, est-il déterminé à préférer le sens figuré au sens littéral?

Dans les questions de droit civil, le sens des lois et des titres de possession est irrévocablement décidé par les arrêts des tribunaux; sans cela les procès seraient éternels. Il n'est pas à présumer que Jésus-Christ, qui prévoyait les disputes que son Testament ferait naître parmi les hommes, qui les a formellement prédites, n'ait établi aucun tribunal, aucun moyen possible de les terminer.

§ VI.

Conduite des sectes hétérodoxes.

5° Dans le fond, ceux qui se flattent de prendre l'Ecriture sainte pour la seule règle de leur foi, s'en imposent à eux-mêmes, ou cherchent à faire illusion aux autres. Ce n'est point la lettre d'un livre qui nous guide, c'est le sens. Avant de lire l'Ecriture, un chrétien est déjà nourri et confirmé dans sa foi par les leçons de ses parents, par les catéchismes, par les sermons et les prières publiques, par la manière de penser de tous ceux dont il est environné. Lorsqu'il commence à ouvrir la Bible, il est déjà déterminé, sans le savoir, à y trouver le sens que l'on y donne communément dans sa communion. De là il arrive que le fils d'un socinien y voit le socinianisme; un enfant élevé dans la confession d'Augsbourg, le luthéranisme; un protestant, le calvinisme; un anglican, les opinions de la haute Eglise; tout comme un catholique y reconnaît la croyance de l'Eglise romaine.

Il est donc certain qu'en fait de religion les hommes sont guidés par l'autorité même sans s'en apercevoir, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se demander compte des raisons de leur foi et des fondements de l'autorité à laquelle ils croient.

Il en était de même des divers systèmes de philosophie. Cicéron l'a remarqué, et les pyrrhoniens s'en sont prévalus. Un prosélyte embrassait les sentiments de Zénon, de Platon ou d'Epicure, selon qu'il est tombé par hasard dans l'une ou dans l'autre de ces écoles, selon que les leçons de l'un ou l'autre de ces maîtres lui avaient plu davantage, et avant qu'il fût en état de juger lequel de tous enseignait le système le plus vrai.

Les incrédules en concluent que tous les hommes croient à l'aveugle : comment ne sentent-ils pas qu'ils sont eux-mêmes dans ce cas? Ils sont déistes, athées ou pyrroniens, selon les livres philosophiques, qui leur sont d'abord tombés entre les mains, et selon l'opinion qui se trouve établie parmi les principaux chefs du parti. Ils conviennent eux-mêmes que leurs élèves *croient sur parole*, sans être en état d'approfondir le système qu'ils ont embrassé; que le libertinage a plus de part à leur croyance que la persuasion. Lorsque le déisme était à la mode, tout le monde voulait être déiste sans savoir pourquoi; depuis que le matérialisme a prévalu, les beaux esprits se jettent dans cette hypothèse sans y rien entendre. Ils nous appellent *servum pecus.* Nous serions mieux fondés à leur donner cette qualification.

En fait de religion, la question se réduit à savoir s'il y a réellement une autorité qui ait droit de subjuguer l'homme dès qu'il commence à faire usage de sa raison, et qui porte des caractères capables de lui inspirer une confiance entière et bien fondée. Nous prouverons que l'Eglise catholique est seule revêtue de ces caractères, qu'un chrétien est en état de les apercevoir pour peu qu'il ait d'intelligence, qu'au sortir même de l'enfance il peut dire avec une entière sécurité : *Je crois la sainte Eglise catholique.* Sans aller plus loin, il est déjà clair que Jésus-Christ a sagement établi, en matière de foi et de religion, le même plan d'instruction et de conduite qui a lieu pour toutes les sciences, pour toutes les affaires, pour tous les besoins de la vie; c'est ce que saint Augustin a démontré dans son livre *De utilitate credendi*

VII.

Aveux des auteurs protestants.

6° Si, lorsque nous voulons prouver que la Bible ne suffit pas pour diriger la foi d'un Chrétien, nous avions besoin du témoignage des théologiens mêmes réformés, il nous serait aisé de le fournir. Lachapelle, l'un des derniers qui ont écrit, soutient la nécessité du culte public et des instructions de vive voix, parce que plusieurs ne savent pas lire, parce qu'ils sont trop ignorants pour entendre le style des livres saints, parce qu'il leur est impossible de discerner ce qui est important d'avec ce qui ne l'est pas (2307). Jurieu, Leclerc, Taylor, Waterland, ont fait le même aveu (2308). Bayle et les déistes l'ont appuyé de toutes leurs forces. Ainsi l'enthousiasme des premiers réformateurs pour la Bible s'est insensiblement dissipé parmi leurs sectateurs.

Mais la conduite de toutes les sectes séparées de l'Eglise est une preuve plus convaincante. Pourquoi des catéchismes, des professions de foi, des décisions de synodes, si l'Ecriture est le seul guide que le

(2307) *Nécessité du culte public*, t. II, n. 57, p. 186.

(2308) *Examen crit. des apol. d la relig. chrét.*, c. 11, p. 19?.

Chrétien doit suivre, la seule autorité à laquelle il doit déférer? Quiconque la lit avec droiture, dans le dessein de s'instruire, est donc en sûreté de conscience, soit qu'il y trouve ou croie y trouver le socinianisme, le luthéranisme, le calvinisme, les opinions de Muncer, des quakers, des arminiens, des anglicans ou des catholiques. Aucune autorité quelconque n'a droit de lui prescrire une autre croyance ou de le condamner; il est orthodoxe dans toute la rigueur du terme et dans la voie assurée du salut. Cependant aucune secte n'a voulu avouer cette conséquence et diriger ainsi sa conduite

Il est donc démontré par le fait et par les principes, que les clameurs des hétérodoxes sur la suffisance de l'Ecriture pour former notre foi, et leurs invectives contre la voie d'autorité, n'ont été qu'un piége tendu aux ignorants, et qu'elles sont réfutées par ceux mêmes qui ont déclamé le plus fort (2309).

Sans une autorité divine et infaillible, nous ne pouvons être pleinement assurés de l'authenticité de tel livre, de l'intégrité du texte, ni de son inspiration, ni de la fidélité de telle version, ni du sens de tel passage. C'est à l'Eglise seule de nous tranquilliser sur tous ces chefs, de même qu'il appartient à toute société de garder les titres de son institution et d'en fixer le sens par l'usage même qu'elle en fait et par la possession.

§ VIII.

Nécessité et certitude du témoignage de l'Eglise.

Dieu, dont la sagesse ne se dément jamais, a laissé aux divers moyens d'instruction le degré de force et d'influence que leur nature comporte. Il a daigné se servir du langage humain pour nous parler. Nous étions incapables d'en entendre un autre, mais ce langage écrit ne suffit point; il devint obscur par la succession des siècles, par le changement du langage et des mœurs, par l'éloignement des climats. Dieu emploie les symboles extérieurs du culte, mais ils ne signifient rien, si l'on n'en développe le sens. Il fallait un enseignement de vive voix toujours subsistant, pour suppléer à ce qu'aucun livre et aucun signe muet ne peut faire. De quoi serviraient des livres à ceux qui ne savent pas lire? Dieu n'a point attaché notre salut à la lecture; des Chrétiens non lettrés n'ont pas moins besoin d'une foi certaine et raisonnable que les savants.

Si les protestants ont réussi à faire des prosélytes dans les Indes et ont traduit les livres saints en indien, quelle caution donneront-ils à ces nouveaux Chrétiens de l'exactitude de la tradition et de sa conformité avec l'original?

L'Eglise catholique, répandue chez les différentes nations du monde, ne peut nous donner comme livres inspirés et divins ceux qui ne le sont pas; aucune Eglise particulière ne s'est jamais arrogé le droit de canoniser un livre, les autres Eglises n'y auraient pas consenti. Elle ne peut en altérer les exemplaires ni falsifier les versions; plusieurs déclameraient et démontreraient la fraude, une collusion générale est impossible. Elle ne peut établir un nouveau dogme par un sens nouveau donné à un passage; chaque Eglise particulière, jalouse de l'antiquité de sa croyance, ne consentirait pas à en changer. Les sectes mêmes séparées de l'Eglise catholique et qui ne lui pardonnent rien, lui servent, au besoin, de surveillants et de caution; elles n'ont jamais pu la convaincre d'avoir forgé un livre, altéré le texte, falsifié une version, corrompu un passage. Dans toutes les disputes, elle en a toujours appelé à l'antiquité, à la confrontation des monuments, à l'universalité et à l'uniformité de doctrine des différentes sociétés dispersées qui la composent.

On lui objecte qu'en s'arrogeant le droit d'interpréter l'Ecriture sans appel, elle s'attribue une autorité supérieure à la parole de Dieu même, qu'elle prétend donner du poids à l'Ecriture, et non fonder son pouvoir sur ce livre divin.

Vaine allégation! l'Eglise n'est pas plus coupable de cet attentat contre l'Ecriture que les tribunaux n'en sont coupables contre les lois, lorsqu'ils prétendent que c'est à à eux d'en être les gardiens et les interprètes, d'en attester l'authenticité, d'en déterminer le vrai sens, d'en faire l'application aux cas particuliers. L'Eglise regarde l'Ecriture comme sa loi, comme la règle de ses devoirs, comme le titre de ses droits et de ses priviléges. Mais les droits et l'autorité de l'Eglise sont prouvés d'ailleurs par le fait et indépendamment de l'Ecriture, tout comme le droit et l'autorité d'une cour souveraine sont prouvés par l'exercice constant et public qu'elle a fait de sa juridiction, et par la nécessité même de cet exercice pour le repos de la société.

Depuis sa naissance et dans tous les siècles, l'Eglise a condamné les erreurs nées dans son sein, a donné des décisions pour fixer le vrai sens des passages de l'Ecriture dont les hérétiques abusaient. Les apôtres ont condamné Cérinthe, Cerdon, les gnostiques dans leurs écrits, et les judaïsants, au concile de Jérusalem. Ils ont laissé à ceux qu'ils ont établis pour successeurs la même autorité dont ils étaient eux-mêmes revêtus. Dès le second siècle, les disciples des apôtres en ont fait usage dans les conciles de Rome, d'Hiéraples, de Lyon, etc., et dans les lois nommées *canons des apôtres*. Sans cela il eût été aussi impossible de conserver le dépôt de la doctrine de Jésus-Christ, qu'il l'est dans la société de maintenir la force des lois sans les arrêts des tribunaux. Les plaintes des hérétiques contre les décisions de l'Eglise ne sont pas plus sages que les clameurs des plaideurs

(2309) *Lettres écrites de la Montagne*, p. 52

contre les arrêts qui les mettent hors de cour.

§ IX.

Ce n'est point un cercle vicieux.

Vous tombez dans un cercle vicieux, répliquent nos adversaires ; vous prouvez la divinité ou l'inspiration des livres saints par l'autorité de l'Eglise, et celle ci par des passages de ces mêmes livres. Bayle, les théologiens protestants, les déistes nous ont constamment attribué ce sophisme (2310) ; en sommes-nous réellement coupables?

Pas plus qu'une compagnie de magistrats qui prouverait à des plaideurs entêtés sa compétence et sa juridiction par le texte même des lois dont elle est la gardienne et l'interprète.

Sans avoir recours à aucun passage de l'Ecriture, nous démontrerons dans l'article suivant l'autorité divine et infaillible de l'Eglise par la mission divine de Jésus-Christ et des apôtres, par la nature de la doctrine qu'ils ont prêchée, par le besoin des fidèles et par l'impossibilité dans laquelle ils sont d'avoir un autre fondement de leur foi; enfin, par la *catholicité* de l'Eglise. Lorsque des sectes hétérodoxes ont soutenu que l'Ecriture était la seule règle de notre foi, les théologiens catholiques ont consenti à leur prouver l'autorité de l'Eglise par cette Ecriture même; c'était alors un *argument personnel* et non un cercle vicieux.

Ne sont-ce pas plutôt nos adversaires qui tombent dans le cercle qu'ils nous reprochent? Ils soutiennent que l'Ecriture est la seule règle de notre foi, ils le prouvent par des passages tirés de cette même Ecriture. Nous demandons par quelles raisons ils sont assurés que ces passages sont la parole de Dieu et qu'ils en prennent le vrai sens? Est-ce encore par l'Ecriture.

Tel est néanmoins le fond de la dispute qui existe depuis dix-sept siècles entre l'Eglise catholique et les différentes sectes qui ont levé l'étendard contre elle. Elles lui ont contesté le droit de décider aucune question, de fixer par ses arrêts le vrai sens de la révélation et des livres saints. Elles ont dit que les évêques dispersés ou rassemblés, qui prononçaient contre elles, n'étaient point leurs juges, mais leurs parties; que ce jugement n'avait aucune autorité humaine à laquelle elles n'étaient point obligées de se soumettre, qu'elles en appelaient à la parole de Dieu et à la droite raison. Selon leur prétention il faudrait qu'à chaque nouvelle contestation, Jésus-Christ revînt sur la terre pour décider lequel des deux partis a tort.

§ X.

Abus des versions en langue vulgaire.

A-t-on été mieux fondé à reprocher à l'Eglise catholique qu'elle prive les fidèles de la parole de Dieu, en leur ôtant les versions de l'Ecriture sainte en langue vulgaire, lorsqu'elle aperçoit qu'ils en abusent (2311).

Déjà cette conduite est justifiée par quelques-uns de nos adversaires. *Je trouve très-sage*, dit l'auteur d'Emile, *la circonspection de l'Eglise romaine sur les traductions en langue vulgaire ; et comme il n'est pas nécessaire de proposer toujours au peuple les méditations voluptueuses du Cantique des cantiques, ni les malédictions continuelles de David contre ses ennemis, ni les subtilités de saint Paul sur la grâce, il est dangereux de lui proposer la sublime morale de l'Evangile dans des termes qui ne rendent pas exactement le sens de l'auteur; car pour peu qu'on s'en écarte en prenant une autre route, on va très-loin* (2312). David Hume nous apprend qu'en Angleterre, après la naissance de la prétendue réforme, on fut obligé d'ôter au peuple les traductions vulgaires de l'Ecriture sainte, à cause des conséquences qui en résultaient et du fanatisme que cette lecture entretenait (2313).

Mais il est faux que les traductions de l'Ecriture sainte soient absolument défendues, il n'est aucun pays du monde où elles soient plus communes qu'en France. On n'en interdit point la lecture aux fidèles dociles qui en usent avec soumission à la voix de l'Eglise, dans le désir sincère de s'instruire et non de nourrir des sentiments particuliers dont ils se sont infatués. Mais qui approuvera jamais la témérité qu'ont eue tous les sectaires de mettre l'Ecriture à la main de tout le monde, de persuader aux plus ignorants qu'avec une Bible ils étaient en état de faire la leçon à leur mère, de lui prouver qu'elle entend mal la parole de Dieu? Cette imprudence n'a jamais produit qu'un fanatisme universel.

Dans une école de philosophie jamais on ne s'est avisé d'instruire les élèves en leur mettant seulement à la main les écrits du fondateur de la secte; on n'espéra jamais former de jurisconsultes par la simple inspection des lois, des médecins par la seule lecture d'Hippocrate, ni des géomètres sans aucun secours que les éléments d'Euclide. On sent que tout livre quelconque a besoin d'explication, surtout pour les commençants ; que les instructions de vive voix aplanissent le chemin, et préviennent les méprises. Si quelques génies supérieurs se sont instruits par les livres sans le secours d'aucun maître, ces exemples très-rares ne font pas règle pour tous les hommes.

§ XI.

En quel sens l'Ecriture est une règle parfaite.

Nos adversaires n'ont répondu à ces comparaisons sensibles que par un sophisme. Il n'en est pas, ont-ils dit, d'un livre divin comme d'un ouvrage humain; les écrits des

(2310) *Comment. philos.*, IIe part., c. 10, p. 458 ; *Supplém.*, préf., 484, etc.

(2311) *Exam. crit. des apol.*, c. 11 ; *Diner du comte de Boulainv.*, p. 55, etc.

(2312) *Cinquième lettre écrite de la Montagne*, note, p. 195.

(2313) *Hist. de la maison de Tudor*, t. II, p. 426.

hommes sont nécessairement imparfaits; mais ceux de la Sagesse éternelle sont marqués au coin de la perfection. Ce serait un blasphème de supposer qu'un livre dicté par le Saint-Esprit a besoin d'interprète, que les leçons d'un Dieu ne peuvent nous éclairer sans celles des hommes.

Pur abus des termes. Les livres saints ne sont point *dictés par le Saint-Esprit* dans ce sens qu'il ait inspiré les mots, les expressions, le tour des phrases, qu'il ait parlé grec ou hébreu pour instruire des Allemands ou des Français. Dieu a dicté le sens et non les mots, les dogmes et non le langage; il n'a pas fait un miracle pour rendre la langue des apôtres aussi intelligible après dix-sept siècles, qu'elle l'était aux Juifs ou aux païens de leur temps; le don des langues accordé à l'Eglise naissante n'a pas été perpétuel.

Un ouvrage est parfait quand il correspond parfaitement au dessein que Dieu s'est proposé en le leur donnant: or, en nous livrant l'Ecriture, le dessein de Dieu a-t-il été de nous instruire par ce moyen seul? Voilà la question. Pour la résoudre il faut consulter les faits et non de vains préjugés. Il y avait des Chrétiens avant que le Nouveau Testament fût écrit; les apôtres n'ont pas écrit principalement pour ceux qu'ils pouvaient enseigner de vive voix, plusieurs ont formé des Eglises sans rien écrire. Cinquante ans après la mort du dernier, saint Irénée nous apprend qu'il y avait des peuples qui croyaient en Jésus-Christ sans le secours d'aucune écriture, mais qui conservaient fidèlement la foi et la tradition qu'ils avaient reçues des apôtres (2314). Leur foi n'en était pas pour cela plus imparfaite ou plus mal fondée.

Dans le fond, nous avons pour l'Ecriture sainte un respect plus sincère que ceux qui feignent de la prendre pour seule règle de leur foi. En se réservant la liberté de lui donner le sens qui leur plaît, ils ne se trouvent pas fort gênés. Pour nous, qui la regardons comme la parole de Dieu et qui craignons d'en abuser, nous nous soumettons au sens qui lui est donné par l'interprète que Dieu lui-même a chargé de l'expliquer. Notre foi est humble et soumise, mais elle est sûre: moins nous y mettons du nôtre, plus nous en avons lieu de juger que Dieu seul en est l'auteur.

§ XII.

En quel sens elle est claire et suffisante.

Les autres reproches que l'on nous fait ne sont de même que des équivoques.

Si on laisse de côté la tradition et la garantie de l'Eglise, l'Ecriture est-elle *claire?* Elle l'est autant que le langage humain peut l'être en passant d'un peuple à un autre. Elle était très-claire pour ceux auxquels la langue originale était familière, qui étaient accoutumés au style des prophètes et des apôtres: elle est beaucoup moins claire pour nous qui avons une langue, des mœurs, un tour d'esprit très-différents.

Est-elle *parfaite?* Aussi parfaite que le langage humain peut l'être lorsqu'il est transporté d'un siècle à l'autre, et de l'Orient dans l'Occident, et lorsqu'il exprime des vérités supérieures à l'intelligence humaine; y désirer une plus grande perfection, c'est vouloir que Dieu ait changé la nature des choses, sans aucune raison.

L'Ecriture est-elle *règle de foi?* Elle l'est autant que le langage humain, écrit depuis dix-sept cents ans, et dans une langue morte, peut fixer notre croyance. Toute écriture, soit sacrée, soit profane, pour mériter la foi, a besoin d'attestation; aucune n'a de poids qu'autan que l'on sait d'où elle vient, qui en est l'auteur ou le traducteur, par quelles mains elle a passé. Si le texte, la copie et la traduction peuvent recevoir différents sens, il faut nécessairement recourir à d'autres moyens pour savoir quel est le vrai sens.

Est-elle *suffisante?* Autant que toute autre écriture peut suffire à des hommes curieux, disputeurs, pointilleux, capricieux à l'excès. Dans toute contestation les deux parties en appellent au texte de la loi ou du titre sur lequel on dispute. S'il n'y a ni monuments, ni indices, ni témoins, ni juges pour éclaircir le texte, le procès durera jusqu'à la fin des siècles.

Dissertons, à la bonne heure, sur les questions de pure critique, d'histoire, de grammaire, de chronologie, etc.; l'Eglise nous en laisse la liberté, et les erreurs dans lesquelles nous pourrons tomber sont sans conséquence. Pour les matières *de foi et de mœurs*, c'est autre chose; il nous faut une certitude entière, l'Eglise seule peut nous la donner.

Mais, repliquera-t-on, Jésus-Christ a prévu et a prédit les disputes que sa doctrine devait exciter; s'il voulait qu'elles fussent terminées autrement que par, l'Ecriture, il aurait dû le dire.

Très-bien. Mais, d'autre part s'il voulait qu'elles fussent terminées par l'Ecriture *seule*, il aurait dû le dire, et nous ne voyons pas qu'il l'ait dit non plus que ses apôtres.

Il a déclaré sa volonté très-clairement à ceux qui veulent l'entendre. *Allez*, dit-il à ses envoyés, *enseignez toutes les nations; baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé: je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles* (2315). Il ne leur a pas dit: Mettez par écrit ce que je vous ai commandé, je serai avec cette Ecriture, pour l'expliquer à toutes les nations, jusqu'à la fin des siècles. Mais, enseignez les nations présentes et futures de toutes les manières dont elles peuvent être enseignées; je serai avec cet enseignement jusqu'à la fin des siècles, par

(2314) *Advers. hæres.*, l. III, c. 33.

(2315) *Matth.* XXVIII, 19.

conséquent avec ceux qui enseigneront après vous en vertu de la mission perpétuelle que je vous donne. Si ce commentaire est contraire au dessein de Jésus-Christ, il n'est pas de nous, il est établi par un usage de dix-sept siècles; s'il n'éclaircit pas assez le texte, nous en conclurons de nouveau qu'aucune écriture ne peut jamais être assez claire.

ARTICLE II.

De l'autorité de l'Eglise en matière de foi.

§ I.

Fausse manière dont les incrédules la conçoivent.

Quand on examine superficiellement les choses, l'autorité divine et infaillible que nous attribuons à l'Eglise catholique en fait de dogme et de morale, paraît d'abord un paradoxe fort singulier; les incrédules se sont réunis aux théologiens hétérodoxes pour le tourner en ridicule. Quelques-uns ont trouvé bon de confondre *l'infaillibilité* avec *l'impeccabilité*, et de conclure qu'en regardant les décisions de l'Eglise comme infaillibles, nous croyons ses pasteurs impeccables. Cette fade équivoque n'aurait pas besoin d'une réfutation sérieuse, si nous avions affaire à des critiques judicieux. D'autres on jugé que l'infaillibilité du corps de l'Eglise ne pouvait subsister, à moins que le Saint-Esprit n'éclairât immédiatement chacun des évêques lorsqu'ils assistent à un concile ou qu'ils enseignent les fidèles dans leur diocèse. C'est comme si l'on disait que mille témoins dispersés, qui déposent d'un même fait sensible, ne peuvent nous en donner une certitude entière, à moins que chacun d'eux ne soit assisté d'une grâce particulière qui le préserve d'erreur et d'infidélité dans son attestation. Tous ont accusé les pasteurs de l'Eglise d'un orgueil insupportable, parce qu'ils s'attribuent un privilége incompatible avec la fragilité humaine dont personne n'est à couvert ici-bas. *Le clergé s'est dit inspiré par la Divinité: donc*, ajoute-t-il, *en me déclarant infaillible, je le suis* (2316). Est-ce là effectivement la croyance et le langage du clergé?

Ces grands génies n'ont pas vu qu'il s'agit ici, non d'un privilége personnel, mais d'un avantage promis au corps entier; non d'un don flatteur pour ceux qui en sont revêtus, puisqu'il les gêne et les captive, mais accordé en faveur du commun des fidèles; non d'une grâce contraire à la constitution de la nature humaine, mais fondée sur cette constitution même.

Pour le démontrer, il suffit de rappeler quelques-uns des principes que nous avons établis dans divers endroits de notre ouvrage. Dans la dissertation sur les différentes espèces de certitude, nous avons fait voir que quand un fait sensible est attesté par une multitude de témoins oculaires qui ne se sont jamais vus, qui ne peuvent avoir aucun intérêt commun de tromper, entre lesquels il ne peut y avoir eu de collusion, ce fait est poussé au plus haut degré de certitude morale. Nous avons démontré que la conviction qui en résulte alors est supérieure à toute autre certitude quelconque. Nous avons remarqué ailleurs que quand des témoins sont revêtus de caractère, préposés par commission et par serment pour rendre témoignage de certains objets, leur attestation est encore d'un plus grand poids. Le témoignage uniforme d'un très-grand nombre de témoins de cette espèce produit, par conséquent, la plus parfaite certitude morale que l'on puisse désirer. Il est essentiel d'avoir toujours ces principes généraux sous les yeux.

§ II.

Les pasteurs sont des témoins.

Cela posé, voyons en quoi consiste le témoignage qu'un évêque rend à la foi chrétienne, lorsqu'avec ses collègues rassemblés ou dispersés il porte un jugement doctrinal sur un point de dogme ou de morale.

1° C'est un témoin revêtu de caractère, en vertu de son ordination. Avant d'être ordonné il a fait sa profession de foi, en a signé le symbole, a juré d'en conserver le dépôt tel qu'il l'a reçu, d'en continuer l'enseignement, de n'y rien ajouter ni retrancher, de n'en permettre jamais l'altération.

2° Il atteste un fait sensible et public. Il ne peut ignorer si tel article de croyance a été ou n'a pas été professé avant lui dans son diocèse, enseigné dans les Catéchismes, dans les Rituels, dans les prières publiques, dans les instructions pastorales de ses prédécesseurs. Il sait s'ils ont vécu comme lui en communion de croyance avec le chef de l'Eglise, par conséquent avec toutes les autres Eglises soumises au siége apostolique, ou s'ils ont enseigné publiquement quelque dogme qui y soit contraire. Il exige la même profession de foi de tous les pasteurs auxquels il donne mission pour son diocèse.

3° Il ne peut avoir aucun intérêt à déguiser ou à méconnaître la croyance universelle; il est, au contraire, très-intéressé à l'enseigner telle qu'elle est. S'il lui arrivait de la contredire, non-seulement toutes les voix de ses diocésains s'élèveraient contre lui, mais il serait exposé à être accusé au tribunal de ses collègues et du siége apostolique comme novateur en matière de foi. Il n'est jamais arrivé qu'un évêque s'écartât de la croyance commune, sans que sa conduite fît un éclat et causât du scandale.

Lorsqu'un grand nombre de témoins de ce caractère, dispersés dans les différents siéges de l'Eglise chrétienne, rendent une attestation uniforme, déposent que tel article est cru et professé dans leur diocèse comme appartenant à la foi; ce fait n'est-il pas certain et porté au plus haut point de notoriété? Pour l'attester faussement, il ne peut y avoir eu de collusion entre les évêques de France, d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie. Quand ce projet insensé aurait pu leur entrer à tous

(2316) *De l'homme*, par HELVET., t. II, sect. 9; c. 26, p. 557; *Lett. à M. de Beaumont*, p. 122

dans l'esprit, il leur serait encore impossible d'en imposer sur ce point aux peuples de ces divers climats.

Que les évêques portent ce témoignage, dispersés dans leurs siéges ou rassemblés dans un concile, cela est égal; dès qu'il est uniforme, il n'est pas moins authentique, pas moins irrécusable dans l'un que dans l'autre cas. Loin de dégrader la fonction des évêques en la réduisant à un simple témoignage, nous rendons exactement l'idée que Jésus-Christ même en a donnée à ses apôtres, lorsqu'il leur a dit: Vous serez mes témoins: *Eritis mihi testes;* et ce qu'ils ont répété eux-mêmes: *Nous attestons ce que nous avons vu et entendu* (2317).

4° Le témoignage des différentes sociétés qui composent l'Eglise catholique, énoncé par la bouche de leurs pasteurs et par l'acquiescement des fidèles, est encore confirmé par l'aveu des sectes qui se sont séparées, et qui ne peuvent être soupçonnées de collusion avec elles. Ainsi, l'Eglise romaine démontre la perpétuité et l'antiquité de sa foi sur l'Eucharistie, sur la prière pour les morts, sur le culte des saints, et par les professions de foi des différentes sociétés de Grecs schismatiques, qui ont conservé, sur ces divers objets, la même croyance qu'elle (2318).

§ III.

Fait éclatant duquel ils déposent.

Le fait de la croyance commune, qui est aujourd'hui si éclatant et si public, ne l'a pas été moins dans tous les siècles depuis les apôtres. Lorsque les évêques des différents siéges du monde chrétien furent rassemblés à Nicée sous Constantin, il n'y en avait aucun qui ne fût en état d'attester si la divinité de Jésus-Christ était crue et professée comme article de foi dans son diocèse. C'est sur le témoignage uniforme de plus de trois cents évêques, tant de l'Europe et de l'Asie que de l'Afrique, qu'il fut reconnu et décidé que la divinité de Jésus-Christ était la foi et la croyance universelle des Eglises.

Celles qui avaient été fondées immédiatement par les apôtres, subsistaient encore; les évêques de ces différents siéges ne pouvaient ignorer la croyance que les apôtres y avaient établie. Si la divinité de Jésus-Christ n'avait pas été un article de la doctrine des apôtres, il était impossible qu'il se fût introduit de lui-même ou par hasard dans diverses Eglises fort éloignées les unes des autres, et toutes attachées par respect à la doctrine qu'elles avaient reçue de leurs premiers fondateurs.

Aucun pasteur n'a jamais été assez insensé pour croire qu'il pourrait impunément s'écarter de la doctrine des apôtres; aucune société chrétienne n'a pensé que cela fût permis à son évêque, et que dans ce cas elle fût obligée de l'écouter. Les hérésiarques postérieurs n'ont pas même osé s'arroger ce privilége; tous se sont vantés d'avoir puisé leur doctrine dans les écrits des envoyés de Jésus-Christ. Pour les confondre on s'est borné à leur opposer la croyance des Eglises fondées par les apôtres ou par leurs disciples; personne n'était plus capable d'en rendre compte que les évêques chargés de la perpétuer.

En vertu de cette persuasion générale, qu'il n'était permis à personne de rien changer à la doctrine des apôtres, il est clair que la foi universelle et uniforme des Eglises ne pouvait être *nouvelle;* que tout particulier au contraire qui s'en écartait était un *novateur*. La *catholicité* ou l'uniformité de croyance dans les différentes Eglises a donc toujours été un signe certain d'antiquité, d'apostolicité, d'immutabilité dans la foi; un de ces caractères ne peut subsister sans l'autre. Aucun des trois ne peut être attesté d'une manière plus sûre et plus éclatante que par les pasteurs ou *témoins* établis spécialement pour y veiller; témoignage toujours avoué et appuyé de la société entière des fidèles confiés à leurs soins. Nous n'avons pas tort de regarder ce témoignage comme *infaillible*, puisque celui qui le rend ne peut ni tromper ni être trompé, quand il s'accorde avec ses collègues.

§ IV.

Leur témoignage n'est pas purement humain.

On dira peut-être que jusqu'ici nous ne posons cette *infaillibilité* que sur un fondement humain, sur la base ordinaire de la certitude morale en matière de fait. Nous en convenons, et c'est ainsi qu'il fallait procéder d'abord. 1° Puisque le christianisme est une religion révélée, dans toute dispute la question essentielle est de prouver la révélation, de faire voir que telle doctrine a été véritablement enseignée par Jésus-Christ et par les apôtres. Ce fait est de même nature que tous les autres faits, il doit être prouvé de même par des témoignages et des monuments. La mission divine de Jésus-Christ et des apôtres est un autre fait solidement établi. De ces deux faits incontestables il résulte que Dieu a révélé telle doctrine, et qu'il faut la croire comme parole de Dieu. 2° Il était à propos de démontrer que les incrédules et les théologiens hétérodoxes, qui ont tant déclamé contre l'infaillibilité de l'Eglise, n'ont pas seulement entendu la question, que quand cette infaillibilité n'aurait d'autre fondement que la certitude du témoignage humain en matière de fait, il serait encore absurde de s'élever contre elle.

Mais nous avons un autre garant, savoir, la mission des pasteurs. Elle est divine dans sa source, dans Jésus-Christ et dans les apôtres; elle a été donnée telle qu'elle a été reçue, elle accorde des pouvoirs surnaturels: elle est donc encore divine dans sa succession et sa continuité; elle ne pourrait pro-

(2317) Nous verrons plus bas que ce caractère ne leur ôte point la qualité de juges

(2318) *Voyez* le *Livre de la perpét. de la foi; Apol. pour les cathol.*, t. II, c. 8.

duire son effet, si elle ne l'était pas. Le témoignage que rendent les pasteurs en vertu de leur mission n'est donc plus un témoignage purement humain. D'ailleurs, indépendamment de ce que nous lisons dans l'Ecriture, Jésus-Christ a promis son assistance à l'Eglise, puisqu'elle a toujours compté sur ce secours; la nature des choses l'exigeait, la suite des faits le démontre. Il était impossible que la doctrine de Jésus-Christ opposée à la curiosité humaine et aux penchants du cœur, ne fût attaquée dans tous les siècles; sans une Providence surnaturelle, il était impossible que ce dépôt se conservât dans son entier. L'histoire de l'Eglise n'est autre chose que le récit de ses combats; comment n'eût-elle pas succombé à des assauts renouvelés sans cesse, si la même main qui fonda l'édifice ne l'eût préservée de sa ruine? A quoi eussent abouti la mission de Jésus-Christ et la conversion du monde, si la philosophie, escortée de toutes les passions humaines, fût venue à bout des projets qu'elle a toujours formés, qu'elle renouvelle encore, et qui renaîtront dans tous les temps ? Ici le doigt de Dieu est visible; quand il ne se montrerait pas dans l'Evangile, nous l'apercevrions encore. Jésus-Christ a fondé la perpétuité de sa doctrine sur la tradition universelle, sur la certitude du témoignage humain portée au plus haut degré; mais l'opiniâtreté des raisonneurs n'a jamais voulu se soumettre à cette loi; elle s'est constamment révoltée contre le plan de la sagesse divine; il subsiste néanmoins depuis dix-huit siècles. Ce n'est plus là l'ouvrage des hommes, mais le miracle continuel de la Providence. Nous n'avons pas tort d'appuyer sur cette base l'autorité du témoignage de l'Eglise, de lui attribuer une infaillibilité divine, fondée sur une mission et sur une assistance divine (2319).

§ V.

Il ne dépend pas des qualités personnelles.

Dès lors nous ne sommes plus embarrassés de démontrer ce que nous avons avancé d'abord.

1° L'infaillibilité du témoignage uniforme des Eglises particulières, énoncée par la bouche de leurs pasteurs, n'a aucun rapport à l'impeccabilité de ceux-ci. Qu'ils soient hommes comme les autres, et si l'on veut, plus fragiles que les autres, cela ne conclut rien. Au contraire, plus on les suppose dominés par des passions, par des intérêts, par des préjugés personnels, plus il est impossible que leur témoignage soit uniforme sur un fait faux ou douteux. L'effet naturel des défauts personnels est de diviser les hommes, et non de les réunir. Dès que tous d'un concert unanime ou presque unanime déposent que telle est la foi de leurs Eglises, il est impossible que ce fait soit faux ou douteux.

A Dieu ne plaise que nous prétendions exclure par là les *grâces d'état*, grâces personnelles que Dieu donne avec plus d'abondance à ceux qui s'en rendent plus dignes par leurs vertus. Sans les exclure, nous soutenons que la certitude du témoignage des pasteurs en est absolument indépendante.

2° Il en résulte encore que l'assistance promise par Jésus-Christ au corps de l'Eglise n'a aucun rapport immédiat à la sainteté de ses ministres, parce que cette assistance n'a point pour objet leur utilité personnelle, mais le bien commun et la sécurité des fidèles. Par cette assistance Jésus-Christ ne change rien à la constitution de la nature humaine, il la laisse telle qu'elle est. Or, il est acquis, par une expérience aussi ancienne que le monde, que la vérité seule d'un fait public peut forcer une infinité de témoins, entre lesquels il ne peut y avoir eu de collusion, à lui rendre un témoignage uniforme.

3° Il n'est pas moins évident que le privilége que nous attribuons à un évêque, loin de lui inspirer de l'orgueil, resserre son enseignement dans des entraves très-étroites, dont un génie curieux, ardent, orgueilleux ne s'accommodera jamais. Simple témoin, simple dépositaire, il sent qu'il ne lui est ni permis, ni possible de donner carrière à son génie, de proposer d'autres articles de croyance que ceux qui ont toujours été reçus et professés ; que s'il franchissait ces bornes, il s'exposerait à perdre la confiance de son troupeau, à être accusé comme novateur, à être condamné et dépossédé. Nous citerons ci-après l'aveu d'un incrédule sur ce point.

De ces mêmes notions s'ensuit ce que l'on doit entendre sous le nom d'*Eglise catholique* ou universelle. Ce n'est pas seulement la société des fidèles qui est répandue dans toutes les parties du monde, mais c'est la société qui ne reconnaît pour vraie doctrine de Jésus-Christ que la *doctrine universelle*, ou la doctrine professée par toutes les Eglises unies de communion entre elles et avec le Saint-Siége apostolique, qui regarde cette uniformité de croyance comme la seule marque certaine de vérité, d'antiquité, d'apostolicité (2320).

Ce caractère est tellement propre à l'Eglise romaine, qu'aucune autre communion ou société ne se l'est jamais attribué (2321) ; au contraire, tous le rejettent comme une marque de réprobation. Par un trait de providence singulière, toutes, en abjurant le titre de *Catholique*, se dépouillent volontairement du signe essentiel à la religion de Jésus-Christ. Toutes veulent former leur croyance sur le texte de l'Ecriture entendue à leur manière : méthode propre à produire autant de religions que de têtes, et non à former une *religion universelle*. Toutes soutiennent que régler la foi sur des témoignages ou sur la tradition, c'est la fonder sur une au-

(2319) Dans le *Livre de la perpétuité de la foi*, t. I, l. I, c. 7, p. 68, on a très-bien distingué l'infaillibilité morale et naturelle de l'Eglise d'avec son infaillibilité divine et surnaturelle.

(2320) S. Aug., l. *De unitate Ecclesiæ*, c. 20, n° 56.

(2321) l. *De vera relig.*, c. 7, n° 12.

torité humaine ; comme si le sens qu'elles donnent à l'Ecriture n'était pas un sens humain, une imagination humaine. Toutes reprochent à l'Eglise catholique une autorité tyrannique, lorsqu'elle veut assujettir les fidèles à l'enseignement général et uniforme de toutes les Eglises particulières qui la composent.

Nous ferons voir ci-après que la *catholicité* ainsi entendue est le vrai fondement de la foi du commun des fidèles, la marque certaine à laquelle ils reconnaissent la véritable Eglise de Jésus-Christ, le motif de repos et de sécurité auquel ils ne peuvent se tromper; ainsi l'a entendu saint Augustin dans ses traités contre les différentes sectes hérétiques ou schismatiques.

§ VI

Preuves de l'infaillibilité de l'Eglise.

Les preuves positives de l'autorité divine et infaillible de l'Eglise sont les mêmes que celles de l'insuffisance de l'Ecriture pour diriger notre foi.

1° La voie d'autorité est la seule que Dieu ait établie pour instruire l'homme sous les différentes époques de la révélation, la seule qui convienne à tous. Condamné à demeurer longtemps dans l'enfance, ordinairement trop bornée pour s'instruire soi-même, réduit à manger son pain à la sueur de son front, l'homme a besoin de maîtres ; il ne pourrait se reposer pleinement sur leurs leçons, s'il n'était convaincu que Dieu lui-même les a revêtus de son autorité pour enseigner. Toutes les fois que l'homme a refusé de prendre l'autorité pour guide, il est tombé dans l'erreur ; il n'est question que de savoir où réside cette autorité : or Dieu lui a donné des marques certaines pour la reconnaître (2322).

2° La doctrine que Dieu nous propose à croire n'est point évidente en elle-même, mais révélée : il serait donc absurde de la soumettre à l'examen direct des savants ou des ignorants; le résultat de tous les examens serait de dire : *Je n'y comprends rien.* Le seul examen possible est de savoir si elle est véritablement révélée, ou si elle ne l'est pas. La preuve de la révélation ne peut pas être l'Ecriture seule, puisqu'aucune écriture ne fait preuve par elle-même, si elle n'est munie d'aucune attestation : il faut donc en revenir aux témoins qui attestent que ce fait est réel, qu'il est écrit dans tel livre et dans tel sens.

S'il est prouvé que telle doctrine est révélée, il s'ensuit qu'elle est vraie, Dieu ne peut pas révéler une fausseté; mais quand il serait démontré que telle doctrine est vraie, il ne s'ensuivrait pas qu'elle est révélée et qu'il faut la croire de foi divine; Dieu n'a pas révélé toute vérité. Puisque la révélation ne peut venir à nous que par la voie du témoignage, il serait absurde de supposer une révélation divine, et de prétendre que Dieu n'a pas donné aux témoins tous les caractères capables de nous rassurer contre le danger d'erreur. Dans les faits ordinaires, l'unanimité des témoins donne à leur témoignage une infaillibilité humaine, une certitude invincible ; dans le fait de la révélation, l'unanimité des témoins établis de Dieu donne à leur témoignage une infaillibilité divine.

3° La mission de Jésus-Christ et des apôtres est prouvée par leurs miracles et par les succès de leur prédication. Les apôtres se sont nommés *envoyés de Jésus-Christ*, et ils ont établi d'autres envoyés pour continuer leur ouvrage. *Nous venons de Dieu*, dit saint Jean; *celui qui connaît Dieu nous écoute ; celui qui n'est pas de Dieu ne veut pas nous écouter : c'est par là que nous distinguons l'esprit de vérité d'avec l'esprit d'erreur* (2323).

La mission des apôtres avait besoin d'être prouvée par des miracles, parce que ce fait s'était passé en Judée, sans témoins; que Jésus-Christ n'était plus sur la terre pour l'attester : mais la mission qu'ils ont donnée à leurs successeurs est un fait très-public, il n'a plus besoin d'être prouvé par des miracles. Ces premiers pasteurs ont exercé leur ministère sous les yeux mêmes des apôtres, au milieu des sociétés fondées par eux ; un fait aussi notoire n'a pas besoin d'autre preuve. Dès ce moment la mission de tous les pasteurs s'est donnée, et a été reçue avec la même publicité.

Elle est divine dans son origine, elle continuera de l'être tant que la succession ne sera pas interrompue. Toute mission reçue d'ailleurs que du corps apostolique est nulle et illégitime, personne ne peut donner ce qu'il n'a pas reçu. Mais quand elle a été reçue à la face de toute l'Eglise, elle peut être donnée de même : elle porte la preuve de sa divinité dans sa publicité. Jésus-Christ ne l'a point donnée pour quelques moments, mais pour toute la durée de son Eglise, pour tout le temps pendant lequel la foi sera nécessaire aux Chrétiens, par conséquent pour tous les siècles.

§ VII.

La mission des pasteurs n'a plus besoin de miracles.

C'est donc une erreur de la part des incrédules de dire que si les pasteurs de l'Eglise sont les vrais successeurs des apôtres et revêtus des mêmes pouvoirs, ils doivent prouver leur mission comme les apôtres, par des miracles. Les mêmes miracles qui ont prouvé la divinité de la mission des apôtres, prouvent celle de leurs successeurs. On n'est pas mieux fondé à dire que ces pasteurs doivent du moins prouver leur caractère comme les apôtres, par leurs vertus. Ils le doivent sans doute, mais quand par malheur ce signe respectable leur manquerait, la publicité de leur mission n'en recevrait aucune atteinte; les vertus, la science, les talents ne suffiraient pas pour la leur donner : et Jésus-Christ n'a point fait dépendre la validité de sa mission

(2322) S. Aug., l. *De util. credendi*, c. 16, n. 34.

(2323) *I Joan.* IV, 6.

des vertus ni des talents de ses envoyés.

Mais lorsqu'un prédicant s'avise d'enseigner une doctrine contraire à celle de l'Eglise, c'est alors qu'on a droit de lui demander des preuves de sa mission. Si c'est un laïque, il n'a point la mission ordinaire; si c'est un pasteur, il en est déchu dès qu'il s'en sert contre l'ordre établi, et dans un esprit de révolte. En accusant l'Eglise d'erreur, il lui conteste par là même le droit de donner une mission légitime, et l'Eglise n'a jamais pu donner mission de prêcher contre elle : c'est donc à lui de prouver qu'il a reçu une mission extraordinaire comme les apôtres, et de la prouver comme eux par des signes miraculeux. Quiconque se sépare du corps de l'Eglise par l'enseignement, n'est plus appuyé d'aucun témoignage; son autorité se réduit à lui seul. *Il y a eu plusieurs Antechrists*, dit saint Jean, *ils sont sortis d'entre nous, mais ils n'étaient pas des nôtres ; s'ils en avaient été, ils seraient demeurés avec nous* (2324).

Voilà deux caractères qu'il ne faut pas séparer; la mission reçue de ceux dont la succession remonte aux apôtres, et l'enseignement conforme à ce qui est cru et professé dans l'Eglise gouvernée par eux; deux faits dont les plus ignorants sont convaincus par la notoriété publique.

Lorsque les catholiques ont demandé quels étaient les signes de la mission extraordinaire des prétendus réformateurs, il a fallu convenir qu'ils n'en avaient aucun (2325); lorsqu'on a objecté les mœurs scandaleuses de la plupart, leurs sectateurs ont répondu par une récrimination, en alléguant les fautes de plusieurs Papes et les désordres de plusieurs membres du clergé catholique. Mais les vices de ceux-ci ne pouvaient anéantir leur caractère, ni effacer la mission qu'ils avaient reçue à la face de l'Eglise, les réformateurs n'en avaient point reçu, ou ils en étaient déchus par leur révolte. Puisqu'ils ne voulaient rien tenir de l'Eglise, il fallait prouver une mission reçue du ciel par miracle. Ainsi argumentaient les Pères de l'Eglise contre les anciens hérétiques.

Les autres objections que les incrédules répètent contre l'autorité et l'infaillibilité de l'Eglise, ne sont ni plus sensées ni plus solides

§ VIII.

Première objection : Les pasteurs veulent dominer sur la foi.

Première objection. Les pasteurs de l'Eglise veulent dominer sur la foi de leur troupeau par le don d'infaillibilité qu'ils s'attribuent; les peuples, prévenus de cette fausse idée, croient implicitement sur la parole de leurs pasteurs tout ce qu'il plaît à ceux-ci d'ériger en dogme de foi (2326).

Réponse. A bien examiner la chose, c'est plutôt la foi des peuples qui domine sur celle des évêques. Ceux-ci, en prenant possession de leur siége, trouvent la foi toute établie parmi leurs ouailles ; il ne leur est ni permis ni possible de l'altérer, d'enseigner une doctrine contraire à celle qui a été crue et professée avant eux. Un évêque ne s'est jamais attribué l'infaillibilité personnelle, mais il est très-bien fondé à compter sur l'infaillibilité du corps de l'épiscopat de l'Eglise universelle. Il est convaincu à bon droit que tant qu'il n'enseigne que la doctrine uniformément professée par ses collègues et par le chef de l'Eglise, il est à couvert, aussi bien que son troupeau, de tout danger d'erreur.

A dater du temps des apôtres, quel pasteur s'est jamais trouvé le maître de changer la croyance de ses diocésains ? En vertu de l'article du symbole par lequel tout fidèle croit à l'*Eglise catholique*, il est averti que ce n'est point l'enseignement seul de son évêque qui le guide en matière de foi, mais la conformité de cet enseignement avec celui de tous les autres évêques unis à leur chef; tout évêque fait profession de cette union lorsqu'il se dit évêque par la grâce de Dieu et du saint-siége apostolique.

Un diocèse entier dans lequel se trouvent des prêtres et des docteurs, des religieux et des laïques, des savants et des ignorants, peut-il se trouver tout à coup disposé à recevoir toute doctrine qu'il plaira à son évêque de lui enseigner? Nous avons vu quelques évêques persévérer très-longtemps dans le projet de faire prévaloir dans leur diocèse des opinions nouvelles dont ils étaient infatués; ils n'ont point réussi. Quand ils en seraient venus à bout, à force d'opiniâtreté et de persévérance, ils n'auraient fait autre chose que séparer leur diocèse du reste de l'Eglise; la réclamation du corps entier aurait condamné hautement ce troupeau particulier et son pasteur.

Si l'on suppose un grand nombre d'évêques réunis dans le même projet, le danger deviendra plus grand pour les simples fidèles; mais outre qu'il est très-rare d'en voir des exemples, leur séparation d'avec le chef de l'Eglise universelle est une marque de réprobation qu'aucun chrétien ne peut méconnaître. Si ces pasteurs schismatiques viennent à bout d'entraîner leurs troupeaux, la séparation n'en sera que plus éclatante et le crime plus visible. Tous auront commencé par oublier l'article du symbole qui leur ordonne de croire *à l'Eglise catholique* ou universelle, c'est-à-dire de professer la doctrine universellement crue et enseignée par le corps entier des pasteurs unis à leur chef.

§ IX.

Deuxième objection : Tous les hommes sont faillibles et menteurs.

Deuxième objection. Tous les hommes sont faillibles et menteurs, l'on ne peut se

(2324) *I Joan.* II, 19.
(2325) *Deuxième lettre écrite de la Montagne*, p. 63.

(2326) *Tableau des saints*, IIe part., c. 3, p. 164, 165.

fier à la parole ni au témoignage d'aucun. Ce motif de défiance est encore fortifié par l'exemple de plusieurs pasteurs qui sont tombés dans l'erreur, y ont persévéré, y ont entraîné une partie ou la totalité de leur troupeau.

Réponse. Nous pouvons juger de l'importance de cette maxime par l'usage que les incrédules en ont fait. Ils ont conclu que l'Ecriture sainte même ne pouvait mériter notre croyance, parce qu'elle a été écrite par des hommes. *Nos langues*, dit un déiste célèbre, *sont l'ouvrage des hommes, et les hommes sont bornés; nos langues sont l'ouvrage des hommes, et les hommes sont menteurs* (2327). Par là, il veut confirmer ce qu'il a dit plus haut, qu'il ne faut point recourir à des livres, que c'est le moyen de ne rien finir.

Les hommes pris en particulier sont menteurs, personne n'en doute; mais lorsqu'un grand nombre d'hommes entre lesquels la collusion a été impossible, se réunissent à déposer d'un fait sensible et public, ils ne peuvent plus être menteurs, leur témoignage produit une certitude entière. Lorsque les hommes mentent, ils ne le font point uniformément, chacun arrange la narration selon ses idées particulières, selon son intérêt, selon ses passions; la vérité seule qui ne dépend pas d'eux peut imposer silence à tous ces motifs et forcer les témoins à s'accorder.

Lorsqu'une infinité de pasteurs dispersés ou rassemblés attestent que tel dogme a été constamment cru et professé dans leur Eglise, il ne dépend pas d'eux de déguiser un fait aussi public; l'attachement naturel que tout homme conserve pour la croyance qu'il a reçue dès l'enfance, nous répond qu'aucun ne s'en laisse imposer aisément par ses collègues. Le danger d'être contredit par la réclamation publique d'une Eglise entière, doit le rendre encore plus circonspect. Supposons que par une révolution subite deux ou trois cents évêques se trouvent déterminés à déposer uniformément d'un fait notoirement faux, c'est oublier le reproche continuel des incrédules; savoir, que tout docteur est pointilleux, querelleur, opiniâtre à l'excès: ce caractère est-il fort propre à leur dicter un témoignage uniforme?

§ X.

Troisième objection : Les conciles étaient composés de fourbes et d'ignorants.

Troisième objection. Pour décréditer les conciles, nos adversaires ont peint tous les pasteurs de l'Eglise comme des fourbes et des ignorants. *Des hommes*, disent-ils, *dépourvus de mœurs et de lumières, ont, dans tous les siècles, décidé de la foi des chrétiens. C'est par ces canaux impurs que la tradition des apôtres s'est perpétuée jusqu'à nous, et ces hommes assemblés passent pour avoir été les organes du Saint-Esprit...... Les conciles furent toujours composés d'une grande troupe d'ignorants et de fanatiques de bonne foi, qui se sont laissés guider par ceux de leurs confrères qu'ils croyaient plus habiles qu'eux-mêmes, et dont ils embrassaient le parti, souvent sans connaître l'état de la question. Plusieurs ne savaient pas seulement signer leur nom; ils donnaient à leurs confrères la commission de souscrire pour eux les actes de ces assemblées; l'on peut présumer que souvent les faussaires ont multiplié les signatures à leur gré.... L'on peut encore sans témérité soupçonner que dans les conciles les chefs de parti, c'est-à-dire les plus rusés des évêques, les plus éloquents des pasteurs, les intrigants les plus en crédit auprès des princes, faisaient passer leurs avis, décidaient de l'orthodoxie, entraînaient les suffrages des imbéciles moutonniers ou des dévots sans esprit, et par leurs violences et leurs menaces intimidaient les contradicteurs, arrachaient le consentement des lâches et persécutaient avec force ceux qui prétendaient leur résister.* Voilà l'histoire fidèle *de tous les conciles tenus dans l'Eglise depuis les apôtres jusqu'à nous* (2328).

Réponse. Faisons donc sur la parole de nos adversaires trois actes de foi.

1° Quoi qu'en disent les actes des conciles et les monuments de l'histoire, c'est ainsi que les choses se sont passées dans le concile de Nicée, auquel assista Constantin; dans ceux de Constantinople, tenus sous les yeux des empereurs; dans celui de Constance, où se trouvaient l'empereur Sigismond et les ambassadeurs de toutes les puissances de l'Europe; mais surtout dans celui de Trente, auquel toutes les têtes couronnées avaient envoyé ce qu'il y avait de plus respectable parmi les jurisconsultes et les théologiens. Tous ces honnêtes laïques ont souffert qu'en leur présence des ignorants, des fourbes, des faussaires, des hommes sans mœurs décidassent de l'orthodoxie.

2° Ces évêques détestables, de retour dans leurs diocèses, ont fasciné l'esprit et la mémoire de leur troupeau. Sur leur parole un peuple immense a rêvé que jusqu'alors il avait déjà cru et professé ce que le concile a trouvé bon de décider. Ainsi, après le concile de Nicée, trois cents diocèses s'imaginèrent que la divinité de Jésus-Christ était un article de leur foi, quoiqu'ils n'eussent jamais pensé à professer ce dogme; il en a été de même de tous les autres conciles postérieurs.

3° Dans les siècles où le peuple élisait ses évêques, il a toujours choisi par préférence des scélérats noircis de crimes, ou des ignorants qui ne savaient pas signer leur nom; ensuite il les regardait *comme des êtres favorisés du ciel, et d'une espèce plus parfaite que le reste des mortels* (2329). Voilà les hommes auxquels les empereurs ont souvent donné leur confiance, ont remis des

(2327) *Lettre à M. de Beaumont*, p. 75.

(2328) *Tableau des saints*, IIe part., c. 6, p. 10; *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Conciles*.

(2329) *Tableau des saints*, c. 3 p. 165.

affaires et des négociations, ont accordé du crédit et des honneurs, *jusqu'à faire de l'épiscopat un objet d'ambition* (2330). Les anciens canons, les lois ecclésiastiques si sévères sur le choix des ministres de l'Eglise et sur les qualités qu'ils devaient avoir, n'ont jamais été exécutés; ils n'ont probablement été faits que pour en imposer aux siècles futurs, etc.

La preuve de l'ignorance de plusieurs évêques est péremptoire. Ceux qui, par raison de maladie ou des besoins de leurs diocèses, ne pouvaient se rendre au concile, informés de la décision, envoyaient procuration à un de leurs confrères de la signer pour eux. Donc ils ne savaient pas signer leur nom; donc les faussaires ont pu multiplier les signatures à leur gré; donc ces signatures ne prouvent rien, sinon la fourberie des uns et l'imbécillité des autres.

Et voilà *l'histoire fidèle* de tous les conciles, ou plutôt le tableau fidèle de la démence et de la témérité des incrédules.

§ XI.

En quel sens les évêques sont juges.

N'importe, admettons le tout, en dépit de la vérité et du bon sens. Etait-il nécessaire que des évêques rassemblés fussent tous de profonds théologiens, pour attester la foi actuelle de leur église, et rendre compte du catéchisme qui était enseigné? Fallait il encore que ce fussent autant de saints à canoniser pour être dignes de foi sur ce fait public, éclatant, indubitable, qu'ils ne pouvaient altérer sans être bientôt convaincus de faux par la réclamation de leurs diocésains?

Selon l'idée de nos adversaires, un concile n'est qu'une assemblée tumultueuse de docteurs qui y arrivent avec le dessein formé d'y faire prévaloir leur opinion particulière, qui ne sont occupés que des moyens d'y réussir, où les plus forts, les plus fourbes ou les plus éloquents se rendent enfin les maîtres. Bon tableau pour en imposer aux ignorants. Les évêques sont de simples témoins, mais revêtus de caractère, qui viennent des différentes contrées de l'univers, dire quelle est, et quelle a toujours été la croyance de leur Eglise sur tel point de doctrine. C'est sur l'unanimité ou la très-grande pluralité de ces témoignages que se forme la décision.

Leur refusons-nous par là la qualité de *juge?* Non certainement. Lorsqu'une compagnie de magistrats prononce sur le témoignage oculaire de tous ses membres, elle ne *juge* pas moins que quand elle le fait sur la déposition de témoins étrangers.

Au droit de rendre témoignage de la foi, les évêques joignent celui de proscrire toute doctrine qui y est contraire; cet acte d'autorité est un *jugement.*

Le personnage que les incrédules prêtent aux évêques est véritablement celui des hérésiarques. S'ils comparaissent dans une assemblée, c'est dans le dessein d'y faire approuver leur opinion particulière, à force de disputes, de subtilités, de sophismes. Pour les confondre, on est obligé de leur opposer d'autres docteurs aussi aguerris, de répondre aux objections qu'ils tirent de l'Ecriture, de la tradition des siècles précédents ou du raisonnement humain. Mais ces disputes ne sont point ce qui décide; le vrai fondement de la décision est le témoignage constant, uniforme des évêques, recueilli à la très-grande pluralité ou à l'unanimité parfaite.

Il n'est pas besoin de répéter en quel sens les évêques sont les *canaux de la tradition* et *les organes du Saint-Esprit,* nous l'avons assez expliqué. Puisqu'ils ne sont que les canaux de la tradition, ils ne sont donc pas les maîtres de la forger à leur gré. Nos adversaires, qui tranchent si impérieusement sur l'autorité des conciles, devraient entendre un peu mieux les termes mais ils ne sont que l'écho des protestants.

§ XII.

Quatrième objection : Les conciles sont opposés les uns aux autres.

Quatrième objection. Les conciles ont été souvent opposés les uns aux autres; l'un a professé des dogmes que l'autre a condamnés. La foi, réglée par trois cents évêques au concile de Nicée, fut changée par six cents évêques au concile de Rimini. Depuis l'an 322 jusqu'à 583, l'on compte treize conciles tant généraux que provinciaux contre l'opinion d'Arius; depuis 323 jusqu'à l'an 368, l'on compte quinze conciles, tant généraux que particuliers, en faveur du même Arius. Mais, au bout de plusieurs siècles de disputes et de fureurs, le plus grand nombre des évêques et des prêtres chrétiens comprirent qu'il était de leur gloire et de leur intérêt que le fondateur de l'Eglise fût un Dieu; ainsi la doctrine du concile de Nicée prévalut (2331).

Réponse. Il est faux que la foi de Nicée ait été changée à Rimini, que ce concile fut général ni composé de six cents évêques, qu'aucun concile général ait professé l'erreur d'Arius.

1° Pour que le concile de Rimini eût changé la foi de Nicée, il faudrait qu'il eût décidé que Jésus-Christ n'était pas Dieu ni consubstantiel à son Père, qu'il n'était qu'une créature. Ce concile a-t-il ainsi prononcé? La première formule qu'il dressa, portait que le *Fils est semblable au Père en tout;* la seconde, qu'*il est semblable au Père selon les Ecritures.* Ces deux formules ne suffisaient pas pour proscrire l'hérésie arienne, mais elles ne l'adoptaient pas; elles n'exprimaient point assez le dogme catholique, mais elles ne le condamnaient pas : elles n'étaient ni aussi claires, ni aussi formelles que la décision de Nicée,

(2330) *Ibid.*, c. 7, p. 90.
(2331) *Tableau des saints*, IIe part., c. 5, p. 15; *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Conciles.*

mais elles ne la contredisaient pas. Les évêques qui furent forcés par violence à y souscrire, manquèrent de courage, mais ils ne furent pas pour cela hérétiques ; ils trahirent par faiblesse les intérêts de la vérité, et donnèrent lieu aux ariens de s'en prévaloir, mais ils ne professèrent aucune erreur. A peine furent-ils en liberté qu'ils réparèrent leur faute ; ils protestèrent qu'on les avait trompés en cachant un sens perfide sous des expressions orthodoxes. La formule de Sirmich, à laquelle souscrivit le Pape Libère, n'avait aucun autre défaut que de supprimer le terme de *consubstantiel ;* jamais ce Pape n'a signé l'arianisme.

2° Il est faux que le concile de Rimini fut composé de six cents évêques, il n'y en avait pas quatre cents. Il est encore plus faux que ce concile fut général ; il n'était composé que des évêques d'Occident ; le Pape n'y présida ni par lui-même, ni par ses légats.

3° Où sont les conciles généraux qui ont professé l'hérésie d'Arius? Ce sectaire soutenait que le Fils de Dieu était une créature tirée du néant, qu'il n'était pas vrai Dieu ni coéternel à Dieu (2332) ; aucun concile général n'a fait passer en dogme cette erreur. Ceux mêmes qui favorisaient Arius n'osaient pas professer ouvertement ces blasphèmes ; ils demandaient seulement que l'on retranchât du symbole de Nicée le terme de *consubstantiel*, sous prétexte que l'on pouvait en abuser pour établir l'erreur de Sabellius. Par cet artifice ils trompèrent plusieurs évêques très-bons catholiques, mais aucun n'osa d'abord nier ouvertement la divinité de Jésus-Christ comme avait fait Arius.

Est-il vrai que les évêques fidèles à la foi de Nicée agissaient ainsi par gloire ou par intérêt? Ils avaient donc intérêt à se faire exiler, emprisonner, dépouiller de leurs siéges sous l'empereur Constance, protecteur des ariens. Que des évêques, bien persuadés de la divinité de Jésus-Christ, aient cru devoir tout souffrir pour la défense de ce dogme, cela se conçoit ; mais qu'ils se soient sacrifiés pour la gloire d'avoir un Dieu pour fondateur, ce serait un trait de folie. Comment sait-on que les orthodoxes étaient moins persuadés de la vérité de leur doctrine que les ariens?

Un motif d'intérêt aurait engagé à supprimer plutôt qu'à professer le dogme de Jésus-Christ. Ce dogme était le plus grand obstacle à la conversion des païens, surtout des philosophes. On le voit par des reproches de Celse et de Julien, renouvelés par les incrédules d'aujourd'hui.

§ XIII.

Cinquième objection : On ne peut pas savoir si un concile est œcuménique.

Cinquième objection. Il n'y a aucun signe certain pour distinguer un concile général ou *œcuménique* d'un concile particulier, l'on n'est point d'accord sur le nombre des premiers, quelques partis rejettent ceux qui sont admis par d'autres. D'ailleurs il n'y a pas un seul concile qui ait pu vraiment passer pour représenter toute la chrétienté. Ainsi les œcuméniques ou généraux sont ceux qui passent pour tels dans l'esprit de leurs partisans (2333).

Réponse. Un concile est général lorsque les évêques de toute l'Eglise catholique y ont été invités, lorsque le Souverain Pontife y préside par lui-même ou par ses légats, lorsqu'il est reçu comme tel par la très-grande partie des Eglises. Les ariens mêmes n'ont pas osé nier que le premier concile de Nicée ne fût général ou œcuménique : les hérétiques seuls ont refusé ce titre au concile de Trente ; il en est de même des autres.

Ce serait d'ailleurs une errreur de croire qu'un concile général soit absolument nécessaire pour constater la croyance de l'Eglise universelle ; le témoignage des pasteurs dispersés n'a pas moins de force que celui des évêques rassemblés. Lorsque les décrets d'un concile particulier en matière de foi ont été confirmés par le Saint-Siége, et unanimement reçus dans toute l'Eglise, ils ont autant de poids que la décision d'un concile général ; on ne peut douter que cette doctrine ne soit catholique ou universelle.

On objecte un passage de saint Augustin (2334), où il dit que les conciles pléniers ou généraux sont souvent corrigés par des conciles postérieurs, lorsqu'on découvre par quelque expérience ce qui était caché auparavant, et que l'on aperçoit ce qui était inconnu (2335).

Il suffit de peser les paroles de ce saint docteur pour voir ce qu'il a voulu dire. Ce n'est point en matière de foi que l'on peut découvrir ce qui était inconnu ; jamais aucun article de foi n'a été inconnu. Il veut donc parler, ou des faits personnels, tels que la condamnation d'une évêque, soit pour des crimes que l'on reconnaît faux dans la suite, soit pour une doctrine sur laquelle il ne s'était pas suffisamment expliqué : ou des conciles qui paraissaient d'abord pléniers et généraux par leur forme extérieure, mais où l'on a reconnu ensuite un défaut essentiel, soit dans la convocation, soit dans la liberté des suffrages, soit dans la confirmation du saint-siége, soit pour une fraude commise dans la rédaction des actes. On prouverait par vingt passages de saint Augustin le respect dont il était pénétré pour les décisions des conciles généraux en matière de foi.

L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie*, grand théologien, prétend que le système de saint Augustin sur la grâce a été respecté

(2332) Socrate, *Hist. Eccl.*, l. I, c. 5; Sozom., l. I, c. 15.
(2333) *Tableau des saints*, IIe part., c. 6, p. 17; *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Conciles.*
(2334) L. II *De bapt. contra Donat.*, c. 3.
(2335) *Tableau des saints*, IIe part., c. 6, p. 18.

onze cents ans comme un article de foi, qu'au bout de ce temps, les Jésuites ont trouvé le moyen de faire anathématiser le système de saint Augustin, mot pour mot, sous le nom de Jansénius, de Saint-Cyran, d'Arnauld, de Quesnel (2336).

Il fallait ajouter encore, et sous le nom de Calvin, qui prétendait soutenir le système de saint Augustin *mot pour mot*. Un écrivain mieux instruit saurait que jamais l'Eglise n'a respecté *un système* comme un article de foi. Saint Augustin a soutenu contre les pélagiens que la grâce n'est point la récompense de nos mérites passés ou actuels, contre les semi-pélagiens, qu'elle n'est point le salaire des mérites conditionnellement futurs, qu'ainsi elle est très-gratuite à tous égards; contre les manichéens, qu'elle ne détruit point la liberté humaine : trois articles de foi que l'Eglise professe encore, et qu'elle n'a jamais condamnés dans aucun auteur. Mais elle a condamné tous ceux qui ont supposé entre la grâce et le consentement de la volonté une connexion *nécessaire*, qui ont insinué qu'elle supposait une *nécessité;* système faux que nous avons réfuté en traitant la question de la liberté, et que jamais saint Augustin n'a soutenu.

§ XIV.

Sixième objection : Les conciles ont fait de nouveaux articles de foi.

Sixième objection. Les conciles ont fait de nouveaux articles de foi. Avant le concile de Nicée la divinité du Verbe n'était point un dogme de la croyance chrétienne (2337). Ce concile même ne parla point de la divinité du Saint-Esprit, elle n'a été décidée qu'à celui de Constantinople en 381. Ce ne fut même que vers le IXᵉ siècle que l'Eglise latine statua par degrés que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. En 431 le troisième concile général, tenu à Ephèse, décida que Marie était véritablement Mère de Dieu, et que Jésus avait deux natures et une personne. Ainsi de siècle en siècle le symbole des Chrétiens s'est augmenté (2338).

Réponse. Une des obligations que nous avons à nos adversaires c'est que quand ils avancent un fait faux et absurde, ils ne manquent presque jamais de le réfuter au même instant. L'auteur du *Tableau des saints* observe qu'*aussitôt qu'un théologien annonçait quelque opinion à laquelle les oreilles de ses confrères* n'étaient point accoutumées, *on l'accusait d'hérésie, on assemblait un concile, on discutait sa doctrine, on l'admettait quand elle se trouvait conforme aux opinions des évêques les plus nombreux ou les plus en crédit; sinon le* novateur *était puni et persécuté* (2339). Selon cette remarque, il faut que les oreilles des théologiens n'aient pas été accoutumées à la doctrine d'Arius, qu'elle ne se soit pas trouvée conforme à l'opinion des évêques les plus nombreux, enfin qu'Arius ait été un novateur, puisqu'il fut condamné. Donc ce n'était ni la divinité ni la consubstantialité du Verbe qui étaient un nouveau dogme, mais l'opinion d'Arius; ce n'est plus le concile de Nicée qui a innové; c'est l'hérétique qui fut condamné.

En effet, Socrate et Sozomène, en racontant l'origine de la dispute, disent que l'opinion d'Arius était *nouvelle et inouïe* (2340). L'opinion contraire était donc la croyance commune, elle n'a point été introduite par le concile de Nicée. Lorsque l'évêque d'Alexandrie condamna d'abord Arius, il appuya sa sentence sur les premières paroles de l'Evangile de saint Jean et sur d'autres passages de l'Evangile, il ne prétendit pas établir un nouveau dogme.

Le concile de Nicée ne parle point de la divinité du Saint-Esprit, parce que ce dogme n'était point contesté pour lors; mais lorsqu'il dit : *Nous croyons en un seul Dieu le Père tout-puissant, et en Jésus-Christ son Fils unique. Nous croyons au Saint-Esprit*, met-il une différence de nature entre les trois personnes divines? Il a donc cru la divinité du Saint-Esprit, aussi bien que celle du Fils: le concile de Constantinople n'a pas établi une foi différente de celle du concile de Nicée.

De même, lorsqu'il décide que Jésus-Christ, *vrai Dieu, consubstantiel au Père, s'est incarné et s'est fait homme*, il entend sans doute que Jésus-Christ est tout à la fois Dieu et homme, qu'il a par conséquent deux natures; Nestorius se trouve déjà condamné par ces paroles aussi clairement que par le concile d'Ephèse. Si Jésus-Christ est Dieu, Marie sa mère est mère de Dieu.

Jusqu'à présent nous ne voyons point éclore de nouvel article de foi; il en serait de même quand nous suivrions tous les conciles l'un après l'autre; leur règle constante a été de ne définir comme article de foi que ce qui avait été cru comme tel depuis les apôtres.

§ XV

Saint Grégoire de Nazianze avait mauvaise opinion des conciles.

Septième objection. Saint Grégoire de Nazianze avait très-mauvaise opinion des conciles: *Je fuirai toujours*, dit-il, *toute assemblée d'évêques; je n'ai jamais vu de synode qui ait eu un bon succès, qui n'ait plutôt augmenté que diminué le mal. L'esprit de dispute et d'ambition y est si grand qu'on ne saurait l'exprimer. On n'y entend que des oies et des grues qui se battent sans s'entendre. On y voit de la division, des querelles, des choses honteuses qui étaient auparavant cachées. Tout cela est rassemblé dans un même lieu où se trouvent des hommes méchants et cruels* (2341). Saint Ambroise ne paraît pas en avoir eu une meilleure idée; il dit qu'il s'était souvent excusé de se trouver à ces assem-

(2336) *Quest. sur l'Encyclop.*; art. *August.*
(2337) *Tableau des saints*, IIᵉ part., c. 6, p. 22.
(2338) *Dict. philos.*, art. *Christianisme.*
(2339) *Tableau, ibid.*, p. 24.
(2340) SOCRATE, l. I, c. 6; SOZOM., l. I, c. 15.
(2341) *Carm.*, p. 80, et epist. 55.

blées, à cause des fréquentes divisions des évêques (2342).

Réponse. L'auteur même du *Tableau des saints* observe que saint Grégoire de Nazianze parlait ainsi en 377. Il a remarqué ailleurs que depuis 323 jusqu'en 368 il y avait eu quinze conciles tenus en faveur d'Arius. Saint Grégoire s'était trouvé en butte aux cabales des ariens lorsqu'il gouvernait l'Eglise de Constantinople. Il n'est pas étonnant qu'après tant de conciles dans lesquels ces hérétiques avaient porté leur génie violent et séditieux, saint Grégoire et saint Ambroise craignissent de se trouver dans de pareils assemblées. Mais il n'y a pas eu des ariens dans tous les conciles. Il n'y avait eu ni tumulte ni violence au concile de Nicée, et il n'y en a pas eu davantage dans la plupart des conciles généraux tenus après le règne de l'arianisme.

Il n'y en aurait jamais eu si les novateurs avaient voulu se soumettre à la règle sage et solide qui a dirigé tous les conciles orthodoxes, et laisser décider les questions selon l'enseignement constant et universel de l'Eglise. Lorsqu'il est arrivé du bruit et du scandale, faut-il s'en prendre à la règle plutôt qu'à l'opiniâtreté de ceux qui se sont révoltés contre elle? Mais, selon nos adversaires, tous les hérétiques ont eu raison, c'est l'Eglise qui a toujours tort. Sur ce principe on n'a pas manqué dans la plupart des éloges académiques du chancelier de l'Hôpital, de prendre parti pour les calvinistes et les luthériens contre le concile de Trente.

Cependant malgré la multitude d'hérésies qui ont fait du bruit, et qui ont trouvé des partisans, l'Eglise catholique est demeurée en possession de sa foi et de son autorité, pendant que la plupart des sectes se sont fondues et anéanties. Il faut que sa méthode ne soit pas si mauvaise, puisqu'elle opère la perpétuité et l'immutabilité de la foi. Si Jésus-Christ même n'en avait pas tracé le plan, et n'avait pas tenu la main à l'exécution, il y a longtemps que l'édifice auquel il sert de base aurait été détruit; mais ce divin maître s'est comparé lui-même à un architecte qui bâtit sur la pierre ferme : battu par les vents et les orages, l'édifice se soutient, parce qu'il est solidement construit (2343).

Les sectes condamnées par les conciles, se sont scandalisées de l'*anathème* prononcé contre elles, comme si l'on avait voulu par cette formule les dévouer toutes à l'enfer. Mais lorsque saint Paul désirait d'être *anathème* pour ses frères (2344), il ne souhaitait certainement pas d'être condamné pour eux aux flammes éternelles. Etre anathème dans ce sens, c'est être retranché de la société des fidèles.

(2342) *Tableau des saints, Ibid.; Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Conciles.*
(2343) *Matth.* VII, 24.

ARTICLE III.

Du fondement de la foi des simples et des ignorants, ou de l'analyse de la foi.

§ I.

La foi divine est fondée comme la foi humaine.

Il en est de la question que nous allons traiter, comme de la plupart des autres; souvent en voulant l'éclaircir on l'a rendue plus obscure, parce que l'on s'est trop attaché au faux jour sous lequel les théologiens hétérodoxes se sont plu à la présenter. Si l'on veut y faire attention, le fondement de la foi est le même pour tous les hommes; tous sont enfants avant d'arriver à l'âge mûr, et ignorants avant d'avoir acquis des connaissances. La question se réduit donc à savoir s'il faut avoir étudié longtemps pour être en état de faire un acte de foi, si un enfant ne peut pas avoir un motif solide de croire dès qu'il est parvenu à l'âge de raison. A supposer qu'il le puisse, ce motif peut lui suffire pour toute sa vie? Dieu, par la révélation, a pourvu suffisamment sans doute au salut de tous les hommes; il n'a pas rendu la foi plus méritoire ni plus solide pour les savants que pour les ignorants. Il est à présumer qu'il a fourni à tous des motifs suffisants et proportionnés à leur capacité.

Ainsi en a jugé saint Augustin : *Dans le sein de l'Eglise*, dit-il, *le peuple est dans une pleine sûreté, non par la vivacité de son intelligence, mais par la simplicité de sa foi*(2345).

Il serait étonnant qu'un acte de foi divine fût plus difficile à former qu'un acte de foi humaine; que le peuple qui est entraîné par des motifs invincibles à fonder son repos, son état civil, ses plus chers intérêts, sa vie même sur la certitude des témoignages humains, n'en eût aucun pour juger que Dieu a révélé telle ou telle doctrine. Ce serait soutenir en d'autres termes que la révélation est plus difficile à prouver que tout autre fait quelconque, ou qu'elle ne peut pas être constatée par les mêmes preuves : nous avons démontré le contraire.

Avant d'examiner quel est le genre de preuves à portée du peuple le moins instruit, il est à propos de citer une observation très-sensée faite par un théologien protestant. *Toute certitude*, dit-il, *est fondée sur des motifs réels qui convainquent notre esprit sans lui laisser aucun sujet raisonnable de doute. Mais ces motifs peuvent agir sur l'âme, et n'en être pourtant pas distinctement aperçus. Alors nous sommes bien entraînés par leur poids, nous sentons bien que nous ne pouvons pas raisonnablement douter ; mais nous n'en sommes pas plus en état de développer ces motifs, de les arranger en forme de démonstration pour convaincre les contredisants, en leur montrant le sophisme des arguments qu'ils nous opposent. Il faut de nécessité, ou bien refuser aux simples toute assurance raisonnable des vérités qu'ils*

(2344) *Rom.* IX, 23.
(2345) *Lib. contra Epist. Fundam.*, c. 4.

croient, tout discernement de ce qui est certain d'avec ce qui ne l'est pas, ou reconnaître avec moi que souvent l'esprit est solidement convaincu par un amas de raisons qu'il est impossible de démêler ni d'arranger d'une manière distincte pour démontrer aux autres sa propre persuasion. Ces principes qui frappent à la fois vivement, quoique confusément l'esprit, établissent une croyance solide dans ceux là même, qui, faute d'en pouvoir faire l'analyse, quand on leur dira: Prouvez-nous ce dont vous êtes si bien persuadés, *sont réduits au silence* (2346).

Il ne faut donc pas confondre une foi aveugle et non fondée avec une foi dont on est incapable de faire l'analyse et de rendre raison. C'est le sophisme dans lequel sont tombés la plupart de ceux qui ont parlé de la foi des simples. Un homme peu instruit et peu accoutumé à réfléchir sur les raisons qui dirigent sa conduite, n'est pas plus en état de rendre compte des fondements de la foi humaine, que des motifs de la foi divine; et souvent il se conduit avec plus de prudence qu'un dissertateur. Jusqu'à nos jours les fondements de la certitude morale n'avaient pas été suffisamment développés par l'analyse. En conclura-t-on que le peuple qui se laisse conduire par la foi humaine agit machinalement, sans raison ni sans motifs? Dans le fond, un philosophe agit de même : avant de prendre son parti sur l'affaire la plus essentielle, il ne commence pas par se faire à soi-même une dissertation en forme sur les motifs qui dirigent sa conduite.

§ II.

Faits dont un ignorant est convaincu.

Saint Augustin donne pour motif de la foi des simples l'antiquité, l'universalité, l'uniformité de la tradition, la succession des Souverains Pontifes depuis saint Pierre, le nom de *catholique* donné à la véritable Eglise et que les autres sectes n'osent usurper (2347). Voyons si ce savant Père de la foi a eu tort.

Un ignorant croit que les articles du symbole sont révélés de Dieu, parce qu'ils ont été enseignés par Jésus-Christ et par les apôtres ; il les croit enseignés par Jésus-Christ et par les apôtres, parce que l'Eglise catholique l'en assure : nous soutenons que cette foi est très-raisonnable et très-certaine, qu'un ignorant en connaît suffisamment les motifs, quand même il serait incapable d'en rendre compte.

1° Que Jésus-Christ et ses apôtres soient les fondateurs de notre religion, c'est un fait universellement connu et dont tous nos usages religieux déposent. Le nom de Jésus invoqué partout, celui de *chrétien* donné à ceux qui croient en lui, les croix, les images, les prières, la profession de foi, les instructions, les fêtes, les cérémonies, tout dépose que Jésus-Christ a fondé notre religion par la prédication de ses apôtres ; toute l'Eglise regarde le symbole qui porte leur nom comme l'abrégé de leur doctrine.

Les catholiques et les hérétiques, les juifs et les mahométans sont également persuadés de ce fait essentiel ; comment cette opinion générale aurait-elle pu s'établir s'il n'en était rien? Une religion sans doute ne s'établit pas seule, sans prédicateurs ; l'homme le plus grossier sait que le christianisme n'a pas toujours existé. C'est de l'année de la naissance de Jésus-Christ que l'on date tous les événements. Un ignorant ne se sent pas disposé à embrasser une religion sans l'enseignement de personne, sans preuves et sans motifs. Que le christianisme soit l'ouvrage de Jésus-Christ et des apôtres, c'est un fait plus notoire qu'il ne l'est que Clovis a fondé la monarchie française.

2° Un second fait attesté par les mêmes monuments, est que Jésus-Christ et les apôtres n'ont point fondé le christianisme par leur simple prédication, mais par des miracles, que c'est par là qu'ils ont trouvé croyance. Un ignorant est convaincu des obstacles qu'ils ont eus à vaincre par la cendre des martyrs qu'il révère, par leurs fêtes qu'il célèbre, par sa propre conscience, qui lui atteste que les hommes ne changent pas aisément de religion. L'univers devenu chrétien ; voilà le témoin des miracles. Qu'ils soient contestés ou non par les incrédules, un simple fidèle a droit de l'ignorer; leurs sophismes ne lui importent pas plus que ceux des pyrrhoniens contre le témoignage des sens.

La résurrection et l'ascension de Jésus-Christ sont deux articles du symbole ; jamais les apôtres n'auraient persuadé ces deux faits, s'ils n'avaient pas été munis de bonnes preuves ; un ignorant sent bien par lui-même qu'il n'est pas aisé de croire de tels miracles, à moins que les preuves n'en soient invincibles.

§ III

Succession et mission des pasteurs

3° Par quelle voie la doctrine des apôtres est-elle parvenue jusqu'à nous ? Par les mêmes moyens dont un ignorant est encore témoin oculaire, par l'enseignement des pasteurs, par les divers usages religieux, par la tradition qui passe insensiblement d'une génération à une autre. Un ignorant voit sous ses yeux la chaîne de la succession des pasteurs de l'Eglise; lorsque l'un meurt, un autre est mis à sa place. Que le Souverain Pontife actuel soit le successeur de saint Pierre, c'est un fait aussi certain qu'il l'est que Louis XVI est le successeur du premier fondateur de notre monarchie.

Un simple fidèle comprend que la doctrine, les fonctions, les pouvoirs des apô-

(2346) BOULIER, *Traité de la certitude morale*, c. 8, n° 20, tom. I, p. 271.

(2347) L. *contra Epist. Fundam*, c. 4.

tres, ont passé à leurs successeurs, comme il voit que le ministère d'un évêque ou d'un curé passe sans aucune différence à celui qui lui succède par mort ou autrement. Il est donc soumis à son évêque par le même motif qui le porte à obéir au gouverneur de la province; il donne sa confiance à son curé, comme il la donne à un notaire ou à un officier public. Il sait que l'autorité de ceux-ci n'a rapport qu'au gouvernement temporel de la société; il juge que l'autorité de son pasteur est divine, puisqu'elle vient de Jésus-Christ et qu'elle a pour objet le salut des âmes.

4° Par quelle preuve un ignorant est-il assuré que la doctrine professée généralement aujourd'hui par les pasteurs de l'Eglise est la même que celle de Jésus-Christ et des apôtres sans aucune altération? Par le titre de *catholique* donné à l'Eglise dans le symbole et expliqué dans le catéchisme; aucun pasteur catholique ne se croit en droit d'enseigner une autre doctrine que celle qui est professée par le corps entier des pasteurs et des fidèles unis au chef de l'Eglise, successeur de saint Pierre. Le simple fidèle sait très-bien que son curé ne peut, sans s'exposer à être dépossédé, enseigner une doctrine contraire au catéchisme approuvé par son évêque. Il sait que son évêque est uni de communion et de croyance, non-seulement avec ses collègues, mais encore avec le Souverain Pontife, puisqu'il ordonne à tous ses diocésains de le respecter comme le vicaire de Jésus-Christ.

Il sait encore que le caractère de *catholicité* est essentiel à l'Eglise ; aussi ancien qu'elle, puisqu'il est renfermé dans le symbole de la foi. Il est donc convaincu que depuis les apôtres, le corps entier des pasteurs a fait profession de ne s'écarter en rien de la doctrine qu'il en avait reçue, et n'a jamais permis à aucun particulier de le faire. Il lui est évident d'ailleurs que depuis qu'il y a eu des Eglises fondées par les apôtres en différents lieux et chez différentes nations, elles n'ont pu convenir ensemble d'altérer sur un seul point la doctrine apostolique, les antipathies, les jalousies nationales, l'attachement naturel de chaque société à une doctrine qu'elle croit révélée, le zèle pour la catholicité professée dans le symbole, ont toujours été des barrières insurmontables à tous les novateurs. Il est plus impossible à un curé de s'en écarter impunément, qu'à un juge quelconque de violer les ordonnances du roi, sans s'exposer à l'animadversion des premiers magistrats.

Qu'un ignorant puisse analyser les preuves de ces faits ou ne le puisse pas, cela est égal; ils n'en sont pas moins le fondement de sa croyance.

§ IV.

Sens du mot Eglise catholique.

Saint Augustin a donc eu raison de dire que, dans le sein de l'Eglise catholique, le simple fidèle est en sûreté non par la vivacité de son intelligence, mais par la simplicité de sa foi. Il croit, non à la simple parole de son curé ou de son évêque, mais à leur *catholicité*, à leur union dans la foi avec tout le corps de l'Eglise, à l'impossibilité dans laquelle ils sont de s'en écarter, sans que cet écart soit remarqué. Il croit à leur succession constante continuée depuis les apôtres, de laquelle il voit la chaîne se perpétuer sous ses yeux. Un enfant, dès qu'il entend les termes du catéchisme, sait ce que signifie l'article du symbole : *Je crois la sainte Eglise catholique.* C'est comme s'il disait, je reconnais pour véritable Eglise de Jésus-Christ celle qui me donne la *catholicité* pour signe de la vérité, de l'antiquité, de l'immutabilité de sa doctrine et de sa foi. A ce signe il sent que l'Eglise remplit à l'égard de ses enfants le devoir d'une véritable mère, qu'elle les conduit par la voie qui convient le mieux à la faiblesse de leur intelligence, qui assure également les savants et les ignorants, qui leur fournit, pour ainsi dire, des armes contre celui de ses ministres qui entreprendrait de les tromper et d'altérer leur foi.

Ce n'est point ainsi que les sectes séparées de l'Eglise instruisent leurs prosélytes. Elles donnent à un enfant, à un ignorant, pour caution de leur foi, le texte de l'Ecriture. Sont-ils en état de se démontrer l'authenticité, l'intégrité, l'inspiration de ce texte, la fidélité de la version, le véritable sens de chaque passage? Mais le fidèle catholique n'a pas besoin de savoir quelle est leur doctrine ni leur méthode. Convaincu qu'il a une mère par la tendresse qu'elle lui témoigne, il peut ignorer sans péril s'il y a des marâtres et des orphelins.

Rien n'est donc plus faux que ce qui a été si souvent allégué par les controversistes hétérodoxes, et répété par tous les incrédules; savoir qu'un simple fidèle n'a aucune marque sensible à laquelle il puisse infailliblement reconnaître la véritable Eglise de Jésus-Christ ; qu'il lui est aussi difficile de la distinguer des sectes hérétiques que de discerner quelle est la vraie doctrine des apôtres ; que pour être convaincu de l'infaillibilité de l'Eglise, il faut lire l'Ecriture, comparer les passages, parcourir la chaîne de la tradition, écouter les raisons et les arguments des hétérodoxes, décider les disputes des théologiens. Un simple fidèle n'a pas besoin de tant d'appareil. Il reconnaît la véritable Eglise de Jésus-Christ et son infaillibilité à la *catholicité* dont elle fait profession; caractère visible, palpable, unique; les autres sectes, loin d'y prétendre, le rejettent avec horreur.

Il est impossible que la doctrine *catholique* ou universelle ne soit pas la doctrine *ancienne*, puisque ceux qui en font profession se croiraient hérétiques s'ils la changeaient, que d'ailleurs tant de sociétés dispersées n'ont pu en former le projet, encore moins l'exécuter. Il est impossible que la doctrine ancienne ne soit pas celle des

apôtres ; jamais l'Eglise catholique n'a connu d'autres maîtres que ces envoyés de Jésus-Christ. Enfin, il est impossible que la doctrine *apostolique* ne soit pas celle de Jésus-Christ et de Dieu son Père ; les apôtres ont fait profession de n'enseigner que *ce qu'ils ont vu et entendu* de la bouche de leur maître ; et d'ailleurs, ils ont confirmé leur doctrine par des miracles, signes certains de la voix de Dieu.

Si l'auteur anglais qui a très-bien prouvé la divinité du christianisme par le plan de cette religion, avait mieux connu les principes de l'Eglise catholique, il n'aurait pas dit que la plus grande portion du genre humain est forcée de croire sur parole, et de s'en rapporter aux autres sur les fondements de sa croyance (2348).

§ V.

Chaîne de propositions évidentes en matière de foi.

Comme cette analyse de la foi chrétienne est de la dernière importance, et termine toutes les contestations par le principe, nous mettons sous les yeux du lecteur la chaîne de propositions dressée par un protestant converti (2349), afin que l'on voie que sur ce point, comme sur tous les autres nous n'avons aucun sentiment particulier.

Sur le Christianisme en général.

1. Je suis persuadé que Jésus-Christ a été crucifié, puisqu'il est ressuscité et monté au ciel, etc., comme je suis persuadé que les apôtres ont été témoins oculaires de ces faits.

2. Je crois qu'ils en ont été témoins oculaires, parce qu'ils l'ont dit et publié, qu'ils ont répandu leur sang en le soutenant, qu'ils ont fait des miracles pour les confirmer.

3. Je sais qu'ils l'ont dit et publié, qu'ils ont souffert le martyre, qu'ils ont fait des miracles pour confirmer cette vérité, comme je sais que l'Eglise leur en rend témoignage.

4. Je sais qu'elle leur rend ce témoignage, puisque je le vois et l'entends.

Sur l'Eglise.

5. Je vois par mes propres yeux qu'il y a une Eglise chrétienne, comme je vois qu'il y a une monarchie française.

6. Je suis certain que l'Eglise qui a toujours fait profession de ne rien changer dans sa croyance, et à qui ses propres ennemis ne contestent point la succession régulière de la chaire des apôtres, est la vraie Eglise de Jésus-Christ; comme je suis convaincu qu'un parlement, qui est composé de membres légitimement appelés, et qui fait profession de suivre les lois et les coutumes, est un parlement légitime.

7. Je suis persuadé que Jésus-Christ a revêtu cette Eglise de toute l'autorité nécessaire pour gouverner les fidèles, comme je le suis que le roi a donné à ses ministres toute l'autorité nécessaire pour gouverner ses sujets.

8. Je suis aussi assuré que l'empire de Jésus-Christ regarde la conscience et le cœur, que je suis assuré que l'empire du roi regarde nos corps et nos biens. Je sais par conséquent que la conscience et le cœur doivent être soumis à l'Eglise de Jésus-Christ, comme je sais que nos corps et nos biens sont soumis à la juridiction des cours souveraines établies par le roi.

9. Et la conscience ne pouvant se soumettre qu'à un gouvernement infaillible, je sais que l'Eglise est infaillible dans ses décisions, comme je sais que les arrêts des parlements sont sans appel.

Sur l'Ecriture sainte

10. Je suis aussi persuadé que l'Ecriture est divine, que je suis persuadé que l'Eglise m'en assure.

11. L'Eglise m'en assure plus formellement et plus sensiblement que toute la France ne m'assure que le *Code Louis* est un livre qui contient les ordonnances du roi.

12. Je sais que le témoignage que l'Eglise rend à l'Ecriture est digne de foi, comme je sais que le témoignage rendu par toute la France aux ordonnances du roi est véritable. Il serait absurde de le contester, lorsque sous les yeux du roi elle assure qu'une ordonnance que l'on enregistre est une loi de sa majesté.

13. Je suis certain que l'Eglise est dépositaire et interprète des volontés de Jésus-Christ, tant de celles qui sont écrites, que de celles qui ne le sont pas, comme je suis assuré que dans un royaume les magistrats sont les dépositaires et les interprètes des lois et des coutumes autorisées par le prince.

14. L'Eglise parle par la bouche des pasteurs et par le silence des fidèles, comme toute la France parle par la bouche des magistrats et par le silence du peuple.

Sur les hérétiques.

15. Je sais que l'Eglise a toujours fait profession de ne point changer la foi de ses pères, et à qui on ne peut montrer par aucun fait positif qu'elle s'en soit écartée, est fidèle à Jésus-Christ, et marche sur les traces de ses apôtres; comme je sais qu'un parlement, qui a fait serment de fidélité au roi, lui est fidèle en effet, pendant qu'on ne peut lui reprocher par aucun fait d'avoir violé son serment.

16. Comme je n'appellerais plus *parlement* une assemblée qui aurait une fois fait profession de violer son serment de fidélité, je n'appelle plus *Eglise* une société qui a fait une fois profession de ne pas garder le dépôt et de changer la doctrine qui lui avait été donnée.

17. Les chefs des sectes séparées de l'Eglise catholique étant de ce nombre, quoi-

(2348) *Vue de l'évid. de la relig. chrét.*, p. 151.

(2349) PAPIN, *De la tolérance des protestants.*

que plusieurs aient reçu leur ordination dans l'Eglise catholique, je sais qu'ils ont perdu leur autorité, comme un parlement perdrait la sienne, s'il faisait profession de changer les lois et les coutumes sans l'ordre du roi,

18. Je suis persuadé que c'est être rebelle à Jésus-Christ que de rejeter les décisions d'une Eglise à qui ses ennemis mêmes rendent témoignage qu'elle a toujours fait profession de ne rien innover dans la foi, comme je suis persuadé que c'est être rebelle au roi que de se soulever contre un parlement qui a toujours fait profession de ne suivre que les lois.

19. Je suis aussi persuadé que l'Eglise romaine est fidèle à Jésus-Christ que je suis assuré que les autres sectes demeurent d'accord qu'elle n'a jamais formé comme ces sectes, le dessein de changer la doctrine de ses pères, et qu'elle s'est toujours fait un devoir de la conserver inviolablement.

20. Et au contraire il est aussi notoire que ces sectes n'ont pas conservé fidèlement la doctrine chrétienne, qu'il est de notoriété publique qu'en se séparant, elles ont fait profession ouverte de changer la doctrine qu'elles avaient reçue de leurs pères.

Toutes ces propositions qui s'entre-expliquent et s'entre-soutiennent, sont à mon égard au souverain degré de clarté.

§ VI.

Analyse de la foi dans l'Encyclopédie.

Il est encore à propos d'examiner si l'auteur de l'article *Foi* de l'Encyclopédie a réussi à donner l'analyse de la foi. Voici comme il la conçoit : 1° *Je crois que tel dogme est révélé, parce que la société religieuse dans laquelle je vis, m'enseigne qu'il est révélé. Je crois à son enseignement, parce qu'elle est infaillible; je crois qu'elle est infaillible, parce qu'elle est l'Eglise de Jésus-Christ, et que l'Eglise de Jésus-Christ est infaillible. Je crois qu'elle est l'Eglise de Jésus-Christ, parce que les chefs ou les pasteurs de cette Eglise ont succédé à ceux que Jésus-Christ même a établis.* 2° *Je crois que l'Eglise de Jésus-Christ est infaillible, parce que cette infaillibilité lui est promise et clairement contenue dans les Ecritures protocanoniques, que tous les Chrétiens reçoivent et qui sont la parole de Dieu.* 3° *Je crois que les Ecritures sont la parole de Dieu, sont divines et inspirées parce que cette vérité est essentiellement liée avec cette autre, la religion chrétienne est émanée de Dieu.* 4° *Je crois enfin que la religion chrétienne est émanée de Dieu par tous les motifs de crédibilité qui me le persuadent.*

Cette analyse nous paraît fautive et mal conçue.

1° Elle ne s'accorde point avec celle qu'a donnée saint Paul. « *Comment les peuples*, dit-il, *croiront-ils en Dieu, si personne ne leur prêche? qui prêchera s'il n'est envoyé* (2350)? » L'Apôtre suppose que l'obligation de croire à la prédication vient de la mission du prédicateur; or les Ecritures même *protocanoniques*, ne sont autre chose que la prédication des apôtres couchée par écrit; donc l'obligation de croire aux Ecritures, dérive de la mission des écrivains, et non au contraire. Donc il faut prouver l'autorité divine ou la mission des pasteurs, indépendamment de l'Ecriture.

Tertullien, dans son livre des *Prescriptions*, prouve l'autorité des Eglises apostoliques par leur succession, et non par l'Ecriture; il veut même qu'en disputant contre les hérétiques on mette l'Ecriture de côté.

Saint Augustin a dit : *Pour moi je ne croirais pas à l'Evangile, si l'autorité de l'Eglise catholique ne m'y déterminait* (2351). Il suppose donc que l'autorité de l'Evangile se prouve par celle de l'Eglise, et non au contraire.

M. Bossuet a fait de même dans sa conférence avec le ministre Claude. L'auteur de l'*analyse* l'a senti, il a tordu le sens des paroles de saint Augustin et de celles de M. Bossuet.

2° Il est plus aisé de prouver à un ignorant la mission divine des pasteurs par leur succession et par la divinité de la mission des apôtres, que de lui prouver la divinité ou l'inspiration des Ecritures protocanoniques. Celle-ci suppose l'athenticité et l'intégrité du texte, la fidélité des versions, la vérité du sens donné à tel passage; discussions dans lesquelles un ignorant est incapable d'entrer.

L'auteur de l'*analyse* l'a compris. Après avoir défini la foi *une persuasion raisonnée*, il déclare qu'il ne veut point parler de celle des enfants, qui croient au moyen d'une *foi infuse*, ni de celle des adultes simples et grossiers, qui n'ont point de motifs raisonnés de leur croyance, comme il y en a sans doute dit-il, un grand nombre dans le sein même de l'Eglise catholique. Ces deux espèces de foi, selon lui, sont l'ouvrage immédiat de l'Esprit de Dieu qui souffle où il veut, et dont notre faible raison ne peut sonder les voies. C'est évidemment réduire la foi des enfants et des ignorants à un pur enthousiasme.

§ VII.

Réfutation de cette analyse.

Vainement il distingue entre des motifs *raisonnés* et des motifs *raisonnables*. Il est absurde de croire que Dieu donne aux enfants et aux ignorants une foi infuse sans motifs. Si Dieu leur donne des motifs raisonnables de croire, dès lors ils ont une persuasion raisonnée, quoiqu'ils ne soient pas en état d'en faire l'analyse et d'en donner la démonstration.

Or, nous avons fait voir que dans le sein de l'Eglise catholique, dès qu'un enfant et un ignorant ont assez d'intelligence pour s'entendre lorsqu'ils disent dans le symbole : *Je crois la sainte Eglise catholique*, le caractère de *catholicité*, qui n'est pas fort difficile

(2350) *Rom.* x, 14.

(2351) *Lib. contra Epist. Fundam.*, c. 5.

à comprendre, est pour eux un motif très-raisonnable de croire à l'enseignement de l'Eglise, et que dès lors leur persuasion est raisonnée.

L'auteur reconnaît que, la foi de faire selon les théologiens, des adultes les mieux instruits est aussi une vertu *infuse*. Cette infusion ne prouve point que leur persuasion ne soit pas raisonnée.

3° Il dit que, dans l'analyse de la foi, les motifs doivent être placés de manière qu'ils puissent amener un hérétique et un incrédule à la foi de tous les dogmes révélés. Or ces motifs, tels qu'il les propose, ne peuvent amener à la foi un incrédule qui n'admet point l'inspiration des Ecritures protocanoniques, ni un hérétique qui dispute sur le sens des passages allégués pour prouver l'infaillibilité de l'Eglise.

4° Par cette méthode, on ne peut pas prouver la divinité des livres saints d'une manière capable de convaincre les ignorants: les controversistes hétérodoxes n'y ont jamais réussi. L'auteur de l'*analyse* en convient; en réfutant leur analyse de la foi, et en particulier celle qu'a donnée Laplacette, il a réfuté la sienne.

Bien plus, en voulant montrer que la divinité de l'Ecriture peut être prouvée indépendamment de l'autorité de l'Eglise, il ne la prouve que par cette autorité même. Il n'y a point, dit-il, de dogme plus essentiel à la religion chrétienne, qu'elle enseigne plus expressément et qu'elle suppose plus nécessairement que cette proposition, *l'Ecriture sainte est la parole de Dieu*. Fort bien; mais l'enseignement de la religion chrétienne, et l'autorité de l'Eglise chrétienne sont précisément la même chose. Y a-t-il un autre enseignement chrétien que celui de l'Eglise?

Il objecte, 1° que si on établit l'autorité de l'Eglise, sur une autre preuve que sur l'Ecriture, on ne peut plus croire cette autorité en vertu de la révélation, ni comme un objet de foi divine; que les motifs de crédibilité distingués de la révélation sont *bien faibles*, pour ne rien dire de plus.

Réponse. Selon la méthode de l'auteur, on ne peut croire non plus de foi divine, et en vertu de la révélation l'autorité de l'Ecriture sainte.

Mais il abuse du terme *révélation*. Tout signe infaillible de la volonté de Dieu n'est-il pas une révélation? Or il n'est point de signe plus indubitable de la volonté de Dieu que les miracles. Lorsque Jésus-Christ disait aux Juifs : *Pour vous faire voir que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés, lève-toi, paralytique, emporte ton lit et marche*. On pouvait sans doute croire de foi divine et en vertu de la révélation, que Jésus-Christ avait le pouvoir de remettre les péchés. De même, à la vue des miracles des apôtres, on pouvait croire de foi divine leur mission.

Nous avons fait voir qu'en vertu de la succession, la mission des pasteurs de l'Eglise est la même que celle des apôtres; donc elle est prouvée par les mêmes miracles et les mêmes motifs de crédibilité que celle des apôtres; donc on peut la croire de foi divine tout comme celle des apôtres. Nous ne concevons pas en quel sens l'encyclopédiste a pu dire que ces motifs sont *bien faibles*.

Il objecte, 2° le sentiment de Junin, de Holden, de Grégoire de Valence qu'il prétend suivre. Mais il observe que c'est ici une question de raisonnement et non d'autorité. D'ailleurs il nous paraît prendre assez mal le sens de ces trois théologiens.

§ VIII.

Autre analyse plus simple. Première objection : Aucune révélation n'est à portée des ignorants.

Donnons une analyse plus simple et plus solide. 1° Je crois tel article révélé, parce que l'Eglise catholique me l'enseigne. 2° Je crois que cet enseignement est infaillible, parce que la mission de ses pasteurs est divine, et que cet enseignement est catholique et universel. 3° Je crois que la mission des pasteurs est divine, parce qu'en vertu de leur succession et de leur ordination, elle est la même que celle des apôtres, et que la mission de ceux-ci était certainement divine. 4° Je crois que cette mission était divine, parce qu'elle a été prouvée par leurs miracles et par tous les autres motifs de crédibilité qui démontrent la divinité du christianisme.

5° Je crois que l'Ecriture sainte est la parole de Dieu, parce que l'Eglise catholique le croit et l'enseigne ainsi.

Nous avons prouvé toutes les parties de cette analyse, nous avons fait voir que les preuves sont à la portée des plus ignorants : elle ne renferme ni cercles vicieux, ni contradiction. Les objections qu'y opposent les hétérodoxes et les incrédules ne sont pas difficiles à résoudre.

Première objection. Une religion dont les preuves ne sont point à portée de tous les hommes raisonnables, ne peut être la religion établie de Dieu pour les simples et pour les ignorants; or, de toutes les religions qui se disent révélées, il n'y en a aucune dont les preuves soient à portée de tous les hommes (2352).

Réponse. Les preuves de la religion naturelle ne sont pas plus à la portée des ignorants que celles de la religion révélée; sans révélation aucun peuple n'a eu une religion naturelle véritable; voilà ce qu'un déiste aurait dû sentir.

Nous avons fait voir que les faits qui prouvent la révélation, sont tout aussi à portée des ignorants que ceux sur lesquels ils fondent leur état civil, leur fortune, leurs intérêts les plus chers, leurs devoirs naturels les plus sacrés; qu'ils ont des uns et des autres une certitude morale, poussée au plus haut

(2352) *Exam. crit. des apol. de la relig. chrét.*, c. 12.

degré de notoriété; il serait absurde d'en exiger une autre.

Il est vrai que ces faits et ces preuves ne sont pas également à portée des peuples infidèles auxquels la révélation n'a jamais été annoncée. Aussi n'a-t-on jamais décidé qu'ils soient obligés, sous peine de damnation, de croire et de professer la religion révélée lorsqu'ils n'ont eu aucun moyen de la connaître. Les déistes ont été obligés de faire le même aveu à l'égard de la religion naturelle.

Il ne s'ensuit point que Dieu ait mal pourvu au salut de tous les hommes; il s'ensuit seulement que nous ne connaissons ni la nature ni le degré des lumières et des secours qu'il leur a fournis. Il nous suffit de savoir, en général, que Dieu ne fait injustice à personne, et qu'il ne demandera compte à chacun que de ce qu'il lui aura donné.

Pour exagérer la difficulté de connaître la vraie religion, l'on invite à peser les embarras de l'examen, la faiblesse de l'esprit humain, la force des préjugés de la naissance, la multitude des besoins et des affaires qui asservissent la plupart des hommes (2353).

Réponse. Si un dissertateur voulait nous prouver qu'un homme du peuple ne peut avoir une certitude entière de son état et de ses possessions, vu la difficulté de concilier toutes les lois qui concernent les propriétés, la multitude des procès, la contradiction des arrêts, la subtilité des chicaneurs, l'imbécillité de la plupart des propriétaires, etc, que répondrions-nous? Rien. Malgré les lieux communs, bons pour faire parade d'éloquence, le commun des hommes ne jouit pas moins tranquillement de son état et de sa fortune.

Nous convenons encore qu'un homme élevé dans une religion fausse n'a pas autant de facilité d'en connaître la fausseté, qu'un fidèle catholique en a de sentir la vérité de la sienne. Que s'ensuit-il? Que Dieu seul peut juger jusqu'à quel point la difficulté de l'examen peut rendre le premier excusable.

§ IX.

Seconde objection : Difficulté de prouver les miracles.

Deuxième objection. Les miracles que l'on cite en preuve des religions revélées, ont ordinairement pour garants des livres, dont la vérité ne peut se prouver sans le secours de l'histoire. Il faut examiner, 1° le siècle des historiens qui les rapportent; 2° l'authenticité de ces livres et la sincérité des témoins; 3° la nature des miracles, pour savoir s'ils ne sont pas l'effet de la fourberie ou de quelque cause naturelle. Y a-t-il beaucoup de gens capables de faire cet examen? Quant aux preuves tirées de la tradition, un peu de sincérité suffit pour en connaître l'incertitude (2354).

Réponse. Faussetés. La vraie preuve des miracles du christianisme est l'univers converti; un ignorant n'a pas besoin de livres pour en être convaincu. Ce n'est point par la lecture des livres qu'il sait les principaux faits de l'histoire de France; c'est par la tradition publique et par les monuments qui marchent de concert. Or la tradition et les monuments des miracles du christianisme sont plus éclatants, plus multipliés, plus connus du peuple que ceux de notre histoire même. Attaquer une tradition de cette espèce, c'est établir un pyrrhonisme universel.

Avec un peu de bon sens, le peuple comprend que des fourberies ou des effets naturels n'auraient pas converti le monde. Les discussions dont parle l'auteur de l'objection ne sont devenues nécessaires que par la malice et l'opiniâtreté des incrédules; mais le simple fidèle est en droit d'ignorer qu'il y a des incrédules.

§ X

Troisième objection : Il faut examiner toutes les religions.

Troisième objection. *Il ne suffit pas d'avoir examiné une seule religion; il y a dans le monde une infinité de sectes qui se vantent toutes de tirer leur origine du ciel. Toutes se fondent sur le même genre de preuves. Pour donner avec connaissance de cause la préférence à l'une d'entre elles, il faut les comparer, et juger quelle est la mieux fondée* (2355).

Réponse. Nouvelles faussetés palpables. 1° Un homme convaincu de la vérité de sa religion par des preuves invincibles, tranquille et content de son sort, n'est pas plus obligé de la comparer avec d'autres, que de comparer la certitude du témoignage des sens avec les objections des pyrrhoniens. C'est comme si l'on disait qu'un homme en parfaite santé et content de son régime, est obligé d'essayer d'autres régimes, pour voir quel est le meilleur. Qu'un homme qui a des doutes soit obligé de se tranquilliser, à la bonne heure; c'est le cas d'un malade qui cherche le régime propre à rétablir sa santé. Mais si un homme sain s'avisait de la même épreuve, il se trouverait bientôt dans le cas du malade.

Voilà précisément ce qui arrive aux esprits légers et téméraires qui, par curiosité, veulent s'ériger en juges des différentes religions de l'univers; ils hasardent la leur, et ne manquent presque jamais de la perdre.

2° Il est faux que toutes les sectes se fondent sur le même genre de preuves; faux que les autres religions aient les mêmes preuves que le christianisme; faux que les sectes hétérodoxes se fondent sur la *catholicité* comme l'Eglise romaine.

On repliquera sans doute que dans les religions les plus fausses, il se trouve des hommes aussi convaincus et aussi tranquilles que le peut etre un fidèle catholique; ils sont donc dispensés, selon nous, de faire

(2353) *Exam. crit.*, c. 12.
(2354) *Exam. crit.*, c. 12.

(2355) *Exam. crit.* c. 12.

aucun examen de leur religion, aucune perquisition pour sortir de l'erreur.

Réponse. Leur tranquillité est plutôt une stupidité qu'une conviction. Si leur ignorance est invincible, Dieu ne les en punira point. Mais il ne s'ensuit pas que toute ignorance et toute erreur soient invincibles. L'homme peut être dans une conviction parfaite de l'erreur; donc nous ne sommes jamais sûrs d'avoir trouvé la vérité; c'est l'argument des pyrrhoniens; il revient à celui-ci : on voit souvent des malades qui croient se bien porter; donc personne n'est assuré d'être en parfaite santé.

Qu'avons-nous besoin de savoir ce qui se passe dans l'âme des mécréants, s'ils sont tranquilles ou agités, convaincus ou incertains, excusables ou inexcusables? La manie des incrédules est singulière, on dirait qu'ils sont chargés ici-bas de suppléer à la providence divine, qu'ils sont en peine de savoir comment Dieu s'en tirera au jugement dernier, lorsqu'il sera question de juger le genre humain. Il serait mieux pour eux de penser davantage à leur propre salut, et de s'embarrasser moins de celui des autres.

§ XI.

Quatrième objection: La voie d'autorité ramène à l'examen.

Quatrième objection. Si les controversistes catholiques sont venus à bout de prouver que les simples fidèles étaient incapables de trouver la vérité par la voie d'examen dans les sectes séparées de l'Eglise, leurs adversaires n'ont pas moins réussi à montrer, que, dans l'Eglise catholique, le simple fidèle était hors d'état de trouver la vérité par la voie d'autorité. Avant de donner sa confiance à une autorité quelconque, il faut commencer par s'assurer si cette autorité est légitime et divine; on ne le peut faire que par la voie d'examen. Il n'est pas moins difficile de se convaincre que l'autorité de l'Eglise est légitime, divine, infaillible, que de juger si tel autre point de doctrine est révélé ou non. Selon les théologiens catholiques, l'infaillibilité de l'Eglise est un dogme de foi; avant de le croire il faut donc savoir s'il est véritablement révélé. Pour en juger, un simple fidèle est obligé de recourir à la voie d'examen, que l'on soutient cependant lui être impossible (2356). Cette objection a été tournée en vingt façons ; les protestants, Bayle, les déistes l'ont fait valoir à l'envi.

Réponse. Tout cela est réfuté d'avance. Dans les sectes séparées de l'Eglise, pour savoir si tel dogme est révélé, il faut voir s'il est enseigné dans l'Ecriture. Donc il faut savoir si tel livre est authentique et canonique ; si le texte a été conservé sans altération ; s'il est fidèlement rendu dans la version, si tel passage doit être pris dans le sens littéral ou dans un sens figuré, s'il n'est pas contredit ou expliqué par d'autres passages plus formels. Voilà *la voie d'examen* que nous soutenons impraticable aux simples fidèles.

Dans l'Eglise catholique, le simple fidèle croit qu'un dogme est révélé, parce que l'Eglise ou le corps des pasteurs le lui enseigne. Il est convaincu de la mission divine des pasteurs dans l'origine par les mêmes faits qui prouvent la divinité du christianisme. Il est assuré de la continuation et de l'identité de cette mission dans les pasteurs actuels, par leur succession et leur ordination ; faits publics, évidents, incontestables. Il a la certitude de l'infaillibilité de ce corps dans la doctrine par sa *catholicité*, par l'union de croyance qui règne entre son curé et son évêque, entre celui-ci et ses collègues, entre le corps épiscopal et le souverain pontife, chef de l'Eglise : nouveau fait dont la notoriété est indubitable. Il comprend que la doctrine *catholique* ou universelle est invariable, qu'il est impossible qu'un corps, dont les membres sont répandus dans tout l'univers, conçoive tout-à-coup de concert le dessein abominable de changer la doctrine de Jésus-Christ, pendant que chacun des membres atteste et croit qu'il n'est ni possible ni permis de le faire.

Puisque l'infaillibilité de l'Eglise dans sa source est fondée sur les mêmes faits que la divinité du christianisme, elle porte certainement sur la révélation ou la parole de Dieu. Point de parole de Dieu plus éloquente que la voix des miracles : que cette parole soit articulée ou non, écrite ou non écrite, elle n'en est pas moins le signe infaillible de la volonté de Dieu ; tout dogme fondé sur cette base peut donc et doit être cru de foi divine, comme évidemment révélé. Ainsi, sans Ecriture et sans livres, le simple fidèle croit fermement l'infaillibilité de l'Eglise.

Cette manière de croire et de juger ne peut être appelée *voie d'examen* dans le sens que nous avons exposé plus haut. Une croyance fondée sur des faits publics et indubitables ne suppose aucun examen au-dessus de la portée du commun des hommes. Un ignorant n'a pas besoin d'examen pour savoir quel est son souverain légitime, quelles lois du royaume il doit observer, qui sont les magistrats et les officiers auxquels il doit obéir. L'influence des faits publics prévient tout examen, naît, pour ainsi dire avec nous, croît et se fortifie avec la raison, nous entraîne et nous conduit dans toutes nos actions, non-seulement sans examen, mais sans réflexion. Et, dans la vérité, c'est ainsi que le peuple se conduit dans les autres religions aussi bien que dans la nôtre.

L'on a cependant fait un crime à M. Bossuet d'avoir osé dire : *C'est une erreur d'imaginer qu'il faut toujours examiner avant de croire* (2357). Cette maxime si scandaleuse en apparence est dictée par le bon sens.

(2356) *Exam. crit.*, c. 12, p. 205.

(2357) *Exam. crit.*, c. 12, p. 207.

§ XII.

Cinquième objection : Ces deux examens exigent des connaissances.

Cinquième objection. Nos adversaires insistent néanmoins ; ils disent que l'examen du seul article de l'autorité demande presque autant de connaissances que l'examen de tous les autres. Le parti des catholiques et celui des hétérodoxes se sont tous deux reproché que leurs principes conduisaient au pyrrhonisme, et peut-être ils ont eu tous deux raison. Ceux qui ont voulu éviter cet écueil ont eu recours à des opérations intérieures de l'Esprit-Saint, et pour se préserver de l'extravagance, ils sont tombés dans le fanatisme (2358).

Réponse. Répétons donc encore que, pour s'assurer de l'autorité de l'Eglise, le simple fidèle n'a besoin d'aucune autre connaissance que des faits publics dont il lui est impossible de douter. Un païen même que l'on instruirait pour la première fois dans la religion catholique, pour peu qu'il eût de bon sens, devrait être frappé du concert qui règne entre la tradition des faits, la tradition des dogmes et les usages du culte extérieur : concert qu'il ne trouvera nulle part ailleurs. Il ne le serait pas moins du caractère de *catholicité* qu'on lui donnerait pour signe infaillible de la vérité, de l'antiquité, de l'immutabilité de la doctrine : deux avantages dont aucune secte ne peut se glorifier.

En quel sens cette voie d'autorité, semblable à celle qui nous conduit dans toutes les affaires de la vie, qui maîtrise les savants aussi bien que les ignorants, peut-elle engendrer le pyrrhonisme?

Quant à ceux qui, faute d'autre preuve, ont recours à des inspirations immédiates, c'est leur affaire de se justifier, nous ne donnons point dans ce ridicule.

Selon nos adversaires, pour savoir si l'Eglise romaine est l'Eglise unique, visible, successive, il faut écouter les démêlés qui sont sur ce sujet entre les Latins, les Nestoriens, les Arméniens, etc. Quand un fidèle né dans son sein serait exempt de cette discussion, du moins un païen qui veut s'instruire doit nécessairement entrer dans cet examen avant de choisir.

Réponse. Cela n'est pas plus nécessaire que d'écouter les objections des athées avant de croire un Dieu, ou celle des pyrrhoniens avant de nous fier à nos sens. Un fidèle catholique a heureusement trouvé la vérité dès sa naissance ; plus il s'instruira, mieux il sentira le prix de la grâce que Dieu lui a faite : il ne lui est pas plus difficile de distinguer la véritable Eglise, qu'à un enfant de connaître sa mère : mais ce n'est pas en cherchant des doutes que l'on se confirme dans la croyance de la vérité. Aucune des sectes que l'on cite n'a pour caractère la *catholicité;* c'en est assez pour faire sentir qu'elle n'est point la vraie religion de Jésus-Christ.

Si, avant de connaître l'Eglise catholique, un païen tombe entre les mains d'une secte hétérodoxe, et qu'il n'y trouve point de quoi fixer son incertitude, il doit sans doute chercher la vérité ailleurs. Si, après un mûr examen, il croit l'avoir trouvée, et qu'il soit dans une ignorance invincible, Dieu ne la lui imputera point à péché. Mais la difficulté de sortir de l'erreur quand on y est tombé, ne prouve point qu'il soit aussi difficile de conserver la vérité quand on la possède. Il en coûte moins pour maintenir une santé habituelle, que pour la recouvrer quand on est malade.

§ XIII.

Sixième objection : Les preuves sont les mêmes pour toutes les religions.

Sixième objection. Selon le principe des catholiques, un Péruvien a raison de conserver la religion de Manco Capac, un Indien celle de Brama, un Egyptien celle d'Hermès. La plupart des Chrétiens ne sont tels que par préjugé de naissance et par habitude, ils ne connaissent point les preuves de la vérité de leur croyance, ils seraient de même juifs ou païens, selon le hasard de leur naissance et de leur éducation. S'ils font quelque examen de leur religion, il y apportent la même prévention que les mahométans et les autres sectaires; personne n'agit de bonne foi dans cette étude, parce que le parti est pris avant l'examen (2359).

Réponse. Ainsi, selon l'opinion des incrédules, eux seuls sont de bonne foi sur la terre; cette prévention ressemble un peu trop à celle des malhonnêtes gens, qui ne croient à la probité de personne. Il ne leur reste qu'à démontrer que les Péruviens, les Indiens, les Egyptiens, ont de leur religion les mêmes preuves que nous avons de la nôtre.

La plupart des Chrétiens ne sont pas plus en état de rendre raison de leur acquiescement à la certitude morale en général, que des preuves et des motifs de leur foi : s'ensuit-il de là qu'ils se laissent entraîner à la certitude morale sans raison et sans motifs ? Les incrédules qui ont la manie de s'ériger en juges de toutes les religions et de tous les hommes, s'imaginent que pour être instruit, il faut être disputeur, chancelant, armé de sophismes comme ils le sont ; mais de tout temps les sophistes ont été les plus insensés et les plus insupportables de tous les hommes. Le privilége de la vérité est de calmer l'esprit et la conscience, le propre de l'erreur est d'inspirer des doutes et des disputes.

Un homme qui étudie sa religion avec le désir de la trouver vraie, agit du moins par un motif louable, il veut une règle pour diriger son esprit et son cœur; celui qui l'examine avec une envie secrète de la trouver fausse, agit par orgueil et par li-

(2358) *Ibid.*, c. 12, p. 216.

(2359) *Exam. crit.*, c. 12, p. 216.

bertinage : lequel des deux est de meilleure foi ?

§ XIV.

Septième objection : Le peuple est incapable de discuter.

Septième objection. La plupart des hommes sont aussi incapables de discuter des faits que d'examiner des dogmes ; il est très-difficile de vérifier des faits dès qu'il y a deux partis, dont l'un est intéressé à les affirmer, l'autre à les nier. En général, le témoignage humain est très-sujet à caution ; des théologiens qui ont d'ailleurs un extérieur de probité ne se font aucun scrupule d'altérer les faits, lorsqu'il est question d'autoriser leur cause. Vu l'impossibilité de l'examen pour le très-grand nombre des hommes, il est vrai de dire que la religion chrétienne oblige très-peu de personnes. Ses apologistes mêmes l'ont si bien senti, que plusieurs ont été forcés d'avouer que les nations qui n'ont jamais été ni pu être suffisamment instruites, ne seront pas condamnées pour ne l'avoir pas embrassée (2360).

Réponse. Selon cette décision, le peuple est incapable d'avoir aucune religion quelconque. Il ne peut pas discuter les faits qui prouvent une révélation, encore moins se prouver à lui-même les dogmes de la religion naturelle ; il est donc condamné à l'athéisme. Mais les partisans mêmes de l'athéisme disent qu'il n'est pas fait pour le peuple. Le peuple ne sera donc ni croyant ni incrédule, ni déiste, ni athée, ni chrétien, ni infidèle ; il sera brute et stupide ; ainsi le veulent les philosophes.

Qu'il y ait de la difficulté à constater des faits obscurs, peu intéressants, qui sont arrivés sous les yeux de peu de personnes, qui n'ont causé aucune révolution dans la société ; cela se conçoit. Mais faut-il des examens et des discussions profondes pour savoir que Louis XVI a été sacré à Reims en 1775 ? Les théologiens, quelque menteurs qu'on les suppose, peuvent-ils altérer ou supposer des faits de cette espèce ? Ce n'est point sur leur témoignage que nous croyons les principaux faits du christianisme, mais sur celui des Juifs et des païens convertis, et sur les effets qu'ils ont opérés.

Nos apologistes n'ont pas eu besoin d'être *forcés* pour avouer que les nations qui n'ont pu avoir aucune connaissance du christianisme, ne seront pas punies pour ne l'avoir pas embrassé. Cet aveu leur a été dicté par Jésus-Christ même, qui a dit que le serviteur qui n'a pas connu la volonté de son maître ne sera point puni comme celui qui l'a connue (2361) ; par saint Paul qui enseigne que ceux qui ont péché sans avoir reçu de loi (positive) ne seront point jugés par elle (2362) ; par la droite raison, qui nous apprend que Dieu, souverainement juste, ne condamnera personne pour n'avoir pas fait ce qu'il lui était impossible de faire.

(2360) *Examen crit.*, c. 12, p. 216.
(2361) *Luc.* XII, 47.

ARTICLE IV.

De la tradition ou du témoignage des Pères de l'Eglise

§ I.

Chaîne de conséquences importantes.

Nous prions le lecteur de nous pardonner la répétition continuelle que nous faisons de nos principes ; il est essentiel d'en démontrer la fécondité, la chaîne des conséquences qui s'ensuivent, la constance et la sagesse d'un enseignement prescrit par Jésus-Christ et suivi par l'Eglise catholique.

La religion chrétienne et une religion révélée. De cette proposition fondamentale découlent toutes les règles et les maximes que nous travaillons à établir, et que Tertullien a très-bien développées dans son traité des prescriptions contre les hérétiques.

C'est une religion *révélée.* Donc, 1° nous devons la recevoir par l'organe de ceux que Dieu a spécialement chargés de l'enseigner, et non par un autre canal. Tout homme non envoyé de Dieu est sans caractère et sans autorité pour dogmatiser ; les talents, les lumières, la sainteté et tous les autres avantages possibles ne peuvent suppléer au défaut de mission.

Donc, 2° la révélation de cette religion est un fait général qui doit être prouvé comme tout autre fait, par la tradition orale, par l'histoire écrite, par les monuments ; aucune de ces preuves ne doit être rejetée, puisque de leur concert parfait résulte le plus haut degré de certitude et de notoriété possible.

Donc, 3° ce fait général se résout et se décompose en une multitude de faits particuliers, qui doivent se prouver par les mêmes signes que le fait général. Toute question, en matière de religion, se réduit à demander : Les apôtres ont-ils enseigné tel ou tel point de doctrine ? Qu'ils l'aient écrit ou non, cela ne décide rien, puisqu'en matière de fait il reste deux autres preuves, la tradition et les monuments.

Donc, 4° toute autorité en matière de foi se réduit au témoignage. Lorsqu'il est constant, uniforme, universel de la part des différentes Eglises dispersées dans le monde, il ne peut être faux. Lorsque les témoins sont revêtus de caractères, et sont persuadés qu'il ne leur est ni permis, ni possible d'altérer le fait dont ils déposent, leur attestation est plus forte et plus respectable ; tel est le témoignage des Eglises dispersées, énoncé par la bouche de leurs pasteurs.

Donc, 5° la *catholicité* ou l'uniformité de doctrine entre ces sociétés dispersées, est la vraie règle à laquelle les grands et les petits, les savants et les ignorants doivent donner attention et confiance. Lorsque entre plusieurs preuves il s'en trouve une qui est également à portée de tous, et qui supplée à toutes les autres, il est naturel que tous

(2362) *Rom.* II, 12.

y aient recours, et se reposent sur elle.

Donc, 6° tout docteur qui veut établir un point de croyance, par une seule des trois preuves de certitude, et rejette les deux autres, qui veut renverser la tradition par le silence de l'écriture, au point de suppléer à ce silence par la tradition, se rend suspect de fraude; à plus forte raison, s'il manque d'ailleurs du caractère essentiel à l'enseignement, de mission divine et légitime.

Nous ne voyons pas comment on peut contester aucune de ces conséquences.

§ II

La certitude morale est applicable aux dogmes.

Lorsque l'antiquité ou la brièveté d'une histoire laisse quelque doute sur un fait ou sur une circonstance, la raison nous dicte de suppléer à cette obscurité par la tradition ou par les monuments. Si la tradition a été mise par écrit par des hommes instruits, qui se seraient couverts d'opprobre s'ils l'avaient altérée, ces écrits, quoique plus récents, suppléent à la narration des témoins oculaires, et méritent la même croyance. Il est peu d'histoires anciennes écrites par des contemporains; celle du règne d'Auguste ne l'a été que longtemps après lui; mais les auteurs l'ont faite ou sur les mémoires du temps, ou sur la tradition orale qui subsistait encore dans toute sa force; on ajoute à leur récit la même croyance que l'on aurait accordée à des contemporains. Nous ne doutons pas plus des actions d'Auguste que de celles de Jules-César écrites par lui-même.

Quand il se trouve dans les mémoires de ce dernier, des faits ou des circonstances dont le texte ne nous instruit pas assez, nous avons recours aux écrivains postérieurs, pour lever nos doutes, et pour prendre le vrai sens des expressions de César. Nous en agirions de même, soit qu'il fût question d'un fait, d'une coutume, des conditions d'un traité, ou du sens d'une loi.

Un historien qui écrit aujourd'hui l'histoire de Louis XIV, est-il moins croyable que les contemporains? Il l'est peut-être davantage, toutes choses égales d'ailleurs; il est moins gêné, et il peut comparer un plus grand nombre de mémoires.

On suit la même méthode en fait de dogmes et d'opinions. Pour éclaircir les écrits de Platon, l'on consulte ceux de ses disciples; si, dans quelques siècles d'ici, on doutait des vrais sentiments de Descartes, on interrogerait les écrits de ceux qui ont fait profession de suivre sa doctrine, et au besoin, les livres mêmes de ceux qui l'ont attaquée.

Il est étonnant que cette méthode universellement suivie en fait d'histoire, de critique, de philosophie, ait excité de vives contestations, lorsqu'on a voulu s'en servir en fait de religion. De savoir si tel dogme a été enseigné par les apôtres, c'est un fait susceptible de témoignage, capable d'être attesté par leurs disciples, par des usages qui y ont rapport. Des témoins peuvent déposer sans doute de ce qu'ils ont vu, de ce qu'ils ont entendu, de ce qu'ils ont fait; leur déposition a une force égale sur ces différents chefs. Un vieux titre dont le sens paraît obscur, s'éclaircit par la possession, par des faits, par des conséquences qui ont dû en résulter.

§ III.

Telle a toujours été la pratique de l'Église

Dans un cas où l'histoire évangélique et les écrits des apôtres garderaient le silence, ou ne paraîtraient pas assez clairs, ne peut-on pas y suppléer par le témoignage de cette chaîne de disciples, qui se sont insstruits successivement à leur école, qui ont rempli leurs chaires, que nous nommons les *Pères de l'Eglise!* Tous ont fait profession de ne croire et de n'enseigner d'autre doctrine que celle qu'ils avaient reçue des apôtres et de leurs successeurs; tous se sont élevés contre ceux qui voulaient en introduire une autre.

Les noms de *catholique* et *apostolique*, donnés à l'Eglise dans les symboles et professions de foi les plus anciennes, attestent la persuasion dans laquelle on a toujours été, qu'il n'était pas permis de rien changer à l'enseignement des apôtres. L'Eglise *catholique* n'a jamais reconnu d'autres maîtres qu'eux; la doctrine *catholique* ou universelle est donc nécessairement *apostolique;* ces deux titres sont inséparables.

Ainsi l'on argumentait déjà au second siècle: *Malgré la diversité des langues usitées dans le monde*, disait saint Irénée, *la force de la tradition est partout la même. Les Eglises de la Germanie n'ont point une croyance différente de celles de l'Espagne, des Gaules, de l'Orient, de l'Egypte, de la Lybie, de celles qui sont au milieu du monde (en Italie). Comme un seul soleil éclaire tout l'univers, une seule et même lumière, une prédication parfaitement uniforme de la vérité brille partout, éclaire tous ceux qui veulent la connaître* (2363).

Dans les siècles suivants, la seule règle que l'on ait suivie, pour juger si une doctrine était révélée ou non révélée, divine ou humaine, vraie ou fausse, a été de savoir si elle venait ou ne venait pas des apôtres. Les Pères de l'Eglise ont-ils changé cette doctrine, en protestant qu'il ne leur était pas permis de le faire? Ont-ils malicieusement attribué aux hérétiques le crime dont ils auraient été les vrais coupables?

Cette double imposture est encore plus absurde, lorsqu'on la suppose arrivée dans les conciles. Selon nos adversaires, les évêques venus des différentes parties du monde, dont la plupart ne s'étaient jamais vus, tous persuadés que c'était un crime de déroger à la doctrine apostolique, l'ont cependant commis de concert. Les différentes Eglises, quoique prévenues du même attachement aux leçons des apôtres, se sont rendues complices de la même prévarica-

(2363) *Adv. Hær.*, l. I, c. 3; TERTULL., *De Præscript.*, c. 28.

tion, en acceptant la décision des conciles. Pour comble de prodige, les hérétiques, condamnés comme novateurs, n'ont jamais pu persuader qu'ils étaient cependant les vrais défenseurs de la doctrine apostolique. Tel est le paradoxe dont plusieurs écrivains, d'ailleurs fort instruits, ont souvent entrepris de nous persuader.

§ IV.

Fausse idée que l'on se forme des Pères.

On se forme une fausse idée de la tradition, lorsqu'on envisage le sentiment d'un Père de l'Eglise comme l'opinion d'un simple particulier, à laquelle personne ne prenait intérêt, sur laquelle il pouvait donner carrière à son imagination. 1° Le sentiment isolé d'un ou deux Pères de l'Eglise ne fait point preuve; il faut que le plus grand nombre s'accorde sur le même dogme; la tradition n'est censée complète que quand ils forment une chaîne d'une longue étendue. 2° La plupart des Pères de l'Eglise étaient des évêques chargés, par état, d'enseigner à leur troupeau la doctrine apostolique et universelle. Tous étaient convaincus, par leur propre profession de foi, qu'il ne leur était ni possible ni permis de s'en écarter; que, s'ils le faisaient, ils seraient condamnés et déposés. 3° Lorsqu'ils ont raisonné sur quelqu'une des conséquences du dogme, ou sur des passages obscurs de l'Ecriture, ils n'ont point eu l'ambition d'ériger en dogmes leurs conjectures et leur opinion personnelle. 4° La plupart étaient environnés d'hérétiques pointilleux, de rivaux attentifs et jaloux, souvent de brebis indociles et prêtes à se mutiner; en pareilles circonstances, ont-ils pu écrire au hasard, ou avec le dessein formé d'introduire des opinions nouvelles?

Quand il serait arrivé à plusieurs de tomber dans quelques erreurs, de hasarder une proposition peu exacte dans la chaleur d'une dispute, ces fautes momentanées, inévitables à la fragilité humaine, ne sont point une raison de les accuser, de rejeter leur témoignage lorsqu'il est conforme à celui de leurs prédécesseurs, de leurs contemporains et de ceux qui les ont suivis. L'erreur personnelle d'un Père de l'Eglise n'est jamais commune à un grand nombre.

On se trompe encore, quand on veut confiner la tradition dans les seuls écrits des Pères; nous avons soin de les comparer avec les prières de la liturgie, avec les cérémonies les plus anciennes et dont ils ont été témoins : usages et monuments qui n'auraient pu s'introduire, s'ils n'étaient pas venus des apôtres et de leurs successeurs immédiats. Ces signes éloquents, rapprochés des écrits des Pères et du texte sacré, servent d'interprètes les uns aux autres. De leur concert unanime résulte un degré de certitude que les passages de l'Ecriture, considérés seuls, ne seront jamais capables de nous donner.

Quand les paroles de l'Evangile pourraient laisser du doute sur l'égalité parfaite des trois personnes divines, sur la consubstantialité du Verbe, sur la divinité du Saint-Esprit, ces trois dogmes seraient suffisamment attestés par la forme du baptême, par les trois immersions du baptisé, par le *trisagion* ou *trois fois saint* de la liturgie, par le *kyrie* répété trois fois, et adressé à chacune des personnes divines, par la *doxologie* ou glorification ajoutée à la fin des psaumes, etc. Comme ces dogmes ont été attaqués les premiers, et le plus souvent, l'Eglise en a, pour ainsi dire, empreint la profession sur tout l'extérieur de son culte. Ici l'antiquité des erreurs atteste l'ancienneté des usages; ceux-ci, à leur tour, servent de témoins de l'antiquité du dogme, et de commentaire au texte des livres saints.

§ V.

La tradition tient au culte extérieur.

Une des premières attentions des ariens fut de supprimer le *trisagion* dans la liturgie. Mais cette formule était aussi ancienne que le christianisme, elle est de l'apôtre saint Jean, et placée dans un tableau de la gloire éternelle, tracé d'après les assemblées religieuses des Chrétiens (2364); elle a donc toujours fait partie de la liturgie; mais elle paraissait trop claire aux ennemis de la divinité du Verbe.

Elle avait déjà proscrit les erreurs de Cérinthe, d'Ebion, de Saturnin, de Ménandre, de Cerdon et de Marcion; leur condamnation, tracée par ces paroles apostoliques, entraînait celle d'Abellius et de Photin, d'Arius, de Nestorius, de Macédonius et de tous ceux qui les ont suivis. Il était absurde d'en appeler sans cesse aux paroles des apôtres consignées dans leurs écrits, contre d'autres paroles des apôtres conservées dans la liturgie; de supposer que leur autorité était plus forte dans un de ces monuments que dans l'autre, ou qu'ils avaient contredit dans la liturgie, qui venait d'eux, la doctrine qu'ils avaient enseignée dans leurs lettres ou dans l'Evangile.

Ce qui était arrivé du temps des ariens, s'est renouvelé au XVI[e] siècle par les sectes qui se sont séparées de l'Eglise. Son culte extérieur enseignait trop éloquemment les dogmes attaqués par les réformateurs; il fallut le supprimer. En effet, quand le dogme de la présence réelle et ses conséquences ne seraient pas enseignés aussi clairement qu'ils le sont par les paroles de Jésus-Christ, la liturgie dont saint Jean a tracé l'image, et dont saint Justin parle comme témoin oculaire, suffisait pour éclairer notre foi. Un trône, un autel, un agneau en état de victime, au milieu d'une assemblée de prêtres qui se prosternent devant lui, qui lui présentent les prières des saints, qui lui rendent les honneurs de la divinité; sous l'autel, les âmes de ceux qui ont souffert pour la parole de Dieu, etc. (2365), voilà

(2364) *Apoc.* IV, 8.

(2365) *Apoc.* IV, V et VI.

des images trop énergiques : comment y méconnaître un sacrifice, et Jésus-Christ présent à la cérémonie? Il a fallu faire disparaître l'autel, les siéges des prêtres, les tombeaux des martyrs, l'encens et tout l'appareil du sacrifice, rejeter enfin le livre qui renferme ce tableau trop éloquent.

Mais qu'en est-il arrivé? Des cérémonies attestaient la chaîne des dogmes essentiels du christianisme, la rédemption des hommes par le sang de Jésus-Christ, sa divinité, le mystère de l'Incarnation, celui de la sainte Trinité. La croyance de ces dogmes, affaiblie par la suppression des signes qui en retraçaient le souvenir, a cessé d'être aperçue aussi clairement dans l'Ecriture; les paroles sont restées; le sens a disparu : le socinianisme et le déisme, son frère, se sont assis sur les ruines du culte prétendu superstitieux de l'Eglise catholique.

Après cette brillante victoire, on vient nous dire gravement que nos dogmes ne sont pas assez clairement enseignés dans l'Ecriture; je le crois : quand on a écarté les témoins et les monuments qui indiquaient le vrai sens, il n'est pas surprenant que la lettre soit devenue plus obscure.

§ VI.

Odieux tableau des Pères tracé par les incrédules.

Pour décréditer les Pères de l'Eglise, les incrédules, marchant sur les traces de l'hérésie, ont trouvé bon de les peindre comme des ignorants, des fanatiques, des brouillons, des hommes noircis de crimes; c'est ainsi qu'ils sont représentés dans le *Tableau des saints.* L'auteur a commenté l'article *Pères de l'Eglise* de l'*Encyclopédie.* C'est une compilation des calomnies éparses dans les centuriateurs de Magdebourg, dans les écrits de Daillé, de Scultet, de Bayle, de Jurieu, de Barbeyrac; pour leur donner plus de poids, l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* y ajoute la sanction de son autorité (2366); jamais libelle diffamatoire ne fut écrit avec plus de fiel et de mauvaise foi.

Comment ces philosophes judicieux s'y sont-ils pris pour faire paraître les Pères coupables de plusieurs erreurs grossières? Ils ont altéré le sens de leurs expressions, tronqué les passages, cité sous leur nom des ouvrages supposés, dissimulé les hérésies contre lesquelles ils combattaient, et les opinions qu'ils attaquaient. Lorsque les Pères suivent à la rigueur les préceptes de l'Evangile, on leur reproche une morale lugubre et cruelle, propre à inspirer le fanatisme et la misanthropie; s'ils paraissent s'en relâcher sur quelques articles douteux, on relève cette indulgence comme une prévarication. Selon nos adversaires, ces écrivains si respectés dans le christianisme n'ont eu ni éloquence, ni érudition, ni esprit, ni bon sens. Comme ils ont été suffisamment justifiés dans les savantes préfaces que l'on a mises à la tête des nouvelles éditions de leurs ouvrages, et dans d'autres apologies, nous ne croyons point qu'il soit nécessaire de relever toutes les bévues et les infidélités de leurs accusateurs.

D'où a pu venir leur déchaînement? Socin, dans une de ses lettres, convient que si, outre l'Ecriture, il faut encore s'arrêter à l'autorité des Pères, les sectes séparées de l'Eglise catholique doivent perdre leur procès (2367). Il a donc fallu décrier les Pères pour prévenir le triomphe de l'Eglise romaine.

La manière dont ces critiques ont noirci les mœurs, la conduite, les intentions des Pères, est encore plus odieuse que le motif. Si quelques-uns ont renoncé au monde et vécu dans la retraite, c'étaient des caractères atrabilaires, mélancoliques, insupportables à eux-mêmes et aux autres. Si les places qu'ils occupaient les ont forcés de prendre part aux affaires, c'étaient des ambitieux, des hommes inquiets, des brouillons. Ceux qui ont succombé aux persécutions des hérétiques et des méchants, sont morts victimes de leur génie despotique et opiniâtre; ceux qui ont triomphé de la calomnie, et qui ont couvert de confusion leurs ennemis, ont été vindicatifs, orgueilleux, intolérants; c'est par leur faute qu'ils ont irrité ceux qui cherchaient à les perdre. Ont-ils résisté aux princes qui voulaient introduire l'erreur? ce sont des séditieux. Ont-ils cédé aux circonstances, dans la crainte d'augmenter le mal? ce sont de vils adulateurs des vices des souverains. Quoi qu'ils aient pu faire, il faut qu'ils soient coupables; on leur fait un crime des malheurs qu'ils n'ont pu ni prévoir ni prévenir. Un volume entier suffirait à peine pour réfuter ce tissu de calomnies.

Selon l'auteur du *Tableau des saints*, il n'est pas surprenant qu'en lisant les Pères de l'Eglise, les membres du clergé soient devenus, dans tous les temps, arrogants, querelleurs, opiniâtres, de mauvaise foi, séditieux, inhumains, ennemis de la puissance temporelle, en un mot, des perturbateurs continuels du repos des nations (2367*). Dans quels livres a-t-il contracté toutes ces qualités, dont il donne des preuves à toutes les pages de ses ouvrages? Ce n'est pas en lisant les Pères, il ne les a jamais vus que dans les extraits infidèles des hérétiques. Convient-il à des philosophes pétris de fiel, toujours en colère contre les vivants et les morts, de s'ériger en maîtres de morale, de déprimer les leçons de l'Evangile et des Pères? Le fanatisme antichrétien, soufflé par de pareils organes, est fort propre sans doute à épurer les mœurs, à prévenir les séditions et les crimes, à cimenter la paix, et le bonheur des nations. *Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?*

(2366) Art. *Athéisme*, sect. 4; *Economie de paroles*, etc.

(2367) *Epist. ad Radecium*, p. 113.

(2367*) *Tableau des saints.* IIe partie, p. 274.

§ VII.

Réflexion d'un théologien anglais.

Daillé, dans son livre *De l'usage des Pères*, a fait des objections plus capables d'en imposer, que les invectives des incrédules; nous emprunterons nos réponses d'un théologien anglais (2368). On verra que les anglicans, lorsqu'ils sont aux prises avec des protestants rigides, sont forcés de revenir aux principes de l'Eglise romaine.

Après avoir avoué la difficulté qu'il y a d'entendre les Ecritures sans aucun secours emprunté d'ailleurs, ce théologien observe que les Pères ont eu les talents naturels et acquis dans un degré pour le moins égal à ceux des écrivains modernes; qu'ils ont eu un très-grand soin de s'instruire de la doctrine chrétienne, et l'avantage de connaître le langage, les mœurs, les usages des siècles apostoliques. Incapables, dit-il, de se laisser entraîner à l'esprit de parti, ils ont été assistés de l'esprit de Dieu, doués d'un courage toujours prêt au martyre, souvent favorisés du don des miracles. Plusieurs ont été à portée de lire les originaux mêmes des apôtres, d'apprendre ce qu'ils avaient dit et ce qu'ils avaient fait, de la propre bouche des témoins oculaires.

Il pose pour principe, que le meilleur moyen de découvrir le sens et l'esprit d'une loi ou d'une institution, est de considérer l'usage et la pratique dont ils ont été immédiatement suivis ; de là il conclut que la tradition et l'usage des premiers siècles sont la règle la plus simple pour terminer les contestations qui divisent les sociétés chrétiennes. On peut, dit-il, s'en rapporter aux anciens, comme à des témoins, en matière de fait. Il répond ensuite à toutes les objections de Daillé, qui sont le sujet d'autant de chapitres de son livre.

§ VIII.

Première objection de Daillé : Plusieurs écrits des Pères sont perdus. — Deuxième objection : Les disputes anciennes et les modernes sont différentes.

Première objection. Il est difficile de connaître les vrais sentiments des plus anciens Pères, parce que le plus grand nombre des écrits des trois premiers siècles sont perdus; les ouvrages que nous n'avons plus contenaient peut-être des choses très-différentes de ce que nous lisons dans ceux qui nous restent (2368*).

Réponse. Il s'ensuit de ce raisonnement qu'il n'y a rien de certain dans l'histoire, parce que les ouvrages des historiens, qui sont perdus, contredisaient peut-être ceux que nous avons. On pourrait de même révoquer en doute l'authenticité des livres saints, parce que les Pères, dans les écrits qui n'existent plus, rejetaient peut-être quelques-uns des livres que nous tenons pour canoniques. Il est absurde de combattre des preuves existantes et des témoignages positifs, par des raisons qui n'existent pas, et qui nous sont inconnues; de simples *peut-être* ne suffisent pas pour renverser tous les monuments. Les Pères que nous n'avons plus étaient sans doute sincères et bons chrétiens ; ils ont donc pensé et parlé comme ceux qui nous restent. Eusèbe, Photius et d'autres qui les ont lus, et qui en ont conservé des fragments, ne les accusent point d'hétérodoxie ; l'on peut s'en fier à leur témoignage.

Deuxième objection. Les écrits des Pères des premiers siècles traitent de choses qui n'ont aucun rapport aux controverses agitées aujourd'hui entre les diverses sectes chrétiennes ; on ne peut donc tirer aucun avantage de leur sentiment.

Réponse. Il n'est pas nécessaire que les Pères aient prévu toutes les controverses et les erreurs futures, pour nous apprendre ce qu'ils croyaient et ce qu'ils rejetaient; il suffit qu'ils nous aient transmis la doctrine catholique professée de leur temps, pour condamner toute erreur qui ne s'accorde point avec cette croyance. Pour distinguer une ligne courbe d'une ligne droite, il n'est pas nécessaire de connaître toutes les courbes possibles ; pour avoir un régime utile à notre santé, nous n'avons pas besoin de connaître tous les poisons et tous les régimes pernicieux. La plupart des erreurs modernes ne sont que les anciennes hérésies déguisées ; la doctrine qui a servi à proscrire les unes sert de même à réprouver les autres.

D'ailleurs, les Pères nous ont donné la règle générale qui sert d'antidote à toutes les erreurs, la *catholicité* ou l'unité dans la foi ; saint Irénée, en nous rappelant à la tradition, Tertullien, par ses prescriptions contre les hérétiques, ont condamné d'avance toutes les hérésies.

On pourrait encore tourner l'objection de Daillé contre les saintes Ecritures : celles-ci ne sont point des traités composés exprès contre les erreurs à venir ; s'ensuit-il qu'elles ne peuvent servir à terminer les controverses modernes ? Souvent les Pères développent le texte sacré, éclaircissent un passage, nous apprennent des traditions et des coutumes apostoliques, réfutent et condamnent des erreurs dont les Ecritures ne parlent point; leurs écrits peuvent donc servir à décider nos disputes aussi bien que les livres saints.

§ IX.

Troisième objection. Plusieurs ouvrages des Pères sont supposés.

Troisième objection. La plupart des écrits attribués aux anciens Pères sont supposés ; nous ne savons pas certainement si ceux qui passent pour authentiques le sont en effet.

Réponse. On doit, dit l'auteur anglais, raisonner des livres supposés comme des enfants illégitimes ; un père refusera-t-il de

(2368) *Apologies* de saint JUSTIN, de TERTULLIEN, traduites en anglais par William RÉEVER.

(2368*) DAILLÉ, *De vero usu Patrum*, l. I, c. 1.

reconnaître aucun de ses enfants, parce que tous peuvent être adultérins? Quoique l'on ait supposé des livres à saint Justin et à Tertullien, cela ne prouve point que les apologies qui portent leur nom ne soient certainement d'eux. Les mêmes règles qui servent à découvrir la supposition d'un livre, servent aussi à constater l'authenticité d'un autre. S'il fallait toujours des défiances, nous n'oserions ni boire ni manger, ni prendre des remèdes, ni commercer avec personne, ni compter sur la probité de qui que ce soit. Que deviendraient les lois, l'histoire, les droits, les propriétés, si la supposition d'un titre, la falsification d'un contrat, l'altération de la monnaie, la trahison d'un fourbe, nous tenaient dans une perplexité continuelle ?

On a supposé des livres aux apôtres et aux autres écrivains sacrés ; si tous les ouvrages des Pères sont suspects, d'où les protestants tireront-ils les témoignages sur lesquels ils fondent l'authenticité des livres saints et le canon des Ecritures? Les mêmes règles dont on se sert pour distinguer les livres authentiques de l'Ecriture d'avec ceux qui ne le sont pas, ne sont-elles plus d'aucun usage, lorsqu'il s'agit des ouvrages des Pères ?

Enfin, quand un livre ne serait pas de l'auteur auquel on l'attribue, quand il serait anonyme, dès qu'il a été évidemment écrit dans les premiers siècles de l'Eglise, et cité comme tel par les auteurs catholiques des siècles suivants, il n'en résulte rien contre le poids de son témoignage ; un livre sans nom d'auteur n'est pas pour cela sans autorité. Quoique le véritable auteur de la lettre à Diognète soit encore inconnu, il n'est pas moins certain qu'elle a été écrite au commencement du second siècle par un Chrétien très-instruit.

§ X.

Quatrième objection : Plusieurs ont été corrompus. — Cinquième objection : Leur style est obscur

Quatrième objection. Les écrits même des Pères, que l'on reconnaît pour authentiques, ont été corrompus par le temps, par l'ignorance, la fraude, l'inattention des copistes, etc.

Réponse. Cette objection ne diffère de la précédente, que comme l'action de rogner la monnaie est différente de l'art de la frapper ; la même réponse sert pour l'une et pour l'autre. On peut faire la même observation sur le texte des Ecritures, exagérer les plaies qui lui ont été faites par le temps, par les changements de langues, par l'ignorance des copistes, par les fraudes pieuses ou malicieuses, citer le passage où Tertullien se plaint des atteintes que les hérétiques ont portées au texte sacré, alléguer les variantes du Nouveau Testament, recueillies au nombre de trente mille, etc. Saint Augustin répond à tout cela, que *s'il y a des disputes sur les différentes leçons, qui sont en petit nombre et connues des savants, nous avons recours aux livres conservés dans les pays d'où nous avons reçu nos copies et notre religion. Si la différence s'y trouve de même, on doit préférer le plus grand nombre, les copies au moindre nombre, les plus anciennes aux modernes, les originaux aux versions. C'est ainsi qu'en agissent ceux qui, arrêtés par des difficultés dans la lecture des livres saints, cherchent à s'instruire, et non à disputer et à chicaner* (2369). La même règle sert pour les écrits des Pères, comme pour ceux des apôtres.

On n'établit point un dogme sur un seul passage douteux de tel Père, mais sur leur consentement unanime, et sur des ouvrages non contestés. Les anciens, tels que nous les avons dans les éditions les plus correctes, sont d'accord avec l'Ecriture sainte sur le dogme sur la morale, sur la discipline ; s'ils sont corrompus, il faut que l'Eglise le soit. Les dissertations critiques de Péarson, sur l'authenticité des lettres de saint Ignace, feront la honte éternelle de Daillé et de ses adhérents.

Cinquième objection. Le style des Pères est tellement obscurci par les figures et les fleurs de rhétorique, qu'il est très-difficile de comprendre quel a été leur véritable sentiment.

Réponse. Cela n'empêche point que ces auteurs ne se soient exprimés clairement sur les faits et sur les dogmes universellement reçus. Flaccus Illiricus a donné cinquante et une raisons de l'obscurité des livres saints (2370) ; la plupart sont les mêmes que celles que l'on allègue contre les écrits des Pères. Nous avons vu ailleurs que les déistes ont tourné en ridicule la prévention de Daillé sur ce point. Les paroles de saint Jean, *au commencement était le Verbe*, etc., nous empêchent-elles de voir, dans son Evangile, que ce Verbe s'est fait homme dans le sein d'une vierge ; qu'il a fait des miracles, a été crucifié, est ressuscité le troisième jour ? Il n'est pas plus difficile de voir, dans les anciens Pères, que l'ordre des évêques est d'institution divine et apostolique, par le catalogue des évêques, qui remonte aux apôtres, que d'y voir quels sont les livres de l'Ecriture, par la liste qu'ils en donnent, et par les citations qu'ils en tirent.

§ XI.

Sixième objection : Les Pères dissimulaient leurs sentiments. — Septième objection : Ils en ont souvent changé.

Sixième objection. Les pères dissimulaient souvent leur opinion particulière, et écrivaient des choses qu'ils ne croyaient pas ; quel fond peut-on faire sur leur autorité ou sur leur témoignage ?

Réponse. Avant de hasarder une pareille accusation contre des martyrs, des confesseurs, des pasteurs de l'Eglise, qui protestent de leur sincérité, qui offrent de répandre leur sang, si l'on peut les convaincre de

(2369) S. AUG., *contra Faustum*, l. XI, c. 2.

(2370) *De rat. cognosc. sacras Litt.*, c. 1.

mensonge, il faudrait avoir en main des preuves démonstratives et sans réplique. On fait ce reproche en particulier à saint Jérôme, et ce Père proteste le contraire. *Dans nos commentaires*, dit-il, *nous avons coutume d'exposer notre sentiment et celui des autres, et d'énoncer clairement quels sont les dogmes catholiques et les erreurs des hérétiques* (2371). On défie les accusateurs des Pères de citer un seul endroit de leurs ouvrages, où il y ait la moindre marque de déguisement, soit lorsqu'ils instruisent les catéchumènes, soit lorsqu'ils disputent contre leurs adversaires. Le passage de saint Jérôme, Epist. 50, *ad Pammachium*, sur lequel Daillé triomphe, et que les incrédules ne cessent de répéter (2372), signifie seulement que les Pères, en réfutant les hérétiques et les incrédules, leur font souvent des arguments personnels tirés des principes de leurs adversaires, principes que les Pères n'adoptaient pas ; ou qu'ils raisonnent quelquefois sur des suppositions qui s'ensuivent de la doctrine qu'ils réfutent, suppositions qu'ils n'admettaient pas. Nous faisons de même contre Daillé ; ce critique n'en agit pas différemment en écrivant contre les catholiques ; les incrédules suivent la même méthode pour nous combattre ; méritons-nous tous pour cela le reproche de duplicité et de mauvaise foi ?

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que, dans un autre ouvrage, Daillé a été forcé de répondre comme nous au passage de saint Jérôme, qui lui avait été objecté par le cardinal Duperron (2373). De deux choses l'une, ou il croit que cette réponse est solide, et alors elle disculpe les Pères de l'Eglise ; ou il ne le croit pas, et pour lors il se rend coupable de la mauvaise foi dont il les accuse.

Septième objection. Les Pères n'ont point enseigné constamment les mêmes dogmes de foi ; ils ont changé d'opinions à mesure que leur jugement s'est perfectionné par l'étude et par l'âge.

Réponse. Il est faux que les Pères aient jamais changé d'opinions sur *les dogmes de foi ;* ils ont constamment cru et professé le symbole de l'Eglise catholique ; selon leurs propres principes, ils seraient tombés dans l'hérésie, s'ils s'en étaient écartés, puisqu'ils ont regardé comme hérétiques tous ceux qui avaient des opinions différentes. Ont-ils changé d'avis sur la divinité de Jésus-Christ, sur la nécessité de la communion ecclésiastique, sur la rémission des péchés, ou sur quelque autre article du symbole ? Ils sont unanimes sur ces points de foi, ils y ont persévéré jusqu'à la mort, et quand ils auraient vécu plus longtemps, ils ne se seraient pas rétractés.

C'est d'ailleurs un étrange motif de refuser croyance aux Pères de l'Eglise, parce qu'ils ont perfectionné leur jugement et ont augmenté leurs connaissances par l'étude et par l'âge : selon ce principe, excepté les écrivains inspirés, aucun ne mérite d'être cru. Nous ne pensons point que saint Augustin en soit moins respectable, parce qu'il a eu le courage et la bonne foi de se rétracter, lorsqu'il a reconnu qu'il s'était trompé. Daillé lui-même n'a-t-il jamais changé d'avis sur aucune question, n'a-t-il perfectionné ni son jugement, ni ses connaissances par l'âge et par l'étude ? S'il avait vécu plus longtemps, il aurait peut-être reconnu et abjuré ses erreurs, et il aurait bien fait.

Quand on supposerait que quelques-uns des Pères ont écrit avant d'être parvenus au dernier degré de maturité, cela ne pourrait regarder que leur raisonnement ; mais, à trente ans, un homme a la vue aussi bonne et aussi sûre qu'à soixante. Les Pères ont donc pu nous apprendre, même dès leur jeunesse, si on leur avait donné tels ou tels livres comme sacrés, si les prêtres tenaient des assemblées sans évêques, si le signe de la croix dans le baptême, l'adoration de l'Eucharistie, le culte des images, etc., étaient ou n'étaient pas en usage dans l'Eglise. Sur ces matières de fait, les hommes ne changent point en devenant plus âgés et plus savants.

§ XII.

Huitième objection : Tout n'est pas de foi. — Neuvième objection : Les Pères ne s'accordent pas.

Huitième objection. Il est nécessaire, mais très-difficile, de savoir si les Pères ont enseigné leurs opinions comme nécessaires, ou seulement comme probables, et en quel degré de nécessité ou de probabilité. De ces deux propositions : Jésus-Christ est Dieu, Jésus-Christ est mort à trente-quatre ou à trente-cinq ans, on ne peut nier la première sans renoncer au christianisme ; mais on peut croire la seconde fausse sans aucun danger (2374).

Réponse. Si la seconde proposition est aussi clairement révélée que la première, elles sont également vraies ; on ne peut les nier ni l'une ni l'autre sans danger, et sans contredire la révélation. L'Ecriture même ne fait point distinction entre les vérités qu'elle nous enseigne ; elle ne dit point que les unes sont nécessaires, les autres indifférentes, quelles sont les plus ou les moins nécessaires. Jésus-Christ exigeait que l'on crût en lui sans réserve ; les apôtres de même. Les Pères condamnent comme hérétiques et réfractaires tous ceux qui ne veulent point se conformer aux dogmes, aux mœurs, à la discipline de l'Eglise.

Il est faux que les Pères confondent leurs opinions particulières avec la foi de l'Eglise. Saint Justin, parlant du règne de mille ans, dit qu'il le croit, mais que plusieurs bons Chrétiens ne le croient pas ; il regardait donc

(2371) *Adv. Ruffin.* l. III, c. 5.

(2372) *Quest. sur l'Encycl.*, art. *Economie de paroles.*

(2373) *Adv. cult. relig. Latinor.*, l. III, c. 37, p. 568.

(2374) DAILLÉ, l. I, c. 8.

cette opinion comme problématique et non comme un article de foi. L'objection de Daillé porterait plutôt sur les apôtres que sur les Pères.

Neuvième objection. Il faudrait connaître non-seulement ce qu'ont pensé deux ou plusieurs Pères, mais quelle a été la croyance de toute l'ancienne Eglise ; ce qui est fort difficile.

Réponse. Il n'était pas plus difficile aux anciens Pères de savoir certainement quelle était la croyance de l'Eglise, de leur temps, qu'il ne nous est difficile de savoir, par les symboles et les catéchismes, quelle est la croyance de l'Eglise d'aujourd'hui. Dans tous les siècles, le signe distinctif de cette croyance a été la *catholicité* ou le consentement universel. Si les Pères ont pu le savoir, ils ont pu en rendre témoignage, tout comme nous attestons aujourd'hui ce que l'Eglise croit. Nous ne pouvons rendre là-dessus un faux témoignage, parce que c'est un fait public universellement connu; il en était de même des Pères.

Mais ils ont traité des matières qui n'étaient définies dans aucun concile, ni renfermées dans aucun symbole, qu'importe? On fait encore de même aujourd'hui : mais on ne confondra jamais les questions de pure curiosité avec les dogmes de foi. Sur les questions problématiques, le sentiment des Pères n'a pas été, et n'a pas pu être uniforme; il l'est sur les dogmes de foi. C'est sur ce sentiment unanime que les conciles ont fondé, dans la suite, leurs décisions, leurs symboles, la condamnation des hérétiques et le canon des Ecritures.

Vainement on allègue que les anciennes Eglises n'avaient pas toutes les mêmes opinions, ni les mêmes usages. Elles avaient toutes la même croyance en *matière de foi*, elles professaient le même symbole, rejetaient de leur sein, comme hérétiques, ceux qui refusaient de s'y conformer. Avant le concile de Nicée, elles ne s'accordaient pas sur le jour de la célébration de la Pâque, elles n'observaient pas de même le jeûne du carême, mais la discipline était uniforme sur tout le reste; ce sont là les deux seuls articles sur lesquels nous voyons de la diversité dans les premiers siècles.

Selon Daillé, le témoignage des pasteurs ne fait pas une preuve invincible, parce qu'il y avait alors des laïques qui en savaient autant ou plus que le clergé. Mais ces laïques en savaient-ils plus que saint Clément, saint Ignace, saint Polycarpe, disciples des apôtres? Ces laïques si savants ont-ils rendu quelque témoignage contraire à celui des Pères apostoliques? lorsque saint Justin, leur disciple, nous apprend que les Chrétiens s'assemblaient le dimanche; qu'ils priaient ensemble; qu'ils entendaient la lecture de l'Ecriture sainte et l'exhortation du président de l'assemblée; que celui-ci consacrait l'Eucharistie; qu'on la portait aux absents, etc.; est-il contredit par des laïques plus habiles que lui? Rejettera-t-on son témoignage, parce que d'autres, dont nous n'avons pas les ouvrages, *ont peut-être écrit le contraire, ou n'ont pas osé l'écrire?*

§ XIII.

Dixième objection : Leur témoignage n'est pas sûr. — Onzième objection: Ils en conviennent.—Douzième objection: Ils ont écrit à la hâte.

Dixième objection. Le témoignage que les Pères ont rendu à la foi de l'Eglise n'est pas toujours vrai et certain; les matières de fait sont souvent plus obscures et plus embarrassées que les matières de droit; souvent des hommes très-honnêtes et très-sincères ont rendu des témoignages qui se sont trouvés faux : la sainteté ne rend pas les hommes infaillibles (2375).

Réponse. Cette objection ne tend à rien moins qu'à prouver l'inutilité et l'invalidité de tous les témoignages humains; si elle était vraie, il faudrait renoncer à toute certitude historique. Sans être infaillibles, il a suffi aux Pères de l'Eglise d'avoir des yeux, des oreilles, et le moindre degré d'intelligence, pour être en état d'attester que tels et tels livres étaient reçus comme canoniques; que telle discipline était en usage; que tel dogme était professé dans le symbole et dans les prières de l'Eglise. Qu'ils aient disputé ou non sur des questions philosophiques, sur la création ou la *traduction* de l'âme humaine, sur la corporéité des anges, etc., ce ne sont là ni des matières de fait, ni des articles de foi. Nous ne connaissons aucun Père de l'Eglise, qui ait rendu un témoignage dont on ait démontré la fausseté.

Onzième objection. Les Pères rendent témoignage contre eux-mêmes, puisqu'ils ne prétendent point être crus sur leur parole en matière de religion.

Réponse. C'est justement ce qui rend l'autorité des Pères plus respectable, et leur témoignage moins suspect. Ils ne voulaient pas être crus sur leur parole, parce qu'ils donnaient, non leur sentiment particulier, mais celui de l'Eglise et des apôtres; ils attestent, non ce qu'ils ont imaginé et découvert, mais ce que l'on enseignait dans l'Eglise, et ce qu'ils y avaient appris. Jugerons-nous qu'un témoin n'est pas croyable, lorsqu'il dit : Ne vous fiez pas à ma parole seule, consultez la notoriété publique, vous verrez que je ne vous en impose point?

Daillé prétend que, selon saint Augustin, il faut examiner les Pères par l'Ecriture, et non l'Ecriture par les Pères. Ce saint docteur a fait tout le contraire; il cherche le vrai sens de l'Ecriture dans la tradition des Pères qui l'ont précédé. Ce n'est point là appeler de la parole de Dieu à la parole des hommes, c'est chercher le sens de la parole de Dieu, écrite dans la foi de l'Eglise, qui est aussi la parole de Dieu, puisqu'il lui a promis son assistance, et que sa foi a été formée par ceux mêmes qui ont écrit la parole de Dieu.

(2375) Daillé, l. ii, c. 2.

Douzième objection. Les Pères n'ont pas prétendu que leurs écrits fussent nos juges en matière de religion; la plupart ont écrit à la hâte, et selon que les circonstances l'exigeaient.

Réponse. Si les Pères ne sont pas juges, ils sont témoins irrécusables, et cela nous suffit; ils n'ont pas plus écrit à la hâte que les évangélistes et les apôtres : il n'était pas nécessaire de méditer longtemps, pour écrire les choses dont ils étaient témoins, et rendre compte de la croyance enseignée publiquement dans l'Eglise : les lettres de créance des apôtres étaient leurs miracles, celles des Pères étaient leur mission venue des apôtres. Quand ils se seraient donnés pour juges infaillibles, Daillé n'y croirait pas plus qu'aux décisions des conciles et aux anathèmes qu'ils ont lancés contre les réfractaires.

§ XIV.

Treizième objection : Plusieurs ont erré. — Quatorzième objection : Personne ne s'en tient à leur opinion.

Treizième objection. Plusieurs Pères ont erré en matière de religion; ils se sont contredits les uns les autres, et ont soutenu des sentiments opposés sur des questions de grande importance.

Réponse. Quelles sont donc les erreurs des Pères? Daillé leur en reproche en fait de grammaire, d'histoire, de philosophie, de chronologie, de géographie, d'astronomie; les incrédules prétendent en trouver de semblables dans les livres saints : quels rapports peuvent avoir ces méprises vraies ou fausses avec des erreurs en fait de religion?

Il cite la contestation des Pères sur l'opinion des millénaires, sur l'observation de la pâque, sur l'apparition de Samuel, sur le jeûne du samedi, sur l'âge de Jésus-Christ, sur la procession du Saint-Esprit. A l'exception de ce dernier article, que l'Eglise a décidé dans la suite sur le texte formel de l'Evangile, et sur le témoignage du plus grand nombre des Pères, il est absurde de regarder le reste comme des questions de foi. Les incrédules objectent de leur côté qu'il y a eu une contestation entre saint Pierre et saint Paul. Malgré ces contestations, les Pères ont été d'accord sur la règle générale de foi, sur la nécessité de se conformer à la croyance universelle de l'Eglise.

L'Eglise ne se fonde point sur le témoignage des Pères, lorsqu'ils ne s'accordent pas. Leurs dissensions mêmes, sur des matières problématiques, prouvent que, quand ils sont d'accord, ce n'est ni par hasard ni par collusion, mais par l'évidence de la chose et par la notoriété de l'Eglise.

Quatorzième objection. Ni les catholiques ni les protestants ne prennent les Pères pour juges et pour arbitres de leur foi; ils rejettent l'opinion des anciens, lorsqu'elle ne s'accorde pas avec leurs préjugés (2376).

Réponse. Il est faux que les catholiques refusent de s'en tenir au consentement unanime des pères, ou à la doctrine du plus grand nombre. Le contraire est prouvé par la pratique générale et constante des conciles, même par un décret formel du concile de Trente. Quant aux différentes communions hétérodoxes, c'est à elles de se concilier sur le plus ou moins de poids qu'elles trouvent bon de donner à la tradition.

Les anglicans, qui font profession de respecter la tradition des quatre premiers siècles, et ne tiennent aucun compte de celle des siècles suivants, ne sont certainement pas d'accord avec eux-mêmes; les autres sociétés le leur ont souvent reproché. Est-il prouvé que les conciles et les Pères du ve siècle ont eu moins de déférence pour ceux du ive, que ceux-ci n'en avaient eu pour la croyance des siècles précédents? Sur quoi fondé restreindra-t-on aux quatre premiers siècles l'assistance que Jésus-Christ a promise à son Eglise pour tous les siècles? L'usage constant et invariable de l'Eglise, dans tous les temps, a été de ne recevoir, comme doctrine chrétienne, que la doctrine catholique et apostolique; si cette règle a dû rendre la doctrine immuable pendant quatre cents ans, elle doit produire le même effet jusqu'à la fin du du monde.

§ XV.

Hommage que Daillé est forcé de leur rendre.

Après avoir rassemblé tout ce qu'une critique effrénée a pu suggérer contre les Pères, Daillé a été forcé, à la fin de son livre, de rendre hommage à leurs lumières et à leurs vertus, et de réfuter ainsi la plus grande partie des traits qu'il avait lancés contre eux.

Les livres, dit-il, *ne sont pas estimables précisément parce qu'ils sont de tel ou tel auteur, mais parce qu'ils contiennent des instructions vraies et utiles, propres à nous préserver de l'erreur et du vice. Quand on effacerait le nom de saint Augustin à la tête de ses deux excellents ouvrages de la cité de Dieu et de la doctrine chrétienne, on ne les lirait pas avec moins de fruit; il en est de même des autres Pères. Leurs écrits renferment des leçons de morale et de vertu, capables de produire les plus grands effets, plusieurs choses qui servent à confirmer les fondements du christianisme, plusieurs observations très-utiles pour entendre l'Ecriture et les mystères qu'elle contient. Leur autorité sert beaucoup à prouver la vérité du christianisme. N'est-ce pas un phénomène admirable, que tant de grands hommes, doués de tous les talents et de toute la capacité possibles, nés en différents temps et en divers climats, pendant quinze cents ans, avec des inclinations, des mœurs, des idées si différentes, se soient néanmoins accordés à croire les preuves du christianisme, à rendre leurs adorations à Jésus-Christ, à prêcher les mêmes vertus, à espérer la même récompense, à recevoir les mêmes Evangiles, à y découvrir les mêmes mystères? Le chris-*

(2376) DAILLÉ, l. II, c. 6.

tianisme est assez prouvé sans doute par sa propre excellence, par la sagesse, la beauté, la sublimité, la divinité de sa doctrine; il n'est point d'argument plus fort en sa faveur. Mais on ne doit pas négliger la preuve qui résulte encore du sentiment unanime des Pères. Il n'est pas vraisemblable que tant d'hommes célèbres par la beauté de leur génie, par l'étendue et la pénétration de leurs lumières, dont le mérite est prouvé par leurs ouvrages, aient été assez imbéciles pour fonder leur foi et leurs espérances sur la doctrine de Jésus-Christ, pour lui sacrifier leurs intérêts, leur repos et leur vie, sans en avoir évidemment senti le pouvoir divin. Préférerons-nous au suffrage unanime de ces grands hommes, les préventions et les clameurs d'une poignée d'incrédules et d'athées, qui calomnient l'Evangile sans l'entendre, qui blasphèment ce qu'ils ignorent, et qui se rendent encore plus suspects par le déréglement de leurs mœurs, que par les bornes étroites de leurs connaissances (2377) ?

Quand nous aurons ajouté *les hérétiques* aux incrédules et aux athées, la réflexion de Daillé n'en sera ni moins forte ni moins solide.

Nous prions le lecteur de remarquer que tous les arguments de ce critique contre l'autorité des Pères ont été tournés par les déistes contre les auteurs des livres saints: fait qui démontre ce que nous avons avancé au commencement de notre ouvrage, que le déisme n'est autre chose qu'une extension des principes du protestantisme, et que les prétendus réformateurs ont été les vrais fondateurs de l'incrédulité moderne.

ARTICLE V.
Des schismes et des hérésies.

§ I.
Il est impossible qu'il n'y en ait point.

Il faut qu'il y ait des hérésies, dit saint Paul, afin que l'on connaisse ceux dont la vertu est à l'épreuve (2378). Dieu a donc permis les hérésies dans le même dessein que les persécutions; comme celles-ci servent à faire connaître les Chrétiens véritablement attachés à leur religion, ainsi les hérésies servent à distinguer ceux qui ont la docilité et la fermeté de la foi. Cette vertu ne serait presque d'aucun mérite, si elle n'était exposée aux tentations et aux épreuves. On s'étonne, dit Tertullien de ce qu'il y a des hérésies, et de ce qu'elles font des progrès si rapides; il serait bien plus étonnant qu'il n'y en eût point, puisqu'elles ont été prédites, aussi bien que leurs progrès (2379).

Pour peu que l'on connaisse les hommes, il est aisé de concevoir qu'une religion telle que la nôtre doit naturellement déplaire à un grand nombre; que l'Evangile doit être, comme son auteur, *un signe de contradiction*, une source de vertu et de perfection pour les uns, une occasion de chute et de révolte pour les autres. Soumettre la raison et la curiosité au joug de la foi, enchaîner les passions par la morale sévère de Jésus-Christ, est un double sacrifice pénible à la nature; il n'est pas surprenant que, dans tous les siècles, il se trouve une multitude d'hommes peu disposés à le faire.

A la naissance du christianisme, ces deux obstacles étaient au plus haut degré. Les mœurs, entièrement dépravées par une religion licencieuse, ne pouvaient se réformer sans un miracle de la puissance divine; la promptitude et l'étendue de cette révolution sont la preuve la plus frappante de la divinité de notre religion. Mais à moins que ce miracle, devenu perpétuel, n'eût absolument changé la nature humaine, il était impossible que les passions ne fissent de temps en temps des efforts pour recouvrer leur première liberté. De là est venue la grossièreté des erreurs et la corruption de la morale chez les premiers hérétiques; c'étaient des restes du paganisme.

Une philosophie contentieuse et bruyante occupait alors tous les esprits capables de méditer; de tout temps ses partisans s'étaient flattés de trouver la vérité par la voie du raisonnement : pour se faire Chrétien, il fallait renoncer à cette prétention, prendre pour maîtres Jésus-Christ et ses apôtres, se contenter de la faible mesure des connaissances qu'il avait plu à Dieu de nous donner par la révélation, croire sans disputer. Plusieurs de ceux qui avaient consenti d'abord à subir ce joug n'eurent pas le courage de le porter longtemps, ils se livrèrent de nouveau à la fureur de dogmatiser ; telle fut l'origine des premières hérésies. Tertullien nous la montre dans les différentes écoles de philosophie qui subsistaient pour lors (2380). Tant que les hommes seront curieux, disputeurs, opiniâtres, et ils le seront jusqu'à la fin du monde, ils donneront dans les mêmes erreurs.

Ce n'est donc pas aux philosophes qu'il convient de nous objecter la multitude des hérésies nées dans le sein du christianisme; cette contagion est leur ouvrage : peuvent-ils déclamer avec décence contre un mal dont ils sont les vrais auteurs? Les hérétiques n'ont fait autre chose que porter dans la religion l'esprit contentieux et vain qui a toujours régné dans les écoles de philosophie. Aussi les incrédules modernes n'ont pas manqué de prendre toutes les sectes hérétiques sous leur protection.

§ II.
Avantages qui en résultent.

Mais Dieu, qui sait tirer le bien du mal, a

(2377) DAILLÉ, l. II, c. 6. Voyez encore son *Livre contre le culte religieux des Latins*, où il fait un éloge complet des Pères des trois premiers siècles.
(2378) *I Cor.* XI, 19.
(2379) *De præscript.*, c. 1.
(2380) TERTULL., *contra Marcion.*, l. I, c. 12, *De præscript.*, c. 7; *Mém. des inscript.*, in-12, t. I, p. 385.

fait tourner à l'avantage du christianisme les plaies mêmes que ses ennemis lui ont faites ; sans les hérésies, ou notre religion ne subsisterait plus, ou il aurait fallu que Dieu la soutînt par d'autres voies miraculeuses.

1° Les hérésies qui sont nées dans le Ier siècle, et du temps même des apôtres, fournissent aujourd'hui une des plus fortes preuves de la vérité et de la sincérité de leur témoignage. Les apôtres n'ont point annoncé les actions, la doctrine, les miracles de Jésus-Christ à des hommes qui fussent dans la disposition de croire aveuglément; mais à des Juifs indociles, à des philosophes pointilleux, tels que Cérinthe, Ebion, Basilide, Saturnin et leurs sectateurs. Ceux-ci, quoique révoltés de la doctrine des apôtres, n'ont point attaqué leur sincérité dans le récit des faits historiques. Alors cependant il eût été facile de fournir des preuves démonstratives contre les apôtres, s'ils en avaient imposé; nous l'avons fait voir en traitant de la vérité de l'histoire évangélique. Celse qui, au IIe siècle, était déjà scandalisé des divisions qui régnaient entre les sectateurs du christianisme, ne voyait pas les conséquences qui s'ensuivaient de ces divisions mêmes.

2° Il fallait que l'Eglise fût dans un état d'agitation continuelle, pour que l'on pût sentir la sagesse et la solidité du plan sur lequel Jésus-Christ avait fondé la certitude de ses promesses et la perpétuité de sa doctrine. Si l'édifice n'eût jamais été ébranlé, on n'aurait pas aperçu la main qui le soutenait. Une religion révélée doit se perpétuer par la tradition; mais celle-ci aurait été moins connue, si elle n'avait été continuellement attaquée. Les pasteurs de l'Eglise, endormis dans le calme de la paix, auraient pu négliger leurs titres, et oublier les faits qui constataient leur possession. La nécessité de se défendre contre des assauts toujours renaissants les a forcés à fixer toujours leurs regards sur l'antiquité, à renouer sans cesse la chaîne que leurs ennemis s'efforçaient de rompre. Qu'aurions-nous besoin de cette multitude de monuments, qui n'ont échappé que par un prodige aux injures du temps et aux révolutions de notre hémisphère, si personne ne contestait la perpétuité de notre foi? C'est une réflexion de saint Augustin (2381).

3° La jalousie mutuelle des sectes, leur attention à s'observer leur en imposent, arrêtent souvent la témérité des novateurs, et deviennent un motif de plus pour s'attacher à l'ancienne croyance; nous en avons sous les yeux un exemple frappant. Chez les protestants isolés et entièrement séparés des catholiques, la licence d'innover a fait journellement des progrès; ceux qui raisonnaient conséquemment ont donné dans le socinianisme, et plusieurs n'ont d'autre croyance que celle des déistes. Ceux qui sont demeurés cachés en France ont été moins entreprenants; leur société extérieure avec les catholiques les a retenus, ils sont demeurés plus fidèles à la croyance de leurs pères.

Pourquoi ne croirions-nous pas que, dans le sein même de l'Eglise catholique, Dieu s'est servi souvent du même frein pour arrêter ceux qui auraient été tentés de s'écarter? L'exemple des errants fait sentir les conséquences du premier pas. Si les réformateurs avaient vu d'abord jusqu'où devait conduire leur témérité, nous présumons qu'ils auraient reculé, et auraient frémi à la vue des suites fatales de leur rupture.

4° La guerre a ses dangers sans doute, mais souvent la paix devient pernicieuse à l'homme indolent et paresseux. La rivalité est nécessaire pour exciter l'industrie, pour ranimer le courage, pour montrer à l'homme ses avantages et ses ressources (2382). Tel est le ressort qui fit prospérer pendant longtemps les différentes écoles de philosophie; elles furent redevables de leur célébrité à leurs jalousies mutuelles. Lorsque l'une d'entre elles eut prévalu, elle succomba bientôt sous le poids de l'inertie. Sans les disputes des deux derniers siècles, nous serions peut-être encore dans le même sommeil et dans la même indolence que nos pères. Depuis cette époque, la constitution du christianisme a été mieux connue, parce qu'il a fallu la rechercher dans l'antiquité: les études ont été ranimées, et les questions futiles des scolastiques ont fait place à des discussions plus importantes. Il en sera de même des combats que nous avons à essuyer aujourd'hui; les preuves de notre religion seront mieux connues, parce que nous sommes forcés de les défendre.

Les prédictions téméraires des incrédules, la fierté que leur inspirent des succès apparents, les espérances qu'ils ont conçues de détruire l'ouvrage de Dieu, ne doivent pas effrayer; indépendamment des promesses de Jésus-Christ, l'expérience de dix-huit siècles suffit pour nous rassurer. On a remarqué que les guerres civiles, chez une nation, la préparent ordinairement à faire des conquêtes ; il en est de même des disputes de religion.

§ III.

Traité des prescriptions de Tertullien.

Pour démontrer que la méthode de l'Eglise catholique a toujours été la même, qu'elle n'a jamais employé que les mêmes armes à l'égard de ses divers ennemis, nous exposerons en abrégé les prescriptions que Tertullien opposait déjà aux hérétiques du IIIe siècle; on verra si ce Père, que les incrédules ont souvent traité d'insensé et de visionnaire, était un génie médiocre ou un théologien mal instruit. Il nomme *prescriptions* ce que l'on nomme au barreau *fins de non-recevoir*, ou raisons par lesquelles on prouve que, sans entrer dans la question du

(2381) *De Genesi contra Manich.*, l. I, c. 1 ; *De civ. Dei*, l. XVI, c. 2.

(2382) S. Aug., lib. *De vera relig.*, c. 8, n° 15.

fond, l'adversaire ne doit point être admis à plaider. C'est ce que les controversistes modernes ont nommé *préjugés légitimes* contre les hérétiques.

1° La méthode des hérétiques, dit Tertullien, est de disputer contre nous par les Ecritures : je soutiens que l'on ne doit pas les y admettre. Avant de disputer sur la lettre d'un titre, il faut commencer par examiner à qui il appartient, à qui il a été donné, or, c'est à l'Eglise, et non aux hérétiques, que Dieu a donné les Ecritures; elle seule peut savoir quelles sont les vraies Ecritures : elle seule a droit de s'en servir; elle en a reçu l'intelligence de ceux mêmes qui les lui ont données. Cette dispute d'ailleurs est absolument inutile. Telle secte d'hérétiques rejette certaines Ecritures, ajoute ou retranche à celles qu'elle reçoit, en pervertit le sens au gré de ses prétentions. A quoi peut aboutir une dispute, dans laquelle on ne convient, ni de part ni d'autre, du titre sur lequel on doit se fonder? Il faut donc remonter plus haut, voir de quelle source, par quel canal, à quelle société et de quelle manière sont venues les Ecritures et la foi chrétienne. Où se trouvera la vraie foi et la vraie manière de la recevoir, là se trouvera aussi la véritable Ecriture, et la vraie manière de l'entendre.

2° La doctrine chrétienne est une doctrine révélée; Jésus-Christ l'a reçue de son Père, les apôtres l'ont reçue de Jésus-Christ, les Eglises l'ont reçue des apôtres. De même que Jésus-Christ n'en a rien dissimulé aux apôtres, ceux-ci n'en ont rien laissé ignorer aux Eglises qu'ils ont établies. La seule manière de juger de la vérité d'une doctrine, est de voir si elle est conforme à celle des Eglises fondées par les apôtres. Toutes ces Eglises font une seule Eglise, qui est la première, et qui est apostolique, tant qu'elles gardent l'unité, conservent la paix, la fraternité et le sceau de l'hospitalité. Puisque Jésus-Christ n'a envoyé, comme prédicateurs, que ses apôtres, nous ne devons point en écouter d'autres; ils n'ont prêché que ce que Jésus-Christ leur a révélé. Ce qu'ils ont prêché ne doit être prouvé que par la tradition des Eglises qu'ils ont établies et qu'ils ont enseignées, tant de vive voix que par écrit. Toute doctrine qui ne s'accorde point avec celle de ces Eglises doit être rejetée comme fausse, comme contraire à celle des apôtres et de Jésus-Christ.

Or, nous sommes en communion de foi avec les Eglises apostoliques ; nous ne croyons et n'enseignons rien que ce qu'elles croient et qu'elles enseignent : notre doctrine est donc celle qui vient des apôtres et de Jésus-Christ.

3° La *catholicité*, ou l'uniformité de doctrine et de foi entre la multitude des Eglises dispersées sur la terre, est une preuve démonstrative de sa vérité. Comment tant de sociétés différentes auraient-elles pu altérer la foi d'une manière uniforme? Lorsque plusieurs personnes se trompent, chacun le fait à sa manière, le résultat ne peut être le même ; l'unité de croyance entre ce grand nombre de sociétés démontre qu'aucune ne s'est trompée et n'est tombée dans l'erreur.

4° La doctrine chrétienne est plus ancienne que les hérésies, puisque celles-ci ne sont que différentes altérations de cette doctrine; elles sont prédites par cette doctrine même. Les apôtres ont été avant Marcion, Valentin et les autres chefs de secte. Dirons-nous que l'erreur a précédé la vérité? Le baptême, la foi, les miracles, les dons du Saint-Esprit, la mission divine, le sacerdoce, le martyre ont donc été accordés en vain et en faveur de l'erreur ; Dieu a opéré la plus étonnante révolution dans le monde, sans dire ce qu'il voulait, et il y a eu des Chrétiens sans que Jésus-Christ fût connu. Il est absurde de regarder comme une erreur et une hérésie ce que Jésus-Christ lui-même a établi. La doctrine vraie et divine est celle qui a été reçue la première; pour celle que l'on a inventée dans la suite, elle est étrangère et fausse.

§ IV.

Preuves qu'il oppose aux hérétiques.

Que nos adversaires commencent donc par nous montrer l'origine de leurs Eglises, une succession d'évêques et de pasteurs, qui remonte jusqu'à un apôtre ou un disciple des apôtres. Quand ils se forgeraient un fondateur à leur gré, la différence entre leur doctrine et celle des apôtres démontrerait encore qu'elle ne vient pas de ces derniers. De même que les apôtres n'ont point enseigné différemment l'un de l'autre, les hommes apostoliques ne se sont point écartés des leçons de leurs maîtres, ou dès lors ils se sont séparés du tronc apostolique. C'en est assez pour que les Eglises, même les plus modernes, puissent convaincre d'erreur les hérétiques ; ces Eglises ne sont pas moins apostoliques que les plus anciennes, parce qu'elles ont reçu et qu'elles gardent la doctrine même des apôtres, et l'ont reçue par le même canal. Mais elles n'ont rien de commun avec les sectes nouvelles; celles-ci n'oseraient s'attribuer la qualité d'apostoliques, et personne ne la leur accordera jamais.

5° Une doctrine que les apôtres ont condamnée ne vient certainement pas d'eux ; or, saint Paul a noté ceux qui nient la résurrection de la chair ; il a donc condamné Marcien, Apellès, Valentin, qui ont adopté cette erreur en partie. Il s'élève contre les observateurs de la circoncision, ce sont les ébionites; il reprend ceux qui condamnent le mariage, c'est ce que font Marcion et Apellès, son disciple ; il rejette les généalogies qui n'ont point de fin, ce sont les Æones de Valentin : Saint Jean, dans l'Apocalypse, réprouve ceux qui mangent des viandes immolées et se souillent par l'impudicité : il avait en vue les nicolaïtes et les caïnites, leurs successeurs.

Les Eglises apostoliques qui subsistent à Corinthe, à Philippes, à Ephèse, à Rome, Eglises avec lesquelles les nôtres d'Afrique sont en communication, n'enseignent aucune de ces erreurs : elles tiennent une doctrine toute contraire.

6° La conduite des hérétiques est tout humaine, dictée par les passions et les intérêts de ce monde; ils ne défèrent à aucune autorité, à aucune tradition; par là on peut juger du mérite de leur foi. La diversité d'opinions parmi eux est comptée pour rien, pourvu que tous se réunissent à combattre la vérité.

Tous élèvent le ton, promettent la vraie science, sont docteurs avant d'être instruits; les femmes mêmes dogmatisent, disputent, décident, usurperaient volontiers toutes les fonctions du sacerdoce. Leur ambition n'est pas de convertir les païens, mais de pervertir les fidèles.

Pour nous, c'est la chaîne des témoignages, et une méthode d'enseignement toujours la même, qui nous dirige. Que diront-ils au jugement de Dieu, qui peut excuser le crime qu'ils ont commis en souillant, par une doctrine impure, l'Eglise vierge établie par Jésus-Christ? Ils auront beau vanter les lumières, les talents, les qualités apostoliques de leurs docteurs : quand ces grands personnages auraient fait des miracles, il ne fallait pas oublier que Jésus-Christ a ordonné de se défier d'eux.

§ V.

Réponses qu'il donne à leurs objections.

Tertullien ne réfute pas avec moins de force les objections et les prétextes dont les hérétiques se servaient pour appuyer leur doctrine. Ils alléguaient des traditions écrites ou non écrites, des passages de l'Ecriture qui leur étaient favorables, des raisonnements philosophiques et subtils. Tertullien rejette toute tradition et toute interprétation de l'Ecriture, qui ne vient point des apôtres par le canal des Eglises apostoliques; il s'élève contre la dialectique trompeuse des philosophes, et contre la méthode absurde d'assujettir aux notions de la philosophie une doctrine révélée de Dieu. Nous n'avons pas besoin, dit-il, du christianisme de Platon, de Socrate, d'Aristote, de Zénon; nous voulons celui de Jésus-Christ et des apôtres.

Il faut, disaient les hérétiques, chercher la vérité, examiner, voir entre les différentes doctrines quelle est la meilleure. Cela est faux, reprend Tertullien : celui qui cherche la vérité ne la tient pas encore, ou il l'a déjà perdue; quiconque cherche le christianisme n'est pas Chrétien, qui cherche la foi est encore infidèle. Nous n'avons plus besoin de curiosité après Jésus-Christ, ni de recherches après l'Evangile; le premier article de notre foi est de croire qu'il n'y a rien à trouver au delà. S'il faut discuter toutes les erreurs de l'univers, nous chercherons toujours et ne croirons jamais. Cherchons, à la bonne heure, non chez les hérétiques, ce n'est point là que Dieu a placé la vérité; mais dans l'Eglise, parmi ses enfants, dans les sources qu'elle nous offre, pour savoir ce que l'on peut mettre en question, sans donner atteinte à la règle de la foi (2383). Ceux qui nous conseillent les recherches veulent nous attirer chez eux, nous faire lire leurs ouvrages, nous donner des doutes et des scrupules; dès qu'ils nous tiennent, ils érigent en dogmes et soutiennent avec hauteur ce qu'ils avaient feint d'abord de soumettre à notre examen.

Selon les hérétiques, les apôtres ont pu ignorer bien des choses. Si cela est, dit Tertullien, Jésus-Christ a eu tort de nous les donner pour maîtres, de fonder l'Eglise sur la foi de Pierre; ils nous ont trompés eux-mêmes en se disant envoyés pour faire rendre obéissance à la foi chez toutes les nations. Qu'a-t-il manqué à leur instruction? ils n'ont point quitté Jésus-Christ; ce divin maître ne leur a rien caché de sa doctrine; il a fait reposer saint Jean sur son sein, il a montré toute sa gloire à trois d'entre eux sur le Thabor. Il leur avait promis et leur a envoyé le Saint-Esprit, *pour leur apprendre toutes choses.*

Cependant, répliquent les rivaux des apôtres, saint Pierre a été repris par saint Paul. Mais saint Paul a-t-il enseigné un Evangile différent de celui de saint Pierre et des autres apôtres? Il est allé trouver Pierre pour conférer avec lui, pour confronter sa prédication avec celle du corps apostolique, il est entré avec Pierre en société de foi et de ministère. La faute de Pierre était un défaut de conduite, et non une erreur de croyance; Paul a souvent été obligé de faire de même, de s'accommoder au temps, aux personnes, aux circonstances, aux préjugés des auditeurs, comme lorsqu'il fit circoncire Timothée, quoique bien convaincu de l'inutilité de la circoncision.

Quand les apôtres auraient su toutes choses, peut-être n'ont-ils pas voulu tout révéler. Ce sont donc des prévaricateurs, continue Tertullien. Jésus-Christ leur avait recommandé de prêcher au grand jour et sur les toits ce qu'ils avaient appris dans le secret, de ne point cacher sous le boisseau le flambeau de l'Evangile. Qui les aurait empêchés de tout dire? Serait-ce la crainte des Juifs ou des païens? Il n'y a pas lieu de les soupçonner de timidité.

Mais saint Paul lui-même reproche à l'Eglise des Galates qu'elle s'était laissé corrompre dans la foi. Soit. S'il lui a reproché sa corruption, il l'a donc corrigée. En récompense il applaudit à la docilité et à la

(2383) S. Augustin dit de même : *L'Eglise catholique commande à ses prosélytes la foi; les hérétiques renvoient les leurs à* la raison... *Mais comme ce n'est pas sur leur témoignage que j'ai jugé qu'il fallait croire en Jésus-Christ, ce n'est pas sur leur parole non plus que je dois juger de ce qu'il a enseigné.* (L. *De util. credendi*, c. 9, n° 21; c. 14, n° 31.)

foi des autres; or, ces Eglises dont l'apôtre loue la foi, sont en communion de croyance et de doctrine avec celles qui ont eu besoin de correction.

Nous n'avons pas suivi l'ordre des idées de Tertullien, mais nous rendons exactement le fond de ses raisonnements; il est clair qu'en écrivant cet ouvrage, il a prescrit d'avance contre toutes les hérésies qui se sont élevées dès lors, et contre toutes celles qui naîtront d'ici à la fin des siècles

§ VI.

Schismes arrivés dans l'Eglise.

Le *schisme*, moins criminel en apparence que l'hérésie, produit les mêmes effets, vient du même principe, dégénère bientôt en erreur. Rompre l'unité de l'Eglise, s'en séparer, et faire bande à part pour des questions de fait, ou pour des usages de pure discipline, c'est une opiniâtreté dont les suites devraient faire trembler. Les deux premiers schismes qui aient affligé l'Eglise, et qui durèrent assez longtemps, furent celui des donatistes et celui des novatiens. Quelques évêques d'Afrique se persuadèrent que l'ordination de Cécilien, évêque de Carthage, avait été nulle et faite par un évêque prévaricateur; que le siége de cette ville devrait appartenir à Majorin, son compétiteur. Ils avaient à leur tête Donat, évêque des Cases-Noires, ce qui leur fit donner le nom de *donatistes*. Ils refusèrent d'acquiescer à la décision d'un concile de Rome, qui reconnut Cécilien pour évêque légitime, et aux décrets de l'empereur Constantin, qui le maintenaient sur son siége. Cette opiniâtreté dégénéra bientôt en fureur, les partisans de Donat commirent des excès horribles; il fallut enfin les réprimer par la force du bras séculier. Les incrédules se déchaînent aujourd'hui contre saint Augustin, parce qu'après avoir démontré la fausseté de leurs prétextes et l'injustice de leur obstination, il approuva la sévérité dont on usait à leur égard. Ce saint docteur prouva jusqu'à l'évidence cette sage maxime, qu'il ne peut jamais y avoir de cause légitime de rompre l'unité de l'Eglise : *Præscindendæ unitatis nulla potest esse justa necessitas*.

Deux hommes, nommés l'un *Novatien*, et l'autre *Novat*, s'avisèrent de blâmer l'indulgence avec laquelle l'Eglise romaine recevait à la pénitence et à la communion ceux qui avaient eu le malheur de succomber à la persécution. Leur zèle outré et mal entendu trouva des partisans et forma bientôt une secte nombreuse; il fallut la décision de plusieurs conciles et toute la sévérité des lois impériales pour éteindre peu à peu cette funeste division.

Un schisme plus terrible et qui dure encore, est celui qui divisa l'Eglise grecque d'avec l'Eglise latine au IXe siècle. Il s'agissait d'abord de savoir si l'élévation de Photius sur le siége de Constantinople était légitime, ou si cette place appartenait à saint Ignace, exilé par l'empereur. Photius, célèbre d'ailleurs par ses talents, par son érudition, par la régularité de ses mœurs, perdit sa cause à Rome, mais ne voulut pas renoncer à ses prétentions; il entraîna peu à peu l'Eglise grecque dans son parti. Les différentes tentatives que l'on a faites pour la réunir à l'Eglise romaine ont produit peu de fruit : les Grecs obstinés ne veulent point reconnaître la juridiction du Souverain Pontife sur toute l'Eglise; ils ont ajouté l'hérésie au schisme, en niant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

L'histoire de ce schisme, tracée dans l'*Encyclopédie* (2384), est tirée des *Essais sur l'histoire générale;* elle contient plusieurs faits évidemment faux, et qui sont encore répétés dans les *Questions sur l'Encyclopédie*. Il y est dit qu'après la mort d'Ignace, Photius s'étant fait rétablir sur le siége de Constantinople, le Pape Jean VIII le reconnut; que ses légats servirent eux-mêmes, dans un concile, *à casser* le huitième concile œcuménique, qui avait anathématisé Photius; que, dans une lettre écrite à ce patriarche, le Pape lui dit : Nous pensons comme vous, nous rangeons avec Judas ceux qui ont ajouté au symbole que le Saint-Esprit procède du *Père et du Fils*.

1° Il est faux que le concile de Constantinople, tenu sous Jean VIII en 889, ait cassé le huitième concile œcuménique, célébré en 869. Dans ce huitième concile général, Photius avait été condamné comme *intrus*; il ne l'était plus en 889, puisque le patriarche Ignace était mort. L'auteur des *Essais sur l'Histoire générale* convient que, dans le huitième concile, il n'avait pas été question des erreurs de Photius, mais de son intrusion.

2° Il est faux que le Pape Jean VIII ait écrit à Photius les paroles alléguées par ce critique. Tout le monde convient que les Actes du concile de 889 ont été falsifiés ou par Photius ou par ses adhérents. Déjà Photius avait forgé un prétendu concile de Constantinople en 867, muni d'environ mille signatures fausses. Nos adversaires conviennent que les légats du Pape n'entendaient pas le grec; il fut donc aisé à Photius d'altérer la lettre du Pape en la traduisant en grec : les conséquences que l'on veut tirer de l'hérésie prétendue du Pape Jean VIII sont absurdes.

§ VII.

Fausses réflexions d'un philosophe sur les hérésies

Ce que le même auteur a écrit sur l'*hérésie* n'est ni plus juste, ni plus raisonnable.

Après avoir remarqué que le mot grec *hérésie* signifie croyance ou opinion de choix, *il n'est pas trop à l'honneur de la raison humaine*, dit-il, *qu'on se soit haï, persécuté, massacré, brûlé pour des opinions*

(2384) *Essais sur l'hist. gén.*, tome I, c. 27; *Encyclop.*, art. *Schisme; Questions sur l'Encyclopédie*, art. *Concile, Eglise*, p. 158.

choisies; *mais ce qui est encore fort peu à notre honneur, c'est que cette manie nous ait été particulière, comme la lèpre l'était aux Hébreux, et jadis la vérole aux Caraïbes* (2385).

Réponse. Ce qu'il y a de moins honorable à la raison humaine est l'absurdité même attachée à l'hérésie : quand on fait profession de recevoir une croyance, une doctrine, une religion révélées de Dieu, il est ridicule de vouloir encore *choisir* les opinions. Ce que Dieu a révélé n'est plus à notre choix; ou il faut croire à sa parole, ou il faut abjurer le christianisme. C'est la réflexion de Tertullien (2386).

Les hommes ne se sont point haïs et persécutés pour des opinions choisies, mais pour les avantages, les priviléges, l'autorité, la prééminence attachées à ces opinions. Lorsque les ariens vexaient les catholiques, pour avoir leurs Eglises, leurs chaires, leurs dignités, ce n'était pas la doctrine qui échauffait leur zèle, mais l'intérêt et l'ambition. De même, ce n'est point la liberté de choisir des opinions, qui embrase aujourd'hui le zèle des incrédules, mais la réputation et le despotisme littéraire auquel ils aspirent.

Il n'est pas vrai que cette manie nous ait été particulière. Lorsque les Perses brûlaient les temples de la Grèce, et détruisaient le culte extérieur des Egyptiens; lorsqu'Alexandre persécutait les mages, et que les Romains exterminaient les druides; lorsque les mahométans, le fer et le feu à la main, prêchaient l'Alcoran, ils étaient possédés de la même manie que tous les ambitieux. Les instruments et les prétextes dont les passions se servent sont souvent différents, le fond est toujours le même.

Nous savons, continue le philosophe, *que l'Eglise latine, pouvant seule avoir raison, elle a été en droit de réprouver tous ceux qui étaient d'une opinion différente de la sienne. D'un autre côté, l'Eglise grecque avait le même droit; aussi réprouva-t-elle les Romains, quand ils eurent* choisi *une autre opinion que les Grecs, sur la procession du Saint-Esprit*, etc.

Réponse. L'Eglise latine ne s'est jamais attribué le droit de choisir des opinions ni de réprouver les hommes à son choix, elle s'est crue obligée dans tous les temps à ne suivre d'autres opinions que celles qui lui ont été révélées par Jésus-Christ et par les apôtres; elle en est instruite par les écrits qu'ils lui ont laissés, et par la tradition universelle, selon laquelle elle les entend. Lorsque plusieurs de ses enfants se sont obstinés à choisir d'autres opinions, elle les a regardés comme déserteurs du christianisme, et, quoiqu'à regret, les a retranchés de sa communion. Une mère, malgré sa tendresse, se trouve quelquefois forcée de délaisser des enfants ingrats, indociles et révoltés.

La question est de savoir si la croyance de l'Eglise latine sur la procession du Saint-Esprit est une *opinion de choix*, ou une doctrine révélée. Dans saint Jean, c. 14, ỳ 26, Jésus dit à ses apôtres : *l'Esprit-Saint consolateur, que mon Père vous enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses;* chap. 15, ỳ 26 : *lorsque le consolateur, l'Esprit de vérité, que je vous enverrai de la part de mon Père, sera venu, il rendra témoignage de moi.* Selon ces paroles, le Saint-Esprit est également envoyé par le Père et par le Fils; il procède donc du Père et du Fils. Dans ce même chapitre, Jésus-Christ dit que le Saint-Esprit *procède du Père;* dans le suivant, il ajoute : *Cet esprit me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi, et vous l'annoncera*, chap. 16, ỳ 14. Si le Saint-Esprit ne procède point du Fils, que signifient ces paroles?

Ce n'est donc ni par choix ni par caprice que l'Eglise latine croit et enseigne cette vérité, nous ne voyons pas d'où l'Eglise grecque a tiré le droit de réprouver l'Eglise romaine, à cause de la fidélité de celle-ci à suivre les leçons de Jésus-Christ (2387).

§ VIII.

Les hérétiques n'ont pas été punis pour leurs opinions

L'auteur demande sur quel fondement ceux qui se trouvèrent les plus forts parvinrent à faire brûler ceux qui avaient ces opinions de choix. Après avoir répondu à cette question par des inepties, il prétend que c'est chez nous-mêmes que cette prétention a été prouvée par les faits.

Cela est faux. 1° Ceux qui ont été suppliciés chez nous avaient contre eux, non-seulement des opinions, mais des maximes, des prétentions, des actions séditieuses, prouvées et incontestables. 2° Quand ils n'auraient commis d'autre crime que de dogmatiser et de déclamer contre la religion et les lois établies, il serait encore faux de dire qu'ils ont été punis pour des opinions. N'est-il pas possible d'avoir des opinions erronées, sans être prédicant?

Le tyran Maxime, compétiteur de Théodose, est le premier qui ait fait supplicier des hommes pour crime d'hérésie; il fit condamner à mort l'espagnol Priscillien et ses adhérents : tout le monde convient qu'il agissait par avarice, et qu'il s'emparait des biens des priscillianistes. Saint Ambroise, saint Martin et d'autres évêques réclamèrent contre cette cruauté, et lancèrent une excommunication contre les délateurs des priscillianistes, hérétiques paisibles, et qui ne troublaient point la société. Voilà un fait que la bonne foi ne permettait pas de supprimer.

On ne vit jamais, dit notre philosophe, *d'hérésie dans les anciennes religions, parce qu'elles ne connurent que la morale et le culte.*

Mais, puisque l'hérésie est une *opinion de choix*, tout était hérésie chez les anciennes religions des Egyptiens, des Phéniciens, des

(2385) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Hérésie.*
(2386) *De præscript.*, c. 6.

(2387) *Voy.* encore l'art. *Géographie*, p. 264.

Grecs et des Romains; il était permis de forger sur le compte des dieux toutes les fables que l'on voulait. Toutes les opinions des philosophes sur la Divinité étaient des hérésies pour la même raison.

Il est faux que ces anciennes religions aient réuni la morale au culte ; elles ne consistaient que dans le culte et dans les fables; la morale était abandonnée aux philosophes, et nous avons vu comment ils la traitèrent.

Dès que la métaphysique, ajoute-t-il, *fut un peu liée au christianisme, on disputa, et de la dispute naquirent différents partis, comme dans les écoles de philosophie.*

D'accord. Ainsi la philosophie est la véritable mère des hérésies ; et quand les philosophes nous reprochent cette tache, ils accusent leur propre ouvrage. Le mal est ancien, puisque Cérinthe et d'autres disputaient déjà contre les apôtres. Il fallait se soumettre à une doctrine révélée : voilà ce que les philosophes ne feront jamais ; ils veulent, non la vérité, mais la liberté dans le choix des opinions.

Selon lui, *l'Incarnation était un problème que les nouveaux Chrétiens, qui n'étaient pas inspirés, résolvaient de plusieurs manières différentes; comme dit expressément saint Paul, les uns étaient pour Apollo, les autres pour Céphas.*

Réponse. Puisque Cérinthe, Basilide, Ebion et les autres disputeurs n'étaient pas inspirés, ils auraient dû en croire les apôtres qui l'étaient, et qui le prouvaient par leurs miracles. Regarder l'Incarnation comme un problème à résoudre, et non comme un mystère à croire, c'était déjà une hérésie. Dans les contestations des Corinthiens, dont parle saint Paul, il n'était pas question de dogmes, mais du mérite et de la prééminence de leurs docteurs. Nous ne pensons pas que des altercations si fréquentes entre les marguilliers des paroisses, plus fréquentes encore dans les Eglises épiscopales, lorsque les élections avaient lieu, on puisse conclure que le mystère de l'Incarnation était un problème.

§ IX.

Fables forgées sur les vaudois.

Il semble, dit-il, *à notre faible entendement que les premiers disciples auraient dû donner une profession de foi complète et inaltérable, qui prévînt toutes les querelles futures; Dieu ne le permit pas : le Symbole des apôtres ne parut que du temps de saint Jérôme et de saint Augustin; on n'y trouve ni la consubstantialité ni le mot de* Trinité, *ni les sept sacrements.*

Réponse. La profession de foi du christianisme était assez claire dans les écrits des apôtres, expliqués par l'enseignement public et par les pratiques extérieures du culte ; elle était inaltérable en vertu de la *catholicité.* Mais rien n'est clair ni inaltérable pour des disputeurs entêtés ; un incrédule a très-bien dit que si les hommes y avaient quelque intérêt, ils disputeraient sur les éléments d'Euclide. Que les apôtres aient dû prévoir et prévenir toutes les querelles qu'il plairait aux incrédules de susciter, par conséquent toutes les impostures amassées dans les *Questions sur l'Encyclopédie,* c'est une absurdité que nous excuserons, si l'on veut, par la *faiblesse de l'entendement* de nos adversaires.

Nous savons, par les monuments du second siècle, qu'avant de baptiser les catéchumènes, on leur faisait faire la profession de foi, nous n'en connaissons point de plus ancienne que le symbole des apôtres; sans doute les Chrétiens étaient baptisés avant saint Jérôme et saint Augustin. Si l'on ne trouve pas dans ce symbole les mots de *Consubstantialité,* de *Trinité,* de *Sacrements,* on y trouve les dogmes qu'ils expriment, ainsi que dans les écrits des apôtres, dans la tradition, dans les pratiques du culte ; c'était assez pour prévenir les querelles futures, s'il n'y avait eu que des esprits droits et dociles.

Notre auteur, grand chronologiste, rapporte l'origine des vaudois au VIII[e] et au VII[e] siècle. Claude de Turin, dit-il, conserva au IX[e] siècle tous les usages et tous les dogmes reçus dans les vallées qui bordent le Rhône chez des peuples ignorés. Ceux-ci parurent sous le nom de *vaudois* au XII[e] siècle, et sous celui d'*albigeois* au XIII[e]. On sait comme leurs opinions choisies furent traitées.

Réponse. Cette généalogie, fabriquée d'après quelques protestants très-mal instruits, aurait besoin d'être appuyée sur de meilleurs titres. 1° Claude de Turin était arien et nestorien (2388) ; les vaudois n'ont jamais professé l'arianisme. Ils habitaient les vallées du Piémont, et non les bords du Rhône; les vallées qui bordent le Rhône ne sont point du diocèse de Turin. Le langage des vaudois tient plus de l'italien que du provençal. 2° Leur vrai patriarche a été Pierre Valdo de Lyon, qui parut vers 1160. Le ministre Léger, leur historien, vaudois lui-même, n'a pu citer aucun écrivain qui ait fait mention du nom de *vaudois* avant cette époque. 3° Il est impossible de les confondre avec les *albigeois,* ainsi nommés du diocèse d'Alby, et qui suivaient les dogmes des manichéens; ces deux sectes n'avaient rien de commun, M. Bossuet l'a démontré (2389). 4° Lorsqu'on a sévi contre les vaudois, ce n'a pas été pour leurs *opinions,* mais pour leur conduite, pour les dogmes séditieux et fanatiques qu'ils avaient reçus des disciples de Calvin. Leur historien convient qu'ils n'avaient pas été inquiétés avant l'an 1540 (2390) ; on s'était contenté de leur envoyer des missionnaires. Mais, dès que les protestants parurent, les vaudois se liguèrent avec eux, et adoptèrent les mêmes principes. Notre critique reconnaît qu'il faut distinguer, dans

(2388) *Hist. des variat.,* l. XI, n° 1.
(2389) *Ibid*, n° 71 et suiv.

(2390) *Hist. des Eglises vaudoises,* l. I, c. 25.

une hérésie, *l'opinion et la faction ;* l'opinion, quoique fausse, peut être innocente par le défaut d'intelligence et d'instruction ; la faction ne l'est jamais. Aussi n'a-t-on jamais puni d'hérétiques, précisément pour leurs opinions, mais pour leur esprit factieux : c'est le cas des albigeois et des vaudois.

§ X.

Le choix ne peut avoir lieu dans les matières de foi.

Dès les premiers temps du christianisme, dit le philosophe, *les opinions furent partagées, comme nous l'avons vu ; cette diversité a duré dans tous les temps, et durera vraisemblablement toujours ; Jésus-Christ, qui pouvait réunir tous ses fidèles dans le même sentiment, ne l'a pas fait ; il est donc à présumer qu'il ne l'a pas voulu, et que son dessein était d'exercer toutes ses Eglises à l'indulgence et à la charité, en leur permettant différents systèmes qui tous se réunissaient à le reconnaître pour leur chef et pour leur maître.*

Réponse. Faussetés et sophismes. Les opinions ont été partagées de tout temps entre les croyants et les mécréants, entre ceux qui étaient chrétiens et ceux qui ne l'étaient pas; mais dans l'Eglise de Jésus-Christ point de dispute, point de partage, on n'est chrétien que par la foi. Que la diversité d'opinions parmi les mécréants et les hérétiques dure toujours, ou finisse tôt ou tard, cela est égal; Jésus-Christ a établi la règle, elle n'est point anéantie par le nombre des infracteurs : *Quiconque ne croira pas sera condamné* (2391). Il est donc faux qu'il ait permis à ses Eglises différents systèmes ; à l'égard d'une doctrine révélée, tout *système* particulier est un attentat contre la parole de Dieu.

Par un miracle de sa toute-puissance, Jésus-Christ pouvait sans doute réunir tous les esprits dans une même foi, comme il pouvait enchaîner tous les cœurs à l'observation de ses préceptes. Il n'a fait ni l'un ni l'autre, parce que ce miracle n'est point conforme au plan de la Providence, à la nature de l'homme essentiellement libre, au caractère de la foi, qui doit être méritoire. S'ensuit-il de là qu'il nous est permis de préférer l'erreur à la vérité, et le vice à la vertu; que Jésus-Christ le trouve bon et ne punira personne ? L'auteur de l'objection convient que les hérétiques sont *criminels devant Dieu*, puisqu'ils sont opiniâtres.

Jésus-Christ a néanmoins voulu exercer toutes ses Eglises à l'indulgence et à la charité, cela est certain ; il n'a point commandé de prêcher l'Evangile le fer à la main, ni de ramener les errants par terreur des supplices. Mais il a ordonné l'unité dans la foi, puisqu'il n'a voulu former qu'une seule Eglise sous un même pasteur. De prétendues Eglises, qui déchirent le sein de leur mère, qui lui soutiennent en face qu'elle entend mal la doctrine de Jésus-Christ, qu'elle n'est plus son épouse, mais une prostituée, sont-elles encore chrétiennes, parce qu'elles affectent de protester qu'elles reconnaissent Jésus-Christ pour leur maître ? La foi est-elle encore nécessaire, si le choix des opinions est permis ?

§ XI.

Les Chrétiens persécutés n'ont point fait comme les hérétiques.

Quand les sectes chrétiennes, poursuit l'auteur, furent vexées par les magistrats, elles réclamèrent toutes également le droit de la nature; elles dirent : Laissez-nous adorer Dieu en paix, ne nous ravissez pas la liberté que vous accordez aux Juifs. Toutes les sectes d'aujourd'hui peuvent tenir le même discours à ceux qui les oppriment.

Réponse. La différence est très-grande. Lorsque les Chrétiens furent mis à mort par les magistrats païens, ils souffraient uniquement pour leur religion, parce qu'ils ne voulaient pas adorer les dieux, et non pour aucune sédition, pour aucune révolte. Il n'y a aucune preuve que les premiers hérétiques, les ébionites, les gnostiques, les marcionites, etc., aient souffert le martyre aussi bien que les catholiques; saint Justin témoigne le contraire (2392). Lorsque les ariens, les donatistes et d'autres sectaires ont été punis sous les empereurs Chrétiens, c'est parce qu'ils étaient turbulents et séditieux; ils voulaient déposséder les pasteurs, envahir les Eglises, s'établir par l'usurpation. Dès que les protestants ont paru, leur ambition a été la même; quand on a voulu les oprimer, ils ont pris les armes; avaient-ils bonne grâce de dire; Laissez-nous adorer Dieu en paix ? On accorde la tolérance aux Juifs, quand ils sont soumis et paisibles; s'ils cessaient de l'être, on les punirait avec justice.

Il arrive toujours et nécessairement, dit notre philosophe, *qu'une secte persécutée dégénère en faction. Les opprimés se réunissent et s'encouragent; ils ont plus d'industrie pour fortifier leur parti, que la secte dominante n'en a pour l'exterminer ; il faut ou qu'ils écrasent, ou qu'ils soient écrasés. C'est ce qui arriva après la persécution excitée en 303, par le César Galérius, les deux dernières années de l'empire de Dioclétien. Les Chrétiens, ayant été favorisés par Dioclétien, pendant dix-huit années entières, étaient devenus trop nombreux et trop riches, pour être exterminés; ils se donnèrent à Constance Chlore, ils combattirent paur Constantin son fils, et il y eut une révolution entière dans l'Empire.*

Réponse. Nouvelles faussetés. 1° Il est faux qu'une secte hérétique ne devienne *faction*, que quand elle est persécutée. Comme les chefs sentent que le choix d'une opinion particulière contre l'autorité de l'Eglise est déjà une révolte, ils commencent par éclater et cabaler d'abord; c'est ce que fit Luther, dès qu'il fut condamné; c'est ce qu'avaient fait les ariens, les donatistes, les nestoriens et tous les autres; dès ce moment il

(2391) *Marc.* XVI, 15.

(2392) *Apol.* I, n° 26.

faut qu'ils écrasent ou qu'ils soient écrasés.

2° Après la persécution de 303, les Chrétiens ne cabalèrent, ni ne se révoltèrent ; ils ne pensèrent ni à se maintenir par force, ni à prendre les armes. Ils ne le firent pas même en 363, lorsque Julien les persécuta ; ils auraient été écrasés, si Dieu n'y avait pourvu, mais ils n'écrasèrent personne (2393).

3° Il est faux qu'ils se soient donnés à Constance Chlore ; celui-ci avait été déclaré César par Dioclétien, l'an 292, en même temps que Galérius ; il avait le même droit à l'Empire, il y parvint de même sans contestation. Les Chrétiens n'eurent donc pas besoin de se donner à lui, puisqu'il était leur souverain légitime.

4° Ils combattirent pour Constantin son fils, par la même raison, parce qu'il avait été nommé empereur, et longtemps avant qu'il se déclarât pour le christianisme. Il y avait peut-être des Chrétiens dans l'armée de Maxence, aussi bien que dans celle de Constantin ; ils servaient indifféremment dans toutes les armées, parce qu'elles ne combattaient point pour la religion, mais pour l'Empire. Lorsque les luthériens et les calvinistes eurent des armées en campagne, leur objet et la situation des choses étaient tout différents.

§ XII.

Ce n'est point le désespoir qui rend ces derniers séditieux.

Jamais secte, conclut le philosophe, *n'a changé le gouvernement, que quand le désespoir lui a fourni des armes ; il n'y a d'autre parti à prendre, en politique, avec une secte nouvelle, que de faire mourir sans pitié tous ses adhérents, ou de la tolérer quand elle est nombreuse ; le premier parti est d'un monstre, le second est d'un sage.*

Réponse. Mauvaise politique ; il y a un milieu très-sage, qui est de réprimer toutes les sectes avant qu'elles aient fait des progrès. On aurait pris ce parti en France dès le commencement, si le gouvernement avait été plus ferme, et si la cour n'avait pas été divisée par factions.

On n'avait point réduit les anabaptistes au désespoir, lorsqu'ils prirent les armes pour se conformer aux principes de Luther ; les calvinistes n'étaient point persécutés en Suisse, lorsqu'ils s'y emparèrent de l'autorité, forcèrent les catholiques de fuir ou d'apostasier. Dès qu'ils commencèrent à faire nombre en France, ils épousèrent les intérêts des grands, mécontents et brouillons.

Vainement on allègue la tolérance établie en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en Danemark, en Russie ; elle se réduit à tolérer tout, excepté la vraie religion. Dans plusieurs de ces contrées, les lois contre le catholicisme sont plus sévères que les nôtres contre les protestants (2394). Partout où ceux-ci se sont trouvés les plus forts, ils ont écrasé les catholiques. Parcourez l'univers, de la Chine aux bords de l'Océan, de la mer Glaciale aux côtes de Guinée, partout vous verrez la même ambition de dominer, la même attention à suivre l'intérêt du moment. La religion peut agir sur les particuliers ; elle n'a guère de prise sur un corps de nation. L'intérêt seul inspire tour à tour la douceur ou la sévérité, l'indulgence ou la tolérance. Souvent cet intérêt est mal vu et mal entendu ; mais l'Evangile, destiné à montrer aux hommes leur véritable intérêt pour ce monde et pour l'aure, ne réussit pas toujours à le leur faire embrasser.

CHAPITRE NEUVIÈME.

DE LA DISCIPLINE ET DES LOIS ECCLÉSIASTIQUES.

§ I.

Prétention des incrédules contre le clergé.

Dans tous les siècles, les ennemis de la religion chrétienne ont été moins animés par la haine des vérités qu'elle enseigne et des préceptes qu'elle impose, que par la jalousie des avantages temporels et des prérogatives dont jouissent ses sectateurs, lorsqu'elle est dominante. Si les disciples de Jésus-Christ étaient encore dans le même opprobre que sous les empereurs païens ; si ses ministres, toujours prêts à périr par le glaive des persécuteurs, n'avaient, comme alors, qu'une subsistance précaire, les incrédules ne leur envieraient plus la consolation de rendre à Dieu un culte pur et d'espérer un bonheur éternel ; contents de jouir ici-bas de tous les objets capables de flatter les passions, ils s'inquiéteraient fort peu de ce que les hommes croient ou ne croient pas, et des lois religieuses auxquelles ils ont trouvé bon de se soumettre. Mais l'éclat extérieur qu'a reçu le christianisme, lorsque les souverains et les peuples se sont réunis dans la profession de l'Evangile ; la considération que ses ministres ont acquise par leurs lumières, par leurs vertus, par leurs services ; la libéralité que les fidèles ont exercée envers l'Eglise pour la mettre en état de pourvoir aux besoins de ses enfants ; l'ascendant qu'a pris le clergé dans plusieurs genres de connaissances : voilà des griefs que les incrédules ne pardonneront jamais.

Un d'entre eux ne l'a point dissimulé ; il parlait au nom de ses confrères : *Que les hommes,* dit-il, *se fassent des chimères, qu'ils en pensent ce qu'ils voudront, pourvu que leurs rêveries ne leur fassent point oublier qu'ils sont hommes.... Balançons les intérêts fictifs du ciel par les intérêts sensibles de la terre.... Que les princes et les sujets apprennent au moins à résister quelquefois aux passions des prétendus interprètes de la divinité* (2395).

Ce qui touche le plus nos zélateurs des intérêts de l'humanité, n'est point l'erreur universelle dans laquelle ils soutiennent que les hommes sont tombés; que nous soyons

(2393) ORIG., *contre Celse*, l. III, n° 7.

(2394) *Dissert. sur la tolér. civile et religieuse en Angleterre et en France*, p. 166.

(2395) *Syst. de la nat.*, tome II, c. 10, p. 319.

athées, païens, mahométans, juifs ou hérétiques, cela leur est fort égal : mais qu'il y ait une religion dominante et publique que l'on soit forcé de respecter, que ceux qui l'enseignent se rendent dignes de la confiance et de l'attachement des peuples, que l'orgueil philosophique soit obligé de plier sous le joug des lois nationales qui protégent toutes les institutions religieuses ; voilà ce que les incrédules ne peuvent digérer.

Toute leur consolation a donc été de vomir des torrents de bile contre le clergé ; ils ont attaqué son état, ses fonctions, ses droits, ses possessions, ses priviléges, ils ont rassemblé les accusations des hérétiques de toutes les sectes ; ils ont fait de tous les livres écrits contre la religion, autant de libelles diffamatoires. Triste ressource, à la vérité ; mais il n'y en avait pas d'autre.

Nous n'opposerons ici que nos armes ordinaires, le sang-froid et la sincérité dans l'exposition des faits, des preuves, des objections. Nous examinerons, 1° s'il est contraire au bien public que le clergé soit un état distingué des autres, et compose une hiérarchie ; 2° s'il a le pouvoir de faire des lois de discipline relativement à la religion ; 3° s'il est possesseur légitime des biens qu'on lui a donnés ; 4° Nous parlerons du célibat des clercs et des religieux ; 5° De l'état monastique

ARTICLE Ier.

De l'état ecclésiastique et de la hiérarchie.

§ I.

Preuves de la distinction qui est entre les ministres de l'Eglise.

Dès qu'il est prouvé que le christianisme, tel qu'il existe depuis sa naissance, est une religion divine, il est ridicule de mettre en question si ses ministres doivent ou ne doivent pas former un ordre différent de celui des simples fidèles; ils l'ont formé en effet depuis le commencement de l'Eglise. Dieu, sans doute, qui leur a donné la mission, et qui a créé leur ministère, savait mieux que nos politiques modernes si cette institution serait utile ou pernicieuse. Toute la question devrait se réduire à examiner si Jésus-Christ a véritablement voulu que les prédicateurs de sa doctrine fussent tels qu'ils sont, et non autrement.

Lorsque les sectes hétérodoxes ont contesté ce fait, il n'a pas été difficile de leur prouver que la mission et les pouvoirs divins donnés par Jésus-Christ à ses apôtres, les vertus et les épreuves qu'il exigeait d'eux, étaient autant de caractères qui leur étaient personnels et particuliers, et qui ne pouvaient convenir au commun des fidèles. Les apôtres eux-mêmes se regardaient comme tirés de la condition vulgaire des hommes, lorsqu'ils se nommaient ambassadeurs de Jésus-Christ, dispensateurs des mystères de Dieu, docteurs et pasteurs des fidèles. L'imposition des mains dont ils se servaient, et dont leurs successeurs ont continué l'usage, pour donner à d'autres le même caractère, atteste qu'ils regardaient les prérogatives du sacerdoce comme des dons surnaturels, auxquels personne n'avait droit de prétendre. *Vous n'êtes plus de ce monde*, leur disait Jésus-Christ. *Je vous ai choisis et tirés du monde pour produire des fruits constants et durables* (2396).

Que dès le temps des apôtres il y ait eu différents degrés de pouvoir et d'autorité parmi les ministres de l'Eglise, c'est un fait incontestable. Saint Paul dit aux anciens des églises d'Ephèse et de Milet : *Veillez sur vous-mêmes et sur tout le troupeau dont le Saint-Esprit vous a établis évêques* (ou surveillants), *pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il s'est acquise par son sang* (2397). Il expose à Timothée les qualités que doivent avoir les évêques et les diacres (2398). Il écrit à Tite : *Je vous ai laissé en Crête, pour régler ce qui est encore défectueux, et pour établir des prêtres* (ou anciens), *dans les villes, comme j'ai fait à votre égard* (ou comme je vous en ai tracé le plan (2399).

Selon saint Clément, disciple de saint Pierre, les apôtres qui prêchaient dans les différentes contrées et dans les villes, après avoir éprouvé par l'esprit de Dieu leurs premiers prosélytes, les établirent prêtres et diacres de ceux qui devaient embrasser la foi. *Cette institution*, dit-il, *n'est pas nouvelle, car il est écrit dans un prophète : J'établirai leurs évêques dans la justice, et leurs diacres dans la foi* (2400). Le texte d'Isaïe porte: *J'établirai tes princes ou tes chefs dans la paix, et tes surveillants dans la justice* (2401).

Saint Ignace écrivant aux Magnésiens, leur parle de Damas leur évêque, de deux prêtres nommés *Bassus* et *Appollonius*, de Sotion diacre, qui est, dit-il, soumis à l'évêque comme à la grâce de Dieu, et à l'assemblée des prêtres comme à la loi de Jésus-Christ. Il les exhorte à respecter leur évêque, malgré sa jeunesse ; comme je sais, ajoute-t-il, que font les saints prêtres qui n'ont point égard à l'âge ou à l'ancienneté, mais à Dieu, père de Jésus-Christ, évêque universel (2402) Il dit aux Smyrniens : *Soyez attachés à votre évêque comme Jésus-Christ à son Père, à l'assemblée des prêtres, comme aux apôtres ; respectez les diacres, comme commandement de Dieu. Que rien de ce qui a rapport à l'Eglise ne se fasse sans l'évêque; ne regardez l'Eucharistie comme légitime, que lorsque l'évêque ou son député y préside* (2403).

Daillé et d'autres protestants, qui niaient

(2396) *Joan.* XV, 16.
(2397) *Act.* XX, 17 et 18.
(2398) *I Tim.* III, 2 et 8.
(2399) *Tit.* I, 5.
(2400) S. CLEM., *Epist.* 1, n° 42.
(2401) *Isa.*, LX, 17.
(2402) *Ad Magnes.*, n° 2 et 3
(2403) *Ad Smyrn.*, n° 6.

l'authenticité des lettres de saint Ignace, prétendaient que la distinction des trois ordres de la hiérarchie n'avait commencé qu'au IIIe siècle. Pearson, mieux instruit, a prouvé, 1° que plusieurs autres écrivains du IIe siècle ont fait cette distinction, et n'ont point confondu l'ordre des évêques avec celui des prêtres ; 2° qu'aucun n'a donné le nom d'évêque à un simple prêtre ; 3° que quand il est question d'hiérarchie, ou d'un ministre de l'Eglise en particulier, aucun de ces écrivains n'a donné le nom de prêtre à un évêque ; 4° que du temps de saint Ignace, il y avait certainement trois ordres distingués entre les ministres de l'Eglise; d'où il est évident que cette distinction vient des apôtres et d'institution divine (2404).

Leclerc, dans ses notes sur la première épître de saint Clément, convient que la supériorité des évêques était établie dès le temps des apôtres, et avant la fin du Ier siècle, quoique, suivant lui, saint Jérôme ait pensé que cet usage était plutôt une coutume de l'Eglise, qu'une institution de Jésus-Christ (2405).

§ II.

Nécessité de leur séparation d'avec les laïques.

Comme les incrédules prétendent mieux connaître que ce divin Maître les véritables intérêts de la société, nous sommes obligés d'examiner les suites, les avantages et les prétendus inconvénients de cette institution.

Chez tous les peuples policés, le sacerdoce a été une charge, une fonction publique, un état distingué de celui des simples citoyens (2406). Cet usage est fondé en raison ; déjà on en voit des vestiges du temps des patriarches. Il existait avant Moïse, chez les Egyptiens et chez les Madianites; on le retrouve chez les Chananéens ou Phéniciens, chez les Chaldéens et chez les Grecs.

A Rome, le collége des pontifes jouissait d'une grande autorité. Ils jugeaient de toutes les causes qui intéressaient la religion, soit entre les membres de leur corps, soit entre les particuliers, soit entre les magistrats; ils portaient des lois sur ce point, approuvaient ou rejetaient les coutumes, punissaient les coupables; ils n'étaient sujets ni à la juridiction du peuple, ni à celle du sénat; ils ne rendaient compte de leurs actions qu'à leur propre collége; ils avaient droit de punir de mort les vestales qui avaient violé leur vœu de chasteté (2407). Dans l'origine, ils s'élisaient eux-mêmes; dans la suite, leur élection fut attribuée au peuple par la loi *Domitia* (2408). Maîtres des fastes, ils pouvaient reculer à leur gré la conclusion des affaires, et traverser tous les desseins des magistrats (2409). Leur influence dans le gouvernement était si considérable, que les empereurs trouvèrent bon de réunir à l'autorité impériale celle de souverain pontife. Dans la religion chrétienne, aucun corps ecclésiastique ou religieux n'a jamais eu des distinctions, des prérogatives, une autorité aussi singulières que celles dont les vestales jouissaient à Rome (2410).

La même raison qui a fait établir chez les nations policées un corps de magistrature a fait sentir la nécessité d'avoir un corps de ministres de la religion. De même que chaque particulier ne peut posséder assez la jurisprudence pour être juge des contestations de ses concitoyens, il ne peut non plus étudier assez la religion pour être capable de l'enseigner aux autres, et de remplir avec dignité les fonctions du sacerdoce (2411). Quand cela serait possible dans les autres religions, il ne l'est pas dans la nôtre.

1° Dans une religion révélée, la mission est essentielle à ses ministres ; sur ce motif est fondée la certitude de la foi du peuple, nous l'avons fait voir. Cette mission est une grâce surnaturelle et purement gratuite ; il n'est permis à personne d'y prétendre sans vocation, ni de s'attribuer cet honneur (2412). Les apôtres ont été choisis par Jésus-Christ, leurs successeurs l'ont été par le collége apostolique; cette succession ne peut être suppléée ni remplacée par aucune puissance humaine. Si le corps des envoyés de Jésus-Christ était dissous, si leur succession était interrompue, il faudrait une nouvelle mission extraordinaire pour en établir d'autres; sinon le simple fidèle n'aurait aucun garant de la divinité de sa foi. Sous cet aspect, détruire le sacerdoce, ce serait anéantir le christianisme.

2° Les pouvoirs attachés au ministère de la religion chrétienne sont surnaturels; consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ, remettre les péchés par les sacrements, donner le Saint-Esprit, sont des pouvoirs que l'homme est incapable de communiquer ; ils ne peuvent être conférés que par ceux qui les ont reçus. Dans les sectes où l'on a réduit les fonctions des ministres à prêcher l'Evangile, et à présider aux prières publiques, tout homme suffisamment instruit est capable de cet emploi ; dans la religion, telle que Jésus-Christ l'a établie, c'est autre chose; les connaissances, les talents, les vertus, sont nécessaires, mais ils ne suffisent pas; aucune puissance humaine ne peut donner *les clefs du royaume des cieux*. Ou Jésus-Christ a trompé ses apôtres lorsqu'il les leur a promises, ou le sacerdoce, tel qu'ils l'ont exercé et établi, est un caractère que lui seul a pu imprimer.

3° La multitude des fonctions qui y sont

(2404) *Videntiæ Ignat.*, IIe part., c. 13, p. 415.
(2405) *PP. Apost.*, tome II, p. 487.
(2406) Ci-dessus, IIe part., c. 5, art. 2, § 6. *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, in-12, t. XV, p. 143.
(2407) DENYS D'HALICARN., l. II, c. 73 et 75.
(2408) *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XVIII, in-12, p. 553.
(2409) *Hist. du Calendrier*, p. 12 ; *Mém.*, t. I, *sur les Fastes*.
(2410) *Mémoires*, tome V, *sur les Vestales*.
(2411) Ci-dessus, c. 7, art. 3, § 7.
(2412) *Hebr.* v, 4.

attachées demande qu'un homme y soit livré tout entier. Elles n'ont d'autres bornes que celles de la charité chrétienne; la charité formée sur le modèle de celle de Jésus-Christ ne connaît point de bornes. Saint Paul en a montré l'étendue en disant aux fidèles : Je ferai volontiers le sacrifice de toutes choses, et me sacrifierai moi-même pour le salut de vos âmes (2413). Un déiste même l'a compris, lorsqu'il a dit qu'un pasteur est un ministre de charité, comme un magistrat est un ministre de justice. Présider aux pratiques du culte divin, instruire en public et en particulier, administrer les sacrements, accueillir et réconcilier les pécheurs, assister les malades et les mourants, soulager les pauvres, consoler les affligés, conseiller ceux qui en ont besoin; c'est plus qu'il n'en faut pour occuper un homme dégagé de tous autres soins. Les incrédules accusent souvent les ministres de l'Eglise de négliger des devoirs dont la multitude peut quelquefois servir d'excuse; ce n'est donc pas le cas de les assujettir encore aux autres embarras de la société, en les rangeant dans la classe commune des citoyens.

4° Après dix-sept siècles de durée et de traditions, de disputes et de combats, la science purement historique de la religion suffit pour exercer un homme pendant toute sa vie. Il n'est pas seulement question de prêcher le dogme et la morale, il faut encore les défendre contre une multitude d'adversaires inquiets et infatigables. Grâce aux efforts toujours renaissants des incrédules, les membres du clergé ont de quoi s'occuper plus que jamais; leurs adversaires ont leurs raisons pour désirer qu'un ecclésiastique soit hors d'état de se livrer à l'étude, et ne soit pas plus instruit que le commun des fidèles.

5° L'ordre donné par Jésus-Christ de prêcher l'Evangile à toute créature, s'étend à tous les siècles et à tous les climats; il faut donc, dans le christianisme, des hommes qui aient la liberté et le courage de s'expatrier comme les apôtres, de porter le flambeau de la foi aux nations infidèles et barbares. Cela serait impossible, si les prêtres étaient engagés dans les liens qui attachent le citoyen à ses foyers, retenus par le besoin d'une famille, par le désir de la fortune, par un emploi civil sédentaire. Lorsqu'à l'exemple de l'Eglise romaine, et par un motif de rivalité, les sectes séparées ont voulu établir des missions, il a fallu tous les efforts du gouvernement, et jusqu'à présent le succès n'a pas été fort considérable. Des apôtres chargés de famille ne sont pas propres à convertir l'univers. Nous savons que les incrédules réprouvent toutes les missions; mais Jésus-Christ les a ordonnées, et nous aurons soin de les justifier. L'événement seul suffit pour prouver la sagesse et la nécessité du renoncement qu'il a exigé de ses apôtres (2414).

Les griefs que nos politiques modernes opposent à cette institution, sont aisés à détruire.

§ III.

Le clergé est-il un corps étranger à l'Etat?

Ils objectent, 1° qu'un corps isolé d'hommes soustraits aux charges publiques, assujettis à des lois singulières et différentes des lois nationales, est une espèce de monstre dans le corps politique, un hors-d'œuvre qui rompt l'unité sociale et diminue la force de la constitution de l'Etat; que les membres de ce corps, plus occupés de ses intérêts particuliers que de l'intérêt public, sont nécessairement détachés de leur patrie et mauvais citoyens (2415).

Réponse. Il n'est pas aisé de comprendre en quel sens des hommes qui tiennent à la société par les liens du sang, de l'habitude, de la subsistance, du bien-être, qui participent à la prospérité et aux calamités publiques, qui sont assujettis à toutes les lois civiles, peuvent former un corps étranger à l'Etat, rompre l'unité sociale, etc. Les Egyptiens et les Romains, dont on vante la sagesse en fait de législation, ne l'ont pas mieux compris que nous.

On conçoit encore moins comment un corps, chargé de fonctions publiques, dont un des premiers devoirs est d'inspirer à tous les citoyens la soumission aux lois et au gouvernement, les vertus morales et civiles, peut être censé exempt des charges publiques ou inutile à l'Etat; comment les intérêts de ce corps peuvent être opposés à l'intérêt public, affaiblir l'esprit national et former de mauvais citoyens. Ces reproches sont contradictoires, et le pompeux verbiage sous lequel on les propose nous paraît absurde.

L'état militaire forme aussi un corps isolé, exempt des charges publiques et des fonctions civiles : il a des lois particulières, et si ces lois viennent du souverain, il a aussi des préjugés fort anciens, et plus impérieux que les lois; il a des intérêts particuliers et séparés de l'intérêt public : le regarderons-nous comme un monstre dans la société, comme un corps de mauvais citoyens?

On peut dire la même chose du corps de la noblesse; aussi l'auteur du *Système social* a déclamé avec autant de fureur contre la noblesse et contre l'état militaire, que contre le clergé (2416).

Lorsqu'un homme s'engage dans l'état ecclésiastique, il ne renonce point aux liaisons du sang, de l'amitié, de la société, de la patrie; aucune loi ne l'y oblige, si ce n'est dans les cas extraordinaires, et lorsque le bien de la religion l'exige absolument. Nous pensons même qu'il faut avoir une

(2413) *II Cor.* XII, 15.
(2414) *Matth.* XIX, 29, etc.
(2415) *Du contrat social*, l. IV, c. 8; *De l'homme*, par HELVÉT., tome II, sect. 7, c. 2, p. 222, sect. 9, p. 353.
(2416) *Syst. social*, IIe part., c. 14 et 15.

affection sincère à la société, pour embrasser un état laborieux et souvent stérile, un état difficile et dangereux, qui impose des devoirs pénibles, des bienséances gênantes, des fonctions désagréables, surtout depuis qu'il plaît aux incrédules de le décrier, de l'avilir, de le rendre odieux. Ils vérifient ainsi les prédictions de Jésus-Christ, et montrent qu'il connaissait mieux qu'eux l'homme et tous ses travers.

Enseigner au peuple sa croyance et ses devoirs, lui inspirer l'amour de la vertu, des lois, de la patrie, du gouvernement, de l'humanité; c'est une charge publique qui demande un homme tout entier, qui doit par conséquent l'exempter de toutes les autres : nous verrons dans l'article troisième, que le clergé satisfait encore aux charges réelles aussi efficacement que les autres citoyens.

Ses lois sont si peu opposées aux lois nationales, que la plupart sont confirmées par les édits du souverain. A proprement parler, les lois ecclésiastiques sont *nationales*, aussi bien que les autres; elles n'ont pas été faites, et ne sont point exécutées contre le gré de toutes les nations; partout on en a senti la sagesse et la nécessité. Comment les intérêts du corps ecclésiastique peuvent-ils être opposés à l'intérêt public? Ce n'est pas ici le seul article sur lequel nos adversaires cherchent à éblouir par des mots des lecteurs qui ne réfléchissent point.

§ IV.

Doit-il être infailliblement vicieux?

Un auteur anglais soutient que l'état ecclésiastique par lui-même doit rendre un homme vicieux. Il dit que ceux qui l'embrassent, le font par intérêt; qu'obligés, par bienséance, à paraître plus dévots qu'ils ne sont, ils contractent une habitude d'hypocrisie, qui détruit la bonté et la candeur naturelle. Si quelques-uns sont sincèrement dévots, ils sont portés à estimer cet avantage plus qu'il ne vaut, à supposer qu'il peut suppléer au défaut des mœurs, à croire que le zèle pour les observances religieuses est assez méritoire, pour expier les vices les plus énormes. Selon lui, l'ambition des ecclésiastiques n'est pas, comme celle des autres hommes, de vouloir exceller dans la profession qu'ils ont embrassée; elle ne se nourrit que d'ignorance, de superstition, de foi implicite, de fraudes pieuses. Leur amour-propre est exalté par les honneurs et les respects que leur rend le peuple stupide. Dans les autres professions, les intérêts sont partagés; dans celle-ci, la vénération des dogmes établis tourne au profit du corps entier. Les contradictions rendent le clergé furieux, la haine théologique a passé en proverbe, l'esprit vindicatif est particulièrement affecté aux prêtres et aux femmes. De là l'auteur conclut que le gouvernement ne peut assez se mettre en garde contre les attentats d'une société toujours prête à devenir faction, et toujours animée par l'ambition, l'orgueil, la vengeance et l'esprit persécuteur. Il ajoute, que si quelques ecclésiastiques ont de la douceur, de l'humanité, de la modération, ils ne doivent pas ces vertus à l'esprit de leur vocation, mais à un heureux naturel (2417). D'autres philosophes paraissent être de même avis (2418).

Réponse. Ces censeurs charitables ont lu sans doute dans l'âme de tous les ecclésiastiques, pour connaître si bien les sentiments et les motifs dont ils sont animés : mais y a-t-il dans cette satire autant de pénétration que de malignité?

Examinons d'abord le reproche d'ambition et d'intérêt. 1° Quand il serait vrai, le clergé aurait ce défaut de commun avec tous les états de la vie. Lorsqu'un jeune homme se destine à la robe, à l'épée, aux sciences ou aux arts, nous présumons qu'il ne renonce point aux honneurs et aux avantages qui y sont attachés. 2° Comme la plupart des clercs sont encore fort jeunes lorsqu'ils entrent dans le cours des études nécessaires, ils ne sont guère capables de former des projets ambitieux; ils y seraient donc portés plutôt par l'ambition de leur famille que par la leur : alors c'est le vice des séculiers qu'il faudrait accuser, et non celui du clergé. 3° Il n'est pas rare de voir des aînés renoncer à l'état qu'ils pourraient avoir dans le monde, pour se consacrer à Dieu; ceux-là au moins ne peuvent être soupçonnés d'intérêt. 4° Lorsqu'il régnait une régularité parfaite dans les monastères, on y courait en foule; si on y entre plus rarement aujourd'hui, est-ce parce que l'ambition des jeunes gens est diminuée? 5° Que ce motif agisse sur un homme qui, par sa naissance, par son crédit, par ses protecteurs, se flatte de parvenir aux premières dignités de l'Eglise, cela peut être; mais le clergé inférieur forme le plus grand nombre : il est condamné à une vie modeste, retirée, laborieuse, souvent indigente et méprisée des grands; il n'y a pas là de quoi exciter l'ambition. 6° Nous consentons que l'on attribue ce vice à ceux qui font profession de ne remplir aucun des devoirs ni des travaux de leur état; mais que l'on en accuse la multitude des pasteurs qui se livrent avec zèle et persévérance aux fonctions de leur ministère, c'est pure calomnie : l'ambition n'inspira jamais les vertus dont ils donnent les leçons et l'exemple.

Dire que l'ambition des ecclésiastiques ne ressemble pas à celle des autres hommes, c'est avouer équivalemment que ce n'est plus de l'ambition, et que l'on veut rendre la vertu odieuse en lui donnant le nom de vice. Notre auteur ne s'est pas entendu lui-même, lorsqu'il a dit que cette ambition se nourrit d'ignorance, de foi implicite et de

(2417) HUME, *Essais moraux et politiques*, 24e essai, tome I, p. 418.

(2418) *Quest. sur l'Encyclop.*, ar... *Hist. des établiss. des Europ. dans les Indes*, t. VII, c. 7 · *De l'autorité du clergé*, etc.

fraudes pieuses : la foi ignorante et implicite est-elle compatible avec la fraude ? L'une exclut l'autre. Nous avons prouvé, par mille exemples, que la fraude et l'ignorance sont chez les incrédules.

§ V

Fausse doctrine qu'on lui impute injustement.

Selon l'opinion des prêtres, disent-ils, les observances religieuses suppléent au défaut des mœurs, et expient tous les crimes. Est-ce là ce qu'ils enseignent ? Trouve-t-on cette doctrine dans l'Evangile, dans les sermons, dans les catéchismes, dans les traités de morale ? Elle y est formellement prescrite. Il faut donc que les prêtres contredisent leur opinion dans toutes les leçons qu'ils donnent aux peuples.

Ils sont forcés de paraître dévots et vertueux, par conséquent d'être hypocrites. Mais si toutes les institutions qui tiennent en bride les passions engendrent l'hypocrisie, mieux les sociétés sont policées, plus le nombre des hypocrites est grand. Plût au ciel que tous les méchants, les séditieux, les impies, les calomniateurs fussent forcés à cette hypocrisie salutaire ! un seul vice nous délivrerait de tous les autres.

L'amour-propre des prêtres est nourri par les respects d'un peuple stupide. Peut-être le peuple est-il moins stupide que ceux qui l'accusent; il n'honore et ne respecte que ceux dont il reçoit des services et du secours dans ses besoins : il ne tient qu'aux philosophes de partager les honneurs et la confiance accordés au clergé; ils n'ont qu'à faire pour les pauvres, pour les malades, pour les ignorants, pour les affligés, ce que font les prêtres; il est fâcheux que cette ambition ne les ait pas encore saisis.

Est-il vrai que dans les autres professions, les intérêts soient plus partagés que dans le clergé ? Dans toute profession quelconque, le mérite, les talents, les vertus, les services des membres font honneur au corps entier. De là résulte *l'esprit de corps*, qui entretient l'émulation, élève le courage, fait germer les talents. Si cet esprit venait à s'éteindre dans toutes les professions, la société s'en trouverait fort mal; c'est à quoi la philosophie moderne ne cesse de travailler.

Mais le grand crime du clergé est la haine théologique, l'esprit vindicatif et persécuteur. Grâces à la bible des incrédules, la haine philosophique a aujourd'hui tout l'avantage : elle a éclipsé les exploits de sa rivale; et si elle jouissait d'un pouvoir plus étendu, elle n'en demeurerait pas là. C'est donc contre cette *faction* déjà toute formée, que les gouvernements auraient à prendre des sûretés, si le mépris n'était pas un remède assez efficace contre ses attentats.

Au reste, le clergé catholique n'est pas le seul auquel les incrédules en veulent; Collins, Woolston, Mandeville ont invectivé aussi violemment contre celui d'Angleterre. Un auteur non suspect a remarqué que la dépravation des mœurs est le vrai motif qui anime la plupart des écrivains contre les censeurs des mœurs (2419).

Un de nos philosophes dit que si les prêtres se font partout dépositaires et distributeurs des aumônes, c'est qu'ils s'en approprient une partie, et que la distribution du reste soutient leur crédit (2419*). Cette calomnie grossière suffisamment réfutée par la notoriété publique, n'augmentera certainement pas le crédit des philosophes ; elle révoltera plutôt toutes les âmes honnêtes.

§ VI.

Aveux favorables de plusieurs incrédules.

Plusieurs néanmoins ont eu des remords et ont rétracté leurs calomnies ; il est juste de leur en tenir compte. Mandeville reconnaît que *le ministère de l'Evangile et la charge de prédicateur de la parole de Dieu, devraient s'attirer dans la société civile le plus grand respect et la plus profonde vénération ; qu'un ecclésiastique qui s'acquitte comme il faut de ses devoirs, a un droit incontestable sur l'estime et sur la tendresse de toute une nation, et que personne ne peut y prétendre à plus juste titre que lui.... Il n'y a point de vocation*, dit-il, *point de charge si généralement utile à une nation chrétienne que le ministère de l'Evangile. Il n'y a point de gens au monde plus nécessaires aux personnes de toutes sortes de rangs et de caractères, que les guides spirituels qui nous conduisent dans le sentier étroit de la vertu, et qui nous montrent la route qu'il faut tenir pour arriver à la félicité éternelle.* Enfin il avoue que si le clergé a dégénéré de la pureté de son origine et de la perfection des temps apostoliques, il en est de même de toutes les autres professions et de tous les autres états de la société (2420).

L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* a rendu aussi plus d'une fois justice au clergé ; il convient qu'un curé est un homme très-utile; que pour le mettre en état de faire tout le bien dont son ministère est capable, il faut qu'il soit au-dessus du besoin (2421).

L'historien des établissements des Européens dans les Indes, malgré l'amertume de sa bile, fait une distinction entre les vrais ecclésiastiques et ceux qui n'en ont que l'habit. *Quand le clergé*, dit-il, *après avoir déshonoré, décrié, renversé la religion par un tissu d'abus, de sophismes, d'injustices et d'usurpations, veut l'étayer par la persécution; alors ce corps privilégié, paresseux et turbulent, devient le plus cruel ennemi de l'Etat et de la nation. Il ne lui reste de sain*

(2419) *Réponse aux docteurs modernes*, IIe part., p. 225.

(2419*) *De l'homme*, par HELVÉT., tome I, sect. 2, c. 22, p. 362.

(2420) *Pensées libres sur la relig.*, c. 10, pages 44, 351, 355.

(2421) *Diner du comte de Boulainv.*, p. 57.

et de respectable que cette classe de pasteurs, la plus avilie et la plus surchargée, qui, placée parmi les peuples des campagnes, travaille, édifie, conseille, console et soulage les malheureux (2422). Quand la première partie de ce tableau serait aussi vraie qu'elle est fausse, il serait encore injuste d'appeler le clergé en général une profession *stérile pour la terre, un corps paresseux*, et de faire retomber sur la portion la plus nombreuse le blâme qui ne serait dû qu'au petit nombre. Mais si ce trait de satire était lancé par un de ces hommes qui, sous l'habit ecclésiastique, cachent les fureurs de l'athéisme et le fanatisme anti-chrétien, que devrait-on penser d'un pareil personnage?

Le peuple n'a pas besoin de pareils témoignages pour rendre justice à ses pasteurs. J'ai assisté plus d'une fois aux obsèques des curés de campagne, j'ai vu constamment leur paroisse fondre en larmes; il m'a paru que le défunt pouvait se passer d'une autre oraison funèbre. Mais les incrédules élevés dans les villes où les sentiments naturels sont étouffés et les affections sociales abâtardies, ne connaissent ni le peuple ni le clergé.

§ VII.

Première objection. Tableau du clergé tracé par saint Grégoire de Nazianze.

Pour avilir le clergé d'aujourd'hui, il a fallu calomnier celui des siècles passés; rien n'était plus aisé à des écrivains qui ont trouvé bon de noircir Jésus-Christ, les apôtres, les Pères de l'Eglise, les premiers Chrétiens, tous ceux qui ont cru en Dieu depuis le commencement du monde. L'auteur du *Tableau des Saints*, après avoir assuré que parmi les apôtres même on a vu régner l'esprit de faction, de cabale, d'intrigue, d'intérêt, soutient que ces vices sont inhérents aux chefs de la religion chrétienne (2423); voyons ses preuves.

Première objection. Saint Grégoire de Nazianze peint les évêques du IVe siècle sous des traits peu honorables; il leur reproche l'avarice, l'ambition, l'esprit d'indépendance et de vengeance, l'esprit de parti, l'ignorance, tous les vices des scribes et des pharisiens. Un exemple de cette conduite des évêques, est le fameux Paul de Samosate, déposé en 364 pour ses erreurs, par un concile d'Antioche. Il est à croire, dit notre auteur, que sans ses opinions, qui ne s'accordaient point avec celles des autres prélats, on n'eût jamais pensé à lui reprocher ses vices. S'ils suffisaient pour faire déposer un évêque, il en est peu de nos jours qui n'eussent le même sort à craindre (2424).

Réponse. Il faut remarquer d'abord que saint Grégoire de Nazianze écrivait sous le règne de l'empereur Valens, qui, par son attachement à l'arianisme, mit l'Eglise en combustion; il chassa de leur siége les évêques orthodoxes, les exila, mit des ariens à leur place, exerça contre les catholiques d'énormes cruautés. Il était impossible que, dans ces temps de trouble, les mœurs du clergé pussent se soutenir. Saint Grégoire de Nazianze a peint les mœurs et le caractère des évêques intrus et favorisés par l'empereur; mais étaient-ils tous semblables? saint Grégoire lui-même, saint Basile son ami, saint Cyrille de Jérusalem, saint Amphiloque, saint Grégoire de Nysse, saint Phébade d'Agen, saint Hilaire de Poitiers, saint Ambroise, et tant d'autres qui ont vécu dans ce même temps, ne sont pas reconnaissables dans ce tableau; la modestie, le désintéressement, la charité, le zèle, la science brillent dans leurs écrits; les peuples, juges très-sévères de leurs pasteurs, ne leur auraient pas décerné un culte après leur mort, s'ils ne l'avaient pas mérité.

Paul de Samosate, hérétique obstiné, fut très-vicieux; il fut déposé pour ses crimes aussi bien que pour ses erreurs. La punition de cet évêque, malgré ses talents, son crédit et ses protecteurs, n'est pas fort propre à prouver la dépravation des mœurs de ses collègues. Le trait lancé contre ceux d'aujourd'hui n'est qu'une calomnie.

§ VIII.

Deuxième objection. Abus et désordres dans les élections.

Deuxième objection. Les élections des évêques étaient accompagnées d'affreuses cabales; elles se faisaient dans les églises, et très-tumultuairement, vu que c'était le peuple qui choisissait ses pasteurs; les évêchés étaient communément emportés par ceux qui avaient de quoi payer les suffrages. Souvent on supposait des miracles, des visions, des révélations particulières. Saint Eucher fut promu à cette dignité, parce qu'un ange l'avait désigné à un enfant. Souvent une politique très-criminelle eut part au choix; Synésius, encore païen, fut fait évêque de Ptolémaïde en Libye, quoiqu'il déclarât qu'il ne voulait point quitter sa femme, qu'il était dans les sentiments des platoniciens, qu'il lui était impossible de croire divers dogmes de la théologie chrétienne (2425).

Réponse. On ne se serait pas attendu à de pareils raisonnements. Le peuple choisissait ses pasteurs, donc ils devaient être mal choisis. Quand on dit *le peuple*, on entend les citoyens et le clergé de la ville épiscopale : qui pouvait connaître mieux le mérite des aspirants? L'auteur nous persuadera peut-être que le peuple choisissait exprès le plus mauvais sujet pour le faire évêque, ou que celui-ci pouvait être assez riche, pour acheter les suffrages de toute une ville.

Dans le temps des troubles excités par les novatiens, par les donatistes, par les ariens, il y eut souvent du tumulte et des cabales

(2422) *Hist. des établiss.*, etc., tom. VII, c. 7.

(2423) *Tableau des saints*, t. II, c. 6, pag. 5; *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Roi.*

(2424) *Tableau, ibid.*, p. 3, 7.

(2425) *Tableau des saints*, t. II, c. 6, p. 7 et suiv.

dans les élections; mais il n'en fut pas toujours de même : sur cent élections des trois premiers siècles, il n'y en a pas deux qui aient causé du bruit. On en a parlé, parce que l'on en était scandalisé; on n'a rien dit des autres, parce qu'elles étaient régulières et paisibles.

Autre raisonnement ridicule. Dans l'élection de quelques saints personnages qui ont édifié et utilement servi l'Eglise, on a cru qu'il y avait eu des signes surnaturels; cela est arrivé à l'égard de saint Eucher, de saint Ambroise, de saint Grégoire, et de quelques autres, qui, loin de rechercher l'épiscopat, le redoutaient; donc, l'on a toujours supposé de faux miracles, donc les élections étaient fondées sur des illusions, et sur la crédulité du peuple. Mais le succès de ces élections fameuses prouve-t-il que le peuple ait été trompé, qu'il ait mal choisi, qu'il ait eu lieu de s'en repentir? Le choix était tombé sur des saints auxquels les peuples ont prodigué les respects pendant leur vie, et ont rendu un culte après leur mort; et on cite ces exemples, pour prouver que les élections étaient le fruit de l'illusion et de la fourberie! En vérité c'est une dérision.

Il en est de même de Synésius. Philosophe par goût et par habitude, il fuyait l'épiscopat, il fit tout ce qu'il put pour détourner les évêques du dessein de le sacrer. Mais pendant son épiscopat, lui a-t-on vu exécuter les menaces qu'il avait faites, a-t-il vécu conjugalement avec son épouse, a-t-il professé les dogmes de Platon, ou attaqué ceux du christianisme? L'histoire dépose du contraire, elle rend témoignage à la pureté de la foi et des mœurs de Synésius devenu évêque. Voilà un exemple qui n'est pas fort propre à prouver que les évêques étaient des ambitieux, des intrigants, de mauvais sujets; que les élections étaient le fruit de la cabale, de la séduction ou de la simonie.

Lorsque les élections ont été supprimées, l'on a regretté cette discipline; et voici un philosophe qui veut nous persuader que les élections étaient le plus mauvais moyen d'avoir de bons évêques.

§ IX.

Troisième objection. Conduite de quelques évêques traditeurs.

Troisième objection. Il ne paraît pas que les persécutions des païens eussent sanctifié tous les pasteurs de l'Eglise. Il s'en assembla une douzaine à Cirthe en 305, qui passèrent le temps à se reprocher les crimes les plus énormes. La plupart d'entre eux étaient coupables d'avoir livré les saintes Ecritures aux païens, pour éviter la persécution, tandis que de simples laïques avaient souffert la mort plutôt que de les livrer. Purpurius de Limare avoua qu'il était homicide, et ajouta qu'il ne se souciait de personne. C'est pourtant de prélats, de cette trempe que les conciles ont été composés (2426).

Réponse. Nous convenons que les évêques qui ont succombé à la persécution, et qui ont livré aux païens les saintes Ecritures, n'ont pas été sanctifiés par là. Non-seulement ceux qui s'assemblèrent à Cirthe se reprochèrent des crimes, mais ils finirent par se donner une absolution mutuelle, et causèrent peu de temps après le schisme des donatistes. Furent-ils reçus à la communion de leurs collègues, et regardés comme de véritables évêques? Non, ils furent abhorrés; et, parce que six ans après ils ne furent point appelés à l'ordination de Cécilien évêque de Carthage, ils en élurent un autre, sous le faux prétexte que Cécilien avait été ordonné par des évêques *traditeurs*, ou par des évêques coupables du crime qu'ils s'étaient pardonné eux-mêmes. Cette entreprise causa un schisme, et dans la suite, des évêques catholiques se servirent des actes mêmes du conciliabule de Cirthe, pour confondre les schismatiques. Les prélats de cette trempe ont donc été réprouvés par l'Eglise catholique, et l'on ne rougit point d'avancer que ce sont eux qui ont composé les conciles!

Telle est l'équité de nos adversaires : ils rejetteront continuellement sur l'Eglise les attentats des enfants révoltés, des hérétiques, des schismatiques, des malfaiteurs de tous les siècles. Il faudra donc attribuer aussi aux lois de la société, tous les crimes que l'on est obligé de punir par des supplices. Nous avons répondu ailleurs aux objections de l'auteur contre les conciles.

§ X.

Quatrième objection. Calomnies contre saint Dunstan.

Quatrième objection. Les évêques ont souvent résisté aux volontés des souverains, et ont donné aux peuples l'exemple de la révolte; l'auteur allègue en preuve la conduite de saint Dunstan et de saint Thomas, tous deux archevêques de Cantorbéry.

Il trace du premier un tableau satirique, dont les principaux traits sont forgés; il ne cite pour garants que Rapin de Thoiras et David Hume, deux calvinistes acharnés à noircir la mémoire des saints, et surtout des moines : les historiens contemporains, ou qui ont vécu immédiatement après saint Dunstan, sont certainement plus dignes de foi.

Il dit que Dunstan, dans sa jeunesse, déplut au roi Athelstan, par sa conduite licencieuse et peu digne d'un ecclésiastique. Cela est faux; la régularité des mœurs de saint Dunstan n'est jamais démentie : au Xe siècle, la cour d'Angleterre était trop vicieuse pour que le libertinage d'un jeune homme eût pu lui attirer une disgrâce. C'est au contraire le déréglement des courtisans qui engagea saint Dunstan à quitter la cour, et à rentrer dans le monastère où il avait été élevé. L'hypocrisie que l'auteur lui re-

(2426) *Tableau des saints*, Ire part., c. 6, p. 9 et 10.

proche, et son prétendu libertinage, sont deux calomnies contradictoires.

Il dit que le saint fut exilé par le roi Edwy, parce qu'il ne voulait pas rendre compte de l'administration de la charge de grand-chancelier. Fausseté. Il le fut, parce qu'un roi cruel et vicieux à l'excès ne put souffrir un témoin et un censeur aussi sévère que saint Dunstan.

Pendant que celui-ci était retiré dans un monastère de Flandres, Edwy pilla ceux de son royaume, et se fit détester par ses débauches. Elvige, sa concubine, que l'auteur a trouvé bon d'honorer du titre d'épouse, fut traitée cruellement par un parti de mécontents; l'auteur prétend qu'Odon, archevêque de Cantorbéry, était à leur tête avec les moines, et qu'ils agissaient par les conseils de saint Dunstan. Imposture. Ce dernier était alors à Saint-Pierre de Gand; il n'eut aucune part à cette violence.

Dans le même temps, les Anglais révoltés de la tyrannie d'Edwy, le détrônèrent, et mirent à sa place Edgar son frère; nos historiens romanciers n'ont pas manqué d'attribuer encore cette révolution aux moines et à saint Dunstan: dans la vérité il n'y eut aucune part.

Il fut rappelé par Edgar, et admis dans le conseil, selon le détracteur des saints, il gouverna d'une façon très-tyrannique. Fausseté notoire. L'Angleterre n'a jamais été plus tranquille ni plus heureuse que sous le règne d'Edgar; c'est à la sagesse des conseils de saint Dunstan, que ce roi fut redevable du surnom de *Pacifique*, qui lui est donné dans l'histoire.

Le saint est encore accusé d'avoir toléré le mariage d'Edgar, qui fut le fruit d'un crime. Il le toléra si peu, qu'il engagea le roi à se soumettre pendant cinq ans à une pénitence publique. Nous n'insisterons point sur les autres infidélités de notre critique; en voilà plus qu'il n'en faut, pour montrer combien il mérite de croyance.

§ XI

Contre saint Thomas de Cantorbéry.

Saint Thomas de Cantorbéry n'est pas mieux traité. Avant le changement de religion en Angleterre, saint Thomas Becquet y était regardé non-seulement comme un chancelier très-intègre, qui avait bien servi la nation, comme un digne prélat, qui avait défendu avec courage les droits de son église contre un roi très-peu sage, mais comme un grand saint, dont Dieu avait fait éclater la vertu par des miracles. Depuis la révolution, le style des historiens a changé, il a fallu réhabiliter la réputation du roi aux dépens de celle de l'archevêque, peindre celui-ci comme un séditieux et un brouillon. Selon les incrédules, c'est un indigne prêtre, un rebelle, un fourbe ambitieux, un fanatique, qui soutint opiniâtrément les prétentions absurdes et injustes du clergé, comme si c'eût été la cause de Dieu (2427). Ils lui reprochent le luxe et le faste dans sa place de chancelier, la simplicité et la modestie de son train, lorsqu'il fut archevêque; ils lui font un crime de la réforme même qu'il mit dans sa maison.

Sous Henri II, disent-ils, les ecclésiastiques, à couvert des lois par leurs *immunités*, commettaient les plus grands crimes; on compte sous ce règne *plus de cent meurtres*, dont ils s'étaient rendus coupables. Cela est faux. Il n'était question entre Henri II et saint Thomas, que d'un seul meurtre commis par un ecclésiastique. L'archevêque soutenait que c'était à lui de le punir, et il le punit en effet; le roi prétendait que la peine n'était pas assez griève, et voulait que le coupable fût mis à mort. La question était donc de savoir, après avoir pesé toutes les circonstances, si ce crime était digne de mort, ou d'une peine plus légère. Ainsi en ont parlé les historiens du temps.

Une preuve assez forte que saint Thomas n'avait pas tort, c'est que l'archevêque de Cantorbéry jouit encore aujourd'hui du droit et des priviléges que saint Thomas réclamait au XII[e] siècle: l'immunité des clercs subsiste encore en Angleterre sous le nom de *Bénéfice de Clergie*. L'origine de ce droit n'est rien moins qu'odieuse (2428). L'auteur du *Tableau des saints* déclame, sans savoir seulement de quoi il s'agissait.

Saint Thomas fut accusé de parjure, de désobéissance, du crime de lèse-majesté, et fut obligé de se sauver en France. Fut-il convaincu? Les accusations ne manquent jamais contre un sujet disgracié. Quand celui-ci se serait trompé sur le fond du droit, l'erreur n'est pas un crime de lèse-majesté.

Louis le Jeune fit accueil à saint Thomas. Il se réunit au Pape, pour réconcilier cet archevêque avec Henri II. Notre censeur le trouve très-mauvais; selon lui, ce fut dans la vue de nuire à Henri, et c'était une mauvaise politique de donner asile à un séditieux, dont la conduite intéressait tous les souverains.

Mais il ne faut pas calomnier un roi, pour avoir droit de condamner un saint. Louis répondit à Henri qui se plaignait: *Je ne veux point perdre l'ancien droit de ma couronne; la France a été de tout temps en possession de protéger les innocents opprimés, et de donner retraite à ceux qui sont exilés pour la justice.*

Si Henri II était bien fondé, il ne devait pas consentir au retour de saint Thomas dans son siége; il devait prévoir que cet archevêque, qui ne soutenait que le droit établi pour lors dans toute l'Europe, dont la conduite était approuvée par le Pape et par le roi de France, ne changerait point d'avis. C'est ce qui arriva. Henri, indigné d'éprouver toujours la même résistance, s'emporta jusqu'à dire: *Se peut-il faire que parmi tant de gens que j'ai comblés de bienfaits, il ne se trouvera personne pour me délivrer de ce prêtre?* Il n'en fallut pas davantage;

(2427) *Tableau des saints*, II[e] part., c. 6, p. 33.

(2428) V. *Londres*, tome III, p. 74, 75.

quatre courtisans allèrent assommer l'archevêque de Cantorbéry au pied des autels.

L'auteur du *Tableau des saints* est révolté de ce qui s'ensuivit : le roi se soumit à une pénitence publique ; le peuple regarda saint Thomas comme un martyr, on crut qu'il se faisait des miracles à son tombeau, il fut canonisé trois ans après : autant de sujets de scandale pour un incrédule.

Tels sont, dit-il, *les prélats que l'Eglise a mis au rang des saints. Elle leur a supposé des miracles, leur a rendu un culte, pour avoir insolemment troublé le repos des sociétés, et résisté aux lois des souverains les plus justes ; elle a fait des martyrs de ceux qui ont été les victimes de leur propre fureur, ou de leur insolence ambitieuse. Plusieurs néanmoins paraissent avoir été des fanatiques ignorants, ou des imbéciles à qui les principes hautains du clergé avaient fait illusion* (2429).

De quelque manière que les saints se soient conduits, ils ne peuvent éviter d'être condamnés au tribunal des incrédules. Lorsque dans les premiers siècles, ils se sont laissés traîner au supplice sans résistance, c'étaient des imbéciles, des fanatiques abusés par des fables et des prestiges. Dans les siècles suivants, lorsqu'ils ont défendu des droits fondés sur une longue possession, et sur la jurisprudence universelle, ce sont des insolents ambitieux, qui ont troublé le repos des nations. Ceux qui ont souffert en silence la dépravation des cours et le libertinage des rois, étaient des âmes viles et corrompues, qui n'ont pas eu le courage de dire la vérité, et de tenir parti pour la justice. Se sont-ils élevés contre le brigandage qui a régné si longtemps dans toutes les contrées de l'Europe ; voilà des séditieux et des rebelles. Ceux qui ont quitté le monde pour s'éloigner de la corruption, étaient des enthousiastes mélancoliques, des fainéants inutiles à la société. Si d'autres, en considération de leurs talents et de leurs vertus, ont été placés à la tête des affaires, c'est l'ambition et l'hypocrisie qui les y a conduits. Dans le temps que l'Eglise était pauvre, on fait un crime à ses ministres d'avoir vécu d'aumônes ; lorsqu'on lui a confié des richesses pour les mettre à couvert de la rapacité des grands, on lui reproche d'avoir tout envahi. Que faudrait-il pour satisfaire des censeurs aussi capricieux ? Les engraisser aux dépens des églises, des pauvres, des établissements de charité ; alors peut-être ils nous permettraient de croire en Dieu.

Ils ont précieusement recueilli toute la bile que les protestants ont vomie contre les Papes ; ils s'en sont abreuvés à longs traits, pour en assaisonner leurs écrits : c'est en cela surtout qu'ils triomphent.

§ XII.

Cinquième objection : Sainteté attribuée aux Papes et aux évêques.

Cinquième objection. La confiance aveugle que les premiers Chrétiens ont donnée à leurs pasteurs, les pouvoirs divins qu'ils leur ont supposés, les révélations et les visions par lesquelles le clergé abusait de leur crédulité, la maxime qu'il a établie, que *Dieu seul fait les évêques*, les apparences de vertu par lesquelles ceux-ci ont su couvrir leur ambition, les ont fait regarder comme des *saints*, et leur en ont fait donner le titre même pendant leur vie ; dans la suite il est demeuré affecté aux seuls évêques de Rome : on nomme le pape *Saint-Père* et votre *Sainteté*. A force de politique et de ruses, favorisé par les circonstances, et surtout par les calamités dont l'empire romain fut affligé, le Pape s'est fait sur la terre un empire spirituel beaucoup plus étendu et plus fort que celui des Césars, dont il occupe la place. Les moyens par lesquels il y est parvenu, ne sont pas fort analogues à la sainteté (2430).

Réponse. La confiance des Chrétiens à leurs pasteurs n'a jamais été aveugle ; elle a toujours été fondée sur les pouvoirs qu'ils ont reçus de Jésus-Christ sur la nécessité de leur enseignement, sur les services qu'ils ont rendus à leurs ouailles, sur le besoin que l'on a de leur ministère. Pour l'établir, il n'a pas fallu d'autres preuves ni d'autres miracles que ceux qui ont fondé le christianisme. Lorsque saint Paul a donné le nom de *saints* à tous les fidèles, il n'avait pas dessein de leur inspirer de l'orgueil, mais de leur donner une leçon ; tout pasteur qui remplit exactement ses devoirs, ne peut manquer de devenir un saint : il a besoin pour cela de vertus réelles et solides, et surtout d'une charité héroïque.

Nos adversaires ignorent que déjà, sous le gouvernement romain, les évêques avaient rempli, à l'égard du peuple, le devoir des officiers nommés *Defensores*, qu'en cette qualité ils étaient obligés de porter au souverain les plaintes, et de lui exposer les besoins du peuple. Les Papes avaient rempli ce devoir à l'égard des peuples de Rome et de l'Italie ; tel a été le premier germe de l'autorité temporelle du Saint-Siége et des autres évêques (2431). Cette origine ne leur fera jamais déshonneur.

Ce n'est point ici le lieu de prouver, par l'Ecriture et par la tradition, la primauté d'honneur et de *juridiction* que Jésus-Christ a donnée au Souverain Pontife sur toute l'Eglise ; nos adversaires ne font aucun cas des preuves théologiques. La principale question entre eux et nous, est de savoir si cette juridiction est contraire au bien de la religion et de la société, si ç'a été l'ouvrage de

(2429) *Tableau des saints*, IIe part., c. 6, p. 37.
(2430) *Tableau des saints*, IIe part., c. 7, p. 41 et suiv. ; *Espion chinois*, t. I : Lettre 54e, tom. II ; Lettres 9e, 15e, etc. ; *De l'autorité du clergé*, IIe part., 270, etc.
(2431) *Quatrième disc. sur l'hist. de France*, tom. IV, p. 90 et 139 · 6e *Disc.*, tome V, p. 162.

l'ambition et de la politique; déjà nous avons démontré le contraire.

Nous avons fait voir la nécessité d'un centre d'unité dans la foi, et de la *catholicité* dans le christianisme. L'union de croyance entre les différentes églises, entre les pasteurs et leur chef, est le signe visible de la perpétuité, de l'immutabilité, de la divinité de la doctrine chrétienne; cette union ne pourrait subsister, si le chef de l'Eglise n'avait le droit de surveillance et de juridiction sur tout le troupeau; cet empire spirituel n'est point l'ouvrage des hommes, mais de la sagesse de Jésus-Christ. Nous pourrions sur ce point nous en rapporter au sentiment des protestants les plus éclairés et les plus judicieux.

Il faut convenir, dit Leibnitz, *que la vigilance des Papes pour l'observation des canons et le maintien de la discipline ecclésiastique, a produit de temps en temps de très-bons effets, et qu'en agissant à temps et à contre temps auprès des rois, soit par la voie des remontrances que l'autorité de leur charge les mettait en droit de faire, soit par la crainte des censures ecclésiastiques, ils arrêtaient beaucoup de désordres.... Puisque Dieu est le Dieu de l'ordre et que le corps de l'Eglise une, catholique et apostolique, sous un gouvernement qui soit un, et avec une hiérarchie qui comprenne tous les membres, est de droit divin; il s'ensuit qu'il y a aussi de droit divin, dans le même corps, un souverain magistrat spirituel, se contenant dans de justes bornes, pourvu d'une puissance directoriale, et de la faculté de faire tout ce qui est nécessaire pour remplir sa charge, par rapport au salut de l'Eglise... Les anciens mêmes ont reconnu que le Pape a quelque primauté, non-seulement de rang, mais en quelque sorte de juridiction. Peu importe ici qu'il ait cette primauté de droit divin ou de droit humain, pourvu qu'il soit constant que, pendant plusieurs siècles, il a exercé dans l'Occident, avec le consentement et l'applaudissement universel, une puissance assurément très-étendue. Il y a même plusieurs hommes célèbres, parmi les protestants, qui ont cru qu'on pouvait laisser ce droit au Pape, et qu'il était utile à l'Eglise, si on en retranchait quelques abus. Il y a plus, Philippe Mélancthon, homme d'une prudence et d'une modération reconnue de tous les partis, lorsqu'il souscrivit aux articles de Smalcalde, osa bien y joindre une protestation, dans laquelle il déclarait, qu'il était d'avis qu'on pourrait rendre aux évêques leur juridiction spirituelle, s'ils voulaient remédier aux autres maux de l'Eglise. Tel a été encore le sentiment de George Calixte, cet excellent homme, dont le savoir et le jugement sont au-dessus des éloges. Assurément on ne peut pas nier que l'Eglise romaine n'ait été longtemps regardée en Occident comme la maîtresse des autres Eglises; ce qui est d'autant moins étonnant, qu'elle en a été réellement la mère, etc.* (2432).

Ces réflexions nous paraissent plus sensées que les clameurs des incrédules.

§ XIII.

Sixième objection. Faste et ambition des Papes.

Sixième objection. Tout nous prouve que, dès les temps les plus reculés, les évêques de Rome ont eu une ambition extraordinaire, une envie démesurée de s'enrichir, un zèle immense pour la propagation de la foi, c'est-à-dire, pour l'extension de leur empire. L'Histoire de l'Eglise nous apprend que presque tous ont souffert le martyre; ce qui prouve, ou qu'ils ont été très-persuadés de la vérité de leur croyance, ou qu'ils ont eu un très-grand intérêt à se montrer attachés à une doctrine qui leur procurait beaucoup de richesses et une très-grande autorité. Leur puissance et leur crédit durent faire ombrage aux souverains temporels de Rome; voilà sans doute la vraie cause pour laquelle ils ont été martyrisés. Cependant cette place était furieusement briguée; les élections furent souvent accompagnées de troubles et de massacres. Si le pontife prévoyait le martyre, ce n'était que dans le lointain; en attendant, il jouissait d'une considération prodigieuse dans son parti, et de riches offrandes capables de fortifier son pouvoir sur ses adhérents. On le voit par l'histoire du martyre de saint Laurent, par le mot de Prétextat, qui disait: *Que l'on me fasse évêque de Rome, et je me ferai chrétien*; et par le témoignage d'Ammien Marcellin (2433).

Réponse. Est-ce sérieusement que l'on propose de pareilles objections? Plusieurs Papes ont souffert le martyre, tous ont eu beaucoup de zèle pour la propagation de la foi; donc ils étaient très-ambitieux d'étendre leur empire et leur autorité. Mais, selon les incrédules, cet empire n'a commencé que fort tard, après les désastres qui fondirent sur l'empire romain au V[e] et au VI[e] siècle; selon d'autres, il n'est venu qu'après les croisades. Comment le désir d'étendre cette autorité a-t-il pu saisir les Papes, lorsqu'elle n'existait pas encore? Si elle est aussi ancienne que l'Eglise, comme nous le soutenons, elle n'est donc l'ouvrage, ni de l'ambition ni de la ruse, ni de la politique, mais une institution de Jésus-Christ.

Selon ces mêmes critiques, sous les empereurs païens, l'Eglise ne possédait rien, le clergé vivait d'oblations; comment les Papes pouvaient-ils alors jouir de grandes richesses et d'une autorité capable de tenter l'ambition? Sans cesse ils étaient exposés au martyre; les souverains de Rome pouvaient, quand ils le voulaient, les envoyer au supplice; en quel sens la puissance des Papes pouvait-elle leur faire ombrage?

Les Papes recevaient de grandes aumônes; mais il fallait nourrir les pauvres, fournir à la subsistance du clergé inférieur, assister les confesseurs dans les prisons, soutenir

(2432) *Esprit de Leibnitz*, tome II, p. 3.
(2433) *Tableau des saints, ibid.*, p. 47; *Espion chinois*, etc.

les missions naissantes, pourvoir aux dépenses du culte extérieur, etc. Lorsque Rome eut été prise et saccagée par les barbares, l'Italie dévastée, les principales familles de Rome réduites à la mendicité, les trésors de l'Eglise pouvaient-ils encore tenter la cupidité des ambitieux ?

Il y eut quelquefois du tumulte dans les élections ; mais ce ne fut pas dans les premiers siècles, lorsque les Papes étaient exposés au martyre. Dans les élections pour des dignités civiles, on a souvent vu deux partis très-opposés l'un à l'autre, sans qu'aucun des élus soufflât le feu par ambition.

L'histoire de saint Laurent démontre que l'Eglise romaine nourrissait beaucoup de pauvres, rien de plus. Prétextat et Ammien Marcellin parlaient au IVe siècle, sous des empereurs chrétiens, et avant les ravages des barbares ; leur prévention ne prouve rien.

Notre auteur soutient que dans les premiers siècles, les Papes n'avaient aucune autorité sur toute l'Eglise ; il veut le prouver par l'exemple de saint Irénée, qui s'opposa au Pape Victor, de saint Cyprien, qui résista au Pape Etienne, des Orientaux, qui ont toujours disputé la primatie au Pontife romain ; et par une inconséquence révoltante, il veut que dès les premiers siècles cette place ait excité une ambition extraordinaire.

§ XIV.

Septième objection. Corruption de l'Eglise de Rome.

Septième objection. Les richesses ne tardèrent pas à corrompre les mœurs des Papes et du clergé de Rome; cette corruption subsistait déjà sous le paganisme. Saint Basile, au IVe siècle, se plaignait de l'orgueil de cette Eglise ; saint Jérôme l'appelait *la grande prostituée de Babylone ;* les prétentions hautaines des Papes ont fini par révolter entièrement l'Eglise d'Orient. Les empereurs déchus de leur autorité en Italie, furent obligés de ménager les évêques de Rome, qui n'étaient que leurs sujets. A la décadence de l'empire, ceux-ci flattèrent l'ambition et la rapacité des barbares ; c'est ainsi que Pepin et Charlemagne firent du Pape un prince temporel (2434).

Réponse. Il n'est pas possible de confondre plus grossièrement les époques, l'autorité spirituelle des Papes avec leur souveraineté temporelle. Sous les empereurs païens, qui avaient un pouvoir despotique, comment les Papes auraient-ils pu posséder des richesses, et jouir d'aucune autorité extérieure ?

Du temps de saint Basile et de saint Jérôme, les empereurs étaient chrétiens ; la conversion de l'Occident avait étendu les limites de la juridiction spirituelle du chef de l'Eglise ; mais il y a encore loin de là au règne de Pepin et de Charlemagne.

Le siége de l'empire transporté de Rome à Constantinople par Constantin, avait enflé l'orgueil des Orientaux ; de là naquit le premier germe de jalousie entre l'Eglise grecque et l'Eglise latine : mais la rupture des Grecs n'a éclaté qu'au IXe siècle.

Après l'invasion des barbares, les Papes, fatigués de changer à tout moment de domination, d'être tantôt soumis aux empereurs d'Orient, tantôt à ceux d'Occident, tantôt aux Goths, aux Lombards, ou aux Francs, cherchèrent à se mettre à couvert des invasions ; il parvinrent, comme tous les grands vassaux des souverains de l'Europe, à se rendre indépendants; quel mal en est-il arrivé à la religion ou à la société ?

Nous ne voyons pas en quoi il importe au bien de l'univers, qu'une partie de l'Italie soit plutôt sous la domination d'un autre prince, que sous celle du Pape ; c'est l'affaire des peuples de ces contrées, de savoir s'ils en seraient plus ou moins heureux ; on pourrait s'en rapporter sur ce point au jugement et au témoignage des voyageurs anglais.

Pour juger si cette souveraineté temporelle a été utile ou nuisible à la religion, il faut consulter l'histoire, les révolutions arrivées dans les différents siècles, la situation des diverses contrées du monde chrétien. Nous soutenons avec le président Hénault, avec Leibnitz, et avec d'autres écrivains très-sensés, qu'il est utile et convenable que le père commun des fidèles ne soit ni sujet ni vassal d'aucun prince ; qu'il doit avoir, à l'égard de tous, la même attention et la même impartialité. Sans la réunion des deux pouvoirs, les Papes n'auraient pas pu rendre à l'Eglise les services qu'ils lui ont rendus ; l'Europe entière serait peut-être actuellement asservie au joug des mahométans. Dans le chapitre dixième, nous ferons voir que l'abus même de la puissance des Papes, contre lequel on a tant déclamé, est moins venu de leur faute que de celle des autres souverains ; que ç'a été un inconvénient nécessaire et inévitable, et qu'en fin de cause il en est résulté plus de bien que de mal (2435).

§ XV.

Nécessité de l'ascendant que prirent les Papes.

Déjà l'auteur que nous réfutons en fournit la preuve. Il dit que les Pontifes, bons politiques, mirent à profit les querelles des descendants de Charlemagne, perpétuellement occupés à s'arracher les royaumes partagés entre eux. Donc il a été fort utile qu'au moins une partie de l'Italie, possédée par le Pape, fût à couvert de la rapacité de ces ambitieux, qui ne connaissaient ni lois ni justice ; ils n'y avaient pas plus de droit que lui ; et ils ne faisaient des conquêtes

(2434) *Tableau des saints*, IIe part., c. 7, p. 54; *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Rome.*

(2435) 6e *Disc. sur l'hist. de France*, t. V, p. 152; 7e *Disc.*, p. 209

que pour détruire. Qu'un bon politique l'ait emporté sur des brigands, ce n'est pas un malheur.

Ces princes, continue l'auteur, *aussi méchants que superstitieux, prirent souvent ce prêtre pour arbitre de leurs démêlés, et lui formèrent ainsi une juridiction dont il sut se prévaloir contre eux-mêmes et contre leurs successeurs.* Soit. Ce qui pouvait arriver alors de plus heureux, est que les souverains méchants, superstitieux, ignorants, injustes, consentissent quelquefois à s'en rapporter à un arbitre plus sage, plus éclairé, plus équitable qu'eux : cela valait mieux que de décider toutes les contestations à coups de sabre, en dévastant les provinces.

Une ignorance profonde, poursuit-il, *s'empara de toute l'Europe ; des princes sans lumières et des guerriers sauvages ne surent que se battre, et laissèrent le Pontife, plus éclairé sur ses intérêts, régner sur eux-mêmes et sur leurs états.* Supposons-le ; ce fut encore un bien. Pendant que toute l'Europe était plongée dans une ignorance profonde, nous devons nous féliciter de ce que Rome a conservé des connaissances : de là est partie dans la suite l'étincelle qui a rallumé peu à peu le flambeau dans les autres parties du monde. Il était très-nécessaire qu'un pontife éclairé servît d'arbitre, de tuteur, et, si l'on veut, d'épouvantail, à des princes sans lumières, à des guerriers sauvages, qui ne savaient que se battre ; qu'il régnât sur eux et sur leurs états, puisqu'ils étaient incapables de régner.

Dire que cette autorité des Papes sur tout l'Occident a été *une tyrannie*, c'est déraisonner complétement ; c'était au contraire le seul moyen de prévenir la tyrannie des souverains ignorants et farouches. Ils en avaient besoin, et les peuples en ont été moins maltraités. Y a-t-il du bon sens à déclamer contre un remède fâcheux, mais nécessaire, lorsque le mal est guéri ?

Un critique, qui ne cherchait à flatter ni les Papes, ni le clergé, convient que l'administration ecclésiastique, tempérée par le concours des prêtres avec les évêques, et des évêques avec le Pape, pendant les huit premiers siècles, était le modèle *d'un parfait gouvernement ;* que souvent les Papes furent choisis pour arbitres, soit par les évêques, soit par les princes, parce que les Papes avaient toujours un consistoire composé de gens habiles et expérimentés (2436). Si ce modèle avait été mieux imité par les souverains, l'Europe aurait été beaucoup plus heureuse.

Un autre fait incontestable, c'est que le pouvoir temporel des évêques et leurs assemblées, ont contribué à tempérer l'autorité trop despotique des souverains ; c'est pour cela même que la nation française vit avec plaisir la couronne placée sur la tête de Pepin par la main du Souverain Pontife (2437).

Mais, disent nos adversaires, les Papes le prirent sur un ton trop haut, ils se firent un droit prétendu d'une concession libre ; ils employèrent les censures pour se faire obéir ; peu à peu ils se regardèrent comme des dieux sur terre, et la flatterie est allée jusqu'à leur donner ce titre.

Voilà donc tout le scandale ; mais il reste une question : les Papes auraient-ils été écoutés, s'ils avaient parlé sur un ton plus modéré, s'ils n'avaient pas employé les menaces et les censures, s'ils se fussent donnés simplement pour conseils et pour arbitres ? Des princes stupides, des guerriers sauvages n'étaient pas capables de déférer à la raison et aux remontrances. Plus les enfants sont bornés et indociles, plus il est nécessaire que l'autorité paternelle soit ferme et sévère. Voilà le principe sur lequel on doit juger de faits irréguliers, dont les incrédules ont l'imagination frappée.

S'il y a un Pape dont la conduite ait donné prise à la censure des ennemis de l'Eglise, c'est surtout Grégoire VII ; cependant l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* a presque fait son apologie (2438). Quant aux traits de flatterie, nous espérons qu'on voudra bien les pardonner à la grossièreté des mœurs qui régnaient pour lors.

§ XVI.

Huitième objection : Abus des missions dans le Nord.

Huitième objection. Notre adversaire avoue que les Papes ont procuré la conversion de la plupart des peuples de l'Europe ; qu'en différents temps ils envoyèrent des missionnaires aux Germains, aux Anglais, aux Polonais, aux peuples du Nord : mais il prétend, 1° que ces missionnaires eurent pour objet d'étendre l'empire du pontife qui les avait envoyés ; 2° qu'ils ne prêchèrent point l'Evangile, mais le christianisme du Pape, qu'ils établirent à main armée les dogmes utiles du purgatoire, de la confession, du célibat des prêtres, du culte des images, des indulgences, etc., qu'ils firent ainsi plier les évêques sous le joug du vicaire de Jésus-Christ ; 3° que les nouveaux évêques, redevables de leur puissance et de leurs richesses au siége de Rome, prêchèrent aux peuples une soumission aveugle à leur chef. Telle est, selon lui, l'origine du despotisme que le pape exerce sur les autres évêques (2439).

Réponse. Il en aurait trop coûté à un incrédule de faire un aveu aussi honorable au Souverain Pontife, sans en empoisonner le motif ; mais ce trait de malignité est trop grossier.

1° C'est donc à l'ambition des Papes que les nations du Nord sont redevables de leur

(2436) *Essai polit. sur l'autorité et les richesses du clergé séculier et régulier*, c. 3, p. 27, 29 ; *De l'autorité du clergé*, IIe part., p. 259.

(2437) *Quatrième discours sur l'hist. de France*, tome IV, p. 90 ; tome V, p. 221.

(2438) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Grégoire VII.*

(2439) *Tableau des saints*, IIe part., c. 7, p. 58.

religion, de leur civilisation, de leur état sédentaire, et que l'Europe entière doit aujourd'hui son repos, après avoir été si souvent dévastée par ces mêmes nations, lorsqu'elles étaient encore errantes et barbares. Pour cette fois du moins l'ambition des Papes a produit les plus heureux effets, nous les ressentons encore; si le Nord était le même qu'au IXe siècle, nous ne serions pas aussi tranquilles que nous le sommes.

Mais par quelle récompense les Papes ont-ils su engager des missionnaires à se rendre victimes de leur ambition, à braver la férocité des peuples barbares pour les convertir? Les missionnaires se sont-ils conduits en émissaires ambitieux, ou en vrais apôtres de Jésus-Christ et de son Evangile? Sur ce fait nous renvoyons l'auteur au livre que nous avons déjà cité: *La conversion de l'Angleterre au christianisme, comparée à sa prétendue réformation.* En mettant en parallèle la conduite des missionnaires du Pape, avec celle des prédicants de l'hérésie, on verra de quel côté les passions humaines se sont montrées à découvert. Lorsque les incrédules voudront nous persuader que les missionnaires de la Chine, du Tonquin, des Indes, de la côte de Guinée, de l'Amérique, ne quittent leurs foyers que pour seconder l'ambition du Pape, nous ne prendrons pas la peine de leur répondre.

2° En quel lieu, et par quels missionnaires les dogmes du purgatoire, etc. ont-ils été établis *à main armée?* Ce fait valait la peine d'être prouvé. C'est donc aussi pour plaire au Pape, que l'Eglise grecque les avait adoptés avant son schisme, et les conserve encore. Dès les premiers siècles, nous voyons dans l'Orient des monuments de la prière pour les morts, de la confession, du célibat des prêtres, des indulgences, des images, et de tous les articles que l'on suppose inventés dans l'Occident, pour le profit des Papes et du clergé.

3° Nous présumons que les évêques du Nord prêchèrent aux peuples nouvellement convertis, le symbole des apôtres; or, dans ce symbole, un chrétien fait profession de croire non au chef de l'Eglise seul, mais à l'Eglise catholique, ou à l'Eglise réunie de croyance avec son chef.

Est-il bien certain que les évêques du Nord aient été plus aveuglément soumis au Saint-Siége, que ceux des Gaules, de l'Espagne ou de l'Italie? Tout au contraire, l'auteur observe que plusieurs de ces évêques ont défendu contre les Papes les droits de leur siége et de leur juridiction: sur quoi sont donc fondées les conjectures de notre critique, et le prétendu despotisme des Papes sur les évêques?

C'est que tous se disent évêques par la grâce du Saint-Siége, tous le regardent comme le centre de l'unité chrétienne; c'est par là que l'on juge de l'orthodoxie de tous (2440).

(2440) *Tableau des saints*, IIe part., c. 7, p. 61. *De l'autorité du clergé*, IIe part., p. 270 et suiv.

Nous en convenons: et c'est en cela même que consiste la *catholicité* de l'Eglise. On a beau dire que cette foi implicite n'est fondée que sur l'intérêt du clergé, que sans elle le pontife ni ses adhérents ne pourraient subsister: elle est fondée sur la nature d'une religion révélée; sans elle le christianisme ne se soutiendrait pas, la mission de Jésus-Christ et des apôtres deviendrait très-douteuse, et la croyance du simple fidèle ne serait appuyée sur rien; nous l'avons démontré.

§ XVII.

Neuvième objection: Des fausses décrétales.

Neuvième objection. Les Papes ont profité des temps d'ignorance, pour se forger de faux titres: on a vu éclore de fausses décrétales, de fausses constitutions, de fausses lois ecclésiastiques, contre lesquelles la stupidité universelle n'osa réclamer. C'est à l'aide de ces fourberies, que le Pape est devenu juge de toutes les causes et de tous les droits, surtout de la validité des mariages, et que les rois ont été obligés de recourir au Saint-Siége, pour légitimer toutes les actions de leur vie. Les Papes se sont emparés de l'instruction publique, en s'arrogeant le droit exclusif de fonder des universités, en confiant l'enseignement aux prêtres et aux moines. Souvent ils ont armé les peuples contre leurs souverains ou contre leurs voisins, pour la défense des prétendus droits du Saint-Siége (2441).

Réponse. Il est fâcheux que l'auteur manque tout à la fois de mémoire et de jugement. Il a dit, et c'est la vérité, que les Papes se sont trouvés impliqués dans toutes les affaires, et ont été consultés sur toutes, parce que les souverains de l'Europe, tous ignorants, stupides, guerriers et sauvages, ne savaient que se battre. La première époque du pouvoir temporel des Papes sur l'Occident, est donc l'inondation des barbares au Ve siècle; les fausses décrétales n'ont paru qu'au commencement du IXe. Quatre cents ans d'intervalle et de ténèbres ont suffi sans doute, pour ériger en *droits* des usages introduits par nécessité. Le compilateur des fausses décrétales n'a fait qu'étayer, par des pièces forgées, la jurisprudence établie avant lui. Comme tous les romanciers, il a prêté aux personnages des quatre premiers siècles de l'Eglise, les idées et le langage du VIIIe siècle. Personne n'a encore accusé les papes d'avoir suscité ou pensionné ce faussaire. Ses compilations peuvent avoir servi à confirmer l'abus, et non à le faire naître, si cependant l'on peut nommer *abus* l'ouvrage de la nécessité.

Les Papes ont donc jugé toutes les causes, parce qu'ils se trouvaient seuls en état de les juger; on recourait à eux, parce que sous la domination des barbares, les autres évêques n'avaient plus les connaissances, la liberté, l'autorité nécessaires pour déci-

(2441) *Ibid.*, p. 64; *Espion chinois*, etc.

der. On fut obligé de porter à Rome les causes de mariage, parce que les souverains, voluptueux et déréglés pour la plupart, se jouaient de la sainteté de cet engagement, et que les évêques n'avaient plus assez de pouvoir pour arrêter ce désordre. Un écrivain très-instruit nous fait observer, que dans les XIe et XIIe siècles, les divorces étaient très-communs, que les grands seigneurs répudiaient leurs femmes dès que leur intérêt semblait l'exiger; qu'ils ne manquaient jamais de prétexte pour engager les évêques à pallier ce scandale (2442). C'est donc un bonheur qu'au milieu de la licence générale, les princes aient consenti à reconnaître, hors de leurs états, un tribunal plus libre, plus éclairé, plus indépendant que tous ceux qui existaient pour lors.

Ferons-nous un crime aux Souverains Pontifes des soins qu'ils se sont donnés pour empêcher l'entière extinction des connaissances humaines dans l'Europe asservie? Blâmerons-nous les prêtres et les moines d'avoir été les seuls qui conservassent quelque teinture des lettres, et qui fussent en état d'en donner des leçons? Reprocherons-nous à l'Eglise d'avoir sauvé du naufrage une partie des monuments que la fureur des barbares voulait détruire? Telle est l'ingratitude et la haine aveugle des incrédules. Ils ne peuvent pardonner à la religion le service qu'elle a rendu, et qu'ils sont forcés d'avouer; sans elle, tout était anéanti. S'il y avait eu dans l'Orient un siége capable de faire, malgré le mahométisme, ce que le siége de Rome a fait dans l'Occident, la barbarie ne serait pas au point où elle est dans la plus belle partie de notre hémisphère.

Dans la suite des siècles, il y a eu des contestations entre les Papes et les souverains sur les prétentions du siége de Rome. Une longue possession, des services essentiels rendus à la religion et à l'humanité, la crainte de voir éclore de nouveaux malheurs, et de ne pouvoir y apporter du remède, paraissaient aux Papes des motifs assez solides, pour vouloir conserver toute l'autorité de leurs prédécesseurs. S'ils se trompoient, leur erreur semble très-pardonnable. Félicitons-nous de ce que les choses ont changé en mieux; mais parvenus à l'adolescence, il ne faut pas battre la nourrice par laquelle nous avons été allaités.

§ XVIII.

Dixième objection : Dogmes inventés au profit du clergé.

Dixième objection. Les Papes, devenus arbitres de la foi et maîtres de la discipline, ne se sont occupés qu'à forger des dogmes utiles à eux et au clergé. En 900, Paschase Radbert inventa la présence réelle et la transsubstantiation, pour rendre les prêtres plus respectables; il en fut de même du purgatoire, source inépuisable de richesses pour l'Eglise. Les Pontifes de Rome se sont réservé le droit de canoniser les saints, de leur faire rendre un culte; ils ont choisi pour cela, ou les évêques qui leur avaient été les plus dévoués, ou des séditieux qui avaient combattu pour le siége de Rome, des moines fanatiques, des princes persécuteurs, des dévots imbéciles, qui se sont tués à force de pénitences et d'austérités. Ils ont fomenté l'ignorance, et substitué aux devoirs de la morale de vaines cérémonies; la libéralité envers l'Eglise fut la plus parfaite de toutes les vertus. Ils ont armé les Chrétiens contre les infidèles au temps des croisades; Grégoire VII imposa aux clercs la loi du célibat, pour les détacher de leur famille et de leur patrie, et les attacher uniquement au corps dont le Pape est le chef; mais en leur défendant le mariage, on leur permit des concubines, et tous les péchés étaient remis à Rome pour de l'argent (2443).

Réponse. Quelle érudition! elle est copiée mot à mot d'après les écrits des protestants.

L'auteur plagiaire de toutes ces belles choses a dit ailleurs, que le dogme de la transsubstantiation est fort ancien dans l'Eglise; que saint Paul, saint Ignace martyr, saint Irénée, etc., ont parlé de ce mystère comme les catholiques romains (2444); à présent il veut que Paschase Radbert en soit l'auteur : il nous prouvera donc qu'il n'y a eu ni sacrifice, ni communion, ni autels, ni tabernacles dans l'Eglise chrétienne avant la fin du IXe siècle.

Quant au purgatoire, tout le monde sait qu'une des erreurs condamnées dans Arius au IVe siècle, était de blâmer la prière pour les morts. Tertullien, au IIIe, et d'autres Pères plus anciens, en parlent comme d'un usage établi de leur temps; il l'était déjà chez les Juifs. Vainement les controversistes hétérodoxes ont fait tous leurs efforts, pour obscurcir le sens du passage où saint Paul parle d'un baptême ou d'une purification *pour les morts* (2445); ce sens est clair par la pratique de l'Eglise.

Les Papes ont-ils choisi à leur gré les personnages qu'ils voulaient mettre au nombre des saints? Le très-grand nombre ont été canonisés par les peuples, avant que le siége de Rome eût parlé; ordinairement les Papes ont été sollicités de le faire par les peuples et par les souverains. Dans les procès de canonisation, la décision dépend de la déposition des témoins; et ceux-ci ne sont pas à la solde du Pape. Nous ne relèverons point les invectives lancées par l'auteur contre les saints révérés dans l'Eglise; un incrédule est mauvais juge de la vertu.

Il reprochait aux Papes, il n'y a qu'un moment, d'avoir pourvu à l'instruction publique; à présent il les accuse d'avoir fomenté l'ignorance. La vérité est qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour la dissiper, et que leur ministère est devenu beaucoup

(2442) *Mém. hist. et crit. pour l'histoire de Troyes*, p. 432.

(2443) *Tableau des saints*, IIe part., c. 7, p. 67.

(2444) *Hist. crit. de Jésus-Christ*. c. 14, note, pag. 177.

(2445) *I Cor*. XV, 19.

moins orageux depuis la renaissance des lettres; mais nos adversaires ne sont pas scrupuleux en fait de mensonge.

Il est faux que jamais les Papes aient enseigné ou permis d'enseigner que les cérémonies, les legs pieux, les dévotions arbitraires pouvaient tenir lieu de vertu, et dispenser un Chrétien des devoirs de la morale. Il est faux qu'ils aient remis tous les péchés *pour de l'argent;* aucun péché n'est irrémissible en ce monde, et aucun ne doit l'être; lorsque des restitutions ne pouvaient se faire à ceux auxquels on avait fait tort, ni à leurs héritiers, l'Eglise les a converties en aumônes et en legs pieux : que pouvait-elle faire de mieux? Il est faux que Grégoire VII ait institué le célibat des clercs; l'exemple de Synésius, cité par notre auteur même, prouve qu'il était ordonné dès les premier siècles. Il est faux que jamais on ait permis aux clercs d'avoir des concubines. Toutes ces calomnies n'aboutissent qu'à déshonorer ceux qui y ont recours. Nous parlerons ailleurs des croisades et du célibat; il n'est pas possible de réfuter dans un même article toutes les impostures de nos adversaires.

L'un d'entre eux a écrit, que Clément VI, par une bulle du 20 avril 1351, donna au confesseur du roi de France Jean, et de la reine Jeanne sa femme, le pouvoir de les délier, pour le passé et pour l'avenir, de tous les engagements, même appuyés de serments, qu'il ne pourraient observer *sans incommodité;* grâce qui devait s'étendre à leurs successeurs à perpétuité. Selon lui, l'Eglise romaine a constamment enseigné, que l'on ne devait pas garder la foi jurée aux hérétiques; les Papes ont très-souvent délié les sujets du serment de fidélité fait à leurs souverains (2446).

Réponse. Ces deux mots *sans incommodité* sont une addition frauduleuse, que l'auteur fait à la bulle de Clément VI. Les souverains, comme les particuliers, sont dispensés par la loi naturelle d'observer des promesses et des serments dont l'exécution est devenue impossible, selon la maxime, *qui ne peut ne doit;* dans ce cas néanmoins ils ont encore besoin d'être absous de l'imprudence de leur serment, et du scandale qui peut en résulter. Telle est la seule absolution que Clément VI accordait au roi Jean; sa bulle en fait foi.

Nous avons réfuté ailleurs la seconde calomnie, à l'égard de la foi jurée aux hérétiques. Quant à la troisième accusation, n'oublions pas que, selon la doctrine constante de nos adversaires, les sujets *ne doivent plus rien* à un souverain qui les gouverne mal, qui viole à leur égard les lois de la justice, qui les rend malheureux; ils sont donc alors déliés de leur serment de fidélité. Nous demandons lequel des deux est le plus odieux, que ce serment soit abandonné à la discrétion et à la conscience de chaque particulier, ou déféré au jugement du Pape. Mais l'un et l'autre sont un abus; le serment de fidélité est, de sa nature, inviolable; nous l'avons prouvé; et il est faux que les Papes en aient *très-souvent* délié les sujets.

§ XIX.

Onzième objection : Plusieurs Papes ont été hérétiques.

Onzième objection. Plusieurs Papes ont été hérétiques ou incrédules; un grand nombre ont mené une vie scandaleuse. Les uns ont été avares, ambitieux, simoniaques; les autres fourbes et cruels; on connaît les impudicités d'Alexandre VI et de Jules III. Pie V disait que depuis qu'il était Pape il commençait à désespérer de son salut. L'ambition des prétendants à la papauté causa, au XIVe siècle, le grand schisme d'Occident. Vainement les souverains et les peuples ont demandé, dans plusieurs conciles, la réformation de l'Eglise *dans son chef et dans ses membres;* les Papes ont toujours trouvé le secret de l'éluder, jusqu'à ce qu'enfin l'excès de leur tyrannie a fait naître la réforme de Luther et de Calvin (2447). L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie,* plus énergique dans ses expressions, soutient que plusieurs Papes ont passé de bien loin en scélératesse les Néron et les Caligula (2448).

Réponse. Les prétendues hérésies des Papes sont une fable. Nous convenons que dans le nombre de deux cent cinquante pontifes qui ont gouverné l'Eglise, plusieurs l'ont scandalisée par leur conduite, surtout dans le temps que les mœurs de toutes les cours de l'Europe étaient au plus haut degré de la dépravation. Il s'ensuit de là, que Jésus-Christ n'a pas choisi des anges, mais des hommes, pour tenir sa place sur la terre; que la mission des pasteurs ne dépend point de leurs qualités personnelles, mais de la succession légitime et de l'ordination, parce que le bien de l'Eglise l'exige ainsi; que la règle de notre foi et de nos mœurs n'est ni le sentiment ni l'exemple du chef seul, mais l'unité de doctrine entre le chef et l'universalité du corps des pasteurs. Voilà toutes les conséquences que l'on peut tirer, et nous y acquiesçons.

Mais les ennemis de l'Eglise, par haine contre les Papes, ont exagéré les défauts de plusieurs, et les ont calomniés. La crainte de laquelle était saisi le saint Pape Pie V, lui a été commune avec tous les bons évêques, qui sentent l'étendue et la difficulté de leurs devoirs; ce sentiment est très-louable, mais il ne prouve rien.

Lorsque de prétendus réformateurs ont voulu changer la doctrine et les lois de l'Eglise, on leur a objecté qu'ils n'avaient ni mission ordinaire, ni des vertus assez sublimes, pour prouver une mission extraordinaire. Leurs sectateurs ont répliqué, que plusieurs Papes avaient donné de très-mauvais exemples; mais ces exemples, quand ils auraient été encore plus scandaleux, n'anéantissaient point en eux la mission ordinaire, démontrée par l'ordination et par

(2446) *Syst. social*, IIe part., c. 12, n° 43, p. 133.

(2447) *Tableau des saints*, IIe part., c. 7, p. 71.
(2448) Art. *Athéisme*, sect. 4.

la succession. Le cas des prédicants n'était pas semblable.

Ce n'était pas assez de montrer la nécessité d'une réforme dans la conduite du chef et des membres, puisque la conduite ne déroge en rien à la mission; et il était absurde de supposer que la doctrine universelle de l'Eglise pouvait avoir besoin de réforme. S'il fallait supprimer ou changer tous les dogmes dont on peut abuser, il faudrait abolir la croyance de la bonté infinie de Dieu; les pécheurs en abusent pour persévérer dans le crime.

D'ailleurs, il n'y a pas lieu de se récrier sur la perfection que la prétendue réforme du XVIe siècle ramena dans les mœurs (2449); on la fit consister principalement à supprimer ce qu'il y avait de plus gênant dans la religion; bientôt elle eut plus besoin d'être réformée que l'Eglise.

§ XX.

Vraie source de la prétendue réforme.

Aussi, selon notre auteur, *ce ne fut ni la raison, ni l'amour de la vérité, ni le désir sincère de procurer le bien-être des peuples, qui guida les apôtres de la réforme; ce fut bien plutôt la vanité de se distinguer, le désir de faire parade de ses nouvelles idées ou rêveries, le mécontentement, la jalousie contre les chefs du clergé dominant, l'envie de combattre ses opinions, afin de le décrier, de lui nuire, et de dominer à sa place. Voilà quels furent, en tout temps, les vrais mobiles des hérésiarques ou des chefs de secte parmi les Chrétiens.* Il le prouve par le fanatisme fougueux de Luther, par la cruauté de Calvin, par la tyrannie de Henri VIII en Angleterre; il en conclut que la seule réforme de laquelle on puisse attendre un heureux succès, est une tolérance complète, absolue, passée en loi fondamentale et irrévocable de l'Etat: tel est, selon lui, le seul moyen de mettre le clergé hors d'état de nuire, de cimenter la paix, la tranquillité, le bonheur des nations (2450).

Mais le tableau qu'il a tracé des réformateurs en général, donne lieu à une application fâcheuse. Sommes-nous bien assurés que nos prédicateurs de la tolérance absolue ont des vues plus pures, des intentions plus droites, des projets plus salutaires que les hérésiarques? La vanité, l'ambition, la haine contre le clergé, l'envie de dominer à sa place, n'entrent-elles pour rien dans les plans sublimes de politique qu'ils proposent? Les prédicants avaient commencé par demander la tolérance comme les incrédules, on sait comment ils l'ont observée. Lorsque nous retrouvons dans les écrits de nos philosophes le même style, le même esprit, les mêmes calomnies que dans ceux de Luther et de Calvin, avons-nous lieu de penser que ces nouveaux docteurs seraient plus débonnaires, s'ils venaient à être les maîtres? L'expérience du passé nous rend défiants sur l'avenir et sur le motif imposant de paix, de tranquillité, de bonheur des nations, dont ils cherchent à se parer (2451).

A toutes les invectives qu'ils ont faites contre l'inquisition, nous ne donnerons d'autre réponse que celle qui a paru sous le nom de Clément XIV. *Outre que les monarques qui l'autorisèrent furent aussi coupables que les instigateurs, on ne vit jamais Rome se livrer au barbare plaisir de brûler des citoyens, parce qu'ils n'avaient pas la foi, ou parce qu'ils s'échappaient en mauvais propos. Jésus-Christ expirant sur la croix, loin d'exterminer ceux qui blasphèment contre lui, sollicite leur pardon auprès de son Père. Pater ignosce illis* (2452). Un écrivain célèbre soutient que l'inquisition a été inventée et établie par des laïques, et qu'elle a perdu, entre les mains des ecclésiastiques, une partie de sa cruauté (2453). Nous ajoutons que si jamais les bûchers de l'inquisition venaient à se rallumer, ce qu'à Dieu ne plaise, on en serait redevable au fanatisme antichrétien des incrédules; ils font tout ce qu'ils peuvent pour aigrir les esprits, et pour alarmer tous les gouvernements.

ARTICLE II.

De l'autorité du clergé.

§ I.

Preuve de cette autorité dans l'Evangile.

L'Eglise chrétienne est une société qui a pour but de rendre à Dieu le culte qu'il exige, de soumettre les esprits à l'autorité de la parole divine, de prévenir la corruption des mœurs; d'établir entre tous les fidèles, de quelque nation qu'ils soient, de nouveaux liens de fraternité. Toute société quelconque a besoin de lois et ne peut subsister sans elles. Indépendamment de ses lois fondamentales, les révolutions du temps, les événements qui surviennent, les abus qui peuvent naître, l'obligent souvent de faire de nouveaux règlements de police. Tout ce qui part de la main des hommes, est sujet au changement; la loi divine est seule immuable, et pour en assurer l'exécution contre les attentats des passions humaines, il est souvent nécessaire de prendre de nouvelles précautions. S'il en est besoin dans toute sorte d'association, à plus forte raison dans une société aussi étendue que l'Eglise, qui embrasse tous les peuples et tous les siècles.

Le pouvoir de faire des lois emporte nécessairement celui d'établir des peines; or la peine la plus simple dont une société puisse faire usage pour réprimer ses membres réfractaires, est de les priver des biens qu'elle procure à ses enfants dociles.

Jésus-Christ, dont la sagesse ne s'est ja-

(2449) *V. l'Apol. pour les cathol.*, c. 18 et 19.
(2450) *Tableau des saints*, IIe part., c. 7, p. 79.
(2451) *Voy.* les *Annales polit.*, tome III, n° 18, p. 81.
(2452) *Lettre* 91, du Pape Ganganelli; elle est supposée, mais bien faite; Voyez encore les *Voyages en différents pays de l'Europe en* 1774, tome II, *Lettre* 16, p. 42.
(2453) *Annales polit.*, t. III, n° 18, p. 107.

mais démentie, n'a pas établi sans doute la société de son Eglise sur un plan contraire à la constitution de la nature humaine; il a laissé à cette société les pouvoirs et l'autorité dont elle a besoin pour assurer sa perpétuité, et pour donner aux lois qu'il lui a prescrites, toute l'exécution dont elles sont susceptibles.

Cette présomption suffit déjà pour décider la question; mais le fait achève de lever tous les doutes; l'Evangile atteste que Jésus-Christ a donné aux pasteurs de son Eglise l'autorité législative et le pouvoir d'imposer des peines.

Il dit à ses apôtres : *Au temps de la régénération ou du renouvellement de toutes les choses, lorsque le Fils de l'homme sera placé sur le trône de sa majesté, vous serez assis vous-mêmes sur douze siéges, pour juger les douze tribus d'Israël* (2454). Dans le style ordinaire des livres saints, le pouvoir de juger emporte celui de faire des lois, et le nom de *juge* est souvent synonyme à celui de *législateur*.

En prescrivant la manière de corriger les pécheurs, il ordonne d'abord d'employer les remontrances secrètes, ensuite la correction publique : *Si votre frère ne veut pas écouter, dites-le à l'Eglise : s'il ne veut pas écouter l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain. Je vous assure que tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez ici-bas sera délié dans le ciel* (2455). Voilà une juridiction correctionnelle clairement établie.

Les apôtres ont suivi ponctuellement cette leçon. Saint Paul dit aux pasteurs : *Veillez sur vous et sur tout le troupeau dont le Saint-Esprit vous a établis surveillants, pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il s'est acquise par son sang* (2456). Un gouvernement ne peut subsister sans autorité.

Lorsqu'il fallut décider si les païens convertis devaient être assujettis à la loi de Moïse, les apôtres s'assemblent et jugent qu'ils n'y sont pas obligés; mais ils leur recommandent, comme une chose *nécessaire*, de s'abstenir de viandes immolées et du sang (2457). Cette loi était sage dans les circonstances, mais on fut obligé dans la suite d'en négliger l'exécution : nous le verrons dans un moment.

Saint Paul, informé d'un scandale qui régnait dans l'Eglise de Corinthe, où l'on souffrait un incestueux public, écrit aux Corinthiens : *Quoiqu'absent, j'ai jugé cet homme comme si j'étais présent; j'ai résolu que dans votre assemblée, où je suis en esprit, au nom et par le pouvoir de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le coupable soit livré à Satan, pour faire mourir en lui la chair et sauver son âme* (2458). L'Apôtre se croyait donc en droit de retrancher de la société des fidèles un pécheur scandaleux. Telle est l'origine de l'excommunication et des censures dont l'Eglise a fait usage dans tous les siècles.

§ II.

Raison des changements dans la discipline

La nécessité de faire des lois de discipline, de les changer ou de les abroger, selon l'exigence des cas, est évidente par toute la suite de l'histoire ecclésiastique.

Rien de plus sage que la loi imposée d'abord aux païens convertis de s'abstenir des viandes immolées et du sang; c'était non-seulement pour leur ôter une occasion prochaine d'idolâtrie, mais pour ne pas révolter les Juifs, qui n'auraient jamais consenti à fraterniser avec des hommes habitués à ces aliments; ils les auraient regardés avec horreur. Bientôt cette loi eut des inconvénients; l'abstinence du sang servit à faire reconnaître les Chrétiens dans le temps des persécutions. Tertullien nous apprend que les païens les mettaient à l'épreuve en leur présentant du sang et du boudin (2459). L'empereur Julien fit offrir aux idoles toutes les viandes de la boucherie, souiller toutes les fontaines par de l'eau lustrale et par le sang des victimes. Fallait-il que les Chrétiens mourussent de faim et de soif? La dispersion des Juifs et l'extinction de l'idolâtrie rendirent inutile la loi du concile de Jérusalem.

Dans les premiers temps, la coutume de l'Eglise était d'administrer le baptême par immersion, et l'Eucharistie sous les deux espèces consacrées. Le premier de ces usages n'avait rien d'incommode chez des peuples accoutumés à user fréquemment du bain; mais, dans les climats septentrionaux, il aurait été souvent impraticable et pernicieux; l'on jugea donc à propos d'administrer le baptême par aspersion ou par infusion. Le second avait aussi des inconvénients. Outre le danger de renverser le vin eucharistique, les peuples du Nord ne connaissaient pas cette boisson, et il était dangereux de la leur faire goûter. Un des principaux motifs qui attirèrent les barbares dans les Gaules, était l'envie de boire du vin, et l'on sait à quels excès ils portèrent bientôt ce goût dangereux. Il y a eu des nations chez lesquelles c'était, pour les femmes, un crime irrémissible d'oser seulement en porter à leur bouche. Le retranchement de la coupe aux simples fidèles a donc été fondé en raison. Dans les clameurs que les protestants ont élevées à ce sujet, le goût dominant du climat est entré pour beaucoup, sous le masque de zèle, pour la discipline apostolique.

Avant même la conversion des empereurs, l'Eglise fixa, par une loi, le jour de la célébration de la Pâque, et regarda comme des réfractaires ceux qui refusèrent de s'y conformer. Il était à propos d'établir l'uniformité dans l'un des principaux rites du christianisme, qui a servi dans tous les siècles

(2454) *Matth.* XIX, 28.
(2455) *Matth.* XVIII, 17.
(2456) *Act.* XX, 28.
(2457) *Act.* XV, 28.
(2358) *I Cor.* V, 5.
(2459) *Apol.*, c. 9.

de monument de la résurrection de Jésus-Christ.

Du temps des apôtres, le service divin se fit en langue vulgaire, et il n'y avait alors aucun inconvénient. Lorsque le christianisme fut répandu chez les différentes nations, l'on sentit le danger qu'il y avait d'admettre dans la liturgie les divers jargons dont elles se servaient. Cette différence de langages aurait rendu les erreurs plus aisées à s'introduire, et plus difficiles à extirper ; elle eût rendu plus difficile la communication de doctrine entre les différentes sociétés chrétiennes, et la relation avec le centre de l'unité catholique. En adoptant seulement trois langues, le latin pour l'Occident, le grec pour les Asiatiques, le syriaque pour les contrées plus orientales l'Eglise, a maintenu une liaison plus étroite entre les nations chrétiennes. Sans cette discipline, la langue latine aurait été entièrement anéantie. Lorsque les protestants ont déclamé contre cet usage, ils ne pensaient ni au passé ni à l'avenir. Les Bretons, les Picards, les Auvergnats n'auraient pas moins le droit de célébrer l'office divin dans leurs patois, que les calvinistes en ont eu de le faire en français.

Nos adversaires ont soin de nous rappeler, qu'à la naissance de l'Eglise, le clergé subsistait d'oblations et d'aumônes ; que l'on prenait encore sur ce fonds la nourriture des pauvres, et les dépenses du culte divin. Mais les persécutions, les révolutions fréquentes arrivées dans l'empire, les changements de domination, les troubles excités par les hérétiques, firent voir que cette ressource ne suffisait point aux besoins de l'Eglise. On y assigna des fonds, et cette discipline s'est trouvée sujette à de moindres inconvénients que l'ancienne.

§ III.

Contradiction des incrédules.

Si nous suivions en détail tous les changements que l'on a faits dans la suite des siècles, nous verrions qu'ils ont été fondés de même sur des raisons solides ; que la nécessité et le bien commun des fidèles en ont toujours été le vrai motif. L'Eglise attachée, par respect, à ses anciens usages, ne s'en est jamais départie sans y être forcée par les circonstances. Les déclamations des hérétiques et des incrédules sur ces variations, sur les abus qui se sont introduits, sur les droits que le clergé s'est arrogés, sur ces usurpations prétendues, n'ont ni justesse ni bon sens. Ces censeurs téméraires n'ont pas pris la peine de consulter l'histoire, de suivre le fil des événements, de peser les motifs qui ont dicté les nouvelles lois ; suivant leur coutume, ils se sont contredits, et ont donné dans les excès les plus opposés.

Les uns ont fait un crime à l'Eglise des moindres changements dans la discipline, ont soutenu qu'elle n'avait point le pouvoir de déroger à ce que les apôtres ont établi ; qu'il fallait absolument remettre les choses sur l'ancien pied. Ils se sont flattés de faire revivre les temps apostoliques ; on sait comme ils y ont réussi.

Les autres ont dit qu'il était ridicule de faire des lois sur des choses indifférentes ; qu'il fallait les laisser à la discrétion des diverses sociétés. Les observations que nous avons faites sur la relation intime qu'il y a entre les rites extérieurs et le dogme, entre la discipline et la morale, prouvent qu'en fait de religion rien n'est indifférent : si on rendait les sociétés particulières juges et arbitres de ce qui convient ou ne convient pas, de ce qui est utile ou pernicieux, il y aurait bientôt autant de religions que de sociétés ; cette crainte n'est que trop justifiée par l'exemple des sectes qui se sont séparées de l'Eglise catholique. C'est donc à elle de juger de la discipline aussi bien que du dogme ; elle ne peut veiller avec trop d'attention à la rendre uniforme, autant qu'il est possible.

D'autres enfin prétendent que l'Eglise n'a aucun pouvoir de faire des lois ; qu'elle ne le peut sans empiéter sur la puissance séculière ; qu'aucune loi ecclésiastique n'a de force qu'en vertu de l'attache et de la sanction du souverain. Cette doctrine, qui ne tend pas à moins qu'à condamner les apôtres et à réformer l'Evangile, a été soutenue de nos jours avec beaucoup de chaleur. Il est important de discuter les principes sur lesquels on a voulu l'établir ; ils sont exposés dans l'ouvrage d'un jurisconsulte, intitulé : *L'Esprit ou les principes du droit canonique* ; et dans un autre qui a pour titre : *De l'autorité du clergé, et du pouvoir du magistrat politique sur l'exercice des fonctions du ministère ecclésiastique.* Ils ont été réfutés depuis peu (2460).

Mais il est bon de savoir, qu'après avoir sapé l'autorité des pasteurs de l'Eglise, on s'est servi des mêmes principes pour attaquer l'autorité des souverains ; c'est ce qu'avaient déjà fait les protestants. Notre devoir est de venger l'une et l'autre.

§ IV.

Faux principes d'un canoniste : Les pasteurs ne sont que des membres.

Le premier de ces principes est, que l'Eglise est une société également composée des pasteurs et des fidèles ; que les chefs ne sont autres que des membres de ce corps, dont Jésus-Christ reste toujours le chef ; que Jésus-Christ ne leur a point donné sa puissance, ni aucune autorité ; qu'il leur a même défendu tout usage d'autorité sur les fidèles. De là nos jurisconsultes concluent, que l'Eglise ne peut faire des règlements que du consentement des fidèles, que cette puissance n'étant point d'institution divine, ne peut forcer ; que la puissance même, dans l'ordre des décisions de la foi, de l'interprétation des Ecritures, et de la sagesse du

(2460) V. l'*Accord des lois divines, ecclésiastiques et civiles* ; 1775.

gouvernement politique, est donnée au corps de l'Eglise; et non à ses ministres, qui ne sont que ses mandataires (2461). Nous avons vu que, selon la doctrine de nos philosophes, les souverains ne sont non plus que les mandataires de leurs sujets.

On a représenté modestement à ces auteurs, qu'ils débutaient par une hérésie, malheur assez commun à ceux qui parlent de théologie sans l'avoir apprise. La doctrine de nos deux canonistes, est l'erreur de Wiclef et de Jean Hus, condamnée par le concile de Constance, la même que celle de Luther et de Calvin, proscrite au concile de Trente. De tels principes du droit canonique sont sans doute fort respectables.

Ce n'est point aux fidèles, mais aux pasteurs que Jésus-Christ a dit, dans la personne de ses apôtres : *Vous serez assis sur douze siéges, pour juger les douze tribus d'Israël. Paissez mes agneaux et mes brebis. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel*, etc. Il est absurde de prétendre que les fidèles qui sont le troupeau, sont aussi les pasteurs, et que c'est à eux de se gouverner eux-mêmes.

Mais Jésus-Christ a dit à ses apôtres : *Les chefs des nations dominent sur elles ; il n'en sera pas de même parmi vous ; quiconque voudra être le premier, doit être le serviteur de tous.* Lorsqu'ils seront persécutés dans une ville, il leur commande de fuir dans une autre (2462). Il condamne deux d'entre eux, qui voulaient faire tomber le feu du ciel sur les Samaritains (2463). Donc il leur défend tout usage d'autorité (2464).

Réponse. Il leur défend sans doute l'autorité temporelle et civile, l'autorité de punir par des peines corporelles; il leur défend l'esprit d'ambition, d'orgueil et de domination. Mais il ne faut pas séparer cette défense d'avec les ordres que nous venons de citer; il faut les approcher, les comparer, expliquer l'un par l'autre. Toute autorité confiée aux hommes, est susceptible d'excès et d'abus; Jésus-Christ, en défendant l'abus, n'a pas anéanti l'autorité.

Il est donc faux que l'autorité de faire des règlements de discipline ne soit pas d'institution divine; il l'est que les pasteurs de l'Eglise soient de simples mandataires des fidèles; il l'est que les décisions de foi et les lois de discipline n'aient de force qu'autant qu'elles sont acceptées par la société des fidèles. Les apôtres assemblés en concile, ne consultèrent point les simples fidèles, pour leur imposer une loi; aucun concile n'a eu besoin de l'autorité de personne, pour former ses décisions sur le dogme et sur la discipline : tous ont commandé aux fidèles, sous peine d'anathème, de s'y soumettre et de les observer. Notre jurisconsulte semble reconnaître cette autorité, lorsqu'il dit que les conciles ont eu le droit de régler tout ce qui était utile à la discipline et à la propagation de la foi (2465).

§ V.

Leurs fonctions ne regardent que l'âme.

Second principe de nos deux canonistes. La fonction de chef de l'Eglise n'a de relation qu'à l'âme : or, l'âme, toujours libre, est indépendante de toute autorité : celle-ci n'a lieu que sur la partie inférieure de l'homme, c'est-à-dire, sur ses mouvements et ses actions extérieures, qui seuls peuvent recevoir l'impression de la gêne et de la contrainte (2466).

Réponse. Tout cela est faux. C'est une morale pernicieuse, de soutenir que l'autorité, même civile, n'a de pouvoir que sur les actions extérieures, que l'âme en est indépendante; cela donne lieu de conclure que les lois civiles n'obligent point en conscience; qu'il est permis de les violer quand on le peut impunément. Par la loi naturelle, tout membre de la société est tenu en conscience d'obéir à l'autorité civile, dans tout ce qui n'est point contraire à la loi divine : *Soyez soumis*, dit saint Paul, *non-seulement par contrainte, mais par motif de conscience.*

Il est encore plus faux que l'âme, toujours libre, soit indépendante de l'autorité divine, dont les pasteurs sont revêtus; ceux-ci ont droit de commander et de défendre des actions extérieures, et les fidèles sont obligés d'obéir : la défense de manger du sang, des chairs suffoquées, des chairs immolées aux idoles, regardait une action très-sensible.

L'autorité en général est le pouvoir légitime de commander; ce pouvoir serait nul, s'il n'imposait pas l'obligation d'obéir : s'il n'avait d'autre ressort que la gêne et la contrainte, il ne serait pas plus respectable que celui d'un voleur qui, le pistolet à la main, demande la bourse. *Quiconque*, dit encore saint Paul, *résiste au pouvoir* (légitime), *résiste à l'ordre de Dieu.*

Ainsi, quoique l'autorité civile n'ait pour objet que des actions extérieures, et pour moyen que des peines temporelles, elle n'en est pas moins fondée sur la loi de Dieu naturelle et positive. Notre auteur rend hommage à cette vérité, lorsqu'il dit que l'homme n'a qu'une autorité empruntée et confiée ; que Dieu lui départit une portion de la sienne, pour en faire usage selon sa loi (2467). Il réfute ainsi ce qu'il enseigne ailleurs, que la société a déposé l'autorité entre les mains de son chef, que l'obligation du citoyen est l'ouvrage de sa liberté (2468). Cela est faux; elle est l'ouvrage de Dieu. Il est absurde que l'homme s'oblige lui-même.

L'autorité ecclésiastique, dans ses lois de

(2461) *L'esprit ou les principes du droit canon.*, tome I, p. 16 20,36-40, 61, etc. ; *De l'autorité du clergé*, etc., 1re part., p. 74, etc.

(2462) *Matth.* x, 16 et 42.

(2463) *Luc.* ix, 53.

(2464) *Quest. sur l'Encyclopédie*, art. *Eglise*, p. 123, 125.

(2465) *Droit canonique*, tome I, p. 67.

(2466) *Ibid.*, p. 17, 28-30; tome II, p. 11 ; *De l'autorité du clergé*, 1re partie, p. 33.

(2467) *Droit canonique*, tome I, p. 201.

(2468) *Ibid.*, p. 145 et 130.

discipline, a pour objet des actions extérieures, et pour moyens des châtiments spirituels, qui consistent dans la privation des avantages spirituels que l'Eglise procure à ses membres. Les pasteurs, revêtus du pouvoir de conférer ces avantages, ont aussi le pouvoir de les ôter; en cela consiste le pouvoir *de lier et de délier*, que Jésus-Christ a donné.

Puisque ces deux autorités émanent du même principe, *de l'ordre de Dieu*, l'une ne peut être contraire à l'autre; nous ferons voir que loin de se croiser, elles se prêtent un secours mutuel.

§ VI.

L'Eglise est étrangère à l'Etat.

Troisième principe. L'Eglise est étrangère à l'Etat, ne fait point partie de l'Etat ni de son gouvernement; l'Eglise est dans l'Etat, et non l'Etat dans l'Eglise. En qualité d'étrangère au gouvernement de l'Etat et à son autorité, elle n'y a été introduite qu'à titre d'obligations à remplir par ses ministres. C'est Constantin qui, d'une pleine autorité, ordonna que la religion chrétienne fût la seule qui eût lieu dans son empire. Une religion, de quelque nature qu'elle soit, n'est jamais nécessaire d'une nécessité d'inhérence au gouvernement d'un Etat, mais elle y est essentielle d'une nécessité de conséquence; de même le ministre évangélique est étranger à la nation, personnellement quant à son ministère et à ses fonctions (2469). D'où il s'ensuit que les ministres de l'Eglise ne peuvent avoir dans l'Etat aucune autorité indépendante du souverain.

Réponse. Il est étonnant de voir des hommes, qui font profession du christianisme, poser pour maxime que l'Eglise, la religion, Dieu et ses lois sont étrangères au gouvernement d'un Etat; c'est tout ce que pourrait prétendre un athée. Nous avons prouvé, dans la première partie de cet ouvrage, que sans la religion, les lois civiles seraient réduites à leur seule force coactive, que quiconque pourrait les violer impunément aurait droit de le faire. L'auteur lui-même semble l'avouer, lorsqu'il dit : Il est nécessaire d'inspirer à l'homme des principes de morale qui lui fassent aimer la loi, l'ordre, la vertu, afin que la loi soit suivie par amour plutôt que par crainte (2470). Sans la religion, peut-il y avoir des principes de morale? Quant à la distinction qu'il fait entre la *nécessité d'inhérence* et la *nécessité de conséquence*, nous ne sommes pas assez habiles pour deviner ce qu'elle signifie.

L'Eglise, dit-il, est dans l'Etat, et non l'Etat dans l'Eglise. Autre axiome, qui renferme sans doute un sens profond, mais qui passe notre intelligence. C'est-à-dire, selon lui, que les membres de l'Eglise vivent et sont protégés sous les lois de l'empire (2471). N'est-ce que cela? on le conçoit. Mais d'autre part, les membres de l'empire vivent aussi et sont protégés par les lois de l'Eglise, qui tendent toutes au bon ordre et au bien de la société. Où est la différence?

L'Eglise, ajoute-t-il, n'a été introduite dans l'Etat, qu'à titre d'obligations à remplir de la part de ses ministres. Autre verbiage. Le titre des obligations à remplir de la part des ministres de l'Eglise, ne vient point d'un contrat fait avec l'Etat, mais du commandement de Dieu, en embrassant la religion chrétienne, les chefs de l'Etat n'ont pas pu se réserver la liberté et le droit de gêner les obligations et les fonctions des ministres envoyés par Jésus-Christ, ou de changer ce que Jésus-Christ a ordonné.

Il est faux que Constantin ait ordonné que la religion chrétienne fût la seule professée dans l'empire : il en permit l'exercice; mais il ne défendit point la religion païenne. Quand il l'aurait fait, ce n'aurait pas été *d'une pleine autorité.* Un souverain peut-il avoir l'autorité de résister à la vérité et à la volonté de Dieu, lorsqu'elles lui sont clairement connues?

L'édit de Constantin en faveur du christianisme n'imposa aucune nouvelle obligation aux ministres de l'Eglise. Avant lui ils avaient prêché l'Evangile, exercé leurs fonctions, établi des lois de discipline, malgré les défenses des empereurs, parce que Jésus-Christ l'a ordonné. Que ces ministres soient nationaux ou étrangers, cela est égal, ils sont obligés par la loi naturelle à observer les lois civiles, à obéir au souverain dans tout ce qui n'est point contraire à la loi divine : quant à leur ministère, ils le tiennent de Dieu seul; leur titre, pour l'exercer, est la volonté et le commandement de Dieu.

Selon le raisonnement de nos deux canonistes, il semble que les souverains aient fait une grâce à Dieu, à Jésus-Christ, aux apôtres et à leurs successeurs, en consentant que l'Evangile fût prêché; que ses ministres, de leur côté, ne doivent obéissance au souverain qu'à titre de reconnaissance ou de convention libre. Faux principes : en vertu de la loi naturelle et du commandement positif de Dieu, les souverains ont été obligés de laisser professer le christianisme dans leurs Etats, et de l'embrasser eux-mêmes, dès qu'ils ont vu que cette religion était véritablement inspirée et autorisée de Dieu. Sans les consulter, Jésus-Christ avait porté cette loi rigoureuse : *Quiconque ne croira pas, sera condamné.* Par la même raison, les ministres de cette religion, tolérés ou proscrits, protégés ou persécutés, sont dans une étroite obligation d'être soumis à l'autorité civile tant que ses lois ne seront pas contraires à celles de Dieu. La protection que le souverain leur accorde,

(2469) *Droit canon.*, tome I, p. 148, 207; tome II, p. 10, 70, 307; *De l'autorité du clergé*, tome II, p. 89.

(2470) *Ibid*, t. II, p. 11 et 12.

(2471) *Ibid.*, tome I, p. 207.

mérite sans doute de la reconnaissance; mais ce n'est point là le titre primitif de leur obligation. Trois cents ans avant Constantin, saint Paul avait ordonné à tout homme, sans exception, d'être soumis à la puissance séculière, parce que c'est l'ordre de Dieu.

§ VII

La publicité du ministère est l'ouvrage du souverain.

Quatrième principe. On doit distinguer trois choses dans la religion. 1° La foi, qui appartient à la toute-puissance de Jésus-Christ. 2° La profession de cette foi qui est du ressort de l'Eglise. 3° La publicité de la foi qui concerne uniquement l'autorité du souverain... Jusqu'à la publicité de ministère, la religion chrétienne annoncée au citoyen, était comme n'existant pas : elle ne pouvait lier le sujet; aussi avant de donner la publicité au ministère, il a fallu la donner à la religion... Le sujet ne livre son obéissance qu'à l'autorité du souverain, par conséquent ne peut-être contraint que par l'autorité du souverain (2472).

Réponse. Absurdités. 1° Il est ridicule de distinguer la *publicité* de la foi, d'avec la profession de foi. Jésus-Christ a non-seulement commandé de croire à l'Evangile, sous peine de damnation, mais d'en faire profession publique, et d'en donner des signes extérieurs. Il a dit à ses apôtres : *Ce que je vous dis en secret, publiez-le au grand jour.* Il a dit à tout le monde : *Si quelqu'un me renie devant les hommes, je le renierai devant mon Père.* L'auteur ne s'entend pas lui-même, quand il dit que cette profession de foi est du ressort de l'Eglise.

2° Selon ses principes, il est faux que la publicité de la foi dépende uniquement de l'autorité du souverain. Il dit : La tolérance est de droit naturel ; le souverain ne peut la refuser sans attenter à la souveraineté divine (2473). Il ne peut donc, sans pécher contre la loi naturelle, empêcher ses sujets de professer le christianisme, lorsqu'ils jugent qu'il est la seule véritable religion. Si le souverain lui-même en juge ainsi, il ne peut se dispenser d'en faire profession, sans résister à la volonté et à la loi de Dieu. Si cette religion lui paraît la plus avantageuse au bien de ses sujets, il ne peut en interdire la publicité, sans pécher de nouveau contre le devoir naturel de son état et de sa dignité.

3° Il est faux qu'avant la publicité accordée par le souverain, la religion chrétienne ne peut lier le sujet. Malgré les édits des empereurs qui défendaient la profession du christianisme, sous peine de mort, tout homme convaincu de la vérité et de la divinité de cette religion, était obligé en conscience de l'embrasser, de la professer, et de porter la tête sur l'échafaud plutôt que d'y renoncer. C'était le cas de la maxime alléguée par les apôtres, qu'*il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* La doctrine de notre canoniste ne va pas à moins qu'à condamner les apôtres et tous les martyrs, à justifier tous les païens et les Juifs incrédules.

4° Il est faux que le sujet ne livre son obéissance qu'à l'autorité du souverain. En qualité d'homme, il doit d'abord obéissance à Dieu, et il ne la doit à son souverain, que parce que Dieu le lui commande. Si le souverain commandait un crime, faudrait-il lui obéir plutôt qu'à la loi de Dieu? En qualité de chrétien ; il doit obéissance aux pasteurs de l'Eglise, parce que Dieu l'ordonne : *Obéissez à vos préposés, et soyez-leur soumis* (2474).

§ VIII.

Sans cela la religion n'existerait pas civilement

L'on ne doit pas être étonné de ce qu'en partant de principes aussi faux, l'auteur en a tiré des conséquences encore plus fausses, et se trouve presque toujours en contradiction avec lui-même.

Il dit qu'avant la publicité, ou avant l'autorisation du souverain, la religion chrétienne n'existait pas dans l'ordre du gouvernement; que malgré son existence dans l'ordre du fidèle, elle n'existait pas dans l'ordre de l'Etat (2475).

Si ce verbiage a un sens, il signifie que les lois de la religion n'étant pas encore appuyées de l'autorité du gouvernement, n'obligeaient point sous des peines afflictives ou temporelles. Mais elles étaient obligatoires en vertu de l'autorité divine, sous peine de damnation, et sous les peines spirituelles que les pasteurs avaient attachées à leur violation.

Selon lui, les conciles même généraux ne lient le sujet qu'en vertu de la publicité que le prince donne à leurs décisions; la publicité seule leur donne force de loi. Combien, dit-il, le concile de Trente a-t-il proposé de maximes, tantôt *en forme de dogmes*, tantôt en forme de discipline, qui toutes contraires à nos constitutions, n'ont point reçu le caractère de la publicité, et ne le recevront jamais (2476) !

C'est encore ici le langage de l'hérésie ; de là il s'ensuit que le concile de Jérusalem n'avait pas force de loi avant l'édit de Constantin, que celle du concile de Nicée n'obligeait plus sous les empereurs Constance et Valens, ariens déclarés; qu'au contraire, les décisions des conciles ariens, autorisées par ces empereurs, avaient force de loi ; que tous les sujets de l'empire étaient obligés en conscience de professer l'arianisme. Cependant, depuis la naissance de l'Eglise, on a cru que les conciles généraux tenaient de Jésus-Christ et non des souverains, l'autorité de faire des décisions et des lois ;

(2472) *Droit canon.*, t. I, p. 42, 43, 81 ; t. II, p. 63, 65 ; t. III, p. 29, 32.
(2473) *Ibid.*, tome III, p. 53.
(2474) *Hebr.* XIII, 17.
(2475) *Droit canon.*, tome III, p. 29.
(2476) *Droit canon.*, t. III, p. 93 ; *De l'autorité du clergé*, première partie, p. 147, 415, etc.

que tout chrétien était obligé en conscience de s'y soumettre; que les souverains mêmes qui refusaient d'acquiescer à ces décisions, en matière de dogme, seraient hérétiques.

Il est faux que le concile de Trente ait proposé, *en forme de dogmes*, des maximes qui n'aient pas été reçues en France. Tout le monde sait que si ce concile n'est pas reçu parmi nous sur quelques articles de discipline, il l'est quant au dogme et à toutes les décisions en matière de foi sans exeception, et on ne peut les rejeter sans être hérésiarque.

§ IX.

L'exercice du ministère doit dépendre du souverain.

Notre canoniste reconnaît que *le caractère de publicité relativement au ministère n'est qu'une liberté, une faculté d'exercice qu'il n'avait point auparavant, comme contraire à la religion primitive de l'Etat... C'est la liberté que le souverain lui donna d'exercer ses fonctions dans l'étendue de ses Etats, avec défense à qui que ce soit de l'inquiéter ni le troubler.... Le caractère de publicité*, dit-il, *ne reçoit ni degrés ni bornes, dans l'ordre du ministère, d'aucune puissance temporelle, parce qu'il ne dépend que de la Divinité qui l'a institué, en le renfermant dans celles qu'il a jugé à propos de lui admettre. Le caractère de publicité n'admet des degrés ou des bornes que dans l'action seule, ou dans l'exercice extérieur du ministère, je veux dire dans l'action seule du ministre, parce que cette publicité étant dépendante du souverain, il a droit de la renfermer dans les bornes des constitutions de l'Etat et des mœurs de la nation* (2477).

Cette distinction est chimérique; il est absurde de distinguer le ministère d'avec son exercice. Lorsque Jésus-Christ a dit à ses apôtres ; *Prêchez l'Evangile*, il ne leur a pas donné un simple pouvoir, il leur a prescrit une action extérieure et sensible. Supposer qu'il a laissé aux princes le droit de permettre cette fonction ou de la défendre, de l'étendre ou de la restreindre, c'est vouloir que Jésus-Christ ait soumis l'autorité de Dieu à celle des hommes. Dès qu'un souverain est convaincu de la mission divine des pasteurs de l'Eglise, il ne peut en défendre ni en gêner l'exercice, sans résister à l'ordre de Dieu.

Mais tel est le zèle imposteur des incrédules et des hérétiques pour la majesté des rois. Quant à la religion, ils mettent sans façon les rois au-dessus de Dieu; ensuite ils supposent que les rois ne tiennent point leur autorité de Dieu mais de leurs sujets; que ceux-ci peuvent lier les mains au souverain quand il leur plaît. Tel est le sentiment de notre auteur, puisque, selon lui, la société a déposé l'autorité entre les mains de son chef; l'obligation du citoyen est l'ouvrage de sa propre liberté, la loi du souverain n'a de force que par l'acceptation ou le consentement de ses sujets (2478). Cependant il a dit ailleurs, que Dieu a départi aux souverains une portion de son autorité. Rien de constant, rien de suivi dans les idées de cet écrivain; son confrère ne raisonne pas mieux.

Il répète la même contradiction dans un autre endroit. Il affirme que *le ministère et la liberté du ministère sont indépendants des puissances de la terre; que l'un et l'autre auront lieu jusqu'à la consommation des siècles, nonobstant l'opposition même de ces puissances, parce que la création de l'un et de l'autre dépendent de Jésus-Christ.* Il n'en soutient pas moins que *la publicité que le souverain accorde au ministère et à la liberté de son exercice, est une faveur totalement dépendante du souverain, qu'elle honore la religion, met en sûreté et le ministère et la liberté du ministère.* Il ne veut pas que le ministère se croie indépendant du caractère de la publicité, parce qu'il est indépendant du souverain, relativement au ministère *et à l'exercice de ses fonctions* (2479). L'on ne peut pas déraisonner d'une manière plus révoltante.

§ X.

Différence entre la protection du souverain et la publicité du ministère.

Tâchons d'éclaircir ce qu'il s'est efforcé d'embrouiller. Avant la conversion des empereurs, avant l'édit de Constantin, qui permit la profession du christianisme, les sectateurs et les ministres de cette religion étaient proscrits, ne pouvaient attendre aucune protection du souverain, des magistrats, des lois; ils étaient condamnés à la perte de leurs biens, à l'exil, à l'infâmie, à la mort. Par l'édit de Constantin, leur condition changea; il prit sous sa protection cette religion, ses lois, sa discipline, ses ministres, ses sectateurs. Il défendit sous des peines afflictives de les inquiéter, de les troubler, de leur faire aucune injure; il leur accorda des édifices publics, des fonds, des revenus pour les dépenses du culte, pour la subsistance des ministres, pour le soulagement des pauvres.

Cette protection fut un bienfait, un très-grand bienfait, digne de la reconnaissance des fidèles et des ministres de l'Eglise; ils sont accusés par les incrédules de l'avoir portée trop loin. Ce fut en même temps un acte de justice et un acte d'obéissance à la volonté de Dieu clairement connue. Constantin, convaincu de la vérité et de la divinité de la religion chrétienne, dut se croire obligé de l'embrasser et de la protéger; obligé, disons-nous, en vertu de la loi naturelle, qui défend de résister à la vérité connue, et d'empêcher les autres de la professer; en vertu de la loi divine positive, portée par la bouche de Jésus-Christ, prouvée par ses miracles, par ceux de ses apô-

(2477) *Droit canon.*, tome III, p. 71 et 72.
(2478) *Ibid.*, tome I, p. 148.
(2479) *Droit canon.*, t. III, p. 96; *De l'autorité du clergé*, première partie, p. 76 et suiv.

tres, etc.; en vertu de la saine politique, qui prescrit au souverain tout ce qui peut contribuer au bien général des peuples et au maintien de l'autorité légitime.

Appeler cette protection *publicité*, c'est abuser du terme; vouloir que, par reconnaissance, les ministres de l'Eglise aient soumis à l'autorité souveraine l'enseignement et les décisions de foi, les règlements de discipline faits par les apôtres et par leurs successeurs, l'exercice des pouvoirs reçus de Jésus-Christ même, c'est une absurdité, puisque, selon notre auteur même, le ministère et son exercice sont indépendants du souverain; les pasteurs de l'Eglise ne sont point libres de les rendre dépendants, ils sont obligés de se conformer à l'institution de Jésus-Christ.

S'ensuit-il de là qu'ils ne sont plus soumis, sur tout le reste, à l'autorité du souverain? Non, sans doute. Ils sont toujours citoyens et sujets; Jésus-Christ n'a porté aucune atteinte à la loi naturelle, qui oblige tout membre de la société à en observer les lois dans tout ce qui n'est point contraire à la loi divine positive. Par leur ministère même, ils sont obligés de donner des leçons et des exemples de soumission; ils y sont obligés par reconnaissance de la protection que le souverain leur accorde. Mais ni cette reconnaissance, ni la loi naturelle, ni le caractère de ministre de la religion, ne peuvent les obliger à investir le souverain d'une autorité que Dieu ne lui a pas donnée.

S'ensuit-il encore que Jésus-Christ ait empiété sur l'autorité des souverains et en ait resserré les bornes? Rien moins. Cette autorité n'a jamais pu s'étendre jusqu'à résister à la volonté positive de Dieu, à rejeter la religion qu'il prescrit, à interdire ce qui procure efficacement le bien général. Jésus-Christ au contraire a rendu la majesté des rois plus sacrée, leur autorité plus ferme, les obligations naturelles des sujets plus évidentes, en les cimentant par les lois de l'Evangile. Depuis cette époque, les empereurs n'ont plus été massacrés comme ils l'avaient été pendant trois cents ans. Les incrédules accusent notre religion de trop favoriser l'autorité absolue des souverains.

S'ensuit-il enfin qu'il y a un empire dans l'empire, *imperium in imperio*, deux autorités indépendantes et contraires, toujours exposées à se croiser? Point du tout. Il est déjà prouvé par le fait qu'il n'est point dans l'univers de gouvernements plus modérés, plus paisibles, moins sujets aux révolutions et aux convulsions, que les gouvernements chrétiens. Il ne peut y avoir de contestation lorsqu'on s'en tient à la règle que Jésus-Christ a établie, de *rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* Il n'y en aurait jamais, si les souverains et les sujets, plus fidèles à la loi naturelle, pesaient avec plus d'attention et de sang-froid leurs devoirs respectifs. Il y en aurait beaucoup moins, si des brouillons insidieux, des *publicistes* gauches, des incrédules hypocrites, ne travaillaient sans cesse à mettre aux prises deux puissances qu'ils détestent également, et dont ils ne respectent pas plus l'une que l'autre.

§ XI.

La discipline ecclésiastique est-elle opposée aux lois civiles?

Mais, réplique notre canoniste, l'ordre et la discipline de l'Eglise ne peuvent pas toujours être d'accord avec les constitutions d'un Etat; alors l'Eglise ne peut contraindre les citoyens à obéir plutôt à sa discipline qu'aux lois civiles et politiques auxquelles ils sont soumis. C'est au souverain à en juger et à statuer ce qu'il trouve le plus avantageux au bien public de ses sujets. Cela est évident par le fait, puisque la discipline établie par le concile de Trente n'est point admise en France. La discipline varie dans les différents royaumes, parce qu'elle dépend uniquement du souverain (2480).

Réponse. Ce fait démontre la sagesse de l'Eglise, son respect pour les souverains, et non le défaut de son autorité. Lorsque la discipline qu'elle jugeait la meilleure s'est trouvée non-seulement contraire aux lois civiles d'un royaume, mais capable d'y produire d'abord une révolution trop sensible, elle n'a point usé d'autorité pour la faire recevoir; elle a préféré d'y parvenir lentement par des exhortations et de sages ménagements. Ordinairement elle n'a point été trompée dans son attente. Ainsi plusieurs décrets de discipline du concile de Trente, que l'on n'avait pas voulu adopter d'abord, sont devenus insensiblement la jurisprudence de France, en vertu des ordonnances de nos rois. Cet événement prouve la sagesse et l'utilité de ces décrets, et la prudence de l'Eglise.

Lorsqu'elle a vu que certaines Eglises particulières rejetaient par humeur et par opiniâtreté une loi de discipline sage, utile, et qui ne pouvait causer aucun inconvénient, elle a tenu ferme et fait usage de son autorité. Ainsi, elle a lancé autrefois une excommunication contre ceux qui s'obstinaient à célébrer la Pâque avec les Juifs; elle a menacé de le faire contre ceux qui persistaient à réitérer le baptême administré par des hérétiques; et ses menaces ont suffi pour les ramener, pour faire cesser un abus qui intéressait le dogme.

Quand une nation fidèle, qui avait des lois civiles très-vicieuses, s'est convertie à la foi, l'Eglise n'a pas ordinairement entrepris de tout réformer d'abord. Elle a fermé les yeux sur plusieurs abus, dans l'espérance que l'esprit de l'Evangile et la sainteté de ses préceptes corrigeraient peu à peu les usages de ce peuple, en réformant ses idées et ses mœurs. *L'Eglise de Jésus-Christ*, dit saint Augustin, *reçoit dans son sein toutes les nations, sans avoir égard à la diversité de leurs usages; elle n'en retranche*

(2480) *Droit canon.*, t. I, p. 14, 53; t. III, p. 93; *De l'autorité du clergé*, Ire part., p. 127 et suiv.

rien, elle les maintient plutôt, pourvu qu'ils n'aient rien de contraire à la vraie religion et au culte d'un seul Dieu (2481). Des censeurs chagrins lui ont fait un crime de cette indulgence; il ont blâmé au hasard dans cette mère sage, tantôt sa sévérité, tantôt sa condescendance, sans faire attention à la différence des cas, ni aux motifs qui dirigeaient sa conduite.

C'est à l'Eglise elle-même de juger, si un point de discipline est plus ou moins important, peut entraîner plus ou moins d'inconvénients, doit être ordonné avec plus ou moins de rigueur. Jamais elle n'a refusé d'écouter sur ce point les représentations des souverains et des peuples; c'est dans cette vue que les ambassadeurs des princes et les jurisconsultes ont été admis dans les conciles tenus dans les derniers siècles. Il a toujours résulté de ce concert entre les deux puissances, le plus grand bien pour la société, et une soumission plus parfaite des fidèles aux lois portées par le concours de ces deux autorités. Encore une fois, elles ne se croiseraient jamais, si des esprits ardents ne se plaisaient souvent à les brouiller.

§ XII.
Effets de l'excommunication.

Notre auteur tombe encore en contradiction à l'égard de l'excommunication. Il a dit d'abord : *A Dieu ne plaise que je puisse prétendre énerver ce pouvoir qu'a l'Eglise d'excommunier; il ne dépend d'aucune autorité temporelle, puisqu'il émane de la puissance divine, contre laquelle toute autorité ne peut que se briser* (2482). Vingt pages après il ajoute : *Si le sujet ne perdait rien des droits de citoyen par ce pouvoir de l'excommunication, ce serait à lui de juger de la validité de l'expulsion qu'on fait de sa personne hors de la société de l'Eglise.... L'incestueux de Corinthe reconnut sa faute, et subit la peine de l'Eglise; mais cette reconnaissance et cette pénitence n'étaient que volontaires; la puissance de l'Eglise avait usé de son droit en le frappant de cet anathème si justement mérité; mais elle ne pouvait le contraindre à subir la peine. Cette excommunication ni lui ôtait rien du droit de citoyen. Mais il n'en est pas de même aujourd'hui; un excommunié perd ses droits de citoyen : donc le souverain protecteur de ces droits doit juger de la validité ou de l'invalidité de cet attentat, commis contre des droits aussi sacrés que ceux de citoyen* (2483).

Merveilleux principes ! Lorsque l'excommunication prive un citoyen de ses droits, c'est au souverain de juger si elle est valide ou invalide. Lorsqu'elle ne porte aucune atteinte aux droits du citoyen, c'est à lui de voir s'il est validement excommunié ou non; s'il ne trouve pas à propos de subir la peine, quoique *justement méritée*, l'Eglise n'a aucun pouvoir de l'y contraindre. Dans cette supposition, nous demandons en quoi consiste donc le pouvoir de l'Eglise, pouvoir émané de la puissance divine, et que l'auteur ne veut pas énerver ? Saint Paul ne faisait donc qu'une vaine bravade, lorsqu'il menaçait de livrer à Satan ou de retrancher de l'Eglise un incestueux digne d'anathème.

Les paroles de cet apôtre, et l'usage constant de l'Eglise, démontrent qu'elle a reçu de Jésus-Christ le pouvoir de retrancher de son sein les pécheurs scandaleux et rebelles à ses lois, de les priver de la communion des saints, de la participation aux sacrements et aux prières publiques, des honneurs qu'elle rend à ses membres après leur mort. Ce fait une fois admis, lorsque les souverains ont accordé leur protection à l'Eglise, ont-ils eu le dessein de renforcer ses lois ou de les énerver, de rendre son autorité plus respectable ou absolument nulle, de rendre ses enfants plus soumis ou plus indociles ? Nous présumons qu'ils se sont proposé de lui faire du bien, et non de lui porter préjudice.

Parce que l'excommunication emporte aujourd'hui une espèce d'infâmie, et prive le citoyen d'une partie de ses droits civils, en vertu des lois mêmes du souverain, s'ensuit-il qu'il peut annuler un pouvoir émané de Dieu ? Il s'ensuit tout au plus qu'il a le droit de réintégrer le citoyen dans ses droits civils, et non de lui rendre les avantages spirituels dont l'Eglise l'a privé par l'anathème. Il est absurde de vouloir que l'autorité civile ait des effets spirituels et surnaturels, dont elle est essentiellement incapable, de peur que l'autorité spirituelle ne produise par accident des effets civils; de prendre la défense d'un coupable contre l'autorité légitime de l'Eglise, de peur que la peine qu'elle lui inflige ne paraisse trop rigoureuse.

Que l'on dise, si l'on veut, que les effets de l'excommunication étant devenus plus étendus qu'ils ne l'étaient dans l'origine, l'Eglise doit user de son pouvoir avec plus de circonspection, ne l'employer qu'à la dernière extrémité, et pour des crimes très-graves; cette réflexion sera très-sensée. Mais soutenir, comme nos deux auteurs, que le citoyen réintégré dans ses droits civils par sentence du juge laïque, est à l'abri de l'anathème de l'Eglise, que dans ce cas l'excommunication est un attentat, que les droits de citoyen sont plus sacrés que ceux de membre de l'Eglise, ce n'est plus raisonner.

Il n'est pas possible, diront-ils peut-être, de rendre à un excommunié ses droits civils, sans annuler l'excommunication. Cela est faux. Le coupable peut se soumettre, donner satisfaction, se faire absoudre, rentrer ainsi dans tous ses droits. Quand la chose serait vraie, il serait encore absurde de favoriser le criminel aux dépens de l'autorité légitime.

Mais telle a toujours été la manie des ennemis de l'Eglise. Ils ne font aucun cas

(2481) *De civ. Dei*, l. XIX, c. 17.
(2482) *Droit canon.*, tome I, p. 21.
(2483) *Ibid.*, p. 45 et 46; *De l'autorité du clergé*, p. 44 et suiv.

de ses biens spirituels, ils s'excommunient eux-mêmes en ne prenant aucune part à son culte; ils veulent braver ses lois sans qu'elle ait droit de les en punir, lui déchirer le sein sans qu'elle puisse se débarrasser d'eux.

Il y a bien d'autres erreurs à relever dans *l'Esprit et les principes du droit canonique*, et dans le *Traité de l'autorité du clergé;* mais il nous suffit d'avoir démontré la fausseté de la plupart des principes sur lesquels sont fondés ces deux ouvrages. Sur le même fondement, l'auteur du premier soutient que le clergé est incapable de posséder aucuns biens, nous prouverons le contraire dans l'article suivant.

§ XIII.

Utilité du pouvoir dont a joui le clergé.

Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les déclamations des incrédules sur les abus d'autorité qu'ils reprochent aux pasteurs de l'Eglise ; nous en avons touché quelque chose dans l'article premier de ce chapitre, et nous aurons encore occasion d'y revenir. Tous nos adversaires sont partis du même principe, savoir que l'autorité du clergé est en elle-même une usurpation sur la puissance séculière et un abus ; l'Evangile nous apprend que cela est faux.

A n'envisager même cette autorité que sous un aspect purement politique, on sent qu'elle a été nécessaire dans les circonstances fâcheuses où l'Europe s'est trouvée après l'invasion des barbares. Montesquieu a très-bien observé que c'était une barrière contre le despotisme des conquérants, qu'elle a été très-utile dans un temps où il n'était pas possible d'en avoir une meilleure (2484). Des souverains sans principes qui ne connaissaient ni les droits de la nature ni le droit des gens, qui ne savaient qu'opprimer et détruire, ne pouvaient être retenus par aucun autre motif que par celui de la religion (2485).

Dans ces siècles de désordre et de confusion, il n'est pas surprenant que l'autorité des Papes et des évêques ait souvent passé les règles que l'on aurait suivies sous des gouvernements plus sages et plus éclairés. C'est un trait d'injustice et d'ingratitude d'exagérer sans cesse les abus qui en ont résulté, sans tenir compte des maux que l'on a prévenus. Lorsque le gouvernement est essentiellement vicieux, tend à l'oppression des peuples et à l'anéantissement des droits de l'humanité, qu'importe de quelle part vienne la barrière qui en réprime les excès ? L'ombre d'autorité qui subsiste encore dans les chefs de la religion mahométane est le seul frein qui puisse inspirer quelque retenue aux sultans. Etait-ce un malheur pour les peuples asservis et livrés à des guerriers farouches d'avoir, dans les ministres de la religion, une espèce d'épouvantail à leur opposer ?

Ce n'est point le pouvoir ecclésiastique qui a introduit l'ignorance et l'oubli des lois, qui a fait naître l'esclavage ou en a rendu les chaînes plus pesantes, qui a perpétué les guerres et les malheurs des peuples. L'Eglise a fait, au contraire, tout ce qu'elle a pu pour s'y opposer, pour sauver les débris des sciences et des lois, pour substituer au code brutal des barbares une jurisprudence plus sensée, pour multiplier les affranchissements et suspendre les massacres toujours renaissants (2486).

Mais telle est la sagacité et la justice de nos adversaires; ils attribuent toutes les calamités du monde à la cause qui leur déplaît le plus, sans examiner si elle y a influé ou non. Dans le temps que le clergé était fort puissant, les peuples étaient malheureux; donc c'est le clergé qui a été la cause des malheurs. Ils n'en savent pas davantage ; s'ils étaient mieux instruits, ils verraient que, sans le pouvoir du clergé, le peuple aurait encore été plus à plaindre ; qu'il ne pouvait trouver que dans les ministres de la religion une faible ressource à sa misère. Un philosophe convient que, si les seigneurs laïques se sont souvent plaints du clergé, celui-ci n'avait pas moins à se plaindre des seigneurs, qui n'étaient, après tout, que des tyrans ignorants qui avaient corrompu toute justice ; ils regardaient les ecclésiastiques comme des tyrans qui savaient lire et écrire (2487).

Ce sont les services mêmes du clergé qui ont été la source des richesses et du pouvoir politique dont il a joui; les peuples lui ont donné leur confiance, se sont rangés tant qu'ils ont pu sous son autorité et sa défense, parce qu'ils y étaient forcés par l'excès de leurs maux. Le peuple n'est pas si stupide que l'on pense ; il ne se serait jamais jeté entre les bras de ses pasteurs, s'il n'avait trouvé en eux ni support, ni secours, ni protection ; sans être inspiré, l'on peut prédire qu'il ne se mettra jamais sous la tutelle des philosophes.

Ils nous vantent la sage politique des Anglais ; cependant nous avons déjà observé que l'archevêque de Cantorbéry jouit encore de la juridiction et des priviléges que l'on attribuait aux évêques dans le XIIIe et le XIVe siècle (2488).

Nous ne poussons point la prévention jusqu'à soutenir que les ministres de l'Eglise n'ont jamais péché, qu'aucun motif humain n'est entré pour rien dans les services qu'ils ont rendus ou dans les prétentions qu'ils ont formées; l'humanité n'est pas capable de s'élever à cette perfection pendant douze siècles consécutifs. Mais soutenir, comme font les incrédules, que le clergé n'a jamais agi que pour ses intérêts particuliers, que

(2484) *De l'esprit des lois*, l. II, c. 4.
(2485) *Discours sur l'histoire de France*, tome I, p. 306 et suiv. ; tome II, p. 122; tome III, p. 44; tome IV, p. 60, etc.
(2486) *Disc. sur l'hist. de France, ibid*
(2487) *Quest. sur l'Encyclopédie*, art. *Appel d'abus*.
(2488) Londres, tome II, p. 72.

tous ses services ont été insidieux, tous ses projets dictés par l'ambition, qu'il n'a eu d'autre dessein que de subjuguer les rois pour asservir plus efficacement les peuples; c'est un autre excès encore plus absurde. En revêtant l'habit ecclésiastique, un homme ne fait pas vœu de renoncer à la raison, à la honte, à la vertu, aux sentiments les plus naturels de l'humanité.

Les gouvernements actuels sont trop instruits pour donner dans le piége qui leur est tendu par les incrédules. Nous ne pouvons trop le répéter : on commence par soutenir que le pouvoir des pasteurs leur est donné par l'Eglise et non par Jésus-Christ; ensuite on prétend, sur le même principe, que l'autorité des rois émane du peuple, et non de Dieu : de même que les pasteurs ne sont que les représentants et les mandataires des fidèles, les rois, dit-on, ne sont que les représentants et les mandataires de leurs sujets. C'est ainsi qu'ont procédé les vaudois, les wicléfites, les hussites, les calvinistes de France, les puritains d'Angleterre et d'Ecosse; cet artifice est usé.

ARTICLE III.

Des biens ecclésiastiques.

§ I.

Lois de Jésus Christ sur ce sujet.

Selon les principes d'équité naturelle, tout homme dévoué au service du public a droit d'en recevoir la subsistance, quelle que soit la nature des fonctions qu'il est chargé de remplir; tel a été le sentiment de tous les peuples de l'univers. Dans les religions même les plus absurdes, dès qu'il y a eu des ministres chargés d'en exercer les fonctions, l'on a compris qu'il était juste de leur assurer un honoraire, et de pourvoir à leurs besoins. Les Indiens, les Perses, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Tartares même et les sauvages se sont conduits de même. Il était réservé aux politiques du XVIIIe siècle de démontrer que depuis la création tous les hommes se sont trompés sur ce point. Ils trouvent bon que l'on assigne un salaire aux acteurs chargés d'amuser le public et de corrompre les mœurs, et ils mettent en question si l'on doit alimenter des hommes préposés pour donner des leçons de morale et de vertu, pour instruire les ignorants, pour ramener les pécheurs, pour consoler les pauvres et secourir les malades.

Jésus-Christ, qui était venu sur la terre pour faire mieux connaître le droit naturel, et non pour le détruire, n'a rien changé dans les idées généralement répandues; il s'est borné à prévenir et à corriger les abus. Après avoir donné à ses apôtres le pouvoir d'opérer des miracles pour prouver leur mission, il leur dit : *Vous avez reçu gratuitement ces dons, accordez-les gratuitement. N'ayez ni or, ni argent, ni monnaie, ni provisions pour vos voyages, ni habits doubles, ni chaussure, ni armes pour vous défendre; l'ouvrier est digne de sa nourriture* (2489). Ce divin Maître, en leur défendant de mettre leurs services et leurs fonctions à prix, ne leur défend point de recevoir leur subsistance, il les assure au contraire qu'elle ne leur manquera pas : *Lorsque je vous ai envoyés*, leur dit-il, *sans argent, sans provision et sans habits, avez-vous manqué de rien? Non, répondirent les disciples* (2490).

Je vous assure, dit-il ailleurs, *qu'il n'est aucun de ceux qui ont quitté pour moi et pour l'Evangile leur maison, leurs frères et sœurs, leurs père et mère, leurs enfants ou leurs terres, qui n'en reçoive cent fois autant, dès à présent et dans ce siècle, au milieu même des persécutions, et la vie éternelle dans le siècle futur* (2491). Il fallait à Jésus-Christ une puissance divine pour accomplir une promesse aussi positive.

N'avons-nous pas droit, disait saint Paul, *de recevoir notre nourriture?... Qui porta jamais les armes à ses dépens?... Celui qui cultive la terre, et celui qui foule le grain, le font dans l'espérance d'en recueillir le fruit; si nous avons semé parmi vous les dons spirituels, est-ce une grande récompense d'en recevoir quelques dons temporels?... Ceux qui sont occupés dans le lieu saint vivent de ce qui y est offert, et ceux qui servent à l'autel participent au sacrifice; ainsi le Seigneur a réglé que ceux qui annoncent l'Evangile vivraient de l'Evangile. Mais je n'ai jamais usé de ce droit* (2492).

Il n'est pas à présumer que saint Paul ait mal pris le sens des paroles de Jésus-Christ.

§ II.

Discipline des premiers siècles.

Lorsqu'il y eut une Eglise formée à Jérusalem, les fidèles mirent leurs biens en commun, pour fournir à la subsistance des pauvres. Il est vraisemblable que cette bourse commune servit aussi à la nourriture des apôtres, qui ne possédaient rien; nous ne voyons pas que cette discipline ait été observée dans les autres Eglises. Le passage de saint Paul, que nous venons de citer, semble prouver qu'elle n'était pas établie dans les Eglises de l'Asie et de la Grèce; cet apôtre travaillait de ses mains, afin de n'être à charge à personne (2493); mais il n'en fit jamais une loi aux autres prédicateurs de l'Evangile. Il déclare le contraire.

Avant la conversion des empereurs, et dans le temps même des persécutions, les chrétiens avaient déjà consacré des édifices, pour y tenir leurs assemblées. Il est dit dans la vie d'Alexandre Sévère, qu'il adjugea aux chrétiens un lieu public changé en église, que des cabaretiers voulaient enlever; il écrivit, dit son historien, qu'il valait mieux que Dieu fût honoré dans ce lieu de

(2489) *Matth.* X, 8.
(2490) *Luc.* XXII, 35.
(2491) *Marc.* X, 29.
(2492) *I Cor.* IX, 4.
(2493) *Act.* XX, 34.

façon ou d'autre, que de l'abandonner à des cabaretiers (2494). L'empereur Aurélien ordonna que la maison de l'évêque, occupée par Paul de Samosate après sa déposition, appartiendrait à celui auquel les prélats d'Italie et l'évêque de Rome en écriraient (2495). L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* observe que l'Eglise possédait déjà des fonds considérables sur la fin du IIIe siècle, puisque Dioclétien et Maximien en prononcèrent la confiscation en 302 (2496).

Si la possession des bien accordés à l'Eglise était un crime, une usurpation, un abus contraire à l'ordre de Jésus-Christ et à l'esprit de l'Evangile, il n'est pas probable que dans le temps des persécutions, lorsque les pasteurs étaient continuellement en danger de souffrir le martyre, ils eussent consenti à se rendre coupables d'une prévarication scandaleuse, en acceptant des biens qu'il ne leur était pas permis de posséder. Lorsque les vaudois et les wicléfites ont soutenu cette erreur, ils ont été condamnés par les conciles généraux de Latran et de Constance.

Le premier rescrit donné en faveur des chrétiens par Constantin et par Licinius en 313, porte que tous les lieux qui ont appartenu aux églises, soit que le fisc ou des particuliers s'en soient emparés, seront rendus aux chrétiens, à leur communauté, à leur assemblée. En vertu de cet édit, les biens confisqués par les empereurs païens furent restitués (2497).

Il est donc certain qu'avant la conversion des empereurs, l'Eglise chrétienne avait possédé des fonds. Lorsque Julien voulut rétablir le paganisme, il ordonna que les temples et leur dépendances, qui avaient été donnés aux chrétiens, fussent rendus aux ministres de l'idolâtrie; il voulut que les chrétiens rebâtissent à leurs frais ceux qui avaient été démolis, et restituassent les revenus qu'ils avaient perçus (2498).

L'auteur de *l'Esprit du droit canonique* est très-mal instruit, lorsqu'il affirme que le corps des ministres de la religion païenne n'eut jamais *aucun fonds de possessions en commun* (2499). Le contraire est prouvé par la relation de Symmaque à l'empereur Valentinien, par les lois d'Arcadius et d'Honorius, par les historiens romains. Les vestales avaient droit de recevoir des legs et des successions par testament; lorsqu'elles mouraient *ab intestat*, leur collége héritait de leurs biens Aucun corps ecclésiastique ou religieux de l'Eglise chrétienne n'a eu autant d'honneurs, de priviléges, de biens, d'autorité que les vestales en ont eu à Rome, soit dans le temps de la république, soit sous le règne des empereurs. Les impératrices mêmes se trouvèrent heureuses d'obtenir les mêmes distinctions que les vestales (2500).

§ III.

Subsistance due aux ouvriers selon la loi naturelle.

Mais nous n'avons pas besoin de chercher ailleurs que dans les écrits des ennemis du clergé, le titre légitime de ses possessions.

L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* décide qu'un curé, un iman, un talapoin, un brame doit avoir honnêtement de quoi vivre. *Le prêtre, en tout pays*, dit-il, *doit être nourri de l'autel, puisqu'il sert la république. Quiconque exerce une fonction pénible, doit être bien payé de ses concitoyens, mais non regorger de richesses. Je plains le sort d'un curé de campagne obligé de disputer une gerbe de blé à son malheureux paroissien*, etc. *Je plains encore davantage le curé à portion congrue, obligé d'aller faire pendant toute l'année, à deux ou trois milles de sa maison, le jour, la nuit, au soleil, à la pluie, dans les neiges, au milieu des glaces, les fonctions les plus désagréables, et souvent les plus inutiles* (2501). Entre les fonctions d'un curé nous n'en connaissons point d'inutiles.

Le canoniste dont nous avons parlé, expliquant la nature des différentes possessions, parle des *biens conventionnels*, et la convention, dit-il, peut se faire en quatre manière. 1° Donner quelque chose à un homme pour le faire agir, *do ut facias;* ainsi l'on paye les mercenaires, les domestiques, les soldat. 2° Agir afin de recevoir, *facio ut des;* c'est le cas de tous ceux qui louent leur peine et leur travail. 3° Donner pour recevoir, *do ut des;* c'est le commerce par échange. 4° Agir pour faire agir un autre, *facio ut facias;* c'est l'échange des services. *Par une convention de la première espèce, les rois ont distribué leurs bénéfices, ou l'usufruit de leurs fiefs, à ceux qui s'obligeaient à prêter au prince et à son Etat secours et obéissance.* Alors cet usufruit tient lieu de solde aux militaires.

L'auteur distingue très-bien la paye, la solde, l'honoraire d'avec l'aumône. *L'aumône*, dit-il, *est un pur don, une libéralité, sans aucune vue d'intérêt ou d'obligation qui engage envers nous celui qui la reçoit... Ainsi dans ce sens, les dons faits aux ministres de l'Eglise ne peuvent passer pour aumône, parce que ces ministres donnent leurs peines et leurs soins à l'édification des hommes; l'échange détruit la nature de l'aumône* (2502).

Dans un autre endroit, il se propose encore de prouver que la subsistance du ministre n'est point une aumône, que cette subsistance lie, soit le fidèle, soit l'Etat, qu'elle peut être exigée à titre de loi natu-

(2494) LAMPRIDE, *Vie d'Alex. Sévère.*
(2495) EUSÈBE, *Hist.*, l. VII, c. 30.
(2496) *Questions sur l'Encyclopédie*, art. *Biens d'Eglise.*
(2497) EUSÈBE, *Vie de Const.*, l. II, c. 39; *De mortib. persec*, c. 48.
(2498) *Vie de Julien*, p. 175.
(2499) *L'esprit et les principes du droit canon.*, tome I, p. 123, 151.
(2500) V. l'*Hist. des vestales*, *Mém. de l'acad. des inscript.*, tome V, in-12, p. 211.
(2501) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Curé de campagne.*
(2502) *Droit canonique*, tome I, p 397, 398, 400, 403.

relle ou de la loi conventionnelle, et de la loi du prince. Il désapprouve les canonistes qui se servent du terme d'*oblation volontaire* elle est bien volontaire, dit-il, *mais elle est due;* c'est une satisfaction, dit la loi : *Satisfactio pro solutione est.* Elle est due au travail du ministre, et pour sa subsistance, *dignus est operarius cibo suo* (2503).

Il soutient encore la même chose, 1° parce que les fonctions du ministre sont un bienfait ; 2° parce qu'il est pauvre par état ; 3° parce que le fidèle dispose du temps et de la peine du ministre évangélique. Il conclut qu'il y a entre eux une espèce de convention, *facio ut des,* et d'autre part *do ut facias* (2504).

§ IV.

Ce n'est ni une récompense ni une aumône.

Sans examiner si toutes ces expressions sont assez exactes, nous demandons comment cet auteur peut soutenir dans tout son livre, que l'usufruit des fonds accordés aux ministres de l'Eglise, pour leur subsistance, est *une aumône véritable,* qu'elle ne peut être l'objet de la coaction, que la loi ne peut contraindre à payer ou a donner à celui avec lequel *on ne contracte pas* (2505).

Selon lui, la loi évangélique s'y oppose, parce que Jésus-Christ dit à ses disciples : *Si l'on ne veut pas vous recevoir, secouez la poussière de vos souliers, et retirez-vous.* (2506). Mais refuser de recevoir les ministres de l'Evangile, et refuser de leur fournir la subsistance, quand on les a reçus, et que l'on a profité de leur ministère, ce n'est pas la même chose. Jésus-Christ, par ces paroles, n'a pas contredit celles que l'auteur a citées plus haut : *L'ouvrier est digne de sa subsistance* ; il n'a pas anéanti la loi naturelle et conventionnelle, qui exige qu'on la lui donne.

Indépendamment de cette contradition grossière, la plupart des assertions de l'auteur sont évidemment fausses.

1° Jésus-Christ défend au ministre de vendre ses fonctions, de les mettre à prix, d'en faire payer la valeur, parce que des dons surnaturels ne peuvent, sans profanation, être mis en compensation avec des biens temporels. C'est pour cela que saint Pierre fut indigné contre Simon le Magicien qui voulait acheter à prix d'argent le pouvoir de donner le Saint-Esprit. Mais une solde, un honoraire, une subsistance ne furent jamais regardés comme un prix, ni comme une compensation du service rendu. Un militaire qui reçoit des appointements, un magistrat qui accepte ses vacations, un avocat qui touche son honoraire, sont-ils des négociants qui trafiquent de leurs fonctions, de leurs talents, des services qu'ils rendent à la société ? Une preuve que l'on ne croit pas les mettre à prix, c'est que l'honoraire est égal pour tous ceux qui remplissent les mêmes fonctions, quoique leur mérite personnel, leurs talents, leurs services soient fort inégaux. Tout cela est estimable sans doute ; à plus forte raison les pouvoirs surnaturels et les fonctions des ministres de Jésus-Christ.

L'ignorance et la malignité peuvent tout avilir, en donnant à la conduite la plus honnête un tour odieux. On dira qu'un militaire met sa vie et son sang à prix, qu'un magistrat vend la justice, qu'un avocat fait trafic de ses talents, comme on dit qu'un prêtre fait métier de ses fonctions, que tout est vénal en ce monde, que tout se fait pour de l'argent, etc. Ces maximes retentissent dans la bouche des ignorants, et en imposent quelquefois à ceux qui ne croient pas l'être.

2° Il est ridicule de dire, que la subsistance est due à un ministre de l'Evangile, et qu'il n'a pas droit de l'exiger ; qu'elle lie, soit le fidèle, soit l'Etat, à titre de loi naturelle ou conventionnelle, et que cette loi ne peut contraindre d'y satisfaire ; qu'il y a une convention mutuelle, et que cependant l'on ne contracte point avec les ministres de la religion. Ce sont là autant de contradictions évidentes.

3° Il est faux que les termes d'*aumône* et de *franche-aumône* soient consacrés au barreau pour exprimer la subsistance que l'on accorde, à titre d'honoraire, pour des services habituellement rendus. L'aumône n'impose aucune obligation à celui qui la reçoit, l'honoraire au contraire impose au ministre de l'Eglise l'obligation de remplir ses fonctions à l'égard des fidèles ; s'il ne satisfaisait pas à ce devoir, il se rendrait coupable d'injustice, comme le magistrat ou l'officier public stipendiés qui négligent d'acquitter les leurs.

4° Il est faux que le premier ne puisse recevoir sa subsistance que comme pauvre par état, et comme inhabile à se la procurer d'ailleurs. Qu'il soit riche ou pauvre, pourvu de talents lucratifs ou non, cela est égal. Son service est son titre, la loi naturelle son garant, sa qualité d'ouvrier évangélique constitue son droit. Quoique saint Paul gagnât sa vie par le travail de ses mains, il ne prétend pas moins avoir droit de vivre de l'Evangile.

5° Il est faux que le ministre de l'Eglise soit dans le même cas que les pauvres, à la subsistance desquels les bénéfices sont destinés ; que le fidèle pauvre ait le même droit au bénéfice que l'évêque, le prêtre et le clerc (2507). L'aumône donnée aux pauvres est un acte de charité qui ne les engage à rien ; la subsistance ou l'honoraire accordé au ministre de l'Eglise est un acte de justice qui suppose un service de sa part et le met dans l'obliation d'y satisfaire. L'auteur lui-même a fait cette distinction,

(2503) *Droit canonique,* tome II, p. 47, 49, 50, 51.
(2504) *Ibid.* tome II, p. 54, 55.
(2505) *Ibid.,* t. I, p. 103, 104 etc.
(2506) *Ibid.,* tome II, p. 49.
(2507) *Ibid.,* tome II, p. 265,

et il suffit d'entendre les termes pour en sentir la différence.

§ V.

Manières différentes dont on y a pourvu.

Dès qu'il est prouvé qu'en vertu de la loi naturelle les ministres de l'Eglise ont droit de recevoir une solde, un honoraire, une subsistance, la manière de les leur assurer est une affaire de police et de discipline relative aux circonstances. Les différentes révolutions auxquelles la religion et l'empire avaient été exposés pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, firent comprendre que la subsistance des ministres, les dépenses du culte divin, les aumônes destinées aux pauvres seraient très-mal assurées, si elles ne consistaient qu'en oblations journalières, ou distributions manuelles. Conséquemment Constantin et ses successeurs permirent que l'on donnât des fonds de terre aux églises, et en donnèrent eux-mêmes. Il parut convenable de destiner à cet usage les mêmes fonds qui avaient déjà servi à l'entretien des temples et des ministres du paganisme, et au défaut de ceux-là, de distraire une partie des domaines du souverain. Nous avons vu par les lois mêmes de Constantin, que déjà les églises chrétiennes en avaient possédé sous les règnes précédents.

L'auteur dont nous réfutons les principes, allègue une autre raison ; c'est que par le faste et l'ambition des ministres de l'Eglise, les aumônes se trouvaient souvent absorbées et dissipées, et les pauvres privés de secours. La transmission des fonds, dit-il, à titre d'usufruit, donnait lieu de borner la dissipation des ministres, parce qu'ils ne pouvaient disposer des fonds (2508). Peu nous importe que cette raison soit vraie ou fausse, il en est une plus probable. Il nous paraît que l'érection des bénéfices ecclésiastiques a eu les mêmes motifs que l'institution des bénéfices militaires ou des fiefs. Les rois souvent réduits à de tristes extrémités, n'étaient pas en état de soudoyer les troupes, et de leur fournir journellement la subsistence. Pour pouvoir compter plus sûrement sur le service des vassaux, ils leur abandonnèrent des fonds qui leur tiendraient lieu de solde, à charge de marcher lorsque le roi l'exigerait (2509). On a fait de même à l'égard des ministres de l'Eglise.

La question est de savoir si les souverains ont pu accorder, et ont donné en effet à l'Eglise la propriété de ces biens, si l'Eglise est capable ou incapable d'avoir aucune propriété. Sur ce point, comme sur tous les autres, notre auteur s'est donné carrière, et n'a pas épargné les contradictions. Comme son objet était d'anéantir les possessions de l'Eglise, il a constamment supposé, que quand il s'agit de la dépouiller, l'autorité des souverains est absolue ; que quand ils veulent lui faire du bien, ils ont toujours les mains liées.

§ VI.

A qui est la propriété des biens ecclésiastiques.

Il attribue d'abord au souverain la propriété directe sur tous les biens de ses sujets, ou le droit de faire des lois sur la manière dont on doit en disposer et d'exiger une partie du revenu pour subvenir aux besoins de l'Etat (2510)). C'est ce que l'on nomme communément le *haut domaine ;* apanage essentiel de la souveraineté; puisqu'il est relatif à l'obligation de pourvoir à la défense, à la sûreté, au bien-être des sujets.

L'auteur dit que la *propriété foncière* qu'a le citoyen sur ses propres biens, est le droit de jouir et de disposer à volonté de tout ce qui lui appartient, conformément à la loi ; par *disposer* il entend vendre, échanger, aliéner, hypothéquer, dénaturer, abandonner, détériorer (2511).

Selon lui, le souverain n'a point de propriété foncière sur aucune espèce de biens, ni sur ses domaines, ni sur les terres données à l'Eglise, ni sur les fonds affectés à quelque autre objet d'utilité commune (2512-13). Cette propriété foncière, dit-il, demeure toujours à la nation, qui ne peut ni ne doit jamais s'en dépouiller. Cependant, en vertu du privilége qu'a cet écrivain, de soutenir le pour et le contre, il dit que dans plusieurs cas la *propriété foncière* se réunit à la *propriété directe*, comme lorsque le citoyen affecte ses biens par vente ou par donation à l'Eglise (2514). Il paraît même supposer ailleurs que le souverain est le propriétaire foncier de tous les biens du royaume (2515).

Quoi qu'il en soit, admettons pour un moment, dans le souverain, la propriété foncière des biens ecclésiastiques. 1° Il est difficile de comprendre pourquoi il est plutôt propriétaire foncier de ces biens que de son domaine, que des fiefs ou bénéfices militaires, etc., en quoi il est utile au bien commun, que le souverain puisse plutôt aliéner, dénaturer, détériorer les uns que les autres; puisque tous sont affectés à un objet d'utilité commune, et à remplir une obligation qui est à la charge de la nation. 2° Si la propriété foncière donne le droit de transporter et d'abandonner, nous ne voyons pas pourquoi le souverain, originairement propriétaire des biens de l'Eglise, n'a pas pu les abandonner au clergé.

Lorsqu'un particulier, en vertu de son droit de propriété, a donné un fond quelconque à l'Eglise, nous demandons qui en est alors le vrai propriétaire. Ce n'est plus le citoyen ; il s'en est dépouillé selon les lois. Ce n'est point l'Eglise ; selon notre auteur, cela lui est défendu par les lois de son institution. C'est donc ou le corps de la nation, ou le souverain, ou tous deux ensemble : dans ce cas, lorsque le souverain et la nation

(2508) *Droit canon.*, t. II, p. 265.
(2509) *Ibid.*, page 258 et suiv.
(2510) *Droit canon.*, tome I, p. 175 et suiv.
(2511) *Ibid.*, p. 211 et suiv.
(2512-13) *Ibid.*, p. 197.
(2514) Page 223.
(2515) Page 558.

se sont réunis pour investir l'Eglise de la possession de biens-fonds, pour satisfaire à l'obligation naturelle de nourrir les ministres, de pourvoir au culte divin, de sustenter les pauvres, il nous paraît que rien ne manque à cette donation, du moins quant au droit et à la faculté de ceux qui l'ont faite, pour que la possession ou propriété de l'Eglise soit juste, valide, légitime.

§ VII.

L'Eglise est capable de posséder.

Il reste donc à savoir si l'Eglise est par elle-même incapable d'acquérir, de posséder, ou d'avoir une propriété foncière; l'auteur le prétend pour plusieurs raisons.

La première est que Jésus-Christ l'a défendu : *Nolite possidere* (2516). Nous avons vu que cette défense est imaginaire; l'Eglise a décidé formellement le contraire dans deux conciles généraux; et dans ce passage même, Jésus-Christ ajoute que l'ouvrier est digne de sa subsistance,

La seconde est que l'Eglise est un corps étranger à l'Etat (2517). Mais il est absurde qu'un corps de citoyens, occupés à servir l'Etat, soit un corps étranger. Quand il le serait, par quel principe prouvera-t-on que des étrangers, occupés dans le royaume au service de la société, sont inhabiles à y posséder des fonds, quoique le souverain et la nation les leurs aient donnés, pour satisfaire à l'obligation naturelle de les sustenter?

La troisième, c'est que ce corps pourrait envahir peu à peu tous les biens de l'Etat (2518). Quand cette crainte serait aussi réelle qu'elle est frivole, elle prouverait seulement que le gouvernement doit empêcher le clergé d'acquérir plus qu'il n'est besoin, qu'il faut modérer et borner ses possessions, et non qu'il est inhabile à posséder.

La quatrième, c'est que de l'aveu de tout le monde l'Eglise ne peut aliéner ses fonds (2519). En supposant ce principe absolument vrai, il s'en suit seulement que la propriété de l'Eglise n'est point arbitraire, indépendante des lois et de l'intérêt général. Il serait absurde de laisser au clergé une liberté qui serait directement contraire au but pour lequel ses biens lui ont été donnés, puisqu'on les lui a donnés pour subvenir à un besoin perpétuel. Mais nous soutenons que, s'il pouvait arriver un cas dans lequel il fût de l'intérêt de la religion et de la société qu'une partie des biens du clergé fussent aliénés, alors la puissance ecclésiastique et la puissance séculière se réuniraient pour ordonner cette aliénation, et qu'elle serait très-valide.

La cinquième est que la propriété est inutile à l'Eglise (2520). Cela est faux. Elle satisfait à une obligation de droit naturel, et met les ministres de l'Eglise à couvert du danger de manquer de subsistance dans des temps fâcheux, c'est un motif pour eux d'améliorer les fonds dont ils savent que la possession ne leur sera point ôtée. Lorsque les biens de l'Eglise furent pillés par les seigneurs, à la décadence de la race Carlovingienne, le clergé fut presque anéanti

Dans plusieurs endroits de son ouvrage, l'auteur avait attribué à l'Eglise au moins l'*usufruit* des fonds qu'elle possède (2521); il s'en est encore repenti. Il tâche de prouver ailleurs, qu'elle est même incapable d'usufruit; selon lui, l'usufruit ne peut jamais être perpétuel, parce qu'autrement le droit de propriété foncière deviendrait inutile (2522).

C'est justement ce qui prouve contre lui, que la possession de l'Eglise n'est point un simple usufruit, mais une vraie propriété. Lorsqu'il est question de bien dont un particulier conserve la propriété, il est clair que ces biens ne peuvent être grevés d'un usufruit perpétuel en faveur d'un autre, parce qu'alors le droit du prétendu propriétaire serait absolument nul : il ne lui laisserait aucune des facultés que donne la vraie propriété. Mais ici cette raison n'est pas applicable. Quand même on supposerait avec notre auteur, que le souverain et la nation conservent la propriété foncière des biens de l'Eglise, l'usufruit perpétuel accordé au clergé ne rendrait pas nulle la propriété de la nation : il satisfait à l'obligation naturelle et perpétuelle dans laquelle elle est de sustenter les ouvriers occupés à son service.

Il est donc évident que notre canoniste abuse des termes, n'établit que des principes chimériques, et ne tire que des conséquences fausses. Que la possession de l'Eglise soit nommée *usufruit perpétuel* et inamovible, ou *propriété foncière* inaliénable, cela est égal. Il nous suffit d'avoir prouvé, par les aveux mêmes de l'auteur, 1°. que cette possession est très-légitime, puisqu'elle est fondée sur le droit naturel; 2°. qu'en vertu de sa destination elle doit être perpétuelle, quand même il serait vrai que le souverain et la nation retiennent la propriété foncière; 3°. qu'elle est aussi ancienne que l'Eglise, puisqu'elle a précédé le règne de Constantin, 4°. que s'il en est arrivé quelques abus, c'est le malheur attaché aux choses humaines: nous verrons que toutes les fois que l'on a voulu les réformer, il en est arrivé des abus encore plus grands.

§ VIII.

Elle l'est en France aussi bien qu'ailleurs.

Quand même, dans les autres monarchies, l'Eglise aurait la propriété des biens qui lui ont été donnés, notre auteur soutient qu'elle ne peut l'avoir en France; tout ce qu'elle y possède est un pur don de la libéralité de nos rois : en lui donnant des fonds, ils n'ont prétendu lui donner que l'usufruit, et

(2516) *Droit canon.*, tome I, p. 112, 115; tome II, p. 23, 26, etc,

(2517) *Ibid*, tome I, page 248; tome II, page 10 20, 79, 282.

(2518) *Droit canon.*, t. I, p. 224.

(2519) *Ibid.*, page 156; tome II, p. 171.

(2520) Tome II, p. 184.

(2521) Tome II, p. 180.

(2522) Tome I, p. 222; Tome II, p. 185.

se sont réservé la propriété. Il prétend le prouver par les actes du premier concile d'Orléans, tenu sous Clovis en 507. Mais, pour en tordre le sens à son gré, il a commencé par poser des faits notoirement faux.

Il suppose d'abord qu'avant cette époque la religion chrétienne n'avait en France aucune publicité, aucun exercice extérieur approuvé par le souverain. Il oublie qu'en 313 Constantin et Licinius étaient seuls maîtres de l'Empire, lorsqu'ils permirent le libre exercice de la religion chrétienne, et qu'ils ordonnèrent de rendre aux églises les fonds qui leur avaient été enlevés pendant les persécutions. Est-il démontré que cette loi ne pouvait avoir aucun effet dans les Gaules? Jusqu'à la conquête de cette partie de l'Empire par Clovis, les successeurs de Constantin furent tous chrétiens, à la réserve de Julien; les édits favorables au christianisme qu'ils ont donnés, regardaient les Gaules aussi bien que l'Italie, l'Orient et l'Afrique. Avant le premier concile d'Orléans, il y avait eu vingt-sept conciles tenus dans les Gaules tant sur le dogme que sur la discipline; nous présumons que pendant deux cents ans le clergé des Gaules n'avait pas subsisté sans biens.

Cependant notre auteur dit que sous Clovis, *la foi sort de son obscurité, les églises se forment, les temples se bâtissent, leurs chefs paraissent à découvert, leurs ministres étendent leurs fonctions*, et que Clovis *introduit la religion chrétienne dans ses Etats* (2523). Voilà un docteur bien instruit.

Il affirme, qu'avant Clovis les Eglises ne possédaient rien; que les ministres, tous pauvres et indigents, n'avaient pas où reposer leur tête (2524). Mais il se réfute lui-même; il observe que l'an 506, le concile d'Agde décida que ceux qui possèdent les biens de l'Eglise n'en sont que des économes; que ceux qui les tournent à leur profit sans en faire part aux pauvres, après avoir pris leur étroit nécessaire, doivent être regardés comme des voleurs et des meurtriers (2525). Il y avait donc des bénéfices ecclésiastiques avant le concile d'Orléans tenu en 507.

On sait que depuis l'an 405 les barbares n'avaient cessé de ravager les Gaules; qu'ils avaient principalement exercé leur fureur contre les ministres de la religion; il y avait alors des temples bâtis puisqu'ils les brûlèrent. Clovis, parvenu au trône, trouva donc la plupart des églises ruinées et dans l'indigence; converti au christianisme, il voulut réparer une partie des ravages causés par ses propres soldats, et par les autres barbares qui avaient précédé. Ce qu'il rendit aux églises était dans le fond une restitution plutôt qu'une pure libéralité. Mais, qu'il ait donné ou restitué, cela est égal; dans l'un et l'autre cas, il faisait un acte de justice.

Voyons si le concile d'Orléans prouvera que Clovis s'est reservé la propriété de ce qu'il a donné.

§ IX.

Canons du concile d'Orléans.

Les évêques lui disent (Can. I.): « *Puisque votre zèle pour la foi et le culte de la religion catholique, et votre affection vraiment apostolique vous ont engagé à ordonner notre assemblée, pour traiter de tout ce qui est nécessaire; après avoir vu les articles que vous nous avez proposés et ce qui est conforme à votre volonté, nous avons donné notre décision, afin qu'elle soit confirmée par votre jugement, et que le consentement d'un si grand roi donne plus d'autorité au sentiment des évêques.*

» Can. V. *Quant aux oblations ou aux terres que le roi notre seigneur a données par sa libéralité aux églises, ou que Dieu lui inspirera de donner dans la suite à celles qui n'en ont point encore, après leur avoir accordé l'immunité réelle et personnelle, nous avons décidé qu'il est juste que tous les fruits qu'il plaira à Dieu d'en faire naître, soient employés à la réparation des églises, à la subsistance des ministres, à la nourriture des pauvres, à la rédemption des captifs, et que les clercs soient astreints aux fonctions du ministère; que si quelqu'un des prêtres se trouve peu zélé et peu attaché à ce devoir, il soit réprimandé par les évêques comprovinciaux; que s'il ne se corrige point, il soit jugé indigne de la communion de ses confrères, jusqu'à ce qu'il ait réparé sa faute, et que ceux d'un ordre inférieur soient, en pareil cas, sévèrement punis* (2526).

Pour argumenter sur tous les termes avec plus d'avantage, notre auteur a commis quelques infidélités dans la traduction; nous les relèverons en examinant son commentaire.

1° Il soutient avec d'autres canonistes, que cet acte est plutôt un concordat qu'un

(2523) *Droit canon.*, t. II, p. 119, 162.
(2524) *Ibid.*, 119.
(2525) Pag. 53.
(2526) *Droit canon.*, t. II, p. 122 et suiv.

Canon I. *Quia tanta ad religionis catholicæ cultum gloriosissimæ fidei cura vos excitat, ut sacerdotalis mentis affectu sacerdotes de rebus necessariis tractaturos in unum colligi jusseritis, secundum vestræ voluntatis consultationem, et titulos quos dedistis, ea quæ nobis visa sunt definitione respondimus, etiam vestro recta esse judicio comprobantur, tanti consensus regis ac domini nostri majori auctoritate servandam tantorum firmet sententiam sacerdotum.*

Can. V. *De oblationibus vel agris quos dominus noster rex ecclesiæ suo munere conferre dignatus est, vel adhuc non habentibus, Deo sibi inspirante, contulerit, ipsorum agrorum vel clericorum immunitate concessa, id esse justum definimus, ut in reparationibus ecclesiarum, alimoniis sacerdotum et pauperum refectione, vel redemptione captivorum, quidquid in fructibus Deus dare dignatus fuerit expendatur, et clerici in adjutorium ecclesiastici operis astringantur. Quod si aliquis sacerdotum ad hanc curam minus sollicitus, ac devotus exstiterit, publice a comprovincialibus episcopis confundatur; quod si nec sub tali confusione correxerit, donec emendet errorem, communione fratrum habeatur indignus: minores vero (uti dignum est) distringantur.*

concile. Mais comment supposer un concordat sur un objet déjà réglé par la loi naturelle et par la loi divine? En vertu de l'ordre de Jésus-Christ, et de leur institution, les ministres de l'Eglise sont obligés de remplir leurs fonctions; par la loi naturelle, les peuples leur doivent la subsistance; par une discipline aussi ancienne que l'Eglise, l'usage que l'on doit faire de ses revenus, est déterminé tel que le veut l'acte dont nous parlons: sur quoi peut donc tomber la prétendue convention entre Clovis et les évêques?

Mais que l'on nomme cet acte comme on voudra, il est question de voir ce qui en résulte.

Clovis, dit notre auteur, procurait par ce concordat l'exercice de la religion catholique: *Tanta ad religionis catholicæ cultum gloriosissimæ fidei cura vos excitat;* les évêques reconnaissent donc que cet exercice est entièrement dépendant du prince.

Réponse. Fausse traduction. Les évêques louent le zèle de Clovis pour la foi et pour le culte de la religion catholique, pendant que les rois des Bourguignons, des Vandales, des Visigoths étaient ariens déterminés, mais ils ne disent point que Clovis procurait ou introduisait dans ses Etats l'exercice de la religion catholique: elle y était exercée, professée publiquement et dominante depuis près de deux siècles.

1° Les évêques, dit-il, se sont assemblés à Orléans par les ordres de Clovis; donc ils ne pouvaient s'assembler sans cet ordre.

Réponse. Ils s'étaient assemblés plus de vingt fois avant le règne de Clovis; ils l'avaient fait même sous les empereurs païens, et pendant les persécutions, tantôt pour rendre témoignage de la foi de l'Eglise, tantôt pour régler la discipline, parce que ce sont deux fonctions essentielles du ministère.

2° C'est Clovis qui a envoyé aux évêques les articles conformes à sa volonté, les évêques ont été simplement consultés; ils n'ont fait que donner leur réponse ou leur avis, et ils reconnaissent la nécessité de l'autorité du roi, pour donner force de loi à leur jugement.

Réponse. Les évêques nomment leur sentiment *definitio; definimus;* il nous paraît que ces mots signifient *décision.* Ils nomment les articles proposés par le roi, une consultation, *vestræ voluntatis consultationem.* Ils disent que le consentement du roi donnera une plus grande autorité à leur sentiment, *majori auctoritate firmet;* il est donc faux qu'ils aient simplement donné leur avis. Que l'autorité du roi ait été nécessaire pour mettre les fonds donnés à l'Eglise à couvert de toute entreprise de la part des séculiers, cela se conçoit; mais qu'elle l'ait été pour donner à la décision des évêques force de loi ecclésiastique, capable de lier la conscience des clercs touchant l'emploi des revenus de l'Eglise, les fonctions du ministère, les peines décernées contre les délinquants, c'est une erreur: ils étaient obligés à obéir par la loi divine: *Obedite præpositis vestris* (2527).

§ X.[1]

Objections tirées de ce concile.

4° La donation que Clovis fait aux églises est une pure libéralité, *suo munere conferre dignatus est;* il ne donnait donc des biens qu'à charge de service et de prestation de fidélité. En cas que le clergé manque à ses obligations, le roi est en droit de reprendre ce qu'il a donné.

Réponse. La charge de service et de fidélité démontre au contraire que le don de Clovis n'était pas une pure libéralité, mais un salaire, une solde, une subsistance due par la loi naturelle. Nous avons dit que le clergé doit service au public en vertu de son institution même, qu'il doit fidélité au roi, comme tous les autres sujets, en vertu de la loi divine, naturelle et positive. Quand un ecclésiastique viendrait à y manquer, il serait injuste de punir l'église de la faute de son ministre. Les biens n'ont point été donnés à la personne du ministre; mais à l'église; le bénéficier n'en a que l'usufruit comme solde ou subsistance. Qu'il soit puni personnellement par la privation de cet usufruit, cela est dans l'ordre; mais que ses successeurs et son église soient punis pour lui et avec lui, ce n'est plus un acte de justice.

5° Clovis n'a point donné les fonds, mais seulement les fruits: *Quidquid in fructibus Deus dare dignatus fuerit;* donc l'Eglise n'a aucune propriété.

Réponse. Le texte porte le contraire; il est dit à l'égard des oblations ou des terres, *de oblationibus vel agris,* que le roi notre seigneur a daigné donner à l'église. *Agris* ne signifie certainement pas les fruits, mais les fonds. Supposons qu'en les donnant, Clovis ait prescrit l'emploi des fruits, et que le concile n'ait répondu autre chose, sinon que cet emploi était juste et conforme à la discipline de l'Eglise; il ne s'en suivrait pas encore que Clovis n'a point donné le fonds ni la propriété. Un donateur qui prescrit l'usage de ce qu'il donne, n'est pas censé pour cela en retenir la propriété.

6°. Clovis n'avait point la propriété foncière des biens qu'il donnait; donc il n'a pu investir l'Eglise de cette propriété; il ne contractait point avec l'Eglise universelle, mais avec les évêques; il n'a pu donner aux évêques ce qu'ils étaient incapables de recevoir; or, les évêques ne peuvent avoir la propriété des biens de leur siége. Ils n'en ont pas même l'usufruit, c'est à l'Eglise qu'il appartient; l'Evêque n'a que le droit d'usage des fruits pour sa subsistance.

Réponse. Comment raisonner avec un auteur qui change de principes selon le besoin? Il dit que les rois n'ont pu donner des terres aux églises, parce qu'ils n'en

(2527) *Hebr.* XIII, 17.

avaient pas la propriété foncière; qu'ils peuvent aujourd'hui les reprendre, parce qu'ils en ont conservé la propriété foncière. Quelle logique!

Nous ignorons quels étaient les biens que Clovis donnait aux églises, si c'étaient des terres qui leur avaient appartenu autrefois, et qui leur avaient été enlevées par les Barbares, ou des fonds du domaine acquis par le partage que firent les Francs après la conquête, ou des terres tombées en déshérence par l'extinction des possesseurs, etc. A quoi sert-il donc de disputer si Clovis avait ou n'avait pas la propriété foncière?

Il ne donnait point des fonds à l'Eglise universelle, mais à l'église de Reims, de Paris, d'Orléans, etc.; chacune de ces églises était habile à posséder, et possède encore. Elle était représentée et acceptait par son évêque, administrateur et usufruitier né des biens ecclésiastiques; il acceptait les fonds pour son église, et l'usufruit pour lui-même et pour les ministres inférieurs: qu'y a-t-il en cela d'irrégulier et d'illégitime?

Nous ne sommes pas assez habiles pour concevoir la distinction que fait l'auteur entre l'usufruit et le droit d'usage des fruits; cet usage appartenait à l'évêque comme principal administrateur; il devait, selon la discipline ordinaire, en employer une partie à sa subsistance et à celle des ministres inférieurs, une autre partie aux dépenses du culte divin, et le reste en aumônes.

§ XI.

Différents droits qui appartiennen au roi.

7° Le droit de régale, celui d'économat, la nomination aux évêchés, le droit d'investiture, le serment de fidélité de nouveau titulaire, démontrent qu'à la mort d'un évêque, le roi entre en possession des biens de l'Eglise, et qu'il en conserve toujours la propriété foncière.

Réponse. Lorsqu'un évêque meurt, son Eglise ni son clergé ne meurent point, le chapitre de l'église cathédrale entre de plein droit en possession de la juridiction; dans les provinces où les économats n'ont pas lieu, il est administrateur né du temporel de l'évêché. Puisque les biens n'ont pas été donnés à l'évêque, mais à l'église, l'église continue de posséder. L'établissement des économats n'est pas fort ancien; il ne prouve autre chose que le zèle et l'attention de nos rois à veiller à la conservation des biens de l'Eglise.

Le droit de régale ou de nomination aux bénéfices dépendant de l'évêque, pendant la vacance du siége, peut appartenir au roi comme conservateur, et non comme propriétaire des biens de l'Eglise. Il en est de même de la nomination aux évêchés et aux autres bénéfices consistoriaux: ce droit a succédé aux élections; c'est une discipline très-moderne, contre laquelle les magistrats ont réclamé pendant longtemps. Qu'ils aient eu tort ou raison, cela nous est indifférent. Le roi, comme fondateur, protecteur et conservateur des églises de son royaume, peut nommer aux bénéfices sans être propriétaire des biens qui y sont attachés. Les patrons laïques nomment aux bénéfices simples, sans être les propriétaires.

On ne peut pas tirer plus de conséquences du droit d'investiture et du serment de fidélité. Ce serment a toujours été prêté par les possesseurs des fiefs militaires; par là ils s'obligeaient au service. Les évêques possesseurs des fiefs ont rendu autrefois ce service comme les autres vassaux, sinon en personne, du moins par des avoués. Quand même par l'investiture le roi serait censé mettre le nouvel évêque en possession du temporel, cela ne prouverait rien, sinon qu'à la mort du prédécesseur il s'en est rendu dépositaire et conservateur.

Les droits de nos rois sont assez augustes et assez authentiquement reconnus pour qu'il ne soit pas besoin de leur en attribuer d'imaginaires. Plus sages que nos dissertateurs, ils ont fait consister leur gloire à protéger l'Eglise, et non à la dépouiller. Ils ne seront jamais dupes du zèle mal entendu et très-suspect de certains écrivains qui sapent les droits du trône sous prétexte de les rendre plus sacrés. Enseigner, comme fait notre jurisconsulte, que l'autorité du souverain est fondée sur un contrat de la part des sujets, que les lois n'obligent ceux-ci qu'autant qu'elles ont été acceptées par eux, que leur obligation est un effet de leur liberté, etc., c'est très-mal servir le souverain.

§ XII.

Source des immunités du clerg..

Une nouvelle question est de savoir si les *immunités* du clergé sont nulles et abusives, comme le prétendent la plupart des écrivains modernes. Notre auteur soutient le contraire. Il cite la loi du code, l. I, tit. 2, cinquième loi, qui déclare les possessions de l'Eglise exemptes des charges publiques, il fait remarquer dans le canon du concile d'Orléans l'immunité réelle et personnelle accordée aux clercs par Clovis, *ipsorum agrorum vel clericorum immunitate concessa;* il observe (2528) qu'il serait contre l'ordre de l'équité naturelle d'imposer des droits sur le salaire du mercenaire et sur la subsistance du pauvre. Il pouvait ajouter que la subsistance des ministres de l'Eglise étant par elle-même une charge à laquelle l'Etat devait satisfaire, il a paru ridicule d'imposer sur cette charge de quoi subvenir à une autre charge. On a fait de même à l'égard des fiefs, parce qu'ils sont originairement la solde du militaire obligé à un service; et, à l'égard de l'honoraire des magistrats, parce qu'ils sont dans le même cas. L'auteur le reconnaît ailleurs (2529). Ces immunités ne sont donc pas en elles-mêmes aussi injus-

(2528) *Droit canon.*, tome I, p. 155.

(2529) *Droit canon.*, tome II, p. 354.

les, aussi absurdes, aussi odieuses que nos adversaires le prétendent.

S'ensuit-il de là que le clergé soit exempt des charges de l'Etat? Pas plus que les militaires et les magistrats. Un homme qui envisage ses devoirs journaliers comme une charge dont il s'acquitte envers l'Etat aussi bien qu'envers l'Eglise, ne se croit certainement pas exempt de charge; ce n'est qu'en vertu de sa charge même qu'il s'attribue le droit de subsister aux dépens de l'Etat.

D'ailleurs les membre du clergé, comme tous les autres citoyens, ont toujours été persuadés que *nécessité n'a point de loi;* que dans les besoins pressants de l'Etat ils doivent les premiers donner l'exemple du zèle et de l'attachement envers le souverain et envers la nation, concourir de tout leur pouvoir à diminuer le fardeau des dépenses publiques. Ces sentiments du clergé sont authentiquement prouvés par sa conduite. L'auteur du *Droit public de France* observe *qu'il n'est point de corps de l'Etat dans lequel le prince trouve plus de ressource que dans le clergé de France. Outre les charges communes à tous les sujets du roi, il est facile au clergé de justifier que depuis* 1690 *jusqu'à nos jours* (en 1760), *il a payé plus de* 379 *millions, que par conséquent, dans l'espace de soixante-dix ans, il a épuisé cinq fois ses revenus qui, sans en déduire les charges, objet considérable, ne montent qu'à soixante millions ou environ* (2530). Depuis ce temps-là, les contributions du clergé n'ont pas diminué; l'on peut voir par les déclarations du roi données à ce sujet en différents temps, à quoi se monte la dette que le clergé a contractée pour fournir aux besoins de l'Etat (2531). Il est de notoriété publique, que les contributions annuelles du clergé sont à peu près le tiers de son revenu.

D'où peut donc venir le déchaînement des beaux esprits de notre siècle contre les possessions et les immunités du clergé (2532)? Un écrivain récent nous en indique l'origine; quoique son style ne soit pas fort noble, on nous permettra de le copier. *Les immunités du clergé*, dit-il, *ne sont autre chose que celles d'un précepteur domestique, qui apparemment ne prend pas sur son salaire pour entretenir la maison dans laquelle il est employé. Il faut ajouter que le salaire de ce précepteur est regardé de fort mauvais œil par le maître d'hôtel, l'intendant, le cuisinier, etc.; il leur paraît trop fort; ils trouvent absurde qu'on paye si bien de l'histoire, de la morale, de la religion; qu'un abbé qui ne sert qu'à former l'esprit et le cœur de leur jeune maître, mange à la table du père et de la mère, pendant qu'eux ne sont qu'à l'office. Notez pourtant qu'ils y font tout aussi bonne chère et souvent meilleure, que leurs salaires sont plus forts, et qu'avec cela ils ferrent la mule sur tout, et ruinent à la fin la maison, ce que le précepteur ne fit jamais* (2533).

§ XIII.

La quantité de ses biens est-elle excessive?

La quantité des biens du clergé est excessive; l'usage n'en est point conforme aux canons du concile d'Orléans, ni à l'ancienne discipline. Il est contraire au bien de l'Etat que le clergé soit riche pendant que le peuple est pauvre; la magnificence des édifices, le faste et le luxe du clergé semblent insulter à la misère publique. Voilà le texte sur lequel nos politiques moderne ont enchéri à l'envi (2534).

Réponse. Ces dissertateurs sont trop mal instruits des besoins réels, du nombre des ministres nécessaires au service des peuples, de l'usage auquel les biens ecclésiastiques sont employés, pour savoir si la quantité en est excessive ou non. Vainement on répliquera que souvent un seul homme en rassemble trop sur sa tête; ce n'est point à l'Eglise qu'il faut s'en prendre, puisque ce n'est pas elle qui distribue les bénéfices; elle avait défendu cet abus par les lois les plus sévères.

Il en est de même de l'usage. De tous les biens du royaume il n'en est aucun qui soit plus immédiatement sous la main du roi, qu'il lui soit plus libre d'employer à la cause pie, aux besoins d'utilité publique. par conséquent aux soulagements des peuples que les revenus des bénéfices mis en économats. Mais tel est le zèle hypocrite de nos adversaires; ils commencent par vouloir, en apparence, mettre tous les bénéfices à la disposition du souverain, et finissent par déclamer contre l'abus qu'il fait de ceux qui y sont réellement.

Allons plus loin. Nous demandons en quoi il importe au bien de l'Etat, qu'il y ait plutôt une grande masse de biens entre les mains d'un laïque que dans celles d'un ecclésiastique, à la discrétion d'un homme marié que d'un célibataire (2535). La terre sans doute ne rapporte pas moins de fruits pour l'un que pour l'autre. Pourvu que cette masse soit consommée dans le royaume, qu'importe à l'Etat par qui elle le soit? Voilà d'abord ce que nous ne concevons pas.

Nous demandons encore si les ecclésiastiques dépensent leurs revenus autrement que les autres hommes. Quand le luxe dont on se plaint serait réel, il est commun aux laïques aussi bien qu'aux membres du clergé; c'est le vice général du siècle, et nous ne voyons pas en quoi il est plus pernicieux à l'Etat de la part des uns que des autres. Qu'il soit plus criminel dans les seconds, cela est incontestable; mais qu'il en résulte des effets plus funestes au bien temporel de la société, c'est ce que l'on ne prouvera jamais.

Comment des philosophes apologistes du

(2530) *Droit public de France*, tome II, p. 172.

(2531) *Dissert. sur l'honor. des messes*, p. 446.

(2532) *Encyclop.*, art. *Vingtième*, art. ajouté; *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Impôts*, sect. 2; *Voyages en différents pays de l'Europe*, tome II, p. 292.

(2533) *Anti-Bernier*, art. *Immunités*.

(2534) *Encyclopédie*, art. *Population*, p. 98, etc.

(2535) *Voyages en différents pays de l'Europe*, tome II, Lettre 24, p. 305.

luxe, qui le jugent avantageux à la prospérité des nations, qui dissertent perpétuellement sur les moyens de l'augmenter, peuvent-ils invectiver contre le luxe du clergé? Le luxe ne change point de nature selon la qualité des personnes. Nous verrons que l'on ne se déchaîne pas moins contre ceux qui, par leur profession, sont à couvert de tout danger de luxe.

Par un excès de complaisance pour nos adversaires, nous ne parlons ici que des effets temporels et politiques, parce que c'est principalement sur ceux-là que les incrédules argumentent; les mœurs, la vertu, l'édification publique ne sont point l'objet qui les intéresse.

Or, à n'envisager la chose que du côté qui les affecte, 1° il nous paraît avantageux au public que les biens de la société changent souvent de main, un plus grand nombre de familles et d'individus en profitent; c'est le cas des biens ecclésiastiques. A tout calculer, nous croyons que malgré l'amertume des traits lancés contre le clergé, les pauvres gagnent encore plus avec lui qu'avec les séculiers. Quel que soit l'usage qu'il fait de ses biens, il faut que quelqu'un y ait part, à moins qu'il ne jette son revenu dans la rivière, ou ne le consume par les flammes. Puisque l'on en veut surtout à la magnificence de ses édifices, ils n'ont pas été bâtis par corvées, et sans qu'il en coutât rien au possesseur; le manouvrier, le maçon, le charpentier, le serrurier, le menuisier y ont gagné leur vie. Selon les savantes spéculations des économistes modernes, c'est la seule manière de faire l'aumône qui soit vraiment utile à la société. Le clergé fait donc beaucoup travailler, nourrit un grand nombre de bras, entre de son mieux dans les vues sublimes de nos calculateurs; pour récompense, ils lui reprochent l'usage qu'il fait de ses biens. Ils disent que l'aumône ne sert qu'à nourrir la fainéantise, et ils blâment le clergé de ce qu'il ne fait pas assez d'aumônes.

§ XIV
Avantages politiques qui en résultent.

Des politiques moins aveugles et mieux instruits que ceux auxquels nous avons affaire, ont raisonné plus sensément. Quant à la quantité des biens du clergé, ils ont observé, 1° qu'il est utile au bien de l'Etat qu'il y ait un certain nombre de riches propriétaires, parce qu'ils sont en état de faire de plus fortes avances pour l'amélioration des fonds, que ne pourrait un particulier moins riche. Cette raison est encore plus sensible à l'égard d'un usufruitier qui se croit obligé par état et par justice à faire valoir, autant qu'il se peut, les biens dont il est dépositaire. Tous les inconvénients sont prévenus, lorsqu'il ne peut augmenter son revenu par de nouvelles acquisitions; mais seulement par une culture plus soignée. Tel est le cas du clergé. L'auteur de l'*Histoire des établissements des Européens dans les Indes* n'y a pas fait attention, et n'a fait sur ce point que des réflexions fausses (2536).

2° Il est bon que les fonds changent de main de temps en temps, parce que dans le nombre des possesseurs il s'en trouve quelqu'un tôt ou tard qui répare les brèches d'une nouvelle administration, et tire des fonds tout le parti possible. C'est ce qui arrive encore à l'égard des biens ecclésiastiques. On voit qu'en général ils sont mieux tenus et plus en valeur que les biens laïques.

3° Loin de juger que l'origine des premiers fût odieuse, la quantité même de ces biens leur a paru être une attestation publique des services que le clergé a rendus, dans tous les temps, soit au souverain, soit aux particuliers. On lui a donné beaucoup parce que l'on était sûr de trouver en lui beaucoup de ressource. Dans le temps malheureux que les peuples étaient accablés sous le gouvernement féodal, un particulier qui n'avait point d'héritiers nécessaires, aimait mieux donner ses biens à l'Eglise, que de les laisser à un seigneur dont il avait eu souvent lieu de se plaindre; il envisageait l'Eglise comme un dépôt respecté, dont les fonds tournaient de façon ou d'autre à l'utilité publique, et dans lequel les malheureux puiseraient toujours plus ou moins abondamment. La quantité des fondations pieuses ne prouve rien, sinon qu'il y a toujours eu de grands besoins auxquels il fallait pourvoir (2537).

4° Ils ont remarqué que toutes les fois que les biens ecclésiastiques ont été pillés, ce qui est arrivé souvent, l'Etat ni les peuples n'ont jamais profité de cette dépouille; elle a toujours été la proie des grands. Le peuple, loin d'être soulagé par là du poids des charges publiques, a perdu au contraire un secours sur lequel il avait droit de compter. C'est ce que l'on a vu en France après la décadence de la maison de Charlemagne, en Angleterre, à la prétendue réformation, et récemment en Pologne par l'usage que l'on a fait des biens possédés par les Jésuites (2538).

Lorsque les spéculateurs avides dissertent sur l'usage d'une proie dont ils espèrent enlever une partie, rien de si beau que leurs plans, l'opération qu'ils proposent doit ramener le siècle d'or. Si le gouvernement était assez aveugle pour donner dans le piége, il ne tarderait pas de s'en repentir. Quand les parts sont faites, chacun garde la sienne, et les projets d'utilité publique s'en vont en fumée.

5° L'origine des biens des monastères n'a pas paru moins respectable aux hommes instruits. Ils savent que l'Europe dévastée

(2536) Tome VII, c 7.
(2537) *Discours sur l'histoire de France*, tome III, p. 399.
(2538) *Annales politiques, civiles et littéraires*, tome I, n° 1, p. 56.

par les barbares, arrosée du sang de ses habitants, couverte de forêts, a été défrichée et fertilisée de nouveau par les sueurs des solitaires, qui fuyaient le brigandage et la tyrannie. Les colonies qu'ils ont formées sont devenues dans la suite des villages, des bourgs, des villes, dont le nom et la situation attestent encore la source qui les a fait éclore. Il serait triste d'envier aux successeurs de ces hommes utiles, une propriété fondée sur le plus sacré de tous les titres, sur la culture, sur le travail, sur une sage économie, sur les services qu'ils ont rendus aux peuples opprimés (2539).

Nous reviendrons à ce sujet, lorsque nous parlerons des effets civils et politiques de la religion chrétienne.

Quand les philosophes, qui se croient fort habiles, décident d'un ton d'oracle que le clergé s'est enrichi par de pieuses extorsions; que les peuples aveuglés par le fanatisme ont cru acheter le ciel en donnant leurs biens aux prêtres, ces déclamations doivent émouvoir sans doute les lecteurs qui n'ont jamais parcouru l'histoire. Mais quand on s'est donné la peine de suivre le fil des révolutions qui ont changé la face du monde, d'examiner les motifs qui, dans les différents siècles, ont pu influer sur les idées et sur la conduite des nations, l'on est fort surpris de trouver un tableau tout différent, de voir enfin que les critiques acharnés à déclamer contre l'ignorance des hommes, sont eux-mêmes fort ignorants.

ARTICLE IV.

Du célibat ecclésiastique et religieux.

§ I.

Chasteté estimée par tous les sages.

Le nom de *vertu*, synonyme de *force*, nous fait sentir qu'il est louable de réprimer les penchants qui maîtrisent trop impérieusement la nature : pour peu que l'on ait pour eux d'indulgence, l'on s'expose à en devenir bientôt esclave. S'il en est un dont les suites soient redoutables, c'est le goût des voluptés sensuelles ; souvent il a terni la gloire des plus grands hommes. Une expérience aussi ancienne que le monde, nous fait connaître que le mariage même, institué de Dieu pour y servir de remède, n'est pas toujours une barrière assez forte contre ses excès ; l'humanité est réduite à rougir, quand on se rappelle que cette passion dangereuse avait été divinisée par les païens, et avait introduit dans le culte religieux les abominations les plus honteuses. Selon l'opinion des anciens philosophes, ce désordre même attestait la violence du penchant qui porte tous les hommes à la volupté ; en lui élevant des autels, ils reconnaissaient que les forces humaines sont souvent impuissantes pour lui résister, qu'il faut un secours divin pour en arrêter la violence (2540). L'habitude de la continence contractée dès la jeunesse a toujours été le moyen le plus efficace de n'y pas succomber : dès que l'on a fait la funeste épreuve du poison que la volupté répand dans l'âme, il est difficile que le seul souvenir ne soit une tentation continuelle pour le reste de la vie.

Un auteur qui a fait l'histoire du célibat (2541), observe que presque tous les anciens peuples ont attaché une idée de perfection à l'état de continence, et ont jugé que cet état convenait surtout aux hommes consacrés au culte de la Divinité. Il en montre des exemples, non-seulement chez les Juifs, mais chez les Egyptiens, les Indiens, les Perses, les Grecs, les Thraces, les Romains, les Gaulois; on peut y ajouter les Péruviens. Il cite les éloges qu'ont faits de la continence les différentes sectes de philosophes, surtout les disciples de Pythagore et de Platon. Les épicuriens mêmes et les cyniques, décriés d'ailleurs par la licence de leur morale, jugeaient qu'un sage ne devait point penser à l'état du mariage. Qu'ils aient fondé cette maxime sur de bonnes ou de mauvaises raisons, n'importe; il est difficile de nous persuader que les sages de toutes les nations se soient trompés grossièrement sur une question qui paraît de la dernière évidence aux philosophes modernes.

Ces mêmes anciens, qui n'ont pas eu le courage de s'élever contre les désordres introduits dans le culte religieux, à qui les abus paraissaient trop invétérés pour être susceptibles de réforme, sont néanmoins convenus qu'en général le culte de la Divinité demande un cœur pur. « De quelque manière qu'on nous représente les dieux, disait Cicéron, quelque nom que la coutume leur donne, nous leur devons un culte plein de respect; culte très-bon et très-saint qui exige beaucoup d'innocence et de piété, une inviolable pureté de cœur et de bouche, et qui n'a rien de commun avec la superstition dont nos pères, aussi bien que les philosophes ont entièrement séparé la religion (2542). » Il rapporte un passage de Socrate, où ce philosophe compare la vie des âmes chastes à celle des dieux (2543). *Casta placent superis*, disaient les poëtes mêmes.

On ne peut lire sans étonnement l'excès des honneurs et des prérogatives que les Romains avaient accordés aux vestales, pour les dédommager du sacrifice qu'elles faisaient à la religion, en renonçant au mariage pendant les trente années de leur sacerdoce. Une vestale allait au Capitole avec la pompe d'une souveraine; elle était précédée de licteurs et de gardes; les consuls lui cédaient le pas, faisaient baisser les faisceaux devant elle; elle pouvait sauver la vie à un criminel, si elle le rencontrait par hasard lorsqu'il était conduit au supplice, intercéder pour tous les accusés, intervenir dans toutes les affaires. Souvent les délibé-

(2539) *Politique natur.*, Disc. 4, § 25, p. 225.
(2540) Cic., *De nat. deor.*, l. II, c. 25.
(2541) *Mém. de l'Acad.*, tome V, p. 104, in-12.
(2542) Cic., *De nat. deor.*, l. II, c. 28.
(2543) *Tuscul. quæst.*, l. I, n° 114.

rations du sénat furent arrêtées par les requêtes de ces prêtresses; l'impératrice Livie se crut décorée d'un privilége singulier, d'avoir une place aux spectacles sur le banc des vestales (2544). Cela est-il arrivé chez le même peuple qui encensait l'amour impudique et la prostitution sous le nom de Vénus?

Mais malgré la dépravation de ses mœurs, Rome rendait encore hommage au mérite de la chasteté. Dans les plus grandes solennités, on faisait marcher des chœurs de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe pour chanter les louanges des dieux; on présumait que la chasteté propre à leur âge était un mérite de plus aux yeux de la Divinité.

§ II.

Morale de Jésus-Christ sur la continence.

Jésus-Christ, qui était venu sur la terre pour condamner toutes les passions et mettre en honneur toutes les vertus, ne pouvait manquer de canoniser l'état de virginité; mais il est étonnant que des leçons si sublimes aient pu se faire entendre au milieu de la corruption générale qui régnait pour lors. *Heureux les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu* (2545)! ces courtes paroles ont eu plus de force, que toutes les spéculations des philosophes, et toute la pompe attachée au sacerdoce de Vesta. En prodiguant les récompenses, Rome avait peine à trouver sept vierges qui voulussent s'imposer la loi de trente ans de continence; Jésus-Christ, par un seul mot, a fait éclore des essaims de célibataires perpétuels dans toutes les parties du monde.

Après avoir établi l'indissolubilité du mariage : *Il y a*, dit-il, *des eunuques volontaires qui ont renoncé au mariage pour le royaume des cieux; que celui qui peut le concevoir y fasse attention.... Quiconque aura quitté sa famille, son épouse, ses enfants, ses possessions à cause de mon nom, recevra le centuple, et aura la vie éternelle* (2546). *Si celui qui vient à moi n'est pas disposé à quitter son père, sa mère, son épouse, ses enfants, ses frères et sœurs, sa propre vie, il ne peut être mon disciple* (2547).

Saint Paul enseigne de même qu'il est avantageux à l'homme de n'avoir commerce avec aucune femme; mais que, pour éviter le libertinage, il est bon que l'on se marie, et que les époux vivent conjugalement. *Ce n'est point*, dit-il, *un ordre que je vous donne, mais un conseil. Je voudrais que vous fussiez tous libres comme je le suis, mais chacun reçoit de Dieu le don qui lui convient; celui-ci d'une manière, celui-là d'une autre. Je dis à ceux qui sont dans le célibat ou dans le veuvage, qu'il leur est bon d'y demeurer comme moi; s'ils ne peuvent garder la continence, qu'ils se marient; cela vaut mieux que de brûler d'un feu impur* (2548). Il condamne ailleurs, comme hypocrites et déserteurs de la foi, ceux qui empêchent les fidèles de se marier (2549). Il dit aux Hébreux que le mariage est honorable à tous égards, et le lit nuptial sans tache (2550).

Dans l'*Apocalypse*, saint Jean représente devant le trône de Dieu une foule de bienheureux plus élevés en gloire que les autres. *Voilà*, dit-il, *ceux qui ne se sont point souillés avec les femmes, ils sont vierges, ils suivent l'agneau partout, ce sont les prémisses de ceux qu'il a rachetés à Dieu parmi les hommes* (2551).

Loin de réprouver le mariage, Jésus-Christ lui a rendu sa sainteté primitive, en condamnant le divorce, l'adultère, le simple désir d'infidélité dans les époux, le commerce des personnes libres, tout ce qui peut nourrir les passions criminelles; les apôtres ont suivi et prêché fidèlement sa doctrine. Il représentent le célibat, gardé par motif de religion, comme un état plus parfait, lorsqu'on y est appelé de Dieu, auquel cependant on ne doit pas s'engager témérairement. Ceux qui étaient mariés ont quitté leur famille, ceux qui ne l'étaient pas ont persévéré dans la continence, pour se livrer avec plus de liberté à la prédication de l'Evangile et aux devoirs de leur vocation.

Quelques anciens hérétiques condamnaient le mariage (2552), les incrédules proscrivent le célibat; erreur de part et d'autre. Le mariage est non-seulement légitime et louable, mais sanctifié par la dignité du sacrement; la virginité est plus parfaite, mais recommandée seulement à ceux auxquels Dieu en accorde le don, et qu'il veut consacrer spécialement à son service. Tel est le sage milieu dont l'Eglise ne s'est jamais écartée.

§ III.

Différentes vues politiques sur le célibat.

Lorsque les anciens ont envisagé le célibat sous un aspect purement politique, ils en ont porté divers jugements, selon les circonstances dans lesquelles ils se trouvaient. Chez les nations encore au berceau, qui ont le plus grand intérêt de se multiplier, le besoin de la population étouffe tout autre sentiment; le mariage a pour lors d'autant plus d'attraits pour l'homme, que le nombre des enfants fait sa richesse, et que l'autorité paternelle est portée au plus haut degré. La sujétion dans laquelle vivent alors les femmes, épargne au mari les plus

(2544) *Hist. des vestales, Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tome V, in-12, page 234.
(2545) *Matth.* v, 8.
(2546) *Matth.* xix, 12, 29.
(2547) *Luc.* xiv, 26.
(2548) *I Cor.* vii, 6.
(2549) *I Tim.* iv, 3.
(2550) *Hebr.* xiii, 4.
(2551) *Apoc.* xiv, 4.

(2552) C'est pour cela même que l'Eglise ne fit pas d'abord une loi à ses ministres de garder le célibat. Au IIIe siècle, sous le règne de Gallien, quelques évêques furent mis à mort comme manichéens, parce qu'on crut qu'ils gardaient le célibat par le principe de ces hérétiques, par horreur du mariage. RENAUDOT, *Hist. des Patr. d'Alexandr.*, p. 47.

grands désagréments de la société conjugale; elles sont à peu près esclaves, l'homme est souverain chez lui (2553). Il est rare alors de trouver des célibataires par goût, et il est naturel que cet état soit noté d'une espèce d'infamie. Telle est l'origine des lois portées contre le célibat dans la plupart des républiques naissantes et des royaumes dépeuplés.

Un Etat agrandi, fortifié, enrichi par le commerce et par les arts, qui a de grandes relations au dehors, et beaucoup de ressources au dedans, où les étrangers peuvent jouir d'un sort égal à celui des nationaux, laisse aux citoyens une plus grande liberté de suivre leur inclination, d'embrasser l'état de vie qui paraît le plus convenable à l'intérêt particulier. L'indépendance nécessaire au militaire, un goût décidé pour l'étude, le commerce étranger, la navigation, les voyages, les arts qui ne sont point sédentaires, déterminent un grand nombre d'hommes à renoncer au mariage, ou à ne s'y engager que dans un âge avancé, lorsque leur fortune est bien établie. Un spéculateur à courte vue, étonné de ce phénomène, s'en prend à la religion, parce qu'elle préconise le célibat; il ne voit pas que la chose vient d'ailleurs, et qu'en fuyant le mariage, la plupart des célibataires ne pensent guère aux maximes de l'Evangile.

Enfin, lorsque le luxe porté au comble a corrompu les mœurs et les principes d'une nation, le mariage devient un joug très-onéreux et une source de chagrins amers. Les prétentions, le faste, la mollesse, l'oisiveté des femmes, la licence de leur conduite, le *grande supercilium* qui rebutait les Romains, font redouter la société conjugale, y multiplient les infidélités et les éclats scandaleux, surtout parmi les grands. Les villes n'offrent presque plus aux regards des observateurs que des époux malheureux, une multitude énorme de célibataires, une corruption des deux sexes qui étonne. Dans cette situation fâcheuse, le gouvernement romain fit des lois pour forcer les citoyens à se marier; mais la force des lois ne peut rien contre le torrent des mœurs, elle n'attaque point le mal dans sa source. Nos philosophes, encore moins sages, le rejettent sur la religion, comme si on la consultait pour lui faire des outrages. Ils soutiennent qu'il faut permettre le divorce, pour diminuer le nombre des célibataires, excellent moyen pour l'augmenter! Rome en est encore témoin. Ce n'est point la sainteté du mariage qui en dégoûte, c'est sa corruption (2554).

§ IV.

Déclamations absurdes des incrédules.

Cependant un cri général s'élève : *Il faut abolir le célibat ecclésiastique et religieux;* sans doute afin de favoriser le célibat de luxe et de libertinage, qui est cent fois plus pernicieux. Il faut évacuer les couvents de religieuses, afin de multiplier le nombre des vieilles filles qui n'ont pu trouver à s'établir, ou des prostituées. On loue à perte de vue des souverains qui ont fait des lois pour favoriser les mariages, mais qui ont commencé par détruire deux ou trois cent mille hommes pour agrandir de vastes déserts. Prodige de sagesse!

Lorsqu'il n'y aura plus de célibataires, qui se consacrera par état aux œuvres de charité, aux missions, à la rédemption des captifs, à l'instruction et à l'éducation des enfants abandonnés, au soin des pauvres et des malades, etc., devoirs qui deviennent plus nécessaires à mesure que la population augmente?

Il y a trop d'ecclésiastiques et de religieux. Dans les grandes villes, cela peut être; mais ce n'est point la religion qui a conseillé d'agrandir les villes pour en faire des gouffres de l'espèce humaine; dans les campagnes, aux extrémités du royaume, les ouvriers manquent à la vigne du Seigneur. Le remède est visible, mais les philosophes ferment les yeux.

Ne concentrez point tous les établissements publics dans les capitales, diminuez la mollesse des grands, réduisez-les à pratiquer la religion avec le peuple, ôtez-leur la vanité d'avoir des ministres de l'autel à leurs ordres, modérez l'ambition des familles, rendez aux évêques la liberté de pourvoir par choix et non par force à toutes les places utiles, et de retenir leurs sujets sous la discipline : sans lois, sans violence, sans autre réforme, les choses reprendront le niveau et le milieu tant désiré. Ces expédients ne dépendent point de l'Eglise seule, et si elle voulait les tenter, tout l'univers s'élèverait contre elle.

Nous ne nous arrêterons point à réfuter les sophismes par lesquels les protestants ont voulu prouver que le célibat et les vœux de chasteté sont opposés à l'esprit du christianisme; les incrédules soutiennent hautement le contraire, s'en prennent à Jésus-Christ et à sa doctrine; mais ils prétendent que cette institution nuit au bien politique des Etats, est fondée sur le fanatisme et sur l'amour de l'oisiveté. La question a donc changé de face; il ne s'agit plus de l'Evangile : nos adversaires nous l'abandonnent; il reste à prouver contre eux que la loi du célibat des clercs n'est sujette à aucun inconvénient politique, ne porte aucun préjudice au mariage ni à la population.

§ V.

Discipline de l'Eglise sur ce point.

1° Il est évident, par les paroles de Jésus-Christ et des apôtres, qu'aucune loi n'ordonne à personne d'embrasser l'état ecclésiastique ou religieux; il faut pour cela une vocation décidée : Dieu la donne à qui il lui

(2553) *Observ. sur les commencements de la société*, par MILLAR.

(2554) *Syst. social*, IIIe part., c. 10, p. 15.

plaît. Lorsque Jésus-Christ invita un jeune homme à se joindre au nombre de ses disciples, il le mit à l'épreuve: il lui proposa de renoncer à tout ce qu'il possédait, et de rompre les liens qui l'attachaient au monde; le jeune homme ne se sentit pas assez de courage, Jésus-Christ n'insista point (2555). Sur ce modèle, l'Eglise n'admet au nombre de ses ministres que ceux dont elle a éprouvé la vocation; dès les premiers siècles, elle a fait sur ce point les lois les plus rigoureuses, et les a renouvelées au concile de Trente. Si quelqu'un la trompe par ambition ou par hypocrisie, elle n'en est point responsable.

Dans les premiers temps, au défaut de célibataires elle a pris des hommes mariés pour ministres; les veufs ne sont encore exclus des ordres sacrés par aucune loi; lorsquelle a eu la liberté du choix, elle a préféré ceux qui s'engageaient à une continence perpétuelle. Ainsi en avait agi son divin fondateur. Parmi les apôtres, ceux qui étaient mariés renoncèrent à tout pour suivre Jésus-Christ. Saint Jean et saint Paul ne l'étaient pas, ils ont persévéré dans l'état de virginité. L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie*, qui a voulu parler de cette discipline, n'était ni assez instruit ni assez judicieux pour en porter un jugement équitable (2556).

2° L'Eglise ne reçoit les engagements des clercs que dans un âge auquel tout homme est censé connaître ses forces et son tempérament, longtemps après l'époque à laquelle il est habile à contracter mariage. Si un clerc peut prouver que son engagement n'a pas été libre, s'il ne l'a point ratifié volontairement par l'exercice de l'ordre qu'il a reçu, l'engagement est déclaré nul.

3° Selon l'ancienne discipline, le nombre des ecclésiastiques était très-borné; personne n'y était admis qu'au moment de remplir une place nécessaire et vacante, on ne prenait point des surnuméraires; les lois de Constantin y avaient pourvu (2557). Nous conviendrons aisément que la cupidité des séculiers les porte souvent à surcharger l'Eglise du fardeau des enfants dont ils veulent se débarrasser; que leur vanité a quelquefois multiplié les fondations, pour laisser des places aux héritiers de leur nom, que la jalousie du droit de patronage a souvent fait une espèce de violence aux évêques. C'est le crime de l'ambition, et non celui de l'Eglise. Elle ne demande que des ouvriers, elle ne reçoit des sujets qu'en cette qualité; ce n'est point sa faute quand ils manquent de parole, ou lui en imposent sur leur véritable dessein.

Il y a de l'injustice à dire que les évêques, pour avoir un plus grand nombre de clercs soumis à leurs lois, en multiplient le nombre sans nécessité. On sait si les ecclésiastiques oisifs sont les plus soumis aux évêques. Lorsqu'il arrive du scandale, il ne vient pas ordinairement de la part des ouvriers occupés.

4° Malgré l'affectation des incrédules à exagérer le nombre des clercs, ils ne sont pas un sur quatre-vingts séculiers. Un seul curé, aidé seulement d'un vicaire, se trouve souvent chargé d'une paroisse de mille ou douze cents communiants. Si le luxe, la mollesse, le faste des villes obligent d'y multiplier le nombre des ministres de la religion, si les clercs en sortent difficilement pour aller travailler au salut des peuples de la campagne, c'est un abus que l'Eglise n'approuve point ; si elle voulait le réformer, souvent les déclamateurs seraient les premiers à s'y opposer.

§ VI.

Le célibat ne nuit point à la population.

Est-il vrai que le célibat des ecclésiastiques diminue le nombre des mariages, et nuise à la population? 1° L'on rencontrerait mieux, si l'on disait, au contraire, que la difficulté des mariages augmente la quantité des célibataires. C'est le motif dont un père se sert communément pour déterminer ses enfants, l'un à prendre l'état ecclésiastique, l'autre l'état militaire, un troisième à entrer dans le cloître. Il leur représente que sa fortune n'est pas assez considérable pour les établir tous dans le monde ; que c'est assez pour lui de marier l'aîné. De là il résulte déjà que sans la ressource de l'Eglise et des monastères, ils n'en seraient pas plus avancés ; qu'ils nuiraient à l'établissement de l'aîné, et demeureraient peut-être tous dans un célibat forcé.

2° Le nombre des mariages et la population ne peuvent augmenter qu'à proportion des moyens de subsistance. La voie la plus simple de multiplier ces moyens est de faire vivre un plus grand nombre d'hommes dans un plus petit espace, et à moins de frais. Or il est démontré que tel revenu qui suffit pour faire subsister une communauté d'hommes ou de femmes assez nombreuse, ne suffirait pas pour alimenter un nombre égal, distribué en plusieurs familles. Par l'économie et la frugalité, ces communautés mettent à profit ce que le luxe de bienséance dissipe et anéantit dans la société. Déclamer contre des établissements qui, malgré la contagion, peuvent se préserver d'un luxe destructeur, c'est trouver mauvais qu'il ne soit pas encore venu à bout de tout dévorer.

3° C'est ici une affaire de calcul. Est-il démontré que les pays dans lesquels le célibat est supprimé, sont, toutes choses égales d'ailleurs, plus peuplés que ceux dans lesquels il subsiste ? Pour faire sûrement cette estimation, il faut examiner les choses sous le même climat, et sous le même régime politique ; personne n'a encore tenté de calculer avec cette précaution essentielle. Saint Ambroise, *De virginit.*, l. III, soutenait déjà

(2555) *Matth.* XIX, 21.
(2556) *Question sur l'Encyclopédie*, art. *Clerc.*
(2557) *Cod. Théod.*, l. XVI, tit. 2, n. 3 et 6.

que les pays où il y avait le plus de vierges et de continents, comme Alexandrie, l'Afrique, l'Orient, étaient plus peuplés que les autres. On nous cite des contrées dans lesquelles il y a d'autres raisons de population ou de dépopulation, sur lesquelles on garde le silence ; quelquefois même on allègue des faits et des exemples qui démontrent la fausseté des conjectures de nos adversaires. L'auteur des *Annales politiques* a prouvé que l'Allemagne est aujourd'hui moins peuplée qu'elle ne l'était sous le catholicisme (2558).

Selon l'auteur de l'*Histoire des établissements des Européens dans les Indes*, des preuves historiques, présentées aux derniers états de Suède, les convainquirent que leur pays avait, il y a trois siècles, à peu près trois fois plus d'habitants qu'aujourd'hui, quoique la religion catholique qu'on y professait alors, autorisât les cloîtres et prescrivît au clergé le célibat (2559). Celui qui a traité de la félicité publique, avoue que l'Italie, malgré la quantité de prêtres et de moines, est plus peuplée qu'elle ne l'était sous les Romains, avec toutes les lois qu'ils avaient portées pour empêcher le célibat (2560).

4° Nous sommes forcés de répéter que, d'un côté, le luxe et la corruption des mœurs, de l'autre, la pauvreté et la difficulté de subsister, sont les vraies raisons qui diminuent le nombre des mariages et les rendent stériles. Quelques-uns de nos adversaires en conviennent. *En même temps*, disent-ils, *que le commerce favorise la population par l'industrie de mer et de terre, par tous les objets et les travaux de la navigation, par tous les arts de culture et de fabrique, il diminue cette même population par tous les vices qu'amène le luxe* (2561). Voilà donc la source du mal. La question est de savoir, si en supprimant le célibat ecclésiastique on diminuerait le luxe des villes et la pauvreté des campagnes : il y aurait de la démence à le soutenir. Il nous paraît très-bon que dans ces circonstances il y ait encore des hommes et des sociétés destinées à donner l'exemple de la modestie, de la frugalité, de l'innocence des mœurs. Quel asile resterait à tant de personnes maltraitées par la fortune, s'il n'y avait pas des retraites et des conditions dans lesquelles on peut encore sans danger pratiquer la modération chrétienne, devenue presque un opprobre dans le monde? On fuirait la vertu, s'il n'y avait plus d'état dans lequel elle pût se montrer sans faste et sans appareil.

5° Ceux qui embrassent le célibat ecclésiastique ou religieux, le font ou par réflexion, ou par goût, ou par l'un et l'autre motifs réunis. Si c'est par réflexion, et après avoir calculé leur intérêt, c'est une injustice de leur ôter un bien être qui n'a rien d'illégitime ; si c'est par goût, il est faux que la loi du célibat leur soit onéreuse : si le goût et l'intérêt se réunissent, les clameurs des incrédules deviennent encore plus absurdes. Sans cesse ils font retentir à nos oreilles le nom de liberté, et ils commencent par vouloir ôter à leurs semblables l'espèce de liberté la plus naturelle et la plus précieuse, celle d'embrasser l'état de vie qui plaît davantage. Quand on s'y dévoue par charité et par le désir d'être utile aux autres, qui osera blâmer ce motif?

6° Il n'est pas besoin de réfléchir profondément, pour sentir que, dans un empire étendu et florissant, l'inégalité des fortunes est inévitable ; plus l'opulence croît d'un côté, plus la pauvreté augmente de l'autre. Il est donc impossible que dans toutes les conditions il y ait la même facilité de former des unions. Il faut des militaires, des matelots, des domestiques à l'infini, des professions avec lesquelles l'état du mariage peut difficilement s'accorder. Tout homme marié dont la fortune dépend d'un emploi ou d'une industrie personnelle, s'expose à laisser en mourant sa famille dans l'indigence : tous les ecclésiastiques seraient dans ce cas, la société se trouverait surchargée de leurs enfants. L'on en fait l'épreuve en Angleterre, et l'Etat trouve ce fardeau très-onéreux (2562).

De toutes ces réflexions il résulte que le luxe en général, celui des femmes en particulier, le préjugé attaché à la noblesse, le mépris des alliances inégales, la corruption des villes qui fournit aux célibataires de funestes dédommagements, sont les vraies causes de dépopulation sur lesquelles il faudrait frapper ; les incrédules n'y touchent point, ou n'en parlent que légèrement ; ils craignent que les coups ne retombent sur eux. L'un d'entre eux en est cependant convenu (2563).

§ VII.

Première objection : Faux calcul d'un encyclopédiste.

L'auteur de l'article *Célibat* dans l'*Encyclopédie*, observe, 1° qu'à le considérer en lui-même il n'est point illégitime, lorsqu'il est établi par une autorité supérieure à celle de la nature; que Dieu sans doute peut témoigner que la pratique de la continence lui est agréable. Or nous avons vu que Jésus-Christ a clairement témoigné que la continence des ministres de la religion lui était agréable, et qu'il lui a promis une récompense.

2° Que le célibat de libertinage est très-contraire au vœu de la nature et au bien de la société; il en expose les tristes effets, nous les déplorons avec lui.

3° Que la plupart des peuples anciens ont regardé la virginité et le célibat comme un mérite dans les ministres de la religion ; que le christianisme n'a fait autre chose que rectifier ces idées, et y engager les clercs

(2558) Tome III, n° 19, p. 167.
(2559) *Hist. des établiss.*, t. II, l. v, p. 170.
(2560) *De la félic. publ.*, t. II, c. 5, p. 125.
(2561) *Hist. des établiss.*, t. VII, c. 9.
(2562) *Londres*, tome II, 128.
(2563) *Espion chinois*, t. III, Lettre 5 et suiv.

par un motif plus parfait, qui est la charité.

4° Que cette loi étant de pure discipline, elle a varié dans les différents siècles, et pourrait encore changer. Il aurait parlé plus exactement, s'il avait dit que cette loi, fondée sur les paroles de Jésus-Christ même, a toujours existé et n'a jamais été révoquée; mais que dans les différents siècles elle a été exécutée avec plus ou moins de rigueur, selon que l'Eglise a été plus ou moins libre de maintenir cette discipline respectable. On ne pourrait y donner atteinte aujourd'hui, sans tomber dans de plus grands inconvénients; nous allons le prouver, en réfutant les prétendus avantages que l'on croit apercevoir dans la discipline contraire; l'encyclopédiste les a copiés dans l'abbé de Saint-Pierre; l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie*, Art. *Curé de campagne*, n'y a rien ajouté.

Première objection. Si quarante mille curés qui sont en France avaient des enfants, ceux-ci seraient sans contredit des mieux élevés, l'Etat y gagnerait de bons sujets, et l'Eglise des fidèles; les ecclésiastiques étant, par leur état, meilleurs maris que les autres hommes, il y aurait quarante mille femmes plus heureuses et plus vertueuses.

Réponse. Si cinq ou six mille célibataires libertins qui sont en France, avaient des enfants, et leur donnaient une bonne éducation, l'Etat y gagnerait un beaucoup plus grand nombre de bons sujets que par le mariage des curés. Avant de toucher à l'état du clergé, qui est fondé sur de très-bonnes raisons, il nous paraît juste de réformer un désordre qu'aucune raison ne doit faire tolérer.

La question principale est de savoir si un pasteur chargé de famille aurait autant de temps, de liberté et de zèle pour se livrer aux fonctions charitables de son ministère. Le bon sens nous dicte qu'avant de penser au *mieux*, il faut pourvoir au *bien*, satisfaire aux devoirs essentiels de l'état avant d'y en ajouter d'autres; Jésus-Christ n'a point institué le sacerdoce pour travailler à la population de l'univers, mais au salut des âmes. Un pasteur est le père des pauvres, des veuves, des orphelins, des enfants abandonnés; son troupeau est sa famille : quand elle est nombreuse, il ne peut y suffire; il lui faut des vicaires et des coopérateurs. Une société de femmes, de filles et de jeunes prêtres ne serait pas fort propre à édifier la paroisse. Les aumônes du pasteur seraient supprimées; on n'oserait plus lui en confier, de peur qu'il n'en détournât l'usage. Après la mort du curé, la paroisse se trouverait chargée de la veuve et des enfants; souvent elle a de la peine à faire subsister le curé lui-même.

Un autre dissertateur décide que *si les fonctions du sacerdoce semblent interdire au prêtre les soins d'une famille et d'une terre, les fonctions de société proscrivent encore plus hautement le célibat* (2564). Ainsi, selon lui, instruire, édifier, consoler, soulager les malheureux, ne sont pas *des fonctions de société*. En est-il donc de plus nécessaires et de plus sacrées ? Il convient que les pasteurs s'en acquittent (2565), et il veut les en détourner.

C'est une triste ressource de penser que les ecclésiastiques seraient meilleurs maris que les séculiers; que ceux-ci devenant meilleurs, les femmes n'auront pas besoin d'épouser des prêtres pour être vertueuses et heureuses. Ajoutons : que les femmes soient plus souples et plus vertueuses, il en coûtera moins à leurs maris pour les rendre heureuses.

S'il était vrai, comme le soutiennent gravement plusieurs de nos philosophes, qu'un ecclésiastique est nécessairement un homme vicieux et méchant, que deviendrait la belle spéculation que l'on fait ici sur le bonheur des femmes qui leur seraient unies? Mais nous verrons bien d'autres contradictions.

§ VIII.

Deuxième objection : Le célibat n'est d'aucune utilité.

Deuxième objection. Il n'y a guère d'hommes pour lesquels le célibat ne soit difficile à observer; l'Eglise souffre un grand scandale par un prêtre qui manque à la continence, pendant qu'il ne revient aucune utilité aux autres chrétiens de celui qui vit continent.

Réponse. Ce n'est point aux incontinents d'habitude, tels qu'étaient l'abbé de Saint-Pierre et la plupart de ses copistes, qu'il convient de juger de la facilité ou de la difficulté d'observer la continence. Elle n'est point onéreuse à un pasteur qui a toujours été chaste, qui est très-occupé et souvent fatigué des fonctions de son état, qui ne fréquente les femmes qu'autant que la nécessité l'exige. Il a plus besoin de la solitude et du repos que du tumulte et de l'embarras d'une famille. Personne ne connaît mieux que les ouvriers évangéliques les croix, les chagrins, les dégoûts des personnes mariées; c'est auprès d'eux qu'elles vont chercher de la consolation : elles n'y iraient plus s'ils étaient mariés eux-mêmes. Nous le voyons par le peu de confiance que les protestants ont pour leurs ministres, et les Grecs schismatiques pour leurs *papas* mariés. Il est donc faux que les Chrétiens ne tirent aucune utilité de la continence des prêtres; sans elle, leur ministère deviendrait à peu près inutile. Leurs ennemis le souhaiteraient sans doute; c'est ce qui rend suspect leur zèle ardent pour le bien-être et la félicité des prêtres.

Il est rare que des pasteurs ou des ouvriers occupés au salut des âmes donnent du scandale par leur conduite; cela serait encore plus rare, si la malignité des libertins ne cherchait pas continuellement à élever con-

(2564) *Hist. des établiss. des Européens dans les Indes*, t. VII, c. 9; *Encyclop.*, art. *Population.*

(2565) *Hist. des établiss.*, tom. VII, c. 7.

tre les prêtres des soupçons mal fondés. Le mariage d'ailleurs n'est pas un remède infaillible contre l'incontinence; nous en connaissons des preuves parmi les protestants. Quand un pasteur marié serait incapable de s'oublier lui-même, pourrait-il répondre de la conduite de sa famille? Si elle scandalise, le blâme en rejaillit toujours sur le père. Ceux qui savent que les lieux publics de Londres sont peuplés en grande partie de filles de ministres ont de la peine à comprendre en quoi cette postérité peut contribuer à l'édification publique (2566).

« Si jamais objet lascif n'eût frappé nos yeux; si jamais idée déshonnête ne fût entrée dans notre esprit, nous serions demeurés chastes sans tentations, sans efforts, sans mérite. Un solitaire élevé dans un désert, sans livres, sans instruction et sans femmes, y mourrait vierge, à quelque âge qu'il fût parvenu. » C'est la réflexion d'un déiste (2567).

§ IX.

Troisième objection: Il détourne des autres vertus.

Troisième objection. Un prêtre ne mériterait guère moins devant Dieu, en supportant les défauts d'une femme et de ses enfants, qu'en résistant aux tentations de la chair; les embarras du mariage sont utiles à ceux qui les supportent, et les difficultés du célibat ne le sont à personne. Un curé, père de famille vertueux, serait utile à plus de monde que celui qui pratique le célibat.

Réponse. L'auteur, dans l'objection précédente, voulait supprimer le célibat pour la consolation et le bonheur des prêtres; à présent il veut les marier pour exercer leur patience par les défauts d'une femme et le soin d'élever des enfants; la disparate est un peu forte. S'il faut choisir entre deux croix, il nous paraît naturel de préférer la moins pesante et celle qui s'accorde le mieux avec la sainteté et l'étendue des devoirs du sacerdoce. Mais nos spéculateurs commencent toujours par laisser de côté ces devoirs, pour nous parler du bien public, comme si le sacerdoce n'était pas institué pour le public!

Nous ne voyons pas en quoi les embarras du mariage, les défauts d'une femme et de ses enfants sont utiles à celui qui les supporte, du moins pour le bien-être de cette vie; c'est néanmoins de celui-ci principalement que nos censeurs paraissent occupés. Mais il est faux qu'un père de famille, chargé d'une multitude de fonctions charitables, puisse être utile à plus de monde qu'un célibataire; tout le temps qu'il donnerait à sa famille serait autant de retranché pour son troupeau; le soin de pourvoir à la subsistance présente et future de ses enfants tarirait la source de ses aumônes. Puisqu'il y a même parmi les prêtres célibataires des paresseux qui négligent leurs fonctions, l'on ne peut pas présumer qu'ils fussent plus exacts à les remplir, s'ils étaient chargés d'un nouveau poids et s'ils avaient un nouveau prétexte de s'en dispenser.

Cependant l'auteur en juge différemment. Quelques ecclésiastiques, dit-il, pour qui l'observation du célibat est très-pénible, ne croiraient pas avoir satisfait à tout, lorsqu'ils n'ont rien à se reprocher de ce côté-là.

Mais des prêtres assez aveugles pour réduire toutes leurs obligations à celle du célibat, seraient-ils des hommes sur lesquels on pût compter pour l'éducation chrétienne d'une famille et pour l'édification d'une paroisse? Etrange manière de raisonner! Quelques ecclésiastiques se croient quittes de tout, lorsqu'ils sont irréprochables sur la continence; donc il faut leur imposer des devoirs encore plus étendus que ceux auxquels ils négligent de satisfaire. Les devoirs envers une famille sont-ils plus sacrés, plus attrayants, moins sujets à être violés, que les devoirs d'un pasteur envers ses ouailles?

L'auteur calcule le nombre de sujets que pourraient donner à l'Etat, dans l'espace d'un siècle, cent mille prêtres mariés. Souvent on a répondu à de pareilles supputations, que les hommes ne se produisent point à coups de plume, et qu'il n'en croît point où il n'y a pas de quoi les nourrir. L'exemple du clergé d'Angleterre démontre l'illusion de toutes ces rêveries. Quiconque met des enfants au monde sans leur laisser un seul moyen de subsistance assuré, ne rend pas un grand service à la république. L'Etat est déjà surchargé par l'entretien des veuves et des enfants des militaires, et on veut l'écraser encore par le poids de ceux des prêtres. De quoi servent les rêves sur la population, dans un siècle où l'on a posé pour maxime irréfragable (2568), qu'*il faut moins s'occuper de la population que du revenu?* Lorsque nos docteurs économistes se seront accordés, du moins sur les premiers principes, nous verrons si les conséquences méritent quelque attention.

§ X.

Quatrième objection: Le clergé marié ne serait pas moins respecté.

Un dernier avantage de l'abolition du célibat, c'est que les maisons nobles trouveraient dans les familles des évêques des rejetons qui prolongeraient leur durée.

Autre idée grotesque de décharger les laïques du soin de perpétuer leur postérité pour en donner la commission aux évêques. Lorsque, par la perpétuité des anciens nobles et la multiplication des nouveaux, toutes les familles du royaume auront acquis la noblesse, où seront les bras destinés à la culture et aux arts? De tout temps on a blâmé les ecclésiastiques qui avaient l'intention d'enrichir et d'élever leurs parents; et on nous propose de sang-froid un plan

(2566) *Londres*, tome II, p. 128.
(2567) *Emile*, tome III, p. 255.

(2568) 21e *Max.* du D. Quesnay.

de rendre les bénéfices héréditaires, et d'employer le patrimoine des pauvres à soutenir l'éclat et la durée des familles nobles. C'est dans l'*Encyclopédie*, dépôt précieux des connaissances humaines, que sont consignées toutes ces absurdités pour l'instruction des races futures.

Si le clergé eût été marié, il est fort douteux que saint Charles et M. de Belzunce se fussent dévoués au service des pestiférés, qu'il y eût des congrégations établies pour la rédemption des captifs et pour le soin des hôpitaux, etc.

L'auteur soutient que ceux d'entre les pasteurs hollandais et anglais qui sont vertueux ne sont pas moins respectés du peuple pour être mariés, et ne sont pas moins exacts aux devoirs de leur état, quoique chargés du soin d'une famille.

Il fallait se souvenir d'abord que les devoirs des ministres anglais et hollandais sont réduits à la fonction de prêcher et de présider aux prières publiques ; ils sont déchargés du reste. Les devoirs d'un pasteur catholique sont beaucoup plus étendus ; outre les prières publiques, plus longues et plus fréquentes que celles des protestants, il y a le bréviaire et la messe pour chaque jour; le tribunal de la pénitence, l'administration des sacrements, le soin des pauvres, des malades, des mourants, de tous les établissements de charité, surtout le devoir rigoureux de l'aumône.

Il est faux que les ministres protestants soient aussi respectés du peuple que les prêtres catholiques. *En Angleterre*, dit un écrivain très-connu, *le goût de l'indécence et de la crapule est devenu si universel qu'on a cherché à jeter du ridicule sur la portion des citoyens qui est destinée par son état à la combattre ; presque tous les écrits tendent à rendre le clergé non pas odieux, mais méprisable, et du mépris de la plus basse espèce* (2569). *Les ministres de la religion anglicane*, dit un autre, *ne sont pas à l'abri de la licence du théâtre ; si l'on en introduit quelqu'un sur la scène, c'est pour lui faire jouer le rôle de sot, d'ivrogne, de proxénète*, etc. (2570). Ceux qui voudront en savoir davantage n'ont qu'à consulter un livre anglais, intitulé : *La misère du bas clergé de Londres.* Nos philosophes français ont bien senti qu'ils ne réussiraient pas à répandre sur le clergé *ce mépris de la plus basse espèce*. Ils se sont appliqués à le rendre odieux ; ils le peignent comme un corps dangereux, redoutable par la confiance même qu'il inspire, par les services qu'il rend, par les devoirs qu'il remplit. L'un d'entre eux est d'avis qu'il vaut mieux endormir le clergé dans l'oisiveté, que de lui donner de nouvelles forces et d'augmenter son activité (2571). Même dessein, même pureté de zèle dans les philosophes de tous les pays du monde.

L'encyclopédiste convient que, pour exécuter son plan, il faudrait établir une plus grande égalité dans la distribution des biens ecclésiastiques; soit : attendons cette égalité, avant de juger des merveilles qui en résulteront.

§ XI.

Cinquième objection : Multitude de lois pour établir cette discipline.

L'encyclopédiste a tiré quelques objections du livre de l'*Esprit des lois :* le style mystérieux par lequel on a voulu leur donner un air de profondeur, ne doit pas nous en imposer. *Les lois humaines*, disent ces politiques, *faites pour parler à l'esprit, doivent donner des préceptes et point de conseils ; la religion, faite pour parler au cœur, doit donner beaucoup de conseils et point de préceptes. Quand elle donne des règles, non pour ce qui est bon, mais pour ce qui est mieux et plus parfait, il est convenable que ce soient des conseils et non des lois Quand le célibat, qui n'était qu'un conseil dans le christianisme, y devint une loi pour un certain ordre de citoyens, il en fallut chaque jour de nouvelles pour réduire les hommes à l'observation de celle-ci ; le législateur se fatigua, et fatigua la société, pour faire exécuter aux hommes, par précepte, ce que ceux qui aiment la perfection auraient exécuté d'eux-mêmes comme conseil* (2572).

Réponse. L'opposition que l'on met entre les lois civiles et les lois religieuses, est déjà fausse. La religion parle à l'esprit aussi bien que les lois civiles : elle nous apprend ce que nous devons faire, et les motifs qui doivent nous y déterminer. Dans un sens, les lois civiles parlent aussi au cœur par la voix de la loi naturelle et de la conscience, qui nous dit qu'il est juste, louable, avantageux d'être soumis aux lois civiles. Selon nos plus célèbres philosophes, l'intérêt seul peut nous soumettre aux lois : or l'intérêt parle au cœur.

Il serait singulier que les hommes, auteurs des lois civiles, fussent toujours dans le cas de commander, et que Dieu, législateur suprême, fût réduit le plus souvent à conseiller. D'autres pensent que le législateur humain, qui commande sans alléguer aucun motif, est un maladroit ; que Dieu, au contraire, sagesse éternelle, incapable de se tromper, a droit de nous subjuguer sans rendre raison de ses lois et de sa conduite.

A-t-on prouvé que le célibat des prêtres est un simple conseil, que Jésus-Christ ne l'a pas exigé rigoureusement de ses apôtres, qu'il ne leur était pas absolument nécessaire pour répondre à leur vocation? L'un des censeurs du clergé soutient que, quand Jésus-Christ a dit à ses apôtres : *Ne possédez rien*, c'était un précepte rigoureux pour

(2569) *Réponse aux docteurs modernes*, deuxième part., p. 225.

(2570) *Londres*, tom. II, p. 41.

(2571) *Hist. des établiss. des Europ. dans les Indes*, tome III, l. XI, p. 24.

(2572) *Encyclopédie*, art. *Population; Esprit des lois*, l. XXIV, c. 7.

eux et pour tous les apôtres : selon un autre, ces paroles du Sauveur : *Celui qui ne veut pas quitter son épouse, ses enfants, etc., ne peut être mon disciple* (2573), sont un simple conseil. Quand on veut rendre odieuse la morale de l'Evangile, on nous objecte la cruauté de *ce précepte;* lorsqu'il s'agit d'attaquer la discipline de l'Eglise, on prétend que c'est seulement un conseil. Où en sommes-nous?

Nous ne voyons pas en quoi le législateur s'est fatigué ou a tourmenté la société. Dans les premiers siècles, il eût été difficile de trouver des célibataires de profession pour les élever au sacerdoce ; l'Eglise n'a point exigé de ses ministres la continence dans la dernière rigueur ! elle est allée pas à pas pour établir la discipline présente ; les différentes révolutions survenues dans le monde chrétien ont retardé longtemps l'accomplissement universel de la loi, il a fallu la renouveler de temps en temps; mais il en est de même de toutes les autres lois. Blâmera-t-on le concile de Trente d'avoir aussi rétabli l'ancienne discipline, et réitéré la défense contre la pluralité des bénéfices, contre la simonie, contre le défaut de résidence, etc? Aurait-il été mieux de donner sur tout cela de simples conseils, parce que ceux qui aiment la perfection n'y auraient pas été moins fidèles?

L'oracle de l'*Esprit des lois* est donc ici en défaut à tous égards, et l'encyclopédiste le fait raisonner encore plus mal sur un autre article.

§ XII.

Sixième objection : Elle ne convient pas à tous les climats.

Par la nature de l'entenaement humain, dit-il, *nous aimons, en fait de religion, tout ce qui suppose un effort, comme, en matière de morale, nous aimons spéculativement tout ce qui porte le caractère de la sévérité. Ainsi le célibat a dû être, comme il est arrivé, plus agréable aux peuples à qui il semblait convenir le moins, et pour qui il pouvait avoir de plus fâcheuses suites; être retenu dans les contrées méridionales de l'Europe, où, par la nature du climat, il était plus difficile à observer; être proscrit dans les pays du nord, où les passions sont moins vives; être admis où il y a peu d'habitants, et être rejeté dans les endroits où il y en a beaucoup.* Ces observations, ajoute l'encyclopédiste, sont si belles et si vraies, qu'elles ne peuvent se répéter en trop d'endroits.

Réponse. Nous avons le malheur de ne les trouver ni belles, ni vraies. En matière de religion et de morale, nous aimons tout ce qui suppose un effort, parce que nous aimons la *vertu*, qui est la *force* de l'âme ; nous sentons que la morale et la religion sont faites pour réprimer les passions, et non pour les flatter. Mais que l'admiration pour la vertu porte les peuples à préférer ce qui leur convient le moins, et ce qui leur est le plus pernicieux, c'est une absurdité grossière ; aussi est-elle de l'encyclopédiste, et non de Montesquieu (2574).

L'observation tirée du climat est démontrée fausse par la multitude des monastères de tous les ordres qui étaient en Angleterre avant la réformation, et par le goût que conservent encore les Anglais catholiques pour la vie du cloître (2575). Si le calvinisme était devenu dominant dans les pays méridionaux, il y aurait supprimé le célibat comme il a fait dans le nord. Dira-t-on que les peuples du midi ont conservé le jeûne et l'abstinence, parce que ces pratiques leur sont plus pénibles qu'aux nations septentrionales? C'est tout le contraire. Les prétendus réformateurs ne se sont pas conduits par des observations creuses, tirées du climat; ils ont eu des motifs plus simples et fort aisés à deviner.

Cependant, disent nos adversaires, on ne peut pas nier que le célibat ecclésiastique et religieux ne produise une partie des effets pernicieux du célibat de libertinage. Il appauvrit la société, puisqu'il absorbe une partie des sujets qui pourraient servir à l'agriculture, aux arts, au commerce, à la navigation. Il la corrompt, puisque c'est une règle tirée de la nature, que plus on diminue le nombre des mariages qui pourraient se faire, plus on nuit à ceux qui sont faits, et que moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidélité dans les mariages; comme lorsqu'il y a plus de voleurs, il y a plus de vols.

Réponse. Cette observation est encore fausse dans sa généralité. Lorsque nos mœurs étaient plus pures il y avait beaucoup plus de fidélité dans les mariages, quoique le nombre des célibataires ecclésiastiques et religieux fût plus grand qu'aujourd'hui. Dans les campagnes, où les mœurs sont les plus innocentes, le nombre des célibataires des deux sexes est très-grand, à cause de la difficulté des mariages; et les infidélités des époux sont très-rares. Le mal que l'on attribue au célibat, vient donc d'une tout autre cause.

Mais admettons celle-ci pour un moment. Puisque le célibat ecclésiastique ne produit qu'une partie des effets du célibat voluptueux et libertin, il est absurde de déclamer toujours contre le premier, et de ne prendre aucune mesure pour réprimer le second. Nous ne voyons pas pourquoi l'on en veut plutôt au célibat du clergé qu'à celui des militaires. A-t-on démontré que l'état du mariage est plus compatible avec les devoirs des ecclésiastiques qu'avec les fonctions des militaires, ou que les premiers attentent plus souvent à la sainteté des mariages que les seconds? Le zèle des philosophes est donc ici fort suspect, pour ne rien dire de plus.

Quant au calcul des bras nécessaires à l'accroissement des revenus de l'Etat, nous sommes persuadés que les mœurs et la vertu

(2573) *Luc.* XIV, 26.
(2574) *Esprit des lois*, l. XXV, c. 4.

(2575) *Londres*, tom. II, p. 24, c. 12.

sont encore plus nécessaires à la prospérité nationale que l'argent; qu'ainsi des hommes consacrés par état à donner des leçons et des exemples de vertu, sont très-utiles à la société, et doivent être dispensés de tout autre service. Lorsque le célibat causé par le libertinage ou par la misère du peuple, sera retranché ou diminué, la population sera plus que suffisante; et alors il faudra un plus grand nombre de pasteurs. Les philosophes peuvent donc tourner ailleurs leurs savantes spéculations; nous verrons que la prétendue dépopulation du royaume est un fait absolument faux.

§ XIII.

Autres raisonnements faux.

L'encyclopédiste termine sa diatribe en disant : que comme au concile de Trente les jeunes ecclésiastiques furent les plus opposés au mariage des prêtres, ainsi ce seront peut-être ceux d'entre les célibataires qui ont le plus besoin de femmes, et qui sont le moins instruits, qui blâmeront le plus hautement ses principes.

Comme les imputations personnelles ne nous font pas peur, quelque offensantes qu'elles puissent être, nous répondrons sans émotion, qu'il n'est pas nécessaire d'être fort chaste ni fort instruit pour sentir que l'article *Célibat*, de l'*Encyclopédie*, est très-mal fait. L'auteur a compilé sans discernement les auteurs qu'il a cités, il a méconnu les raisons sur lesquelles l'Eglise a fondé sa discipline, il n'a proposé aucun expédient pour diminuer le célibat de libertinage; en affectant de fermer les yeux sur les devoirs essentiels des pasteurs, et de n'envisager que le bien temporel et momentané de la société, il a dénaturé la question, et a voulu la décider par des raisons qui y sont totalement étrangères. Plusieurs de ses principes sont faux, les autres sont mal appliqués, ses calculs hasardés, et ses conséquences absurdes.

Pour discuter solidement les effets du célibat, il faut prouver: 1° que l'état du mariage est plus convenable à la nature, à la sainteté, à la multitude des devoirs d'un ecclésiastique; que dans les temps auxquels la loi du célibat était moins rigoureusement observée, les pasteurs remplissaient mieux leurs obligations à l'égard des peuples; 2° que si cette loi était supprimée, cela diminuerait le nombre des célibataires libertins, qui augmente tous les jours avec le luxe et la corruption des mœurs; 3° que tous ceux qui ont embrassé l'état ecclésiastique ou religieux, se seraient certainement mariés, s'ils étaient restés dans le monde; 4° que des hommes mariés seraient aussi disposés à se dévouer au service de leurs semblables, que des célibataires. Tant que ces points ne se seront pas démontrés, tant que l'on verra subsister, sans flétrissure, le célibat philosophique et voluptueux, on n'attaquera jamais sans absurdité celui qui est pratiqué par la religion.

Déjà il résulte, de l'aveu même de nos adversaires, que les prétendus réformateurs ont eu tort, lorsqu'ils ont soutenu que le célibat des clercs et les vœux monastiques sont contraires à l'esprit du christianisme. En violant avec scandale cette discipline antique et respectable, ils n'ont pas été déterminés par les visions de nos philosophes; ils n'ont cherché qu'à envahir les biens des églises et des monastères, et à gagner des partisans par la licence de leur morale.

Pour faire prospérer les Etats, les anciens politiques voulaient que l'on y fît régner la vertu; ceux d'aujourd'hui ne veulent que de la culture, du commerce, de l'argent : *virtus post nummos;* les précepteurs de la vertu leur paraissent les plus inutiles de tous les hommes.

Ils sentent bien que si le clergé ne vivait plus dans la continence, le peuple perdrait peu à peu toute confiance en ses pasteurs, comme ont fait les protestants et les Grecs schismatiques; tel est leur grand objet. Ce n'est point l'intérêt de la société qui conduit leur plume, c'est la haine et la jalousie. Aussi plusieurs ont voulu faire envisager la loi du célibat comme un trait de *politique profonde* de la part des papes et du clergé. Si elle a été dictée par un intérêt bien entendu, il est à présumer qu'elle tiendra encore longtemps. Heureusement cette politique est fondée sur l'Evangile; et nous convenons que Jésus-Christ est meilleur politique, plus sage, plus prévoyant que tous les législateurs et les philosophes de l'univers.

§ XIV.

Il n'est pas vrai que tous les apôtres aient été mariés.

L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* a voulu prouver que tous les apôtres étaient mariés. Il allègue ce passage de la lettre de saint Ignace aux Philadelphiens : Je me souviens de votre sainteté, comme d'Elie, de Jérémie, de Jean-Baptiste, *des disciples choisis*, Timothée, Titus, Evodius, Clément, qui ont vécu dans la chasteté; mais je ne blâme point les autres bienheureux qui ont été liés par le mariage, et je souhaite d'être trouvé digne de Dieu, en suivant leurs vestiges dans son règne, à l'exemple d'Abraham d'Isaac, de Jacob, de Joseph, d'Isaïe et des autres prophètes, tels que Pierre et Paul, et les autres apôtres, qui ont été mariés. Ces paroles, dit-il, sont décisives (2576).

Réponse. Elles ne le sont point. 1° Cette lettre est interpolée; le passage cité ne se trouve point dans l'original grec; ce point de critique n'est plus contesté parmi les savants. Il ne sert à rien d'alléguer un manuscrit latin de la bibliothèque du Vatican, le texte original de saint Ignace est grec et non latin; la différence est démontrée entre le grec authentique et le grec interpolé; on peut en voir la comparaison dans l'édition

(2576) *Quest. sur l'Encyclopédie*, art. *Apôtres.*

des Pères apostoliques de Cotelier, tome II.

2° L'auteur des *Questions* a encore falsifié le passage. Au lieu *des disciples choisis*, il y a *du disciple bien-aimé*, qui est saint Jean. Selon le témoignage de toute l'antiquité, saint Jean l'apôtre a persévéré jusqu'à la mort dans l'état de virginité. L'auteur veut persuader le contraire, en faisant tomber la qualité *de disciples choisis* sur Timothée, Titus, etc., auxquels elle n'a aucun rapport.

3° Cette falsification en entraîne une autre, qui est d'affirmer que saint Pierre, *saint Paul et les autres apôtres* ont été mariés tous. L'interpolateur lui-même excepte le disciple bien-aimé ; saint Paul déclare, dans sa première lettre aux Corinthiens, c. VII, ỳ 7 et 8, qu'il vit dans le célibat. On doit donc traduire ainsi le texte interpolé de saint Ignace : *Des autres prophètes, de Pierre, de Paul, et de ceux d'entre les autres apôtres qui ont été mariés.* Il est absurde de mettre saint Pierre et saint Paul au nombre des anciens prophètes, tels que Joseph et Isaïe.

4° L'auteur altère enfin un autre texte de saint Paul, où il lui fait dire : *N'avons-nous pas le droit de mener avec nous notre femme, notre sœur, comme les autres apôtres* (2577)? Il y a : N'avons-nous pas le droit de mener avec nous *une femme*, en qualité de *sœur*, comme les autres apôtres?

En vertu de ces titres authentiques, le philosophe conclut victorieusement que tous les apôtres étaient mariés. Il est étonnant qu'un écrivain qui a tant déclamé contre les suppositions, les falsifications, les interpolations des écrits des premiers siècles, ose faire usage de ces titres réprouvés, se rendre complice sans honte du crime des anciens faussaires. Il fallait en laisser toute la gloire aux hérétiques, auxquels elle appartient par une possession immémoriale.

Au IIIe siècle de l'Eglise on était si persuadé du célibat des apôtres, que la secte des apostoliques s'abstenait du mariage, afin d'imiter les apôtres. La crainte de favoriser ces hérétiques, et quelques autres qui condamnaient le mariage, fut une des raisons qui empêchèrent l'Eglise de commander d'abord rigoureusement le célibat aux ecclésiastiques.

ARTICLE V.

De l'état monastique.

§ I.

Utilité de cet état reconnue par un philosophe.

Renoncer au monde par misanthropie, parce qu'on n'a pas le courage d'en supporter les peines, les vices, les erreurs, c'est une faiblesse, mais qu'une tournure singulière de caractère peut rendre excusable ; s'en éloigner pour éviter la contagion, pour trouver la paix, pour pratiquer dans la retraite des vertus que le monde ne connaît plus, c'est un trait de sagesse que personne ne doit blâmer. Le plus célèbre de nos philosophes, dans un de ces moments de calme qui ne lui sont pas ordinaires, a indiqué avec assez de justesse l'origine des ordres religieux ; ses réflexions sont d'autant plus frappantes, qu'il ne leur rend qu'à regret, et toujours avec des restrictions malignes, la justice qui leur est due (2578).

Il observe d'abord que l'on attribue très-faussement aux Papes l'invention de la vie monastique. Il y eut, dit-il, chez les peuples de l'Orient, dans la plus haute antiquité, des hommes qui se retiraient de la foule pour vivre ensemble dans la retraite. Les Perses, les Egyptiens, les Indiens eurent des communautés de cénobites, les Juifs avaient leurs esséniens et leurs thérapeutes; les Chrétiens les imitèrent. Saint Basile, au commencement du IVe siècle, établit sa règle suivie de tous les moines de l'Orient.

Un autre critique a pensé de même : *C'est charger le tableau*, dit-il, *que d'attribuer au monachisme la cause des plus grands troubles qui aient agité l'Europe depuis cinq siècles. Honoré III ne pensait sûrement pas que dans le XVIIIe siècle on lui prêterait l'astuce d'avoir vu, dans la timide humilité de saint François, le plus ferme ressort de l'ambition de ses successeurs. Il aurait dû prévoir aussi que cette milice leur causerait un jour d'étranges embarras : un seul moine mendiant a fait plus de mal à l'Eglise romaine que tous les autres moines ensemble ne lui ont fait de bien.*

Ajoutons quelques réflexions. 1° Quoiqu'il n'y ait point eu de moines chez les Grecs et chez les Romains, plusieurs philosophes, surtout de la secte de Pythagore, ont vécu dans la retraite, dans le célibat, dans un genre de vie fort austère, pour méditer avec plus de liberté, pour augmenter leurs connaissances, pour n'être plus témoins de la corruption des mœurs, et ont été très-respectés. Quelques incrédules ont cité *la vie orphique* de ces philosophes, comme le modèle sur lequel s'est formée la vie monastique; d'autres ont dit que les stoïciens n'étaient que des moines ; Epicure conseillait au sage de renoncer au mariage et aux affaires publiques. C'en est assez pour démontrer l'ineptie des visions de certains critiques qui ont dit que les moines sont venus de ce que les livres de David et des sibylles annonçaient la fin du monde (2579); nous présumons que ces philosophes grecs n'avaient lu ni David ni les sibylles.

2° Les anachorètes et les cénobites ont commencé longtemps avant saint Basile et avant le IVe siècle. Saint Paul, premier ermite, se retira dans le désert vers l'an 250,

(2577) *I Cor.* IX, 1.
(2578) *Essai pol. sur l'autorité et les richesses du clergé séculier et régul.* Introd., p. 2
(2579) *Hist. des établiss. des Européens dans les Indes*, t. VII, c. 9.

sous la persécution de Dèce; saint Antoine ne tarda pas de faire de même, et fut suivi par une infinité d'autres. Dès le IIIe siècle, il y eut des milliers de moines dans la Thébaïde, ils se répandirent bientôt dans la Syrie. Saint Basile ne fit que mettre par écrit, et en forme de règle, ce qui avait été pratiqué jusqu'alors par les cénobites. De même, la vie monastique avait pénétré en Occident longtemps avant saint Benoît; Cassien, moine revenu de la Thébaïde, avait rendu florissant le monastère de Lérins, au commencement du Ve siècle; saint Benoît ne parut qu'au VIe. Il est constant que la vie monastique a commencé en Orient à l'occasion des persécutions, et en Occident d'abord après l'irruption des barbares du Nord.

§ II.

Son origine est respectable.

Ce fut longtemps, dit le philosophe, *une consolation pour le genre humain, qu'il y eût de ces asiles ouverts à tous ceux qui voulaient fuir les oppressions du gouvernement goth et vandale. Presque tout ce qui n'était pas seigneur de château était esclave; on échappait, dans la douceur des cloîtres, à la tyrannie et à la guerre. Les lois féodales de l'Occident ne permettaient pas, à la vérité, qu'un esclave fût reçu moine sans le consentement du seigneur; mais les couvents savaient éluder la loi. Le peu de connaissances qui restait chez les barbares fut perpétué dans les cloîtres. Les Bénédictins transcrivirent quelques livres; peu à peu il sortit des cloîtres des inventions utiles. D'ailleurs, ces religieux cultivaient la terre, chantaient les louanges de Dieu, vivaient sobrement, étaient hospitaliers; et leurs exemples pouvaient servir à mitiger la férocité de ces temps de barbarie. On se plaignit que bientôt après les richesses corrompirent ce que la vertu avait institué....*

On ne peut nier qu'il n'y ait eu dans les cloîtres de grandes vertus. Il n'est guère encore de monastère qui ne renferme des âmes admirables, qui font honneur à la nature humaine. Trop d'écrivains se sont plu à rechercher les désordres et les vices dont furent souillés quelquefois ces asiles de la piété. Il est certain que la vie séculière a toujours été plus vicieuse, et que les grands crimes n'ont pas été commis dans les monastères, mais qu'ils ont été plus remarqués par leur contraste avec la règle; nul état n'a toujours été pur. Il faut n'envisager ici que le bien général de la société; il faut plaindre mille talents ensevelis, et des vertus stériles qui eussent été utiles au monde. Le petit nombre de cloîtres fit d'abord beaucoup de bien; ce petit nombre, proportionné à l'étendue de chaque Etat, eût été respectable; le grand nombre les avilit, ainsi que les prêtres....

En parlant des chartreux, il dit: *Seul ordre ancien qui n'ait jamais eu besoin de réforme, il était peu nombreux. Trop riche à la vérité pour des hommes séparés du siècle; mais malgré ces richesses, consacrés sans relâchement au jeûne, au silence, à la prière, à la solitude; tranquilles sur la terre au milieu de tant d'agitations, dont le bruit venait à peine jusqu'à eux, et ne connaissant les souverains que par les prières où leurs noms sont insérés: heureux si des vertus si pures et si persévérantes avaient pu être utiles au monde* (2580)!

§ III.

Les vertus des moines ne sont point inutiles au monde.

Nous pensions que l'exemple des vertus pures et persévérantes était très-utile au monde; que la vertu, dès qu'elle est connue, répand ses influences indépendamment de l'habit qu'elle porte et du lieu qu'elle habite. Nous ne concevons point comment l'image du bonheur, goûté dans la pratique du jeûne, du silence, de la prière, du recueillement, peut être un tableau inutile à la société, dès qu'il est certain que ce bonheur existe. Nous ne comprenons pas en quel sens le travail, les louanges de Dieu, la vie sobre, charitable, hospitalière, pratiquée par des âmes admirables qui font honneur à la nature humaine, sont autant de perdu pour la société. Car enfin, les gens du monde en sont instruits, puisque notre philosophe le leur apprend; le cloître ne leur dérobe pas tellement la vue des vertus qui y règnent, qu'ils ne puissent s'en assurer par leurs yeux, lorsqu'ils en ont envie. Cet aspect devrait détromper ceux qui cherchent le bonheur dans les dons de la fortune, dans les succès de l'ambition, dans l'agitation des cours, dans les plaisirs et le tumulte des villes: une leçon vivante est plus propre à persuader que les plus beaux traités de morale des philosophes. Il nous paraît très-utile au monde de démontrer par des exemples incontestables, que Jésus-Christ ne trompait point, lorsqu'il attachait la béatitude à la pauvreté volontaire, à la mortification, etc.

La question est de savoir si ces âmes admirables qui, dans le cloître, font honneur à la nature humaine, auraient été aussi vertueuses au milieu des embarras, des erreurs, des mœurs corrompues de la société. Si cela leur a paru impossible, on doit les louer d'avoir embrassé le genre de vie le plus propre à perfectionner leurs qualités naturelles, de n'avoir pas laissé étouffer ce germe précieux par la vapeur empestée des maximes et des exemples du siècle.

On convient déjà que leur exemple a servi autrefois à mitiger la férocité des temps de barbarie; par la même raison il peut servir aujourd'hui à corriger la dépravation générale et l'épicuréisme dominant. Donc leurs vertus n'ont point été et ne sont point encore inutiles au monde.

Nous convenons qu'elles sont beaucoup moins utiles, depuis que la philosophie s'est attachée à les noircir, à déprimer l'état qui les a produites, à empoisonner les in-

(2580) *Essais sur l'hist. gén.*, tome IV, c. 135.

tentions de ceux qui les pratiquent, à leur prêter des vues et des ridicules qu'ils n'eurent jamais. Lorsque ce travers sera passé, la vertu des cénobites rentrera peut-être dans ses droits, et ne sera plus inutile au monde.

§ IV.

Ni leurs talents stériles.

Leurs talents sont ensevelis. Comment les a-t-on connus, s'ils ont été stériles? Les inventions utiles sorties du cloître, les livres copiés et conservés par les moines, les savantes recherches qui, selon notre auteur même, ont donné aux bénédictins tant de réputation, les traités sur les sciences et sur les arts, faits par des religieux de tous les ordres, etc., ont-ils eu moins de succès que s'ils avaient été composés par des séculiers? Pour la plupart de ces ouvrages, il fallait non-seulement de riches bibliothèques, mais la réunion de plusieurs ouvriers qui travaillassent de concert, qui eussent un plan suivi et uniforme, qui pussent former des successeurs qui fussent en correspondance avec les savants étrangers, qui fussent en état de faire des avances, etc.; cela ne pouvait se trouver que dans les monastères.

On ne doit pas oublier que les écoles formées dans leur enceinte ont été pendant plusieurs siècles presque les seules sources de connaissance que la fureur des barbares eût respectées; que les moines ont été les premiers missionnaires du Nord. Lorsqu'ils se sont établis dans les villes, ç'a toujours été sur la demande des citoyens; on voulait leur secours pour suppléer au défaut du clergé séculier détruit ou surchargé: aujourd'hui des hommes qui comptent la religion pour rien, s'épuisent à supputer combien coûte cette commodité (2581).

A ces divers services, les moines ont ajouté l'exemple d'une administration sage, active, économe de leurs fonds, source principale de leurs richesses. Ils n'ont pas réservé pour eux seuls ce secret magique, ils l'ont publié. *C'est par là*, dit un écrivain très-instruit, *que le fameux Suger parvint à doubler les revenus de l'abbaye de Saint-Denis. Les mémoires de cet abbé sur son administration, son testament qui en présente le résultat et une espèce de bilan, la proclamation qu'il avait publiée en* 1145, *sont dans la Collection des historiens de France par Duchesne. Ces pièces peuvent former un objet d'étude très-utile pour ceux qui ont des colonies à établir ou à diriger* (2582). Cette lecture vaut peut-être mieux que les savantes spéculations de nos économistes, parce que Suger dit, non ce que l'on peut faire, mais ce qu'il a fait.

Lorsque nos rois sont allés chercher dans le cloître des hommes recommandables par leurs talents et par leurs vertus, pour leur confier l'administration de leurs affaires, les moines n'ont point refusé leurs services; aujourd'hui on leur en fait un crime, parce qu'il faut, pour l'intérêt de la philosophie, que les talents et les vertus des moines aient toujours été inutiles au monde.

Notre philosophe, plus équitable dans un autre ouvrage, désapprouve une satire faite contre les moines. *Il fallait avouer*, dit-il, *que les Bénédictins ont donné beaucoup de bons ouvrages, que les Jésuites ont rendu de grands services aux belles lettres; il fallait bénir les Frères de la charité et ceux de la rédemption des captifs: le premier devoir est d'être juste* (2583). *Il faut convenir*, dit-il encore, *malgré tout ce qu'on a écrit contre leurs abus, qu'il y a toujours eu parmi eux des hommes éminents en science et en vertu; que s'ils ont fait de grands maux, ils ont rendu de grands services, et qu'en général on doit les plaindre encore plus que les condamner* (2584). Mais comme un philosophe ne peut *être juste* longtemps, il dit, dans un autre article, que saint Basile, en introduisant les vœux, ce serment de l'esclavage fit éclore *un nouveau fléau* sur la terre (2585).

§ V.

La source et l'usage de leurs richesses sont louables.

Selon lui, les moines sont *trop riches pour des hommes séparés du siècle.* C'est comme si l'on disait qu'ils ont été trop laborieux, trop économes, trop sages administrateurs de leurs biens; ont-ils ôté aux séculiers la faculté de faire de même?

On convient qu'ils ne dépensent point leurs revenus pour eux-mêmes, que la plupart mènent une vie frugale, modeste, mortifiée; que deviennent donc ces revenus? On ne les a point encore accusés de les enfouir, ni de les transporter dans les pays étrangers. Nous présumons que leurs fermiers, leurs domestiques, les ouvriers qu'ils emploient, les hôtes qu'ils reçoivent, les pauvres, les malades, les hôpitaux qui les avoisinent en absorbent du moins une partie. Ils contribuent, à proportion de leurs revenus, aux subsides et aux dons que le clergé fait au roi. Les moines ont-ils eu tort de ménager aux souverains une ressource? les blâmera-t-on des secours que l'Etat trouve chez eux? Charles-Quint, qui savait calculer, disait que Henri VIII, en détruisant les monastères d'Angleterre, avait tué l'oie qui lui pondait tous les jours un œuf d'or; cette leçon devrait bien corriger tous ceux qui opinent à imiter Henri VIII.

Il est vrai que les moines ne font point de leurs richesses le même usage que les séculiers opulents; ils ne les dépensent point à entretenir de somptueux équipages,

(2581) *Encyclop.*, art. *Vingtième*, ajouté, p. 895.
(2582) *Loudres*, tom. II, p. 150
(2583) *Quest. sur l'Encyclopédie*, art. *Apocalypse.*
(2584) *Ibid.*, art. *Biens d'Eglise.*
(2585) *Ibid.*, art. *Esséniens.*

à nourrir une légion de fainéants, à engraisser des intendants et des régisseurs, à payer largement des acteurs dramatiques, etc.; c'est un malheur sans doute. Mais ils ne ruinent ni le boulanger, ni le boucher, ni le marchand, ni le tailleur; ils font beaucoup travailler et payent leurs ouvriers. Si c'est un scandale dans un siècle tel que le nôtre, il faut le pardonner. Ce n'est point là l'humanité philosophique, mais ce sont des vertus civiles dont il est bon que la pratique ne se perde pas.

L'auteur voudrait que les abbayes fussent érigées en commanderies séculières et que l'on y établît des pensions en faveur des militaires (2586). Pourquoi n'en établirait-on pas aussi en faveur des philosophes, qui sont si utiles au monde? le public y gagnerait infiniment. *Chacun*, dit il, *tâche de faire servir les usages, les lois anciennes et modernes, le passé, le présent, l'avenir, à s'emparer des biens de ce monde; mais c'est toujours à la plus grande gloire de Dieu.* Les philosophes voudraient aussi en disposer à la plus grande utilité publique; nous ne sommes pas plus dupes d'un de ces motifs que de l'autre.

Quand il ajoute que *les richesses corrompirent bientôt ce que la vertu avait institué*, il pèche contre la chronologie et contre la vérité. Il convient d'abord que les richesses n'ont point corrompu les chartreux, puisqu'ils n'ont jamais eu besoin de réforme. Si d'autres ordres en ont eu besoin, plusieurs l'ont embrassée, et on doit leur en savoir gré; d'autres consentiraient peut-être à la recevoir. Les monastères ont été très-réguliers tant qu'ils n'ont possédé que ce qu'ils avaient défriché, et qu'ils cultivaient; ils ne sont devenus très-riches qu'après la décadence de la maison de Charlemagne, lorsque les grands restituèrent aux monastères une partie des biens qu'ils avaient enlevés au clergé séculier (2587).

§ VI.

Instituts consacrés au bien public.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'histoire qu'il fait des démêlés survenus entre les Dominicains et les Franciscains, entre les Jésuites et les autres ordres religieux; il nous fournit des réflexions plus importantes. *Les instituts*, dit-il, *consacrés au soulagement des pauvres et au service des malades, ont été les moins brillants et ne sont pas les moins respectables. Peut-être n'est-il rien de plus grand sur la terre, que le sacrifice que fait un sexe délicat, de la beauté et de la jeunesse, souvent de la haute naissance, pour soulager dans les hôpitaux ce ramas de toutes les misères humaines, dont la vue est si humiliante pour l'orgueil humain, et si révoltante pour notre délicatesse. Les peuples séparés de la communion romaine n'ont imité qu'imparfaitement une charité si généreuse, mais aussi cette congrégation si utile est la moins nombreuse.*

Notre philosophe est mal instruit. L'institut des Filles de la charité est très-nombreux, mais sous différentes formes et sous différents noms; l'habit ne fait rien à la chose, lorsque la destination et les services sont les mêmes. Il n'est aucune ville considérable dans le royaume qui n'ait une ou plusieurs communautés de filles consacrées aux œuvres de charité; plusieurs de ces congrégations sont renfermées dans les limites d'une seule province ou d'un seul diocèse. Quant à l'utilité, elle est égale partout. L'auteur sans doute n'exclura pas les religieuses de l'Hôtel-Dieu et toutes les hospitalières du nombre des Filles de la charité.

Nous prions le lecteur de réfléchir sur le trophée que ce philosophe érige ici à la charité chrétienne, et en particulier à la religion catholique, nous aurons occasion de nous en prévaloir dans la suite.

Il est, continue-t-il, *une autre congrégation plus héroïque, car ce nom convient aux Trinitaires de la rédemption des captifs, établis vers l'an 1120, par un gentilhomme nommé* Jean de Matha. *Ces religieux se consacrent depuis cinq siècles à briser les chaînes des Chrétiens chez les Maures. Ils emploient à payer les rançons des esclaves leurs revenus et les aumônes qu'il recueillent, et qu'ils portent eux-mêmes en Afrique.* Il pouvait ajouter, que les prêtres de la mission de Saint-Lazare sont occupés du même soin, soutiennent les mêmes travaux, courent les mêmes dangers, sont animés du même héroïsme; que les capucins et d'autres ordres religieux le partagent.

Il y a eu au XII[e] siècle un institut de *religieux pontifes*, qui s'étaient dévoués à la construction des ponts et à la réparation des chemins; saint Benezet, leur fondateur, a été le constructeur du pont d'Avignon.

On ne peut se plaindre, dit notre philosophe, *de tels instituts; mais on se plaint en général que la vie monastique a dérobé trop de sujets à la société civile. Les religieuses surtout sont mortes pour la patrie. Les tombeaux où elles vivent sont presque tous très-pauvres. Une fille qui travaille de ses mains aux ouvrages de son sexe gagne beaucoup plus que ne coûte l'entretien d'une religieuse. Leur sort peut faire pitié, si celui de tant de couvents d'hommes trop riches peut faire envie. Il est bien évident que le trop grand nombre dépeuplerait un Etat.*

§ VII.

Services rendus par les religieuses.

Notre étonnement redouble. Nous demandons en quel sens des sujets occupés, les uns à soulager les malades, les autres à élever les enfants orphelins ou abandonnés, ceux-ci à instruire les ignorants, ceux-là à briser les chaînes des esclaves, etc., sont dé-

(2586) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Abbayes.*

(2587) FLEURY, 2[e] *Discours sur l'hist. ecclésiast.*; MÉZERAY, *Etat de l'Eglise de France au* XI[e] *siècle; Esprit des lois*, l. XXXI, c. 11.

robés à la société civile. Ces divers services sont-ils donc moins utiles lorsqu'ils sont rendus sous l'habit religieux, que s'ils l'étaient par des séculiers? Des citoyens occupés de leurs propres affaires ne peuvent se livrer à ces fonctions charitables ; la religion seule peut en inspirer le courage : on ne voit rien de semblable hors du christianisme.

Les religieuses sont mortes pour la patrie ; moins mortes que les filles qui vieillissent dans le monde. Celles qui travaillent à l'éducation des jeunes personnes nous paraissent très-nécessaires. Tant que nos mœurs demeureront les mêmes, l'éducation domestique sera très-vicieuse. Malgré les traités sublimes d'éducation composés par nos philosophes, cette partie essentielle, loin de se perfectionner, semble plutôt reculer. Une femme du monde, dont le temps est partagé entre la toilette, le jeu, les spectacles, les lectures frivoles, la médisance et les intrigues, est-elle beaucoup plus utile à la société, qu'une religieuse occupée à prier, à lire et travailler, à servir ses sœurs, à consoler quelquefois ses parentes malheureuses? Notre philosophe n'aurait pas dû perdre la mémoire d'une lettre que lui avait écrite, sur ce sujet, une tante religieuse, plus sage et plus sensée que lui.

Vous qui vous piquez d'être humain, lui disait cette vertueuse fille, *pourquoi insultez-vous à l'infortune de ces prétendues malheureuses? Si elles supportent le joug avec résignation, il faut les admirer; si c'est avec impatience, il faut les plaindre et non les insulter. Vous parlez sans cesse de faire du bien, et vous faites du mal; vous voulez soulager des infortunés et vous aggravez le fardeau des malheureux. Il ne restait à de pauvres religieuses, après l'entier abandon des espérances du siècle, que l'idée que l'on respectait leur état, et qu'on partageait leurs peines : et vous, philosophe sensible, vous consolateur des hommes, vous chantre de la vertu, vous leur enlevez cette faible consolation. Pourquoi voulez-vous ouvrir les cloîtres? Vous n'auriez pas aujourd'hui quatre-vingt mille livres de rente, si aucunes de vos parentes n'y étaient entrées. Nos villes sont remplies de vieilles filles, et vous vous plaignez sans cesse du mal que font les couvents*, etc., etc. (2588).

L'auteur *d'Emile* pense que, pour l'éducation, les couvents où les pensionnaires ont une nourriture grossière, mais beaucoup d'ébats, de courses, de jeux en plein air et dans les jardins, sont à préférer à la maison paternelle (2589).

§ VIII.

Faux inconvénients que l'on y trouve.

Les tombeaux où elles vivent sont presque tous très-pauvres. Tant mieux; s'ils étaient riches, les religieuses seraient moins régulières, moins unies, moins occupées, rendraient moins de services, s'ennuieraient davantage, et ne vivraient pas si longtemps.

Leur sort peut faire pitié ; moins que celui des filles qui vieillissent dans un célibat forcé. La pitié philosophique n'en a jamais doté aucune : cette bonne œuvre est réservée à ceux qui croient en Dieu. L'auteur oublie que les Chartreux trouvent la paix et le bonheur *dans le jeûne, le silence, la prière, la solitude, les vertus pures et persévérantes ;* pourquoi non les religieuses? Ceux qui les connaissent, qui s'intéressent à leur sort, qui les gouvernent, voient régner dans leurs prétendus tombeaux, la gaieté, un air content, beaucoup de vertus, souvent des talents et des connaissances, de l'amitié, de la cordialité ; ils sont plus tentés d'admirer les religieuses que de les plaindre. Sans la religion, ce phénomène serait inconcevable ; mais depuis l'exemple qu'a donné une fille de France, la vie religieuse n'a plus besoin d'apologie. La source des grâces qui ont coulé sur cette princesse n'est pas tarie; les simples particulières n'en sont pas exclues.

Pourquoi les congrégations des filles non cloîtrées, et qui ne font que des vœux simples, trouvent-elles moins de sujets que les ordres les plus renfermés et les plus austères ? Pourquoi, dans les communautés où l'on ne s'engage que pour un temps, voit-on très rarement sortir les filles pour rentrer dans le monde ? Nous prions les philosophes d'en donner la raison.

Leur trop grand nombre dépeuplerait un état. Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses calculs arbitraires ; d'autres qui comptent différemment, soutiennent que, soixante ans avant nous, les communautés de filles étaient plus nombreuses du double, et que le royaume avait un million d'hommes de plus. Mais nous avons sous les yeux un fait plus palpable : malgré le nombre des couvents de Paris, on compte encore plus de filles hors d'âge de se marier, que de religieuses. Il y a peut-être le quadruple des filles perdues par la débauche. Celles-ci donneront-elles plus de sujets à l'Etat que les premières ? On ne craint point que ces malheureuses le dépeuplent, et on déclame contre les couvents. Détruisez une peste qui corrompt les mariages faits, et qui empêche d'en faire, vous pourrez alors parler d'ouvrir les cloîtres.

Dans le fond, personne ne contribue plus que les philosophes à les peupler, et à diminuer le nombre des mariages. Ils font l'apologie du luxe, de la polygamie, du divorce, du concubinage, de la corruption des mœurs; morale pestilentielle qui empoisonne les mariages. La vue des désordres qui y règnent et des amertumes que l'on y dévore sont la cause même qui détermine les jeunes gens à chercher une vie plus douce et moins malheureuse dans les cloîtres. Pour savoir s'il est à propos de les détruire ou de les diminuer, il faut consulter les pères de famille, et non les philosophes. Une fille

(2588) *Dict. anti-philos.*, art. *Religieuses.*

(2589) *Emile*, tome IV, p. 52.

qui a vu cent fois sa mère baignée de larmes et accablée de douleurs, n'est guère tentée de subir un pareil sort.

§ IX.

La vie monastique ne vient point des Juifs.

Il y aurait bien d'autres réflexions à faire sur cet objet ; mais nous avons à essuyer les torrents de bile qu'a vomis contre la profession monastique l'auteur du *Tableau des saints.*

Selon lui, les principes du christianisme tendent à séparer l'homme de ses semblables, à le rendre farouche et sauvage, à briser les liens les plus doux, à détacher l'homme de sa famille pour le livrer à la méditation lugubre des chimères que l'on fait passer pour des vérités éternelles (2590).

Très bien commencé. Cependant un autre philosophe, après avoir noirci le christianisme tant qu'il a pu, convient que cette religion avait rapproché les hommes les uns des autres (2591). Mais non, parce que Jésus-Christ avait rendu les apôtres farouches et sauvages, ils ont quitté leur patrie et leur famille, pour éclairer, convertir et sanctifier les hommes : ils leur ont prêché la charité comme la plus éminente de toutes les vertus. L'esprit misanthrope et atrabilaire du christianisme a institué la vie cénobitique et les monastères, où plusieurs hommes se rassemblent pour vivre en commun sous le nom de *Frères.* De lugubres chimères ont formé ces congrégations de l'un et de l'autre sexe, qui sacrifient leur fortune, leurs espérances, leur vie à la satisfaction de servir, d'aider, de consoler leurs semblables. Sans doute que chez les infidèles les caractères sont moins farouches, les familles plus unies, les mariages plus heureux, les amitiés plus solides, les mœurs plus douces, la société plus agréable que chez les nations chrétiennes. C'est pour réparer les torts du christianisme, que la philosophie concentre ses partisans dans l'égoïsme d'Epicure, leur défend de se mêler des affaires d'autrui, leur dicte tant de sarcasmes contre ceux qui ont la faiblesse de secourir le prochain. Rendons grâces à leur charité, et bénissons-là de tout le bien qu'elle fait au monde.

Notre savant faiseur de tableaux a vu que la vie monastique n'est que la copie de celle que menaient certains Juifs enthousiastes, nommés *esséniens* et *thérapeutes : Il paraît,* dit-il, *que Jésus fut un d'entre eux. Les anciens Pères ont été persuadés que ces moines Juifs n'étaient autres que les premiers disciples du Christ.* Mêmes réflexions dans les *Questions sur l'Encyclopédie,* article *Esséniens.*

Réponse. Sans examiner si les esséniens et les thérapeutes ont été Chrétiens ou non, il est du moins certain que ces Juifs observaient scrupuleusement la loi de Moïse, et que les apôtres en ont dispensé tous les Gentils convertis au christianisme. Il ne l'est pas moins, qu'avant le IVe siècle la vie monastique n'a été connue ni dans l'Asie-Mineure, ni dans la Grèce, ni dans l'Occident, où le christianisme était néanmoins établi. De là il résulte déjà, que le monachisme ne vient point d'un esprit farouche inspiré par l'Evangile, puisqu'il y avait des moines juifs avant l'établissement de l'Evangile ; que le christianisme n'a rien de commun avec les esséniens et les thérapeutes, puisque ceux-ci étaient Juifs, et que leur vie a été inconnue dans la plus grande partie du monde chrétien pendant trois cents ans.

Ces Juifs, plus vertueux que les autres, ont pu embrasser le christianisme ; mais il est fort incertain si l'an 250, lorsque saint Paul, ermite, et saint Antoine se sont retirés dans le désert, il y avait encore des esséniens et des thérapeutes ; si jamais ces deux anachorètes en ont eu connaissance. Du moins les disciples de Pythagore et de Zénon, qui se sont retirés dans la solitude, n'en avaient pris le goût, ni chez les moines juifs, ni dans la morale farouche de l'Evangile.

D'ailleurs, il est moins question de savoir d'où est venu l'esprit monastique, que de décider s'il est bon ou mauvais, s'il a fait du bien ou du mal.

§ X

La vie monastique ne vient point de la folie

On ne peut douter, continue *l'auteur, que les premiers Chrétiens de Jérusalem n'aient en tout imité la conduite des thérapeutes ou esséniens. C'étaient de vrais moines, qui mettaient tout en commun, qui jeûnaient, priaient, méditaient sans cesse les écritures, que leurs chefs expliquaient d'une façon allégorique. Ils chantaient des hymnes ou des psaumes; ils prophétisaient, c'est-à-dire, faisaient des contorsions, dansaient et tenaient des discours décousus, se croyant ou se disant inspirés par l'esprit du Seigneur. Tel fut le christianisme dans son berceau, et telle fut, à proprement parler, la première origine de la vie monastique.*

L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* veut aussi que les moines aient succédé aux thérapeutes Juifs, et que tous les premiers Chrétiens aient prophétisé (2592).

Réponse. Voilà donc la ville de Jérusalem changée tout à coup en monastère, ou plutôt en hôpital de fous, et cette frénésie a gagné insensiblement le reste du monde. Les chefs de la nation juive, qui virent leurs concitoyens tombés en démence, auraient dû en avoir pitié; ce fut une cruauté de leur part de mettre à mort saint Etienne, les deux saints Jacques, et saint Siméon, parent de Jésus-Christ.

Mais la communauté des biens, les contorsions, les danses, les discours décousus ont-ils passé à ceux d'Antioche, d'Alexandrie, de l'Asie Mineure, des villes de la Grèce,

(2590) *Tableau des saints,* c. 9, p. 149.
(2591) *De la félicité pub.,* tom. II, n° 2, p. 214.

(2592) *Quest. sur l'Encyclopédie,* art. *Abbaye, Eglise,* p. 125 ; *Esséniens,* p. 539.

dans lesquelles Saint Paul a fondé des Eglises. Nous ne lisons nulle part que les moines de la Thébaïde aient dansé, prophétisé, fait des contorsions; saint Basile a oublié de mettre dans sa règle ces points essentiels, aussi bien que saint Benoît.

Lorsque nos adversaires ont parlé des anciens prophètes Juifs, ils les ont peints comme une troupe d'insensés; lorsqu'ils ont tracé le caractère des premiers Chrétiens, ils ont dit que c'étaient des ignorants, et la plus vile partie du peuple. A présent c'étaient des hommes instruits, puisqu'ils méditaient les écritures; mais ils avaient l'esprit aliéné: Cet accident ne serait-il pas arrivé plutôt à leurs calomniateurs?

Après avoir parlé de saint Antoine et de ses tentations, l'auteur du *Tableau des saints* dit que cet égyptien fut le fondateur ou plutôt le *restaurateur* de la vie monastique.

En effet, entre l'époque de la folie épidémique des habitants de Jérusalem et celle des Egyptiens imitateurs de saint Antoine, il s'est écoulé deux siècles. Mais ce restaurateur de la vie monastique ne remit ni les danses en vigueur, ni les contorsions, ni les discours décousus; ce qui reste de ses discours est très sensé. Un auteur qui ne trouve point de bons sens dans l'Evangile, qui reproche à Jésus-Christ même des discours décousus, peut bien juger de même des homélies des Pères du désert. Si son livre faisait autant de prosélytes que l'Evangile, on ne verrait pas éclore parmi eux autant de vertus et de bonnes œuvres qu'il y en eut parmi les moines.

§ XI.

La vie monastique ne vient point du fanatisme.

L'émulation du fanatisme, dit-il, *se mit entre eux; chacun se piqua de surpasser ses confrères en jeûnes, en macérations, en austérités. Celui qui se fit le plus admirer par ses tours de force, ou par les façons ingénieuses qu'il imagina de se tourmenter, fut regardé comme le plus grand saint. Semblables aux jongleurs qui cherchent à étonner le vulgaire, ces pieux forcenés disputèrent entre eux à qui en ferait le plus* (2593).

Réponse. Pour juger de la sagesse de ce tableau, il y a quelques réflexions à faire.

1° En parlant de la religion des Egyptiens, nous avons vu que le climat de l'Egypte exige une vie très sobre, que les anciens habitants avaient fait du régime une affaire de police et de religion. L'usage habituel de la viande y serait pernicieux, le sol y produit abondamment des fruits et des légumes; plus on est sobre, plus la santé est vigoureuse. Il en est à peu près de même du climat de la Judée, de la Syrie, de l'Arménie, des Indes, etc. Nous ne devons donc pas être supris de la rigueur des jeûnes et des austérités des anciens solitaires; la vie que nous menons dans nos climats septentrionaux serait meurtrière en Orient.

De même, les précautions que nous sommes obligés de prendre, pour nous garantir du froid et des intempéries de l'air, nos habits, nos lits, nos ameublements y seraient non seulement superflus, mais incommodes. Le peuple dort sur de simples nattes, souvent au grand air, n'habite que des huttes, n'a besoin que de couvrir sa nudité. Les corps ainsi endurcis au grand air sont ordinairement plus robustes que les autres.

2° Une preuve que le régime des solitaires de la Thébaïde n'avait rien de pernicieux à la santé, c'est que plusieurs ont vécu jusqu'à une extrême vieillesse; saint Paul ermite mourut âgé de cent quatorze ans. Compensation faite des climats, la vie des religieux de la Trappe et de Sept-Fonts est aussi austère que celle des Pères du désert; cependant on y vit longtemps.

3° Ce qui démontre qu'il n'y avait ni ostentation, ni tours de force dans la vie des premiers moines, c'est qu'elle était précisément la même que celle des pauvres; elle ne pouvait donc étonner que parce qu'elle était volontaire et accompagnée d'une piété profonde. On sait que dans nos provinces les moins fertiles, la vie des pauvres est aussi dure que celle de la Trappe, et exercée par un travail continuel; toute la différence qu'il y a, c'est qu'elle est moins uniforme, et souvent empoisonnée par la crainte de mourir de faim.

Les jongleurs cherchent la foule pour l'étonner, les moines la fuyaient; les premiers exercent leurs talents pour subsister, les moines travaillaient de leurs mains et faisaient l'aumône; ceux-là sont ordinairement des vagabonds et des hommes très-vicieux; les moines vivaient retirés, et édifiaient par leurs vertus. Nous avons entendu un philosophe se plaindre de ce que les vertus des cénobites sont inutiles, parce qu'elles sont inconnues au monde; en voici un qui prétend qu'ils n'ont eu d'autre ambition que de se donner en spectacle. On n'a pas encore accusé les religieux de la Trappe de ce travers d'esprit; souvent les libertins sont rentrés en eux-mêmes au seul aspect de leurs vertus. Mais l'auteur du *Tableau des saints* n'était ni assez instruit pour comparer les mœurs de l'orient et du midi aux nôtres, ni assez judicieux pour distinguer le fanatisme d'avec la vertu.

§ XII.

Exemple de saint Siméon Stylite.

Comme tous les incrédules, il tourne en ridicule la vie de saint Siméon Stylite. *Celui-ci*, dit-il, *quitta son ministère, où son humeur chagrine lui avait fait un grand nombre d'ennemis; pour se distinguer, il voulut passer sa vie monté sur une colonne haute de trente-six coudées. Les dévots accoururent en foule, pour admirer et pour entendre un si grand serviteur de Dieu. Son orgueil dut être flatté de voir, du haut de sa colonne, arriver à ses pieds un si grand nombre d'admirateurs*

(2593) *Tableau des saints*, IIe part., c. 9, p. 151.

de ses perfections. La vanité le dédommageait des peines et des tourments qu'il se donnait pour étonner l'univers.

Réponse. Supposons, pour un moment, que Siméon ait été d'une humeur chagrine, il valait mieux qu'il vécût seul, que de faire souffrir ses frères. Si tous les caractères bizarres et fâcheux faisaient de même, la société serait plus paisible.

L'obéissance de Siméon nous paraît prouver qu'il n'agissait ni par bizarrerie, ni par vanité. Les supérieurs de son ministère lui envoyèrent demander pourquoi il se distinguait par un genre de vie singulier, et lui ordonnèrent de descendre de sa colonne; il se mit en devoir d'obéir sans réplique : on se contenta de sa soumission, et on lui permit de rester (2594).

En général, les hommes ne sont pas si dupes que l'on pense. Si ce solitaire avait donné des marques d'orgueil, on n'aurait pas eu tant de confiance à ses leçons, à ses conseils à ses prières; Théodose lui-même jugea qu'une persévérance de cinquante-six ans était trop longue pour la vanité. Les miracles de Siméon, écrits par des témoins oculaires, prouvent que l'admiration des peuples n'était pas sans fondement (2595).

L'auteur des *Pensées philosophiques* a aussi exercé son éloquence contre les anachorètes. *Croirai-je*, dit-il, *qu'il était réservé à quelques-uns de pratiquer des actes de perfection, que la nature et la religion doivent ordonner indifféremment à tous ? Non; car d'où leur viendrait ce privilége exclusif ? Si Pacôme a bien fait de rompre avec le genre humain, pour s'enterrer dans la solitude, il ne m'est pas défendu de l'imiter; en l'imitant, je serai tout aussi vertueux que lui, et je ne devine pas pourquoi cent autres n'auraient pas autant de droit que moi. Cependant il ferait beau voir une province entière, effrayée des dangers de la société, se disperser dans les forêts, ses habitants vivre en bêtes farouches pour se sanctifier, mille colonnes élevées sur les ruines de toutes les affections sociales, un peuple de nouveaux stylites se dépouiller, par religion, des sentiments de la nature, cesser d'être hommes, et faire les statues, pour être de vrais Chrétiens* (2596).

Réponse. il fait encore plus beau voir le panégyriste de Diogène déclamer contre ceux qui se distinguent par un genre de vie singulier (2597). Y a-t-il donc plus de perfection à vivre dans un tonneau, que sur une colonne ? Si Pacôme et Siméon avaient eu les vices des cyniques, nous ne serions pas tentés de faire leur apologie.

C'est d'abord une erreur d'avancer, que la nature et la religion doivent *ordonner* à tous indifféremment des actes de *perfection;* la religion doit ordonner le *bien*, conseiller le *mieux :* ce qui est ordonné est un *devoir*, et non un acte de surérogation ou de perfection.

D'où vient le privilége exclusif donné à certaines personnes, de pratiquer tel genre de perfection ? D'une grâce particulière que Dieu leur a faite. Ainsi Jésus-Christ l'enseigne : Tous, dit-il, ne goûtent point ce conseil; mais seulement ceux qui en ont reçu le don : *Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est* (2598). Saint Paul le répète. Chacun a reçu de Dieu un don qui lui est propre, l'un de telle manière, l'autre d'une autre (2599). Dieu n'est pas plus obligé de faire à tous la même grâce, que de donner à tous le même talent.

Tendre à la perfection n'est point un privilége exclusif; c'est un devoir que Jésus-Christ impose à tous : *Soyez parfaits, comme votre Père céleste.* Mais pratiquer la perfection de telle ou telle manière, dans tel ou tel genre de vie, cela dépend du goût, du caractère, des talents, des grâces que Dieu a données à chaque particulier.

Il n'est donc pas vrai qu'en imitant Pacôme, je serai tout aussi vertueux que lui, si Dieu ne m'a pas donné la même grâce et la même vocation. Né avec des inclinations, des liens, des obligations dont Pacôme se trouve affranchi, je ne dois point forcer le plan de la Providence, tenter Dieu, faire le contraire de ce qu'il exige de moi. Il n'est pas à craindre qu'une province entière déserte la société, Dieu y a pourvu en variant les inclinations, les conditions, les talents, les devoirs. C'est comme si l'on disait qu'il ferait beau voir tous les hommes quitter la charrue, se faire soldats, médecins ou philosophes.

Il est encore faux que Pacôme, Siméon et leurs semblables aient rompu avec le genre humain, vécu en bêtes farouches, étouffé les affections sociales et les sentiments de la nature; cette belle rhétorique est un verbiage absurde. Ces solitaires n'ont point refusé à leurs semblables le secours de leurs instructions, de leurs prières, de leurs conseils, de leurs services; c'est leur charité même et leur douceur qui les ont rendus respectables. Un jurisconsulte qui s'enfoncerait pendant trente ans dans son cabinet, pour se rendre plus habile, romprait-il avec le genre humain ? Les philosophes qui se sont séquestrés de la société ont-ils vécu en bêtes farouches ? Les hommes ont peu de confiance à ceux qui vivent avec eux; il faut de temps en temps des hommes singuliers qui les étonnent, qui excitent leur attention, pour les rendre dociles, pour leur faire goûter une morale qui leur déplaît; Dieu en a suscité quand il lui a plu, et, en dépit de la philosophie, ils ont fait beaucoup de bien.

§ XIII.

Les austérités ne sont pas blâmables.

Revenons au *Tableau des saints.* Selon l'auteur, c'est une erreur de regarder les

(2594) Evagre, *Hist. ecclés.*, l. I, c. 13.
(2595) Evagre, *ibid.*
(2596) *Pensées philosophiques*, n° 5.
(2597) *Encyclop.*, art. *Cyniques.*
(2598) *Matth.* XXI, 11.
(2599) *I Cor.* VII, 8.

austérités des pieux forcenés comme un signe indubitable de sainteté. Dans toutes les contrées de la terre, dans les religions les plus fausses, il y a eu des pénitents ou dévots frénétiques, qui cherchèrent à se signaler par des austérités, afin de se faire admirer du vulgaire. Tels sont encore aujourd'hui les *Joguis* de l'Indostan, les bonzes de la Chine, les pénitents de Tartarie, etc. mêmes erreurs, mêmes folies, même imbécillité du peuple partout.

Réponse. Il est donc décidé que tous les hommes se trompent en croyant les austérités louables; les philosophes pythagoriciens, les stoïciens, les cyniques, les épicuriens mêmes, dont plusieurs, selon Porphyre, se contentaient de pain d'orge, Porphyre qui a tant prêché l'abstinence, étaient tous des imbéciles. Cependant, en parlant des cyniques, nous avons vu un philosophe élever jusqu'au ciel leur pauvreté et leur sobriété volontaire; il a traité de *fanatiques* ceux qui lui refusent le nom de *vertu;* nous voilà donc réprouvés tout à la fois, pour ne vouloir pas admirer la vertu des cyniques et pour avoir respecté celle des solitaires; voyons si nous avons tort.

1° Un philosophe célèbre paraît être de notre avis. *Que des hommes choisis, dit-il, amateurs de l'étude, se soient unis après mille catastrophes arrivées au monde; qu'ils se soient occupés d'adorer Dieu et de régler les temps de l'année, comme on le dit des anciens brachmanes, des mages, il n'y a rien là que de bon et d'honnête. Ils ont pu être un exemple au reste de la terre par une vie frugale; ils ont pu s'abstenir de toute liqueur enivrante et du commerce avec les femmes quand ils célébrèrent des fêtes. Ils durent être vêtus avec modestie et décence. S'ils furent savants, les autres hommes les consultèrent; s'ils furent justes, on les respecta et on les aima* (2600).

2° Nous convenons que les austérités en elles-mêmes, abstraction faite des motifs, ne prouvent rien; les pratiquer par vanité, c'est un vice; en user pour dompter les passions, pour corriger les hommes par l'exemple, pour se conformer à la morale de l'Evangile, c'est une vertu. Les estimer sur les vaines idées qu'en donne une religion fausse, c'est une erreur; en faire cas sur la parole de Jésus-Christ, c'est une croyance très bien fondée. Dans les fausses religions même, tout n'est pas blâmable; l'excès est répréhensible partout. Nous n'approuverons jamais la frénésie des Joguis, qui se font écraser sous le char de leurs idoles, pour obtenir le bonheur éternel; mais nous louerons toujours le courage des martyrs, qui ont souffert la mort plutôt que de trahir leur foi et leur conscience. S'il était vrai que les pénitences des solitaires ont abrégé leurs jours, et les ont rendus inutiles au monde, nous avouerions qu'ils ont eu tort; mais le contraire est avéré par les exemples que nous avons sous les yeux; c'est à nos adversaires de prouver que ces prétendus frénétiques ont agi par ostentation, par hypocrisie, ou par d'autres motifs vicieux, et c'est ce qu'ils ne prouveront jamais

§ XIV.

Ni fondées sur de fausses notions de la Divinité.

Selon eux. *ces opinions des Chrétiens ou des païens fanatiques sont visiblement fondées sur des notions absurdes et injurieuses qu'ils se font de la Divinité. Ils se la représentent comme un tyran courroucé, qui ne s'apaise que par le sang, qui s'irrite du bien-être et des plaisirs de ses malheureuses créatures. Ainsi les Chrétiens supposent que Dieu n'a pu s'apaiser que par le sang de son Fils; quoiqu'ils disent que ce sang est d'un prix infini, ils croient que Dieu demande encore le sang de ceux que son Fils a lavés dans le sien, que Dieu est flatté des suicides lents et volontaires de ses serviteurs.*

Réponse. L'auteur calomnie également toutes les religions. La frugalité et la tempérance de quelques épicuriens étaient-elles fondées sur des notions absurdes de la Divinité? Ils n'en admettaient point. Les autres philosophes ne pensaient pas davantage à ces idées, les Chrétiens encore moins. Notre religion nous représente Dieu comme un père plein de bonté, duquel viennent tous les biens dont nous jouissons, qui ne nous a donné l'être que pour nous rendre éternellement heureux. Mais il veut que ce bonheur soit acheté par la vertu. Il y a de la démence à blasphémer contre lui, parce qu'il ne veut pas nous rendre heureux par le crime, par l'empire de nos passions, par la conduite des brutes.

De la manière dont l'homme est constitué, il ne peut être vertueux sans efforts, sans réprimer ses appétits déréglés, sans mater sa chair et ses convoitises; l'expérience le démontre. Lorsque Dieu nous impose ce régime austère, ce n'est pas pour se repaître du spectacle de nos larmes; que nous soyons dans les plaisirs ou dans les souffrances, il n'en revient rien à Dieu, pas plus qu'à un médecin qui fait souffrir ses malades pour les guérir. Il pouvait nous rendre heureux sans mérites; mais nous avons prouvé vingt fois qu'une bonté infinie ne l'exige point ainsi; vainement les incrédules s'obstinent à supposer le contraire.

Où l'auteur a-t-il appris que Dieu *n'a pu s'apaiser* que par le sang de son Fils? Jamais le christianisme n'a enseigné cette absurdité et n'a prescrit de bornes à la puissance infinie de Dieu. L'Evangile nous apprend que Dieu l'a voulu ainsi, pour toucher l'homme par reconnaissance, pour lui faire comprendre le prix de son âme, l'excellence du bonheur éternel, le vide et le néant de celui dont il voudrait jouir sur la terre: *Sic Deus dilexit mundum*, etc.

Le prix infini du sang de Jésus-Christ n'autorise donc point l'homme à espérer le bonheur éternel sans vertu, sans effort, sans victoire remportée sur lui-même; un

(2600) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Austérités.*

tel plan serait absurde, et indigne de la Sagesse divine. Mais les incrédules ne font plus de cas du bonheur, dès qu'il faut l'acheter par la vertu ; ils veulent le bonheur du corps, la volupté des sens, la félicité des bêtes. En jouissent-ils ? leurs blasphèmes les rendent-ils plus heureux ?

Dieu n'a jamais demandé le sang de ses serviteurs, que quand il fallait opter entre l'apostasie et le martyre ; il n'a pas voulu promettre le ciel à des lâches, à des faussaires, à des hommes capables de trahir leur conscience. Les païens mêmes insultaient aux apostats ; Celse, tout épicurien qu'il était, louait la constance des martyrs ; nos épicuriens modernes sont scandalisés de ce que Dieu en a fait une loi.

Nous avouerons que les mortifications sont *des suicides*, lorsqu'ils auront prouvé qu'elles sont plus nuisibles à la santé que les excès des voluptueux, et que l'abstinence a tué plus de personnes que la gourmandise.

§ XV.

Ni un effet de la vanité.

C'est ici néanmoins l'argument victorieux de tous les incrédules. Que font nos vertus à Dieu ? S'il est infiniment bon, pourquoi ne nous rend-il pas heureux de la manière dont nous voudrions l'être, par l'intempérance et par l'impudicité comme Maximin, par la cruauté comme Néron, par la fourberie comme Tibère, par la vaine gloire comme Alexandre, etc.? Non-seulement il y a des hommes qui ne se croient heureux que par le crime, mais il en est pour lesquels le bonheur d'autrui est un tourment ; il faudrait donc refondre l'espèce humaine. C'est une absurdité de désirer un autre bonheur que celui de la vertu ; le cœur de l'homme est trop grand pour être rassasié par les biens de ce monde.

Si nous en croyons notre auteur, *l'admiration du peuple pour les moines, les anachorètes, les pénitents, a pu, autant que la grâce divine, soutenir ces fanatiques, assurés de la vénération publique pendant leur vie, des honneurs de l'apothéose après leur mort, et de la félicité éternelle dans le ciel ; tous ces motifs réunis durent leur faire porter avec patience le joug qu'ils s'étaient volontairement imposé.*

Réponse. Voici trois nouvelles absurdités. 1° L'auteur réunit des motifs dont l'un exclut l'autre ; les solitaires n'ignoraient pas ce qu'enseigne l'Evangile, que ceux qui font des bonnes œuvres pour être vus et admirés des hommes, *ont reçu leur récompense*, et n'ont rien à espérer dans l'autre vie. Ils n'ont donc pas pu être animés par le désir de l'admiration des hommes, et par l'espérance de la félicité éternelle ; leur fanatisme prétendu n'a jamais pu aller jusqu'à croire qu'en recherchant la vénération publique, ils gagneraient encore le bonheur du ciel.

2° Il est ridicule de distinguer l'espérance de ce bonheur d'avec la grâce divine, et de les opposer l'un à l'autre. C'est cette grâce même qui a inspiré aux solitaires un désir des biens éternels assez vif pour les faire renoncer au monde.

3° Loin de rechercher les regards des hommes, ils les ont évités, se sont retirés dans le désert, n'ont été connus, comme saint Paul ermite, qu'après leur mort. Les uns ont été ignorés et oubliés dans le grand nombre, les autres calomniés et persécutés, plusieurs égorgés par des troupes de brigands. C'est toujours la même inconséquence de leur reprocher leur humeur sauvage, et l'ambition d'être admirés : les cyniques, animés par ce motif, ne fuyaient point la société : ils demeuraient dans les villes, pour s'y donner en spectacle et insulter à leurs concitoyens. Les derviches mahométans et les faquirs indiens font de même ; il n'y a donc aucune ressemblance entre la vanité et la vertu.

§ XVI.

L'Evangile n'est pas destiné uniquement pour les moines.

La fureur du monachisme, continue l'auteur, *devint chez les Chrétiens une maladie épidémique qui succéda à l'épidémie du martyre. N'ayant plus de supplices à craindre de la part des autres, ils s'en infligèrent à eux-mêmes. On vit éclore partout des moines..... Les divers instituteurs voulurent ramener leurs disciples à la vie des thérapeutes et des esséniens, c'est-à-dire, des premiers Chrétiens, qui s'était altérée depuis longtemps.... D'où l'on voit que Jésus, malgré ses lumières divines, a fait des lois qui ne peuvent convenir qu'à une troupe de moines, et non à des nations peuplées, qui ne sauraient se maintenir qu'en s'écartant à tout moment de ses institutions merveilleuses.*

Réponse. Bévues grossières. Il est faux que l'épidémie du monachisme ait succédé à celle du martyre, puisque le monachisme a commencé au plus fort des persécutions, sous l'empire de Dèce, plus de soixante ans avant que Constantin permît l'exercice public du christianisme. Plusieurs solitaires, loin de courir après le martyre, se retirèrent au contraire pour y échapper, et pour s'éloigner des troubles dont l'empire romain ne cessa d'être agité pendant tout ce temps-là. De même, dans l'Occident, les monastères ont pris naissance immédiatement après l'invasion des Gaules par les barbares.

C'est une autre vision de supposer, dans les premiers siècles, *divers instituteurs* de la vie monastique ; il n'y avait point alors divers ordres de moines. Saint Basile, en leur donnant une règle, au IVe siècle, ne fit que rédiger par écrit ce qu'ils avaient pratiqué jusqu'alors. Si l'auteur veut parler de saint Benoît et des fondateurs plus modernes, ils ne pensaient guère aux esséniens ni aux thérapeutes ; aucun peut-être n'avait lu ni Philon, ni Josèphe, seuls auteurs qui en aient fait mention. Selon lui-même, ces instituteurs ont trouvé dans l'Evangile les règles de morale et de discipline qu'ils ont prescrites ; ils n'ont donc pas

eu besoin de l'exemple des esséniens ni des thérapeutes.

Une troisième bévue est de confondre la vie des premiers Chrétiens avec celle des thérapeutes et des moines. Les premiers Chrétiens ne se sont point abstenus du mariage, ni des devoirs de la vie civile ; ils ne se sont point retirés dans les déserts: si la communauté de biens fut pratiquée à Jérusalem, elle ne dura que jusqu'à la destruction de cette ville, et n'eut point lieu dans les autres Eglises.

Une quatrième, plus forte, est de dire que les lois de Jésus-Christ ne conviennent qu'à des moines ; les conseils évangéliques ne sont pas des lois ; les nations les plus peuplées, les mieux policées, les plus heureuses à tous égards, sont celles qui suivent les lois de Jésus-Christ.

Les trois vœux de pauvreté, de continence, d'obéissance aveugle aux chefs d'un ordre monastique, *font connaître*, dit l'auteur, *les motifs et les dangers de son institution ; tout fondateur d'ordre formait un empire, en devenait le souverain : mais ce despotisme fut nuisible à la société. Un moine se crut, de tout temps, plus obligé d'obéir à ses supérieurs spirituels et au Pape, qu'aux souverains, aux lois, aux magistrats de son pays. Dans tous les siècles, des moines fougueux, excités par leurs chefs, sont devenus de vrais incendiaires dans les pays chrétiens.*

Réponse. Le saut que fait l'auteur, depuis le commencement des moines jusqu'à leur dépendance immédiate du Pape, est au moins de neuf cents ans (2601). Dans l'origine, il n'y avait pas différents ordres ; les divers monastères n'étaient pas soumis à un seul chef; ils ne faisaient pas de vœux, ils étaient sous la juridiction des évêques : ce critique continue de déraisonner.

1° Il a justifié lui-même les fondateurs. Il dit que si quelques *dévots de bonne foi* et remplis de zèle fondèrent des ordres religieux, bientôt ces *pieux imbéciles* furent remplacés par des fourbes habiles à recueillir les fruits de la piété de leurs fondateurs (2602). Des dévots de bonne foi ne pensent point à se former un empire, à devenir souverains. 2° Lorsqu'il s'est formé de nouveaux ordres, les souverains ont été les maîtres de les admettre dans leurs Etats ou de les rejeter, de voir si leurs constitutions étaient contraires aux lois civiles ; ils n'en ont point jugé ainsi, puisqu'ils leur ont permis de s'établir. 3° Lorsque les Papes ont exempté les moines de la juridiction des ordinaires, les évêques et les souverains ont encore eu la liberté de s'opposer à ce changement de discipline ; mais les évêques les plus instruits conviennent qu'il en peut résulter un grand bien. 4° Il fallait citer des faits, pour prouver que les moines ont été *de vrais incendiaires ;* puisqu'il en est arrivé dans tous les siècles, les exemples devaient être faciles à trouver : c'est une calomnie, et rien de plus. L'auteur va la réfuter.

§ XVII.

On n'a pas eu tort d'estimer les moines.

Dans des temps d'ignorance et de dévotion, dit-il, *nous voyons ces fondateurs de sectes religieuses jouir, dans le monde même de la plus grande considération, de la faveur, de la libéralité des princes et des peuples, jouer un très-grand rôle dans l'Eglise et dans l'Etat.* L'auteur cite pour exemple saint Bernard, dont il noircit la conduite. *Par la libéralité peu raisonnée des princes, les moines devinrent opulents, fainéants et vicieux. On fut occupé continuellement à les réformer ; mais ces réformes ne purent subsister longtemps, l'homme, par une pente nécessaire, retombant toujours dans sa nature, d'où le fanatisme s'efforce en vain de le tirer.*

Réponse. Voilà donc les incendiaires du monde chrétien accueillis dans les cours, comblés de faveurs par les princes et par les peuples, respectés même *par les brigands les plus farouches ;* phénomène singulier. Mais l'auteur méconnaît la vraie cause des libéralités faites aux moines, ce sont leurs vertus et l'usage louable qu'ils faisaient de leurs biens. Les monastères et les églises étaient alors les seuls dépôts où l'on pût mettre en sûreté ce que l'on voulait consacrer à l'utilité publique ; ce fait essentiel est connu de tous ceux qui ont lu l'histoire des bas siècles. Le peuple, tyrannisé par des brigands farouches, qui cependant respectaient les moines, n'avait de ressource que dans la charité du clergé séculier et régulier.

Lorsque les moines sont demeurés renfermés dans leurs solitudes, on leur reproche d'avoir été inutiles au monde ; lorsqu'ils en sont sortis pour rendre leurs services à l'Eglise, aux princes, aux peuples, on les blâme d'avoir oublié leur profession et l'esprit de leur état. En vertu de cette équité philosophique, l'on travestit saint Bernard en moine ambitieux, qui a troublé le repos du monde ; on le rend responsable de plusieurs événements, que la prudence humaine ne pouvait ni prévoir ni prévenir. Dans le temps que les moines étaient pauvres, laborieux, pénitents et austères, c'étaient des jongleurs qui voulaient se distinguer par des tours de force ; lorsqu'ils sont devenus opulents, et qu'on les suppose fainéants et vicieux, c'étaient des incendiaires ; on ne peut leur pardonner ni le bien ni le mal, ni le vice ni la vertu.

En parlant des réformes, il fallait au moins excepter les chartreux, qui, depuis sept cents ans, n'en ont pas besoin, que les richesses n'ont rendus ni fainéants, ni vicieux, ni incendiaires : exemple fâcheux du bien que produit le fanatisme religieux. Quelle institution humaine a duré aussi longtemps ? Les réformes des bénédictins, des prémontrés, de la Trappe, n'ont point produit d'incendiaires, et ces religieux ne sont pas encore retombés dans leur nature ;

(2601) *Encyclopédie*, art. *Exemption.*

(2602) *Tableau des saints*, IIe part., c. 9, p. 1.

mais l'auteur aime encore moins les réformes que le relâchement.

En vain, dit-il, le fanatisme s'efforce de tirer l'homme des vices dans lesquels il retombe toujours par une pente nécessaire; en vain, par conséquent, la religion, la morale, la philosophie, travaillent à corriger l'homme; puisqu'il est né essairement vicieux, il faut le laisser tel qu'il est. Cette doctrine sans doute est bien supérieure à celle de l'Evangile. A de pareils traits on peut juger jusqu'où va le fanatisme antireligieux des incrédules.

§ XVIII.

L'intention des fondateurs a été louable.

Celui-ci convient que les commencements des ordres monastiques nous présentent toujours une ferveur, des austérités, un désintéressement surprenants. *Les peuples*, dit-il, *se laissèrent prendre continuellement à ce piége; ils furent toujours dupes des fanatiques et des hypocrites qui tâchèrent de les séduire par ces moyens. Lorsque le clergé séculier se fut totalement corrompu, le pontife de Rome lui suscita dans les moines des antagonistes qu'il jugea propres à retenir sous le joug des peuples que la conduite des prêtres séculiers eût à la fin détrompés d'une religion qu'ils voyaient si mal pratiquée par ses ministres. Aussi ces moines furent souvent en guerre avec le clergé et l'emportèrent sur lui.*

Réponse. Continuation de la même morale. Les peuples ont eu tort de se laisser prendre aux piéges de la vertu; dès qu'elle paraît, il faut lui dire anathème, comme les incrédules; elle est toujours l'ouvrage, ou du fanatisme, ou de l'hypocrisie; le vice seul est enfant de la raison et de la bonne foi.

Selon lui cependant, les fondateurs d'ordre ont été des dévots de bonne foi, de pieux fanatiques, qui avaient puisé le goût de la retraite et de la pénitence dans les notions absurdes que le christianisme nous donne de la Divinité; ce n'étaient donc pas des hypocrites. Ces hommes, recommandables d'ailleurs par une ferveur, par des austérités, par un désintéressement surprenant, ont-ils pu avoir le dessein de séduire les peuples, ou de former une postérité de fourbes, habiles à s'enrichir aux dépens du public? Ce projet abominable n'entre point naturellement dans une tête humaine, sans intérêt et sans motif. Des fanatiques vertueux n'ont pas pu et n'ont pas dû prévoir que tel serait dans la suite le fruit de leurs institutions; quand celles-ci se seraient altérées après eux, ils seraient déjà disculpés.

Nous avons vu plus haut un philosophe justifier encore les Papes. Leur attribuer des vues suspectes dans l'approbation des ordres religieux, c'est leur prêter non-seulement une prévoyance supérieure aux lumières de l'humanité, mais une méchanceté absurde, et dont ils ne pouvaient espérer aucun fruit. Ils ne sont point les premiers fondateurs de la vie monastique; elle s'est établie sans eux dans l'Orient: ils n'ont approuvé de nouveaux ordres, qu'en considération du besoin et de l'utilité présente, à la sollicitation des souverains et des peuples.

Ils ont ambitionné sans doute de retenir les nations sous le joug de l'Evangile, parce qu'ils étaient Chrétiens eux-mêmes, obligés par leur dignité de soutenir, d'étendre, de perpétuer la religion. C'est pour cela qu'ils ont voulu procurer à l'Eglise les secours, l'exemple, le zèle, les services des moines; ce ne sont point eux qui ont fait dégénérer les ordres monastiques; ils ont fait au contraire tout ce qu'ils ont pu pour les en préserver: lorsqu'un ordre religieux est devenu inutile ou scandaleux, ils l'ont supprimé. Donc, lorsqu'ils l'ont approuvé, ils ne l'ont fait qu'à cause de son utilité. Dans le XIIe et le XIIIe siècle ces ordres se sont multipliés, parce qu'alors le clergé séculier était à peu près anéanti.

Mais il ne fallait pas taire la vraie raison de sa décadence; c'est le pillage des biens ecclésiastiques envahis par les seigneurs. Les Papes se trouvaient donc dans la nécessité, ou de laisser périr la religion, ou de substituer les moines aux prêtres. Ceux d'entre les grands qui furent touchés de remords rendirent aux moines des biens qu'ils ne pouvaient restituer au clergé séculier, qui n'existait plus, ou qui était déchu de son Etat. Telle est la principale source des richesses et du crédit que les moines acquirent pour lors; mais on ne doit pas leur faire un crime d'être accourus au secours des troupeaux qui n'avaient plus de pasteurs, encore moins blâmer les Papes d'avoir donné les mains à cette ressource devenue indispensable.

Les incrédules, en attribuant aux Papes, au clergé, aux moines une méchanceté trop raffinée, ne font que trahir leur propre malignité.

§ XIX.

De saint François et de saint Dominique

Parmi ces hommes, *soit fourbes, soit fanatiques*, qui parurent au XIIIe siècle pour réchauffer la foi des peuples, l'auteur place avec distinction saint François et saint Dominique; selon lui, à l'aide d'une théologie subtile et ténébreuse, les moines de ces deux ordres redoublèrent l'épaisseur de l'ignorance des Chrétiens, et troublèrent cent fois l'univers par leurs querelles futiles et méprisables.

Réponse. Quand le fait serait vrai, il est clair que saint François ni saint Dominique ne pensèrent jamais à faire éclore la théologie subtile des écoles; on ne peut nier que ces deux saints n'aient donné à leur siècle, très-ignorant et très-corrompu, de grands exemples de vertu.

Mais la théologie scolastique a-t-elle été aussi pernicieuse qu'on le prétend? C'était le premier effort de la raison, pour sortir de la barbarie. Les théologiens commencèrent par chercher à tâtons la lumière et la vérité dans les écrits des anciens philosophes, sans s'écarter des principes de la foi. Ils ont du

moins introduit l'usage de la méthode des géomètres, que l'on ne connaissait plus; elle a été nécessaire pour nous mettre en état de marcher avec plus de sûreté, pour écrire avec plus d'ordre que les anciens, pour nous donner une logique plus ferme que la leur. Si nos adversaires la connaissaient mieux, ils ne raisonneraient pas si mal. Dans notre première partie, nous avons vu que, pour embrouiller toutes les questions de la religion naturelle, ils ramènent sur la scène toutes les vaines subtilités des scolastiques.

Est-il vrai encore que les disputes des moines *ont troublé l'univers?* Moins que les contestations actuelles entre les athées, les déistes et les autres sectes d'incrédules. Quand tous les moines du royaume se battraient à coups de plumes, cela n'empêcherait pas les citoyens de dormir en paix; mais les philosophes ne veulent de bruit que quand ils le font eux-mêmes.

Notre auteur prétend que le cerveau cruel de saint Dominique enfanta l'inquisition; il déclame d'un ton d'énergumène contre ce tribunal, digne, selon lui, des cannibales.

Nous ne pensons point à justifier cette institution; mais la vérité exige de nous quelques observations que les déclamateurs n'ont jamais eu l'équité de faire. 1° Il n'est pas certain que saint Dominique ait suggéré l'idée de l'inquisition, quoiqu'il ait été revêtu de la commission d'inquisiteur; les écrivains du temps ne lui en attribuent point l'invention. 2° Il y a de la mauvaise foi à supposer que les procédures de ce tribunal furent dès l'origine telles qu'on les pratique en Espagne; la forme de ces procédures est de la façon du cardinal Torquémada, et postérieure de deux siècles à la première institution (2603). 3° Quand on a lu l'histoire des albigeois, de leurs dogmes abominables, de leur hypocrisie perfide, prouvée non-seulement par le témoignage des contemporains, mais par la confession de ceux qui se convertirent, on n'est plus étonné de la rigueur des procédures que l'on mit en usage contre eux. Mais, comme les protestants ont voulu se donner les albigeois pour ancêtres, et en ont fait l'apologie tant qu'ils ont pu, nos philosophes *moutonniers* répètent avec une pleine confiance les lamentations des protestants, et leurs invectives contre la persécution des Albigeois (2604). 4° Plus on suppose odieux le tribunal de l'inquisition, plus on aggrave la faute des souverains qui l'ont admise dans leurs Etats. C'est le comte de Toulouse qui l'établit dans les siens; l'empereur Frédéric II la fit passer en Allemagne, Ferdinand et Isabelle en Castille, etc. Non-seulement ils étaient les maîtres de la rejeter, mais ils en ont étendu ou restreint la rigueur à leur gré. On nous le fait remarquer en Portugal, à Venise, en France et ailleurs; les rois de Naples et de Sicile l'ont constamment refusée, les autres pouvaient faire de même (2605). Aussi l'auteur du *Tableau des saints* déclame avec encore plus de chaleur contre les souverains que contre les Papes et contre les moines (2606); l'amertume de sa bile ne ménage personne. 5° Un écrivain moderne, qui paraît très-instruit, soutient que l'inquisition aurait été un bien moindre mal en France que les ravages du calvinisme et les guerres civiles auxquelles ils ont donné occasion (2607).

§ XX.

Faux reproches des incrédules.

Nous ne répondrons rien aux invectives du censeur contre la mendicité des franciscains et des frères prêcheurs, qui, selon lui, demandent l'aumône *le couteau sur la gorge;* contre saint Louis, qui partageait son cœur entre *ces sangsues publiques;* contre les disputes des frères mineurs, sur ce qui leur appartenait ou ne leur appartenait pas en propre; contre les prestiges, les faux miracles et les visions prophétiques des moines; contre les reliques et les indulgences fournies par les Papes; contre l'aveuglement des souverains et des peuples sur les vices et le déréglement des moines. Nous renvoyons le lecteur à ce qu'a dit le plus célèbre de nos philosophes sur toutes ces satires insipides et cent fois rebattues (2608).

Lorsque nous représentons à nos adversaires les égarements, les erreurs, les désordres des philosophes anciens, ils disent qu'il ne faut point s'en prendre à la philosophie, mais plutôt à la folie naturelle des hommes. Lorsque nous insistons sur les déréglements, les tracasseries, les absurdités des incrédules modernes, on nous répond qu'il ne faut en accuser ni l'athéisme ni l'incrédulité, mais les mœurs actuelles des nations, et la pente naturelle du cœur humain. Dès qu'il est question de religion, l'on fait retomber sur elle tous les abus, les folies, les crimes qui sont arrivés depuis la naissance de l'Evangile. L'auteur que nous réfutons dit que, malgré tous les efforts que l'on fait pour corriger l'homme, il retombe dans sa nature par une pente *nécessaire*, et il fait un crime à la profession religieuse de ce qu'elle n'est pas venue à bout de refondre cette nature vicieuse et corrompue.

§ XXI.

Causes de la suppression des monastères en Angleterre.

Pour prouver l'excès des désordres qui régnaient dans les monastères au XVIe siècle, il cite un acte signé par les religieux de l'abbaye de Saint-André de Northampton en Angleterre, dans lequel ils s'avouent coupables d'oisiveté, de faste, d'intempérance, d'impudicité, d'hypocrisie et de fourberie en fait de religion; de tout quoi ils demandent

(2603) *Encyclopédie*, art. *Inquisition.*
(2604) *Hist. des Variat.*, tome II, l. XI, n° 7, p. 275.
(2605) *Encyclop.*, art. *Inquisition.*
(2606) *Tableau des saints*, IIe part., c. 9, p. 170.
(2607) *Disc. sur les différents peuples.*
(2608) *Ibid.*

pardon à Henri VIII, consentent à être supprimés, et lui abandonnent les biens de leur monastère. L'auteur conclut que les princes n'auraient osé tenter l'extinction du monachisme dans leurs Etats, si les peuples n'eussent été excédés par la hauteur, l'insolence et la rapacité des moines. Dans les contrées soumises au pontife romain, dit-il, ces moines continuent à exercer la même licence dont ils jouissaient partout dans les siècles d'ignorance.

Réponse. Si l'on veut sentir tout le mérite de l'acte en question, il faut lire ce que les protestants anglais ont écrit sur la manière dont les monastères furent supprimés sous Henri VIII. Guillaume Dugdale et Thomas Hearne racontent que les courtisans, avides des biens des monastères, n'oublièrent rien pour s'en emparer; que l'on attribua aux moines les crimes les plus énormes; qu'on les força de s'accuser eux-mêmes, et de se calomnier les uns les autres; que ceux qui tinrent ferme et ne voulurent quitter ni leurs couvents ni leur état, furent punis de mort. Cependant le parlement, dans l'acte même qui ordonnait la suppression des petits monastères, reconnut que dans les grands *on voyait régner la piété et la religion;* ils ne furent pas moins détruits et démolis que les petits monastères (2609).

On devine assez de quelles mains est sorti l'acte des religieux de Northampton, lorsqu'on voit qu'un des principaux crimes avoués par eux est d'avoir privé la majesté divine de l'honneur qui lui est dû en excitant les Chrétiens *à adorer des images sans vie et de fausses reliques.* Les fabricateurs de l'acte ont présumé que ces moines étaient déjà protestants dans l'âme, puisqu'ils leur en ont prêté le langage; cependant à cette époque Henri VIII n'avait encore rien changé à la croyance de ses sujets.

L'essentiel est de savoir quel avantage tira le roi d'Angleterre du pillage des églises et des monastères; nous l'apprenons des mêmes auteurs et du docteur Heylien, autre protestant. *L'avidité du gain*, dit-il, *était alors si grande, et la condition du roi (Edouard VI) si malheureuse, qu'on se servit de son autorité pour piller et saccager tout ce qui appartenait aux églises, sans qu'il en profitât en aucune manière. Car, quoiqu'on eût tiré des richesses inexprimables des trésors des églises et de la vente de leurs terres, non-seulement il fut accablé de dettes, mais encore les revenus de la couronne diminuèrent considérablement sous son règne* (2610).

Nous laissons à penser si la suppression et le pillage des monastères, exécutés par des brigands, démontrent que les peuples étaient excédés de la hauteur, de l'insolence et de la rapacité des moines. Non-seulement Henri VIII extermina le monachisme, mais il abolit la religion catholique; il ne s'ensuit pas que ses sujets en fussent excédés, puisqu'un grand nombre souffrirent l'exil, les confiscations, la mort, plutôt que d'y renoncer.

Selon notre auteur, les moines continuent à exercer aujourd'hui la même licence que dans les siècles d'ignorance : est-il prouvé qu'ils sont coupables de tous les crimes dont on accusa ceux d'Angleterre, pour avoir un prétexte de les dépouiller? Nous ne doutons pas que les incrédules n'en soient excédés, et qu'ils n'aient aussi bon appétit que les pillards anglais; mais jusqu'à présent il ne paraît pas que le peuple pense de même.

Notre politique espère que les souverains, éclairés par ses leçons, se détermineront enfin à extirper le monachisme. Ils y seront engagés sans doute par l'esprit de tolérance et par l'heureux succès de cette opération en Angleterre. Elle engraissa les courtisans, elle endetta le roi, diminua les revenus de la couronne, et vérifia le mot de Charles-Quint; elle réduisit les pauvres à l'excès de la misère. Sous le règne d'Elisabeth on fut obligé de passer jusqu'à onze bills, pour subvenir à leurs besoins; on n'y avait pas été obligé pendant que les monastères subsistaient (2611). Voilà comme les biens, qui étaient inutiles entre les mains des moines, devinrent utiles lorsqu'ils furent envahis par les sangsues de la cour. Nous verrons plus bas si le bien public y gagna.

§ XXII.

Fausse compassion pour les religieuses.

L'auteur déplore le triste sort des religieuses, dont la plupart, selon lui, *tombent en démence.* Elles ne lui sauront pas beaucoup de gré de sa commisération, et peut-être jugeront-elles que leur cerveau est en meilleur état que celui de l'auteur. Mais il ne fallait pas ajouter une imposture plus forte. *Au sortir de l'enfance*, dit-il, *dans l'âge de l'inexpérience, nos vestales modernes s'engagent pour la vie par des vœux indiscrets, arrachés communément par la séduction, et quelquefois par le despotisme impérieux de parents inhumains, à qui la religion et le gouvernement permettent d'être tyrans.*

Réponse. Il est faux que les religieuses s'engagent au sortir de l'enfance; elles ne peuvent faire leurs vœux qu'à dix-huit ans, et on permet aux filles de se marier à douze. L'un de ces engagements ne nous paraît pas moins redoutable que l'autre, puisque, selon les philosophes, le mariage indissoluble est une tyrannie insupportable. Personne n'a encore vérifié par le calcul si, dans ce siècle de félicité philosophique, il y a autant de religieuses mécontentes que d'épouses malheureuses; les regrets et les larmes de celles-ci ne sont guère propres à donner du repentir aux premières, ni à les faire tomber en démence.

(2609) *Conversion de l'Anglet. comparée à la prétendue réforme*, 3e entret., c. 5.

(2610) *Convers. de l'Angleterre*, etc., 3e entretien, c. 7; *Annales politiq., civiles et littér.*, tome I, n° 1, p. 56.

(2611) *Convers. de l'Anglet., ibid.*, c. 5, p. 281; Hume, *Hist de la maison de Tudor*, tome II, page 356.

Il est faux que les vœux soient communément arrachés par la séduction ou par le despotisme des parents ; l'Eglise y a mis ordre. Dans l'examen que font les supérieurs ecclésiastiques, des motifs, des circonstances, des preuves de la vocation d'une novice, elle est obligée d'attester par serment qu'elle n'a été ni forcée, ni séduite, ni excitée par qui que ce soit à se faire religieuse; qu'elle jouit d'une entière et parfaite liberté. La réclamation contre des vœux extorqués est permise ; quand la violence ou la séduction sont prouvées, les vœux sont déclarés nuls. C'est ainsi que la religion et le gouvernement permettent aux parents d'être des tyrans. Les romans et les drames, dans lesquels les beaux esprits du temps font paraître des religieuses forcées et réduites au désespoir, doivent être placés à côté de ceux qui ont fait pleurer les Grecs sur les infortunes des héros qui n'ont jamais existé que dans leurs fables.

Il y aurait des larmes plus justes à donner aux malheureuses victimes de la séduction et de l'incontinence des philosophes de notre siècle.

Après avoir dit que les religieuses traînent dans les soupirs une vie misérable et inutile à la société, il ajoute : *Ce sont pourtant ces vierges malheureuses qui, dans un grand nombre de pays, sont chargées de l'éducation des jeunes filles.*

Elles sont donc tout à la fois inutiles à la société et très-utiles, puisqu'elles sont chargées de l'éducation. Mais leur utilité ne se borne point là. Les unes soulagent les malades dans les hôpitaux, les autres élèvent les enfants trouvés et abandonnés ; celles-ci se consacrent à l'instruction des enfants des pauvres, celles-là ouvrent un asile aux filles perdues qui viennent à résipiscence. Plusieurs instruisent les jeunes personnes nées dans le sein de l'erreur; d'autres forment au travail et à la piété les orphelines, etc., quelques-unes réunissent la plupart de ces bonnes œuvres. Il faut espérer que les savantes du monde, éclairées par les philosophes, feront un jour plus de bien que nos vierges malheureuses, et que leurs maîtres sublimes suppléeront aux services des moines.

Les sauvages de l'Amérique ont pensé plus sensément que les incrédules. Frappés d'admiration des soins charitables qu'ils avaient éprouvés de la part des hospitaliers de Québec et des missionnaires, ils formaient le projet d'enlever *les robes noires et les filles blanches*, et de les transporter parmi eux (2612). Nous sommes persuadés qu'ils n'auraient eu aucune envie d'enlever des philosophes.

Mais l'éducation des couvents ne vaut rien; ils l'ont décidé. Qu'ils en établissent une meilleure, qu'ils y fassent travailler leurs savantes prosélytes ; à la vue des merveilles qu'elles opéreront, les religieuses apprendront à corriger leur méthode.

Nous voudrions savoir si, parmi le nombre des épouses, celles dont les maris sont le plus contents sont celles qui ont été élevées dans le monde, et qui jamais n'ont habité aucun couvent; si, dans le choix, un homme sensé préférerait un sujet brillant, formé par les leçons de la philosophie, à une dévote timide et sans expérience, fraîchement sortie d'une pension religieuse. Mais nous nous arrêtons trop longtemps aux clameurs insensées de nos adversaires.

§ XXIII.

Des discussions et des disputes de moines

Notre rhéteur gémit de ce que les princes, les peuples, les magistrats, les femmes mêmes prennent parti dans les disputes des moines ; l'Etat, dit-il, en est ébranlé (2613).

L'excès du ridicule nous ôte la force de répondre. Lorsque les Etats sont ébranlés, que la fortune et la vie des citoyens sont en danger, ils ont autre chose à faire que de se battre à coups de plume. Bénissons la Providence divine et la sagesse du gouvernement de ce que nous n'avons pas de révolution plus fâcheuse à craindre.

Selon lui, ces querelles tendent par différents moyens à détruire totalement les mœurs : *L'une des parties belligérantes*, dit-il, *pour fortifier son crédit par la faveur des princes et des grands, anéantit toute morale, soit divine, soit humaine, lui substitue des pratiques et des cérémonies, des dévotions impertinentes qui ne peuvent point influer sur les passions. L'autre faction, pour décrier ses adversaires et les rendre odieux, fait parade d'une orgueilleuse rigidité, d'un stoïcisme inflexible, prêche une morale fanatique, impossible à pratiquer et propre à rendre la vertu haïssable.*

Ainsi, par zèle pour la morale, l'auteur veut qu'elle ne soit ni douce, ni rigide, ni austère, ni relâchée. Heureusement la morale épicurienne des philosophes est venue à propos réparer les brèches qu'avaient faites aux mœurs les disputes des théologiens ; depuis quelque temps on en aperçoit les influences salutaires par l'édifiante régularité de tous les matérialistes des deux sexes. Par un attrait ordinaire de leur équité, les incrédules attribueront à la morale chrétienne les ravages que fait dans le monde leur morale pestilentielle.

L'auteur termine cette philippique en avouant que les sectes séparées de l'Eglise romaine ne sont pas mieux d'accord. Les luthériens et les calvinistes, les anglicans et les presbytériens, les arminiens et les gomaristes, les coccéiens et les voëtiens se battent aussi bien que nous. Les Grecs schismatiques ne sont pas plus paisibles; les Moscovites ont un schisme parmi eux. Ajoutons que chez les Turcs la secte d'Ali déteste cordialement la secte d'Omar ; que chez les Indiens les sectes de bramines ne s'aiment pas davantage ; qu'à la Chine les lettrés, divisés entre eux, méprisent souve-

(2612) V. l'*Hist. de l'Hôpital de Québec.*

(2613) *Tableau des saints*, II° part., c. 9, p. 195.

rainement les sectateurs de *Fò*. Chez les Grecs, les différentes écoles de philosophes n'étaient pas fort amies, et les Egyptiens s'entre-tuaient pour le culte de divers animaux. Rome avait déclaré la guerre aux dieux de Carthage et des Gaulois. De même que les Perses avaient brûlé les temples des Grecs, Alexandre fit démolir dans la Perse les temples du Feu, et persécuta cruellement les mages.

Par là il est démontré que, depuis le commencement du monde, et d'un hémisphère à l'autre, les hommes se sont haïs et querellés; que cette manie ne vient ni de la religion, ni de la raison, ni de l'habit monastique, mais de l'orgueil, de l'opiniâtreté, de la jalousie, de l'ambition, de la vengeance et des autres passions humaines. Sans être inspiré, l'on peut prédire que nos docteurs modernes ne guériront pas cette ancienne maladie ; des empyriques aussi maladroits ne sont propres qu'à aigrir les maux et à redoubler les travers de l'humanité.

§ XXIV.

Effets de la suppression des monastères.

Selon l'auteur de l'*Esprit des lois*, la destruction des monastères et des hôpitaux en Angleterre y a fait renaître le commerce, l'industrie, la population; c'étaient, dit-il, des asiles qui entretenaient la fainéantise (2614). Cette observation a été répétée par vingt auteurs accoutumés à faire des actes de foi, en fait d'histoire et de politique.

La question est de savoir, 1° si ce phénomène s'est également fait sentir en Ecosse, en Irlande, et dans les diverses parties de l'Allemagne où les monastères ont été supprimés. 2° Si, depuis cette époque, la population et l'industrie n'ont pas augmenté de même dans les autres Etats de l'Europe, où les monastères ont été conservés. 3° S'il n'y a pas eu d'autres causes capables de ranimer l'une et l'autre en Angleterre, indépendamment de la suppression des monastères et des hôpitaux. Le changement du gouvernement et des lois, les troubles qui obligèrent plusieurs Anglais d'aller chercher le repos et la fortune en Amérique et dans les Indes, l'émulation que firent naître leurs succès, nous paraissent avoir été des mobiles assez puissants pour animer l'industrie et le commerce des Anglais. 4° Il a fallu rebâtir chez eux des hôpitaux; ils en ont déjà plusieurs, ils en ont pris le modèle sur les nôtres. En dépit de la réforme, les catholiques anglais ont conservé des monastères (2615). Avant de porter un dernier jugement sur la sagesse exemplaire des Anglais, il est bon d'attendre l'issue de la révolution de laquelle ils sont menacés, et qui est prédite depuis longtemps (2616). Les Anglais eux-mêmes conviennent que la France ne gagnerait rien à la suppression ni à la diminution des monastères (2617).

Puisqu'il est démontré que le commerce fait naître le luxe, et que le luxe dépeuple les Etats, où est le bénéfice du cercle dans lequel on nous fait tourner, et de l'émulation qu'on veut nous inspirer à l'égard de nos voisins? Quand nous aurons en perfection le commerce, l'industrie, les arts, la population, nous aurons nécessairement un luxe désordonné; nous l'avons déjà, et, de l'aveu de nos politiques, le luxe multiplie les causes de la dépopulation (2618). On veut donc nous faire peupler pour détruire; ce n'est pas la peine de rien changer à nos mœurs pour arriver à ce terme. Il nous paraît plus court de conserver les asiles dans lesquels la vertu peut se mettre à l'abri de la contagion du luxe, et qui opposent une espèce de barrière à la frénésie générale. Les philosophes qui veulent la renverser déraisonnent, même selon leurs propres principes.

A quoi aboutissent donc leurs frivoles déclamations contre la profession religieuse, contre le goût du célibat, contre l'usage du christianisme de canoniser des hommes inutiles? Il y a de la démence à prétendre que les exemples de vertu sont inutiles à la société; ils n'ont jamais été plus nécessaires qu'aujourd'hui ; et depuis que les philosophes ont conjuré d'établir l'épicuréisme au lieu de la religion, s'il n'y avait plus de monastères, on serait forcé d'en reconstruire.

CHAPITRE X.

DES EFFETS CIVILS ET POLITIQUES DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

§ I.

La religion ne rend point l'homme impeccable.

Lorsqu'il est prouvé qu'une religion est révélée, que Dieu a présidé à son établissement, que la doctrine en est vraie, la morale pure, le culte extérieur raisonnable, la discipline sage, il est ridicule de mettre encore en question si cette religion est utile ou pernicieuse, capable de contribuer ou de nuire au bonheur des particuliers et des nations. Est-ce la vérité ou l'erreur, la sagesse ou la folie, le vice ou la vertu qui rendent les peuples heureux? Voilà où se réduit le doute dans lequel on veut nous jeter.

Une réflexion essentielle à faire, est que toutes les institutions qui tiennent à l'humanité sont sujettes à se ressentir des passions, de l'inconstance, de la dépravation de notre nature. Ce qui vient de Dieu est parfait en lui-même; dès qu'il passe par nos mains, il contracte une partie de nos défauts. La raison même, ce rayon de la sagesse divine, est souvent éclipsée par l'ignorance, par les mauvaises habitudes, par la vie du climat et de l'éducation, par les

(2614) *Esprit des lois*, l. XXIII, c. 29.
(2615) *Londres*, tome II, p. 25.
(2616) *Ibid.*, tome I, p. 237.
(2617) *Ibid.*, tome II, p. 149.
(2618) *Hist. des établiss. des Europ. dans les Indes*, t. VII, c. 9.

préjugés dominants; la religion, destinée à lui servir de supplément et de guide, ne nous fait pas plus violence que la raison; ni l'une ni l'autre ne sont une chaîne de fer : l'homme, toujours libre, toujours maître de s'aveugler et de se perdre, toujours dépendant des impressions qu'il reçoit de ses semblables, plus flexible au vice qu'à la vertu, parvient souvent, sans abjurer le christianisme, à n'être plus Chrétien ni raisonnable.

Dieu, qui a daigné employer la force de son bras pour établir notre religion, ne s'est point obligé à faire des miracles continuels, pour la mettre entièrement à couvert des révolutions humaines, qui peuvent arrêter son influence. La chute des empires, l'irruption des nations barbares, le mélange des peuples, les divers degrés de civilisation et de prospérité dans certains climats, influent nécessairement sur les mœurs publiques. La religion demeure la même; mais elle est connue et pratiquée plus ou moins parfaitement, selon le temps et les circonstances.

Si par religion *parfaite* on entend une religion qui fixe irrévocablement l'homme à la pratique de la vertu, le préserve de toutes les erreurs et de tous les vices, une telle religion n'est pas de ce monde; elle n'appartient qu'aux bienheureux dans le ciel; elle est incompatible avec l'état d'épreuve et de mérite dans lequel nous sommes placés ici-bas; la liberté est essentielle à notre condition présente.

Il y a d'abord un fait incontestable, et que l'on ne peut méconnaître à moins de s'aveugler. Les nations anciennes se regardaient comme ennemies, étaient dans un état de guerre continuelle; Jésus-Christ s'est attaché à détruire ce fatal préjugé, à persuader aux hommes qu'ils sont tous frères : il le fait sentir aux Juifs par la parabole du Samaritain; il leur apprend que, sous le nom de *prochain*, l'on ne doit pas seulement entendre un concitoyen ou un homme de même nation, mais tout homme en général (2619). C'est cette morale, toujours ignorée des philosophes, qui a fait connaître enfin le *droit des gens*, et il n'est nulle part aussi bien connu que chez les nations chrétiennes. Les incrédules ont trouvé bon d'attribuer *à l'esprit de commerce* les progrès que l'on a faits dans cette connaissance. Autant vaudrait dire que ce sont l'intérêt et l'ambition qui mettent la paix parmi les hommes. L'esprit de commerce aurait-il jamais pu s'établir, si le christianisme n'avait détruit les préjugés qui l'étouffaient? Nous voyons, par ce qui se passe sous nos yeux, si l'esprit de commerce est fort propre à cimenter la paix parmi les nations.

Cependant une foule de spéculateurs, mécontents de l'état actuel des choses, ont trouvé bon d'imputer à la religion tous les maux de l'humanité; semblables aux médecins ignorants, qui attribuaient les maladies aux influences de la lune, ils ont déchargé sur cette cause imaginaire toute la violence de leur courroux. En dissertant sur la félicité publique, en cherchant à tâtons les fondements du bonheur, ils ont vu clairement que la religion n'y contribue en rien, qu'elle n'est propre qu'à y mettre obstacle. La *raison*, disent-ils, la *philosophie*, voilà les deux sources de tout bien. Il faut donc attendre que tous les hommes soient devenus raisonnables et philosophes, pour voir renaître l'âge d'or. Mais si la raison et la philosophie tombent en défaillance, comme cela leur arrive souvent, il est à craindre que le bonheur, dont on veut nous bercer, ne se réalise jamais.

§ II.

Discussion entre les incrédules sur ses effets.

En effet, nos oracles politiques s'accordent assez mal. L'un pense que les religions vraies ou fausses, les erreurs et les vices sont un effet du climat; puisque le climat est incorrigible, cette découverte n'est pas fort consolante. L'autre, sans remonter à la cause, soutient que le christianisme n'a corrigé aucune institution; un troisième dit que, partout où il s'est introduit, il fait plus de mal que de bien. Tantôt on lui reproche d'être opposé aux lois civiles et politiques; tantôt on dit qu'il a été obligé de se conformer aux institutions politiques des différents peuples (2620). Celui-ci déclame contre les missions, celui-là contre les guerres de religion. Quelques-uns seraient d'avis de nous rendre mahométans, d'autres regrettent le paganisme; presque tous opinent pour l'athéisme : la plupart jugent que le christianisme nuit au progrès des sciences et des arts.

Pour mettre un peu d'ordre dans ce chaos de rêveries, nous ferons, 1° un parallèle succinct entre les nations chrétiennes et celles qui ne le sont pas. 2° Nous examinerons si la religion dépend du climat, et s'il en est quelqu'un sous lequel le christianisme ne puisse prospérer. 3° Nous parlerons des pertes qu'il a faites par l'établissement du mahométisme, des progrès de cette fausse religion, des effets qu'elle a opérés. 4° Des missions nouvelles, et de ce qui en est résulté. 5° De l'influence qu'a eue le christianisme dans la conservation et les progrès des sciences et des arts. 6° Des inconvénients prétendus qui naissent de la morale chrétienne dans la société civile.

Si jamais nous avons eu besoin de patience pour essuyer sans émotion les calomnies, les sarcasmes, les inconséquences, les absurdités, les fureurs de nos adversaires, c'est surtout dans la discussion de ces divers objets. Des discoureurs frivoles qui n'ont rien vu, rien examiné par eux-mêmes, qui ne connaissent ni l'antiquité, ni l'état actuel des nations, auxquels on ne voudrait pas seulement confier le gouvernement d'une bourgade, s'érigent en juges de la législation, de la politique, de la morale, de l'administra-

(2619) *Luc.* x, 30 et suiv.

(2620) *Code de la nat.*, IIe part., p. 71.

tion des Etats, traitent avec mépris les souverains, les ministres, les magistrats, les pasteurs, se croient placés au fond d'un cabinet pour faire des leçons au genre humain, et régir despotiquement l'univers. C'est la mouche qui fait avancer le carrosse, et *se met sur le nez du cocher*. Mais une foule de lecteurs peuvent se laisser prendre au ton d'oracle qui règne dans les écrits de nos législateurs philosophes. Quoique la plupart des sujets qu'ils traitent n'entrent point directement dans notre plan, et soient étrangers à un apologiste de la religion, nous ne devons pas hésiter d'entrer dans cette carrière, pour ne pas donner lieu à des adversaires pointilleux de triompher de notre silence ; sans en savoir plus qu'eux, il est aisé de leur démontrer qu'ils déraisonnent. Nous serons souvent forcé de rappeler plusieurs observations éparses dans notre ouvrage

ARTICLE I.

De la différence qu'il y a entre les nations chrétiennes et les peuples infidèles.

§ I.

Bienfaits de la religion toujours méconnus.

Il en est des bienfaits de la religion, comme de ceux de la Providence et du gouvernement ; nés avec eux et par eux, habitués à en jouir, nous n'y pensons plus ; leur abondance et leur continuité nous rendent ingrats. Rarement il nous vient en pensée de remercier Dieu de l'air que nous respirons, de la rosée du ciel et de la graisse de la terre, des beautés de la nature, de la saveur des fruits, de la variété des mets qui s'offrent à nos besoins, et dont nous repaissons notre sensualité. Le pauvre, exposé à manquer du nécessaire, bénit le père des hommes en mangeant un morceau de pain grossier ; le riche, ennuyé de l'abondance, méconnaît la main qui l'a comblé de biens ; dans les fatigues de la digestion, le philosophe blasphème contre l'auteur de la nature. Un païen sensé disait, que cette mère tendre nous a traités en enfants gâtés : *Usque ad delicias amati sumus* (2621) ; un autre, plus hypocondre, la regardait comme marâtre, qui n'a mis des enfants au monde que pour les rendre malheureux (2622).

Dans un royaume policé, tranquille, à couvert des incursions du dehors, et des troubles du dedans, où *chacun mange son pain à l'ombre de son figuier;* dans ces villes immenses où une administration vigilante et infatigable entretient la sécurité, les plaisirs, l'abondance, le souverain et ses officiers reçoivent rarement des hommages qui partent du cœur : deux jours de disette ou d'alarmes font éclore plus de murmures que vingt ans de paix et de félicité n'ont inspiré d'actions de grâces. Famille ingrate, à laquelle un instant d'humeur ou de sommeil de la part d'un père, fait oublier une immensité de soins, d'attentions et de travaux.

Tels nous sommes à l'égard de la religion. Elle a présidé à notre naissance ; et, par la sainteté du mariage, elle avait assuré d'avance nos droits, notre éducation, notre destinée. Marqués de son empreinte, en entrant dans le monde, nous fûmes remis à nos parents, comme un dépôt dont ils devaient rendre compte à Dieu et à la société. Les leçons de nos maîtres, la perfection de notre éducation, la première innocence de nos mœurs ont été son ouvrage. Par la sagesse de ses lois, par la pureté de sa morale, par les heureuses influences de son culte, nous avons contracté, sans nous en apercevoir, une souplesse de caractère, dont les hommes sans culture ignorent les avantages, l'amour de la vertu et de l'ordre, que nous prenons souvent pour un apanage nécessaire de l'humanité. La religion s'est assise à côté des rois, pour alléger la pesanteur de leur sceptre, tempérer la majesté de leurs regards, adoucir la sévérité de leurs lois. Elle préside sur le tribunal de la justice, pour soutenir l'attention des magistrats et la vigilance de leurs officiers ; c'est elle qui a établi chez les nations européennes, dans le commerce civil une sécurité, dans les mœurs une décence, dans la société une douceur qui ne se trouvent point ailleurs. Les philosophes affectent d'en douter. Faut-il, pour les convaincre, parcourir l'univers, placer sur la scène les divers peuples anciens et modernes aux yeux desquels l'Evangile n'a point fait luire son flambeau ? Nous y consentons.

§ II.

Etat des anciens peuples égyptiens, etc.

Parmi les nations anciennes, les Egyptiens avaient travaillé pendant deux mille ans à perfectionner leur législation et leurs mœurs ; cependant les philosophes grecs, qui allèrent en Egypte pour s'instruire, n'en rapportèrent pas des connaissances merveilleuses ; les modernes ne sont point d'accord sur l'excellence prétendue de la législation d'Egypte. Outre l'absurdité de la religion et les indécences qui se commettaient dans le culte, l'esclavage domestique, la polygamie, le concubinage, l'usage cruel de faire des eunuques, ne caractérisent ni un peuple sage, ni une société fort heureuse. Quelle qu'ait été la destination des pyramides, il est impossible que les rois aient fait élever ces lourdes masses sans fouler le peuple. L'abondance qui régnait en Egypte était un bienfait du Nil, et non le fruit de l'industrie de ses habitants ; la durée de cette monarchie est due plutôt à sa situation et au caractère de ses voisins, qu'à la force ou à la sagesse de sa constitution.

Plusieurs de nos philosophes regardent les Egyptiens comme un peuple vil, lâche, insociable à l'égard des étrangers, conquis autant de fois qu'attaqué, indigne d'être mis au nombre des nations policées et sa-

(2621) SÉNÈQ., *De benef.*

(2622) PLINE, *Hist. nat.*, l. VII, Procem.

ges (2623). Il ne pouvait que gagner en changeant ses mœurs contre celles du christianisme. Il est fort étonnant que des prodiges de continence, de mortification, de détachement, tels que les moines de la Thébaïde, soient nés sur les bords du Nil.

Les Phéniciens sont plus connus par leur commerce, par leurs lois et leurs mœurs. Celles qui régnaient à Carthage, l'une de leurs colonies, ne nous donnent pas une haute idée de celles de la métropole. La religion des Carthaginois était atroce, leur mauvaise foi passée en proverbe, leur gouvernement tumultueux et mal réglé. Peuple ingrat, jaloux, inconstant, ambitieux, perfide, insolent et cruel dans la prospérité, rampant et abattu dans le malheur, jamais corrigé par ses fautes, il fut lui-même l'artisan de sa perte. Ainsi en juge le philosophe qui a traité *de la Félicité publique* (2624).

Mais les mœurs de l'ancienne Carthage ne furent plus celles de la nouvelle, lorsqu'elle eut reçu l'Evangile. Il y a loin du tableau que nous présente l'histoire romaine, à celui que nous voyons dans les écrits de Tertullien et de saint Cyprien. Que l'on mette d'un côté les mœurs des anciens Carthaginois et celles des nations barbaresques qui les ont remplacés, de l'autre celles de toute la côte d'Afrique au siècle de saint Augustin, et que l'on nous dise si le christianisme n'a pas la force de dompter le vice du climat, de bannir les désordres, de faire éclore des vertus.

Ce qu'Hérodote nous a conservé de l'histoire d'Assyrie n'est presque qu'un tissu de crimes; l'inertie et la mollesse des rois, le luxe insensé de leur cour, leurs guerres continuelles, le pouvoir absolu des gouverneurs de province, la multitude des esclaves, la prostitution établie chez les Babyloniens, par motif de religion, etc., n'étaient pas propres à rendre un état florissant et heureux. L'empire romain ne fut à couvert des incursions et du brigandage de ces peuples, que quand ils eurent embrassé le christianisme.

§ III.

Des Grecs et des Romains.

Pour peindre les mœurs et la félicité des Grecs, nous emprunterons le pinceau du même philosophe (2625). Il ne voit dans la république d'Athènes qu'une populace mal policée, vaine, légère, ambitieuse, jalouse, intéressée, incapable de se conduire, injuste pour ses alliés, ingrate envers ses chefs, cruelle à l'égard de ses ennemis. Après avoir tracé des mœurs des Spartiates un tableau qui fait horreur, la plume me tombe des mains, dit-il, en racontant ces faits épouvantables, mais mon indignation tombe bien moins sur les Spartiates que sur les auteurs qui nous les transmettent froidement et s'étendent sur les louanges du peuple barbare qui s'en est rendu coupable.

Ajoutons qu'Athènes renfermait quatre cent mille esclaves pour vingt mille citoyens; que la proportion était la même à Sparte; qu'ici on massacrait les ilotes de sang-froid, lorsqu'ils paraissaient être en trop grand nombre.

Au lieu de ces atrocités, quel crime reproche-t-on aux Grecs devenus chrétiens? Leur génie disputeur et pointilleux enfanta des hérésies qui mirent, dit-on, l'empire romain en combustion. Mais des arguments théologiques ne sont plus *des faits épouvantables :* heureux les peuples qui n'en ont point d'autres à déplorer! Si les empereurs n'avaient pas soutenu les hérésies, ces disputes n'auraient pas été plus sanglantes que celles des anciens philosophes.

L'auteur oppose au gouvernement tyrannique et tumultueux des Grecs la sagesse qui préside aux gouvernements fédératifs de la Suisse et de la Hollande. Cette différence ne vient-elle pas principalement de la religion et des lumières que les peuples ont puisées dans l'Evangile sur la morale et sur la politique? Nous en laisserons le jugement à tout lecteur non prévenu.

Lorsqu'il s'agit d'apprécier le gouvernement, les mœurs, la politique des Romains, le même auteur demande si, dans les époques les plus fastueuses de l'histoire romaine, les hommes ont été plus libres et plus tranquilles; si la tyrannie a été abolie, si le droit de la paix a été plus sacré, et celui de la guerre plus humain; si les champs ont été mieux cultivés, si le commerce a multiplié les liens qui unissent les nations entre elles. Il avoue que rien de pareil n'est arrivé; que les Romains, loin de triompher par l'ascendant des vertus, n'ont prévalu que par le crime, et ne se sont établis que sur les ruines du monde; il le prouve très-bien (2626).

A Rome, dit-il, le peuple était pauvre et mécontent, les grands riches et avares; toutes les conquêtes purent bien valoir au peuple romain quelques spectacles et quelques fêtes, mais elles ne répandirent jamais l'abondance parmi les nécessiteux : elles contribuèrent encore moins à rendre plus doux le sort des esclaves. Chez les anciens peuples, la différence était énorme entre les possesseurs des terres et les autres hommes; les saturnales instituées pour rappeler le souvenir de l'égalité primitive, n'étaient qu'une vaine cérémonie qui n'opérait rien.

Les Romains ont-ils fertilisé l'Italie, policé l'Afrique, affranchi l'Asie, rendu florissante l'Espagne et les Gaules? Ils ont fait tout le contraire. Le seul César s'est vanté d'avoir combattu trois millions d'hommes, dont un million est resté sur le champ de bataille, et un autre million est tombé en

(2623) *Tableau du genre humain*, p. 18; *Dict. philos.*, art. *Apis.*
(2624) Tome I, sect. 1, c. 4, p. 46.
(2625) *De la félicité publique*, tome I, c. 5.
(2626) *Ibid.*, sect. 1, c. 5.

captivité. Telle a été l'influence du peuple romain sur le bonheur de la terre.

Nous osons penser que si les Romains eussent été chrétiens, ils auraient été moins durs, moins oppresseurs, moins ennemis du repos de l'univers. En général, les empereurs élevés dans le sein du christianisme ont été moins cruels et moins redoutables que ceux qui avaient sucé le paganisme avec le lait; nous le prouverons en répondant aux reproches des philosophes.

§ IV.

Des nations du Nord, des Ethiopiens.

Qu'étaient les nations du Nord avant d'être éclairées des lumières de la foi ? Des troupes de sauvages errants dans les forêts, que la misère et le mal-être poussaient hors de leur pays natal, et armaient contre leurs voisins moins malheureux. Depuis que l'Evangile a pénétré chez eux, ils sont devenus cultivateurs et sédentaires, leur sol s'est fertilisé, leurs mœurs se sont adoucies ; ils connaissent, comme nous, les vertus civiles et sociales; ils ont une patrie. Quand au vᵉ siècle ils se répandirent dans nos contrées, la religion leur tendit les bras, ils quittèrent dans son sein une partie de leur férocité ; mais il a fallu bien des siècles pour dompter les restes de leur barbarie originaire, pour dissiper l'ignorance qu'ils avaient traînée à leur suite, pour réparer les ravages qu'ils avaient faits, pour leur donner enfin l'esprit du christianisme, dont ils n'avaient pris d'abord que l'extérieur.

Les Tartares et les peuples enfoncés dans le Nord sont demeurés tels qu'ils étaient; à moins que Dieu ne les civilise par l'Evangile, ils resteront probablement dans la même barbarie jusqu'à la fin des siècles.

Nous avons vu les progrès qu'ont faits à la Chine, depuis quatre mille ans, les mœurs, la civilisation, la science de la vraie politique et du bonheur; les merveilles que l'on en avait racontées d'abord, se sont évanouies comme un songe.

Les Indiens, favorisés de tout temps par les bénignes influences de la philosophie, n'en jouissent pas pour cela d'un meilleur sort ; ce beau pays a été dans tous les temps un théâtre de meurtres, de brigandage, d'oppression.

Il serait inutile de parcourir les autres contrées de l'Asie ou de l'Afrique; qu'y verrions-nous? Ignorance, stupidité, corruption, servitude, abrutissement universel (2627). Partout où le mahométisme s'est établi, loin de diminuer ces maux, il n'a fait que les aggraver et les rendre incurables. Lorsque nos missionnaires ont été assez heureux pour trouver un peu de docilité chez ces peuples infortunés, ils ont opéré le même prodige que l'on vit à la naissance de l'Eglise, et qui s'est renouvelé dans le Nord; ils ont fait naître l'honnêteté, la décence, les vertus civiles et religieuses dans le sein même de la dépravation. Le vice du climat, la force des habitudes, la contagion des exemples publics ont cédé à l'efficacité divine de la morale chrétienne ; des peuples enfants, des animaux stupides sont devenus des hommes.

Dans le centre même de la barbarie africaine, sous un ciel brûlant, qui semble avoir desséché la racine des vertus, paraît un phénomène qui a étonné les philosophes; le christianisme des Abyssins ou Ethiopiens. *C'est la religion chrétienne*, dit Montesquieu, *qui, malgré la grandeur de l'empire et le vice du climat, a empêché le despotisme de s'établir en Ethiopie, et a porté au milieu de l'Afrique les mœurs de l'Europe et ses lois. Le prince héritier d'Ethiopie jouit d'une principauté, et donne aux autres sujets l'exemple de l'amour et de l'obéissance. Tout près de là on voit le mahométisme faire enfermer les enfants du roi de Sennar : à sa mort, le conseil les envoie égorger en faveur de celui qui monte sur le trône* (2628).

Selon les auteurs anglais de l'*Histoire universelle*, les Abyssins sont d'un excellent naturel, leur inclination les porte à la piété et à la vertu ; on trouve parmi eux beaucoup moins de vices qu'en plusieurs contrées de l'Europe. Dans leurs conversations mutuelles, ils respectent la décence et la pureté des mœurs. Rien n'est plus opposé à leur naturel, que la cruauté ; leurs querelles les plus animées, même dans l'ivresse, se terminent à quelques coups de poing ou de bâton ; leurs contestations finissent par le jugement d'un arbitre. Ils sont dociles et portés à apprendre ; si les sciences ne sont pas cultivées davantage parmi eux, c'est plutôt faute de moyens que de capacité naturelle. Ils sont tellement enfermés de tous côtés, qu'ils ne peuvent sortir de leur pays sans courir de grands risques, ni y recevoir les étrangers par la même raison. Les femmes n'y sont point recluses comme dans les autres pays chauds, et on ne nous dit point qu'ils aient des esclaves (2629).

Dira-t-on encore que le christianisme n'opère rien sur les mœurs, qu'il ne tient point contre l'influence du climat, qu'un peuple n'est ni mieux, ni plus mal, pour avoir une religion vraie ou fausse ? Nous ne parlons point encore de ce que l'Evangile a fait en Amérique, il en sera temps lorsque nous traiterons des missions nouvelles. Nous ne citons que des faits, nous laissons au lecteur judicieux le soin d'en tirer les conséquences.

Voilà sur quoi nos anciens apologistes ont principalement insisté. Tertullien, Origène et Théodoret ne cessent d'objecter aux païens les effets salutaires et prodigieux que le christianisme a produits, non-seule-

(2627) V. L'*Esprit des usages et des coutumes des différents peuples.*

(2628) *Esprit des lois*, l. XXIV, c. 3.

(2629) *Hist. univers.*, tome XXIV, l. XX, c. 5, p. 400; *Mémoire géogr. phys. et hist. sur l'Asie, l'Afrique et l'Amérique*, tome III, p. 159, 345.

ment dans toute l'étendue de l'empire romain, mais chez les Barbares, chez les Perses, les Hircaniens, les Messagètes, les Scythes, les Tybaréniens ; ils ne craignaient pas d'être convaincus de faux sur ce fait important.

§ V.

Révolution dans les mœurs des païens convertis.

Pour peu que l'on réfléchisse sur le changement qui se fit dans les mœurs et dans les idées à la naissance du christianisme, il est difficile de ne pas être indigné contre les philosophes qui ont osé représenter cette révolution comme indifférente ou comme fatale au genre humain.

On a peine à concevoir comment des Juifs ont pu devenir chrétiens. La tournure de leur esprit, la grossièreté de leur intelligence, la singularité de leurs mœurs, la vanité nationale, les espérances dont ils étaient infatués, semblaient autant d'obstacles invincibles à leur conversion : cependant un grand nombre embrassèrent le christianisme. Le baptême effaça le vernis judaïque, contre lequel les philosophes ont tant déclamé. Les païens furent un peu moins difficiles à persuader, cela devait être. Mais l'orgueil romain n'était guère moins indomptable que la vanité juive ; la licence des mœurs païennes était un lien très-fort et difficile à rompre ; le danger auquel on s'exposait en embrassant une religion proscrite par les lois, la terreur imprimée par la vue des supplices, devaient arrêter les effets de la persuasion. Cependant le christianisme avait fait pendant trois siècles, au dedans et au dehors de l'empire, des progrès qu'il n'était plus possible d'arrêter ; le gouvernement fut obligé de céder ; il dut lui en coûter.

1° Cette religion, loin de favoriser le despotisme et l'autorité purement militaire, dont les empereurs étaient revêtus, en faisait sentir l'abus et l'injustice. L'Evangile, en établissant une étroite fraternité entre les hommes, tendait par là même à y mettre plus d'égalité, à rapprocher davantage le monarque des peuples. Les maîtres du monde étaient accoutumés à regarder leurs sujets comme des esclaves ; il fallait les traiter de *frères*, partager avec eux les avantages et les devoirs de la religion, s'asseoir à la même table, envisager l'autorité comme une charge redoutable, comme un dépôt reçu de Dieu, accorder aux pasteurs le droit d'enseigner et de reprendre, sans distinction de rangs ni de personnes. Ce nouvel ordre de choses devait paraître fort extraordinaire.

2° Il fallait abroger ou adoucir toutes les lois qui blessaient essentiellement les droits de l'humanité, la puissance absolue des pères sur les enfants, la liberté du divorce, la tolérance du concubinage et de la prostitution, l'usage d'exposer les enfants, les peines décernées contre le célibat. Les souverains, plus habitués que les particuliers à jouir de tous ces priviléges odieux, devaient avoir de la peine à y renoncer. Le peuple accoutumé aux fêtes, aux plaisirs, aux spectacles, aux déréglements qui faisaient partie du culte des dieux, ne devait pas être fort aisé à corriger.

3° Les maîtres se trouvaient dépouillés du pouvoir absolu et illimité qu'ils exerçaient sur la vie, sur les mœurs, sur toutes les facultés naturelles de leurs esclaves. Le baptême de ceux-ci leur rendait les droits de l'humanité, les réduisait à une obéissance juste et raisonnable, les autorisait à fraterniser avec leurs maîtres ; on le voit par les lettres de saint Paul. Les preuves de la révolution qu'opéra le christianisme dans les idées communes sur cet article important, sont les lois de Constantin. Les philosophes lui en ont fait un crime comme d'un attentat contre le droit public (2630). En même temps ils reprochent à la religion chrétienne de n'avoir contribué en rien à la suppression de l'esclavage. Cette contradiction devrait déjà les couvrir de confusion.

4° Les notions de justice et d'humanité, que l'Evangile fit naître parmi les hommes, leur donnèrent la première idée du *droit des gens ;* les philosophes ne l'avaient jamais eue. On comprit que la guerre a pour but de se défendre et non d'attaquer, de conserver et non de détruire ; que le soldat est un protecteur et non un meurtrier ; qu'un peuple qui consent à obéir et à demeurer en paix, n'est plus un ennemi. Depuis cette époque, nous n'entendons plus parler, si ce n'est dans l'irruption des barbares, de ces dévastations horribles qui font frissonner en lisant l'histoire. Les gardes prétoriennes perdirent le privilége de massacrer l'empereur, de vendre l'empire, de piller les provinces ; les droits de succession et de partage s'établirent, le trône ne fut plus ensanglanté. Nous verrons d'autres réformes dans l'état civil, en examinant les lois de Constantin.

Si ces changements divers n'ont produit aucun bien dans la société, aucune amélioration dans le sort des peuples, nous conviendrons que les incrédules ont raison de méconnaître les bienfaits du christianisme ; mais avant de démontrer que tous les inconvénients qui en ont résulté, effacent tout le bien qu'il a opéré, ils seront encore longtemps. Diront-ils que l'Evangile qui a produit cette révolution, n'a pas eu le pouvoir d'en conserver les effets ? Ils subsistent encore chez toutes les nations chrétiennes, et ne se trouvent point ailleurs. Soutiendront-ils que ces effets si salutaires dans leur origine, ne sont plus aussi avantageux ? c'est comme si l'on disait qu'il est fort utile à un malade de recouvrer la santé, mais qu'il ne lui sert à rien de la conserver.

§ VI.

Aveux de Montesquieu.

Que l'on se remette devant les yeux, dit

(2630) *Tableau des saints*, IIe part., c. 7, p. 96 ; *De la félicité publ.*, 2e sect., c. 4, p. 200 ; *Hist. des établ. des Europ. dans les Indes*, tome I, l. 1, 4, etc.

Montesquieu, *d'une part, les massacres continuels des rois et des chefs Grecs et Romains; de l'autre, la destruction des peuples et des villes par ces mêmes chefs, Timur et Gengiskan, qui ont dévasté l'Asie; nous verrons que nous devons au christianisme, et dans le gouvernement un certain droit politique, et dans la guerre un certain droit des gens, que la nature humaine ne saurait assez reconnaître.*

C'est ce droit des gens qui fait que, parmi nous, la victoire laisse aux peuples vaincus ces grandes choses, la vie, la liberté, les lois, les biens, et toujours la religion, lorsque l'on ne s'aveugle pas soi-même.

On peut dire que les peuples de l'Europe ne sont pas aujourd'hui plus désunis que ne l'étaient dans l'empire romain, devenu despotique et militaire, les peuples et les armées, ou que ne l'étaient les armées entre elles; d'un côté les armées se faisaient la guerre, de l'autre on leur donnait le pillage des villes et le partage de la confiscation des terres.

Bayle, après avoir insulté toutes les religions, flétrit la religion chrétienne : il ose avancer que de véritables chrétiens ne formeraient pas un Etat qui pût subsister. Pourquoi non? Ce seraient des citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs, et qui auraient un très-grand zèle pour les remplir, ils sentiraient très-bien les droits de la défense naturelle; plus ils croiraient devoir à la religion, plus ils penseraient devoir à la patrie. Les principes du christianisme, bien gravés dans le cœur, seraient infiniment plus forts que ce faux honneur des monarchies, ces vertus humaines des républiques, et cette crainte servile des Etats despotiques.

Il est étonnant qu'on puisse imputer à ce grand homme d'avoir méconnu l'esprit de sa propre religion; qu'il n'ait pas su distinguer les ordres pour l'établissement du christianisme, d'avec le christianisme même, ni les préceptes de l'Evangile d'avec ses conseils. Lorsque le législateur, au lieu de donner des lois, a donné des conseils, c'est qu'il a vu que les conseils, s'ils étaient ordonnés comme des lois, seraient contraires à l'esprit de ces lois (2631).

Voilà néanmoins ce que les incrédules se sont obstinés à répéter; ils ont juré sur la parole de Bayle, Montesquieu n'a pu les détromper ; mais les faits parlent : on ne nous empêchera pas de les voir et de raisonner.

Nous disons à nos adversaires : Montrez-nous dans l'univers, chez les nations infidèles, des lois aussi sages, aussi modérées, aussi prévoyantes, un gouvernement aussi tempéré et aussi constant, des mœurs publiques aussi douces et aussi décentes, un bien-être aussi général et aussi permanent, qu'ils le sont chez les peuples éclairés par le christianisme. Il y a eu chez eux des hérésies, et des schismes, des guerres; mais ces fléaux inséparables de la folie humaine, ont-ils détruit les avantages réels et sensibles dont ces peuples jouissent? Dans quel lieu du monde aimeriez-vous mieux vivre, que dans ceux où l'Evangile est connu et pratiqué? Point de réponse. Dès qu'il y a encore des fléaux inévitables sous le christianisme, donc il en est la cause, donc il faut le détruire. Ils ne voient pas plus loin. Le christianisme en est si peu la cause, qu'on les retrouve dans toutes les religions. Si vous veniez à bout de le détruire, comment conserveriez-vous les effets salutaires qu'il a opérés, et qui n'ont jamais existé sans lui? Nos docteurs ne répliquent rien, et continuent de déclamer.

§ VII.

Examen du Traité de la félicité publique.

Celui qui a traité *de la félicité publique,* semble n'avoir écrit son livre que pour faire toucher au doigt le préjudice que la religion chrétienne y a porté. Dans quel autre dessein aurait-il fait une si longue digression sur la facilité qu'il y avait de détruire le paganisme, sur le prétendu déisme des philosophes et des Juifs, sur l'incertitude des miracles qui fondent notre religion, sur l'ignorance et les erreurs des Pères de l'Eglise, sur le mélange du platonisme avec la théologie chrétienne, sur les crimes de Constantin et sur les motifs de sa conversion? En quoi ces divers objets tiennent-ils à la *félicité publique?* Sans doute parce qu'il est essentiel à cette félicité de calomnier le christianisme. Cela est du moins très-essentiel à la réputation d'un livre; sans une dose de fiel antichrétien, celui-ci n'aurait pas fait fortune.

Il commence par observer que les apôtres n'ont jamais prétendu que cette religion eût pour objet le bonheur passager de la vie humaine; que jamais l'Eglise, dans sa naissance, n'a eu pour objet la gloire et la prospérité des nations.

Mais la question n'est pas de savoir si tel est l'objet principal du christianisme; il s'agit d'examiner si cette religion, par elle-même, est ou n'est pas plus avantageuse à la prospérité et au bonheur des nations que l'athéisme, ou que toute autre religion quelconque : si elle a réellement contribué à ce bonheur, ou si elle y a mis obstacle. Il ne faut pas sortir de là. On juge d'une intention par les faits, et non d'un fait par les intentions.

Il convient que l'on doit d'abord mettre à l'écart tous les événements physiques, comme les tremblements de terre, les famines, les contagions, et la plupart des événements politiques, tels que les mauvais succès à la guerre, les fautes des généraux, l'indiscipline des troupes, etc. *Il y a tout lieu de croire*, dit-il (2632), *que quelque religion qui eût prévalu dans l'empire romain, la mollesse des peuples, la licence*

(2631) *Esprit des lois*, l. xxiv, c. 3 et 6.
(2632) *De la félicité publ.*, tome I, sect. 2, c. 5, p. 209.

des soldats, et le despotisme des empereurs l'auraient tôt ou tard entraîné vers la ruine.

Cela est juste ; nous ne rendrons donc pas la religion responsable de l'irruption des barbares qui dévastèrent l'empire, faillirent à détruire le christianisme même, ni de tous les événements fâcheux qui s'en sont suivis ; certainement le christianisme n'avait pas invité les barbares à fondre sur l'empire romain.

On pourrait demander, continue-t-il, *si depuis l'établissement du christianisme les hommes ont été meilleurs ou plus heureux, si les souverains ont été moins avares et moins sanguinaires, les peuples plus soumis et plus tranquilles ; si les crimes ont été plus rares et les supplices moins cruels, si l'on s'est fait la guerre avec plus d'humanité et si les traités ont été mieux observés* (2633).

Fort bien. Par conséquent il faut comparer ces divers objets tels qu'ils ont été depuis l'établissement du christianisme, avec ce qu'ils avaient été auparavant dans le même laps de temps, et indépendamment des causes que l'auteur lui-même a mises de côté. L'a-t-il fait ? Il raconte de suite tous les maux arrivés depuis l'établissement du christianisme, sans les comparer à ceux qui avaient précédé, sans examiner toujours s'ils sont venus de la religion ou d'une cause étrangère ; sans tenir compte des malheurs plus grands que la religion a prévenus, sans s'assujettir même à consulter l'histoire et les monuments : n'est-ce pas là une estimation bien faite ?

Nous sommes donc forcé de suppléer à ce qu'il n'a pas fait, et de fournir ce qui manque au parallèle. Que l'on parcoure rapidement le siècle qui a précédé Constantin, et celui qui l'a suivi ; que l'on compare les événements, les lois, l'état des peuples, ou le caractère des empereurs, cela nous est égal : nous verrons de quel côté il y aura plus de crimes et de malheurs, ou plus de vertus et de prospérités.

Ce plan nous est désavantageux, parce que les actions de Constantin et de ses successeurs ont été écrites par des historiens de différentes religions, et dans un plus grand détail que celles de ses prédécesseurs. N'importe, nous subirons toutes les conditions que l'on voudra.

§ VIII.

Comparaison des siècles qui ont précédé le christianisme.

S'il le fallait, nous consentirions à remonter plus haut, à reprendre la chaîne depuis Auguste. Tibère, Caligula, Néron, etc., ne sont pas des princes dont Constantin ni ses successeurs puissent redouter la comparaison. L'on nous citera dans ce brillant espace Titus, Trajan, les Antonin, Marc-Aurèle ; sans chercher à déprimer leurs vertus, nous demanderons en quoi elles ont été si utiles au monde ; quelles lois ils ont faites pour corriger les mœurs, pour rendre la religion moins absurde, pour réprimer le brigandage des proconsuls, pour rendre plus durable la discipline militaire, pour régler la succession à l'empire, pour prévenir les troubles qui l'ont désolé après eux. Il n'est point ici question des vertus de l'homme, du citoyen, du philosophe, il s'agit des vertus de *l'empereur*. Ils n'ont point fait de mal, mais ils en ont laissé faire, et n'ont point pris de précautions pour le prévenir : ils ont fait du bien, mais il a fini avec eux. Au moins depuis Constantin la succession a été certaine et paisible : on n'a pas vu, comme auparavant, vingt-deux empereurs massacrés en moins d'un siècle ; il y a eu des lois recueillies, et nous les citerons ; l'empire fut dévasté, mais par les barbares, et non par des armées romaines. D'où est venue cette première lueur de raison, sinon du christianisme ?

Nous ne sommes rien moins qu'entêtés du mérite de Constantin et de ses successeurs ; nous ne raisonnons que sur des faits. L'esprit du siècle précédent était trop détestable et le gouvernement trop mauvais, pour qu'ils n'aient pas influé sur les mœurs et sur la police du siècle suivant ; mais trouve-t-on parmi ces princes des monstres tels que Commode, Septime Sévère, Caracalla et Géta, Héliogabale, Maximin, Dèce, Gallus, les deux Maximiens et Licinius ? Pour comprendre l'état affreux de l'empire dans ce siècle funeste, il suffit de savoir qu'il y eut plus de quarante empereurs qui régnèrent dans l'espace de cent ans, sans compter ceux qui tentèrent d'envahir l'empire, et que plus de la moitié de ces princes périrent d'une mort tragique. Les seuls de cette liste, qui méritent d'être cités avec quelque éloge, sont Alexandre Sévère, Philippe, Aurélien, Probus, Dioclétien : les deux premiers avaient été élevés par des mères chrétiennes, et favorisèrent notre religion.

Nous ne souscrivons point à l'éloge outré que fait de Dioclétien le zélateur de la félicité publique ; il dit que ce fut le prince *le plus digne de s'asseoir sur le trône du monde*, cela est faux. Son avarice, la somptuosité de ses bâtiments dans un temps où l'empire était accablé, les cruautés qu'il commit à Antioche et en Egypte, doivent le faire effacer de la liste des bons princes. Son abdication, de laquelle on fait tant de bruit, ne fut pas volontaire ; il la fit à la suite d'une maladie qui lui avait affaibli la tête et les forces, et il ne tarda pas de s'en repentir. C'est lui qui a frappé les premiers coups, pour préparer le démembrement de l'empire ; le choix qu'il fit de ses divers collègues ne lui fait pas honneur.

Dans tout ce laps de temps, voit-on autre chose que des crimes ? L'empire vendu à prix d'argent par les soldats, qui massacrent bientôt l'acheteur pour revendre encore, des séditions à chaque mutation de règne ; des armées qui se relayent avec les barbares pour désoler les provinces ; des usurpateurs qui se vengent sur les sujets du suc-

(2633) *Ibid.*, p. 211.

cès de leurs compétiteurs, qui font massacrer tantôt le sénat, tantôt les troupes, souvent les villes entières; un brigandage général, une dévastation continuelle.

Telle est l'école à laquelle fut élevé Constantin ; quand il aurait été aussi méchant qu'on le prétend, les exemples qu'il avait reçus, les dangers qu'il avait courus, le tumulte des armes dans lequel il avait passé sa vie, pourraient encore faire excuser, jusqu'à un certain point, les crimes qu'il commit avant sa conversion. Du moins il ne fut cruel qu'envers des compétiteurs remuants et perfides; lorsqu'il fut seul maître, il ne se fit plus un jeu de faire couler le sang humain, il ne répandit que celui des malfaiteurs et des ennemis de l'empire.

En 312, après sa victoire, Constantin fit grâce à ceux qui avaient suivi le parti de Maxence ; il éleva même aux dignités ceux qui avaient du mérite (2634). A la guerre, il épargna le sang des ennemis aussi bien que celui de ses soldats ; il ordonna de pardonner aux vaincus; il promit une somme d'argent pour chaque homme qui lui serait amené vivant (2635).

Il cassa les soldats prétoriens, qui avaient trempé plus d'une fois leurs mains dans le sang des empereurs, et avaient mis l'empire à l'encan; il les réduisit au rang des autres soldats (2636). Depuis Auguste, les préfets du prétoire avaient réuni dans leur personne l'autorité civile au pouvoir militaire; abus énorme qui les rendait maîtres absolus de l'empire. Constantin créa deux maîtres de la milice, et réduisit les préfets du prétoire au rang de simples magistrats. Zozime, très-mauvais politique, ose blâmer cette réforme ; depuis qu'elle fut établie, les empereurs n'ont plus été massacrés par les soldats (2637).

Pour repeupler les frontières de l'empire, il donna un asile à trois cent mille sarmates chassés de leur pays par d'autres barbares, il leur fit distribuer des terres dans la Thrace et dans l'Illyrie; c'étaient des ennemis, il en fit des sujets. Voilà des traits de politique qui nous semblent démontrer que Constantin ne fut pas redevable de la splendeur de son règne à une fortune aveugle.

§ IX.

Lois de Constantin.

Puisque l'on veut encore le juger comme législateur, l'équité demande que nous citions d'abord les lois qu'il a faites pour le bien public, avant d'examiner celles dont on lui fait un crime ; nous les puiserons après Tillemont dans le code Théodosien. Pour peser les talents de ce prince, en fait de législation, notre adversaire passe sous silence au moins quarante lois très-sages ; il n'en allègue que trois qui lui paraissent dignes de censure, nous en démontrerons encore la nécessité.

1° Constantin, loin d'imiter le despotisme de ses prédécesseurs, mit des bornes à son autorité. Il ordonna que les anciennes lois prévaudraient à tous les rescrits de l'empereur, de quelque manière qu'ils eussent été obtenus; que les juges se conformeraient au droit public; que les rescrits n'auraient aucune force contre la sentence des juges. Il ôta aux esclaves et aux fermiers du prince la liberté de décliner la juridiction des juges ordinaires. Il donna aux gouverneurs des provinces le pouvoir de condamner et de punir tous les nobles et officiers coupables d'usurpation ou d'autres crimes, sans que ceux-ci pussent demander leur renvoi par-devant le préfet de Rome, ou par-devant l'empereur. Les abus contraires avaient prévalu sous les règnes précédents (2638).

2° Il adoucit le sort des esclaves, favorisa les affranchissements et la liberté. En 314, il donna un édit, pour remettre en liberté tous les citoyens que Maxence avait injustement condamnés à l'esclavage. En 316, il permit aux maîtres d'affranchir leurs esclaves dans l'Eglise ou par-devant l'évêque; et aux clercs d'affranchir les leurs par testament. En 322, il facilita aux affranchis la preuve de leur liberté, et la rendit à tous ceux auxquels elle avait été injustement ravie. Il soumit à la peine des homicides tout maître qui serait convaincu d'avoir tué volontairement son esclave (2639).

3° Il modéra les supplices; il abolit celui de la croix et de la fraction des jambes ; il défendit de marquer au front et au visage ceux qui étaient condamnés à se battre comme gladiateurs; il supprima ces combats, et voulut que ceux qui y étaient condamnés fussent envoyés aux mines (2640).

Il défendit aux juges de condamner personne à mort sans preuve suffisante (2641). Il pardonna aux Romains les injures qu'il en avait reçues, et à ceux qui avaient outragé ses statues (2642). A la naissance de Crispe il fit grâce aux criminels, excepté aux homicides, aux empoisonneurs, aux adultères (2643). Il fit des lois contre les délateurs et contre les libelles diffamatoires; il défendit d'y avoir égard, et ordonna de les punir (2644).

4° Il réprima les concussions des magistrats et des officiers publics, qui se faisaient payer pour remplir leurs fonctions; condamna les juges à restituer aux plaideurs le dommage que leur avait causé le délai de

(2634) LIBAN., *Orat.* 12.

(2635) EUSÈBE, *Vie de Const.*, c. 13, p. 430.

(2636) AUREL. VICTOR, p. 526; ZOZIME, l. II, p. 677.

(2637) *Ibid.*, p. 688.

(2638) *Cod. Théod.*, l. I, tit. 2, n° 1 ; l. II, tit. 2, n° 13; l. IV, tit. 6, n° 13; l. IX, tit. 1, n° 1.

(2639) TILLEMONT, *Vie de Const.*, art. 36, 40, 46; *Cod. Théod.*, l. IX, tit. 12, n° 1 et 2.

(2640) *Cod. Théod.*, l. XV, tit. 12; TILLEMONT, art. 38, 56.

(2641) *Cod. Théod.*, l. IX, tit. 38.

(2642) TILLEMONT, *ibid.*, art. 57 et 80 ; LIBANIUS, *Orat.* 15.

(2643) *Cod. Théod.*, l. IX, tit. 56.

(2644) *Ibid.*, tit. 25, 34; l. X, tit. 59.

la justice (2645) Il permit à tout le monde d'accuser les gouverneurs et les officiers des provinces, pourvu que les plaintes fussent appuyées de preuves (2646). Il fit des lois en faveur des pupilles et des mineurs, pour les mettre à couvert des vexations de leurs tuteurs et curateurs; il ne voulut pas que l'on forçât les pupilles, les veuves, les malades, les impotents, ni leurs tuteurs et curateurs, à plaider hors de leur province (2647).

5° Il mit un frein à l'injustice des riches, qui faisaient retomber sur les pauvres tout le poids des charges publiques.

En 331, il remit pour toujours le quart des impôts dont les terres étaient chargées, fit faire de nouveaux arpentages, pour rendre la répartition plus juste (2648). Il supprima toute violence dans l'exaction des deniers publics; il défendit de mettre en prison ou à la torture les débiteurs du fisc; de tirer par force les femmes hors de leur maison pour des dettes ou pour les impôts; de saisir pour le même sujet les esclaves ou les animaux servant à l'agriculture; de retenir les prisonniers dans des lieux infects ou malsains (2649).

6° En retranchant aux hommes mariés la liberté d'avoir des concubines, il pourvut au sort des enfants naturels; il est le premier empereur qui se soit occupé de ce soin (2650). Il ordonna que les enfants des pauvres fussent nourris aux dépens du public, afin d'ôter aux pères la tentation de les tuer, de les vendre ou de les exposer. Trajan avait établi cette police pour l'Italie, ses successeurs l'avaient négligée, Constantin la remit en vigueur même pour l'Afrique. Il réprima les usures excessives permises par les anciennes lois romaines, statua des peines contre le rapt, contre la magie noire et malfaisante, contre les consultations secrètes des aruspices; il prit des précautions pour prévenir les procès. En défendant les sacrifices des païens, il ne voulut pas que l'on employât la violence contre eux (2651).

Par cette multitude de lois sur les objets les plus importants à la tranquillité publique, on peut juger en quel état était la police dans tout l'empire romain, lorsque Constantin parvint au trône.

Nous en passons sous silence une infinité d'autres, que l'on peut voir dans le code Théodosien; elles font d'autant plus honneur à Constantin, que, selon les auteurs païens mêmes, c'est lui qui rédigeait et écrivait ses lois. Si l'on veut jeter un coup d'œil sur celles de Julien, citées dans le même code, on verra que la plupart ne sont qu'une extension ou une explication de celles de Constantin.

(2645) L. I, tit. 6, n° 1; l. II, tit. 6, n° 2.
(2646) L. IX, tit. 1, n° 4; Tillemont, art. 59, 68.
(2647) *Cod. Théod.*, l. I, tit. 9, n° 2; tit 5.
(2648) L. XVI, tit. 2, n° 5 et 6; Eusèbe, *Vie de Const.*, l. IV, c. 2 et 3.
(2649) Tillem., *Vie de Constantin*, art. 38, 40, 43.

Lorsque les censeurs de ce prince demandent si depuis l'établissement du christianisme les hommes ont été meilleurs ou plus heureux, les souverains moins avares et moins sanguinaires, les crimes plus rares, les supplices moins cruels, etc. (2652); il nous suffit de les renvoyer au code Théodosien qu'ils n'ont pas lu, qui a fait pendant plusieurs siècles la jurisprudence de l'Europe, et qui est le canevas de celui de Justinien : cette législation est-elle née avant l'établissement du christianisme? Il est singulier que des philosophes s'avisent de parler de la félicité de l'Europe, sans en connaître les anciennes lois.

Pour ne parler que de Constantin, il nous paraît que plusieurs années d'un règne pacifique, exempt de troubles intérieurs et de guerres étrangères, ont dû contribuer en quelque chose au bien de l'humanité. Pendant une famine qui affligea l'empire en 332, Constantin fit donner à la seule ville d'Antioche trente mille boisseaux de froment, et d'autres denrées pour les pauvres.

Voyons donc les plaies que ce règne détesté des philosophes a faites à la félicité publique, et dont le christianisme doit être responsable.

§ X.

Première objection : Mélange du pouvoir ecclésiastique et civil.

Première objection. C'est à Constantin et à son zèle pour le christianisme, que nous devons ce mélange vicieux des deux puissances *civile et ecclésiastique*, qui depuis quinze siècles a répandu le trouble dans le monde chrétien (2653).

Réponse. Cela est faux; ce mélange avait existé chez les Romains, avant que les empereurs eussent réuni à leur dignité celle de souverain pontife. Nous avons vu que, sous la république, le sacerdoce avait plus de pouvoir à Rome, que n'en eut jamais le clergé sous les empereurs chrétiens. Ce mélange avait existé chez les Egyptiens aussi bien que chez les Juifs, et il existera chez toutes les nations qui auront du bon sens. Toutes les fois que le souverain a réuni les deux puissances, il a été despote.

Il est étonnant qu'un auteur, qui a déploré avec tant de sensibilité les maux qu'a causés dans le monde le despotisme des princes, s'élève contre une des premières barrières que la religion y a mises, ou, si l'on veut, contre une barrière que le premier despote a opposée à son pouvoir, par motif de religion. *Barrière toujours bonne*, dit Montesquieu, *lorsqu'il n'y en a point d'autre*; car, *comme le despotisme cause à la nature humaine des maux effroyables, le mal même qui le limite est un bien. Autant le pouvoir du clergé est dangereux dans une république, autant il*

(2650) *Code Théod.*, l. IV, tit. 6, n° 1; l. IX, tit. 16.
(2651) Tillemont, art. 38, 42, 44, 53; Libanius, *Orat.* 14.
(2652) *De la félicité publ.*, 2e sect., c. 4, p. 199; *De l'homme*, t. II, sect. 6, c. 1, p. 218.
(2653) *De la félicité publ.*, ibidem.

est convenable dans une monarchie, surtout dans celles qui vont au despotisme (2654). Barrière d'autant plus utile sous Constantin, qu'elle a servi à démontrer une grande vérité, savoir, que le pouvoir souverain sagement borné, est plus flatteur pour celui qui le possède qu'un pouvoir illimité.

Quels troubles le pouvoir ecclésiastique a-t-il causés dans le monde chrétien? Nous l'avons vu : il a souvent empêché des souverains ignorants, farouches, violents ou inappliqués, de faire tout le mal qu'ils auraient voulu faire; il a protégé les peuples contre la tyrannie des seigneurs sous le gouvernement féodal; il a contribué à remettre nos rois en possession des droits de la couronne; il a conservé un reste de jurisprudence dans les siècles de barbarie; il a concouru à repousser les mahométans prêts à envahir l'Europe entière. Telle est la plaie terrible que Constantin, sans le prévoir, a faite au bien public pour les siècles suivants. Mais celle qu'il a faite à son siècle même est encore plus digne d'attention; il faut la connaître pour juger du zèle de nos adversaires; écoutons avec respect.

§ XI.

Deuxième objection : Affranchissement des esclaves.

Deuxième objection. — La première trace de l'intervention du pouvoir ecclésiastique dans les affaires civiles, se trouve dans une loi de Constantin sur l'affranchissement des esclaves. A la place des formalités dont ces affranchissements étaient accompagnés, il veut qu'on puisse se contenter désormais de l'attestation d'un évêque, comme si les procès étaient des cas de conscience, et les jugements des pénitences. Il n'est personne qui ne sache de quel chemin immense ce premier pas fut suivi.

L'auteur ajoute dans une note, qu'un grand nombre d'esclaves, attirés par l'esprit d'égalité qui régnait parmi les Chrétiens, embrassait leur religion, et se dérobait ainsi au pouvoir de ses maîtres. Pour étendre cette faveur, on déroba les procès de ce genre à l'ordre civil; on voulut que le témoignage d'un évêque, *chose sur laquelle on pouvait toujours compter*, fût regardé comme suffisant (2655).

Réponse. Ces remarques sont-elles parties de la même plume qui a écrit, page 47, que le seul esclavage a suffi pour rendre la condition humaine en général cent fois pire qu'elle n'est à présent; que la condition des esclaves était cent fois pire que celle des bêtes de somme; que la prostitution des deux sexes en faisait partie, etc.; qui a représenté (2656) combien l'esclavage a contribué à dépeupler le monde? Quoi, Constantin est blâmable d'avoir diminué le nombre des esclaves, facilité les affranchissements, abrégé les formalités qui changeaient en procès dispendieux le don de la liberté fait par un maître à son esclave?

Mais il a voulu faire honneur à la religion de cet acte d'humanité; voilà le crime. Quelque service qu'il ait rendu au genre humain, c'est une atteinte portée à la félicité publique, dès qu'il a confié cette bonne œuvre aux évêques.

Le témoignage que rendait un évêque de l'affranchissement d'un esclave, fait par son maître dans l'assemblée des fidèles, était-il moins valable que celui d'un officier civil? Dans le temps que ces officiers étaient encore païens, intéressés à la conservation de l'esclavage, et que, selon l'auteur lui-même, avilis par l'avarice et la déprédation (2657), ils vendaient fort cher l'intervention de leur ministère, était-il plus utile au bien public de s'en rapporter à eux qu'aux évêques? Quel intérêt ceux-ci pouvaient-ils avoir de porter un faux témoignage en faveur d'un esclave?

C'est une imposture d'avancer qu'un esclave, en se faisant chrétien, se dérobait au pouvoir de son maître. L'empereur n'avait pas donné aux évêques le pouvoir d'affranchir un esclave en le baptisant, mais d'attester que tel esclave avait été affranchi par son maître dans l'assemblée des fidèles, lorsque le maître n'existait plus, qu'il était absent, ou qu'il se repentait de la liberté qu'il avait accordée, et voulait la contester (2658). Il n'était donc question que de rendre témoignage d'un fait public, sur lequel l'évêque ne pouvait en imposer.

Dans les premiers siècles, dit un autre critique, *les empereurs donnèrent aux évêques beaucoup d'autorité sur plusieurs objets d'utilité publique, dans la visite des prisons, dans la protection des esclaves, des enfants exposés et autres personnes misérables, dans la police contre les jeux de hasard et les lieux de prostitution* (2659). La raison en est claire; les séculiers chargés de ces divers objets s'acquittaient mal de leur devoir : Constantin présuma que, par motif de religion, les évêques y veilleraient de plus près : il ne se trompa point. Mais voilà les travers de nos adversaires; le bien le plus nécessaire leur déplaît dès qu'il se fait par motif de religion.

§ XII.

Troisième objection : Immunités du clergé.

Troisième objection. Nouveau crime de Constantin. En accordant au clergé des immunités excessives, il rendit plus onéreuses aux citoyens les charges publiques; pour mettre leurs biens à couvert, presque tous ceux-ci s'étaient faits ecclésiastiques; l'Etat n'avait plus ni sujets, ni magistrats (2660).

Réponse. Fables. Constantin exempta les clercs des charges personnelles ou des em-

(2654) *Esprit des lois*, l. II, c. 4.
(2655) *De la félic. publ.*, 2e sect., c. 4, p. 200.
(2656) *Ibid.*, t. II, c. 5, p. 114, 115.
(2657) *Ibid.*, p. 187.
(2658) V. le *Code Théodosien* et TILLEMONT, cités ci-dessus.
(2659) *Essai polit. sur l'autor. et les richesses du cler.*, 3, p. 28.
(2660) *De la félic. publ.*, tome I, p. 201.

plois publics; mais on ne connaît aucune de ses lois par laquelle il ait affranchi leurs biens patrimoniaux des charges réelles. Bien plus, les écrivains qui, dans ces derniers temps, ont attaqué les immunités du clergé, soutiennent que, jusqu'à la fin du VI[e] ou du VII[e] siècle, les biens ecclésiastiques mêmes ont été constamment chargés de tributs comme les biens laïques (2661). Que cela soit vrai ou faux, l'auteur de l'objection n'en sera pas moins convaincu d'imposture.

Quant au nombre prétendu excessif des ecclésiastiques, Constantin y avait pourvu; il avait réglé qu'on ne ferait point de clercs qu'à la place de ceux qui seraient morts, et que l'on préférerait ceux qui n'étaient point riches (2662). Il est bon de savoir que ce prince avait accordé aux médecins et aux professeurs de belles-lettres les mêmes immunités qu'aux clercs (2663).

L'auteur observe dans une note, que sous Constantin, le nombre des citoyens était fort diminué, pendant que celui des esclaves et des étrangers était considérablement augmenté. Cela devait être ainsi, après les guerres continuelles et sanglantes que s'étaient faites, pendant plus d'un siècle, les divers prétendants à l'empire; l'auteur le remarque dans le même chapitre. C'était donc le cas de multiplier les affranchissements, pour augmenter le nombre des propriétaires, des cultivateurs et des contribuables. Déjà, depuis trois siècles, l'Italie ne s'était repeuplée que de cette manière; Pline observe que de son temps une partie de cette belle contrée n'était habitée que par des esclaves. Notre profond politique fait un crime à Constantin d'un expédient auquel il était forcé de recourir pour repeupler ses Etats.

§ XIII.

Quatrième objection : Révocation de la loi papienne.

Quatrième objection. Constantin sacrifia au clergé les principes les plus anciens du gouvernement romain, en révoquant la loi *Papia Popea*, qui privait les célibataires des successions collatérales, et ceux qui n'avaient pas eu des enfants, de la moitié de ces mêmes successions. Il ne se contenta pas d'effacer ces restes respectables de la sagesse romaine, il encouragea le célibat par toutes sortes de voies (2664).

Réponse. La loi *Papia Popea* était un monument de la dépravation, et non de la sagesse romaine. A mesure que les mœurs de Rome s'étaient corrompues, les mariages étaient devenus plus rares, les divorces plus fréquents, les familles moins nombreuses (2665). Mais tous les auteurs sensés ont remarqué que la loi contre les célibataires n'avait rien opéré, parce que ce sont les mœurs qui engagent au mariage, et non les lois pénales. Celle-ci n'était qu'une loi fiscale, que Tibère avait été déjà forcé de modérer, et à laquelle Alexandre Sévère avait encore dérogé (2666).

La religion chrétienne, en corrigeant les mœurs, en rendant au mariage sa sainteté et son indissolubilité primitive, coupait le mal par la racine, et rendait la loi inutile. Une preuve que le célibat ecclésiastique ne diminue ni le nombre des mariages ni la population, c'est que de l'aveu de notre auteur même, l'Italie est aujourd'hui, malgré la quantité de prêtres et de moines, beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'était sous les empereurs, en vertu de la sagesse romaine et de la loi *Papia* (2667).

Cette loi était encore absurde en ce qu'elle punissait les innocents aussi bien que les coupables. Elle privait de la moitié des successions collatérales les gens mariés qui n'avaient point d'enfants; or, plusieurs en manquaient sans qu'il y eût de leur faute, c'est une des raisons qui déterminèrent Constantin à l'abroger (2668).

Il est faux que cet empereur ait encouragé le célibat par toutes sortes de voies, puisqu'il borna le nombre des ecclésiastiques; nous avons fait voir que le célibat du clergé n'a rien de pernicieux ni de répréhensible.

Montesquieu, qui a disserté fort au long sur l'abolition de la loi papienne, en fait toucher au doigt l'inutilité et les inconvénients (2669). Si l'on veut se donner la peine de lire ce qu'il en dit, on verra les merveilles qu'elle avait opérées. C'est bien ici le cas de dire que le législateur s'était fatigué lui-même, et avait fatigué la société pour maintenir une loi qui ne produisait aucun bien: Constantin ne pouvait faire plus sagement que de l'abolir.

§ XIV.

Cinquième objection : Haine des Romains contre Constantin.

Cinquième objection. On voit, par l'exemple de Constantin, combien le zèle, pour le culte extérieur, influe sur la morale; les Romains ne purent souffrir cet empereur, à cause des crimes dont il était souillé, et de son acharnement à détruire un culte établi depuis si longtemps, eux qui avaient applaudi à Néron lorsqu'il rentra dans Rome après le meurtre de sa mère. Ainsi, l'attachement à des rites, à de vaines cérémonies, prévaut perpétuellement à la loi que la nature a gravée dans tous les cœurs. Le christianisme a perpétué ce vice parmi les hommes; les écrivains ecclésiastiques, malgré les crimes de Constantin, en ont fait un héros, parce qu'il avait embrassé leur religion.

Réponse. Si cette remarque était vraie, que prouverait-elle? Qu'il ne faut point de

(2661) V. *Ne repugnate*, 1[re] lettre, p. 19.
(2662) *Cod. Théod.*, l. XVI, tit. 2, n. 3 et 6.
(2663) *Ibid.*, l. XIII, tit. 3.
(2664) *De la félicité publ.*, tome I, p. 260.
(2665) *Emile*, tome IV, p. 393.
(2666) V. TERTULL., *Apol.*, c. 4, et les *Notes de Havercamp.*
(2667) *De la félicité publ.*, tome II, c. p. 126.
(2668) EUSÈBE, *Vie de Const.*, l. IV, c. 26; SOZOM., *Hist.*, l. I, c. 9.
(2669) *Esprit des lois*, l. XXIII, c. 21.

religion dans le monde; les incrédules le souhaiteraient sans doute, mais leur désir sera-t-il jamais accompli.

La sagacité de l'auteur est encore ici en défaut; l'esprit de vertige et la bizarrerie des Romains ne prouve rien. Ils pardonnèrent à Néron tous ses crimes; ils le pleurèrent à sa mort, parce qu'il leur donnait avec profusion du pain et des spectacles, *panem et circences :* tel a toujours été le peuple des grandes villes. Néron n'exerçait point sa cruauté sur le peuple, mais sur les grands, qui sont ordinairement l'objet de la haine publique; voilà tout le mystère.

Constantin était dans un cas tout différent. A peine avait-il séjourné quelque temps à Rome, et il s'y occupa de toute autre chose que de procurer des plaisirs aux Romains. Après les avoir délivrés de la tyrannie de Maxence, il n'éprouva qu'ingratitude de leur part; cependant il n'avait encore rien fait alors contre le culte établi. Dioclétien, loué si pompeusement par notre auteur, n'avait pas été plus content des Romains que Constantin, il avait éprouvé de même *leur lâcheté et leur ingratitude ;* il établit sa demeure dans l'Orient, et ne voulut plus retourner à Rome. Est-ce pour ses crimes, ou pour son acharnement à détruire le culte établi, qu'il fut pris en aversion par les Romains?

Cet acharnement prétendu de Constantin contre le paganisme, est d'ailleurs une imposture. Ce prince établit la tolérance par ses édits, il ne sévit que contre les pratiques qui étaient évidemment pernicieuses aux mœurs et à la tranquillité publique.

Le seul crime incontestable de Constantin, est le meurtre de son fils Crispus, mis à mort sur une fausse accusation : aucun écrivain ecclésiastique ne l'a excusé; les autres exécutions qu'on lui reproche furent forcées. Les perfidies et les attentats de ses collègues et de ses parents l'obligèrent à les immoler à la tranquillité des peuples. S'il les avait épargnés, les guerres et les massacres, qui avaient désolé l'empire sous les règnes précédents, auraient recommencé. Quand ces crimes auraient été plus réels, ils avaient été commis avant que Constantin fît profession du christianisme, et ils mirent fin aux malheurs des guerres civiles. Lorsqu'on le comparait à Maximilien Hercule, à Maximilien Galère, à Maxence, à Licinius, autant de monstres, il devait paraître un héros. Il avait remporté cinq ou six victoires sur les barbares; il avait défait ses compétiteurs en bataille rangée; il avait pacifié l'empire et fait cesser le carnage des Chrétiens : on commençait à respirer après un siècle entier de troubles et de malheurs; un peu d'enthousiasme est pardonnable en pareille circonstance. Praxagore d'Athènes, quoique païen, n'a pas hésité de dire, que Constantin avait été meilleur, plus vertueux et plus heureux qu'aucun des empereurs romains qui l'avaient précédé (2670). Libanius a fait le même aveu (2671).

L'auteur parle de morale; en a-t-il observé les lois? Il fait semblant de récuser le témoignage de Zozime, païen fougueux et entêté; et toutes les atrocités qu'il vomit contre Constantin, sont copiées d'après Zozime. Il dit que ce prince était entouré de concubines et de bâtards, pendant que des écrivains païens louent sa chasteté (2672). Il nomme *parricide* le supplice d'un assassin de l'empereur. Selon lui, Licinius fut mis à mort *sur de vains prétextes*, parce que Zozime et Aurélius Victor le disent; d'autres écrivains nous apprennent que Licinius continuait de cabaler. Il accuse Constantin d'avoir fait mourir le philosophe Sopatre; Zozime attribue cette mort à la jalousie et aux intrigues d'Ablabius; le philosophe fut assommé par le peuple. Est-ce par zèle de religion que notre auteur commet toutes ces infidélités, et oublie les règles de la morale?

§ XV.

Sixième objection : Troubles causés par les hérésies.

Nous ne le suivrons point dans la dissertation qu'il fait, pour savoir si Constantin était hypocrite persuadé, si l'intérêt peut être assez puissant, pour opérer dans un homme la conviction de dogmes et de principes qu'il avait d'abord embrassés de mauvaise foi. Ce phénomène, s'il est possible, peut s'opérer chez les incrédules aussi bien que chez les croyants; et comme l'auteur en a peut-être fait l'expérience, nous n'avons rien à lui opposer.

D'autres reprochent à Constantin d'avoir borné le pouvoir des pères, dans la vue de faciliter la conversion des enfants.

La seule question est de savoir si, selon les lois romaines, le pouvoir des pères n'était pas excessif et contraire au droit naturel. Or il l'était, nous l'avons prouvé; et Montesquieu l'a démontré. Quels qu'aient été les vues et les motifs de Constantin, il a fait, en bornant ce pouvoir, un acte de justice et d'humanié. Il n'était pas nécessaire d'émanciper les enfants, pour les amener au christianisme, dans un temps où il était devenu la religion du prince, et pouvait conduire à la faveur. Les pères sont plus sensibles aux motifs d'ambition et de fortune que les enfants.

Sixième objection. Les ariens et les donatistes remplirent l'empire de troubles et de séditions; tel est l'important service que le christianisme rendit à la société.

Réponse. Les fureurs des donatistes éclatèrent sur les côtes d'Afrique seulement, et non ailleurs; l'auteur avoue que ces disputes scandaleuses et atroces devaient en grande partie leur origine au caractère des Grecs, et à leur malheureuse passion pour les sophismes (2673). Cela est vrai; c'est par conséquent un bienfait de la philosophie, et

(2670) Dans PHOTIUS, cod. 62.
(2671) *Orat. regia*, p. 116, 117.
(2672) *Hist. univ. des Anglais*, tome X, p. 631.
(2673) *De la félicité publ.*, tome I, p. 216.

non du christianisme. Notre censeur se flatte mal à propos d'avoir fait le premier cette observation; nous l'avons faite nous-mêmes il y a longtemps (2674). Saint Cyrille le reprochait aux ariens; Tertullien et autres ont observé que les hérésies étaient nées des différentes sectes de philosophes. Mais y a-t-il une comparaison à faire entre ces séditions dont on fait tant de bruit, et celles que l'on avait vues dans le siècle précédent?

§ XVI.

Septième objection : Vices de l'empereur Constance.

Septième objection. Le premier empereur élevé dans le sein du christianisme (Constance), commence son règne par le meurtre de son oncle et de son cousin germain. Il se jette avec fureur dans le parti des ariens, tantôt persécuteur sanguinaire, tantôt conciliateur ignorant, il ordonne des supplices ou assemble des conciles, etc. (2675).

Réponse. Il y avait assez de mal à dire de l'empereur Constance, sans charger le tableau; nous avouons qu'il fut très-méchant: Valens et les deux Valentiniens ne furent guère meilleurs. Mais qu'on les compare avec les monstres qui avaient déshonoré la pourpre dans le IIe siècle, on verra de quel côté penchera la balance des crimes. Les premiers n'ont point ordonné de sang-froid le massacre et le pillage des villes, les exactions et le brigandage contre les peuples. Un faux zèle pour l'erreur leur a fait persécuter les défenseurs de la vérité; ils en voulaient principalement aux évêques : ce ne sont point là les hommes que les incrédules ont pris sous leur protection.

Il n'est pas vrai, du moins il n'est pas prouvé que Constance soit l'auteur du meurtre de ses parents; ils furent mis à mort par les soldats mutinés, immédiatement après la mort de Constantin, avant que Constance eût eu le temps de se reconnaître. Si quelques auteurs lui ont attribué ces crimes, d'autres aussi croyables l'en ont justifié (2676).

Où sont les lois de ce prince, qui ordonnaient des supplices *contre les hérétiques*? Il était hérétique lui-même; il ne persécutait que les catholiques; il défendit aux païens les sacrifices, sous peine de mort. Mais peut-on citer un seul martyr du paganisme pour des milliers de Chrétiens égorgés sous Dioclétien?

L'auteur a remarqué que Constantin, qui avait accordé d'abord la tolérance aux Chrétiens et aux païens, ne l'accorda pas aux hérétiques; est-ce une inconséquence? Les païens avaient été élevés dans leurs erreurs, les ariens étaient les artisans de leur hérésie; ils se révoltaient contre l'autorité de l'Eglise, à laquelle ils avaient promis obéissance; ils excitèrent des séditions dès qu'ils se sentirent assez forts : les païens étaient plus paisibles.

Dans ces séditions mêmes, y eut-il autant de sang répandu que nos adversaires font semblant de le croire? Aucun des deux partis n'eut des armées en campagne. Il y a un peu de différence entre des tumultes arrivés dans quelques villes épiscopales, et les guerres sanglantes que s'étaient faites les divers prétendants à l'empire. Quelques particuliers furent assommés à Alexandrie, à Constantinople, à Milan, lorsque les ariens, soutenus par l'empereur, disputaient aux catholiques la possession des Eglises; mais les gens de la campagne n'étaient point forcés de quitter leur charrue, de déserter leurs foyers, d'abandonner leurs terres aux soldats, comme cela s'était fait lorsque deux ou trois ambitieux se disputaient la pourpre et le droit de tyranniser les peuples. Ces tumultes n'étaient que les dernières étincelles du feu qui avait tout embrasé pendant le siècle précédent.

Selon notre critique, les dépenses de la table et le luxe des cours furent poussés jusqu'à la démence; nous n'en doutons pas. Mais cette démence régnait déjà sous Dioclétien, il bâtissait de somptueux édifices, pendant que le peuple mourait de faim. Nous avons peine à croire que, sous les empereurs chrétiens, le luxe soit allé au point où il était à Rome, lorsque les sénateurs, sous le nom de *proconsuls*, mettaient les provinces à contribution, pillaient les villes, revenaient chez eux gorgés du sang des peuples. On peut voir dans Pline et dans Athénée jusqu'où était poussé le luxe de ces brigands, et voir si les siècles suivants offrent rien de semblable. Encore une fois, il fallait comparer et non déclamer.

§ XVII.

Huitième objection : Intolérances du christianisme.

Huitième objection. La religion chrétienne est devenue une nouvelle source de désastres; le plus cruel des ennemis du genre humain, *l'intolérance*, s'étendit avec elle, et fit briller le glaive partout où le zèle fit entendre la parole. Cette peste est venue des Juifs. Mais si l'on conçoit qu'une nation a pu se croire obligée d'exterminer celles qui servaient des dieux ennemis du sien, on ne peut pas expliquer comment on a pu employer le fer et le feu, pour forcer des gens à exprimer l'idée de *consubstantialité* par une lettre de plus ou de moins (2677).

Réponse. L'auteur a bien peu de mémoire. Il a dit que la religion était aussi intolérante dans l'ancienne Rome que dans la nouvelle; il l'a prouvé par plusieurs faits très-connus; il a observé qu'à cette intolérance religieuse les Romains joignirent l'intolérance littéraire (2678). A présent il parle de l'intolé-

(2674) *Apol. de la relig. chrét.*, c. 146, § 2.
(2675) *De la félicité publ.*, ibid., p. 212.
(2676) TILLEMONT, *Vie de Constance*, art. 1.
(2677) *De la félicité publ.*, tome I, p. 214, 215; *De l'homme*, par HELVÉT., tome II, sect. 7, c. 1, p. 219.
(2678) *De la félicité publ.*, tome I, c. 6, p. 110, note

rance comme d'un fléau né chez les Juifs, et propagé avec le christianisme.

Selon un de ses confrères, l'orgueil et la paresse sont les vraies causes du zèle persécuteur (2679); assurément ce n'est ni le judaïsme ni le christianisme qui inspirent à l'homme ces deux passions. On accuse un de nos déistes d'avoir formé une secte plutôt religieuse que philosophique, donc l'intolérance a tous les effets de la haine théologique (2680).

Nous avons trouvé ailleurs que l'intolérance est commune à tous les peuples, à toutes les religions, à toutes les législations; aux Egyptiens, aux Perses, aux Grecs, aux Chinois, aux Indiens; que les incrédules en sont plus coupables que nous; que depuis la création, les hommes n'ont cessé de vouloir dominer, de se haïr et de se quereller. Chez aucune nation policée on n'a souffert, et on ne souffrira jamais que de prétendus philosophes aient le privilége d'insulter impunément à la religion, à la morale, aux lois, au gouvernement, aux mœurs de leurs concitoyens.

En quel lieu du monde a-t-on employé le fer et le feu, pour forcer les hommes à souscrire au dogme de la *consubstantialité!* Nos savants adversaires devraient nous montrer le martyrologe des ariens. Les évêques qui refusèrent de souscrire au concile de Nicée, furent exilés, rien de plus; encore ne demeurèrent-ils pas longtemps dans leur exil. En parlant toujours de feux, de glaives, de désastres, de supplices, de massacres, nos adversaires peuvent faire des dupes; ils font pitié aux lecteurs instruits.

L'auteur a senti la fausseté de son accusation ; il a voulu la pallier. *On nous objectera peut-être*, dit-il, *que les empereurs païens ont donné les premiers l'exemple de la persécution ; mais lorsqu'un insensé, un furieux, comme Néron, étendit sa tyrannie sur les Chrétiens, il avait du moins un prétexte de les envisager comme des novateurs, comme des rebelles aux lois, comme des criminels de lèse-majesté, parce qu'ils refusaient de jurer par le génie des empereurs. Mais employer les supplices les plus atroces, pour déterminer des questions plus grammaticales que théologiques ; mais immoler par le fer et par le feu ceux qui implorent le même Dieu, qui observent les mêmes cérémonies, qui respectent les mêmes autorités, c'est une démence qui n'avait pas encore eu d'exemple, et qui naquit dans l'empire romain de la tyrannie des empereurs et de l'ambition des évêques* (2681).

Voyons de quel côté est ici la démence. 1° N'y a-t-il que des insensés et des furieux tels que Néron, qui aient persécuté les Chrétiens? Domitien, Trajan, Dèce, Dioclétien, etc., sont-ils regardés comme tels par nos adversaires? L'auteur lui-même dit que les empereurs philosophes, tels que Trajan et les Antonins, ont pu rechercher avec trop de rigueur une secte qu'ils devaient tolérer (2682). Non-seulement ils l'ont pu, mais ils l'ont fait. Est-il prouvé d'ailleurs, que quand Néron livra les Chrétiens aux supplices, ils n'avaient donné aucun *prétexte* de les traiter comme des criminels de lèse-majesté ? 2° Lorsque le vertueux, le sage, le divin Trajan écrivit à Pline qu'il ne fallait point faire de perquisition des Chrétiens, mais que, quand ils seraient accusés et convaincus, *il fallait les punir*, quel prétexte avait-il de les proscrire après l'apologie complète que Pline lui avait faite de ces mêmes Chrétiens? 3° Si, pour justifier les persécutions, il suffit d'imaginer des prétextes, les empereurs en manquaient-ils pour punir les ariens et les autres hérétiques? Ils n'avaient que de trop bonnes raisons, savoir, l'esprit séditieux et violent de ces sectaires. Résister à la décision de l'Eglise, et aux édits qui en ordonnaient l'exécution, était-ce un crime moins grave que de refuser de jurer par le génie de l'empereur?

Il est faux que la question agitée contre les ariens et les catholiques fût *grammaticale;* il s'agissait de savoir si Jésus-Christ est Dieu, et si on doit l'adorer comme tel. Les ariens le niaient; il est donc faux qu'ils implorassent le même Dieu, qu'ils respectassent les mêmes cérémonies, qu'ils observassent les mêmes autorités que les catholiques; ils ne respectaient ni celle de l'Eglise, ni celle de l'empereur. Il est faux qu'on ait employé les supplices pour les punir, qu'on les ait immolés par le fer et par le feu; cette calomnie, vingt fois répétée, n'en est que plus odieuse. Des empereurs ariens, des rois barbares, entichés de la même erreur, ont cruellement tourmenté les catholiques, jamais des souverains catholiques n'ont poursuivi à mort les ariens.

Les évêques sans doute ont eu l'ambition de ne point être chassés de leurs siéges et dépouillés par des séditieux, de ne point voir leur troupeau infecté d'erreur par des prédicants hérétiques ; cette ambition nous paraît très-innocente et très-louable.

Pour couronner ses calomnies, l'auteur a forgé une loi, qu'on voit, dit-il, pour la première fois sous Constantin et sous Théodose : Nous ordonnons, *sous peine de supplice*, de croire une même divinité en trois personnes, etc. (2683). C'est une imposture; la loi dont il veut parler n'est point de Constantin : elle porte le nom de Gratien, de Valentinien et de Théodose. Elle ne menace point les hérétiques *de supplice*, mais d'être punis *comme les empereurs le jugeront à propos* (2684). Est-il permis aux philosophes de forger de faux titres, par

(2679) *De l'esprit*, 4ᵉ disc., c. 10, tome III, page 142 et suiv.

(2680) *Vie de Sénèque*, note, p. 272.

(2681) *De la félicité publ.*, t. I, p. 215, 216.

(2682) *Ibid.*, c. 3, p. 185.

(2683) *De la félicité publ.*, tome I, p. 216.

(2684) *Cod. Théod.*, l. XVI, *de Fide cathol.*, tit. 1.

zèle pour la morale et pour la félicité publique ?

§ XVIII.

Neuvième objection : Sang répandu pour cause de religion.

Neuvième objection. — Depuis que la théologie, dit-il, *s'est mise à la place de la morale, on a vu ajouter à l'esclavage, aux impôts, aux usurpations, à la guerre et à ses suites, une nouvelle tyrannie, qui, pénétrant jusque dans les replis les plus secrets du cœur humain, porte dans les facultés de notre âme les mêmes troubles que le despotisme civil excite dans nos replis extérieurs. Ainsi, depuis le concile de Nicée jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, les cachots se sont remplis, les échafauds ont été dressés, le sang a coulé, pour consolider, par les faibles efforts de l'humanité, l'ouvrage entrepris par le Fils de Dieu lui-même* (2685).

Réponse. Continuation d'impostures. 1° Il est absurde de dire que l'intolérance pénètre dans les replis les plus secrets du cœur humain. Excepté chez les païens, l'on n'a jamais mis personne à la torture pour savoir ce qu'il avait dans l'âme, lorsqu'il n'avait donné d'ailleurs aucun signe de révolte contre les lois. Les lois les plus intolérantes n'ont point été portées contre les pensées secrètes du cœur, mais contre les discours scandaleux, contre les écrits, contre les assemblées, contre la profession extérieure d'une religion différente de celle de l'Etat. Si l'auteur avait vécu sous un de ces gouvernements dont il censure l'intolérance, et qu'on eût trouvé bon de le punir pour avoir calomnié dans son livre la religion chrétienne, cité de fausses lois, forgé des faits, accusé les souverains d'une tyrannie dont ils ne sont pas coupables, etc., aurait-il eu raison de dire que l'on fouillait dans l'intérieur de son âme, que les feuillets de son livre sont les replis les plus secrets de son cœur?

2° Il n'est pas vrai que, depuis le concile de Nicée jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, le sang ait coulé pour soutenir la religion chrétienne. Ce sont ici des faits ; il faut des preuves.

Aucune hérésie ancienne n'a causé autant de troubles que l'arianisme. Lorsque Constance et Valens se furent déclarés pour elle, les ariens employèrent la violence pour s'emparer des églises catholiques ; ces deux empereurs sévirent contre les évêques fidèles à la foi de Nicée. Etait-ce pour soutenir la religion chrétienne ? C'était pour l'anéantir, en détruisant un de ses dogmes fondamentaux, la divinité de Jésus-Christ. Quand les empereurs catholiques auraient puni ensuite les ariens de leurs brigandages, punition dont on ne peut citer aucun exemple, ces supplices n'auraient pas été mis en usage pour consolider l'ouvrage du Fils de Dieu, mais pour rétablir l'ordre et la tranquillité publique.

Lorsque les nations barbares, maîtresses de l'empire, les Bourguignons, les Goths, les Vandales, eurent embrassé l'arianisme, leur férocité sanguinaire poursuivit souvent les catholiques le fer et le feu à la main ; ce n'était pas le zèle du christianisme qui les animait : vit-on jamais des armées de catholiques en campagne, pour forcer les ariens à faire abjuration de leurs erreurs ? Il est aussi absurde d'attribuer au christianisme les fureurs des hérétiques, que les persécutions des païens.

Les excès des donatistes en Afrique au IVe siècle armèrent le gouvernement contre eux ; il y eut du sang de répandu : notre auteur même avoue que les donatistes et leurs circoncellions étaient des forcenés ; il était donc juste de les réprimer, indépendamment des motifs de religion.

Nous avons déjà remarqué que dans ce même siècle, quelques priscillianistes furent mis à mort en Espagne ; les évêques les plus célèbres, tels que saint Martin, saint Ambroise et d'autres, dirent anathème aux auteurs de ces exécutions. C'était le tyran Maxime qui les ordonnait, pour s'emparer des biens des hérétiques.

Au Ve, le pélagianisme naquit, fit des progrès, fut condamné et étouffé sans aucun trouble civil ; il n'y eut que quelques évêques déposés ou exilés. Le VIe siècle n'offre rien aux déclamations de nos adversaires. Dans le VIIe, les monothélites ne donnèrent lieu qu'à des conciles et à des sentences ecclésiastiques, pendant que les Mahométans ravageaient l'Asie et l'Afrique. Les iconoclastes, au VIIIe, brisèrent les images dans l'Orient, pour plaire aux mahométans ; plusieurs catholiques furent mis à mort par des empereurs livrés à cette secte. Profond silence dans le IXe, le Xe et le XIe. Les Albigeois parurent au XIIe ; c'était non-seulement une secte impudique, mais perfide ; on ne pouvait la laisser subsister sans donner atteinte aux engagements les plus sacrés de la société. Lorsqu'ils eurent ajouté les violences à la perfidie dans le XIIIe siècle, on arma contre eux et l'on en fit périr un très-grand nombre. Les pastoureaux, espèce de fanatiques vagabonds et redoutables, furent dissipés et exterminés. On commença au XIVe à sévir contre les vaudois devenus inquiets et turbulents. Le XVe siècle est célèbre par les guerres des hussites en Allemagne, et le XVIe par celles qu'ont fait naître les protestants.

Comme la mémoire de ces derniers troubles est encore toute fraîche et que la plaie saigne encore, les incrédules s'imaginent qu'il en a été de même depuis le concile de Nicée jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, et l'assurent gravement ; mais il y a plus de douze siècles entre ces deux époques. Les seules guerres du Triumvirat chez les Romains firent périr plus d'hommes que toutes les prétendues guerres de religion, dont nos adversaires ont la tête échauffée. Nous avons fait voir ailleurs

(2685) *De la félic. publ.*, ibid., p. 217.

quelle a été la vraie cause des prétendues guerres de religion (2686).

§ XIX.

Dixième objection : L'esclavage n'est point aboli.

Cependant l'auteur même que nous réfutons nous a rendu des services essentiels, dont il est juste de lui tenir compte. Il a très-bien peint le malheur des peuples sous les gouvernements anciens; il reconnaît que le christianisme annonçait au monde un Dieu de paix, un Dieu qui regarde tous les hommes comme ses enfants, soit nobles, soit plébéiens, romains ou barbares, libres ou esclaves; il porte un jugement assez équitable de Julien, dont les incrédules ont voulu faire un héros et un sage : il n'est point de cet avis. Il justifie notre religion du reproche que lui ont fait d'autres politiques, de n'avoir pas absolument détruit l'esclavage : nouvelle objection à laquelle nous devons satisfaire.

Dixième objection.— Le président de Montesquieu fait honneur à la religion chrétienne de l'abolition de l'esclavage, nous oserons n'être pas de son avis........ Ce fut une saine politique que le commerce amène toujours, et non l'esprit de la religion chrétienne, qui engagea les rois à déclarer libres les esclaves de leurs vassaux pour en faire des sujets. La religion chrétienne défend si peu la servitude, que dans l'Allemagne catholique, en Bohême, en Pologne, pays très-catholiques, le peuple est encore esclave, sans que l'Eglise le trouve mauvais (2687).

Réponse. Admirons d'abord la sagesse de ce nouveau docteur. Selon lui, deux lois absurdes de Constantin contribuèrent à la décadence de l'empire : la première donnait la liberté à tous les esclaves qui se feraient chrétiens, l'autre défendait le paganisme (2688). Jamais Constantin n'a porté ces lois; mais cela ne fait rien. D'un côté il réprouve la loi prétendue, qui offrait la religion chrétienne comme un moyen de sortir de l'esclavage; de l'autre il affirme que l'esprit de la religion chrétienne n'a contribué en rien à détruire l'esclavage. Dans un autre endroit, il déclame contre le préjugé absurde qui a persuadé à des peuples immenses, qu'ils appartiennent en propriété à des tyrans qui les oppriment (2689). Ce préjugé est donc absurde, et la loi supposée, qui détruisait ce préjugé, était encore absurde. Hélas! c'est la logique de l'auteur qui est absurde.

Selon lui, c'est ce commerce qui a inspiré la saine politique d'affranchir les esclaves; et aujourd'hui c'est le commerce qui dicte à la politique de conserver l'esclavage dans les colonies. Voilà comme raisonnent les oracles du XVIII[e] siècle.

L'esprit de la religion chrétienne parle clairement par la bouche de Jésus-Christ et de ses apôtres. *Vous savez*, dit-il, *que les princes des nations exercent sur elles un pouvoir absolu, et que les plus grands assujettissent les autres; il n'en sera pas de même entre vous..... Ne prenez point le nom de* maîtres; *vous n'en avez qu'un seul, et* vous êtes tous frères (2690). *Tous ceux*, dit saint Paul, *qui ont été baptisés en Jésus-Christ, sont revêtus de son caractère; on ne distingue plus le juif ou le grec, le maître et l'esclave, l'homme et la femme; vous êtes tous un seul corps et une même famille..... Esclaves, obéissez en toutes choses à vos maîtres temporels, non-seulement sous leurs yeux et pour leur plaire, mais avec simplicité de cœur et par la crainte de Dieu... Souvenez-vous que Jésus-Christ est votre maître. Et vous, maîtres, accordez à vos esclaves tout ce qui est juste et raisonnable, en vous souvenant que vous avez un maître dans le ciel* (2691).

Je vous renvoie, dit-il à Philémon, *votre esclave Onésime, qui est mon fils, et que j'ai enfanté au Seigneur dans mes chaînes... Recevez-le, non comme un esclave, mais comme un fils très-cher à moi et à vous, selon le monde et selon Dieu* (2692).

Cela n'empêche point l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* d'assurer gravement que les Evangiles ne mettent pas dans la bouche de Jésus-Christ une seule parole qui rappelle le genre humain à la liberté primitive pour laquelle il semble né (2693). Si Jésus-Christ avait décidé que tout esclavage est contraire au droit naturel, dans un temps où il était de droit public chez toutes les nations, nos adversaires diraient que Jésus-Christ a mis les armes à la main de tous les esclaves; que c'était un attentat au droit civil; qu'aucun souverain ne devait permettre de prêcher cette morale dans ses Etats.

Dans le baptême on revêtait les néophytes d'une robe blanche, signe de liberté. La loi par laquelle Constantin permettait aux maîtres d'affranchir leurs esclaves par-devant l'évêque, tendait à multiplier les hommes libres. Après l'invasion des barbares, l'histoire nous montre des évêques et de pieuses princesses qui employaient leurs richesses et leur crédit au rachat et à l'affranchissement des esclaves. Au XII[e] siècle Alexandre III défendit la servitude dans le troisième concile de Latran. En 1683, le collége des cardinaux adressa aux missionnaires d'Angola des plaintes sur le commerce des esclaves. Ce sont des évêques et des missionnaires qui ont plaidé au conseil d'Espagne la cause des Indiens réduits en esclavage contre le droit de l'humanité. Il fallut tromper Louis XIII, par un prétexte de religion, pour lui faire signer le Code noir. Ces faits nous paraissent prouver que si l'autorité

(2686) Chap. 7, art. 4, § 13 et suiv.
(2687) *Hist. philos. des établ. des Europ dans les Indes*, tome I[er], l. I, p. 12; *Questions sur l'Encyclop.*, art. *Esclaves.*
(2688) *Hist. des établ.*, etc., *ibid*, p. 4
(2689) *Hist. des établ.*, t. I, l. I, p. 41.
(2690) *Matth.* XX, 25; XXIII, 8.
(2691) *Galat.* III, 27; *Coloss.* III, 1 et 22.
(2692) *Philem.* 10 et 16.
(2693) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Esclaves*, p. 197.

ecclésiastique avait été plus puissante, il y a longtemps que l'esclavage ne subsisterait plus. On dit que ce ne sont pas les prédications des Capucins qui peuvent opérer cette réforme (2694). Je le crois; les clameurs des philosophes l'opéreront encore moins; il est toujours bon de la prêcher, en attendant qu'il plaise aux souverains de l'exécuter.

§ XX.

Pourquoi il subsiste encore.

Mais l'esclavage subsiste encore.... Le nom subsiste à la vérité en Europe, mais ceux que l'on appelle aujourd'hui *serfs* ou *esclaves*, sont-ils tels qu'ils étaient chez les Grecs et chez les Romains, et qu'ils sont encore en Turquie et sur les côtes de Barbarie? Dans la Pologne et la Hongrie,* les peuples qui sont vassaux des évêques ne sont point serfs (2695). Un reste d'esclavage subsiste en France, sous le nom de *mainmorte réelle et personnelle;* est-il contraire à la justice, à l'humanité, au bien public? Le conseil du roi a examiné depuis peu cette question, et l'a jugée en faveur des seigneurs; il a laissé disserter les philosophes sur cette affaire, à laquelle ils n'entendaient rien (2696).

Du moins, disent-ils, l'esclavage est dans toute sa rigueur à l'égard des nègres de nos colonies; on se servit même du prétexte de la religion, pour engager Louis XIII à l'autoriser par une loi; on lui fit accroire que c'était un moyen de convertir plus aisément les nègres et de les amener à la profession du christianisme.

L'auteur qui a traité de la félicité publique répond: 1° qu'à la vérité il est fâcheux que l'avarice ait conservé chez les nations de l'Occident ce que la barbarie et l'ignorance ont établi et maintenu dans l'Orient; mais qu'enfin l'esclavage n'est plus connu chez les Chrétiens, si ce n'est dans les colonies. 2° Que les esclaves sont tirés d'une nation très-sauvage et très-brute, qui vient elle-même les offrir à nos négociants. 3° Que si la raison et la philosophie s'écrient qu'il fallait traiter le nègre comme l'Européen, il est cependant vrai que la grande dissemblance de ces malheureux avec nous, rappelle moins les sentiments d'humanité, et sert à entretenir le préjugé barbare qui les tient dans l'oppression. 4° Que si ces esclaves ont été traités avec une cruauté très-condamnable, l'expérience a prouvé bien des fois que jamais la douceur et les bienfaits n'ont pu ôter à cette nation son caractère lâche, ingrat et cruel; qu'il y a même tout lieu de croire que si les esclaves des colonies avaient été des Européens, ils seraient déjà rentrés dans leurs droits de citoyen, comme les serfs de notre gouvernement féodal ont peu à peu recouvré la liberté civile. Enfin, que le nombre des esclaves est bien moins considérable de nos jours, puisqu'il est borné aux seules colonies à sucre, et que sur plus de cent millions de Chrétiens qui existent à présent, on ne compte assurément pas un million d'esclaves, tandis que sur un million de Grecs, il y avait plus de trois millions de ces infortunés (2697). Ajoutons qu'en général l'esprit de commerce inspire plutôt la cruauté que l'humanité; témoin la tyrannie que les Anglais exercent dans le Bengale (2698).

§ XXI.

Onzième objection : Autorité usurpée par le clergé.

Il est fâcheux que cet écrivain se soit sitôt lassé d'être raisonnable. En parlant du pouvoir acquis par le clergé, il dit que notre noblesse, toute querelleuse qu'elle était, *préféra* bientôt l'arbitrage du clergé à ces jugements atroces où le vainqueur payait souvent de son sang un avantage toujours stérile; ensuite il ajoute que les évêques *usurpèrent* le droit de juger (2699).

Si on préférait leur arbitrage ou leur jugement, ils n'ont pas eu besoin d'usurper ce droit. Un écrivain protestant a été plus équitable : *C'est le clergé*, dit-il, *qui a conservé quelques notions de la jurisprudence dans les siècles d'ignorance; les laïques préféraient d'être jugés selon les lois canoniques, plutôt que par les juges ignorants des seigneurs* (2700). Les parlements, ajoute un philosophe, *tous les juges séculiers et tous les seigneurs se plaignaient des usurpations ecclésiastiques ; le clergé n'avait pas moins à se plaindre des seigneurs, qui n'étaient, après tout, que des tyrans ignorants, qui avaient corrompu toute justice, et ils regardaient les ecclésiastiques comme des tyrans qui savaient lire et écrire* (2701). Un autre critique dit que Clovis et ses succcesseurs donnèrent confiance aux évêques, leur attribuèrent le jugement de plusieurs affaires, à cause de leurs lumières, de leur droiture, de leur probité, et de l'influence qu'ils avaient eue dans l'établissement de la monarchie (2702). Un droit acquis aux évêques par la concession des rois et par le choix des peuples, est-il une usurpation? Il n'est pas fort honorable à nos savants politiques de répéter aujourd'hui les clameurs des tyrans ignorants du XII[e] et du XIII[e] siècle.

Tandis que l'Eglise, disent-ils, *usurpait l'autorité sur les puissances séculières, les Papes usurpèrent l'autorité absolue sur l'Eglise, et ils attaquèrent bientôt les couronnes les plus respectables* (2703).

(2694) *L'Esprit des usages et des coutumes des différents peuples*, tome II, l. VIII, c. 6.

(2695) 91[e] *Lettre du Pape Ganganelli.*

(2696) V. *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Esclaves.*

(2697) *De la félicité publ.*, tom. I, sect. 1, c. 4, p. 48.

(2698) V. *Etat civil, politique et commerçant du Bengale*, etc.

(2699) *De la félicité publ.*, tom. II, sect. 3. c. 1, p. 25.

(2700) *Hist. de Charles-Quint*, par M. Robertson, tome I. p. 156 ; tome II, p. 260.

(2701) *Quest. sur l'Enclop.*, art. *Appel d'abus.*

(2702) *Essai polit. sur l'autor. du clergé*, c. 4, p. 44.

(2703) *De la félic. publ.*

Toujours des usurpations; c'est l'auteur qui usurpe le droit de calomnier. De même que le clergé était moins ignorant que les juges laïques, la cour de Rome était plus éclairée que les autres cours. La même cause qui avait donné l'ascendant aux ecclésiastiques sur les tribunaux séculiers, donna aux Papes beaucoup d'influence dans toutes les affaires. Nous ne présumons pas que la supériorité de lumières, dont nos adversaires se flattent, soit regardée par eux comme une usurpation du droit d'enseigner; si elle était aussi réelle qu'elle est imaginaire, elle leur donnerait sans doute beaucoup de crédit et d'autorité.

La vérité est que, pendant plusieurs siècles, les peuples foulés et tyrannisés de toutes parts, n'avaient d'autre ressource dans leur misère que la charité de leurs pasteurs. Cet ordre de choses, qui n'était pas l'ouvrage du clergé, augmenta le crédit, les richesses, l'autorité de ce corps, les porta au delà des bornes qu'ils devaient naturellement avoir chez des nations policées (2704). Représentons-nous les hordes de sauvages rassemblées, civilisées, instruites, consolées, animées au travail par des missionnaires; estimons, s'il est possible, le degré de confiance que ces peuples enfants doivent donner à leurs pères spirituels, et ce que la reconnaissance peut leur inspirer. Tels furent à peu près les peuples de l'Europe pendant plusieurs siècles. La multitude des villes formées sous les murs des abbayes, nous montre assez quelle fut la ressource des misérables dans ce temps de dévastation. Un empire acquis par des services de toute espèce est-il donc si odieux? Si les philosophes pouvaient en acquérir un pareil au même prix, nous n'en serions point jaloux, et nous ne les accuserions point d'usurpation.

§ XXII.

Est-il vrai que la morale de l'Evangile ne soit point générale?

Notre auteur fait encore d'autres aveux très-favorables à la religion. *Tandis que les guerres civiles désolent la France*, dit-il. *la piété vient la première au secours de l'humanité;* la paix du Seigneur *fait un partage bizarre des jours de la semaine, dont les uns sont destinés au commerce, les autres au carnage. Saint Louis, par des lois civiles, mais non moins pieuses dans leur objet, modère le droit de la guerre, et l'enchaîne en quelque façon. Philippe le Bel va plus loin; il défend que l'on fasse usage de ce droit barbare, quand il l'exerce lui-même... Qui pourrait ne pas s'attendrir sur le sort des peuples, lorsqu'on voit que leurs lois ont été des lois de pacification? Voyez en France la paix du Seigneur, en Angleterre la paix du roi, en Allemagne la paix publique*, etc. (2705).

Le droit d'asyle fut accordé aux églises dans un temps où chaque seigneur se croyait en droit de venger à main armée ses querelles particulières. Les autels furent souvent le refuge d'illustres malheureux; s'ils ont sauvé quelques coupables, ils ont protégé un grand nombre d'innocents. Ce droit n'a dû être aboli que quand l'ordre civil a été parfaitement rétabli dans les divers Etats de l'Europe (2706).

L'auteur qui traite de la félicité publique, déplore les malheurs des croisades; il prétend que le zèle de religion a étouffé la critique; nous examinerons ces deux reproches dans l'article cinquième.

Il finit son ouvrage en demandant pourquoi le christianisme n'a pas répandu parmi les hommes une morale uniforme et générale. *C'est*, dit-il, *que, quel que fût l'esprit qui présida à son établissement, la passion aveugle, l'intérêt sordide, les rivalités odieuses le suivirent, le guidèrent même dans ses progrès. Sa morale disparut bientôt sous ses dogmes multipliés, et cette morale elle-même ne fut jamais étendue à tous les grands rapports des hommes en société.*

Voilà un style d'oracle dont il n'est pas aisé de pénétrer le sens. 1° La morale de l'Evangile est certainement uniforme et générale, il n'y a pas deux évangiles différents pour la morale chez les nations chrétiennes. On dira peut-être que tous n'entendent pas de même les préceptes de l'Evangile; mais nos profonds moralistes incrédules sont-ils mieux d'accord entre eux que les commentateurs de l'Evangile, ou que les différentes communions chrétiennes? 2° Pendant trois cents ans, les prédicateurs de l'Evangile ont été courbés sous le glaive des persécuteurs; quelle passion, quel intérêt, quelle rivalité pouvaient alors guider leurs progrès? 3° Que les dogmes du christianisme se soient multipliés ou non, cela n'a pas effacé un seul des préceptes moraux de l'Evangile; ils sont encore tels que les apôtres les ont écrits; nous avons fait voir que les dogmes mêmes tendent à renforcer la morale. 4° Il aurait été fort à propos de nous apprendre quels sont les grands rapports des hommes en société, auxquels la morale chrétienne ne s'étend point; quels sont les états, les conditions, les emplois, les rangs dont elle ne prescrit point les devoirs.

S'il y a un rapport général entre les hommes pour les unir en société, c'est, selon les incrédules mêmes, le besoin mutuel; l'Evangile nous le fait sentir en nous disant: *Faites aux autres ce que vous voulez qu'ils vous fassent: traitez-les comme vous voulez qu'ils vous traitent; aimez votre prochain comme vous-même*, etc. Nous prions nos adversaires de nous faire voir, dans leurs propres écrits, des maximes aussi énergiques, aussi fécondes, desquelles s'ensuivent aussi évidemment tous les devoirs.

Un autre rapport très-général est celui d'homme à homme; or le christianisme

(2704) *Politique natur.*, disc. 4, § 23, p. 225.
(2705) *De la félicit. publ.*, tom. II, p. 27.

(2706) 4° *Disc. sur l'histoire de France*, tome IV, p. 141.

nous apprend que tous les hommes sont créatures d'un seul et même Dieu; tous formés à son image, enfants d'une même famille, rachetés par le sang de la même victime, destinés à posséder le même héritage éternel ; y a-t-il des motifs plus forts pour rendre sacrés tous les devoirs de l'*humanité?*

Parce que ce dernier terme, si commun aujourd'hui dans les écrits de nos philosophes, ne se trouve point dans l'Evangile, ils croient, ou font semblant de croire, que la chose n'y est pas non plus; mais la charité fraternelle, la charité universelle, la charité formée sur le modèle de celle de Jésus-Christ, a-t-elle un sens plus restreint ou moins clair que l'*humanité ?*

Par cet exemple et par une infinité d'autres, il est évident que notre auteur ne s'est pas entendu lui-même, qu'il a combattu le christianisme sans le connaître. Il semble avoir caractérisé son propre livre, lorsqu'il a dit, à propos de spéculations politiques: ***Leur nombre immense fournit des armes à toutes les opinions; l'on dispute depuis longtemps, on résout peu, et l'on fait encore moins*** (2707).

§ XXIII.

Douzième objection : Le christianisme nuit à la population.

Douzième objection. Selon l'Encyclopédie, le christianisme nuit à la population en proscrivant le divorce, en approuvant le célibat, en défendant le mariage entre les personnes de différentes religions. Il exclut les autres cultes; il a produit les croisades et les guerres de religion ; il favorise le despotisme; c'est par un motif religieux que Louis XIII consentit à l'esclavage des nègres. Le dogme de l'immortalité de l'âme a toujours été funeste à l'humanité, il détache l'homme de l'intérêt général par l'intérêt particulier, lui fait mépriser les choses de ce monde, etc. (2708).

Réponse. Pour donner à ces reproches une apparence de bon sens, il aurait fallu dire quelles contrées de l'univers, avec un égal degré de fertilité, sont plus peuplées que celles dans lesquelles le christianisme est établi; prouver qu'avant sa naissance l'Europe était plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui : ces deux faits bien éclaircis mériteraient attention.

Puisqu'il faut le répéter, nous soutenons que le divorce, loin de favoriser la population, y met obstacle ; nous l'avons démontré. Les mariages ne furent jamais moins féconds à Rome que lorsque le divorce y devint commun. Ce sont les mœurs et non le libertinage qui multiplient les hommes.

En supprimant le célibat ecclésiastique et religieux, on rendrait les mariages plus difficiles; on surchargerait les pères, qui se plaignent déjà de la difficulté d'établir plusieurs enfants ; on multiplierait le célibat de libertinage, qui est le vrai fléau de la population.

Quand il serait permis aux Chrétiens d'épouser des juives, des turques, des païennes, se ferait-il en Europe un mariage de plus? Les filles nubiles n'ont pas encore manqué parmi nous. Après vingt ans d'observation, nous pourrions citer une paroisse de campagne dans laquelle il y avait habituellement quatre-vingts filles, dont la moitié passaient quarante ans ; il s'y faisait tout au plus cinq mariages par an ; personne ne prenait le parti du cloître ; cependant la population augmentait, parce qu'il y avait des mœurs.

De même, quand le mahométisme et le paganisme seraient soufferts en France, qu'en reviendrait-il? Les établissements de religion, destinés à conserver les enfants et les hommes, ne subsisteraient pas longtemps. Les moyens de subsistance ne seraient ni plus faciles ni plus abondants; or il ne croît point d'hommes où il n'y a pas de quoi les nourrir.

Nous avons déjà parlé des guerres de religion, nous y reviendrons encore ; nous discuterons les causes et les effets des croisades.

S'il y a une religion capable de réprimer le despotisme, c'est la nôtre ; aucun prince chrétien n'est despote dans la rigueur du terme; il n'est sous le ciel aucun gouvernement plus modéré que celui des nations chrétiennes ; contre ces faits incontestables, que peuvent les visions des incrédules ?

Puisqu'il fallut tromper Louis XIII, pour le faire consentir à l'esclavage des nègres, il trouvait dans sa religion des motifs de s'y opposer. C'est l'avarice et la rivalité à l'égard de nos voisins, qui ont tendu un piége à la religion de ce prince; ce fait prouve contre nos adversaires.

Quant à la croyance de l'immortalité de l'âme, il est absurde d'imputer au christianisme un dogme aussi ancien que le monde, aussi répandu que la race des hommes, et dont elle ne se départira jamais. L'intérêt personnel que cette croyance inspire ne peut nous porter qu'à faire du bien à nos semblables; peut-on en dire autant de l'égoïsme philosophique?

§ XXIV.

Preuves du contraire.

S'il y a un phénomène étonnant, c'est la population actuelle de l'Europe malgré les causes qui ont dû en arrêter les progrès. Quand on se rappelle la multitude des hommes qui ont péri par les guerres des Romains contre les barbares, par le carnage horrible que ceux-ci ont fait des sujets de l'empire, par les contagions qui s'ensuivirent, par la tyrannie féodale, on est effrayé. La peste noire du XIV[e] siècle emporta près de la moitié des habitants de notre continent, les guerres du XV[e] absorbèrent une partie de ce qui restait;

(2707) *De la félicité publ.*, t. II, p. 132.
(2708) *Encyclop.*, art. *Population*, p. 92; art. *Vingtième*, ajouté, p. 859.

depuis cette époque, le commerce maritime et les émigrations en Amérique ont englouti plus que le superflu de la population de l'Europe. Les mœurs introduites et conservées par le christianisme ont réparé les effets de tous ces fléaux destructeurs.

A quoi servent de vaines conjectures, lorsque des faits certains décident la question? la Grèce, l'Asie Mineure, la Mésopotamie, la Syrie, l'Egypte, les côtes de l'Afrique étaient infiniment plus peuplées sous le christianisme qu'elles ne le sont aujourd'hui; l'Ethiopie chrétienne nourrit plus d'hommes que les contrées voisines sur un sol égal. L'Italie même compte un plus grand nombre d'habitants que sous les empereurs païens; le Nord n'a commencé à se peupler que depuis sa conversion au christianisme. On nous vante la population de la Chine: cependant les Chinois n'ont point encore envoyé de colonies hors de chez eux, ils ont reçu deux fois d'immenses émigrations de Tartares, pendant que l'Europe chrétienne envoie toutes les années des milliers d'hommes au delà des mers. De prétendus philosophes osent écrire que les guerres religieuses ont fait périr vingt millions d'hommes; c'est une imposture: mais le christianisme en a fait naître et en a conservé cent millions qui n'auraient jamais existé ou qui auraient péri sans lui: où sont les contrées que le philosophisme a peuplées?

Cent fois ils ont répété que, depuis la révocation de l'édit de Nantes, la France est dépeuplée. Au lieu, disent-ils, de vingt-cinq millions d'habitants, il n'y en a plus que seize millions, la moitié des terres sont incultes, et ne présentent que des déserts; les réfugiés français ont porté chez nos voisins la culture, les arts, l'industrie, la prospérité de la nation: l'on ne peut remédier à ce malheur qu'en leur facilitant, par la tolérance, le dessein de revenir parmi nous.

1° Commençons, suivant notre coutume, par supposer le fait vrai. Un de nos philosophes assigne d'autres causes de dépopulation, savoir, l'immense étendue de la capitale, la corruption des mœurs, la mollesse des femmes, les nourrices mercenaires, le luxe qui rend les mariages dispendieux, le nombre des domestiques et des soldats, les maladies produites par la débauche, le pouvoir des pères sur le mariage des enfants, les alliances mal assorties (2709). L'on doit y ajouter le commerce maritime. Aucune de ces causes ne peut être attribuée à la religion, encore moins à la révocation de l'édit de Nantes.

2° Est-il bien vrai que la France soit inculte et dépeuplée? Selon les derniers dénombrements déposés dans les bureaux de Versailles, il y a présentement vingt-cinq millions d'habitants dans le royaume: donc nos adversaires ont exagéré le nombre des émigrations, ou, selon leurs calculs, la population est augmentée d'un tiers depuis 1685 (2710).

Les Acadiens demeurés fidèles au roi, et qui sont à sa solde depuis quinze ans, ont parcouru nos provinces pour trouver des terres incultes sur lesquelles ils pussent s'établir; on n'a pu en placer encore que quatorze familles dans le Bas-Poitou, et il reste trois cents familles à établir. Où sont donc les terres que l'on pourrait cultiver, et qui demeurent en friche?

Un autre fait incontestable, c'est que depuis le commencement de ce siècle, dans la plupart des villes et des bourgs du royaume, le nombre des édifices a augmenté de plus d'un quart. Il n'est aucun particulier qui ne soit nourri, logé, meublé, vêtu mieux qu'on ne l'était en 1685. En quel sens la population, la richesse, l'industrie, la culture, la prospérité ont-elles diminué en France?

Sans doute le même phénomène est arrivé ailleurs, surtout dans les pays du Nord. Vu la communication libre qui règne entre les nations européennes, l'industrie et la population ne peuvent s'accroître beaucoup dans un royaume, sans refluer chez les nations voisines. Donc il est absurde d'attribuer cette circulation à la révocation de l'édit de Nantes, à l'intolérance, etc. Ces causes imaginaires n'ont fait tout au plus qu'accélérer, pour un moment, cette circulation.

Les émigrations des protestants avaient commencé longtemps avant la révocation de l'édit, puisqu'elles avaient été défendues par plusieurs ordonnances antérieures. Ceux qui ont tant exagéré le nombre des réfugiés n'ont pas compté les Italiens, les Savoyards, les Anglais, les Allemands qui sont venus s'établir en France.

§ XXV.

La révocation de l'édit de Nantes.

Enfin, la révocation de l'édit de Nantes a-t-elle été aussi contraire à la saine politique et aussi injuste que nos adversaires le prétendent?

A Dieu ne plaise que nous cherchions à aigrir les esprits, ou à les prévenir contre les adoucissements que le gouvernement peut trouver bon d'apporter au sort des protestants; nous nous reposons sur sa sagesse, sa prévoyance, sa fermeté et sur l'expérience du passé. Nous ne dirons rien qui n'ait déjà été écrit par d'autres, sous les yeux de l'autorité publique (2711).

1° Par la teneur même de nos lois pénales contre les protestants, il est évident qu'elles n'ont point été portées contre leurs erreurs, mais contre leur conduite, contre le mépris de l'autorité civile, contre les prises d'armes, contre les confédérations avec les ennemis de l'Etat.

2° Il est prouvé par l'histoire, que depuis

(2709) *Encyclop.*, art. *Population; Espion chinois*, tome I, 6ᵉ Lettre; tome III, Lettre 1 et 90; *Voyages en différents pays de l'Europe*, tome II, Lettre 27, p. 399.

(2710) *Espion chinois*, tome III, Lettre 3 et suiv.

(2711) *Dissert. sur la tolér. civile et religieuse en Angleterre et en France*, 1778.

la conjuration d'Amboise, sous François II, les calvinistes ont pris les armes toutes les fois qu'ils ont trouvé des chefs prêts à les soutenir : l'édit de Nantes fut donc plutôt extorqué à Henri IV, par la nécessité des circonstances, qu'accordé comme une récompense à la fidélité des protestants.

3° Il n'est pas moins certain, par les divers arrêts rendus contre eux, que jamais ils n'ont exécuté fidèlement l'édit de Nantes : qu'à force de contraventions ils ont obligé Louis XIV à le révoquer en 1685. On nous assure que leur ancien esprit est changé; cela est faux. Pour qu'il le fût, il faudrait qu'ils eussent brûlé tous leurs livres.

4° Quand on compare nos lois contre les protestants avec celles des Anglais contre les catholiques, on voit que celles-ci sont beaucoup plus rigoureuses et plus oppressives que les nôtres. Chez nous les protestants ne sont point inquiétés, pourvu qu'ils s'abstiennent de tout exercice de leur religion ; un catholique, en Angleterre, pouvait être recherché et puni, précisément parce qu'il n'assistait pas au service anglican. On exigeait de lui un serment contre le Pape, contre la transsubstantiation, contre le culte des images, etc. Ainsi les lois anglaises étaient portées contre les opinions et non contre la conduite ; les nôtres répriment la conduite sans toucher aux opinions.

A la vérité, le parlement d'Angleterre vient d'adoucir ses lois ; mais on sait l'opposition que forment les Ecossais à ce trait de justice, et les avanies que les catholiques d'Ecosse ont essuyées récemment de la part des protestants. Jamais nos philosophes n'ont déclamé contre les mauvais effets qu'a pu produire en Angleterre une intolérance excessive, et ils ne cessent d'insister sur les suites terribles qu'a eues parmi nous une intolérance beaucoup plus modérée.

Une autre absurdité de leur part, est d'attribuer au christianisme le despotisme des grands, les restes d'esclavage, l'inégalité excessive des conditions : que ce soit un mal ou un bien, la religion n'y a point de part. Selon la doctrine d'Aristote, parmi les hommes, les uns sont nés pour la liberté, les autres pour l'esclavage, et les peuples civilisés ont droit d'asservir ceux qui ne le sont pas. Selon le droit public, introduit chez nous par les barbares, les uns naissent nobles, les autres roturiers; les premiers pour commander et ne rien faire, les autres pour travailler, payer et obéir. A la longue, ce préjugé doit introduire le despotisme des grands, perpétuer la guerre, nourrir la vengeance et les duels, fomenter le luxe, diviser les différents ordres de l'Etat, etc. Ainsi en jugent nos philosophes (2712). Mais la religion, loin d'autoriser ces abus, réclame continuellement.

(2712) *Syst. social*, II part., c. 6; *Polit. nat.*, 4 disc., § 16.

(2713) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Chasteté.*

§ XXVI.

Multitude d'établissements utiles créés par la religion.

Répétons que, pour savoir à quel point le christianisme contribue au bonheur de la société, il suffit de voir la multitude d'établissements charitables destinés à soulager les maux de l'humanité, et qui ne se trouvent point chez les nations infidèles. Les hôpitaux pour les malades, pour les vieillards, pour les incurables, pour les orphelins, pour les enfants trouvés, pour les invalides; pour les insensés; les maisons d'éducation pour les deux sexes, de travail pour tous les âges, de retraite pour les personnes délaissées; les écoles de charité, les associations, les confréries chargées d'assister les pauvres, les prisonniers, les criminels condamnés à mort ; les monts-de-piété ou fonds destinés à soulager les malheureux, etc., voilà l'ouvrage, non de l'humanité philosophique, mais de la charité chrétienne ; cette reine des vertus en a suggéré l'idée, en a fourni les fonds, en prend le soin et l'administration. Un philosophe lui a rendu cet hommage, et en particulier à la religion catholique (2713).

Dans toutes les grandes calamités qui ont affligé l'univers, elle a procuré des secours. C'est elle qui a donné la naissance aux divers ordres hospitaliers, aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, du Mont-Carmel, de Saint-Lazare, aux chanoines réguliers de Saint-Antoine et de Sainte-Geneviève, aux Trinitaires ou religieux de la Merci, aux frères de la Charité (2714), etc. L'antiquité offre-t-elle rien d'aussi grand que saint Charles pendant la peste de Milan, et M. de Belzunce pendant celle de Marseille? Ils n'ont fait que suivre l'exemple des Chrétiens du III siècle. Il n'est aucune espèce d'industrie que la charité n'ait inspirée pour la conservation des hommes; aucun travail, aucun danger qu'elle n'ait bravés; et des philosophes sont assez insensés pour écrire que la religion chrétienne a fait périr la moitié du genre humain, que dans les grandes calamités on se contentait d'ordonner des processions, etc. (2715. Les richesses d'un royaume entier ne suffiraient pas pour payer les services que rend la charité chrétienne.

Mais il reste beaucoup à faire... Moins qu'il n'y a de fait. D'ici à la fin du monde, il y aura du bien à faire et du mal à réparer ; les besoins, les erreurs, les vices du genre humain dureront autant que lui. Ne penser qu'à la multitude des choses à faire, est un excellent moyen pour détruire celles qui sont faites ; ne parler que des abus, c'est décourager les âmes et casser tous les bras. La liste des projets conçus par nos philosophes est immense ; ce qu'ils ont exécuté est nul : la religion, moins bruyante, ne voit point en grand ; elle travaille en

(2714) *V.* ci-dessus, c. *1*, art. Ier § 5.

(2715) *Testam. de J. Meslier*, c. 6, p. 217 ; *De la félicité publique*, etc.

petit, et l'utilité demeure. Comme la nature, qui est l'opération de Dieu, elle va au bien sans faste et sans appareil ; jamais elle n'agit plus efficacement que lorsqu'on s'en aperçoit le moins. Les souverains et les grands hommes qui ont fait le plus de bien aux nations, étaient Chrétiens et non philosophes ; saint Louis, sans être stoïcien ni sectateur de Platon, a fait lui seul plus de choses utiles que les divins Antonins et tout leur cortége ; il a eu autant de courage, plus de sagesse, d'activité et de pénétration que Julien, sans en avoir les vices et les travers. Un curé de paroisse travaille plus efficacement au bien public, que les philosophes de Paris, avec tous leurs livres.

Nous les avons vus, au grand scandale des gens de bien, décrier l'aumône, soutenir qu'elle doit être achetée par le travail. Ces puissants thaumaturges feront travailler les malades, les impotents, les femmes en couche, les enfants à la mamelle, les paralytiques et les fous ; fondront les glaces de l'hiver, et répareront les ravages de la grêle. Ils tournent en ridicule les prêtres riches qui prêchent la pauvreté ; eux, mollement assis, dissertent sur le travail, retranchent le pain aux pauvres dans les fatigues d'une digestion laborieuse. Quelques-uns déclament contre l'esclavage, et sont intéressés dans la traite des nègres.

Mais ce délire aura son terme ; déjà les accès en paraissent affaiblis ; le sang-froid de la raison reviendra, la religion rentrera dans ses droits, et il ne nous restera qu'un peu de confusion d'avoir prêté l'oreille à des discoureurs frivoles

ARTICLE II.

De la relation qu'il peut y avoir entre la religion et la diversité des climats.

§ I.

Le christianisme a produit partout les mêmes effets.

Il y aurait de l'entêtement à soutenir que la diversité des climats n'influe en rien sur l'organisation des hommes, sur leurs facultés, sur leurs inclinations ; certains peuples sont naturellement plus ingénieux, plus actifs, plus courageux, plus susceptibles de civilisation que les autres. Une température de climat qui relâche les fibres du corps porte l'homme à l'inertie, à l'ignorance, à la sensualité. Sous un ciel heureux, les peuples sont ordinairement moins stupides que dans l'excès du froid ou de la chaleur. Mais les causes physiques se trouvent combinées avec tant de causes morales, et la nature de l'homme est si flexible, qu'il est toujours dangereux d'attribuer aux premières ce qui est un effet des secondes.

Si la vie des Tartares et des Arabes Bédouins est encore la même qu'elle était il y a trois mille ans, les mœurs de la plupart des autres nations, placées sous un même climat, ont absolument changé. L'industrie et la police des anciens Egyptiens sont mal remplacées par l'indolence et la malpropreté des musulmans ; le génie actif, curieux, léger, fécond des Grecs, paraît étouffé par l'ignorance hautaine et brutale des Turcs : la civilisation et le caractère laborieux des peuples du Nord ne ressemblent guère à l'inertie farouche de leurs ancêtres. C'en est assez pour affirmer qu'il n'est point de cause physique dont l'influence ne puisse être corrigée par l'éducation, par les lois, par la religion.

Partout où le christianisme s'est établi, il a opéré une révolution dans les mœurs ; il n'est aucun peuple qui n'ait gagné beaucoup à recevoir ses lois : souvent il a eu de la peine à vaincre les vices et les passions qui tenaient au physique du climat ; aucun cependant n'a été absolument invincible (2716). Si la face de l'Europe n'avait pas été bouleversée par les barbares au v[e] siècle, les effets salutaires de l'Evangile n'auraient pas été si longtemps méconnaissables. Non-seulement il a changé entièrement le caractère des peuples, qu'il a fait passer de la vie sauvage à l'état de civilisation, mais il a influé beaucoup sur les mœurs de ceux qui, policés depuis longtemps, avaient contracté de longues habitudes du vice et de la dépravation.

Des mœurs douces et sociales conservées en Ethiopie par le secours de notre religion, celles qui régnaient sur les côtes d'Afrique lorsque le christianisme y était florissant, comparées avec celles des nations barbaresques d'aujourd'hui, la civilisation des peuples du Nord, et de ceux de l'Amérique, les effets qu'a causés le mahométisme partout où il s'est établi, démontrent que la religion a beaucoup plus de pouvoir que le climat sur le caractère et les mœurs des hommes.

Lorsqu'un vice quelconque tient beaucoup au physique du climat, malgré la morale chrétienne, il y sera toujours beaucoup plus commun qu'ailleurs : conclure de là qu'une religion, qui tolère ce vice ou qui l'autorise, est plus convenable à ce climat que la religion chrétienne, c'est une étrange manière de raisonner. Tout vice, de quelque part qu'il vienne, est toujours fatal à une nation ; la religion qui le condamne avec le plus de rigueur, est justement celle dont cette nation a le plus grand besoin.

Un voyageur récent nous apprend que le vice contre nature fait de grands progrès dans plusieurs villes du Nord, au lieu qu'il diminue en Italie (2717). D'autres prétendent qu'il était très-commun chez les Huns, et qu'il l'est encore chez les Tartares. Cela ne s'accorde guère avec l'influence des climats.

Les effets prodigieux du christianisme ont été sensibles dans tous les temps aussi bien que dans tous les lieux. Bardesanes, ancien auteur, dont Eusèbe nous a conservé

(2716) THÉODORET, *Thérapeut.*, 9[e] disc., p. 615.
(2717) *Voyages en différents pays de l'Europe*, tome, I, Lettre 4, p. 81.

les paroles, attestait déjà ce phénomène au IIe siècle. Les *Parthes*, dit-il, *devenus chrétiens ont renoncé à la pluralité des femmes; les Perses convertis ne se permettent plus le mariage avec leurs filles; les Bactriens et les Gaulois ne violent plus les droits et l'honnêteté du mariage. Partout où l'on voit des Chrétiens, les lois ni les usages reçus ne peuvent corrompre la pureté de leurs mœurs* (2718).

Sous le règne de Gallien, divers fléaux affligèrent l'empire, la misère des peuples fut extrême. La charité des Chrétiens se fit remarquer; l'on vit avec étonnement la différence entre leur conduite et celle des païens. Des prêtres, des laïques, de simples femmes, faits prisonniers par les barbares et conduits en captivité, parvinrent, par leur patience, par la douceur et la pureté de leurs mœurs, à vaincre la férocité de leurs maîtres, et les convertirent au christianisme (2719).

§ II.

*Contradiction de l'auteur de l'*Esprit des lois.

Ce n'est donc pas sans raison que l'on a reproché à l'auteur de l'*Esprit des lois*, d'avoir trop accordé au climat, dans l'examen qu'il a fait de la législation, des coutumes, des mœurs des différents peuples (2720). Il a réfuté lui-même plusieurs de ses maximes, et a détruit d'une main ce qu'il établissait de l'autre.

Il pose pour principe, à la tête d'un chapitre, que les mauvais législateurs sont ceux qui ont favorisé les vices du climat, et les bons ceux qui s'y sont opposés (2721). Dans un autre, il dit qu'il y a de tels climats où le physique a tant de force que la morale n'y peut presque plus rien (2722). Que peuvent faire alors les bons législateurs? Il dit que l'empire du climat est le premier de tous les empires; que cependant Pierre le Grand n'avait pas besoin de lois pour changer les mœurs et les manières de sa nation, qu'il lui eût suffi d'inspirer d'autres mœurs et d'autres manières (2723). Mais si les mœurs des Russes venaient ou de leurs lois ou du climat, comment leur en inspirer d'autres, sinon par de nouvelles lois? Il juge, qu'humainement parlant, il semble que ce soit le climat qui a prescrit des bornes à la religion musulmane (2724). Cependant il observe ailleurs, que, malgré le vice du climat, le christianisme fait régner en Ethiopie les mœurs et les lois de l'Europe (2725). Ne sait-on pas que, pendant six cents ans, le christianisme a été florissant dans la plupart des contrées où le mahométisme est aujourd'hui établi?

Si quelque obstacle pouvait empêcher notre religion de reprendre en Orient et en Afrique l'ascendant sur celle de Mahomet, ce serait sans doute la polygamie, à laquelle l'homme est porté par le vice du climat; mais outre que les Grecs, mêlés parmi les mahométans, observent la monogamie, elle a été constamment gardée en Perse, en Syrie, en Egypte, en Afrique, pendant tout le temps que le christianisme a régné, comme elle l'est encore en Ethiopie.

C'est moins le vice du climat qui entretient la lubricité des musulmans, que la licence autorisée par leur religion, et l'idée que l'Alcoran leur donne des voluptés sensuelles du paradis. Montesquieu lui-même convient que la polygamie, loin de réprimer la lubricité, l'enflamme davantage; qu'elle porte aux désordres contre nature; que ce vice abominable est très-commun parmi les mahométans; que c'est une source de dépopulation (2726). Il ne règne pas moins à la Chine et dans les Indes. Le seul moyen de le réprimer serait donc de retrancher l'abus qui lui sert d'aliment; c'est ce qu'avait fait la religion chrétienne partout où elle était établie.

Montesquieu n'a pas avancé un paradoxe, lorsqu'il a observé qu'il est plus aisé de déraciner entièrement l'impudicité, que de la modérer. La continence coûte très-peu à ceux qui ont toujours été chastes; elle paraît impossible à ceux qui se sont une fois livrés aux voluptés sensuelles. La sainteté du mariage est constamment gardée par le peuple des campagnes, où, généralement parlant, les mœurs de la jeunesse sont pures; elle est beaucoup moins respectée dans les grandes villes, où les jeunes gens succombent aisément à l'occasion. Toute licence sur ce point dégénère nécessairement en excès, un désordre en attire toujours un autre; le christianisme coupe le mal par la racine, en les proscrivant tous sans exception.

§ III.

La polygamie et l'incontinence sont pernicieuses partout.

Il n'est donc pas nécessaire de chercher plus loin la raison qui a fait naître le célibat et la continence dans l'Orient et dans l'Egypte, avec le christianisme, quoique le vice du climat parût s'y opposer. On comprit qu'il était plus aisé d'être entièrement et perpétuellement chaste, que de ne l'être qu'à demi. Montesquieu a supposé le contraire sans raison, lorsqu'il a dit que le célibat a été plus agréable aux peuples à qui il semblait convenir le moins, parce que nous aimons en fait de religion tout ce qui suppose un effort (2727). Le célibat n'a point été observé, parce qu'il était plus agréable, mais parce qu'il était plus nécessaire.

Ceux qui ont voulu faire de la polygamie une question de calcul, se sont trompés dans le fait et dans le principe. Les déréglements contre nature, l'usage des eunuques, l'esclavage domestique, les fureurs de

(2718) *Prép. évang.*, l. VI, c. 10.
(2719) SOZOMÈNE, *Hist. ecclés.*, l. II, c. 6.
(2720) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Climat.*
(2721) *Esprit des lois*, l. XIV, c. 5.
(2722) L. XVI. c. 8.
(2723) *Esprit des lois*, l. XIX, c. 14.
(2724) L. XXIV, c. 26.
(2725) L. XXIV, c. 3.
(2726) L. XVI, c. 6.
(2727) L. XXV, c. 4.

la jalousie malgré la clôture des femmes, suites nécessaires de la polygamie, n'ont jamais contribué à la multiplication ni à la félicité d'un peuple. Le christianisme, en les bannissant entièrement, pourvoyait plus efficacement au bien public, que ne pouvaient faire les divers expédients imaginés par les législateurs.

Ces désordres ne règnent point en Ethiopie, où le christianisme est professé ; il en serait de même à la Chine, si la polygamie en était bannie. Selon quelques-uns de nos philosophes, les Chinois ne goûteront jamais la religion chrétienne, parce qu'ils ne peuvent tolérer les assemblées où les deux sexes se trouvent réunis et confondus ; ni la confession, où une femme parle seule à l'oreille d'un prêtre. C'est une fausse conjecture. Tant que les Chinois seront polygames, ils seront sans doute aussi follement jaloux que les autres asiatiques ; s'ils avaient le courage de renoncer à un abus contraire à la nature et à leur propre bonheur, ils deviendraient aussi raisonnables que le sont les autres Chrétiens sous un climat plus brûlant que celui de la Chine.

D'ailleurs, si la Chine devenait chrétienne, quel inconvénient y aurait-il à séparer les deux sexes dans les exercices de religion, et à prendre toutes les précautions nécessaires pour écarter toute espèce de scandale et de soupçon ? L'Eglise n'a rien statué sur ce point ; elle ne désapprouvera jamais une discipline innocente, analogue aux mœurs des peuples, de laquelle il ne pourrait résulter que du bien. On a vu quelquefois des monastères d'hommes et de femmes auxquels servait une église commune, dans lesquels régnaient d'ailleurs une clôture très-exacte et une régularité parfaite.

Nous ne discuterons point les différentes réflexions par lesquelles l'auteur de l'*Esprit des lois* a voulu confirmer son paradoxe sur l'influence des climats ; elles ont été réfutées dans plusieurs critiques de son ouvrage, et en dernier lieu par M. l'abbé Floris (2728). Nous nous bornons à conclure, avec l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie*, que le climat a quelque puissance, le gouvernement cent fois plus, la religion jointe au gouvernement encore davantage. L'*Espion chinois* n'a fait sur cette question que copier Montesquieu (2729).

ARTICLE III.

Du mahométisme, de ses progrès, les effets qu'il a opérés.

§ I.

Apologie du mahométisme par quelques déistes.

Jusqu'à nos jours on avait regardé le mahométisme comme un des plus grands fléaux qui aient affligé le genre humain depuis la création ; mais dans ce siècle de paradoxes, quelques auteurs, semblables à ceux qui ont fait l'éloge de la peste et de la mort, ont voulu réhabiliter la mémoire de l'imposteur qui a fondé cette religion, pallier l'absurdité de sa doctrine et de ses lois, faire oublier les maux qu'elles ont causés et qui durent encore. Par un parallèle absurde entre la religion musulmane et la nôtre, ils ont cherché à insinuer que celle-ci n'a pas grand sujet de se glorifier aux dépens de la première. Sale, dans la préface qu'il a mise à la tête de sa *Traduction* anglaise *de l'Alcoran*, le comte de Boulainvilliers dans sa *Vie de Mahomet*, l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie*, dans plusieurs articles, le docteur Morgan dans une lettre apologétique placée à la fin de son second volume, se sont évertués sur ce beau sujet ; l'auteur du livre des *Trois imposteurs* n'a pas été de leur avis. Mais les incrédules s'accordent-ils jamais ?

Leur premier dessein était de fonder le déisme sur les ruines des religions révélées ; ils ont cru le trouver dans la religion musulmane dont il fait la base. Quelque défiguré qu'il y soit, ses partisans, peu délicats sur les accessoires, n'ont pas hésité de lui élever un trophée ; il est étonnant que, par zèle pour le déisme, ils ne soient pas allés se faire circoncire et prendre le turban.

Les auteurs anglais de l'*Histoire universelle*, tome XV, ont vengé la religion chrétienne de l'insulte que lui a faite leur compatriote ; ils témoignent peu d'estime pour les talents historiques du comte de Boulainvilliers ; selon eux, ce n'est qu'un copiste servile des écrivains arabes, dont il n'entendait pas la langue, et dont il n'a pas aperçu les bévues. Le comte de Bonneval avait entrepris de le réfuter sur plusieurs articles essentiels (2730). Nos dissertateurs, demi-mahométans, sont partis du principe le plus faux et le plus capable de les égarer ; savoir, que tout ce qui a été écrit contre le faux prophète de la Mecque, par les auteurs chrétiens, est un effet de la prévention et de la haine ; qu'au contraire, ce qu'en ont dit les Arabes ses compatriotes et ses sectateurs, est un témoignage non suspect.

Nous ne relèverons point toutes les infidélités dont ces écrivains se sont rendus coupables ; nous nous bornerons à donner une idée succincte de Mahomet et de sa doctrine, des moyens dont il s'est servi pour la répandre, des effets qu'elle a produits et qu'elle continue d'opérer chez tous les peuples qui ont eu le malheur de l'embrasser. Ceux qui veulent avoir une réfutation complète de cette religion et de ses apologistes la trouveront dans Maracci (2731). Ce réfutateur n'avance rien qu'il ne prouve par les textes formels de l'Alcoran et par le témoignage des auteurs arabes. C'est un guide plus savant, plus sincère et plus sûr que

(2728) *Les droits de la véritable religion*, t. II.
(2729) Tome II, Lettre 4.
(2730) *Voyage littér. de la Grèce*, par M. Guys, tome I, p. 478.
(2731) *Alcorani textus universus*, etc. Patavii, 1698.

ceux auxquels nos philosophes donnent la préférence.

L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie*, parlant des divers traducteurs de l'Alcoran, fait observer que Du Rier, qui l'a traduit en français, avait demeuré longtemps à Constantinople; que Maracci, traducteur latin, n'y alla jamais; que Sale, qui en a fait la version anglaise, a vécu vingt-cinq ans parmi les Arabes. Ce philosophe ignore probablement que l'arabe de l'Alcoran n'est point la langue usuelle de Constantinople; qu'il y a divers dialectes en arabe comme dans les autres langues; que Maracci en avait fait une étude suivie pendant quarante ans. Ce savant italien met le texte à côté de sa version, et la vérifie par les commentaires des docteurs musulmans; cette marche est moins suspecte que celle de Sale: MM. Le Grand et Cardonne, bons juges dans cette matière, font plus de cas du premier que du second; nous pouvons hardiment nous en rapporter à leur suffrage.

§ II.

Caractère de Mahomet, son incontinence.

On ne peut disconvenir que Mahomet ne soit né dans une des principales tribus des Arabes et d'une famille qui y tenait un rang distingué. Quoiqu'il n'eût fait aucune étude, qu'il ne sût ni lire ni écrire, que l'Alcoran soit une preuve invincible de son ignorance, il avait de l'esprit, du manége, une dissimulation profonde, une éloquence naturelle, vive et imposante. Il avait épousé une veuve très-riche, il augmenta encore ses richesses par le commerce.

Dans les voyages qu'il fit en Syrie et en Palestine, il acquit quelque connaissance de la religion juive et de la religion chrétienne; la plupart de ses compatriotes étaient alors idolâtres; il l'était lui-même; Sale a vainement dissimulé ce fait, il est prouvé par l'Alcoran (2732). Le christianisme divisé en Orient par les sectes des ariens, des sabelliens, des nestoriens, des eutychiens, etc., se trouvait dans un état déplorable; les Juifs n'étaient pas mieux unis entre eux: Mahomet jugea l'occasion favorable pour se faire lui-même chef et fondateur d'une religion nouvelle. Il conçut le projet de rétablir l'ancienne religion d'Adam, de Noé, d'Abraham, de Moïse, de Jésus et de tous les prophètes, c'est ainsi qu'il s'exprime: son livre démontre qu'il ne connaissait ni la religion des patriarches, ni celle de Moïse, ni celle de Jésus; la sienne ne ressemble à aucune des trois.

Ceux qui ont travaillé à son apologie, prétendent que l'enthousiasme et un zèle ardent pour l'unité de Dieu, fut le premier mobile du dessein conçu par Mahomet (2733); mais son livre, sa doctrine, les moyens dont il s'est servi pour la répandre, prouvent évidemment que l'ambition d'envahir l'autorité dans son pays, de s'ériger en législateur des Arabes, en favorisant leurs préjugés et leur sensualité, fut son principal motif (2734). Les erreurs par lesquelles il a défiguré la notion de Dieu, les dogmes absurdes qu'il y a joints, les lois bizarres qu'il a établies, la corruption des mœurs qu'il a favorisée, les impostures qu'il a forgées ne sont pas de fortes preuves d'un zèle ardent pour l'unité de Dieu.

On n'a pas mieux réussi à pallier son incontinence, en disant que la polygamie était alors établie dans tout l'Orient (2735). Elle ne l'était, ni dans les différentes sectes chrétiennes, ni parmi tous les Arabes; il ne convenait guère à un prophète prétendu de donner sa sanction à un abus aussi pernicieux. D'ailleurs il est moins question de la polygamie, que du privilége odieux que Mahomet s'est attribué d'enlever les femmes d'autrui. On ne conçoit pas comment Sale a osé dire que la plupart des lois de Mahomet, touchant le mariage et le divorce, et *les priviléges particuliers* attribués à ce prétendu prophète dans son Alcoran, sont tirés de la loi des Juifs. Celle-ci, loin d'accorder à aucun homme le privilége d'enlever la femme d'autrui, défend même de la désirer; c'est le dixième commandement du Décalogue.

Or il est constant que Mahomet conçut une passion criminelle pour Zeinab ou Zénobie, femme de Zeid, que Mahomet avait adopté; que Zeid répudia sa femme par complaisance pour son bienfaiteur; que celui-ci épousa Zeinab, et forgea dans le trente-troisième chapitre de l'Alcoran une prétendue révélation, pour justifier cette turpitude, et dissiper le scandale qu'elle causait (2736).

Il n'est pas moins certain qu'il abusa encore des captives ou esclaves qui lui tombèrent entre les mains, malgré le nombre de ses femmes, qu'il fut surpris en flagrant délit par une d'elles, avec une fille cohpte, nommée *Marie*. Malgré la défense qu'il avait faite de la fornication dans l'Alcoran, malgré le serment qu'il fit de s'abstenir de ce commerce impur, il le continua. Il ajouta l'impiété au parjure, en forgeant une nouvelle révélation dans le chapitre 66, pour autoriser cette infamie; il y joignit une permission formelle à ses sectateurs de fausser leurs serments (2737). Voilà ce que nos savants dissertateurs font semblant d'ignorer.

Un autre fait incontestable est qu'il épousa une fille âgée de cinq ans, et consomma son mariage à huit. On observe à ce sujet, qu'en Arabie et sur les côtes d'Afrique les filles sont nubiles à cet âge, et peuvent enfanter à neuf ou dix ans. Mais ce phénomène prouve plutôt la luxure effrénée des Afri-

(2732) V. la *Vie de Mahomet*, par Maracci, c. 8.
(2733) SALE, *Disc. prélim.*, sect. 2, traduct. française, p. 84, sect. 5, p. 127.
(2734) *Ibid.*, sect. 2, p. 85.
(2735) *Ibid.*
(2736) *Voyez* ce chap. et les notes de Maracci.
(2737) *Idem*, c. 66, les notes; *Voyez* encore Zend-Avesta, tome II, p. 617

cains et des Arabes, que la perfection précoce du tempérament des femmes. Il est impossible qu'un enfant de huit ans ait acquis sa croissance, puisse enfanter sans danger et mettre au monde un enfant robuste. C'est un outrage fait à la nature, et la preuve démonstrative d'un goût brutal. Un prétendu législateur n'était pas fait pour en donner l'exemple (2738).

§ III.

Ignorance de ce faux prophète, sa doctrine.

La perfidie, la cruauté, l'hypocrisie, le caractère vindicatif et sanguinaire de ce faux prophète ne sont pas moins constants; Maracci et les auteurs anglais de l'*Histoire universelle* en ont allégué les preuves, qui ne sont point contestées par les docteurs musulmans. Ses apologistes philosophes ont encore trouvé bon de les supprimer.

Quand Mahomet n'aurait pas avoué son ignorance en se nommant *le prophète non lettré*, elle est attestée par l'Alcoran; nous n'en citerons qu'un trait, que nos adversaires, écoliers des docteurs arabes, ont vainement tâché de pallier. Il a confondu Marie, sœur d'Aaron et de Moïse, avec Marie, Mère de Jésus. On n'a qu'à comparer les chapitres 3, 19 et 66 de l'Alcoran, on y verra que Mahomet nomme la Mère de Jésus *fille d'Amram* et *sœur d'Aaron*. S'il l'avait simplement nommée fille ou descendante d'Aaron, l'erreur serait encore visible; Marie était de la tribu de Juda, et non de celle de Lévi, mais les deux qualités qu'il lui donne rendent la bévue inexcusable.

Si l'on suppose que ce trait d'ignorance ne vient point de Mahomet, mais des compilateurs ou des copistes de l'Alcoran, les musulmans n'en seront pas plus avancés; ils soutiennent que ce livre, inspiré d'un bout à l'autre, n'a jamais pu recevoir aucune altération, et qu'il n'y a point de variantes dans le texte. Roland l'a très-mal excusé (2739).

Ceux qui nous ont donné la profession de foi des mahométans, tirée de leurs propres livres, l'ont réduite à treize articles. L'existence d'un seul Dieu, créateur et gouverneur de l'univers; la mission de Mahomet et la divinité de l'Alcoran; la providence de Dieu et la prédestination absolue; l'interrogation du sépulcre, ou le jugement particulier de l'homme après la mort; l'anéantissement de toutes choses, même des anges et des hommes à la fin du monde, la résurrection future des anges et des hommes; le jugement universel; l'intercession de Mahomet dans ce jugement général, et le salut exclusif des seuls musulmans; la compensation des injures et des torts que les hommes se sont faits les uns aux autres; un purgatoire pour ceux dont les bonnes et les mauvaises actions se trouveront égales ou en équilibre dans la balance; le saut du pont aigu, qui conduit les justes au paradis, et précipite les méchants en enfer; les délices du paradis, que les mahométans font consister principalement dans les voluptés sensuelles; enfin le feu éternel de l'enfer.

Il faut observer, 1° que ce qu'il y a de vrai ou de faux dans ce symbole, n'a point été inventé par Mahomet; il l'a emprunté des Juifs, des Chrétiens ou des hérétiques. C'est des Juifs qu'il a tiré le dogme de l'unité de Dieu, en conséquence duquel il rejette la trinité des personnes, l'incarnation, la divinité de Jésus-Christ. Les ariens, qui étaient en grand nombre dans l'Orient au VIᵉ siècle, ont encore pu lui suggérer ces notions. La prédestination absolue paraît être une ancienne erreur des Arabes idolâtres : nous verrons ci-après les conséquences fatales de ce dogme, et de celui qui accorde le salut aux seuls musulmans. Les idées grossières du pont aigu, de la balance, de la compensation des œuvres, des plaisirs sensuels du paradis, sont des expressions métaphoriques d'anciens écrivains, que Mahomet a prises à la lettre, et dont il a fait autant de dogmes de foi.

2° Il ne faut pas croire que ces dogmes, bons ou mauvais, soient clairement exposés dans l'Alcoran; ils y sont noyés dans un fatras d'erreurs, de fables, de puérilités, dont la plupart sont tirées du Talmud des Juifs, des évangiles apocryphes et des histoires romanesques publiées de tout temps dans l'Orient. Aussi la croyance des mahométans n'est point uniforme, l'on distingue parmi eux plus de soixante sectes différentes. C'est donc mal à propos que les déistes les ont regardés comme des hommes avec lesquels ils pouvaient fraterniser : qui d'entre eux voudrait signer le symbole des musulmans?

§ IV.

Morale de l'Alcoran.

La morale de l'Alcoran n'est rien moins qu'irrépréhensible. Les préceptes principaux sont les purifications du corps, la prière, l'aumône, le jeûne, le pèlerinage de la Mecque. Il n'est aucune de ces pratiques sur lesquelles les commentateurs de l'Alcoran n'aient poussé les détails minutieux et superstitieux aussi loin que font les rabbins sur les cérémonies de leur roi. Parmi eux, les pratiques extérieures sont commandées beaucoup plus rigoureusement que les vertus morales.

Dans l'Alcoran, il est plusieurs lois évidemment contraires au droit naturel et à l'honnêteté des mœurs. Mahomet a permis à ses sectateurs non-seulement la polygamie, mais le commerce des maîtres avec les esclaves, et l'impudicité la plus grossière entre les maris et leurs femmes. Il accorde la liberté du divorce à volonté; il défend à l'homme de reprendre une femme qu'il a répudiée trois fois, à moins qu'un autre ne l'ait épousée au moins pour quelques moments, et n'ait eu commerce avec elle. Il n'a pourvu par aucune loi au traitement des

(2738) *Esprit des lois*, l. XVI, c. 2.

(2739) *Eclairciss. sur la relig. mahom.*, § 20.

esclaves, et n'a point condamné la coutume barbare de faire des eunuques.

Il est très-relâché sur l'article des serments ; permet la vengeance et la peine du talion ; défend à ses sectateurs de disputer sur la religion, mais leur ordonne de faire la guerre à tous ceux qui ne sont point musulmans. Il excuse l'apostasie lorsqu'elle est forcée, ou plutôt l'hypocrisie et le parjure en fait de religion ; il décide que l'idolâtrie est le seul crime qui puisse exclure un mahométan du bonheur éternel (2740). Si donc il se trouve quelquefois parmi eux des hommes recommandables par leurs vertus morales, ils en sont redevables à la bonté naturelle de leur caractère, et non aux préceptes de leur religion.

Puisqu'il est certain que Mahomet ne savait ni lire ni écrire, il ne l'est pas moins que ce n'est pas lui qui a rédigé l'Alcoran tel qu'il est. Comme il ne forgeait ses révélations qu'à mesure qu'il en avait besoin, il ne les fit écrire que sur des feuilles volantes, qui se trouvèrent arrangées au hasard après sa mort, et qui furent rassemblées par Abubéker, son successeur ; c'est du moins la tradition commune reçue parmi les mahométans. Cependant Maracci pense que ce recueil fut formé par Mahomet lui-même, qui fut aidé par un Juif qui lui suggéra toutes les fables du Talmud, et par quelque hérétique arien ou nestorien, qui lui enseigna les traditions apocryphes et fausses qui avaient cours parmi le peuple sur plusieurs faits de l'Evangile.

§ V.

Mahomet n'a fait aucun prodige

La principale question est de savoir si Mahomet a prouvé sa mission par des signes surnaturels ; le texte même de l'Alcoran atteste qu'il n'a jamais opéré aucun prodige. Lorsque les habitants de la Mecque lui demandaient des miracles en preuve de sa mission, il alléguait différentes raisons pour se dispenser d'en faire. 1° Il disait que la foi est un don de Dieu, et que les miracles ne persuadent point par eux-mêmes ; 2° que Moïse et Jésus-Christ avaient assez fait de miracles pour convertir tous les hommes, que cependant un grand nombre n'y avaient pas cru ; 3° que des miracles ne servaient qu'à rendre les incrédules plus coupables ; 4° qu'il n'était point envoyé pour faire des miracles, mais pour annoncer les promesses et les menaces de la justice divine ; 5° que les miracles dépendent de Dieu seul, et qu'il donne à qui il lui plaît le pouvoir d'en faire (2741). Il ne pouvait avouer plus clairement qu'il n'avait pas reçu ce pouvoir.

Cela n'a pas empêché les mahométans de lui en attribuer des milliers, tant à sa naissance que pendant sa vie ; ils n'en allèguent d'autre preuve que la tradition qui s'en est établie parmi eux. De quel poids peut-elle être contre la déclaration formelle de Mahomet lui-même ?

1° Elle ne remonte point jusqu'aux témoins oculaires ; aucun écrivain contemporain n'atteste avoir vu aucun de ces miracles. S'il eût été constant que Mahomet en avait opéré, ceux qui ont rassemblé, arrangé ou copié son livre après sa mort, n'y auraient pas laissé un aveu aussi clair de sa part, et qui se serait trouvé contraire à la persuasion publique. 2° Ces prétendus miracles ne tiennent à aucun monument ni à aucune partie de la religion mahométane ; ils ne sont confirmés par aucune pratique, par aucune observance à laquelle ils aient donné lieu, et qui remonte jusqu'à la date des faits. 3° Ils sont presque tous absurdes, indignes de la Divinité, exactement semblables aux contes des fées ; selon les docteurs mahométans, tous les versets de l'Alcoran sont autant de miracles ; on peut juger par là s'ils en forgent à bon marché. Maracci, après avoir rapporté ces prétendus prodiges d'après leurs écrivains, en démontre la fausseté et l'ineptie ; c'est un détail dans lequel il serait inutile d'entrer.

§ VI.

Moyens par lesquels il a réussi.

Les moyens dont Mahomet s'est servi pour faire des prosélytes et pour étendre sa doctrine, sont connus. Il ne lui fut pas difficile de gagner d'abord ses femmes et ses parents, tous très-ignorants, par l'appât de la considération que devaient leur donner ses prétendues révélations, sa qualité de prophète et de législateur, l'ascendant qu'il donnerait à sa tribu, s'il venait à réussir. Dès qu'il eut gagné un nombre de partisans, il les arma, se mit à leur tête, se les attacha par l'espérance du pillage, qui a toujours été la passion dominante des Arabes. Des idolâtres très-ignorants et très-grossiers n'avaient aucun sacrifice à faire pour embrasser le mahométisme ; il n'était gênant, ni par la doctrine, ni par la morale, ni par les pratiques extérieures. Il ne condamnait que l'idolâtrie ; il maintenait les anciens usages, les anciennes traditions des Ismaélites ; il favorisait leurs passions dominantes. Il adoptait les fables des Juifs ; il ménageait les Chrétiens, surtout les ariens, en parlant avantageusement de Jésus-Christ, sans lui attribuer la divinité, et en accusant les catholiques d'avoir chargé la doctrine de ce divin législateur.

Dès qu'il se sentit assez fort pour réussir par les armes, il ne chercha plus à faire des prosélytes autrement, quoiqu'il eût déclaré d'abord qu'il n'avait aucune autorité pour forcer personne à embrasser sa religion (2742). L'on peut voir dans sa *Vie* écrite par Maracci, d'après les historiens arabes, et dans l'*Histoire universelle* des Anglais, que depuis sa fuite de la Mecque, la cinquante-troisième année de sa vie, jusqu'à la soixante-

(2740) MARACCI *Prodrom. ad res Alcorani*, IV° partie.

(2741) MARACCI *Prodom.*, II° part., c. 3.

(2742) SALE, sect. 2, p. 99.

quatrième, dans laquelle il mourut, il ne cessa d'avoir les armes à la main. Ces dix années ne furent qu'une suite de combats contre les Arabes idolâtres et contre les Juifs, ou plutôt un brigandage continuel qui ne fit qu'augmenter après sa mort. Ainsi l'établissement du mahométisme ne s'est fait que par violence ; il s'agissait de savoir laquelle des tribus arabes subjuguerait les autres ; celle de Mahomet l'emporta ; ses successeurs, en établissant l'Alcoran, devinrent souverains de l'Arabie sous le nom de *califes;* ils n'ont étendu leur religion que par des conquêtes sanglantes ; elle seule a fait répandre plus de sang que toutes les autres ensemble.

Un savant académicien s'est appliqué à prouver que la famille de Mahomet jouissait, de temps immémorial, du premier rang dans son pays, et possédait la Mecque en souveraineté ; qu'en cette qualité ses aïeux étaient gardiens du temple de la Mecque, et chefs de la religion des Arabes : il ne fit donc que revendiquer des droits légitimes. Il ne se proposa pas d'établir une nouvelle religion, mais de rétablir l'ancienne, et de la purger de l'idolâtrie : il fut d'abord animé par le fanatisme plutôt que par l'ambition.

Mais la qualité de chef de religion se trouve bien mal acquise à Mahomet, s'il avait été lui-même idolâtre aussi bien que ses ancêtres, comme Maracci l'a prouvé. Dans aucun passage de l'Alcoran, Mahomet ne se fonde sur les droits de sa famille pour s'ériger en réformateur. L'ancienne religion des Arabes n'enseignait certainement ni les erreurs ni les turpitudes dont l'Alcoran est rempli.

Au reste l'auteur ne justifie Mahomet sur aucun des reproches que nous lui faisons ; il les confirme au contraire. Après avoir pesé tous les faits et toutes les circonstances, il conclut que les progrès de la religion mahométane n'ont rien de merveilleux (2743).

§ VII.
Pernicieux effets du mahométisme.

Pour juger des effets qu'il a opérés partout où il est devenu dominant, nous emprunterons les réflexions d'un auteur non suspect. *Les mahométans*, dit Montesquieu, *deviennent spéculatifs par habitude; ils prient cinq fois le jour, et à chaque fois il faut qu'ils fassent un acte par lequel ils jettent derrière leur dos tout ce qui appartient à ce monde, cela les forme à la spéculation. Ajoutez à cela cette indifférence pour toutes choses, que donne le dogme d'un destin rigide.* En vertu de ce dogme absurde, les mahométans ne prennent aucune précaution pour entretenir la salubrité de l'air et prévenir la contagion ; ils se revêtent sans répugnance des habits d'un pestiféré, laissent pourrir les cadavres des chiens dans les rues, etc. Cette paresse stupide a fait de l'Egypte le foyer continuel de la peste, l'entretient habituellement dans l'Asie, et la fait renaître sans cesse sur les côtes d'Afrique.

Si d'autres causes, continue Montesquieu, *concourent à leur inspirer le détachement; comme si la dureté du gouvernement, si les lois concernant la propriété des terres, donnent un esprit précaire, tout est perdu. La religion des Guèbres rendit autrefois le royaume de Perse florissant, elle corrigea les mauvais effets du despotisme; la religion mahométane détruit aujourd'hui ce même empire* (2744).

C'est un malheur pour la nature humaine, lorsque la religion est donnée par un conquérant; la religion mahométane, qui ne parle que de glaive, agit encore sur les hommes avec cet esprit destructeur qui l'a fondée (2745).

Dès qu'elle autorise l'esclavage, elle ne peut suggérer d'autre gouvernement que le despotisme; des hommes accoutumés à traiter leurs esclaves comme des brutes, sentent bien qu'ils ne méritent pas d'être gouvernés autrement eux-mêmes.

Si l'on ajoute à ces principes destructeurs les pernicieux effets de la polygamie, et le préjudice qu'elle porte à la population, il en résultera que le mahométisme est né pour le malheur et l'anéantissement de la nature humaine.

L'ignorance, le plus terrible des fléaux, est commandée en quelque manière par l'Alcoran, qui défend toute dispute sur la religion. Mahomet sentait très-bien qu'il était plus aisé de sabrer que de raisonner ; que jamais des hommes instruits ne pourraient digérer les absurdités et les fables dont son livre est rempli. Cette politique détestable a étouffé les sciences dans le pays de l'univers où elles avaient été autrefois les plus florissantes. Quand on n'aurait à reprocher à ses successeurs que l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie, c'en serait assez pour faire détester à jamais le jour auquel Mahomet est venu au monde.

Les philosophes, si zélés pour la tolérance, lui pardonnent-ils l'ordre qu'il a donné à ses sectateurs de faire la guerre aux infidèles, c'est-à-dire, à tous ceux qui ont une croyance différente de la sienne (2746)? Mais ils toléreront, s'il le faut, dans le mahométisme les excès les plus révoltants, pour avoir le plaisir de calomnier le christianisme; selon eux, les Chrétiens sont plus persécuteurs que les mahométans.

§ VIII.
Erreurs dissimulées par les déistes

Tel est l'avis de l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie.* Fier d'avoir lu Sale, il prétend repousser la plupart des reproches que les Chrétiens ont faits de tout temps à Mahomet et à ses sectateurs ; par quelques lambeaux de l'Alcoran qui peuvent paraître raisonnables, et qu'il traduit encore infidèlement, il a cru faire oublier toutes les

(2743) *Mém. de l'acad. des Inscript.*, tome LVII, p. 259 et suiv.
(2744) *Esprit des lois*, l. XXIV, c. 12.
(2745) *Ibid.*, c. 4.
(2746) SALE, sect. 7, p. 287.

absurdités dont ce livre est rempli (2747).

Il étale d'abord avec complaisance la vaste étendue de pays et la multitude des nations que ce livre gouverne despotiquement, en comparaison de celles qui ont le bonheur de lire nos livres sacrés. Par un tendre amour pour l'humanité, il s'applaudit de ce qu'une bonne partie de notre espèce a renoncé au sens commun en recevant comme inspiré un livre dicté par l'imposture et par le fanatisme le plus grossier.

Il traduit avec emphase les premiers versets de l'Alcoran, et son enthousiasme la empêché d'y voir une absurdité et un blasphème qui sont néanmoins assez palpables 1° Dieu parlant à Mahomet, lui dit : *Ce livre n'admet point de doute; il est la direction des justes... qui sont convaincus de la révélation descendue jusquà toi, et envoyée aux prophètes avant toi*, etc. La révélation envoyée aux prophètes avant Mahomet, est celle qui a été donnée par Moïse et par Jésus-Christ, ainsi l'entendent les docteurs musulmans (2748). Or, il est impossible d'accorder ces deux révélations avec celle de Mahomet, puisque celle-ci les contredit évidemment.

2° *A l'égard des incrédules*, continue le texte, *il est égal pour eux que tu leur prêches ou non; ils ne croient pas. Dieu a mis le sceau de l'infidélité sur leur cœur et sur leurs oreilles; les ténèbres couvrent leurs yeux; la punition terrible les attend... Ils se trompent eux-mêmes sans le savoir; l'infirmité est dans leur cœur, et Dieu même augmente cette infirmité; ils seront cruellement punis de leur mensonge*. Il est clair que, selon ces paroles, Dieu lui-même est la cause de l'aveuglement de ceux qui ne croient point; qu'ils seront néanmoins punis de leurs ténèbres involontaires. C'est une conséquence du dogme de la prédestination absolue, et les musulmans n'en disconviennent point (2749). De là s'ensuit une autre conséquence : puisqu'il est égal de prêcher ou de ne pas prêcher aux incrédules, c'est que Dieu les retient exprès dans l'incrédulité : le plus court est de les exterminer.

Les déistes ont souvent objecté que la même erreur est enseignée dans nos livres saints; c'est une calomnie : nous avons prouvé le contraire. Jamais le dogme de la prédestination absolue n'a fait partie de la croyance chrétienne, ni de la foi des Juifs.

Selon l'auteur des *Questions*, l'Alcoran passe encore aujourd'hui pour le livre le plus élégant et le plus sublime qui ait encore été écrit en arabe. C'est à la vérité l'opinion des mahométans, mais ce ne fut jamais celle des hommes sensés. La diction peut y être plus pure que dans les livres plus modernes, parce que l'arabe s'est altéré hors de l'Arabie par le mélange des peuples. Il y a dans l'Alcoran quelques tirades éloquentes; mais on y trouve infiniment plus de fatras et de puérilités; la lecture de la traduction française de Du Ryer n'est pas supportable.

§ IX.

Réglement touchant les femmes.

Notre critique trouve très-mauvais que l'on ait accusé Mahomet d'avoir maltraité les femmes, et de les avoir exclues du paradis. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Alcoran ne dit pas un mot du salut des femmes, ni de leur félicité en paradis. Mahomet y parle souvent des voluptés sensuelles que les hommes y goûteront avec les *houris*, filles créées exprès pour eux, dont la virginité sera toujours renaissante, etc. Il n'a dit nulle part que ces *houris* seraient des musulmanes transformées. S'il ne les a pas formellement exclues de son paradis imaginaire, il les a du moins profondément oubliées, et les docteurs mahométans ne sont pas aujourd'hui plus charitables.

Les règlements de Mahomet sur les femmes, cités par notre auteur, ne sont point rapportés avec fidélité, et il n'est pas probable que Sale les ait ainsi défigurés. Le premier est : *N'épousez point de femmes idolâtres*, etc.; le texte porte : *point de femmes infidèles*, et sous ce nom Mahomet comprend les juives et les chrétiennes aussi bien que les idolâtres. Ainsi l'entendent les mahométans (2750). Nous nous garderons bien de traduire le verset 224 du même chapitre, de la manière dont l'expliquent les docteurs musulmans; c'est une turpitude horrible que Mahomet avait empruntée du Talmud (2751).

Le second : *Ceux qui font vœu de chasteté ayant des femmes attendront quatre mois pour se décider*. Le texte ajoute : *S'ils violent leur serment, Dieu les pardonnera*, c'est autoriser les serments téméraires.

Le troisième : *Vous pouvez faire divorce deux fois avec votre femme; mais à la troisième, si vous la renvoyez*, c'est pour jamais. Fausse version. Le texte dit : *Il ne sera pas permis de la reprendre, jusqu'à ce qu'elle ait épousé un autre homme; et, s'il la répudie, il n'y aura point de crime pour elle ni pour son premier mari à se remettre ensemble* (2752). C'est exiger un concubinage passager, et les mahométans le pratiquent ainsi. Sale excuse très-mal cette infamie, en disant que Mahomet l'a ainsi réglé pour empêcher ses sectateurs d'user trop légèrement du divorce (2753). Puisque le divorce est foncièrement un abus, il fallait du moins y mettre les restrictions prescrites dans la loi de Moïse.

Le cinquième : *Prenez une femme, ou deux, ou trois, ou quatre, et jamais davantage. Mais, dans la crainte de ne pouvoir agir équitablement envers plusieurs, n'en prenez qu'une.* Le texte ajoute : *Ou prenez vos esclaves, cela sera plus facile, afin de ne pas être injustes* (2754). Il n'y a pas beaucoup de bonne

(2747) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Alcoran.*
(2748) *V.* Maracci sur cet endroit.
(2749) *V.* les notes de Maracci sur le texte.
(2750) *Alcoran*, c. 2, v. 222.

(2751) V. les passages cités par Maracci.
(2752) *Alcoran*, c. 2, v. 231.
(2753) SALE, sect. 6, p. 272.
(2754) *Alcoran*, c. 4, v. 3.

foi à supprimer ces paroles, comme fait l'auteur des *Questions*. Il est clair que Mahomet conseille à ses sectateurs de ne donner le titre d'épouse qu'à une seule personne, afin d'éviter l'embarras de plusieurs dots, et de prévenir la division parmi un nombre de femmes dont les droits seraient égaux ; mais qu'il leur laisse la liberté d'abuser de leurs esclaves tant qu'il leur plaira, et cela est confirmé par la pratique.

Dans les versets 14 et 15 du même chapitre 4, Mahomet condamne à une prison perpétuelle les femmes coupables d'adultère ; mais il ne statue aucune peine contre les hommes atteints du même crime ; il dit au contraire que s'ils se corrigent Dieu leur pardonnera.

Le septième règlement, selon notre critique, est : *Il vous est permis d'épouser des esclaves, mais il est mieux de vous en abstenir.* Fausse version. Il y a dans le texte, verset 22 : *Il ne vous est pas permis d'épouser des femmes (mariées) libres, excepté celles que vous possédez comme esclaves.* ỳ 24. *Celui d'entre vous qui n'est pas assez riche pour épouser des personnes libres peut épouser des esclaves avec le consentement de leur maître... Il est cependant mieux de vous en abstenir.* Il n'est donc pas défendu à un maître d'épouser ses propres esclaves, quoique mariées avant leur esclavage, ni d'en abuser; mais Mahomet lui conseille de ne pas épouser les esclaves d'un autre.

Voilà les turpitudes qu'un philosophe ne rougit point de citer comme des règlements sages, en falsifiant le texte pour les faire paraître moins révoltants

§ X.

Causes des progrès et de la durée du mahométisme.

Nous ne pouvons, dit-il, *condamner Mahomet sur sa doctrine d'un seul Dieu. Ces seules paroles du chap.* 112 : Dieu est unique, éternel, il n'engendre point et il n'est point engendré, rien n'est semblable à lui, *ces paroles, dis-je, lui ont soumis l'Orient encore plus que son épée.*

Pourquoi ne pas alléguer la raison pour laquelle Mahomet décide que Dieu n'engendre point? *C'est qu'il n'a point de femme* (2755). Une pareille démonstration a dû sans doute lui soumettre tout l'Orient. Mais, avant lui, les Juifs et les ariens rigides avaient aussi enseigné que Dieu n'engendre point; cependant ils n'avaient pas subjugué tout l'Orient. Mahomet, plus raisonnable dans un autre endroit, fait parler ainsi les anges : *Marie! Dieu vous annonce le verbe ou la parole* sortie de lui; *il se nommera Jésus-Christ, fils de Marie.... Dieu crée ce qu'il veut; lorsqu'il a résolu une chose, il dit :* Sois, *et cela est* (2756). Voilà donc le verbe de Dieu personnifié et fait homme en vertu du pouvoir créateur de Dieu. Comment cela s'accorde-t-il avec l'unité de personne en Dieu, qui a subjugué tout l'Orient ?

(2755) *Alcoran*, c. 6 et 101.
(2756) *Alcoran*, c. 3, v. 45 et 47.

L'auteur des *Questions* dit que l'Alcoran est un recueil de révélations ridicules et de prédications vagues et incohérentes, mais de lois très-bonnes pour le pays où il vivait, et qui sont toutes encore suivies, sans avoir été jamais affaiblies ou changées par des interprètes mahométans ou par des décrets nouveaux.

Réponse. La plupart des lois de l'Alcoran ne sont bonnes pour aucun pays ; partout elles ont porté le despotisme et l'ignorance, l'inertie et la corruption, la dépopulation et le brigandage. Celles qui sont supportables ne viennent point de Mahomet, elles étaient en usage avant lui dans l'Arabie. Leur durée n'est pas plus merveilleuse que la perpétuité de la vie nomade et du pillage parmi les Arabes bédouins depuis quatre mille ans. Il est faux qu'elles n'aient jamais été affaiblies ni changées; elles ne sont point les mêmes en Perse et en Turquie ; le schisme et la haine entre les Persans et les Turcs durent depuis la naissance du mahométisme. Maracci fait voir que les interprètes mahométans sont très-mal d'accord sur plusieurs de ces lois.

D'où vient, dit Reland, l'obstination des mahométans dans leur erreur ? C'est que parmi eux on néglige l'étude des belles-lettres, de l'histoire, des antiquités et des monuments de tous les siècles ; ainsi se perpétue l'ignorance crasse de la vérité, parce qu'ils se privent eux-mêmes des moyens de distinguer les choses, et de juger de la fausseté de leur religion. S'ils connaissaient les productions des meilleurs philosophes anciens et modernes, qui doute que l'Alcoran commençât à leur devenir suspect et même insupportable, qu'on ne parvînt enfin à faire connaître au monde la vraie origine de toutes les fables que l'on a fourrées dans le livre de Mahomet, ou qui y ont été ajoutées depuis (2757).

Selon notre philosophe, les docteurs de la Mecque donnèrent décret de prise de corps contre Mahomet, parce qu'il avait prêché qu'il fallait adorer Dieu, et non les étoiles.

Ce ne fut point là le motif du soulèvement des docteurs de la Mecque : ils furent indignés de ce qu'un ignorant, qui ne savait ni lire ni écrire, s'érigeait en prophète, et annonçait des révélations ; ils demandèrent des preuves de cette mission singulière : Mahomet ne put en fournir aucune.

On débita, continue-t-il, que Mahomet, dans la composition de ses écrits, se faisait aider tantôt par un savant juif, tantôt par un savant chrétien, supposé qu'il y eût alors des savants. Mahomet, à l'occasion d'une grosse sottise qu'il avait dite en chaire, et qu'on avait vivement relevée, répond à l'accusation : *Comment l'homme auquel ils attribuent mes ouvrages pourrait-il m'enseigner ? Il parle une langue étrangère, et celle dans laquelle l'Alcoran est écrit est l'arabe le plus pur.*

(2757) *La religion de Mahom.*, Préf., § 12.

Cette réflexion du critique est aussi frivole que la réponse de Mahomet. Il ne lui était pas difficile de trouver, soit parmi les Juifs, soit parmi les Chrétiens, un docteur qui, sans être fort savant, en sût plus que lui, puisqu'il ne savait rien du tout. Quand les leçons lui auraient été données dans une langue étrangère ou en mauvais arabe, il lui était encore aisé de les rendre dans sa langue maternelle, qui était l'arabe le plus pur.

Une preuve que Mahomet a défiguré toutes les leçons qu'il a reçues, et qu'il manquait autant de mémoire que de jugement, c'est qu'il n'a tiré aucune histoire des livres des Juifs ni des Chrétiens sans l'altérer, sans y ajouter des circonstances fabuleuses et absurdes. Il suffit de jeter un coup d'œil sur son livre, pour voir que ce n'est qu'une rapsodie de différents traits empruntés d'ailleurs, et rendus avec toute la maladresse d'un ignorant.

§ XI.

Les auteurs chrétiens l'ont-ils mal combattu?

Dans l'article *Arot et Marot*, le même philosophe reproche aux controversistes chrétiens d'avoir attribué à Mahomet des erreurs et des fables qui ne se trouvent point dans l'Alcoran, et auxquelles les mahométans n'ajoutent aucune foi; ainsi en ont usé, dit-il, presque sans exception, tous ceux qui ont écrit parmi nous sur le mahométisme, jusqu'au temps où le sage Reland et le savant Sale nous ont enfin éclairés.

Réponse. 1° Il est faux qu'avant les ouvrages de Reland et de Sale nous n'ayons pas été suffisamment instruits de la croyance des mahométans. Maracci a fait imprimer à Padoue, en 1698, le texte arabe de l'Alcoran avec une version latine très-exacte; son commentaire et ses notes sont appuyés sur les passages formels des docteurs musulmans les plus accrédités. Avant lui, l'Alcoran avait déjà été traduit en latin, en français, en italien, en espagnol. C'est de lui que Sale a emprunté toute son érudition arabique, sans lui en faire honneur; et si Reland lui-même avait lu cet ouvrage, il aurait été beaucoup plus circonspect. Notre philosophe a très-mal profité des leçons de l'un et de l'autre, puisqu'il passe sous silence ou révoque en doute plusieurs traits dont ces deux auteurs sont convenus.

2° L'on sait la répugnance qu'ont toujours eue les mahométans de communiquer le texte de l'Alcoran. Ils ne permettent qu'à ceux de leur religion de le lire et de le garder; beaucoup moins souffriraient-ils qu'on le traduisît parmi eux dans une autre langue. La plupart des auteurs qui ont écrit contre le mahométisme, ont donc été obligés de s'en rapporter à la croyance commune des musulmans parmi lesquels ils avaient vécu, et aux livres de leurs docteurs.

3° Il ne faut pas croire que leur profession de foi, et le catéchisme que Reland nous en a donné, établissent parmi eux une croyance uniforme, puisqu'ils sont divisés en plus de soixante sectes. Les uns tiennent pour une fable, les autres pour une autre; tel docteur suit telle tradition, celui-ci en adopte une différente. Il est impossible que chez des peuples aussi grossièrement ignorants, la croyance soit la même en Turquie, en Arabie, en Egypte, en Barbarie, dans la Perse et dans les Indes. L'Alcoran est leur règle commune, mais chacun l'entend comme il lui plaît.

Notre critique reproche à Gagnier d'avoir cité le voyage de Mahomet au ciel sur la jument Alborac; cependant, dit-il, dans aucun chapitre de l'Alcoran il n'est question de ce prétendu voyage au ciel. C'est Abulféda, qui, plus de sept cents ans après Mahomet, rapporte cette étrange histoire.

Mais elle est tout au long dans le livre de la *Sonna*, recueil de traditions et de décisions des premiers successeurs de Mahomet, pour lequel les musulmans *sonnites*, qui sont le plus grand nombre, ont presque autant de respect que pour l'Alcoran même (2758). Le voyage de Mahomet au ciel est donc regardé parmi eux comme une histoire certaine. Selon eux, Mahomet en parle dans le chapitre 17 de l'Alcoran, ỳ 1, où il dit. *Louange à celui qui pendant la nuit a transporté son serviteur de l'oratoire de la Mecque à un oratoire très-éloigné*, etc. Les docteurs mahométans entendent par cet oratoire très-éloigné, le temple de Jérusalem, qui était cependant détruit depuis plus de cinq cents ans; ils croient qu'après avoir visité ce temple, Mahomet fit son prétendu voyage au ciel (2759). Sale n'en disconvient pas (2760).

Il est avéré chez les musulmans, dit notre censeur, que ce chapitre, qui n'est d'aucune authenticité, fut imaginé par *Abu-Horaïra*, qui était, dit-on, contemporain du prophète. Que dirait-on à un Turc qui compterait parmi nos livres sacrés les lettres de saint Paul à Sénèque, les actes de Pilate, le testament des douze patriarches, etc.?

Réponse. Il est donc faux qu'Abulféda soit l'auteur de l'histoire en question, puisqu'elle est attribuée à un contemporain du prophète; il est encore plus faux que le chapitre de la *Sonna*, où elle est rapportée, ne soit d'aucune authenticité, puisque ce livre est souverainement respecté par la plus nombreuse de toutes les sectes mahométanes.

La comparaison entre ce recueil et les livres apocryphes n'a aucune justesse. Quelle secte chrétienne eut jamais autant de respect pour les lettres de saint Paul à Sénèque, pour les actes de Pilate, etc., que les Turcs en ont pour la *Sonna* et pour les traditions des contemporains de Mahomet? Jamais un Turc ne s'avisera de dire que le voyage de Mahomet est *une fraude pieuse de ces derniers temps*, comme notre critique le sup-

(2758) *Encyclopédie*, art. *Sonna*.
(2759) V. Maracci sur ce chapitre
(2760) SALE, sect. 2, p. 95.

pose; jamais les mahométans n'ont attribué des fraudes pieuses à leurs anciens docteurs.

§ XII.

Cette fausse religion favorise toutes les passions.

Selon lui, Grotius reproche mal à propos à Mahomet d'avoir imaginé que Jésus avait été enlevé au ciel, au lieu de souffrir le supplice; il ne songe pas, dit-il, que ce sont des communions entières des premiers chrétiens hérétiques, qui répandirent cette opinion conservée dans la Syrie et dans l'Arabie jusqu'à Mahomet.

Soit : si Mahomet avait eu du bon sens, il n'aurait pas adopté cette tradition fabuleuse de quelques hérétiques, formellement contraire au texte des Evangiles et à la croyance universelle des Chrétiens. Il l'a consignée dans le chapitre 4 de l'Alcoran, ỹ 156 et 157. Telle était sa méthode; il recueillait les fables absurdes des Juifs et des hérétiques, les mêlait à la narration des livres saints sans discernement: on peut juger du chaos qui en est résulté.

Mais l'équité de notre censeur est singulière. Il reproche aux controversistes chrétiens d'avoir souvent attribué aux mahométans des faits ou des opinions qui ne sont pas universellement crus parmi eux, et il excuse Mahomet d'avoir adopté une fable qui n'a jamais été suivie que par une poignée d'anciens hérétiques.

Nous croyons, dit-il, *que cette religion n'a été embrassée par tant de peuples, que parce qu'elle flatte les sens. Où est donc la sensualité qui ordonne l'abstinence du vin et des liqueurs dont nous faisons tant d'excès, qui prononce l'ordre indispensable de donner tous les ans aux pauvres deux et demi pour cent de son revenu, de jeûner avec la plus grande rigueur, de souffrir dans les premiers temps de la puberté une opération douloureuse, de faire au milieu des sables arides un pèlerinage, qui est quelquefois de cinq cents lieues et de prier cinq fois par jour, même en faisant la guerre?*

Réponse. Ou ce critique est très-mal instruit, ou il fait semblant d'ignorer des faits très-connus. L'abstinence du vin n'est point pénible aux Arabes; il n'en croît presque point en Arabie : les mahométans s'en dédommagent par l'*opium*, qui produit à peu près les mêmes effets. Le jeûne est beaucoup moins pénible en Orient que dans les climats septentrionaux; on n'y vit presque que de fruits et de légumes; on y dort pendant la chaleur du jour. Le jeûne n'est commandé aux mahométans que pendant le mois Rhadaman, et la manière dont ils l'observent ne les gêne pas beaucoup.

La circoncision était en usage chez les Arabes depuis Ismaël, aussi bien que le pèlerinage de la Mecque; Mahomet n'a pas eu besoin de les commander. Quant à l'aumône et à la prière, toutes les religions les ordonnent plus ou moins; il n'y a donc pas eu un grand mérite à en faire un précepte rigoureux. L'article essentiel pour les Arabes était l'impudicité et le brigandage; Mahomet les a pleinement satisfaits.

Cependant notre philosophe prétend encore justifier le premier de ces désordres. Il n'y avait rien de sale, dit-il, à réduire au nombre de quatre le nombre indéterminé de femmes que les princes, les satrapes, les nababs, les omras de l'Orient nourrissaient dans leurs sérails. Il est dit que Salomon (2761) avait trois cents concubines. Sale s'exprime à peu près de même.

Réponse. En réduisant à quatre le nombre des épouses, Mahomet n'a mis aucune réserve à celui des esclaves et des concubines; sa loi, ou plutôt son conseil, est un règlement d'économie et non de tempérance. Encore trouva-t-il bon de s'en dispenser lui-même, et d'autoriser la licence la plus effrénée par son exemple. Salomon n'a été loué nulle part du nombre de ses concubines; les désordres d'un roi ne sont point un modèle à suivre pour un législateur. Mahomet ne dictait point ses lois à des rois ou à des princes, mais au commun des Arabes.

§ XIII.

Mauvaise apologie de Mahomet et de l'intolérance.

Il ne restait plus qu'à faire l'apologie du paradis de Mahomet, notre critique n'en rougit point. *Certes*, dit-il, *il n'y a rien de sale dans le mariage que nous reconnaissons ordonné sur terre et béni par Dieu même; c'est de sa part un trait de puissance et de sagesse de perpétuer par le plaisir tous les êtres sensibles.* Conséquemment il juge qu'à consulter la simple raison, il est vraisemblable que Dieu ne nous ressuscitera pas en vain avec nos organes; que les saints seront pendant toute l'éternité ce qu'ont été nos premiers parents pendant quelques jours. *Nos Pères de l'Eglise*, dit-il, *n'ont point eu d'autre idée de la Jérusalem céleste.* Il prétend le prouver par des passages de théologiens qui ont dit qu'à la résurrection glorieuse les sens de l'homme recevraient une plus grande perfection.

Réponse. A ne consulter que la simple raison, il est clair que notre philosophe est aussi dépravé et aussi peu raisonnable que son protégé. Le mariage est légitime et louable, quoique non commandé, parce qu'il a pour objet la naissance des enfants et la perpétuité du genre humain; il ne pourrait plus avoir cette fin parmi les bienheureux, puisque la fécondité n'y aura plus lieu. Ce serait donc une volupté purement brutale, et c'est ainsi que Mahomet le concevait

Il est faux que jamais les Pères de l'Eglise ni les théologiens aient eu la même idée de la Jérusalem céleste; les uns ni les autres n'ont jamais oublié ces paroles de l'Evangile: *A la résurrection il n'y aura plus ni mariage,*

(2761) Sale, sect. 6, p. 278.

ni procréation d'enfants; les ressuscités seront semblables aux anges de Dieu (2762).

Dans l'article *Eglise*, l'auteur des *Questions* fait encore grâce aux mahométans sur leur intolérance. *Si quelque chose*, dit-il, *peut nous donner une grande idée des mahométans, c'est la liberté qu'ils ont accordée à l'Eglise grecque; ils ont paru dignes de leurs conquêtes, parce qu'ils n'en ont point abusé.* On sait en quoi consiste la liberté dont jouit l'Église grecque sous le joug des mahométans; à être rançonnée, pillée, insultée sans cesse comme les Juifs et les sectateurs de toutes les autres religions. *Les Turcs puissants*, dit un voyageur très-instruit, *ne connaissent d'autre loi qu'une volonté despotique; ils ont une* avanie *toujours prête pour se libérer de ce qu'ils doivent à un particulier* (2763). Quoique dans le traité de paix conclu entre la Porte et la Russie, il eût été stipulé que les églises des Grecs seraient rebâties, les Turcs soulevés ont fait discontinuer les travaux, et le gouvernement ottoman a eu la faiblesse ou la mauvaise foi de céder. Les mahométans se rendent dignes de leurs conquêtes en courant les mers pour faire des esclaves, en dépeuplant l'Orient pour garnir leurs sérails, en faisant à l'humanité toutes les insultes possibles Mais il fallait bien qu'un philosophe insultât aussi toutes les autres nations, en prenant la plus vile de toutes sous sa protection.

§ XIV.

Conclusion à tirer contre les déistes.

L'auteur du *Traité des trois imposteurs* n'a pas été aussi favorable à Mahomet. Selon lui, ce faux prophète avait si peu de fermeté qu'il eût souvent abandonné son entreprise, s'il n'avait été forcé de soutenir la gageure par l'adresse d'un de ses sectateurs. Mahomet le fit descendre dans un puits, du fond duquel il rendit un oracle qui déclarait Mahomet prophète de Dieu. Celui-ci, assuré de l'effet que produirait cet oracle sur le peuple, fit combler le puits et accabler le malheureux qui l'avait si bien servi. C'est par cette noire ingratitude qu'il fit triompher son imposture (2764).

Que cette histoire soit vraie ou fausse, peu nous importe ; d'autres traits que l'on ne peut pas contester, suffisent pour prouver que Mahomet était très-capable de cette perfidie. Soit que l'on examine ses talents, ses mœurs, sa doctrine, ses lois, les moyens dont il s'est servi, les effets qui en ont résulté, il est évident que, loin d'avoir eu aucune marque de mission divine, il a réuni au contraire tous les caractères d'un imposteur. Les historiens et les philosophes qui ont entrepris de réhabiliter sa mémoire, de justifier sa religion, de réfuter les reproches qu'on lui a faits, seraient plutôt venus à bout de blanchir un nègre. L'état d'ignorance, de stupidité, de servitude, de corruption dans lequel sont plongés tous les peuples soumis à ses lois, est une démonstration contre laquelle les sophismes et les subterfuges ne tiendront jamais, et qui couvrira toujours de confusion les déistes.

Ils ont répété cent fois que le déisme pur ramènerait sur la terre la paix, la concorde, la vertu, la félicité de l'âge d'or; il fait la base du mahométisme, qu'a-t-il opéré? Nous le voyons, l'abrutissement de l'espèce humaine, et de plus grands maux que tous ceux que l'on reproche aux autres religions. Aujourd'hui les matérialistes partent de là pour prouver que le déisme n'a jamais pu subsister sans se corrompre, sans traîner à sa suite les superstitions les plus grossières, et les vices les plus odieux; que la seule notion d'un Dieu suffit pour empoisonner le genre humain (2765). Que répondront les déistes?

Ils diront que ces maux ne sont point venus du déisme même, ou de la notion d'un Dieu telle que la raison nous l'inspire; mais des prétendues révélations sur lesquelles les imposteurs ont toujours voulu la fonder.

Les matérialistes ne tarderont pas de répliquer. Trouvez-nous, diront-ils, dans l'univers un seul peuple, une seule société, qui ait reconnu un seul Dieu sans se fonder sur une prétendue révélation. Que ce soit fatalité ou autrement, une expérience constante nous démontre que jamais la notion de Dieu n'a existé sans traîner à sa suite une révélation dont vous êtes forcés d'avouer la fausseté; donc elle ne marchera jamais autrement; donc cette notion est la cause de tout mal ; donc il faut l'étouffer.

En attendant que les déistes aient résolu cette objection selon leurs principes, nous avons droit de nous en prendre à eux de l'avantage qu'ils donnent aux athées, en couvrant d'un même opprobre la révélation vraie et les révélations fausses, en leur attribuant les mêmes effets, en donnant même la préférence aux dernières sur la première. Les calomnies qu'ils ont forgées contre la religion chrétienne, les apologies absurdes qu'ils ont faites du paganisme et du mahométisme, mettent les armes à la main des athées, pour renverser l'idole du déisme, cette prétendue religion naturelle qui n'exista jamais, que l'on ne peut ni déterminer ni définir, qui n'est dans le fond qu'une irréligion réelle et absolue.

Cette chaîne d'erreurs et d'impiétés, tissue par les déistes, nous force de revenir au point d'où ils sont partis, aux marques décisives qui distinguent la vraie révélation d'avec les fausses, l'opération de Dieu d'avec les rêveries des imposteurs : Dieu n'a permis celles-ci qu'afin de nous faire mieux sentir la nécessité de son secours, pour ne point nous tromper en fait de religion.

(2762) *Matth.* XXII, 30; *Marc.* XII, 25; *Luc.* XX, 35.

(2763) *Voyage littér. de la Grèce*, 2ᵉ Lettre.

(2764) *Traité des trois impost.*, c. 3. § 22.

(2765) *Syst. de la nat.*, tome II, c. 7, p. 217.

ARTICLE IV.

Des nouvelles missions.

§ I.

Zèle apostolique perpétué dans l'Eglise.

Dieu, qui avait promis la fécondité à son Eglise, n'a pas tardé longtemps à la dédommager des pertes qu'elle avait faites par l'établissement du mahométisme; bientôt il ouvrit aux hommes apostoliques une carrière immense dans les régions du Nord. L'irruption des différentes nations parties de ces contrées, causa des maux infinis. Ces peuples barbares et dévastateurs parcoururent toute l'Europe, et se répandirent jusque sur les côtes de l'Afrique; leur ignorance étouffa les sciences et les arts, mais elle n'éteignit point le zèle des ministres de la religion. En apprenant à connaître le langage, les mœurs, le caractère des peuples septentrionaux, ils jugèrent qu'il était possible de les civiliser par le christianisme, de les rendre sédentaires, de leur ôter l'envie de continuer leurs courses et leurs déprédations; une sage politique augmenta le désir de les instruire, l'événement prouve que l'on ne se trompa point.

Après quelques siècles écoulés, l'Amérique fut découverte; bientôt des missionnaires y accoururent pour réparer les ravages qu'y avait faits une troupe de brigands espagnols. L'esprit du commerce, né chez les peuples de l'Europe, les conduisit sur les côtes méridionales de l'Afrique, dans les Indes et à la Chine; les prédicateurs de l'Evangile marchèrent sur les traces de l'ambition, allèrent fonder, dans ces nouveaux climats, des missions qui subsistent encore.

Ce zèle n'a pas trouvé grâce aux yeux des incrédules; ils ont cherché à en empoisonner les motifs. Selon eux, c'est l'ambition des Papes qui a échauffé le zèle des apôtres de l'Angleterre; c'est la cruauté de Charlemagne qui a planté l'Evangile chez les Saxons et chez les autres peuples du Nord; les barbaries exercées sur les Américains par les Espagnols sont un effet du fanatisme religieux; les missionnaires ne sont allés aux extrémités de l'Afrique et de l'Asie que pour y exciter des séditions, alarmer les gouvernements, troubler le repos des peuples.

Tel est le tableau des missions, tracé dans l'*Histoire critique de Jésus-Christ*, dans le *Tableau des saints*, dans les *Essais sur l'histoire générale*, dans l'*Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les Indes*, et dans plusieurs autres ouvrages de cette trempe. Selon nos sages politiques, il valait beaucoup mieux laisser les peuples barbares dans leur stupidité, que de porter chez eux l'esprit intolérant et persécuteur du christianisme.

Il nous serait impossible de rassembler et de réfuter en détail toutes les invectives que les incrédules ont lancées à ce sujet; mais nous ne pouvons nous dispenser de discuter au moins les faits principaux; nous en avons déjà touché quelque chose en parlant de l'état ecclésiastique et de la hiérarchie dans le chapitre 9, article 1er.

§ II.

Conversion de l'Angleterre au VIIe siècle.

Sur la fin du VIe siècle, et au commencement du VIIe, quelques années avant que Mahomet commençât de prêcher en Arabie, saint Grégoire le Grand envoya en Angleterre le moine Augustin et d'autres missionnaires. Le christianisme y avait été établi dès le IIe siècle; mais les Saxons, qui avaient conquis cette île, et qui étaient païens, avaient forcé les Bretons chrétiens de se retirer dans le pays de Cornouailles, et n'avaient aucune liaison avec eux. Plusieurs écrivains protestants n'ont point fait de difficulté d'ajouter foi à l'histoire de cette mission, écrite par Bède environ un siècle après la date des faits. Ils sont convenus que le moine Augustin et ses compagnons étaient de saints religieux, qu'ils convertirent les Anglo-Saxons par des miracles aussi bien que par l'éclat de leurs vertus, que leurs succès furent un effet de la grâce et de la bénédiction de Dieu.

D'autres, moins équitables, ont dit que le moine Augustin, en amenant les Anglo-Saxons à la religion chrétienne, n'avait fait que les corriger d'une idolâtrie grossière pour leur en communiquer une autre plus subtile, puisqu'il introduisit parmi eux toutes les superstitions de l'Eglise romaine, le culte des images et des reliques, la domination tyrannique du Pape, etc. (2766). Les incrédules de nos jours ont répété de concert toutes ces déclamations, et ont jugé sur parole que la mission de ces moines avait produit plus de mal que de bien.

Il y a néanmoins deux faits incontestables. Le premier, que ces missionnaires prêchèrent aux Saxons la même foi que les Bretons avaient reçue au IIe siècle des disciples des apôtres; que les disputes qu'ils eurent avec les évêques bretons ne roulaient que sur le temps auquel on devait célébrer la Pâque, et sur quelques autres points de pure discipline; que ces évêques bretons n'accusèrent jamais Augustin ni ses associés de prêcher une foi différente de la leur.

Le second, que la conversion des Saxons opéra un changement très-sensible dans leurs mœurs; que dès ce moment ils perdirent le caractère féroce et dévastateur qu'ils avaient apporté en Angleterre, qu'il faut dater de cette époque la civilisation entière des peuples de cette île. Nous n'avons pas besoin d'entrer dans une plus longue apologie du zèle de saint Grégoire, ni de la conduite des missionnaires; les faits parlent, et nous dispensent de toute autre discussion.

§ III.

Effets du christianisme dans cette île.

Mais y eut-il jamais des faits assez cons-

(2766) *La convers. de l'Angl. au christ. comparée à sa prétendue réf.*, sect. 2, c. 4.

tants pour fermer la bouche à nos adversaires? L'auteur des *Etablissements des Européens dans les Indes* a parlé de la conversion de l'Angleterre avec cette haine profonde et maligne que conservent les renégats pour la religion qu'ils ont abandonnée. Après avoir fait un tableau hideux de la religion des druides et de leur pouvoir, il dit que le christianisme fit entièrement disparaître cette religion au VIIe siècle (2767).

C'est un anachronisme d'environ cinq cents ans. Le druidisme avait été détruit dans les Gaules par l'empereur Claude, et il avait été éteint en Angleterre au IIe siècle par la conversion des Bretons au christianisme; le paganisme des Saxons conquérants de l'Angleterre n'avait plus rien de commun avec la religion des druides.

Les Saxons, dit-il, *adoptèrent sans répugnance une doctrine qui justifiait leur conquête, en expiait les crimes, en assurait la stabilité par l'extinction des cultes anciens.*

1° Lorsque les Saxons embrassèrent le christianisme, il y avait cent cinquante ans qu'ils étaient en possession de l'Angleterre; nous ne présumons point qu'ils aient conservé pendant si longtemps des remords de leur conquête, et qu'ils aient cru avoir besoin, au VIIe siècle, d'expier le crime de leurs aïeux. Cette délicatesse de conscience ne s'accorde point avec leurs mœurs. 2° Nous voudrions savoir par quelle maxime de l'Evangile les Anglo-Saxons pouvaient justifier leur conquête ou leur usurpation, et tranquilliser leur conscience, s'ils avaient des remords. 3° En quoi l'extinction de leur idolâtrie pouvait contribuer à rendre leur possession plus stable et plus légitime.

Il est bien absurde de chercher si loin des raisons de leur conversion, pendant qu'il y en avait de si naturelles. Les Saxons, sédentaires après leur conquête, étaient devenus un peu moins barbares; ils furent touchés des vertus de leurs missionnaires et de la sainteté de l'Evangile; ils sentirent l'absurdité de leur idolâtrie, et la quittèrent.

Mais voyons la peinture des effets que produisit chez eux le christianisme. *Cette religion ne tarda pas à produire ses fruits. Bientôt de vaines contemplations remplacèrent les vertus actives et sociales : une vénération stupide pour les saints ignorés était substituée au culte du premier être; le merveilleux des miracles étouffait la connaissance des causes naturelles; des prières et des offrandes expiaient les remords des forfaits les plus inhumains; toutes les semences de la raison étaient altérées; tous les principes de la morale étaient corrompus.*

Voilà sans doute un tableau du christianisme qui fait beaucoup d'honneur à la sagacité de notre auteur. Les Saxons avaient des vertus actives sociales, ils les perdirent par de vaines spéculations de notre religion; ces idolâtres adoraient le premier être, et ils lui substituèrent des saints ignorés; ils excellaient dans la connaissance des causes naturelles, et le merveilleux des miracles étouffa leur philosophie; ils étaient tourmentés par les remords, et les expiations chrétiennes les endurcirent dans le crime; ils avaient des semences de raison et d'excellents principes de morale, et ils furent abrutis par leur conversion. Jamais le fanatisme antichrétien n'a déraisonné d'une manière plus absurde. On n'a qu'à lire le tableau que le même auteur a tracé ailleurs des ravages faits en Angleterre par les Saxons (2768), l'on verra quelles étaient leurs mœurs, et s'ils ont perdu quelque chose à embrasser le christianisme.

Il dira peut-être qu'il a eu moins en vue les effets de la conversion des Saxons, que ceux du christianisme en général; mais outre que l'application qu'il en est fait ici est d'un ridicule outré, chez quelle nation le christianisme a-t-il détruit le culte du premier être, les vertus sociales, la connaissance des causes naturelles, les remords du crime, les semences de la raison, les principes de la morale? Où trouve-t-on ces avantages réunis dans un plus haut degré que chez les nations chrétiennes?

Nous ne suivrons point ce rêveur atrabilaire dans la peinture qu'il fait des richesses, de l'autorité, de l'indépendance du clergé, des entreprises et des usurpations des Papes, des intrigues des moines, de l'asservissement des rois, des superstitions et des malheurs de la nation anglaise, de la réforme introduite par les passions et les caprices violents de Henri VIII; nous en avons suffisamment parlé. Mais quelle connexion y a-t-il entre les abus vrais ou prétendus qui régnaient au XVIe siècle, et la conversion des Saxons arrivée neuf cents ans auparavant? Des invectives, copiées d'après les protestants les plus fougueux, étaient en vérité fort nécessaires dans une histoire de l'établissement des colonies anglaises en Amérique.

§ IV.

Conversion des Saxons sous Charlemagne.

Nos sublimes politiques n'ont pas parlé d'une manière plus raisonnable de la conversion des Saxons de la Germanie sous Charlemagne, au VIIIe siècle. Déjà, sous les règnes précédents, ces peuples, rendus tributaires, n'avaient cessé de prendre les armes, de passer le Rhin, de mettre les provinces du royaume à feu et à sang; ils recommencèrent sous Charlemagne. Vaincus trois fois, ils espèrent d'apaiser plus aisément ce prince, en lui promettant de se faire instruire dans la religion chrétienne (2769). Après le traité conclu, ils se révoltèrent encore cinq fois, furent toujours battus et forcés de demander la paix. L'on comprend

(2767) *Hist. des établ. des Eur.*, tome VI, l. XVII, p. 181.

(2768) *Ibid.*, tome Ier, l. II, p. 238.

(2769) *Hist. univers.*, par une société d'Anglais, tome XXX, sect. 3, p. 209.

combien il y eut de sang de répandu dans huit guerres consécutives, dans un espace de trente-trois ans.

Qu'ont fait nos philosophes? Ils ont assuré avec une hardiesse intrépide, que tous ces massacres avaient été ordonnés pour établir le christianisme chez les Saxons; que Charlemagne avait planté la croix sur des monceaux de morts, etc. (2770).

Mais dans toutes les guerres contre les Saxons, avant l'an 777, il n'avait pas été question de religion ni de christianisme; elles avaient été cependant aussi meurtrières que les suivantes: le sujet en était le même, savoir, les incursions et le brigandage de ces peuples. Charlemagne comprit sans doute que si les Saxons devenaient chrétiens, ils seraient plus sédentaires, plus paisibles, moins avides de pillage; que les provinces du royaume seraient moins exposées à leurs incursions; le désir de les convertir était donc autant l'effet d'une sage politique que du zèle de religion. En conclure que toutes les fois qu'ils furent battus et massacrés, c'était pour les forcer à se convertir, et non pour venger leurs hostilités, c'est déraisonner et calomnier de propos délibéré.

L'auteur même de l'*Histoire des établissements*, etc., est convenu des heureux effets que produisit la conversion des peuples du Nord. *Les Danois*, dit-il, *et les Norwégiens avaient pour la piraterie ce penchant violent qu'on a toujours remarqué dans les peuples voisins de la mer, lorsqu'ils ne sont pas contenus par de bonnes mœurs et de bonnes lois... Leurs irruptions subites, faites en cent endroits à la fois, ne laissaient aux habitants des côtes mal défendues, que la triste alternative d'être massacrés, ou de racheter leur vie en livrant tout ce qu'ils avaient. Odin, ce conquérant imposteur, exalta par ses dogmes sanguinaires la férocité naturelle de ces peuples*, etc. Or, il est constant que les Saxons n'étaient ni moins brigands ni moins féroces que les Danois et les Norwégiens.

Le christianisme, continue l'historien, *renversa toutes ces idées. Les missionnaires avaient besoin de rendre leurs prosélytes sédentaires pour travailler utilement à leur instruction, et ils réussirent à les dégoûter de la vie vagabonde, en leur suggérant d'autres moyens de subsister. Ils furent assez heureux pour leur faire aimer la culture et surtout la pêche... La révolution fut si entière, que depuis la conversion des Danois et des Norwégiens, on ne trouve pas dans l'histoire la moindre trace de leurs expéditions et de leurs brigandages* (2771). Le même phénomène était arrivé à l'égard des Saxons et des autres peuples de la Germanie.

Après une confession aussi claire, de quel front ose-t-on écrire que le christianime, dans le Nord, a étouffé les vertus actives et sociales, les semences de raison, les principes de morale, etc.?

Il est bon de faire une observation. Notre religion a été portée chez les peuples du Nord, dans les siècles où l'on suppose qu'elle était altérée et défigurée par l'ignorance du clergé, par les superstitions des moines, par l'ambition des Papes (2772). Voilà néanmoins ce qu'elle a opéré, la civilisation des barbares, la cessation de leur brigandage, le repos de l'Europe. Nos philosophes, zélateurs de l'humanité, déplorent ce malheur, invectivent contre les missionnaires, suspectent le zèle de l'Eglise romaine.

Allons plus loin. Supposons que les Saxons aient été poursuivis à outrance, par zèle de religion; le sang de vingt mille Saxons a épargné celui de cinquante mille sujets de Charlemagne que ces barbares auraient massacrés, comme ils avaient fait dans les siècles précédents. Quand ce prince les aurait exterminés pour conserver ses sujets, qu'aurait-on à lui reprocher? En accordant aux philosophes tout ce qu'ils prétendent, leurs plaintes sont encore absurdes.

§ V.

Découverte de l'Amérique, cruauté des Espagnols.

L'Amérique fut découverte à la fin du xve siècle. Une troupe d'aventuriers espagnols, dont la plupart avaient mérité le gibet, allèrent chercher de l'or en Amérique, et satisfaire leur férocité en liberté. On a décrit de nos jours sous les couleurs les plus noires, les violences, le brigandage, les cruautés qu'ils exercèrent contre les Américains. Quelques moines, dit-on, qui les accompagnèrent, et qui avaient contracté dans leur société une partie de leurs vices, furent assez aveugles pour ne pas voir l'énormité de ces excès. Le gouvernement espagnol, trop faible ou trop distrait pour veiller sur des objets aussi éloignés de ses regards, toléra longtemps des crimes que l'on affectait de lui déguiser. Enfin le vertueux Barthélemi de Las Casas, évêque de Chiappa, qui s'était consacré à l'instruction des Américains, vint exprès à la cour de Madrid porter des plaintes amères sur les massacres et les barbaries que l'on exerçait contre ces peuples malheureux. Il criait si haut, que l'on fut forcé de l'écouter, d'envoyer enfin des officiers et des magistrats, pour établir un peu d'ordre dans ces pays dévastés.

Mais l'on commence à convenir que ce tableau est trop chargé; que l'on a beaucoup exagéré les cruautés des Espagnols, et nous en fournirons les preuves.

Cependant les incrédules reprochent au christianisme la barbarie des Espagnols; il y a eu, disent-ils, douze ou quinze millions d'hommes égorgés, tourmentés, éven-

(2770) *Hist. des établiss.*, tome I, l. I, page 7; *Essais sur l'hist. génér.*

(2771) *Hist. des établissements*, t. II, l. IV, p. 140.
(2772) *Ibid.*, tome III, l. VIII, p. 303.

trés, pour établir la religion chrétienne en Amérique (2773).

Pure calomnie. 1° Les plus grands exagérateurs comprennent dans ces douze millions tous les Américains détruits par les Anglais, par les Hollandais et par les Français. L'on n'accuse point ces trois dernières nations d'avoir agi par motif de religion. 2° Les Espagnols avaient-ils passé la mer pour établir le christianisme, ou pour avoir de l'or? Ce n'étaient pas des Chrétiens; c'était la lie et le rebut de l'Europe entière. Après avoir assouvi leur cruauté sur des Indiens, ils finirent par se massacrer les uns les autres, était-ce encore par zèle de religion?

Afin que l'on ne nous accuse pas de déguiser les faits, nous copierons l'auteur de l'*Histoire des établissements des Européens dans les Indes*, et l'*Histoire de l'Amérique* par Robertson.

Le premier dit: *Les malheureux sauvages de Saint-Domingue se lassèrent de cultiver, de chasser, de pêcher, de fouiller des mines pour les insatiables Espagnols; et à cette époque on ne vit plus en eux que des traîtres, des esclaves révoltés dont on se permit de verser le sang.... Il fallait des colons; l'amiral Colomb proposa de les prendre dans les prisons parmi les malfaiteurs, de dérober les plus grands scélérats à la mort, à l'infamie, pour les faire servir à étendre la puissance de leur patrie, dont ils étaient le rebut et le fléau.... Ils formèrent le peuple le plus corrompu qu'on ait jamais vu, et qui ne connut ni subordination, ni bienséance, ni humanité. Sa rage s'exerçait surtout contre l'amiral, qui vit trop tard l'erreur où il était tombé.... La mésintelligence, l'esprit de haine et de rébellion divisèrent cette colonie.... Ils en vinrent à se faire ouvertement la guerre* (2774).

En parlant de la conquête du Mexique: *Jamais peut-être*, dit-il, *aucune nation ne fut plus idolâtre de ses préjugés, que l'étaient alors les Espagnols; jamais la déraison n'a été plus dogmatique, plus décidée, plus ferme et plus subtile. Avec cet orgueil national, le plus aveugle, le plus extrême qui fut jamais, ils auraient traité tous les autres peuples comme des bêtes, et partout ils auraient opprimé, outragé, dévasté* (2775).

§ VI.

Quelle fut la cause de leur barbarie?

Plusieurs causes concoururent à rendre les travaux des missionnaires inutiles. A mesure qu'ils rassemblaient, qu'ils civilisaient quelques Indiens, on les enlevait pour les précipiter dans les mines.... On croit communément que les premiers conquérants se faisaient un jeu de massacrer les Indiens; que les prêtres mêmes excitaient leur férocité. Mais la vraie cause, la source principale de la dépopulation du Mexique fut l'ouvrage d'une tyrannie sourde et lente de l'avarice, qui exigeait de ses malheureux habitants plus de travail, un travail plus rude que leur tempérament et le climat ne le comportait.

Après avoir raconté les efforts du zèle de Barthélemy de Las Casas, il dit: *La cour de Madrid éveillée par les cris du vertueux Las Casas, et par l'indignation de tous les peuples, sentit enfin que la tyrannie qu'elle permettait était contraire à la religion, à l'humanité, à la politique* (2776).

Mêmes réflexions sur la conquête du Pérou. *Les richesses du Pérou furent le partage de deux cents Espagnols, qui, possesseurs de trésors immenses, en cherchaient encore par une suite de cette soif de l'or qui s'augmente dans son ivresse même... Pizarre et Almagro, avec leurs partisans, en vinrent bientôt aux mains pour le partage de ces dépouilles.... Almagro est tué, et bientôt François Pizarre fut massacré par vengeance. Les Espagnols s'exterminaient les uns les autres.... Un nommé Carjaval prêt à être écartelé, se vantait d'avoir massacré de sa main 1400 Espagnols et 20,000 Indiens. Las Casas proposait de civiliser les sauvages par la douceur, et s'obligeait à les convertir; son projet fut rejeté* (2777).

Après toutes ces remarques, comment le même auteur a-t-il osé dire que les Espagnols, en établissant leur religion par le fer et par le feu dans des pays dévastés et dépeuplés, l'ont rendue odieuse en Europe; que leurs cruautés ont détaché plus de catholiques de la communion romaine, qu'elles n'ont fait de Chrétiens parmi les Indiens (2778)? Ce n'est ni le christianisme, ni le catholicisme qui avaient donné aux Espagnols la *déraison*, l'orgueil national, la soif de l'or, la cruauté qui les dominaient; ce n'est point le zèle de religion qui les portait à croiser les travaux des missionnaires et à rejeter le projet de Las Casas. Jamais le fanatisme des protestants n'est allé jusqu'à détester la religion romaine par ce motif; il n'est allégué dans aucun écrit des prétendus réformateurs; ce travers d'esprit était réservé aux philosophes de notre siècle.

M. Robertson, dans son *Histoire de l'Amérique*, a été plus équitable; le témoignage rendu aux missionnaires catholiques par un protestant ne peut pas être suspect. *Du moment* dit-il, *que l'on envoya des missionnaires en Amérique pour convertir les Indiens, ils représentèrent que la rigueur avec laquelle on traitait ce peuple, rendait leur ministère presque inutile. En* 1511, *Montesina, l'un des plus célèbres prédicateurs dominicains, déclama à Saint-Domingue contre l'usage de réduire les Indiens en servitude... Ces religieux refusèrent l'absolution aux Espagnols cou-*

(2773) *Tableau des saints*, IIe part., c. 10, p. 269; *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Athéisme*, sect. 4; *Hist. des établiss.*, tome VII, 1er c., etc.

(2774) *Hist. des établiss.*, etc., t. III, l. VI, p. 9 et suiv.

(2775) *Ibid.*, p. 25; *Hist. de l'Amérique*, par Robertson, tome II, p. 282.

(2776) *Hist. des établiss.*, t. III, l. VI, p. 38, 41, 56.

(2777) *Ibid.*, l. VII, p. 211; *Hist. de l'Amér.*, par Robertson, tome II, p. 81 et suiv.

(2778) *Ibid.*, tome VII, c. 1.

pables de ce crime... Las Casas qui prêcha cette morale et la soutint de toutes ses forces, fut souvent en danger d'être mis en pièces par les Espagnols... Tous les laïques intéressés à la servitude et à l'oppression des Indiens, prétendirent qu'ils étaient absolument stupides, incapables d'instruction et de civilisation.. Tous les ecclésiastiques soutinrent le contraire... Tous les Espagnols regardèrent d'abord les Indiens comme des animaux d'une classe inférieure, et ne purent se persuader qu'ils appartinssent à l'espèce humaine; il fallut une bulle pour détruire cette opinion (2779),

Et nos philosophes osent écrire que les missionnaires se sont rendus complices de la cruauté des Espagnols, que les Américains ont été massacrés le crucifix à la main.

§ VII.

Doit-on l'attribuer au fanatisme?

Un d'entre eux a poussé plus loin l'entêtement: il a fait un livre exprès, pour prouver que les cruautés des Espagnols en Amérique leur ont été inspirées par le fanatisme (2780). Il est vrai qu'il s'est réfuté lui-même, selon la méthode constante de nos oracles modernes; il l'a été encore plus complétement par M. Robertson (2781)

Par le fanatisme, dit-il, *j'entends l'esprit d'intolérance et de persécution, l'esprit de haine et de vengeance pour la cause d'un Dieu que l'on croit irrité, et dont on se fait les ministres.* Ainsi, selon lui, les Espagnols ont massacré les Indiens, parce qu'ils croyaient Dieu irrité contre ces peuples. On conçoit déjà de quel zèle *pour la cause de Dieu* étaient capables des scélérats que le libertinage et la soif de l'or conduisaient en Amérique.

L'auteur observe que leurs crimes n'étaient ni permis ni avoués par le gouvernement espagnol, que la volonté d'Isabelle, de Ferdinand, de Ximénès, de Charles-Quint, fut constamment de ménager les Indiens et de les traiter avec douceur (2782).

Il avoue que les Castillans qui passèrent dans l'Inde avec Christophe Colomb, étaient la lie de la nation, le rebut de la populace, auxquels on joignit les malfaiteurs. *La misère*, dit-il, *l'avidité, la dissolution, la débauche, un courage déterminé, mais sans frein comme sans pudeur, mêlé d'orgueil et de bassesse, formaient le caractère de cette soldatesque.... Chacun en arrivant aux Indes était pressé de s'enrichir.... Fainéants et avares, ils voulurent avoir dans leur oisiveté superbe des esclaves et des trésors. Les Indiens fuyaient, voilà les premiers pas de la tyrannie* (2783).

Dans l'absence de Colomb, à force de crimes et de désordres, ils excitèrent le ressentiment des habitants de Saint-Domingue, qui en massacrèrent un grand nombre; Colomb de retour voulut se venger; il poussa les cruautés à l'excès : ainsi commença le carnage (2784).

C'est de la même manière et par les mêmes motifs qu'il continua. L'auteur fait dire à un Espagnol, en parlant des Indiens : *Ils ont dévoré mon fils, mon unique espérance ; ah! tout leur sang peut-il rassasier ma fureur? S'il en échappe un seul, je ne me croirai pas vengé* (2785).

Il est donc évident que l'avidité d'amasser, l'orgueil qui veut tout obtenir par la force, le ressentiment contre les Indiens, dont on avait provoqué la cruauté, l'habitude de répandre le sang furent les seules causes des excès auxquels les Espagnols se portèrent. Cela est si vrai, que ces tigres, après s'être abreuvés du sang des Indiens, finirent par se faire la guerre et s'entre-égorgèrent; ils se traitèrent les uns les autres avec la même barbarie dont ils avaient usé à l'égard des Américains; M. Robertson le fait remarquer.

Sur quoi fondé, l'auteur peut-il soutenir que le fanatisme ou un zèle frénétique pour la cause de Dieu, enfanta les forfaits de cette conquête ? On va voir ses preuves.

§ VIII.

Preuves alléguées par un philosophe. Réfutation.

La première, c'est qu'Alexandre VI autorisa, par une bulle, les rois d'Espagne et de Portugal à subjuguer et à amener à la foi chrétienne les habitants de l'Amérique (2786).

Mais, les subjuguer et les amener à la foi chrétienne, ce n'était ni les réduire en esclavage, ni les massacrer. Y a-t-il dans la bulle quelques termes qui paraissent autoriser la cruauté des Espagnols? L'auteur lui-même fait dire à Las Casas que la concession du Pape est faite pour un peuple d'apôtres, et non pour une troupe de brigands (2787). Les rois d'Espagne et de Portugal, prêts à se brouiller au sujet des limites de leurs conquêtes respectives, s'en rapportèrent à l'arbitrage du Pape ; ils le prièrent de tracer une ligne de démarcation pour séparer leurs possessions. La bulle n'avait donc d'autre objet que de prévenir la rupture et la guerre entre ces deux puissances. Conclure de là que le Pape donnait ce qui n'était pas à lui, que sa bulle fut la cause ou le prétexte du carnage, que ce fut là le plus grand crime des *Borgia*, c'est déraisonner. Quand Alexandre VI n'aurait pas été consulté, les conquérants n'auraient pas répandu une goutte de sang de moins, et la guerre entre les deux rois aurait été un malheur de plus. La bulle n'était pas encore donnée, lorsque Colomb sévit contre les habitants de Saint-Domingue, et les fit dévorer par des chiens. Y a-t-il dans l'histoire une seule preuve que les Espagnols aient argumenté

(2779) *Hist. de l'Amér.*, tome II, p. 81, 83, 87, 98, 224, 582.
(2780) *Les Incas ou la destruction du Pérou.*
(2781) *Hist de l'Amér.*, t. II.
(2782) *Les Incas*, préf. p. I, note c. p. 21.
(2783) *Les Incas*, préf., p. 3 et 4.
(2784) *Ibid.*, p. 5.
(2785) *Ibid.*, c. 11, p. 145.
(2786) Préf., p. 12
(2787) *Les Incas*, tome I, c. 12, p. 167.

sur cette bulle, pour s'autoriser à massacrer les Indiens?

La seconde preuve, c'est que le fanatisme était alors la maladie nationale des Espagnols, témoin les édits contre les Juifs et contre les Maures; en quatre ans, l'inquisition fit le procès à cent mille personnes, dont six mille furent brûlées (2788).

Sans examiner si ces calculs sont vrais ou faux, tenons-nous-en à l'aveu qu'a fait l'auteur. Ce même gouvernement espagnol qui sévissait contre les Juifs et contre les Maures, voulait cependant que les Américains fussent traités avec douceur, et que l'on n'attentât point à leur liberté. On ne peut citer aucun ordre de sa part qui ait pu autoriser les cruautés des meurtriers; elles furent donc l'effet de leur caractère particulier, tel que l'auteur l'a représenté, et non l'effet de l'esprit général de la nation. L'inquisition ne fut point consultée sur la manière dont on devait en agir envers les Indiens.

Troisième preuve. Lorsque l'évêque de Chiappa plaida la cause des Indiens au conseil d'Espagne, il se trouva des théologiens qui soutinrent qu'il était permis de les réduire en esclavage, et qui abusèrent de l'exemple des Hébreux, des Grecs, des Romains et de l'autorité d'Aristote, pour appuyer cette odieuse prétention (2789).

Du moins, aucun théologien n'approuva des massacres commis de sang-froid. L'auteur observe que ces théologiens étaient gagnés par les grands de la cour qui avaient des possessions dans l'Inde (2790). C'était donc l'avarice, et non le fanatisme, qui plaidait la cause de la cruauté. Dans le vrai, ces théologiens se réduisent à un seul, au docteur Sépulvéda; lorsqu'il soutint qu'il était permis de faire la guerre aux Indiens et de les réduire en esclavage, il ne fut pas assez insensé pour soutenir qu'il était aussi permis de les tuer au lieu de les convertir. Le conseil des Indes s'opposa à l'impression de son livre. Il fut censuré par les universités de Salamanque et d'Alcala; le roi d'Espagne en fit saisir tous les exemplaires. Où est donc le fanatisme de la cour, des théologiens, de la nation espagnole? Ce n'est point la fanatisme qui a poussé Aristote à décider que les peuples barbares sont nés pour être esclaves des peuples policés, c'est l'orgueil national.

Quand ce fanatisme serait prouvé, ce serait encore une absurdité de mettre dans la tête d'une troupe de brigands échappés des prisons, les sophismes des docteurs de Salamanque. Le mal était fait lorsque les sophistes cherchèrent à l'excuser. *Tous les laïques intéressés à la servitude et à l'oppression des Indiens, prétendirent qu'ils étaient absolument stupides, incapables d'instruction et de civilisation; tous les ecclésiastiques soutinrent le contraire* (2791).

§ IX.

Continuation.

Quatrième preuve. *Je laisse*, dit l'auteur, *à la cupidité, à la licence, à la débauche toute la part qu'elles ont eue aux forfaits de cette conquête........ Mais le brigandage, sans mélange de superstition, peut-il aller jusqu'à déchirer les entrailles des femmes enceintes, égorger les vieillards et les enfants?...... Les forcenés ! en égorgeant, en faisant brûler tout un peuple, ils invoquaient Dieu et les saints ! Était-ce impiété ou fanatisme ? Il n'y a pas de milieu; et l'on sait bien que les Espagnols n'étaient pas des impies...... En guerre avec les catholiques, en auraient-ils donné la chair à dévorer à leurs chiens ? auraient-ils tenu boucherie des membres de Jésus-Christ* (2792)?

Ils l'ont fait, l'auteur en est convenu. *Quand ces loups dévorants*, dit-il, *se furent enivrés du carnage des Indiens, leur rage forcenée se tourna contre eux-mêmes.* Il fait dire à un mourant : *Je vous connais, je vois l'orgueil et l'avarice allumer entre vous les feux d'une haine infernale, armés l'un contre l'autre, vous vous déchirerez comme des bêtes carnassières: vous vous arracherez ces entrailles avides et ces cœurs altérés de sang, que n'ont jamais pu émouvoir ni les larmes de l'innocence ni les cris de l'humanité* (2793). C'est ce qui arriva.

La cupidité, la licence, la débauche, l'orgueil stupide, la paresse, la vengeance combinées ensemble ne sont-elles pas des passions assez fortes pour enfanter tous les crimes? Lorsque Carvajal, prêt à être écartelé, se vantait d'avoir massacré de sa main quatorze cents Espagnols et vingt mille Indiens, était-ce par fanatisme ou par zèle pour la cause de Dieu ?

Selon l'auteur, les Espagnols n'étaient pas des impies. Nous présumons qu'en effet ils n'avaient pas un système d'athéisme raisonné. Mais des scélérats qui se feront rompre une hostie en trois pour sceller entre eux *le pacte de l'avarice*, sont encore Chrétiens? Quand ils auraient professé l'athéisme, ils n'auraient pas pu pousser plus loin la profanation. *Vous servez un Dieu*, leur dit Las Casas, *mais ce Dieu est l'impitoyable avarice* (2794).

En effet, ces forcenés ne tourmentaient pas les Indiens pour les forcer à se faire Chrétiens, mais pour les obliger à découvrir leurs trésors et à travailler aux mines. Ils traversaient les desseins des missionnaires; ils s'opposèrent au projet de Las Casas, qui voulait convertir les Indiens par la douceur; et on ose soutenir que ce n'étaient pas des impies !

Il y a plus. Selon un écrivain anglais, ses

(2788) *Les Incas*, tome II, notes, p. 214.
(2789) *Ibid.*, p. 14.
(2790) P.ée note 1, p. 23.
(2791) *Hist. de l'Amér.*, t. II, p. 223.
(2792) *Les Incas*, p. 15 et 16.
(2793) *Ibid.*, tome II, c. 50, page 223; c. 53, p. 371.
(2794) *Ibid.*, tome I, c. 12, p. 152, 158.

compatriotes exercent dans les Indes Orientales un despotisme et une tyrannie intolérable; les Indiens sont réduits à l'esclavage, opprimés, dépouillés, réduits au désespoir; il n'y a point de vexations, de monopoles, de brigandages, dont les administrateurs ne soient coupables : l'histoire des nations n'offre pas des atrocités aussi criantes : plusieurs dévideurs de soie crue se sont coupé les pouces, pour n'être plus forcés à travailler pour leurs tyrans; le despotisme du conseil de Calcutta est si dur, que dans la Turquie et la Barbarie on le regarderait comme insupportable (2795). Est-ce encore le fanatisme qui conduit les Anglais ?

Le motif qui a porté l'auteur à déraisonner ainsi, est remarquable. *Que pour avoir de l'or*, dit-il, *on ait versé du sang; que la paresse et la cupidité aient fait réduire en servitude des peuples enclins au repos, pour les forcer aux travaux les plus durs, ce sont des vérités stériles* (2796).

Selon ce beau principe, il ne sert à rien de montrer aux hommes à quels excès les passions exaltées sont capables de les porter; ce but, qu'envisagent ordinairement les historiens et les moralistes, n'est pas assez philosophique. Il est bien plus utile de persuader à tout le monde, que le zèle excessif de religion est le père de tous les crimes; par ce manége, on inspire peu à peu l'indifférence de religion, et l'on rend odieux tous ceux qui conservent le moindre attachement au christianisme.

A cet artifice on ajoute une calomnie, on les accuse de confondre le fanatisme avec la religion (2797). Mais n'est-ce pas là plutôt le sophisme de nos adversaires, que le nôtre? Ils regardent l'intolérance fanatique comme une maladie essentiellement attachée au christianisme, ils lui reprochent d'en avoir été entiché dans tous les temps; ils ne déclament que contre lui; ils prennent toutes les autres religions sous leur protection; et ils viennent nous dire que leur dessein n'est pas d'attaquer *la vraie religion*. Où est-elle donc sur la terre (2798) ?

§ X.

Travaux et succès des missionnaires.

Nous avons vu les forfaits commis par les passions : nos adversaires mêmes nous apprendront ce qu'a fait le zèle de la religion pour réparer ces ravages; l'auteur de l'*Histoire des Etablissements des Européens dans les Indes* sera notre garant.

En 1697 *les Jésuites demandèrent à s'établir à la Californie..... Le fanatisme ne guidait point leurs pas. Ils arrivèrent chez les sauvages, qu'ils voulaient civiliser, avec des curiosités qui pussent les amuser, des grains destinés à les nourrir, des vêtements propres à leur plaire. La haine de ces peuples pour le nom espagnol ne tint point contre ces démonstrations de bienveillance... Les religieux instituteurs se firent charpentiers, maçons, tisserands, cultivateurs, et réussirent par ces moyens à donner la connaissance, et jusqu'à un certain point le goût des arts utiles à ces peuples. On les a tous réunis en* 1745, *ils formaient quarante-trois villages* (2799).

Les missions des Jésuites dans le Paraguay, après avoir longtemps partagé les esprits, ont obtenu l'approbation des sages. Le jugement que l'on en doit porter, paraît désormais fixé par la philosophie.... Ces missionnaires se sont bornés à la persuasion. Ils ont été dans les forêts pour chercher les sauvages, ils les ont déterminés à renoncer à leurs habitudes, à leurs préjugés, pour embrasser une religion à laquelle ces peuples n'entendaient rien, et pour goûter les douceurs de la société qu'ils ne connaissaient pas.... Ils ont eu la sagesse de civiliser jusqu'à un certain point les sauvages, avant de penser à les convertir; ils n'ont essayé d'en faire des chrétiens, qu'après en avoir fait des hommes. A peine les ont-ils rassemblés, qu'ils les ont fait jouir de tout ce qu'ils leur avaient promis; ils leur ont fait embrasser le christianisme, quand à force de les rendre heureux, ils les avaient rendus dociles...

Rien n'égale la pureté des mœurs, le zèle doux et tendre, les soins paternels des Jésuites du Paraguay. Chaque pasteur est véritablement le père comme le guide de ses paroissiens.... Si la population n'y est pas plus prompte et plus nombreuse, c'est qu'il y a des causes physiques qui s'y opposent.... Des peuplades entières sont venues de plein gré se soumettre à leur conduite (2800).

Les missions des Jésuites chez les Chiquites, en 1692, *furent traversées par l'avidité féroce des Espagnols; mais elles n'ont pas laissé de réussir comme celles du Paraguay, et celles qu'ils avaient établies chez les Mopes en* 1670. *Il a fallu absolument écarter les Espagnols de ces habitations, pour les empêcher d'y porter leur fierté et leur corruption. Les missionnaires faisaient le commerce pour la nation, et non pour eux. La facilité inattendue avec laquelle ces missionnaires, proscrits par la cour de Madrid, ont évacué un empire qu'il leur était si aisé de défendre, les a justifiés, aux yeux d'une grande partie du public, du reproche d'ambition dont leurs ennemis ont fait retentir l'Europe* (2801).

La gloire d'adoucir et de civiliser les Brésiliens, était encore réservée aux Jésuites... Ceux de ces missionnaires qui, en haine du nom portugais, étaient massacrés, se trouvaient aussitôt remplacés, par d'autres qui n'avaient dans la bouche que de tendres noms de paix et de charité. Cette magnanimité con-

(2795) *Annales polit., civiles et littér.*, tome I, n° 5, p. 375; *Etat civil, polit. et commerc. du Bengale*, tom. I, p. 159, 193; tome II, pages 50, 140, 186. On peut voir encore la *Harangue du général Burgoyne Gazette de Holl.*, 18 mai 1775.

(2796) *Les Incas*, préf., p. 9.

(2797) Préface, p. 16.

(2798) V. ci-dessus, c. 7, art. 5, § 21.

(2799) *Hist. des établiss.*, tome III, l. VI, p. 87.

(2800) *Ibid.*, tom. III, l. VIII, p. 248 et suiv.

(2801) *Ibid.*, p. 258.

fondit des barbares qui n'avaient jamais su pardonner. Insensiblement ils prirent confiance en des hommes qui ne paraissaient occupés que de leur bonheur; leur penchant pour les missionnaires devint une passion... Si quelqu'un doutait de ces heureux effets de la bienfaisance et de l'humanité sur des peuples sauvages, qu'il compare les progrès que les Jésuites ont faits en très-peu de temps dans l'Amérique méridionale, avec ceux que les armes et les vaisseaux des cours d'Espagne et de Portugal n'ont pu faire en deux siècles. Tandis que des milliers de soldats changeaient deux grands empires policés en déserts de sauvages errants, quelques missionnaires ont changé de petites nations errantes en plusieurs grands peuples policés (2802).

XI.

Missions du Paraguay.

Nous n'aurions pas osé rendre un témoignage aussi honorable à des hommes contre lesquels les incrédules ont vomi tant d'invectives; celui d'un philosophe ne peut être suspect à aucun lecteur.

Un militaire, qui paraît en parler comme témoin oculaire et en homme désintéressé, a porté le même jugement. *L'éloge*, dit-il, *qu'a fait M. de Montesquieu, dans son* Esprit des lois, *des établissements des Jésuites au Paraguay, était bien mérité, et ce grand homme avait été assurément bien informé de leur état et de leur police. Il serait ridicule de dire que les Jésuites n'ont pas consulté leurs intérêts en formant ces établissements; mais qu'importe de quelle manière on entreprenne de faire le bonheur des humains, pourvu qu'on y réussisse?... Les Jésuites ont rassemblé plus de cent mille sauvages, errants et vagabonds dans les forêts, et en ont formé des sociétés où tout était en commun, à peu près comme chez les Hernutes, où rien ne manque à chaque individu, quoiqu'il n'ait rien en propre. Ils ont été sans doute très-circonspects, en ne permettant pas aux Espagnols de venir examiner leurs actions; ils craignaient leur envie et leur avarice, ils craignaient d'être débusqués ou rançonnés... Mais il est bien absurde de vouloir faire croire que dix-huit à vingt Pères jésuites, car ils n'ont jamais guère été davantage, ont forcé cent cinquante mille Indiens à être esclaves malgré eux, et à être tyrannisés, accablés de travaux et de mauvais traitements; tandis que toutes les semaines on leur mettait les armes à la main, pour les exercer à tirer au blanc; tandis qu'ils pouvaient, quand ils l'auraient voulu, massacrer les Pères, ou tout au moins leur échapper comme des lièvres: car les Jésuites n'avaient assurément pas une armée de soldats européens pour les garder; et tout animal qui se trouve mal dans un endroit, n'y reste que quand il ne peut pas s'échapper: bien loin de tout cela, ces Indiens* (2803) *étaient extrêmement attachés aux Jésuites, et ils se sont désespérés lors de leur expulsion.*

Un autre voyageur vient de nous apprendre que les missionnaires franciscains, qui travaillent chez les sauvages Tégas, près du golfe du Mexique, imitent la méthode des Jésuites du Paraguay; que les Indiens du Potosi ne peuvent pardonner aux Espagnols l'expulsion des Jésuites (2804).

Nous attendrons longtemps avant de voir nos philosophes, qui brûlent d'un amour si ardent pour l'humanité, former et exécuter une entreprise semblable à celle des missionnaires.

§ XII.

Missions aux Indes et à la Chine.

Peu de temps avant la découverte de l'Amérique, les Portugais parvinrent à doubler le cap de Bonne-Espérance, et à pénétrer jusqu'aux extrémités de l'Asie. Des missionnaires intrépides les suivirent sur les côtes occidentales et méridionales de l'Afrique: au Malabar et au Coromandel, à Siam, à la Cochinchine, au Tonquin, au Japon, à la Chine. La plupart des missions qu'ils ont fondées subsistent encore après deux siècles de dangers, d'obstacles, de révolutions. Nos sages philosophes se sont plu à suspecter leurs motifs, à noircir leur conduite, à exagérer leurs fautes, à déprimer leurs succès. Les uns, disent-ils, ont été guidés par l'ambition, les autres par un génie inquiet et vagabond; ils ont troublé le repos de ces royaumes lointains, ils y ont excité des troubles et des séditions, y ont rendu le christianisme odieux, se sont fait chasser par leur caractère querelleur et turbulent (2805). De courtes réflexions sur les circonstances et sur les événements, dissiperont aisément ces reproches injustes ou exagérés.

1° Les missionnaires marchaient à la suite et sous la protection des négociants ou des officiers envoyés par les différentes cours de l'Europe; ils étaient de différentes nations: ils ont donc été forcés, pour ne pas paraître ingrats ou infidèles à leur souverain, d'épouser les intérêts du gouvernement qui les protégeait. Les antipathies nationales, l'intérêt et la jalousie de commerce, l'imprudence de divers envoyés, ont souvent brouillé ces nations européennes; les missionnaires se sont trouvés enveloppés, sans le vouloir, dans ces démêlés, dont le contrecoup n'a pas manqué de retomber sur les missions. Il serait injuste d'imputer à la religion et à ses ministres les suites fâcheuses de ces querelles. Ce sont les passions des navigateurs et des négociants, et non celles des missionnaires, qui ont causé tout le mal. La jalousie de commerce entre les

(2802) *Hist. des établiss.*, tome III, l. IX, pages 337, 338.

(2803) *De l'Amérique et des Américains*, par le philosophe Ladouceur, Berlin, 1771, p. 62.

(2804) *Voyage de M. de Pagès*, t. I, p. 88 et 111.

(2805) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Chine*, *Eglise*, p. 117; *Japon*. *Hist. des établiss.*, tome VII, c. 1; *Tableau des saints*, etc.

Hollandais et les Portugais a été la véritable cause de la ruine des missions du Japon; les premiers ont calomnié les missionnaires et leurs prosélytes, pour pallier leur propre turpitude, et les incrédules ont adopté, sans preuve et sans connaissance toutes leurs accusations.

2° Il faut avouer que les intérêts de corps, de société, d'institut, y ont souvent influé. Mais comment trouver des missionnaires qui eussent tous le même esprit, le même désintéressement, le même zèle apostolique, également supérieurs partout aux faiblesses de l'humanité? La grandeur de l'entreprise, les diverses branches auxquelles elle s'étendait, l'éloignement prodigieux des lieux, le hasard des événements, ont dû nécessairement faire naître des obstacles imprévus. Le schisme arrivé au XVIe siècle en divisant les nations de l'Europe, a porté ses fatales influences aux extrémités du monde; les Hollandais ont mieux aimé que le christianisme fût anéanti au Japon, que d'y voir le catholicisme florissant (2806).

3° Il n'était pas aisé de saisir d'abord le caractère, les mœurs, la politique, le langage, la croyance, et les idées de tant de peuples différents; de prévoir ce qui pouvait plaire à l'un, indisposer l'autre, *de se faire tout à tous pour les gagner tous*. Plusieurs sont policés jusqu'à un certain point, ont des lois, des usages, des préjugés qu'ils regardent comme sacrés; il n'est pas aussi facile de les gagner, que des peuples ignorants et sauvages; on ne peut pas leur rendre les mêmes services, ni les attacher par les mêmes bienfaits. Ils sont défiants, soupçonneux, souvent irrités par les procédés des négociants et des armateurs européens; ils confondent aisément le dessein des missionnaires avec ceux de ces hommes avides et suspects.

4° Dans cet état de choses, il n'a pas été possible aux missionnaires de suivre parfaitement le plan qui leur a été tracé par les premiers prédicateurs de l'Evangile, de choisir des nationaux pour en faire des ministres de la religion et les apôtres de leurs compatriotes. Ce n'est qu'après bien des années et des tentatives inutiles, que l'on a senti enfin la nécessité d'en venir à cet expédient, seul capable de rendre les missions stables et florissantes. La dépendance dans laquelle elles sont demeurées jusqu'à présent à l'égard de l'Europe, a dû en retarder le succès.

Fermer les yeux sur les obstacles qui naissent de la chose même, pour s'en prendre à la religion et à ses ministres, ce n'est plus raisonner. Dans un ouvrage récent, M. Baron de Haren tâche de disculper la nation hollandaise de l'extinction du christianisme au Japon; mais il justifie les missionnaires et les Chrétiens contre les incrédules, qui les accusent d'avoir excité des séditions dans cet empire. Il soutient que dans les deux guerres civiles qui s'y sont élevées, les chrétiens ont suivi constamment le parti du souverain légitime contre les usurpateurs. Ceux-ci victorieux et devenus les maîtres, se sont vengés de la fidélité des Chrétiens envers leur véritable prince; la religion n'a point à rougir de ce malheur (2807).

§ XIII.

Faux reproches contre ces missions.

Le zèle apostolique, toujours subsistant dans l'Eglise catholique, ne s'est point borné aux contrées nouvellement découvertes ou devenues accessibles depuis peu; il y a des missionnaiaes répandus dans toutes les parties de l'Orient et de la domination mahométane, pour ramener les différentes sectes d'hérétiques, pour consoler et instruire les esclaves, pour convertir les infidèles. Il y a eu des missions même chez les Tartares et dans le royaume du Thibet. M. de Pagès, dans ses voyages, rend justice aux travaux, au courage, aux succès des missionnaires qui travaillent en Egypte, dans les montagnes de Syrie et à Damas, en Turquie, en Perse, dans les Indes, au Pégu, à Siam, à la Cochinchine, et même à la Chine; il parle de la plupart comme témoin oculaire. L'Espagne seule, dit-il, a fait plus de Chrétiens en Amérique et en Asie, qu'elle ne possède de sujets en Europe (2808). Les philosophes ont beau tourner ce zèle en ridicule, il n'a point sa racine dans les passions humaines; la charité chrétienne peut seule l'inspirer; il ne produit que du bien partout où il porte ses pas.

Une preuve qu'il est inspiré par la grâce divine, c'est qu'il ne s'est point soutenu dans les communions séparées de l'Eglise catholique. Les protestants se reconnaissent incapables de convertir les infidèles, sans une vocation spéciale et sans une mission extraordinaire (2809). Un sentiment de rivalité leur a fait tenter quelques entreprises en ce genre; mais ce zèle dont la source n'était pas assez pure, s'est promptement refroidi. On sait dans quel engourdissement sont tombées les missions anglaises, hollandaises, danoises, que ces nations avaient voulu établir en différentes parties du monde; l'impossibilité de soutenir longtemps le personnage d'apôtre, lorsqu'il est affecté, les a déterminés à en parler sur le même ton que les philosophes (2810).

On dit que la plupart des missionnaires sont des moines dégoûtés du cloître, qui vont chercher la liberté dans les pays éloignés, et y parviennent souvent à se donner de la considération. S'il y en a quelques-uns dans ce cas, peut-on le présumer du plus grand nombre? Puisqu'il s'en trouve d'assez courageux pour se consacrer dans leur patrie à la desserte des hôpitaux et des maisons de charité, à soigner et à instruire

(2806) *Apol. pour les cathol.*, tome II, c. 16.

(2807) *Recherches histor. sur l'état de la relig. chrét. au Japon*, 1778.

(2808) *Voyages autour du monde et aux deux pôles*, tome I, p. 252 et suiv.

(2809) *Apol. pour les cathol.*, tome II, c. 16.

(2810) *Londres*, tome II, p. 105 et suiv.

les pauvres, les enfants, les prisonniers, pourquoi la même charité n'en porterait-elle pas d'autres à s'expatrier et à se dévouer à la conversion des infidèles? Accusera-t-on de motifs suspects ceux qui ont fondé les missions pour les sauvages, ceux qui vont consoler et soulager les esclaves sur les côtes d'Afrique, les ecclésiastiques du séminaire des missions étrangères, etc., etc? Ces différentes œuvres de charité ne sont pas exercées plus exactement par les sectes protestantes que les missions lointaines. Ici le parallèle ne peut, dans aucune de ses parties, tourner à leur honneur. L'esprit philosophique les a gagnées, et nous voyons les prodiges qu'il opère. M. de Pagès observe que la tranquillité et la soumission des colonies espagnoles vient de ce qu'elles ont la même religion que leur souverain; au lieu que celles des Anglais et des Hollandais sont toujours prêtes à se révolter. Un curé, dit-il, vaut mieux pour le bon ordre qu'une compagnie de grenadiers.

Au IIIe siècle de l'Eglise, Tertullien reprochait déjà aux hérétiques, que leur ambition n'était pas de convertir les idolâtres, mais de pervertir les catholiques (2811). Il est fâcheux que les prédicants du XVIe siècle et leurs successeurs ressemblent de si près à ceux du troisième. Nous ne sommes pas surpris de voir les incrédules leur servir aujourd'hui de recors, et copier leurs invectives contre les missions.

L'ordre donné par Jésus-Christ il y a dix-sept cents ans, de prêcher l'Evangile à toute créature, n'a point souffert de prescription par le laps des siècles; il aura son effet jusqu'à la fin du monde. Il est bon que ce caractère serve toujours à distinguer parmi les différentes sociétés chrétiennes, celle dans laquelle Jésus-Christ continue de présider et de répandre son esprit : *Vous recevrez*, dit-il à ses apôtres, *la vertu du Saint-Esprit, et vous me rendrez témoignage à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, jusqu'aux extrémités de la terre* (2812).

L'obstination des incrédules à décrier ces missions, à soutenir qu'elles ont fait plus de mal que de bien, à vouloir que les nations infidèles demeurent stupides et barbares, plutôt que de devenir chrétiennes, est un travers inconcevable (2813). Il faut espérer que ces hommes, si éloquents à déplorer en Europe les pernicieux effets des missions, partiront incessamment pour aller les réparer; ils porteront aux sauvages de l'Amérique, aux habitants des terres Australes, aux nègres de l'intérieur de l'Afrique, aux Indiens, aux Chinois, aux Tartares, leurs savantes dissertations sur les ravages du christianisme, sur la nécessité de professer le déisme ou l'athéisme, sur la fausseté des religions et des révélations, afin de faire régner dans toutes les parties du globe la raison, la saine morale, la paix, le bonheur. Les exhortations pathétiques de l'auteur de l'histoire des établissements des Européens dans les Indes, doivent les y engager (2814), Il serait temps de penser aux préparatifs de leur voyage; nous les supplierons de nous envoyer au plus tôt une relation fidèle des merveilles qu'ils auront opérées.

ARTICLE V.

De l'influence qu'a eue la religion chrétienne dans la conservation des sciences et des arts.

§ I.

Inondation des barbares.

Si l'amour du genre humain était le vrai motif qui conduit la plume des philosophes, ils sauraient gré au christianisme d'avoir opposé une digue au torrent de la barbarie qui se répandit sur notre hémisphère au VIe et au VIIe siècle. Quelques-uns ont eu la bonne foi de convenir que, sans la religion chrétienne, les sciences et les arts auraient été anéantis. Mais cet aveu, qui a dû leur coûter, n'a pas été assez motivé de leur part; c'est à nous de démontrer en détail les divers remèdes que le zèle de la religion a opposés à la grandeur du mal, et de rassembler plusieurs observations que nous avons indiquées dans les différentes parties de notre ouvrage.

Dès sa naissance, le christianisme, loin de détourner de l'étude et de la culture des sciences, donnait un motif de s'y appliquer avec plus d'ardeur : le désir de réfuter les philosophes et de les convertir. L'école d'Alexandrie fut bientôt occupée par des Chrétiens; Pantaenus, Ammonius Saccas, Clément, Origène, y firent briller des talents distingués, auxquels les païens mêmes ont rendu justice. L'empereur Julien, peu reconnaissant des leçons qu'il avait reçues de ces maîtres, jaloux de la gloire que répandaient sur le christianisme les lumières de ses sectateurs, leur défendit de fréquenter les écoles et de professer les sciences. Sa mort, arrivée peu de temps après, rendit aux Chrétiens tous leurs avantages.

Ils auraient augmenté de siècle en siècle, sans une révolution subite qui changea la face du monde connu. Des essaims de barbares inondèrent successivement l'Europe et l'Asie, les parcoururent le fer et le feu à la main. Les provinces ravagées et dépeuplées, les nations dépouillées et asservies, les villes réduites en cendres, les monuments renversés, les mœurs et le langage changés, les sciences et les arts presque anéantis: tel est le triste tableau qu'offraient au VIe siècle et dans les suivants, toutes les contrées qui avaient formé l'empire romain; tel il nous est tracé par les témoins oculaires (2815). Si une main toute-puissante n'avait soutenu la religion, celle-ci eût succombé sous les mêmes coups que les connaissances humaines.

(2811) *De præscript.*, c. 42.
(2812) *Act.* I, 8.
(2813) *Espion chinois*, tome II, Lettre 4.
(2814) Tome I. l. I. p. 41, 42.
(2815) SALVIEN, SIDOINE APOLLINAIRE, OROSE etc

C'est la religion même qui devait apporter le remède à des plaies si profondes; mais les ravages continuèrent pendant plusieurs siècles; ils ne purent être réparés que lentement et par des progrès insensibles.

§ II.

Travaux des moines.

Au milieu des guerres continuelles, du brigandage, de la servitude, tristes fruits de la domination des barbares, il fallait nécessairement opter, ou de participer aux désordres publics, ou d'aller servir Dieu dans les déserts : les hommes les plus ennemis de la violence prirent ce dernier parti. Telle fut l'origine de la vie monastique dans l'Occident, comme les persécutions l'avaient été dans l'Orient; les cloîtres devinrent le seul asile où l'humanité et la vertu pussent se réfugier. Le détachement, la modestie, la piété, la douceur, la charité, l'austérité, le recueillement des premiers solitaires imprimèrent la vénération: l'on respecta le silence et la sainteté de leurs retraites; ils goûtèrent la paix loin du commerce des hommes. Cachés dans l'épaisseur des forêts, sur le sommet des rochers ou dans des vallées profondes, ils les fertilisèrent par leurs travaux; ils partagèrent leurs moments de repos entre l'étude et la prière; ils transcrivirent les livres qui avaient échappé à la dévastation générale. C'est dans les archives des églises et des monastères que l'on a retrouvé ce qui restait de ces précieux monuments.

D'autre côté, les ecclésiastiques, obligés à l'étude par leur état, conservèrent une faible teinture des sciences qui avaient fleuri sous la domination romaine. Pendant que les nobles, dévoués à la profession des armes, regardaient la culture des lettres comme une marque de roture, les clercs et les moines sauvaient du naufrage les débris des anciens auteurs; toute science fut nommée *clergie*, et le nom de *clerc* devint synonyme à celui de *lettré*.

Par la confusion du langage des vainqueurs avec celui des vaincus, la langue latine fut à la veille de périr pour toujours; heureusement elle était seule usitée dans l'office divin : quoique défigurée et abâtardie, elle a servi, dans la suite, à reprendre la lecture des anciens écrivains.

Un philosophe a formé, sur ce sujet, des plaintes amères : les lettres, dit-il, étaient étouffées par le barbarisme continuel d'une latinité corrompue et défigurée *par la religion* (2816). Assurément, la religion n'avait pas appelé les barbares; elle ne leur avait pas donné la commission de corrompre la latinité.

D'autres censeurs, plus passionnés qu'instruits, nous font un crime de ce que l'enseignement public ne semble encore aujourd'hui destiné qu'à former des ecclésiastiques et des religieux. Il fallait ajouter au moins des médecins et des jurisconsultes. Ce défaut, si c'en est un, est la preuve toujours subsistante du fait que nous établissons, et des obligations que nous avons aux clercs et aux moines, dont on affecte de méconnaître les services.

Après la chute des écoles romaines, la jeunesse serait demeurée sans instruction : mais la religion n'abandonna point le soin de ses enfants; il se forma des écoles dans l'enceinte des églises et des monastères. Les chapitres de chanoines érigés en communautés régulières, tinrent la main à cette institution; les titres d'*écolâtre* et de *chancelier* nous rappellent encore l'importance attachée pour lors à la fonction d'enseigner; et l'on en voit des preuves dans des conciles du VI[e] siècle. Déjà la maison épiscopale avait été regardée comme l'école des jeunes clercs. Des déprédations fréquentes des biens du clergé firent souvent tomber ces établissements; la religion, victorieuse du brigandage, sut toujours les relever.

Quelque grossier que l'on suppose cet enseignement, il était susceptible de perfection; l'on s'en est aperçu, lorsque des temps plus heureux ont permis de lui donner plus d'étendue et une forme plus avantageuse. Ceux qui ont observé qu'avant la renaissance des lettres, toutes les institutions avaient pris un air monastique, n'auraient pas dû en dissimuler la raison; c'est que pendant plusieurs siècles, la vertu et les talents ne se trouvaient plus sous un autre habit.

§ III.

Services et récompense des clercs.

Il n'est donc pas nécessaire de recourir à des motifs odieux, pour trouver l'origine des priviléges, de la juridiction, des richesses, des prérogatives du clergé. Les peuples, victimes de l'ignorance et de la tyrannie des nobles, n'avaient de ressource que dans les ministres de la religion (2817). Ceux-ci conservèrent une faible connaissance du droit romain; les seigneurs et leurs officiers étaient incapables d'y puiser les principes de jurisprudence; les lois des barbares, aussi grossières que leurs mœurs, n'étaient propres qu'à maintenir une apparence de police dans des sociétés de malfaiteurs. Ce fut donc la nécessité qui força les clercs de continuer l'étude du droit écrit. Toutes les fois que le peuple était le maître de choisir les arbitres de ses différends, il n'hésitait pas; souvent les seigneurs mêmes renvoyèrent aux clercs ou aux officiaux, les affaires qu'ils se sentaient incapables de décider. Est-il étonnant que les peuples aient accordé leur confiance, aient fait de grands dons à un corps qui leur était si utile, dans lequel ils trouvaient des docteurs, des magistrats, des défenseurs contre l'oppression?

L'on se récrie sur la multitude énorme des fondations pieuses : pourquoi en dissimuler l'origine et les motifs? Les églises et les monastères étaient alors les seules ressour-

(2816) *Hist. des établiss.*, tome VII, c. 12.

(2817) *Disc. sur l'hist. de France*, p. 306 et s.

ces de la misère publique. Des seigneurs devenus riches à force de concussions, et tourmentés par de justes remords, firent la seule espèce de restitution qui fût praticable; ils mirent dans le dépôt des aumônes, et consacrèrent ainsi à l'utilité commune, des biens dont l'acquisition avait été peu légitime. La clause *pro remedio animæ meæ*, si commune dans les anciennes chartres, a souvent un sens qu'il n'était pas à propos de développer. Vu l'incertitude et l'instabilité des possessions et des successions sous le gouvernement féodal, plusieurs particuliers aimaient mieux faire des dons aux églises, que de laisser tomber leur héritage entre les mains d'un seigneur qui les avait tyrannisés (2818). On ne pouvait fonder alors des hôpitaux d'invalides ou d'incurables, des maisons de travail, des manufactures, des colléges, des académies; on n'en avait pas seulement l'idée.

Il fut un temps, il n'est pas encore fort éloigné, auquel la médecine ne pouvait être exercée que par des clercs; preuve qu'ils avaient toujours cultivé cette étude, et que le préjugé des séculiers, contre la possession des lettres, avait été poussé à l'excès. Cet usage a dû cesser, lorsque les choses ont pris une nouvelle face; mais il ne démontre, dans l'origine, que le zèle religieux des clercs et la stupidité des laïques.

A la fondation des universités, toutes les places furent occupées par des clercs; on envisagea ces établissements comme un acte de religion, dans lequel intervint l'autorité du chef de l'Eglise. Croirons-nous que les ecclésiastiques, semblables aux pharisiens, s'étaient saisis de la clef des sciences et en rendaient le sanctuaire inaccessible aux séculiers? Ils l'ouvraient à tout le monde, mais peu de personnes avaient l'ambition d'y pénétrer; les nobles auraient cru déroger, et à peine le permettaient-ils à leurs serfs. Quand on voit un Gerson, chancelier de l'Eglise de Paris, exercer par charité la fonction de maître d'école, on comprend jusqu'où peut aller le zèle inspiré par la religion pour l'instruction des ignorants; il n'a pas eu de modèles parmi les sages de l'antiquité, il n'aura point d'admirateurs parmi les philosophes modernes.

Les princes qui eurent assez de bon sens pour comprendre l'utilité des lettres, les favorisèrent par politique et par motif de religion. Ils augmentèrent les biens, les priviléges des clercs, parce qu'il fallait des bienfaits excessifs pour exciter quelque sentiment d'émulation et pour tirer les esprits de la léthargie dans laquelle ils étaient plongés (2819). C'est ce que fit Charlemagne; et en cela il donna des preuves d'un génie supérieur à son siècle.

§ IV.
Arts conservés dans le culte divin.

La pompe extérieure du culte divin contribua toujours à entretenir un reste de goût pour les arts; vainement on aurait cherché dans la société civile quelques vestiges de magnificence: les barbares avaient tout détruit. Des conquérants sortis des forêts du Nord, couverts de la peau des bêtes, aussi dégoûtants que les sauvages du nouveau monde, ne connaissaient aucune espèce de luxe; des princes, qui se parfumaient la chevelure d'un beurre rance (2820), n'étaient pas fort intelligents dans l'art des décorations. Mais cette grossièreté des souverains, qui nous paraît incroyable, disparaissait au moins dans les temples du Seigneur; on y retrouvait la décence bannie du reste de l'univers. Les reines, peu occupées de leur parure, ne dédaignaient point de manier l'aiguille et le fuseau pour décorer les autels; l'or, la pourpre, les pierres précieuses étaient réservés pour orner les tombeaux des saints. Ainsi les églises devinrent le dépôt des richesses. La somptuosité et la grandeur des édifices bâtis pour lors nous étonnent encore; si le dessin en est défectueux, leur hardiesse nous surprend: dans la bizarrerie d'un goût gothique et tudesque, on voit un génie qui va au grand, auquel il ne manquait que des règles et des modèles pour mieux faire. L'art de travailler les métaux, la peinture, la sculpture, retombés dans leur première enfance, ne pouvaient produire que des monstres, parce que l'on avait oublié les principes du dessin et des proportions; mais enfin le ciseau et le burin continuaient de s'occuper; c'était encore beaucoup de travailler si mal. Si la fureur des iconoclastes avait prévalu au VIIIe siècle, tout aurait été anéanti; l'art aurait péri avec les modèles; pour le ressusciter, il aurait fallu partir du moment de la création.

Dans l'*Histoire des établissements des Européens dans les Indes*, l'auteur prétend que l'abâtardissement des arts est venu de la religion. *Tous les temples*, dit-il, *furent bâtis en croix, couverts de croix, remplis de croix, décorés d'images horribles et funèbres, d'échafauds, de supplices, de martyrs, de bourreaux. Que devinrent les arts, condamnés à effaroucher continuellement l'imagination par des spectacles de sang, de mort, d'enfer*, etc. (2821)?

Il faut donc empêcher qu'on ne finisse l'église de sainte Geneviève; elle sera bâtie en croix, le fronton est déjà chargé d'une croix. Quoi! les vierges de l'Albane, la transfiguration de Raphaël, les tableaux de la gloire éternelle par Michel-Ange, la résurrection par Carle Vanloo, etc., effarouchent l'imagination de notre dissertateur? Laissons-lui, pour le recréer, les Furies et les Parques, les fureurs d'Ajax et d'Oreste, les supplices d'Ixion et de Prométhée, la mort d'Hercule, etc., peints par les anciens, et mis sur le théâtre. Mais non, il lui faut

(2818) *De l'Amér. et des Amér. par le philos. la Douceur*. Préf., p. 7, Londres, t. III, p. 44.
(2819) *Londres*, tome II, p. 76, 77.
(2820) Sidon. Apoll., carm. 15
(2821) Tome VII, c. 12.

peut-être des magots chinois, ou les obscénités de nos brillants artistes, formés par le goût philosophique. Il sait bien que c'est la rage des mahométans, des iconoclastes, des barbares du Nord, qui a détruit les chefs-d'œuvre anciens, et qui a presque anéanti les arts; mais il est plus beau de s'en prendre au christianisme, qui n'a cessé de réparer les ravages de ces brutaux.

§ V.

Poésie, éloquence, instruction.

Dans son origine, la poésie avait été consacrée à célébrer la divinité : elle revint à sa destination primitive ; les hymnes et le chant furent conservés dans l'office divin. Le feu de l'ancienne poésie était éteint ; mais il en subsistait toujours une étincelle prête à se ranimer. La représentation des mystères, mélange monstrueux de piété et de ridicule, a été dans la suite le germe de l'art dramatique, que nos premiers poëtes étaient incapables de puiser dans les écrits des Grecs. L'ancienne musique s'est perdue parce qu'elle n'a pas eu le même appui ; on jugea que des airs employés sur le théâtre à chanter les louanges des fausses divinités et à réveiller les passions, ne devaient pas entrer dans le culte du vrai Dieu.

Oserons-nous parler d'éloquence dans des siècles où l'on en avait oublié toutes les règles? La langue *romance*, seule entendue du peuple, n'était qu'un jargon grossier, formé du débris de trois langues différentes, sans force, sans harmonie sans construction régulière : malgré sa difformité, elle servait à instruire les peuples et souvent à les émouvoir. On sentait encore qu'il était utile de rassembler les hommes, de les occuper de leurs intérêts les plus chers, de leur inspirer l'horreur du vice et l'amour de la vertu. Les évêques n'étaient plus des Léon ni des Chrysostome; il y a bien loin des sermons du XIIe et du XIIIe siècle, aux sublimes discours de Bossuet, de Bourdalone et de Massillon. Mais ces orateurs populaires étaient encore écoutés; dans les assemblées de la nation, en présence du souverain et des vassaux, c'étaient des évêques ou des abbés qui portaient la parole. On ne peut pas refuser à saint Bernard une éloquence vive, touchante, persuasive ; l'influence qu'a eue cet homme célèbre dans les affaires de son siècle, est une preuve certaine de l'ascendant qu'il avait sur les esprits. L'abbé Suger, son contemporain, aurait été un grand homme dans quelque temps qu'il eût vécu.

Tant que dura l'usage vulgaire du latin, on lisait les homélies des Pères, où l'on en faisait des extraits : de là est venue la coutume d'en réciter quelques parties dans l'office divin. Quand la langue *romance* fut établie, on les traduisit; c'est ce qui a donné naissance aux *Epîtres farcies*, où l'on réunissait le texte latin de l'Ecriture avec une traduction ou paraphrase en langue vulgaire. Dans aucun temps, la lecture des livres saints ne fut interrompue, et cette source divine fournit toujours l'élévation des pensées, la vivacité des sentiments, la noblesse et la majesté des expressions : il n'en faut pas davantage pour faire briller l'éloquence dans le langage le plus informe et le plus grossier. Si l'on avait perdu l'habitude de parler de Dieu, de la morale aux hommes rassemblés ; si on les eût abandonnés à la férocité des mœurs de la Germanie transplantées dans nos climats, y aurait-il eu beaucoup de différence entre eux et les troupeaux de sauvages errants dans les forêts.

§ VI.

Société maintenue par la religion.

A la décadence de la maison de Charlemagne, lorsque les grands vassaux se furent rendus indépendants, toutes les provinces de son vaste empire devinrent autant de souverainetés isolées, d'Etats séparés, sans communication libre, et presque toujours en guerre les uns contre les autres. Les tyrans subalternes, multipliés à l'infini, tous jaloux de leurs voisins, se retranchèrent chacun chez eux, se bornèrent à exercer, du haut d'un donjon, une autorité despotique sur une poignée de serfs pauvres et malheureux. Ils établirent des contributions et des péages pour les étrangers, c'est-à-dire, pour des hommes de même nation, situés à quelques lieues de leur triste demeure. Plus de commerce, plus de liaison entre les habitants d'une même contrée, sinon lorsqu'il fallait se rassembler sous le drapeau du suzerain, pour aller dévaster quelques habitations voisines, désordre qui recommençait tous les jours. La religion, trop faible pour l'arrêter, en empêcha du moins la continuité, en établissant *la trêve de Dieu*, qui suspendait les hostilités pendant trois jours de la semaine. Des monuments durables du défaut d'union et de commerce dans ces temps-là, sont les châteaux forts dont les montagnes de nos provinces sont hérissées, la diversité des jargons parmi le peuple, la bizarrerie du droit coutumier, la différence des poids, des mesures, de la monnaie de compte, différence contre laquelle on fait sans cesse des spéculations qui n'aboutissent à rien.

Si l'unité de religion n'avait pas subsisté, il n'y aurait pas eu plus de société entre les diverses peuplades qu'entre les hordes de Tartares. Mais la réunion des paroisses en un seul diocèse, plusieurs diocèses soumis à un métropolitain, toute la chrétienté obéissant à un seul chef, étaient autant de liens pour entretenir la sociabilité, que l'ambition et l'humeur farouche des nobles travaillaient à détruire. Les relations indispensables avec le siége de Rome forçaient les hommes, devenus presque sauvages, à sortir quelquefois de chez eux. Dans cette capitale du monde chrétien, la barbarie fut toujours moins excessive qu'ailleurs; les études se continuèrent, et malgré les fréquen-

tes dévastations de l'Italie, il y eut toujours des écoles célèbres. C'est de Rome que Charlemagne fit venir des savants pour rétablir la culture des lettres dans son empire ; Alcuin, dont il prit les leçons, avait étudié à Rome. C'est de l'Italie que sont partis les premiers rayons qui ont éclairé l'Europe, avant que les Grecs, chassés de Constantinople, nous eussent rapporté ce qui leur restait des connaissances de l'antiquité.

Les pèlerinages, dans les lieux de dévotion, furent pendant longtemps la seule espèce de voyages praticables. Un négociant, un envoyé, un courier, auraient été inquiétés, arrêtés et peut-être dépouillés; l'extérieur de pèlerin en imposait. On s'est aisément dégoûté de ces courses pieuses, lorsqu'elles ont cessé d'être nécessaires, et que les communications libres ont été rétablies. L'historien de Charlemagne remarque comme une chose digne d'attention, que ce prince, malgré sa piété, n'est allé que quatre fois à Rome visiter le tombeau des saints apôtres. Ces voyages avaient souvent un autre objet, la dévotion a servi plus d'une fois de voile à la politique.

Il s'était détaché des colonies des principaux monastères ; mais elles conservaient de l'attachement pour leur chef-lieu, et de la subordination à l'égard de leurs premiers supérieurs. Il y avait peu de ces monastères qui n'eussent quelque objet de dévotion particulière; les pèlerins y étaient reçus par charité, et parce qu'ils contribuaient à entretenir les correspondances. Les peuples, pour sortir de chez eux, n'avaient de ressource que dans la religion.

Ce concours des peuples au tombeau des saints fit renaître le commerce. Avant l'établissement des foires et marchés libres, les *apports*, ou assemblées dans les lieux de dévotion, furent le rendez-vous ordinaire des négociants. La première foire franche en France, a commencé à Saint-Denis; les souverains, qui entendaient leurs intérêts, favorisèrent ces assemblées, les fêtes, les associations d'une contrée à une autre, pour renouer ainsi, par la religion, la société entre leurs sujets.

§ VII.

Autorité des Papes et des évêques.

Nous avons fait voir que l'influence qu'ont eue pendant longtemps les Papes, dans toutes les affaires de l'Europe, était un effet du besoin et de la supériorité des lumières de leur cour sur celles des autres souverains. Cette discipline a prévenu de plus grands maux que ceux dont on prétend qu'elle a été la source. En général, les rois les plus respectueux envers le Saint-Siége, sont ceux qui ont fait le moins de mal aux hommes ; plus ils ont eu de zèle pour dissiper l'ignorance, plus ils ont été étroitement unis à ce centre de la religion.

Déjà quelques philosophes, dans les moments de phlegme, en sont convenus. *Dans notre coin d'Europe*, dit l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie, le petit nombre étant composé de hardis ignorants vainqueurs, et armés de pied en cap, et le grand nombre d'ignorants esclaves désarmés, presque aucun ne sachant ni lire ni écrire, pas même Charlemagne, il arriva très-naturellement que l'Eglise romaine, avec sa plume et ses cérémonies gouverna ceux qui passaient leur vie à cheval, la lance en arrêt et le morion en tête. Leurs descendants,sentirent qu'ils avaient besoin de lois ; les évêques de Rome en savaient faire en latin : les barbares les prirent avec d'autant plus de respect qu'ils ne les entendaient pas. Les décrétales, vraies ou fausses, devinrent le code des nouveaux Régas, des Leudes, des Barons qui avaient partagé les terres. Ils gardèrent leur férocité: mais elle fut subjuguée par la crédulité et par la crainte que la crédulité produit* (2822).

Un autre a fait les mêmes réflexions, quoiqu'il ait cherché à les empoisonner. *Durant ce long période d'ignorance et de férocité*, dit-il, *la politique fut toute concentrée dans la cour de Rome ; elle y était née des artifices qui avaient fondé le gouvernement des papes. Comme les pontifes influaient, par les lois de la religion et par les règles de la hiérarchie, sur un clergé très-nombreux, que le prosélytisme étendait sans cesse au loin dans tous les Etats chrétiens, la correspondance qu'ils entretenaient avec les évêques, établit de bonne heure à Rome un centre de communication de de toutes ces églises ou de ces nations. Tous les droits étaient subordonnés à une religion qui dominait exclusivement sur les esprits ; elle entrait, comme motif ou comme moyen, dans presque toutes les entreprises ; et les papes ne manquaient jamais, par les émissaires italiens qu'ils avaient placés dans les prélatures de la chrétienté, d'être instruits de tous les mouvements, et de profiter de tous les événements. Ils y avaient le plus grand de tous les intérêts, celui de parvenir à la monarchie universelle* (2823). *L'Espion chinois* parle à peu près de même (2824).

Ce verbiage réduit à sa juste valeur, n'est qu'un chaos de bévues, d'anachronismes, de puérilités. 1° Le projet de monarchie universelle, attribué aux Papes, est aussi réel que celui dont on accusait Louis XIV. Que deux cents Papes, qui se sont succédé, aient conçu, suivi, exécuté le même plan pendant seize cents ans, c'est une absurdité palpable.

2° Les prétendus artifices qui ont fondé le gouvernement des papes, sont l'institution même de Jésus-Christ, et la *catholicité*, qu'il a donnée pour base à l'enseignement de l'Eglise : telles sont les lois de la religion et les règles de la hiérarchie, depuis la naissance du christianisme; nous l'avons fait voir. Sans doute Jésus-Christ a eu le projet ambitieux de procurer au chef de son Eglise la monarchie universelle.

(2822) Art. *Lois*.
(2823) *Hist. des établiss.*, tome VII, c. 3.
(2824) Tome I. Lettre 40.

3° Le prosélytisme n'est autre chose que l'exécution de l'ordre donné par ce divin maître de *prêcher l'Evangile à toute créature*. Toutes les nations de l'Europe sont redevables à ces paroles, de la civilisation, de la sécurité, du bonheur dont elles jouissent depuis la conversion des peuples du Nord.

4° Tant que les élections ont duré, les Papes n'ont point été les maîtres de placer des Italiens dans les prélatures, cela ne s'est fait dans les derniers siècles qu'en vertu des réserves, des expectatives, des règles de chancellerie. Cette manière de disposer des bénéfices n'a commencé qu'après le grand schisme d'Occident, et le séjour des Papes à Avignon.

5° Les différents changements de discipline, quant à cet objet, ont été évidemment la suite de plusieurs révolutions imprévues, et de l'état dans lequel l'Europe s'est trouvée après l'irruption des barbares. Il est donc absurde d'envisager cet ordre de choses comme l'ouvrage de l'audace, de l'adresse, des vues profondes d'une *Cour aristocratique*, telle que celle de Rome. Le siége de Rome n'est *une cour* que depuis que les papes sont devenus souverains. Pendant plus de douze cents ans ils ont été élus par le clergé et par le peuple, comme les autres évêques; on ne pensait guère alors à une monarchie universelle. A moins que les papes n'aient tous été doués de l'esprit prophétique, il leur a été impossible de former le plan de politique qu'on leur attribue. Ce rêve des protestants ne valait pas la peine d'être renouvelé par un philosophe.

6° Nos oracles modernes ne savent pas que les peuples septentrionaux ont donné, dans tous les temps, beaucoup d'autorité aux ministres de la religion. Dion Chrysostome, qui a écrit sous Trajan, dit que *chez ces peuples les druides règnent au milieu de la splendeur du trône, les rois ne sont dans le fait que les exécuteurs des ordres, des décisions, des inspirations des prêtres* (2825). Quand ces peuples auraient conservé le même esprit après leur conversion, ce ne serait pas un prodige, ni l'effet d'une politique profonde de la part des papes.

§ VIII.
Dispute entre le sacerdoce et l'empire.

Les contestations entre l'empire et le sacerdoce, dont on fait tant de bruit, sont évidemment nées des mêmes causes, et n'ont pas été infructueuses; le plus grand des malheurs aurait été que les esprits demeurassent plongés dans l'ignorance et dans l'inertie. *L'objet des disputes de religion*, dit le même historien, *intéresse plus vivement qu'aucun autre par sa liaison avec le premier, le plus respectable des êtres. On veut avoir raison : et quand le voudrait-on, si ce n'est dans les questions qu'on lie avec le salut éternel? On lit, on médite. A propos d'une sottise, l'esprit s'exerce et se porte à de bonnes études. On remonte aux sources primitives; on étudie l'histoire, les langues anciennes. La critique naît, on prend un goût solide. Bientôt le sujet qui échauffait les esprits, tombe dans l'oubli; les livres de controverse passent, l'érudition reste. Les matières de religion ressemblent à ces parties acides et volatiles, qui existent dans tous les corps propres à la fermentation. Elles troublent d'abord la limpidité de la liqueur, mais elles mettent bientôt en action toute la masse. Dans le mouvement elles se dissipent ou se précipitent. Le moment de la dépuration arrive, et il surnage un fluide doux, agréable et vigoureux, qui sert à la nutrition de l'homme* (2826).

Puisque tel a été le fruit des disputes de religion depuis dix-sept cents ans, nous avons lieu de présumer qu'il en sera de même des querelles que nous font aujourd'hui les philosophes; cela est d'autant plus probable, qu'ils se bornent à ressusciter de vieilles questions, et à rajeunir de très-anciens arguments.

L'Europe, dit un écrivain très-instruit, *était un corps vicié jusque dans les principes de la vie; il fallait l'affaiblir pour lui faire un nouveau tempérament; c'est à quoi les croisades contribuèrent. Elle était viciée, parce qu'elle était ignorante et superstitieuse; il fallait donc l'éclairer; ce fut l'effet des querelles entre le sacerdoce et l'empire* (2827). Ce sont ces contestations mêmes qui ont engagé les théologiens et les jurisconsultes à remonter aux anciens monuments de la discipline, à en suivre le cours dans les différents siècles, à éclaircir enfin toutes les questions sur lesquelles le laps des temps avait répandu l'obscurité.

§ IX.
Des croisades.

Nous ne sommes point tentés de faire une apologie complète des croisades, projets mal conçus, plus mal exécutés, effet de l'inquiétude qui agitait les souverains et les grands de l'Europe : mais on les blâme aujourd'hui avec trop d'aigreur et avec trop peu de réflexion. Elles ont coûté, dit on, deux millions d'hommes, n'ont abouti qu'à transporter en Asie des sommes immenses, à enrichir le clergé et les moines, à ruiner la noblesse, à augmenter la puissance des Papes (2828).

Soit, pour un moment. Il y périt deux millions d'hommes libres, qui écrasaient vingt millions d'esclaves : des sommes immenses furent portées en Asie; mais on y apprit le secret d'en faire rentrer en Europe de plus considérables : le clergé et les moines s'enrichirent, parce qu'ils rachetaient ce qu'on leur avait pillé : la noblesse se ruina, mais elle perdit l'habitude du brigandage : la puissance des Papes augmenta

(2825) Orat. 49.

(2826) *Hist. des établiss.*, tome III, l. VIII, p. 285.

(2827) *Discours de M. l'abbé de Condillac à l'Académie française*, p. 7.

(2828) *Encyclopédie*, art. *Croisades.*

pour quelques instants; mais une puissance plus formidable, celle des mahométans, fut réprimée, et perdit de vue le projet d'abrutir l'Europe entière (2829). Mettons ces diverses considérations dans la balance, et voyons de quel côté elle penchera.

D'abord la religion en fut-elle la cause principale ? Déjà on nous accorde que ce fut une passion désordonnée pour les armes, et la nécessité d'une diversion, pour suspendre des troubles intestins qui duraient depuis longtemps (2830). Des hommes qui ne pouvaient vivre en paix chez eux, résolurent de porter la guerre au loin : las de s'égorger les uns les autres, ils jugèrent qu'il serait plus beau de répandre le sang des infidèles. Le mieux aurait été de s'abstenir de meurtre pour toujours. Par le portrait que l'on fait de ceux qui périrent, par la conduite que tenaient les armées des croisés, il ne paraît pas que la religion ni la société aient eu beaucoup à regretter. C'étaient des hommes inquiets, avides, enivrés d'une fausse gloire, malheureux dans leur patrie, qui allaient tenter la fortune ailleurs.

Mais à côté des mauvais effets que produisirent ces expéditions, ne nous sera-t-il pas permis de placer le bien qui en est résulté ? *Les croisades*, dit un écrivain très-prévenu contre la religion, *épuisèrent en Asie toutes les fureurs de zèle et d'ambition, de guerre et de fanatisme, qui circulaient dans les veines des Européens; mais elles rapportèrent en Europe le goût du luxe asiatique, et elles rachetèrent, par un germe de commerce et d'industrie, le sang et la population qu'elles avaient coûtés. Trois siècles de guerres et de voyages en Orient, donnèrent à l'inquiétude de l'Europe un aliment dont elle avait besoin pour ne pas périr d'une sorte de consomption interne : ils préparèrent cette effervescence de génie et d'activité, qui depuis s'exhala, et se déploya dans la conquête et le commerce des Indes orientales et de l'Amérique* (2831).

Rien n'a plus servi que les croisades à établir solidement la puissance de nos rois. Des vassaux ruinés par ces voyages dispendieux, devinrent moins entreprenants et plus soumis ; il fut plus aisé de retirer de leurs mains les domaines aliénés de la couronne. *Les premiers affranchissements des serfs furent faits par des seigneurs qui avaient besoin d'argent pour passer la mer : l'Europe doit donc aux croisades les commencements de sa liberté* (2832). Cet exemple, une fois donné, se répandit et fut imité dans tous les besoins pressants.

On porta de grandes sommes en Asie; mais on y prit une idée de navigation, de commerce, d'industrie, qui fit bientôt revenir en Europe des richesses immenses, augmenta la culture et la population. *Des vues de négoce devenues communes aux peuples et aux souverains, établirent des manufactures, peuplèrent les villes, et en augmentèrent l'enceinte, distribuèrent, pour la commodité des ateliers, les eaux nécessaires, établirent des bains et des fontaines publiques. D'après ce qu'on avait vu en Orient, nos maçons devenus architectes, exécutèrent ces monuments dont nous admirons encore la hardiesse et la légèreté. L'Europe se remplit d'hôpitaux et d'hospitaliers* (2833). Une partie du patrimoine des nobles passa entre les mains des corps ecclésiastiques; mais ceux-ci faisaient moins d'ombrage à l'autorité souveraine, que des vassaux toujours prêts à prendre les armes. La meilleure partie de ces biens avait été enlevée au clergé dans la chute de la race carlovingienne : il rentra pour lors, à prix d'argent, en possession de ce qui lui avait été enlevé par violence (2834). Ajoutons que plusieurs seigneurs par une restitution mal entendue, rendirent aux monastères ce qu'ils avaient ôté au clergé séculier (2835).

§ X.

Effets qu'elles ont produits.

Personne ne doute que les croisades n'aient contribué à introduire un changement dans le gouvernement et dans les mœurs (2836) : or, aucun changement ne pouvait les rendre pires qu'ils n'étaient. Les guerriers qui revinrent d'outre-mer, se trouvèrent un peu moins ignorants qu'ils n'étaient partis; ils avaient vu d'autres climats, d'autres peuples, d'autres gouvernements. Les malheurs causés par tant d'entreprises mal concertées, leur firent sentir que la paix est préférable à la guerre, la justice à l'oppression, la subordination à l'anarchie. L'impuissance de continuer le brigandage, les accoutuma à s'en abstenir : dès lors l'Europe commença de respirer, et prévit une révolution dans les idées et dans les mœurs.

Les suites des croisades, disent les auteurs anglais de l'*Histoire universelle*, *ont été très-avantageuses au christianisme ; elles mirent obstacle à l'accroissement de la puissance des mahométans, lorsqu'elle était à son plus haut point ; elles apprirent aux princes de l'Europe le prix d'une marine ; et en leur procurant la connaissance de la situation, des productions et de l'état des grands pays de l'Asie, elles frayèrent le chemin aux découvertes et aux conquêtes qui ont été ensuite la source des plus grands avantages. Ce fait n'a pas échappé à un Vénitien, qui, dans ce temps-là, composa un savant et judicieux traité sur ce sujet; et quoiqu'il ne produisît point d'effet pour lors, il fournit néanmoins une preuve incontestable que l'on a prévu ces heureuses*

(2829) *Londres*, tome III, p. 265.
(2830) *Encyclopédie*, art. *ibid.*
(2831) *Hist. des établiss.*, tome VII, c. 6 et 8.
(2832) *Hist. des établiss.*, tome I, l. I, p. 61.
(2833) *Londres*, tome III, Note, p. 255.
(2834) FLEURY, 3ᵉ *Disc. sur l'hist. ecclés.*, n° 10, 14.
(2835) *Hist. eccl.*, l. LXI, n° 57; l. LXIII, n° 49; l. LXIV, n° 29.
(2836) *Hist. du siècle de Charles-Quint*, par Robertson, tome I, p. 4; tome II, p. 105; *Hist. de l'Amérique*, par le même, tome I, p. 60 et suiv.

suites longtemps avant qu'elles soient arrivées, et qu'on les a comprises (2837).

Les premiers voyages faits aux extrémités de l'Asie, immédiatement après les croisades, furent entrepris par des religieux, sous la protection des papes et de saint Louis : ils avaient un objet politique; mais la religion y entra pour beaucoup, et ces premiers essais enhardirent les Européens à former de plus grands projets (2838).

Il n'est donc pas aisé de concevoir ce qu'affirme l'Encyclopédie, que les croisades ont été également funestes à la religion et à la société. De tous les fléaux, l'ignorance est le plus redoutable; il traîne tous les autres à sa suite : or les croisades ont contribué à la dissiper; si elles ont causé des maux passagers, elles ont aussi produit des biens durables; mais nos adversaires n'ont pas la tête assez froide pour les comparer.

Les sciences et les arts ne pouvaient fleurir sous l'anarchie; il fallait commencer par établir la subordination et la police, en rendant les rois véritablement souverains : la religion y eut beaucoup d'influence; les incrédules le lui reprochent. Souvent nos rois, inquiétés par des vassaux rebelles, demandèrent du secours aux évêques : ceux-ci leur procurèrent l'assistance des *communes* (2839). Les rois de leur côté, protégèrent les communes contre les violences des seigneurs; ils augmentèrent le pouvoir des évêques, pour abaisser à proportion celui des nobles : telle est l'origine d'une partie des droits temporels du clergé; il ne sera jamais tenté d'en rougir.

§ XI.

Des nouvelles découvertes. De la scolastique.

Ainsi, par l'influence directe ou indirecte de la religion, les obstacles diminuaient, les ténèbres devenaient moins épaisses. Lorsque des philosophes tentèrent de percer l'obscurité qui régnait encore, la religion ne désapprouva point leurs efforts, tant qu'ils furent prudents et circonspects : mais lorsqu'ils annoncèrent de nouvelles découvertes avec trop de confiance, et sur un ton dogmatique, elle craignit avec raison leur témérité. Ils ont si souvent trompé les hommes, que l'on ne saurait trop se défier d'eux.

Galilée fut persécuté, dit-on, pour avoir découvert le mouvement de la terre et le vrai système du monde; il n'en est rien.

Dans le *Mercure de France*, du 17 juillet 1784, n° 29, il y a une dissertation dans laquelle l'auteur prouve par les lettres de Galilée lui-même, par celles de Guichardin et du marquis Nicolini, ambassadeurs de Florence, amis et disciples de Galilée, qu'il ne fut point persécuté comme bon astronome, mais comme mauvais théologien, pour s'être obstiné à vouloir concilier son système avec la Bible. Ses découvertes, dit l'auteur, lui firent à la vérité des ennemis; mais c'est sa fureur d'argumenter sur l'Ecriture sainte, qui lui donna des juges, et sa pétulance des chagrins.

Dans son premier voyage à Rôme, en 1611, Galilée fut admiré et comblé d'honneurs par les cardinaux et par les seigneurs auxquels il fit part de ses découvertes. Il y retourna en 1615; sa seule présence déconcerta les accusations formées contre lui par les Jacobins, entêtés de la philosophie d'Aristote, et inquisiteurs. Le cardinal *del Monte*, et plusieurs membres du saint office, lui tracèrent le cercle de prudence dans lequel il devait se renfermer. Mais son ardeur et sa vanité l'emportèrent. Il exigea, dit Guichardin, que le Pape et l'inquisition déclarassent le système de Copernic fondé sur la Bible; il écrivit mémoires sur mémoires. Paul V, fatigué par ses instances, arrêta que cette controverse serait jugée dans une congrégation.

Rappelé à Florence, au mois de juin 1616, il dit lui-même dans ses lettres: *La congrégation a seulement décidé que l'opinion du mouvement de la terre ne s'accorde pas avec la Bible.... je ne suis point intéressé personnellement dans l'arrêt.* Avant son départ, il avait eu une audience très-amicale du Pape; le cardinal Bellarmin lui fit seulement défense, au nom du Saint-Siége, de reparler davantage de l'accord prétendu entre la Bible et Copernic; sans lui interdire aucune hypothèse astronomique.

Quinze ans après, en 1632, sous le pontificat d'Urbain VIII, Galilée imprima ses dialogues *delle Massime systeme del mondo*, et il fit reparaître ses mémoires écrits en 1616, où il s'efforçait d'ériger en question de dogme la rotation du globe sur son axe. On dit que les Jésuites excitèrent contre lui la jalousie et l'indignation du Pape. *Il faut traiter cette affaire doucement*, écrivait le marquis Nicolini dans ses dépêches du 5 septembre 1632; *si le Pape se pique, tout est perdu: il ne faut ni disputer, ni menacer, ni braver.* C'est ce que Galilée n'avait cessé de faire. Cité à Rome, il y arriva le 3 février 1633. Il ne fut point logé à l'inquisition, mais au palais de l'envoyé de Toscane. Un mois après, il fut mis, non dans les prisons de l'inquisition, mais dans l'appartement du fiscal, avec pleine liberté d'avoir correspondance au dehors. Dans ses défenses, il ne fut point question du fond de son système, mais de sa prétendue conciliation avec la Bible. Après la sentence rendue, et la rétractation exigée, Galilée fut maître de retourner à Florence.

En 1633, il écrivit lui-même au père Receneri son disciple: *Le Pape me croyait digne de son estime.. Je fus logé dans le délicieux palais de la Trinité du Mont... Quand j'arrivai au saint-office, deux Jacobins m'intimèrent très-honnêtement de faire mon apologie... J'ai été obligé de rétracter mon opi-*

(2837) *Hist. univ.*, tome XXI, p. 2.
(2838) *Ibid.*, p. 3.
(2839) Robert, fils de Hugues Capet, Louis le Gros, Louis VII, son fils, furent dans ce cas; Ducange, tome I, *Communitas*, C.

nion en bon catholique. Mais son opinion sur le sens de l'Ecriture sainte ne touchait en rien au fond de l'hypothèse de la rotation de la terre. *Pour me punir*, ajoute Galilée, *on m'a défendu les dialogues, et congédié après cinq mois de séjour à Rome... Aujourd'hui je suis à ma campagne d'Arcètre, où je respire un air pur auprès de ma chère patrie.*

Cependant l'on s'obstine encore à écrire que Galilée fut persécuté pour ses découvertes, emprisonné à l'inquisition, forcé d'abjurer le système de Copernic, et condamné à une prison perpétuelle.

L'Eglise, loin d'être alarmée des découvertes des astronomes, a eu recours à eux pour réformer le calendrier, parce que l'ordre de la religion a réglé de tout temps celui de la société.

On écrit de nos jours, que la théologie scolastique, fille bâtarde de la philosophie d'Aristote, mal traduite et mal entendue, fit plus de tort à la raison et aux bonnes études que n'en avaient fait les Huns et les Vandales (2840). C'est une exagération ridicule. La scolastique fut le premier effort d'une raison en enfance, et qui n'osait encore marcher qu'à la lisière. Nous lui sommes redevables de la méthode qui règne dans nos compositions, et qui était inconnue aux anciens. Définir et expliquer les termes, poser des principes, en tirer des conséquences, prouver une proposition, résoudre les objections, c'est la méthode géométrique. Cette marche est lente, mais elle est ferme; elle amortit le feu de l'imagination, mais elle en prévient les écarts, elle n'accommode point un génie bouillant, mais elle satisfait un esprit juste. Une manière différente de procéder d'abord, nous aurait peut-être jetés fort loin du terme. Depuis que les philosophes modernes ont secoué le joug de cette méthode scolastique, nous ne voyons pas ce que nous y avons gagné; ils ne raisonnent plus, ils déclament. La logique les incommode, la métaphysique leur déplaît, l'érudition leur pèse, un raisonnement serré leur donne des convulsions; ils vantent les progrès de la géométrie, et ils ne veulent plus de la méthode des géomètres. Un philosophe croit nous avoir instruits, lorsqu'il a lancé quelques éclairs; il semble n'avoir d'autre dessein en écrivant, que de persuader au lecteur qu'il a beaucoup d'esprit.

§ XII.

Services rendus aux sciences par les missionnaires.

A peine les navigateurs du XVe siècle eurent-ils découvert l'Amérique et le passage aux Indes, que la religion conduit sur leurs traces les ministres de l'Evangile. Les productions d'un hémisphère nouveau étaient un objet de curiosité pour les philosophes; des nations innombrables à instruire, étaient un appât encore plus touchant pour la charité chrétienne. Le courage des hommes apostoliques surpassa celui des navigateurs: ceux-ci n'avaient bravé que les périls d'un élément redoutable; les premiers domptèrent encore la férocité des peuples sauvages aigris par la cruauté des Espagnols. Pour connaître les productions et les curiosités naturelles de l'intérieur des terres; pour peindre les mœurs, le caractère, les idées de tant de nations différentes, il fallait se familiariser avec elles, apprendre leurs langues, les apprivoiser par des bienfaits. Cette entreprise n'a point été exécutée par des philosophes, mais par des missionnaires. Sans diminuer l'application qu'ils devaient au succès de leur ministère, ils ont mis successivement sous nos yeux tous les objets capables de nous intéresser. La Chine nous était presque aussi inconnue que l'Amérique; des missionnaires infatigables nous ont rendu cette nation, située à six mille lieues de nous, presque aussi familière que celles de l'Europe même. Par leurs travaux, la physique, l'histoire naturelle, la géographie, la connaissance de l'antiquité, la science des langues, ont fait des progrès rapides, et nous en promettent de nouveaux pour l'avenir.

Si l'on veut juger au premier aspect des services que le christianisme a rendus aux sciences et aux arts, il suffit de jeter un coup d'œil sur les contrées où le mahométisme s'est établi. Autrefois elles étaient le centre de la politesse, de l'industrie, des connaissances et des talents; aujourd'hui elles sont le séjour de l'inertie, de l'ignorance, de la servitude, de la stupidité. Depuis douze siècles, l'esprit humain n'y a fait aucun progrès; la nature humaine y paraît abâtardie, parce qu'une religion fausse et meurtrière n'a cessé d'y déclarer la guerre aux sciences, et ne fonde l'espoir de sa durée, que sur l'ignorance commandée par son fondateur. Si les tentatives qu'elle a faites pour pousser ses conquêtes jusque dans nos climats, n'avaient pas été vaines, l'Europe entière aurait subi le même sort que l'Asie, l'empire de la barbarie serait établi pour jamais. Nos adversaires sont forcés d'en convenir (2841)

Si cette réflexion ne suffisait pas, considérons l'une après l'autre toutes les nations de l'univers; voyons quelles sont les plus instruites, les mieux civilisées, les plus raisonnables, les plus heureuses, à tous égards: sont-ce les nations infidèles, ou les nations chrétiennes? Quand des Chinois, des Turcs, des Indiens, aveuglés par la vanité nationale, oseraient se préférer à nous, à peine daignerions-nous leur répondre. Mais ce sont des philosophes nés, instruits, engraissés dans le sein du christianisme, qui méconnaissent ses bienfaits, ne rougissent point de lui attribuer toutes les calamités du genre humain, exhortent l'Europe entière à s'en débarrasser (2842).

(2840) *Essai sur l'hist. gén.*, c. 78; *Hist. des établiss.*, tome VII c. 12.
(2841) *Hist. des établiss.*, t. I, l. I, p. 62.

(2842) *Hist. crit. de Jésus-Christ;* Conclus.; *Tableau des saints*, à la fin.

§ XIII.

Première objection : L'Évangile canonise l'ignorance.

Nous pourrions nous dispenser de répondre à leurs reproches ; ils sont détruits par des faits positifs, et ces faits sont avoués par des incrédules mêmes, n'importe : quelque absurdes que soient leurs plaintes, il faut avoir la patience de les écouter.

Première objection. Jésus-Christ, dans l'Évangile, a réprouvé la sagesse de ce monde ; il rend grâces à son Père d'avoir caché la vérité aux sages pour la révéler aux enfants et aux ignorants ; il appelle bienheureux ceux qui ont cru sans voir, etc. C'est évidemment canoniser l'ignorance, condamner l'étude et l'usage de la raison (2843).

Réponse. Considérons d'abord qui étaient ces sages si respectables que Jésus-Christ condamnait ; c'étaient des docteurs de la synagogue : nos philosophes ont-ils envie de les adopter pour confrères? Ils n'étaient rien moins que sages ; mais ils se donnaient pour tels : leur orgueil était aussi révoltant que leur ignorance était profonde. Ils déraisonnaient sur les miracles de Jésus-Christ, sur sa doctrine, sur sa conduite, sur la loi de Moïse, sur le sens des prophéties, sur les caractères du Messie ; Jésus-Christ avait-il tort de condamner leur fanatisme et leur opiniâtreté ? *Si vous étiez aveugles*, leur disait-il, *vous ne seriez pas coupables ; mais vous vous obstinez à dire*, nous voyons clair; *voilà votre péché* (2844). Leur crime consistait donc à fermer volontairement les yeux à la lumière, à s'aveugler par des sophismes, à repousser la vérité qui les éclairait malgré eux. Certainement la docilité du peuple était plus louable à tous égards, que l'opiniâtreté des faux sages.

Jésus-Christ ajoute : *Malheur à vous, docteurs de la loi, qui avez pris la clef de la science sans vouloir y entrer, et qui avez fermé la porte à ceux qui voulaient y pénétrer* (2845) ! Il ne blâme donc point l'étude ni la science, mais l'abus qu'en faisaient ceux qui s'en étaient rendus dépositaires : loin de condamner l'usage de la raison, il rappelle sans cesse ses adversaires à ce que la raison leur dictait et qu'ils ne voulaient pas entendre.

A qui dit-il : *Heureux ceux qui n'ont pas vu, et qui ont cru?* A un disciple qui n'avait pas voulu ajouter foi au témoignage réitéré et uniforme de ses collègues, qui s'obstinait à ne pas croire la résurrection de son maître, jusqu'à ce qu'il l'eût vu, entendu et touché lui-même. Nous convenons que, par cette sentence, Jésus-Christ condamne tous les incrédules qui n'imitent que trop fidèlement ce disciple : il ne s'ensuit point qu'il canonise l'ignorance et réprouve l'usage de la raison.

(2843) *De l'homme*, par HELVET., t. II, sect. 7, c. 3, p. 228.
(2844) *Joan.* IX, 41
(2845) *Luc.* XI, 52.

§ XIV.

Deuxième objection : Saint Paul condamne la philosophie.

Deuxième objection. Saint Paul ne cesse de déclamer contre les philosophes et contre la philosophie, contre la science et la sagesse des Grecs. Selon lui, Dieu n'a pas voulu sauver le monde par la sagesse, mais par la folie de la prédication ; c'est déclarer ouvertement qu'il faut renoncer au bon sens pour croire à l'Évangile. Dans tous les siècles, les théologiens ont fidèlement répété cette leçon ; ils ont décrié de leur mieux les philosophes qui cherchent à instruire leurs semblables.

Réponse. Disons plutôt qu'il faut renoncer au bon sens, pour entendre saint Paul de cette manière. L'Apôtre explique très-clairement ce qu'il entend par *la sagesse du monde* et des philosophes ; on ne peut pas s'y méprendre. Il peint les philosophes comme des hommes qui retiennent ou cachent injustement la vérité de Dieu. *Car*, dit-il, *ce qui peut être connu touchant la Divinité leur a été manifesté, et c'est Dieu même qui le leur a fait connaître. En effet, depuis la création du monde, les attributs invisibles de Dieu, sa puissance éternelle, sa providence, sont devenus sensibles par ses ouvrages ; tellement que l'on doit juger inexcusables tous ceux qui, ayant connu Dieu, ne lui ont point rendu de culte ni d'action de grâces, mais se sont livrés à de vaines pensées et aux ténèbres de leur cœur : en se donnant pour sages, ils sont devenus insensés ; ils ont transformé la majesté d'un Dieu incorruptible en statues et en images d'hommes mortels et de vils animaux*, etc. (2846).

Saint Paul blâme-t-il les philosophes d'avoir étudié la nature? Au contraire, il dit que Dieu se fait connaître par là. Réprouve-t-il l'usage de la raison? Il condamne les philosophes pour ne l'avoir pas écoutée. Était-ce sagesse de leur part? C'était une folie complète, volontaire et inexcusable. Il déclare que, pour punir cet abus, Dieu a exécuté la menace qu'il avait faite par Isaïe . *Je détruirai la sagesse des sages, et je réprouverai leur prudence* (2847). En effet, par l'établissement de la vraie religion, la fausse sagesse des philosophes est tombée dans un profond mépris. *Ainsi*, continue l'Apôtre, *comme, malgré la sagesse de Dieu, le monde ne l'a point connu par sa propre sagesse, il a plu à Dieu de sauver les fidèles par la folie de la prédication* (2848).

Étrange *sagesse du monde*, de ne pas connaître Dieu, d'adorer ses ouvrages, et de ne pas l'adorer lui-même ! Les philosophes cependant se croyaient très-sages; ils traitaient de folie l'Évangile et la doctrine de Jésus-Christ. C'est dans ce sens et non dans le sien que saint Paul prend les noms de

(2446) *Rom.* I, 18.
(2847) *Isa.* XXIX, 14.
(2848) *I Cor.* I, 19.

sagesse et de *folie*. Il le fait assez comprendre, en ajoutant que ce qui paraît folie de la part de Dieu, est plus sage que toutes les vues des hommes (2849).

Nous n'avons pas tort d'envisager de même la prétendue sagesse des philosophes modernes, qui nous donnent l'athéisme et l'irréligion pour résultat de leurs recherches et de leurs méditations.

§ XV.

Troisième objection : Le christianisme exige une foi aveugle.

Troisième objection. Exiger une foi aveugle, comme le seul moyen de salut, c'est évidemment détourner les hommes de la recherche de la vérité : or tel est le dogme fondamental du christianisme : celui qui croira sera sauvé, et quiconque ne croira pas sera condamné (2850). Croire une doctrine sans savoir si elle est vraie ou fausse, est le propre d'un enthousiaste, et non d'un homme raisonnable.

Réponse. Il est faux que le christianisme exige une *foi aveugle ;* elle n'est point telle lorsqu'elle est fondée sur des preuves analogues à la nature des objets qu'il s'agit de croire. Il y a bien de la différence, dit saint Augustin, entre un *croyant* et un homme *crédule* (2851).

Lorsqu'un aveugle-né croit, sur le témoignage des hommes, les phénomènes de la vision et des couleurs, sa croyance n'est ni imprudente, ni mal fondée, ni l'effet de l'enthousiasme, ni contraire à la raison. Nous sommes évidemment dans le même cas à l'égard des dogmes dont la lumière naturelle ne peut nous démontrer ni la vérité ni la fausseté, non plus que celle des couleurs à un aveugle. Pour savoir si le dogme de la Trinité en Dieu est vrai ou faux, que peut faire la raison? Examiner le dogme en lui-même? Il faudrait avoir une idée claire et nette de la nature et de la personne divine ; la raison ne peut nous la donner. Tout l'examen se borne donc à savoir si Dieu a révélé ce dogme, ou s'il ne l'a pas révélé. Or la révélation est un fait qui se prouve comme tout autre fait quelconque. Dès que les preuves en sont incontestables, il est absurde de refuser encore de croire le dogme révélé ; il l'est de soutenir que Dieu ne peut pas révéler ce que nous ne pouvons pas concevoir; il l'est d'affirmer que ce que nous ne concevons pas est faux : il l'est enfin de vouloir que l'ignorance ou le défaut de pénétration prévale aux preuves positives et incontestables de la révélation. Si l'incrédulité, en pareil cas, est un trait de sagesse, tout aveugle qui croit l'existence des couleurs est un insensé.

La vraie philosophie, l'usage légitime de la raison, consistent à n'exiger, pour chaque question, que le genre de preuves dont elle est susceptible, des preuves métaphysiques pour les faits qui sont à portée de nos sens, des preuves morales ou historiques pour ceux qui ne sont ni sensibles ni démontrables; à peser la valeur de chacune de ces preuves, à s'y rendre lorsqu'elles sont solides. Voilà ce que nous faisons dans toutes les questions qui ont rapport à la religion : les incrédules ne veulent point de cette méthode. S'agit-il d'un fait qui les incommode? Ils soutiennent qu'aucun témoignage n'est suffisant pour le prouver. Faut-il constater un miracle? Ils disent que la déposition des sens ne peut pas nous en convaincre. Quand on en vient à une vérité démontrable, telle que l'existence de Dieu, ils rejettent encore les démonstrations.

En récompense ils sont pleins de foi, lorsqu'il est de leur intérêt de croire. Qu'un imposteur quelconque ait avancé un fait peu avantageux au christianisme, ils le croient fermement et l'affirment, quand vingt auteurs dignes de foi auraient assuré le contraire. Ils récusent le témoignage des sens en fait de miracles, et ils attribuent à la nature des miracles sans nombre. Ils ne veulent point des mystères de la nature divine, et ils admettent dans la matière des mystères plus révoltants que celui de la Trinité. Ensuite ils nous reprochent une foi aveugle, ils ne font que répéter les clameurs des protestants.

§ XVI.

Quatrième objection : Les disputes de religion retardent les progrès de l'esprit humain.

Quatrième objection. Le christianisme a retardé le progrès des connaissances humaines, en occupant à des questions frivoles, à des disputes inintelligibles, les esprits capables de faire des recherches plus solides. On a négligé l'étude de la nature, de la morale, de la législation, de la politique, seule capable de contribuer au bonheur de l'humanité, parce qu'on perdait le temps à des disputes de religion.

Réponse. Les Chinois et les Indiens, qui, selon nos adversaires, cultivent la philosophie depuis quatre mille ans, n'ont pas été distraits de leurs recherches par les disputes du christianisme : le climat était propre à leur donner beaucoup d'esprit, puisqu'il a fait éclore parmi eux les sciences plutôt qu'ailleurs. Nous invitons les incrédules à étaler les progrès que ces philosophes non chrétiens ont faits dans l'étude de la nature, de la morale, de la politique, de la législation. Les Grecs, si ingénieux dans les arts, ont parcouru la carrière philosophique pendant près de huit cents ans : on convient cependant que leurs découvertes n'ont pas été fort merveilleuses, que ce qu'ils avaient de mieux était un emprunt. Il n'y a pas encore quatre cents ans que nous nous sommes réveillés d'un profond sommeil ; cependant l'on prétend que nous sommes bien plus avancés que les Grecs, et que tous ceux qui nous ont précédés. La nature, le climat, les

(2849) *I Cor.* I, 25.
(2850) *Marc.* XVI, 16.
(2851) L. *De utilitate credendi*, c. 9, n° 21.

causes physiques nous ont-elles mieux servis? Il n'y a pas d'apparence. Il faut donc que nous soyons redevables à une cause morale quelconque. Philosophes, n'en rougissez pas; une religion pure, sensée, raisonnable, vous a fait faire un saut que vous n'auriez pas franchi sans elle : et vous l'accusez d'avoir retardé vos progrès.

Enfin vous en avez secoué le joug, elle ne met plus d'entraves à la pénétration de votre génie : depuis environ un siècle, qu'avez-vous découvert? Vous nous avez appris que tout est matière, qu'il n'y a point de Dieu, que l'homme n'est qu'un animal, qu'il lui faut la morale des brutes. Plaise au ciel qu'il ne prenne point celle des lions et des tigres! Selon vous, la société, la législation, la politique sont fondées sur un contrat; quiconque en est mécontent peut le rompre; le premier écervelé à qui le gouvernement déplaît doit en conscience sonner le tocsin, ameuter le peuple, tout renverser et tout détruire. Voilà de grands progrès. Dites-nous de grâce où vous voulez nous conduire encore.

Si les disputes de religion retardent le progrès des sciences et des arts, pourquoi les philosophes ont-ils commencé par là? Ils ont débuté par renouveler toutes les disputes nées depuis la création; les plans de morale, d'éducation, de législation, de politique, de commerce, etc., ne sont venus qu'après. Dans des livres, dont l'unique objet devait être le commerce, l'industrie, l'administration, le gouvernement des colonies, ces sages dissertateurs ont rempli toutes les pages d'invectives contre la religion, sans doute pour détourner l'attention des lecteurs de l'objet principal; et ils s'en prennent à nous du retard produit dans la marche des sciences utiles par les disputes de religion. S'ils avaient eu réellement en vue l'avancement des sciences, il fallait laisser la religion aux théologiens, s'occuper du reste, et ne pas oublier la maxime : *Ne sutor ultra crepidam.* Mais nos sages maîtres ne manqueront jamais d'attribuer à la religion et à ses défenseurs les maux réels ou imaginaires dont ils sont les seuls auteurs.

Le motif de religion peut seul être assez puissant pour engager un savant à se livrer à l'étude des langues, de l'histoire, de l'antiquité, des origines du monde et des peuples; ceux qui s'y sont appliqués jusqu'à présent n'étaient pas des incrédules; aucun de nos philosophes n'en a le courage, et, s'il dépendait d'eux, ce genre d'étude serait bientôt anéanti.

§ XVII.

Cinquième objection : La critique et l'histoire sont devenues incertaines.

Cinquième objection. Un des inconvénients de l'esprit fanatique du christianisme est la destruction de toute critique et l'extinction absolue du flambeau de l'histoire. A la place des Xénophon, des Tite-Live, des Polybe, des Tacite, on ne voit plus que ces hommes de parti, qui ne racontent des faits que pour étayer des opinions; les mémoires du IVe siècle ne sont plus que d'insipides *factums.* Deux seuls auteurs estimables ont prévalu sur les efforts que l'on a faits pour anéantir leurs ouvrages, Zozyme et Ammien Marcellin; mais on les récuse dès qu'ils disent du mal des Chrétiens ou du bien des empereurs païens (2852).

Réponse. En blâmant l'esprit de parti, il ne fallait pas l'afficher d'une manière aussi visible, ni faire un *factum* infidèle pour décrier les *factums* insipides des auteurs chrétiens.

Nous soutenons que lorsque deux écrivains de parti contraire ont traité le même sujet, les faits dont ils conviennent sont plus certains que s'ils n'étaient rapportés que par l'un des deux.

Quant à ceux sur lesquels ils ne sont pas d'accord, c'est le cas d'exercer la critique, de voir lequel des deux montre plus de sagesse, plus de discernement et d'impartialité. Nous présumons que si un auteur carthaginois avait écrit l'histoire des guerres puniques, il ne s'accorderait guère avec Tite-Live, si ce n'est sur le gros des événements. Il est absurde de penser que le récit de Tite-Live est plus certain, parce qu'il ne s'est point trouvé là d'auteur carthaginois pour le contredire.

Une preuve de la nécessité de consulter plusieurs auteurs est l'histoire même dont nous parlons. Lorsque Polybe, moins enthousiaste que Tite-Live, raconte les mêmes faits avec des circonstances différentes, on fait plus de cas de la narration du premier, parce qu'il paraît moins entiché que le second de la vanité romaine; bon militaire lui-même, il était plus en état de juger d'une expédition militaire qu'un homme de cabinet.

Cette règle de critique, dictée par le bon sens, une fois admise, nous demandons sur quel motif l'auteur de l'objection préfère le jugement de Zozyme et d'Ammien Marcellin à celui des écrivains ecclésiastiques. Leur style ne ressemble guère à celui de Xénophon ou de Tite-Live. Quelle preuve avons-nous que les deux premiers ont été moins prévenus en faveur de leur religion, moins portés à décrier les princes qui lui étaient contraires, plus sages, plus désintéressés, plus équitables que les Pères de l'Eglise? Lorsque nous aurons entendu ces raisons, nous jugerons nous-mêmes de la sagacité critique de notre auteur.

Partout, dit-il, où la critique ne voit pas l'impartialité, elle suspend son jugement (2853). A-t-il suspendu le sien, lorsqu'il décide que Zozyme et Ammien Marcellin sont les deux seuls auteurs estimables de ces temps-là? La seule preuve qu'il donne du mérite de Zozyme, c'est qu'il a dit du mal des moines : excellente démonstration!

(2852) *De la félicité publique*, tom. I, p. 217.

(2853) *De la félicité publique*, tome I, p. 228.

Comment est-il instruit des efforts que l'on a faits *pour anéantir* les ouvrages de ces deux auteurs? La preuve de cette anecdote était indispensable, puisque c'est une calomnie. Loin d'être fâchés de la conservation des écrits de nos anciens ennemis, de Celse, de Julien, de Libanius, des historiens païens, nous savons gré à ceux qui nous les ont transmis; souvent nous y trouvons la réfutation complète de nos accusateurs modernes.

Il est faux que nous les récusions précisément parce qu'ils disent du mal des Chrétiens; nous n'avons récusé Zozyme que quand il est contredit par d'autres auteurs païens: et nos adversaires récusent, sans raison, le témoignage que rend Ammien Marcellin au miracle qui arriva lorsque Julien voulut rebâtir le temple de Jérusalem.

Ce sont donc eux qui, par entêtement et par haine, travaillent à éteindre le flambeau de la critique et de l'histoire. Selon leurs avis, tout ce qui a été écrit contre le christianisme est vrai, tout ce qui a été dit en sa faveur est faux; les Pères de l'Eglise, les historiens ecclésiastiques sont tous des enthousiastes ou des faussaires; les païens, entêtés d'idolâtrie, de théurgie, de magie, de divination, de sortiléges, de prodiges, sont des sages et des gens de bien. Fables, impostures, fausses traductions, faux ouvrages, tout est bon pour décrier le christianisme; et on couronne ces chefs-d'œuvre de critique, en nous accusant d'esprit calomniateur et de malignité (2854).

Hérodote et Diodore de Sicile ont écrit avant la naissance du christianisme; comment ont-ils été traités par nos philosophes historiens? On ne leur ajoute foi que quand ils disent du mal des Juifs.

Nous aurions bien d'autres observations à faire sur les services essentiels que l'incrédulité a rendus aux sciences: mais nous en avons assez dit pour faire comprendre combien notre siècle lui a d'obligation.

§ XVIII.

Sixième objection : Les Pères de l'Eglise ont supprimé les écrits de leurs ennemis.

Sixième objection. Les Pères de l'Eglise ont eu une attention singulière de supprimer les ouvrages de leurs ennemis. *C'est apparemment de ses prédécesseurs que saint Grégoire le Grand avait hérité du zèle barbare qui l'anima contre les lettres et les arts. S'il n'eût tenu qu'à ce Pontife, nous serions dans le cas des Mahométans, qui en sont réduits, pour toute lecture, à celle de leur Alcoran : car quel eût été le sort des anciens écrivains entre les mains d'un homme qui solécisait par principe de religion, qui s'imaginait qu'observer les règles de la grammaire, c'était soumettre Jésus-Christ à Donat, et qui se crut obligé, en conscience, de combler les ruines de l'antiquité* (2855)?

Réponse. Nous avons déjà fait voir ailleurs (2856) que c'est encore ici une calomnie. Les Pères de l'Eglise nous ont conservé les ouvrages de Celse et de Julien contre le christianisme : y en eut-il jamais contre lesquels le zèle de religion eût plus de motifs de sévir? Nous aurions de même ceux de Porphyre, si la réfutation qu'en avaient faite les Pères de l'Eglise eût été conservée; ce ne sont ni les Papes ni les ministres de la religion qui l'ont fait périr.

Bayle et Barbeyrac, quoique très-injustes envers les Pères, sont convenus que l'accusation dont on charge saint Grégoire le Grand n'est pas prouvée (2857). L'auteur de l'*Histoire de l'éclectisme* a fait voir qu'elle n'a même aucune vraisemblance (2858). 1° Elle n'est fondée que sur le récit de Jean de Sarisbery, écrivain sans critique du XII° siècle; il ne l'appuie que sur une tradition. Comment cette tradition, dont il ne reste aucun vestige, a-t-elle pu se conserver pendant six cents ans de barbarie? 2° Avant saint Grégoire, Rome avait été saccagée deux ou trois fois par les barbares; il est impossible que sous son pontificat la bibliothèque du mont Palatin ait encore subsisté, et qu'il ait pu en faire brûler les livres. 3° Le seul vrai est que saint Grégoire écrivit à Didier, archevêque de Vienne, pour le blâmer de ce qu'il enseignait la grammaire à quelques personnes : en effet, un évêque a des devoirs plus pressants et plus sacrés que celui-là. 4° Quoique saint Grégoire ait fait profession de ne pas rechercher les ornements du langage, on peut voir, par ses écrits, s'il est vrai qu'il solécisait par principe de religion. 5° On dit qu'alors les mathématiciens ou astrologues, qui se décoraient du nom de philosophes, étaient détestés; ce n'est pas à tort : quand les livres des astrologues auraient été brûlés, ce qui n'est pas prouvé, l'univers n'y aurait rien perdu.

Mais Montaigne, Brucker et d'autres ont trouvé bon, malgré le défaut de preuves, d'ajouter foi à l'autorité de Jean de Sarisbery : nos incrédules moutonniers, sur la parole de Montaigne, répéteront éternellement la même accusation contre saint Grégoire. Quelle soit vraie ou fausse, probable ou improbable, cela ne fait rien; elle peut en imposer aux ignorants, et rendre odieuse la religion, cela leur suffit, et c'est ainsi qu'ils travaillent à perfectionner la critique et l'histoire (2859). S'ils étaient les maîtres d'anéantir tous les titres du christianisme, et de brûler tous nos livres, ils n'en laisseraient pas subsister un seul.

(2854) *De la félicité publique*, tome I, pag. 221.
(2855) *Pensées philosoph.*, n° 44; *Lettres à Sophie*, Ire part., p. 225; et suiv. BRUKER, *Hist. crit. philos.*, tome III, p. 559 et suiv.
(2856) Chap. 5, art. 4, § 10.

(2857) *Dict. crit.*, art. *Grégoire; M. De la morale des Pères*, c. 19, t. 16, p. 352.
(2858) Tome I, p. 302 et suiv.
(2859) *Essai sur le mérite et la vertu*, extrait de Shaftsburi, Epist. Dédic., p. 3.

ARTICLE IV

De l'influence de la morale chrétienne sur le bonheur de la société.

§ I.

La morale ne peut prévenir tous les crimes.

Il ne serait pas nécessaire de revenir à ce sujet, si nous n'avions affaire qu'à des agresseurs sages et modérés ; nous avons assez vengé la morale chrétienne des calomnies de ses ennemis. Mais elle tient dans la religion une place si importante, elle a été si indignement traitée par les incrédules, ils ont tant multiplié les accusations, que nous ne pouvons apporter trop d'exactitude à les détruire.

Les vices et les passions des hommes ne sont certainement pas l'ouvrage de la morale évangélique ; elle les réprimerait si elle était suivie ; ils viennent de la nature, et sont aussi anciens que l'humanité, ils dureront autant qu'elle : *Vitia erunt donec homines* (2860). Supposer qu'une morale est fautive, parce que l'on a de la répugnance à la suivre, et qu'elle ne prévient pas tous les crimes, ce n'est pas raisonner. Peut-il y en avoir une qui ait le pouvoir de refondre l'homme et de le rendre impeccable.

Depuis trois mille ans que les philosophes raisonnent sur la morale, ils l'ont tournée dans tous les sens, lui ont cherché des appuis de toutes parts, ont étalé à l'envi les divers motifs capables de la renforcer. En quel lieu du monde l'ont-ils rendue plus efficace qu'elle ne l'est parmi nous? Peut-on en imaginer une dont les hommes n'aient jamais entendu parler, ou lui donner une base à laquelle personne n'ait encore pensé? Quand cela serait possible, quelle certitude aurions-nous de son efficacité, après six mille ans de malheurs et de crimes? Voilà trois questions auxquelles les incrédules n'ont pas encore satisfait ; nous en attendrons longtemps la solution (2861).

Par la comparaison des nations chrétiennes avec celles qui ne le sont pas, nous avons prouvé que jamais il n'a existé nulle part une morale plus raisonnable, plus solide, plus populaire, qui ait produit de plus grands effets que la morale évangélique. Celle des incrédules n'est point une nouvelle création ; ils l'ont reçue d'Epicure avec quelques palliatifs ; elle est fausse, et porte sur un fondement ruineux ; les Grecs et les Romains qui la suivirent, coururent rapidement à leur destruction ; l'histoire l'atteste ; le fait est incontestable : il démontre que quand cette morale irréligieuse prévaudrait aujourd'hui, elle produirait infailliblement dans la société les mêmes effets qu'autrefois ; l'homme du XVIIIe siècle n'est pas pétri d'un autre limon que ceux qui vivaient il y a deux mille ans.

Ce qu'il peut y avoir de bon dans la morale épicurienne n'est point réprouvé par celle de l'Evangile. On nous dit que la morale humaine doit être fondée sur la nature de l'homme, et sur son intérêt actuel ; nous y consentons, pourvu que cet intérêt soit bien entendu et sagement calculé. Dans le fond, disons-nous autre chose, lorsque nous fondrons la morale sur la volonté d'un Dieu bon, Père et bienfaiteur de ses créatures? Puisqu'il nous a donné l'être pour nous faire du bien, sans doute il veut que ses lois tournent à notre avantage ; lorsque nous saurons peser notre intérêt sans passion et sans préjugé, nous sentirons que nous n'avons rien de mieux à faire? même pour cette vie, que de suivre les préceptes de l'Evangile.

Mais Dieu ne s'est pas obligé à nous faire trouver *toujours* dans la vertu un avantage réel et sensible : il est des actions héroïques, méconnues, punies même comme des crimes ; l'espérance chrétienne peut seule nous engager à les faire.

§ II.

Elle ne néglige point nos intérêts pour ce monde.

C'est une calomnie d'affirmer que Jésus-Christ, en nous donnant des règles de morale, n'a tenu aucun compte de nos intérêts pour ce monde ; qu'il nous a ordonné d'y renoncer absolument ; qu'y avoir égard, c'est perdre le mérite de la vertu, et les récompenses de l'autre vie ; rien n'est plus faux (2862).

En commençant le sermon sur la montagne, il dit : *Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux!* Il suppose donc que l'espérance du royaume des cieux est plus capable de faire notre bonheur sur la terre que l'attachement aux richesses. En peut-on douter, lorsque l'on considère le petit nombre de ceux qui les possèdent, l'inquiétude qui les agite, les revers auxquels ils sont exposés?

Jésus-Christ ajoute : *Bienheureux les débonnaires, parce qu'ils posséderont la terre!* c'est-à-dire, qu'ils subjugueront les esprits et les cœurs par la douceur. *Accordez-vous promptement*, dit-il, *avec votre adversaire, lorsque vous voyagez avec lui, de peur qu'il ne vous dénonce au juge, ne vous fasse mettre en prison, et payer jusqu'à la dernière obole.* Il nous apprend à demander à Dieu notre pain de chaque jour ; il promet à ceux qui chercheront, en premier lieu, le royaume de Dieu et sa justice, que le reste leur sera donné par surcroît (2863).

Apprenez de moi, dit-il ailleurs, *que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes ; mon joug est doux, et mon fardeau léger* (2864). *Donnez, et on vous donnera ; on vous rendra une mesure pleine, comblée, surabondante ; vous serez mesuré comme vous aurez mesuré les au-*

(2860) TACITE, *Hist.*, l. IV, n° 74.
(2861) *Lettre écrite de la Montagne*, p. 71, n° 1.
(2862) *Ibid.* p. 32, 36.

(2863) *Matth.* V, 3, 4, 25 ; VI, 11, 33.
(2864) *Ibid.*, XI, 29.

très (2865). Il défend l'hypocrisie, parce qu'il n'est rien de caché qui ne vienne enfin à être révélé; l'avarice, parce que les richesses ne peuvent conserver la vie; l'orgueil, parce que les superbes sont toujours humiliés. Il peint l'enfant prodigue puni par la honte, les remords et la misère (2866). Voilà certainement des motifs présents et sensibles, des peines et des récompenses pour ce monde, sans préjudice de celles de la vie à venir: un plus long détail serait inutile.

Les apôtres n'ont pas parlé différemment. *Les peines intérieures et les remords*, dit saint Paul, *règnent dans l'âme de tout homme qui fait le mal, soit juif, soit gentil : gloire, honneur et paix à quiconque fait le bien, de quelque nation qu'il soit! Dieu n'excepte personne.* C'est pour cela qu'il ordonne aux fidèles de ne se laisser jamais vaincre par le mal, mais de vaincre le mal par le bien; d'obéir aux puissances, parce qu'elles sont armées du glaive et ont droit de venger les crimes; de faire le bien parce qu'elles sont établies pour les récompenser (2867). Il ne désapprouve point un père qui marie sa fille, pour éviter la honte de la garder dans un âge plus avancé. S'il conseille la continence et la persévérance dans l'état de viduité, c'est parce que l'on y est exempt des peines, des sollicitudes, des chagrins du mariage ; il ajoute, *Je le dis pour votre bien*, cet état est *le plus heureux.* Il recommande aux fidèles de ne blesser ni les Juifs, ni les gentils, ni l'Eglise de Dieu, et se donne lui-même pour exemple (2868). Après avoir repris les fautes des Corinthiens, il les loue de leurs vertus; il s'en fait gloire, afin de les piquer d'honneur et de les engager à être charitables (2869). Il dit aux Ephésiens, que celui qui aime son épouse s'aime lui-même; il exhorte les enfants à honorer leurs pères et mères, à cause des récompenses temporelles attachées à ce commandement (2870). Il excite les Philippiens à faire tout ce qui peut les rendre aimables et respectables, et leur donner bonne réputation; tous les fidèles à garder la concorde, l'amitié, la charité fraternelle, la joie, le contentement d'une conscience pure (2871). Il écrit à Timothée, que la piété est utile à tout; qu'elle a les récompenses de la vie présente et de la vie future (2872).

Dans le même esprit, saint Pierre recommande aux fidèles de garder une conduite irréprochable parmi les gentils, afin que ceux qui seraient tentés de mal parler d'eux soient forcés de glorifier Dieu en voyant leurs bonnes œuvres : il les exhorte à l'obéissance envers les puissances de la terre, parce que Dieu veut qu'en faisant le bien ils réduisent au silence les ignorants et les hommes indiscrets (2873).

(2865) *Luc.* VI, 38.
(2866) *Ibid.*, XII, 1,2, 15; XV, 15.
(2867) *Rom.* II, 9; XII, 21; XIII, 3 et 4.
(2868) *I Cor.* VII, 26, 28, 35, 40; X, 32, 33.
(2869) *Ibid.*, VI, 4; IX 2.
(2870) *Ephes.* V, 28; VI, 2 et 3.
(2871) *Philipp.* IV, 8.

§ III.

La plupart des hommes les connaissent mal

Jésus-Christ et ses apôtres n'ont donc passé sous silence aucun des motifs tirés de notre intérêt personnel et présent pour nous porter à la vertu. Le calme des passions, l'empire sur les cœurs, la paix avec nos semblables, le repos de la conscience, la crainte de la honte, des remords, des reproches, des représailles, le respect qu'inspire la vertu, la protection des lois, les principes d'honneur et d'émulation, l'amour bien réglé de nous-mêmes, la douceur de la société, etc., sont certainement des avantages temporels et sensibles : nous osons défier les prédicateurs de la morale naturelle, philosophique, épicurienne, d'en alléguer de plus pressants ou de plus solides. L'Evangile ne nous ordonne de fermer les yeux sur les motifs humains et d'y résister, que quand ils peuvent être pour nous une tentation de mal faire et de violer nos devoirs; danger très-fréquent dans les sociétés corrompues, où le vice puissant est encensé, et la vertu presque réduite à se cacher : des matérialistes mêmes ont été forcés de l'avouer (2874).

S'il se trouve des méchants dans le christianisme, cela vient-il de ce que la religion leur interdit le motif de leur intérêt bien entendu ? Aucune religion ne fait mieux sentir cet intérêt aux hommes. C'est parce qu'une organisation vicieuse et des passions plus fortes que la raison les aveuglent, leur font également oublier les intérêts de ce monde et ceux de l'autre; malheur qui leur est commun avec les incrédules.

Supposons, pour un moment, que des esprits de travers ou mal instruits se persuadent que les intérêts de cette vie sont *toujours* en opposition avec le salut éternel, qu'il faut absolument se rendre malheureux en ce monde pour mériter d'être heureux en l'autre. La religion serait-elle responsable de cette erreur et du sens faux que ces gens là donnent à quelques maximes de l'Evangile ? Argumenter sur ce sens absurde, sur la conduite de ceux qui l'adoptent, en conclure que cette morale est pernicieuse, puisque l'on en abuse, c'est déraisonner. Y a-t-il une maxime de morale quelconque, dont un esprit faux ne puisse abuser? Alors il faut démontrer l'abus, et non censurer la loi ou la maxime.

L'auteur du *Tableau des saints* conclut deux volumes d'invectives contre la religion, par l'étalage des plaies que la morale chrétienne a faites à la société. C'est une satyre cynique et amère de nos mœurs, dont on peut voir le canevas dans le *Système de la nature* (2875), dans le *Christianisme*

(2872) *I Tim.* IV, 8.
(2873) *I Petr.* II, 12 et suiv.
(2874) *Syst. de la nat.*, tome I, c. 15, p. 318, 324.
(2875) *Ibid.*, tome I, c. 15, p. 345; tome II, c. 3, note, p. 79; c. 6, p. 185; c. 8, p. 237, etc.

dévoilé, et ailleurs. Nous pourrions y opposer le tableau que Cicéron, Lucien, Quintilien, ont tracé des philosophes de leur temps ; les reproches que fait Plutarque aux Epicuriens ; les décrets des magistrats qui les ont chassés des villes dans lesquelles ils corrompaient la jeunesse ; les mœurs de Rome épicurienne, peintes dans les satyres de Juvénal et dans Pétrone ; le portrait que nous avons fait ailleurs des disciples de la nouvelle philosophie, fourni par les coryphées de la secte : ce parallèle ne serait redoutable pour nous dans aucune de ses parties. Mais il vaut mieux répondre directement à toutes leurs déclamations.

§ IV.

Calomnie contre Jésus-Christ et ses apôtres.

Selon notre censeur, on peut partager les sectateurs de la morale chrétienne ou les saints en deux classes. *Les uns ont été des chefs de parti, des fondateurs de sectes ; leur but invariable fut de dominer et de subsister aux dépens de ceux auxquels ils annonçaient l'Evangile. Les autres ont été des enthousiastes de bonne foi, qui, trompés par des fourbes, sont devenus dans leurs mains les instruments de leurs passions et de leur politique intéressée. Ni les uns ni les autres n'ont été des hommes utiles. Si les fourbes, après avoir gagné des adhérents, ont trouvé le secret de les tyranniser et de vivre à leurs dépens, les fanatiques sincères, les enthousiastes pénétrés de la bonté de leur cause, en consultant les lumières de leur conscience erronée, n'ont pas fait moins de mal à la société par les troubles et les ravages qu'ils y ont fait naître : d'où l'on voit que le dévot hypocrite et le dévot de bonne foi on été des êtres très-nuisibles* (2876).

Réponse. Les fondateurs de secte auxquels l'auteur en veut sont connus; c'est Jésus-Christ et ses apôtres. Ailleurs il n'a pas osé décider que Jésus-Christ fût *un fourbe hypocrite*, il a dit que ce fut *un enthousiaste*, ou *un charlatan maladroit* (2877). Dans un autre ouvrage il dit : *Qu'il est très-possible que notre aventurier soit parvenu à se croire réellement envoyé par la Divinité; qu'il fut un visionnaire, et trouva des gens assez simples pour donner dans ses rêveries. Il conclut qu'un mélange assez constant d'enthousiasme et de fourberie paraît constituer le caractère de Jésus* (2878). Auquel de ces jugements nous arrêterons-nous ? Nous avons démontré que ce mélange est absurde et impossible.

Mêmes variations sur le caractère des apôtres. Souvent l'auteur les accuse d'avoir été ignorants, simples, crédules; d'autrefois il les récuse comme des témoins intéressés et fourbes. Il dit qu'il a pu se trouver parmi eux des hommes simples, crédules, de bonne foi; d'autres qui étaient plus rusés et plus adroits, qui se sont rendus maîtres des autres; il pense qu'un homme qui aura commencé par être fourbe, finira souvent par être enthousiaste de bonne foi (2879). Nous ne savons pas si l'auteur a senti en lui cet alliage, mais sûrement il n'a ni commencé ni fini par la bonne foi.

Jésus-Christ n'a cherché ni à dominer, ni à vivre aux dépens de ses prosélytes, ni à tyranniser personne, ni à faire des apôtres les instruments de sa politique. Il a constamment prévu et prédit sa mort ignominieuse; il a dit que la conversion du monde ne serait point son ouvrage, mais celui de l'Esprit-Saint ? il a défendu à ses apôtres l'esprit de domination, d'intérêt, d'intrigue, d'ambition ; il ne leur a promis que des souffrances pour ce monde : ce n'est pas à ce prix que l'on fait des dupes. Il a fait du bien à tout le monde; saint Pierre en prenait à témoin les habitants de la Judée (2880). Ses disciples ont fait de même : il y a de la démence à soutenir que des vertus si pures, si constantes, si populaires, ont été inutiles ou nuisibles.

Ils ont causé des troubles. Soit. Les philosophes en causent aussi, et ils en feraient davantage, s'ils étaient aussi puissants et aussi accrédités que les apôtres. Des peuples, nourris dans l'erreur et habitués au crime, n'étaient pas assez dociles pour embrasser sans résistance une religion aussi sainte que celle de Jésus-Christ : vaut-il mieux laisser les hommes dans l'ignorance et dans le vice, que de s'exposer à les révolter en les instruisant? De quoi s'avisent donc les incrédules de dogmatiser sous prétexte de nous instruire ? S'ils croient leur doctrine assez merveilleuse pour subjuguer le monde entier sans résistance, ils se trompent, leurs conquêtes ne sont pas encore fort brillantes ; ils n'ont enlevé à la religion que des déserteurs que le vice lui avait débauchés. Ils disent que leurs systèmes ne sont pas faits pour le commun des hommes, et ils les prêchent à tout le monde.

Quand les troubles et les ravages qu'ils attribuent faussement au christianisme seraient vrais, il faudrait encore lui tenir compte des vertus paisibles et sociales qu'il a fait pratiquer, de la civilisation des barbares, des avantages dont nous jouissons aujourd'hui. Pour un ou deux hommes dans chaque siècle auxquels nos adversaires imputent le fanatisme, il y a eu des millions de citoyens honnêtes, charitables, bienfaisants, irrépréhensibles, qui ont puisé leurs vertus dans la morale chrétienne.

§ V.

Contre les saints de divers états

Le portrait que fait l'auteur des saints de tous les états est digne d'un cœur pervers qui ne croit plus à la vertu. Selon lui, les prédicateurs de l'Evangile sont des hommes qui se prêchaient eux-mêmes et voulaient dominer ; les saints docteurs, des chefs de

(2876) *Tableau des saints*, IIe part., c. 10, p. 202.
(2877) *Ibid.*, c. 1, p. 3.
(2878) *Hist. crit. de J.-C.*, c. 17, pag. 334, 339.

(2879) *Tableau des saints*, IIe part., p. 160, 161.
(2880) *Act.* x, 38.

parti, peu délicats sur les moyens de faire triompher leur cause; les saints martyrs sont, ou des imposteurs qui ont péri à la peine d'établir leur doctrine, ou des insensés, dont les guides enthousiastes ou fripons avaient troublé le cerveau; les saints rois des dupes du clergé, ou de mauvais politiques, toujours prêts à verser le sang pour faire régner leurs prêtres; les saints anachorètes, des hommes nuisibles à eux-mêmes, et inutiles à la société; les saints moines, des esclaves dangereux de leurs supérieurs, ou des frelons qui se sont nourris du travail d'autrui (2881).

Réponse. C'est donc assez d'avoir été saint, pour n'avoir eu aucune bonne qualité; quiconque n'est pas athée, païen ou apostat, ne peut être homme de bien. Mais il y a des saints qui n'ont été ni apôtres, ni docteurs, ni martyrs, ni roi, ni anachorètes, ni moines; ils ont vécu dans les états communs de la société civile, en ont rempli tous les devoirs, n'ont fait que du bien à leurs semblables, et n'ont troublé le repos de personne. Ils sont le plus grand nombre : qui les a formés? Ils ont cru en Dieu et en Jésus-Christ; ils ont suivi l'Evangile à la lettre; si la morale en est si détestable, comment peut-il y avoir une seule âme honnête dans le christianisme?

Si avec un pinceau ainsi trempé dans le fiel de l'irréligion, nous avions la témérité de noircir tous les grands hommes dont parle l'histoire, de calomnier leurs intentions, leurs actions, leurs talents, leurs vertus, les incrédules seraient les premiers à nous dire anathème.

Nous avons vu ce qu'ont fait chez des peuples barbares les prédicateurs de l'Evangile; l'incrédulité même a été forcée de rendre hommage à la pureté de leur zèle. Cependant ils avaient pris les apôtres pour modèle. Un exemple si pernicieux a-t-il pu produire des copies aussi respectables? Jamais la philosophie n'a rien exécuté ni rien tenté de semblable.

Les païens mêmes admiraient la constance des martyrs; Celse convient qu'il est louable de mourir pour la défense de la vérité; Julien n'osa pas en renouveler le spectacle, dans la crainte d'y succomber. Nos sages modernes jugent qu'il eût été mieux d'adorer Jupiter ou Vénus, que de confesser Jésus-Christ. Si les prédicateurs les mieux instruits avaient été des imposteurs ou des docteurs peu délicats sur les moyens de faire triompher leur doctrine, il ne tenait qu'à eux d'échapper au supplice; quelques grains d'encens offerts aux idoles les auraient fait renvoyer absous.

Nous voudrions savoir en quoi un roi, tel que saint Louis, a été dupe du clergé, où est le sang qu'il a répandu pour faire régner les prêtres. Sage législateur, guerrier magnanime, fidèle époux, tendre père, ami de ses sujets, arbitre respecté de ses voisins, il n'a violé aucun devoir, n'a négligé aucune vertu. Jamais souverain n'a joui d'une gloire plus pure, plus brillante, plus durable que la sienne; il n'est aucun peuple de l'Europe qui n'eût désiré l'avoir pour maître.

L'exemple des anachorètes et des moines a fait éclore plus de vertus que toutes les maximes de Socrate et de Zénon. Si des hommes qui ont fertilisé les déserts, sauvé les débris des sciences, civilisé le Nord, nourri le peuple dépouillé par les grands, fondé des colonies, préparé un asile aux enfants maltraités par leurs pères, ont été inutiles ou pernicieux au monde, quel service égal lui ont jamais rendu les philosophes?

§ VI.

Contre les souverains qui protégent la religion.

Mais le *Tableau des saints* n'était pas encore assez chargé; voici des traits plus forts. *Il n'est point de brigand ni d'assassin qui ait fait périr autant d'hommes que les rois persécuteurs, qui ont fait souvent égorger des milliers de sujets pour maintenir et propager la foi; point de séditieux qui ait causé autant de ravages que les saints fanatiques ou pervers qui ont prêché la révolte et l'intolérance; point de voleur qui ait plus efficacement pillé sa nation que les saints fondateurs des moines; point d'écrivain qui ait corrompu les mœurs avec plus de succès que les docteurs de l'Eglise, dont les ouvrages sont remplis de maximes les plus destructives de la saine morale. Ce n'est qu'à la raison qu'il appartient de rendre les hommes meilleurs* (2882).

Réponse. Jugeons par cette tirade combien la raison d'un philosophe est efficace pour le rendre sage honnête, modéré, juste estimateur du mérite et de la vertu.

Pour calomnier avec un peu plus de décence, l'auteur devait citer quelqu'un des rois honorés comme saints, qui ait fait égorger des milliers de sujets pour le maintien et la propagation de la foi. Nous connaissons un bon nombre d'empereurs et de princes qui ont versé des torrents de sang pour l'éteindre; mais on n'est pas tenté de les canoniser. Dans la liste des saints, nous n'en voyons aucun à qui l'on puisse reprocher la même conduite.

Nous y chercherions aussi vainement des séditieux fanatiques ou pervers qui aient prêché la révolte et l'intolérance. Les saints des premiers siècles, persécutés par les païens, prêchèrent la patience, la soumission, le courage du martyre; ils en donnèrent l'exemple. Les évêques, chassés de leurs siéges, exilés, emprisonnés par les princes ariens, prêchèrent la constance dans la foi, et non la révolte. En quoi consiste

(2881) *Tableau des saints*, IIe part c. 10, p. 204; *De l'homme*, par HELV., tome I, sect. Ire, c. 9, p. 64.

(2882) *Tableau des saints*, IVe part., c. 10, pages 205, 206; *De l'homme*, par HELVET., tome II, note 3, p. 278; sect. 9, c. 17, p. 522.

l'intolérance de l'Eglise chrétienne? A enseigner que quand les infidèles et les hérétiques sont doux et et paisibles, il faut les instruire avec charité et sans aigreur; que lorsqu'ils sont inquiets et entreprenants, il faut les réprimer par les lois; que s'ils sont séditieux et turbulents, il faut les punir. Mais telle est l'équité des incrédules; lorsque les martyrs se sont laissé égorger sans se plaindre, c'étaient des fanatiques imbéciles, abusés par des fourbes; lorsqu'ils ont réclamé les droits de l'humanité, c'étaient des rebelles.

Les fondateurs de moines ont secouru les peuples par leurs travaux, par leurs aumônes, par leur ministère, dans des temps très-malheureux; la plupart portent encore sur leur habit les marques de la charité qui a donné naissance à leur institut. Si ce sont des voleurs, les philosophes, souvent comblés de bienfaits par les souverains, étaient des brigands; ceux d'aujourd'hui dont l'ambition est connue, aspirent de leur côté à piller les nations : jamais ils ne leur rendront autant de services que les moines.

En comparant la morale des philosophes anciens et modernes avec celle des Pères de l'Eglise, on verra qui sont les vrais corrupteurs des peuples; en confrontant l'état actuel des nations qui suivent les leçons des Pères de l'Eglise, avec celui des peuples instruits par des philosophes, tels que sont les Indiens et les Chinois, on pourra juger laquelle des deux morales est la meilleure. Si on objecte que nous citons de mauvais philosophes, où en a-t-on vu de bons?

Il est fâcheux que, dans leurs invectives contre les saints, nos doctes incrédules ne fassent que rendre la bile dont ils se sont abreuvés dans les écrits des protestants.

§ VII.

Les prêtres ne sont point arbitres de la morale.

La foi, continue notre fougueux critique, *ne fera jamais que des esclaves follement entêtés des opinions de leurs prêtres. Ces tyrans de la pensée, en possession du droit de régler la conduite, lâcheront toujours la bride aux passions favorables à leurs propres intérêts, qu'ils sauront habilement confondre avec ceux du Très-Haut. Comme les fourbes ne peuvent être d'accord entre eux, quand il s'agit de partager l'empire et les dépouilles des dupes qu'ils ont faites, il y aura toujours des factions, des partis, des cabales, des schismes, des hérésies entre les chefs des Chrétiens; chaque rêveur enthousiaste, ou chaque imposteur opiniâtre trouvera dans l'Ecriture, dans les Pères, dans les commentateurs, etc., de quoi faire valoir les opinions les plus contraires... Aucun ne se fera scrupule de nuire, de calomnier, d'user de supercheries et de fraudes pour étayer son parti tant qu'il sera le plus faible, ainsi que de faire violence à ses adversaires, de les persécuter à outrance, de les exterminer quand il en aura le pouvoir* (2883).

Réponse. Si nous étions aussi bilieux que nos adversaires, nous pourrions leur renvoyer tous les traits de ce tableau, non en prophétisant comme eux, mais en argumentant sur des faits.

Ces tyrans de la pensée, qui se croient en droit de subjuguer les hommes par un ton d'oracle, veulent nous empêcher de croire en Dieu, et confondent, non *habilement*, mais très-grossièrement, les intérêts de l'humanité avec ceux de leur orgueil. Comme les fourbes ne peuvent s'accorder quand il s'agit de partager l'empire de l'opinion, l'un prêche le déisme, l'autre le matérialisme, l'autre le pyrrhonisme, celui-ci la morale cynique, celui-là celle des stoïciens, etc. Rêveurs enthousiastes et imposteurs opiniâtres, ils trouvent, non dans l'Ecriture, mais dans leur cerveau, des raisons pour faire valoir les systèmes les plus contraires. S'ils n'ont pas encore formé des schismes éclatants, du moins ils se sont charitablement déchirés les uns les autres (2884). Aucun d'eux ne se fait scrupule de calomnier les vivants et les morts, d'user de supercheries, de fraudes, de fausses citations, de mensonges historiques, de gloses absurdes, pour noircir les partisans de la religion. S'ils étaient les maîtres de faire violence, de persécuter, d'exterminer leurs adversaires, on peut juger de ce qu'ils feraient par ce qu'ils écrivent (2885). Lorsqu'il est de leur intérêt de croire des fables, leur foi est plus aveugle que celle des Chrétiens, leur ton plus impérieux que celui des Pères de l'Eglise, leur bile plus âcre et plus venimeuse que celle des controversistes. Par leurs maximes séditieuses, par la haine qui les révolte contre l'autorité, ils se seraient attiré des châtiments, si les magistrats n'avaient sagement jugé qu'*un profond mépris* est une arme assez forte pour anéantir de pareils ennemis (2886).

Mais nous laissons les reproches personnels à ceux qui n'ont point de raisons à dire.

Ici l'auteur accuse les chefs de la religion de tyranniser la pensée, de dominer sur la croyance et la morale des peuples : dans le même chapitre il dit qu'un théologien comme un laïque est forcé de renoncer à son propre jugement, d'adopter les systèmes qu'il trouve établis, et de les faire valoir, soit qu'il les réprouve intérieurement, soit qu'il les désapprouve, soit qu'il les comprenne, soit qu'il n'y entende rien (2887). Or, un ministre de la religion n'est pas moins obligé de se conformer à la morale de l'Eglise qu'à sa croyance; l'Eglise ne condamne pas moins les erreurs en fait de morale que les hérésies sur le dogme. En quel sens ses ministres peuvent-ils donc tyranniser la pensée,

(2883) *Tableau des saints*, IIe part, c. 10, p. 207, 208.

(2884) *Voyez* la *Lettre au docteur Pansophe*, la *Guerre de Genève*, les *Honnêtetés littéraires*, etc.

(2885) Anti-Bernier, *Compulsion*.

(2886) *V.* le *Réquisitoire de M. l'avocat-général*, en janvier 1776.

(2887) *Tableau des saints*, IIe part., c. 10, pag 238.

s'ils sont forcés de subir les premiers le joug qu'ils imposent aux fidèles?

Il est encore absurde de dire qu'ils confondent leurs intérêts avec ceux du Très-Haut; ils n'ont pu avoir aucun intérêt d'introduire pour l'enseignement une méthode qui les gêne et ne leur laisse pas plus de privilége qu'aux laïques : nous avons prouvé que c'est une institution de Jésus-Christ. Ils n'en sont pas quittes pour citer l'Ecriture, les Pères, les commentateurs, etc., comme font les hérétiques, il faut consulter et suivre *la tradition universelle*, toujours vivante, toujours surveillante et armée de l'autorité, pour condamner les contredisants. Aucun chef de la religion ne peut ranger à son opinion les Eglises d'Allemagne, de France, d'Espagne, de l'Italie et de l'Amérique.

Il y aura cependant toujours des hérésies, parce qu'il y aura toujours des philosophes révoltés contre cette autorité gênante, qui ne laisse aucun lieu à l'opinion particulière, et qui condamne l'opiniâtreté.

Quant aux accusations de supercheries, de violences, etc., il faut les prouver par des faits; nous agissons ainsi quand nous faisons à nos adversaires des reproches personnels : des déclamations sans preuve ne méritent qu'*un profond mépris*.

§ VIII.

La morale religieuse n'autorise aucun crime.

La foi, dit notre énergumène, *soumet aveuglément l'homme à son prêtre : celui-ci lui défend de raisonner; il s'assure par là d'en faire ce qu'il voudra. La dévotion jouit seule du privilége de faire commettre les plus grands crimes sans rougir. Proposez à tout homme sensé de tuer un autre homme, d'égorger son ami, de se soulever contre son souverain, de plonger le poignard dans le sein de son roi; aussitôt vous le verrez reculer épouvanté. Proposez les mêmes forfaits à un dévot, dites-lui que Dieu l'ordonne, que la prospérité de l'Eglise en dépend; montrez-lui les cieux ouverts, et la Divinité prête à couronner son courage : aussitôt les crimes les plus affreux lui paraîtront légitimes; et s'il a l'âme bien forte ou bien atroce, loin de rougir, il se fera honneur d'avoir été choisi par la Providence pour exécuter ses grands desseins* (2888).

Réponse. Selon le propre aveu de l'auteur, et selon la vérité, le prêtre lui-même est soumis comme le laïque à l'enseignement universel de l'Eglise; ce n'est point sur la parole des prêtres que nous nous soumettrons à cette règle; les égarements des hérétiques, les absurdités des incrédules, l'enchaînement démontré des erreurs en fait de religion, nous font sentir la sagesse et la nécessité de l'institution de Jésus-Christ. Il nous est si peu défendu de raisonner, que, selon les matérialistes mêmes, nous raisonnons mieux et plus conséquemment que les déistes (2889).

Proposez un crime *à tout homme sensé*, dévot ou indévot, chrétien ou athée, il reculera sans doute; proposez-le à un insensé, *à une âme forte et atroce*, quelle que soit sa croyance, il pourra bien le commettre et s'en glorifier. Dites-lui qu'il faut délivrer sa patrie d'un tyran, que la nature et la raison l'ordonnent, que la prospérité de l'Etat en dépend; montrez-lui des couronnes et des statues qui l'attendent; faites-lui entendre les cris de joie de ses concitoyens, et les acclamations des philosophes; infatuez-la des maximes dont leurs livres sont remplis : cette âme forte et atroce se fera un honneur d'avoir été choisie par la fortune pour exécuter ce coup d'Etat. C'est ce qu'ont fait les assassins célèbres dans l'histoire.

Ce n'est pas par dévotion que Catilina conjura contre sa patrie; que Sylla la fit baigner dans le sang; que Brutus poignarda César son bienfaiteur; que trente-deux empereurs romains furent massacrés en moins d'un siècle, etc., etc. Les auteurs de ces forfaits n'en rougissaient pas, ils n'étaient ni chrétiens ni dévots. Il est donc faux que la dévotion ait *seule* le privilége de faire commettre les plus grands crimes sans rougir; toute passion exaltée en est capable, et la dévotion ne s'y mêle que quand la raison est égarée : l'incrédulité n'est pas un antidote plus sûr contre la démence des passions, que la religion.

Pour que l'invective de l'auteur prouvât quelque chose, il faudrait commencer par démontrer qu'un dévot est nécessairement un insensé et une âme atroce; cela est-il mis en évidence? Quand il serait vrai qu'une fausse dévotion peut fournir des motifs absurdes pour commettre un crime, il ne s'ensuivrait rien; les égarements de la dévotion sont ceux de la raison même; ils viennent d'un cerveau mal organisé, nos adversaires en conviennent (2890). Qu'il y ait plus ou moins de dévots dans le monde, il n'y aura pas un insensé de plus; c'est la nature et non la religion qui peuple les Petites-Maisons. Continuons à en écouter le langage.

§ IX.

Elle n'inspire point le fanatisme.

L'intérêt du salut, l'intérêt de l'Eglise, sont les seules règles d'après lesquelles le dévot juge des actions : ces intérêts exigent-ils qu'il soit turbulent, séditieux, rebelle? le prêtre lui inspirera le zèle propre à l'enflammer, le rendra féroce et cruel, lui ordonnera, sous peine de damnation, de n'avoir pour les ennemis de son Dieu, ni ménagements, ni piété, ni justice, ni bonne foi. Il lui montrera dans la Bible les forfaits d'Abraham, de Phinées, d'Ahod, des prophètes, l'exemple glorieux des martyrs, les maximes fausses et

(2888) *Tableau des saints*, ibid., p. 209.
(2889) *Syst. de la nat.*, tome I, c. 7, p. 225.

(2890) *Syst. de la nat.*, tome I, c. 9 p. 129.

souvent dangereuses des saints Pères. A force d'exemples et de passages, le directeur spirituel brouillera le cerveau de son pénitent. Si celui-ci succombe, il se consolera, en se persuadant qu'il est un saint persécuté, un confesseur, un martyr, qu'il aura dans le ciel la récompense des folies dont il se sera rendu coupable ici-bas (2891).

Réponse. Il est bien prouvé par là qu'un prêtre tombé en démence, ou d'une scélératesse consommée, peut réussir à brouiller un cerveau faible : mais on peut être fou et méchant sans être prêtre; un philosophe pourrait l'être sans miracle, et il n'aurait besoin, ni de la Bible, ni des martyrs, ni des saints Pères, pour troubler le cerveau d'un prosélyte imbécile ou forcené; il lui suffirait de répéter les leçons du *Tableau des saints*, pour persuader qu'il faut faire main-basse sur les prêtres, les moines, les dévots, les magistrats, et les rois qui protégent la religion.

L'expérience nous rassure sur tout danger de la part des prêtres; mais nous ne savons pas encore ce que pourraient faire les incrédules. Quelques attentats de leurs disciples, la hauteur avec laquelle nos philosophes en ont pris la défense, les insultes qu'ils ont faites aux magistrats (2892), pourraient nous alarmer, si nous n'étions rassurés par la sagesse du gouvernement. Un philosophe qui pouvait se connaître aux maladies de la secte, dit que le fanatisme est une maladie de l'esprit qui se gagne comme la petite vérole; que les livres la communiquent beaucoup moins que les assemblées et les discours (2893). Or, à en juger par les livres des incrédules, leurs assemblées et leurs discours ne peuvent être ni fort doux, ni fort sensés; il pourrait en sortir tôt ou tard des boute-feux redoutables.

A moins d'avoir le cerveau complétement troublé, un dévot ne se persuadera point que l'intérêt du salut et de l'Eglise exige qu'il soit séditieux ou malfaiteur, qu'il manque de justice et de bonne foi : ces crimes sont proscrits par l'Evangile, et nous y lisons qu'il ne faut pas faire le mal afin qu'il en arrive du bien (2894). Selon les livres et les maximes des incrédules, c'est autre chose; l'intérêt de l'humanité exige que l'on bannisse de l'univers la notion funeste d'un Dieu (2895); les prêtres sont les plus méchants des hommes (2896); les moines des voleurs, et les rois qui travaillent à maintenir et à propager la foi, sont des brigands et des assassins (2897). Les sujets sont en droit de s'armer contre des gouvernements injustes (2898). Un esclave du despotisme, après avoir brisé sa chaîne, serait forcé de massacrer son tyran, d'en exterminer la race et la postérité, de changer la forme du gouvernement dont il a été la victime (2899) : on ne doit pas la vérité à ses tyrans; dans un Etat despotique, il ne peut y avoir de crimes (2900). Voilà des maximes plus propres à former des séditieux, des rebelles, des forcenés, que les exemples de la Bible, les martyrs, et la morale des saints Pères.

§ X.

Ni la mélancolie, ni la dureté de caractère.

Si un dévot, dit l'auteur, *ne se trouve point le courage de jouer un grand rôle, on se contentera de nourrir sa mélancolie, en lui disant d'imiter les grands saints, qui ont gagné le paradis en vivant dans la solitude, en fuyant un monde pervers, en jeûnant, en méditant sans cesse; et notre saint se persuade qu'il est un être d'autant plus estimable aux yeux de Dieu, qu'il sera plus inutile, plus ridicule, plus méprisable aux yeux des personnes de bon sens. Le fanatisme religieux ne produira jamais que des extravagants dévoués à leur parti, mais dangereux pour la société, ou bien des misanthropes perpétuellement aux prises avec eux-mêmes, sans aucun fruit pour les autres. La dévotion tend évidemment à détacher l'homme de sa famille, de ses parents, pour l'attacher uniquement au parti de ceux qu'il a chargés de diriger son âme* (2901).

Réponse. Par la manière dont les incrédules se peignent dans leurs écrits, il paraît que leur mélancolie est plus sombre que celles des dévots, leurs rêveries beaucoup plus inutiles, et leurs passions plus dangereuses pour la société.

L'Evangile nous prêche une morale diamétralement opposée à celle que l'auteur prête aux dévots. Il défend aux enfants de refuser du secours aux pères et mères sous prétexte de piété, aux maris de répudier leurs épouses, ou de convoiter celle d'autrui; il commande à tous les hommes de faire du bien à tous, d'aimer même leur ennemis, de rendre à César ce qui est à César, etc. Saint Paul commande aux maris la tendresse pour leurs épouses, aux pères la vigilance et la douceur envers leurs enfants, aux femmes le soin de leur famille; il défend de détourner les jeunes veuves du mariage; il exhorte les fidèles à être doux, patients, miséricordieux, justes, indulgents pour les défauts d'autrui; il peint la charité sous les traits les plus aimables, et propose pour modèle celle de Jésus-Christ. Nous pensons que la vraie dévotion consiste à observer fidèlement tous ces préceptes : quant à la fausse dévotion, elle vient de la même source que la fausse philosophie, de l'igno-

(2891) *Tableau des saints*, pag. 209.

(2892) V. la *Relation de la mort du chevalier de la Barre;* la *Lettre à l'auteur des Trois siècles*, etc.

(2893) *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Fanatisme.*

(2894) *Rom.* III, 8.

(2895) *Système de la nature*, tome II, c. 3, p. 86; c. 10, p. 317.

(2896) *Ibid.*, c. 8, pag. 259.

(2897) *Tableau des saints*, IIe part., c. 10, pag. 205, 306.

(2898) *Syst. de la nat.*, tome I, c. 9, p. 241.

(2899) *Hist. des établiss.*, tome VI, l. XVII, p. 422.

(2900) *Ibid.*, tom. IV, l. X, p. 170.

(2901) *Tableau des saints*, p. 21, 1; *Emile*, tome V, p. 61.

tance, de l'opiniâtreté, d'un cerveau mal construit.

A la vérité, Jésus-Christ a exigé de ses apôtres le renoncement à leur famille et à tous les devoirs de la vie civile, pour leur confier la prédication de l'Evangile; il le fallait, la conversion du monde ne pouvait s'opérer autrement: mais Jésus-Christ n'impose pas à tous les hommes les fonctions d'apôtre. Epicure conseillait au sage de renoncer au mariage et aux affaires; on ne lui en fait point un crime: Jésus-Christ ne l'a ordonné qu'à ses ministres; on déclame contre lui. Plusieurs philosophes se sont séquestrés du monde pour méditer à leur aise, on ne les a point blâmés; quelques dévots font de même, on excite contre eux la haine publique. Les cyniques, censeurs hargneux, mordaient les passants, on exalte leur vertu; si un dévot se permet un mot de critique, c'est un crime irrémissible. La plupart des philosophes furent des hommes très-fâcheux dans la société; n'importe, ce sont des personnages respectables: les vrais dévots sont modestes et indulgents; cela ne fait rien, ce sont des êtres ridicules et méprisables. Que leur importe le mépris des incrédules?

§ XI.

Fausse morale de l'athéisme.

Après avoir réprouvé la morale des prêtres, qui varie selon leur intérêt, l'auteur va nous donner enfin un code de morale naturelle, philosophique, universelle, invariable, parfaite, calculée sur les intérêts réels et permanents du genre humain. Instruisons-nous.

L'homme se doit à lui-même de se conserver, et de se rendre son existence agréable. En supposant un Dieu bienfaisant, on ne peut entrer dans ses vues en se tourmentant soi-même comme un anachorète, en se livrant au supplice et à la mort comme un martyr, qui tous deux outragent également la bonté divine, en croyant qu'elle peut se plaire à voir le spectacle hideux de l'homme souffrant et misérable. Ainsi le sage, modéré dans l'usage de ses plaisirs, se permettra tous ceux qui ne nuiront à lui-même ni aux autres, soit immédiatement, soit par leurs conséquences, que la raison suffit pour lui faire pressentir (2902).

Toutes ces maximes sont-elles incontestables?

L'homme se doit à lui-même de se conserver. Première hérésie philosophique. Il le doit si peu, qu'il lui est très-permis de se tuer lorsqu'il ne peut pas se rendre heureux; c'est la décision canonique des plus grands philosophes anciens et modernes.

Il se doit à lui-même de rendre son existence agréable. Sur ce point, les voix sont unanimes. Mais les mêmes philosophes ont judicieusement observé, qu'il y a des hommes constitués de manière que l'existence ne peut leur être agréable que par le crime, au bonheur desquels le crime est absolument nécessaire (2903). Ils se doivent donc le crime à eux-mêmes: cela est clair; la société s'en trouvera comme elle pourra.

Les anachorètes se doivent aussi à eux-mêmes de rendre leur existence agréable: or ils protestent que le silence, la retraite, les austérités, la méditation produisent sur eux cet effet. Les pythagoriciens, les orphiques, les stoïciens, quelques épicuriens même ont eu un goût semblable. Ils n'avaient rien à reprocher à Dieu, et ils seraient injustement blâmés par les hommes. Si en vertu de la morale philosophique il est permis de se rendre heureux par le crime, à plus forte raison par des actions qui ne nuisent à personne.

Les martyrs, de leur côté, voulaient se rendre l'existence agréable, ou du moins éviter de se la rendre malheureuse et insupportable. Ils pensaient que la honte de l'apostasie, de l'infidélité à Dieu, et les remords de leur conscience, étaient des tourments pires que la martyre. Ils ne s'en prenaient point à Dieu, ils le bénissaient de ce qu'il leur avait donné le courage de souffrir. Les païens admiraient, les tyrans frémissaient, les bourreaux étaient confus, les fidèles triomphaient, les philosophes étaient indignés, ils le sont encore: c'est leur goût; ils préféreraient le parjure à la mort, l'infamie à la gloire, l'apostasie à la foi, pour se rendre l'existence agréable.

L'homme souffrant et misérable est un spectacle hideux. Oui, aux yeux des philosophes; c'est pour cela qu'ils n'entrent point dans les hôpitaux, chez les malades, chez les pauvres, dans les lieux où règnent le deuil et l'affliction; ils craignent trop de se laisser émouvoir par les larmes et les soupirs des malheureux, cela troublerait les agréments de leur existence. Ceux qui croient en Dieu pensent différemment; ils cherchent les âmes souffrantes, pour avoir la satisfaction de les consoler, de les secourir, de les encourager; ils se procurent ainsi une existence agréable en ce monde, et une vie plus heureuse en l'autre.

Si *la raison suffit* pour faire pressentir les conséquences de l'excès dans les plaisirs, il est bien étonnant que tant de gourmands se tuent, que tant de voluptueux se gangrènent, que tant d'insensés se ruinent; ils ne le font certainement pas par excès de religion. Cela semble prouver que la morale naturelle, raisonnée, calculée, quintescenciée des philosophes n'est pas fort puissante. Si la raison et la religion réunies se trouvent encore souvent trop faibles, il est évident que *la raison seule* ne sera pas fort efficace.

§ XII.

Elle n'a aucun fondement solide.

L'homme, continue notre savant moraliste, *doit à la société ses lumières, ses talents, son*

(2902) *Tableau des saints*, IIe part., c. 3, p. 213.
(2903) *Syst. de la nat.*, tome I, c. 9, 11, 12, 13, etc.; *De l'Esprit*, 4e *Disc.*, c. 11, tome III, p. 164. La Metrie, etc.

industrie, afin de concourir au but de l'association. Il doit à ses semblables, de l'équité, des bienfaits, de l'indulgence, de l'amour, toutes les vertus dont il a besoin lui-même pour son propre bonheur.

Réponse. Je nie formellement cette dette, et je défie tout philosophe de la prouver selon ses principes. Le but de l'association est mon bonheur, rien de plus; je ne lui dois donc que les services absolument nécessaires pour en obtenir le bonheur. Si je le trouve sans rendre à mes associés aucun service, en les opprimant même et en les tourmentant, je suis quitte, ils n'ont rien à me demander : Spinosa, La Métrie et d'autres sont mes garants.

Il est faux que je doive de l'amour aux autres; je dois m'aimer sur toutes choses, et ne rien aimer que par rapport à moi. Si l'amour d'autrui ne m'est pas nécessaire, si je trouve mon bonheur à être craint, servi et obéi, qu'ai-je affaire d'aimer quelqu'un? J'en ferai semblant tout au plus, et le plaisir de tromper les simples augmentera mon bonheur.

Je leur dois encore moins de l'équité, des bienfaits, de l'indulgence, lorsque je suis assez puissant pour les forcer à être mes esclaves. Ainsi raisonnent les sultans sur le trône, les turcs dans leur domestique, et plusieurs philosophes au fond de leur cœur.

Mais vous êtes un monstre on vous étouffera (2904). Peut-être. Etouffer, ce n'est pas convaincre. Si je puis continuer à être heureux en étouffant les autres, j'en ai le droit; j'obéis à ma nature, je cherche le bonheur et je le trouve, il ne me faut rien de plus. *L'intérêt du genre humain......* Que m'importe le genre humain? *Qu'il périsse pourvu que je sois heureux;* tel est le cri de la nature que tout homme entend au fond de son cœur; telle est par conséquent la loi naturelle. J'en atteste plusieurs philosophes (2905).

A certains égards la morale philosophique peut être bonne pour les faibles, pour les pauvres, pour des hommes d'un caractère très-doux, pour ceux qui ont besoin sans cesse de l'affection et de la compassion de leurs semblables. A l'égard des grands, des souverains, des hommes puissants ou naturellement durs, elle est détestable, elle doit les changer en tigres (2906).

D'ailleurs, les ignorants et les esprits bornés sont incapables de calculer et de peser sans cesse les conséquences et les effets de leurs actions; les hommes distraits n'en ont pas eu le temps; les cœurs passionnés n'ont plus assez de sang-froid. Il faut pour tous une morale positive, des lois émanées de l'autorité divine, qui soient les mêmes pour toutes les conditions, pour tous les caractères, pour tous les peuples, qui nous portent à la vertu, par l'espérance d'un bonheur plus parfait et plus sûr que celui de ce monde, par la crainte d'un malheur éternel et inévitable. Le faux calcul des intérêts temporels est la source de tous les crimes.

§ XIII.

La nature des choses est une idée variable.

Selon notre oracle, *l'homme qui n'a point l'idée de Dieu, ou qui nie son existence, ne peut au moins s'empêcher d'avoir l'idée des hommes, de sa propre nature, de ses besoins, des avantages de la vie sociale, de ce qu'il doit faire pour se conserver, et pour se faire aimer de ses parents, de ses amis et de ses associés, des êtres nécessaires à sa propre félicité. Un athée, par ses seules réflexions sur la nature des choses, pourra se faire une meilleure morale que celle des dévots, qui n'ont d'autre règle que des écritures dangereuses, des révélations trompeuses, des préceptes variables et contradictoires et les décisions intéressées de leurs guides spirituels* (2907).

Réponse. Nous venons de voir quelle idée un athée peut se former des hommes et de sa propre nature, et quelles conséquences morales il peut en tirer. Sans cesse on nous amuse des prodiges que peuvent opérer les athées par leurs réflexions; on ne nous les montre nulle part. En quel lieu de l'univers se sont-ils fait une meilleure morale que celle des dévots; où est la société qui l'a suivie, les merveilles qu'elle a enfantées? il n'est pas un seul philosophe qui, en dissertant sur sa propre nature, sur ses besoins, etc., n'ait déraisonné en fait de morale, et n'ait approuvé les désordres les plus honteux. On peut tordre le sens de l'Ecriture; mais est-il moins aisé d'envisager la nature de travers? En raisonnant sur la nature des choses, Aristote a prouvé doctement, que parmi les hommes, les uns sont nés pour la liberté, les autres pour l'esclavage; Platon, qu'il n'y a point de droit des gens entre les Grecs et les barbares; Solon, qu'il est juste de tuer les enfants mal conformés; que la pédérastie n'est pas un crime, etc.

Qui empêche d'ailleurs les dévots ou les croyants de raisonner aussi bien que les athées sur la nature des choses, puisque la morale révélée est fondée sur cette nature même? Nous avons prouvé que la religion nous porte à la vertu par les mêmes motifs que la raison et la philosophie, mais qu'elle rectifie ces motifs, en prévient l'abus, y en ajoute de plus sublimes et de plus forts. C'est donc un sophisme grossier de supposer toujours le contraire, et d'en conclure que la morale des athées peut être meilleure et mieux fondée que la morale religieuse.

La première, que l'on prétend *invariable*, a cependant varié. Les stoïciens envisa-

(2904) *Encyclop.*, art. *Droit naturel.*
(2905) *Encyclop.*, ibid. · *Emile*, tome III, p. 110; *Dial. sur l'âme*, etc.
(2906) *Homélie sur l'athéisme*, etc.
(2907) *Tableau des saints*, IIe partie, c. 3, p. 214.

geaient dans la nature de l'homme sa dignité et sa destinée, les épicuriens n'y voyaient que l'animalité : leur morale n'était point la même. Quand les modernes étaient déistes, ils penchaient au stoïcisme, ils louaient la morale de l'Evangile ; devenus athées, ils disent anathème à l'école de Zénon et à l'Evangile, et vont étudier la morale dans les étables d'Epicure : ensuite ils viennent nous bercer d'une morale invariable fondée sur la nature. Qu'ils commencent donc par se former de la nature une idée invariable.

Un athée, disent-ils, *ne peut ignorer que le vice tourne tôt ou tard au préjudice de ceux qui s'y livrent, et n'attire sur eux que la haine et le mépris des autres hommes ; qu'au défaut de lois, la nature se venge des outrages qu'on lui fait par quelque excès.*

Réponse. Tout cela est faux ; non-seulement un athée peut l'ignorer, mais il peut être persuadé du contraire, comme le font tous ceux que les passions aveuglent. Les crimes secrets, les bonnes actions ignorées ne tournent ni au préjudice, ni au profit de ceux qui les font. Dans les sociétés corrompues, il est des vices honorés et des vertus méprisées ; les hommes puissants ne redoutent ni la haine ni le mépris de personne ; l'opulence, le pouvoir, les places, l'autorité couvrent toutes les iniquités. Nos adversaires ne cessent de répéter qu'il en est ainsi parmi nous. La nature forte et vigoureuse triomphe des excès ; l'exemple d'un débauché parvenu à la vieillesse en autorise cent autres à espérer le même sort. Enfin, quand ces réflexions des athées seraient plus solides, elles pourraient faire autant d'impression sur une âme religieuse que sur eux.

§ XIV.

Ce sont les passions qui aveuglent les hommes

L'auteur soutient le contraire. *Tous ces motifs*, dit-il, *ont été de tout temps foulés aux pieds par des hommes très-religieux, qui, enivrés de leurs idées fanatiques, n'ont rien trouvé de sacré sur la terre, ont troublé les nations, n'ont pu être retenus par la crainte de la mort.... Le fanatisme religieux a seul le pouvoir d'aveugler l'homme, au point de s'applaudir du mal qu'il a commis* (2908).

Réponse. Cette invective n'est qu'une calomnie : mais supposons-la vraie pour un moment. Ces mêmes motifs n'ont-ils jamais été foulés aux pieds par des athées ? Ceux qui ont commis de grands crimes par un amour désordonné de leur patrie, par un désir effréné de la gloire, par une fureur vindicative, etc., n'ont pas été plus retenus par la crainte de la mort, par la honte, par le cri de la conscience, que les fanatiques. Il est donc faux que le fanatisme ait *seul* le pouvoir de faire commettre le mal sans remords. Le fanatisme lui-même est un effet des passions exaltées, le point capital est donc de prouver qu'un athée est plus à couvert des passions violentes de l'humanité qu'un homme religieux ; jusqu'à présent, les athées ne nous ont pas donné cette démonstration.

Le cri de la nature, selon eux, *est étouffé dans l'âme d'un saint par les maximes religieuses, qu'il n'y a qu'une chose nécessaire ; qu'il faut se détacher de ce monde ; qu'un Dieu jaloux ne veut point de partage avec ses créatures ; que pour le suivre il faut tout quitter et ne point regarder en arrière ; que la perfection consiste dans un renoncement total aux objets les plus capables de nous attacher à la vie ; qu'un Chrétien est un pèlerin sur la terre, et qu'il n'a pas de plus grand intérêt, comme dit Tertullien, que d'en sortir promptement.*

Réponse. Le cri de la nature est aussi étouffé dans l'âme de tous ceux qui sont agités par une passion violente, témoins tous les forfaits dont il est parlé dans l'histoire, et il n'est pas prouvé que ceux qui les ont commis aient tous été fort attachés à leur religion,

Mais les maximes évangéliques sont-elles véritablement la source du mal ? Il n'en est presque aucune que l'on ne pût trouver dans les écrits des stoïciens, qui les fondaient sur la nature même de l'homme ; il en est plusieurs qu'Epicure même avait appuyées sur le calcul des intérêts et sur la notion du bonheur. Nous n'entrerons point dans cette discussion ; il ne s'agit que de prendre le vrai sens de l'Evangile.

Une seule chose est nécessaire, c'est le salut ; mais on ne peut l'opérer qu'en remplissant tous les devoirs de la nature et de la vie sociale ; cette maxime, loin de nous en détourner, nous y attache plus étroitement.

Il faut se détacher du monde, c'est-à-dire des vices, des erreurs, des folies du monde, tels que les incrédules mêmes les exposent dans leurs doctes satires. Il ne s'ensuit pas qu'un père de famille, un citoyen utile à sa patrie, un homme chargé des affaires publiques, soit obligé de fuir dans les déserts. L'Evangile prescrit des règles pour les divers états de la vie, même pour les publicains et pour les soldats, et saint Paul ordonne à chacun de demeurer dans la vocation ou dans l'état auquel il a été appelé (2909).

Un Dieu jaloux ne veut point de partage, et cela est juste ; quand il faut opter entre ce que Dieu commande et ce que les hommes désirent ou prescrivent, il n'y a pas à hésiter. Mais puisque ce Dieu jaloux commande à l'homme d'aimer sa femme, ses parents, ses amis, ses concitoyens, même ses ennemis, ce n'est pas faire un partage que d'exécuter ce qu'il ordonne.

Il faut tout quitter pour servir Dieu, lorsqu'il nous appelle à un état, à un ministère, à des fonctions qui demandent un homme

(2908) *Tabl. des saints*, IIe part., c. 10, p. 216, 217.

(2909) *Luc.* III, X ; *I Cor.* VII, 10.

tout entier, tel fut le ministère des apôtres : mais il faut que cette vocation soit certaine; Dieu défend aux ambitieux de s'y ingérer (2910). De même que la perfection d'un militaire est d'exposer sa vie toutes les fois que cela est nécessaire au bien de l'Etat, celle d'un ministre de la religion est de hasarder la sienne pour le succès de l'Evangile ; celle du Chrétien est d'être prêt à la quitter plutôt que de renoncer à la foi, ou de violer un devoir essentiel de charité. On sait d'ailleurs que les frayeurs excessives de la mort ne servent qu'à mettre la vie plus en danger.

Le Chrétien est donc un pèlerin sur la terre, puisqu'il espère une vie meilleure que celle-ci. Ainsi pensaient les stoïciens, nommément Epictète. Mais il est permis à un pèlerin de pourvoir aux besoins journaliers de son voyage, de s'arranger commodément dans son auberge, de vivre paisiblement avec ceux qui suivent la même route ; il ne les brusquera point, sous prétexte qu'il doit bientôt les quitter.

Dans un temps de persécution, tel que celui dans lequel écrivait Tertullien, un Chrétien toujours flottant entre la vie et la mort, entre la crainte du supplice et le danger de l'apostasie, ne devait pas trouver sa situation fort heureuse ; il pouvait sans crime désirer d'en sortir promptement.

§ XV.

Un athée peut être naturellement méchant.

On dira peut-être que souvent les moralistes ne prennent pas la peine de distinguer et de développer tout cela; que l'affectation de presser sur toutes ces maximes entraîne de fâcheuses conséquences, que des esprits ardents peuvent les prendre de travers pour nourrir leur misanthropie. Soit. La négligence ou les erreurs des moralistes, les travers des esprits ardents, ne doivent point être imputés à la morale, mais à la nature; il n'est aucune maxime de la morale des athées dont on ne puisse abuser encore plus aisément : l'auteur en va convenir.

Si un incrédule, dit-il, *et un athée, méconnaissent les vérités les plus claires; si des liens habituels leur rendent leurs vices trop chers pour s'en détacher, si la fougue de leurs passions les empêche de pressentir le mal qu'ils font à eux-mêmes et aux autres, qui pourra les ramener? Sera-ce la religion? Non.*

Nous disons de notre côté : si un Chrétien par les mêmes causes, abuse de la morale évangélique, qui pourra le ramener? Sera-ce l'athéisme, non certainement; ce merveilleux système n'eut jamais le don de guérir les passions du cœur, ni les travers de l'esprit.

Mais voici un aveu très-important. L'auteur convient qu'un athée peut être mauvais moraliste, mauvais calculateur, mauvais citoyen : où est donc le miracle de la morale naturelle et philosophique dont il vante la prééminence sur la morale de l'Evangile? Voilà le prodige évanoui.

C'est la fougue des passions qui opère tout le mal dans un athée ; nous le savons : mais pourquoi dans un Chrétien vicieux n'est-ce plus la fougue des passions qui pèche plutôt que la morale? Répondez, philosophe.

Pourquoi encore la religion ne pourrait-elle pas corriger un athée? C'est, dites-vous, que parmi les saints, les uns ont été des factieux, des fourbes, des intolérants, les autres des mélancoliques inutiles ou incommodes; c'est que la morale religieuse ne réprime les vices ni des souverains, ni des grands, ni des gens du monde, ni des pasteurs ni des particuliers (2911).

Encore une fois, des invectives et des calomnies ne sont pas des preuves. Que les saints aient été tout ce qu'il vous plaira, il s'agit de démontrer : 1° que les athées ne pourraient pas avoir les mêmes vices; pendant que vous venez d'avouer qu'ils peuvent être emportés par la fougue des passions; 2° que quand les saints ont péché, ce n'était pas la fougue des passions qui les entraînait, mais la morale qui les guidait; qu'au contraire, lorsqu'un athée est vicieux, ce n'est plus la morale qui pèche, mais la fougue des passions. Tant que vous n'aurez pas prouvé démonstrativement ces deux points, il sera évident qu'avec vos calomnies mêmes vous déraisonnez.

Nous avons remarqué dix fois, que quand un homme est vicieux et méchant, quelle que soit sa croyance, il foule aux pieds tout à la fois et les motifs de la morale naturelle et de la morale révélée. Il est donc absurde de soutenir comme font nos adversaires, que la morale naturelle *seule* vaudrait mieux, et serait plus efficace que quand elle est encore renforcée par les motifs de la religion.

Nous convenons que dans ce cas-là même elle n'est point invincible, parce que les passions exaltées renversent toutes les barrières : s'ensuivra-t-il de là qu'il ne faut aux hommes, ni morale naturelle, ni morale chrétienne? Il s'ensuit, au contraire, que si l'on pouvait en imaginer une troisième, il faudrait l'ajouter aux deux premières.

Mais il est faux que la morale religieuse n'opère pas souvent ce que la morale philosophique n'avait pas pu faire. Lorsque les athées se convertissent, ils deviennent moins vicieux, ils se réconcilient en même temps avec la religion et avec la vertu. Nous chercherions vainement l'exemple d'un Chrétien déréglé et méchant, qui, en embrassant l'athéisme, soit devenu homme de bien; on ne se plonge dans ce système absurde que pour secouer le joug de la morale chrétienne : deux phénomènes qui démontrent que celle-ci est beaucoup plus gênante, et a plus de force que la morale

(2910) *Hebr.* v, 4.

(2911) *Tabl. des saints*, IIe part., c. 10, p. 219, 220.

philosophique. Cent déclamations ne prouvent rien contre les faits.

§ XVI.

L'Evangile ne varie point sur la tolérance.

L'Evangile, dit notre auteur, prêche alternativement la discorde et la paix, le glaive et la charité, la tolérance et l'intolérance, la contrainte et la liberté de penser; cette morale surnaturelle, ambiguë, contradictoire, n'en impose à personne (2912).

Un autre docteur de même trempe a étendu cette objection. *On peut douter*, dit-il, *que les philosophes qui ont cherché la tolérance dans l'Evangile, aient cru l'y trouver : elle est en général opposée à l'esprit de prosélytisme qui domine dans tous les codes religieux. Le christianisme n'est pas moins intolérant que les autres sectes. Quoique son fondateur ait prêché la paix de parole et d'exemple; quoiqu'on puisse déduire la tolérance de plusieurs textes de l'Evangile, des réponses que Jésus fit à ses juges dans son interrogatoire, du silence même qu'il garda quand on lui demanda publiquement ce que c'était que la vérité; quoiqu'enfin sa conduite et sa vie semblent enseigner aux hommes à supporter à l'envi leurs défauts, et par conséquent leurs erreurs : ses maximes générales, qui penchent vers la bienveillance, vers la tolérance universelle, sont trop souvent démenties lorsqu'il s'agit de sa doctrine particulière, de la préférence exclusive qu'elle exige, de la division intestine qu'elle met entre les sectateurs et les païens, entre les membres d'une même cité et d'une même famille. Celui qui s'appelle lui-même le Dieu de la paix, vient apporter le glaive; rejette ceux qui ne veulent pas l'écouter, déclare son ennemi quiconque n'est pas pour lui; donne enfin, à ceux qui embrasseront et prêcheront son Evangile, le droit ou le prétexte de persécuter ceux qui ne s'y soumettront pas. C'est donc une illusion de vouloir accorder la croyance de cet Evangile, avec l'indifférence pour les autres codes. En matière de religion les hommes ne savent point aimer sans haïr, et peut-être savent-ils plus ce qu'ils haïssent que ce qu'ils aiment* (2913).

Réponse. Avec des disputeurs entêtés on ne finit jamais; un argument cent fois réfuté revient toujours.

1° Il est faux que Jésus-Christ prêche alternativement la discorde et la paix, etc. Il ordonne constamment la concorde, la patience et la charité; mais il prévoit et prédit la discorde et le glaive : *prédire* et *prêcher* ne sont pas la même chose. Nous défions les incrédules d'alléguer aucun passage où Jésus-Christ ait commandé ou conseillé d'employer le glaive, la violence, la persécution, pour forcer quelqu'un à embrasser l'Evangile.

2° L'*intolérance*, termes dont nos adversaires ne cessent d'abuser, est essentiellement attachée, non-seulement à toute religion, mais à tout système, à toute opinion quelconque, dès qu'elle paraît importante. Nous la voyons chez les matérialistes aussi bien que chez les déistes; tous conviennent que l'on se fâche aisément pour un objet que l'on juge très-important; nous avons même vu souvent les docteurs modernes se fâcher très-fort pour des questions qui ne sont rien moins qu'importantes. Tout philosophe, infatué de ses opinions, ardent et opiniâtre, souffre impatiemment la contradiction, n'aime ni n'excuse ses adversaires. L'intérêt, dit un écrivain très-connu, est toujours le mot f caché de la persécution (2914). Or, il n'est point d'intérêt plus vif que celui de l'orgueil. D'ailleurs, le zèle pour la vérité réelle ou apparente est naturel à l'homme; le *prosélytisme* n'est autre chose que le désir de faire connaître la vérité : les pyrrhoniens seuls devraient être *tolérants;* ils ne le sont pas plus que les autres. C'est donc une absurdité de supposer que l'*intolérance* est le défaut propre de la religion, elle est l'apanage de l'humanité, elle peut venir encore du caractère national ou personnel.

3° La charité, la douceur, la patience invincible de Jésus-Christ, sont avouées par nos adversaires, c'est beaucoup; d'autres en sont disconvenus, parce que rien n'est constant parmi eux; il ne nous reste qu'à justifier ses maximes.

§ XVII

Véritable sens des maximes de Jésus-Christ.

Jésus-Christ exige une préférence exclusive pour sa doctrine ; il en avait le droit : cette doctrine était seule vraie, il l'avait prouvé. Descendu du ciel pour instruire les hommes, pouvait-il leur laisser le choix libre entre la vérité et l'erreur? Dieu ne peut nous enseigner sans nous imposer l'obligation de croire à sa parole. Selon les athées mêmes, la vérité est toujours utile à l'homme; lui préférer l'erreur de propos délibéré, c'est aimer le mal pour le mal.

Cette doctrine ne pouvait manquer de produire de la division parmi les hommes : Jésus-Christ le savait, il l'a prédit : mais il n'a pas ajouté qu'il venait l'annoncer exprès pour causer cette division, pour rendre incrédules une partie de ses auditeurs, pour les exciter à persécuter les apôtres. On ne prouvera jamais que Dieu doit plutôt laisser croupir les hommes dans l'erreur et dans l'ignorance, que de leur donner occasion de se diviser en leur enseignant la vérité; s'ils étaient raisonnables et dociles, elle ne les diviserait jamais.

Jésus-Christ dit qu'il est venu apporter non la paix, mais le glaive. Certainement il ne l'a pas mis à la main de ses apôtres; il ne l'a pas plus donné aux Juifs et aux autres persécuteurs, que la croix à laquelle ils

(2912) *Tableau des saints*, p. 220.

(2913) *Hist. des établiss. des Européens*, t. VI, l. XVII, p. 333.

(2914) *De l'Esprit*, 2e disc., c. 23, tome I, p. 369.

l'ont attaché lui-même. N'y a-t-il pas de la folie à supposer que Jésus-Christ a excité les tyrans à verser le sang de ses disciples?

Il rejette ceux qui ne veulent pas l'écouter, ou plutôt il déclare que ces aveugles volontaires seront rejetés par son Père, et qu'il les méconnaîtra lui-même au jugement de Dieu : l'incrédulité opiniâtre est un crime; elle est donc digne de châtiment. C'est par la même raison qu'il déclare que quiconque n'est pas pour lui est contre lui. Cependant il a encore eu la charité de plaindre l'incrédulité des Juifs, et de demander grâce pour eux sur la croix.

Nous voudrions savoir en quel endroit Jésus-Christ donne aux apôtres ou aux fidèles le droit ou le prétexte de persécuter ceux qui n'embrassent pas sa doctrine. Il a prêché et enseigné malgré les Juifs; il a condamné et rejeté les incrédules, démasqué et confondu les faux docteurs, exhorté ses apôtres à braver les menaces et les supplices; nous convenons qu'il leur a donné le *droit* de faire de même. Quant aux *prétextes* de faire violence à quelqu'un, les hommes savent bien les trouver dans leurs propres passions; les incrédules ne vont point chercher dans l'Evangile le *prétexte* d'invectiver, de calomnier, d'outrager les prédicateurs, les ministres, les apologistes de la religion.

Par là nous sommes convaincus que nos adversaires savent mieux haïr qu'aimer, et il ne tient pas à eux de nous en donner des preuves encore plus frappantes.

Ils n'ont pas encore mis au jour les contradictions qu'ils reprochent à la morale chrétienne. Elle propose des supplices destinés au crime, et des récompenses réservées à la vertu, des menaces pour intimider les pécheurs, des promesses pour encourager les justes, des vérités terribles pour les âmes insensibles, des dogmes consolants pour les cœurs reconnaissants : sont-ce là des contradictions? Il est vrai que la morale des athées n'est pas aussi prévoyante, et que ses auteurs n'ont pas aussi bien su calculer les besoins de l'humanité.

§ XVIII.

Elles ne se relâchent en faveur de personne.

La morale chrétienne, disent-ils, soumise aux intérêts de l'Eglise, suit les caprices de ses ministres; elle se relâche en faveur des grands et des rois. On voit souvent des hommes sujets à des vices grossiers conserver leur dévotion, et chercher à calmer ainsi leurs remords; les conversions n'aboutissent ordinairement qu'à faire succéder une sombre tristesse et une humeur fâcheuse à la gaieté : les prétendus convertis n'en sont pas plus exacts à remplir les devoirs de la nature et de la société (2915).

Réponse. Quand cette satire serait exactement vraie, il ne s'ensuivrait encore rien contre la morale de l'Evangile; elle n'est responsable ni des travers de ceux qui l'entendent mal ni des vices de ceux qui la violent. Les athées ont-ils forgé une morale qui ait le pouvoir de refondre l'humanité, de déraciner les passions, de prévenir toutes les erreurs, de fixer irrévocablement dans le bien un être aussi faible et aussi inconstant que l'homme? S'ils sont forcés d'avouer que leur morale n'a pas cette puissance, à quoi sert de reprocher à la morale évangélique un prétendu défaut que l'on peut rétorquer contre eux?

Mais leurs accusations sont encore fausses. Si la morale chrétienne avait jamais été soumise aux caprices des ministres de l'Eglise, ils n'auraient pas laissé dans l'Evangile des maximes aussi sévères pour eux, et qui les condamnent hautement lorsqu'ils sont infidèles à leur ministère : un incrédule anglais a fait cette observation (2916). Il ne dépend pas d'eux d'adoucir aux grands et aux rois les lois qui les regardent; l'Evangile est prêché publiquement dans toute l'Eglise : nous ne voyons pas que Bourdaloue, Massillon ou d'autres aient dissimulé aux rois leurs devoirs, ni les vérités capables de les humilier.

Lorsqu'un Chrétien déréglé dans ses mœurs conserve néanmoins sa foi et sa dévotion, ce phénomène n'est pas plus étonnant que d'entendre un athée vicieux parler toujours de morale; l'un et l'autre se condamnent, sentent qu'ils font mal, succombent à leurs passions malgré la réclamation de leur conscience : il n'y a point là de prodige. Le premier est certainement moins criminel qu'un forcené qui blasphème contre l'Evangile, parce qu'il n'a pas le courage d'en suivre les lois, et contre Dieu, parce qu'il ne veut pas lui obéir. Il n'est donc pas vrai que, dans ce cas, un Chrétien cherche à calmer ses remords; il prend au contraire le moyen de les aggraver : c'est plutôt l'athée qui travaille follement à étouffer les siens par une incrédulité systématique, par des sophismes, par des calomnies, et qui joint ainsi la mauvaise foi aux autres vices dont il est coupable.

S'il y a des dévots ou des convertis d'une humeur fâcheuse, elle vient de leur tempérament et non de la dévotion : cette maladie leur est encore commune avec la plupart des incrédules. Nous ne voyons dans les écrits de ceux-ci, ni le ton de la gaieté, ni les symptômes d'un cœur tranquille, ni le flegme de la persuasion, mais tous les caractères de la misanthropie. L'auteur du *Tableau des saints*, en ajoutant que le chagrin est le père et l'ignorance la mère de la dévotion, fait plutôt la généalogie de l'athéisme.

§ XIX.

Elles ne troublent point la paix des âmes vertueuses

La paix intérieure, dit-il, n'est qu'une chimère pour un Chrétien qui doit opérer son salut avec crainte et tremblement, qui ne sait pas s'il est digne d'amour ou de haine, qui

(2915) *Tableau des saints*, IIe part., chap. 10, pag. 220, 221.

(2916) HOBBES, *Léviath.*, c. 33, p. 180.

ne peut sans présomption se flatter de mériter les bontés de Dieu (2917).

Réponse. Un incrédule est mauvais juge de ce qui se passe dans le cœur d'un Chrétien. Nous avons fait voir ailleurs que la crainte et le tremblement, dont parle saint Paul, n'ont rien d'opposé à la paix intérieure du Chrétien (2918).

Quant à la maxime : *l'homme ne sait s'il est digne d'amour ou de haine* (2919), elle peut signifier que quand il nous arrive des prospérités ou des afflictions, nous ne savons pas si nous avons mérité les premières par nos vertus, ou les secondes par nos péchés : que s'ensuit-il de là contre la paix intérieure que nous donne la confiance en Dieu? En prenant même la maxime dans le sens qu'on lui donne communément, que prouve-t-elle? qu'il faut éviter la présomption, ne pas fonder l'espérance de notre salut sur nos mérites, mais sur la miséricorde de Dieu, et sur ceux de Jésus-Christ : c'est la doctrine de saint Paul.

Aussi voyons-nous communément, continue l'auteur, *beaucoup d'orgueil dans les dévots : assurés de la faveur de leur Dieu, ils prennent un souverain mépris pour ses créatures.*

Belle conséquence! Les dévots doivent toujours trembler; aussi sont-ils tous orgueilleux. La crainte inspire-t-elle de l'orgueil?

Nous ne répondrons rien aux réflexions du critique sur la dévotion des femmes, sur leurs extases, sur le quiétisme, sur les cabales des dévotes, sur les vices cachés sous le voile de la piété. Cette satire est plus ingénieuse dans Boileau que dans le *Tableau des saints*. Ce n'est point la dévotion, c'est la nature qui donne aux femmes et aux hommes les défauts qu'ils mêlent à la dévotion; l'incrédulité serait un mauvais remède, puisqu'elle inspire tant de malignité, de fiel et d'opiniâtreté à ses partisans.

L'auteur n'a pas oublié les prêtres, les évêques, les prédicateurs, les casuistes; l'occasion d'évaporer sa bile était trop belle pour la manquer. S'il y avait seulement la moitié de vrai dans le tableau qu'il en fait, les ecclésiatiques seraient de vrais démons sortis de l'enfer pour pervertir les hommes. Nous avons assez fait voir ailleurs le ridicule de cette fureur contre le clergé.

Il soutient que la foi, l'espérance, la charité, l'humilité, la piété, le zèle pour la religion, ne sont pas des vertus : nous avons prouvé le contraire.

Un autre reproche, c'est que les orateurs chrétiens n'enseignent point à leurs auditeurs les vertus humaines et sociales; ils parlent rarement des devoirs de père, d'époux, d'enfants, d'amis, de sujets, d'homme public, de membre de la société : ils ne font point sentir l'importance de l'union, de la concorde, de l'indulgence. Un prédicateur qui aurait la témérité de recommander la tolérance, serait banni de la chaire (2920).

Réponse. Si cela est, il faut convenir que les orateurs chrétiens ne prêchent point l'Evangile. Ce livre divin ne commande que la charité, la douceur, la paix, la miséricorde, l'indulgence pour les défauts d'autrui, les services et les secours mutuels, la subordination, la soumission aux lois. Jésus-Christ et ses apôtres ont appuyé ces leçons par leur exemple. L'Evangile expose très-bien les devoirs des différents états de la vie; il n'est pas jusqu'aux financiers et aux soldats qui n'y trouvent des règles de conduite.

Nous avouons que pour rendre cette morale touchante, pathétique, populaire, sensible à toutes sortes d'auditeurs, il faut de grands talents, avoir lu assidûment l'Ecriture sainte et les Pères de l'Eglise; avoir étudié les hommes et les mœurs; avoir profondément réfléchi sur toutes les circonstances de la vie. Peut-être que les discours chrétiens seraient plus solides et plus parfaits, si le goût des auditeurs était moins frivole.

Quant à la tolérance, c'est-à-dire à l'indifférence des religions, les prédicateurs sont dispensés de la recommander; les philosophes y sont seuls intéressés. C'est à eux de prouver que, pour le plus grand bien de l'humanité, les athées, les déistes, les sceptiques, les impies de toute espèce, doivent avoir plein pouvoir de blasphémer, de déraisonner, de calomnier les vivants et les morts; ils le font assez hautement, sans que les prédicateurs s'en mêlent.

§ XX.

Il est juste d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

On enseigne aux Chrétiens, dit notre auteur, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes : qu'est-ce qu'obéir à Dieu, sinon suivre les ordres du clergé? Dieu ne parle que dans les livres qui lui sont attribués par le clergé : quand ces livres se contredisent, c'est au clergé de décider ce qu'on doit faire. S'il faut persécuter les ennemis du clergé, c'est le Dieu des vengeances qui parle; s'il faut demeurer en paix, pour lors on fait entendre le Dieu des miséricordes; tantôt on obéit à Dieu en faisant le bien, tantôt en faisant le mal (2921).

Réponse. Ce déclamateur devait se souvenir de ce qu'il a dit plus haut, que les ecclésiastiques ne sont pas plus maîtres de leur croyance que les laïques; il en est de même de leur morale : la foi et la morale chrétienne existent depuis dix-sept cents ans; l'Eglise universelle est gardienne de ce double dépôt : il n'y a pas d'apparence que le clergé des différentes nations chrétiennes s'accorde à changer uniformément, dans toutes les églises du monde, la doctrine et la morale de Jésus-Christ.

Avant que le clergé chrétien n'attribuât à Dieu les livres de l'Ancien Testament, les

(2917) *Tableau des saints*, ibid., p. 224.
(2918) Ci-dessus, c. 7, art. 2, § 5.
(2919) *Eccles.* IX, 1.
(2920) *Tableau des saints*, ibid., p. 242.
(2921) *Tableau des saints*, p. 251, 252.

Juifs les regardaient déjà comme la parole de Dieu; quant à ceux du Nouveau, les fidèles des Eglises apostoliques leur ont rendu témoignage aussi bien que le clergé.

Les anciens philosophes ont dit avant nous, qu'il fallait obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes : les modernes disent qu'il faut obéir à la nature plutôt qu'aux lois humaines, et ils font parler la nature comme il leur plaît. Tantôt la nature prescrit la morale du Portique, et tantôt celle d'Epicure; pendant que l'un nous étale de pompeuses maximes, l'autre raisonne sur la morale *en vrai frénétique* (2922). Le même concert a régné autrefois entre les stoïciens, les épicuriens, les pyrrhoniens, les cyniques et les cyrénaïques; tous néanmoins raisonnaient sur la nature.

Après avoir décidé que la morale est fondée sur le désir du bonheur, ils conviennent que deux hommes ne peuvent en avoir la même idée; que le bonheur est nécessairement relatif au tempérament et à la constitution de chaque individu (2923); et sur cette notion variable du bonheur, ils prétendent fonder une morale invariable.

Puisque la morale chrétienne leur semble si mauvaise, pourquoi ne nous ont-ils pas encore donné un code de morale plus complet, plus analogue aux besoins et à la capacité de tous, qui puisse servir de catéchisme à tous les états, contre lequel il n'y ait plus d'objections à former, ni de disputes à terminer? Interrogez ces oracles sur le suicide, l'esclavage, la polygamie, l'autorité paternelle, le meurtre des enfants, la prostitution, le mensonge, la vengeance, etc., etc.; vous n'en trouverez pas deux qui s'accordent. Leurs déclamations contre la morale évangélique sont déjà une contradiction grossière avec ce qu'ils en ont dit lorsqu'ils étaient déistes.

Tout homme, disent-ils, sent qu'il doit faire à un autre ce qu'il veut qu'on lui fasse à lui-même. A la vérité un homme instruit, modéré, exempt de passions violentes, qui réfléchit sur la nature et sur les engagements de la société, le sent. Un sauvage, un ignorant isolé, sans éducation, presque stupide, ne le sent point; un caractère dur, hautain, féroce, le sent très-peu; l'homme en proie à une passion fougueuse ne le sent plus. Fonderons-nous sur une base aussi variable une morale invariable?

Ce qu'il y a de bon dans les maximes de nos adversaires, est un vol qu'ils ont fait à l'Evangile; s'ils étaient nés chez les Hurons, chez les nègres, ou chez les Tartares, ils n'en auraient pas eu la moindre notion; ils ne cessent de frapper la mère qui les a enfantés et nourris. Un déiste le leur a reproché. ***Je ne sais***, dit-il, ***pourquoi l'on veut attribuer au progrès de la philosophie la belle morale de nos livres. Cette morale, tirée de l'Evangile, était chrétienne avant d'être philosophique. Les Chrétiens l'enseignent sans la pratiquer : que font de plus les philosophes? si ce n'est de se donner beaucoup de louanges, qui, n'étant répétées par personne, ne prouvent pas grand'chose*** (2924).

§ XXI.

La morale chrétienne ne justifie aucune passion.

Selon eux, la morale chrétienne fournit des prétextes, des exemples pour justifier toutes les passions et tous les vices (2925).

Réponse. Ce n'est point dans la morale chrétienne que Spinosa, la Métrie, le *Petit-Maître philosophe*, etc., ont trouvé des maximes et des prétextes pour autoriser une morale frénétique; que les Chinois, les Indiens, les sauvages ont puisé leurs lois absurdes et leurs coutumes barbares; que les anciens philosophes ont lu leurs erreurs en fait de morale.

Un homme peut être assez pervers pour autoriser ses crimes et ses passions par des maximes de l'Ecriture prises à contre-sens; par des exemples très-mal appliqués; nous en sommes convaincus par les objections mêmes de nos adversaires. Mais lui sera-t-il plus difficile de trouver des prétextes dans une nature dépravée, dans un faux calcul des intérêts, dans une fausse idée du bonheur? C'est ce qui a été fait dans tous les siècles, et se fait encore chez toutes les nations.

Encore une fois, quand on nous aura montré que les mœurs des nations infidèles sont meilleures que les nôtres; que la morale des philosophes est plus pure que celle de l'Evangile; que le nombre des crimes diminue partout où l'athéisme domine; nous pourrons croire que l'Evangile est la source du mal, et que les prêtres sont les vrais corrupteurs de la morale.

On dit que la vertu des Chrétiens ne consiste que dans des pratiques ridicules, qui ne tournent qu'au profit des prêtres; voilà pourquoi ceux-ci sont si ardents à les prêcher (2926).

Cependant aucun n'a encore prêché que ces pratiques dispensent les Chrétiens d'observer le *Décalogue;* il subsiste depuis plus de trois mille ans, au grand scandale des incrédules.

Malgré leur haine contre le culte extérieur, nous soutenons qu'il est nécessaire; il fait souvenir les hommes de l'existence, de la providence, de la présence de Dieu, de leur propre destinée, des devoirs de société: nous l'avons prouvé ailleurs. Plus les incrédules s'obstineront à l'attaquer, plus les prêtres seront ardents à le défendre. Leur devoir est non-seulement d'y présider, mais d'en expliquer au peuple les raisons, le sens, les conséquences; ils n'y ont

(2922) *Syst. de la nat.*, tome II, c. 12, p. 348.
(2923) *Ibid.*, tome I, p. 136, 181, 308; tome II, pag. 309.
(2924) *Tableau des saints*, p. 237.
(2925) *II° Lettre écrite de la Montagne*, p. 71, note 1.
(2926) *Tableau des saints*, p. 258.

d'autre intérêt que celui que met tout honnête homme aux fonctions dont il est chargé, dont il doit compte à Dieu, à sa conscience et au public.

Ce culte est onéreux aux grands, parce qu'il les rapproche du peuple; aux voluptueux, dont il gêne la mollesse; aux beaux esprits, qui ne veulent rien avoir de commun avec le vulgaire. Leur affectation d'en secouer le joug et de le déprimer, jette sur eux tous une espèce d'infamie ; ils voudraient l'effacer : furieux de n'y pouvoir parvenir, ils se soulagent par des invectives.

C'est surtout dans l'Eglise romaine que règne le malheur qu'ils déplorent : naissance, éducation, mariage, confession, derniers sacrements, funérailles, prières pour les morts, tout est entre les mains des prêtres ; c'est là-dessus qu'est fondé leur crédit et leur revenu (2927).

Abus terrible ! Une religion dans laquelle les prêtres sont nécessaires ne vaut rien pour les philosophes ; elle ne donne à ceux-ci ni crédit, ni autorité, ni revenu : elle les réduit à déclamer tristement dans leur cabinet. Donc il faut la détruire.

Cependant en Angleterre, pays de sagesse et de bénédiction, les prêtres ont conservé à peu près les mêmes fonctions; toutes les sectes tolérées sont forcées de passer par les mains du clergé anglican, qui vend ses services beaucoup plus cher que les prêtres catholiques. *L'Eglise anglicane*, dit un témoin très-instruit, *baptise tout, marie tout, enterre tout, un peu chèrement à la vérité, mais sans distinction de croyance ni de sectes, et sans information; ses droits pour toutes ces cérémonies sont une espèce d'amende qu'elle fait payer aux non-conformistes.* Suivant le tarif rapporté par cet auteur, l'amende est un peu forte (2928). Le clergé d'Angleterre gagnerait d'autant moins à la réunion de toutes les sectes, que la plupart de ses anciens priviléges lui ont été conservés.

Il faut donc, au gré des incrédules, une réforme plus ample qui supprime le clergé, et remette l'ordre public entre les mains des philosophes. Ils laisseront le peuple naître, vivre et mourir comme les brutes : on pourra sans bruit étouffer un enfant à sa naissance, on sera dispensé de lui donner de l'éducation; au lieu du mariage, la prostitution sera établie ; il sera plus aisé de se défaire d'un ennemi, lorsque l'enterrement public sera supprimé, etc., etc. Quel dommage que le genre humain soit assez indocile pour ne vouloir point se livrer, pieds et poings liés, à la discrétion des incrédules !

§ XXII.

Utilité de la confession.

La politique du clergé romain, selon notre grave moraliste, exige que les esclaves se corrompent, afin qu'ils soient obligés d'avoir recours à lui; l'Eglise a trouvé le secret de mettre un impôt sur les iniquités des hommes. La confession auriculaire, loin de contribuer à la pureté des mœurs, sert à les dépraver ; elles sont devenues meilleures dans les pays d'où la confession a été bannie. Si elles ont changé en mieux ailleurs, ce sont les lettres qui ont opéré cet effet, et non la religion. La confession n'est plus un frein, dès qu'elle est devenue une habitude machinale: rien n'est plus propre à diminuer l'horreur du crime, que de faire croire aux peuples que les hommes ont le pouvoir de remettre les péchés. Il est impossible que dans une si grande multitude de prêtres chargés de ce ministère, il ne se trouve un bon nombre de prévaricateurs indulgents par intérêt. Si la confession produit quelque bien, fait prévenir ou réparer de légères fautes, elle a fait aussi commettre de grands crimes. L'histoire prouve que c'est dans le confessionnal que se sont machinés les plus grands attentats (2929).

Réponse. Il est fort singulier que Jésus-Christ lui-même ait tracé le plan de la politique du clergé romain en donnant à ses apôtres le pouvoir de remettre les péchés : sans doute ce divin maître a eu quelque intérêt à donner ainsi aux prêtres le moyen de corrompre leurs esclaves. Une calomnie aussi absurde porte sa réfutation avec elle. S'il est vrai, comme quelques philosophes l'ont écrit, que l'on se confessait dans les mystères du paganisme (2930), voilà Jésus-Christ, les apôtres et le clergé absous de l'invention détestable de la confession.

Quel impôt l'Eglise a-t-elle mis sur la confession? Il est de notoriété publique que ce ministère est purement gratuit. C'est une des fonctions les plus difficiles, les plus pénibles, les plus dégoûtantes dont un prêtre soit chargé; elle exige, surtout à l'égard du bas peuple, une patience, une charité, un zèle à toute épreuve; on ne voit point que les ecclésiastiques mondains, ambitieux, déréglés, soient fort empressés de la remplir.

L'auteur fait, selon sa coutume, un raisonnement ridicule. Selon lui, si les mœurs se sont épurées parmi nous, ce sont les lettres et non la religion ni la confession qui y ont contribué : si la même révolution s'est faite chez les protestants, ce ne sont plus les lettres qui l'ont opérée, c'est parce qu'ils ont changé de religion et supprimé la confession. Mais si la religion elle-même a influé dans la conservation et la renaissance des lettres, comme nous l'avons prouvé, comment n'a-t-elle eu aucune part aux effets produits par les lettres?

Nous ne convenons point que les mœurs soient devenues meilleures dans les pays d'où la confession a été bannie, les protes-

(2927) *Tableau des saints*, p. 262, 263.
(2928) *Londres*, tome II, p. 40, 116, 119.
(2929) *Tableau des saints*, IIe part., c. 10, p. 271 et suiv.; L'*Espion chinois*, tome II, lettr. 24 et 70.
(2930) *Philos. de l'hist.*, c. 37.

tants mêmes nous apprennent le contraire (2931).

La confession ne serait plus un frein, si elle devenait une habitude machinale; mais les personnes les plus habituées à la confession sont-elles ordinairement les plus vicieuses? Notre critique avoue lui-même, que les méchants endurcis et les grands criminels ne vont plus à confesse (2932) : la confession est-elle encore responsable de la méchanceté de ceux qui n'en usent point?

Nous conviendrons qu'un scélérat peut être assez pervers pour affecter de fréquenter les sacrements, afin de ménager sa réputation et d'écarter jusqu'au moindre soupçon de ses crimes; il a cela de commun avec un athée vicieux, qui ne cesse de parler de morale, et qui garde un extérieur régulier pour mieux cacher son libertinage. L'hypocrisie de l'un ne prouve pas plus que celle de l'autre.

On diminuerait sans doute l'horreur du crime, si l'on enseignait que les hommes ont le pouvoir de remettre les péchés sans aucune disposition de la part des pénitents, sans regret de leurs fautes, sans résolution de se corriger, sans réparation des injustices qu'ils ont commises : mais l'Eglise n'a jamais professé cette erreur; il n'est point de confesseur assez ignorant pour le croire, ni assez pervers pour vouloir se damner sans intérêt par des absolutions qu'il donne.

Comment l'histoire a-t-elle pu tenir registre des attentats machinés en confession? Les confesseurs ne sont certainement pas allés les révéler, ni s'accuser eux-mêmes; s'ils n'ont été inculpés que par des criminels, la preuve n'est pas fort solide. Des scélérats assez méchants pour commettre un attentat, ont pu aussi l'être assez pour charger faussement un confesseur qui ne pouvait se défendre, et qui a dû subir la mort, plutôt que de révéler la confession. Il est triste pour nos adversaires de n'avoir que de pareils témoins à produire des funestes effets de la confession.

De leur aveu la confession fait prévenir et réparer des fautes légères : donc elle ferait aussi prévenir et réparer les grands crimes, si on les accusait : donc il est absurde de lui imputer des crimes qui lui ont été soustraits.

Lequel est le plus utile au bien public, qu'un criminel soit persuadé que par une sincère pénitence il peut tout réparer et recevoir le pardon, ou qu'il croie qu'après le premier crime tout est perdu, qu'il n'a plus rien à ménager; qu'avec vingt forfaits de plus, il n'en sera ni plus ni moins réprouvé? Lorsque les incrédules auront satisfait à cette question, ils pourront répéter à leur aise les déclamations des protestants contre la confession.

(2931) *Apol. pour les cathol.*, tome II, c. 18 et 19.

(2932) *Tableau des saints*, p. 274.

§ XXIII.

La politique n'y a point de part.

L'auteur du *Tableau des saints* conclut que toutes les institutions du christianisme ont été l'effet d'une politique profonde de la part de ses fondateurs et de ses chefs; que toutes ont eu pour objet les intérêts du clergé, puisqu'elles sont devenues pour lui une source intarissable de puissance et de richesses. Il retrace la conduite de Moïse, des prophètes, de Jésus-Christ, des apôtres, des premiers évêques, des Papes, dans toute la suite des siècles, et leurs prétentions auxquelles les rois et les nations n'ont jamais manqué de prêter leur appui (2933).

Réponse. Conclusion digne de ce qui a précédé. L'auteur a peint Jésus-Christ et ses apôtres comme des ignorants, des fanatiques, des charlatans maladroits : ici il leur prête un plan de politique profonde, qui a embrassé la totalité des nations et toute la durée des siècles, qui a dupé les souverains et les peuples, qui a été suivi avec une persévérance infatigable, pendant dix-huit cents ans, par les chefs et les membres du clergé, dispersés aux quatre coins de l'univers. N'oublions pas d'ajouter que les fondateurs de ce plan n'en ont pas profité; ils se sont livrés aux travaux, à l'ignominie, à la mort, pour procurer à leurs successeurs inconnus une source intarissable de puissance et de richesses aux dépens des peuples aveuglés et réduits à l'esclavage; ils ont même consigné dans leurs écrits la condamnation formelle de ce plan d'avarice et d'ambition. Ils ont ainsi réuni le détachement parfait et la cupidité la plus ardente, l'ignorance et la sagacité, la scélératesse et la folie; et ils ont communiqué par contagion la même frénésie à tous ceux qui leur ont succédé. Voilà en vérité le tableau le mieux entendu qui ait pu partir du pinceau des incrédules.

A force d'outrer la malignité, il n'en reste qu'un ridicule ineffaçable sur le front de nos adversaires. Il est glorieux au christianisme de n'être attaqué que par des cerveaux aussi mal organisés; sa meilleure apologie est l'absurdité même des calomnies rassemblées dans leurs écrits. *Ne craignez rien*, disait Jésus-Christ à ses disciples, *je vous donnerai une éloquence et une sagesse à laquelle vos ennemis ne pourront résister* (2934). Il est dit ailleurs : Je confondrai les prétendus sages par leur propre malignité : *Comprehendam sapientes in astutia eorum* (2935). Ces deux oracles sont accomplis, et le plan de politique profonde est très-bien vérifié dans l'un et l'autre point.

§ XXIV.

Prétendue collusion entre les rois et les prêtres.

Il reste un reproche plus grave, répété par des incrédules. Il y a eu, disent-ils, dans

(2933) *Tableau des saints*, p. 278 et suiv.

(2934) *Luc.* XXI, 15.

(2935) *I Cor.* III, 19.

tous les siècles un concert entre les rois et les prêtres pour asservir les peuples. *Quand, par une collusion sacrilége entre l'autel et le trône, on eut associé Dieu à l'épée, que faisait la morale de l'Evangile, qu'enhardir la tyrannie par l'obéissance passive, que cimenter l'esclavage par le mépris des biens et des sciences, qu'ajouter enfin à la crainte des grands la crainte des démons* (2936)?

Réponse. D'autres philosophes ont formé la même accusation contre le corps de la noblesse (2937). Si le crime dont on parle était dans la nature humaine, il y aurait plus de probabilité à en soupçonner la haute noblesse qui environne les rois, qui réunit presque toutes les grâces, qui a plus de part au gouvernement que le clergé. Dans la vérité, cette calomnie sera toujours absurde, quel que soit le corps sur lequel on la fera retomber. Il est naturel à chaque particulier de désirer des richesses, du pouvoir, de l'autorité; de s'attacher conséquemment au souverain, qui en est le distributeur, maintenir son pouvoir, qui en est la source première. Si nos philosophes, dont l'ambition est assez prouvée, se trouvaient à portée de saisir cet appât, ils s'y livreraient avec plus de fureur que les autres hommes. Mais qu'un corps entier, dont les membres épars ont nécessairement divers intérêts, des vues, des idées, des projets souvent opposés, conspire par une collusion sacrilége à écraser les peuples sous le joug de l'autorité suprême, sans prévoir que le contre-coup peut retomber sur chaque particulier, sur ses proches, sur les générations futures; c'est un trait de démence qui ne peut éclore que dans l'imagination de nos adversaires.

Nous ne connaissons de collusion sacrilége qu'entre les différentes sectes d'incrédules pour calomnier l'Evangile, pour décrier le gouvernement, pour soulever les peuples contre le trône et l'autel; mais cette collusion ne peut en imposer à personne, puisque la plupart de leurs calomnies se contredisent.

Ce n'est point la morale de l'Evangile ou des prêtres qui a rendu les souverains despotes à la Chine, dans les Indes, en Perse, en Turquie et dans la plupart des contrées de l'Afrique; ce n'est pas elle qui avait inspiré aux conquérants du Nord le projet d'asservir les peuples de l'empire romain : c'est elle, au contraire, qui a modéré leur despotisme et leur férocité. Il n'y a, chez aucune nation chrétienne, point de gouvernement aussi dur que celui des peuples dont nous venons de parler. A quelle cause en est-on redevable sinon à la religion chrétienne et à la morale de l'Evangile? Ses dogmes, son culte, ses lois se réunissent à inspirer l'esprit de charité, de fraternité, d'égalité morale entre tous les hommes : comment tirera-t-on de là des leçons de despotisme pour les princes et d'esclavage pour les peuples?

Lorsque l'on trouve dans l'histoire quelques traits de résistance de la part des prêtres aux volontés injustes des souverains, on les accuse de révolte et de sédition; si, dans des temps de trouble, quelques-uns ont prêché des maximes contraires à l'obéissance, on leur reproche ce crime qui leur a été commun avec tous les autres ordres de l'Etat : lorsqu'ils exhortent les peuples à la soumission, ils sont accusés de connivence avec les rois pour réduire les peuples en esclavage. Quels hommes, quels cerveaux que les incrédules! Ils peuvent prêcher tant qu'ils voudront leurs maximes séditieuses, les prêtres n'auront jamais de collusion avec eux.

Ce phénomène n'est pas nouveau. Les sectaires du XVIe siècle commencèrent par inspirer aux rois (2938) la défiance et la haine contre le clergé; ils finirent par prêcher aux peuples la révolte contre les rois. Nos philosophes joignent ces deux excès ensemble; cela est encore mieux (2939).

Selon l'auteur des *Etablissements des Européens dans les Indes*, c'est le christianisme qui a énervé les Polonais, qui les réduit à se laisser hacher par les Russes et enrôler par les Prussiens, qui fait garder au peuple la neutralité entre ses voisins et ses palatins. Pourquoi ne pas ajouter encore que c'est le christianisme qui a forcé les Turcs à se laisser battre par les Russes et piller par leurs bachas? Nous sommes dispensés de répondre sérieusement à de pareilles inepties.

§ XXV.

Excellence de la morale évangélique.

Pour résumer en peu de mots tout cet article, il est évident qu'en partant même des principes et des aveux de nos adversaires, tout l'avantage demeure à la morale chrétienne.

1° Elle est irrépréhensible; elle n'enseigne rien de contraire à la loi naturelle, à la justice, aux intérêts de l'humanité; les incrédules ne peuvent y trouver des défauts qu'en la prenant à contre-sens; ils n'en sont venus là que par désespoir, après l'avoir louée lorsqu'ils étaient déistes. Les philosophes anciens ou modernes, qui ont voulu fonder la morale sur la nature, sur nos intérêts, sur le désir du bonheur, ont tous canonisé des vices et justifié des abus : nous l'avons vu, en parlant de la morale des philosophes dans notre première partie.

2° Pour porter l'homme au bien, pour l'engager à réprimer ses passions, la morale chrétienne réunit tous les motifs possibles;

(2936) *Histoire des établissements des Européens*, tome VII, c. 14, p. 235; *Syst. social*, IIe part., c. 10; *De l'homme*, tome II, p. 562; *Polit. nat.*, tome II, p. 28.

(2937) *Syst. social*, IIe part., n° 6; *Pol. nat.*, 4e disc., § 16.

(2938) BAYLE, *Avis aux réfugiés.*

(2939) *IXe Lettre écrite de la Montagne*, p. 359; *Lettre à M. de Beaumont*, p. 92.

elle concilie les intérêts de cette vie avec ceux de l'autre, elle ne défend à l'homme de céder aux premiers, que quand ils se trouvent en opposition avec les seconds. Il est des cas où la vertu, loin de nous procurer aucun avantage pour ce monde, en exige au contraire le sacrifice ; où un homme de bien ne peut faire son devoir sans s'exposer à l'ignominie et à la haine publique. Quel motif peut avoir alors un athée de les braver et d'acquitter sa conscience ? C'est dans ces circonstances périlleuses que l'espoir des biens éternels nous soutient, élève l'homme au-dessus de lui-même, le rend capable de tout souffrir plutôt que de trahir son devoir. Un acte de vertu héroïque peut être méconnu, ignoré, attribué à un motif vicieux, puni même comme un crime ; chez les nations dépravées et corrompues, il est très-rare que la vertu obtienne les hommages qui lui sont dus ; le sacrifice qu'un citoyen fait de sa vie pour sauver sa patrie ne peut recevoir aucune espèce de récompense en ce monde. Dans tous ces cas et autres semblables, les athées sont forcés de convenir que leur morale est impuissante.

Les motifs sur lesquels ils l'appuient ne peuvent faire impression que sur des hommes capables de réflexion et de sentiment, accoutumés à prévoir les conséquences de leurs actions ; ces hommes ne sont pas le plus grand nombre : les motifs proposés par la religion sont à la portée des plus ignorants.

3° Les récompenses temporelles de la vertu ne peuvent avoir lieu que pour ceux qui jouent un rôle important dans le monde. Quelle gloire, quelle considération, quelle reconnaissance peuvent espérer les pauvres, les citoyens obscurs, condamnés par la fortune au dédain et au mépris de leurs semblables ? Il en est des vertus comme des arts, les plus ignobles sont les plus nécessaires. S'il n'y a pas un Dieu scrutateur des cœurs qui pèse le mérite des actions, non selon le degré de leur importance, mais selon l'étendue de la bonne volonté, quelles seront les espérances des trois quarts du genre humain ?

4° A des promesses sublimes la morale chrétienne ajoute de grands exemples : un Dieu fait homme, qui ne commande rien que ce qu'il a fait lui-même ; voilà ce qui a produit des héros et des martyrs. Lorsque nous verrons parmi les athées des modèles de vertu aussi parfaits que les saints dont nous honorons la mémoire ; lorsqu'ils se seront dévoués au secours de l'humanité, comme ont fait tant de victimes de la charité chrétienne, nous pourrons prendre confiance à leur morale.

5° En joignant aux devoirs de la loi naturelle les conseils évangéliques, Jésus-Christ a fait voir qu'il connaissait mieux la nature humaine que les philosophes. On ne peut donner à l'homme une trop haute idée de la perfection à laquelle il peut s'élever avec le secours de la grâce divine. Dès qu'il est pénétré de la noblesse de son origine, de la grandeur de sa destinée, des pertes qu'il a faites, des moyens qu'il a de les réparer, du prix que Dieu met à notre âme, il n'est rien dont il ne soit capable. La philosophie qui le dégrade, qui le concentre dans un étroit égoïsme, lui ôte le courage et les forces. Plusieurs stoïciens ont fait honneur, par leurs vertus, à la nature humaine ; les épicuriens, par leur inertie, semblaient avoir conjuré de l'avilir et de la réduire au niveau des brutes, comme ils le faisaient déjà par leur doctrine.

6° La voie la plus sûre d'évaluer la morale, est d'en juger par les effets. Celle des philosophes n'a jamais rien opéré sur le gros des nations, elle n'a pas seulement été connue : celle de Jésus-Christ a changé la face de l'univers, policé les peuples, adouci leur sort dans les révolutions terribles qui sont survenues dans l'univers. Son influence est palpable quand on compare l'état des nations chrétiennes avec celles qui ne le sont pas. Les effets merveilleux que les incrédules attribuent à leur morale, n'ont jamais existé que dans leur imagination ; ils ne peuvent en citer aucun exemple. Outre les faits par lesquels nous prouvons les salutaires effets de l'Evangile, nous alléguons encore l'exemple des nations que l'épicuréisme a corrompues et dont il a précipité la ruine.

Nous touchons peut-être à ce fatal période. Des âmes énervées par un luxe poussé à son comble, ne sont plus capables de sentir la vérité, l'excellence, la nécessité d'une morale qui ne fait grâce à aucun vice, qui exige des vertus supérieures aux forces de la nature. Semblables à un malade qui ne peut supporter ni ses maux ni les remèdes (2940), les philosophes s'en prennent au médecin qui travaille à les guérir.

7° Enfin plusieurs sont convenus de l'impuissance et du défaut essentiel de leur morale. *Le patriotisme*, disent-ils, *et l'humanité sont deux vertus incompatibles dans leur énergie, et surtout chez un peuple entier ; le législateur qui les voudra toutes deux, n'obtiendra ni l'une ni l'autre ; il est impossible de former à la fois un homme et un citoyen* (2941). Cependant le christianisme a souvent opéré ce prodige. Dieu nous préserve d'un patriotisme qui étouffe l'humanité, ou d'une humanité philosophique qui anéantit le patriotisme !

CHAPITRE XI.

DE L'HEUREUSE FIN A LAQUELLE LA VRAIE RELIGION NOUS PRÉPARE.

§ I.

L'homme a besoin d'espérer un bonheur éternel.

Si la religion ne pouvait nous procurer

(2940) *Ad hæc tempora, quibus nec vita nostra nec remedia pati possumus, perventum est.* TIT.-LIV. *Poem.*

(2941) *Emile*, tome I, p. 9 et 12 ; *Ire Lettre écrite de la Montagne*, p. 35.

qu'un bonheur passager sur la terre, elle ne répondrait pas à la dignité de l'homme. Né pour l'immortalité, avec le désir d'exister toujours, mais avec la certitude de mourir, l'homme ne peut jouir ici-bas d'une félicité parfaite; celle qu'il y peut goûter n'est pas une récompense pour la vertu.

Quand il pourrait éviter les fléaux de la nature, les revers de fortune, l'injustice de ses concitoyens, les calomnies et les embûches des méchants, il ne serait pas moins affligé par la perspective du tombeau et par la mort des personnes qui lui sont chères; perdre chaque jour quelques-uns des liens qui nous attachent à la vie, c'est mourir continuellement.

Quel objet d'ailleurs peut satisfaire notre cœur? Les richesses entraînent des embarras, n'éteignent pas la soif d'en acquérir encore; les honneurs imposent des devoirs pénibles, et ne peuvent assouvir l'ambition; les plaisirs des sens usent les forces et produisent la satiété. Après avoir essayé de tous les objets qui semblaient les plus capables de contenter les désirs, le sage déclare que tout est vanité et affliction d'esprit, que le jour auquel on quitte la vie est plus heureux que celui de la naissance (2942). Triste vérité, confirmée par l'expérience de tous les siècles, par les plaintes de tous les hommes, par le témoignage même des incrédules; leur argument le plus imposant contre l'existence de Dieu, est de soutenir que l'homme est trop malheureux pour être l'ouvrage d'une divinité bienfaisante et occupée du sort de ses créatures.

Nous avons beau leur répondre que cette vie n'est que le prélude d'un bonheur éternel réservé à la vertu, et que celle-ci consiste principalement à se réprimer et à souffrir, ils veulent le bonheur sans la vertu, le bonheur présent, le bonheur des sens; furieux de ne pas l'obtenir, ils se vengent par des blasphèmes. Un Chrétien plus sensé conclut avec saint Augustin : *Vous nous avez faits pour vous, Seigneur, et notre cœur sera toujours inquiet jusqu'à ce qu'il repose en vous.*

Mais serions-nous absolument certains que Dieu nous réserve un bonheur éternel, s'il n'avait daigné nous en assurer lui-même? Nos désirs, nos pressentiments, nos espérances, nos raisonnements ne peuvent nous donner une certitude absolue, telle qu'il la faut pour exclure tous les doutes. Les disputes des philosophes, loin de rendre inébranlable le dogme de la vie future, n'avaient servi qu'à en affaiblir la croyance; les plus sensés se fondaient sur la persuasion générale du genre humain, plutôt que sur la force de leurs arguments; mais l'état des âmes dans l'autre vie était pour eux un mystère impénétrable : ce que les poëtes disaient des enfers et des îles fortunées était trop ridicule pour être cru sérieusement. Il fallait donc une révélation formelle, et Dieu a daigné la donner dès le commencement du monde : déjà nous en avons allégué les preuves; mais il est bon de les répéter en peu de mots, et d'en remarquer le progrès.

§ II.

Preuves de la promesse que Dieu en a faite.

Au moment même de la chute d'Adam, Dieu avait promis un Rédempteur; de quoi aurait servi cette promesse aux patriarches, s'il n'y avait eu rien à espérer pour eux après cette vie? Un grand nombre de siècles devaient s'écouler avant que cette promesse fût accomplie, le bonheur des générations futures ne pouvait soulager les peines des anciens justes; c'eût été pour eux un sujet de jalousie plutôt que de consolation.

Hénoch avait marché avec Dieu, et Dieu l'avait enlevé de ce monde (2943); Dieu avait dit au père Abraham : Je serai moi-même ta grande récompense (2944). Jacob mourant avait parlé à ses enfants de sa dernière heure comme du moment de sa délivrance (2945). Selon l'énergie du texte hébreu, Job disait à ses amis (2946) : *Les leviers de ma bière porteront mon espérance; avec moi elle reposera dans la poussière du tombeau.* Lorsque Dieu annonce à Moïse sa mort prochaine, il lui dit : *Tu iras te réunir à ton peuple*, ou *à ta famille* (2947). David espérait que Dieu ne laisserait pas son âme dans le tombeau (2948). Salomon déclare qu'à la mort de l'homme, l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné (2949). A ce moment, dit Isaïe, les justes entreront dans la paix et se reposeront dans le lieu de leur sommeil, parce qu'ils ont marché droit (2950). David dit au Seigneur : *Les justes seront rassasiés de l'abondance de vos biens, et enivrés d'un torrent de délices, parce que vous êtes la source de la vie, et qu'en vous nous verrons la lumière* (2951). L'auteur du *Livre de la sagesse* assure que les âmes des justes sont sous la main de Dieu, que la mort ne les affligera point, qu'ils vivront éternellement et que leur récompense est auprès de Dieu (2952).

Ainsi de siècle en siècle, avant la venue de Jésus-Christ, la foi et l'espérance d'un bonheur éternel après la mort, sont devenues plus fermes et ont été énoncées plus clairement parmi les adorateurs du vrai Dieu. En laissant une espèce de nuage sur cette vérité dans les premiers âges du monde, Dieu semble avoir ménagé la sensibilité de ses serviteurs; leurs regrets auraient été trop vifs, s'ils avaient su que leur récompense devait encore être différée pendant une longue suite de siècles.

Mais Jésus-Christ a levé le voile qui ca-

(2942) *Eccl.* I, 2. etc.
(2943) *Gen.* V, 24.
(2944) *Gen.* XV, 1.
(2945) *Gen.* XLIX, 18.
(2946) *Job* XVI, 17.
(2947) *Deut.* XXXII, 49.
(2948) *Ps.* XV, 10.
(2949) *Eccl.* XII, 7.
(2950) *Isa.* LVII, 1, 2.
(2951) *Sap.* III, 5, 16.
(2952) *Ps.* XXXV, 9.

chait le consolant tableau de la vie future; il a mis en lumière, dit saint Paul, la vie et l'immortalité par l'Evangile (2953). Il a ranimé la foi, affermi l'espérance, enflammé les désirs des hommes pour cette suprême félicité. Non-seulement il a démontré l'immortalité de l'âme en ressuscitant les morts, mais il nous a donné par sa propre résurrection un gage de la nôtre; il nous a fait concevoir la perfection du bonheur éternel par ce qu'il a fait et souffert pour nous l'obtenir. La résurrection future des corps et la vie éternelle sont deux articles essentiels de la foi chrétienne, professés dès l'origine dans le Symbole des apôtres : l'un et l'autre méritent quelques réflexions.

ARTICLE I.

De la résurrection générale des corps.

§ I.

Ce dogme a été cru par les patriarches et par les Juifs.

On ne peut pas douter que les patriarches et les Juifs n'aient cru la résurrection future; elle est clairement enseignée dans les livres saints : *Je sais*, dit le saint homme Job (2954), *que mon Rédempteur est vivant, qu'au dernier jour je me relèverai de la terre, que je serai de nouveau revêtu de ma dépouille mortelle, que je verrai mon Dieu dans ma chair... Cette espérance repose dans mon cœur.* Daniel n'en parle pas moins clairement lorsqu'il dit que ceux qui dorment dans la poussière se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour un opprobre qui ne finira point (2955). Les sept frères qui souffrirent le martyre sous Antiochus firent profession d'espérer une résurrection glorieuse et une vie éternelle pour récompense (2956). L'historien fonde sur cette même croyance les sacrifices que Judas Machabée fit offrir à Jérusalem pour les péchés de ceux qui étaient morts dans un combat.

Dans la suite, les saducéens attaquèrent le dogme de la vie future et de la résurrection; Jésus-Christ le leur prouva, parce que Dieu s'est nommé le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; or, il n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants (2957). Pour les pharisiens, ils ne se départirent jamais de cette croyance (2958). Saint Paul s'en servit avec avantage pour soutenir devant Agrippa la résurrection de Jésus-Christ (2959); comme, au contraire, il allégua celle-ci à ceux des Corinthiens qui doutaient de la résurrection générale future. Il en montre une espèce d'exemple dans le grain qui semble pourri dans le sein de la terre, mais qui pousse un germe, produit une plante, et reprend une nouvelle vie. De même, dit-il, que Dieu donne à chaque semence le corps qui lui convient, ainsi il ressuscitera chacun des morts avec le degré de gloire qu'il aura mérité. L'apôtre se sert de ce motif pour exciter les fidèles aux bonnes œuvres (2960), et pour les consoler soit de la mort de leurs proches, soit des souffrances de cette vie (2961).

Le Fils de Dieu, dit-il encore, *a voulu être revêtu d'un corps humain, afin de détruire par sa mort celui qui avait l'empire de la mort, c'est-à-dire le démon, et de mettre en liberté ceux que la crainte de la mort tenait en esclavage pendant toute leur vie* (2962). Il regarde ceux qui disaient que la résurrection était déjà faite comme destructeurs de la foi chrétienne (2963).

§ II.

Il a été combattu par les philosophes.

Lorsque le christianisme fut prêché aux païens, et qu'il vint à la connaissance des philosophes, ceux-ci ne purent souffrir le dogme de la résurrection future; Celse l'attaque de toutes ses forces. Quelle est l'âme humaine, dit-il, qui voudrait retourner dans un corps pourri? Dieu, quoique tout-puissant, ne peut remettre dans son premier état un corps dissous, parce que cela est indécent et contraire à la nature (2964).

Nous avons vu, chap. 6, art. 2, § 16, col. 744, ce qu'Origène a répondu; il représente à son adversaire que le corps ressuscité ne sera plus dans un état de pourriture, mais de gloire et d'incorruptibilité. Au lieu de résurrection, les philosophes ont imaginé une *Palingénésie* ou renaissance universelle du monde; révolution plus contraire à la nature et plus inconcevable que la résurrection des corps. Est-il plus difficile à Dieu de rendre la vie à un corps, que de la faire naître du sang d'un homme, ou de faire éclore d'un grain qui semble pourri, une plante ou une fleur? Rien n'est impossible à Dieu que ce qui est contraire à la raison, à la sainteté, à la justice; or la résurrection n'est pas dans ce cas.

Après Origène, Tertullien a fait un traité *de la résurrection de la chair*, contre les païens et contre les hérétiques. Il remarque d'abord, que les païens se contredisent en faisant des sacrifices et des offrandes sur le tombeau des morts, comme s'ils les supposaient encore vivants et sujets aux besoins du corps; que les philosophes ne sont pas mieux d'accord avec eux-mêmes, en admettant, au lieu de résurrection, la métempsycose ou transmigration des âmes, non-seulement d'un corps humain dans un autre, mais d'un corps humain dans celui d'un animal; prodige plus incroyable que celui de la résurrection. Il fait observer que Marcion, Appellès, Valentin, Basilide et Saturnin, qui n'attribuaient à Jésus-Christ qu'une chair fantastique et apparente, niaient conséquemment la résurrection future de la

(2953) *I Tim.* I, 10.
(2954) *Job.* XIX, 25.
(2955) *Dan.* XII, 2.
(2956) *II Machab.* VII, 9 et 14.
(2957) *Matth.* XXII, 21.
(2958) *Act.* XXIII, 8.
(2959) *Act.* XXVI, 8 et 23.
(2960) *I Cor.* XV.
(2961) *I Thess.* IV, 12.
(2962) *Hebr.* II, 14.
(2963) *II Tim.* II, 18.
(2964) ORIG., *contre Celse*, I, 5, n° 14 et suiv.

chair : après les avoir réfutés sur le premier chef, dans son traité *De carne Christi*, il leur prouve dans celui-ci la certitude de la résurrection future, parce que la dignité de l'homme l'exige, que Dieu peut l'opérer, que sa justice y est intéressée, et qu'il l'a ainsi promis.

§ III.

Preuves qu'en donne Tertullien

Pour établir la première preuve, Tertullien montre que c'est Dieu lui-même qui a daigné former de ses propres mains le corps de l'homme, l'animer du souffle de sa bouche, y renfermer une âme faite à son image; il relève surtout la dignité de la chair du Chrétien, qui est en quelque manière associée à toutes les opérations de son âme, et qui sert d'instrument aux grâces que Dieu lui fait. C'est le corps qui est lavé par le baptême pour purifier l'âme; c'est lui qui, pour la nourrir, reçoit le corps et le sang de Jésus-Christ; c'est lui qui est immolé à Dieu par les mortifications, par le jeûne, par les veilles, par la virginité, par le martyre; aussi saint Paul nous fait souvenir que nos corps sont les membres de Jésus-Christ et le temple du Saint-Esprit. Dieu laissera-t-il périr pour toujours l'ouvrage de ses mains, le chef-d'œuvre de sa puissance, le dépositaire de son souffle, le roi des autres corps, l'héritier de ses bienfaits, la victime de son culte? S'il l'a condamné à la mort en punition du péché, Jésus-Christ est venu sauver tout ce qui avait péri; sans cette réparation complète, nous ne saurions pas jusqu'où s'étendent la bonté, la miséricorde, la tendresse paternelle de notre Dieu. La chair de l'homme, rendue par l'incarnation à sa première dignité, doit ressusciter comme celle de Jésus-Christ.

2° Celui qui a créé la chair n'est-il pas assez puissant pour la ressusciter? Personne n'en doute, que ceux qui refusent à Dieu le pouvoir créateur. Rien ne périt entièrement dans la nature; les formes changent, mais tout se renouvelle et semble rajeunir; Dieu a imprimé le sceau de l'immortalité à ses ouvrages. Le jour succède à la nuit, les astres éclipsés reparaissent, le printemps répare les ravages de l'hiver, les plantes renaissent, reprennent leur parure et leur éclat; plusieurs animaux semblent mourir, et recevoir ensuite une vie nouvelle. Tertullien cite le phénix, parce que c'était l'opinion des anciens; le ver à soie et d'autres insectes lui auraient fourni des exemples plus vrais. Ainsi, dit-il, par les leçons de la nature Dieu a préparé celles de la révélation, et nous a montré l'image de la résurrection avant de nous en faire la promesse.

3° Sa justice et sa fidélité sont intéressées à l'accomplir. Dieu doit juger, récompenser ou punir l'homme tout entier; dans celui-ci, le corps sert d'instrument à l'âme soit pour le vice soit pour la vertu; les pensées même les plus secrètes de l'âme se peignent souvent sur le visage; l'âme ne peut éprouver du plaisir ou de la douleur sans que le corps s'en ressente; le principal exercice de la vertu consiste à réprimer les convoitises de la chair. Il est donc juste que l'âme des méchants soit tourmentée par sa réunion avec un corps qui a servi à ses crimes, que celle des saints soit récompensée par sa société éternelle avec une chair qui a été l'instrument de ses mérites.

4° Dieu, soit dans l'Ancien, soit dans le Nouveau Testament, a formellement annoncé et promis la résurrection future des corps; Tertullien le prouve par plusieurs des passages que nous avons allégués : il réfute les fausses interprétations que les hérétiques y donnaient. Il fait voir que les expressions des prophètes ne sont point des figures, et que celles de Jésus-Christ ne doivent point être prises pour des paraboles.

§ IV.

Réponse qu'il donne aux objections des hérétiques.

Ce Père répond ensuite aux passages dont les hérétiques abusaient. Jésus-Christ dit que la chair ne sert de rien; mais par *la chair* il entend le sens grossier que les Juifs donnaient à ses paroles. Saint Paul nous ordonne de nous dépouiller de *l'homme extérieur* ou du *vieil homme;* mais il parle des inclinations vicieuses et des mauvaises habitudes que les fidèles avaient contractées avant leur conversion. Dans le même sens, il dit que la chair et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu : mais soutiendra-t-on que la chair de Jésus-Christ n'est pas réunie à son âme dans le ciel? Dans ce même endroit, l'apôtre enseigne et prouve la résurrection future.

Tertullien emploie la seconde partie de son ouvrage à exposer l'état des corps ressuscités. Il fait voir par les paroles de saint Paul et par d'autres raisons, que ces corps seront les mêmes qu'ils étaient ici-bas, mais exempts des défauts et des infirmités auxquels ils sont sujets dans cette vie; qu'ils ne seront privés d'aucun de leurs membres, que ceux-ci néanmoins ne serviront à aucun des usages incommodes, douloureux ou honteux, auxquels les besoins de la vie mortelle nous assujettissent. Jésus-Christ l'a fait entendre ainsi, lorsqu'il a dit que les ressuscités seront semblables aux anges de Dieu.

Du temps de saint Augustin, le dogme de la résurrection des morts était encore attaqué par les païens et par les manichéens. Dans sa lettre 102°, il répond à ceux qui regardaient la résurrection comme impossible, qu'elle ne l'est pas plus que cent autres merveilles de la nature. Il n'est pas plus aisé, dit-il, de concevoir comment toutes les parties d'un grand arbre peuvent être soutenues en raccourci dans un grain de semence, que comment les parties d'un corps humain, dispersées dans l'univers entier, se rassembleront pour former de nouveau ce même corps. Au lieu d'une résurrection, les manichéens faisaient espérer à

leurs auditeurs un retour à la vie présente : nous ne savons pas comment ils le concevaient (2965). Dans son sermon 361ᵉ, le saint docteur s'est attaché à peindre l'état des corps ressuscités, à en tirer des conséquences morales et non à prouver directement le dogme de la résurrection.

§ V.

Autres objections et réponses.

On y oppose deux objections : 1° Au temps de la résurrection, les mêmes atomes de matière devront appartenir à deux corps différents. Les cannibales, qui vivent de chair humaine, convertissent en leur propre substance celle des corps qu'ils ont mangés; au moment de la résurrection, à qui écheoiront les parties qui ont été ainsi communes à deux ou à plusieurs corps? 2° Par les observations que l'on a faites sur l'économie animale, on a découvert que le corps humain change continuellement, perd un grand nombre des atomes de matière qui le composent, et en acquiert d'autres. On prétend que dans l'espace de sept ans un corps humain éprouve un changement total, ne conserve plus aucune des particules de matière qu'il avait auparavant; ainsi, à parler en rigueur, un corps n'est pas aujourd'hui entièrement le même qu'il était hier. De tous ces corps différents qu'un homme a eus pendant sa vie, quel est celui qui ressuscitera?

Réponse. Par cette objection même il est prouvé qu'un cannibale qui mange un homme ne mange point les parties dont cet homme était composé sept ans auparavant ; il n'est donc pas vrai que les mêmes parties aient appartenu à deux individus différents, lorsqu'on les considère dans la totalité de leur vie. Or il est fort indifférent qu'un homme ressuscite avec les parties dont il était composé lorsqu'il a été dévoré par un cannibale, ou avec celles qu'il avait sept ans auparavant.

Leibnitz, Clarke, Niewentit, et d'autres philosophes, observent fort bien qu'il n'est pas nécessaire, pour qu'un corps ressuscité soit *le même*, qu'il récupère exactement toutes et chacune des parties dont il a été autrefois composé. Selon leur opinion, les chaînes originales (*stamina originalia*), qui reçoivent par la nutrition les parties de matière étrangère, auxquelles elles donnent la forme, sont, à proprement parler, le fond et l'essentiel du corps humain; elles ne changent point en acquérant ou en perdant ces parties de matière accessoire ; ils le prouvent, 1° parce que la forme et la physionomie d'un homme ne changent point essentiellement en se développant et en croissant; 2° parce qu'un corps humain ne peut jamais passer une certaine grandeur, quelque nourriture qu'on lui donne; 3° parce qu'il est impossible de récupérer et de rétablir par la nutrition un membre mutilé.

Conséquemment ils pensent que le corps mortel et corruptible dont nous sommes revêtus, n'est probablement que la dépouille d'un principe insensible et caché, mais qui sera manifesté au jour de la résurrection dans la forme qui lui est propre et qui ne peut appartenir à un autre corps. Ils comparent ce principe au germe d'une plante qui renferme en petit les feuilles, les fleurs, les fruits qu'elle portera dans la suite. Ainsi, à l'âge de trente ans, un homme est toujours censé avoir le même corps qu'il avait à quinze, parce que sa formation organique n'a pas essentiellement changé. (*Voyez* l'*Hist nat.*, tome III, in-12, pages 62 et 383.)

D'ailleurs, l'identité personnelle d'un être raisonnable consiste principalement dans le sentiment intérieur ou dans le témoignage qu'il se rend à soi-même d'être toujours le même individu qu'il a été. Mon corps a beau se renouveler vingt fois, je sens que je suis le même individu que j'étais il y a soixante ans, que j'ai éprouvé telles sensations et tels changements, que je suis toujours moi et non un autre. Or, c'est précisément cette identité personnelle qui est le sujet des récompenses et des punitions. Pour que celles-ci soient justes et méritées, il suffit que nous ressuscitions avec un corps tel que nous puissions conserver avec lui le témoignage intérieur ou la conscience et le souvenir de nos actions.

Quelques dissertateurs ont demandé si les enfants ressusciteront avec le corps de leur âge ou avec un corps adulte ; d'autres ont poussé l'ineptie jusqu'à douter si les femmes ressusciteront avec le corps de leur sexe; comme si le corps d'une femme n'était pas aussi parfait dans son espèce que celui d'un homme. Toutes ces questions frivoles ne font rien au fond du dogme, qui consiste à croire que pour rendre la félicité des saints plus parfaite et la peine des réprouvés plus rigoureuse, Dieu réunira un jour leur âme à un corps qui sera véritablement le leur, et avec lequel ils sentiront qu'ils sont les mêmes individus qu'ils étaient dans ce monde, et se rendront témoignage des vertus qu'ils ont pratiquées ou des crimes qu'ils ont commis. La résurrection des morts n'est point une question philosophique proposée pour amuser notre curiosité, mais un dogme de foi révélé pour nous détourner du crime et nous porter à la vertu.

ARTICLE II.

De la béatitude éternelle des justes.

§ I.

Idée que Jésus-Christ nous en a donnée

Comme c'est Jésus-Christ qui devait ouvrir aux hommes la porte du ciel fermée par le péché d'Adam, c'était aussi à lui de leur annoncer cette heureuse nouvelle, et de révéler le bonheur éternel plus clairement qu'il n'avait été montré aux anciens

(2965) S. Aug., *contra Faustum*, l. iv, c. 2; l. vi, c. 10; l. xi, c. 3.

justes. Dieu avait promis aux patriarches le repos et la paix, Jésus-Christ promet la gloire et le bonheur; il montre à ses disciples le ciel sous l'image d'un royaume dont il veut les mettre en possession, comme l'héritage que le Père éternel réserve à ses enfants; il peint la félicité des saints sous les traits les plus capables de toucher notre cœur et d'exciter nos désirs.

Les justes, dit-il, *brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père....... Dieu leur rendra le centuple de ce qu'ils auront quitté pour lui......... Il leur prodiguera toutes ses richesses* (2966). *Dans ce séjour heureux, il n'est plus de craintes, plus de souffrances, plus de larmes; c'est Dieu lui-même qui changera en joie pure la tristesse des justes, qui les revêtira de sa propre gloire pour l'éternité* (2967), *et d'une couronne brillante qui ne se ternira jamais* (2968). Il nous assure que la gloire des saints sera la même que celle dont il jouit comme Fils unique du Père : *Je veux*, dit-il, *qu'ils soient où je suis moi-même* (2969). *Je placerai sur mon trône celui qui aura vaincu, comme je suis assis moi-même sur le trône de mon Père après ma victoire* (2970). A sa transfiguration, il montre à ses disciples, pendant quelques moments, la gloire des bienheureux (2971); mais il écarte de ce bonheur suprême toute idée sensuelle et grossière; les corps ressuscités sont comme le sien, spirituels et incorruptibles (2972). Après la résurrection, les justes sont semblables aux anges de Dieu dans le ciel (2973).

Sont-ils privés pour cela des tendres affections qui font notre plus grand bonheur sur la terre? Non; Jésus-Christ est venu allumer ici-bas le feu de la charité, afin qu'il ne s'éteigne plus; saint Paul nous assure que cette vertu ne cesse jamais (2974). Dans le ciel, elle sera plus vive, parce qu'elle sera plus pure; les saints s'aiment les uns les autres en Dieu et pour Dieu; leur attachement ne diminuera point, parce qu'il est exempt des faiblesses de la nature : qui pourrait troubler une union que Dieu lui-même a formée, dont il est le lien et le motif? *Je veux*, dit Jésus-Christ, *qu'ils soient unis entre eux aussi étroitement que je le suis à mon Père* (2975).

Il ne se borne pas à de simples promesses, il donne pour gage le Saint-Esprit : *Je vais*, dit-il à ses disciples, *vous préparer une place; l'Esprit consolateur que je vous enverrai, demeurera avec vous jusqu'à ce que je vienne vous chercher; si vous m'aimez, réjouissez-vous de ce que je retourne à mon Père* (2976). Il les rend témoins oculaires de son ascension.

§ II.

Effets que cette croyance a produits.

Après des paroles et des preuves aussi convaincantes, il n'est pas étonnant que les disciples du Sauveur aient poussé pour lui l'attachement, le zèle, le courage jusqu'à l'héroïsme; que l'on ait vu éclore parmi les fidèles des vertus dont il n'y avait point encore eu d'exemple. Charité tendre, désintéressement absolu, pureté de mœurs inviolable, patience invincible, mortification continuelle, désirs ardents des biens éternels, ferme attente du martyre; tels ont été les fruits des promesses de Jésus-Christ et de l'espérance qu'il avait donnée du bonheur céleste.

Cette croyance une fois établie, les maximes de morale de ce divin maître n'ont plus rien d'outré. Heureux les pauvres d'esprit, ceux qui pleurent, se font violence, répriment leurs désirs déréglés, souffrent persécution pour la justice, etc. Qu'ils se félicitent et se réjouissent, parce que leur récompense est abondante dans le ciel (2977). Ce ne sont plus là des paradoxes, mais des vérités palpables.

L'amour de la gloire, le désir d'être estimé et admiré des hommes, a pu inspirer de grandes actions aux héros de l'antiquité; mais ce motif peut-il soutenir constamment l'homme dans la pratique de la vertu? S'il meurt tout entier ou s'il n'est pas certain d'être heureux après sa mort, de quoi lui servira d'être honoré et loué où il ne sera plus, dès qu'il n'y sentira plus rien ou qu'il sera malheureux pour une éternité? D'ailleurs cette immortalité chimérique ne peut appartenir qu'à ceux qui tiennent un rang distingué dans le monde, et qui se trouvent à portée de faire des actions éclatantes; mais quelle gloire humaine peuvent espérer ceux dont la condition et les vertus sont obscures et ignorées de leurs semblables? Si tous n'ont pas eu un motif d'être vertueux, le bien général de la société n'est plus fondé sur rien. Le paganisme promettait aux héros un séjour paisible dans l'Élysée; mais il ne faisait espérer au commun des hommes qu'un sort à peu près semblable à celui dont on jouit sur la terre; cet état n'est point le bonheur, puisque l'on supposait que les âmes des morts désiraient ardemment de revenir à la vie et de revoir la lumière.

§ III.

Tranquillité et courage qu'elle inspire à un Chrétien

La foi met sous les yeux du Chrétien une perspective plus consolante; son espérance ne peut être confondue (2978). Que les

(2966) *Matth.* XIII, 43; XIX, 29; XXIV, 47.
(2967) *Apoc.* XXI, 5; XXII, 5.
(2968) *I Petr.* V, 4.
(2969) *Joan.* IV, 24.
(2970) *Apoc.* III, 21.
(2971) *Luc.* IX, 29.
(2972) *I Cor.* XV, 42.
(2973) *Marc.* XII, 25.
(2974) *I Cor.* XIII, 8.
(2975) *Joan.* XVII, 24.
(2976) *Joan.* XIV, 2, 16, etc.
(2977) *Matth.* V, 3.
(2978) *Rom.* V, 15.

hommes méconnaissent, oublient ou calomnient sa conduite, les yeux du Seigneur sont ouverts sur lui et voient jusqu'au fond de son cœur (2979); Dieu, juge incorruptible, rendra à chacun selon ses œuvres (2980); quand on n'aurait donné qu'un verre d'eau pour l'amour de lui, cette action ne demeurerait pas sans récompense (2981).

On vient cependant nous dire que la vie du Chrétien est triste et lugubre; moins que celle des incrédules : ceux-ci se plaignent vainement des maux de cette vie; la mort, le néant sont toute leur espérance; un Chrétien compte sur le bonheur éternel, et sent renaître le courage; Dieu lui a promis la paix et la lui fait goûter d'avance, mais il n'y a point de paix pour les impies (2982); le remords suit de près les passions satisfaites; un seul désir qu'ils ne peuvent pas contenter leur cause plus de tourment que l'ivresse de la volupté ne leur a jamais donné de plaisir. Plusieurs, pour se soustraire au malheur qui les poursuit, n'ont point d'autre ressource que de trancher le fil de leurs jours.

La multitude des impies qui se sont repentis à la mort et ont déploré leur démence est innombrable; mais a-t-on jamais vu un Chrétien se reprocher, à ce dernier moment, d'avoir cru et espéré en Dieu? *Alors*, dit le sage, *les justes seront pleins de courage, bien différents de leurs ennemis et de leurs calomniateurs. Ceux-ci seront dans un trouble affreux, étonnés de la sécurité des premiers. Ils diront dans toute l'amertume du repentir : Voilà ceux qui ont été l'objet de nos dérisions et de nos mépris; nous les regardions comme des insensés, et c'est nous qui étions en démence; à présent ils sont les enfants de Dieu, leur sort est celui des saints. Nous nous sommes égarés; la vérité, la raison, la sagesse ne nous ont point éclairés; nous avons fermé les yeux à la lumière. Nous nous sommes fatigués dans les voies de l'iniquité, nos jours ont été malheureux, nous n'avons point connu les voies du Seigneur. De quoi nous ont servi l'orgueil, les honneurs, les plaisirs? Tout a passé comme l'ombre, il n'en reste rien.... A peine étions-nous nés, que nous avons cessé d'être; dénués de vertus, nous périssons sous le poids de nos crimes* (2983). Telle est la destinée des incrédules de tous les siècles.

Quelques-uns, par vanité, ont prétendu que des vertus pratiquées pour obtenir un bonheur éternel, ne sont pas assez généreuses, que ce motif intéressé les dégrade, qu'il faut faire le bien sans aucun retour sur nous-mêmes. Hypocrisie pure, qui se démasque elle-même. Ils soutiennent qu'un homme sans religion peut être vertueux pour être estimé, par la crainte d'encourir le blâme ou par un goût naturel pour le bien, content du témoignage de sa conscience et de sa propre estime. N'est-ce donc pas là un intérêt, ou un retour sur soi-même? Un intérêt borné à la vie présente est-il plus noble et plus digne de l'homme que celui qui a pour objet l'éternité? Lequel des deux fait pratiquer plus de bonnes œuvres, et rendre plus de services à la société?

§ IV.

Première objection : Ce bonheur n'est pas certain.

Première objection. Le bonheur que la religion promet à l'homme n'est rien moins que certain; outre que l'existence de Dieu est un problème, on ne sait de quelle nature est son bonheur; s'il pouvait nous être communiqué, il ne serait plus infini. Il faut que cette félicité ne soit pas si parfaite, puisque les anges rebelles n'en ont pas été contents; on ne sait si elle consiste dans la science ou dans l'ignorance, dans l'action ou dans le repos. N'est-il pas absurde d'exiger de nous le sacrifice du bonheur dont nous pouvons jouir en ce monde, et que nous sentons très-bien, pour obtenir un bonheur chimérique duquel nous n'avons aucune idée (2984)?

Réponse. Nous convenons qu'il est inutile de proposer le bonheur éternel à un incrédule qui regarde l'existence de Dieu comme un problème; mais un Chrétien est convaincu, par des démonstrations invincibles, que Dieu existe, qu'il est souverainement heureux et puissant, qu'il peut et veut nous faire jouir du bonheur sans diminuer le sien. La foi apprend au Chrétien que ce bonheur ne consiste point dans l'ignorance, mais dans une connaissance claire de Dieu, de ses desseins, de sa bonté pour nous (2985).

Qui a révélé à l'auteur que les anges rebelles ont joui du bonheur céleste et n'en ont pas été contents? Bel exemple à proposer aux hommes que celui des anges rebelles! Il est digne de l'émulation des incrédules.

Dieu est essentiellement tout-puissant, bon, juste, fidèle à ses promesses; donc il rendra heureux ceux qui ont pratiqué la vertu. Déjà les saints nous attestent qu'en ce monde même Dieu les rend aussi heureux que la nature humaine peut le comporter; ils sont plus croyables que les incrédules, qui n'en ont jamais fait l'épreuve. Un de ces derniers avoue que *le christianisme est peut-être le seul culte établi dans le monde qui ait proposé aux hommes une récompense digne d'eux : le Chrétien jouira de son Dieu* (2986). Cette idée n'est point venue des hommes; donc c'est Dieu qui nous l'a donnée par Jésus-Christ.

Il n'est pas vrai que la religion exige de nous le sacrifice du bonheur que nous pou-

(2979) *I Petr.* III, 12
(2980) *Rom.* II, 6.
(2981) *Matth.* x, 42.
(2982) *Isa.* XLVIII, 16, 22.
(2983) *Sap.* v, 1.

(2984) *Deuxième lettre à Sophie*, p. 14.
(2985) *I Cor.* XIII, 12; *I Joan.* III, 2.
(2986) *Essai sur le mérite et sur la vertu*, l. I, IIIe part., note, p. 74.

vons goûter en ce monde; elle seule au contraire nous le procure; un Chrétien vertueux est plus réellement et plus solidement heureux qu'un épicurien. Celui-ci n'est à couvert d'aucun des maux de l'humanité; lorsqu'il y tombe, il est sans consolation et sans ressource, il est dans l'incertitude et dans le doute sur la réalité d'une vie future; et s'il se trompe, il ne peut attendre qu'un supplice éternel. Si le reste des hommes n'étaient pas plus sages que lui, qui les empêcherait de se ruer sur lui lorsqu'il insulte à leur crédulité?

§ V.

Deuxième objection : L'espérance chrétienne est troublée par la crainte.

Deuxième objection. L'espérance d'un bonheur éternel est consolante; mais elle est troublée par tant de craintes, on nous peint Dieu si terrible, le christianisme exige tant de perfection, la nature est si faible, que, pour un motif de confiance, il en est vingt de découragement et de désespoir.

Réponse. Dieu est terrible pour les méchants obstinés et incrédules, miséricordieux envers les pécheurs repentants, bon et bienfaisant à l'égard de tous les hommes; ainsi le peignent les livres saints, et tel il s'est montré depuis la création. Loin d'exterminer le premier coupable, il l'a tiré de son péché (2987); avant de le punir, il a promis un rédempteur (2988); il le condamne, non à un supplice éternel, mais à une peine temporelle; et, par la grâce du Sauveur, cette peine est une expiation du péché et une source de mérite. De là les Pères ont soutenu contre les marcionites que l'état actuel du genre humain est un effet de la miséricorde de Dieu et non de sa vengeance.

Mais, répliquaient ces hérétiques, Dieu a noyé la terre dans les eaux du déluge, a lancé le feu du ciel sur Sodome, a submergé les Egyptiens dans la mer Rouge, a puni de mort des milliers d'Israélites, a ordonné d'exterminer les Chananéens, a déclaré que la famine, la guerre, la contagion, les fléaux de la nature, sont les ministres de sa vengeance.

Qu'importe, s'il frappe les pécheurs afin de les convertir et de leur pardonner? Or, il le déclare, les livres saints nous disent que si Dieu afflige un pécheur, il le sauvera (2989); que les fléaux qu'il fera tomber sur les impies apaiseront sa colère (2990). Il avait menacé les hommes du déluge six vingts ans avant de l'envoyer; un seul juste dans Sodome aurait arrêté son bras; les Egyptiens avaient résisté à une longue suite de châtiments; quatre siècles de patience avaient précédé la destruction des Chananéens; les bienfaits miraculeux qu'avaient reçus les Israélites auraient dû les rendre plus fidèles. Dieu leur a pardonné plus d'une fois à la prière de Moïse; il a épargné la plus grande partie des Chananéens, puisqu'ils subsistaient encore sous les rois; il a conservé plus d'Egyptiens qu'il n'en avait fait périr, a fait grâce aux Ninivites; et, après quatre mille ans de crimes de la part du genre humain, Dieu a livré son Fils unique pour le racheter (2991).

Par la conduite de ce divin Sauveur nous pouvons juger de celle de Dieu. *Celui qui me voit*, dit-il, *voit mon Père; je suis en lui et il est en moi, c'est lui qui agit pour moi* (2992). Voyons-nous en Jésus-Christ un maître terrible, un juge irrité, un vengeur implacable? Il s'est peint lui-même sous l'image du père de l'enfant prodigue, du pasteur qui court après la brebis perdue, du père de famille qui va chercher des ouvriers, du roi qui a fait asseoir des conviés à sa table. Les exemples de la pécheresse de Naïm, de la Chananéenne, de Zachée, de la femme adultère, du publicain, de la Samaritaine, de saint Pierre, du bon larron, etc., ne sont pas faits pour décourager les pécheurs, mais pour les toucher et les attendrir.

Tels sont les motifs de notre espérance; les promesses de Dieu, sa miséricorde qui embrasse tous les siècles, le don qu'il nous a fait de son Fils unique, les leçons et les exemples de ce divin Sauveur, le prix infini de son sang versé pour nous. Où sont les raisons de découragement et de désespoir capables d'ébranler des motifs aussi solides? Il ne sert à rien de raisonner sur le salut comme sur une affaire de justice rigoureuse, puisqu'il est décidé que c'est un ouvrage de grâce et de miséricorde.

§ VI.

Troisième objection : La morale chrétienne est trop sévère.

Troisième objection. La morale de Jésus-Christ est trop sévère, il veut que nous soyons parfaits comme notre Père céleste; la nature humaine, inconstante et fragile, blessée à mort par le péché de son premier père, est incapable de cette perfection.

Réponse. Ce divin maître a expliqué lui-même en quoi consiste la perfection qu'il exige de nous; c'est à faire du bien à tous les hommes, sans distinction d'amis ou d'ennemis, de nationaux ou d'étrangers; afin d'imiter le Père céleste qui fait luire son soleil et tomber la rosée du ciel sur les bons et sur les méchants, sur les justes et sur les pécheurs (2993). Il commande le détachement des richesses, la douceur envers nos frères, la compassion pour les malheureux, la justice à l'égard de tous, la pureté de cœur, la patience dans les afflictions, l'exactitude à donner bon exemple. Il défend la colère, le ressentiment, la vengeance, les désirs impurs, les jurements, le scandale, l'hypocrisie

(2987) *Sap.* x, 1.
(2988) *Gen.* III, 15.
(2989) *Tob.* III, 21.
(2990) *Eccli.* XXXIX, 34.
(2991) *Gen.* XXV, 26.
(2992) *Joan.* XIV, 9 et 10.
(2993) *Matth.* V, 48.

et l'orgueil. Ces commandements sont-ils impossibles ? Pendant que quelques incrédules le prétendent, d'autres soutiennent que Jésus-Christ n'a prescrit rien de plus que les philosophes, que la morale de ces derniers est aussi parfaite que la sienne.

Celle-ci est impossible à la nature sans le secours de la grâce, c'est une vérité de foi ; mais Jésus-Christ a multiplié les sources de la grâce, à proportion des devoirs qu'il impose ; les sacrements, la prière, les instructions, le sacrifice, les exemples des saints, les attraits de la piété, l'occasion de faire de bonnes œuvres, etc. Les incrédules et les mauvais Chrétiens y renoncent et les tournent en ridicule ; ensuite ils se plaignent des difficultés de la vertu, des faiblesses de la nature, de la sévérité excessive de la morale. Insensés, n'augmentez pas le mal par opiniâtreté, ne rejetez pas les remèdes, ne fuyez point le médecin charitable qui veut vous guérir. Il vous assure que le joug de sa morale est doux et son fardeau léger, qu'en le portant vous trouverez la paix de l'âme et le vrai bonheur (2994). Avant de soutenir qu'il vous trompe faites-en du moins l'épreuve ; goûtez et voyez combien le Seigneur est doux (2995).

§ VII.

Quatrième objection : Il y a peu d'élus.

Quatrième objection. Les motifs d'espérer le bonheur éternel ne peuvent pas être solides, puisqu'il est décidé qu'un très-petit nombre de Chrétiens y parviennent ; l'Evangile assure formellement qu'il y a *peu d'élus;* les Pères de l'Eglise confirment ce sentiment, et plusieurs théologiens le regardent comme un article de foi.

Réponse. La question est de savoir si par les *élus* on doit entendre ceux qui sont sauvés, ou seulement ceux qui sont dans la voie du salut, les fidèles ; pour le décider, il faut consulter les commentateurs, les Pères, l'Ecriture elle-même, l'analogie de la foi.

Parmi les commentateurs, point d'uniformité. Pour ne parler que des catholiques, Cajétan, Mariana, Tostat, Luc de Bruges, Maldonat, Corneille de la Pierre, Menochius, le P. de Picquigny admettent l'une et l'autre explication, entendent par *élus*, ou les hommes sauvés ou les fidèles. Jansénius de Gand pense que ce dernier sens est le plus naturel ; Stapléton le soutient contre Calvin ; Sacy, dans ses commentaires, juge que c'est le sens littéral ; dom Calmet semble lui donner la préférence. Euthymius n'en donne point d'autre, il suivait saint Jean Chrysostome. Le P. Hardouin soutient que c'est le seul sens qui s'accorde avec la suite du texte ; le P. Berruyer exclut aussi tout autre sens ; c'est pour cela qu'il a été condamné ; mais la faculté de théologie n'a certainement pas voulu censurer les interprètes catholiques que nous venons de citer, et ils sont suivis par beaucoup d'autres. Quel dogme peut-on fonder sur un passage susceptible de deux sens si différents ?

La même variété règne parmi les Pères de l'Eglise : pour rassembler leurs passages, il faudrait un volume entier. Les compilateurs qui voulaient le petit nombre des fidèles sauvés, ont cité soigneusement les textes qui semblent favoriser leur opinion ; mais ils ont laissé de côté ceux qui y sont contraires (2996). Quelquefois par les *élus*, les Pères entendent les fidèles ; d'autres fois, ils entendent, non simplement les hommes sauvés, mais ceux qui le sont en vertu de leur innocence, d'une vie sainte et sans tache. Ces derniers, sans doute, sont en très-petit nombre ; mais cela ne conclut rien contre le salut de ceux qui sont moins parfaits. Lorsque Pélage osa décider qu'au jugement de Dieu tous les pécheurs seront condamnés au feu éternel, saint Jérôme et saint Augustin s'élevèrent hautement contre cette témérité (2997).

Mais le meilleur commentaire de l'Evangile est l'Evangile même. Dans vingt passages du Nouveau Testament, *electi* désigne évidemment les fidèles, ceux qui croient en Jésus-Christ, par opposition à ceux que Dieu laisse dans l'infidélité ; *élection* est la même chose que vocation à la foi.

La maxime, *il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus*, se trouve deux fois dans saint Matthieu, savoir, XX, 16, et XXII, 14. Ces deux chapitres, et tout ce qui précède, depuis le XIX, 30, se rapportent au même but, à montrer le petit nombre de Juifs dociles aux leçons de Jésus-Christ ; à leur prédire que les gentils seraient moins incrédules et leur seraient préférés. La comparaison du chameau, les ouvriers de la vigne, les deux enfants du père de famille, l'héritier tué par les vignerons, le festin des noces, sont autant de paraboles qui confirment la même vérité. La conclusion est que les gentils appelés les derniers seront *élus* ou choisis en plus grand nombre que les Juifs appelés les premiers, puisque parmi ceux-ci il y en a très-peu qui répondent à leur vocation, chapitre XXII, 14.

Jésus-Christ, interrogé pour savoir s'il y a peu de gens qui soient sauvés, répondit : *Tâchez d'entrer par la porte étroite, parce que plusieurs chercheront à entrer et ne le pourront pas* (2998). La porte étroite était sa morale sévère, peu de gens avaient le courage de l'embrasser. Lorsque la Judée eut été ravagée par les Romains, plusieurs Juifs dispersés se repentirent sans doute de n'avoir pas ajouté foi aux prédictions et aux leçons de Jésus-Christ ; c'était trop tard, ils cherchèrent à entrer et ne le purent.

Si les paraboles de l'Evangile peuvent servir de preuve, on en doit plutôt conclure le grand nombre que le petit nombre des hommes sauvés. Jésus-Christ compare la séparation des bons d'avec les méchants

(2994) *Matth.* XI, 29 et 30.
(2995) *Ps.* XXXIII, 9.
(2996) *De paucitate fidel. salvand.*, etc.

(2997) S. JÉROME, *Dial.* I *contra Pelag.*, c. 9, S. AUG., *L. de gestis Pelagii*, c. 3, n° 9.
(2998) *Luc.* XIII, 24.

au jugement dernier, à celle que l'on fait du bon grain d'avec l'ivraie (2999). Or, dans un champ cultivé avec soin, l'ivraie n'a jamais été plus abondante que le bon grain. Il la compare à la séparation des mauvais poissons d'avec les bons : à quel pêcheur est-il arrivé de prendre moins de bons poissons que de mauvais ? De dix vierges appelées aux noces, cinq sont admises à la compagnie de l'époux. Dans la parabole des talents, deux serviteurs sont récompensés, un seul est puni ; dans celle du festin, un seul des convives chassé ; dans celle du jugement dernier, les brebis sont placées à la droite, et les boucs à la gauche : on n'a pas coutume de nourrir plus de boucs dans un troupeau que de brebis.

§ VIII.

Impiété avec laquelle Bayle en a parlé.

Mais supposons qu'il faille absolument prendre le mot *peu d'élus* dans le sens le plus rigoureux ; que s'ensuivra-t-il ? Que le plus grand nombre est de ceux qui n'ont pas voulu être sauvés, qui ont résisté à la grâce, qui sont morts volontairement dans l'impénitence finale, sans contrition et sans remords. L'obstination de ces malheureux peut-elle influer en quelque chose sur le sort d'un Chrétien qui désire sincèrement de se sauver et de correspondre à la grâce ? Si le salut était une affaire de chance et de hasard, le grand nombre de ceux qui se perdent serait capable d'effrayer les autres ; mais c'est l'ouvrage de notre volonté aussi bien que de la grâce, et celle-ci ne nous est point refusée. La réprobation ne vient donc jamais du défaut de la grâce, mais du défaut de volonté dans l'homme. En quel sens la malice des réprouvés peut-elle ébranler la confiance d'un juste ou d'un pécheur pénitent ?

Rien n'est donc plus absurde que le prétendu triomphe que Bayle attribue au démon sur Jésus-Christ, à cause du grand nombre de réprouvés (3000). Il suppose, 1° que le démon a autant de part à la damnation des méchants, que Jésus-Christ en a au salut éternel des saints ; que les premiers sont réprouvés, parce que le démon a été plus fort que la grâce du Sauveur : c'est une impiété ridicule. Ils sont damnés, non par la malice du démon, mais par leur propre malice, puisque Dieu ne les a jamais laissé tenter au-dessus de leurs forces (3001). Ils le sont non parce que la grâce a été faible, mais parce qu'ils ont résisté librement à la grâce. 2° Il suppose que Jésus-Christ n'a pas été le maître de mettre un frein à la fureur du démon, qu'il a fait *tout ce qu'il a pu* pour sauver une âme, sans y avoir réussi : comme si le démon avait quelque pouvoir indépendant de Dieu, ou comme si le salut était l'ouvrage de la seule puissance du Sauveur sans la coopération libre de l'homme ; double absurdité. 3° Que par la damnation d'une âme, Jésus-Christ perd quelque chose de son bonheur ou de sa gloire, et que le démon y gagne une diminution de son malheur éternel ; que Jésus-Christ est trompé dans ses mesures, frustré de son espérance, etc. ; comme si ce divin Sauveur n'avait pas connu de toute éternité le nombre des prédestinés et celui des réprouvés. Quelle comparaison peut-on faire entre ce mystère et deux combattants qui se disputent une proie ?

La victoire de Jésus-Christ sur le démon n'a pas dû consister en ce qu'aucun homme ne puisse se damner quand il le veut ; alors la persévérance dans la vertu ne serait plus un mérite, et le ciel ne serait plus une récompense : mais elle consiste en ce que le genre humain, banni du ciel par le péché d'Adam, a récupéré par la rédemption le pouvoir d'y rentrer, a reçu par Jésus-Christ les grâces nécessaires pour y parvenir, de manière qu'aucun homme ne manque absolument de secours, et n'est excusable lorsqu'il se damne.

§ IX.

Les saints jouissent du bonheur éternel immédiatement après leur mort.

Pendant plusieurs siècles on a disputé pour savoir si les saints jouissent du bonheur éternel immédiatement après leur mort, ou si leur félicité est différée jusqu'après la résurrection générale et le jugement dernier. Tertullien, Lactance et Victorin semblent avoir embrassé le second sentiment ; mais ils ne le soutiennent point d'un ton fort affirmatif, ou comme un dogme de foi. C'est une des erreurs de Vigilance, dont il a été repris par saint Jérôme. Les Grecs et les Arméniens schismatiques y sont retombés ; ils ont prétendu que non-seulement le bonheur des saints, mais encore le supplice des réprouvés sont retardés jusqu'au jugement dernier. Le contraire fut décidé au deuxième concile général de Lyon, tenu l'an 1274, auquel ils assistaient ; celui de Florence, en 1439, renouvela le même décret en propres termes. Luther et Calvin, pour attaquer le dogme de l'intercession des saints, ont enseigné, comme les Grecs, que les saints ne jouissent pas encore de la gloire du ciel et du bonheur éternel (3002).

En décidant le contraire, l'Eglise s'est fondée sur des preuves très-solides. Jésus-Christ, un moment avant sa mort, dit au bon larron : *Je vous assure qu'aujourd'hui vous serez avec moi en paradis* (3003). En parlant de son ascension, il dit à ses apôtres : *Je vais vous préparer une place ; je reviendrai vous prendre avec moi, afin que vous soyez où je suis* (3004). Il leur fait envisager ce bonheur comme prochain. Dans la parabole du mauvais riche, il est dit que Lazare, après sa mort, fut porté par les anges dans

(2999) *Matth.* XIII, 24.
(3000) *Dict. crit.*, art. *Xénophanes.* E.
(3001) *I Cor.* X, 13.
(3002) BELLARM., t. II, *Controv.* 4, c. 1.
(3003) *Luc.* XXIII, 43.
(3004) *Joan.* XIV, 3.

le sein d'Abraham; que le riche, au contraire, mourut et fut enseveli dans l'enfer (3005).

Saint Paul désirait de mourir, afin de se réunir à Jésus-Christ (3006). Après avoir parlé de la gloire éternelle qui est le prix des souffrances, il dit: Nous gémissons par le désir de nous trouver dans la demeure que nous avons au Ciel.... Nous préférerions de quitter notre corps et d'être avec le Seigneur (3007). Il ne suppose point que ce bonheur puisse être retardé. Dans l'*Apocalypse*, ceux qui ont souffert pour Jésus-Christ et ont blanchi leur robe dans le sang de l'Agneau sont représentés comme réunis dans le temple de Dieu, devant son trône, et jouissant de la félicité avec l'Agneau lui-même (3008).

Bellarmin fait voir que les Pères grecs et latins se sont fondés sur ces passages pour conclure que les saints, auxquels il ne reste aucune faute à expier, jouissent immédiatement après leur mort de la félicité qui leur est promise: sur ce point la chaîne de la tradition est constante. Si plusieurs de ces saints docteurs semblent avoir pensé que le bonheur des saints n'aura lieu qu'après le jugement dernier, ils ont voulu parler de la félicité entière et complète de l'âme et du corps, qui est différée jusqu'à la résurrection générale.

Les prétendus réformateurs ont étayé une erreur sur une autre, quand ils ont soutenu que c'est un abus d'invoquer les saints et de compter sur leur intercession, qu'ils ne peuvent nous aider par leurs prières, puisqu'ils n'ont pas encore obtenu de Dieu pour eux-mêmes le bonheur éternel après lequel ils soupirent. Le concile de Trente, en décidant, conformément à la tradition, que les saints intercèdent pour nous, que c'est une pratique louable de les invoquer, n'a fait que confirmer la doctrine déjà établie par les conciles de Lyon et de Florence.

CHAPITRE XII.

RÉCAPITULATION DE LA TROISIÈME PARTIE ; CONCLUSION DE L'OUVRAGE.

§ I.

Le christianisme toujours attaqué est toujours victorieux.

Après une navigation longue et périlleuse, le voyageur arrive avec plaisir au terme de sa course; telles sont nos dispositions à ce moment. Poursuivis sans relâche par une troupe de corsaires, nous leur avons fait face partout où il leur a plu de nous attaquer; ils ne nous ont fait ni succomber, ni reculer: nous espérons qu'ils ne remporteront d'autre fruit du combat que la honte attachée de tout temps à leur métier.

Nous avons envisagé la religion chrétienne sous toutes ses faces et dans toutes ses parties; ses titres, son auteur, ses premiers prédicateurs, ses progrès, ses combats, ses ennemis ont passé en revue: nous en avons examiné les dogmes, la morale, le culte extérieur, la discipline, la constitution ou le fondement de sa perpétuité, ses effets sur les particuliers et sur les nations, ses acquisitions et ses pertes. Dans toutes ces discussions, nous n'avons dissimulé aucun des coups qui lui ont été portés; nous avons fidèlement copié dans les écrits de nos adversaires, les raisonnements, les faits, les reproches, les invectives mêmes; nous avons moins à craindre l'accusation de négligence que celle d'une exactitude trop minutieuse. Si nous n'avons pas eu le talent de repousser les objections avec tout l'avantage que pouvait donner la bonté de la cause que nous soutenons, nous y avons travaillé du moins avec toute la droiture et la bonne foi que l'on avait droit d'exiger.

Cimentée d'abord par le sang de son auteur et de ses premiers ministres, notre religion n'a cessé d'essuyer des assauts dans tous les siècles, Les tyrans et les philosophes, les hérétiques et les incrédules, les hommes vicieux et les barbares se sont relayés tour à tour pour ébranler l'édifice que Dieu avait construit; il est demeuré ferme. *Je fonderai mon Eglise sur la pierre, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.... Ne craignez rien, troupeau faible et méprisé, il a plu à votre père de vous destiner l'empire.... Lorsque j'aurai été élevé de terre j'attirerai tout à moi.... Mon Evangile sera prêché par tout le monde* (3009). Si ces promesses ont dû paraître fort étonnantes lorsqu'elles partirent de la bouche de Jésus-Christ, leur accomplissement, qui dure depuis dix-sept siècles, doit nous surprendre davantage.

Cet état continuel de guerre et de combat, est au yeux de nos adversaires un signe de réprobation; ils opinent à détruire une religion qui n'a cessé de troubler le monde. Disons mieux, elle ne serait digne que de mépris, si elle ne le troublait point. La religion n'est point faite pour fomenter les passions, les erreurs, les faiblesses, les vices de l'homme, mais pour les réformer. L'homme n'adoptera jamais sans résistance une croyance qui l'humilie, une morale qui le gêne, un culte qui l'assujettit, une autorité qui le captive. Y a-t-il des lois qui n'aient trouvé des mécontents et des contradicteurs?

Les philosophes croient se ménager de brillants succès en flattant les penchants de l'humanité, en approuvant ce que la raison et la religion condamnent. Empiriques aveugles! les hommes, tout corrompus qu'ils sont, sentent que vous aigrissez leurs maux plutôt que de les guérir; il leur faut des remèdes, vous leur offrez des palliatifs, ils finiront par vous détester.

Vous n'êtes point malades, s'écrient nos

(3005) *Luc.* XVI, 22.
(3006) *Philipp.* I, 23.
(3007) *II Cor.* IV, 17; V, 7 et 8.
(3008) *Apoc.* VII, 14, 17.
(3009) *Matth.* XVI, 18; *Luc.* XII, 32; *Joan.* XII, 32.

subtils charlatans, vos maux ne sont qu'imaginaires; étudiez votre tempérament, il est excellent; suivez votre goût, il est sûr; laissez agir la nature, vous jouirez d'une santé parfaite. Cependant le mal s'enracine et fait des progrès, il devient épidémique, et bientôt l'atmosphère en est infecté. L'un périt sans ressource en persévérant dans sa démence; l'autre, à l'agonie, tend les bras au médecin qu'il avait congédié : quelques-uns, plus sages, se préservent de la contagion en déplorant le malheur de leurs frères; d'autres, plus hardis, élèvent la voix, confondent les empoisonneurs et démasquent leur imposture. Parmi ces divers personnages, quels sont les vrais amis de l'humanité?

§ II.

Preuves de sa divinité. Plan de la Providence. Chaîne des erreurs.

Il ne nous reste qu'à réunir en abrégé les preuves de la divinité du christianisme, à peu près dans le même ordre que nous les avons exposées.

1° Le christianisme n'est point un édifice isolé qui ne tienne à rien; c'est la suite d'un plan général, conçu et suivi constamment par la providence divine depuis le commencement du monde. Nous avons vu la révélation, donnée d'abord au premier homme, marcher du même pas que la nature, avancer majestueusement avec la suite des siècles, se développer à mesure que le genre humain faisait des progrès et sentait de nouveaux besoins. Les trois époques de la religion révélée sont exactement relatives à l'état contemporain de la société. La loi primitive était adaptée à l'état des peuplades naissantes et des nations au berceau; la loi écrite à celui d'une société formée, mais encore séparée des autres par les préjugés et les jalousies qui ont tenu si longtemps les peuples dans un état de guerre : la loi chrétienne était destinée au genre humain mieux civilisé, réuni par la culture des arts, des sciences, du commerce, et à tirer de la barbarie les nations qui s'obstinaient à demeurer encore dans l'état sauvage.

Nous n'avons plus besoin de répondre à ceux qui demandent pourquoi Dieu a si longtemps différé ce bienfait, l'événement parle pour nous. Dieu attendait de la part de l'homme le degré de maturité nécessaire pour en profiter; il conduit l'ordre surnaurel comme il régit la nature. Sa providence agit lentement; cette lenteur même est un effet de la sagesse profonde dont l'homme ne peut saisir que des traits passagers. Il s'impatiente, parce que sa durée est très-bornée; Dieu éternel, présent à l'immensité des siècles, n'a jamais aucune raison de se presser.

Sous la première époque, Dieu a voulu que l'homme fût instruit par la tradition domestique; il ne pouvait encore en avoir d'autres : sous la seconde, par la tradition nationale; hors de là, les Juifs ne trouvaient que des erreurs : sous la troisième, par la tradition universelle ou la *catholicité:* une religion révélée ne peut et ne doit point se perpétuer autrement que par tradition.

Ce plan sage et sublime, qui embrasse toute la durée des temps, n'est certainement pas l'ouvrage de l'homme; il n'a pu éclore dans l'esprit d'un habitant de la Judée; c'est lui cependant qui nous l'a révélé; nous le tenons de ses disciples. Ce trait seul de divinité suffirait pour nous faire prosterner aux pieds de Jésus-Christ.

Par là sont condamnées sans ressource les religions isolées, qui sont nées sans préparatifs et hors de l'ordre général de la Providence. Elles n'ont ni titres, ni ancêtres, ni relation avec l'état du genre humain; elles le défigurent, et ne semblent permises par la justice divine que comme les autres fléaux, pour en retarder les progrès. Les déistes qui nous prêchent la religion naturelle veulent faire retomber le genre humain dans l'enfance. Mais après six mille ans de durée, il est assez vieux pour être parvenu à l'âge viril, et il n'est pas encore assez caduc pour revenir au point d'où il est parti.

2° Cette chute des déistes n'est ni un effet du hasard, ni le dernier pas à faire; elle aboutit au tombeau. Au bout du souterrain dans lequel ils veulent marcher sans le flambeau de la foi, il est un abîme qu'ils n'avaient pas vu; l'athéisme : ils ne peuvent manquer de s'y précipiter. Dès que l'on s'écarte du christianisme catholique, ou il faut cesser de raisonner, ou il faut de conséquence en conséquence passer de l'hérésie au socinianisme, de celui-ci au déisme, du déisme à l'athéisme pur, et même au pyrrhonisme absolu. Nos déistes modernes ont sauté les premiers pas; mais leurs prédécesseurs avaient fait la cascade pour eux. Nous en avons démontré la nécessité par les principes : la marche effective de l'irréligion a confirmé notre théorie par le fait; l'art de *décroire* est aussi méthodique et aussi étroitement lié que le système de la foi (3010).

De là résulte une preuve invincible de la vérité du christianisme tel que nous le professons, de la sagesse de son plan, de l'enchaînement immuable de ses principes. En fait de religion, *tout ou rien*, point de milieu. Le captif n'a pas sitôt brisé le premier anneau de la chaîne qu'il est obligé de rompre tout le reste, sans pouvoir s'arrêter. Il nous paraît mieux de demeurer comme nous sommes que de devenir pyrrhoniens à force de logique, ou de déraisonner par nécessité de système.

Nos adversaires eux-mêmes nous ont prévenus contre leurs livres. Lorsqu'ils étaient déistes, ils ont forgé des faits, des calomnies, des raisonnements, des conjectures de toute espèce, pour étayer le déisme. Devenus athées, ils sont les premiers à détruire leurs impostures, à renverser l'édifice de

(3010) *Encyclop.*, art. *Unitaires.*

mensonge qu'ils avaient opposé à la religion. Quelle confiance pouvons-nous donner à tout ce qu'ils disent aujourd'hui en faveur de l'athéisme? Demain peut-être ils épouseront un autre système, et se réfuteront de nouveau.

§ III.

Fausses religions de l'univers. Divinité du judaïsme.

3° Vainement nous avons cherché une religion raisonnable chez les nations les plus célèbres de l'univers. Egyptiens, Chinois, Indiens, Perses, Grecs, Romains, Arabes, peuples anciens ou modernes, du Nord ou du Midi, tous ont donné à peu près dans le même écueil; barbares ou policés, ignorants ou philosophes, ils n'ont pas été plus avancés. Dès qu'ils ont perdu de vue la révélation primitive et les leçons de nos premiers pères, un aveuglement général les a saisis. Il s'est augmenté à mesure que ces nations se civilisaient et s'éclairaient d'ailleurs; les progrès qu'elles ont faits dans d'autres genres n'ont servi qu'à rendre leurs erreurs plus incurables. Entre le christianisme et le comble de l'absurdité en fait de religion, point de milieu. Dieu n'a pas voulu qu'une religion vraie fût l'ouvrage de la raison seule, puisque partout où celle-ci a eu le plus de confiance à ses propres forces elle s'est égarée. Il fallait que Dieu parlât pour éclairer l'homme: où a-t-il parlé d'une manière plus frappante et plus digne de lui, que par la bouche de Jésus-Christ? Les livres saints sont les seuls qui représentent Dieu tel que nous avons besoin qu'il soit; infiniment bon, patient, miséricordieux, indulgent, plein de tendresse pour ses créatures; sage, puissant, prévoyant, qui a réglé de toute éternité le plan de sa providence, qui a daigné révéler de loin ses desseins, afin que leur accomplissement démontrât l'opération de son bras.

4° Le judaïsme a eu toutes les marques d'une religion divine, mais elle n'était pas destinée à tous les hommes. Elle était locale, faite pour un seul peuple, adaptée à l'état d'inimitié et de guerre dans lequel ils étaient tous. Elle préparait à une révélation plus générale, puisqu'elle annonçait un médiateur, la conversion et la réunion des peuples par son ministère. La nation des Juifs dispersée, l'impuissance dans laquelle elle se trouve depuis dix-sept siècles de former une république, son culte aboli, les promesses accomplies, la révolution exécutée au temps marqué, nous font reconnaître dans Jésus-Christ le chef et le législateur prédit par Jacob, le fils d'Abraham, dans lequel toute les nations de la terre sont bénies. Avant qu'il parût, les fondements de son ministère étaient jetés, ses caractères désignés, ses succès annoncés. Les deux premières parties du plan de la Providence étaient remplies; la troisième occupe actuellement sa place: ce n'est qu'à cette dernière époque que ce plan sublime a été révélé. Il s'étend à tous les siècles, il est digne de la sagesse et de la bonté divine: qu'avons à désirer encore? Essayerons-nous de rompre *la chaîne par laquelle Dieu embrasse l'univers, et le tissu dans lequel il enveloppe toutes les nations* (3011)? Les incrédules s'en flattent peut-être: il ne dépend pas plus d'eux de disposer de l'avenir que de déranger le passé.

§ IV.

Sainteté de Jésus-Christ, ses miracles, ses prophéties.

5° Outre ces preuves extérieures au christianisme, qui ont précédé et préparé sa naissance, il nous présente en lui-même tous les caractères d'une religion divine. Son auteur, dans toutes les circonstances de sa vie, a montré une sagesse, une sainteté, un courage supérieur à l'humanité. Il n'avait à l'extérieur, ni le crédit des prêtres égyptiens, ni la considération dont jouissait Confucius, ni la politique des philosophes indiens, ni l'ascendant de Pythagore, ni l'autorité de Numa: mais il n'a eu non plus ni la férocité ambitieuse de Zoroastre, ni la voluptueuse brutalité de Mahomet. Son pouvoir était divin; il a persuadé par ses vertus, par ses miracles, par ses souffrances. Populaire, affable, indulgent, miséricordieux, charitable, ami des pauvres et des ignorants, simple dans sa conduite et dans ses leçons, il n'affecte ni une éloquence fastueuse, ni un rigorisme outré, ni des mœurs austères, ni un air réservé et mystérieux. Il n'a eu en vue que la gloire de Dieu son Père, la sanctification des hommes, le salut et le bonheur du monde. Patient jusqu'à l'héroïsme, modeste et tranquille dans les souffrances, il les a supportées sans faiblesse et sans ostentation; il est mort en demandant grâce pour ses accusateurs, ses juges et ses bourreaux (3012). Le monde avait déjà vu des justes persécutés et souffrants; il n'en avait vu aucun bénir Dieu dans les supplices, et offrir son sang pour l'expiation des iniquités de la terre. C'est par Jésus-Christ que cette manière de mourir a commencé, elle s'est perpétuée parmi ses disciples. La nature ne va point jusque-là; Dieu seul peut inspirer de tels sentiments aux hommes.

6° Les miracles de Jésus-Christ ont été tous des œuvres de charité; il n'a usé de son pouvoir divin que pour guérir des malades, nourrir des pauvres, consoler des affligés, ressusciter des morts tendrement aimés (3013). Il a opéré ces prodiges sans intérêt, sans vanité, sans affectation; il a refusé d'en faire, soit pour contenter la curiosité, soit pour punir ses ennemis: on les obtenait de lui par les prières, par la confiance, par la docilité. Nous ne trouvons point ces caractères dans les prodiges fabuleux qu'une aveugle crédulité attribue à des imposteurs. Ceux-ci n'aboutissaient qu'à étonner ou à corrompre les hommes; ceux du Sauveur

(3011) *Isa.* XXV, 7.

(3012) *Tota ejus vita disciplina morum fuit.* S. Aug., *L. De vera relig.*, c. 16, n° 32.

(3013) S. Aug., *L. de util. cred.*, c. 16, n° 34.

étaient destinés à les éclairer et à les sanctifier.

7° Doué du don de prophétie, Jésus-Christ l'a fait éclater, non-seulement en développant le sens des anciens oracles, et en montrant leur accomplissement dans sa personne, mais en prédisant ce qui devait lui arriver à lui-même, et ce qui devait survenir après sa mort dans l'établissement de son Eglise. La chaîne des anciennes prédictions terminée en lui et par lui (3014) n'avait plus besoin d'être prolongée; le plan général de la Providence a été rempli par la prédication de l'Evangile.

§ V.

Etablissement de son Eglise. Martyrs.

8° Cet établissement de l'Eglise, commencé par les miracles de son fondateur, a été cimenté par ceux de ses disciples, et affermi par ceux des saints. Une religion telle que la nôtre n'a pu réunir par un autre moyen des peuples si divisés par leurs mœurs, leurs idées, leurs prétentions, leur orgueil national. Indépendamment des préjugés anciens, sacrés, universels, auxquels le monde entier était asservi, il y avait des philosophes; plusieurs ont été convertis. Ces hommes, si prévenus de leur propre mérite, n'ont pas coutume de céder aux raisonnements; ils ont donc été persuadés par des miracles (3015). Que les Juifs aient consenti à fraterniser avec des païens; que ceux-ci aient pris des Juifs pour maîtres, que l'Asie ait été changée par des pêcheurs, la Grèce instruite par des ignorants, Rome subjuguée par des pauvres, les barbares apprivoisés par des saints; ou ce sont là des miracles, ou il en a fallu pour opérer de tels phénomènes.

Ceux qui nient les miracles nous paraissent obstinés à les multiplier. Selon leur opinion, une doctrine absurde a plu à des philosophes aussi bien qu'à des hommes stupides; une morale fanatique et impraticable a supplanté une morale très-licencieuse, adaptée au climat, au goût, aux intérêts des peuples; un culte ridicule et triste a pris la place de cérémonies pompeuses et riantes, qui flattaient la vanité des nations; un ministère ambitieux, fourbe, tyrannique, a fait prévaloir ses droits à ceux des souverains; une intolérance barbare a succédé à la liberté des opinions, dont tous les hommes étaient jaloux: tout cela s'est fait sans miracle, par la prédication d'un artisan de Judée, et de douze jongleurs maladroits. Il nous paraît plus difficile de faire un acte de foi sur ce prodige que sur tous ceux de l'Evangile.

9° Il n'est pas étonnant qu'une religion établie par des moyens évidemment surnaturels ait inspiré aux martyrs le courage de mourir pour elle. Les disciples de Jésus-Christ, témoins oculaires de ses miracles, les premiers martyrs qui avaient vu ceux des apôtres, les chrétiens des siècles suivants qui ne pouvaient en douter, en subissant la mort pour une religion à laquelle ces faits servaient de base, en ont scellé de leur sang la réalité. Jamais on n'a pu citer l'exemple d'un homme qui se soit livré au supplice pour attester la vérité de faits faux et controuvés, ou incertains, et dont il n'avait aucune preuve. L'on peut alléguer sans doute des entêtés morts pour des opinions fausses dont ils étaient infatués, et desquelles ils ne voulaient pas se départir; on n'en connaît point qui aient bravé les tourments pour soutenir des faits dont ils n'étaient pas convaincus. Rien n'est plus aisé que de se tromper sur des opinions; mais il est impossible de se faire illusion sur des faits dont les sens sont juges compétents et irrécusables. On peut prendre pour des miracles des faits qui sont seulement étonnants et merveilleux : mais ceux de l'Evangile sont de telle nature, que le surnaturel en est aussi palpable aux ignorants qu'aux philosophes.

§ VI.

Mystères du christianisme. Morale de l'Evangile.

10° La doctrine, fondée sur ces titres, porte d'ailleurs avec elle la preuve de son origine. Elle renferme plusieurs mystères inconcevables : mais outre que les mystères sont inévitables dans tous les systèmes, même dans l'athéisme, ceux qu'enseigne l'Evangile sont la base d'une morale pure, sublime, divine; ils l'appuient par des motifs surnaturels, ils lui donnent un plus puissant attrait, ils élèvent l'âme au-dessus des sentiments de la nature; en humiliant l'esprit, ils attendrissent le cœur et raniment le courage. Les mystères de l'incrédulité, et ceux des religions fausses, produisent un effet contraire; s'ils confondent la raison, ils énervent la nature. Nous avons observé plus d'une fois, que les incrédules réussissent à l'égard des mystères comme à l'égard des miracles; en voulant les supprimer, ils les multiplient.

Il fallait à l'homme des mystères vrais parce qu'il s'en était formé de chimériques, il fallait humilier sa raison, puisqu'en croyant la suivre il s'était laissé guider par une fausse lueur; il fallait le sanctifier par la foi, dès qu'il s'était égaré et corrompu par la philosophie. Les partisans de celle-ci se révoltent contre les mystères, ce sont eux qui les ont rendus nécessaires.

11° Vainement les incrédules ont calomnié la morale chrétienne, ils lui rendaient autrefois plus de justice. Saint Augustin en a tracé le tableau en parlant de l'enseigne-

(3014) *Omnes prophetæ et lex usque ad Joannem prophetaverunt. Matth.* XI, 13.

(3015) Jésus Christ, par ses miracles, dit saint Augustin, s'est acquis l'autorité, il a mérité la foi; par la foi il a réuni la multitude des hommes, par la multitude il est parvenu à l'ancienneté, par cette durée il a confirmé la religion : ni la nouveauté des hérétiques, ni les vieilles erreurs des païens ne peuvent plus l'ébranler. *L. de util. cred.*, c. 14, n° 32.

ment de l'Eglise catholique. *Vous seule, épouse de Jésus-Christ, vraie mère des fidèles, donnez à vos enfants les leçons qui conviennent à leur état, à leur âge, à leur capacité, à leur caractère. Vous apprenez aux femmes à être soumises et fidèles à leurs maris, non pour satisfaire leur lubricité, mais pour leur donner des enfants et partager avec eux les soins d'une famille : aux maris, que leur autorité n'est point un empire tyrannique sur le sexe faible, mais un lien de tendresse et de douceur : aux enfants, que leur obéissance doit partir du cœur : aux pères, que leur pouvoir doit être tempéré par l'amour. Vous établissez entre les frères un lien de religion plus fort et plus sacré que celui du sang; entre les parents et les alliés une charité plus tendre que les affections mêmes de la nature. Vous adoucissez aux serviteurs la nécessité d'obéir, en avertissant les maîtres de la fraternité spirituelle que Dieu a formée entre eux et leurs serviteurs, en les exhortant à gouverner par la raison plutôt que par la force. La tige commune à laquelle vous faites remonter notre origine, établit entre les concitoyens, entre eux et les étrangers, entre les peuples mêmes qui ne se connaissent point, non-seulement le repos et la paix, mais l'union et la fraternité. Vous prescrivez aux rois la justice et la vigilance, aux sujets l'attachement et la soumission. Vous apprenez à tous à distinguer ceux auxquels on doit de l'honneur ou de l'amour, du respect ou de la crainte, de la consolation ou des conseils, des avis ou des corrections, des menaces ou des supplices; en posant pour principe que l'on ne doit pas tout à tous, mais de la charité à tous, sans faire injustice à personne* (3016). Ce n'est là ni le ton ni la méthode selon lesquels les philosophes ont enseigné les hommes.

§ VII.

Culte extérieur. Certitude de l'enseignement.

12° Quand on prend le véritable esprit du culte extérieur, on sent que celui du christianisme n'est point une invention des hommes, ni un effet de la superstition. Dans toutes ses pratiques, il réunit un triple avantage que les législateurs humains n'ont pas su donner à leurs institutions. C'est une profession de foi qui conserve le dogme et le met à couvert des attentats des novateurs; une leçon de morale qui rappelle aux fidèles tous leurs devoirs; un lien de société qui sert à maintenir l'ordre, la sécurité, le repos, le bonheur des citoyens, et assure l'effet des lois civiles par un motif plus doux que celui de la crainte. La discipline de l'Eglise et sa hiérarchie concourent au même but. Nous avons justifié ces trois parties de la religion contre les faux reproches des incrédules.

13° L'objet principal de tout cet appareil extérieur est la sûreté, la perpétuité, l'immutabilité de l'enseignement. Par un trait de sagesse profonde, le divin auteur du christianisme a voulu que sa doctrine portât sur la base inébranlable de la certitude morale, et parvînt aux oreilles des simples fidèles par la même voie que toutes les autres institutions de la société. En établissant pour règle de foi, non le degré de capacité des maîtres, ou la mesure de l'intelligence des disciples, non la lettre nue des livres et des monuments, ou les discussions de la critique, mais la tradition universelle, constante, uniforme de l'Eglise; Jésus-Christ a pourvu également au salut des simples et à celui des savants, a prévenu l'anxiété des uns et l'infidélité des autres. Ici le théologien n'est pas plus privilégié que l'ignorant, ni le pasteur que le troupeau. Tous sont instruits par le même organe, dirigés par la même règle, retenus par la même autorité. Ce qui est cru et professé par tous les membres, dans tous les lieux, dans tous les temps, telle est la foi de l'Eglise, la vraie doctrine de Jésus-Christ : *Quod ab omnibus, quod ubique, quod semper* : hors de là, ce n'est plus la foi, c'est l'opinion.

§ VIII.

Effets que le christianisme a produits. Ennemis qu'il a vaincus.

14° La divinité de l'Evangile est encore prouvée par la révolution que le christianisme a produite dans les mœurs de tous les peuples; phénomène attesté par la différence que nous voyons entre les nations chrétiennes et celles qui ne le sont pas. Que les premiers aient changé en mieux, que leur état soit plus heureux que celui des autres, c'est un point trop évident, pour qu'il puisse être obscurci par les clameurs des incrédules (3017). La police, la décence, la douceur de la société, la modération du gouvernement, la liberté civile, la culture des sciences et des arts, *l'humanité*, en un mot, ne se trouvent que dans les lieux où Jésus-Christ est adoré. Il y est survenu comme ailleurs de grandes et funestes révolutions politiques; la religion les a insensiblement réparées. Dans les autres contrées de l'univers, les maux paraissent incurables; le laps des siècles n'a servi qu'à les redoubler; le genre humain y paraît aussi peu policé qu'il l'était il y a quatre mille ans. Philosophes, voilà de quoi exercer votre zèle; c'est là qu'il faudrait porter vos plans de législation. Les peuples qui ont cessé d'être chrétiens sont retombés dans la barbarie, les sauvages qui ont embrassé le christianisme, se sont rapidement civilisés; les nations qui ont eu le bonheur d'y persévérer, ont augmenté leurs avantages. Tout cela peut-il être l'effet du hasard?

15° Mais la destinée de cette religion divine est de ne jouir jamais de la paix, d'avoir toujours des ennemis à combattre; elle en aura jusqu'à la fin des siècles; depuis dix-sept cents ans elle en triomphe : pou-

(3016) S. Aug., *L. de Morib. eccles. cathol.*, c. 30.

(3017) S. Aug., *L. de util. cred.*, c. 17.

vons-nous douter de l'avenir, en concluant le passé? De même que dans la nature la discorde des éléments entretient une harmonie et une vie constante, semble renouveler la jeunesse du monde; ainsi la religion se soutient, se réveille, se ranime par les coups que l'impiété ne cesse de lui porter. La même main qui a créé l'une a fondé l'autre, elle les gouverne de même, et les perpétue par le même moyen. Egalement admirable dans ces deux phénomènes, elle se joue de la folie des hommes, les fait concourir à ses desseins sans qu'ils le sentent : ils servent sa providence, lors même qu'ils lui insultent et blasphèment contre elle.

S'il y a des siècles privilégiés pour donner ce spectacle, c'est surtout lorsque les peuples, corrompus par le luxe, amollis par la paix et l'abondance, abrutis par la volupté, enivrés de leurs prétendues connaissances, n'ont plus le courage d'être vertueux. Ils secouent le joug d'une religion qui les confond et les humilie. Jamais l'homme n'est plus ingrat que quand il regorge de biens, plus inquiet que quand il lui est libre de jouir du repos, plus insensé que quand il se croit au comble de la sagesse. De pareils adversaires détruiront-ils l'ouvrage de Dieu? Leurs armes ne peuvent être fort redoutables, et leurs conquêtes ne peuvent causer des regrets bien amers; ils n'enlèvent à la religion que des déserteurs que déjà le vice lui avait débauchés.

§ IX.

Zèle apostolique. Vertus. L'incrédulité prédite.

16° Un nouveau trait de la divine providence, qui éclate sur l'Eglise, est d'y entretenir le zèle apostolique, refroidi ou éteint partout ailleurs; Dieu conserve ainsi au christianisme le caractère de sa première origine, et le met en état de se dédommager de ses pertes. Aujourd'hui ce zèle a devant lui une très-vaste carrière; ses travaux ne sont pas moins variés ni moins périlleux qu'autrefois. Les missionnaires sont obligés de s'instruire du langage, des mœurs, de la croyance, des préjugés de mille nations différentes, de comparer les peuples qui habitent sous les climats les plus opposés; ce sont eux qui nous les ont fait connaître. Nous n'ignorons plus les raisons qui retiennent les infidèles dans l'erreur, nous ne cherchons qu'à leur montrer les preuves de la vérité. Au moins le christianisme peut se glorifier de ce qu'il porte de tous côtés la lumière, et n'aspire qu'à la répandre, pendant que les autres religions se concentrent et se cachent dans les ténèbres.

17° Malgré les progrès de la corruption et du vice, les semences de vertu n'ont point cessé de fructifier dans l'Eglise. Non-seulement les peuples des campagnes ont conservé avec leur foi l'innocence des mœurs; mais dans le centre même de la dépravation, dans les grandes villes où les hommes paraissent se rassembler pour se corrompre et pour anéantir leur espèce; dans les cours des rois, qui furent de tout temps le foyer brûlant des passions humaines, il est encore des âmes pures, vertueuses, vraiment chrétiennes par la foi et par les œuvres.

Ce n'est point la philosophie, c'est la charité formée sur les leçons et les exemples de Jésus-Christ, qui assiste les pauvres, qui console les malades, qui recueille, élève et instruit les enfants abandonnés, qui vole au secours des affligés et des misérables. Il se fait parmi nous autant de bonnes œuvres que dans les plus beaux siècles du christianisme; mais elles sont moins remarquées, parce qu'elles ont passé en usage : la religion est donc encore dans sa première vigueur. L'*humanité*, fille bâtarde de la philosophie, s'efforce en vain d'usurper les droits de la charité, en copiant avec éclat quelques œuvres que celle-ci inspire : leur marche est trop différente pour que l'on s'y méprenne jamais. La charité humble et modeste ne se fait point annoncer dans les nouvelles publiques, elle ne cherche point sa récompense dans les éloges des hommes, elle voudrait n'être connue que de Dieu. A force de bienfaits, elle a gagné les païens, désarmé les persécuteurs, confondu les hérétiques, apprivoisé les barbares : lorsque sa rivale en aura fait autant, nous pourrons applaudir à sa victoire.

18° Pourquoi les incrédules si acharnés contre le christianisme sont-ils toujours prêts à prendre la défense des fausses religions, Ils ont fait l'apologie du mahométisme, ont vanté la religion des Chinois et celle des Indiens; ils ont voulu justifier les cyniques, les cyrénaïques, les épicuriens; ils préfèrent la barbarie des sauvages à l'état des nations chrétiennes : toutes les erreurs sont indifférentes, l'Evangile seul excite leur haine et leur colère. Nous reconnaissons encore à ces traits le divin législateur qui a été nommé dès sa naissance *un signe de contradiction*, *une pierre de scandale* contre laquelle les ennemis de la vérité viendront se heurter (3018). *Je suis venu dans ce monde*, dit-il lui-même, *exercer un jugement*, *donner la lumière à ceux qui ne voient point*, *et laisser dans l'aveuglement ceux qui croient voir* (3019). Ainsi l'incrédulité même nous montre dans l'objet de sa haine le maître auquel nous devons nous attacher, et la religion qui mérite seule notre confiance et nos hommages.

Nous ne cesserons de leur répéter : montrez-nous une religion qui, dans les événements qui l'ont préparée, dans les prédictions qui l'ont annoncée, dans le plan dont elle fait partie, dans son auteur, dans son établissement, dans les obstacles qu'elle a vaincus, dans ses témoins, dans ses dogmes, sa morale, son culte extérieur, sa discipline; dans les effets qu'elle a opérés, dans ses conquêtes et sa durée, dans le caractère même

(3018) *Luc.* II, 34; *Matth* XXI, 42; *Rom.* IX, 33, etc.

(3019) *Joan.* IX, 39.

de ses ennemis, porte autant de marques de divinité que le christianisme? Dites-nous si une religion qui réunit tous ces signes peut être l'ouvrage des hommes ou des passions humaines?

§ X.

L'athéisme rendrait-il l'homme plus heureux?

Mais puisque nos adversaires ne veulent point de preuves, dépouillons-nous pour un moment, et par complaisance pour eux, de tout préjugé d'habitude, d'affection, de reconnaissance pour notre religion. Considérons de sang froid les effets que pourraient produire l'incrédulité absolue, l'athéisme que l'on nous prêche aujourd'hui avec tant de zèle. Le don de prophétie n'est pas nécessaire pour en prévoir les suites, il suffit de savoir raisonner conséquemment.

En premier lieu, l'homme sera-t-il plus heureux? Nous supposerons d'abord très-gratuitement qu'il peut secouer entièrement l'idée d'un Dieu et d'une autre vie, perdre la notion d'une Providence, la méconnaître dans la marche de la nature et dans le gouvernement du monde, demeurer sur sa propre origine et sur sa destinée dans une indifférence stupide. Ce grand point une fois obtenu, que penseront de leur existence et de leur sort les trois quarts de notre espèce?

On conçoit qu'un petit nombre d'hommes comblés des dons de la fortune, jouissant d'une santé vigoureuse et des douceurs de la société, à portée de satisfaire en liberté leurs passions et leurs caprices, affranchis du joug de la religion et des terreurs d'une autre vie, pourront se croire heureux. Mais le pauvre condamné à gagner un pain grossier à la sueur de son front, et souvent en danger d'en manquer; le malade habituel, dont la vie n'est qu'un tissu de souffrances, le faible exposé à l'injustice et aux vexations des hommes puissants; les malheureux en butte à la calomnie, aux persécutions d'un ennemi cruel, à des chagrins domestiques, aux revers de toute espèce, sans espérance pour cette vie ni pour l'autre, regarderont-ils la nature comme une bonne mère, et leur existence comme un bonheur?

Lorsque les athées veulent faire le procès à la Providence, ils soutiennent que l'homme est de tous les animaux le plus maltraité par la nature, que le sort des brutes est cent fois préférable au sien. Voilà donc, dans la profession de l'athéisme, les trois quarts des hommes réduits au désespoir, maudissant la nature, désirant la mort, et mille fois tentés de se la donner. Selon les athées, c'est la vue des malheurs et des crimes du genre humain qui les a plongés et qui les retient dans leur opinion. Insensés! l'athéisme, au lieu d'éclaircir le tableau, le rend cent fois plus noir. La religion seule peut nous donner, par l'espérance, un motif de consolation.

N'est-il pas inconcevable qu'un très-petit nombre de philosophes, auxquels il ne manque, pour être contents, que d'étouffer l'idée d'un Dieu, entreprennent, pour leur satisfaction particulière, de réduire les trois quarts de leurs semblables à un désespoir sombre, à un dégoût affreux de la vie, à un état semblable à celui des damnés? Ont-ils considéré mûrement de quoi seraient capables les malheureux qui les environnent, s'ils n'étaient ni retenus par la crainte d'un Dieu, ni consolés par l'espérance d'un bonheur futur?

Si l'on disait: L'homme en général est assez heureux sur la terre pour se contenter du bonheur dont il y jouit, et renoncer sans regret à toute espérance d'une félicité future; l'athée serait moins inexcusable de prêcher son système: mais non, il commence par convenir qu'ici bas l'homme est très-malheureux, et il conclut à lui ôter la seule ressource qui lui rende son état supportable, la soumission à Dieu, la confiance à sa bonté et à sa justice. Quand l'espérance des malheureux serait une erreur, il faudrait encore, par pitié, la leur laisser.

§ XI

Ou plus vertueux?

En second lieu, l'athéisme rendra-t-il l'homme plus vertueux? Supposons, contre toute vérité, que la morale de l'athéisme soit solide; que l'intérêt personnel de chaque individu soit le seul lien de la société, le seul fondement de la vertu: cet intérêt est-il assez évident dans tous les cas, assez vivement senti par le commun des hommes, pour que l'on puisse fonder sur ce motif l'espérance de leur probité, de leur générosité, de leur affection pour leurs semblables? L'intérêt mal conçu et mal envisagé est justement le poison qui rend les hommes méchants et vicieux.

Où est l'intérêt sensible qui peut engager un dépositaire à rendre aux héritiers de son ami une somme considérable que celui-ci lui a confiée dans le plus grand secret; un homme offensé, à épargner son ennemi dans un cas où il peut lui ôter la vie sans courir aucun danger; un riche, à soulager dans un pays étranger des pauvres qu'il ne reverra jamais; des enfants mal à leur aise, à prolonger par leurs secours la vie d'un père qui leur est à charge; un citoyen, à mourir pour sauver sa patrie, lorsqu'il paraît certain que cet acte héroïque ne sera pas connu? etc., etc.

Dans l'hypothèse de l'athéisme, tout homme qui fait en secret un acte de vertu est un insensé; la modestie est un attentat contre nous-mêmes; l'hypocrisie est la plus estimable de toutes les qualités, puisque c'est la plus utile.

Si je n'ai point d'autre relation avec mes semblables que celle du besoin, que sont-ils à mes yeux? Des êtres nécessaires à mon bonheur. J'ai donc droit de détester tous ceux qui y mettent obstacle, de dédaigner ceux qui ne peuvent y contribuer, d'oublier tous ceux qui ne sont plus, de ne ja-

mais penser à ceux qui ne sont pas encore, de n'oublier aucun ingrat, de n'avoir aucune reconnaissance pour ceux qui me font du bien; ils n'agissent que par intérêt.

On a nommé *vertu* ce qui exige *de la force* ou du courage; il n'en est pas besoin pour rechercher notre intérêt. Un habile calculateur peut être un rusé fripon, et la vertu n'est pas toujours proportionnée dans l'homme au degré de son intelligence. L'intérêt rapporte tout à soi; la vertu envisage le bien des autres : ces deux caractères sont trop opposés pour se confondre jamais. Un fait constant prouve plus que vingt raisonnements : lequel des deux a fait le plus de bien dans le monde, l'épicuréisme ou la religion?

§ XII.

La société serait-elle meilleure?

En troisième lieu, l'athéisme et l'irréligion peuvent-ils contribuer à l'avantage de la société? Un principe de vice dans les particuliers ne sera jamais utile au bien général : mais il y a d'autres réflexions à faire. La religion a formé les premières sociétés, toute l'antiquité en dépose; elle a soumis les peuples aux lois, la conduite des législateurs le démontre; elle a été le germe et le soutien de l'amour de la patrie, c'est le langage des anciens monuments; elle a imprimé un caractère sacré à toutes les institutions sociales; de là est venue la coutume de confirmer les promesses par le serment, et de faire intervenir la Divinité dans les traités. Lorsque ce lien primitif de société serait détruit, les effets qu'il a opérés subsisteraient-ils longtemps? Les premiers chefs des associations n'ont pas été assez aveugles pour ne pas voir que les hommes avaient intérêt de se réunir, ni assez mal habiles pour ne pas le leur faire sentir: cependant ils ont cru que ce motif ne suffisait pas, ils y ont ajouté celui de la religion. La sagacité de ces grands hommes est prouvée par leur ouvrage, celle des athées est pour le moins très-douteuse; jamais ceux-ci n'ont formé ni policé aucune société; leur unique talent a été de corrompre et d'alarmer celles dans lesquelles ils avaient pris naissance.

Toutes les institutions utiles dont nous ressentons les effets, tous les établissements faits pour le soulagement et la conservation des hommes, n'ont point été suggérés par la philosophie, mais par la religion. Ils sont nés dans des siècles où l'on était moins calculateur que nous ne sommes; mais où il y avait plus de charité; ils ne se trouvent point chez les nations infidèles. Un athée d'accord avec ses principes, devrait faire main basse sur tous ces établissements dispendieux qui exigent des soins, des attentions, des travaux, dont les incrédules n'ont jamais eu le courage de se charger. A s'en tenir précisément aux raisons de calculs, il n'en est pas un seul dont la dépense ne paraisse excéder le produit, et dont les frais énormes ne semblent contrebalancer l'utilité. Mais ce sont autant de sanctuaires pour la vertu; c'est là qu'elle agit et se déploie. Malheur à toute société dans laquelle on suppute combien coûte la vertu!

Pour faire prospérer les républiques, les anciens politiques ne voulaient que des mœurs : ceux d'aujourd'hui ne parlent que d'argent, d'industrie, de commerce; la science du *produit net* est le souverain bien. Selon leur opinion, la religion avait abruti l'Europe entière; c'est le commerce qui l'a éclairée, l'intérêt l'a rendu paisible, l'argent y a fait éclore le bonheur. Désormais le bureau des banquiers sera l'école des mœurs, le berceau des talents, l'apprentissage de l'héroïsme; l'avarice deviendra l'antidote des passions; *le tien* et *le mien* réuniront tous les cœurs. O Carthage! pourquoi avez-vous été détruite? Vous saviez si bien calculer! Vous seule méritiez d'être maîtresse de l'univers.

Qui contiendra le peuple et le gros des nations? Les lois civiles sans doute, les peines, les récompenses, les honneurs, les supplices. Les édits du prince tiendront lieu de catéchisme et de sermons; au lieu d'adorer la croix, nous nous prosternerons devant les haches et les faisceaux des licteurs; les exécutions suppléeront aux assemblées religieuses; le ministre de la haute justice sera le pontife des mœurs, le garant de la félicité publique... Mais déjà l'épicuréisme a fait tomber les républiques de la Grèce; Polybe en est témoin : il a préparé la chute de l'empire romain; Tite-Live le prévoyait, Montesquieu l'a démontré. Que peuvent opposer les incrédules à des faits aussi éclatants?

Un de leurs exploits a été de travailler à étouffer parmi nous toute espèce de patriotisme, par une admiration stupide des lois, des mœurs, des principes, du gouvernement anglais. De tous les faits dont nous sommes témoins, il résulte qu'il n'y eut jamais de gouvernement plus tumultueux et plus dur au dedans, plus injuste et plus oppresseur au dehors; qu'aucune nation ne respecte moins l'humanité et le droit des gens.

§ XIII.

Et les nations plus paisibles?

Nous savons déjà par expérience si l'athéisme contribuerait à l'observation de ce droit et à la paix des nations; l'histoire nous apprend de quelle manière les peuplades se sont traitées, avant qu'un même culte les eût réunies. Il est absurde d'avancer que la religion les a divisées, puisque la division avait précédé; c'est au contraire par la religion que l'on a établi la société entre elles. Entre les religions les plus opposées, il y a toujours un point de ralliement, des dogmes communs sans lesquels aucune ne pourrait subsister; la croyance d'une Divinité, d'une Providence dont l'homme est l'ouvrage, d'une vie future dans laquelle le vice est puni et la

vertu récompensée. Aucune n'enseigne que c'est un crime de faire du bien à un homme, et une vertu de lui faire du mal. Tout peuple sans religion, s'il y en a, est barbare et insociable.

Il est impossible que les divers habitants de la terre forment une seule et même république. Divisés par l'éloignement des lieux par l'intervalle des mers, par l'opposition des climats, ils ont naturellement divers langages, différentes mœurs, des idées et des intérêts opposés. L'identité seule de religion pourrait étouffer ou diminuer les antipathies; tel a été le dessein de Jésus-Christ dans l'établisement du christianisme. L'aveuglement et l'opiniâtreté des peuples s'y opposent, et en retardent le succès, parce que Dieu ne leur fait point violence. Quand il serait absolument impossible, il serait encore beau de le tenter, puisque partout où ce dessein réussit, il produit les plus heureux effets. Autant le christianisme, qui inspire ce zèle, est respectable, autant l'incrédulité, qui le blâme, est digne de mépris.

Mais si l'athéisme était généralement répandu, quel intérêt pourrait réunir les nations? le commerce, l'échange des productions et des commodités de la vie..... Fort bien. Il est des climats heureux dont les habitants peuvent se passer des autres; des peuples sobres, qui, contents de leur pauvreté, n'ont point d'échanges à faire; des sauvages qui selon nos politiques sont plus heureux que nous. Pour nous procurer ce qu'un luxe insensé nous fait désirer, nous allons donc de sang-froid corrompre les nations simples et frugales, troubler leur félicité, leur porter avec de l'or et des bijouteries les vices, les désirs, l'inquiétude, la folie de nos climats.

Prédicateurs du commerce, vous êtes empoisonneurs: à l'arrivée des premiers vaisseaux européens, les Chinois, les Indiens, les Américains étaient en droit de faire main-basse sur l'équipage. Notre intérêt, pour être juste, doit être combiné avec celui des autres nations; lorsque nous calculons pour nous seuls, nous sommes des filous à qui elles devraient interdire l'entrée de leurs ports.

En supposant le commerce très-légitime, il est impossible que toutes les nations soient équitables et sages; la rivalité du commerce suffit pour les brouiller; elle n'y manqua jamais. Des peuples athées, acharnés à se détruire par jalousie de commerce, auront-ils des notions d'équité? quel sera entre eux le droit des gens? Le même que dans les premiers siècles du monde, le même qu'entre les hordes de sauvages, le même qu'entre les tigres et les lions des forêts. Puisque l'homme athée n'est plus qu'un animal, lorsqu'une troupe dispute une proie à une autre troupe, la force seule décide, les plus fourbes et les plus féroces doivent enfin prévaloir; toute cruauté est légitime lorsque l'intérêt national l'exige. Ainsi raisonnent nos politiques incrédules.

Du moins, disent-ils, il n'y aura plus de guerres ni d'antipathies de religion. Soit. Il y aura en récompense des guerres de jalousie, d'ambition, d'intérêt, de fausse politique, de haine nationale, sans règle, sans frein, sans humanité, comme il y en eut dès la création, comme il y en a entre les peuples barbares. Au défaut d'un prétexte, les passions en trouveront cent. Si l'une de ces nations vient par hasard à se forger un Dieu et une religion, voilà pour elle un prétexte de haïr toutes les autres, et pour celles-ci un autre prétexte d'exterminer le peuple qui aura eu la témérité d'adorer un Dieu.

§ XIV.

Conclusions à tirer.

Nous ne savons pas si nos savants apologistes de l'athéisme ont fait toutes ces réflexions, s'ils ont mûrement considéré et prévu ce qu'une nation, plongée dans l'athéisme, aurait à redouter de la part de toutes les autres, ou s'ils espèrent de faire adopter leurs idées à tous les peuples du monde sans exception.

L'un d'entre eux demande: *Que risque-t-on de proposer ce système aux hommes? tout au plus de les mettre dans le doute et dans la dispute; ils y sont déjà* (3020). Ainsi, selon lui, les disputes de religion sont fatales et pernicieuses; mais quand c'est l'athéisme qui les cause, elles ne le sont plus.

Ils diront peut-être qu'ils ne prétendent point rendre tous les hommes positivement athées, mais leur inspirer à tous l'indifférence des religions, afin de prévenir les excès du zèle de religion. Nous avons démontré que cette indifférence n'est autre chose que l'irréligion absolue, qu'elle est incompatible avec la simple notion d'un Dieu, qu'elle ne peut subsister autrement que par l'athéisme. Nos adversaires en conviennent, puisqu'ils prétendent que le déisme, ou le simple théisme est essentiellement intolérant (3021). Si donc l'athéisme général est impossible, comme les incrédules sont forcés de l'avouer, l'indifférence générale n'est pas moins impossible.

Les avantages qui résultent de la religion sont démontrés, les effets pernicieux de l'athéisme sont donc indubitables, puisqu'ils anéantissent les premiers. De toutes les religions connues, aucune n'a produit sur la terre des fruits aussi précieux, aussi constants, aussi universels que le christianisme, cela est évident par la comparaison de notre sort avec celui des nations infidèles. De ce seul fait résulte une démonstration complète et invincible, à laquelle les incrédules ne répliqueront jamais.

Il y a un Dieu et une providence: donc une religion aussi avantageuse au genre humain qu'est le christianisme, revêtue d'ailleurs de tant de preuves et de marques de vérité, ne peut être fausse. Dieu ne peut

(3020) *Syst. de la nat.*, tome II, c. 13.

(3021) *Ibid.*, c. 7, note, p. 224.

donner à l'erreur tous les caractères de la vérité; il nous aurait tendu un piége inévitable, il serait lui-même l'auteur de l'illusion. Nous pouvons lui dire avec un pieux auteur : *Seigneur, si notre croyance est une erreur, c'est vous qui nous avez trompés* (3022).

D'autre part, le christianisme subsiste depuis dix-sept cents ans, malgré les contradictions, les combats, les pertes, les schismes, les disputes, en un mot les révolutions qu'il a essuyées; une main plus puissante que celle des hommes a opéré ce prodige : donc il y a un Dieu.

(3022) Richard de Saint-Victor.

FIN.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIERES CONTENUES DANS LE TRAITÉ HISTORIQUE ET DOGMATIQUE DE LA RELIGION.

(*Le chiffre romain indique le volume, et le chiffre arabe désigne la page.*)

—

A

F

I

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES

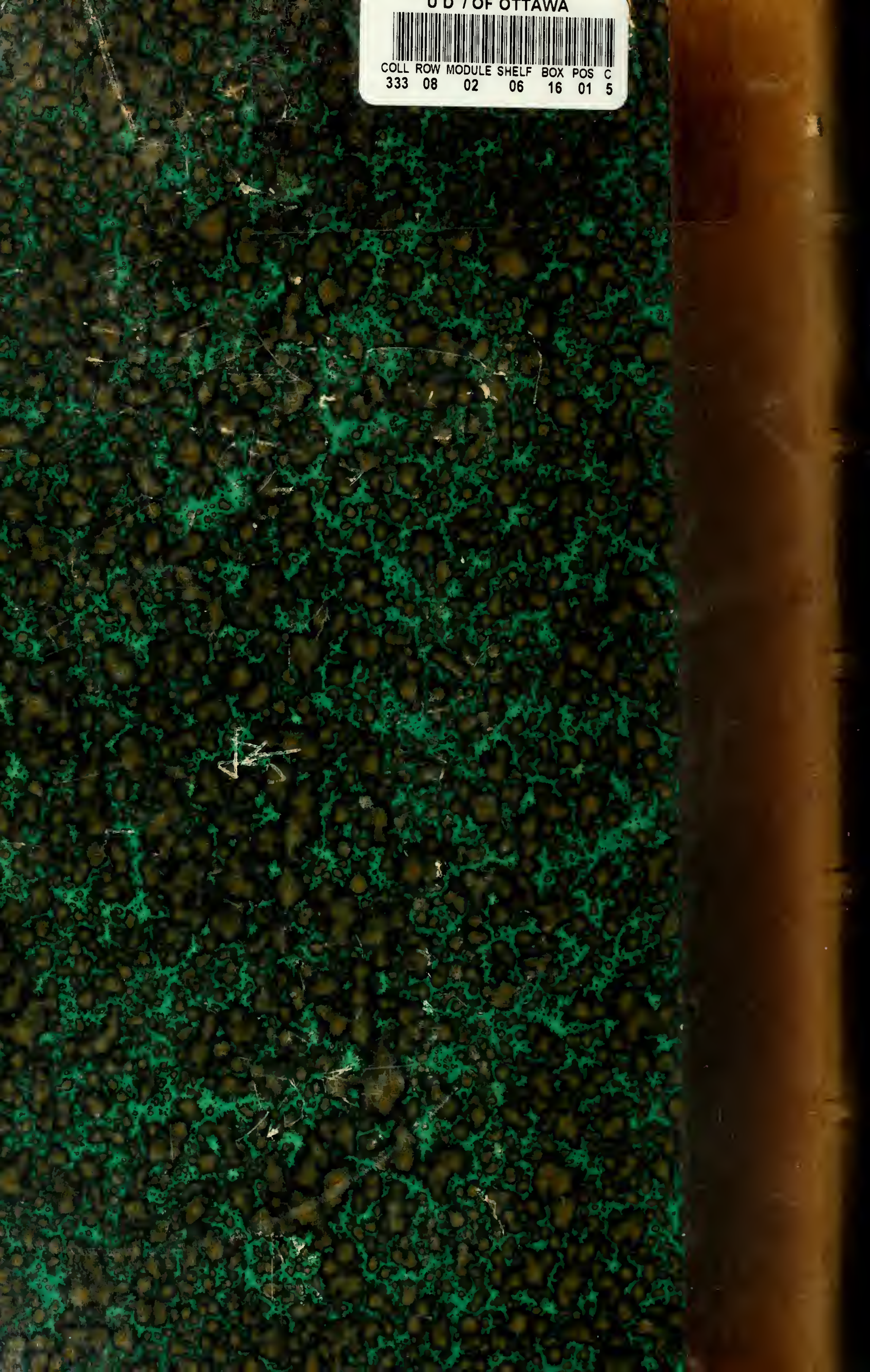
CONTENUES DANS CE VOLUME

FIN DE LA TABLE.



Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.


a39003 011245965b


U D / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 08 02 06 16 01 5